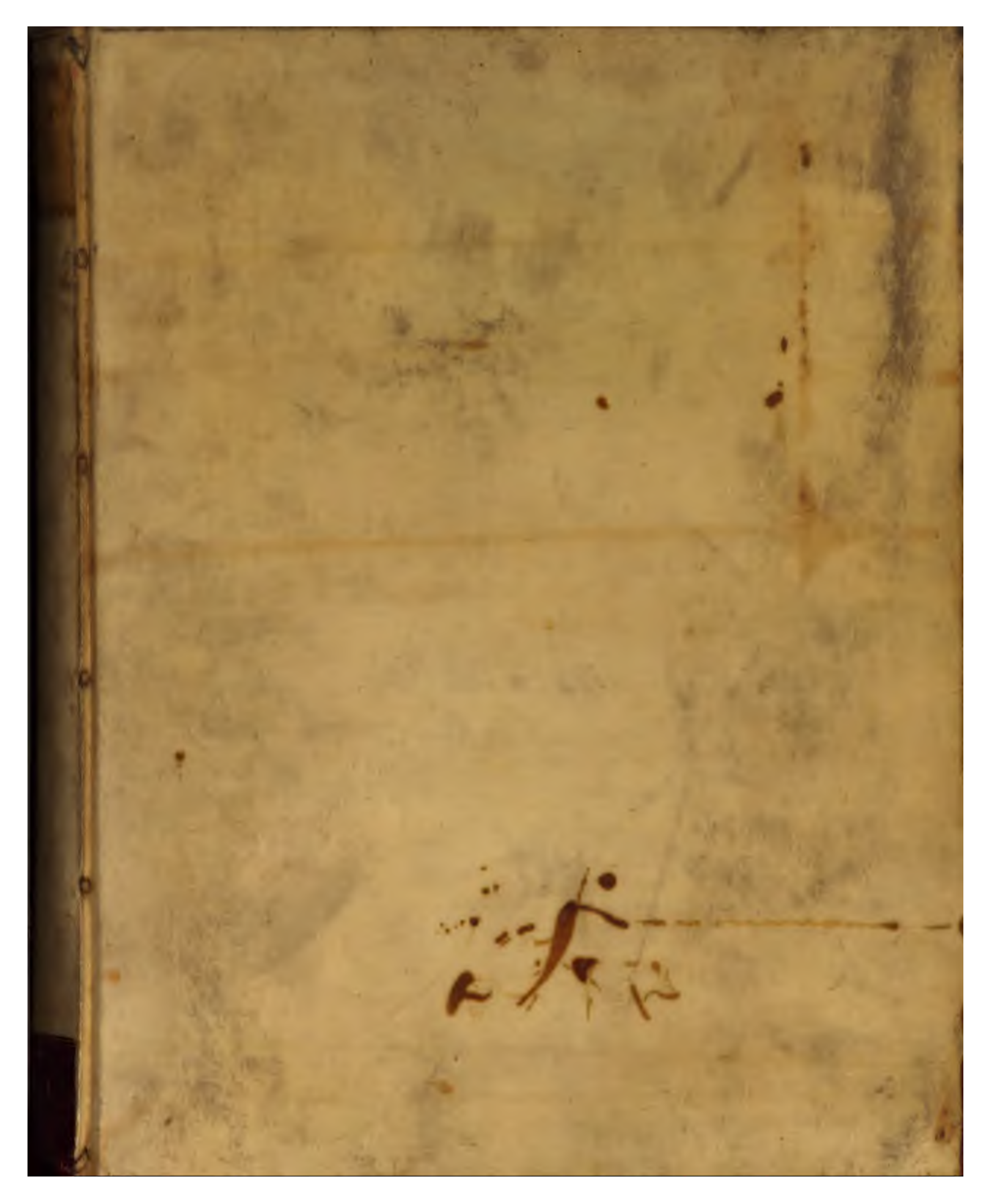




HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME QUINZIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME QUINZIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

TOME XIV. PARTIE II.



SUITE DES MEMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES VINGT PREMIERES ANNE'ES DU RE'GNE

DE

GEORGE II,

Trente-&-unième Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

I. AFFAIRES DIVERSES.

I. EN JANVIER; le Roi parut, le 5, en public pour la première fois depuis la mort de la Reine. *Le Roi paroit en public. 5 Janvier.*

Une tempête fit périr sur les côtes d'*Espagne* plusieurs *Vaisseaux Anglois*, & la plusspart de ceux qui se trouverènt dessus ces Vaisseaux furent noiés. *Tempête qui fait périr plusieurs Vaisseaux. 7 Janvier.*

Le Comte d'*Albemarle* prêta serment en qualité de Gouverneur de *la Virginie* & de la *Nouvelle-Yorck*. *Le C. d'Albemarle Gouvern. de la Virginie. 15 Janvier.*

L'Imprimerie du S. *Jean Busquet* Imprimeur du Roi fut entièrement consumée par le feu;ce qui fit une perte, que l'on estima de plus de 20 mille Livres Sterling. *Incendie. 25 Janvier.*

Un Vaisseau de Guerre revint de *Lisbone* aux *Dunes*, apportant pour 120 mille Liv. St. d'Or, venu par la Flote de *Rio-Janeiro* pour le comte des *Marchands Anglois*. *Or venu des Indes. Janvier.*

La Femme d'un Marchand de *Selkirk* accoucha d'un Garçon aiant six doigts à chaque main. Le lendemain elle accoucha d'un autre Fils qui n'avoit rien de difforme; & le soir elle en mit au monde un troisième aiant sept doigts à chaque main. Ils furent baptisés tous trois: mais le premier & le second moururent quelques jours après. *Accouchement extraordinaire. Janvier.*

Le Comte de *Bute*, l'un des seize Pairs d'*Ecosse*, députés au Parlement *Nouveaux Che-*

valiers du Chardon. Janvier.

de la *Grande-Bretagne*, & le Comte de *Waldegrave*, Ambassadeur en *France*, furent faits Chevaliers du *Chardon* à la place des Comtes d'*Orkney* & d'*Haddington*.

Incendie. 7 Fevrier.

En FEVRIER, le feu prit dans la Place du *Duc* avec tant de violence, que vingt Maisons furent entierement réduites en cendres, & beaucoup d'autres très endommagées. La pluspart de ces Maisons étoient occupées par des *Juifs*. Trois jours après, tous les *Juifs* de *Londres* s'assemblèrent dans leur Chambre du Conseil, & firent entre eux une Collecte de plus de 12 cens Liv. St. pour ceux de leur Nation que cet incendie avoit ruinés.

Règlement au sujet des Sheriffs de Londres. 14 Fevrier.

Il fut résolu dans le *Commun-Conseil* de *Londres*, qu'à l'avenir on ne choisiroit pour *Sheriffs* de la Cité que des gens possédant 15 mille Liv. St. de Bien; & que ceux qui déclareroient ne les pas avoir, ne pourroient pas être contraints d'accepter cette Charge.

Affiche séditieuse. Fevrier.

On afficha dans les Rues de *Leicester* un Placard scandaleux & séditieux. Il y eut de grandes recherches pour en découvrir l'Auteur; & le *Roi* promit le pardon & cent Liv. St. de récompense, à quiconque dénonceroit les Auteurs de ce Placard ou ceux qui l'avoient affiché.

Ordonnance contre les Liqueurs fortes. Fevrier.

Les Magistrats de l'Ile de *Guernsey*, voulant faire observer l'Acte de Parlement pour empêcher l'abus des Liqueurs fortes, publièrent une Ordonnance, par laquelle ils défendirent sous des peines très-rigoureuses de vendre de ces Liqueurs en détail dans toute l'étendue de l'Ile.

Nouveau Chevalier de la Jarretière. 3 Mars.

En MARS, le *Roi* fit le Comte d'*Essex* Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière*.

Or venant de Portugal. 3 Mars.

Un Vaisseau de Guerre arriva de *Lisbone* à *Portsmouth*, aiant à bord une grande quantité d'Or pour le comte des Marchands de *Londres*.

Avertissement au sujet du Prince de Galles. 11 Mars.

Le Duc de *Grafton*, Grand-Chambellan du Roi, fit insérer dans la *Gazette de Londres* un Avertissement qui portoit, « Que le *Roi*, informé qu'on n'avoit point eu les égards dus à ses ordres du 11 de Septembre précèdent, déclaroit que toutes les Persones quelles qu'elles pussent être, qui feroient leur cour au *Prince* & à la *Princesse de Galles*, ne seroient plus admises en sa présence dans aucune de ses Maisons Roïales ».

Vaisseaux batus de la Tempête. 20 Mars.

Le 20 le *Winchester* & le *Sussex*, revenant de la *Chine* en *Angleterre*, furent accueillis d'une violente tempête à cent lieues de *Madagascar*. Le *Sussex* fut si maltraité, qu'aiant perdu l'un de ses Mâts, & la Cale étant remplie d'eau jusqu'à 9 ou 10 pieds de hauteur, le Capitaine fut obligé de faire jetter son Canon & ses Ancres à la Mer. Ensuite dequoi le Capitaine & l'Equipage à la réserve du Contre-Maître, du Charpentier & de 15 hommes, se mirent dans la Chaloupe & se retirerent à bord du *Winchester*. Le lendemain, aiant vu leur Navire, ils y voulurent retourner: mais ceux qu'ils avoient abandonnés la veille, leur en refuserent l'entrée,

I.
AFFAIRES DIVERSES.

& firent route pour *Madagascar*. C'est ce qu'on apprit en *Angleterre* par le *Winchester*, qui revint dans le mois de Juin.

Le S. *Robert Sarisbrick*, Seigneur de *Sarisbrick*, Catholique Romain, d'une Famille très-anciène & possèdant de grands Biens, mourut le 22, à *Oneskirk* dans le Duché de *Lancastre*. Il passoit pour un Homme d'un rare mérite, quoiqu'il s'efforçât de se cacher aux ïeux des Hommes. Un grand fonds de piété, la droiture de son cœur & sa charité pour les Pauvres le firent regrèter de tout le monde. Il avoit eu de son Mariage plusieurs Fils, dont l'aîné se nommoit *Jaques Sarisbrick*. Il ètoit à *Londres* environ l'an 1731 : mais depuis on n'en avoit point eu de nouvelles quelques recherches que l'on en eût faites. La succession de son Père le regardoit s'il ètoit encore vivant ; si non elle devoit passer à *Robert Sarisbrick* son cadet. Mort du sieur Robert Sarisbrick 22 Mars.

Le Comte de *Hyndford* Pair d'*Ecosse* fut élu pour assister au Parlement de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Comte de *Moreton*. Le Comte de Hyndford Député pour l'Ecosse au Parlement. 25 Mars.

Le Duc de *Kingston* fut fait Maître de la Venerie & Grand Veneur pour le Daim, de la Forêt de *Sherwood* dans le Comté de *Nottingham*, à la place du feu Lieutenant-Général *Sutton*. Charge donnée. Mars.

En AVRIL ; le Duc de *Marlborowgh*, prit séance, le 17, pour la première fois au Conseil-Privé. Le Duc de Marlborowgh Conseiller-Privé. 17 Avril.

Un Vaisseau Marchand, revenant de la Virginie à *Londres*, fut pris près de *Montferrat* par un *Garde-Côte Espagnol*, qui le conduisit à *Porto-Ricco*, après avoir mis le Capitaine & l'Equipage dans la Grande Chaloupe. Ils furent heureusement remontrés par un *Bâtiment Hollandois*, allant à *Saint-Eustache*. Le Capitaine les reçut à bord, & les mit à terre dans cette Isle. Vaisseau pris par les Espagnols. Avril.

En MAI ; le Lord *Charles Howard*, Comte & Gouverneur de *Carlisle*, Grand-Veneur pour le Renard, & depuis peu pour la Chasse du Liévre, Lord-Lieutenant des Comtés de *Cumberland* & de *Westmorland*, mourut le 12 à *Bath*. Le Vicomte de *Lonsdale* lui succeda dans la dernière de ses Charges. Mort du Comte de Carlisle. 12 Mai.

Le S. *Hames* Imprimeur fut condamné par la *Cour du Banc du Roi* à 200 Liv. St. d'Amande, à garder prison pendant deux ans, & à donner caution de sa bonne conduite pendant sept, pour avoir imprimé le *Craftsman* du 16 de Juillet de l'année précèdente. Sa cause avoit été plaidée dans ce Tribunal en présence du Lord-Chef de Justice, le 5 de Mars, & les Jurés l'avoient déclaré coupable. Imprimeur puni. 24 Mai.

Le Vicomte de *Shanon*, Général de la Cavalerie, fut nommé Maréchal de Camp Général des Forces du Roi sur terre & sur mer. Le Marquis de *Montandre* lui succèda dans sa Charge de Général de la Cavalerie, & le Lieutenant-Général *Wade* fut fait Général de l'Infanterie. Charges données. Mai.

En JUIN ; la *Princesse de Galles* accoucha, le 4, d'un *Prince*, à la naissance Naissance du

I. AFFAIRES DIVERSES.

Duc de Cornouailles. 4 Juin.

duquel l'*Archevêque de Cantorbery* fut présent. Le Marquis de *Carnarvon* en alla porter sur le champ la nouvelle au Roi, qui nomma le Prince, *Duc de Cornouailles*; & qui quelques jours après écrivit de sa propre main au *Prince de Galles*, à ce sujet. Le 2 de Juillet le Prince nouveau né fut batisé dans la Maison du *Prince de Galles* par l'*Evêque d'Oxford*. Le *Roi* son Grand-Père, le *Roi de Suède* & la *Reine de Prusse*, representés par le Duc de *Queensbury*, le Lord *Baltimore* & la Vicomtesse d'*Erwin*, en furent les Parains & Maraines. Il fut nommé *George-Guillaume-Frédéric*.

Mort du C. de Rochford. 25 Juin.

Le Lord *Frédéric Zuylestein de Nassau*, Comte de *Rochford* mourut le 25, âgé de 56 ans.

Incendie à Londres. 25 Juin.

Le même jour le feu prit à la Maison de travail de la Paroisse de *Saint-Gilles*, laquelle fut entièrement consumée. On fut obligé de jeter par les Fenêtres plusieurs Enfans & des Persones âgées, que la Populace reçut dans des Couvertures. On estima le dommage causé par cet incendie 6000 Livres Sterling.

Gouvernemens donnés. Juin.

Le Lord *Ross* fut fait Gouverneur du Château d'*Edimbourg*; & le S. *Thomas-Philippe Vanbrug*, Gouverneur & Commandant en chef de l'Ile de *Terre-Neuve* & du Fort de *Plaisance* en *Amérique*.

Nouveau Pair. Juin.

Le sieur *Henry-Arthur Herbert*, Membre du Parlement pour *Ludlaw*, fut créé Pair de la *Grande-Bretagne*, sous le titre de Baron *Herbert de Cherbury*.

Charges données. Juin.

Le Duc de *Kingston* fut fait Grand-Veneur pour le Cerf. Cette Charge étoit vacante depuis quarante ans.

Mort à l'âge de 102. Juin.

Le S. *Jean Herne* mourut en *Irlande* dans la 102 année de son âge.

Mort du Vic. de Townshend. 2 Juillet.

En JUILLET, le Vicomte de *Townshend*, Chevalier de la *Jarretière*, ancien Secretaire d'Etat, mourut à sa Terre de *Raynham - Hall* dans le Comté de *Norfolck*. Sa Charge de Grand - Stewart de la Ville de *Lym* fut donnée par une Election unanime au Chevalier *Howgton*.

Incendies. 12. 14. Juillet.

Le feu prit dans une Rafinerie de Sucre, laquelle fut entièrement réduite en cendres, ainsi qu'une Eglise & vingt Maisons du voisinage. Le dommage fut estimé plus de 20 mille Livres Sterling. Deux jours après une autre Rafinerie fut aussi brûlée : mais le feu ne gagna pas les Maisons voisines.

Charges données. 15 Juillet.

Le Lord *Walpole* fut fait Grand-Veneur de la Chasse du Renard & de celle de Lièvre, à la place du feu Comte de *Carlisle*.

Nouveau Chevalier du Chardon. 21 Juillet.

Le Comte de *Morton*, Pair *Ecossois*, fut fait Chevalier de l'Ordre du *Chardon*.

Le C. d'Abercorn Conseiller-Privé. 31 Juillet.

Le Comte d'*Abercorn* prit séance, le 31, pour la première fois au Conseil-Privé.

Charges données. Juillet.

Le S. *Jean Comyns*, l'un des Juges de la Cour des Communs-Plaidoiers fut fait *Lord-Chef-Baron* de la Cour de l'*Echiquier*, à la place du S. *Reynolds* qui se démit de cette Place. Le S. *Guillaume Fortescue*

ANNÉE MDCCXXXVIII.

I. AFFAIRES DIVERSES.

Baron de l'Echiquier sur la Place que le sieur *Comyns* quitoit; & le Chevalier *Thomas Parker* fut fait Baron de l'*Echiquier*.

Mort à l'âge de 106 ans. Juillet.

Le sieur *Edmond Cosby*, lequel avoit été pendant plusieurs années Protonotaire & Clerc de la Courone pour le Comté de *Caermarthen*, mourut à sa Terre dans ce Comté, agé de 106 ans.

Naufrage. Juillet.

Un Vaisseau, venant de *Lisbone* à *Drontheim* en *Irlande*, échoua sur un Rocher à trois lieues de cette Ville. L'Equipage se sauva: mais le Navire & la Cargaison furent perdus.

Charge donnée. Juillet.

Le Duc de *Marlborourg* fut fait Gentilhomme de la Chambre du Roi; & Lord-Lieutenant des Comtés de *Buckingham* & d'*Oxford*.

Incendie. Août.

En Août, le feu prit dans une Hôtellerie à *Willingborough*; & la plus grande partie de la Ville fut réduite en cendres.

Gouvernement donné. Août.

Le Chevalier *Humphrey Howart*, Membre du Parlement pour le Comté de *Radnor*, fut nommé Gouverneur de *La Barbade*, à la place du Chevalier *Roland Bridgeman*; & le Brigadier Général *Campbell* fut fait Gouverneur du Château d'*Edimbourg*.

Toiles d'Irlande transportées en Angleterre.

Par le relevé des Livres de la *Douane* en *Irlande* on apprit que depuis le 25 de Mars 1737 jusqu'à pareil jour 1738 on avoit transporté de ce Roïaume en *Angleterre* 1 milliard, 758 millions, 764 mille 563 Verges de toile.

Vaisseau Espagnol pris & relâché. Août.

Un Vaisseau de Guerre, aiant conduit à *La Jamaïque* un *Vaisseau Espagnol* nommé *Notre-Dame du Rosaire & Saint François Xavier*, dont il s'étoit emparé; le Gouverneur de cette Ile réprimanda fortement le Capitaine, & le contraignit de remètre en liberté ce Navire, & même de l'escorter jusqu'à *Campèche*.

Libelle contre le Roi. Septembre.

En Septembre, le *Roi* se promenant seul dans les Jardins de *Kensington*, des Persones inconnues lui remirent un Libelle rempli d'invectives scandaleuses contre sa Persone & contre le Gouvernement.

Règlement pour les Couriers des Lettres. Septembre.

Plusieurs Postillons aiant été dévalisés depuis quelques mois, il fut réglé qu'à l'avenir les Couriers des Lettres seroient escortés sur les grandes routes.

Invectives contre l'Espagne désavouées. Octobre.

En Octobre, les Négocians de *Bristol* desavouèrent, par un Acte signé de deux cens d'entre eux, une Lettre insérée dans l'Ouvrage Périodique intitulé: *Old Common Sense*, dans laquelle on s'étoit permis plusieurs Déclamations indécentes contre les *Espagnols*.

Anguille monstreuse. Octobre.

On prit dans la petite Rivière de *Hakney* une Anguille aiant 26 pouces de circonférence, & pesant 62 livres.

Mine d'argent découverte. Octobre.

On découvrit près de *Pensance* dans le Duché de *Cornouaille* une Mine d'Argent; &, par les essais que l'on en fit, on trouva qu'un tonneau de matière fournissoit cent marcs d'Argent fin.

Mort de Christophle Wichkot. 3 Novembre.

En Novembre, le sieur *Christophle Wichkot* mourut âgé de 88 ans. C'étoit un homme très-charitable; & l'on découvrit que les sommes qu'il

avoit données aux Pauvres, tant durant sa vie que par son Testament, montoient à 88 mille Livres Sterling.

Lettres de Bourgeoisie de Bristol & de Bath données au Prince de Galles, & à des Gentilshommes de sa suite. 28 Novembre.

Le *Prince* & la *Princesse de Galles* se trouvant à *Bristol*, en allant à *Bath*, la Ville présenta au *Prince* des Lettres de Bourgeoisie enfermées dans une Boète d'Or. Quelques jours après la Ville de *Bath* fit présent, à quelques Gentilshommes de la suite du Prince, de pareilles Lettres de Bourgeoisie enfermées dans des Boètes d'Argent.

Mort du Chev. Charles Turner. 28 Novembre.

Le Chevalier *Charles Turner*, l'un des Maîtres des Comtes de l'Echiquier, lequel s'étoit toujours distingué dans le Parlement par son attachement au Parti de la Cour, mourut le 28; & sa Charge fut donnée au Fils aîné du Lord Grand-Chancelier.

Gouvernement donné. Novembre.

Le Roi donna le Gouvernement des Iles de *Bahama* au S. *Tinker*, Gendre du S. *Bladen* l'un des Commissaires du Roi à *Anvers*.

Obelisque en l'honneur du Prince de Galles. Novembre.

Le S. *Richard Nash* fit élever à *Bath*, au milieu de la Place de la Reine, en l'honneur du *Prince de Galles*, un magnifique Obélisque de la même hauteur que celui que *Rameses* Roi d'*Egipte* avoit fait élever dans la Ville d'*Héliopolis*.

Voitures publiques volées. Novembre.

Cinq hommes, dont deux ne paroissoient pas avoir plus de quinze ans, arrêtèrent dans les Communes de *Finchley* seize Chariots, allant des Comtés de *Buckingham*, de *Northampton* & de *Bedford* à *Londres*, & prirent aux Voiageurs tout l'argent qu'ils avoient.

Marée extraordinaire à Dublin. 1 Decembre.

En DECEMBRE; le 1, la Marée monta & décendit dans la Rivière & dans le Port de *Dublin*, quatre fois, depuis trois heures du matin jusqu'à trois heures après midi. C'est ce qu'on croïoit n'être jamais arrivé.

Le Roi quitte le Deuil de la Reine. 7 Decembre.

Le 7, le *Roi* quitta le Deuil qu'il avoit pris pour la mort de la *Reine*.

Or & Diamans venant de Portugal. 26 Decembre.

Un Vaisseau de Guerre, arrivé de *Lisbone* dans la *Tamise*, apporta des sommes considérables, avec une grande quantité de Diamans, pour le comte des Négocians de *Londres*.

Révolte dans la Province de Wiltshire. Decembre.

Les *Tisserans* de la Province de *Wiltshire* se revoltèrent au nombre de deux mille, & commirent beaucoup de désordres. Le Gouvernement chargea huit Compagnies des Garnisons de *Bristol* & de *Salisbury* de les faire rentrer dans leur devoir.

Liberalités du Roi. Decembre.

Le *Roi* donna 1000 Liv. St. pour contribuer à l'établissement des *Ecoles Protestantes* dans le Roïaume d'*Irlande*. Il en fit distribuer autant aux Pauvres de *Londres* & de *Westminster*.

Collecte de la Ville de Bath pour bâtir un Hôpital. Decembre.

Les Habitans de *Bath* firent une Collecte pour bâtir un Hôpital dans leur Ville, & ramassèrent jusqu'à 4000 Livres Sterling, qui leur furent données par divers Seigneurs. Le *Prince de Galles* en donna 150.

Médailles.

On frappa, durant ce mois & le précédent, à la Monnoie de la Tour de très belles Médailles d'Or de la valeur de 30 Liv. St., portant d'un côté le Buste du *Roi*, & de l'autre ceux du *Prince de Galles*, du *Duc de Cumberland*, & des quatre *Princesses*. On devoit les envoïer dans les Cours Etrangères.

II.

II. EN JANVIER, le S. *Timothée Bridges*, commandant l'Escadre de *La Jamaïque*, mourut dans cette Ile. Le S. *Fox*, l'ancien des Capitaines, prit le commandement de la Flote, qui lui fut donné dans la suite par le Roi. Mort du Commandant de l'Escadre de la Jamaïque. Janvier.

En FEVRIER, une nouvelle Escadre composée de quatre Vaisseaux de Guerre partit pour l'*Amérique*, sous le Commandement du Capitaine *Brown*. Un Vaisseau de Guerre de 20 Canons fut mis en Commission pour *Terre-Neuve*, & les ordres furent donnés pour le départ d'une Chaloupe qu'on armoit en guerre à *Portsmouth* pour aller à la Côte de *Guinée*. Nouvelle Escadre qui part pour l'Amérique. 25 Fevrier. Vaisseaux en Commission. 28 Fevrier.

En MARS, trois autres Vaisseaux de Guerre furent mis en Commission; le premier de 50 Canons, pour *Terre-Neuve*; le second de 40 Canons pour *La Virginie*; & le troisième de 20 Canons pour la *Nouvelle-Yorck*. Quelques jours après, les ordres furent donnés pour complèter l'Equipage d'un Vaisseau de Guerre de 60 Canons destiné pour les mêmes Mers; & depuis il fut ordonné de rendre demi-complets les Equipages de huit Vaisseaux Gardes-Côtes, dont deux étoient de 80 Canons; trois de 70; & trois de 60. Autres. 11 Mars. Autres. 25 Mars. Ordres au sujet des Gardes Côtes. 28 Mars.

En AVRIL, on expédia des ordres pour prendre par force des Matelots, qui devoient être emploïés à bord des Vaisseaux qu'on avoit dessein de mètre incessament en Commission. En effet quelques jours après on en mit en Commission, d'abord deux, ensuite quatorze, dont un de 80 Canons, trois de 70, six de 60, & quatre de 50. Le S. *Nicolas Haddock*, Contre-Amiral de l'*Escadre-Rouge*, fut nommé pour commander une Escadre de 12 Vaisseaux de Ligne, sans les Brûlots & Galiotes à Bombes, laquelle on destinoit pour la Méditerranée. Il arbora son Pavillon le 24 à *Chatam*. Quatre jours après, il se rendit aux *Dunes*, où son Escadre se devoit assembler; & dans le même tems à peu près plusieurs jeunes Seigneurs allèrent s'embarquer pour servir sous ses ordres en qualité de volontaires. Pendant ce même mois, les Maîtres des Bâtimens servant au transport du Charbon obtinrent de l'Amirauté des *Protections* pour trois mois; & les Shérifs de *Londres* furent chargés de distribuer de la part du *Roi*, 200 Liv. St. aux Matelots revenus depuis peu de *Cadix*, où l'on les avoit retenus prisonniers pendant quelques mois. Ordre de presser des Matelots. 21 Avril. Vaisseaux en Commission. 24, 28 Avril. Le Contre-Amiral Haddock nommé pour Commander une Escadre dans la Méditerranée arbore son Pavillon. 24. Avril. Il se rend aux Dunes. 28 Avril. Protections accordées aux Bâtimens de Charbon. Avril. Liberalité du Roi aux Matelots revenus d'Espagne. Avril.

En MAI, il y eut un Vaisseau de Guerre, lancé à l'eau à *Deptford*. Le Général *Ogletorpe* se rendit à bord de celui qui devoit le conduire à son Gouvernement de la *Nouvelle-Georgie*, & servir d'escorte aux Bâtimens sur lesquels on avoit embarqué 300 Soldats avec leurs Femmes & leurs Enfans pour les transporter dans cette Colonie. Suivant l'état délivré dans le courant de Février au Bureau de la Guerre, la levée de ce Regiment avec ses armes, son habillement & son passage revenoit à 10 mille Liv. Sterling; & pour lors le Général *Ogletorpe* en sollicitoit encore 16 mille Vaisseau lancé à l'eau. 6 Mai. Le Général Ogletorpe s'embarque pour la Nouvelle Georgie. 8 Mai.

pour servir à l'établissement de cette Colonie, qui coûtoit déja plus de 80 mille Livres Sterling. Quand ce Général alla s'embarquer on lui remit douze pieces de Canon de fer de 8 à 12 Livres de Bale avec tout ce qu'il faloit d'ailleurs pour armer 12 cens Hommes en cas de besoin, & 500 Liv. St. en petites espèces d'argent, pour païer ses Troupes & faire circuler dans la Colonie. On mit ensuite en Commission un Vaisseau du quatrième rang. Le Contre-Amiral *Haddock* quita les *Dunes* pour aller s'embarquer à *Chatam*, & se rendre ensuite à *Spithead* avec un autre Vaisseau de Guerre que l'on mit alors en Commission, ainsi que trois autres. Quelques jours après il mit à la voile pour *Sainte-Hélène*. La Place de Commissaire de la Marine qu'avoit remplie le Lord *Vere-Beauclerc*, fut donnée au sieur *George Crowle*, à qui le sieur *Jean Philipson* succèda dans celle de Commissaire du Bureau des Vivres. On enleva par force, sur les Bâtimens entrés dans le Port de *Dublin*, 170 Matelots, auxquels il s'en joignit un grand nombre, qui s'engagèrent volontairement.

Vaisseau en Commission. 9 Mai. Le Contre-Amiral Haddock va s'embarquer à Chatam, & met à la voile. 23 Mai. Vaisseaux en Commission. 26 Mai &c. Charges données. Mai. Matelots enrôlés en Irlande. Mai.

En JUIN, un Vaisseau, nouvellement construit & restant encore sur les Chantiers à *Deptford*, fut entierement reduit en cendres: mais par les mesures que l'on prit, on empêcha l'incendie de s'étendre. Il y avoit alors à la rade de *Spithead* neuf Vaisseaux de Guerre prêts à mettre à la voile, & l'on en fit partir un dixième pour aller croiser dans la *Manche*. Un Vaisseau de Guerre partit de *Gallway* en *Irlande* pour venir en *Angleterre* avec un grand nombre de Matelots qu'on avoit enrôlez par force ou volontairement dans ce Port. Trois Galiotes à bombes furent mises en Commission avec ordre de les équiper en diligence pour aller joindre le Contre-Amiral *Haddock*. Les ordres furent aussi donnez à *Portsmouth* d'équiper en toute diligence deux Vaisseaux de Guerre de 60 Canons & de 400 Hommes d'Equipage. Tous ces préparatifs étoient causez par les nouvelles qui venoient de tems en tems que les *Espagnols* continuoient leurs Déprédations dans les Mers d'*Amérique* & qu'ils s'y rendoient maîtres de tous les *Bâtimens Anglois*, qu'ils rencontroient. Le Vaisseau la *Galère de Gènes* que les *Espagnols* avoient retenu longtems à *La Havane*, & que le *Roi d'Espagne* avoit ordonné de relacher à la sollicitation du S. *Keene* Ministre d'*Angleterre* à *Madrid*, revint à *Douvres*. Les Vaisseaux destinés au transport des Troupes que l'on envoïoit à la *Nouvelle-Georgie* achevèrent de s'assembler à la Rade de *Mother-Banch* près de *Portsmouth*; & les deux Vaisseaux de Guerre qui devoient les escorter, vinrent les y joindre.

Vaisseau brûlé. Juin. Vaisseaux prêts à mettre à la voile. Juin. Autres Matelots enrôlés en Irlande. Juin. Galiotes à bombes en Commission. Juin. Vaisseaux de Guerre équipés. Juin. Arrivée d'un Vaisseau rendu par les Espagnols. Juillet. Vaisseaux pour la Nouvelle-Georgie, assemblés.

En JUILLET, cinq de ces Vaisseaux partirent sous l'Escorte du Vaisseau de Guerre qui portoit le Général *Ogletorpe*. On complèta l'Equipage d'un autre Vaisseau qui devoit servir d'Escorte aux Bâtimens chargés des Provisions que l'on envoïoit à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Pour remplacer les Gardes-Côtes, que l'on faisoit servir dehors, on mit en Commission

Ils partent. 7 Juillet. On complète l'Equipage d'un vaisseau de Guerre. 24 Juillet.

quatre Vaisseaux, dont un de 70 Canons, deux de 60 & le quatrième de 50. A la fin de ce mois, le nombre des Matelots, emploiés pour le service des Vaisseaux de Guerre mis en Commission, montoit à 18 mille. Le Comte de *Granard*, Vice-Amiral de l'*Escadre-Bleue*, fut nommé Commandant de l'Escadre qui devoit aller en *Amérique*.

Vaisseaux en Commission. 25 Juillet. Nombre des Matelots nouvellement enrôlés. Juillet. Le Vice-Amiral Comte de Granard, Commandant de l'Escadre d'Amerique. Juillet.

En Août, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission treize Vaisseaux de Guerre, dont un de 80 Canons & 600 Hommes d'Equipage; deux de 70 Canons & 480 Hommes; trois de 60 Canons & 400 Hommes; sept de 50 Canon & 300 Hommes; avec une Galiote à Bombes de 16 Canons & de 40 Hommes. Ils ordonnèrent en même tems aux Chefs de la Compagnie des Bâteliers de fournir incessament 1000 Matelots pour le service de la Flote. Le Vice-Amiral *Balchen* partit de *Portsmouth* pour *Plymouth* avec quatre Vaisseaux de Guerre & quelques Bâtimens chargés de Provisions. Il y fut joint ensuite par d'autres Vaisseaux, & partit le 19 pour la *Mediterranée* avec neuf Vaisseaux de Guerre & trois Bâtimens de transport. Dans le même tems, le Vice-Amiral *Cavendish* mit à la voile avec quatre Vaisseaux de Guerre & quelques autres Bâtimens, pour aller dans la *Mediterranée* joindre le Contre-Amiral *Haddock*. Le Vice-Amiral *Matthews* fut nommé Commandant d'une Escadre de douze Vaisseaux. Le Vice-Amiral *Stewart* qui devoit commander une Escadre d'observation dans la *Manche*, arbora son Pavillon à *Chatam* à bord du Vaisseau le *Superbe*. Dans ce mois, il y avoit en Commission 103 Vaisseaux de Guerre, dont 26 étoient aux *Indes Occidentales* & sur les Côtes de l'*Amérique*, 22 dans la *Mediterranée* & sur les Côtes d'*Afrique*, & 55 dans les Ports d'*Angleterre*. Il faloit pour le service de ces Vaisseaux 25 mille Matelots, dont on en avoit déja levés 22 mille 500.

Vaisseaux en Commission. 8 Août. Levée de Matelots. 8 Août. Le Vice-Amiral Balchen part pour la Méditerranée. 10, 19. Août. Départ du Vice-Amiral Cavendish pour la Méditerranée. 10 Août. On donne le Commandement de 12 Vaisseaux au Vice-Amiral Matthews. Août. Le Vice-Amiral Stewart arbore son Pavillon à Chatam. Août. Nombre des Vaisseaux en Commission. Août.

En Septembre, un Vaisseau de guerre vint à *Plimouth* avec 110 Matelots, enlevés par force à *Bristol*. Par les Comtes de l'*Amirauté* arrêtés dans ce mois, on vit que l'Armement de cette année coutoit 300 mille Livres Sterling.

Matelots enrôlés par force. 12 Septembre.

En Octobre, on envoïa des ordres aux Contre-Amiral *Haddock* de se rendre avec son Escadre à *Gibraltar*.

Le Contre-Amiral Haddock destiné pour Gibraltar. Octobre.

En Novembre, la *Haute Cour de l'Amirauté* jugea trois Procès pendans devant elle. Dans le premier, il s'agissoit d'un Capitaine accusé d'avoir coulé à fonds une Barque de Pêcheurs après avoir assommé ceux qui la montoient. Il fut déchargé de l'accusation. Un autre Capitaine accusé d'avoir donné des Passeports à divers Vaisseaux étrangers, fut admis à donner caution. Le nommé *Bucanan* Canonier, accusé de l'assassinat d'un Pilote, fut condamné à être pendu; mais lorsqu'on l'éxécuta, les Matelots le détachèrent de la Potence assez à tems pour lui sauver la vie, & le firent ensuite passer en *France*. Les *Commissaires de l'Amirauté* firent désarmer

Jugemens de la Haute Cour de l'Amirauté. 21 Novembre. Vaisseaux désarmés.

II. MARINE.

ANNÉE MDCCXXXVIII.

Le Vice-Amiral Matthews ataqué par les Sauvages. Novembre.

plusieurs Vaisseaux. Le Vice-Amiral *Brown* fut attaqué dans la rade de *Eustave* à l'Est du *Cap-le-Sable*, par plusieurs Canots remplis de Sauvages, qu'il força de se retirer après un Combat de six heures.

Provisions envoiées au Contre-Amiral Haddock. Décembre.

En DÉCEMBRE, on fit partir pour *Port-Mahon*, sous l'Escorte d'un Vaisseau de Guerre, plusieurs Bâtimens chargés de Provisions destinées à l'Escadre du Contre-Amiral *Haddock*.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Dividende. 25 Avril, 2 Octobre. Guinées alterées. Août. 20 Septembre.

III. Le *Banque* dans son Assemblée générale du 27 de MARS déclara que le *Dividende* de ses Actions pour les six mois qui devoient échoir le 5 d'AVRIL, seroit de deux & trois quarts pour cent. La même chose fut déclarée dans une Assemblée du 2 d'Octobre pour les six mois suivans. Comme dans le cours de cette année on faisoit passer à la *Banque* beaucoup de Guinées altérées, le *Roi* promit, au mois d'AOUT, une recompense de cent Livres sterling à quiconque pourroit se saisir des coupables, & le pardon à ceux qui découvriroient leurs complices. Il y eut quelques Persones arrêtées à ce sujet, entre autres une Femme, nommée *Coster*, qui le mois suivant se pendit dans la Prison. Dans le courant du mois d'OCTOBRE, en conséquence d'une Résolution de la *Chambre des Communes* du 28 de Mars, la *Banque* reçut de la *Tréforerie* un million Sterling pour le rachat de 40 mille Liv. St. d'Annuités, qui lui devoient être remboursées par le *Parlement*.

Compagnie d'Afrique. Election de ses Officiers. 29 Janvier. 10000 Liv. St. données par le Parlement. Juin. Gouvernement donné. Juin. Poudre & fer envoïés aux Etablissemens. Novembre. Gouvernement donné. Décembre.

En JANVIER, la *Compagnie d'Afrique* élut le *Roi* pour Gouverneur, le Chevalier *Bibye Lake* pour Sous-Gouverneur, & le S. *Charles Hayes* pour Deputé-Gouverneur. En JUIN, la *Tréforerie* délivra l'ordre en vertu duquel la Compagnie devoit toucher 10 mille Liv. St., que le *Parlement* avoit ordonné dans la Seance de cette année, qui lui seroient données pour le meilleur entretien de son Etablissement & de ses Forts en *Afrique*. Elle nomma dans le même mois le S. *Thomas Sommers* Gouverneur de *Widah*. En NOVEMBRE, elle fit partir pour ses établissemens 100 mille Liv. de Poudre & 15 mille de Fer Ouvragé. En DÉCEMBRE, elle nomma le S. *Lée* Gouverneur du Fort du *Cap-Coust* sur la Côte d'*Afrique*, à la place du S. *Jérémie Sinker*, mort dans ce Gouvernement le 26 de Février.

Compagnie des Assurances. Dividende 22 Octobre.

Le 22 d'OCTOBRE, la *Compagnie des Assurances* de *Londres* déclara que le *Dividende* de ses Actions, pour la demi année alors échue, seroit de six Shellings par Action.

Compagnie de Turquie. Vaisseaux arrivés. 1 Avril, 6 Juillet.

En AVRIL, la *Compagnie de Turquie* vit arriver aux *Dunes* un de ses Vaisseaux, dont la Charge étoit estimée 3 à 400 mille Livres Sterling. En JUILLET, il en vint un autre au même endroit qui revenoit de *Cipre* & de *Scanderone*, & dont la Cargaison passoit pour valoir 100 mille Livres Sterling.

Compagnie des

En JUIN & DÉCEMBRE, la *Compagnie des Indes Orientales* régla que

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

le Dividende de ses Actions pour chacune des demi-années seroit de trois & demi pour cent. En AVRIL, elle tint une Assemblée Générale dans laquelle il fut résolu de prolonger le tems, dans l'espace duquel les Porteurs d'Obligations de la Compagnie devoient les faire marquer pour en réduire les intérêts conformément aux arrangemens pris à ce sujet dans les Assemblées générales de l'année précèdente. Le Procès que la Compagnie avoit depuis plusieurs années contre le sieur *Naish*, fut jugé le 26 de MAI par les Barons de la *Cour de l'Echiquier* en faveur de ce dernier. En MARS, il y eut à bord d'un Vaisseau de cette Compagnie une révolte des Matelots, dont plusieurs se retirèrent, quoiqu'on leur eût augmenté leurs gages de cinq Shellings par mois. Huit des plus mutins furent emprisonnés & les autres rentrèrent dans leur devoir. Ce Vaisseau devoit partir incessament chargé de Munitions de guerre pour *Bombay*. La Garnison de cette Place en avoit besoin pour se défendre contre les *Morats* ou *Sow-Rogers* qui depuis quelques mois avoient chassé les *Portugais* de l'Ile de *Salset*, éloignée de *Bombay* que de la portée du Fusil. Dans le même mois, on embarqua sur ce Vaisseau 17 grandes Caisses d'argent destiné pour les *Indes Orientales*, & deux jours après la Compagnie fit déclaration à la Douane de 40 mille onces d'argent qu'elle vouloit envoïer dans le même Païs. Elle fit en DECEMBRE une pareille déclaration, un jour de 8 mille 665 onces d'argent en Lingots & de 10 mille en Espèces, & le lendemain de 725 mille 130 onces en Lingots, & 14 mille en Monnoie. Dans le mois de JUIN, elle fit embarquer sur un autre de ses Vaisseaux 40 Canons & 40 Tonneaux de Boulets de fer pour le Fort de *Bombay*, dont en JUILLET, elle donna le Gouvernement au Capitaine *Rygby*. Elle prit cette année sept Vaisseaux à son service; un en FEVRIER qu'elle destinoit pour *Bencolen* & *Borneo*; deux en SEPTEMBRE, dont l'un pour la *Chine*, l'autre pour *Borneo*; deux en OCTOBRE, l'un pour *Moca*, l'autre pour *Sainte-Hélène* & *Bencolen*; & deux en NOVEMBRE, l'un pour *Madagascar* & *Bombay*, l'autre pour *Madras* : mais ces préparatifs furent un peu retardés parce que 22 Matelots de l'un des Vaisseaux qu'elle avoit arrêtés le mois précèdent, l'abandonnèrent dans celui-ci pour passer sur un Vaisseau de Guerre. Les Navires, que la Compagnie eut de retour cette année, furent au nombre de huit. Un arriva de *Bengale* aux *Dunes* le 3 de JUIN. C'étoit un de ceux que la Tempête avoit maltraités l'année précèdente, & dans le même mois il en revint un autre de la *Chine* à *Sainte-Hélène*. Il étoit richement chargé. Le 1 de JUILLET, il en arriva de *Bengale* aux *Dunes* un autre de ceux que la même Tempête avoit si maltraités. Il en revint trois dans le mois d'AOÛT. L'un, richement chargé, prit terre aux *Dunes* le 18, & les deux autres dans le courant du mois venant de *Bencolen* & de *Bombay*. Les deux derniers arrivèrent aux *Dunes* le 4 de

Indes Orientales. Dividende. Juin, Décembre.

Réduction de l'intérêt des Obligations. 2 Avril.

Procès contre le S. Naish jugé. 26 Mai.

Révolte de Matelots. Mars.

Munitions de guerre pour Bombay. Mars.

Argent pour les Indes. 20, 23 Mars; 30, 31 Décembre.

Munitions. Juin.

Gouvernement de Bombay donné. Juillet.

Vente de Thé 25 Septembre.

Vaisseaux qu'elle prend à son service. 28 Février; 5 Septembre; 2 Octobre; 12 Novembre.

Vaisseaux de retour. 3 Juin &c.; 8 Juillet; 16 Août &c. 27. Septembre.

III. BANQUETET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

SEPTEMBRE, l'un venant de la *Chine* & du *Fort Saint-George*, l'autre de la *Chine*, & rapportant l'un & l'autre une quantité considérable de Marchandises. Je ne puis mieux finir ce que j'avois à dire de cette Compagnie, que par un Acte de Justice qu'elle fit le 21 de MAI. Dans une Assemblée générale elle règla, sur la proposition des Directeurs, qu'à l'avenir ceux qu'elle prendroit à son service au-dessous de l'âge de 40 ans, & qui par la suite deviendroient, ou par blessures ou par maladies, incapables de la servir, seroient admis de droit à la pension de son Hôpital à *Poplar*.

La Compagnie assure la vie à ceux qui la servent. 21 Mai.

...mpagnie du Sud. Facteur pour la Havane. 3 Janvier. Dividende. 31 Janvier; 31 Juillet. Examen des Statuts. 9 Octobre. Vaisseaux de retour. 8 Juin; & Août; 9 Septembre; 10 Octobre.

Vers la fin de l'année précèdente, le *Roi d'Espagne* permit à la *Compagnie du Sud* d'envoïer un Facteur à *La Havane*. Au commencement de cette année elle en choisit un. Le *Dividende* de ses Actions pour les six derniers mois 1737, & pour les six premiers de 1738, fut fixé, dans les Assemblées générales du 31 de JANVIER & du 31 de JUILLET, à un & demi pour cent. Au mois d'OCTOBRE, elle établit un Committé pour examiner ses Statuts. Elle eut cette année sept Vaisseaux de retour, dont deux revenoient d'*Amérique* & les cinq autres de la Pêche de la Balène. Les deux premièrs arrivèrent, l'un aux *Dunes* le 8 de JUIN, venant, richement chargé, de *Buenos-Ayres*, & rapportant la nouvelle que deux autres Vaisseaux de la Compagnie avoient délivré 600 Nègres à la Factorerie de cette Ville; l'autre à *Douvres* le 8 de SEPTEMBRE, chargé de 16 cens 86 sacs de Cacao de *Carraque*, qui fut depuis vendu le 23 du mois suivant, depuis 9 Liv. St. jusqu'à 10 Liv. St. 10 Sh. le cent pesant. Les cinq autres Vaisseaux revinrent du *Groenland*; un dans le courant du mois d'AOÛT, aiant fait une heureuse pêche; trois le 1 d'OCTOBRE, rapportant entre eux six Balènes; & le dernier le 10 du même mois, aiant à bord deux Balènes & demie.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. Ouverture. 4 Fevrier.

IV. Le 4 de Fevrier, vers les deux heures après midi, le *Roi* se rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées, il adressa le Discours suivant aux deux *Chambres*.

Discours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai fait assembler pour travailler aux Affaires Publiques; & j'espère que vous les expédiérés avec la prudence & la promtitude, qui conviennent à la sagesse d'un Parlement.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai commandé que l'on vous remît les Etats des Dépenses pour l'année courante; & la diligence, avec laquelle je vous ai toujours vu faire tout ce qui pouvoit contribuer à procurer le bonheur & la tranquillité de mes Sujets & la sureté de

IV. QUATRIÈME SÉANCE DU SECOND PARLEMENT.

ma Courone & de mes Etats, ne me permet pas de douter que vous ne montriés le même zèle & la même affection pour le soutien de mon Gouvernement & pour le bien Public.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je comte que vous vous êtes assemblés dans la disposition de renoncer aux animosités, qui prolongeroient inutilement cette Séance; & j'ai résolu de faire en sorte que, de ma part & pour quelque raison que ce puisse être, les Affaires Publiques ne souffrent aucune interruption ni même aucun délai.

Adresses des deux Chambres. 6, 7 Fevrier.

Les *Adresses* des deux *Chambres* furent présentées, celle des *Seigneurs* le 5 & celle des *Communes* le lendemain. La première portoit en substance, « Qu'ils profitoient avec empressement de la première occasion » d'approcher de sa Persone Roïale, pour lui marquer la douleur dont » leurs cœurs avoient été pénétrés par la mort d'une *Reine*, que ses grandes » qualités avoient rendue si chère, non seulement à Sa Majesté, mais encore à toute la Nation, & qui par le rare assemblage des vertus les plus » respectables avoit été l'*Epouse*, la *Mère* & la *Reine* la plus capable de » rendre un *Epoux*, des *Enfans* & des *Sujets* heureux: Que dans la crainte » d'augmenter la juste affliction du *Roi*, de rouvrir des plaies que » pour leur propre intérêt ils devoient s'efforcer de guérir, ils n'osoient » s'étendre autant qu'ils l'auroient desiré sur l'éloge de cette incomparable Princesse: Que si le souvenir de cette perte irréparable » jetoit une telle consternation dans tous les cœurs des *Anglois*, ce même » souvenir devoit être encore bien plus affligeant pour Sa Majesté, que » les liens, qui l'unissoient à la *Reine*, avoient rendu le témoin continuel » de ses discours & de ses actions: Que dans le tems qu'ils déposoient aux » pieds du Trône ces foibles expressions de leur vive douleur, ils sentoient combien ils avoient de graces à rendre à Dieu de ce qu'il vouloit bien prolonger les jours précieux du *Roi*, d'où dépendoit le bonheur de la Nation; & qu'ils supplioient instament Sa Majesté de modérer sa douleur, & de mètre en usage dans une si triste circonstance » cette force d'esprit, qui pouvoit seule la soutenir & tirer ses Sujets de » l'abatement où son affliction les avoit fait tomber ». Le reste n'étoit qu'un Compliment sur ce que la Harangue du *Roi* renfermoit. Il leur répondit, « Qu'il les remercioit de cette fidèle *Adresse*, si remplie des marques de leur affection & de leur zèle pour sa Persone & pour son Gouvernement: Que la manière dont ils exprimoient leur juste douleur de » la grande perte, qu'il avoit faite, étoit une des preuves les plus évidentes de leur amour sincère pour lui & pour sa famille ». Les *Communes* dans leur *Adresse* s'étendoient beaucoup sur les louanges de la *Reine*. *Lorsque nous réflechissons*, disoient-elles, *sur son incomparable caractère, sur son*

IV. QUATRIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

mérite personel, & que nous la considérons comme une Mère non moins indulgente que capable d'instruire, comme une Princesse, qui réunissoit en elle les différentes qualités d'une Compagne agréable & constante, d'une Amie fidèle, & de l'Epouse la plus tendre & la plus soumise; nous pleurons sa perte comme la plus grande dont Votre Majesté & sa Famille Roïale pussent être affligées: mais quand d'autre part nous envisageons tant d'autres éminentes vertus, son amour pour la Justice, son attachement aux Loix qui fondent notre heureuse & sage constitution, ses immenses charités, sa bienveillance sans bornes, sa compassion pour les affligés, la faveur qu'elle accordoit au mérite & sa douceur envers tous; lorsqu'enfin nous considérons toutes les parties de son auguste caractère; ce n'est plus une perte particulière & personelle, c'est une perte Nationale que nous pleurons. Les *Communes* parloient ensuite de la conduite de la REINE, soit en présence soit pendant l'absence du ROI. *Nous avons vu*, disoient-elles, *quant au premier article, une véritable complaisance aux volontés de Votre Majesté; quant au second, une véritable réprésentation de Votre Majesté, pour ce qui regarde l'autorité dont elle étoit revêtue. Grande, sage & bonne dans toutes ses actions, elle faisoit alternativement voir sa soumission dans l'un des cas, & sentir sa douceur dans l'autre. Quelle que soit la distance du commandement à la subordination, cette Princesse passoit facilement de l'un à l'autre, parce que son habileté savoit se prêter également à tout. Aussi résignée aux devoirs d'une* Reine Epouse, *que propre à l'exercice de l'éminent emploi de* Régente *de ces Roïaumes; elle étoit aussi prête à se soumètre que capable de commander, & pouvoit également servir d'exemple, aux Souverains, lorsqu'elle commandoit; aux Sujets, lorsqu'elle obéïssoit.* Le reste de l'*Adresse* répondoit par des protestations de zèle & d'affection à la Harangue du *Roi*, qui leur dit, « Qu'il » les remercioit de cette *Adresse* soumise & très-affectionée: Qu'il étoit si » touché des preuves convainquantes qu'elles lui donnoient de l'égard » singulier qu'elles avoient pour lui, que dans l'affliction qui l'accabloit, » il n'étoit point en état de leur bien exprimer le juste sentiment qu'il » avoit de leur affection & de l'intérêt qu'elles prenoient à ce qui le re- » gardoit en cette occasion ».

Messages au Prince de Galles. 8, 11 Fevrier.

Les jours suivans, les deux *Chambres* firent présenter au *Prince de Galles* des Messages de félicitation sur la naissance de la *Princesse Auguste*.

Subside accordé. 7, 8 Fevrier.

Le jour même que l'*Adresse* des *Communes* au *Roi* fut présentée, elles résolurent d'accorder un *Subside*, & le lendemain elles approuvérent cette résolution. Les Etats & les Comtes ordinaires pour l'année courante aiant été remis à la *Chambre*, le 11; elle résolut, le lendemain, en Grand Committé, d'accorder au *Roi* pour le Service de la Marine 40 mille Liv. St. par mois, & que le nombre des Matelôts seroit de 10 mille, à raison de 4 Liv. St. par mois pour chacun, y compris la dépense de l'Artillerie pour le service de Mer. Les Troupes de la Marine furent ensuite augmentées de 10 mille Hommes, par une résolution prise en Grand Committé

mitté le 18 d'Avril, laquelle fut approuvée le 21; & le même jour la *Chambre*, délibérant en Grand Committé, sur les moïens de lever le *Subside*, autorisa le Roi à faire un emprunt de 500 mille Liv. St. dont on paieroit l'interêt à trois pour cent, & qui seroit fait, soit en argent soit en Billets de l'*Echiquier*; & l'on ajouta que le paiement du fonds & des arrérages seroit pris sur la caisse du *Fonds d'Amortissement*. Le 14 de Février la *Chambre* en Grand Committé délibéra sur le nombre des Troupes de Terre. Quelques Membres proposèrent de les réduire à 12 mille Hommes. Il s'éleva là-dessus de grands débats. Le Chevalier *Walpole* & les Srs. *Guillaume Younge*, *Oglethorpe* & plusieurs autres parlèrent contre cette réduction. Les Srs. *Pulteney*, *Jekil* & quelques autres soutinrent, « Que la *Grande-Bretagne* étant en paix avec toute l'*Europe*, il » faloit profiter de cette occasion favorable pour épargner cette dé» pense ». Leur Proposition fut enfin rejetée à la pluralité de 249 voix contre 164; & l'on résolut que le nombre des Troupes de Terre seroit pour l'année courante de 17 mille 704 Hommes, y compris 18 cens 15 Invalides & 355 Hommes des Compagnies Franches d'*Ecosse*. Le 19, on accorda pour leur entretien 647 mille 549 Livres Sterling. Le 22, les *Communes* accordèrent en Grand Committé, 225 mille 982 Livres Sterling pour l'entretien des Garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*; 25 mille 982. Liv. St. pour les Pensionnaires externes de *Chelsea*; 4. mille 395, pour des Dépenses auxquelles il n'avoit pas été pourvu par le *Parlement*, & 222 mille 885 pour l'Etat de la Marine, en y comprenant les Officiers à la demi-paie. Les Délibérations sur le *Subside* furent continuées deux jours après, & l'on résolut en Grand Committé d'accorder 97 mille 223. Liv. St. pour l'Office d'Ordonnance, 28 mille 321 pour les non-valeurs de 1736, & 10 mille pour l'entretien de l'Hôpital de *Greenwich*. Cette Délibération fut reprise en Grand Committé le 18 de Mars, & l'on résolut d'accorder un million Sterling pour racheter une partie des Annuités de la *Banque*; 30 mille Liv. St. pour l'interêt de 500 mille, qu'elle avoit prêtées sur le revenu du Droit sur le Sel; 40 mille, pour les dépenses extraordinaires de la Marine; 4 mille, pour réparer les Bâtimens de l'Abbaïe de *Westminster*; 8 mille, pour favoriser l'établissement de la Colonie de la *Nouvelle-Georgie*; & 3 mille 222, pour les non-valeurs des nouveaux Droits sur le Papier Timbré. Le 5 de Mai, la *Chambre* accorda, de même en Grand Committé, 10 mille Liv. St. pour l'entretien des Forts possédés par les *Anglois* sur les Côtes d'*Afrique*, & 3 mille pour augmenter le Fonds qui servoit à païer des Pensions aux Veuves des Officiers. Enfin elle avoit accordé le 18 d'Avril, outre les 500 mille Liv. St. dont il est parlé plus haut, pour le service de cette année, 200 mille Liv. St. à prendre aussi sur le *Fonds d'Amortissement*, & le Bill en fut passé le 31 du même mois.

Pour les Troupes de Terre. 14, 19 Fevrier.

Pour les Garnisons de Gibraltar & de Port-Mahon &c. 22, 24 Fevrier.

Autres Subsides. 18 Mars, 18 Avril, 5 Mai.

ANNE'E MDCCXXXVIII.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

Les différentes Sommes accordées pour le *Subside* de cette année montoient ensemble à quatre millions neuf cens deux mille quatre cens quatre vingts-onze Livres Sterling.

On n'emploïa pour la levée du *Subside* que les moïens ordinaires, avec l'emprunt dont il est parlé plus haut, & ce que l'on prit sur le *Fonds d'Amortissement*.

Bills approuvés par le Roi.

Sept Bills reçurent le consentement Roïal le jour de la clôture de cette Séance; le premier, pour lever une Taxe de deux Shellings sur les Terres; le second, pour emploïer deux Millions Sterling du *Fonds d'Amortissement* aux dépenses de l'année courante; le troisième, pour continuer de percevoir les impositions sur le Sucre & sur le Caffé qui ne venoit pas des *Colonies Angloises*; le quatrième pour faire observer l'Acte de la neuvième année de ce Règne par lequel on avoit mis un droit sur les Liqueurs distilées; le cinquième, pour assurer le paiement des rentes dues aux Seigneurs des Terres par leurs Vassaux; le sixième, pour bâtir un Pont à *Westminster*; & le septième, pour règler l'emploi des biens du feu Comte de *Derwentwater*.

Les Déprédations des Espagnols donnent de l'occupation au Parlement.

Requêtes des Marchands de Londres.

Les Déprédations des *Espagnols*, qui donnèrent occasion à toutes les Dépenses que l'on fit cette année sur Mer, occupèrent beaucoup le *Parlement*. Le 1 de Mars, les Marchands de *Londres*, négociant en *Amérique*, presentèrent à la *Chambre-Basse* une Requête, dans laquelle ils disoient, « Que s'étant adressés à la *Chambre* en l'année 1728, pour lui » faire des répresentations au sujet de plusieurs saisies & déprédations com» mises les années précédentes par les *Espagnols*, elle avoit résolu: *Que* » *depuis la* Paix d'Utrecht, *le Commerce & la Navigation de la* Grande-» Bretagne *aux* Colonies Angloises *de l'*Amérique *avoient été beaucoup in*» *terrompus par les déprédations des* Espagnols, *qui, contre la foi des Trai*» *tés subsistans entre les deux Couronnes, avoient pris & declaré de bonne prise* » *un grand nombre de* Vaisseaux Anglois, *au grand dommage des Sujets du* » *Roïaume*: Qu'en conséquence de cette Résolution la *Chambre* avoit pré» senté sur ce sujet une *Adresse* au *Roi*: Que les *Espagnols*, aiant continué » leurs Déprédations, on avoit depuis supplié le *Roi* qu'il lui plût de conti» nuer ses efforts, non seulement pour empêcher de pareilles vexations à l'a» venir, mais aussi pour procurer une satisfaction entière des dommages que » l'on avoit soufferts, & pour assurer à ses Sujets l'exercice non interrompu » de leur Navigation aux *Colonies Angloises* & de ces *Colonies* à la *Grande-* » *Bretagne*: Que les *Espagnols* avoient eu si peu d'égard aux gracieux » efforts de Sa Majesté, qu'ils avoient continué leurs déprédations, & les » avoient portées l'année précèdente plus loin qu'ils n'avoient encore fait, » aiant en pleine mer arbitrairement saisi plusieurs *Vaisseaux Anglois* avec » leurs effets montant à des sommes considérables, lorsque ces Vaisseaux » faisoient la route directe des *Colonies* en *Angleterre* ou d'*Angleterre* aux » *Colonies*: Que plusieurs des Capitaines de ces Bâtimens étoient sans doute

IV. QUATRIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

» encore détenus prisoniers en *Amérique* par les *Espagnols*, & que leurs Equi-
» pages, reduits en Esclavage dans la *Vieille-Espagne*, êtoient traités inhu-
» mainement : Que cette Nation se faisoit une coutume d'aborder &
» d'attaquer tous les *Bâtimens Anglois* dans les Mers d'*Amérique* sous pré-
» texte d'y chercher des Marchandises de contrebande ; ce qui n'étoit
» pas moins contraire aux Loix des Nations qu'aux Traités entre les deux
» Courones : que par ces injustes & violens procédés, le Commerce d'*An-
» gleterre* en *Amérique* ètoit devenu si dangereux, que les *Assurances* sur
» *La Jamaïque* avoient beaucoup augmenté par cette seule raison ; & que,
» sans quelque remède efficace & prompt, ce Commerce & le Revenu que
» la Courone en retiroit seroient extrêmement diminués, pour ne pas
» dire entièrement perdus ». La Requête ajoutoit, « Que, bien que Sa
» *Majesté Catholique* eût stipulé par le *Traité de Seville* & par une Déclara-
» tion relative à ce Traité, donnée en 1732, de réparer les dommages que
» l'on avoit soufferts, les *Espagnols* n'avoient pas discontinué de faire en *Amé-
» rique* de nouvelles insultes aux Sujets de la *Grande-Bretagne*, pendant qu'on
» les amusoit en *Europe* par de vaines espérances de satisfaction : Que les
» Supplians avoient donc grande raison de croire que les Ordres envoïés
» par la *Cour d'Espagne* à ses Gouverneurs en *Amérique* n'avoient été que
» pour éluder la satisfaction promise, puisqu'aucun de ces Ordres n'avoit
» été mis en exécution, & qu'aucun Gouverneur n'avoit été puni de sa de-
» sobéissance : Que les *Espagnols*, par leur conduite à l'égard des *Vaisseaux
» Anglois*, faisoient bien voir qu'ils prétendoient exercer seuls la souverai-
» neté dans les Mers d'*Amérique* ; & que si l'on souffroit que les *Espagnols*
» continuassent d'agir comme ils avoient fait jusqu'alors, cela seroit suivi,
» non seulement d'un grand dommage pour cette Branche inestimable du
» Commerce, mais aussi de conséquences très facheuses pour la *Grande-
» Bretagne* même : Qu'ainsi, comme les mesures prises jusqu'alors n'avoient
» rien produit, ils supplioient la *Chambre* de prendre leurs réprésenta-
» tions en considération & de pourvoir aux moïens de mètre fin à ces in-
» sultes & déprédations, & de procurer une juste satisfaction des dom-
» mages que l'ont avoit soufferts ». Les *Communes*, après avoir lu cette Requête, prièrent le Roi par une *Adresse*, de faire remètre devant la *Chambre* des Copies ou des Extraits des diverses Requêtes ou Représentations & de tous autres Papiers présentés à Sa Majesté, depuis la *Saint-Jean* de l'année précèdente, au sujet des déprédations des *Espagnols*, comme aussi des Copies ou des Extraits des Mémoires ou Réprésentations faites à cet égard au *Roi d'Espagne* ainsi qu'à ses Ministres, & des ordres envoïés au Ministre de la *Grande-Bretagne* à *Madrit*. On avoit ajouté dans l'ADRESSE : *& des réponses faites à ces Mémoires, Réprésentations, ou Lettres* : mais ces mots furent rejetés à la pluralité de 164 voix contre 99. Les *Communes* demandèrent de plus qu'on leur remît un Etat des Procèdures faites en *Es-* 17 Mars.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

pagne depuis le 24 de Fevrier 1734 par les Commissaires établis, en vertu de l'Article VI du *Traité de Seville*, avec des Copies de tous les Papiers aiant rapport à ces Procèdures; comme aussi des Copies de tous les Mémoires ou Réprésentations qui, depuis le *Traité de Seville*, avoient été délivrées par ordre de la *Cour d'Espagne*, soit à Sa Majesté, soit à ses Secretaires d'Etat, ou bien à son Ministre à *Madrit*, concernant les Domaines, Possessions ou Droits de Commerce de la *Grande-Bretagne*; enfin des copies des Adresses ou Mémoires presentés par la *Compagnie du Sud* concernant son Commerce aux *Indes-Espagnoles*, & des Instances qu'elle avoit faites pour obtenir du Roi la permission de pourvoir à la fureté de son
21 Mars. Commerce de l'*Assiente*, & des Réponses que l'on avoit faites à ces différens Memoires. Quelques jours après elles demandèrent encore des Copies de toutes les Réprésentations faites à Sa Majesté, depuis le *Traité de Seville* jusqu'à la *Saint Jean* de l'année précèdente, au sujet des Déprédations des
26 Mars. *Espagnols*. Enfin elles demandèrent une Copie du *Traité de Madrit* de 1670, par lequel on avoit règlé les différens des deux Courones & pris des mesures pour empêcher les Déprédations & rétablir la Paix en *Amérique*.
19, 27 Mars. Elles reçurent dans le même tems diverses Requêtes sur le même sujet de la part des Marchands de *Bristol*, de *Liverpole* & d'autres endroits; & les Marchands de *Londres* de leur côté s'assemblèrent tous les jours pour recevoir les informations de tous les Bâtimens que les *Espagnols* avoient pris ou pillés depuis l'année 1729, afin de mieux établir ce qu'ils
4 Avril. avoient avancé dans leur Requête. Dans le commencement d'Avril, ils présentèrent à la *Chambre* une liste de 52 *Vaisseaux Anglois*, pris & pillés par les *Espagnols* depuis le *Traité de Seville*, dans laquelle ils spécifioient les noms de ces Vaisseaux & de leurs Capitaines, la valeur de leurs Cargaisons, en quels endroits ils avoient été pris & les mauvais traitemens
1, 4, 8 Avril. que les Equipages avoient essuiés. Toutes ces différentes choses servirent de matière à plusieurs Délibérations de la *Chambre des Communes*, qui les
Résolutions à ce sujet. 8 Avril. finit par prendre les Résolutions suivantes: 1°. *Que c'étoit un droit naturel & indubitable des Sujets de la* Grande-Bretagne *de naviguer avec leurs Vaisseaux dans les Mers de l'*Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majesté*. Quelques Membres proposèrent d'ajouter, *Que la saisie & confiscation des Vaisseaux, qui ne naviguoient & ne trafiquoient point dans les Ports & Havres aiant des Fortifications, Châteaux, Magasins ou bien Entrepôts, ou dans d'autres Places possédées par les Sujets du* Roi d'Espagne, *étoient contraires à la Justice, & contrevenoient aux Traités subsistans entre les deux Courones:* mais cette Proposition aiant été rejetée à la pluralité de 256 voix contre 209, il fut résolu de mètre à la place, *Que la liberté de la Navigation & du Commerce, auxquels les Sujets de la* Grande-Bretagne *avoient un droit incontestable, tant par les Loix des Nations qu'en vertu des Traités qui subsistoient entre les deux Courones, avoit été beaucoup interrompu par les*

 IV. QUATRIÈME SÉANCE DU SECOND PARLEMENT.

Espagnols *sous des prétextes mal fondés, & qu'on ne pouvoit justifier: Qu'avant & depuis l'exécution du* Traité de Séville *& la* Déclaration *faite par la* Courone d'Espagne; *conformément à ce Traité, par rapport à la satisfaction demandée & touchant la sureté du Commerce, plusieurs saisies & captures injustes avoient été faites; que les* Espagnols *avoient commis de grandes déprédations accompagnées de plusieurs exemples de cruautés & d'inhumanités inouies: Que les fréquentes sollicitations faites à la* Cour d'Espagne, *pour procurer satisfaction aux Sujets lésés de Sa Majesté, pour faire punir les coupables d'une manière exemplaire, & pour empêcher les mêmes abus à l'avenir, avoient été vaines; Que les divers ordres accordés par le* Roi d'Espagne *pour la rép ration des pertes que les* Anglois *avoient souffertes par les saisies illicites & les captures que les* Espagnols *avoient faites injustement, n'avoient point eu d'exécution de la part des Gouverneurs, ou qu'ils les avoient éludés; & que toutes ces violences & déprédations avoient é é commises au grand dommage des Sujets de la* Grande-Bretagne, *& par une violation directe des Traités qui subsistoient entre les deux Courones.* 2°. *Qu'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'emploïer tous ses efforts auprès de Sa* Majesté Catholique, *afin d'en obtenir le redressement efficace des Griefs de ses Sujets, & pour convaincre la* Cour d'Espagne *que, quel que fût le desir de Sa Majesté de conserver entre les deux Courones une bonne amitié, qui ne pouvoit cependant subsister que par une exacte observation des Traités, ou par de justes égards pour les Droits & les Privilèges mutuels des deux Nations, Sa Majesté ne pouvoit pas souffrir plus longtems que l'on continuât d'insulter & de vexer ses Sujets; ce qui n'alloit pas moins au deshonneur de sa Courone qu'à la ruine des* Négocians Anglois; *& pour assurer Sa Majesté qu'en cas que ses amiables & roïales sollicitations pour avoir justice & procurer à l'avenir la sureté de la Navigation & du Commerce auxquels ses Sujets avoient un droit inconstestable en vertu des Traités & par le Droit des Gens, ne fussent point capables d'obtenir de la justice & de l'amitié du* Roi d'Espagne *la satisfaction que Sa Majesté pouvoit raisonablement attendre d'un bon & fidèle Allié, la* Chambre *soutiendroit efficacement Sa Majesté dans toutes les mesures que l'honneur & la justice demanderoient qu'elle prît pour procurer cette satisfaction.* Ces Résolutions furent approuvées deux jours après, & l'*Adresse* faite en conséquence aiant été presentée, le *Roi* répondit; « Qu'il étoit très sensible aux Déprédations insoutenables des *Espagnols*; & » que les *Communes* pouvoient être persuadées qu'il emploieroit les moïens » les plus propres & les plus efficaces pour procurer justice & satisfaction » à ses Sujets, & pour assurer à l'avenir leur commerce & leur Naviga- » tion: Qu'il ne pouvoit pas douter qu'elles ne le soutinssent dans toutes » les mesures qu'il prendroit de leur avis, pour le maintien de l'hon- » neur de sa Courone & de ses Roïaumes, & des Droits de son Peuple ». Le mois suivant la *Chambre Haute*, après s'être occupée plusieurs jours de la même affaire, prit des Résolutions pareilles à celles de la *Chambre*

10 Avril.

17 Avril.

Adresse des Seigneurs sur le même sujet.

IV. QUATRIÈME SÉANCE DU SECOND PARLEMENT.

pagne depuis le 24 de Fevrier 1734 par les Commissaires établis, en vertu de l'Article VI du *Traité de Seville*, avec des Copies de tous les Papiers aiant rapport à ces Procèdures; comme aussi des Copies de tous les Mémoires ou Réprésentations qui, depuis le *Traité de Seville*, avoient été délivrées par ordre de la *Cour d'Espagne*, soit à Sa Majesté, soit à ses Secretaires d'Etat, ou bien à son Ministre à *Madrit*, concernant les Domaines, Possessions ou Droits de Commerce de la *Grande-Bretagne*; enfin des copies des Adresses ou Mémoires presentés par la *Compagnie du Sud* concernant son Commerce aux *Indes-Espagnoles*, & des Instances qu'elle avoit faites pour obtenir du Roi la permission de pourvoir à la sureté de son
21 Mars. Commerce de l'*Assiente*, & des Réponses que l'on avoit faites à ces différens Memoires. Quelques jours après elles demandèrent encore des Copies de toutes les Réprésentations faites à Sa Majesté, depuis le *Traité de Seville* jusqu'à la *Saint Jean* de l'année précèdente, au sujet des Déprédations des
26 Mars. *Espagnols*. Enfin elles demandèrent une Copie du *Traité de Madrit* de 1670, par lequel on avoit règlé les différens des deux Courones & pris des mesures pour empêcher les Déprédations & rétablir la Paix en *Amérique*.
19, 27 Mars. Elles reçurent dans le même tems diverses Requêtes sur le même sujet de la part des Marchands de *Bristol*, de *Liverpole* & d'autres endroits; & les Marchands de *Londres* de leur côté s'assemblèrent tous les jours pour recevoir les informations de tous les Bâtimens que les *Espagnols* avoient pris ou pillés depuis l'année 1729, afin de mieux établir ce qu'ils
4 Avril. avoient avancé dans leur Requête. Dans le commencement d'Avril, ils présentèrent à la *Chambre* une liste de 52 *Vaisseaux Anglois*, pris & pillés par les *Espagnols* depuis le *Traité de Seville*, dans laquelle ils spécifioient les noms de ces Vaisseaux & de leurs Capitaines, la valeur de leurs Cargaisons, en quels endroits ils avoient été pris & les mauvais traitemens
1, 4, 8 Avril. que les Equipages avoient essuiés. Toutes ces différentes choses servirent de matière à plusieurs Délibérations de la *Chambre des Communes*, qui les
Résolutions à ce sujet. finit par prendre les Résolutions suivantes: 1°. *Que c'étoit un droit naturel*
8 Avril. *& indubitable des Sujets de la* Grande-Bretagne *de naviguer avec leurs Vaisseaux dans les Mers de l'*Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majesté*. Quelques Membres proposèrent d'ajouter, *Que la saisie & confiscation des Vaisseaux, qui ne naviguoient & ne trafiquoient point dans les Ports & Havres aiant des Fortifications, Châteaux, Magasins ou bien Entrepôts, ou dans d'autres Places possédées par les Sujets du* Roi d'Espagne, *étoient contraires à la Justice, & contrevenoient aux Traités subsistans entre les deux Courones*: mais cette Proposition aiant été rejetée à la pluralité de 256 voix contre 209, il fut résolu de mètre à la place, *Que la liberté de la Navigation & du Commerce, auxquels les Sujets de la* Grande-Bretagne *avoient un droit incontestable, tant par les Loix des Nations qu'en vertu des Traités qui subsistoient entre les deux Courones, avoit été beaucoup interrompu par les*

IV. QUATRIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

Espagnols *sous des prétextes mal fondés, & qu'on ne pouvoit justifier: Qu'avant & depuis l'exécution du* Traité de Séville *& la* Déclaration *faite par la* Courone d'Espagne*; conformément à ce Traité, par rapport à la satisfaction demandée & touchant la sureté du Commerce, plusieurs saisies & captures injustes avoient été faites; que les* Espagnols *avoient commis de grandes déprédations accompagnées de plusieurs exemples de cruautés & d'inhumanités inouies: Que les fréquentes sollicitations faites à la* Cour d'Espagne, *pour procurer satisfaction aux Sujets lésés de Sa Majesté, pour faire punir les coupables d'une manière exemplaire, & pour empêcher les mêmes abus à l'avenir, avoient été vaines; Que les divers ordres accordés par le* Roi d'Espagne *pour la rép ration des pertes que les* Anglois *avoient souffertes par les saisies illicites & les captures que les* Espagnols *avoient faites injustement, n'avoient point eu d'exécution de la part des Gouverneurs, ou qu'ils le avoient éludés; & que toutes ces violences & déprédations avoient é é commises au grand dommage des Sujets de la* Grande-Bretagne, *& par une violation directe des Traités qui subsistoient entre les deux Courones.* 2°. *Qu'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'emploïer tous ses efforts auprès de Sa* Majesté Catholique, *afin d'en obtenir le redressement efficace des Griefs de ses Sujets, & pour convaincre la* Cour d'Espagne *que, quel que fût le desir de Sa Majesté de conserver entre les deux Courones une bonne amitié, qui ne pouvoit cependant subsister que par une exacte observation des Traités, ou par de justes égards pour les Droits & les Privilèges mutuels des deux Nations, Sa Majesté ne pouvoit pas souffrir plus longtems que l'on continuât d'insulter & de vexer ses Sujets; ce qui n'alloit pas moins au deshonneur de sa Courone qu'à la ruine des* Négocians Anglois*; & pour assurer Sa Majesté qu'en cas que ses amiables & roïales sollicitations pour avoir justice & procurer à l'avenir la sureté de la Navigation & du Commerce auxquels ses Sujets avoient un droit incontestable en vertu des Traités & par le Droit des Gens, ne fussent point capables d'obtenir de la justice & de l'amitié du* Roi d'Espagne *la satisfaction que Sa Majesté pouvoit raisonablement attendre d'un bon & fidèle Allié, la* Chambre *soutiendroit efficacement Sa Majesté dans toutes les mesures que l'honneur & la justice demanderoient qu'elle prît pour procurer cette satisfaction.* Ces Résolutions furent approuvées deux jours après, 10 Avril.
& l'*Adresse* faite en conséquence aiant été presentée, le *Roi* répondit;
« Qu'il étoit très sensible aux Déprédations insoutenables des *Espagnols*; & 17 Avril.
» que les *Communes* pouvoient être persuadées qu'il emploieroit les moïens
» les plus propres & les plus efficaces pour procurer justice & satisfaction
» à ses Sujets, & pour assurer à l'avenir leur commerce & leur Naviga-
» tion: Qu'il ne pouvoit pas douter qu'elles ne le soutinssent dans toutes
» les mesures qu'il prendroit de leur avis, pour le maintien de l'hon-
» neur de sa Courone & de ses Roïaumes, & des Droits de son Peuple ».
Le mois suivant la *Chambre Haute*, après s'être occupée plusieurs jours
de la même affaire, prit des Résolutions pareilles à celles de la *Chambre-*

Adresse des Seigneurs sur le même sujet.

IV. QUATRIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. 15 Mai.

Basse, dont elle fit part au *Roi* par une *Adresse* qui contenoit d'ailleurs les mêmes offres & les mêmes protestations.

Dètes Nationales. 28 Mars.

Suivant l'Etat des *Dètes Nationales* qui fut remis aux *Seigneurs* à la fin de Mars, il parut que le 31 de Décembre 1736 elles montoient à 47 millions, 866 mille, 598 Liv. St. 3 Sh. 3 D., & le 31 de Décembre 1737 à 47 millions, 185 mille, 869 Liv. St. 10 Sh. 1. D. & que par conséquent elles étoient diminuées pendant la dernière année de 80 mille 728 Liv. St. 13 Sh. 2 Den.

Clôture de cette quatrième Séance. 31 Mai.

Le 31 de Mai sur les trois heures après midi, le *Roi* se rendit à la *Chambre des Pairs*, & fit le Discours suivant aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vois avec la plus grande satisfaction que pendant le cours de vos procèdures vous avés exactement observé la retenue & la modération que je vous avois recommandées au commencement de cette Séance; & qu'aiant eu pour ma Persone & pour mon honneur des égards convenables, vous avés évité toutes les occasions de brouilleries & d'animosités, & fait de l'intérêt de la Patrie l'objet principal de vos vues & de vos soins.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je vous remercie des Subsides, *que vous m'avés accordés pour le service de l'année courante. En pourvoïant avec tant d'efficace & d'empressement aux fonds nécessaires pour subvenir à tous les besoins imprévus, qui pourront survenir, pour la défense de mon honneur & de l'intérêt de ma Courone & de mon Peuple, vous avés donné la plus grande preuve de votre zèle & de votre attention pour la conservation & la prosperité de la Nation. Les* Subsides *seront emploïés de la manière qui pourra le plus contribuer à remplir les vues, pour lesquelles vous avés consenti si volontiers à cette Dèpense extraordinaire.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Conformément à l'opinion unanime des deux Chambres du Parlement, *j'ai fait réitérer de la manière la plus forte & la plus pressante mes instances à la* Cour d'Espagne, *non seulement pour obtenir satisfaction des diverses pertes que mes Sujets, qui commercent en* Amérique, *ont souffertes; mais encore une sureté réelle de leurs Droits pour l'avenir; & j'espère de l'équité de Sa* Majesté Catholique *qu'elle procurera des satisfactions & des suretés capables de conserver la Paix, & d'établir mutuellement la tranquillité de la Navigation, & l'exercice libre du Commerce entre les deux Courones en exécution de nos Traités & conformément au Droit des Gens.*

Ensuite par ordre du *Roi*, le Grand Chancelier prorogea le *Parlement* jusqu'au 15 d'Août suivant.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXXXIX.

En JANVIER, on remit à la Tour une grande quantité de pieces de huit, apportées de *La Jamaïque*, dont on fabriqua des Demi-Ecus & des Shellings. — Argent d'Espagne remis à la Tour. 6 Janvier.

On embarqua quatre mille Muids de Froment pour la *France*, & mille pour le *Portugal*. — Bleds & Munitions pour les Païs étrangers. 14 Janvier.

Un Vaisseau chargé pour *Baïone*, échoua comme il sortoit du Port d'*Yarmouth*, mais l'Equipage se sauva. Trois autres périrent, l'un sur les Rochers de l'Ile de *Scilly*; l'autre près de *Glawgow*, comme il alloit d'*Ecosse* à *La Jamaïque*; & le troisième, parti de *Portsmouth* avec plusieurs Passagers du *Palatinat*, près du Cap de *La Virginie*, sans qu'il s'en sauvât persone. — Vaisseaux peris. 15, 16 Janvier.

Plusieurs Messagers s'étant rendus chés le S. *Beaumont* Oculiste, Neveu, sinon Elève du S. *Woolhouse* Oculiste *Anglois*, si connu des *François* par son long séjour à *Paris*, se saisirent de sa Persone & de ses Papiers. Il fut ensuite retenu sous la Garde d'un de ces Messagers d'Etat pendant 40 jours, & depuis élargi sous caution. On l'accusoit d'être l'Auteur d'un Libelle séditieux & diffamatoire, intitulé : *La Confession de foi du Chevalier* ROBERT WALPOLE. — Libelle séditieux. 16 Janvier.

Le Lord *Kiverstown* fit abjuration à *Dublin* de la *Religion Romaine*, pour faire profession de l'*Anglicane*. — Le L. Kiverstown se fait Anglican. 25 Janvier.

On embarqua 10 mille Livres de Balles de Plomb pour le *Portugal*, 3 mille 500 pour la *Nouvelle-Yorck*, 2 mille pour les *Indes-Orientales*, & 3 mille pour *La Virginie*. — Munitions pour le Portugal, &c. 27 Janvier.

Le même jour, le S. *Thomas Pearce*, Membre du Conseil-Privé, Commandant les Forces du Roi dans le Roïaume d'*Irlande*, & Gouverneur de *Limerick*, mourut à *Dublin* dans un âge fort avancé. Le Général *Nappen* fut fait, au mois d'Avril, Commandant en chef en *Irlande*. — Mort du S. Thomas Pearce. 27 Janvier.

Par une Proclamation publiée dans ce mois, le *Roi* promit une récompense de 50 Liv. St. à ceux qui dénonceroient les gens condamnés à passer dans les Colonies d'*Amérique*, lesquels seroient revenus en *Angleterre* avant que leur Ban fut expiré. — Proclamation contre les Bannis. Janvier.

Le *Roi* fit distribuer, aux environs des Fêtes de Noël, & dans les premiers jours de cette année, 12 mille Liv. St. à des Persones de distinction, qui se trouvoient dans la nécessité. — Libéralité du Roi. Janvier.

Il nomma le Duc de *Marlborough* Lord-Lieutenant des Comtés d'*Oxford* & de *Buckingham*. — Charge donnée. Janvier.

En FEVRIER, on expédia des ordres pour faire arrêter l'Auteur, l'Imprimeur & les Distributeurs d'un Ecrit Satirique intitulé : *Le savoir faire*, qui contenoit des réflexions très injurieuses contre la Cour & le Gouvernement. — Libelle séditieux. Fevrier.

Dans ce mois, il y avoit 120 Bâtimens aux *Dunes*, 75 à *Douvres*, & plusieurs dans différens Ports, lesquels n'attendoient qu'un tems propre à — Vaisseaux pour les Païs étrangers. Fevrier.

mètre à la voile pour aller dans les Païs étrangers. C'est ce qu'on n'avoit pas vû depuis longtems.

Second fils du Prince de Galles. 25 Mars, 22 Avril.

En MARS, la *Princesse de Galles* accoucha d'un *Prince*, qui fut batisé le mois suivant par l'Evêque d'*Oxford*. Il eut pour Parrains le *Roi de Prusse* & le *Duc de Brunswick-Wolfembutel*, représentés par le Duc de *Queensbury* & le Marquis de *Carnaervon*, & pour Marraine la *Princesse de Saxe-Gotha*, réprésentée par la Lady *Charlote Elwin*. On lui donna le nom d'*Edouard*. Au moment de sa naissance, quelques Membres du Conseil-Privé furent chargés de chercher dans les Archives des exemples de ce que l'on avoit fait par rapport à la Naissance du second Fils d'un *Prince de Galles*. Ils firent rapport quelques jours après qu'il n'avoient point trouvé qu'aucun *Prince de Galles* eut eu deux Fils vivans en même tems.

Nouveau Palais pour le Parlement. Mars.

On fit un devis du nouveau Palais que l'on vouloit bâtir pour les Assemblées du *Parlement*, & l'on trouva que la Dépense iroit à près de 200 mille Livres Sterling. Pendant le tems que l'on devoit emploïer à le bâtir, il fut résolu que le *Parlement* s'assembleroit au Palais de *Sommerset*.

Mort à 108 ans. Mars.

Il mourut à *Leith* une Femme âgée de 108 ans.

Incendie. Mars.

Le feu prit, en *Ecosse*, au Château de *Dean* appartenant au Comte de *Kilmarnock*, & le réduisit en cendres avec une belle Collection de Livres & de Manuscrits. On n'en sauva qu'un Coffre-Fort, qui renfermoit les Titres de cette Maison.

Le Général Sabine Gouverneur de Gibraltar demande son rappel.

Le Général *Sabine*, Gouverneur de *Gibraltar*, demanda son rappel à cause de son grand âge & de ses infirmités. Il se démit quelque tems après de son Gouvernement.

Ratification d'un Traité avec le Roi de Danemarc. 31 Mars.

Le dernier jour de ce mois, le *Roi* signa la Ratification d'un *Traité* conclu depuis quelque tems avec le *Roi de Danemarc*. Ce Traité contenoit dix Articles, dont les principaux étoient : « Que tous les *Traités d'Alliance* » *d'Amitié & de Garantie*, faits précèdemment entre les Hauts Contractans, » étoient, ainsi que les Conventions réciproques à l'égard du Commerce, » renouvellés & confirmés par le présent *Traité* ; Que Sa *Majesté Danoise* » s'engageoit à tenir prêt pour le service de la *Grande-Bretagne*, pendant » trois ans consécutifs, un Corps de cinq mille hommes d'Infanterie & » mille de Cavalerie, ensorte qu'ils fussent en état de marcher deux mois » après qu'on en auroit été requis, sauf le cas de la défense immédiate du » Roïaume de la *Grande-Bretagne*, où lesdites Troupes se mètroient en » marche à la première Sommation : Que s'il se trouvoit que Sa *Majesté* » *Danoise* fut en même tems obligée d'envoïer des Troupes Auxiliaires » à quelques Puissances voisines ou bien Alliées, Sa *Majesté Britannique*, » en considération des grandes dépenses que l'entretien des *Troupes Danoises* exigeoit, s'engageoit de donner 80 écus pour chaque Cavalier & » 30 pour chaque Fantassin, la moitié païable aussitôt après la signature » de la Convention, qui seroit faite à ce sujet, & l'autre dans le tems que

les

I.
AFFAIRES DIVERSES.

» les Troupes entreroient au service de la *Grande Bretagne* : Que Sa *Majesté Britannique* s'engageoit aussi de païer, pendant trois années consécutives, 25 mille écus de Banque par an, avec cette condition néanmoins que, du jour que lesdites Troupes entreroient à la solde de la *Grande-Bretagne*, Sa *Majesté Danoise* se contenteroit de 15 mille écus » par an ».

En Avril, il arriva d'*Hambourg* dans la *Tamise* six Vaisseaux richement chargés, que l'on croïoit perdus. Vaisseaux arrivés 6 Avril.

Le Lord *Edouard Carteret*, autrefois Viceroi d'*Irlande*, & pour lors Grand-Maître de la Poste Générale, mourut à *Londres*. Sa place fut donnée au Chevalier *Jean Eyles*, Directeur de la *Compagnie du Sud*. Mort du Lord Carteret. 26 Avril.

Le *Roi* nomma; le Chevalier *Jean Norris*, Vice-Amiral de la Grande-Bretagne à la place du Comte de *Berkley* décèdé depuis peu : les Srs. *André Stone* & *Jean Courand*, Deputés Sécretaires d'Etat pour le Roïaume d'*Ecosse*, à la place du feu S. *George Tilson* & du S. de *La Fa e*, qui donna sa démission : Le Lord *Cathcart* Gouverneur de *London Derry*, à la place du feu Général *Wynn*. Charges données. Avril.

Un Vaisseau, venant de *Saint Christophle* à *Londres*, échoua dans la Rade de *Margate*, & périt avec toute sa charge. Naufrage. Avril.

En Mai, le Comte de *Moreton* fut unanimement élu pour être l'un des seize *Pairs d'Ecosse* aiant seance au Parlement de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Comte de *Selkirk*. Pair d'Ecosse élu pour assister au Parlement de la Grande-Bretagne. 12 Mai.

La Dame *Havard* mourut en *Amérique* dans sa centième année, laissant deux cens cinq de ses décendans tous en vie. Mort à 100 ans. Mai

Le Caissier de la *Douane* remit à l'*Echiquier* 13 mille Liv. St., & celui de l'*Accise* 57 mille, pour la recète d'une semaine. Recette extraordinaire d'une semaine. Mai.

Le *Roi* nomma, Lord-Register d'*Ecosse*, à la place du feu Comte de *Selkirk*, le Marquis de *Lothian* : Gardien & Maître de la Venaison du Parc de *Bushy* dans le Comté de *Middlesex*, le Comte de *Halifax*, à la place du Comte son Père, mort le 20 de ce mois à l'âge de 58 ans : Gouverneur du Château de *Flint*, le Chevalier *Thomas Mostyn*, à la place de son Père mort depuis peu. Charges données. Mai.

En Juin, le jour de l'Anniversaire de la naissance du *Duc de Cornouailles*, soixante jeunes gens, tous fils des principaux Négocians de *Londres*, & dont le plus âgé n'avoit pas 14 ans, se rendirent en Carosse dans la Place de *Saint-James*, & firent l'exercice devant l'Hôtel du *Prince de Galles*. Ils furent ensuite admis à son Audiance, où le S. *Warman*, qui les commandoit, après l'avoir complimenté, le pria d'agréer que le *Duc de Cornouailles* fût leur Capitaine. Le *Prince* y consentit ; & sur le champ ils allèrent présenter au *Jeune Prince* leur Drapeau qu'ils laissèrent dans son Appartement. Après qu'on leur eût servi divers raffraichissemens, on les conduisit à la Taverne de *Glocester*, où le *Prince de Galles* les fit régaler magnifiquement. Honneur rendu au Duc de Cornouailles. 5 Juin.

I.
AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXXXIX.

Nouveau Chevalier de la Jarretière.

Le Comte de *Berkley*, Fils du *Vice-Amiral*, fut reçu Chevalier de la *Jarretière*, à la place du feu Comte d'*Orkney*.

18 Juin. Balêne pêchée en Angleterre.

On prit sur une des Côtes d'*Angleterre* une Balêne de 60 pieds de long.

Juin. Le Remède de la Demoiselle Stéphens donné au Public; & cette Demoiselle récompensée.

On inséra dans le *Daily-Advertisser*, par ordre du Gouvernement, la description du Remède de la Dlle. *Stéphens* pour la Pierre, avec la manière de s'en servir; & le lendemain elle reçut les 5 mille Liv. St. que le *Parlement* avoit accordées pour l'achat de son secret.

1, 2 Juin. Grades Militaires, & Charges. Juin.

Le *Roi* nomma; Maréchaux de Camp de ses Armées, le Marquis de *Montandre*, & le Comte de *Shanon*: Généraux de Cavalerie, les Srs. *Ewans* & *Wade*: Généraux d'Infanterie, les Srs. *Wetham*, *Sabine* & *Wills*: tous les Majors Généraux, Lieutenans Généraux: les Brigadiers, Majors Généraux; & les Anciens Colonels, Brigadiers: Commandant en chef des Troupes d'*Angleterre*, le Général *Wade*, & de celles d'Ecosse, en sa place, le Général *Gaspar Clayton*: Garde des Rôles du Comté de *Carnarvuen*, le Chevalier *Guillaume Yonge*.

Mort à 138 ans. 7 Juillet.

En JUILLET, dans la Maison de travail de la Paroisse de *Sainte Marguerite* à *Westminster*, la nommée *Marguerite Platen* mourut à l'âge de 138 ans. Pendant beaucoup d'années le lait avoit fait presque toute sa nourriture.

Toiles d'Irlande. 7 Juillet.

On declara à la Douane 734 mille 466 Verges de Toiles d'*Irlande*.

Embargo levé. 8, 9 Juillet.

On leva l'*Embargo*, que l'on avoit mis le 28 de Juin sur tous les Vaisseaux Etrangers, qui faisoient commerce aux Côtes d'*Angleterre*, & le lendemain on leur permit de mètre à la voile à condition, qu'ils n'embarqueroient aucune marchandise d'*Europe* pour l'*Espagne*. On étoit à la veille de déclarer la Guerre à cette Courone.

Ecrit séditieux. 9 Juillet.

On arrêta les Srs. *Parset* & *Breit* pour avoir rendu public un Ecrit séditieux intitulé *Le Sens Commun*, dans lequel on trouvoit quelques réflexion injurieuses au Gouvernement.

Mort d'un Fils du Duc de Grafton. 9 Août

En AOÛT, le Lord *Charles Filtz-Roi*, troisième Fils du Duc de *Grafton* mourut à *Naples*. Son Corps fut rapporté depuis en *Angleterre*.

Mort du Marquis de Montandre. 19 Août.

François de la Rochefoucault, Marquis de *Montandre*, Général d'Infanterie, Grand-Maître de l'Artillerie du Roïaume d'*Irlande*, & Gouverneur des Iles de *Gersey* & de *Guernsey*, mourut à *Londres* âgé de 70 ans. Il avoit quitté la *France* pour cause de Religion, & suivi le Roi *Guillaume III* en *Angleterre*. Son Corps fut exposé sur un lit de parade dans la Chambre de *Jérusalem*, & le lendemain il fut inhumé dans la Chapelle d'*Henri VII*. Ses Gouvernemens furent donnés dans le mois d'Octobre au Comte de *Pomfret*.

Charge donnée. Juillet.

Le Roi nomma le Comte de *Harcourt*, Gardien & Principal Maître de la Venaison des Forêts de *Salay* dans les Comtés de *Northampton* & de *Buckingham*, à la place du feu Comte *Halifax*.

ANNÉE MDCCXXXIX.

En SEPTEMBRE, le Vice-Amiral *Norris* prit séance le 17 pour la première fois au Conseil Privé. Nouveau Conseiller-Privé. 17 Septembre.

Le Roi nomma Grand Maître de l'Artillerie en *Irlande*, à la place du Marquis de *Montandre*, le Major Général *Armstrong*; & Gouverneur de *Kinsale* en *Irlande*, le Lieutenant Général *Gervaise Parker*. Charges données. Septembre.

En NOVEMBRE, le *Roi* nomma le Comte d'*Essex* Capitaine de ses Hallebardiers de la Garde, à la place du feu Duc de *Manchester*. Autre Charge donnée. 5 Novembre.

On passa au Sceau une Patente du *Roi*, qui formoit une Corporation politique du Duc de *Richmont* & de quelques autres Officiers de la Couronne & Ministres d'Etat & de leurs Successeurs, sous le nom de Gouverneur & Gardiens de l'Hôpital établi pour l'entretien & l'éducation des jeune Enfans abandonnés, avec pouvoir d'acheter des Terres en main-morte pour 4 mille Liv. St. de revenu. Etablissement des Gouverneurs de l'Hôpital des Enfans-Trouvés. 5 Novembre.

Le Lord-Maire, accompagné du Corps de Ville posa, la première pierre de la Maison que l'on bâtissoit pour le logement des Lords-Maires, en conséquence d'une resolution prise en 1728. Maison pour les Lords Maires commencée. 4 Novembre.

Il y eut une émeute à *Londres* dans le quartier de *Spittlefields*. Plus de 5 mille Ouvriers en Soie s'assemblèrent devant la Maison d'un fameux Fabriquant, en cassèrent les Vitres & se mirent en devoir de l'abatre, à cause qu'on leur avoit fait entendre qu'il vouloit engager les autres Fabriquans à les obliger de devider *gratis* la soie de leurs Ouvrages. On fit marcher contre eux un détachement des Gardes à pied. On leur lut la Proclamation contre les tumultes: & comme ils ne se disposoient pas à se retirer dans le tems prescrit on en arrêta plusieurs, dont quelques-uns s'échapèrent, ensorte qu'on n'en prit que dix, qui furent conduits devant les Juges de Paix & de là mis dans la Prison de *Newgate*. Quelques Soldats du Détachement des Gardes furent dangereusement blessés à coups de pierre. Emeute à Londres. 16 Novembre.

L'Auteur du *Craftsman* fut arrêté pour avoir fait dans une de ses Feuilles, quelques reflexions desavantageuses au Ministère. Ecrit séditieux. 19 Novembre.

Le Comte de *Strafford*, Lieutenant Général & Chevalier de la *Jarretière*, mourut de la Pierre, à sa Terre de *Wentworth*. Il avoit été l'un des Plénipotentiaires au *Congrès d'Utrecht*. Le Lord *Wentworth*, son Fils unique, lui succèda dans ses Biens & dans son Titre. Mort du Comte de Strafford. 26 Novembre.

Le Roi nomma le Lieutenant Général *Clayton*, Gouverneur de *Gibraltar*, & le Major Général *Hargrave*, Lieutenant-Gouverneur. Gouvernement de Gibraltar donné. Novembre.

En DECEMBRE, le *Roi* donna la Charge de Gardien & Maître de la Venaison du Parc de *Saint-James* & de *Hyde-Parc* au Vicomte de *Waymouth*, à la place du Comte d'*Essex* devenu Capitaine des Hallebardiers de la Garde. Charges données. Decembre.

Le Prince *Féderic de Hesse-Cassel* & le Duc de *Malborough* furent élus Chevaliers de la *Jarretière* à la place des feus Comte de *Strafford* & Vicomte de *Townshend*. Nouveaux Chevaliers de la Jarretière. Decembre.

I.
AFFAIRES DIVERSES.

ANNEE MDCCXXXIX.

Mort à 105 ans. Decembre.

Le nommé *Thomas Bond* mourut dans l'Hôpital de *Greenwich* à l'âge de 105 ans. Il étoit depuis 40 ans dans cet Hôpital.

II.
MARINE.
Le Contre Amiral Haddock, Commissaire de Plymouth.
16 Janvier.
Matelots mis à la Pension.
27 Janvier.
Vaisseau en Commission.
10 Fevrier.
Argent venant de Lisbone.
23 Avril.
Retraite assurée à des Capitaines de Vaisseaux.
Avril.
Vaisseau lancé à l'eau.
Avril.
Autre.
9 Mai.
Galiotes à bombes en Commission.
16 Juin.
Matelots levés par force.
17, 18 Iuin.
Vaisseaux en Commission.
23, 24 Juin.
Proclamation au sujet des Matelots.
27 Juin.
Vaisseaux achetés.
1, 3 Juillet.
Le Contre-Amiral Chaloner-Ogle Commande une Escadre pour l'Amérique.
3 Juillet.
Munitions de Guerre pour Port Mahon.
Vaisseau parti, sans qu'on sut sa destination.
28 Juillet
Vaisseaux en Commission.
Juillet.
Charges données.
Juillet.
Ordre concernant les Paque bots.
Juillet.

II. En JANVIER, les *Commissaire de l'Amirauté* disposèrent de la place de Commissaire du Chantier de *Plymouth*, vacante par la mort du Capitaine *Matthieu Norris*, second Fils du Vice-Amiral de ce nom, en faveur du Contre-Amiral *Haddock*, commandant l'Escadre que l'on avoit envoïée l'année précèdente aux Côtes d'*Espagne*. Environ cent Matelots hors d'Etat de servir furent admis à la pension de l'Hôpital de *Chelsea*. En FEVRIER, on mit en Commission un Vaisseau de Guerre pour aller croiser sur la Côte d'*Irlande*. En AVRIL un autre Vaisseau de Guerre arriva de *Lisbone* à *Portsmouth*, chargé d'une grande quantité d'or pour le compte des Marchands de *Londres*. Il fut résolu dans le même mois d'accorder à 12 Capitaines de Vaisseaux de Guerres qui n'étoient plus en état de servir, 15 Shellings par jour. Un Vaisseau de Guerre de 80 Canons fut lancé à l'eau à *Deptford*. En MAI, on en fit autant à *Wolwick* d'un de 90 Canons. En JUIN, Il y eut trois Galiotes à Bombes mises en Commission. Le lendemain les Ordres furent expediés pour prendre des Matelots par force. Ce jour là même & le suivant on en enleva près de 15 cens sur la *Tamise*. Quelques jours après on mit en Commission neuf Vaisseaux, dont un de 90 Canons, deux de 80, deux de 60, deux de 50, & deux de 40. Il y eut ensuite deux *Proclamations* publiées, l'une pour rappeller tous les *Matelots Anglois*, qui se trouvoient au service des Puissances Etrangères; & l'autre par laquelle le *Roi* promètoit six mois de paie à ceux qui prendroient volontairement parti sur ses Vaisseaux avant le 25 de Juillet, & de les leur païer quand même il n'auroit pas besoin de leur service jusqu'à l'Hiver. En JUILLET, on acheta plusieurs Vaisseaux du port de cent Tonneaux pour servir à transporter des Troupes, selon que l'occasion l'exigeroit. Le Chevalier *Chaloner Ogle*, après avoir prêté serment la veille en qualité de Contre-Amiral de l'*Escadre Blanche*, partit pour aller à *Portsmouth* prendre le Commandement d'une Escadre avec laquelle il devoit faire voile pour l'*Amérique*. On fit partir trois Vaisseaux chargés de Munitions pour *Port-Mahon*, sous l'escorte de deux Vaisseaux de Guerre. Le *Saint-Philippe*, un des meilleurs voiliers qu'il y eut dans la *Tamise*, en partit sans que l'on sût sa destination, après avoir joint 40 Matelots d'élite aux 40 qui composoient son équipage. Trois Vaisseaux de 50 Canons furent mis en Commission. Le Capitaine *Vernon* fut fait Contre-Amiral de l'*Escadre-Bleue* à la place du Chevalier *Tancredo*; & le Chevalier *Chaloner Ogle*, Contre-Amiral de l'*Escadre-Rouge*. Il fut ordonné que les Capitaines des *Paquet-Bots* prendroient sur leur bord le même nombre de Matelots qu'ils avoient durant la dernière Guerre contre la *France*. Il y avoit dans ce mois 106 Vaisseaux de Guerre en Commis-

II. MARINE.

sion, y compris 3 Galiotes à Bombes & 8 Brûlots; & les Equipages étant complets, la Flote avoit à son service 26 mille 500 Matelots. En Août, le Contre-Amiral *Haddock*, aiant quitté *Gibraltar* par ordre de la Cour & s'étant avancé à la hauteur de la Baie de *Cadix*, partagea son Escadre en trois divisions, dont la première fut chargée de croiser depuis *Gibraltar* jusqu'à la Baie de *Cadix*, la seconde à la hauteur du Cap *Saint-Vincent*, & la troisième de s'étendre jusqu'au *Cap-Finister*. Les *Commissaires de l'Amirauté* resolurent de faire construire plusieurs nouveaux Bâtimens depuis 10 jusqu'à 40 Pièces de Canons pour les emploïer au transport des Troupes. Ils mirent en même tems en Commission un Vaisseau de 60 Canons, trois de 50, un de 40 & deux Chaloupes. En Septembre, ils en mirent encore en Commission trois de 80 Canons, cinq de 60, quatre de 50, un de 40. Ils achèterent ensuite plusieurs Vaisseaux Marchands portant depuis 190 jusqu'à 250 Tonneaux, pour les convertir en Brûlots; & depuis six Vaisseaux de transport de 80 Tonneaux & au delà. En Octobre, le Colonel *Fuley* fit pendant la haute marée, l'épreuve d'une nouvelle Barque de son invention, laquelle après avoir été coulée à fonds se releva d'elle-même, & se vuida de l'eau qu'elle avoit prise. On lança à l'eau à *Deptford* un Vaisseau de Guerre de 70 Canons. On loua trois Vaisseaux pour porter des Munitions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le Lord *Harrington* Secretaire d'Etat fut chargé du Departement général de la Marine. Dans ce mois on construisit 5 Galères qui devoient être de 20 Canons, & porter chacune un Mortier; & l'on acheva à *Wolwich* sept autres Bâtimens de 20 Pièces de Canon chacun. En Novembre, il y eut à *Deptford* & à *Wolwich* une émeute parmi les Ouvriers emploïés sur les Chantiers, lesquels refusoient de travailler à moins qu'on ne haussât leurs gages: mais les mutins se dissipèrent à la vue d'une Compagnie de Cavalerie, qu'on avoit envoïée pour appaiser cette émeute. En Decembre, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent un Brûlot en Commission. Le Chef d'Escadre *Falkinghem* fit voile de *Portsmouth* avec six Vaisseaux, pour aller joindre l'Escadre du Contre-Amiral *Haddock*.

(Marginal notes: Le Contre-Amiral Haddock, observe les Côtes d'Espagne. Août. — Nouveaux Bâtimens construits. Août, &c. — Vaisseaux en Commission. Août. — Autres. 14 Septembre. — Vaisseaux achetés. 17 Septembre, &c. — Barque de nouvelle invention. 12 Octobre. — Vaisseau lancé à l'eau. 29 Octobre. — Vaisseaux loués. Octobre. — Département de la Marine donné. Octobre. — Nouveaux Bâtimens. Octobre. — Emeute dans les Chantiers de Deptford & de Wolwick. 16 Novembre. — Brûlots en Commission. Décembre. — Départ d'une Escadre. Décembre.)

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

III. En Avril, l'Assemblée générale de la *Banque* fixa le *Dividende* de la demi-année échéant le 5 de ce mois, à deux & trois quarts pour cent, & déclara qu'on le paieroit le 27. La demi-année échéant à la *Saint-Michel*, fut fixée de même, en Octobre, & païée le 27 de ce mois. Une autre Assemblée générale continua le S. *Thomas Cooke* en qualité de Gouverneur, & le S. *Liller Carbonel* en qualité de Député-Gouverneur.

Dans le courant des Mois de Juillet & d'Août la *Compagnie des Assureurs* délivra des *Assurances* pour 50 mille Liv. St. pour le comte de la *France*, de l'*Espagne* & de la *Hollande*.

La *Compagnie de Turquie* prit dans le mois de Decembre deux Vaisseaux

(Marginal notes: *Banque.* Dividende. 2 Avril, 1 Octobre. — Election des principaux Officiers. 21 Avril. — *Compagnie des Assurances.* Juillet, Août. — *Compagnie de Turquie.*)

III.
BANQUES ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNÉE MDCCXXXIX.

Vaisseaux pris à son service. Décembre. Vaisseaux de retour. 11 Avril; 17 Novembre.

à son service, dont elle destinoit l'un pour *Constantinople* & l'autre pour *Chipre* & pour *Scanderone*. Les deux Vaisseaux de retour, qu'elle eut cette année, arrivèrent l'un de *Smirne* aux *Dunes*, en AVRIL, & l'autre de l'Ile de *Chipre* à *Bel*, en NOVEMBRE; rapportant tous les deux une grande quantité de Marchandises.

Compagnie d'Afrique. Vaisseau submergé. Mars. Vaisseaux partis. 30 Octobre. Argent levé par Souscription. 3 Septembre.

La *Compagnie Roïale d'Afrique* perdit, en MARS, un Vaisseau qui coula à fond, en venant du *Cap-Verd* à *Londres*: mais l'Equipage & les Passagers furent sauvés par un autre Vaisseau, qui venoit de *Saint-Christophle* & qui prit terre aux *Dunes* le mois suivant. La Compagnie en fit partir au mois d'OCTOBRE deux Vaisseaux pour la Côte de *Guinée*. Dans une Assemblée générale, qui se tint en SEPTEMBRE, il fut résolu de lever, pour l'augmentation du Commerce de la Compagnie 20 mille Liv. St. par voie de Souscriptions.

Compagnie des Indes Orientales. Vaisseaux qu'elle prend à son service. Decembre. 9 Janvier; Mars. Vaisseaux de retour. 4 Avril &c., 25

La *Compagnie des Indes Orientales* prit à son service, au mois de DECEMBRE, onze Vaisseaux, dont trois destinés pour la *Chine*, trois pour *Madras*, deux pour *Bombay*, un pour *Bengale*, un pour *Bencolen*, un pour *Madagascar*. Elle en avoit envoïé sept dans ces différens Ports, suivant une résolution prise en JANVIER. Ces Vaisseaux étant partis dans les premiers jours de MARS, avoient été obligés de revenir à *Portsmouth*: mais ils avoient remis à la voile avant la fin du mois. La Compagnie eut trois Vaisseaux de retour, deux en AVRIL, l'un revenant de la *Chine*, & l'autre de *Bengale* qui prit terre à *Douvres*, & par lequel elle apprit la mort du Gouverneur de *Sainte-Hélène*. Le troisième revint en MAI de *Bencolen* aux *Dunes*.

Vaisseau perdu en 1737.

La Compagnie apprit par ce dernier, qu'un autre de ses Vaisseaux, en allant à *Bombay*, avoit échoué sur la Côte de *Malabar*, que les *Indiens* en avoient enlevé l'argent, & que le Capitaine & l'Equipage s'étoient sauvés. On estima cette perte 60 mille Livres Sterling.

Vaisseau neuf. Decembre.

En DECEMBRE cette Compagnie fit lancer à l'eau un Vaisseau, qu'elle destinoit pour *Madagascar*, *Bencolen* & *Borjor*.

Nouveaux Directeurs. 23 Avril.

En AVRIL, elle fit dans une Assemblée Générale l'Election de ses Directeurs. Elle en nomma cinq nouveaux, & le surplus fut pris parmi ceux qui l'étoient déja.

Accommodement avec le S. *Naish*. 8. Avril.

Dans le même mois, & dans une pareille Assemblée elle termina la grande affaire qu'elle avoit avec le S. *Naish*, & qui l'année précèdente avoit été jugée à l'avantage de ce dernier. Il fut convenu qu'elle lui paieroit pour toutes ses prétentions, à l'occasion de l'Or qu'on avoit saisi sur lui, & par considération de sa place de principal *super cargo*, la somme de 28 mille Livres Sterling; & que de sa part il s'engageroit, par une Obligation de 10 mille Liv. St., à ne s'intéresser pendant sept ans, dans aucun Commerce, soit avec des *Anglois*, soit avec des Etrangers.

Officiers punis. 26 Août, &c.

En AOÛT, les Directeurs suspendirent le Commandant d'un de leurs Vaisseaux pour des malversations commises à *Bombay*. Pour le même sujet ils rappellèrent le S. *Horm* Gouverneur de cette Place, & lui donnèrent pour Successeur le S. *Laws* son Député Gouverneur; La place de celui-ci fut conférée au S. *Richy*.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNE'E MDCCXXXIX.

En JANVIER & en AVRIL la *Compagnie de la Mer du Sud* déclara que le Dividende des Actions sur les nouvelles Annuités seroit pour la demi-année échue à *Noel* 1738 & pour celle qui devoit écheoir à la *Saint Jean* 1739 de deux pour cent. En JANVIER & en JUILLET, elle fixa le *Dividende* de ses anciènes Actions pour les termes de *Noël* & de la *Saint-Jean* à un demi pour cent, suivant la résolution prise en JANVIER sur l'état du Commerce de la Compagnie, dans une Assemblée des principaux Intéressés, où l'on résolut en même tems de présenter une *Adresse* au *Roi* pour le prier d'être leur Gouverneur pendant les trois années suivantes, ce qu'il accepta dans le mois de FEVRIER. La Compagnie eut cette année quatre Vaisseaux de retour. Le premier arriva, dans le mois de JANVIER, aux *Dunes*, venant de *Buenos-Ayres*; & le second en JUIN, venant de *La Caroline* avec une Charge considérable. La Compagnie en attendoit alors une Flote Marchande, qui devoit revenir sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre. Le troisième Vaisseau revint en AOÛT de l'Ile de *Cuba* aux *Dunes*; & le quatrième en OCTOBRE. Il venoit de *La Jamaïque* avec une grande quantité d'argent pour le comte de la Compagnie. En JUILLET, six de ses Vaisseaux pêchèrent sur les Côtes du *Groenland* 9 à 10 Balênes, avec l'espérance d'en prendre un plus grand nombre. Dans une Assemblée Générale, qui se tint en MARS, il fut résolut de ne point païer au *Roi d'Espagne* la somme de 68 mille Liv. St. qu'il demandoit à la Compagnie, qu'il ne l'eût dedommagée du tort qu'elle avoit souffert par le refus de ses Cédules pour le Vaisseau de permission. Elle justifia sa conduite à cet égard par un Mémoire qu'elle rendit public, & dans lequel elle prouva d'une manière, qui parut évidente que par la balance, des comtes la *Courone d'Espagne* lui redevoit 130 mille Liv. Sterling. C'est ce qui détermina l'Assemblée Générale à refuser de païer les 68 mille Liv. St. que cette Cour demandoit. En JUIN, il fut résolut qu'elle retireroit tous les effets qu'elle avoit au *Mexique*.

Compagnie du Sud. Dividende des Commités. 8 Janvier, 28 Avril. Dividende des Actions. 28 Janvier; 24 Juillet. Le Roi Gouverneur de la Compagnie. 28 Janvier; Fevrier. Vaisseaux de retour. 7 Janvier; Juin; 18 Août; Octobre. Pêche de la Balène. 8 Juillet. Différent avec la Cour d'Espagne. 12 Mars. Résolution concernant le Mexique. Juin.

IV. COLONIES.

IV. En JANVIER, on embarqua pour la *Nouvelle-Angleterre* 11 mille Livres de Bales de plomb.

A la fin de l'année précédente & dans le commencement de celle-ci, des Maladies contagieuses, qui se succedèrent les unes aux autres, firent perir une très-grande quantité de monde dans l'Ile de *Saint Christophle*.

En JUIN, le S. *Jaques Glewn*, Gouverneur de *La Caroline-Méridionale* en fut fait Vice-Amiral, & Commandant des deux Compagnies-Franches qui composoient les Troupes du Roi dans ce Païs. En SEPTEMBRE le S. *Jacq Glie* fut fait Gouverneur de *La Caroline-Septentrionale*, à la place du feu Colonel *Horsey*. Dans les mois de JUILLET & d'AOÛT, cette Colonie fut infestée de plusieurs Maladies contagieuses, qui firent perir un grand nombre de Persones entre autres le Chef-de-Justice, le Juge de

Nouvelle Angleterre. Munitions. 14 Janvier. Mortalité à S. Christophle. 1738 & 1739. *La Caroline.* Vice-Amiral. Juin. Député-Gouverneur. 17. Septembre. Maladies contagieuses & révolte des Négres. Juillet, Août.

l'Amirauté & le Receveur-Général. Dans le même tems les *Nègres* du Païs se revoltèrent, & tuèrent quelques Maîtres de Plantations: mais les Habitans s'étant assemblés forcèrent une partie de ces Mutins de rentrer dans le devoir, & le reste prit la fuite.

Ile de La Providence. Aquise par la Courone. Mars.

En MARS, les Proprietaires de l'Ile de *La Providence*, dans les *Indes-Occidentales*, la vendirent à la Courone.

La Jamaïque. Revolte des Nègres. Janvier.

En JANVIER, une partie des *Nègres* de *La Jamaïque* s'étant révoltée, un Détachement des Troupes du Roi tomba sur eux. Le Combat fut vif & long; & de part & d'autre il y eut beaucoup de monde de tué: mais enfin les *Nègres* furent batus & prirent la fuite. Les *Anglois* les poursuivirent jusques dans les Montagnes. Les Rebelles offrirent alors de se soumètre, à condition qu'on leur accorderoit, avec la liberté, la permission de faire des Plantations; ce qu'ils obtinrent; & de leur part, ils s'obligèrent à ne plus troubler la tranquillité des *Anglois*, & même à les secourir dans toutes les occasions.

Munitions, & pour *La Virginie.* Juillet.

En JUILLET le Bureau de la *Marine* fit charger deux Vaisseaux de Munitions de Guerre pour cette Colonie & pour *La Virginie.*

Terre-Neuve. Gouvernement.

En MAI, le *Roi* donna le Gouvernement de *Terre-Neuve* au Capitaine *Madley*, Commandant d'un Vaisseau de Guerre.

Nouvelle-Georgie. Etat déplorable. 1738, 1739.

L'établissement de la Colonie de la *Nouvelle-Georgie* ne fut pas heureux. Une Maladie Epidémique, qui règna longtems, enleva près du tiers des Habitans. Les Soldats du Regiment d'*Ogletorpe* se mutinèrent; plusieurs d'entre eux se retirèrent chez les *Espagnols*; & le reste, aiant menacé tous leurs Officiers de les brûler vifs, ceux-ci se virent forcés, ainsi que le Général *Ogletorpe* lui-même, de s'enfuir à *La Caroline*; d'où le Général fit partir le S. KOKRAN Lieutenant Colonel de son Regiment, pour l'*Angleterre.*

On en est informé à Londres. Mai.

Cet Officier arriva dans le mois de MAI à *Londres*; & dans le même mois il eut deux Conférences avec les *Commissaires des Colonies.*

On y envoie des Munitions. 23 Juillet.

Il repartit en JUILLET à bord d'un Vaisseau chargé de Munitions de Guerre & d'autres Provisions pour l'usage de la Colonie, & d'habits pour le Regiment d'*Ogletorpe.*

La Barbade. Gouvernement. Juin.

En JUIN, le Bureau du Commerce & des Plantations expédia les Patentes de Gouverneur des *Barbades*, en faveur du S. *Bing.*

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. Ouverture. 4 Fevrier. Discours du Roi.

V. LE 12 de Fevrier, le *Roi* fit l'ouverture de la Séance du *Parlement* par ce Discours.

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai témoigné dans toutes les occasions combien j'étois sensiblement touché de toutes les violences & de tous les torts qu'ont soufferts mes Sujets, qui font le Commerce en Amérique. *J'ai trop à cœur l'honneur de ma Courone & le véritable intérêt de mon Peuple, pour voir l'un ou l'autre recevoir quelque préjudice ou quelque*

quelque diminution, sans prendre les mesures les plus convenables & les plus avantageuses pour les conserver & pour les assurer efficacement.

Ces considérations suffisoient seules pour m'exciter à réclamer & défendre de tout mon pouvoir nos Droits & nos Priviléges incontestables de Commerce & de Navigation, & rien ne pouvoit augmenter mon zèle particulier, dans une Cause d'une si grande équité, que le juste égard que j'ai toujours pour les Requêtes & les Plaintes de mes Sujets, & pour les avis de mon Parlement. *Déterminé par la sagesse & la prudence de vos Résolutions sur ce grand intérêt National, j'ai commencé par emploïer les moïens les plus modérés; & j'ai voulu tenter encore une fois l'effet & le pouvoir de mes amiables efforts & de mes pressantes instances auprès de la* Cour d'Espagne, *pour obtenir d'Elle la satisfaction & la sureté que nous avons droit de demander & d'attendre. Les assurances, que vous m'avés données, de me soutenir dans tous les évènemens, m'ont mis en état d'agir avec le poids & l'autorité convenables.*

Ainsi, soutenu par l'avis des deux Chambres du Parlement, *j'ai fait, sans perdre de tems, tous les préparatifs nécessaires pour me faire justice à moi-même, & pour la faire à mon Peuple, en cas que la conduite de la* Cour d'Espagne *nous réduisît à cette nécessité: mais dans le même tems j'ai réitéré de la manière la plus forte mes instances pour obtenir la réparation de toutes les injures & pertes déja souffertes, & des suretés pour l'avenir capables de prévenir les conséquences d'une rupture ouverte.*

Ce m'est une grande satisfaction aujourd'hui de pouvoir vous apprendre que les mesures, que j'ai prises, ont produit un si bon effet, qu'il y a présentement une Convention *signée & ratifiée entre cette Courone & celle d'*Espagne, *par laquelle, après avoir examiné les demandes de part & d'autre, Sa* Majesté Catholique *s'est obligée d'indemniser, au moïen d'une certaine somme stipulée, mes Sujets des pertes qu'ils ont faites. On établit & l'on nomme par cette* Convention *des Ministres Plénipotentiaires pour règler dans un tems limité tous les griefs & tous les abus, qui jusqu'à ce moment ont interrompu notre Commerce & notre Navigation dans les Mers d'*Amérique; *& pour règler aussi tous les points contestés, d'une manière qui puisse à l'avenir écarter & prévenir tout nouveau sujet ou prétexte de plainte, par une exacte observation des* Traités mutuels, *& par un juste égard pour les Droits & les Privilèges des deux Nations. J'ordonnerai que la* Convention *& les* Articles séparés *vous soient remis.*

Dans cette circonstance critique & douteuse, j'ai fait mon principal soin de ne faire usage de la confiance que vous avés mise en moi, que pour le bien général & durable de mes Roïaumes; & toutes persones raisonables & sans préjugés, doivent regarder comme l'évènement le plus désirable, que tout ce qu'on pouvoit espérer du succès des armes se puisse obtenir, sans engager la Nation dans une Guerre,

V. CINQUIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai donné mes ordres pour qu'on préparât & qu'on vous remît les Etats nécessaires pour le service de l'année courante. J'aurois souhaité de tout mon cœur que la situation des Affaires m'eût permis de diminuer les dépenses publiques, pour lesquelles je suis obligé de vous demander actuellement des Subsides. *Je ne doute point que votre zèle & votre affection pour ma Persone & pour mon Gouvernement, que j'ai tant de fois éprouvés, & la juste attention que vous avés toujours fait paroître pour le bien Public, ne vous engagent à m'accorder les* Subsides, *que vous trouverés nécessaires pour l'honneur & la sureté de ma Persone & de mes Roïaumes.*

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis que vous recommander instament de bannir de vos Délibérations toute prévention & toute animosité dans cette importante conjoncture, qui semble demander de vous d'une manière particulière que vous vous réunissiés, afin de prendre les mesures les plus convenables pour les intérêts & pour l'avantage de mon Peuple.

Adresses des deux Chambres. 13, 14 Fevrier.

Les deux *Chambres* remercièrent le *Roi* de ce Discours par des *Adresses*. Celle de la *Chambre-Haute* fut présentée le 13, & celle de la *Chambre-Basse* le 14. Les *Seigneurs* disoient au *Roi*, *que Sa Majesté ne pouvoit leur donner une preuve plus convainquante de ses soins infatigables & de son attention paternelle pour les Droits de la Nation, qu'en se faisant voir si sensiblement touchée des torts qu'avoient soufferts ceux de ses Sujets, qui trafiquoient en* Amérique. *Que l'honneur & le véritable intérêt de la Courone & du Peuple étoient & seroient toujours inséparables; & que, comme le* Roi *dans toutes les occasions avoit montré qu'il les avoit également à cœur, il étoit impossible de ne pas avoir une entière confiance dans le zèle & dans la vigilance de Sa Majesté pour les défendre. Que le* Parlement *devoit approuver tout ce qu'elle avoit fait pour éviter d'engager ses Roïaumes dans une Guerre; mais que les deux* Chambres *n'avoient jamais eu le moindre doute, que la constance & la magnanimité, qui faisoient le caractère de Sa Majesté, ne la portassent à se servir de tout son pouvoir pour soutenir les Privilèges incontestables de Navigation & de Commerce appartenans à ses Sujets, & pour leur faire rendre justice, si la conduite de la* Cour d'Espagne *eût rendu de pareilles mesures nécessaires.* Après avoir remercié le *Roi* de ce qu'il les avoit informés de la *Convention* conclue & ratifiée entre les deux Cours; & de ce qu'il n'avoit usé de la confiance du *Parlement* que pour procurer des avantages solides & durables à ses Peuples, ils ajoutoient: *Que ces avantages obtenus sans exposer la Nation aux malheurs d'une Guerre, devoient donner la plus grande satisfaction aux Sujets bien intentionés, qui ne devoient pas être moins désireux de conserver la Paix, que jaloux de maintenir leurs Droits contre les*

V. CINQUIEME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

entreprises de ceux qui voudroient y donner atteinte: Ils finissoient par assurer le Roi; *Qu'ils se feroient dans la conjoncture présente une indispensable Loi de la concorde & de l'union qu'il leur avoit recommandées: Que la* Grande-Bretagne *n'avoit qu'un intérêt commun, qui consistoit dans la conservation de la Personne de Sa Majesté & dans le bonheur du Peuple; & que, lorsque le* Roi *lui-même exhortoit le* Parlement *à l'unanimité, Sa Majesté ne faisoit que rappeller aux Membres des deux* Chambres *la nécessité de s'unir pour leur propre conservation.* Après les avoir remercié des preuves d'attachement & de fidelité contenues dans cette *Adresse*, le *Roi* les assura; *Qu'ils pouvoient compter qu'il continueroit de faire ses efforts pour perfectioner l'accommodement avec la* Cour d'Espagne, *de la manière la plus convenable au véritable intérêt de son Peuple, ainsi qu'à l'honneur de sa Couronne; & qu'il prendroit les mesures, qui paroîtroient tendre le plus à la sureté de la Navigation & du Commerce de ses Sujets.*

Les *Communes* dans leur *Adresse* felicitoient le *Roi* sur le succès de ses soins dans la conclusion de la *Convention* avec le *Roi d'Espagne*; & l'assuroient; *Qu'elles lui fourniroient tous les secours qu'il pourroit désirer pour achever & perfectioner l'important & grand Ouvrage de l'accommodement entre les deux Cours, d'une manière qui répondit à la juste attente de la Nation: Que d'ailleurs elles éviteroient toutes préventions & toutes animosités dans leurs Délibérations.* La Réponse du *Roi* fut à peu près la même que celle qu'il avoit faite aux *Seigneurs*. Il y eut quelques Débats dans les deux *Chambres* au sujet de ces *Adresses*. Il fut proposé dans la *Chambre-Haute* de retrancher de la sienne, le second, le troisième & le quatrième Articles; mais la pluralité des voix rejeta cette Proposition. Il fut proposé de même dans la *Chambre-Basse* de ne rien dire des Affaires d'*Espagne*: mais la Négative l'emporta de 230 voix contre 141. Le mieux eût été pourtant de n'en rien dire, puisque bien loin que la *Convention* fût capable de contenter les Intéressés au Commerce d'*Amérique*, ils emportèrent leurs plaintes au *Parlement*. Les deux *Chambres* felicitèrent aussi le *Roi*, le *Prince* & la *Princesse de Galles* sur la naissance du *Duc de Cornouaille*. 13, 14 Fevrier.

Une Copie de la *Convention* avec la *Cour d'Espagne* fut remise aux *Seigneurs* le 19, par le Duc de *Newcastle*, avec une Copie de la Ratification. Les *Seigneurs* les lurent l'une & l'autre, & donnèrent ordre qu'on les imprimât. Le 23, on leur en remit, ainsi qu'aux *Communes*, des Exemplaires imprimés en trois Langues, en *Anglois*, en *Espagnol* & en *François*. Les deux *Chambres* remercièrent ensuite le *Roi* par des *Adresses* de la leur avoir communiquée. Celle des *Seigneurs* fut résolue le 12 de Mars après de grands Débats, à la pluralité de 95 voix contre 74; & présentée le 13. Elle portoit, *Que les* Seigneurs *se croioient indispensablement obligés de témoigner à Sa Majesté la vive reconnoissance, que son attention pour les intérêts de ses Sujets leur inspiroit; & de reconnoître sa grande prudence dans la stipulation d'un terme pour le paiement des Indemnités promises par la* Cour d'Espagne, *& dans l'é-*

La Convention remise au Parlement.

19, 23 Fevrier.

Adresses pour en remercier le Roi;

Des *Seigneurs*. 12, 13 Mars.

V.
CINQUIÈME SÉANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNÉE MDCCXXXIX.

tablissement d'un solide fondement pour la conservation de la Paix entre les deux Nations ; Que la confiance qu'ils avoient dans sa sagesse & sa vigilance à soutenir l'honneur de sa Couronne, à procurer le bonheur de ses Roïaumes, leur faisoit espérer que dans le Traité *qui se devoit conclure, en conséquence de la* Convention, *on remédieroit aux Griefs, dont la Nation se plaignoit depuis si longtems, que surtout on assurerait la liberté de son Commerce & de sa Navigation, telle qu'elle l'a devoit avoir par le Droit des Gens, & par les différens* Traités ; *& que l'on feroit ensorte qu'elle pût jouir sans obstacle du Privilége incontestable que ses Vaisseaux avoient d'aller & de trafiquer d'un Païs de la Domination de Sa Majesté dans un autre, sans être arrêtés & visités en pleine Mer, & sans avoir à craindre aucune violence : Qu'ils espéroient aussi que Sa Majesté feroit tous ses efforts pour prévenir tous les sujets de contestation qui pourroient naître à l'avenir, à raison des Etablissemens que les* Anglois *possédoient en* Amérique ; *& qu'on régleroit dans le* Traité, *qui devoit être signé, les limites de* La Caroline *& de* LA FLORIDE. Ils finissoient par les Protestations ordinaires d'entrer avec zèle dans toutes les mesures que le *Roi* prendroit à ces différens égards.

L'Adresse des Communes. 19 Mars.

L'*Adresse* des *Communes* contenoit les mêmes choses, & ne se fit pas plus tranquillement que celle des *Seigneurs*. Le jour qu'il fut question de délibérer sur ce sujet, deux Sergens d'Armes allèrent de grand Matin chés tous les Membres de la *Chambre* pour les avertir de s'y trouver. Plus de cent s'y rendirent avant six heures ; &, ce qu'on n'avoit jamais vu, l'Assemblée étoit composée avant dix heures du Matin de 480 Députés. La Proposition de présenter cette *Adresse* causa de grands Débats, qui ne finirent qu'après minuit, que se retira le *Prince de Galles*, qui s'étoit rendu secrètement à la *Chambre* pour entendre ces Débats. Il étoit près de deux heures du Matin, quand l'Affirmative fut résolue à la pluralité de 260 voix contre 232.

20 Mars.

Quand il fut question le lendemain d'approuver cette Résolution, les Débats recommencèrent & durèrent encore assés longtems.

Protestation contre l'Adresse des Seigneurs. Mars.

Il est à croire que, si l'usage étoit de protester dans la *Chambre-Basse*, on ne s'en seroit pas tenu simplement à de vives & longues contestations, & qu'un grand nombre de Membres auroient protesté contre cette *Adresse*, comme quarante-&-un *Seigneurs* firent, après que dans leurs discours contre la Proposition de présenter une *Adresse* pour remercier le *Roi* de la *Convention*, ils eurent insinué, qu'*une Guerre ouverte avec l'*Espagne *seroit plus salutaire qu'une pareille* CONVENTION. La Protestation, qu'ils firent enregistrer quelques jours après, portoit : *Qu'ils croïoient que la Résolution de la* Chambre, *prise sous le spécieux prétexte d'une respectueuse* Adresse *au Roi, comprenoit une approbation de la* Convention *conclue au* Pardo *le* 14 *de Janvier précédent ; ce qui leur paroissoit un Compliment fatal, s'il en arrivoit que le* Roi *vînt à croire que cette* Convention *remplissoit l'attente de la Nation, d'autant que cette Résolution, bien loin de rendre plus efficace l'*Adresse *présentée l'année précédente par la* Chambre *au sujet des Déprédations des Es-*

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

pagnols, *sembloit au contraire l'affoiblir, puisque l'on ne faisoit point d'attention à la partie de cette* Adresse, *où l'on avoit déclaré que* la Visite des Vaisseaux, sous prétexte de Contrebande, étoit une infraction des Traités subsistans entre les deux Courones: *Qu'ils jugeoient, que la Résolution contre laquelle ils protestoient, n'assuroit pas suffisament les Droits de la Nation, en disant simplement, que* ses Vaisseaux ne seroient plus assujettis à être arrêtés, fouillés ou visités en pleine Mer, *puisque les Marchands avoient fait voir à la* Chambre, *que les Courans & les Vents faisoient immanquablement sortir les Vaisseaux de leur cours, & qu'il étoit nécessaire pour naviguer avec sureté dans ces Mers-là d'observer les Fanaux placés sur les* Côtes-Espagnoles; *desorte qu'il étoit à craindre que si les* Vaisseaux Anglois *étoient obligés de prendre leur cours en droiture, sans pouvoir approcher des* Côtes-Espagnoles, *ainsi que les* Espagnols *l'avoient exigé depuis quelque tems, ces derniers deviendroient par-là les Juges de la Navigation des* Anglois; *& que si l'on permètoit qu'ils fouillassent ou visitassent, dans quelques limites que ce fût, les Vaisseaux de la Nation, son Commerce en* Amérique *deviendroit précaire & par conséquent impraticable.* Cette Protestation parut imprimée quelques jours après avec les noms des *Seigneurs* votans pour ou contre la Convention. La *Chambre* n'en fut pas plutôt informée, qu'elle chargea l'Huissier de la Verge noire d'en saisir l'Edition entière, & de la remètre au Clerc de la *Chambre*. On établit en même tems un Committé pour découvrir l'Imprimeur, & ceux par qui la Protestation étoit devenue publique. Quelques jours après ce Committé fit rapport qu'aiant à ce sujet examiné le nommé *Jaques Watson*, il étoit convenu d'avoir imprimé la *Protestation* & la *Liste des Seigneurs*: mais qu'il avoit déclaré qu'il ne pouvoit ni ne vouloit dénoncer la persone dont il tenoit ces Pièces. Là-dessus les *Seigneurs* ordonnèrent qu'il fût conduit à la Prison de *Newgate* pour y rester aussi longtems qu'il plairoit à la *Chambre*. Quelques jours avant qu'il fut question de ces *Adresses*, les Marchands Trafiquans en *Amérique*, avoient témoigné dans des Requêtes présentées aux deux CHAMBRES, *Qu'ils craignoient que la* Convention, *dont il s'agissoit, ne pût pas assurer efficacement leurs droits & leurs interêts dans leur Commerce.* Ils demandoient de plus d'être ouis sur ce sujet par eux-mêmes ou par des Avocats. Les mêmes jours, le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun Conseil de la Ville de *Londres* présentèrent aux deux *Chambres* une Requête, laquelle portoit en substance, *Que les Bourgeois de la Ville de* Londres *avoient trop d'intérêt dans tout ce qui regardoit le Commerce de la Nation, comme l'unique source des Richesses du Roiaume, pour ne pas témoigner leur inquiétude à cet égard; & qu'ils ne pouvoient voir qu'avec chagrin que les* Colonies *de l'*Amérique *fussent exposées aux vexations des* Espagnols, *qui sous des prétextes insoutenables, continuoient d'arrêter, de fouiller & d'enlever les* Vaisseaux Anglois *qui naviguoient dans ces Mers-là: Que la Navigation en* Amérique *étant la plus importante, pour ne pas dire l'unique*

La Protestation est imprimée. Procédures à ce sujet. 18 Mars.

23 Mars.

Requêtes des Marchands Trafiquans en Amérique, au sujet de la Convention. 8 Mars.

Requête de la Ville de Londres sur le même sujet. 8 Mars.

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

branche véritablement avantageuse du Commerce de la Nation, ils avoient eu lieu d'espérer des soins paternels de Sa Majesté, soutenus des Résolutions vigoureuses des deux Chambres *& d'une puissante Flote, qu'on auroit obtenu, non seulement une satisfaction entière des pertes que les Marchands Trafiquans en* Amérique *avoient soufferte par les déprédations des* Espagnols, *mais encore des suretés indubitables pour leur Commerce à l'avenir, avec une juste réparation des injures & des cruautés commises envers les* Matelots Anglois *malheureusement tombés entre les mains des* Espagnols*: Que les Supplians demandoient la permission de représenter quelle étoit leur surprise & leur chagrin en voïant par la dernière* Convention, *que bien loin que les* Espagnols *se désistassent de l'injuste droit qu'ils prétendoient avoir de visiter & de fouiller les* Vaisseaux Anglois, *il paroissoit au contraire que cette prétention étoit renvoïée à la discussion des Plénipotentiaires; ce qui faisoit craindre qu'on ne l'eût, en quelque manière reconnue pour juste: Qu'ils avoient tout lieu d'appréhender qu'il n'arrivât de là que le Commerce de la Nation en* Amérique *ne devînt tellement précaire, qu'il dépendît pour la plus grande partie de la bonne volonté des* Espagnols, *dont l'expérience n'avoit pas appris que l'on dût être satisfait: Qu'il étoit à craindre que si le Commerce se faisoit en* Amérique, *conformément aux dispositions de la* Convention, *il ne fût exposé continuellement à des vexations qui causeroient de grandes pertes; qu'on n'obtînt aucune réparation des mauvais traitemens faits aux* Matelots Anglois, *& qu'à l'avenir les Matelots ne refusassent d'aller en* Amérique, *à moins qu'on n'augmentât considérablement leurs gages; ce que le Commerce ne pourroit supporter.* Sur ces différentes Requêtes les *Communes* résolurent, que les Marchands seroient ouis par eux-mêmes, & que la Ville de *Londres* seroit renvoïée au Committé, qu'elles avoient établi pour l'examen de la *Convention*. Elles résolurent encore, à la pluralité de 237 voix contre 200, que les Marchands de *Bristol*, dont elles venoient de lire une Requête, seroient pareillement ouis par eux-mêmes. Elles renvoïèrent en même tems au Committé celles du Capitaine *Capithorne* & de quelques autres, qui se plaignoient que leurs Vaisseaux avoient été pris par les *Espagnols* depuis la signature du *Traité de Séville*. Elles en reçurent le lendemain trois; l'une de la part des Propriétaires d'un Vaisseau, qui se plaignoient des pertes que les déprédations des *Espagnols* leur avoient fait souffrir en Mer; la seconde des Marchands de *Liverpool*, & la troisième des Commissaires de la *Géorgie*, lesquelles furent renvoïées au Committé par 175 voix contre 162. Ces diverses Requêtes, ainsi que les deux premières, furent aussi présentées aux *Seigneurs*, qui, le jour qu'on les leur remit, examinèrent plusieurs Marchands touchant les pertes qu'ils avoient faites, & prirent des éclaircissemens du S. *Sthart*, Membre de la *Chambre-Basse*, sur ce qui s'étoit passé pendant qu'il étoit Commissaire à *Madrid*. Le jour même que l'*Adresse* des *Seigneurs* fut résolué, la *Chambre*, après avoir délibéré sur la *Convention* & les

Autres Requêtes. 8 Mars.

10 Mars.

Les Marchands sont ouis par les Seigneurs.

Articles séparés, donnèrent ordre qu'on fit entrer les Marchands pour exposer leurs raisons. Le S. *Drake* parla pour eux, & demanda qu'on fit la lecture des *Articles séparés* & d'une Lettre écrite le 10 de Septembre 1737, par le S. de *La Quadra*, Commissaire du *Roi d'Espagne*, pour l'exécution du *Traité de Séville*; ce qui lui fut accordé. Les Sieurs *Perker*, *Try*, *Kingt*, & *Beckford* parlèrent ensuite & représentèrent, de la part des Marchands, toutes les difficultés qu'il leur faloit essuïer de la part des *Espagnols*, dans leur Commerce aux *Colonies Angloises* en *Amérique*; & declarèrent, *Qu'il leur seroit impossible de continuer ce Commerce, quelque important qu'il fût à la Nation, & qu'ils préféreroient de l'abandonner entièrement si l'on ne remédioit pas efficacement à toutes les vexations auxquelles ils étoient exposés par la visite des Vaisseaux.* Ils supplièrent en même tems les *Seigneurs de prier le* Roi *de ne pas permètre que l'on fixât aucune sorte de limites, de peur que leurs Vaisseaux ne fussent sans cesse exposés à devenir la proie des Gardes-Côtes.* Leur discours fut très-applaudi. Les *Seigneurs* interrogèrent ensuite quelques Capitaines de Vaisseaux & d'autres gens de Mer, sur la route que l'on devoit tenir de *La Jamaïque* à *Londres*, & sur divers autres Articles touchant la Navigation en *Amérique*; & tous assurèrent qu'il étoit impossible aux Vaisseaux de faire route par le passage des Iles de *Barlovente*, sans courir risque, pour peu que le Vent vînt à soufler subitement ou bien avec quelque violence, d'outre-passer les limites que l'on pourroit prescrire. Ce fut après tout cet examen que les *Seigneurs* résolurent de présenter leur *Adresse*, & ce fut sur tout cela que les Lords, qui protestèrent, s'appuièrent principalement. La *Chambre-Basse* fit à l'égard de la *Convention* & des différentes Requêtes des procédures pareilles à celles de la *Chambre-Haute*. Depuis les *Adresses* présentées, les *Communes* lurent encore une Requête des Marchands d'*Edimbourg*, qui tenoit le même langage que toutes les autres, & qui fut renvoïée au Committé. Requête des Marchands d'Edimbourg. 16 Mars.

Passons à l'affaire la plus importante de tous les *Parlemens*. C'est le *Subside*. Le 19 de Fevrier les *Communes* en grand Committé resolurent de donner cette année 576 mille Liv. St. pour entretenir 12 mille Matelots, à raison chacun de 4 Liv. St. par mois, y compris l'Artillerie pour le service de Mer. Au commencement de Mars elles accordèrent pour le service de l'ordinaire de la *Marine*, y compris les Officiers à la demi-paie, 222 mille 689 Livres Sterling. A l'égard des Troupes de Terre pour les Garnisons de la *Grande-Bretagne*, de *Gersey* & de *Guernsey*, le Parti de la Cour proposa de les fixer à 17 mille 704 Hommes, y compris les 1815 Invalides & les 555 Hommes des Compagnies-Franches d'*Ecosse*. Quelques Membres du Parti contraire proposèrent comme l'année précédente de les réduire à 12 mille. Il y eut à ce sujet de grands débats: mais; à la pluralité de 238 voix contre 153, la seconde Proposition fut rejetée; & l'on résolut d'accorder 647 mille 549 Liv. St. 11 Sh., 3 Den. pour l'entretien des 17 mille 704

Subside 19 Fevrier. 4 Mars. Troupes de Terre. 13 Fevrier.

V. CINQUIE'ME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXXXIX.

Hommes; 228 mille, 62 Liv. St., 10 Sh., 7 D. ½, tant pour la dépense des Garnisons de l'Ile de *Minorque*, de *Gibraltar* & des *Colonies*, que pour les Provisions d'*Annapolis-Roiale*, de *Plaisance* & de *Gibraltar*; 27 mille, 172 Liv. St., 15 Sh., 15 Den. pour les Pensionaires externes de l'Hôpital de *Chelsea*; & 504 Liv. St., 8 Sh., 3 Den., pour défraïer de plusieurs dépenses extraordinaires de l'année précèdente. Le lendemain de ces Résolutions, les Débats recommencerent au sujet du nombre des Troupes de Terre; mais 129 voix contre 63 le fixèrent comme la veille. Les *Communes* accordèrent encore 15 mille Liv. St. par année, destinés à faire bon les dépenses de la Monnoie du Roi; & 30 mille, 124 Liv. St. pour les Officiers à demi paie pendant l'année courante; 31 mille, 960 Liv. St. pour les Pensions des Veuves d'Officiers; 10 mille Liv. St. pour l'entretien des Forteresses de la *Compagnie d'Afrique*; 10 mille Liv. St. pour l'Hôpital de *Greenwich*; 3 mille, 552 Liv. St. afin de remplacer une pareille somme, que l'on avoit prise du *Fonds d'Amortissement*, pour faire bon les Non-valeurs de la Taxe sur le Papier timbré; 20 mille Liv. St. tirées du même Fonds pour païer à la *Banque* les intérêts d'une année de 500 mille Liv. St. qu'elle avoit avancées en 1735 sur la Taxe du Sel; enfin 20 mille Liv. St. pour l'affermissement de la *Colonie de Georgie*. Cette dernière somme fut accordée sur la demande des Commissaires pour l'Etablissement de cette Colonie, qui par une Requête avoient imploré la protection du *Parlement* en faveur de cette partie des Domaines de la *Grande-Bretagne*. Pour que le Roi fût en état d'augmenter ses Forces de Terre & de Mer, selon que les conjonctures le rendroient nécessaire, les *Communes* résolurent d'accorder une somme, qui n'excèderoit pas 50 mille Livres Sterling. Elles donnèrent de plus pour le *Subside* que l'on devoit paier au Roi de *Danemarc*, en vertu d'un Traité nouvellement conclu, 70 mille, 583 Liv. St.; pour la réparation des dommages causés en 1718 à la Flote d'*Espagne*, 60 mille Liv. St., qui jointes aux 95 mille, que l'*Espagne* s'étoit engagée de païer, devoient conformément à la *Convention* être données aux *Marchands Anglois*, pour les dédommager des pertes qu'ils avoient faites par les Déprédations des *Espagnols*; 4 mille Liv. St. pour les réparations de l'Eglise Collégiale de *Saint-Pierre* de *Westminster*; 2 mille Liv. St. pour continuer celles de la Tour de l'Eglise Paroissiale de *Sainte-Marguerite* de la même Ville. Enfin les *Communes* résolurent de donner au Roi 50 mille Liv. St. tirées du *Fonds d'Amortissement*, & de l'autoriser par le même Bill à prendre une pareille somme de 50 mille Livres St. sur le produit courant du même Fonds, ou bien à l'emprunter par des Billets de l'*Echiquier* à 3 pour 100 d'intérêt, assurés sur le même Fonds. On ordonna de plus que 119 mille, 451 Liv. St., 17 Sh., 9 Den., qui se trouvoient dans l'*Echiquier* de reste sur les *Subsides* de l'année précèdente, seroient appliquées à suppléer ceux que l'on venoit d'accorder. Au moïen de quoi toutes les sommes données

26 Fevrier.

Monnoie, Officiers Réformés, Veuve des Officiers, Compagnie d'Afrique, Hôpital de Greenwich.

Non-valeurs, Banque, & Georgie.

3 Avril.

9 Mars.

Augmentation des Forces de Terre & de Mer; Subside du Roi de Danemarc; Dédommagement des Marchands Anglois; Réparation de deux Eglises de Westminster.

22 Mai.

Sommes prises sur le Fonds d'Amortissement.

23, 27.

IV. CINQ. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

données par le *Parlement* dans cette Séance, montoient ensemble à 2 millions 247 mille, 640 Liv. St., 2 Sh., 2 Den. ½.

Quant aux moïens de lever les *Subsides*, on continua toutes les Taxes imposées les années précèdentes; & dans le *Bill* concernant la Taxe sur les Terres, on inséra deux Clauses, l'une de crédit, l'autre pour faire bon la non-valeur de cette Taxe pendant l'année 1737.

Moiens de lever le Subside. Clauses dans le Bill de la Taxe des Terres.

Entre les autres affaires dont le *Parlement* fut occupé, la première qui se présente, est la *Provision* faite pour le *Duc de Cumberland* & les *Princesses Amélie, Caroline, Marie* & *Louise*. Le 14 de MAI, le *Roi* fit remètre aux *Communes* le *Message* que voici.

Provision pour le Duc de Cumberland & les Princesses. 14, 22, 25 Mai.

GEORGE ROI.

Sa Majesté n'aiant pas, selon les Loix, qui sont à présent en vigueur, le pouvoir de faire des Provisions pour les Enfans puînés sur les Revenus héréditaires de la Courone, de la manière que les Rois ses Prédécesseurs avoient coutume de faire, & souhaitant de voir des Provisions *suffisantes établies pour l'entretien & le maintien honorable de son cher & bien amé Fils le* Duc de Cumberland, *& de ses chères & bien amées Filles les quatre jeunes* Princesses, *Elle espère être autorisée par un Acte du* Parlement *à fixer une* Annuité *de* 15000 *Liv. St. par an au* Duc de Cumberland *& à sa Postérité, & une autre de* 24000 *Liv. St. par an aux quatre* Princesses, *pour avoir lieu après sa mort; c'est ce qu'elle recommande à la considération de la* CHAMBRE.

Les *Communes* ordonnèrent sur le champ de porter un *Bill*, pour accorder les *Annuités* demandées par le *Roi*. Elles le passèrent le 22, & les *Seigneurs* le 25.

En Mars, les *Communes* résolurent de prier le *Roi* d'ordonner qu'on fit bâtir un nouvel Edifice, plus spacieux & plus commode, pour les Assemblées du *Parlement*, & de l'assurer qu'elles fourniroient de quoi faire les Dépenses nécessaires; & quelques jours après le *Roi* fit savoir à la *Chambre* qu'il donneroit ses ordres pour faire exécuter ce qu'elle avoit résolu.

Nouvel Edifice pour le Parlement. 18, 24 Mars.

En Février, les *Seigneurs*, aiant entendu la lecture de quelques endroits d'un Poëme, intitulé: *Les Mœurs du tems*, déclarèrent que c'étoit un Libelle; & donnèrent ordre d'arrêter le S. *Paul Whitehead*, Auteur de ce Poëme, & le nommé *Dodsley* qui l'avoit imprimé. Quelques jours après, cet Imprimeur fut introduit dans la Chambre & convint d'avoir imprimé l'Ouvrage en question, auquel le S. *Whitehead* avoit mis son nom. Celui-ci fut ensuite appellé: mais il ne comparut point, quoiqu'il eût promis au Portier de la Chambre, quand il lui signifia l'ordre des *Seigneurs*, qu'il obéiroit. Il fut ordonné qu'il seroit mis sous la garde de l'Huissier de la Verge noire. On fit ensuite la lecture entière de son Poëme, après laquelle on résolut que c'étoit un Libelle malicieux, infame, contenant diverses choses scanda-

Libelles séditieux & scandaleux. 20, 23 Février.

leuses & contre la réputation de plusieurs des *Seigneurs*. Ensuite, à la pluralité de 60 voix contre 30, il fut ordonné que l'Imprimeur resteroit sous la Garde de l'Huissier de la Verge noire, qui saisiroit tous les Exemplaires du Poème pour les remètre au Clerc de la *Chambre*. Bientôt après les *Seigneurs* remirent l'Imprimeur en liberté. L'affaire en resta-là.

Commerce interdit aux Officiers de la Flote. Avril

En Avril, les *Communes* en explication & correction d'une Clause inserée dans un Acte de la huitième année de *George I*, portèrent un BILL *pour empêcher les Officiers des Vaisseaux de Guerre de prendre à bord des Marchandises à fret, & de faire aucun Commerce.*

Remède de la Demoiselle Stephens pour la Pierre, acheté par le Parlement. 8, 21 Avril 8 Juin.

Dans le même mois, elles reçurent une Requête de la D[lle]. *Stephens*, au sujet de son Remède pour la guérison de la Pierre; & résolurent, à la pluralité de 105 voix contre 62, qu'elle seroit renvoïée à la considération du Committé du *Subside*. Elles ordonnèrent ensuite de porter un *Bill* pour accorder à cette D[lle]. 5000 Liv. St. pour la récompense de son Remède, à condition qu'elle en rendroit publique la composition, & la manière de s'en servir. Ce qui fut approuvé par les *Seigneurs* au commencement de JUIN.

Réglement par rapport au Sucre des Colonies, sujet à des contestations. 2 Avril.

Les *Communes*, sur une Requête des Marchands & Planteurs des *Colonies* de l'*Amérique*, où l'on fait du Sucre, résolurent; *Que pour encourager les Sujets de Sa Majesté dans ces* Colonies *à faire valoir & rendre plus considérables leurs Etablissemens, il leur seroit permis, à certaines conditions & pendant un tems limité, de transporter, sur des Vaisseaux bâtis dans la* Grande-Bretagne, *les Sucres de leur cru dans les Ports Etrangers; & qu'on assureroit d'une manière plus efficace les Droits d'entrée imposés sur les* Sucres, Rum *&* Melasses *étrangers dans les Ports de la* Grande-Bretagne *& dans ceux des Colonies.*

25 Avril. Le *Bill* en conséquence de ces Résolutions fut lu pour la première fois
26 Avril. quelques jours après; & le lendemain, de cette lecture les Marchands de *Bristol* demandèrent d'être ouïs par leurs Avocats contre ce *Bill*, ce qui
23, 24 Avril. leur fut accordé. La même chose fut accordée aux Marchands de *Liverpool* qui firent la même demande. Ceux de *Londres* s'y joignirent ensuite.
21, 23, 25 Mai. En Mai ces diverses Requêtes furent lues; les Avocats ouïs & les témoins examinés; le *Bill*, après quelques Débats, fut mis en grand Committé,
29 Mai. 76 voix l'aiant emporté sur 19, il passa quelques jours après. En Juin, les
8, 11 Juin. mêmes Procédures à ce sujet se firent à la *Chambre-Haute*, où les Marchands demandèrent d'être ouïs, avant que l'on fît la seconde lecture du
22 Juin. *Bill*. Les *Seigneurs* envoïèrent ensuite un *Message* aux *Communes* pour les informer *qu'aiant pris en considération le* Bill *concernant le transport des* Sucres *des* Colonies, *ils souhaitoient qu'elles permissent au S.* Richard Gildart, *l'un des Membres de leur* Chambre, *de comparoître devant eux en qualité de Témoin dans l'affaire de ce* BILL. Les *Communes* lui permirent d'y comparoitre, s'il le jugeoit à propos. Dès que les *Seigneurs* le furent, ils entendirent les Avocats pour & contre le *Bill*; & procédèrent à l'examen des

Témoins, dont plusieurs déclarèrent, sous serment, que leur opinion étoit que *ce* Bill *étoit avantageux au Commerce*, *qu'il occasionneroit quantité de transports*, *& que par son moïen les Habitans des* Colonies *augmenteroient leurs Plantations de Cannes*. Le S. *Gildart* se rendit, le même jour, à la *Chambre-Haute*, où les *Seigneurs* le consultèrent sur les frais d'embarquement & de débarquement des Marchandises, & lui demandèrent s'il croïoit que *Liverpole* fût un Port commode pour les transporter dans les Ports Septentrionaux. Je ne trouve point quelle fut sa réponse; & ce fut-là tout ce qui se fit à cet égard dans cette Séance.

Il y eut encore un BILL porté par les COMMUNES, *pour empêcher les abus dans l'Orfèvrerie*, lequel souffrit aussi quelques difficultés. Avant que les *Seigneurs* en fissent la seconde lecture, ils reçurent une Requête de plusieurs Manufacturiers en Or & en Argent, qui demandèrent d'être ouis contre ce *Bill*. Leur demande leur fut accordée: mais quelque chose que leurs Avocats pussent dire, le BILL passa, le mois suivant.

Bill contre les abus dans l'Orfèvrerie. Avril. 13 Avril. 28 Mai.

Je laisse d'autres Affaires moins importantes, pour parler des *Dètes Nationales* & du *Traité* fait avec le *Roi de Danemarc*.

Suivant l'Acte, qui fut remis aux *Seigneurs*, en Avril, il parut que le 31 de Décembre 1737, les *Dètes Nationales* montoient à 47 millions, 181 mille 869 Livres Sterl., 10 Shelings, 1 Den.; & que jusqu'au 31 de Décembre 1638, elles avoient augmenté de 300 mille Livres Sterling; que, durant cet intervalle, on en avoit remboursé 1 million, 171 mille, 40 Livres Sterl.; de sorte que le 31 de Décembre 1738, elles ne montoient plus qu'à 36 millions, 310 mille, 820 Livres Sterling, 10 Shelings, 1. Denier. Un des jours que, les *Seigneurs* délibérèrent sur cet Etat, il fut proposé de résoudre, *Qu'aiant été stipulé dans la* Convention *du* 14 *de Janvier de cette année*, *que* l'Espagne *paieroit en argent à* Londres, *deux mois après l'Echange des Ratifications*, *la somme de* 95 *mille Liv. St. par forme de dédommagement*, *tant à la Courone qu'aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *& que le terme étant alors expiré*, *sans que* l'Espagne *eût satisfait à son engagement*, *c'étoit de sa part une infraction manifeste à la* Convention, *& non seulement une chose indigne envers le* Roi, *mais encore une injustice faite à la Nation*. Cette Proposition causa de très grands débats, & fut enfin rejetée, à la pluralité de 63 voix contre 44. Dix-huit d'entre ceux qui vouloient que la Proposition fût acceptée, lesquels furent les Lords *Chesterfield*, *Carteret*, *Aylesford*, *Suffolck*, *Shaftsbury*, *Foley*, *Northampton*, *Gower*, *Cobham*, *Mesham*, *Bathurst*, *Westmorland*, *Boyle*, *Coventry*, *Litchfield*, *Strafford*, *Winchelsea & Nottingham*, & *Stanope*, firent enrégistrer la *Protestation* suivante. NOUS; *protestons*, *parce que nous croïons que la* Proposition *auroit du passer à l'affirmative*, *puisque chaque* Seigneur, *qui a parlé dans les Débats*, *est convenu que cette* Proposition *étoit vraie à la lettre*, *& que nous ne nous appercevons*

Dètes Nationales 17 Avril.

Débats au sujet des 95000 Livres Sterling que l'Espagne devoit paier. 15 Juin.

Protestation à ce sujet.

V. CINQ. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

pas qu'il en auroit pu naître le moindre inconvénient : mais au contraire nous concevons que l'exposition du fait de l'Infraction manifeste de la Convention *étoit un fondement nécessaire pour l'Avis subséquent de cette* Chambre *à Sa Majesté; Avis que nous croïons d'autant plus nécessaire, que nous sommes convaincus par l'expérience de plusieurs années, que les Conseils de l'Administration, bien loin d'avoir procuré la moindre réparation ou satisfaction des insultes que cette Nation a reçues, n'ont fait que l'exposer à plus de deshonneur & de mépris.* On entend assés par ce que cette *Protestation* en dit, que la *Chambre-Haute* avoit été d'avis de conseiller au *Roi* de déclarer la Guerre à l'*Espagne*; & c'est ce qui paroît aussi par le Discours que le *Roi* fit pour la Clôture de cette Séance.

Traité avec le Roi de Danemarc communiqué au Parlement. 21 Mai.

Le 21 de MAI, le Roi fit remètre aux deux *Chambres*, à la *Haute*, par le Duc de *Newcastle*, à la *Basse*, par le *Chancelier de l'Echiquier*, des Copies du *Traité* qu'il avoit conclu depuis quelque tems avec le *Roi de Danemarc*. Il demanda par un *Message* la concurrence des *Seigneurs*, & par un autre il dit aux COMMUNES, *qu'il espéroit qu'elles le mètroient en état d'exécuter ce Traité.* Nous avons vu dans l'Article du *Subside*, ce que le *Parlement* fit à cet égard. Le lendemain, les *Seigneurs* résolurent, après quelques débats, à la pluralité de 72 voix contre 32, de présenter une *Adresse* au *Roi*, dans laquelle *ils lui témoigneroient les sentimens de reconnoissance, dont ils étoient pénétrés, pour les soins & pour l'attention qu'il avoit de conserver la tranquillité publique & la balance du Pouvoir en* Europe; *le remercieroient très humblement d'avoir fait un* Traité d'Alliance défensive *avec le* Roi de Danemarc, *& de l'avoir fait remètre devant eux; & l'assureroient de leur concurrence, afin de faire bon les engagemens qu'il venoit de contracter.* A la fin de cette *Adresse*, les *Seigneurs* ajoutoient en réponse à la seconde partie du *Message* du ROI: *Qu'ils prioient Sa Majesté de recevoir les plus fortes assurances de leur part, de contribuer avec tout le zèle & toute la joie possible, à le mètre en état d'augmenter ses forces, soit par terre, soit par mer, à proportion de ce que les évènemens, qui pourroient résulter de la situation présente des Affaires de* l'Europe *rendroient absolument nécessaires.*

Adresse des Seigneurs à ce sujet.

Clôture de la Séance. 25 Juin.

Le 25 de Juin, le *Roi* se rendit au *Parlement* pour terminer cette Séance, & dit aux deux *Chambres*:

Discours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

La diligence avec laquelle vous avés terminé les Affaires publiques sur lesquelles vous aviés à délibérer, m'engage à mètre fin à cette Séance du Parlement, *afin de vous mètre en état de jouir chés vous des agrémens que cette saison vous offre.*

Vous avés déclaré si manifestement vos sentimens, tant à l'égard de la

conduite passée de la Cour d'Espagne, *qu'à l'égard des mesures qui deviendront nécessaires par rapport au parti qu'elle pourra prendre, & vous m'avés si bien mis en état d'agir dans tous les évènemens, selon que l'honneur & l'intérêt de ma Courone exigeront, qu'il ne me peut arriver aucun inconvénient de ce que je ne serai point à portée d'avoir votre assistance immédiate pendant la vacance du* Parlement. *Je me confie entièrement aux assurances que vous m'avés données avec tant de zèle & d'unanimité de me soutenir efficacement toutes les fois qu'il s'agira d'exécuter les Résolutions des deux* Chambres; *& je ne manquerai pas de faire tous mes efforts pour maintenir les Droits incontestables de ma Courone, & pour répondre aux justes espérances de mon Peuple.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de votre extrême ardeur à pourvoir aux dépenses de l'année courante. Le Subside extraordinaire, *que vous m'avés accordé pour augmenter mes Forces de mer & de terre, est une si forte preuve, non seulement de votre affection pour ma Persone & de votre confiance en moi, mais encore de votre attention continuelle au service de la Patrie, que je ne puis assés louer ces soins pris à propos pour l'intérêt & la sureté de mes Roiaumes.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je suis persuadé qu'il est inutile de vous recommander de considérer sérieusement les suites funestes, dont peut être menacée une Nation divisée, animée & séduite par les artifices & les insinuations malignes de la fourbe & de la méchanceté. Vous voiés evidemment quels avantages nos Ennemis communs s'attendent de retirer des dissentions & des inimitiés, qu'on a soin, sous des prétextes mal fondés, d'entretenir dans tout le Roiaume. Que tous ceux qui font profession d'être les zélés défenseurs des Droits, des Privilèges, des Loix, des Libertés de la Patrie & de la Religion Protestante, *telle qu'elle est actuellement établie parmi nous, s'unissent pour défendre de plus en plus ces biens inestimables! Que l'honneur, que la prospérité, que la sureté du Roiaume deviennent une cause commune, & fassent cesser toutes les divisions, afin que votre unanimité rende vaines les espérances de nos Ennemis!*

Après ce Discours, le Lord Grand-Chancelier prorogea le *Parlement* jusqu'au 20 de Juillet. Il fut ensuite prorogé différentes fois, & se rassembla dans cette même année, le 26 de Novembre: mais je ne rendrai comte de cette Séance que dans le cours de l'année 1740.

Il est à propos à présent, de reprendre la suite des Affaires avec l'*Espagne*, depuis le point, où je les ai laissées dans la RELATION *du* CONGRE'S.

de Soissons *& de ses suites*. Le détail où je vais entrer m'occasionnera peut-être quelques répétitions : mais l'inconvénient n'est pas grand pour une compilation de la nature de celle-ci.

AFFAIRES

DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE, Depuis la fin de 1731, jusqu'à la fin de 1739.

Par l'*Article VI* du *Traité de Séville* du 9 de Novembre 1729, il avoit été stipulé; *Qu'il seroit nommé des Commissaires avec des Pouvoirs suffisans, de la part de Leurs* Majesté Catholique *&* Britannique, *lesquels s'assembleroient à la* Cour d'Espagne, *dans l'espace de quatre mois après l'échange des Ratifications de ce Traité, ou même plustôt, s'il étoit possible, pour examiner & décider touchant les Vaisseaux & les Effets pris en Mer de part & d'autre jusqu'à la fin de Juin 1728 : Que ces Commissaires examineroient pareillement & décideroient, selon les Traités, les prétentions respectives qui regardoient les abus, que l'on supposoit avoir été commis dans le Commerce, tant aux* Indes *qu'en* Europe, *& toutes les autres Prétentions respectives en* Amérique, *fondées sur les Traités, soit par rapport aux limites ou autrement : Qu'après l'examen, la discussion & la décision de toutes ces prétentions, les Commissaires feroient le rapport de leurs Procédures à Leurs* Majestés Catholique *&* Britannique, *lesquelles s'engageoient à faire pareillement exécuter, dans l'espace de six mois, avec exactitude, ce que les Commissaires auroient décidé.* La suite des Négociations avec la *Cour de Vienne*, par rapport aux Etats de *Parme* & de *Plaisance*, ne permit pas trop de penser à l'exécution de cet Article, & nous avons vu dans les différentes années qui suivent, la Relation *du* Congrès de Soissons, que, quoiqu'il y eût de part & d'autre des Commissaires nommés, suivant l'intention du *Traité de Séville*, ils n'avoient cependant rien fait, soit par l'impossibilité de convenir entre eux d'aucune décision, soit que le Ministère de la *Grande-Bretagne* crût trouver quelque avantage pour ses vues particulières, à se prêter à toutes les lenteurs de la *Cour d'Espagne*.

Les Déprédations des Espagnols continuent en Amérique. Plaintes des Anglois. Mai 1731.

Dans le mois de Mai 1731, le S. *Keene* Ministre d'*Angleterre* en *Espagne*, eut à *Séville* de fréquentes conférences avec les Ministres du Roi, sur les Griefs des *Anglois*, tant par rapport aux violences que les *Gardes-Côtes Espagnols* continuoient d'exercer en *Amérique*, que par rapport au délai de la distribution des Effets de la Flotille, que la *Cour d'Espagne* étoit dans l'impossibilité de faire avant l'arrivée de deux Vaisseaux des *Assogues*, qui devoient apporter quelques millions pour le comte du Roi, qui, par la nécessité des conjonctures, avoit été forcé de se servir de l'argent de la Flotille. Pendant toute cette année, les *Gardes-Côtes Espagnols* continuèrent de traiter en ennemis les *Bâtimens Anglois*. J'en ai rapporté des preuves ausquelles je renvoie. Au mois d'Août de cette même année, le

Roi d'Espagne nomma des Commissaires pour règler avec ceux du *Roi d'Angleterre* les prétentions réciproques de leurs Sujets; & ces Commissaires entrèrent en conférence avec ceux de la *Grande-Bretagne*, qui s'étoient rendus depuis quelque tems à *Séville*. Mais, comme les deux Cours étoient occupées de l'Expédition de *Don Carlos* en *Italie*, ces premières Conférences ne furent vraisemblablement que pour la forme. Ils travaillèrent pourtant avec quelque assiduité, vers la fin de l'année, & dans le mois de Janvier 1733, on fit espérer que cette Affaire seroit terminée avant la fin de l'année. Le 28 de ce même mois, les Conférences se poussant avec ardeur, le *Roi d'Espagne* fit expédier de nouveaux ordres, pour défendre à tous ses Sujets en *Amérique*, d'inquiéter les *Vaisseaux Anglois*, & pour faire rendre ceux qu'on leur avoit pris depuis 1728. Ils étoient conçus en ces termes:

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE. Les Commissaires des deux Couronnes commencent leurs Conférences. Août 1731.

Les Commissaires font des progrès. Janvier 1732.

LE ROI.

Comme le S. Keene, *Ministre Plénipotentiaire du* Roi de la Grande-Bretagne, *résident à ma Cour, m'a réprésenté que, nonobstant les ordres que j'ai donnés plusieurs fois, pour empêcher que les* Armateurs Espagnols *en* Amérique *ne commètent aucune hostilité contre les* Anglois *ou leurs Vaisseaux naviguans dans ces Mers, il continue cependant d'en être fait, non seulement par ceux qui ont Commission de quelques Gouverneurs des Ports de mes Etats dans les* Indes Occidentales, *mais aussi par ceux qui n'en ont point; que l'on colore ces hostilités du prétexte spécieux du Commerce illicite, & que les Gouverneurs ne font aucune attention aux plaintes qui leur sont adressées de la part des* Anglois, *qui ont souffert de telles injustes véxations, ni ne leur font donner aucune juste satisfaction pour les dommages qu'on leur a causés: j'ai résolu de réitérer par cette présente Lettre les ordres déja donnés à cet effet. C'est pourquoi j'enjoins aux Gouverneurs des Ports & des Places qui sont de mon obeissance en* Amérique, *de ne pas souffrir qu'aucun de mes Sujets moleste, maltraite, ou inquiète les* Anglois *ou leurs Vaisseaux qui, trafiquant dans ces Mers-la, se tiendront dans les Latitudes où il leur est permis d'aller, & qui ne seront point trouvés avoir part ou intérêt dans aucun Commerce défendu. Je leur ordonne de plus d'avoir soin que mesdits Sujets se gouvernent exactement & indispensablement, en conformité des Loix Roïales & Ordonnances émanées à ce sujet, à peine contre celui ou ceux qui y contreviendront, d'être punis avec la plus grande sévérité, suivant l'énormité de l'offense commise; laquelle punition s'étendra aussi à l'égard de ceux qui iront en Mer, sans la moindre Commission & pour le seul dessein de commètre des hostilités & de faire des Prises injustes. Je prétens encore & veux que lesdits Gouverneurs entendent & reçoivent toutes les plaintes qui leur seront faites de la part des* Officiers & Commandans Anglois, *soit en persone ou par Lettres, & qu'ils leur rendent toujours justice, & en tout tems, en leur faisant donner une juste satisfaction par rapport aux pertes qu'ils pourroient souffrir de la part des persones qui y donneroient occasion, & qui, par conséquent doivent les*

Nouveaux ordres du Roi d'Espagne à ses Sujets d'Amérique, en faveur des Anglois. 28 Janvier 1732.

dédommager & les indemniser. En outre, lesdits Gouverneurs doivent savoir qu'ils seront responsables de toutes les violences que lesdits Armateurs commètront à cet égard. C'est pourquoi, avant que de leur donner Commission d'aller en Mer, ils doivent s'informer du caractère de leurs persones, & s'assurer d'eux par des Cautions suffisantes. Car telle est ma volonté & mon bon plaisir. A Séville, *le* 28 *Janvier* 1732.

MOI LE ROI.

DON JOSEPH PATIHNO.

Hostilités en 1733.

Demande à ce sujet à la Cour d'Espagne. Juin.

Malgré cette Ordonnance si précise, il y eut, cette année, ainsi que je l'ai dit ailleurs, quelques hostilités réciproques en *Amérique*. J'ai parlé de même de celles qu'il y eut en 1733. Sur la nouvelle qu'on en eut à *Londres*, on envoia, dans le mois de Juin, des ordres au S. *Keene*, pour *qu'il demandât une entière & prompte satisfaction de l'infraction que l'on venoit de faire aux Traités, pendant que l'on travailloit à rétablir entre les deux Nations la bonne intelligence, que de pareilles déprédations avoient fort altérée depuis quelques années.* On voit par-là que les Commissaires des deux Nations continuoient à travailler au redressement des Griefs réciproques, quoique, selon les apparences, ils n'avançassent pas beaucoup. La Guerre, qui commença cette année à l'occasion de la vacance du Trône de *Pologne*, retarda vraisemblablement encore leur travail.

Hostilités en 1734.

Escadre Angloise envoïée en Amérique. Août.

Plaintes des Négocians de Londres & de Bristol. Août.

En 1734, vers le mois de Juin, les *Espagnols* recommencèrent les hostilités en *Amérique*, & s'emparèrent même, près de l'Isle de *Saint-Christophle*, de trois *Bâtimens Anglois*, richement chargés; qu'ils conduisirent à *Porto-Ricco*. Dès que les Commissaires du Commerce à *Londres* en furent informés, ils en portèrent des plaintes au Gouvernement, & ce fut à cette occasion qu'il fit partir précipitament, dans le mois d'Août, quatre Vaisseaux de guerre pour aller croiser dans les Mers de l'*Amérique* & protéger le Commerce & la Navigation des *Anglois*. Dans le même mois, les Négocians de *Londres* & de *Bristol* portèrent aussi des plaintes au Gouvernement, sur ce qu'ils avoient appris que plusieurs *Vaisseaux Espagnols* croisoient dans les Mers d'*Amérique*, & qu'ils enlevoient indifféremment tous les *Bâtimens Anglois*, tant ceux que les différentes Colonies de la Nation envoïoient dans les Ports des *Espagnols*, que ceux qui revenoient directement des Colonies en *Angleterre*; & que de ces derniers ils en avoient pris quatre depuis peu. On en parla sur le champ à l'Ambassadeur d'*Espagne*, & l'on écrivit au S. *Keene*, pour qu'il en entretînt les Ministres de la Cour de *Madrit*. Dans le mois d'Octobre, le Comte de *Montijo*, Ambassadeur d'*Espagne*, promit au *Roi d'Angleterre*, de la part du Roi son Maître; *Que Sa* Majesté Catholique *donneroit satisfaction à ceux des Sujets de la* Grande-Bretagne *qui prouveroient qu'on leur auroit fait le moindre tort dans les Mers de l'*Amérique.

On en porté des plaintes en Espagne.

Réponse de cette Cour. Octobre.

Je ne trouve rien de particulier en 1735. L'année suivante, à l'occasion

casion d'une querèle entre les *Cours d'Espagne* & de *Portugal*, laquelle fut cause du long séjour d'une *Flote Angloise* à l'embouchure du *Tage*. Le Gouverneur de *Buenos-Ayres* fit, vers le mois de Juin, une entreprise qu'il manqua, sur la *Colonie Portugaise* du *Saint-Sacrement*. Et dans le mois de Juillet, les Ministres d'*Espagne* déclarèrent au Ministre de *Portugal*, ainsi qu'à celui du *Roi d'*ANGLETERRE, *Que bien que Sa* Majesté Catholique *consentît de rétablir toutes choses en* Amérique *sur le pied qu'elles étoient avant les brouilleries avec la* Cour de Lisbone, *il étoit nécessaire de faire attention que, depuis que les* Portugais *possédoient par Traité la Colonie du* Saint-Sacrement, *les* Espagnols *s'étoient apperçus qu'ils y favorisoient la Contrebande contre la teneur des Traités; & que c'étoit même les* Anglois *qui se servoient, au préjudice de l'*Espagne, *de cette Colonie comme d'entrepôt pour leur Commerce clandestin: Que par conséquent il seroit nécessaire que le* Roi de Portugal *promît qu'à l'avenir il ne permètroit pas qu'aucune de ses Colonies favorisât une Contrebande si préjudiciable au Commerce des Sujets de Sa* Majesté Catholique, *& qu'il seroit même nécessaire que cet Article fût stipulé dans la Convention d'accommodement, que le* Roi de la Grande-Bretagne *proposoit de faire entre les deux* Rois d'Espagne *& de* PORTUGAL. Cette Déclaration fut suivie d'une autre, par laquelle le *Roi d'Espagne* rejeta la Médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux*, à cause de la Contrebande que leurs Sujets faisoient sous la protection des *Portugais*, pour s'en rapporter au *Roi de France*, au sujet de ses différens avec le *Roi de Portugal*.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE. Déclaration du Roi d'Espagne à l'occasion de la Colonie Portugaise du Saint-Sacrement. Juillet 1736.

Au mois de Novembre de la même année, on fit partir d'*Angleterre* quelques Vaisseaux pour aller dans les Mers d'*Amérique*, protéger les Bâtimens de la Nation contre les *Gardes-Côtes Espagnols*, qui ne cessoient, disoient les *Anglois*, de troubler le Commerce sous divers prétextes frivoles. On pourroit dire que ces Vaisseaux furent envoïés pour protéger la Contrebande à main armée. A peu près dans le même tems, le *Roi d'Angleterre* fit remontrer aux *Etats-Généraux* par un Mémoire que son Ambassadeur leur remit; *Que les diverses Conventions qui subsistoient entre l'*Espagne *& Sa* Majesté Britannique, *par rapport aux Affaires de Commerce, & dans lesquelles Leurs* Hautes-Puissances *étoient comprises, avoient été si mal observées de la part de la* Cour de Madrit, *qu'il étoit indispensablement nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour la sureté du Commerce avec la* Nation Espagnole: *Que d'ailleurs, Sa* Majesté Britannique *avoit des griefs particuliers contre les* Espagnols, *comme de différer continuellement les réparations qu'ils devoient à la* Nation Angloise *pour des pertes, d'inventer tous les jours de nouvelles chicanes, afin de ne point expédier la Cédule pour la* Compagnie du Sud, *& beaucoup d'autres.* L'année ne se termina pas sans qu'il survînt de nouveaux sujets ou de nouveaux prétextes de mécontentement. Les *Anglois* publièrent au mois de Novembre, qu'ils recevoient tous les jours des plaintes contre les *Espagnols*; Qu'outre les déprédations des *Vaisseaux Anglois* qui continuoient sur toutes les Côtes du Continent & des Iles de l'*Amérique*, on avoit,

Vaisseaux envoïés en Amérique. Novembre 1736.

Nouvelles plaintes des Anglois. Novembre 1736.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE. Déclaration faite au Roi d'Espagne.

à la *Nouvelle-Yorck*, intercepté des Lettres par lesquelles on avoit appris positivement que les *Espagnols* avoient formé le dessein de surprendre la Colonie de la *Nouvelle-Georgie*. Ces Lettres occasionnèrent différens Conseils; & les ordres furent envoïées au S. *Keene*, d'informer le *Roi d'Espagne* de ce qu'elles contenoient, & de lui déclarer en même tems; *Que, bien que Sa* Majesté Britannique *n'eût aucune raison de douter de la vérité de ce que ces Lettres renfermoient, elle vouloit bien cependant, par amour pour la paix & par un effet de son équité naturelle, suspendre son jugement & son ressentiment à cette occasion; mais qu'elle ne pouvoit pas s'empêcher de déclarer, que depuis un certain tems, elle appercevoit dans la conduite de la* Cour d'Espagne, *un refroidissement de l'ancienne bonne intelligence qui sembloit augmenter d'un jour à l'autre, & dont il seroit aisé d'apporter les preuves, s'il n'étoit pas plus à propos de les remètre pour un tems plus convenable.*

Démêlé au sujet du Consul Anglois de Saint-Sébastien. 1736.

A peu près dans le même tems, le *Consul Anglois* de *Saint-Sébastien* fut obligé de se retirer à *Salamanque*. Le S. *Keene* en fit aussi-tôt part à sa Cour; & les ordres qu'il en reçut, furent de faire toutes les instances possibles pour qu'il fût permis au *Consul*, de retourner à *Saint-Sébastien*. Il récrivit depuis, qu'après avoir fait toutes les démarches convenables, il avoit eu pour réponse; *Qu'il savoit bien sans doute, qu'aucun* Consul, *de quelque Nation qu'il fût, n'étoit admis, sans le consentement du* Roi d'Espagne, *dans les Ports de ses Etats où il y avoit des* Consuls *établis, & moins encore dans celui de* Saint-Sébastien, *puisque ni les* Anglois, *ni pas une autre Nation, n'avoient jamais joui du droit d'avoir un* Consul *dans la Province de* Guipuscoa; *de sorte que* l'Angleterre *ne devoit pas trouver étrange que la* Cour d'Espagne *eût obligé le* Consul Anglois *de quitter* Saint-Sébastien *pour se retirer ailleurs.*

Conférences des Ministres d'Angleterre & de Hollande avec un Secrétaire d'Etat d'Espagne. Janvier, Février 1737.

Au commencement de 1737, les Ministres d'*Angleterre* & de *Hollande* auprès de la *Cour d'Espagne*, eurent de fréquentes Conférences avec Don *Sébastien de La Quadra* Secrétaire d'Etat. Elles roulèrent presque toutes sur les plaintes de leurs Cours, au sujet de l'enlèvement de leurs Bâtimens dans les Mers de l'*Amerique* par les *Gardes-Côtes Espagnols*. La *Cour de France* s'entremit alors avec vivacité pour rétablir la confiance entre celles d'*Espagne* & d'*Angleterre*.

Projet d'accommodement entre les Cours d'Espagne.

Elle proposa même un Accommodement. On en répandit dans le Public des Conditions vraies ou supposées, qui portoient; I. *Que le* Roi d'Espagne *accorderoit à l'*Angleterre *une liberté entière de Commerce dans tous les Etats & Roïaumes appartenans à l'*Espagne *en* Amérique: II. *Que la* Compagnie du Sud *y pourroit envoïer son Vaisseau ordinaire, sans qu'il pût être molesté, sous quelque prétexte que ce fût:* III. *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *en considération de ces avantages inestimables accordés à ses Sujets, restitueroit la Ville & le Port de* Gibraltar *à la* Couronne d'Espagne: IV. *Enfin, que cette restitution & cette liberté de Commerce seroient de part & d'autre assurées irrévocablement & de la manière la plus forte.* Si ces Conditions furent réellement proposées, il est à croire qu'elles déplurent également aux deux Cours. Les *Anglois* trouvoient trop d'avantage à posséder *Gibraltar*, pour consentir

à le rendre; & les *Espagnols*, qui cherchoient les moïens d'empêcher la Contrebande que les *Anglois* faisoient en *Amérique*, à la faveur du Vaisseau de l'*Assiente*, n'avoient garde de l'autoriser en quelque sorte, en affranchissant ce Vaisseau de toute espèce de visite. C'est à quoi les *Anglois* auroient voulu les réduire par la teneur de la première Condition.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

L'Accommodement entre les *Cours d'Espagne* & *de Portugal* fut conclu le 23 de Mars (1737). Aussi-tôt qu'on en eut la nouvelle à *Londres*, on expédia des ordres à l'Amiral *Norris* pour quitter le *Tage*, & ramener son Escadre en *Angleterre*; & l'on se flata, mais inutilement, que son retour contribueroit au rétablissement de la bonne intelligence entre les *Espagnols* & les *Anglois*.

Espérance d'accommoder les différens. 1737.

Les nouvelles que l'on reçut dans ce même tems d'*Amérique*, ne devoient nullement avancer ce grand ouvrage. On y étoit de part & d'autre sur la méfiance. Les *Espagnols* armoient dans les Iles de *La Havane* & de *La Cuba*. Les *Anglois* de leur côté se mètoient en état de se défendre dans *La Caroline* & dans la *Nouvelle-Géorgie*; &, sur les nouvelles qu'on en eut en *Europe*, on résolut en *Angleterre*, d'envoïer quatre Vaisseaux de guerre renforcer l'Escadre d'*Amérique*. Ce qui détermina surtout à prendre ce parti, ce furent les fréquentes révoltes des *Négres* dans différentes Colonies. On se persuadoit qu'ils étoient excités & soutenus en secret par les *Espagnols* du voisinage.

Méfiances réciproques en Amérique au commencement de 1737.

Mesures prises à Londres en conséquence. Avril 1737.

Au mois de Juin, le S. *Keene*, selon les ordres qu'il avoit reçus, demanda, de la part du *Roi d'Angleterre*, à Don *Sébastien de La Quadra*, Ministre d'Etat; *Si le bruit, qui s'étoit répandu que les* Espagnols *faisoient un Armement considérable aux* Indes-Occidentales, *avoit quelque fondement; & s'il étoit vrai qu'ils eussent dessein d'inquiéter les* Anglois *établis dans* La Caroline-Méridionale *& dans la* NOUVELLE-GEORGIE. Le Ministre d'Etat répondit; *Que cette imputation étoit des plus mal fondées: Que le Roi n'avoit aucun dessein de cette nature; & que Sa Majesté cherchoit plus que jamais les occasions convenables de convaincre le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* Nation Angloise *du desir qu'elle avoit de vivre avec eux dans une parfaite intelligence.*

Déclaration de la Cour d'Espagne à ce sujet. Juin 1737.

Au mois d'Août, le bruit qui courut que le Ministre d'*Espagne* à *Londres* avoit remis un Mémoire au *Roi*, pour réclamer, au nom de Sa *Majesté Catholique*, les deux Provinces de *La Caroline* & de la *Nouvelle Géorgie*, fournit matière aux conjectures des *Politiques Anglois*. Quelques-uns prétendirent, *Que le* Roi d'Espagne *avoit deux vues en cela:* I. *Que persuadé qu'il n'étoit pas possible de justifier la légitimité de la prise & de la confiscation de tant de* Bâtimens Anglois *enlevés par les* Gardes-Côtes Espagnols, *il vouloit faire, pour ainsi dire, une compensation de griefs, qui pourroit occasioner un Traité tel que celui de 1670, où l'on avoit commencé par mètre à néant tous griefs de part & d'autre; tout ce qui s'étoit passé devant être oublié, comme n'étant pas avenu:* II. *Qu'il vouloit par-là donner plus de poids à ses prétentions sur* Gibraltar *&* Port-Mahon, *pour la restitution desquels il pourroit se désister de ses prétentions sur les deux Provinces dont il s'agissoit.* Quelques-autres Politiques firent voir par des Ecrits Publics; *Que bien loin que la nouvelle prétention des* Espagnols *fût fondée*

Prétentions vraies ou fausses de l'Espagne sur quelques Colonies Angloises; Ecrits à ce sujet. Août 1737.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

sur le Traité de 1670, *comme ils le disoient*, *il étoit certain au contraire que ce Traité confirmoit la Courone de la* Grande-Bretagne *dans la possession de ces Provinces.* Voici comme le *Daily-Post* du 29 d'Août s'exprimoit à ce sujet. *Les* Espagnols *réclament une partie des Etats que nous posèdons en* Amérique, *& disent*, « *Que* La Caroline *étant située par le 32 dégré de » Latitude & par le 294 de Longitude, & la Colonie de* Georgie, *au Midi » de* La Caroline, *il est incontestable qu'elles sont situées l'une & l'autre dans » le Territoire de la Courone d'*Espagne, *conformément au* Traité de 1670, » *& que la démarcation entre* La Floride *&* La Caroline *a été fixée par le » VII Article du même Traité, au 33 dégré, 59 minutes de Latitude Sep- » tentrionale, & au 339 dégré, 20 minutes de Longitude* ». *On a cru nécessaire d'informer le Public que le VII Artitcle dudit Traité, au lieu d'établir cette démarcation, confirme le Droit de la* Grande-Bretagne *par rapport à* La Caroline. *Le Roi* Charles II, *qui connoissoit ses Droits & ses Titres sur* La Caroline, *accorda cette Province au Lord Chancelier* Clarendon, *au Duc d'*Albemarle *& à quelques autres* Seigneurs Anglois, *par des Lettres Patentes qu'il leur donna à cet effet le 11 de Juillet 1665, c'est-à-dire, cinq ans avant le* Traité de 1670. *Or, comme ces Lettres Patentes, en vertu desquelles les Seigneurs susdits prirent possession de* La Caroline, *en étendoient ou marquoient les bornes jusqu'au 29 dégré de Latitude Méridonale, le* Traité de 1670, *postérieur à ces Lettres, ne fait aucun changement aux bornes de cette Province; & en particulier l'Article VII, bien loin d'établir une nouvelle démarcation, n'en fait pas même mention comme on peut s'en convaincre en lisant cet Article que voici:* « *Toutes les offenses, dommages, » pertes, injures que les Nations & Peuples de la* Grande-Bretagne *& de » l'*Espagne *ont soufferts par le passé, sous quelque prétexte que ce soit, les » uns des autres en* Amérique, *seront effacés de la mémoire & ensévelis dans » l'oubli, comme s'ils n'avoient jamais existé. De plus, l'on est convenu que » le sérénissime* Roi de la Grande-Bretagne, *ses Héritiers & Successeurs au- » ront, tiendront, conserveront, avec plein droit de Souveraineté, de Do- » maine, de possession & de propriété, tous les Païs, Régions, Iles, Colo- » nies & Places quelconques, situés dans les* Indes *ou dans quelque part de » l'*Amérique, *dont le* Roi de la Grande-Bretagne *& ses Sujets sont actuelle- » ment en possession, de façon qu'à cet égard, sous quelque couleur ou pré- » texte que ce soit, on ne puisse former aucune prétention ou exciter quel- » que dispute de controverse concernant ces Possessions* ». *Le* Traité d'Utrecht, *conclu en 1713, confirme de nouveau la possession de* La Caroline *à la* Grande-Bretagne; *& en 1729, le* Parlement *de ce Roïaume acheta des Seigneurs propriétaires* La Caroline, *pour le Roi, bornée par le 29 dégré de Latitude, comme il est dit ci-dessus, ce qui comprend* La Caroline Septentrionale *&* La Georgie; *de sorte qu'il est incontestable que les deux dernières Provinces sont comprises dans le Territoire de la* Grande-Bretagne, *laquelle s'est toujours maintenue dans ce droit, aiant invité & encouragé, tant ses Sujets que les Etrangers, à s'y aller établir avec leurs effets & Familles, ce qu'ils ont fait au grand avantage de la* Nation Angloise, *attendu que les*

Droits d'entrée & de sortie de ces Colonies, rapportent à la Courone plusieurs 100 *mille Livres Sterling. Les Sujets de la* Grande-Bretagne, *qui habitent ces contrées sur la foi du* Roi *& l'encouragement du* Parlement, *y ont bâti des Villes & des Bourgades, défriché & labouré une grande étendue de Païs, nourri un grand nombre de bestiaux, & ils posèdent actuellement au dessus de* 30 *mille Esclaves; & tout cela du consentement des* Indiens, *originaires du Païs, qui plusieurs centaines de lieues à la ronde, se sont soumis à la Courone de la* Grande-Bretagne, *reçoivent des Commissions des* Gouverneurs Anglois *& déploient les couleurs de la* Grande-Bretagne *dans leurs Habitations, pour preuve de leur soumission à Sa* Majesté Britannique. *Voila sans doute des Droits de toute autre nature que les prétentions d'une Nation qui a massacré les Originaires du Païs, à l'abri d'une Concession ou Privilége de la Cour de* ROME.

Requête des Négocians Anglois contre les Espagnols. Novembre 1737.

J'ai parlé dans l'Article I du Journal de 1737, d'une Requête présentée au *Roi*, au mois de Novembre de cette année, par les *Négocians Anglois*, au sujet de la continuation des déprédations des *Espagnols* en *Amérique*. Cette Requête trouva des Ecrivains politiques qui s'attachèrent à faire voir qu'elle ne contenoit que des plaintes bien fondées; &, ce qui ne devoit vraisemblablement arriver qu'en *Angleterre*, on y prit aussi la défense des *Espagnols*. Un des premiers pour appuïer les plaintes & les conclusions de la Requête, remonta jusqu'au commencement du dernier siécle, & traçant le Tableau de ce que le Commerce d'*Amérique* étoit autrefois, il disoit: *Ce Commerce est un trésor que la* Cour d'Espagne *tient sous clef, & dont elle ne fait part à personne. Ses Alliés & ses Sujets en sont exclus, jusques-là même que les* Rois de France *& de* Portugal *en sont exclus par des Stipulations expresses. Le seul* Roi de la Grande-Bretagne JAQUES I, *n'a pas voulu reconnoître ce droit d'exclusion que* l'Espagne *s'arrogeoit, sous prétexte qu'elle le tenoit du* Pape, *ou parce qu'en s'emparant de quelques Contrées, elle prétendoit être Maîtresse de toutes les autres. La Guerre-Civile qui survint sous* Charles I, *réduisit le Commerce des* Anglois *dans d'étroites bornes, étant trop occupés des Affaires du dedans. Cependant* Cromwel, *qui avoit toujours été en guerre avec* l'Espagne, *conclut avec elle en* 1667 *un* Traité, *où l'on trouve les Articles suivans.*

Ecrit Politique en faveur de cette Requête.

Ici l'Ecrivain rapporte les Articles II, III, X, XIII, XIV, & XV du *Traité de* 1667, lesquels défendent en effet aux ESPAGNOLS, *de molester en quoi que ce soit les* Anglois, *de visiter leurs Bâtimens malgré eux & d'user de représailles.* Ils ordonnent même, *de les secourir en cas de danger*; & règlent les cas où les Marchandises de Contrebande pourront être saisies. A ces Articles se joignent les III, IV, VII, & XV du *Traité de* 1670, que les *Anglois* nomment par excellence, *le Traité d'Amérique*; & ces autres Articles ne sont pas moins favorables aux *Anglois* que ceux du *Traité de* 1667 confirmé par celui de 1670. Tous les autres ont été depuis allegués & confirmés en 1713 dans celui d'*Utrecht*, qui dit: *De plus, le* Traité de 1670, *entre les* Courones d'Espagne *& de la* Grande-Bretagne, *pour prévenir toutes disputes, réprimer les déprédations & confirmer d'autant plus la Paix entre les deux susdites Courones en* Amérique, *est*

confirmé de nouveau & ratifié, mais sans préjudice aux Contrats, Privilèges ou Permissions accordés par le Roi d'Espagne *dans le dernier* Traité de Paix *& dans le* Contrat d'Assiente *à Sa Majesté la* Reine de la Grande-Bretagne *& à ses Sujets, comme aussi sans préjudice de la liberté ou pouvoir dont les Sujets de la* Grande-Bretagne *ont joui ci-devant, soit de droit, par concession ou tolérance*, &c.

L'Avocat de la Requête des *Négocians Anglois* entre ensuite dans l'examen de chacun de ces Traités. *Celui de 1667, dit-il n'établit pas seulement un Commerce libre entre la* Grande-Bretagne *&* l'Espagne, *dans tous les lieux où il avoit été permis : mais on y dit expressément qu'en cas de quelque insulte de part ou d'autre, on n'accordera pas de Lettres de représailles, à moins que, suivant le cours ordinaire des Loix, on n'ait demandé justice; mais que la partie lésée, six mois après la réquisition faite, n'obtenant pas justice, pourra accorder lesdites Lettres de représailles. Il est dit dans le même Traité, qu'aucun* Vaisseau *ou* Bâtiment Anglois *ne sera visité ou molesté dans les Etats du* Roi d'Espagne, *ni par les Juges des Denrées de Contrebande, ni par aucune autre persone, que deux ou trois Commis de la Douane, jusqu'à ce que les Bâtimens soient déchargés; mais qu'ils seront obligés de montrer leurs Passeports ou Lettres de Mer; que si on y trouve quelques Marchandises défendues, elles seront confisquées & non aucune autre; & que quiconque en sera coupable, n'encourra d'autre peine que la confiscation de ses Effets; à moins qu'ils ne soient surpris sortant de la* Grande-Bretagne *de l'Argent monoié, de la Laine, de la Terre à Foulons du Païs; & des Etats d'*Espagne, *de l'Or ou de l'Argent.*

Ce Traité *fut confirmé en 1670 par le* Traité d'Amérique, *qui comprenoit plusieurs Additions : entre autres, on y reconnoit notre droit sur toutes les Places des* Indes Occidentales *ou de quelque partie de l'*Amérique *que nous possèdions alors; & dans les deux* Traités *on a clairement exprimé la nature des Denrées défendues, savoir toutes Munitions de guerre transportées vers les Païs Ennemis, l'Or, l'Argent, la Terre à Foulons & la Laine: mais on n'y trouve nulle part* les Bois pour la teinture, *qui croissent dans* La Jamaïque *& autres endroits des* Indes-Occidentales, *qui n'appartiennent pas à l'*Espagne. *Et quoique le transport de l'Or & de l'Argent, travaillé ou non, soit défendu dans ces* Traités, *il a été permis dans la suite par le* Traité de l'Assiente. *Ainsi, si notre* Compagnie du Sud, *ou quelques-unes de nos Colonies transportent quelques-uns de ces effets à* La Jamaïque, *& que nos Bâtimens Marchands puissent prouver par de bons Passeports & Lettres de Mer, qu'ils ont pris là leur Cargaison (comme on assure que la pluspart peuvent le faire), il ne reste aux* Espagnols *aucun prétexte de confisquer ces Bâtimens.*

Je ne vois pas non plus que ces Traités *donnent aucun droit aux* Espagnols *à ce qu'ils nomment leur* Latitude, *ou d'interdire le Commerce aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *dans quelque partie que ce soit des Mers de l'*Amérique. *Bien loin de-là, il y est dit expressément que la liberté de la Navigation ne sera troublée en aucune manière, & que quiconque se rendra coupable de quelque sorte de Piraterie, sera non seulement puni corporellement, mais en-*

core obligé d'indemniser la partie lésée, si elle le requiert.

Ces deux Traités *ont été confirmés, non seulement par le* Traité d'Utrecht, *où nous réservons particulièrement tous nos droits par rapport au Commerce, soit qu'il nous appartienne de droit, par concession ou par tolérance, mais encore par deux autres* Traités de 1715 & de 1721.

C'est aux Espagnols *à prouver qu'on a dérogé à ces* Traités, *depuis cette dernière époque, à moins qu'ils ne veuillent soutenir publiquement la validité des Prises sans nombre de nos Bâtimens, leurs Pirateries & leurs outrages violens.*

L'Auteur va plus loin. *Le* Traité d'Hanovre, *conclu en 1725, & ses suites, nous brouillèrent,* dit-il, *pendant quelques années avec* l'Espagne, *& donnèrent lieu d'un côté à un grand nombre d'hostilités: mais tous ces différens furent, au moins en apparence, paisiblement terminés par le* Traité de Séville. *On nous promit de bonne-foi dans ce* Traité; « *Qu'on nous donneroit non seulement une entière satisfaction pour les pertes passées de nos Marchands, mais aussi une entière sureté pour notre Commerce à l'avenir.* »

Il est vrai qu'on ne pouvoit d'abord exécuter la première de ces deux choses, qu'on laissa à la décision de Commissaires des deux Nations, qui devoient s'assembler à la Cour d'Espagne, *& terminer ces différens au plus en trois ans de tems. Plusieurs persones jugèrent alors que ce terme de trois ans étoit trop long: mais l'expérience a fait voir combien elles s'étoient trompées, puisque voila deux fois ce terme écoulé, sans qu'on ait oui dire quels progrès ces Commissaires ont fait, ni même si l'on a fait quelques Propositions de part ou d'autre. Mais, si l'on n'obtient pas dans peu de tems quelque satisfaction, on doit s'attendre que le* Parlement *prendra connoissance de cette Affaire dans la première Séance.*

Quant à la sureté de notre Commerce, elle devoit être rétablie sans délai, suivant le Traité de Séville, *par la Publication d'une Ordonnance de Sa* Majesté Catholique, *qui défendroit de la manière la plus forte, pour l'avenir, tous ces excès en* Europe *& aux* Indes; *& en expédiant au plustôt les ordres nécessaires aux* Vicerois d'Espagne, *aux Gouverneurs & autres Officiers de faire exactement observer cette Ordonnance. Cependant, quoique nous aions exactement accompli tout ce à quoi nous étions engagés par ce* Traité, *non seulement en nous abstenant de toutes hostilités, comme nous avions fait jusqu'alors, mais même en transportant le Prince Don* Carlos *en* Italie, *avec notre Flote & à nos dépens; nonobstant tout cela, dis-je, les* Espagnols *continuent leurs Pirateries sans qu'on les en empêche en aucune manière.*

Dès qu'on publia le Traité de Séville, *on y remarqua que le Commerce y étoit rétabli sur le pied des* Traités & Conventions *antérieures à l'année 1725; &, pour plus d'exactitude, on déclara expressément dans le premier Article séparé; que, sous l'expression générale* des Traités, *étoient compris, entre autres, le* Traité d'Utrecht *& celui de 1667, sans qu'on y ait parlé de celui de 1670, quoiqu'il soit cité & confirmé dans celui* d'Utrecht, &

*qu'il contienne les Règlemens que l'*Espagne *a faits pour le* Commerce *des* Indes-Occidentales. *Ceci fut considéré alors comme un cas extraordinaire, qui pouvoit faire naître des soupçons, quoique cet oubli ne soit peut-être arrivé que par abus ou par négligence. Mais puisque tous les* Traités & Conventions *antérieures à l'année* 1725 *sont confirmées par l'Article IV du* Traité de Séville, *les* Espagnols *ne peuvent avec la moindre ombre de raison tirer avantage de cet oubli.*

Il n'est pas moins remarquable que par l'Article V du même Traité *il est dit: » Les Commissaires examineront pareillement & décideront, selon les »* Traités, *les prétentions respectives, qui regardent les abus qu'on suppose » avoir été commis dans le Commerce, tant aux* Indes *qu'en* Europe, *& » toutes les autres prétentions respectives en* Amérique *fondées sur les* Trai- » tés, *soit par rappprt aux limites ou autrement ». Voilà, je pense, le premier Traité où l'on ait emploié le terme de* Limites, *& je ne sais quelle interprétation on lui peut donner, quoique j'espère qu'on ne voudra pas l'étendre jusqu'à quelque partie de la Mer. En vertu du* Traité d'Amérique *de* 1670, *nous sommes seulement obligés de nous abstenir de commercer dans les Rades & Ports des* Espagnols: *mais il nous est permis, en cas de danger, soit par tempête ou poursuite de Pirates ou Ennemis, ou de quelque autre nécessité pressante, d'y entrer & de nous y réfugier, sans qu'on puisse nous y retenir, à moins qu'on n'y soit pris sur le fait, faisant quelque Commerce.*

Depuis la conclusion du Traité de Séville, *les* Espagnols *portèrent leurs excès à un tel point, nonobstant nos bons offices & notre conduite pacifique, que notre Ministre à la* Cour d'Espagne, *reçut ordre d'y faire des remontrances à ce sujet. Elles déterminèrent le* Roi Catholique *à expédier à ses Gouverneurs dans les* Indes *une Lettre datée du* 10 *Janvier* 1732, *dans laquelle il renouvelle ses ordres précèdens sur ce sujet, & leur défend d'accorder des Lettres à aucun Armateur, sans avoir auparavant examiné qui ils étoient, & leur avoir fait donner de bonnes Cautions, sous peine d'être eux-même responsables des excès que ces Vaisseaux pourroient commètre. Il se trouve encore un autre ordre dans cette Lettre, qui mérite une remarque particulière, savoir: « Je commande par ces présentes à tous Gouverneurs, dans quelque » Port ou Place que ce soit de nos Etats en* Amérique, *de ne permètre à au- » cun de mes Sujets d'insulter ou de molester les* Anglois *ou aucun de leurs » Vaisseaux qui seroient dans ces Quartiers, tant qu'ils se tiennent dans un » éloignement convenable, & qu'ils ne font pas de Commerce défendu ». Je voudrois que la* Cour d'Espagne *ou quelques-uns de ses Ministres, qui se trouvent ici, voulût bien nous dire ce qu'elle entend par un* éloignement convenable, *ce qui paroît être une extension du susdit terme de* Limites, *comme si elle avoit droit au souverain Domaine sur toutes les Mers d'*Amérique, *ou sur la plus grande partie; & dans ce cas, qui les empêchera de nommer tout Commerce illicite?*

Après ces réflexions l'Auteur revient à la Requête des *Négocians Anglois*, qu'il regarde comme une preuve du ressentiment de la Nation. Il en fait voir la justice & lui promet un heureux succès.

Les

Les Adversaires de la même Requête ne gardèrent pas beaucoup de mesures avec leurs Compatriotes dans les Ecrits qu'ils publièrent. Ils les accusèrent *d'avoir causé les pertes dont ils se plaignoient, en entreprenant un Commerce illicite dans les Etats du* Roi d'Espagne *en* AMERIQUE. Ils soutinrent, *que les Prises faites par les* Espagnols, *étoient autant de Vaisseaux qui faisoient la Contrebande; & que ces Négocians devoient être regardés comme des Pirates, des Braconniers, des Perturbateurs du repos public & des Violateurs des différens Traités qui devoient fonder la bonne intelligence de l'*Angleterre *avec l'*ESPAGNE. Ils demandèrent, *s'il n'étoit pas permis au* Roi Catholique, *ainsi qu'à tous les autres Souverains, de faire garder ses Ports, & de limiter le Commerce dans ses Etats, suivant son bon plaisir.* On leur répondit, *Qu'on n'avoit jamais eu dessein de mètre en doute le dernier Article; mais qu'à l'égard du premier, le droit des Gardes-Côtes avoit des bornes, & qu'il ne leur étoit pas permis de s'éloigner de leurs Côtes jusqu'à les perdre de vue, & d'aller, comme les* Gardes-Côtes Espagnols *faisoient continuellement, visiter les Vaisseaux Etrangers à* 180 *milles de leur poste, ainsi qu'avoient fait ceux par qui quelques* Bâtimens Anglois *avoient été pris vers le* 32 *dégré de Latitude.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE. Ecrits contre la Requête des Négocians Anglois.

Dans le mois de Novembre, la *Cour d'Espagne*, instruite que les *Anglois* se fortifioient extraordinairement dans *La Caroline Méridionale* & dans la *Nouvelle-Géorgie*, envoïa quelques Troupes règlées en *Amérique*, avec ordre de se rendre au Fort de *Saint-Augustin*, pour le mètre à couvert de toute surprise. Le 10 de Décembre, le S. *Keene* remit à la *Cour d'Espagne*, de la part du *Roi d'Angleterre*, un Mémoire relatif à la Requête des Négocians. On ne répondit pas d'une manière satisfaisante à tout ce qu'il contenoit: mais sur les instances réitérées du *Ministre Anglois*, le *Roi d'Espagne* se résolut enfin dans le mois de Janvier 1738, à donner ordre, *qu'on relachât quelques* Vaisseaux Anglois *arrêtés en* Amérique *par les* Gardes-Côtes Espagnols, *& conduits à* La Havane; *& qu'on restituât trois autres Vaisseaux pris dans la Méditerranée & chargés pour le Comte des* Turcs *ou des* ALGERIENS. Ce Prince en même tems s'engagea d'honneur, *à faire incessament examiner les Griefs des* ANGLOIS, avec promesse de leur rendre justice.

Les Espagnols envoient des Troupes en Amérique Novembre 1737.

Memoire remis à la Cour d'Espagne par le S. Keene.

Ordre, & promesse en conséquence. Janvier 1738.

Cependant, le *Parlement de la Grande-Bretagne* ètant alors assemblé, la Requête des Négocians y fut portée: mais les Ministres d'Etat surent empêcher d'abord qu'elle ne fût examinée, en faisant connoître aux deux *Chambres* les arrangemens nouvellement pris avec la *Cour d'Espagne*, & les nouveaux engagemens de Sa *Majesté Catholique*. C'ètoit une affaire qui pouvoit avoir de très grandes suites dans le *Parlement*; & le parti contraire à la Cour, fâché d'avoir manqué son coup, s'en dédommagea par des Ecrits publics, dans lesquels il exagéra beaucoup les Griefs des Négocians. Dans les circonstances où l'on se trouvoit, de pareils Ecrits n'auroient pas manqué de causer une fermentation dangereuse, si les Ministres n'avoient eu soin de les faire réfuter solidement. Entre les diverses

Les Ministres empêchent que la Requête des Négocians ne soit examinée par le Parlement. Février 1738.

Ecrits sur même sujet Février 1738.

Piéces qu'ils firent publier à ce sujet, on fit sur tout attention à la suivante.

Il *est décidé que, lorsque les Sujets d'une Nation commètent des violences contre les Sujets d'une autre Nation, le droit des Gens autorise & oblige même les derniers à exposer leurs Griefs à leur Souverain, avec toute l'évidence possible & les preuves convenables. Il n'est pas moins décidé, qu'ensuite de ces plaintes, le Souverain est obligé de demander réparation des dommages que ses Sujets ont soufferts, à celui dont les Sujets les ont causés. Les faits aiant été prouvés, si de l'autre côté l'on refuse satisfaction, ou si l'on n'oppose point de prétentions capables de balancer ces demandes, le Prince dont les Sujets ont été insultés, peut alors avoir recours à des* moïens compulsifs, *soit en déclarant la Guerre, soit en accordant des Lettres de Représailles. Or, c'est une chose connue d'un chacun que Sa* Majesté Britannique *a nommé des Commissaires, pour, conjointement avec ceux d'*Espagne, *examiner les demandes & plaintes respectives des deux Nations; car on peut appréhender avec raison qu'il n'y ait des prétentions de part & d'autre, de sorte que l'envoi de Commissaires, pour ajuster ou répréssenter ce qui sera prouvé, est une démarche qui devient nécessaire après avoir demandé justice dans les formes.*

Jusqu'à ce donc qu'on ait refusé la satisfaction demandée, ou manifestement & volontairement différé la réparation, & que cela ait été dûment déclaré par ceux qui sont chargés du soin de la Négociation, on ne pourroit justifier, ni la Déclaration d'une Guerre, ni la concession de Lettres de Représailles: d'autant qu'avant que les choses en soient-là, on ne sauroit avancer que la Courone ait souffert quelque indignité; & que les pertes particulières ne sont pas avérées au point qu'on puisse limiter la somme jusqu'à la concurrence de laquelle ceux qui se plaignent, pourroient user de représailles.

Il y a plus, les deux Puissances voisines, dont les Sujets, eu égard à la Navigation & au Commerce en Amérique, *y ont rencontré les mêmes difficultés; ces deux Puissances, dis-je, se sont-elles plus empressées à faire redresser les Griefs? Ont-elles montré un plus grand zèle de vengeance que la* Cour de la Grande-Bretagne? *Non; au contraire elles ont montré une bien plus grande indolence, & resteroient sans doute les bras croisés, leurs pertes & dommages fussent-ils encore plus grands, pour avoir le plaisir de voir la* Grande-Bretagne *engagée dans une bonne Guerre avec l'*Espagne. *La* France *& l'*Espagne *étoient alliées pendant la dernière Guerre; leurs Sujets exerçoient entre eux un libre Commerce; celui de la* Grande-Bretagne *avec l'*Espagne, *au contraire, étoit tellement interrompu pendant tout le tems que dura cette Guerre, qu'il n'y en avoit point d'autre pour les* Anglois, *que celui qu'ils exerçoient ou par la force ou à la dérobée. Ces difficultés faisant naturellement tomber le débit de nos Manufactures de Laine, la* France *en prit occasion de faire valoir les siennes & en envoïa en* Espagne *incomparablement plus qu'elle n'avoit fait par le passé. Ce nouveau Commerce jeta de si profondes racines par l'habitude & la longueur de la Guerre, que plusieurs branches de nos Manufactures de Laine s'en ressentent encore aujourd'hui. La question est donc main-*

tenant de savoir, si nous devons nous embarquer nous-même dans de nouvelles brouilleries avec l'Espagne, *afin de donner à la* France *&* *aux* Brabançons *une nouvelle occasion d'étendre leur Commerce sur les débris du nôtre, & nous bannir nous-même d'un marché avantageux, pour les y laisser prendre notre place? Ou bien, supposé que le grand bruit, qu'on fait des Déprédations des* Espagnols, *soit fondé dans toutes ses circonstances, ce que je suis très bien fondé à ne point croire, si, dans le feu de la passion & du ressentiment, nous devons, pour quelques Captures illégales faites en* Amérique, *tomber sur une Nation, qui en* Europe *trafique avec nous avec autant d'égalité, qu'avec aucun autre Peuple, & par-là mètre fin à un Commerce des plus avantageux, ce qui ne tourneroit pas seulement à la ruine d'un grand nombre; mais au désavantage de tous les* Marchands Espagnols, *& par conséquent, de plusieurs autres. Est-ce-là, dis-je, un objet si important qu'il faille en venir avec éclat à l'extrémité de suspendre, ou même de supprimer entièrement un Commerce si avantageux, & abîmer par-là tant de Marchands, & laisser un si grand nombre de Manufactures sans travail ni débit? Car ces suites sont inévitables, si nous rompons avec* l'Espagne.

Mais comme cette Affaire est très délicate, & que le Peuple n'est guères capable de la peser avec le sang froid & la tranquillité nécessaire, principalement par rapport au Commerce du Bois de Campêche; *afin de ne point toucher des vérités hors de saison & de ne piquer persone, je me bornerai à faire les questions suivantes, ausquelles il n'est point de Marchands ni d'Homme de bon sens qui ne puisse donner une réponse naturelle.* I. *Ou le* Bois de Campêche *est indispensablement nécessaire aux Teinturiers pour faire les principaux fonds de leurs couleurs, ou il ne l'est pas; ou bien un Monopoleur ne pourroit-il pas en hausser le prix à sa fantaisie, ou ne pourroit-il pas être chargé de grands droits, en passant par quelque Roïaume situé entre la* Grande-Bretagne *& le lieu où on le coupe?* II. *La méthode pour avoir du* Bois de Campêche *est-ce un secret, ou bien n'est-ce plus celle qu'on a tenue depuis le premier établissement des* Espagnols *en* Amérique? III. *Les plaintes qu'on fait à présent & les altérations dont on se plaint de la part des* Espagnols, *n'ont-elles pas été les mêmes sous le Règne & depuis la Reine* Elisabeth, *toutes les fois que* l'Espagne *a entrepris de s'élever plus qu'à l'ordinaire?* IV. *Les dommages ou les avantages qu'on a eus dans ce Commerce, sont-ils si grands qu'on doive avec fondement en faire une Affaire Nationale?* V. *En cas de rupture, laquelle des deux Courones, de* l'Espagne *ou de la* Grande-Bretagne, *a le plus de Bâtimens en Mer; & lequel des deux a le plus d'avantage, celui qui tire contre un Convoi entier, ou celui qui ne vise que contre un seul Navire?* VI. *La* France *& la* Hollande *n'en tireroient-elles pas leur parti, si nous en venions à une rupture avec* l'Espagne? VII. *Enfin, ne fera-t-on aucune attention au Commerce de la Nation en général, pour se prêter au ressentiment d'un petit nombre de Marchands & y satisfaire même de la manière qu'il leur plaira de proposer?*

Cet Ecrit paroît avoir dû calmer les esprits; il est pourtant vrai que la

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

plufpart des Ecrivains Hebdomadaires de *Londres* prirent parti pour les Négocians, Auteurs de la Requête. Le *Craftſman* furtout fe déclara hautement pour eux, & prétendit démontrer, *Que le procédé des* Gardes-Côtes Efpagnols *étoit une violation continuée des* Traités de 1667, de 1670 *&* D'UTRECHT. Il établit le droit que la Nation avoit de couper du *Bois de Campêche*, tant fur les Traités précèdens que fur le rapport du Confeil du Commerce, fait fur ce fujet au Roi *George I.* On l'a vu ci-devant. Il foutint, *Que les* Honduras *étant un Païs défert, inhabité, dans lequel les* Efpagnols *n'avoient actuellement & n'avoient jamais eu de Colonie; ils ne pouvoient pas empêcher les* Anglois *d'y couper de ce bois.* Enfin il fit une peinture très vive des cruautés exercées contre les Equipages des *Bâtimens Anglois* pris & confifqués. *C'eſt pourtant ainſi*, difoit-il enfuite, *que ſont traités nos braves Matelots qui n'ont commis aucun crime. Faut-il que ces pauvres gens perdent leur liberté, parce qu'ils ſervent ſur un Bâtiment qui aura dans ſa Cargaiſon 5 ou 6 Quintaux de Bois de Teinture ou quelques Bales de Cacao, denrées ſouvent chargées dans notre* Jamaïque, *& du cru de cette Ile? Ne doivent-ils donc plus être conſidérés comme Sujets de la* Grande-Bretagne; *& faut-il qu'ils ſoient plus maltraités que les Forçats ſur les Galéres, ou les Eſclaves à* SALE'?

Pendant que différens Ecrivains s'exerçoient fur un fujet de fi grande importance pour une partie de la Nation, le S. *Keene* préfentoit Mémoires fur Mémoires à la *Cour d'Eſpagne*, pour avoir une Réponfe décifive fur les plaintes des *Négocians Anglois*. On ne le païa, pendant quelques mois que de difcours vagues & tendant à gagner du tems: mais enfin fes inftances réitérées furent caufe que le 21 de Février de cette année 1738, le Secretaire d'Etat, Don *Sébaſtien de La Quadra* lui fit remètre par écrit cette Réponfe, que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle nous apprend ce que les *Eſpagnols* pouvoient oppofer à tous les reproches que les *Anglois* leur faifoient.

Réponſe du Roi d'Eſpagne à différens Mémoires préſentés par le Miniſtre d'Angleterre.

MONSIEUR,

LE ROI *aiant fait examiner très ſérieuſement par ſon* Confeil des Indes; *les Répréſentations que vous fites le* 10 *de Décembre dernier, ainſi que le Mémoire des* Barques Angloifes *qu'on ſuppoſe avoir été priſes en diverſes parties de l'*Amérique *par des Vaiſſeaux portant* Pavillon Efpagnol, *& les preuves juſtificatives qui y étoient jointes; Sa Majeſté, après s'être fait informer de ce qui a été conſulté en ſa préſence, & aiant pris connoiſſance des points contenus dans ladite Répréſentation & dans le Mémoire; le Réſultat eſt que je dois vous dire,* MONSIEUR, *en réponſe:*

Que touchant le Vaiſſeau, &c. (Ici le Miniftre répondoit aux plaintes de la Prife, Vifite & Déprédations de 7 ou 8 Bâtimens, en déclarant qu'on n'avoit encore reçu d'*Amérique* aucune information, & que Sa *Majeſté Catholique* étoit réfolue de rendre juftice aux Sujets de la *Grande-Bretagne*. Il continuoit enfuite de cette manière).

Sa Majesté a ordonné d'expédier les ordres les plus positifs sur ces faits, dont on n'a aucune connoissance; & son intention est que les Gouverneurs & Officiers-Roïaux de La Havane *& de* Porto-Rico *fassent, chacun dans sa Jurisdiction, une exacte recherche & vérification desdits faits; qu'ils se saisissent d'abord des Sujets qui seront trouvés coupables, & qu'ils en envoient les Actes, afin d'imposer aux Prévaricateurs le châtiment convenable. Et, pour les mètre en état de donner des informations plus exactes, le* Roi *a enjoint de leur communiquer une note des noms des Vaisseaux & des Capitaines, ainsi que des tems & des lieux où les insultes, dont on se plaint, ont été commises. Il leur sera ordonné en même tems de faire ensorte que les Vaisseaux qui iront en course & les Armateurs se conforment exactement à tout ce qui est règlé par les* Traités*, sans que la mauvaise conduite de leurs Equipages donne occasion à de semblables plaintes.*

Pour ce qui regarde l'inobservation des ordres du Roi *que vous supposés avoir été éludés par les Gens de Sa Majesté en* Amérique*, elle a pu provenir de ce que les rapports faits pour obtenir ses ordres, ne se sont pas trouvés aussi sincères qu'on les supposoit ici, ou de ce qu'on n'a vérifié aucune des choses requises. Ce défaut est cause qu'on n'a reçu aucune nouvelle sur ce sujet. C'est pourquoi Sa Majesté m'ordonne de vous le déclarer, afin que vous spécifiiés quels sont les ordres qui sont demeurés sans effet, sur quelles instances & à l'occasion de quels faits on les a expédiés, & à quels Ministres on s'est adressé, afin que sur ces connoissances Sa Majesté puisse réitérer ses intentions, les faire observer ponctuellement, & punir, conformément à la justice, les Ministres qui se trouveront en avoir différé ou empêché l'exécution.*

Vous alléqués dans la Réprésentation citée ci-dessus, que les Vaisseaux du Roi de la Grande-Bretagne *ont un droit incontestable à la libre navigation dans les Mers des* Indes-Occidentales*, & au légitime Commerce qui s'y fait; que le Registre & les visites faites sur les* Vaisseaux Anglois*, par ceux du* Pavillon Espagnol*, sous prétexte de voir s'ils n'ont point de Marchandises de contrebande à bord, sont directement opposés à ce qui est stipulé dans l'Article XIV du* Traité de 1667*, que vous rapportés à la Lettre; & que la manière dont se font ces visites, en s'appropriant quelque fois le Vaisseau & en confisquant toute la Charge, pour y avoir trouvé, quoiqu'en petite quantité, quelques Marchandises que l'on croit être du cru des* Colonies Espagnoles*, est expressément défendu par les Articles XV & XXIII du même* Traité de 1667*, que vous rapportés aussi à la lettre; Sa Majesté qui en a été informée, m'a ordonné de vous dire,* Monsieur*, que le* Traité de 1667 *ne renferme dans aucun de ses Articles, si ce n'est le VIII, aucune Clause applicable à la Navigation & au Commerce des* Indes*, & que chacun des Articles fait voir des dispositions opposées à ce que vous prétendés y trouver, puisque celle de l'Article II porte:* Que les Sujets des deux Courones peuvent réciproquement passer librement & surement, par mer & par terre, & par rivières, aux Païs, Confins, Terres, &c. où la Traite & le Commerce ont été usités jusqu'à présent, & qu'ils pourront traiter, acheter & vendre aussi librement & aussi surement que les Habitans des

lieux respectifs, soit de leur propre Nation ou de quelque autre, qui s'y trouveront, y viendront ou auront la permission d'y trafiquer. *Ces termes*, où la Traite & le Commerce libre, &c. *se trouvent encore à l'Article IV. Ils sont répétés au VII; & comme il est hors de doute que ces choses n'ont jamais été permises dans les Mers ni sur la Terre-ferme des* Indes, *mais seulement dans les Ports du Continent de* l'Europe, *il n'est pas moins indubitable que ces Articles, non plus que les autres du* Traité *allégué, ne peuvent s'entendre de la Navigation ni du Commerce des* Indes, *& qu'ils ne peuvent avoir lieu qu'en* Europe.

La même réflexion saute aux ïeux, en lisant l'Article V du Traité, *qui porte:* Que les *Anglois* peuvent charger les Marchandises de ces Roïaumes, en païant les droits. *Cette idée se présente encore au VI, où il est dit:* Qu'on n'exigera point de plus gros droits, que ceux qui sont accoutumés & règlés par le Tarif qu'il doit y avoir dans chaque Douane. *Cela ne sauroit s'entendre de la Navigation ni du Trafic des* Indes.

Il n'est fait aucune mention du Commerce de ce Païs-là, qu'à l'Article VIII, où, tant par rapport aux Indes *que par rapport aux autres Païs, on accorde à la* Grande-Bretagne *& à ses* Vaisseaux, *tout ce qui est accordé aux* Provinces-Unies *par le* Traité de Munster, *de l'an* 1648, *sans aucune distinction & en observant les Loix & les Conditions auxquelles les Sujets des* Provinces-Unies *sont obligés & bornés. Cette dernière condition prouve qu'on ne peut refuser aux* Anglois *ce qui est stipulé & accordé en faveur des* Etats-Généraux: *mais elle prouve en même tems qu'eux, de leur côté, ne peuvent se dispenser de l'observation des Loix auxquelles les* Etats-Généraux *sont obligés par le* Traité de Munster, *dont l'Article V regarde le Commerce des* Indes-Orientales, *& l'Article VI, celui des* Indes-Occidentales.

Cet Article prouve encore que, dans le Traité de 1667, *on ne fit attention en aucune manière au Commerce des* Indes, *puisque les deux Nations sont excluses de trafiquer & de naviguer aux Ports de la domination du* Roi *en* Amérique.

Le Traité *conclu entre les deux Couronnes à* Madrit, *le* 8 *Octobre* 1670, *est précis sur cette restriction. Il en établit la certitude à l'Article VIII où il est dit:* Que les Sujets respectifs de chacune des Puissances Contractantes s'abstiendront d'aller commercer & naviger aux Ports & lieux que l'une ou l'autre des deux Nations occupe dans les INDES-OCCIDENTALES. *On lit expressément à cet Article:* Que les Sujets de Sa *Majesté Britannique* n'iront point négocier ni naviger, & ne feront point de traite aux Ports & lieux que le *Roi* posséde dans les INDES-OCCIDENTALES.

Ces expressions anéantissent la Proposition que vous avancés, en supposant que les Sujets de Sa Majesté Britannique *ont droit de naviger & de commercer aux* Indes-Occidentales. *On ne peut en inférer d'autre permission de naviger, qu'en suivant les routes qui mènent à leurs Iles & Plantations. D'où il résulte qu'ils sont sujets à confiscation, si l'on vérifie qu'ils ont changé leur route sans nécessité, pour s'approcher des* Côtes-Espagnoles. *Si, après avoir vu les Actes, qu'on attend, sur les faits que vous rapportés, il se trouve*

qu'on ait contrevenu à ce qui est porté par l'Article VIII ci-dessus énoncé, Sa Majesté enjoindra qu'il soit donné une satisfaction convenable & capable d'assurer à l'avenir l'accomplissement exact & l'entière observation de ce qui est stipulé entre les deux Puissances. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

A l'égard des expressions par lesquelles vous terminés votre représentation, savoir: Que si, contre toute attente, vos instances, fondées sur la justice & sur les *Traités*, n'avoient pas l'effet qu'on en desire, Sa *Majesté Britannique* se verroit obligée de procurer à ses Sujets la satisfaction qu'ils ont droit de demander en vertu des mêmes *Traités* & du Droit des Gens, *le* Roi *m'a ordonné de vous déclarer là-dessus:*

Que, comme la grande équité de Sa Majesté, autant que son desir sincère de maintenir la plus parfaite intelligence avec le Roi de la Grande-Bretagne, *& de conserver à ses Sujets les exemptions & les franchises dont ils doivent jouir dans le Commerce, l'ont déterminé à expédier les ordres ci-dessus mentionés, pour que l'on répare les dommages qui se trouveront avoir été causés, après que l'on aura vu les Actes, qu'on attend, sur les faits énoncés dans les plaintes; Sa Majesté ne pourra pas non plus se dispenser de procurer à ses Sujets la sureté qu'ils doivent avoir, selon les mêmes* Traités, *& le droit des Gens, en cas que de la part de la* Grande-Bretagne, *par quelque sinistre persuasion, ou faute de bien entendre le véritable sens des* Traités, *on vînt à commètre ou que l'on entreprît de commètre quelques excès.*

Je vous renouvelle ici les assurances du penchant que j'ai à vous obliger, &c.

Le S. *Keene*, aiant communiqué cette Lettre à sa Cour, en reçut la Réponse suivante, qu'il eut ordre d'écrire en son nom au Secretaire d'Etat de *La Quadra.*

MONSIEUR, Réponse du S. Keene, par ordre du Roi. Mars 1738.

Aiant envoié au Roi mon Maître la Lettre que vous m'écrivites le 21 du mois passé, par ordre de Sa Majesté Catholique, *en réponse au Mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter, le 10 Décembre, j'ai reçu par un Courier ordre de Sa Majesté de vous déclarer, pour l'information du Roi votre Maître que ladite réponse n'est en aucune façon satisfactoire, tant par rapport aux faits particuliers & aux saisies dont on se plaint, que par rapport aux règlemens généraux, sur lesquels on insiste, pour ce qui concerne la Navigation des Sujets de Sa Majesté dans les* Indes-Occidentales.

Sa Majesté avoit lieu de s'attendre, au tems qui s'est passé depuis que ces violences ont été commises jusqu'au jour de la date de votre Lettre, que Sa Majesté Catholique *auroit été suffisamment informée des différens faits qui ont accompagné ces Saisies injustes; & effectivement il paroît par votre Lettre qu'on avoit reçu quelques informations concernant ces Saisies: & il faut que les Officiers de Sa* Majesté Catholique *aient extrêmement manqué à leur devoir envers leur propre Maître, aussi bien qu'aux égards qui sont dus à une Puissance qui est en amitié avec lui, si en même tems qu'ils ont informé*

Sa Majesté Catholique *de la hardiesse qu'ils ont eue de commètre des Actes si extraordinaires, ils ne lui ont pas exposé les raisons qui les ont portés à les commètre. C'est pourquoi Sa Majesté ne peut regarder cette partie de votre Réponse, comparée avec l'expérience & la pratique du passé, dans les cas de pareille nature, que comme tendant extrêmement à différer, peut-être même à éviter absolument de rendre justice aux Sujets de Sa Majesté là-dessus. C'est pourquoi Sa Majesté m'a envoié les ordres les plus précis d'insister de la manière la plus forte sur la demande de restitution & de satisfaction par rapport aux différens cas mentionnés dans le Mémoire que j'eus l'honneur de présenter à Sa* Majesté Catholique, *le* 10 *Décembre dernier.*

J'ai de plus ordre de vous dire que ceux qui ont souffert dans ces occasions se sont plaints, de la manière la plus forte & la plus vive, des voies obliques & des moïens injustes dont les Officiers Espagnols *dans les* Indes-Occidentales *se sont servis pour condamner & confisquer leurs Vaisseaux, savoir, que le Maître du Navire & l'Equipage sont retenus prisonniers à bord dudit Navire, jusqu'à ce que la Sentence ait été prononcée: mais pour sauver en quelque façon les apparences, le Gouverneur nomme & constitue pour partie, à la place des Propriétaires du Vaisseau, un* Espagnol *qui, sans jamais consulter le Maître ou l'Equipage, fait ce qu'on peut appeller proprement une fausse défense, sur quoi le Vaisseau est condamné: Que de cette Sentence de condamnation il y a Appel au* Conseil des Indes *en* Espagne; *sur lequel Appel, on conçoit qu'on n'admet aucune nouvelle défense, & qu'on ne reçoit ni ne lit aucun témoignage qui n'ait été admis & reçu auparavant dans les Cours de Justice de l'*Amérique. *Si ce qu'on allègue ici est véritable, il n'est pas surprenant qu'on n'ait fait aucune justice aux Sujets de Sa Majesté, soit dans la première Instance soit sur l'Appel, où la même partie est en même tems plaintive & défendante. J'ai donc ordre de Sa Majesté de faire en son nom les réprésentations les plus fortes contre des Procédures si extraordinaires, qui sont directement contraires au cours ordinaire de la Justice & au droit des Gens.*

Sa Majesté remarque que vous faites mention dans votre Lettre des ordres qui ont été envoïés pour la restitution du Vaisseau le Saint-James, *& que vous passés légèrement sur ce cas, comme si on avoit donné une entière satisfaction là-dessus. Sur quoi le* Roi *m'ordonne de vous dire que cette restitution est chargée de conditions qui sont telles que les Propriétaires du Vaisseau ont refusé de s'y soumètre, & par conséquent n'ont pas jugé à propos de faire usage des Cédules qui leur ont été accordées, puisque préalablement à la restitution du Vaisseau on demande:* Que le Maître du Vaisseau donnera Caution à *Londres*, à la satisfaction de Don *Thomas Geraldino*, de subir un Jugement & de se soumètre à ce qui sera décidé sur ce cas par le CONSEIL DES INDES. *Les Propriétaires dudit Vaisseau* Saint-James *conçoivent que, s'ils donnoient caution de s'en tenir à la décision du* Conseil des Indes *en* Europe, *ce seroit en effet la même chose que s'ils reconnoissoient la capture pour juste, ou que du moins ce seroit les exclure par là de tout droit de se plaindre ou de demander la cassation de quelque Sentence injuste qu'on pourroit prononcer contre*

contre eux ci-après, par rapport à cette Affaire. C'est pourquoi Sa Majesté insiste, que la restitution de ce Vaisseau soit nécessairement faite, sans obliger les Propriétaires à donner aucune caution.

Aiant ainsi répondu à cette partie de votre Lettre, qui concerne les cas annéxés à mon Mémoire & montre combien peu elle est satisfactoire sur cet article, je dois présentement venir aux raisons que vous allègués pour tâcher de justifier le refus qu'on a fait d'obéir aux Ordres de Sa Majesté Catholique *& aux Cédules accordées pour une restitution dans des cas précèdens, sur lesquels le* Roi d'Espagne *a reconnu lui-même qu'on devoit donner satisfaction. Et je ne puis assés vous exprimer l'étonnement où a été le* Roi *mon Maître, de voir qu'on ait pu allèguer une raison d'une nature aussi extraordinaire que celle-ci; savoir:* Que le manque de déférence à ces ordres peut avoir été occasionné parce qu'on n'a pas trouvé aussi véritable, qu'on l'avoit répréfenté, le rapport des faits qui avoient été allègués comme un motif pour obtenir ces ordres. *Ce qui rend les* Officiers Espagnols *dans les* Indes-Occidentales *Juges des propres Actes de Sa* Majesté Catholique, *& laisse en leur pouvoir d'obéir ou de ne pas obéir à ses ordres, comme ils le jugeront à propos. Ceci détruit tout d'un coup toute la sureté & toute la satisfaction que les Sujets de Sa Majesté pourroient trouver par le moïen des Cédules Roïales, signées & données par le* Roi d'Espagne, *& ne leur fait que trop comprendre d'avance, ce qu'à leur grand préjudice ils ont souvent éprouvé par l'évènement, qu'on ne peut comter ni faire aucun fonds sur de pareilles Cédules, si elles sont sujètes, comme vous l'admètés dans votre Lettre, à quelque détermination future des* Gouverneurs Espagnols *dans les* Indes-Occidentales.

Sur ce que vous dites dans votre Lettre; Que jusqu'ici on n'a eu aucun avis de pareil manque de déférence aux Ordres Roïaux, & que pour cette raison Sa *Majesté Catholique* vous a commandé de m'en informer, afin que je puisse spécifier quels sont ces ordres qui sont demeurés sans effet, &c. *Sa Majesté m'a ordonné de vous faire remarquer que le refus d'obéir à ces ordres est si notoire que la* Cour d'Espagne *ne peut l'ignorer; & même ne peut pas supposer qu'elle ne sache pas l'effet que ses propres ordres ont eu: car ces ordres ne peuvent avoir été obéis, sans que les* Gouverneurs Espagnols *dans l'*Amérique *aient rendu comte aux Ministres en* Espagne, *de l'obéissance qui a été rendue aux Cédules, étant expressément enjoint dans toute Cédule qui a été donnée, que les Gouverneurs fassent un pareil rapport au Ministère, & par conséquent, dans tous les cas où ils n'ont pas rendu comte qu'on a obéi à ces ordres, on doit prendre leur silence comme une démonstration qu'ils n'ont pas été exécutés.*

Mais pour une spécification plus particulière des différens cas dont on se plaint sur ce point, j'ai ordre de me rapporter à la Lettre que je vous écrivis sur ce sujet, le 28 Février dernier, & de me plaindre de ce que la Déclaration du 3 Février 1732 n'a point été exécutée. Comme aussi d'insister, au nom de Sa Majesté, sur l'observation précise de cette Déclaration.

Sa Majesté a été très surprise de voir que vous affirmiés que les XIV, XV & XXIII Articles du Traité de 1667 *(de la manière qu'ils sont cités dans*

mon Mémoire) ne sont en aucune façon applicables aux cas en question, & *que le susmentioné* TRAITE' DE 1667 ne contient dans aucun de ces Articles, excepté le VIII, aucune Clause qui ait le moindre rapport à la Navigation & Commerce des INDES. *Ce que vous vous efforcés de prouver, en citant differens Articles de ce Traité, que par leur nature on admet ne pouvoir avoir aucun rapport aux* Indes-Occidentales; *& par la teneur du XVIII Article, qui donne aux Sujets de la* Grande-Bretagne *les mêmes Privilèges dans les* Indes-Occidentales, *qui ont été accordés par le* Traité de Munster, *aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Pour répondre à ces objections, j'observerai que le Traité de 1667 *est, non seulement confirmé de la manière la plus forte par le I Article du* Traité de 1670, *mais qu'on déclare aussi qu'il demeure dans toute sa force en toutes choses qui ne répugnent pas audit* Traité de 1670, *ou à quelque Article qui y est contenu. Et la teneur du Plein-Pouvoir d'*Espagne *pour faire le* Traité de 1670, *montre que la* Cour d'Espagne *entendoit elle-même que le* Traité de 1667, *s'étendoit aux* Indes-Occidentales, *& qu'une des principales vues de ce dernier Traité étoit de faire une nouvelle explication & déclaration de quelques points contenus dans les précèdens par rapport aux deux* Indes; *ce qui est pleinement exprimé à la fin du Plein-Pouvoir, en ces termes:* Pour faire toutes les explications & déclarations qui seront nécessaires pour mieux entendre les Articles dudit *Traité de 1667*, principalement ceux qui traitent des deux INDES.

On ne prétend pas qu'aucuns Articles du Traité de 1667 *donnent aux Sujets de la* Grande-Bretagne *aucun droit de trafiquer dans les Païs de la* Domination Espagnole *aux* Indes-Occidentales, *cela leur étant expressément défendu par le* Traité de 1670, *& par conséquent répugnant à ce Traité. Mais on présume que les règlemens particuliers, couchés dans le* Traité de 1667, *pour être observés par les Sujets des deux Nations par rapport à la Navigation dans tous les lieux où l'on convient que la Navigation doit être libre (qui, bien loin de répugner au* Traité de 1670, *sont conformes aux stipulations générales dudit Traité), s'étendent & doivent nécessairement s'étendre aux Vaisseaux & Effets des Sujets des deux Nations, en quelque Mer que ce soit qu'on les rencontre, soit en* Europe *ou en toute autre partie du Monde, puisqu'il est dit expressément dans le I Article du* TRAITE' DE 1667; Qu'une générale, ferme & parfaite amitié, confédération & paix sont par ce Traité convenues & conclues entre les deux Courones & doivent être observées inviolablement, tant par terre que par mer & eaux douces, & entre les Païs, Domaines & Territoires appartenans, ou sous l'obéissance de l'un & de l'autre, &c.

Et le VIII Article que vous avés cité prouve que les Indes-Occidentales *y sont comprises.*

Comme les Gardes-Côtes Espagnols *ont pris sur eux de visiter, arrêter, détenir & confisquer les Vaisseaux de la* Grande-Bretagne *en pleine mer aux* Indes-Occidentales, *sous prétexte qu'ils pourroient avoir à bord des Marchandises du cru & produit des* Indes-Occidentales Espagnoles, *que les Es-*

pagnols *ont improprement appellés Marchandises de contrebande, & comme il n'y a point de Traité qui subsiste entre Sa Majesté &* l'Espagne, *excepté celui de 1667, qui puisse autoriser aucune visite, quelle qu'elle puisse être, ou qui établisse aucun Règlement touchant la recherche ou visite des Vaisseaux des deux Nations, les Articles de ce Traité, mentionés dans le Mémoire, étoient cités pour prouver l'injustice du procédé des* Espagnols, *même dans la supposition que les Vaisseaux des deux Courones avoient le même droit de visiter & examiner les Vaisseaux en pleine mer dans les* Indes-Occidentales, *comme elles l'ont en pleine mer en* Europe*; & il est notoire que les Sujets de Sa Majesté déférent constament à ce qui est requis d'eux par les Articles cités dans mon Mémoire, en portant avec eux les Passeports nécessaires & Lettres de Mer, dont l'exhibition étant faite, il n'est plus permis de faire aucune visite, recherche ou examen.*

Mais si les Articles du susdit Traité de 1667, *qui ont rapport à la manière de faire la visite ou l'examen des Vaisseaux qu'on rencontre en pleine mer, n'ont aucun rapport (cmme vous l'affirmés) aux* Indes-Occidentales, *le règlement pour la Navigation des Sujets des deux Courones dans les* Indes-Occidentales, *doit donc être fixé uniquement sur le* Traité de 1670; *& en ce cas il ne sera pas difficile de prouver que ce dernier Traité n'admet aucune visite ou examen, puisque le XV Article de ce Traité porte expressément:* Præsens Tractatus nihil derogabit præeminentiæ, juri ac dominio cuicumque alterius utrius Confœderatorum in *Maribus Americanis*, fretis atque aquis quibuscumque, sed habeant retineantque sibi eadem, pari amplitudine, quæ illis jure competit; intellectum autem semper esto libertatem navigandi neutiquam interrumpi debere, modò nihil adversus genuinum horum Articulorum sensum committatur vel peccetur. *Et cette restriction ou condition ne peut avoir rapport qu'aux Vaisseaux des Sujets de Sa Majesté qu'on trouve navigans ou trafiquans dans les* Ports Espagnols, *contre le véritable sens du Traité.*

Ceci me mène à faire quelques remarques sur une prétention des plus extraordinaires que vous faites dans votre Lettre, & qu'on ne peut admètre; savoir: Que la seule Navigation à laquelle les Sujets de Sa Majesté peuvent prétendre avoir droit dans les *Indes-Occidentales*, est celle de leurs Iles & Plantations, tant qu'ils suivent une route directe, & que leurs Vaisseaux sont sujets à être saisis & confisqués, si l'on prouve qu'ils aient changé de route sans nécessité, dans le dessein de s'approcher des Côtes Espagnoles.

Sa Majesté ne peut imaginer sur quoi on peut fonder une prétention si étrange & si inouie, & a été fort surprise de voir qu'on ait cité le Traité de 1670, *pour l'appuier, & principalement l'Article VIII de ce Traité, dont voici les propres termes.* Subditi & Incolæ, Mercatores, Navarchæ, Nautæ Regnorum, Provinciarum, Terrarumque utriusque Regis, respective abstinebunt caveburtque sibi à Commerciis & Navigatione in portus ac loca fortalitiis, stabulis mercimoniarum, vel castellis instructa, aliaque omnia quæ ab una vel altera parte occupantur in *Occidentali India*. Nimi-

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

rum *Regis Magnæ Britanniæ* Subditi Negociationem non dirigent, Navigationem non instituent, Mercaturam non facient in portibus locisve quæ *Rex Catholicus* in dictâ *India* tenet, neque vicissim *Regis Hispaniarum* Subditi in ea loca Navigationem instituent, aut Commercia exercebunt, quæ ibidem à *Rege Magnæ Britanniæ* possidentur.

Le but manifeste & évident duquel Article ne peut uniquement tendre qu'à empêcher les Sujets des deux Nations de naviguer actuellement, ou de trafiquer dans les Ports respectifs, & ne peut être interprèté comme s'étendant au changement de route sans nécessité, dans le dessein de s'approcher des Côtes respectives : mais de soutenir que ceci donne droit de les saisir en mer & de les confisquer, pour s'être écarté de leur route directe sans y être forcés (de quoi aussi les Officiers Espagnols *doivent être juges) c'est ce qui ne peut, non seulement être justifié par les termes de l'Article ci-dessus mentioné, mais qui est même contraire a la teneur du I Article du* Traité de 1670, *par lequel est accordée la liberté aux Vaisseaux des deux Nations d'entrer dans les Rivières, Baies & Ports, l'une de l'autre, & d'aborder à quelque Côte que ce soit de* l'Amérique, *en cas de besoin, c'est-à-dire, s'ils y sont jettés par la tempête, ou qu'ils y soient obligés par la poursuite des Pirates ou autres Ennemis, ou enfin par quelque autre accident que ce soit, dans lesquels cas ils seront même protégés, il leur sera permis de se radouber & de se pourvoir de vivres par l'autre Puissance. Par où il est evident que la prohibition, contenue dans cet Article, a rapport uniquement à la Navigation & au Commerce de ces Ports, & n'a jamais été faite dans l'intention de prescrire aucune route particulière de Navigation pour le passage ; car, comme on y spécifie toutes les différentes choses qu'un Vaisseau ne peut faire qu'en cas de nécessité, & comme il n'y est fait aucune mention d'une Navigation indirecte, il ne se peut pas que l'intention ait été de les obliger à prouver, pour se justifier de s'être détourné de leur route directe, la nécessité où ils ont été de le faire, vu particulièrement la situation des Côtes respectives, qui est telle, qu'il ne se peut que les Vaisseaux appartenans aux Sujets du* Roi *mon Maître, en allant & revenant de leurs Iles & Colonies, ne s'approchent de quelques endroits des* Côtes Espagnoles, *sans la moindre intention de faire le Commerce illicite.*

Cette prétention est aussi contraire aux termes exprès du XV Article du même Traité, savoir : Intellectum autem semper esto, libertatem navigandi neutiquam interrumpi debere, modo nihil adversus genuinum horum Articulorum sensum committatur vel peccetur. *Et ce seroit un moïen fort extraordinaire pour conserver aux Sujets de Sa Majesté la liberté de la Navigation, à laquelle ils ont droit, tant par le Droit des Gens que par cette stipulation, si leurs Vaisseaux étoient saisis & confisqués pour naviger hors d'une ligne particulière, lorsqu'il est évident que le véritable sens de cette stipulation est que les Vaisseaux appartenans aux Sujets de Sa Majesté, passeront, sans être molestés, dans les Mers d'*Amérique, *à moins qu'ils ne soient trouvés actuellement naviguant & trafiquant dans les* Ports Espagnols.

Cette prétention ne seroit pas soutenable, quand même on supposeroit, si

une telle supposition pouvoit être faite, que la Cour d'Espagne *a seule & exclusivement la Domination & la Souveraineté des Mers de* l'Amérique: *mais une pareille Domination ou Souveraineté est ce que les Rois prédécesseurs du* Roi *mon Maître n'ont jamais connu & que Sa Majesté n'admètra jamais.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Aiant ainsi répondu à tous les Articles de votre Lettre, & aiant montré combien elle est peu satisfactoire par rapport aux différens cas dont on a fait des plaintes, & combien peu sont justifiables les prétentions générales & assertions qui y sont contenues, j'ai ordre d'ajouter seulement que le Roi *mon Maître attend de l'équité & de la justice de Sa* Majesté Catholique, *qu'elle ne le mètra pas dans la nécessité, pour le maintien de son propre honneur & pour obtenir à ses Sujets la justice qui leur est due, d'avoir recours à des moiens qui seroient incompatibles avec l'amitié que Sa Majesté a tâché d'entretenir entre les deux Courones.*

L'Ambassadeur d'Espagne à La Haie réfute cette dernière Lettre.

Cette Réponse ne resta pas sans Réplique de la part de la *Cour d'Espagne*; & le Marquis de *Saint-Gilles*, son Ambassadeur à *La Haie*, remit aux *Etats-Généraux* des *Eclaircissemens* fort amples, pour repliquer à chaque Article de la Réponse. Il y insinuoit, entre autres choses, *Que le terme de six mois, fixé dans l'Article III du* Traité de 1667, *pour l'expédition des Lettres de représailles regardoit seulement le Commerce de* l'Europe; *& que dans l'Article XIV du* Traité de 1670, *le terme n'en étoit point fixé, parce que les pertes & les saisies se faisant en* Amérique, *il étoit très difficile de définir le tems qu'il falloit, à cause de la difficulté de trouver des occasions pour l'envoi des ordres & le renvoi des Actes, & parce qu'il arrivoit souvent qu'il falloit attendre à* Cadix *pendant cinq ou six mois l'occasion d'un Vaisseau pour l'*Amérique, *ou, quand bien même les Actes étoient dressés, il ne s'en trouvoit pas toujours de prêts à s'en charger pour le retour; sans parler des vents contraires, des avantures, des cas fortuits de la Mer, du plus ou du moins de distance des Ports ou Rades où les Prises avoient été conduites.* Comme dans la Réponse il étoit fortement insisté sur l'Article XV du *Traité de* 1670, voici dans quels termes les *Eclaircissemens* y répliquoient: *Cet Article est si peu contre nous, que nous avons plus d'intérêt que persone à en demander l'observation, puisqu'en stipulant la liberté non interrompue de naviger dans les Mers de l'*Amérique, *on la restreint par la Clause:* Moïennant qu'on ne le fasse contre le véritable sens de ces Articles. *Les Parties Contractantes ont si peu songé à favoriser par là la Contrebande, que trois ans auparavant, dans le XXIX Article du* Traité de 1667, *elles avoient pris des mesures pour l'empêcher, déclarant que,* si ces mesures ne suffisoient pas, on en concerteroit de plus efficaces. *Et s'il est vrai, comme on l'a fait voir, que tous les Articles dudit Traité ne concernent que le Commerce de l'*Europe, *qui est permis, à combien plus forte raison ces sages précautions doivent-elles être plus religieusement observées pour l'*Amérique, *où le Commerce est absolument interdit par l'Article VIII du* TRAITÉ de 1670. On a vu dans la Réponse du S. *Keene* combien il se plaint de l'étrange manière de procéder, soit dans les Tribunaux de l'*Amérique* soit au

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Conseil des Indes à *Madrit*. Les *Ecclaircissemens* entroient à ce sujet dans un grand détail, en exposant fort au long ce qui se pratiquoit dans tous les Tribunaux dépendans de la *Courone d'Espagne*; & cela dans la seule vûe de détromper *ceux qui*, disoit-on, *étoient dans une erreur si manifeste & si peu digne de la très sage & très religieuse conduite que la* Cour d'Espagne *faisoit observer par tout dans l'Administration de la Justice*.

Préparatifs de Gue..e. Avril, &c. 1738.

En même tems que la *Cour d'Angleterre* fit tenir au S. *Keene* la Réponse qu'il devoit opposer à la Lettre du Marquis de *La Quadra*, l'on prit des mesures nécessaires pour appuïer une Négociation si délicate. On mit en commission un grand nombre de Vaisseaux que l'on destinoit pour l'*Amérique*, & l'on fit partir pour la *Méditerranée* une Escadre commandée par le Vice-Amiral *Haddock*. Ces préparatifs de Guerre étoient d'autant plus nécessaires, qu'il s'agissoit de contenter la *Nation Angloise*. Si dans le mois de Février les Ministres avoient eu l'adresse d'empêcher le *Parlement* de prendre de lui-même en considération la Requête des *Négocians Anglois*; il ne fut pas de même en leur pouvoir d'empêcher que les Marchands de *Londres* ne portassent l'affaire au *Parlement* par une autre Requête qu'ils présentèrent à la *Chambre-Basse*, le 14 de Mars. J'ai rapporté ci-devant dans le Journal de 1738, à l'Article du *Parlement*, ce qui s'y fit à l'occasion de cette nouvelle Requête. Je puis y renvoïer & me contenter de dire ici que, pendant les délibérations des deux *Chambres* sur ce sujet, le Chevalier *Thomas Filz-Gerald* Ministre d'*Espagne* à *Londres*, se donna de grands mouvemens. Il eut une longue audience du *Roi*, laquelle fut suivie de plusieurs conférences avec le Chevalier *Walpole*, le Duc de *Newcastle*, & le S. *Horace-Walpole*. Il y protesta, selon les ordres qu'il avoit reçues; *Que le Roi son Maître ne souhaitoit rien plus ardemment que d'entretenir la bonne intelligence & l'amitié qui depuis tant d'années règnoient entre lui & la* Courone Britannique, *& qu'il étoit fermement résolu de rendre justice aux* Négocians Anglois, *dont les griefs seroient fondés*. Malgré ces Protestations, la Cour ne s'opposa point à ce que le *Parlement* vouloit faire; les choses étoient trop avancées, & la *Chambre-Haute*, ainsi que je l'ai dit en son lieu, prit des résolutions conformes à celles de la *Chambre-Basse*.

Résolutions du Parlement. Mars 1738.

Protestations du Roi d'Espagne. Avril 1738.

Préparatifs de Guerre en Espagne. Juin 1738.

Si l'on se disposoit insensiblement en *Angleterre* à faire la Guerre; l'*Espagne*, après avoir pendant quelque tems paru faire peu d'attention à ces préparatifs, prit aussi le parti de se mètre en état de n'être pas surprise. Au mois de Juin, il y eut dés ordres envoïés dans tous les Ports pour l'armement des Vaisseaux de guerre, & tous les Officiers eurent ordre de se rendre à leurs postes. On fit partir en même tems quelques Vaisseaux pour porter en *Amérique* des ordres nécessaires à la sureté des Galions, de la Flotille & des Vaisseaux des *Assogues*, dont le retour fut différé d'un an & l'on fit camper un Corps de 15 à 16 mille Hommes à 10 ou 12 lieues de *Gibraltar*, à portée d'en former le Siége à la première occasion.

Médiation de

Les Démêlés des deux Cours paroissant de jour en jour moins faciles à

s'accommoder, la *France* avoit offert sa Médiation, & depuis quelques mois le Marquis de *Las Minas* Ambassadeur d'*Espagne* & le Comte de *Waldegrave*, Ambassadeur de la *Grande-Bretagne* avoient de fréquentes conférences avec les Ministres de cette Courone. Dans une Audience que ce dernier eut, au mois de Juin, du Cardinal de *Fleuri*, il lui déclara; *Que puisque le* Roi de France *vouloit bien emploier sa Médiation pour faire obtenir satisfaction à l'*Angleterre, *des déprédations des* Espagnols, *le* Roi de la Grande-Bretagne *espèroit que, conformément à une médiation impartiale, la* Cour de France *examineroit les documens que celle d'*Angleterre *lui feroit remètre, & qui constateroient que, sans égard aux Traités de Commerce, les* Espagnols *avoient causé beaucoup de préjudice au Commerce que les Sujets de Sa* Majesté Britannique *avoient droit de faire aux* Indes-Occidentales, *non seulement en permètant les déprédations des* Gardes-Côtes Espagnols *à l'égard des* Bâtimens Anglois, *mais encore par le refus que la* Cour de Madrit *avoit fait d'accorder la Cédule pour le départ du Vaisseau de permission de la* Compagnie du Sud, *refus par lequel on avoit enfreint directement le* Traité de l'ASSIENTE. La Réponse que le Cardinal fit au Comte de *Waldegrave* fut, à ce que l'on dit: *Qu'il pouvoit assurer le Roi son Maître que la Médiation offerte par Sa* Majesté très Chretienne, *pour prévenir une rupture entre Sa* Majesté Britannique *& le* Roi Catholique, *seroit une Médiation impartiale, & telle qu'on pouvoit l'attendre d'une Courone amie & alliée: Que Sa Majesté, se reposant sur l'équité du* Roi d'Espagne *& sur la disposition dans laquelle il étoit d'éviter la Guerre, se persuadoit d'avance qu'elle engageroit Sa* Majesté Catholique *à faire relâcher les* Bâtimens Anglois *qui, sans avoir fait de Commerce illicite, avoient été pris par les* Espagnols, *& qui, n'étant pas de bonne prise, étoient réclamés comme tels par la* Courone d'Angleterre: *Que pour ceux qu'on pouvoit avoir pris en interlopes, le* Roi Catholique *paroissoit en droit de refuser de les rendre; & que pour écarter les difficultés qui pourroient empêcher qu'on ne terminât cette Affaire par un Accommodement au gré des deux Cours, il seroit nécessaire de ne point insister sur la restitution de ces derniers Bâtimens: Que d'ailleurs la manière, dont la* Cour d'Espagne *s'expliquoit, faisoit voir qu'elle ne vouloit point disputer à celle d'*Angleterre *les Etablissemens qu'elle possèdoit à juste titre dans le nouveau Continent; & qu'à l'égard de ceux sur lesquels Sa* Majesté Catholique *formoit des prétentions, on pourroit examiner les droits de part & d'autre, lorsque le* Roi, *comme Médiateur, en auroit pris une connoissance exacte.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE, la France. Conférence de l'Ambassadeur d'Angleterre avec le Cardinal de Fleuri. Juin 1738.

Après un grand nombre de Mémoires donnés de part & d'autres, dans lesquels on proposa divers moiens d'accommodement qui ne furent du goût ni de l'une ni de l'autre Cour; après quantité de Conférences inutiles, tant à *Madrit*, entre le S. *Keene* & le Marquis de *La Quadra*, qu'à *Londres*, entre le Duc de *Newcastle* & le Chevalier *Filz-Gerald*; ce dernier reçut enfin d'amples instructions du *Roi* son Maître, en vertu desquelles il convint avec les Ministres de la *Grande-Bretagne*, de quelques points préliminaires qui furent signés le 9. de Septembre, & sur le champ envoïés

Projet de Convention, signé à Londres. 9 Septembre 1738.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

en *Espagne*, pour être ratifiés par Sa *Majesté Catholique*. Ces Articles, au nombre de VII, dont les *Anglois* vouloient absolument obtenir l'exécution, étoient : I. *La restitution des Vaisseaux enlevés par les* Gardes-Côtes Espagnols *contre tout droit & raison* : II. *La liberté de la Navigation des* Bâtimens Anglois *vers leurs Colonies en* Amérique : III. *Que les* Gardes-Côtes Espagnols *ne pourroient visiter les* Vaisseaux Anglois *en pleine mer* : IV. *Que l'*Espagne *restitueroit aux* Anglois *les Possessions qu'elle leur avoit enlevées, comme la Baie de* Campêche, *&c*, : V. *Qu'on règleroit ce qui concernoit le* Traité de l'Assiente, *par rapport à tout ce que l'*Espagne *n'avoit pas exécuté*. Dès que la *Convention*, qui renfermoit ces Articles, eût été signée, on retira les ordres de lever par force des Matelots : mais on continua les autres préparatifs avec la même activité. La *Convention* fut remise à *Madrit* le 20 de Septembre, tant au S. *Keene* qu'au Marquis de *La Quadra* : mais elle ne fut pas ratifiée sur le champ, comme on l'avoit espéré. Le *Roi d'Espagne* voulut en changer ou du moins restraindre quelques Articles ; ce qui produisit plusieurs Conférences entre le Secretaire d'Etat & le Ministre d'*Angleterre* : mais, comme ce dernier n'avoit point d'instruction sur un cas qui n'avoit pas été prévu par sa Cour, & qu'il ne pouvoit consentir à ce que l'on fit aucun changement dans un Acte que le Ministre d'*Espagne* avoit conclu avec ceux du *Roi d'Angleterre*, sous les yeux même de Sa *Majesté Britannique* ; après plusieurs Conférences très inutiles, le Marquis de *La Quadra* fit savoir au S. *Keene* qu'il alloit expédier la Ratification au Chevalier *Filz-Gérald*. Le S. *Keene* crut qu'il s'agissoit d'une Ratification pure & simple ; & ce ne fut qu'après le départ du Courier que le Secretaire d'Etat lui dit que le *Roi* n'avoit pu se dispenser d'ajouter à la Ratification de la *Convention Préliminaire* les restrictions dont ils s'étoient entretenus dans différentes Conférences. On reçut à *Londres*, dans les premiers jours de Novembre, cette Ratification qu'on s'étoit flaté de recevoir au commencement d'Octobre, sur les assurances que le Chevalier *Filz-Gérald* avoit données que ses instructions s'étendoient encore plus loin que ce qu'il avoit signé. Dès qu'on eût reçu la Ratification, les Ministres du Roi d'*Angleterre* en trouvèrent les restrictions très importantes, puisque l'une concernoit la Baie de *Campêche*, & l'autre la visite des *Vaisseaux Anglois* en pleine mer ; deux points sur lesquels la *Cour d'Espagne* ne vouloit se relâcher en rien. Ce qui surprit surtout la *Cour d'Angleterre*, c'est que la Ratification ne fût pas accompagnée, comme on en étoit convenu, de la Cédule pour le Vaisseau de la *Compagnie du Sud*. Après quelques Conseils tenus en présence du *Roi*, ses Ministres eurent plusieurs Conférences avec le Ministre d'*Espagne* ; & l'on convint de quelques arrangemens qui furent envoïés, le 10 de ce mois de Novembre, au S. *Keene*, pour les proposer au *Roi d'Espagne* : mais dans ces nouveaux arrangemens on insistoit fortement sur l'exemption de visite pour les *Bâtimens Anglois* ; sur l'indemnisation des pertes souffertes par les *Négocians Anglois*, dont les Vaisseaux avoient été confisqués ; & sur l'expédition de la Cédule annuelle pour le Vaisseau de la *Compagnie du Sud* ; & l'accommodement

Le Roi d'Espagne ratifie la Convention avec des restrictions. Octobre 1738.

Nouvelles Propositions de la Cour d'Angleterre. 10 Novembre 1738.

modement n'en alla pas plus vîte. Le S. *Keene*, en conformité des ordres qu'il avoit reçus, fit entendre au Marquis de LA QUADRA : *Que ces trois Articles étant, pour ainsi dire, l'ame de la* Convention, *& Sa* Majesté Catholique *aiant promis de ratifier les* Préliminaires *dans la forme qu'ils seroient envoïés de* Londres, *il n'étoit plus question d'y vouloir changer, puisqu'autrement le Roi son Maître ne pourroit s'empêcher de se ressentir d'une telle variation, & de prendre les mesures que sa prudence lui suggéreroit.* Le Secretaire d'Etat répondit; *Qu'il croïoit que Sa* Majesté Catholique *feroit moins de difficulté de signer sans restriction la Cédule pour la* Compagnie du Sud, *& même l'Article qui concernoit l'indemnisation des* Négocians Anglois, *que d'accorder l'Article qui portoit que les* Bâtimens Anglois *ne seroient pas visités; parce que s'il consentoit à cette exemption illimitée*, l'Espagne *accorderoit plus dans cette occasion qu'elle n'avoit jamais accordé par aucun Traité; ce dont on ne voïoit pas la raison: Que cependant il ne doutoit pas qu'on ne trouvât aussi quelque expédient pour applanir cette difficulté.* Mais ce n'étoit-là que des paroles par lesquelles ce Ministre ne s'engageoit à rien. Les Réponses qu'il fit par écrit aux nouveaux arrangemens envoïés de *Londres* ne satisfirent point en *Angleterre*; & l'on y prit la résolution de faire hiverner l'Amiral *Haddock* avec son Escadre dans la Méditerranée. On lui fit même tenir au commencement de Décembre des Provisions pour quatre mois.

Conférence du Ministre d'Angleterre avec le Marquis de La Quadra. Novembre 1738.

On est peu content en Angleterre des Réponses de la Cour d'Espagne. Novembre 1738.

Un nouvel incident rendit la Négociation plus difficile à terminer. On reçut dans ce tems des Lettres de *La Jamaïque*, lesquelles portoient; *Que le Vaisseau de Guerre le* Kingsale *y avoit amené un grand Vaisseau de Regître de 600 tonneaux, nommé* Notre-Dame du Rosaire & Saint François-Xavier, *commandé par le Capitaine* Bernard Espinosa, *venant de* Canarie *& allant à* Campêche : *Que la Chaloupe de Guerre le* Drax *avoit pris une* Tartane Espagnole *de six pièces de canon, & que l'aiant conduite à* La Jamaïque, *la Cour de l'Amirauté l'avoit déclarée de bonne prise, & condamné cinq Hommes de l'Equipage à être pendus pour cause de piraterie.* Le Chevalier *Filz-Gérald* eut à cette occasion une Conférence avec le Chevalier *Charles Wager* & deux autres Commissaires de l'Amirauté, pour s'informer des particularités de ces deux Prises. Il protesta dans cette Conférence contre la Procédure faite à *La Jamaïque*, au sujet de la *Tartane Espagnole*, & prétendit; *Que les* Espagnols *ne pouvoient pas être assujètis à la Jurisdiction de l'Amirauté d'*ANGLETERRE. Dans ce tems, en récompense de ses services, il fut décoré par le *Roi d'Espagne* du titre de *Marquis de Grenade*, & c'est sous ce nom qu'il paroîtra désormais dans ces Mémoires. Il continua d'avoir des Conférences avec les Commissaires de l'Amirauté sur l'incident dont je viens de parler. Je ne trouve point ce qu'on y conclut au sujet des cinq *Espagnols* pendus comme Pirates à *La Jamaïque*. A l'égard du Vaisseau de Regître, le hasard servit la Cour d'*Angleterre* au gré de l'envie qu'elle avoit de conclure un Accommodement avec celle d'*Espagne*. Avant la fin de ce mois de Décembre, on reçut d'autres nouvelles de *La Jamaïque*, par lesquelles on apprit; *Que le Gouverneur de*

Nouvel incident. Décembre 1738.

Conférence à ce sujet entre le Chevalier Filz-Gerald & le Chevalier Charles Wager. 10 Décembre 1738.

Le Chevalier Filz-Gerald est fait Marquis de Grenade.

Le nouvel incident en partie réparé.

cette Ile; avoit désaprouvé la prise du Vaisseau de Regître faite par le Kingsale; *& que, bien loin de profiter de cette occasion d'user de Représailles, il avoit fait relâcher ce Vaisseau, & chargé le Capitaine qui l'avoit pris, de le convoier jusqu'à l'endroit où il l'avoit arrêté.* La Cour fit aussitôt informer le Marquis de *Grenade* de ces circonstances, & lui fit déclarer; *Que Sa* Majesté Britannique *désapprouvoit & désavouoit entièrement la démarche qu'on avoit faite d'arrêter ce Vaisseau: & qu'Elle étoit bien aise que le Gouverneur de* La Jamaïque, *attentif à suivre exactement ses Instructions, eût assés bien connu les intentions de Sa Majesté sur ces matières, pour s'y être conformé de lui-même.* Le Marquis répondit; *Que le* Roi *son Maître feroit sans doute très particulièrement attention à cette preuve si marquée de la disposition dans laquellle le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* Nation Angloise *se trouvoient de vivre en bonne intelligence & amitié avec la* Cour d'Espagne: *Qu'il ne manqueroit pas de son côté de faire valoir extrêmement auprès de Sa Cour, la conduite que le Gouverneur de* La Jamaïque *avoit tenue dans cette occasion, en conformité des Instructions qu'il avoit reçues précèdemment de Sa* Majesté Britannique; *& qu'il ne doutoit pas que le* Roi *son Maître, par reconnoissance de ce procédé, n'apportât toutes les facilités possibles à terminer définitivement son Accommodement avec la* Cour d'Angleterre, *selon la teneur des Articles de la* Convention Préliminaire *signée le 9. de Septembre précèdent.* Malgré les espérances que ces derniers mots pouvoient donner, la *Convention* du 9 de Septembre fut anéantie, la *Cour d'Espagne* aiant absolument refusé de faire aucun changement aux restrictions avec lesquelles elle avoit été ratifiée. Elle fut remplacée par une autre qui fut signée au *Pardo*, le 24 de Janvier 1739, par le S. *Keene*, chargé de nouveaux ordres pour terminer cette Affaire, dont le *Roi* vouloit entretenir le *Parlement* dans la Séance qui devoit incessamment commencer. Elle avoit été précèdée, le 10, de cette Déclaration donnée au S. *Keene* par le Marquis de *La Quadra*, au nom du Roi son Maître.

On signe une nouvelle Convention en Espagne. 24 Janvier 1739.

Déclaration dont elle fut précèdée. 10 Janvier 1739.

Don Sébastien de La Quadra, *Conseiller & Premier Secretaire d'Etat de Sa* Majesté Catholique *& son Ministre Plénipotentiaire pour la* Convention *qu'on négocie actuellement avec le* Roi de la Grande-Bretagne; *déclare par ordre de son Souverain, en conséquance des Conférences réitérées tenues avec M.* Keene *Ministre Plénipotentiaire de Sa* Majesté Britannique, *& après être convenu que la présente* Déclaration *sera faite comme l'unique moïen de surmonter tant de difficultés débatues, & afin de pouvoir procéder à la signature de ladite* Convention, *que Sa* Majesté Catholique *se réserve en entier le droit de pouvoir suspendre l'*Assiente *des* Négres *& d'expédier des ordres pour l'exécution de cette suspension, au cas que la* Compagnie *ne se soumète pas à païer, dans un terme court, les 68 mille Liv. St. qu'elle a reconnu devoir sur les droits des* Nègres, *selon le Règlement de 52 D. par* Dollar, *& sur le profit du Vaisseau la* Roïale-Caroline. *Il déclare pareillement que, sous la validité & la force de la présente Protestation & non autrement, on pourra procèder à la signature de la susdite* Convention. *Et en conséquence*

de cette condition spéciale, qui ne pourra être éludée, sous quelque prétexte que ce puisse être, Sa Majesté Catholique *y est déterminée. Fait au* Pardo, *le* 10 *Janvier* 1739.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

SEBASTIEN DE LA QUADRA.

Voici présentement la *Convention*, dont il s'agit.

CONVENTION entre les deux *Courones de la Grande Bretagne & d'Espagne* conclue au *Pardo* le 14 Janvier 1739, suivant la Copie publiée par autorité à *Londres*

COMME *il s'est élevé depuis quelques années des différens entre les deux* Courones de la Grande-Bretagne *&* d'Espagne, *par rapport à la visite, recherches & prises de Vaisseaux, saisies d'Effets, Règlement de limites, & autres griefs allégués de part & d'autre, tant aux* Indes-Occidentales *qu'ailleurs; lesquels différens sont si graves & de telle nature, que, si on ne prenoit pas soin de les étouffer pour le présent entièrement & de les prévenir pour l'avenir, ils pourroient faire naître une rupture ouverte entre les deux Courones: C'est pourquoi Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *& Sa Majesté le* Roi d'Espagne, *n'aiant rien tant à cœur que de continuer & affermir la bonne correspondance qui a si heureusement subsisté, ont trouvé convenable de munir de leurs Pleins-Pouvoirs; savoir, Sa* Majesté Britannique, *le S.* Benjamin Keene *son Ministre Plénipotentiaire auprès de Sa* Majesté Catholique, *& Sa* Majesté Catholique, *le S.* Sébastien de La Quadra *Chevalier de l'Ordre de* Saint-Jaques, *Conseiller d'Etat & premier Secretaire d'Etat & des Dépêches; lesquels, après l'exhibition préalable de leurs Pleins-Pouvoirs, aiant conféré ensemble, sont convenus des Articles suivans.*

ARTICLE I. *Comme cette ancienne amitié si desirable & si nécessaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, & particulièrement par rapport à leur Commerce, ne peut être établie sur un fondement durable, à moins qu'on ne prenne non seulement soin d'ajuster & règler les prétentions pour la réparation réciproque des dommages déja soufferts, mais surtout de trouver moïen de prévenir pareils sujets de plaintes pour l'avenir & d'écarter absolument & pour toujours tout ce qui pourroit y donner occasion: on est convenu de travailler incessamment avec toute la diligence imaginable pour parvenir à un but si desirable. Et pour cet effet, il sera nommé de la part de Leurs* Majestés Britannique *&* Catholique, *respectivement, d'abord après la signature de la présente* Convention, *deux Ministres Plénipotentiaires qui s'assembleront à* Madrit, *dans l'espace de six semaines, à comter du jour de l'échange des Ratifications, pour y conférer & règler finalement les prétentions respectives des deux Courones, tant par rapport au Commerce & à la Navigation en* Amérique *& en* Europe, *& aux limites de la* Floride *& de* La Caroline, *que touchant d'autres points qui restent aussi à terminer, le tout suivant les* Traités *des années* 1667, 1670, 1713, 1715, 1721, 1728, *&* 1729, *y compris celui de* l'Assiente *des* Nègres *& la* Convention de 1716. *Et on est convenu aussi que les Plénipotentiaires, ainsi nommés, commenceront leurs Conférences six semaines après l'échange des Ratifications & les finiront dans le terme de huit mois.*

II. *Le Règlement des limites de* La Floride *&* *de* La Caroline, *lequel, suivant ce qui a été convenu dernièrement, devoit être décidé par des Commissaires de part & d'autre, sera pareillement commis auxdits Plénipotentiaires pour obtenir un accord plus solide & plus effectif; & pendant le tems que durera la discussion de cette Affaire, les choses resteront aux susdits Territoires de* La Floride *&* *de* La Caroline *dans la situation où elles sont à présent, sans en augmenter les Fortifications ni occuper de nouveaux Postes: & pour cet effet, Sa* Majesté Britannique *& Sa* Majesté Catholique *feront expédier les ordres nécessaires immédiatement après la signature de cette* Convention.

III. *Après avoir dûment considéré les demandes & les prétentions des deux Courones & de leurs Sujets respectifs pour la réparation des dommages soufferts de part & d'autre, & toutes les circonstances qui ont rapport à cette Affaire importante, on est convenu que Sa* Majesté Catholique *fera païer à Sa* Majesté Britannique *la somme de 95 mille Liv. St. pour solde ou balance, qui a été admise comme due à la Courone & aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *après déduction faite des demandes de la Courone & des Sujets d'*Espagne, *afin que la susdite somme, conjointement avec le montant de ce qui a été reconnu de la part de la* Grande-Bretagne *être du à l'*Espagne *sur ses demandes, puisse être emploïée par Sa* Majesté Britannique *pour la satisfaction, décharge & paiement des demandes de ses Sujets sur la* Courone d'Espagne. *Bien entendu néantmoins qu'on ne pourra pas prétendre que cette décharge réciproque s'étende ou ait aucun rapport aux comtes & différens qui subsistent ou sont à règler entre la* Courone d'Espagne *& la* Compagnie de l'Assiente *des Négres, ni à aucuns Contrats particuliers ou privés qui peuvent subsister entre chacune des deux Courones ou leurs Ministres avec les Sujets de l'autre, ou entre les Sujets & Sujets de chaque Nation respectivement; à l'exception pourtant de toutes les prétentions de cette Classe mentionées dans le Plan présenté à* Séville *par les Commissaires de la* Grande-Bretagne, *& comprises dans le comte des dommages soufferts par les Sujets de ladite Courone, formé en dernier lieu à* Londres, *& spécialement des trois parties insérées dans ledit Plan, & ne faisant qu'un seul article dans le comte, montant à 119 mille 512 Piastres, 3 Reaux & 3 Quartilles de* Plate. *Et les Sujets de part & d'autre seront en droit & auront la liberté d'avoir recours aux Loix ou de prendre d'autres mesures convenables pour faire accomplir les susdits engagemens, de la même manière que si la présente* Convention *n'avoit pas lieu.*

IV. *La Valeur du Vaisseau nommé le* Witheal, *qui a été pris & amené au Port de* Campêche, *l'année 1732, le* Loyal-Charles, *le* Dispartch, *le* George *& le* Prince-William, *qui ont été amenés à* La Havane, *l'année 1737, & le* Saint-James à Porto-Rico, *dans la même année, aiant été compris dans l'évaluation qui a été faite des demandes des Sujets de la* Grande-Bretagne, *comme plusieurs autres qui avoient été pris auparavant; s'il arrive qu'en conséquence des ordres qui ont été expédiés par la* Cour d'Espagne *pour leur restitution, on en ait restitué une partie ou le tout, les sommes ainsi reçues seront déduites des 95 mille Liv. St., qui doivent être païées par la*

Cour d'Espagne, *selon ce qui est stipulé ci-dessus : bien entendu que le paiement des* 95 *mille Liv. St. ne sera aucunement par cette raison retardé, sauf à restituer ce qui aura été préalablement reçu.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

V. *La présente* Convention *sera approuvée & ratifiée par Sa* Majesté Britannique *& par sa* Majesté Catholique, *& les Ratifications en seront délivrées & échangées à* Londres, *dans le terme de six semaines, ou plustôt, si faire se peut, à comter du jour de la signature.*

En foi de quoi, nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique *& de Sa* Majesté Catholique, *en vertu de nos Pleins-Pouvoirs, avons signé la présente* Convention, *& y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait au* Pardo *le* 14 *Janvier* 1739.

B. KEENE SEBASTIEN DE LA QUADRA.

Articles séparés. I.

PREMIER ARTICLE SE'PARE'. *Comme il a été arrêté par le premier Article de la* Convention *signée cejourd'hui entre les Ministres Plénipotentiaires de la* Grande-Bretagne *& d'*Espagne, *qu'il sera nommé de la part de Leurs* Majesté Britannique *&* Catholique *respectivement, d'abord après la signature de la susdite* Convention, *deux Ministres Plénipotentiaires qui s'assembleront a* Madrit *dans l'espace de six semaines, à comter du jour de l'échange des Ratifications; Leurs susdites Majestés, afin qu'on ne perde point de tems à éloigner par un Traité solemnel, qui doit être conclu pour cet effet, tout sujet de plainte pour l'avenir, & à établir par-là une parfaite & bonne intelligence & amitié durable entre les deux Courones, ont nommé & par ces Présentes nomment; savoir, Sa* Majesté Britannique, *le S.* Benjamin Keene *Ministre Plénipotentiaire de Sadite Majesté auprès de Sa* Majesté Catholique, *& le S.* Abraham Castres *Consul général de Sadite* Majesté Britannique *à la Cour de Sa* Majesté Catholique, *ses Plénipotentiaires à cette fin; & Sa* Majesté Catholique, *le S.* Joseph de La Quintana *son Conseiller dans le suprême* Conseil des Indes, *& le S.* Etienne Joseph de Abaria, *Chevalier de l'Ordre de* Calatrava, *Conseiller dans le même Conseil, & Surintendant de la Chambre des Comtes; lesquels seront instruits incessamment pour commencer les Conférences. Et comme il a été arrêté par le III Article de la* Convention *signée cejourd'hui, que la somme de* 95 *mille Liv. St. étoit due de la part de* l'Espagne, *Sa* Majesté Catholique *fera paier à* Londres, *dans le terme de* 4 *mois, à comter du jour de l'échange des Ratifications, ou plustôt, si faire se peut, en argent la susdite somme de* 95 *mille Liv. St. à telles personnes qui seront autorisées de la part de Sa* Majesté Britannique *pour la recevoir.*

En foi de quoi, &c.

II. ARTICLE SE'PARE'. *Comme les soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa* Majesté Britannique *&* Catholique *ont signé ce jourd'hui, en vertu des Pleins-Pouvoirs des Rois leurs Maîtres pour cet effet, une Convention pour règler & ajuster toutes les demandes de part & d'autre des* Courones de II.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

la Grande-Bretagne & d'Espagne, *par rapport aux saisies faites, Vaisseaux pris, &c, & pour le paiement de la solde ou balance, qui est par-là due à la* Courone de la Grande-Bretagne, *il est déclaré que le Vaisseau nommé le* Succefs, *qui fut pris le* 14 *Avril* 1738, *en sortant de l'Ile d'*Antigoa, *par un* Garde-Côte Espagnol *& amené à* Porto-Rico, *n'est pas compris dans la* Convention *susdite*, *& Sa* Majesté Catholique *promet que ledit Vaisseau & sa Cargaison seront immédiatement restitués ou sa juste valeur, aux Propriétaires légitimes : bien entendu que, préalablement à la restitution dudit Vaisseau le* Succefs, *l'Intéressé ou les intéressés donnent caution à* Londres, *à la satisfaction de* Don Thomas Geraldino, (1) *Ministre Plénipotentiaire de Sa* Majesté Catholique, *de se tenir à ce qui sera décidé là-dessus par les Ministres Plénipotentiaires de leursdites Majestés, qui ont été nommés pour règler finalement, selon les Traités, les disputes qui restent à déterminer entre les deux Courones; & Sa* Majesté Catholique *convient, autant qu'il dépendra d'elle, que le Vaisseau susmentioné, le* Succefs, *soit remis à l'examen & à la décision des Plénipotentiaires. Sa* Majesté Britannique *promet pareillement de renvoïer, autant qu'il dépendra d'elle, à la décision des Plénipotentiaires, le Brigantin la* Sainte-Thérèse, *arrêté dans le Port de* Dublin *en* Irlande, *l'année* 1735; *& lesdits Soussignés Ministres Plénipotentiaires déclarent par ces Présentes, que le III Article de la* Convention *signée cejourd'hui, ne s'étend pas & ne sera pas interprété s'étendre à aucuns Vaisseaux ou Effets qui pourroient avoir été pris ou saisis depuis le* 10e. *jour de Décembre* 1737, *ou qui pourroient être saisis ou pris ci-après, dans lesquels cas justice sera rendue, conformément aux Traités, comme si la* Convention *susdite n'avoit pas été faite : bien entendu que ceci n'a rapport qu'à l'indemnisation & satisfaction à faire pour les Effets saisis ou Prises faites; mais que la décision des cas qui pourroient arriver, afin d'ôter tout prétexte de discorde, doit être renvoïée aux Plénipotentiaires pour être déterminée par eux suivant les Traités.*

Cet Article séparé *aura la même force, &c.*

La Convention est communiquée au Parlement. Février 1738.

Cette *Convention* fut communiquée au *Parlement de la Grande-Bretagne*, vers la fin du mois de Février. Je ne parlerai point ici de ce qui se passa dans les deux *Chambres* à son sujet : j'en ai ci-devant rendu comte dans l'article de la Séance du *Parlement* de 1739. Mais dès qu'elle fut devenue publique dans le commencement de Mars, elle fut le sujet de la critique & des murmures de tous les Adversaires du Parti de la Cour. A toutes les Requêtes des differens Corps de Marchands présentées au *Parlement* contre cette *Convention*, ainsi qu'à divers Ecrits publiés contre elle, les Ecrivains de la Cour en opposèrent plusieurs, & surtout un aiant pour titre : PRE'JUGE' DU PUBLIC *contre la Convention & le Traité avec l'*Espagne, *par Demandes & par Réponses.*

Elle est mal reçue du Public. Mars 1739.

Ecrit en sa faveur. Mars 1739.

L'Auteur disoit entre autres choses : *Chacun convient que la visite &*

(1) *Thomas Fitz-Gerald* Marquis de *Grenade.*

*l'arrêt de nos Vaisseaux ont donné lieu surtout aux brouilleries survenues entre notre Cour & celle d'*Espagne ; *chacun convient qu'il seroit impossible de conserver une branche aussi avantageuse de notre Commerce pour l'avenir, à moins que les causes de ces troubles ne soient décidées suivant les* Traités de 1667 & de 1670, *dans lesquels il est réciproquement stipulé qu'au cas que l'on trouvât des Vaisseaux de l'une des deux Nations, dans les Ports ou le voisinage de l'autre, avec des munitions de guerre & d'autres effets de contrebande, ils pourroient être visités & arrêtés par la partie endommagée : mais si un Bâtiment, soit pour éviter les Pirates, soit par disète de vivres, &c. est contraint d'entrer dans un Port, non seulement il y doit être reçu amiablement, mais être pourvu de tout ce qui lui manque, après quoi il doit partir. A-t-on fait depuis ce tems-là quelqu'autre Traité ? L'*Espagne *s'est-elle jamais arrogé d'autre droit ? En aucune manière ; car, dans le cours d'environ 50 ans qu'il y a que ces Traités ont été conclus, on n'a jamais fait de plaintes qu'on ait jugé mériter d'être exposées aux autres Nations. Mais, depuis quelques années, les* Espagnols *ont entrepris, sans que je veuille examiner s'ils en ont eu droit, d'enlever, sous prétexte de ces mêmes Traités, des Bâtimens qui n'étoient pas entrés dans leurs Ports & qui n'avoient pas de Marchandises de contrebande ; ce qui a tellement troublé notre navigation vers nos Colonies, que nos Négocians viennent d'en porter leurs plaintes au* Parlement *& leurs remontrances au* Roi, *qui a promis à ses Sujets la réparation du passé & des suretés pour l'avenir. On a trouvé deux moïens pour obtenir ces deux Articles, savoir la voie des Négociations amiables, & d'armer une Flote, tant pour donner du poids à ces Négociations, que pour être en état d'obtenir par la force ce qu'on ne pouvoit avoir par les Traités. C'est pourquoi le* Roi d'Espagne *a trouvé à propos de conclure un Traité avec notre Cour, dans lequel ce Prince reconnoit qu'il a en quelque manière outrepassé le pouvoir qu'il croïoit lui compéter, en vertu des* Traités de 1667 & de 1670, *en sorte que, non seulement il promet aux Sujets de la* Grande Bretagne *d'indemniser les pertes qui leur ont été causées par ses Sujets, mais il a même déja donné ordre de faire cette indemnisation dans l'intervalle de 4 mois, ou même plustôt, dans la vue de terminer tous les démêlés survenus entre les deux Nations, par rapport aux Traités qui sont entre elles ; & , comme l'*Espagne *a consenti de s'en tenir pour l'avenir à ces Traités, je voudrois que nos Négocians en* Amérique, *pour l'amour de qui nous avons ces différens, répondissent aux questions suivantes.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

I. *Si notre Cour avoit demandé, comme quelques-uns s'y attendoient, que* l'Espagne *promît que, durant les huit mois, pendant lesquels les Plénipotentiaires de part & d'autre doivent règler les différens qui subsistent encore, on ne feroit visiter & enlever aucun de nos Bâtimens ; cela n'auroit-il pas renfermé une négative de ce dont nous disputons le droit à cette Couronne ?*

II. *Depuis qu'on négocie un Accommodement amiable, ou un Traité, le* Roi d'Espagne *a-t-il envoié de nouveaux ordres pour visiter ou enlever seulement un de nos Bâtimens ; quoiqu'il puisse être vrai que plusieurs Bâtimens ont été*

enlevés depuis ce tems-là : mais il faut supposer que cela se sera fait avant que les Gouverneurs aient eu ou pu avoir connoissance de la Négociation ?

III. *N'est-il pas stipulé expressément dans l'Article II de la* Convention *qu'au cas que quelques Vaisseaux qui n'auroient pas été spécifiés eussent été pris depuis le* 10 *Décembre* 1737, *on donneroit satisfaction pour les effets enlevés ? Et comme il est stipulé par l'Article III, que l'indemnisation sera faite ici dans* 4 *mois, & qu'on n'emploiera tout au plus que huit mois à terminer tous les différens entre les deux Cours, seroit-il naturel & convenable de demander le paiement avant le tems fixé ?*

Il étoit difficile aux Négocians de répondre à ces Questions & surtout à la dernière, d'une manière qui fit voir qu'ils avoient la justice de leur côté. J'ignore ce qu'on y répondit de leur part. Il suffit de savoir ici que la Cour donna son approbation à tout ce que le S. *Keene* avoit fait à *Madrit* par son ordre. Elle ne s'en tint pas au petit Ecrit dont je viens de rendre comte ; elle voulut remédier plus efficacement à la prévention presque générale où l'on étoit contre la *Convention* & remètre le calme dans les esprits, avant que le *Parlement* la prît en considération. Ce fut pour cette raison qu'elle fit distribuer *gratis* au Public la Pièce suivante, qu'elle désavoua dans la suite.

Autre Ecrit en faveur de la Convention. Avril 1739.

LA *Grande Question*, GUERRE, OU POINT DE GUERRE AVEC L'ESPAGNE, *examinée impartialement, pour la défense des mesures prises contre ceux qui prennent plaisir à la Guerre.*

LES *efforts que l'on fait pour exciter le mécontentement de la Nation par rapport aux derniers arrangemens, peuvent notoirement passer pour une mutinerie & une révolte aussi punissable qu'elle est dangereuse ; ensorte que tout honnête Homme qui prend à cœur le Bien Public, l'honneur du Roi, & les intérêts de la Patrie, ne peut qu'en avoir horreur. C'est ce qui m'a déterminé à faire un examen particulier & impartial des derniers arrangemens, dans la vue de tirer d'erreur ceux qui souhaitent d'être bien instruits des choses qui concernent le Public, & d'empêcher les Bien-intentionés de tomber dans le piége qu'on leur tend. C'est pour eux que j'écris, & nullement pour ceux qui travaillent à les induire en erreur, puisque ce seroit peine perdue. Je n'écris pas aussi par opposition à ceux qui tiennent un rang plus élevé, car il n'est pas nécessaire de convaincre ceux-ci ; leur propre expérience & la connoissance qu'ils ont des affaires les mètent en état de juger sainement ; & je suis assuré que leurs véritables sentimens s'accordent avec les miens, quelque raison qu'ils feignent d'avoir de soutenir le contraire & de se déclarer pour la Guerre, si l'on n'obtient pas de l'*Espagne *des conditions que l'expérience nous apprend qu'il est impossible d'obtenir de cette Courone ; raison qui n'est connue que d'eux seuls. Ce n'est pas pour ceux-là que j'écris ; c'est pour le Peuple, & particulièrement pour celui de cette Ville, sur tout pour les Marchands, puisque ce sont eux qui dans la conjoncture présente, ont le plus grand intérêt dans la Question ;*

Question; GUERRE OU POINT DE GUERRE? *Ne nous imaginons pas pour cela que les Gens de ce rang & de ce caractère ne soient pas en état par eux-même de juger des Affaires d'Etat, de la Paix ou de la Guerre, des Traités & des Alliances avec les Puissances étrangères, & par conséquent de ce qui est le plus convenable à l'honneur de la Courone & au Bien du Public dans une affaire de cette importance. Nous n'avons pas intention de leur disputer le droit & la capacité de juger de ces choses, ni de supposer qu'ils se laisseroient leurrer par les sophismes des faux Patriotes, & prendroient la résolution de s'opposer à ceux qui les gouvernent, pour n'avoir pas pris certaines mesures, lesquelles, si on les avoit prises, auroient, selon toute apparence, causé la perte & le renversement des intérêts, dont ils leur demandent comte avec tant de passion, comme s'ils étoient trahis & abandonnés par ceux qui sont leurs véritables amis, qui ne pensent nuit & jour qu'à leur défense & à leur conservation. Je leur offre la présente instruction, afin qu'ils soient en état de juger à fond & de savoir qui sont leurs véritables amis, qui prennent sincèrement à cœur le Bien Public. C'est dans cette vue que je peserai les deux Questions suivantes.*

I. Si l'Avis & le Résultat que les deux *Chambres du Parlement* ont donné à la Courone, étoit bon?

II. Si les Ministres se sont conduits en conformité?

Le Résultat du Parlement *étoit:* Que Sa Majesté fît en sorte d'obtenir de l'*Espagne* une satisfaction réelle pour ses Sujets maltraités, & des suretés pour le Commerce & la Navigation dans les Mers de l'*Amérique* à l'avenir; & qu'au cas que Sa Majesté ne pût l'obtenir, la *Chambre* prendroit des mesures efficaces pour la soutenir, &c.

Ainsi l'Avis de la Chambre *consistoit à obtenir par la voie d'une Négociation amiable, justice pour le passé & sureté pour l'avenir.*

On demande si ce conseil étoit bon ou non? Je crois que je puis dire qu'il étoit bon, puisque c'étoit un conseil du Parlement. *Tous ceux qui le composent n'écoutent que la raison; ce qui est une forte présomption en faveur de leur avis. Malheureuse la Nation qui désespère d'être assés en sureté sous ceux qui la représentent! C'est une supposition qui répugne si fort à la nature, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en démontrer l'impertinence, puisque la raison naturelle & l'expérience y sont contraires. Ainsi le sentiment le plus raisonnable est que l'avis du* Parlement *étoit bon, lequel consistoit à employer premièrement la voie de la Négociation, & non pas à plonger d'abord la Nation dans une Guerre, si on pouvoit sans elle obtenir l'indemnisation desirée. Mais, pour faire voir qu'on ne se laisse pas éblouir par l'autorité du* Parlement, *ou par les préjugés qui sont en sa faveur, quelque raisonnables qu'ils soient, examinons la chose en elle-même, & voïons si cet avis étoit effectivement bon ou non. Pour en bien juger, il faut supposer que généralement le succès des armes est fort incertain; & nous mètre devant les ieux, non seulement les heureuses suites dont nous sommes toujours disposés à nous flater, mais aussi les conséquences naturelles du contraire. Il y a une grande différence entre une Guerre par Mer & une Guerre sur Terre; nous en trouvons assés de preuves*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

dans les évèmèmens depuis la Révolution. Outre cela, il faut avouer que toute Guerre est préjudiciable pour une Nation qui commerce; & il n'y en a point de plus ruineuse pour les Anglois *que celles qu'ils auroient avec* l'Espagne, *puisque nous nous trouverions dépouillés de notre Commerce; ce qui est déja arrivé en quelque sorte.*

Vu la situation présente des Affaires de l'Europe *& de nos Alliés naturels, une Guerre seroit à présent plus préjudiciable que jamais; car, quelque envie qu'ait* l'Empereur *de nous secourir, il a déja lui-même trop d'affaires sur les bras; & si la Guerre dans laquelle il est plongé, étoit finie, le secours que nous pourrions en attendre seroit peu de chose. Quant à une Puissance voisine, il n'y a aucune apparence qu'elle ait envie de s'embarquer dans une Guerre; elle ne se souvient que trop de ce que lui a couté la dernière Guerre qu'elle a faite avec ses Alliés. Ainsi, si nous voulons commencer la Guerre, il faut que nous soïons en état de la faire par nous-même & sans le secours de nos Alliés. Si nous jetons les ïeux sur le* Nord, *la* France *s'est assurée d'une de ces Courones par un bon Traité de Subside: mais quand cela ne seroit pas, quel secours aurions-nous à en espérer, que quelques Troupes que nous paierions bien cher?*

Mais la Cour d'Espagne *se trouve-t-elle dans la même situation? Pouvons-nous être assurés que celle de* France *ne la secoureroit pas, comme Branche de la* Maison de Bourbon? *La crainte de l'union de ces deux Courones a donné lieu à la grande Alliance du commencement de ce siécle; a-t-on aujourd'hui moins à craindre qu'alors que la chose n'arrive? Ne regarde-t-on pas comme certain le double Mariage qui doit resserrer les nœuds de l'Alliance entre les deux Courones? N'est-il pas possible qu'il en résulte une Alliance offensive & défensive, si même elle n'est déja faite? Ne seroit-ce pas une occasion favorable pour la* France *d'effacer le mécontentement que* l'Espagne *a reçu du dernier Traité de cette Courone avec* l'Empereur, *à qui elle a donné la* Toscane *& d'autres Etats en* Italie, *pour s'assurer la* Lorraine? *Ceux qui pensent autrement, découvrent combien ils sont ignorans dans l'Histoire, & surtout dans celle des deux grandes Guerres que nous avons soutenues depuis la Révolution. S'il n'est pas absolument nécessaire, au moins est-il très prudent que nous nous assurions de la neutralité de la* France, *avant que d'aller attaquer* l'Espagne: *mais il est probable qu'il y auroit peu de fonds à faire sur ceci, & nous pourrions être même moralement certains du contraire, vu l'intérêt commun aux deux Etats, qui est le ciment le plus solide des Alliances. Ce n'est pas pour rien, ce n'est pas par point d'honneur, que la* France *fit de si grandes dépenses pour soutenir* Philippe V. *sur le Trône des* Espagnols, *c'étoit pour son propre intérêt.*

Il y a des gens qui s'imaginent, ou du moins semblent s'imaginer, que la France *ne s'engagera jamais dans aucune Guerre, tant que le Cardinal de* Fleury *vivra. Mais quelle assurance en a-t-on? Nous pourrions fort nous tromper. Il n'y a pas si longtems que* l'Empereur *a ressenti en* Italie *les effets de cette humeur pacifique. Qui nous assurera que nous n'aurions pas le même sort, si nous tombions sur* l'Espagne.

Supposons pour un moment cette humeur si pacifique du Cardinal, & qu'à l'aide de cette prévoïance qu'il possède à un si haut dégré, il puisse renverser toutes les mesures qu'on pourroit prendre ; nous demanderons : combien vivra encore ce Ministre ? N'a-t-il pas eu depuis peu tant d'attaques & si violentes, qu'on ne peut comprendre, en son âge, comment il n'a pas succombé ? Pouvons-nous-être assurés que les arrangemens pacifiques de la France *survivront à Son Eminence ? Mais supposons encore que la* France *& le reste de l'*Europe *se contenteroient d'être simples spectateurs de la Guerre entre la* Grande-Bretagne *& l'*Espagne, *& que nous entreprendrions la Guerre à tout hazard contre l'*Espagne, *alors je demanderai : Où la ferons-nous ? Par mer ou par terre ? Ce ne sera pas le dernier, car je suis persuadé que persone ne nous croira capables de prendre ce parti. Nous n'avons que trop appris à détester les Guerres sur terre. Quand cela ne seroit pas, nous seroit-il possible d'attaquer l'*Espagne *par terre ? Pour l'entreprendre, il faudroit d'abord lever une forte Armée, & rassembler un nombre infini de Bâtimens de transport ; ce qui nous jeteroit dans des dépenses très considérables ; & vraisemblablement la plus grande partie périroit avant que d'aborder, ou ils seroient tellement dispersés, qu'ils seroient bientôt réduits à ne pouvoir servir pour l'expédition projetée. Il faudroit certainement dans cette Armée un Corps de Cavalerie qu'il est impossible de transporter si loin par mer ; &, si ce Corps pouvoit aborder, la* Biscaie *le réduiroit bientôt à rien, ou au moins, à ne pouvoir rendre aucun service. Sommes-nous Maîtres de quelques Ports, où nous puissions tranquillement débarquer ? Où sont nos Places d'Armes ? Où sont les Magasins pour l'entretien des Troupes ? Où sont l'Artillerie & les Munitions pour entreprendre un Siège ? Et, quand même nous aurions toutes ces choses, quelle Ville attaquerions-nous ?* Cadix ? *Si nous ne nous en rendons maîtres par surprise, nous ne pourrons la réduire. Il n'est pas possible de l'attaquer par mer ; & je ne crois pas que nous aïons oublié l'expédition du Duc d'*Ormond, *contre cette Ville, au commencement de la dernière Guerre ; car s'il n'étoit pas entré par bonheur avec les Galions à* Vigo, *le pillage du* Port Sainte-Marie *ne nous auroit pas indemnisés des dépenses faites pour cette expédition. En un mot, nous manquerions dans une Guerre sur terre en* Espagne, *de tout ce qu'il faut pour la pousser avec succès. L'*Espagne *est-elle dans le même cas à notre égard ? Cette courone ne peut-elle pas nous faire la Guerre par terre ? Aurions-nous oublié l'année 1719, qu'*Alberoni *envoïa à l'improviste une Escadre avec cinq mille Hommes de Trouples règlées en faveur du* Prétendant ? *Cette Escadre étoit presque dans nos Ports, avant que nous sussions qu'elle avoit mis à la voile. Nous n'avons pas oublié quelle fut la surprise de toute la Nation, quand le feu Roi en informa le* Parlement. *Les* Espagnols *auroient indubitablement débarqué en* Ecosse, *si la Providence n'avoit dispersé leur Flote par une violente tempête, qui les obligea de regagner leurs Côtes sans avoir rien entrepris.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*Accordons que l'*Espagne *puisse nous attaquer par terre, il faudra avouer que, quant à nous, nous ne pouvons lui faire la Guerre que sur mer. Je demande donc comment & où ? Où commencerons-nous ? En* Europe *ou en* Amérique ?

*Dans le premier cas, notre Flote tâchera-t-elle d'obliger celle d'*Espagne *d'en venir à un Combat décisif?* L'Espagne *n'en fera rien. Elle connoît trop bien notre force & sa foiblesse, pour abandonner au succès d'un Combat la décision de nos différens. Elle ne feroit pas même la dépense d'équiper une Flote; & supposé qu'elle le voulût faire, il faudroit savoir si elle le pourroit: car, quoiqu'elle construise sans cesse des Vaisseaux, il est certain qu'elle ne trouveroit pas assés de Matelots pour les équiper: ainsi elle s'épargneroit cette dépense, & nous laisseroit pour ce tems maîtres de la Mer. Mais si elle ne met pas de Flote en mer, restera-t-elle pour cela les bras croisés? Non. Les* Espagnols *abandonneroient-ils la mer si facilement? Souvenons-nous de ce qu'ils ont fait en 1718 & 1719, & concluons qu'ils feroient la même chose aujourd'hui. Ils se posteront le long des Côtes depuis* Baïone *jusqu'à* Cadix; *ils croiseront jusqu'à l'embouchure du* Tage *& à la hauteur de* Lisbone; *& nous ne pourrons, ni entrer dans la Méditerranée ni en revenir, sans courir risque de tomber entre leurs mains. Voila la grande différence qui s'est toujours trouvée lorsque nous avons eu la Guerre avec* l'Espagne, *parce que ces Mers sont toujours couvertes de nos Vaisseaux Marchands, dont nous perdrions sans doute une grande partie, comme l'expérience nous l'a appris. De quelles représailles pourrions-nous user? D'aucunes en* Europe *ni aux environs; car, quelque bonheur que nous eussions dans nos courses, nous perdrions 40 Vaisseaux contre un que nous leur prendrions. Outre que la Nation ne peut s'enrichir par là, la perte de chaque Vaisseau l'appauvrit, puisque les prises restent, pour la plus grande partie, au profit de ceux qui les font, & qu'il n'en entre rien dans la Caisse de l'Etat. Que feroit donc la* Flote Britannique *en* Europe? *Elle pourroit tout au plus défendre* Gibraltar *en cas de Siége. Mais quelle dépense ne faudroit-il pas faire, si nous voulions armer pour défendre le Commerce? Et que pourrions-nous exécuter sans une Armée de terre, comme je l'ai remarqué ci-dessus? Seroit-il possible de faire une seule Conquête? Et quand même on en feroit, deux ou trois Conquêtes pareilles à celles de* Gibraltar, *feroient trop d'éclat & nous ruineroient. Ne pourrions-nous donc absolument rien faire? Sans doute, nous pourrions piller & saccager leurs Côtes & le plat Païs, & en ruiner les Habitans. Mais quel profit en tirerions-nous? Nos Marchands seroient-ils par là indemnisés de leurs pertes? En serions-nous plus en état de pousser la Guerre avec vigueur & d'obtenir une Paix avantageuse? Mais quelles sommes ne faudroit-il pas pour une pareille entreprise? Qu'on examine le comte de celles qu'a couté l'expédition de* Vigo *en 1719; & qu'on voie si nous avons gagné par les pertes que nous avons causées aux* Espagnols, *& si nous n'aurions pas mieux fait de ne pas sortir de nos Ports?*

Voïons à présent s'il est de notre avantage de faire la Guerre dans les Indes-Occidentales. *Que pouvons-nous entreprendre? Quelle Place pouvons-nous y enlever aux* Espagnols? *Et, si nous le pouvions, aurions-nous envie de le faire? Je ne le crois pas. Outre que c'est pour nous du fruit défendu sans une Armée de terre; car, si je ne me trompe,* La Havana *n'est pas moins bien fortifiée que* Cadix. *Mais, dira-t-on, nous pourrions enlever leurs Galions, ou du moins les empêcher de revenir en* Europe. *Examinons murement ces deux articles.*

I. *Comment nous saisir des Galions sans équiper une forte Escadre & l'envoïer dans ces Mers ? Ce qu'on ne peut exécuter secrètement dans un Païs, où il faut pour cela le consentement du* Parlement, *qui a la liberté de faire imprimer tout ce qui se passe dans ses Assemblées où les Ministres étrangers même se trouvent pour entendre les débats. Le Ministre d'*Espagne, *ou son Agent, ne sait-il pas jusqu'au moindre mot, tout ce qui s'y dit ? Il est donc vraisemblable que cette Courone, sur le premier avis qu'elle en aura, dépêchera quelques Frégates légères en* Amérique, *en une fois moins de tems qu'il n'en faudra à notre Escadre pour arriver dans ces Mers. Cela étant, quel succès peut-on attendre ? N'est-il pas probable que, si les Galions sont chargés, on les déchargera d'abord ? & s'ils ne le sont pas, ils différeront leur chargement jusqu'à un tems plus convenable, en sorte que tout ce que nous pourrons espérer de cette expédition, se bornera à brûler les* Hulkes (1); *exploit glorieux & qui nous indemniseroit fort des dépenses que nous aurions faites. Peut-être même les* Espagnols *pourroient-ils sauver ces Barques, en les mètant dans des endroits inaccessibles aux Vaisseaux de guerre.*

II. *Mais, dira-t-on, si nous ne pouvons enlever les Galions, nous pourrons les empêcher de repasser en* Europe; *ce qui jetera les* Espagnols *dans un grand embarras. J'en conviens : mais qu'en arrivera-t-il, si, après avoir croisé longtems, ils paroissent aux environs de* Bastimentos (2) ? *Avons-nous donc oublié les murmures & les cris du Peuple en 1726, lorsqu'on apprit que notre Escadre étoit dans ce Parage, comme si tous nos Vaisseaux étoient péris ? Ceux qui haranguent avec tant de vivacité pour la Guerre, pourront-ils nous montrer un endroit, où l'on pût se poster plus avantageusement ? Ainsi tout l'avantage que nous remporterons, se bornera à empêcher pour un tems, à notre préjudice, les Galions de revenir en* Espagne. *Quel profit pouvons-nous donc tirer de la Guerre dans ce Païs-là, si nous ne pouvons nous y emparer d'aucune Forteresse, ni des trésors que l'*Espagne *en tire ? Supposons que nous eussions le bonheur de nous saisir d'une riche Flote; en quoi consiste sa Cargaison ? Y a-t-il quelqu'un qui ignore que le tiers, ou même la moitié, appartient aux* François, *& que le reste est partagé entre les* Anglois, *les* Hollandois, *les* Italiens *& les* Espagnols; *en sorte que la part des* Espagnols *ne fait qu'un dixième ? Y a-t-il apparence que les autres Nations, & surtout les* François *qui, non seulement y sont les plus intéressés, mais aussi les plus puissans, souffriront patiemment que les* Anglois *s'emparent de leur bien qui seroit à bord de ces Bâtimens, & d'une si grande importance ? Il seroit ridicule de répondre que nous pourrions ne saisir que les Effets appartenans aux* Espagnols *& rendre ceux des* François. *La chose est impraticable. Quel soin, quelle vertu, quel renoncement à son propre intérêt, ne faudroit-il pas réunir dans les Gens de l'Equipage ? Quelle politesse envers nous & quelle indifférence pour leur propre intérêt, de la part de la* France *& des autres Nations ! Le trésor disparoîtroit; &, quand même la chose seroit autrement, quel embarras de*

(1) Barques de transport sur les Côtes.
(2) Ile à la hauteur de *Porto-Bello*.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

trouver la portion de chacune? Il n'y a pas d'intéressé qui ne criât à l'injustice.

Après avoir fait une Campagne avec aussi peu de bonheur & d'utilité que je l'ai fait voir, que ferons-nous? Aurons-nous envie d'en hazarder une seconde? Y aura-t-il apparence de mieux réussir? Aurons-nous quelques moïens de la pousser avec plus de force? D'où les tirerons-nous? On a déja fait de grosses dépenses; les Marchands ont beaucoup souffert; les revenus sont fort diminués; les intérêts des emprunts augmentent, les fruits de la Guerre aussi, & nos forces diminuent tous les jours; en un mot, il n'y a donc aucune apparence de remporter de plus grands avantages dans une seconde Campagne que dans la première. Je m'imagine qu'alors nos Citoïens qui demandent aujourd'hui si hautement la Guerre, revenus de leur illusion, seront les premiers à la détester & à demander la Paix. Quelle paix pourrons-nous obtenir alors, après avoir convaincu l'Espagne *combien nous sommes peu en état de lui faire du mal, & combien nous serons encore affoiblis? Nous indemnisera-t-elle des frais de la Guerre, ou nous accordera-t-elle des conditions plus avantageuses que celles qu'elle offre à présent? Je ne pense pas que persone s'imagine le premier. Quant au second, n'avons-nous pas insisté à la fin de la dernière Guerre, lorsque les circonstances nous étoient si favorables, sur des demandes telles qu'on en forme aujourd'hui, & qui contenoient plus que nous n'espérions d'obtenir? Pourquoi ne fit-on pas alors un Traité pour notre Commerce des* Indes-Occidentales, *dans les termes qu'on le demande à présent?*

Nous n'avons aucun droit, soit en vertu de quelques Conquêtes, ou de quelques Comtes, quels qu'ils soient, de prétendre rien de l'Espagne *au-de-là des Traités qui subsistent entre les deux Nations. C'est à quoi il seroit à souhaiter qu'on fît attention; car on diroit qu'on a absolument oublié à présent que nous n'avons aucun droit d'exiger de* l'Espagne *aucune extension de notre Commerce, ou aucune connivence: en un mot, que nous ne pouvons nous arroger que ce qui nous appartient à la rigueur & légitimement en vertu des Traités.*

Puisque nous n'avons pas d'autres droits fondés contre l'Espagne, *ne seroit-il pas absurde d'en exiger aujourd'hui un Traité tel que le veulent ceux qui crient à la Guerre, si on ne leur accorde leurs demandes; puisque nous n'avons pu l'obtenir dans un tems où nous étions Maîtres de* l'Espagne *& que* Philippe *V étoit obligé de recevoir la loi de nous? Si on pouvoit l'obtenir alors, pourquoi a-t-on laissé échaper cette occasion? & si on n'a pas pu l'obtenir, pourquoi vouloir l'exiger aujourd'hui?*

Mais supposons que nous aïons fait la Guerre avec tous les avantages & tous les succès imaginables; il faut qu'enfin elle finisse, & le plustôt sera toujours le meilleur pour nous qui sommes une Nation négociante. Or, on ne mètra fin à cette Guerre qu'en traitant de la Paix, dont il faudra, de manière ou d'autre, dresser un Traité. Ainsi toutes les criailleries contre la Convention, *sous prétexte qu'elle n'est d'aucune utilité & qu'on ne travaillera jamais sérieusement à un Traité pour règler nos prétentions en* Amérique, *sont dénuées de tout fondement; car si de part & d'autre on soutient ses prétentions avec une égale opiniatreté, & si on veut déclarer la Guerre pour la moindre inob-*

servance ou violation des Traités, il faut se résoudre à être toujours en guerre; ce qui certainement ne plairoit pas à ceux qui crient tant aujourd'hui, parce qu'on n'a pas déja déclaré la Guerre; & ceux qui les animent, seroient les premiers à en souhaiter la fin, dès qu'elle auroit été commencée ou même avant, si les murmures qu'ils ont excités à présent pour avoir la Guerre, pouvoient causer quelque changement dans le présent Ministère, & le faire passer entre les mains de ceux qui en ont été si longtems exclus. Quelle indigne imagination, surtout pour quelques-uns, qui par-là perdent tout espoir de parvenir à leur but dans le tems qu'ils s'étoient imaginés de réussir infailliblement! On sera convaincu que c'étoit-là leur véritable intention, si on réfléchit aux peines qu'ils se sont données, pour persuader au Peuple que les Membres du Conseil qui ont eu la supériorité & que les maximes qu'ils ont constament suivies, sont les Créatures & les maximes d'un Ministre qui s'est rendu le maître de cette importante Affaire, à l'exclusion de tous ceux qui ont l'honneur d'assister au Conseil du Cabinet & au Conseil d'Etat de Sa Majesté. Ils assurent le Peuple que cela est vrai, quoiqu'en conscience ils soient convaincus du contraire; & que ce Ministre qu'ils dépeignent comme un opiniâtre & un méchant homme, n'ait rien fait de lui-même en toute cette Affaire, dont toutes les circonstances ont été murement pesées & examinées dans le Conseil. C'est une chose de fait dont ils sont persuadés; cependant ils n'ont pas honte de publier le contraire dans toutes les Compagnies & dans toutes leurs Satires.

En un mot, les arrangemens pris, qu'ils soient bons ou mauvais, ne sont pas les arrangemens d'un seul Ministre; ce sont les sentimens réunis de la pluspart des Grands qui approchent du Trône & qui tiennent le premier rang auprès de Sa Majesté.

Mais pour revenir à notre sujet, dont je me suis insensiblement éloigné, je crois avoir démontré quel étoit l'avis du Parlement, *& quels en ont été les motifs, selon moi; c'est-à-dire, pourquoi il souhaiteroit qu'on tâchât de rétablir sur un pied solide, par un nouveau Traité, les intérêts de la Nation par rapport au Commerce, avant que de se précipiter dans une Guerre, qu'on pourroit facilement commencer, mais qu'on auroit bien de la peine à finir.*

La seconde Question de notre examen est: Si les Ministres se sont conduits comme c'est leur devoir, conformément à l'avis du PARLEMENT? *Les deux Articles que le* Parlement *a recommandés au* Roi *sont, comme on l'a déja dit:*

Satisfaction pour nos Négocians;

Sureté à l'avenir pour notre Navigation & notre Commerce.

Le premier est décidé & réglé dans la Convention *communiquée aux deux* Chambres. *Les Frondeurs l'ont condamnée avant que de l'avoir lue; ils la nomment un* abominable Traité, *avant que d'en avoir lu un seul Article. Quelle conduite! Avant que de juger de ce qui regarde la satisfaction donnée aux Marchands, il faut se souvenir que les* Espagnols *ont autant de prétentions à notre charge que nous à la leur, par rapport à la prise de leurs Vaisseaux de guerre près* Siracuse *en* 1718; *en sorte que, si l'on examinoit les comtes de part & d'autre, la balance se trouveroit fort égale. J'ai entendu raisoner*

sur ce sujet, dans une grande Compagnie, une persone de rang. Il racontoit qu'il avoit oui dire qu'on avoit accordé par la Convention *une certaine somme à* l'Espagne, *pour l'indemniser de la perte des susdits Vaisseaux : mais j'espère, qu'il n'en sera rien, car ce seroit deshonorer la Nation ; ce qu'il croïoit impossible. Ce seroit, ajoutoit-il, une action sans exemple chés toutes les Nations. Je voudrois que ce Seigneur m'avouât, si ce qu'il dit alors s'accordoit avec ce qu'il pensoit. Si cela n'est pas, que devient sa franchise? Ignoroit-il, ou avoit-il oublié les* Conventions publiques de 1721 *&* de 1729? *Pour lui en rappeller le souvenir, je rapporterai l'Article V du* Traité de Madrit *de* 1721. Il est aussi statué que Sa *Majesté Britannique* restituera à Sa *Majesté Catholique* tous les Vaisseaux de la Flote d'*Espagne* pris par les *Anglois* dans le Combat naval sur les Côtes de *Sicile*, en 1718, avec tout l'Equipage, &c. & la valeur de ceux qui pourroient avoir été vendus, &c. *D'où il résulte que les prétentions de* l'Espagne *ne sont pas nouvelles, & qu'elles ont été reconnues & admises dans le* Traité de 1721, *par ceux qui étoient à la tête des Affaires lors de la conclusion de ce Traité extraordinaire, lesquels pouvoient mieux juger que persone, si ces demandes de* l'Espagne *étoient justes, & si, sans préjudice à leur honneur & à celui de la Nation, ils pouvoient y donner les mains. Cela étant & les comtes règlés de part & d'autre, on ne peut exiger de* l'Espagne *que ce dont elle reste redevable, après en avoir fait la balance: &, comme cette somme est non seulement stipulée dans la* Convention, *mais que même il y a un terme court pour en faire le paiement ici à* Londres *en argent comtant, je ne puis comprendre qu'on puisse à cet égard se plaindre & accuser les Ministres de n'avoir pas suivi l'avis du* Parlement.

Pour ce qui regarde le second point, savoir la sureté du Commerce & de la Navigation en Amérique *pour l'avenir, on est convenu que cette Affaire & plusieurs autres seroient règlées par les Plénipotentiaires déja nommés par la* Convention; *terme qui certainement n'est pas trop long pour règler tous les sujets qui se présenteront. Peut-on dire avant l'expiration de ce terme que les* justes demandes *de la* Grande-Bretagne *ne sont pas remplies, & que la satisfaction pour ses Sujets ne sera pas stipulée? Je dis les* justes demandes, *parce qu'il se trouve des gens qui prétendent qu'on doit leur accorder tout ce qu'ils exigent, & qui s'imaginent que nous sommes encore dans la même situation, où nous étions lorsque le* Traité d'Utrecht *fut conclu, étant absolument maîtres de* l'Espagne *& pouvant alors exiger d'elle tous les avantages pour notre Commerce. Cependant plusieurs Ministres jugèrent qu'il ne convenoit pas d'exiger de telles conditions de cette Courone; leur conscience ne leur permit pas de faire des demandes nouvelles & exorbitantes; ils ne firent pas même celles qu'elle n'auroit pu refuser avec justice pour l'avantage de notre Commerce, faute qui fut réparée par le Traité suivant, sous le Règne du feu Roi. Ils en firent bien la proposition, & demandèrent un district autour de* Gibraltar: *mais, les Ministres de* France, *qui négocioient pour* l'Espagne *leur aiant fait entendre que c'étoit pousser les choses trop loin à l'égard du Roi* Philippe, *ils s'en désistèrent. Si nos Ministres n'ont pu faire autre chose à la fin*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*fin de la dernière Guerre qui nous a été si favorable, comment pourrions-nous espèrer aujourd'hui que l'*Espagne *accordât ce qu'on n'a osé lui demander alors? Cela peut-il entrer dans la tête d'un homme d'esprit? J'en serois fort étonné; la chose n'est pas possible. Nos griefs roulent aujourd'hui sur la violation des Traités; & tout ce que nous pouvons exiger, est qu'on nous assure nos droits fondés sur les Traités. Si nous demandons quelque chose de plus, le* Roi d'Espagne *sera en droit de nous dire, qu'il n'y a aucun Traité entre les deux Couronnes qui nous autorise à cette demande. S'il le fait & que nous trouvions qu'il dit vrai, nous devons en être contens ou commencer la Guerre. Je ne crois pas que nous voulussions l'entreprendre pour des choses auxquelles nous n'avons aucun droit.*

Or, il est constant que nous ne pouvons demander que ce qui nous appartient en vertu des Traités; que le Roi d'Espagne *n'accordera rien au-de-là; & qu'un sage Ministre ne le demandera pas, pour n'être pas exposé à l'affront du refus d'une chose qu'il n'est pas en droit de demander.*

Je crois donc avoir prouvé que les Ministres, pour se conformer à l'avis du Parlement, *ont du prendre la voie d'une Négociation amiable. Par là, ils ont obtenu, non seulement un aveu qu'on avoit fait tort à nos Négocians, mais aussi une réparation à cet égard. Ils ont pareillement obtenu une promesse d'ôter tout sujet de plaintes pour l'avenir. Enfin, ils ont posé sans guerre la base d'un Traité qui s'accordera avec les précèdens, aussi solide au moins, qu'on auroit pu l'attendre d'une Guerre. S'ils l'exécutent, je crois que tout bon* Anglois *doit avec moi leur en avoir obligation.*

Réfutation de cet Ecrit.

Cet Ecrit ne resta pas sans réponse de la part du Parti contraire à la Cour: mais ce qu'on lui put opposer de plus fort & de plus sensé se réduisit à dire: *Qu'on ne prétendoit point hazarder de Jugement désavantageux au sujet de la* Convention: *Que l'on croïoit sincèrement que les intentions du Ministère étoient bonnes: Qu'on regardoit son ouvrage comme un préalable qui conduiroit à la satisfaction complète que l'on demandoit; mais qu'on ne pouvoit dissimuler ce qu'on pensoit d'un Ecrit publié sous le titre de* LA GRANDE QUESTION, Guerre ou point de Guerre avec l'ESPAGNE: *Que l'on distinguoit pourtant la* Convention *d'avec son Apologiste, & qu'on ne s'attachoit qu'aux raisonemens de ce dernier.* On demandoit ensuite, *si c'étoit trop avancer, que de dire qu'ils n'étoient point à propos & qu'ils étoient également peu solides & deshonorans pour la Nation. Que fait l'Auteur*, disoit-on, *qu'exposer aux ieux de tout le monde, & par conséquent de nos Aggresseurs, la foiblesse par laquelle il prétend que nous sommes hors d'état de nous procurer justice & satisfaction de tous les torts qu'on nous a faits, & des offenses multipliées que nous avons souffertes? Un pareil langage seroit à sa place dans la bouche d'un* Espagnol: *mais peut-on le supporter dans celle d'un* Anglois? *La* France *& l'*Espagne *seront sans doute fort contentes de cette manière de raisoner. Elles souhaiteront pour leur avantage que nous ne raisonions jamais autrement. Exposer de cette manière une foiblesse, que je suis très éloigné*, disoit ensuite l'Auteur, *de croire réelle, n'est-ce pas animer les* Es-

pagnols *à continuer de nous offenser? N'est-ce pas leur en fournir nous-même l'occasion?* *L'Auteur de* la Grande Question *ignore-t-il que le meilleur garant qu'une Puissance puisse avoir de sa sureté, c'est de savoir à propos se rendre redoutable, & qu'elle maintient par-là ses Droits & ses Privilèges contre les atteintes & les infractions de ses Voisins? L'impression de la puissance d'une Nation faisant donc partie de cet avantage, n'est-ce pas le cas de la faire valoir dans un tems où cette Nation a tant de raison de se plaindre d'une autre? Quoi! lorsqu'il faudra du courage & de la fermeté, l'on ne fera voir à l'Agresseur que foiblesse & que crainte! Quoi! lorsqu'on aura porté la main à l'epée, on n'osera pas la tirer! Quelle étrange politique! Cette foiblesse fût-elle véritable, devroit-on la faire connoître, & se mètre dans la dure nécessité de recevoir, comme une grace, ce qui nous dispense des frais de la Guerre, quand même nous n'obtiendrions pas la moindre satisfaction proportionée à nos pertes? Une pareille conduite nous promet-elle beaucoup de sureté pour l'avenir? Ne rendra-t-elle pas l'Aggresseur plus fier & plus intraitable; & ne prétendra-t-il pas dans la suite en appeller à cet exemple, le faire passer en règle? L'Auteur de* la Grande Question, *en faisant l'apologie de la* Convention, *eût rendu justice à la Nation, s'il eût attribué la conduite que nous tenons, non à notre foiblesse, non à la crainte de l'Aggresseur & de ses Alliés, mais à notre esprit de conciliation, à notre amour pour la Paix, à l'éloignement que nous avons pour la Guerre, lorsque notre honneur n'exige pas que nous la fassions.* En se contentant de taxer d'imprudence la démarche de l'Auteur de *la Grande Question*, on avouoit tacitement combien ses raisonemens étoient vrais & solides; & l'on justifioit d'autant la conduite du Ministère de la *Grande-Bretagne*. Il y eut encore d'autres Ecrits publiés sur le même sujet; entre autres des CONSIDERATIONS *sur l'état présent des Affaires de la* GRANDE-BRETAGNE, *tant au dedans qu'au dehors du Roïaume*; auxquelles on répondit par une DEFENSE *de la* CONVENTION, laquelle fut distribuée *gratis*; ce qui sans doute annonçoit que c'étoit l'ouvrage du Ministère. On en avoit fait de même à l'égard de *la Grande Question*; cependant après que le *Parlement* eut approuvé la *Convention*, les Ministres à la fin d'Avril, desavouèrent cet Ecrit, & dirent publiquement à *Londres*, & firent dire dans toutes les Cours étrangères; *Qu'il avoit été composé sans doute & distribué* gratis *par quelque personne inconnue, qui s'étoit imaginé faire plaisir tant au Roi qu'à ses Ministres, en calmant par ce moïen l'agitation où le Peuple se trouvoit.* Chacun en crut ce qu'il voulut.

Autres Ecrits sur le même sujet. Avril, Mai; 1738.

Pendant que l'on s'occupoit en *Angleterre* de ces disputes politiques, le terme fixé par la *Convention* au paiement des 95 mille Liv. St. pour l'indemnisation des *Négocians Anglois*, se passa sans que le *Roi d'Espagne* se mît en devoir de remplir son engagement à cet égard. Il prétendoit, avec beaucoup d'apparence de raison, en rabatre les 68 mille Liv. St., que la *Compagnie du Sud* lui devoit, & qu'il avoit exceptées par la *Déclaration*, dont la *Convention* avoit été précédée. Les six semaines après la Ratification de cette *Convention*, qui devoient être immédiatement suivies des Conférences des Commissaires nommés de part & d'autre, expirèrent aussi

Le Roi d'Espagne ne paie pas les 95 mille Liv. St. convenus au terme fixé. Pourquoi.

Les Commissaires ne commencent leurs Conférences que le 15. de Mai.

sans qu'ils s'assemblassent ; ce qu'ils ne firent que le 15 de Mai. Le S. *Keene* eut à ce sujet, le 18 d'Avril, une longue Conférence avec Don *Sébastien de La Quadra*, fait depuis peu *Marquis de Villarias*. Ce fut en vain qu'il s'efforça de le faire convenir de quelques Articles préliminaires qui pussent abreger & faciliter la Négociation : le Marquis lui déclara, *Que le* Roi *ne vouloit se désister d'aucune des conditions stipulées dans la dernière* Convention ; *& qu'étant résolu d'exécuter ponctuellement ce qu'il avoit promis, il espéroit qu'on en agiroit de même à son égard : Que c'étoit sur ce pied que ses Commissaires ouvriroient les Conférences avec ceux de Sa* Majesté Britannique : *mais qu'il n'y seroit point question du* Traité de l'Assiente, *puisque la* Compagnie de la Mer du Sud *refusoit de païer les 68 mille Liv. St. qu'elle devoit au* Roi, *quoique ce paiement eût été stipulé par la* Déclaration *donnée avant la signature de la* CONVENTION. La suite de cette Conférence fut que le Vice-Amiral *Haddock* eut ordre de rester dans la Méditerranée jusqu'à nouvel ordre. Le Ministre d'*Espagne* à *Londres* insista beaucoup sur le rappel de cet Amiral & de son Escadre ; & représenta que c'étoit un obstacle au Traité définitif que l'on avoit dessein de faire avec le Roi son Maître : mais, comme la *Cour d'Angleterre* étoit instruite que le *Roi d'Espagne* ne vouloit pas se désister du droit qu'il prétendoit avoir de faire visiter les *Bâtimens Anglois* dans les *Mers d'Amérique*, elle ne voulut rien changer à ses dispositions, & continua les préparatifs de guerre. Je vais suppléer à ce qui peut manquer à ce recit par l'Ecrit suivant qui fut publié sous le titre de LETTRE *écrite par un Gentilhomme à* LONDRES, *à un de ses amis en* HOLLANDE, *du 23 Juin 1738.*

Conférence du S. Keene avec le Marquis de Villarias, & Déclaration de la part du Roi d'Espagne. 18 Avril 1738.

Ordre à l'Amiral Haddock de rester dans la Méditerranée. Mai 1738.

Instances inutiles du Ministre d'Espagne à ce sujet.

Ecrit publié au sujet de l'Etat des Affaires avec l'Espagne. 23 Juin 1738.

VOUS *avés*, Monsieur, *de l'impatience de savoir ce qu'il y a de nouveau en cette Cour, & en quoi consistent les Dépêches qu'a apportées de* Madrit *le Courier que M.* Keene *a fait partir de cette Capitale, le 7 de ce mois, pour le* Ministère Britannique, *auquel il remit les Dépêches, le 18. Pour satisfaire à vos desirs, trouvés bon que je vous rappelle ce que sans doute vous n'ignorés pas.*

Aussitôt qu'on eut signé & ratifié la Convention, *le* Roi d'Angleterre *envoia une Frégate à l'Amiral* Haddock, *qui étoit alors à* Port-Mahon *avec une Escadre de 14 Vaisseaux de guerre, & lui ordonna de revenir sans délai dans les Ports de la* Grande-Bretagne, *en vertu de l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec la* Cour d'Espagne. *Sa* Majesté Catholique *de son côté, voulant donner des marques de sa bonne foi & du desir qu'elle avoit de remplir ses engagemens, ordonna d'abord de désarmer ses Vaisseaux & fit toutes les dispositisns nécessaires pour commencer les Séances du Congrès qui devoit se tenir à* Madrit, *afin que, conformément à ce qu'on avoit arrêté dans la* Convention *pour ce qui regarde* La Caroline *&* La Georgie, *toutes choses demeurassent dans le même état sans aucun changement de part ni d'autre. Le* Roi d'Espagne *envoïa en même tems ses ordres en* Amérique *pour que l'on s'y réglât sur ce qui avoit été stipulé. On ne parut point aussi empressé ici à tenir la même conduite ; & l'on fut deux grands mois, avant que d'envoïer de sembla-*

bles ordres en Amérique. *Le Ministère, déterminé apparamment par les clameurs du Parti contraire, expédia ensuite une autre Frégate à l'Amiral* Haddock. *On ne se contenta pas de révoquer les ordres pour son retour. On lui commanda de se rendre à* Gibraltar, *& l'on renforça l'Escadre qu'il commande, jusqu'au nombre de* 28 *Vaisseaux de guerre.*

*Ces deux nouveaux incidens, l'un le retardement des ordres pour l'*Amérique *contre la teneur de la* Convention *qui portoit qu'ils seroient expédiés sans aucun délai; & l'autre, qui n'est pas moins important, savoir la révocation des ordres que l'Amiral* Haddock *avoit reçus de retourner avec son Escadre dans les Ports de la* Grande-Bretagne; *l'augmentation de cette Escadre de plus de la moitié; le poste qu'elle a pris au milieu de tous les Ports d'*Espagne, *à environ* 12 *lieues de celui de* Cadix: *ces incidens, dis-je, ont fait présumer au* Ministère de Madrit *que celui d'ici doit avoir changé de sistême & de dessein sur la* Convention: *qu'on entroit dans les vues du Parti contraire & qu'on cherchoit, par de telles démarches, à la rétracter & à en éluder l'exécution. La* Cour d'Espagne *fit réflexion que, quoique l'*Escadre Angloise *fût dans un Port qui est à la* Grande-Bretagne, *elle n'étoit cependant point retournée dans les Ports même de ce Roïaume; & que, du lieu où elle étoit, elle causoit de grands préjudices au Commerce des* Espagnols. *Pour les bien comprendre, lisés la Lettre que Don* Joseph Patinho *écrivit au* Ministère Britannique, *le 7 Janvier* 1735. *Vous la trouverés dans un ouvrage qui s'imprime en* Hollande *& qui est intitulé:* Etat Politique de l'Europe. *C'est à la page 75 du Tome II, qu'elle se trouve* (1). *Il s'agissoit alors de la Flote que la* Grande-Bretagne *envoia à* Lisbone, *pour la sureté de celle du* Brésil; *ce qui engagea la* France *à envoïer aussi plusieurs Vaisseaux de guerre à* Cadix *pour se joindre à ceux d'*Espagne. *La Flotille étant prête à partir, cela donna lieu de différer son départ jusqu'à ce que les* Vaisseaux Anglois *fussent retournés dans leurs Ports. Les grandes suretés que donnoit le Ministère & l'engagement de la Parole Roïale ne pouvoient rassurer les Négocians soupçoneux, qui n'osoient embarquer leurs Marchandises. D'où il résultoit un grand préjudice pour les autres Nations commerçantes.*

Le Conseil de Madrit *a considéré que l'*Escadre Angloise, *qui se trouve sur la Côte d'*Espagne, *s'arrêtant dans un Parage tel que celui de* Gibraltar, *c'étoit une menace comme pour forcer Sa* Majesté Catholique *à accomplir ce qui avoit été stipulé, & pour en arracher, de gré ou de force, ce qu'on prétendoit en obtenir dans le Congrès; ainsi que l'ont oublié tous les Papiers Publics qui ont été dressés ici en faveur du Ministère. On y avance que l'*Escadre Angloise *dans la Mer Méditerranée avoit intimidé le* Ministère Espagnol *& l'avoit obligé de signer la* Convention *& d'y promètre le paiement stipulé. Il ne faut pas avoir de grandes lumières pour s'appercevoir que pareille chose est contraire à l'honneur & à la dignité du* Roi d'Espagne, *& ne s'accorde*

(1) Il feroit inutile de rendre comte ici de ce que cette Lettre contient. On sent d'ailleurs que de la manière dont je suis forcé de compiler ce quatorzième Volume, il ne m'est pas possible de tout voir.

guères avec la bonne amitié entre les deux Nations. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

C'est pour cette raison qu'aussitôt que l'on commença les Conférences à Madrit, *le 15 de Mai, les* Plénipotentiaires Espagnols *déclarèrent que, si l'Escadre sous les ordres de l'Amiral* Haddock *ne retournoit pas incessamment dans les Ports de la* Grande-Bretagne, *Sa* Majesté Catholique, *tant pour son honneur que pour le préjudice qu'en souffroit le Commerce & l'intérêt de ses Sujets, ne pouvoit ni ne devoit païer ce qui avoit été stipulé, attendu les innovations si publiques & si considérables que le* Ministère de Londres *faisoit contre la* Convention. *Le Marquis de* Villarias *répréſenta la même chose, à plusieurs reprises, dans les entretiens qu'il eut avec M.* Keene. *Le* Ministère Anglois *n'aiant pas rappellé l'Escadre, le* Roi d'Espagne *n'a point fait faire au terme marqué le paiement des 95 mille Livres Sterling. Il s'est trouvé dans la nécessité d'armer de nouveau les Vaisseaux qu'il avoit déja désarmés, & d'y en ajouter encore d'autres. Cette dépense va, sans doute, bien au-delà du double de la somme que Sa* Majesté Catholique *devoit païer; & c'est une preuve que, si l'on n'a pas fait ce paiement, ce n'a été que par les raisons que je viens de vous expliquer. Car de dire, comme on voudroit à présent le faire croire, que la* Cour d'Espagne *a eu d'autres motifs de retenir la somme en question, & que ses nouveaux armemens ont un autre objet, ce sont des conjectures en l'air.*

Pour détruire tous les prétextes qu'on avoit imaginés, Sa Majesté Catholique, *continuant de témoigner un procédé sincère, a fait savoir à Sa* Majesté Britannique, *par les Lettres que le dernier Courier a apportées, en date du 7 de ce mois, que dès que l'Escadre seroit retirée, comme elle l'a fait demander par les instances réitérées de ses Ministres, elle est prête à païer, sans aucun délai, la somme dont on est convenu. Comme le séjour de cette Escadre à* Gibraltar *coûte plus à l'*Angleterre *qu'elle ne feroit dans les Ports du Roïaume, & que ces Ports ne sont point à une si grande distance de l'*Espagne, *il n'est pas aisé de comprendre la cause mistérieuse qui la porte à refuser une demande qu'elle doit trouver si juste. Car, mètons tout au pis. Supposons qu'après le départ de l'Escadre, l'*Espagne *ne païât pas au bout d'un mois. En ce cas là, les* Anglois *auroient l'avantage d'avoir mis la raison & la justice de leur côté; & ils seroient toujours en état de faire valoir leurs droits sans qu'on pût les blamer. Ils ne risqueroient rien, si à la défiance ils substituoient la confiance, qui est le plus agréable effet d'une véritable & réciproque amitié.*

La Compagnie d'Assiente *persiste non seulement dans la résolution de ne pas païer les 68 mille Liv. St.: mais elle vient aussi de suspendre le paiement de ce qui est du aux* Ministres d'Espagne *dans les Païs étrangers, dont les dépenses sont assignées sur ce fonds. Elle allègue pour raison que, dès le commencement & selon l'usage, elle a avancé 200 mille pièces de huit. Si on en croit au contraire les* Ministres d'Espagne, *elle a pour eux en son pouvoir 258 mille pièces de huit qui sont échues; ce qui fait voir que cette suspension de paiement n'est pas mieux fondée que le refus que fait la* Compagnie *de païer les 68 mille Liv. St. qu'elle doit au* Roi d'Espagne, *de comte arrêté & liquidé.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Voila, Monsieur, *tout ce que je puis vous mander de nouveau sur les matières dont vous avés souhaité d'être au fait, à l'occasion des armemens qui se font dans les Ports de ce Païs, &c.*

Effets de cette Lettre. Juin, Juillet; 1738.

Cette Lettre fut publiée à *Londres* avant la fin de Juin. Il semble qu'on ne puisse pas douter qu'elle ne fût l'ouvrage de quelqu'un qui l'avoit composée par l'ordre de l'Envoïé d'*Espagne*. C'est ce qui paroît incontestable, en la rapprochant de la Réponse qu'on y fit & que l'on crut être de la même main. Quoiqu'il en soit, le *Ministère Anglois* nia la pluspart des faits avancés dans la Lettre; & sur le reproche de n'avoir pas exécuté la parole donnée de rappeller l'Amiral *Haddock*, il répondit, *Que cette promesse avoit été conditionelle, & ne devoit avoir son effet que lorsque Sa* Majesté Catholique *auroit exécuté les Articles de la* Convention *; ce qu'elle n'avoit point fait*. Le Ministère ne s'en tint pas à cette Déclaration. Il fut résolu de former trois Escadres sous les ordres des Amiraux *Norris*, *Balchen* & *Robinson*; & par une Proclamation que le *Roi* fit publier, on rappella tous les Matelots & Officiers de Marine engagés au service de quelque Puissance Etrangère que ce fût, sans une permission expresse de la Cour, sous peine à ceux qui ne reviendroient pas, d'être poursuivis selon la rigueur des Loix, & de perdre le droit de protection, en cas qu'il leur arrivât d'être pris par les Corsaires de *Barbarie*. Cette Proclamation fut accompagnée d'une seconde par laquelle le *Roi* promit six mois de gages aux Matelots & Soldats qui s'étoient engagés volontairement avant le 1 de Juin, ou qui s'engageroient avant le 12 de Juillet. On mit en même tems un *Embargo* sur tous les Vaisseaux Marchands, & l'on envoïa dans tous les Ports l'ordre de ne laisser sortir aucun Navire, à l'exception de ceux du service du *Roi*. Les Directeurs de la *Compagnie du Sud* firent aussi notifier au Marquis de *Grenade* qu'ils ne paieroient plus aucun argent sur le droit courant des *Nègres*, que la Compagnie pouvoit introduire dans les Etats de Sa *Majesté Catholique*; & le Duc de *Newcastle* fit avertir les mêmes Directeurs de retirer leurs Effets de tous les Etats & Villes de la *Domination Espagnole*. Ces différentes démarches furent accompagnées d'ordres, envoïés tant au S. *Keene* qu'à l'Amiral *Haddock*, lesquels annonçoient une rupture prochaine. J'en parlerai plus bas. Il est bon auparavant de rapporter ici la Réponse à la Lettre. Elle fut publiée dans le même tems qu'on prenoit à *Londres* une partie de ces différentes mesures.

Réponse à cette Lettre. Juillet 1738.

Je vous remercie, Monsieur, *d'avoir bien voulu me mètre au fait des Dépêches qu'a apportées le Courier extraordinaire* d'Espagne, *& des circonstances critiques du fameux démêlé qui est entre les deux Courones. Vous m'aprenés que le* Roi d'Espagne *a résolu de païer librement & sans délai ce qui est stipulé dans la* Convention, *aussitôt que l'Escadre sera retirée de* Gibraltar. *Vous ajoutés que, bien qu'il n'y soit pas expressément stipulé qu'elle se retirera, cette condition ne laisse pas d'y être virtuellement comprise, comme une suite naturelle du rétablissement de l'amitié & de la confiance, comme le fait*

voir l'ordre immédiat expédié par Sa Majesté Britannique & par ses Ministres, & envoïé par une Frégate à l'Amiral Haddock, pour qu'il retournât dans les Ports d'Angleterre; comme le fait voir aussi la promtitude avec laquelle le Roi d'Espagne désarma ses Vaisseaux pour marque de sa bonne foi & du desir qu'il a d'accomplir ce qui a été stipulé; ce qu'il n'auroit eu garde de faire s'il n'eût pas eu l'intention de remplir ses engagemens, ou qu'il eût eu d'autres vues, comme celles qu'on voudroit lui attribuer à l'occasion du grand armement qu'il a fait & qu'il augmente encore; ce qui lui coûtera plus du quadruple des 95 mille Liv. St. qu'il a offert de païer.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Comme le Parlement commença, & que le parti opposé au Ministère cria contre ce rappel, on en appréhendit les suites. On révoqua cet ordre, au mépris de la Dignité Roïale & de l'autorité du Ministère; & on commanda à l'Escadre de quitter Port-Mahon, où elle avoit été jusqu'alors & où elle n'incommodoit aucunement le Commerce d'Espagne, & de se mètre à Gibraltar, où elle est forte de 28 Vaisseaux de guerre, comme nous l'apprenons de Madrit par des Lettres de très bonne main; & comme cette situation à l'entrée de la Méditerranée, au beau milieu des Ports d'Espagne & si près de Cadix, est effectivement un blocus pour arrêter son Commerce, & ressemble fort à un acte d'hostilité auquel on ne devoit pas s'attendre, puisqu'on n'y a donné aucun motif; le Ministre d'Espagne à Londres, sans perdre de tems, s'adressa à Sa Majesté-Britannique & à ses Ministres, & se plaignit de cette innovation. On ne la nomma point violation, par ce que ce point n'est pas exprimé dans la Convention. Le Ministère Espagnol en parla de même au Ministre qui est à Madrit, & tant le Ministère de cette Cour que le Ministre qu'elle a Londres, déclarèrent nètement que, si l'Escadre ne se retiroit pas conformément au premier ordre qu'elle en avoit eu du Roi, la Convention seroit sans effet, & le paiement ne se feroit point; & qu'il faudroit en attribuer la faute à la révocation de cet ordre: qu'on ne devoit pas l'imputer au Roi d'Espagne, au cas que l'Escadre ne se retirât point, & ne le laissât pas en liberté de païer, selon l'usage qui se pratique même entre les Particuliers, savoir, que l'on ne peut user de contrainte ni mètre des Gardes chés un Débiteur, à moins qu'il ne laisse passer le terme sans faire le paiement; & de plus, qu'il y auroit Action criminelle contre le Juge qui introduiroit une nouveauté si déshonorante. Au moins on pouvoit laisser jusqu'à ce tems-ci l'Escadre dans le Port où elle étoit, lorsqu'on signa & ratifia la Convention, puisque cet accommodemement est un gage d'amitié, & que cette nouveauté en est précisément l'opposite. C'est comme une Guerre qui n'est point déclarée; c'est comme une menace & en même tems une précaution pour l'exécuter: car, quoique l'Escadre soit dans un Port de sa Nation, elle n'y seroit pas si ce n'étoit cette vue; puisqu'il n'est pas croiable que l'Angleterre l'y laissât, si ce n'étoit pour le dessein que je viens de dire, vu qu'elle y dépense le double de ce qu'elle dépenseroit dans ses Ports, & que même elle ne l'entretiendroit pas dans ses Ports, puisqu'elle lui seroit inutile, si ce n'étoit l'intention que j'ai marquée. L'Espagne auroit bien juste raison de se défier des offres qu'on lui a faites en réponse a ses protestations, savoir, qu'on ne causeroit aucun dommage. Elle a l'expérience que tant

*le monde sait, & qu'on a la modération de ne pas citer; ce qu'on ne peut pas attribuer au Roi d'aujourd'hui ni à son Ministère. Mon intention est de parler d'eux ici & toujours avec tout le respect imaginable. On se souvient néanmoins du tort que fit à l'*Espagne *le séjour de la* Flote Angloise *à* Lisbone *en* 1735, *bien que hors du Roïaume & loin de* Cadix.

Voila, Monsieur, *ce que m'apprend votre Lettre: mais remarquons, je vous prie les variations que fait voir le* Gouvernement Britannique *en prenant des résolutions si contradictoires, auxquelles il n'est pas possible qu'aucune Puissance veuille s'exposer dans ses Alliances & ses Ligues, puisqu'elle doit raisonnablement craindre qu'il ne lui arrive comme aux autres; parce que, tant que subsiste l'esprit des deux Partis opposés, dont l'un cherche à culbuter le Ministère, en allumant le feu de la Guerre, & l'autre cherche à se soutenir par un manége contraire, on ne sauroit comter sur la durée d'aucun engagement.*

Pour reconnoître les nouvelles que vous m'avés données, il est juste que je vous mande à mon tour ce que nous savons ici. Nous avons vu cette semaine le Manifeste *du* Roi de la Grande-Bretagne, *dans lequel il ordonne les Représailles par le moïen de quatre plans, non seulement à ses Vassaux, mais même à tous ceux que les* Commissaires de l'Amirauté *trouveront propres pour se saisir des Vaisseaux d'*Espagne *& de tous les effets des Habitans des Domaines de cette Courone, & par conséquent soit* François, Hollandois, *ou de quelque autre Nation; & ces Représailles se donnent sans attendre la réponse de cette Cour aux dépêches qui y furent envoïes, le 6 du courant, jour auquel partoit le Courier ordinaire, & auquel le* Ministre Britannique *qui étoit incommodé ne put faire usage des ordres qu'il recevoit.*

On remarque dans cet Edit: I. la précipitation avec laquelle il a été donné: II. Sa généralité, en ce qu'il s'étend même à ceux qui ne sont point Sujets de la Grande-Bretagne: *III. Les termes de* Barbaries & de Cruautés inouies *exercées par les* Espagnols, *& du* Manquement du Roi d'Espagne à sa parole, *pour donner à cette République les impressions les plus préjudiciables à l'honneur de Sa* Majesté Catholique *& à la réputation de la* Nation Espagnole, *qui, sans s'impatroniser en la Maison d'autrui, se contente de défendre la sienne contre ceux qui viennent pour la piller. Si dans cette défense il s'est commmis quelques excès, le Roi montre sa bonne foi, en s'obligeant de les païer & d'indemniser les Intéressés qui ont souffert quelque dommage. Cette conduite prouve que son intention, ainsi qu'il l'a témoigné dans toutes ses réponses, tant à cette République qu'à l'*Angleterre, *est d'observer fidèlement les Traités, de laisser libre la Navigation qui y est stipulée, sans y faire la moindre interruption, & qu'elle ne demande autre chose que d'empêcher la contrebande si préjudiciable. C'étoit pour en chercher les moïens & prévenir les plaintes à l'avenir, qu'on a expédié les instructions pour un Accommodement avec cette République, conforme à sa dernière réponse, qui ne manquera pas d'avoir son effet à l'arrivée des informations qu'on a fait faire sur les plaintes du* Roi d'Espagne *contre les Armateurs de* Curaçao, *qui ont coulé à fonds divers Navires Gardes-Côtes de Sa* Majesté Catholique, *en massacrant le plus cruellement du monde ceux qui les montoient. Et, comme ces informations sont déja à* La Haïe *& prêtes*

prêtes à être envoïées à cette Cour, l'accommodement de ces plaintes mutuelles ne tardera pas à se faire. On a enfin les moïens de les amener à une composition amiable, ce qu'on n'avoit encore pu faire jusqu'à présent, faute desdites informations : & c'est ce qui a retardé la réponse & la conclusion de ces différens. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

On remarque aussi lesdits termes de Cruautés des Espagnols, *d'autant plus que dans la Brochure qui a paru à* Londres *il y a deux mois & qui est attribuée au* Ministère Britannique, *intitulée*, Examen des Préjugés contre la Convention & le Traité avec l'Espagne, *&c. on détruit une partie des cruautés énormes que les* Anglois *ont exercées en* Amérique *contre les* Espagnols, *à qui on a donné l'exemple d'en exercer de semblables. Je n'en rappellerai ici que la première.* Un *Capitaine Anglois*, après avoir, par un trait de perfidie & sous prétexte de commerce, invité deux *Gentilshommes Espagnols* à bord de son Vaisseau, les laissa pendant deux jours sans manger, afin de leur extorquer une rançon : mais comme cet expédient ne lui réussit pas, il coupa à l'un d'eux les oreilles & le nés, & le força, le couteau à la gorge, de les manger.

Pour ce qui regarde le Manquement de parole du Roi d'Espagne, *le motif justificatif se trouve dans votre Lettre & au commencement de celle-ci; d'où il résulte, que ce sont les* Anglois *qui les premiers ont violé la* Convention, *en faisant des nouveautés qui en changent la nature, & ont obligé le Roi (tant pour son honneur que pour le bien de ses Sujets & de toutes les Nations commerçantes en* Europe *& aux* Indes, *à qui le blocus de la Flote à* Gibraltar *fait tort) à ne point païer, à moins que l'on n'ôtât un obstacle si honteux & si préjudiciable aux intérêts expliqués ci-dessus; étant certain que ce Prince n'a point eu d'autre motif pour se dispenser de ce paiement, puisque, forcé par l'opiniatreté de l'*Angleterre *à ne vouloir pas retirer son Escadre, & se faisant un point d'honneur de ce qui étoit règlé entre les deux Souverains, il a fait quatre fois plus de dépense que ne valoit cette dète, pour se défendre contre les grands préparatifs que le* Roi de la Grande-Bretagne *faisoit faire tant par terre que par mer. Il est remarquable que quatre Navires & une Frégate qui sont partis de* Brest *pour la* Mer Baltique, *ont donné assés d'ombrage pour mètre en Commission* 20 *Vaisseaux de guerre & nommer l'Amiral* Norris *pour les commander, avec ordre de passer dans cette Mer & de les observer, sans se fier au motif qu'avoit déclaré Sa* Majesté Très Chretienne, *ni au petit nombre de ces Vaisseaux; & que néanmoins une Escadre aussi nombreuse que celle qui est à* Gibraltar, *ne doive donner aucun ombrage de sa destination, & qu'il la faille souffrir.*

Ces raisons me persuadent que ce Manifeste *ne fera pas la moindre impression sur cette République en faveur de l'*Angleterre. *Je crois plustôt le contraire, fondé sur le penchant qu'elle a à maintenir la tranquillité publique, & sur ce qu'elle ne souhaite pas de sacrifier son commerce à celui de l'*Angleterre, *qui par des ordres de représailles sera anéanti de tous côtés, parce que l'*Espagne *fera chés elle la même chose. Ce Gouvernement-ci sait par expérience que l'*Espagne *n'a jamais manqué à aucun de ses engagemens ou Traités. Deplus, sa*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Vaisseaux & Effets. En conséquence on publia la Proclamation suivante datée du même jour & signée des *Archevêques de Cantorberi & d'Yorck*, des Comtes de *Wilmington* & de *Godolphin*, des Ducs de *Dorset* & de *Newcastle*, du Comte de *Cholmondeley*, du Vicomte de *Torrington* & du S. *Artur Onslow*.

Proclamation du Roi d'Anglеterre pour permettre les Représailles. Juillet 1739.

D'AUTANT *que les* Vaisseaux Gardes-Côtes Espagnols *& autres aiant Commission du* Roi d'Espagne *ou de ses Gouverneurs, ont commis des déprédations réitérées, saisi injustement dans les* Indes-Occidentales *les Vaisseaux & Effets des Sujets de la* Grande-Bretagne, *contre le Droit des Gens & en violation des Traités qui subsistent entre la* Courone de la Grande-Bretagne *& l'*Espagne, *par où lesdits Sujets ont non seulement souffert de grandes pertes, mais ont de plus été attaqués en leurs Persones par lesdits* Gardes-Côtes *qui ont exercé contre eux des cruautés inouies.*

Et comme, après bien des instances & réprésentations que Sa Majesté a fait faire de tems en tems à la Cour d'Espagne *pour en obtenir satisfaction de ces traitemens injurieux & pratiques illégitimes, en prévenant pour l'avenir de pareilles violences, on a enfin conclu au* Pardo, *le* 14 *Janvier dernier, entre Sa Majesté & le* Roi d'Espagne, *une* Convention, *dans laquelle il a été stipulé que pour réparation des dommages causés aux Sujets de Sa Majesté par lesdites déprédations & saisies, on paieroit de la part de l'*Espagne *à la Courone & aux Sujets de la* Grande-Bretagne, *par forme de Balance, une certaine somme dans* Londres, *& dans un certain terme exprimé dans ladite* Convention, *lequel terme est expiré du* 5 *Juin dernier, sans que le paiement s'en soit ensuivi, par où ladite* Convention *se trouve violée & rompue de la part de l'*Espagne, *& les Sujets de Sa Majesté restent sans aucune satisfaction ou réparation de tant de pertes considérables qu'ils ont souffertes:*

*Sa Majesté aiant donc murement pesé les traitemens injurieux de la part de l'*Espagne, *a résolu de prendre de telles mesures qui seront nécessaires pour défendre l'honneur de sa Courone & obtenir réparation & satisfaction en faveur de ses Sujets injuriés. Pour cet effet, de l'avis de son Conseil Privé, il a plu à Sa Majesté d'ordonner, comme elle ordonne par les Présentes, d'accorder des Lettres de Représailles contre les Vaisseaux, Biens & Sujets du* Roi d'Espagne, *en sorte que les Flotes & Vaisseaux de guerre de Sa Majesté, ainsi que tous autres Vaisseaux & Navires qui seront pourvus de pareilles Lettres de Représailles, ou qui seront autorisés à cet effet d'une manière ou d'autre par les* Commissaires de l'Amirauté, *pourront arrêter légitimement tous les Vaisseaux, Bâtimens & Effets appartenans au* Roi d'Espagne *ou à ses Sujets, & autres demeurans sur aucun des Territoires du* Roi d'Espagne, *& les amener devant quelque Cour d'Amirauté du Domaine de Sa Majesté, afin d'y obtenir Sentence. Pour cette fin, l'Avocat Général de Sa Majesté & celui de l'Amirauté dresseront & présenteront sans délai au Conseil du Roi un projet de Commission; en vertu de laquelle les* Commissaires de l'Amirauté *seront autorisés d'accorder des Lettres de Marque ou de Représailles*

*à tels des Sujets de Sa Majesté, ou autres qu'ils jugeront duement qualifiés à cet effet, pour pouvoir en conformité, arrêter, enlever & amener des Vaisseaux, Bâtimens & Effets appartenans à l'*Espagne, *ou aux Vaisseaux & Sujets du* Roi d'Espagne, *ou à aucun des Habitans demeurans sur le Territoire ou la Domination de Sa* Majesté Catholique, *avec ordre d'insérer dans cette Commission les Pleins-Pouvoirs & clauses nécessaires, selon ce qui a été pratiqué ci-devant en pareil cas.*

*Le susdit Avocat du Roi & celui de l'Amirauté dresseront pareillement & présenteront au Conseil de Sa Majesté un projet de Commission, par laquelle les Commissaires de l'Amirauté seront autorisés à requérir le haut Tribunal de l'Amirauté, le Lieutenant & Juge dudit Tribunal; ainsi que les autres Cours d'Amirauté des Domaines de Sa Majesté, afin qu'ils prennent connoissance & qu'ils procèdent juridiquement au sujet des Saisies, Prises & Représailles de tous les Vaisseaux pris ou qui seront pris; qu'ils décident conformément aux Procédures de l'Amirauté, & qu'ils confisquent tous & un chacun des Vaisseaux, Bâtimens & Effets appartenans à l'*Espagne, *ou aux Vaisseaux & Sujets de l'*Espagne, *ou à aucun des Habitans demeurans sur le Territoire & sous la Domination de Sa* Majesté Catholique, *avec ordre d'insérer pareillement dans ladite Commission les Pleins-Pouvoirs & clauses nécessaires, selon ce qui a été pratiqué ci-devant en pareil cas.*

Ils dresseront aussi & présenteront au Conseil de Sa Majesté un Projet des Instructions, qu'on jugera nécessaire que l'Amirauté envoie dans les Gouvernemens étrangers & aux Plantations, afin qu'ils s'y conforment; & enfin un Projet d'Instructions pour les Vaisseaux qu'on jugera à propos de mettre en Commission pour cette fin.

Fait à la Chambre du Conseil à Whitehall, *le 21 Juillet 1739.*

On ne se presse pas de la mettre à exécution. Les Projets de Commission & d'Instructions ordonnés par cette Proclamation furent dressés très promptement: mais on ne se hâta pas d'expédier des Lettres de Représailles, & très peu de Négocians se mirent en devoir d'armer en course. Ils avoient peine à se persuader que l'on en vînt à rompre avec l'*Espagne*. **Etat des forces de mer d'Angleterre. Juillet 1739.** La Couronne avoit cependant alors 100 à 120 Vaisseaux équipés. La plupart étoient en mer & formoient diverses Escadres, dont les Equipages montoient à 26 mille 580 Matelots. **Augmentation des forces de terre.** On avoit aussi fait passer quelques Régimens d'*Irlande* en *Angleterre* & en *Ecosse*, & l'on avoit fait une augmentation dans les Troupes de terre; savoir 368 Hommes dans le premier Régiment des Gardes à pied, 198 dans le second, & pareil nombre dans le troisiéme; 110 Hommes dans chacun des Régimens de la *Grande-Bretagne*, & 360 dans chacun des Régimens d'*Irlande*, ce qui montoit ensemble à 5 mille 184 Hommes. Les cinq Régimens de l'Ile de *Minorque* & les cinq de *Gibraltar* avoient en même tems été chacun augmentés de 110 Hommes.

Déclaration faite aux Cours de France & d'Espagne. Juillet 1739. Malgré tous ces grands préparatifs, la Cour fit déclarer à *Versailles* & à *Madrid*; *Que l'on n'avoit pas dessein de rompre avec les* Espagnols *& de commettre des hostilités contre la* Couronne d'Espagne, *puisqu'on ne pouvoit*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

considérer comme telles les Représailles qu'elle n'accordoit à ses Sujets que conformément à ce qu'on avoit stipulé dans les Traités de 1667 *&* de 1670, *sans qu'on pût les considérer comme hostilités.* La *Cour d'Espagne* répondit, & sans doute avec raison; *Qu'elle regardoit comme insultante toute la conduite que la* Courone de la Grande-Bretagne *tenoit à son égard: Que c'étoit envain qu'elle allèguoit les Traités, pour colorer du nom de Représailles les hostilités qu'elle commètoit contre les* Vaisseaux *ou* Sujets Espagnols: *Que Sa Majesté les regarderoit comme exercées contre elle-même; Que si elle ne se trouvoit pas assés forte pour repousser de telles violences, elle espéroit de trouver des secours suffisans chés ses Alliés, & qu'elle publieroit un Manifeste, pour informer toute l*'Europe *du tort que les* Anglois *avoient, ne craignant point de faire connoître la conduite qu'elle avoit tenue avant & depuis la* Convention *du 14 de Janvier.*

Réponse de la Cour d'Espagne. Juillet 1739.

Quant à la *Cour de France*, le Cardinal de *Fleuri* qui nommoit la Proclamation du 21 Juillet *une terrible piéce*, fit connoître au Lord *Waldegrave* tout ce qu'il appréhendoit des suites qu'elle pouvoit avoir. Il déclara cependant; *Que Sa* Majesté Très Chretienne *emploieroit tout son crédit auprès du* Roi Catholique, *pour pacifier les choses & terminer les différens par un accommodement amiable.* Il ajouta; *Que Sa* Majesté Très Chretienne *avoit des engagemens avec Sa* Majesté Catholique; *& que si les* Anglois *attaquoient ou prenoient quelques Vaisseaux à la charge desquels ses Sujets fussent intéressés, elle ne pourroit se dispenser d'emploïer les moiens les plus convenables pour obtenir la réparation du dommage qui leur auroit été causé.*

Réponse de la Cour de France. Août 1739.

A quoi la *Cour d'Angleterre* fit répondre; *Qu'elle étoit disposée à défendre à ses Escadres d'user de représailles contre les Galions ou les Assogues; mais que ce seroit seulement à condition que le* Roi d'Espagne *accorderoit la main levée des Effets que les* Anglois *avoient en* Espagne, *aussi bien que de la part qui leur revenoit dans la répartition des Effets de l'*AMERIQUE. Tout cela se passa dans les premiers jours d'Août.

Nouvelle Déclara[illegible] de l'Angle[illegible] [illegible] rance. Août 1739.

Le 13 du mois précèdent, cinq Vaisseaux des *Assogues* partis de *La Havane* le 21 de Juin, entrèrent dans le Port de *Sant-Andero*, malgré toute la vigilance de l'*Escadre Angloise*. La joie que l'on en eut en *Espagne* fut d'autant plus grande, que leur charge consistoit en 5 millions, 148 mille, 130 Piastres, tant pour le comte du Roi que pour celui des Particuliers; en 552 mille 950 Livres de Cochenille; 379 mille 700 paquets de Vanille; 448 mille 25 Livres de Tabac en poudre; 625 mille 950 de Tabac en feuilles; 430 Quintaux de Bois de teinture; 70 mille Livres de Rhubarbe, & 360 Boisseaux de Bétoine. Dès que ces Vaisseaux furent arrivés, on se mit à transporter leur Cargaison à *Burgos*, & comme ce transport demandoit un certain tems, on envoïa dix Régimens à *Sant-Andero* pour la garde du Port, & le mètre à l'abri des tentatives de l'*Escadre Angloise*.

Arrivée des Vaisseaux des Assogues. 13 Juillet 1739.

Cette nouvelle mit à *Londres* la consternation parmi les Négocians; quelques-uns même prétendirent, dans leur chagrin, que ces Vaisseaux n'avoient passe, sans être attaqués, que par la connivence de l'Amiral *Haddock*.

On en est consterné à Londres.

Dès que *la Cour d'Espagne* fut instruite que les effets de ces Bâtimens

étoient en sureté, le silence qu'elle avoit gardé jusqu'alors sur la Proclamation du 21 Juillet, fit place à des marques publiques de son mécontentement; & l'on publia la Déclaration suivante.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

LE ROI.

Déclaration du Roi d'Espagne au sujet des Représailles permises par la Proclamation du Roi d'Angleterre du 21. Juillet. 20 Août 1739.

Nous *avons toujours eu un tel desir de ne point troubler la tranquillité de l'*Europe *& de conserver la paix à nos Sujets, que depuis longtems la délicatesse de notre honneur en souffre en quelque manière, aussi bien que nos véritables intérêts.*

*L'*Angleterre*, agitée par ses divisions intestines, en a pris le prétexte pour colorer opiniâtrément ses plaintes, dont le peu de fondement ne nous étoit que peu connu; de sorte que, si nous n'avions pas été plus sincèrement attentifs à la conservation de la Paix qu'à l'importunité des* Anglois, *toutes ces disputes auroient déja abouti à une fatale rupture, non sans de puissans motifs de notre part.*

Cette vérité se prouve par les Réponses données aux Ministres Anglois *& par notre condécendance à leurs propositions, entre autres, en admètant le Règlement fait à* Londres*, des demandes respectives, sans que l'évaluation arbitraire de leurs Vaisseaux pris, & le peu de valeur qu'ils ont attribuée aux nôtres, nous ait empêché d'y souscrire, voulant bien, uniquement pour l'amour de la Paix, dissimuler & leur accorder cet avantage. C'est par une suite d'une si noble sincérité, que nous avons donné les mains à la conclusion de la Négociation.*

Le Ministère de Londres *a voulu faire une compensation de ce qui nous étoit du par la* Compagnie de l'Assiente des Nègres *avec ce que nous leur devions; & quoique le refus de nous païer ce qui nous étoit du, nous eût pu servir de prétexte pour nous dispenser de remplir nos engagemens, le même Ministère sait que nous avions ordonné à Don* Thomas Geraldino*, notre Ministre Plénipotentiaire en cette Cour, de lever à intérêt les 95 mille Liv. St., afin d'accomplir ce qui étoit stipulé à ce sujet de notre part.*

Dès que la Convention *fut signée au* Pardo *& qu'elle eût été ratifiée à* Londres, *nous ordonnames par une suite de notre bonne foi, de désarmer nos Escadres; Nous expédiâmes les ordres qu'il convenoit d'envoïer à* La Floride, *& nous fimes tout ce qu'il appartenoit de faire: au lieu que l'*Angleterre, *se repentant sans doute d'avoir rappellé dans ses Ports l'Escadre de l'Amiral* Haddock *qui étoit dans la Méditerranée, en révoqua l'ordre & lui en envoïa un autre de rester à* Gibraltar*, ce Port étant plus commode pour l'exécution des desseins, que vraisemblablement elle méditoit déja dès ce tems-là & qui se sont manifestés depuis. Elle négligea en même tems d'envoïer à* La Caroline *les ordres qu'elle y devoit expédier; & l'injuste procédé de la* Compagnie *fut appuïé de l'autorité du Roi, en supposant que c'étoit une Affaire de la Courone, quoiqu'avant la* Convention *on eût reconnu que ce n'étoit qu'un Contrat avec un Particulier.*

Ces démarches si peu conformes au but qu'on se proposoit, nous obligèrent

d'ordonner au Marquis de Villarias, *notre premier Secrétaire d'Etat &* del Despacho, *de déclarer au commencement d'Avril dernier à Don* Benjamin Keene, *Ministre Plénipotentiaire du* Roi de la Grande-Bretagne, *qu'un plus long séjour de l'Amiral* Haddock à Gibraltar, *rendoit impossible l'exécution totale de la* Convention, *quelques suretés qu'on pût donner à cet égard de la part de l'*Angleterre; *&, voiant que de pareilles insinuations ne produisoient pas l'effet que nous attendions, savoir d'éloigner les maux dont on étoit menacé, nous résolûmes de faire réitérer cette Déclaration d'une manière plus ample dans la première Conférence qui devoit se tenir entre nos Plénipotentiaires & ceux d'*Angleterre, *afin qu'on ne pût pas nous imputer la faute d'être la cause première de l'inexécution de tout ce qui avoit été stipulé.*

*Une conduite si réglée de notre part n'a pas produit les effets qu'on avoit lieu d'en attendre: mais ils ont répondu à celle que l'*Angleterre *a tenue ci-devant & qu'elle a manifestée encore plus visiblement par la suite, en ordonnant à l'Amiral* Haddock *de se poster entre les Caps de* Saint-Vincent *& de* Sainte-Marie, *pour y attendre & surprendre les* Assogues, *en faisant publier dans des termes peu mesurés, des Représailles à* Londres, *& en les faisant exécuter en divers endroits; ainsi qu'il conste par plusieurs Déclarations juridiques de ceux qui se sont trouvés dans le cas.*

Notre tolérance aiant été par-là poussée à bout, & comme ce seroit faire tort à notre pouvoir & à notre Souveraineté de rester plus longtems dans l'inaction où nous avons été jusqu'à present, nous nous sommes déterminés à user pareillement de Représailles dans nos Domaines, & à ordonner à nos Sujets de se saisir des Vaisseaux, Biens & Effets du Roi *& des* Sujets de la Grande-Bretagne *dans les Parages où ils pourront les rencontrer, en observant les règles que nous prescrirons dans les Ordres circulaires qui s'expédient pour cet effet; &, afin que notre présente résolution parvienne à la connoissance de tous & un chacun, ainsi que les puissans motifs qui nous y ont engagé, Nous avons ordonné qu'elle soit publiée dans la forme requise. Fait à* Saint-Ildefonse *le* 20 *Août* 1739.

MOI LE ROI.

SEBASTIEN DE LA QUADRA.

Les Ministres d'Espagne quittent l'Angleterre.

En conséquence de cette Déclaration, on mit en mer quelques *Vaisseaux Biscaïens* pour croiser sur les Bâtimens Marchands d'*Angleterre*, & l'on ne laissa partir pour l'*Ouest* ou pour le *Sud* aucun Navire, sans le faire convoïer par quelque Vaisseau de Guerre. Au reste, cette même Déclaration avoit été précèdée du rappel du Marquis de *Grenade*, qui fit part le 10 de ce mois d'Août, de ses ordres au Duc de *Newcastle*, & partit le 15 avec le sieur *Thery*; Agent d'*Espagne* auprès de la *Compagnie du Sud*, pour se rendre par *Calais* à *Paris*, où le Marquis de *La Mina* Ambassadeur d'*Espagne* en *France*, devoit leur remètre les ordres du Roi leur Maître. Le 31 du même mois, les S. *Keene* & de *Castres*, sur les ordres qu'ils

Les Ministres

qu'ils en avoient reçus, quittèrent la *Cour d'Espagne* pour se retirer à *Lisbone*. Un Vaisseau de guerre de leur Nation avoit ordre de les y prendre pour les passer en *Angleterre*.

d'Angleterre se retirent à Lisbone 31 Août 1739.

Au commencement du mois de Septembre l'*Angleterre* avoit en commission 130 Vaisseaux de guerre depuis 20 jusqu'à 90 pièces de canon, sans comter les Brulots & les Galiotes à Bombes. Il y avoit environ 25 Vaisseaux dans les Mers d'*Amérique*, où la Proclamation pour les Représailles êtoit alors connue, aiant été publiée le 1 de Septembre, à la *Nouvelle-Angleterre*, à *La Jamaïque* & dans les *Iles sous le vent*. Les Gouverneurs avoient aussitôt accordé des Lettres de Marque à plusieurs Particuliers pour aller en course sur les *Espagnols*. Le Vice-Amiral *Vernon*, après avoir croisé quelque tems sur les Côtes de *Galice*, fit voile alors avec son Escadre pour l'*Amérique*; & le Chevalier *Chalonner Ogle*, qui commandoit une autre Escadre, se joignit à l'Amiral *Haddock* pour occuper tout le Détroit de *Gibraltar*.

Le Vice-Amiral Vernon va en Amérique. Septembre 1739

L'Amiral Haddock renforcé. Septembre 1729.

Soit que les différens Amiraux eussent des ordres secrets de ne pas pousser les choses avec trop de chaleur, soit que les *Espagnols* eussent pris de bonne heure de sages précautions, le Public êtoit, généralement parlant, très mécontent en *Angleterre* du peu d'avantage qu'on avoit retiré depuis six semaines du grand nombre de Vaisseaux que l'on avoit en mer sur les Côtes d'*Espagne* & dans la Méditerranée, quoique leur armement & leur entretien coutassent des sommes considérables à la Nation. En effet, selon les listes envoïées à l'Amirauté, les *Escadres Angloises* n'avoient encore, dans les premiers jours de Septembre, enlevé que 12 mauvais Bâtimens aux *Espagnols*, pendant que ceux-ci, d'un seul coup de filet en avoient pris aux *Anglois* 10 à *Malaga*, 3 à *Alicante* & 2 à *Bilbao*, sans comter quelques Bâtimens de transport chargés de vivres pour la Flote. On armoit alors dans tous les Ports de la Monarchie d'*Espagne*; mais elle n'avoit encore aucune Escadre en mer. Il êtoit seulement sorti beaucoup de Bâtimens armés en course sur les *Anglois*, surtout depuis que le *Roi d'Espagne*, pour encourager les Armateurs, avoit déclaré qu'il leur cèdoit la portion de leurs prises qui, selon les loix devoit revenir à son trésor. Si l'on ajoute à cela que les *Anglois* ont communément en mer 20 Bâtimens Marchands contre les *Espagnols* un, il n'êtoit pas étonnant que ceux-ci fissent plus de prises que les autres; & l'on comtoit avant la fin de Septembre que, depuis la concession des Représailles & l'ordre de séquestrer les Effets des *Anglois*, on leur avoit pris plus de trois millions.

Mécontentement en Angleterre. Septembre 1739.

Déclaration du Roi d'Espagne en faveur des Armateurs. Septembre 1739.

Pour appaiser les mouvemens du Public en *Angleterre*, & pour justifier la rupture prochaine aux ïeux de ceux qui la désaprouvoient, on répandit dans *Londres* des copies d'une Lettre vraie ou fausse d'un Officier de la Garnison de *Gibraltar*, dans laquelle on lisoit ces termes: *Nous avons été informés ici que la* Cour d'Espagne *n'a tant insisté sur le rappel de l'Escadre de l'Amiral* Haddock, *après la signature de la* Convention, *que pour exécuter plus facilement une entreprise formée contre notre Forteresse. L'Escadre armée à* La Corogne *se seroit approchée de l'endroit appellé* Europa, *dans un en-*

Dessein sur Gibraltar attribué aux Espagnols.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

droit où l'on peut facilement grimper les rochers, & où il n'y a qu'une très foible Garde; ils nous auroient attaqués par-là, pendant que le Comte Calvijo, *commandant l'Escadre armée à* Cadix, *auroit tenté la même chose au centre de la Ville où l'on travailloit à réparer les remparts qui y sont fort bas. L'Armée qui peut en un jour se rendre sous la Forteresse, l'auroit en même tems attaquée par terre; en sorte que nous aurions effectivement couru quelque danger, d'autant plus qu'ils auroient eu un grand nombre de Soldats à bord de leurs Vaisseaux. Mais ce coup leur a manqué, & nous sommes à présent sur nos gardes & en état de les bien recevoir: mais ils ne s'y froteront pas, & ils n'entreprendront jamais un coup comme celui-là sans être surs du succès, ce qu'ils ne peuvent pas se promètre de ce côté-ci. Nos Ouvrages sont à présent dans le meilleur état où ils aient jamais été; & la Garnison n'aspire qu'à une visite des* ESPAGNOLS.

Les Catholiques d'Irlande désarmés. Septembre 1739.

Quoiqu'il y eut encore quelques Négociations, qui se faisoient par le moïen des Alliés des deux Courones, & qu'on espérat de terminer leurs démêlés par un accommodement, le *Ministère Anglois* continua d'agir comme s'il eût cru la Guerre inévitable, & prit des arrangemens pour lever au Printems quelques Régimens de Marine. Il y eut en même tems des ordres envoïés en *Irlande* pour désarmer les *Catholiques Romains*. C'est un désagrement qu'ils reçoivent souvent, & dont on les accuse d'être eux-même la cause, en affectant dans certaines circonstances de publier que dans les *Iles Britanniques* ils sont très supérieurs en nombre aux *Protestans*. Ce qui joint au panchant qu'il leur est naturel d'avoir pour la *Maison de Stuart*, rend presqu'en tout tems leur fidélité suspecte.

Les courses des deux Nations l'une sur l'autre & les Négociations infructueuses continuèrent jusqu'à la fin d'Octobre. Alors les murmures & les cris des gens ameutés par les ennemis du Ministère forcèrent enfin le *Roi de la Grande-Bretagne* à publier une *Déclaration de Guerre* contre l'*Espagne*; elle fut signée le 10 de Novembre. La voici.

GEORGE ROI.

DECLARATION DE GUERRE du ROI DE LA GRANDE BRETAGNE CONTRE LE ROI D'ESPAGNE.

COMME *les* Gardes-Côtes Espagnols *& autres Navires aiant Commission du* Roi d'Espagne *ou de ses Gouverneurs, ont fait pendant plusieurs années dans les* Indes-Occidentales, *diverses saisies injustes, & commis des déprédations contre la teneur des Traités qui subsistent entre nous & la* Courone d'Espagne, *ainsi que contre le Droit des Gens, & au grand préjudice du Commerce légitime de nos Sujets; que de plus il s'est commis de grandes cruautés & actions inhumaines envers plusieurs de nos Sujets dont les Vaisseaux ont été saisis; & que le* Pavillon Britannique *a été insulté de la manière la plus ignominieuse: Et comme nous avons fait faire au* Roi d'Espagne *de fréquentes plaintes au sujet de ces injustes & violens procédés, sans avoir pu obtenir aucune satisfaction ou réparation à cet égard, nonobstant les diverses promesses faites & les Cédules expédiées & signées pour cet effet de la part du susdit* Roi, *ou en conséquence de ses ordres: & comme les maux ci-dessus mentionnés ont été*

principalement occasionnés par le Droit ou la Pretention insoutenable que s'arroge l'Espagne, *savoir que ses Gardes-Côtes, ou autres Navires autorisés par le* Roi d'Espagne, *peuvent arrêter, détenir & visiter les Bâtimens & Vaisseaux de nos Sujets qui navigent dans les Mers de l'*Amérique, *ce qui est contraire à la liberté de la Navigation, à laquelle tous nos Sujets sont non seulement autant autorisés que ceux du* Roi d'Espagne, *selon le droit des Gens, mais que de plus cette liberté a été expressément reconnue & déclarée appartenir à nos Sujets par les Traités les plus solemnels, & en particulier par celui conclu en l'année* 1670: *Et comme le susdit droit mal fondé & prétention, ainsi que l'injuste pratique d'arrêter, détenir & visiter les Vaisseaux qui navigent dans les Mers de l'*Amérique, *sont non seulement d'une dangereuse & destructive conséquence pour le Commerce légitime de nos Sujets, mais qu'ils tendent aussi à interrompre & arrêter le libre Commerce & la correspondance entre nos Domaines en* Europe *& nos Plantations en* Amérique, *& à nous priver par conséquent Nous & nos Sujets du bénéfice de ces Colonies & Plantations; ce qui est une considération de la plus grande importance pour Nous & nos Roïaumes, & de la part de l'*Espagne *une pratique qui par ses conséquences doit extrêmement intéresser les autres Princes & Souverains de l'*Europe *qui possèdent des Etablissemens dans les* Indes-Occidentales, *& dont les Sujets font quelque Commerce dans ces Païs-là; Et comme indépendamment des plaintes dont on vient de faire mention & qui sont notoirement fondées, il s'est fait plusieurs autres infractions de la part de l'*Espagne *aux divers Traités & Conventions qui subsistent entre nous & cette Courone, & en particulier à celui de l'année* 1667, *tant par rapport aux Taxes & Impositions exorbitantes qui ont été mises sur nos Sujets, que par rapport à la violation des anciens Priviléges établis & stipulés en leur faveur par lesdits Traités, sans que les plus fortes instances qui ont été faites de tems en tems par nos divers Ministres résidans en* Espagne *pour la réparation des griefs, aient produit aucun effet.*

Comme depuis il a été conclu le 14 *Janvier dernier entre nous & le* Roi d'Espagne *une* Convention, *pour donner satisfaction à nos Sujets, à l'occasion des pertes qu'ils ont souffertes par les saisies injustes & les déprédations commises par les* Espagnols *en* Amérique, *ainsi que pour prévenir dans la suite tous les griefs & sujets de plaintes dont il est fait mention, & afin d'éloigner absolument & pour jamais tout ce qui pourroit y donner occasion, que dans ladite* Convention, *il a été stipulé qu'il seroit païé une certaine somme à* Londres *dans un terme spécifié par forme de Balance, que l'*Espagne *a reconnu être du à la* Courone *& aux* Sujets de la Grande-Bretagne, *lequel terme est expiré le* 5 *Juin dernier sans que le paiement de ladite somme s'en soit ensuivi, conformément à ce qui avoit été stipulé à cet égard: par où la* Convention *ci-dessus mentionée aiant été manifestement violée & rompue par le* Roi d'Espagne, *nos Sujets restent sans aucune satisfaction ou réparation pour tant de pertes considérables qu'ils ont souffertes; & les moiens dont on étoit convenu par ladite* Convention, *tendant à obtenir une future sureté pour la*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Commerce & la Navigation de nos Sujets, se trouvent par-là annullés & anéantis contre la bonne foi.

En conséquence de tout ceci, nous nous sommes trouvés obligés pour vanger l'honneur de notre Courone & afin de procurer réparation & satisfaction à nos Sujets injuriés, d'ordonner qu'on accordât des Représailles générales contre le Roi d'Espagne, *ses Vaisseaux & Sujets, leurs Navires, Biens & Effets: Et comme la* Cour d'Espagne, *pour colorer la violation manifeste de la susdite* Convention, *s'est servi de raisons & de prétextes destitués de tout fondement, & qu'en même tems elle a, non seulement publié un ordre, signé par le susdit* Roi *pour saisir les Navires, Biens & Effets appartenans à nous ou à nos Sujets, partout où on pourra les rencontrer; mais que de plus elle a actuellement fait saisir les Biens & Effets de nos Sujets qui residoient dans ses Etats, & ordonné à nosdits Sujets de se retirer des* Domaines Espagnols *dans un terme court & limité, ce qui est contraire aux stipulations expresses des Traités qui subsistent entre les deux Courones, & même dans le cas où la Guerre auroit été actuellement déclarée.*

Nous avons sérieusement pris en considération toutes ces injures qui ont été faites à Nous & à nos Sujets, ainsi que la violation manifeste des divers Traités qui subsistent entre les deux Courones, lesquels ont été éludés d'une manière particulière par la conduite insoutenable de la Cour d'Espagne, *& de ses Officiers, nonobstant les marques réitérées que nous avons données du desir que nous avons de cultiver une bonne intelligence avec le* Roi d'Espagne, *& les preuves les plus autentiques de notre amitié & de notre égard pour lui & pour sa Famille, ce que nous avons fait voir à l'Univers entier.*

Et comme nous sommes persuadés que l'honneur de notre Courone, l'intérêt de nos Sujets & les égards qu'on doit avoir pour les Traités les plus solemnels, exigent de nous que nous fassions usage du pouvoir que Dieu nous a donné pour défendre nos droits incontestables & assurer à nos chers Sujets les Privilèges de Navigation & de Commerce auxquels ils ont un si juste droit.

A CES CAUSES, *après avoir mis toute notre confiance dans le secours du Tout-Puissant qui connoît la sincérité de nos intentions, nous avons jugé à propos de déclarer, comme nous déclarons par la présente, la Guerre au* Roi d'Espagne: *Et nous voulons qu'en conformité de cette Déclaration, on pousse vigoureusement cette Guerre, étant assurés d'une promte concurrence & assistance de la part de nos chers Sujets dans une cause si juste & dans laquelle sont si fort intéressés l'honneur de notre Courone, le maintien de nos Traités solemnels, le Commerce & la Navigation de nos Sujets, ces points étant si importans & si essentiels au salut & à la prospérité de cette Nation, que nous sommes résolus de les conserver & de les défendre en tout tems & de tout notre pouvoir. Et nous ordonnons par la Présente à tous nos Généraux & Commandans de nos Forces, à nos Commissaires nommés pour exercer la Charge de Grand-Amiral de la* Grande-Bretagne, *à nos Lieutenans de nos divers Comtés, aux Gouverneurs de nos Forts & Garnisons, & à tous les autres Officiers & Soldats qui sont sous leurs ordres, tant par mer que par terre, de commètre tous actes*

d'Hostilité en conséquence de cette Guerre contre ledit Roi d'Espagne, *ses Vassaux & Sujets, & de s'opposer à toutes leurs entreprises. Et nous commandons par la présente à tous nos autres Sujets, & nous avertissons toutes autres personnes de quelque nation qu'elles soient, de ne transporter aucuns Soldats, Armes, Poudre, Munitions de guerre ou autres effets de Contrebande dans aucuns des Territoires, Terres, Plantations ou Païs dudit* Roi d'Espagne, *en déclarant que tous Vaisseaux quelconques qu'on rencontrera transportant aucuns Soldats, Armes, Poudre, Munitions de guerre ou autres effets de Contrebande, dans aucun des Territoires, Terres, Plantations ou Païs dudit* Roi d'Espagne, *& dont on se saisira, seront condamnés comme bonne & légitime prise. Fait en nôtre Cour à* Kensington, *le* 30 *Octobre* 1739, (10 *Novembre*) *dans la treiziéme année de notre Régne.*

Prises faites sur les Espagnols. Joie du Peuple en Angleterre. Novembre 1739.

Jamais on ne vit une joie pareille à celle que cette Déclaration de Guerre produisit dans tout le Peuple d'*Angleterre*. Ce qui contribuoit beaucoup à l'augmenter, c'étoit le bruit qui s'étoit répandu que l'on avoit fait depuis peu des prises considérables sur les *Espagnols*. On parloit de deux Vaisseaux des *Caraques* appartenant à la *Compagnie de Guipuscoa*, pris avec le Vaisseau de guerre qui les convoioit, & d'un Vaisseau venant de *Buenos-Ayres*, tous richement chargés. Il s'agissoit encore d'un *Vaisseau Génois* que l'on avoit arrêté, comme il portoit de *Sant-Andero* à *Cadix* 23 caisses de l'argent des *Assogues*, que l'on faisoit monter à 70 mille 840 Piéces de Huit. On prétendoit en même tems que les Armateurs & les Vaisseaux du Roi n'étoient pas moins heureux en *Amérique*. Il n'en falloit pas d'avantage pour causer une joie excessive à ce Peuple qui souhaitoit la Guerre depuis si longtems. On convenoit des Prises que les *Espagnols* avoient faites sur les Côtes de *Biscaie* & de *Galice*. On les réduisoit à 10 ou 12 Bâtimens qui n'étoient, disoit-on, chargés que de Poissons ou de Grains, & par conséquent de peu de valeur. Dans les commencemens du mois de Décembre, les *Armateurs Espagnols* avoient déja pris, depuis la Publication des Représailles, plus de 40 *Bâtimens Anglois*, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan, & même du côté de l'*Amérique Septentrionale*. Dans le même tems, on fut instruit à *Londres*, que les *Vaisseaux Anglois* avoient enlevé plusieurs Bâtimens aux *Espagnols* en *Amérique*; qu'une *Escadre Angloise* étoit devant *Porto-Bello*; que les Galions & quelques Vaisseaux des *Caraques*, richement chargés, étoient bloqués; que l'on avoit fait une décente dans l'Ile de *Cuba*; & que les Troupes de *La Caroline* & de *La Georgie* s'assembloient pour entrer dans *La Floride*.

Prises faites par les Espagnols. Décembre 1739.

Progrès des Anglois en Amérique.

La *Déclaration de Guerre* du *Roi d'Angleterre*, signée le 10 de Novembre, fut suivie, avant la fin du mois, de la *Déclaration de Guerre* du *Roi d'Espagne*, que voici.

Déclaration de Guerre du Roi d'Espagne. 29 Novembre 1739.

LE ROI.

Comme *ma patience ne peut dissimuler plus longtems les énormes prétentions de l'*Angleterre, *son manque de fidélité pour les Traités, & la* Déclaration de Guerre *publiée dernièrement à* Londres *contre ma Courone; me fondant d'ailleurs sur mon Droit qui est incontestable, & conduit par ce que dicte la défense naturelle; j'ai résolu que la même Publication se feroit aussi dans ma Capitale contre le* Roi Britannique *& ses Sujets, & qu'elle seroit exécutée dans tous mes Etats & Domaines, tant par mer que par terre, en faisant des saisies & commètant toutes sortes d'Hostilités contre les Persones de la même Nation, afin de les priver entièrement par-là de toutes sortes de Commerce & de Trafic dans mes Roïaumes & dans les autres Domaines de ma Courone, & qu'en conséquence tous les Vassaux de l'*Angleterre, *qui ne seront pas naturalisés dans mes Etats, auront à en sortir aussitôt; de sorte qu'il n'y restera que ceux qui exercent les Arts & Métiers. Ainsi, j'ordonne que, pour l'exécution de ces choses, on se conforme aux dispositions & déclarations suivantes.*

*On tiendra désormais pour illicite & prohibé le Commerce avec tous les Vassaux & Sujets de l'*Angleterre, *& celui de toutes ses Fabriques & Productions, de même que celui qu'ils font en négociant & trafiquant dans mes Roïaumes; de manière que l'interdiction de ce Commerce doit être & s'entendre comme absolue & réelle, mètant décri & empêchemens en ces mêmes choses, Productions, Denrées, Marchandises & Fabriques desdits Domaines; &, outre cette interdiction, j'interdis pareillement par la Présente les Vassaux & Sujets de l'*Angleterre. *J'ordonne & commande qu'en aucun de mes Etats on n'admète ni ne fasse entrer aucuns Vaisseaux portant des Marchandises, Fabriques ou Productions des* Domaines Britanniques, *ni qu'on permète qu'il s'en introduise par terre, de quelque manière que ce soit, & que toutes lesdites Productions, Denrées, Fabriques & Marchandises soient tenues dans mes Roïaumes pour illicites & prohibées, quand même elles viendroient, se trouveroient & se prendroient dans les Vaisseaux, Voitures, Magasins, Boutiques, Maisons de Marchands ou de quelque Particulier que ce puisse être, soit de mes Sujets & Vassaux, ou de ceux des Roïaumes, Provinces & Etats, avec lesquels je suis en paix & alliance, de même qu'en commerce libre & ouvert.*

Mon intention Roïale est de conserver aussi en même tems avec eux la paix, la franchise & la liberté du Commerce, au moïen de laquelle ils doivent avoir dans mes Roïaumes l'entrée libre pour leurs Navires & pour le trafic de leurs Denrées propres, qui sont du cru de leurs Païs, Provinces & Conquêtes, ou qui y sont fabriquées. Au surplus, je déclare pour Marchandises, Productions & Fabriques illicites & prohibées, celles qui étant du cru ou de la Fabrique de mes Domaines, ou de ceux de mes Amis & Alliés, ont été teintes, blanchies ou préparées en Angleterre, *& celles qui y auront été gardées quelque tems en païant les Droits: renouvellant, comme je renouvelle,*

*par rapport à cette défense, en ce qui regarde les Domaines d'*Angleterre, *la disposition faite dans les Loix, Cédules & Ordonnances expédiées à ce sujet.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

*Et pour connoître & s'assurer si ce sont des Productions, Fabriques & Marchandises propres des Domaines d'*Angleterre, *& par conséquent illicites & prohibées, j'ordonne que, dans le cas où la Partie voudroit se défendre, le Juge, devant lequel on aura reçu la dénonciation ou fait faire la saisie, observe dans l'Acte de saisie, ou quel qu'il soit, de nommer un Expert selon la qualité de la Marchandise, & qu'il en sera nommé un autre par la Personne au pouvoir de qui elle se trouvera, ou contre qui la dénonciation aura été faite; lesquels Experts déclareront avec serment, sous la peine des Traités que je leur impose s'ils ne s'acquitent pas bien & dument de leur devoir, de quelle espèce, de quelle fabrique, & de quel cru sont les Marchandises qu'on leur montrera. S'ils s'accordent à dire qu'elles sont des* Domaines Anglois, *elles seront perdues & confisquées. Si les deux Experts ne s'accordent point, le Juge en nommera un troisiéme, lequel fera sa déclaration en la même forme & sous les mêmes peines: mais ce dont les deux Experts seront convenus suffira, sans admètre aucune autre sorte de défenses ou preuves. Et, afin que les Juges soient bien informés de la nature des Marchandises desdites Manufactures & des Denrées, Productions & autres choses défendues, qui sont propres aux Domaines d'*Angleterre, *j'ordonne qu'on envoie aux Juges qui doivent en connoître, une Relation ou du moins une Minute où ces choses soient clairement exprimées.*

Et dès à présent, je déclare perdues & tombées dans le cas de la confiscation par le seul fait de contravention, toutes Marchandises, Productions & Ouvrages des Manufactures desdits Domaines, qui se trouveront dans mes Roïaumes, au pouvoir d'aucun de mes Vassaux & Habitans, bien qu'ils soient des Roïaumes & Païs de mes Alliés & Amis, ensemble les Vaisseaux, Chariots & Voitures quelconques où elles se trouveront, en observant à l'égard des Navires & Vaisseaux des Alliés & Amis, les Traités qui sont entre eux & nous; & j'applique un tiers de la Confiscation à mon Roïal Fisc, un tiers au Juge & l'autre tiers au Dénonciateur. Je veux qu'on le leur remète en nature aussitôt que la Sentence aura été rendue, moïennant que ledit Juge & le Dénonciateur fournissent caution réelle de les restituer, au cas que la Sentence fût révoquée. Outre les susdites peines, j'impose celle de mort & de Confiscation de tous biens, qui seront appliqués à mon Roïal Fisc, pour ceux qui procureront & favoriseront l'entrée de ces Marchandises dans mes Etats, ou qui aideront à les y introduire, & à l'égard desquels le délit sera constaté par des preuves légitimes. Quant à ceux qui en auront sans les avoir eux-même introduites, je les condamne à perdre lesdites Marchandises défendues, dont un tiers sera applicable comme il est dit ci-dessus. De plus, s'il est vérifié par une preuve légitime, que celui chés qui se trouvent ces Marchandises de Contrebande, est de mauvaise foi & qu'il sait qu'elles ont été défendues, je le condamne à perdre tous ses biens, lesquels seront appliqués au Roïal Fisc; ce qui ne doit s'entendre que dans le cas où il sera connoître de qui il les aura re-

ques ; car, s'il ne les découvre pas, il sera déclaré lui-même en être le principal introducteur, & sera sujet aux peines susdites, qui ne pourront être diminuées ou modérées par aucun Juge de quelque rang qu'il soit, ni par aucun Tribunal ou Conseil, sans m'avoir consulté.

J'ordonne que l'on visite tous les Magasins, les Maisons & les Boutiques des Marchands, au moins de quatre en quatre mois, sans qu'il y ait de jour marqué pour le faire, qu'on examine toutes les Marchandises qui y seront, & que celles qui se trouveront être illicites & prohibées, soient déclarées telles & tombées dans le cas de la saisie, après que la reconnoissance en aura été faite de la manière prescrite : Et au cas que celui qui a les Marchandises, nie qu'elles soient de contrebande, on procédera à la vérification & à la déclaration, en nommant des Experts, comme il est dit, & en faisant d'office lesdites visites, sans qu'il soit besoin d'aucune accusation ou information préalable. Cependant ces visites ne pourront être faites dans les Maisons de Particuliers qui ne font point de commerce, à moins qu'il ne soit constant, par des informations ou par d'autres diligences juridiques, qu'on y a caché des Marchandises ou Denrées défendues par le présent Décret. Pour faciliter lesdites visites & la vérification qui en est l'objet, j'ordonne que tous les Marchands & Négocians de mes Etats, tant natifs qu'étrangers, tiendront leurs Journaux & Livres de Comtes en Langue Castillane, *dans lesquels ils coucheront ce qu'ils achètent & font entrer ; & ils devront, toutes les fois qu'on les leur demandera, les ouvrir aux Juges qui leur seront indiqués. J'ordonne aussi qu'on observe à ce sujet la Loi 71, Tit. 18, Liv. 6, de la* Récapitulation *& les peines qui y sont établies, sans que les choses commandées dans cet article dérogent en rien à ce qui est stipulé par rapport au libre Commerce avec les Païs, Princes, Etats & Républiques avec lesquels je suis en paix & en alliance, lesquelles stipulations doivent demeurer & demeurent en leur force & vigueur, comme si elles étoient répétées dans le présent Décret.*

Et, afin que persone, de quelque qualité & condition que ce soit, ne se prétende exemt du châtiment que méritent des délits si préjudiciables, j'ordonne qu'on ne pourra se servir à cet égard d'aucun Privilége ni d'aucune Prééminence, comme d'être Officiers titrés, Familiers du Saint Office, Capitaines, Soldats, même de ma Garde, Militaires ordinaires de mes Roïaumes, Milice, Artillerie, Serviteurs de ma Maison, Commis, ni tous les autres qui prétendroient n'être pas soumis à la Jurisdiction ordinaire. Car tous ceux qui contreviendront à cette Ordonnance, doivent être châtiés par les peines qui y sont énoncées, sans qu'ils puissent se prévaloir d'exemption ou de privilége, ni se servir du prétexte de la minorité, ou d'aucune autre faveur.

D'autant qu'il importe qu'on observe inviolablement ce qui est règlé, ordonné & défendu dans ce Décret, & que l'on parvienne au but de fermer aux Païs & Domaines du Roi *d'*Angleterre *tout commerce avec nos Roïaumes, ma volonté est de n'accorder aucune permission ni licence d'y introduire des Productions, Marchandises, Manufactures ou Denrées desdits Domaines ; &, s'il y en avoit quelqu'une d'accordée, je la révoque dès à présent ; je l'anéantis & je la déclare cessée. J'ordonne aux Conseils, Vice-Rois, Tribunaux & Magistrats*

Magistrats quelconques, à qui on a demandé ci-devant de pareilles permissions ou à qui on avoit coutume de s'adresser pour les obtenir, de n'en jamais demander de la sorte, pour quelque motif, raison ou cause qu'ils en aient.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Mais, comme il ne seroit pas juste d'empécher le Commerce des Denrées des Païs de l'Angleterre, *qui étoient introduites de bonne foi avant la Rupture, & qu'il seroit aussi peu juste de donner lieu à en introduire d'autres, comme il pourroit arriver sous prétexte de la consommation qui s'en fait; je déclare que tous les Marchands qui auront chés eux des Marchandises, Denrées & Productions desdits Domaines, devront dans les 25 jours, a comter de la publication de ce Décret, ce qui leur est marqué pour un tems fixe & peremptoire, les dénoncer & faire enrégistrer dans cette Capitale, par devant le Ministre que je nommerai, pour connoître des Affaires de ce Département; & dans les autres Villes, Villages & lieux, par devant les Juges que j'y établirai, &, s'il n'y en a point de nommés, par devant les Juges ordinaires auxquels je donne en ce cas-là la même Jurisdiction. Celles qui n'auront pas été enregistrées après les 15 jours expirés, seront sur le champ déclarées saisies, & il sera procédé contre de la manière qu'on l'a règlé. Pour pouvoir se défaire de celles qui auront été enregistrées, & lesquelles on devra montrer & marquer, il sera accordé un terme de deux mois, après lequel je commande que les Marchands & Commerçans soient obligés de porter lesdites Denrées & Marchandises à la Douane, & dans les lieux où il n'y a point de Douane, à l'Hôtel de Ville, où elles seront vendues publiquement à l'enchère, en présence du Ministre ou des Ministres députés pour cet effet, & à leur défaut, en présence du Magistrat du lieu qui donnera le produit de la vente au Propriétaire, sans qu'on puisse reporter à la Boutique ou au Magasin aucun des effets probibés, le tout dans la même forme qu'on l'a pratiqué ci-devant.*

Ma volonté est que tout ceci s'accomplisse & s'exécute inviolablement; & afin que persone ne prétende cause d'ignorance sur ce Décret, j'ordonne qu'il soit publié par mon Conseil de Guerre, dans cette Capitale & qu'on donne les ordres convenables pour son exécution. Donné au Buen Retiro *le 28 Novembre 1739, &c.*

Quelques jours après la *Cour d'Espagne* publia le *Manifeste* suivant, aiant pour titre: PARALLE'LE *de la conduite de Sa* MAJESTE' CATHOLIQUE *avec celle du* ROI BRITANNIQUE, *tant en ce qui a précédé la* CONVENTION *du 14 Janvier 1739, qu'en ce qui est arrivé ensuite, jusqu'à la Publication des Représailles & de la Déclaration de Guerre.*

Manifeste du Roi d'Espagne.

QUOIQUE *le* Roi *dans la* Déclaration des Représailles, *en date du 20 Août de cette année, ait fait connoître, avec sa modération naturelle, la droiture de sa conduite, & par contraste, le procédé indécent des* Anglois *dans l'Acte de même nature publié à* Londres *le 10 (V. St.) Juillet; aujourd'hui que cette même Courone attaque Sa Majesté par de plus fortes invectives & sur d'aussi foibles principes dans la* Déclaration de Guerre *du 19*

*(V. St.) Octobre dernier, il est nécessaire de découvrir à toute l'*Europe *la différence qu'il y a entre les raisons de l'une & de l'autre Courone, afin qu'étant examinées d'une manière équitable & impartiale par ceux qui desirent la tranquillité publique, on n'impute point aux* Espagnols*, soit par malice, soit par ignorance, ni l'origine de cette Rupture, ni les déplorables & irréparables effets dont, par une fausse politique, on menace la Chretienté.*

La première raison qu'exagère le Roi Britannique *comme un motif de déclarer la Guerre, se réduit à une supposition générale sans faits déterminés, sans preuves spéciales contre les* Gardes-Côtes Espagnols *de l'*Amérique*. On leur y attribue des prises injustes, des traitemens cruels & barbares, des injures outrageantes faites au Pavillon d'*Angleterre*, & on y reproche à Sa Majesté de n'avoir pas écouté les plaintes continuelles des* Anglois*, ni fait attention à aucun de leurs Griefs.*

Ce cri, que l'on grossit avec exagération afin que la voix du Monarque ne démente pas l'orgueil & le mauvais esprit de ce Peuple, s'élève ainsi sans mesure pour étouffer les plus justes plaintes des Espagnols *opprimés depuis longtems par des véritables Pirateries, des persécutions & des violences atroces: mais nous voici dans le cas de ne plus tolérer, ni dissimuler ces faits. Entre le grand nombre de ceux qui crient vangeance, on en rapportera quelques-uns qui sont hors de toute contestation, à cause de leur notoriété, & qui ont été pleinement prouvés en Justice. Leur exposition fera connoître évidemment ce que l'*Espagne *a souffert dans l'unique intention de n'en point venir aux extrémités de la Guerre.*

Dans les années 1716 & 1717, deux Capitaines, Culhbert *&* Archer*, dont l'un montoit le* Pompey-Galley *& l'autre le Brigantin la* Fortune*, aiant commission du* Roi Britannique*, allèrent à la Côte de* La Floride *repêcher tout ce qu'ils pourroient des Gallions qui y avoient fait naufrage; & s'étant joints aux* Anglois *de* La Jamaïque*, qui se trouvoient déja sur cette Côte pour exercer la même injustice, non seulement ils chasièrent à main armée les* Espagnols *qui, sous les assurances de la paix & le plus juste droit de leur Souverain sur ces capitaux, travailloient à tirer à terre ce qui appartenoit à Sa Majesté, mais même ils y débarquèrent jusqu'au nombre de 600 Hommes; & aiant massacré 30 Hommes des 120 qui gardoient ce qu'on avoit déja sauvé de la Mer, ils emportèrent prés de 400 mille Piastres, sans autre détour ni prétexte que celui de leur avidité, qui n'étant pas encore assouvie par une somme si exhorbitante, les engagea, en retournant à* La Jamaïque*, à s'emparer de deux Batimens qui portoient du Cacao, de la Cochenille & de l'Argent monnoïé pour la valeur de plus de 30 mille Piastres, agissant comme s'il leur étoit permis de faire tout ce qu'ils s'avisent de trouver avantageux & conforme à leur volonté.*

Ce qui arriva en 1722, n'est pas moins étrange ni moins violent. Les Anglois *s'emparèrent d'un Bâtiment de* Porto-Ricco*, qui avoit Patente du Gouvernement de cette Place; &, l'aiant amené à* La Jamaïque*, sans lui supposer aucun défaut que d'être* Garde-Côte*, par une résolution inouie, ils pendirent 43 Hommes de l'Equipage; &, pour autoriser ce procédé, ils pu-*

blièrent que le Gouverneur étoit aussi pendable qu'eux ; nouvelle Loi qu'inventa la fraude, pour colorer une action tirannique ; loi qui jusqu'alors n'avoit point encore été imposée par aucune Nation de celles que nous savons qui observent les préceptes de la Nature & de l'Equité.

Cet exemple barbare de traiter les Espagnols, *en pleine paix dans une Colonie telle que* La Jamaïque, *avec plus d'inhumanité qu'on ne feroit les ennemis les plus détestables, fut suivi par un* Capitaine Anglois *de ceux qui infestent nos Côtes, autant par leur Commerce illicite que par leurs impiétés. Il attira à bord de son Navire, sous prétexte de Commerce, deux* Espagnols *d'une condition particulière ; &, se figurant qu'il tireroit plus de profit de leurs Persones que de sa Traite, il les arrêta, & pour les réduire à paier la rançon qu'il exigeoit d'eux, il les laissa deux jours sans leur donner de nourriture. Voiant que par le martire de la faim il n'obtenoit pas ce qu'il demandoit, il coupa à l'un des deux les oreilles & le nés ; &, lui tenant le poignard sur l'estomac, le força de les manger ; action atroce dont le souvenir fait horreur. Il n'est pas besoin de reflexion pour en concevoir toute l'indignation qu'elle mérite.*

Avant que la Guerre fût déclarée en 1727, un Anglois, *poussé sans doute par l'esprit de haine & d'aigreur qui anime la* Nation Britannique *contre* l'Espagne *& principalement en* Amérique, *se mit sur un Vaisseau de* l'Asciento, *pour suborner les* Nègres *de* La Havane, *& les exciter au plus terrible soulèvement, en leur offrant pour récompense la liberté, si, s'unissant pour l'exécrable perfidie qu'il leur conseilloit, ils saccageoient cette Colonie & en massacroient les Habitans ; projet si scélérat qu'il paroîtroit incroïable, si la notoriété & les témoignages qui le confirment, n'en démontroient pas la certitude.*

Les Anglois *ont pourtant mis en usage des moïens encore plus criminels pour intimider les* Espagnols, *afin qu'ils n'osassent plus s'opposer à leur contrebande perpétuelle : ils ont été jusqu'à les vendre comme Esclaves en diverses Foires, en des lieux éloignés, afin que ceux qui auroient pu les réclamer, ne pussent être informés de leur misérable destinée, & même en d'autres Parages, où les conduisoit par accident l'aveuglement de leur faute, afin qu'un procédé si énorme ne demeurât point caché : ainsi qu'il arriva dans l'Ile de* Madère, *où ils conduisirent huit infortunés ; de quoi le Consul d'*Espagne, *qui y réside donna avis, & notre Ambassadeur à* Lisbone *demanda au* Roi de Portugal *leur liberté.*

Si les Anglois *pouvoient alléguer de pareils griefs & d'autres que l'on passe sous silence, il est certain qu'ils justifieroient leur Déclaration de Guerre. Mais les prises qu'on a faites sur ceux qui faisoient la contrebande (vérité reconnue de leurs Auteurs même, qui avouent que ce trafic leur vaut six millions de revenu) & la force qu'on oppose à ceux qui entreprennent à main armée de protéger leurs introductions frauduleuses, ne méritent pas les termes injurieux dont on se sert pour les exprimer, ni ne suffisent point pour donner lieu à tout le fracas qu'on en fait. Bien au contraire,* l'Angleterre *devroit elle-même appuïer cette conduite, comme étant obligée par l'Article VIII du*

Traité d'Utrecht, *à garantir les Loix fondamentales du Roïaume, qui interdisent aux Etrangers l'entrée & le Commerce dans nos Mers & Domaines de* l'Amérique. *Les* Anglois *ont-ils par avanture quelque accord, pour que les* Espagnols *leur laissent les Côtes à l'abandon & les Golphes sans que persone les garde, afin que leurs Vaisseaux, comme des essains d'Abeilles, y aillent librement & sans obstacle recueillir le suc que l'on tire des mines? Non, il n'y a aucun Traité qui le permète; & le Droit des Gens qu'ils affectent tant de réclamer, ne souffre point une si énorme extension. A-t-on vu les* Espagnols *aller, au mépris de ce que la Paix a de plus sacré, infester les* Colonies Britanniques, *en inonder les Plantations d'un Commerce clandestin, ni enlever les Denrées ou les Biens des Habitans? Sur quoi donc ces plaintes sont-elles fondées? On ne peut avec justice leur imputer une conduite si flétrissante; puisque toutes les fois que, dans les Prises faites par les Gardes-Côtes, on a reconnu qu'il manquoit quelque chose de ce qui étoit requis pour leur validité, on a ordonné qu'elles seroient rendues aux Propriétaires; d'où il résulte que tout ce qui est arrivé en* Amérique, *vient de la licence effrénée des* Anglois, *& non d'aucune offense que leur aient faite les* Espagnols.

Un autre motif, que le Roi Britannique *fait valoir dans son* Manifeste *& dans sa* Déclaration de Guerre, *se tire de la liberté absolue de la Navigation dans les Mers de l'*Amérique, *en supposant que les* Espagnols *ont été les premiers à faire naître cette dispute, & en omètant de dire que ce furent les* Plénipotentiaires Anglois *qui commencèrent à la mètre sur le tapis dans les Conferences qui se tinrent à* Madrit, *en vertu de la* Convention *du* 4 *Janvier. Il n'est pas à propos de rebatre ici cette question: ce seroit faire de cet Ecrit un Plaidoié; mais aussi, il est indubitablement nécessaire, pour désabuser l'*Europe, *de déclarer que les Prétentions de Sa Majesté ne s'écartent pas d'un seul iota du sens littéral du même* Traité de 1670, *que le* Roi Britannique *prétend avoir été enfreint par cette Courone, & qu'il en résulte de deux choses l'une: ou que dans les Mers de l'*Amérique *la navigation est, à peu de différence près, aussi libre qu'elle l'est dans celle de l'*Europe; *ou que ce qui fut proposé par les* Plénipotentiaires Anglois, *dans la Conference du* 25 *Juin, détruit la lettre & l'esprit de ce Traité & du VIII Article de celui d'*Utrecht, *que l'on a cité ci-dessus; & afin que le Public soit en états d'en juger, en attendant que les Armes en décident, on mètra ici leur* Mémoire *de mot à mot. Quiconque l'examinera & le pesera sans prévension, reconnoîtra aisément qui sont ceux qui ont fait des demandes arbitraires & illimitées, sans égard pour les Traités & pour les engagemens; & qui sont ceux qui se sont conformés aux uns & aux autres avec une scrupuleuse exactitude.*

En conséquence de la résolution prise par les Plenipotentiaires respectifs dans la Conférence tenue le 17 de ce mois, ceux de Sa Majesté s'attachèrent uniquement dans ce *Mémoire* au point qui regarde la Navigation dans les Mers de l'*Amérique*; & comme il a été reconnu de part & d'autre dans le Préambule de la *Convention*, que la visite, la recherche & prise des Vaisseaux, la saisie des Effets, &c. depuis quelques années en ça, ont

donné lieu à de très grands différens entre les deux Courones de la *Grande Bretagne* & *d'Espagne*; & que par le I. Article de la *Convention*, il a été stipulé qu'il seroit nommé des Plénipotentiaires de part & d'autre, afin de trouver les moïens de prévenir de semblables motifs de plaintes à l'avenir; & d'écarter absolument & pour jamais tout ce qui pourroit y donner occasion, les Plénipotentiaires de Sa Majesté, pour remplir autant qu'il dépend d'eux, les obligations que leur impose l'Emploi qui leur a été confié, & se conformer aux intentions de leur Souverain, savoir de maintenir l'ancienne amitié si désirable & si nécessaire pour l'intérêt réciproque des deux Nations, en prévenant une fois pour toutes les injustes déprédations, prises & saisies des Vaisseaux & Effets appartenans aux Sujets de Sa Majesté en *Amérique*; comme aussi toutes les cruautés qu'on a exercées à l'égard de leurs persones, proposent que dans le Traité à faire, il soit déclaré & réglé, que comme par le XV Article du *Traité de* 1670, il a été stipulé ce qui suit: *Ce Traité ne dérogera en rien à aucune Prééminence, Droit ou Seigneurie de l'un ou de l'autre des Alliés dans les Mers, Détroits ou Eaux douces de* l'Amérique; *& ils les auront & retiendront en la manière aussi ample & aussi entière qu'ils peuvent leur appartenir de droit; & il doit toujours être entendu que la liberté de la Navigation ne doit être troublée en aucune façon, quand il n'y aura eu rien de commis, ni de prévariqué contre le sens naturel & la disposition de ces Articles.*

Pour expliquer plus clairement cet Article & assurer d'autant mieux la liberté de la Navigation: il a été accordé & déclaré qu'il n'est, ni ne sera en aucune sorte permis à aucun Vaisseau de guerre appartenant à l'une ou à l'autre des deux Puissances, ou à aucun Armateur muni de Pouvoir ou de Commission de la part de l'un ou de l'autre des deux Souverains Contractans, ou de la part d'aucun Gouverneur ou autre Officier autorisé de l'une ou de l'autre part, à donner des Commissions, ou enfin à aucun Navire ou Vaisseau appartenant à l'une ou à l'autre des deux Nations, de détenir, arrêter, visiter ou examiner en mer les Vaisseaux ou Navires appartenans aux Sujets des deux Nations respectives, dans les Mers de l'*Amérique*, par quelque motif ou sous quelque prétexte que ce puisse être.

Que deplus, il soit arrêté que, s'il arrivoit qu'un Vaisseau autorisé par l'une ou l'autre des deux Courones, pour empêcher le Commerce clandestin, ou emploié pour quelque autre dessein que ce puisse être, ou aiant Commission de la part d'un Gouverneur, soit *Anglois*, soit *Espagnol*, dans les *Indes*, vînt à arrêter, détenir, visiter ou examiner quelque Vaisseau ou Navire, soit qu'il appartienne aux Sujets de l'une ou à ceux de l'autre des deux Courones, dans les Mers de l'*Amérique*, on fera restitution entière de tous ces Vaisseaux & Effets, comme aussi une ample réparation de tous les dommages soufferts: Et que le Capitaine ou Commandant qui aura commis une pareille violence, fera privé de sa Commission, sans pouvoir jamais être emploié dans le Service Maritime de la Courone dont il sera Sujet: Et que s'il paroissoit par des preuves autentiques qu'aucun

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Gouverneur, soit *Anglois*, soit *Espagnol*, en *Amérique*, eût accordé des Pouvoirs ou Commissions à aucun Armateur pour attaquer, arrêter, détenir, visiter ou examiner en mer les Vaisseaux de part & d'autre, un tel Gouverneur sera destitué de son Emploi, & ne sera jamais emploïé au Service de la Courone dont il sera sujet.

Ces Propositions sont si conformes à l'esprit & à la lettre du *Traité de 1670*, reconnu de part & d'autre pour la regle suivant laquelle se doivent décider toutes les disputes qui regardent l'*Amérique*, qu'on ne peut douter que les Plénipotentiaires de Sa *Majesté Catholique* ne soient convaincus qu'il n'y a rien de plus juste, de plus raisonnable, ni de plus propre à prévenir tous les inconvéniens dont on s'est plaint par le passé, que ce qu'on vient de proposer sur la matière dont il s'agit. Fait à *Madrit* le 35 Juin 1739.

Le Roi Britannique *avance aussi pour motif de Guerre, l'augmentation des Droits sur les Marchandises de ses Sujets; &, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre d'avantage sur cette matière, après que* l'Angleterre *elle-même a reconnu dans ses propres Traités & particulièrement dans celui de 1667 avec le* Roi de Danemarc, *touchant les droits du Passage du* Sund, *que c'est une suite de la Souveraineté; on s'en rapporte encore aux Actes de son* Parlement *sur l'éclaircissement de cette plainte; &, quand on y aura vu les innovations qui s'y sont faites en tout tems, on reconnoîtra que cette prérogative manque également aux deux Rois, ou, s'ils l'ont en effet, on sera convaincu que le prétexte est mandié & frivole; ou bien il en résultera que, de même que* l'Angleterre *a quelque fois entrepris de s'arroger le Domaine de* Mer Britannique, *sans autre raison que parce que ce nom lui a été casuellement donné, elle prétend aujourd'hui entre les autres Souverains, des prérogatives & des exemptions qui n'ont point d'autre fondement que son orgueil & sa fantaisie.*

Que l'on pèse également ce motif de la Guerre, d'avoir publié les Représailles dans ces Roïaumes, & d'en être venu à l'exécution sans fixer de terme, étant un fait notoire que le Roi Britannique *les publia le premier le* 10 (20) *de Juillet, qu'immédiatement après on arrêta en* Angleterre *trois* Navires Biscaïens, *nonobstant les plaintes des Intéressés, & que les Vaisseaux de l'Amiral* Haddock, *placés aux Caps de* Sainte-Marie *& de* Saint-Vincent, *en prirent d'autres; on ne voit pas qu'elle obligation lie Sa Majesté, qui ne relève en rien du* Roi Britannique, *ni en vertu de quel Privilège les Représailles, permises à* Londres, *deviennent criminelles à* Madrit.

Il est si souvent déclamé contre les infractions des Traités dans ladite Déclaration de Guerre, *qu'il n'est plus possible de passer sous silence l'injustice de quantité d'infractions commises par les* Anglois, *afin que l'on connoisse que les* Espagnols *ont de plus justes motifs & sont mieux fondés à s'en plaindre, particulièrement depuis le* Traité d'Utrecht, *en 1713; puisque les* Anglois *s'étant obligés par l'Article XV à conserver en leur entier les droits qu'avoient sur la Pêche de la Morue en* Terre-Neuve *les* Biscaïens *& autres Peuples Sujets de cette Courone, & par l'Article II du* Traité de 1721, à

donner les ordres que l'on demandoit pour l'exécution de cette promesse; ceux-ci ne laissent pas encore aujourd'hui d'être dépouillés d'un droit qui leur appartient si légitimement. Il en a été de même du X Article du Traité d'Utrecht. *L'*Angleterre *s'y est engagée à ne donner à* Gibraltar *ni asile ni entrée aux Vaisseaux des* Maures; *& non seulement elle a fait tout le contraire, au très grand préjudice de Sa Majesté & de ses Sujets: mais même, les* Maures, *venant à être poursuivis par les* Espagnols, *se sont mis à couvert & en sureté sous le canon de cette Place, pour retourner ensuite plus facilement, à cause de la proximité, insulter les Côtes & troubler le Commerce.*

On est pareillement contrevenu à ce même Article par des prétentions d'extension, qui durent encore, malgré les limites qui y sont marquées; & ainsi, après que cette Place a été cédée, sans aucune Jurisdiction territoriale & sans aucune communication ouverte avec la Contrée circonvoisine du côté de la terre, *ils ont prétendu qu'on y devoit comprendre toute sa dépendance jusqu'à la portée du canon; &, quoiqu'en 1728 on convînt de laisser réciproquement sans possessions les Postes sur lesquels rouloit la dispute, savoir, un vis-à-vis de la* Tour du Génois, *un autre près de la Montagne au dessous du* Pastelillo, *un autre à l'*Orient *un peu séparé de la Montagne, à peu de distance de la* Tour du Diable; *ils n'ont pas laissé de s'en emparer depuis, sans attendre la décision ni considérer l'injustice & la griéveté de cette invasion. Ce n'est pas la seule démarche que l'on a éprouvée de leur part au sujet de cette Place. Le feu* Roi d'Angleterre George I *en aiant promis la restitution à Sa Majesté par une Lettre du 1 (10) de Juin 1721, quoique cette promesse eut été un moïen conditionel de conclure le Traité qui se négocioit alors, & que l'on signa à* Madrit *le 13 du même mois, on ne l'accomplit point comme la justice le demandoit. On ne gagna rien par les instances ni par les demandes réiterées. Voici une Traduction de cette Lettre, pour ne laisser aucun doute sur ce sujet.*

Monsieur mon Frere,

J'ai appris avec une extrême satisfaction par mon Ambassadeur en votre Cour, que Votre Majesté est enfin dans la résolution de lever les obstacles qui depuis quelque tems ont différé l'entier accomplissement de notre union; & attendu que, par la confiance que Votre Majesté me marque, je puis comter comme rétablis les Traités sur lesquels il y a eu dispute entre nous, & que par conséquent on aura expédié les instrumens nécessaires au Commerce de mes Sujets, je ne diffère point à assurer Votre Majesté de ma promtitude à y satisfaire pour ce qui regarde la restitution de *Gibraltar*, lui promètant que je me servirai de la première occasion favorable pour règler cet Article avec mon Parlement.

On *a également éludé l'Article VIII du* Traité d'Utrecht, *par rapport aux limites en* Amérique, *quoique dans l'Article II de celui de 1721, il*

eut été stipulé qu'on expédieroit des ordres en conformité. Il en a été de même en 1724 *par rapport au Fort de* La Tamaya *que les* Anglois *avoient bâti sur un terrain qui appartient incontestablement à Sa Majesté; & , après être convenu que le Gouverneur de* La Floride *& celui de* La Caroline, *se communiqueroient leurs Ordres pour terminer cette dispute; le premier aiant envoié un Officier avec* 25 *Hommes & les Copies des ordres reçus d'* Angleterre, *on les désarma, on les enferma dans le Fort, & trois jours après ils furent conduits à* La Caroline, *où il souffrirent la plus rigoureuse & indécente prison. On éprouva la même mauvaise foi l'an* 1735. *Le* Ministère Britannique *assura Don* Thomas Geraldino *Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à* Londres, *que le S.* Jaques Oglethorpe *destiné pour* La Caroline, *étoit chargé d'en regler les limites de concert avec le Gouverneur de* La Floride. *Il fit bien voir à son arrivée qu'il avoit des Ordres tout contraires, puisqu'ils lui enjoignoient de peupler tout ce qui n'étoit pas encore occupé. Pour s'en acquiter il commença d'abord par commètre divers Actes d'hostilités, jusqu'à se présenter avec des Gens armés devant le Fort de* Saint-Augustin. *Cette action s'accorde bien avec la Patente que le* Roi Britannique *donna le* 9 (19) *Juin* 1732, *dans laquelle il dispose des Domaines du même Continent & même de la Mer, en accordant à la Compagnie formée pour établir une Colonie à* La Georgie, *tout ce qui n'avoit pas été occupé antérieurement par les Sujets de l'*Angleterre: *Cession diamétralement opposée à l'Article VII du* Traité de 1670, *qui exclut cette Courone de tout droit dont elle ne jouissoit pas & qu'elle ne possèdoit pas en ce tems-là. On ne doit pas s'étonner de ce despotisme, puisqu'entre autres usurpations contre lesquels l'*Espagne *a plus d'une fois reclamé, on ne justifie pas mieux la coupe du* Bois de Campêche, *que les* Anglois *défendent, non par la raison, mais par la force, jusques là qu'ils ont ruiné en trois endroits différens, l'infortuné Peuple de* Baccalar, *parce qu'il soutenoit fidèlement les justes droits de Sa Majesté, & qu'il s'opposoit à la continuation de cette violence.*

Le Roi Britannique *allègue pareillement comme un motif de Guerre que Sa Majesté n'a point paié au terme fixe, qui étoit le 5 Juin, les 95 mille Liv. St. stipulées pour solde des prétentions réciproques au sujet des prises, & qu'ainsi on a manifestement violé la* Convention; *& , comme, en publiant les Représailles en* Espagne, *on déclara l'importante raison qu'on avoit eue de ne point satisfaire à ce paiement, le* Roi Britannique *ajoute que c'est seulement un coloris, & des prétentions destituées de tout fondement; moïen aisé pour sortir d'embaras sans contestation, mais qui laisse néanmoins en toute sa force & vigueur ce que Sa Majesté a déclaré; & ainsi l'*Europe *ne doutera point, pour peu qu'elle y réflechisse, qu'on n'ait agi ici de bonne foi, & que, si l'*Angleterre *en avoit fait de même tout auroit été règlé & accompli sur le pied & au niveau de la* Convention. *Les désarmemens des Escadres, aussitôt qu'elle eut été ratifiée à* Londres, *l'expédition des Ordres pour* La Caroline *& les Instructions données sans délai aux Plénipotentiaires, ne sont autre chose qu'une preuve manifeste de la sincérité avec laquelle on procèdoit en* Espagne. *Ces faits ne peuvent être niés, & ne sont point susceptibles d'interprétation.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

d'interprétation. Que les Anglois *au moins nous disent s'il est bien vraisemblable & si la politique la moins défiante permet qu'on désarme à la fin d'une dispute qui a obligé de prendre les armes, dans le même tems qu'on pense à les reprendre, comme on l'insinue. Ils ne diront pas qu'oui : mais leurs opérations le diront pour eux. Leur conduite contraire à celle qu'on vient de rapporter, prouve d'une manière convainquante que l'*Angleterre *n'a pas plus pensé à accomplir sa promesse, qu'elle songe à présent à dissimuler sa mauvaise conduite.*

La première marque qu'elle donna de ses sinistres intentions fut le séjour de l'Escadre de l'Amiral Haddock *dans ces Mers, après que la* Convention *eut été signée & ratifiée; car, quoiqu'il n'y fût pas inséré en termes exprès que cette Escadre se retireroit, entrer en amitié avec les mêmes préparatifs dont la colère se sert pour menacer de la Guerre, ne marquoit pas que l'on fût sincèrement bien intentioné; à quoi il faut ajoûter la lenteur avec laquelle le* Ministère Anglois *exécutoit tout ce dont on étoit convenu. Elle étoit même si grande, que le 27 Mars les Ordres pour* La Caroline *n'étoient point encore expédiés, comme il résulte d'une Lettre du Duc de* Newcastle, *de même date.*

*L'entention de l'*Angleterre *se prouve encore d'avantage par les trois* Mémoires *que son Ministre Plénipotentiaire en cette Cour, M.* Benjamin Keene, *présenta le 17 Avril. Dans l'un il répétoit ce qu'il avoit demandé dans un autre du 19 Février; savoir, qu'on expédiât des Ordres aux Gardes-Côtes de l'*Amérique, *pour leur enjoindre de discontinuer leurs déprédations & leurs violences, tant que dureroient les Conférences; & comme on lui répondit, le 24 du même mois:* Qu'on ne leur avoit jamais ordonné de les commètre, ni manqué jusqu'alors d'y remèdier quand elles avoient été vérifiées, & que Sa Majesté auroit soin de maintenir la bonne harmonie qu'on venoit d'assurer entre les deux Nations, sans permètre que ses Sujets fissent rien au-delà de ce qui est juste, pour la sureté de ses Domaines & de leur Commerce : *ce Ministre répèta ses instances, au nom du* Roi Britannique, *demandant; Que ces assurances pouvant être interprètées & donner lieu par conséquent à des subterfuges de la part des Gouverneurs & autres Officiers des* Indes, *on envoiât d'abord des Ordres clairs & précis pour mètre entièrement fin à toutes les violences commises jusqu'alors; & afin que les Sujets de l'*Angleterre *pussent, durant les Conférences, jouir sans trouble ni empêchement de la libre Navigation dans les Mers de l'*Amérique, *comme elle leur appartient par les Traités & par le Droit des Gens. Cette répétition de* Mémoires, *& les clauses de celui du 17 Avril qu'on vient de rapporter, sont un puissant indice que le* Roi Britannique, *soupçonnant que de différer les points en dispute jusqu'aux Conférences, ce seroit hasarder le coup de main qu'on méditoit contre les* Assogues, *les Vaisseaux de* Buenos-Ayres, *les Galions & la Flotille, ou que, si on laissoit recueillir tous ces effets, l'exécution de ses desseins en seroit plus difficile, se hâta d'insinuer ses prétentions pour avoir, en cas qu'on les lui contestât, un prétexte de faire ce qu'il a fait effectivement depuis.*

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Cette pensée a été fortifiée par un des trois Mémoires *présentés le 17 Avril, & qui n'est qu'une répétition d'un de ceux du 19 Février, dans lequel on demandoit la restitution du Navire le* Sarah *commandé par le Capitaine* Jason Vaughan, *pris le 29 Janvier 1738; puisque, malgré l'assurance qu'on donnoit dans la Réponse du 16 Mars, qu'aussitôt qu'on en auroit reçu les Actes, on les remètroit aux Plénipotentiaires pour les examiner & en décider conformément à ce qui avoit été arrêté en dernier lieu; la* Cour Britannique *n'eut point d'égard pour un procédé si juste, ni pour le II Article séparé de la* Convention, *dans lequel, en parlant des évènemens postérieurs au* 10 *de Décembre* 1737, *comme est celui-ci, il est dit*, Qu'afin d'ôter tout prétexte de discorde, la décision des cas qui peuvent arriver ainsi, doit être renvoïée aux Plénipotentiaires, pour être déterminée par eux, suivant les Traités. *Elle recommença par de nouvelles instances à crier après la restitution, cherchant à s'attirer par le mépris de la* Convention *une Réponse moins modérée que la première, pour s'en servir pour colorer les insultes qu'elle méditoit.*

Mais ce qui fait voir à plein la dissimulation de sa conduite, c'est le dernier des Mémoires, *du 17 Avril, dans lequel le* Ministre Britannique *insista de nouveau sur l'éclaircissement des Cédules accordées par Sa Majesté a la* Compagnie de l'Assiente, *pour la restitution des Effets saisis en Représailles, & demanda qu'avant que cette Compagnie païât les 68 mille Liv. St. qu'elle doit à Sa Majesté par un comte liquidé du droit des Esclaves & des profits du Vaisseau la* Roïale-Caroline, *on convînt d'un comte arrêté pour le montant de ce qu'elle suppose lui être du; & comme ce point demande un plus long examen, avant que d'en tirer la conséquence du dessein caché que l'on va prouver, on est forcé de s'étendre sur les circonstances qui précèderent la* Convention, *& de revenir au* Mémoire *dont il a été parlé.*

Pour convaincre entièrement que la Prétention refusée à la Compagnie par rapport aux Représailles, ne peut en aucune manière justifier la conduite que le Ministre Britannique *découvre dans ce* Mémoire, *il suffit de la réflexion que présente l'Article III de la* Convention, *avec un leger souvenir de ce qui précèda & y donna lieu. Après que l'on fut convenu de la somme que Sa Majesté devoit païer pour l'aquit des dètes que la* Nation Angloise *demandoit à cette Courone sous le titre des Représailles, elle prétendit aussi qu'on fixât une somme pour le montant de ce que la* Compagnie du Sud *supposoit lui être du sous le même titre, Sa Majesté ne le voulut point, & encore moins que l'on confondît (comme la Compagnie le sollicitoit) sa prétendue dète avec la dète indisputable & reconnue des 68 mille Liv. St.; & le* Ministre Britannique *voïant la justice de l'un & de l'autre refus passa à la signature de la* Convention, *sans insister sur cette circonstance, & il s'en désista si bien que, connoissant combien les Prétentions de la Compagnie étoient mal fondées, il consentit à la Déclaration suivante, comme un fondement & une base nécessaire & invariable de la* Convention.

Don *Sebastien de la Quadra*, Conseiller & premier Secrétaire d'Etat de Sa *Majesté Catholique*, & son Ministre Plénipotentiaire pour la *Con-*

vention qu'on négocie actuellement avec le *Roi de la Grande-Bretagne*, déclare par ordre de son Souverain, en conséquence des Conférences réiterées, tenues avec M. *Keene*, Ministre Plénipotentiaire de Sa *Majesté Britannique*, & après être convenu que la prétendue Déclaration sera faite, comme l'unique moïen de surmonter tant de difficultés débatues, & afin de pouvoir procèder à la signature de ladite *Convention*, que Sa *Majesté Catholique* se réserve en entier le Droit de pouvoir suspendre l'*Assiente des Nègres*, & d'expédier les ordres nécessaires pour l'exécution de cette suspension, au cas que la Compagnie ne se soumète pas à paier dans un terme court les 68 mille Liv. St. qu'elle a reconnu devoir sur les droits des *Nègres*, selon le Règlement de 25 D. par *Dollar*, & sur le profit du Vaisseau la *Roïale-Caroline* : Il déclare pareillement que, sous la validité & la force de la présente Protestation & non autrement, on pourra procèder à la signature de la susdite *Convention* : & en conséquence de cette condition spéciale qui ne pourra être éludée, Sa *Majesté Catholique* s'y est déterminée. Fait au *Pardo* le 10 Janvier 1739.

*On peut à présent conclure dans quel esprit l'*Angleterre *faisoit naître ces difficultés qu'elle reconnut être insoutenables lorsqu'elle signa la* Convention. *Mais on le voit encore mieux dans un autre* Mémoire *du 4 Juin, lorsque, levant déja le masque, elle nia que le* Roi *eût le pouvoir de suspendre l'*Assiente ; *ce qui étoit la même chose que se moquer de la Déclaration & de tout ce dont on étoit convenu pour mètre Sa Majesté dans la nécessité d'une Rupture, & pour couvrir ce que l'on avoit en vue, par des moïens si obliques, sans paroître néanmoins violer visiblement la bonne foi.*

Si son idée ne paroît pas encore bien à découvert, il ne faut, pour achever de la montrer entièrement, qu'ajouter les dépositions envoïées dernièrement de La Havane, *& faites par des Matelots de l'Escadre de l'Amiral* Brown, *pris dans le voisinage de la Baie de* Honduras. *Ils déclarent que le 10 ou le 12 de Juillet, un Pacquebot arriva à* La Jamaïque *avec la nouvelle que la Guerre étoit déclarée, & avec les Ordres de traiter les* Espagnols *en Ennemis ; en conséquence de quoi ils sortirent le 21 pour les exécuter. Ils avoient déja pris, lorsque le Paquebot fut arrivé, une Galiotte qui venoit de* Cuba *avec dix mille Piastres. Il ne paroît pas qu'après ce fait on puisse à présent douter de tout ce qui a été dit précèdemment, puisque les Représailles ne se publièrent à* Londres *que le 21 de Juillet ; & il faut nécessairement que le Pacquebot, pour arriver le 10 ou le 12 du même mois à* La Jamaïque, *fût parti d'*Angleterre *à la fin de Mai, & que la résolution de l'expédier eût été prise avant ce terme, & par conséquent environ deux mois avant la rupture des Conférences. Il en résulte invinciblement que la* Cour Britannique *n'a point observé la droiture & la bonne foi prescrite par la* Convention : *mais que son but a été d'endormir Sa Majesté, pour éclater dans une conjoncture favorable à l'accomplissement de ses projets ci-dessus mentionés. Sa Majesté s'apperçut d'avance de ses desseins & voulut les rendre inutiles, en dissimulant & en se contentant de faire connoître le desir sincère qu'elle avoit de se*

conformer à ce dont on étoit convenu. C'est ce que prouve la modération qui règne dans les Réponses qui furent faites aux Mémoires *mentionés; ce que le Marquis de* Villarias *premier Secrétaire d'Etat & del* Depacho, *insinua à M.* Benjamen Keene *au mois d'Avril; ce qui est dit dans la Déclaration des Représailles; & beaucoup plus ce que déclarèrent les* Plénipotentiaires Espagnols *aux* Anglois *dans la Conférence du 15 Mai. La voici en propres termes.*

Le *Roi* notre Maître nous ordonne de répréfenter à Vos Seigneuries qu'il est fort surprenant que depuis qu'on a envoïé des Ordres à l'Amiral *Haddock* pour s'en retourner en *Angleterre*, aussitôt que la *Convention* a été ratifiée, on les ait révoqués, en lui commandant de demeurer dans la Méditerranée; ce qui fait connoître que Sa *Majesté Britannique* a changé d'intention, & que, si son premier dessein étoit de suivre ce dont on étoit convenu, il s'ensuit naturellement que le second y est opposé. C'est pourquoi Sa Majesté regarde ces Ordres comme entièrement contraires à l'ancienne amitié qui vient d'être renouvellée entre les deux Courones: Et que, bien que Sa Majesté croie la Déclaration faite par Vos Seigneuries au nom de leur Souverain, savoir, que l'Amiral *Haddock* a ordre de ne pas faire la moindre offense, ni causer la moindre inquiétude à l'*Espagne*; on ne pourra néanmoins en persuader le Public qui ne juge que sur les apparences: Et que, quoique l'inutilité de ces moïens fût bien démontrée par la constance de Sa Majesté à la vue des Armemens de l'*Angleterre*; cependant la délicatesse de son honneur ne lui permet pas de regarder le séjour de l'Escadre dans la Méditerranée, autrement que comme un obstacle au but pacifique des Conférences & comme un incident qui rend impossible la conclusion des Affaires qui s'y doivent traiter. Il n'est pas moins remarquable qu'on ait ordonné d'équiper trois Vaisseaux pour renforcer l'Escadre qui est à *La Jamaïque*; car quoiqu'on donne pour prétexte que ce n'est seulement qu'afin qu'il y ait dans cette Ile assés de Vaisseaux pour escorter & protéger les Vaisseaux Marchands, cela n'est ni croïable ni vraisemblable, quand on voit que le 17 Mars, selon l'Ecrit du Duc de *Newcastle* daté du même jour, les Ordres n'étoient pas encore expédiés pour *La Caroline*, quoique les Ratifications eussent été échangées dès le 4 Février. Quoique Sa Majesté eût un juste motif de suspendre les Conférences, cependant, afin de faire voir son amour pour la paix & la bonne foi avec laquelle Elle remplit ses engagemens, Elle consent qu'on ne les diffère point. *Mais en même tems il est nécessaire de déclarer que l'*Angleterre *ne doit point trouver étrange que les points en dispute soient traités selon la justice la plus rigide, sans que de la part de Sa Majesté, il puisse y avoir la moindre condécendance ou faveur, aussi longtems que l'Escadre de l'Amiral* Haddock *restera dans la Méditerranée. On déclare de plus que, jusqu'à ce que cette Escadre se retire en* Angleterre, *& qu'on ordonne la même chose à celles qui, à l'occasion des differens passés, se trouvent en* Amérique, *il est conséquent que Sa Majesté ait de très puissantes raisons pour ne*

se point conformer entièrement à la Convention ; puisque, les démarches de l'Angleterre étant éloignées de la tranquillité stipulée ; Sa Majesté ne pourra pas continuer la franchise avec laquelle elle procède, si elle n'éprouve pas une bonne foi réciproque, & si elle ne voit pas mètre bas les armes, qui est le signe le plus convainquant de l'Amitié & de la Paix. RUPTURE DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Les Plénipotentiaires Anglois ne demandèrent point Copie de cet Acte, qui prouve si fort la droiture des intentions de Sa Majesté, ce qui est une négligence bien remarquable, dont de si habiles Gens n'étoient point capables : mais elle est bien conforme à l'Instruction qu'ils avoient & à la mauvaise foi avec laquelle on négocioit. Et, quoique dès-lors on le comprît bien ainsi, Sa Majesté espéroit néanmoins encore que la Cour Britannique changeroit de conduite sur la foi des assurances que le Marquis de Villarias avoit données à diverses fois à M. Benjamin Keene, savoir, qu'aussitôt que l'Escadre de l'Amiral Haddock se retireroit en Angleterre, on satisferoit immédiatement après au paiement des 95 mille Liv. St. ; mais quand on vit dans le Mémoire du 5 Juin ci-dessus mentioné l'entreprise de défendre l'injuste refus que faisoit la Compagnie de paier les 68 mille Liv. St., l'Escadre de l'Amiral Haddock à Gibraltar, les lenteurs affectées des Plénipotentiaires Anglois pour ouvrir les Conférences, & après qu'elles furent commencées, leur entière indiscrétion & le renversement du sens littéral le plus clair des Traités, pour établir leurs Prétentions ; Sa Majesté ne put se résoudre à païer les 95 mille Liv. St. stipulées dans la Convention, tant parce que le Roi Britannique l'aiant enfreinte, Sa Majesté ne s'y croïoit pas obligée, que parce que c'eût été une condécendance blâmable & peu honorable de donner des Armes à des Ennemis presque déclarés, sans que rien dans leur conduite fît espérer que cette nouvelle bonté corrigeroit leur ambition démésurée.

Ces faits étant posés avec les conséquences évidentes qui en dérivent, Sa Majesté ne veut pas encore s'en prévaloir pour justifier les derniers Actes qui ont été les suites de cette intrigue ; car il est clair que les Répréfailles n'ont été publiées en Espagne que parce qu'elles l'avoient été en Angleterre, & que la Guerre n'a été déclarée que parce que les Anglois l'avoient déclarée auparavant ; considérant cette raison comme la meilleure, pour n'être point responsable devant Dieu ni devant les Hommes des funestes évènemens auxquels la fureur de la Guerre donne occasion ; & considérant que les motifs qui ont précédé ce dernier Acte, ont cessé de l'être depuis que par la Convention on étoit tombé d'accord de les ajuster à l'amiable.

Cela supposé, il est évident que le Roi Britannique, en les alléguant pour prétextes de la Rupture, a tâché de déguiser sous ce voile la capricieuse irrégularité de ses Sujets & la nécessité d'y condécendre ; au lieu que Sa Majesté, en ne se servant de tant de fondemens si puissans & si publics de sa dernière détermination, que pour faire mieux éclater la vérité, a eu la sage conduite de ne point tromper l'Europe pour la troubler, conduite directement contraire à celle de l'ANGLETERRE.

Après la la publication de ces différens Ecrits de part & d'autre, on ne

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Continuation des prises des Espagnols. Novembre, Décembre 1739.

songea qu'à se mètre en état de soutenir vigoureusement la Guerre. *L'Amirauté d'Angleterre* fit continuellement partir pendant les mois de Novembre & de Décembre des Vaisseaux de Guerre pour aller joindre les Escadres des Amiraux *Haddock*, *Vernon* & *Brown*; & l'on envoia des ordres précis aux deux derniers de tenter quelque entreprise contre *La Havane* & les autres Ports de l'*Espagne* en *Amérique*. Malgré tous ces renforts, le reste de l'année s'écoula sans que l'Amiral *Haddock* eût rien fait depuis la prise des deux Vaisseaux des *Caraques*: mais il n'en fut pas de même en *Amérique*, comme on le verra dans la suite. D'un autre côté; l'on ne voïoit à *Londres* que des Listes des Bâtimens pris par les *Capres Espagnols* depuis la Proclamation des Représailles; on prétendoit même qu'à la fin de l'année ils montoient à plus de cent, parmi lesquels il s'en étoit trouvé quelques-uns d'assés richement chargés. Les Particuliers qui les avoient perdus, en murmurèrent, selon la coutume des *Anglois* de s'en prendre toujours au Gouvernement de tout ce qui leur arrive par leur faute: mais ceux qui se plaignoient n'eurent point de réponse à faire au reproche que l'Amirauté leur fit de s'exposer témérairement, lorsqu'il y avoit assés de Bâtimens de convoi pour les conduire surement où leur destination les appelloit

Exploits des Anglois en Amérique. Décembre 1739.

Pendant qu'on ignoroit à *Londres* ce qui se passoit aux *Indes-Occidentales*, on en reçut des Nouvelles à *Madrit* par un Vaisseau de 36 piéces de Canon qui, malgré la vigilance des *Anglois*, arriva à *Cadix* dans le mois de Décembre. Il avoit été dépêché par le Gouverneur de *La Havane*, dont les Lettres portoient; *Que l'Amiral* Vernon *aiant mouillé le 27 d'Octobre à* La Jamaïque, *avoit tenu d'abord un Conseil sur les moiens d'entreprendre quelque expédition: mais que celui qui devoit commander sous lui n'aiant pu se trouver à ce Conseil, par ce qu'il étoit allé croiser dans les Mers des environs, on n'avoit pu rien résoudre.* Il ajoutoit, *Que dans le Golfe de* Honduras, *il y avoit divers* Vaisseaux Anglois: *Qu'un* Gènois *&* *quatre* Anglois, *aiant mis pied à terre, avoient publié que la Guerre entre la* Grande-Bretagne *& l'*Espagne *étoit déclarée, Qu'une autre* Escadre Angloise *croisoit dans la Baie de* Campêche, *pour y faire des Représailles sur tous les* Vaisseaux Espagnols *&* François: *Qu'on attendoit encore dix Vaisseaux de Guerre pour aller chercher les Galions; & que, sur cette nouvelle qui s'étoit répandue d'abord, le Gouverneur de* Cuba *avoit fait saisir un Vaisseau de la* Compagnie de l'Assiente, *arrêté tout ce qui s'étoit trouvé dans la Maison du Facteur de cette Compagnie, dans laquelle il y avoit une grosse somme d'Argent; & qu'outre tous les* Nègres *appartenans à la Compagnie, on avoit saisi ses Registres de ses Créances, par lesquels on avoit appris qu'elle avoit considérablement de dètes à recouvrer en* AMÉRIQUE. Il y a là quelque chose qui ne s'accorde pas avec le bruit que les *Anglois* avoient répandu dès le mois d'Octobre, que l'Amiral *Vernon* tenoit les Galions bloqués dans le Port de *Porto-Bello*. Les *Espagnols* avoient eu soin de les décharger; & les richesses que ces Bâtimens devoient transporter en *Europe*, avoient été

mises à couvert. L'Amiral *Vernon* tenta deux entreprises, l'une sur la Côte des *Caraques*, qui ne réussit point, l'autre sur *Porto-Bello*, laquelle fut très heureuse. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Trois Vaisseaux de 60 à 70 Canons, détachés de son Escadre, se présentèrent par ses ordres, le 22 d'Octobre à la vue du Port de *La Guayra* sur la Côte des *Caraques*. Ils canonèrent les Forts qui en défendent l'entrée: mais les Forts firent un si grand feu sur ces Bâtimens & maltraitèrent tellement l'Amiral, qu'ils les obligèrent de se retirer avec beaucoup de précipitation. On n'en eut la nouvelle en *Europe* qu'au mois de Mars de l'année suivante. Entreprise manquée sur le Port de La Guayra. 22 Octobre. 1739.

Ce fut aussi le 24 du même mois, que l'*Angleterre* fut informée de ce qui s'étoit fait à *Porto-Bello*. Le Capitaine *Rentone*, qui montoit une Chaloupe de 20 Canons, prise dans cette Baie, arriva ce jour-là dans la *Tamise*, & remit au Duc de *Newcastle* des Lettres de l'Amiral *Vernon* datées à bord du Vaisseau de guerre le *Burford* dans le Port de *Porto-Bello*, le 23 de Décembre. Voici la Relation qu'on en tira par ordre de la Cour, pour la publier.

RELATION DE LA PRISE DE PORTO-BELLO.

Le 26 de Novembre, le Vice-Amiral Vernon *fit voile de* La Jamaïque *avec les Vaisseaux de guerre le* Burford, *le* Hamptoncourt, *la* Princesse-Louise, *le* Worcester, *le* Strafford, *le* Norwick *&* *le* Shernefs, *lequel reçut ordre de croiser à la hauteur de* Cartagène. *Les Vents aiant été contraires, il n'arriva à la vue de* Porto-Bello *que le 1 de Décembre au soir. Le Vent étoit un peu tombé: mais, les vagues étant encore agitées, de crainte d'être entraîné à l'Est du Port cette nuit, il jeta l'ancre à 7 lieues du rivage.* Le Vice Amiral Vernon part de la Jamaïque. 26 Novembre. 1739. Il arrive à la vue de Porto Bello. 1 Décembre. 1739.

Le 2 Décembre, après avoir donné les ordres nécessaires pour l'attaque, l'Amiral s'avança en ordre de Bataille: mais, le vent s'étant tourné à l'Est, il fut obligé de borner l'attaque au Fort de Fer, *en face duquel l'Escadre fut pilotée par le Capitaine* Reutone.

Le Commandeur Brown, *qui commandoit le Vaisseau de guerre le* Hamptoncourt, *fit son devoir comme on devoit l'attendre d'un Officier d'expérience & de résolution; &, aiant été suivi par les Vaisseaux de guerre le* Norwich *&* *le* Worcester, *commandés par les Capitaines* Herbert *&* Mayne, *l'Amiral apperçut quelques* Espagnols *qui se sauvoient de divers endroits du Fort, sur quoi il donna le signal aux* Barques *dans lesquelles étoient les Troupes de débarquement, de faire route vers le Fort, pendant qu'il se posteroit à portée de le batre. L'Amiral serra ensuite le Vent si près du Port, que le feu de la Mousqueterie commandoit les basses Bateries des Ennemis, d'où ils pouvoient nous faire le plus de mal, & les obligea même bientôt de les abandonner; ce qui acheva de favoriser la décente. Les Ennemis ont eux-même avoué que cette manœuvre de l'Amiral avoit le plus contribué à leur faire abandonner leurs basses Bateries, la Mousqueterie des premiers Vaisseaux n'aiant pu arriver jusqu'à eux, & leur Artillerie aiant seulement endommagé les parties les plus élevées du Fort. Lorsque les Barques arrivèrent près de l'Amiral, il leur ordonna d'aller débarquer droit sous le rempart du Fort, quoiqu'il n'y* Il attaque le Fort de Fer. 2 Décembre.

eût encore aucune brêche. Le succès répondit à son attente. La consternation se mit parmi les Ennemis ; & ceux d'entre eux qui étoient chargés de défendre la Baterie d'en bas, l'abandonnèrent pour gagner le haut du Fort, où ils arborèrent un signal pour demander à capituler. L'Amiral leur répondit par un Drapeau blanc : mais il fut quelque tems avant que de pouvoir faire taire l'Artillerie de ses propres Vaisseaux, & en particulier la Mousqueterie du Vaisseau le Strafford, *commandé par le Capitaine* Trevor, *qui continuoient de batre le Fort.*

Ce Fort est pris.

Sur ces entrefaites, les Matelots grimpèrent au haut de la Baterie d'en bas, & y aiant planté quelques Drapeaux, ils tirèrent & aidèrent à monter après eux les Soldats, auxquels les Espagnols *qui s'étoient retirés dans la partie supérieure du Fort, se rendirent à discrétion. Ils étoient au nombre de cinq Officiers & 35 Soldats, de plus de 300 qu'ils étoient auparavant ; les autres, ou aiant été tués, ou bien aiant pris la fuite.*

Les autres Vaisseaux qui étoient entrés avant que l'Amiral eût gagné le vent, se trouvoient hors de la vue du Château de La Gloire : *mais le Vaisseau Amiral étant exposé à ce Château, essuïa jusqu'au soir le feu d'une des plus longues Couleuvrines des Ennemis, qui ne lui fit pourtant aucun mal, parce qu'il ne lui étoit pas diamétralement opposé ; les Boulets n'arrivoient pas jusqu'à lui, ou passoient au-dessus ; il n'y en eut qu'un seul qui donna dans la tête du petit Hunier, justement au-dessus des Agrès, de sorte qu'il ne causa aucun dommage.*

L'Amiral, voïant qu'ils continuoient de tirer, fit aussi essaïer sur eux sa première Baterie ; & comme les Canons étoient neufs, ils eurent un effet auquel on ne s'attendoit pas ; d'autant que les Boulets passoient au-dessus du Château de La Gloire, *& alloient tomber dans la Ville, où il y en eut un qui entra dans la Maison du Gouverneur, & quelques autres dans d'autres Maisons.*

Ces heureux commencemens coutèrent peu ; l'Amiral n'aiant eu sur son bord que trois Hommes de tués & cinq de blessés. Il y en eut un pareil nombre de tués & de blessés sur le Worcester ; *& sur le* Hamptoncourt, *un Matelot eut les deux jambes emportées d'un Boulet de Canon. Les autres Vaisseaux n'eurent ni tués ni blessés ; & il n'y en eut à la décente que deux de blessés, dont un mourut peu après.*

Le lendemain 3 au matin, l'Amiral se rendit sur le bord du Commandeur Brown, *& y aiant fait venir ses Capitaines, il y tint un Conseil de Guerre, & leur donna ensuite les ordres nécessaires pour tous les Vaisseaux dans le dessein d'attaquer le Château de* La Gloire *pendant la nuit suivante, attendu que la chose ne paroissoit pas praticable pendant le jour : mais les Ennemis rendirent ces ordres & ces précautions inutiles, aiant arboré presque dans le même tems un Drapeau blanc, & envoïé à l'Amiral une Barque munie d'un Pavillon de Trève, & dans laquelle étoient l'Adjudant du Gouverneur & un Lieutenant d'un Vaisseau de guerre, qui apportèrent les conditions signées auxquelles ils demandoient de capituler. L'Amiral, sans accepter ces conditions, dressa une autre Capitulation, avec laquelle*

La Ville demande à capituler, & elle se rend.

renvoïa ces deux Officiers, leur accordant seulement quelques heures de tems pour prendre leur parti. Ils le prirent avant que ce tems fût expiré; & le jour même, avant la nuit, le Capitaine Newton, *qui commandoit les Soldats de* La Jamaïque, *fut détaché avec* 120 *Hommes de ses Troupes & prit sur le champ possession du Château de* La Gloire *& du Fort de* Saint-Jerome, *les deux seules Forteresses qui restoient aux* Espagnols *pour défendre le Port de* Porto-Bello, *& dont la première est située au pied de la Ville, & la seconde au-dessous.* AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE

ARTICLES *de la* CAPITULATION *accordée par* EDOUARD VERNON, *Ecuïer, Vice-Amiral de l'Escadre Bleue & Commandant en Chef des Vaisseaux de Sa Majesté dans les* INDES-OCCIDENTALES, *& par le Commandeur* BROWN, *à Don* FRANÇOIS MARTINEZ DE RETEZ, *Gouverneur de* PORTO-BELLO, *& à Don* FRANÇOIS DE ABAROYA, *Commandant des Gardes-Côtes de cette Place, le* 3 *Décembre* 1739.

ARTICLE I. La Garnison aura la permission qu'elle a demandée, de se retirer, à condition que les Troupes du *Roi de la Grande-Bretagne* seront mises en possession du Château de *La Gloire*, avant les quatre heures de ce soir, & que la Garnison aura évacué le Château avant les dix de demain matin. Les Habitans auront la permission de se retirer ou de demeurer, sous promesse d'une entière sureté pour leurs persones, ainsi que pour leurs effets. Capitulation.

II. On accordera aux *Soldats Espagnols* une Garde, s'ils la jugent nécessaire.

III. Ils pourront emmener deux Canons montés sur leurs Affuts, avec dix coups de poudre à tirer pour chaque Canon, & leurs Méches allumées.

IV. Les Portes du Château de *La Gloire* doivent indispensablement être remises aux Troupes du *Roi* notre Maître, avant les quatre heures sonnées. *La Garnison Espagnole* restera dans la Place en toute sureté, tant pour les persones qui la composent, que pour leurs effets, jusqu'au tems marqué pour sa sortie, & elle pourra emporter les Provisions & Munitions nécessaires pour sa sureté.

V. Les Vaisseaux avec leurs agrès seront indispensablement remis à l'usage de Sa *Majesté Britannique* : mais l'Equipage, les Soldats & les Officiers auront trois jours de tems pour se retirer & pour transporter leurs effets; & un seul *Officier Britannique* sera admis sur chaque bord, pour en prendre possession au nom du *Roi* notre Maître & avoir l'œil sur l'observation de cet Article.

VI. Si ces Articles sont remplis au pied de la Lettre, & le Château de *Saint-Jerôme* aiant pareillement été remis aux mêmes conditions que celui de *La Gloire*, le Clergé, les Eglises & la Ville seront protégés & maintenus dans toutes leurs Immunités & Priviléges.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

Tous les Prisonniers qui ont été faits jusqu'ici seront remis en liberté, avant que nous quittions le Port.

Fait sous notre propre seing, à bord du Vaisseau du Roi le *Burford*, dans le Port de *Porto-Bello*, le 3 Décembre 1739.

E. VERNON.

CHA. BROWN

Il y avoit dans le Port deux Vaisseaux de guerre Espagnols, *chacun de* 20 *Canons & une Chaloupe. L'Equipage de ces Vaisseaux voiant l'ordre & la bravoure avec quoi on procèdoit à l'attaque du Fort de* Fer, *& désespérant de se défendre, se mit pendant la nuit du* 2 *à piller la Ville, & y causa beaucoup de dommage aux Habitans.*

L'Amiral a fait transporter à bord de ses Vaisseaux 40 *pièces de Canon de bronze,* 20 *Pièces de Campagne,* 4 *Mortiers &* 18 *Couleuvrines de même métal, & a ruiné & encloué* 80 *Canons de fer. Il a pareillement fait embarquer sur son Escadre toutes les Provisions & Munitions, à l'exception de* 122 *Barils de Poudre, qui ont été emploiés à faire sauter les Fortifications des Forts, lesquels ont été démolis & rasés à rèz-de-chaussée; de sorte que ce fameux Port est à présent ouvert & sans la moindre défense.*

Deux mille Piastres, qui venoient d'arriver à Porto-Bello *& qui étoient destinées pour la paie de la Garnison, étant tombées entre les mains de l'Amiral, il les a fait distribuer aux Troupes & aux Matelots, pour les encourager d'avantage.*

Le 8 *de Décembre, l'Amiral fut joint à* Porto-Bello *par le Vaisseau de guerre* le Diamant, *Capitaine* Knowlew, *& le* 10 *par le* Windsor, *Capitaine* Berkele, *& l'*Anglesca, *Capitaine* Reddish, *qui avoient reçu ordre de le suivre.*

Le Capitaine Knowlew *a fait la fonction de premier Ingénieur pour la direction des Mines, & a été assisté par le Capitaine* Boskawen, *qui a eu la permission de servir dans cette Expédition en qualité de Volontaire, son Vaisseau le* Shoreham *n'étant pas en état de mètre en mer, & par M.* Barnez, *Munitionaire du Vaisseau le* Worcester *qui, aiant autrefois servi dans l'Armée, a rendu de bons services en cette occasion. Le Commandeur* Brown *a eu la direction en chef de tout ce qui regarde le Château de* La Gloire *& le Fort de* Saint-Jerôme, *& le Capitaine* Watson, *Capitaine de l'Amiral, a dirigé l'exécution de tout ce qui s'est fait au Fort de* Fer, *qui étoit construit sur un Roc. Les Remparts & la basse Baterie, laquelle consistoit en* 22 *Canons, avoient neuf pieds d'épaisseur, & étoient bâtis de grandes pierres de taille, cimentées avec un mortier si fin, qu'il en couta beaucoup pour les entamer, afin de pouvoir les miner.*

La basse Baterie de La Gloire *consistoit en deux Bastions réguliers avec une Courtine entre deux, où il y avoit* 22 *Canons, outre une Baterie de* 8 *Canons pointés contre l'entrée du Port. Tous les autres Canons dans les par-*

ties marécageuses des deux Châteaux, ainsi que la Baterie de Saint-Jerôme, *rendoient pareillement l'entrée du Port très difficile & très dangereuse.*

L'Amiral a trouvé à propos de nommer le Capitaine Rentone, *Commandeur de la Chaloupe qu'on a prise dans le Port, en considération des services qu'il a rendus dans cette Expédition; & il l'a de plus chargé de porter ses dépêches en* Angleterre *à bord de ladite Chaloupe. Les deux Vaisseaux de* 20 *Canons, qui étoient des* Gardes-Côtes-Espagnols, *ont été équipés par ordre de l'Amiral & il les a pris avec lui en partant.*

Le 17 *Décembre, l'Amiral fut joint par le* Sheermess, *Capitaine* Stapleton, *qui avoit été chargé de croiser à la hauteur de* Cartagène, *où il a pris deux Bâtimens chargés de Provisions & de Munitions pour cette* Place Espagnole. *Le* 18 *au soir, le Capitaine* Stapleton, *après avoir fait de l'eau, fut envoié croiser à la hauteur de* Cartagène.

Pendant le tems que l'Amiral a été à Porto-Bello, *il a écrit une Lettre au Président de* Panama, *pour demander l'élargissement des Facteurs & autres Gens de la* Compagnie du Sud; *qui y avoient été conduits Prisoniers. Sur quoi le Président a renvoïé par un de ses Officiers M.* Humpheri *& le Docteur* Wright, *Facteurs, avec les autres Gens de la Compagnie, lesquels, étant arrivés à* Porto-Bello, *y ont été remis à l'Amiral. Le Gouverneur & les Habitans de* Porto-Bello *ont témoigné qu'ils étoient infiniment sensibles à la générosité & modération avec laquelle ils ont été traités par l'Amiral & par l'Escadre de Sa Majesté.*

Le 24 *Décembre, le Vice-Amiral* Vernon *partit avec son Escadre de* Porto-Bello, *pour retourner à* La Jamaïque, *& étant arrivé le* 8 *Janvier à la hauteur de* Cartagène, *il fit partir le Capitaine* Rentone *dans la* Chaloupe Espagnole, *pour l'*Angleterre.

On sut d'ailleurs diverses circonstances de la Prise de *Porto-Bello*, entre autres celle-ci qui fait honneur à l'Amiral *Vernon.* Un Matelot reconnut parmi les Prisonniers le même *Espagnol*, qui, quelques années auparavant avoit coupé les oreilles au Capitaine *Jenckins.* Il en avertit aussitôt l'Amiral. Son rapport mit en fureur les *Anglois*, qui demandèrent qu'on leur abandonnât ce Barbare. L'Amiral se le fit amener; & lui reprochant sa cruauté, il lui dit: *J'ai donné ma parole d'honneur pour la sureté de tous les Prisonniers qui se rendroient: cela vous sauve présentement de la punition que vous mérités: mais prenés garde que ni moi ni pas un* Anglois *ne vous retrouve dans la suite, parce que vous n'échaperés pas alors au supplice qui vous est du.*

Il se trouva de même parmi les Prisoniers deux *Officiers Espagnols* appartenant à des Vaisseaux du Port de *Cartagène.* L'Amiral les y renvoïa les chargeant d'une Lettre pour le Commandant de ces Vaisseaux, auquel il marquoit: *Qu'il profitoit avec plaisir de cette occasion, pour lui faire connoître l'inclination qu'il avoit d'en agir aussi bien que les circonstances des tems pouvoient le permètre.* Le *Commandant Espagnol* ne répondit point à ce compliment; & dans la Lettre qu'il écrivit à l'Amiral, il lui disoit,

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE AVEC L'ESPAGNE.

entre autres choses: *C'est en vain qu'en cette occasion vous prétendés faire parade de générosité. Vous agissés bien plustôt par la juste crainte des suites de l'entreprise insoutenable que vous venés de former, dans un tems où la Guerre n'étoit pas encore déclarée en ce Païs. Du reste, si vous avés envie de nous visiter, nous vous attendons de pied ferme.* Les mêmes nouvelles portoient que l'Amiral faisoit à *La Jamaïque* tous les préparatifs nécessaires pour aller éprouver la résistance qu'on lui feroit à *Cartagène*. Nous verrons dans son lieu, qu'il n'y trouva pas les facilités qu'il avoit rencontrées à *Porto-Bello*. Si l'on en croit les bruits qui coururent alors, il avoit des intelligences dans cette dernière Place. L'évasion de quelques-uns des Habitans, après qu'il en fut parti, servit à confirmer les soupçons que l'on en avoit, lesquels furent encore fortifiés par la résolution que la *Cour d'Espagne* prit de rappeller le Gouverneur & de lui faire son procès. Il avoit amassé de grands biens, & l'on ne douta point que la crainte de les perdre ne l'eût mis dans la disposition de capituler comme il fit, au lieu de se défendre comme il devoit.

Après avoir rendu comte des motifs & des commencemens de cette Guerre, qui, de particulière entre l'*Angleterre* & l'*Espagne*, devint ensuite générale par les circonstances des tems, il faut revenir à notre Journal.

ANNÉE MDCCXL.

I. AFFAIRES DIVERSES. Jeûne solemnel. 20 Janvier.

EN JANVIER; le 20 fut consacré à un jeûne solemnel ordonné par le Roi, pour implorer la bénédiction de Dieu sur ses Armes.

Charges données. Janvier.

Dans le courant du mois, le Duc de *Manchester* fut nommé Lord-Lieutenant du Comté de *Harrington*.

Défense de sortir du Bled, &c. 4 Fevrier.

EN FEVRIER; le 20, il y eut une Proclamation publiée pour défendre que l'on transportât des Bleds & de la Farine hors du Roïaume.

Mort du Comte de Scarborough. 5 Fevrier.

Le 5, mourut à *Londres* d'une attaque d'Apoplexie le Lord *Richard Lumley*, Comte de *Scarborough*, Colonel du second Régiment des Gardes à pied, Membre du Conseil Privé, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Northumberland*, Vice-Amiral du Comté de *Durham*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de la *Jarretière*. Il avoit assisté ce jour-là même à la *Chambre-Haute*. Son Frère *Thomas Lumley Saunderson*, Chevalier du *Bain*, & Membre du *Parlement* pour *Lincoln*, lui succèda dans son Titre & dans ses Biens, & se demit quelques jours après de l'Emploi de Trésorier du *Prince de Galles*.

Mort du Lieutenant Général Evans. 10 Fevrier.

Le 10, le Lieutenant-Général *Evans*, premier Général de la Cavalerie, Colonel du Régiment de la Reine Cavalerie, & Gouverneur du Collège de *Chelsea*, mourut fort âgé à sa Terre dans *Hampshire*. Le Major-Général *Scot* lui succèda, le mois suivant, dans la place de Gouverneur du Collège de *Chelsea*.

Mort du Comte de Delorraine. 11 Fevrier.

Le 11, le Comte de Delorraine, Pair d'*Ecosse* & Commandant d'un Vaisseau de guerre, mourut subitement dans son Carosse, en venant de *Plimouth* à *Londres*.

ANNÉE MDCCXL.

Mort du Comte de Marchmont. 9 Mars.

EN MARS; le Comte de *Marchmont*, Pair d'*Ecosse*, aiant Séance au *Parlement* de la *Grande-Bretagne*, Chevalier de l'Ordre de *Saint-André*, Membre du Conseil Privé, lequel avoit été Plénipotentiaire au Congrès de *Cambrai*, mourut le 9 à *Londres*.

Gouvernement de la Tour donné.

Le 18, le Duc de *Malborough* fut nommé Gouverneur de la *Tour de Londres*.

Gratification du Roi au Capitaine porteur de la nouvelle de la prise de Porto-Bello. Mars.

Le Capitaine *Rentone*, qui, comme on l'a vu plus haut, avoit apporté le 24 de ce mois, la nouvelle de la Prise de *Porto-Bello*, reçut une gratification de 500 Liv. St.; & le Roi lui promit le Commandement du premier Vaisseau de guerre qui seroit mis en Commission.

La Ville de Londres félicite le Roi sur la prise de Porto-Bello. 7 Avril.

EN AVRIL; le 7, le *Lord-Maire* de *Londres*, plusieurs *Aldermans*, les *Sherifs* avec environ 80 *Membres du Commun-Conseil*, se rendirent dans 40 Carosses au Palais de *Saint-James*; & présentèrent au *Roi* l'*Adresse* suivante au sujet de la prise de *Porto-Bello*.

SIRE,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *le* Lord-Maire, *les* Aldermans *& les* Communes de la Ville de Londres, *assemblés en* Conseil-Commun, *demandons la permission de féliciter* Votre Majesté *sur le glorieux succès de sa Flote aux* Indes-Occidentales *sous le Commandement du Vice-Amiral* Vernon, *qui, avec six Vaisseaux de guerre seulement, & à l'aide d'environ 200 Hommes de Troupes de terre de* La Jamaïque, *est entré dans le Port de* Porto-Bello, *a pris cette Ville, démoli & rasé tous les Forts & Châteaux qui la défendoient, détruit ou emporté tous les Canons & l'Artillerie, rendant ainsi le Port ouvert & sans défense, qui en a traité les Habitans avec la plus grande humanité, & qui a reclamé & délivré les Sujets de* Votre Majesté *au service de la* Compagnie de la Mer du Sud, *de la captivité où ils étoient injustement détenus à* Panama. *L'exécution de ces importans services avec si peu de Forces & tant d'intrépidité, doit ajouter un nouvel éclat à la réputation des Armes de* Votre Majesté, *& inspirera de la terreur à l'Ennemi, qui sera présentement convaincu par expérience, quelques fausses idées qu'il ait pu se former de la longue patience de cette Nation, que la puissance Maritime de la* Grande-Bretagne, *lorsqu'elle est exercée, est capable de soutenir efficacement la gloire de la Courone de* Votre Majesté, *de venger les injures de Votre Peuple, & de rétablir l'honneur du* Pavillon Anglois. *Cet heureux commencement de la Guerre doit faire concevoir aux fidèles Sujets de* Votre Majesté *les plus raisonables espérances d'obtenir d'autres semblables succès à l'avenir par le sage emploi que* Votre Majesté *fera de ses Forces, en poussant plus loin les mêmes mesures vigoureuses qui peuvent mètre* Votre Majesté *en possession d'une sureté réelle & efficace pour la Navigation & le Commerce de Votre Peuple. Nous nous*

croïons obligés d'une manière particulière & indispensable, comme Répréſentans du plus grand Corps de Commerçans qui ſoit dans la Nation, d'aſſurer Votre Majeſté, *que nous contribuerons avec plaiſir de tout notre pouvoir aux depenſes d'une Guerre ſi neceſſaire pour la protection de notre Commerce ſi longtems injurié, & dans laquelle* Votre Majeſté *n'eſt entrée qu'en conſéquence des vœux unanimes de ſes Sujets.*

Le *Roi* leur répondit; *Qu'il les remercioit de leur félicitation: Qu'ils n'avoient pas lieu de douter que dans toutes les meſures qu'il prendroit, il ne continuât, comme il avoit déja fait juſqu'alors, d'avoir l'égard qu'il devoit pour l'honneur de ſa Courone & de ſes Roïaumes, & pour la ſureté & protection de tous ſes Sujets.*

Dans la même Aſſemblée du *Commun-Conſeil*, où cette *Adreſſe* fut dreſſée, on réſolut de faire préſent au Vice-Amiral *Vernon* de Lettres de Bourgeoiſie de *Londres* dans une Boëte d'or de la valeur de 100 Liv. St., & de placer ſon Portrait dans la Chambre du Conſeil, pour perpétuelle mémoire de la Priſe de *Porto-Bello.*

Charges données. Avril.

Dans ce mois; le *Roi* nomma le Lord *Harvey*, Garde du Petit-Sceau à la place du Comte de *Godolfin* qui s'étoit démis de cet Emploi. Le Lord *Sidney Beauclerc* fut fait Vice-Chambellan du *Roi* à la place du Lord *Harvey.*

Régiment donné au Duc de Cumberland, déclaré Brigadier Général, &c. 5, 9 Mai.

EN MAI; le 5, le Roi déclara le *Duc de Cumberland*, Colonel du ſecond Régiment des Gardes à pied, vacant par la mort du Comte de *Scarborough;* & quelques jours après, ce Prince fut déclaré Brigadier-Général & Gouverneur de *Portſmouth.*

Diſgrace du Duc d'Argile & ſuites. 11 Mai.

Le 11, le Duc d'*Argile*, que le *Roi* avoit nommé depuis peu Capitaine-Général de ſes Armées, ſe démit de tous ſes Emplois, à la réſerve de la Charge de Grand-Maître héréditaire de la Courone en *Ecoſſe.* Il partit dès le lendemain pour ſe retirer dans ce Roïaume. Sa diſgrace fit beaucoup de bruit. Bien loin qu'elle le fît voir de mauvais œil dans ſa Patrie, on l'y reçut avec des témoignages de joie peu commune. A peine fut-il à *Edimbourg* que le Corps des Marchands lui fit préſenter une *Adreſſe* pour le féliciter de ſa fermeté pour le Bien Public. Cette démarche fut accompagnée de tout ce qui pouvoit la rendre plus éclatante. La Députation étoit compoſée des Sieurs *Jean Foreſt*, *Alexandre Arbuthnot*, *Hugues Harborn*, *Jean Conts*, *Patrice Crawford*, *Guillaume Hog*, *Thomas Dundus*, *Robert Rutilie*, *George Millar*, *Govin Hamilton*, *Laurent Dundus*, *Jean Haliburton*, *Thomas Fairhalm* & *Jean Wilſon.* Ils ſe rendirent en très bel ordre à l'Abbaïe où le Duc d'*Argile* étoit logé. Le S. *Foreſt* porta la parole & préſenta l'*Adreſſe*, dont voici la traduction.

MILORD,

*Députés par le Corps des Marchands de la Ville d'*Edimbourg, *nous venons témoigner à Votre Grandeur, combien nous sommes vivement pénétrés des grandes obligations que nous reconnoissons lui avoir. Le zèle ardent qu'Elle fait paroître pour les véritables intérêts du Roi & de la Patrie, son application constante à soutenir les Libertés de la Nation & l'attention particulière qu'Elle témoigne à cet égard pour la Ville d'*Edimbourg, *fondent les plus justes motifs de notre reconnoissance envers Elle, aussi bien que l'ardeur avec laquelle Elle s'est emploiée pour les avantages du Commerce de cette Nation. Puissent tous les* Membres du Parlement *être remplis des mêmes principes que Votre Grandeur. C'est-là l'objet de nos vœux les plus sincères, & c'est en faveur de tels Réprésentans que nous serons toujours prêts à donner nos Voix dans les Elections.*

Le Duc répondit aux Députés : *Qu'il étoit fort sensible à l'approbation que le Corps des Marchands donnoit à sa conduite, & qu'il s'attacheroit de plus en plus à justifier l'idée qu'ils avoient de ses principes sur l'intérêt Public.*

Les Corps des Marchands des principales Villes du Roïaume & la plûpart des Corps de mêtier imitèrent l'exemple des Marchands d'*Edimbourg*, & présentèrent de semblables *Adresses* au *Duc d'Argile*. Au reste, la disgrace de ce Seigneur ne laissa pas de causer quelque embarras à la Cour. On approchoit du tems où l'on devoit procéder à l'Election des Membres pour un nouveau *Parlement*. Comme le Duc avoit un très grand crédit en *Ecosse*, toute la Famille des *Campbells*, dont il étoit le plus considérable, fit les plus grands efforts, afin de ne faire élire que des Députés opposés aux vues des Ministres. Il n'y eut de cette Maison que le Comte d'*Isla* qui tint constament pour le Parti de la Cour.

Le 12, le Comte de *Tankerville* prêta Serment au Conseil en qualité de Lord Lieutenant du Comté de *Northumberland* & de la Ville & du Comté de *Newcastle* sur *Thyne*. — Charge donnée. 12 Mai.

Le 19 fut un jour remarquable par la solemnité du Mariage de la *Princesse* MARIE. En voici la Relation telle que je la trouve dans les Nouvelles du tems. — Mariage de la Princesse Marie avec le Prince de Hesse-Cassel. 19 Mai.

LA Cérémonie du Mariage de la Princesse MARIE *avec le* Prince FRÉDÉRIC DE HESSE-CASSEL *étant fixé au 19 de ce mois, tous les Ministres étrangers & la principale Noblesse se rassemblèrent vers les 7 heures du soir au Palais de* Saint-James. *A 9 heures, le* Roi *& la* Famille Roïale, *accompagnés d'une nombreuse suite, se rendirent dans la Chapelle du Palais en cet ordre.*

I. Affaires diverses.

ANNEE MDCCXL.

I. Le Colonel Donep, *Envoïé Extraordinaire du* Roi de Suède, *& le Ministre de* Hesse-Cassel *à* Londres. *II. Les* Pairs *&* Pairesses de la Grande-Bretagne, *en Habits superbes. Ceux des Dames étoient garnis de Pierreries. III. La* Princesse MARIE, *conduite par le* Duc de Cumberland *son Frère, aiant pouvoir du* Prince FRE'DERIC DE HESSE-CASSEL. *La* Princesse *qui avoit une Courone sur la tête, ainsi que le* Duc, *étoit habillée de Moire d'Argent, avec un Manteau de Velours bleu, à Fleurs d'Or & doublé d'Hermine. Le* Duc *avoit aussi un Habit de Moire d'Argent. IV. Les* Princesses AME'LIE, CAROLINE *&* LOUISE, *vêtues de même avec beaucoup de magnificence & ornées de Pierreries. V. Le* Roi *aiant un Habit de Brocard d'Or avec des Boutons de Diamant. VI. Les* Ministres *étrangers & le reste de la Noblesse des deux sexes qui fermoient la marche.*

*Lorsqu'on fut arrivé à la Chapelle & que chacun eut pris sa place, l'*Archevêque de Cantorberi *prononça la Collecte,* Conserve nous, Seigneur, &c. *& l'Oraison Dominicale. Après quoi, le Duc de* Newcastle, *Premier Secrétaire d'Etat lut à haute voix le Plein-Pouvoir du* Prince GUILLAUME DE HESSE *& du* Prince FRE'DE'RIC *son Fils, pour constituer le* Duc de Cumberland, *Réprésentant du* Prince FRE'DE'RIC, *pour épouser la* Princesse *en son nom* (1). *Après la lecture faite le Duc de* Newcastle *demanda au* Duc de Cumberland, *s'il se chargeoit de cette commission; &, Son Altesse aiant répondu,* Oui, *elle prit la main droite de la* Princesse, *& le Duc de* Newcastle *lut à haute voix, & le* Duc *répéta de même;* Le Sérénissime *Prince* FRE'DERIC DE HESSE-CASSEL me donne plein-pouvoir à moi GUILLAUME *Duc de Cumberland*, par les Patentes qui viennent d'être lues, de prendre, vous *Princesse* MARIE, pour être son Epouse, vous avoir & vous tenir comme telle depuis ce jour-ci, soit mieux, soit plus mal, soit plus riche, soit plus pauvre, en maladie ou en santé, pour vous aimer & vous chérir mutuellement jusqu'à ce que la mort vous sépare, sous le bon plaisir de Dieu. C'est à quoi il s'oblige par moi, sur sa parole en vertu du susdit Plein-Pouvoir.

Leurs Altesses s'étant quitté la main, la Princesse *prit de la main gauche la main droite du* Duc de Cumberland, *comme Plénipotentiaire du* Prince FREDERIC DE HESSE, *& répéta le Formulaire ci-dessus, en ces termes.* Moi, MARIE, prens en vous GUILLAUME *Duc de Cumberland*, constitué & autorisé dans les formes, par les Patentes mentionées, le Sérénissime *Prince* FREDERIC DE HESSE-CASSEL, pour être mon Epoux, l'avoir & le tenir comme tel, dès ce jour, soit mieux, soit plus mal, soit plus riche,

(1) Il y eut au sujet de ce Mariage par Procureur quelques embarras, les Evêques s'étoient opposé à sa célébration, prétendant que c'étoit un Acte contraire aux usages de l'*Eglise Anglicane*: mais on leur allégua de si bonnes raisons, qu'à la fin leur silence laissa le champ libre à l'Autorité.

che, soit plus pauvre, en maladie ou en santé, l'aimer & lui obéir jusqu'à ce que la mort nous sépare, sous le bon plaisir de Dieu; & j'en donne ma parole par vous son Plénipotentiaire.

Alors le Duc de Cumberland *signa* qualitate qua, *l'instrument du Contrat dont elle avoit prononcé & répété les paroles, & on en fit l'échange après qu'ils eurent été attestés par M.* Paul, *Avocat-Général, & M.* Green, *Procureur-Général, comme Notaires Publics.*

Ensuite le Duc *mit, au nom du* Prince FRE'DE'RIC, *une Bague au quatrième doigt de la main gauche de la* Princesse, *& repéta, comme ci-dessus, le Formulaire suivant.* Le Sérénissime *Prince* FRE'DE'RIC DE HESSE-CASSEL fait présenter & délivrer cette Bague à vous, *Princesse* MARIE, par moi GUILLAUME *Duc de Cumberland*, son Plénipotentiaire. *La* Princesse *recevant la Bague, prononça:* moi MARIE, reçois du Sérénissime *Prince* FREDERIC DE HESSE-CASSEL cette Bague qui m'est présentée par vous, GUILLAUME *Duc de Cumberland*, son Plénipotentiaire.

*Après cette Cérémonie, l'*Archevêque de Cantorberi *fit le Discours suivant en Latin.* CEUX qui assistent à la cérémonie du Mariage ou des Fiançailles des Particuliers, ont coutume, après avoir fait l'éloge des Fiancés, de leur souhaiter, à leurs Parens & à leurs Alliés, toutes sortes de prospérités, & ensuite ils l'annoncent par tout. Si cet usage a jamais eu lieu, ce doit être dans la circonstance présente & dans l'endroit où nous nous trouvons; puisque persone n'ignore les vertus éclatantes des Fiancés & les bonnes mœurs dont la Roïale Fiancée est ornée, jointes à cette douceur naturelle, qui mérite tant d'éloges & qu'on trouve dans si peu de Persones. Que ne doit-on pas attendre de cet assemblage de tant de perfections? Nous ne parlerons pas de leurs qualités corporelles, qui sont telles qu'elles attirent l'admiration de tout le monde. Des choses infiniment plus importantes se présentent à notre esprit. Le rempart de la Religion, le maintien de la Liberté, le bonheur non seulement de la *Hesse* & de ces Roïaumes, mais aussi de toute l'*Europe*; voilà le but qu'on s'est proposé, autant que les lumières de l'Homme l'ont pu permètre, lorsqu'on a conclu cette heureuse Alliance. Nous vous félicitons donc, vous tous qui êtes ici présens, & nos Compatriotes qui en sont absens à regret; & nous vous souhaitons, avec la grace de Dieu, tous les heureux succès que nous pouvons nous en promètre. Rendons grace au meilleur & au plus puissant des Rois, Père de notre Patrie, son ornement & son appui, qui veille sans cesse à notre prospérité, & qui ne souffriroit pas qu'il se passât la moindre chose dans notre Domestique, qui ne contribuât au Bien Public. Nous prions l'Eternel, Créateur du Ciel & de la Terre, de vous conserver longtems, SIRE, en parfaite santé, pour le bonheur de votre Famille Roïale, & qu'il remplisse les vœux de cette journée. Et, comme dans cette illustre Assemblée il n'y a persone qui n'adressât volontiers ses

vœux au Ciel, nous nous servirons de notre Langue maternelle. PRIONS, *&c. Après une courte Prière, on chanta un Motet, pendant lequel* 72 *Persones d'un rang distingué signèrent entre les mains des Sieurs* Paul *&* Green, *comme Notaires, un Acte de ce qui s'étoit passé.*

M. Donep, *Envoïé Extraordinaire du* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Hesse-Cassel *a délivré à la* Princesse MARIE, *à l'occasion de son Mariage avec le* Prince FRE'DE'RIC DE HESSE, *des Pendans d'Oreilles, un* Solitaire *& une Bague, le tout estimé* 12 *mille Livres Sterling.*

Voiage du Roi à Hanovre. 24 Mai; 2, 4, 7 Juin.

Le 24 à six heures du matin, le *Roi* accompagné du Duc de *Manchester*, des Comtes de *Cowner* & d'*Albemarle*, du Vicomte de *Falcomberg* & du Baron de *Steinberg*, se rendit en Chaise à *Whitehall*. Il y passa la *Tamise* & monta en Carosse pour se rendre à *Gravesend*, où il s'embarqua sur les 9 heures du soir pour son voïage d'*Hanovre*. Il continua sa route vers *Sherness*, où les vents contraires l'obligèrent de s'arrêter jusqu'au 2 de Juin, que l'on mit à la voile pour passer en *Hollande*. Le *Roi* débarqua le 4 de Juin à *Hellevoet-Sluys*, & arriva le 7 à *Herrenhausen*.

Les Seigneurs Régens prennent possession de la Régence. 25 Mai.

Le 25, lendemain du départ du *Roi*, l'*Archevêque de Cantorberi*, le *Lord Chancelier*, le Comte de *Wilmington* Président du Conseil, le Duc de *Grafton* Grand-Chambellan, le Lord *Harvey* Garde du Petit-Sceau, le Duc de *Dorset* Grand-Maître de la Maison du Roi, le Duc de *Richmont* Grand-Ecuïer, le Duc de *Bolton*, le Duc de *Devonshire* Viceroi d'*Irlande*, le Duc de *Montague*, le Duc de *Newcastle* Secretaire d'Etat, le Comte de *Pembrock*, le Comte d'*Islay*, le Chevalier *Robert Walpole*, & le Chevalier *Charles Wager*, nommés par le *Roi* pour avoir l'Administration des Affaires du Roïaume pendant son absence, s'assemblèrent tous chés le Chevalier *Walpole*, à l'exception du dernier qui conduisoit le *Roi* en *Hollande*: mais comme le *Roi* étoit encore dans ce Roïaume, ils n'ouvrirent leur Commission que le 6 de Juin, après avoir appris par le Chevalier *Wages*, que Sa Majesté avoit heureusement débarqué en *Hollande*.

Mort du Major-Général Cavalier. 28 Mai.

Le 28, le Major-Général *Jean Cavalier* Gouverneur de l'Ile de *Jersey*, mourut à *Chelsea*, où il s'étoit fait transporter pour changer d'air. Il étoit âgé d'environ 70 ans. Il s'étoit fait un nom en *France* pendant les troubles des *Cevennes*, à la tête des *Camisards* qui s'étoient revoltés contre le feu Roi *Louis XIV*, s'étant rendu le Chef d'une Bande de Fanatiques connus en ce tems-là sous le nom de *Petits-Prophètes*.

Charges & Gouvernemens donnés Mai.

Durant le cours de ce mois; le *Roi* nomma le Duc de *Montague* Grand-Maître de l'Artillerie, à la place du Duc d'*Argile*; & le Duc de *Bolton* Capitaine de la Compagnie des Gentilshommes Pensionaires, à la place du Duc de *Montague*; le Duc de *Malborough*, Capitaine de la seconde Compagnie des Gardes du Corps, à la place du Comte de *Herfort*; le Lord *Cornwallis*, Connêtable de la *Tour*; le Lieutenant-Général *Honey*-

vood, Gouverneur de l'Ile de *Guernsey*; & le Général *Wetham*, Gouverneur de *Berwick*.

Les arrangemens furent pris pour former trois Camps, dans la Plaine de *Honslow*, dans la Forêt de *Windsor*, & près de *Newbury*. Le premier devoit être composé de deux Compagnies des Gardes à Cheval, d'une Compagnie des Grenadiers à Cheval, & de trois Régimens d'Infanterie, sous les ordres du Général *Wills*, du Lieutenant-Général *Mark Kerr*, du Major-Général *Cornwall*, du Brigadier *Falliot* & du Comte d'*Albemarle* aussi Brigadier. Le second Camp, composé du Régiment Roïal des Gardes à Cheval, du Régiment de Cavalerie du Duc de *Montague*, des Régimens de Dragons de *Honeyvood*, de *Rich* & de *Campbell*, devoit s'assembler sous les ordres du Lieutenant-Général *Honeyvood*, du Major-Général *Campbell* & du Brigadier Comte d'*Effingham*. Le troisième Camp, consistant dans les Régimens de Cavalerie du Comte de *Pembroke* & du Général *Wade*; de Dragons de *Hawley*, de *Kew*, & de *Cadogan*, & d'Infanterie de *Harrison*, du Major-Général *Handaside*, du Général *Wetham*, du Lord *Cavendish* & du Colonel *Bland*, devoit avoir pour Commandans, le Général *Wade*, le Lieutenant-Général *Churchill*, le Comte de *Pembroke*, Major-Général, & les Brigadiers *Read* & *Cornwallis*. Les Régimens de la Marine, qu'on commença pendant ce mois à transporter dans l'Ile de *Wight*, y devoient aussi former un Camp sous les ordres du Général Lord *Cathcart*.

Divers Camps en Angleterre & dans l'Ile de Wight.

EN JUIN; le 11, on passa au Grand-Sceau des Lettres Patentes pour accorder au Duc de *Kent*, tant pour lui que pour ses Enfans & Héritiers mâles, la Dignité de *Marquis de la Grande-Bretagne*, sous le Titre de *Marquis de Grey*. Au défaut d'Enfans mâles, cette Dignité devoit passer à *Jemine Grey* sa Petite-Fille par *Arrabelle Grey* sa fille aînée. Il ne survécut pas longtems à cette grace. Le 16 *Henri de Grey*, Duc, Marquis & Comte de *Kent*, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Bedford*, Membre du Conseil-Privé, & Chevalier de la *Jarretière*, mourut à *Knightibridge*. La plus grande partie de ses Biens passa à *Jemine Grey* sa Petite-Fille mariée depuis peu avec le S. *Yorck* Fils aîné du Lord *Hardewich* Grand-Chancelier.

Le Duc de Kent fait Marquis de la Grande-Bretagne. Sa mort. 11, 16 Juin.

Le 18, mourut à *Paris*, dans la 89e année de son âge le Lord *Pierre Buttler*, Vicomte de *Galmoy*, Comte de *Newcastle* & Pair d'*Irlande*. Il étoit Lieutenant-Général des Armées du *Roi de France*, & avoit été Premier Gentilhomme de la Chambre du *Roi de la Grande-Bretagne* JAQUES II.

Mort du Lord Galmoy. 18 Juin.

Le même jour, la *Princesse de Hesse* partit à 4 heures du matin pour se rendre à *Cassel*.

Départ de la Princesse de Hesse. 18 Juin.

Durant ce mois, le Capitaine *Rentone*, lequel avoit servi de Pilote à l'Amiral *Vernon* pour l'Expédition de *Porto-Bello*, reçut des Seigneurs de la Régence une Gratification de 200 Livres Sterling. Il eut ordre en mê-

Nouvelle Gratification donnée au Capitaine

Capitaine de Vaisseau. Juin.

me tems de mètre à la voile avec la Chaloupe qu'il avoit amenée d'*Amérique*, de laquelle on l'avoit fait Commandant après l'avoir convertie en Vaisseau de guerre de 20 Pièces de Canon.

Charge donnée. Juillet.

EN JUILLET; le Lord *Mark Kerr* fut fait Grand-Maître de l'Artillerie en *Irlande*, à la place du feu Marquis de *Mentandre*.

Soulévemens de la Populace. Juin, Juillet.

Il y eut, ainsi que dans le mois précèdent, des soulévemens de la Populace en plusieurs endroits d'*Angleterre*, à l'occasion du transport des Grains dans les Païs étrangers. Leur prix, considérablement augmenté, faisoit craindre au Peuple de se trouver réduit aux mêmes extrémités qu'il avoit éprouvées quelques années auparavant.

Ordre d'exécuter les Loix contre le transport des Moutons & Agneaux.

Il fut ordonné de mètre en exécution les Loix contre le transport des Moutons & des Agneaux hors du Roïaume. Par ces Loix les Contrevenans devoient, la première fois, avoir tous leurs effets confisqués, la main gauche coupée & rester un an en prison; la seconde fois, ils devoient être punis de mort.

Vaisseaux Marchands, &c. arrivés. 31 Août, &c

EN AOUT; le 31, il entra dans le Port de *Plymouth*, un Convoi de Vaisseaux Marchands, revenant du Détroit de *Gibraltar*, sous l'Escorte d'un Vaisseau de guerre. Il avoit été précédé quelques jours auparavant d'un autre Convoi revenant d'*Antigoa* sous l'Escorte aussi d'un Vaisseau de guerre, lequel avoit pris dans sa route une *Barque Espagnole* de 130 Tonneaux. Vers les premiers jours du mois, un Paquebot richement chargé pour le Comte de quelques Négocians de *Londres*, étoit arrivé, sans avoir couru de risque, de *Lisbone* à *Plymouth*.

Munitions pour Gibraltar. Septembre.

EN SEPTEMBRE; on embarqua plusieurs Canons de Fer avec leurs Affuts & une grande quantité de Munitions de Guerre pour *Gibraltar*.

Vaisseaux de l'*Invincible* de Philippe II, découverts.

On découvrit dans le fonds de la Mer, près d'Edimbourg, deux des plus gros Vaisseaux de la fameuse Flote nommée l'*Invincible*, équipée par le *Roi d'Espagne* PHILIPPE II, laquelle avoit fait naufrage sur les Côtes d'*Ecosse*. On tira d'un de ces Bâtimens un Canon de Bronze de neuf pieds de long, sur la Culasse duquel étoit gravée une Rose entre une F & un R.

Mort de l'Empereur Charles VI. 22 Octobre.

EN OCTOBRE; le 20, entre une & deux du matin, mourut à *Vienne en Autriche* CHARLES VI, *Empereur des Romains*, *Roi d'Espagne*, *de Hongrie*, *de Bohême*, &c. *Archiduc d'Autriche*, &c. âgé de 55 ans & 19 jours, étant né le 1 d'Octobre 1685. Il étoit Fils de l'*Empereur* LÉOPOLD, mort à *Vienne* le 5 de Mai 1705 & d'*Eleonore-Madelène-Thérèse de* NEUFBOURG, sa troisième Femme. Il avoit été Proclamé *Roi des Espagnes*, le 12 de Septembre 1703; élu *Empereur* à *Francfort* le 12 d'Octobre & couroné le 22 de Décembre 1711, après la mort de son Frère aîné l'*Empereur* JOSEPH, arrivée à *Vienne* le 17 d'Avril précèdent. Il avoit épousé, le 1 d'Août 1708, ELISABETH-CHRISTINE Fille de LOUIS RODOLPHE *Duc de Brunswick-Blankenberg*, depuis *Duc de Wolfembuttel*,

I. AFFAIRES DIVERSES.

de laquelle il laissa deux Filles, l'*Archiduchesse* MARIE-THÉRÈSE Epouse de FRANÇOIS DE LORRAINE *Grand-Duc de Toscane*, & l'*Archiduchesse* MARIE-ÉLEONORE, qui fut mariée depuis au *Prince* CHARLES DE LORRAINE, Frère du *Grand-Duc* CHARLES VI, étoit le dernier Prince de la *Maison d'Autriche-Hapsbourg*, laquelle, dans l'espace de 467 ans, avoit donné 16 Empereurs à l'*Allemagne*. La nouvelle de la mort de *Charles VI* fut apportée à *Londres* le 2 de Novembre par un Courier du S. *Robinson*, Ministre de la *Grande-Bretagne* à la *Cour de Vienne*.

Le 14, le *Roi* revenant d'*Hanovre*, débarqua à *Margate*, entre 6 & 7 heures du matin, & se rendit tout de suite à *Londres*. Le lendemain, il tint un grand Conseil dans lequel les *Lords Régens* lui remirent leur Commission. Retour du Roi. 24 Octobre.

Avant la fin du mois, le *Roi* nomma le Chevalier *Robert Walpole*, le Lord *Sundon* & les Sieurs *Winnington*, *Earle* & *Treby*, Commissaires, pour exercer conjointement la Charge de Trésorier de l'Echiquier. Nomination des Commissaires de la Trésorerie. Octobre.

EN NOVEMBRE; le 23, mourut à *Londres* le Chevalier *Jean Comyns* Lord-Chef-Baron de l'Echiquier. Il eut pour Successeur le S. *Probyn*, l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi. Mort du Chevalier Jean Comyns. 29 Novembre.

Dans le cours de ce mois; le *Roi* nomma Lord-Lieutenant du Comté de *Sommerset*, le Lord *Hynton*; Gentilhomme de la Chambre Privée, le S. *Albemarle Bertie*, Membre du *Parlement* pour *Boston*; & Lieutenant-Gouverneur & Garde des Rôles du Comté de *Surrey*, le Lord *Arthur Onslow*. Charges données. Novembre.

On travailla à l'établissement de deux Bateries, chacune de 30 Canons, sur la Rade de *Scilly*, pour en défendre l'approche aux *Armateurs Espagnols*. Batteries établies sur la Rade de Scilly. Novembre.

EN DECEMBRE; on expédia des ordres pour la lévée de 11 nouveaux Régimens; & le *Roi* chargea le Chevalier *Robert Walpole*, le Lord *Harrington* & le Général *Wade*, d'examiner les Officiers à la demi-paie, pour en choisir les plus propres à servir, afin de les emploïer dans ces nouveaux Régimens. Augmentation des Troupes.

II. MARINE.

II. En JANVIER; on tira des trois Régimens des Gardes à pied 120 Hommes, pour être faits Sergens & Caporaux dans les 6 nouveaux Régimens de Marine, qu'on levoit alors. Le 13, il se tint une Assemblée des *Commissaires de l'Amirauté*, dans laquelle on mit en Commission un Vaisseau de 80 pièces de Canon. Le même jour, les *Commissaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers pour 800 Bœufs & 800 Cochons qui devoient être fournis avant le 5 d'Avril. Le même jour encore, le feu prit dans le Chantier du *Roi* à *Chatam*, & y causa un dommage considérable, ainsi qu'aux Magasins. Le 14, les *Commissaires de l'Amirauté* accordèrent des Protections à plusieurs Bâtimens Régimens de la Marine, &c. 2 Janvier. Vaisseau en Commission. 13 Janvier. Fournitures de Bœufs & de Cochons. 13 Janvier. Incendie dans un Chantier du Roi. 13 Janvier.

II. MARINE. Protections accordées. 15 Janvier. Vaisseau en Commission, &c. 29 Janvier, &c.

nommés *Gabariers*. Le 29, ils mirent en Commission un Vaisseau de 40 Canons. Dans le courant du mois, ils ordonnèrent d'en équiper deux autres, l'un de 60 & l'autre de 50 Canons; & d'en rétablir 29, dont 2 de 100 Canons, 3 de 90, 2 de 80, 2 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 3 de 40 & 6 de 20. Ils frétèrent un Bâtiment pour transporter en *Amérique* 70 Canons & 300 Barils de Poudre. Le Vice-Amiral *Balchen* eut ordre de se rendre de *Plymouth* à *Portsmouth*, pour y prendre le Commandement de cinq Vaisseaux, dont un de 80 Canons & 670 Hommes d'Equipage; & quatre de 70 Canons & 480 Hommes. Les *Commissaires des Vivres* frétèrent un Vaisseau pour transporter des Provisions à *Gibraltar*. Ils eurent ordre en même tems d'avitailler en toute diligence, pour un long voïage, un Vaisseau de 80 Pièces de Canon, lequel depuis quelque tems servoit de Garde-Côte à *Long-Reath*. Il y eut des Ordres envoïés à *Dublin* pour y fréter plusieurs Bâtimens de transport, & les faire aller à *Portsmouth* & à *Bristol*, afin d'y prendre à bord des Troupes destinées pour une Expédition secrète, & que l'on faisoit monter à 8 mille Hommes, non compris les Régimens de Marine.

Munitions pour l'Amérique. Janvier. Escadre mise sous les ordres du Vice-Amiral Balchen. Janvier. Vaisseau frété pour Gibraltar; & ordre d'avitailler, &c. Janvier. Ordres de fréter à Dublin des Bâtimens de transport. Janvier.

En FEVRIER; le 12, le Conseil ordonna que l'on mît un *Embargo* sur tous les Vaisseaux qui se trouvoient dans les Ports de *Londres* & de *Gravesend*. De pareils ordres furent envoïés les jours suivans dans tous les Ports de la *Grande-Bretagne* & d'*Irlande*. Le 15, il y eut, à la Prière des *Commissaires de l'Amirauté*, une Assemblée de plusieurs Médecins pour examiner si l'Eau-de-Vie faite de Drache ou Marc de Bierre, étoit aussi bonne & aussi saine pour l'usage des Matelots, que l'Eau-de-Vie de *France*; & leur avis fut que les Matelots pouvoient sans danger en faire usage. Par une *Proclamation* publiée le 16, pour encourager les Matelots à s'enrôler pour le service de la Flote, le *Roi* promètoit 2 Guinées, par forme de gratification, à tous Matelots expérimentés, au dessus de 18 ans & au dessous de 54, qui prendroient parti volontairement avant le 15 de Mars; & 30 Shellings à tous les autres Matelots, outre six mois de paie assurés, quand même ils ne feroient point Campagne. Dans le cours du mois, il y eut des ordres expédiés afin que l'on préparât incessament 15 Vaisseaux de guerre, pour les envoïer aux *Indes-Occidentales*. On fréta deux Bâtimens pour porter en même tems des Provisions à l'Escadre de l'Amiral *Vernon*. Il y eut dans le Port de *Corck* en *Irlande* une querèle entre les Equipages de trois *Vaisseaux François* & d'un Vaisseau de *Bristol* monté de 22 Canons & de 70 Hommes, lequel étoit destiné à aller en course contre les *Espagnols*. On en vint aux mains. Il y eut de part & d'autre plusieurs persones tuées, entre autres, le Contre-Maitre & le Charpentier du *Vaisseau Anglois*. Un Vaisseau de guerre du Port de *Shernesse* eut ordre de prendre à bord une grande quantité de Provisions & de partir incessament pour l'*Amérique*. Les *Commissaires de la Marine*

Embargo. 12 Février.

Consultation de Médecins sur l'usage de l'Eau-de-Vie de grains. 15 Février.

Proclamation pour encourager les Matelots. 16 Février.

Ordre de préparer 15 Vaisseaux de Guerre. Février. Provisions pour l'Amiral Vernon. Fevrier. Querèle à Corck entre des François & des Anglois. Fevrier.

Vaisseau envoïé en diligence en Amérique. Fevrier.

frétèrent environ 30 Navires du port de 200 Tonneaux & au delà, pour servir de Bâtimens de transport. On résolut de faire un nouveau Chantier à *Hull* dans le Comté d'*Yorck*, pour y bâtir des Vaisseaux de Ligne.

Bâtimens de transport frétés. Fevrier. Nouveau Chantier. Fevrier.

En MARS, le 9, on leva l'*Embargo* mis sur tous les Vaisseaux qui étoient dans le Port de *Londres*. Les *Commissaires de l'Amirauté* mirent, le 11 en Commission quatre Vaisseaux de guerre, trois de 80 Pièces de Canon, & un de 70. Le 13, deux Vaisseaux de guerre partirent de *Spithead* pour *Gibraltar*. Le lendemain, on embarqua des Recrues considérables pour la même Ville. Le 16, on mit en Commission un Vaisseau de 70 Canons, & le lendemain deux Brûlots. Dans le courant du même mois de Mars, il y avoit à *Plymouth* six Vaisseaux de guerre aiant leurs Equipages complets & prêts à mètre à la voile. Onze autres attendoient dans le même Port qu'on les mît en Commission. Les *Commissaires de la Marine* frétèrent 70 Bâtimens de transport, destinés la plupart à transporter deux Régimens d'Infanterie à la *Nouvelle-Yorck*. Les *Commissaires de l'Amirauté* donnèrent ordre d'équiper incessament 12 Vaisseaux de guerre avec un Brûlot, pour être emploïés sous les ordres du Vice-Amiral *Stewart*.

Embargo levé. Fevrier. Vaisseaux en Commission. 13 Mars. Vaisseaux de guerre & Recrues envoiés à Gibraltar. 13, 14 Mars. Vaisseaux en Commission. 16, 17 Mars. Vaisseaux équipés à Plymouth. Mars. Vaisseaux frétés pour transporter des Troupes à la Nouvelle-Yorck. Mars. Ordre d'équiper 12 Vaisseaux, &c. 9 Mars.

En AVRIL; le 13, on mit en Commission un Vaisseau de 20 Canons, lancé à l'eau la veille à *Deptfort*. Le 15 on embarqua des Recrues considérables pour *Gibraltar*. Le 19, l'Amiral *Balchen* partit de *Spithead* avec 7 Vaisseaux de guerre, 2 de 80 Pièces de Canon, 2 de 70, 2 de 60 & 1 de 50, pour aller à *Plymouth*, où trois Vaisseaux, l'un de 80 Canons, & les deux autres de 60, le joignirent. Il avoit ordre de partir incessament: mais le Public ignoroit sa destination, ses ordres étant de n'ouvrir sa Commission que quand il seroit à certaine hauteur. Le 20, 5 Vaisseaux de guerre partirent pour les *Indes-Occidentales*. Le même jour, un Vaisseau du premier rang, revenu de *Gibraltar* à *Plymouth*, débarqua 140 Matelots malades de la Flote que l'Amiral *Haddock* commandoit dans la Méditerranée. Il en mourut plusieurs le jour même. Le 25, le Chevalier *Jean Norris*, Vice-Amiral d'*Angleterre*, reçut la Commission de Commandant en Chef de tous les Vaisseaux de guerre armés pour la sureté des Côtes du Roïaume; & dans la semaine il arbora son Pavillon à bord de la *Britannia*, Vaisseau de guerre de 100 Pièces de Canon. Le même jour, on envoia l'ordre d'achever de lever l'*Embargo* sur les Vaisseaux Marchands. Le 29, on mit en Commission la Chaloupe l'*Expérience*, sur laquelle le Capitaine *Rentone* avoit apporté la nouvelle de la prise de *Porto-Bello*, laquelle on avoit convertie en Vaisseau de guerre, & que l'on avoit lancée à l'eau la veille à *Deptfort*. Le Commandement en fut donné au même Capitaine *Rentone*. Dans le cours de ce mois encore, on fit toutes sortes de diligences pour équiper quatre Vais-

Vaisseau en Commission. 13 Avril. Recrues pour Gibraltar. 15 Avril. Escadre de l'Amiral Balchen. 19 Avril. Vaisseaux partis pour l'Amérique. 20 Avril. Matelots malades de l'Escadre de l'Amiral Haddock. 20 Avril. Commandement donné à l'Amiral Norris. 25 Avril. Levée de l'Embargo. 25 Avril. La Chaloupe qui avoit apporté la nouvelle de la prise de Porto-bello, mise en Commission, &c. 29 Avril. Quatre Vaisseaux

équipés en diligence.
Avril.
Les Marchands de Londres demandent la levée de l'*Embargo*.
Avril.
Vaisseaux équipés ou avitaillés pour l'Amérique.
Avril.
Instructions envoïées à l'Amiral Haddock.
Avril.
Vaisseaux pour Gibraltar & pour l'Amérique.
Avril.
Les Amiraux Cavendish & Stewart, Commandans d'Escadres.
Avril.
Bâtimens de transport avitaillés.
Avril.
Vaisseaux de transport pour Gibraltar.
Avril.
Bâtimens de transport pour l'Amérique.
Avril.
Instructions de l'Amiral Haddock.
4 Mai.
Vaisseaux en Commission.
6 Mai.
Requête des Marchands de Londres à l'Amirauté.
18 Mai.
Vaisseaux en Commission.
30 Mai.
Vaisseaux pour la Jamaïque.
Mai.
Armateur pour la Méditerranée.
Mai.
Vaisseaux de conserve pour Lisbone, &c.
3 Juin.
Vaisseaux en Commission.
9 Juin.
Vaisseaux croisant dans la Manche.
9 Juin.
Vaisseaux en

seaux de 50 Canons, que le Public crut destinés pour une Expédition secrète, parce qu'ils devoient chacun prendre à bord des Troupes de débarquement. Les Marchands de *Londres* remirent à l'Amirauté une Liste par laquelle il paroissoit qu'ils avoient dans la *Tamise* 473 Vaisseaux, chargés depuis 6 semaines, lesquels à cause de l'*Embargo* ne pouvoient pas mètre à la voile ; ce qui leur causoit un très grand préjudice. Ce fut là-dessus que les ordres furent donnés le 25, comme on l'a dit plus haut, d'achever de lever l'*Embargo*. Vers la fin du mois, il y eut encore un ordre d'équiper le plustôt qu'il seroit possible, un Vaisseau de 70 Canons, & d'en avitailler un autre de 50, comme devant partir l'un & l'autre incessament pour l'*Amérique*. Il en partit un autre de 50 Canons avec de nouvelles instructions pour l'Amiral *Haddock*; & deux autres Vaisseaux de guerre firent voile de *Plymouth* pour *Gibraltar*. Trois eurent ordre de partir incessament de *Spithead* pour les *Indes-Occidentales*. L'Amiral *Cavendish* arbora son Pavillon à bord du *Namur* Vaisseau de 90 Canons, & l'Amiral *Stewart* à bord de l'*Elisabeth* de 70 Canons ; l'un & l'autre pour commander chacun une Escadre, dont on ignoroit la destination. Les *Commissaires des Vivres* eurent ordre d'avitailler promtement 46 Bâtimens de transport. Deux Vaisseaux de guerre partirent de *Portsmouth* pour *Gibraltar* avec plusieurs Bâtimens de transport qu'ils escortoient. Il fut ensuite ordonné d'avitailler en toute diligence 12 Bâtimens de transport pour l'*Amérique*.

En Mai ; le 14, un Vaisseau de guerre mit à la voile de *Spithead* avec des Dépêches pour l'Amiral *Haddock*. Le 6, on mit en Commission deux Vaisseaux de guerre, l'un de 40 & l'autre de 20 Canons. Le 18, les Marchands de *Londres* présentèrent une Requête au *Roi* & aux *Commissaires de l'Amirauté*, pour demander que l'on fit croiser un certain nombre de Vaisseaux à la hauteur de *Saint-Sébastien* en *Biscaie*, pour empêcher les *Espagnols* de faire des prises de ce côté-là. Le 30, on mit en Commission deux Vaisseaux de 20 Canons chacun. Dans le courant de ce mois, deux Navires Marchands partirent de *Chatam* pour *La Jamaïque*, sous l'Escorte d'un Vaisseau de guerre. Le Capitaine *Withchuch*, Armateur, muni d'une Lettre de Représailles, fit voile de *Falmouth* pour la Méditerranée avec un Vaisseau de 40 Canons.

En Juin ; le 3, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'on tint prêts deux Vaisseaux de 60 Canons, pour escorter les Navires Marchands qui devoient partir pour *Oporto* & *Lisbone*. Ils mirent en Commission, le 16, un autre Vaisseau de 60 Canons ; & le 9, un de 20. Le même jour 9, deux Vaisseaux du Port de *Falmouth* eurent ordre d'aller croiser à l'embouchure de *la Manche*. Dans le courant du mois, on mit encore en Commission deux Vaisseaux de guerre. Trois autres partirent pour escorter une Flote Marchande, qui faisoit voile pour la *Virginie* &

pour

pour *Mari-Land*. Dans ce tems, l'Escadre de l'Amiral *Norris* étoit composée de 24 Vaisseaux de Guerre. Cette Escadre devoit s'assembler à *Spithead* où l'Amiral se rendit le 3 du mois suivant, & le 5, il arbora son Pavillon à bord du Vaisseau *La Victoire* de 112 Canons. Il étoit plus grand de 200 Tonneaux qu'aucun autre Vaisseau du *Roi*, aiant 221 pieds 10 pouces de long & pouvant contenir 1200 Hommes avec les Provisions nécessaires pour leur subsistance.

Commission. Juin. Flote Marchande pour la Virginie, &c. Juin. Escadre de l'Amiral Norris. Juin.

En JUILLET; le 1, 150 Vaisseaux Marchands firent voile de *Portsmouth* pour l'*Amérique*, sous l'Escorte de trois Vaisseaux de guerre. Le 14, le Capitaine *Anson* partit pour aller à *Portsmouth* prendre le Commandement de 6 Vaisseaux de guerre allant aux *Indes-Occidentales*, avec deux Régimens de Marine, dont une partie s'étoit embarquée sur ces Vaisseaux, & le reste devoit aller à bord de plusieurs Bâtimens de transport. Cette Escadre & ces Troupes étoient destinées pour une Expédition dans la *Mer du Sud*, & devoient partir avec des Vivres pour 22 mois. Le 16, le *Duc de Cumberland*, aiant obtenu du *Roi* la permission d'aller servir, en qualité de volontaire, dans l'Expédition pour laquelle la Flote de l'Amiral *Norris* étoit destinée, se rendit du Camp de *Honslow* à *Portsmouth*, & passa sur une Chaloupe dans l'Ile de *Wight*, d'où il alla joindre à *Spithead* le Vaisseau la *Victoire*, sur lequel il s'embarqua au bruit d'une Salve générale de l'Artillerie de ce Vaisseau & de tous ceux qui étoient dans le Port. Le 20, l'Amiral *Norris* fit voile de *Spithead* avec sa Flote, composée d'un Vaisseau de 112 Canons, de 5 de 80, & de 4 de 70; & de plusieurs Frégates, Galiotes à Bombes & Brûlots. Le Chevalier *Chaloner Ogle* alla joindre cette Flote, quelques jours après, avec 8 Vaisseaux, 1 de 70 Canons, 5 de 60, & 2 de 50. L'Amiral *Norris* devoit prendre, en passant à *Plymouth*, l'Escadre commandée par l'Amiral *Balchen*. Une violente tempête, qu'il essuïa, l'obligea de relâcher à *Sainte-Hélène*, d'où il mit à la voile le 2 d'AOUT avec un vent favorable. Comme le Vaisseau la *Victoire* avoit été considérablement endommagé par la tempête, l'Amiral le laissa à *Sainte-Hélène* pour le radouber, & s'embarqua sur la *Boyne* avec le *Duc de Cumberland*. Deux Vaisseaux, l'un de 90 & l'autre de 70 Canons partirent d'*Angleterre* aux environs du même jour pour l'aller joindre. Le vent ne fut pas longtems favorable; & la Flote, n'aiant pas pu sortir de *La Manche*, fut obligée, vers le milieu du mois d'Août, de relâcher dans la Baie de *Torbay*. Il remit, quelques jours après, à la voile: mais, les vents étant redevenus contraires, il fut obligé de regagner les Côtes du Roïaume; &, son Escadre s'étant séparée, une partie relâcha à *Plymouth* & l'autre à *Falmouth*. Il remit à la voile le 2 de SEPTEMBRE par un vent *Nord-Est* qui fit espérer inutilement qu'il pourroit sortir de *La Manche*. Il changea le 3 au soir, & la Flote fut obligée de relâcher à *Torbay*. L'Amiral *Balchen* & le Capitaine *Anson*, avec leurs Escadres, en

Flote Marchande pour l'Amérique. 1 Juillet. Escadre de 6 Vaisseaux & 2 Régimens destinés pour la Mer du Sud. 14 Juillet.

Le Duc de Cumberland va s'embarquer sur la Flote de l'Amiral Norris, pour y servir en qualité de Volontaire. 16 Juillet.

Départ de cette Flote & sa destinée. 20 Juillet, &c. Elle est jointe par le Chevalier Chaloner Ogle. Juillet.

étoient alors séparés. Le vent étant redevenu *Nord-Est*, l'Amiral partit le 12 de Septembre de *Torbay*; où, le vent aiant tourné au *Sud*, il fut obligé de relâcher quelques jours après pour la troisième fois. Alors le *Duc de Cumberland* quita la Flote & revint à *Londres* le 24, où l'Amiral *Norris* le suivit le 28. L'Amiral *Cavendish* prit en son absence le Commandement de la Flote, pour l'usage de laquelle on embarqua les premiers jours d'OCTOBRE trois mille Sacs de Biscuits & 300 Tonneaux de Bierre. Mais bientôt après, cette Escadre eut ordre de rentrer dans les Ports d'*Angleterre*.

Destinée des Escadres de l'Amiral Balchen & du Chevalier Anson.

Vers le 20 d'Août, l'Amiral *Balchen* & le Chevalier *Anson* que les vents contraires retenoient, le premier à *Sainte-Hélène* & le second à *Portsmouth*, reçurent ordre de l'Amirauté de partir avec leurs Escadres, dès que le tems seroit favorable; & , le vent aiant changé le 24, on ne douta pas à *Londres* qu'ils n'eussent mis à la voile; mais ils ne purent partir que le 3 de SEPTEMBRE; & quelques jours après les vents contraires les obligèrent de relâcher tous deux à *Sainte-Hélène*. Ils en repartirent le 23, & furent encore forcès de rentrer presque aussitôt dans ce Port. L'Amiral *Balchen* fut alors obligé d'y laisser son Escadre pour aller prendre le Commandement des Vaisseaux qui devoient escorter le *Roi* à son retour de *Hollande* en *Angleterre*. Le 29, le Chevalier *Anson* quita pour la troisième fois le Port de *Sainte-Hélène* avec son Escadre, & se rendit au *Stort* pour attendre 5 Vaisseaux de guerre qui devoient l'y joindre avec plusieurs Bâtimens Marchands qu'ils avoient sous leur convoi. Comme au 15 d'Octobre, on n'en avoit point de nouvelles à *Londres*, on le croïoit fort avancé dans sa route. Vers la fin de Décembre, on apprit qu'il avoit mouillé le 5 de Novembre à *Madère*; que le Gouverneur de l'Ile l'avoit reçu avec de grands honneurs & l'avoit pourvu de tous les rafraichissemens dont il avoit besoin. Nous retrouverons cette Escadre dans le cours de l'année suivante.

Sort de l'Escadre du Chevalier Chaloner Ogle.

Le troisiéme qui devoit se joindre à la flote de l'Amiral *Norris*, étoit celle que le Chevalier *Chaloner Ogle* commandoit. Elle étoit composée de 9 Vaisseaux de guerre de 80 Canons, de 5 de 70, de 10 de 60, d'un de 50, de 6 Brûlots & de 2 Vaisseaux d'Hopital. Il y avoit à bord de cette Escadre 11 mille Matelots, y compris les Equipages de 48 Bâtimens de transport sur le pied de 25 Matelots chacun; & les troupes portées par ces Bâtimens montoient à 5 mille 300 Hommes. Cette Escadre fut ensuite très considérablement augmentée, comme je le dirai ailleurs. Le 2 d'OCTOBRE, le Chevalier *Ogle* eut ordre de mettre à la voile au premier vent favorable avec son Escadre & avec les Vaisseaux de transport sur lesquels on avoit embarqué les Troupes destinées à passer en *Amérique* sous les ordres du Lord *Cathcart*. Il exécuta cet ordre le 23: mais les vents contraires l'aiant obligé de relâcher à *Sainte-Hélène*, il en partit

le 3 de Novembre; & le vent aiant tourné sur les deux heures après midi, l'Escadre fut obligée de rentrer dans le Port. Elle en ressortit le 6; & le 10, elle fut rencontrée par deux Vaisseaux de *Portsmouth*, à 70 lieues du Cap *Lezard*, faisant voile du côté du *Sud-Ouest*. Dans les premiers jours de Décembre on eut avis que plusieurs des Vaisseaux de cette Escadre avoient été dispersés par la tempête, & que quelques-uns avoient été fort maltraités. Il y en eut deux, en effet, qui ne pouvant continuer leur route, furent obligés de relâcher à *Lisbone*, vers le milieu du mois de Décembre. L'Escadre continua sa route, & dans les derniers jours de l'année, elle arriva à *Port-Roïal* à *La Jamaïque*: on en eut la nouvelle à *Londres* le 11 Fevrier 1741, par un Vaisseau parti de ce Port le 2 de Janvier précédent.

Reprenons le mois de JUILLET où nous l'avons quitté. Pendant ce mois, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission 4 Vaisseaux de guerre de 20 Canons, & donnèrent ordre d'en avitailler incessament un cinquième du même rang avec un *Sloop*. Plusieurs Vaisseaux Marchands partirent de *Cowes* pour la *Nouvelle-Angleterre* sous l'escorte d'un Vaisseau de Guerre.

Vaisseaux en Commission, &c. Juillet.

Vaisseaux Marchands pour la Nouvelle-Angleterre. Juillet.

En AOUT; le 5, le Chevalier *Jaques Ackworth*, Intendant général de la Marine, remit aux *Seigneurs de l'Amirauté*, la Liste des Vaisseaux en état de servir, qui restoient dans les Ports d'*Angleterre*. Ils étoient au nombre de 25; savoir, 2 de 100 Canons, 3 de 900, 2 de 80, 1 de 70, 2 de 60, 3 de 40 & 5 de 20; 2 Brûlots, 2 Galiotes à Bombes, 2 Sloops, & un Vaisseau d'Hopital. Le 6, on en mit un en Commission. Dans ce mois, on fréta une Frégate pour porter des Provisions à l'Ile de *La Providence*. Les *Seigneurs de l'Amirauté* prièrent la Société Roïale & le Collége des Médecins de *Londres*, d'examiner si l'on pourroit préserver les Matelots du scorbut, en mètant du vitriol dans l'eau qu'on leur donnoit à boire; & si l'on n'avoit point d'inconvénient à craindre de cet usage. Ces deux Compagnies décidèrent qu'il ne pouvoit être que salutaire.

Etat des Vaisseaux de guerre en état de servir. 5 Août.

Vaisseau en Commission. 6 Août.

Provisions pour l'Ile de la Providence. Août.

Précautions contre le Scorbut. Août.

En SEPTEMBRE; le 18, on fit partir de *Portsmouth* deux Vaisseaux de guerre pour aller se poster à la hauteur des Iles de *Guernsey* & de *Jersey*, afin d'y protéger le Commerce. Le 30, un Convoi de 27 Vaisseaux Marchands partit de *Bristol* sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre. Pendant ce mois, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent de réparer avec toute la diligence possible tous les Vaisseaux de guerre en état de servir; & mirent en Commission trois Galiotes à Bombes, dont deux eurent ordre d'aller joindre l'Amiral *Norris*. Plusieurs Armateurs obtinrent des Lettres de Marque pour aller croiser dans la Méditerranée. Les Commissaires ordonnèrent aussi que les Bâtimens destinés pour la *Caroline-Méridionale* fussent escortés par deux Vaisseaux de guerre, dont l'un y resteroit,

Vaisseaux pour protéger le Commerce dans la Manche. 18 Septembre.

Vaisseaux réparés. Septembre.

Galiotes à Bombes en Commission. Septembre.

Lettres de Représailles accordées. Septembre.

Vaisseaux pour

la Caroline Méridionale. Septembre. Nouveau Chef d'Escadre. Septembre. Equipages complétés. Septembre. Le Contre Amiral Stewart va arborer son Pavillon à Chatam. 5 Octobre. Vaisseau de guerre pour l'Amérique. 6 Octobre. Chaloupes en Commission. 11 Octobre. Galiote à Bombes en Commission. 15 Octobre. Mesures pour fournir de viande les Vaisseaux. Octobre. Chantiers rétablis en Irlande. Octobre. Vaisseau pour croiser sur les Côtes d'Irlande. Octobre. Vaisseaux pour la Caroline. 21 Novembre. Vaisseau pour croiser au Cap Finistère. Novembre. Nouveaux Vaisseaux à Deptfort. Novembre. Vaisseaux Marchands pour l'Irlande. Novembre. Bâtimens de transport pour Gibraltar, &c. Novembre. Vaisseau pour empêcher la Contrebande. 21 Décembre. Vaisseaux pour l'Irlande & Gibraltar. 28 Decembre. Vaisseaux pour Lisbone. Decembre. Provisions pour l'Amiral Vernon. Etat des Forces

& l'autre rameneroit, sous son couvoi, les Vaisseaux Marchands qui devoient en revenir. Le Capitaine *Clinton* fut déclaré Chef d'Escadre. On compléta les Equipages des Vaisseaux mis en Commission avec 600 Hommes, que l'Amirauté tira des Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, nouvellement arrivés.

En OCTOBRE; le Contre-Amiral *Stewart*, revenu le 2 de *Spithead* à *Londres*, en partit le 5 pour aller à *Chatam* arborer son Pavillon à bord du *Nassau*. Le 6, deux Vaisseaux de 20 Canons firent voile de *Plymouth* pour les *Indes-Occidentales*. Le 11, les Commissaires mirent deux Chaloupes en Commission. Ils en firent de même, le 15, d'une Galiote à Bombes. Dans le courant de ce mois, les Commissaires du Bureau des vivres contractèrent avec quelques Particuliers pour la livraison de 18 cens Bœufs & de 8 mille Cochons. On expédia des ordres pour rétablir les Chantiers d'*Harwig* & de *Kingsale* en *Irlande*, afin d'y réparer & d'y bâtir des Vaisseaux de guerre. Un Vaisseau de guerre de 20 Canons se rendit de *Portsmouth* à *Corck*, pour obliger les Navires qui étoient dans ce Port, à se soumètre à l'*Embargo*, & pour croiser sur les Côtes d'*Irlande*.

En NOVEMBRE; le 21, un Vaisseau de guerre, à bord duquel le S. Jean *Fincker* Gouverneur des Iles de *Bahama*, s'étoit embarqué, fit voile de *Cowes*, aiant sous son convoi plusieurs Vaisseaux Marchands destinés pour *La Caroline*. Pendant ce mois, les Commissaires envoièrent un Vaisseau de guerre croiser dans les environs du Cap de *Finistère*; & donnèrent ordre qu'on en construisît deux de 40 Canons à *Deptfort*. Ils ordonnèrent en même tems qu'un Vaisseau de 50 Canons escortât plusieurs Bâtimens de transport, qui devoient partir de *Plymouth* pour se rendre dans différens Ports d'*Irlande*. D'autre part, les *Commissaires de la Marine* frétèrent plusieurs autres Bâtimens de transport pour porter des Provisions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*.

En DECEMBRE; le 21, un Vaisseau de guerre fit voile de *Gravesend* pour aller croiser sur la Côte de *Whitehaven*, afin d'empêcher la contrebande. Le 28, deux Vaisseaux de guerre partirent de *Falmouth*, l'un pour l'*Irlande* & l'autre pour *Gibraltar*. Pendant ce mois, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'un Vaisseau de 20 Canons nouvellement lancé à l'eau, escortât le Convoi de Vaisseaux Marchands qui devoit partir incessament pour *Lisbone*. Ce Vaisseau devoit être joint par un autre aussi de 20 Canons, lequel étoit actuellement à *Corc*, afin d'y prendre sous son convoi plusieurs Bâtimens chargés de provisions pour l'Escadre du Contre-Amiral *Haddock*. Dix Vaisseaux Marchands de 300 & de 350 Tonneaux partirent de la *Tamise* sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre, pour porter des provisions à l'Amiral *Vernon*.

A la fin de cette année, on comtoit à *La Jamaïque* 51 Vaisseaux, y compris ceux du Chevalier *Chaloner Ogle*; ce qui avec, 5 qu'on y devoit

II. MARINE.

encore envoïer, faisoit 56 Vaisseaux, à bord desquels il y avoit 18 mille 380 Hommes; aux *Colonies* & aux *Plantations*, 15 Vaisseaux avec 2 mille 710 Hommes; sous le Chef d'Escadre *Anson* qui étoit en route, 6 Vaisseaux montés de 14 cens Hommes; dans la Méditerranée, sous l'Amiral *Haddock*, 19 Vaisseaux avec 5 mille 27 Hommes d'équipage; en *Angleterre* 35 Vaisseaux montés de 8 mille 109 Hommes; en *Irlande*, 5 Vaisseaux avec 17 mille 80 Hommes; 29 Vaisseaux destinés à servir de Convoi & à croiser, avec 4 mille 5 Hommes. Le tout faisoit 165 Vaisseaux & 38 mille 751 Hommes d'équipage.

Maritimes d'Angleterre Decembre

III. COMPAGNIES DE COMMERCE.

Compagnie de Russie. Election des Officiers. 12 Mars.

III LA COMPAGNIE DE RUSSIE tint, le 12 de MARS, une Assemblée générale dans laquelle le S. *Samuel Haldin* fut élu Gouverneur, les Sieurs *Walson*, *Blount*, *Wordswooth* & *Thomson*, furent choisis pour être Consuls; & l'on élut en même tems 28 des Intéressés pour être Membres de la *Cour des Assistans.*

Compagnie des Indes Orientales. Dividende paié. 9 Février Vente de Thé. 7 Mai.

Les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES paièrent le 9 de FEVRIER le *Dividende* pour les six derniers mois de 1739, à 3 & demi pour cent. Le 7 de MAI, ils commencèrent la vente du Thé. Le Thé verd fut vendu depuis 10 Shellings jusqu'à 13 Shellings 10 Deniers la Livre; & le Thé ordinaire depuis 6 jusqu'à 9, exclusivement du droit de 4 Shellings par Livre. Le 7 d'Octobre, les Directeurs tinrent une Assemblée dans laquelle ils déclarèrent qu'outre les Marchandises contenues dans leur déclaration du 9 de Septembre, que l'on avoit commencées de vendre le 4 de ce mois, ils exposeroient en vente diverses autres marchandises arrivées dernièrement par les Vaisseaux de la Compagnie, lesquelles consistoient principalement en 2 mille Balles de Caffé, 5 mille 600 Sacs de Poivre, 350 Tines de Thé d'*Hysan*, 150 Caisses de Thé Bing, mille Caisses de Thé Singlo & 649 Bales de Soie de *Bengale*. Ils ajoutèrent qu'à l'égard du Caffé, du Poivre & de la Soie, ils n'en vendroient point d'autres que ce qu'ils en annonçoient, avant le mois de Septembre 1741, à l'exception de 135 Bales de Soie crue de *Bengale*, & du Poivre qu'ils attendoient par trois Vaisseaux qui devoient arriver incessament. Au mois de DECEMBRE, la même Compagnie résolut de prendre, l'année suivante, à son service, quatre Vaisseaux de plus que de coutume.

Déclaration des Marchandises de la Compagnie. 7 Octobre.

Comp. du Sud. Dividende. 29 Janvier; 8 Avril.

La COMPAGNIE DU SUD tint une Assemblée générale, le 29 de JANVIER, dans laquelle il fut déclaré que le Dividende, sur le Capital de la Compagnie, seroit, pour les six derniers mois de 1739, d'un & demi pour cent, paiable le 18 & le 19 du mois suivant. Dans une autre Assemblée du 8 d'Avril, il fut résolu que le Dividende des anciennes Annuités seroit de 2 pour cent pour la demie année échue le 25 de Mars. Le lendemain on porta dans le Magasin de la Compagnie 14 Caisses d'Argent, qui

Argent venant de Buenos-Aires. 9 Avril.

étoient à bord d'un Vaisseau venu depuis peu de BUENOS-AYRES.

IV. COLONIES. Troupes levées dans les Colonies d'Amérique.

IV. Dans le mois de FEVRIER, la Cour expédia des ordres pour lever avec toute la diligence possible dans les *Colonies* en *Amérique* trois Régimens d'Infanterie de mille Hommes chacun. Le *Roi* en nomma en même tems les Colonels, les Lieutenans-Colonels, les Majors & les autres Officiers, dont la pluspart étoient nés dans ces mêmes Colonies. Le Colonel *Blakeney* fut fait Adjudant-Général de ces trois Régimens, dont le rendés-vous devoit être à la *Nouvelle-Yorck*. Ce Colonel eut ordre de s'y rendre incessament. Dans le mois de MARS, le Lord *Catheart* fut nommé Général & Commandant en Chef des Forces du *Roi*, actuellement levées dans toutes ces Colonies, & de celles qu'on y leveroit à l'avenir. On embarqua dans le même mois quatre mille Fusils avec une grande quantité de Poudre, de Bales & d'autres munitions de guerre, pour porter dans les mêmes Païs.

Le Lord Catheart nommé Général des Forces dans ces Colonies. Mars. Armes & Munitions de Guerre qu'on y envoie. Mars.

Saint-Christophle. Recolte abondante.

La recolte du sucre fut si abondante cette année à SAINT-CHRISTOPHLE, qu'il ne s'y trouvât pas assés de Vaisseaux pour le charger & le transporter en *Europe*.

La Barbade. Arrivée d'un Convoi de Vaisseaux Marchands.

Le 20 d'AOUT, un Convoi de 40 Bâtimens Marchands, lequel avoit fait voile de *Spithead*, le 29 de Juin, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre, arriva à LA BARBADE; & les Vaisseaux de guerre y aiant laissé les Bâtimens destinés pour cette Ile, continuèrent leur route avec ceux qu'ils devoient conduire à *La Jamaïque*.

Antigoa. Vaisseaux armés en course. Juillet.

Au mois de JUILLET, le Général *Mathews*, Lieutenant-Gouverneur de l'Ile d'ANTIGOA, fit équiper deux Vaisseaux pour donner la chasse à quelques *Armateurs Espagnols* qui troubloient la Navigation dans les environs.

Pensilvanie. Expédition projetée contre l'Ile de Cuba. Mai.

Dans le même mois, on se préparoit à PHILADELPHIE à faire une Expédition dans l'Ile de *Cuba*; & pour cet effet on leva des Troupes dont le nombre fut bientôt complet. Comme la quantité des jeunes gens qui s'enrôlèrent étoit considérable, & que ceux dont ils dépendoient pouvoient souffrir quelque perte par leur absence, le Gouvernement, pour les dédommager, proposa demètre une Taxe sur toute la Colonie de PENSILVANIE.

Nouvelle-Yorck. Entreprise des Sauvages. Avril. Vaisseau armé en course. Mai. Armes apportées d'Angleterre. Mai.

Vers la fin d'AVRIL, 700 Sauvages attaquèrent le Fort d'*Orwago* dans la NOUVELLE-YORCK: mais ils furent repoussés & presque tous taillés en pièces. En MAI, deux riches Négocians de *Boston* firent équiper un Bâtiment de 30 Canons pour l'envoïer en course. Dans le même mois, il arriva dans cette Colonie un Vaisseau venant d'*Angleterre*, lequel apportoit trois mille Fusils ponr les Troupes que l'on levoit alors dans le Païs, & dont le rendés-vous général étoit à *Hamstead* dans le *Long-Island*. En

Vaisseaux armés

JUIN, les Négocians de *Boston* & de *Rhode-Island* firent armer huit Vais-

seaux en course, pour donner la chasse aux *Armateurs Espagnols*, dont un avoit attaqué dernièrement & poursuivi jusques dans le Port de *Boston* plusieurs Vaisseaux de la Colonie. Les Troupes qu'on avoit levées dans les Provinces de la *Nouvelle-Yorck*, de *Boston*, de *Connecticut* & de *Rhode-Island*, firent voile le 19 de Novembre pour *La Jamaïque* sous l'escorte de trois Vaisseaux de guerre.

En course. Juin. Troupes envoïées à La Jamaïque. 19 Novembre.

En MARS, La Chambre des Réprésentans de la NOUVELLE-ANGLETERRE accorda un Subside de 106 mille Livres Monnoie du Païs, pour mètre cette Province en état de défense. En JUIN, la plus grande partie des *Indiens* se retirèrent de cette Colonie pour passer en *Canada*. Les *Anglois* accusèrent les *François* d'avoir été les auteurs de cette désertion. En AOUT, l'Assemblée générale de la Province accorda 2 mille 700 Livres pour fournir à la dépense des Compagnies de Soldats qu'on avoit levées dans le Païs, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées au rendés-vous général.

Nouvelle-Angleterre. Subside. Mars. Les Indiens quittent cette Colonie. Juin. Autre Subside. Août.

Le 27 de JANVIER, il arriva à LA JAMAÏQUE un Vaisseau de guerre avec deux Galiotes à Bombes, deux Brûlots & deux Navires chargés de Provisions & de Munitions de guerre. La Lettre par laquelle on apprit au mois de Mars cette nouvelle en *Angleterre*, étoit du 14 de Février; & portoit aussi que quelques jours avant l'arrivée de ces Bâtimens, l'Amiral *Vernon* y étoit revenu de son expédition de *Porto-Bello*, & qu'il se disposoit pour une autre très importante: mais que l'on croïoit cependant qu'il attendroit un renfort de Troupes de la *Nouvelle-Yorck*. On ajoutoit qu'en revenant, les tempêtes avoient fort maltraité son Escadre: mais qu'on avoit eu bientôt réparé les dommages qu'elles avoient causés à ses Vaisseaux. Au commencement de MARS, plusieurs Habitans de cette Colonie s'associèrent pour armer un Brigantin & une Chaloupe qu'ils envoïèrent en course. En JUIN, le S. *Thelawney*, Gouverneur de *La Jamaïque*, y mit un *Embargo* sur tous les Vaisseaux, Le 17 de JUILLET, un Vaisseau de guerre en partit pour revenir en *Angleterre* avec un très grand nombre de Vaisseaux Marchands. Ces Vaisseaux arrivèrent en *Angleterre* vers la fin du mois d'AOUT, & rapportèrent 60 mille Piastres pour le comte de la *Compagnie du Sud*, & des sommes considérables pour des Particuliers, en retour des Marchandises qu'ils avoient envoïées. Dans le même mois d'Août, les Négocians de *La Jamaïque* firent armer en *Angleterre* un Vaisseau de 24 Canons pour l'envoïer en course.

La Jamaïque. Vaisseaux arrivés. 27 Janvier. L'Amiral *Vernon* revient de Porto-Bello. Janvier. Bâtimens armés en course. Mars. Embargo. Juin. Vaisseaux Marchands partis pour l'Angleterre. 17 Juillet. Vaisseau Armé en course pour les Négocians de cette Colonie. Août.

Sur la fin de l'année précèdente, il mourut beaucoup de monde de la Fièvre à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-MERIDIONALE; & les Vaisseaux qui y étoient en station, eurent tant de Malades qu'ils furent assés longtems sans pouvoir mètre en Mer pour aller croiser. Dans les premiers jours de JANVIER de cette année, l'Assemblée générale de cette Colonie accorda au Général *Oglethorpe* 120 mille Livres Monnoie du Païs, pour lever une

La Caroline-Méridionale. Maladies à la fin de 1739. Argent pour lever des Troupes. Janvier 1740.

V. COLONIES.

Compagnie de Cavalerie & 400 Pionniers, pour l'aider dans l'entreprise qu'il avoit projettée contre le Fort de *Saint-Augustin*. En JUIN, l'Assemblée générale résolut d'accorder 70 mille Livres monnoie du Païs, pour pousser la Guerre contre les *Espagnols*. Le 1 de JUILLET, on embarqua en *Angleterre* pour *La Caroline-Méridionale* 6 mille 400 Livres de Bales, 100 Barrils de Poudre avec une grande quantité de Munitions de Guerre. A peu près dans le même tems, le Général *Oglethorpe* mit à la voile avec quelques Vaisseaux & des Troupes de débarquement pour attaquer le Fort de *Saint-Augustin*. Je parlerai dans l'Article suivant de cette Expédition qui ne fut pas heureuse.

Nouveau Subside. Juin.

Munitions de guerre pour La Caroline. 1 Juillet.

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

V. On s'attend bien que je n'ai garde de me jetter dans le menu détail de toutes les prises particulières que les *Anglois* & les *Espagnols* firent réciproquement les uns sur les autres pendant le cours de cette année. Outre que ce détail seroit d'une longueur immense, les *Mémoires* sur lesquels je travaille ne m'offrent le plus souvent que des faits qu'ils démentent ensuite eux mêmes, ou qui sont démentis par d'autres. Je me restreindrai donc à ne parler que des choses de quelque importance, en m'écartant de la forme de *Journal* le moins qu'il me sera possible. Je ne puis pas m'engager à la suivre exactement dans cet Article, aiant à dire beaucoup de choses dont mes Mémoires ne donnent point les dates que je ne puis par cette raison qu'indiquer à peu près.

Liste des Vaisseaux pris par les Espagnols en 1739, publiée à Cadix. Janvier.

Au commencement de cette année, les *Espagnols*, plus modestes eux-même à leur égard, que les bruits publics ne l'avoient été pour eux, publièrent à *Cadix* une Liste des prises qu'ils avoient faites sur les *Anglois* pendant les quatre derniers mois de l'année précèdente. Leur nombre n'excèdoit pas 47, & la valeur en ètoit estimée 956 mille 750 Piastres.

Etat de la Guerre du côté de l'Espagne. Janvier.

Dans le même tems, la *Cour d'Espagne* ètoit toute occupée des moïens de pousser la Guerre avec vigueur; cependant, au commencement de Fevrier, elle n'avoit point encore donné d'ordre dans les Ports pour en faire sortir les Vaisseaux qui devoient composer la Flote du Roi. Il paroissoit que son but ètoit de ruiner le Commerce des *Anglois* par le moïen des Armateurs, dont il y avoit plus de 50 en mer. C'ètoit, comme on a vu ci-devant l'Auteur de la *Grande-Question* ne pas faire difficulté de le dire, le parti le plus sage que l'*Espagne* pût prendre dans une Guerre sur mer avec les *Anglois*. Le plus sur pour elle sera toujours de travailler à mètre ses Ports à l'abri de toute insulte, de ne point risquer d'en venir à de grandes actions, de laisser les *Flotes* & les *Escadres Angloises* se consumer elles-même inutilement le long des Côtes, & de couvrir toute la mer d'Armateurs, pour affoiblir & même épuiser les ressources que le Commerce fournit sans cesse aux *Anglois*. Les Troupes ètoient en mouvement dans toutes les Provinces; & l'on avoit répandu dans toute

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

l'*Europe* qu'elles devoient former trois Camps, un du côté de *Gibraltar*, le second en *Catalogne* & le troisième en *Galice*. Le premier devoit, sous les ordres du Duc de *Montemar*, faire une tentative qui n'eût sans doute pas eu plus de succès que celle de 1737. Le second, commandé par le Comte de *Marr*, devoit saisir une occasion favorable pour former une entreprise sur *Port-Mahon*. Le troisième, qui n'étoit composé que de *Troupes Irlandoises* & *Wallones*, étoit destiné, disoit-on, à s'embarquer, sous la conduite du Duc d'*Ormond*, pour passer en *Irlande* & tacher d'exciter le Peuple contre le Gouvernement. Pour les deux premiers projets, on peut croire que la *Cour d'Espagne* les avoit formés; surtout le second. Ce qui donnoit lieu d'imaginer qu'elle avoit conçu le troisième, c'est qu'aussitôt après la Déclaration de la Guerre, elle avoit fait venir d'*Avignon* le Duc d'*Ormond* avec lequel les Ministres & le Duc de *Montemar* avoient eu de fréquentes Conférences. Un Corps d'Armée composé principalement de Troupes de la Nation de ce Général aidoit à croire qu'on pensoit à l'envoïer en *Irlande*; & la Politique de l'*Espagne* vouloit que l'*Angleterre* en fût persuadée. En la mètant dans la nécessité d'emploïer une partie considérable de ses Forces à la conservation du dedans, on diminuoit d'autant les efforts qu'elle pouvoit faire au dehors.

Dans l'Article de la Marine, j'ai fait connoître suffisament tout ce que l'on fit pendant cette année en *Angleterre* pour se procurer la supériorité sur mer, tant en *Europe* qu'en *Amérique*. Il sera parlé dans la Séance du *Parlement* de ce qui concerne les Troupes de terre; & je ne dois m'arrêter ici qu'à ce qui s'exécuta de part ou d'autre.

Nouvelle Ordonnance du Roi d'Espagne concernant l'Interdiction du Commerce des Marchandises d'Angleterre.

Mars.

Pendant les mois de Janvier, de Février, de Mars & d'Avril, il ne se passa rien en *Europe* qui fût digne de quelque attention, si ce n'est une Ordonnance du *Roi d'Espagne* qui fut publiée à *Cadix* dans le mois de Mars, laquelle portoit en substance; *Que non seulement il seroit défendu à qui que ce fût d'introduire directement dans les Roïaumes d'*Espagne *aucunes Denrées ou Manufactures du Cru ou des Fabriques de la* Grande-Bretagne: *mais même d'y introduire des Denrées & Manufactures que l'on auroit transportées d'*Angleterre *dans d'autres Païs Amis, Alliés & Neutres, pour y être améliorées, teintes ou préparées; de manière que tout Commerce étant absolument interdit entre les Sujets des Roïaumes d'*Espagne *& ceux de la* Grande-Bretagne, *il ne seroit permis à qui que ce fût d'y envoïer aucunes Marchandises, ni d'en faire venir, soit directement, soit par le canal des Nations Amies, Alliées ou Neutres, sous peine de Mort & de Confiscation de Biens contre ceux qui y contreviendroient ou qui y prêteroient la main: Que cette punition auroit lieu pareillement à l'égard de ceux qui vendroient aux* Anglois *par mer & par terre, & qui transporteroient en* Angleterre, *à* Gibraltar *ou à* Port-Mahon, *des Marchandises ou Fruits d'*Espagne *ou des* Indes; *Que pour cet effet, toutes les Marchandises & Fruits qui seroient*

*portés dans les Ports d'*Espagne *par les* Espagnols *ou par des* Etrangers, *ne pourroient en sortir qu'après avoir donné caution par devant les Intendans ou Juges subdélégués des Ports, de rapporter des Certificats que les Marchandises auroient été débarquées dans les lieux pour lesquels elles étoient destinées: Que toutes les Marchandises qui viendroient des Roïaumes ou Païs Amis, Alliés ou Neutres, devroient être munies, avant que de pouvoir être admises dans les Ports, de Certificats des* Ministres *ou* Consuls Espagnols *qui y résidoient, par lesquels il paroîtroit qu'elles auroient été fabriquées dans ces Païs-là & non en* Angleterre; *Et qu'à l'égard des Marchandises qui viendroient des endroits où il n'y avoit pas de* Ministres *ou de* Consuls Espagnols, *elles devroient être munies de Certificats du Magistrat & marquées du Sceau du lieu où elles auroient été fabriquées.* Cette Ordonnance ne devoit avoir son effet que trois mois après sa publication.

Expédition de l'Amiral Vernon contre Cartagène, &c.
Il part de La Jamaïque.
6 Mars.
Il fait observer le Port de Sainte-Marthe.
Il arrive devant Cartagène.
14 Mars.
Il Bombarde la Ville.
17 Mars, &c.

On ne fut pas aussi tranquille en *Amérique*. L'Amiral *Vernon* partit de *Port-Roïal* à *La Jamaïque*, le 6 de Mars, avec son Escadre. Le 21, aiant un vent favorable, il se trouva à la hauteur de la Côte de *Sainte-Marthe*. Il commanda au Capitaine *Windham*, qui montoit le *Greenwich*, d'avancer pendant la nuit & de se poster près du Port, afin d'intercepter tout ce qui voudroit y entrer, pendant que lui-même feroit route pour *Cartagène*. Le 14, le *Falmouth*, commandé par le Capitaine *Douglas*, le joignit; & le soir, il jeta l'ancre avec son Escadre dans la *Playa-Grandé*, où il y avoit neuf brasses d'eau. Le 17, il rangea les Galiotes à Bombes & les petits Bâtimens, de manière qu'il pût aisément les défendre. Il s'occupa dans cet ordre à bombarder la Ville, jusqu'au 20 qu'il prit la résolution de lever l'ancre sans avoir rien souffert du feu de la Place, où les Bombes, selon les Relations des *Anglois*, avoient causé de grands dommages, surtout à la Cathédrale, au Collége des *Jésuites*, au Bureau de la Douane; à plusieurs maisons qui furent renversées. Ces Relations ajoutent, qu'une Bombe qui tomba dans le Bastion Méridional, empêcha pendant quelque tems une Baterie de 10 Pièces de Canon de faire feu sur les *Bâtimens Anglois*. Si l'on en croit les *Espagnols*, *Cartagène* fut bombardée en pure perte & ne fut nullement endommagée. Le 20, les Galiotes à Bombes levèrent l'ancre, & le 21 au matin, l'Escadre fit voile vers *Bocha-Chica*. Les Forts, qui ferment l'entrée de ce Port, tirèrent sur l'Escadre sans l'atteindre; & l'Amiral *Vernon* laissa le *Windsord* & le *Greenwich* pour croiser pendant 20 jours à la hauteur de *Cartagène*, & fit route vers *Porto-Bello*, détachant de tems en tems quelqu'un de ses Vaisseaux pour aller devant se poster à l'embouchure de *La Chagra*. L'Escadre s'étant pourvue d'eau, il sortit du Port de *Porto-Bello* le 2 d'Avril: mais un accident qui survint à l'une de ses Voiles, l'empêchant d'avancer, il commanda au Capitaine *Gerbert* qui montoit le *Norwich*, de faire force de voile avec les Galiotes à Bombes & les Alléges, & lui joignit le Capi-

Il lève l'ancre & part.
20, 21 Mars.
Il part de Porto-Bello pour aller bombarder le Fort de Saint-Laurent.
2 Avril.

taine *Knowles* comme Ingénieur, avec ordre de ranger d'abord les Galiotes & de tirer sur le Château de *Saint-Laurent*; ajoutant qu'il les couvriroit lui-même avec le reste de l'Escadre. A trois heures après midi, le Capitaine *Knowles* jeta l'ancre & commença sur le champ à bombarder & canoner le Château. L'Amiral arriva à 10 heures, suivi du *Falmouth* & de la *Princesse Louise*. On continua de lancer des Bombes & de tirer le Canon jusqu'à 11 heures du matin du 4, que les *Espagnols* arborèrent le Drapeau blanc pour demander à capituler. L'Amiral fit mettre à terre le Capitaine *Knowles*, qui convint bientôt avec Don *Juan-Carlos Guttieres de Zavello*, Commandant de la Place, des Articles que voici.

Le Bombardement commence & continue jusqu'au 4.

Le Château demande à capituler.

I. AUSSITOT *que les Troupes de Sa* Majesté Britannique *seront en possession immédiate du Fort de* Saint-Laurent *à l'embouchure de la Rivière de* Chagra, *le Commandant & toute la Garnison seront en entière liberté d'en sortir sans aucune molestation, & pourront se retirer dans la Ville de* Chagra, *ou par tout ailleurs où il leur plaira.*

Articles de la Capitulation.

II. *Les Habitans de* Chagra *pourront rester en toute sureté dans leurs maisons, sous promesse de sureté pour leurs parsones & leurs maisons.*

III. *Les Chaloupes Gardes-Côtes seront délivrées pour l'usage de Sa* Majesté Britannique, *en l'état où elles sont, & la maison de la Douane du* Roi d'Espagne.

Le Clergé & les Eglises de la Ville de Chagra *seront protégés & conservés dans toutes leurs immunités.*

Dès que ces Articles furent signés, le Commandant se rendit à bord de l'Amiral avec le Capitaine *Knowles*, nommé Commandant du Fort, pour en prendre possession au nom de Sa *Majesté Britannique*, à la tête de 120 Hommes commandés par cinq Lieutenans. On trouva dans le Bureau de la Douane pour environ 100 mille Liv. St. de Marchandises & de Denrées qui devoient être chargées sur les Galions. Deux Vaisseaux Gardes-Côtes qui étoient dans le Port furent coulés à fond. Toutes les Marchandises du Bureau de la Douane furent envoïées à *La Jamaïque*. Après quoi l'Amiral fit mètre le feu au Fort qui fut entièrement réduit en cendres. L'Artillerie, consistant en onze Canons & onze Pierriers, fut transportée à bord des *Vaisseaux Anglois*. Outre le Fort qui fut détruit par le feu, on fit aussi sauter quelques Ouvrages dont il étoit flanqué. L'Escadre remit à la voile le 10 d'Avril, & jeta l'ancre le 12, à l'entrée du Port de *Porto-Bello*. Elle y fut jointe par les Vaisseaux de guerre le *Windsor* & le *Greenwich*; & le 14, par le *Burford*. L'Escadre remit ensuite à la voile pour retourner à *La Jamaïque*, après que l'Amiral eût écrit, le 16, en *Angleterre*, pour y rendre comte de son Expédition. Sa Lettre fut reçue à *Londres*, le 10 de Juillet.

Les Anglois prennent possession de ce Fort,

Qu'ils détruisent.

Ils s'en retournent à Porto Bello, d'où ils font voile pour La Jamaïque. 10 Avril, &c.

Le Général *Oglethorpe* Gouverneur & Commandant des Forces de la

Expédition du

Général Oglethorpe contre le Fort de S. Augustin. Avril, Mai, Juin & Juillet.

Nouvelle-Georgie, fortifié par les secours qu'il avoit reçus de *La Caroline-Méridionale*, entreprit de se rendre maître de la Ville & du Fort de *Saint-Augustin*. Le 23 d'Avril, une partie de ses Forces fit voile du *Cap-Henri*, & se rendit devant cette Ville. Le 12, elles y furent jointes par 4 Vaisseaux de guerre de 20 Canons & 2 Chaloupes, aiant leur station dans l'*Amérique Septentrionale*. Le lendemain, le Général *Vander Dussen* arriva au Nord de la Ville avec 300 Soldats de *La Caroline-Méridionale*. Le 20, le Général *Oglethorpe* arriva de *La Georgie* avec 300 *Soldats Anglois* & environ 300 *Indiens*. Le 21, ces Troupes débarquèrent à la faveur de la Mousqueterie des Vaisseaux & mirent pied à terre dans l'Ile d'*Anastasia*, où elles se saisirent d'une Védète des Ennemis. Le 24, le Capitaine *Waren* entra dans le Port avec toutes les Chaloupes & les autres petits Bâtimens, & jeta l'ancre à la portée du Canon, pour débarquer les Munitions & les Provisions; ce qui s'exécuta en plein jour, nonobstant le feu du Canon des Ennemis. La nuit du même jour, on éleva deux Bateries, l'une de 4 Canons de 18 Livres & de deux Mortiers, l'autre de 2 Canons, aussi de 18 Livres & d'un grand Mortier, qui commencèrent à jouer sur le champ avec 20 autres Mortiers à *La Coehorn*. Le 8 de Juillet, le Général *Oglethorpe* fit sommer le *Commandant Espagnol* de se rendre; & celui-ci lui fit répondre, *Que ce lui seroit un plaisir de lui toucher à la main dans sa Forteresse*. Les Assiégeans regardèrent cette réponse hautaine comme le fruit d'un avantage que 500 *Espagnols* avoient remporté quelques jours auparavant sur 80 *Montagnards* qu'ils avoient surpris pendant qu'ils dormoient, lesquels, au rapport de deux Déserteurs, avoient vendu leur vie si chèrement, qu'ils avoient tué le triple plus d'*Espagnols*. Le 10, le tems qui devint orageux, obligea les Vaisseaux de guerre à lever l'ancre pour regagner le large. Deux jours après, le Général *Oglethorpe* passa la Rivière avec les Troupes règlées & les *Indiens*, & s'approcha plus près de la Place. Ce détail est tiré jusqu'ici d'une Lettre écrite le 4 d'Août de la Rade de *Hampton* en *Virginie*. Cette même Lettre s'exprime ainsi sur la difficulté de ce Siége. *La situation de* Saint-Augustin *est extrèmement avantageuse à cause des Bas-Fonds qui l'environnent, où les* Espagnols *ont de petites Galères sous le Canon des remparts. Aucun Vaisseau de guerre ne sauroit approcher, ni de la Ville, ni du Château, plus près de trois mille.* Il faut ajouter à cela que *Saint-Augustin* n'est pas un simple Fort, mais une Citadelle assés régulière, construite d'une pierre molasse. Elle a quatre Bastions; la Courtine a 60 Verges Géometriques de long; le Parapet 3 pieds de largeur & le Rempart 20 de hauteur. Il est casematé en dedans pour des logemens, voutés par dessus; & quelque tems avant l'entreprise du Siége, il avoit été mis à l'épreuve de la Bombe. Les *Espagnols* avoient aussi travaillé longtems à un chemin couvert qui s'étoit trouvé fini, lorsqu'on avoit commencé le Siége. La Citadelle étoit

V.
GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

alors garnie de 50 Pièces de Canon, dont 16 étoient de Bronze & quelques-unes de 24 Livres de Balle. La Ville avoit pour retranchement 10 Angles saillans, garnis chacun de quelques Pièces de Canon. Le Général *Oglethorpe*, avant que de former le Siége de cette Place, s'étoit emparé d'un petit Fort à 20 milles de *Saint-Augustin*. La Garnison composée de 50 Hommes, s'étoit rendue sans coup férir. Il avoit pris presque aussi facilement le Fort de *San-Diego* à 7 milles de la même Ville. Cinquante Hommes qui le défendoient, avoient fait feu pendant toute la nuit avec 13 pièces de Canon: mais le matin, ils s'étoient rendus Prisonniers de guerre. Il s'étoit ensuite emparé de deux autres petits Forts des environs; & dans cette Expédition il avoit fait 80 Prisonniers & pris quantité de Bestiaux aux *Espagnols*. Pour revenir au Siége de *Saint-Augustin*, après diverses sorties, la pluspart avantageuses aux *Espagnols*, Don *Manuel de Montiano*, Gouverneur de la Place, sortit l'un des derniers jours de Juillet avec 170 Hommes d'Infanterie, 20 Hommes de Cavalerie & 80 *Indiens*, pour attaquer le Port de *Mace* occupé par un Détachement des Assiégeans. Il les en chassa, après avoir tué 107 Hommes, du nombre desquels furent le Colonel *Palmer*, trois Capitaines & trois Sous-Lieutenans. Il ne perdit que 10 Hommes, entre lesquels fut Don *Joseph de Aguilera*; & n'en eut que 20 de blessés. Il fit Prisonnier un Adjudant-Major, un Capitaine, un Lieutenant de Cavalerie, un Lieutenant d'Infanterie & 35 Soldats; & enleva 40 Chevaux. Dans le même tems, un Convoi considérable entra dans la Place; & ces deux circonstances déterminèrent le Général *Oglethorpe* à lever le Siége. C'est à quoi se terminèrent les efforts que la Colonie de *La Caroline-Méridionale* avoit faits cette année. La conduite du Général ne fut pas approuvée en *Angleterre*. On y prétendit qu'il avoit entrepris & conduit ce Siége contre toutes les règles de la Guerre; & qu'avant de le commencer, il avoit négligé de se bien mètre au fait de la situation & de la force de la Place.

Position de l'Amiral Haddock & du Chevalier Ogle. Avril.

Repassons en *Europe*. Sur les avis que l'on eut à *Londres*, au mois de Mars, que l'*Espagne* travailloit sérieusement à l'entreprise projetée contre l'Ile de *Minorque* & *Port-Mahon*, on expédia des ordres à l'Amiral *Haddock*, afin qu'il se rendît à la hauteur de *Majorque* ou devant *Barcelone*, pour s'opposer à ce dessein. Il exécuta ces ordres aussitôt qu'il les eût reçus, en sorte qu'au commencement d'Avril, il croisoit dans ces parages avec 15 Vaisseaux, & pouvoit en peu de tems affamer l'Ile de *Majorque* où les *Espagnols* n'avoient encore transporté que 2 mille Hommes & quelques Pièces de Canon. Cet Amiral couvroit ainsi *Port-Mahon*, pendant que le Chevalier *Chaloner Ogle*, avec le reste de la Flote, étoit à *Gibraltar* & s'étendoit dans le Détroit jusques devant *Cadix*.

V.
GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Proclamation pour encourager les Sujets de la Grande Bretagne à faire des Conquêtes sur les Espagnols.
19 Avril.

Vers le milieu du mois d'Avril, on publia à *Londres* la *Proclamation* suivante.

GEORGE ROI.

D'AUTANT *que, dans un Acte passé pendant la présente Séance du* Parlement *& intitulé* ACTE pour assurer & encourager le Commerce des Sujets de Sa Majesté à l'*Amérique* & pour encourager les Matelots à entrer au service de Sa Majesté, *il est statué entre autres, que, pour encourager les Sujets de Sa Majesté à s'engager dans des dépenses, expéditions & courses, Nous, nos Héritiers & Successeurs seront autorisés pendant le cours de la présente Guerre ou de quelque autre qui pourroit survenir, à accorder des Chartes ou Commissions pour autoriser & mètre davantage en état des Sociétés ou Persones particulières, de s'unir dans des expéditions par mer & par terre, & de naviger dans les Mers de l'*Amérique *pour attaquer, prendre ou détruire les Vaisseaux, Marchandises, Meubles ou Immeubles, Etablissemens, Factoreries, Criques, Ports, Places fortes, Terres, Forts, Châteaux & Fortifications qui appartiennent à présent ou qui appartiendront ci-après, ou qui seront possédés par les Ennemis dans quelque partie que ce soit de l'A*mérique; *comme aussi pour assurer aux Sociétés ou Persones qui y auront part, à leurs Héritiers, Successeurs, Administrateurs & aiant cause, les Propriétés, Droits & Titres entiers & incontestables sur ce que lesdites Sociétés ou Persones prendront ou feront prendre sur l'Ennemi; & cela sur les Règlemens & de la manière & forme que Nous, nos Héritiers & Successeurs jugeront à propos d'établir & de confirmer ci-après par d'autres Concessions & Chartes; en sorte que lesdites Sociétés ou Persones puissent être autorisées à en avoir & possèder tout le Bénéfice, de manière néanmoins que ce qui y sera contenu ne puisse s'étendre à restreindre ou exclure aucun de nos Sujets du Commerce entier & libre en quelque partie que ce soit de l'*Amérique: *Et d'autant que nous souhaitons qu'aucun de nos bien-aimés Sujets n'ignore ledit encouragement, Nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil-Privé, de le rendre public par notre présente Proclamation Roiale, afin que tous les Officiers, Matelots, Troupes de Marine, Soldats & autres nos Sujets puissent être pleinement informés du Bénéfice qu'on a dessein, par cette Proclamation, d'accorder à ceux d'entre eux qui auront la volonté de prêter leur assistance pour la poursuite vigoureuse de la présente Guerre, afin d'incommoder l'Ennemi. Donné dans notre Cour de* Saint-James, *le* 9 (V. St.) *Avril* 1740, *& dans la treisième année de notre Règne.*

Les Espagnols font partir une Flote pour l'Amérique.

Entre le 29 & le 31 de Mars, une Escadre de 14 Vaisseaux de guerre, que l'on avoit armée dans le Port du *Ferrol*, mit à la voile & prit la route des *Canaries*. Le 30 d'Avril, il sortit du Port de *Cadix* une autre Esca-

dre de 12 Vaisseaux de guerre, dont le Commandant-Général, monté par Don *Thomas d'Arriaga*, étoit de 70 Canons & de 625 Matelots; & le Commandant en second monté par Don *Juan de Colina*, de 60 Canons & de 308 Matelots. Parmi les autres Vaisseaux, il y en avoit deux de 70 Canons, dont l'un avoit 504 Hommes d'Equipage & l'autre 598; 4 de 60 Canons, dont le premier avoit 548 Hommes, le second 584, le troisième 504 & le quatrième 517; un de 50 Canons & de 354 Hommes; un de 24 Canons & 123 Hommes; & deux de 16 Canons, aiant l'un 109 Hommes & l'autre 102. Le tout faisoit 616 Canons & 5 mille 116 Hommes, dans le nombre desquels on ne comprenoit pas les Officiers que l'on avoit triplés par rapport au nombre ordinaire, ni la Compagnie de Marine de cent Hommes que chaque Vaisseau portoit. On avoit armé chaque Matelot d'une paire de Pistolets & d'un Sabre neuf. L'Escadre du *Ferrol*, que celle-ci devoit joindre, étoit armée & pourvue d'Equipage dans la même proportion. Le Lieutenant-Géneral Don *Manuel Lopez Pintado* étoit le Commandant en Chef de toute la Flote, aiant sous lui pour commander en second le Chef d'Escadre Don *Andrea Regio*. La Flote étoit destinée pour l'*Amérique*, du moins en fit-on courir le bruit: mais, après avoir resté quelque tems en mer, toute la Flote rentra dans le Port du *Ferrol*, d'où elle étoit à portée de favoriser le projet, que l'on prétendoit que les *Espagnols* avoient fait, de tenter en *Irlande*, une décente, que l'on regardoit comme la cause de l'*Embargo*, mis depuis peu sur tous les Vaisseaux qui étoient dans les Ports de *Galice* & des *Asturies*. L'Amiral *Balchen* croisoit alors entre la *Galice* & l'*Irlande*, avec 6 Vaisseaux. Comme il n'étoit pas en état de faire tête aux *Escadres Espagnoles*, il en donna avis en *Angleterre*, & demanda du renfort; se déterminant, en l'attendant, à croiser entre le Cap *Ortogal* & l'Ile d'*Ouessant*. Les ordres furent donnés pour le renforcer de 8 Vaisseaux, avec lesquels le Chevalier *Ogle* croisoit à l'entrée du Détroit, afin qu'après leur jonction ils pussent enfermer les Escadres d'*Espagne* dans le Port du *Ferrol*. Cela se passoit en Mai. Dans les premiers jours de ce mois, deux Vaisseaux de *Buenos-Ayres* arrivèrent heureusement à *Sant-Andero*, sans avoir couru de risque de la part des *Anglois*. La Cour envoïa ordre de les décharger sur le champ & de les armer en guerre pour retourner en *Amérique*. D'ailleurs, peu contente de ce que l'Amiral *Pintado* étoit rentré dans le Port du *Ferrol* sans avoir tenté de combatre l'Amiral *Balchen*, elle le rappella, & nomma l'Amiral Don *Rodrigue de Torres* pour aller au *Ferrol* prendre le Commandement de la Flote. Les choses restèrent dans cet état pendant tout le mois de Juin, & le Chevalier *Ogle* ne quitta point le Détroit: mais dans le mois de Juillet, l'Amiral *Torres* partit du *Ferrol*; & le 16 de Septembre, il aborda à *Porto-Rico* avec 6 *Bâtimens Anglois* richement chargés, dont il s'étoit emparé dans sa route.

31 Mars; 30 Avril; Juillet.

Elles rentrent dans le Port du Ferrol.

Les Anglois projètent de les bloquer.

Mai.

Elle arrive à Porto Rico.
16 Septembre.

A Cartagène, 23 Octobre.

Vaisseaux pris par les Anglois; Combat, &c.

Il se rendit ensuite à *Cartagène*, le 23 d'Octobre, aiant 12 Vaisseaux de guerre de 60 à 80 Canons, avec 9 mille 530 Hommes d'Equipage, & n'aiant perdu dans sa traversée qu'une Allége chargée de Poudre & d'autres Munitions, de laquelle le *Worchester*, Vaisseau de l'Escadre de l'Amiral *Vernon*, s'étoit rendu maître & qu'il avoit conduite à *La Jamaïque*. Dans le même tems, la *Princesse Louise* & le *Hamptoncourt*, qui croisoient à la hauteur de *Cartagène*, s'étoient batus pendant quelques heures avec l'Arrière-garde de l'*Escadre Espagnole*, & s'étoient retirés sans avoir été considérablement endommagés. Le *Norwich*, qui croisoit dans le même Parage, prit aussi, dans le même tems à peu près, & conduisit à *La Jamaïque* un *Aviso* de *Cadix*, dont le Capitaine que l'on prétendoit être *François*, avoit eu soin, avant de se rendre, de jetter dans la mer les Lettres dont il étoit chargé.

Combat entre un Vaisseau de guerre Espagnol & 3 Vaisseaux Anglois. 19 Mai.

Arrêtons-nous présentement en *Europe*. Le 19 de Mai, il y eut un Combat de trois *Vaisseaux de guerre Anglois*, contre un *Vaisseau de guerre Espagnol*. Je n'en puis dire que ce que j'en trouve dans deux Relations que je vais rapporter. La première est une *Lettre*, qui parut au mois de Juin dans la *Gazète* de *Cologne*; & quelque tems après, la seconde lui fut opsée par les *Anglois*. Commençons par la première.

Première Relation.

MONSIEUR,

Les Gazètes, *qui nous viennent de* Hollande, *me font voir qu'on n'y a aucune véritable Relation du Combat qui s'est donné le* 19 *Mai entre la* PRINCESSE, Vaisseau de guerre Espagnol, *monté de* 70 *pièces de Canons, &* 3 Vaisseaux Anglois *de même force. Pour vous mètre à portée d'en mieux juger, trouvés bon que je vous rapporte ici les circonstances qu'elles ont omises ou qu'elles ont défigurées, faute d'être mieux informées. Le Combat commença à* 8 *heures du matin, & dura jusqu'au soir. Quand il commença, ce Vaisseau n'étoit guères en état de manœuvrer par la perte de son grand Mât de Hune, l'abaissement de celui de Misène & le délabrement de plus de la moitié de son Grand-Humier & de ses Haubans. Enfin, il se rendit, parce qu'il étoit impossible de tenir & de se défendre plus longtems. Il avoit porté la résistance andelà de tout ce qu'on devoit en attendre, par la valeur de ceux qui le défendoient; & il se rendit, selon les Loix de la Guerre: mais les trois Vaisseaux de guerre qui le prirent, n'y eurent point d'égard & maltraitèrent les Officiers, de même que les Soldats & les Matelots, les dépouillèrent & leur ôtèrent les hardes les plus nécessaires, sans leur laisser de chemises pour changer. Ils ne leur laissèrent que l'habit qu'ils avoient sur le corps, & ne donnèrent aucune assistance aux blessés pour les panser, comme ils en avoient besoin; de sorte que, faute de remèdes, il en mourut quelques-uns. On ne sait pas au juste le nombre des morts, parce qu'on n'en a point fait de revue. On croit néanmoins qu'il*

qu'il y en avoit plus de 60, & qu'il y en eut beaucoup plus du côté des Anglois. *Mais ce qui étoit le plus sensible aux* Espagnols, *ce fut que l'on coupa à plusieurs les cheveux par force, pour les vendre à terre; ce qui passe pour une ignominie qu'on ne fait qu'à ceux qui pour leurs crimes sont condamnés aux Galères. Les* Espagnols, *s'étant comportés avec tant de bravoure, méritoient d'être traités plus honorablement, puisque la valeur d'un Ennemi a été de tout tems respectée entre les Peuples les plus animés. Si vous entendés parler des cruautés que l'on exagère avoir été commises en* Amérique *par les* Espagnols, *vous pouvés en décomter celles-ci que les* Anglois *viennent d'exécuter aux portes de* l'Angleterre *même. Il faut pourtant remarquer que pas un* Officier Espagnol *ne se plaint de la conduite qu'ont tenue envers eux Sa* Majesté Britannique *& les Persones de sa Cour. Ils ne se plaignent que des Gens de mer, qui sont sur les Vaisseaux de guerre, dont le procèdé est si peu conforme à ce qui est en usage chés les autres Peuples de la Chretienté, &c.*

Je suis, &c.

Pour répondre aux invectives contenues dans cette Lettre, le S. *Burchett*, Secretaire de l'Amirauté de la *Grande-Bretagne*, en écrivit une, dont voici l'Extrait tel que je l'ai trouvé.

Seconde Relation.

J'AI *communiqué à Milords* Commissaires de l'Amirauté *la Relation qui a été insérée dans la* Gazète de Cologne *du 10 de ce mois (de Juin) au sujet de l'engagement entre* 3 Navires Britanniques *& un* Vaisseau Espagnol *nommé la* Princesse. *Comme cette Relation est outrée & qu'elle attribue aux* Anglois *plusieurs énormités dont ils ne sont pas coupables, Leurs Excellences m'ont ordonné de confronter cette pièce extraordinaire avec la vérité des faits, & avec les témoins qui sont ici & que tout le monde peut voir & entendre. La Relation marque* que le Combat commença à 8 heures du matin; qu'il dura jusqu'au soir, & que le Vaisseau la *Princesse* ètoit fort délabré par la tempête, lorsqu'il fut attaquè. *Cependant il étoit midi passé, quand on commença à se batre, & à 6 heures & 3 quarts du soir, tout étoit fini. L'Espagnol, lorsqu'il entra en action, n'avoit perdu que le Perroquet de son grand Mât: mais, quand il se rendit, tout étoit à bas, excepté le Mât d'avant & le Beaupré. Ce qu'on raconte du* pillage *& du* dépouillement *commis par les* Anglois *sur les* Espagnols, *est si peu vrai, que le lendemain matin, après la prise du Vaisseau, les* 3 Capitaines Britanniques *s'étant assemblés, résolurent de ne se rien réserver de ce qui appartenoit aux Officiers aiant Commission de Sa* Majesté Catholique: *mais de leur rendre généralement tout ce qu'on trouveroit être à eux, particulièrement leurs hardes & leur vaisselle d'argent, que les* Matelots Espagnols *eux-même avoient pillées, lorsqu'ils virent que les* Anglois *alloient se rendre maîtres de leur bord. On a tort de dire*, que les *Blessés Espagnols* n'ont pas été traités ni soignés comme

ils devoient l'être; *puisqu'on leur a laissé leur propre Chirurgien & ses Aides, pour avoir soin d'eux, tout comme si le Navire n'avoit pas été pris. S'ils se plaignent donc, c'est la faute de ces derniers. Pour ce qui est du nombre des morts, il y en a eu 50 sur le* Vaisseau Espagnol, *& 17 sur les 3* Vaisseaux Britanniques, *qui, étant séparés, avoient moins à souffrir du feu que les Ennemis. La Relation affirme*, que les *Anglois* ont violemment coupé les cheveux noirs des *Espagnols*, pour les vendre: *mais on a vérifié par information que rien de semblable n'a été commis, & qu'au contraire les Officiers & l'Equipage du Navire d'*Espagne *ont été & sont encore traités avec humanité & décence, malgré l'exemple de cruauté que les* Espagnols *ont donné, lorsqu'ils coupèrent les oreilles à un Maître de* Navire Anglois, *qui étoit tombé entre leurs mains, &c.*

Tentative de l'Amiral Haddock sur Barcelone. Juillet.

Les premiers jours de Juillet, l'Amiral *Haddock*, avec 12 Vaisseaux de guerre & quelques Brûlots & Galiotes à Bombes, s'avança jusqu'à la portée du Canon de *Barcelone*, dans l'intention, à ce que l'on crut, de bombarder la Ville: mais tout étoit si bien disposé pour le recevoir convenablement, qu'il n'eut rien de mieux à faire que de se retirer. Le Comte de *Glimes* qui commandoit les Troupes assemblées en *Catalogne*, avoit fait construire à la tête du Mole deux Bateries qui ne permirent pas aux *Anglois* de rien tenter. Ils voulurent s'en dédommager par une autre entreprise. Le 6, le *Pembroke* & l'*Avis*, deux Vaisseaux de 50 Canons de l'Escadre de l'Amiral *Haddock*, se rendirent par son ordre, à deux heures après midi dans la Baye de *Salo*, pour enlever ou détruire deux Vaisseaux chargés de Vin qui s'y trouvoient. Cette Baie est sur la Côte de *Catalogne* à 4 mille pas de *Terragone*, du côté de *Barcelone*. Elle est défendue par deux Forts. Celui du côté droit avoit 15 pièces de Canon & l'autre 4. A trois heures & demie, ils commencèrent l'attaque du Fort situé du côté droit, lequel tira sur eux quand ils voulurent se faire remorquer dans la Baie. Ils jetèrent l'ancre à un demi mille des Forts, qui faisoient sur eux un feu très vif. Pendant ce tems-là les *Espagnols* avoient tiré à terre les deux Vaisseaux entre les deux Forts. Les *Anglois* détachèrent leurs Chaloupes pleines de Gens armés, qui débarquèrent sur le rivage, à dessein de mètre les deux Bâtimens à flot ou de les brûler. Après avoir été trois heures à terre, ils emmenèrent les deux Bâtimens sans avoir perdu un seul Homme. Pendant ce tems, les Vaisseaux de guerre tiroient contre les Forts, dont ils démontèrent tous les Canons à la reserve de deux au Fort du côté droit & d'un autre au Fort du côté gauche. A neuf heures du soir, ils levèrent l'ancre, n'aiant perdu que 2 Hommes à bord du *Pembrocke*, quoiqu'ils eussent reçu plusieurs coups de Canon. Un Boulet de 14 Livres traversa l'*Avis* à gauche, démonta un des Canons de la grande Chambre, & s'arrêta dans le côté droit.

Entreprise dans la Baie de Salo. 6 Juillet.

Sur ce que la *Cour d'Espagne* fut informée que l'Amiral *Norris* se disposoit à mettre à la voile pour l'*Amérique* au premier bon vent, l'Amiral *Torres* eut ordre de quitter le *Ferrol* avec son Escadre, pour ôter aux *Anglois* l'occasion d'avoir envie de l'attaquer ou de la brûler dans ce Port. Elle embarqua trois ou quatre mille Hommes des meilleures Troupes qui fussent en *Galice*. Elle partit le 25 de Juillet, & le 11 d'Août, on la rencontra faisant voile vers les *Canaries*, où l'on craignoit une décente des *Anglois*, parce qu'elles étoient destituées de Troupes & de Places fortifiées. L'Escadre du Ferrol part pour les Canaries.

Pendant tout ce mois & les deux précèdens, les *Armateurs Biscaïens* ne cessèrent point, malgré les trois *Escadres Angloises*, d'enlever des Bâtimens Marchands, qu'ils conduisoient en toute sureté à *Saint-Sébastien*. Ils s'avancèrent même jusqu'aux Côtes de l'Ile de *Whigt*, où ils mirent tout en allarme. Pendant le même tems, tous les Armateurs & les Vaisseaux de guerre des *Anglois* faisoient en *Amérique* des prises continuelles sur les *Espagnols*. Deux Vaisseaux de l'Escadre de *La Jamaïque* de 60 & de 50 pièces de Canon, après avoir croisé quelque tems à la hauteur du Cap *Corrientès*, prirent un *Vaisseau Hollandois* de 24 Canons, frété à *Cadix* pour la *Vera-Cruz* par des *Espagnols*. Il avoit à bord le nouveau Viceroi du *Mexique*, qui se sauva sur une *Tartane Françoise*, laquelle alloit de conserve avec le *Vaisseau Hollandois*, dont la charge étoit très riche. Du moins, les *Anglois* le dirent-ils ainsi, suivant leur usage d'évaluer à bas prix les pertes qu'ils font sur mer, & de mettre un prix considérable aux prises qu'ils font ; ce qui n'est sans doute vrai que quelquefois.

Au commencement de Septembre, la *Nation Angloise*, avoit, comme on l'a vu dans l'Article de la Marine, fait des dépenses immenses pour couvrir les Mers de l'*Europe* & de l'*Amérique* de Vaisseaux de guerre. Elle en avoit environ 150 bien armés, & l'on n'avoit encore rien fait d'important contre l'*Espagne* ; ce qui causoit en *Angleterre* une consternation que l'on ne peut exprimer. Les Papiers Hebdomadaires furent remplis à ce sujet de remarques & de réflexions caustiques, où le Gouvernement étoit peu ménagé. Les persones impartiales jugeoient pourtant bien que l'on avoit tort de l'accuser, puisqu'il avoit pris toutes les mesures imaginables pour fraper quelque coup important ; & que l'on ne pouvoit pas s'en prendre aux Ministres de ce que les vents contraires retenoient sur les Côtes les Escadres que l'on avoit destinées pour agir avec vigueur. Je ne m'étendrai pas ici sur ces inconvéniens dont j'ai rendu comte plus haut. Ce qui contribuoit beaucoup à mécontenter le Peuple d'*Angleterre*, c'est que les *Armateurs Espagnols* continuoient à enlever les Bâtimens Marchands, ce qui causoit tous les jours aux Particuliers des pertes considérables, pendant que la Nation avoit tant de Vaisseaux armés en mer. Ces Armateurs interrom- Murmures en Angleterre. Septembre.

poient absolument la Navigation entre *Douvres* & *Calais*, *Boulogne*, *Rouen*, &c. Ils rançonnoient les Bâtimens qui vouloient sortir de ces Ports autour desquels ils se tenoient comme à l'affût, ainsi qu'autour des Iles de *Jersey* & de *Guernsey*, d'où aucun Bâtiment n'osoit sortir pour la *Grande-Bretagne*, sans risquer d'être enlevé.

Deux Escadres Françoises partant de Brest & de Toulon pour l'Amérique.

Les murmures augmentèrent encore quand on apprit par une Lettre du Comte de *Waldegrave* au Duc de *Newcastle*, que vers la fin du mois d'Août, deux Escadres de *Brest* & de *Toulon* avoient mis en mer avec ordre de se joindre; & la dernière, composée de 11 Vaisseaux & commandée par le S. de *La Roche-Alard*, avec tant de précipitation, qu'elle avoit laissé à terre 200, tant Matelots qu'Officiers qui n'étoient pas embarqués; & que l'on avoit ensuite envoiés la joindre sur un Bâtiment de transport, chargé de Provisions & de Munitions de Guerre pour cette même Escadre. Celle de *Brest*, consistant en 18 Vaisseaux, étoit sous les ordres du Marquis d'*Antin* Vice-Amiral. Le *Roi* étant alors à *Hanovre*, les *Seigneurs de la Régence* furent longtems assemblés sur cette nouvelle, en conséquence de laquelle on dépêcha à l'Amiral *Norris* & aux autres Commandans des Escadres, des ordres que les vents contraires rendirent inutiles. Il se tint en *Angleterre* beaucoup de discours différens sur la destination des *Escadres Françoises*. Mais la *Cour de France* mit fin à ces discours, en faisant déclarer au commencement de Septembre à celle de LONDRES: *Que l'objet des intentions du* Roi *n'étoit point de soutenir l'*Espagne *dans les droits qu'elle prétendoit exercer sur les Mers des* Indes-Occidentales: *Qu'il n'avoit d'autre but que de protéger les* Indes-Espagnoles, *conformément aux Traités: Que son unique vue dans cette démarche étoit de contribuer au rétablissement de la Paix entre l'*Angleterre *& l'*Espagne *à des conditions équitables & qui fussent communes aux deux Puissances: Que le* Roi *desiroit, non seulement qu'on pût parvenir à ce but, mais aussi que toutes les Puissances intéressées dans la Navigation des* Indes-Occidentales, *pussent obtenir la liberté d'aller & de venir librement à leurs Colonies; & que du reste le Commerce de ce Païs-là fût assuré sur un pied stable.* Il y eut de pareilles Déclarations faites dans d'autres Cours. Le Marquis de *Mirepoix*, Ambassadeur à *Vienne* fit part à l'*Empereur* du départ des deux Escadres & lui dit: *Que Sa* Majesté Très Chetienne, *toujours empressée a emploier ses bons offices pour le maintien & le rétablissement de la Paix en* Europe, *se seroit contentée, conformément à ses déclarations antérieures, de faire agir uniquement sa médiation entre l'*Espagne *& l'*Angleterre, *sans accorder du secours à cette première, si les* Anglois *s'étoient contentés d'agir simplement sur mer, sans se proposer la conquête d'une partie des Possessions de l'*Espagne *en* Amérique, *& sans donner à connoître par leurs formidables Armemens navals, qu'ils méditoient d'ébranler la* Monarchie Espagnole: *Qu'ainsi, le* Roi *étant garant de la conservation des Etats du* Roi d'Espagne, *tels qu'il les possède,*

Sa Majesté s'étoit vuë contrainte de faire partir des Escadres d'observation pour les Indes-Occidentales, *non dans le dessein d'y attaquer les* Anglois, *mais uniquement pour prévenir les Conquêtes de ces derniers, lesquelles étoient si préjudiciables à plusieurs Puissances, & pour y protéger la Navigation, & s'opposer à ce que les* Anglois *ne se rendissent maîtres de tout le Commerce.* Quand le S. *Amelot*, Secretaire d'Etat des Affaires Etrangères remit au Comte de *Waldegrave* la Déclaration que le Ministre de *France* à *Londres* avoit ordre d'y faire, il lui dit; *Qu'il se rappelleroit sans doute ce qu'on lui avoit déclaré plusieurs fois, & dernièrement encore touchant les intentions du* Roi, *savoir; que, si l'*Angleterre *persistoit dans ses formidables Armemens & à vouloir faire un transport de Troupes si considérable en* Amérique, *Sa Majesté ne pouvoit se dispenser de protéger les Colonies & le Commerce des* Espagnols *dans le nouveau Continent, contre les forces de la* Grande-Bretagne; *& que, cette dernière n'aiant point eu égard à ces Déclarations, puisqu'elle continuoit à faire des Armemens qui étonnoient toute l'*Europe, *le* Roi *s'étoit trouvé dans la nécessité de faire partir ses Escadres pour les* INDES-OCCIDENTALES. Outre ces différentes Déclarations, il parut dans le même tems une Lettre dans laquelle on exposoit les motifs de sa conduite de la *France*; & voici ce qu'on y lisoit sur ce sujet. *Il n'est point de moiens que le Cardinal de* Fleuri *n'ait emploiés, ni d'efforts que Son Eminence n'ait faits pour détourner amiablement les* Anglois *de diriger leurs formidables Armemens contre les Etats de la* Domination Espagnole *en* Amérique. *Son Eminence a déclaré & répété cent fois à Milord* Waldegrave, *que la* Grande-Bretagne *ne pouvant exécuter ses desseins sur l'*Amérique-Espagnole *sans faire un préjudice infini à la* France *& à ses Sujets,* Sa Majesté Très Chretienne *ne pourroit se dispenser de s'y opposer, si on n'en suspendoit pas l'exécution; & que d'ailleurs, comme garante du* Traité d'Utrecht, *elle seroit obligée de veiller à la conservation des* Possessions Espagnoles *& de l'équilibre dans ces quartiers-là, lequel en étoit inséparable, afin de protéger en même tems le Commerce licite de toutes les Nations dans les Domaines de l'*Espagne *en* Amérique. *Mais tant s'en faut que ces remontrances aient produit l'effet qu'on s'en promètoit, que l'*Angleterre *n'a fait que hâter & redoubler ses Armemens, déclarant hautement qu'ils étoient destinés contre l'*Amérique-Espagnole, *ce qui a obligé le* Roi *de faire enfin partir ses Flotes pour ce Païs-là, conformément aux Déclarations faites par son Eminence au* Ministère Britannique. *Au reste, les ordres des Commandans de ces Flotes portent de ne faire de mal à aucune des deux Puissances belligérantes, & d'empêcher seulement qu'elles ne fassent des Conquêtes l'une sur l'autre, & n'altèrent la situation où les choses se trouvent à présent. Dans cette conjoncture présente, notre Cour ne pouvoit prendre un parti plus sage ni plus conforme à l'équité, puisqu'il n'est ni plus avantageux ni plus desavantageux à l'une des deux Puissances Belligerantes qu'à l'autre; & que le* Roi, *rempliss-*

Lettre sur le même sujet.

sant avec toutes ses forces l'obligation où il se trouve, comme garant du Traité d'Utrecht, *prévient qu'il ne se fasse une innovation dans le sistème du Nouveau Monde, & y maintient les choses sur le pied où elles doivent être pour le bénéfice commun de toutes les Nations qui trafiquent en* Amérique. *Il n'étoit pas possible d'imaginer un autre moïen qui satisfît également à tous ces importans objets, & qui fût aussi propre pour rétablir la Paix, sur tout si les autres Puissances, interessées comme nous, dans cette cause publique, ne tardent pas à seconder les intentions pacifiques de Sa Majesté. Si on avoit laissé sortir les Armemens formidables des* Anglois *contre l'*Amérique, *sans aucunes dispositions pour en observer & arrêter les desseins, ils auroient pu s'emparer de ces vastes Domaines; & s'en étant une fois emparés, il auroit couté de les en chasser & plus encore de les porter à les rendre dans une Paix, comme ils ne l'ont pas fait, ni à l'égard des autres Conquêtes qu'ils ont faites autrefois dans ces Païs-là, ni même à l'égard de celles qu'ils ont faites sur l'*Espagne en Europe, *pas même après avoir promis quelque restitution. La raison qui a porté la* France, *l'*Angleterre *& la* Hollande *à garantir à l'*Espagne *dans le* Traité d'Utrecht *ses Possessions en* Amérique, *a subsisté jusqu'ici & subsiste encore; car cette raison n'est point différente du bénéfice commun des Nations intéressées dans le Commerce, lequel cesseroit d'être commun dans le moment qu'il passeroit des mains des* Espagnols *dans celles des* Anglois. Au reste, cette démarche de la *France* eut pour fondement les instances réitérées de la *Cour d'Espagne*, qui sollicitoit de la manière la plus pressante les secours que l'on étoit obligé par les Traités de lui donner.

L'Amiral Vernon demande du renfort. Octobre.

Dans le mois d'Octobre, on reçut en *Angleterre* des Lettres de l'Amiral *Vernon*, lesquelles portoient en substance; *Qu'il attendoit avec impatience l'arrivée du renfort qu'on lui faisoit esperer depuis tant de mois, afin de pouvoir entreprendre quelque nouvelle expédition: Qu'il recommandoit sur tout d'une manière particulière qu'on eût soin de pourvoir à ce que les Provisions du* Nord *de l'*Amérique *fussent constament apportées à* La Jamaïque, *d'autant que cette Ile ne seroit pas en état de fournir à l'entretien d'une Armée aussi considérable que celle que l'on y devoit envoïer: Que, pour remètre les Vaisseaux de guerre en état de tenir la mer, il avoit envoïé dans la* Nouvelle-Angleterre *chercher des Agrès & des Mâts, pour lesquels il avoit donné des Lettres de Change tirées sur la Marine, auxquelles il espéroit que l'on feroit honneur: Qu'au reste, il avoit détaché six de ses Vaisseaux pour croiser dans les Parages les plus fréquentés des* Espagnols.

Le Roi de France expose dans un Ecrit Public les motifs de sa conduite.

Comme les *Anglois* ne cessoient de répandre différens bruits sur les vues de la *France*, en faisant partir les Escadres de *Brest* & de *Toulon*, & qu'ils vouloient que l'on regardât cette démarche comme une infraction du *Traité d'Utrecht*, sans vouloir se contenter des Déclarations faites à ce sujet tant à *Londres* qu'à *Versailles*, quoique des Déclarations semblables que l'on avoit faites dans différentes autres Cours, y eussent tranquillisé les

esprits; le *Ministère de France* crut devoir informer le Public des véritables motifs que l'on avoit eus. C'est ce qui se fit par un Ecrit intitulé: EXPOSITION *des raisons qui ont déterminé le* ROI TRÈS-CHRÉTIEN *à faire partir ses Escadres*; lequel fut publié dans ce mois d'Octobre. Il étoit conçu en ces termes.

DEPUIS *le départ des Escadres de* Brest *&* *de* Toulon, *il s'est répandu tant de bruits différens, sur-tout en* Angleterre, *sur les motifs qui ont déterminé cette résolution & sur les intentions du* Roi *dans les circonstances présentes, qu'il a paru nécessaire de mètre les Ministres de Sa Majesté dans les Cours Etrangères en état de faire connoître clairement les principes de la conduite qu'elle a tenue jusqu'à ce jour & le but qu'elle se propose.*

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que le Roi *vit en* 1738 *les semences de division qui s'élevoient entre* l'Espagne *&* l'Angleterre. *L'ouverture des Conférences à* Madrit *donna quelque espérance d'accommodement: mais la rupture imprévue de ces Conférences fit soupçonner que l'*Angleterre *étoit fort éloignée de tout sentiment pacifique; & les Hostilités, que le* Nation Angloise *commença en* Amérique *avant que la Déclaration de Guerre pût y être connue, ne permirent plus de douter de ses intentions.*

Cependant le Roi *jugea devoir attendre quelles seroient les suites de cette Guerre, avant que de prendre aucun parti. Les vues de la* Nation Angloise *n'étoient pas encore pleinement manifestées; on pouvoit croire que la chaleur des Esprits avoit précipité ses démarches; qu'au fond elle n'avoit d'autre but que de se faire raison des prétendues Vexations des* Gardes-Côtes Espagnols; *& qu'après cette première fermentation, l'on reviendroit de part & d'autre à prendre les voies de conciliation.*

Ce n'est pas que la France *n'eût de son côté des Griefs contre l'*Angleterre; *peut-être plus considérables que ceux qui avoient allumé la Guerre entre le* Roi Catholique *& le* Roi de la Grande-Bretagne. *Plusieurs Bâtimens arrêtés, visités & fouillés, tant en* Europe *qu'en* Amérique; *les Lettres, que ces Bâtimens portoient, prises & enlevées, contre le Droit des Gens & la Foi des Traités, & d'autres violences encore plus marquées, dont on a porté inutilement des plaintes, auroient pu exciter le* Roi *à s'en faire justice: mais Sa Majesté a dissimulé toutes ces infractions, n'aiant même jamais voulu permètre aux* Armateurs François *d'aider en aucune manière à troubler la* Navigation Angloise. *Il faloit des objets encore plus importans pour vaincre la modération de Sa Majesté.*

Les Anglois *n'avoient jusques-là fait la Guerre que par Mer: mais ils ne tardèrent pas à former des entreprises sur le Continent. La Prise de* Porto-Bello *fut suivie de celle de* Chagra; *la démolition de ces deux Forts étoit la porte à toute leur Contrebande, au préjudice du Commerce de toutes les Nations; & leurs Armemens se multiplièrent au point de donner de plus vives inquiétudes sur ce qu'ils pourroient tenter par la suite.*

V. GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Dès lors l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne *fut averti, au nom du* Roi, *que, quelque patience que la* France *eût montrée dans l'attente qu'il lui seroit fait satisfaction des procédés irréguliers & violens de quelques* Officiers Anglois, *qu'il ne devoit pas penser qu'elle vît d'un œil tranquille les entreprises que la* Nation Angloise *formeroit en* Amérique; *ni que le* Roi *voulût souffrir qu'elle fît aucun établissement dans les* Indes-Espagnoles. *Cette Déclaration a été connue de tous les Ministres Etrangers qui résident auprès du* Roi; *elle a été renouvellée à mesure que l'on a vu que les préparatifs contre l'*Amérique *indiquoient plus surement des projets de Conquête; &, l'Ambassadeur de la* Grande-Bretagne *ne rendant aucune réponse sur un objet aussi intéressant, le* Roi *jugea ne devoir pas différer plus longtems à faire armer ses Vaisseaux pour se mètre en état de prévenir un danger qui devenoit tous les jours plus pressans.*

*Enfin, l'*Angleterre *n'a plus fait mystère de ses vues, quand elle a cru ses mesures assés bien prises, pour qu'il fût impossible de s'y opposer. Elle a fait embarquer* 8 *mille Hommes de Troupes réglées, pour joindre à celles qu'elle avoit fait lever dans ses Colonies. La Nation, ne doutant plus du succès, a annoncé la Conquête de* La Havane *comme certaine. L'Amiral* Vernon *a déclaré par sa Lettre du* 8 *Mai dernier au Commandant de la* Partie Françoise *de l'Ile de* Saint-Dominique, *qu'il avoit ordre de s'emparer de* Cartagène; *& le Manifeste, remis au Lord* Cathcart *pour être publié en* Amérique, *qu'on ne s'est pas embarassé de tenir secret, a achevé de mètre en évidence à quoi tendoient ces prodigieux Armemens, dont on n'avoit point encore vu d'exemple.*

C'est alors que le Roi *a connu qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour mètre obstacle à des projets, dont l'exécution détruiroit tous les Traités & Conventions qui ont été faites, tant au* Congrès d'Utrecht *que depuis pour la Balance du Commerce de l'*Europe. *Sa Majesté n'a d'autre point de vue que le maintien de ces mêmes Conventions. Les Ordres, qu'elle a donnés au Marquis d'*Antin, *tendent à cette unique fin; Sa Majesté lui aiant enjoint très expressément de ne point interrompre le Commerce légitime des* Marchands Anglois, *& de faire connoître à tous les Commandans & Gouverneurs des* Colonies Françoises, *que telles sont les intentions de Sa Majesté & qu'ils doivent s'y conformer exactement.*

*Il a été pris en même tems de la part de Sa Majesté quelques précautions à la Ville de l'*Orient *& à* Dunkerque, *pour empêcher toute surprise de la part des* Corsaires Anglois. *Les insultes, que nos Vaisseaux avoient éprouvées dans le tems même de l'impartialité totale de la* France, *rendent aujourd'hui ces précautions encore plus nécessaires.*

Telle est, dans la plus exacte vérité, la conduite qui a été tenue de la part du Roi *jusqu'à ce jour, sans qu'on puisse alléguer aucun fait contraire. Cependant la* Cour de Londres *a témoigné la plus grande vivacité sur les prétendus travaux faits à* Dunkerque, *comme si la* France *manquoit aux engagemens solemnels qu'elle a pris par le* Traité d'Utrecht.

Il

Il est aisé de juger après cet exposé de quel côté est l'infraction des Traités; si c'est du côté de la France *qui s'est contentée d'établir quatre Bateries de Canons à* Dunkerque, *sans relever aucune espèce d'Ouvrages, en déclarant même que ces Bateries seroient détruites aussitôt que la tranquillité seroit rétablie, ou si c'est du côté de la* Cour de Londres, *qui ne se cache plus du projet qu'elle a formé d'envahir à force ouverte tout le Commerce du Nouveau Monde.*

Cet Ecrit fournit matière à diverses réflexions des Ecrivains Periodiques de *Londres*. Le *Cratsman*, le *Common Sense* & trois ou quatre autres Journaux s'étendirent amplement sur cette Pièce. On en répandit la *Traduction Angloise*; & pendant quelque tems on ne voïoit dans les rues, que des Gens qui tenoient cette Traduction à la main, & qui s'animoient extraordinairement sur le mot de *Corsaires Anglois*.

Le 6 de Novembre, le Chevalier *Chaloner Ogle* partit enfin de *Sainte-Helène* pour l'*Amérique*, ainsi que je l'ai dit. Au lieu d'une Escadre peu nombreuse qu'il avoit d'abord sous ses ordres, il commandoit alors une Flote, parce que la destination de l'Amiral *Norris* aiant été changée, on avoit joint à ses Vaisseaux une partie de ce qui composoient l'Escadre particulière de cet Amiral. La Flote commandée par le Chevalier *Ogle* consistoit en 25 Vaisseaux de Guerre; 9 de 80 Canons & de 600 Hommes, 5 de 70 Canons & de 480 Hommes, 10 de 60 Canons & de 400 Hommes, & 1 de 50 Canons & de 300 Hommes; avec 6 Brûlots & 2 Vaisseaux d'Hôpital: il convoïoit les Bâtimens de transport sur lesquels on avoit embarqué les Troupes commandées par le Lord *Catheart*. Voici le Manifeste que ce Général avoit été chargé de publier à son arrivée en *Amérique*, & dont il est parlé dans l'EXPOSITION *des raisons du* ROI DE FRANCE.

Manifeste que le Lord Catheart étoit chargé de publier en Amérique.

LE Roi de la Grande-Bretagne, *mon Maître, se trouvant obligé à déclarer la Guerre contre le* Roi d'Espagne, *& étant déterminé moïennant l'assistance de Dieu Tout-Puissant, à prendre vengeance des insultes & déprédations barbares commises contre ses Sujets, par où leur Commerce licite & leur Navigation ont été injustement interrompus, il m'a ordonné d'envahir, attaquer & réduire sous son obéissance les Colonies, Châteaux, Places ou Roïaumes & Provinces, appartenant audit* Roi d'Espagne *dans les* Indes, *qui me paroîtroient les plus convenables: mais Sa Majesté, se persuadant en même tems que lesdites injures & déprédations sont bien plus procédés de la malice & des conseils de quelques Particuliers en* Espagne *& dans les* Indes, *que de l'inclination générale & de la volonté de la* Nation Espagnole, *entre laquelle & ses Sujets il a subsisté (si ce n'est depuis peu d'années) une conformité d'intérêts & de conseils, un Commerce continuel & une correspondance amiable cultivée & maintenue à leur utilité & satisfaction, Elle a bien voulu par bonté mêler la miséricorde avec le châtiment, & donner lieu aux innocens de se distinguer des coupables. Pour lequel effet, j'ai ordre du* Roi *mon Maître de déclarer, &*

V.
GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

par la présente, en son Roïal Nom; & , en vertu de l'Autorité de Sa Majesté substituée en moi, je déclare, offre & promets à toutes Persones, Espagnols, Metifs, Mulâtres, Nègres, Libres, Indiens, *ou quelques autres Persones que ce soient, tant Ecclésiastiques que Séculiers, que ceux qui, dans un terme modéré après la publication de cette Déclaration, & auparavant aucune Hostilité de leur part respectivement exécutée contre les Armes ou Forces Maritimes du* Roi *mon Maître, se soumètront volontairement & pacifiquement sous sa protection, administration, clémence & gouvernement, seront reçus, protégés & maintenus dans leurs Terres, Maisons, Possessions, & autres Biens, de quelque qualité ou espèce qu'ils soient, de la même manière que s'ils étoient ses propres Sujets Naturels. Ils exerceront & jouiront du plein & libre exercice de leur Religion, de la même manière qu'ils en jouissent à présent. Ils seront délivrés des Crues, des Impôts*, Alcavelas, *Droits, Défenses & de toutes les autres oppressions, que la nature & la forme du Gouvernement établi dans les* Indes Espagnoles *leur font souffrir présentement; & en particulier les* Indiens *délivrés des Tributs Roïaux & Services, auxquels ils sont assujétis. Ils auront le privilége & le droit du Commerce en droiture dans la* Grande-Bretagne, *& dans toutes les* Colonies Britanniques *en* Amériques; *& enfin, en toutes occasions & à tous égards, ils seront regardés, secourus, favorisés & traités comme les Naturels de la* Grande-Bretagne. *Mais au contraire les Persones qui refuseront, résisteront ou différeront opiniâtrément leur acceptation a ces offres clémentes, doivent se comter au nombre des coupables, & ne doivent s'attendre qu'a toutes les rigueurs exercées dans une Guerre juste & permise, & faite par un Prince magnanime & une Nation outragée, pour se vanger d'injures & déprédations non méritées, qu'ils ont essuïées depuis tant d'années.*

Ce Manifeste, qui se répandit en *Europe* avant le départ du Lord *Catheart*, choqua presque toutes les Puissances, & l'on en releva par des Ecrits Publics les expressions singulières, entre autres celles de *Coupables*, de *Clémence* & de *Miséricorde*, qui n'auroient pu convenir que dans la bouche d'un Général envoïé pour faire rentrer dans le devoir des Sujets révoltés contre son Maître. Il parut à ce sujet plusieurs Ecrits en *Hollande*, & quelques-uns peut-être avoïent été composés en *Angleterre*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y fut mécontent de ce que le Lord *Catheart* étoit chargé de commander en Chef toutes les Forces de la Nation en *Amérique*; & la plupart des Ecrivains Périodiques s'expliquèrent sur ce sujet avec tant de liberté, que la Cour fût obligée de déclarer que l'Amiral *Vernon* auroit toujours la principale direction & la conduite de toutes les entreprises qui se feroïent en ce Païs, tant par Mer que par Terre. Ce qui causa parmi le Peuple une joie, qui se manifesta par des effets singuliers.

Réjouissances publiques pour l'Anniversaire de

Le 12, de Novembre, l'Anniversaire de la Naissance de cet Amiral, fut célébré de la manière la plus éclatante à *Londres*, à *Bristol* & dans toutes

les autres Villes & Bourgs d'*Angleterre*, d'*Ecosse* & d'*Irlande*. Le 23, ces réjouissances, que le mauvais tems n'avoit pas permis le 12 au Peuple de *Londres* d'achever à son gré, furent continuées avec une extravagance dont il ne seroit pas aisé de trouver des exemples, même dans l'Histoire d'*Angleterre*. On éleva dans le Fauxboug de *Soutwarch* un feu de joie, de la hauteur de deux Etages, au Sommet duquel étoit placée une Figure de Paille, réprésentant Don *Blaise de Lezze*, Amiral des Galions, laquelle fut brûlée. Les persones les plus distinguées firent entre elles un grand Festin à la vue de toute la Ville, & firent distribuer à la Populace une grande quantité de Bierre, & quelques Tonneaux de Vin. Presque toutes les Maisons de la Ville furent illuminées, & celles qui ne le furent pas, portèrent des marques du mécontentement du Peuple, qui n'épargna pas même les Vitres de l'Hôtel de l'Amirauté, de la Maison de la Douane, ni du Bureau Général des Postes.

la Naissance de l'Amiral Vernon, 12, 23 Novembre.

Au reste, les Escadres Françoises, après s'être rétablies à *La Martinique* & à *Saint-Domingue*, se rendirent à *Cartagène* dans le commencement de Novembre.

Voilà tout ce que la Guerre fournit cette année.

VI. VERS la fin de la Séance que le *Parlement d'Irlande* tint à la fin de l'année précèdente & au commencement de celle-ci, laquelle fut terminée le 8 d'Avril, le Duc de *Devonshire*, Viceroi, fit remètre à la *Chambre-Haute* le *Message* suivant.

VI. PARLEMENT D'IRLANDE. Message du Viceroi à la Chambre-Haute pour pourvoir à la sureté du Roïaume. Mars.

Je crois qu'il est de mon devoir d'avertir vos Seigneuries de la situation présente des Affaires. Je ne doute point que, soit dans l'état public, soit dans l'état particulier, vous ne fassiés ce qui dépend de vous pour assurer la paix & la tranquillité de ce Roïaume.

Après la Lecture de ce *Message*, la *Chambre* résolut unanimement; *Qu'il étoit absolument nécessaire pour la sureté du Roïaume de pourvoir la Milice d'Armes & de Munitions de Guerre: Qu'on devoit apporter le soin le plus promt & le plus effectif à désarmer les* Catholiques-Romains; *& qu'il seroit donné part de ces Résolutions au* Viceroi, *comme étant le Sentiment & l'Avis unanime des* Seigneurs, *dans leurs Délibérations sur l'état présent des Affaires.*

Résolution de la Chambre-Haute.

Ils présentèrent le lendemain au Duc de *Devonshire* une *Adresse*, dans laquelle, après l'avoir remercié de son *Message*, ils disoient; *Qu'ils ne pouvoient se dispenser dans cette occasion de renouveller les assurances, qu'ils avoient données constamment, de la disposition où ils étoient en tout tems, soit dans l'état public, soit dans l'état particulier, de soutenir, même par le sacrifice de leurs vies & de leur fortunes, le Gouvernement actuel heureusement établi dans la Maison de Sa Majesté, & de le défendre contre tous les Ennemis secrets, Etrangers ou Domestiques.*

Adresse de la même Chambre.

VI. PARLEMENT D'IRLANDE.

ANNÉE MDCCXL.

Message à la Chambre-Basse.

En même têms que le *Message* fut remis aux *Seigneurs*, la *Chambre-Basse* reçut celui-ci.

LA *situation présente des Affaires exige que je vous recommande de prendre les mesures les plus efficaces pour la sureté & la défense de ce Roïaume.*

Résolutions de la Chambre-Basse.

Sur quoi les *Communes* résolurent; *Qu'il seroit présenté une* Adresse *au* Viceroi, *pour le remercier de son* Message: *Qu'à l'égard de la paix & de la sureté de ce Roïaume, un des meilleurs moïens d'y conserver l'une & l'autre, étoit de pourvoir la Milice de 20 mille Fusils & d'autant de Baïonètes: Qu'il seroit présenté une* Adresse *au* Viceroi, *pour le prier de procurer ces Armes: Qu'on emploieroit à cette dépense une somme qui n'excèderoit pas 35 mille 162 Liv. Sterl. & qui, avec 4 pour cent d'intérêt, seroit* bonifiée *du* Subside *que la* Chambre *accorderoit au* Roi *à la première Séance du* Parlement: *Et qu'on présenteroit une* Adresse *au* Viceroi, *pour demander que 5 mille Fusils & Baïonètes de ces 20 mille fussent de la fabrique de ce Roïaume.*

Réponse du Viceroi aux Adresses des Communes.

Le *Viceroi* fit aux *Adresses des* COMMUNES la Réponse suivante.

JE *remercie la* Chambre des Communes *de ses* Adresses. *Je donnerai les ordres nécessaires pour que la Milice de ce Roïaume soit pourvue en toute diligence de 20 mille Fusils & Baïonètes, & qu'il en soit acheté 5 mille en ce Roïaume. Les* Communes *peuvent être assurées que, dans cette occasion & en toute autre, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver la paix & la tranquillité du Roïaume.*

VII. SIXIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT. Ouverture. 26 Novembre. 1739. Discours du Roi.

VII. LE 26 de Novembre 1739, le *Roi* se rendit à la *Chambre-Haute*, & les *Communes* aiant pris place, il fit aux deux *Chambres* le Discours que voici.

MILORDS ET MESSIEURS,

La situation présente des Affaires m'a mis dans la nécessité de vous assembler cette année plustôt que je n'ai coutume de faire, afin d'avoir l'avis & l'assistance du mon Parlement *dans cette conjoncture importante & critique où j'ai suivi dans toutes mes démarches à l'égard de la* Cour d'Epagne *les intentions des deux* Chambres. *C'est pourquoi je ne puis en aucune manière douter que je n'obtienne des secours efficaces & prompts dans une Guerre juste, que les violences des* Espagnols *au sujet de la Navigation & du Commerce, leur obstination & des infractions notoires des engagemens plus solemnels, ont rendue inévitable. J'ai augmenté mes Forces par Mer & par Terre, suivant le pouvoir que mon* Parlement *m'en avoit donné. Je l'ai fait avec toute la modération que pourroient permètre la défense & la sureté de mes Roïaumes, & la nécessité de protéger notre Commerce, de réduire nos Ennemis & de les traverser en ce qui leur est le plus sensible. Comme il faut emploier pour cela des moïens différens & d'une grande étendue, qui seront suivis d'une dépense considérable & de quel-*

VII. SIX. SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

ques inconvéniens, je m'assure que vous les supporterés avec autant de satisfaction que de courage, pour concourir aux mesures que l'honneur & l'intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes, & le ressentiment général d'une Nation offensée & justement irritée m'ont engagé de prendre.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Les Officiers des différens Départemens ont reçû mes ordres, pour vous remètre les Etats de la dépense du service de l'année prochaine, avec les Comtes des dépenses extraordinaires faites cette année, en conséquence du pouvoir que mon Parlement *m'en avoit donné. Comme dans le cours de cette Guerre, la nécessité pourroit exiger qu'on eût besoin de Troupes pour servir sur la Flote, mes ordres ont été délivrés pour qu'on levât un Corps de Marine, & qu'on remît devant vous l'état de cette dépense. L'affection, que j'ai toujours reconnue en vous pour ma Persone & pour mon Gouvernement, & votre zèle pour la prospérité, la sureté, & la gloire de mes Roïaumes ne me permètent pas de douter que vous ne m'accordiés les* Subsides *nécessaires avec assés de diligence, pour pouvoir avancer nos préparatifs, & me mètre en état de pousser la Guerre avec vigueur.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Les animosités, qu'on a fomentées avec la plus grande industrie dans ce Roïaume, ont été, comme j'ai lieu de le craindre, un des principaux motifs par lesquels l'Espagne *s'est encouragée à tenir avec nous la conduite qui nous a forcés d'avoir recours aux Armes; & les espérances des Ennemis de mon Gouvernement ne sont fondées que sur les divisions qui règnent parmi mes Sujets: mais quelques vues qu'ils puissent avoir, & quelques projets qu'ils puissent former à l'occasion de cette Rupture, quelques avantages que* l'Espagne *puisse se promètre des circonstances présentes, il est en votre pouvoir, avec la Benédiction de Dieu, de rendre inutiles les projets de nos Ennemis. L'union de ceux qui n'ont à cœur que le véritable interêt de la* Grande-Bretagne, *leur zèle pour la défense de mes Roïaumes & de la cause commune de la Patrie, un concours général, pour soutenir la Guerre, tel qu'il a paru pour l'entreprendre, réduiront la* Cour d'Espagne *à se repentir du tort qu'elle nous a fait, & convaincront ceux qui veulent renverser l'Etablissement présent que cette Nation est dans la résolution, ainsi qu'en état, en vangeant son honneur offensé, de le défendre contre tous ses Ennemis, soit cachés, soit déclarés, tant au dedans, qu'au dehors du Roïaume.*

Après que le *Roi* se fut retiré, que les *Communes* furent retournées dans

Adresse des Sei-

VII. SIX. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

Seigneurs. 26, 27 Novembre.

leur Chambre, & que le Duc de *Manchester*, le Comte de *Moreton* & les Lords *Craven* & *Conway* eurent prêté Serment & pris Séance dans la *Chambre-Haute*, on y délibéra sur l'*Adresse de remerciement* que l'on présenteroit au *Roi*. Les débats furent très vifs, & l'*Adresse* fut enfin resolue à la pluralité de 68 voix contre 41. Elle fut présentée le lendemain; & les SEIGNEURS y disoient; *Qu'ils regardoient les égards qu'il avoit plu à Sa Majesté d'avoir pour les sentimens des deux* Chambres du Parlement *dans la conduite qu'il avoit tenue avec* l'Espagne, *comme une continuation de la bonté qu'il avoit toujours eue pour ses Peuples, & dont ils avoient si souvent fait l'expérience: Qu'en desirant d'avoir l'avis & l'assistance de son* Parlement *dans cette conjoncture importante, il donnoit une nouvelle preuve de sa confiance en ses fidèles Sujets: Que la justice & la nécessité de la Guerre qu'il avoit trouvé bon de déclarer à* l'Espagne, *devoient avoir pour tout l'Univers une évidence égale à la notoriété des violences mises en œuvre par la* Nation Espagnole, *pour troubler la Navigation & le Commerce des* Anglois: *Que les violences de* l'Espagne *avoient d'autant plus excité le ressentiment des Sujets du* Roi, *qu'elles avoient été continuées avec obstination, & qu'elles étoient une infraction aux engagemens les plus solemnels: Que la* Grande-Bretagne, *forcée d'avoir recours aux Armes, s'y déterminoit avec confiance, puisqu'elle avoit sur le Trône un Prince, qui joignoit à sa tendresse paternelle pour ses Sujets une magnanimité répondant à la justice de la cause qu'il avoit à défendre: Que dans cette occasion, les* Seigneurs *par l'offre sincère de leurs Biens & de leurs Vies, ne faisoient que s'aquiter envers le* Roi *& la Patrie d'un Tribut légitimement dû: Que c'étoit du plus profond de leurs cœurs qu'ils protestoient de concourir avec zèle à tout ce qui pourroit avancer les Armemens, & mètre Sa Majesté en état de faire la Guerre, d'une manière qui convînt au* Nom Britannique; *Que la bonté qu'elle avoit eu de les assurer, qu'en augmentant les Forces de Terre & de Mer, il n'avoit usé du pouvoir qu'il en avoit reçu, qu'avec la modération que lui prescrivoit son amour pour ses Peuples, leur persuadoit de plus en plus qu'Elle avoit toujours eu l'attention d'éviter d'imposer des charges inutiles à la Nation: Qu'on ne pouvoit se flater que la Guerre n'entraineroit pas de grandes dépenses & ne seroit pas suivie de quelques inconvéniens; mais que lorsqu'une Guerre étoit entreprise, non pour satisfaire les vues d'une ambition déréglée, mais uniquement pour soutenir l'honneur & les justes droits d'une Couronne, on ne pouvoit pas douter que de si puissans motifs ne portassent les Sujets à fournir tout ce qu'il faloit pour la continuer avec succès: Que les* Seigneurs *avoient une vive reconnoissance de ce que le* Roi *avoit bien voulu renouveller ses avertissemens au sujet des divisions qui régnoient dans le Roiaume: Que, comme ils étoient sensiblement touchés de ces troubles & de ces dissentions, ils ne négligeroient rien de leur part pour y remédier & pour rétablir l'union si nécessaire dans la conjoncture présente: Que tous les Sujets du* Roi *devoient être convaincus que la sureté de leur Religion & de leur liberté dé-*

pendoit entièrement de la conservation de sa Persone Sacrée & de son Gouvernement: Que dans cette Cause commune, leur intérêt, aussi bien que leur devoir, les obligeroit de demeurer unis: Que les Seigneurs *protestoient avec le zèle le plus sincère, qu'ils étoient déterminés à sacrifier tout ce qu'ils avoient de plus cher, pour défendre Sa Majesté contre ses Ennemis, tant du dedans que du dehors; & qu'ils imploroient la Protection Divine pour qu'il plût à Dieu de benir les armes de Sa Majesté, & pour que cette Guerre produisît une Paix honorable & solide.* Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit des assurances qu'ils lui donnoient de leur affection, & de la promesse qu'ils lui faisoient de lui fournir de promts & puissans secours: Qu'il avoit pour agréable la satisfaction qu'ils faisoient voir des mesures qu'il avoit prises; & qu'ils pouvoient comter qu'il feroit tous ses efforts pour soutenir la Guerre, afin que le succès répondît, tant aux fins qu'il se proposoit, qu'à la juste attente de ses Peuples.* Réponse du Roi.

Les *Communes* résolurent & dressèrent aussi leur *Adresse* le 26: mais elles ne la présentèrent que le 29. Elle portoit: *Que la résolution prise par Sa Majesté de déclarer la Guerre à l'*Espagne *donnoit une extrême satisfaction à toute la* Grande-Bretagne, *qui ne pouvoit supporter plus longtems les violences commises par les* Espagnols *& leurs infractions notoires des engagemens les plus solemnels: Que la* Chambre *avoit toute la reconnoissance possible des soins paternels du* Roi *pour le bonheur de ses Peuples, & de son attention à se servir du pouvoir qu'il avoit reçu du* Parlement, *pour défendre ses Roïaumes, pour en assurer la tranquillité, pour en protéger le Commerce & pour troubler la Navigation des* Espagnols: *Que rien ne pourroit détourner la* Chambre *du dessein de fournir avec empressement les* Subsides *dont le* Roi *pourroit avoir besoin, & de supporter avec patience les inconvéniens qui seroient les suites inévitables de la Guerre: Que la* Chambre *feroit tous ses efforts pour accélérer la levée des* Subsides, *& pour mètre le* Roi *en état d'avancer ses Armemens & de faire la Guerre avec succès: Qu'elle étoit infiniment sensible aux divisions qui règnoient parmi les Sujets de Sa Majesté, & qu'elle ne négligeroit rien pour rétablir entre eux l'union & la bonne intelligence.* La Réponse du Roi fut; *Qu'il les remercioit de leur zèle & des preuves qu'il en recevoit: Que les secours que ses fidèles* Communes *lui donneroient dans une Guerre juste, à laquelle toute la Nation étoit intéressée, en assureroient le succès; & qu'avec la Bénédiction de Dieu, ce seroit le meilleur moïen de la terminer heureusement & de faire rendre justice à ses Sujets.* Adresse des Communes. 26, 29 Novembre. Réponse du Roi.

Avant que de parler du *Subside*, il est à propos de rendre comte d'une démarche des deux *Chambres* assés singulière, & qui marque quel étoit l'acharnement de la Nation contre les *Espagnols*. Le 2 de Décembre, il fut pris dans la *Chambre-Basse* une Résolution, sur laquelle il fut arrêté qu'on en donneroit part aux *Seigneurs*. En conséquence, le Comte de Adresse commune des deux Chambres. 2, 3 Decembre.

VII. SIX. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNÉE MDCCXL.

Middlesex & plusieurs autres Membres des *Communes* furent envoïés à la *Chambre-Haute*, pour demander une Conférence. Les *Seigneurs* y consentirent & nommèrent des Députés qui, s'étant rendus dans la Chambre peinte, y trouvèrent le Chevalier *Guillaume Windham*, avec d'autres Députés des *Communes*. Le Chevalier leur fit part de la Résolution que la *Chambre* venoit de prendre, portant; *Que les* Communes *avoient résolu*, Nemine contradicente, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour lui témoigner la reconnoissance respectueuse de la* Chambre, *de ce que Sa Majesté avoit gracieusement desiré d'avoir l'avis de son* Parlement *dans cette conjoncture importante & critique; & que, pour preuve de la ferme résolution où la* Chambre *étoit de soutenir vigoureusement Sa Majesté dans la poursuite de la Guerre contre* l'Espagne, *elle supplioit très humblement Sa Majesté de ne consentir à aucun Traité avec cette Courone, à moins qu'elle ne se fût préliminairement engagée de reconnoître le droit naturel & incontestable que les* Anglois *avoient de naviger dans les Mers de* l'Amérique, *en allant & revenant des Domaines de Sa Majesté, sans que leurs Vaisseaux pussent être saisis, fouillés, visités & arrêtés sous quelque prétexte que ce pût être.* Les Députés des *Seigneurs* firent leur rapport sur le champ à la *Chambre-Haute*, où cette Résolution fut approuvée; & l'on résolut en même tems d'avoir le jour suivant une seconde Conférence avec les *Communes*. Elle fut demandée le lendemain par un *Message*, & les Députés de la *Chambre-Basse* s'étant rendus dans la Chambre peinte, on leur fit part de la Résolution des *Seigneurs*, ensuite ils ordonnèrent qu'elle seroit présentée au *Roi* par la *Chambre* en corps, & que les *Seigneurs* à Baguètes blanches, iroient demander quand il plairoit à Sa Majesté de la recevoir. Le 4, jour donné, les deux *Chambres* se rendirent en corps au Palais de *Saint-James* & présentèrent au *Roi* une *Adresse* conforme à la Résolution. Le *Roi* leur répondit;

Réponse du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS, *Je vous remercie de cette respectueuse* Adresse, *qui est si conforme aux précèdentes Résolutions du* Parlement. *Votre soutien unanime & vigoureux dans la poursuite de la Guerre sera le moïen le plus efficace de procurer des conditions de Paix sures & honorables; & vous pouvés comter que l'objet de mes plus grands soins & efforts sera d'obtenir la sureté efficace des justes Droits de Navigation & de Commerce qui appartiennent à mes Sujets.*

Subside, 28 Novembre, &c.

Le 28 de Novembre, les *Communes* résolurent d'accorder un *Subside* au *Roi* & de délibérer le 30, plus amplement sur ce sujet. Les Résolutions furent prises ce jour-là, ne furent approuvées que le 1 de Décembre; & le 4, la *Chambre* en grand Commité résolut; *Que le nombre des Matelots pour le service de l'année* 1740 *seroit de* 35 *mille, à raison de* 4 *Liv. St. par mois, y compris l'Artillerie pour le service de mer, & comtant treize mois pour l'année*: ce qui devoit faire la somme d'un million 820 mille Livres Sterling. Le 8, elles résolurent; *Que le nombre effectif des Troupes pour*

Nombre des Matelots. 4 Décembre.

Troupes de terre.

pour les Gardes & Garnisons de la Grande-Bretagne, *de* Guernsey *& de* Jersey, *seroit, pendant l'année* 1740, *de* 28 *mille* 852 *Hommes, y compris* 2 *mille* 141 *Invalides*, 815 *Hommes pour les* 6 *Compagnies indépendantes des Montagnes d'*Ecosse, *& les Officiers en Commission & sans Commission; & que pour l'entretien de ces Troupes on accorderoit* 860 *mille* 150 *Liv. St.*, 10 *Sh.*, 4 *D.*; *& pour lever & défraïer* 6 *Régimens de Marine, consistans en* 4 *mille* 890 *Hommes, y compris les Officiers*, 118 *mille* 150 *Liv. St.*, 1 *Sh.*, *pour* 14 *mois, à commencer du* 25 *d'Octobre* 1739. Le 5 de Février; elles résolurent *d'accorder au* Roi 33 *mille* 499 *Liv. St.*, *pour augmenter les* 5 *Régimens de Marine*; 2 *mille* 550 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 6 *D.*, *pour l'entretien d'une nouvelle Compagnie d'Invalides, & pour augmenter de* 20 *Hommes chacune des* 4 *Compagnies indépendantes levées en* 1729, *&* 10 *mille* 347 *Liv. St.*, *pour les Pensionaires externes de l'Hopital de* CHELSEA. Le 12, elles résolurent *d'accorder* 10 *mille Liv. St. pour l'entretien de l'Hopital de* Greenwich; 4 *mille pour les réparations de l'Abbaie de* Westminster; *&* 10 *mille pour maintenir les Forts & les Etablissemens appartenans à la* COMPAGNIE D'AFRIQUE. Le 17 du même mois, elles résolurent *d'accorder* 42 *mille* 880 *Liv. St.*, 19 *Sh.*, 2 *D.*, *pour défraïer la dépense des Officiers-Généraux & des bas Officiers*; 34 *mille* 587 *Liv. St.*, *pour les Officiers réformés des Troupes de Terre & de Marine à la demi-paie*; 4 *mille Liv. St. pour affermir l'Etablissement de la Colonie de la* NOUVELLE-GEORGIE. Ce dernier Article fut accordé sur une Requête que les Commissaires de cette Colonie avoient présentée le 8 à la *Chambre-Basse*, & qu'elle avoit renvoïée au *Committé du Subside*. Le 22, la *Chambre* reçut un *Message* de la part du *Roi*, par lequel il répréséntoit aux COMMUNES, *Que, comme cette Guerre juste & nécessaire occasioneroit quelques dépenses extraordinaires qui n'étoient pas comprises dans l'Etat de la dépense remis devant la* Chambre, *il espéroit qu'il seroit mis en état de pousser cette Guerre de la manière la plus efficace*. La *Chambre* renvoïa ce *Message* au *Committé du Subside*; & le 24, on résolut en Grand Committé, *d'accorder au* Roi 200 *mille Liv. St. pour le mètre en état de pousser avec vigueur la Guerre contre l'*ESPAGNE. Le *Message*, sur lequel cette augmentation de *Subside* fut accordée, n'aiant été remis qu'à la *Chambre-Basse*, les *Pairs* crurent avoir quelque raison d'en être peu satisfaits; & le 10 de Mars, il fut proposé dans leur CHAMBRE, *de résoudre qu'il étoit contre l'usage du* Parlement *& dérogatoire aux Priviléges de la* Chambre, *qu'un* Message *signé par le* Roi *pour demander une augmentation de* Subside, *afin de mètre Sa Majesté en état de poursuivre une Guerre, fût envoïé à la* Chambre des Communes *seulement, sans qu'il en fût fait aucune mention de celle des* SEIGNEURS. Cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 62 voix contre 38. Le même jour 24 de Février, les COMMUNES *accordèrent encore* 9 *mille* 477 *Liv. St.*, 13 *Sh.*, 1 *D.*, *pour les dépenses extraordinaires de* 1739, *auxquelles il n'avoit pas été pourvu par le*

8 Decembre. — Régimens de Marine. — Augmentation de Troupes. 5 Fevrier. 1740. — Hopital de Chelsea. — Hopital de Greenwich. 12 Fevrier. — Reparations de Westminster. — Compagnie d'Afrique. — Officiers Généraux, &c. — Officiers reformés, &c. — Nouvelle-Georgie. 17 Fevrier. — Message du Roi pour demander une augmentation de Subside. 22 Février. — Elle est accordée. 24 Février. — Les Pairs sont peu contens du Message envoïé à Chambre-Basse. Proposition à ce sujet. 10 Mars. — Dépenses extraordinaires de 1739.

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXL.

PARLEMENT. Le 7 de Mars, elles résolurent en Grand Committé *d'accorder 199 mille 704 Liv. St, 8 Sh, 3 D. pour l'ordinaire de la Marine, y compris les Officiers de mer à demi-paie.* Les différentes Sommes spécifiées jusqu'ici montent ensemble à 3 millions, 359 mille 347 Livres Sterling, 5 Shellings, 4 Deniers : mais je dois ajouter que cela n'est pas exact. On verra plus bas dans un Discours de l'*Orateur* de la *Chambre des Communes*, que le *Parlement* accorda cette année 4 millions Sterling. Je n'ai pu rapporter que ce que j'ai trouvé.

Moïens de lever le Subside. Taxe sur le Malt. Clauses ajoutées à ce Bill. 16 Décembre.

Quant aux moïens de lever le *Subside*, on continua pour un an les Droits sur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poirée, &c. ; ce qui se fit le 8 de Décembre ; & le 16, il fut ordonné que l'on inséreroit dans le *Bill* de cette Taxe deux *Clauses*, l'une de Crédit, & l'autre, *afin que la non-valeur qui devoit se trouver le 25 de Mars suivant dans le produit de cette Taxe pour l'année 1738, fût suppléée hors des Subsides de l'année* 1740. La Taxe sur les Terres, Pensions, Charges, Emplois & Biens personels fut fixée pour l'année 1740 à 4 Shellings par Livres Sterling en *Angleterre*, & proportionément en *Ecosse*. Le 29 de Janvier, les *Communes* résolurent ; *que la somme de 88 mille 722 Liv. St. qui restoit à l'*Echiquier *du surplus des* Subsides *accordés pour l'année 1739, seroit appliqué à faire bon le* Subside *accordé dans la présente Séance.* Le 12 de Février, elles résolurent, *qu'on prendroit un million 200 mille Livres Sterling du* Fonds d'Amortissement, *pour appliquer au service de l'année* 1740. Le 21 de Mars, elles appliquèrent encore au service de 1740, 21 mille Liv. St., 1 Sh., 8 D. & demi, qui restoient à l'*Echiquier* du produit de la vente des Terres de l'Ile de *Saint-Christophle.*

Taxe sur les Terres augmentée.

Application de l'excédent de 1739. 29 Janvier.

Application d'une partie du Fonds d'Amortissement. 12 Fevrier.

Application du reste de la vente des Terres de Saint-Christophle. 21 Mars.

Messages du Roi au sujet du Mariage de la Princesse Marie. 17 Mars.

Hors ce qui concernoit les moïens de pousser vigoureusement la Guerre, il y eut peu d'affaires de quelque importance dans cette Séance. La plus considérable fut le Mariage de la Princesse *Marie*. Le 17 de Mars, le *Roi* fit remètre à la *Chambre-Haute* par le Duc de *Newcastle*, le *Message* suivant.

GEORGE ROI.

SA MAJESTE' *aiant reçu des Propositions pour un Traité de Mariage entre la* Princesse MARIE *& le* Prince FRE'DE'RIC DE HESSE, *Fils du* Prince GUILLAUME, Landgrave de HESSE, *Frère du* ROI DE SUEDE, *& aiant plu à Sa Majesté de les accepter & agréer favorablement, Elle a jugé qu'il étoit à propos de communiquer ses intentions à cette* Chambre : *Et comme Sa Majesté ne doute point que cette Alliance avec une Famille Protestante aussi considérable ne donne une satisfaction générale à tous ses bons Sujets, Elle se promet le consentement de cette* Chambre *pour conclure & accomplir ce Mariage.*

ANNÉE MDCCXL.

VII. SIX. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

Le même *Message* fut remis le même jour à la *Chambre-Basse* par le Chevalier *Robert Walpole*, Chancelier de l'*Echiquier*. Après que le Lord *Grand-Chancelier* en eût fait la lecture dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* ordonnèrent *de présenter une* Adresse *au* Roi *pour le remercier de son très gracieux* Message, *pour lui témoigner la satisfaction que la* Chambre *avoit du Mariage projeté entre Son Altesse Roïale la* Princesse MARIE *&* *Son Altesse Sérénissime le* Prince FREDERIC DE HESSE, *& pour l'assurer que la* Chambre *consentiroit volontiers & avec joie à la conclusion & à l'accomplissement de ce Mariage.* Il fut ensuite ordonné que cette *Adresse* seroit présentée par les *Seigneurs* à Baguètes blanches. Dans la *Chambre-Basse*, après la lecture faite du *Message* par l'*Orateur*, il fut résolu; *Que l'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour le remercier de sa très gracieuse communication du Mariage projeté de Son Altesse Roïale la* Princesse MARIE, *& pour l'assurer que la* Chambre *prendroit incessament cette affaire en considération d'une manière qui démontreroit son zèle & son affection pour Sa Majesté & pour l'honneur & la dignité de sa Famill -Roïale.*

Résolution des Seigneurs.

Résolution des Communes

Les *Adresses* des deux *Chambres* furent présentées le même jour, & le Roi répondit à celle des SEIGNEURS; *Qu'il avoit une très grande satisfaction des assurances respectueuses qu'ils lui donnoient, & que leur* Adresse *de félicitation sur le Mariage de la Princesse ne lui pouvoit être que très agréable.* Il répondit aux COMMUNES; *Qu'il les remercioit de leur* Adresse *affectionée & respectueuse, & qu'il la regardoit comme une nouvelle marque de l'égard particulier qu'elles avoient toujours témoigné pour sa Persone & pour sa Famille.* Le 18, les *Communes* résolurent unanimement en Grand Committé, *d'accorder 40 mille Liv. St. pour la Dot de la* PRINCESSE; & le 30, le *Bill* fait à ce sujet, reçut le consentiment Roïal.

Adresses à ce sujet, & Réponses du Roi.

Dot de la Princess. 18 Mars, &c.

J'ai parlé ailleurs de la joie que la prise de *Porto-Bello*, dont on avoit eu la Nouvelle à *Londres* le 24 de Mars, avoit causé à toute l'*Angleterre*. Le *Parlement* y prit part. Le 28, les *Seigneurs* ordonnèrent *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le féliciter sur l'heureux succès de ses Armes aux* Indes-Occidentales, *sous le Commandement de l'Amiral* VERNON. Un Committé nommé pour cet effet dressa sur le champ cette *Adresse*; & la *Chambre*, après l'avoir approuvée, la fit porter aux *Communes*, afin qu'elles y donnassent leur consentement. Elles la lurent à l'instant même; & quelqu'un aiant proposé d'ajoûter ces mots: *avec six Vaisseaux seulement*, l'addition fut résolue à la pluralité de 39 voix contre 31, & l'*Adresse* fut ensuite approuvée, *nemine contradicente*. Le même jour, elle fut présentée au nom des deux *Chambres*. La voici.

Adresse de félicitation des deux Chambres au sujet de Porto Bello.

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les Sei-*

VII. SIX. SÉANCE DU SIX. PARLEMENT.

gneurs Spirituels & Temporels *& les* Communes *assemblées en* Parlement, *félicitons* Votre Majesté *sur le glorieux succès de ses Armes aux* Indes-Occidentales *sous le Commandement de l'Amiral* Vernon, *qui est entré dans le Port de* Porto-Bello, *a pris la Ville, & démoli & rasé les Forts & Châteaux qui y appartenoient*, avec six Vaisseaux seulement. *Cette entreprise sagement concertée & conduite avec tant de bravoure, ne peut manquer de donner la plus grande joie à tous les fidèles Sujets de* Votre Majesté; *puisque cette Expédition donne les plus raisonnables espérances que, par la bénédiction de Dieu sur les Conseils & Armes de* Votre Majesté, *elle sera suivie d'autres avantages importans, & contribuera beaucoup à obtenir la sureté réelle & efficace des justes Droits de Navigation & de Commerce qui appartiennent aux Sujets de* Votre Majesté, *pour la conservation desquels* Votre Majesté *est entrée dans cette Guerre nécessaire.*

Réponse du Roi.

Le *Roi* répondit:

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous remercie de votre très soumise Adresse *de félicitation sur un évènement si honorable & si avantageux à ma Courone & à mes Roiaumes. La satisfaction que vous exprimés des mesures que j'ai prises, m'est très agréable.*

Propositions rejetées Au sujet des Régimens de Marine. 8 Décembre.

Le 8 de Decembre, il fut proposé dans la *Chambre-Basse* de présenter une *adresse* au Roi, *pour prier Sa Majesté que les 6 nouveaux Régimens de Marine pussent être levés avec toute l'économie possible, & pour lui proposer très humblement de les tirer, s'il étoit possible, des Régimens déja levés.* On fit plusieurs objections contre cette Proposition, laquelle, après de longs débats, fut enfin rejetée à la pluralité de 177 voix contre 95. Le 10, il fut proposé de présenter une autre *Adresse* au Roi, *pour le prier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Mémoires ou Représentations faites à la* Cour d'Espagne *jusqu'au 9 de Mars 1738, touchant les déprédations des* Espagnols. Cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 95 voix contre 55. Ensuite on proposa *de demander des Copies des Lettres ou Ordres envoiés par les Secretaires d'état ou par les Seigneurs de l'Amirauté aux Gouverneurs en* Amérique *ou à des Commandans de Vaisseaux de guerre jusqu'au 1 de Janvier 1738, touchant les mêmes déprédations;* ce qui fut rejeté, sans même aller aux voix. Enfin, 171 voix contre 98 firent aussi rejeter une troisième Proposition, *pour demander des Copies des Instructions & Lettres qui avoient autorisé le S. Keene à conclure la* Convention *du 14 Janvier 1739.* Le 26 de Mars, la *Chambre-Haute* aiant pris en considération l'état de la Nation, il fut proposé *de déclarer par une* Résolution du Parlement, *que la prise & la démolition non attendues de* Por-

Concernant les déprédations des Espagnols, &c. 10 Decembre.

Concernant la Convention du 14 de Janvier 1739.

Concernant le manque de Troupes en Amérique. 26 Mars.

VII. SIX. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

to-Bello *par le Vice-Amiral* Vernon, *sans autres forces de terre que* 240 *Hommes que le Gouverneur de* La Jamaïque *avoit prêtés*, *auroient pu* être non seulement rendues certaines & infaillibles, *mais aussi accompagnées d'autres plus grands succès*, *si l'on avoit envoïé en* Amérique, *vers le même tems que cet Amiral fit voile de l'*Europe, *quelques Troupes de terre commandées par des Officiers expérimentés; & que le défaut d'avoir envoïé jusqu'alors des Troupes en* Amérique, *étoit un trait manifeste de mauvaise conduite de la part de ceux qui étoient chargés de pousser cette Guerre juste & nécessaire.* Cette Proposition fut mise en question, & d'abord, après de grands débats, il fut ordonné, qu'on en retrancheroit ces mots: *être non seulement rendues certaines & infaillibles.* Ensuite la Proposition entière fut mise en déliberation & rejetée à la pluralité de 62 voix contre 40. Le 1 d'Avril, il fut proposé dans la CHAMBRE-BASSE, *Que les Commissaires de l'Amirauté remissent devant ell. un état des Vaisseaux qui, depuis le* 10 *de Juillet* 1739, *avoient reçu leur département entre* l'Angleterre *& le Cap de* Finistère, *pour protéger le Commerce.* Cette Proposition excita de grands débats, après lesquels elle fut rejettée à la pluralité de 145 voix contre 97. Le 5 ou le 6 d'Avril, il fut proposé dans la même CHAMBRE, *de renvoier à la considération d'un Grand Committé la Requête présentée par plusieurs Marchands de* Londres, &c. *propriétaires de Vaisseaux, dans laquelle ils exposoient;* « *Que le dernier* Embargo *général &* » *celui que l'on avoit mis le* 13 *de Février, lequel subsistoit encore, causeroient,* » *outre beaucoup de pertes aux Particuliers, un grand dérangement dans le* » *Commerce de la Nation* ». En même tems on proposa, *d'ouïr les Requérans devant ce Committé, par eux-même ou par des Avocats.* Ces deux Propositions furent rejetées à la pluralité de 166 voix contre 95. Le 12 du même mois, la *Chambre* prit en considération la Proposition faite quelques jours auparavant, *de revoquer l'*Acte *concernant la Laine filée ou non filée que l'on apportoit en* ANGLETERRE; ce qui fut rejeté, après quelques débats.

Au sujet des Vaisseaux de guerre emploïés en Europe. Avril.

Au sujet de l'Embargo général. 6 Avril.

Au sujet de la Laine filée, &c. 12 Avril.

Les différens *Bills*, outre ceux du *Subside*, auxquels on travailla dans cette Séance furent: I. ACTE *pour assurer plus efficacement le Commerce des Sujets du* Roi *à l'*Amérique, *& pour encourager les Matelots à s'enrôler au service de la Flote.* Il fut lu pour la première fois par les *Communes*, le 7 de Décembre. Le 22, elles examinèrent une Requête de la *Compagnie du Sud* pour réclamer, contre la teneur de ce *Bill*, le Commerce exclusif en *Amérique* dans les limites prescrites par la Charte. Le 25, comme elles continuoient l'examen du *Bill*, il fut proposé *d'y ajouter une* CLAUSE, *pour autoriser les Seigneurs de l'Amirauté de prendre par force à bord des Vaisseaux Marchands qui trafiquoient en* Amérique, *de cinq Matelots un.* L'affirmative l'emporta de 86 voix contre 60. Les *Communes* n'aiant fait aucune attention à la Requête de la *Compagnie du Sud*, les Directeurs

Divers Bills.

Pour assurer le Commerce en Amérique & encourager les Matelots.

Requête de la Compagnie du Sud contre ce Bill. 22. Décembre.

Clause pour autoriser à prendre des Matelots par force en Amérique. 25 Decembre.

Requête de la

VII. SIX. SE'ANCE DU SEC. PARLEMENT.

Compagnie du Sud aux Seigneurs contre ce Bill. 25 Janvier.

en présentèrent une autre, le 25 de Janvier, à la *Chambre-Haute*, dans laquelle ils exposoient le dommage que la Compagnie souffriroit par le *Bill* dont il s'agit, & prioient la *Chambre* d'être ouis par leurs Avocats. Cette Requête fut renvoïée a la considération du Committé chargé d'examiner le *Bill*. Je ne trouve point ce qui fut ordonné depuis à ce sujet; mais seulement que les *Seigneurs* passèrent le *Bill*, le 2 de Février, après y avoir fait quelques changemens. Le 5, les *Communes* examinèrent ces changemens, reformèrent quelque chose à l'un d'eux, & renvoïèrent ensuite le *Bill* aux *Seigneurs* en les priant d'y donner leur consentement, ce qu'ils firent le 9, en approuvant les changemens faits par la *Chambre-Basse*. II. ACTE *pour naturaliser les Protestans étrangers, qui s'étoient établis ou qui s'établiroient dans quelque* Colonie Angloise *que ce fût en* Amérique. III. ACTE *pour fournir plus facilement les Vaisseaux de guerre, comme aussi les Armateurs & Vaisseaux Marchands, de Mariniers & de Matelots.* Lorsque les *Seigneurs* examinèrent ce *Bill*, le 29 de Décembre, ils résolurent *d'y insérer une exception portant, que toutes les persones qui seroient naturalisées en vertu de cet Acte, seroient sujetes aux inhabilités prescrites aux Naturels même par l'*ACTE D'ETABLISSEMENT. Le lendemain, il fut proposé *d'y joindre une* CLAUSE *portant que tous les Matelots qui seroient naturalisés par ce* Bill, *seroient requis de prêter les Sermens ordonnés, & de faire & souscrire une Déclaration conformement à l'*Acte *de la première année du feu Roi, pour mieux assurer le Gouvernement de Sa Majesté, & conformément à l'*Acte du Test *passé la 25e. année du Roi* CHARLES II; ce qui fut rejeté à la pluralité de 9 voix contre 7. IV. ACTE *pour expliquer & corriger un* Acte *passé dans la première année de la Reine* ANNE, *pour empêcher plus efficacement les abus & les fraudes commises par les persones emploïées dans le Roïaume aux Manufactures de Laine, de Toile, de Futaine & de Fer.* V. ACTE *pour défendre tout Commerce avec l'*ESPAGNE. Ce *Bill* portoit en substance; *Que Sa Majesté s'étant vue forcée de déclarer la Guerre à l'*Espagne, *à cause de sa conduite à l'égard de la Courone & des Sujets de la* Grande-Bretagne, *il étoit très nécessaire de défendre tout Commerce entre lesdits Sujets de la* Courone Britannique *& ceux de l'*Espagne: *Que cette prohibition commenceroit d'avoir lieu le 14 de Juin* (V. St.) 1740: *Que pendant la Guerre, aucunes Denrées ou Marchandises, sous quelque nom que ce fût, qui seroient du Cru, Produit ou Manufactures de quelques-uns des Etats ou Domaines du* Roi d'Espagne *en* Europe, *mêlées ou non mêlées avec des Marchandises du produit d'autres Nations, ne pourroient être apportées dans la* Grande-Bretagne, *à bord d'aucun Vaisseau que ce fût, à peine aux Contrevenans de païer le triple de leur valeur: Qu'on en exceptoit les Marchandises qui seroient enlevées aux* Espagnols *& déclarées de bonne prise: Que s'il survenoit quelque dispute au sujet de la qualité de celles que l'on pourroit saisir, ce seroit à celui qui les auroit conduites, & non à celui*

Les Seigneurs le passent avec des changemens. 2 Fevrier.

Les Communes changent quelque chose. 5 Février.

Les Seigneurs y consentent. 9 Fevrier.

Pour naturaliser les Protestans étrangers établis dans les Colonies.

Pour avoir plus facilement des Matelots.

Exception insérée & Clause rejetée par les Seigneurs. 29, 30 Décembre.

Pour empêcher les fraudes dans les Manufactures.

Pour défendre tout Commerce avec l'Espagne.

ANNÉE MDCCXL.

VII. SIX. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

qui les auroit saisies, à fournir les preuves nécessaires, & que, faute par lui d'en donner de suffisantes, il seroit condamné à l'amande du triple: Que si quelque persone aiant entrepris d'arrêter quelques Effets ou Marchandises en vertu du présent Acte, negligeoit, après la saisie faite, de poursuivre la chose juridiquement, cette persone, toutes les fois qu'elle pourroit en être convaincue, seroit condamné à paier 500 Liv. St. d'amande: Que, si sa Majesté, pour le service de ses Sujets, vouloit lever la défense de quelques Marchandises Espagnoles, *cela ne se pourroit faire que par une Proclamation dans laquelle elles seroient spécifiées, & en vertu de laquelle elles pourroient entrer aussi librement qu'elles faisoient avant la prohibition: Qu'à l'égard des Marchandises qu'on pourroit saisir en vertu de cet* Acte *dans les Iles de* Jersey, *de* Guerniey, d'Alderney-Strack, *de* Man, *de* Minorque, *ou à* Gibraltar, *il ne seroit permis sous aucun prétexte de les apporter dans la* Grande Bretagne, *d'autant plus qu'elles seroient sujètes aux mêmes peines que si elles venoient directement* d'Espagne: *& que ces prohibitions auroient également lieu en* IRLANDE. Ce *Bill*, lequel est, comme l'on voit, une espèce de représailles de la Déclaration du *Roi d'Espagne* du 28 de Novembre 1739, ne passa pas sans essuier quelques difficultés. Lorsque les *Seigneurs* en commencèrent l'examen le 8 de Mars, les Marchands de *Londres* trafiquant aux *Canaries*, leur présentèrent une Requête pour que l'on fît quelques changemens dans la Clause de ce *Bill* qui concernoit ces Iles. Ces Marchands furent ouis le même jour. Le 11, après l'examen achevé de ce *Bill*, un *Seigneur* proposa *d'y insérer une* CLAUSE *pour donner la liberté d'apporter en* Angleterre *avant la* Saint-Jean *de cette année, les Marchandises* d'Espagne, *lesquelles, avant le 8 de ce mois de Mars, auroient été débarquées à* Minorque *& à* GIBRALTAR. On ouit à ce sujet quelques Marchands, après quoi la *Clause* fut approuvée; & les *Seigneurs* firent ensuite quelques autres changemens au *Bill*. Ils le passèrent le 16, & le renvoiérent aux *Communes* pour qu'elles approuvassent leurs changemens. Elles furent si peu dans la disposition de les approuver, que le 5 d'Avril, elles envoiérent un *Message* aux *Seigneurs* pour leur demander une Conférence au sujet de ces changemens. Ils y consentirent pour le 8. Les Députés des *Chambres* tinrent leur Conférence le jour marqué dans la Chambre-peinte; ensuite de quoi le Duc de *Bedford* rendit comte à la *Chambre-Haute* des raisons que les *Communes* avoient de ne pas souscrire aux changemens faits au *Bill*. Les *Seigneurs* délibérèrent le 11, sur ce rapport, & résolurent *d'insister sur les changemens qu'ils avoient cru nécessaires*. Ils nommèrent ensuite un Committé composé des Députés de la Conférence & de quelques autres *Seigneurs*, pour rédiger par écrit les raisons que la *Chambre* avoit de s'en tenir à son premier avis. Cet Ecrit fut remis, le 28 à la *Chambre* par le Duc de *Bedford*, & l'on ordonna qu'il seroit communiqué sur le champ aux *Communes* dans une nouvelle Conférence, ce

Requête de quelques Marchands de Londres contre Bill. 8 Mars.

Clause ajoutée par les Seigneurs & changemens. 11 Mars.

Conférence demandée par les Communes à ce sujet, &c. 5 Avril. 8 Avril.

11 Avril.

28 Avril. Autre Conférence.

Terre & de mer, aiant le plus d'expérience & de capacité : Qu'outre l'examen des moïens propres à continuer la Guerre, ils devroient être aussi chargés de dresser, conjointement avec le Conseil-Privé, toutes les Instructions qu'on envverroit aux Généraux, de même qu'aux Commandans des Escadres en Europe *& en* Amérique, *aux Gouverneurs des Colonies, &c.* Je ne sais si la Nation eût tiré de grands avantages d'un pareil établissement : mais il est incontestable que la Prérogative Roïale en eut reçu beaucoup de préjudice. Il n'est ni de mon devoir ni du plan de cet ouvrage, de faire voir toutes les conséquences dangereuses de ce projet. Les Persones intelligentes verront qu'il étoit très propre à ramener les tems de l'infortuné *Charles I*; & que ceux qui l'avoient inventé, portoient sans doute leurs vues très loin dans l'avenir. IX. ACTE *pour rendre plus efficace l'*Acte *passé la neuvième année de la Reine* Anne, *pour assurer la liberté des* Parlemens, *en qualifiant mieux les* Membres *qui devoient avoir séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Les *Membres des Communes*, opposés à la Cour se rejetèrent sur cet *Acte* de la Reine *Anne*, lequel étoit en vigueur, pour obtenir au moins en partie ce qu'ils avoient en vue dans le *Bill* qu'ils avoient inutilement proposé. Le but de l'Acte qu'ils vouloient rendre plus efficace, est de rendre incapables d'avoir séance dans la *Chambre-Basse* les Persones qui tirent des Pensions de la Cour, soit pendant le bon plaisir du *Roi*, soit pendant un certain nombre d'années, ou qui possèdent des Charges sous le nom d'autrui. Le *Bill* en question fut ordonné le 19 de Février; & le 2 de Mars, il fut proposé dans la CHAMBRE-BASSE, *d'ordonner au Clerc* ... *Courone d'expédier un nouveau Brevet, afin d'élire un Membre du* ...ment *pour le Bourg de* Saltash, *à la place du S.* Thomas Colbert, ... *puis son élection, avoit accepté la place de Secretaire de la Cour* ...ce *pour le soulagement des pauvres Veuves d'Officiers de mer* : mais ...position fut rejetée à la pluralité de 223 voix contre 134. On ...qut de suite, *d'établir un Commité, pour examiner quelles nou*...*es ou Places avoient été créées depuis le 25 d'Octobre 1705, & si* ... *on avoit établi pour l'exercice d'aucune Charge un plus grand* ...*missaires qu'il n'y en avoit auparavant*. Cette proposition fut ..., à la pluralité de 166 voix contre 154. Le *Bill* passa dans ...*asse* comme il avoit été proposé d'abord : mais la lecture en ... le 30 de Mars dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* firent ...urs Journaux des années précèdentes, par lesquels il parut ...es *Bills* avoient été rejetés en 1729, 1730, 1731 & ..., cause qu'après de grands débats, 52 voix contre 40 rejeter pareillement celui-ci. X. ACTE *pour corriger &* ...*les Loix contre les Vagabons & Gens sans aveu*. XI. ... *restreindre l'accroissement excessif des courses de Che*... *indemniser ceux qui par négligence ou par ignorance*

VII.
Six. Séance du Sec. Parlement.

Autre Acte pour la liberté du Parlement.

Propositions relatives à ce Bill, rejetées.
2 Mars.

Le Bill est rejeté par les Seigneurs.
30 Mars.

Contre les Vagabons.

Contre les Courses de Chevaux.

Au sujet des

Troisième Conférence demandée par les Communes.
2 Mai &c.

qui fut exécuté. Le 2 de Mai, les Députés de la *Chambre-Basse* se rendirent à la Chambre-peinte pour conférer une troisième fois avec les Députés des *Pairs* : mais ceux-ci n'étant point préparés pour cette Conférence, les premiers se retirèrent sans avoir rien fait. Il y eut quelques jours après une autre Conférence, où les Députés des deux *Chambres* s'accordèrent sur tous les termes du *Bill*, en sorte que les *Communes* obtinrent une partie de ce qu'elles souhaitoient; & le *Bill* ne souffrit plus de difficultés. VI. ACTE *pour empêcher les inconvéniens qui pourroient provenir de la Naturalisation de Persones qui ne continueroient pas à résider dans les Etats du* Roi *après avoir été naturalisées.* VII. ACTE *pour autoriser les Commissaires établis pour la construction du Pont de* Westminster, *à lever une somme d'argent qui servît à cette entreprise.* VIII. ACTE *pour limiter le nombre des Membres de la* Chambre-Basse, *qui possèderoient des Emplois ou qui recevroient des Pensions de la Cour.* La Proposition de porter ce *Bill* fut faite le 9 de Janvier, & fut rejetée à la pluralité de 222 voix contre 206, après de grands débats auxquels le *Prince de Galles* assista, & qui durèrent jusqu'à 10 heures & demie du soir. La matière fut débatue avec toute la force possible. Le Chevalier *Guillaume Pulteney* fit un très beau discours contre la corruption. Il fut appuïé par les Chevaliers *Littleton*, *Jean Bernard* & *Windham*, & par les Sieurs *Sandys*, *Waller*, *Pitt* & *Gisbon*, qui s'étendirent beaucoup sur les avantages de la liberté du *Parlement*. Le Chevalier *Robert Walpole*, le S. *Pelham* & le Chevalier *Guillaume Tounge* leur répondirent avec vigueur. Le premier s'attacha sur tout à renverser les argumens des Adversaires de la Cour, à déveloper leurs véritables desseins, à faire voir que ceux qui déclamoient avec tant de véhémence contre les Emplois & les Pensions, tiendroient sans doute un langage différent s'ils possèdoient l'un ou l'autre. On regarda comme un grand avantage pour la Cour que cette Proposition eut été rejetée. On assure que si ceux qui la faisoient avoient réussi, & que le *Bill* eût passé dans la *Chambre-Haute*, quelques *Seigneurs* avoient dessein de proposer immédiatement après, de présenter une *Adresse* au *Roi*, portant; *Que comme Sa Majesté avoit témoigné qu'elle desiroit avoir, en toute occasion, l'avis de son* Parlement, *& sur tout dans la conjoncture présente de la Guerre avec* l'Espagne; *la* Chambre, *afin de donner de nouvelles marques de son zèle pour le Gouvernement, de même que pour le bien & l'honneur de la Nation, croïoit qu'il étoit de son devoir de répresenter à Sa Majesté, qu'on ne poussoit point la Guerre avec autant de vigueur qu'on le devoit : Qu'ainsi, il seroit nécessaire d'établir un Committé choisi par la* Chambre, *lequel feroit aux Membres du Conseil-Privé du* Roi, *qu'il plairoit à Sa Majesté de nommer, le rapport des moïens qui paroîtroient les plus convenables pour continuer la Guerre avec force & avec succès : Que les Persones qui composeroient ce Committé, devroient être choisies parmi les Généraux & les Officiers de Terre*

Au sujet des Naturalités non résidans.
Concernant le Pont de Westminster.
Pour la liberté du Parlement, rejeté.
9 Janvier.
Adresse projetée par les Seigneurs contraires à la Cour.

VII. SIX. SÉANCE DU SEC. PARLEMENT.

Terre & de mer, aiant le plus d'expérience & de capacité : Qu'outre l'examen des moïens propres à continuer la Guerre, ils devroient être aussi chargés de dresser, conjointement avec le Conseil-Privé, toutes les Instructions qu'on enverroit aux Généraux, de même qu'aux Commandans des Escadres en Europe *& en* Amérique, *aux Gouverneurs des Colonies, &c.* Je ne sais si la Nation eût tiré de grands avantages d'un pareil établissement : mais il est incontestable que la Prérogative Roïale en eut reçu beaucoup de préjudice. Il n'est ni de mon devoir ni du plan de cet ouvrage, de faire voir toutes les conséquences dangereuses de ce projet. Les Persones intelligentes verront qu'il étoit très propre à ramener les tems de l'infortuné *Charles I*; & que ceux qui l'avoient inventé, portoient sans doute leurs vues très loin dans l'avenir. IX. ACTE *pour rendre plus efficace* l'Acte *passé la neuvième année de la Reine* Anne, *pour assurer la liberté des* Parlemens, *en qualifiant mieux les* Membres *qui devoient avoir séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Les *Membres des Communes*, opposés à la Cour se rejetèrent sur cet *Acte* de la Reine *Anne*, lequel étoit en vigueur, pour obtenir au moins en partie ce qu'ils avoient en vue dans le *Bill* qu'ils avoient inutilement proposé. Le but de l'Acte qu'ils vouloient rendre plus efficace, est de rendre incapables d'avoir séance dans la *Chambre-Basse* les Persones qui tirent des Pensions de la Cour, soit pendant le bon plaisir du *Roi*, soit pendant un certain nombre d'années, ou qui posèdent des Charges sous le nom d'autrui. Le *Bill* en question fut ordonné le 19 de Février; & le 2 de Mars, il fut proposé dans la CHAMBRE-BASSE, *d'ordonner au Clerc de la Courone d'expédier un nouveau Brevet, afin d'élire un Membre du* Parlement *pour le Bourg de* Saltash, *à la place du S.* Thomas Colbert, *lequel, depuis son élection, avoit accepté la place de Secretaire de la Cour* d'Assistance *pour le soulagement des pauvres Veuves d'Officiers de mer* : mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 223 voix contre 134. On proposa tout de suite, *d'établir un Commité, pour examiner quelles nouvelles Charges ou Places avoient été créées depuis le 25 d'Octobre 1705, & si depuis ce tems on avoit établi pour l'exercice d'aucune Charge un plus grand nombre de Commissaires qu'il n'y en avoit auparavant.* Cette proposition fut encore rejetée, à la pluralité de 166 voix contre 154. Le *Bill* passa dans la *Chambre-Basse* comme il avoit été proposé d'abord : mais la lecture en aiant été faite le 30 de Mars dans la *Chambre-Haute*, les *Seigneurs* firent examiner plusieurs Journaux des années précèdentes, par lesquels il parut que de semblables *Bills* avoient été rejetés en 1729, 1730, 1731 & 1732. Ce qui fut cause qu'après de grands débats, 52 voix contre 40 firent résoudre de rejeter pareillement celui-ci. X. ACTE *pour corriger & rendre plus efficaces les Loix contre les Vagabons & Gens sans aveu.* XI. ACTE *pour empêcher & restreindre l'accroissement excessif des courses de Chevaux.* XII. ACTE *pour indemniser ceux qui par négligence ou par ignorance*

Autre Acte pour la liberté du Parlement.

Propositions rélatives à ce Bill, rejetées. 2 Mars.

Le Bill est rejeté par les Seigneurs. 30 Mars.

Contre les Vagabons.

Contre les Courses de Chevaux.

Au sujet des

VII. SIX. SÉANCE DU SIX. PARLEMENT.

la gloire de les maintenir dans la possession de leurs Droits & de leurs Privilèges.

Que l'Ennemi de cette Nation vante ses trésors! Qu'il se repose sur la vaste étendue de ses Domaines! Toute l'Europe sera témoin si les avantages qu'il tire de l'un ou de l'autre, sont à comparer avec la puissance invincible produite par l'application, la liberté & le négoce. Votre Majesté a constament défendu ces inestimables sources du Trésor Britannique; & Vos fidèles Communes considèrent avec plaisir & reconnoissance, que c'est à cette attention de Votre Majesté à appuier les intérêts de ses Sujets, qu'elles sont redevables de se trouver en état d'accorder à Votre Majesté les grosses sommes comprises dans ces Bills.

L'heureux succès des Armes de Votre Majesté, sous la conduite de son Amiral en Amérique, est une preuve éclatante des soins sages & prudens qu'Elle a pris de donner les ordres pour attaquer l'Ennemi par l'endroit qui lui est le plus sensible. La valeur que Vos Sujets ont fait paroître dans cette rencontre, convaincra sans doute l'Ennemi de la supériorité qu'une Nation, zèlée pour la gloire de son Souverain & le maintien de ses propres Droits, tirera toujours d'un juste ressentiment des insultes faites à Votre Couronne, & des barbares inhumanités auxquelles leurs Compatriotes ont été exposés. Les autres succès, dont les Armes de Votre Majesté ont été accompagnés dans le cours de cette Guerre, sont autant de preuves de la grande puissance de la Nation, toutes les fois qu'elle veut faire usage de ses véritables & naturelles forces; & ils promètent agréablement à Vos fidèles Communes, que Votre Majesté finira cette juste & nécessaire Guerre, avec gloire pour Votre Majesté, avec sureté pour ses droits incontestables à un Commerce & une Navigation libre, & avec honneur pour la Nation en général, ce que méritent si bien la justice de Votre Cause, la sagesse de Vos Conseils & la valeur de Vos Troupes.

Ce sera uniquement notre faute, si nous sommes trompés dans notre attente; & nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous, si cette Guerre n'est pas accompagnée d'avantages infinis pour les Domaines de Votre Majesté. Mais si nous sommes bien unis au dedans, nous n'avons rien à craindre du dehors; & nous avons tout à attendre de l'attention de Votre Majesté pour les Droits & les Libertés de Votre Peuple. Notre situation isolée nous met naturellement à couvert de toute invasion de la part des Puissances étrangères, & Vos fidèles Communes espèrent qu'aucune discorde entre nous n'apprêtera à l'Ennemi de la Nation, quel qu'il soit, des avantages qu'il désespère de remporter par ses Armes. C'est l'union seule (& nous avons la satisfaction d'être réunis dans ce grand ouvrage) qui peut ôter à nos ennemis jusqu'à la moindre ombre d'espérance de réussir par force ou par quelque trahison domestique. Nous allons nous appliquer dans nos Provinces à inspirer ce devoir & ce zèle pour la Persone de Votre Majesté & pour son Gouvernement, cet attachement aux Loix

VII. SIX. SESSION DU SEC. PARLEMENT.

& aux Constitutions du Roïaume, & une aversion pour des principes qui ne peuvent tendre qu'à l'avantage de nos Ennemis. Ce sera le moïen de recueillir les bénédictions que nous sommes en droit d'attendre de la sage & douce administration de Votre Majesté *& des glorieux succès de ses Armes pendant le cours de cette Guerre.*

Sur la fin de la dernière Guerre qu'une partie de la Puissance que les Armes de Votre Majesté *mètent à présent à la raison, vous étoit opposée, nous pouvions nous assurer les mêmes avantages, si nous n'eussions été infidèles à nous-même, & si nous n'eussions renoncé de la manière la plus honteuse aux conditions que notre Nation avoit droit d'attendre d'une longue, glorieuse & onéreuse Guerre. La Providence fait renaître aujourd'hui les mêmes circonstances, & nous nous flatons que la sage & heureuse conduite de* Votre Majesté *dans la suite de cette grande & importante Guerre, recouvrera les avantages, par rapport au Commerce & à la Navigation, qui ont été alors sacrifiés à nos animosité. domestiques, qui ne nous permirent pas de connoître nos véritables intérêts. Mais l'attention avec laquelle* Votre Majesté *veille aux Droits & Privilèges de ses Sujets, dans les importantes circonstances présentes, a réuni les différens Partis dans le juste ressentiment des injustices que la Nation à souffertes. Ils sont d'accord sur les conditions que* Votre Majesté *a droit de prétendre; & Vos fideles* Communes *s'estimeront heureuses, & jugeront bien & duement emploïé l'Argent accordé dans la conjoncture présente, pourvu que la Nation en retire les avantages du Commerce & de la Navigation qu'on oublia alors.*

L'intérêt que Votre Majesté *a toujours pris aux légitimes Droits de Vos Sujets, & votre attention continuelle au Bien public de la Nation, qui ont été la règle de Votre Gouvernement jusqu'à présent, font espérer à Vos fidèles* Communes *une entière sureté pour la Navigation de Vos Sujets, qui les éleveroit au point de la grandeur, où les doit porter la conclusion de cette Paix. Les mesures prises & suivies jusqu'à présent leur donnent lieu de croire que leur juste attente sera remplie, & que la réputation, le Commerce & l'influence de cette Nation seront mises par* Votre Majesté *sur un pied qui la mètra à couvert de tous accidens pour l'avenir, de la part même du plus redoutable ennemi qu'elle ait à présent ou pourroit avoir dans la suite.*

L'attentive circonspection de Votre Majesté *a rempli la juste attente de Votre Peuple; & votre continuelle attention à suivre le sentiment de Votre Grand Conseil dans chaque démarche que vous faites pour pousser le grand ouvrage de la Guerre, ont convaincu Vos Sujets que* Votre Majesté *n'a d'autres intérêts que les leurs. Aussi* Votre Majesté *peut-elle se reposer sur leur reconnoissance & sur leur empressement à remplir avec plaisir tout ce qui pourroit être nécessaire à l'avenir pour pousser cette Guerre avec la même vigueur. Ils sont témoins, avec toute l'*Europe *de la répugnance de* Votre Majesté *à commencer cette Guerre, aussi longtems qu'elle eut quelque espérance d'obtenir par*

*la voie des Négociations ce qu'elle a droit à présent de se faire accorder par la force des Armes. Aussi vos Sujets n'en ressentent aucune incommodité que celle qui est inséparable d'une Guerre par mer; & ils ont tout lieu d'espérer qu'elle finira aussi avantageusement qu'elle a été poussée jusqu'à présent glorieusement, & que toute l'*Europe *jugera par le sort de l'*Espagne*, combien il est dangereux de s'attirer le ressentiment de* Votre Majesté*, ou de toucher aux Droits d'une Nation dont les richesses & la force consistent dans le Commerce.*

En effet, qui peut dire que cette Guerre n'est pas un coup du hazard pour la Grande-Bretagne*, qui peut s'ouvrir des Canaux pour le Commerce, qui lui ont été fermés jusqu'à présent? Qui peut dire qu'il n'étoit pas réservé au glorieux Règne de* Votre Majesté *d'être distingué par l'extension du Commerce de la* Grande-Bretagne *& de ses Possessions, qu'elle a lieu d'attendre de l'issue de cette Guerre, & de porter ses forces & son pouvoir à un point inconnu aux Prédécesseurs de* Votre Majesté*? Souvent ils ont acquis de la gloire, en ruinant leurs Etats, en plongeant leurs Sujets dans la misère : mais* Votre Majesté *a le bonheur d'accorder sa gloire avec la grandeur & les richesses de la Paix & du Commerce, en encourageant Vos Sujets à s'emparer des Possessions des Ennemis de* Votre Majesté *en* Amérique. *Les deux* Chambres *de Votre* Parlement *ont passé dans cette Séance un* Bill *à cet effet, auquel* Votre Majesté *a déja donné son Roïal Consentement. Ce* Bill *donne à Vos Sujets exposés aux dangers & au reste de Vos Troupes un si grand encouragement, au cas qu'ils s'emparent de quelques Possessions de l'Ennemi dans ces Contrées éloignées, que nous ne pouvons manquer d'obtenir pour notre Commerce & notre Navigation des avantages auxquels nous n'avions point encore pensé, faute de cet encouragement; avantages qui peuvent porter les forces & la renommée de cette Nation jusqu'au plus haut point, & mètre pour toujours entre les mains de* Votre Majesté *& de son Auguste Maison l'Equilibre de l'*Europe. *Voila les suites de cette Guerre, dont Vos Sujets se flatent avec raison. Voila les suites qui mériteront au glorieux Règne de* Votre Majesté *les justes éloges de la Postérité, puisqu'elle comble par cette Guerre ses Sujets de bonheur & de richesses, pendant que les autres ont coutume de n'en conserver que le triste souvenir d'avoir été pillés & ruinés.*

Les gros Subsides, *que Vos fidèles* Communes *présentent à* Votre Majesté, *la mètront en état de conserver le Domaine de la Mer; ce qui mètra les autres Puissances de l'*Europe *dans l'impossibilité d'assister les Ennemis de* Votre Majesté, *& d'enlever à* Votre Majesté *aucun des avantages que ses Sujets se promètent de cette Guerre, qui seront une source de prospérités pour cette Nation, lesquelles donneront lieu à nos Décendans d'admirer les grands desseins de* Votre Majesté *& la sage prévoïance de son* Parlement.

Nous faisons des vœux pour que l'Eternel, que Votre Majesté *implore, répande sur ses Conseils & ses Armes le succès que mérite la justice de votre*

Cause, & que cette Guerre soit aussi glorieuse & aussi heureuse pour Votre Majesté *& ses Sujets, qu'elle a été nécessaire. Et, afin que Vos fidèles* Communes *ne manquent ni à* Votre Majesté *ni à la Nation, ni à elles-même, en fournissant ce qui est de leur devoir, pour tirer de cette Guerre autant de gloire que d'avantages, elles prient* Votre Majesté *d'accepter gracieusement ces* Bills, *qui convaincront* Votre Majesté *& toute la terre que, quelque embarassée que soit la Nation par ses grosses Dètes, Vos Sujets trouveront toujours des ressources pour soutenir* Votre Majesté, *puisque* Votre Majesté *emploie si efficacement son pouvoir à leur défense.*

Il y auroit bien des réflexions à faire sur ce Discours, qui dans le fonds répond très bien à la conduite que les *Anglois* avoient tenue avec les *Espagnols :* mais, outre qu'elles ne sont point de mon plan, elles demanderoient, pour être bien présentées, plus de tems que je ne pourrois leur en donner.

Après que le *Roi* eut donné son consentement aux différens *Bills* qui lui furent présentés, il mit fin à la Séance du *Parlement* par ce Discours. Discours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

Le zèle que vous avés fait paroître pour me mètre en état de soutenir la Guerre juste & nécessaire dans laquelle je me trouve engagé, m'est une nouvelle preuve des égards que vous avés pour l'honneur & pour les intérêts de ma Courone & de mes Roïaumes. Comme une entreprise, où la Nation a tant d'intérêt, est le principal objet de notre application, j'attens avec fondement de la justice de notre cause & de l'heureux succès que mes Armes ont eu jusqu'à ce jour, que, moïennant la continuation de l'Assistance Divine, nous pourrons en voir une favorable issue.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie du Subside *que vous m'avés accordé pour le service de cette année; vous pouvés être assurés que j'en ferai l'usage auquel vous l'avés destiné.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai représenté ci-devant que l'union parmi vous étoit absolument nécessaire, pour pousser cet ouvrage avec honneur ainsi qu'avec avantage; & pour obtenir promtement de la Courone d'Espagne *une entière & juste satisfaction de tant de griefs & d'injures que mes Sujets ont soufferts, & pour assurer à ces derniers la liberté du Commerce & de la Navigation. Je vous*

exhorte encore à présent d'augmenter & d'entretenir cette union mutuelle dans vos Provinces respectives. L'intérêt commun de la Nation doit être capable de nous faire parvenir à cette fin si desirable. Nos Ennemis ont déja senti les effets de notre juste ressentiment; ils voient mes Roïaumes dans un tel état de défense, que, si l'harmonie y subsiste toujours, toutes leurs tentatives deviendront vaines & sans effet; ils peuvent aussi s'appercevoir que le Commerce & la Navigation de mes Sujets sont protégés autant que la nature & les circonstances d'une Guerre navale peuvent le permètre, & qu'au contraire les Branches les plus considérables de leur Commerce ont reçu plusieurs dommages. Les heureuses suites de mes efforts & l'ardeur avec laquelle vous les avés secondés dès le commencement de cette Guerre, me donnent lieu d'en attendre un succès égal à mes justes espérances & digne des préparatifs que je fais pour continuer la Guerre dans les endroits les plus convenables & de la manière la plus efficace.

Après cette Harangue, le *Grand-Chancelier* prorogea le *Parlement* jusqu'au 14 de Juin. Il se rassembla le 23 de Novembre de cette année; mais je n'en parlerai qu'à la fin de l'année suivante.

Avant que de l'entamer, il est nécessaire de nous arrêter quelque tems sur un objet d'autant plus digne d'attention, qu'il influe sur presque tout ce qui va suivre, & que l'Histoire d'*Angleterre* va se confondre nécessairement avec l'Histoire générale de l'*Europe*.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Pour rendre comte des causes de la Guerre qui se fit après la mort de l'*Empereur* Charles VI en différentes parties de l'*Europe* & qui fut terminée définitivement par le *Traité d'Aix-la-Chapelle* du 18 d'Octobre 1748, il est nécessaire d'exposer ici les prétentions que divers Princes formèrent sur la Succession de cet *Empereur*; & pour cet effet, il faut remonter plus haut que la *Pragmatique-Sanction* de Charles VI, dont j'ai rendu comte assés au long dans la première partie de ce Volume; & par rapport à cette *Pragmatique* même, il m'est comme inévitable de me repéter. Mais, comme je l'ai déja dit plus d'une fois, l'inconvénient n'est pas grand dans un ouvrage de la nature de celui-ci, c'est-à-dire, dans de simples Mémoires, compilés beaucoup trop à la hâte, & cependant beaucoup trop lentement au gré de ceux qui, sans m'avoir consulté, se sont engagés de les livrer au Public au moins deux ans plustôt qu'il ne l'auroit falu. Quoiqu'il en soit, mes répétitions pourront avoir ici la grace de la nouveauté. Ce n'est point moi, qui vais parler; c'est Mr. de Réal,

Grand-Sénéchal de *Forcalquier*, qui m'a prêté ce que l'on va lire, en me permètant de l'emploïer tel qu'il est, si je le jugeois à propos. Ce morceau fait partie du I. Tome d'un très grand Ouvrage qu'il se dispose à donner incessament au Public, & dont le Titre est: *La Science du Gouvernement.* En usant de la permission que je dois à son amitié, la reconnoissance & l'équité m'obligeoient d'indiquer la source où j'avois puisé. Voici donc cet important morceau.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Comment a été formée la Monarchie Autrichienne que possède l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème.

De riches Mariages, des Elections ou volontaires ou forcées, les Armes & un Esprit de Politique toujours le même, avoient élevé dans ces derniers Siécles une nouvelle Maison d'Autriche *à un haut degré de puissance & y avoient fondé une Monarchie, dont les Etats sont répandus en diverses contrées de l'*Europe (1). *L'*Empereur Charles VI, *qui en a été le dernier Prince, possèdoit les Roiaumes de* Hongrie *& de* Bohème, *l'Archiduché d'*Autriche, *la* Styrie, *la* Carniole, *la* Carinthie, *le* Tyrol, *l'*Autriche Antérieure (2), *les* Païs-Bas, *que de son nom on appelle* Autrichiens, *le* Milanès, *le* Mantouan, *le* Parmesan *& le* Plaisantin. *La* Reine de Hongrie, *sa Fille ainée, en a recueilli la Succession litigieuse. Les conditions de la Paix, que l'on vient de conclure à* Aix-la-Chapelle, *fixent le sort de ces différens Etats; & c'est ce que j'expliquerai, en informant mon Lecteur de tout ce qui y a rapport & qu'il faut entendre pour en avoir une juste idée.*

La Loi de la Succession n'étoit pas anciennement la même dans tous les Etats Autrichiens: mais l'Empereur LEOPOLD établit un Majorat dans sa Famille, & l'Empereur CHARLES VI a fait une Pragmatique dont l'exécution, prétendue d'un côté & contestée de l'autre, donna lieu à la dernière Guerre.

Les Etats, qui composoient la fortune de la Maison d'Autriche, *y étoient entrés par des voies si différentes & sont si dispersés, qu'il n'est pas possible que les Loix qui en règloient la succession eussent été originairement uniformes dans chacun de ces Etats. Il est aisé de voir le contraire par les précautions même que les derniers* Empereurs *de cette Maison ont prises pour établir l'indivisibilité & la primogéniture dans toutes ses Possessions. Ces Princes n'ont pu vouloir établir une règle de Succession uniforme, perpétuelle & immuable, pour empêcher la division & le démembrement de ces Etats, sans faire voir que cette règle n'existoit pas auparavant; ils n'ont pu déroger à d'anciennes Loix, sans publier que celle qu'ils portoient étoit nouvelle; ils n'ont pu enfin exiger que les* Archiduchesses cadètes d'Autriche, *renonçassent à leurs droits, sans manifester que ces droits qu'ils ont voulu faire disparoître, avoient de la réalité.*

*L'*Empereur LEOPOLD *fit un partage* (3) *entre ses deux Enfans mâles,* JOSEPH, *alors* Roi des Romains *& de* Hongrie, *&* CHARLES, Archiduc d'Autriche, *des Etats qu'il possèdoit & de la* Monarchie Espagnole *qu'il*

(1) La Tige de cette Maison est RODOLPHE, *Comte de Hapsbourg*, élevé à l'Empire en 1224.

(2) C'est-à-dire *Constance*, *Bregantz*, & les autres Païs que cette Maison a dans le Cercle de *Suabe*; le *Brisgaw* & les *Villes Forestières*. Tous ces Païs sont appellés *Païs antérieurs d'Autriche* rélativement à la *Suisse* & à l'*Italie*, parce que ce sont les premiers qu'on trouve en arrivant en *Allemagne* par l'une ou par l'autre de ces Contrées.

(3) Le 12 de Septembre 1703.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

supposoit lui être dévolue par la mort de CHARLES II Roi d'Espagne. *Il y est dit que c'auroit été à* JOSEPH, *son Fils ainé, à hériter de la Monarchie d'*Espagne, *en même tems qu'il succèderoit à tous les autres Etats de la* Maison d'Autriche: *mais que, pour le bien des Peuples & pour s'accommoder au desir de l'*Europe, LE'OPOLD *ordonnoit que ce fût son Fils cadet & ses Dêcendans qui succèdassent à tous les Etats* d'Espagne, *& que généralement tous les autres Etats de la* Maison d'Autriche *passassent à* JOSEPH *& à ses Dêcendans. Cet ordre de Succession que* LE'OPOLD *établit en forme de Majorat, il le convertit en un vrai droit de Primogéniture perpétuelle en faveur des Mâles.*

Ce Prince ajouta à ce Majorat des Pactes de Succession & de Famille, qui furent confirmés par le serment des Parties intéressées. Après qu'on eût règlé l'ordre qui devoit être observé entre le Roi des Romains *& l'*Archiduc *& leurs Dêcendans, ou celui des deux qui succèderoit à l'autre & sa Postérité, dans la manière de succèder les uns aux autres, il fut convenu que les Mâles, tant qu'il y en auroit, excluëroient les Femelles à perpétuité, & qu'entre les Mâles, l'ainé excluëroit aussi ses Frères puisnés de toute l'hérédité, de sorte que la Succession à tous ces Roïaumes & Etats demeurât toute entière & indivisiblement attachée à l'ainé des Mâles, selon l'ordre de Primogéniture. On règla enfin dans ces Pactes de Famille la manière dont les* Archiduchesses *se succèderoient, au défaut des Mâles.*

*L'*Empereur LE'OPOLD *mourut* (1), JOSEPH *son Fils ainé parvint à l'Empire, il en jouit peu de tems; &, à sa mort* (2), *l'*Archiduc CHARLES, *resté seul mâle de la* Maison d'Autriche, *y fut élevé & réunit en sa Persone tous les* Etats Autrichiens.

Le nouvel Empereur, *connu sous le nom de* CHARLES VI, *fit une Déclaration* (3), *par laquelle il renouvella non seulement le droit de Primogéniture, qu'il supposa établi dans sa Maison, mais l'érigea en forme de* Pragmatique-Sanction, *& d'Edit perpétuel & irrévocable. Expliquant ce droit de Primogéniture, il déclara qu'au défaut de Mâles, la Succession échèeroit en premier lieu, aux* Archiduchesses *ses Filles; en second lieu, aux* Archiduchesses *ses Nièces, Filles de l'*Empereur JOSEPH; *& en troisième lieu, aux* Archiduchesses *ses Sœurs, Filles de l'*Empereur LE'OPOLD; *& enfin à tous les Héritiers dêcendans de l'un & de l'autre Sexe: voulant que, dans tous ces cas, ces Princesses gardassent entre elles l'ordre de la Succession linéale.*

CHARLES VI, *en mariant ses Nièces, eut soin d'exiger des Rénonciations, tant d'elles, que des Princes qu'elles épousèrent. L'*Archiduchesse MARIE-JOSEPHE, *Fille ainée de l'*Empereur LE'OPOLD, *avant que d'épouser* AUGUSTE, Prince Roïal de Pologne *&* Electoral de Saxe (*aujourd'hui* Roi de Pologne *&* Electeur de Saxe), *déclara qu'elle acceptoit les Pactes de Famille, le droit de Primogéniture & cet ordre de Succession. On réserva à cette Princesse*

(1) Le 5 de Mai 1705.
(2) Arrivée le 17 d'Avril 1711.
(3) Publiée à *Vienne* le 19 d'Avril 1713.

& à ses Décendans de l'un & de l'autre Sexe, au défaut des Archiducs, *le droit de succèder aux Roiaumes de ses Aïeux & aux* Provinces Autrichiennes, *dans l'ordre de la naissance & selon la règle établie. Les mêmes formalités furent remplies au Mariage de l'*Archiducheffe Joséphine, MARIE-AMELIE, *avec* CHARLES-ALBERT, Prince Electoral de Bavière (*depuis* Electeur *& enfin* Empereur *sous le nom de* CHARLES VII); *& ces formalités furent accompagnées d'une pareille réserve.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Une Pragmatique-Sanction DE CHARLEQUINT (1) *pour les Provinces des* Païs-Bas *qui vivoient sous sa Domination, faisoit un obstacle à la Loi qu'on venoit d'établir.* CHARLES VI *desira qu'il fût dérogé à cette* Pragmatique *de* CHARLEQUINT *& à toutes les Coutumes de ces lieux qui pouvoient être contraires au nouvel ordre de Succession. Il en fit faire la proposition à celles de ces Provinces qui sont demeurées sous la Domination de la* Maison d'Autriche. *Les Etats acceptèrent la* Pragmatique-Sanction *de* CHARLES VI, *consentirent à la dérogation de celle de* CHARLEQUINT, *en tant qu'elle y est contraire, & supplièrent* CHARLES VI *de faire publier dans le Païs celle qu'il avoit faite. Cet* Empereur *fit en conséquence* (2) *un Edit, par lequel il érigea cette union indivisible de tous ses Etats, tant au dedans qu'au dehors de l'*Allemagne, *en Loi perpétuelle & irrévocable dans les* Païs-Bas. *Il ordonna qu'en conséquence la Succession de toutes ses Provinces héréditaires des* Païs-Bas, *en une masse & indivisiblement, échéroit, selon l'ordre de Primogéniture, à ses Décendans mâles, tant qu'il y en auroit; &, au défaut de ceux-ci, aux* Archiducheffes *ses Filles, toujours suivant l'ordre de Primogéniture, sans les pouvoir jamais partager; qu'au défaut de tout Héritier légitime décendant de lui, de l'un & de l'autre Sexe, le droit d'hériter de toutes ces Provinces échéeroit aux* Princeffes, *Filles de l'*Empereur JOSEPH *& à leurs Décendans légitimes de l'un & de l'autre Sexe, & successivement à toutes les autres Lignes de la* Maison d'Autriche, *à chacun suivant le droit de Primogéniture & suivant le rang qui en résulteroit*, nonobstant (*dit la nouvelle* PRAGMATIQUE) le Règlement & ancienne Loi touchant la Succession de Prince desdits *Païs-Bas*, établie dans lesdits *Païs-Bas* par la *Pragmatique-Sanction* de l'*Empereur* CHARLEQUINT du 4 de Novembre 1549, & toutes Coutumes d'aucunes de nosdites Provinces, auxquelles, pour les causes & considérations susdites, avons, de notredite autorité & pleine puissance, dérogé & dérogeons, en ce que la susdite *Sanction* & Coutumes ne seroient conformes à notre présente disposition, voulant qu'en tous autres cas, elles demeurent dans leur force & vigueur, & soient entretenues & observées.

Dix ans & plus s'étoient écoulés depuis la première Pragmatique, *sans qu'on eût demandé le consentement des autres Peuples. Ce ne fut qu'au bout de ce tems-là, qu'elle fut proposée & acceptée* (3) *dans la plupart des Etats héréditaires de la* Maison d'Autriche.

(1) Du 4 de Novembre 1549.
(2) A *Vienne* le 6 de Décembre 1724.
(3) En 1724.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Pour faire de diverses Provinces un seul corps d'Etat régulier où les Peuples, animés du même esprit, soient conduits au même but, il faut que ces Provinces soient contigues; qu'elles puissent se donner un mutuel secours; que les Peuples, qui les habitent, soient gouvernés par les mêmes Loix & unis par des liens communs d'intérêt, de mœurs, de langage & de religion. C'est néanmoins d'un assemblage de Peuples, moins séparés par l'éloignement des lieux que par la différence de leurs coutumes, par l'opposition de leurs intérêts & par l'antipathie de leurs caractères, c'est, dis-je, de cet assemblage monstrueux que CHARLES VI *entreprit de faire un Corps régulier, indivisible & impartageable, qui passât perpétuellement à un seul & unique Héritier, Mâle ou Femelle, & qui s'enflât à jamais du patrimoine de tous les Souverains qui pourroient hériter de la grandeur de sa Maison & des accroissemens que ce vaste projet lui préparoit dans toute la suite des siécles. Un seul Mâle recueillera toute la Succession; tant qu'il y aura des Mâles, les Femmes n'en auront rien; &, lorsqu'il n'y en aura point, une seule Princesse conservera la Succession toujours entière, en la portant avec le Nom d'*Autriche *dans telle autre Maison qu'elle jugera à propos d'enrichir. Les Filles de ces Filles & celles qui, à perpétuité, se trouveront aux mêmes droits, seront mariées. Par ces Mariages, de nouveaux Etats se trouveront joints à ceux de la* Maison d'Autriche; *& ce ne sera pas seulement par l'ainée que l'accroissement pourra avoir lieu, les Etats qu'auront portés en mariage ceux qui auront épousé des* Archiduchesses cadètes, *pourront un jour se trouver réunis sur une seule & même tête. Voila la grandeur que préparoit à cette Maison ce nouvel ordre de Succession.*

*Que l'*Empereur CHARLES VI *eût fait une Loi domestique dans sa Famille, les seules* Archiduchesses *y étoient intéressées. Il se fût agi uniquement de savoir si les droits des Princesses ses Sœurs, Filles de l'*Empereur LEOPOLD*, ceux de ses Nièces, Filles de l'*Empereur JOSEPH*, & ceux même de ses propres Filles, dans l'ordre de succèder, n'y étoient pas blessés; si ce Prince avoit pu changer les Loix fondamentales des Etats & disposer de tous ceux qu'il possèdoit, comme d'Etats patrimoniaux, quoiqu'ils ne le fussent point. Mais d'un Pacte particulier de Famille, ce Prince prétendit faire une Loi de l'*Europe*, en engageant tous les Souverains à garantir la* Pragmatique. *Plus d'une Puissance, tant au dedans qu'au dehors de l'*Allemagne, *étoit intéressée à empêcher l'exécution de cette Loi nouvelle; aussi,* CHARLES VI *voulut-il l'appuïer par des Garanties, après l'avoir fait recevoir par les Peuples.*

Garanties de cette Pragmatique par plusieurs Puissances étrangères.

Il étoit nécessaire, pour obtenir cette Garantie, de saisir des circonstances favorables, & CHARLES VI *en trouva. Plusieurs Puissances étrangères, &* l'Empire *même* d'Allemagne, *garantirent la* Pragmatique-Sanction *de* Vienne.

PHILIPPE V, Roi d'Espagne, *traitant avec* l'Empereur CHARLES VI, *promit* (1) *pour lui & pour ses Successeurs, la Garantie du droit de Succes-*

(1) Par l'Article XII du *Traité de Vienne* du 30 d'Avril 1725.

sion des Princesses de la Maison d'Autriche : *mais, peu de tems aprés, le* Roi Catholique *abandonna l'Alliance de cet* Empereur, *prit d'autres engagemens* (1), *& lui fit même la Guerre* (2).

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

CATHERINE, Czarine de Russie, *fit une Alliance particulière* (3) *avec* CHARLES VI, *accéda au* Traité de Vienne *& garantit ce même ordre de Succession.*

Les Electeurs de Cologne *&* de Bavière *conclurent un Traité avec* CHARLES VI (4), *accédèrent à ce qui se trouve expressément règlé par l'Article XII du* Traité de Vienne, *touchant l'ordre de Succession de la* MAISON D'AUTRICHE, *ainsi qu'il avoit été stipulé dans les Pactes matrimoniaux, lors du Mariage de l'*Archiduchesse *avec l'*Electeur de Bavière.

Le Roi de la Grande-Bretagne *garantit aussi ce Droit de Succession par un Traité avec* CHARLES VI (5), *dans lequel les* Etats-Généraux des Provinces-Unies *furent emploiés comme Contractans. Ces trois Puissances s'obligèrent à une mutuelle défense de leurs Etats ; l'ordre de Succession, établi par la* Pragmatique-Sanction *de* Vienne, *fut spécialement garanti dans la forme la plus autentique ; & l'on convint sur d'autres points de certaines conditions générales pour servir comme de base à la conciliation des principales Puissances de l'*Europe. *De tant de Garanties, dont la* Maison d'Autriche *s'étoit pourvue, celle-ci est la seule qui ait eu son exécution ; & elle a été exécutée, parce qu'elle s'allioit avec l'intérêt fondamental des* Anglois *& des* Hollandois *qui l'avoient promise.*

Le Roi d'Espagne, *concluant avec la* Grande-Bretagne *un Traité* (6) *en exécution de celui de* Vienne *de la même année, le* Roi d'Angleterre *s'engagea de faire exécuter ce qu'il contenoit en faveur de l'*Espagne, *au sujet des* Duchés de Florence *&* de Parme ; *moiennant quoi le* Roi Catholique *s'obligea, non pas d'accéder au* Traité de Vienne *& de garantir l'ordre nouveau de Succession dans la* Maison d'Autriche, *mais simplement d'entretenir les Exemptions & les Priviléges accordés par l'*Espagne *& l'*Angleterre *pour le Commerce.*

Les Hollandois, *toujours plus circonspects que les* Anglois, *avoient été emploiés, ainsi que je l'ai remarqué, comme Parties Contractantes dans le Traité fait à* Vienne (7) *entre l'*Empereur CHARLES VI *& le* Roi de la Grande-Bretagne. *La Négociation pour engager les* Hollandois *à concourir à ce qui avoit été stipulé pour leur République, trouva de grandes difficultés & dura près d'un an : mais ils firent enfin un Traité* (8) *avec ces deux autres Puissances & garantirent la* Pragmatique-Sanction, *à certaines conditions.*

(1) Par le *Traité de Séville* de 1729.
(2) En 1733 avec la *France* & la *Sardaigne.*
(3) A *Vienne* le 6 d'Août 1726, Article II.
(4) Le 1 de Septembre 1726.
(5) A *Vienne* le 16 de Mars 1731.
(6) A *Séville* en 1731.
(7) Le 16 de Mars 1731.
(8) Le 20 de Février 1732.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

& avec quelques explications. Un Article séparé du Traité contient une restriction importante, dont voici les propres termes. S'il arrivoit que celle des *Archiduchesses* à qui, suivant l'ordre de Succession établie dans la *Pragmatique-Sanction* de 1713, échéeroient tous les Roïaumes & Provinces héréditaires que Sa *Majesté Impériale* possède actuellement, épousât un Prince si puissant & possédant tant d'Etats, qu'il pût en naître de justes craintes pour la tranquillité de l'*Europe* & pour son équilibre, il sera & devra être permis à ce Prince, en transférant à son plus proche parent les Etats qui lui appartenoient, de jouir du droit & bénéfice de Garantie stipulée dans l'Article II du Traité du 16 Mars de l'année passée; ou, s'il veut retenir lesdites Provinces qui lui ont ci-devant appartenu, de renoncer au droit & bénéfice de cette Garantie; de manière néanmoins que, dans le premier cas, Sa *Majesté Britannique* & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* seront tenus d'exécuter les conditions de la Garantie, comme si cette *Archiduchesse* n'avoit pas été mariée à un Prince si puissant; & dans le dernier cas, Sa *Majesté Britannique* & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* seront exemts de la Garantie promise dans l'Article II du susdit Traité.

Charles VI en demande la garantie à la Diète de Ratisbone.

CHARLES VI *fit à l'*Empire d'Allemagne, *assemblé en Diète* (1), *la demande de cette même Garantie; il y trouva des difficultés qu'il faut expliquer. Entendons parler ceux qui y mirent des oppositions.*

Objections qu'on fit contre la Pragmatique.

Au lieu de présenter aujourd'hui la Pragmatique *comme une Loi faite du propre mouvement de l'*Empereur *& à laquelle l'*Empire *n'a plus qu'à souscrire, ce Prince auroit du faire réflexion (disoient les Contradicteurs de cette nouvelle Loi) que ce même* Corps Germanique, *selon toutes les règles, devoit être consulté avant que la Loi fût portée, puisqu'il s'agissoit de grands Etats ou de Fiefs du premier ordre, dont il n'est pas permis de changer la nature, sans le consentement de toutes les Parties intéressées. Ce ménagement sembloit être un devoir de la part d'un Prince, qui est membre de l'*Empire *par les Possessions qu'il y a, en même tems qu'il en est le Chef par sa qualité d'*Empereur.

Cette Pragmatique *étoit insoutenable, au sentiment des Princes qui la combatoient.*

*La disposition que l'*Empereur *a faite est toute nouvelle & contre les Loix de l'*Empire. *La conduite de la* Cour de Vienne *fait assés connoître qu'elle a reconnu & redouté la force & le poids de ces Loix. L'âge de l'*Empereur *qui, selon l'ordre de la nature, lui promet encore un long règne, étoit un motif de ne pas précipiter un arrangement de si grande importance, s'il n'eût eu rien de contraire aux règles. Mais ce Prince a commencé par en faire la Loi lui-même, & il a ensuite tourné tous ses soins vers les Puissances étrangères pour les engager à garantir la nouvelle Loi. La crainte des oppositions, qu'il devoit trouver dans la Diète, l'a apparemment déterminé à rester dans le silence avec le* Corps Germanique, *Partie principalement intéressée. Il pré-*

(1) A *Ratisbone* en 1731.

voïoit que, lorsque les motifs des oppositions auroient été dévelopés, les Puissances du dehors accorderoient plus difficilement la Garantie demandée. Aussi, l'Empereur *emploie-t-il la Garantie déja promise par quelques Puissances de* l'Europe *& le consentement des Peuples soumis à la Domination de la* Maison d'Autriche, *comme une raison qui doit déterminer tous les Princes de* l'Empire.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que la Pragmatique *soit contre les Loix, la preuve en est aisée à faire, disoit-on.*

L'ancienne Allemagne *connoissoit peu l'usage de l'indivisibilité des grands Fiefs. L'Histoire le prouve. Plusieurs Auteurs ont, à la vérité, cru que l'indivisibilité est propre à maintenir & à augmenter la splendeur des Maisons Souveraines : mais cette indivisibilité n'en est pas pour cela plus établie.*

CHARLES IV, *auteur de la* Bulle d'Or, *n'établit la Primogéniture & l'indivisibilité que dans les* Electorats. *Il laissa subsister dans les autres Etats l'ordre de Succession, tel qu'il avoit été établi de toute ancienneté ; & la Loi de cet* Empereur *n'empêcha point que le* Palatinat, *le* Brandebourg *& la* Bavière *ne fussent depuis divisées par des partages de Famille, les* Allemands *s'accoutumant difficilement à ce Privilége qu'ils regardoient comme incompatible avec cette égalité de tendresse que la Nature & la Religion demandent aux Pères pour leurs Enfans.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui, à la vérité, que les Princes d'Autriche *ont prétendu avoir des prérogatives dont aucune Maison ne jouissoit : mais combien en est-il, de ces Privileges multipliés à l'infini & allégués par la* Maison d'Autriche, *qui ne doivent leur naissance qu'à la partialité marquée des Jurisconsultes ! Telle est, par exemple, une Constitution prétendue faite à* Ratisbone *par* FREDERIC I (1), *par laquelle ils ont cru pouvoir y établir le droit d'indivisibilité & même de Primogéniture féminine. Cette prétendue Loi n'auroit été faite qu'en faveur de l'*Ancienne Maison d'Autriche, *& non en faveur de celle de* Hapsbourg *qui n'étoit pas encore connue sur les bords du* Danube ; *elle n'a jamais été rapportée que par peu d'Auteurs & par extrait. Mille circonstances de l'Histoire de ce tems-là prouvent la fausseté de cet Acte & font juger qu'il a été supposé longtems après la date qu'on lui donne, lorsque les vues de la* Maison d'Autriche, *s'étendant, ont eu besoin du secours de quelque autorité célèbre. Cet Acte ne pourroit d'ailleurs porter que sur l'*Autriche *proprement dite ; & non sur aucun des autres Etats de la Maison de l'*Empereur ; *pas même sur aucun de ceux qui sont voisins du* Duché d'Autriche *& qui y ont été joints dans la suite des tems.*

Le prétendu Acte de FREDERIC I *fut-il de quelque considération, lors de l'extinction des Mâles de la Famille de* Babemberg ? RODOLPHE, Comte

(1) En 1156. *Inter* Duces Austriæ, *qui senior fuerit, dominium habeat dicta terræ, ad cujus etiam seniorem Filium jure hæreditario deducatur, &c.*

Nec Ducatus Austriæ, *ullo unquam tempore, divisionis alicujus suscipiat sectionem, &c.*

Et si Dux Austriæ *sine hærede Filio decesserit, idem Ducatus ad seniorem Filiam, quam reliquerit, devolvatur.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

de Hapsbourg, *n'exclut-il pas violemment les Filles qui restoient de cette Maison? Et n'est-il pas certain que, de ce tems-là à celui de* FREDERIC III, *le droit de Primogéniture n'a point eu lieu.*

*L'*Empereur MAXIMILIEN I *&* *le* Roi FERDINAND le Catholique, *avoient projeté le partage de leurs Etats entre* CHARLES *&* FERDINAND *Frères.* CHARLEQUINT *ceda à son Frère tous les* Etats Autrichiens *en* Allemagne; *& ce ne fut que successivement que les Courones de* Bohème *& de* Hongrie *furent réunies sur sa tête.*

Les trois Fils de FERDINAND I *partagèrent entre eux sa Succession.*

CHARLEQUINT *fit une* Pragmatique-Sanction (1) *pour règler la Succession des* Païs-Bas Autrichiens. *Ce Prince aiant résolu d'etablir que la répresentation eût lieu à l'avenir dans la Famille Roïale pour les Souverainetés des* Païs-Bas, *il en assembla les Etats; &, après y avoir proposé & fait approuver son dessein, il résolut, de leur consentement, que desormais on succèderoit par répresentation dans la Maison du Souverain, nonobstant toutes Coutumes locales qui pourroient être contraires. C'est cette ancienne* Pragmatique *qui a été abrogée par la nouvelle* (2).

Lorsque MAXIMILIEN II *maria* (3) *sa Fille* ANNE *au* Roi d'Espagne PHILIPPE II, *elle fit des rénonciations en faveur de ses trois Frères* RODOLPHE, MATTHIAS *&* ALBERT, *sans aucune clause de Primogéniture entre eux.*

FERDINAND II, *Bisaieul de* CHARLES VI, *fit un Testament* (4), *qu'il confirma par un Codicille* (5). *Il règla l'ordre de Succession entre les* Archiducs *ses Fils & leurs Décendans mâles, par forme de Fideicommis perpétuel, appellé communément* Majorat, *en ordonnant que les Filles renonçassent à l'hérédité & se contentassent de leur dot, sauf toutefois leur droit de retour.*

Le Pacte de Famille fait entre PHILIPPE III, Roi d'Espagne *&* FERDINAND, Archiduc de Styrie, *& le partage fait depuis entre celui-ci & son Frère* LÉOPOLD, *sont autant de preuves récentes que les Etats de la* Maison d'Autriche *n'ont pas joui du droit d'indivisibilité.*

Si ce Privilège de l'indivisibilité avoit été établi dans la Maison d'Autriche, *de quelle nécessité auroient été les Rénonciations faites, entre autres, par les* Archiduchesses *Filles de l'*Empereur JOSEPH? *Une Rénonciation suppose toujours un titre* (6). *L'affectation avec laquelle ces Rénonciations ont été dressées, est un aveu tacite que la divisibilité est établie dans la* Maison d'Autriche, *d'où l'on a voulu la bannir.*

La Pragmatique, *dont il est question, a précédé de quelques mois la conclusion*

(1) Le 4 de Novembre 1549.
(2) De 1724.
(3) En 1572.
(4) Le 10 de Mai 1621.
(5) Du 8 d'Août 1635.
(6) *Renunciatio habet tacitam juris succedendi agnitionem.*

clusion de la dernière Paix (1): *mais c'étoit une Loi ignorée & dont on n'avoit pas même osé parler. Par les* Traités de Radstadt *&* de Bade, *on cède les* Païs-Bas *à l'Empereur pour être possèdés*, selon l'ordre de Succession établi dans la MAISON D'AUTRICHE, *& les Etats de* Naples *& de* Milan, *pour être possèdés*, comme au tems de CHARLES II, *Roi* d'ESPAGNE. *Cette distinction ne prouve-t-elle pas qu'il n'y avoit point encore dans la* Maison d'Autriche *un ordre de Succession uniforme & commun à tous ses différens Etats?* CHARLES VI *l'a reconnu lui-même tacitement en admètant ces cessions, avec cette différence de conditions totalement opposées à la disposition domestique qu'il lui avoit plu d'en faire.*

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

Les Princes de l'Empire *ont la faculté d'établir dans leurs Maisons le Droit de Primogéniture, pourvu que ce soit avec le consentement de l'*Empereur *& de l'*Empire. *Nous adoptons même, si l'on veut, l'opinion de quelques* Jurisconsultes Allemands (2), *qui attribuent aux Filles l'aptitude à exercer la supériorité territoriale; & par là nous conviendrons que la Primogéniture peut, à la rigueur, sur ce fondement, être établie en faveur des Filles: mais il faudra que les Partisans de la* Maison d'Autriche *reconnoissent que dans l'*Empire, *il n'y a point d'exemple de pareille Primogéniture; que plusieurs des grands Etats, pour lesquels l'*Empereur *veut l'établir, en ont presque même ignoré le nom: & que, pour parler le langage du Droit des Fiefs, on deshonore ces Etats, en leur ôtant la noble prérogative de la Masculinité. De là il résulte, disoit-on, que plus la disposition de l'*Empereur *est nouvelle, plus elle doit être murement examinée. Cet examen est d'autant plus nécessaire dans l'hipothèse, que tous les grands Jurisconsultes estiment la divisibilité nécessaire & convenable, quand les Etats sont fort éloignés les uns des autres.*

Pour autoriser la Loi de l'indivisibilité dans ces circonstances, il faut: I. *Que nulle Loi n'y soit contraire:* II. *Qu'elle soit faite du consentement de tous ceux qui peuvent y avoir quelque intérêt:* III. *Que les Sujets & les Ordres Provinciaux la confirment par serment:* IV. *Que le* Chef de l'Empire *y joigne le sceau de la confirmation.*

Les Loix, les Droits & les Priviléges de plusieurs des Etats de la Maison d'Autriche *sont anéantis par la nouvelle* Pragmatique. *C'est ce qu'on peut établir par la simple explication de la nature de ces Etats.*

AUTRICHE. *Qu'on accorde, si l'on veut, à l'*Empereur, *qu'il peut regarder le* Cercle d'Autriche *comme le Patrimoine de ses Pères, & qu'il est le maître d'en disposer à son gré, les raisons qu'on a rapportées à l'occasion du prétendu Acte de 1156 prouveront toujours invinciblement, qu'on ne peut porter le même jugement sur la* Carinthie, *le* Tirol, *& la partie de la* Suable, *qui n'ont été réunis sur la tête du Possesseur de l'*Autriche *qu'à différens titres & à différentes conditions.*

CARINTHIE. *Cet Etat, dont originairement la* Stirie *faisoit partie, ne*

(1) On parle de celle d'*Utrecht*.
(2) *Tiraquellus, Beotius, Milerus.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

passa dans la Maison d'Autriche *que parce que* HENRI V, *qui le possèdoit, mourut sans Enfans mâles. Les* Princesses de la Maison d'Autriche *n'y ont pas plus de droit, que n'en avoit* MARGUERITE, *Fille de* HENRI V, *qui fut excluse de cette Succession.*

CARNIOLE. *La manière dont la* Carniole *passa* (1) *à la* Maison d'Autriche, *a tous les caractères d'un Fief masculin.*

TIROL. *Les différentes manœuvres qui furent faites du tems de* MARGUERITE MAULTASCHE, *& qui ont été renouvellées depuis, publient les droits que d'autres Maisons peuvent avoir au* Tirol, *à l'exclusion de la* Maison d'Autriche.

BOHEME. *La* Bohème *eut des* Ducs *dans le sixième siècle.* LADISLAS, *que quelques-uns nomment* URATISLAS, *a été le* 22[e]. Duc *& le premier* Roi de Bohème. *On regardoit en ce Pais-là la Dignité Roïale comme attachée à la persone du Prince, & non au Païs; & quelques-uns des Successeurs de* LADISLAS *ne portèrent que la qualité de* Ducs. *La* Courone de Bohème *étoit élective, comme celle de* Hongrie : *mais la* Maison d'Autriche *a rendu héréditaire la première, aussi bien que la seconde.*

A ne regarder la Bohème *que comme* Electorat, *elle ne peut jamais être assujétie à la Primogéniture féminine; mais seulement à la masculine, comme tous les autres* Electorats, *dont la destinée est réglée par la* Bulle d'Or; *ensorte qu'au cas que l'*Empereur *vînt à mourir sans Enfans mâles* (2), *la* Bohème *feroit un Fief ouvert à l'*Empire, *& l'on n'en pourroit disposer que du consentement de tous les Membres du* Corps Germanique.

A regarder la Bohème *comme* Roïaume, *c'est un Etat électif, qui de tout tems, a eu le droit de se donner un Maître, droit reconnu par les* Empereurs, *droit qui est autentiquement avoué dans la* Bulle d'Or (3), *droit qui a été souvent exercé contre les intentions des* Princes de la Maison d'Autriche, *lesquels, dans les siècles précèdens, n'ont emploïé que les prières & les recommandations auprès des* Etats de Bohème *assemblés.*

Qu'on lise l'Histoire de Bohème, *& l'on s'y convaincra de deux Faits certains : l'un, que les* Bohèmiens *n'ont pas toujours pris pour* Rois *des* Princes Autrichiens; *l'autre, que, lorsqu'ils l'ont fait, leur choix n'est pas toujours tombé sur ceux que les* Empereurs *de la* Maison d'Autriche *les sollicitoient d'élire. La* Maison d'Autriche, *il est vrai, a prétendu, depuis la Révolution terminée par la malheureuse affaire de* Prague (4), *que les Peuples de*

(1) En 1333.

(2) Ce cas-là est arrivé : mais l'événement n'a pas justifié cette idée.

(3) *Ch.* 3. § 8. *Sans préjudice* (dit CHARLES IV qui a fait cette Bulle) *des Droits & Coutumes de notre Roïaume de* Bohème, *en ce qui regarde l'Election d'un nouveau Roi en cas de vacance, en vertu desquels Droits & Coutumes, les* Bohémiens *peuvent élire un Roi, suivant la coutume observée de tout tems & la teneur des Privilèges obtenus des* Empereurs *& des* Rois *nos Prédècesseurs, auxquels Privilèges nous n'entendons nullement préjudicier par la présente* Sanction Impériale; *au contraire ordonnons expressément que notredit Roïaume y soit maintenu & que ses Privilèges lui soient conservés, selon leur forme & teneur.*

(4) En 1619, les *Bohèmiens* voulurent secouer le joug de la *Maison d'Autriche* sous

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Bohème *étoient déchus de leurs Privilèges : mais peut-on supposer qu'un évènement purement accidentel, qui est arrivé dans un tems où toute l'*Allemagne *étoit en combustion, & qui a été occasioné par les* Princes de la Maison d'Autriche *eux-même, ait pu abolir des droits aussi anciens que le* Roïaume de Bohème *& confirmés par un usage qui n'a jamais varié ? La* Bohème *est-elle devenue par là juridiquement un Patrimoine de la* Maison d'Autriche ? *A la mort de l'*Empereur *sans Enfans mâles, les* Etats de Bohème *ne doivent-ils pas rentrer* (1) *dans la jouissance du Privilége qu'ils ont de mètre sur le Trône telle persone qu'ils jugeront à propos ? Rien n'est si violent que de vouloir fixer leur choix, & rien ne seroit si illégitime que de regarder comme suffisant un consentement que l'autorité des* Empereurs *auroit arraché ou arracheroit aux* Etats de Bohème, *pour faire regarder ce Roïaume comme un Etat patrimonial de la* Maison d'Autriche.

MILANE'S. *La Succession linéale cognatique a toujours eu lieu dans le* Duché de Milan (2). *Quoique les* Autrichiens *soutiennent que la cessation des Droits de* MARIE-THERE'SE D'AUTRICHE, *auxquels le* Traité de Bade (3) *peut être regardé comme une Rénonciation, a fait revivre ceux de* MARIE, *Aieule de* CHARLES VI, *ce qui seroit une grande question de Droit ; il n'est pas moins vrai que le* Duché de Milan *est un grand Fief de l'*Empire. *Or, l'*Empereur *a promis par sa Capitulation* (4) de réunir semblables Fiefs au Corps de l'EMPIRE, *pour le maintien de la Dignité Impériale. Peut-on supposer que la cession faite par la* France (5), *ait pu préjudicier aux droits de l'*Empire, *ou que l'*Empire, *en ratifiant ce Traité en général, ait comté prescrire contre lui-même, & que cela puisse, sans une Clause formelle, faire évanouir l'engagement précis de la Capitulation ? Dans la règle & selon la* Capitulation Caroline, *le* Duché de Milan *doit passer à celui qui, après la mort de l'*Empereur *sans Enfans mâles, portera la* Courone Impériale (6).

MANTOUE & MONFERRAT. *Le* Mantouan *& le* Montferrat *furent la proie des* Lombards, *& tombèrent, après la destruction du Roïaume de* Lombardie, *sous la puissance des Tirans qui s'élevèrent en* Italie. *Un de ces*

FERDINAND, & élurent pour leur *Roi* FRE'DE'RIC, *Comte Palatin du Rhin.* Il se donna près de vingt Batailles, où plus de trois cens mille Hommes perdirent la vie.

(1) *Jure Postliminii.*

(2) Le *Milanès* fut enlevé à CHARLES VI par les Armes de *France* & de *Savoie* en 1733 : mais on lui en rendit la plus grande partie par un Traité de Paix fait entre le *Roi de France* & l'*Empereur d'Allemagne*, en 1738.

(3) Article XXX.

(4) Article XI.

(5) On parle ici de la Cession faite par le *Traité de Bade.* La *France* en a fait une autre par le *Traité de Paix* de 1738 ; &, comme il n'est pas fait mention des droits de l'*Empire* sur le *Duché de Milan*, la *Diète de Ratisbone* ne l'avoit pas encore ratifié, lorsque CHARLES VI mourut.

(6) L'*Empereur* CHARLES VII. n'a formé aucune prétention sur le *Milanès*, entant qu'*Empereur.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Tirans gouvernoit cet Etat, lorsque LOUIS DE GONZAGUE *l'en chassa* (1). *On déféra à* GONZAGUE *la Seigneurie de la Ville de* Mantoue, *qu'il venoit de délivrer. Il en reçut l'Investiture des Chefs du* Corps Germanique, *à titre de* Vicaire de l'Empire. *Les conjonctures & le droit de Succession augmentèrent son patrimoine & y joignirent le* Montferrat: *mais* CHARLES IV, *dernier* Duc de Mantoue, *s'étant déclaré* (2) *pour la* Maison de France *contre celle* d'Autriche *dans la Guerre pour la Succession* d'Espagne, l'Empereur LÉOPOLD *le mit au Banc de* l'Empire, *& les évènemens de la Guerre le réduisirent à se retirer dans l'Etat de* Venise, *où il est mort* (3). *Il ne laissa que deux Filles qui avoient pris le voile, & un Fils naturel, nommé Don* CARLOS DE GONZAGUE, *auquel la* Maison d'Autriche *fait une Pension sur la Succession de* Mantoue. *Cette succession fut contestée entre le* Duc de Lorraine *& celui de* Guastalla, *qui étoit de la* Maison de Gonzague *& l'un des Collatéraux du dernier* Duc de Mantoue: *mais* LÉOPOLD *se mit en possession du* Mantouan. *Le* Duc de Guastalla *a depuis inutilement demandé à la* Maison d'Autriche *la restitution de ce Fief de* l'Empire, *qui auroit du être réuni à* l'Empire *même, si la confiscation en avoit été légitime.*

NAPLES & SICILE (4). *La nouvelle disposition de* l'Empereur *est nulle à l'égard des* deux Siciles, *pour avoir été faite sans la participation du* Saint-Siége, *de qui elles relèvent. Si ce n'est pas directement à* l'Allemagne *à s'en plaindre, c'est assurément pour le* Corps Germanique *une forte raison de ne pas garantir la nouvelle disposition. Il est vrai que le Roïaume de* Naples *& celui de* Sicile *sont deux Fiefs féminins; les Règnes de* CONSTANCE, *de* JEANNE I, *de* JEANNE II, Reines de Naples, *& de* MARIE, Reine de Sicile, *en rendent témoignage: mais, ce qui est très important à remarquer,* l'Empereur, *lorsqu'il étoit Possesseur de ces Etats, demanda* (5) *l'Investiture des* deux Siciles, *au* Pape, *pour toute la* Maison d'Autriche, *pour lui & pour les* Princesses Carolines, Joséphines & Léopoldines (6). *Cette investiture fut accordée* (7): *mais elle ne fut pas conçue, selon l'ordre de la Succession introduit par la* Pragmatique (8).

HONGRIE. *Les* Hongrois *s'établirent vers l'onzième siècle dans le Païs habité par les* Huns, *qui ne furent pas en état de leur résister. Mêlés avec les* Pannoniens *& les* Huns *qui ne firent plus qu'un seul Peuple avec eux, ils donnèrent le nom au Païs & fondèrent le* Roïaume de Hongrie.

(1) En 1328.
(2) En 1700.
(3) En 1708.
(4) Les *deux Siciles* furent conquises par les *Troupes Espagnoles* en 1734, & sont demeurées à l'*Infant d'Espagne* Don CARLOS, par le *Traité de Paix* de 1738: mais ce Prince céda en même tems à CHARLES VI les *Duchés de Parme & de Plaisance*.
(5) En 1722.
(6) *Pro tota* Domo Austriaca, *pro se, suis*, Josephinis & Leopoldinis *Principissis.*
(7) Le 9 de Juin 1722.
(8) De 1713.

Ce Roïaume entra dans la Maison d'Autriche *par le Mariage de* FERDINAND II *avec* ANNE, *Sœur de* LOUIS (1) *dernier* Roi de Hongrie *&* de Bohème, *il y est entré comme électif, & on l'y a retenu comme héréditaire.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

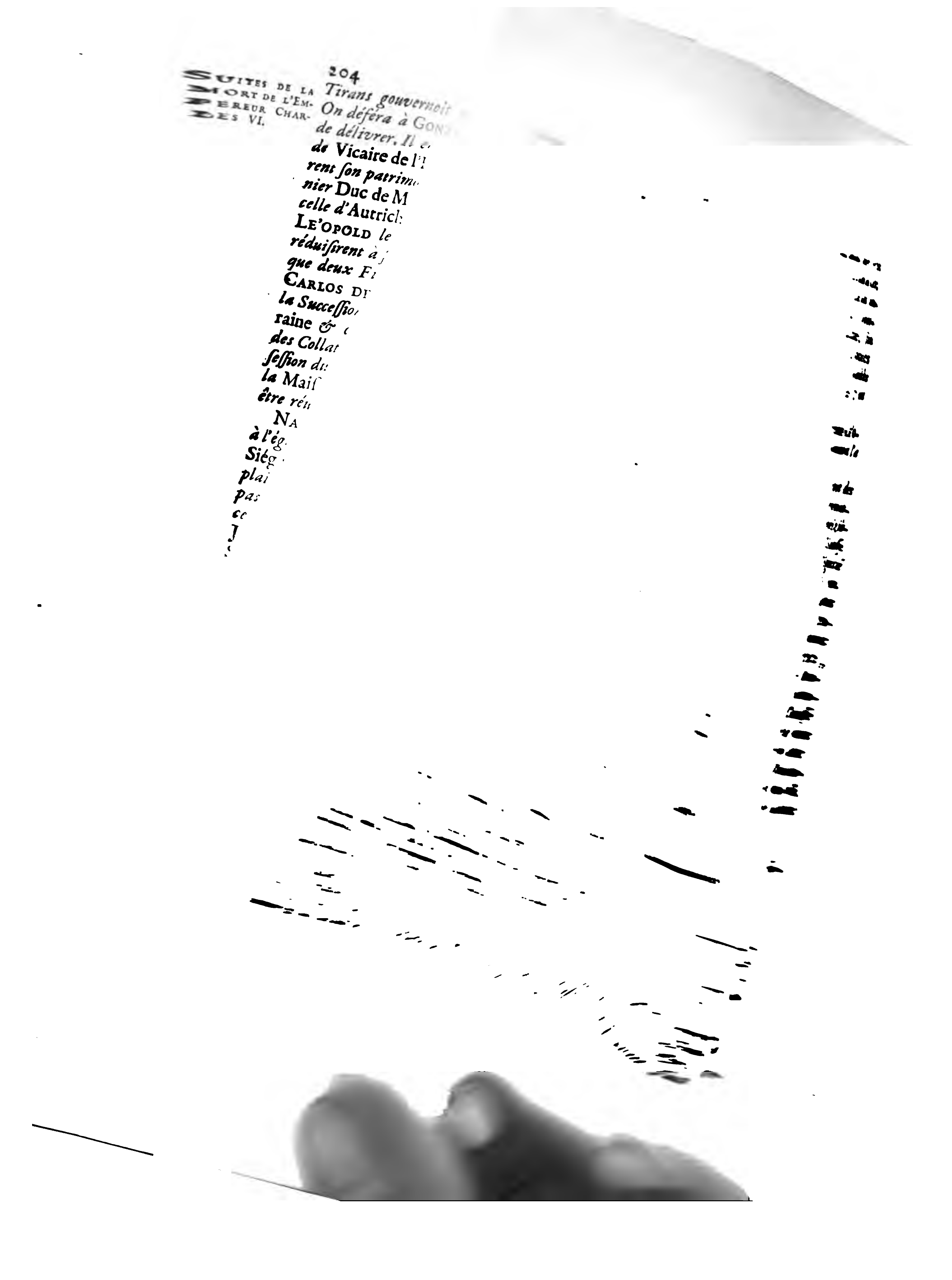
Après que le Saint Roi ETIENNE *eût fait recevoir la Foi aux* Hongrois, *il leur donna des règles de Gouvernement & de Police, dignes de la lumière d'en haut qui l'éclairoit. On ne sauroit les lire sans en être touché & sans reconnoître l'esprit qui les a dictées. Ce n'est point un Legislateur, un Roi qui commande à ses Sujets; c'est un Père de Famille qui exhorte ses Enfans & qui leur donne des conseils pour conserver l'union & la justice.*

*Les Successeurs d'*ETIENNE *ne lui ressemblèrent pas; les* Hongrois *retournèrent au Paganisme; les crimes & l'insolence des Peuples, l'ambition & la tirannie des Rois abolirent la plusspart des Constitutions d'*ETIENNE. *Quelques Rois craignant Dieu, & entre autres* Saint LADISLAS, *tachèrent de les relever: mais la corruption avoit prescrit contre la justice, & les Saintes Loix demeurèrent longtems ensevelies dans l'oubli.*

Enfin, ANDRE' II *monta sur le Trône; &, pendant un règne de trente ans, il ne s'appliqua qu'à faire revivre l'Esprit & les Règlemens d'*Etienne, *& à remètre un juste équilibre entre la Roïauté & la Liberté, rendant à l'une tout ce qu'elle avoit perdu, & dépouillant l'autre de ce qu'elle avoit usurpé. Il fit (2) un Décret célèbre dans lequel, après avoir avoué que, par l'injuste ambition de plusieurs Rois que leurs passions avoient séduits, ou par les mauvais conseils d'Hommes pervers & corrompus, la liberté accordée aux Peuples par* Saint ETIENNE, *avoit presque été détruite; il ajoute que, la justice contre la Majesté Roïale ne se pouvant faire plus dignement que par la Majesté Roïale elle-même, il a résolu d'écouter contre elle les plaintes de ses Sujets, & de remèdier aux désordres. Il confirme, il accorde de nouveau au* Peuple *& au* Roïaume de Hongrie *la liberté instituée par* ETIENNE, *& veut que les* Hongrois *aient & conservent à jamais le Privilège d'une libre Election; &, afin que leur Liberté ne se trouve plus exposée aux usurpations & aux cupidités ambitieuses des Rois, il finit son Décret par cette Clause mémorable, qui forme le trente-&-unième Article.*

Si Nous, ou quelqu'un des Rois nos Successeurs, nous entreprenons jamais de contrevenir à la Constitution que Nous faisons aujourd'hui, que tous les Evêques & Prélats, tous les Seigneurs & Nobles du Roïaume, & chacun d'eux en particulier, présens & à venir, & leurs Successeurs, aient, en vertu des Présentes, à perpétuité, le droit & la faculté de s'y opposer & de nous résister, à Nous & aux Rois nos Successeurs, sans pouvoir être notés ni poursuivis comme rebelles (3).

(1) En 1527.
(2) En 1222.
(3) *Quod si vero Nos vel aliquis Successorum nostrorum, aliquo unquam tempore, huic dispositioni nostræ contra ire voluerit, liberam habeant, harum autoritate, sine nota alicujus infidelitatis, tam Episcopi quam alii* Jobagiones *& Nobiles universi & sin-*



SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Tirans gouvernoit
On déféra à GON
de délivrer. Il e
de Vicaire de l'I
rent son patrim
nier Duc de M
celle d'Autrich
LE'OPOLD *le*
réduisirent à
que deux F
CARLOS D
la Successio
raine *&*
des Collat
session du
la Mais
être réu
NA
à l'ég
Siég
plai
pas
cc
J

Qui auroit cru qu'après des dispositions si claires sur tous les cas que la prudence humaine peut prévoir, un Prince de la Maison d'Autriche *entreprendroit de faire passer successivement le* Roïaume de Hongrie *à ses Filles, à ses Nièces, à ses Sœurs.* SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Qu'on ne dise pas que les mouvemens qu'il y a eu en Hongrie, *ont privé les* Hongrois *de leur droit.* I. *Il n'est pas bien décidé que ces mouvemens n'eussent pas une cause légitime.* II. *Les règles du droit Public ne permètent pas de supposer que toute une Nation doive être punie pour le crime d'un petit nombre de particuliers.* III. *L'*Empereur LEOPOLD *lui-même* (1), *remit toute peine au Comte* TEKELI *& à ses Partisans.* IV. *L'*Empereur CHARLES VI, *après les troubles de* Hongrie *arrivés dans le commencement de ce siècle, accorda une Amnistie absolue aux Mécontens* (2), *& il confirma en même tems tous les Privilèges de la Nation en termes précis* (3). *Ce ne fut que sous cette condition que les* Hongrois *firent à la* Maison d'Autriche *serment de fidélité* (4). *Qu'on juge après tant d'Actes autentiques, après des Actes si anciens, après des Actes si récens, si l'*Empereur *est bien fondé à vouloir réduire ce Roïaume en simple Province de la* Domination Autrichienne.

PAÏS-BAS. *Il suffit de remarquer combien il est singulier que l'ordre de Succession, établi par* CHARLEQUINT, *observé pendant tant d'années, ainsi que* CHARLES VI *l'a reconnu lui-même, & selon lequel les* Païs-Bas *ont été cédés par les* Traités de Radstad & de Bade, *se trouve tout d'un coup changé en un ordre tout nouveau.*

*Il n'y a donc (disoit-on) presque aucun des Etats possédés par l'*Empereur, *dont les Loix ne soient violées par la* Pragmatique *de* Vienne.

*Le consentement de toutes les Parties intéressées est nécessaire. Ont-elles toutes consenti? Peuvent-elles quelque chose contre un Tiers? La Fille cadète de l'*Empereur *régnant a-t-elle consenti? N'est-elle pas mineure* (5)? *Et quand elle consentiroit, sa Rénonciation ne seroit-elle pas nulle? Une Rénonciation que la* Reine de Portugal, *mariée avant l'établissement de la* Pragmatique, *auroit faite, suffiroit-elle pour remplir de sa part ce qui seroit nécessaire pour valider la* Pragmatique? *Pourroit-elle être interprétée comme un consentement direct à une Loi qui n'existoit pas? Le consentement des Enfans sortis de ce Mariage ne seroit-il pas indispensable?*

*Le consentement des Peuples est encore nécessaire. Il n'a pas été & il ne sera pas difficile à l'*Empereur *d'en arracher l'approbation; & ses Ministres s'ef-*

(1) En 1687.
(2) Le 27 de Mai 1711.
(3) Regnum Hungariæ & Transilvaniæ *juribus, libertatibus & immunitatibus inviolate & sancte confirmatis.*
(4) *Postquam Sacratissima Sua Majestas* Regni Hungariæ & Transilvaniæ *jura, leges & libertates, tam in Politicis quam in Ecclesiasticis, per se suosque Successores sanctè conservanda promiserit, ego juro per Deum vivum, &c.*
(5) Elle l'étoit alors, & est morte depuis sans Enfans, après avoir été mariée au *Prince* CHARLES DE LORRAINE.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

forceront de faire regarder comme libre un consentement qui n'aura que le dehors de la liberté, & qui, dans le fonds, sera l'effet d'une autorité absolue à laquelle on aura craint de résister ouvertement. Mais peut-on croire, après ce qu'on vient d'exposer sur le fonds du Droit, que les Parties intéressées aient négligé la seule ressource que l'équité a laissée contre l'oppression, l'on veut dire des Protestations? On sait qu'il y en eut plusieurs de faites en Hongrie, & l'on ne peut pas douter que le même remède n'ait été emploïé ailleurs.

Enfin, c'est un principe constant en Allemagne, que la solemnité des Lettres de confirmation de l'Empereur & de l'Empire est nécessaire. L'Empereur qui, dans les autres occasions, est avec l'Empire le distributeur de ses graces, doit ici être regardé comme Membre de l'Empire dépendant de sa décision, abstraction faite de sa qualité de Chef. FRE'DE'RIC III, Empereur, ne fut-il pas obligé de demander à l'Empire la confirmation de quelques Priviléges en faveur des différens Princes de sa Maison.

On a vu que la disposition successoriale, que l'Empereur a faite, est toute nouvelle & contre les usages de l'Empire; & que cette Loi de l'indivisibilité est contraire à la nature & à la constitution de la plus grande partie des Etats qui forment présentement la Puissance Autrichienne. Ces deux Propositions étant établies, il est aisé de juger des conséquences de la Garantie qu'on demande à l'Empire. Premièrement l'Empire ignore si le Gendre (1) que se choisira l'Empereur, aura la capacité nécessaire pour posséder les Fiefs de l'Empire. En second lieu, la Garantie envers & contre tous a une prodigieuse étendue. C'est demander à l'Empire de prononcer contre les droits des Tiers; c'est vouloir l'engager dans une Guerre. En troisième lieu, de quel droit l'Emplre peut-il prononcer contre les Priviléges d'Etats, qui, s'ils appartiennent aujourdhui à un Prince Allemand & au Chef de l'Empire, peuvent un jour, par la liberté de l'Election, n'avoir plus aucun lien avec l'Allemagne. Quatrièmement, la Pragmatique, dans quelques-unes de ses dispositions, est contraire à la Capitulation Caroline. Les Traités que l'Empereur a faits avec des Puissances étrangères pour la Garantie de sa Pragmatique, sont contraires à la Clause de l'Article (2) de la Capitulation Caroline, qui porte que l'EMPEREUR ne fera point de Traité au préjudice de l'EMPIRE. Quoi de plus préjudiciable à l'Empire, que de voir poursuivre un ordre de Succession sur lequel il n'avoit point encore prononcé, sur lequel il n'avoit pas même été consulté! Enfin, le Traité de Bade n'a pas été fait dans l'esprit d'un ordre général de Succession, tel qu'on le veut établir aujourd'hui, puisqu'il en suppose deux. On veut donc changer le sistême de l'Europe, rélativement auquel ce Traité a été négocié & conclu. Le Corps Germanique y a été Partie Contractante par sa ratification. La France ne pourroit-elle pas avec fondement demander à l'Allemagne raison d'une altération si considérable? N'est-ce pas de la part des Allemands, la même chose que si la France

(1) Alors le *Duc de Lorraine* (depuis *Grand-Duc de Toscane* & *Empereur*) n'avoit pas encore épousé la Fille ainée de CHARLES VI.

(2) Article VI.

on

où l'Espagne, *par quelque arrangement que ce fût, changeoient le sistême des* Successions (1), *tel qu'il a été estimé nécessaire, & qu'il a servi de base au rétablissement de la Paix, après une sanglante Guerre.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les Partisans de la Maison d'Autriche *essaièrent de répondre, plustôt qu'ils ne répondirent à toutes ces raisons de Droit. Ils s'appliquèrent principalement à faire voir que l'intérêt général de l'*Europe *à garantir l'ordre de Succession établi par la* Pragmatique, *fournissoit des motifs supérieurs à toutes les considérations rapportées. Ils prétendoient qu'outre le motif d'opposer un Défenseur puissant à l'Ennemi du Nom Chretien, & de conserver au* Corps Germanique *la même protection que jusqu'alors il avoit trouvée dans les forces unies de la* Maison d'Autriche, *il étoit de la bienséance de la pluspart des Etats de l'*Europe, *qu'une Puissance, telle que celle de la* Maison d'Autriche *conservée en entier, pût y entretenir l'équilibre qui, sans cela, pancheroit du côté de la* Maison de France.

Le Ministre de Bamberg & de Wurtzbourg, *en donnant son suffrage; tâcha de prouver que la* Pragmatique *étoit non seulement conforme aux droits de l'*Empire, *mais qu'elle étoit même requise par ces mêmes droits; sur ce Principe posé par ce Ministre comme incontestable: que toutes les Possessions en* Allemagne *consistent absolument en des Régaux, Fiefs & Priviléges Impériaux, sur lesquels chaque National fonde son droit: Qu'outre ces circonstances qui établissoient le droit de la* Maison d'Autriche, *persone ne pouvoit ignorer que, si dans les conjonctures présentes on s'opposoit à la Garantie demandée, & par conséquent à l'union indivisible des Etats de cette Maison, les* Roïaumes d'Italie *& les Fiefs de l'*Empire *qui y sont situés & qui sont si importans pour l'*Empire, *ne pourroient jamais être en sureté, moins encore le* Roïaume de Hongrie *qui sert de Boulevard aux Chretiens contre l'Ennemi commun.*

Tous les Princes d'Allemagne *n'entrèrent pas dans ces vues.*

Le Ministre de Bavière *présenta un grand Mémoire dont le précis fut, que les siècles passés ne favorisent aucun exemple d'une Affaire pareille à celle qui étoit proposée à l'*Empire; *que les Roïaumes & Païs que l'*Empereur *possèdoit, tant en* Italie *qu'aux* Païs-Bas, *n'avoient aucune connexité avec l'*Empire, *& que le* Corps Germanique *n'en retiroit aucun profit; que si les* Puissances *même qui avoient garanti la* Pragmatique-Sanction, *venoient à se retracter & attaquoient les Successeurs de l'*Empereur *dans ces Roïaumes & Païs étrangers, l'*Empire *seroit hors d'état d'offrir sa médiation, s'il les avoit aussi garantis; que, comme dans les siècles passés, on a épuisé l'*Allemagne *en portant son argent en* Italie, *elle seroit obligée de nouveau à faire des dépenses ruineuses, sans aucune connoissance des raisons que les Garants auroient pu avoir de rétracter leur Garantie, & sans aucune connoissance non plus des forces que ces Puissances pourroient opposer à leurs Ennemis; que l'*Empire *seroit peut-être dans ce tems-là hors d'état de faire les efforts auxquels il seroit obligé: qu'il pourroit attirer tout le danger dans son sein; qu'à l'égard du*

(1) Etabli par les *Traités d'Utrecht.*

Suites de la mort de l'Empereur Charles VI.

Cercle de Bourgogne *ou des* Païs-Bas Autrichiens, *ils ont, à la vérité été constitués par la* Convention d'Ausbourg *partie de l'*Empire, *pour contribuer à sa défense & pour jouir réciproquement de sa protection, ce qui a été confirmé par la* Paix de Munster (1), *mais dans un sens particulier & restrictif; que ce Cercle a tout-à-fait changé de face, attendu que les* Provinces-Unies *s'en sont séparées; que la* France *a acquis une grande partie des* Païs-Bas *par les Traités de Paix, & que ce qui reste à l'*Empereur, *dont la plus grande partie est comprise dans la Barrière des* Provinces-Unies, *ne peut pas représenter le* Cercle de Bourgogne, *tel qu'il étoit au tems de son incorporation; Que le* Roïaume de Hongrie *que l'*Empereur *possèdoit hors de l'*Empire, *non plus que les* Etats d'Italie *& du* Païs-Bas, *ne pouvoient être regardés sur le même pied que ce qui intéresse la défense de la Patrie; qu'il faut bien distinguer ce qui touche personellement les* Allemands, *d'avec ce qui ne les intéresse que par conséquence; que les secours d'argent & de Troupes, par lesquels les* Allemands *ont sauvé la* Hongrie, *ont été volontaires & ne doivent pas devenir forcés; que l'*Empereur, *sollicité par les* Princes d'Allemagne *d'unir ce Roïaume à l'*Empire, *n'avoit jamais voulu consentir à cette incorporation; que la* Pragmatique-Sanction *ne regardoit pas l'*Empire, *& que c'étoit à l'*Empereur *à savoir s'il pouvoit l'établir sans préjudice à un tiers; que l'*Electeur de Bavière *ne pouvoit se déterminer sur la demande de l'*Empereur, *avant qu'on eût murement délibéré sur les difficultés & sur les suites inévitables que la Garantie demandée traîneroit après soi; que, si l'on négligeoit cette délibération si nécessaire, cet* Electeur *ne pourroit se désister, sans aucune nécessité urgente, des principes & des Constitutions de l'*Empire, *ni prendre part à une décision qui ôteroit à l'*Empire *sa prospérité & sa liberté.*

Le Ministre de l'Electeur de Saxe *& celui* de l'Electeur Palatin *firent les mêmes représentations que celui* de Bavière *dans le* Collège des Electeurs.

Le Ministre de l'Evêque de Freysingen (2), *Frère de l'*Electeur de Bavière, *& six ou sept autres* Princes de l'Empire *présentèrent les mêmes idées dans le* Colllège des Princes.

Les Etats de l'Empire accordèrent la Garantie demandée. Les Ministres des trois Electeurs protestèrent contre la Décision de la Diète & sortirent de Ratisbone. L'un des trois se détacha ensuite des autres.

Les Partisans de la Maison d'Autriche *l'emportèrent sur toutes les raisons qu'on opposoit à ses vues, & le droit céda à la raison de bienséance dans la Délibération de l'*Empire. *La* Diète de Ratisbone *prit (3) une résolution, dont je rapporterai ici les propres termes.* Aiant particulièrement considéré que, par le maintien inséparable & indivisible de tous les Roïaumes & Païs possèdés par Sa *Majesté Impériale*, cette grande Puissance unie servira à l'avenir de boulevard à la Chretienté; qu'elle maintiendra la balance de l'*Europe*; qu'elle conservera la *Liberté Germanique*, dont le salut dépend de la tranquillité générale & de la Paix en *Europe*, & que sur tout elle défendra & maintiendra l'honneur, les Droits & les Constitutions de

(1) Article III.
(2) Aujourd'hui Cardinal, Prince & Evêque de *Liège*.
(3) Le 11 de Janvier 1732.

l'*Empire* contre toute attaque & entreprise ennemies; & que de plus, la Garantie de l'*Empire* étant jointe à celles des autres considérables Puissances étrangères, si fort portées pour le Bien Public, & qui ont reconnu que les vues de Sa *Majesté Impériale* étoient les moïens les plus convenables pour maintenir la tranquillité générale de l'*Europe*, il ne seroit pas facile à qui que ce soit d'entreprendre quelque chose contre ces grandes Puissances unies, par où l'on éloigneroit tout ce qui pourroit donner lieu à tant de malheureuses divisions, guerres & effusions de sang qui pourroient arriver si les Etats de l'*Empereur* venoient à être séparés, ce qui seroit capable de mètre toute l'*Allemagne* en feu. Les *Etats*, après avoir murement délibéré sur cette importante affaire & sur ses circonstances, ont résolu de remercier Sa *Majesté Impériale* de ses soins paternels, pour éloigner tous les dangers qui pourroient troubler le salut, l'honneur & la sureté de l'*Empire*, & de se charger de la Garantie demandée par Sa *Majesté Impériale*, de l'ordre de Succession de tous les Roïaumes héréditaires & Païs qu'elle posséde, ainsi qu'il a été établi par Sa *Majesté Impériale* dans sa *Maison Archiducale*, le 19 Avril 1713, & conformément à l'Article II du Traité conclu entre Sa *Majesté Impériale* & la *Courone d'Angleterre*, comme ils le font par la présente, en y consentant & l'acceptant entièrement, & déclarant qu'ils défendront cet ordre de Succession, tel qu'il a été établi, contre tous ceux qui voudroient s'y opposer, ou troubler, en quelque manière que ce soit, Sa *Majesté Impériale* ou ses Successeurs dans la possession d'aucun de ses Roïaumes héréditaires & Païs; & qu'ils emploieront pour cet effet en tout tems, en cas de besoin, toutes leurs Forces & tout ce qui seroit nécessaire pour le maintien & l'exécution de cette Garantie de l'*Empire*, se confiant que d'un autre côté on leur fournira tous les secours nécessaires, en cas de quelque danger inopiné ou d'attaque ennemie.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les Ministres des Electeurs de Saxe, de Bavière *&* Palatin *protestèrent sur le champ contre cette Résolution & contre tout ce qui s'étoit fait ou qui se feroit dans l'Assemblée au nom de* l'Empire entier, *& dès le lendemain* (1) *ils sortirent de* Ratisbone. *Leur Protestation fut inscrite au Protocole de* l'Empire.

*L'*Electeur de Saxe *avoit cette affaire à cœur; & ce Prince, qui portoit en même tems la Courone de* Pologne, *étoit sur le point, lorsqu'il mourut, d'entrer en Guerre avec* l'Empereur: *mais son Fils, devenu* Electeur, *ne suivit pas ses avis. L'*Empereur *tâcha de procurer au nouvel* Electeur *la Courone de* Pologne *que son Père avoit portée; & l'on ne douta pas, dans le tems, que le nouvel* Electeur *ne se fût, par un Traité secret, désisté de son opposition à la* Pragmatique, *& qu'il n'eût en même tems renoncé aux prétentions qu'il avoit du chef de* l'Electrice. *L'évènement a justifié cette idée* (2). *La Courone*

(1) Le 12 de Janvier 1732.

(2) Il fut fait un Traité entre les *Cours de Vienne & de Dresde*, le 26 de Juillet 1733, duquel il est fait mention dans celui que ces mêmes Cours conclurent dans la

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

de Pologne *placée sur sa tête par la voie des Armes, fut le prix de ce désistement & de cette renonciation.*

Deux autres Puissances étrangères garantissent encore la Pragmatique.

J'ai déja dit que la Czarine CATHERINE *avoit garanti la* Pragmatique. ANNE Czarine de Russie *& le* Roi de Danemarc *firent* (1) *avec* CHARLES VI *un Traité, où cette même Garantie fut stipulée : mais ni la* Russie *ni le* Danemarc *n'ont agi en conséquence dans la dernière Guerre. L'*Impératrice ELISABETH *a simplement fourni des Troupes soudoiées par* l'Angleterre *& la* Hollande.

Le Roi Très Chretien la garantit aussi par un Traité de Paix commun aux Rois d'Espagne, des deux Siciles & de Sardaigne, qui n'accordèrent pas la meme Garantie.

Tant de Garanties ne calmoient point l'inquiétude de CHARLES VI *sur le sort de la* Pragmatique. *Il y manquoit celle du plus puissant Monarque de* l'Europe, *& une circonstance favorable l'y joignit.*

Par les Articles Préliminaires, (2) *qui conduisirent à l'avant-dernière Paix entre* LOUIS XV, Roi de France, *&* l'Empereur CHARLES VI, *& par le* Traité définitif (3), *le* Roi Très Chretien *garantit la* Pragmatique-Sanction *pour tous les Etats que* CHARLES VI *possèdoit alors ou qu'il devoit possèder en vertu de ce même Traité : mais les* Rois d'Espagne, des deux Siciles *&* de Sardaigne, *ses Alliés dans cette Guerre, pour lesquels le* Roi Très Chretien *avoit stipulé les conditions auxqueiles ils devoient désarmer, accèdant au Traité, évitèrent avec soin d'accorder la même Garantie.*

Le huitième Article de ce Traité est le seul qui intéresse nommément & particulièrement le Roi de Sardaigne, *& c'est a ce seul Article qu'il accèda.*

Le Roi d'Espagne *déclara, de sa part, que son Accession à ce même Traité,* devoit s'entendre uniquement des choses qui concernent & regardent purement & simplement la teneur des Actes rapportés dans son Accession, & ce avec l'exclusion de toute autre chose quelconque.

Le Roi des deux Siciles *mit à son Accession la même restriction que le Roi, son Père, avoit mise à la sienne.*

Ces restrictions emportoient d'autant plus certainement l'exclusion de la Garantie de la Pragmatique Sanction, *que l'Article VI des* Préliminaires, *par lequel le* Roi Très Chretien *avoit garanti la* Pragmatique-Sanction, *n'étoit pas rapporté dans ces Accessions, & que* CHARLES VI *donna son consentement par écrit, pour qu'il n'y fût pas rapporté, consentement qui est parmi les Actes de cette Paix.*

Voila ce qu'il a été nécessaire de remarquer au sujet de cette fameuse Pragmatique, *pour mètre le Lecteur en état de juger si elle répugnoit à la nature des différens Fiefs que l'on vouloit joindre par un lien commun, si elle étoit conforme ou contraire aux Loix, si les droits du Tiers y étoient lesés, si les*

suite pour terminer le sujet de querèle qui, après la mort de l'*Empereur* CHARLES VI, avoit fait prendre les armes à la *Cour de Dresde*, comme à plusieurs autres Puissances, contre celle de *Vienne*.

(1) Le 26 de Mai 1732. Article IV.

(2) Article Préliminaire du 3 d'Octobre 1735.

(3) Du 18 de Novembre 1738.

Archiducheſſes Léopoldines & Joſéphines *ou leurs Décendans pouvoient allèguer en leur faveur les droits du ſang, ſi les Peuples avoient un juſte ſujet de s'élever contre ce Règlement de Succeſſion, & ſi enfin cet Ouvrage de* CHARLES VI *avoit aquis, par la Garantie de preſque toute l'*Europe, *plus de ſolidité qu'il n'en pouvoit avoir par lui-même. Il me reſte à rapporter les évènemens dont la mort de ce Prince fut l'époque.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

La nouvelle Maiſon d'Autriche *exiſtàit dans le ſeizième ſiècle ſur la tête de* CHARLEQUINT *& de* FERDINAND I. *La Ligne maſculine* CHARLEQUINT, *qui avoit formé la* Branche Eſpagnole, *finit il y a quarante-neuf ans, en la perſone de* CHARLES II, *dernier* Roi d'Eſpagne (1), *& la Ligne maſculine de* FERDINAND I, *Frère puiſné de* CHARLEQUINT *& ſon Succeſſeur a l'*Empire, *s'eſt éteinte en la perſone de* CHARLES VI, *Auteur de la* Pragmatique-Sanction, *mort ſans Enfans males* (2).

CHARLES VI meurt ſans Enfans mâles; & MARIE-THÉRÈSE, ſa Fille aînée, Femme de FRANÇOIS-ÉTIENNE DE LORRAINE, *Grand Duc de Toſcane*, prend poſſeſſion de tous ſes Etats. Prétentions formées ſur ſa Succeſſion, & meſures priſes de part & d'autre.

Le même jour, MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, *ſa Fille aînée, qui avoit épouſé auparavant* FRANÇOIS-ÉTIENNE DE LORRAINE, Grand-Duc de Toſcane, *comme ſa cadète, épouſa depuis le Frère de ce Prince,* CHARLES DE LORRAINE (3), *prit le titre des Roiaumes & des Provinces qu'elle ſuppoſa lui être échus par la mort de l'*Empereur, *ſon Père, & entra en poſſeſſion de tous ces Etats. Alors la* Maiſon d'Autriche *ſe trouva préciſément dans la ſituation où le Poète nous répréſente celle du* Roi LATINUS (4).

*Cette Princeſſe s'écarta dans le moment de la confiance que l'*Empereur *ſon Père avoit marquée en dernier lieu à la* France. *Elle ſe livra à l'*Angleterre, *qui s'étudioit à traverſer tous les projets du* Roi Très Chretien, *& à la* Hollande *qui, pour agir avec plus de circonſpection, n'en étoit pas moins oppoſée aux vues dans leſquelles pourroit entrer le* Monarque François. *Elle demanda du ſecours à ces deux Puiſſances Maritimes, contre les Prétendans qui pourroient entreprendre de la troubler dans la poſſeſſion où elle venoit d'entrer. Elle comtoit que ces deux Puiſſances tâcheroient de lui aſſurer cette poſſeſſion, parce qu'elles avoient intérêt de le faire, & ne parut pas mètre ſa confiance dans la Garantie de la* France, *qui avoit des intérêts oppoſés à l'engagement qu'elle avoit pris. La* Reine de Hongrie (*c'eſt le titre qu'a porté l'Héritière de* CHARLES VI *juſqu'au jour de l'élévation du Prince ſon Mari à l'*Empire) *prit auſſi avec précipitation des engagemens avec la* Ruſſie, *& tout cela ne manqua pas de déplaire à la* Cour de France. *Auſſi, cette Cour, quand cette Princeſſe lui écrivit, ne ſe preſſa-t-elle point de répondre. La* Cour de Vienne *n'étoit plus la* Cour Impériale, *dont le Cérémonial étoit rè-*

(1) Mort dans le mois de Novembre 1700.

(2) Le 20 d'Octobre 1748.

(3) MARIE-ANNE-ÉLÉONORE-WILHELMINE-JOSEPHE D'AUTRICHE a épouſé, le 7 de Janvier 1744, CHARLES DE LORRAINE. Ils avoient l'un & l'autre ſigné, le 31 de Décembre 1743, l'Acte de Rénonciation aux Etats héréditaires de la *Maiſon d'Autriche*, ſauf le cas de Succeſſion directe, conformément à la *Pragmatique*.

(4) *Filius huic, fato Divûm, proleſque virilis*
Nulla fuit, primaque oriens erepta juventa eſt.
Sola domum & tantas ſervabat filia ſedes.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

glé d'égal à égal avec celle de France. *Le* Roi Très Chretien *voulut voir comment les* Rois de France *avoient traité les* Rois de Hongrie, *lorsqu'ils ne possèdoient point la* Dignité Impériale, *& cette recherche parut consumer du tems. D'ailleurs, la* France *avoit été la dernière à garantir; &, avant que d'agir, elle vouloit savoir ce que feroient les Puissances qui avoient été les premières à accorder leur Garantie. Le* Roi de Prusse *profitant de la circonstance, entra brusquement dans la* Silésie, *à main armée, sans Déclaration de Guerre, réclama des Duchés & d'autres Domaines, dont il disoit que la* Maison d'Autriche *avoit injustement dépouillé ses Ancêtres, & dont il apprehendoit, selon qu'il le déclara, que quelque autre Puissance ne s'emparât à son préjudice. Il conquit rapidement une grande partie de cette Province, & fit par-là aux Domaines de la* Reine de Hongrie *une brèche que d'autres Puissances devoient bientôt élargir. Le* Roi d'Espagne *& l'*Electeur de Bavière *se contentèrent de manifester d'abord leurs prétentions par des Protestations. Le* Roi de Sardaigne *garda le silence dans les premiers momens, & la* France *ne parut point vouloir encore prendre de parti.*

Toutes les Puissances que je viens de nommer, faisoient des préparatifs de Guerre & ne négligeoient point la voie des Négociations entre elles. Leurs prétentions étoient absolument opposées: mais elles trouvèrent le moien de les concilier par des Traités secrets, & elles se réunirent toutes contre la Pragmatique-Sanction *de* Vienne. *Le sort de cette* Pragmatique *fut en cela semblable à celui de la* Religion Catholique *toujours constament contredite par les* Protestans, *dont les Dogmes sont entièrement opposés, & qui ne s'accordent que dans le seul point de combatre les* Catholiques. *Il faut savoir quelles étoient ces diverses Prétentions; & nous verrons ensuite à quoi elles ont abouti, & quel a été le sort de cette fameuse* Pragmatique-Sanction *de* Vienne, *qui a couté un million d'Hommes à l'*Europe.

Prétentions du Roi de Prusse.

Le Roi de Prusse *réclamoit les droits qu'il prétendoit avoir sur quelques Domaines de* Silésie, *sur les Principautés de* Jagernsdorff, *de* Lignitz, *de* Brieg *& de* Wolhau, *& sur les Seigneuries & Districts de* Beuren, *de* Liebulilitz, *de* Tarnouvitz, *d'*Oderbourg *& leurs dépendances.*

Il racontoit que le Margrave GEORGE DE BRANDEBOURG *avoit aquis* (1) *la Principauté de* Jagernsdorff *du consentement de* LOUIS, Roi de Bohème, *qui lui en avoit donné l'Investiture, comme d'un Fief héréditaire; que* GEORGE-FREDERIC, *Fils du* Margrave, *en avoit hérité; & que, se voïant sans Enfans, il en avoit disposé en faveur de son plus proche Parent,* JOACHIM-FRE'DE'RIC, Electeur de Brandebourg, *de qui décend le* Roi de Prusse *d'aujourd'hui; que cet* Electeur *s'en étant mis en possession & l'aiant uni aux autres biens patrimoniaux de sa Maison, la donna ensuite en appanage au puîné de ses Fils, le* Margrave JEAN-GEORGE, *à condition qu'au défaut de sa Ligne, elle retourneroit à la* Branche Electorale de Brandebourg, *pour y être unie à perpétuité: que ce* Margrave JEAN-GEORGE *aiant pris parti dans la Guerre de* Bohème *pour* FRE'DE'RIC I, Electeur Palatin, *l'Empe-*

(1) En 1524.

reur FERDINAND II *le mit au Banc de l'*Empire, *le dépouilla de la Principauté de* Jagernsdorff, *& étendit la rigueur de sa Sentence jusques sur le* Margrave ERNEST, *son Fils, qui n'avoit qu'un an, quoique ce Prince, dans la première enfance, ne pût être censé coupable de la félonie de son Père; que le* Margrave ERNEST *étant mort dans la disgrace* (1), *la* Maison Electoral de Brandebourg *avoit un droit incontestable sur la Principauté de* Jagernsdorff: *mais que la* Maison d'Autriche *en étoit toujours demeurée en possession.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que le droit du Roi de Prusse *sur les Principautés de* Lignitz, Brieg *&* Wolhau *étoit fondé primitivement sur le Traité de Confraternité héréditaire, passé* (2) *entre les* Princes de Lignitz *&* JOACHIM II, Electeur de Brandebourg, *portant que, l'une des Maisons venant à s'éteindre, l'autre lui succèderoit en tous ses Biens; que ce Traité avoit été désaprouvé par* FERDINAND, Roi de Bohème, *qui, de son autorité privée, le cassa* (3) *& ne laissa aux Contractans que la voie des Protestations; que, la* Maison de Lignitz *étant venue à s'éteindre, celle* de Brandebourg *étoit entrée dans tous ses droits: mais que la* Maison d'Autriche *avoit toujours gardé les Principautés usurpées.*

Que tout ce que l'Electeur de Brandebourg *put obtenir sur la fin du dernier siècle* (4), *ce fut une espèce d'accommodement, par lequel il fut dit que* l'Electeur de Brandebourg *renonceroit à ses prétentions, tant sur la Principauté de* Jagernsdorff, *que sur celles de* Lignitz, *de* Brieg *& de* Wolhau, *à condition que l'*Empereur LEOPOLD *lui donneroit en dédommagement le Territoire de* Schwibus *en* Silésie, *sauf le droit de relief à la* Courone de Bohème; *que l'*Empereur *eut en même tems l'adresse d'exiger du Prince, Fils de* l'Electeur, *une promesse qu'il renonceroit au bénéfice de ce Traité, dès que son Père seroit mort, sans quoi on le menaçoit de toute la colère de l'*Empereur. *Tout ceci se passa (disoit-on) à l'insu du Père, & le Fils, destitué de conseil, fut obligé de se prêter à ce qu'on exigeoit de lui. Ce* Prince Electoral, *parvenu à la Régence, fit un nouveau Traité* (5), *par lequel il promit de restituer le Cercle de* Schwibus, *moïennant une certaine somme & quelques autres avantages, ce qui fut exécuté un an après* (6). *Les Domaines réclamés n'avoient pu, selon le* Roi de Prusse, *être valablement aliénés, sans nécessité, sans un équivalent convenable, par fraude & dans la seule crainte de la* Puissance Autrichienne.

Prétentions de la Maison de Bavière.

*L'*Electeur de Bavière, *qui fut depuis élevé à l'*Empire *sous le nom de* CHARLES VII, *exposa dans ses Manifestes, qu'anciennement le* Duché d'Autriche *avoit appartenu à la* Maison de Bavière; *qu'*OTTOCARE, Roi de Bohème, *s'en étant emparé, il en fut dépossédé par l'*Empereur RODOLPHE DE HAPSBOURG, *qui, loin de le restituer à ses premiers & légitimes Souverains, en investit ses propres Fils, sans laisser à la Maison dépouillée d'autre*

(1) En 1642.
(2) En 1537
(3) En 1546.
(4) En 1686.
(5) En 1694.
(6) En 1695.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

*ressource que celle des Protestations; que l'*Empereur FERDINAND I, *possesseur des Etats d'*Allemagne, *au moïen des arrangemens faits entre lui & son Frère* CHARLEQUINT, *& d'ailleurs* Roi de Bohème & de Hongrie, *du chef de la* Reine ANNE, *son Epouse, voulant établir un ordre de Succession dans sa Famille, & y intéresser la* Maison de Bavière, *afin qu'elle consentît plus volontiers à laisser les* Archiducs *en possession des* Païs-Bas Autrichiens, *fit un Testament & un Codicille (1), par lesquels il ordonna qu'au défaut d'Héritiers mâles dans sa Ligne & dans celle de* CHARLEQUINT, *son Frère, la Succession passeroit à sa Fille ainée l'*Archiducheſſe ANNE, Epouse d'ALBERT V, Duc de BAVIE'RE, *& Mère de* GUILLAUME V, *Trisaieul de l'*Electeur *d'aujourd'hui; que par conséquent, cette Fille ainée étoit l'Héritière substituée au défaut des Dècendans mâles dans les deux Branches de la* Maison d'Autriche; *que, pour assurer encore cette Substitution*, FERDINAND I *fit statuer spécialement dans le Contrat de Mariage, conclu en* 1546 *entre le même* ALBERT V *& l'*Archiducheſſe ANNE, *que cette Princesse renonceroit en faveur des mâles à toute Succession paternelle & maternelle: mais qu'au défaut de Dècendance masculine, elle & sa postérité hériteroient des* Roïaumes de Hongrie & de Bohème, *ainsi que des Etats d'*Autriche *& des Païs qui en dépendent; qu'enfin la Rénonciation, signée en conséquence par l'*Archiducheſſe ANNE, *contient & les mêmes Clauses & les mêmes Réserves; en sorte qu'il y a eu une Substitution ouverte en faveur de l'*Electeur de Bavière, *par la mort de l'*Empereur CHARLES VI *sans Héritiers mâles.*

Prétentions du Roi d'Espagne.

Le Roi Catholique *expliquoit ainsi ses prétentions. La* Courone d'Espagne *vint à la* Maison d'Autriche *par le Mariage de* PHILIPPE D'AUTRICHE *avec* JEANNE, *Héritière de la* Castille *& de l'*Arragon. *Leurs Fils étoient* CHARLES *&* FERDINAND. *L'ainé recueillit toute la Succession d'*Autriche, *de* Bourgogne *& d'*Espagne. FERDINAND *épousa l'Héritière de* LADISLAS IV, Roi de Hongrie & de Bohème. LOUIS II, *son Beaufrère*, Roi de Hongrie & de Bohème *aiant été tué à la Bataille de* Mohacz (2), FERDINAND *succèda aux deux Courones.* CHARLEQUINT, *devenu* Empereur (3) *pensa que les* Etats de l'Empire *feroient difficulté après lui de couroner* Empereur *son Fils* PHILIPPE II (4). *Pour ne point laisser sortir la Courone Impériale de sa Maison, il procura à son Frère* FERDINAND *la Dignité de* Roi des Romains (5), *& lui résigna depuis l'*Empire (6). *On ne sait pas trop bien (disoit le* Roi Catholique) *de quel droit il avoit abandonné à ce Prince (7) l'Héritage de la* Maison d'Autriche *en* Allemagne, *dont il avoit joui par son droit de Primogéniture, & dont il priva ses Enfans par cette Cession. Ce qu'il y a de certain, c'est que la postérité de* FERDINAND *en a joui sans*

(1) En 1543 & en 1547.
(2) En 1526.
(3) En 1519.
(4) En 1527.
(5) En 1531.
(6) En 1556.
(7) Dès le 20 d'Octobre 1520.

obstacle,

obstacle, FERDINAND I *mourut* (1). *Il avoit eu plusieurs Enfans*, *savoir*, MAXIMILIEN II, *déja* Roi de Bohème *&* des Romains (2) *&* Roi de Hongrie (3), *qui lui succèda à l'*Empire *immédiatement après sa mort*; FERDINAND, *qui commença la* Branche de Tirol, *&* CHARLES, *qui fut la tige de celle de* Stirie. *Il avoit outre cela plusieurs Filles*, *& entre autres*, ELISABETH *qui fut l'ainée*, *laquelle épousa* SIGISMOND II, Roi de Pologne, *& mourut sans postérité* (4); *&* ANNE, *qui fut mariée à* ALBERT V, Duc de Bavière, *du chef de laquelle l'*Electeur *de ce nom*, *qui en est dêcendu*, *prétend à l'hérédité.* MAXIMILIEN II *mourut* (5). RODOLPHE II, *son Fils ainé succèda à ses trois Courones*; *&*, *comme il mourut lui-même* (6) *sans avoir été marié*, *il n'eut de Successeur légitime que son Frère* MATTHIAS, *qui décèda sans postérité* (7). *Comme la postérité de* FERDINAND *dans le* Tirol *étoit éteinte*, *celle de* CHARLES *dans la* Stirie *succèda en la persone de* FERDINAND II, *qui eut la* Hongrie, *la* Bohème *& la* Courone Impériale *après* MATTHIAS; *& c'est sa postérité masculine qui a été éteinte en la persone de* CHARLES VI. RODOLPHE *&* MATTHIAS *avoient une Sœur nommée* ANNE, *laquelle fut mariée à* PHILIPPE II, Roi d'Espagne. PHILIPPE III, *fit le fameux* Traité de Prague *avec* FERDINAND II, *qui reconnoissant tout le prix de l'acquiescement de* PHILIPPE III, *consentoit*; qu'au cas que tous ses Dêcendans mâles (*de lui FERDINAND II*) dans la droite ligne masculine, par une suite non interrompue de mâle en mâle, vinssent à manquer, les Femmes quelconques & leurs Fils & Dêcendans fussent exclus de la Succession de ces Roïaumes, à l'infini, par les Dêcendans en ligne droite du *Roi Catholique PHILIPPE III*, qui règnoit alors (8). *C'est* (*disoient les* Espagnols) PHILIPPE V, *actuellement assis sur le Trône* d'Espagne, *qui répresente ce Prince*, *& à qui*, *par conséquent appartient toute la Succession* d'Autriche *en qualité de Petit-Fils & d'Arrière-Petit-Fils de* MARIE-THERE'SE *& d'*ANNE D'AUTRICHE, *en vertu du rappel marqué par le Testament de* CHARLES II, *son grand Oncle*, *& en conséquence de la cession que* LOUIS XIV, *le* Dauphin de France *& le* Duc de Bourgogne *lui ont faite de leurs droits.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Les prétentions de la Maison de Saxe, *pour être bien connues*, *ont besoin d'être extrêmement détaillées. J'abregerai néanmoins*, *autant qu'il est possible*, *les Ecrits qui furent publiés de la part du* Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

Prétentions de la Maison de Saxe.

Ce Prince disoit que les droits de la Princesse sa Femme, *Fille ainée de*

(1) En 1564.
(2) Dès l'an 1562.
(3) Dès l'an 1563.
(4) En 1572.
(5) En 1579.
(6) En 1612.
(7) En l'an 1618.
(8) Voïés ce Traité dans DUMONT, Tome V. Part. II, page 298. Ce Compilateur a mis l'Instrument d'*Ognate* le second, quoiqu'il soit le premier.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

l'Empereur JOSEPH, *sur tous les Roïaumes & Etats délaissés par* l'Empereur CHARLES VI, *étoient incontestables; que plus sensible à la conservation du repos public, qu'empressé à faire valoir les droits de sa Maison, il avoit déclaré qu'il ne s'opposoit point à l'exécution de l'Acte passé en* 1713, *qu'on juge à propos d'appeller une* Sanction-Pragmatique; *mais qu'il ne pourroit jamais voir d'un œil indifférent que d'autres Puissances entreprissent de renverser cette* Sanction, *ou d'y porter atteinte; & qu'en ce cas-là, il seroit obligé de soutenir ses droits.*

Que d'une part cette Sanction-Pragmatique *avoit d'abord été enfreinte par la Collation faite au* Grand-Duc de Toscane *de la Régence des Etats heréditaires, & par celle de la Voix de* Bohème; *que malgré toutes les justes répréséntations faites à cet égard, la* Cour de Vienne *n'avoit pu être disposée à remèdier au tort sensible qui en résultoit pour les droits de la* Reine de Pologne; *que d'un autre côté l'on avoit formé diverses prétentions qui sont, non seulement contraires à cette* Sanction-Pragmatique, *mais qui la détruisent entièrement; & que ces prétentions se trouvoient appuïées par une partie des Puissances garantes, qui se fondoient sur ce que leur Garantie n'avoit pu préjudicier aux Droits des Tiers, pendant que les autres Puissances étoient hors d'état de soutenir la* Sanction-Pragmatique.

Que la nullité de cet Acte étoit clairement démontrée par ce qui avoit été règlé & statué (1) *entre* l'Empereur LEOPOLD *& ses deux Fils*, JOSEPH, *alors* Roi des Romains, & CHARLES, *qu'on avoit déclaré* Roi d'Espagne; *& que l'Acte fait entre ces Princes, étoit un Pacte de Famille immuable, confirmé par le serment de* CHARLES, *qui devoit règler à jamais l'ordre de Succession dans la Maison. Par ce Pacte solemnel, les droits successifs de* l'Archiducheſſe MARIE-JOSEPHE, *à présent* Reine de Pologne & Electrice de Saxe, *comme Fille ainée de* JOSEPH, *& ceux de ses Dècendans, comme aussi après eux, ceux de* l'Electrice de Bavière *sa Sœur, étoient tellement établis & assurés par préférence aux* Archiducheſſes *Filles de* CHARLES, *que par un Acte postérieur, ni en particulier par la prétendue* Sanction-Pragmatique *de* 1713, *ils n'avoient pu être révoqués ni affoiblis, en quelque façon que ce fût.*

Que JOSEPH, Roi des Romains, *qui auroit du succèder de droit à la* Monarchie d'Espagne, *avoit renoncé à ses droits en faveur de son Frère, le* Roi CHARLES, *& les lui avoit cèdés à perpétuité pour lui & ses Dècendans mâles.*

Que le Roi CHARLES, *en acceptant cette cession, avoit fait toutes les rénonciations accoutumées en pareil cas, & donné son consentement à ce qu'au cas qu'il n'y eût que des Filles dans sa postérité, celle de* JOSEPH, Empereur, *son Frère ainé, leur fussent préférées dans l'ordre de Succession* (2).

(1) En 1703.
(2) Voici les propres termes de la Disposition de LEOPOLD, acceptée par CHARLES: *Et quæ eas (Filias nimirum* CAROLI VI) *ubi vis semper præcedunt, primogenitæ nostri Fœminis juxta primogenituræ ordinem.*

Que rien n'étoit moins injuste que cette préférence. Le Roi CHARLES, *comme cadet, ne pouvoit prétendre qu'à un simple Appanage, d'autant que le droit de Primogéniture & d'indivisibilité des Etats héréditaires, étoit introduit dans la* Maison d'Autriche. SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que le Roi JOSEPH *lui avoit cédé, pour lui & pour ses Décendans mâles, une Monarchie entière, dont il auroit pu prendre lui-même possession, & laquelle il auroit pu laisser en son tems, ou entière ou partagée, à ses Filles; & que l'intérêt & la reconnoissance avoient engagé le* Roi CHARLES *à consentir que les Filles de l'*Empereur JOSEPH *qui, selon le droit, auroient succédé dans cette Monarchie, fussent préférées aux siennes dans toute la Succession, le cas prévu arrivant.*

*Que l'*Empereur LE'OPOLD *étoit d'autant plus autorisé à établir par cette disposition deux Branches dans sa Maison, une ainée & une cadète, que les Puissances, dont l'assistance lui étoit alors nécessaire pour prendre possession de la* Monarchie Espagnole, *souhaitoient que cela se fît & avoient déja déclaré dans le* Traité de Partage *conclu avant la mort du* Roi CHARLES II, *que leur intention étoit que toute la Puissance ne fût pas réunie en une seule Persone: mais que les vues de l'*Empereur LE'OPOLD *allèrent plus loin. Afin de prévenir tous les différens qui pourroient naître dans le tems à l'occasion de la Succession, il ordonna que le* Roi CHARLES *succèderoit à son Frère* JOSEPH, *celui-ci venant à mourir sans laisser d'Enfans mâles; & il voulut même que, si la même chose arrivoit au* Roi CHARLES, *les Filles de la Branche ainée eussent la préférence sur celle de la Branche cadète.*

Que LE'OPOLD *& ses Fils étoient incontestablement en droit d'arrêter entre eux cet ordre de Succession; qu'il n'y avoit ni disposition ni privilége antérieur qui leur liât les mains à cet égard; que l'on n'avoit jamais introduit la Succession de Primogéniture par rapport aux Femmes; qu'elles n'avoient aucun droit aquis par aucune disposition de leurs Ancêtres qu'elles pussent réclamer; & que l'*Empereur LE'OPOLD *avoit une entière faculté & un pouvoir absolu de règler, au défaut de Mâles, la Succession des Filles selon son bon plaisir.*

*Que ceci étoit d'autant plus certain, que les Ancêtres de l'*Empereur LE'OPOLD *lui avoient transmis le droit qu'ils avoient aquis par les Armes sur le* Roïaume de Bohème; *& qu'il avoit lui-même un droit semblable sur la* Hongrie, *qu'il avoit enlevée à main armée aux Turcs, de sorte que, par rapport à ces deux Roïaumes, rien ne l'empêchoit de faire telle disposition qu'il trouveroit à propos.*

*Qu'enfin il étoit évident que l'ordre de Succession établi par l'*Empereur LE'OPOLD *avoit également pour motif la cession de la* Monarchie d'Espagne *faite par l'ainé au cadet, & qu'en conséquence elle devoit être considérée comme une condition sans laquelle cette cession n'auroit jamais été faite, & que les termes dont* LE'OPOLD *s'est servi, ne laissent aucun doute sur ce point* (1).

(1) *Declaramus igitur, secundum initam ante* Hispanicæ Monarchiæ *cessionem, & in*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Que cette disposition de l'Empereur LE'OPOLD, *faite avec tant de sagesse, est fondée sur de si justes motifs, acceptée par les deux Frères dont elle intéressoit les Dècendans, confirmée par les assurances les plus fortes & les plus sacrées, & qui ne devoit finir qu'avec le monde, avoit cependant eu un sort tout différent; qu'elle avoit été attaquée par le* Roi CHARLES, *presque dans le même tems qu'il étoit entré en possession des Etats qui lui étoient échus par la mort de son Frère; que le* Roi CHARLES *étant devenu* Empereur, *& aiant pris possession de toute la Succession de son Frère, on vit, en* 1713, *cette fameuse Pièce, qu'on a honorée dans la suite du titre de* Pragmatique-Sanction, *mais qui au commencement ne passoit que pour une simple Déclaration faite par* l'Empereur *en son Conseil d'Etat, en vertu de laquelle ses Filles devoient succèder après lui, &, au défaut de celles-ci, celles de* l'Empereur JOSEPH.

Qu'il étoit extraordinaire que l'Empereur CHARLES *eût posé pour fondement de sa Déclaration la disposition de* l'Empereur *son Père, directement opposée à la Déclaration de* CHARLES; *& que, pour conférer à ses Filles un certain droit, il eût eu recours a un Acte par lequel ce droit avoit été assuré pour toujours aux Filles de* l'Empereur JOSEPH.

Qu'on devoit croire que la Cour de Vienne *n'avoit pu s'empêcher de reconnoître les défauts de cette Déclaration; mais que, ce premier pas une fois fait, il n'avoit plus été possible d'en demeurer là; qu'on avoit cherché des couleurs pour le pallier; & que l'on avoit cru en trouver dans la cession de* l'Empereur JOSEPH, *espérant que les Clauses contenues dans la disposition de* l'Empereur LE'OPOLD, *concernant la Succession, qu'on tenoit cachées avec soin, ne transpireroient jamais.*

Que, les Archiduchesses Joséphines *approchant de l'âge nubile, il fut résolu de ne les point marier, à moins qu'elles ne renonçassent à leur droit & ne se soumissent à la Déclaration que* l'Empereur *leur Oncle avoit publiée en faveur de ses propres Filles; qu'en conséquence, le* Prince Roïal de Pologne *aiant demandé en mariage* (1) *l'*Archiduchesse MARIE-JOSEPHINE, *on donna clairement à entendre à cette Princesse, qu'elle ne devoit point songer à se marier, si elle ne se résolvoit à une Rénonciation. Le moïen de ne la point faire dans une semblable conjoncture! L'*Archiduchesse, *maintenant* Reine de Pologne, *la fit, mais sans savoir précisément à quoi elle renonçoit, sans être autorisée légalement à le faire, ce qui étoit indispensablement nécessaire, enfin, sans qu'on lui eût donné un Conseil dont elle pût prendre l'avis.*

Qu'on ne songea à rien moins qu'à observer ce que les Loix prescrivent dans de pareils cas, que son Epoux, maintenant Roi de Pologne, *fut obligé de faire la même chose; qu'on dressa un Acte qui, pour suppléer à ces défauts naturels, fut étaïé de toutes sortes de Clauses; que, quoiqu'on n'osât lui donner la forme convenable, on tâcha de lui prêter les dehors de légalité dont son*

ipsa cessione uti primariam conditionem repetitam conventionem statuimus, atque in omne ævum valituram legem dictamus.

(1) En 1719.

objet n'étoit pas susceptible ; & que la nullité & l'injustice de cette Rénonciation, ainsi que de la confirmation qui en a été faite après le mariage, sont évidentes.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Qu'au surplus, quoiqu'il en fût de cette Pragmatique-Sanction, *l'acceptation que* le Roi de Pologne *en avoit faite, ne pouvoit pas plus préjudicier aux droits de sa Maison & à ceux de la* Reine, *que la Rénonciation de cette Princesse elle-même. Elle n'avoit pu renoncer validement, sa Rénonciation étoit nulle, tant par rapport à sa forme qu'à sa substance ; & cette Rénonciation, fût-elle aussi conforme aux Loix qu'elle y est contraire, ne pourroit jamais être emploiée contre les droits aquis à la Famille Roïale, non seulement du chef de la* Reine, *mais encore plus par la disposition de son Aieul, ainsi que par les conventions & arrangemens de ses Ancêtres. Ces droits sont tels, disoit-on, qu'il n'y a point d'Acte, quel qu'il soit, qui ait pu y porter atteinte ; & que le* Roi *& la* Reine de Pologne *ne peuvent pas non plus, par l'acceptation de la* Pragmatique-Sanction, *avoir contracté aucune obligation capable de les empêcher de soutenir les droits de leur Maison, qui sont toujours demeurés en leur entier, malgré tout ce qui a été fait au contraire.*

Qu'outre les Droits de la Reine de Pologne *sur tous les Etats de la* Succession Autrichienne, *le* Roi de Pologne *avoit des prétentions personelles.*

Qu'après l'extinction totale des anciens Ducs d'Autriche *de la* Maison de Babemberg, *les deux Fils du* Margrave HENRI DE MISNIE, ALBERT & THIERRI *avoient un double droit sur l'*Autriche *& la* Stirie. *Premièrement, en conséquence d'une Résolution prise dans une Diète solemnelle* (1) *par les Etats de ces Duchés, & fondée sur les Privilèges & Libertés qu'ils avoient alors de se donner ou d'élire eux-même un Souverain. Secondement, du chef de leur Mère* CONSTANCE, *qui étoit la Sœur ainée de* FRE'DE'RIC le Religieux, *dernier* Duc d'Autriche. *La* Maison de Misnie *réclama ses droits & demanda la Succession. Le premier obstacle qu'elle rencontra, fut la grande puissance du* Roi OTTOCARE de Bohème, *qui usurpa ces Etats. Le second & le plus grand vint ensuite de* RODOLPHE DE HAPSBOURG, *qui s'en empara & en investit ses Fils, sous le prétexte qu'ils étoient dévolus à l'*Empire *comme des Fiefs masculins.*

Que les Margraves de Misnie *aiant rencontré de si grandes difficultés dans la poursuite de leurs droits, ils se virent obligés de céder au torrent : mais que les droits de la* Maison de Saxe *n'avoient rien perdu de leur force ; qu'ils avoient tout au plus été suspendus pour le tems de l'existence de la* Maison de Hapsbourg ; *que l'*Empereur RODOLPHE *n'avoit demandé & obtenu de l'*Empire *ces Fiefs pour ses Fils, que sur le pied de véritables Fiefs ; mais qu'à présent que cette Maison étoit entièrement éteinte, ceux de la* Maison de Saxe *revivoient & reprenoient toute leur vigueur, de sorte que le* Roi de Pologne *étoit autorisé à les faire valoir préférablement à tous les autres Prétendans.*

Que, si la Grande-Duchesse de Toscane *vouloit être l'Héritière univer-*

(1) En 1255.

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

sette des Etats de la Succession Autrichienne, *elle étoit obligée, en cette qualité, d'indemniser la* Maison de Saxe, *de tous les dommages qu'elle a soufferts, par la conduite des* Empereurs *précèdens, par rapport à la Succession de* Juliers *& de* Bergue, *laquelle cette Maison a aquise légitimement & à titre onéreux; que ces* Empereurs *ont reconnu leur obligation à cet égard; & qu'ils ont promis plus d'une fois d'y satisfaire.*

Qu'enfin, lorsque les Suédois *entrèrent en* Saxe (1), *le secours promis par un Traité* (2), *ne fut pas donné au feu* Roi de Pologne, *dans le tems que ce Prince, pour exécuter ce Traité, venoit de dégarnir ses propres Etats, afin d'assister l'*Empereur LEOPOLD, *ce qui plongea la* Saxe *dans les derniers malheurs; & qu'il étoit juste de demander, non seulement l'indemnité de ce dommage, qui fut d'environ trente millions de Thalers, à celui qui auroit du l'empêcher, mais encore plusieurs autres sommes considérables, tant en Subsides qu'en Arrérages, dont la* Cour de Saxe *avoit envain sollicité à* Vienne *le paiement, pendant plusieurs années.*

Prétentions du Roi de Sardaigne.

Le Roi de Sardaigne *ne manifesta que fort tard* (3) *les prétentions qu'il avoit sur le* Milanès. *Il fit répandre dans cette Province, & envoïa dans toutes les Cours de l'*Europe *des Exemplaires d'un* Mémoire, *qui avoit pour titre:* DEDUCTION des Droits de la MAISON ROÏALE DE SAVOIE sur le DUCHE' DE MILAN.

Ce Mémoire *étoit divisé en deux Parties. On entreprenoit de prouver dans la première que, par l'extinction de la Ligne masculine de* PHILIPPE II, Roi d'Espagne, *le* Roi de Sardaigne, *comme Dêcendant mâle de* CATHERINE, *Fille de ce Prince, laquelle fut mariée avec* CHARLES-EMMANUEL I, Duc de Savoie, *étoit seul appellé à la Succession du* Duché de Milan, *en vertu d'un* Diplome *de l'*Empereur CHARLEQUINT; *& dans la seconde, que, quand même ce* Diplome *auroit appellé a la Succession du* Duché de Milan *les Dêcendans des Petites-Filles de* PHILIPPE II, *aussi bien que les Dêcendans de sa Fille* CATHERINE, *cette Succession n'en appartiendroit pas moins au* Roi de Sardaigne.

La première partie comprenoit quatre Articles. Dans le premier, on établissoit que, lorsque CHARLEQUINT *règla par son* Diplome *la Succession pour le* Duché de Milan, *duquel il avoit donné l'investiture* (4) *à* PHILIPPE II *son Fils,* Roi d'Espagne, *& qui étoit dévolu à l'*Empire *par la mort de* FRANÇOIS SFORCE *dernier* Duc de Milan, *cet* Empereur *ordonna que, si la Ligne masculine de* PHILIPPE II *venoit à manquer, la Fille première née de* PHILIPPE II *& les Dêcendans mâles de cette Fille, suivant l'ordre de Primogéniture, succèderoient au* Duché de Milan; *& qu'après l'extinction des Dêcendans mâles de cette Fille, la même Loi seroit observée par rapport aux Filles, seconde, troisième & quatrième nées, & à leurs Dêcendans mâles. Dans le second Ar-*

(1) En 1706.
(2) Du 16 de Janvier 1702.
(3) Au mois de Décembre 1743.
(4) En 1540.

ticle, on s'appuïoit de l'autorité des Loix Civiles, pour montrer que les Petites-Filles ne sont point comprises sous le nom de Filles; & que CHARLEQUINT *n'aiant nommé dans son* Diplome *que les Filles de* PHILIPPE II, *il n'avoit point entendu que les Dêcendans des Petites-Filles de ce Roi dussent posséder le* Duché de Milan, *au préjudice des Dêcendans de sa Fille. On remarquoit dans le troisième, que par les dispositions du Droit Féodal, les Femmes sont excluses des Fiefs, à moins qu'elles ne soient nommément & expressément appellées par les Investitures à y succèder, parce que tous les Fiefs sont masculins de leur nature. De là, l'on concluoit que le Règlement établi par* CHARLEQUINT *pour la Succession du* Duché de Milan, *étant une dérogation à la Loi & une dispense accordée, non d'une manière générale & indéfinie à toutes les Princesses qui dêcendroient de* PHILIPPE II, *mais particulièrement à sa Fille ainée, on ne pouvoit pas étendre cette dispense au de-là de cette même Fille, en faveur des Petites-Filles de ce Prince. Le quatrième Article rapportoit plusieurs présomptions qui tendoient à ajouter une nouvelle force aux différens raisonemens qu'on avoit emploïés dans les trois Articles précèdens.*

SUITES DE LA MORT DE L'EMPEREUR CHARLES VI.

Il y avoit trois Articles dans la seconde Partie. Dans le premier, on essaïoit de prouver que, quand la Ligne masculine de PHILIPPE II *s'étoit éteinte par la mort de* CHARLES II, *dernier* Roi d'Espagne *de la* Maison d'Autriche, VICTOR-AME'DE'E, Duc de Savoie, *étoit le seul Prince qui pût prétendre à la Succession du* Duché de Milan. *Le second Article étoit destiné à montrer que* VICTOR-AME'DE'E *étoit le plus proche Héritier du premier investi, & que dans la Succession des Fiefs on suit, non le Droit commun, mais les dispositions prescrites par les Investitures & par l'Inféodation. On se proposoit de faire voir dans le dernier Article que la mort de* l'Empereur CHARLES VI *avoit ouvert la Succession de ce Duché à* CHARLES-EMMANUEL, Roi de Sardaigne *aujourd'hui règnant, à l'exclusion de tous les autres Concurrens, & l'on apportoit pour principale preuve de cette Proposition, que tous les Princes, qui dêcendent de* PHILIPPE II, *& qui par là peuvent former des prétentions sur le* Duché de Milan, *ne sont point de l'*Agnation *de ce Prince, & qu'ils ne sont que des Dêcendans de Filles de Filles.*

Comme les droits les plus légitimes sont d'ordinaire peu considérés, s'ils ne sont appuïés des armes, les prétentions les plus mal fondées tirent souvent de ces mêmes armes une force qu'elles n'ont pas par elles-même. Le sort des prétentions formées sur la Succession de l'Empereur CHARLES VI *a été divers, selon les diverses situations où étoient les Puissances belligérantes; & cette différence a fait le destin de la* Pragmatique, *qui doit subsister pour ceux qui n'ont pu y donner atteinte.*

Comment les diverses Prétentions ont été réglées par les Traités de Paix qui ont terminé les Guerres auxquelles elles avoient donné lieu; & quel a été le sort de la Pragmatique.

M. DE RE'AL expose ensuite en peu de mots les avantages que différentes Puissances ont retiré des Traités par lesquels on a terminé la Guerre: mais je ne dois pas le suivre dans ce détail, parce que ce seroit anticiper les évènemens. C'est assés qu'avec le secours qu'il a bien voulu me prêter, j'aie mis les Lecteurs au fait des suites de la mort de *Charles VI*, &

des causes de la Guerre, beaucoup mieux & d'une manière bien plus précise, que je ne l'aurois pu faire par moi-même, sur tout avec le peu de tems que j'aurois pu mètre, tant à la lecture, qu'à faire les extraits des Pièces publiées par les divers Prétendans à la Succession de la *Maison d'Autriche*. Je ne pouvois rien donner de mieux pour soulager les Lecteurs de l'ennui que doit leur causer la sécheresse de mon Journal, que je vais reprendre.

ANNE'E MDCCXLI.

I. AFFAIRES DIVERSES. Mort du Lord Cathcart. 4 Janvier.

I. EN JANVIER; le 3, le Lord *Cathcart* mourut dans l'Ile de *Saint-Christophe*, de la Fièvre & du Flux de Sang, après que le Major-Général *Wentworth* eut pris le Commandement des Troupes, parce que le Chevalier *Chaloner Ogle* avoit continué sa route pour *La Jamaique*, où il arriva, comme on l'a dit ci-devant, dans les derniers jours de Décembre 1740.

Colonels pour 11 nouveaux Régimens. Ordre de presser des Soldats. 7, 9 Janvier.

Le 7 & le 9, le *Roi* nomma les Colonels de onze nouveaux Régimens d'Infanterie & de quatre de Marine, que l'on devoit lever incessament, & les ordres furent expédiés pour enrôler par force des Soldats, afin de complèter au plustôt les Régimens d'Infanterie, dans chacun desquels il devoit y avoir 115 Officiers. Ce Corps d'Officiers devoit être composé de ceux a la demi-paie, qui, selon la Liste remise dans ce tems au Chevalier *Walpole*, montoient à 110 Capitaines, 302 Lieutenans & 302 Sous-Lieutenans; mais dont le plus grand nombre étoit hors d'état de servir.

Remerciment des Marchands à l'Amiral Haddock. 9 Janvier.

Le 9, les Marchands, qui trafiquoient dans la Méditerranée, dressèrent & signèrent une Lettre, pour envoïer par la première occasion à l'Amiral *Haddock*, afin de le remercier du soin avec lequel il protégeoit leurs Vaisseaux contre les *Armateurs Espagnols*.

Naissance & Bateme d'une Princesse. 10 Janvier; 4 Fevrier.

Le 10, entre 7 & 8 heures du matin, la *Princesse de Galles*, accoucha d'une Princesse, qui fut batisée le 4 du mois suivant en présence de la Princesse sa Mère & dans son Appartement, par le Docteur *Seeker*, Evêque d'*Oxford*, & nommée *Elisabeth-Caroline*. Elle eut pour Parrain le *Margrave d'Anspach*, réprésenté par le Lord *Baltimore*, & pour Maraines la *Reine de Danemarc* & la *Duchesse de Saxe-Gotha*, réprésentées par la Vicomtesse d'*Irwin* & par l'Epouse du Lord *Archibald Hamilton*. Le *Prince de Galles* fut présent à la Cérémonie.

Aquisitions pour les Enfans trouvés, &c. 15 Janvier.

Le 15, les Gouverneurs & Gardiens de l'Hopital établi pour l'entretien des Enfans trouvés, tinrent une Assemblée générale dans laquelle il fut résolu d'acheter pour la somme de 8 mille Liv. St. quelques Prairies du Comté de *Salisburi*, situées au Nord de la Rue *d'Ormond*, afin d'y placer le Bâtiment de l'Hopital. En même tems, on règla les salaires des Officiers & Serviteurs qui devoient être emploïés dans cette Maison.

Tumulte en Ecosse. 26 Janvier, &c.

Le 29, la Populace de la Ville de *Plyth* en *Ecosse* se souleva, à l'occasion de la rareté & de la cherté des Grains. Le tumulte dura plusieurs jours, & les Mutins aiant forcé les Greniers du S. *Foster*, enlevèrent pour environ

fon 500 Liv. St. de Froment. Le S. *Withe*, Juge de Paix se rendit auprès d'eux & leur lut la Proclamation contre les Tumultes: mais ils n'y firent aucune attention, ce qui l'obligea de se retirer.

EN FEVRIER; on ouvrit le 15, à l'*Echiquier* une Souscription pour un Emprunt à trois pour cent, sur la Taxe des Terres; & cette Souscription fut remplie en moins de deux heures.

Emprunt sur la Taxe des Terres. 15 Février.

Le 28, on fit embarquer à la Tour une grande quantité de Munitions de guerre pour envoïer à *Lyme*, dont on avoit ordonné que les Fortifications fussent réparées, afin de mètre cette Place en état de défense. A peu près dans le même tems, on embarqua beaucoup de Canons & de Munitions de guerre pour les Iles de *Wight* & de *Scilly*; & l'on fit préparer un train d'Artillerie pour l'usage des Troupes qui devoient former un Camp à l'*Ouest d'Angleterre*.

Munitions de guerre pour Lyme, &c. 28 Fevrier.

On ordonna de plus de fondre un grand nombre de Canons, & de faire en diligence plusieurs milliers de petites Armes.

Canons & petites Armes ordonnées. Fevrier.

EN MARS; Dans un Conseil, qui se tint le 2 à *Saint-James*, il fut arrêté de publier incessament une Proclamation pour donner un plus grand encouragement aux Matelots, & autres qui voudroient servir sur la Flote. Elle fut publiée le 4, & rappellant une autre Proclamation publiée le 4 de Janvier, elle portoit que ceux qui s'enrôleroient avant le 5 d'Avril, jouiroient de l'encouragement promis par cette autre Proclamation.

Proclamation pour encourager les Matelots, &c. 2, 4 Mars.

Le 6, le *Roi* tint un Chapitre de l'Ordre du *Chardon*, & nomma le Comte de *Murray* Chevalier de cet Ordre, à la place du feu Comte de *Marchmont*.

Nouveau Chevalier du Chardon. 6 Mars.

Le 10, il y eut ordre de préparer les Equipages de Campagne du Roi; & de tenir ses Yachts en état de mètre incessament à la Voile. Les Troupes, que l'on devoit embarquer alors, étoient, disoit-on, composées de 2 mille Hommes du Régiment des Gardes à pied, de 4 mille des Régimens d'*Angleterre* & de 6 mille des Régimens d'*Irlande*.

Ordre de préparer les Equipages du Roi, &c. 10 Mars.

Le 18, on débarqua près de la Tour un grand nombre de Caisses remplies d'Armes arrivées depuis peu de *Hollande*; & l'on ordonna de tenir prêts incessament 12 cens Canons, avec une grande quantité de munitions de guerre, & de jeter au plustôt en fonte 500 Canons de baterie & 50 gros Mortiers pour le service du Roi.

Armes venues de Hollande; ordre de préparer des Canons, &c. 18 Mars.

Le 31, le *Roi* tint un Chapitre de l'Ordre de la *Jarretière*, lequel fut composé des Chevaliers qui se trouvoient alors à *Londres*. L'*Evêque de Salisbury*, Chancelier de l'Ordre, les aiant invités, ils se rendirent, du Cabinet du Roi à la Chambre de l'ancien Conseil, dans l'ordre suivant. Le *Comte d'Essex*; les *Ducs de Devonshire*, *de Richmont*, *de Rutland*, *de Grafton*, *de Montagu*, & *de Dorset*; le *Comte de Wilmington*; le Chevalier *Robert Walpole*; les *Ducs de Bolton* & *de Newcastle*; & le *Duc de Cumber-*

Nouveaux Chevaliers de la Jarretière. 31 Mars.

land. Le *Roi*, comme Souverain de l'Ordre les suivoit. Après qu'il eût pris place, & fait signe aux Chevaliers de s'asseoir, le Chancelier de l'Ordre déclara que le motif de ce Chapitre étoit de remplir les 5 places vacantes par la mort des *Ducs de Kent* & *de Roxboroug*, des *Comtes de Strafford* & *de Scarboroug*, & du *Vicomte de Townshend*. Ensuite on fit le Scrutin, lequel aiant été recueilli par le Chancelier & présenté au *Roi*, Sa Majesté nomma Chevaliers, le *Prince* FREDERIC DE HESSE CASSEL, avec les *Ducs de Saint-Albans*, *de Marlboroug*, *de Kingston* & *de Rutland*. Les quatre derniers aiant été introduits dans la Chambre y reçurent avec les cérémonies accoutumées le Collier de l'Ordre. Ils furent installés le 2 de Mai.

Bœuf salé refusé à Corck aux Vaisseaux François Mars.

Durant ce mois; plusieurs *Vaisseaux François* qui s'étoient rendus à *Corck* en *Irlande* pour y charger du Bœuf salé, furent obligés d'en partir sans avoir pu obtenir la permission d'en embarquer une plus grande quantité que deux Barils par Navire, comme Provisions nécessaires.

Troupes prêtées par l'Angleterre à la Reine de Hongrie.

Le Général *Wade* eut ordre de se rendre incessament en *Hollande* &, de passer ensuite en *Allemagne* pour assembler vers les Frontières de *Hesse* un corps d'Armée qui devoit être composé de 6 mille *Danois*, de 6 mille *Hessois*, de quelques mille *Hanovriens* & de 12 mille *Anglois* qui devoient passer la Mer. Ces Troupes étoient destinés à prévenir les Troubles dont l'*Empire* étoit menacé de plusieurs côtés; & le bruit se répandit que le *Roi* les commanderoit en persone, ce que les ordres donnés de préparer ses Equipages de Campagne rendoit très vraisemblable. Cet arrangement n'eut pas lieu dans son entier. Les *Troupes Angloises* ne passèrent la Mer que l'année suivante.

Violence d'un Anglois à Lisbone. Mars.

Le Capitaine d'un *Vaisseau Anglois* aiant enlevé par force à *Lisbone*, & conduit sur son bord douze persones de diverses Nations, le *Roi de Portugal* lui fit insinuer de les renvoïer sur le champ; ce qu'il refusa de faire. Le *Roi* justement irrité, envoïa des ordres à tous les Forts qui bordent les deux côtés du *Tage*, de couler à fonds ce *Vaisseau Anglois* quand il entreprendroit de sortir de la Rivière. Le Capitaine fut si fort épouvanté de ces ordres, que, non seulement il relacha d'abord ces 12 persones, mais qu'il fit aussi prier le *Roi de Portugal* de vouloir bien lui pardonner son attentat.

Charges données. 11 Avril.

EN AVRIL; le 11, le S. *Horace Walpole* fut fait un des Maîtres des Comtes de l'Echiquier, & le Chevalier *Guillaume Tounge* lui succèda dans la Charge de Trésorier de l'Epargne. Le S. *Thomas Wilmington* fut fait Secretaire des Guerres à la place de ce dernier, & l'Emploi de Commissaire de la Trésorerie qu'il avoit, fut donné au S. *Henri Fox*.

Tumulte en Irlande. 27 Avril.

Le 27, la Populace de *Carrick-Surshure* en *Irlande* s'étant ameutée, arrêta un Bateau chargé d'avène, allant à *Waterford*. Le Juge de Paix, s'étant rendu sur le lieu à la tête de 18 Soldats & d'une Compagnie de Ca-

valerie, ordonna aux Mutins de se retirer; & comme ils refusèrent d'obéir, il fit tirer sur eux. Il y en eut 5 de tués & 11 dangereusement blessés.

Soulevement en Ecosse. Avril.

Dans le cours de ce mois; en divers endroits du Nord de l'*Écosse*, la Populace se souleva de même à cause de la cherté des vivres; & les Mutins poussèrent la violence jusqu'à mètre en prison les Magistrats de *Cullen*, qui vouloient les disperser. Ils maltraitèrent pareillement ceux de plusieurs autres Bourgs. Ensuite ils parcoururent une grande partie du Païs; pillant & détruisant toutes les Maisons dans lesquelles il y avoit des grains ou de la Farine.

Mort du Comte de Thomond. 2 Mai.

EN MAI; le 2, *Henri Obrien*, Comte de *Thomond*, Vicomte de *Tadcaster*, Pair d'*Irlande*, Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté d'*Essex*, Conseiller du Conseil-Privé du Roi en *Irlande*, mourut à *Dublin*. Il dêcendoit de *Brien Borhaime*, proclamé Roi d'*Irlande* l'an 1002; & il avoit épousé la Fille du Duc de *Sommerset*, dont il n'avoit point eu d'enfans.

Départ du Roi Hanovre Nomination des Régens. 17, 19, 23 Mai.

Le 17, le *Roi* prêt à partir pour *Hanovre*, tint un grand Conseil à *Saint-James*, dans lequel il nomma *Lords Regens*, pour gouverner en son absence, l'*Archevêque de Cantorbery*, le Lord *Grand-Chancelier*, le Comte de *Wilmington*, le Lord *Harvey*, les Ducs de *Dorset*, de *Grafton*, de *Richmont*, de *Bolton*, de *Devonshire*, de *Montague*, & de *Newcastle*, les Lords *Pembroke* & *Islay*, les Chevaliers *Robert Walpole* & *Charles Wager* & les sieurs *Guillaume Tounge*, *Henri Pelham* & *Thomas Winnin*. Le *Roi* partit ensuite vers les cinq heures du soir pour *Gravesend*, où il s'embarqua le soir & mit à la voile. Il débarqua le 19 à *Hellevoet-Sluys*, & le 23 après midi il arriva à *Herrenhausen*.

Ordre aux Troupes de se tenir prêtes à passer la mer. 17 Mai.

Le jour du départ du *Roi*, les Troupes qui devoient être transportés en *Hollande* eurent ordre de se tenir prêtes à marcher afin d'aller à bord. Ces Troupes destinées à former avec les *Danois*, les *Hessois* & les *Hanovriens* une Armée de 30 à 36 mille Hommes, étoient composées de 10 Compagnies de chaque Régiment des Gardes à pied, faisant trois Bataillons; de 70 Hommes de chaque Compagnie des Gardes du Corps; de 70 de chaque Compagnie de Grenadiers à Cheval de la Garde; de 7 Régimens d'Infanterie & de 3 de Cavalerie; ce qui montoit à plus de 17 mille 500 Hommes.

Charges données. Mai.

Dans le courant de ce mois; le Roi nomma le Duc de *Kingston* & le Comte d'*Holdernest* Gentilshommes de sa Chambre, à la place du feu Comte de *Selkirck* & le Lord *Catheart*.

Nouveaux Pairs. Mai.

Les Sieurs *Henri Bromley*, *Etienne Fox* & *Jean Howe* furent créés *Pairs de la Grande-Bretagne*. Le premier prit le Titre de *Lord Montfort*, *Baron de Harseat*; le second, celui de *Lord Ilchester*, *Baron de Wordford*; & le troisième, de *Lord Chedworth*, *Baron de Chedworth*.

I. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXLI.

On se dispose à faire partir les Troupes destinées à passer la mer. 9, 21 Juillet.

EN JUILLET; le 19, le Général *Wade* partit de *Londres* pour se rendre au Camp de *Colchester*, où les Troupes qu'il devoit commander êtoient assemblées; on expédia des ordres aux Gardes du Corps & Grenadiers à Cheval, qui êtoient absens par congé de se rendre incessament à leurs Compagnies; & les Yachts, qui êtoient sur la Côte eurent ordre de se rendre à *Greenwich*, pour y recevoir à bord les Officiers des Troupes qui devoient passer la Mer. Il y eut, le 21 d'autres ordres d'achever en toute diligence les préparatifs nécessaires au transport de ces Troupes.

Nouveau Général en Chef pour l'Amérique. 1 Août.

EN AOUT; le 1, le Lieutenant Général d'*Alzell* fut nommé Général en Chef des Troupes en *Amérique*, avec ordre de se tenir prêt à partir le mois suivant.

Deux Régimens destinés pour l'Amérique. 15 Août.

Le 15, les *Lords Régens* envoïèrent au Bureau de la Guerre un ordre pour faire passer aux *Indes-Occidentales* deux Régimens d'Infanterie, commandés par le Brigadier *Grise* & le Colonel *Blackney*.

Permission de sortir le Malt du Roïaume 29 Août.

Le 29, les *Seigneurs de la Régence* firent publier une Ordonnance qui permètoit le transport du Malt hors du Roïaume, avec les mêmes restrictions qu'avant l'*Acte* de la dernière Séance du *Parlement*, pour empêcher le transport des Grains & autres Provisions.

Troupes pour l'Amérique. 11 Septembre.

EN SEPTEMBRE; le 11, un Bataillon du Régiment de *Sinclair*, qui êtoit en *Hollande* eut ordre de s'embarquer incessament pour *La Jamaïque*. Il devoit être renforcé de 7 cens Hommes tirés de divers Régimens.

Nouveau Général en Chef en Irlande. 14 Septembre.

Le 14, le Lieutenant-Général *Gervais Parker* fut déclaré Général en chef de toutes les Forces du *Roi* en *Irlande*.

Retour du Roi. 30, 31 Octobre.

EN OCTOBRE; le 30, le *Roi* débarqua à *Aldboroug* sur la Côte de *Suffolck*. Le lendemain il se rendit à *Londres* au Palais de *Saint-James*; & le soir les *Seigneurs de la Régence* lui remirent leur Commission.

Tempête. Octobre.

Dans le cours de ce mois; plus de cent Bateaux, emploïés à la pêche du Harang sur les Côtes d'*Ecosse* vers *Greenock* périrent par une violente tempête avec le plus grand nombre de ceux qui les montoient.

Tumulte à Glasgow. Octobre.

Quelques jours auparavant, il y avoit eu à *Glasgow* un grand tumulte à l'occasion d'une quantité considérable de Beurre qu'on y avoit achetée depuis peu pour le service de la Flote. La Populace enfonça deux celliers, où l'on soupçonnoit que ce Beurre êtoit caché.

Charges & Dignités données. 30 Novembre.

EN NOVEMBRE; le 30, dans un Grand Conseil tenu à *Saint-James* en présence du Roi, le Comte de *Filtz-Walter* prêta serment en qualité de Lord-Lieutenant du Comté d'*Essex*; & le S. *Guillaume Fortescue*, Maître des Rôles; en qualité de Conseiller-Privé. Ce dernier prit ensuite Séance au Conseil.

Permission de transporter les Grains hors du Roïaume.

Comme par *Acte* du *Parlement*, passé dans la dernière Séance, le transport hors du Roïaume de toutes sortes de grains & de provisions, excepté le Ris, avoit été défendu jusqu'au 25 de Décembre de cette année,

I. AFFAIRES DIVERSES.

& que le même Acte avoit autorisé le *Roi* à lever cette défense, quand il le jugeroit avantageux au Roïaume; il fut résolu dans ce même Conseil du 30, en considération de l'abondance de la dernière Recolte, de permètre, tant aux Naturels qu'aux Etrangers, de transporter hors du Païs toutes sortes de grains, à l'exception de l'Avène & des Féves. Cette permission fit dans le mois suivant hausser considérablement le prix du Froment & de l'Orge. 30 Novembre.

Mort du Duc d'Ancastre. Novembre.

Dans le courant de ce mois, le Duc d'*Ancaster & Keston*, Grand-Chambellan d'*Angleterre* & Membre du Conseil-Privé, mourut à sa Terre de *Grinthorp* dans *Lincolnshire*. Le Marquis de *Lindsey*, son Fils aîné, lui succèda dans son Titre & dans ses Biens.

Insulte faite à un Ministre Etranger. Novembre.

Le S. *Ambroise Godfrey*, Juge de Paix pour le Comté de *Middlesex* & la Liberté de *Westminster*, aiant fait mètre en prison un homme de la Livrée du Chevalier *Osorio*, Envoïé extraordinaire du *Roi de Sardaigne*; ce Ministre en porta ses plaintes au *Roi*, qui sur le champ dépouilla le Juge de Paix de sa Charge, & donna ordre au Procureur Général de poursuivre en Justice ceux qui se trouveroient avoir eu part à cette violation du Droit des Gens.

Nouveau Président de la Société Roïale. 11 Décembre.

En Decembre; le 11, la *Société Roïale* élut le Docteur *Martin Folkes* pour Président, à la place du Chevalier *Hans Sloane*, qui s'étoit démis de ce Poste.

II. MARINE.

Ordre de tenir prêts deux Vaisseaux pour l'Amérique. 5 Janvier. Nouvelle Escadre pour la Méditerranée, sous les ordres du Vice-Amiral Stewart. 6 Janvier. Vaisseaux envoïés en Amérique. 13 Janvier.

II. En Janvier; le 5, les *Commissaires de l'Amirauté* donnèrent ordre qu'on tînt prêts dans trois jours deux Vaisseaux de guerre de 50 Canons, pour servir d'escorte aux Navires Marchands qui devoient partir incessament pour *Lisbone*, & passer ensuite aux *Indes-Occidentales*. Le 6, il fut résolu dans un Conseil particulier d'envoïer dans la Méditerranée, sur les Côtes d'*Espagne*, une nouvelle Escadre de 8 Vaisseaux, qui seroit commandée par le Vice-Amiral *Stewart*, & qui, dans le besoin, seroit renforcée par des Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral *Haddock*. Le 13, une Chaloupe armée en guerre partit pour la *Nouvelle-Yorck*, afin d'y remplacer un Vaisseau de guerre que l'on en attendoit incessament avec plusieurs Bâtimens chargés de Mâts pour la Flote du *Roi*. Aux environs du même jour on fit partir pour l'*Amérique* un Navire Marchand que l'on avoit pris aux *Espagnols*, & dont on avoit fait un Vaisseau de guerre. Dans le cours du mois, on continua de presser des Matelots pour le service de la Flote; & les Officiers des Vaisseaux de guerre eurent ordre de se rendre à leurs Bords. On mit en Commission deux Vaisseaux, l'un de 80 Canons & l'autre de 40. Les Commissaires nommèrent encore pour convoïer la Flote Marchande de *Lisbone* un Vaisseau de 20 Canons, qui devoit être joint par un autre chargé de prendre sous sa conserve à *Corck* en *Irlande*, plusieurs Bâtimens qui portoient des Provisions à l'Escadre de l'Amiral *Haddock*.

Matelots engagés de force; ordre aux Officiers de se rendre à bord. Janvier. Vaisseaux en Commission. Janvier. Vaisseaux de conserve pour Lisbone, &c. Janvier.

ANNÉE MDCCXLI.

Vaisseaux frêtés pour le service du Roi; Matelots pressés. 1 Fevrier. Vaisseau en Commission. 3 Février. Mort du Vice-Amiral Stewart. 16 Février. Vaisseaux partis pour l'Amérique. 17 Fevrier. Vaisseaux destinés pour l'Amiral Haddock. Fevrier. Etat des Forces maritimes des Anglois, au mois de Fevrier.

En FEVRIER; le 1, les *Commissaires de la Marine* frêtèrent plusieurs Vaisseaux pour le service du *Roi*; & les Yachts, Alléges & autres Bâtimens destinés à presser des Matelots, eurent ordre, pour cet effet, d'aller croiser le long des Côtes. Le 13, on mit en Commission un Vaisseau de 90 Canons. Le 16, le Vice-Amiral *Charles Stewart* mourut à *Londres*. Le 17, quatre Vaisseaux de guerre firent voile de *Portsmouth* pour l'*Amérique* avec deux Brûlots & plusieurs Bâtimens de transport, chargés de Provisions. Dans le courant du mois, cinq Vaisseaux de guerre eurent ordre de mètre incessament à la voile pour aller renforcer l'Escadre de l'Amiral *Haddock* dans la Méditerranée. Vers la fin du mois, on rendit publique une Liste des Vaisseaux qui composoient la Flote Roïale, avec le nom des endroits où ils étoient le 12. En *Angleterre*; 94 Vaisseaux de guerre, dont 7 du premier rang, 13 du second, 22 du troisiéme, 26 du quatrième, 15 du cinquième & 11 du sixième. Il y avoit outre cela, 2 Brûlots, 6 Galiotes à Bombes, 1 Vaisseau de Provision, 13 Chaloupes, 4 grands Yarchts & 5 petits. En *Irlande*; 4 Vaisseaux, 2 du quatrième rang & 2 du sixième, avec un Yacht. A *Leith* en *Ecosse*; 1 du sixième rang. Au *Cap Finisterre*, à *Lisbone*, à *Oporto* & en *Afrique*; 5 Vaisseaux, 1 du troisième rang, 1 du quatrième & 3 du sixième, avec deux Chaloupes. Dans la *Méditerranée*, & avec l'Amiral *Haddock*; 15 Vaisseaux, 3 du troisième rang, 9 du quatrième & 3 du sixième, avec 4 Brulôts. Aux *Indes-Occidentales*, 56 Vaisseaux; savoir à *La Jamaïque* & avec l'Amiral *Vernon*; 19 Vaisseaux, 3 du troisième rang, 9 du quatrième, 3 du cinquième & 4 du sixième, avec 5 Brûlots & 1 Vaisseau de Provision; sous l'Amiral *Ogle*; 22 Vaisseaux, 12 du troisième rang & 10 du quatrieme, avec 6 Brulôts & 2 Vaisseaux d'Hopital; avec le Chef d'Escadre *Anson*; 5 Vaisseaux, 3 du quatrième rang, 1 du cinquième & 1 du sixième, avec une Chaloupe. A *La Nouvelle-Yorck*, à *La Virginie*, à *La Caroline-Méridionale*, à *La Barbade*, aux Iles de *Bahama* & à celles *Sous le Vent*; 10 Vaisseaux, 1 du quatrième rang, 3 du cinquième & 6 du sixième, avec 2 Chaloupes. *Convois*; 5 Vaisseaux, 1 du quatrième rang, 2 du cinquième & 2 du sixième. En *Hollande*; 1 Yacht. Ce qui faisoit en tout 180 Vaisseaux de guerre, 17 Brulôts, 6 Galiotes à Bombes, 2 Vaisseaux de Provisions, 2 d'Hopital, 19 Chaloupes, 6 grands Yachts & 5 petits; ensemble 237 Bâtimens armés en guerre.

Provisions pour Gibraltar & pour Madère. 4 Mars. Vaisseaux en Commission. 6 Mars. Vaisseaux pour la Jamaïque. 13 Mars, &c.

En MARS; le 4, il partit de *Corck*, en *Irlande*, 11 Bâtimens chargés de Provisions, dont 4 pour *Gibraltar* & 7 pour *Madère*. Ils étoient escortés par un Vaisseau de guerre. le 6, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission 3 Vaisseaux, 1 de 40 Canons & 2 de 20. Le 10, deux Vaisseaux de guerre partirent des Dunes pour *Gibraltar*. Le 13, 4 Vaisseaux de guerre de *Spithead* eurent ordre de mètre incessament à la voile pour *La Jamaïque*, avec tous les Vaisseaux de transport qui étoient dans

ce Port; & deux de ces quatre eurent ordre d'aller au pluſtôt à *Corck* pour en amener les Bâtimens de tranſport deſtinés pareillement pour *La Jamaïque.* Quelques jours après, ces mêmes Vaiſſeaux & d'autres ſortis des Ports de *Plymouth* & de *Portſmouth*, partirent, au nombre de 7, de *Sainte-Hélène*, avec 23 Bâtimens de tranſport, aiant été joints par 6 autres, venus d'*Irlande* ſous le Convoi d'un Vaiſſeau de guerre. Ce qui faiſoit en tout 8 Vaiſſeaux de guerre & 30 Bâtimens de tranſport. Le 27, on mit en Commiſſion 2 Vaiſſeaux, l'un de 80 Canons & l'autre de 40. Le 30, il ſe tint à *Witheal* un Conſeil dans lequel il fut réſolu de publier une Proclamation, par laquelle on promètoit une gratification de 5 Liv. St. à chaque Matelot expérimenté qui s'engageroit volontairement, & 3 Liv. St. à chacun des autres Matelots. Cette Proclamation fut publiée le 1 d'Avril. Le même jour, il ſe tint une Aſſemblée de l'Amirauté, où tous les Capitaines qui ſe trouvoient à *Londres* furent appellés, pour donner leur avis ſur les moïens les plus propres à former promtement les Equipages de la Flote. Dans le cours de ce mois, les *Commiſſaires des Vivres* frètèrent 8 Bâtimens pour porter des Proviſions aux différentes Eſcadres; & l'on ordonna d'embarquer à *Londres* une grande quantité de toutes ſortes de Munitions de guerre pour *Portſmouth* & *Plymouth*, dont les Magaſins êtoient épuiſés. Un Vaiſſeau de guerre eut ordre d'aller croiſer vers l'Oueſt de l'*Angleterre*, pour donner la chaſſe à 3 *Armateurs Eſpagnols*, qui depuis quelque tems ſe montroient de ce côté. Il y eut ordre d'avitailler en diligence un Vaiſſeau de 40 Canons, du Port de *Deptfort*; & d'en équiper, auſſi très promtement un autre nouvellement mis en Commiſſion. On continua de preſſer les Matelots; & pour cet effet, on viſita tous les endroits dans leſquels on ſavoit qu'il y en avoit de cachés, & l'on retira des priſons ceux qui étoient détenus pour de petites dètes. Dans le même tems, tous les Vaiſſeaux de guerre, les Galiotes à Bombes & les Allèges firent voile des Ports Occidentaux, afin d'aller au devant des Vaiſſeaux que l'on attendoit en *Angleterre* & d'en enlever les Matelots, pour le ſervice de la Flote. On envoïa même une Galiote à Bombes aux Iles d'*Orkney*, pour y preſſer auſſi des Matelots, & l'on comtoit en pouvoir tirer 4 à 500.

En AVRIL; le 7, les *Commiſſaires de l'Amirauté* mirent en Commiſſion une Chaloupe nouvellement lancée à l'eau à *Deptfort*. Le 10, l'Amiral *Cavendish* alla à *Portſmouth* arborer ſon Pavillon à bord du *Saint-George*, Vaiſſeau de 90 Canons; & le lendemain, il y eut des ordres expédiés pour préparer en toute diligence les Vaiſſeaux de guerre & les Brûlots qui devoient compoſer l'Eſcadre qu'on l'avoit chargé de commander. Le 21, il y eut ordre d'avitailler inceſſament deux Vaiſſeaux de guerre; & que deux autres ſe tinſſent prêts à mètre à la voile pour aller à *Sainte-Hélène* attendre les Vaiſſeaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, & de là les amener en *Angleterre*. Pendant ce mois, on travailla très diligemment à

Vaiſſeaux en Commiſſion. 27 Mars.
Proclamation en faveur des Matelots. 30 Mars; Avril.
Les Capitaines conſultés ſur les moïens de former les Equipages. 30 Mars.
Bâtimens de tranſport frètés; & munitions de guerre tranſportées à Plymouth, &c. Mars.
Vaiſſeau envoïé croiſer ſur les Côtes. Mars.
Ordre d'avitailler un Vaiſſeau, &c. Mars.
On continue à preſſer les Matelots. Mars.
Chaloupe en Commiſſion 7 Avril.
Eſcadre pour être commandée par l'Amiral Cavendish. 10, 11 Avril.
Vaiſſeaux Avitaillés; autres envoïés au devant de ceux de la Comp. des Indes-Orientales. 21 Avril.
Flote deſtinée à

être commandée par l'Amiral *Norris*.
Avril.
On continue de presser des Matelots.
Avril.
Vaisseaux envoïés contre les Armateurs Espagnols.
Mai.
Vaisseaux avitaillés.
Mai.
Ordre d'en bâtir quatre.
Munitions pour l'Amiral Vernon, &c.
6 Juin.
Quatorze cens Matelots enlevés de force sur la *Tamise*.
13 Juin.
Mille autres enlevés de force.
16 Juin.
Raison de ces enlevemens.
Vaisseaux frétés pour transporter des Troupes.
20 Juin.
Flote de l'Amiral Norris.
28, 29 Juin.
Bâtimens de transport frétés; munitions pour Gibraltar & Port-

équiper la Flote que l'Amiral *Norris* devoit commander; & l'on continua de presser des Matelots, en enlevant en mer ce que l'on en pouvoit prendre sur les Vaisseaux qui revenoient en *Angleterre*.

En Mai; on fit partir de *Falmouth* & d'autres Ports plusieurs Galiotes à Bombes & d'autres Vaisseaux armés en guerre, pour aller croiser dans la *Manche*, où l'on prétendoit qu'il y avoit alors 9 *Armateurs Espagnols*. On donna ordre d'avitailler en diligence à *Blackstakes* un Vaisseau de guerre de 90 Canons. On en avitailla quatre autres dans un autre Port, lesquels allèrent ensuite à *Long-Reach* prendre leur Canon.

En Juin; le 6, les *Commissaires de la Marine* donnèrent ordre d'en construire à *Deptfort* le plus promtement qu'il seroit possible, 4 de 70 Canons; & le même jour, les *Commissaires de l'Amirauté* nommèrent 2 Vaisseaux de 50 Canons pour en escorter un chargé de Munitions pour l'Amiral *Vernon*, & 40 Navires Marchands destinés pour les *Indes-Occidentales*. Le 12, on expédia de nouveaux ordres, pour presser des Matelots & les enlever de force. En conséquence, le lendemain matin, on en enleva près de 14 cens sur la *Tamise*. Le 16, on en prit encore plus de mille à bord des Vaisseaux Marchands qui se trouvoient dans la *Tamise*, sans avoir égard à leurs Protections, & sans excepter les Bâtimens de Charbon. Dans ces deux jours & quelques autres, on enleva près de 5 mille Matelots, & l'on disoit qu'il en faloit encore presque autant. Ce qui causa cet ordre exécuté si promtement, ce fut la résolution prise d'équiper tous les Vaisseaux mis en Commission, afin d'avoir une Escadre de 40 Vaisseaux dans la *Manche*, d'envoïer incessament une Escadre de 15 dans la *Mer Baltique*, & d'en faire aussi partir incessament 15 autres pour renforcer l'Amiral *Haddock* qui, se voïant 26 Vaisseaux de ligne sous ses ordres, pourroit aller chercher l'Amiral *Torrès*, que l'on croïoit arrivé à *Madère* avec les *Galions* qu'il avoit sauvés à tems de *Cartagène*. Depuis le commencement de ce mois jusqu'au 20, on frèta pour les Troupes qui devoient passer en *Hollande*, 28 Vaisseaux de transport de 230 à 240 Tonneaux. On les engagea pour trois mois à raison de 15 Shellings par chaque Tonneau. Le 28, le Chevalier *Jean Norris* reçut ses dernières Instructions au sujet de la Flote qu'il commandoit & dont le rendés-vous général étoit à *Spithead*. Il y devoit arborer son Pavillon à bord de la *Victoire*, Vaisseau de 110 Pièces de Canon. Il y avoit déja dix Vaisseaux assemblés à *Spithead*. Le 29, un de 100 Canons & cinq de 90 partirent de *Portsmouth* sous les ordres du Chef d'Escadre *Brown*, pour les aller joindre; & l'Amiral *Balchen* eut ordre à *Plymouth* de se rendre incessament à *Spithead* avec deux Vaisseaux, l'un de 70 Canons & l'autre de 60. Le 30, les *Commissaires de la Marine* frétèrent encore plusieurs Bâtimens de transport; & ceux qu'on avoit chargés de Munitions de guerre pour *Port-Mahon* & *Gibraltar*, eurent ordre d'aller joindre les Vaisseaux

destinés

destinés à renforcer l'Escadre de l'Amiral *Haddock*, afin de profiter de leur Convoi. Cette Escadre étoit de 12 Vaisseaux & s'assembloit aux *Dunes*.

Mahon. 30 Juin.

En JUILLET; le 4, on donna des ordres pour faire partir incessament quelques Vaisseaux de guerre pour l'*Amérique*. On devoit leur donner double Equipage, afin de remplacer les Matelots que l'Amiral *Vernon* avoit perdus; & l'on devoit en même tems envoïer 2 mille Hommes de Troupes de terre, pour renforcer l'Armée du Général *Wenworth*. Le 7, l'Amiral *Norris*, lequel avoit, le 1 de ce mois, arboré son Pavillon à bord de la *Victoire* à *Spithead*, partit de ce Port avec un vent très favorable; & le 8, à 10 heures du matin, il fut hors de la vue de *Sainte-Hélène*. Sa Flote étoit composée de 16 Vaisseaux de guerre, 3 de 100 Canons & de 850 Hommes d'Equipage; 2 de 90 Canons & 750 Hommes; 7 de 70 Canons & 480 Hommes; 3 de 50 Canons & 300 Hommes; 1 de 44 Canons & de 250 Hommes, outre deux Brulôts. Cette Escadre fut jointe ensuite dans les Mers d'*Espagne* par 4 autres Vaisseaux & 2 Galiotes à Bombes. Le 7 encore, plusieurs Alléges eurent ordre de se rendre au plustôt en divers Ports pour y presser les Matelôts. Le 14, il y eut ordre d'avitailler en diligence un Vaisseau de guerre de 50 Canons; les *Commissaires de la Marine* frétèrent plusieurs Bâtimens pour le service du Roi, sans que l'on sût leur destination; & 3 Vaisseaux de guerre partirent de *Plymouth* pour *La Jamaïque* avec plusieurs Bâtimens chargés de Provisions. Le 18, on ordonna d'envoïer une grande quantité de Provisions de toute espèce dans les Ports de *Portsmouth* & de *Plymouth*, & d'équiper en diligence deux Vaisseaux de guerre, pour qu'ils pussent incessament mètre à la voile. Le 25, on expédia des ordres pour avitailler au plustôt un Vaisseau de guerre du Port de *Sherness*.

Vaisseaux pour l'Amérique. 4 Juillet.

Départ de l'Amiral Norris. Etat de sa Flote. 7 Juillet.

Nouveaux ordres de presser les Matelots. 7 Juillet.

Vaisseau avitaillé & Bâtimens frétés; Vaisseaux partis pour la Jamaïque. 14 Juillet.

Ordre de remplir les Magasins, &c; Vaisseaux équipés. 18 Juillet.

Vaisseau avitaillé. 25 Juillet.

En AOUT; le 1, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission un Vaisseau neuf de 50 Canons, lancé à l'eau depuis peu; & donnèrent ordre qu'on réparât 12 Vaisseaux de ligne, afin de les mètre aussi en Commission. Ils arrêtèrent en même tems que les Alléges des Vaisseaux de guerre que l'on croïoit devoir être congédiées, seroient retenues au service, pour être emploïées à porter des Provisions à l'Amiral *Norris*. Le 13, quatre Vaisseaux, dont un de 70 Canons & les autres de 50, partirent de *Sainte-Hélène*, avec plusieurs Bâtimens de Provisions, pour aller joindre l'Amiral *Norris*. Le premier étoit parti d'abord avec lui: mais aiant perdu ses Mats par une tempête, il avoit été obligé de regagner les Côtes d'*Angleterre* pour se remètre en état de faire voile. Comme ces Vaisseaux avoient à bord 300 Hommes de Troupes de Terre, & que l'Amiral en avoit déja 900, on crut qu'il avoit ordre de tenter quelque part une décente. Le 21, il partit de *Douvres* un autre Vaisseau chargé de Provisions pour le même Amiral. Le 25, le Chef d'Escadre *Brown* reçut ordre de se tenir prêt à mètre à la voile avec une Escadre de 8 Vaisseaux de guerre, que l'on

Vaisseaux en Commission; Vaisseaux réparés. 1 Août.

Vaisseaux envoïés à l'Amiral Norris. 13, 21 Août.

Escadre du Chef d'Escadre Brown; Ustensiles propres

aux Siéges, pour l'Amiral Vernon. 25 Août.

croïoit destinée pour la *Mer Baltique*, afin d'y protéger le Commerce de la Nation. Le même jour, on ordonna d'embarquer incessament pour *La Jamaïque* une grande quantité d'ustensiles & d'Instrumens de guerre propres aux Siéges des Villes. Le 28, 4 Galiotes à Bombes destinées à joindre l'Amiral *Norris*, eurent ordre de prendre leurs Mortiers & de mètre incessament à la voile; & les *Commissaires de l'Amirauté* firent transporter l'Equipage de plusieurs Vaisseaux à bord de 3 autres de 90 Canons, lesquels étoient au *Nore*, & reçurent ordre de faire voile incessament pour aller renforcer le même Amiral. Ces Vaisseaux & ces Galiotes partirent au commencement du mois suivant.

Galiotes à Bombes & Vaisseaux pour l'Amiral Norris. 28 Août.

Construction de Vaisseaux. Septembre.

En Septembre; outre les Vaisseaux que l'on construisoit au commencement de ce mois dans les Chantiers du Roi, l'on construisit encore, par ordre de l'Amirauté, dans les Chantiers des Marchands, 2 de 60 Canons, 2 de 50, 4 de 40 & 2 de 20, avec quelques Chaloupes. Le 10, le Chef d'Escadre *Lestock* arriva de *La Jamaïque* à *Spithead* avec 6 Vaisseaux de guerre de 80 Canons, 2 de 70, 1 de 60 & 1 de 50. Un autre de 80 Canons, lequel avoit été séparé de cette Escadre, arriva le même jour à *Plymouth*. Ils étoient tous partis de *La Jamaïque*, le 6 de Juillet. Le 14, les *Commissaires de l'Amirauté* donnèrent ordre de les radouber incessament. Le même jour, un autre Vaisseau de la même Escadre arriva à *Douvres*, avec un Vaisseau de la *Nouvelle-Angleterre*, qu'il avoit repris d'un *Armateur Espagnol*, qui le conduisoit à *Saint-Sébastien*. Le 22, on mit en Commission deux Vaisseaux de guerre. Le 29, les *Commissaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers pour la livraison de 2 mille Bœufs & de 10 mille Cochons, qui devoient être fournis avant Noël, pour le service de la Flote; & le même jour, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission un Vaisseau neuf de 20 Canons, lancé à l'eau à *Limehouse*, le 26. Durant ce mois, comme dans le précèdent, on continua de presser en diligence des Matelots, tant en *Angleterre* qu'en *Irlande*, pour complèter les Equipages des Vaisseaux de guerre, qui devoient se rendre à *Spithead*, où, le 19 de ce mois, il y en avoit déja 20 d'assemblés, avec 3 Chaloupes, 4 Brulôts & 1 Galiote à Bombes.

Vaisseaux de retour de la Jamaïque. 10, 14 Septembre.

Vaisseaux en Commission. 22 Septembre. Provisions pour la Flote; Vaisseau en Commission. 29 Septembre.

On continue de presser les Matelots. Septembre.

Vaisseaux & Troupes pour l'Amérique. 3 Octobre.

En Octobre; le 3, les Bâtimens de transport & les Vaisseaux de guerre destinés pour les *Indes-Occidentales*, eurent ordre de mètre à la voile par le premier vent favorable. Les Troupes que l'on envoïoit à *La Jamaïque*, consistoient en deux Régimens sur l'établissement d'*Angleterre*, de 815 Hommes chacun; en la moitié d'un Régiment sur l'établissement d'*Irlande*; en 700 Hommes tirés de divers Régimens; en 500 Hommes de Troupes de Marine, & en 80 Hommes de recrues pour le Régiment de *Wenworth*. Le 4, le Chevalier *Charles Wager*, accompagné de plusieurs autres *Commissaires de l'Amirauté* & du Docteur *Desaguliers*, Membre de la Société Roïale, se rendit à *Deptfort*, pour voir l'expérience d'une ma-

Machine pour tirer le mauvais air des Vaisseaux. 4 Octobre.

chine inventée par ce Docteur, pour tirer le mauvais air des Vaisseaux, & prévenir par ce moïen les maladies contagieuses dans les Flotes du *Roi*. Le 13, tous les Officiers de la grande Flote qui s'assembloit à *Spithead*, eurent ordre de se rendre dans quelques jours à bord de leurs Vaisseaux, & l'on défendit de permètre qu'aucun Matelot allât à terre, sous quelque prétexte que ce fût. Le 14, 4 Vaisseaux de guerre partirent de *Portsmouth* pour la Rade de *Sainte-Hélène*, d'où ils devoient faire voile incessament pour aller renforcer l'Escadre de l'Amiral *Haddock*. Le 17, 700 Hommes d'un Régiment, & plusieurs Compagnies tirées de divers Régimens, furent embarqués à bord de l'Escadre de l'Amiral *Norris*, lequel après avoir laissé 4 Vaisseaux à l'Amiral *Haddock* qu'il avoit joint, étoit revenu tout d'un coup à *Spithead*. Il en repartit le 20 avec une Escadre de 11 Vaisseaux de guerre, de deux Brûlots & d'un Vaisseau d'Hopital; & le Chef d'Escadre *Cornwal* mit à la voile de *Sainte-Hélène*, pour aller joindre l'Amiral *Haddock* avec 4 Vaisseaux de guerre, dont un de 90 Canons & 3 de 70, & une Chaloupe armée. Il étoit parti d'*Angleterre* le 17, aiant sous son convoi plusieurs Bâtimens de transport & quelques Navires Marchands. Il fut obligé de relâcher le 21 à *Sainte-Hélène*: mais le 22, il remit à la voile avec un vent favorable. Le même jour 20, on mit en Commission un Vaisseau de 50 Canons. Le 27, on ordonna de doubler & d'équiper un autre Vaisseau de 50 Canons, pour l'envoïer aux *Indes-Occidentales*. Le 31, on ordonna d'équiper en diligence plusieurs Vaisseaux nouvellement lancés à l'eau, pour qu'ils pussent se rendre à *Spithead*, où l'on vouloit former une nouvelle Escadre; & les *Commissaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers, pour faire bâtir en diligence 6 Galiotes à Bombes.

Ordre aux Officiers de se rendre à bord; Défense de laisser aller les Matelots à terre. 13 Octobre.

Vaisseaux pour l'Amiral *Haddock*. 14 Octobre.

Troupes embarquées sur l'Escadre de l'Amiral Norris. 17 Octobre.

L'Amiral Norris remet à la voile. Autres Vaisseaux pour l'Amiral Haddock. 20, 22 Octobre.

Vaisseau en Commission. 20 Octobre.

Vaisseau pour l'Amérique. 27 Octobre.

Vaisseaux équipés; construction de Galiotes à Bombes. 31 Octobre.

En Novembre; le 8, un Convoi, destiné pour *La Jamaïque*, & consistant en 50 Bâtimens de transport, partit de *Corck* en *Irlande*, sous l'Escorte de 4 Vaisseaux de guerre & de 2 Galiotes à Bombes. Le 13, on lança à l'eau à *Blackwal* un Vaisseau de 50 Canons, nouvellement rebâti, & les ordres furent donnés de l'équiper incessament. Le 17, l'Amiral *Norris* revint à *Spithead* avec dix des Vaisseaux de son Escadre. Deux autres, dont l'un étoit monté par l'Amiral *Cavendish*, Commandant en second de l'Escadre, aiant tous les deux perdu un Mât par un coup de vent, furent obligés de relâcher à *Portsmouth*. Le 24, les *Commissaires de l'Amirauté* expédièrent ordre de faire partir incessament 2 Vaisseaux de guerre de 90 Canons & 3 de 70, pour aller renforcer l'Escadre de l'Amiral *Haddock*, laquelle étoit alors de 16 Vaisseaux de ligne, de 9 depuis 44 jusqu'à 20 Canons, d'une Galiote à Bombes, de 3 Brûlots & d'un Vaisseau d'Hopital. Le 28, le Chef d'Escadre *Lestock* se rendit à *Portsmouth*, pour y prendre le Commandement d'une Escadre de 5 Vaisseaux de ligne & d'un Vaisseau d'Hopital, destinée encore

Convoi pour la Jamaïque. 8 Novembre.

Vaisseau lancé à l'eau, & équipé. 13 Novembre.

L'Amiral Norris revient à Spithead, &c. 17 Novembre.

Renfort pour l'Amiral Haddock; Ordres pour des Provisions. 24, 28 Novembre.

II. MARINE.

à renforcer celle de l'Amiral *Haddock*; & le même jour, il y eut des ordres donnés pour envoïer à *Portsmouth* une grande quantité de Porcs, de Biscuit & d'autres Provisions, ce qui fit juger que l'on devoit assembler dans peu une nombreuse Flote à *Spithead*. Le 30, les *Commissaires de la Marine* frétèrent trois Vaisseaux de transport, pour les envoïer à *Rio de Janeiro* avec des Provisions & des Matelots, afin d'en pourvoir 2 Vaisseaux de guerre, qu'une tempête, laquelle avoit duré 40 jours, avoit séparés de l'Escadre commandée par le Chef d'Escadre *Anson*, & forcés de se retirer dans ce Port. En même tems, on ordonna d'expédier en toute diligence un Vaisseau de guerre qui devoit convoïer ces Bâtimens de transport; & pour qu'il fût plustôt prêt, on lui donna l'Equipage d'un autre Vaisseau nouvellement revenu de *La Jamaïque*.

Vaisseaux frétés & équipés pour l'Amérique. 30 Novembre.

En DECEMBRE; le 3, les *Commissaires des Vivres* frétèrent plusieurs Vaisseaux Marchands pour porter des Provisions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 8, les *Commissaires de la Marine* contractèrent avec quelques Particuliers, qui s'engagèrent de faire bâtir en diligence 2 Vaisseaux de 20 Canons, l'un à *Pool*, l'autre à *Deptfort*; & les ordres furent donnés d'en avitailler promtement un de 50 Canons, que l'on venoit de rebâtir à *Blackwall*. Le 18, le Chef d'Escadre *Brown* fit voile de *Spithead* avec six Vaisseaux de guerre, pour *Sainte-Hélène*. Il en partit le 22, avec ordre d'aller joindre l'Amiral *Haddock*. Par une Liste des Vaisseaux de guerre, que l'on publia vers la fin de ce mois, il parut que les Forces Navales du Roi consistoient en 127 Vaisseaux de ligne; savoir 7 de 100 Canons, 14 de 90, 17 de 80, 24 de 70, 31 de 60 & 34 de 50. Il y avoit outre cela 118 autres Vaisseaux depuis 40 jusqu'à 10 Canons & au dessous, y compris les Chaloupes, Yachts, Galiotes à Bombes, Brûlots & Vaisseaux d'Hopital; Ensemble 245 Vaisseaux. Il y en avoit de ce nombre 202 en Commission, lesquels portoient 7766 Canons avec 53994 Hommes d'Equipage.

Provisions pour Gibraltar. 3 Decembre. Construction de Vaisseaux; Vaisseau avitaillé. 8 Decembre. Départ du Chef d'Escadre *Brown*. 18, 22 Decembre. Etat des Forces Navales d'Angleterre en Decembre.

III. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Dividende. 30 Mars; 28 Septembre. Or & Argent revenu de Lisbone. 1 Juin; 27 Juillet.

III. Le 3 de Mars, il y eut une Assemblée générale de la *Banque*, dans laquelle il fut résolu que le Dividende des Actions de cette Compagnie pour la demi-année qui devoit écheoir le 5 du mois suivant, seroit de deux & trois quarts pour cent, païables le 27 du même mois. Le 1 de Juin, on conduisit à la *Banque*, sous escorte, une grande quantité d'Or apporté de *Lisbone* par un Vaisseau nouvellement arrivé à *Portsmouth*. Le 27 de JUILLET, on y conduisit encore avec une forte Escorte, un Chariot plein d'Argent, apporté de même de *Lisbone* quelques jours auparavant par un Vaisseau nouvellement revenu. Cet Argent, à ce que l'on croïoit, avoit été pris à bord d'un *Navire Suédois*, allant aux *Indes-Orientales*; dont ce Vaisseau s'étoit rendu maître il y avoit quelque tems à la hauteur de *Madère*. Le 10 d'OCTOBRE, les Directeurs de la *Banque* résolurent

Nouvelle Sous-

ANNÉE MDCCXLI.

de recevoir une nouvelle Souscription pour 1 million 500 mille Livres Sterling, à 5 pour cent d'intérêt. Le 29 de NOVEMBRE, on conduisit encore à la *Banque* 56 mille Moïdores, venus à bord d'un Vaisseau arrivé la veille de *Lisbone* à *Portsmouth*. (cription. 10 Octobre. Autre Argent venu de Lisbone. 29 Novembre.)

Le 20 de JUILLET, la COMPAGNIE D'ASSURANCE de *Londres* fit l'Election de ses Officiers. Le S. *Jean Heyde* fut choisi sans aucune opposition pour Gouverneur. Le S. *Thomas Thomas* fut nommé Sous-Gouverneur; & le S. *Samuel Haswell*, Député-Gouverneur. (*Compagnie d'Assurance.* Officiers. 20 Juillet.)

Dans une Assemblée que la COMPAGNIE DE TURQUIE tint le 20 de Juillet, on estima que les Cargaisons de ses Vaisseaux de *Turquie* montoient à plus de 4 cens mille Livres Sterling. (*Comp. de Turquie.* Estimation de ses Retours. 20 Juillet.)

La COMPAGNIE ROIALE D'AFRIQUE tint, le 7 de DECEMBRE, une Assemblée générale, dans laquelle il fut résolu que le *Fonds Capital* de la Compagnie, qui consistoit en 4 mille Actions, y compris le *Fonds d'Emprunt*, seroit augmenté, de manière que le nombre des Actions n'excedât pas 20 mille. (*Comp. d'Afrique.* Augmentation du nombre de ses Actions. 7 Décembre.)

La COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES déclara, le 9 de JANVIER, à la *Douane* 115 mille onces d'Argent, qu'elle destinoit pour les *Indes*. Le 6 d'AVRIL, elle déclara de même 260 onces d'Argent étranger, & 58 mille 421 onces d'Argent non monoïé. Le 27 de NOVEMBRE, il y eut encore 30 mille onces d'Espèces étrangères déclarées à la *Douane*, pour la même fin. Dans une Assemblée du 9 d'AOUT, les Directeurs résolurent de prendre pour l'année suivante, 9 Vaisseaux au service de la Compagnie. Le 30, ils résolurent d'en prendre encore 10. Le 27 d'OCTOBRE, ils résolurent de lever un grand nombre de Soldats, pour augmenter les Forces de la Compagnie dans l'Ile de *Sainte-Hélène*. (*Comp. des Indes-Orientales.* Argent pour les Indes. 9 Janvier; 6 Avril; 27 Novembre. — Vaisseaux pris au service, &c. 9, 30 Août. — Soldats pour l'Ile de Sainte-Hélène. 27 Octobre.)

La COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, tint, le 7 de FEVRIER, une Assemblée générale, dans laquelle il fut décidé, à la pluralité de 266 voix contre 225, que le Dividende des Actions sur le Capital qui servoit de Fonds pour le Commerce de la Compagnie, seroient d'un & trois quarts pour cent, pour la demi-année échue à *Noel* 1740. Dans le mois d'AOUT, les Directeurs firent charger en toute diligence deux Vaisseaux de 400 Tonneaux chacun, pour les envoïer le long des Côtes de *Buenos-Ayres*. Ils portoient pour plus de 60 mille Livres Sterling de différentes Marchandises, dont on savoit que les Habitans de ces Côtes avoient un grand besoin; & le profit que les circonstances permètoient d'espérer de faire sur ces Marchandises, fut un appas assés fort pour qu'on n'observât pas à la rigueur la Proclamation qui défendoit tout Commerce avec les Sujets du *Roi d'Espagne*. (*Comp. du Sud.* Dividende. 7 Fevrier. — Vaisseaux pour Buenos-Ayres. Août.)

IV. Les ANTILLES, ou *Iles sous le Vent*, souffrant beaucoup de la disète des Vivres, les *Lords Régens* de la *Grande-Bretagne* prirent, le 7 JUILLET, (IV. COLONIES. *Antilles.*)

Ordres pour les secourir. 7 Juillet. Provisions qu'elles reçoivent de l'Amérique Septentrionale. Mai.

leur déplorable état en considération, & accordèrent en conséquence des Protections aux Vaisseaux destinés à leur porter des Provisions. Quelques jours après, on reçut la nouvelle que dans le mois de Mai ces Colonies avoient reçu de l'*Amérique Septentrionale* une si grande quantité de Provisions, que le Bœuf, le Porc & les Boissons y êtoient à très grand marché; mais que le Pain y êtoit toujours fort cher.

Bermude. Munitions de guerre. Fevrier.

L'Ile de BERMUDE êtant exposée au ravage des *Espagnols*, on donna à *Londres* dans le mois de FEVRIER, ordre au Bureau de l'Artillerie de préparer des Munitions de guerre pour les envoïer au plustôt dans cette Ile. Au mois de SEPTEMBRE, le Gouvernement de cette Ile fit équiper deux Chaloupes qui furent montées de 70 Hommes d'équipage & que l'on envoïa donner la chasse aux *Armateurs Espagnols* par qui les Côtes de ce Païs-là êtoient infestées.

Montferrand. Disète. Mars; Avril, &c.

Par des Lettres que l'on eut en Juin, on apprit que dans le mois de MARS & d'AVRIL, les Habitans de MONTFERRAND en *Amérique*, êtoient réduits à la dernière extrémité par la disète des vivres.

Philadelphie. 19 Avril; Mai.

Un Armateur de PHILADELPHIE y conduisit, le 19 d'AVRIL, un *Armateur Espagnol* aiant à bord 128 Pipes de Vin de *Canarie* & d'autres Marchandises. Dans le mois de MAI, un autre Armateur de cette Colonie y conduisit 3 *Vaisseaux Espagnols*, dont il s'êtoit emparé. L'un, qui venoit de *Ténérife*, chargé de Vin, avoit êté pris à la hauteur de *Cuba*, & le second à la hauteur de *La Jamaïque*. Le troisième êtoit un Bâtiment armé en course. Le 18 d'AOUT, on embarqua en *Angleterre*, une assés grande quantité de Canons de Bronze & de Fer, de Boulets & d'autres Munitions de guerre pour envoïer à cette Colonie, dont les Habitans continuoient à faire des entreprises sur les *Espagnols*.

Munitions. 18 Août.

Nouvelle-Angleterre. Inondation. Mars.

En MARS, il y eut dans la NOUVELLE-ANGLETERRE une inondation par le débordement des Rivières, laquelle causa beaucoup de dommage aux Habitans. Trente Moulins, plusieurs Ponts, une très grande quantité de Bois de chaufage furent entraînés dans la mer. Dans les mois d'AVRIL, de MAI & de JUIN, les *Espagnols* avoient sur les Côtes de cette Colonie plusieurs Armateurs, qui, dans l'espace d'assés peu de tems, prirent 10 ou 12 Bâtimens appartenans aux Habitans, sans en comter encore 5 ou 6, dont les uns venoient d'*Europe* & les autres appartenoient à d'autres Colonies. La *Nouvelle-Angleterre* perdit encore dans ce tems-là cinq Navires, dont les *Espagnols* s'emparèrent dans la Baïe de *Honduras*, avec un sixième appartenant à la Colonie de RHODE-ISLAND.

Prises faites par les Espagnols. Mars; Avril; Mai.

Rhode-Island.

Nouvelle-Yorck. Incendie. Mars, &c.

Vers la fin de MARS ou le commencement d'AVRIL, il y eut à la NOUVELLE-YORCK un grand incendie qui détruisit le Fort, mit les Baraques en cendre & causa d'autres dommages considérables. En MAI, l'on défendit le transport des grains hors de la Province. A peu près dans le même tems, les *Nègres* de cette Colonie formèrent le complot d'égorger tous les

Sortie des Grains défendue. Mai. Complot des

Blancs & de bruler la *Nouvelle-Yorck*. Le jour de l'exécution, aiant été fixé au 12 de MAI, ils avoient déja commencé de mètre le feu à la Maison du Gouverneur & dans deux autres endroits de la Ville, lorsqu'un des Conjurés révéla le complot. Il y eut une centaine de *Nègres* de pris, dont 30 furent exécutés sur le champ, entre autres les deux qui avoient mis le feu chés le Gouverneur, lesquels furent brûlés. Tous les autres furent mis en prison pour être jugés dans les formes. Le 18 d'AOUT, on fit embarquer en *Angleterre* des Canons de Bronze & de Fer avec toutes sortes de Munitions de guerre, pour aider les Armateurs de cette Colonie, dont on avoit appris qu'ils continuoient à faire des Prises sur les *Espagnols*.

Négres. 12 Mai.

Au mois de JANVIER de cette année, les Habitans de la CAROLINE-MÉRIDIONALE avoient envoïé, depuis environ un an, 100 mille Barils de Ris en *Europe*. En MARS, les *Armateurs Espagnols* qui désoloient les Côtes de cette Colonie, enlevérent plusieurs de ses Bâtimens, entre autres un grand Navire chargé de Ris, de Poudre & d'autres Marchandises. Dans le mois d'AVRIL, les *Indiens* soumis à l'*Espagne* s'emparèrent d'un des Forts extérieurs de la NOUVELLE-GEORGIE, & tuèrent tous les Blancs qu'ils y trouvèrent. Ils en portèrent ensuite les têtes en triomphe aux *Espagnols* de *Saint-Augustin*. En MAI, quelques *Armateurs Espagnols* firent sur les Côtes de cette Province quantité de prises, qu'ils conduisirent à *Saint-Augustin*. En OCTOBRE, les mêmes Armateurs conduisirent encore dans ce Port plusieurs Bâtimens appartenans à la *Nouvelle-Angleterre*, & pris sur les mêmes Côtes, comme ils faisoient route pour *La Virginie*. On apprit dans le même tems, qu'il étoit arrivé à *Saint-Augustin* 600 Hommes de Troupes réglées & 200 de Marine venans de *La Havane*. Au mois de SEPTEMBRE, les 3 *Armateurs Espagnols*, qui, secondés d'un Vaisseau de guerre infestoient les Côtes de cette Province, leur enlevèrent encore 4 Bâtimens; & dans le même tems à peu près, ils allèrent faire une dècente dans la CAROLINE-SEPTENTRIONALE, où ils tuèrent autant de Bestiaux qu'il leur en faloit.

Caroline-Méridionale & Septentrionale; Nouvelle Georgie. Ris envoïé en Europe. Janvier. Prises faites par les Espagnols. Mars. Ravages des Indiens. Avril. Autres Prises faites par les Espagnols. Mai; Octobre. Troupes Espagnoles arrivées à Saint-Augustin. Octobre. Autres prises faites par les Espagnols. Septembre. Décente dans la Caroline Septentrionale. Septembre.

Au mois de MARS, quelques Habitans de LA JAMAÏQUE, autorisés par le Gouvernement de l'Ile, aiant chargé 5 Chaloupes de Marchandises d'*Angleterre*, allèrent les vendre sur les Côtes *Espagnoles*; & les Habitans, qui manquoient de ces Marchandises, les achetèrent à très haut prix. En MAI, les *Anglois* conduisirent à *Port-Roïal* plusieurs *Chaloupes Françoises*, qu'ils avoient rencontrées venant de *Curaçao* & chargées de Provisions pour les *Espagnols*. Du moins le dirent-ils ainsi.

La Jamaïque. Contrebande. Mars. Chaloupes Françoises prises par les Anglois. Mai.

V. Le 29 de Novembre 1740, le *Roi* ouvrit la dernière Séance de son second *Parlement* par ce Discours qu'il fit aux deux *Chambres*.

V. SEPTIÈME SEANCE DU SECOND PARLEMENT.

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLI.

Ouverture. 29 Novembre. 1740.

MILORDS ET MESSIEURS,

A la Côlture de la dernière Séance du Parlement , *je vous annonçai que je faisois des préparatifs pour soutenir dans les lieux les plus convenables & de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace , la Guerre juste & nécessaire dans laquelle je me trouve engagé. On a dans cette vue armé de fortes* Escadres , *& j'ai commandé qu'elles allassent aux lieux pour lesquels elles étoient destinées , tant en* Europe , *qu'en* Amérique , *avec toute la diligence que la nature de ces expéditions & l'armement des Vaisseaux pourroient permètre. J'ai fait embarquer un corps considérable de Troupes , lesquelles doivent se joindre à un grand nombre d'autres que mes Sujets ont levées en* Amérique. *Toutes les choses , nécessaires au transport de ces Troupes à leur destination , étoient préparées depuis longtems , & l'on n'attendoit qu'un tems favorable pour leur faire entreprendre le Voïage. Les divers incidens, qui sont survenus, n'ont fait que me confirmer dans mes résolutions , & m'ont déterminé même à renforcer mes Armemens,bien loin de me détourner en aucune manière de suivre les justes & vigoureuses mesures,que j'avois prises pour soutenir l'honneur de ma Courone & les Droits incontestables de mon Peuple. La* Cour d'Espagne , *aiant déja ressenti uelques effets de notre vangeance , commence à se convaincre qu'étant seule , elle ne peut pas encore longtems se défendre contre les efforts de la* Nation Britannique. *Si quelque autre Puissance , conformément à certains procèdes extraordinaires qu'on a vus en dernier lieu , vouloit prétendre de prescrire ou de limiter les opérations de la Guerre contre mes Ennemis déclarés ; l'honneur & l'intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes demandent de nous que nous nous mètions , sans perdre de tems , en état de repousser toutes les insultes , & de rendre vains tous les desseins formés contre nous , en violation de la foi des Traités ; & j'espère que des démarches si difficiles à justifier , sous quelque couleur , ou prétexte qu'on puisse les avoir entreprises , feront connoître à mes Alliés le danger qui nous regarde , & les porteront à s'unir à nous pour soutenir & défendre la Cause commune. L'important & malheureux évènement de la mort de l'*Empereur *donne une nouvelle face aux Affaires de l'*Europe, *dans lesquelles les principales Puissances pourront être , soit directement , soit indirectement engagées. Il est impossible jusqu'à présent de déterminer jusqu'où la Politique, l'Intérêt ou l'Ambition pourront porter certaines Cours dans cette conjoncture critique. J'aurai soin de ma part d'observer exactement & de suivre leurs démarches ; de m'assujétir aux engagemens , que j'ai contractés afin de maintenir la Balance du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe ; *& , résolu d'agir de concert avec les Puissances qui sont dans les mêmes engagemens , & qui sont également intéressées à conserver la sureté & la tranquilité générale, j'emploierai les moïens les plus capables de détourner les dangers éminens qui peuvent nous menacer,*

J'ai

V. Sept. Séance du Sec. Parlement.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on vous remît l'Etat des dépenses de cette année. C'est toujours avec regret que je demande des Subsides *extraordinaires à mon Peuple; mais ce que je viens d'exposer doit suffisamment vous convaincre de la nécessité de faire quelques augmentations, non seulement pour pousser la présente Guerre avec vigueur, mais encore pour nous préparer aux évènemens qui pourroient naître de la nouvelle situation des Affaires de l'*Europe*. C'est pourquoi je comte sur le zèle & l'affection que vous avés toujours fait voir pour ma Persone & pour mon Gouvernement, aussi bien que sur l'attention que vous ferés, tant à votre propre sureté, qu'à l'intérêt de la Cause commune; & je ne doute pas que vous ne m'accordiés les* Subsides *que ces différens objets pourront demander.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*La disète de Grains qui règne en diverses contrées de l'*Europe*, a déterminé plusieurs persones à faire des provisions extraordinaires, afin de prévenir les mauvais effets de ce malheur; &, quoiqu'en beaucoup d'endroits de ce Roiaume la récolte ait été favorable, la prévoiance publique exige de nous que nous prenions toutes les mesures possibles pour nous mètre à l'abri d'une telle calamité. D'ailleurs, dans les circonstances où nous sommes, ce seroit une négligence inexcusable de souffrir que mes Etats fournissent à nos Ennemis aucune sorte de provisions, & d'exposer par là mes propres Sujets au malheur d'en être privés. C'est pourquoi je vous recommande très particulièrement de préparer un Bill pour empêcher que cela n'arrive. Les difficultés, que l'on a rencontrées à former les Equipages de la Flote par les moiens jusqu'ici pratiqués, font voir qu'on a besoin d'un Règlement Parlementaire à ce sujet. C'est pourquoi je vous exhorte instamment de faire à cet égard, sans perdre de tems, des Loix qui, pendant que nous serons engagés dans une Guerre pour la défense du Commerce & de la Navigation, puissent mètre la Nation en état de se servir de ce grand nombre de Matelots, qui sont la branche la plus estimable de nos forces, & le plus ferme soutien de notre Puissance. L'importance de toutes ces considérations se fait si bien sentir qu'il est inutile d'emploier aucune preuve à vous convaincre de la nécessité d'une unanimité parfaite & d'une prompte expédition des Affaires.*

Le Roi s'étant retiré, les deux *Chambres* résolurent de lui présenter chacune une *Adresse* de remerciement; & les *Seigneurs*, après quelques débats, approuvèrent la suivante, qui fut présentée le 31. Adresse des Seigneurs. 31 Novembre.

v. Sept. Seance du Sec. Parlement.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *assemblés en* Parlement, *demandons la permission de remercier très humblement* Votre Majesté *de sa très gracieuse Harangue, émanée du Trône. La résolution de poursuivre cette Guerre juste & nécessaire, dans les lieux les plus convenables & de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace, dont il a plû à* Votre Majesté *de nous faire part, est si conforme à sa Sagesse Roiale, ainsi qu'aux desirs réünis de son Peuple, qu'elle ne peut que remplir nos cœurs des plus vifs sentimens de reconnoissance. Comme les* Indes-Occidentales *ont été le théâtre des déprédations les plus outrageantes & des violences commises par les* Espagnols *contre les Sujets de* Votre Majesté, *nous espérons fermement, que moïennant la Bénédiction du Ciel, les Sujets de* Votre Majesté *pourront par ses Conseils & par ses Armes obtenir, particulièrement en ces quartiers-là, pour le passé la juste satisfaction des injures qu'ils ont souffertes, & pour l'avenir la sureté de leur Navigation & de leur Commerce, lesquelles leur ont été refusées jusqu'à présent contre la foi des Traïtés les plus solemnels. Entre tant de preuves que* Votre Majesté *a données de sa grandeur d'ame & de sa fermeté, nous nous ressouviendrons toujours qu'aucune sorte d'incidens n'a pu la détourner des mesures qu'elle avoit prises; & nous ne doutons point que Vos Ennemis ne soient bientôt convaincus que la sureté de* Votre Majesté *ne peut manquer d'être affermie au dedans par l'affection & le soutien de son Peuple, pendant que ses Escadres sont envoïées dans des lieux éloignés pour maintenir vos droits incontestables & les intérêts, aussi bien que l'honneur de votre Courone. Pénétrés du sentiment le plus vif de notre devoir envers* Votre Majesté, *nous la prions de nous permètre de l'assurer au pied de son Trône, de la manière la plus forte, qu'en cas que quelque autre Puissance entreprît de prescrire ou de limiter les opérations de la Guerre contre ses Ennemis déclarés, cette démarche ne pourra qu'exciter en nous la plus juste indignation & nous déterminer à concourir à toutes les mesures qui seront jugées les plus convenables, pour venger l'honneur & défendre la dignité de* Votre Majesté *contre toute insulte, & pour rendre vains tous les desseins formés contre nous. Nous sommes véritablement persuadés que la mort du dernier* Empereur *est un évènement qui demande une extrême attention de la part de tous ceux qui sont sincèrement portés pour le maintien de la sureté & de la tranquillité publique; & nous demandons à* Votre Majesté *la permission de l'assurer que nous l'assisterons avec zèle, & que nous la soutiendrons dans les engagemens qu'elle a contractés, pour maintenir l'Equilibre du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe, *dans cette importante occasion; comme aussi dans la pousuite vigoureuse de la présente Guerre. Il nous paroît qu'il seroit inutile de réitérer les sincères assurances que nous avons si souvent données de notre affection fidèle & toujours la même pour la Persone & le Gouvernement de* Votre Majesté, *de même que de notre zèle pour la continuation de la* Succession Protestante *dans*

la Maison Roïale de Votre Majesté; *puisqu'il est évidemment de notre intérêt, ainsi que de notre devoir, de persévérer dans ces principes : mais nous ne répondrions pas à ces vives impressions qui se font en nous, si dans la conjoncture présente nous ne déclarions devant* Votre Majesté *& devant l'Univers entier les sentimens inaltérables & sincères de nos cœurs, & la résolution où nous sommes de défendre & de soutenir cette glorieuse Cause, & si nous ne rendions pas comte à* Votre Majesté *des vœux ardens que nous formons, pour qu'il plaise au Ciel de bénir toutes les entreprises de* Votre Majesté, *pour le maintien de l'honneur de sa Courone & des droits de son Peuple, & de leur donner le succès le plus heureux.*

Réponse du Roi.

Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit de cette* Adresse, *qui contenoit des preuves de leur affection & de leur fidélité : Que rien ne lui pouvoit être plus agréable que le zèle qu'ils lui témoignoient pour continuer avec vigueur une Guerre juste & nécessaire, ainsi que pour soutenir son honneur & sa dignité, pour conserver la Balance du Pouvoir & pour maintenir la liberté de l'*Europe, *qu'il avoit extrêmement à cœur.*

Adresse des Communes. 1 Decembre.

Les Communes allèrent le 1 de Décembre, présenter au *Roi* leur *Adresse*, que voici.

Très Gracieux Souverain,

Nous, les très humbles & les très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Communes de la Grande-Bretagne *assemblées en* Parlement, *demandons très humblement la permission de congratuler* Votre Majesté *sur son heureux retour dans ses Roïaumes, & de la remercier très humblement de sa très gracieuse Harangue émanée du Trône. Vos fidèles* Communes *ne peuvent que reconnoître, avec des cœurs remplis de respect & de gratitude, les grands égards de* Votre Majesté *pour l'honneur & l'intérêt de ces Roïaumes, en ce qu'Elle a fait embarquer un corps considérable de Troupes pour aller joindre & renforcer celles que vos Sujets en* Amérique *y ont levées, afin de poursuivre dans ces quartiers la Guerre de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace. Nous demandons en même tems la permission d'exprimer à* Votre Majesté *combien nous sommes vivement pénétrés de la fermeté de* Votre Majesté, *qui ne s'est laissée détourner par aucun incident de la poursuite des mesures justes & vigoureuses, qu'elle a prises pour maintenir l'honneur de sa Courone & les droits incontestables de son Peuple; & nous assurons* Votre Majesté *que cette* Chambre *est dans la disposition d'assister & de soutenir* Votre Majesté *contre toutes les entreprises faites, en violation de la foi des Traités, ou qui tendent à prescrire ou limiter les Opérations de la Guerre contre les Ennemis déclarés de* Votre Majesté. *Vos soumises & fidèles* Communes *accorderont avec le plus grand plaisir à* Votre Majesté *les* Subsides *qui seront nécessaires non seulement pour poursuivre avec*

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

viguenr la présente Guerre, mais aussi pour mètre Votre Majesté *en état d'être prête à faire face aux évènemens qui pourroient résulter de cette nouvelle situation des Affaires de* l'Europe. *Le tendre intérêt de* Votre Majesté *pour le bien & le salut de son Peuple, lequel se manifeste dans le soin qu'Elle a de recommander à la considération de son* Parlement *la calamité que la disète des Grains pourroit occasioner, exige de nous que nous prenions les mesures les plus propres & les plus efficaces, pour prévenir & pour éloigner ce grand & dangereux mal, dont, selon toutes les apparences, nous sommes menacés; & pour empêcher que les Ennemis de* Votre Majesté *ne soient fournis d'aucune sorte de provisions sorties d'aucun de vos Domaines. Nous prendrons aussi les mesures, qui seront jugées les plus raisonables & les plus aisées dans l'exécution, pour que* Votre Majesté *soit en état d'équipper promtement ses Flotes pour la défense de ses Roiaumes, pour la sureté du Commerce & de la Navigation de Vos Sujets, & pour poursuivre la Guerre avec vigueur.*

Réponse du Roi.

La réponse, que le *Roi* fit aux *Communes*, portoit; *Qu'il les remercioit de cette respectueuse & fidèle* Adresse, *& des assurances qu'elles lui donnoient de le soutenir dans cette Guerre juste & nécessaire: Qu'elles pouvoient comter que les* Subsides *qui lui seroient accordés, seroient emploiés de la manière la plus efficace, pour le maintien de l'honneur & de l'intérêt de sa Courone & de ses Roiaumes.*

Débats dans la Chambre-Basse au sujet de son *Adresse*. 29 Novembre.

Le 29 de Novembre, jour de l'Ouverture de cette Séance, il y eut de grands débats dans la *Chambre-Basse*, au sujet de l'*Adresse* que l'on vient de voir, dans laquelle on proposoit de mètre ces mots: *Nous accorderons avec plaisir les* Subsides *nécessaires pour l'année suivante, après avoir exactement examiné l'Emploi des* Subsides *accordés pour l'année dernière.* Quelque juste que fût cette Proposition, elle fut rejetée à la pluralité de 226 Voix contre 157.

Bill pour empêcher le transport des Grains. 30 Novembre.

Le premier soin des *Communes*, après être convenues de l'*Adresse* qu'elles devoient présenter au *Roi*, fut d'ordonner le 30 de Novembre; *Qu'on porteroit un* Bill *pour autoriser le* Roi *à défendre de transporter des Grains, pendant le tems que l'on y spécifieroit, hors de la* Grande-Bretagne *& des* Colonies de l'AMÉRIQUE. Ce fut un des premiers qui reçut le Consentement Roial.

Subside. 4, 5 Decembre.

Le 4 de Décembre, les *Communes* résolurent d'accorder un *Subside* au *Roi*. La résolution fut confirmée le 5; & le 7, la *Chambre* s'étant formée en grand Committé, résolut; *Que le nombre des Matelots pour le service de l'Année* 1741 *seroit de 40 mille, à raison de 4 Liv. Sterl. par mois, pour chaque Matelot, y compris l'Artillerie de Mer, & comtant* 13 *mois pour l'année;* ce qui montoit à la somme de 2 millions, 80 mille Livres Sterling. Le 11, il fut résolu; *Que, pendant l'année* 1741, *le nombre effectif des Troupes de Terre pour les Gardes & Garnisons de la* Grande-Bretagne, *de* Jersey *& de* Guernsey, *seroit de 29 mille 33 Hommes, y compris les deux Régimens*

Nombre des Matelots pour l'année 1741. 7 Decembre.

Troupes de Terre & de Marine. 11 Decembre.

transportés en Amérique *sous les ordres du Lord* Cathcart, 2 *mille* 322 *Invalides*, *& les Officiers en Commission & sans Commission*; *& que pour l'entretien de ces Troupes*, *on accorderoit au* Roi 888 *mille* 199 *Livres Sterling*, 2 *Shellings*, 6 *Deniers*. Il fut encore résolu; *Que les* 6 *mille* 930 *Hommes des Troupes de Marine emploïés l'année précédente*, *seroient continués pour l'année* 1741, *& qu'on accorderoit* 124 *mille* 53 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, *pour leur entretien*. Il fut ensuite proposé, d'*ajouter aux Troupes de Terre de l'année précèdente un nombre d'Hommes*, *qui n'excèdât pas* 5 *mille* 705, *y compris les Officiers en Commission & sans Commission*. Il y eut à cette occasion des débats très vifs: mais la Proposition fut acceptée à la pluralité de 252 voix contre 297; & l'on résolut, d'*accorder au* Roi *pour l'entretien de ces* 5 *mille* 705 *Hommes*, 116 *mille* 322 *Livres Sterling*, 4 *Shellings*, 2 *Deniers*. On résolut en même tems; *Qu'on leveroit encore pour le service de l'année suivante* 5 *mille* 620 *Hommes de Troupes de Marine*, *& que pour leur entretien on accorderoit au* Roi 90 *mille* 201 *Livres Sterling*, 10 *Shellings*. Cette augmentation des Troupes de Terre ne fut pas contredite uniquement dans la *Chambre-Basse*. Le 14 de Février 1741, il fut proposé dans la CHAMBRE-HAUTE, *de répréfenter au* Roi, *dans une* Adresse, *que la* Chambre *ne pouvoit concevoir qu'il y eût aucune nécessité de faire dans les Troupes de Terre l'augmentation qu'on avoit projetée*: *Que la situation présente des Affaires de l'*Europe *ne paroissoit point l'exiger*, *& qu'aucune des informations qu'on avoit reçues, n'étoit de la nature de celles sur lesquelles leurs Ancêtres avoient justifié le besoin de quelques Impositions ou Taxes extraordinaires sur les Sujets*: *Que*, *si néanmoins Sa Majesté jugeoit qu'une aussi grande augmentation fût absolument nécessaire*, *Elle étoit très humblement suppliée de vouloir du moins gracieusement ordonner*, *tant pour le présent*, *que pour le futur soulagement de ses Sujets*, *qu'elle s'effectueroit de la manière la plus économe*, *en faisant une augmentation de simples Soldats dans les Régimens actuellement sur pied*, *telle que Sa Majesté*, *par sa grande sagesse & par la connoissance qu'elle avoit de ce qui se pratiquoit dans la plupart des autres Pais*, *la pourroit juger être la plus propre au Service Militaire*, *& la moins dangereuse pour la Constitution présente de l'Etat*. Cette Proposition, après avoir causé de grands débats, qui durèrent jusqu'au soir, fut rejetée à la pluralité de 69 voix contre 49, & 25 Pairs, de ceux qui s'opposoient ordinairement aux volontés de la Cour, firent enregistrer à ce sujet une Protestation, que je trouve annoncée dans quelques-uns des Mémoires que j'ai sous les ïeux comme très curieuse, & qu'aucun ne rapporte. Le 20 de Janvier 1741, les *Commune* résolurent; *Qu'on accorderoit* 23 *mille* 71 *Liv. Sterl.*, *pour faire bon au Fonds d'Amortissement d'une partie le Somme*, *qu'on en avoit tirée pour remplacer les nonvaleurs du Droit sur les Sirops*; *comme aussi* 20 *mille Liv. Sterl. prises sur le même Fonds*, *pour païer a la* Banque *une année d'intérêt du Capital de* 50 *mille Liv. Sterl. empruntées sur les*

Augmentation des Troupes de Terre & de la Marine. 21. Décembre.

Proposition rejetée par les Pairs au sujet de l'Augmentation des Troupes 14 Février. 1741.

Remplacement au Fonds d'Amortissement. 20 Janvier. 1741.

SEPT. SEANCE DU SIC. PARLEMENT.

deux Chambres. Adresse des Seigneurs. 20, 21 Avril.

tion, & la *Basse* de présenter au *Roi* une *Adresse* de remerciement. Le 20, les *Seigneurs* dressèrent une *Adresse* qui fut présentée le lendemain & que voici.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très obéissans & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Seigneurs Spirituels *&* Temporels *assemblés en* Parlement, *demandons la permission de remercier* Votre Majesté *de son très gracieux Discours émané du Trône, comme aussi de la grande attention & des soins de* Votre Majesté, *pour la conservation de la Balance du Pouvoir, de la Paix & de la Liberté de l'*Europe, *d'où dépendent si fort la tranquillité & la sureté de ces Roiaumes. Nous ne pouvons assés exprimer la grande inquiétude que nous cause la Guerre, qui vient d'éclater & qui se porte dans une partie des Domaines de la* Maison d'Autriche; *& nous sommes intimement convaincus de la sagesse de* Votre Majesté, *dans la résolution qu'Elle a bien voulu prendre de maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& d'aider la* Reine d'Hongrie. *Nous assurons* Votre Majesté *que, s'il devient nécessaire de faire de plus grandes dépenses dans une si juste Cause, Elle peut comter que nous y concourrons avec autant de zèle que de plaisir, & que nous la mètrons en état d'aider, d'une manière efficace, la* Reine de Hongrie *& de prévenir par tous les moïens raisonables le renversement de la* Maison d'Autriche, *l'ancienne & naturelle Alliée de la* Courone Britannique. *Nous nous croïons obligés de renouveller à cette occasion les protestations de notre inviolable fidèlité, comme aussi de donner à* Votre Majesté *les plus fortes assurances que, s'il arrive que quelque Prince ou Puissance que ce soit, en ressentiment des justes & nécessaires mesures prises ou bien à prendre par* Votre Majesté, *pour le maintien de la* Pragmatique-Sanction, *attaque vos Etats indépendans de la Courone de la* Grande-Bretagne; *nous sommes résolus d'emploïer toutes nos Forces pour défendre & protéger ces Domaines contre toute attaque & toute insulte.*

Réponse du Roi.

Le ROI leur répondit; *Qu'il les remercioit de bon cœur de cette fidèle* Adresse, *si conforme à la situation présente des Affaires; & qu'il avoit pour agréable l'intérêt qu'ils prenoient à secourir & soutenir la* Reine de Hongrie *& la* Maison d'Autriche: *Que les assurances, qu'ils lui donnoient concernant ses Domaines au dehors, étoient de fortes preuves de leur affection pour sa Persone; & qu'ils pouvoient comter qu'il ne se serviroit de la confiance qu'ils mètoient en lui, que pour maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& conserver la Balance & la Liberté de l'*Europe, *aussi bien que leurs intérêts communs & leur sureté.*

Adresse des Communes. 21 Avril.

Les *Communes* présentèrent aussi le 21 leur *Adresse* de remerciement, qui ne contenoit en très peu de mots, que ce qu'il y avoit d'essentiel dans celle

V. SEPT. SEANCE DU SEC PARLEMENT.

celle des *Seigneurs*, avec la promesse de soutenir le *Roi* dans l'exécution de toutes les mesures qu'il avoit prises ou qu'il prendroit pour remplir ses engagemens avec la *Maison d'Autriche*. Le Roi leur répondit : *Qu'il les remercioit de cette respectueuse & fidèle* Adresse : *Que la grande diligence qu'elles témoignoient vouloir apporter à le mètre en état de remplir ses engagemens avec la* Reine de Hongrie, *& les assurances qu'elles lui donnoient de ne pas souffrir que ses Etats du dehors fussent insultés à l'occasion des mesures qu'il prenoit, pour le soutien de la* Pragmatique-Sanction, *étant la preuve la plus évidente de l'intérêt qu'elles prenoient a maintenir l'Equilibre du Pouvoir & la Balance en* Europe, *& montrant si bien en même tems le grand égard qu'elles avoient pour son honneur & pour son intérêt ; elles pouvoient comter sur un retour convenable de sa part, pour cette marque particulière de leur affection & de leur confiance en lui.* Reponse du Roi.

Les *Communes* ne s'en tinrent pas à de vaines paroles. Le 24, après que l'*Orateur* leur eût fait rapport de la Réponse du *Roi*, la *Chambre* résolut en Grand Committé, *d'accorder à Sa Majesté, pour soutenir la* Reine de Hongrie, 300 *mille Livres Sterling ; pour la dépense des 6 mille* Hessois, 75 *mille* 952 *Liv. Sterl.*, 7 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour ce qui restoit à païer de l'Argent dû pour la levée de ces 6 mille Hommes*, 30 *mille* 205 *Liv. Sterl.*, 14 *Sh.*, 7 *Den.* ; *& pour ce qui restoit à païer du* Subside *concernant les mêmes Troupes*, 49 *mille*, 608 *Liv. Sterl.* ; *pour la dépense des 6 mille* Danois, 69 *mille* 941 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour ce qui restoit à païer de l'Argent des levées*, 25 *mille* 878 *Liv. Sterl* ; *& pour ce qui restoit dû sur le* Subside *que l'on païoit au* Roi de Danemarc, 44 *mille* 563 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 1 *Den.* ; *pour plusieurs dépenses extraordinaires faites en* 1740, *auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu*, 6 *mille* 157 *Liv. Sterl.*, 19 *Sh.*, 1 *Den.* ; *pour un Régiment d'Infanterie levé en* Amérique *pour le service de l'année* 1741, 53 *mille* 995 *Liv. Sterl.*, 13 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour la dépense de plusieurs Officiers nommés pour aller avec les Troupes du Lord* Catheart, 11 *mille* 611 *Liv. Sterl.*, 13 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour les Hauts Officiers accompagnant ce Lord*, 12 *cens* 77 *Liv. Sterl.* ; *pour les Officiers Réformés de Terre & de Mer*, 29 *mille* 300 *Liv. Sterl.*, 9 *Sh.*, 6 *Den.* ; *pour les Veuves d'Officiers*, 4 *mille* 326 *Liv. Sterl.* ; *en conséquence d'une Résolution du* 20, *pour dédommager plusieurs Marchands & plusieurs Officiers d'Infanterie des Compagnies indépendantes de* La Jamaïque, *des pertes qu'ils avoient faites par la Banqueroute du nommé* Henri Popple, 6 *mille* 249 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour un pareil dédommagement, à cause de la même Banqueroute, au S.* Filtz-Williams, *Capitaine d'une Compagnie dans l'Ile de* La Providence, 18 *cens* 16 *Liv. Ster.*, 17 *Sh.*, 4 *Den.* ; *pour dédommager le Receveur Général d'*Ecosse, *d'une perte qu'il avoit faite*, 650 *Liv. Sterl.* ; *pour le soulagement des Habitans de* La Caroline-Méridionale, *ruinés par le dernier incendie*, (lesquels avoient imploré l'assistance du *Parlement* par une Requête présentée à la

Suite du Subside. Pour soutenir la Reine de Hongrie ; Troupes de Hesse ; Troupes Danoises ; Dépenses extraordinaires de 1740 ; Régiment levé en Amérique ; Officiers reformés ; Veuves d'Officiers ; Dédomagement d'une Banqueroute ; Autre au Receveur-Général d'Ecosse ; Soulagement des Habitans de la Caroline Méridionale. 24 Avril.

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

Chambre-Basse, lue & renvoiée au Committé du *Subside*, le 14 de Février), 20 *mille Livres Sterling*. Enfin (je ne trouve point la date, ou peut-être m'est-elle échapée) elles résolurent encore; *Que l'on accorderoit*, 2 *mille* 625 *Liv. Sterl.*, *pour les non-valeurs générales de* 1740; & 5 *mille* 21 *Liv. Sterl.*; *pour les non-valeurs du Droit sur le Papier timbré.* Toutes ces Sommes montent ensemble à plus de 4 millions, 244 mille, 443 Livres Sterling; ce qui fait de notre Monnoie environ 113 millions, 66 mille 600 Livres.

Non-valeurs Générales; & sur le Papier Timbré.

Moïens de lever le Subside.
Taxe sur les Terres.
Taxe sur le Malt.

Quant aux moïens de lever le *Subside*, on continua toutes les Taxes imposées avant la Guerre. La Taxe, sur les Terres, Pensions, Charges, Emplois & Biens personels fut fixée à 4 Shellings par Livres Sterling. La Taxe sur le Malt, le Cidre, le Mum, le Poiré, &c. fut continuée pour un an, par résolution du 23 de Décembre 1740. Le 18 de Janvier 1741, les *Communes* résolurent; *Que l'on insèreroit dans le* Bill *de cette Taxe deux* Clauses; *l'une de Crédit; & l'autre, pour que la non-valeur qu'il pourroit y avoir le* 25 *de Mars suivant, sur le revenu de la même Taxe accordée pour l'année* 1739, *fut suppléée hors des* Subsides *de l'année* 1741. Les Droits sur le Sel furent continués pour 8 ans, à comter du 24 de Mars 1745, jusqu'à pareil jour 1753. Le 25 d'Avril, elles résolurent; *Que pour aider à lever les* Subsides, *on y appliqueroit un million du* Fonds d'Amortissement; 11 *mille* 434 *Livres Sterling, restant à l'*Echiquier *& réservées à la disposition du* Parlement; *&* 39 *mille* 588 *Liv. Sterl.*, 10 *Sh.*, 10 *Den. du surplus des* Subsides *accordés pour l'année* 1740.

Clauses insérées dans le Bill de cette Taxe.
18 Janvier.

Droits sur le Sel.
27 Fevrier.

Diverses sommes du Fonds d'Amortissement, de l'Echiquier & du reste des Subsides de 1740
25 Avril.

On fit dans cette Séance diverses Propositions assés importantes, dont on accepta les unes, & l'on rejeta les autres. Le 6 & le 7, de Décembre 1740, il fut proposé dans les deux CHAMBRES, *de présenter une* Adresse au Roi *pour le supplier de mètre un Embargo sur tous les Vaisseaux chargés de Grains & d'autres Provisions pour les Païs étrangers.* Les deux *Adresses* furent présentées; en conséquence, il y eut le 10 un ordre du *Roi* publié pour mètre un Embargo sur tous les Vaisseaux chargés pour les Païs Etrangers, de Bled, d'Amidon, de Ris, de Bœuf, de Porc & d'autres Provisions de bouche; & les Commis de la Douane eurent ordre de veiller à ce que l'Embargo fût exactement observé. Quelques jours après, le Poisson & le Ris furent exceptés sur une *Adresse* des *Communes* du 16 de ce mois. Le 12, il parut dans le *Daily-Post* un petit Ecrit intitulé, CONSIDÉRATIONS *sur l'Embargo des Provisions*; & le 14, les *Communes* firent entrer le nommé *Jean Meres* Imprimeur, pour lui demander si c'êtoit chés lui qu'on avoit imprimé cette Feuille du *Daily-Post*, qu'elles regardoient *comme séditieuse.* La Proposition sur laquelle on avoit résolu d'interroger cet Imprimeur, avoit passé à la pluralité de 220 voix contre 163. *Le Meres* reconnut sans peine que la Feuille êtoit de son Impression. Sur quoi la *Chambre* l'envoïa sous la garde d'un Sergent d'Armes. Il fut ensuite proposé *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'ordonner a son Pro-*

Diverses Propositions acceptées ou rejetées.
Pour un Embargo, *acceptée.*
6, 7 Décembre 1740.

Ordre en conséquence.
10 Décembre.

Ecrit contre l'Embargo.
Suites.
12, 14 Decembre.

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

cureur-Général de pourſuivre le nommé Jean Meres, *pour avoir imprimé un Libelle malicieux & ſcandaleux;* ce qui fut réſolu pareillement à l'affirmative par 188 voix contre 145. On fit enſuite entrer *Jean Hughes* Imprimeur, lequel ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il avoit imprimé les *Conſidérations*, dont il s'agiſſoit; & ſur le champ, à la pluralité de 148 voix contre 115, il fut réſolu de l'envoïer auſſi ſous la garde d'un Sergent d'Armes. Voila tout ce que j'ai trouvé de cette Affaire. Le même jour, 6 de Décembre, on fit dans la *Chambre-Baſſe* la Propoſition, *de remercier de la part des* Communes, *l'Amiral* Vernon *des ſervices qu'il avoit rendus au Roi & à la Patrie dans les* Indes-Occidentales, *avec le peu de forces qu'il commandoit, & de charger l'*Orateur *de lui écrire pour ce ſujet.* La choſe ne ſouffrit aucune conteſtation, & fut réſolue d'une voix unanime. Le 12, la même Propoſition fut faite & reçue de même dans le *Chambre-Haute*; & le *Grand-Chancelier* fut chargé d'écrire au nom des *Seigneurs* à l'Amiral *Vernon*. Le même jour, dans la même *Chambre*, on propoſa tout de ſuite, *de préſenter une* Adreſſe *au* Roi, *pour le ſupplier de fairere mètre devant la* Chambre, *des Copies des Inſtructions & Ordres, envoïés à l'Amiral* Vernon, *depuis ſon départ d'*Angleterre *en* 1739 *juſqu'au* 14 *de Juin* 1740; *à l'exception néanmoins de ce qui pouvoit avoir rapport à quelque projet particulier qui n'étoit pas encore exécuté.* Cette Propoſition fut rejetée, après de grands débats, à la pluralité de 57 voix contre 45. Dix ſept *Pairs* firent, contre la Réſolution de la *Chambre*, une Proteſtation appuïée ſur cinq motifs. Par le I ils diſoient; *Que Cette* Adreſſe *étoit néceſſaire pour mètre la* Chambre *en état d'exercer ſon Privilège de Conſeil-Héréditaire, & de donner ſon avis à la Courone, ſur tout dans la circonſtance dont il s'agiſſoit.* Par le II ils allèguoient; *Que ce n'étoit que depuis l'année* 1721, *qu'on avoit rejeté les Propoſitions faites de demander communication de pareilles Inſtructions.* Le III Motif étoit; *Que la Propoſition dont il s'agiſſoit, n'étoit point ſujète à l'inconvénient objecté, de découvrir des meſures concertées & non exécutées.* Le IV étoit; *Que, comme les* Indes-Occidentales *devoient être le principal théâtre des Actions militaires, les* Lords oppoſans *croïoient que l'attention particulière de la* Chambre *devoit être d'examiner la conduite & l'adminiſtration dans ces Quartiers-là.* Ils diſoient enfin dans le V; *Qu'il leur paroiſſoit que, non ſeulement le refus de ces ſortes d'éclairciſſemens ralentiſſoit les recherches néceſſaires; mais qu'il affoibliſſoit auſſi le poids de certaines réſolutions que la* Chambre *pourroit prendre.* Les mêmes *Seigneurs* firent encore ſur ce ſujet une Proteſtation particulière, dans laquelle ils diſoient, entre autres choſes: *Nous croions que cette Information eſt abſolument néceſſaire; car ſi le Vice-Amiral* Vernon *a fait connoître dans quelqu'une de ſes Lettres, que ſon opinion étoit qu'avec un nombre médiocre de Troupes de terre, il auroit fait de ſi importantes Conquêtes en* Amérique *qu'elles auroient réduit nos Ennemis, avant ce tems-ci, à*

Pour remercier l'Amiral Vernon, au nom du Parlement, des ſervices qu'il avoit rendus. *Acceptée.* 6, 12 Decembre.

Au ſujet des Inſtructions données à cet Amiral. *Rejetée.* 12 Decembre.

Proteſtation de 17 Pairs.

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

Pour avoir communication des Lettres de cet Amiral au sujet des Renforts qu'il demandoit, &c. *Acceptée.* 12 Decembre.

demander & solliciter la Paix; cette Chambre *a, selon nous, le droit de voir de pareilles Lettres.* Le même jour, 2 de Décembre, après la Proposition, dont il s'agit, rejetée, on proposa dans la même CHAMBRE, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de faire remêtre devant la* Chambre *des Copies de toutes les Lettres, écrites par l'Amiral* Vernon *aux* Commissaires de l'Amirauté, *à leurs Secretaires & aux* Secretaires d'Etat, *depuis son départ jusqu'à la* Saint-Jean *dernière; comme aussi des Copies des Lettres écrites par les* Commissaires, *leurs Secretaires & les* Secretaires d'Etat *au même Amiral pendant ce tems-là.* Quelques-uns proposèrent d'y ajouter ces mots : *Autant que telles Lettres regardent aucuns renforts de Vaisseaux, d'Hommes, de Provisions, de Munitions & autres choses nécessaires.* Il y eut là dessus de grands débats, mais enfin cette Proposition eut la pluralité des voix, & l'on ordonna; *Que l'*Adresse *seroit dressée comme elle avoit d'abord été proposée, en y ajoutant les mots en question, & qu'elle seroit présentée au* Roi *par les* Seigneurs *à Baguètes blanches.* Le 8 de Février 1741, il fut fait une autre Proposition, qui pouvoit passer pour une suite de celle que l'on vient de voir, & qui fut pourtant rejetée, après quelques débats, à la pluralité de 71 voix contre 44. C'étoit *de supplier le* Roi, *par une* Adresse, *de donner ordre que l'on remît devant la* Chambre *les répresentations faites par le même Amiral aux* Secretaires d'Etat *ou bien aux* Commissaires de l'Amirauté, *pour avoir plus de Vaisseaux & plus de Troupes, avec les insinuations faites par cet Amiral des services qu'il auroit pu rendre, si l'on avoit voulu le renforcer à tems de quelques Vaisseaux & de quelques Troupes de terre.* Vingt-cinq *Seigneurs* firent enregistrer une Protestation qui portoit en substance; *Que la* Chambre *aiant entrepris l'examen de la conduite de la Guerre, dans la vue de former un juste jugement à ce sujet, on avoit remis devant elle quelques Extraits de Lettres, mais tels qu'ils ne paroissoient pas répondre à la demande de la* Chambre, *& moins encore au but de l'Enquête : Que néanmoins il paroissoit par ce peu d'Extraits, que le Vice-Amiral* Vernon *avoit fait de fréquentes plaintes sur l'insuffisance de ses Provisions, qu'il répresentoit comme n'étant propres qu'à une expédition de* Spithead : *Que pour cet effet, les* Seigneurs protestans *avoient les plus fortes raisons d'être persuadés que dans quelques-unes de ces Lettres, cet Amiral avoit demandé plus d'une fois un plus grand nombre de Vaisseaux & d'Hommes, quoique jusqu'alors on n'eût rien remis devant la* Chambre *qui se rapportât à ces Articles : Que si l'on avoit fait partir d'abord cet Amiral, avec de plus grandes forces, ou qu'on lui eût envoïé peu après & à tems de nouveaux renforts de Vaisseaux & d'Hommes, avec des Provisions convenables, ils étoient d'opinion qu'il auroit remporté d'autres avantages, qui depuis longtems auroient pû être décisifs; mais qu'il leur paroissoit que, par ces procédés dilatoires, la scène étoit pour lors bien changée, puisqu'on avoit laissé partir la Flote d'*Espagne *de ses Ports & transporter toutes sortes de*

Autre Proposition, suite de la précédente. *Rejetée.* 18 Fevrier. 1741.

Protestation à ce sujet.

Provisions & de Munitions aux Garnisons Espagnoles; *qu'on avoit par là fourni aux* Espagnols *l'occasion favorable & le tems de réparer leurs Fortifications en* Amérique; *&, ce qu'il y avoit de plus grande conséquence, de se procurer l'assistance d'une autre Puissance qui n'étoit pas prête alors, supposé qu'elle fût dans la volonté de causer aux* Anglois *quelque embaras dans ce Païs-là.* Cette Protestation fut signée des Lords *Greenwich*, *Carlisle*, *Aylesford*, *Berkshire*, *Middleton*, *Buckleigh*, *Bathurst*, *Montjoy*, *Cobham*, *Exeter*, *Suffolck*, *Bruce*, *Beaufort*, *Shaftsbury*, *Herefort*, *Mansel*, *Westmorland*, *Denhigh*, *Bridgewater*, *Gower*, *Abingdon*, *Foley*, *Haversham*, *Litchfield*, & *Thanet*. Le 19 de Decembre 1740, on proposa dans la CHAMBRE-HAUTE, *de présenter une* Adresse, *pour avoir communication des diverses Instructions données au Contre-Amiral* Haddock, *depuis le tems qu'il fit voile d'*Angleterre, *en l'année* 1738 *jusqu'au* 24 *de Juin dernier* 1740. C'est ce qui fit naître de grands débats, pendant lesquels on fit la lecture de divers passages des Journaux du *Parlement*, pour prouver qu'il y avoit des exemples que de pareils Papiers avoient été remis devant la *Chambre*: mais la Proposition, telle qu'elle avoit été faite, fut rejetée à la pluralité de 58 voix contre 41; & l'on se contenta de résoudre; *Que l'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour qu'il lui plût d'ordonner aux Officiers respectifs de remètre devant la* Chambre *des Copies des Ordres donnés à l'Amiral* Haddock, *autant qu'ils concernoient les départemens à prendre par toute l'Escadre qu'il commandoit, ou par quelques Vaisseaux de cette Escadre.* Le 6 de Février, sur les Propositions faites par quelques Membres, les *Communes* résolurent; *Que l'on présenteroit* trois Adresses *au* Roi; La Première, *pour avoir des Copies des Lettres écrites par les* Secretaires d'Etat *à l'Amiral* Haddock *le* 25 *de Février* 1739 *& le* 13 *d'Avril* 1740, *des Lettres écrites par le Chevalier* Chaloner Ogle *& mentionées dans les premières; ainsi que de celles écrites par l'Amiral* Haddock, *concernant l'exécution des Ordres contenus dans les Lettres des* Secretaires d'Etat: La Seconde, *pour avoir communication des raisons que l'Amiral* Cavendish, *conformément à un ordre du* 23 *Octobre* 1740, *avoit envoïées à l'Amirauté, & pour lesquelles le départ de l'Escadre du Chevalier* Ogle, *avoit été si fort retardé contre toute attente.* La Troisième, *pour avoir Copie des raisons écrites par le même Chevalier, en conséquence d'un Ordre du Duc de* Newcastle, *du* 3 *Novembre* 1740; *raisons qui l'avoient empêché de faire voile, conformément à des Ordres réitérés pour cet effet, & particulièrement à ceux envoïés le* 5 *d'Octobre par les* Commissaires de l'AMIRAUTE'. La *Chambre-Haute* eut part à cette démarche; & le 8 du même mois, les *Seigneurs* résolurent *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de faire remètre devant la* Chambre une *Copie des Réponses, faites par l'Amiral* Haddock *& le Chevalier* Ogle, *aux Lettres du Duc de* Newcastle *du* 2 *de Février* 1739, *& du* 15 *d'Avril* 1740. Le 9, le *Roi* fit savoir aux deux

Instructions données à l'Amiral Haddock. *Acceptée* en la restreignant. 19 Décembre.

Autres Propositions concernant cet Amiral, l'Amiral Cavendish, & le Chevalier Ogle. *Acceptées.* 6, 8 9 Février.

Chambres, qu'il avoit ordonné qu'on leur communiquât ce qu'elles avoient demandé, chacune par leurs *Adresses*. La veille, on avoit encore fait dans la *Chambre-Haute* une Proposition déja faite & rejetée l'année précédente, & qui fut encore rejetée, après de longs & vifs débats, à la pluralité de 68 voix contre 43. C'étoit *d'établir un Committé secret, composé de tous les* Seigneurs *étant Membres du Conseil-Privé du* Roi, *pour examiner la conduite de la présente Guerre*. Le 14 de Février, les *Communes* rejetèrent la Proposition qu'on leur fit, *de présenter une* Adresse, *pour être informées du tems auquel le* Roi *ou les* Lords Régens *avoient reçu les premiers avis certains du départ des Escadres du* Ferrol, *de* Brest *&* *de* Toulon, *pour les* INDES-OCCIDENTALES. Le 19, on proposa dans la CHAMBRE-HAUTE, *de supplier le* Roi *par une* Adresse, *d'ordonner aux Officiers respectifs, de remètre devant la* Chambre *tous les Pouvoirs, Instructions, Mémoires, Lettres & Papiers aiant rapport à la* Convention *conclue au* Pardo *le* 14. *de Janvier* 1739. Cette Proposition causant de grands débats, on résolut, à la pluralité de 56 voix contre 39, *de la renvoïer au* 21; & ce jour, après de très longs débats, elle fut rejetée, à la pluralité de 60 voix contre 45. Le 24 du même mois, le Lord *Carteret*, dans la *Chambre-Haute* & le S. *Sandys*, dans la *Chambre-Basse*, proposèrent de concert, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de vouloir bien priver le Chevalier* Robert Walpole *de tous ses Emplois, de l'exclure de tous ses Conseils & de l'éloigner de sa présence*. Cette Proposition causa des débats très vifs & très longs dans les deux *Chambres*. Ceux de la *Haute*, auxquels le *Prince de Galles* assista jusqu'à près de minuit, ne finirent qu'une heure après. Ceux de la *Chambre-Basse* durèrent jusqu'à quatre heures du matin, que la Proposition fut rejetée. De 213 Membres qui se trouvoient à la *Chambre*, 107 se déclarèrent contre, 46 demandèrent qu'elle fût admise, & 60 ne donnèrent point leurs voix. Les *Seigneurs* la rejetèrent aussi, la négative aiant eu 89 voix outre 19 par Procuration, & l'affirmative n'en aiant eu que 47 & 12 aussi par Procuration. Mais il y eut cela de particulier dans la *Chambre-Haute*, que l'on y résolut, à la pluralité de 81 voix contre 54; *Que d'imposer une punition à quelqu'un, sans lui donner le tems de se défendre; ou sans que l'on pût prouver qu'il eût commis aucun crime ou malversation; c'étoit une entreprise contraire au Droit Naturel, aux Loix fondamentales du Roïaume, à l'usage anciennement établi dans le* Parlement, *& de plus, une violation manifeste des Libertés de la Nation*. La Proposition rejetée & la Résolution occasionèrent deux Protestations, dont la première fut signée de 29 *Seigneurs* & la seconde de 30. Les *Pairs protestans* furent les Lords *Bridgewater*, *Westmorland*, *Macclesfield*, *Halifax*, *Richard*, Evêque de *Lichtfield & Coventri*, *Richard*, Evêque de *Lincoln*, *Buckleigh*, *Beaufort*, *Gower*, *Mansel*, *Cobham*, *Clinton*, *Denbigh*, *Falmouth*, *Talbot*, *Berkshire*, *Aylesford*, *Ward*, *Bedford*, *Carliste*, *Bathurst*, *Excester*, *Ha-*

Pour un Committé secret de la Chambre Haute. *Rejetée.* 8 Février.

Au sujet des avis du départ des Escadres du Ferrol, de Brest & de Toulon. *Rejetée.* 8 Fevrier.

Au sujet de la Convention du Pardo du 14 Janvier 1739. *Rejetée.*

Pour faire priver le Chevalier Walpole de tous ses Emplois. 24 Fevrier.

Résolution de la Chambre-Haute à cette occasion.

Protestation de 29 Pairs.

versham, *Greenwich*, *Abingdon*, *Saint-Jean-Blot*, *Bruce*, *Chesterfield*, *Hereford*, & *Sandwich* qui ne signa que la seconde. Les motifs de la première étoient : I. *Qu'un seul Ministre ou même un Premier Ministre, étoit un Officier inconnu aux Loix de la* Grande-Bretagne, *incompatible avec la Constitution de ce Païs, & tendant à détruire la liberté dans quelque Gouvernement que ce pût être; que le Chevalier* Robert Walpole *aiant, depuis plusieurs années, agi comme tel, en s'arrogeant la principale, pour ne pas dire la seule direction des Affaires dans les diverses branches de l'Administration; c'étoit une conséquence qu'on devoit conseiller au* Roi *de déplacer ce Ministre si dangereux pour Sa Majesté & pour le Roïaume* : II. *Que dans les débats, il avoit paru, par plusieurs exemples qu'on avoit allégués & qui tous étoient d'une importance infinie pour l'intérêt du Public, que ce Ministre avoit fort abusé du pouvoir exorbitant dont il s'étoit illégitimement emparé, particulierement dans le ménagement du Trésor Public, le Roïaume depuis les 20 dernières années aiant païé les plus grosses Taxes qu'on eût jamais imposées en tems de Paix, & néanmoins les Dètes Publiques se trouvant encore à peu près sur le même pied que lorsqu'il avoit été chargé de la Trésorerie; & y aiant de fortes raisons de croire que la* Liste Civile, *quoiqu'elle fût la plus forte qu'on eut jamais accordée à la Courone, se trouvoit aussi pour le présent considérablement endètée :* III. *Que dans de précèdens débats il avoit été clairement prouvé que l'Armée, qui causoit une si grande dépense au Roïaume & que le* Parlement *avoit accordée pour la défense de la Nation, avoit été moins emploïée pour des fins militaires, que pour des vues particulières de récompenses & de punitions, & pour influer sur les Elections au dehors & sur les voix au dedans :* IV. *Qu'il n'étoit pas possible que les sommes immenses d'argent, accordées sur différens Articles pour le service de mer, eussent été fidèlement emploïées, puisque les sommes qu'on avoit accordées dans les 6 ou 7 dernières années, pour la réparation & la reconstruction des Vaisseaux, auroient suffi pour construire toute la Flote entière de la* Grande-Bretagne, *à commencer depuis la Quille des Vaisseaux, & pour les équiper d'une manière complète & propre à mètre en mer; & que néanmoins c'étoit un fait notoire, que, depuis le commencement de cette Guerre, un très grand nombre de Vaisseaux s'étoient trouvés en plus mauvais état qu'on ne les eût jamais vus de mémoire d'Homme, plusieurs d'entre eux n'aiant été qu'à peine en état de servir pour des expéditions à* Spithead, *& d'autres, lesquels avoient fait voile de la Rivière pour servir. comme on le prétendoit, au dehors, aiant eu peine à naviger ou plustôt à nager jusqu'aux Bassins de* Portsmouth *& de* Plymouth : V. *Que l'on étoit d'opinion que la conduite du Chevalier* Robert Walpole, *à l'égard des Affaires étrangères, durant le cours de son Administration, avoit causé la destruction de la Balance du Pouvoir en* Europe; *l'agrandissement à plusieurs égards de la* Maison de Bourbon, *particulièrement par l'aquisition de la* Lorraine; *& l'abbaissement de la* Maison d'Autriche, *par la perte*

1. Sept. Seance du Sec. Parlement.

d'une partie du Duché de Milan *& de tout le* Roïaume de Naples & de Sicile : VI. *Que c'étoit un fait incontestable, qu'on avoit laissé paisiblement les* Espagnols *s'emparer du Terrain appartenant à l'importante Forteresse de* Gibraltar, & *duquel la* Grande-Bretagne *avoit eu la possession, en vertu du* Traité d'Utrecht, *jusqu'au dernier Siége de cette Place; & qu'en conséquence les* Espagnols *avoient élevé sur ce terrain des Fortifications & des Bateries, par lesquelles les* Anglois *avoient été privés de l'usage de la Baie avantageuse de* Gibraltar, *& leurs Vaisseaux réduits à mouiller, depuis ce tems-là dans un Ancrage incommode & dangereux sous les murailles de la Ville; procèdé d'autant plus inexcusable, qu'un* Général Anglois, *envoïé quelque tems après à* Cadix *avec une puissante Escadre, au lieu de troubler les* Espagnols *dans la possession de ce terrain, convoïa leurs Troupes en* Italie, *ce qui ne pouvoit donner lieu qu'aux soupçons les plus forts :* VII. *Que par les Papiers des* Commissaires des Douanes, *il étoit constant que le Chevalier* Walpole, *en connivant depuis plusieurs années au Commerce qui se faisoit du Port de* Dunkerque *avec la* Nation Angloise, *avoit abandonné l'Article IX du* Traité d'Utrecht; *& qu'il étoit d'autant moins excusable en ce point, qu'on n'avoit vu persone se déclarer avec autant de véhémence que lui contre les Auteurs de ce Traité, parce qu'ils avoient favorisé la* France *dans la pluspart des Articles qui le composoient, & que conséquement il étoit de son devoir de tenir la main à l'inviolable observation de ces Articles, qui certainement avoient été stipulés pour l'intérêt de la Courone & de la Nation.* Dans la seconde Protestation, les mêmes *Seigneurs* disoient : *Que, bien que la Proposition énoncée dans la Résolution fût incontestablement vraie en elle-même, elle n'étoit cependant point applicable au cas dont il s'agissoit :* I. *parce que l'utilité publique pouvoit rendre nécessaire la démission d'une Persone revêtue d'un Emploi, sans que cette démission pût passer pour une punition :* II. *Parce qu'on ne pouvoit pas dire qu'on fût dénué de preuves à l'égard du Chevalier* Walpole, *puisque les Traités & les Papiers auxquels on se référoit, & la notoriété des Faits que l'on alléguoit, formoient comme une nuée de témoins contre lui :* III. *Parce qu'il étoit à craindre que dans la suite un méchant Ministre ne s'imaginât être en sureté dans son Emploi, s'il ne pouvoit être personellement amené pour répondre à la Barre de la* Chambre-Haute, *& si des Témoins* viva voce *ne pouvoient être produits contre lui.*

Adresses des deux Chambres au sujet de la Naissance de la Princesse & suites. 18, 23, 25, 30 Janvier; 9 Février.

Le 18 de Janvier, les *Communes* résolurent unanimement, *Que l'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour le féliciter, de la part de la* Chambre, *sur l'heureux accouchement de la* Princesse de Galle; *& qu'on envoiroit à la même occasion un* Message *au* Prince *& à la* Princesse de GALLES. Les *Seigneurs* formèrent, le 23, une semblable résolution; & dans le même tems, ils résolurent *de présenter une autre* Adresse, *pour supplier le* Roi *d'ordonner que la Lignée du* Prince *& de la* Princesse *fût insérée dans les Prières pour la Famille Roïale.* Le *Roi* reçut très bien

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

très bien les deux *Adresses* de félicitation. A l'égard de l'Article des Prières, il fit répondre, le 25, aux *Seigneurs* par le Comte de FILTZ-WALTER; *Qu'il donneroit les ordres nécessaires à ce sujet en tems & lieu.* Les *Seigneurs*, peu contens de cette Réponse, l'aiant prise le 27 en considération, il fut proposé, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de déclarer quel étoit le Membre du Conseil qui l'avoit engagé de leur faire une pareille réponse.* Il y eut à ce sujet des débats qui furent continués le 30. Comme ils devenoient forts vifs, le Comte de *Wilmington*, Président du Conseil, y mit fin, en déclarant qu'il étoit celui, que la *Chambre* vouloit connoître. Ensuite il justifia sa conduite à cet égard par de si bonnes raisons, que la Proposition tomba. Depuis les *Seigneurs* agirent si bien auprès du *Roi*, qu'il consentit à les satisfaire. Pour cet effet, le 9 de Février, il tint au Palais de *Saint-James* un Conseil, composé de l'*Archevêque de Cantorbery*, du *Lord-Président*, du *Grand-Maître de la Maison*, & du *Grand-Chambellan*; des Ducs de *Bolton*, d'*Athol* & de *Montagu*; des Comtes de *Pembroske*, d'*Abercorn* & de *Waldegrave*; du Vicomte de *Torrington*; du Lord Chef-Justice *Willes*; & des Chevaliers *Charles Wager* & *Jean Norris.* On y prit la Résolution suivante. *Comme dans l'*Acte d'Uniformité, *lequel établit la Liturgie de l'*Eglise d'Angleterre, *on a mis pour réserve, qu'il seroit fait, dans les Prières pour la Famille Roïale, les changemens qui dans la suite deviendroient nécessaires, & qui seroient réglés pour l'Autorité Législative: C'est pourquoi, il est ordonné aujourd'hui par Sa Majesté en son Conseil, que les Prières du Matin & du Soir dans les Litanies & dans toutes les autres parties du Service Divin, aussi bien dans les Offices occasionels & dans les Livres des Prières Communes, où la Famille Roïale est nommée en particulier, on observe la formule suivante:* « *Leurs Altesses Roïales*, FRE'DE'RIC, Prince de Galles, *la* » Princesse de Galles, *le* Duc, *les* Princesses, *la* Lignée *du* Prince *& de la* » Princesse de Galles, *& toute la Famille Roïale* ». On prit aussi dans le même Conseil cette autre Résolution, pour l'ECOSSE. *En conformité d'un Acte passé, la dixiéme année du Règne de la* Reine ANNE, *& dans lequel il a été pourvu aux Prières pour la Famille Roïale, dans la partie de la* Grande-Bretagne, *appellée l'*Ecosse; *Sa Majesté, étant en son Conseil, a ordonné que chaque Ministre & Prédicateur prieroit à l'avenir en ces termes dans leurs Eglises, Congrégations, ou Assemblées; savoir:* « *Pour Sa Sacrée Majesté le* » Roi GEORGE, *Leurs Altesses Roïales* FRE'DE'RIC, Prince de Galles, *la* » Princesse de Galles, *le* Duc, *les* Princesses, *la* Lignée *du* Prince *& de la* » Princesse de Galles, *& toute la Famille Roïale* ».

Résolution des Communes au sujet des Prisonniers de Guerre.

Le 20 de Février, les *Communes* résolurent, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'ordonner qu'on prît soin de détenir les* Espagnols, *que l'on avoit faits, ou que l'on feroit Prisoniers dans la présente Guerre, afin qu'ils pussent être échangés contre des* Sujets Anglois; *& pour prier en même*

tems Sa Majesté de régler, aussi-tôt qu'il seroit possible, un Cartel avec l'Espagne, *pour* l'*Echange des Prisoniers*..

Divers Bills. concernant les Procèdures.

Pour le Commerce de Perse.

Voici les principaux *Bills*, auxquels, outre ceux dont j'ai parlé, l'on travailla dans cette Séance. I. ACTE, *pour remèdier à divers Abus, qui s'étoient introduits dans les Procèdures*. II. ACTE, *pour ouvrir un Commerce avec la* PERSE, *par les Etats de la* RUSSIE. Ce *Bill* fut fait sur une Requête de la *Compagnie de Russie*, à laquelle il accordoit les Privilèges qu'elle demandoit; & les *Communes* résolurent en outre le 29 de Janvier 1740; *Que le* Roi *seroit supplié de faire ses efforts pour engager le* Czar *à permètre à cette Compagnie, de faire passer ses Marchandises par la* Russie. Il y eut, tant au *Bill*, qu'à cette Résolution, opposition de la part de la *Compagnie de Turquie*, laquelle demanda par une Requête; *Qu'il lui fût permis de faire venir par la* Russie *les Soieries & les autres Marchandises qu'elle tiroit de* PERSE; allèguant; *Que si la* Compagnie de Russie *obtenoit ce qu'elle demandoit, la* Compagnie de Turquie *en recevroit un préjudice considérable; &* demandant *d'être ouie contre la Requête de cette Compagnie*, elle obtint d'être entendue par ses Avocats: mais le *Bill* n'en passa pas moins. III. ACTE, *pour l'encouragement des Matelots & l'augmentation de leur nombre, & pour équiper plus aisément & plus promtement la Flote du Roi*. Le 24 de Mars, il fut proposé dans la *Chambre-Basse* d'ajouter au *Bill* une CLAUSE, *pour limiter les gages des Matelots engagés au service des Marchands*. Il y eut à ce sujet quelques Débats, après lesquels l'Affirmation l'emporta de 183 voix contre 127. IV. ACTE, *pour confirmer plus efficacement la liberté des Persones*. Cet Acte fut le fruit d'une Requête des Sheriffs de *Londres* présentée, le 30 de Décembre, dans laquelle ils prioient les COMMUNES, *d'ordonner que l'on portât un* Bill, *par lequel il fût défendu d'arrêter persone dans la Ville, pour Dète au-dessous de 5 Livres Sterling*. V. ACTE, *pour recouvrer plus aisément les petites Dètes; & pour assurer plus efficacement le paiement des Créanciers, qui n'avoient point exigé d'Obligation de leurs Débiteurs*. VI. ACTE, *pour permètre de transporter des Vivres & d'autres Denrées d'*Irlande *en* Ecosse. VIII. ACTE, *pour mieux assurer la Liberté du* Parlement, *en limitant le nombre des Gens revêtus d'Emplois par la Cour, qui pourroient avoir Séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Le 9 Mars, les *Seigneurs* rejetèrent ce *Bill*, comme ils avoient fait l'année précèdente, après une première lecture. Si l'on voit si souvent reparoître ce *Bill*, toujours rejeté par les *Seigneurs*; c'est que les *Réprésentans du Peuple* dans la *Chambre-Basse*, devoient ne rien négliger pour venir à bout d'obtenir enfin ce qui faisoit l'objet des vœux de ce même Peuple. J'en trouve la preuve, dans ce qui se fit à cet égard l'année précèdente. Après la séparation de la Séance du *Parlement*, plusieurs Comtés & Communautés donnèrent à leurs Députés des Instructions sur le sujet dont il s'agit. Voici celles, de la *Commune de Staffort* adressées au Vicomte *Chetwynd* & au Lord *Guillaume Chetwynd*, ses Réprésen-

Pour encourager les Matelots, &c.

Pour conserver la liberté des Persones.

Clause ajoutée à ce Bill.

Pour le recouvrement des petites Detes.

Pour le transport d'Irlande en Ecosse.

Pour la Liberté du Parlement.

V. SEPT. SEANCE DU SEC. PARLEMENT.

tans dans le *Parlement.* Nous *le* Maire, *les* Aldermans *&* Bourgeois de Staffort, *assemblés au* Grand-Conseil, *nous servons de cette occasion pour vous remercier sincèrement des services continuels, que vous avés rendus dans le* Parlement; *& de vos fermes efforts, pour soutenir & affermir les droits indisputables & les libertés de la* Nation Britannique. *Nous vous déclarons en particulier, que nous approuvons votre conduite dans la proposition d'un* Bill, *pour limiter dans le* Parlement, *le trop grand nombre d'Emploiés; persuadés que nous sommes que nos propriétés deviendroient précaires & nos libertés très incertaines, enfin que l'Equilibre si nécessaire entre le Peuple & la Courone ne peut subsister, à moins qu'on n'observe un tel règlement; & qu'on ne laisse le* Parlement *en possession de son indépendance. Nous vous prions donc de faire tous vos efforts pour faire passer ce* Bill, *qui seul peut nous mètre en état de jouir des droits qui nous compètent, suivant la sage Constitution de nos Roïaumes. Ce n'est point par aucun soupçon de votre conduite future, que nous vous faisons cette Prière. Notre but est de déclarer solemnellement combien nous trouvons louable le zèle répandu dans toute la Nation à cet égard, & qui s'accorde si bien avec nos sentimens.* La signature ètoit ainsi: *Par ordre & sous la direction du* Maire *& du* Grand-Conseil, *sous le Sceau de notre Ville, par* RICHARD DRAKEFORD *Secretaire.* Le *Grand-Juré*, la *Noblesse*, & le *Clergé* du Comté, remercièrent les *Réprésentans* de la part du *Comté de Staffort*; & témoignèrent de même leur satisfaction aux différens Membres de cette Province, qui pour lors ètoient à *Staffort*, louant beaucoup l'union avec laquelle ils avoient agi. Le *Grand-Bailli*, le *Grand-Juré*, la *Noblesse* & le Clergé du *Comté de Sommerset* firent de pareilles remerciemens, & donnèrent de semblables instructions au S. *Thomas Strangeways Horner*, leur *Réprésentant.* Ces exemples suffisent pour le présent; & nous les verrons plus bas imités par le *Commun-Conseil de Londres*, dans des Instructions qu'il dressa pour les *Réprésentans* de cette Ville au nouveau *Parlement*, qui devoit s'assembler avant la fin de cette année 1741. VIII. ACTE, *pour autoriser les Commissaires chargés de faire bâtir un Pont à* Westminster, *à lever, afin d'achever la construction de ce Pont, une somme d'Argent par forme de Loterie.* IX. ACTE, *pour permètre la libre entrée de la Cochenille & de l'Indigo.* X. ACTE, *pour accorder un délai à ceux qui avoient négligé de se qualifier pour leurs Emplois, en prêtant les Sermens requis.* XI. ACTE, *pour mieux règler les Manufactures des Draps larges.* Le 24 de Février, les *Communes* avoient les deux Requêtes; l'une du Lord Maire & des Aldermans de *Londres*, concernant le transport clandestin de la Laine dans les Païs étrangers; l'autre des Drapiers de *Leeds*, qui se plaignoient de la décadence des Manufactures de Laine. Le 16 de Mars, elles avoient résolu, *Que le transport des Laines de la* Grande-Bretagne *& d'*Irlande, *ètoit extrêmement préjudiciable aux Manufactures du Roïaume; & que, comme les Loix qui subsistoient n'ètoient pas suffisantes pour empêcher ce trans-*

Pour une Loterie en faveur du Pont de Westminster.

Pour la Cochenille & l'Indigo.

Au sujet des Sermens.

Pour les Manufactures de Draps.

port, il faloit établir un Registre public du cru de la Laine, comme le moïen le plus efficace pour parvenir à ce but; & que le Roi *seroit supplié de donner ordre aux Commissaires du Commerce de préparer dans l'intervalle du* Parlement, *un projet de ce qui se pouvoit faire, pour arriver plus efficacement à l'exécution de la Résolution de ce jour.* Elles ordonnèrent en même tems de porter le *Bill*, dont il s'agit ici. XII. Acte, *pour permètre aux Sieurs* Jean Porter, Abraham Desmarêts, *&* Jaques Bourdieu, *de tirer une certaine quantité de Soies d'*Espagne, *par la voie de* Livourne *& de la* Savoie XIII. Acte, *pour la conservation des Bestiaux.* On y pourvoïoit aux moïens d'en empêcher le vol & le transport. XIV. Acte, *pour autoriser le Roi à faire un accord avec les Propriétaires des Iles de* Bahama. XV. Acte, *pour punir plus efficacement les Déserteurs & les Soldats mutins.* XVI. Acte, *pour remèdier aux abus qui s'étoient introduits dans les Assurances des Vaisseaux.* XVII. Acte, *pour s'étendre & pour mieux règler le Commerce dans les Mers du* Levant. XVIII. Acte, *pour la Réparation des Grands Chemins du Roïaume.* Outre cet *Acte*, il y eut plusieurs *Bills* particuliers pour quelques-uns de ces Chemins, comme ceux des Provinces de *Kent* & de *Fulham*, d'*Ely*, de *Duncaster*, de *Wiltz*, &c. XIX. Acte, *pour convaincre plus aisément les Malfaiteurs, qui reviendroient furtivement des Colonies après y avoir été transportés en vertu de quelque Jugement.* XX. Acte, *pour décharger des Amandes portées par les Loix les Protestans qui n'avoient pas eu soin de faire enregistrer leurs Contrats d'aquisition des Biens, qu'ils avoient acquis des Catholiques.* XXI. Acte, *pour expliquer un* Acte *de* Parlement, *qui promètoit une récompense à ceux qui trouveroient le moïen de prendre en tout tems la Longitude sur Mer.* XXII. Acte, *pour empêcher & pour restreindre quelques pratiques illicites dans les Colonies d'*Amérique. XXIII. Acte, *pour procurer de meilleures eaux aux Habitans de la Ville de* Portsmouth. XXIII. Acte, *pour réparer les Maisons de Correction & pour en bâtir de nouvelles.*

Pour autoriser à tirer quelques Soies d'Espagne. Pour la conservation des Bestiaux. Au sujet des Iles de Bahama. Contre les Déserteurs, &c. Concernant les Assurances. Pour le Commerce du Levant. Pour la réparation des grands Chemins. Contre les Malfaiteurs revenus des Colonies. Pour les Protestans aquérans des Biens des Catholiques. Au sujet de la Longitude. Au sujet des Colonies. En faveur de la Ville de Portsmouth. Réparations des Maisons des Correction.

Etat des Dètes Nationales.

Suivant l'Etat des Dètes de la Nation remis au Parlement, il parut que le 31 de Décembre 1739, elles montoient à 46 millions, 129 mille 946 Liv. Sterl.; que dans le cours de l'année suivante on en avoit aquité 186 mille; & que le 31 de Décembre, elle montoient à 45 millions, 943 mille, 946 Livres Sterling.

Clôture du second Parlement. 6 Mai.

Le 6 de Mai, le *Roi* mit fin à ce second *Parlement* par le Discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

Le zèle & la diligence avec lesquels vous avés terminé les Affaires Publiques, pendant le cours de cette Séance, sont des preuves incontestables de votre attachement aux intérêts de votre Patrie, & par conséquent, des

témoignages les plus agréables que vous puissiés me donner de votre fidèlité & de votre affection pour ma Persone. La puissante assistance que vous m'avés accordée pour soutenir la Guerre juste & nécessaire, dans laquelle je suis engagé, me paroît le meilleur moïen de réduire nos Ennemis à la raison; & l'empressement avec lequel vous vous êtes déclarés si à propos pour la défense de la Maison d'Autriche *& le maintien de la Balance & de la Liberté de l'*Europe, *ne peuvent manquer d'encourager très vivement nos Alliés : ce sont-là les moïens d'assurer à cette Nation le poids & l'influence au dehors, auxquels sa situation naturelle lui donne droit de prétendre.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

C'est avec une satisfaction très particulière, que je reconnois votre vigilance & votre attention à lever les Subsides pour le service de cette année; ce que vous avés fait avec une prévoïance si sage pour les besoins publics, que vous avés fait voir que vous êtes les véritables Réprésentans de mes fidéles Communes.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je ne puis me séparer de ce Parlement, *sans vous faire publiquement mes remerciemens de toutes les preuves éclatantes que vous m'avés données de votre affection & de votre fidélité pour ma Persone & pour mon Gouvernement; de votre ferme résolution de maintenir la* Succession Protestante *dans ma Famille, & de votre attachement inébranlable au véritable intérêt de votre Patrie. Vous avés montré la plus vive ardeur & le zèle le plus convenable pour défendre l'honneur de ma Courone & les droits incontestables de la Navigation & du Commerce appartenant à mes Sujets, en me mètant en état de vanger les insultes qui leur ont été faites contre la foi des Traités. Dans une conjonture aussi délicate, vous avés soutenu le Crédit de la Nation & vous avés affermi mon Gouvernement d'une manière qui surpasse l'attente de nos Alliés, en rompant les mesures de ceux qui portent envie à notre prospérité. Vous avés en même tems fait voir à toute la Terre que la* Grande-Bretagne *est en situation non seulement de se défendre, mais aussi de fournir des secours convenables à ses Alliés & de soutenir la Cause commune de l'*Europe. *Comme une pareille conduite fait l'éloge de ce* Parlement, *elle sera sans doute un objet d'émulation pour les* Parlemens *qui lui succèderont. Je donnerai mes ordres incessament pour convoquer un nouveau* Parlement. *Il n'y a rien de si précieux pour moi que l'amour & l'affection de mon Peuple, dans lequel j'ai si parfaitement une entière confiance, que c'est avec la plus grande satisfaction que je vois toutes les Villes de mon Roïaume à portée de me donner de nouvelles preuves de leur affection par le choix qu'elles feront de leurs Réprésentans. C'est de l'Etablissement présent que dépend la durée de notre excellente Constitution*

V. SEPT. SEANCE DU SEC PARLEMENT.

dans l'Eglise & dans l'Etat; & cette Constitution fait la sureté de l'Etablissement présent, rien ne peut blesser l'une sans affoiblir l'autre; & je ferai toujours, ainsi que j'ai fait jusqu'ici, de la conservation de l'une & de l'autre, aussi bien que de la défense des Droits de mes Sujets, pour ce qui regarde la Religion & leurs Intérêts Civils, l'objet continuel de mes soins. Ceux qui se distingueront, en persistant dans ces principes, trouveront toujours de ma part du support & de la faveur; &, si nous suivons invariablement des mesures si sages & si justes, nous pouvons concevoir les espérances les mieux fondées, que, moiènant la protection de la divine Providence, la Grande-Bretagne *jouira, pour le présent & pour l'avenir d'une constante prospérité.*

Lorsque ce Discours fut achevé, le *Grand-Chancelier*, par ordre du *Roi*, prorogea, pour la forme, le *Parlement* jusqu'au 23 de ce mois: mais, le 9, on publia la Proclamation pour sa dissolution, & l'on expédia les Ordres pour l'Election des Membres d'un autre *Parlement*.

VI. GUERRE. Combat de quatre Vaisseaux François contre six Anglois. 8 Janvier. Relation des Anglois.

VI. LE 8 de Janvier, à la hauteur du Cap *Tiberon* près de l'Ile de *Saint-Domingue*, il y eut une rencontre de 6 *Vaisseaux Anglois* & de 4 *Vaisseaux François*. Voici la Relation que l'on en fit publier à *Londres*.

LORSQUE la Flote commandée par le Chevalier Chaloner Ogle *doubla la Pointe Occidentale de l'*Hispaniola, *elle vit en mer 4 grands Vaisseaux. Le signal fut donné au* Prince Frédéric, *à l'*Orford, *au* Lion, *au* Weymouth, *à l'*Auguste *& à un autre Vaisseau de se détacher de la Flote pour aller donner la chasse à ces Vaisseaux, qui, sur les quatre heures de l'après midi, arborèrent Pavillon de* France: *mais on ne put les joindre que vers les dix. Le* Prince Frédéric *qui avoit l'avant, arriva le premier à la demi-portée d'un de ces Vaisseaux, & l'interrogea premièrement en* Anglois *& puis en* François: *mais comme on ne répondit pas, il lui fit tirer un coup de Canon & peu après un second. Au second coup le* Vaisseau François *ouvrit en un instant tous ses bords & lui lacha une bordée entière, que le* Prince Frédéric *lui rendit sur le champ. L'*Orford *joignit peu après les trois autres Vaisseaax, & les chargea sans aucune cérémonie. Le Lord* Auguste, *qui le commandoit, combatit pendant une heure & demie avec beaucoup de bravoure, jusqu'à ce que son Mât de Hune de Misène aiant été emporté, il fut obligé de se retirer sur l'arrière pour se remètre en ordre. Le* Weymouth *arriva le dernier & ne tira que deux ou trois bordées, car le Capitaine* Knowles, *qui le commandoit, s'étant rendu à bord du Lord* Aubery, *& lui aiant dit de donner le signal pour faire cesser le Combat, parce qu'il étoit, disoit-il, persuadé que c'étoit des* Vaisseaux François, *le Lord* Aubery *suivit son avis: mais les* François *aiant continué de tirer, il falut en faire autant de la part de nos Vaisseaux,* & *le Combat dura encore une demie-heure, après quoi on se sépara d'un consentement mutuel. Aussi-tôt qu'il fut jour, le Lord* Aubery, *comme le plus ancien Capitaine, fit venir les autres sur son bord. On tint un Conseil dont le résultat fut d'envoïer un Officier*

aux quatre Vaisseaux, pour savoir certainement qui ils étoient. L'Officier qui fut envoïé aiant vu qu'ils étoient François, *leur demanda pourquoi ils n'avoient pas répondu à la demande qui leur avoit été faite? Le* Capitaine François *repartit, qu'il avoit répondu & qu'il feroit rapport au* Roi *son Maître de la manière dont nous en avions usé à l'égard de ses Vaisseaux. Le Lord* Auguste *a eu 7 Hommes de tués sur son Vaisseau & 14 de blessés; le Lord* Aubery 4 *de tués & 9 de blessés; & le Capitaine* Knowles, 2 *de tués. Je n'ai pas appris qu'aucun de nos trois autres Vaisseaux ait été dans le feu, à cause que le calme ne leur permit pas de gouverner. On ignore la perte des* François: *mais elle ne sauroit avoir été petite. Lorsque le Lord* Auguste, *en se retirant, fit son compliment au* Capitaine François *qui étoit vis-à-vis de lui, il lui dit qu'il espéroit qu'il n'avoit point eu de tués sur son Vaisseau; le* Capitaine François *lui répliqua, qu'il n'en avoit eu que trop.*

On ajouta depuis à cette Relation; *Que l'on avoit appris que dans le même Combat un des* Vaisseaux Anglois *avoit été démâté de son grand Hunier, & que les autres avoient aussi été maltraités; qu'à bord du Vaisseau* l'Ardent *de 64 Canons, commandé par le Chevalier* d'Epinay, *il y avoit eu 8 Hommes de tués & 13 de blessés; que la Frégate la* Parfaite *de 44 Canons avoit eu son Mât de Beaupré hors de service, mais peu de morts & de blessés, non plus que sur le* Mercure; *& que le Vaisseau le* Diamant *de 50 Canons avoit tiré 504 coups, qu'il en avoit reçu plus de 500 dans ses voiles, qu'il avoit eu son Mât de Misène hors de service, ses Manœuvres & Voiles brisées & hachées, & qu'il avoit eu 18 Hommes de tués & 28 de blessés.*

A cette Relation il faut opposer celle qui fut insérée dans la *Gazète de France* du 29 d'Avril de cette année.

Relation publiée en France.

Les deux Escadres, que le Roi *avoit jugé à propos d'envoïer en* Amérique *au mois de Septembre de l'année dernière, sont rentrées dans les Ports de* France. *Celle qui étoit commandée par le Marquis d'*Antin *est arrivée à* Brest *le 18 de ce mois, & celle du Comte de* La Roche-Allard *est entrée à* Toulon, *le 13. On a appris par le retour de ces Escadres ce qui s'est passé entre quatre* Vaisseaux *du* Roi *& six* Vaisseaux Anglois, *la nuit du 18 au 19 de Janvier dernier, à la vue du Cap* Tiberon *près de l'Ile de* Saint-Domingue. L'Ardent *de 64 Canons, commandé par le Chevalier d'*Epinay; *le* Mercure *de 56 Canons commandé par le S. de l'*Estanduère; *le* Diamant *de 50 Canons, commandée par le Chevalier de* Piosin; *& la* Parfaite *de 44 Canons, commandé par le Commandeur* Destourmelle, *faisoient route vers le Cap* Tiberon, *lorsqu'ils furent joints par 6 Vaisseaux que le Chevalier* Ogle *avoit détachés le matin de son Escadre, pour aller reconnoître si les 4 Vaisseaux qu'il avoit découverts n'étoient point des* Vaisseaux Espagnols, *comme il l'avoit cru. Deux des* Vaisseaux Anglois, *le* Prince Fréderic *& l'*Orford, *commandés par le Lord* Beauclerc *& par le Lord* Augustus, *étoient de 70 Canons, & les 4 autres de 60. Les* Anglois *se trouvèrent à*

6 heures du soir à la portée de la voix des Vaisseaux François; *& quoique les premiers pussent juger, par les questions & les réponses faites de part & d'autre, que les 4 Vaisseaux n'étoient point* Espagnols, *ils proposèrent, pour s'en assurer, que les* François *missent leur Canot à la mer. Les Capitaines qui commandoient les Vaisseaux du Roi l'aiant refusé, & aiant répondu aux* Anglois *qu'ils pouvoient envoïer leur Canot, ces derniers attaquèrent les 4 Vaisseaux & commencèrent le Combat qui a duré toute la nuit. Les* François *ont donné en cette occasion de grandes preuves de courage, &, malgré la supériorité du nombre & la disproportion des Vaisseaux, ils ont eu l'avantage dans cette Action. A la pointe du jour, les* Anglois *qui étoient déja à une lieue de l'endroit dans lequel le Combat avoit commencé, reconnurent leur erreur. Celui qui commandoit les* Vaisseaux Anglois, *mit son Canot à la mer, & il envoïa un Officier au Chevalier d'*Epinay *lui faire des excuses de ce qui étoit arrivé; lui témoigner qu'il en étoit très fâché, & l'assurer, qu'à cause de l'obscurité de la nuit, il avoit pris les* 4 Vaisseaux François *pour des* Vaisseaux Espagnols. *Cet Officier aiant rejoint les* Anglois, *& le Chevalier d'*Epinay *aiant reconnu qu'ils faisoient route, il continua la sienne pour le Cap* TIBERON. La *Cour de France* fit faire, dans le mois de Mai, par le S. de *Bussi* son Ministre à *Londres*, des plaintes de ce qui s'étoit passé. La *Cour d'Angleterre* fit répondre par le Duc de NEWCASTLE; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *ne voulant pas se brouiller avec la* France, *donneroit une entière satisfaction au sujet de la rencontre en* Amérique *entre* 6 Vaisseaux de guerre Anglois *&* 4 François, *s'il se trouvoit que le tort fût du côté des* Anglois: *Que cependant, par tout ce qu'on avoit pu recueillir jusqu'alors de ce qui avoit occasionné le Combat en question, il paroissoit que les* François *y avoient donné occasion par la manière dont ils avoient répondu à la question qu'on leur avoit faite*, s'ils étoient FRANÇOIS; *puisqu'au lieu de donner une réponse claire & qui auroit prévenu toute dispute, on avoit crié de dessus l'*Ardent *jusqu'à trois fois: « Soïés* Anglois *ou* Diables *si vous » voulés; nous sommes* François, *& nous ne vous craignons pas ».*

Plaintes de la France & Réponse de la Cour d'Angleterre. Mai.

Expédition de l'Amiral Vernon à Cartagène.

Ce qui se passa cette année de plus considérable en *Amérique* fut le Siége de *Cartagène* par l'Amiral *Vernon*. Mais avant que d'en parler, il est à propos de faire connoître ici ce Port si célèbre; & j'emploierai pour cet effet la Description que j'en trouve dans un des *Journeaux* de Nouvelles qui me servent de Mémoires.

Description de Cartagène.

Le Port de Cartagène, *qu'on nomme aussi à cause de son étendue le Lac de* Cartagène, *est formé par deux Iles, séparées du Continent par deux petits Bras de mer. L'une, qui est appellée l'Ile de* Varu, *présente au Septentrion un de ses côtés échancré en demi-cercle. Le côté Oriental est séparé du Continent par un Détroit appellé* Passo de los Cavallos; *les autres côtés sont baignés au Midi & à l'Occident par la mer du* Méxique. *L'autre Ile, appellée l'Ile de* Nave, *est située au Septentrion de la première & en est séparée par un Détroit qu'on nomme* Boca-chica *& qui est la véritable entrée du Port. Elle forme une*

manière de pointe aboutissant au Détroit, sur laquelle est situé le Château qui le défend & en a emprunté son nom. Son côté Occidental commence à cette pointe, & s'étend 6 à 8 mille Toises au Septentrion, pour se replier ensuite, la longueur de 3 à 4 mille Toises vers le Nord-Ouest. De là il se replie de nouveau & court vers le Nord en une ligne parallèle au côté Occidental, avec lequel il forme une Langue de terre, qui n'a en quelques endroits que 200 Toises de largeur & sur la pointe de laquelle est située la Ville de Cartagène, qui communique avec le Continent au moïen d'un Pont de 200 pas de longueur. Il faut remarquer que, du milieu du côté Oriental de cette Langue de terre, il part une autre Langue, mais petite & en forme d'éperon, qui s'étend vers le Sud-Est, & sur la pointe de laquelle s'élève le Fort de Sainte-Croix. La Côte du Continent, à commencer du Passo de los Cavallos, s'étend vers le Nord avec une légère inclinaison à l'Ouest. C'est la partie, qui est enfermée entre cette Côte & le côté Méridional de l'Ile de Varu & l'Oriental de l'Ile de Nave, qui forme le Port de Cartagène, divisé en trois parties par les diverses courbures de la Côte Orientale de la dernière de ces deux Iles. La première est la partie Méridionale, où l'on entre par le Détroit de Boca-Chica, & qui a environ 400 Toises de largeur. La seconde est la partie du milieu qui est de la moitié plus petite que celle-ci. La troisième partie est la Septentrionale, aussi la moitié plus petite que la seconde. On y entre par le Détroit que forme la pointe de la Langue de terre de Sainte-Croix, & elle aboutit en Cul-de-Sac à la Ville de Cartagène & au Détroit qui sépare cette Ville de la Terre-ferme, & de l'autre côté duquel il y a, pour couvrir le Pont, le Fort de Saint-Lazare. Il y a plusieurs petites Iles dans ce Port, & entre autres, une triangulaire au Midi de Cartagène, laquelle fait aujourd'hui partie de cette Ville. Le Fort de Saint-Jaques & Saint-Philippe, celui de Saint-Joseph & quelques-unes des Bateries, dont il sera parlé dans la Relation du Siège, se trouvent sur la Côte Occidentale de l'Ile de NAVE.

Il faut à présent passer au récit de ce Siége célèbre. Les premières nouvelles en furent apportées à *Londres* le 28 de Mai, par le Capitaine *Laws*, Commandant du Vaisseau le *Spence-Loop*. Il étoit chargé de différentes Lettres écrites par l'Amiral *Vernon* au *Roi*, pour lui faire part de la prise de plusieurs Forts construits par les *Espagnols* aux environs de *Cartagène*. Les *Lords Régens* firent extraire de ces Lettres la *Relation* suivante, qui fut rendue publique par leur ordre.

Relation Angloise du Siège de Cartagène.

L'Amiral Vernon part d'Hispaniola pour aller assiéger Cartagène.

Le 25 de Février, V. S. (*7 de Mars* N. S.) *le Vice-Amiral* Vernon *partit de la* Baie Irlandoise, *avec les Vaisseaux de guerre & de transport au nombre de 124 voiles, & le 4 (14) Mars au soir, il jeta l'ancre à* Playa-Grande, *contre le vent de la Ville de* Cartagène. *Le 9 (19) le Chevalier* Chaloner Ogle, *qui étoit chargé de l'attaque des Forts & des Bateries de* Terra-Bomba, *prit les devans avec sa division. Le Vice-Amiral* Vernon *suivit peu* (18 Mars.) *après avec la sienne & les Bâtimens de transport, laissant M.* Lestock *avec sa*

Fort de la Chamba abandonné.

division en arrière à l'ancre. Le petit Fort de La Chamba *fit d'abord quelques décharges de son Canon: mais la Garnison qui le gardoit, l'abandonna aussitôt que les Vaisseaux, qui devoient l'attaquer, furent à portée de répondre à son feu. Entre ce Fort & celui de* Saint-Jaques & Saint-Philippe, *il y avoit une Baterie de Fascines, mais qui ne nous incommoda pas, parce que les Ennemis n'avoient pas encore eu le tems d'y placer de l'Artillerie. Les Vaisseaux le* Norfolck, *le* Russel, *& le* Shrewsburi, *serrèrent de si près le Fort de* Saint-Jaques & Saint-Philippe *& le chauffèrent si vivement, que les* Espagnols *en furent chassés en moins d'une heure de tems; & que nos Grenadiers, aiant débarqué le soir même, en prirent possession sans aucune opposition. Le 11 (21 Mars) nous portâmes nos Tentes & Instrumens à terre & commencâmes à camper. Le 15 (25), on acheva de débarquer l'Artillerie & les Munitions.* L'Amiral *aiant été averti par le Brigadier* Wenworth *que les Troupes souffroient d'une Baterie de Fascines élevée de l'autre côté du Port, appellé le côté de* Barradero, *résolut sur le champ de s'en emparer; & en conséquence il détacha quelques Chaloupes commandées par M.* Watson, *Capitaine de son propre Vaisseau, aiant sous ses ordres les Capitaines* Norris *&* Collin. *Les Troupes, qui étoient dans ces Chaloupes, étoient commandées par le Capitaine* Boscawens, *aiant sous lui les Capitaines* Laws *&* Cotes. *Elles prirent terre à une lieue de la Baterie de Fascines, qui étoit de 15 Canons de 24 Livres. Mais il y en avoit une autre de 5 Canons près de l'endroit où elles avoient débarqué, dont elles ne s'étoient pas apperçues auparavant. Elles l'attaquèrent sans perdre de tems & avec tant de promtitude, qu'elles y surprirent les Ennemis & s'emparèrent du Canon. Cette attaque donna à ceux qui étoient dans l'autre Baterie, le tems de braquer deux Pièces de Canon contre nous: mais cela ne nous empêcha pas de l'attaquer & de nous en rendre les Maîtres. Nous enclouames les Canons, brûlames les Affuts & la Plateforme, & retournames à nos Vaisseaux avec 6* Prisoniers Espagnols, *qui n'avoient pu se sauver à cause de leurs blessures. Pendant qu'on prenoit & qu'on détruisoit ces deux Bateries, le Brigadier* Wenworth *faisoit travailler sur la Côte opposée à une Baterie de Mortiers, dont le Fort de* Boca-Chica *sentit bientôt les effets. Le 22 (2 Avril) il commença à batre ce Fort d'une Baterie de 20 Canons de 24 Livres. Les Ennemis de leur côté ne restoient pas oisifs. Ils étoient entre autres occupés à placer de l'Artillerie sur la Baterie de Fascines nommée en premier lieu, & ils y avoient déja deux Canons. L'Amiral fit avancer un Vaisseau vers la Côte pour tirer sur cette Baterie. Le 23 (3 Avril) le Commandeur* Lestock, *montant la* Boyne, *fut détaché avec le* Prince Frédéric, *le* Hamptoncourt, *le* Suffolck *& le* Tilbury, *pour batre le Fort de* Boca-Chica: *mais le* Boyne, *aiant perdu l'avantage du vent & se trouvant par là trop exposé au feu des* Espagnols, *fut rappellé vers le soir. Les autres Vaisseaux demeurèrent dans leurs Postes. La* Princesse-Amélie, *qui sur ces entrefaites fut emportée contre sa destination vers la Baterie de Fascines, profita de l'occasion pour faire taire l'Artillerie que les Ennemis y avoient rétablie, & rendit par là un bon service à notre*

Prise du Fort de Saint-Jaques & Saint Philippe.

Les Anglois campent à terre. 21 Mars, &c.

Le Fort de Boca-Chica est attaqué. 2 Avril.

Baterie de terre & à notre Camp ; où les Boulets des Ennemis étoient portés par dessus la Montagne. Le 24 (4 *Avril*) *nos Vaisseaux redoublèrent leur feu ; mais le* Prince-Frédéric *& le* Hamptoncourt *étant très maltraités par le feu des Vaisseaux ennemis, on trouva à propos de les rappeller. Le* Roi *a perdu dans cette occasion un brave Officier dans la persone du Lord* Aubery Beauclerc, *Commandant du Vaisseau le* Prince-Frédéric, *qui en son tems auroit fait honneur à son illustre Maison & à sa Patrie, étant un Seigneur également brave & modeste. L'après midi l'*Amiral *détacha de nouveau toutes ses Chaloupes à l'attaque de la Baterie de Fascines, où les Ennemis avoient augmenté leur Canon jusqu'au nombre de six. Nos gens s'en emparèrent ; &, aiant asses de tems & de jour, ils ruinèrent le Canon & la Plateforme, & mirent le feu à la Baterie, pendant que quelques-uns d'entre eux portèrent les Barques de l'autre côté d'une Langue de terre, & abordèrent & brulèrent un Sloop, qui étoit-là pour fournir des Munitions à la Baterie. Le* 25 (5 *Avril*) *le Brigadier* Wenworth *se rendit à bord de l'*Amiral, *pour lui donner part qu'aiant fait une brèche raisonable au Fort de* Boca-Chica, *il avoit intention de hasarder un Assaut une heure avant la nuit. L'*Amiral *approuva sa résolution, & chargea là-dessus le Capitaine* Knowles, *son Ingénieur, de faire une diversion avec toutes les Chaloupes, & de se pourvoir de quelques Pierriers & Mortiers à la* Coehorn, *pour s'en servir contre le Fort* Saint-Joseph. *Le Capitaine* Knowles *avoit sous lui les Capitaines* Watson, Cotes, Dennis, Cleland *&* Broderick. *Ils abordèrent à la Baterie de Fascines & y débarquèrent avant que nos Troupes marchassent à l'attaque du Fort de* Boca-Chica, *ce qui doit avoir contribué à mètre les Ennemis en confusion. Au tems marqué par le Brigadier* Wenworth, *nos Grenadiers montèrent à l'assaut, dans l'attente d'une vigoureuse résistance : mais aussitôt qu'ils furent arrivés au pied de la Brèche, la Garnison abandonna le Château sans tirer un seul coup de Fusil.*

Le Lord Beauclerc tué. 3 Avril.

Assaut donné au Fort de Boca Chica, qui est pris. 4, 5 Avril.

Immédiatement après, les Ennemis commencèrent à mètre le feu à un de leurs Vaisseaux. Nos Gens, s'appercevant par là de leur consternation, coururent avec leurs Barques vers la Côte, & donnèrent un assaut au Fort Saint-Joseph, *où ils ne trouvèrent que* 3 Espagnols, *qui étoient ivres. Encouragés par ces succès & voïant que les Ennemis couloient à fonds leurs autres Vaisseaux, ils s'y portèrent ; &, aiant franchi la Chaine, ils abordèrent la* Galice, *le propre Vaisseau de l'Amiral Don* Blaise, *où ils firent prisoniers le Capitaine de ce Vaisseau, celui des Troupes de Marine, un Enseigne &* 60 *Hommes, qui, n'aiant pas de Chaloupes pour se sauver, avoient differé de couler leur Vaisseau à fonds, jusques à ce qu'on leur en eût envoïées. Cela fait, nos Gens rompirent & brisèrent la Chaine, afin que rien ne pût nous arrêter le lendemain ; & on laissa les Officiers & le monde nécessaire à bord de la* Galice, *où l'on trouva les deux Pavillons arborés. On mit aussi un Officier dans le Fort de* Saint-Joseph.

Prise du Fort Saint-Joseph.

Prise du Vaisseau Amiral Espagnol.

Le 26 (6 *Avril*), *l'*Amiral *se hâta d'entrer dans le Port : mais, quoiqu'il ne fût question que d'un petit passage, il y rencontra de grandes difficultés, parce*

Difficultés que l'Amiral éprouve

pour entrer dans le Port.
5 Avril.

que les Ennemis avoient coulé à fonds les Vaisseaux le Saint-Charles *&* l'Afrique *au beau milieu du Canal, & que le Vaisseau le* Saint-Philippe, *auquel ils avoient mis le feu, brûloit encore du côté de la Côte qu'il faloit ranger. Il lui falut trois heures, à compter depuis qu'il avoit jeté l'Ancre dans le Détroit, pour le passer & arriver au Port, où il s'avança le soir même près de deux lieues. Il a falu d'autant plus de précautions dans ce passage, que le tems a été orageux depuis tout ce tems là. Le* Burford *&* l'Orford, *de la division de* l'Amiral, *le suivirent le même soir.*

Attaque du Fort de Castillo-Grande ou de Sainte-Croix.
6 Avril.

Le 27 (7 Avril) l'Amiral *donna ordre au Capitaine* Griffin *& au Lord* Auguste Filtz-Roi, *qui commandent le* Burford *&* l'Orford, *de s'avancer le plus avant qu'ils pourroient dans le Port & de s'y poster de travers le plus près qu'il leur seroit possible de* Castillo-Grande (1), *mais pourtant hors de la portée du Canon, afin de lui couper au plustôt toute communication avec l'eau. Cet ordre ne put être exécuté avec autant de promtitude qu'on l'auroit souhaité; à cause que le vent soufloit directement par le Port. Le même jour, le* Worcester *joignit* l'Amiral *& fut chargé de s'approcher d'un Quai, où il y avoit une bonne Grue & une Source d'eau douce, dont on crut devoir s'assurer pour le service de la Flote. Le Capitaine* Knowles *étant l'après-midi dans le Port avec le* Weymouth, *il fut chargé de détruire les Bateries des Ennemis au passage de* Cavallos, *& de s'emparer des Bâtimens qui y étoient; ce qu'il exécuta le lendemain; aiant encloué les 16 Canons des deux Bateries qui étoient à chaque côté de ce Passage, & enlevé les Bâtimens qui se trouvoient dans ce Détroit & qui pouvoient être d'un grand usage pour une décente & pour faire de l'eau. Le Chevalier* Chaloner Ogle *passa le Détroit le soir du 27 & le 28 (7 & 8 Avril). Il s'avança dans le Port & se plaça entre l'Amiral* Vernon *& ses deux Gardes avancées. Il a été suivi depuis par 3 Vaisseaux de sa division, savoir le* Ripon, *le* Jersey *&* l'Expérience. *Les ennemis se comportent en Gens qui ont perdu courage, aiant coulé à fonds, dès le 28, tous leurs Galions & autres Navires, à l'embouchure de la partie supérieure de leur Port, au dessus de* Castillo-Grande, *à l'exception du* Conquestador *& du* Dragon, *les deux seuls Vaisseaux de guerre du* Roi d'Espagne *qui leur restent encore & d'un Vaisseau portant Pavillon de* France, *afin de boucher entièrement cette entrée du Port. Le 30 (10 Avril) au soir, le Capitaine* Knowles *reçut ordre d'éclairer de son mieux la contenance & la manœuvre des* Espagnols; *&, s'étant posté la nuit sur l'avant de l'Amiral, il remarqua que les Ennemis alloient & venoient en 13 Barques avec beaucoup d'empressement. Le lendemain matin il vit qu'ils avoient aussi coulé à fonds le* Conquestador *& le* Dragon, *& qu'ils transportoient ce qu'ils pouvoient de* Castillo-Grande. *Le Capitaine* Knowles *en donna d'abord part au Chevalier* Ogle, *qui étoit à l'ancre entre* l'Amiral *& le* Burford *&*

Bateries des Espagnols détruites, &c.
7 Avril.

Les Espagnols coulent à fonds presque tous leurs Vaisseaux.
8 Avril.

(1) Le Journaliste François dit ici dans une Parenthese: *Ce Château nous paroît être le même que le Fort de* SAINTE-CROIX.

l'Orford, *les deux Gardes avancées de celui-ci, qui lui ordonna là dessus de s'avancer avec son Vaisseau vers le Château & de lui lâcher une bordée, pour voir s'il répondroit. Le Château n'aiant pas répondu, on donna le signal aux Barques armées, qui coururent à terre & entrèrent dans le Château sans aucune résistance. L'*Amiral *a nommé Gouverneur de* Castillo-Grande *le Capitaine* Knowles, *dans la persuasion qu'il profitera de sa situation, pour découvrir les moïens les plus propres pour poursuivre notre entreprise.* Prise de Castillo-Grande. 10 Avril.

Nous ferons entrer au plustôt toutes nos Galiotes à Bombes, pour bombarder la Ville, & nous sommes à présent en état de débarquer nos Troupes & notre Artillerie, à une lieue seulement de distance de la Ville; ce que nous ne pourrions faire qu'à trois lieues de distance si nous n'étions pas maîtres de Castillo-Grande. Avantages de cette prise.

Au surplus, étant maintenant dans le Port, nous pouvons dire que le Canal étoit si étroit, l'entrée & le débouchement si difficiles, & les dispositions pour le défendre aussi justes & aussi bonnes, qu'on eût pu les trouver où que ce soit dans l'Univers; car les Ennemis avoient plus de 200 Pièces de Canon, tant de leurs Vaisseaux que des Forts & Bateries, disposées à foudroïer tout ce qui se présenteroit à l'entrée du Port un mille à la ronde. Justice rendue aux Généraux Espagnols.

*Le 1 (11) Avril, l'*Amiral *jeta l'Ancre sous* Castillo-Grande, *& quelqu'uns de ses Vaisseaux sont maintenant occupés à enlever les Mâts des* Vaisseaux Espagnols *coulés à fonds, afin de s'ouvrir un Canal par dessus ces Vaisseaux, à l'endroit où il y a le plus d'eau, pour faire entrer une partie de la Flote, & la placer à portée de couvrir par son feu la décente de l'Armée. Il a été résolu dans un Conseil de Guerre, de faire toute la diligence possible pour faire une décente le plus près qu'on pourra de la Ville, afin de lui couper toute communication avec la Terre-Ferme.*

Les choses en étoient là, quand le Capitaine *Laws* fut dépêché par l'Amiral *Vernon*, pour porter en *Angleterre* les heureuses nouvelles du commencement de son expédition. On fit à leur sujet, à *Londres* & dans les autres Villes de la *Grande-Bretagne*, des Réjouissances, que le Peuple porta, selon sa coutume, jusqu'à l'extravagance. On fit courir le bruit, quoique les Lettres de l'*Amiral* n'en disent rien, qu'il avoit déja pris ou détruit 24 Vaisseaux ou Galions, & qu'il s'étoit emparé dans les Forts & dans les Bateries, de 200 Pièces de Canon.

Le Pavillon du Vaisseau Amiral de Don *Blaise de Lezze*, que les *Espagnols* avoient eu soin de jeter à la mer, lorsque les *Barques Angloises* avoient abordé ce Vaisseau, & qu'un *Matelot Anglois* avoit été retirer en nageant, fut porté solemnellement dans les rues de *Londres*, sous prétexte d'aller au Palais de *Saint-James* le faire voir au *Duc de Cumberland* & aux *Princesses*. Le Pavillon de l'Amiral Espagnol est porté en pompe dans les rues de Londres.

Selon le rapport du Capitaine *Laws*, dans le Conseil qui s'étoit tenu, quelques jours avant son départ, sous *Castillo-Grande*, l'*Amiral* dit aux Discours de l'Amiral Vernon aux Officiers de la

VI. Guerre s.

Flote & de l'Armée, après la prise de Castillo-Grande.

Officiers de la Flote & de l'Armée, qu'il avoit assemblés sur son Bord : *Messieurs, il n'y a point à reculer. Il ne faut pas penser à partir d'ici, sans avoir pris cette Place. Il est vrai que notre Flote a souffert & que nous avons perdu du monde : mais il faut vaincre ou mourir. Quant à moi, je mourrai devant* Cartagène, *ou je l'emporterai.* Tous les Officiers applaudirent à ce Discours, & s'unirent à la résolution de l'*Amiral* par des acclamations réiterées. Ce discours fait sans doute honneur au courage de l'Amiral *Vernon :* mais pour qu'il en fît à sa prudence, il auroit falu qu'il eût été sur du succès.

Suite de la Relation Angloise de l'Expédition de Cartagène.

Le 30 de Juin, on informa le Public en *Angleterre* des suites de l'Expédition de *Cartagène*, par cette *Relation* publiée à *Londres* & datée ce jour-là même de *Witheal.*

Le Capitaine Wimbleton, *Commandant de la Chaloupe du Roi l'*Armateur, *arriva hier au soir de* Portsmouth. *Il avoit été dépêché du Port de* Cartagène, *le 7 Mai, avec des Lettres de l'Amiral* Vernon *& du Brigadier-Général* Wenworth, *pour le Duc de* Newcastle, *premier Secretaire d'Etat, & contenant les nouvelles suivantes.*

On s'ouvre un passage dans le Port intérieur de Cartagène. 12 Avril.

*Le 12 d'Avril, les Matelots, par l'ordre de l'*Amiral, *pratiquèrent un Canal à travers les débris des Vaisseaux que les Ennemis avoient coulés à fonds. On y fit entrer les Galiotes à Bombes, couvertes par deux Frégates, que commandoient le Capitaine* Rentone *& le Capitaine* Roderick.

On commence à bombarder la Ville 13 Avril.

Le 13, les Galiotes à Bombes commencèrent à tirer sur la Ville. Le soir, on pratiqua un autre Canal entre les débris, vers le côté Oriental du Banc de Sable qui est à l'embouchure du Havre. Trois des Brûlots passèrent par ce Canal & se postèrent de façon à couvrir la décente des Troupes à Texar de Gracias. *Ils tirèrent en même tems sur les Ennemis par tout où ils les voïoient occupés à se retrancher. Le 14, le Vaisseau de guerre le* Veymouth, *commandé par le Capitaine* Knowles, *traversa le Canal Occidental. La nuit suivante, il passa autour du Banc de Sable qui est à l'Est du Havre. Le 15 au soir, la Chaloupe de guerre* l'Armateur, *passa dans l'autre Canal. L'*Amiral *l'aiant postée, ainsi que le Vaisseau de guerre le* Weymouth, *autour du côté Oriental du Havre, leur feu qui donnoit à plein dans la Campagne, obligea une centaine des Ennemis à se retirer à couvert d'un épaulement, qu'ils avoient construit à la partie supérieure du Havre. L'Artillerie du* Weymouth *tiroit aussi sur la Campagne, entre cet Epaulement & le Château de* Saint-Lazare. *Par ce moïen on procura aux Troupes de Terre le moïen de faire leur décente avec succès, & elles commencèrent à l'exécuter le 16 au point du jour.*

Les Troupes de Terre font une décente, & campent à un mille du Château de Saint-Lazare. 16 Avril.

Le Général Weymouth, *aiant environ 15 cens Hommes, s'avança par un Défilé aussi long qu'étroit. Il eut quelque monde de tué par les décharges de la Mousqueterie des Ennemis qui tiroient au travers des sentiers & des ouvertures du Bois. En sortant du Défilé, il apperçut les Ennemis, au nombre d'environ 600, postés avantageusement pour lui disputer le passage. Le Général* Wenworth *s'avança d'abord sur eux, il essuïa, sans beaucoup de perte, leur premier feu, &*

les contraignit de se retirer avec précipitation. Il s'empara aussi d'un terrain convenable pour former son Camp à un petit mille du Château de Saint-Lazare. Le soir ou le jour suivant 17, le reste des 8 Régimens du Corps de la Marine & de ceux de Bland & du Lord Cavendish, avec 2 Bataillons d'Américains, vinrent à terre, faisant en tout près de 4 mille Hommes. Ils furent obligés de demeurer pendant 3 nuits sous les Armes, faute de Tentes & d'Instrumens nécessaires pour se retrancher, d'autant plus qu'il n'avoit pas été possible de les débarquer avec eux. Les Troupes, par les incommodités qu'elles souffroient, tombèrent malades. La Saison pluvieuse, qui approchoit, ne laissoit point assés de tems pour élever une Baterie. D'ailleurs, les Ennemis construisoient chaque jour de nouveaux Ouvrages. Ainsi il fut résolu dans un Conseil de Guerre d'attaquer, le plustôt qu'il seroit possible, le Château de Saint-Lazare. Cette attaque ne put être exécutée avant le 20.

Le Brigadier-Général Guise avec 12 cens Hommes s'avança vers ce Château, peu avant le point du jour. Les Grenadiers, qui étoient les plus avancés, entrèrent d'abord dans les Ouvrages des Ennemis. Ils ne purent s'y maintenir longtems. La pluspart de ceux qui en avoient pris possession les premiers, furent tués. Des Troupes fraiches tombèrent en même tems sur les nôtres, pendant que l'Ennemi tiroit à cartouche de son Artillerie. Le Général Wenworth, se voiant obligé d'ordonner la retraite, fit avancer 300 Hommes de réserve, pour la couvrir. Le Détachement se retira, en emportant la plus grande partie de ses blessés. Il y eut dans cette attaque au delà de 600 Hommes de tués ou de blessés, en y comprenant les Officiers. Les maladies, qui régnoient parmi les Troupes, augmentèrent tellement jusqu'au 26, que près de 500 Hommes tombèrent malades, ou moururent. Du nombre des premiers, furent presque tous les Officiers; sur quoi le Général Wenworth assembla le Conseil de Guerre. On y jugea que les Troupes, loin d'être en état d'attaquer l'Ennemi, pouvoient à peine fournir aux Gardes nécessaires pour la sureté du Camp; & que parmi ceux-là même, il y en avoit beaucoup dans un état languissant. En outre, elles étoient menacées de manquer d'eau; tous les Puis, qu'on avoit creusés dans le Camp commençant à s'épuiser. Ainsi la résolution fut prise, dans un Conseil de Guerre général, composé des Officiers de Mer & de Terre, de rembarquer les Troupes; ce qui fut exécuté le 27 au soir, sans aucune perte.

Attaque du Fort de Saint Lazare. 20 Avril.

Les Maladies se mètent dans les Troupes Angloises.

On rembarque les Troupes. 27 Avril.

Le Vaisseau de l'Amiral Espagnol, la Galice, aiant été amené le 19 jusques sous le Château de Castillo-Grande, l'Amiral Vernon y envoïa 60 Charpentiers, pour y construire une Baterie contre la Ville. Le 26 au soir, elle fut achevée & postée aussi près qu'il étoit possible des murailles de la Place. On avoit jeté, pour cet effet, des Ancres sur le Banc de Sable du Hâvre, de manière cependant que les Chaloupes pouvoient passer par dessus: mais les Bancs de Sable de la Ville empêchèrent d'avancer cette Baterie plus proche. Elle tira sur la Place depuis 5 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. Elle essuïa en même tems tout le feu de 3 Bastions, d'une Demi-lune, & d'un Ouvrage à Cor-

On tire sur la Ville. 26 Avril

*nes: mais, comme l'*Amiral *vit que la distance étoit trop grande, pour rien exécuter d'essentiel contre des Murailles de pierre, il envoïa ordre au Capitaine* Hore, *qui commandoit ce Vaisseau de Baterie, de couper les Ancres & de le laisser aller jusqu'à terre. Pendant que cet Officier continuoit son feu, le Vaisseau fut poussé par le vent sur le Banc de Sable, où il se remplit d'eau immédiatement après, aiant reçu* 12 *coups de Canon à fleur d'eau. Nos Galiotes à Bombes ont causé beaucoup de dommage à plusieurs Eglises de* Cartagène, *de même qu'aux Maisons qui ont aussi beaucoup souffert par le Canon de la* Galice. *Comme ce Vaisseau n'étoit pas assés proche des Murailles pour les batre avec succès, on avoit pointé le Canon de manière que les Boulets passoient par dessus & tomboient dans la Ville.*

On retire les Mâts, &c. des Vaisseaux coulés à fonds par les Espagnols.

Les Officiers de Mer & les Matelots ont été emploïés à retirer les Mâts de plusieurs des Vaisseaux Espagnols *coulés à fonds. Ils en ont pourvu ceux qui avoient été démâtés & mis hors d'état de servir, par le Canon du Château de* Boca-Chica. *Ils ont aussi retiré divers Ancres & Cables, pour s'en servir à la place de ceux qu'ils avoient perdus, étant dans la Rade. Par ce moïen la Flote a été réparée en peu de tems, & les Vaisseaux mis en état de remètre en Mer. Le* 4 *& le* 5 *de Mai, il se tint des Conseils de Guerre généraux, dans lesquels il fut résolu de retourner à* La Jamaïque.

On résout de retourner à La Jamaïque. 4, 5 Mai.

On démolit Castillo Grande & Boca-Chica.

Le Capitaine Knowles *aiant été chargé de la démolition du Château de* Castillo-Grande, *elle fut entièrement achevée le* 6. *On y a emploïé plus de tems qu'on n'avoit d'abord cru, à cause de l'épaisseur des Murailles & de la force du ciment. Il y avoit dans ce Château* 51 *pièces de gros Canon, qui ont été enclouées, & dont on a rompu les Tourillons. Le Capitaine* Boskawen *fut chargé du soin de la démolition de* Boca-Chica.

Avantages de cette Expédition

Enfin, par l'Expédition de l'Amiral Vernon *à* Cartagène, *six* Vaisseaux de guerre Espagnols *ont été brûlés ou détruits, de même que six Galions & tous les autres Vaisseaux qui étoient dans le Port. Les Châteaux & les Forts, construits pour la sureté du Hâvre, sont entièrement démolis; & l'on a mis hors d'état de servir plusieurs centaines de Canons, tant de ceux qui étoient dans les Forts, que de ceux qui étoient sur les Vaisseaux de guerre.*

Ajoutons à cette *Relation* que le Capitaine *Peyton*, Commandant le Vaisseau de guerre le *Kensington*, parti de *Port-Roïal* de *La Jamaïque* le 12 de Juin, arriva le 4 d'Août à *Londres*, avec des Lettres de l'Amiral *Vernon* pour les *Seigneurs de la Régence*, d'après lesquelles on rendit public à *Londres* ce qui suit.

Fin de la Relation Angloise de l'Expédition de Cartagène. L'Amiral Vernon envoie 5 Vaisseaux croiser à la hauteur de Sainte-Marthe. 13 Mai.

LE *Capitaine* Davers, *Commandant du Vaisseau de Guerre Le* Suffolck, *sortit le* 13 *Mai du Port de* Cartagène *avec* 5 *Vaisseaux de guerre & une Allége, afin d'aller croiser pendant* 20 *jours à la hauteur de* Sainte-Marthe; *& pour se rendre ensuite avec ses Vaisseaux à* Port-Roïal *à* La Jamaïque, *conformément aux Ordres de l'Amiral* Vernon.

La démolition des Forts & Châteaux de Cartagène *aiant été entièrement achevée,*

*achevée, & la plus grande partie des Vaisseaux de guerre, ainsi que les Bâtimens de transport avec les Troupes à bord, étant sortis de ce Port, l'*Amiral *en fit aussi voile le 17 Mai pour se rendre à* La Jamaïque. *Le lendemain, il fut joint à la hauteur de* Canoa *par le Chevalier* Chaloner Ogle *avec 14 voiles, & le 20 par le reste de son Escadre, à l'exception des Vaisseaux de guerre le* Boyne, *le* Burford *& le* Prince-Frédéric. *Ces deux derniers le joignirent ensuite : mais le* Boyne *continua directement sa route pour* La Jamaïque. Il part pour retourner à La Jamaïque. 17 Mai, &c.

Le 30 Mai, l'Escadre arriva à Port-Roïal. *L'Amiral y trouva le Convoi & les Vaisseaux chargés de Provisions & de Munitions de Guerre, qui y étoient arrivés d'*Angleterre *quelques jours auparavant. Il y trouva aussi le Vaisseau l'*Ecureuil, *commandé par le Capitaine* Warren, *lequel avoit rencontré & détruit sur la Côte de la partie Méridionale de* Cuba *un Grand* Armateur Espagnol. Il y arrive. 30 Mai.

Le 1 Juin, on apprit par des Vaisseaux venant de Porto-Bello, *que le Chef-d'Escadre* Anson, *aiant doublé avec son Escadre le Cap de* Horne *qui est la pointe la plus Méridionale de la* Terre de feu *dans l'*Amérique-Méridionale, *étoit entré dans les* Mers du Sud *& avoit paru à la hauteur d'*Arica, *situé dans le Quartier de* Los Charcos, *Province du* Pérou : *mais que l'*Amiral Espagnol PIZARO, *qui avoit suivi l'Escadre d'*Anson, *n'aiant pu doubler ce Cap, avoit relâché à* Brunos-Aynes. On y apprend des nouvelles du Chef d'Escadre Anson. 1 Juin.

Le 4, le Lord Auguste Filtz-Roi, *Commandant du Vaisseau de Guerre l'*Orford, *mourut à* La Jamaïque *après quelques jours de maladie, extrêmement regrété à cause de sa bravoure & de son exactitude dans le Service.* Mort du Lord Auguste Filtz-Roi, 4 Juin.

Le Capitaine Mostyn, *qui avoit été croiser à la hauteur de* Sainte-Marthe, *avec le Vaisseau de guerre le* Deptfort, *arriva le 5 à* Port-Roïal, *avec un* Vaisseau François *dont il s'étoit rendu maître. Ce Vaisseau, étant parti de* Cadix *avec des Provisions navales & du Fer, avoit relâché à* Sainte-Marthe ; *d'où, après avoir débarqué une partie de ses Provisions, il avoit remis à la voile avec le reste pour* La Havane, *& fut pris sur la route.* Vaisseau François pris & amené à La Jamaïque. 5 Juin.

L'Amiral Vernon *& le Brigadier* Wenworth *faisoient travailler à* La Jamaïque *avec toute la diligence possible aux préparatifs pour se mètre de nouveau en Mer.* Préparatifs pour une autre expédition.

Revenons sur nos pas. Le 1 de Juillet, les *Lords-Régens* tinrent à *Londres* un Conseil, dans lequel ils examinèrent les dépêches de l'Amiral *Vernon*, apportées la veille par le Capitaine *Wimbleton*, & donnèrent ordre au Secretaire d'en dresser une *Relation* pour être imprimée. C'est celle que l'on a vue plus haut. Ils firent ensuite entrer le Capitaine *Wimbleton* pour l'entendre sur les circonstances de tout ce qui s'étoit passé devant *Cartagène*. Enfin on fit la lecture des Lettres de l'*Amiral* au Duc de *Newcastle*. Il s'y plaignoit, non de la quantité, mais de la qualité des Troupes qu'on lui avoit envoïées ; &, l'on y lisoit entre autres, ces paroles : *Après m'être emparé de* Porto-Bello *& avoir pris peu après* Chiagra, *ce qui a été suivi du* Plaintes de l'Amiral Vernon.

Bombardement de Cartagène, *il est déplorable pour moi d'avoir été obligé de me retirer de devant ce Port avec une Flote, qui a beaucoup souffert & une Armée très maltraitée. Je ne me plaindrai pas qu'on ne m'a point fourni asses de monde : mais seulement de la qualité de celui que j'ai été obligé d'emploïer ; des Equipages peu propres au Service ; des Troupes nouvellement levées, sans ordre & sans discipline On peut dire que le Corps de Troupes levées en* Angleterre, *nous a été beaucoup plus préjudiciable qu'utile, & qu'il n'a servi qu'à mètre la confusion. Car, si nous avons été repoussés par les* Espagnols, *on n'en peut imputer la faute qu'au peu d'ordre qui étoit dans nos Troupes.* Il finissoit sa Lettre, en disant; *Qu'on m'envoie promtement du secours sur lequel je puisse conter, je me flate d'emporter* Cartagène : *mais il ne faut pas traîner en longueur & donner le tems aux* Espagnols *de se fortifier de nouveau. Si, après la Prise de* Porto-Bello, *on ne m'avoit pas laissé languir après le secours que je demandois, nous ne nous trouverions pas dans l'embaras où nous sommes présentement.* Cette *Lettre* fut communiquée aux *Commissaires de l'Amirauté*, lesquels répondirent aux plaintes qu'elle contenoit; *Qu'ils avoient apporté toute l'attention possible dans le choix des Equipages de la Flote de cet Amiral : mais qu'on ne devoit pas être surpris que les maladies se fussent mises si promtement parmi eux, puisque, sans leur donner le tems de se reposer, on étoit allé d'abord attaquer* Cartagène ; *ce qui auroit pu se faire également* 15 *jours ou* 3 *semaines après, avec plus de succès.* Les *Régens* envoièrent le résultat de ce Conseil à *Hanovre* par un Exprès; &, en attendant les ordres du *Roi*, ils ordonnèrent qu'on préparât 2 à 3 mille Hommes & les Bâtimens nécessaires pour les transporter en *Amérique*, sous l'escorte de 6 Vaisseaux de guerre.

Réponse des Commissaires de l'Amirauté à ces plaintes.

Autant les premières nouvelles du Siége de *Cartagène* avoient-elles causé de joie en *Angleterre*, autant celles de la levée du même Siége y répandirent-elles de consternation. Elle fut d'autant plus grande qu'on ne doutât point que la perte du monde n'eut eté beaucoup plus considérable que la *Relation* ne l'avoit fait entendre. On avoit perdu devant *Cartagène*, dans les attaques des différens Forts, un Colonel, un Lieutenant-Colonel, trois Capitaines & quatre Lieutenans des Troupes de Terre. Les maladies avoient fait mourir, avant qu'on eût quité ce Port, un Colonel, un Major, neuf Capitaines, & sept Lieutenans des même Troupes; outre deux Majors, un Lieutenant & le Commissaire de l'Artillerie, avec deux Ingénieurs. Depuis le retour à *La Jamaïque*, outre le Lord *Auguste Filtz-Roi*, les Sieurs *Douglas*, *Jolly* & *Percival*, Capitaines Commandans des Vaisseaux de guerre le *Falmouth*, *le Rippon* & l'*Astrée*, & le Capitaine *Daniel*, lequel avoit commandé l'attaque du Fort de *Boça-Chica* moururent de maladie, comme on l'apprit par des Lettres venues à bord du *Kensington*, en même tems que les troisiémes nouvelles de l'Amiral *Vernon*. Par le même Vaisseau, vint aussi le Lord *Ellibank*, Lieutenant-Colonel d'un Régiment de Marine, lequel étoit chargé des Dépêches du Briga-

Officiers tués ou morts de maladie devant Cartagène.

dier-Général *Wenworth* pour les *Lords-Régens*. Il eut avec le *Duc de Cumberland* une très longue conférence au sujet de tout ce qui s'étoit fait au Siége de *Cartagène*: mais dans le tems on ne laissa rien transpirer dans le public, ni de ce que ce Lord avoit dit au *Duc de Cumberland*, ni du contenu des Dépêches qu'il avoit apportées.

Le caractère du *Peuple Anglois* oblige à prendre souvent le parti de ne lui pas dire toute la vérité, sur tout quand il s'agit de l'informer du malheureux succès de quelque entreprise qu'il avoit extrêmement à cœur. Celle de *Cartagène* étoit sans contredit de cette nature; &, sans former aucun jugement désavantageux de la conduite des *Lords-Régens*, il est à croire que dans cette occasion ils eurent soin, en faisant dresser les *Relations*, qu'ils firent publiées à *Londres*, de se prêter un peu plus aux conseils de la prudence qu'aux intérêts de la vérité. C'est ce qui me fait croire qu'on ne trouvera pas étrange que j'oppose à ces mêmes *Relations* celle que la Cour d'*Espagne* fit publier dans le mois de Juillet ou d'Août. La voici telle que je la trouve dans le même Journal, où j'ai pris les autres.

Relation Espagnole de l'Expédition de Cartagène.

QUOIQUE les circonstances du succès tragique, qu'ont eu la Flote & l'Armée des Anglois *devant* Cartagène des Indes, *aient été publiées en* Europe, *& qu'il n'y ait point d'esprit impartial qui n'en soit présentement convaincu; il est néanmoins nécessaire de les exposer de la manière dont elles sont rapportées par Don* Sebastien de Eslaba, *Viceroi de* Santa-Fé, *dans ses Dépêches du 21 de Mai, & selon les détails qu'en fournit son Adjudant Général Don* Pedro de Mur, *qui est venu en* Espagne *apporter ces importantes nouvelles. Car, comme ces circonstances sont défigurées & supprimées en partie, tant par la complaisance vénale de quelques Gazetiers, que par le soin affecté avec lequel la* Cour de Londres *les cache, soit par la crainte qu'elle a de la vivacité du Peuple, soit pour l'entretenir dans l'illusion & dans l'engagement où il est; on juge qu'il est à propos que tout le monde voie que le* Roi, *qui, depuis le commencement de cette Guerre, s'est conduit selon la raison la plus égale & la mieux fondée, ne cherche point à présent à déguiser la vérité dans les suites de cette Guerre. Le simple récit servira à faire comprendre combien la Tout-Puissance Divine a favorisé la valeur de ses Troupes & la justice de sa Cause par l'abbatement & la destruction de ses Ennemis.*

(Après ce Préambule, on donne la description de la situation de la Ville de *Cartagène*, de ses Fortifications & de la Baie de cette Place. Le *Journal* continue ensuite de cette manière.)

Etat des Forces Angloises.

L'Amiral Edouard Vernon *sortit de* La Jamaïque *contre cette Place avec la Flote la plus nombreuse & la plus puissante qu'on eût jamais vue dans ces Mers. Elle étoit composée de 8 Vaisseaux à 3 Ponts; 28 de Ligne; 12 Frégates & Paquebots, depuis 20 piéces de Canons jusqu'à 50; 2 Galiotes à Bombes; quelques Brûlots & 130 Bâtimens de transport, qui portoient plus de 9 mille Hommes de debarquement, que devoit commander à terre le Brigadier* Wenworth, ...

& 2 mille Nègres armés de Sabres & destinés aux travaux des Fascines.

Forces des Espagnols.

Pour résister à tant de forces, il y avoit seulement dans la Ville & dans les Forts le Viceroi de Santa-Fé, *Don* Sebastien de Eslaba, *avec 11 cens Hommes des Bataillons d'*Espagne, *d'*Arragon, *de* La Plaza *& de Piquets détachés; 300 Hommes de Milices, 2 Compagnies de* Nègres *& de* Mulâtres *libres, &* 600 Indiens *de la Montagne pour Travailleurs. Pour la défense du Port il y avoit six Vaisseaux avec 400 Soldats & 600 Matelots Deux de ces Vaisseaux étoient pour empêcher que les Ennemis n'entrassent par* Boca-Grande *avec de petits Batteaux afin d'y faire leur débarquement; & les autres à* Boca-Chica *pour empêcher l'entrée de la Baie. Ces Vaisseaux & autres, aussi bien que les Forts & Bateries, étoient sous les ordres & prudente conduite du Lieutenant-Général de Marine Don* Blas de Lezzo.

Arrivée de l'Amiral Vernon. 13 Mars, &c.

Le 13 Mars, vers les 9 heures du Matin, on apperçut par la pointe de Canoa *les premières voiles de l'Ennemi, savoir un Vaisseau de 70 pièces de Canons, un autre de 50 & un Paquebot: mais jusqu'au lendemain, qu'une Balandre, à qui ils avoient donné la chasse, entra dans le Port & donna avis que les* Anglois *venoient infailliblement contre la Place, on ne se mit point dans l'esprit que ces Vaisseaux pussent être détachés de l'Escadre. Le* Viceroi *redoubla alors ses précautions;* Don Blas *alla à bord du Vaisseau la* Galice, *& on mit la chaine à* Boca-Chica, *pour attendre après ces dispositions les mouvemens des Ennemis. Pendant ce tems-là, les trois Vaisseaux mentionés s'occupoient à visiter la Plage, & le 15 à 4 heures du soir, ils détachèrent 4 Navires pour examiner les environs de* Boca-Chica, *ainsi qu'on le remarqua. Un d'eux aiant viré de bord le 18 pour rejoindre leur Escadre, il en vint le 19 quatre autres se joindre aux trois qui étoient demeurés; & le 20 toute l'Armée navale s'approcha d'eux, avec le dessein, comme il paroissoit, de faire le Débarquement à la Plage de* Chomba.

Attaque du Fort de Boca Chica. 20 Mars.

Pour le faciliter, sans courir les risques de la résistance, les 7 Navires qui étoient à l'ancre se partagèrent; 4 se mirent à batre le Fort Saint-Louis *de* Boca-Chica, *où commandoit l'Ingénieur en chef, Don* Carlos Denaux, *& les 3 autres firent la même chose sur les Bateries de* Saint-Philippe *& de* Saint-Jaques *confiées à Don* Laurent de Alderete, *Capitaine des Bataillons de Marine. Ils firent un feu si opiniâtre, qu'ils vinrent à bout de les démolir entièrement; & obligèrent nos Troupes, qui demeuroient à découvert, de se retirer, pour ne point périr inutilement & sans aucun fruit. La Flote mouilla aussitôt à l'abri de l'*Ensenada, *& les 3 Navires s'allèrent joindre à ceux qui batoient le Fort; ce qui augmenta le feu auquel répondit gaillardement celui du Fort & des Bateries de* Saint-Joseph *& de la pointe des* Evantails, *où commandoient le Capitaine des Bataillons Don* François Garay *& le Lieutenant de Vaisseau Don* Joseph Polanco Campuzano, *& celui de nos Vaisseaux. De sorte qu'à l'approche de la nuit, 4 des Vaisseaux ennemis se retirèrent en se faisant remorquer, baissant leurs mâts & les liant à toutes presses; marques évidentes du grand délabrement qu'ils avoient souffert. Le dommage du Fort ne fut pas grand; il*

VI. GUERRE

consista en 2 Canons démontés : mais la même nuit les 2 Galiotes commencèrent à faire jouer 4 Mortiers, qui jetèrent, sans discontinuer, une grande quantité de Bombes ; ce qui continua le 21, le 22, le 23 & le 24, avec tant d'opiniâtreté, qu'ils ruinèrent la plus grande partie des Edifices du Fort, & démontèrent quelques Canons........ Le Bombardement ne discontinua ni jour, ni nuit ; & le 30, les Ennemis forcèrent la petite Baterie du Baradero*, où il y avoit 4 Canons sous les ordres de Don* Geronimo de Loyzaga*, Officier de Marine, & la pointe des* Evantails*, brûlant l'un & l'autre & enclouant l'Artillerie : mais l'exécution leur couta du monde ; car, comme ils ne se défioient point d'une Balandre qui étoit à l'ancre à l'abri de la Baterie du* Baradero*, parce qu'ils la croïoient abandonnée, parce que le Patron,* Pedro Mas, Majorcain, *tenoit son monde caché pour mieux jouer son jeu. En passant contre l'autre Baterie, il fit une décharge de ses Pierriers & de ses Canons chargés de mitrailles, & tira sa mousqueterie si à propos, qu'il leur tua plus de 200 Hommes, & en blessa beaucoup d'autres. Quand les Ennemis eurent reconnu que le Bombardement ne forceroit point le Fort à se rendre, & que leurs Vaisseaux ne pouvoient point faire une Brèche suffisante, ils s'appliquèrent à tailler les Halliers impénétrables de la Montagne, pour parvenir à construire une Baterie de Canons de 18 ; & ce fut avec celle-là qu'ils batirent depuis. Le Gouverneur, aiant remarqué leur dessein, fit, le matin du 31, une Sortie pour retarder ou détruire leurs Travaux ; & la Sortie fut si vigoureuse, qu'il vint à bout de les mètre en fuite avec perte de plus de 50 Hommes, & jusqu'à ce que, les voiant soutenus de Troupes fraîches & plus nombreuses, il se retira en combatant, sans perdre ni de ses gens, ni de la gloire qu'il avoit aquise. Le 1 Avril, on rétablit la Baterie de la pointe des* Evantails*, avec 9 Canons montés ; &, le 2, à 7 heures du matin, celle des Ennemis commença à batre un Angle flanqué du Fort avec un surcroît de 6 Mortiers de Grenades Roïales, dont le feu, aussi bien que celui des Bombes, fut inexprimable le 3, jour auquel l'*Escadre Bleue *& l'*Escadre Rouge*, hormis les Navires des Commandans en chef, commencèrent à batre le Fort ; & dans cette Action il est indubitable qu'elles reçurent bien du dommage, surtout de la Baterie de la pointe des* Evantails*; car ils reprirent le 4 le dessein de la forcer à quelque prix que ce fût, comme ils le firent en suite d'une Action fort chaude, après que ceux qui la défendoient eurent encloué leur Artillerie, & se furent retirés sans plus grande perte. Le même jour 4, le* Viceroi *& Don* Blas de Lezzo *étant assis au Château de Poupe du Vaisseau la* Galice*, un Boulet de Canon emporta les pieds du Tabouret où le* Viceroi *étoit assis. Les éclats lui blessèrent les pieds & à* Don Blas *un bras. La contusion fut si peu de chose, que ni l'un, ni l'autre ne cessèrent point pour cela de donner les soins nécessaires & ne s'exposèrent pas moins au danger. Ce même jour, les deux Escadres, les Galiotes à Bombes & les Bateries de Canons & de Mortiers continuèrent de tirer si vivement contre le Fort, qu'ils ouvrirent une large Brèche, où il étoit facile de donner l'Assaut, en démontèrent la meilleure Artillerie & le réduisirent à la dernière extrémité ; tant qu'enfin le*

Gouverneur du Fort, voiant le 3, deux heures avant la nuit, que les Ennemis venoient en trois Colones pour le charger, avec plus de 50 Barques qui avançoient dans le même dessein, & n'espérant pas de se pouvoir maintenir dans ce monceau de ruines contre des Forces si nombreuses, il prit le parti d'arborer le Drapeau blanc & de batre la chamade pour capituler : mais, comme on ne lui répondoit que par le feu continuel des Bateries, & l'Ennemi approchant toujours avec des gestes qui marquoient qu'il ne vouloit entendre à aucune composition, il résolut de se retirer, pour sauver ses braves Soldats, & de marcher avec eux à la principale défense de la Place. Au premier avis que le Viceroi *avoit eu du mouvement des Ennemis, il avoit volé avec autant de Barques, de Chaloupes & de Canots, que sa prévoïance avoit pu assembler; & il arriva si à propos, qu'il pût recueillir sans danger & sans désordre cette Troupe, plus piquée de n'avoir pu signaler son courage jusqu'au bout, que des insultes de la* fureur Britannique. *Destinant une autre partie de ces petits Batteaux à aller à la Baterie de* Saint-Joseph *pour en retirer la Garnison, il y réussit également, comme aussi à enclouer l'Artillerie, afin de priver l'Ennemi de cet avantage.*

Vaisseaux Espagnols brûlés ou coulés à fond.

On abandonna aussi les Vaisseaux en même tems, hormis la Galice, *qui, faute de petites Barques pour sauver ceux qui y étoient, ne put être coulée à fond, comme les autres, & tomba entre les mains des Ennemis avec son Capitaine, Don* Juan Jordan, *& celui des Bataillons, Don* Laurent de Alderete, *& 30 Hommes de son Equipage. On mit le feu au* Saint-Philippe, *qui donna sur la basse de* Saint-Joseph; *& le feu prit au Vaisseau* l'Afrique, *sans qu'on y pût apporter de remède. Ils s'embrasèrent l'un l'autre. Il n'y eut que le* Saint-Charles, *que l'on vint à bout de couler à fond au milieu du Canal.*

Précautions pour la défense de la Ville même, &c. 6 Avril, &c.

Le Viceroi *& Don* Blas de Lezzo *se retirèrent le 6, à 3 heures du matin. Ils eurent soin d'abord de mètre en travers, depuis le* Grand-Fort (1) *jusqu'à celui de* Manzanillo, *tous les Bâtimens qui servent au Commerce des Galions, disposant les deux Vaisseaux de guerre & le* Dragon *en ligne droite, pour les faire couler à fond & fermer ainsi les deux entrées du Port, en cas de besoin, comme on fit, les premiers le 8, & les autres le 11. En même tems on jugea nécessaire d'abandonner le* Grand-Fort, *comme n'étant pas capable de défense, & parce qu'en le perdant, il n'auroit pas été possible d'en sauver la Garnison. On trouva plus à propos de la joindre à celle de la Place; & on n'y laissa rien dont l'Ennemi pût profiter.*

Débarquement manqué; & entrée du Port débarassée. 12 Avril.

La Flote ennemie étoit à l'ancre dans la Baie à la pointe de Perico, *& ils avoient dessein de faire un débarquement à* Manzanillo. *Ils furent vigoureusement rechassés par nos Piquets; lorsque le 12 un de leurs Vaisseaux à trois Ponts vint attacher sa poupe à celle du* Conquestador, *qui étoit demeuré encore un peu à flot; & étendant toutes les voiles à un vent frais qui commençoit & tournant sur lui, il l'entraina & vint à bout de dégager l'entrée du Port; comme l'éprouvèrent*

(1) C'est ce que les *Relations Angloises* appellent *Castillo-Grande*.

aussitôt les Galiotes à Bombes, une Frégate de 50 Canons & quelques Paquebots, avec quoi ils commencèrent à bombarder la Ville; ce qui dura incessament jusqu'au 27. Le feu de la Frégate & des Paquebots écarta nos Piquets & favorisa la dècente. Enfin, ils la firent, le 16 au matin, à couvert du feu de leurs Vaisseaux, par trois côtés; savoir, du côté de Manzanillo, *de celui de la Tuilerie de* Gracia *& de celui d'*Alsidia; *chaque Corps se formant en colones qui marchèrent, quoique harcelées vivement par nos Troupes, jusqu'à la Tuilerie de* Gavala, *où ils firent alte & se fortifièrent, étendant leur droite jusqu'au pied du Coteau de* Notre-Dame de la Popa; *& leur gauche à la Marine.*

Décente. 16 Avril.

Le 17, ils prirent le Couvent de Notre-Dame de la Popa; *&, avec quelque perte, ils e rendirent maitres de la Tuilerie de* Lozano. *Le 19, ils attaquèrent, sur le chemin de* La Boquilla, *le Poste important de la* Grande-Croix, *qui étoit confié à quelques Miliciens. Ceux-ci aiant plié par l'impétuosité des Ennemis & abandonné leur poste, le* Viceroi *les renforça de 4 Piquets de vieilles Troupes, qui non seulement atteignirent les Ennemis, mais même les attaquèrent si vivement, qu'ils les mirent en déroute, en leur tuant 17 Hommes qui demeurèrent sur le Champ de Bataille.*

Dehors pris par les Anglois 17, 19 Avril.

Les Ennemis avoient résolu d'escalader le Fort de Saint-Philippe de Barajas, *qu'on appelle aussi de* Saint-Lazare, *situé, à l'Est de la Place, sur une Montagne qui la commande & forme une parallèle, vis-à-vis du Fauxbourg de* Jyimani *& de la Ville, à une distance de 325 Toises. L'effet des Mortiers, qui tiroient des Grenades roïales sur le Fort, faisoit croire aux Ennemis que la Garnison en seroit si incommodée, qu'elle feroit peu de résistance. Dans cette supposition, le 20 Avril 2 heures avant le jour, ils avancèrent hardiment & fièrement, au nombre d'environ 4 mille partagés en trois Colones, portant un grand nombre d'Echelles, de Mantelets & d'Outils pour remuer la terre. Le* Viceroi *avoit fait construire pour la défense de cette Place, un petit Ouvrage à Cornes de Fascines avec son Chemin couvert & Glacis, en coupant la hauteur de la Montagne d'un bout à l'autre. Le Front de cet Ouvrage avoit 12 toises de large, avec une communication coupée dans le même terrain jusqu'au pied du Fort. A la droite du Fort, il avoit aussi fait construire une Plateforme avec une Baterie de 5 pièces de Canon, qui découvroit l'Ennemi & le prenoit en flanc. D'un Ouvrage extérieur à l'autre se continuoit, au pied du Fort, une communication coupée dans le même terrain. C'est dans cet Ouvrage que consistoit la principale défense du Fort. Le* Viceroi *profita heureusement de la disposition de tous ces Postes, & les garnit de divers détachemens commandés par des Officiers convenables. Un peu avant les 3 heures du matin, les Ennemis commencèrent l'attaque par l'Ouvrage à Cornes, essuïant le grand feu de nos Bateries du Fort, qui tiroient à mitrailles, & celui de la Mousqueterie de nos Ouvrages. La présence de Don* Blas de Lezzo, *qui étoit à la Baterie de la Demilune, aida beaucoup à la constance & au succès de nos Gens. Le Lieutenant de Roi Don* Melchior Navarrete, *qui commandoit les Ouvrages extérieurs, les renforça de quelques*

Attaque du Fort de Saint-Lazare, qui ne réussit pas. 20 Avril.

Détachemens de réserve; &, en aiant rendu comte au Viceroi, *il accourut promptement avec un nouveau secours, & le Combat fut continué avec un carnage visible des Ennemis. Nos Gens, ne pouvant plus souffrir d'être sur la défensive dans leurs remparts, en sortirent vers les 6 heures du matin; &, la Baïonète au bout du Fusil, ils se ruèrent sur les Ennemis avec tant d'impétuosité, qu'ils leur firent tourner le dos en désordre, laissant les Echelles, les Mantelets & les Outils à remuer la Terre qu'ils avoient apportés pour l'Assaut. Ils laissèrent plus de* 800 *morts &* 200 *blessés, parmi lesquels étoient quelques Officiers, qui furent portés à l'Hôpital, où, quoiqu'on les traitât avec beaucoup de soin & de charité, la plusspart moururent les jours suivans. Parmi eux se trouvoient un Capitaine de Grenadiers & quatre Subalternes, un Fils du Lord* Forbes *& un Neveu du Colonel & Brigadier* Grant, *qui avoit commandé l'attaque; sans que nous aïons eu plus de* 20 *Hommes, tant morts que blessés. On avoit su auparavant que, dans le Combat de* Boca-Chica, *un Boulet de Canon avoit tué l'Ingénieur en chef. Le* Viceroi *avoit eu la précaution de tenir au pied de la Coline* 10 *à* 12 *Détachemens, afin que, quand il en seroit tems, ils pussent donner sur l'Arrière-garde des Ennemis: mais ils en furent empêchés par un Corps de* 800 *Hommes, qui sortit de leur Camp pour les soutenir, dès qu'on s'y fût apperçu de la précipitation, avec laquelle ils se retiroient, & de l'ardeur, avec laquelle nos Gens continuoient le carnage. Aussitôt que les Ennemis se furent retirés dans leur Camp, ils demandèrent la permission d'enlever leurs morts & leurs blessés. Le* Viceroi *répondit que ces derniers étoient déja tous à l'Hôpital, & qu'ils seroient rendus en tems & lieu; ce qui s'est fait aussi. Le* 22, *ils tâchèrent de forcer le Poste de la* Grande-Croix, *& y furent repoussés. Le* 24, *ils firent la même tentative sur celui de* Manzanillo, *avec une Balandre, un Batteau & deux Chaloupes, soutenus par un Vaisseau de ligne: mais après un feu de deux heures, ils se retirèrent sans que nous eussions fait aucune perte. Depuis le* 21 *jusqu'au* 25, *ils augmentèrent leurs Bateries de terre, & par conséquent leur feu: mais sans causer ni dommage, ni découragement à nos Gens.*

Attaque de deux autre Forts, qui ne réussissent pas. 22, 24 Avril.

Le 26, *les Ennemis firent entrer le Vaisseau la* Galice *par l'endroit, où avoient passé les Galiotes à Bombes, le laissant à la grande portée de notre Canon. Le* 27, *ils approchèrent jusqu'à la portée des Boulevards de la Place; &, aiant commencé à faire feu, cela dura de part & d'autre jusqu'à* 10 *heures du matin, que ce Vaisseau fut obligé de couper ses cables & de se laisser dériver, jusqu'à ce qu'il s'arrêta sous le Fort de* Manzanillo, *où il fut brûlé par les Ennemis, après en avoir retiré leur monde.*

On tire sur la Ville même. 26, 27 Avril, &c.

Le même jour à 10 *heures du matin, les Galiotes à Bombes se retirèrent & joignirent l'Escadre. Le* 28, *deux heures avant le jour, cessa aussi le Bombardement des Bateries de terre. A l'heure de la Diane, on entendit tous les Instrumens de Musique & de Guerre, plus longtems & avec plus de bruit qu'auparavant; &, dès qu'il fut jour, un* Matelot Biscaïen *s'enfuit de chés eux & nous apprit que les Ennemis avoient entièrement abandonné leur Camp, & qu'ils s'étoient*

Les Anglois se retirent de devant la Place. 27, 28 Avril.

s'étoient embarqués avec leurs Troupes, leur Artillerie & leurs Equipages. Le Viceroi fit marcher d'abord pour couper leur Arrièregarde, s'il en étoit encore tems: mais quand ils arrivèrent au Camp, les Ennemis étoient tous embarqués. On ne trouva que quelques Tentes, des Barils de poudre, de la Résine, des Bales, quelques Tambours & des Outils à remuer la terre. On fit 9 Prisoniers Anglois, avec un Capitaine des Nègres, & nos Troupes reprirent leurs anciens Postes, excepté celui de Manzallino, que les Ennemis gardoient avec une petite Garnison à l'abri de toute l'Artillerie de leur Flote.

Sur les 10 heures du matin arriva une Chaloupe avec une Lettre de l'Amiral Vernon, pour proposer l'échange des Prisoniers; & le 30, l'échange se fit de la manière que le Viceroi avoit réglée. *Echange des Prisoniers 28, 30 Avril.*

Comme on n'avoit pu faire un juste calcul des morts & des blessés ennemis, il fut nécessaire de s'en rapporter aux Prisoniers échangés, qui dirent que, dans l'Action du matin du 20, tant morts que blessés, ils perdirent plus de 500 Hommes avec leurs meilleurs Officiers; & que, durant les 17 jours que dura l'attaque de Saint-Louis de Boca-Chica, il en périt bien autant & même plus: mais le nombre de leurs morts fut bien augmenté par ceux que leur emportèrent aussi le Scorbut & la Dissenterie. On assure que des Vaisseaux, qui furent emploïés à l'attaque du même Fort, il en sortit 27 si maltraités, qu'onze n'auront pu continuer la Campagne, sans une grande réparation, & que six n'étoient plus en état de mètre à la voile. *Perte des Anglois.*

Pour laisser le Port sans défense & l'entrée entièrement libre, les Ennemis emploïèrent, depuis le 1 jusqu'au 5 de Mai, à démolir les Forts du Port; &, aiant fait pousser le 5, le 6, & le 7 Mai à Boca-Chica, tous les Navires, il en sortit le 8 plus de 20, avec quelques Vaisseaux de guerre, prenant la route de La Jamaïque. Le reste des Bâtimens les aiant suivis, l'Amiral Vernon couvrit l'Arrièregarde le 20, avec 14 Vaisseaux de ligne & quelques Paquebots & Balandres. *Démolition des Forts, & départ de la Flote Angloise. 1, &c. 8 Mai, &c.*

C'est à quoi se réduit le plus grand Armement qui se soit jamais vu dans les Mers d'Amérique, depuis la découverte. La valeur, la fermeté, le bonheur des Généraux & des Troupes du Roi méritent d'éternelles louanges; puisque, si quelqu'une de ces circonstances leur avoit manqué, sans doute ils auroient succombé sous l'excès du travail & sous les efforts réitérés de l'Ennemi, qui a perdu 9 mille Hommes & a été obligé de brûler 6 de ses Vaisseaux.

L'*Amiral* Vernon voulant avoir sa revanche du mauvais succès qu'il avoit eu devant *Cartagène*, se hâta de disposer tout pour une autre Expédition dans l'Ile de *Cuba*. Le 4 de Novembre, on en eut des Nouvelles à *Londres* par le Capitaine *Boys*, Commandant du Brulot l'*Etna*, parti de cette *Ile* avec des Lettres de l'*Amiral* écrite du Port de *Cumberland*, appellé ci-devant *Walthenam* (1), situé au Couchant de l'Ile, & des *Expédition de l'Amiral Vernon dans l'Ile de Cuba.*

(1) Quelques Relations nomment cette Place *Aguaina-Anima*, & d'autres *Quanta-Anima*.

Lettres du Brigadier-Général *Wenworth*, écrites du Camp que ce Général avoit formé dans la même Ile. Les unes & les autres étoient datés depuis le 29 de Juillet jusqu'au 14 de Septembre. Selon ce que les Papiers publics de *Londres* en dirent, elles contenoient le détail suivant.

Il part de La Jamaïque. 12 Juillet. Il arrive à l'Ile de Cuba. 29 Juillet.

Le 12 Juillet, l'Escadre mit à la voile du Port-Roïal *à* La Jamaïque. *Elle arriva le 29 du même mois à l'Ile de* Cuba, *avec* 41, *tant Vaisseaux de transport chargés de Troupes, que Vaisseaux de Munitions, & avec les Vaisseaux de Guerre & les Alléges, qui, joints aux premiers, faisoient le nombre de* 61. *On eut la satisfaction, après avoir mouillé à* Walthenam *de se voir en possession du plus beau Havre des* Indes-Occidentales, *propre à contenir tel nombre de Vaisseaux qu'on y voudroit avoir, & qui y seroient en pleine sureté contre les orages & les tempêtes. L'Amiral* Vernon, *qui s'apperçut d'abord de cette situation avantageuse, nomma ce Havre, le* Port de Cumberland, *en l'honneur de Son Altesse Roïale le Duc de ce nom. Immédiatement après il fit entrer dans la Rivière de* Walthenam *quelques Bâtimens légers, pour la remonter jusqu'à* 5 *lieues de son embouchure. Le* 5 *Août, les Troupes qui étoient sur les Bâtimens de transport débarquèrent & formèrent leur Camp. Les jours suivans, le Major-Général* Wenworth *envoïa quelques Détachemens pour reconnoître le Païs & pour batre la campagne. Ils rencontrèrent plusieurs Gardes avancées des* Espagnols *qu'ils mirent en fuite. Ils revinrent au Camp avec une grande quantité de provisions, qu'ils avoient enlevées aux Ennemis; & qui furent d'un grand secours, tant pour les Troupes que pour l'Escadre. Pendant tout le reste du mois d'Août & les premiers jours de* Septembre, *on a posté tellement les Troupes de Terre & les Forces Maritimes, & on a fait de tels préparatifs pour la réception de l'Ennemi, qu'on n'avoit pas la moindre crainte d'être obligé d'abandonner le poste, dont on s'est emparé. Loin de là, on étoit occupé, au départ de ces Dépêches, à prendre des mesures pour pénétrer plus avant dans le Païs. L'endroit où les Troupes sont campées, est éloigné de* 23 *lieues de* Saint-Jago de Cuba. *Le terrain qu'elles occupent, abonde en bêtail & en toutes sortes de Vivres. Il est entrecoupé par une belle Rivière d'eau douce, qui est navigable l'étendue de plusieurs lieues. Suivant les mêmes Lettres, le Vaisseau de Guerre le* Worcester, *qui étoit à croiser, avoit pris & amené dans le nouveau Port de* Cumberland *un* Navire de Guerre Espagnol *de* 24 *Canons & de* 220 *Hommes d'Equipage, lequel avoit fait voile, le* 20 *Juillet dernier, du Port de* Passage *avec des Dépêches de la* Cour d'Espagne *pour le Duc de* La Conquista, *Viceroi de* Mexique. *On n'a pu être informé de ce qu'elles portoient, parce que le Commandant, avant qu'il fût pris, avoit jeté toutes les Lettres dans la Mer. On dit que ce Vaisseau étoit le même qui s'empara, il y a quelque tems, dans la* Marche *de deux de nos Vaisseaux de* Turquie, *& qui avoit été acheté par le* Roi d'Espagne, *parce que c'étoit un excellent Voilier. Le Vice-Amiral* Vernon *mande aussi qu'il avoit reçu par le* Deptfort *une Lettre du Capitaine* Trevor, *Commandant du Vaisseau de Guerre la* Défiance, *avec avis qu'il s'étoit emparé, à la hauteur de*

Les Troupes débarquent & campent. 5 Août.

Premiers avantages.

Rio de La Hacha, *d'un* Vaiſſeau Eſpagnol *de* 350 *Tonneaux, de* 12 *Canons & de* 58 *Hommes d'Equipage, appellé la* Providence, *lequel étoit chargé de Bœuf, de Porc, de Farine, d'Eau-de-vie, de Vin, de Fer en barre & de Drogues. Ce Navire étoit deſtiné pour* Cartagène. *On préſume que c'étoit un des Vaiſſeaux partis de* Cadix *pour les* INDES-OCCIDENTALES.

Le Journal qui m'a fourni cette Relation, ajoute; *Que dans le même mois de Novembre on apprit de plus que les* Troupes Angloiſes *étoient en poſſeſſion d'un Terrain de plus de* 15 *milles d'étendue, & que l'Amiral* Vernon *avoit écrit aux Officiers une Lettre, par laquelle il leur recommandoit l'union & la concorde, comme le plus ſur moïen de réuſſir dans cette entrepriſe.* Voilà pour le préſent tout ce que je trouve au ſujet de cette Expédition. Il eſt à préſumer que l'Amiral *Vernon* ne put pas y faire ce qu'il avoit projeté; puiſque dans le commencement de Décembre, le Duc de *Newcaſtle* & l'Amiral *Wager* en reçurent des Lettres, par leſquelles il demandoit ſon rappel, en ſe plaignant de ce que l'on ne mètoit pas en état d'exécuter les entrepriſes qu'il avoit méditées. Les mêmes nouvelles qui rapportent cette particularité ajoutent que le *Roi* y conſentit & nomma le Chevalier *Chaloner Ogle*, pour lui ſuccèder. Je ne ſais que dire de la vérité de ce fait; ce que je trouve aſſuré comme poſitif, c'eſt qu'au commencement de Février 1742 on fut inſtruit en *Angleterre* que l'Expédition projetée avoit mal réuſſi; que vers la fin de Novembre, l'Amiral *Vernon* & le Général *Wenworth* avoient été forcés de quiter l'Ile de *Cuba*, le Port de *Cumberland*, & la Rivière *Anguſta*; que le dernier étoit retourné à *La Jamaïque*; & que l'Amiral avoit pris le parti de tenir lui-même la Mer avec 8 ou 10 Vaiſſeaux, pour rencontrer un Convoi de Munitions & de nouvelles Troupes qu'il attendoit d'*Angleterre*.

Les Anglois abandonnent l'Ile de Cuba. Novembre.

Il y eut le 6 d'Août, un autre Combat entre 4 *Vaiſſeaux Anglois* qui croiſoient dans le Détroit de *Gibraltar* & trois *Vaiſſeaux François*, partis de *La Martinique*, le 15 de Juin, pour revenir à *Toulon*. Ces Vaiſſeaux étoient le *Borée* de 62 Canons, monté par le Chevalier de *Caylus*, qui commandoit cette petite Eſcadre, l'*Aquilon* de 46 Canons, commandé par le Comte de *Pardaillan* & la *Flore* Frégate de 26 Canons. L'*Amirauté d'Angleterre* fit publier une Relation de ce Combat, conçue en ces termes.

Autre Combat de trois Vaiſſeaux François contre quatre Vaiſſeaux Anglois 5 Août.

TROIS *Vaiſſeaux de Guerre du Roi, qui croiſoient à l'entrée du Détroit la nuit du 5 au 6 d'Août, découvrirent le matin, étant à 12 milles du Cap* Spartel, 3 *Vaiſſeaux: mais ils ne purent les bien voir que le ſoir entre 4 & 5 heures. Comme ils étoient informés que deux gros Vaiſſeaux de Regiſtre étoient prêts à ſortir à la première occaſion, & ſachant que l'Amiral étoit allé faire aiguade à* Layos, *ils ſe perſuadèrent que c'étoient les deux Vaiſſeaux de Regiſtre eſcortés par une Frégate; ainſi ils allèrent voile vers eux. Vers le Soleil couchant ces Vaiſſeaux inconnus arborèrent* Pavillon François, *& nous* Pavillon Hollandois, *qu'on baiſſa de part & d'autre au coucher du Soleil. Ils étoient alors*

Relation Angloiſe de ce Combat.

environ à un mille les uns des autres, ou à deux du Cap de Spartel *avec peu de vent. Le Capitaine* Bornet *n'avoit avec lui qu'un seul Vaisseau commandé par le Capitaine* Balchen. *Le* Folkstone, *Capitaine* Feversham, *avoit trop dérivé le matin vers le Sud avec la* Marie-Galey. *Le Capitaine* Barnet *demanda au Capitaine* Balchen, *ce qu'il pensoit de ces Vaisseaux; & comme il se trouva de même sentiment que le Capitaine* Barnet, *ils firent voile vers ces Vaisseaux, les croïant* Espagnols. *Environ à* 11 *heures & demie, le Capitaine* Balchen *se trouva à portée du plus gros de ces Vaisseaux, & le Capitaine* Barnet *leur demanda;* Quels Vaisseaux ils étoient & d'où ils venoient. *On répondit;* Qu'ils étoient FRANÇOIS, & qu'ils venoient de LA MARTINIQUE. BARNET *dit;* Qu'ils missent leur Chaloupe en Mer & l'envoïassent à leur bord. *Ils répondirent;* Qu'ils étoient Vaisseaux du Roi & qu'ils ne se laisseroient arrêter par persone. *Le Capitaine* BARNET *répondit;* Qu'il commandoit un *Vaisseau de Guerre Anglois* & qu'il devoit leur parler. *Ils répondirent;* Qu'ils continueroient leur cours, & qu'il pouvoit aller où il voudroit. *Cependant* BARNET *s'étoit fort approché de ce Vaisseau & lui cria;* Que s'ils étoient FRANÇOIS, il étoit fort éloigné de leur faire quelque violence & de les maltraiter: mais qu'ils n'avoient aucune raison de faire difficulté en ceci, puisqu'ils étoient en paix avec toute l'*Europe*; & qu'eux (*Anglois*) étoient en guerre avec l'*Espagne*, & qu'étant à croiser, il étoit de leur devoir de s'assurer s'ils n'étoient pas *Espagnols;* & qu'ainsi ils devoient amener leurs Voiles, afin de pouvoir lui envoïer leur Chaloupe. *Ils répliquèrent;* Que leur Commandant étoit leur Chef, & qu'il faloit s'adresser à lui. BARNET *répondit;* Que cela feroit trop perdre de tems, & qu'il craignoit d'aller à la dérive dans le Détroit; & qu'ainsi il les prioit de nouveau d'envoïer leur Chaloupe. *Ils le refusèrent en disant;* Qu'il n'avoit qu'à commencer. *Le Capitaine* BARNET *dit;* Qu'il le regarderoit comme une grande faveur: mais qu'il étoit en état de les contraindre, & que s'ils l'y contraignoient, ils répondroient des suites, & que s'ils étoient *François*, il les conjuroit de prévenir leur malheur. *Mais tout fut inutile; & en étant venus aux grosses paroles, le Capitaine* Barnet *fit tirer un coup de Canon à Boulet, & leur dit ensuite;* Vous m'obligés d'en venir-là; & je vous déclare que, si vous ne voulés pas permètre que j'envoie ma Chaloupe à votre bord, je vous donnerai une bordée. *Ils répondirent;* Qu'il n'avoit qu'à faire encore feu sur son comte. BARNET *donna ordre de tirer encore 2 ou trois coups, ce qu'ils firent aussitôt de leur côté; ce qui entama une Action. Pendant ces disputes, le Capitaine* Balchen *avoit de même disputé avec la Frégate. On se canona pendant plus d'une heure; & après avoir plusieurs fois viré de bord & avoir lâché plusieurs bordées, les trois Vaisseaux prirent le large & continuèrent, vers les 4 heures, leur cours à plusieurs voiles: mais ils les ridèrent bientôt, mirent* Pavillon François, *& tirèrent un coup de Canon de côté. Sur ceci le Capitaine* Barnet *s'avança, & envoïa un Officier avec un Drapeau*

blanc au Commandant pour lui protester; Qu'il étoit fort éloigné d'insulter le *Pavillon François*, & de se conduire d'une manière qui ne convînt pas; & que tout ce qui étoit arrivé, étoit la faute de la fierté avec laquelle le Capitaine du Vaisseau, avec qui il avoit été aux Prises, avoit refusé d'envoïer sa Chaloupe, jusqu'à le traiter très impoliment; ce qui l'autorisoit encore plus à croire que ce n'étoit pas un FRANÇOIS. *Le Commandant demanda à cet Officier;* Si le Capitaine de ce Vaisseau n'avoit pas dit au Capitaine *Barnet;* Qu'il devoit se rendre au Vaisseau de lui Commandant. *L'Officier répondit*, Oui: mais qu'il pouvoit plus facilement donner la satisfaction demandée, au Capitaine BARNET. *Le Commandant lui dit;* Qu'il avoit conclu de leur Combat, qu'il y avoit Guerre entre la FRANCE & la GRANDE-BRETAGNE; *& il demanda*, Que tous nos Officiers déclarassent, en présence des siens, qu'il n'y avoit point de Guerre; *ce que l'on fit. Cet Officier rapporta, que le Capitaine & 25 Hommes avoient été tués à bord du* Vaisseau François, *où il y avoit 10 ou 12 Hommes blessés.*

Cette *Relation* est si peu d'accord avec ce qui fut dit en *France*, que je ne puis me dispenser de rapporter ici cet Extrait de la Lettre par laquelle le Chevalier de *Caylus* rendit comte de tout ce qui s'étoit passé. Cet Extrait se trouve dans le mois de Septembre 1741 du *MERCURE Historique & Politique.*

LE 5 Août à 3 heures après midi, je découvris vers le Cap Spartel *plusieurs Vaisseaux separés, deux à deux, qui forçoient de voiles pour me joindre. Une demi heure avant le coucher du Soleil, deux de ces Vaisseaux qui étoient au vent à moi dans la Partie du Nord, aiant mis* Pavillon Anglois, *je mis le mien pour me faire connoître. Avant la nuit, deux autres Navires, qui étoient plus près de moi, firent mètre* Pavillon Hollandois. *Le tems étoit presque calme, & j'étois obligé de naviger à très petites voiles, pour attendre l'*Aquilon *& la* Flore *qui marchoient mal. J'allumai deux feux à ma Poupe & un à la Hune, pour que ces Frégates en missent un à la Poupe, afin que pendant la nuit on pût les distinguer des Navires étrangers.* Relation de ce Combat, par le Chevalier de Caylus.

Vers les 10 heures & demie, les 2 Navires à Pavillon Hollandois *s'approchèrent de l'AQUILON, qui leur demanda;* Quels Navires ils étoient. *ils répondirent;* Qu'ils étoient HOLLANDOIS, venant d'AMSTERDAM & allant à ALGER. *Ceux-ci firent la même question au Comte de PARDAILLAN, Capitaine de l'AQUILON, qui leur fit répondre*, Que nous étions Vaisseaux du Roi, & que nous allions en FRANCE. *M. de PARDAILLAN leur fit demander ensuite;* Quels étoient les Vaisseaux en nombre, qui avoient été découverts le soir. *A quoi on ne fit point de réponse.*

Pendant cette conversation, je faisois toujours route à petites voiles, afin de ne pas m'éloigner de mes deux Frégates. Une demi-heure après, l'un des deux Vaisseaux étrangers cria à l'AQUILON, de mètre son Canot à la mer; *ce qui lui fut refusé. Il proposa ensuite*, d'envoïer le sien; *sur quoi M. de PARDAIL-*

LAN lui fit crier ; Qu'il n'avoit qu'à aller parler à son Commandant, qui faisoit très petites voiles. *Un instant après, l'autre Vaisseau, qui n'avoit point encore parlé, s'approcha de l'AQUILON & lui cria ;* Arrêtés, arrêtés. Nous sommes Vaisseaux de guerre ANGLOIS. *Ensuite, aiant fait les mêmes questions, auxquelles on fit les mêmes réponses, il demanda le nom du Commandant & celui du Vaisseau qu'il montoit. On les lui apprit. Après quoi il dit,* Qu'il s'appelloit BAURLEY (1), qu'il commandoit le DRAGON; *& cria de nouveau à l'AQUILON,* de mètre son Canot à la Mer. *On le lui refusa encore, en lui disant,* d'aller parler au Commandant. *L'ANGLOIS cria alors ;* Arrêtés, ou je vous arrêterai ; *&, sur ce qu'on ne lui fit aucune réponse il dit :* Si vous êtes FRANÇOIS, arrêtés, ou je vous traiterai en Ennemis. *M. de PARDAILLAN lui répondit encore ;* Qu'on n'avoit qu'à aller parler au Commandant ; *ajoutant :* Nous sommes Navires de guerre du ROI DE FRANCE. *Sur quoi l'ANGLOIS cria :* Vous n'êtes pas FRANÇOIS, vous êtes ESPAGNOLS. *Ce discours fut suivi d'un coup de Canon à Boulet, qui passa fort haut entre les Mâts de l'AQUILON. Alors M. de PARDAILLAN demanda :* Avons-nous la Guerre ? Si vous tirés encore, je vous donnerai toute ma bordée. *L'ANGLOIS tira trois coups de Canon. M. de PARDAILLAN tint parole ; il lâcha sa bordée. Le Combat commença ; M. de PARDAILLAN fut tué au quatrième coup de Canon, & M. DU TILLET prit le Commandement du Navire.*

*Le premier Vaisseau qui avoit parlé à l'*Aquilon *& qui étoit allé se poster dans la hanche de la* Flore*, l'attaqua. Je revirai au plus vîte à Basbord, pour secourir cette petite & brave Frégate, qui faisoit un feu, qu'on n'auroit pas du attendre de la quantité & de la qualité de son Artillerie. En faisant cette manœuvre, je me trouvai par le travers d'un Navire, que l'obscurité m'avoit empêché d'appercevoir, c'étoit un de ceux qui avoient arboré* Pavillon Anglois. *Il m'attaqua de toute sa bordée. Je la lui rendis, & lui en donnai une seconde, avant qu'il eût pu recharger ses Canons. Je jugeai que je l'avois fort incommodé, puisqu'il mit toutes ses voiles à acculer. Je voulus en faire de même pour le bien écraser : mais un fil de courant me fit lui présenter la Poupe, dont il profita pour me faire un grand feu de Mousqueterie & de deux Canons de chasse. Il n'y eut néanmoins qu'un Caporal de tué sur la Dunète, & mes manœuvres ne furent que fort peu incommodées. Enfin le vent m'aiant permis de me manier, je revins sur Tribord. Le Vaisseau, que j'avois combatu, étoit allé se batre avec la* Flore*, qui avoit alors affaire à deux. Je l'en délivrai bientôt, aiant démâté un de ces Vaisseaux de son petit Mât de Hune ; de sorte qu'il abandonna le Combat, & fit route pour* Tanger. *Sur quoi la* Flore *fit, à l'aide de ses Avirons, la manœuvre de se mètre derrière moi, comme je le lui avois ordonné. Il nous restoit encore*

(1) La Gazette de France le nomme *Barkley.* C'est apparament celui que la Relation ci-dessus nomme *Barnet.*

3 Anglois, *dont l'un qui combatoit l'*Aquilon, *fut obligé de mètre à acculer, par le grand feu de cette Frégate, qui ne porte que des Canons de 6 Livres sur le Pont. Nous continuames à canoner encore quelque tems, mais de loin, les* Anglois *aiant tenu le vent en forçant de voiles.*

*Il étoit 3 heures & 1 quart, le Combat aiant commencé à minuit. Je criai à l'*Aquilon *& à la* Flore *de passer de mon avant, & de raccommoder leurs manœuvres, pour être en état de recommencer. Sur cet ordre, tous les Equipages crièrent:* Vive le Roi? *Le jour, qui parut, me fit appercevoir 3 Navires assés près de moi, & 7 autres à une distance un peu plus grande, qui faisoient route sur moi les voiles dehors. Je me préparois à un second Combat: mais je n'eus pas plustôt fait cette manœuvre, que le Capitaine* Baurley, *qui étoit le plus près de moi, mit côté en travers à deux portées de Canon. Je jugeai par là qu'il ne vouloit pas recommencer, ou que peut-être il attendoit la jonction de ces 10 Navires. A tout évènement, je me remis à la route à petites voiles. Alors je vis partir du* Navire Anglois *un Canot avec Pavillon blanc de l'Avant. Je l'attendîs. Il vint me faire des excuses, que je reçus, en disant,* Qu'il ne m'avoit point offensé; que le ROI mon Maître seroit instruit de cette manœuvre: Qu'au surplus je lui savois bon gré d'avoir un peu exercé mes Equipages; que cela leur seroit du bien en cas de Guerre, *&c.*

Après cela, le Chevalier de *Caylus* continua sa route avec les deux Frégates; & alla mouiller à la rade de *Malaga*, d'où il repartit le 16 d'Août pour *Toulon*. Cette seconde rencontre fournit matière à des plaintes bien fondées de la part de la *Cour de France*, auxquelles la *Cour d'Angleterre* ne répondit pas d'une manière trop satisfaisante: mais on dissimula; parce qu'alors les deux Cours, & sur tout celle de *France*, étoient occupées des moïens d'empêcher que la Succession de l'*Empereur* CHARLES *VI.* n'excitât une Guerre générale en *Europe*.

Deux Navires Marchands François pris par un Vaisseau de guerre Anglois. Septembre.

Je ne dois pas taire un autre fait, dont la France eut encore lieu d'être mécontente. Au commencement de Septembre, l'*ARGILE*, *Vaisseau de guerre Anglois*, s'empara près d'*Oporto*, de deux *Vaisseaux François*, l'un de 250 Tonneaux chargé, si l'on s'en rapporte aux *Anglois*, de Canons, de Cordages, de Voiles & de Munitions de guerre pour le comte du *Roi d'Espagne*; & l'autre, un Brigantin qui n'avoit que son lest. Le Vaisseau qui les avoit pris les remit à un autre Vaisseau de guerre qui faisoit voile pour l'*Angleterre* & qui les conduisit à *Spithead*. Voila le fait en gros. Les Capitaines de ces deux Navires, après les avoir perdus, allèrent à *Lisbone* trouver le S. de *Chavigni* Ambassadeur de *France*, auquel ils déclarèrent; *Qu'aiant jeté l'Ancre sous le Canon d'*Oporto, *& s'étant rendus en Ville pour y célèbrer la Fête de* Saint-Louis *chés le Consul de leur Nation, un* Armateur Anglois *avoit profité de leur absence pour enlever leurs Vaisseaux: Que le Commandant du Château d'*Oporto *s'en étant apperçu avoit fait tirer sur lui; Que l'*Armateur *avoit d'abord envoïé deux de ses Officiers à ce Com-*

Déclaration des Capitaines de ces Navires, à l'Ambassadeur de France en Portugal, & suites.

mandant pour en savoir la raison; & que ces deux Officiers avoient été retenus prisoniers. Sur cette déclaration l'Ambassadeur présenta sur le champ un Mémoire au *Roi de Portugal* pour lui réprésenter; *Qu'il étoit connu de tout le monde en combien d'occasions les* Vaisseaux Marchands François *avoient été inquiétés par les* Armateurs Anglois, *depuis le commencement de la Guerre entre l'*Espagne *& la* Grande-Bretagne: *Que les fréquentes réprésentations, faites à ce sujet & dont la justice avoit toujours été reconnue, auroient du faire cesser ces motifs de plainte: Que, bien qu'on eût tout lieu de l'espérer, deux* Vaisseaux François *venoient d'être enlevés sous le Canon d'*Oporto *& à la vue du Fort.* Après avoir rapporté les circonstances de ce fait, l'Ambassadeur demandoit; *Qu'il plût à Sa Majesté de faire usage de son Autorité Roïale pour faire restituer ces deux Vaisseaux.* L'affaire aiant été murement examinée, le *Roi* fit savoir au Commandant du Château d'OPORTO; *Qu'il approuvoit la conduite qu'il avoit tenue en faisant tirer sur l'*Armateur Anglois, *& faisant arrêter les deux Officiers qui l'étoient venus trouver.* En même tems, il fit publier un Ordre qui portoit: *Qu'aucuns* Vaisseaux Anglois, *même les Vaisseaux de guerre se trouvant actuellement dans ce Port, ne pourroient en sortir, jusqu'à ce que les deux* Vaisseaux François *enlevés sous le Canon d'*Oporto, *eussent été restitués dans l'endroit même où l'on les avoit enlevés.* Il étoit enjoint expressément de tenir la main à l'exécution de cet ordre. Les *Anglois* se justifièrent à l'égard du *Roi de Portugal* en disant, *que les deux Vaisseaux avoient été pris à la hauteur d'*Oporto *& non sous le Canon de ce Château; puisque de plus de 20 coups de Canon que le Commandant avoit fait tirer, pas un n'avoit touché ni les deux* Vaisseaux François, *ni le Vaisseau l'*Argile: *Qu'au reste ces Vaisseaux étoient de bonne prise, puisqu'ils venoient l'un & l'autre de* La Corogne, *& que l'un des deux étoit encore chargé de munitions de guerre pour l'*Espagne: *De plus, que leur Equipage consistoit en* Irlandois, *parmi lesquels il n'y avoit qu'un très petit nombre de FRANÇOIS.* J'ignore comment cette Affaire fut terminée. Je trouve seulement que le Capitaine *Harrison*, Commandant de l'*Argile*, fut mandé par les Commissaires de l'Amirauté d'*Angleterre*, pour rendre comte de sa conduite.

Prises faites par les Espagnols.

Les Prises, faites par les *Armateurs Espagnols* en *Europe*, montèrent, cette année à plus de 400, sans que tous les Vaisseaux de guerre dont les *Anglois* couvrirent sans cesse la Manche & le Détroit, pussent y mètre obstacle. Il est vrai que les *Anglois* firent en *Amérique* des prises, qui, quoiqu'en très petit nombre, ne laissoient pas d'être très considérables par leurs richesses. Mais on ne peut décider qui, des *Anglois* ou des *Espagnols*, perdirent le plus, les uns & les autres aiant toujours pris soin, selon un usage commun par tout, de diminuer beaucoup leurs propres pertes & d'enfler à proportion celles de leurs Ennemis. Le seul avantage dont les *Anglois* pouvoient légitimement se flater, c'est que les pertes qu'ils fai-

soient ne regardoient que des Particuliers, au lieu que les Prises qu'ils faisoient sur les *Espagnols* étoient de véritables pertes pour l'Etat, puisqu'il ne tomboit entre leurs mains aucun Bâtiment, qui ne fût chargé de sommes considérables pour le comte du *Roi d'Espagne*.

Au reste, il ne se passa rien d'important entre les deux Nations dans les Mers d'*Europe*. L'Amiral *Norris* sortit trois fois des Ports d'*Angleterre* avec un nombre considérable de Vaisseaux, & rentra trois fois sans avoir rien fait. L'Amiral *Haddock* se promena tout à son aise dans le Détroit, tint longtems une *Escadre Espagnole* bloquée dans le Port de *Cadix*; & quand, ou le besoin de son Escadre, ou les ressorts cachés d'une Politique inconnue l'eurent forcé de se retirer, cette *Escadre Espagnole* composée de 15 Vaisseaux de guerre, sortit de *Cadix* & passa fièrement à la vue de *Gibraltar*, pour escorter les Troupes que le *Roi d'Espagne* fit passer cette année en *Italie*, au nombre de 15 mille Hommes. Lorsqu'on en voulut faire le transport, une *Escadre Françoise*, sortie de *Toulon*, vint se poster entre *Cartagène* & MALAGA, *comme pour signifier à l'*AMIRAL ANGLOIS, dit assés plaisament un des Journaux du tems, *qu'il pourroit s'épargner la peine d'aller croiser, comme il avoit fait pendant près d'un an, entre* Port-Mahon *&* BARCELONE.

Il faut à présent parler de la Guerre qui fut occasionée par les prétentions de différens Princes à la Succession de l'*Empereur* CHARLES *VI*. J'en rapporterai sommairement, cette année & les suivantes, les évènemens auxquels les *Anglois* ne prirent point une part directe; & je ne m'étendrai que sur ceux dont ils furent, en quelque sorte les principaux Agens. *Guerre pour la Succession de l'Empereur Charles VI.*

L'Empereur CHARLES *VI* étant mort la nuit du 19 au 20 d'Octobre 1748, sa Fille ainée l'*Archiduchesse* MARIE-THERESE, *Grande-Duchesse de Toscane*, autorisée par la *Pragmatique-Sanction* de ce Prince, prit possession de l'immense Succession qu'il laissoit ouverte. Ses premiers soins furent de faire part aux Puissances étrangères de la perte qu'elle venoit de faire, de leur promètre que de sa part les Traités, conclus par quelques-unes avec la *Maison d'Autriche*, seroient fidèlement exécutés, de leur demander la continuation de leur amitié, de renouveller les pouvoirs des Ambassadeurs que le feu *Empereur* avoit dans les Cours de l'*Europe*, ou d'en nommer de nouveaux & de prendre d'ailleurs toutes les mesures nécessaires dans de pareilles circonstances. Par trois Décrets, qui ne furent pas moins l'ouvrage de la justice que de la clémence, elle supprima les Procédures faites les années précèdentes contre les Comtes de *Seckendorff*, de *Wallis* & de *Neuperg*, qu'elle retablit dans tous leurs Emplois. Le 20 de Novembre, elle associa le *Grand-Duc* son Epoux au Gouvernement de l'*Autriche* & des Païs Héréditaires. Le 22, les *Etats d'Autriche*, & les Députés du *Duché de Mantoue* lui prêtèrent, à *Vienne*, serment de *La Grande-Duchesse de Toscane prend possession de cette Succession.* *Elle associe le Grand-Duc au Gouvernement.*

20 Novembre 1740.

fidélité. Les autres *Etats d'Italie*, les *Roïaumes de Hongrie* & *de Bohême* & les *Païs-Bas* lui donnèrent bientôt après des assurances de leur obéissance. Ainsi, du côté des Peuples, la *Cour de Vienne* fut sans inquiétude: mais ce n'étoit pas de leur part que la *Grande-Duchesse* devoit éprouver des contradictions. L'*Electeur de Bavière* qui, loin de garantir la *Pragmatique-Sanction*, avoit protesté contre cette Loi domestique & contre la Garantie accordée par la Diète de *Ratisbone* en 1731, fit connoître qu'il prétendoit exercer les droits qu'il s'étoit conservés. Le Ministre qu'il avoit à *Vienne*, eut ordre de se retirer, en protestant, au nom de son Maître, contre tout ce que la *Grande-Duchesse* avoit entrepris pour se mètre en possession, son *Altesse Electoral* se reservant de faire valoir ses droits & ceux de sa Maison dans le tems & de la manière qu'elle jugeroit à propos. C'est ce que l'*Electeur* executa dans la suite. Il fut prévenu par le *Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg*.

L'Electeur de Bavière proteste contre cette prise de possession.

Aussitôt après la mort de l'*Empereur*, ce Prince avoit paru dans la disposition de secourir la nouvelle *Reine de Hongrie* & de la maintenir dans la possession des Biens de la *Maison d'Autriche*, en vertu des engagemens du feu *Roi de Prusse* son Père, l'un des Garans de la *Pragmatique-Sanction*. Il assembla des Troupes, que l'on crut destinées à la défense de la *Reine*, qui n'etoit pas encore couronée; & vers la fin du mois d'Octobre 1740, il fut en etat d'entrer en armes dans la *Silésie*. Par un *Manifeste* du 1 de Décembre, il déclara; *Qu'en faisant entrer ses Troupes dans cette Province, son unique intention étoit de la mètre, ainsi que ses propres Etats, à couvert des dangers dont l'une & les autres paroissoient menacés dans la situation présente des Affaires; Qu'il ne prétendoit commètre aucune hostilité dans la* Silésie; *qu'il promètoit au contraire aux Habitans sa Protection Roïale: & qu'il s'étoit expliqué sur le tout avec la* Cour de Vienne, *de manière à ne pas faire penser à l'*Archiduchesse, *qu'il voulût altérer la bonne intelligence qui règnoit entre elle & lui.* En meme tems, il fit distribuer dans les Cours Etrangères un Mémoire, qui portoit; *Qu'il s'étoit cru dans l'obligation indispensable d'entrer sans rétardement en* Silésie, *pour revendiquer les droits incontestables de sa Maison sur ce Duché, fondés sur d'anciens Pactes de Famille & de Confraternité entre les* Electeurs de Brandebourg *& les* Princes de Silésie, *aussi bien que sur d'autres Titres respectables: Que les prétentions que différens Princes formoient sur la Succession de l'*Empereur, *avoient rendu pour lui cette précaution nécessaire; & que si la promtitude, dont il faloit indispensablement user en pareil cas, n'avoit pas permis qu'il s'éclaircît préalablement à cet égard avec la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *cela ne l'empêcheroit pas d'avoir toujours fort à cœur les intérêts de la* MAISON D'AUTRICHE. Le 16 de Décembre, il exécuta son dessein, en entrant en *Silésie* à la tête de son Armée. Ce fut alors qu'il rendit public un long *Mémoire*, en forme de *Manifeste*, contenant une ample déduction de ses droits sur les Principautés de *Jagerns-*

Le Roi de Prusse se dispose à entrer avec une Armée dans la Silésie.

Son premier Manifeste 1 Decembre 1740.

Déclaration qu'il fait faire dans les Cours étrangères

Il entre en Silésie. 16 Décembre Second Manifeste de ce Prince, ou Déduction de ses droits.

dorff, de *Lignits*, de *Brieg* & de *Wolbau*, & sur les Seigneuries & Districts de *Bekren*, de *Liebschlitz*, de *Tarnowitz*, d'*Oderbourg* & leurs dépendances. On a vu plus haut quelles étoient les justes prétentions de ce Prince, e di s *justes*, sans vouloir m'ériger en arbitre de Droits, dont peut-être un Particulier ne se doit jamais croire en état de juger. Je me fonde uniquement sur ce que les prétentions du *Roi de Prusse* parurent vraisemblablement bien établies, aux différens Princes amis de la *Reine de Hongrie*, puisqu'aucun d'eux ne se mit en état de la défendre contre cette invasion, & que tous lui conseillèrent de s'accommoder à l'amiable avec ce Prince. Le conseil étoit prudent; mais la *Cour de Vienne* n'étoit pas accoutumée à céder; & l'on refusa d'accorder de bonne grace, ce que le *Roi de Prusse* sut ensuite se procurer par la force. On s'obstina, l'on traita même de ridicules les offres les plus avantageuses de ce Prince; on opposa languissament une défensive impuissante à des Troupes que la victoire ne rendit que plus actives; & l'on donna par là le tems à d'autres Puissances de profiter de l'épuisement où l'on alloit être à *Vienne*, pour former de nouveaux desseins, qui d'abord n'eurent qu'une réussite trop heureuse, & qu'on n'eût peut-être jamais conçus, si le Ministère de la *Reine de Hongrie* n'eût obstinément refusé de prêter l'oreille aux Propositions du Comte de *Göetter*, que le *Roi de Prusse*, après s'être emparé de quelques Places de la *Silésie*, avoit fait passer à *Vienne*, au mois de Janvier 1741, dans la sincère intention, comme l'évènement l'a fait voir depuis, de s'accommoder avec la *Reine*, & de prévenir l'orage dont la *Maison d'Autriche* & l'*Allemagne* étoient menacées, en lui fournissant de puissans secours, en même tems qu'il presseroit l'Election d'un *Empereur* en faveur du *Grand-Duc*; ce qui sans doute eût réussi, puisqu'on n'avoit alors formé de nulle autre part aucun projet contraire; & ce qui devoit épargner à l'*Europe* tous les malheurs d'une Guerre extrêmement ruineuse pour ceux-même qu'elle a comblés de gloire. Le *Roi de Prusse*, toujours supérieur en forces, trouva dans le Comte de *Neuperg*, à qui la *Reine de Hongrie* avoit confié le Commandement de l'Armée qu'elle opposoit à ce Prince, un Général habile, qui, sans se commètre dans une Action décisive, sut au moins retarder les progrès du Vainqueur par des Marches & des Contremarches bien ménagées. Il n'y eut d'Affaire sérieuse que la Bataille de *Mollwitz*, qui se donna le 10 d'Avril. Les *Prussiens* eurent l'avantage, mais en perdant le *Prince* FRE'DE'RIC, *Margrave de Brandebourg*, & le Général *Schulembourg*. Les *Autrichiens* eurent plusieurs Généraux tués & blessés. Cette Bataille perdue fit baisser le ton à la *Cour de Vienne*. Elle chercha les moïens de s'accommoder promtement avec le *Roi de Prusse*: mais on avoit manqué le moment. Ce Prince, qui vit les embaras où la *Reine de Hongrie* alloit être, ne crut pas devoir reprendre une Négociation qu'on avoit refusé d'entamer avec tant de hauteur. Il

On conseille à la Reine de s'accommoder avec le Roi de Prusse.

Le Conseil de Vienne rejète les propositions de ce Prince.

Victoire remportée par le Roi de Prusse. 10 Avril.

Il refuse un Accommodement & forme de nouvelles prétentions.

accepta pourtant la Médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies*: mais, bien loin de consentir à retirer ses Troupes de *Silésie*; il voulut qu'on lui cédât, non seulement les Païs qu'il avoit demandés comme l'héritage de ses Ancêtres, mais encore d'autres Païs pour l'indemniser des frais d'une Guerre, que la *Cour de Vienne* l'avoit forcé d'entreprendre. La Guerre continua donc en *Silésie*. A l'aide de quelques légères Escarmouches, & de Siéges peu meurtriers, le *Roi de Prusse* acheva de se rendre maître de la *Basse-Silésie*, dont il se fit proclamer *Duc Souverain* par les Etats qui lui prêtèrent Serment de fidélité. Dans les premiers jours du mois d'Octobre, il ne lui restoit plus à soumètre que la Ville de *Neiss*, lorsque le Comte de *Neuperg*, qui veilloit de près à la conservation de cette Place, reçut ordre de la *Reine de Hongrie* d'abandonner la *Silésie*, pour aller couvrir la *Moravie* contre les entreprises que l'*Electeur de Bavière* pourroit former sur cette Province.

Il devient maître de toute la Silésie.

Premier Manifeste de l'Electeur de Bavière.

Ce Prince, par un premier Manifeste, avoit déclaré ses prétentions, qui consistoient à demander la Succession des Etats de la *Maison d'Autriche*, que l'*Empereur* FERDINAND I avoit possédés. Il les demandoit en vertu de la Substitution faite par cet *Empereur* à l'*Archiduchesse* ANNE sa Fille ainée. Le Lecteur est suffisament instruit des raisons, sur lesquelles l'*Electeur* établissoit son Droit. Ses prétentions donnèrent lieu d'abord à quelques ouvertures d'accommodement entre les *Cours de Vienne* & de *Munich*: mais les propositions que l'on fit de part & d'autre, furent également rejetées; & l'*Electeur* assembla des Troupes pour faire valoir ses droits par la voie des Armes. La *Grande-Duchesse de Toscane* fit de son côté quelques préparatifs pour se mètre en état de defense; & pendant ce tems, elle se rendit en *Hongrie* & se fit couroner Reine à *Presbourg* le 25 de Juin 1741, après avoir promis aux *Hongrois* le rédressement qu'ils avoient demandé de plusieurs Griefs. L'*Electeur de Bavière*, informé que l'on se disposoit à cette Cérémonie, la prévint, en faisant, pour la conservation de ses droits, distribuer à *Ratisbone* une Protestation datée du 4 de Mai, dans laquelle il disoit; *Que l'*Archiduchesse *projetant de se faire couroner* Reine de Hongrie, *en qualité de* Princesse Héréditaire *& de* Reine, *en vertu de la* Pragmatique-Sanction, *Son* Altesse Electorale, *qui non seulement n'avoit jamais reconnu cette* Pragmatique, *mais même avoit protesté contre dans toutes les occasions en son nom & pour sa Maison, tant auprès du feu* Empereur, *qu'auprès de l'*Empire, *ne pouvoit envisager avec indifference l'Acte du Couronement de l'*Archiduchesse: *Qu'en consequence, il se croïoit obligé de protester contre cette entreprise, se réservant, dans la meilleure forme qu'il se pouvoit, les Droits qui lui appartenoient.* Ce Prince pouvoit parler d'autant plus haut, qu'il s'étoit assuré de la *Cour de France* son ancienne & fidèle Alliée, laquelle étoit plus en état que lui de faire valoir les droits qu'il réclamoit. Rien peut-être ne fut mieux concerté que le

Propositions d'accommodement inutiles.

La Grande-Duchesse se fait couroner Reine de Hongrie. 25 Juin 1741.

L'Electeur la previent par une Protestation. 4 Mai.

La France agit

projet qui fut formé, pour mètre l'*Electeur*, non seulement en possession des *Etats Autrichiens*, mais encore de la *Courone Impériale*; projet capable d'immortaliser le Ministère du Cardinal de *Fleuri*, si toutes les parties de l'exécution avoient exactement été dirigées selon les vues de son Auteur, & si la mort prématurée de *Charles VII* n'avoit pas obligé dans la suite d'abandonner le point principal de ce projet. Il falut dont s'assurer des Suffrages des *Electeurs*, secourir efficacement l'*Electeur de Bavière*, & mètre lés Alliés de la *Reine de Hongrie* hors d'état de lui donner des secours. On envoïa d'abord des Ministres dans toutes les *Cours Electorales* pour les sonder, & pressentir par quels moïens on pourroit le plus facilement les faire entrer dans les vues de la *France*. Ces Ministres ne firent que préparer les voies. Le Maréchal de *Belle-Isle*, seul chargé du secret de son Maître, passa dans toutes les Cours, & sut leur persuader que l'on n'avoit en vue que le bien de l'*Europe* en général, & le bonheur & la tranquillité de l'*Empire* en particulier. Toutes les démarches du *Roi de France* ètoient si bien marquées au sceau du désintéressement le plus parfait, que le Maréchal n'eut aucune peine à réussir. Pendant ces Négociations, on fit faire en *France* divers mouvemens aux Troupes, qui s'avancèrent insensiblement vers les Frontières, & qui, lorsqu'il en fut tems, se trouvèrent à portée de passer la *Meuse* & le *Rhin*. Ce fut alors que l'*Electeur de Bavière* fit précèder la marche de son Armée par des Manifestes. Dans un tems où la *Cour de Vienne* s'imaginoit que ce Prince ne pensoit plus à ses prétentions, parce que les Troupes qu'il avoit fait avancer sur les frontières de ses Etats qui confinent à la *Haute-Autriche*, y restoient dans l'inaction, plus de 40 mille *François* traversèrent la *Suabe* & la *Franconie*, comme Troupes amies, & se rendirent sur les Bords de *l'Inn* & dans le *Haut-Palatinat*. La jonction avec les *Troupes Bavaroises* ne tarda pas à se faire. Celles que l'*Archiduchesse* se proposoit d'opposer à ces Armées réunies, commençant alors à s'assembler près de *Lintz*, l'*Electeur de Bavière* crut qu'il convenoit à ses desseins de s'emparer de la Ville de *Passau*, dont l'Evêque est le Souverain. Il la fit occuper par un Détachement le 31 de Juillet. Ce qui se fit sans aucun désordre par les sages précautions qu'il avoit prises; quelques jours après, on remit de sa part à la Diète de l'*Empire* un *Mémoire* pour excuser une entreprise contraire en elle-même aux Libertés des *Princes de l'Empire*. Ce Mémoire portoit: *Que* l'Electeur, *obligé par le Droit naturel à pourvoir à la sureté de ses Etats, quand ils ètoient menacés de quelque danger, avoit été d'autant plus indispensablement obligé d'occuper* Passau, *que le* Prince Evêque *de cette Ville n'auroit pas pu s'excuser encore longtems d'y laisser venir les Troupes que la* Cour de Vienne *lui proposoit d'y recevoir, ou de s'opposer à la force, si l'on avoit voulu l'emploïer pour les y faire entrer; les Troupes, qui s'assembloient autour de* Lintz *& qui s'augmentoient tous les jours, ètant plus que suffisantes pour cette entreprise;*

en faveur de cet Electeur.

L'Electeur s'empare de Passau. 31 Juillet.

Il s'en justifie auprès de la Diète.

VI. GUERRE

Que, le moindre délai pouvant donc mètre Son Altesse Electorale *dans le cas d'être prévenue, la circonstance justifioit suffisament sa démarche : Qu'au reste, l'*Electeur*, non content de prendre les mesures convenables pour faire exécuter le projet sans violence & pourvoir à la subsistance, ainsi qu'à l'exacte discipline de ses Troupes, avoit assuré le* Prince Evêque *qu'il n'avoit aucune intention de porter la moindre atteinte à sa Supériorité territoriale, & qu'il étoit résolu de lui remètre la Ville, le Château, l'Arsenal & les Munitions, dès que le danger seroit passé.* Le *Prince Evêque de Passau* fit néanmoins sa protestation; &, dès que les *Bavarois* furent maîtres de la Ville, il en instruisit la *Reine de Hongrie*, qui fit à ce sujet tenir à *Ratisbone* & dans les Cours étrangères un Rescrit, dans, lequel, sans s'arrêter à l'examen de ce que la démarche de l'*Electeur* pouvoit avoir d'irrégulier, parce que c'étoit quelque chose qui parloit de soi-même, elle se réduisoit, à protester; *Que les Toupes qu'elle assembloit sur ses frontières, étoient destinées seulement à sa propre défense; & que bien lion de vouloir rien entreprendre, elle étoit prête à donner les plus fortes assurances qu'elle ne s'empareroit jamais de la Ville de* Passau, *ni de son Château, si l'*Electeur *vouloit en retirer ses Troupes & donner de sa part de pareilles assurances.* L'occupation de *Passau* fut le préliminaire d'hostilités prochaines, & fut bientôt suivie de la publication d'un second *Manifeste*, dans lequel l'*Electeur* après une déduction de ses Droits qui n'étoit qu'un abregé de celle que l'on avoit vue dans un premier *Manifeste*, rappelloit les différens Griefs de sa Maison contre la *Maison d'Autriche*, les artifices dont on s'étoit servi pour obtenir la Garantie de la *Pragmatique-Sanction*, tant des Puissances étrangères que de la *Diète* & des *Princes & Etats de l'Empire*, qui tous s'étoient laissés surprendre par des allégations capables d'en imposer. Il faisoit voir la fausseté de ces allégations, & concluoit; *Que les Puissances garantes, sans blesser leur droiture & leur équité, pouvoient actuellement appuier des droits qu'elles avoient ignorés, & qu'on avoit eu dans le tems grand soin de leur cacher.* Il finissoit, en déclarant; *Que n'aiant pu par la voie des Négociations obtenir la justice qu'il demandoit, il étoit obligé de se la procurer par les Armes : Que la* Courone de France *avoit avec ses Prédécesseurs contracté des engagèmens qui subsistoient encore dans toute leur force, & qu'étant liée d'ailleurs avec lui-même par d'autres engagemens, dont l'exécution avoit été renvoïée au tems de l'extinction de la* Maison d'Autriche, *il avoit avec confiance imploré l'appui du* Roi de France, *de la justice & de l'amitié duquel il avoit obtenu de puissans secours : Qu'il espéroit de même l'assistance du* Corps Germanique *& des* Etats de l'Empire, *dont sa Maison avoit toujours été l'un des plus fermes appuis.* Le 20 d'Août, le *Roi de France* nomma l'*Electeur*, Généralissime de ses Troupes, pour être commandées sous les Ordres de ce Prince, par les Maréchaux de *Belle-Isle* & de *Broglio*. Les Armées des deux Puissances réunies marchèrent en avant; & le 14 de Septembre, l'*Electeur* campa près de *Lintz*, que les Troupes de la *Reine* avoient abandonné de

Protestation de l'Evêque Prince de Passau, &c.

Rescrit de la Reine de Hongrie à ce sujet.

Manifeste de l'Electeur.

même que la Ville d'*Ens*, dont il se trouva maître sans coup férir. Le reste de la *Haute-Autriche* ne fit pas plus de résistance; &, le 2 d'Octobre, les Etats de cette Province reconnurent l'*Electeur* pour *Archiduc* & lui prêtèrent Serment de fidélité. Ce succès si rapide que rien ne pouvoit retarder, obligea la *Reine de Hongrie* à jeter toutes les forces qu'elle avoit de ce côté-là dans *Vienne*, pour mètre cette Capitale en état de dèfense. Les chemins êtoient libres & l'Armée de l'*Electeur* s'avança jusqu'à *Saint-Poten*, 10 lieues de cette Ville : mais pour des raisons, dont on n'a pas cru devoir instruire le Public, l'Armée se replia sur l'*Ens*, & vers la fin d'Octobre elle passa le *Danube* pour entrer dans la *Bohème* avec ordre de se rassembler sous *Prague*.

Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe déclare ses prétentions à la Succession d'Autriche; & joint ses Troupes à celles de Bavière & de France.

Ce fut alors que le *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe*, déclara de la manière que l'on a vu ci-devant, les prétentions qu'il avoit à la Succession de la *Maison d'Autriche*. Il fit en même tems entrer ses Troupes en *Bohème*, & le 14 de Novembre, elles se trouvèrent réunies devant *Prague*, avec les Troupes de *France* & de *Bavière*. L'*Electeur* s'y rendit le 19; & le 25, jour auquel il fit ouvrir la tranchée, il résolut dans un Conseil de Guerre de tenter la nuit-suivante d'emporter la place par escalade. Pour l'exécution de ce projet, le Comte de *Polastron* fut chargé de faire une fausse attaque sur le front de la *Haute-Ville*. L'attention de la Garnison s'êtant portée de ce côté, le *Comte de Saxe* fit la véritable attaque du côté de la *Basse-Ville*. Elle réussit comme tout le monde a su. Pendant le même tems, les *Saxons* chargés de deux autres attaques, eurent un pareil succès; ensorte qu'avant 6 heures du matin, l'*Electeur* fut maître des trois Villes & du Château, sans avoir perdu plus de 50 Hommes. Le Gouverneur & la Garnison furent faits Prisoniers de Guerre. Tout le monde convint que l'on devoit le succès de cette entreprise aux conseils du *Comte de Saxe*. L'*Electeur* lui rendit cette justice dans une Lettre qu'il écrivit au *Roi de France*, qui répondit; *Qu'il ne doutoit point de la valeur du* Comte de Saxe, *& qu'il étoit persuadé que, quand il auroit été malade, il se seroit fait porter à la tranchée, plustôt que de manquer l'occasion de se distinguer.* Toute l'*Europe* vit avec étonnement la conquête de *Prague*, & prévit de loin celle de toute la *Bohème*. Le *Grand-Duc*, que les *Hongrois* avoient reconnu *Corrégent*, s'êtoit mis à la tête de toutes les Troupes que l'on avoit pu réunir. Elles êtoient composées de l'Armée de *Silésie*, des Troupes que le Prince de *Lobckowitz* avoit rassemblées en *Bohème*, & de celles que l'on avoit tirées de *Hongrie* & d'*Autriche*; ce qui formoit une Armée que l'on faisoit monter à 60 mille Hommes. Elle s'avança jusqu'à 3 lieues de *Prague*, comme pour être témoin de la prise de cette Ville, & fut contrainte de se retirer vers la frontière de la *Moravie* pour couvrir cette Province. L'Armée des Alliés s'établit à *Pilseck*, s'étendit sur la *Zazava*, l'*Elba*, la *Votava* & le *Molvaw*, & forma le Blocus d'*Egra*, tandis que les *Autrichiens* se fortifioient à *Budde-*

Prise de Prague, 26 Novembre.

weiss & dans quelques autres Postes. Le 19 de Décembre, les *Etats de Bohème* rendirent hommage à l'*Electeur*, & le reconnurent *Roi de Bohème*. Il partit ensuite pour retourner à *Munich*, & laissa le Commandement de l'Armée au Maréchal de *Broglio*.

Le Roi d'Espagne se met au rang des Prétendans à la Succession de l'Empereur, par un Mémoire qu'il fait distribuer. Juin 1741.

Pendant que ces désastres accabloient les Etats de la *Maison d'Autriche* en *Allemagne*, le *Roi d'Espagne* travailloit à profiter des conjonctures; &, quoiqu'il prétendît à toute la Succession de *Charlequint*, il parut dans la disposition de se contenter de recouvrer le reste de ce que la *Courone d'Espagne* possédoit en *Italie* avant la mort de *Charles II.* Il commença par faire distribuer au mois de Juin 1741, dans toutes les *Cours d'Allemagne* par le Comte de *Montijo*, son Ministre Plénipotentiaire, un *Mémoire*, qui contenoit le détail de toutes ses prétentions. On en a vu ci-devant l'exposition, & je n'en dois rien répéter ici. Le 19 du même mois de Juin, le Comte de *Montijo* protesta, pour la conservation des droits du Roi son Maître, contre le Couronement de la *Reine de Hongrie*. Cette Protestation, antérieure au *Mémoire*, dont je viens de parler, avoit été précédée d'une première Protestation, faite à *Vienne* le 17 de Janvier, par Don *Joseph Carpintero*, Secretaire de l'Ambassade d'*Espagne* en cette Cour, contre tout ce que l'*Archiduchesse* pourroit entreprendre pour se mètre en possession de la Succession de l'*Empereur*, & dès lors la *Cour d'Espagne* avoit instruit les Ministres des *Electeurs* à *Francfort* de ses prétentions sur cette même Succession, que Sa *Majesté Catholique* ne s'abstenoit de soutenir par la voie des Armes, que dans l'intention de maintenir la tranquillité de l'*Empire*. Cette Cour ne s'en tint pas à cet Acte. Elle fit assembler pendant tout le cours de l'Eté des Troupes en *Catalogne*, à dessein de les embarquer pour les envoïer en *Italie* sous la conduite du Duc de *Montemar*. On eut lieu d'être étonné des circonstances du transport de ces Troupes. Il sembloit que de toutes parts on s'aveugloit exprès sur ce sujet. La *Reine de Hongrie* rappelloit ses meilleures Troupes d'*Italie*, dans le tems que son Conseil voïoit l'*Espagne* s'occuper ouvertement des préparatifs de la Conquête qu'elle méditoit, & qu'il nepouvoit ignorer ce qui se passoit à cet égard, tant à *Versailles*, qu'à *Turin*, où les Ministres d'*Espagne* travailloient à faire entrer ces Cours dans les vues de Sa *Majesté Catholique*. Le *Grand-Duché de Toscane*, le *Duché de Milan*, ceux *de Parme* & *de Plaisance* se trouvèrent dénués de toute défense, quand le Convoi parti de *Barcelone*, arriva sur la Côte de *Toscane*, sans avoir trouvé le moindre obstacle dans son trajet, quoique la Cour d'*Angleterre* ne pût ignorer son prochain embarquement, & qu'elle eût alors en Mer à l'entrée du Détroit les Escadres des Amiraux *Haddock* & *Norris*, & que celles des Chefs d'Escadre *Brown* & *Lestock* fussent prêtes à mètre à la voile, pour être emploïées sur le champ où l'on pouvoit en avoir besoin. A l'instant que l'*Espagne* en eut le besoin, l'Amiral *Norris* regagna la Rade de *Spithead*, & l'Amiral

Protestation contre le Couronement de la Reine de Hongrie. 19 Juin.

Première Protestation, &c. 17 Janvier.

Il fait passer des Troupes en Italie.

l'Amiral *Haddock* cessa de bloquer l'Escadre de Don *Navarro* dans la Baie de *Cadix*, pour se retirer à *Gibraltar*. Les *Troupes Espagnoles* s'embarquèrent au mois de Novembre à *Barcelone* & débarquèrent successivement, tant dans les Ports de la République de *Gènes*, que dans ceux de l'Etat *d'egli Presidi*, tandis que le *Roi des deux Siciles*, en vertu de ses engagemens avec le *Roi* son Père, faisoit assembler une Armée sur les frontières de l'*Abruzze*, pour concourir avec les *Espagnols* aux opérations de la Guerre.

Le Roi de Sardaigne déclare ses prétentions sur la même Succession. Décembre 1741.

Ces derniers, arrivés sur les côtes de *Toscane*, ne songèrent pas à profiter de l'état de dénuement à tous égards, où la *Reine de Hongrie* avoit mis ses Possessions en *Italie*. On attribua leur inaction à la surprise que leur causa la conduite du *Roi de Sardaigne*, qu'ils s'étoient flatés de voir agir de concert avec eux, comme dans la Guerre précèdente. Mais ce Prince avoit de tout autres vues. Il fit publier dans le mois de Décembre 1741, un *Mémoire* sous le titre de DEDUCTION *des Droits de la* MAISON ROÏALE DE SAVOIE *sur le* DUCHÉ DE MILAN; & l'appuïa d'une Armée de 25 à 30 mille Hommes prête à marcher au premier ordre.

Conduite des Alliés de la Maison d'Autriche;

L'embaras où la Guerre de *Silésie* & les préparatifs de l'*Electeur de Bavière* jètoient la *Reine de Hongrie*, l'obligea de recourir aux plus puissans Alliés de sa Maison. Les *Cours d'Angleterre* & *de Russie*, & les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* furent sollicités de fournir les secours qu'ils devoient donner, tant en exécution de leurs Traités avec la *Maison d'Autriche*, que comme Garans de la *Pragmatique-Sanction*. Les *Etats-Généraux*, qui n'avoient alors pour but que de procurer un Accommodement entre la *Reine* & le *Roi de Prusse*, augmentèrent un peu leurs Troupes équipèrent quelques Vaisseaux de guerre; & ne firent aucune démarche qui pût donner lieu de croire qu'ils fussent dans la résolution d'envoïer des Troupes au secours de Sa *Majesté Hongroise*. Ils se contentèrent de lui faire offrir une somme d'argent, pour lui tenir lieu de Troupes Auxiliaires. Pour la *Cour de Russie*, à la première requisition de celle de *Vienne*, elle assembla 30 mille Hommes; & l'on parloit déja de leur prochain départ pour l'*Allemagne*, lorsque le *Roi de Suède* que les Puissances ses anciennes Alliées faisoient mouvoir à leur gré, déclara la Guerre au *Czar*; ce qui força la *Régence*, qui gouvernoit sous le nom du jeune Prince, de retenir ce Corps de Troupes pour l'opposer aux *Suédois*, & d'offrir à la *Reine de Hongrie*, à l'exemple des *Hollandois*, une Somme d'Argent au lieu de Soldats. Le *Roi d'Angleterre*, se conduisant plus en *Electeur d'Hanovre*, qu'en *Souverain de la Grande-Bretagne*, fut de tous les Alliés de la *Reine de Hongrie* le seul, qui pour lors témoigna véritablement du zèle pour les intérêts de la *Maison d'Autriche*. Nous avons vu que dans le Discours qu'il fit à l'Ouverture du *Parlement*, le 29 d'Octobre 1740, c'est-à-dire, neuf jours après la mort de l'*Empereur*, il fit remarquer; *Que ce grand & funeste évènement donnoit une nouvelle face aux Affaires de l'*Europe: *Que les principales Puissan-*

Des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

De la Russie.

Du Roi d'Angleterre.

*ces devoient y prendre intérêt immédiatement ou par des conséquences nécessaires: Qu'il étoit impossible de prévoir dès lors les mesures que la Politique, l'Intérêt ou l'Ambition pourroient inspirer aux diverses Cours dans cette conjoncture critique: Qu'il auroit soin de sa part d'observer avec beaucoup d'attention les divers mouvemens; de remplir les engagemens qu'il avoit contractés, pour maintenir la Balance du Pouvoir & la Liberté de l'*Europe; *d'agir de concert avec les Puissances, que les mêmes engagemens & les mêmes intérêts obligeoient de travailler à la conservation de la tranquillité générale; & de prendre avec elles les mesures les plus propres à prévenir le danger, dont on étoit menacé.* Dans le Discours qu'il fit, le 19 d'Avril 1741, au même *Parlement*, il renouvella les mêmes réprésentations, mais d'une manière plus claire & plus précise, en observant; *Que, les injustes Prétentions de diverses Princes sur la Succession de l'*Empereur *le mètant dans l'obligation de maintenir de tout son pouvoir l'exécution de la* Pragmatique-Sanction, *& par conséquent de fournir à la* Reine de Hongrie, *pour la défense des Domaines de la* Maison d'Autriche, *les secours stipulés par les Traités, il avoit besoin de l'assistance de son Peuple pour être en état de soutenir les dépenses, dans lesquelles il se verroit engagé: Qu'il avoit sommé le* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Hesse-Cassel, *& le* Roi de Danemarc *de faire partir les Troupes qu'ils devoient lui fournir; & que d'ailleurs il avoit concerté d'autres mesures pour faire échouer les projets, qu'il voïoit se former au préjudice de la MAISON D'AUTRICHE.* Le *Parlement* entra, peut-ètre sans trop savoir pourquoi, dans toutes les vues du Monarque, auquel il accorda les Sommes nécessaires. Ce Prince se rendit au mois de Mai dans son *Electorat d'Hanovre*, & n'y fut occupé que du soin de rassembler des Troupes & de négocier pour parvenir à conclure différens Traités. Six mille *Hessois*, & 6 mille *Danois*, païés par l'*Angleterre*, formoient avec 12 mille *Hanovriens* les Troupes qu'il avoit en *Allemagne*. Douze mille *Anglois* devoient s'embarquer dans les Ports d'*Angleterre* pour les aller joindre. Les Troupes d'*Hanovre*, de *Danemarc* & de *Hesse* se rassemblèrent dans deux Camps près de *Hamelen* & de *Nyenbourg*, pendant que le *Roi* se flatoit envain de réussir par sa médiation & par celle des *Etats-Généraux* à terminer le différent du *Roi de Prusse* & de la *Reine de Hongrie*. Quand il en eut perdu l'espérance, on s'attendoit qu'une partie de ses Troupes marcheroit en diligence au secours de cette Princesse dans la *Silésie*; & que le reste, appuïé de quelque Ligue puissante que l'on s'imaginoit prête à se manifester, travailleroit à défendre la liberté de l'*Europe*, en s'opposant à l'exécution des desseins des divers Princes prétendans à la Succession de l'*Empereur*. On croïoit du moins que Sa *Majesté Britannique*, par ses Négociations, qui faisoient l'entretien de toute l'*Europe*, & par ses préparatifs de Guerre, s'étoit mise en état d'être actuellement & promtement l'arbitre des Affaires, comme elle l'avoit fait espérer à son *Parlement*. La *France* y pourvut. En consé-

quence des Négociations qui s'étoient faites à *Manheim*, l'*Electeur Palatin* avoit permis que l'*Armée Françoise*, qui s'assembloit sur la *Meuse*, passât, s'il en étoit besoin, à travers son Duché de *Juliers;* & par un Rescrit du 8 d'Août, il en avoit informé ses Sujets. Quelques jours après, cette Armée sous la conduite du Maréchal de *Maillebois*, s'avança rapidement dans le Païs de *Juliers;* &, s'étant mise à portée d'entrer au premier ordre dans les Etats d'*Hanovre*, elle fit, sans tirer un coup de Fusil, évanouir les projets, pour lesquels le *Roi d'Angleterre* s'étoit rendu cette année de si bonne heure en *Allemagne*. Les Troupes, qu'il attendoit d'*Angleterre*, étoient alors prêtes à s'embarquer, & reçurent un contre-ordre. Les Troupes déja rassemblées dans les deux Camps de *Nyenbourg* & de *Hamelen* se séparèrent à la fin de Septembre, pour retourner dans leurs Quartiers. Le *Roi* repassa la Mer, n'aiant, à ce qu'il parut, tiré d'autre avantage de toutes ses Négociations qu'un *Traité de Neutralité* pour ses Etats d'*Hanovre*, lequel fut signé le 27 de ce mois à *Neustadt*, par le S. de *Bussi* chargé des Affaires de *France* & par le Baron de *Munchensen*, accompagné d'un autre *Ministre Electoral*. Après que le *Roi* fut de retour en *Angleterre*, on y parla beaucoup de ce Traité, dont la plus grande partie de la Nation parut mécontente. Un Auteur du Parti de la Cour en prit la défense dans une Brochure, où pour justifier la conduite du *Roi*, cet Auteur disoit, entre autres choses: *Les divers raisonemens du Public sur cette Neutralité font voir jusqu'où peut aller la prévention de l'esprit humain. Pour peu qu'on réflechisse néanmoins sur la nature de cet engagement & sur les circonstances qui y ont donné lieu, on ne sauroit disconvenir qu'il n'ait été également nécessaire & à propos. Le* Roi de Prusse *avoit une partie de ses Troupes assemblée sur les frontières; celles de* France *& de* Bavière *étoient en Campagne, & les autres* Princes de l'Empire *demeuroient simples Spectateurs des évènemens, lorsqu'un gros de* Troupes Françoises, *sous les ordres du Maréchal de* Maillebois, *s'avança jusqu'auprès des confins de l'*Electorat d'Hanovre. *La* Cour de France *proposa en même tems au* Roi *la Neutralité pour la sureté de son* Electorat. *Sa Majesté considéra qu'Elle pouvoit la rejèter: mais qu'Elle fourniroit en même tems un prétexte à l'Armée de* France *d'entrer dans l'*Electorat d'Hanovre; *qu'il en résulteroit une Guerre avec cette Puissance; que la* Grande-Bretagne *se croiroit indispensablement obligée d'y entrer, & qu'elle se trouveroit dès lors moins en état de pousser la Guerre contre l'*Espagne. *Le* Roi *considéra aussi que, malgré ses bonnes intentions, il lui étoit impossible d'arrêter seul le torrent, puisqu'il ne voïoit pas la moindre disposition à être secondé par qui que ce fût. Il se détermina donc à accepter la Neutralité qu'on lui proposoit. Le Traité en fut dressé & signé par les Ministres de son* Electorat, *qui, conformément à leurs instructions, ont apporté la plus scrupuleuse attention à prévenir que cet engagement ne pût être d'aucune consequence pour la* Nation Angloise, *ou porter préjudice à ses intérêts. Que ceux que la prévention n'a donc pas encore entièrement aveuglés, cessent de déclamer contre une chose qu'ils*

VI. GUERRE

ANNÉE MDCCXLI.

trouveroient eux-même nécessaire & utile, si le malheur vouloit qu'on éprouvât les inconvéniens d'une conduite différente.

J'en ai dit assés pour donner quelque idée des commencemens de la Guerre occasionée par la Succession de l'*Empereur Charles VI.* Jusques-là tout alloit, au gré de la *France*, pour l'*Electeur de Bavière* : mais ce Prince, que l'on élut pour *Empereur* au commencement de l'année suivante, devoit éprouver des revers, dont nous parlerons en leur tems. Il faut à présent passer au recit de ce qui se passa dans le nouveau *Parlement*, qui s'assembla dans le mois de Décembre de cette année. C'est par où je vais commencer le Journal de 1742, parce que ce *Parlement* fut la cause ou le prétexte d'une Révolution dans le *Ministère Britannique*, qui dut influer en quelque chose sur les évènemeus qui la suivirent.

ANNÉE MDCCXLII.

I. Première Séance du troisième Parlement convoqué par George II.

VII. LE Parti contraire à la Cour prit ses mesures de loin pour avoir dans ce nouveau *Parlement*, qui devoit s'assembler à la fin de 1741, le plus de Membres qu'il pourroit sur lesquels il pût comter. Je ne rapporterai point ici tout ce que j'ai pu trouver à ce sujet. Quelque curieux & quelque propre à faire connoître le caractère des *Anglois* que ce détail puisse être, je suis forcé de le supprimer, parce que désormais l'abondance des matières, veut que je me resserre dans des bornes encore plus étroites, que je n'ai fait jusqu'à présent.

Dès le mois d'Août 1740, on commença les Brigues & les Cabales dans tous les endroits de la *Grande-Bretagne*, qui jouissent du droit d'envoïer des Députés au *Parlement*, afin d'en faire élire qui fussent pour ou contre les intérêts de la Cour, selon les intérêts particuliers de chacun de ceux qui se mètoient à la tête des différentes Cabales. Les Brigues furent si fortes dans l'Election des Réprésentans d'une Ville du voisinage de *Londres*, que celle des Députés de cette dernière Ville s'étant faite le 16 de Mai 1741, le *Commun-Conseil* leur donna quelques jours après les Instructions suivantes.

Instructions de la Ville de Londres à ses Réprésentans. Mars 1741.

NOUS les Citoïens de la Ville de *LONDRES*, *qui vous avons élus de si bon cœur pour nous servir en* Parlement ; *& avons par-là remis entre vos mains les suretés, libertés, propriétés & priviléges de nos Persones & de nos Décendans, croïons qu'il est de notre devoir & de nos droits incontestables, de vous informer de ce que nous desirons & attendons de votre part sur l'exécution de cette grande confiance que nous mètons en vous ; & que nous regardons comme votre devoir en qualité de nos* Réprésentans.

I. *Comme on vient dans une Election voisine de donner atteinte aux Priviléges les plus sacrés & les plus précieux du Peuple, & en y emploïant la force militaire*

pour le soutien d'une Election des plus illégales en faveur de deux Membres pour le prochain Parlement, *& que d'ailleurs les Armées sur pied ont toujours été regardées comme autant à charge aux Sujets, que dangereuses à leurs Libertés; nous vous recommandons de vous opposer avec vigueur à toute proposition qui pourroit être faite, pour entretenir en tems de paix des Armées sur pied.*

II. *Faisant réflexion à l'inique projet d'étendre les Loix de l'*Accise *sur la plus grande partie des Marchands de ce Roïaume, nous vous requérons avec instance, que vous vous opposiés fortement à de pareilles tentatives pour l'avenir, & que vous tâchiés d'obtenir ou la révocation totale, ou du moins un adoucissement de ces Loix.*

III. *Le danger de remètre dans les mêmes mains un pouvoir trop long & l'avantage de recourir souvent au Peuple pour renouveller un* Parlement; *nous portent à vous requérir aussi de poursuivre de la manière la plus vigoureuse la révocation de l'*Acte, *qui établit le* Parlement *pour sept années, & de lui substituer la forme du Triennal.*

IV. *L'incorruptibilité & l'indépendance des* Parlementaires *étant le plus fort rempart de la Liberté de notre Constitution, nous insistons sur ce que vous fassiés tous les efforts convenables, pour procurer un* Bill *qui réduise & limite ceux qui ont des Emplois de la Cour dans la* Chambre-Basse, *sur tout dans un tems que nous savons qu'un si grand nombre de Persones du dernier* Parlement *étoient dans une manifeste dépendance de la Cour.*

V. *Comme dans les conjonctures présentes on se trouve engagé dans une Guerre juste & nécessaire, qui demande des* Subsides *considérables pour le Service Public, nous ne doutons point que vous ne mètiés Sa Majesté en état de vanger les griefs de la Nation & de châtier l'Ennemi: mais nous vous requérons en même tems d'observer en cela l'ancien usage des* Parlemens, *de ne vous point écarter des maximes naturelles de la Constitution, de faire un examen rigide des Comtes de la dépense nationale, & de vous opposer fermement à toute Convention ou Traité de Paix, à moins qu'ils ne procurent à Sa Majesté la possession de quelque Païs ou Place d'une force & d'une importance suffisante, pour mètre la Nation à couvert de toutes insultes, & servir à la Postérité d'un monument de ses Armes victorieuses. Enfin, vous tâcherés d'obtenir une Loi qui limite le pouvoir exorbitant qu'on prétend résider dans la* Cour des Aldermans, *au préjudice, pour ne pas dire, à l'anéantissement total des Privilèges & des Droits anciennement attachés à la qualité de* Citoïen de Londres, *& sur tout, de nous ménager la ressource de nous adresser dans certains cas de besoin au* Roi, *&c.*

Qu'il me soit permis de faire remarquer que l'Article V de ces Instructions montre jusqu'à quel point le goût de Conquête s'étoit emparé du *Peuple Anglois*; & que l'on en peut inférer avec quelque sorte de raison, que ce goût fut peut-être seul la véritable cause de la Guerre entreprise contre l'*Espagne*.

Le 12 de Décembre, sur les deux heures après midi, le *Roi* se rendit Première Ouver.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. ture du Parlement. 12 Décembre.

à la *Chambre des Pairs*; &, lorsqu'il eut pris place sur son Trône, il envoïa le Chevalier *Charles Dalton*, Huissier de la Verge noire, ordonner aux *Communes* de se rendre dans la *Chambre des Pairs*. Elles étoient ce jour-là plus nombreuses, qu'on ne les avoit vues depuis 20 ans en pareille occasion. Le nombre des Membres montoit à 470; & l'on en comtoit plus de la moitié pour le Parti de la Cour. Quand elles se furent rendues aux ordres du *Roi*, le *Grand-Chancelier* leur dit:

Discours du Chancelier aux Communes.

SA Majesté m'a ordonné de vous faire savoir, qu'aiant résolu de ne point faire de Harangue à son Parlement *jusqu'à ce que la* Chambre des Communes *ait choisi son* Orateur, *son bon plaisir étoit que les* Communes *retournassent dans leur Chambre pour y faire cette Election, afin de présenter l'*Orateur *à Sa Majesté, le 15 à 2 heures après midi, pour avoir l'approbation de Sa Majesté.*

Après ce Discours, le *Roi* s'étant retiré, les *Communes* retournèrent dans leur Chambre, & choisirent, d'une voix unanime, pour leur *Orateur*, le S. *Arthur Onslow*, qui l'avoit été dans les deux derniers *Parlemens*.

Seconde Ouverture du Parlement. 15 Décembre.

Le 15 après midi, le *Roi* retourna sur les deux heures à la *Chambre des Pairs*, & manda les *Communes* qui vinrent, sur son ordre, lui présenter leur *Orateur*, qu'il approuva. Les *Communes* aiant ensuite pris place, le *Roi* fit le Discours suivant.

Discours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS;

C'est toujours une grande satisfaction pour moi de voir mon Parlement *assemblé, mais plus particulièrement encore dans les conjonctures présentes, où vos conseils & votre assistance sont absolument nécessaires, & dans un tems où je puis, à l'occasion des Elections des nouveaux Députés de la* Chambre des Communes, *connoître plus parfaitement les sentimens & les dispositions de mon Peuple, par ses Représentans, lesquels ont été choisis dans une circonstance remarquable par une grande variété d'incidens de la dernière importance & durant le cours de la Guerre dans laquelle nous nous sommes engagés contre la* Courone d'Espagne; *Guerre juste en elle-même, que je n'ai déclarée que par les conseils réitérés des deux* Chambres du Parlement, *qu'elles m'ont recommandé de soutenir de toutes mes forces en* Amérique, *& dont j'ai fait mon principal soin. Ainsi je ne doute pas que vous ne soïés venus à cette Assemblée très convaincus de ce que la situation présente des Affaires exige, & preparés à me donner les conseils les plus conformes à l'honneur & au véritable intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes. Il est impossible que vous n'aiés fait toute l'attention que vous devés aux dangers pressans qui menacent l'*Europe, *& plus particulièrement les Etats du Continent qui pretendront s'opposer aux Puissances formidables qui se sont unies pour renverser, ou du moins, pour abbaisser la* Maison d'Autriche.

Nous avons fait part à notre dernier Parlement *des craintes que nous avions à ce sujet; & les deux* Chambres, *s'empressant à faire connoître combien elles étoient sensibles aux difficultés survenues par rapport à la Succession de l'*Empereur, *ont pris les plus fortes résolutions en faveur de la* Reine de Hongrie, *afin de maintenir la* Pragmatique-Sanction, *& de conserver la Balance du Pouvoir, ainsi que la paix & la liberté de l'*Europe. *Si d'autres Puissances, entrées dans des engagemens semblables aux miens, avoient rempli notre juste attente, & satisfait aux promesses qu'elles avoient faites si solemnellement, le soutien de la Cause commune n'auroit pas rencontré tant d'obstacles. Selon l'avis de mon* Parlement, *je me suis efforcé, depuis la mort du dernier* Empereur, *de maintenir la* Maison d'Autriche. *J'ai tâché, par les moïens les plus promts & les plus convenables, d'engager d'autres Puissances, dont les obligations étoient les mêmes que les miennes & qui m'étoient unies par un intérêt commun à prendre de concert avec moi toutes les mesures qu'une circonstance si critique sembloit exiger. Et lorsqu'il m'a paru que les voies de conciliation étoient nécessaires, j'ai fais ce que j'ai pu pour procurer des accommodemens entre les Princes, dont l'union auroit été le moïen le plus efficace pour prévenir les malheurs qui sont survenus, & la meilleure sureté pour l'intérêt & l'avantage des differentes Parties. Quoique tous mes efforts n'aient pas eu jusqu'à présent l'effet desiré, j'ai tout lieu d'espérer qu'un juste pressentiment du danger général & prochain, produira des dispositions plus favorables dans les Conseils des autres Puissances. Cette situation demande donc que nous nous mètions en état de saisir toutes les occasions qui pourront s'offrir, pour maintenir la liberté de l'*Europe, *& pour assister & défendre nos Amis & nos Alliés de la manière que les circonstances le requèreront, & pour rendre inutiles toutes les entreprises qu'on pourroit former contre moi & mes Etats, ou contre ceux que nous sommes obligés, par honneur & par intérêt, de soutenir.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

J'ai ordonné qu'on vous remît les Etats du service de l'année prochaine; & je dois vous prier de m'accorder les Subsides *que la situation des affaires exige. Vous pouvés être assurés qu'ils seront emploïés aux fins pour lesquelles ils auront été donnés.*

MILORDS ET MESSIEURS;

Pendant tout le cours de mon Règne j'ai reçu tant de preuves de l'affection de mes Parlemens *pour ma Persone & pour mon Gouvernement, ainsi que de leur zèle pour le bien de la Patrie & pour le soutien de la Cause commune, que je compte fermement, dans la conjoncture présente, sur la continuation de ces louables sentimens. Jamais votre unanimité, votre ardeur & votre diligence ne furent*

plus nécessaires, qu'elles le sont à présent, pour répondre aux grands objets que je vous propose. J'agirai de mon côté; faites voir du vôtre, par vos procédés & par vos résolutions, que vous en êtes aussi sincérement & justement touchés, que leur importance le demande.

Adresses.

Il s'agit à présent de rendre comte de ce qui se passa dans les deux *Chambres* à l'occasion des *Adresses* ordinaires. C'est ce que je ne puis mieux faire qu'en insérant ici ce que m'en offre l'Extrait *d'une Lettre de* Londres, datée du même jour. Il est imprimé dans un Journal du tems, & voici ce qu'il porte. *Les deux* Chambres *ont été assemblées aujourd'hui fort tard. Après que le* Roi *a été retiré, on a proposé dans chacune de présenter une* Adresse *de remerciment à Sa Majesté. On en a lu en même tems le projet. Il s'est élevé de grands débats à cette occasion. Le Comte de* Malton *a insisté dans la* Chambre des Pairs *sur ce* qu'on témoignât au *Roi* la sensibilité qu'avoit la *Chambre*, des soins qu'il s'étoit donnés pour l'avantage de la Cause commune. *Il a été appuïé par le Duc de* Richemont, *le Duc de* Dorset, *le Comte de* Wilmington, *& par les autres* Seigneurs *du Parti de la Cour. Le Comte de* Chesterfield *a soutenu;* Qu'il ne faloit entrer dans aucun détail des points sur lesquels rouloit le Discours du *Roi;* qu'il étoit convenable de remercier Sa Majesté, mais qu'il faloit le faire en termes généraux. *Il a été secondé par le Duc d'*Argile, *le Lord* Carteret, *le Comte d'*Abingdon *& les autres* Seigneurs *du Parti contraire. Les premiers se sont étendus* sur la satisfaction qu'une Harangue si gracieuse devoit causer à toute la Nation, sur la confiance que le *Roi* témoignoit à son *Parlement*, & sur l'exposition naturelle que Sa Majesté y faisoit, de la conduite qu'Elle avoit tenue à l'occasion des Affaires générales. *Les autres, au contraire, ont relevé chaque point de la Harangue d'une manière conforme à leurs sentimens. Les mêmes choses se sont passées dans la* Chambre des Communes. *Le Chevalier* Robert Walpole *s'y est distingué, comme à l'ordinaire, dans le Parti de la Cour. Il a emploïé les raisons les plus fortes pour faire voir:* Que le *Roi* avoit tenu, soit à l'occasion de la Guerre d'*Amérique*, soit à l'occasion des Affaires générales de l'*Europe*, la seule conduite qu'il dépendoit de lui de tenir, & qu'ainsi il étoit bien juste de marquer à Sa Majesté la sincère reconnoissance qu'on en avoit. *M.* Schippen *& plusieurs autres Membres du Parti opposé ont combatu avec beaucoup de force les raisons du Chevalier* Walpole. *Ils ont aussi été d'opinion*, Qu'il suffisoit de présenter une *Adresse* de remerciment au *Roi*, sans entrer dans aucun détail des Affaires générales. *On a enfin recueilli les voix. La supériorité du Parti de la Cour a été d'environ* 30 *dans la* Chambre des Pairs, *& de* 90 *dans celle des* Communes. *La résolution a donc été prise dans l'une & dans l'autre*, de présenter une *Adresse* au *Roi*, pour remercier Sa Majesté de sa très gracieuse Harangue émanée du Trône; pour reconnoître le principal soin qu'elle a eu de porter

Débats à ce sujet dans la Chambre Haute.

Débats dans la Chambre-Basse.

Le Parti de la Cour a le dessus.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

porter la Guerre en *Amérique*, selon la recommandation de son *Parlement*; Pour lui témoigner une entière disposition à contribuer, par leurs avis, à l'honneur & à l'intérêt de sa Courone & de ses Roïaumes: pour faire connoître que les dangers éminens, qui menacent l'*Europe*, & les desseins, formés pour le renversement ou l'abbaissement de la *Maison d'Autriche*, n'ont point échapé à leur attention; Pour l'assurer qu'ils prennent toujours le même intérêt au soutien de cette Maison & à celui de la *Reine de Hongrie*, au maintien de la *Pragmatique-Sanction* & à la conservation de la Balance du Pouvoir, de la Paix & des Libertés de l'*Europe*; Pour exprimer leur reconnoissance de la manière dont le *Roi* s'étoit attaché, depuis la mort de l'*Empereur* & conformément à l'avis de son *Parlement*, à soutenir la *Maison d'Autriche*, & de tout ce que Sa Majesté a fait en conséquence; Pour témoigner aussi leur espérance, que le juste sentiment d'un danger commun & approchant, produira un changement plus favorable dans les Conseils des autres Nations; & pour déclarer enfin, qu'ils mètront le *Roi* en état de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour maintenir les Libertés de l'*Europe*, assister & soutenir les Amis & Alliés de la *Grande-Bretagne*, & repousser tous les attentats, qui pourroient être formés contre Sa Majesté & contre ses Domaines. *Les* Seigneurs, *qui ont opiné pour une* Adresse *différente*, *sont dans le dessein de protester contre le refus qui en a été fait. La supériorité du Parti de la Cour est d'autant plus remarquable, que le Parti opposé pouvoit se flater, un mois auparavant, qu'elle seroit de son côté. On a vu ensuite changer les choses insensiblement. Ce changement est tel, que la Cour a une plus grande majorité dans ce* Parlement, *qu'elle n'a eu dans les deux précèdens.*

Le Parti contraire à la Cour reprend le dessus. 27 Décembre.

Cet avantage de la supériorité du Parti de la Cour ne dura pas longtems. Le 27 de ce mois, lorsqu'il fut question de nommer les divers *Commités* dans la *Chambre des Communes*, il y eut deux Sujets proposés pour être Président du *Commité des Elections*; le S. *Earle*, Partisan de la Cour, lequel en avoit été Président pendant les deux derniers *Parlemens*, & le Docteur *Lee* du Parti contraire. Ce dernier eut 242 voix & son Concurrent 238, au grand étonnement de tout le monde; & ce petit avantage d'un Parti que le Peuple regarde comme le sien, lui fit tant de plaisir qu'il sonna les Cloches toute la nuit, & fit d'autres réjouissances, comme s'il se fût agi d'une Affaire capitale.

Adresse des Seigneurs. 17 Décembre.

Les *Adresses* furent conformes au projet que l'on vient de voir. Celle des *Seigneurs*, qui fut présentée le 17, étoit en ces termes:

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Seigneurs Spirituels *&* Temporels *assemblés en* Parlement, *demandons la permission*

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de rendre à Votre Majesté *nos très humbles graces pour sa très gracieuse Harangue émanée du Trône, & de témoigner à* Votre Majesté *la sincère joie que nous ressentons de son heureux retour dans ce Roïaume. La Guerre juste & nécessaire dans laquelle* Votre Majesté *est engagée contre la* Courone d'Espagne, *est d'une si grande importance & intéresse tellement le Commerce & la Navigation de vos Sujets, ainsi que le salut de vos Roïaumes, que nous ne pouvons reconnoître qu'avec une extrême gratitude, les soins que* Votre Majesté *s'est donnés pour la pousser, selon qu'il lui a plu de nous le communiquer; & nous espérons, que le Ciel répandant sa bénédiction sur les Armes de* Votre Majesté; *cette Guerre sera suivie d'un succès proportioné à la justice de notre cause & aux vœux ardens de votre Peuple.* Votre Majesté *a si pathétiquement répresenté les dangers imminens où l'*Europe *se trouve exposée dans cette conjoncture critique; qu'ils doivent exciter en nous une attention toute particulière; & nous ne pouvons qu'être très sensibles aux fâcheuses suites des projets formés & des entreprises exécutées pour le renversement ou l'abbaissement de la* Maison d'Autriche; *d'où il est à craindre qu'il ne résulte des malheurs pour la Cause Commune. Dans cette situation nous devons reconnoître avec des cœurs pleins de gratitude, la bonté que* Votre Majesté *a eue de témoigner si expressément le desir qu'elle a de recevoir les avis de son* Parlement, *& le cas tout particulier qu'elle en fait.* Votre Majesté, *assurée de la fidélité & de l'affection de son Peuple, peut s'y reposer avec une entière confiance. Nous prions* Votre Majesté *de nous permètre de l'assurer que nous ne manquerons pas de prendre en considération avec l'attention la plus sérieuse les points importans qu'il a plu à* Votre Majesté *de nous communiquer, & de lui donner, de la manière la plus soumise, les avis qui nous paroîtront les plus propres & les plus convenables à l'honneur & à l'intérêt de votre Courone & de vos Roïaumes. Nous sommes véritablement persuadés que la présente situation des Affaires exige de nous l'unanimité, la vigueur & la promte expédition, que* Votre Majesté *nous a si sagement recommandées; & nous devons l'assurer, de la manière la plus sincère & la plus forte, que nous concourerons vigoureusement & de tout notre cœur dans toutes les mesures qu'on jugera nécessaires pour défendre & soutenir* Votre Majesté, *pour maintenir la Balance & la liberté de l'*Europe, *& pour assister nos Alliés. Comme le devoir & l'affection de* Votre Majesté *sont dans nos cœurs des principes fixes & inaltérables, nous en sentons, dans la conjoncture présente, les impressions d'une manière si forte & si vive, que nous profitons de cette circonstance, où nous nous approchons du Trône, pour renouveller les preuves les plus sincères de notre constante & inviolable fidélité; & nous promètons à* Votre Majesté, *avec un zèle & une fermeté inaltérable, que nous nous emploierons, au peril de tout ce que nous avons de plus cher, à la défense & à la conservation de votre sacrée Persone & de votre Gouvernement, ainsi qu'au maintien de la* Succession Protestante *dans votre Famille Roïale, d'où dépendent, après Dieu, la continuation de la* Religion Protestante *& des Libertés de la* GRANDE-BRETAGNE.

Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit des marques qu'ils lui donnoient de leur fidélité & de leur reconnoissance: Que le zèle, qu'ils faisoient paroître pour le maintien de la liberté de* l'Europe *& pour l'intérêt de ses Alliés, lui donnoit une très grande satisfaction: Qu'ils pouvoient comter qu'il auroit constament égard aux avis de son* Parlement *& qu'il auroit toujours à cœur le véritable intérêt de sa Courone & de ses Roïaumes.* Réponse du Roi.

Ce ne fut que le 21, que les *Communes* présentèrent leur *Adresse*. La voici. Adresse des Communes. 21 Decembre.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Communes *assemblées en* Parlement, *demandons la permission de féliciter* Votre Majesté *sur son heureux retour dans ces Roïaumes, & de lui faire nos sincères remerciements de sa très gracieuse Harangue émanée du Trône, d'autant plus que nous reconnoissons avec des cœurs pénétrés d'amour & de gratitude, les égards & l'attention que* Votre Majesté *y témoigne pour l'honneur & l'intérêt de la Nation.* Votre Majesté *a représenté à son* Parlement *les grands dangers dont* l'Europe *est menacée dans la conjoncture critique & embarrassée où se trouvent les Affaires générales. Elle lui a demandé à cet égard son assistance; & l'a fait avec un tel soin paternel, avec tant d'affection pour son Peuple, tant de confiance pour ses* Communes *& tant de sollicitude pour le bien général de* l'Europe, *que tout cela ne peut qu'exciter en nous les sentimens les plus vifs de reconnoissance pour la bonté & pour la condécendance de* Votre Majesté. *Nous l'assurons aussi de la manière la plus forte, que toutes les fois que ces Affaires seront remises à la considération de cette* Chambre, *elle donnera à* Votre Majesté *des avis tels qu'il convient à des Sujets soumis & fidèles, & qu'elle assistera aussi* Votre Majesté *de la manière qui pourra le plus contribuer à l'honneur & à l'intérêt de votre Courone & de vos Roïaumes. Enfin, pour répondre à des vues si nécessaires, nous accorderons à* Votre Majesté *des* Subsides *capables de la mètre en situation non seulement de soutenir ses Amis & Alliés dans le tems & de la manière que les circonstances l'exigeront, mais aussi de contrecarrer & de faire échouer toutes les entreprises qu'on pourroit tenter contre* Votre Majesté, *votre Courone & vos Roïaumes, ou contre ceux qui, étant également engagés par la foi des Traités ou excités par l'intérêt &. le danger commun, voudront concerter avec* Votre Majesté *les mesures nécessaires pour le maintien de la Balance de* l'EUROPE.

La Réponse du Roi portoit: *Qu'il remercioit ses* Communes *de cette respectueuse & fidèle* Adresse *& des assurances qu'elles lui donnoient dans cette conjoncture importante & critique: Qu'il auroit toujours les plus grands égards pour les avis de son* Parlement; *& qu'il ne doutoit nullement qu'elles n'agissent de la manière qui contribueroit le plus absolument au maintien de l'honneur & de l'intérêt de sa Courone & de ses Roïaumes; & qu'elles ne l'assistassent pour* Réponse du Roi.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

l'exécution des mesures, qui seroient jugées nécessaires & convenables.

Subside. 25 Décembre.

Le 25, les *Communes* résolurent d'accorder un *Subside* au *Roi.* Le lendemain, elles approuvèrent leur Résolution & renvoïèrent au 29 à délibérer sur ce sujet. Mais elles s'occupèrent ce jour là d'autres choses; & le 4 de Janvier 1742, elles renvoïèrent la délibération au 29 de ce mois; auquel jour elles ordonnèrent en grand Committé; *Que le nombre des Matelots pour le service de l'année courante seroit de* 40 *mille, à raison de* 4 *Liv. St. par mois pour chaque Matelot, y compris l'Artillerie de la Marine, & comtant* 13 *mois pour l'année*; ce qui devoit se monter à 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 2 de Mars, les *Communes* résolurent; *Que le nombre des Troupes pour les Gardes, Garnisons & Forces de Terre de la* Grande-Bretagne, *seroit pour l'année courante de* 34 *mille* 738 *Hommes, & que pour leur entretien on accorderoit au* Roi *un million* 4 *mille* 947 *Liv. St.; avec* 206 *mille* 253 *Liv. St., pour* 11 *mille* 550 *Hommes de Troupes de Marine, &* 53 *mille* 995 *Liv. St. pour l'entretien des Régimens levés en* AMERIQUE. Le 19, elles résolurent *d'accorder au* Roi 127 *mille* 703 *Liv. St.,* 6 *Sh.,* 11 *D., pour la dépense du Bureau de l'Artillerie pour le service de Terre;* 82 *mille* 728 *Liv. St.,* 9 *Sh.,* 1 *D., pour les dépenses extraordinaires du même Bureau, qui n'avoient pas été prévues par le* Parlement; 58 *mille* 737 *Liv. St.,* 11 *Sh.,* 2 *D., pour faire bon la Nonvaleur du Fonds général de l'année* 1741; 4 *mille* 46 *Liv. St.,* 14 *Sh.,* 7 *D., pour remplacer au Fonds d'Amortissement une pareille somme, que l'on en avoit tirée pour suppléer la Nonvaleur des nouveaux Droits sur le Papier timbré, dus à* Noël 1740; 10 *mille Liv. St., pour remplacer au même Fonds une pareille somme qu'on en avoit prise pour païer à la* Banque *l'intérêt d'une demi-année, du le* 8 *de Mars* 1740, *sur* 500 *mille Liv. St., qu'elle avoit prêtées en avance des Droits sur le Sel pour le Subside de l'année* 1735; & 263 *mille* 731 *Liv. St.,* 17 *Sh.,* 7 *D., pour faire bon la Nonvaleur des Subsides de l'année* 1741. Le 9 d'Avril, il fut résolu; *Que l'on accorderoit* 11 *mille* 611 *Liv. St.,* 13 *Sh.,* 4 *D., pour l'entretien des Officiers emploïés dans les Troupes commandées par le Major-Général* Wenworth; 12 *cens* 77 *Liv. St.,* 10 *Sh., pour la dépense de l'Hopital des mêmes Troupes;* 44 *mille* 8 *Liv. St.,* 3 *S.,* 7 *D., pour défraïer plusieurs dépenses extraordinaires de l'année* 1741, *auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu;* 27 *mille* 968 *Liv. St.,* 1 *Sh,* 6 *D., pour les Officiers réformés de Terre & de Mer;* 48 *mille* 851 *Liv. St.,* 1 *Sh.,* 2 *D., pour remplacer au Fonds d'Amortissement une pareille somme, qu'on avoit prise pour l'emploïer au païement de quelques intérêts;* 19 *mille* 18 *Liv. St.,* 4 *Sh.,* 11 *D., pour faire bon la Nonvaleur du Droit sur les Aubergistes; &* 10 *mille Liv. St., pour l'entretien des Etablissemens & Forts sur la Côte d'*AFRIQUE. Le 12, *le Chancelier de l'Echiquier* remit à la *Chambre-Basse* un *Message* du *Roi*, lequel portoit: *Que c'étoit toujours à regret que Sa Majesté demandoit des* Subsides ex-

Nombre des Matelots. 29 Janvier 1742.

Troupes de Terre & de Marine; Regimens levés en Amérique. 2 Mars.

Artillerie de Terre; Nonvaleur du Fonds général; Remplacement au Fonds d'Amortissement; Nonvaleur du Subside de 1741. 19 Mars.

Officiers des Troupes du Major-Général Wenworth; Hopital de ces Troupes; Dépenses extraordinaires de 1741; Officiers reformés; Remplacement au Fonds d'Amortissement; Nonvaleur d'un Droit; Comp. d'Afrique. 9 Avril.

Message du Roi aux Communes, au sujet de la Reine de Hongrie 12 Avril.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

traordinaires à ses Sujets; mais que, comme ses fidèles Communes *avoient fait voir, avec le plus grand zèle & la plus parfaite unanimité, l'intérêt qu'elles prenoient au soutien de la* Maison d'Autriche, *ainsi qu'à l'établissement de la Balance du Pouvoir en* Europe, *& que les derniers évènemens étoient si favorables à la* Reine de Hongrie *qu'on avoit tout lieu d'espérer un bon succès; Sa Majesté ne doutoit point que cette* Chambre *ne lui accordât un* Subside, *qui pût le mètre en état de concerter les mesures convenables, & de former les Alliances qui pourroient être nécessaires pour parvenir à ces fins si desirables, que la* Chambre *lui avoit recommandées d'une manière particulière.* Il fut unanimement ordonné de renvoïer ce *Message* à la considération du *Committé du Subside.* Le lendemain, le Lord *Carteret* remit aux *Seigneurs* un pareil *Message*, dans lequel on faisoit dire au Roi; *Que c'étoit avec la plus grande satisfaction qu'il avoit vu les assurances que la* Chambre *lui avoit données, au commencement de cette Séance, de ses justes sentimens au sujet de la situation dangereuse où l'*Europe *se trouvoit, à l'occasion des projets formés & des entreprises executées pour le renversement total de la* Maison d'Autriche: *Que Sa Majesté avoit vu de même avec plaisir le zèle de la* Chambre *pour concourir, avec ses Alliés, à toutes les mesures qui seroient jugées nécessaires au maintien de la Balance du Pouvoir en* Europe: *& que comme les derniers évènemens étoient favorables à la* Reine de Hongrie, *& promètoient d'heureuses suites, le* Roi *ne doutoit point que la* Chambre *ne fût prête à l'appuïer dans les mesures qu'il jugeroit nécessaires, ainsi que dans les engagemens qu'il pourroit prendre avec d'autres Puissances, au moïen desquels on pourroit contribuer efficacement à la conservation de la* Maison d'Autriche, *ainsi qu'au rétablissement de l'Equilibre du Pouvoir en* EUROPE. Après la lecture de ce *Message*, la *Chambre* ordonna, *qu'il seroit pris le 16 en considération, & que tous les* Seigneurs *seroient sommés de s'y trouver.* On en fit une seconde lecture le 16, & la *Chambre* résolut, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *Pour le remercier du grand soin & de l'intérêt qu'il lui plaisoit de prendre dans ces circonstances critiques & dangereuses, tant pour la conservation de la* Maison d'Autriche, *que pour le rétablissement de l'Equilibre du Pouvoir en* Europe; *Equilibre dans lequel l'honneur, le Commerce & la sureté de ses Roïaumes étoient si fort intéressés: Pour déclarer la constante résolution où la* Chambre *étoit de persister dans ses principes d'affection, d'attachement & de fidélité pour Sa Majesté, & dans son zèle pour la Cause commune, sentimens dont elle avoit fait si souvent une profession ouverte: Et pour donner au Roi les plus fortes assurances que la* Chambre *le soutiendroit avec autant de joie que de vigueur dans les mesures qu'il jugeroit nécessaires pour former avec d'autres Puissances des Alliances, par où l'on pût efficacement parvenir aux grandes & desirables fins expliquées dans son très gracieux* MESSAGE. Le *Roi* répondit à cette *Adresse*, qui lui fut présentée par les *Seigneurs* à Baguètes blanches; *Qu'il remercioit la* Chambre *de cette* Adresse *affectueuse & soumise, & qu'il ressentoit la plus grande satisfaction du*

Message aux Seigneurs. 13 Avril.

Adresse des Seigneurs au sujet de ce Message. 16, 17 Avril.

Réponse du Roi.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Suite du Subside. Pour la Reine de Hongrie. 13, 14 Avril. Garnisons de Gibraltar, &c. Réparation de Westminster. 14 Avril. Ordinaire de la Marine; Transport & Vivres des Troupes d'Amérique; Hopital de Greenwich. 18 Avril.

Régimens d'Irlande transportés en Angleterre. 9 Mai.

Troupes Danoises; Troupes Hessoises; Officiers & Hopital des Troupes de Flandres; Pont de Westminster. 23 Mai.

zèle que les Pairs *y témoignoient pour le soutien de la* Maison d'Autriche *& pour le rétablissement de l'Equilibre du Pouvoir en* EUROPE. Le 13, les *Communes*, après avoir oui le rapport du *Committé du Subside*, résolurent *d'accorder* 500 *mille Liv. St.*, *pour le soutien de la* REINE DE HONGRIE. Cette résolution fut approuvée le lendemain; & le même jour, il fut résolu, *Que l'on accorderoit* 266 *mille* 616 *Liv. St.*, 6 *Sh.*, 5 *D.*, *pour l'entretien des Garnisons de* Gibraltar, *de* Port-Mahon *& des Plantations; &* 4 *mille pour les réparations de l'Abbaie de* WESMINSTER. Le 18, il fut encore résolu, *d'accorder au* Roi 188 *mille* 756 *Liv. St.*, 17 *Sh.*, 1 *D.*, *pour l'ordinaire de la Marine*, *y compris la demi-paie des Officiers de Mer pour l'année courante;* 268 *mille* 645 *Liv. St.*, 15 *Sh.*, 7 *D.*, *pour la dépense des Bâtimens emploïés à transporter des Troupes en* Amérique; 111 *mille* 917 *Liv. St.*, 19 *Sh.*, 1 *D.*, *pour la dépense des vivres fournis aux Soldats servant dans les Expéditions d'*Amérique; *&* 10 *mille Liv. St.*, *pour le maintien de l'Hopital de* GREENWICH. Le 9 de Mai, l'on résolut encore, *d'accorder* 74 *mille* 192 *Liv.*, *St.*, 5 *Sh.*, 4 *D.*, *pour l'entretien d'un Régiment de Cavalerie*, *de* 2 *de Dragons & de* 4 *d'Infanterie*, *que l'on faisoit passer de l'Etablissement d'*Irlande *sur celui d'*ANGLETERRE. Le 23, les *Communes* résolurent, en Grand Committé, *d'accorder* 47 *mille* 273 *Liv. St.*, 9 *Sh.* 5 *D.*, *pour ce qui restoit du*, *depuis le* 25 *de Mars* 1741 *jusqu'au* 25 *de Décembre de la même année*, *aux* Troupes Danoises, *à la solde de la* Grande-Bretagne, *montant à* 11 *cens* 94 *Hommes de Cavalerie &* 5 *mille* 692 *d'Infanterie*, *y compris les Officiers;* 51 *mille* 72 *Liv. St.*, 4 *Sh.*, 2 *D.*, *dues aux mêmes Troupes*, *depuis le* 25 *de Décembre* 1741 *jusqu'au* 3 *de Mars* 1742, *y compris l'Argent pour les Chariots à leur retour & d'autres frais*, *conformément au Traité;* 33 *mille*, 309 *Liv. St.*, 7 *Sh.*, *pour ce qui restoit du*, *depuis le* 25 *de Mars jusqu'au* 25 *de Décembre* 1741, *aux* Troupes Hessoises, *à la solde de la* Grande-Bretagne, *montant à* 12 *cens* 64 *Hommes de Cavalerie & mille d'Infanterie*, *y compris les Officiers & le train d'Artillerie;* 161 *mille* 607 *Liv. St.*, 17 *Sh.*, 1 *D.*, *pour la dépense des mêmes Troupes depuis le* 26 *de Décembre* 1741 *jusqu'à pareil jour* 1742; 25 *mille* 731 *Liv. St.*, 6 *Sh.*, 8 *D.*, *pour la dépense des Officiers-Généraux & des bas Officiers*, *qui devoient accompagner les Troupes en* Flandres; 13 *cens* 65 *Liv. St.*, *pour la dépense de l'Hopital de ces mêmes Troupes; &* 20 *mille Liv. St. pour achever de bâtir le Pont de* WESTMINSTER.

Toutes ces différentes sommes faisoient ensemble environ 4 millions 696 mille 395 Livres Sterling.

Moïens de lever le Subside. Taxe sur le Malt; Taxe des Terres; Emprunts sur le Fonds d'Amortissement.

Pour subvenir à de si gros Subsides, on continua pour un an les Droits sur le Malt, le Mum, le Cidre, &c. On fixa la Taxe sur les Terres, Charges, Pensions, Emolumens, & Biens personels à 4 Shellings par Livre Sterling pour l'*Angleterre*, & proportionément pour l'*Ecosse*. De plus on permit au *Roi*, d'abord par une Résolution du 17 de Février, de prendre un

million Sterling sur le Fonds d'Amortissement; ensuite par une autre Résolution du 7 de Juin, de lever 800 mille Livres Sterling sur des Annuités, à 3 pour cent paiables sur le même Fonds d'Amortissement. Le 14 du même mois, on ordonna *d'insérer dans le* Bill *fait à ce sujet deux* Clauses, *l'une d'appropriation de cette somme au* Subside; *& l'autre pour exemter la Famille Roïale de païer des Droits sur ces Annuités.* La veille on avoit résolu, *d'augmenter le Droit additionel de* 5. *Shellings*, 8 *Deniers sur chaque Pièce de Toile de* Cambrai, *que l'on feroit entrer dans le Roïaume, & d'accorder au* Roi *ce Droit pour 7 ans.* On résolut en même tems, *que tout le Vif-Argent, que l'on apporteroit en* Angleterre, *après l'avoir pris sur les Ennemis, paieroit les mêmes Droits, que s'il venoit du lieu de son cru.* Par une Résolution du 20 d'Avril, les *Communes* avoient précèdemment accepté la Proposition que le Gouverneur & la Compagnie de la *Banque* avoient faite, d'avancer au Gouvernement un million 600 mille Liv. Sterl. aux conditions qu'ils proposoient.

Fevrier; 7, 14 Juin.

Droits sur les Toiles & le Vif-Argent. 13 Juin.

Un million six cens mille Liv. St. avancés par la Banque. 20 Avril.

Voici les principaux *Bills* auxquels on travailla d'ailleurs dans cette Séance. I. *ACTE, pour mieux assurer & protéger le Commerce & la Navigation de la Nation en tems de guerre.* Les Marchands de *Londres*, de *Liverpotel*, de *Biddeford*, de *Sonthampton*, de *Lancastre* & de plusieurs autres endroits avoient présenté aux deux *Chambres* le 31 de Janvier, des Requêtes, dans lesquelles ils se plaignoient *des grandes pertes qu'ils avoient souffertes sur Mer par la prise de leurs Navires;* & prioient le *PARLEMENT*, *de pourvoir à la sureté du Commerce & de la Navigation;* demandant de plus, *d'être ouis par eux-même ou par leurs Avocats sur l'objet de leurs Requêtes.* Ils avoient obtenu cette demande dans les deux *Chambres;* & les *Seigneurs* avoient ordonné de plus, *Que les* Commissaires de l'Amirauté *leur remètroient en état des Vaisseaux de guerre que l'on avoit chargés de servir de Convois aux Navires Marchands, & les avis donnés à ces derniers des tems fixés pour leur départ; & qu'ils délivreroient de plus un état des Vaisseaux de guerre bâtis dans les Chantiers du Roi & lancés à l'eau depuis le 21 de Juillet 1739, avec la Copie des Comtes généraux de l'Escadre de l'Amiral HADDOCK.* Le 6 de Février, le Lord Maire, les Aldermans & le Commun-Conseil de la Ville de *Londres* avoient appuié les demandes des Marchands par une Requête conçue dans les termes les plus forts, comme on en peut juger par ce Fragment. *Ce ne sont point des raisons ordinaires*, disoient-ils; *ce sont les motifs les plus puissans qui nous obligent de nous adresser aux deux* Chambres. *Nous voïons notre Marine formidable insultée par un foible Ennemi. Au lieu de distribuer nos Vaisseaux de guerre d'une manière propre à protéger notre Commerce & notre Navigation, on a tenu à cet égard une méthode qui ne sera jamais que désapprouvée. N'est-ce pas sur nos propres Côtes, n'est-ce pas à la vue de nos Flotes nombreuses, que* l'Armateur Espagnol *est venu troubler notre Commerce, interrompre notre Navigation & s'enrichir de nos Pertes,*

Divers Bils auxquels on travailla dans cette Séance. Pour mieux assurer le Commerce en tems de Guerre. Requête à ce sujet de différens corps de Marchands. 31 Janvier.

Requête de la Ville de Londres. 6 Fevrier.

I.
Prem. Seance du Trois. Parlement.

au préjudice notable de la Nation, & à la honte du Nom Britannique? *Lorsque nous nous rappellons l'inutilité des instances que nous avons faites pour y obtenir du remède, nous devons craindre avec justice que le Commerce de la* Grande-Bretagne, *unique fondement de sa puissance & de ses richesses, & qui, en d'autres tems, nous a mis en état de défendre la liberté de l'*Europe, *ne passe dans les mains de notre plus puissant, de notre plus dangereux Rival. Nous n'avons pu voir, sous le plus sensible regret, une Flote nombreuse de Vaisseaux de guerre retenue dans nos Ports sans rien exécuter, mètre ensuite à la voile sans aucune apparence de dessein ou de quelque entreprise digne d'y emploïer une telle Flote; pendant que d'un autre côté nos Vaisseaux Marchands n'en étoient pas moins exposés dans* La Manche *aux insultes des Armateurs d'un endroit aussi chétif que* Saint-Sebastien. *Quelque grands que soient ces inconvéniens, on ne doit jamais s'attendre qu'ils excitent en nous le moindre desir de faire la paix avec l'*Espagne, *avant que le* Roi, *en poursuivant la Guerre avec vigueur, ait obtenu de l'Ennemi une réparation complète, conforme au Droit des Gens, & un gage qui assure la liberté de la Navigation jusqu'à la Postérité la plus reculée.* Les deux *Chambres*, & principalement les *Communes* avoient travaillé dans plusieurs Séances à l'examen des diverses Requêtes; elles avoient oui les Avocats de ceux qui les avoient présentées & divers Témoins; &, le 13 de Mars, elles avoient pris en grand Commité la Résolution suivante: *Que, malgré les instances réitérées que les Marchands avoient faites, pour obtenir qu'on fît croiser des Vaisseaux convenables, afin de protéger le Commerce de la Nation contre les Armateurs Ennemis; on n'avoit pas apporté l'attention requise & nécessaire à y emploïer le nombre de Vaisseaux suffisans, particulièrement dans* La Manche *& sur les Côtes d'*Angleterre; *ce qui avoit procuré à ces Armateurs l'occasion de s'emparer d'un assés grand nombre de Bâtimens, parmi lesquels il y en avoit eu plusieurs d'une valeur considérable, à la grande perte des Sujets du Roi, à l'avantage & à l'encouragement de l'Ennemi, au déshonneur de la* Nation Britannique: *Que la Flote de Navires Marchands destinés pour le* Portugal, *avoit été retenue pendant près de 12 mois sur les Côtes d'*Angleterre, *en premier lieu par le refus de protection, & ensuite par le délai des Convois; ce qui avoit donné accasion aux Concurrens des* Anglois *dans le Commerce d'introduire en* Portugal *de nouvelles Manufactures de Laines, au préjudice notable de celles de la* Grande-Bretagne: *Et que pour les raisons susdites il convenoit de porter incessament devant la* Chambre *un* Bill, *afin de mieux protéger & assurer le Commerce & la Navigation du Roïaume en tems de Guerre.* Ce *Bill* ne souffrit point de difficulté dans la *Chambre-Basse*: mais, le 12 de Juin, les *Seigneurs*, après une première lecture, le rejetèrent absolument à la pluralité de 59 voix contre 25. II *Acte, pour mieux assurer la liberté des* Parlemens, *en limitant le nombre des Emploïés par la Cour qui pourroient avoir séance dans la* Chambre-Basse. Malgré le vœu de la Nation, qui s'étoit manifesté par les Instructions données en divers endroits

Résolutions des Communes. 13 Mars.

Le Bil à ce sujet est rejété par les Seigneurs. 12 Juin.

Pour la Liberté des Parlemens.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

endroits aux Députés, ce *Bill* eut dans ce *Parlement* le même sort qu'il avoit eu dans le précèdent; & fut rejeté par les *Seigneurs*. III *ACTE*, *pour rendre incapables d'avoir séance dans la* Chambre-Basse *ceux qui tiroient Pensions de la Cour; soit pendant le bon plaisir du* Roi, *soit pendant un certain nombre d'années, comme aussi ceux qui possèdoient des Charges sous des noms empruntés*. Les *Seigneurs* aiant fait la première lecture de ce *Bill*, le 30 de Mars, ordonnèrent qu'il fût imprimé, & résolurent; *Que l'on en feroit une seconde lecture le 6 du mois suivant, & que tous les* Seigneurs *seroient sommés de s'y trouver*. Après la seconde lecture, on proposa de le mètre en Committé: mais cette Proposition, aiant été rejetée après quelques débats à la pluralité de 76 contre 46, il fut ordonné; *Que le BILL seroit rejeté*. IV. *ACTE*, *pour empêcher que certains Officiers ne fussent Membres de la CHAMBRE-BASSE*. Ce *Bill* eut le sort des deux précèdens. V. *ACTE*, *pour expliquer les Loix concernant les Elections des Membres du PARLEMENT, afin d'empêcher la partialité & de règler la conduite des Officiers, qui faisoient le rapport des Elections*. Plusieurs Elections vicieuses, qui furent déclarées nulles, occasionnèrent ce *Bill*. Je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet, & je me contenterai de parler de *Westminster*. Il y eut dès les premiers jours, après l'ouverture du *Parlement*, une Requête présentée aux *Communes* contre la validité de cette Election. Les *Communes* ouirent sur ce sujet le 2 de Janvier, des Avocats & des Témoins. Ensuite elles mirent en Délibération; *Si le Lord SUNDON avoit été duement élu Membre du PARLEMENT pour WESTMINSTER*. La Négative l'emporta de 220 voix contre 216. La meme proposition aiant été faite au sujet du Chevalier *CHARLES WAGER*, la Négative eut 220 voix contre 215, & l'on résolut: *Que cette Election étoit nulle*. Les Partisans de la Cour pour empêcher qu'on n'allât plus loin, proposèrent; *Que la CHAMBRE s'ajournât sur le champ*; ce qui fut rejeté à la pluralité de 217 contre 215; & l'on résolut; *Que le S. LOWER* Grand-Bailli de Westminster, *s'étoit servi de moïens illicites pour favoriser cette Election; qu'il s'étoit arrogé un pouvoir que sa Charge ne lui donnoit point; qu'il avoit agi d'une manière directement contraire aux Droits & aux Libertés de la Ville; & qu'une conduite, si peu régulière, étant une contravention manifeste à la liberté des Elections, il convenoit que ce Grand-Bailli fût mis sous la garde d'un Sergent d'Armes pour y demeurer jusqu'à ce qu'il se fût justifié: Que le S. Babeckerby & deux autres Juges de Paix se trouveroient dans la* Chambre, *le 2 du mois de Février*. Comme il y avoit eu quelques Troupes campées en divers endroits pendant le tems des Elections, il fut aussi résolu; *Que la présence d'un Corps de Troupes réglées, à une Election de Membres du* Parlement, *étoit une des plus hautes contraventions à la liberté des Elections; & que c'étoit en même tems un attentat notoire aux Loix & aux Constitutions du Roïaume*. Cette Séance dura jusqu'à 4 heures du matin, que la *Chambre* s'ajourna jusqu'à 9. Le 3, elle expédia des ordres pour procèder

Pour le même sujet.

Pour le même sujet.

Concernant les lieux des Elections Parlementaires.

Election de Westminster déclarée nulle. 2 Janvier.

[illegible] *Westminster*; ce qui fit tant de [illegible] Coches à *Westminster*, & [illegible] réjouissances, que l'on continua [illegible] l'air de ce cri : *Vive la* [illegible] pour de l'Election des nou- [illegible] *Blackberby*, *George* [illegible] de *Westminster*, aiant comparu [illegible] leur Ville, reçurent à genoux [illegible] furent retirés, la *Chambre* ordon- [illegible] des Communes *pour cette répri-* [illegible]. Le *Grand-Bailli* de *Westmin-* [illegible] de la *Chambre*, y reçut à genoux [illegible] élargi de la garde du Sergent [illegible] deux Membres élus pour remplacer le [illegible] le Lord *Percival* & le S. *Char-* [illegible] confirmée, on leur donna les [illegible] *on est entré avec l'*Espagne *étant* [illegible] *dans sa Harangue, ils doivent* [illegible] *que cette Guerre n'a pas été poussée* [illegible] *& au deshonneur de la Nation.* [illegible] *nécessité de porter le* Bill *pour exclure* [illegible] *reçoivent des Pensions de la Cour, ou* [illegible] *limiter le nombre de ceux qui pour-* [illegible] Parlemens triennaux *étant reconnue,* [illegible] *le rétablissement.* 4°. *Ils s'opposeront de* [illegible] *autres Taxes additionelles.* 5°. *Comme* [illegible] *aux Priviléges d'un Peuple libre, que* [illegible] *de Paix, ils s'y opposeront pareillement de* [illegible] *des Laines causant un préjudice* [illegible] *Commerce de la* Grande-Bretagne, *ils sont* [illegible] *de faire des Loix plus vigoureuses que* [illegible] Reprenons la suite des *Bills*. VII. Acte, [illegible] *Dettes*. Le 4 de Juin, après la seconde lecture, les Communes [illegible] rejetèrent ce *Bill* à la pluralité de 111 [illegible] *pour mettre à couvert de toutes poursuites ceux qui* [illegible] *la disposition des deniers publics.* Ce *Bill* fut porté dans la [illegible] à l'occasion du Committé que l'on avoit établi pour examiner la conduite du Chevalier *Robert Walpole*, devenu depuis peu Comte d'[illegible], comme je le dirai plus bas : mais ce Ministre, qui pouvoit toujours compter sur la *Chambre-Haute*, dont il étoit devenu Membre, fut, quoiqu'écarté des Affaires, la conduire à son gré. Le *Bill* fut rejeté par les Seigneurs le 5 de Juin, à la pluralité de 109

[illegible] pour mettre à couvert de toutes poursuites ceux qui [illegible] l'emploi des deniers publics.

Rejeté par les

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

voix contre 57. Vingt-&-sept Pairs firent à ce sujet enregistrer la Protestation, que voici. *Nous protestons : 1°. Parce que ce* Bill *étant, comme nous le croïons, fondé sur la raison & sur la justice, appuïé par des exemples, autorisé par la nécessité & demandé unanimement par la Nation, la résolution prise de le rejeter, pourroit être regardée comme un obstacle manifeste à la Justice publique dans le grand & important cas dont il s'agit, & à l'exclusion totale de cette Justice pour l'avenir dans tous les cas pareils. 2°. Parce que c'est une maxime incontestable de la Loi d'*Angleterre, *que le Public a droit d'exiger les témoignages d'un chacun. Par la même Loi persone n'est obligé de s'accuser soi-même, & comme les complices d'un crime en sont souvent les seuls témoins, nous croïons que la prudence & la justice demandent qu'on se serve d'une pareille méthode, tant pour user d'indulgence envers quelques-uns qu'afin de découvrir le crime des autres, d'autant que ce n'est que par ce moïen qu'on peut dissoudre des complots qui, étant formés par un crime commun, ne peuvent subsister, qu'autant qu'ils sont cimentés par le danger commun, en conséquence de ces principes incontestables, nous jugeons que ce* Bill *auroit du passer, afin de conserver les Droits du Public & ceux de chaque Particulier. 3°. Parce que ce* Bill *est autorisé par l'exemple de quelques autres beaucoup plus forts & dans des cas d'une bien moindre conséquence pour le Public, comme sont ceux du Chevalier* Thomas Cooke *& des Maîtres en Chancelerie, le Chevalier* Robert Sutton, Thompson *& autres. Dans quelques-uns de ces cas, les persones auxquelles on avoit accordé un Acte d'impunité pour les engager à donner leurs témoignages, étoient en même tems obligées de le faire sous des peines rigoureuses; & , comme le pouvoir de pardonner & de recompenser, réside nécessairement dans la Courone, afin de convaincre en Justice des Criminels, selon l'évidence des faits & conformément aux Loix, nous croïons que dans une recherche des crimes qui peuvent intéresser le salut public, le Peuple a droit d'exercer ce pouvoir, dont la* Législature *est revêtue, afin de parvenir à des témoignages qui puissent rendre cette recherche efficace pour sa sureté à l'avenir. 4°. Parce que la* Législature *a exercé ce pouvoir en diverses occasions, rélativement aux branches particulières du Revenu public, afin de prévenir les fraudes. Les coupables qui venoient à les découvrir jouissoient non-seulement de l'impunité, mais même étoient récompensés. Dans la neuvième année du Règne de* George I, *la* Législature, *voulant procurer l'utilité particulière d'une Compagnie, a non-seulement défendu à qui que ce soit de s'intéresser dans la* Compagnie des Indes *des* Païs-Bas Autrichiens, *mais elle a accordé à notre* Compagnie des Indes *un pouvoir de poursuivre dans la Chancelerie ou dans la Cour de l'Echiquier tous ceux qu'elle pourroit soupçoner, & de les obliger par serment à faire des découvertes, quoique ceux là eussent encouru des peines pécuniaires. Bien plus, la* Législature, *pour mieux parvenir à découvrir des crimes capitaux, a jugé à propos par un* Acte *de la cinquième année du Règne de la Reine* Anne, *de pardonner à toute persone, non-seulement le crime dont elle auroit fait la découverte, mais aussi tout autre crime dont elle auroit pu être coupable, pourvu*

Seigneurs. 5 Juin. Protestation de 32 Pairs.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

à l'Election de deux autres Membres pour *Westminster ;* ce qui fit tant de plaisir au Peuple, que sur le champ on sonna les Cloches à *Westminster*, & le soir on fit des feux de joie & d'autres réjouissances, que l'on continua pendant toute la nuit, en faisant sans cesse retentir l'air de ce cri : *Vive la liberté des Elections.* La même chose arriva le 11, jour de l'Election des nouveaux Membres. Le 2 de Février, les Sieurs *Nathanaël Blackberby*, *George Howard*, & *Thomas Lediard*, Juges de Paix de *Westminster*, aiant comparu devant la *Chambre* au sujet de l'Election de leur Ville, reçurent à genoux une réprimande de l'*Orateur.* Quand ils furent retirés, la *Chambre* ordonna; *Que l'*Orateur *seroit remercié de la part des* Communes *pour cette réprimande, & qu'on le prieroit de la faire imprimer.* Le *Grand-Bailli* de *Westminster* fut amené de même, le 5, à la Barre de la *Chambre*, y reçut à genoux une pareille réprimande, & fut ensuite élargi de la garde du Sergent d'Armes, en païant les frais. Les deux Membres élus pour remplacer le Lord *Sundon*, & le Chevalier *Wager*, furent le Lord *Percival* & le S. *Charles Edwin.* Quand leur Election eut été confirmée, on leur donna les Instructions suivantes. 1°. *La Guerre où l'on est entré avec l'*Espagne *étant juste & nécessaire, comme le* Roi *l'a remaqué dans sa Harangue, ils doivent insister sur l'examen des raisons, qui sont cause que cette Guerre n'a pas été poussée avec assés de vigueur, au préjudice notable & au deshonneur de la Nation.* 2°. *Ils doivent insister pareillement sur la nécessité de porter le* Bill *pour exclure de la* Chambre des Communes *ceux qui reçoivent des Pensions de la Cour, ou qui y posèdent des Charges ou du moins pour limiter le nombre de ceux qui pourront y avoir Séance.* 3°. *L'utilité des* Parlemens triennaux *étant reconnue, ils feront tous leurs efforts pour en obtenir le rétablissement.* 4°. *Ils s'opposeront de tout leur pouvoir à la création d'Accises ou autres Taxes additionelles.* 5°. *Comme c'est une chose contraire aux Droits & aux Priviléges d'un Peuple libre, que d'entretenir une Armée sur pied en tems de Paix, ils s'y opposeront pareillement de toutes leurs forces.* 6°. *La sortie clandestine des Laines causant un préjudice notable aux Manufactures & au Commerce de la* Grande-Bretagne, *ils sont chargés expressément d'insister sur le besoin de faire des Loix plus vigoureuses que les précèdentes contre cette sortie.* Reprenons la suite des *Bills.* VII. *ACTE, pour recouvrer plus aisément les petites Dètes.* Le 4 de Juin, après la seconde lecture, les *Communes* elles-même rejetèrent ce *Bill* à la pluralité de 111 voix contre 97. VIII. *ACTE, pour mètre à couvert de toutes poursuites ceux qui feroient des découvertes concernant la disposition des deniers publics.* Ce *Bill* fut porté dans la *Chambre-Basse* à l'occasion du Committé que l'on avoit établi pour examiner la conduite du Chevalier *Robert Walpole*, devenu depuis peu Comte d'*Orford*, comme je le dirai plus bas : mais ce Ministre, qui pouvoit toujours comter sur la *Chambre-Haute*, dont il étoit devenu Membre, sut, quoiqu'écarté des Affaires, la conduire à son gré. Le *Bill* fut rejeté par les *Seigneurs* le 5 de Juin, à la pluralité de 109

Instructions de la Ville de Westminster à ses nouveaux Députés.

Bill pour le paiement des petites Dètes.

Pour mètre à couvert des poursuites ceux qui feroient des découvertes au sujet de l'emploi des deniers publics.

Rejeté par les

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

voix contre 57. Vingt-&-sept Pairs firent à ce sujet enregistrer la Protestation, que voici. *Nous protestons : 1°. Parce que ce* Bill *étant, comme nous le croïons, fondé sur la raison & sur la justice, appuïé par des exemples, autorisé par la nécessité & demandé unanimement par la Nation, la résolution prise de le rejeter, pourroit être regardée comme un obstacle manifeste à la Justice publique dans le grand & important cas dont il s'agit, & à l'exclusion totale de cette Justice pour l'avenir dans tous les cas pareils. 2°. Parce que c'est une maxime incontestable de la Loi d'*Angleterre*, que le Public a droit d'exiger les témoignages d'un chacun. Par la même Loi persone n'est obligé de s'accuser soi-même, & comme les complices d'un crime en sont souvent les seuls témoins, nous croïons que la prudence & la justice demandent qu'on se serve d'une pareille méthode, tant pour user d'indulgence envers quelques-uns qu'afin de découvrir le crime des autres, d'autant que ce n'est que par ce moïen qu'on peut dissoudre des complots qui, étant formés par un crime commun, ne peuvent subsister, qu'autant qu'ils sont cimentés par le danger commun, en conséquence de ces principes incontestables, nous jugeons que ce* Bill *auroit du passer, afin de conserver les Droits du Public & ceux de chaque Particulier. 3°. Parce que ce* Bill *est autorisé par l'exemple de quelques autres beaucoup plus forts & dans des cas d'une bien moindre conséquence pour le Public, comme sont ceux du Chevalier* Thomas Cooke *& des Maîtres en Chancelerie, le Chevalier* Robert Sutton, Thompson *& autres. Dans quelques-uns de ces cas, les persones auxquelles on avoit accordé un Acte d'impunité pour les engager à donner leurs témoignages, étoient en même tems obligées de le faire sous des peines rigoureuses; &, comme le pouvoir de pardonner & de recompenser, réside nécessairement dans la Courone, afin de convaincre en Justice des Criminels, selon l'évidence des faits & conformément aux Loix, nous croïons que dans une recherche des crimes qui peuvent intéresser le salut public, le Peuple a droit d'exercer ce pouvoir, dont la* Législature *est revêtue, afin de parvenir à des témoignages qui puissent rendre cette recherche efficace pour sa sureté à l'avenir. 4°. Parce que la* Législature *a exercé ce pouvoir en diverses occasions, rélativement aux branches particulières du Revenu public, afin de prévenir les fraudes. Les coupables qui venoient à les découvrir jouïssoient non-seulement de l'impunité, mais même étoient récompensés. Dans la neuvième année du Règne de* George I, *la* Législature, *voulant procurer l'utilité particulière d'une Compagnie, a non-seulement défendu à qui que ce soit de s'intéresser dans la* Compagnie des Indes *des* Païs-Bas Autrichiens, *mais elle a accordé à notre* Compagnie des Indes *un pouvoir de poursuivre dans la Chancelerie ou dans la Cour de l'Echiquier tous ceux qu'elle pourroit soupçoner, & de les obliger par serment à faire des découvertes, quoique ceux là eussent encouru des peines pécuniaires. Bien plus, la* Législature, *pour mieux parvenir à découvrir des crimes capitaux, a jugé à propos par un* Acte *de la cinquième année du Règne de la Reine* Anne, *de pardonner à toute persone, non-seulement le crime dont elle auroit fait la découverte, mais aussi tout autre crime dont elle auroit pu être coupable, pourvu*

Seigneurs.
5 Juin.
Protestation de 32 Pairs.

le champ la lecture de cette Réponse, dont voici la Traduction. *Le grand honneur que me procurent les efforts que j'ai faits pour le service de Sa Majesté, & qui ont paru dignes des remerciemens d'une si noble & auguste Assemblée, ne pouvoit que me faire un plaisir très sensible, d'autant plus qu'il paroit qu'on me croit digne d'être transmis à la postérité par Leurs Grandeurs, comme aiant servi avec courage & diligence Sa Majesté & ma Patrie. Les sentimens de reconnoissance, que cet honneur excite en moi, seront toujours profondément gravés dans mon cœur, & m'exciteront en toute occasion à me conserver la bonne opinion de Leurs Grandeurs. Je leur en témoignerai aussi ma parfaite gratitude, en continuant d'emploïer autant qu'il sera en mon pouvoir, ma capacité & mes forces pour m'aquiter avec diligence & fidélité de mon devoir envers Sa Majesté & ma Patrie.* L'Amiral *Vernon* fit apparement une Réponse semblable à la *Chambre-Basse.*

Etat de la Nation. 26 Décembre. Papiers demandés par la Chambre-Haute, concernant les Amiraux.

Pour parvenir à l'examen de l'Etat de la Nation, les *Seigneurs* résolurent, le 26 Décembre; *Que l'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Instructions & Ordres donnés à l'Amiral* Haddock, *depuis le 4 de Juillet* 1740, *pour agir contre la* Courone d'Espagne, *avec les Copies des Instructions & Ordres donnés pour le même sujet à l'Amiral* Norris *en* 1740 *&* 1741, *comme aussi l'une des Relations que le Vice-Amiral* Vernon *& le Général* Wenworth *avoient envoïées, soit au principal Secretaire d'Etat, soit aux Commissaires de l'Amirauté, de l'entreprise de* Cartagène, *des Opérations faites dans cette expédition par les Troupes de Terre & de Mer, & des Résolutions du Conseil de Guerre à ce sujet.* Le tout leur fut remis le 25 de Janvier suivant par le Duc de *Newcastle.*

Proposition à ce sujet, & rejetée.

1742. Papiers concernant l'Amiral Haddock, demandés par les Communes. 23 Mars.

Le 30, il fut proposé dans la même Chambre, *de présenter une autre* Adresse *au* Roi, *pour demander la Copie des Instructions envoïées à l'Amiral* Haddock, *sur la conduite qu'il devoit tenir par rapport à la jonction des Escadres de* France *& d'*Espagne: mais cette proposition fut rejetée. Le 23 de Mars, les *Communes* ordonnèrent, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies de toutes les Instructions & Ordres envoïés à l'Amiral* Haddock *par les Secretaires d'Etat, depuis le 28 de Janvier* 1738, *comme aussi des Copies de toutes les Lettres écrites depuis ce tems par cet Amiral aux mêmes Secretaires d'Etat.*

Papiers concernant la Reine de Hongrie demandés par les Communes. 29 Decembre. 1741.

Pour ce qui regardoit la *Reine de Hongrie*, les *Communes* ordonnèrent le 29 de Décembre, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre devant elles des Copies de tous les Mémoires, Déclarations & Lettres envoïées à Sa Majesté & à ses Ministres, concernant la Guerre dans l'*Empire *& le soutien de la* Maison d'Autriche, *avec les Réponses qu'on y avoit faites depuis la mort de l'*Empereur; *tout ce qui concernoit la correspondance entre les* Cours de la Grande-Bretagne *& de* France, *depuis la déclaration de Guerre contre l'*Espagne, *tant au sujet de cette Guerre que pour ce qui regardoit les intérêts de la* Maison d'Autriche; *& tout ce qui concernoit la correspondance entre les* Cours

de la Grande-Bretagne & de Prusse, *touchant l'état de la Guerre dans l'Empire & les intérêts de la* Maison d'AUTRICHE. Les *Seigneurs* prirent une semblable résolution & demandèrent les mêmes choses le 2 de Janvier 1742. Le tout fut remis, le 29, à la *Chambre-Basse* par le Contrôleur de la Maison du Roi; & le 30, à la *Chambre-Haute* par le Duc de *Newcastle*. Lorsque la résolution de présenter l'*Adresse*, dont je viens de parler, fut prise dans la *Chambre-Basse*, le Parti de la Cour fit sentir par des raisons très plausibles; *Qu'il y auroit de l'inconvénient à prétendre la communication de certaines Lettres, & qu'on pouvoit restreindre la chose aux seules Lettres écrites par les Ministres des différentes Cours*. La Parti contraire rejeta d'abord cette exception. Il y eut de grands débats pour & contre, après lesquels on résolut, à la pluralité de 237 voix contre 227; *Que l'Adresse seroit présentée avec ce changement*. L'examen des Pièces que les deux *Chambres* avoient demandées ne put se faire qu'avec beaucoup de tems, comme l'on en peut juger par cette Liste des principales. I. LETTRE *de la* Reine de Hongrie *au* Roi, *écrite de* Vienne, *le 29 Décembre 1740, au sujet de l'entrée du* Roi de Prusse *en* Silésie; *& pour demander le secours de Sa Majesté en cette occasion*. II. RE'PONSE *du* Roi, *à la Lettre précédente, datée de* Saint-James, *le 29 Janvier 1741, pour assurer la* Reine de Hongrie *du zèle avec lequel Sa Majesté étoit disposée à emploïer ses bons offices & ses soins en faveur de cette Princesse*. III. LETTRE *écrite en conséquence par le Lord* Harrington *Secretaire d'Etat, au* S. Robinson, *Envoïé extraordinaire du* Roi *à* Vienne, *laquelle Lettre avoit été lue aux Ministres de la* Reine de Hongrie, *dans une Conférence. Autre* LETTRE *du même Lord* Harrington *au même Ministre, pour servir d'instruction sur la première. L'une & l'autre étoient datées du 14 de Mars 1741*. IV. RE'PONSE *du* Ministère Autrichien *au* S. Robinson, *en date du 3 Avril 1741, avec le projet d'une Convention tendant à effectuer les secours démandés par la* Reine de Hongrie. V. RE'PONSE *du Lord* Harrington, *du 16 Avril, contenant quelques observations sur cette Convention*. VI. ME'MOIRE *présenté aux Ministres du* Roi, *le 17 Avril, par le Comte* d'Estein, *Envoïé extraordinaire de la* Reine de Hongrie, *pour presser les secours demandés par cette Princesse*. VII. *Autre* ME'MOIRE *du même Ministre, présenté le 24 Avril, & tendant aux mêmes fins*. VIII. ME'MOIRE *remis le 27 Avril par le* S. Robinson *au Comte de* Sintzendorff, *sur les démarches à faire en faveur de la* Reine, *& les bons offices à emploïer*. IX. LETTRE *du Lord* Harrington *aux* Ministres Autrichiens, *sur le même sujet; du 28 Avril*. X. RE'PONSE *du Comte de* Sintzendorff, *du 6 Mai 1741, au* Mémoire *du S.* Robinson *du 27 Avril; ladite Réponse tendant à appuïer sur les mesures les plus vigoureuses*. XI LETTRE *secrète du S.* Robinson, *écrite de* Vienne *le 17 Mai 1741, concernant les mêmes mesures*. XII. RE'PONSE *des* Ministres Autrichiens, *du 24 Mai, à la Lettre du Lord* Harrington *du 28 Avril, sur les moïens les plus propres à mètre en usage,*

La même chose demandée par les Pairs. 2 Janvier 1742.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

pour appuïer efficacement la Reine de Hongrie. XIII. REMARQUES *des mêmes Ministres sur differens points de cette Lettre.* XIV. LETTRE *du Comte d'*Ostein, *écrite de* Bruxelles *le 21 Mai* 1741, *au Lord* Harrington *à* Hanovre, *sur le même sujet que les précèdentes.* XV. TRANSACTION *signée à* Hanovre *le 24 Juin* 1741, *entre le* Roi *&* *la* Reine de Hongrie, *tendante à confirmer les engagemens stipulés par les Traités précèdens.* XVI. ECRIT *adressé aux* Ministres Autrichiens *par M.* Robinson, *le 29 Juin* 1741, *rélativement à cette Transaction.* XVII. LETTRE *que le Lord* Harrington *avoit écrite dès le 3 Juin au S.* Robinson, *sur la même matière.* XVIII. RE'PONSE *délivrée par les* Ministres Autrichiens *au S.* Robinson *dans une Conférence tenue à* Vienne *le 4 Juillet* 1741. XIX. *Autre* RE'PONSE *sur le même sujet, délivrée à* Hanovre, *le 20 Août, par le Comte d'*Ostein; *l'une & l'autre de ces Réponses concernant l'exécution de la Transaction du 24 Juin 1741.* XX. REMARQUES *faites à* Hanovre *sur les deux Réponses précèdentes.* XXI. MEMOIRE, *que le S.* Robinson *remit, au commencement du mois de Septembre* 1741, *aux Ministres de la* Reine de Hongrie *à* Presbourg, *pour les informer de ce qu'avoit produit le Voïage qu'il avoit fait auprès du* Roi de Prusse *en* Silésie, *de même que la réponse qu'il avoit reçue de ce Prince, sur les conditions d'accommodement qu'il lui avoit proposées.* Quoiqu'il falût un tems très considérable pour examiner attentivement tant de Pièces importantes, le Committé de la *Chambre-Haute* ne laissa pas d'en faire son rapport le 6 de Février. En conséquence, on examina quels efforts on avoit faits en faveur de la *Reine de Hongrie*, & de quels succès ils avoient été suivis. Le Parti contraire à la Cour en censura les démarches par des raisons que l'autre combatit vivement. Après quoi l'on proposa; *Que conformément à l'avis du Committé, la* Chambre *présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour lui témoigner qu'étant extrêmement touchée du malheureux état des Affaires de la* Reine de Hongrie, *& voiant avec le déplaisir le plus vif, les engagemens où tant de Puissances considérables étoient entrées pour l'abbaissement ou le renversement de la* Maison d'Autriche, *elle ne pouvoit se dispenser de témoigner sa reconnoissance des efforts que le* Roi *avoit faits pour procurer un Accommodement entre cette Princesse & le* Roi de Prusse; *Accommodement si desirable & si nécessaire pour prévenir les dangers dont la liberté de l'*Europe *étoit menacée.* Le Parti de la Cour justifia la nécessité de cette *Adresse* par l'examen des Papiers remis devant la *Chambre*. Le Parti contraire prétendit, *qu'on avoit consumé en Négociations un tems, qui devoit s'emploïer à agir vigoureusement.* Il y eut des réponses solides à cette objection. Enfin, après des débats très vifs de part & d'autre, 72 voix contre 56 firent décider *que l'*Adresse *seroit présentée au* Roi *conformément au projet ci-dessus.* La chose n'alla pas si vîte dans la *Chambre-Basse*, beaucoup plus occupée que la *Haute*. Ce ne fut que le 3 d'Avril, qu'elle résolut unanimement, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour assurer Sa Majesté de la fidélité, du zèle & de*

Résolution des Seigneurs au sujet de la Reine de Hongrie. 6 Février.

Résolution & Adresse des Communes. 3, 4 Avril.

& de l'affection de la Chambre *pour sa Persone Roïale, sa Famille & son Gouvernement; & que ses fidèles* Communes *profiteroient dans cette conjoncture critique de toutes les occasions, pour témoigner combien elles étoient touchées de la situation dangereuse où l'*Europe *se trouvoit actuellement par l'extrémité à laquelle la* Reine de Hongrie *avoit été réduite: mais que, comme le tour favorable que ses Affaires avoient pris dernièrement, donnoit de justes sujets d'espérer que; pourvu qu'elle fût assistée à propos par les Puissances que des Traités ou leur intérêt engageoient à la soutenir, la Balance du Pouvoir pourroit encore être réparée & la tranquillité de l'*Europe *rétablie, la* Chambre *continueroit, avec unanimité, vigueur & diligence, d'appuïer Sa Majesté dans toutes les mesures qui seroient nécessaires pour obtenir ces justes & desirables fins; aiant, par un effet des justes sentimens de son devoir, le plus grand égard pour l'honneur & la sureté de Sa Majesté, & prenant un véritable intérêt à la paix & au bien de ses Roïaumes.* Il fut ensuite résolu, *que l'*Adresse *seroit présentée par toute la* CHAMBRE; Ce qui fut exécuté le lendemain. Le ROI répondit aux COMMUNES; *Qu'il les remercioit de cette* Adresse *soumise, & qu'il étoit persuadé que, dans le cas dont il s'agissoit, leur unanimité seroit accompagnée du succès qu'elles desiroient, tant au dedans qu'au dehors: Qu'il leur recommandoit d'éloigner toute haine & toute animosité: Qu'il ne souhaitoit rien plus que de règner sur les cœurs & l'affection de son Peuple; ce qu'il regardoit comme la plus grande sureté de sa Régence & de la liberté de ses Sujets.* Je dois parler encore d'un autre Article relatif à l'état de la Nation. Le 2 de Janvier, les *Seigneurs* résolurent, *de demander au* Roi *par une* Adresse *les Copies des Instructions & Ordres envoïés aux Officiers qui commandoient à* Gibraltar, *comme aussi les Lettres écrites par les Secretaires d'Etat & les Réponses de ces Officiers, depuis le 4 de Juin* 1739 *jusqu'alors.* Ces Papiers leur aiant été remis, ils en firent l'examen le 7 de Fevrier. Le Parti contraire à la Cour proposa *de résoudre que, comme il paroissoit par la Liste des Officiers, que de 19 appartenant à la Garnison de* Minorque *& qui devoient s'y trouver, il n'y avoit qu'un Adjudant, un Secretaire, le Prévôt, un Aide-Chirurgien, & un Homme destiné à faire le signal, qui eussent fait précèdemment avec exactitude leurs fonctions & qui fussent encore actuellement à leur poste; la* Chambre *étoit d'opinion que, dans une paix profonde, ce seroit une négligence intolérable & qui tendroit au renversement de la Discipline militaire, que de permètre à la pluspart des Officiers de s'absenter ainsi d'une Place: Que de le souffrir dans un tems de Guerre, & sur tout dans une conjoncture où l'Ile de* Minorque *étoit ménacée d'une invasion de la part des* Espagnols, *c'étoit une négligence encore moins pardonable, injurieuse à l'honneur & à l'intérêt de la* Grande Bretagne, *& qui rendoit la possession de l'Ile de* Minorque *presque incertaine.* Cette Proposition occasiona quelques débats. On produisit la Commission ou Patente du *Roi*, concernant les fonctions de Secrétaires des Guerres. Après qu'on en eût fait la lecture, il fut proposé *de remètre les débats au jour suivant, &*

Réponse du Roi.

Papiers concernant Gibraltar & Minorque, demandés par les Seigneurs. 2 Janvier. Proposition & Résolutions à ce sujet. 7, 8 Fevrier.

d'ordonner au Major-Général Anstruther, *Gouverneur de l'Ile de* Minorque, *de se trouver à la* Chambre *le lendemain;* ce qui fut résolu. Le 8, le Major-Général se rendit à la *Chambre-Haute.* On lui fit voir la Liste des Officiers de la Garnison de son Gouvernement, où ceux qui pour lors y faisoient leurs fonctions étoient marqués, ainsi que les absens. Il convint qu'elle étoit juste. On le pria *de déclarer, autant qu'il en seroit instruit, les raisons que les absens pouvoient avoir de ne pas faire leur service.* Il en expliqua plusieurs, qui lui paroissoient les plus plausibles. Ensuite, on l'interrogea sur la situation actuelle de l'Ile & sur le nombre & la qualité des Troupes destinées à la défendre. Après qu'il eût donné là dessus tous les éclaircissemens que l'on pouvoit attendre de lui, le Parti contraire à la Cour en prit occasion d'insister avec plus de force sur la Proposition de la veille: mais le Parti de la Cour prévalut de 69 voix contre 57. La matière resta pourtant en déliberation, & ce dernier Parti déclara, *Qu'en rejetant cette Proposition, il ne prétendoit pas disconvenir de la nécessité de prévenir de semblables négligences pour l'avenir, & qu'il faloit présenter une* Adresse *au* Roi *sur ce sujet.* On proposa tout de suite de résoudre; *Que comme il paroissoit à la* Chambre *que le* Gouverneur *de l'Ile de* Minorque, *le* Député-Gouverneur *de cette Ile, le* Commandant *du Fort de* Saint-Philippe *& plusieurs autres Officiers, appartenans à la Garnison de cette Ile, étoient actuellement absens, au préjudice manifeste du service de l'Etat; il seroit présenté par la* Chambre *une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'ordonner que les Officiers appartenans à cette Garnison, lesquels en étoient absens, se rendroient incessamment à leurs Postes; &, afin que Sa Majesté, par le soin qu'Elle prenoit d'une Place si importante, & pour empêcher un préjudice aussi notable, voulût donner les ordres les plus précis à ce qu'il y eut toujours dans cette Ile un nombre d'Officiers, qui pût suffire pour le service de la Garnison.* Cette Proposition fut acceptée, & le 9 on présenta l'*Adresse*, à laquelle le *Roi* répondit; *Qu'il auroit le plus grand égard pour la sureté de cette Ile, & qu'il donneroit les ordres les plus précis pour que l'on exécutât ce que l'on avoit demandé par cette* ADRESSE.

Adresse résolue & présentée. 8 Fevrier.

Réponse du Roi.

Differentes Affaires. Crime de fausseté. 26 Mars.

Le 26 de Mars, les *Seigneurs*, en conséquence de quelques Requêtes qu'ils avoient reçues, ordonnèrent; *Que les Juges délibéreroient sur les moïens les plus propres à poursuivre & convaincre les persones coupables de crime de fausseté, de parjure & autres de cette espèce; & qu'ils communiqueroient à la* Chambre, *après les Fêtes de* Pâques, *leur opinion à cet égard.* Il est à croire que les Juges obéirent: mais je n'ai pas trouvé qu'il fût question de cette Affaire dans le reste de la Séance. Le 19 d'Avril, il fut proposé dans la CHAMBRE-HAUTE, *de lire sur le champ l'ordre pour obliger les* Seigneurs *qui viendroient après les Prières faites, ou qui ne viendroient absolument point, à païer une certaine somme pour les Pauvres.* Quelques *Pairs* parlèrent contre cette Proposition; ce qui causa des débats, qui firent que la *Chambre* s'ajourna au 23. Ce jour, la Proposition fut remise sur le tapis: mais,

Proposition au sujet des Pairs absens de la Chambre-Haute. 19, 23 Avril.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

après quelques débats, ceux qui ne vouloient pas l'accepter, proposèrent d'ouir sur le champ une Cause importante. On y consentit & la première Proposition tomba de manière qu'il n'en fut plus parlé.

Le 8 d'Avril, le *Duc de Cumberland* prit séance pour la première fois à la *Chambre des Pairs*, & se plaça dans une Chaise à la gauche du Trône du Roi.

Le Duc de Cumberland prend séance à la Chambre Haute. 8 Avril.

Le 22 de Mars, on lut dans la *Chambre-Basse* des Requêtes touchant la décadence des Manufactures de Laine, lesquelles furent renvoïées au Committé du Commerce. Sur le rapport de ce Committé, l'on résolut, le 25 de Juin, *de présenter ce jour là même une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de donner des ordres précis afin qu'on exécutât efficacement les Loix qui subsistoient pour empêcher qu'on ne transportât point, de la* Grande-Bretagne *ou* d'Irlande *dans les Païs étrangers, les Laines crues ou filées.* Le *Roi* fit répondre à cette *Adresse*, le 21, par le Contrôleur de Sa Maison; *Qu'il donneroit les ordres qu'on lui demandoit.* En conséquence d'une Requête présentée par quelques Négocians, les *Communes* résolurent, le 28 du même mois, *de supplier le* Roi *dans une* Adresse, *de lever, par une Proclamation ou par un Ordre du Conseil, les défenses, & les restrictions comprises dans l'*Acte *du dernier* Parlement, *pour défendre l'entrée de la Laine d'*Espagne *pendant la présente Guerre;* & le lendemain, le *Roi* fit faire à la *Chambre* une réponse conforme au desir de l'*Adresse*.

Commerce de Laine. 22 Mars; 15, 21, 28, 29 Juin.

Le 14 de Mai, les *Communes* résolurent *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies de la Requête présentée, le 26 de Mars précédent, à Sa Majesté par le S.* Thomas Stephens, *qui se disoit Agent des Habitans de la* Georgie, *& de la Réponse que les Commissaires pour l'Etablissement de cette Colonie avoient faite à cette Requête.* Le 25, elles ouirent les Avocats des Commissaires & ceux du S. *Stephens;* & le 5 de Juin, elles prirent à ce sujet des Résolutions qui furent approuvées le 9. La Requête de *Stephens* contenoit, outre des griefs contre les Commissaires de l'Etablissement, une prière de la part des Habitans de LA GEORGIE, *d'être pris particulièrement sous la protection de la Couronne.* Sur ces deux Articles les *Communes* résolurent; I. *Que la Province de* La Georgie *pouvoit, à cause de sa situation, être une barrière avantageuse aux* Provinces Angloises *du Continent de* l'Amérique *contre les* François *& les* Espagnols *& contre les* Nations Indiennes *attachées aux intérêts de ces derniers: Que les Ports & les Hâvres de cette Province pouvoient procurer une grande sureté pour le Commerce & la Navigation de la* Grande-Bretagne: *Que cette Colonie étoit bien située pour y faire un Etablissement, à cause de la fertilité de son terrain, de son climat sain & de la commodité de ses Rivières: Qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à l'augmentation du Commerce de la* Grande-Bretagne: *Que par conséquent, il étoit très nécessaire & très avantageux à la Nation que la Colonie de* La Geor-

Requête d'un Agent prétendu de la Nouvelle-Georgie. 14, 25 mai; 9, 11 Juin.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

gie *fût conservée & soutenue, & que l'on y portât le Rum des autres* Colonies Angloises, &c. II. *Que la Requête du S.* Etienne Stephens *contenant des accusations fausses & malicieuses, tendantes à noircir la réputation des Commissaires nommés pour établir la Colonie de* La Georgie *en* Amérique; *ledit* Stephens *seroit amené à la Barre de la* Chambre, *pour y recevoir à genoux une réprimande de l'*ORATEUR. C'est ce qui fut exécuté le 11 de ce même mois de Juin. Faisons voir ici combien les vœux de la Nation furent peu consultés dans cette Séance. Le 11 d'Avril, on proposa *de porter un* BILL *pour révoquer l'*Acte de Parlement *fait sous le Règne de* George I, *lequel avoit réglé que chaque* Parlement *subsisteroit pendant 7 ans, & pour rétablir l'Acte du Règne de* Guillaume III, *par lequel la durée de chaque* Parlement *avoit été fixée à trois ans:* mais cette Proposition fut rejetée, malgré les efforts du Parti contraire à la Cour.

Révocation de l'Acte Septennal rejetée. 11 Avril.

Affaire du Chevalier Walpole.

Il ne me reste plus qu'à parler ici de ce qui donna le plus d'occupation au *Parlement* dans cette Séance. Je ne ferai peut-être pas trop exact pour les dates: mais je ne puis que suivre les Mémoires qui m'ont été fournis. On a vu dans la dernière Séance du précédent *Parlement* & dans d'autres occasions combien le crédit immense du Chevalier *Robert Walpole* étoit à charge à la plus grande partie de la Nation. Le Parti contraire à la Cour chercha dans celui-ci les moïens de le chagriner & de se délivrer d'un Antagoniste qui par son adresse & son éloquence se rendoit le maître de presque toutes les Délibérations de la *Chambre-Basse*. L'Election de *Shippenham*, que l'on regardoit comme son ouvrage, parut, à ces Adversaires de la Cour, propre à les conduire à leurs fins. Ils résolurent de ne rien négliger pour la faire déclarer illégitime, & prirent des mesures si certaines pour y réussir, qu'elles ne pouvoient manquer de tourner à leur gré. Le 15 de Fevrier, la chose fut mise en delibération, & l'on s'apperçut aisément combien ce jour là le Parti National étoit supérieur à celui de la Cour. L'Election fut déclarée illégitime, dans toutes les formes; & l'on donna l'ordre, qui fut ensuite exécuté, de choisir deux autres Membres pour *Shippenham*, dont les nouveaux Réprésentans furent pris du Parti victorieux, lequel avoit eu sur l'autre une supériorité de 16 voix. Comme dans cette occasion les débats avoient été très animés; & que les Sieurs *Pulteney*, *Shippen*, *Edwin* & quelques autres avoient lancé des traits fort vifs contre le Chevalier *Walpole*; cet habile Roïaliste, qui sans doute se tenoit de longue main prêt à tout évènement, leur dit; *Qu'ils alloient être satisfaits: Que la* Chambre *ne seroit plus importunée de sa présence; & qu'il en sortoit, fortement résolu de n'y plus rentrer.* Il sortit en effet sur le champ, & fut suivi successivement de tous ceux de son Parti, pendant que ceux du Parti contraire se félicitoient réciproquement sur l'heureux succès de leurs efforts & sur la Victoire, que la Nation venoit de remporter. Il y eut ce jour & le lendemain, ce qui se continua les jours

Le Parti contraire à la Cour attaque l'Election de Shippenham. 15 Fevrier.

Le Chevalier Walpole quite la Chambre Basse, pour n'y plus rentrer.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

suivans, de nombreuses Assemblées des *Seigneurs* & des Membres du Parti contraire à la Cour, dans lesquelles on examina, s'il ne seroit pas à propos de remètre sur le tapis dans les deux *Chambres* certaines Propositions concernant le Chevalier *Walpole*; c'est-ce que l'on résolut, ainsi que la manière dont ces Propositions devoient être exposées, pour les faire approuver.

Projets formés contre lui.

Le Chevalier *Walpole*, informé de ce qui se passoit, assembla ses Amis & les principaux Membres du Parti de la Cour. Il leur dit; *Qu'aiant déja justifié deux fois sa conduite, il ne craignoit pas d'en faire voir l'innocence pour la troisième fois; mais que, comme il s'appercevoit qu'il n'y avoit qu'un changement qui pût satisfaire la Nation, & que d'ailleurs il ne vouloit pas être un obstacle à la reconciliation du* Roi *avec l'Héritier présomptif de la Courone, puisqu'il avoit toujours eu beaucoup de chagrin de leur désunion, il étoit résolu de prier Sa Majesté de lui permètre de résigner ses différens Emplois.* Sa résolution étonna son Parti, qui fit d'inutiles efforts pour l'en détourner. Le 14 au matin, il se rendit à *Saint-James* au lever du *Roi*; le remercia de la confiance, dont il lui avoit plu de l'honorer depuis le commencement de son Règne; & le pria *de vouloir bien recevoir la démission qu'il lui faisoit de ses Charges & de ses Emplois.* Le *Roi* lui fit l'accueil le plus gracieux, & lui répondit; *Qu'il lui accordoit sa demande, puisqu'il étoit résolu de se retirer: mais qu'il ne laisseroit pas ses services sans récompense.* Le Chevalier *Walpole* prit congé du ROI, *en souhaitant que ceux qui le remplaceroient dans les Emplois qu'il quitoit, pussent, avec des intentions aussi bonnes que les siennes, mieux réussir au gré de la Nation.* Le même jour après midi, le *Roi* se rendit à la *Chambre-Haute*, pour donner son consentement à quelques *Bills*. On s'étoit attendu de continuer ce jour & les suivans, les délibérations commencées: mais, avant que le *Roi* se retirât, le Lord *Grand-Chancelier* aiant été prendre ses ordres, déclara; *Que l'intention de Sa Majesté étoit que le* Parlement *s'ajournât jusqu'au 1 de Mars.* Le 17, on scella la Patente par laquelle le *Roi* créoit le Chevalier WALPOLE *Pair de la Grande-Bretagne*, sous le Titre de *Baron d'Ougthon*, *Vicomte de Valpole* & *Comte d'Orford*; laquelle lui fut remise le même jour. Dans le Préambule le *Roi* disoit: *L'estime que Nous faisons de vos vertus & la connoissance que Nous avons de vos bonnes intentions, de votre prudence & de votre application, ainsi que de l'attachement inaltérable, dont vous avés donné des preuves au feu* Roi *notre Père de glorieuse mémoire, & ensuite à Nous depuis notre avènement au Trône de la* Grande-Bretagne, (*qualités qu'un chacun a reconnues en vous*) *ne Nous permet pas de differer à vous accorder votre demande, &c. Nous voulons néanmoins que, pendant toute votre vie, vous jouissiés du droit de séance dans notre Conseil-Privé & dans toutes les Assemblées concernant nos Affaires; que nos Ministres vous y admètent en tout tems & vous fassent part de toutes les Affaires, & que vous puissiés de même, sans aucun empêchement, avoir séance*

Il assemble ses Amis, & les Partisans de la Cour.

Il se demet de ses Emplois. 14 Février.

Le Parlement est ajourné.

Il est fait Comte d'Orford & Pair de la Grande-Bretagne. 17 Fevrier.

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Il refuse la Pension que le Roi lui vouloit donner. 19 Fevrier. Il quitte Londres. 23 Février.

dans la Chambre des Pairs *de notre* Parlement, *&c.* Le 19, le nouveau *Pair* eut l'honneur, en cette qualité, de baiser la main du *Roi*, qui lui voulut accorder une Pension de 4 mille Liv. St. qu'il refusa. Le 22, il fit la démission en forme de toutes ses Charges, & le lendemain il partit pour aller passer quelques jours à *Richmont*, & de là se rendre dans ses Terres du Comté de *Norfolck*, afin d'y jouir du repos que sa démission devoit lui procurer.

Portrait du Chevalier Walpole.

Cette révolution occasiona quantité d'Ecrits au sujet du Chevalier *Walpole*. Un de ceux auxquels on fit le plus d'attention, fut celui que l'on publia dans l'*Evening-Post*, sous le titre de son *Caractère*, le même jour qu'il sortit pour toujours de la *Chambre-Basse*. Je n'en rapporterai précisément que les traits avec lesquels l'Ecrivain prétendoit le peindre. SIR ROBERT, disoit-il, *est un Homme d'une grande capacité, mais de peu d'esprit; qui a le cœur droit, mais sans vertus; ferme, sans courage; modéré, sans équité. Ses vertus sont assés épurées de l'alliage des vices, qui les accompagnent ordinairement. Il est ami généreux, sans être ennemi mortel. D'un autre côté, ses vices ne sont pas réparés par les vertus, qui en approchent ordinairement le plus. S'il n'a pas formé de grandes entreprises, ce n'a pas été dans la vue d'épargner. Son Caractère domestique l'emporte infiniment sur son Caractère public; les vertus l'emportent sur les vices, & la Fortune sur la Réputation. Avec plusieurs bonnes qualités il s'est attiré la haine de la Nation; & avec de la capacité, il n'a pu éviter de se rendre ridicule. Il auroit été jugé digne du Poste éminent qu'il a rempli, s'il ne l'avoit jamais occupé; & l'on avoue que la seconde Place lui convenoit beaucoup mieux que la première. Son Ministère a été plus avantageux à sa Famille, qu'au Public; meilleur pour le présent que pour l'avenir; plus préjudiciable par les mauvais exemples, que par des Griefs réels. Pendant sa Régence, le Négoce a fleuri, la Liberté a dépéri, la Science est disparue. Comme Homme, je l'aime; comme Etudiant, je le hais; comme* Anglois, *je souhaite son renversement.*

Changemens dans les principales Charges. 23, 24, 25 Février; 13 Mars, &c.

Le même jour qu'il partit pour *Richmont*, le *Roi* disposa de la Charge de premier Commissaire de la Tréforerie, en faveur du Comte *Wilmington*, Président du Conseil, & de celle de Chancelier de l'Echiquier, en faveur du S. *Samuel Sandys*, Membre du *Parlement*. Les autres Commissaires de la Tréforerie furent remerciés, & leurs Places données au Chevalier Baronet *Jean Rushout*, & aux Sieurs *Philippe Gibbons* & *Edmond Waller*. Le Lord *Harrington* fut dans le même tems créé *Comte d'Harrington*; & le 25, il remit au *Roi* sa Charge de Secretaire d'Etat, qui fut conférée au Lord *Carteret*. Le lendemain, le *Roi* le nomma Président du Conseil. Quelques jours après, le Chevalier *Charles Wager* donna sa démission de la place de Premier Commissaire de l'Amirauté, dont le Comte de *Winchelsea & Nottingham* fut revêtu le 13 de Mars. Le même jour, les autres Commissaires de l'Amirauté, lesquels étoient le Chevalier *Thomas*

Franckland, le Lord *Henri Pawlet*, le Lord *Glenorchi* & le S. *Edouard Thompson*, le Chevalier *Jean Hind Cotton*, le S. *Jean Cockburn*, le Docteur *Guillaume Lee*, & le S. *Guillaume Chetwynd*, furent remerciés. Il y eut encore d'autres changemens. Le *Roi* nomma 15 Commissaires pour la direction des Douanes & des autres Droits Publics de la *Grande-Bretagne*; & le soin de l'Accise & des Droits particuliers fut remis à 9 Commissaires.

Le S. Guillaume Pulteney ne veut accepter aucune Charge.

Pendant le cours de ces différentes mutations, on offrit au S. *Guillaume Pulteney* le choix de telle Charge qu'il voudroit : mais il répondit; *Qu'il étoit fidèle Sujet de Sa Majesté : Qu'il s'étoit opposé fortement à la conduite du Ministre, uniquement parce qu'il la croïoit aussi préjudiciable au* Roi, *qu'à la Nation, & non pour se revêtir des dépouilles de ce Ministre; & qu'il croïoit pouvoir rendre plus de service à Sa Majesté dans la* Chambre des Communes, *que dans aucun autre Poste.*

Autre assemblée de Pairs & de Membres du Parlement, opposés à la Cour. 23 Février.

Le jour du Départ du nouveau Comte d'*Orford*, fut encore remarquable par la plus nombreuse assemblée de Particuliers, qu'on eût peut-être jamais vue à *Londres*: mais l'importance des matières que l'on y traita, ne la rendit pas moins célèbre, que le nombre & la qualité de ceux qui la composoient. Ils étoient plus de 300. Les *Seigneurs*, qui s'y trouvèrent, furent les Ducs de *Bedfort* & d'*Argile*; le Marquis *Carrarvan*; les Comtes d'*Exeter*, de *Berkshire*, de *Chesterfield*, de *Carlisle*, d'*Aylesbury*, de *Lichtfield*, de *Shaftsbury*, d'*Oxford*, de *Roskingham*, de *Halifax*, de *Stanope*, de *Macclesfield*, de *Darnley*, de *Baltimore* & de *Granard*; les Vicomtes de *Cobham*, de *Falmouth*, de *Limmerick*, de *Gage* & de *Chetwynd*; les Lords *Ward*, *Bathurst*, *Thalbot*, *Percival* & plusieurs autres. Le reste de l'assemblée consistoit en Membres des *Communes*, dont les principaux étoient les Sieurs *Pulteney*, *Sandys* & *Shippen*. Après avoir conféré pendant quelques heures sur les plus considérables des matières, dont le *Parlement* devoit s'occuper; ils s'engagèrent solemnellement, les uns envers les autres, de faire tous leurs efforts pour procurer l'exécution des mesures qu'ils jugeoient nécessaires à l'avantage de la *Grande-Bretagne*. Il y eut ensuite un grand repas servi sur plusieurs Tables; & l'on y but *à la Gloire du Roi, à la prospérité de la Nation, & à l'heureux succès des nouvelles mesures.*

Reconciliation du Roi avec le Prince de Galles. 27 Février.

On s'étoit attendu que la retraite du Comte d'*Orford* seroit immédiatement suivie de la reconciliation du *Roi* avec le *Prince de Galles*. Elle fut différée de quelques jours, parce que le *Prince*, fidèle à ses Amis, ne voulut reparoître à la Cour qu'avec eux tous. Ce fut donc le 28 de Février de l'année 1742, qu'accompagné du *Prince de Saxe-Gotha*, qui pour lors étoit à *Londres*, & d'une nombreuse suite de Persones de distinction, il alla rendre ses respects au *Roi*, qui le reçut de la manière la plus gracieuse, & s'entretint avec lui plus d'une demi-heure. Lorsqu'il entra dans la Cour de *Saint-James*, on batit aux champs; & lorsqu'il fut de retour à sa

Prem. Seance du Trois. Parlement.

Maison de *Carleton*, une Garde, envoïée pour le *Roi*, vint y faire ses fonctions. Le même jour le *Prince* & la *Princesse de Galles* reçurent les Complimens de la Noblesse, des Ministres étrangers & des Persones les plus distinguées. Le soir, il y eut des illuminations & des feux de joie dans tous les Quartiers de *Westminster*. Le Duc d'*Argile*, qui rentra bientôt après dans toutes les Charges, qu'il avoit quitées en 1740, le Comte de *Chesterfield*, le Vicomte de *Cobham*, le S. *Guillaume Pulteney* & plus de cent autres Membres du *Parlement*, qui depuis longtems ne s'étoient pas montrés à la Cour, s'y rendirent le 1 de Mars, pour rendre les respects au *Roi*, qui les reçut fort bien; & le lendemain, la *Princesse de Galles*, accompagnée des jeunes *Princes* & *Princesses* ses Enfans, alla chés le *Roi*, qui les combla de caresses. Le soir, il y eut Appartement. Le *Prince* & la *Princesse* s'y trouvèrent avec les Ministres étrangers & tant de Seigneurs, de Dames & d'autres persones de distinction, que, depuis l'avènement du *Roi* au Trône, jamais la Cour n'avoit été si nombreuse.

Nouvelles Instructions de la Ville de Londres à ses Répresentans. Fevrier.

Avant la fin de Février, le *Lord Maire*, les *Aldermans* & le Commun-Conseil de la Ville de *Londres* tinrent une Assemblée; dans laquelle, ils dressèrent de nouvelles Instructions pour leurs *Réprésentans* dans la *Chambre-Basse*. Elles portoient en substance; *Que comme un changement de Persones devoit naturellement procurer un changement de mesures, ils leur recommandoient d'appuïer de tout leur pouvoir les Loix salutaires, que l'on avoit déja proposées, ou qui le seroient encore dans la* Chambre, *pour rétablir l'ancienne liberté de leur Constitution, & la préserver de toutes corruptions ou d'autres influences dangereuses : Qu'ils devoient donc insister sur la nécessité du* Bill *contre les Pensions, de celui contre les Emploïés, & de celui pour rétablir les* Parlemens triennaux; *de même que sur la nécessité de faire les recherches les plus exactes de la cause des dernières prévarications & des Persónes, qui s'en étoient rendues coupables : Que c'étoit par une conduite aussi zèlée & aussi louable que celle du présent* Parlement, *qu'on pouvoit espérer avec justice, que ces distinctions odieuses de Parti cesseroient bientôt dans la* Grande-Bretagne : *Que ceux à qui le soutien du* Roi *& de la Famille Roïale étoient à cœur, pourroient suivre en liberté les mouvemens de leur zèle, & que l'on ne connoîtroit désormais d'amis ou d'ennemis que ceux de la Constitution du Roïaume.* Sans doute ceux qui dressèrent ces Instructions, y tracèrent plustôt leurs souhaits que leurs espérances.

On se prépare à attaquer l'Administration du Comte d'Oxford.

Dès que le *Parlement* eût recommencé ses Séances, plusieurs Membres des deux *Chambres* s'appliquèrent à faire assés publiquement des recherches extrêmement exactes, non seulement de tout ce qui s'étoit passé dans la direction des Affaires Publiques; mais aussi dans ce qui concernoit les Affaires Particulières & l'emploi des Sommes, dont le païement étoit assigné sur la *Liste-Civile*. Le bruit ne tarda pas à se répandre que par cet examen on avoit découvert plusieurs abus, qui demandoient une promte réforme,

réforme. Vingt Membres des *Communes*, autorisés par tout le Parti contraire à la Cour, comme étant ceux que l'on croïoit les mieux instruits des Affaires & des Intérêts de la Nation, tinrent plusieurs Assemblées, dans lesquelles ils examinèrent quels Chefs d'accusation il convenoit de porter dans la *Chambre des Communes*, contre le Chevalier *Robert Walpole*, devenu Comte d'*Orford*, & contre 5 autres Persones qu'il avoit fait emploïer dans l'Administration des Affaires Publiques. Les Articles furent approuvés & rédigés par écrit; & l'on en fit autant de quelques autres, sur lesquels on se proposoit de sommer le Chevalier *Guillaume Tounge*, Secretaire des Guerres, & le Chevalier *Charles Wager* Premier Commissaire de l'Amirauté, de répondre. Ces précautions, qui, comme nous le verrons, ne devoient pas être suivies de beaucoup d'effet, enflamèrent le zèle des Amis du Comte d'*Orford*, qui se donnèrent de grands mouvemens pour empêcher que les Chefs d'accusation ne fussent portés devant la *Chambre-Basse*. Deux des principaux *Seigneurs* de la Cour dépêchèrent un Exprès au Comte à sa Maison de Campagne, pour l'informer de ce qui se passoit, & pour l'assurer qu'il pouvoit comter sur eux & sur le zèle de tous ses Amis. Il leur fit réponse; *Qu'il étoit extrêmement sensible à leur bonne volonté : Que, comme il ne s'étoit retiré des Affaires, que pour céder aux circonstances du tems, & nullement, parce qu'il se sentoit coupable d'aucune faute, il ne craignoit point d'être obligé de répondre aux Chefs d'accusation qu'on voudroit porter contre lui, puisqu'il auroit à rendre comte de sa conduite devant un* Parlement *sage & éclairé : Qu'il prioit donc ses Amis de ne point faire de démarche, pour s'opposer au dessein que l'on avoit formé; parce qu'elles seroient toujours interprétées comme l'effet de quelque crainte à cet égard, & qu'il n'en avoit aucune.*

Assemblées pour examiner les chefs d'accusation. 2, 3, 4 Mars.

Le Comte est averti de ce qui se passe. Sa Réponse.

Le 20 de Mars, on proposa dans la CHAMBRE-BASSE, *d'établir un Committé pour examiner la conduite que le Ministère avoit tenue depuis 20 ans.* Ceux qui soutenoient la Proposition, disoient pour prouver la nécessité de cet examen; *Qu'il étoit impossible de remètre pour l'avenir les choses sur un bon pied, si l'on ne recherchoit pas avec la plus grande attention les causes de la décadence du Crédit de la* Grande-Bretagne, *& de la diminution de son influence dans les Affaires étrangères : Que pour rétablir l'Equilibre entre les Puissances de l'*Europe, *il faloit connoître d'où le renversement de la Balance procédoit : Qu'on ne pouvoit espérer d'y parvenir que par l'examen le plus attentif de ce qui s'étoit passé depuis un certain nombre d'années dans les Négociations, auxquelles la* Courone Britannique *avoit eu part, ou dans celles que ses Ministres avoient entamées : Et que la connoissance des fautes commises alors ou de la condécendance trop marquée qu'on avoit fait paroitre en certaines occasions, serviroit de règle dans les circonstances présentes, pour se comporter avec plus de précaution, & pour parvenir plus surement au but que l'on se proposoit.* Le Parti contraire disoit pour réfuter ces raisons; *Qu'il étoit à craindre que, loin de parvenir à ce but, on ne s'engageât dans un labirinte, d'où l'on*

Proposition pour l'examen du Ministère depuis 20 ans, rejetée. 20 Mars.

I.
PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

auroit ensuite bien de la peine à sortir : Que, si la décadence du Crédit de la Grande-Bretagne *& de son influence dans les Négociations provenoient de causes étrangères, on risquoit, en poussant trop loin ces examens, de commètre des Puissances en faveur desquelles on se déclaroit actuellement : Que le concours de certaines circonstances, plus que la faute des Ministres, pouvoit avoir rendu l'Equilibre du Pouvoir moins égal, & le faire trop pancher d'un certain côté : Qu'il ne faloit donc pas perdre de vue combien cette matière étoit délicate : Que d'ailleurs, en s'engageant dans des recherches de 20 années consécutives, on consumeroit inutilement un tems précieux, qui pouvoit s'emploïer plus avantageusement : Qu'au reste, s'il étoit vrai qu'en certains tems, on eut eu trop de condécendance, cette réflexion devoit les porter à montrer dans la suite une fermeté, telle que l'importance des évènemens la requèreroit d'une Nation aussi puissante que la leur.* Les débats durèrent plus de 7 heures. Le S. *Guillaume Pulteney* parla ce jour là moins longtems, qu'il n'avoit coutume. Ceux qui le soutinrent avec le plus de force, furent le Vicomte de *Limmerick*, les Lords *Barrington*, *Percival* & *Guarendon*; le Chevalier-Baronet *Hind Cotton*; le Chevalier *John Saint-Albans*; & les Sieurs *Edwin*, *Waller*, *Philipps* & *Thomas*. Ceux qui combatirent le plus vigoureusement la Proposition, furent le S. *Arthur Onslow*, Orateur de la *Chambre*, lequel parla, dit-on, avec beaucoup de dignité; le Lord *Harrington*; le Chevalier *Charles Wager*; les Colonels *Cholmondeley*, *Bladen*, & *Mordaunt*; & les Sieurs *Horace Walpole*, *Cook*, *Pelham* & *Fox*. Enfin, la Proposition fut rejetée à la pluralité de 244 voix contre 242.

Le Duc d'Argile quitte ses Emplois. 21 Mars.

Le même jour, le bruit se répandit à *Londres*, que le Comte d'*Orford* étoit secrètement à la Cour; & là-dessus, le Duc d'*Argile* remit le lendemain au *Roi* quatre ou cinq Emplois considérables, dont il avoit été revêtu depuis 8 jours; & dans un Billet qu'il écrivit à ses Amis, il leur disoit pour justifier sa conduite; *Qu'il avoit accepté avec joie & reconnoissance les Emplois dont il avoit plu au* Roi *de l'honorer, dans l'espérance que l'on alloit enfin travailler sérieusement à prendre de nouvelles mesures; Qu'à son grand regret, il s'étoit apperçu que l'ancien esprit continuoit de règner dans le Ministère, & que la Persone, qui paroissoit, à l'abri d'un Titre honorable, retirée des Affaires publiques, continuoit d'y avoir la même part : Que c'étoit la raison pour laquelle il avoit prié Sa Majesté de vouloir bien reprendre les Emplois dont elle l'avoit revêtu.* La Charge de Grand-Maître de l'Artillerie fut rendue au Duc de *Montague*, & le Régiment des Gardes à Cheval au Comte de *Herefort*.

Nouvelles mesures des Adversaires du Comte d'Orford. 22 Mars.

Le 22, le Duc d'*Argile* & plus de 250 Membres, tant de la *Chambre-Haute*, que de la *Basse*, s'assemblèrent de nouveau dans une Auberge; & prirent entre eux les engagemens les plus solemnels de redoubler tous leurs soins pour obtenir les changemens de mesures, auxquels leurs efforts tendoient. En conséquence de ce qui fut arrêté dans cette Assemblée, les

Membres de *Communes*, qui s'y trouvèrent, résolurent que le 27, ils reprendroient la Proposition du 20, en la restreignant.

Les Affaires de la *Chambre* firent renvoïer l'exécution de ce projet au 3 d'Avril, que le S. *Guillaume Pulteney* proposa; *Qu'il fût établi un Committé pour examiner de quelle manière les Affaires publiques, tant au dedans qu'au dehors, avoient été administrées & conduites, pendant les dix dernières années; & pour examiner en particulier la conduite de* ROBERT, Comte d'ORFORD, *pendant les dix dernières années qu'il avoit été Premier Commissaire de la Trésorerie, Chancelier & Sous-Trésorier de l'Echiquier.* Il y eut à ce sujet des débats forts vifs, qui durèrent jusqu'à neuf heures du soir, après lesquels on résolut, à la pluralité de 252 voix contre 245; *Que ce Committé seroit un Committé secret, & consisteroit en 21 persones, lesquelles seroient choisies par Balotes; & que l'on dresseroit, pour le 10, les Listes des noms de ceux qui composeroient ce Committé.*

La Proposition ci devant rejetée, faite avec quelque restriction, & acceptée. 3 Avril.

Le 9, le Lord *Harrington* remit à la *Chambre* les Listes des 21 Membres élus par Balotage, pour composer le Committé secret. Le lendemain, l'*Orateur* déclara ceux, qui, selon ces Listes, étoient légitimement élus, lesquels étoient le Comte de *Granard;* les Lords *Guarendon*, *Limmerick* & *Cornbury;* les Chevaliers *John Saint-Albans*, *Jean Rushout*, *Jean Barnard*, *Jean Strange* & *Henri Lyddal;* & les Sieurs *Samuel Sandys*, *George Compton*, *Guillaume Noël*, *Edouard Hooper*, *Nicolas Forzakeley*, *Henri Furnese*, *Guillaume Bowles*, *Charles Turner*, *Guillaume Pin*, *Thomas Prowse*, *Edmond-Waller* & *Jeant Talbot.* De ces 21 Membres, 17 étoient du Parti contraire à la Cour. Le 11, ce Committé s'assembla pour la première fois, & choisit le Lord Vicomte de *Limmerick* pour Président.

Etablissement d'un Committé secret contre le Comte d'Orford, &c. 1, 9, 11 Avril.

Quelques jours après, le Committé secret aiant mandé le S. *Nicolas Paxton*, Solliciteur de la Trésorerie, lequel devoit cette Place à la confiance que le Comte d'*Orford* avoit en lui, le Lord *Limmerick*, en qualité de Président, l'interrogea sur divers abus commis dans la Trésorerie & sur l'emploi de plusieurs Sommes, dont l'usage n'étoit pas clairement expliqué dans les Registres de ce Bureau. Le S. *Paxton* repliqua, *Qu'il n'avoit rien à répondre là-dessus.* Le Président l'aiant une seconde fois sommé de déclarer ce qu'il savoit, il persista dans son refus, ajoutant; *Qu'il étoit inutile de le presser, parce qu'il n'en diroit pas d'avantage.* Il fut renvoïé: mais le 24, le Lord *Limmerick* porta ses plaintes à la *Chambre des Communes*, de ce que le Solliciteur avoit ouvertement manqué de respect pour le Committé, en refusant de répondre aux questions qu'on lui avoit faites. Sur le champ on mit en délibération, *S'il n'avoit pas mérité d'être mis sous la garde d'un Sergent d'Armes?* Les sentimens furent partagés. Quelques Membres voulurent, *qu'on examinât auparavant toutes les circonstances de la chose.* D'autres opinèrent à ce *qu'il fût amené à la Barre de la* CHAMBRE. Le plus grand nombre jugea qu'*il falois commencer par punir ce qui donnoit lieu à la*

Paxton, Solliciteur de la Trésorerie, refuse de répondre au Committé secret.

Le Président en porte ses plaintes à la Chambre. 24 Avril.

Il est mis sous la garde d'un Sergent d'Armes.

plainte. Enfin, 197 voix contre 136 firent décider; *Que le S.* Paxton *seroit mis sous la garde d'un Sergent d'Armes; Que persone ne seroit admis à lui parler sans la permission de la* Chambre, *& que l'on seroit attentif, pendant le tems de son Arrêt, à ne lui fournir ni plumes, ni encre, ni papier, ni aucune autre chose dont il pût se servir pour écrire.* Cet Ordre fut exécuté sur le champ; & ce même jour l'Epouse du Solliciteur aiant demandé qu'il lui fût permis de voir son Mari; la *Chambre* y consentit, à condition qu'elle ne porteroit avec elle ni plumes, ni encre, ni papier. Il fut en même tems ordonné, *Que le Sergent d'Armes, sous la garde duquel il étoit, le répresenteroit devant la* Chambre, *toutes les fois qu'il en seroit requis.* Le 26, le Lord *Limmerick* informa la *Chambre*, que le Solliciteur de la Tréforerie, aiant comparu pour la seconde fois devant le Committé, accompagné du Sergent d'Armes, avoit persisté dans son opiniâtreté, réfusant de nouveau de répondre aux questions du Président. Il fut proposé là-dessus *de l'envoïer à la Prison de NEWGATE.* Quelques Membres, voulant user d'indulgence, ne furent point de cet avis. La Proposition passa cependant à la pluralité de 180 voix contre 128; & la Résolution prise en conséquence, portoit: *Que le S.* Paxton *seroit conduit immédiatement de chés le Sergent d'Armes, dans la Prison de* Newgate: *Que persone ne seroit admis à lui parler, excepté sa Femme: Qu'il ne seroit permis à qui que ce fût de parler à sa Femme, que du consentement de la* Chambre; *& qu'on auroit attention à ce qu'elle ne lui fournît ni encre, ni plume, ni papier.* La conduite extraordinaire de ce Solliciteur ne manqua pas de donner sujet à bien des raisonemens; sur tout quand on sut dans le Public, surquoi le Committé secret avoit voulu l'interroger. Il s'agissoit de lui faire rendre comte de trois millions Sterling, qui se trouvoient en Nonvaleur depuis l'année 1732, jusqu'à l'année 1741, & dont il n'y avoit ni Comte, ni Décharge dans les Livres de la Tréforerie, ni dans ceux de l'Echiquier; ensorte que l'on ne pouvoit être instruit de l'usage de ces Sommes, que par le S. *Paxton*, emploïé par le Comte d'*Orford* aux dépenses les plus secrètes de ces deux Bureaux. On vouloit sur tout savoir de lui le sujet, pour lequel on avoit fait en 1732 une Remise de 200 mille Liv. Sterl. en *Italie.* En attendant qu'on pût l'engager à répondre, il y eut ordre de le garder fort étroitement; & même un des Membres du Committé proposa de lui donner le Pressoir; la seule espèce de Question qui soit admise par les Loix d'*Angleterre.* On étend par terre le Patient, & l'on lui pose sur le ventre une Pierre de 2 à 300 Livres pesant, que l'on y laisse pendant un certain tems, ou jusqu'à ce qu'il ait confessé ce qu'on lui demande.

Il refuse de nouveau de répondre & est envoïé en prison. 26 Avril.

Sur quoi l'on vouloit l'interroger.

Il est ordonné que le Committé secret s'assemblera tous les jours. Avril.

L'obstination ou la constance de cet Homme à ne pas répondre, anima de plus en plus les Ennemis du Comte d'*Orford.* Ils obtinrent de la *Chambre* que le Committé secret continueroit tous les jours ses séances, même pendant l'intervalle des Ajournemens des *Chambres.*

Rapport du Committé secret sur l'inutilité de ses recherches, & Résolution d'un Bill à ce sujet. 24 Mai.

Le 24 de Mai, le Lord *Limmerick* fit ce rapport de la part du Committé; *Qu'il avoit cité & interrogé de la manière la plus solemnelle les Persones impliquées dans l'Affaire dont il s'agissoit : Que les recherches auroient été continuées avec le même zèle, & selon toute apparence, avec le succès qu'on s'en étoit promis, sans l'opiniâtreté du S.* Paxton, *lequel avoit refusé de répondre aux Interrogations touchant une Somme de* 500 *Liv. Sterl., qu'il avoit remise au S* Jean Jones, *afin de l'emploïer à favoriser l'Election du S.* Jean Boteler, *en qualité de Membre du* Parlement *pour* Wendower, *dans le Comté de* BUKS: *Que cette Somme, délivrée par le S.* Paxton *en* 1735, *n'avoit point été considérée par lui comme une dète, puisqu'il n'en avoit exigé ni quittance, ni reçu : Que loin de là, ce Solliciteur, avoit été regardé comme une Persone à qui l'on pouvoit s'adresser, pour obtenir de l'argent en faveur des Elections : Que le S.* Paxton, *en refusant de répondre aux choses, sur lesquelles il étoit interrogé, avoit déclaré,* qu'il ne vouloit point donner des réponses qui pussent tendre à sa propre accusation : *Qu'il avoit persisté dans son refus, malgré l'assurance que le Président du Committé lui avoit donné, qu'on ne se serviroit point de ses Réponses contre lui-même : Qu'enfin, cette Affaire se trouvant dans les circonstances que l'on vient de dire, le Committé prenoit le parti de remètre le tout à la considération de la* Chambre, *afin qu'elle règlât ce qu'il seroit convenable de faire à cet égard.* Ensuite, de l'avis du Lord *Limmerick*, il fut proposé *de porter un* BILL *pour mètre à couvert de toutes recherches les persones qui feroient des découvertes touchant la disposition des deniers Publics, ou concernant d'autres Affaires relatives à la conduite de* ROBERT Comte d'ORFORD. Cette Proposition excita des débats, qui firent voir combien le Comte avoit encore d'Amis : mais leurs efforts furent vains & l'affirmative l'emporta de 251 voix contre 128. Nous avons vu plus haut quel fut le sort de ce *Bill*, dans la *Chambre-Haute*. Il faut ajouter ici, que le 6 de Juin, les *Communes* mécontentes de ce que les *Seigneurs* l'avoient rejeté, nommèrent à la pluralité de 165 voix contre 159 un Committé, pour chercher des exemples de *Bills* pareils. Le lendemain, le Lord *Hillsborough* fit rapport à la *Chambre* des différens Exemples de cette nature trouvés par le Committé dans les Journaux de la *Chambre-Haute*. Sur quoi l'on proposa, de résoudre; *Que le refus, fait par les* Seigneurs *de concourir avec les* Communes *dans un* Acte de Pardon *nécessaire pour poursuivre efficacement la Recherche commencée par le Committé secret, étoit un obstacle à la justice, & pouvoit devenir fatal à la Nation.* Après quelques débats la Proposition fut rejetée à la pluralité de 245 voix contre 193. Il y eut encore, comme je l'ai dit plus haut, un autre *Bill* relatif aux opérations du Committé secret, dont le but étoit d'établir un Committé pour l'examen des Comtes Publics, & qui fut rejeté par les *Seigneurs*. Ce BILL fut ordonné dans les premiers jours de Mars. Le 30, on ordonna qu'il fût mis au net, & l'on résolut en même tems; *Que les Commissaires pour l'examen des Comtes Publics seroient au nombre*

Le Bill aïant été rejeté par les Seigneurs, les Communes font compulser les Journaux de la Chambre-Haute, pour trouver des exemples pareils 6 Juin.

Proposition faite en conséquence de cette recherche, rejetée. 7 Juin.

Committé pour l'examen des Comtes Publics. 30 Mars; 5, 6 Avril.

de sept, tous Membres de la Chambre: *Qu'ils seroient choisis par Balotes: Que l'on en dresseroit les Listes pour le 5 d'Avril; & qu'aucune persone, possèdant quelque Emploi lucratif, ou comtable au Roi, ne pourroit être du nombre de ces Commissaires.* L'Election de ce Committé se fit le 3 d'Avril, & fut déclarée le 6. Il étoit composé des Chevaliers *Robert Corbet* & *Guillaume Middleton*, & des Sieurs *Jaques West*, *Charles Hamilton*, *George Greenville*, *Edouard Hooper*, & *Jean Beauc.* Je ne dois pas oublier de dire que le jour que le Lord *Limmerick* fit le rapport du Committé secret, il fut proposé de faire imprimer ce Rapport. La Proposition ne passa point; & les Ennemis du Comte d'*Orford*, pour que l'on fût instruit dans le Public de ce qu'il renfermoit à son sujet, en répandirent des Copies manuscrites. On y voïoit entre autres choses; *Que le Comte* d'Orford *avoit fait un abus manifeste de l'autorité qu'il avoit dans la Trésorerie. Qu'il paroissoit par d'exactes recherches qu'on avoit dépensé jusqu'à 57 mille* 100 *Liv. Sterl. en Pensions, Gratifications & Récompenses données à differens Ecrivains & Auteurs de Papiers Publics, qui avoient prêté leur plume en faveur du précèdent Ministère: Qu'il paroissoit aussi que le Comte* d'Ila *avoit été le plus emploïé pendant le même Ministère, pour favoriser les Elections du Parti de la Cour, & qu'on lui avoit remis la Somme de* 37 *mille Liv. Sterl., pour faire réussir les Elections du dernier* Parlement: *Que le Comte* d'Orford *s'étoit approprié pour son usage particulier, & sans en rendre aucun comte, la Somme d'un million* 388 *mille* 600 *Liv. Sterl.: Que dans le tems même de sa Démission, il avoit retiré de l'Echiquier la Somme de* 23 *mille* 640 *Liv. Sterl.: Que le Chevalier* Charles Wager *avoit païé secretement par ses ordres* 15 *cens Liv. Sterl., au* Grand-Bailli de Westminster, *pour l'engager à ne point exécuter à la rigueur les ordres qu'il pourroit recevoir contre le Comte* d'Orford: *Que les prévarications rapportées ci-dessus, montoient à un million* 507 *mille* 840 *Liv. Sterl.: Que c'étoit tout ce que le Committé avoit pu découvrir jusqu'alors, par rapport à l'Administration des Deniers Publics; & qu'il remètoit à la justice & à l'équité du* Parlement, *à prononcer sur des faits de cette importance.* Voilà tout ce qui se passa dans cette Séance, au sujet du célébre Chevalier *Robert Walpole*, devenu Comte d'*Orford*.

Le Rapport du Committé est rendu public par les Adversaires de la Cour.

Le 26 de Juillet, le *Roi* mit fin à cette Séance du *Parlement*, par ce Discours.

Clôture de la Séance. 26 Juillet.

Discours du Roi.

« MILORDS ET MESSIEURS,

Cette Séance a duré si longtems au de là des Séances ordinaires, & la Saison est déja si fort avancée, que je me persuade que vous êtes tous bien aises de gouter quelque repos. Au commencement de cette Séance, je vous informai des efforts que j'avois faits pour procurer un Accommodement entre les Puissances, dont l'union étoit très nécessaire dans cette conjoncture critique. Le Traité *qui vient d'être conclu entre la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Prusse, *sous ma Médiation*,

I. PREM. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

est tout à fait à l'honneur de la Grande-Bretagne, *& doit indubitablement produire les meilleurs effets pour la Cause commune. Le succès qu'ont eu les* Armes Autrichiennes *en* Allemagne, *la jonction des Troupes du* Roi de Sardaigne, *à celles de la* Reine de Hongrie *en* Italie, *la disposition favorable où sont les* Etats-Généraux *& d'autres grandes Puissances, doivent être, après Dieu, principalement attribués à la généreuse assistance donnée par cette Nation à ses anciens & naturels Alliés. Ces heureux évènemens ne peuvent qu'encourager nos Amis, en établissant la réputation de nos Forces & notre juste influence dans les Affaires du dehors. Si pour mieux soutenir & défendre la* Reine de Hongrie *& pour assurer la Balance du Pouvoir, ce que le* Parlement *m'a recommandé d'une manière si particulière, il devenoit nécessaire que je contractasse de nouveaux engagemens, ou que je prisse de nouvelles mesures, je comte que votre zèle & votre persévérance dans une si juste cause me mètront en état de les remplir. Dans le cours de ces grandes Affaires, j'ai été & je serai toujours attentif à poursuivre avec la plus grande vigueur la Guerre contre* l'Espagne, *comme étant d'une extrême importance pour le Commerce & la Navigation de mes Sujets, que j'aurai toujours un soin tout particulier d'encourager & de protéger.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

L'unanimité, le zèle & la promtitude avec lesquels vous avés accordé des Subsides *si considérables pour le service de l'année courante, demandent que je vous en fasse mes remerciemens particuliers. Ce sont de nouvelles preuves de votre zèle envers ma Persone & de la part que vous prenés au véritable intérêt de votre Patrie. Le succès, avec lequel on a levé ces* Subsides, *doit convaincre tout le monde du Crédit établi dans cette Nation.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai la plus juste confiance en l'affection de mon Peuple & je ne manquerai pas de la cultiver par une attention continuelle à maintenir ses Droits & ses Libertés, ainsi qu'à contribuer à son bonheur. Faites vos efforts dans vos Provinces pour que mes bonnes intentions y soient pleinement connues, pour y calmer & dissiper toutes animosités & toutes divisions, pour défendre mon autorité & mon Gouvernement, & pour conserver la paix & le bon ordre dans le Roïaume.

Ensuite le Lord Chancelier, par ordre du *Roi*, prorogea le *Parlement* jusqu'au 27 de Septembre suivant.

II. EN JANVIER; le 3, mourut le Chevalier *Jean Wils*, Chevalier du *Bain*, Général des Forces du *Roi*, Membre du Conseil-Privé, Lieute- II. AFFAIRES DIVERSES.

Mort du Chevalier Jean Wills. Fevrier.

nant-Général de l'Artillerie, Colonel du premier Régiment des Gardes à pied, & Membre du *Parlement* pour *Temess* dans le Comté de *Devon*.

Mort du Duc d'Ancaster. 12 Janvier.

Le 12, le Duc d'*Ancaster*, Grand-Chambellan d'*Angleterre* & Membre du Conseil-Privé, mourut à *Londres*.

Embargo en Irlande. 31 Janvier.

Le 13, le Duc de *Devonshire*, Viceroi d'*Irlande*, fit publier à *Dublin* une Proclamation, pour continuer l'Embargo général sur tous les Vaisseaux chargés de Provisions pour les Païs étrangers; excepté ceux qui seroient chargés de Beurre, lesquels cependant ne seroient exemts de l'Embargo que jusqu'au 26 de Fevrier.

Le Comte d'Harrington Président du Conseil; le Lord Carteret Secretaire d'Etat, &c. 25 Février.

EN FEVRIER; le 25, le Comte de *Harrington*, déclaré Président du Conseil-Privé, y prit séance en cette qualité. Le Lord *Carteret* y prit aussi séance, après avoir prêté serment comme Secretaire d'Etat. Le S. *Hambury Williams*, y prêta de même serment en qualité de Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Hereford*.

Le Marquis de Twedale Secretaire d'Etat; le S. Sandys Chancelier de l'Echiquier. 27 Fevrier.

Le 27, le Marquis de *Twedale* & le S. *Samuel Sandys*, nouvellement nommés, le premier, Secretaire d'Etat, & le second, Chancelier de l'Echiquier, prêtèrent serment dans le Grand-Conseil qui se tint à *Saint-James*.

Douane d'Anstruther pillée. Fevrier.

Dans ce mois, la Douane d'*Anstruther* en *Ecosse* fut forcée par quelques Particuliers armés, lesquels enlevèrent toutes les Marchandises qu'ils y trouvèrent.

Ordre aux Officiers de Minorque de s'y rendre. 13, 16 Mars.

EN MARS; le 13, le Major-Général *Anstruther*, Député-Gouverneur de l'Ile de *Minorque*, le Major-Général *Handasyd*, Gouverneur du Fort de *Saint-Philippe*, eurent, ainsi que plusieurs autres Officiers de la Garnison de cette Colonie, ordre de s'y rendre incessament. Ce fut une suite de ce que l'on a vu qui s'étoit passé dans le *Parlement* à leur sujet. Ces Officiers partirent le 16.

Ordre de fortifier les Côtes d'Irlande. 20 Mars.

Le 20, on expédia des ordres pour mètre en état toutes les Fortifications des Côtes d'*Irlande*, lesquelles avoient été d'une grande utilité pendant les Guerres avec la *France* sous les Règnes de *Guillaume III* & d'*Anne*.

Gouvernement donné. 26 Mars.

Le 26, le Comte d'*Hereford* fut nommé Gouverneur de l'Ile de *Guernsey*, du Château des *Cornètes* & des autres Iles & Forts qui en dépendent.

Le Comte de Stairs fait Maréchal de Camp Général, &c. 31 Mars.

Le 31, le *Roi* nomma le Comte de *Stairs*, Maréchal-de-Camp-Général de toutes ses Forces de terre. Quelques jours auparavant, il l'avoit choisi pour son Ambassadeur auprès des *Etats-Généraux*; & ce même jour 31, il fixa ses Appointemens à 100 Liv. St. par semaine, non compris les extraordinaires; & lui fit donner 15 mille Liv. St. pour ses Equipages, & 3 mille pour sa Vaisselle.

Souscription en

EN AVRIL; le 10, à l'imitation de ce que le *Parlement* avoit fait en faveur

II. AFFAIRES DIVERSES.

faveur de la *Reine de Hongrie*, plusieurs Dames de la première considération ouvrirent une Souscription de 100 mille Guinées. La Duchesse de *Malborough* souscrivit la première pour 3 mille, & exhorta toutes les Dames à suivre son exemple jusqu'à ce que la somme fut complète. faveur de la Reine de Hongrie. 10 Avril.

Le même jour, le Comte de *Carlisle* fut nommé Viceroi d'*Irlande* à la place du Duc de *Devonshire*; le Lord *Gower*, Garde du Sceau-Privé, à la place du Lord *Harvey*; & le Lord *Bathurst*, Trésorier de la Maison du Roi, à la place du S. *Horace Walpole*. Nouveau Viceroi d'Irlande; autres Charges données. 16 Avril.

Le 13, le Comte de *Stairs* eut l'honneur de baiser la main du *Roi*, pour avoir été fait Gouverneur de l'Ile de *Minorque*; & le même jour il s'embarqua pour la *Hollande*. Le Comte de Stairs est fait Gouverneur de Minorque & part pour la Hollande. 15 Avril.

Le 17, on envoïa des ordres en *Irlande*, pour y lever deux nouveaux Régimens. Nouveaux Régimens en Irlande. 17 Avril.

Le 27, le S. *Jean Armstrong*, Major-Général, Intendant-Général de l'Artillerie, Premier Ingenieur de la *Grande-Bretagne* & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mourut à *Londres*. Mort du Colonel Armstrong. 27 Avril

En Mai; le 2, le *Roi* nomma les Officiers Généraux qui devoient commander les Troupes, qu'il faloit faire passer en *Flandres* au secours de la *Reine de Hongrie*. Ces Troupes qui montoient à près de 20 mille Hommes, étoient composées des Régimens des *Gardes-Blancs* & de *Pembrock*, Cavalerie sur l'Etablissement d'*Angleterre*; de *Ligonier*, Cavalerie sur l'Etablissement d'*Irlande*; de 28 Compagnies des *Gardes à pied*, 10 du premier Régiment, 9 du second & 9 du troisième; des Régimens de *Hawley*, de *Campbell*, de *Honeywood*, de *Rich*, & de *Cope*, Dragons; de ceux de *Howard*, de *Cornwallis*, de *Duroze*, de *Pulteney*, de *Handaside*, de *Campbell*, de *Pierce*, de *Hare*, Infanterie, sur l'Etablissement d'*Angleterre*; de ceux de *Blith*, de *Bragg*, de *Johnson*, & de *Ponsomby*, Infanterie sur l'Etablissement d'*Irlande*; & des *Grenadiers à cheval*, commandés par le Comte de *Crawford*. Troupes destinées pour la Reine de Hongrie. 2 Mai.

Le 4, le Colonel *Lascelles* fut fait Intendant-Général de l'Artillerie, à la place du feu Major-Général *Armstrong*. Nouvel Intendant Général de l'Artillerie. 4 Mai.

Le même jour, il fut décidé dans le Conseil, que le Comte de *Stairs*, Ambassadeur & Plénipotentiaire auprès des *Etats-Généraux*, commanderoit en chef les Troupes qui passeroient en *Flandres*, & qu'il auroit sous lui les Lieutenans-Généraux *Honeywood*, *Campbell* & *Dunmore*, les Majors-Généraux *Howard*, *Cope*, *Ligonier*, *Hawley*, & d'*Albemarle*; & les Brigadiers *Cornwallis*, *Pulteney*, *Bragg*, *Huske*, *Ponsomby*, & d'*Effingham*. Le 8, le Lieutenant-Général *Honeywood* fut nommé pour commander en chef jusqu'à l'arrivée du Comte de *Stairs*. Généraux des Troupes de Flandres. 4, 8 Mai.

Le 11, le S. *Humphrey Bland* fut nommé Quartier-Maître-Général de toutes les Troupes du *Roi*, à la place du feu Major-Général *Arm-* Nouveau Quartier-Maître-Général des Troupes.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXLII.

21 Mai.

ſtrong; & il eut ordre d'aller ſervir en cette qualité dans l'Armée de *Flandres*.

Groſſeſſe de la Princeſſe de Galles; Penſion du Prince augmentée.

Le 18, le *Prince de Galles* notifia au *Roi*, que la *Princeſſe* étoit enceinte; & le *Roi*, à cette occaſion, augmenta la Penſion du *Prince* juſqu'à 100 mille Livres Sterling.

17 Mai.

Le Duc d'Argile & le Comte de Cheſterfield, &c. reparoiſſent à la Cour.

En Juin; le 11, pluſieurs Seigneurs parurent à la Cour après s'en être abſentés depuis quelque tems, Le Duc d'*Argile* & le Comte de *Cheſterfield*, qui furent de ce nombre, eurent en particulier une très longue audiance du *Roi*, qui les réçut très bien.

11 Juin.

Le S. Guillaume Pulteney, fait Pair de la Grande-Bretagne.

29 Juin.

Le 29, on paſſa au Sceau la Patente par laquelle le *Roi* créoit le S. Guillaume Pulteney, *Pair de la Grande-Bretagne*, ſous le Titre de *Comte de Bath*. Ce Patriote ſi célèbre, que nous avons vu refuſer d'accepter l'Emploi qu'il voudroit choiſir, & vouloit reſter dans la *Chambre des Communes* pour y ſervir le *Roi* plus utilement que dans aucun Poſte, ne put réſiſter à la tentation d'aller dans la *Chambre-Haute* figurer au rang des *Seigneurs*; & par conſéquent il ſe rendit pour toujours inutile au Parti de la Nation, dont il avoit juſqu'alors ſoutenu les intérêts avec un zèle qui l'avoit comblé de gloire. Il ne changea cependant point de ſentimens, ſi l'on s'en rapporte au Diſcours qu'il fit aux *Seigneurs* le jour qu'il entra pour la première fois à la *Chambre-Haute*. Il leur dit, entre autres choſes, ces paroles remarquables; Milords, *le* Roi *m'aiant revêtu d'une Dignité qui me procure l'honneur de prendre ſéance parmi vous, c'eſt avec bien de la ſatisfaction que j'en profite aujourd'hui pour la première fois. J'apporte dans cette* Chambre *les mêmes ſentimens, que j'ai eus dans celle des* Communes. *J'y apporte le même amour pour la gloire de la Nation, le même zèle pour ſa liberté & ſon indépendance, la même fidélité & le même attachement pour le* Roi *& la Famille Roïale. C'eſt en perſiſtant dans de tels ſentimens, que je me flate de répondre à l'honneur que le* Roi *m'a fait, & au précieux avantage, dont je jouis, de me voir placé parmi vous.*

Charges Militaires données.

6 Juillet.

En Juillet; le 6, le S. *George Wade*, Général de Cavalerie, fut fait Lieutenant-Général d'Artillerie, à la place du feu Chevalier *Charles Wills*, & le S. *Thomas Laſcelles*, premier Ingénieur de la *Grande-Bretagne*, à la place du feu Major-Général *Armſtrong*.

Charge donnée.

7 Août.

En Aout; le 7, le Comte de *Lincoln* fut fait Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté de *Cambridge*.

Laine d'Eſpagne arrivée à Briſtol & à Dublin.

7 Août.

Le 26, deux Navires chargés de Laine d'*Eſpagne*, arrivèrent de *Bilbao* à *Briſtol*; ce qui fit d'autant plus de plaiſir que les Ouvriers en Drap fin étoient depuis aſſés longtems ſans occupation. Le même jour, un autre Vaiſſeau chargé de Laine d'*Eſpagne* arriva à *Dublin*.

Jeune ordonné.

26 Septembre.

En Septembre; le 26, il ſe tint un grand Conſeil à *Kenſington*, dans lequel le *Roi* ordonna que l'on publiât deux Proclamations, l'une pour l'*Angleterre* & l'autre pour l'*Ecoſſe*, afin d'y faire obſerver, le 21 d'Octo-

bre un jour de Jeûne pour implorer la bénédiction de Dieu sur les Armes du *Roi*. On écrivit le même jour en *Irlande*, pour que ce Jeûne y fût observé en même tems que dans la *Grande-Bretagne*.

EN OCTOBRE; le 9, le Docteur *Hugh Boulter*, Archevêque d'*Armach*, & Primat d'*Irlande*, mourut à *Londres* dans un âge très avancé. Le Docteur *Hoadley*, Archevêque de *Dublin* lui succéda; & ce dernier Archevêché fut donné au Docteur *Rundle*, Evêque de *Derry*. Mort de l'Archevêque d'Armach. 9 Octobre.

Le 15, le S. de *Wasenberg*, Ministre de *Suède*, eut audiance du *Roi*, qu'il pria, au nom du Roi son Maître, d'emploïer ses bons offices pour pacifier les troubles dans le *Nord* & pour procurer une Paix honorable & sure entre les Courones de *Suède* & de *Russie*. La Médiation du Roi demandée pour la Suède. 15 Octobre.

EN NOVEMBRE; le 10, le *Roi* entra dans la soixantième année de son âge. Age du Roi. 10 Novembre

EN DECEMBRE; le 11, on conclut à *Moscou* un *Traité d'Alliance défensive* entre la *Czarine* & le *Roi*. Le voici. Traité d'Alliance défensive avec la Czarine. 11 Décembre.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

D'AUTANT que la Très Sérénissime, Très Haute & Très Puissante Princesse & Dame ELISABETH *I*, Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies, &c. *& le Très Sérénissime, Très Haut & Très Puissant Prince & Seigneur* GEORGE *II*, Roi de la Grande-Bretagne, *&c. ont considéré combien il pourroit être utile & salutaire à leurs Etats & Sujets respectifs, & combien aussi il pourroit contribuer au maintien de la tranquillité générale de l'*Europe, *& particulièrement de celle du* Nord, *non seulement de cultiver par toutes sortes de bons offices, comme elles ont fait jusqu'ici, une union étroite entre elles, comme aussi d'étendre les obligations de leur amitié & de la rendre plus effective & plus efficace aux cas qui pourroient arriver, en pourvoïant à leur sureté réciproque par un* Traité d'Alliance défensive: *Pour cet effet, leursdites Majestés ont trouvé à propos de nommer & d'autoriser les Ministres de part & d'autre, c'est-à-dire, Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *a nommé comme Plénipotentiaires de sa part; son Vice-Chancelier de l'Empire, Conseiller-Privé actuel, Sénateur & Chevalier des Ordres de* Saint-André, *de l'*Aigle Blanc *& de* Saint-Alexandre; Alexei, *Comte de* Bestouchew-Rumin *& son Conseiller-Privé & Chevalier de l'Ordre de* Saint-Alexandre, Charles de Brevern; *& Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *a nommé comme Plénipotentiaire de sa part le Chevalier Baronet* Cyril Wych, *son Ministre Plénipotentiaire auprès de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *lesquels aiant conféré ensemble, en vertu de leurs Pleins Pouvoirs respectifs, sont convenus des Articles suivans.*

ARTICLE I. Il y aura pour toujours entre Sa Majesté Impériale de toutes les Russies *& Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne, *leurs Héritiers &*

Successeurs, comme aussi entre leurs Roïaumes, Païs, Etats, Peuples & Sujets, par tout, tant par Mer que par Terre, une fidèle, ferme & perpétuelle Amitié, Alliance & Union; & on sera si éloigné de côté & d'autre de se faire aucun tort ou dommage qu'on s'évertuera à avancer les intérêts mutuels & à maintenir l'un & l'autre réciproquement dans les Roïaumes, Provinces, Etats, Droits, Commerce, Immunités & Prérogatives quelconques, dont elles se trouvoient en possession avant l'année 1741, ou qu'elles pourroient aquérir par des Traités.

II. Pour cet effet, il est convenu qu'en cas que dans le tems à venir Leursdites Majestés ou tenans d'elles, fussent attaquées par Mer ou par Terre par qui que ce soit, elles se prêteront, d'abord après la réquisition faite, les secours nécessaires, lesquels seront réglés, tant par rapport à l'espèce qu'à la quantité, par ce qui est stipulé ci-après dans les Articles suivans de ce Traité.

III. Sa Majesté Impériale de toutes les Russies *& Sa* Majesté Britannique *déclarent dès à présent, qu'elles n'entendent, en contractant cette* Alliance, *offenser ou faire aucun tort à qui que ce soit, mais que c'est au contraire leur unique but & dessein de pourvoir par ces engagemens à leurs avantages & sureté réciproque, & de contribuer, autant qu'il pourra dépendre de leurs soins, à la conservation de la Paix générale de l'*Europe, *& sur tout de celle du* Nord, *pour lesquelles fins elles s'emploieront le plus efficacement qu'il leur sera possible & s'entrecommuniqueront leurs idées & conseils à cet effet.*

IV. Comme le principal dessein & but de cette Alliance *est de se garantir mutuellement de toute invasion, tort & dommage, & comme chacune des Hautes Parties Contractantes ne souhaite rien plus ardemment que de pouvoir toujours remplir cet engagement réciproque, de la manière qui sera la plus avantageuse à son Allié, selon les moïens que Dieu leur a mis respectivement en main; Et comme les Forces naturelles de la* Russie *consistent en Troupes de Terre & celles de la* Grande-Bretagne *principalement en Vaisseaux de guerre, on est convenu que si Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *étoit attaquée ou troublée dans ses Roïaumes, Provinces, Etats ou Possessions quelconques, de sorte qu'elle trouvât nécessaire de requérir l'assistance de son Allié, Sa* Majesté Britannique *lui envoiera d'abord une Escadre de 12 Vaisseaux de guerre & de ligne, portant 700 Canons, selon la Liste suivante; deux Vaisseaux de 70, faisant ensemble 140 Canons & 960 Hommes d'Equipage; six Vaisseaux de 60 Canons, faisant 360 Canons & 2 mille 400 Hommes d'Equipage; quatre Vaisseaux de 50 Canons, faisant 200 Canons & 1200 Hommes d'Equipage; le tout, 12 Vaisseaux, 700 Canons, 4560 Hommes d'Equipage. Cette Escadre sera duement équipée & armée en Guerre, lequel secours lui sera pareillement continué pendant tout le tems que ladite attaque, ou trouble durera: Et de l'autre côté, si Sa* Majesté Britannique *étoit attaquée ou troublée dans ses Provinces, Roïaumes, Etats ou Possessions, de sorte qu'elle trouvât nécessaire de requérir l'assistance de son Alliée, Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *lui envoiera d'a-*

bord dix mille Hommes de Pied & deux mille de Cavalerie, lequel secours lui sera continué de la part de Sa Majesté Impériale *pendant tout le tems que ladite attaque ou trouble durera.*

V. Mais si la nature de l'attaque ou invasion étoit telle, que la Partie attaquée ou envahie ne trouvât convenable de demander les secours spécifiés, stipulés dans l'Article précèdent, comme n'étant pas propres pour sa défense, lesdites Hautes Parties Contractantes, pour se donner en tout des preuves de leurs intentions sincères & amiables l'une envers l'autre, sont convenues par cet Article, que ledit cas existant, elles se secoureront reciproquement, après la réquisition faite, de la manière suivante; c'est-à-dire; si c'étoit Sa Majesté Impériale de toutes les Russies *qui se trouvât attaquée, Sa* Majesté Britannique *lui feroit païer la somme de* 50 *mille Roubles*, Monnoie Russiène, *par an, pendant tout le tems que le trouble ou l'attaque qui aura causé ladite demande de la part de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *durera, pour lui aider à soutenir les dépenses de la Guerre; & si c'étoit Sa* Majesté Britannique *qui fût attaquée, Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *fournira la même somme d'argent, par an, pendant tout le tems que l'attaque ou trouble, qui aura causé cette demande, durera.*

VI En cas que la Partie requise, après avoir prêté l'assistance stipulée par le IV Article de ce Traité, *vînt à être attaquée elle-même, de sorte qu'il lui fût nécessaire de rappeller ses Forces pour sa propre sureté, il lui sera libre de le faire, deux mois après qu'elle en aura duement averti la Partie requérante; & il est aussi stipulé que, si la Partie requise se trouvoit au tems de la réquisition impliquée elle-même dans une Guerre, de sorte qu'il fût absolument nécessaire de retenir chés elle pour sa propre sureté & défense, les Forces qu'elle devoit fournir à son Alliée en vertu de ce* Traité, *ce cas arrivant, ladite partie requise sera dispensée, tout le tems que ladite nécessité durera, de fournir le secours susmentioné.*

VII. Les Troupes Auxiliaires de la Russie *seront pourvues d'une Artillerie de Campagne à deux pièces de trois Livres par Bataillon & de Munitions de guerre, & seront aussi païées, remplacées & recrutées par Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *mais Sa* Majesté Britannique *leur fournira les portions, c'est-à-dire, une Livre de Viande par jour, du Pain ou à sa place* 60 *Livres de Farine de Sègle par mois, le poids comté sur le pied d'*Hollande, *& les Rations en Fouragé, Avoine, Foin, &c., selon l'*Etat Militaire Russien *& en* Poids Hollandois, *de même que les Quartiers nécessaires; le tout sur le pied que ces Troupes sont accoutumées d'être entretenues de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies.

VIII. En cas que lesdites Troupes Auxiliaires de la Russie, *étant demandées par Sa* Majesté Britannique, *dussent marcher par terre, comme il pourroit être indispensable que lesdites Troupes passassent au travers des Etats de quelques autres Puissances, Sa* Majesté Britannique *aura soin de leur procurer un libre*

passage, leur fournissant le Pain & le Fourage, de la manière qu'il est stipulé dans l'Article précèdent de ce Traité; *& lorsqu'elles auront à passer la mer, Sa* Majesté Britannique *prendra sur elle de les transporter dans ses propres Vaisseaux, ou bien de fournir les frais de ce transport, ce qui se doit aussi entendre, tant à l'égard des Recrues que Sa* Majesté Impériale *sera obligée d'envoïer auxdites Troupes, selon l'Article précèdent, que du retour de ces* Troupes Russiènes, *lorsqu'elles seront renvoïées par Sa* Majesté Britannique *ou rappellées par Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *pour sa propre défense, selon l'Article VI de ce* Traité. *Il est de plus stipulé que dans ce cas, ou de rappel ou de renvoi de cesdites Troupes, un Convoi suffisant de Vaisseaux de guerre les escortera pour la sureté de ces Troupes.*

IX. LORSQUE *lesdits secours seront respectivement prêtés de côté & d'autre, bien entendu que chaque Officier Commandant soit dans les Troupes Auxiliaires de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *soit dans l'Escadre que Sa* Majesté Britannique *doit fournir à la* Russie, *garde le Commandement qui lui a été confié, le Commandement général appartiendra indispensablement à celui que la Partie requérante nommera pour cela, à condition qu'on n'entreprendra rien d'important qui ne soit auparavant examiné & résolu dans le Conseil de Guerre & en présence du Général & des Officiers Commandans de la Partie requise.*

X. ET, *pour qu'il n'y ait point d'inconvénient ni d'erreur par rapport au rang & caractère, la Partie requérante fera connoître à tems quel Chef elle emploiera pour le Commandement général, soit de la Flote, soit des Troupes de terre, afin que la Partie requise puisse règler & proportionner le rang & caractère de celui qui doit commander les Troupes Auxiliaires ou les Vaisseaux.*

XI. LES *Forces Auxiliaires auront leurs propres Ministres ou Prédicateurs & le libre exercice de la Religion; elles ne seront jugées pour tout ce qui a rapport au Service Militaire, que selon les Loix de la Guerre, & selon les Ordonnances de leur propre Païs: mais, en cas qu'il y eût des disputes entre les Officiers, ou les Communes des Forces combinées, on les examinera & débatera par des Commissaires en nombre égal des deux Parties; & les coupables seront punis, selon les Articles de Guerre de leur Maître, de même sera-t'il permis au Général, aussi bien qu'au reste des Forces Auxiliaires, d'entretenir une correspondance libre en leur Patrie, soit par des Lettres, soit par des Exprès.*

XII. LES *Forces Auxiliaires de côté & d'autre seront tenues ensemble, autant que cela pourra se faire; &, pour que lesdites Troupes Auxiliaires ne soient pas assujéties aux fatigues plus que les autres, & qu'il y ait dans toutes les Expéditions & Opérations une égalité entière, le Général en Chef sera tenu d'observer dans tous les Commandemens une juste proportion, selon la force de toute la Flote ou Armée.*

XIII. L'ESCADRE *des Vaisseaux que Sa* Majesté Britannique *doit fournir, en vertu de cette Alliance, sera reçue dans tous les Ports de Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *où elle sera traitée le plus amiablement & pourvue de tout ce dont elle pourra avoir besoin, en païant le même prix que les*

Vaisseaux de guerre de Sa Majesté Impériale de toutes-les Russies ; *& il sera permis à ladite Escadre de retourner chaque année de la Guerre aux Ports de la* Grande-Bretagne , *dès le tems que la saison ne leur permètra plus de tenir la mer , pourvu qu'il soit stipulé formellement que toutes les fois que le cas de ce* Traité *existera , l'Escadre à fournir par Sa* Majesté Britannique *arrivera chaque année dans la* Mer Baltique *vers le commencement du mois de Mai , & qu'elle ne quittera pas cette Mer qu'au commencement du mois d'Octobre.*

XIV. La Partie requérante , en faisant la demande du secours stipulé par ce Traité , *indiquera à la Partie requise le lieu , où elle voudra qu'il se rende d'abord , & il sera libre à ladite Partie requérante de se servir du secours susdit , pendant tout le tems qu'il lui sera continué , de la manière & aux endroits qu'elle jugera les plus convenables pour son service contre l'Aggresseur.*

XV. Il est convenu que ce cas de ce Traité d'Alliance *ne sera pas étendu aux Guerres qui pourront survenir entre Sa* Majesté Impériale *& la* Porte Ottomane , *ou les* Perses *ou* Tartares *ou autres* Peuples Orientaux, *Sa* Majesté Britannique *devant être dispensée dans chacun de ces cas de fournir les secours stipulés par ce* Traité , *comme aussi de l'autre côté Sa* Majesté Impériale *ne sera pas tenue de fournir les secours stipulés par ce* Traité *pour la défense des Possessions de Sa* Majesté Britannique *en* Amérique , *ou en tel endroit que ce soit hors de l'*Europe.

XVI. On est aussi convenu , qu'eu égard à la grande distance des lieux , les Troupes que Sa Majesté Impériale *aura à fournir en vertu de cette* Alliance *pour la défense de Sa* Majesté Britannique *ne seront pas envoïées en* Espagne , *ni en* Portugal , *ni en* Italie.

XVII. Si les secours stipulés dans l'Article IV de ce Traité *ne suffisent pas , alors les Parties Contractantes conviendront , sans différer , des secours ultérieurs qu'elles devront se donner.*

XVIII. S'il arrivoit qu'on fût obligé d'avoir recours à la voie des Armes , il ne sera point fait de Paix ni de Trève , sans y comprendre celle des Parties Contractantes qui n'aura point été attaquée , en sorte qu'elle ne puisse souffrir aucun dommage en haine des secours qu'elle aura donnés à son Allié.

XIX. La présente Alliance défensive *n'apportera aucun obstacle & ne dérogera en aucune manière aux* Traités *&* Alliances *que les Parties Contractantes pourroient avoir avec d'autres Rois , Princes ou Etats , en tant que lesdits* Traités *ne seront contraires au présent* Traité , *ni à la bonne intelligence qui seront toujours observées exactement entre elles.*

XX. Leursdites Majestés sont convenues en outre qu'elles se concerteront ensemble sur l'admission de telles autres Puissances qui pourroient être disposées à entrer dans cette Alliance.

XXI. La Paix , Amitié & bonne Intelligence dureront toujours entre les Hautes Parties Contractantes : mais , comme il est de coutume de fixer un certain tems aux Traités d'Alliance Formelle , *lesdites Hautes Parties Contractantes*

sont convenues que celui-ci durera l'espace de 15 *années, à comter du jour de la signature du présent* Traité.

XXII Le présent Traité d'Alliance défensive *sera approuvé & ratifié par Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies *& par Sa* Majesté Britannique; *& les Lettres de Ratification en due forme seront échangées à* Saint-Petersbourg *dans l'espace de deux mois, ou plustôt, s'il se peut.*

En foi de quoi, les susdits Ministres Plénipotentiaires des deux côtés ont signé le présent Traité d'Alliance *& y ont apposé les Sceaux de leurs Armes. Fait à* Moscou *le* 11 *Décembre* 1742.

ALEXANDRE COMTE DE BESTOUCHEW-RUMIN.

CARL. DE BREVERN. CYR. WICH.

Articles séparés. I.

I. Article Separe'. Sa Majesté Impériale de toutes les Russies *& Sa* Majesté Britannique *aiant conclu ce jourd'hui un* Traité *entre elles, dont l'unique but & intention est de pourvoir à leur défense mutuelle & de maintenir, pour autant qu'il pourra dépendre de leurs soins, la tranquillité publique & celle du* Nord *en particulier; &, Leurs Majestés aiant considéré l'étroite amitié & alliance où chacune d'elles se trouve déja avec Sa Majesté le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *dont elles souhaitent de resserrer de plus en plus les nœuds; & Leurs Majestés, étant en même tems assurées que Sadite* Majesté Polonoise *se trouve dans les mêmes dispositions à leur égard, & qu'elle sera prête à concourir de sa part aux fins salutaires ci-dessus exprimées, elles sont convenues d'inviter Sadite Majesté, d'abord d'entrer, comme* Electeur de Saxe, *dans ce* Traité *ou dans tels Articles d'icelui qu'elle leur déclarera lui être convenables par rapport à sa situation & aux intérêts & forces de ses Païs Héréditaires, & sur lesquels Leurs Majestés se concerteront & conviendront avec Sadite Majesté le* Roi de Pologne, *& on est convenu en outre que Sa* Majesté Polonoise *venant à accéder, comme il est dessus dit, en qualité d'*Electeur, *ou à ce* Traité *en entier, ou à tels de ces engagemens dont on sera convenu avec elle, sera reputée & censée une des Parties principales Contractantes dudit* Traité. *Cet* Article séparé *aura la même force & vigueur, comme s'il étoit inséré dans ce* Traité *signé aujourd'hui, & sera approuvé & ratifié de même, & les Lettres de Ratification en seront échangées en même tems & au même lieu que celles du* Traité.

En foi de quoi, nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de nos respectifs Maîtres, avons signé le présent Article *& y avons apposé les Sceaux de nos Armes. Fait à* Moscou *le* 11 *Décembre* 1742, *&c.*

II Comme dans le Traité *d'aujourd'hui les Hautes Parties Contractantes sont convenues de se concerter ensemble sur l'admission de telles autres Puissances qui pourroient être disposées à entrer dans cette* Alliance, *d'autant que Sa Ma-*

jesté

jesté le Roi de Pologne, *comme* Electeur de Saxe, *y a été compris du commencement par un* Article séparé, *dressé de concert & selon les souhaits de ce Prince, on est convenu en outre que, quoiqu'on se réserve l'admission des autres Puissances à ce* Traité, *en conformité de ce qui en est stipulé, l'intention réciproque est d'y comprendre principalement & dès à présent Sa Majesté le* Roi de Prusse *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, *& de les y inviter de la même manière, comme Sa Majesté le* Roi de Pologne *y a été comprise, dans l'entière persuasion que cesdites Puissances se trouveront sincèrement disposées de concourir au but de ce* Traité *& au maintien de la tranquillité publique, & de celle du* Nord *en particulier. Cet* Article séparé *aura la même force & vigueur, &c.*

Assemblée de la Société Roïale, &c. 13 Décembre.

Le 13 du même mois de Décembre, la Société Roïale tint une Assemblée dans laquelle elle continua le Docteur *Martin Folck* pour Président; & fit présent au Capitaine *Middleton* d'une Médaille d'Or en reconnoissance des ingénieuses observations & des découvertes, par lesquelles il avoit enrichi l'Histoire naturelle, dans le voïage qu'il avoit fait par ordre du Gouvernement, avec un Vaisseau de guerre, pour chercher à passer à la *Chine* par le *Nord-Ouest.*

III. MARINE. Escorte pour les Vaiss. de la Comp. des Ind. Orient. 6 Janvier. Vaisseaux & Recrues pour Gibraltar; Recrues pour l'Amiral Haddock; Escadre envoïée dans La Manche. 8 Janvier.

III. EN JANVIER; le 6, les *Commissaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaisseau de guerre commandé par le Lord *Forester*, pour escorter 5 Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, qui devoient partir incessament pour leur destination. Le 8, il partit de *Spithead* pour *Gibraltar* un Vaisseau de guerre, lequel fut joint par une Chaloupe armée qui partit des *Dunes.* On embarqua pour lors à *Portsmouth* 15 cens Matelots pour recruter la Flote de l'Amiral *Haddock* & 200 Soldats pour la Garnison de *Gibraltar.* Le même jour 8, le Capitaine *Ambrose* fut nommé pour commander une Escadre de 5 Vaisseaux de guerre, avec lesquels il eut ordre d'aller croiser dans *La Manche*, pour la sureté du Commerce sur les Côtes. Le 12, les Commissaires des Vivres frétèrent quelques Bâtimens de transport pour envoïer des Provisions à *Port-Mahon.* Ils furent chargés en toute diligence, afin qu'ils pussent partir avec treize autres déja prêts, qui devoient être escortés par quelques Vaisseaux de guerre. Le même jour, le Chef d'Escadre *Lestock* arriva à *Gibraltar.* Il n'y resta que jusqu'au 16 qu'il mit à la voile pour aller joindre l'Amiral *Haddock* à *Port-Mahon.* Son Escadre étoit de 10 Vaisseaux; 2 de 90 Canons, 5 de 70, 2 de 50 & un de 20. Le 16, on expédia divers ordres aux Commandans des Vaisseaux de guerre équipés dans les Ports de l'Ouest d'*Angleterre*, pour qu'ils se tinssent prêts à partir au premier ordre. Il manquoit alors 5 mille Matelots pour complèter les Equipages des Vaisseaux destinés à servir cette année. Le même jour 16, le Chevalier *Charles*

Provisions pour Port-Mahon. 12 Janvier.

Le Chef d'Escadre Lestock joint l'Amiral Haddock. 12, 16 Janvier.

Ordres à divers Vaisseaux de se tenir prêts. 16 Janvier.

Commandement

III. MARINE.

en chef donné au Chev. Ch. Hardi. 16. Janvier. Vaisseaux équipés à Deptfort; Provisions & Recrues destinées pour l'Escadre d'Anson. 19 Janvier.

Hardi fut fait Commandant en chef de tous les Vaisseaux de guerre qui étoient dans les Rivières de la *Tamise* de *Medway* & au *Nore*. Le 19, on envoïa ordre à *Deptfort* d'équiper en toute diligence les trois Vaisseaux de guerre qu'on y avoit lancés à l'eau depuis peu. Le même jour, un autre Vaisseau de guerre eut ordre de se rendre incessament au *Nore*, pour y attendre deux Bâtimens de transport qu'il devoit escorter jusqu'à *Rio de Janeiro*, & sur lesquels on avoit embarqué des Hommes & des Provisions navales pour deux des Vaisseaux du Chef-d'Escadre *Anson*, que le mauvais état, où les tempêtes les avoient mis, avoit obligés de relâcher dans ce Port. Le 26, on recommença à presser avec plus de vigueur que jamais des Matelots pour le service de la Flote; cinq Vaisseaux de différens Ports eurent ordre de partir pour aller joindre l'Amiral *Haddock* dans la *Méditerranée*; les *Commissaires de la Marine* contractèrent avec des Particuliers, qui s'engagèrent de faire construire en toute diligence à *Liverpool* un Vaisseau de 20 Canons, & d'en faire rebâtir un autre nouvellement revenu de *La Jamaïque*; & les *Commissaires des Vivres* passèrent Contrat pour faire livrer à *Porsmouth* & à *Plymouth* mille Bœufs, outre les 12 cens que l'on devoit tuer à *Londres* pour l'avitaillement de la Flote. Le 30, il y eut ordre d'avitailler en toute diligence un Vaisseau de guerre.

Matelots pressés; Renfort pour l'Amiral Haddock; Nouveau Vaisseau; Autre rebâti; Vivres. 26 Janvier.

Vaisseau avitaillé. 30 Janvier

En FEVRIER; le 1, deux Vaisseaux de guerre, que le Capitaine *Ambrose* devoit commander, firent voile de *Plymouth*, pour aller croiser dans *La Manche*. Le 9, les *Commissaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaisseau de guerre pour escorter les Navires Marchands, qui devoient dans quelques jours faire voile pour *Lisbone*, & les autres Ports de *Portugal*. Le 20, trois Vaisseaux de guerre firent voile des *Dunes* avec les Vaisseaux de la *Compagnie des Indes Orientales*, & d'autres Vaisseaux destinés pour les Païs Etrangers. Le 22, ils en nommèrent un autre de 50 Canons pour servir d'Escorte aux Vaisseaux Marchands destinés pour la *Turquie*; une nombreuse Flote de Navires Marchands, partie le 1 de Janvier, de *La Jamaïque*, arriva à *Spithead*, aïant été convoïée par un Vaisseau de guerre de 60 Canons, qui l'avoit garantie de tout accident; un autre Vaisseau de guerre qui étoit dans cette rade, eut ordre de partir incessament pour *Madère* & *La Caroline-Méridionale*. Le 27, les *Commissaires de l'Amirauté* nommèrent un second Vaisseau de guerre pour convoïer la Flote Marchande de *Portugal*; & donnèrent ordre d'en avitailler en diligence un autre nouvellement construit à *Hull*. Le même jour il partit de *Portsmouth* un Vaisseau de guerre pour aller joindre l'Amiral *Haddock*, auquel il portoit des Dépêches importantes.

Vaisseaux partis de Plymouth. 1 Février. Escorte pour la Flote Marchande de Portugal. 9 Février. Trois Vaisseaux de guerre escortent ceux de la Comp. des Indes. 20 Février. Autres pour la Flote Marchande de Turquie; Flote Marchande revenue de La Jamaïque; Vaisseau pour Madère & La Caroline. 22 Février. Vaisseau d'escorte pour le Portugal; Autre avitaillé; Autre parti de Portsmouth. 27 Février.

En MARS; le 6, on lança à l'eau à *Detpford* un Vaisseau de 50 Canons, qu'il y avoit ordre d'équiper incessament pour l'envoïer avec quelques autres dans la *Méditerranée*; les *Commissaires de l'Amirauté* règlerent que l'on augmenteroit jusqu'à dix le nombre des Vaisseaux de guerre, destinés

Vaisseau équipé pour la Méditerranée; Augmentation des Vaisseaux contre les Armateurs Espagnols.

à donner la chasse aux *Armateurs Espagnols*, & que ces Vaisseaux croiseroient depuis le Cap *Finistére* jusqu'à la *Pointe des Terres*, sans pouvoir s'en éloigner ni entrer dans les Ports, qu'après qu'ils auroient été relevés par d'autres Vaisseaux. Le 9, on expédia des ordres pour continuer de presser des Matelots dans tous les Ports des trois Roïaumes. Le 16, on ordonna de hâter la construction des Galiotes à Bombes, qui étoient sur les Chantiers, & de faire tous les préparatifs nécessaires pour former une Escadre de 15 Vaisseaux, que l'on destinoit à servir dans *La Manche*. Il y avoit ce jour-là dans différens Ports 11 Vaisseaux prêts à mètre à la voile, pour aller en mer contre les *Vaisseaux Espagnols*. Le 21, le Roi fit une Promotion dans la Marine, & nomma le Chevalier *Charles Wager*, Vice-Amiral d'*Angleterre*, à la place du Chevalier *Jean Norris*, qui se démit; le S. *Philippes Cavendish*, Amiral de l'*Escadre-Blanche*; le S. *Edouard Vernon*, Vice-Amiral, & le S. *Lestock*, Contre-Amiral de la même Escadre; le S. *Jean Balchen*, Amiral; le S. *Nicolas Haddock*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Charles Hardi*, Contre-Amiral de l'*Escadre Bleue*; le S. *Thomas Matthews*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Chaloner Ogle*, Contre-Amiral de l'*Escadre Rouge*. Le 26, le Chef d'Escadre *Brown* fut fait Commissaire du Chantier de *Chatam*, à la place du Vice-Amiral *Matthews*. Le 27, l'Amiral *Cavendish* fut nommé pour commander l'Escadre d'observation de 14 Vaisseaux de ligne, que l'on devoit envoïer dans *La Manche*. Le 29, le Vice-Amiral *Matthews*, nommé pour remplacer l'Amiral *Haddock*, se rendit à *Portsmouth*, pour arborer son Pavillon à bord du *Namur*. Il avoit ordre de se tenir prêt à partir immédiatement après le retour de l'Amiral *Haddock*, que l'on attendoit incessament avec 5 des plus gros Vaisseaux de son Escadre. Le même jour, deux Vaisseaux de guerre firent voile pour aller à *Saint-Helène*, attendre les Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales* & les amener en *Angleterre*; & l'on donna ordre d'équiper en diligence à *Chatam* un Vaisseau de 80 Canons,

6 Mars.

Ordre de presser des Matelots. 9 Mars.

Galiotes à Bombes; Escadre de 15 Vaisseaux; &c. 16 Mars.

Promotion. 21 Mars.

Nouveau Commissaire du Chantier de Chatam. 26 Mars.

L'Amiral Cavendish Commandant de 15 Vaisseaux. 27 Mars.

Le Vice-Amiral Matthews destiné à remplacer l'Amiral Haddock; Vaisseaux de guerre envoïés au devant des Vaisseaux de la Comp. des Indes; Vaisseau équipé. 29 Mars.

En AVRIL; le 6, plusieurs Vaisseaux de 20 Canons eurent ordre d'aller croiser dans *La Manche*. Le 11, il y eut ordre d'avitailler en toute diligence un Vaisseau de 40 Canons. Le 17, on expédia de nouveau des ordres pour presser des Matelots, afin de complèter les Equipages d'une Escadre de 18 Vaisseaux de ligne, qui devoit être prête dans trois semaines, & dont le Vice-Amiral *Matthews* devoit prendre le commandement. Le 27, il mit à la voile avec 8 Vaisseaux, pour aller tenter une expédition sur la Côte de *Biscaie*. Il avoit sur son Escadre 12 Pilotes, qui connoissoient ces Parages.

Vaisseaux envoïés dans La Manche. 6 Avril

Vaisseau avitaillé. 11 Avril.

Nouveaux ordres de presser les Matelots. 17 Avril.

Départ de l'Amiral Matthews. 27 Avril.

En MAI; le 4, on ordonna qu'un grand *Yacht* seroit converti en Galère, afin de l'emploïer à nétoïer les côtes d'Armateurs. Le 5, on mit en Commission un Vaisseau de 70 Canons, nouvellement rebâti à *Chatam*, & lancé à l'eau ce jour là même. Le 8, il y eut des ordres donnés

Yacht converti en Galère. 4 Mai.

Vaisseau en Commission. 5 Mai.

Xx ij

Construction de Vaisseaux. pour construire en diligence plusieurs Vaisseaux de 20 Canons, que l'on vouloit envoïer dans *La Manche* contre les *Armateurs Espagnols*.

8 Mai

Vaisseaux partis de Plymouth 11 Juin. Le Contre-Am. Stewart arbore son Pavillon à Plymouth; il part des Vaisseaux & des Troupes pour Gibraltar, &c. 12 Juin. Escorte pour Terre Neuve. 10 Juin. Ordre d'équiper & d'avitailler 3 Vaisseaux. 29 Juin.

En JUIN; le 11, quatre Vaisseaux de guerre sortirent du Port de *Plymouth* pour aller croiser. Le 12, le Contre-Amiral *Jaques Stewart* arbora son Pavillon dans ce Port à bord du *Sandwich* Vaisseau de 70 Canons; & les Vaisseaux de guerre, les Galiotes à Bombes, avec les Bâtimens de transport chargés des Troupes destinées pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*, firent voile de la Rade de *Saint-Hélène*, accompagnées de plusieurs Navires Marchands, qui faisoient route pour *Lisbone* & pour *Oporto*. Le 18, un Vaisseau de guerre fit voile à *Plymouth*, avec les Navires destinés pour la Pêche de *Terre-Neuve*. Le 29, il y eut ordre d'équiper & d'avitailler à *Deptfort*, 3 Vaisseaux de guerre, l'un de 70 Canons, que l'on venoit d'y lancer à l'eau, l'autre de 50 Canons, & le troisième de 20.

Provisions pour Gibraltar, &c. 3 Juillet. Vaisseau en Commission; Ordre de tenir prêts les Yachts du Roi. 4 Juillet.

En JUILLET; le 3, le *Bureau des Vivres* eut ordre de faire partir incessament 500 Tonneaux de Provisions, pour l'usage de la Flote de la *Méditerranée*, & des Garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*. Le 4, on mit en Commission un Vaisseau de 50 Canons, & l'on ordonna de tenir tous les Yachts du Roi, prêts à mètre à la voile au premier avis. Le *Roi* étoit alors dans le dessein de passer en *Flandres*, pour s'aller mètre à la tête de son Armée: mais ces préparatifs devinrent inutiles. Il prit ensuite d'autres

Bâtimens frétés pour porter des Provisions, &c. 13 Juillet.

mesures. Le 13, les *Commissaires des Vivres* prétèrent 10 Navires pour transporter dans la *Méditerranée* 12 cens Tonneaux de Provisions; & l'on commença le même jour à embarquer à *Deptfort* une grande quantité des Munitions de guerre, pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*.

Deux Vaisseaux partis pour la Méditerranée. 4 Août. Vaisseau envoïé à la poursuite d'un Armateur. 13 Août. Visites des Barques des Pêcheurs François. 17 Août.

En AOUT; le 4, deux Vaisseaux de guerre de 60 Canons dècendirent la *Tamise*, afin de faire voile pour La *Méditerranée*. Le 13, on fit partir d'*Yarmouth* pour l'*Ecosse* un Vaisseau de guerre, chargé d'aller donner la chasse à un *Armateur Espagnol*, de 40 Canons & de 300 Hommes d'Equipage, lequel depuis peu s'étoit emparé de 3 *Navires Anglois* sur les Côtes de ce Roïaume. Le 17, les Officiers des Alléges des Vaisseaux de guerre eurent ordre de visiter toutes les Barques des *Pêcheurs François*, & de conduire en *Angleterre* celles qu'ils trouveroient avoir plus de monde & d'armes qu'il ne leur en faloit.

Provisions pour Gibraltar. Septembre. Vaisseau équipé. 21 Septembre. Ordre d'en construire. 25 Septembre.

Dans les premiers jours de SEPTEMBRE, trois Navires chargés de Provisions pour *Gibraltar*, partirent de *Corck*, sous l'Escadre d'un Vaisseau de guerre. Le 21, on ordonna d'équiper très promtement un Vaisseau de 70 Canons, lancé à l'eau le 15 à *Deptfort*. Le 25, il y eut ordre d'en construire en toute diligence 9 de 50 Canons.

Secret d'un Capitaine Danois pour détruire une Flote, &c.

En OCTOBRE; le 1, le S. *Molineux*, Gentilhomme très versé dans les Affaires regardant la Marine & le Commerce, présenta au *Roi* une Requête d'un *Capitaine Danois*, nommé *Markc*, par laquelle il proposoit une

méthode sure & facile, pour détruire une Flote ennemie & l'obliger à se rendre, soit en Mer, soit dans un Port. Cette Requête aiant été provisionellement approuvée par le Comte de *Winchelsea* & le Chevalier *Wager*, le *Roi* la reçut très gracieusement & la renvoïa aux *Commissaires de l'Amirauté*. Le 12, un Vaisseau de guerre partit de *Portsmouth*, pour aller donner la chasse aux *Vaisseaux Espagnols*; & l'on ordonna qu'une Chaloupe de 22 Canons & de 100 Hommes d'Equipage allât croiser sur les Côtes de *France*. Le 16, les *Commissaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers, pour 2 mille Bœufs & 10 mille Cochons, qui devoient être livrés avant *Noël*; Quatre Députés des Directeurs de la *Compagnie des Indes-Orientales* allèrent, au nom de la Compagnie, remercier les *Commissaires de l'Amirauté* du soin qu'ils avoient pris de faire escorter les Vaisseaux, qui alloient aux *Indes*, & ceux qui en revenoient. Le 23, le S. *Josiah Burchett* se démit, à cause de son grand âge, de la Charge de Principal Secretaire de l'Amirauté, qu'il exerçoit depuis plus de 45 ans. On le récompensa d'une Pension viagère de 800 Livres Sterling. Le *S. Thomas Corbert*, son Secretaire, & Membre du *Parlement*, pour *Sallash*, lui succèda. Le 26, il y eut des ordres expédiés, pour faire partir incessament de *Portsmouth*, 3 Vaisseaux de guerre de 80 Canons & 2 de 70, destinés à renforcer l'Escadre de l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*.

1 Octobre.

Vaisseaux pour croiser. 12 Octobre.

Vivres; Remerciemens de la Comp. des Indes Orientales. 16 Octobre.

Nouveau Secretaire de l'Amirauté. 23 Octobre.

Vaisseaux pour l'Amiral Matthews. 26 Octobre.

En NOVEMBRE; le 6, l'Escadre que l'on avoit assemblée à *Spithead*, eut ordre de prendre à bord tout ce qui lui pouvoit être nécessaire pour une Expédition, & de se tenir préte à mètre à la voile au premier Commandement. Cette Escadre consistoit en 14 Vaisseaux de ligne, 2 Brulots & quelques autres petits Bâtimens armés. Des Vaisseaux de ligne, 3 étoient du second rang, 6 du troisième, 2 du quatrième & 3 du cinquième. Le lendemain, il partit de cette Rade, 5 autres Vaisseaux, dont un de 80 Canons, 3 de 70 & le dernier de 50. Ils alloient renforcer l'Amiral *Matthews*, auquel on avoit précèdemment envoïé ordre de détacher 9 de ses Vaisseaux, pour aller à *Gibraltar* attendre ces 5 qu'on lui devoit envoïer. Aux environs de ce jour, il arriva dans divers Ports d'*Angleterre* un grand nombre de Bâtimens partis de *La Jamaïque*, sous l'Escorte de deux Vaisseaux de guerre, dont un avoit été forcé de s'en séparer à la hauteur de la *Nouvelle Yorck* pour y relâcher, parce qu'il avoit 4 pieds d'eau dans sa Cale, quoiqu'il fit jouer toutes ses Pompes. Il auroit même péri, sans pouvoir gagner cette Côte, sans un Matelot de l'autre Vaisseau de guerre, lequel aiant plongé, trouva la voie d'eau & la boucha. Ce Navire avoit à bord, à ce que l'on disoit plus de 100 mille Livres Sterling en espèces d'or & d'argent.

Escadre de Spithead, prête à partir 6 [illegible]

Renfort pour l'Amiral Mat[illegible]

Pendant toute cette année on laissa subsister l'ordre de presser des Matelots sans le révoquer.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Renouvellement de sa Charte; & Dividende. 21, 23, 27 Mars.

VI. LA BANQUE tint, le 21 de MARS, une Assemblée générale pour délibérer sur la Proposition, que le Gouvernement faisoit de renouveller sa Charte, moïènant 1 million 600 mille Livres Sterling. On ne décida rien, & l'Affaire fut remise à une autre Assemblée, qui se tint le 23, & dans laquelle les Directeurs firent part d'un Plan qui fut approuvé par les Intéressés, & que l'on résolut de présenter au *Parlement*. Il contenoit les moïens de satisfaire aux demandes du Gouvernement, sans déranger les Affaires de la Compagnie. L'Assemblée fut continuée au 27; & ce jour il fut résolu, *Que l'on demanderoit que la Charte de la Campagnie fût renouvellée pour 21 ans; & que l'on avanceroit ou prêteroit au Gouvernement 16 cens mille Liv. Sterl. à 3 pour cent, outre une pareille Somme prêtée au* Roi GUILLAUME, *& dont l'Intérêt avoit été réduit de 6 à 5 pour cent.* On fixa le même jour à 2 & demi pour cent, le *Dividende* échéant le 5 du mois suivant. Le 17 d'AVRIL, une autre Assemblée générale continua le S. *Stamp Brookshank* & le S. *Guillaume Fawkener*, le premier dans la Charge de Gouverneur, & le second, dans celle de Député Gouverneur. Le lendemain, on se rassembla pour choisir les 24 Directeurs. Le 23, on conduisit à la Maison de cette Compagnie, sous l'escorte de quelques Matelots, une grande quantité d'Argent apporté depuis peu de *La Jamaïque* par un Vaisseau de guerre. Le 20 de JUILLET, il fut résolu dans une Assemblée générale; *Que pour se mètre en état de païer les 16 cens mille Liv. Sterl. dues au Gouvernement pour le renouvellement de la Charte de la Compagnie, elle augmenteroit son Capital de 8 cens* 40 *mille* 4 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 5 *Den.*, *en recevant cette Somme par Souscription sur le pied de* 140 *pour* 100; *ce qui produiroit* 1 *million*, 176 *mille* 5 *Liv. Sterl.*, 19 *Sh.*, 5 *Den.*; & cette Résolution fut confirmée le 23. Dans une autre Assemblée générale du 27 de SEPTEMBRE, le *Dividende* de la demi-année échéant le surlendemain, fut fixé à 2 & 3 Quarts pour cent païables le 26 d'Octobre.

Election des Officiers. 17, 18 Avril.

Argent venu de la Jamaïque. 23 Avril.

Augmentation du fonds de la Compagnie. 20, 23 Juillet.

Dividende. 27 Septembre.

Comp. d'Afrique. Election des Officiers. 30 Janvier.

Le 30 de JANVIER, la COMPAGNIE ROÏALE D'AFRIQUE tint son Assemblée générale pour l'Election de ses Officiers. Elle continua le *Roi*, Gouverneur; le Chevalier *Bibye Lake*, Sous-Gouverneur, & le S. *Charles Haye*, Député-Gouverneur. Elle choisit en même tems ses 24 Assistans pour l'année suivante.

Comp. des Indes-Orientales. Gouvernement donné. 3 Avril. Bon état des Affaires de la Compagnie. 25 Septembre. Vaisseaux frétés. 17 Octobre. Raison du petit nombre. 23 Octobre.

Le 3 d'AVRIL, les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES nommèrent le Colonel *Halght*, Gouverneur des sept Forts, que cette Compagnie posséde sur la Côte de *Bengale*. Le 24 de SEPTEMBRE, les Directeurs délibérèrent sur les moïens de placer avantageusement l'Argent qu'ils avoient épargné depuis 10 ans; toutes dépenses faites & les Dividendes à 7 pour cent exactement païés aux Intéressés. Le 17 d'OCTOBRE, ils prirent à leur service 11 Vaisseaux pour les envoïer aux *Indes*. Comme les 21 Vaisseaux revenus cette année, avoient rapporté des Marchandises en bien plus grande quantité, que la Compagnie n'en avoit

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

jamais reçu, les Directeurs résolurent de ne faire partir l'année suivante pour les lieux de leur Commerce, que les 11 Vaisseaux qu'ils avoient arrêtés quelques jours auparavant. Le 12 Novembre, on plaida devant la *Cour du Banc du Roi*, une Cause pendante depuis plusieurs années entre la Compagnie & le Capitaine *Gostlin*, concernant la perte de la Cargaison d'un Vaisseau dont il étoit Commandant lorsqu'elle fut perdue. Après une Audiance de 5 heures, la Cour prononça en faveur de la Compagnie & condamna le Capitaine à lui païer 30 mille 203 Livres Sterling.

Procès gagné par la Compagnie. 12 Novembre.

Le 23 de JANVIER, l'Assemblée générale de la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD règla que le *Dividende* de la demi-année échue à *Noël*, seroit d'un & trois Quarts païables, le 23 ou le 24 de Février.

Comp. du Sud. Dividende. 23 Janvier.

V. Au mois de FEVRIER, un Vaisseau de guerre des Escadres d'*Amérique*, prit & conduisit à ANTIGOA un Navire dont la Charge fut estimée 40 mille Liv. Sterl., & que l'on déclara de bonne prise, quoique le Capitaine, qui étoit *François*, le réclamât comme un Navire de Sa Nation.

V. COLONIES. *Antigoa.* Vaisseau François déclaré de bonne prise. Fevrier.

Au mois de SEPTEMBRE; un Armateur de l'Ile de SAINT-KITT, aiant fait une décente dans l'Ile de *Saint-Eustache*, où les *Hollandois* ont une Colonie, en enleva une Somme considérable, sous prétexte qu'elle apparnoit aux *Espagnols*. Les *Hollandois*, regardant cette violence comme un Acte de Piraterie, envoïèrent en diligence deux Chaloupes, qui se mirent à la poursuite de l'Armateur, & l'atteignirent dans une Ile déserte, où son Equipage fut taillé en pièces. Les *Hollandois* emmenèrent à *Saint-Eustache*, le Vaisseau & deux Prises, qu'il avoit faites. Le Propriétaire de cet Armateur, présenta Requête au Général des *Antilles Angloises*, pour qu'il envoïât un Vaisseau de guerre demander aux *Hollandois* la restitution de son Navire & de ses Prises: ce qui ne lui fut point accordé.

Saint Kitt. Un Armateur de cette Ile fait une decente dans une Ile Hollandoise. Septembre.

Le 23 de JANVIER, un Armateur de RHODE-ISLAND y conduisit un *Batiment Espagnol* du port de 80 Tonneaux, aiant 10 Canons & 65 Hommes d'Equipage. Il l'avoit pris sur la Côte des *Caraques*. Le même Armateur amenoit avec lui une *Barque Françoise*, qu'il avoit prise trafiquant avec les *Espagnols*. La Charge de chacun de ces Batimens fut estimée 40 mille Livres Sterling. Cet Armateur, dans sa Course, avoit fait échouer un Navire *Espagnol* chargé de Vins & pris plusieurs petits Bâtimens de peu de conséquence. Dans le mois de MAI, un autre Armateur de *Rhode-Island* y revint avec une prise, que l'on donna pour très considérable, sans les faire connoître autrement. En SEPTEMBRE & en OCTOBRE, un autre Armateur de la même Colonie, y amena 2 *Chaloupes Hollandoises* richement chargées, dont il s'étoit emparé, prétendant qu'elles commerçoient avec les *Espagnols*; &, quelques jours après, aiant remis en mer, il ne tarda pas à revenir avec 3 *Chaloupes Espagnoles* qu'il avoit prises, comme elles retour-

Rhode Island. Prises Espagnoles & Françoises. 23 Janvier.

Autre Prise. Mai.

Prises Hollandoises & Espagnoles. Septembre & Octobre.

noient de *La Georgie* à *Saint-Augustin*. Outre leur Equipage qui consistoit en 90 Hommes, elles avoient à bord 259 Hommes de Troupes règlées. L'Armateur renvoïa les Soldats comme Prisonniers de Guerre dans une de leurs Chaloupes : mais il retint les Officiers.

Nouvelle-Angleterre. Prise Espagnole. Février. Autre prise. Mai. Autres ; Complot des Nègres. Août.

Dans le mois de FEVRIER, les Armateurs de la *Nouvelle-Angleterre* s'emparèrent d'un *Bâtiment Espagnol*, allant à *Saint-Augustin* chargé de 80 mille Pièces de huit pour le paiement de la Garnison de cette Place. En MAI, un Armateur de *Boston*, Capitale de la même Province, fit dans la Baie *Honduras* quatre prises considérables. En AOUT, un autre Armateur de *Boston* s'empara d'un Vaisseau richement chargé, lequel alloit de la *Vieille-Espagne* à *Cartagène*. Dans le même tems un Vaisseau de guerre se rendit Maître d'un *Armateur Espagnol* monté de 10 Canons, & prit au Nord de l'Ile de *Cuba* un *Navire Hollandois* chargé de Marchandises & d'Argent d'*Espagne*. Dans le même mois, les *Indiens* du voisinage de cette Colonie formèrent un projet d'égorger tous les *Habitans Européens*, des Comtés de *Sommerset* & de *Dorchester*; & de passer ensuite à *Philadelphie*, pour se joindre aux *Indiens François* & *Septentrionaux*. Ils furent dénoncés par un de leurs Complices; ce qui fit échouer leur projet.

Virginie. Vaisseaux pris par les Espagnols. Mai.

En MAI, deux *Navires Anglois* partis de la VIRGINIE furent pris & conduits à *La Havane* par une *Frégate Espagnole* de 10 Canons, laquelle avoit déja pris & fait conduire à *La Havane* cinq autres Bâtimens appartenans soit à *La Virginie*, soit aux Colonies voisines.

Philadelphie. Prises sur les Espagnols. Avril, Mai.

En AVRIL, un Armateur de PHILADELPHIE, y conduisit deux *Bâtimens Espagnols* richement chargés, dont il s'étoit rendu maître, comme ils alloient de *Barracoa* au *Cap-François*. Le mois suivant, un autre Armateur revint avec deux *Navires Anglois*, qu'il avoit pris sur les *Espagnols* au Nord de l'Ile de *Cuba*.

Nouvelle-Yorck. Vaisseau Espagnol pris. Mars.

En MARS, un Armateur de LA NOUVELLE-YORCK se rendit maître à la hauteur des *Caraques* d'un *Vaisseau Espagnol*, dont la Charge fut estimée 20 mille Livres Sterling.

Pensilvanie. Prises Espagnoles. Novembre.

Au commencement de NOVEMBRE, deux Armateurs de PENSILVANIE conduisirent dans l'Ile de *La Providence* deux *Bâtimens Espagnols*, dont l'un étoit monté de 4 Canons, de 12 Pierriers & de 62 Hommes. Sa Charge étoit estimée 33 mille Livres Sterling, sans comter les Pacotilles. L'autre, qui venoit de *Cadix*, portoit 12 Canons avec 44 Hommes d'Equipage; & sa Charge consistoit en 22 Tonneaux de Vif-Argent, plus de 200 Barriques de Vin, plusieurs Tonneaux de Fer & 10 Caisses de petites Armes; le tout estimé 10 mille Livres Sterling.

Ile de La Providence. Prise Espagnole. Juin.

En JUIN, un Armateur de l'Ile de LA PROVIDENCE, y conduisit trois *Bâtimens Espagnols*, qu'il avoit pris trafiquant sur la Côte de l'Ile de *Cuba*. Dans le mois suivant, les Habitans de LA PROVIDENCE achevèrent de

mètre

mètre leur Ile en état de faire une bonne défense; & les *Armateurs Espagnols* disparurent du voisinage.

L'Ile en état de défense, &c. Juillet.

Vers le commencement du mois d'AOUT, l'Assemblée générale de *La Jamaïque* passa un *BILL pour bâtir des Barraques, afin d'y loger mille Hommes de Troupes, & par ce moïen de se tenir en état de conserver les Etablissemens, qui étoient sous le Vent, en cas de Guerre avec la FRANCE.* Les Lettres écrites dans le même mois de cette Ile en *Angleterre*, portoient que les Marchands du Païs s'étoient extrêmement enrichis par le Commerce secret que la prise de *Porto-Bello*, les avoit mis en état de faire avec les *Espagnols* du voisinage. Dans le mois de SEPTEMBRE, quelques Habitans de cette Colonie allèrent, sous les auspices de l'Amiral *Vernon*, avec 2 Vaisseaux de guerre & 4 Bâtimens aiant à bord 400 Soldats, tenter de faire dans une Ile, près de la Terre de *Mascheto*, un Etablissement que l'on croïoit devoir être très avantageux au Commerce de toutes les Colonies. Dans le mois d'OCTOBRE, on reçut avis que les *Espagnols* armoient en diligence à *La Havane* 20 gros Vaisseaux, & qu'ils assembloient 8 mille Hommes de Troupes pour une Expédition qu'ils tenoient secrète; ce qui fit que toute la Colonie ne s'occupa de toutes parts qu'à se mètre en état de défense.

La Jamaïque. Baraques pour des Troupes. Août.

Cette Ile enrichie. Août.

Etablissement projeté dans une Ile près de Mascheto. Septembre.

Alarme de la part des Espagnols de La Havane. Octobre.

En MARS, un Armateur de LA NOUVELLE-GEORGIE, envoïé par le Général *Oglethorpe* à *Saint-Augustin* pour échanger des Prisonniers, s'empara dans son retour d'une *Chaloupe Espagnole*, partie de *La Havane* avec des Armes, des Munitions, des Habits & la Paie d'une année pour la Garnison de *Saint-Augustin.* Cette Prise fut estimée 16 mille Livres Sterling. Le 16 d'AVRIL, il y eut ordre en *Angleterre* d'embarquer 200 Hommes de Recrues pour cette Colonie. Dans le même mois, un *Navire Anglois*, parti de la Baie de *Honduras* pour *Hambourg*, prit dans les premiers jours de sa route, un *Navire Espagnol* de 100 Tonneaux, allant de *La Havane* à *La Vera-Cruz*, chargé de Cacao, de Ris & d'autres Marchandises; & il le fit conduire à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-ME'RIDIONALE. A peu près dans le même tems, un *Armateur Anglois* conduisit à *La Caroline* un *Vaisseau François* chargé de Cacao, d'Indigo, de Sucre, de Rum & de Mélasses, qu'il avoit pris à la vue de *Rhode-Island.* Le mois suivant, un Vaisseau de guerre y vint avec un *Armateur Espagnol* dont il s'étoit rendu maître, ainsi que de trois *Bâtimens Anglois* que cet Armateur avoit pris. Au commencement de Juin, un Vaisseau chargé de protéger les Côtes de *La Caroline* donna la chasse à quelques *Bâtimens Espagnols*, qu'il pressa si vivement, qu'il les força de se faire échouer. Ceux qui les montoient gagnèrent la terre avec leurs Canots; & le *Capitaine Anglois* envoïa sa Chaloupe pour s'emparer de leurs Bâtimens. Les *Espagnols* revinrent sur leurs pas, & s'étant rendus maîtres de la Chaloupe, malgré le feu du Vaisseau de guerre, ils la conduisirent à *Saint-Augustin* avec son Equipage consistant en 18 Hommes, parmi

La Caroline-Méridionale & La Nouvelle-Georgie. Prise d'une Chaloupe Espagnole. Mars.

Recrues pour La Georgie. 16 Avril.

Vaisseau Espagnol conduit à Charles-Town. Avril.

Prise d'un Vaisseau François. Avril.

Prise Espagnole. Mai.

Malheureuse expédition d'un Vaisseau de guerre Anglois. Juin.

Secours demandé par le Général Oglethorpe. 28 Juin, &c.

lesquels il y avoit plusieurs Officiers. Le 28 de JUIN, un Vaisseau parti de *Frédérica* vint à *Charles-Town* avec des Lettres du Général *Oglethorpe*, par lesquels il donnoit avis au Capitaine *Charles Hardi*, Commandant des Vaisseaux de guerre, qui pour lors étoient dans ce Port; *Que plusieurs* Bâtimens Espagnols *bien armés, étoient revenus jèter l'Ancre devant* Saint-Augustin, *dans le dessein, à ce qu'il paroissoit, de venir faire une décente dans* Georgie: *Qu'en consequence, il le prioit d'ordonner à ses Vaisseaux d'aller croiser jusqu'à la Barre de* SAINT.AUGUSTIN. Il ajoutoit: *Qu'il avoit mis un Embargo sur tous les Bâtimens & qu'il faisoit armer deux Chaloupes.* Quelques jours après il écrivit au Gouverneur de CHARLES-TOWN; *Que les* Espagnols *de* Saint-Augustin, *au nombre de 14 cens ètoient en pleine marche pour venir attaquer* La Georgie; *& qu'il demandoit l'assistance des Vaisseaux de guerre & des Forces de* LA CAROLINE-ME'RIDIONALE. On vola sur le champ à son secours. Le 19 du même mois de Juin, un Vaisseau de guerre revint à *Charles-Town* avec 4 Prises, dont l'une ètoit le fameux Armateur Don *Juan de Loon de Fandene;* lequel par ses fréquentes courses avoit beaucoup incommodé les *Anglois* dans ces quartiers-là. C'ètoit un véritable Filibustier, que ses services avoient fait Capitaine de Vaisseau de guerre. Dans l'espace de 23 ans, il avoit enlevé 38 *Navires Anglois.* Il commandoit dans l'occasion où le Capitaine *Jenkins* fut pris & eut les oreilles coupées. Avec deux petites Galères telles qu'on les a dans ce Païs, il avoit combatu un Vaisseau de guerre de 20 Canons, dont il s'ètoit rendu maître. En 1740, il avoit conduit des secours à *Saint-Augustin*, & commandé les Galères pendant le Siége que le Général *Oglethorpe* fut obligé de lever. Dans le commencement de JUILLET, les *Espagnols* entrèrent dans la *Géorgie:* mais le Général *Oglethorpe*, en aiant défait deux Corps, l'un de 300 Hommes & l'autre de 165, les obligea de se retirer. Dans le mois d'AOUT, ils revinrent avec plus de Forces faire une dêcente sur les Côtes; & le *Général Anglois* n'ètant pas assés fort pour les combatre, fut obligé de se retirer dans les Bois. Après avoir saccagé tout le voisinage de la Côte & détruit le Fort de *Saint-Simon*, ils remirent en Mer, de peur d'être surpris par les *Vaisseaux de guerre Anglois*, qu'ils savoient être partis de *La Caroline-Méridionale.* Dès qu'on y eût la nouvelle de leur départ, on leva l'Embargo que l'on avoit mis sur tous les Bâtimens Marchands: mais on ne s'en tint pas moins prêt à secourir *La Géorgie*, parce qu'on fut instruit que les *Espagnols* faisoient de grands préparatifs de Guerre à *Saint-Augustin.* Sur l'avis que l'on en eut à *La Jamaïque*, l'Amiral *Vernon* en fit partir le 25 de SEPTEMBRE, pour aller au secours de ces deux Colonies, un Vaisseau de guerre avec une Chaloupe armée & plusieurs Bâtimens de transport, chargés de 500 Soldats.

Embargo dans la Georgie.

Prise d'un fameux Armateur Espagnol. 19 Juin.

Les Espagnols entrent dans la Georgie & sont repoussés. Juillet.

Ils reviennent & ont l'avantage. Août.

On léve l'Embargo à La Caroline. Août.

Secours envoié de La Jamaïque. 25 Septembre.

ANNE'E MDCCXLII.

VI. LES petites actions de Guerre, que l'on vient de voir, auroient du peut-être trouver place ici : mais, comme je dois à présent rapporter des choses plus importantes, j'ai cru pouvoir en parler dans l'Article des *Colonies.* Commençons celui-ci par rendre comte de ce que l'Amiral *Vernon* & le Général *Wenworth* firent cette année en *Amérique.* Ils ne nous occuperont pas beaucoup de terrain. Le 26 de Janvier, les Vaisseaux de guerre & les Bâtimens de transport partis de *Corck* en *Irlande*, le 19 de Novembre 1741, arrivèrent au *Port-Roïal* de *La Jamaïque.* Les Troupes, que ces Bâtimens débarquèrent, étoient en bon état ; &, celles que l'Amiral *Vernon* avoit ramenées de sa malheureuse expédition de *Cuba* se rétablissant, il projeta de se remètre incessament en Mer pour entreprendre une nouvelle Expédition. Le 16 de Mars, il fit voile avec sa Flote, la grosse Artillerie & toutes les Troupes de terre, pour aller avec la plus grande partie de ses Vaisseaux à *Porto-Bello.* Il envoïa le Chevalier *Ogle* avec le reste à *Chiagra*, pour y débarquer quelques Troupes & marcher vers *Panama*, qu'il avoit dessein de mètre à contribution. Avant son départ, il avoit fait aller deux Vaisseaux du côté de *Garre*, pour intercepter les Vaisseaux des *Caraques.* Le 11 de MAI, il renvoïa à *Kingston* une partie des Bâtimens de transport qu'il avoit amenés ; &, résolu de garder *Porto-Bello*, il y débarqua 500 Hommes. Ensuite il envoïa quelques Vaisseaux de guerre croiser à la hauteur de ce Port, avec ordre de ne s'en pas trop éloigner, pour être toujours à portée de secourir la Garnison en cas de besoin. Son but étoit d'aller ensuite à *Kingston.* Le 27 de Juillet, le Gouvernement d'*Angleterre* résolut que cet Amiral & le Major-Général *Wenworth* seroient rappellés & que le Vaisseau, qui leur en porteroit l'ordre, partiroit le 2 d'Août. On étoit informé par les Lettres de l'Amiral & du Général, qui contenoient des plaintes réciproques, qu'ils étoient mal ensemble ; & l'on ne comtoit pas qu'avec cette mésintelligence, ils pussent exécuter rien d'important. Mais sur des Lettres, que l'on reçut du premier, le 28 d'Août, on suspendit l'exécution de la résolution que l'on avoit prise. L'Amiral demandoit un renfort de 3 mille Hommes pour l'exécution d'un projet qu'il méditoit & dont il envoïoit le plan. On avoit en *Europe* d'autres occupations ; & l'on s'inquiéta peu de le satisfaire. On ne tarda pas même à lui faire porter l'ordre de revenir. Il ne songeoit cependant en *Amérique* qu'à faire des entreprises sur les *Espagnols.* Au mois d'AOUT, le Capitaine *Laws* mit à la voile par son ordre, pour aller détruire la Ville de *Baracoa*, située sur un petit-Golphe vers le Nord de la Pointe Orientale de l'Ile de *Cuba.* Je n'ai point trouvé la suite de cette entreprise. Par des Lettres que l'on reçut dans le mois de Novembre, on apprit en *Angleterre*, que l'Amiral avoit résolu de remètre à la voile avec sa Flote pour repasser en *Europe* ; & que son dessein étoit, avant que de quiter l'*Amérique*, de prendre congé des *Espagnols*, en détruisant la For-

L'Amiral Vernon reçoit du renfort
26 Janvier.

Il part pour exécuter un projet sur Panama.
16 Mars.

Il résout de garder Porto Bello.
15 Mai.

La Cour d'Angleterre résout de le rappeller.
27 Juillet.

Cette Résolution est suspendue.
8 Août.

Entreprise sur Baracoa.
Août.

L'Amiral Vernon projète de repasser en Europe, &c.

tereſſe de *Saint-Auguſtin.* Par d'autres Lettres, reçues le 14 de Décembre & datées du 10 d'Octobre, on apprit qu'il étoit parti de *La Jamaïque* le 15 de ce mois, à bord du Vaiſſeau de guerre le *Boyne :* mais que le Général *Wenworth* n'en devoit partir que vers la mi-Décembre avec les Troupes de Terre, parce que les Bâtimens, qui devoient les tranſporter, ne pouvoient être prêts que dans ce tems-là. Le 13 du même mois d'Octobre, un Vaiſſeau de guerre arriva d'*Angleterre* à *La Jamaïque* avec les derniers ordres de la Cour pour le retour de l'Amiral & du Général, qui firent en conſéquece toutes les diſpoſitions néceſſaires pour leur prochain retour en *Europe.* De tous les projets que l'Amiral forma cette année; je ne trouve que celui ſur *Panama*, dont l'exécution fut tentée, & ne fut pas heureuſe. Les Troupes, qu'il fit débarquer, tombèrent dans une Embuſcade & furent obligées de ſe rembarquer ſans avoir entrepris rien d'utile, ou de glorieux; & cette Expédition couta d'ailleurs beaucoup de monde, par les maladies qui ſe mirent dans les Troupes & dans les Equipages. Voilà tout ce que mes Mémoires m'ont fourni ſur ce ſujet pour cette année.

Exploits du Chef d'Eſcadre Anſon.

J'ai trouvé juſqu'ici peu de choſe de certain à dire du Chef d'Eſcadre *Anſon* envoïé dans la *Mer du Sud* en 1740, avec une Eſcadre de 6 Vaiſſeaux. J'apprens ſeulement que l'Amiral *Torrès* l'avoit en vain pourſuivi; que les Vents contraires l'avoient empêché de le joindre; & que le Chef d'Eſcadre, après avoir eſſuïé pluſieurs Tempêtes, qui l'avoient ſeparé de deux de ſes Vaiſſeaux, avoit commencé par croiſer dans la *Mer du Sud ;* & qu'enſuite, s'étant approché des Terres, il avoit pillé *Païta* ſur la Côte du *Perou.* On eſtimoit le butin qu'il en avoit remporté près de deux millions de Piaſtres. Après cette Expédition, l'extrême affoibliſſement de ſon Equipage l'obligea de relâcher avec 3 Vaiſſeaux à *Fernandès*, Etabliſſement des *Portugais.* Il n'avoit plus que 50 Hommes. Il ſe pourvut dans ce Port de 200 Hommes, & fit voile avec ſes trois Vaiſſeaux pour les *Indes-Orientales.* Une *Eſcadre Eſpagnole*, qui le cherchoit, le manqua, n'étant arrivée à la hauteur de *Fernandès* que trois jours après ſon départ.

Guerre en Allemagne.

Les heureux ſuccès que les Puiſſances Alliés avoient eus en *Siléſie*, en *Moravie* & dans la *Bohème* pendant l'année 1741, animèrent la *Cour de Vienne* à chercher les moïens de prendre ailleurs ſa revanche. Un Corps d'Armée, de 20 à 22 milles Hommes, raſſemblé près de *Vienne* ſous les ordres du Welt-Maréchal Comte de *Kevenhuller*, entra le 31 de Décembre 1741, dans la *Haute Autriche* & força les *Troupes Françoiſes* & *Bavaroiſes* répandues le long de l'*Ens* de ſe retirer dans *Lintz.* Les *Autrichiens* paſsèrent la Rivière ſans obſtacle. Le *Grand-Duc* vint alors ſe mètre à la tête de cette Armée & fit attaquer *Lintz.* Le Comte de *Segur* y commandoit environ 10 mille *François*, ſans comter la *Garniſon Bavaroiſe.* Le

Les Autrichiens entrent dans la Haute Autriche. 31 Decembre, 1741.

Ils s'emparent de Lintz. 23 Janvier.

Comte de *Kevenhuller* le fit sommer de se rendre. La Place manquoit de Vivres & de Munitions : mais on comtoit d'être promtement secouru par le *Welt-Marêchal*, Comte de *Thöring*, qui commandoit une *Armée Bavaroise* & qui se préparoit à surprendre le Poste important de *Scharding*, dont un *Détachement Autrichien* s'étoit emparé depuis quelques jours. Ce Général échoua dans toutes ses entreprises, & fut si maltraité même au passage de la Rivière de *Roth*, que, sans la nuit qui survint, il auroit été totalement défait. Le Comte de *Segur* aiant ainsi perdu toute espérance de secours, capitula le 23 de Janvier, après avoir fait une défense aussi vigoureuse, que sa situation le permètoit. La seule condition onéreuse pour la Garnison qui sortit avec tous les honneurs de la Guerre, fut de ne pas servir contre la *Reine de Hongrie* pendant un an.

Le lendemain de la reddition de cette Place, CHARLES-ALBERT, *Electeur de Bavière*, fut élu *Roi des Romains*, *futur Empereur*, par deux *Electeurs* présens & les Ambassadeurs des autres. Il fut proclamé le même jour sous le nom de *Charles VII*; & le 12 de Février, il fut couroné *Empereur*. La voix de *Bohème* dont la *Reine de Hongrie* avoit prétendu faire jouir le Grand-Duc son Epoux, fut suspendue, comme on en étoit convenu dans le *Collége Electorale*. Toutes les Puissances de l'*Europe* reconnurent *Charles VII* pour légitime *Empereur*. La *Reine de Hongrie* seule attaqua son Election de nullité, dans quelques Rescrits qn'elle fit distribuer à la Diète de l'*Empire* & dans les Cours Etrangères.

L'Electeur de Bavière est élu Roi des Romains & couroné Empereur; 24 Janvier, 12 Février.

La Prise de *Lintz* fut suivie d'autres succès assés rapides. Le Comte de *Kevenhuller* détacha le 26 de Janvier, un Corps de Troupes pour s'emparer de *Passaw*, que le Comte de *Thöring* n'étoit plus en état de secourir, & que l'on trouva abandonné. La Garnison, qui étoit retirée dans le Château, capitula le lendemain. Le Comte de *Kevenhuller* marchoit cependant vers les Frontières de la *Bavière*; & détacha le Général *Berenclaw*, qui s'étant rendu maître de *Braunaw*, força les *Bavarois* d'abandonner les Portes de *Burghausen* & de *Landshut*. Enfin, il s'approcha de *Munich*; où le Baron de *Mentzel* fameux Colonel de *Hussarts* l'avoit précèdé. Les Habitans de cette Ville, qui n'étoit point fortifiée, obtinrent le 13 de Février, une Capitulation très honorable qui fut mal observée de la part du Colonel *Mentzel* & des Troupes qu'il commandoit. Cette Capitulation portoit ; *Que la Garnison se retireroit à* Ingolstadt : *Que les* Autrichiens *ne forceroient aucun des Habitans de la Ville ni des endroits voisins à porter les Armes pour le service de la* Reine de Hongrie : *Que les Etats de l'*Election, *aussi bien que cette Capitale & tout son Territoire conserveroient leurs Immunités & leurs Privilèges : Que le Palais de l'*Empereur, *ses Châteaux de* Nymphembourg *& de* Lichtenberg, *les autres Maisons de plaisance & celles des Ministres, & des Députés des Etats & de la Noblesse, ne souffriroient aucun dommage : Que les Edifices Publics en seroient de même exemts :*

Les Autrichiens s'emparent de Passaw. 26, 27 Janvier.

Ils s'emparent de Braunaw de Burghausen & de Landshut, au commencement de Fevrier.

Munich capitule & la Capitulation est mal observée. 13 Février, &c.

Qu'on n'enleveroit aucun des Meubles ni des autres Etats appartenans, à Sa Majesté Impériale : *Qu'on laisseroit subsister ses Haras, & que les* Autrichiens *ne pourroient point en tirer de Chevaux : Qu'ils ne pourroient pas non plus s'approprier aucune des piéces de Canon des Remparts de la Ville ou de l'Arsenal : Que les Troupes de la* Reine de Hongrie *qu'on feroit entrer dans cette Capitale, seroient logées dans les Cazernes : Que les Généraux de cette Princesse ne permètroient le pillage dans aucun endroit de l'*Electorat ; *Et qu'ils laisseroient aux Habitans des Villages voisins de cette Ville la liberté d'y venir vendre leurs Denrées & leurs Marchandises.* Malgré toutes ces conditions signées du Colonel *Mentzel* & ratifiées par le Comte de *Kevenhuller*, la Ville fut traitée à peu près avec la même rigueur qu'une Place prise d'assaut. Le Colonel *Mentzel*, suivant son usage, s'y porta comme à *Lintz* aux derniers excès. On en fit des plaintes au Général *Berenklaw*, qui se contenta de répondre : *Malheur aux vaincus.* C'est une réponse que les *Autrichiens* mirent plusieurs fois en usage dans le cours de cette Guerre ; & qui fait certainement peu d'honneur à l'esprit qui les conduisoit. Après la prise de *Munich*, ils s'emparèrent sans peine de plusieurs autres Postes dans la *Haute* & la *Basse-Bavière*, en sorte que dans le mois de Mars, ils étoient maîtres de presque tout l'*Electorat*, dans lequel il ne restoit plus à l'*Empereur* de Place forte que la seule Ville d'*Ingolstadt*.

Conquêtes du Roi de Prusse dans la Moravie.

Les avantages, que la *Reine de Hongrie* remportoit en *Bavière*, étoient une foible compensation des pertes qu'elle faisoit ailleurs. Sur la fin de l'année précèdente, le *Roi de Prusse*, maître de la *Silésie*, avoit envoïé dans cette Province un Corps de ses Troupes sous les ordres du Prince Henri d'Anhalt-Dessau. Après un voïage de quelques jours à *Berlin*, il retourna le 28 de Janvier se mètre à la tête de son Armée, qui s'étoit rassemblée sous *Olmutz*, Capitale de la *Moravie*, dont il s'étoit rendu maître par capitulation le dernier jour de l'année précèdente. Il marcha vers *Iglaw*, Place peu considérable en elle-même, mais nécessaire pour la communication avec la *Bohème* ; & fut joint en chemin par un Corps de *Troupes Saxones*. A l'approche de cette Armée, les *Autrichiens* abandonnèrent *Iglaw*, dont un Détachement de *Prussiens* s'empara le 14 de Février. Un autre Détachement se rendit maître de *Saar*, & le gros de l'Armée marcha vers *Brinn*, que les *Saxons* investirent, pendant que les *Troupes Prussiènes* se cantonèrent aux environs de *Znaïm*, sur la frontière de la *Basse-Autriche* à 10 lieues de *Vienne*. Peu de jours après, le *Roi de Prusse* forma le Siége de *Brinn*. Cette Place, bien fortifiée & munie de toutes les provisions nécessaires pour tenir longtems, avoit une forte Garnison qui se défendit vigoureusement & donna le tems au *Prince* Charles de Lorraine de passer en *Moravie* avec 40 mille Hommes de l'Armée qu'il commandoit en *Bohème*, pour sauver *Brinn*, la *Basse-Autriche* & la *Hongrie* même, lesquelles auroient couru beaucoup de risque, si cette

Il s'empare d'Iglaw ; 14 Fevrier.

& de Saar.
Les Saxons investissent Briem. Mars.
Les Troupes Prussiènes se cantonent à 10 lieues de Vienne.
Brinn assiégée. Mars.

Place avoit été prise. A l'approche de cette Armée, le *Roi de Prusse*, sentit de quelle conséquence il étoit pour lui de s'opposer aux Troupes que le *Prince* CHARLES faisoit marcher en *Silésie*, & de se mètre en état d'entrer en *Bohème*. Son Armée d'ailleurs étoit si fatiguée, qu'il étoit absolument nécessaire de lui procurer quelque repos. Il prit donc le parti de faire sortir ses Troupes & celles de *Saxe* de tous les Postes qu'elles occupoient dans la *Moravie*; &, ne laissant qu'un Corps de 18 mille Hommes près d'*Olmutz*, sous les ordres du *Prince* HENRI D'ANHALT-DESSAU, il prit la route de *Bohème*; & vers le milieu du mois d'Avril, il y distribua son Armée aux environs de *Czaslaw*, de manière qu'elle avoit à sa droite la *Zazava*, l'*Elbe* à sa gauche, qu'elle étoit à portée de *Prague*, & qu'étant en état de se rassembler en très peu de tems, elle pouvoit, dans un besoin, se couvrir du Canon de cette Place.

Le Roi de Prusse abandonne la Moravie. Avril.

Il se passa dans le même tems quelque chose d'à peu près semblable en *Bavière*. Un Corps d'Armée que le *Roi de France* envoïoit au secours de cet *Electorat*, sous le Commandement du Duc d'*Harcourt*, arriva dans les premiers jours d'Avril à *Donavert*. Le Comte de *Wurmbrand*, Major-Général des *Troupes Autrichiennes*, assiègeoit alors *Straubingen*: mais la vigoureuse résistance du Baron de *Wolviesen*, qui commandoit dans cette Place, & l'approche des *Troupes Françoises*, forcèrent le Comte de *Wurmbrand* à lever le Siège, le 10 d'Avril. Les *Autrichiens* abandonnèrent aussi le Poste de *Deckendorff* au Confluent de l'*Iser* & du *Danube*. Le Comte de *Kevenhuller* quita, de son côté, tous les Postes qu'il occupoit en deça de l'*Inn*, & fit évacuer *Munich*, avec toutes les Villes ou Postes situés entre le *Danube*, l'*Iser*, & la *Wils*; & lui-même décampa, le 22 d'Avril, de *Landshut*, passa l'*Inn*, & s'alla poster entre *Schardingen* & *Passaw*, dans un Camp qu'il fit fortifier en diligence pour se mètre à couvert des entreprises que les Alliés pourroient former. Le Duc d'*Harcourt* & le Comte de *Thöring* ne se trouvant apparament pas en état de rien entreprendre de considérable, le Comte de *Kevenhuller* envoïa ordre au Général *Berenklaw*, qui n'avoit pas repassé l'*Inn*, d'aller prendre possession de la Ville de *Munich*. Il l'attaqua le 6 de Mai. La nouvelle *Garnison Bavaroise* & les Habitans se préparèrent d'abord à se bien défendre: mais bientôt, le Commandant & les Magistrats, prévoïant qu'ils ne seroient pas longtems en état de résister à des Ennemis auxquels ils avoient déja cedé quatre mois auparavant, demandèrent à capituler. On leur accorda les mêmes conditions que la première fois, avec l'intention sans doute, de la part des Chefs, de les observer exactement. Ils ne purent cependant contenir les *Pandoures* & les *Croates*, qui commirent des désordres infinis & qui massacrèrent quantité d'Habitans de tout âge & de tout sexe. Dès que les *Autrichiens* furent rentrés dans *Munich*, le Comte de *Kevenhuller* fit travailler à fortifier cette Ville; & bientôt après, il reprit

Les Autrichiens sortent de Bavière, & y rentrent. Une Armée Françoise arrive à Donavert. Avril.
Le Siège de Straubingen est levé. 10 Avril.
Les Autrichiens abandonnent Deckendorff.
Le Comte de Kevenhuller se retire & fait évacuer Munich, &c. 22 Avril.
Les Autrichiens reviennent attaquer Munich, qui se rend. 6 Mai, &c.
Le Comte de Kevenhuller fait fortifier cette Pla-

tous les Postes qu'il avoit quités, à l'exception de *Deckendorff*, près duquel le Duc d'*Harcourt* se campa à *Nieder Altaich*

Guerre en Bohème.

Repassons en *Bohème*, où nous verrons des évènemens plus satisfaisans, suivis de revers occasionés par un incident que l'on avoit prévu, sans avoir pu le parer.

Siège & Prise d'Egra par le Comte de Saxe. 7, 19 Avril.

Il ne restoit dans ce Roïaume de Place importante, qui ne fût pas à l'*Empereur*, qu'*Egra*, Ville fameuse par la mort du célèbre *Albert Walstein*, que l'*Empereur* FERDINAND *II* y fit tuer en 1634, sous prétexte d'une conspiration, que le tems n'a pas encore bien dévelopée; & peut-être, uniquement pour se defaire d'un Sujet, que des services au dessus de toute recompense & sa hauteur, proportionée à ses services, rendoient plustôt odieux que redoutable. Le *Comte de Saxe* fut chargé de faire le Siège de cette Ville. Il en ouvrit la tranchée la nuit du 7 au 8 d'Avril. Les travaux furent poussés avec tant de vitesse, & la Place batue si chaudement, que le Commandant fut obligé de capituler le 19. Il obtint des conditions très honorables, & sortit le 22. Cette Ville, située à l'extrémité du Roïaume sur les frontières du *Haut-Palatinat*, étoit une conquête d'autant plus nécessaire à faire, qu'elle étoit placée plus avantageusement.

Après la prise de cette Place, les Alliés possèdoient en *Bohème*, outre *Prague*, plusieurs Postes sur la *Zazava* & sur l'*Elbe*, lesquels communiquoient aisément, tant avec cette Capitale, qu'avec les Villes qu'ils avoient derrière eux sur le *Danube*. Le Maréchal de *Broglio* campoit sous *Pisceck* avec le gros de l'Armée; & le Prince de *Lobkowitz* avança son Camp à *Budeweiss*. Dès que le *Roi de Prusse* eût quité la *Moravie* pour passer en *Bohème*, le *Prince* CHARLES s'éloigna de *Znaïm* & marcha sur les traces des *Prussiens*, en prenant sa route par *Medritz*, *Raitsegaw*, *Krzizanow* & *Radastin*, où l'on apprit que le *Roi de Prusse* étoit campé à *Chardin*. L'*Armée Autrichienne* entra le 8 de Mai dans la *Bohème*, pour exécuter les ordres que le *Prince* CHARLES avoit de livrer Bataille au *Roi de Prusse*, si l'occasion s'en présentoit. Les dispositions que ce Prince fit lorsqu'il fut arrivé près de *Saar*, manifestèrent son dessein; & le *Roi de Prusse*, aiant reçu de *Brandebourg* une partie du renfort qu'il en attendoit, rassembla son Armée & se campa, le 13, la droite au Village de *Medlesfresch* & la gauche au Ruisseau de *Chrudiska*. Ses Magasins furent établis le long de l'*Elbe* à *Nimbourg*, à *Podibrodt* & à *Pardubitz*. Il fit jèter sur cette Rivière un Pont à *Kollen:* mais les *Autrichiens* aiant passé le lendemain la *Zazava*, s'emparèrent de tous les Ponts; &, par un détachement de 4 mille 500 Hommes qu'ils mirent dans *Czaslaw*, ils s'ouvrirent un chemin pour faire des courses dans l'Evêché de *Konisgratz*, d'où les *Prussiens* tiroient la meilleure partie de leurs Vivres & de leurs Fourages. Il fut clair que l'intention du *Prince* CHARLES étoit de leur couper la

Le Prince Charles suit l'Armée Prussiène en Bohème.

Il entre en Bohème. 8 Mai.

Le Roi de Prusse se campe pour attendre les Autrichiens. 13 Mai.

Les Autrichiens rendent les Vivres difficiles aux Prussiens. 14 Mai.

communication avec leurs Magasins & l'Armée du Maréchal de *Broglio*, & de faire tous ses efforts pour surprendre *Prague*, à la faveur des intelligences que le Prince de *Lobckowitz* entretenoit dans la Ville. Dans ces circonstances, le *Roi de Prusse* se mit en marche à la tête d'une partie de son Armée, après avoir chargé le *Prince* LEOPOLD D'ANHALT-DESSAU de le suivre avec le reste. Il s'avança d'abord à *Hermansteck*, ensuite à *Kuttemberg*, pour couvrir ses Magasins. D'autre part, le *Prince* CHARLES après avoir fait avancer son Avant-garde jusqu'à *Willimow*, la fit replier vers le gros de son Armée, dans la crainte qu'elle ne fût attaquée dans ce Poste; & marcha par les derrières de *Czaslaw*, dans le dessein d'attaquer l'*Armeé Prussiène*. Le *Roi de Prusse*, informé de tous les mouvemens de l'Ennemi, fit toutes les dispositions nécessaires pour le bien recevoir; & ce fut ainsi que s'engagea la Bataille de *Czaslaw*, qui se donna le 17 de Mai. Cette Action célèbre, qui fit tant d'honneur aux deux Partis, fut toute à l'avantage des *Prussiens* qui restèrent Maîtres du Champ de Bataille & ne perdirent dans l'Action qu'environ 2 mille Hommes, pendant qu'ils en tuèrent aux *Autrichiens* près de 5 mille & qu'ils en prirent environ 1200. Ils leur prirent aussi 18 Canons avec un Pierrier & quelques Etendarts & Drapeaux. Le Vainqueur cantona son Armée des deux côtés de l'*Elbe*, établissant son Quartier général entre *Janowitz* & *Czaslaw*. Le *Prince de Lorraine* se retira à *Teutschbod*.

Bataille de Czaslaw, où le Roi de Prusse a l'avantage. 17 Mai.

Cette victoire fut suivie, quelques jours après, d'un avantage que les *François* remportèrent sur les *Autrichiens*. Le 16 de Mai, le Prince de *Lobckowitz* quitta *Budeweiss*, & la nuit du 17 au 18, il ouvrit la Tranchée devant le Château de *Frawemberg*. Le Maréchal de *Broglio*, qui l'observoit, fit, aussitôt qu'il le vit en mouvement, rassembler ses Troupes à *Protivin*, se mit en marche, & sur sa route, s'empara de *Wadnian*, Poste important par sa situation. Le 25, il marcha sur deux Colones du côté de *Frawemberg*. Il avoit été rejoint, le 23, par le Maréchal de *Belle-Isle*. Le Prince de *Lobckowitz*, instruit que l'*Armée Françoise* venoit pour attaquer ses Lignes, les avoit quittées & s'étoit avancé jusqu'au Village de *Sahay*, contre lequel il appuia l'une de ses ailes; &, s'étant mis en Bataille, il attendit les *François*. Le Combat commença vers les 6 heures du soir & dura jusqu'à l'entrée de la nuit. Les *Autrichiens* furent repoussés deux fois jusques dans un Bois qu'ils avoient derrière eux. Ils en ressortirent, les deux fois, tout formés, & la seconde avec 12 pièces de Canon dont ils se servirent assés avantageusement. Les *François* n'en avoient que 6, qui ne leur furent pas inutiles. Ces derniers eurent l'avantage, en perdant cependant presque autant de monde que les *Autrichiens*: mais ils les forcèrent de se retirer; & si leur Cavalerie avoit pu rejoindre assés tôt leur Infanterie, on ne doute pas qu'ils n'eussent empêché le Prince de *Lobckowitz* de regagner son Poste de *Budeweiss*. La perte, au fond, ne fut

Le Prince de Lobkowitz assiège Frawemberg. 16, 17, 18 Mai.

Combat de Sahay. 25 Mai.

fut considérable d'aucune part : mais le Siége de *Frawemberg* fut levé ; les *François* s'emparèrent de la Ville de *Thein* & de son Pont ; ce qui leur en donnoit deux sur le *Moldaw* & les mètoit en état de pénétrer jusqu'au centre des Quartiers que les Ennemis occupoient entre cette Rivière & le *Lokwitz*, & d'aller attaquer le Prince de *Lobckowitz* dans son Fort de *Budeweiss*, dont on avoit manqué de lui couper le retour.

Cet heureux préparatif à des actions plus importantes devint inutile ; par l'incident auquel j'ai dit que l'on s'attendoit sans avoir pu l'empêcher. Il est à propos d'en rendre comte avec quelque étendue.

Le Roi d'Angleterre négocie la Paix entre le Roi de Prusse & la Reine de Hongrie.

Nous avons vu, l'année passée, que le *Roi de Prusse* en rejetant les Propositions que la *Reine de Hongrie* lui fit faire un peu trop tard, n'avoit pas laissé d'accepter la médiation du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies*. Les derniers firent peu de chose pour le service de la *Reine de Hongrie :* mais le *Roi d'Angleterre*, l'Allié le plus utile que cette *Princesse* eut, ne cessa d'entamer de nouveaux plans de Négociations avec le *Roi de Prusse*, bien résolu de ne pas quitter prise qu'il n'eût fait poser les armes à ce Prince ; & sans doute, il en seroit venu bien plustôt à bout, si le *Conseil de Vienne* avoit voulu se relâcher à propos & ne pas attendre à l'extrémité. Les avantages remportés en *Bavière* ne disposoient pas cette Cour à se prêter aux vues du *Roi d'Angleterre ;* & ceux qu'elle attendoit des exploits du *Prince* CHARES en *Bohème*, sur lesquels elle comtoit, reculèrent l'effet des soins que les *Négociateurs Anglois* se donnoient. Le S. *Robinson*, Envoïé extraordinaire de la *Grande-Bretagne*, avoit des Conférences fréquentes avec les Ministres de la *Reine ;* &, pendant que le *Roi de Prusse* continuoit ses Conquêtes dans la *Moravie*, le Lord *Hindfort*, Ambassadeur d'*Angleterre* auprès de ce Prince & Ministre secret de la *Reine de Hongrie*, qui l'avoit muni d'un Plein-Pouvoir, travailloit à *Breslaw*, conjointement avec le Comte de *Podewilts*, Ministre du Cabinet de Sa *Majesté Prussiène*, à convenir de conditions qui fussent agréables aux deux Parties. Pendant qu'après avoir quitté la *Moravie*, le *Roi* se disposoit en

Propositions faites au Roi de Prusse avant la Bataille de Czaslaw.

Bohème à n'avoir rien à craindre des *Autrichiens*, la *Cour de Vienne*, qui crut qu'il se montreroit moins difficile depuis qu'il avoit été forcé d'abandonner une partie de ses Conquêtes & de lever le Siége de *Brinn*, lui fit proposer par le *Ministre Anglois* & de la part du *Roi d'Angleterre* de lui céder trois des Districts sur lesquels il avoit d'abord formé des prétentions, avec une partie des *Païs-Bas*. Il ne fit pas languir le Négociateur, auquel il

Sa Réponse.

répondit sur le champ ; *Que les délais de la* Cour de Vienne *l'aiant constitué dans de nouveaux frais, il prétendoit qu'on lui cèdât pour dédommagement ce qu'il avoit aquis depuis par la voie des armes, sans en excepter le* Comté de Glatz : *Qu'à l'égard des* Païs-Bas, *il n'y prétendoit rien, & qu'il ne vouloit point d'un Païs, que l'on lui pourroit disputer en toute occasion & qui lui seroit plus préjudiciable qu'avantageux.* Ce fut cette réponse si fière, qui fut cause

des ordres que le *Prince* CHARLES reçut, de chercher absolument l'occasion d'une Action décisive. L'habileté du Welt-Maréchal Comte de *Königsegk*, qui commandoit sous ce Prince, faisoit espérer un heureux succes : mais la perte de la Bataille de *Czaslaw* fit sentir à la *Cour de Vienne* qu'il étoit tems enfin qu'elle détachât, à quelque prix que ce fût, le *Roi de Prusse* de l'Alliance de l'*Empereur*, & que c'étoit l'unique moïen de recouvrer la *Bohême*. Le Lord *Hindford* reçut de nouvelles Instructions; & les Propositions qu'il fit étant plus convenables au *Roi de Prusse*, il y prêta l'oreille & consentit enfin d'entrer dans une Négociation réglée. Le Comte de *Podewilts* eut ordre de conduire avec le *Ministre Anglois* les choses jusqu'au point de la décision. Les *Généraux François* n'etoient pas sans soupçon de ce qui se passoit. Pendant qu'ils se disposoient à l'attaque de *Budeweiss*, où le Prince de *Lobckowitz* eût fait sans doute de vains efforts pour se maintenir, ils eurent lieu de se confirmer dans leurs soupçons. Le hasard voulut qu'un *Courier Anglois*, qui n'étoit autre que le S. *Robinson* lui-même, passât par *Prague* venant de *Vienne*, & chargé de Dépêches. Le Gouverneur le fit arreter & conduire à *Pisceck*, pour que les deux Marechaux le vissent. Il leur raconta qu'il avoit eté volé par les *Pandoures;* & le fait étoit vrai : mais il leur protesta qu'il n'avoit aucune connoissance du sujet de son voïage; & qu'il étoit seulement chargé de remètre des Lettres au *Roi de Prusse.* Comme il n'avoit pas suivi la route qui devoit le conduire au camp de ce Prince, on ne douta point que ce ne fut à *Breslaw* qu'il devoit aller & qu'il ne portât quelque Instruction au Lord *Hinford :* mais le droit des Gens ne permètoit pas qu'on cherchât à tirer de plus grands ecclaircissemens du Courier d'une Puissance avec laquelle la *France* n'avoit point de guerre en son nom; ce Courier sur tout étant dépêché, disoit-il vers un Prince Allié de l'*Empereur* & de la *France.* On feignit de s'en rapporter à ce qu'il disoit; & dans la juste méfiance, où l'on étoit, on fit tout ce que les circonstances permètoient de faire. On le fit conduire par une Escorte au Camp des *Prussiens*, sous prétexte de sa sureté. L'Officier chargé de le conduire eut ordre de le faire parler & d'observer ce qui se diroit dans le Camp : mais l'habile Courier sut garder son secret, & rien ne transpira dans le Camp du *Roi de Prusse*, qui, dès qu'il fut informé du sujet pour lequel le S. *Robinson* avoit fait le voïage, envoïa des ordres au Comte de *Podewilts* de conclure sur le champ avec le Lord *Hindford.* Quoiqu'on gardât à *Breslaw* le même secret que dans le *Camp Prussien*, le bruit ne laissa cependant pas de se répandre que la Paix étoit faite entre la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Prusse.* Les *Généraux François* en furent justement allarmés; & le Maréchal de *Belle-Isle*, qui ne recevoit aucune réponse satisfaisante à différentes Lettres qu'il avoit écrites, prit le parti de se rendre lui-même auprès du *Roi de Prusse.* Il ne lui dissimula point les soupçons que l'on avoit; & le *Roi* lui répon-

La perte de la Bataille de Czaslaw détermine la Reine de Hongrie à faire la Paix avec le Roi de Prusse.

Les Généraux François soupçonnent ce qui se passe.

Le Maréchal de Belle-Isle va communiquer au Roi ses soupçons.

Réponse du Roi.

dit avec franchise; *Qu'il croïoit que le Traité, dans le moment qu'il lui parloit, étoit à peu près conclu: Que persone ne pouvoit trouver à redire qu'il fît une Paix aux conditions qu'il avoit lui-même prescrites; & que tout autre en feroit autant: Qu'en abandonnant l'Alliance de l'*Empereur, *il n'abandonnoit pas ses intérêts; mais que, la* Reine de Hongrie *accordant tout ce qu'il demandoit, il n'avoit plus aucun prétexte de lui faire la guerre.* C'étoit le 12 ou le 13 de Juin que ce Prince s'expliquoit de cette manière avec le Maréchal de *Belle-Isle*, qui partit aussitôt pour aller faire une tentative à la *Cour de Dresde.* Alors les Ministres de *Prusse* & celui de la *Reine de Hongrie* avoient signé à *Breslaw* le *Traité Préliminaire*, que voici.

Traité de Breslaw entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. 11 Juin.

UNE funeste Guerre s'étant élevée entre Sa Majesté la Reine de Hongrie *&* de Bohême *& Sa Majesté le* Roi de Prusse, *on a songé de part & d'autre à la terminer par l'entremise des bons offices de Sa* Majesté Britannique; *pour lequel effet Sa Majesté le* Roi de Prusse *a muni de son Plein-Pouvoir le S.* Henri *Comte de* Podewilts, *son Ministre d'Etat & de Cabinet, Chevalier de son Ordre Roïal de l'*Aigle noir, *& Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohême *du sien, le S.* Jean *Comte de* Hynford, *Vicomte de* Inglesbourg *& de* Nemphler, *Lord* Carmichaell de Carmichaell, *Pair de la* Grande-Bretagne, *Ministre Plénipotentiaire de Sadite* Majesté Britannique *auprès de Sa Majesté le* Roi de Prusse; *lesquels, après l'échange desdits Pleins-Pouvoirs & plusieurs Conférences, sont convenus des Articles Préliminaires suivans, à* Breslaw *ce onzième de Juin, N. St. de l'année* 1742.

ARTICLE I. Il y aura désormais & à perpétuité une Paix inviolable, de même qu'une sincère union & amitié entre Sa Majesté la Reine de Hongrie *&* de Bohême *d'une part, & Sa Majesté le* Roi de Prusse *de l'autre, leurs Héritiers & Successeurs & tous leurs Etats; de sorte qu'à l'avenir les deux Parties Contractantes ne commètront ni permètront qu'il se commète aucune hostilité secrètement ou publiquement, directement ou indirectement.*

II. *Les deux Hautes Parties Contractantes ne donneront aucun secours aux Ennemis de l'une & de l'autre, & ne feront avec eux aucune Alliance qui puisse être contraire à ces Préliminaires de Paix, dérogeant même à celles qui pourroient avoir été faites par le passé, entant qu'elles seroient opposées aux présens engagemens, & tacheront de détourner, autant qu'il sera possible, la seule voie des Armes exceptée, les dommages dont l'une & l'autre des deux Parties, ou est, ou pourroit être menacée par quelqu'autre Puissance.*

III. *Il y aura de part & d'autre une Amnistie Générale de tout le passé, & les Sujets des deux Parties Contractantes qui ont été avant la Guerre dans le service de l'une des deux Parties, ou qui y sont entrés pendant qu'elle a duré, jouiront de tous les effets d'une pleine & entière Amnistie, ne pouvant à cause des Avocatoires publiés de part & d'autre, ou sous quelconque autre prétexte imaginable être inquiétés dans leurs Persones ou Biens, & devant*

au contraire y être rétablis s'ils en avoient été déposièdés pendant la Guerre.

IV. *Toutes les Hostilités cesseront de part & d'autre, dès le jour de la Signature des présens Préliminaires, & les ordres en seront d'abord donnés aux Armées & Troupes des deux Hautes Parties Contractantes. Sa Majesté le* Roi de Prusse *retirera,* 16 *jours après la Signature des présens Préliminaires, ses Troupes dans les Païs de sa Domination; & au cas que, par ignorance des Préliminaires de la la Paix conclue, on commète quelque hostilité, cela ne portera aucun préjudice à la conclusion de ces Préliminaires: mais on restituera les Hommes & Effets, qui pourroient être pris & enlevés à l'avenir. Comme aussi il sera libre à tous ceux qui voudront vendre leurs Biens situés dans les Païs cédés à Sa Majesté le* Roi de Prusse, *de transférer leur domicile ailleurs, & de pouvoir le faire pendant l'espace de* 5 *années, sans païer aucun droit.*

V. *Pour obvier à toutes les disputes sur les confins & abolir toutes les prétentions, de quelque nature qu'elles puissent être, Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *cède par les présens Préliminaires, tant pour Elle-même, que pour ses Héritiers & Successeurs à perpétuité, & avec toute la Souveraineté & Indépendance de la Courone de* Bohème, *à Sa Majesté le* Roi de Prusse, *ses Successeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, tant la* Basse *que la* Haute-Silésie, *à l'exception de la Principauté de* Teschen, *de la Ville de* Troppau, *& de ce qui est au-delà de la Rivière d'*Oppau *& des hautes Montagnes attenantes dans la* Haute-Silésie, *aussi bien que la Seigneurie de* Harrendorff *& des autres districts qui font partie de la* Moravie, *quoiqu'enclavés dans la* Haute-Silésie. *Pareillement Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *tant pour Elle que pour ses Successeurs & Héritiers, cède à Sa Majesté le* Roi de Prusse, *ses Successeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, la Ville & le Château de* Glats *& tout le Comté de ce nom, avec toute la Souveraineté & Indépendance de la Courone de* Bohème. *En échange Sa Majesté le* Roi de Prusse *renonce dans la meilleure forme, tant en son nom qu'en celui de ses Successeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe à perpétuité, à toutes les Prétentions, telles qu'elles puissent être, ou qu'elle pourroit avoir eues & avoir contre Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème.

VI. *Le* Roi de Prusse *conservera la Religion Catholique* in statu quo, *ainsi que chacun des Habitans de ce Païs-là dans leurs Possessions, Libertés & Privilèges qui leur appartiennent légitimement, ainsi qu'Il a déclaré à son entrée dans la* Silésie, *sans déroger toutefois à la liberté entière de conscience de la Religion Protestante & aux Droits de Souverain.*

VII. *Sa Majesté le* Roi de Prusse *se chargera du seul paiement de la somme hipothéquée sur la* Silésie *aux* Marchands Anglois, *selon le Contrat signé à* Londres *le* 10 *(*20*) Janvier* 1734 *(*1735*).*

VIII. *Tous les Prisoniers de part & d'autre seront élargis sans païer aucune rançon, immédiatement après la signature des présens Préliminairss; & toutes*

les Contributions cesseront en même tems; & tout ce qui pourroit avoir été exigé après la signature de ces Preliminaires, sera rendu.

IX. *Tout ce qui regarde le Commerce entre tous les Sujets réciproques, sera règlé dans le futur Traité de Paix, & par une Commission à établir de part & d'autre, les choses restant sur le pied où elles étoient avant la présente Guerre, jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement.*

X. *On dressera & signera sur le pied de ces Préliminaires, en trois ou quatre semaines au plus tard, un Traité formel de Paix entre Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *& Sa Majesté le* Roi de Prusse, *dans lequel on conviendra de tout ce qui n'a pu être règlé par les présens Préliminaires, qui auront en attendant la même force & le même effet que si un Traité formel de Paix avoit été conclu & signé d'abord.*

XI. *Les deux Hautes Parties Contractantes sont convenues de comprendre dans ces présens Préliminaires de Paix, Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne, *tant en cette qualité que comme* Electeur d'Hanovre, *Sa* Majesté Impériale de toutes les Russies, *Sa Majesté le* Roi de Danemarc, *les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *la Sérénissime* Maison de Wolfembutel, *& Sa Majesté le* Roi de Pologne, *en qualité d'*Electeur de Saxe, *à condition que, dans l'espace de 16 jours après que la signature de ces Préliminaires de Paix lui sera annoncé en due forme, il retire ses Troupes de l'*Armée Françoise *de* Bohème *& des autres Païs appartenans à Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème.

XII. *L'échange des Ratifications des présens Préliminaires se fera à* Breslaw, *dans 8 ou 10 jours, à comter du jour de la signature de ces Préliminaires.*

En foi de quoi, nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté la Reine de Hongrie *&* de Bohème *& de Sa Majesté le* Roi de Prusse, *en vertu de nos Pleins-Pouvoirs qui ont été échangés de part & d'autre, avons signé les présens Articles Préliminaires & y avons fait apposer les Cachets de nos Armes. A* Breslaw *ce onzième jour du mois de Juin, N. St. de l'année mil sept cent quarante-deux.*

HYNFORD.

HENRI Comte de PODEWILTZ.

Le Lord Hynford & le S. Robinson recompensés du Succès.

Le *Roi d'Angleterre* fut si content de la conclusion de ce Traité, qu'il nomma le Lord *Hynford* Chevalier du *Chardon*, & lui fit écrire, qu'il avoit tant de satisfaction du succès qu'il avoit eu dans cette Négociation, qu'il ne laisseroit échaper aucune occasion de récompenser son zèle. En même tems, il envoïa l'ordre du *Bain* au S. *Thomas Robinson*, son Ministre à *Vienne*, lequel avoit eu beaucoup de part à toute cette Affaire.

Publication de la Paix, après quoi les Prussiens reprennent la route de Brandebourg. 22 Juin.

Le 22 du mois de Juin la Paix fut publiée à la tête des Armées de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Prusse*. Voici la Proclamation qui fut lue à l'*Armée Prussiene*.

La Paix aiant été conclue & arrêtée par la grace, assistance & bénédiction de Dieu, entre Sa Majesté le Roi de Prusse *notre Souverain d'une part, & Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *d'autre part, & leurs Roïaumes, Païs & Sujets respectifs de part & d'autre, on en donne connoissance à tous & un chacun, afin que tous les Roïaumes & Païs de Sa Majesté notre Souverain; mais particulièrement ses Armées & Troupes, les Généraux, Gouverneurs & Commandans dans ces Provinces, Officiers de l'Etat Major & Subalternes, Bas Officiers & simples Soldats, ainsi que tous ses autres Sujets en général & en particulier de quelque état, dignité & condition qu'ils puissent être, aient à s'y conformer exactement & qu'à l'avenir ils ne commètent ni n'entreprennent contre la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *ses Roïaumes, Terres & Païs, ni contre ses Armées, Troupes & Sujets de quelque état & condition qu'ils puissent être, aucun Acte d'Hostilité, sous les peines les plus rigoureuses. Parce qu'ainsi est le bon plaisir & la volonté de Sa Majesté notre Souverain. Que Dieu répande sa bénédiction sur Sa Majesté & sa Maison Roïale & fasse que cette Paix dure à perpétuité!* VIVE LE ROI!

L'observation des Articles contenus dans ce *Traité Préliminaire* fut garantie le 24 du même mois par le *Roi d'Angleterre*; & le 28., le *Traité définitif de Paix*, entre la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Prusse*, conforme aux *Préliminaires*, fut conclu & signé à *Berlin* par les mêmes Plénipotentiaires. Quelques mois après il fut suivi d'un *Traité d'Alliance défensive* entre les *Courones* de la *Grande-Bretagne* & de *Prusse*, lequel se conclut à *Londres*, après que le Comte de *Hynford* l'eût négocié à *Berlin*. Le voici.

Traité d'Alliance défensive entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Prusse.
18 Novembre.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ.

Soit connu à tous ceux qu'il appartiendra, que le Sérenissime & Très Puissant Prince & Seigneur GEORGE II, Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande *d'une part, & le Sérénissime & très Puissant Prince & Seigneur* FRÉDÉRIC II, Roi de Prusse, &c. *d'autre part, aiant réflechi mûrement sur la situation périlleuse où* l'Europe *se trouve actuellement, & sur les inconvéniens qui en pourroient résulter pour eux, leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets respectifs, si, à l'exemple de leurs Prédécesseurs, ils n'y veilloient conjointement de concert avec une attention & une application particulière: C'est pourquoi, animés d'un égal desir & empressement d'affermir encore d'avantage & de resserrer les liens de leur ancienne Amitié, Alliance & Confiance, afin qu'étant unis de sentimens comme d'inclinations, ils puissent plus efficacement pourvoir à leur conservation & défense respective & à celle de la Cause Protestante, & agir en tout & dans tous les tems comme n'aiant qu'un même intérêt & un même objet, lesdits Seigneurs* Rois *ont autorisé leurs Ministres Plénipotentiaires à régler ensemble par ce présent* Traité défensif *les con-*

ditions d'une Union salutaire, savoir; au nom & de la part de Sa Majesté Britannique, *les Conseillers-Privés*, Philippe, *Lord* Hardwick, *son* Chancelier de la Grande-Bretagne; Thomas Holles, *Duc de* Newcastle, *l'un de ses principaux Secretaires d'Etat;* Spencer, *Comte de* Wilmington, *Premier Commissaire de la Tresorerie; &* Jean, *Lord* Carteret, *Baron de* Hawnes, *un autre de ses principaux Secretaires d'Etat: & au nom & de la part de Sa Majesté le* Roi de Prusse, *le S.* Jean Henri Andrié, *son Conseiller de la Justice & Ministre de Sadite Majesté le* Roi de Prusse *à la Cour de Sa* Majesté Britannique; *lesquels après s'être communiqué réciproquement leurs Pleins-Pouvoirs, dont les Copies sont insérées mot à mot à la fin du présent Traité, sont convenus des Articles suivans.*

ARTICLE *I. Il y aura à perpétuité une Amitié ferme & inaltérable, une Alliance défensive & une Union étroite & inviolable, avec une Harmonie & Correspondance intime & parfaite entre lesdits Sérénissimes* Rois, *leurs Héritiers & Successeurs, leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets respectifs, laquelle sera entretenue & cultivée avec soin, de manière que les Puissances Contractantes veillent conjointement ensemble à la tranquillité & sureté publique, se procurent fidèlement & réciproquement leurs avantages & utilité & se garantissent mutuellement leur Sainte Religion de tant de dangers, leurs Pertes, Torts & Dommages par les moïens les plus justes, les plus convenables & les plus efficaces dans tous les Etats & Païs, où la conservation de la Religion Protestante a été garantie autrefois par les Hautes Parties Contractantes.*

II. *Et comme l'objet immédiat & le véritable but de cette Union & Alliance défensive & perpétuelle entre lesdits Seigneurs* Rois, *est de maintenir, défendre & conserver réciproquement dans ce tems de troubles, comme à l'avenir, la paix, tranquillité & sureté de leurs Roïaumes, Etats, Païs, Provinces, Terres & Sujets respectifs, conformément aux* Traités *de Paix & d'Alliance qui subsistent entre les Hautes Parties Contractantes, ils conviennent & demeurent d'accord que tous lesdits Traités, entant qu'ils peuvent regarder les intérêts & la sureté desdites Puissances Contractantes respectivement ou de chacune d'Elles en particulier, & qu'il n'y aura pas été dérogé de leur propre consentement, demeureront en toute leur force & vigueur, comme s'ils étoient insérés dans le présent Traité; & de plus, le Sérénissime* Roi de la Grande-Bretagne, *par le présent* Traité défensif *garantit en la meilleure forme que faire se peut au Sérénissime* Roi de Prusse *son Roïaume, ses Etats, Païs, Terres, Possessions & Sujets, en confirmant ici de rechef & très expressément l'Acte accordé le 24 Juin de cette année audit Sérénissime* Roi de Prusse, *par lequel il s'est aussi constitué Garant de l'exacte & constante observation des* Articles Préliminaires de Paix *conclus & signés à* Breslaw *le 11 dudit mois de Juin de cette année, entre Sadite* Majesté Prussiène *& la Sérénissime* Reine de Hongrie & de Bohème, *Sadite* Majesté Britannique *garantissant aussi par le Présent le contenu en son entier du dernier* Traité de Paix *conclu à* Berlin *le 28 Juillet N. St. de l'année présente,*

sente entre Sadite Majesté la Reine de Hongrie *&* de Bohème, *d'une part, & le Sérénissime* Roi de Prusse *de l'autre.*

III. *Réciproquement, le Sérénissime* Roi de Prusse *garantit, en la meilleure forme que faire se peut, au Sérénissime* Roi de la Grande-Bretagne *les Roïaumes, Etats, Provinces, Terres, Possessions & Sujets situés en* Europe.

IV. *Au moïen de quoi, si l'un desdits Seigneurs* Rois *venoit à être hostilement attaqué ou envahi par quelque Prince ou Etat, sous quelque prétexte que ce fût, l'autre Contractant interposera sans délai ses meilleurs Offices auprès de l'Agresseur, pour procurer satisfaction à la Partie lezée & pour engager l'Agresseur à s'abstenir de toute hostilité ultérieure.*

V. *Et, si dans l'espace de deux mois ces bons Offices n'avoient pas l'effet desiré pour procurer la paix à l'Allié ainsi offensé, avec une juste satisfaction & dédommagement, alors celui des Hautes Parties Contractantes, qui en sera requis par celui qui est attaqué, sera tenu de lui envoïer & de lui fournir à ses dépens les secours ci-après spécifiés; savoir, le* Roi de la Grande-Bretagne, 8 *mille Hommes de pied &* 2 *mille de Cavalerie; & le* Roi de Prusse, 2 *mille de Cavalerie &* 8 *mille d'Infanterie: bien entendu que, si la Partie lezée préferoit aux Troupes de Terre des secours de Mer ou en Argent, elle en aura le choix; &, afin de prévenir toute contestation sur la proportion à garder en ce cas, il est convenu que mille Hommes de pied seront évalués à la somme de* 10 *mille Florins par mois, le tout monnoie de* Hollande, *en comtant* 12 *mois dans l'année, & que les secours de Mer seront évalués selon la même proportion.*

VI. *Et au cas que lesdits secours ne fussent pas suffisans, lesdits Seigneurs* Rois *conviendront incessament de fournir de plus grands secours dans la même proportion; & même, si le cas le requéroit, ils déclareront la Guerre à l'Agresseur & s'assisteront mutuellement de toutes leurs forces.*

VII. *Lesdits Sérénissimes* Rois *inviteront à cette présente Alliance &* Traité défensif *les Princes & Etats dont ils conviendront, &, en attendant, ils conviennent dès à présent d'y inviter nommément les Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies.

VIII. *Le présent Traité sera ratifié par Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *& par Sa Majesté le* Roi de Prusse, *& les Lettres de ratification en bonne forme seront délivrées de part & d'autre dans le tems d'un mois, ou plustôt si faire se peut, à comter du jour de la signature du présent Traité.*

En foi de quoi, nous soussignés, munis de Pleins Pouvoirs de leurs Majestés les Rois de la Grande-Bretagne *&* de Prusse, *avons en leur nom signé le présent Traité, & y avons apposé le Cachet de nos Armes. Fait à* Westminster, *le* 18 *jour de Novembre, l'an de grace* 1742. HARDWICK, HOLLES NEWCASTLE, WILMINGTON, CARTERET. J. H. ANDRIE.

Reprenons les Affaires de *Bohème.* La Bataille de *Czaslaw* pouvoit avoir des suites très avantageuses, & l'inaction dans laquelle le *Roi de*

Prusse resta depuis sa Victoire jusqu'à la conclusion du *Traité de Breslaw*; fit croire, avec assés de vraisemblance que, deslors il avoit résolu de règler ses démarches sur le parti que la perte de cette Bataille feroit prendre à la *Cour de Vienne*. Pressé sans doute par le Lord *Hynford*, il ne fit aucun mouvement qui pût être favorable à la Cause commune; & laissa, le 30 de Mai, le *Prince* CHARLES décamper tranquillement de *Teutschbrod* & marcher au secours du Prince de *Lobckowitz*. Il prit sa route par *Hampolcz*, *Pilgram* & *Sabieslaw*, où le Prince de *Lobckowitz* le joignit.

Le Prince Charles marche au secours du Prince de Lobkowitz. 30 Mai.

Le Maréchal de Broglio retourne au Camp de Pisceck. 5, 6, 7 Juin.

Dès que le Marechal de *Broglio* avoit su la marche du *Prince* CHARLES, il avoit résolu de retourner au Camp de *Pisceck*; &, partant de *Frawemberg*, il envoïa des ordres de faire joindre toutes les Troupes répandues dans les divers Quartiers; ce qui devoit lui faire une Armée d'environ 20 mille Hommes, y compris les deux Corps commandés par le Duc de *Bouflers* à *Krumlau* & par le Comte d'*Aubigné* à *Thein*. Le premier eut ordre de se retirer avec sa Brigade d'Infanterie & ses trois Régimens de Dragons, par *Prakeritz* & par *Volin* à *Pisceck*; & le second, de disputer aux Ennemis le passage du *Moldau*. Le 4, le Maréchal fut informé de la jonction du Prince de *Lobckowitz* au *Prince de Lorraine*; & dès le lendemain il abandonna *Frawemberg* & se mit en marche pour retourner à *Pisceck*. Son intention avoit été d'attendre dans le poste qu'il quitoit un renfort de *Saxons* & 12 mille Hommes de recrues nouvellement arrivés de *France* à *Egra*; ce qui l'auroit mis à la tête d'environ 35 mille Hommes, avec lesquels il auroit pu risquer une Bataille. Le *Prince* CHARLES n'avoit pas 40 mille Hommes de Troupes règlées, quoiqu'il eut plus de 50 mille Hommes: mais les *Pandoures*, les *Croates* & les autres Troupes irrégulières qui faisoient le surplus de son Armée, devoient être comtés à peu près pour rien dans une Bataille. La marche précipitée des *Autrichiens* fit changer de mesures au Maréchal. Il partit le 5 pour retourner à *Pisceck*, & chargea le Duc de *Bouflers* & le Comte d'*Aubigné*, d'arrêter les Ennemis le plus longtems qu'ils pourroient, & de rompre, en se retirant les Ponts de *Thein* & de *Krumlau*. Ces ordres furent exécutés, autant que les circonstances pouvoient le permètre. Les deux Officiers Généraux avoient chacun trop peu de monde pour tenir longtems contre un nombre fort supérieur. Ils furent obligés de se retirer assés précipitament & même avec quelque désordre, après avoir fait tout ce qui dépendoit d'eux pour retarder la marche de l'Ennemi: mais ils ne furent pas maîtres de rompre leurs Ponts, &, ce même jour 5, le *Prince* CHARLES avec toute son Armée passa le *Moldau*. Le Maréchal cependant avoit eu du tems suffisament pour repasser le Ruisseau de *Vodnian*, avant que les Ennemis fussent à portée de l'attaquer: mais à peine eût-il mis ce Ruisseau entre l'*Armée Françoise* & celle de la *Reine de Hongrie*, que les *Autrichiens* parurent de l'autre côté en ordre de Bataille. Les deux Ar-

mées demeurèrent en présence toute la journée du 6, sans que les *Autrichiens*, quoiqu'au nombre de plus de 50 mille Hommes, osassent risquer le passage d'un chetif Ruisseau pour attaquer une poignée de *François*. Le Maréchal avoit à peine 12 mille Hommes avec lui. Le *Prince de Lorraine* se contenta de faire attaquer un Village qui couvroit le front de l'*Armée Françoise:* mais ses Troupes en furent repoussées avec une perte considérable. La nuit suivante, le Maréchal déroba sa marche au *Prince de Lorraine;* & le 7, à la pointe du jour, il entra dans le camp de *Pisceck*, où le Duc de *Boufflers* le joignit avec ce qu'il avoit conservé du petit Corps qu'il commandoit. Le Comte d'*Aubigné*, après avoir disputé le passage de *Thein*, avoit rejoint le gros de l'Armée sur le bord du *Vodnian*. Le 8, le Maréchal, instruit que les Ennemis marchoient par leur gauche, vers *Rackomitz* & *Stregna*, ne douta point que leur dessein ne fût de passer la *Wotawa* pour lui couper la communication avec les *Troupes Saxones* & *Prussiènes*; ce qui lui fit prendre la résolution de retourner à *Bernau* près de *Prague*. Il s'y posta de manière à pouvoir encore recevoir commodément les renforts qu'il attendoit.

Il se retire à Bernau près de Prague. 8 Juin.

Pendant tous ces mouvemens, le Maréchal de *Belle-Isle* étoit au Camp du *Roi de Prusse*, d'où nous l'avons vu partir pour aller à la *Cour de Dresde*. Ses sollicitations y furent infructueuses. C'étoit par les vues du *Roi d'Angleterre* & du *Roi de Prusse* que l'on se conduisoit dans cette Cour. Quoique la nouvelle du Traité de Paix ne fut pas encore publique, on étoit très informé de ce qui se passoit; & sans doute les *Négociateurs Anglois* avoient disposé toutes choses au but que le *Roi* leur Maître se proposoit. On fit entendre au Maréchal de BELLE-ISLE; *Que les débris des* Troupes Saxones *étoient trop foibles pour se remètre en campagne: Qu'il faloit du tems pour les recruter, & qu'en attendant, on en avoit un extrême besoin pour couvrir la* Saxe *même: Que 7 ou 8 mille Hommes de plus ou de moins ne changeroient pas la face des Affaires: Que la défense de la* Saxe *touchoit Sa* Majesté Polonoise *de plus près que celle de la* Bohème; *& que, si le* Roi de Prusse *avoit fait sa Paix*, l'Electorat de Saxe *étoit trop exposé pour que l'on pût en éloigner les Troupes qui devoient naturellement le défendre.* Le Maréchal de *Belle-Isle* entendit ce langage & prit le parti de retourner à *Prague*. On ne tarda pas après son retour à savoir que le *Roi de Prusse* avoit, en exécution de son Traité, donné des ordres pour faire retirer ses Troupes, & que le *Roi de Pologne* étoit convenu d'une suspension d'Armes de deux mois, pendant lesquels il devoit se déterminer s'il accèderoit au *Traité de Breslaw*.

La Cour de Dresde refuse de joindre ses Troupes à celles de France.

La *Bohème* ne pouvoit donc plus être défendue que par les *Impériaux* & les *François*, qui tous ensemble ne faisoient pas plus de 30 mille Hommes. Les *Impériaux* formoient la Garnison de *Prague* & l'*Armée Françoise* étoit campée auprès de cette Ville. Dans cette position, les Alliés

Embarras des Troupes Impériales & Françoises.

avoient à craindre au dehors les entreprises de l'*Armée Autrichienne*, & au dedans la mauvaise volonté de 50 mille Habitans prêts à se soulever, & sur qui les intelligences qu'ils entretenoient avec les Ennemis, obligeoient de veiller de près.

Le Prince Charles s'avance pour assiéger Prague. 24 Juin. Le Grand-Duc se rend à l'Armée. 27 Juin.

Le 24 de Juin, le *Prince CHARLES* quitta le Camp de *Zebrach*, dans lequel il avoit laissé reposer ses Troupes pendant quelques jours, & vint camper à *Zinowitz* à une demie lieu de *Prague*. Le 27, le *Grand-Duc* se rendit à l'Armée, & l'on fit sur le champ les dispositions nécessaires pour commencer le Siége. Les Troupes de *France*, quoique postées de manière à ne pouvoir être forcées, étoient cependant dans un état qui faisoit penser aux *Autrichiens* qu'elles seroient obligées d'accepter les conditions qu'on leur voudroit imposer; & pour les réduire plustôt, la *Reine de Hongrie* n'aiant plus à se défendre contre le *Roi de Prusse*, fit passer en *Bohème* toutes les Troupes qu'elle avoit en *Silésie*. Les *François* cependant avoient reçu la plus grande partie des Recrues qu'ils attendoient, auxquelles toute la diligence du *Prince CHARLES* n'avoit pu couper le chemin: mais *Pisceck*, dont il s'étoit emparé pendant que le Maréchal de *Broglio* marchoit vers *Prague*, ôtoit toute communication avec la *Bavière*.

Propositions de la France rejetées. 1 Juillet.

Dans cette situation, les deux Généraux aiant reçu de la *Cour de France* des Pleins-Pouvoirs pour traiter de l'évacuation de la *Bohème* à des conditions honorables, il y eut le 1 de Juillet une Conférence entre le Maréchal de *Belle-Isle* & le West-Maréchal de *Königsegg*. Le Maréchal y déclara; *Que, quoique* l'Armée Françoise *fût dans une position à ne pouvoir être forcée, on vouloit néanmoins épargner à la Ville de* Prague *le risque d'être ruinée, ce qui ne manqueroit pas d'arriver s'il faloit qu'elle soutînt un Siége: Que pour cette raison les* Généraux François *étoient prêts de la remètre aux Troupes de Sa* Majesté Hongroise, *pourvu que l'Armée & la Garnison de* Prague *eussent la liberté de se retirer où bon leur sembleroit, avec leurs Armes, leur Artillerie, leurs Bagages & tout ce qui pouvoit leur appartenir.* Le Comte de *Königsegg* répondit; *Que l'offre que les* Généraux François *faisoient de remètre la Ville de* Prague *étoit sans doute importante; mais qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas l'accepter aux conditions proposées: Que la* Reine *avoit expressément ordonné de ne recevoir les* Troupes Françoises *qui se trouvoient en* Bohème, *que Prisonières de guerre; & qu'elle avoit défendu de leur accorder aucune autre Capitulation: Que c'étoit-là tout ce qu'il pouvoit accorder.* Aprés plusieurs discours de part & d'autre pour établir la justice des Propositions que l'on faisoit réciproquement, le Maréchal de *Belle-Isle* dit au Comte de *Königsegg*, en se levant pour se retirer: *J'espérois, Monsieur trouver plus de facilité de votre part. Je vois bien qu'il faudra que nous fassions un dernier effort. L'évènement est incertain: mais vous savés qu'on trouve souvent en soi-même des ressources auxquelles on ne s'attendoit pas.* Le Comte de *Königsegg*, en quittant le Maréchal, lui dit; *Qu'il alloit dépêcher un Cou-*

rier à Vienne *pour y donner avis de cette Conférence & pour savoir les dernières intentions de la* Reine : *Qu'il les lui feroit savoir aussitôt que le Courier seroit de retour ; & qu'en suite son Excellence pourroit prendre le parti qu'elle jugeroit le plus convenable.* Les mêmes Propositions furent faites plusieurs fois depuis de la part de l'*Empereur* & du *Roi de France:* mais elles furent toujours rejetées.

Après la Conférence infructueuse du 1 de Juillet, on se prépara de part & d'autre à faire les derniers efforts. Les *Troupes Françoises*, tant du Camp que de la Ville, formoient environ 25 mille Hommes, en comtant les malades, qui montoient à près de 4 mille. L'Armée du *Prince* CHARLES étoit de 40 mille Hommes de Troupes règlées & de 25 à 26 mille Hommes de Troupes irrégulières. Il n'en faloit pas moins pour assiéger en même tems une Ville telle que *Prague*, & une Armée de plus de 20 mille Hommes campée sous ses murs. La tranchée devant *Prague* fut ouverte la nuit du 16 au 17 de Juillet. Je n'entrerai point dans le détail de ce Siége si célèbre, & qui fit tant d'honneur à l'habileté des *Généraux François*, ainsi qu'à la valeur des Troupes qu'ils commandoient. Ce détail, quelque curieux qu'il put être, m'éloigneroit trop de mon objet. J'ai dit que la *Cour de Vienne* rejeta toutes les Propositions qui lui furent faites de la part de la *France* & de l'*Empereur*, il est juste de faire entrevoir les motifs d'une conduite, qui ne fut sans doute approuvée que de ceux qui la tenoient.

On ouvre la Tranchée devant Prague. 17 Juillet.

Il est à croire que le *Conseil de Vienne* n'auroit pas fait entreprendre le Siége de *Prague*, que l'on pouvoit recouvrer par une voie plus facile, & que la *Reine de Hongrie* auroit écouté l'offre qu'on lui faisoit de la laisser rentrer paisiblement en possession de la *Bohème*, si le *Gouvernement Britannique* ne l'eût entretenue dans le desir de donner de la réputation à ses Armes. On lui faisoit entendre que *Prague* ne pourroit pas longtems se défendre; & que dans peu l'*Armée Françoise* campée sous cette Ville, seroit dans la nécessité de se soumètre aux conditions qu'on lui daigneroit imposer. On lui promètoit d'ailleurs d'envoïer incessament dans les *Païs-Bas* un nombre considérable de *Troupes Angloises*, qui se joignant aux *Troupes Autrichiènes*, formeroient une Armée capable de faire du côté de la *France* une diversion qui la forceroit à ne plus prendre de part à ce qui concernoit l'intérieur de l'*Allemagne*. On la flatoit sur tout de réussir incessament à détermîner les *Hollandois* à joindre leurs Troupes à cette Armée pour augmenter de plus en plus l'inquiétude de la *France*. Nous verrons plus bas à quoi ces espérances flateuses se réduisirent cette année.

Raisons pour lesquelles la Reine de Hongrie rejete les Propositions de l'Empereur & du Roi de France.

Le *Roi de France*, sans s'alarmer de ce que les *Anglois* négocioient en *Hollande*, ne songea qu'à tirer de *Bohème* des Troupes, dont la valeur méritoit qu'il prît un soin particulier de leur conservation. L'Armée

Le Maréchal de Maillebois marche au secours de Prague. 9 Août.

qu'il avoit envoïée au commencement de la Guerre sur la *Basse-Meuse* & dont les Quartiers étoient dans la *Westphalie*, eut ordre de se rassembler sous les ordres du Maréchal de *Maillebois*, qui la commandoit & de prendre le chemin de *Bohême*. Elle se mit en marche le 9 d'Août; & la première Division arriva le 22 à 3 lieues de *Francfort*. Dès que cette Armée s'étoit mise en marche, l'*Empereur* avoit rassuré la *Diète de l'Empire* par un *Décret de Commission*, lequel portoit; *Que Sa* Majesté Impériale, *désirant rétablir la tranquillité en* Allemagne, *avoit fait toutes les démarches convenables à ce but; mais, que ses propositions & celles que le* Roi de France *avoit fait faire dans la même vue, aiant été rejetées contre toute attente par la* Reine de Hongrie, *Sa* Majesté très Chretienne *s'étoit déterminée à faire passer une nouvelle Armée en* Bohême : *Que l'*Empereur, *espérant avec l'aide du Tout-Puissant dans lequel il mètoit sa confiance, obtenir ce qui lui devoit appartenir, & se voir par là plus en état de montrer, en procurant à l'*Empire *une Paix solide & durable, combien il avoit à cœur le repos du* Corps Germanique, *il avoit cru devoir faire connoître à la* Diète *que les dernières Réponses de la* Reine de Hongrie *avoient occasioné la marche de cette* Armée Françoise, *dont il auroit souhaité que l'on eût pu se passer, afin d'ôter aux* Etats de l'Empire *tout sujet de crainte & d'inquiétude : Que Sa* Majesté Impériale *assuroit la* Diète *que cette Armée ne causeroit aucun dommage aux Païs qu'elle traverseroit : Que les Troupes, dont elle étoit composée, camperoient, & n'entreroient point dans les Villes : Qu'elles observeroient une exacte discipline : Qu'elles paieroient en Argent comtant les Fourages, le Bois, les Voitures & les Chevaux qu'on leur fourniroit; & que le* Comte de FURSTEMBERG Landgrave de Sthalingen, *Lieutenant-Welt-Maréchal des Armées de l'*Empereur *& l'un de ses Conseillers Intimes, avoit été nommé Commissaire par Sa* Majesté Impériale *pour avoir soin de l'exécution des Conventions faites à ce sujet : Que les dispositions de la* Reine de Hongrie *n'avoient point diminué l'amour de l'*Empereur *pour la Paix; & qu'il étoit résolu de se prêter à tous les moïens de conciliation, si l'*Empire *pouvoit trouver quelque expédient pour faire obtenir à Sa* Majesté Impériale, *sans qu'elle fût obligée de continuer d'avoir recours aux Armes, la satisfaction qu'elle avoit droit d'attendre sur ses légitimes prétentions : Que l'*Empereur *demandoit les avis des* Etats de l'Empire *sur les mesures qu'il convenoit de prendre, & sur la médiation que l'on pourroit emploïer pour terminer par la Négociation ses différens avec Sa* MAJESTE' HONGROISE. D'un autre côté les Ministres de la *Reine de Hongrie* & ceux du *Roi de la Grande-Bretagne* essaïèrent à faire prendre aux *Etats Généraux des Provinces-Unies* de l'ombrage au sujet de la marche de cette Armée. Le 1 de Septembre, ses différentes Divisions étoient toutes arrivées près de *Nuremberg*. Le 14, elle campa près d'*Amberg* dans le *Haut-Palatinat*; & le même jour le Siége de *Prague* fut entièrement levé. Ce fut l'ouvrage des sages conseils du Comte de *Kevenhuller*, qui commandoit les *Troupes Autri-*

L'Empereur rassure la Diète de l'Empire sur la marche de cette Armée.

On veut alarmer les Etats-Généraux au sujet de la Marche de cette Armée.

Le Siége de Prague est levé. 14 Septembre.

chiènes en *Bavière*. Dès qu'il fut assuré de la marche & de la destination de l'Armée du Maréchal de *Maillebois*, il écrivit, tant à la *Reine* qu'au *Grand-Duc* plusieurs Lettres dans lesquelles il leur disoit; *Que la marche d'une nouvelle* Armée Françoise *n'étant point une chose douteuse, il n'étoit plus question de perdre le tems devant* Prague; *mais qu'il faloit marcher sur les Frontières de* Bavière *pour être à portée de soutenir l'Armée qu'il commandoit, & de disputer en même tems le passage des Gorges par où les Ennemis devoient passer pour pénétrer jusqu'à* Prague : *Que, supposé qu'ils voulussent former quelque dessein sur l'*Autriche, *on seroit en état par là de rompre leurs mesures & de profiter des fautes qu'ils pourroient faire; & que s'ils vouloient pénétrer en* Bohème, *on pourroit les embarasser beaucoup*. Ces conseils, dictés par la prudence & l'habileté, furent enfin goutés à *Vienne* & la *Reine* envoia des ordres à l'Armée de *Bohème* pour que l'on s'y conformât. En conséquence, il fut résolu dans un Conseil de Guerre de se retirer à *Piltsen*; &, quand on auroit été joint par le Corps d'Armée du Welt-Maréchal de *Kevenhuller*, de marcher ensemble pour disputer l'entrée de la *Bohème* au Maréchal de *Maillebois*. Le Siége fut donc entièrement levé le 14, après 58 jours de tranchée ouverte : Quelques jours avant les ordres de *Vienne*, le *Grand-Duc* & le *Prince* CHARLES avoient voulu renouer les Conférences avec le Maréchal de *Belle-Isle* : mais il y parla d'un ton bien différent de ce qu'il avoit fait. Il étoit instruit de la marche du Maréchal de *Maillebois*; & depuis le commencement du Siége les *François* en avoient reculé les progrès par tant d'Actions éclatantes, que les Assiégeans n'avoient pas lieu de se flater de réussir dans leur entreprise. Il déclara donc; *Que les choses n'étoient plus dans le même état qu'auparavant : Que l'Armée de M. de* Maillebois *changeoit absolument la face des Affaires : Qu'il n'étoit plus question d'évacuer la* Bohème, *mais de la défendre : Que les* Troupes Françoises *étoient toujours les mêmes; qu'elles avoient encore le même courage & la même fermeté; qu'elles ne vouloient devoir leur liberté qu'à leur valeur; & qu'elles étoient trop aigries des conditions qu'on avoit voulu leur prescrire, pour consentir à faire une Capitulation, qui pourroit être prise pour une grace mandiée : Qu'enfin, il n'avoit plus lui-même aucun pouvoir de traiter sur les premières propositions*. L'effet de cette Conférence fut que les Assiégeans redoublèrent leurs efforts; mais sans beaucoup d'effet. Le Maréchal de *Belle-Isle* fit assembler tous les Officiers dès qu'il fut rentré dans *Prague* & les informa de ce qui venoit de se passer. La nouvelle de la marche du Maréchal de *Maillebois* se répandit le même jour dans *Prague*, & les Soldats, dans les transports d'une joie inspirée par l'espérance, coururent par les rues en criant : *Vive le* ROI ! *Vive M. de* MAILLEBOIS ! *Périssent ceux qui vouloient nous mener prisoniers en* HONGRIE ! Je finirai ce que je voulois dire par la réflexion d'un nouvel Historien (1), que je n'ai pas du manquer de mètre au rang de mes Mé-

Le Maréchal de Belle-Isle, avant la levée du Siège, refuse de sortir de Prague aux conditions qu'il avoit lui même proposées.

(1) MEMOIRE *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, *depuis 1740 jusqu'à la Paix*

moires; que je copie quelquefois sans scrupule, comme je fais tous les autres Livres dont je me sers; & que je copierois plus souvent, s'il avoit été plus attentif à marquer les dates des évènemens qu'il rapporte, & si la partialité, dont il fait profession, ne rendoit pas son exactitude justement suspecte. Voici cette réflexion. *C'est une chose admirable que plus de vingt mille Hommes aient mieux aimé périr, que de faire une démarche qui eût pu rendre leur courage douteux; quoiqu'une Capitulation eût surement du être excusée par les circonstances où se trouvoit l'Armée, & qu'elle fût autorisée par les Loix de la Guerre. C'est donc une justice, que tout honnête homme doit à cette brave Garnison, qu'elle a fait tout ce qui se peut humainement, soit par rapport à la valeur, soit à l'égard de la patience, dans les travaux d'un long & pénible Siége. On voit quelquefois le même courage, la même résolution dans un certain nombre d'hommes: mais que cela se trouve dans toute une Armée, c'est une chose dont l'Histoire ne nous fournit aucun exemple.*

Le Maréchal de Broglio sort de Prague & va à Leurmeritz.

Après que les *Autrichiens* se furent retirés, le Maréchal de *Broglio* sortit de *Prague* à la tête de 12 mille Hommes; obligea le Général *Festetitz* que le *Grand-Duc* avoit laissé pour empêcher l'entrée des Convois dans *Prague*, à s'éloigner; délogea les Ennemis de quelques Postes sur le *Moldaw* & sur l'*Elbe*; & marcha vers *Leurmeritz*.

Le Maréchal de Maillebois s'avance vers la Bohême.

Le Maréchal de *Maillebois*, que le Comte de *Saxe*, lequel avoit pris le commandement de l'Armée du Duc d'*Harcourt*, avoit joint à *Amberg*, en partit, le 16 de Septembre, & le 25, il alla passer les Montagnes du Palatinat à *Meringue*.

Il campe à Culm dans le Cercle d'Egra. 10 Octobre.

Ensuite, étant entré dans la *Bohème*, il marcha sur l'*Eger*, passa cette Rivière le 10 d'Octobre, & campa le même jour à *Culm*. Le Comte de *Saxe* avec l'Avant-garde s'empara de la Ville d'*Ellenbogen*, & se disposa, selon les ordres qu'il avoit, à s'avancer vers *Saatz*: mais le *Grand-Duc* ne l'en laissa pas le maître. Son Armée aiant été renforcée par les Troupes du Comte de *Kevenhuller* & par le Corps de réserve du Comte *Bathiany*, s'étoit mise en marche pour empêcher le Maréchal de *Maillebois* d'entrer en *Bohème*. Il arriva trop tard: mais il pouvoit du moins s'opposer à ce qu'il pénétrât plus avant; &, conjecturant sans peine, aux divers mouvemens de cette Armée, qu'elle vouloit entrer dans le Cercle de *Saarz* pour aller joindre le Maréchal de *Broglio* à *Leurmeritz*, ou dans quelque autre Poste sur l'*Elbe* il fit occuper les défilés, par lesquels le Comte de *Saxe* devoit passer.

Le Maréchal de Maillebois renonce au projet de joindre le Maréchal de Broglio & reprend la route du Palatinat. 22 Octobre.

Après divers mouvemens qui n'aboutirent à rien, le Maréchal de *Maillebois* fut obligé de ramener sous *Egra* son Armée, que la fatigue & la disète de vivres avoit réduite dans un fort mauvais état, & de réprendre le chemin du *Palatinat*. Avant que de quiter la *Bohème*, il laissa le Marquis d'*Hérouville* avec 2 mille 500 Hommes dans *Egra*. L'Armée partit d'au-

générérale signée à Aix-La-Chapelle, le 18 Octobre 1748, à Amsterdam (Paris) 1749. 4 Vol in-12 T. I. p. 256.

près

près de cette Ville, le 22 d'Octobre; & le 10 de Novembre, elle fut toute rassemblée à *Stadt-am-hof* espèce de Fauxbourg de *Ratisbone*, dépendant de la *Bavière*. Le 12, elle passa le *Danube*, & le 18, le Maréchal de *Broglio* en prit le commandement, suivant les ordres qu'il avoit reçus. Il avoit quité *Prague*, le 27 d'Octobre, aiant remis le commandement de l'Armée de *Bohème* au Maréchal de *Belle-Isle*, & s'étoit rendu par la *Lusace* & la *Saxe* en *Bavière*.

Il passe le Danube. 18 Novembre. Le Maréchal de Broglio prend le Commandement de cette Armée. 18 Décembre.

Dès que le Maréchal de *Maillebois* eût pris le parti de s'en retourner sans avoir rien fait, le Prince de *Lobckowitz* fut détaché avec un Corps de Troupes considérable pour aller resserrer *Prague*, de peur que les *François* n'échapassent, ou ne continuassent d'y faire entrer des Convois. A l'approche de ce Général, qui fut renforcé sur sa route par de petits Corps détachés que commandoient le Lieutenant-Welt-Maréchal Baron de *Saint-Ignon* & le Général *Festetitz*, le Maréchal de *Belle-Isle* regagna *Prague* avec le gros de ses Troupes; & ses différens Détachemens distribués le long de l'*Elbe* & du *Moldaw* eurent ordre de retourner dans cette Ville. Il ne resta de Troupes de ce côté là qu'à *Leurmeritz*, que le Comte *Wenceslas de Wallis* vint assiéger avec 5 mille Hommes & du Canon. La Place n'étoit point fortifiée; & les *François*, commandés par le Marquis d'*Armentières*, n'avoient pas un seul Canon ni Mortier. Quand on les somma de se rendre, ils ne laissèrent pas de répondre qu'ils vouloient se défendre; & se défendirent en effet pendant six jours, jusqu'au 25 qu'ils se rendirent prisoniers de Guerre par Capitulation. Tous les Postes, dont *Prague* est environé, se trouvant ainsi retombés au pouvoir des *Autrichiens*, cette Ville fut de nouveau bloquée, & sans espérance de recevoir aucun secours..

Prague est bloquée de nouveau. Novembre.

Leurmeritz se rend aux Autrichiens par Capitulation. 25 Novembre.

Ce fut dans ces circonstances que le Maréchal de *Belle-Isle* reçut ordre d'évacuer *Prague* & de sauver l'Armée à quelque prix que ce fût. Il cacha soigneusement cet ordre & fit au contraire toutes les démarches nécessaires pour persuader à l'Ennemi qu'il vouloit passer l'Hiver à *Prague*. C'est ce qu'il étoit aisé de faire croire. Quelle apparence qu'une Armée fatiguée par un Siége aussi long que meurtrier, entreprît de traverser par un froid violent une grande étendue de Païs, dont les Habitans n'étoient rien moins qu'affectionés aux *François*, & ne pouvoient d'ailleurs les favoriser en rien, attendu leur pauvreté. De pareilles réflexions jointes à ce que les environs de *Prague* à deux lieues à la ronde avoient été totalement ruinés par ordre du *Grand-Duc*, pour que les *François* ne pussent en tirer aucune espèce de secours, furent cause que le Prince de *Lobckowitz* établit ses quartiers assés loin de *Prague*, & même en deça du *Moldaw*, ne laissant dans les Villages de l'autre côté que des Hussards de *Festetitz*. Les glaces, que cette Rivière rouloit continuellement par monceaux, favorisèrent beaucoup le dessein du Maréchal de *Belle-Isle*. Le Prince de *Lobckowitz* craignit qu'elles n'emportassent les Ponts

Le Maréchal de Belle-Isle reçoit ordre de ramener l'Armée de Bohème.

de communication qu'il avoit ſur la Rivière. Il les rompit, & dans la ſuite; il ne fut pas maître de les rétablir au moment qu'il en eut beſoin. Il comtoit d'ailleurs que 5 à 6 mille Huſſards qui voltigeoient ſans ceſſe autour de *Prague*, & qui pouvoient en fort peu de tems tomber ſur les *François*, s'ils faiſoient le moindre mouvement, les mètroient hors d'état de rien entreprendre pour ſe tirer de leur fâcheuſe ſituation. On comte, diſent les ME'MOIRES, que j'ai cités plus haut, vingt grandes lieues d'*Allemagne* de *Prague* à *Egra*, par le plus droit chemin. *Il faloit donc, pour faire prendre le change à l'Ennemi, faire une infinité de détours, paſſer des Rivières, dont l'Ennemi avoit détruit tous les Ponts, ſurmonter mille autres obſtacles, & ſans n'avoir cependant pour toute ſubſiſtance que très peu de pain & de l'eau glacée. Tous ces obſtacles n'arrêtèrent point le Marêchal. Tout malade qu'il étoit, il entreprit & exécuta cette retraite, qui ſera ſans difficulté un jour auſſi célèbre, que celle de ces dix mille Grecs, dont la plume de* Xénophon *a immortaliſé le courage. Il y aura cette différence remarquable, que de ces dix mille Hommes, le froid ne fit périr que deux Hommes, & qu'ils n'avoient que quelques Païſans à combatre, au lieu que pluſieurs centaines de* François *ont péri par le froid, bien autrement aigu en* Bohème, *que dans la partie la plus Septentrionale de la* Perſe, *& qu'ils ont continuellement été aux mains avec des Troupes bien plus féroces que les Soldats d'*Artaxerxès. *Une différence encore très remarquable, c'eſt que les 10 mille* Grecs *furent cent fois prêts de ſe révolter contre leurs Chefs, & que les* François *n'ont témoigné que de l'obéïſſance, de la fermeté & une patience à toute épreuve. Le Marêchal de* Belle-Iſle *aiant tout diſpoſé & fixé ſa ſortie de* Prague *à la nuit du 16 au 17 (de Décembre), fit courir le bruit qu'il ſe diſpoſoit à aller fourager quelques Villages aux environs de* Königſal. *Pour mieux cacher ſon projet, il ordonna que les Portes de la Ville fuſſent ouvertes, & qu'on laiſſât entrer tout le monde; mais avec cette précaution qu'on ne laiſſeroit ſortir qui que ce fût, ſous peine de la vie. Cela n'empêcha pas que M. de* Lobckowitz *ne fût informé des diſpoſitions que l'on faiſoit; & les Bourgeois, qui étoient autant d'eſpions, l'inſtruiſirent de tout, excepté du véritable but de ces préparatifs; parce qu'ils l'ignoroient. Tout ſe trouvant prêt, le Marêchal ne fit qu'une Colone de toutes ſes Troupes, qui montoient environ à 14 mille Hommes & marcha fort ſerré, pour aſſurer ſes Bagages & l'Artillerie. On ſortit par la* Porte Caroline *& l'on marcha à gauche par des chemins détournés. Les* Autrichiens *aiant ruiné les grandes routes & détruit tous les Ponts, il faloit chercher les ſentiers qui étoient le plus en état & éviter les Rivières. On traverſa d'aſſés grandes Plaines, au bout deſquelles on entra dans des Défilés très rudes & très difficiles. On paſſa par* Cauditz, Deſſing, Pelchau, Königlwert & Cauderbach. *Les jours étoient courts; on les emploïoit à marcher, & on paſſoit les nuits ſous les Armes dans les neiges & les glaces. Depuis le premier Officier juſqu'au dernier Soldat, tous ſouffroient également de la rigueur du froid, de la faim, & des Ennemis qui n'avoient pas tardé à paroître. Dès le premier jour;*

Retraite du Marêchal de Belle-Iſle.
16 Décembre.

Ils avoient attaqué la queue & le flanc de la Colone, faisant tous leurs efforts pour pénètrer jusqu'au Bagage : mais ils ne purent se rendre maîtres que de quelques Chariots de peu de conséquence. Après avoir marché quelque tems sur la gauche, on prit à droite. Le 25, on fit deux marches forcées, & le 26, on arriva à Egra. *Pendant toute la marche, le Marêchal se faisoit tenir un traineau tout prêt, pour pouvoir s'en servir en cas de besoin, & se faire porter plus facilement & à découvert, dans les endroits où sa présence seroit nécessaire. Les douleurs d'un Rhumatisme, qu'il souffroit alors, ne lui permètant pas de se tenir à cheval, il étoit obligé d'aller en Carosse. Il seroit difficile d'imaginer un plus affreux spectacle, que celui qui s'offroit sur la route, où cette* Armée Françoise *avoit passé. On y voïoit en quelques endroits des pelotons de* 100, *de* 200, *tant Soldats qu'Officiers, les uns morts de froid, les autres engourdis ou perclus de leurs Membres. Le Marêchal avoit laissé auprès de chaque Peleton un Trompète, pour engager les Ennemis à ne pas refuser à ceux qui vivoient encore les secours que l'humanité inspire.* L'Auteur que je viens de copier, rapporte ensuite l'Extrait d'une Lettre du Marêchal de *Belle-Isle*, contenant une relation détaillée de cette Retraite mémorable, dont il vient de nous offrir un Tableau. Voici cet Extrait :

Extrait d'une Lettre du Marêchal de Belle Isle au sujet de sa retraite.

M. DE BROGLIO *m'a remis le commandement de l'Armée de* Bohème, *le* 27 *Octobre, n'aiant affaire alors qu'à* 3 *ou* 4 *mille* Hussards, Croates, *ou* Pandoures : *mais je n'ai pas joui longtems de cette liberté ; car le Prince de* Lobckowitz *est arrivé à portée de* Prague, *le* 2 *de Novembre, avec* 13 *Régimens d'Infanterie,* 8 *de Cuirassiers ou de Dragons, des* Croates *& des* Hussards; *ce qui joint à ce qui m'environnoit déja a formé un Corps de* 20 *mille Hommes. J'ai été obligé d'abandonner ma communication avec la* Saxe *& de replier tous mes quartiers. J'avois mis à profit les jours de liberté, aiant remonté près de* 2 *mille Cavaliers, Dragons ou* Hussards, *dans ce petit espace de tems ; ce qui m'a mis en état de tenir la campagne, de faire des fourages & d'amasser des subsistances. Je me suis formé des attelages d'Artillerie & des Caissons pour les Vivres. L'ordre du* Roi *étoit que je profitasse de la première diversion que feroit en ma faveur M. le Marêchal de* Broglio, *dès qu'il auroit pris le commandement de l'Armée du* Danube, *pour ramener ici l'Armée de* Prague. *J'ai donc travaillé à me mètre en état de pouvoir marcher d'un moment à l'autre ; & que, si par des contretems cette retraite devenoit impossible, je pusse faire subsister toute l'Armée dans* Prague *jusqu'au Printems, afin de donner tout le loisir à la Cour par la Négociation, & à nos Armées par des coups de vigueur, de nous dégager. Cependant tout le mois de Novembre s'est passé. J'ai enfin reçu deux ordres consécutifs de ramener l'Armée du* Roi. *Imaginés-vous, Monsieur, ce que c'est que de sortir une Armée par deux Portes d'une Ville aussi immense que* Prague, *avec* 5 *ou* 6 *mille Chevaux d'Equipages, des Caissons, & du Pain pour* 12 *jours,* 30 *pièces de Canons, tout l'attirail, toute la Poudre, & les*

Bales & Outils...., y aiant autant d'espions sur mes démarches que d'Habitans; *le Prince de* Lobckowitz *n'aiant d'autre objet que de m'affamer d'une part, & de m'empêcher de rejoindre nos autres Armées & Places, de l'autre; & ce qu'il y a de pire me trouvant actuellement perclus par mon Rhumatisme & dans l'impossibilité absolue de monter à cheval. J'ai mis en œuvre toutes les ruses, précautions & industrie dont j'ai pu être capable. Je suis parvenu à sortir de* Prague, *comme si j'allois faire une expédition, & j'ai dérobé* 24 *heures pleines au Prince de* Lobckowitz, *qui n'étoit qu'à* 5 *lieues de moi. J'ai percé ses Quartiers & j'ai traversé* 10 *lieues de Plaines, aiant à trainer tous les harras dont je viens de vous parler, avec* 11 *mille hommes de pied &* 3 *mille* 250 *Chevaux; M. de* Lobckowitz, *aiant* 8 *mille Chevaux &* 10 *à* 12 *mille Hommes d'Infanterie. J'ai d'abord fait une telle diligence, que je suis arrivé aux Défilés avant qu'il ait pu m'atteindre, & ce qui a achevé le succès de l'entreprise, est que je lui ai caché le chemin que j'avois résolu de prendre; car en effet, il avoit fait occuper tous les Défilés & rompre tous les Ponts des deux chemins ordinaires les plus fréquentés, dont l'un va passer la Rivière d'*Egra *à* Carlsbad *& de là à* Ellenbogen, &c; *& l'autre plus à gauche va par* Rakowitz *& tombe à côté de* Pilsen, *& de là sur* Egra. *Mes deux premières marches ont semblé prendre ce chemin: mais j'en ai pris un qui perce entre les deux autres, où je n'ai trouvé que les obstacles de la nature; & je suis enfin arrivé ici le deuxième jour sans échec, quoique j'aie été continuellement harcelé de Hussards en tête, en queue & sur mes flancs. Je n'ai perdu que ce qui n'a pu supporter la fatigue & la rigueur inexprimable du froid, qui ont été l'un & l'autre au-delà de toute expression. Je crois même qu'il n'y a jamais eu d'exemple qu'une* Armée Françoise *ait essuïé rien de pareil. Je comte qu'à vue de païs il a péri* 4 *à* 800 *Hommes morts dans les neiges, ou restés sans force de pouvoir suivre; & depuis* 3 *jours que je suis ici, en voilà plus de* 500 *que l'on porte à l'Hôpital avec des pieds & des membres gelés. Il a falu marcher autant de nuit que de jour; &, comme le froid & la fatigue ont été communs, les Officiers-Généraux n'ont pas été plus épargnés que les autres. Les plus heureux sont ceux qui en sont quites pour de gros Rhumes. Je suis de ce nombre, avec la Fièvre qui ne m'a pas quité depuis six jours; ce qui joint à mes autres infirmités & à l'état d'épuisement excessif où je suis de longue main, m'a mis totalement à bout. Le courage de l'esprit a poussé ma machine au-delà de ses forces; &, je me trouve bien récompensé par le succès d'une entreprise la plus difficile & la plus périlleuse; &, vu toutes les circonstances, la plus importante pour le service du Roi & le bien de la Cause commune, je n'ai été entamé nulle part; je n'ai laissé que ce qui est mort, ou n'a pu suivre; j'ai brûlé les Voitures de Vivres ou de Munitions, à mesure qu'elles ont brisé, en faisant distribuer les charges: mais mes* 30 *pièces de Canons sont ici, ainsi que tous les Corps de l'Armée. Je les laisse reposer ici quelques jours, après quoi je vais m'allonger dans le* Palatinat, *où j'attendrai les ordres du* Roi, *en réponse du Courier que j'ai dépêché à la Cour pour apprendre mon arrivée. Je vous*

dois ajouter que, pour assurer le secret de mon départ, faciliter ma première marche & pourvoir en même tems à la conservation d'un fort grand nombre de malades, qui étoient à Prague *dans nos Hôpitaux; j'y ai laissé une Garnison composée en Officiers & en Soldats de tout ce qu'il y avoit de Convalescens, de Malingres & d'Infirmes, qui n'auroient pu supporter la fatigue de la marche, avec instruction à celui que j'ai laissé pour commander, de ce qu'il devoit faire pour obtenir la meilleure Capitulation qu'il lui seroit possible, 8 ou 10 jours après mon départ. C'est ce qui a été exécuté. J'apprens par un Officier, qu'il vient de me dépêcher, qu'il a capitulé le 26, & a obtenu tous les honneurs de la Guerre, & qu'il sera conduit ici, avec tout ce qui pourra être en état de marcher, aux frais de la* Reine de Hongrie *jusqu'en cette Place.*

Les Relations que les *Autrichiens* firent publier de cette Retraite, ne sont pas toujours d'accord avec celles que l'on vient de lire. Selon ces Relations, l'*Armée Françoise* fut entièrement ruinée. Une prétendue Lettre du Général *Festetitz*, datée de *Teischnitz*, le 30 de Décembre; dit en propres termes; *Qu'il ne croïoit pas que la plus grande partie de ce Corps fût jamais en état d'aller en Campagne, & que la perte des* François *dans leur retraite, en prisoniers, déserteurs & morts montoit à plus de 5 mille Hommes.* Une autre prétendue Lettre du Prince de *Lobckowitz*, datée de *Prague*, le 5 de Janvier, faisoit monter de même les *Prisoniers François* à 5 mille; mais elle comprenoit dans ce nombre les 2500 Prisoniers faits dans *Prague*, avec ceux que l'on avoit faits à *Leurmeritz*, à *Teschen* & dans d'autres Postes. Cette Lettre, ajoutoit: *Il est déserté plus de 500 Hommes de la petite Armée de M. le Maréchal de* Belle-Isle; *nos Hussards en ont pris plus de 15 cens, & en ont tué environ 2 mille; & ils ont pris plusieurs Drapeaux, Etendarts & Timbales.* Il étoit de l'intérêt des *Autrichiens* d'exagérer les petits avantages qu'ils pouvoient avoir remportés, & de diminuer de tout leur possible la gloire d'une Retraite, qui ne faisoit pas l'éloge de la vigilance & des précautions de leurs Généraux.

Dans la vérité, le Prince de *Lobckowitz*, piqué d'avoir été trompé par l'adresse du Maréchal de *Belle-Isle*, voulut d'abord courir après lui: mais bientôt, convaincu de l'impossibilité de le joindre, il retourna sur *Prague*; & somma le S. de *Chevert*, qui commandoit dans cette Place de la rendre. La Réponse de cet Officier fut; *Qu'il ne la remètroit qu'à des conditions honorables; & que, plustôt que de souscrire une Capitulation honteuse, il mètroit le feu à la Ville & s'enseveliroit sous ses ruines.* Le Prince de *Lobckowitz* sentit qu'il avoit tout à craindre du courage d'un Officier aussi brave; & d'ailleurs l'*Artillerie* & l'*Armée Françoise*, le principal objet de la *Cour de Vienne*, dirigée par les *Anglois*, n'étant plus dans *Prague*, il eut été d'une extrême imprudence de risquer pour rien une Capitale qui coutoit déja tant de sang. On convint donc de la Capitulation suivante.

Reddition de Prague. 26 Décembre.

Capitulation de Prague.

ARTICLE I. TOUS les Habitans actuellement dans les Villes de Prague *ne seront recherchés ni inquiétés, sous quelque prétexte que ce soit, pour le serment qu'ils ont prêté, les services qu'ils ont rendus & les prêts qu'ils ont pu faire, ou pour avoir servi* l'Empereur *& ses Alliés, y aiant été obligés par force.*

Accordé.

II. *Tous les Officiers de l'Etat-Major, les Officiers des Troupes, autres que ceux de la* Garnison Françoise *ou* Impériaux, *& la Garnison en l'état où elle se trouve, ainsi que tout ce qui en dépend, au service de* l'Empereur *& de Sa* Majesté Très Chretienne, *sortiront avec armes & bagages & tous les honneurs de la Guerre, & ne seront sujets à aucuns actes de représailles, de quelque nature qu'ils puissent être & sous quelque prétexte que ce soit.*

Ce qui est en état de marcher pourra sortir. Cela s'entend pour ce qui est de la Garnison.

III. *La Garnison emmenera avec elle tous les effets appartenans, tant à Sa* Majesté Impériale, *qu'à Sa* Majesté Très Chretienne, *consistant en* 40 *Pontons de Cuivre, sur Hacquets de rechange, en 2 Pièces de Canons de fonte sur leurs Affuts armés, en 2 pièces aux Armes de* Bavière *& du Comte de* Thöring, *& en 4 Chariots d'Artillerie composés pour l'Infanterie.*

Les effets de toutes espèces appartenans aux Souverains, resteront à *Prague*. Ils seront consignés à l'Officier Roïal qui en aura commission.

IV. *La Garnison emmènera pareillement avec elle tous les Grains, Farines, Pain, Biscuit, Ustenciles de Four & de Magasin & généralement tout ce qui en dépend, outre Fourage, Foin, Paille, Avène, Orge ou Seigle, qui se trouveront dans les Magasins.*

On pourvoira à la subsistance de la Garnison pendant la marche. Ainsi elle ne devra toucher ni aux Grains, ni aux Farines, &c. du Magasin de *Prague*, lequel sera consigné de bonne foi.

V. *Elle emmènera tous les Equipages des Troupes des deux Nations alliées & des Officiers, tant absens que présens, les Meubles & Effets, de quelque nature qu'ils soient, à eux appartenans, les Armes déposées aux Magasins, les Habillemens faits ou en Balots, les Harnois & Equipages de Chevaux de toute nature, tant des Troupes de Guerre, que de l'Artillerie & des Vivres, soit uniformes ou autres, sans aucune distinction.*

On ne touchera point aux Equipages des Officiers: mais on se promet qu'il n'y aura rien d'entre-mélé parmi, qui ne soit en propriété auxdits Officiers.

VI. *Tous les Papiers de la Caisse Militaire, ceux de l'Intendance, ceux des Commissaires des Guerres, ceux des Vivres, ceux des Hôpitaux & les Papiers du fournissement de la viande sortiront pareillement sous la conduite de ceux qui en sont chargés.*

Accordé, moiènant une visite, & qu'il n'y ait rien d'entre-mêlé

parmi, qui soit au préjudice de la *Reine* ou des Etats du *Roïaume de Bohe'me*.

VII. *Il sera fourni des Chariots en nombre suffisant, attelés chacun de 4 Chevaux, qui ne pourront être chargés de plus de 12 à 15 cens pesant, pour le transport de tous les Effets appartenans aux Alliés, soit en Munitions ou en Equipages; lesquels Chariots seront conduits jusqu'aux lieux ci-après convenus sur les Frontières du* Haut-Palatinat. *Il sera de même fourni des Chevaux pour monter les Officiers, outre ceux d'attelage qui seront nécessaires pour les Voitures à eux appartenantes, afin de porter leurs Equipages ou Effets aux lieux convenus.*

On s'engage au transport des Equipages pour les Officiers, qui seront actuellement avec la Garnison, & on permet aux Officiers de se pourvoir de Chevaux pour leur argent.

VIII. *Il reste sur les remparts des Villes de* Prague *6 pièces de Canons; de 24 Livres de bale avec leurs Affûts & Armemens, desquelles il y en a une hors de service; 3 pièces de 12 montées sur leurs Affûts avec leurs Armemens; un Affût de rechange d'une pièce de 24 avec son Armement complet; 2 Mortiers de 12 pouces de Diamètre avec leurs Affûts & Armemens complets; 3 Mortiers de 10 pouces & 6 lignes; lesquelles 9 pièces de Canons ci-dessus sont de fonte; 5 Mortiers aussi de fonte, avec leurs Affûts & Armemens, & un Affût de recharge d'une pièce de 24, le tout appartenant à Sa Majesté le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *seront rendues à la première requisition de Sa* Majesté Polonoise, *sans que, sous quelque prétexte que ce soit, elles puissent être retenues; devant au surplus être garanti qu'il n'en sera fait aucune répétition envers Sa* Majesté Impériale *& Sa* Majeste' Tre's Chretienne.

Cet Article n'est point accordé, parce que nous n'avons rien à démêler avec Sa Majesté le Roi de Pologne,

IX. *Il sera libre à tous les Officiers*, Impériaux *ou* François, *qui sont Prisoniers de Guerre & sur leur parole à* Prague, *de sortir avec la Garnison, sans que cela change rien à leur condition.*

Accordé.

X. *Tous les Malades ou Blessés, Emploïés, Domestiques ou autres*, Impériaux *ou* François, *qui se trouveront dans les Hôpitaux établis, ou dans des Maisons particulières, seront & demeureront libres après leur convalescence, & seront conduits en toute sureté au lieu convenu par la même route que la Garnison aura tenue, & avec des Officiers de leur Nation. Il leur sera fourni les Chevaux, Chariots ou Voitures, en nombre suffisant pour leur transport & celui de leurs Effets. La subsistance, qui leur est nécessaire, leur sera préparée & fournie dans les lieux de leur route en païant de gré à gré.*

Tous les malades & ceux qui ne sont point en état de marcher avec la Garnison, seront Prisoniers de Guerre, tant Officiers que Commun.

XI. *Il ne sera point touché aux Vivres, Médicamens & autres Provisions de toute nature, faites pour l'Approvisionement & pour l'entretien des Malades &*

blessés, non plus qu'à tous les Officiers, Commis principaux, Emploïés & Domestiques actuellement préposés pour en avoir soin. Il leur sera fourni, au contraire, en païant, toutes les choses dont ils pourroient manquer & avoir besoin, jusqu'au tems de leur parfaite guérison & de leur départ, & jusqu'à ce qu'ils soient rendus au lieu où ils doivent être conduits en toute sureté, lequel aura été convenu, sur la Police du Commissaire des Guerres François *& autres Emploïés, auxquels toute liberté & sureté seront accordées pour exercer leurs fonctions. Il leur sera fourni des Logemens pour y établir les Malades convalescens à mesure qu'ils seront en état d'évacuer les Hôpitaux de la Ville. La Maison des Invalides est très convenable pour un pareil dépôt.*

On aura tout le soin imaginable des Malades. Les Chirurgiens & les Commissaires qu'on laissera avec eux, n'auront qu'à s'adresser au Commissaire de Sa Majesté la *Reine*, pour avoir tout ce dont ils auront besoin; ce qui sera cependant pour leur comte.

XII. *Il sera libre aux Officiers, Emploïés & à tout autre étant à la suite des Troupes, de faire des dépôts dans les Villes de* Prague *de tous les Effets, Agrêts de toute nature, Equipages, Bagages & Voitures qu'ils ne pourront emmener avec eux, & lesquels seront retirés dans une saison plus convenable.*

Accordé à leurs dépens. On laissera des Commissaires pour règler le paiement de toutes les dètes vérifiées, contractées par les Officiers.

XIII. *Les Officiers de l'Etat-Major, ceux de la Garnison & autres Emploïés à la suite, Domestiques & tous autres encore,* Impériaux *ou* François, *sortiront de* Prague, le 15 Janvier, *attendu la difficulté d'assembler les choses nécessaires pour leur marche & le transport de tous leurs Effets. On tiendra la route ci-après sur* Egra, *pendant laquelle il leur sera fourni le Logement, la Paille & le Bois. De* Horselitz *à* Beraun, *où il y aura séjour. De* Zebrack *à* Mouth, *& de là à* Rockizan *pour se rendre à* Pilsen, *où il y aura aussi séjour. Ensuite par* Orleün, Miede, Czerlin, *&* Plana, *où il doit encore y avoir séjour. La dernière route par* Sandan *à* Egra. *Il sera donné un Officier avec une Escorte, qui assurera ladite Garnison & sa suite, les Effets & Equipages contre toutes Hostilités. Et du jour de la Ratification de l'Acte d'évacuation convenu, il sera libre à tous les Gens de la Campagne d'apporter leurs Denrées dans la Ville de* Prague, *sans être inquiétés en façon quelconque. De même tous Actes d'Hostilités cesseront de part & d'autre jusqu'à ce que la Garnison ait joint l'Armée du Maréchal de* BELLE-ISLE.

On pourvoira immédiatement à un nombre suffisant de Chariots pour emmener les Equipages. La Garnison sortira dès le 2 Janvier 1743: mais, pour sureté de ce Traité, on fera l'évacuation de la Citadelle ou du nouveau Château, nommé *Wischevadt*, le 28 Décembre; & il sera occupé par le Général Prince *Piccolomini*, avec un Bataillon & 4 Compagnies de Grenadiers, sans cependant qu'aucun de ceux-là passent la

porte

Portes pour entrer dans la Ville. Au reste la Garnison sortira par la Porte appellée de STROHOFFER.

XIV. *Les Troupes de la* Reine *ne pourront entrer & prendre poste dans la Ville de* Prague, *que 6 heures après que la Garnison l'aura évacuée. Il ne sera pas permis non plus à des Particuliers, quoique ne formant point de Troupes, d'y entrer avant ce terme. Il sera laissé des Commissaires des Guerres & d'Artillerie, qui feront la vérification des Effets compris dans les Etats des Munitions de la Place. M. de* Chevert *a les Pouvoirs les plus étendus; pour accorder le retour des Otages qui ont été emmenés de* Prague, *lequel ne sera différé, après la signature de l'Acte d'évacuation, que par le tems qu'il faudra pour les traduire en toute sureté dans la Ville de* Prague, *lorsque la Garnison sera rendue hors du Roïaume de* BOHÊME.

Il est peu important qu'après que la Garnison sera sortie, les Troupes de la *Reine* entrent dans *Prague* une ou six heures après: mais il est absolument nécessaire que les Officiers de Sa Majesté, commandés pour faire les Inventaires & recevoir les Effets dans les Magasins de Guerre ou de Vivres où tout sera fidèlement consigné entre eux dans *Prague*, le 30 de ce mois, y soient avant. Rien de ce qui regarde les Effets dépendans de l'Artillerie ne sera aliéné ni détourné. La route de la Marche sera ainsi que M. de *Chevert* le souhaite, hors que la Garnison ne touchera point la Ville de *Pilsen*; mais qu'elle devra faire séjour dans quelque endroit des environs. Toutes les Hostilités cesseront: mais il ne sera permis à qui que ce soit d'amener des Denrées dans la Place, avant l'évacuation. M. de *Chevert* aura la bonté de donner sa parole d'honneur pour le retour des Otages de la Ville de *Prague*. Il aura aussi celle d'en donner avis au Maréchal de *Belle-Isle*, aussitôt qu'il sera sorti de *Prague*, afin que ce Général fasse relâcher les Seigneurs qui sont dans le nombre de ces Otages.

Madame la Comtesse de Bavière *reste à* Prague *avec un Fils au Berçeau. Sa naissance, son âge, son état l'exemtent d'être comprise dans ce Traité. M. le Prince de* LOBCKOWITZ *est prié de trouver bon qu'elle demeure libre de partir, quand bon lui semblera & sans aucune difficulté; & qu'au surplus, il lui soit donné toute aide & assistance pour le transport de ses Equipages, avec escorte.*

Madame la *Comtesse de Bavière* sera respectée de nos Troupes également que de celles de *France*; & cette Dame prendra ses aises, comme elle jugera à propos.

On accordera un Passe-port pour l'Officier que M. de *Chevert* dépêchera au Maréchal de *Belle-Isle*.

Il sera nécessaire que l'on envoie quelques Officiers de la Garnison en ôtage, jusqu'à l'accomplissement du Traité; & on envoira réciproquement de l'Armée, le 28 de ce mois, le Major Comte *Guicciardi* dans la Place, afin que les difficultés, qui pourroient se présenter de part & d'autre, soient immédiatement ajustées.

Ces Articles de Capitulation *ont été proposés à M. le Prince de* Lobckowitz; *de la part de M. de* Chevert, *Commandant en chef à* Prague, *par M. de* Mardriac *Lieutenant Colonel au Régiment du Roi & Commandant en second audit* Prague.

Et aiant été acceptés aux conditions ajoutées ci-dessus à chaque Article, le Traité a été ratifié, le 26 de ce mois de Décembre 1742, *dans toutes les formes, & les Instrumens signés comme ci-après par les deux Commandans, qui s'en sont fait délivrer un double : Signé,*

De la part des Troupes Impériales & Françoises,

Le Brigadier de Chevert.

De la part de la Reine,

Le Maréchal Prince de Lobckowitz.

En sortant de *Prague*, le Maréchal de *Belle-Isle* avoit eu la précaution d'emmener 40 Otages des plus distingués des trois Etats & des plus attachés à la *Reine de Hongrie.*

Telle fut, dit l'Auteur que j'ai cité plus haut, *la fin du fameux Siége de* Prague, *pendant lequel les Assiégeans tirèrent 6 mille coups de Canon & jetèrent* 3 *mille* 600 *Bombes; Siége qui couta des Sommes immenses à la* Reine de Hongrie, *& qui fit un honneur infini, que je ne crois pas que persone ose contester, aux* Troupes Françoises. *Il y périt beaucoup de braves gens, & surtout l'élite de ces vieux Régimens, qui avoient fait trembler l'*Allemagne *quelque tems auparavant. Les* Autrichiens *y perdirent près de* 10 *mille Hommes, sans avoir pu venir à bout de faire une Brèche, ni de joindre leurs Parallèles. Il faut cependant convenir qu'ils se comportèrent avec beaucoup de bravoure, dans les différentes Sorties que la Garnison fit sur eux; & il n'en faloit pas peu pour arrêter l'impétuosité d'un Ennemi audacieux, dont l'ardeur naturelle étoit considérablement augmentée par le desir d'échaper à la honte d'être faits Prisoniers de Guerre. Il n'y eut que les Malades qui se trouvèrent en asses grand nombre à* Prague, *lors de la Capitulation, qui subirent cette dure Loi. Dans la suite le nombre des* Prisoniers François, *y compris ceux que l'on avoit pris dans le Cercle de* Léthoméritz (1) *s'est trouvé monter à plus de* 12 *mille Hommes; &, malgré le Cartel qui avoit été conclu en* Bohème *entre les deux Nations, ils ont été envoïés en* Hongrie, *d'où une partie s'est sauvée en* Turquie *& le reste est mort de fatigue & de misère.* Le I Article de la Capitulation ne fut pas observé plus fidèlement. Après que les *Troupes Françoises* furent entièrement retirées,

(1) A *Leutmeritz*, &c.

en établit à *Prague* un Tribunal contre ceux du Parti de l'*Empereur*, dont les principaux furent d'abord enlevés & transférés en *Hongrie*. A la fin de cette année, il ne restoit plus en *Bohême* à l'*Empereur* que la seule Ville d'*Egra*, défendue par une *Garnison Françoise* sous les ordres du Marquis d'*Hérouville* Lieutenant-Général des Armées du *Roi*.

Les Autrichiens évacuent une seconde fois la Bavière.

Pendant que le Maréchal de *Maillebois* s'avançoit pour dégager l'Armée de *Bohême* & que le Comte de *Kevenhuller* alloit joindre l'Armée du *Grand-Duc* pour s'opposer au dessein des *François*, le Comte de *Seckendorff*, qui depuis quelque tems avoit pris le Commandement des *Troupes Impériales*, marcha, vers la fin de Septembre, du côté de *Munich*. Le Baron de *Berenclaw*, qui commandoit le peu de *Troupes Autrichiènes* que les circonstances avoient pu faire rester en *Bavière*, n'espérant pas pouvoir défendre cette Ville, en fit sortir la Garnison, le 6 d'Octobre. Le lendemain, le Comte de *Seckendorff*, en prit possession; & les autres jours suivans, il reprit différens Postes & marcha vers *Passaw*. Bientôt après il établit des Contributions dans la *Haute-Autriche*. Pendant ce tems, le *Grand-Duc* avec le gros de l'*Armée Autrichiène*, s'étant rapproché du *Danube* sur les pas du Maréchal de *Maillebois*, partagea ses Troupes en deux Corps, dont il laissa l'un au *Prince* CHARLES, & l'autre au Comte de *Kevenhuller*. Ces deux Généraux se proposèrent d'abord d'empêcher l'*Armée Françoise*, dont le Maréchal de *Broglio* venoit de prendre le Commandement, de se joindre à celle des *Impériaux*; & pour cet effet, le *Prince* CHARLES mit le siége devant *Braunaw*: mais il fut bientôt forcé de le lever, le Maréchal de *Broglio* marchant avec toute son Armée au secours de cette Place. Ainsi les *Autrichiens*, qui sur le bruit de la marche des *François* avoient abandonné tous les Postes qu'ils occupoient en *Bavière* sur le *Danube* & sur l'*Iser*, furent obligés, pour couvrir la *Haute-Autriche*, d'aller se retrancher entre *Schardingen* & *Passaw*. Rien alors n'empêcha que l'*Armée Françoise* ne se joignît à celle de l'*Empereur*: mais les Troupes étoient si fatiguées de part & d'autre, qu'il ne falut songer qu'à leur procurer du repos en les distribuant dans des Quartiers d'hiver.

Ils quittent Munich. 6 Octobre.

Le Prince Charles met le siége devant Braunaw, & est obligé de le lever. Novembre.

Guerre en Italie.

Préparatifs des Autrichiens.

Voïons présentement ce qui se fit en *Italie*. Après la Publication du Manifeste du *Roi de Sardaigne*, & pendant qu'on avoit les ïeux ouverts de toutes parts sur la conduite que ce Prince tiendroit, le Gouverneur-Général du *Milanès*, qui voïoit que toutes les mesures, qu'il avoit prises pour se défendre contre les *Espagnols*, étoient dérangées par cet incident, rappella les Troupes qu'il avoit eu ordre de faire marcher vers le *Tirol*, munit le Château de *Milan*, *Pizzighitone* & *Mantoue* de tout ce qui pouvoit les mètre en état de soutenir un long Siége, & surtout de ce qui pouvoit rendre inutiles les efforts que l'on feroit pour prendre cette dernière Place. Pour cet effet il dégarnit toute la *Lombardie*, à la réserve des deux Places que j'ai nommées d'abord, & non seu-

ſement il ne laiſſa point de Troupes dans les *Duchés de Parme* & *de Plaiſance*, mais il fit même enlever tous les Canons, Mortiers, Boulets, Bombes & Munitions qui ſe trouvoient dans les Places de ces deux petits Etats, pour les tranſporter à *Mantoue*. Cependant le *Roi de Sardaigne* avoit fait avancer ſes Troupes, au nombre de 25 mille Hommes, juſques ſur les bords du *Teſin*, prêt à paſſer cette Rivière pour s'emparer de la Ville de *Milan*, qui par un Privilége particulier, peut, ſans manquer à la fidélité qu'elle doit à ſon Souverain, ouvrir ſes Portes à l'Ennemi qui vient en forces, après avoir paſſé le *Teſin*, la ſommer de ſe rendre. L'inaction dans laquelle le *Roi de Sardaigne* ſe tint pendant quelque tems, ne ſurprit plus, lorſque dans les premiers jours de Mars on fut inſtruit que dès le mois précèdent, les Miniſtres de ce Prince & de la *Reine de Hongrie* à la *Cour d'Angleterre*, êtoient convenus, ſous la médiation de cette Cour, d'un Accommodement proviſionel, par lequel le *Roi de Sardaigne* s'engageoit d'agir de concert avec la *Reine de Hongrie* pour s'oppoſer aux entrepriſes des *Eſpagnols*. En conſéquence il paſſa le *Teſin* & prit poſſeſſion des principales Villes du *Milanès*, dont la garde lui fut confiée, afin que l'on pût en tirer les Garniſons pour les emploïer ailleurs. Enſuite il fit aſſembler ſon Armée dans le *Tortonois* & l'*Alexandrin*, pour ſe rendre dans les *Duchés de Parme* & *de Plaiſance*, pendant que le Comte de *Traun*, Gouverneur-Général du *Milanès*, en prendroit auſſi la route à la tête de quelques *Troupes Autrichiènes*.

Accommodement proviſionel entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne. Fevrier.

Il prend en garde les principales Villes du Milanès; & marche vers Parme & Plaiſance. Mars.

D'un autre côté, les *Troupes Eſpagnoles*, commandées en chef par le Duc de *Montemar* s'êtant toutes raſſemblées ſur les Côtes de *Toſcane*, obtinrent du *Grand-Duc* la permiſſion de traverſer une partie de ſes Etats, qui devoient reſter neutres pendant cette Guerre. Le *Pape*, qui prenoit de même le parti de la neutralité, trouva bon, ne pouvant l'empêcher, que les *Eſpagnols*, les *Autrichiens* & les *Piedmontois* paſſaſſent ſur ſes Terres. Le *Duc de Modène*, à qui l'on demanda de même de part & d'autre le paſſage, répondit que, prétendant reſter neutre, il ne pouvoit le refuſer à perſone. A l'égard des *Venitiens*, ils gardèrent la neutralité, comme ils l'avoient déclaré dès l'année précèdente, & ſe contentèrent d'avoir une Armée d'obſervation ſur leurs frontières du côté de la *Lombardie*.

Les Troupes Eſpagnoles ſe mètent en marche vers la Lombardie. Mars.

Diſpoſitions des Puiſſances d'Italie.

Les *Troupes Piedmontoiſes* êtant arrivées avant la fin de Mars à *Plaiſance*, y laiſsèrent une Garniſon & marchèrent enſuite vers *Parme*, dont elles prirent auſſi poſſeſſion. Les foibles *Garniſons Autrichiènes* qui gardoient ces deux Places en ſortirent pour aller occuper les Villes d'*Eſt*, de *Correggio* & de *Corpi*, de la dépendance du *Duc de Modène*, & le reſte de cette petite Armée s'alla camper ſous le Fort d'*Urbin*. Le *Roi de Sardaigne*, qui le 21 de Mars êtoit arrivé à *Plaiſance* pour ſe mètre à la tête de ſon Armée, l'établit dans divers Poſtes le long du *Pô*. L'*Armée Eſpagnole* êtoit alors dans la *Romagne* & campée entre *Sezana* & *Peſaro*. Ce fut là qu'elle fut

Le Roi de Sardaigne prend Parme & Plaiſance en ſa garde. Mars.

Le Roi de Sardaigne ſe met à la tête de ſon Armée. 21 Mars.

L'Armée Eſpa-

jointe par l'Armée du *Roi des deux Siciles*, sous les ordres du Duc de *Castro-Pignano*. Les deux Armées réunies entrèrent dans le *Bolonois* & s'avancèrent jusqu'au *Panaro* qui le sépare du *Modenois*. Le *Roi de Sardaigne*, alors passant du *Plaisantin* dans le *Parmesan*, entra dans le *Modenois*. On fit des efforts de part & d'autre pour engager le *Duc de Modène* à prendre un parti. Trois mille Hommes de Troupes qu'il avoit rassemblées, pouvoient être utiles à l'Armée à laquelle ils se joindroient: mais, comme il ne vouloit point se départir de la neutralité, le *Roi de Sardaigne* lui fit dire qu'il pourroit demeurer neutre, s'il vouloit donner la Citadelle de *Modène* pour sureté. Le Duc n'y voulut point consentir, parce que, selon lui; c'eût été violer la neutralité que de recevoir dans sa Citadelle une Garnison étrangère. Dans la suite, prévoïant que les Alliés ne manqueroient pas de se prévaloir de la supériorité de leurs forces, & ne voulant point exposer sa Ville de *Modène* à soutenir un Siége, il en fit passer la Garnison dans la Citadelle, avec ordre au Général *Paludi*, qui la commandoit, de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cela fait, il prit le parti, le 7 de Juin, de se retirer avec sa Famille dans le *Ferrarois*; & le lendemain, quelques *Régimens Autrichiens* & *Piedmontois* entrèrent dans la Ville. *Le Roi de Sardaigne* fit dès le même jour ouvrir la tranchée devant la Citadelle qui se rendit par Capitulation le 28, après avoir fait une assés belle défense. Les Alliés firent ensuite le Siége de *La Mirandole*, qui se rendit le 22 de Juillet. Pendant tout ce tems, les *Espagnols* & les *Napolitains* ne firent aucun mouvement & laissérent leurs Ennemis s'avancer jusqu'au *Panaro*, qui sépara les deux Armées pendant quelques jours, sans que, de part ni d'autre, on fît aucune entreprise. Le Duc de *Montemar* crut alors devoir rentrer dans la *Romagne* & de là passer dans l'*Umbrie*. Le *Roi de Sardaigne* & le Comte de *Traun* l'y suivirent; & l'on comtoit sur une Action générale entre les deux Armées, lorsque des nouvelles venues de *Savoie*, obligèrent le *Roi de Sardaigne* à reprendre, avec la plus grande partie de ses Troupes, la route de ses Etats, afin d'aller lui-même veiller à leur sureté.

Sur la fin de l'année précèdente, le *Roi d'Espagne* avoit fait assembler un second Corps d'Armée en *Catalogne*, sous les ordres du Comte de *Glimes*, qui prit sa route par les Provinces de *France* & se rendit, vers la fin d'Avril, en *Provence*, pour passer ensuite en *Italie* par mer: mais l'Escadre que les *Anglois* avoient dans la *Méditerranée* aiant été, comme on l'a vu ci-devant, renforcée jusqu'au nombre de 30 ou de 35 Vaisseaux, en fermoit le passage, en tenant tous les *Bâtimens Espagnols* constamment bloqués dans le Port de *Toulon* & dans d'autres Ports de la *Provence*. Elle fit plus, elle mit aussi quelques Troupes à terre à *Villefranche*; & de concert avec les Troupes du Comté de *Nice* & les Habitans du Païs, les *Anglois* travaillèrent à fermer les chemins par terre. Les *Espagnols* qui

gnole entre dans le Bolonois. Avril.

Le Roi de Sardaigne entre dans l'Etat de Modène, dont le Duc refuse de prendre aucun parti.

Le Duc de Modène se retire dans le Ferrarois. 7 Juin.

Les Autrichiens & les Piedmontois s'emparent de Modène. 8 Juin.

La Citadelle se rend. 28. Juin.

La Mirandole prise. 22 Juillet.

Les Espagnols s'éloignent. Juillet.

Le Roi de Sardaigne revient à la défense de ses Etats. Août.

Un Corps d'Armée Espagnole passe par les Provinces de France & arrive en Provence. Avril.

s'étoient avancés jusques sur les frontières du Comté de *Nice*, ne pouvant y pénétrer, remontèrent par la Vallée de *Barcelonète* pour chercher un passage par le Marquisat de *Saluces*. Il y falut renoncer. Alors, traversant le *Briançonnois* & le *Gévaudan*, ils arrivèrent le 28 d'Août sur les Frontières de la *Savoie*, à dessein d'y prendre des Quartiers. L'*Infant Don* PHILIPPE, qui partit de *Madrit* vers le 15 de Février pour prendre la route d'*Italie*, aiant passé par le *Roussillon*, la *Catalogne* & le *Languedoc*, étoit arrivé dès le mois d'Avril à *Montpellier*, de là à *Marseille*, à *Toulon* & puis à *Antibes*, où ce Prince devoit s'embarquer pour *Orbitello*. Mais, après avoir attendu le moment favorable qui ne se présenta point, il se rendit à l'*Armée Espagnole* sur les Frontières de la *Savoie*, où le Comte de *Glimes* la fit entrer le 2 de Septembre, par le Col de *Culibier*. Elle alla camper d'abord à *Saint-Michel*, ensuite auprès de *Saint-Jean de Morienne*, pour s'avancer ensuite jusqu'à *Moustiers*. Le *Roi de Sardaigne*, informé des progrès que les *Espagnols* faisoient dans cette partie de ses Etats qu'il avoit laissée sans défense, vint à son secours avec un Corps de 20 mille Hommes qu'il fit entrer en *Savoie*, le 2 & le 4 d'Octobre, par le Mont *Cenis* & le Mont *Saint-Bernard*. A cette nouvelle l'*Armée Espagnole* se replia sous *Saint-Jean de Morienne* & s'y retrancha. Dans la crainte ensuite que la communication avec le *Dauphiné* ne lui fût coupée, elle alla former deux Camps, l'un sous *Mont-Mélian* & l'autre près *Chamberri*. Les *Piedmontois* s'avancèrent alors, une partie à *Conflans*, l'autre vers *Aiguebelle* & reprirent possession des principaux Postes que les *Espagnols* avoient occupés. Ces derniers aiant perdu l'espérance de se maintenir en *Savoïe*, en sortirent le 15 & retournèrent en *Dauphiné* pour attendre l'arrivée d'un Renfort qui leur venoit de *Catalogne*.

L'Infant Don Philippe arrive en Provence.

Il prend le Commandement de l'Armée Espagnole & entre en Savoie.
Août, Septembre.

Le Roi de Sardaigne vient en Savoie.
2, 4 Octobre.
Les Espagnols se retirent devant lui.

Ils reprennent la route du Dauphiné.
15 Octobre.

D'un autre côté, le *Roi des deux Siciles* rappella les Troupes qu'il avoit jointes à celles d'*Espagne*. Les motifs de sa démarche ne furent pas bien connus dans le tems. On publia seulement que, par un Article du Traité secret que le *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe* son Beaupère avoit fait avec la *Reine de Hongrie*, en accession au *Traité de Breslaw*, il avoit été stipulé, *Que Sa* Majesté Siciliène *seroit maintenue dans la possession de ses Etats, à condition qu'elle garderoit la neutralité*. Ce dont le Public fut parfaitement instruit, c'est que dès la fin de Juin, le Vice-Amiral *Lestock*, avec cinq *Vaisseaux de guerre Anglois* parut dans les Mers du Roïaume de *Naples*. Trois de ses Vaisseaux, après avoir fait le tour de la *Sicile*, entrèrent dans la *Mer Adriatique*, laquelle étoit toute couverte d'*Armateurs Anglois*. Le Commandant des trois Vaisseaux de guerre vint ensuite se présenter devant *Brindes* & somma le Commandant de la Place, de lui livrer l'Artillerie destinée pour le Duc de *Montemar*, laquelle on avoit embarquée depuis peu sur les Bâtimens qui se trouvoient dans ce Port, menaçant, en cas de refus, de bombarder la Ville & toutes celles de la Côte. Il

Le Roi des deux Siciles accepte la neutralité & retire ses Troupes.

Le Vice-Amiral Lestock se présente sur les Côtes du Roïaume de Naples.
Juin.

Demande singulière qu'il fait faire au Commandant de Brindes; ordres en conséquence.

ajouta qu'il faisoit cette demande en représailles des *Bâtimens Autrichiens* enlevés par les Armateurs de *Lipari*. Le Commandant de *Brindes* instruisit la Cour de cette sommation singulière des *Anglois*, & reçut ordre de faire débarquer l'Artillerie, pour la faire transporter à 30 mille de la Mer. On fit en même tems marcher toutes les Milices vers la Côte pour couvrir les endroits les plus propres à faire une décente, & l'on envoïa quelques Felouques dans la *Mer Adriatique*, pour observer les mouvemens des *Anglois*. Dans ce même tems, les Galères du *Roi des deux Siciles*, lesquelles étoient à *Palimond*, aiant observé ces mêmes *Vaisseaux de guerre Anglois*, trouvèrent à propos de les sommer de rendre le devoir à la Souveraineté du *Roi* leur Maitre sur ces Mers. Les *Anglois*, quoiqu'ils ne fussent point en guerre avec ce Prince, ne répondirent à cette sommation que par une bordée des trois Vaisseaux, qui maltraita fort la Galère Capitane. Elle eut son grand Mât enlevé & perdit une Felouque qu'elle tenoit attachée. Les Galères, ne trouvant pas à propos de s'engager plus avant, se retirèrent dans le Port, & regagnèrent ensuite *Castel-à-More*. Ces deux incidens furent cause que les Commandans & les Officiers de tous les Ports eurent ordre de se tenir sur leurs gardes pour empêcher les *Anglois* de faire une décente. Quelques Vaisseaux de guerre, qui étoient à *Messine*, reçurent ordre aussi de revenir à *Naples*, s'ils le pouvoient sans trop risquer. Voici des procédés encore plus extraordinaires. Le 19 d'Août, une *Escadre Angloise* de 6 Vaisseaux de guerre, 4 Alléges & 4 Galiotes à Bombes, commandée par le Capitaine *Guillaume Martin*, entra dans la Baie de *Naples*. Dès la pointe du jour, elle fut apperçue du Château *Saint-Elme*, qui donna le signal & mit l'alarme dans toute la Ville. A midi, l'Escadre parut à la vue du *Palais Roïal* & du *Château Neuf*. Toute la Ville, dont l'alarme redoubla, courut sur le Port, & la Cour ne fut pas plus tranquille. Les Ministres y furent mandés, & dans le Conseil qui se tint en présence du *Roi*, l'on résolut de prier le *Consul Anglois* d'aller avec un Député de la Ville à bord de l'Escadre, & de se charger de dire au Commandant; *Qu'il venoit savoir s'il se présentoit comme Ami ou comme Ennemi: Que les apparences sembloient indiquer le dernier: Que Sa* Majesté Siciliène *seroit cependant charmée de recevoir les* Anglois *comme Amis, & qu'elle ne desiroit rien plus que de vivre en bonne intelligence avec le* Roi de la GRANDE-BRETAGNE. Le *Consul* Anglois se rendit, vers les 4 heures, à bord du Capitaine *Martin*, qui lui communiqua les ordres qu'il avoit reçus du Vice-Amiral *Matthews*, de même qu'un *Message*, qu'il devoit, au nom du *Roi*, remètre à Sa *Majesté Siciliène*, lequel portoit; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne *étant en alliance avec la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne; *& le* Roi des deux Siciles, *dans le tems d'une Guerre déclarée entre l'*Angleterre *& l'*Espagne, *aiant joint ses Troupes à celles de cette Puissance pour envahir les Etats de Sa* Majesté Hongroise

Les Anglois tirent sur les Galères du Roi de Naples.

Les Anglois forcent le Roi des deux Siciles à rappeller ses Troupes.

19 Août.

contre la teneur des Traités, lui Commandant étoit envoïé pour demander que Sa Majesté Siciliène, *non seulement rappellât les Troupes qu'elle avoit jointes à celles d'*Espagne, *mais qu'elle s'engageât aussi, par une promesse solemnelle, de ne plus donner à ces derniers aucune assistance de quelque manière que ce pût être.* Il chargea de ce *Message* le Capitaine de l'*Angle*, & pria le *Consul* de l'accompagner pour lui servir d'interprète. Ils arrivèrent, à 5 heures, au Bureau de la Secretairerie d'Etat. Comme c'étoit un jour de Dimanche, le *Roi* pour lors étoit à l'Eglise & n'en sortit qu'à 6 heures. Le Conseil se tint ensuite; & sur les 8 heures, le Duc de *Montealegre*, Secretaire d'Etat, vint trouver le Capitaine de l'*Angle*, & le *Consul* & leur dit; *Que Sa* Majesté Siciliène *consentoit à la demande dont ils étoient chargés & même de l'accorder par écrit, comme on le requèroit; mais qu'Elle souhaitoit aussi d'avoir une réponse par écrit, portant que les* Anglois, *en considération de cette complaisance, observeroient de leur côté de ne point commètre d'hostilités.* Ils retournèrent trouver le Capitaine *Martin*, avec le Général *Bourke*, envoïé par le *Roi* pour demander cette condition. Le Commandant répondit; *Que ses ordres étoient absolus & ne l'autorisoient point pour admètre aucune condition ni pour donner une pareille réponse.* Ensuite tirant sa Montre & la montrant au Général *Bourke*, il ajouta; *Que le* Capitaine *& le* Consul *alloient retourner à terre; & qu'il attendoit l'effet de sa demande dans une demi-heure ou dans une heure au plus, à comter du moment qu'ils seroient debarqués; sinon qu'il exécuteroit les ordres dont il étoit chargé.* Il parloit avec cette hauteur indécente, parce qu'il étoit sur d'être secondé dans ce qu'il entreprendroit par un parti de Gens affectionés au dernier Gouvernement, lesquels comtoient exciter un soulevement en faveur de la *Reine de Hongrie*, qu'ils regardoient comme leur Souveraine. La Cour n'ignoroit pas ce qu'elle avoit à craindre; &, quoique le petit Peuple se montrât disposé dans ce moment critique à sacrifier corps & biens pour le service du *Roi*, & que les Matelots vinssent s'offrir d'aller bruler l'*Escadre Angloise* en cas qu'elle fît la moindre hostilité, le parti le plus sûr parut le plus convenable; &, suivant ce que le Conseil avoit résolu, le Duc de *Montealègre* se réduisit à demander de pouvoir insérer dans la Lettre qu'il écriroit au Commandant; *Que sur les assurances que le* Consul *& le* Capitaine *avoient données de bouche, qu'on ne commètroit point d'hostilités, Sa* Majesté Siciliène *promètoit, &c.* Le Capitaine répondit; *Qu'il craignoit que le Commandant ne fût point satisfait de cette condition;* & le Duc pria le *Consul* d'assurer le Commandant; *Que s'il refusoit de consentir à cette clause; elle seroit ôtée de la Lettre, qui ne contiendroit en substance que ce qu'il avoit demandé; ce qu'il comtoit devoir suffire pour le moment présent.* Il étoit 2 heures après minuit, lorsquel e *Consul* & le Capitaine de l'*Angle* rejoignirent le Capitaine *Martin*, avec le modèle de la Lettre que le Duc de *Montealègre* lui devoit écrire. La Clause ne fut point admise; & sur l'assu-

rance

rance qu'elle seroit retranchée, le Commandant donna sa parole au *Consul* qu'il ne seroit commis aucune hostilité. Le 20 au matin, les deux Négociateurs retournèrent à terre & portèrent cette parole au Duc de *Montealègre*, lequel écrivit au Commandant la Lettre suivante, conçue de la manière que ce dernier l'avoit demandée.

MONSIEUR,

Le Roi *a déja résolu & donné ordre que ses Troupes, qui étoient jointes avec celles d'*Espagne *eussent à revenir pour être emploïés à la défense de ses propres Etats, Sa Majesté m'ordonne de vous promètre, en son nom, qu'Elle va réitérer ses ordres, afin que ses Troupes, qui se retireront de la* Romagne *où elles sont présentement, reviennent au plustôt dans ce Roïaume; & qu'elle n'aidera ni n'assistera, en aucune manière que ce soit, celles d'*Espagne *dans la présente Guerre d'*Italie. *A* Naples *le 20 Août.*

LE MARQUIS DE SALAS, DUC DE MONTEALE'GRE.

Aussitôt que le Capitaine *Martin* eût reçu cette Lettre, il fit appareiller, & remit à la voile l'après midi. Le 21 au matin, il étoit hors de la vue du Port. Le Duc de *Castro-Pignano* ne tarda pas à ramener les *Troupes Napolitaines* dans le Roïaume. Au reste, cette visite inattendue des *Anglois* fit prendre la résolution, non seulement de réparer les Fortifications de *Naples*, de *Capoue* & de *Gaëte*, mais aussi de fortifier toutes les Places situées sur le bord de la *Mer Adriatique.* On complèta les Troupes revenues de la *Romagne*; & l'on leva 8 nouveaux Régimens. La conduite du *Roi des deux Siciles* ne fut pas approuvée par la Cour de *Madrit*, quoique ce Prince, pour ne pas trop affoiblir l'*Armée Espagnole*, eût eu soin, en rappellant ses Troupes, de la faire joindre par les *Régimens Espagnols* qu'il avoit gardés à son service depuis la Conquête du Roïaume de *Naples.* Cette démarche déplut aux *Anglois*; & Sa *Majesté Siciliène* fut obligée, pour les satisfaire, de faire déclarer à leur *Consul* à NAPLES; *Que ces Régimens n'aiant point cessé d'être à la solde du Roi son Père, il n'avoit pas pu les retenir dans ses Etats contre les ordres qu'ils avoient reçus de leur Souverain d'aller joindre le gros de l'*ARME'E ESPAGNOLE.

Le comte de Gages prend le Commandement de l'Armée Espagnole en Italie. Septembre.

A peu près dans le tems de la retraite des *Troupes Napolitaines*, le Duc de *Montemar* fut rappellé & le Comte de *Gages* chargé du commandement de l'Armée. Il parut d'abord vouloir profiter de la supériorité que l'absence du *Roi de Sardaigne* avec la plus considérable partie de son Armée, lui donnoit sur les *Autrichiens*, qui se retirèrent dans le *Modenois.* Il les suivit & s'avança jusqu'au *Panaro*, qu'il fit mine de vouloir passer. Mais tous les mouvemens qu'il se donna pendant le reste de l'an-

née, n'eurent pour objet que de se procurer des fourages & les autres Provisions nécessaires, & de forcer le *Grand-Duché de Toscane* d'embrasser la neutralité, ce qui se fit en effet, en conséquence des ordres que la *Régence* avoit reçus du *Grand-Duc*.

Le Roi de Sardaigne repasse les Monts, & l'Infant Don Philippe rentre en Savoie, dont il reste Maître. Décembre.

Le *Roi de Sardaigne* de son côté ne tarda pas à sentir qu'il étoit impossible qu'il conservât la *Savoie*, s'il vouloit en même tems agir au delà des Monts. La *Cour d'Espagne* avoit envoïé des ordres absolus au Comte de *Glimes*, pour qu'il s'ouvrit le passage en *Italie*, en livrant bataille aux *Piedmontois:* mais le Comte, ne se sentant pas en force & voïant le *Roi de Sardaigne* en disposition d'éviter d'en venir aux mains, n'exécuta point ces ordres, & rendit comte à sa Cour des raisons qui l'en empêchoient. On n'en fut pas satisfait; & le Marquis de *La Mina*, nommé pour lui succèder, vint prendre le Commandement de l'Armée le 5 de Décembre. Il se mit aussitôt en mouvement pour rentrer en *Savoie*, & s'empara d'abord du Château d'*Aspremont*, qui se rendit le 21. Le *Roi de Sardaigne*, qui campoit alors à *Montmélian*, prit le parti de se retirer du côté de *Notre-Dame de Mians* & de se retrancher auprès du Château *des Marches*. Le Marquis de *La Mina* fit inutilement tout ce qu'il put pour l'attirer en plaine & l'engager dans une Bataille. Le *Roi de Sardaigne* aiant pris alors la résolution de se retirer au delà des Monts, envoïa des ordres aux Officiers des différentes Villes de *Savoie* d'ouvrir leurs Portes à l'*Infant Don* PHILIPPE, & d'en obtenir les conditions les plus favorables qu'ils pourroient. Il fit ensuite évacuer la Ville & le Château d'*Aiguebelle;* &, se rapprochant insensiblement du *Mont Cenis*, il laissa les *Espagnols* s'emparer de *Chamberri*, de *Montmélian*, de *Saint-Jean de Morienne*, d'*Anneci*, de *Saint-Pierre d'Albigni*, de *Conflans*, de *Moutiers* & des autres Places que ses Troupes avoient occupées. Le Marquis de *La Mina* se mit en devoir de lui couper le passage du *Mont Cenis:* mais il n'y fut pas à tems; & le *Roi de Sardaigne* reprit le chemin de *Piedmont* avec la plus grande partie de son Armée, laissant les *Espagnols* en état de se rendre maîtres de toute la *Savoie*.

Bruits qui courent au sujet de la retraite du Roi de Sardaigne.

Une Retraite si précipitée fut cause que l'on fit courir différens bruits; je ne sais si je dois dire avantageux ou désavantageux au *Roi de Sardaigne*. Quelques-uns disoient hautement qu'il y avoit une suspension d'Armes; d'autres, une Trève de trois mois. Il y avoit même des gens qui prétendoient que la Paix étoit signée entre les *Cours de Madrit* & de *Turin*. Ces bruits obligèrent le *Roi de Sardaigne* à justifier sa conduite d'abord auprès du *Roi d'Angleterre*, ensuite dans les différentes Cours. Dans une longue Lettre qu'il écrivit à Sa *Majesté Britannique*, il détailloit très au long les motifs de sa Retraite, & disoit; *Qu'il avoit préférée d'abandonner surement la* Savoie, *au risque d'exposer le* Piedmont *& de faire périr son Armée: Qu'à l'égard des bruits, que l'on répandoit sur son sujet, ils ne méritoient pas qu'on y*

Lettre que ce Prince écrit à ce sujet au Roi d'Angleterre. Decembre.

fût la moindre attention, puisqu'il protestoit de nouveau à Sa Majesté Britannique, *sur son honneur & sur sa parole de Roi, qu'il ne prêteroit l'oreille à aucun accommodement avec l'*Espagne; *& qu'il aimeroit mieux perdre ses Etats & même tout son Sang, que de faire la moindre démarche contre les engagemens qu'il avoit contractés avec Sa* Majesté Britannique *& la* Reine de Hongrie: *Que c'étoit sur quoi l'on pouvoit faire fond, & qu'il étoit prêt à concerter avec Leurs Majestés tout ce qui seroit jugé de l'avantage & des intérêts communs.* Il finissoit sa Lettre par représenter les dépenses extraordinaires, auxquelles il étoit obligé, tant pour réparer les pertes faites dans sa Retraite, que pour faire de nouvelles levées & fondre de l'Artillerie; à quoi le Subside qu'il recevoit de la *Courone Britannique* ne pouvoit pas suffire. C'est pour cela qu'il prioit le *ROI D'ANGLETERRE de lui faire négocier, sans perte de tems, un Emprunt de 60 mille Liv. Sterl. à un intérêt raisonable.*

L'Apologie qu'il fit remètre au commencement de l'année suivante en différentes Cours, étoit conçue en ces termes.

Apologie de la retraite du Roi de Sardaigne, envoïée dans différentes Cours. Janvier 1743.

TOUT le monde sait que la Savoie *est un Païs ouvert, où il n'y a aucune Place forte capable d'en défendre l'entrée. Il n'y a que deux Chemins principaux par où l'on puisse entretenir la communication du* Piedmont *& de la* Vallée d'Aoste *avec la* Savoie. *L'un conduit par le* Petit Saint-Bernard *dans la Tarentèse, & l'autre par le* Mont-Cenis *dans la* Morienne. *Ces deux Chemins, où les Voitures ne peuvent passer, ne sont nullement propres au transport des Provisions & Munitions nécessaires à une Armée; on ne peut se servir que de Mulets. D'ailleurs les Neiges ferment tout-à-fait les passages du* Petit Saint-Bernard *pendant la plus grande partie de l'Hiver, & rendent presque impraticables ceux du* Mont-Cenis, *quelques soins que l'on se donne pour les tenir ouverts.*

*L'*Armée Espagnole, *composée de plus de 16 mille Hommes, entra au mois d'Août dans la* Savoie; *&, ce Duché se trouvant dégarni de Troupes, elle n'eut pas de peine à s'en emparer jusqu'au pied du* Mont-Cenis *& du* Petit-Saint-Bernard. *Le* Roi de Sardaigne *étoit alors occupé à poursuivre l'Armée du Duc de* Montemar, *& ce fut à* Césène *que Sa Majesté apprit l'invasion des* Espagnols *en* Savoie. *Le* Roi *détacha aussitôt une partie de ses Troupes, & se rendit peu après dans sa Capitale, afin d'y faire les dispositions nécessaires pour obliger les Ennemis à se retirer. Il tint à ce sujet divers Conseils, où il fut représenté que la Saison étoit déja fort avancée; que les Troupes de Sa Majesté étant dispersées, tant pour la défense de la* Lombardie, *que pour la garde des Places frontières de* Piedmont, *il seroit très difficile de rassembler une Armée supérieure ou même égale à celle des* Espagnols, *que ces Troupes étoient d'ailleurs diminuées & presque sur les dents par les travaux de la Campagne & les marches forcées qu'on leur avoit fait faire; qu'il s'agissoit d'entrer dans un Païs occupé par les Ennemis, qui en avoient enlevé toutes les Provisions; & qui, aiant la communication libre avec la* France, *en pouvoient tirer tout le nécessaire.*

Ces difficultés, jointes à plusieurs autres qui furent alléguées, ne rebutèrent point le

Roi, *qui avoit infiniment à cœur de délivrer son Païs. Sa Majesté résolut donc de passer les Monts dans l'espérance de finir la Campagne par une Bataille décisive. En conséquence, l'Armée défila au commencement d'Octobre sur deux Colones, dont l'une prit la route du* Petit-Saint-Bernard, *& l'autre du* Mont-Cenis. *Cette Armée étoit composée de 20 Bataillons & de 2 Régimens de Dragons faisant à peu près 10 mille Hommes. Les* Espagnols, *quoique supérieurs, se retirèrent à mesure que le* Roi *s'approchoit. Ils abandonnèrent* Montmélian *& évacuèrent enfin toute la* Savoie, *pour aller occuper un Camp sur les Frontières entre le Fort* Barraux *&* Chaparistan.

Après ces heureux succès, le Roi *alla se poster vis-à-vis des Ennemis, & posa son Camp le long d'une lisière de Collines, qui s'étend depuis* Montmélian *jusqu'au Château d'*Aspremont. *Sa droite fut poussée jusqu'au pied de la Hauteur, sur laquelle est situé le Château* des Marches, *& sa gauche vers* Montmélian. *Ce Camp étoit très avantageux, parce qu'il couvroit en même tems* Montmélian *&* Chamberri, *& qu'il conservoit aussi la communication avec le* Genevois, *le* Faussigni *& le* Chablais. *Les deux Armées restèrent dans cette position jusqu'au 19 Décembre. Jusques-là, les* Espagnols *n'avoient pas osé mètre le pied en* Savoie; *cependant ils avoient cet avantage qu'étant sur le Territoire de* France, *ils ne pouvoient y être attaqués, & ils pouvoient en tirer des Vivres & des Renforts qui leur venoient de tems en tems d'*Espagne; *au lieu que l'Armée du* Roi *pouvoit être attaquée à tout moment & souffroit considérablement de la rigueur de la Saison, à cause qu'on étoit sans cesse obligé d'être sous les Armes. Outre cela, le Païs, qui avoit été épuisé par les* Espagnols, *ne pouvoit fournir les Provisions nécessaires; & il étoit très difficile d'en faire venir d'au-delà des Monts. Il faut encore remarquer que, quoique Sa Majesté eût donné ordre de faire venir du* Piedmont *4 Bataillons & quelques Compagnies de Grenadiers, & qu'Elle eût fait publier l'Arrière-Ban, on ne pouvoit pas se promètre de grands services de ces levées de Milices.*

Enfin, les Espagnols *commencèrent à se mètre en mouvement le 19 Décembre, sous leur nouveau Chef le Marquis de* La Mina, *qui fit d'abord défiler un gros Détachement vers* Aspremont *pour en faire le Siège. Ce Château est assés avantageusement situé: mais il n'y avoit aucun Ouvrage, & la Garnison ne consistoit qu'en quelques Tireurs & 100 Hommes d'Ordonnance sans Artillerie. Comme le gros de l'Armée Ennemie occupoit encore son ancien Camp, le* Roi *ne pouvoit faire aucun mouvement, de crainte que les* Espagnols *ne se jetassent sur* Montmélian; *ce qui lui auroit coupé la retraite. Sa Majesté ne pouvoit pas non plus envoïer des Troupes au secours d'*Aspremont, *sans trop affoiblir son Armée déja considérablement diminuée par les maladies & par la désertion. Le* Roi *avoit à la vérité fait occuper les Hauteurs par les Païsans & quelque peu de Troupes règlées: mais, ne pouvant être soutenus, ils furent bien-tôt repoussés par les* Espagnols, *qui obligèrent le Château à capituler le troisième jour.*

Pendant ce tems-là, l'Armée Ennemie défila par la Montagne & se posta si

avantageusement sur les Hauteurs, qu'elle y étoit absolument inattaquable; & dans cette situation elle pouvoit s'emparer de Chamberri, *par où elle coupoit la communication de l'Armée du* Roi *avec le* Chablais, *le* Genevois *& le* Faussigni, *d'où Sa Majesté tiroit tous ses Fourages. Les* Espagnols *pouvoient s'emparer d'*Anneci; *tomber ensuite dans la* Tarentaise *& la* Morienne; *prendre l'Armée du* Roi *à dos, & lui couper la retraite vers le* Piedmont. *Sa Majesté fit examiner toutes ces circonstances par son Conseil de Guerre, qui n'y trouva d'autre ressource que de retirer ses Troupes en* Piedmont; *d'autant qu'après la perte de* Chamberri, *& des trois Provinces dont on vient de parler, il seroit impossible de pourvoir à la subsistance de l'Armée. Le Conseil fut aussi d'avis que l'on ne pouvoit prévenir cette perte, sans partager l'Armée en trop de Détachemens & l'exposer par conséquent à un danger évident; outre que les* Espagnols *attendoient un renfort de 6 Bataillons & d'un Régiment de Cavalerie qui étoient déja arrivés en* Provence.

Le Roi *auroit souhaité d'attendre à se retirer jusqu'après la prise de* Chamberri, *& que les Ennemis eussent reçu leurs renforts: mais, comme un plus long délai n'auroit servi qu'à faire périr plus de monde par la rigueur de la saison, & à mètre les* Espagnols *en état d'inquiéter l'Armée dans sa marche, Sa Majesté commença enfin le 28 Décembre à faire défiler son Armée pour retourner en* Piedmont.

Cette retraite, dont on a vu tant d'exemples dans les Guerres passées après avoir même chassé l'Armée Ennemie pendant l'Eté, ne doit être considérée que comme l'effet de la rigueur de la Saison, de la qualité du Païs, du défaut de Fourages, de la Supériorité des Ennemis, & enfin de l'Experience Militaire & de la justesse du Jugement du Roi, *qui persiste toujours dans la glorieuse résolution de continuer à emploïer avec fermeté ses Forces, pour faire échouer les desseins injustes de ses Ennemis & pour la défense de la Cause commune.*

Il est tems enfin de fixer nos regards sur les *Anglois*, que l'on peut regarder comme les principaux Acteurs de toute cette Guerre; & de rendre comte de ce qu'ils firent de plus considérable cette année.

Le 13 de Mars, le Baron de *Wasner*, Ministre de la *Reine de Hongrie* à *Londres* présenta un *Mémoire* au Gouvernement, par lequel il demandoit au nom de la *Reine* un secours efficace, tant en Troupes qu'en Argent, aux conditions portées dans son Mémoire. Dans le Conseil qui se tint le 16, il fut résolu qu'on transporteroit hors du Roïaume un Corps de *Troupes Angloises* de 18 à 20 mille Hommes; & que ces Troupes partiroient le mois suivant pour être distribuées dans les Villes d'*Ostende*, de *Bruge*, de *Gand*, & de *Niewport*, à la place de celles de la *Reine*, qui devoient en sortir pour aller renforcer ses Armées en *Allemagne*. La première division de ces Troupes consistant en 5 ou 6 mille Hommes, s'embarqua le 8 & le 9 de Mai, pour *Ostende*. Trois autres Divisions la suivirent de près, rien ne les empêchant de pouvoir arriver sans obstacle au lieu de leur destination. Elles débarquèrent toutes à *Ostende*. Elles furent suivies dans le cours de

VI. GUERRE.

Secours demandé à la Reine Hongrie pour les Païs-Bas. 16 Mars.

Le secours est envoié, Mai, &c.

l'Eté d'un Corps très considérable d'*Hanovriens* & des 6 mille *Hessois* à la Solde de la *Grande-Bretagne*. Le Comte de *Stairs* fut nommé, comme je l'ai dit, pour commander en chef toute cette Armée, que la *Reine de Hongrie* vouloit emploïer à faire une diversion du côté des *Païs-Bas*, pour forcer le *Roi de France* à rappeller les Troupes qu'il avoit dans l'*Empire*. Les Troupes du *Roi d'Angleterre*, jointes aux *Autrichiènes*, formèrent dans les *Païs-Bas* une Armée de 60 mille Hommes. Le Plan du Comte de *Stairs* étoit d'entrer en *France* du côté de *Mons*. Le *Roi d'Angleterre* devoit venir lui-même se mètre à la tête de cette Armée. On fit les préparatifs de son Voïage : mais il ne passa point la Mer. Comme on ne put rien obtenir des *Hollandois* de ce qu'on vouloit exiger d'eux, on ne fit rien cette année.

Représentations de la France à ce sujet.

Mai.

Les dispositions que l'on faisoit en *Angleterre* pour secourir la *Reine de Hongrie*, ne devoient pas être du goût de la *Cour de France*, qui, pendant qu'elle fournissoit à l'*Empereur* tous les secours nécessaires, ne cessoit de proposer à *Vienne* & dans les Cours Alliées de la *Maison d'Autriche* des moïens d'Accommodement : mais la *Cour de Vienne* rejeta toujours constament toutes le Propositions qu'on lui fit ; & la Guerre, qui devint bientôt presque générale dans toute l'*Europe*, peut être regardée comme son ouvrage. Il est vrai qu'on ne se conduisoit à *Vienne* que par les conseils du Ministère d'*Angleterre*, qui ne vouloit rien moins que la Paix, quoique dans le cours de cette année il fit faire quelques Propositions de Paix à la *Cour d'Espagne*. On comtoit dans cette dernière, que la *France* tôt ou tard ouvriroit les ïeux sur la conduite des *Anglois* & qu'elle ne borneroit pas seulement à l'*Empereur* les secours qu'elle vouloit bien donner à ses Alliés. Le moment n'étoit pas encore venu où cette Puissance devoit songer qu'elle avoit des intérêts communs avec l'*Espagne*. Elle ne vouloit que faire rendre justice à l'*Empereur*; & s'opposer au progrès d'une Guerre, qui pouvoit devenir très longue & très onéreuse. Ce fut dans cette vue, que lorsqu'elle fut instruite qu'on embarquoit des *Troupes Angloises* pour les *Païs-Bas*, le S. de *Bussi* son Ministre à *Londres* fut chargé de présenter un *Mémoire* sur les inconvéniens de cette démarche. Ce *Mémoire* portoit ; *Que dans les circonstances présentes, ce transport de Troupes, loin de faciliter la Paix, ne feroit que la retarder ; & que si les mesures que Sa* Majesté Très Chretienne *seroit en droit de prendre à cette occasion, altéroient la bonne intelligence entre Elle & la* Courone de la Grande-Bretagne, *ce ne seroit point à Sa* Majesté Très Chretienne, *qu'il en faudroit imputer la faute, puisqu'elle n'avoit rien négligé pour faire sentir les consequences de cette démarche & pour en détourner l'exécution.* Il y avoit outre cela dans ce *Mémoire* quelques Articles particuliers, auxquels le Ministre de *France* demandoit une Réponse aussi promte que précise. Je n'en trouve pas assés pour entrer à ce sujet dans un certain détail. Le S. de *Bussi* eut plusieurs Conférences avec le Lord *Carteret*

Secretaire d'Etat, auquel il déclara dans une de ces Conférences, comme le Marquis de *Fenelon* l'avoit déclaré à LA HAÏE; *Que si le* Roi d'Angleterre *faisoit passer une Armée dans les* Païs-Bas, *le* Roi Très Chretien *ne pourroit pas se dispenser d'en assembler une sur les frontières de la* Flandre *&* *du* Hainaut, *pour veiller à la sureté de ses frontières.* Le Lord *Carteret* repondit là-dessus; *Que Sa* Majesté Très Chretienne *ne devoit pas être inquiète de ce transport de Troupes qui se faisoit à la réquisition de la* Reine de Hongrie; *& qu'Elle devoit encore moins en prendre occasion d'assembler une Armée en* Flandre; *Qu'Elle ne pouvoit désapprouver la conduite de Sa* Majesté Britannique, *qui suivoit en cela l'exemple de Sa* Majesté Très Chretienne, *laquelle remplissoit les engagemens qu'elle avoit contractés avec ses Alliés, Sa* Majesté Britannique *aiant de pareils engagemens qui l'obligeoient à secourir la* Maison d'Autriche: *Qu'en envoïant des Troupes en* Flandre, *on n'avoit aucune intention d'y troubler la tranquillité publique, & que Sa Majesté se flatoit que Sa* Majesté Très Chretienne *ne trouveroit pas mauvais qu'elle veillât aux intérêts de ses Sujets, & par consequent à l'exécution des Traités faits avec la* Reine de Hongrie: *Qu'au reste Sa Majesté ne desiroit rien plus que de vivre en bonne intelligence avec le* Roi de France, *& de ne faire aucune démarche capable de causer quelque défiance ou d'allumer la Guerre: Enfin que Sa Majesté offroit au* Roi Très Chretien *de ne point envoïer de Troupes en* Flandres, *s'il vouloit retirer ses Troupes* d'Allemagne: *Qu'alors Sa* Majesté Britannique *emploïeroit sérieusement ses bons offices pour faire la paix; ce qui ne pourroit réussir tant qu'il y auroit des Troupes étrangères dans l'*EMPIRE. Tout ce que la *Cour de France* put faire ne fut pas capable de détourner le *Gouvernement Britannnique* des projets qu'il avoit formés. Le desir de contenter la *France* étoit ce qui l'occupoit le moins; &, quoique le *Roi Très Chretien* eût autentiquement déclaré qu'il garderoit la plus exacte neutralité par rapport à la Guerre d'*Italie*, l'*Escadre Angloise* commandée par le Vice-Amiral *Matthews* ne laissa pas d'insulter ses Ports dans la *Méditerranée*, & de s'emparer de plusieurs *Vaisseaux François*.

Exploits des Anglois dans la Méditerranée & sur les Côtes d'Espagne.

Dans le mois de Février, l'Amiral *Haddock* aiant été renforcé par l'Escadre du Vice-Amiral *Lestock*, partit de *Port-Mahon* pour aller bloquer dans le Port de *Toulon*, l'*Escadre Espagnole* que la présence d'une *Escadre Françoise* l'avoit empêché d'attaquer, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. Quelque tems après, cet Amiral étant tombé malade, retourna à *Port-Mahon*; & le 16 de Mars, il remit le Commandement de la Flote au Vice-Amiral *Lestock*, qui dès le même jour, ordonna à tous les Capitaines de se tenir prêts à mètre en mer & de se fournir des Provisions nécessaires pour une Expédition de 10 semaines. Le 23 d'Avril, il partit de *Port-Mahon* avec une Escadre de 24 Vaisseaux, dont 2 de 90 Canons, 2 de 80, 3 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 1 de 40 & 1 de 20. Le reste consistoit en une Galiote à Bombes, 3 Brulôts, un Vaisseau d'Ho-

L'Amiral Haddock remet le Commandement de la Flote au Vice Amiral Lestock.
16 Mars.
Ce dernier part de Port-Mahon.

pital & un *Shebeck*. Cette Escadre, avant son départ, avoit reçu le Convoi d'avitaillement que le Capitaine *Norris* lui conduisoit; & les provisions qu'elle avoit embarquées devoient suffire au moins pour six mois. Elle arriva quelques jours après à la hauteur d'*Antibes*; & le Vice-Amiral, à son arrivée dans ces Parages, posta dans des endroits convenables divers Vaisseaux de guerre, qui prirent ou détruisirent plusieurs Bâtimens chargés de provisions pour les *Troupes Espagnoles*, & d'autres destinés à transporter en *Italie* le reste de la Cavalerie de cette Nation.

L'Amiral Matthews prend le Commandement de la Flote. Juin.

Vers la fin de Mai ou le commencement de Juin, l'Amiral *Matthews* vint avec une nouvelle Escadre joindre le Vice-Amiral *Lestock*, & prit le Commandement de toute la Flote. En conséquence des ordres dont il étoit chargé, le Vice-Amiral *Lestock* partit pour aller avec son Escadre particulière croiser le long des Côtes d'*Italie* & particulièrement du Roïaume de *Naples*; & nous avons rendu comte de ce qu'il y fit. Un des premiers Exploits de l'Amiral *Mathews* fut de s'emparer de 3 Barques aiant à bord des *Troupes Françoises* destinées à relever la Garnison de *Monaco*. Il les fit conduire à *Villefranche*, avec ordre de les y retenir, sous prétexte qu'on avoit refusé de faire voir les Passeports de ces Troupes. Dans les premiers jours de Juillet, il s'empara, dit-on, de plus de 20 *Bâtimens Espagnols* chargés d'un grand nombre de Troupes. Dans le même tems à peu près, quelques-uns de ses Vaisseaux détruisirent, près de *Port-Mahon*, trois *Navires François*, qu'ils accusoient d'être chargés de fourage pour le service de l'Armée d'*Espagne*: mais les Equipages se sauvèrent. Au commencement d'Août, deux autres Vaisseaux du même Amiral brûlèrent ou coulèrent à fonds dans le Port de *Vigo*, 10 *Armateurs Espagnols*, & reprirent 2 *Navires Anglois* qu'ils trouvèrent dans ce Port. Ils tirèrent plusieurs coups de Canon sur la Ville, dont les Eglises & les Maisons reçurent quelque dommage. Cette Ville en fut quite pour cela, malgré la hardiesse que 4 *Vaisseaux de guerre Anglois* eurent, quelques jours après, de s'approcher de la Côte & de débarquer quelques Troupes sous la conduite du Comte de *Norfolck*. Elles brûlèrent un Village d'environ 40 Maisons, levèrent à la hâte quelques contributions dans la campagne, & se retirèrent sans avoir rien tenté contre la Ville.

Il s'empare de trois Barques Françoises, &c. Juin.

De plusieurs Bâtimens Espagnols, &c. Juillet.

Vaisseaux François détruits. Juillet.

Vaisseaux brulés à Vigo, &c. Août.

Village brulé auprès de cette Ville. Août.

Magasins des Genois détruits. 12 Septembre.

Dans le mois de Septembre, l'Amiral *Matthews*, instruit que les *Genois* avoient formé à *Arazza* des Magasins de Bled pour les *Espagnols*, envoïa ordre au Capitaine *Martin*, qui servoit dans l'Escadre du Vice-Amiral *Lestock*, de détruire ces Magasins. Le Capitaine *Martin* se rendit, le 12 de Septembre, dans la Rade d'*Arazza*, débarqua des Troupes & trouva 4 Magasins, dont il fit jeter les Grains à la mer. A peu près dans le même tems, il y avoit dans le *Golfe Adriatique* un gros *Vaisseau de guerre Anglois*, qui visitoit tous les Navires qui passoient ou qui s'arrêtoient

toient à sa portée. Il en voulut faire autant à l'égard d'une grosse Barque portant *Pavillon Génois*, laquelle étoit sous le Canon de la Forteresse de *Sainte-Marie*. Il lui envoïa pour cet effet sa Chaloupe : mais l'Equipage de la Barque aiant pris le parti de se défendre, & le Commandant du Fort aiant fait tirer sur les *Anglois* deux coups de Canon, dont le second étoit à Boulet, ils se retirérent vers leur Vaisseau. Le *Capitaine Anglois* envoïa d'abord un Exprès au Commandant de l'Escadre qui croisoit à la hauteur de *Livourne*, afin d'en faire venir deux Vaisseaux de guerre, pour tirer vangeance de cette insulte. Je n'ai point trouvé la suite de cette avanture. Ce ne furent pas les seules choses dont les *Genois* eurent sujet d'être peu contens. Dans le mois de Décembre, ils écrivirent au *Roi d'Angleterre*, pour se plaindre *de ce que les* Anglois *ne vouloient s'assujetir à faire aucune quarantaine dans les Ports où ils abordoient ; & de ce que les Equipages de quelques Vaisseaux étant décendus à terre en différens endroits de la Côte de* Gène, *s'étoient emparés, à main armée, des provisions amassées dans plusieurs Magasins, sous prétexte qu'elles appartenoient aux* ESPAGNOLS. Le *Roi*, dans la réponse qu'il fit à leur Lettre, déclara, *Qu'il désaprouvoit fort la conduite des Officiers & des Equipages de ses Vaisseaux, & qu'ils avoient agi sans ses ordres, s'ils avoient commis quelque violence contre les Sujets de la République.*

L'Amiral Matthews se poste à la hauteur des Iles d'Hières. Septembre.

Pendant l'Expédition que l'Amiral *Martin* fit à *Arazza*, l'Amiral *Matthews* envoïa quelques Vaisseaux croiser sur les Côtes de la *Catalogne*, fit rembarquer l'Artillerie & les Troupes qu'elle avoit débarquées à *Villefranche*, se fournit de vivres & vint, avec 20 Vaisseaux, se poster à la hauteur des Iles d'*Hières*, sur l'avis qu'il eut que l'*Escadre Espagnole*, qui depuis plus de huit mois étoit dans le Port de *Toulon*, après avoir été radoubée & ravitaillée, se disposoit à faire voile pour l'*Italie*, en conformité d'un ordre reçu de *Madrit*.

Cinq Galères d'Espagne brulées dans le Port de Saint-Tropès. Juin.

L'Action, dont peut-être les *Anglois* s'applaudirent le plus cette année, fut d'avoir détruit cinq Galères d'*Espagne* dans le Port de *Saint-Tropès* en *Provence*. Voici comme ils firent annoncer la chose dans leurs Papiers publics. *PAR des Lettres du Vice-Amiral* Matthews *écrites du Port de* Villefranche, *en date du 25 Juin, & qui ont été apportées par le Capitaine* Callis, *Commandant du Brûlot le* Duc, *on a appris que le Capitaine* Norris, *qui croisoit entre le Cap* Rous *&* Villefranche, *aiant reçu avis que* 5 Galères Espagnoles *avoient fait voile des Iles de* Sainte-Marguerite, *pour se rendre à* Saint-Tropès, *il les avoit suivies aussitôt avec les Vaisseaux de guerre qui étoient sous ses ordres, à dessein de les tenir bloquées dans ce Port, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de l'Amiral sur ce sujet ; que les Galères d'*Espagne *avoient fait feu les premières sur les* Vaisseaux de guerre Anglois, *& avoient violé par là la neutralité du Port de* Saint-Tropès ; *que le Capitaine* Norris, *excité par un procédé de cette nature, avoit donné ordre au Brûlot*

le Duc, *de les joindre & d'y mètre le feu*, *& que cet ordre aiant été exécuté par le Capitaine* Callis, *les Galères avoient été entièrement détruites.*

Il est difficile d'accorder cette Relation avec celle du Commissaire de la Marine à *Saint-Tropès*, dont le témoignage doit être en ceci d'un très grand poids. Voici la Lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'Intendant de la Marine à *Toulon*.

Monsieur,

*J'ai eu l'honneur de vous informer de l'arrivée en ce Port de cinq Galères d'*Espagne *venant d'*Antibes. *Hier à quatre heures après midi, deux* Vaisseaux de guerre Anglois, *l'un de 60 & l'autre de 50 Canons, avec deux Frégates de 20 & 24 Canons, ont mouillé à la portée du* Bouconier *devant la passe de ce Port. Le Commandant de ces Vaisseaux a envoïé un Canot avec un Officier, pour dire au Commandant de la Citadelle de ne point prendre ombrage de ce que ces Vaisseaux étoient mouillés si près de ce Port; que c'étoit seulement pour empêcher les Galères de sortir; & qu'il ne fût pas surpris si le lendemain il en voïoit quatre autres qui viendroient le joindre. Demi-heure après le Canot est revenu avec le même Officier, qui lui a parlé d'un ton bien différent, en lui disant que son Commandant n'avoit pas bien lu ses ordres, qui portoient de prendre les Galères d'*Espagne *dans quelque Port qu'il les trouveroit; & que, s'il entreprenoit de les défendre, il ne pourroit s'empêcher de tirer sur la Citadelle & sur la Ville. Cette entreprise des* Anglois *ne vient que de la foiblesse qu'ils ont connue à la manœuvre des Galères. Elles ont mis leurs Chiourmes à terre, sans quoi elles auroient péri comme les Galères. Les* Anglois *aiant fait, à deux heures après minuit, une décharge de leur Artillerie, ont envoïé un Brûlot tout de suite, sur lequel les Galères ont fait une décharge de leur Canon, dans le tems qu'il étoit au petit coup de Pistolet: mais cela n'a pas empêché le Brûlot de s'y attacher si à propos, qu'elles ont été brûlées entièrement. Les Equipages se sont sauvés sans autre forme, excepté quelques Officiers qui se sont noïés, s'étant jètés à la mer. Les Vaisseaux, après leur expédition se sont tranquillisés jusques à la pointe du jour en marquant leur joie par de grands cris de* Vive le Roi. *Ils ont ensuite appareillé, dirigeant leur route à l'Est. Heureusement que les Bâtimens du Port, au nombre de 28, n'ont point été endommagés.*

Plaintes de la Cour de France au Roi d'Angleterre. Juillet.

En conséquence des ordres de la *Cour de France*, le S. de *Bussi* son Ministre à *Londres*, y fit de grandes & de justes plaintes du procédé des *Anglois* dans la *Méditerranée*. Il insista sur ce *qu'ils y ruinoient entièrement le Commerce, en arrêtant, visitant & enlevant indifféremment toutes sortes de Bâtimens pour peu qu'ils leur parussent suspects.* Il se plaignit en particulier de l'Action de *Saint Tropès*, & demanda, *qu'on en fît une réparation éclatante, comme d'un acte contraire au Droit des gens, ainsi qu'à la neutralité que Sa*

Majesté Très Chretienne *avoit observée dans les démêlés de la* Grande-Bretagne *avec l'*ESPAGNE. On lui promit d'examiner comment la chose s'étoit passée : mais en même tems on ajouta que la *France* devoit craindre de pareils inconvéniens tant que l'*Escadre Espagnole* seroit sur les Côtes de *Provence*.

L'Amiral Matthews chargé d'un Plein-Pouvoir dans la Méditerranée. Novembre.

Au commencement de Novembre, l'Amiral *Matthews* reçut des Dépêches du Gouvernement d'*Angleterre*, par lesquelles le *Roi* lui mandoit, qu'il le laissoit le maître de faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour favoriser la *Reine de Hongrie* & le *Roi de Sardaigne*. Aussitôt l'Amiral dépêcha une Chaloupe de son Escadre au Gouverneur de *Villefranche* pour lui remètre cette Lettre.

Lettre qu'il écrit au Gouverneur de Villefranche. 11 Novembre.

MONSIEUR,

COMME il a plu à Sa Majesté Britannique, *mon très gracieux Maître, par une Commission signée de sa main, de m'honorer de la qualité de son Plénipotentiaire-Général dans toute la* Mer Méditerranée, *aussi bien que dans la* Mer Adriatique, *avec ordre d'assister, aider, secourir & favoriser Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *& Sa Majesté la* Reine de Hongrie, *leurs Etats & Sujets respectifs en tout ce qui dépendra de moi ; je n'ai pas voulu différer d'en donner part à Votre Excellence, afin qu'elle puisse se régler là dessus dans les occurrences. Sa* Majesté Britannique *ne pouvoit me donner une marque de confiance plus agréable, ni plus conforme à mon zèle pour son service & pour celui des Puissances qui lui sont alliées ; & je m'efforcerai d'y répondre en toute occasion, de la manière la plus efficace pour le bien de la Cause commune. En conséquence du pouvoir que Sa Majesté m'accorde par sa Commission, s'il arrivoit que Votre Excellence eut besoin d'une partie de l'Artillerie, des Munitions de guerre & des Troupes de débarquement que j'ai sur mon Escadre, elle n'aura qu'à me le faire savoir ; & j'aurai soin de lui envoïer avec toute la promtitude possible, le secours qui lui sera nécessaire. J'apprens aussi avec une véritable satisfaction que, pour donner plus de vigueur à ces mesures, Sa Majesté a donné ordre de faire partir encore 8 gros Vaisseaux, pour renforcer mon Escadre. Votre Excellence aura soin de faire part de ce que dessus aux autres Gouverneurs & Commandans des Places Maritimes de Sa Majesté le* Roi de Sardaigne, *comme j'aurai soin de mon côté, d'en faire donner avis aux Gouverneurs & Commandans de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *dans la* Mer Adriatique, *de même qu'à la* Régence de Livourne, *ledit Port étant bien expressément compris dans les mesures de défense dont l'exécution m'est confiée. Ecrit à bord du* Torbay, *aux Iles d'*Hières, *le 11 Novembre* 1742.

MATTHEWS.

Le mois suivant, cet Amiral écrivit au même Gouverneur, pour lui donner avis, *Que les 8 Vaisseaux de renfort qu'il attendoit avoient joint son Escadre avec 18 cens Hommes de débarquement, & qu'il étoit de plus en plus en état d'effectuer les intentions du* Roi *son Maître à l'égard du* Roi de Sardaigne *& de la* Reine de HONGRIE.

Exactitude du Grand-Duc de Toscane à garder la neutralité. Novembre.

J'ai parlé plus haut de la neutralité conclue entre la *Régence de Toscane* & les *Troupes Espagnoles*. Cet Etat étoit si fort dans la résolution de l'observer que le Comte de *Traun*, Commandant des *Troupes Autrichiènes*, aiant fait, au mois de Novembre, demander en *Toscane* une certaine quantité de Fourages, la *Régence* refusa de les fournir pour ne pas manquer aux engagemens qu'elle avoit pris avec le *Roi d'Espagne*. Elle porta même l'attention à pourvoir à la sureté des chemins, pour que les *Couriers Espagnols* pussent traverser les Etats du *Grand-Duché* sans courir de risques. Il y en avoit eu plusieurs d'assassinés ou de volés par des Troupes de Bandits retirés dans les montagnes. Au commencement de Décembre, les Capitaines *West*, *Osborne* & *Balchen*, chargés des ordres de l'Amiral *Matthews*, se rendirent de *Livourne* à *Florence* chés le Prince de *Craon*, le Comte de *Richecourt* & les autres principaux Membres de la *Régence*, auxquels ils déclarèrent; *Que l'Amiral* Matthews *avoit reçu ordre du* Roi de la Grande-Bretagne, *d'emploïer son Escadre & les Troupes qu'il avoit à bord pour s'opposer aux entreprises que l'on pourroit former contre la* Toscane; *& que cet Amiral avoit chargé le Chef d'Escadre* Martin, *d'offrir à la* Régence *de faire débarquer 12 cens Hommes à* Livourne *pour en renforcer la Garnison*. Ces Officiers furent reçus & traités avec de grandes marques de distinction. Le Marquis du *Châtlet*, Colonel des Gardes, les traita magnifiquement dans le Camp que son Régiment occupoit hors de la Ville. Les principaux Membres de la *Régence* & l'élite de la Noblesse se trouvèrent à ce repas. Les trois *Capitaines Anglois* retournèrent ensuite à *Livourne*, après avoir reçu la réponse du *Conseil de Régence*, qui leur fut rendue par le Prince de *Craon* & qui portoit; *Que si les* Espagnols, *contre toute attente, violoient la neutralité dont on étoit convenu pour la* Toscane, *la* Régence *accepteroit avec autant d'empressement que de reconnoissance les secours que le* Roi de la Grande-Bretagne *offroit si généreusement; mais que l'intention du* Grand-Duc *étoit qu'on ne sortît point des bornes prescrites par cette neutralité, tant que les* Espagnols, *de leur côté, n'y donneroient aucune atteinte. Qu'ainsi la* Régence *ne pensoit pour le présent qu'à prendre les mesures convenables pour mètre les frontières à l'abri de toute surprise; & qu'aiant assés de Troupes pour garder ses Places, elle remercioit Sa* Majesté Britannique *de ses offres*. On crut dans le tems que cette réponse nécessaire dans les circonstances où l'on se trouvoit, n'avoit pas été du goût des *Anglois* qui paroissoient ne chercher qu'un prétexte pour s'établir dans *Livourne* d'une ma-

Offres que l'Amiral Matthews fait faire à la Régence. Decembre.

nière à commander en Maître dans ce Port qui, par une suite de Traités, doit être libre pour toutes Nations Alliées de la *Toscane*.

Il ne me reste plus qu'à parler des tentatives que la *Reine de Hongrie* & surtout le *Roi d'Angleterre* firent cette année pour engager les *Hollandois* à prendre part à la guerre. On avoit envain essaïé, les années précèdentes, d'obtenir d'eux plus que des secours en argent. Il paroît que les *Etats-Généraux* avoient résolu de consulter principalement l'intérêt de leur République, qui ne leur permètoit pas d'entrer dans une guerre, qui ne pouvoit leur être que très à charge, sans qu'ils pussent se flater d'en retirer jamais aucun avantage. On crut cette année que les revers essuïés par les Troupes auxiliaires de l'*Empereur*, aiant dû causer à la *France* quelques embaras, les *Etats-Généraux* en craindroient moins la puissance & se prêteroient plus volontiers à ce que l'on souhaitoit d'eux. Ils s'étoient mis en état de se défendre en cas d'attaque, par deux augmentations qu'ils avoient faites dans leurs Forces de Terre & de Mer; on se flata qu'aiant des Troupes nombreuses, il ne seroit pas impossible de les engager à ne les pas laisser inutiles. La *France* de son côté continua, comme elle avoit fait ci-devant, à ne rien négliger pour les engager à se renfermer dans une neutralité toujours plus utile pour un Peuple de Commerçans que la Guerre la plus avantageuse par ses succès. Ce fut dans cette vue que le 19 de Février de cette année, le Marquis de *Fenelon*, Ambassadeur de la *France* à *La Haie*, fit remètre aux *Etats-Généraux* le *Mémoire* suivant.

On veut engager les Hollandois à prendre part cette année à la Guerre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Mémoire du Marquis de Fenelon Ambassadeur de France, aux Etats Généraux, 19 Février.

DANS aucun tems il ne m'est venu d'avantage de choses de ma Cour que depuis quelque mois, propres à montrer à Vos Hautes Puissances *jusques où le* Roi *mon Maître porte son affection envers leur Etat, son amour pour votre République, son desir de vous en donner de nouvelles preuves par toutes les complaisances que la bonne amitié peut concilier avec ce qu'elle doit aux Princes à qui elle est étroitement unie; enfin, son attention à ne perdre point de vue vos intérêts & à chercher toujours à les faire entrer dans tout ce que les occurrences peuvent faire imaginer d'utile au Public.*

J'ai eu continuellement les mains pleines de témoignages particularisés de ces dispositions favorables de ma Cour. Ils n'ont point été ignorés de Vos Hautes Puissances. *Les Provinces, jointes par le lien qui forme votre union, en étoient instruites par leurs Représentans dans votre auguste Assemblée. Il ne m'appartient point d'être informé de ce qui leur étoit enjoint de tems en tems, pour que de si heureuses dispositions ne demeurassent pas sans fruit.*

Le sejour de l'Armée du Roi *mon Maître* (1) *dans la position où elle s'est*

(1) L'Armée de la *Meuse* commandée par le Maréchal de *Maillebois*.

tenue, sans nuire à quique ce soit, & uniquement pour continuer à préserver les Princes qui en avoient desiré l'approche, servoit de prétexte à ceux qui s'efforçoient d'alarmer les esprits sur le voisinage où elle est de votre République. Sa Majesté n'auroit rien tant souhaité que de se voir libre de la rappeller & d'avoir cette complaisance: mais elle ne pouvoit s'y prêter sans le consentement de ses Alliés. En même tems, on n'oublioit rien pour que l'alarme, que l'on travailloit par toutes sortes d'inventions à rendre populaire, portât Vos Hautes Puissances *à prendre des résolutions qui, en donnant de l'ombrage à vos Voisins, servissent à rendre comme impossible le rappel de cette Armée, dont la retraite auroit fait cesser l'inquiétude. L'exemple d'une neutralité conclue dans votre voisinage* (1) *& qui s'offroit pareillement à tous, étoit ce que l'on vouloit le moins que Vous imitassiés. Cette neutralité auroit été suivie du rappel des Troupes, dont le voisinage fournissoit le prétexte à l'agitation. Elle auroit en même tems mis Sa Majesté en état de pouvoir concerter avec* Vos Hautes Puissances *des arrangemens pour les* Païs-Bas, *qui vous démontrassent la fausseté de desseins qui n'auront jamais de fondement que dans la malignité de ses Ennemis, & délivrassent votre République de toute inquiétude pour le présent & pour l'avenir.*

Voila ce qu'on s'efforce de faire perdre de vue à Vos Hautes Puissances *par tout ce qu'on leur présente pour les émouvoir. Le* Païs-Bas, *destiné à vous former une Barrière, Vous est représenté* (2), *non seulement comme menacé d'une attaque prochaine, mais comme étant dès à présent dans le cas de devoir y augmenter les Forces pour la défense commune, sur le même pied que s'il s'agissoit de repousser une attaque déja commencée. Et quel tems prend-on pour tenter de Vous émouvoir par cette peinture effraïante pour votre Voisinage? Celui où la* France *feroit le moins ce qu'elle fait, si elle étoit capable d'avoir conçu un pareil dessein. Une Puissance, qui méditeroit d'étendre sa propre frontière, envoieroit-elle ses Armées au loin se consumer pour le seul intérêt de ses Alliés? Est-ce le chemin pour la* France *d'envahir les* Païs-Bas, *que de se dégarnir des grandes Forces qu'on lui voit si fort éloigner de soi, & dont elle est libérale pour la conservation & le soutien de ses Alliés? Est-il rien de plus captieux que l'artificieuse imputation de ce dessein, pour donner de la couleur à la réquisition qu'on ne Vous fait qu'en vue de la faire servir à fortifier les clameurs de ceux qui sont les plus ardens pour Vous faire résoudre à une troisième augmentation de vos Troupes? Enfin, n'est-ce pas l'injustice même que venir Vous étaler toute cette alarme qu'on veut Vous faire prendre dans le tems que la* France *ne cesse de se présenter à Vous, pour concerter, dès que* Vos Hautes Puissances *le voudront, les mesures propres à donner à votre République la sureté qu'elle cherche,*

(1) La neutralité pour l'*Electorat d'Hanovre*.

(2) Dans un *Mémoire* présenté aux *Etats-Généraux* par le Baron de *Reischach*, Envoïé extraordinaire de la *Reine de Hongrie*, & daté du 6 de Février de cette année 1742.

& qu'on voudroit lui faire croire ne pouvoir se trouver pour elle, qu'en courant aux Armes.

Une Lettre à Vos Hautes Puissances, *pathétiquement écrite, à suivi de près* (1). *Dans les plaintes qu'on y fait de s'être vue attaquée dans la possession prise des Païs & Etats, que les trois Cours belligérantes revendiquent, on Vous manifeste à découvert le dessein de faire encore servir ses plaintes à attirer* Vos Hautes Puissances *dans des réunions, dont on ne Vous déguise pas même le grand & principal but. On se déclare d'avance sur l'Election du* Roi des Romains *qu'on savoit devoir être déja faite par le concours unanime du* Collége Electoral, *& on se propose d'exciter un trouble général dans l'espérance d'en pouvoir infirmer la validité.*

On présente cette Lettre à Vos Hautes Puissances, *quoiqu'on sût déja à* La Haie *l'Election faite & applaudie de tout le* Corps Germanique. *On oublie qu'il ne s'est rien fait à* Francfort *& dans cette Election, à quoi n'ait concouru de son suffrage celui des* Electeurs *que la* Cour Autrichiène *peut le moins suspecter de partialité* (2). *On oublie que* Vos Hautes Puissances *se sont hautement déclarées de ne vouloir prendre d'autre intérêt à l'Election d'un* Chef de l'Empire, *que d'applaudir à l'élévation de celui qui seroit choisi? Enfin, la passion aveugle au point de s'être figuré pouvoir confondre sa Cause particulière, avec le dessein que la Lettre Vous manifeste, de rendre la combustion assés générale pour renverser si on le pouvoit, l'Election d'un* Empereur *dans la Persone de celui des Membres du* Corps Germanique, *en faveur de qui on voïoit les vœux de tout l'*Empire *se réunir. L'on découvre soi-même à* Vos Hautes Puissances *la jonction que l'on prétend faire de ces deux choses, pour les rendre inséparables l'une de l'autre, de façon que* Vos Hautes Puissances, *se laissant embarquer dans l'une, fussent conséquemment entraînées dans l'autre.*

C'est dans ces circonstances, que j'ai reçu une ample Dépêche du Roi *mon Maître. Sa Majesté me rappelle qu'Elle ne me mande rien de nouveau, ses Instructions aiant toujours été uniformes. J'y retrouve les mêmes choses, que je ne laissois pas ignorer: mais que j'attendois toujours à déveloper dans les formes, que je le pusse faire avec fruit, tant sur une Neutralité, que sur le moïen qu'elle donneroit à Sa Majesté de pouvoir, avec le consentement de ses Alliés, rappeller son Armée des Païs qui Vous avoisinent, & concerter avec votre République des arrangemens pour les* Païs-Bas, *qui la délivrassent de toute inquiétude pour le présent & pour l'avenir.*

Sa Majesté me répète qu'Elle ne se départira jamais des engagemens, qu'Elle a pris avec les Princes auxquels Elle est unie; que ces engagemens ne regardent point les Païs-Bas; *qu'aucune vue pour soi-même ne la conduira; qu'Elle peut encore aujourd'hui concerter avec votre République les mesures qu'il conviendra*

(1) *Lettre Latine* de la *Reine de Hongrie* aux *Etats-Généraux*, du 27 Janvier 1742.
(2) Le *Roi d'Angleterre*, comme *Electeur d'Hanovre*.

pour la rassurer ; que Vos Hautes Puissances *ont devant leurs ïeux l'exemple de la Neutralité conclue dans leur voisinage ; que Sa Majesté la gardera inviolablement, comme Elle compte qu'elle sera observée avec la même exactitude ; que*, Vos Hautes Puissances *prenant le même engagement, Elle retirera sur le champ l'Armée qui cause de si vives alarmes ; qu'elle souhaite sa Paix & sa tranquillité, & qu'Elle y correspondra de tout son pouvoir*, Vos Hautes Puissances *voulant de leur côté correspondre à ses bonnes intentions.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Vos Hautes Puissances, *instruites verbalement du contenu de cette Dépêche, m'ont fait l'honneur de m'envoïer leur Greffier, qui m'a témoigné de leur part la satisfaction avec laquelle Elles avoient entendu ce qui leur en avoit été rapporté de bouche. Il m'a fait connoître en même tems le desir qu'Elles avoient, que je me laissasse persuader de leur donner quelque chose de sa substance par écrit, sur quoi elles pussent asseoir une Délibération en forme.*

Le Roi *mon Maître n'avoit pas prévu cette réquisition. Je ne trouvois donc de quoi me déterminer à exécuter, comme je viens de faire, ce que* Vos Hautes Puissances *ont souhaité de moi, que dans la persuasion que je ne peux mieux remplir ce que Sa Majesté attend de mon Ministère pour son service, qu'en me laissant sans réserve à la direction de* Vos Hautes Puissantes, *pour suivre ce qu'elles jugent pouvoir conduire à une bonne & salutaire fin. Donné à* La Haie *le 19 Février 1742.*

LE MARQUIS DE FENELON.

Les Hollandois font une troisième augmentation dans leurs Troupes. 1 Mars, &c.

Le 1 de Mars, les *Etats de Hollande & de West-Frise* donnèrent leur consentement à ce que l'on fît une troisième augmentation dans les Troupes de la République, & à ce que l'on équipât & construisît des Vaisseaux de guerre ordinaires & extraordinaires. Leur exemple fut bientôt suivi de celui des autres Provinces ; & l'augmentation des Forces de Terre & de Mer fut ensuite ordonnée par les *Etats-Généraux*. Ce fut alors que le Comte de *Stairs*, qui devoit commander les Troupes du *Roi d'Angleterre* dans les *Païs-Bas*, & faire en même tems les Fonctions d'Ambassadeur extraordinaire auprès des *Etats-Généraux*, se rendit à *La Haie*, pour engager la République à profiter des Troupes qu'elle alloit avoir sur pied pour aider le *Roi d'Angleterre* à rendre dans les *Païs-Bas* des Services essentiels à la *Reine de Hongrie*. Le Comte de *Stairs* arriva le 16 d'Avril, & le 21, il fut introduit dans l'Assemblée des *Etats-Généraux*, auxquels il fit le Discours suivant.

Le Comte de Stairs arrive à La Haie en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. 16 Avril.

Harangue de ce Ministre aux Etats-Généraux. 21 Avril.

HAUTS

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le Roi *mon Maître étroitement uni, comme il est, avec votre République par les liens les plus forts de l'intérêt mutuel, qui rendent la bonne correspondance entre ses Roïaumes & vos Etats indispensable pour le maintien réciproque de leur liberté & de leur indépendance, cherche de plus dans cette conjoncture délicate & périlleuse à vous donner les marques les plus convaincantes de sa parfaite amitié & de son entière confiance; & c'est pour cette fin que Sa Majesté m'envoie ici en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, avec Plein-Pouvoir de concerter & prendre avec* Vos Hautes Puissances *les mesures convenables pour conserver la liberté de l'*Europe *& pour y rétablir un juste Equilibre, aussi bien que pour maintenir l'indépendance de ses Roïaumes & des Etats de* Vos Hautes Puissances, *en conservant la* Maison d'Autriche, *conformément à nos engagemens communs & à notre intérêt mutuel; & Sa Majesté se flate que ces mesures se prendront sans perdre de tems.*

*Tout le monde est instruit des généreux efforts qu'ont fait vos Ancêtres pour recouvrer leur liberté & défendre leur Religion. Tout le monde est témoin des grandes actions que votre République a faites de nos jours pour le maintien de la Liberté de l'*Europe.

Ces actions éclatantes ne permètent pas au Roi *de douter un moment de la magnanimité & de la sagesse de votre République.*

Vous ne vous soumètrés certainement pas aujourd'hui à la servitude, contre laquelle vous avés combatu si glorieusement.

Dans cette entière persuasion le Roi *s'adresse à* Vos Hautes Puissances, *en les assurant d'une amitié & d'une confiance parfaite, & en même tems d'un puissant secours pour appuïer les mesures qui se prendront ensemble.*

Le Roi *loue extrêmement la sage résolution que* Vos Hautes Puissances *ont prises en dernier lieu d'augmenter leurs Troupes de terre & de mètre une partie de leur Flote en mer. Par là* Vos Hautes Puissances *étroitement unies avec le* Roi de la Grande-Bretagne, *seront absolument maîtres de la mer, ce qui est un très grand avantage; & d'un autre côté Vous serés aussi en état de couvrir la partie de vos frontières que Vous trouvés à présent la plus exposée; & en cas que* Vos Hautes Puissances *jugent qu'il soit plus nécessaire de se mètre à couvert par une nouvelle Alliance de ce côté là, le* Roi, *comme* Electeur, *offre très cordialement de s'y prêter; & afin que la Barrière ne soit point affoiblie par les Troupes que Vous pourrés trouver à propos d'emploïer dans les Places de cette frontière exposée, le* Roi *a déja donné ordre, à la réquisition de la* Reine de Hongrie, *pour le transport d'un Corps considérable de ses* Troupes Britanniques *dans les* Païs-Bas.

Quand Vos Hautes Puissances *auront ainsi mis toutes leurs frontières en état de ne craindre aucune surprise, elles pourront protéger leurs Alliés de la manière qu'ils trouveront la plus convenable; & par là d'autres Princes qui auront*

envie de se joindre aux Puissances Maritimes *pour maintenir la liberté de l'*Europe, *pourront le faire plus librement & sans crainte; ce qui n'arrivera jamais sans une union parfaite & déclarée des deux Puissances, & sans qu'elles prennent de concert des mesures pour leur sureté réciproque & pour la conservation de leurs Alliés & de la liberté publique.*

*Tout ce que nous avons vu en dernier lieu doit nous convaincre clairement que les Traités les plus solemnels sont d'un trop foible soutien pour la liberté de l'*Europe, *& qu'il faut des suretés plus réelles.*

Le Roi *se trouve obligé de remontrer à* Vos Hautes Puissances *que la foi solemnelle des Traités demande du secours pour la* Reine de Hongrie.

De son côté le Roi *a donné des preuves très convaincantes de sa bonne foi & de son amitié envers ladite* Reine. *Les Sommes considérables, fournies l'année derniere, & les Sommes plus considérables encore, accordées pour la présente année, font foi de son exactitude & de sa promtitude à aller même au-delà de ses engagemens.* Le Roi *se fonde sur sa bonne foi si reconnue de* Vos Hautes Puissances *qu'elles ne tarderont pas de satisfaire de la même maniere à leurs engagemens avec la même* Reine; *& Sa Majesté prie* Vos Hautes Puissances *de réflechir que, cette Princesse une fois opprimée, il sera plus difficile de soutenir l'indépendance de l'*Europe,

Le consentement unanime de son Peuple doit être un garant très agréable à Vos Hautes Puissances *des bonnes & généreuses intentions de Sa Majesté; & le* Roi *se flate que les Sujets de* Vos Hautes Puissances *ont de pareils sentimens pour la conservation de leur indépendance & de la liberté publique.*

La droiture de mon cœur, la sincérité de mes intentions pour ma Patrie, pour le Roi *mon Maître & pour votre République suppléront, comme j'espere, à bien des défauts.*

Et je m'expliquerai plus amplement d'abord qu'il plaira à Vos Hautes Puissances *de nommer des Commissaires pour conférer avec moi.*

Le S. *Van Haren*, Président de semaine, répondit en ces termes au Comte de *Stairs*.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

L'AMITIE' & l'union, qui depuis si longtems a subsisté entre la Courone de la Grande Bretagne, *& cette République, a été toujours envisagée par* Leurs Hautes Puissances *comme trop avantageuse, pour qu'elles n'aient pas cru devoir emploïer tous leurs efforts afin de la cultiver & de la perpétuer.*

Il n'est donc pas étonnant si elles sentent aujourd'hui un plaisir extrême d'apprendre les desirs de Sa Majesté Britannique, *pour que la bonne intelligence entre les* Puissances Maritimes *soit, non seulement affermie, mais établie sur des fondemens plus solides & plus stables que jamais.*

Le Voisinage, les Traités solemnels & la conformité des sentimens par rapport à la Religion & à la Liberté, tout contribue à nous faire sentir le prix inestimable de l'étroite liaison entre les deux Nations. Leurs Hautes Puissances *en donneront toujours des preuves convaincantes, comme aussi de leur profonde vénération & de leur parfaite estime pour la Persone Sacrée de Sa Majesté & de sa Famille Roïale, pour la prospérité de laquelle elles font les vœux les plus ardens; & Elles ne peuvent s'empêcher,* Monsieur, *de vous témoigner combien elles sont charmées de ce que le choix de Sa Majesté soit tombé sur vous, pour venir de sa part leur donner des assurances, qui tendront à serrer de plus en plus les nœuds de l'amitié mutuelle. Persone n'y étoit plus propre que vous,* Monsieur, *dont la bonne intention pour cette République est connue, & dont le mérite est si universellement admiré.*

Leurs Hautes Puissances *donneront toute leur attention à ce que vous venés de leur proposer par ordre de votre Cour, & Elles seront prêtes à vous donner Audiance & à nommer des Commissaires pour conférer avec vous toutes les fois que vous le souhaiterés.*

Déclaration de la France au sujet de son Armée du Bas Rhin. Avril.

A peu près dans le même tems, il y eut en *France* quelques Conférences entre le Cardinal de *Fleuri* & le S. *Van Hoey* Ambassadeur de *Hollande*, au sujet de l'*Armée Françoise*, qui s'assembloit sur le *Bas-Rhin*, & dont la *Cour d'Angleterre* vouloit que les *Etats-Généraux* eussent à s'alarmer. Le Cardinal dans une de ces Conférences déclara; *Qu'en assemblant une Armée sur le* Bas-Rhin, *on n'avoit point pensé à donner la moindre inquiétude aux frontières de la République, ni directement ni indirectement: Que la Saison ne permètoit pas de faire sortir ces Troupes de leurs Cantonemens; & qu'aussitôt que la tranquillité de ces Quartiers-là le permètroit, on ne laisseroit pas écouler un instant sans donner à* Leurs Hautes Puissances *toute la satisfaction qu'elles pourroient prétendre; Qu'il seroit à souhaiter qu'il règnât une confiance mutuelle si parfaite, qu'on n'eût pas besoin de prendre de telles précautions de part & d'autre: Qu'à l'égard de Sa* Majesté Très Chretienne, *Elle s'étoit expliquée si clairement sur la sureté de leurs frontières, qu'on pouvoit faire autant de fonds sur ces Déclarations, que sur les Traités les plus formels.* Dans une autre Conférence le Cardinal fit entendre au même Ambassadeur; *Que si la République envoïoit des Troupes en* Flandre, *ce ne pourroit être que dans la vue d'appuïer les desseins de la* Cour d'Angleterre, *qui avoit résolu d'assembler une Armée dans les* Païs-Bas; *& que les* Anglois, *sous prétexte d'établir un Equilibre de Pouvoir en* Europe, *cherchoient à former des Alliances qui pouvoient faire naitre une Guerre très onéreuse.* Cette dernière Déclaration fut faite à l'occasion d'un Ordre du Conseil de la République pour faire camper les Garnisons hors des Places, dans lesquelles elles étoient, afin de leur faire faire l'exercice, & sur-tout pour former les nouvelles Recrues.

Le Traité de Breslaw est notifié aux Etats Généraux. Juin.

Résolution de former un Camp sur la Frontière.

Mémoire du Comte de Stairs. 25 Juin.

Vers la fin de Juin, le Comte de *Podelwitz*, nouvel Envoïé de la *Reine de Hongrie*, notifia, conjointement avec le Comte de *Stairs*, aux *Etats-Généraux* la conclusion de la Paix entre cette *Reine* & le *Roi de Prusse*; & quelques Provinces se hatèrent d'accèder en particulier au *Traité de Breslaw*. Les *Etats-Généraux* ne se pressèrent pas tant, & se contentèrent de résoudre, que l'on formeroit sur la frontière un Camp de 30 Bataillons & de 50 Escadrons.

Avant cela, le Comte de *Stairs* avoit fait remètre aux *Etats-Généraux* le *Mémoire* suivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le Roi *a non-seulement le salut & le bonheur de la République fort à cœur; mais aussi sa complaisance envers elle est telle, que sur le rapport fait à Sa Majesté qu'il y avoit de certaines persones dans le Gouvernement, qui paroissoient inquiètes de ce qu'on parloit de mètre des* Garnisons Britanniques *dans les Villes d'*Ostende *& de* Niewport, *Sa Majesté s'est d'abord déterminée de la manière la plus obligeante à permètre à Son Général de ne point mètre des Garnisons dans lesdites Villes, s'il le trouvoit à propos.*

Cette marque de la complaisance du Roi *est arrivée le même jour que* Leurs Hautes Puissances *donnèrent une réponse aux Propositions, que les Ministres du* Roi de la Grande-Bretagne *avoient faites dans la Conférence du* 24 *Avril.*

Le Roi *a examiné ladite Réponse & a prévu avec déplaisir qu'on en feroit un mauvais usage, comme si par ladite Réponse il paroîtroit que les* Etats-Généraux *ne sont nullement en peine de voir une* Armée Françoise *sur leurs frontières, pendant que les* Troupes Britanniques, *qui passent en* Flandre *pour la défense de la* Reine de Hongrie, *paroissent leur donner de l'inquiétude. On pourroit aussi dire en même tems que ce qu'il y avoit dans la Réponse d'obligeant pour le* Roi *& pour la Nation, n'étoient que des Complimens.*

Le Roi *est persuadé que ce n'étoit pas là le sentiment de la République. Il veut bien croire que les protestations d'amitié pour Sa Majesté & la* Nation Britannique *sont sincères. Au même tems, il est très sensible que le sens contraire ne paroisse que trop naturel à plusieurs Princes intéressés.*

*Il est certain que dans cette conjoncture, si délicate pour la Liberté de l'*Europe, *plusieurs Princes ouvroient les ïeux & paroissoient disposés à s'allier avec les* Puissances Maritimes *pour conserver la Liberté de l'*Europe. *Dans cette situation, rien ne pouvoit être si pernicieux que de donner lieu aux Ennemis de la* Maison d'Autriche, *de dire que ces* Puissances Maritimes *ne sont point du tout unies; de sorte qu'il seroit très mal avisé à aucun Prince de ne pas plier sous la Puissance dominante. Les disgraces arrivées en dernier lieu aux Armes de la* Reine de Hongrie (1), *rendent cette interprétation encore plus dange-*

(1) Il s'agit apparamment là de la Bataille de *Czalaw*.

*rense: mais, comme les intérêts de la République & ceux de l'*Europe *ne varient point, le* Roi de la Grande-Bretagne *est persuadé que les* Etats-Généraux, *au lieu de se laisser intimider par les dangers dans lesquels la* Reine de Hongrie *se trouve, s'évertueront plustôt pour sauver ladite* Reine *& toute l'*Europe *de la servitude.*

*La République n'oublie point contre quelle Puissance elle a luté si longtems pour conserver la Liberté de l'*Europe, *avec les faveurs de la* Grande-Bretagne. *Elle n'oublie pas non plus que, pendant de si longues & de si fréquentes Guerres toutes mues pour la même raison, on n'a pas cessé d'emploïer les mêmes artifices, des promesses & de bonnes paroles envers la République, mais inutilement. Il est vrai qu'il y a eu des Epoques, où, par un nombre de Persones corrompues & séduites, l'Etat a été porté à deux doigts de sa ruine: mais par la sagesse & la vertu de vos Ancêtres la République est échapée. On n'a pas cessé d'emploïer de pareils artifices à chaque période de tems: mais vos Ancêtres ont généreusement soutenu la bonne cause de la Liberté de l'*Europe *& de votre propre indépendance. La cause n'est pas différente à présent; &, comme l'intérêt de la République est le même, on se flate que les* Etats-Généraux *ne se montreront pas dissemblables de leurs Ancêtres; sur tout puisqu'entre le tems présent & le tems passé il y a une grande différence. Dans le tems passé, il a coûté des fleuves de sang & des trésors immenses pour se défendre contre la servitude; & à présent les moïens en sont démonstrativement plus faciles, vu l'incompatibilité des intérêts, aussi bien que les circonstances actuelles où se trouvent les Puissances, qui paroissent liguées à détruire la Liberté de l'*Europe. *Tout le monde sait que vers la fin de la dernière Guerre, la* France *offrit, non de bonnes paroles, mais de bonnes Places pour mètre l'*Europe *en sureté, quoique dans ce tems-là elle avoit une Barrière, des Places fortes plus redoutables, qu'elle n'en a à présent. Nous savons que, la* France *a un si grand nombre de ses Troupes emploïées en* Allemagne *pour faire la guerre à la* Maison d'Autriche, *qu'il ne lui reste pas un nombre suffisant pour garder les* Païs-Bas *& les autres frontières, principalement les* Païs-Bas, *où Sa* Majesté Britannique, *les* Etats Géneraux *& la* Maison d'Autriche *ont une aussi grande quantité de Troupes à leur Solde. Seroit-il prudent de ne se pas prévaloir d'une si grande supériorité de Troupes? Ne seroit-il pas plus raisonable que les* Etats *se joignissent cordialement au* Roi *pour emploïer conjointement leurs bons & puissans offices auprès de Sa* Majesté Très Chretienne, *pour que la* Reine de Hongrie *cessât d'être attaquée & que par la cession de quelques bonnes Places l'*Europe *pût être mise en repos pour de longues années? Il est à présumer que la* France *aimeroit mieux faire une cession, telle qu'elle a même offert de faire, l'année* 1710, *que de s'exposer à une Guerre, qu'elle n'est nullement en état de soutenir ni par le nombre de ses Troupes, ni par l'état de ses Finances* (1). *Il est évident que, si de ce côté-ci*

(1) M. l'Ambassadeur étoit mal informé.

l'on étoit réduit à la nécessité de faire la guerre, on seroit en état dans la moitié d'une Campagne de la porter au delà de la Somme, *& cela sans contredit, parce que la* France *n'est pas en état de mètre des Garnisons dans ses Places & d'avoir en même tems une Armée en Campagne. Il est à esperer qu'on ne négligera point de faire usage d'une situation si heureuse pour faire une bonne & durable Paix, & non une Trève. Les* Puissances Maritimes *n'ont point de vues ultérieures. Elles ne souhaitent autre chose que d'empêcher la* France *de devenir leur Maîtresse & d'opprimer la liberté de l'*Europe. *Il seroit facile de démontrer la solidité de la Proposition que nous avons avancée : mais il faudroit un détail plus long que ne permet ce Mémoire.*

Le Roi *ne peut pas imaginer qu'après les efforts presque incroïables de vos Ancêtres pour recouvrer leur liberté, & leurs glorieux efforts pour maintenir leur propre indépendance & la liberté de l'*Europe, *Sa Majesté, dis-je, ne peut pas croire que cette même Nation se soumète à la servitude sans coup férir.*

Il est certain que des esprits mal intentionés peuvent trouver les moïens de se glisser dans un Gouvernement: mais il est inconcevable qu'un petit nombre de persones, séduites par de faux raisonnemens ou aveuglées par leurs passions ou par leurs intérêts personels, puissent induire tout un Etat à prendre des mesures pernicieuses à son vrai intérêt, & en même tems dérogatoires à sa gloire & à son honneur. Le tems presse. On voit de quelle manière on attaque la Reine de Hongrie *de tous côtés. Convient-il à la République de laisser opprimer cette Princesse, pendant qu'il y va, non seulement de la bonne foi, mais du salut de la République, de la soutenir ? La* Reine de Hongrie *une fois opprimée, la République seroit-elle en état de se défendre ? Qu'elles ont été les vues d'une certaine Puissance pendant plus d'un Siècle ? Quelle a été la conduite de vos Ancêtres durant ce tems-là ? Que convient-il à présent de faire à la République, liée par l'obligation des Traités les plus solemnels à maintenir la* Reine*? Le tems n'est-il pas venu de prendre votre parti ? Peut-on reculer plus longtems sa résolution ? C'est pourquoi le* Roi *vient de nouveau offrir tout son secours à la Republique, & la conjurer de prendre avec lui des mesures convenables pour le salut & la liberté de l'*Europe. *Fait à* La Haie *le 25 Juin 1742.*

LE COMTE DE STAIRS.

Autre Mémoire des Ministres Anglois aux Etats-Généraux. 7 Juillet.

Ce *Mémoire* fut bientôt suivi d'un autre que voici :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

NOUS avons reçu le Mémoire *ci-joint de notre Cour, avec ordre de le présenter à* Vos Hautes Puissances. *Mais, comme nous avons craint d'interrompre vos déliberations importantes, lesquelles, comme nous espérons toujours, ne seront pas infructueuses, nous avons différé de quelques jours de vous le pré-*

senter. Depuis le tems que le Mémoire *a été dressé par notre Cour, nous avons reçu de très importantes nouvelles. La Paix s'est faite entre la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *& le* Roi de Prusse. *L'Armée de* France *s'est retirée sous le Canon de* Prague. *Le* Prince CHARLES DE LORRAINE *la poursuit. Les* Saxons *se retirent de la* Bohéme; *& plusieurs Princes, par le passé entraînés par la crainte, à présent ouvrent les ïeux & offrent leurs Troupes pour le soutien de la liberté de l'*Europe. *Dans ces circonstances, il n'est nullement douteux qu'on ne puisse obtenir tout ce que l'*Europe *pourroit souhaiter pour sa solide sureté, par la voie des Armes: mais le* Roi *notre Maître aime mieux la Paix. C'est pourquoi Sa Majesté convie* Vos Hautes Puissances *de se joindre à elle & de concerter ensemble, sans perte de tems, des propositions convenables pour assurer la liberté de l'*Europe *sur un fondement stable & solide, pour être faites conjointement à la* France. *Sa Majesté ne doute nullement que de telles propositions ne soient favorablement écoutées par la* France, *plustôt que de s'exposer au fléau de plusieurs Guerres ruineuses, contre lesquelles elle ne peut faire aucune défense proportionée aux attaques. Il est aisé de convaincre* Leurs Hautes Puissances, *ou leurs Députés, de la vérité de la proposition que nous avançons; comme il est très aisé de comparer les forces de la* France *& de ses Alliés, avec les forces des Princes, qui soutiennent ou qui sont prêts à soutenir la Cause publique de l'*Europe. *Fait à* La Haie *ce 7 Juillet 1742.*

STAIRS. TREVOR.

L'Affaire de Dunkerque *devient plus sérieuse de jour en jour. Elle nous paroît asses importante, pour que* Vos Hautes Puissances *en prennent connoissance.*

STAIRS. TREVOR.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

NOUS soussignés, Ambassadeurs & Envoïés Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne, *avons ordre de représenter à* Vos Hautes Puissances, *que le* Roi *notre Maître, aiant murement considéré la Réponse qui nous fut remise de leur part, le 19 de Mai dernier, & faisant fonds sur les assurances réitérées, qu'elle contient, des dispositions où* Vos Hautes Puissances *sont & seront toujours d'examiner & de concerter avec Sa Majesté ce qu'il convient de faire, tant pour leur sureté & tranquillité réciproque, que pour celle de leurs Alliés communs & de l'*Europe *en général: Sa Majesté ne peut qu'esperer que les ecclaircissemens que* Vos Hautes Puissances *nous demandent là-dessus & qu'elle nous autorise à vous donner de sa part, vous feront prendre enfin des résolutions conformes à l'état vrai & notoire des choses, à ce que vous vous devés & aux autres, & à ce qu'il est encore en votre pouvoir de faire pour le salut commun.*

Le Roi *notre Maître voit bien que l'on met tout en œuvre pour en dissuader & détourner* Vos Hautes Puissances, *jusqu'à chercher du mistère dans les exhortations les plus amiables que Sa Majesté n'a pas cessé de vous adresser, pour que vous accordiés à la* Reine de Hongrie *les secours qu'elle est en droit de vous demander, & dans l'exemple que Sa Majesté s'est enfin portée à vous en donner, comme si dans ce tems c'étoit des* Troupes Britanniques *& d'elles uniquement que votre Etat dût prendre ombrage, & qu'il ne fût pas libre à Sa Majesté d'en accorder à son Alliée & à la vôtre sur ses instances si fondées & si pressantes; ou que vous puissiés en ignorer l'envoi, après qu'il vous fût notifié en Audiance publique; ou que Sa Majesté dût en avoir pour motif quelque marché particulier, qu'elle eût intérêt à vous cacher; ou qu'elle pût desirer de les emploïer autrement que de concert avec* Vos Hautes Puissances *& pour la défense commune, tant que durera le danger commun. Or, quoique Sa Majesté n'eût pas lieu de s'attendre que des insinuations, aussi destituées de toute apparence de vérité, de raison & de fondement, feroient aucune impression sur* Vos Hautes Puissances, *néanmoins, dès qu'elle sut que l'on y faisoit servir de prêtexte les Garnisons dont il s'agissoit de munir les Villes de* Nieuport *&* d'Ostende, *elle ordonna à son Ambassadeur d'y pourvoir sans éclat & de vous le déclarer par pure considération & affection pour une République, dont l'amitié & la confiance lui sont si précieuses, & par égard pour ceux même de vos Sujets qui seroient les plus faciles à se laisser séduire, afin que rien ne fût capable de divertir d'avantage votre Etat des seules précautions qui doivent maintenant l'occuper. Sa Majesté sera toujours également soigneuse de prévenir, autant qu'elle pourra le prévoir, tout ce dont on pourroit entreprendre d'abuser en aucune manière, pour altérer l'intime confiance, qu'il est si essentiel de conserver entre elle &* Vos Hautes Puissances. *Pour cet effet, Sa Majesté nous ordonne très expressément de vous déclarer en son nom que, dans les mesures qu'elle desire de concerter avec* Vos Hautes Puissances *pour le soutien de leur Alliance commune, elle n'a pour objet & pour motif que la sureté commune; qu'elle n'a ni Traités ni engagemens quelconques avec la* Reine de Hongrie, *qui ne vous soient communs avec Sa Majesté & auxquels votre propre intérêt ne vous appelle à satisfaire conjointement avec elle; & que de la part de Sa Majesté* Vos Hautes Puissances *ne sont requises de rien, qui la concerne ou la* Nation Britannique *en particulier; mais de ce qui concerne manifestement votre Nation tout autant que la nôtre, & de bien plus près encore; car vos Païs, qui tiennent au Continent, seront visiblement entraînés les premiers dans le danger, où l'on met l'*Europe; *& il faudra que votre République ait subi la Loi, avant qu'on puisse songer à l'imposer à la* Grande-Bretagne.

Mais tous les grands intérêts de Religion & d'Etat des deux Nations sont si fort les mêmes & les unissent si nécessairement & si indissolublement, qu'il doit leur être égal par laquelle des deux le danger commence. Et quand elles n'auroient nul Traité ensemble, elles ne s'en trouveroient pas moins indispensablement

obligées

obligées à s'entresecourir de toutes leurs forces pour leur propre défense. A plus forte raison, Vos Hautes Puissances *peuvent & doivent-elles dans tous cas se reposer avec une entière confiance sur l'accomplissement religieux des Alliances que Sa Majesté a avec elles, pourvu seulement que les moïens ne lui en soient pas ôtés; & que, dans la nécessité présente & actuelle*, Vos Hautes Puissances *n'abandonnent pas tellement le reste de l'*Europe *au danger qui l'environne de toutes parts, que, quand il se tournera plus directement contre Votre République, il n'y ait plus de possibilité humaine de l'en sauver.*

Voilà, HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS, *à quoi il s'agit d'obvier, tandis qu'il en est encore tems, & sur quoi Sa Majesté, comme un Allié fidèle & sincère plus spécialement intéressé à la sureté générale par celle de votre Etat, croit devoir reveiller, autant qu'en elle est, l'attention, la prévoïance & les obligations de* Vos Hautes Puissances.

Votre République s'est montrée plus sensible à ce danger public & plus promte à y accourir, en des cas incomparablement moins graves & moins pressans. Vous n'avés épargné ni sang ni trésors, pour empêcher que la Maison de Bourbon, *déja si formidable par sa propre puissance, ne s'accrût encore de celle d'*Espagne, *dans la simple supposition qu'elle pourroit vouloir bien s'en servir un jour pour étendre encore d'avantage sa domination; quoiqu'alors la* Maison d'Autriche *subsistât en son entier & joignît à elle tout le Corps de l'*Empire; *ce qui formoit au moins de ce côté-là à votre République une Barrière mal aisée à pénétrer: & aujourd'hui que la* Maison de Bourbon *est ancrée sur le Trône d'*Espagne, *qu'elle aspire ouvertement à conquérir le reste de l'*Italie, *que l'*Allemagne *est remplie de ses Troupes jusques dans votre voisinage, que tout l'*Empire *est en combustion, que tant de ses Princes les plus considérables concourent à en abatre le principal soutien en abatant la* Maison d'Autriche; *demeurerés-vous spectateurs tranquilles, sans en craindre les funestes suites pour vous-même?*

Il ne se peut que Vos Hautes Puissances *ne sentent tout le péril que vous courés dans les efforts qui s'unissent contre la* Maison d'Autriche: *&, quoique l'influence de l'intérêt particulier ait pu souvent embarasser & retarder les résolutions les plus salutaires & les plus nécessaires, il n'est pas possible qu'elle empêche à l'heure qu'il est de voir clairement d'avance, quand on auroit achevé de détruire la* Maison d'Autriche, *de partager ses Etats & de mètre par ce moïen l'*Empire *à la merci de la* France, *à quels périls vos Provinces & celles des* Païs-Bas *se trouveroient exposées: mais qu'opposer alors qui fût proportioné aux forces dont on pourroit les accabler, & quelle ressource resteroit-il à* Vos Hautes Puissances? *Votre inaction totale étoit trop essentielle au succès d'une pareille entreprise, pour qu'on ait voulu s'en reposer sur la foi que vous y ajouteriés: mais on s'est flaté qu'on vous mètroit dans le cas de n'oser remuer contre, en plaçant une Armée sur vos frontières les plus dégarnies; &* Vos Hautes Puissances *ne sauroient douter que ce n'ait été-là une de ses destinations principales.*

Aussi, le Roi *notre Maître est-il bien persuadé que ce qui a retenu jusqu'à*

présent Vos Hautes Puissances, *n'est point que vous aïés méconnu la grandeur du péril qui menace* l'Europe *& votre Etat avec elle, & que vous aïés pris confiance en des paroles d'amitié & de bonne intelligence si peu d'accord avec les faits & si dénuées de toute vraisemblance. C'est bien plustôt qu'en vous représentant le danger encore plus insurmontable & plus inévitable qu'il ne l'est en effet, vous appréhendés que les secours que vous vous disposeriés à donner à la* Reine de Hongrie, *n'arrivassent trop tard pour prévenir ou reculer sa ruine, & ne servissent qu'à vous y envelopper immédiatement : mais, à quelque extrême péril que l'*Europe *soit réduite, les défenseurs de la liberté n'ont pas à désespérer encore de sa délivrance.* Vos Hautes Puissances *en ont hérité le nom & le devoir de vos généreux Ancêtres. Il ne tient encore qu'à vous de vous signaler aussi glorieusement qu'eux dans la même bonne Cause, & cela, avec infiniment moins de risque & de dépense. Il n'y a même du risque actuel pour* Vos Hautes Puissances, *qu'à demeurer immobiles & à laisser succomber la* Reine de Hongrie, *faute de lui prêter la main. Elle fait une résistance bien propre à y exciter* Vos Hautes Puissances, *& à vous faire sentir ce que votre Etat & l'*Empire *& l'*Europe *perdroient en elle ; & ses Sujets paroissent bien résolus à la soutenir de leurs biens & de leurs vies. Tandis que cette Princesse combat encore,* Vos Hautes Puissances *peuvent, sans grand effort ni inconvénient, contribuer à son soutien, & y contribuer avec apparence de succès ; au lieu que, si vous différiés jusqu'à ce qu'accablée sous le nombre de ses Ennemis, elle fût forcée d'en recevoir la Loi, son sort décideroit sans retour de celui de l'*Europe, *& aucun effort ne vous en releveroit. Ne perdés donc pas d'avantage,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *un tems aussi précieux & dont la durée est si incertaine, & hâtés-vous de vous déterminer, sans plus de remise, à ce que les Traités les plus solemnels & le soin de votre propre indépendance & de celle de votre Postérité exigent de vous si incontestablement. Le* Roi *notre Maître se joint à la* Reine de Hongrie, *pour en sommer* Vos Hautes Puissances ; *&, afin de lever la seule difficulté qui eût pu les arrêter encore, Sa Majesté se montre prête à y concourir cordialement avec elles, & se met à portée de vous y soutenir avec efficace dans la ferme espérance d'y trouver un concours également cordial de votre part. Tous les Princes & Etats de l'*Europe, *qui en prennent le péril à cœur, ont les ïeux sur les* Puissances Maritimes, *comme Gardiènes de la foi & de la liberté publiques, & s'attendent qu'elles emploïeront à la maintenir & défendre le tems & les moïens que la Providence leur laisse encore. Il y a lieu de croire que c'est cette attente qui a principalement déterminé le* Roi de Sardaigne *à la courageuse opposition qu'il fait aux desseins de la* Maison de Bourbon *en* Italie.

Il est très apparent que d'autres Puissances seroient animées à suivre un si digne exemple pour peu de support qu'elles entrevissent pour elles, & de relâche pour la Reine de Hongrie.

Il est à présumer même qu'une partie des Ennemis de cette Princesse sentent les

fatales conséquences du parti où ils sont engagés : mais ne sachant comment s'en tirer en sureté, ils seront bientôt ébranlés, s'ils voient les Puissances Maritimes *aussi parfaitement de concert, qu'il est naturel qu'elles le soient, & en posture de protéger ceux qui se déclareroient pour la bonne Cause; de sorte qu'il y a bien de la probabilité que les plus grands dangers seroient surmontés, dès que, conjointement avec Sa Majesté*, Vos Hautes Puissances *se mètroient en situation de n'avoir pas à les craindre.*

C'est ce que la foi des Traités, l'urgent besoin de notre Alliée commune, l'honneur de Vos Hautes Puissances *& leur sureté immédiate, concourent à exiger.*

Sur quoi Sa Majesté nous ordonne de demander à Vos Hautes Puissances *des Commissaires, avec qui nous puissions conférer plus amplement & concerter plus en détail ce qui pourra être jugé convenable & nécessaire pour la sureté & la tranquillité commune. Donné à* La Haie *ce 7 Juillet* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

Quelques jours après les *Ministres Anglois* revinrent à la charge, au sujet des précautions que la *France* prenoit pour mètre *Dunkerque* à l'abri de toute entreprise. C'est ce qui fait la matière de cet autre *Mémoire* qu'ils présentèrent aux *Etats-Généraux*.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, Autre Mémoire des Ministres Anglois aux Etats-Généraux. 11 Juillet.

Dans les premières Conférences, tenues par ordre du Roi *notre Maître, nous avons eu l'honneur de vous proposer, qu'il faloit faire une* Alliance défensive *entre votre République & l'*Electeur d'Hanovre, *parce que la frontière de votre République paroissoit ouverte & que l'on avoit envoïé une* Armée Françoise *dans le dessein de menacer la* Gueldre *& l'*Over-Yssel. *L'*Armée Françoise *y est toujours : mais, comme le danger n'est plus pressant, nous ne parlerons plus à présent de cette* Alliance défensive.

Il est toujours vrai que la France *est très puissante & qu'elle a beaucoup de Troupes : mais il a cessé d'être vrai que la* France *puisse emploïer ses Troupes par tout. Par exemple, les Troupes qui sont sur le* Danube, *en* Bohème, *en* Allemagne *ne peuvent pas être emploïées en même tems aux* Païs-Bas, *sur le* Rhin, *sur la* Moselle *& dans la frontière d'*Italie. *Cette proposition a toujours été véritable : mais il y avoit un tems, où il ne paroissoit pas permis de l'avancer.*

A présent la fraïeur de l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois *commence à disparoître avec le danger, de sorte que les* Puissances Maritimes *peuvent avoir les ïeux ouverts sur leurs intérêts mutuels, aussi bien que sur la liberté de* l'Europe.

Il n'y en a point qui touche les Puissances Maritimes *plus immédiatement; par honneur & par intérêt, que la démolition du Fort & des Fortifications de* Dunkerque; *& durant un très grand espace de tems on n'y a pas pris garde. Cet important Article du* Traité d'Utrecht *est un des grands fruits de la dernière Guerre. On sait assés comment cet important Article a été réservé. Le Canal de* Mardyck *a été comblé, comme les Fortifications de* Dunkerque *avoient été rasées, & comme le Fort devoit être détruit. Mais, depuis ce tems-là, on s'est remis à nétoïer le Havre de* Dunkerque; *& depuis un tems considérable la complaisance a été si grande, qu'à l'heure qu'il est le Port de* Dunkerque *reçoit des Vaisseaux d'un aussi grand port & quasi en aussi grand nombre, qu'il faisoit au commencement de la dernière Guerre. En dernier lieu, on a muni l'entrée dudit Port par plusieurs grandes Bateries de Canon; &, tout récemment; vu la grande complaisance des* Puissances Maritimes, *on a commencé par de très grands travaux à fortifier ledit Port de* Dunkerque *du côté de la Terre. Il est à apprèhender que, dans cette nouvelle forme, le Port de* Dunkerque *ne puisse devenir plus formidable aux* Puissances Maritimes, *qu'il n'a jamais été. C'est pour quoi nous avons ordre d'insister que Leurs* Hautes Puissances *veuillent bien nommer des Commissaires, lesquels, conjointement avec les* Commissaires Britanniques, *aient à aller sur le lieu, pour voir ce qui s'y fait à présent, & pourvoir qu'il n'y soit rien fait de contraire au* Traité d'Utrecht; *afin que, sur le rapport desdits Commissaires, lequel doit se faire sans perte de tems, les* Puissances Maritimes *puissent être en état de considérer ce qu'il leur convient de faire. En attendant ledit rapport, comme il est certain que c'est l'intérêt des* Puissances Maritimes *d'avoir la Paix plustôt que la Guerre, c'est à Leurs* Hautes Puissances *à considérer quelles sortes de part elles veulent y avoir; si elles veulent avoir une Paix stable & solide, laquelle vraisemblablement puisse durer; ou si elles aiment encore mieux faire une Trève, laquelle, selon les apparences, aura le même sort qu'ont eu plusieurs Traités faits avec la* France *en dernier lieu.*

Pour le Roi *notre Maître, il a déja pris son parti. Il souhaite la Paix: mais il la souhaite ferme, durable & solide; & Sa Majesté est d'opinion que* Leurs Hautes Puissances *s'unissent cordialement avec lui. Les propositions que feront les* Puissances Maritimes *conjointement pour une telle Paix, seront écoutées à* Versailles, *&, en cas que, contre toute attente, de telles propositions ne fussent point écoutées favorablement, Sa* Majesté Britannique *est d'opinion que les* Puissances Maritimes, *jointes aux autres Puissances alliées avec elles d'intérêt, & lesquelles souhaitent la paix, le repos & la tranquillité de l'*Europe; *nous disions que Sa* Majesté Britannique *est d'opinion que la force des susdites Puissances est telle & si infiniment supérieure aux forces de la* France, *les circonstances du tems présent considérées, qu'une Guerre ne pourroit être qu'extrêmement ruineuse à la* France, *& aboutiroit à des conditions infiniment plus avantageuses à la* France *que celles qu'on proposeroit à présent, semblables à celles*

que la France *elle-même a proposées, quelques années avant le* Traité d'Utrecht; *avec cette différence immense, qu'alors la* Maison de Bourbon *renonçoit à l'*Espagne *& aux* Indes, *en faveur de la* Maison d'Autriche.

Quand les Commissaires trouveront à propos d'entrer en matière, les Ministres de la Grande-Bretagne *sont prêts de leur donner les ecclaircissemens, & sur les forces de la* France, *& sur celles des autres Puissances, lesquelles naturellement pourront être raïées de l'autre côté; & aussi sur la situation des frontières de la* France, *tant aux* Païs-Bas *que sur la* Moselle, *sur le* Rhin *& ailleurs; & sur telles opérations, lesquelles s'y pourront faire en cas de guerre, laquelle pourtant est absolument contre la vraisemblance; parce qu'il est tout à fait incroïable que la* France, *dans l'état où elle se trouve présentement, voulût s'exposer à la guerre dans laquelle il y a tant à perdre & rien à gagner. Fait à* La Haie *le 12 Juillet* 1742.

STAIRS. TREVOR.

Le 12 d'Août, le Duc d'*Aremberg*, Capitaine-Général des Forces des *Païs-Bas* & Ministre Plénipotentiaire de la *Reine de Hongrie* auprès du *Roi d'Angleterre* & des *Etats-Généraux*, lequel étoit à *La Haie* depuis la fin de Juin, présenta, conjointement avec le Baron de *Reischach*, le *Mémoire suivant.*

Mémoire des Ministres de la Reine de Hongrie, 4 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

*Le changement, arrivé dans les Affaires Générales de l'*Europe, *par la Paix que Sa Majesté la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *a conclue avec Sa* Majesté Prussiène, *fait espérer que* Vos Hautes Puissances, *libres désormais de l'inquiétude que leur doit avoir causé l'apparence formidable de l'Alliance, que la* France *avoit formée dans l'*Empire, *jugeront la présente conjoncture favorable pour travailler avec succès à rétablir & à assurer la liberté chancelante de l'*Europe. *Les Soussignés ont d'autant plus de raison de s'en flater, que cette Paix a produit d'autres évènemens, qui semblent devoir déconcerter de plus en plus les vastes desseins & les projets ambitieux de la* France. *Et il est plus probable que, si* Vos Hautes Puissances *se déclaroient à présent & couronnoient par là les démarches qu'elles ont faites en augmentant leurs Troupes & en accordant à la* Reine *les secours en argent stipulés par les Traités; les Amis & les Alliés de la* Reine *se détermineroient d'autant plus facilement & plus volontiers à embrasser vigoureusement la défense de sa Cause, qui est en même tems celle de la liberté de l'*Europe *& de l'*Empire.

Les Armées de la Reine *notre Auguste Maîtresse ont prospéré contre toute attente & au delà de toute esperance. Les projets des Ennemis semblent être rompus, & leurs vastes desseins déconcertés & renversés. Leur Armée en* Bohème

est réduite à la dernière extrémité ; & , au lieu de prescrire la Paix sur les remparts de Vienne , *elle est forcée à la demander à* Prague. *C'est à présent le tems d'assurer le repos & l'indépendance de l'*Europe , *par l'accomplissement des Traités ; & c'est dans ce but & dans cette vue , que la* Reine *notre Maîtresse souhaite de prendre avec* Vos Hautes Puissances *les mesures les plus propres à y parvenir. Elle a refusé d'entrer dans aucune Négociation avec la* France , *sans l'aveu & sans concert préalable avec ses anciens Amis & Alliés. Elle se flate que* Vos Hautes Puissances *ne se laisseront pas abuser par de vaines espérances de Paix & par des promesses frivoles de la part de la* France : *mais qu'au contraire elles saisiront cette occasion pour se mètre à couvert des effets pernicieux de l'ambition de cette Couronne ; qu'elles ne tarderont pas à se déclarer , & qu'elles prendront des mesures vigoureuses avec la* Grande-Bretagne *pour la Cause commune. La* Reine *vous y exhorte ,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS , *avec toute l'ardeur & l'affection possible. La* Grande Bretagne *vous y convie , & vous donne par ses démarches des preuves indubitables de son amour pour le bien commun & de la sincérité de ses intentions. L'*Empire *attentif à vos Résolutions n'attend que votre décision , pour rentrer dans ses véritables intérêts. Les autres Puissances , qui n'ont que trop de preuves de l'ambition démesurée de la* France *& des voies injustes qu'elle emploie pour la satisfaire , sont prêtes à s'unir avec vous. Enfin votre propre liberté & celle de l'*Europe , *votre intérêt fondamental reconnu de tout tems & scellé de tant de sang & de trésors , l'exigent indispensablement & sans perte de tems. Il est également juste & nécessaire de réparer le mal passé & de prendre de sures précautions contre les malheurs , que l'expérience du passé nous donne un juste sujet de craindre pour l'avenir.*

Nous ne saurions douter , HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS , *que les hautes lumières & la grande pénétration de* Vos Hautes-Puissances , *ne leur fassent sentir clairement la force des raisons que nous sommes en état d'expliquer & d'entendre , quand* Vos Hautes Puissances *voudront nous donner des Commissaires avec lesquels nous sommes prêts d'entrer en conférence , aussitôt qu'elles auront pris leur parti dans cette grande & importante délibération ; & nous nous flatons que Sa Majesté la* Reine de Hongrie & de Bohème , *délivrée par le secours de* Vos Hautes Puissances *des injustes & cruelles Guerres qui lui ont été suscitées dans ses Roïaumes , sera bientôt en état d'emploïer toutes ses forces pour seconder les vues de* Vos Hautes Puissances *& pour procurer la tranquillité de l'*Europe. *Fait à* La Haie *ce 4 d'Août* 1742.

LE DUC D'AREMBERG. LE BARON DE REISCHACH.

Quatre jours après , les Ministres d'*Angleterre* témoignèrent encore leur inquiétude au sujet du port de *Dunkerque*, à l'occasion des *Armateurs Espagnols* qui se retiroient dans les Ports de la République avec les prises qu'ils faisoient sur les *Anglois* ; & présentèrent le *Mémoire* suivant.

VI. [illegible]

ANNÉE MDCCXLII.

Mémoires de Ministres Anglois au sujet de Dunkerque.
8 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

A PRÉSENT vos Ports fourmillent de Vaisseaux Britanniques *pris par des* Armateurs *prétendus* Espagnols, *la plupart véritablement par des Vaisseaux & par les Sujets des autres Princes, sous le masque d'une* Commission Espagnole. *En* France *de telles persones sont très justement regardées comme des Pirates, comme il paroît par les* Ordonnances de LOUIS XIV, *lesquelles on pris* Vos Hautes Puissances *de considérer.*

Il paroît un point digne de l'attention d'une Puissance Maritime *de protéger dans leurs Ports le Commerce de leurs Voisins, aussi bien que celui de vos propres Sujets, & de trouver des moïens de restraindre l'insolente avarice des Brigands.*

Ceci doit naturellement mener Vos Hautes Puissances *à considérer le dommage que le seul Port de* DUNKERQUE, *qu'on rend à présent si formidable, pourroit un jour faire à votre Commerce. Par des Traités très solemnels,* DUNKERQUE *doit être un Hameau de Pêcheurs, capable seulement de recevoir des Barques de 16 pieds de largeur.* Vos Hautes Puissances *savent ce qui en est, & devroient vouloir le savoir; & pourtant on nous dit tous les jours hautement que la foi des Traités est religieusement observée avec la République. Il paroît digne de la sagesse & de l'honneur de la République de délibérer sérieusement sur le point susdit, & de faire là-dessus ce que les circonstances présentes paroissent exiger.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Les Soussignés Ministres de la Grande-Bretagne *dans la Conférence tenue avec les Commissaires de* Vos Hautes Puissances, *ont proposé d'envoïer des* Commissaires de la République *lesquels, joints à des* Commissaires Britanniques, *eussent à voir & à examiner ce qui se faisoit à* DUNKERQUE, *pour en faire leurs rapports. Depuis ce tems-là on n'a point cessé de travailler. On y a fait, à ce qu'on dit, de grands ouvrages, lesquels paroissent formidables. Mais, comme il ne paroît pas que vos Commissaires aient jugé à propos de délibérer sur ledit point, & comme il pourroit être fort naturel que le* Roi *notre Maître crût que le silence de* Vos Hautes Puissances *fût dû à la négligence de ses Ministres, nous nous trouvons obligés de prier très instament* Vos Hautes Puissances *de vouloir bien prendre ledit point en délibération, & en même tems de considérer les autres points proposés à la considération de vos Commissaires, sur lesquels les* Ministres de la Grande-Bretagne *n'ont reçu aucune réponse.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *le* Roi *notre Maître a toujours eû le salut & le bonheur de la République à cœur également avec le bien de ses propres Roïaumes, & il a toujours souhaité de prendre avec votre République les mêmes mesures. Sa Majesté continue à être dans les mêmes sentimens, &*

à offrir de prendre avec votre République les mesures convenables aux circonstances présentes. Donné à La Haie, *le* 8 *Août* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

Ces différens *Mémoires* ne devoient pas rester sans réponse de la part de la *France;* aussi le Marquis de *Fenelon* ne tarda-t-il que deux jours à faire suivre le dernier de celui-ci.

Mémoire de l'Ambassadeur de France, en réponse aux précédens. 10 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LA passion de M. l'Ambassadeur d'Angleterre *est si forte à entraîner* Vos Hautes Puissances *dans ses vues contre la* France, *qu'il les sollicite dans cet esprit, non seulement dans les* Mémoires *qu'il vous produit & dont c'est l'objet, mais même dans ceux dont la matière est absolument étrangère à l'Affaire.*

A quel titre en effet cet Ambassadeur peut-il venir interrompre Vos Hautes Puissances *de* Dunkerque, *dans un* Mémoire *où il s'agit uniquement de prises faites par des* Armateurs Espagnols, *dont aucun n'est sorti de* Dunkerque? *Qu'a de commun* Dunkerque *avec des Armateurs, tous venus des Ports d'*Espagne *avec des Navires qui y ont été construits & qui sont partis de là pour faire la course? Y a-t-il le moindre prétexte de mêler* Dunkerque *dans ce qui regarde ces Armateurs, parce qu'ils étendent leurs courses jusques dans* La Manche? *Ce n'est assurément pas* Dunkerque *qui les attire, puisqu'aucun de ceux dont il s'agit n'en est sorti & ne s'y est retiré avec ses prises.*

Mais M. l'Ambassadeur d'Angleterre, *désespérant de venir directement à bout de mètre les armes à la main à votre République contre une Courone, qui depuis trente ans n'a point cessé de bien mériter d'elle, a senti le besoin d'imaginer quelque biais, pour induire obliquement* Vos Hautes Puissances *dans des démarches, dont l'une servît à attirer l'autre, & qui les embarquassent de proche en proche. Il n'a vu que* Dunkerque, *qui pût lui fournir le prétexte qu'il cherchoit. Une imputation, hasardée contre la* France, *de manquer aux stipulations, qui ne sont pas moins communes à votre République qu'à l'*Angleterre, *lui a paru un objet propre à le rendre plausible & populaire.*

Mais qui ne voit ici l'illusion? N'est ce pas le comble de l'injustice, que de vouloir mètre sur le comte de la France *ce qui ne se doit imputer qu'à l'*Angleterre *elle-même? Qu'est-ce qui s'est passé aujourd'hui qui n'ait uniquement sa cause dans la nécessité où l'*Angleterre *met le* Roi *mon Maître de prendre des précautions légitimes, pour ne pas laisser un libre cours aux entreprises contre cette Ville & pour la ruine de ses Habitans, dont on ne dissimule pas même le projet.*

Il y a un peu plus de 18 *mois, que Sa Majesté commença les précautions prises dans cet esprit: mais elle les borna alors à quelques Bateries de Canon, établies sur*

sur la Plage pour faire respecter cette Côte, & pour mètre les Habitans de Dunkerque *à couvert des insultes que les moindres Bâtimens pouvoient leur faire. Comme la Mer couvre en haute Marée la Plage qui conduit à ces Bateries, il fut nécessaire, pour y communiquer, de pratiquer une petite Chaussée qui n'a d'objet & n'en peut avoir d'autre que cette communication, & qui sera anéantie en même tems que les Bateries même, tout aussitôt que la nécessité des précautions cessera.*

Les Bateries ne furent pas construites à l'insu de Vos Hautes Puissances. *J'eus ordre de ma Cour d'avoir l'honneur de les en informer, ainsi que des motifs qui rendoient ces précautions nécessaires. J'exposai à* Vos Hautes Puissances *à quoi elles se réduisoient. J'eus ordre de les assurer, comme je fais encore aujourd'hui, que les endroits où étoient les* Châteaux-Vert *&* de Bonne-Espérance *à la tête des anciennes Levées, le* Risban, *le* Fort de Revers *& le* Fort Blanc *restoient & resteroient encore au même état qu'après la démolition; & que le même scrupule pour l'observation des Traités laissoit l'Enceinte de la Place & les Ecluses démolies, sans aucune innovation pour y rien rétablir.*

J'eus en même tems l'honneur de communiquer aux Ministres de Vos Hautes Puissances *la Lettre qui avoit été répondue le* 16 *d'Octobre* 1740 *aux plaintes que le Lord* Waldegrave, *alors Ambassadeur en* France, *avoit portées contre ces précautions qui se prenoient & se bornoient alors à mètre la Côte en sureté, par ce qu'on en étoit ménacé autant que du côté de la Mer. Il fut répondu au Lord* Waldegrave, *que Sa Majesté avoit été fort surprise de voir les plaintes qu'il faisoit des ordres, qu'on supposoit gratuitement avoir été données de rétablir les Fortifications de* Dunkerque: *Que rien n'étoit plus éloigné de la vérité, que les bruits qu'on affectoit de répandre à ce sujet: Qu'on pouvoit s'assurer que tout ce qu'on semoit dans la* Gazette d'Angleterre, *pour donner de l'inquiétude contre le projet de la* France, *étoit sans aucun fondement: Que le Port & les Ecluses de* Dunkerque, *l'Enceinte de la Ville & les Forts, qui ont été détruits en conséquence des* Traités d'Utrecht *&* de la Triple-Alliance *en* 1717, *demeureroient au même état qu'après la demolition: Qu'il étoit vrai que le* Roi *avoit fait élever quelques Bateries de Canon, dans un tems où la conjoncture rendoit cette précaution nécessaire, pour faire respecter cette Côte aux Vaisseaux qui couvroient toutes ces Mers, & pour mètre les Habitans de* Dunkerque *à couvert des insultes que les moindres Bâtimens pouvoient leur faire dans l'état où étoit cette Ville, tant du côté de la Mer que du côté de la Terre: mais qu'on laissoit à juger si cette précaution, indispensable & momentanée & qui cesseroit au moment que la tranquillité seroit rétablie, méritoit d'être qualifiée de contravention aux Traités: & si Sa Majesté n'avoit pas plustôt sujet de se plaindre qu'on voulût la taxer, avec aussi peu de fondement, de manquer à ses engagemens.*

Les informations que j'eus l'honneur de donner dans ce tems à Vos Hautes Puissances, *ne furent suivies de rien de leur part, qui ait pu faire douter qu'elles*

ne fussent pas demeurées convaincues de l'innocence de ces précautions, & de la pureté d'intention avec laquelle elles se prenoient. L'Angleterre *elle-même laissa tomber les plaintes que son Ambassadeur avoit faites; & la Réponse qui lui avoit été donnée au nom du* Roi, *est demeurée sans réplique.*

*En dernier lieu l'*Angleterre, *sans aucun danger, dont il fût possible à tout Homme raisonnable de se figurer que les* Païs-Bas *fussent menacés, y a fait passer des Troupes en nombre, qui sont placées dans les grandes Villes de la* Flandre, *où elles sont à portée de se rassembler brusquement en Corps d'Armée devant* Dunkerque. *L'*Angleterre *n'a point été retenue par le témoignage, que* Vos Hautes Puissances *lui donnoient dans leur Résolution du* 19 *Mai dernier, de leur surprise,* Que le transport des *Troupes Angloises* en *Flandre* s'exécutât, sans qu'on leur en eût donné aucune connoissance & fait savoir la moindre chose. *Le Lord* Stairs *ne dissimule pas à ses Amis & même à d'autres que son grand projet dans ses vastes idées contre la* France, *est de débuter par enlever* Dunkerque. *En même tems qu'on s'explique si ouvertement sur ce projet, que la* France *n'a besoin que de la voix publique pour en être avertie, on s'imagine lui faire un sujet de reproche auprès de* Vos Hautes Puissances *des précautions qu'exige la nécessité de prendre, pour se garantir des desseins que l'on annonce soi-même. D'ailleurs à quoi se réduisent ces nouvelles précautions que Sa Majesté est obligée de prendre, pour ne pas laisser à l'abandon une Ville, considérable par le nombre de ses Habitans, mais que les Traités ont dépouillée de toute défense? Le* Roi *l'a fait couvrir par un Corps de Troupes lequel, pour se mètre lui-même en sureté, se fortifie d'un Camp retranché.*

Y a-t-il rien là qui sorte des bornes de la propre défense, que les Traités n'ont jamais interdite? En même tems, le Roi *mon Maître en a usé envers* Vos Hautes Puissances, *sur la nécessité de cette nouvelle précaution, de la manière qu'il avoit fait, il y a un peu plus de* 18 *Mois, au sujet des Bateries construites alors pour assurer la Côte. Le premier soin de ma Cour, en songeant aux précautions qu'exigeoit le passage des* Anglois *pour se venir établir dans les Villes de la* Flandre Autrichiène, *a été de m'ordonner d'en faire connoître la nécessité aux Ministres principaux de* Vos Hautes Puissances, *& de les informer de la résolution, que le* Roi *avoit prise, de faire travailler à un Camp retranché pour mètre en sureté le Corps, qu'il seroit obligé de tenir ensemble pour couvrir la Ville de* Dunkerque.. Vos Hautes Puissances *en eurent la première nouvelle par cette information confidente, que j'eus ordre d'en donner comme à une Puissance amie, à qui les intérêts de la* France *ne peuvent pas être moins chers que ceux de votre République le sont à la* France. *J'ai en même tems fait connoître, tant sur les Bateries construites en* 1740, *que sur le Camp retranché, que ce qui s'étoit fait, ou se feroit, ne devoit être regardé que comme des précautions momentanées, qui disparoîtroient, en laissant retomber toutes choses dans leur premier état, dès que la cause, qui les rend indispensables, cessera. N'est-ce pas en effet le comble de l'injustice, de la part des* Anglois, *que de les voir*

travailler eux-même à mètre la France *dans la nécessité des précautions qu'elle prend, & vouloir en même tems en faire la matière d'un Grief commun entre* Vos Hautes Puissances *& l'*Angleterre? *Mais* Vos Hautes Puissances *sont trop équitables, pour ne pas juger des choses par ce qu'elles sont; & pour imputer à d'autres, qu'à l'*Angleterre *elle-même, ce dont elle se plaint.*

Enfin l'illusion, cachée sous les instances que le Lord Stairs *a faites à* Vos Hautes Puissances, *est aisée à démêler.* Dunkerque *est trop près & il est trop facile à* Vos Hautes Puissances *d'être instruites de ce qui s'y passe, pour qu'elles ne soient pas déja informées de l'état où y sont les choses & de tout ce qui s'y fait.*

*Les mouvemens, que se donne M. l'*Ambassadeur d'Angleterre *pour engager* Vos Hautes Puissances *à un envoi de Commissaires communs, ne proviennent donc d'aucun besoin d'être informé; mais uniquement du projet d'engager une première démarche de* Vos Hautes Puissances, *qu'on espéroit de faire servir à les entraîner dans d'autres, & qui ait une apparence de grief commun contre la* France, *lorsqu'elle est si éloignée de vouloir donner le moindre sujet à* Vos Hautes Puissances *d'en former aucun contre elle. Donné à* La Haie *le* 10 *d'Août* 1742.

LE MARQUIS DE FENELON.

Dans le même mois, on songea, comme je l'ai dit plus haut, à faire prendre de l'ombrage aux *Etats-Généraux* de la marche de l'Armée du Maréchal de *Maillebois* vers la *Bohême*; & voici le *Mémoire* que les Ministres de la *Reine de Hongrie* présentèrent à ce sujet.

Mémoire des Ministres de la Reine de Hongrie, au sujet de la marche du Maréchal de Maillebois en Bohême. 21 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LA résolution prise par la France *d'envoïer M. le Maréchal de* Maillebois *avec son Armée en* Bohême, *oblige les* Ministres Plénipotentiaires de la Reine de Hongrie *& de* Bohême *de s'adresser à* Leurs Hautes Puissances, *pour en exiger du secours, afin de prévenir la ruine totale de la* Reine *& de sa Très Illustre Maison. Cette ruine est presque inévitable si cette Armée arrive en* Bohême *avant que le sort de* Prague *soit décidé. Il est du moins certain qu'il en résulteroit de grands obstacles aux justes entreprises de la* Reine.

Lesdits Ministres espérent que Leurs Hautes Puissances *soutiendront la* Reine *avec efficacité & sans perdre de tems, en envoïant des Troupes à son secours; ou du moins en joignant leurs Forces, comme auxiliaires, à celles de la* Grande-Bretagne *& de la* Reine, *afin de faire diversion à la* France *& de l'obliger à changer de mesures.*

La Grande-Bretagne *a pris la résolution d'aider puissamment la* Reine, *& a déja commencé à l'exécuter. Lesdits Ministres se flatent aussi que* Leurs Hautes Puissances *suivront cet exemple & concerteront avec Sa Majesté, avant*

qu'il soit trop tard, ce qui sera jugé nécessaire pour le maintien de la Maison d'Autriche, *de la* Liberté Germanique *& même de celle de toute l'*Europe.

Fait à La Haie *le* 22 *d'Août* 1742.

Le Duc d'Aremberg. Le Baron de Reischach.

Une diversion dans les *Païs-Bas* étoit le but où la *Cour de Vienne* avoit toujours eu dessein de conduire le *Roi d'Angleterre* & les *Etats-Généraux*. Le choix même que ce Monarque avoit fait du Comte de *Stairs* pour commander ses Troupes en *Flandre* & pour être Ambassadeur extraordinaire à *La Haie*, n'annonce que trop qu'il étoit entré dans les vues de la *Cour de Vienne*. Quoiqu'il en soit, la demande formée par les Ministres de la *Reine de Hongrie* fut appuïée par ceux de la *Grande-Bretagne* dans ce *Mémoire* qu'ils présentèrent quelques jours après.

Mémoires des Ministres Anglois sur le même sujet. 29 Août.

Hauts et Puissans Seigneurs,

Le Roi notre Maître vient de recevoir des instances très vives & très puissantes de la part de la Reine de Hongrie & de Bohème, *pour être promtement secourue contre le peril éminent, lequel est sur le point de l'accabler; Elle répré-sente qu'une nouvelle* Armée Françoise, *très puissante, marche actuellement par le sein de l'*Allemagne, *dans le dessein manifeste de détruire la* Maison d'Autriche, *de subjuguer l'*Empire, *& par conséquent d'opprimer la liberté de toute l'*Europe.

Le Roi *notre Maître a fait des réflexions très sérieuses sur les susdites instances. Il voit avec horreur une nouvelle* Armée Françoise *marcher pour détruire la* Maison d'Autriche *& pour fouler aux piés la* Liberté Germanique, *sous le masque ridicule d'aller chercher la Paix.*

Sa Majesté Britannique *voit trop bien les conséquences de la destruction de la* Maison d'Autriche; *c'est pourquoi Elle se détermine à prêter toutes ses Forces à Son Allié la* Reine de Hongrie & de Bohème; *& en même tems Elle exhorte très ardemment* Vos Hautes Puissances *de concourir avec Sa Majesté dans son dessein salutaire de sauver la* Maison d'Autriche, *en prêtant une bonne partie de vos Troupes pour faire en conjonction avec celles de Sa* Majesté Britanique, *une diversion très puissante en faveur de la* Reine de Hongrie; *moïen le plus sur & le plus promt d'obtenir une bonne Paix générale & d'éviter une Guerre toujours nuisible à des* Puissances Maritimes; *ce que le* Roi de la Grande-Bretagne *déclare, foi de Roi, être son unique but, & non pas la ruine & la désolation de ses Voisins innocens, quoiqu'ils aient le malheur d'être menés par des Ministres qui se jouent indécemment de la foi publique.*

Le Roi *notre Maître est sur le point de faire paroître aux ïeux de* Vos Hautes Puissances *que le chemin de la liberté n'est pas si difficile à fraïer.* Vos Hautes

Puissances *sont trop éclairées pour ne pas voir les mommeries, dont on se sert envers Elles, pour déguiser le danger de* l'Europe. *Ainsi Sa* Majesté Britannique, *qui connoit si bien le courage, la sagesse & les généreux sentimens de votre République, ne peut pas douter un moment que* Vos Hautes Puissances *ne veuillent imiter vos glorieux Ancêtres dans les belles preuves qu'ils ont données de leur amour de la liberté, non-seulement de leur liberté propre, mais de la liberté publique.*

Le glorieux dessein d'affranchir l'Europe *& d'assurer sa liberté & son repos pour longtems, n'a jamais été si facile à exécuter, comme il l'est à présent, pourvu qu'on se saisisse habilement d'une occasion si belle, laquelle, négligée, vraisemblablement ne reviendra jamais. Fait à* La Haie, *le* 29 *Août* 1742.

LE COMTE DE STAIRS. ROBERT TREVOR.

On est surpris en lisant ce *Mémoire* d'y voir le Comte de *Stairs*, dont on reconnoît l'emportement, accuser les Ministres de France de se jouer indécemment de la foi publique. Si quelque chose a rendu le Ministère du Cardinal de *Fleuri* digne d'estime chés les Etrangers, c'est sur tout la droiture des procédés. Mais le Marquis de *Fénélon* dans son *Mémoire* du 10 d'Août, avoit trop bien dévoilé le mistère de la conduite du Comte de *Stairs*, pour que celui-ci n'en prît pas occasion de manifester toute sa haine contre la *France*. Au reste ce dernier *Mémoire* ne dut pas ajouter un grand poids à celui des Ministres de la *Reine de Hongrie*, parce que le même jour 29 d'Août, le Marquis de *Fénélon* fit remètre aux *Etats-Généraux* le *Mémoire* suivant, pour détruire les motifs de la demande formée par les Ministres de cette *Reine*.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Mémoire de l'Ambassadeur de France, en réponse à celui des Ministres de la Reine de Hongrie, du 25 d'Août. 29 Août.

LES Ministres de la Reine de Hongrie *donnent à* Vos Hautes Puissances *un spectacle remarquable. Il y a moins de quatre semaines qu'ils leur présentèrent un* Mémoire *rempli des vastes idées que concevoit déja leur Cour contre la* France, *& qu'ils se flatoient de faire adopter à votre République. L'ARMÉE FRANÇOISE en BOHÊME étoit réduite à la dernière extrémité*, & la FRANCE, au lieu de prescrire la paix, étoit forcée de la demander devant PRAGUE. *Mais loin que la* Cour Autrichiène *songeât à user avec modération de cette prospérité de ses Armées, elle ne pensoit qu'à inspirer à* Leurs Hautes Puissances *la même animosité qui lui faisoit rejeter impérieusement tout ce qui lui venoit de la part de la* France. *Bientôt les forces de la* Reine de Hongrie *pourroient être emploïées entières à seconder les vues, dictées par cet esprit, & que l'on s'efforçoit en même tems de rendre plausibles à* Vos Hautes Puissances. *Ici se reconnoît le stile & l'esprit du* Mémoire *du* 4 *de ce mois. Il avoit été précédé de ceux des* Ministres de la Grande-Bretagne *qui, jugeant mal des principes de* Vos Hautes Puissances,

se figuroient que le moïen de vous attirer à vous rendre l'instrument de leur animosité, étoit de vous réprésenter la France *dans un état qui invitoit à se jèter sur elle, & à qui il ne restoit de ressource que de souscrire aveuglément aux Conditions qu'on voudroit lui imposer. Le Lord* Stairs *n'a laissé ignorer à persone ce qu'il entend par les Propositions, qu'il lui a passé dans l'esprit de regarder & vouloir faire regarder à* Vos Hautes Puissances, *comme celles dont le moment étoit venu de les concerter & d'en faire subir toute la rigueur à la* France. *Il ne faloit pour cela que profiter de l'impuissance, où on vous la dépeignoit être, de rien refuser de ce qu'on exigeroit d'elle. Il étoit sans nul doute, vous disoit-on dans le* Mémoire *du* 12 *Juillet dernier*, que de telles Propositions seroient écoutées par la *France*, plustôt que de s'exposer au fléau de plusieurs Guerres ruineuses, contre lesquelles, *continuoit-on de dire*, elle ne peut faire aucune défense proportionée aux attaques.

C'est après vous avoir tenu ce fastueux langage, que l'on passe tout d'un coup d'une extrêmité à l'autre. La France *n'est plus cette Courone impuissante, qui ne peut faire aucune défense proportionée aux attaques.* La Résolution prise, *disent les* Ministres de la Reine de Hongrie *dans leur* Mémoire *du* 21 *d'Août*, d'envoïer M. le Marêchal de *Maillebois* avec son Armée en *Bohème* les oblige de s'adresser à *Vos Hautes Puissances* & à demander leur secours pour empêcher la ruine totale de la *Reine* & de son Auguste Maison. Cette ruine, *disent-ils encore*, est inévitable si M. de *Mallebois* arrive en *Bohème* avant que le sort de *Prague* soit décidé .... &c...

Mais l'envoi de M. le Marêchal de Maillebois *avec son Armée dépendoit-il de quelque autre que de la* France *elle-même. Si l'on pensoit comme on parle, & si en effet le passage de cette Armée en* Bohème *pouvoit être regardé comme capable d'entrainer la ruine inévitable de la* Reine de Hongrie, *ne faloit-il pas au moins attendre de la voir hors de portée d'y être envoïé, avant que de s'expliquer sur un ton qui apprenoit à la* France *le parti qu'elle devoit prendre, & qu'elle n'avoit rien à attendre de la modération d'une Cour qui avoit éprouvé la sienne dans d'autres occasions encore récentes; mais qui ne l'imiteroit pas? Ou plustôt n'eût-il pas été équitable & sage pour soi-même de ne pas réduire la* France *par un excès de rigueur à se servir d'une ressource qu'on lui voïoit avoir à la main, & dont l'usage, qu'elle se détermine enfin à en faire parce qu'on l'y force, est réprésenté à* Vos Hautes Puissances, *comme s'il s'agissoit du bouleversement de toute l'*Europe. *Ceux qui voient avec tant de soulèvement d'esprit le changement de destination de l'Armée de M. le Marêchal de* Maillebois, *ne doivent s'en prendre qu'à eux-même. Pour peu qu'ils eussent su se contenir, le parti étoit pris, & cette Armée se mètoit en marche pour regagner la* Meuse, *& se rendre de là par les Terres de* Liége *sur la* Frontière Françoise, *où une fois de retour, il ne pouvoit plus être question du Voïage d'*Allemagne.

Vos Hautes Puissances *connoissent comment on a manifesté d'avance ce que l'on méditoit contre la* France, *en ne songeant qu'à abuser de ce parti, qu'on se*

*félicitoit de lui voir prendre, & qu'on s'en prévaloit pour l'opprimer elle-même dans sa propre frontière, après qu'on auroit accablé ses Armées d'*Allemagne, *sur lesquelles le complot étoit formé de ne se prêter à rien pour en permètre le retour possible hors de l'*Empire.

On a fait trophée auprès de Vos Hautes Puissances *de la hauteur & de la dureté avec laquelle la* Cour de Vienne *répondoit à la tentative que la* France *avoit fait passer par M. de* Steinville. *Il ne faut que lire cette Réponse, pour appercevoir qu'elle étoit dressée, moins en vue de répondre à la* France, *que de la faire servir, en la communiquant ailleurs, à persuader que l'occasion étoit venue de se jeter sur cette* Courone *pour en abatre la puissance. On se conduisoit dans le même esprit dans le Camp devant* Prague. *Au lieu de se prêter à une seconde Conférence & d'écouter les offres que M. le Maréchal de* Belle-Isle *avoit faites dans celle qui s'étoit tenue le 2 Juillet, on ne pensoit qu'à faire perdre à la* France *un tems précieux, pendant qu'on le mètoit à profit pour faire arriver devant* Prague *tout ce qu'on y rassembloit pour accabler l'*Armée Françoise. *Ce ne fut que le 31 Juillet, que l'on répondit enfin à M. le Maréchal de* Belle-Isle, *que la* Reine de Hongrie *ne s'étoit pas encore déterminée à donner des ordres assés précis pour se croire autorisé de rentrer en conférence; qu'il ne s'agissoit pas seulement d'offrir d'évacuer la* Bohème *& de tranquilliser les Troubles de l'*Allemagne; *qu'il falloit des indemnisations à la* Reine, *& qu'ainsi il seroit inutile de conferer sur des détails pendant qu'on n'étoit pas d'accord du principal.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

C'est après une conduite aussi dure envers la France, *que l'on vient de solliciter les secours de votre République pour une Cour, qui ne veut ni pacification, ni rien de ce qui pourroit y conduire.* Vos Hautes Puissances *savent que c'est cette dureté qui a nécessité ma Cour à prendre enfin la Résolution sur l'envoi de M. le Maréchal de* Maillebois, *malgré l'extrême répugnance qu'elle y avoit. J'eus ordre de leur en confier la première nouvelle, pendant que la chose étoit encore un secret pour cette Armée même. Ce fut le 2 d'Août, que j'eus l'honneur d'en informer le Président de votre Assemblée & vos principaux Ministres. Je m'aquitai en même tems de l'ordre que j'avois de leur faire connoître dans quel esprit le* Roi *mon Maître se déterminoit au parti, qu'on le forçoit de prendre pour dégager les Armées d'*Allemagne; *en sorte que s'ils pouvoient engager la* Reine de Hongrie *à les laisser revenir paisiblement, celle de M. le Maréchal de* Maillebois *reviendroit sur le champ.*

Les Ministres de la Reine de Hongrie *auprès de* Vos Hautes Puissances *n'ont point ignoré cette disposition de ma Cour & la connoissance que j'en avois donnée. Il s'est écoulé depuis plus de tems qu'il n'en faloit pour qu'ils eussent reçu des Instructions de* Vienne, *si on avoit eu à leur en donner pour mètre* Vos Hautes

Puissances *en état de porter des paroles qui préservassent du danger que chacun court, quand la rigueur de l'une des Parties reduit l'autre à user de toutes ses ressources: mais* Vos Hautes Puissances *savent si les* Ministres de la Reine de Hongrie *ont pensé à s'attirer rien de semblable de leur Cour, & si tous leurs ordres ne sont pas au contraire de s'appliquer uniquement à redoubler, comme ils le font, leurs sollicitations pour émouvoir votre République & l'entrainer, s'ils le pouvoient, dans le trouble que l'on voudroit rendre général.*

Quand on voïoit la France *déterminée à ramener son Armée du* Bas-Rhin *sur la frontière de la* Meuse, *d'où il ne pouvoit pas être question de la faire passer en* Bohème, *on n'en a paru que moins traitable envers elle. C'est alors que, prenant pour foiblesse ce qui n'étoit de la part de la* France, *que modération & répugnance pour les partis qui pouvoient prolonger les Troubles de l'*Allemagne, *on n'a songé qu'à abuser de cette disposition. Alors les* Ministres de la Reine de Hongrie *& ceux d'*Angleterre *se sont montrés à découvert sur le sistême de faire tout retomber sur la* France, *dans la supposition que plustôt que de s'exposer aux attaques contre lesquelles on la déclaroit hors d'état de faire désormais aucune défense proportionée, elle se soumètroit à la rigueur des Conditions, que ces faiseurs de vastes projets contre elle se figuroient déja pouvoir lui imposer à leur gré.*

C'est après avoir ainsi forcé la France, *par tout ce que l'on méditoit contre elle & dont on ne se cachoit plus, à se servir de son Armée du* Bas-Rhin *pour délivrer celles que l'on vouloit opprimer, sans en permètre le retour; que l'on jète les hauts cris à la vue d'une Résolution, que l'on a soi-même nécessitée. Qui ne voit donc en tout ceci le comble de l'injustice?*

Vos Hautes Puissances *ont vu commencer & terminer la querèle entre le* Roi de Prusse *& la* Reine de Hongrie, *sans avoir cru devoir joindre leurs Armes pour ou contre. Elles ne l'auroient pu en effet, sans tomber dans une contrariété formelle de conduite avec l'*Angleterre, *qui emploïoit tous ses efforts & toute son industrie à terminer ce différent, comme elle y a enfin réussi, par la Cession qu'elle a exigée de la* Reine de Hongrie *en faveur de ce Prince. Après cet exemple, que l'*Angleterre *elle-même a donné sans y rien trouver de contraire aux engagemens en faveur de la* Cour Autrichiène, *peut-on se figurer que* Vos Hautes Puissances *penseront différemment au sujet des autres prétentions, & qu'elles se croiront d'avantage dans le cas de joindre leurs Armes pour la* Reine de Hongrie, *depuis que sa Paix particulière avec le* Roi de Prusse *a ouvert la voie pour terminer par conciliation ce qu'il y avoit à ajuster, qu'avant qu'il y eût rien de commencé sur cela? N'est-ce pas sur tout le comble de l'égarement que de croire pouvoir porter* Vos Hautes Puissances *à s'en prendre à la* France, *qui n'a aucun intérêt pour elle-même, & à choisir, pour le faire, le tems qu'on les invite à prendre? C'est bien peu connoître les Maximes de* Vos Hautes Puissances *& leur bonne foi dans toutes les protestations d'Amitié pour une Courone, qui n'a que bien mérité d'Elle: mais le* Roi *notre Maître en juge autrement, & n'a point hésité*

hésité à s'y confier sans réserve. Il n'a rien craint pour sa Frontière, en éloignant l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois, *parce qu'il connoît votre République trop équitable, & ne doute point que* Vos Hautes Puissances *n'aient déja prononcé en elles-même contre l'animosité qui ne laisse plus de lieu qu'aux partis extrêmes.*

Donné à La Haie *le 29 d'Août 1742.*

LE MARQUIS DE FE'NE'LON.

Enfin, la *France* acheva de déconcerter, pour cette année, toutes les mesures, que les *Anglois* vouloient prendre avec les *Etats-Généraux* en faveur de la *Reine de Hongrie*. Elle leur ôta le prétexte qu'ils croïoient avoir trouvé dans ce qui se passoit à *Dunkerque*, pour alarmer la République de *Hollande*. La démarche qu'elle fit n'avoit pas été prévue & fut une preuve manifeste de la bonne foi qui règnoit dans toutes les autres démarches qu'elle avoit faites auparavant. C'est ce que l'on va voir dans cet autre *Mémoire*, qui fut présenté 6 jours après le précèdent.

Autre Mémoire de l'Ambassadeur de France, au sujet de Dunkerque. 4 Septembre.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

PENDANT *que les* Ministres de la Grande-Bretagne *demeurent dans l'impuissance de rien opposer à ce que j'eus l'honneur de mètre sous les ïeux de* Vos Hautes Puissances *dans un* Mémoire, *du 10 du mois dernier, & qui démontroit l'injustice des imputations qu'ils faisoient à la* France *au sujet de* Dunkerque, *ils ne cessent de travailler sourdement à imprimer ce qu'ils n'osent plus étaler au grand jour. En même tems* Vos Hautes Puissances *les voient dans une agitation sans relâche, de concert avec les* Ministres de la Reine Hongrie, *pour porter les choses à la dernière extrêmité, dans la fausse idée où ils sont que de cette façon ils parviendront par violence à ce qu'ils ne peuvent opérer par persuasion, pour rendre le Trouble général & entraîner* Vos Hautes Puissances. *Je n'ai besoin pour justifier la vérité de ce que j'avance, que de vous rappeller les propres* Mémoires *de ces Ministres, & spécialement le dernier du 29 Août.*

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

C'est après la production d'un pareil Mémoire, *que les* Ministres Anglois *se figurent encore pouvoir vous solliciter de vous joindre à l'*Angleterre, *pour un envoi à* Dunkerque *des Commissaires des deux Puissances; sous prétexte d'y examiner l'état des choses, par rapport à l'observation de ce qui a été stipulé par les Traités.* Vos Hautes Puissances *ne douteront pas de l'empressement & de la confiance avec lesquels les Commissaires de la République y seront reçus: mais une Nation qui, par des* Mémoires *que ces Ministres délivrent autentiquement,*

s'annonce déterminée à l'Offensive, peut-elle se croire encore dans le même cas de Vos Hautes Puissances *sur la liberté d'envoïer examiner le fort & le foible des précautions que la* France *prend à* Dunkerque, *lorsqu'elles ne s'y prennent que forcément & pour empêcher que les* Anglois *ne puissent, au moïen de leurs Troupes débarquées en* Flandre, *s'emparer de* Dunkerque *& y faire un établissement, qui ne seroit pas moins préjudiciable à* Vos Hautes Puissances *& à tout le reste de la Balance sur la Mer & dans le Commerce qu'à la* France *même?*

Mais, sans entrer dans de plus grands détails à ce sujet, je finis parce qui tranche toute cette question de Dunkerque. *Je suis en état d'offrir le consentement de ma Cour, à ce que la Ville de* Dunkerque *soit remise jusqu'à la Paix entre les mains de* Vos Hautes Puissances *& à la garde de leurs Troupes; de manière qu'en cas que la* Reine de Hongrie, *secondée de l'*Angleterre, *attaque la* France *dans sa frontière des* Païs-Bas, *aucune des Nations en* Guerre *ne pourra se servir de* Dunkerque *ni passer avec des Troupes à* Mardick, *& qu'une parfaite Neutralité y sera observée & maintenue par la garde qui en demeurera à* Vos Hautes Puissances *pour tout le tems que la Guerre durera.*

Après une telle offre que j'ai l'honneur de faire à Vos Hautes Puissances, *je laisse à M. le Comte de* Stairs *à chercher encore dans ce procédé de la* France, *de quoi vous la rendre suspecte.*

Donné à La Haie *le 4 Septembre* 1742.

LE MARQUIS DE FÉNÉLON.

Le Comte de Stairs déconcerté retourne à Londres, sans en avertir. Septembre.

Ce dernier *Mémoire*, qui renversoit la principale baterie du Comte de *Stairs*, lui fit entreprendre dans une Conférence qu'il eût exprès avec quelques-uns des principaux Membres de l'Etat, de les convaincre que cette offre de la *France* pourroit avoir des suites dont la République n'auroit pas sujet d'être contente. Je ne sais s'il pût se flater d'avoir fait sur eux l'impression qu'il desiroit; sa conduite donne lieu de croire qu'il en fut tout autrement. Il partit sur le champ pour *Londres*, sans en avertir persone; il fit courir le bruit qu'il alloit rendre comte de bouche au *Roi* de la situation des Affaires & lui proposer certains expédiens infaillibles pour déterminer *Leurs Hautes Puissances* à se prêter à toutes ses vues. Il arriva, le 8 de Septembre, à *Londres*, où l'on fut fort surpris de son arrivée que l'on n'attendoit pas. Il ne laissa pas d'être bien reçu du *Roi*. Le 10, il se tint à *Kensington* un grand Conseil dans lequel on concerta les nouvelles Instructions qu'une circonstance inattendue obligeoit de lui donner, & le bruit se répandit; *Qu'il étoit chargé de faire sentir à* Leurs Hautes Puissances *que le* Roi *ne trouvoit pas que l'arrangement proposé par la* France *concernant* Dunkerque *fût praticable, en tant qu'il ne seroit exécuté que par les seules* Troupes Hollandoises; *& de faire connoître en même tems les dispositions de Sa Majesté sur les nouvelles mesures à concerter pour l'avantage mutuel des*

Nouvelles Instructions qu'on lui donne. 10 Septembre.

VI. GUERRE.

Commerce entre les Sujets des deux Puissances. Le Comte de *Stairs* repartit le 11, pour retourner à *La Haie.* Il eut aussitôt après son retour de fréquentes Conférences avec les Commissaires des *Etats-Généraux :* mais il n'en obtint rien; & fût bientôt obligé de passer en *Flandre* avec le Duc d'*Aremberg*, pour faire les dispositions convenables au sujet des Armées qu'ils devoient commander.

Il retourne à La Haie. 11 Septembre.

Il passe en Flandres pour se mettre à la tête des Troupes. Septembre.

Au commencement du mois suivant, lorsqu'on s'attendoit à *La Haie* d'apprendre la nouvelle du débarquement du *Roi d'Angleterre* à *Ostende*, on fut étonné de voir arriver le Lord *Carteret.* Il étoit chargé de faire de nouvelles Propositions sur ce que le *Roi* son Maître souhaitoit que les *Etats-Généraux* fissent de concert avec lui pour la Cause commune. Les *Etats de Hollande* délibérèrent seuls sur ces Propositions : mais ils ne décidèrent rien, & résolurent d'attendre à prendre un parti jusqu'à ce que l'on fût instruit du sort des Armées de *Bohème.* Le Lord *Carteret* s'en retourna le 11 d'Octobre sans avoir rien fait. Son retour à *Londres* & le rapport qu'il y fit de sa Commission, firent changer toutes les mesures que l'on avoit prises jusqu'alors, & furent cause que l'on publia une Proclamation pour faire assembler le *Parlement* le 26 de Novembre.

Le Lord Carteret vient à La Haie. Octobre.

Il s'en retourne. 11 Octobre.

Voilà tout ce qui se fit pendant cette année à *La Haie* pour embarquer les *Provinces-Unies* dans une Guerre à laquelle elles n'avoient réellement aucun intérêt de prendre part. Avant de passer à l'année 1743, il faut dire quelque chose d'un incident, dont le *Mémoire* des *Ministres Anglois* du 18 d'Aout, a déja donné quelque connoissance. On a pu remarquer qu'ils y parlent au commencement des prises que les *Armateurs Espagnols* conduisoient dans les Ports de la République. C'étoit une chose conforme aux Traités subsistans entre l'*Espagne* & les *Provinces-Unies*, & dont l'*Angleterre* ne pouvoit pas se plaindre directement & avec justice, Elle le pouvoit d'autant moins que, dès le 13 & le 23 de Juillet, le Marquis de *Saint-Gil* Ambassadeur d'*Espagne* avoit eu soin de prévenir les *Etats-Généraux* en faveur des Armateurs de sa Nation, en leur présentant deux *Mémoires* au sujet d'un *Armateur Espagnol* entré dans le Port de *Hellevoet-Sluys* avec une *Prise Angloise.* L'objet de ces *Mémoires* étoit de demander ; *Que cet Armateur fût exemté de païer certains Droits : Qu'il lui fût permis de décharger le Vaisseau qu'il avoit pris, afin de le radouber & de le recharger ensuite : Qu'on lui permît de même, s'il se trouvoit que ce Navire ne fût plus en état d'être remis en mer, d'en vendre les effets.* Là dessus les *Etats-Généraux* ordonnèrent ; *Que, conformément à l'Article XXI du* Traité d'Utrecht *du 26 de Juin 1714, l'Armateur ne seroit pas tenu de païer les droits d'entrée du Païs, ni ceux appellés* Lastgel & Matlon ; *mais qu'il seroit obligé de païer celui du Feu des Fanaux, & le Droit du Port en y entrant, d'autant plus que les Sujets de la République ne pouvoient se dispenser de les païer, quand ils étoient dans la nécessité d'entrer dans les differens Ports*

Mémoires du Marquis de Saint-Gil Ambassadeur d'Espagne, pour la sureté des Armateurs de sa Nation dans les Ports des Provinces Unies. 13, 23 Juillet.

des Provinces-Unies, *sans y décharger leurs Effets; & que les Armateurs n'en étoient pas exemts.* A l'égard des autres demandes contenues dans les *Mémoires* de l'Ambassadeur & rapportées plus haut, les *Etats-Généraux* consentirent *que le Vaisseau dont il étoit question, fût déchargé, mais à condition que ce seroit sous les ïeux des Officiers de la République, quoiqu'il n'y eût rien à cet égard de stipulé dans l'Article XXI du* TRAITE' D'UTRECHT. En même tems ils refusèrent de consentir à la vente des Effets de la Prise, & déclarèrent; *Que c'étoit un point qui ne pouvoit être accordé, parce que l'Article déja cité permètoit la décharge des prises en païant les Droits respectifs, pourvu que les Effets ne fussent pas de contrebande ni défendus, mais qu'on ne trouvoit, ni dans cet Article ni dans aucun autre du même Traité, que les Armateurs pourroient faire vendre les Effets de leurs Prises: Que d'ailleurs la Prise, dont il s'agissoit, étoit un* Navire Anglois, *de l'aveu de l'Armateur; & qu'il étoit stipulé par l'Article XXI du* Traité *fait à* Breda *le 31 de Juillet 1667, entre un des Prédécesseurs du* Roi de la Grande-Bretagne *& la République, approuvé & confirmé le 27 de Mai 1728, qu'il ne sera permis de part ni d'autre à aucun Sujet des Parties Contractantes, de vendre ou d'acheter dans les Ports respectifs ce qu'il auroit pris, soit Vaisseaux, Marchandises ou autres Effets.*

Cette Résolution des *Etats-Généraux* précèda de *6* jours le *Mémoire* que les *Ministres Anglois* leur présentèrent le 8 d'Août, & que je viens de rappeller un peu plus haut. Ce fut apparament sur cette Résolution, que les *Ministres Anglois* se crurent autorisés à réclamer indirectement les Vaisseaux de leur Nation que les *Armateurs Espagnols* avoient amenés dans les Ports de la République, en faisant passer ces Armateurs pour des Pirates, aux termes des *Ordonnances de* LOUIS *XIV*, parce qu'ils n'étoient pas nés Sujets du *Roi d'Espagne*. Deux jours aprés la présentation de leur *Mémoire*, le Marquis de *Saint-Gil* y répondit par un *Mémoire* qu'il fit remètre aux *Etats-Généraux* & dans lequel il leur réprésentoit; *Que l'Armateur* Fohers *que l'on traitoit de Pirate, étoit réellement muni de Patentes & d'Instructions imprimées très légitimes, & que l'on ne pouvoit le qualifier de Pirate & de Brigand, sous prétexte qu'il n'étoit point* Espagnol *de naissance.* Il ajoutoit: *Qu'il étoit connu que Sa* Majesté Catholique, *de même que les autres Souverains, emploïoit des Etrangers à son service, tant pour la Marine que pour la Guerre: Que c'étoit pour des raisons si justes que la sagesse & la droiture de* Leurs Hautes Puissances *les avoient portées à reconnoitre ledit Armateur* Fohers *pour* Armateur Espagnol *& non pour Pirate & Brigand; Que ces noms odieux étoient encore moins appliquables à l'Armateur* JORGANES, Biscaïen *de naissance & Citoïen de* Bilbao, *dont le soussigné Ambassadeur connoissoit personellement le Principal: Que tout son Equipage étoit* Biscaïen, *à la réserve d'un petit nombre d'Etrangers,* Génois *& autres: Que* Jorganes *avoit fait dans la* Manche, *près de* Douvres, *diverses prises, dont trois étoient*

Autre Mémoire de l'Ambassadeur d'Espagne pour répondre à celui des Ministres Anglois.
10 Août.

venues au Port de Hellevoet-Sluys, *par différens incidens : Que la Commission de ce Capitaine étoit de les conduire à* Bilbao : *Que ceux qu'il en avoit chargés n'étoient que de simples Commissionaires qui n'avoient pu exécuter ce qu'il leur avoit recommandé, parce qu'ils en avoient été empêchés par les obstacles que mètoient à leur route les transports continuels, qui se faisoient* d'Angleterre *aux* Païs-Bas *& pour lesquels la Mer étoit converte de* Vaisseaux Anglois : *Qu'on savoit qu'en 3 ans de guerre il n'étoit venu aucun Armateur dans les Ports de la République, quoique cela leur fût permis par l'Article XXI du* Traité d'Utrecht *de 1714, dont* Leurs Hautes Puissances *avoient ordonné la ponctuelle observation par leur Résolution du 2 du présent mois : Que depuis l'*Ordonnance de LOUIS XIV *de 1681, pour la Marine, on avoit fait de nouveaux Règlemens & des Traités postérieurs, dont le détail meneroit trop loin : Que l'Article du Titre IX du IIIe. Livre de cette* Ordonnance *portoit :* Qu'il est défendu à tous les Sujets de Sa *Majesté Très Chretienne* de prendre Commission d'aucuns Rois, Princes & Etats Etrangers, pour armer des Vaisseaux en guerre & courir la Mer sous leur Bannière, si ce n'est par notre permission Roïale : *Qu'il n'étoit sorti de* France *aucun Vaisseau pour faire la course en faveur du* Roi d'Espagne : *Que tous ceux qui se trouvoient au service de ce Prince, étoient de ses Domaines & de ses Ports : Que la République, Amie de* l'Espagne *aussi bien que de l'*Angleterrre, *avoit avec Sa* Majesté Catholique *des Traités qui s'observoient réciproquement : Que l'*Angleterre *en avoit de pareils avec le* Portugal : *Que cependant les Ports de cette dernière Courone voïoient presque tous les jours arriver des Prises, que les* Espagnols *avoient faites sur les* Anglois *ou les* Anglois *sur les* Espagnols : *Que l'*Angleterre *ne s'en plaignoit point à la* Cour de Lisbone : *Que la même chose arrivoit dans tous les Ports d'*Italie : *Qu'il n'y avoit qu'à* La Haie *où l'*Ambassadeur Britannique *voulût persuader à* Leurs Hautes Puissances *que leur dernière Résolution ne s'accordoit pas avec le* Traité d'Utrecht, *dont cependant l'Article XXI portoit en propres termes ;* Que les Navires de guerre desdits Seigneurs *Roi* & *Etats-Généraux* & ceux de leurs Sujets, qui auront été armés en guerre, pourront en toute liberté conduire les Prises qu'ils auront faites sur leurs Ennemis, où bon leur semblera, sans être obligés à aucun des Droits des Amirautés ou de l'Amirauté, ou à aucun autre : *Qu'on ne laisse pas de qualifier la conduite des légitimes* ARMATEURS ESPAGNOLS d'insolente avidité de Brigands : *Qu'il y auroit plus d'équité à s'en prendre aux* Vaisseaux Anglois, *au milieu desquels les* Armateurs Espagnols *passoient courageusement jusqu'à la vue des Places d'*Angleterre : *Que le soussigné Ambassadeur avoit averti les Armateurs de sa Nation de se dispenser d'entrer dans les Ports de la République, non pas par les motifs que l'*Ambassadeur Britannique *voudroit insinuer, mais uniquement pour ne causer aucun dérangement ni préjudice au Commerce des* Provinces-Unies : *Qu'il ne concevoit pas à quel propos cet Ambassadeur faisoit intervenir dans son* Mémoire *ce*

qu'il disoit au sujet de Dunkerque, *sans qu'il y eût lieu à cela dans l'affaire dont il s'agissoit : Qu'aucune des Prises, dont il étoit question, n'avoit été faite par des Armateurs partis de* Dunkerque : *Qu'ils étoient tous partis de* Saint-Sébastien *ou de* Bilbao : *Que les Vaisseaux avoient été armés & équipés dans ces Ports : Qu'il ne servoit donc à rien d'entretenir* Leurs Hautes Puissances *de* Dunkerque, *à l'occasion de ces prises qui n'y avoient aucun rapport : Que l'on voïoit que c'étoit une chose recherchée par M.* l'Ambassadeur d'Angleterre, *occupé du soin d'imaginer quelque biais pour engager* Leurs Hautes Puissances *dans un premier pas qui les conduisît successivement à en faire d'autres : Que plein de cette idée*, Dunkerque *s'étoit présenté à lui comme un objet propre à lui fournir ce qu'il cherchoit : Qu'il s'étoit promis de donner un motif plausible, en imputant à la* France *de manquer à des Engagemens, à l'observation desquels la République avoit un intérêt commun avec l'*Angleterre ; *mais qu'il étoit difficile de croire que* Leurs Hautes Puissances *ne verroient pas combien il étoit injuste de mètre sur le comte de la* France *ce qui ne devoit s'imputer qu'à l'*Angleterre *elle même : Que les précautions prises par la* France *à* Dunkerque, *n'avoient pour cause unique que la nécessité où l'*Angleterre *la mètoit de s'y tenir sur ses gardes : Qu'enfin, cette Affaire regardant la* Cour de France, *il laissoit à M. le Marquis de* Fenelon *à donner à cette matière les attentions qu'elle demandoit.*

Quelques jours après, le Marquis de *Saint-Gil* présenta cet autre *Mémoire* aux *Etats-Généraux.*

Autre Mémoire de l'Ambassadeur d'Espagne. 13 Août.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Le Soussigné Ambassadeur de Sa Majesté Catholique *a l'honneur de représenter à* Vos Hautes Puissances *qu'il vint hier chès lui deux Capitaines, qui ont conduit les Prises qui sont actuellement à* Hellevoet-Sluys. *Ils le prièrent d'obtenir de* Vos Hautes Puissances *la permission d'alléger ou de décharger en partie la troisième, laquelle étant un Navire de* 300 *Tonnaux, extrêmement grand & chargé de bois de Charpente pour la construction des Vaisseaux n'a pu entrer jusques dans le Port & est resté sur le Sable. Il est à craindre que, venant à s'engraver par la pesanteur & à s'ouvrir, il ne ferme l'entrée & ne devienne un écueil très dommageable aux autres Navires. Ils ont remontré ceci au Commandant de ce Port, de l'accueil obligeant de qui ils se louent beaucoup : mais il n'a osé leur accorder cette permission si nécessaire, sans un ordre supérieur, quoique le préjudice qui en peut résulter demande un promt remède.*

Le même Ambassadeur soussigné a été très content d'apprendre la manière noble & généreuse dont lesdits Espagnols *traitent les* Prisoniers Anglois. *Ils leur ont permis de se retirer en liberté, s'ils le souhaitent, les admètant à leur table, leur laissant leurs habits ; & en offrant même à une Femme un secours*

d'argent pour s'en retourner à Londres: *& cependant les Compatriotes des Prisoniers, au lieu d'avoir de la reconnoissance pour un si bon traitement, ont eu l'injustice d'attaquer les* Espagnols *dans la Ville même, de sang froid, sans le moindre sujet ni prétexte, & les ont mis dans la nécessité d'avoir des Soldats à bord pour se garantir de ces insultes.*

La conduite de ces Anglois *si peu conforme au procédé noble & généreux des* Espagnols *avec ceux de leur Nation, rappelle à l'Ambassadeur soussigné le souvenir de ce que les* Espagnols *ont éprouvé dans le Port de* Saint-Tropès *en* Provence, *où les Galères d'*Espagne *auroient dû être en sureté dans le Port d'un* Roi, *qui n'est point ennemi de l'*Angleterre. *Cependant quelques* Vaisseaux Anglois *y étant entrés comme Amis & reçus comme tels, n'ont pas laissé d'y brûler ces Galères, au mépris de tous les droits. Que diroient & que feroient l'*Angleterre *& la République si un Prince qui seroit ennemi de cet Etat, alloit brûler dans un des Ports de la* Grande-Bretagne *deux ou trois* Vaisseaux Hollandois *qui s'y croiroient en sureté.*

Combien d'autres désordres n'ont pas commis dans la Méditerranée *leurs Escadres qui détruisent le Commerce de* France *& d'*Italie *par leurs rigoureuses visites & par les autres excès, sous prétexte de garantir les Etats d'*Italie *& la* Cour de Vienne; *& cela dans une Guerre, où il ne s'agit point de l'intérêt direct de l'*Angleterre? *La Guerre même, qui est entre l'*Espagne *& la* Cour Britannique, *n'est pas fondée sur un point d'honneur, mais sur des prétentions d'une Navigation sans bornes, dont les* Sujets Britanniques *voudroient se servir pour autoriser un Commerce illégitime. Tous les griefs contre l'*Espagne *se réduisent à des précautions qu'on a jugées nécessaires pour prévenir de si grands abus & pour réduire les choses sur le pied des Traités pour l'avantage commun des Nations qui commercent en* Amérique *& de l'*Angleterre *elle-même.*

Les Causes de cette Guerre ne sont pas des motifs à autoriser une conduite si violente. Celle des Armateurs Espagnols *envers leurs Prisonniers est plus digne d'imitation que de blâme: mais certainement elle ne mérite pas les noms flétrissans ni les odieuses couleurs dont l'*Ambassadeur Britannique *juge à propos de les noircir.*

Le soussigné Ambassadeur prie Vos Hautes Puissances *d'accorder à ceux-ci la permission qu'ils demandent, vu l'importance qui résulte du délai, comme il a été remontré ci-dessus.*

Fait à La Haie *le* 13 *Août* 1742.

LE MARQUIS DE SAINT-GIL.

I. SECONDE SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II.

ANNE'E MDCCXLIII.

Instructions données par différentes Villes à leurs Répréſentans.

I. ON avoit lieu de s'attendre que la Séance du *Parlement*, qui devoit s'aſſembler à la fin de l'année 1742, ne ſeroit rien moins que tranquille, ſurtout ſi l'on mètoit ſur le tapis les matières recommandées par les principales Villes ou Communautés à leurs Répréſentans. On en jugera par ces Inſtructions que la Ville de *Londres* avoit données aux ſiens.

Inſtructions de la Ville de Londres.

DANS les malheureuſes circonſtances préſentes, où les Ennemis domeſtiques de ce Roïaume ſe flatent que le dernier exemple étonnant de l'impunité de la trahiſon & de la corruption, jeteroit la Nation dans une eſpèce de déſeſpoir, enſorte qu'elle ne penſeroit plus à faire de nouveaux efforts pour maintenir & aſſurer la liberté publique: Nous, le Lord Maire, *les* Aldermans *& le* Conſeil de la Ville de Londres, *croïons être indiſpenſablement obligés de déclarer de la manière la plus ſolemnelle que, convaincus combien cette Nation l'emporte ſur toutes les autres dans les avantages de la liberté, nous ſommes bien éloignés de négliger de nous conſerver la poſſeſſion d'un bien ſi eſtimable, que nous tâcherons toujours de conſerver & de défendre avec un courage inébranlable contre la malice des Ennemis publics & la perfidie des faux Amis, dont l'infâme conſpiration contre la Patrie, tendant à augmenter nos craintes, nous engage à redoubler notre attention & notre zèle pour le maintien & la conſervation de tous les droits de notre préſente Conſtitution. A ces cauſes, nous nous adreſſons à vous, nos* Répréſentans dans le Parlement; *&, après vous avoir témoigné notre reconnoiſſance de votre bonne conduite par laquelle vous avés ſi bien mérité de notre Communauté, nous vous faiſons connoître nos ſentimens.*

Nous ſommes obligés de nous plaindre qu'on ait emploïé toutes ſortes de moïens pour nous faire perdre toute eſpérance de voir une promte & formelle réforme. Il n'y a que trop longtems que nous ſommes témoins de l'inutilité des peines que tout le Roïaume s'eſt données pour empêcher que toute l'autorité ne tombât entre les mains d'un ſeul. Ce funeſte deſſein a épuiſé nos tréſors, ruiné notre Commerce & notre Navigation, expoſé notre honneur & enfraint l'indépendance du Parlement. *Après avoir ſouffert pendant 20 années de ſuite, dans le tems que nous avions raiſon de croire que l'heureux inſtant de notre délivrance étoit arrivé, que chaque Tranſgreſſeur alloit être puni ſuivant ſes mérites, & qu'on prendroit des meſures pour nous mètre à couvert de pareilles énormités pour l'avenir; quel n'a pas été notre étonnement de voir que des Gens qui, ſous le manteau des intentions les plus pures & d'un zèle feint pour la Patrie, avoient depuis longtems mérité toute ſa confiance, n'ont point balancé un inſtant (ne fût-ce que pour ſauver les apparences) d'embraſſer la première occaſion de ternir leur première conduite, &, au mépris des engagemens les plus ſolemnels, de ſe liguer avec les Ennemis connus de la Patrie, pour dépouiller la Nation de ce droit & de cette ſureté qu'ils avoient eux-même ſi ſouvent & ſi vivement déclarés abſolument néceſſaires pour ſa conſervation.*

Au milieu de ces triſtes circonſtances nous avons la ſatisfaction de voir que le blâme

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

blâme & le mépris que le Public a fait d'abord éclater pour ces Gens, qui ont trahi la confiance qu'on avoit en eux, ont empêché que d'autres ne se laissassent éblouir par leurs raisons spécieuses, & ne s'exposassent à toute la haine qu'on porte à ceux qu'ils ont protégés, sans avoir eu part à leur pouvoir. Nous avons tout lieu de nous flater d'un plus heureux succès dans la prochaine Séance, puisque plusieurs de ces Coupables, qui ont si justement mérité l'indignation du Peuple, sont connus à présent de chacun, sans qu'on en puisse douter, nonobstant tous les artifices qu'on a mis en œuvre pour les cacher & les défendre. En effet, on ne peut plus douter que nos Troupes ne soient privées de leur juste Solde par de faux Contrats, dans un Climat très mal sain; que le pouvoir de l'Administration a été emploïé à gagner des Maires & des Baillifs, à acheter des suffrages & à violer les Chartes; enfin, qu'on a emploïé des sommes excessives, tirées du Trésor Public & destinées au soutien de l'Etat, à des usages préjudiciables à l'honneur de la Courone & à l'heureuse Constitution présente du Gouvernement.

C'est pourquoi nous vous prions instament de ne vous laisser pas tromper dans l'importante crise, où nous nous trouvons, par des objets éloignés, tels que ceux dont on s'est servi en dernier lieu sous des prétextes apparens & avec tant d'artifice. Quoiqu'on puisse alléguer en faveur de notre sureté au dehors, souvenés-vous que notre sureté au dedans est le premier & principal article, qui doit fixer votre attention; Que ce n'est qu'en acquiesçant aux vœux raisonables de la Nation, qui ne demande que la justice & le rétablissement de la vraie Constitution de ce Roïaume, qu'on peut donner du poids aux résolutions & aux mesures du Conseil de Sa Majesté & les faire réussir, rétablir la confiance de nos anciens Alliés & faire tomber nos plus puissans Ennemis. C'est ce que nous vous demandons avec toutes les instances de Gens persuadés que tout ce qu'ils font dépend de là, nos Droits & nos Immunités, ceux de nos Dêcendans & les avantages d'un chacun si chèrement achetés par nos Ancêtres au prix de leur sang; vous conjurant de différer toute autre affaire, surtout celle du Subside *pour le service de l'année prochaine, jusqu'à ce que vous aiés obtenu le renouvellement du* Committé secret, *un* Bill *bien expressif pour la réduction & la limitation des Officiers dans la* Chambre des Communes, *le rétablissement des fréquentes Elections, & pour mètre des bornes au pouvoir des* Baillifs, *&c. Si, après avoir pourvu à toutes ces choses, vous jugés à propos d'accorder des* Subsides, *voïés de quelle manière ils seront emploïés. Une Nation chargée d'Impots, accablée de Dètes & presque épuisée par une Administration prodigue, ne peut plus souffrir une nouvelle dissipation de ses Trésors pour faire parade d'Armées nombreuses & louer des Troupes Etrangères sans la moindre apparence d'aucun avantage pour les Etats de Sa* Majesté Britannique.

Ces Articles seuls peuvent établir la sureté du Roïaume & dissiper le mécontentement général. En vous y appliquant avec fermeté, avec les véritables Défen-

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

seurs du Bien Public, sans acception ou distinction de Parti, vous vous assurerés la faveur & la reconnoissance éternelle de cette Capitale.

Ces Instructions & celles que la Ville de *Westminster* avoit données de même à ses Réprésentans, déplurent si fort à la Cour, que dans le Conseil, qui se tint le 29 de Novembre, il fut proposé de les faire brûler par la main de l'Exécuteur de la Haute-Justice. La négative ne l'emporta que d'une seule voix.

Ouverture. 27 Novembre. Le 27 de Novembre 1742, le *Roi* fit l'ouverture de la Séance du *Parlement* par ce Discours qu'il fit aux deux *Chambres*.

Discours du Roi. MILORDS ET MESSIEURS,

Je suis persuadé que l'importance de la conjoncture présente des Affaires sera jugée une raison suffisante pour convoquer le Parlement *plustôt qu'à l'ordinaire.*

Conformément aux avis réitérés de mon Parlement, *j'ai pris le parti qui m'a paru devoir le plus contribuer à soutenir la* Maison d'Autriche, *aussi bien qu'à rétablir & à assurer la Balance du Pouvoir. Dans cette vue, j'ai fait passer en* Flandres *un Corps considérable de* Troupes Angloises; *& quand je mis fin à la dernière Séance du* Parlement, *je vous insinuai que je pourrois être obligé d'avoir encore recours à de nouveaux moïens pour parvenir à des objets si considérables. L'augmentation de mes Forces dans les* Païs-Bas *est devenue une démarche nécessaire pour cet effet. J'y ai envoïé, de concert avec mes Alliés, 16 mille Hommes de mes* Troupes Electorales, *& les* Hessois *qui sont à la Solde de* la Grande-Bretagne, *afin de former avec les* Autrichiens *un Corps de Troupes assés fort, pour pouvoir dans tous les évènemens servir à la Cause commune; & je me flate que j'aurai votre assistance dans l'exécution de ces mesures nécessaires. La magnanime fermeté que la* Reine de Hongrie *a montrée malgré tant de nombreuses Armées envoïées contre elle; la bonne conduite du* Roi de Sardaigne *& son invariable attachement à ses engagemens, quoiqu'il soit attaqué dans ses propres Etats; les obstacles que j'ai mis jusqu'à présent aux desseins ambitieux de la* Cour d'Espagne *en* Italie, *par les opérations de ma Flote dans la* Méditerranée; *le changement qui paroît dans les Affaires du* Nord *par la demande que la* Suède *a faite publiquement de mes bons offices pour procurer son accommodement avec la* Russie, *& de l'*Alliance défensive *que j'ai conclue non seulement avec la* Czarine, *mais encore avec le* Roi de Prusse, *sont des évènemens qu'on n'auroit jamais pu attendre, si la* Grande-Bretagne *n'avoit pas témoigné la vigueur & la fermeté convenables pour la défense de ses anciens Alliés & pour le maintien des Libertés de l'*Europe, *ainsi que pour ses vrais & solides intérêts.*

ANNE'E MDCCXLIII.

1 SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on préparât & qu'on remît devant vous tous les Etats des dépenses nécessaires pour le service de l'année prochaine, ainsi qu'un Etat des sommes emploiées pour les usages particuliers, dont j'ai fait mention. Vous trouverés qu'elles ont été dispensées avec autant d'économie que la nature des besoins pouvoit le permètre. Je suis persuadé que vous m'accorderés promtement les Subsides *que le bonheur & la sureté du Roïaume exigeront, & qui sont nécessaires pour l'avantage de la Cause Commune, & convenables aux besoins présens.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*L'importance des objets sur lesquels vous avés à déliberer, se fait si bien sentir qu'il seroit inutile de vous la faire remarquer. L'honneur & l'intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes, le succès de la Guerre dans laquelle je suis engagé contre l'*Espagne*, & le rétablissement de la Balance & de la Tranquillité de l'*Europe *dépendront beaucoup de la prudence & de la vigueur de vos Résolutions. Aïés donc soin d'éviter tout ce qui pourroit les retarder ou les affoiblir, & de convaincre tout le monde que vous êtes résolus de mètre à profit l'occasion favorable qui se présente.*

Le *Roi* s'étant retiré, les deux *Chambres* résolurent de lui présenter chacune une *Adresse;* mais ce ne fut pas sans qu'il y eût de grands débats. Ceux de la *Chambre des Communes* durèrent jusqu'à 11 heures du soir. Après quoi l'on résolut enfin, à la pluralité de 259 voix contre 150 de conformer l'*Adresse* au modèle proposé par le Parti de la Cour. — Débats au sujet des Adresses.

Celle des *Seigneurs* qui fut présentée le 28, étoit en ces termes.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN, — Adresse des Seigneurs. 28 Novembre.

NOUS les très soumis & fidèles Sujets de Votre Majesté, *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *assemblés en* Parlement, *demandons à* Votre Majesté *la permission de la remercier très humblement de son très gracieux discours émané du Trône. Le soutien de la* Maison d'Autriche, *ainsi que le rétablissement & la sureté de l'Equilibre du Pouvoir sont des objets d'une telle importance, soit par rapport aux véritables intérêts de cette Nation, soit pour la liberté de l'*Europe *en général, que nous ne saurions assés nous féliciter d'avoir sur le Trône un Prince qui, non seulement a les égards les plus gracieux pour l'avis de son* Parlement *sur ces importans objets, mais qui veut bien encore en toute occasion l'animer à lui continuer ses avis. Nous voïons avec des sentimens de reconnoissance la sagesse de* Votre Majesté *& l'efficacité des soins qu'elle prend pour l'accomplissement de ce grand ouvrage. Elles paroissent avec plus d'évidence*

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

par l'envoi d'un Corps de Troupes Angloises *dans les* Païs-Bas *& par l'attention de les renforcer ensuite par ses* Troupes Electorales *& par celles de* Hesse *qui sont à la Solde de la* Grande-Bretagne. *Cette démarche, qui fait autant d'honneur à* Votre Majesté, *qu'elle est avantageuse à ses Alliés, manifeste clairement que* Votre Majesté *préfère cette entreprise à toute autre considération. L'Armée qu'elle a formée peut d'une part encourager & défendre les Puissances bien intentionnées, & de l'autre secourir efficacement la* Reine de Hongrie. *Nous demandons à* Votre Majesté *la permission de l'assurer que nous concourrons avec beaucoup de plaisir & de zèle à toutes les mesures, qu'Elle jugera nécessaire de prendre dans cette occasion.*

La vigueur que la Grande-Bretagne *a fait paroître sous l'autorité & l'influence de* Votre Majesté, *en assistant ses anciens Alliés & en maintenant la liberté de l'*Europe, *a déja produit de bons effets, tant par rapport aux intérêts de la* Reine de Hongrie, *que pour ce qui regarde la conduite de diverses Puissances. Les effets en sont visibles à tout l'Univers. Nous les remarquons avec la plus grande satisfaction & nous sommes persuadés que les soins de* Votre Majesté *sur lesquels nous nous reposons, & son attention pour le Bien Public, procureront la continuation de ces bons effets & les augmenteront même considérablement. Un si grand exemple & la persévérence invariable dans les mêmes mesures ne peuvent que nous donner des espérances bien fondées que les Puissances, qui par les Traités & l'intérêt commun s'y trouvent également engagées, seront animées du même esprit & se resoudront enfin à entrer dans les mêmes mesures.*

L'idée que Votre Majesté *nous donne de l'importance de nos délibérations dans ce tems-ci, est si juste qu'elle ne peut que faire sur l'esprit de ceux qui aiment véritablement leur Patrie une impression qui réponde à la dignité & au poids de ces délibérations. Permètés-nous d'assurer* Votre Majesté *de la manière la plus forte, que nous avons tout à fait à cœur l'honneur & le salut de* Votre Majesté, *le véritable intérêt & la prospérité de vos Roïaumes, la sureté & l'avancement du Commerce; le succès de la Guerre contre l'*Espagne *& le rétablissement de la Balance & de la Tranquillité en* Europe. *Ce seront là les objets constans de toutes nos délibérations, & nous les aurons continuellement devant les ïeux, étant résolus de soutenir* Votre Majesté *dans toutes les mesures justes & nécessaires qu'elle jugera convenable de prendre pour parvenir à ces fins desirables, & d'assister & défendre* Votre Majesté *& son Gouvernement contre quelques Ennemis que ce puisse être.*

Réponse du Roi.

La Réponse que le *Roi* fit aux *Seigneurs*, portoit: *Que l'affection & la soumission qu'ils témoignoient pour sa Persône & son Gouvernement étoient accompagnées de tant de zèle pour la Cause commune & le véritable intérêt de ses Roïaumes, qu'il en ressentoit la plus grande satisfaction: Qu'il les en remercioit très sincèrement & qu'il ne doutoit pas que l'unanimité qui règneroit dans leurs Délibérations, ne produisît, aussi bien que l'ardeur & la promtitude avec*

lesquelles ils l'assisteroient les meilleurs effets, tant au-dedans qu'au-dehors.

Le lendemain les *Communes* présentèrent leur *Adresse*, qui ne différoit qu'en très peu de chose de celle des *Seigneurs*. Elles assuroient le Roi; *Qu'elles étoient dans la résolution de contribuer de tout leur pouvoir à le mètre en état de soutenir les mesures qu'il avoit prises pour la défense de la* Reine de Hongrie *& pour le maintien de la Liberté de* l'EUROPE. Elles félicitoient en même tems le Roi sur les changemens arrivés dans les Affaires du *Nord*, & disoient; *Que l'ardeur, que Sa Majesté avoit fait paroître pour l'avantage de la Cause commune, avoit plus que toute autre chose encouragé la* Reine de Hongrie *à surmonter d'extrêmes difficultés, pour ne point céder aux nombreuses Armées envoïées contre elle; & qu'elle avoit de même engagé le* Roi de Sardaigne *à tenir une conduite, dont Sa* Majesté Hongroise *retiroit de si grands avantages.* Elles finissoient par assurer le Roi; *Qu'elles accorderoient avec la plus grande joie & toute la diligence possible les* Subsides, *qui seroient nécessaires pour perfectioner le grand ouvrage qu'il avoit commencé, de même que pour continuer la Guerre contre* l'Espagne, *& pour maintenir l'honneur & la sureté de Sa Majesté & de ses Roïaumes.* Le Roi leur répondit; *Qu'il les remercioit de cette affectionée & fidèle* Adresse *& des témoignages qu'ils lui donnoient de leur confianse en lui: Que les* Subsides *extraordinaires, qu'il étoit obligé de demander à son Peuple, étoient nécessaires pour l'intérêt de la Cause commune, inséparable de celui de son Roïaume: Qu'elles pouvoient être assurées que ce qu'il souhaitoit le plus, étoit d'avoir l'occasion de décharger ses Sujets de toutes ces impositions extraordinaires, que les conjonctures présentes avoient rendues indispensables.*

Adresse des Communes. 29 Novembre.

Réponse du Roi.

Le 3 de Décembre, les *Communes* résolurent en Grand Committé d'accorder un *Subside* au *Roi*. Le lendemain elles approuvèrent cette Résolution; & le 5, elles résolurent *que le nombre des Matelots pour l'année suivante seroit de 40 mille, à 4 Liv. Sterl. par mois pour chaque Matelot, y compris l'Artillerie pour le service de Mer & comtant 13 mois pour l'année*; ce qui devoit monter à 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 17, il fut proposé *d'accorder au* Roi *534 mille 763 Liv. Sterl., 5 Sh., pour l'entretien des 16 mille 359 Hommes des* Troupes Angloises *passées en* FLANDRE: & la Résolution conforme à cette proposition, passa à la pluralité de 280 voix contre 160. On résolut ensuite; *que le nombre effectif des Troupes du Roi pour les Gardes & Garnisons de la* Grande-Bretagne, *de* Jersey *& de* Guernsey *seroit pendant l'année 1743 de 23 mille 10 Hommes, y compris les Officiers en Commission & sans Commission; & qu'on accorderoit pour leur entretien 647 mille 862 Liv. Sterl., 5 Sh., 10 Den., & pour les Provisions & les Garnisons d'*Annapolis-Roïale, *de* Plaisance, *de* Gibraltar, *de* Minorque, &c. *266 mille 616 Liv. Sterl.; enfin que les Troupes de Marine montant à 11 mille 550 Hommes, & que l'on avoit embarquées sur les différentes Escadres sorties cette année des Ports de la* Grande-Bretagne, *seroient continuées pour le*

Subside. 3, 4 Decembre.

Nombre des Matelots. 5 Decembre

Entretien des Troupes de Flandres; Garnisons de la Grande-Bretagne, &c; Provisions & Garnisons de Gibraltar, &c.; Troupes de Marine 17 Décembre.

service de l'année 1743, & que l'on accorderoit pour leur entretien 206 mille 253 Livres Sterlin. Le 21, les *Communes* se formèrent en Grand Committé pour délibérer sur les dépenses faites à l'occasion des Troupes d'*Hanovre* que le *Roi* avoit fait passer en *Flandre*. Le S. *Fane*, Président du *Committé des moiens de lever le Subside*, présida à ce Grand Committé. Dans ces sortes de *Committés*, le Président occupe la Chaire de l'*Orateur*, lequel alors n'est considéré que comme un simple Membre de la *Chambre*; & peut parler & voter; ce qu'il n'a pas la liberté de faire dans les débats ordinaires de la Chambre, auxquels il préside, à moins que, les voix étant égales, son suffrage ne soit nécessaire pour décider la question. Ce fut lui qui parla le premier dans cette occasion, pendant plus d'une demi-heure. On lui prêta l'attention la plus grande. Il fit remarquer; *Que de prendre des Troupes étrangères à la solde de la* Grande-Bretagne, *sans l'avis & le consentement du* Parlement, *c'étoit une démarche bien hardie de la part du Ministère, laquelle tendoit visiblement à l'affoiblissement de la constitution du Gouvernement, en portant trop haut les Prérogatives de la Courone; mais, que dans l'affaire en question, il ne s'agissoit pas proprement d'examiner si cette démarche étoit bonne ou mauvaise en elle-même, ni si l'on pouvoit la justifier ou non, mais de considérer s'il n'étoit pas plus avantageux à la Nation d'aquiescer aux mesures que l'on avoit prises, au moins pour ce qui concernoit les propres Troupes de la* Grande-Bretagne, *plustôt que de renverser totalement le sistème auquel on s'étoit arrêté de concert avec les Alliés de la Courone, en faisant revenir ces Troupes.* Après avoir exposé les inconvéniens qui pourroient suivre d'une Résolution contraire à ce sistème, il déclara, *que c'étoit le motif, qui l'engageoit à voter en faveur de la Cour.* Au reste, il s'expliqua contre la démarche du ministère avec plus de force qu'aucun de ceux qui parlèrent dans ces débats. Le premier qui lui répondit fut le S. *Pitt*, Cadet d'une bonne Famille, mais aiant peu de bien, lequel s'étoit distingué jusqu'alors par un zèle inflexible pour son Parti; par une probité sans atteinte, par un esprit solide, mais satirique; & par une Eloquence mâle quoique fleurie. Il fit observer: *Que l'Affaire principale de la* Chambre *étant d'accorder des* Subsides *& de veiller à l'emploi que l'on en faisoit, il faloit beaucoup de probité pour l'un & beaucoup de circonspection pour l'autre: Que de donner son approbation à des mesures prises sans l'aveu du* Parlement, *c'étoit abuser de la confiance d'un Peuple qui remètoit ses intérêts entre les mains de ceux qu'il députoit; mais que d'appuïer encore ces mesures par des* Subsides, *pour les soutenir, c'étoit piller la Nation.* Après avoir établi cette double Proposition, il ajouta: *Nous nous ressentons de la trop grande facilité des précèdentes* Chambres des Communes *sur ce point. De là tant de Taxes & tant de dètes. Que l'expérience & la raison nous rendent plus sages! Soïons plus ménagers de l'Argent du Peuple. Témoignons lui par là notre reconnoissance de la confiance qu'il a pour nous, en nous choisissant pour le réprésenter. Le moïen le plus*

Troupes d'Hanovre & de Hesse. 21 Decembre.

Débats à ce sujet. Discours de l'Orateur.

Discours du S. Pitt.

facile d'appauvrir une Nation, c'est d'accorder des Sommes pour des dépenses inutiles. Nous étions las de voir nos Troupes à ne rien faire dans notre Ile. Notre situation en sera-t-elle meilleure, si dans le continent elles restent dans la même inaction? On nous disoit que les Hollandois *se joindroient à ces Troupes: mais les* Hollandois *disent que ce n'a jamais été leur intention. Aujourd'hui, pour remèdier à cet inconvénient qu'on auroit du prévenir, on nous dit qu'on a pris à notre Solde un Corps de* Troupes Hanovriènes: *mais l'avantage, qui doit nous en revenir, est encore un mistère impénétrable. Je ne conçois pas pourquoi la Naiion continueroit sa confiance à des Députés, qui n'ont jamais témoigné la moindre envie de la contenter. Ainsi, comme rien ne peut m'engager à voter pour entretenir dans votre Ile une Armée inutile, je me déclare aussi contre ces Expéditions au dehors, qui ne se font qu'à force de Dépenses & qui n'aboutissent qu'à montrer la folie des Auteurs de ces démarches, en même tems qu'elles épuisent le peu de Finances que la Nation peut avoir.* En finissant, il adressa la parole à l'*Orateur* & dit: *Je regarde les mesures que l'on a prises, comme une manière bien dangereuse d'étendre les Prérogatives Roiales; puisque la Courone s'arroge le pouvoir de lever, non-seulement une Armée, mais même une Armée étrangère, sans l'avis ou le consentement du* Parlement. *Je les regarde ces mesures comme un pas hardi fait, pour aquérir la confiance de son Maître, par un Ministre entreprenant, opiniatre & sans soin pour sa réputation. Ainsi donc au lieu de donner ma voix à la Proposition faite pour paier ces Troupes, je voterois plustôt, que l'on présentât une* Adresse *au* Roi *pour supplier Sa Majesté de nommer la Persone qui a conseillé une démarche, qui nécessairement doit aigrir la Nation.* Le S. *Samuel Sandys,* Chancelier de l'Echiquier prit ensuite la parole & dit; *Que c'étoit un bonheur pour* l'Angleterre *de ce que les Ministres étoient toujours responsables de leur Administration: Qu'il espéroit qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'il souhaitât que les Ministres eussent toujours à répondre de leur conduite devant des Juges intègres: Qu'il n'étoit pas vrai que l'on eût pris les Troupes* d'Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *sans l'avis du* Parlement; *qu'au contraire le* Roi *n'en avoit formé la résolution que par l'avis qu'il avoit reçu de ce* Parlement *& de celui qui l'avoit précèdé, de soutenir la* Reine de Hongrie *avec la dernière vigueur: Que c'étoit dans cette vue que l'on avoit pris à la Solde de la Nation les Troupes* d'Hanovre, *comme l'évènement le feroit voir: Que les Persones chargées de la direction des Affaires n'avoient donc rien à craindre pour avoir conseillé de prendre ces mesures: Qu'il espéroit que ni les instigations malignes, ni les soupçons mal fondés de gens indisposés contre le Ministère ne prévaudroient jamais assés dans la* Chambre, *pour la porter à traverser les desseins du* Roi, *ou à inquiéter les Ministres: Que la Cause, qu'on s'étoit engagé de défendre, étoit toujours la même; & non un nouveau plan du présent Ministère: Qu'il s'agissoit de maintenir la Liberté de* l'Europe *& la Balance du Pouvoir, d'où dépendoient le bonheur & la conserva-*

Discours du Chancelier de l'Echiquier.

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

*tion d'*Angleterre, *au moins sous le Gouvernement présent; puisque le véritable intérêt de la Nation étoit uni d'un lien indissoluble à cette Cause commune.* C'étoit cette raison même qu'il auroit falu prouver: mais en *Angleterre* comme ailleurs il y a quelquefois de prétendus Principes, que l'on croit avoir démontré suffisament, à force de les avoir répétés. Le Chancelier de l'Echiquier fut soutenu par le S. *Murray*, qui venoit d'être fait Sollicitenr Général, & qui passoit pour l'Homme le plus éloquent d'*Angleterre*. Le S. *Pelham* l'appuïa. Le S. *Darington*, qui parla pour l'avis du S. *Pitt*, dit en substance; *Qu'il convenoit que le pouvoir de faire la Guerre ou la Paix étoit une des Prérogatives de la Courone; mais que ce pouvoir, aussi bien que les autres Prérogatives, n'avoit été donné au* Roi *que pour le bien & l'utilité du Peuple: Que la Constitution du Gouvernement les mètoit en état de s'opposer à l'abus qu'on pouvoit faire de cette Prérogative, en autorisant la* Chambre des Communes *à accorder ou à ne pas accorder des* Subsides, *selon qu'elle approuveroit ou condamneroit les mesures prises par le Ministère.* Il observa, *Que dans l'affaire en question on avoit eu visiblement dessein de délivrer l'*Electeur d'Hanovre *de la peine d'entretenir des Troupes, & de faire tomber sur le* Peuple Anglois *tout le fardeau de l'entretien des Forces de l'*Electorat d'Hanovre *& des Troupes auxiliaires qu'on avoit prises pour le défendre.* Il ajouta, *Que, pour preuve de ce qu'il avançoit, il étoit bon de remarquer qu'on avoit fait passer ces Troupes dans les* Païs-Bas, *quoiqu'elles ne pussent y servir de rien à la Cause commune, uniquement pour être en état de donner une raison plausible de la démarche que l'on avoit faite de les prendre à la Solde de la* Grande-Bretagne, *puisqu'il étoit clair que, suivant les Loix de l'*Empire, *ces Troupes ne pouvoient agir contre l'*Empereur*: Qu'en conséquence, il étoit déraisonable de les païer, puisqu'elles ne pouvoient agir.* Le S. *Finch*, qui précèdemment avoit été Envoïé à la *Cour de Russie*, lui répondit avec toutes sortes d'égards & sans charger persone. Il dit; *Que quoique le pouvoir de faire la Guerre ou la Paix appartînt à la Courone, les Ministres étoient cependant responsables, non-seulement de l'abus qu'ils faisoient, mais aussi de l'usage légitime qu'ils négligeoient de faire de cette branche des Prérogatives Roïales: Que, si pour avoir négligé de prendre les Troupes d'*Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *il étoit arrivé quelque incident fâcheux, le présent Ministère auroit été justement blâmé de n'avoir pas eu recours à cet expédient; au lieu, que si la* Chambre *trouvoit actuellement qu'on n'avoit point eu de justes raisons de faire cette démarche, il étoit encore en son pouvoir d'empêcher que l'*Angleterre *ne païât ces Troupes: Que Sa Majesté, comme* Electeur d'Hanovre, *avoit été dans l'obligation de faire de grandes dépenses en levant des Corps de Troupes considérables pour le maintien de la Cause commune; que c'étoit seulement pour la même fin que le* Roi *avoit fait avancer ses* Troupes Electorales *dans les* Païs-Bas, *& cela de concert avec ses Alliés, en faveur de qui par conséquent il avoit pris les mesures, dont on vouloit se plaindre.* Il ajouta; *Que l'animosité,*

que

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

que certains Membres témoignoient, provenoit entièrement de ce qu'ils s'imaginoient que les Princes d'Allemagne *regardoient la présente Guerre, comme faite par la* Reine de Hongrie *& ses Alliés à l'*Empire, *ainsi qu'à l'*Empereur; *au lieu que c'étoit tout le contraire : Que* l'Electeur de Bavière *avoit commencé la Guerre ; & que, bien qu'on l'eût depuis élevé sur le Trône-Impérial, cela ne changeoit en rien la nature de cette Guerre, en ce que sa qualité d'*Empereur *n'ajoutoit aucune sorte de droit à des prétentions, qu'il n'avoit pas du former : Que, dans la vérité, c'étoit l'*Empereur *& ses Alliés qui faisoient la Guerre à l'*Empire, *puisque la* Pragmatique-Sanction *étoit un Traité solemnellement garanti par la* Diète de l'Empire : *Que dans ce cas les* Hanovriens *étoient en liberté d'agir : Que, comme on pouvoit compter que ces Troupes, étant à la Solde d'*Angleterre, *obéiroient plus volontiers à ses ordres, que d'autres Troupes étrangères ne le feroient, on avoit bien fait de les prendre au service de la Nation : Qu'il approuvoit donc la démarche du Ministère.* La raison, pour laquelle le Parti contraire à la Cour s'opposoit avec tant de chaleur à la Proposition de rembourser au *Roi* les dépenses qu'il avoit faites pour les Troupes d'*Hanovre*, & de les retenir pour l'année suivante à la Solde de la *Grande-Bretagne*; étoit que, si la Négative l'eût emporté, l'on eût été dans l'obligation d'abandonner le sistême que l'on avoit suivi par rapport aux Affaires générales, & de faire revenir les *Troupes Angloises* de *Flandre*. On se souvenoit que, lorsqu'on les y avoit envoïées, un des nouveaux Ministres avoit dit que, si ces mesures n'engageoient pas les *Hollandois* à se conformer aux vues de la *Cour d'Angleterre*, les *Anglois* seroient alors obligés de rappeller leurs Troupes & de se borner à la défense de leur Ile. Vers les quatre heures du soir, on alla aux voix; la Proposition fut acceptée à la pluralité de 260 voix contre 193, & l'on résolut, *d'accorder au* Roi 265 *mille* 191 *Liv. Sterl. pour l'entretien, depuis le* 31 *d'Août jusqu'au* 25 *de Décembre* 1743, *de* 5 *mille* 513 *Hommes de Cavalerie & de* 10 *mille* 755 *Hommes d'Infanterie, composant les Troupes* d'Hanovre, *y compris les Généraux & l'Artillerie.* Il fut ensuite proposé, *Que ces Troupes, ainsi que celles de* Hesse, *fussent continuées à la Solde de la* Grande-Bretagne, *pour un an, à commencer du* 25 *de Décembre* 1742, *jusqu'à pareil jour* 1743. Les débats recommencèrent à ce sujet & durèrent fort tard : mais enfin la pluralité des voix fit résoudre, *d'accorder pour les Troupes* d'Hanovre *pendant le terme spécifié* 392 *mille* 697 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 5 *Den.*; *& pour les Troupes de* Hesse, *qui montoient à* 12 *cens* 64 *Cavaliers &* 4 *mille* 908 *Fantassins*, 161 *mille* 607 *Livres Sterling*, 8 *Shelling*, 5 *Deniers.* Le rapport de ces Résolutions se fit le 24; & quelques Membres proposèrent, *de diminuer* 100 *mille Liv. Sterl. sur la Somme accordée pour les Troupes* d'HANOVRE; ce qui fut rejeté par 230 voix contre 177. Dans l'intervalle du 7 au 26 de Décembre, les deux *Chambres* passèrent les *Bills* pour la Taxe des Terres & pour celle sur les Liqueurs fortes;

La Proposition est acceptée.

Proposition sur le même sujet rejetée.

24 Décembre. Le Roi vient au Parlement, approuve les Bills des Taxes sur le

I. Sec. Seance du Sec. Parlement.

Malt & sur les Terres, & Harangue le Parlement. 1 Janvier 1743.

ce qui fut cause que, le 1 de Janvier 1743 après midi, le *Roi* se rendit au *Parlement* pour donner son consentement Roïal à ces deux *Bills*. Ensuite il adressa ce Discours aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je suis bien aise que la circonstance présente me fournisse l'occasion de vous témoigner combien je suis satisfait des progrès, que vous avés déja faits dans les Affaires qui doivent occuper cette Séance.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Le zèle & l'affection avec laquelle vous avés accordé si promtement une partie considérable des Subsides *pour cette année, méritent mes remerciemens particuliers; & je ne doute pas que le même zèle pour la Cause commune ne vous engage à me mètre en état de prendre les mesures convenables pour soutenir la* Reine de Hongrie, *pour rétablir la Balance du Pouvoir, pour former de nouvelles Alliances, s'il en est besoin, & remplir les engagemens contractés pour cette fin avec différentes Puissances.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je regarde cet heureux commencement comme un gage assuré de votre constance à défendre avec fermeté les intérêts de la Grande-Bretagne, *qui sont & seront toujours l'unique objet de mes vues.*

Adresses des deux Chambres. 2, 6 Janvier.

Après que le *Roi* se fût retiré, les deux *Chambres* résolurent unanimement, de présenter chacune une *Adresse* au Roi, *pour le remercier de son très gracieux Discours émané du Trône, & de la satisfaction qu'il lui plaisoit de témoigner du progrès que son* Parlement *avoit fait dans les Affaires, qui devoient être l'objet des Délibérations de cette Séance: Pour exprimer combien les deux* Chambres *étoient sensibles à la bonté, dont Sa Majesté leur donnoit une marque si publique par le remerciement qu'elle leur faisoit de leur empressement à subvenir aux moïens de l'assister efficacement: Pour l'assurer que, toujours remplies du même zèle pour la Cause commune, elles ne cesseroient de faire tous leurs efforts pour la mètre en état de prendre des mesures propres aux circonstances, & de contracter toutes les Alliances & tous les engagemens qui pourroient être nécessaires, tant à soutenir la* Reine de Hongrie *qu'à rétablir la Balance du Pouvoir: Enfin, pour déclarer qu'elles continueroient leurs Délibérations de manière à donner de plus en plus des preuves éclatantes de leur constance à défendre avec fermeté les véritables intérêts de leur Patrie.* Aussitôt qu'on eut résolu ces *Adresses*, qui furent présentées le lendemain, divers Mem-

Plusieurs Membres des deux Chambres assu-

bres des deux *Chambres* allèrent chés le Baron de *Wasner* Ministre de la *Reine de Hongrie* pour l'en informer, & pour l'assurer que la Proposition d'un nouveau *Subside* pour cette Princesse seroit appuiée vigoureusement dans la *Chambre-Basse*. Le *Ministre Autrichien* fit partir en leur présence un Courier pour informer la Reine sa Maîtresse des heureuses dispositions du *Parlement* en sa faveur. Au reste le Discours du *Roi* surprit beaucoup le plus grand nombre des Membres des deux *Chambres*. Persone ne savoit la veille que le *Roi* dût haranguer son *Parlement*; & le jour même très peu de persones en étoient instruites. Les opinions furent très partagées sur le sens & le but de ce Discours. Les uns le regardèrent d'abord comme un simple compliment. Ils croïoient que le *Roi*, venant de recevoir de ses Sujets des *Subsides* très considérables, avoit jugé convenable de leur témoigner sa reconnoissance pour la confiance qu'ils avoient en sa Persone, & pour leur libéralité. D'autres, qui se flatoient, peut être avec raison d'être plus clairvoïans & plus au fait des suites que ces sortes de Discours pouvoient avoir, croïoient découvrir que l'on avoit projeté de nouvelles Alliances, qui ne pourroient se lier qu'au moïen de quelques nouveaux *Subsides*; & que le Discours par conséquent n'annonçoit que de nouvelles demandes d'Argent. Pour appuïer leur opinion, ils disoient; *Que le Comte de* Flemming *Envoïé de* Saxe *avoit eu diverses Conférences avec les Ministres*; & concluoient, *Que la* Cour Britannique *alloit entrer dans une étroite liaison avec la* Cour de Saxe; *Que vers le Printems les Affaires prendroient une nouvelle face en* Allemagne; *& qu'alors l'indépendance de l'Empire seroit assurée de manière que ni la force, ni la fraude ne pourroient plus l'ébranler*. Le 12 de Janvier, les *Communes* résolurent, *d'accorder au Roi 146 mille 637 Liv. Sterl., 7 Sh., 2 Den., pour la dépense de l'Artillerie de Terre pendant cette année, & 98 mille 48 Liv. Sterl, pour les dépenses extraordinaires de la même Artillerie pendant l'année précédante, auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu*. Le 25, sur une Proposition entièrement conforme à l'esprit du Discours du *Roi*, les *Communes* résolurent; *Que l'on accorderoit à Sa Majesté la Somme de 500 mille Liv. Sterl. pour la mètre en état de concerter les mesures & de conclure avec d'autres Puissances les Alliances ou de contracter les engagemens, qu'Elle jugeroit nécessaires pour le soutien de la* Maison d'Autriche, *& le rétablissement de l'Equilibre du Pouvoir en* EUROPE. Cette résolution fut unanime, & le Parti contraire à la Cour n'y forma pas la moindre opposition. Il n'en fut pas de même lorsque l'on en fit le rapport le 4 de Février. Il y eut de fort grands débats, qui ne causèrent aucun changement. Le 6, la *Chambre-Basse* résolut, *d'accorder 188 mille 558 Liv. Sterl., 14 Sh., 5 Den., pour l'ordinaire de la Marine, en y comprenant les Officiers de Mer à demi-paie; 58 mille 869 Liv. Sterl., 15 Sh., 9 Den., pour faire bon les Nonvaleurs du Fonds général; 10 mille Liv. Sterl., pour l'entretien de l'Hôpital de* Greenwich; *20 mille, pour rem-*

[Margin notes:]
...rent l'Envoïé de la Reine de Hongrie de leur zèle pour cette Princesse.

Comment le Discours du Roi fut pris.

Subside. Artillerie de Terre.

Somme pour les besoins de la conjoncture présente.
30 Janvier. 4 Février.

Ordinaire de la Marine; Nonvaleur du Fonds général; Hopital de Greenwich; Remplacement au Fonds d'Amortissement; Nonva-

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

leur des Droits sur le Papier timbré & sur les Liqueurs; Compagnie d'Afrique; Eglise & Pont de Westminster. 6 Fevrier.

placer au Fonds d'Amortissement une pareille Somme, que l'on en avoit tirée pour païer les intérêts de 12 cens mille Liv. Sterl. empruntée, l'année précédente par le Gouvernement; 10 mille Liv. Sterl., pour les Nonvaleurs des Droits nouvellement rétablis sur le Papier timbré; 13 mille 786 Liv. Sterl., 10 Sh., 2 Den.; pour les Nonvaleurs du nouveau Droit de 12 Shelling par Baril sur les Liqueurs non distillées; 10 mille Liv. Sterl., pour entretenir les Forts appartenans à la Compagnie d'Afrique; 4 *mille pour les réparations de l'Abbaie de* Westminster; *& 25 mille pour la construction du Pont de la même Ville.* Le 13 de Mars, il fut résolu, *d'accorder 26 mille 137 Liv. Sterling, 10 Den., pour les Officiers réformés des Troupes de Terre & de Mer; 3 mille 918 Liv. Sterl., pour les Pensions des Veuves d'Officiers; 41 mille 435 Liv. Sterl., 18 Sh., 8 Den., pour différentes dépenses extraordinaires de 1742, non prévues par le* Parlement; 133 *mille 871 Liv. St., 8 Sh., 11 Den., pour le Fret des Bâtimens de transport, depuis le 1 de Janvier 1741, jusqu'au 3 de Décembre 1742; 35 mille 75 Liv. Sterl., 9 Sh., 1 Den., pour les Provisions des Troupes de Terre depuis le 1 de Janvier 1741, jusqu'au 3 de Décembre 1742; & 12 mille Liv. Sterl. pour l'affermissement de la Colonie de la* GEORGIE. Le 15 du même mois il fut résolu, *d'accorder au* Roi *un million Sterling sur le Fonds d'Amortissement pour le service de l'année courante.* Les différentes Sommes accordées dans cette Séance faisoient ensemble celle de 6 millions 302 mille 839 Livres Sterling, 10 Shelling, 10 Deniers; ce qui fait de notre Monnoie environ 151 millions 268 mille Livres.

Officiers Reformés; Veuves d'Officiers; Dépenses Extraordinaires; Fret des Bâtimens de transport; Provisions des Troupes de Terre. 13 Mars.

Un million Sterling pris sur le Fonds d'Amortissement.

Moïens de lever le Subside. Taxe des Terres; 7, 18 Decembre. 1742. Clauses.

On travailla dès le 7 de Décembre, aux moïens de lever le *Subside*; & les *Communes* résolurent, *Qu'on imposeroit, pour le service de l'année 1743, 4 Shellings par Livres Sterling sur les Terres, Pensions, Emplois, Emolumens, Biens persónels en* Angleterre, *& une Taxe proportionée en* ECOSSE. Le *Bill* en fut passé le 18, après qu'on y eût inséré deux *Clauses*; l'une *de Crédit*; & l'autre, *pour suppléer hors des* Subsides *de l'année 1743, la Nonvaleur de la Taxe sur les Terres en* 1741. Le 19, il fut résolu, *Que la Taxe sur le Malt, Num, Cidre, Poiré, &c. seroit continuée pour un an.* Le 25, il fut ordonné, *Que l'on inséreroit une Clause de crédit dans le* Bill *de cette Taxe.* Le 21 de Février, les *Communes* résolurent; *Qu'il seroit levé un million Sterling en Annuités à 3 pour cent, & 300 mille Liv. Sterl. par voie de Loterie avec des Annuités aussi à 3 pour cent, transportables à la* Banque *& chargées sur les Droits accordés dans cette Séance sur les Liqueurs fortes.* Elles résolurent encore, *Que le* Roi *seroit autorisé à emprunter 518 mille 600 Liv. Sterl. par des Billets de l'Echiquier; Que cette Somme avec une autre de 481 mille 400 Liv. Sterl., qui restoit à païer des Billets de l'Echiquier que l'on avoit précédemment fait circuler en vertu d'un* Acte de Parlement *seroient chargées sur les Droits païables par ceux à qui l'on accorderoit des Licences pour vendre des Liqueurs fortes: Et qu'on emploieroit dans*

Taxe sur le Malt; 19 Décembre. 8 Décembre. Clause de Crédit. 25 Décembre. Emprunt en Annuités & par forme de Loterie. 21 Février.

Argent tiré à

les Subsides *accordés pour cette année* 14 *mille* 492 *Liv. Sterl. qui restoient à l'Echiquier.*

l'Echiquier.

Voici quels furent d'ailleurs les principaux *Bills* auxquels on travailla dans cette Séance. I. Acte, *pour défendre de porter des Galons d'Or & d'Argent*. Les Maîtres, Gardiens, Assistans & Communauté des Tireurs & Fileurs d'Or & d'Argent, & les Fabriquans de Galons de ces matières présentèrent plusieurs Requêtes aux *Communes* pour leur représenter, *que, si ce* Bill *passoit en Loi plusieurs milliers de Familles seroient réduites a la dernière misère.* Ils demandoient aussi d'être ouis par leurs Avocats contre ce *Bill*. Après avoir lu ces Requêtes, les *Communes* ordonnèrent le 12 de Février, *Que l'on remît devant la* Chambre *un Comte des Galons, Trait de Fil d'Or & d'Argent, transportés hors du Royaume pendant les 7 dernières années.* Je ne trouve point si le *Bill* en question passa. II. Acte, *pour prévenir les fraudes commises par les Banqueroutiers.* III. Acte, *pour continuer plusieurs Loix prêtes à expirer.* IV. Acte, *pour révoquer l'Acte passé la neuvième année du Roi régnant au sujet des Liqueurs fortes.* Le 21 de Janvier, les *Communes* avoient résolu; *Que le Droit de* 20 *Shellings par chaque Galon de Liqueurs fortes, accordé par l'*Acte *de la neuvième année du Roi, cesseroit après le* 25 *de Mars* 1743; *Que la Somme de* 50 *Livres Sterling par an que le même Acte avoit accordé que l'on exigeât des Particuliers pour la permission de vendre de ces Liqueurs, cesseroit pareillement après le* 25 *de Mars; & que tous ceux qui tenoient des Hôtelleries ou des Maisons publiques & qui voudroient vendre de ces Liqueurs, après le même terme, paieroient* 20 *Shellings par un an pour la permission: Qu'à l'avenir les Distillateurs paieroient* 6 *Sh. pour chaque Galon d'Esprits tirés des matières étrangères; un Shelling seulement par Galon d'Esprits tirés de toute espèce de Boissons, de Drache ou de Grains, & un Shelling & un quart par Galon d'Esprits tirés de toute autre espèce de matière d'*Angleterre: *Que les Distillateurs paieroient pareillement* 6 *Sh. pour chaque Galon d'Esprits faits dans la* Grande-Bretagne *d'aucune espèce de Vin ou de Cidre apportés du dehors, &* 3 *Sh. par Galon de Liqueurs fortes ou d'Eau-de-Vie faites pour vendre & tirées de toute autre espèce de matière, indépendamment des autres Droits précédemment imposés sur ces mêmes Liqueurs: Enfin que pour encourager à les transporter dehors, on accorderoit la restitution de divers Droits.* Ces Résolutions furent approuvées le 28; & la *Chambre* ordonna que l'on portât un *Bill* en conformité. Il fut passé le 25 de Février: mais il souffrit les jours suivans de grandes difficultés dans la *Chambre-Haute*; sur tout de la part des *Evêques*. L'*Evêque de Salisburi* fit à ce sujet un Discours très grave. Le Comte de *Chesterfield* mit beaucoup d'esprit dans ce qu'il dit contre ce *Bill*; & le Lord *Harvey* l'attaqua par des raisonnemens solides. Il parcourut toutes les représentations des Magistrats des Villes, tous les Sermons du Clergé, les différentes Lettres du Roi, les Actes du *Parlement* par lesquels on avoit

Bills de cette Séance.

Pour défendre les Galons d'Or & d'Argent.

Requête contre ce Bill.

Comte des Galons, Trait & Fil d'Or pendant 7 ans.

12 Février.

Bil contre les Banqueroutes.

Pour continuer diverses Loix.

Au sujet des Liqueurs fortes.

Ce Bill excite de grands débats dans la Chambre-Haute.

I. SEC. SÉANCE DU TROIS. PARLEMENT.

tâché d'empêcher ou de restraindre un Vice aussi contraire à la Société que la débauche d'Eau-de-Vie. Il conclut, *Que ceux qui vouloient ôter toutes ces barrières; & qui, pour l'amour d'un chétif Impôt, laissoient à la Populace la liberté de se tuer à force de boire, étoient des Ennemis des Loix & du Peuple.* Le Comte de *Cholmondley* lui répondit, & fit voir; *Que l'on avoit mal compris l'état de l'Affaire: Qu'il ne s'agissoit nullement d'une Question de Médecine, ni si l'Eau-de-Vie convenoit ou ne convenoit pas à la santé du Peuple: Qu'il n'y avoit aucune différence de sentimens à cet égard; mais que le but du* Bill *étoit proprement de règler les Droits sur les Liqueurs fortes d'une manière qui répondît mieux aux fins que l'on s'étoit proposées, puisque les moïens que l'on avoit emploïés jusqu'alors n'avoient point eu d'effet.* Le résultat des débats fut que l'on examineroit en grand Committé le *Bill*, Article par Article. Ce qui se fit avec beaucoup d'exactitude le 21 de Février; & la troisième Lecture en fut ordonnée à la pluralité de 65 voix contre 35. Cette troisième Lecture occasiona de nouveaux débats qui, furent soutenus de part & d'autre par les mêmes persones avec beaucoup de chaleur. On mit ensuite la Question: *Si le* Bill *passeroit?* L'Affirmative l'emporta de 58 voix contre 39, à la grande satisfaction de la Populace. Les Lords *Sandwich*, *Chesterfield*, *Talbot*, *Bristol*, *Dunk-Hallifax*, *Haversham*, *Ailesburi*, *Bedford*, *Orford* & *Ward* firent enregistrer la Protestation suivante, dont les trois derniers, en la signant, rejetèrent la seconde raison; *NOUS protestons:*

Protestation de 10 Seigneurs contre ce Bill.

1°. *Parce que dans l'*Acte *de la neuvième année du Règne de Sa Majesté d'à présent qui défend l'usage excessif des Liqueurs fortes que le* Bill *susdit annulle, il est dit pour raison: » Que la boisson immodérée des Liqueurs fortes étoit portée » à un tel excès parmi le commun du Peuple, que non-seulement leur santé en » souffroit, en sorte qu'ils se rendoient incapables de travailler, mais aussi » que leurs mœurs en étoient tellement corrompues, qu'ils se portoient aisément » à commètre toutes sortes de désordres; & les mauvaises conséquences, qui en » résultent, ne se terminent pas à la Génération présente, mais s'étendent à des » siècles futurs; ce qui causeroit avec le tems la ruine & la destruction de ce » Roïaume ». C'est pour quoi il nous paroît que si un* Acte, *qui n'avoit pour but que de remèdier à des maux si indispensables, n'eût pas été parfait pour parvenir à des fins si salutaires, la sagesse du Gouvernement devroit en avoir examiné les imperfections & suplée à ces défauts, plustôt que de l'avoir annullé par un* Acte, *qui autorise les nombreuses calamités pour l'extirpation desquelles il avoit été formé:* 2°. *Parce que d'avoir refusé que les Médecins les plus célèbres eussent donné leurs avis sur les conséquences fatales de ces Liqueurs pernicieuses, peut être interpreté par le Public comme une Résolution de cette* Chambre *pour empêcher toute sorte d'information légale des effets funestes sur la santé & les mœurs du Genre humain, qui suivront nécessairement la licence effrénée permise par ce* Bill. 3°. *Parce que c'est le devoir essentiel de toute Législature de veiller à protéger la vie & à préserver les mœurs du Peuple,*

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Il nous paroît que de vouloir tirer quelque avantage de leurs débauches & des misères qui en résultent, & la perte de plusieurs milliers de Sujets, est un renversement manifeste des Principes fondamentaux de toute Police Nationale, & contraire à toutes les utilités de la Société, seuls fondemens de tout Gouvernement. 4°. Parce que, comme l'opulence & le pouvoir d'un Etat, dépendent du nombre, de la vigueur & de l'industrie de ses Habitans, & sa liberté & son bonheur, de leur tempérance & de leurs bonnes mœurs, ce Bill *ne tend qu'à détruire tout cela, en permètant à 50 mille Maisons de débiter un poison, que l'on sait par expérience énerver les Robustes & détruire les Foibles, faire périr l'industrie, & exciter & enflamer ceux qui en sont ennivrés à commètre les crimes les plus énormes. A quelle confusion, à quelles calamités ne doit-on pas s'attendre, lorsque près de la vingtième partie des Maisons de ce Roïaume sera convertie en des séminaires d'ivresse & de scélératesse, autorisés & protégés par la Législature. Et, comme nous concevons que les contributions que ces infâmes réduits doivent paier & les sommes qu'on doit lever par ce malheureux projet, sont des objets indignes de l'attention du* Parlement, *si on les compare avec les maux infinis qui en résultent, aussi sommes-nous d'avis que si le besoin de l'Etat n'exigeoit qu'on levât les sommes immenses accordées cette année, on ne pourroit jamais pallier le crime d'avoir eu recours à des moïens fondés sur l'indulgence pour la Débauche, l'encouragement des Crimes, & la destruction du Genre humain.* V. ACTE, *pour abolir après le 24 de Juin 1744, les Taxes accordées sur tous les Aubergistes par* Acte *de la 12 année de* George I. VI. ACTE, *pour défendre l'usage des Toiles de Batiste fabriquées dans les Païs étrangers.* La seconde lecture de ce *Bill* fut faite le 18 de Mars; & l'on en renvoïa l'examen à deux mois; c'est-à-dire qu'on l'abandonna, le *Parlement* ne devant pas durer tout ce tems. VII. ACTE, *pour punir les Malfaiteurs, qui transportés en* Amérique *par Jugement, en reviendroient sans permission.* VIII. ACTE, *pour punir plus efficacement les Déserteurs & les Soldats mutins.* IX. ACTE, *pour expliquer & corriger un Acte de la quatorzième année du Roi règnant concernant les grands Chemins.* X. ACTE, *pour mieux établir les Corporations ou Communautés des Villes, Bourgs, &c.* Ce *Bill* passa dans la *Chambre-Basse*: mais les *Seigneurs* le rejetèrent. XI. ACTE, *pour former plus aisément & plus promtement les Equipages des Vaisseaux du* Roi. XII. ACTE, *pour autoriser les Juges de Paix à agir dans certaines Affaires concernant les Paroisses.* XIII. ACTE, *pour l'enregistrement des Contrats & des Testamens faits par les* Seigneurs *& les* Catholiques Romains. XIV. ACTE, *pour expliquer & corriger les Loix concernant les Vagabons & les Gens sans aveu.* Les *Seigneurs* firent des changemens à ce *Bill*; & les *Communes*, en aiant désapprouvé plusieurs, établirent un Committé pour rediger leur raisons par écrit & les communiquer aux *Seigneurs*, qui résolurent le 26 de Mars, de les prendre en considération le 6 du mois suivant: mais la Séance aiant été finie avant ce jour le *Bill* ne put être achevé. XV. ACTE, *pour expliquer &*

Suppression des Taxes sur les Aubergistes.

Au sujet des Toiles de Batiste.

Contre les Malfacteurs revenans d'eux même de leur exil.

Contre les Déserteurs, &c.

Au sujet des grands Chemins.

Au sujet des Corporations.

Au sujet de l'Equipement de la Flote.

En faveur des Juges de Paix.

Pour l'Enregistrement des Contrats.

Contre les Vagabonds.

Touchant les

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Elections Parlementaires.

corriger les Loix touchant les Elections des Membres du Parlement en Ecosse; & pour restraindre la partialité & régler la conduite des Officiers chargés de faire le rapport des Elections. XVI. ACTE, pour expliquer & corriger les Loix touchant les Elections des Députés au Parlement pour les Comtes en Angleterre. XVII. ACTE, pour expliquer & corriger les Loix touchant l'Election des Députés au Parlement pour les Villes & Bourgs du Roiaume. XVIII. ACTE, en faveur des Débiteurs insolvables, avec une CLAUSE pour priver du bénéfice de cet Acte ceux qui avoient déja été élargis de prison en vertu des précèdens Actes de PARLEMENT. Ce *Bill* fut fait sur plusieurs Requêtes présentées aux *Communes* le 13 de Décembre, de la part des pauvres Prisonjers retenus pour dètes en diverses Prisons, lesquels réprésentoient leur extrême misère & prioient la *Chambre* d'y apporter quelque remède. On résolut de les faire jouir de tout l'avantage de la Loi faite dans le précèdent *Parlement*, par laquelle les Débiteurs insolvables devoient être mis en liberté, pourvu qu'ils abandonnassent à leurs Créanciers tout ce qu'ils possèdoient : mais par la *Clause* que l'on inséra cette fois-ci dans le *Bill*, on prévint un abus dont sans doute on avoit déja plusieurs exemples. Des Gens élargis en abandonnant tout ce qu'ils avoient, faisoient de nouvelles dètes; & se mètoient volontiers dans le cas d'être emprisonés de nouveau, parce que la Loi leur fournissoit le moïen de sortir de prison sans païer.

En faveur des Débiteurs insolvables.

Propositions rejetées.

Il y eut diverses Propositions, la pluspart importantes, qui furent rejetées dans cette Séance. Commençons par celles qui furent faites dans la *Chambre-Basse*.

Concernant l'Etat de la Nation. 28 Novembre.

Le 28 de Novembre, après que la *Chambre* eût résolu de prendre le lendemain en considération le Discours du *Roi* pour l'ouverture de la Séance, il fut proposé; *Que la* Chambre *se mît en Committé pour examiner l'Etat de la Nation.* Cette Proposition, faite par le Parti contraire à la Cour, se rapportoit à ce que l'on a vu dans les Instructions de la Ville de *Londres* à ses Réprésentans, qu'il ne faloit point délibérer sur le *Subside* jusqu'à ce que l'on eût fait redresser les Griefs dont on avoit à se plaindre. Mais elle fut rejetée à la pluralité de 169 voix contre 125 & l'on résolut, *Que la* Chambre *s'ajourneroit sur le champ au lendemain.* Le Parti de la Cour, aiant prévalu dans cette première occasion, fut venir à bout de faire délibérer sur le *Subside* dès le 3 de Décembre, & par là de rendre inutiles les Instructions données par un grand nombre de Villes & de Communautés à leurs Réprésentans. Aussi la pluspart furent-elles révoquées avant la fin de ce mois de Décembre.

Concernant les Traités faits avec la Russie & le Roi de Prusse. 15 Décembre.

Le 15 de ce mois, lorqu'on s'attendoit à la proposition d'une Accusation contre le Comte d'*Orford*, le *S. Pitt* proposa *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Alliances défensives conclues entre Sa Majesté d'une part & la* Czarine *& le* Roi de Prusse *de l'autre, avec les Copies des Articles séparés.* Il allégua beaucoup

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

beaucoup de raisons pour prouver *qu'il étoit non seulement utile*, *mais même nécessaire que les* Communes *eussent une entière connoissance des Traités*, *avant qu'on en vînt à traiter l'importante Question des* Subsides, *afin que les Membres fussent informés à quoi ces Traités engageoient* l'Angleterre, *quelle Cause elle devoit soutenir en conséquence*, *& sur quelles Alliances elle pouvoit comter*. *Le* Chancelier de l'Echiquier & plusieurs autres répondirent; *Que le S.* Pitt *& ceux de son parti n'entendoient pas bien le sens des paroles de la Harangue du* Roi: *Qu'il avoit fait part à son* Parlement *qu'il étoit convenu d'une Alliance défensive avec* l'Impératrice de Russie *& le* Roi de Prusse; *ce qui n'annonçoit pas que ces Traités fussent entièrement conclus*, *signés & ratifiés*: *Qu'ainsi le* Roi *n'étoit pas encore en état d'en donner une plaine connoissance à la* Chambre; *& que*, *comme il n'en avoit fait part à la* Chambre *que par anticipation*, *il n'étoit pas convenable de lui présenter une* Adresse *à ce sujet*. Après ce débat la Proposition fut rejetée sans aller aux voix.

Au sujet de l'établissement d'un nouveau Committé contre le Comte d'Orford. 12 Décembre.

Le lendemain, lorsqu'on croïoit qu'il ne seroit pas question du Comte d'*Orford*, le S. *Lileton*, *Wight* zèlé, fit un Discours à la *Chambre*, dans lequel il proposa *d'établir un nouveau Committé pour examiner la conduite de* Robert *Comte* d'Orford *pendant les dix dernières années*. Le Chevalier *Wathin Wynne*, *Tory* très attaché à son Parti, parla très vivement pour cette Proposition. Il dit; *Que la Nation souhaitoit que l'on examinât la conduite du précèdent Ministère*, *& qu'elle s'attendoit avec justice que le* Parlement *y procèdât*; *puisque*, *par le rapport du dernier Committé Secret*, *il paroissoit qu'on pourroit découvrir beaucoup de malversations*. Le S. *Carew*, qui prit la parole après le Chevalier *Wynne*, répèta le Discours que le S. *Sandys* Chancelier de l'Echiquier avoit prononcé dans la Séance précèdente en faveur de l'ètablissement du Committé secret. L'Assemblée rit du tour que ce Membre jouoit au Chancelier de l'Echiquier, en le mètant dans la nécessité de se réfuter lui-même, en parlant pour le Parti de la Cour qu'il avoit embrassé depuis la dernière Séance. Le S. *Sandys* parla donc avec une vivacité qu'il n'avoit pas coutume d'avoir, & qu'il devoit à l'embaras dans lequel on l'avoit mis. Le S. *Doddington*, qui lui répondit, aiant dit; *Qu'il auroit eu peine à croire qu'on eût pu sans confusion soutenir le contraire de ce que l'on avoit soutenu précèdemment*, *& se déclarer pour un Parti contre lequel on avoit signalé son zèle*, *s'il n'avoit devant les ïeux un Homme d'honneur*, *qui n'avoit pas fait difficulté d'en agir ainsi*; le Colonel *Bladen*, qu'il désignoit, sans le nommer, se leva sur le champ & répondit; *Que la confusion devroit plustôt couvrir le visage de celui qui venoit de parler*, *puisque*, *malgré les malversations dont on prétendoit que le Comte* d'Orford *s'étoit rendu coupable*, *cette même persone n'avoit pas cessé de soutenir jusqu'à ce qu'elle le crût prêt de la chûte*; *& qu'alors elle avoit imité la prudence de ces Rats*, *qui se sauvent d'une Maison quand ils la voient prête à crouler*. De tous ceux qui prirent part à ces débats, il n'y en eut point qui parlassent avec plus de force que le

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

S. *Pelham* & le Chevalier *Bernard*. Le premier dit; *Qu'il défendoit le Comte d'*Orford, *non seulement comme un Ministre pour lequel il avoit la plus haute estime, mais aussi comme un Ami pour lequel il avoit l'affection la plus sincère*. Ensuite, après avoir amplement justifié la conduite du Comte d'*Orford*, il dit; *Qu'il avoit jusques-là simplement exposé sa pensée; mais qu'il alloit finir par rendre témoignage à la vérité: Que dans toute sa vie il n'avoit connu personne qui fût plus rempli de zèle & d'affection pour sa Patrie, que le Comte d'*Orford*; & que qui que ce soit n'avoit plus d'aversion que lui pour les mesures, qui sembloient favoriser les Puissances étrangères au préjudice de son Païs.* On trouva beaucoup d'aigreur dans le Discours que le Chevalier *Bernard* fit en faveur de la Proposition. Il dit; *Que la Nation attendoit un examen sévère, auquel on n'apporteroit point d'obstacle: Que si l'on rejetoit la Proposition, la résolution, que l'on prendroit à cet égard, seroit regardée par le gros de la Nation comme un déni de Justice, & qu'il en pourroit résulter des conséquences bien plus fâcheuses, que tout ce qui pourroit arriver en souffrant qu'un Ministre subît un examen conforme à l'équité.* Après les débats on alla aux voix; l'affirmative n'en eut que 186 & la négative 253. Ainsi la Proposition fut rejetée par une Majorité de 67 voix. C'étoit sur l'Affaire de l'Election du Bourg de *Weymouth* que l'on comtoit fonder l'accusation que l'on vouloit intenter contre le Comte d'*Orford*; & cette Affaire se décidoit dans la *Chambre-Haute* dans le même tems, que ce que je viens de rapporter se passoit dans la *Chambre-Basse*. Le Comte d'*Orford*, présent aux débats que l'Election de *Weymouth* excita parmi les *Seigneurs*, les écouta sans paroître avoir la moindre inquiétude de ce qui pour lors occupoit les *Communes*. Il entendit tranquillement tout ce qui fut dit pour & contre l'Election dont il s'agissoit; &, lorsque la pluspart des *Seigneurs* dévoués à la Cour se furent retirés pour éviter de donner aucun ombrage en votant d'une manière qu'ils savoient ne devoir pas plaire au Peuple, il donna sa voix sans balancer. Sa fermeté lui fit honneur, & son parti n'en eut que plus d'attachement pour lui. Ce jour-là même le nouveau Comte de *Bath*, le célébre *Guillaume Pulteney* tint une conduite dont on ne pénetra pas les motifs, & qui ne lui fit pas autant d'honneur. Après avoir parlé contre le Jugement rendu dans l'Affaire de l'Election de *Weymouth*, quoiqu'il fût fondé sur l'opinion unanime des Juges, & n'avoir rien oublié pour engager ceux qui l'écoutoient à voter contre ce Jugement, il ne voulut pas voter lui-même, & se retira pendant qu'on alloit aux voix.

Au sujet du Bill pour assurer la liberté des Parlemens. 14 Decembre.

Le 14, le Parti contraire à la Cour essaïant de reculer de tout son possible l'Affaire du *Subside*, fit proposer par le S. *Barrington*, Fils du Lord BARRINGTON; *de passer le* BILL *pour mieux assurer la liberté des* Parlemens, *en limitant le nombre des Officiers qui pourroient avoir Séance dans la* CHAMBRE-BASSE. Il fut appuïé par les meilleurs Orateurs du Parti, particulièrement par le S. *Doddington* qui parla très vivement en faveur *de la nécessité*

de satisfaire la Nation sur ce point, & de dissiper par un pareil Bill *les appréhensions qu'elle avoit depuis si longtems, & qui se fortifioient encore par la conduite de certains Membres.* Un jeune Député, qui parloit peut-être pour la première fois dans la *Chambre*, dit; *Qu'un Membre du* Parlement *& un Homme revêtu d'Emplois servoient deux Maîtres différens; que l'un servoit le Peuple par honneur; l'autre la Courone par intérêt; & que ceux qui les vouloient servir tous deux, pouvoient avec raison être soupçonés de sacrifier l'honneur à l'intérêt & de n'avoir en vue que leur propre avantage.* Les Adversaires de la Proposition parlèrent avec beaucoup de vigueur; & celui d'entre eux qui se distingua le plus, fut le S. *Sandys* Chevalier de l'Echiquier qui, tant qu'il avoit été l'un des premiers de l'autre Parti, s'étoit chargé dans toutes les Séances de proposer ce même *Bill*, pour lequel il avoit témoigné plus d'ardeur non seulement qu'aucun des autres Chefs du Parti, mais même que qui que ce fût dans le Roïaume. Il commença par justifier son changement de conduite, en disant; *Qu'il avoit été pour un* Bill *contre les Membres revêtus d'Emplois & qu'il étoit encore de la même opinion, quoiqu'il se déclarât actuellement contre ce même* Bill. Il fit ensuite remarquer; *Que la Courone ne cèdoit qu'à regret & très difficilement quelque portion de ses Prérogatives, surtout quand aucune apparence de nécessité ne l'obligeoit à s'en départir afin de soutenir son pouvoir & sa dignité: Que dans la Séance précèdente on avoit fait passer un* Bill *aiant trait au même objet, lequel étoit actuellement regardé comme une Loi, quoiqu'il ne dût avoir son exécution qu'après la dissolution de ce* Parlement: *Que de revenir si tôt à la charge avec des demandes de la même nature, avant que l'expérience eût fait connoître les avantages ou les inconvéniens du* Bill *de la dernière Séance; c'étoit altérer une partie de la Puissance législative, & lui donner de la défiance de gens que rien ne contentoit, & qui faisoient servir ce qu'ils obtenoient de base à de nouvelles demandes.* Il ajouta; *Qu'il s'étoit déterminé principalement par ces raisons à souhaiter que l'on eût laissé tomber la proposition de ce* Bill, *sans y faire attention, afin qu'il fût regardé seulement comme l'opinion d'un certain Parti, non comme un Jugement de la* Chambre des COMMUNES. Il finit en disant; *Que le Poste qu'il occupoit n'influoit en rien sur la manière dont il votoit dans cette Affaire, puisque, s'il arrivoit que le* Bill *projeté passât, les Emplois dont il étoit revêtu ne le rendroient pas incapable d'avoir Séance dans la* CHAMBRE. Les débats durèrent jusqu'à sept heures du soir; & la Proposition fut rejetée à la pluralité de 121 voix contre 196. Ainsi le Parti de la Cour eut l'avantage: mais ce ne fut pas sans risquer de succomber. Le S. *Gilbon*, l'un des Commissaires de la Trésorerie, donna sa voix pour le *Bill* au grand étonement des deux Partis; & son exemple fut suivi par plusieurs autres qu'on n'auroit pas soupçonnés de voir en faire autant. La Cour n'eut la pluralité des voix que parce que le Marquis de *Twedale* avoit gagné les Députés d'*Ecosse*, qui se déclarèrent tous contre le *Bill*.

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Au sujet des Engagemens avec la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne.

Le 26 de Janvier, il fut proposé, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire communiquer à la* Chambre *les Copies des Traités & des Conventions, en vertu desquels on devoit païer 300 mille Livres Sterling à la* Reine de Hongrie *&* 200 *mille au* Roi de Sardaigne *sur les* Subsides *annuels accordés par le* PARLEMENT. Le S. *Waller*, qui fit cette Proposition, dit entre autres choses; *Que s'il étoit déraisonable pour quelque Ministère que ce fût de prétendre tenir dans l'ignorance le Grand Conseil de la Nation & d'extorquer des Sommes considérables d'Argent, sans daigner donner la moindre lumière sur l'usage que l'on en faisoit; à plus forte raison la même conduite étoit-elle absolument inexcusable de la part du Ministère présent, ceux qui le composoient, n'étant parvenus aux Postes qu'ils occupoient qu'en décriant les mesures de leurs Prédècesseurs.* Le S. *Pitt* dit ensuite; *Qu'il étoit surpris que le présent Ministère se donnât sans nécessité, tant à lui-même qu'aux autres, tant de peines sur cette Affaire; Que le seul moïen de mètre les Membres de la* Chambre *dans le cas de voter en faveur des demandes du Ministère & de seconder ses vues, étoit de montrer que les mesures qu'il avoit prises étoient justes. Si*, continuoit-il, *on nous communique les Traités conclus avec le* Roi de Sardaigne, *& qu'il paroïsse qu'ils procurent à la Cause commune un aussi grand avantage qu'on le prétend, nous accorderons des* Subsides *de bon cœur & sans balancer. Si l'on ne nous communique point ces Traités, pouvons-nous donner l'Argent du Peuple sans savoir pourquoi? A pareille condition, y a-t-il quelqu'un qui voulût donner de sa propre bourse?* Le S. *Pelham* répondit; *Qu'il n'étoit pas au pouvoir du* Roi *d'accorder la demande qu'on lui feroit dans l'*Adresse *proposée: Que, si ceux qui l'écoutoient vouloient réfléchir un moment sur la situation du* Roi de Sardaigne *& sur la nature des engagemens que ce Prince avoit contractés avec l'*Angleterre, *ils sentiroient d'abord qu'une telle* Adresse *n'étoit pas de Saison. Si par exemple*, dit-il, *le* Roi de Sardaigne *s'est engagé d'agir offensivement contre une certaine Puissance voisine, lorsque le tems le demandera; rendre publics ces Traités ne seroit-ce pas exposer ce Prince au ressentiment de cette Puissance, & se priver par là du fruit qu'on espère tirer de cette Alliance? Les raisons même qu'on allègue pour porter la* Chambre *à présenter une* Adresse, *doivent l'en empêcher; car, si l'on a quelque lieu de douter, comme quelques Persones l'insinuent, que le* Roi de Sardaigne *remplisse ses engagemens; le prétexte le plus plausible que l'on puisse fournir à ce Prince de ne point accomplir ces Traités, c'est de les rendre publics. On sait qu'il est dans un grand embaras, qui ne vient que de sa constance à soutenir la Cause commune. Ainsi tous ceux qui souhaitent que cette Cause prospère, doivent sentir qu'il le faut secourir. A l'égard des Sommes accordées jusqu'ici pour le service de ce Prince & de la* Reine de Hongrie, *il est juste que l'on satisfasse la* Chambre *à cet égard; & rien n'empêche qu'on ne lui communique les Papiers nécessaires pour montrer l'usage que l'on a fait de ces Sommes.* On repliqua; *Qu'on ne demandoit pas la communication des*

Traités présens, mais seulement de ceux qui les avoient précédés. A quoi l'on répondit; *Que communiquer les Traités passés, ce seroit divulguer la nature des Traités présens; & que cela tendoit à détourner à jamais les Puissances Etrangères de traiter avec la* GRANDE-BRETAGNE. Cette dernière réponse mit fin aux débats; &, sans égard à la Proposition du S. *Waller* qui fut rejetée, la *Chambre*, avant de se séparer, se contenta d'ordonner; *Que l'on remètroit devant elle un Etat des différentes Sommes païées à la* Reine de Hongrie, *avec une spécification du tems & de la manière qu'elles avoient été remises par* Amsterdam; *les Copies de tous les Ordres donnés au Trésorier de l'Armée depuis l'année 1726, pour recevoir les* Subsides *accordés à des Princes Etrangers, où les Sommes destinées à engager des Troupes Auxiliaires, avec un Comte de l'Argent païé au* Roi de Sardaigne, *en conformité de l'Acte passé dans la précèdente Séance du* PARLEMENT.

Le 20 de Février, il fut proposé *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour demander la communication des Déclarations, Mémoires, Répréséntations, Lettres, Extraits de Lettres & Rapports des Communications Verbales faites de la part du* Roi de Prusse *à Sa Majesté & à ses Ministres ou aux* Etats-Généraux *& à leurs Ministres & par eux communiqués au* Roi *& à ses Ministres, concernant la retraite des Troupes Auxiliaires emploïées en* Allemagne *au secours de la* Reine de HONGRIE; ce qui fut rejeté à la pluralité de 160 voix contre 130. Ensuite on proposa *de présenter une autre* Adresse, *pour supplier le* Roi *de faire remètre devant la* Chambre *des Copies des Déclarations, Mémoires, Répréséntations, &c. faites de la part du* Roi de Suède, *à Sa Majesté ou à ses Ministres au sujet des* Troupes Hessoises, *qui pour lors étoient dans les* Païs-Bas; *avec les Copies des Réponses faites à ces differens Mémoires; & d'informer la* Chambre *si ces Troupes iroient en* Allemagne *ou non.* Cette Proposition fut pareillement rejetée à la pluralité de 148 voix contre 234.

Au Sujet des Négociations avec le Roi de Prusse, les Etats-Généraux & la Suède. 20 Février.

Le 28, on proposa *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier d'ordonner qu'en cas qu'il fût nécessaire d'envoïer une Armée en* Allemagne, *on emploieroit pour cet effet les Troupes étrangères que la* Grande-Bretagne *avoit prises à sa Solde, attendu les inconvéniens qui résulteroient de la grande distance des lieux & de la dépense qu'il faudroit faire, si l'on étoit obligé d'y faire passer les* Troupes Angloises; *& qu'en cas qu'il falût laisser des Troupes dans les* Païs-Bas, *les* Anglois *y demeurassent au lieu des Troupes que la Nation avoit à sa Solde; comme aussi de vouloir bien soulager la Nation de la dépense des 6 mille* Hessois, *s'ils ne pouvoient point agir dans l'*Empire, *& de les remplacer par un pareil nombre de Troupes Nationales.* Après de grands débats, cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 158 voix contre 135.

Au sujet de la Destination des Troupes. 28 Février.

Le 7 de Mars, il fut proposé *de supplier le* Roi *par une* Adresse, *attendu les Dètes & les Taxes exorbitantes dont la Nation étoit chargées, lesquelles augmentoient tous les jours, & la Guerre juste & nécessaire dans laquelle Sa Majesté étoit engagée avec l'*Espagne, *qu'il lui plût très gracieusement de diminuer la dépense,*

Au sujet de la part que l'Angleterre devoit prendre à la Guerre de la Reine de Hongrie. 7 Mars.

en congédiant les Troupes subsidiaires que la Grande-Bretagne *avoit à sa Solde, en cas qu'aucune des autres Puissances de l'*Europe, *qui se trouvoient engagées par des Traités ou liées par intérêt à soutenir la* Reine de Hongrie, *& particulièrement les* Etats-Généraux des Provinces-Unies *ne jugeassent pas à propos d'agir offensivement en* Allemagne *de concert avec Sa Majesté ; & cela, conformément à l'*Adresse *de la* Chambre, *approuvée par Sa Majesté dans la dernière Séance, & dans laquelle la* Chambre *avoit répréfenté que la concurrence des autres Puissances étoit l'unique moïen de soutenir efficacement la* Maison d'Autriche *& de rétablir en* Europe *l'Equilibre du Pouvoir.* Quelque raisonable que fût cette Proposition, 195 voix contre 134 la firent rejeter.

Propositions concernant les Troupes d'Hanovre rejetée par la Chambre-Haute. 12 Avril.

Je n'ai plus rien à dire de ce qui se passa dans la *Chambre-Basse* ; & je ne trouve dans la *Chambre-Haute* qu'une seule Affaire qui mérite quelque attention. Avant la fin de Décembre on avoit remis aux *Seigneurs* l'Etat de la dépense des Troupes d'*Hanovre*. Le Duc de *Bedford* demanda que l'on en fît l'examen, & parla vivement contre la démarche que le Ministère avoit hasardée, en prenant ces Troupes à la Solde de la *Grande-Bretagne*, sans l'avis du *Parlement*. Il dit entre autres choses ; *Que les suites d'une démarche de cette nature lui causoient beaucoup d'inquiétude, parce qu'il ne voïoit pas comment le Public pourroit savoir quel étoit le sentiment de la* Chambre *sur ce sujet : Qu'il appréhendoit que l'on ne confondît ces Troupes avec celles de la Nation dans le* Bill *contre les Soldats mutins : Que dans ce cas il seroit difficile d'en faire la matière d'un débat particulier.* Il ajouta : *Je propose donc que l'on examine l'Etat de la Dépense pour ces Troupes ; &, quand cela sera fait, je ferai une autre Proposition ; car je vous avoue,* Milords, *que je brûle d'envie de transmètre mon Nom à la Postérité, en désapprouvant des mesures si pernicieuses, si dangereuses, si détestables. En un mot, je crois qu'il est de la dernière importance que la Nation sache qui s'est déclaré pour ou contre une démarche, dont on sentira bientôt le danger par les conséquences qu'elle aura.* Tout ce qu'il obtint, c'est qu'il fut ordonné que les Etats de Dépense dont il s'agissoit, resteroient sur la Table. Ils y restèrent en effet pendant plusieurs jours sans qu'aucun des *Seigneurs* daignât les feuilleter. On ne fixa pas même de jour pour les examiner ; &, le *Parlement* s'étant ajourné jusqu'au 21 de Janvier, on ne se hâta pas, quand il eut repris ses Séances, de travailler à cette Affaire. Ce ne fut que le 12 de Février, que l'on commença l'examen des Etats de dépense fournis à la *Chambre* par le Bureau de la Guerre. Il fut alors proposé *de présenter une humble* Adresse *au* Roi, *pour le supplier, qu'attendu les dépenses énormes & excessives occasionées par le grand nombre de Troupes à la Solde de la* Grande-Bretagne, *sans que l'on en tirât l'utilité qu'on s'étoit proposée ; les Dètes de la Nation qui s'augmentoient tous les jours, & les Dépenses nécessaires qui se trouvoient plus fortes qu'elles ne l'avoient jamais été ; il plût à Sa Majesté, par compassion pour un Peuple accablé de Taxes de Troupes & d'Impôts, de décharger ses Sujets d'un pesant fardeau,*

en ne leur faisant point païer des Troupes mercénaires prises l'année précèdente au Service de la Grande-Bretagne, *sans le consentement ou l'avis du* PARLEMENT. Le Lord *Sandwich*, qui faisoit cette Proposition, dit entre autres choses par rapport aux Troupes d'HANOVRE; *Que, bien qu'on eût plusieurs raisons apparentes de prendre à la Solde de la Courone des Troupes étrangéres pour le soutien de la* Reine de Hongrie, *il ne voïoit cependant pas pourquoi l'on devoit à cet égard donner la préférence à celles d'*Hanovre; *d'autant plus qu'il paroissoit que, loin de soulager la Nation par ce moïen, on païoit pour l'entretien de ces Troupes un tiers de plus que pour celles des autres Princes.* C'est ce qu'il entreprit de prouver en disant; *Que les* 50 *mille Hommes que la Courone avoit eus sur pied en* Flandre *en* 1703, *n'avoient couté qu'un million* 12 *mille Livres Sterling; au lieu que l'on païoit actuellement un million* 87 *mille Liv. Sterl. pour les* 38 *mille Hommes que la Cour y entretenoit, sans comter plusieurs Sommes particulières accordées à leur occasion, comme* 130 *mille Liv. Sterl. pour leur levée;* 19 *mille Liv. Sterl. tous les ans pour les Appointemens des Généraux, dont on pourroit augmenter le nombre, quoiqu'il fût déja plus grand qu'il n'avoit jamais été;* 13 *mille Liv. Sterl. pour les Officiers d'Artillerie & pareille Somme pour d'autres Officiers subalternes, &c. Articles qui n'avoient jamais été mis sur le tapis, lorsque la Courone avoit pris autrefois des Troupes étrangères à sa Solde.* Le Lord *Carteret* répondit; *Que ce Discours étoit plus fondé sur des préjugés, que sur des raisons essentielles.* Il ajouta; *Que, lorsqu'il avoit pris possession de sa Charge, les Affaires de la Courone s'étoient trouvées dans une telle situation, que, si l'on n'avoit pas fait tous ses efforts pour conclure à tems de nouveaux engagemens & se mètre en état de les maintenir par la force, la* Reine de Hongrie *auroit été déja depuis longtems la victime de ses Ennemis: Que comme le tems étoit précieux & ne permètoit pas de perdre un seul moment en Négociations inutiles, la Nation devoit s'estimer heureuse que le* Roi, *comme* Electeur d'Hanovre, *se fût trouvé d'abord prêt à donner ses Troupes à la Solde de la Courone, par où l'on s'étoit vu, comme on le souhaitoit, en état de faire tête aux Ennemis de la* Reine, *& d'arrêter les progrès de leurs Armes: Que, dans ces circonstances, il seroit non-seulement injuste, mais même absurde d'exiger que Sa Majesté dénuât ses propres Etats particuliers pour le bien immédiat de la Nation, sans que celle-ci voulût songer à l'en dédommager, pendant qu'il étoit obligé de faire de nouvelles levées pour remplacer ce Corps: Que d'ailleurs, il étoit incontestable que les Sujets de la* Grande-Bretagne, *& non ceux d'*Hanovre, *jouiroient de tous les avantages que l'on se promètoit de cette Guerre: Qu'il étoit donc juste qu'ils portassent les Charges extraordinaires requises pour le maintien de leur intérêt au rétablissement de la Balance du Pouvoir en* Europe, *& par rapport à ses avantages dans le Commerce.* Il soutint ensuite; *Que cette de démarche tendoit au service de la Nation, ainsi qu'au bien de la Cause commune, & qu'elle s'accordoit avec les sentimens des Particuliers.* Il finit, en disant; *Que dès le tems qu'il avoit été le Parrain du jeune Lord par qui la*

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Proposition avoit été faite, on l'avoit cru pourvu d'assés de lumières pour être Juge compétent de ces sortes de matières; & qu'il se flattoit que, depuis ce tems-là, son expérience n'avoit rien diminué de sa capacité. Le Comte de *Bath* se déclara contre la Proposition & parla même avec beaucoup de chaleur. Il dit; *Qu'il n'étoit ni ne souhaitoit d'être Ministre; mais qu'il ne désavoueroit pas les liaisons qu'il avoit avec le Ministère, ni la part qu'il avoit eue à la démarche en question: Qu'il avoit été consulté là-dessus: Que toutes les objections, que l'on faisoit actuellement avoient été discutées, avant que l'on se fût déterminé: Que l'évènement justifieroit cette Résolution, & feroit voir que les appréhensions, que l'on en avoit, n'étoient que l'effet d'une humeur chagrine.* Le Lord *Bathurst* dit; *Qu'il avoit consulté sur cette Affaire le Général le plus expérimenté & le Seigneur le plus distingué par son mérite qu'il y eût dans le Roïaume, & que ce Seigneur avoit approuvé la démarche à tous égards.* On comprit que ces paroles regardoient le Duc d'*Argile*. Le Lord *Bathurst* ajouta; *Que les* Troupes Hanovriènes *étoient, à son avis, celles qu'il convenoit le mieux à la* Grande-Bretagne, *de prendre à sa solde, par la même raison que l'on allèguoit contre elles, savoir, parce qu'elles étoient sujètes du même Prince.* Le Duc de *Newcastle* prit beaucoup de part à ces débats & parla longtems. Il dit, entre autres choses; *Que tout ce qu'on avoit avancé touchant les différens de la* Cour Britannique *avec le* Roi de Prusse *& les* Hollandois *étoit absolument faux: Que la démarche en question étoit agréable à ces deux Puissances, & contribueroit de la manière la plus efficace aux fins que l'on se proposoit.* Le Grand-Chancelier qui parla le dernier, se réduisit principalement à dire: *Que c'étoit à faux que l'on condamnoit des mesures, quelles qu'elles fussent, par la raison qu'elles n'avoient pas été prises du consentement du* Parlement; *parce que les Ministres devoient, à leurs risques, hasarder toutes les démarches qu'ils croïoient nécessaires, & que c'étoit ensuite au* Parlement, *qui devoit juger de ces démarches, à prononcer sur la bonne ou la mauvaise conduite des Ministres.* Les Lords *Gower* & *Cobham*, après avoir été présens aux débats, se retirèrent avant que l'on allât aux voix, & la Proposition fut rejetée par la pluralité de 97 voix contre 35. Les Lords *Chesterfield*, *Rockingham*, *Westmorland*, *Beaufort*, *Shaftsbury*, *Saint-Jean*, *Montjoy*, *Bedford*, *Stanhope*, *Bridgewater*, *Sandwich*, *Aylesbury*, *Haversham*, *Hereford*, *Talbot*, *Coventry*, *Oxford*, *Northampton*, *Aylesford*, *Litchfield*, *Denbigh*, *Craven*, *Abingdon* & *Foley* firent enregistrer la Protestation que voici. *Nous protestons*, I. *parce que nous croïons que d'avoir formé une Armée en* Flandre *l'année dernière, sans la concurrence des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *c'est une démarche qui n'est point autorisée par l'avis ou le consentement du* Parlement. *Au contraire elle est directement opposée au vrai sens de la résolution, que la* Chambre des Communes *a prise le 23 Mars passé; puisque nous ne voïons pas qu'aucune des Puissances, engagées par des Traités ou par leur propre intérêt à défendre la* Reine de Hongrie, *ait pris la résolution de la*

Protestation de 24 Pairs.

secourir

secourir puissamment, ou d'entrer avec nous dans des vues qui demandassent qu'on formât une Armée en Flandre. *Ainsi le support que la* Chambre des Communes *promit alors au* Roi, *dans la supposition que d'autres Puissances se joindroient à nous, loin de servir à justifier les mesures que l'on a prises, montrent que les sentimens de la* Chambre *étoient contraires à cette démarche.* II. *Parce qu'il nous paroît qu'on a dérogé essentiellement aux droits, à l'honneur & à la dignité du Grand-Conseil de la Nation, en prenant à la solde de l'*Angleterre, *sans consulter le* Parlement, *sur une Affaire si importante & si délicate,* 16 *mille Hommes d'*Hanovre *pour agir conjointement avec les* Troupes Angloises *en* Flandre, *& que cette démarche est d'un très dangereux exemple pour l'avenir.* III. *Parce que le projet de rétablir la Balance du Pouvoir en* Europe *& de remètre la* Maison d'Autriche *en son premier état de splendeur, est un objet auquel on ne sauroit parvenir avec les seules Forces de la* Grande-Bretagne; *& qu'il ne paroît pas qu'aucune Puissance soit entrée, ou se dispose à entrer dans aucun engagement offensif contre l'*Empereur *ou contre la* France. IV. *Parce que, vu l'état de la* Reine de Hongrie *& la situation des Affaires de l'*Europe, *il convenoit beaucoup mieux pour les intérêts de la* Grande-Bretagne *de donner de l'argent à cette Princesse, que d'entretenir* 38 *mille Hommes en* Flandre. *Les secours, qu'on lui auroit donnés uniquement en subsides, auroient été moins couteux & moins dangereux pour nous & d'une plus grande efficace pour elle, qu'une Armée qui coute à la Nation un million* 400 *mille Livres Sterling. La moitié de cette somme auroit suffi à cette Princesse pour entretenir une Armée de* 40 *mille Hommes en état d'agir pour elle par tout où le bien de ses Affaires l'auroit demandé. Ainsi il paroît qu'en cette occasion on a prodigué* 700 *mille Liv. St., sans comter la vie de bien des Sujets de la* Grande-Bretagne. V. *Parce que nous concevons que les Troupes de l'*Electeur d'Hanovre *ne peuvent être emploïées en* Allemagne *contre le* Chef de l'Empire, *dont le Titre & la Cause ont été reconnus publiquement par tout le* Corps Germanique, *en accordant à ce Prince* 50 Mois Romains *pour se soutenir dans cette Guerre; sans exposer l'*Electorat d'Hanovre *à un danger éminent, & sans jeter l'*Angleterre *dans de plus grands embaras en cas de mauvais succès. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est de voir que ces Troupes n'ont point attaqué le Maréchal de* Maillebois, *dans un tems où une telle diversion auroit été d'une grande efficace pour la* Reine de Hongrie. *Nous ne voïons pas d'autre raison pourquoi on a manqué cette occasion.* VI. *Parce que la démarche d'assembler une Armée en* Flandre, *sans que ce Païs-là soit attaqué par les* François, *ou sans aucune certitude qu'il le seroit, n'a pu être d'aucune utilité à la Puissance qu'on avoit dessein d'assister, ni causer aucun empêchement ou terreur à la* France *dans la poursuite des mesures qu'elle s'est proposées. Au contraire, cette démarche ne servira probablement qu'à attirer les Armées de cette Courone dans ces Quartiers-là, où elle peut, non seulement agir avec plus d'avantage, mais engager la* Nation Angloise, *comme Partie principale, dans une Guerre de*

terre, dont les dangers & les dépenses seront plus certains & plus évidens pour nous, que n'en seront les succès, ou les secours que nous avons à attendre des Puissances pour pousser cette Guerre. VII. *Parce que c'est avec le plus grand chagrin que nous nous appercevons que la* Grande-Bretagne *prend à tâche de s'épuiser elle-même, jusqu'à courir risque de se ruiner, dans la poursuite d'un prétendu sistême fondé sur nos engagemens avec la* Reine de Hongrie; *pendant que l'*Electorat d'Hanovre, *lié par les mêmes engagemens & gouverné par le même Prince, ne paroît pas contribuer la moindre chose pour cette Princesse: qu'au contraire, il se fait païer par l'*Angleterre *toutes les Troupes qu'il a actuellement en campagne; & que le Traité conclu par ces Troupes est plus préjudiciable à la* Grande-Bretagne, *que celui de 1702 avec le même* Electorat. *Dans le Traité, qu'on fit alors, il n'étoit pas question d'argent pour l'enrôlement ou pour les levées. Aujourd'hui, on fait monter cet article à 139 mille 313 Liv. Sterl.; ce qui est d'autant plus insupportable, qu'on sait que les 16 mille Hommes de Troupes d'*Hanovre *n'ont pas été levées à la réquisition de l'*Angleterre; *& que la seule augmentation faite aux Forces ordinaires de cet Etat, ne consiste qu'en 6 mille Hommes levés quelque tems avant la mort de l'*Empereur CHARLES VI, *pour défendre les Etats du* Roi *en* Allemagne. *Nous remarquons aussi que dans le Traité de 1702, conclu en Juin, la paie des Troupes, que l'*Electorat *s'engageoit de fournir, ne commençoit qu'à ce mois, où la plus grande partie de ces Troupes étoit déja en campagne pour notre service & où le reste étoit actuellement en marche; de sorte que, le Contrat devant expirer au 1 de Janvier suivant, moïennant sept mois de paie, ces Troupes étoient utiles à l'*Angleterre *pendant toute la Campagne. Au contraire, suivant le dernier Traité, prenant les Troupes d'*Hanovre *à notre solde depuis le 31 d'Août 1742, c'est-à-dire, un mois avant qu'elles se disposassent à marcher pour passer en* Flandre, *jusqu'au 16 Décembre 1743, nous leur donnons 16 mois de paie pour une seule Campagne, que peut-être elles ne feront pas. Ainsi le marché est des plus profitables & des plus avantageux pour l'*Electorat d'Hanovre, *qui, outre ce profit réel, se trouve libéré de la paie de plus de la moitié des Troupes qu'il entretient dans le tems de la plus profonde Paix.* VIII. *Parce que, faisant reflexion sur un Traité si désavantageux & conclu sans aucun égard pour l'économie, dans un tems où nous soutenons une Guerre maritime qui nous coute prodigieusement & dont les succès sont équivoques, dans un tems où nous entretenons en Terre ferme un corps nombreux de Troupes Nationales, outre 23 mille Hommes qui sont encore chés nous, sans que nous voïons à quoi ces Troupes nous servent, & 11 mille 550 Soldats de Marine; nous apprehendons les tristes effets de la jalousie & du mécontentement qui pourroient naître dans les cœurs des fidèles Sujets de Sa Majesté, si jamais un Ministre ambitieux & servile poussoit l'adulation, jusqu'à engager le* Roi *à préférer un intérêt étranger à celui de l'*Angleterre, *par une partialité mal entendue (partialité que nous reconnoissons ne point exister aujourd'hui) en lui faisant voir par ce qui s'est passé en dernier lieu, qu'on peut*

I. SEC. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

engager la Nation à soutenir des projets chimériques, ruineux & mis en exécution sans le consentement ou l'avis du Parlement, *à épuiser ses trésors, à sacrifier son honneur & à risquer sa propre sureté pour l'avancement de cet intérêt étranger. Comme nous sommes convaincus que rien ne contribueroit d'avantage à aliéner les cœurs du Peuple de la Persone de Sa Majesté & de sa Famille Roïale, nous croïons qu'il est de notre devoir & de notre fidélité envers le* Roi *& notre Patrie, de faire à tems notre Protestation contre les approches d'un si fatal malheur, pour obvier d'avance aux tristes effets qui pourroient s'ensuivre; & pour témoigner, de la manière la plus solemnelle, combien nous souhaitons sincèrement que la Proposition rejetée eût passé, afin de remèdier au mal dans sa source par la prudente & salutaire intervention d'une des deux* Chambres *du* Parlement; *mal qui, par la corruption des Ministres, pourroit augmenter jusqu'à précipiter la Nation dans les plus grands désordres, ou la mètre dans la plus basse dépendance.* Ce qui s'étoit dit en faveur de la Proposition rejetée & la Protestation que l'on vient de lire, n'empêchèrent pas qu'on ne fit tout de suite une autre Proposition qui fut acceptée à la pluralité de 78 voix contre 35, après avoir excité des débats qui durèrent jusqu'à minuit. Elle portoit; *Que, vu l'état incertain & dangereux des Affaires présentes de l'*Europe, *la démarche qu'on avoit faite d'envoïer en* Flandre *un Corps nombreux de* Troupes Angloises, *& d'y avoir joint les* Troupes Hessoises *&* Hanovriènes *à la solde de la* Grande-Bretagne, *pour former dans les* Païs-Bas, *conjointement avec celles de la* Reine de Hongrie, *une Armée formidable pour la défense de la Cause commune, étoit une mesure sage, utile, nécessaire, qui tendoit manifestement à l'encouragement & au soutien des Alliés du* Roi, *à assister avec efficace la* Reine de Hongrie, *à rétablir & à maintenir la Balance du Pouvoir en* Europe; *& que cette démarche avoit déja des conséquences très avantageuses.* Il fut en même tems ordonné; *Que les* Seigneurs *à Baguètes blanches remètroient cette Résolution devant Sa Majesté.*

Autre Proposition sur le même sujet, acceptée.

Suivant l'Etat des Dètes Nationales, qui fut remis durant cette Séance à la *Chambre-Haute*, il paroît que le 31 de Décembre 1741, elles montoient à 46 millions 956 mille 146 Livres Sterling, 3 Shellings, 5 Deniers & un quart: que depuis ce terme jusqu'au 31 de Décembre 1742, elles étoient augmentées de 2 millions 400 mille Livres Sterling; & que dans cet intervalle on en avoit aquité pour 411 mille 98 Livres Sterling, 6 Shellings, 8 Deniers: en sorte qu'actuellement elles montoient encore à 48 millions 945 mille 47 Livres Sterling, 16 Shelling, 9 Deniers & 1 quart.

Etat des Dètes Nationales.

Le 2 de Mai, le *Roi* fit la clôture de la seconde Séance de son troisième *Parlement*, par ce Discours.

Clôture de la Séance. 2 Mai.

I. Sec. Seance du Trois. Parlement.

ANNÉE MDCCXLIII.

Milords et Messieurs,

Je suis extrêmement satisfait du zèle, de la prudence & de la promtitude avec lesquelles vous avés expédié les Affaires publiques dans cette Séance. Afin que la Nation & la Cause commune puissent recueillir les fruits de vos vigoureuses résolutions, j'ai ordonné, sur la réquisition de la Reine de Hongrie, *que mon Armée, comme auxiliaire de Sa* Majesté Hongroise, *passât le* Rhin, *conjointement avec les* Troupes Autrichiènes, *pour secourir & défendre cette Princesse, & pour s'opposer à toutes les entreprises qui, préjudiciant à la Balance du Pouvoir ainsi qu'à la liberté de l'*Europe, *pourroient empêcher que la tranquillité générale ne fût rétablie sur des fondemens justes & solides. J'ai fait rester une forte Escadre dans la* Méditerranée *& une autre en* Amérique, *afin de continuer à incommoder les* Espagnols *nos Ennemis & de les réduire à accepter une Paix dont les conditions soient honorables & sures pour la* Grande-Bretagne, *aussi bien que pour maintenir les droits de Navigation & de Commerce appartenant à mes Sujets; & par le moïen de la première de ces Escadres, mes Alliés en* Italie *ont reçu & reçoivent encore un secours des plus utiles & des plus avantageux.*

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie des Subsides *considérables que vous avés accordés pour le service de l'année courante. Vous devés être persuadés qu'ils seront emploïés aux grandes fins pour lesquelles vous les avés destinés.*

Milords et Messieurs,

J'ai toujours une ferme confiance en votre affection; & l'objet immuable de mes desirs est de procurer le bonheur de mes Roïaumes, & de m'occuper efficacement des véritables intérêts de mes Sujets. Je m'attens que de votre côté vous ferés chacun par reconnoissance les plus grands efforts dans vos Provinces, pour rendre mon Gouvernement aisé par la conservation de la paix & de la tranquillité dans la Nation.

Ensuite le *Grand-Chancelier* prorogea, par ordre du *Roi*, le *Parlement* jusqu'au 18 de Juin.

II. Affaires diverses. Emprunt de 500 mille Liv. St. par l'Echiquier. 6 Janvier.

II. En Janvier; le 6, on ouvrit à l'Echiquier une Souscription de 500 mille Livres Sterling à 3 & demi pour cent, sur le produit de la Taxe des Terres.

ANNÉE MDCCXLIII.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Recrues pour Gibraltar. 8 Janvier.

Le 8, on embarqua 400 Hommes de Recrues pour *Gibraltar*.

Arrivée de l'Amiral Vernon. 16. Janvier.

Le 16, l'Amiral *Vernon* débarqua à *Bristol* & fut reçu au son des Cloches, au milieu des acclamations du Peuple. Il en partit le lendemain pour aller à *Bath*.

Démarche des Habitans de Westminster en sa faveur. 23 Janvier.

Le 23, il se tint dans une Taverne une Assemblée générale des Habitans indépendans de la Ville de *Westminster*, qui résolurent unanimement de féliciter cet Amiral sur son heureux retour.

Charges données. 26 Janvier.

Le 25, le Comte de *Pontefract*, Grand-Ecuïer de la feu Reine, fut nommé Commandant des Hallebardiers de la Garde, à la place du feu Comte d'*Essex*: mais il n'accepta pas ce Poste, qui fut donné quelques jours après au Lord *Berkeley de Stratton*. La place de Gentilhomme de la Chambre du *Roi*, que la mort du même Comte d'*Essex* laissoit vacante, fut remplie par le Comte de *Lincoln*.

Or pour les Païs étrangers.

Le même jour, on déclara à la *Douane* 13 mille Onces d'Or pour différens Païs étrangers, & 907 Onces d'Or non monnoïé pour la *Hollande*.

Charges données. 29 Janvier.

Le 29, le Chevalier *Thomas Parker* fut nommé *Lord-Chef-Baron* de la *Cour de l'Echiquier*; & la Place qu'il occupoit parmi les Juges de la *Cour des Communs-Plaidoiers*, fut donnée au S. *Leeds* Sergent en Loi.

Argent rapporté d'Amérique par l'Amiral Vernon.

Le meme jour, on fit partir de *Bristol* pour *Londres* 30 Caisses d'Argent, rapportées d'*Amérique* par le Vaisseau de guerre sur lequel l'Amiral *Vernon* étoit revenu.

L'Amiral Vernon reçu Bourgeois de Londres. 31 Janvier.

Le 31, cet Amiral, aiant reçu les Lettres de Bourgeoisie de *Londres* dans une Boëte d'Or de 200 Livres Sterling, alla prêter serment à la Maison de Ville en qualité de Bourgeois.

Mort du Comte d'Effingham. 23 Février.

EN FEVRIER; le 23, mourut à *Londres* le Lord *François Howard*, Comte d'*Effingham*, Député-Grand-Maréchal Héréditaire d'*Angleterre*, Commandant de la quatrième Compagnie des Gardes du Corps, & *Major-Général*. Le Lord *Howard* son fils, Capitaine de Cavalerie, lui succèda dans son Titre & dans sa Charge de Député-Grand-Maréchal.

L'Amiral Vernon est fait Gouverneur de l'Hopital de Christ. 28 Fevrier.

Le 28, l'Amiral *Vernon* fut unanimement élu pour Gouverneur de l'Hopital de *Christ*, par les Directeurs de cette Maison.

Charges Militaires données. 8 Mars.

EN MARS; le 8, le *Roi* fit une Promotion d'Officiers-Généraux, par laquelle il déclaroit le S. *Philippe Howard*, Général de Cavalerie; le Lord *Mark-Ker*; Général d'Infanterie; le Chevalier *Jean Arault* & les Sieurs *Clément Nevill*, *Guillaume Hargrave*, *Henri Cornwell*, *Thomas Howard*, *Henri Harisson*, *Jean Cope* & *Jean Ligonier*, Lieutenans-Généraux; le Duc de *Richemond*, le S. *Jean Guise*, le Comte d'*Albemarle*, les Sieurs *George Head*, *Etienne Cornwallis* & le Comte de *Rothes*, Majors-Généraux; les Sieurs *Alexandre Trwyn*, *Guillaume Blackeney*, *Humphrey Blund*, *Guillaume Handasyde*, *Jaques Oglethorpe*, le Lord *Delaware* & le Duc de

Le Duc de Cumberland compris dans cette Promotion.

Marlborough, Brigadiers-Généraux. Le Duc de *Cumberland* fut fait Major-Général par la même Promotion.

Mort du Duc d'Hamilton. 12 Mars.

Le 12, mourut aux Eaux de *Bath*, le Lord *Jaques Hamilton*, Duc d'*Hamilton* en *Ecosse*, & de *Brandon* en *Angleterre*. Le Marquis de *Clyddesdale*, son Fils aîné lui succèda dans ses Biens & dans ses Titres.

Argent pour Hollande. 19 Mars.

Le 19, on déclara à la *Douane* 20 mille Onces d'Or pour la *Hollande*.

Mort de la Duchesse de Marlborough, 24 Mars.

Le 24, mourut à *Londres*, dans la soixante & cinquième année de son âge, la Duchesse de *Buckingham*, Fille naturelle de *Jaques II*. Elle avoit été mariée en premières Nôces au Comte d'*Anglesea*; après la mort duquel elle s'êtoit remariée avec le Duc du *Buckingham*, dont j'ai ci-devant rapporté la mort. Elle l'avoit fait Père d'un Fils mort en 1736, avec lequel elle avoit voïagé dans une partie de l'*Europe*. C'êtoit l'unique Héritier de l'Illustre Maison de *Buckingham* du nom de *Shefield*, laquelle est actuellement éteinte. La Duchesse avoit nommé le Comte d'*Orford* & le Lord *Harvey* ses Exécuteurs Testamentaires; & faisoit un legs de 5 mille Livres Sterling au premier, qui le refusa. Elle avoit laissé 10 mille Livres Sterling pour ses Funérailles. Il revint par sa mort 2 mille Livres Sterling de rente au Comte d'*Anglesea*.

Argent déclaré pour Flandre & pour Hollande. 26 Mars.

Le 26, on déclara à la *Douane* 20 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères & 7 mille Onces d'Or non monnoïé pour être transportées en *Flandre*; & 11 mille 500 Onces d'Or en Espèces étrangères pour la *Hollande*.

Mort de l'Archevêque d'Yorck. 3 Avril.

En AVRIL; le 3, le Docteur *Lancelot Blackburn*, Archevêque d'*Yorck* & Grand-Aumônier du Roi, mourut à *Londres*.

Argent déclaré pour Flandre & pour Hollande. 11, 20, 24 Avril.

On déclara à la *Douane*, le 11, 30 mille Onces d'Or en Espèces étrangères pour être envoiées en *Flandre*, & 11 mille Onces pour la *Hollande*; le 20, encore pour *Hollande*, 8 mille Onces d'Or & 55 mille Onces d'Argent; le 24, pour la même destination, 6 mille Onces d'Or & 20 mille Onces d'Argent.

Dignités & Charges données. 23 Avril.

Le 23, le *Roi* créa le Vicomte de LYMINGTON, *Comte de la Grande-Bretagne*, sous le même nom; & le S. GUILLAUME MAULE, *Baron*, *Vicomte* & *Comte d'Irlande*, sous les Titres de *Baron* & de *Vicomte de Maule*, & de *Comte de Pammarc de Forth*. En même tems il déclara l'*Evêque de Salisburi*, son Grand-Aumônier à la place du feu l'*Archevêque d'Yorck*; & le S. *Jaques Scott*, Lieutenant-Général de ses Armées.

Ordres au sujet des Vaisseaux Hollandois.

Le même jour, il fit faire défense expresse à tous les Commandans des Vaisseaux de sa Flote & autres d'inquiéter, en aucune manière, les *Navires Hollandois*, qui trafiquoient sur la Côte des *Indes-Occidentales*, pourvu qu'ils ne portassent point de Munitions de Guerre aux *Espagnols*.

Régens nommés. 7 Mai.

En MAI; le 7, le *Roi* tint un Grand Conseil dans lequel il nomma pour être *Régent de la Grande-Bretagne* en son absence, l'*Archevêque de Cantorberi*,

le Lord *Grand-Chancelier*, le Comte de *Harrington* Président du Conseil, le Lord *Gower* Garde du *Petit-Sceau*, le Duc de *Dorset* Grand-Maître de la Maison du Roi, le Duc de *Grafton* Grand-Chambellan, le Duc de *Richmont* Grand-Ecuier, le Duc de *Bolton*, le Duc de *Devonshire* Vice-roi d'*Irlande*, le Duc de *Montague* Grand-Maître de l'Artillerie, le Duc de *Newcastle* Secretaire d'Etat, le Comte de *Pembroke* Maître de la Garderobe, le Marquis de *Twedale* Secretaire d'Etat pour le Roïaume d'*Ecosse*, le Comte de *Winchelsea* Premier Commissaire de l'Amirauté, le Comte de *Bath*, le Lord *Carteret* Secretaire d'Etat & le S. *Henri Pelham*.

Départ du Roi 8, 12, 13 Mai, &c.

Le 8, entre 4 & 5 heures du matin, le *Roi* accompagné du *Duc de Cumberland* partit pour *Gravesend*. Ils s'y embarquèrent, le *Roi* à bord du Yacht la *Caroline*, & le *Duc* à bord du Yacht le *Fubles*; & sur le champ ils mirent à la voile pour *Sherness*. L'Escadre qui l'escortoit étoit de 5 Vaisseaux de guerre commandés par le Chevalier *Hardi*, parce que le Chevalier *Charles Wager*, que le *Roi* en avoit nommé Commandant, étoit retenu à *Bath* par le mauvais état de sa santé. Avant que de partir, le *Roi* fit entendre aux Ministres étrangers qu'ils perdroient leur peine s'ils le suivoient, parce qu'il ne resteroit à *Hanovre* que très peu de tems; & qu'il iroit ensuite se mètre à la tête de son Armée. L'Escadre du *Roi* fut retenue à *Sherness* par les Vents contraires jusqu'au 12 qu'il mit à la voile de grand Matin. Le Capitaine *Jaques Molley* Commandant du Yacht la *Caroline* fut fait Chevalier à cette occasion. Le *Roi* débarqua le 13, vers les 6 heures du Matin, & à *Hellevoet-Sluys*. Il arriva le 16 à *Herrenhausen*.

Argent déclaré pour la Hollande. 21, 24 Mai.

On déclara à la *Douane*, le 21, 17 mille 200 Onces d'Or & 80 mille Onces d'Argent pour la *Hollande*; & le 24, 11 mille Onces d'Or & 60 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères, pour le même Païs.

Argent pour Hollande & pour Flandre. 6, 16 Juin, &c.

En JUIN; on déclara de même, le 6, 6 mille 500 Onces d'Or en Espèces étrangères pour les envoïer en *Hollande*; le 16, 4 mille Onces d'Or en Espèces étrangères pour *Flandres* & dans les derniers jours du mois, pour *Hollande*, 19 mille Onces d'Or & 95 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères.

Arrivée du Roi à l'Armée. 19 Mai.

Le 19, le *Roi* se rendit à l'Armée commandée par le Comte de *Stairs*.

Mort du Comte d'Abington. 27 Juin.

Le 27, mourut à sa Terre de *Chesteron* dans le Comté d'*Oxford*, le Lord *Montague-Venables-Bertie*, Comte d'*Abington* & Baron *Norris de Rycote*. Comme il ne laissoit point d'Enfans, ses Titres & ses Biens passèrent au *S. Bertie*.

Argent pour la Hollande. 8, 9 Juillet.

En JUILLET; le 8, il y eut mille Onces d'Or déclarées à la *Douane* pour *Hollande*; & le 9, on déclara 4 mille Onces d'Or & 10 mille d'Argent pour le même Païs.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLIII.

Préfens de Canons à la Reine de Hongrie. 12 Juillet.

Le 12, on fondit à *Wolwich* 6 Canons de bronze aux Armes de la *Reine de Hongrie*, à laquelle le *Roi* les destinoit en présent. Il y en avoit deux de 24 Livres de Bales & quatre de 16.

Mort du Comte de Wilmington. 13 Juillet.

Le 13, mourut à *Londres*, dans un âge très avancé, le Lord *Spencer Compton*, Vicomte de *Fevensey*, Comte de *Wilmington*, Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, Conseiller du Conseil-Privé, Premier Commissaire de la Trésorerie, Gouverneur de la *Chartreuse* & l'un des *Seigneurs Régens*. Il avoit été, pendant tout le Règne de *George I*, Orateur de la *Chambre des Communes*; & depuis la mort de ce Prince il avoit rempli, pendant plusieurs années la Place de Président du Conseil. Le S. *Pelham* Trésorier de l'Extraordinaire de l'Armée lui succèda dans la Charge de Premier Commissaire de la Trésorerie.

Mort de l'Amiral Cavendish. 25 Juillet.

Le 25, le S. *Philippe Cavendish*, Amiral de l'*Escadre-Bleue* & l'un des Commissaires de la Trésorerie mourut à *Londres*.

Argent pour la Hollande. 3, 9, 16, 28 Août.

En AOUT; on déclara à la *Douane* pour *Hollande*, le 2, 10 mille Onces d'Or & 10 mille Onces d'Argent; le 9, 4 mille 500 Onces d'Or & 10 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères; le 16, 8 mille Onces d'Or & 10 mille d'Argent; & le 28, 3 mille Onces d'Or.

Côtes d'Angleterre fortifiées & munies. 27 Juillet.

Le 27, les Officiers du Bureau de l'Artillerie eurent ordre d'aller visiter tous les Forts & Châteaux situés sur les Côtes du Roïaume, afin de les pourvoir de Canons neufs & de Munitions, & pour les mètre en état de défense.

Traité de Mariage de la Princesse Louise. 14 Septembre.

En SEPTEMBRE; le 14, le Traité de Mariage entre la *Princesse* LOUISE & le *Prince Roïal de Danemarc* fut signé à *Worms*, par le Lord *Carteret* & le Baron de *Solenthal* Ambassadeur Extraordinaire du *Roi de Danemarc* à la *Cour Britannique*.

Gouvernemens & Charges données. Septembre.

Durant ce mois le *Roi* nomma les Sieurs *Henri Pelham*, *Samuel Sandys*, *George Compton*, *Philippe Gybbon*, & le Chevalier Baronet *Jean Rushout* pour exercer en qualité de Commissaires la Charge de Trésorier de l'Echiquier; & donna le Gouvernement d'*Invernesf* au S. *George Grant*, Major du Régiment des Montagnards d'*Ecosse*.

Argent pour Hollande & pour Calais. 4 Octobre.

En OCTOBRE; le 4, on déclara à la *Douane* 4 mille Onces d'Or en Espèces étrangères, pour *Hollande*; & 8 mille pour *Calais*.

Arrivée de l'Ambassadeur de Danemarc.

Le même jour, le Baron de *Solenthal* Ambassadeur de Sa *Majesté Danoise*, lequel devoit accompagner la *Princesse* LOUISE à *Hanovre*, arriva de *Hollande* à *Londres*.

Mort du Duc d'Argile. 15 Octobre.

Le 15, mourut en son Château de *Sudbroock* dans le Comté de *Surrey* le Lord *Campbell*, Pair de la *Grande-Bretagne*; Baron de *Chattam*, d'*Invary*, de *Mull*, de *Morvern* & de *Terry*; Vicomte de *Lochow* & de *Gleen-Islay*; Comte de *Greenwich*, d'*Argile*, de *Campbell* & de *Cowel*; Marquis de *Kyntire* & de *Lorn*; Duc d'*Argile* en *Ecosse* & de *Greenwich* en *Angleterre*; appellé le Duc d'*Argile*; Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière*, Grand-

Maître

II. AFFAIRES DIVERSES.

Maître de la Maison du Roi en *Ecosse*, Lord-Lieutenant, Lord-Justicier & Grand-Sheriff Héréditaire du Comté d'*Argile* & des Iles qui en dépendent, Grand-Sheriff de *Malsmbury*, & Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi. Comme il ne laissoit point d'Enfans mâles, le Lord *Archibald Campbell* Comte d'*Islay*, son Frère, hérita de son Titre de *Duc d'Argile* : mais celui de *Duc de Greenwich*, passa, par une Concession particulière de la Courone, à sa Fille Ainée Epouse du Comte de *Dalkeith* & aux Héritiers de cette Dame à perpétuité.

Le 16, le *Roi* qui s'étoit rendu à son Armée en *Allemagne*, partit de *Worms* pour se rendre à *Hanovre*, il y arriva le 18. Le *Duc de Cumberland* partit le 17 pour suivre le *Roi*, après avoir remis le Commandement des *Troupes Angloises* au Général *Honeywood*. — Le Roi retourne à Hanovre. 16, 18 Octobre.

Le 28, la *Princesse* LOUISE se rendit à *Gravesend*, accompagnée de la Comtesse d'*Albemarle*, des Dames *Dowe* & *Mailboom* & du Baron de *Solenthal*, afin de passer en *Hollande*. Elle s'embarqua le 30 sur le Yacht le *Fubles* & mit aussitôt à la voile par un Vent favorable, avec les autres Yachts qui l'escortoient. Elle débarqua le 2 de Novembre à *Hellevoet-Sluys*, & le même jour elle en partit pour *Hanovre*; où elle ne put arriver que le 9 à cause des mauvais Chemins. La Cérémonie de son Mariage se fit le lendemain, le *Duc de Cumberland* réprésentant le *Prince Roïal de Danemarc*. Le 17, elle alla joindre le *Prince* son Epoux, qui s'étoit rendu à *Altena* pour la venir prendre; & le 11 de Décembre ils firent ensemble leur entrée solemnelle à *Copenhague*, & y reçurent pour la seconde fois la Bénédiction Nuptiale. Le *Roi de Danemarc* fit fraper deux Médailles à l'occasion de ce Mariage. L'une, plus petite, portoit d'un côté le Buste du *Prince Roïal* & de l'autre celui de la *Princesse*. La seconde, plus grande, réprésentoit d'un côté les Armes de *Danemarc* & de la *Grande-Bretagne* accollées, avec celles d'*Hanovre* au-dessous. Le revers étoit chargé de neuf Ecussons portant les noms des *Princes* & *Princesses de Danemarc* & d'*Angleterre* mariés ensemble & les dates de la célébration de leurs Mariages. — Départ de la Princesse Louise pour Hanovre. 28 Octobre. Elle y arrive. 9 Novembre. Célébration de son Mariage, &c. 10 Novembre, &c. Elle va joindre le Prince Roïal de Danemarck; & le suit à Copenhague, &c. 17 Novembre, &c. 11 Décembre.

En NOVEMBRE; le 13, il y eut à la *Douane* 8 mille Onces d'Or déclarées pour *Hollande* & 6 mille pour *Calais*. — Argent pour Hollande & pour Calais. 13 Novembre.

Le 25, à 7 heures du matin, la *Princesse de Galles* accoucha d'un *Prince* au Palais de *Leicester*, où le *Lord-Chancelier*, les Comtes de *Harrington* & de *Winchelsea*, le Vicomte de *Torrington*, l'*Evêque d'Oxford* & le S. *Henri Pelham* s'étoient rendus à cette occasion. — La Princesse de Galles accouche d'un Prince. 25 Novembre.

Le 26, le *Roi*, revenant d'*Hanovre*, débarqua vers le midi à *Gravesend*; & sur les 5 heures du soir, il se rendit au Palais de *Saint-James*. Aussitôt après son arrivée le Marquis de *Carraervon*, l'un des Gentilshommes de la Chambre du *Prince de Galles*, vint lui notifier la Naissance du *Prince* dont la *Princesse* étoit accouchée la veille. — Retour du Roi. 26 Novembre.

En DE'CEMBRE; le 13, la Cour envoïa à *Dublin* des Lettres Patentes, — Nouveau Pair

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNÉE MDCCXLIII.

d'Irlande. 13 Decembre.

qui crééoient *Pair d'Irlande*, sous le Titre de *Vicomte de Mellefont*, le S. *Robert Joulyn* Grand-Chancelier de ce Roïaume.

Nouveau Pair de la Grande-Bretagne. 24 Décembre.

Le 24, le S. *Samuel Sandys*, Chancelier de l'Echiquier fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, sous le Titre de *Baron de Sandys*, *Vicomte de Chippenham* & *Comte d'Evesham*.

Nouveau Garde du Sceau-Privé.

Le même jour, le Comte de *Chalmondeley* prit Séance au Conseil en qualité de Garde du Sceau-Privé.

Argent déclaré pour Calais & pour Hollande. 24, 25 Decembre.

Le même jour encore, on déclara à la *Douane* 2 mille Onces d'Or en Espèces étrangères pour les envoïer à *Calais*; & le lendemain on en déclara 3 mille pour *Hollande*.

Commandant en Chef des Troupes de Flandre. 27 Decembre.

Le 27, le *Roi* nomma le Général *Vade* pour commander en *Flandre* les *Troupes Angloises* & les Troupes à la Solde de la *Grande-Bretagne*.

III. MARINE. Commandant en Chef des Forces Navales de l'Amérique Septentrionale; Vaisseaux pour croiser sur les Côtes de Portugal. 18 Janvier. Vaisseau envoïé en Amérique. 29 Janvier. Provisions pour Gibraltar, &c. 31 Janvier.

III. EN JANVIER; le 18, les COMMISSAIRES DE L'AMIRAUTÉ nommèrent le Capitaine *Warren* pour commander en chef les Vaisseaux de guerre aiant leurs départemens aux *Iles sous le Vent* & dans l'*Amérique-Septentrionale*; & sur l'avis que plusieurs *Armateurs Espagnols* croisoient sur les Côtes de *Portugal*, ils ordonnèrent de faire partir incessament deux Vaisseaux de guerre de 20 Canons pour renforcer ceux qu'on avoit envoïés dans ces Parages protéger le Commerce de la Nation. Le 29, aiant appris qu'un *Navire Anglois* allant de *Londres* à *La Jamaïque* avoit été pris par les *Espagnols* & conduit à *Porto-Rico*, ils donnèrent ordre, qu'un Brûlot partit incessament pour *La Jamaïque*. Le 31, on fréta 12 Bâtimens pour porter des Provisions aux Garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*.

Transport de Troupes en Flandre; Provisions pour la Flote. 12 Fevrier. Renfort pour l'Amiral Matthews. 14 Février. Vaisseau en Commission. 25 Fevrier. Batimens frétés. 5, 25 Mars.

En FEVRIER; le 12, les *Commissaires de la Marine* frétèrent 4 Vaisseaux pour transporter en *Flandre* le Régiment d'*Howard* Infanterie; & les *Commissaires des Vivres* contractèrent avec quelques Particuliers pour 3 mille Cochons à fournir dans un mois pour le service de la Flote. Le 14, un Vaisseau de guerre de 70 Canons eut ordre de mètre à la voile pour aller joindre l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*. Le 25, on mit en Commission un Vaisseau de 20 Canons.

En MARS; le 5, on fréta plusieurs Bâtimens, pour être emploïées comme Alléges. On en fréta d'autres, le 25, pour servir aussi d'Alléges aux Vaisseaux de guerre, qui devoient aller renforcer l'Amiral *Matthews*, afin de le mètre en état d'exécuter les grandes entreprises que l'on avoit projetées. Trois autres Bâtimens furent aussi frétés le même jour pour transporter des Provisions à *La Jamaïque*.

Dètes de la Marine. Mars.

Suivant l'Etat qui fut dressé dans ce mois des Dètes de la Marine, elles montoient le 31 de Décembre précèdent à 2 millions 182 mille 895 Liv. Sterl., 14 Sh., y compris les frais des Transports pendant les années 1741 & 1742, pour lesquels les *Communes* avoient accordé 133 mille 771 Liv. Sterl., 14 Sh., 4 Den., de même que 35 mille 75 Liv. Sterl., 9 Sh., 1 Den., pour les Vivres des

Troupes du Roi: de sorte que les Dètes de la Marine montoient encore à 2 millions, 14 mille 48 Livres Sterling, 9 Shellings, 7 Deniers.

Traníport de Troupes en Flandre. 12 Avril. Matelots pressés. Avril.

Le 12 d'AVRIL, les *Commissaires de la Marine* frétèrent 20 Bâtimens pour transporter en *Flandre* le Régiment d'Infanterie du Brigadier-Général *Bragg*. Pendant tout ce mois on pressa des Matelots très vivement, afin de complèter au plustôt les Equipages des Vaisseaux qui devoient composer la grande Flote.

Batimens frétés pour la Jamaïque, pour la Méditerranée, pour Gibraltar. 3, 10, 24 Mai.

Troupes pour Flandre; Matelots revenus d'Amérique demandant des Protections; Vivres pour la Flote; Matelots pressés. 21 Mai.

En MAI; les *Commissaires de la Marine* frétèrent un grand nombre de Bâtimens; le 3, pour porter des Provisions à *La Jamaïque*; le 10, pour porter des Provisions à la Flote de l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*; & le 24, pour la même fin & remètre en même tems quelques Provisions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 21, deux Régimens d'Infanterie partis de *Corck* en *Irlande* à bord de 14 Bâtimens de transport, dont l'*Amirauté d'Angleterre* avoit envoïé la plus grande partie, arrivèrent à *Plymouth* & remirent le même jour à la voile pour *Spithead*, d'où ils partirent pour *Ostende* le 31 sous le Convoi d'un Vaisseau de guerre: La pluspart des Matelots d'un Vaisseau de guerre de la Flote de l'Amiral *Vernon*, lequel étoit depuis peu revenu de *La Jamaïque*, traversèrent les Places de *Londres* avec des Cocardes bleues à leurs Chapeaux, & se rendirent à l'Amirauté pour y présenter aux Commissaires une Requête, par laquelle ils les supplioient de leur accorder des Protections pendant 3 mois en considération des services qu'ils avoient rendus dans les Païs étrangers & particulièrement pendant 5 ans aux *Indes-Occidentales*, où ils avoient assisté au Siége de *Porto-Bello*; leur demande leur fut accordée: Les *Commissaires des Vivres* pasèrent différens Contrats pour la fourniture du Biscuit & des autres Provisions de l'Escadre qui s'assembloit à *Spithead*: On enleva sur la *Tamise* un grand nombre de Matelots, qui furent sur le champ distribués à bord des Vaisseaux de guerre du Roi. Le 28, il y eut ordre d'équiper & d'avitailler en toute diligence un Vaisseau de guerre de 70 Canons avec une Chaloupe armée en guerre, l'un & l'autre nouvellement lancés à l'eau. Le 31, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'on leur remit une Liste de tous les Vaisseaux Marchands, qui seroient pris par les *Espagnols*, avec le détail de toutes les circonstances aiant rapport à leur prise. Pendant tout le mois, on continua de presser des Matelots de toutes parts. A la fin du mois, l'Escadre qui s'assembloit à *Spithead* & dont le Chevalier *Jean Norris* avoit le commandement, étoit composée de 12 Vaisseaux de ligne, 2 de 90 Canons, 3 de 80, 4 de 60 & 3 de 50, outre les Frégates, Brûlots & autres petits Bâtimens.

Vaisseaux équipés & avitaillés. 28 Mai.

Ordres concernant les Vaisseaux pris par les Espagnols. 31 Mai.

Matelots pressés; Escadre de Spithéad. Mai.

L'Amiral Norris arbore son Pavillon. 8 Juin.

Renfort pour l'Escadre de Spi-

En JUIN; le 8, l'Amiral *Norris* arbora son Pavillon à *Spithead* à bord du *Duc*, Vaisseau de 90 Canons. Le 11, les *Commissaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à *Wolwich* d'en faire partir au plustôt un Vaisseau de 70 Canons pour se joindre à l'Escadre de *Spithead*; & ordonnèrent

théad ; Frégate contre les Armateurs. 11, 16 Juin

qu'une Frégate mît incessament à la voile pour aller donner la chasse à deux *Armateurs Espagnols*, sortis depuis peu du *Havre de Grace*. Cette Frégate partit le 16.

Vaisseaux équipés. 23 Juillet. On continue de presser les Matelots. Juillet.

En JUILLET; le 23, il fut ordonné d'équiper en diligence tous les Vaisseaux nouvellement réparés ou rebâtis. Pendant tout ce mois, on ne cessa point de presser à force les Matelots, afin de complèter les Equipages des Vaisseaux destinés à servir dans *La Manche*.

Vaisseau contre les Armateurs. 13 Août. Eau de Vie pour la Flote. 14 Août. Promotion. 20 Août.

En AOUT; le 13, il sortit un Vaisseau de guerre des *Dunes* pour aller donner la chasse aux *Armateurs Espagnols*, par qui les Côtes d'*Angleterre* étoient continuellement infestées. Le 14, les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour 60 Tonneaux d'Eau-de-Vie de Drache, à fournir dans 3 mois pour le service de la Flote. Le 20, il y eût une Promotion dans la Marine. Le Chevalier *Jean Norris* fut nommé Vice-Amiral d'*Angleterre*. Dans l'*Escadre-Blache*, le S. *Jean Balchen* fut fait Amiral ; le S. *Nicolas Haddock*, Vice-Amiral ; & le S. *Richard Lestock*, Contre-Amiral. Dans l'*Escadre Bleue*, le S. *Thomas Matthews* fut nommé Amiral ; le Chevalier *Chaloner Ogle*, Vice-Amiral, & le Chevalier *Charles Hardy*, Contre-Amiral. Les Sieurs *Edouard Vernon* & *Guillaume Stewart* furent faits le premier Vice-Amiral & le second Contre-Amiral de l'*Escadre-Rouge*.

Matelots enlevés sur la Tamise. 21 Août. Ordre d'achever les Vaisseaux commencés. 27 Août.

Le 21, on enleva sur la *Tamise* un très grand nombre de Matelots pour la Flote. Le 27, les *Commissaires de l'Amirauté* réitérèrent leurs ordres à *Wolwich*, à *Deptfort* & dans les autres Ports pour qu'on achevât en toute diligence les Vaisseaux actuellement sur les Chantiers. Pour cet effet on augmenta considérablement le nombre des Ouvriers, & l'on fit travailler sans interruption, même les Dimanches.

Commissaires au sujet des Matelots pressés ; Ordre de construire des Vaisseaux. 3 Septembre.

En SEPTEMBRE ; le 3, l'*Amirauté* nomma des Commissaires pour examiner les Matelots, qui seroient enlevés de force, afin de parer aux inconvéniens survenus depuis trois mois qu'on n'avoit pas cesser d'en prendre continuellement. Elle expédia des ordres en même tems pour construire en toute diligence à *Deptford* plusieurs Vaisseaux de guerre de 40 & de 20 Canons.

Vaisseau en Commission. 6 Septembre. Vivres pour la Flote. 25 Septembre.

Le 6, on mit en Commission le *Boyne* sur lequel l'Amiral *Vernon* étoit revenu de *La Jamaïque*. Le 25, les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour faire livrer incessament à la Flote 2 mille Bœufs & 10 mille Cochons.

Vaisseaux pour croiser dans la Manche. 1 Octobre.

En OCTOBRE ; Le 1, les *Commissaires de l'Amirauté* destinèrent 6 Vaisseaux de 20 Canons à croiser pendant l'Hiver dans *La Manche*, pour empêcher les *Armateurs Espagnols* d'infester les Côtes d'*Angleterre*.

Froment pour la Flote. 2 Octobre. Renfort pour l'Amiral Matthews, Flote Marchande de Portugal. 7 Octobre.

Le 2, les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour 10 mille Quartes de Froment, à livrer à la Flote dans un mois. Le 7, trois Vaisseaux de guerre firent voile de *Sainte-Hélène*, pour aller renforcer l'Escadre de l'Amiral *Matthews* ; & prirent sous leur escorte un grand nombre de Bâtimens Marchands & de transport, dont les uns alloient en *Portugal* & les autres

étoient chargés de Provisions pour *Gibraltar* & *Port-Mahon*. Le 11, quelques Négocians de *Londres*, aiant résolu d'armer en guerre à leurs dépens 10 Vaisseaux, obtinrent des *Commissaires de l'Amirauté* qu'on n'en enleveroit aucun Matelot pour la Flote. De ces 10 Vaisseaux, il y en avoit 3 de 30 Canons, 4 de 20 & 3 de 16 avec des Equipages proportionés. On charga des Marchandises sur la pluspart; & les *Commissaires de l'Amirauté* accordèrent des Lettres de marque à tous ces Vaisseaux. Le 25, les mêmes Commissaires ordonnérent que 2 Vaisseaux de guerre de 20 Canons, 2 Chaloupes & 1 Sebeck iroient croiser à l'entrée du Détroit. La cause de cet Ordre fut qu'on avoit appris que les *Armateurs Espagnols* faisoient souvent des Prises sur les Côtes de *Portugal* & sur celles d'*Andalousie*; & qu'ils avoient enlevé depuis quelque tems, à la hauteur d'*Oporto*, 6 Navires venant de *Terre-Neuve* avec du Poisson & 4 autres chargés de Bled. Le même jour, on ordonna d'équiper incessament 2 Vaisseaux de guerre nouvellement lancés à l'eau. Le 31, environ 200 Hommes d'un Vaisseau de guerre, arrivé depuis peu dans un Port d'*Angleterre*, allèrent en corps présenter aux *Commissaires de l'Amirauté* une Requête, par laquelle ils demandoient qu'il leur fût permis de s'absenter pendant 2 mois, & qu'on leur paiât leurs Gages. La première demande leur fut refusée, & la seconde leur fut accodée pour une partie de ce qui leur étoit dû. Pendant tout ce mois, ainsi que durant le précédent, on pressa des Matelots sans discontinuation, pour complèter les Equipages des 14 Vaisseaux de guerre, qui s'assembloient à *Spithead* pour une Expédition secrète.

Vaisseaux armés en guerre par les Marchands de Londres. 11 Octobre.

Vaisseaux pour croiser dans le Détroit; Vaisseaux équipés. 25 Octobre.

Demandes des Matelots d'un Vaisseau de guerre, dont l'une refusée & l'autre accordée; Provisions pour l'Amiral Matthews. 31 Octobre. Matelots pressés. Octobre.

En NOVEMBRE; le 5, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'une Escadre de 5 Vaisseaux mît à la voile pour aller croiser dans *La Manche*, afin d'assurer le Commerce de la Nation contre les *Armateurs Espagnols*, qui depuis quelque tems y faisoient souvent des Prises. Le 21, plus de 150 Matelots d'un Vaisseau revenu depuis quelque tems d'*Amérique*, allèrent en corps présenter une Requête aux *Commissaires de l'Amirauté*, pour en obtenir un Congé de 15 jours: mais on le leur refusa, parce qu'on avitailloit actuellement le Vaisseau de guerre, sur lequel on les avoit distribués; & que l'on comtoit faire partir incessament ce Vaisseau. Le 29, les *Commissaires des Vivres* frétèrent 6 Bâtimens pour transporter des Provisions à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*.

Vaisseaux pour croiser dans la Manche. 5 Novembre.

Congé refusé à des Matelots. 21 Novembre.

Bâtimens frétés pour Gibraltar. 29 Novembre.

En DÉCEMBRE; le 3, il fut ordonné d'avitailler en toute diligence les Vaisseaux destinés à composer l'Escadre qui devoit servir dans *La Manche*, afin qu'ils fussent en état de mètre en mer au premier ordre. Ils étoient au nombre de onze; 3 de 90 Canons, 3 de 80 à 70, & 5 de 60 à 50. Il y avoit de plus un Brûlot, une Galiote à bombes & quelques Alléges. Dans le même tems, on fit partir 2 Vaisseaux de guerre pour aller croiser sur les Côtes de *France*, afin d'empêcher les *Armateurs Espagnols* d'y faire des Prises; & les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour la fourniture de 50

Ordre d'avitailler l'Escadre de la Manche; Vaisseaux pour les Côtes de France; Bled pour la Flote. 3 Decembre.

Nouveau Commissaires de l'Amirauté. 17 Decembre. mille Quartes de Farine destinées à l'usage de la Flote. Le 17, le Chevalier *Charles Hardy* Contre-Amiral de l'*Escadre-Bleue*, & le S. *Jean Phillipps*, l'un des Commissaires de la Marine furent faits Commissaires de l'Amirauté, à la place de l'Amiral *Cavendish* & du S. *Jean Morley Trevor*, morts depuis peu. Le 18, on embarqua à *Londres* plus de 2 mille Tonneaux de Provisions pour la Flote de l'Amiral *Matthews*. Le 20, les Ordres furent expédiés de préparer en toute diligence 5 Vaisseaux de guerre dont un de 90 Canons, un de 80, 2 de 70 & le cinquième au-dessous, avec un Brûlot, une Galiote à Bombes & 2 Alléges, pour qu'ils missent incessament à la voile afin d'aller renforcer le même Amiral.

Provisions pour l'Amiral Matthews. 18 Décembre. Renfort pour le même Amiral. 20 Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. Banque. Or & Argent receu de Lisbone. 5 Janvier; 12 Fevrier. Dividende. 28 Mars.

IV. Le 5 de JANVIER, on conduisit à la BANQUE, sous une forte Escorte, une grande quantité d'Or venu de *Lisbone* pour le comte des Marchands de *Londres*, par un Vaisseau de guerre arrivé depuis quelques jours à *Plymouth*. Le 12 de FEVRIER, on y conduisit de même deux Chariots d'Argent, venu du même endroit pour le comte des mêmes Négocians sur un Vaisseau de guerre arrivé à *Portsmouth*. Le 28 de MARS, il se tint une Assemblée générale des Intéressés de la Banque, dans laquelle il fut résolu, *Que le* Dividende *pour les 6 mois échéans le 5 d'Avril, seroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 2 de Mai*. On conduisit à la Banque, le 6 d'AVRIL, un Chariot chargé d'Or apporté de *Lisbone* par un Vaisseau de guerre; & le 13, un Chariot chargé d'Argent venu de *La Jamaïque* par un Vaisseau de guerre arrivé à *Portsmouth*. Le 22, trois Chariots y voiturèrent 73 Caisses d'Argent trouvées sur un *Vaisseau Espagnol*, pris par un *Vaisseau de Guerre Anglois*. Les Officiers de ce dernier escortoient les Chariots avec une grande simphonie. Le 23, le S. *Guillaume Faukener* fut élu Gouverneur de la *Banque*; & le S. *Charles Savage*, Député-Gouverneur. L'Election des 24 Directeurs se fit le lendemain. Le 8 d'AOUT, on conduisit à la *Banque* une grande quantité d'Or apporté de *Lisbone* par un Vaisseau de guerre. Le 29, il se tint une Assemblée générale, dans laquelle il fut proposé *de faire circuler des* Billets de l'Echiquier *pour la somme de* 500 *mille Liv. St. à 3 pour cent d'intérêt*; ce qui fut résolu sur le champ. Dans une autre Assemblée générale du 26 de SEPTEMBRE, il fut résolu, *Que le* Dividende *pour la demi-année échéant à la* Saint-Michel *seroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 23 d'Octobre*. Le 14 d'OCTOBRE, on remit à la *Banque* une grande quantité d'Or arrivé de *La Jamaïque* à bord d'un Vaisseau de guerre.

Or venu de Lisbone & de La Jamaïque; Autre pris sur un Vaisseau Espagnol. 6, 13, 22 Avril. Officiers. 23, 24 Avril. Or venu de Lisbone. 8 Août. Circulation de Billets de l'Echiquier. 29 Août. Dividende, 26 Septembre. Or venu de La Jamaïque. 14 Octobre.

Comp. d'Afrique. Election des Officiers. 31 Janvier. Le 31 de JANVIER, la COMPAGNIE ROÏALE D'AFRIQUE, élut le *Roi* Gouverneur; le Chevalier-Baronet *Bibye-Lake*, Sous-Gouverneur; & le S. *Charles-Hayes*, Député-Gouverneur.

Comp. de Russie. Gouverneur élu. 15 Mars. Le 15 de MARS, la COMPAGNIE DE RUSSIE choisit de nouveau le S. *Jean Thompson* pour Gouverneur pendant l'année suivante.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNÉE MDCCXLIII.

Comp. des Indes-Orientales. Vaisseaux frétés. 11 Janvier.

Le 11 de JANVIER, les Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES prirent au service de la Compagnie 2 Vaisseaux qui, joints à ceux qu'ils avoient arrêtés vers la fin de l'année précèdente, en faisoient 15 pour cette saison. Le 21 de FEVRIER, ils déclarèrent à la *Douane* 155 mille Onces d'Argent en espèces étrangères & 600 en Lingots d'Or, pour les envoïer aux *Indes-Orientales*. Le 13 & le 21 de MARS, ils déclarèrent de même, d'abord 183 mille Onces d'Argent, ensuite 326 mille Onces. Ils en déclarèrent encore 220 mille Onces, le 5 d'AVRIL; & 49 mille Onces, le 11. Le 17, la *Compagnie* fit l'Election de ses 24 Directeurs, dont il n'y eut que 5 de nouveaux. Dans une Assemblée générale du 4 de JUILLET, il fut résolu, *Que l'on donneroit à* Noël *de cette année* 4 *pour cent pour le* Dividende *de la demi-année, qui seroit alors échue; & que l'on autoriseroit les Directeurs à faire construire des Vaisseaux pour le compte de la Compagnie.* Le 19, les Directeurs prirent un Vaisseau au service de la Compagnie. Ils en arrêtèrent 10 autres le 24 de SEPTEMBRE. Ils déclarèrent à la *Douane* pour les *Indes-Orientales*, le 31 d'OCTOBRE, 17 mille 440 Onces d'Argent; & le 21 de Novembre, 193 mille Onces, tant en espèces étrangères, qu'en Argent non monnoïé. Le 24 de Décembre, ils en déclarèrent 93 mille Onces.

Argent pour les Indes-Orientales. 12, 21 Fevrier, 21 Mars; 5, 11 Avril.

Election des Directeurs. 17 Avril.

Dividende; Permission aux Directeurs de faire construire des Vaisseaux. 14 Juillet.

Vaisseaux frétés. 19 Juillet; 24 Septembre.

Argent pour les Indes-Orientales. 31 Octobre; 24 Décembre.

Comp. du Sud. Dividende; Apurement des Comtes du S. Knigth. 7, 14 Janvier.

La COMPAGNIE DE LA MER DU SUD tint, le 7 de JANVIER une Assemblée générale dans laquelle il fut résolu, *Que le* Dividende *pour la demi-année échue à* Noël *précèdent seroit d'un & 3 quarts pour cent.* Il fut ensuite proposé *d'accepter les offres faites à la Compagnie de la part du S.* Knigth, *pour l'apurement de ses Comtes.* Après des débats de plus de deux heures, la Proposition passa à la très grande pluralité des voix: mais sur la réquisition de quelques Intéressés qui demandèrent un Scrutin, l'Assemblée fut continuée au 14. Ce jour là la Proposition aiant été faite, *Que le S.* Knigth, *en paiant la somme de 100 mille Livres St. dans trois mois, seroit déchargé de toutes les demandes formées contre lui;* les débats recommencèrent & durèrent jusqu'à 6 heures du soir. Après quoi l'on recueillit les voix. Il s'en trouva 410 pour la Proposition, & 247 contre. Dans une Assemblée générale du 1 d'AOUT, le *Dividende* pour la demi-année échue à la *Saint-Jean* fut fixé comme il l'avoit été, pour la demi-année précèdente & déclaré paiable le 20 d'Août.

Dividende. 1 Août.

V. COLONIES. *Antilles.* Vaisseaux Anglois pris par les Armateurs Espagnols. Avril.

V. Dans le mois d'AVRIL, les *Armateurs Espagnols*, qui croisoient aux environs des ANTILLES ou *Iles-sous-le-Vent*, prirent plusieurs *Navires Anglois* allant de l'*Amérique-Septentrionale* aux *Iles-Occidentales*, & les conduisirent à *La Guadeloupe.* Les *Anglois* prétendirent que ces Armateurs étoient des *François* aiant Commission de *Roi d'Espagne.* En MAI, un *Vaisseau de Guerre Anglois* s'empara dans les mêmes parages d'un *Armateur Espagnol* de 20 Canons & de 140 Hommes d'Equipage, qu'il conduisit à la *La Barbade.*

Armateur Espagnol pris. Mai.

La Barbade. Habitans qui se préparent à quitter cette Ile. Juin.

Vers le mois de JUIN, plusieurs des principaux Habitans de LA BARBADE, sur le bruit qui courut que l'on avoit dessein en *Angleterre* d'augmenter les Droits sur le Sucre, se disposèrent à quiter cette Ile, pour aller former des Etablissemens dans la partie du Continent méridional appartenant aux *Hollandois*.

Saint-Christophle. Prises sur les Espagnols. Juillet, Août, Septembre.

Dans les mois de JUILLET & d'AOUT, un *Armateur Anglois* de l'Ile de SAINT-CHRISTOPHLE s'empara de huit *Bâtimens Espagnols*, dont un étoit estimé 30 mille Livres Sterling. Dans le mois de SEPTEMBRE, un autre *Armateur Anglois* conduisit dans cette Ile une *Chaloupe Espagnole*, dont la charge consistoit en 40 mille Dollars & plus de 50 Tonneaux de Cacao, de la Cochenille, du Quinquina, &c.

Baie de Honduras. Vaisseau Anglois pris. Fevrier.

Dans le courant de FEVRIER, un *Navire Anglois*, venant de la Baie de HONDURAS, fut pris par un *Armateur Espagnol* & conduit à *La Havane*.

Virginie. Armateur Espagnol pris. 8 Août.

Le 8 d'AOUT, un *Vaisseau de guerre Anglois*, dont le poste étoit à LA VIRGINIE, amena dans cette Ile un *Armateur Espagnol* de 20 Canons, de 20 Pierriers & de 75 Hommes d'Equipage. Quelques jours auparavant, cet Armateur s'étoit emparé d'un Navire de la *Nouvelle Angleterre*, dont il avoit retenu sur son bord le Capitaine & l'Equipage.

Antigoa. Troubles. Juin.

Dans le mois de JUIN, il y eut de grands différens entre les Habitans de l'Ile d'ANTIGOA & les Commandans des Vaisseaux de guerre. Les Habitans avoient armé un Bâtiment pour veiller, en l'absence des Vaisseaux de guerre, à la garde de leur Ile, & se mètre en état d'empêcher les *Espagnols* d'y faire une décente. Au retour des Vaisseaux de guerre, les Capitaines voulurent enlever l'Equipage de ce Navire pour le distribuer sur leurs Bords. Les Habitans refusèrent d'y consentir. Il y eut même à ce sujet une espèce de combat, dans lequel il y eut deux Hommes tués.

Saint Kitt. Vaisseau François pris. Juin.

En JUIN, deux *Armateurs Anglois* de SAINT-KITT s'emparèrent d'un *Vaisseau François* allant à *La Vieille-Espagne*, dont la charge étoit si riche, que l'on offroit, disoit-on, à chaque Matelot 250 Pistoles de sa part.

Nouvelle-Yorck. Prises Espagnoles & Françoises. Juin.

Dans le même mois de JUIN, un Vaisseau revint à LA NOUVELLE-YORCK, après avoir pris dans sa course un *Brigantin Espagnol* chargé de Papier & de Vin de Canarie, qu'il ramenoit; une Chaloupe de la même Nation qu'il avoit envoïé à *Antigoa*, & un *Vaisseau François*, chargé de Provisions, d'Armes, de Poudre, &c, qu'il avoit fait conduire à *La Jamaïque*, afin qu'il y fut déclaré de bonne prise. A peu près dans le même tems, deux Armateurs de *La Nouvelle-Yorck*, y revinrent avec deux *Brigantins Espagnols*, dont ils s'étoient emparés le 8 de MAI, à la vue de *La Verra-Crux*. Leur charge consistoit en Poudre, Cacao, Cuirs tannés & autres Marchandises avec 10 à 12 mille Pièces de Huit.

ANNÉE MDCCXLIII.

Dans les derniers jours de MARS, un Armateur de RHODE-ISLAND conduisit à l'Ile de la *Providence* une *Chaloupe Espagnole*, dont la charge étoit estimée 30 mille Pièces de Huit. Dans les derniers jours de JUIN, le Capitaine *Wimble*, Armateur de la même Colonie de *Rhode-Island*, amena dans cette Ile trois *Navires Espagnols*. Dans le mois de JUILLET, un autre Armateur de la même Colonie conduisit à *Boston* une *Chaloupe Espagnole* richement chargée, qu'il avoit prise comme elle faisoit route de *La Vera-Cruz* à *Cadix*. Un quatrième Armateur de *Rhode-Island* y conduisit, au mois de SEPTEMBRE, une *Chaloupe Espagnole* aiant 40 Hommes d'Equipage, qu'il avoit prise, allant de *Saint-Augustin* à *La Havane*.

Rhode Island. Prise sur les Espagnols. Juin; Septembre.

Dans les premiers jours de JANVIER, deux *Armateurs Anglois* de PHILADELPHIE, s'emparèrent d'un Vaisseau de Regitre allant à *La Havane*, chargé de Marchandises appartenant à la *Compagnie de Biscaie*; & d'un Bâtiment allant à *La Vera-Cruz*, avec 600 Barriques de Vin & 30 Tonneaux de Vif-Argent à bord. Ils les conduisirent à l'Ile de *La Providence*. Dans le même tems, un Vaisseau de *Philadelphie* faisant route pour *Surinam* fut pris par les *Espagnols* & conduit à *Porto-Rico*. Dans le mois de FEVRIER, le Vaisseau de Regitre, dont on vient de parler, fut racheté, moiennant 30 mille Liv. St., pour le Gouverneur de *La Havane*, à qui les *Armateurs Anglois* offrirent de rendre leur autre Prise pour 70 mille Pièces de Huit. Par une suite du même accord, les *Prisoniers Espagnols* furent envoiés à *La Havane* pour être échangés contre des *Prisoniers Anglois*. Le 9 d'OCTOBRE, un Armateur de la même Colonie, y conduisit un *Navire Espagnol* aiant à bord 160 Tonneaux de Cacao, quelque Cochenille & 10 mille Pièces de Huit.

Philadelphie. Prises Espagnoles, & Angloises. Janvier. Prises Espagnoles rachetées par le Gouverneur de La Havane; Echange des Prisoniers. Fevrier. Autre Prise Espagnole. 9 Octobre.

Dans le mois de MARS, un Brigantin de la NOUVELLE-ANGLETERRE fut pris à 25 lieues de l'Ile de *La Bermude*, par trois *Armateurs Espagnols* de *La Havane*. A la fin de JUIN, un *Armateur Anglois* de cette Colonie conduisit à *Boston* un *Navire Hollandois* & deux *Navires Espagnols* richement chargés, dont il s'étoit emparé dans sa course. Le 17 de SEPTEMBRE, on expédia des ordres en *Angleterre*, pour faire embarquer au plustôt 500 Hommes de Marine, destinés à servir de Garnison à la Ville d'*Annapolis* dans la *Nouvelle-Angleterre*. Le 4 d'OCTOBRE, on fréta à *Londres* un Navire Marchand pour aller incessament sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre, porter des Provisions à la même Colonie. Vers la fin du même mois ou le commencement du suivant, il y eut dans ce Païs un violent Ouragant qui détruisit plusieurs Magasins, fit périr 12 Bâtimens sur la Côte, & endommagea beaucoup le Vaisseau de guerre & les Navires Marchands qui étoient dans le Port de *Boston*. Le dommage causé par cet Ouragan fut estimé plus de 100 mille Livres Sterling.

Nouvelle-Angleterre. Prise Angloise. Mars. Prises Hollandoises & Espagnoles. Juin. Troupes pour Annapolis. 17 Septembre. Provisions. 4 Octobre. Tempête. Octobre.

Le 3 de JANVIER, on embarqua à *Londres* deux Compagnies des Troupes de la Marine, pour LA JAMAÏQUE. Le 24, la Flote Marchan-

La Jamaïque. Troupes pour cette Colonie.

3 Janvier. Retour de la Flote Marchande. 24 Janvier. Nouvel établissement dans la Baie de Honduras

de de cette Ile rentra dans les Ports d'*Angleterre* avec plusieurs Bâtimens de transport, qui ramenoient une partie des Troupes de la Marine, qui avoient servi pour les différentes Expéditions de l'Amiral *Vernon*. Il n'étoit resté de ces Troupes à *La Jamaïque* que deux Régimens, dont on avoit envoïé trois Compagnies pour défendre le nouvel Etablissement, que l'on formoit dans l'Ile de *Rastan* située à l'Embouchure de la Baie de *Honduras*. Le 9 de FEVRIER, un Vaisseau de guerre conduisit à *Port-Roïal* deux *Bâtimens Espagnols* pris à la Hauteur de *Cartagène*, comme ils venoient de *Porto-Bello*. L'un étoit chargé de Sel; & l'autre, de Cacao & de Quinquina. Le 12, un autre Vaisseau de guerre y conduisit une *Polaque Espagnole* prise, en allant de *Cadix* à *La Vera-Cruz*. Sa charge consistoit en Vif-Argent. Aux environs de ce jour, une Chaloupe armée en guerre, reprit sur la route de *La Havane* un *Brigantin Anglois*, que les *Espagnols* avoient pris l'année précèdente. Il étoit monté de 25 Hommes commandés par un Lieutenant. Au commencement de MARS, un Vaisseau de guerre amena dans le même Port deux *Navires Espagnols*, chargés de munitions de guerre pour *Cartagène*. Dans le mois d'AVRIL, deux Vaisseaux de guerre amenèrent à *Port-Roïal* deux *Navires Espagnols*, dont l'un du Port de 200 Tonneaux, de 12 Canons & de 70 Hommes d'équipage, alloit, avec une charge estimée 100 mille Livres Sterling, de *Cadix* à *La Vera-Cruz*; & l'autre, chargé de Cacao & de 4 mille Pièces de Huit, alloit de *La Vera-Cruz* à *La Havane*. Un autre Vaisseau de guerre parti de *La Jamaïque* fit d'abord plusieurs Prises peu considérables; ensuite il s'empara de deux gros *Armateurs Espagnols*, qu'il fit conduire à *Saint-Kitt*; & depuis au Sud de *La Gayra*, d'un Navire de 400 Tonneaux chargé de Cacao, de Cuirs, de Suif & de quelque Argent, avec lequel il se rendit à *Port-Roïal*. Les *Espagnols* de leur côté s'emparèrent d'un *Navire Anglois*, qu'ils conduisirent à *Porto-Rico*; de deux autres qu'ils rencontrèrent à la Hauteur de *La Virginie*, & dont l'un alloit de *La Barbade* à *La Caroline-Méridionale*, & l'autre de *Boston* à *Mary-Land*. Dans les derniers jours de JUIN, un Vaisseau de guerre revint à *Port-Roïal* avec 10 mille Piastres qu'il avoit enlevées d'un *Vaisseau Espagnol*. L'Allége de ce même Vaisseau de guerre s'étoit emparé d'un *Armateur Espagnol* de 4 Pièces de Canon & de 65 Hommes d'Equipage. Un autre Vaisseau de guerre revint pareillement avec un gros Navire qu'il avoit pris à quelque distance de *Cartagène*. Ce Navire étoit monté de 18 Canons & de 20 Pierriers, & portoit à bord 200 Persones non compris 57 Ecclésiastiques : mais aiant échoué sur la Côte, tous les Prisoniers s'étoient sauvés. En AOUT; un autre Vaisseau de guerre sorti de *Port-Roïal* prit un *Navire Espagnol* chargé de Cacao, de Cochenille & de 4 mille Pièces de Huit; & une Chaloupe chargée de Poudre & d'autres Munitions pour *Cartagène*. En SEPTEMBRE, un *Navire Anglois* dans la *Rivière-Noire*

Prises Espagnoles. 9, 12 Février, &c.

Prises Espagnoles. Mars.

Prises Espagnoles & Angloises. Avril.

Prises Espagnoles. Juin.

Prises Espagnoles. Août.

Prises Angloise

de *La Jamaïque*, enleva un *Armateur Espagnol*, qui s'étoit emparé quelques jours auparavant d'un Vaisseau parti de *La Jamaïque* pour *Liverpole*. Dans le même tems, un Vaisseau de guerre amena à *Port-Roïal* un *Armateur Espagnol* de 24 Canons, 20 Pierriers & 150 Hommes d'Equipage. Il l'avoit pris à la Hauteur de l'Ile de Cuba. Cet Armateur avoit depuis longtems infesté ces Parages & causé beaucoup de tort au Commerce des *Anglois*. Le 18 d'OCTOBRE, un Régiment revenu depuis quelques jours de *La Jamaïque* à bord d'un Vaisseau de guerre, arriva à *Londres*. Lorsqu'il étoit parti d'*Angleterre* en 1740, il étoit de mille Hommes, & se trouvoit alors réduit à 96. Le reste avoit péri dans différentes Expéditions ou par des maladies.

& Espagnols. Septembre.

Retour d'un Régiment de Marine. 18 Octobre.

En MARS, un *Brigantin Anglois* revint à *Charles-Town* dans LA CAROLINE-ME'RIDIONALE avec deux *Bâtimens Espagnols*, dont l'un étoit un Armateur qui, depuis le commencement de la Guerre, s'étoit emparé de plusieurs *Vaisseaux Anglois*. On apprit par ce Brigantin qu'il y avoit à *La Havane* 4 Vaisseaux de ligne prêts à mètre à la voile. Dans le Commencement de ce mois, le Général *Oglethorpe*, Gouverneur de *La Georgie*, fit à *Frédérica* les préparatifs d'une Expédition secrette contre les *Espagnols*, pour laquelle il vouloit partir incessament avec quelques Troupes règlées & des Milices du Païs. Avant la fin du mois, il fit une dêcente dans *La Floride*. Les *Indiens*, qu'il avoit détachés, s'étant avancés, sans être apperçus, attaquèrent un Corps d'*Espagnols* qu'ils rencontrèrent. Ils en tuèrent plus de 40 & firent plusieurs Prisoniers. Ensuite, le Général, aiant continué sa marche, apprit que les *Espagnols*, quoique supérieurs en nombre, s'étoient retirés précipitament dans *Saint-Augustin*. Il les suivit & se présenta devant la Place avec peu de monde, espérant attirer les Ennemis dans une embuscade, mais il ne put y réussir. En JUIN, un Vaisseau de guerre conduisit à *Charles-Town* trois *Bâtimens Espagnols*. Il avoit tenté de prendre un Armateur de 155 Hommes d'Equipage, & l'avoit forcé de se faire échouer. Dans le même mois, on leva en *Ecosse* & dans le Païs de *Galles* 700 Hommes pour les envoïer avec leurs Familles renforcer la Colonie de *La Georgie*. Dans le même mois encore, on fut instruit à *Boston* que les *Espagnols* de *Saint-Augustin*, aiant reçu un renfort de 3 mille Hommes, se disposoient à faire une nouvelle invasion dans *La Georgie* & dans *La Caroline-Méridionale*. Sur le champ, on leva 800 Hommes à *Boston* pour les faire aller au secours de *La Georgie*; & les ordres furent envoïés dans la *Caroline-Septentrionale*, d'en faire partir le plus de Troupes, qu'il seroit possible, pour le même sujet. Ce fut dans ces circonstances que le Général *Oglethorpe*, que les besoins de sa Colonie appelloient en *Europe*, s'embarqua pour revenir en *Angleterre*, où il arriva le 7 d'OCTOBRE. Le 13 de NOVEMBRE, accompagné de quelques Députés des Marchands de *La Georgie*, il se rendit au Bureau des *Commis-*

La Caroline-Méridionale & La Nouvelle Georgie. Prises Espagnoles. Mars.

Dêcente des Anglois de la Georgie dans la Floride. Mars.

Prise Espagnole. Juin.

Nouveaux Habitans pour La Georgie. Juin.

Alarme dans La Caroline-Méridionale & dans La Georgie. Juin.

Le Général Oglethorpe revient en Angleterre. 7 Octobre.

Demande qu'il fait à la Trésorerie.

25 Novembre. *saires de la Trésorerie* pour solliciter le rembourſement des avances que ces Marchands avoient faites, l'année précèdente, pour la défenſe des Etats du *Roi* en *Amérique*, contre l'invaſion des *Eſpagnols*.

VI. GUERRE En Amérique. Expédition malheureuſe contre le Fort de La Guerra. 18 Fevrier, &c. 2 Mars.

VI LES Exploits des *Anglois* en *Amérique* ne furent pas cette année des plus brillans. Le 18 de Février, le Chef d'Eſcadre *Knowles* partit d'*Antigoa* avec une Eſcadre de 12 Vaiſſeaux de guerre, une Galiote à Bombes & 8 autres Bâtimens portant des Troupes de Débarquement, pour aller tenter quelque Expédition ſur la Côte des *Caraques*. Par des Lettres écrites de *Curaçao* le 29 d'Avril & reçues à *Londres* le 11 de Juin, ce Chef d'Eſcadre informa les Commiſſaires de l'Amirauté du ſuccès de ſon entrepriſe. Il leur manda; *Qu'en conſequence des réſolutions priſes dans un Conſeil de Guerre, il étoit allé à* La Guerra *pour tâcher de s'emparer de cette Place & des Vaiſſeaux qui y étoient à la Rade : Que le 2 de Mars, le Vaiſſeau de guerre le* Burford *avoit commencé l'attaque, & que toute l'Eſcadre, aiant jeté l'Ancre près de la Ville, l'avoit canonée avec beaucoup de vivacité ; mais que, le Vaiſſeau le* Burford *aiant reçu pluſieurs coups de Canon à fleur d'eau, & aiant eu ſes cables coupés, il avoit quité la ligne; & qu'aiant dérivé ſur le* Norwich, *il l'avoit obligé, ainſi que le Vaiſſeau* l'Eltham *de la quiter auſſi : Que ces trois Vaiſſeaux avoient été emportés beaucoup au-deſſous du Vent par la force des Courans : Que ce contretems n'avoit pas empêché cependant le reſte de l'Eſcadre de continuer de canoner la Place ; & qu'une Bombe qui étoit tombée du côté de la Montagne ſur une Baterie des* Eſpagnols, *avoit fait ſauter en l'air le Magaſin de cette Baterie : Que la nuit, qui étoit ſurvenue, avoit mis le Chef d'Eſcadre* Knowles *dans la néceſſité d'interrompre l'attaque: Qu'il ne l'avoit pas recommencée le lendemain, parce que la pluſpart des Vaiſſeaux qui lui reſtoient avoient été fort maltraités, & parce qu'il n'avoit pu être rejoint par ceux qui s'étoient ſeparés de lui le jour précèdent : Qu'il avoit croiſé pluſieurs jours à la hauteur de la Côte, en les attendant ; mais qu'aiant appris qu'ils avoient relâché à* Curaçao, *il les y avoit ſuivis & qu'il y étoit arrivé le 15 de Mars.* On apprit de l'Equipage d'un *Vaiſſeau Hollandois* par lequel ces Lettres avoient été apportées, qu'à l'attaque *La Guerra* il y avoit eu 29 Hommes tués & 80 bleſſés ſur le Vaiſſeau le *Soffolck*, 24 tués & 50 bleſſés ſur le *Burford*, 13 tués & 71 bleſſés ſur l'*Aſſiſtance*, 14 tués & 55 bleſſés ſur l'*Eltham*, 1 tué & 11 bleſſés ſur le *Norwich*, 50 tués & 15 bleſſés ſur l'*Avis*, 6 tués & 24 bleſſés ſur le *Scarborough*; & que ces Vaiſſeaux avoient reçu, le premier 146 coups de Canon, le ſecond 94, le troiſième 54, le quatrième 41 & les autres enſemble 107.

Expédition contre Porto-Cavallo.

Ce mauvais ſuccès ne découragea point le Chef d'Eſcadre *Knowles*; & dans le mois de Juin, le Capitaine *Tyrrel* Commandant d'une Galiote à Bombes arriva à *Londres*, avec des Lettres de ce Chef d'Eſcadre pour les Seigneurs de l'Amirauté. Il l'avoit quité le 21 du mois précèdent à 45 lieues

au Nord-Oueſt de *Porto-Rico*, comme il faiſoit route avec ſon Eſcadre pour retourner à *La Jamaïque*. On tira de ces Lettres le détail ſuivant, que je copie, tel que je trouve, ſuivant le droit que je m'en ſuis arrogé. *Le Chef d'Eſcadre* Knowles *aiant fait réparer le mieux qu'il lui étoit poſſible, le dommage cauſé aux Vaiſſeaux de ſon Eſcadre dans l'attaque de* La Guerra, *fit voile de* Curaçao *le 31 du mois de Mars, ſe propoſant d'aller attaquer* Porto-Cavallo, *mais la force des Courans l'empêcha d'arriver avant le 26 du mois ſuivant dans les environs de cette Place. Il jeta l'Ancre un peu à l'Eſt ſous les Quais de* Barbara, *& aiant examiné la ſituation du lieu, il découvrit 3 Galères & 12 petits Bâtimens dans le fond du Port, hors de la portée du Canon, 2 Vaiſſeaux de guerre, l'un de 60 & l'autre de 40 Canons amarés enſemble à terre; & que l'entrée du Port étoit fermée par une Chaine, attachée d'un côté au Château, & de l'autre à la Poupe d'un Vaiſſeau, qui étoit en travers; ainſi que par une autre Chaine, qui s'étendoit depuis la Proue de ce Bâtiment, juſqu'à la Côte oppoſée au Château. Les* Eſpagnols *avoient placé là ce Vaiſſeau dans le deſſein de le couler à fond, pour rendre impraticable l'entrée du Port, ſi les* Anglois *vouloient la tenter. Ils avoient établi 3 fortes Bateries vis-à-vis le Château; & il y avoit outre cela ſur la pointe baſſe deux autres Bateries, l'une de 12 & l'autre de 7 Canons. Le Chef d'Eſcadre* Knowles *aiant reconnu qu'elles pouvoient être canonées, & qu'il ne ſeroit pas difficile de s'en rendre Maître; & jugeant que, ſi on y réuſſiſſoit, on pourroit ſe ſervir des deux dernières contre le Château, il fit avancer deux Vaiſſeaux pour canoner ces Bateries, qui répondirent pendant pluſieurs heures par un feu très vif à celui des Bâtimens. Sur le ſoir, le feu ceſſa de part & d'autre, & le Chef d'Eſcadre* Knowles *fit débarquer ſous les Ordres du S.* Lucas, *Major, toutes les Troupes de Marine avec les Volontaires, un Détachement du Régiment de* Dalzell, *& 400 Matelots; ce qui compoſoit en tout 1200 Hommes avec ordre d'attaquer les Troupes, qui gardoient les Bateries. Aiant ſuivi le long du Rivage dans ſa Chaloupe les Troupes, qui étoient dêcendues à terre, il vit à onze heures du ſoir leur Avant-Garde aux mains avec les Ennemis. Peu après il entendit quelques coups de Canon, & il apperçut auſſitôt les Troupes de Débarquement, qui revenoient précipitament & en déſordre, & qui regagnèrent leurs Chaloupes, ſans qu'on pût les retenir. Le 4 du mois de Mai, en conſéquence d'une réſolution priſe dans un Conſeil de Guerre, le Chef d'Eſcadre* Knowles *aiant fait ſes diſpoſitions pour attaquer en même tems le Château & les Bateries avec tous les Vaiſſeaux & toutes les Troupes; les Vaiſſeaux l'*Aſſiſtance, *le* Burford, *le* Suffolck *& le* Norwich *commencèrent à canoner le Château, pendant que les Vaiſſeaux le* Scarborough; *le* Lively *& l'*Eltham *canonèrent les Bateries, & le feu dura de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté, depuis midi juſqu'à 9 heures du ſoir. Celui des Ennemis redoubla, lorſque la nuit fut venue, & il cauſa beaucoup plus de mal aux* Anglois *que pendant le jour. Quelques-uns des Vaiſſeaux de l'Eſcadre aiant conſumé toutes leurs Munitions, & la pluſpart étant ſi maltraités dans leurs Mâts, & dans leurs Agrès, qu'à peine on pouvoit y*

mètre une Voile; le Chef de l'Escadre Knowles *donna le signal de la retraite; & alla jeter l'Ancre hors de la portée du Canon de la Place & du Port. Le lendemain l'Escadre retourna mouiller sous les Quais de* Barbara, *& elle y fut rejointe le soir par le Vaisseau* l'Avis, *qui en avoit été separé trois jours après qu'elle avoit fait voile de* Curaçao. *Le Chef de l'Escadre* Knowles *tint le 8 du mois un Conseil de Guerre, dans lequel il fut résolu que l'Escadre n'étant plus en état de former aucune entreprise, & l'entrée du Port étant d'ailleurs impossible, parce que les* Espagnols *y avoient coulé à fond le Vaisseau, qu'ils y avoient mis en travers, on ne pouvoit prendre de parti plus sage que celui de se retirer. Ainsi ce Commandant après être convenu de l'échange des Prisoniers avec le Gouverneur de* Porto-Cavallo, *remit à la voile pour retourner à* La Jamaïque, *& il renvoïa les Vaisseaux de son Escadre dans leurs differens départemens.*

Les Matelots qui furent faits Prisoniers par les Espagnols *à la première attaque faite par les Troupes de Débarquement assurèrent, lorsqu'ils revinrent à leur bord, qu'il y avoit à* Porto-Cavallo *plus de 15 cens, tant Soldats, que Matelots, outre 4 mille* Indiens *armés, que le Gouverneur des* Caraques *y avoit envoïés, sur l'avis qu'il avoit reçu que la Place devoit être attaquée par les* ANGLOIS. Voilà ce qui se fit de plus considérable cette année en *Amérique*, où les *Espagnols* se tinrent constament sur la défensive, selon leur sistème de guerre contre les *Anglois*.

En Afrique. Entreprise des Anglois sur l'Ile de Gomera. Mai, Juin.

Une entreprise, que quelques *Vaisseaux Anglois* firent en *Afrique*, ne fut pas plus heureuse que les tentatives du Chef d'Escadre *Knowles*. Le 29 de Mai: les Sentinelles de la Côte Méridionale de l'Ile de *Gomera*, l'une des *Canaries* aiant découvert deux Vaisseaux de guerre avec une Frégate, en donnèrent avis à Don *Diègue Bueno*, Commandant des Milices & Gouverneur de l'Ile. Quelques heures après, ces Bâtimens s'approchèrent du Port, vis-à-vis duquel il croisèrent pendant le reste de la journée. Le lendemain ils s'avancèrent à la portée du Canon du Fort de *Buenpasso*: Quoiqu'ils portassent Pavillon de *France*, leurs différentes manœuvres aiant fait soupçoner qu'ils n'étoient pas *François*, le Commandant du Fort fit tirer un coup de Canon pour les obliger d'envoïer une Chaloupe à terre. Alors ils arborèrent *Pavillon Anglois*, entrèrent dans le Port & se mirent à canoner la Ville, le Fort principal & celui de *Buenpasso*, qui répondirent de leur côté par un feu continuel à celui des Ennemis. Le Canon du Fort principal causa beaucoup de dommage aux Agrès de ces trois Vaisseaux; une de leur Chaloupe fut mise en pièces par le Canon de la Ville, & la Frégate reçut un coup de Canon qui lui fit une voie d'eau. Malgré cela les *Anglois* continuèrent le jour suivant leur feu contre la Ville & les Forts; & le 1 de Juin sur le soir, leur Commandant envoïa dans une Chaloupe avec Pavillon Blanc Don *Nicolas Guaderrama Spinosa*, Habitant de l'Ile de *Fer* que les *Anglois* avoient fait prisonier quelques jours auparavant, comme il passoit de l'Isle de *Fer* à celle de *Ténérifle*. Cet *Espagnol* remit à

Don *Diègue Bueno* la Lettre suivante datée de la veille, laquelle par sa singularité mérite bien qu'on la rapporte ici.

CHARLES WYNDHAM, *par la Grace de Dieu, Capitaine & Commandant en chef de l'Escadre de l'Armée Navale du* ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Moi, Seigneur Commandant des trois Navires de guerre de Sa Majesté Britannique, *demande au Seigneur Gouverneur de* La Gomera, *la possession des deux Forts qui ont tiré des coups de Canons sur nous pendant l'espace de 24 heures; sinon, je les renverserai avec tout mon monde & mon artillerie, à ma satisfaction. Le Seigneur Gouverneur, dans la supposition que je fais qu'il accepte ma proposition, envoira pour l'usage des trois Navires de guerre 50 Pipes du meilleur Vin & la permission à son monde de fournir l'Escadre des Provisions nécessaires, lesquelles je m'engage de païer conformément à la coutume du Païs. Si ledit Seigneur est content de la proposition que je lui fais, en qualité de Seigneur Commandant, il expédiera une Chaloupe avec le Drapeau blanc, selon l'usage de la Guerre, pour marque d'une suspension d'Arme. En vertu de ce que dessus ledit Seigneur Commandant de Sa* Majesté Britannique *attend réponse dans une heure, faute de quoi il envoira à terre toutes ses Troupes de Marine & encore plus de monde de ses Forces, pour mètre le feu à la Ville & à ses Châteaux. D'ici le 31 Mai 1743.*

CHARLES WYNDHAM.

Le Gouverneur de *Gomera* fit sur le champ sa réponse au bas de la Lettre du *Commandant Anglois*. Elle étoit conçue en ces termes.

DIEGO BUENO, *Catholique Romain, Commandant de cette Ile, baise les mains au Seigneur Commandant*, Charles Wyndham, *& répond à ses propositions; Que pour ma Patrie, pour ma Loi & pour mon Roi je perdrai la vie; qu'ainsi le plus fort sera le victorieux. Dieu vous garde. Le 1 Juin 1743.*

DIEGO BUENO.

Le 3, le *Commandant Anglois* fit dêcendre à terre ses Troupes de débarquement: mais les Milices avec lesquelles Don *Diègue Bueno* s'étoit enfermé dans la Ville, étant sorties, les attaquèrent avec tant de vivacité, qu'elles les mirent en fuite; &, les aiant poursuivies jusques sur le bord de la Mer, elles les obligèrent de rentrer précipitament dans leurs Chaloupes & de regagner leurs Vaisseaux. Ce mauvais succès rabaissa tellement la fierté du Capitaine *Wyndham*, qu'il remit à la voile après avoir fait deux décharges de toute l'Artillerie de ses trois Vaisseaux, chargée à Cartouches,

auxquelles la Ville & les Forts répondirent. Les *Anglois* eurent un grand nombre de Soldats & de Matelots tués ou blessés, & leur Commandant courut risque d'être emporté d'un Boulet de Canon. Les *Espagnols* perdirent peu de monde. Tous les Habitans de l'Ile donnèrent en cette occasion des marques de leur zèle pour le service du *Roi d'Espagne* & pour l'honneur de la Nation. On loua l'intrépidité des Milices ainsi que le courage & l'habileté de Don *Diègue Bueno*, qui, n'aiant jamais rempli d'autre Emploi militaire, que celui de Commandant de ces mêmes Milices, se porta par tout où le danger étoit le plus grand, & fit toutes ses dispositions comme un Officier formé par une longue expérience.

Il est tems de voir ce qui se fit cette année en *Europe*. Commençons par l'*Italie*.

Guerre en Italie.

Le Comte de Gages a ordre de passer le Panaro. Janvier.

Il se met en marche. 1, 2 Février.

On se rappellera sans peine en quelle position les Armées étoient dans ce Païs à la fin de l'année précèdente. Au mois de Janvier de celle-ci, le Comte de *Gages* reçut d'*Espagne* des ordres précis de passer le *Panaro*, pour attaquer l'Armée des Alliés. En conséquence, il rassembla ses Troupes près de *Bologne*; & le 1 de Février, il fit défiler un Corps de Miquelets & de Hussards, du côté de *Modène* & de *Castel-San-Giovanni*. Le lendemain dès les 4 heures du matin, il se mit en marche avec le reste de l'Armée.

Il passe le Panaro. 5 Février.

La nuit du 4 au 5, il passa le *Panaro* sur deux Ponts, après avoir mis en fuite un détachement d'*Autrichiens*, qui vouloit lui disputer le passage; & se rendit maître de *Final*, & de *Campo-Santo*. Quoiqu'il eût pris des mesures pour tenir sa marche secrette, les Généraux des Alliés ne laissèrent pas d'en être informés à tems. Ils tirèrent une partie de leurs Troupes de leurs Quartiers, & marchèrent pour s'opposer aux *Espagnols*.

Les deux Armées se trouvent en présence. 8 Fevrier. Bataille de Campo-Santo.

Le 8, les deux Armées se trouvèrent en présence auprès de *Campo-Santo*. Le Comte de *Gages*, qui s'étoit mis en bataille dès la pointe du jour, fit d'abord deux tentatives inutiles pour engager l'Action. Enfin, on en vint aux mains vers les deux heures après midi. Le Combat dura plus de 12 heures, & fut très opiniâtre. Les deux Partis s'attribuèrent la victoire:

Les Espagnols repassent le Panaro. 9 Fevrier.

les *Espagnols* cependant restèrent maîtres du champ de Bataille & ne repassèrent le *Panaro* que le lendemain. Il y eût de part & d'autre environ 10 mille Hommes tués ou faits Prisoniers: mais si les *Espagnols* gagnèrent réellement la Victoire, ils n'en retirèrent aucun fruit. Leur Armée considérablement affoiblie, & ne pouvant recevoir aucun renfort ni par terre,

Ils se retirent dans la Romagne; Détachement des Autrichiens batu. Mars.

ni par mer, fut hors d'état de rien entreprendre; & sur la fin du mois de Mars, elle rentra dans la *Romagne*. Alors le Comte de *Traun* revint dans le *Bolonois* & fit attaquer l'Arrière-garde des *Espagnols* par un Corps de 2 mille Hommes de *Cavalerie Autrichiène*: mais le Duc d'*Atrisco* à la tête de 400 Chevaux & de quelques Miquelets repoussa cette Cavalerie, la mit en fuite, & lui fit plusieurs Prisoniers. Les *Autrichiens* laissèrent quelques morts sur la place, & firent conduirent à *Bologne* un grand nombre de

Chariots

Le Duc de Modène fait Généralissime des Troupes Espagnoles, en prend le Commandement. 9 Mai.

Chariots remplis de leurs blessés. Ce fut après cette Action que le *Roi d'Espagne* aiant déclaré le *Duc de Modène* Généralissime de son Armée en *Italie*, ce Prince en prit le commandement le 9 de Mai. Peu de tems après, il y joignit 4 ou 5 mille Hommes, tant de ses propres Troupes, que de quelques levées que de gros engagemens rendirent très aisées à faire. L'*Armée Espagnole* se trouvant aussi forte par là, qu'elle l'étoit avant la Bataille de *Campo-Santo*, se vit en état de former de nouvelles entreprises. On s'attendoit d'autant plus qu'elle tenteroit de se procurer quelques succès; qu'elle avoit à sa tête un Prince, que son intérêt engageoit, à la faire agir efficacement pour délivrer ses propres Etats des Garnisons du *Roi de Sardaigne*: mais comme on ne vouloit rien tenter qui ne fût en quelque sorte décisif, on en fut empêché par différens accidens qui se succédèrent rapidement les uns aux autres, & qui forcèrent de rester dans l'inaction.

Convoi d'Artillerie & de Munitions pour l'Armée Espagnole rendu inutile par l'Amiral Mattheus. Mai, &c. Juillet.

Un Convoi de 18 *Bâtimens Catalans* & *Majorcains* chargé d'Artillerie & de Munitions destinées pour l'*Armée Espagnole*, entrèrent vers la fin du mois de Mai dans le Port de *Gènes*. Ces Bâtimens, dont l'un étoit un Pinque armé en guerre, avoient trouvé le moïen de passer sans être apperçus de trois *Vaisseaux Anglois*, qui croisoient à la hauteur de *Gènes*, & qui n'avoient encore pu prendre que 3 ou 4 Tartanes chargés seulement de Sel & de quelques Marchandises de peu de valeur. Ces derniers furent bientôt informés de l'arrivée du *Convoi Espagnol*; & l'on ne tarda pas à voir entrer dans le Port deux autres *Vaisseaux de guerre Anglois*, dont leurs Commandans avoient ordre de s'opposer à ce que les Munitions & l'Artillerie du Convoi fussent conduites à l'*Armée d'Espagne*. Le Sénat se trouva dans un grand embaras, ne voulant désobliger ni les *Espagnols*, ni les *Anglois*. Pendant que le Sénat délibéroit, on vit au moment que l'on y songeoit le moins, l'Amiral *Matthews* se présenter le 12 de Juillet, devant le Port de *Gènes* avec une Escadre de 11 Vaisseaux, dont les trois principaux étoient de 90, de 80 & de 70 pièces de Canon, & deux étoient des Brûlots. On envoïa sur le champ 2 Galères de la République offrir leurs services à l'*Amiral*, s'il vouloit faire remorquer son Vaisseau dans le Port. Il refusa cette offre. Le soir, la Ville le salua de 21 coups de Canon, auxquels il ne répondit point, sous prétexte que son Pavillon étoit déja baissé. Le S. de *Vilates* Ministre d'*Angleterre* auprès du *Roi de Sardaigne* & le *Consul Anglois*, lesquels étant allés quelques jours auparavant joindre l'Amiral à *Vado*, étoient revenus sur son bord, débarquèrent quelque tems après, & le premier fut salué d'onze coups de Canon. On voulut savoir d'eux le sujet de l'arrivée de l'*Amiral*: mais ils répondirent, *Qu'ils avoient seulement appris de lui qu'il étoit chargé de quelques Ordres du* ROI *concernant la* RÉPUBLIQUE; & quelques instances qu'on leur fît, on ne put pas en tirer de plus grands ecclaircissemens. L'inquiétude qui s'étoit répandue dans toute la Ville, détermina le Gouvernement à faire fermer les Portes

beaucoup plustôt qu'à l'ordinaire. On travailla pendant toute la nuit à munir les Bateries; on monta les Canons qui n'étoient point sur leurs Affuts; & l'on garnit de Troupes tous les Postes & sur tout ceux du Faubourg de *Saint-Pierre d'Arène*. Le 13, au matin la Ville répéta son salut de 21 coups de Canon, & l'Escadre y répondit par un pareil nombre de coups. Ensuite on salua de 30 coups l'*Amiral*, qui ne répondit que par 29. Malgré cette différence dont on eût pu s'offenser, si l'on avoit eu des forces suffisantes pour tenir tête aux *Anglois*, l'inquiétude & l'alarme furent moins fortes que la veille. On s'attendoit que l'*Amiral* envoieroit faire part au Gouvernement du sujet de sa venue : mais on ne vit persone pendant toute la matinée. L'après midi, six Nobles, à la tête desquels étoit le Marquis *Augustin Grimaldi*, allèrent complimenter l'*Amiral* au nom du Sénat, & lui témoigner; *Que la* République *étoit remplie d'une vénération particulière pour Sa* Majesté Britannique *& qu'elle avoit pour M. l'*Amiral *toute la considération possible.* Il reçut les Députés très poliment & leur répondit; *Qu'il seroit toujours charmé de marquer sa considération envers la* République, *lorsqu'elle s'accorderoit avec les ordres & les intentions du* Roi *son Maître.* Il fit saluer les Députés de 11 coups de Canon à leur arrivée & de 13 quand ils s'en retournèrent. Une demi-heure après on lui porta le présent de la *République*, consistant en 4 Veaux, 6 grandes Cages pleines de Volailles, 14 Fromages de *Parme*, 24 Panniers de Jambons de *Corse*, 6 Corbeilles remplies de différens Légumes ou Fruits, 6 Caisses des Vins les plus rares d'*Italie* & 200 Livres de Glace. L'*Amiral* se montra très libéral envers ceux par qui ce présent fut apporté : mais ces frivoles complimens ne mètoient pas les *Génois* en état de n'avoir plus d'inquiétude. Le 14, le Marquis *Augustin Grimaldi* & le S. *François Brignolé* se rendirent à bord du Vaisseau de l'*Amiral*, pour lui demander les raisons qui l'avoient conduit devant leur Port, & pour lui déclarer; *Qu'ils étoient chargés de traiter avec lui sur les Affaires qui pouvoient être l'objet de sa venue.* Il leur répondit; *Que le* Roi *son Maître étoit extrêmement surpris & mécontent de ce que la* République, *au lieu d'observer une exacte Neutralité comme elle s'y étoit engagée, favorisoit ouvertement le* Roi d'Espagne, *en souffrant dans le Port de* Gènes 18 *Bâtimens venus de l'Ile de* Majorque *& chargés de Munitions & d'Artillerie, qui devoient être emploïées contre les Troupes de la* Reine de Hongrie *&* de Bohème *& contre celles du* Roi de Sardaigne, *l'un & l'autre Alliés de Sa* Majesté Britannique : *Qu'en conséquence, il demandoit que ces Bâtimens lui fussent remis avec tout ce qu'ils avoient à bord, pour être brûlés.* Les Députés demandèrent deux jours pour que le Sénat eût le tems de délibérer & de prendre une résolution. Le Sénat commença par refuser à l'*Amiral* ce qu'il demandoit; & le 15 & le 16, se passèrent en allées & venues sans qu'on pût convenir de quoique ce fût. Le 16 au soir, l'*Amiral* menaça *que s'il n'avoit pas satisfaction le lendemain, il brûleroit les* Bâtimens Espagnols *dans*

le Port. Il écrivit même aux différens Consuls qu'ils eussent à prendre soin que les Vaisseaux de leurs Nations ne fussent pas confondus avec ceux des *Espagnols*. Le Sénat, qui ne douta point que l'*Amiral* ne passât de la menace à l'effet, autorisa les deux Commissaires à signer le 17 au matin avec l'*Amiral* la *Convention* suivante.

D'AUTANT que son Excellence le Vice-Amiral Matthews, *Ministre Plénipotentiaire de Sa* Majesté Britannique *auprès des* Princes d'Italie *& Commandant en chef de ses Forces navales dans la* Méditerranée, *a fait les plus fortes & les plus pressantes remontrances au sujet de l'entrée qui a été accordée dans le* Port de Gènes *à 14 Shebèques qui sont venues des Ports d'*Espagne, *chargées d'Artillerie & de Poudre pour le service de Sa* Majesté Catholique, *comme aussi de la protection dont ces Bâtimens y jouissent; ce qui est d'un grand préjudice à Sa* Majesté Britannique *& à ses Alliés; & d'autant que ledit* Vice-Amiral *a déclaré que le* Roi *son Maître ne pouvoit regarder le séjour ultérieur de ladite Artillerie & desdites Munitions dans le susdit Port, que comme une Infraction de cette exacte & impartiale Neutralité que la* République de Gènes *s'est engagée d'observer avec toutes les Puissances à présent en guerre: la Sérénissime* République, *desirant également de faire de plus en plus connoître à Sa* Majesté Britannique *la sincérité de sa conduite & de ses intentions, & d'éloigner chaque motif de ce dangereux ressentiment que ledit* Vice-Amiral *a plus d'une fois menacé de mètre en exécution, & pour prévenir les terribles désordres qu'elle a raison d'en craindre, &, par le moïen de ses Magnifiques Patriciens les Seigneurs* Augustin Grimaldi *&* Jean-François Brignolé, *ses Députés, suffisamment autorisés pour cet effet, a consenti au projet préparé par ledit Vice-Amiral* Matthews, *dont voici les conditions: I. Que tout le Canon & l'Artillerie quelconques apportés des Ports d'*Espagne, *lesquels sont dans la* Barque *& les* 14 Shebèques Espagnols *à présent dans le Port de* Gènes, *seront tirés hors desdites Barques & Shebèques & immédiatement mis à bord des Vaisseaux neutres & transportés à* San-Bonifacio *dans le Roïaume de* Corse: *II Que toute la Poudre qui a été apportée par ladite Barque & lesdites Shebèques & qui est à présent à terre à* Gènes, *sera aussi mise à bord de Vaisseaux neutres & transportée en même tems que l'Artillerie audit* San-Bonifacio: *III. Que Son Excellence le Vice-Amiral* Matthews *donnera un Convoi suffisant de Vaisseaux pour la sureté dudit Embarquement & transport: IV. Qu'à l'arrivée dudit Embarquement à* San-Bonifacio, *l'Artillerie & la Poudre seront déposées dans le Château de cette Ville, en présence des Officiers que ledit* Vice-Amiral *nommera pour cet effet, comme aussi en présence d'un Officier ou Commissaire de la part d'*Espagne, *en cas que le Ministre de Sa* Majesté Catholique *résidant à* Gènes *le demande: V. Que la Sérénissime* République de Gènes *tiendra toujours une suffisante Garnison dans ladite Place, & qu'elle protègera & défendra ladite Artillerie & lesdites Munitions contre toutes Puissances quelconques qui entreprendront de les*

VI. GUERRE En Italie.

enlever de ladite Forteresse de San-Bonifacio, *autant qu'elle en sera capable, & en cas d'attaque ou sur le moindre soupçon de violence, la Sérénissime* République *s'engage à en donner immédiatement avis, soit par elle-même ou par quelqu'un de ses Officiers commandans en* Corse *au* Consul Anglois *résidant à* Gènes, *ainsi qu'audit* Vice-Amiral, *ou au Commandant de la Flote de Sa* Majesté Britannique *dans la Rade* d'Hières: *VI. Qu'on emploiera toute la diligence & l'expédition possible pour l'exécution dudit embarquement, & de la déposition de ladite Artillerie & desdites Munitions dans le Château de* San-Bonifacio, *où le tout restera entre les mains & sous le soin de la Sérénissime* République de Gènes, *jusqu'à ce que la présente Guerre en* Italie *soit terminée par une Paix définitive, sans qu'on en rende ou restitue aucune partie à Sa* Majesté Catholique *jusqu'à ce tems-là, sur quelque prétexte quelconque: VII. Qu'en considération desdites conditions, la Barque & les Shebèques, qui sont actuellement dans le Port de* Gènes, *auront une entière liberté d'en sortir dans quel tems & pour quelles Places elles jugeront à propos, sans qu'il soit permis à aucun des Vaisseaux du* Roi de la Grande-Bretagne, *sans le Commandement dudit* Vice-Amiral, *de les molester en aucune manière, ou de les suivre pendant l'espace de 24 heures après leur sortie du Port de* Gènes. *En foi de quoi les susdits Magnifiques Patriciens les Seigneurs* Augustin Grimaldi *&* Jean-François Brignolé, *Députés de la Sérénissime* République, *en vertu du Pouvoir dont ils sont revêtus pour cet effet, ont signé & scellé la présente* Convention, *dont un double sera aussi signé & scellé par le Susdit* Vice-Amiral *pour preuve qu'il l'accepte. Fait à bord du* Winchelsea *dans le Port de* Gènes, *&c.*

Le *Ministre Espagnol* résidant à *Gènes* fit ses Protestations contre cette *Convention;* & l'Amiral *Matthews*, satisfait de l'engagement que la *République* avoit contracté, remit à la voile le 23 de Juillet, pour retourner à la Rade d'*Hières*, laissant à *Gènes* deux Vaisseaux pour escorter le transport des Munitions & de l'Artillerie en question à *San-Bonifacio*, lequel s'exécuta la nuit du 9 au 10 d'Août, que le tout partit embarqué sur cinq Tartanes.

On ne sauroit disconvenir que les *Anglois* profitèrent très impérieusement en cette occasion de tout l'avantage que la supériorité de forces peut donner: mais on ne sauroit convenir qu'ils eussent un droit bien aquis de se plaindre que les *Gènois*, en recevant le *Convoi Espagnol* dans leur Port eussent enfraint la parfaite Neutralité, si l'on fait attention qu'il s'en faloit beaucoup que les *Anglois* eux-même ne l'observassent avec exactitude. On en peut juger par ces deux Faits arrivés peu de tems avant la venue de l'Amiral *Matthews*. Dans les derniers jours de Juin, une Barque sur laquelle étoient 12 Forçats avec 2 Bonavoglies, un Argousin & 4 Soldats, aiant mis à la voile pour aller chercher du Lest à la plage de *Saint-Pierre d'Arène*, les Forçats se soulevèrent, jetèrent à la mer ceux qui voulurent leur résister, & se refugièrent à bord d'un *Vaisseau Anglois*, dont le Capi-

La Neutralité mal observée de la part des Anglois à l'égard des Génois.
Juin; 4 Juillet.

taine refusa de les rendre, & prétendit qu'ils devoient jouir de la protection du Pavillon de la *Grande-Bretagne*. Le 4 de Juillet, un autre *Vaisseau Anglois* donna la chasse à deux Galères de la *République*, qui revenoient de l'Ile de *Corse* & dont l'une ramenoit à *Gènes* le S. *Venero∫o* Commissaire à *Ajaccio*. Sans le Vent qui vint à manquer & sans la précaution que les Galères eurent de ranger la Terre de très près, elles couroient risque d'être insultées par le *Vaisseau Anglois*. L'Amiral *Matthews* fit voir cette année en plusieurs autres occasions combien on avoit peu dessein de menager les *Génois* : mais ce sont de petites choses qu'il est inutile de rapporter.

Autre Convoi Espagnol arrivé à Civita-Vecchia, &c. Août.

Le Convoi, dont on vient de parler étant perdu pour l'Armée d'*Espagne*, il étoit impossible qu'elle entreprît rien de considérable. Elle manquoit d'Artillerie & de Munitions de guerre. Pendant que le premier Convoi restoit inutile dans le Port de *Gènes*, la Cour d'*Espagne* en fit partir un second de *Bâtimens Catalans* & *Majorcains*, chargés de même d'Artillerie & de Poudre, lesquels, vers le milieu du mois d'Août, entrèrent au nombre de 11 dans le Port de *Civita-Vecchia*. Le Gouverneur ne voulut pas leur permètre de mètre à terre ce qu'ils avoient à bord, & dépêcha un Courier à *Rome* pour avoir les ordres du *Pape*. Le Commandant du Convoi prit le parti de sortir du Port, & s'étant ensuite rapproché de la Côte, il fit débarquer dans un endroit du voisinage de *Civita-Vecchia*, lequel n'étoit point gardé, la Poudre, les Boulets, les Canons, les Bombes, les Mortiers & les autres attirails de guerre qu'il amenoit d'*Espagne* pour l'Armée commandée par le *Duc de Modène*. Les *Espagnols* chargés de recevoir cette Artillerie & ces Munitions, les transportèrent sur le champ à *Citta-Castellana*, & les mirent en dépôt dans un petit Fort, jusqu'à ce qu'on les fit voiturer à l'Armée. Quelques jours après leur débarquement, & lorsque les Bâtimens de transport étoient rentrés dans le Port, cinq *Vaisseaux Anglois* arrivèrent à la vue de *Civita-Vecchia* & s'arrêtèrent dans la Rade. Le Commandant de cette petite Escadre, supposant que le Gouverneur avoit permis le débarquement, en porta ses plaintes au S. *Bussi*, Commandant du Port. Celui-ci l'aiant assûré du contraire, il laissa son Escadre dans le Port & partit précipitament dans un Bâtiment leger pour aller sur ce sujet prendre de nouveaux ordres de l'Amiral *Matthews*. Le 11 de Septembre, sept des *Bâtimens Espagnols*, que les *Vaisseaux Anglois* tenoient bloqués dans le Port, en firent voile à la faveur d'un Brouillard & d'un Vent favorable, qui les mit bientôt hors de portée d'être atteints. Les quatre autres, qui n'avoient pu les suivre, parce qu'ils auroient risqué d'être découverts par les *Anglois*, sortirent aussi du Port le 13 par un gros tems qui ne permit pas qu'on les poursuivît. Sans qu'on eût paru vouloir favoriser ces Bâtimens, on n'avoit pas laissé de les favoriser en effet en tout ce que l'on avoit pu. Le S. de *Bussi* mètant à profit

Conduite des Anglois à ce sujet. Août.

Les Bâtimens du Convoi Espagnol échapent aux Anglois 11, 13 Septembre.

une Maladie contagieuse qui règnoit en *Sicile*, & les courses continuelles que les *Vaisseaux Anglois* faisoient dans les Mers de *Sicile* & de *Naples*, avoit refusé l'entrée du Port aux 5 Vaisseaux, dont nous avons parlé, jusqu'à ce qu'ils eussent fait Quarantaine. Quand l'Officier, qui les commandoit fut revenu avec de nouveaux ordres de l'Amiral *Matthews*, il obligea le Capitaine d'une *Felouque Napolitaine* de se charger pour le S. *Bussi* d'une Lettre dans laquelle il lui marquoit; *Qu'il avoit ordre de l'Amiral* Matthews *de protester contre tout ce qui s'étoit fait en faveur des* Bâtimens Espagnols; *& de déclarer que, si l'on n'avoit point égard à ses protestations, il traiteroit comme Ennemis tous les Vaisseaux appartenans aux Sujets du* PAPE. Le S. *Bussi*, dès qu'il eût reçu cette Lettre, fit tendre les chaines du Port, afin qu'il n'y pût entrer aucun Bâtiment sans sa permission, & renforça la Garnison de la Ville des Troupes des Galères. Mais ces précautions furent inutiles. Les *Vaisseaux Anglois* se retirèrent de la Rade de *Civita-Vecchia*, sous prétexte que les *Bâtimens Espagnols* s'étant retirés, ils n'avoient plus rien à faire dans ce Poste; mais en effet parce que les Ministres de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Sardaigne*, qui n'avoient pas intérêt de se brouiller avec le *Pape*, s'opposèrent à ce que les *Anglois* auroient voulu tenter.

Menaces des Anglois. Septembre.

Pour quoi l'Armée d'Espagne continue à rester dans l'inaction.

Quoique l'*Armée Espagnole* fût à portée d'avoir une partie de ce qui lui manquoit, elle continua pourtant à rester dans l'inaction. Le *Roi des deux Siciles* aiant, ainsi qu'on l'a vu l'année précèdente, pris le parti de mètre ses Etats à couvert des insultes que les *Vaisseaux Anglois* pouvoient leur faire, on s'attendoit qu'il ne tarderoit pas à renoncer à la neutralité qu'on l'avoit forcé d'accepter, & qu'il se détermineroit bientôt à joindre quelques-unes de ses Troupes à celles du Roi son Pere. Mais, comme il faloit du tems pour que ses propres Etats fussent en état de défense, il voulut du moins par voie de Négociations, obtenir du *Roi* de la *Grande-Bretagne* la liberté de rendre cinq ou six *Régimens Espagnols* de ceux qui l'avoient aidé dans la conquête de son Roiaume, & qu'il avoit gardés jusqu'alors par la permission du *Roi d'Espagne*. Ce Prince les redemandant, il étoit indubitable que le *Roi* son Fils étoit dans l'obligation de les lui rendre: mais le *Consul Britannique* en pensa tout autrement; & la Négociation n'eut pas le succès que l'on se flatoit à *Naples* qu'elle dût avoir. D'ailleurs, une Maladie contagieuse qui, comme je l'ai dit, se répandit dans la *Sicile*, & passa dans la *Calabre*, obligea le *Roi* d'emploïer la plus grande partie de ses Troupes à faire un cordon le long des frontières de cette Province, pour garantir le reste du Roïaume. Une autre raison qui tint les *Espagnols* dans l'inaction, c'est que le Comte de *Traun* recevant de tems en tems des renforts, leur fut toujours supérieur en force; ce qui les obligea de se tenir sur la défensive dans leur Camp près de *Rimini*.

Le 11 de Septembre, le Prince de *Lobckowitz* se rendit au Camp de *Carpi*, pour y prendre le Commandement de l'*Armée Autrichiène*, auquel la mauvaise santé du Comte de *Traun* l'obligeoit de renoncer. Les différentes dispositions, que ce nouveau Général fit aussi-tôt après son arrivée, rendirent attentifs les *Espagnols*, qui ne purent pas douter qu'il n'eût dessein d'entrer incessament dans le *Bolonois*. En effet, il y fit passer une partie de ses Troupes vers le milieu d'Octobre, avec 6 Canons de Baterie, 24 Pièces de Campagne & 6 Mortiers, dans le tems que le *Duc de Modène* faisoit venir la plus grande partie de l'Artillerie & des Munitions de guerre laissées en dépôt dans le petit Fort de *Citta-Castellana*. Les *Autrichiens* se cantonèrent aux environs de *Bologne*; & les *Espagnols* en firent autant depuis *Rimini* jusqu'à *Forli*. Quelques jours après, le Prince de *Lobckowitz* reçut un renfort de 4 à 5 mille *Piedmontois*, & forma le dessein de surprendre à *Césene* un Corps de 6 mille *Espagnols*, & de marcher ensuite à *Rimini* pour attaquer toute l'Armée. Pour cet effet, il décampa des environs de *Bologne*, & feignit de n'avoir point d'autre objet que d'étendre ses Quartiers & de se mètre à portée de tirer plus commodement des subsistances: mais les *Espagnols* aiant pénétré ses vues, abandonnèrent *Cesene*, après avoir brulé le Pont qu'ils y avoient construit sur le *Savio*, & la première Colone des *Autrichiens* n'arriva que trois heures après leur retraite. Le Pont ne put être si tôt rétabli & le *Savio* ne se trouva guéable en aucun endroit, les pluies continuelles l'aiant considérablement grossi. Tous les *Détachemens Espagnols* répandus dans la *Romagne* eurent le tems de rejoindre le gros de l'Armée sous *Rimini*; &, pendant que le Prince de *Lobckowitz* se disposoit à passer la Rivière, & qu'il attendoit que les deux autres Colones de son Armée le joignissent, le *Duc de Modène* quita son Camp de *Rimini* pour se retirer avec toutes ses Troupes sous *Pesaro*. Le Prince de *Lobckowitz* ne tarda pas à venir camper auprès de *Rimini*; & sur le champ il exigea des contributions de l'*Etat Ecclésiastique*, ce que les *Espagnols* n'avoient pas fait, aiant au contraire paié tout ce qu'ils avoient pris. Cependant ces derniers se retranchèrent entre *Fano* & *Pesaro* dans une situation très avantageuse, & le *Duc de Modène* fit toutes les dispositions nécessaires pour attendre le Prince de *Lockowitz*, lequel détacha, le 4 de Novembre, un Corps de *Hussards* & d'*Esclavons* pour se poster à *La Catolica*. Le *Duc de Modène* n'en fut pas plustôt informé, qu'il fit partir, le 7, un Détachement sur deux Colones pour tâcher de surprendre ce Poste. Le Duc d'*Atrisco* fut chargé de cette Expédition. Il arriva, le 8 à la pointe du jour à la vue de *La Catolica*: mais les *Hussards* & les *Esclavons* n'en furent pas plustôt avertis par leurs Gardes avancées qu'ils se retirérent avec précipitation. Le Duc d'*Atrisco* s'empara de leur Camp, dont il fit brûler les Tentes avec toutes les Provisions, qui s'y trouvoient. Il y fit quelques Prisoniers & s'empara de quelques Chevaux

Le Prince de Lobckowitz prend le Commandement de l'Armée Autrichiène. 11 Septembre.

Il entre dans le Bolonois. Octobre.

Il projete d'attaquer les Espagnols. Octobre.

Les Espagnols se retirent sous Pesaro. Octobre.

Un Détachement Espagnol s'avance pour surprendre un Poste des Autrichiens, qui l'abandonnent. 7, 8 Novembre.

& de quelques Bagages que les Ennemis avoient laissés. Il demeura plus d'une heure en Bataille sans qu'on osât revenir pour l'attaquer. Ensuite, instruit que le Prince de *Lobkowitz* à la tête d'un Détachement de Dragons, ramenoit les *Hussards* & les *Esclavons* à leur poste, il prit le parti de se retirer en bon ordre, parce que sa seconde Colonne, qui faisoit un long circuit, ne l'aiant pas encore pu joindre, il n'avoit pas des forces suffisantes pour hasarder le Combat. Ainsi le Prince de *Lobkowitz* resta Maître du Poste de *La Catolica* : mais il n'y plaça qu'un petit nombre de ses *Hussards* & distribua le reste avec les *Esclavons* dans les Cassines de l'autre côté de la rivière. Les deux Armées ne firent plus rien du reste de cette année. Les *Espagnols* résolus à la défensive se tinrent dans leur Camp où tout étoit en abondance; & le Prince de *Lobckowitz* se vit hors d'état de rien entreprendre à cause que son Armée s'affoiblissoit continuellement par les désertions; ce qui le mit dans la nécessité de demander au *Roi de Sardaigne* un secours de 6 mille Hommes.

Don Philippe ne peut pénétrer en Italie.

Il ne se passa rien à l'autre extrémité de l'*Italie*. L'*Infant Don* PHILIPPE, maître de la *Savoie* dès la fin de l'année précédente, essaïa vainement de s'ouvrir une route pour entrer en *Piedmont*. Il ne pouvoit passer ni par le *Marquisat de Saluces* où le *Roi de Sardaigne* avoit réuni la plus grande partie de ses Troupes; ni par le *Comté de Nice*, dont les *Anglois*, de concert avec les Habitans du Païs, avoient de longue main rendu toutes les avenues impraticables. La *Cour d'Espagne* essaïa d'obtenir par voie de Négociation la liberté du passage par le Païs de *Valais* : mais cette République n'aiant pas accepté les Propositions qui lui furent faites à ce sujet, *Don* PHILIPPE attendit les renforts, dont il avoit besoin pour réparer les pertes qu'il avoit faites, tant en différentes petites Actions que par les Désertions & les Maladies. Enfin, la jonction de quelques Troupes auxiliaires que la *Cour d'Espagne* avoit obtenues de celle de *France*, l'aiant mis en forces à la fin de Septembre, il résolut de tenter le passage par le *Marquisat de Saluces*; &, le 3 d'Octobre, il fit entrer son Armée sur le Territoire du *Roi de Sardaigne*. Après s'être emparé de tous les Postes avancés des *Piedmontois*, le Marquis de *La Mina* fit attaquer, le 7, le Château *du Pont*, & s'en rendit maître, ainsi que du Village du même nom. Le 8, il marcha vers *Château-Dauphin*; & le lendemain il entreprit de forcer les retranchemens que les Ennemis avoient aux environs; mais des ordres arrivés en même tems de *Madrit* obligèrent à remètre toute entreprise au Printems prochain; &, comme les Neiges commençoient à tomber, l'Armée reprit, le 10, la route de la *Savoie* pour rentrer dans ses Quartiers d'Hiver.

Il tente le passage par le Marquisat de Saluces. 3 Octobre.

Il prend le Château & le Village du Pont. 7 Octobre.

Il retourne dans ses Quartiers. 10 Octobre.

Négociations infructueuses entre les Cours d'Espagne & de Sardaigne.

Pendant presque tout le cours de cette année, les Négociations continuèrent entre les *Cours de Madrit* & *de Turin*; & l'on espéra qu'elles produiroient quelque arrangement favorable aux projets du *Roi d'Espagne* : mais

mais ce fut bien en vain que l'on s'en flata. L'évènement fit voir que la *Cour de Turin* n'avoit pas eu d'autre vue que d'engager la *Reine de Hongrie* à signer enfin le *Traité définitif*, qui devoit être la suite de la *Convention Provisionelle* de l'année précèdente. Ce *Traité* que voici, fut signé, le 13 de Septembre, à *Worms*, à la sollicitation du *Roi d'Angleterre*.

Traité définitif entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, signé à Worms. 13 Septembre.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

QU'IL *soit notoire à tous & un chacun qu'il appartient ou qu'il appartiendra, de quelque manière que ce soit. D'autant qu'il s'est élevé des troubles en* Allemagne *au décès de l'*Empereur CHARLES VI, *de glorieuse Mémoire, mort sans Issue Mâle, nonobstant la teneur expresse des* Traités *les plus solemnels & les plus récens de* Paix *&* d'Alliance, *corroborés par la Garantie autentique du* Corps de l'Empire, *qui donnent à sa Fille aînée & à sa Postérité l'entière & indivisible possession de ses Païs Héréditaires, lesquels tendent manifestement au renversement de toute Balance en* Europe *& exposent ses Libertés & mètent celles de son Commerce dans le danger le plus évident, qui s'augmente même par les Conquêtes que les* Rois d'Espagne *&* de Naples *ont ouvertement entrepris de faire des* Etats d'Italie *possédés par la très Sérénissime* Maison d'Autriche *en* Italie, *contraires à la foi de leurs propres engagemens; après quoi le reste de l'*Italie *ne seroit plus en état de leur résister, & toutes les Côtes de la* Méditerranée *se trouveroient soumises sous une seule & même Famille.*

Pour obvier, autant qu'il dépend d'eux à des maux aussi imminens & à une entreprise dont les conséquences seroient aussi fatales à tous les Princes *&* Etats d'Italie *& à leur Liberté & Commerce & à celui des* Puissances Maritimes *dans la* Méditerranée, *le Très Sérénissime & Très Puissant Prince* GEORGE II Roi de la Grande-Bretagne, *la Très Sérénissime & Très Puissante Princesse* MARIE-THÉRÈSE Reine de Hongrie *&* de Bohème, Archiduchesse d'Autriche, *& le Très Sérénissime & Très Puissant Prince* CHARLES-EMMANUEL Roi de Sardaigne, Duc de Savoie, *prenant un intérêt essentiel dans la conservation d'une juste Balance en* Europe, *de laquelle dépendent ses libertés, & dans le maintien des libertés & suretés* d'Italie *en particulier, d'où dépend celle de son Commerce dans la* Méditerranée, *ont résolu d'entrer dans une Union plus étroite & plus inséparable, dans le dessein d'y persévérer inviolablement, en joignant leurs Forces & Conseils, afin d'obtenir l'objet desiré qui doit en résulter, & plus particulièrement pour pouvoir d'un commun accord repousser l'invasion faite par les* Rois d'Espagne *&* de Naples, *& pour assurer l'*Italie, *s'il est possible, à l'avenir contre des attentats de pareille nature. C'est dans cette vue & afin de prévenir ladite invasion sans perte de tems que Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *est entré depuis le premier jour de Février* 1742 *dans une*

Convention Provisionelle *avec Sa Majesté la* Reine de Hongrie, *dont la teneur suit.*

« *COMME il est suffisamment évident que les mouvemens des* Troupes Espagnoles *qui ont débarqué dans les* Etats d'Egli Presidii, *qui s'avancent dans les* Etats du Pape *afin de se joindre à celles de* Naples *& de là poursuivre leur marche aussi loin qu'*Imola, *sont destinées, suivant certaine intelligence, pour la* Lombardie *& doivent nécessairement beaucoup affecter le* Roi de Sardaigne, *aussi bien que la* Reine de Hongrie, *Leurs Majestés ont jugé par le moïen du Marquis d'*Ormea *& du Comte de* Schulembourg, *munis respectivement des Pleins-Pouvoirs nécessaires, de concerter & de convenir des Articles suivans, dans l'espérance qu'ils seront ratifiés & acceptés.*

» *ARTICLE I. LES Forces de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *seules, qui sont à présent en* Italie *paroissent suffisantes pour faire tête aux Aggresseurs. Elles seront mises ensemble, afin de marcher à eux & de les arrêter immédiatement dans leur progrès, & particulièrement afin de couvrir les* Etats de Modène *&* de La Mirandole *qui sont, comme ils étoient, le Boulevard des* Etats de la Reine de Hongrie *en* Italie.

» *II. Le* Roi de Sardaigne *aura dans le même tems un* Corps *considérable de ses Troupes sur les frontières de ses Etats vers celles du* Milanès *& celles du* Duché de Plaisance, *qui seront disposées de façon qu'elles pourront être assemblées en peu de tems : Et, au cas que les Troupes des Aggresseurs vinssent à être augmentées & qu'il y eût raison de craindre une invasion d'un autre côté, comme il est probable suivant les avis qu'on a reçus, qu'un second Convoi de* Troupes Espagnoles *avoit déja mis à la voile de* Barcelone, *& qu'elles doivent débarquer dans le Port de* La Spécia, *Sa Majesté coopèrera pour lors avec toutes ses Forces, pour empêcher que le* Corps Autrichien, *qui aura marché en avant, ne soit pris en flanc, ou intercepté par ce nouveau renfort de* Troupes Espagnoles; *& pour cet effet tous les passages dans les Etats mentionés, principalement les Places de* Parme, *de* Plaisance *& de* Pavie *seront libres & ouvertes aux Troupes du* Roi *pour leur convenance & sureté.*

» *III. QUANT à ce qui a rapport à des mouvemens ultérieurs & telles autres Opérations Militaires qui pourroient ensuite être entreprises, comme l'on doit s'en remètre aux circonstances qui surviendront de jour à autre, il est nécessaire de les renvoïer à ce qui se concertera, suivant les circonstances qui arriveront ; & pour cet effet, Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *envoira un de ses Officiers Généraux à l'Armée de Sa Majesté la* Reine de Hongrie, *& la* Reine *en envoira pareillement un des siens résider auprès du* Roi de Sardaigne, *auxquels l'on communiquera réciproquement tous les avis qu'on recevra des Ennemis, & toutes les résolutions que l'on prendra de chaque côté seront concertées avec eux.*

» *IV. RIEN n'étant si nécessaire pour obtenir la fin qu'on se propose de cha-*

» que côté que la sureté réciproque des Possessions respectives & Droits, & une » confiance dans la bonne-foi des Parties qui doivent coopérer à la même fin, Sa » Majesté le Roi de Sardaigne promet sur sa foi & parole de Prince à Sa » Majesté la Reine de Hongrie, 1°. Qu'aussi longtems que la présente Con- » vention Provisionelle durera, il ne fera point valoir ses prétendus Droits » sur l'Etat de Milan qui ne doivent point entrer dans cette Convention Pro- » visionelle, d'autant que la Reine de Hongrie ne sauroit les admètre & que » le Roi de Sardaigne au contraire les croit fondés; 2°. Que s'il étoit nécessaire » que Sadite Majesté entrât avec ses Troupes dans aucun des Etats mentionés, » il n'y exercera dans aucun nul Acte de Souveraineté & n'empêchera d'aucune » manière la Reine de Hongrie d'en continuer l'exercice de la même manière » que cette Princesse l'a fait jusqu'à présent, ni Sa Majesté n'exigera aucune » Contribution & se contentera dans ledit cas d'être pourvu des choses qui sont » indispensablement nécessaires pour une Armée, comme par exemple de Foura- » ges, Bois, Quartiers, Chariots, Lits, Cazernes & Paille, les Rations des- » quels seront règlées sur le pied qu'on les aloue ordinairement à ses Troupes, » comme aussi de Chevaux, Mulets & Bœufs pour l'usage de l'Artillerie & des » Vivres.

» V. D'un autre côté, Sa Majesté la Reine de Hongrie déclare de la » même manière solemnellement que ce n'est pas son intention que lesdites pro- » messes de Sa Majesté le Roi de Sardaigne ni leur exécution puissent préjudi- » cier aux Droits qu'il prétend à l'Etat de Milan, ni jamais de s'en prévaloir » de manière à inférer delà que lesdits Droits ne subsistent plus; les intentions » des deux Hautes Parties Contractantes étant de se conserver chacune d'elles » leurs Droits respectifs, dans leur plaine force, comme ils peuvent leur appar- » tenir, indépendament de la présente Convention.

» VI. Et c'est pareillement dans cette vue que Sa Majesté le Roi de Sar- » daigne se réserve expressément l'entière liberté de faire valoir ses Droits, » dans aucun tems & par tels moïens, soit par lui-même en particulier, soit » par telles Alliances qu'il jugera le plus de sa convenance.

» VII. Mais comme Sa Majesté n'entend point acquérir aucun avantage » par sadite réserve & qu'il a dessein d'agir avec toute la bonne-foi qui lui est » naturelle, il promet & s'engage dans le cas susmentioné, de ne point agir lui- » même ni de permètre qu'aucun Prince, avec qui il pourroit être en Alliance, » agisse (ce que Sa Majesté prendra bien soin de stipuler comme une condition » principale d'aucun Traité que ce soit, qu'il pourroit conclure) plustôt qu'a- » près l'espace d'un mois du jour qu'il l'aura fait notifier par l'Officier-Général » qu'il aura dans l'Armée de la Reine de Hongrie, afin que l'Officier » Commandant des Troupes Autrichiènes, étant de cette manière sur ses » gardes, puisse prendre telles mesures & résolutions qu'il jugera le plus à son » avantage.

» VIII. De plus, le Roi de Sardaigne promet qu'en cas qu'il fasse évacuer

VI. GUERRE EN ITALIE.

» ses Troupes des Etats de la Reine de Hongrie & de toutes les Places & Postes » dont il auroit pris possession durant la présente Convention Provisionelle; » cela se fera sans en emporter aucune chose, afin que les Troupes de la susdite » Reine puissent durant ledit mois reprendre librement & sans aucun empêche- » ment les Postes qu'elles jugeront à propos.

» IX. La présente Convention sera ratifiée par le Roi de Sardaigne & » par la Reine de Hongrie & les Actes de Ratification seront échangés dans le » terme de 20 jours.

» X. Durant ledit terme le Roi de Sardaigne ne se croira pas obligé de » faire entrer ses Troupes dans les Etats possédés par la Reine de Hongrie; » &, si après l'expiration dudit terme Elle n'avoit point envoïé sa Ratification, » à son défaut la présente Convention restera sans effet. Cependant le Roi dans » ce cas-là ne fera point entrer ses Troupes dans les Etats susmentionés durant le » terme de 10 jours, ni durant ce terme il n'empêchera point le libre retour des » Troupes Autrichiènes dans les mêmes Etats & dans tels autres Postes que » les Généraux de la Reine de Hongrie jugeront les plus convenables. En foi de » quoi les Soussignés Plénipotentiaires ont signé la présente Convention à Turin » le 1 Février 1742 ».

En conséquence de cette Convention Sa Majesté le Roi de Sardaigne fit immédiatement joindre un Corps considérable de ses Troupes à celles de la Reine de Hongrie & Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne envoïa une forte Escadre pour coopérer au maintien des Libertés de l'Italie, & afin de ne pas rendre inutiles de pareilles dépenses & pour les assurer d'avantage, & pour accélérer par la présente Alliance l'entière exécution d'une résolution si juste & si nécessaire, & afin pareillement de perpétuer l'effet qu'elle doit produire pour les tems à venir, Leurs Majestés ont autorisé & autorisent Leurs Ministres Plénipotentiaires pour faire un Règlement immédiat des Particularités & Conditions: savoir Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, Milord Jean Carteret Baron d'Hawises, un de ses principaux Secretaires d'Etat; Sa Majesté le Roi de Sardaigne, le Chevalier Osforio, Chevalier Grand-Croix & Conservateur de la Religion & des Ordres Militaires de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, son Envoïé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne; & Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohème, M. Ignace-Jean de Wasner, son Ministre Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Britannique, qui après s'être communiqués les uns aux autres leurs Pleins-Pouvoirs respectifs, & avoir conféré ensemble, sont convenus des Articles suivans.

Article I. Il y aura dès à présent & à toujours entre Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohème & Sa Majesté le Roi de Sardaigne, une Amitié étroite & une sincère, perpétuelle & inviolable Alliance, en vertu de laquelle ils seront obligés de se supporter & de se secourir les uns les autres réciproquement & constament, & d'être

attentifs à la sureté des uns des autres comme à la leur propre, de se procurer tous les avantages & d'éloigner de tout leur pouvoir tous dommages & préjudices qui pourroient survenir les uns aux autres.

II. A CETTE *fin, les* Alliés *s'engagent de nouveau à la plus expresse Garantie de tous les Roïaumes, Etats, Païs & Domaines qu'ils possèdent à présent ou qu'ils doivent possèder, en vertu du* Traité d'Alliance *fait à* Turin *en* 1703, *des* Traités de Paix & d'Alliance d'Utrecht *&* de Bade, *du* Traité de Paix & d'Alliance *communément appellé celui de la* Quadruple-Alliance, *du* Traité de Pacification & d'Alliance *conclu à* Vienne *le* 16 *Mars* 1731, *de l'*Acte de Garantie *donné en conséquence & passé en Loi de l'*Empire *le* 11 *Janvier* 1732, *de l'*Acte d'Accession, *signé pareillement en conséquence dudit* Traité, *signé à* Vienne *le* 18 *Novembre* 1738, *& de l'*Accession *à ce* Traité *fait & signé à* Versailles *le* 3 *Février* 1739; *tous lesquels* Traités *sont rappellés & confirmés ici, autant qu'ils peuvent intéresser les* Alliés *& autant qu'on n'y déroge point par le présent* Traité.

III. EN conformité de la Garantie *contenue dans l'Article précèdent & afin de ne laisser aucun sujet de dispute entre les deux Très Sérénissimes* Maisons d'Autriche *&* de Savoie, *sa Majesté le* Roi de Sardaigne, *tant pour lui que pour ses Héritiers & Successeurs renonce nommément & pour toujours, mais seulement en faveur de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *ses Héritiers & Successeurs, à ses prétendus Droits sur l'*Etat de Milan, *sur lesquels, quoique jamais admis de la part de la* Reine, *il s'étoit réservé, par la* Convention Provisionelle *la liberté de les faire valoir; & en outre Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *s'engage formellement & particulièrement à la* Garantie *de l'ordre de Succession établi dans ladite Très Sérénissime* Maison d'Autriche *par la* Pragmatique-Sanction *dans la même manière qu'elle est établie dans le* Traité de Pacification & d'Alliance *fait à* Vienne *le* 16 *Mars* 1731, *excepté cependant que Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *ne sera jamais obligé d'envoïer du secours hors d'*Italie.

IV. Pour cet effet, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, *qui a déja joint ses Troupes à celles de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *& qui les a considérablement augmentées, continuera d'exécuter & de concerter conjointement avec Elle & ses Généraux toutes les mesures & opérations qui seront jugées les plus efficaces pour éloigner & repousser les invasions faites ou à faire ci-après contre les* Etats de la Reine de Hongrie, *& pour les assurer contre tous les dangers présens & futurs, autant qu'il est possible.*

V. AFIN *de parvenir à ce but, & aussi longtems que la présente Guerre durera, Sa Majesté la* Reine de Hongrie *s'engage, non seulement d'entretenir en* Italie *le nombre de Troupes qu'elle y a à présent, mais de les augmenter jusqu'au nombre de* 30 *mille Hommes effectifs, aussitôt que la situation des Affaires en* Allemagne *le permètra; & Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *s'engage d'entretenir & d'emploïer* 40 *mille Hommes d'Infanterie &* 5 *mille Chevaux,*

en y comprenant ce qui sera nécessaire pour les Garnisons & défenses de ses Etats.

VI. Sa Majesté le Roi de Sardaigne *aura le plus suprême Commandement de l'*Armée Alliée, *lorsqu'il s'y trouvera en persone, & il en règlera les Mouvemens Militaires & Opérations de concert avec Sa Majesté la* Reine de Hongrie; *comme l'intérêt commun & l'occasion le requèreront.*

VII. Aussi longtems qu'il sera nécessaire de favoriser & de seconder les Opérations & aussi longtems que les dangers des Alliés *& de l'*Italie *le demanderont; Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *s'engage de tenir dans la* Méditerranée *une forte Escadre de ses Vaisseaux de guerre, des Galiotes à Bombes & des Brûlots, dont les Amiraux & les Officiers Commandans auront ordre de concerter constamment & régulièrement avec Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *ou avec ses Généraux, ou avec ceux de la* Reine de Hongrie *qui seront à portée, pour les mesures les plus convenables pour le service de la Cause commune.*

VIII. De plus, & afin de contribuer à supporter les dépenses extraordinaires que Sa Majesté le Roi de Sardaigne *a faites & sera obligé de faire pour faire agir un plus grand nombre de Troupes que son Revenu ne peut entretenir, Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne *s'engage de lui fournir, aussi longtems que la Guerre & le besoin continueront, un Subside de 200 mille Liv. St. par an, qui lui sera païé tous les 3 mois, lequel commencera le 1 Février 1742, étant le jour que la* Convention Provisionelle *fut signée entre ledit* Roi *& la* Reine de Hongrie; *& ledit* Subside *sera païé ponctuellement de 3 en 3 mois d'avance, pourvu cependant que ce qui aura été avancé à Sa Majesté le* Roi de Sardaigne, *avant la signature du présent* Traité, *en fasse partie.*

IX. En considération du zèle & de la générosité avec lesquels Sa Majesté le Roi de Sardaigne *a bien voulu exposer sa Persone & ses Etats pour la Cause publique & pour celle de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *& pour la Très Sérénissime* Maison d'Autriche *en particulier; & pour les secours efficaces que ladite cause a déja reçus de lui, en considération pareillement des engagemens onéreux d'assistance & de perpétuelle* Garantie *qu'il a contractés avec Elle dans sa présente* Alliance, *Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *pour Elle, ses Héritiers & Successeurs, cède & transfère dès à présent & pour toujours à Sa Majesté le* Roi de Sardaigne, *ses Héritiers & Successeurs pour être unis à ses autres Etats le* District de Vigevano *appellé le* Vigevanasco, *la partie du* Duché de Pavie *qui est située entre le* Pô *& le* Tésin, *de manière que le* Tésin *formera à l'avenir au milieu de son courant la séparation & les limites des Etats respectifs, depuis le* Lac-Majeur *ou le plus grand Lac jusqu'à l'endroit qu'il se jète dans le* Pô, *excepté seulement les* Iles *formées par le Canal vis-à-vis la Ville de* Pavie, *lesquelles* Iles *seront réservées à Sa Majesté la* Reine, *aux conditions que le* Roi *aura néanmoins la libre communication de la Rivière du* Tésin *pour le passage des Bar-*

ques, sans être arrêtées, ou visitées, ou sujètes au paiement d'aucun droit, & que ledit Canal ne sera jamais comblé, & censé dans cet endroit une limite : De plus, l'autre partie du Duché de Pavie *au delà du* Pô, Robbio *& son Territoire y étant compris, la Ville de* Plaisance, *avec cette partie du* Duché de Plaisance *qui est située entre le* Pavesan *& aussi loin que le lit de la Rivière* Nura *depuis sa source jusqu'au* Pô, *de manière que le milieu, de même que la* Nura *jusqu'au delà du* Pô, *fait dans cet endroit les limites des deux Etats, & par conséquent celle qui a jusqu'ici appartenu au* Duché de Plaisance *de l'autre côté, en demeure séparé : Enfin que la partie du* Païs d'Anghiera *située sur l'*Etat de Milan, *tel nom particulier qu'on puisse lui donner avec ses limites sur le* Novarrois, *la* Vallée de Sesia, *les* Alpes *& le* Comté de Valais, *s'étendant jusqu'aux* Préfectures Suisses *ou* Val Maggia *&* Locarne *& le long des Rives du* Lac-Majeur *jusqu'au milieu dudit* Lac; *de telle manière que pour l'avenir le confin des Etats de Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *& de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *seront continuellement fixés par une Ligne tirée des confins de la* Suisse *dans le milieu & au travers du* Lac-Majeur *jusqu'à l'embouchure du* Tesin, *laquelle Ligne s'étendra de là le long du milieu du courant de cette Rivière jusqu'à l'endroit qu'elle se perd dans le* Pô, *excepté le front de la susnommée* Ile *devant* Pavie, *& de là s'étendra au milieu du cours du* Pô *jusqu'à l'endroit de la* Nura *jusqu'à sa source qui est vis-à-vis le* Païs de Gènes.

Ladite division du cours des Rivières n'empêchera point que la Navigation ne reste libre, comme elle doit, entre les Sujets des deux Souverains dans toute la largeur de cesdites Rivières avec la liberté de passer sur les Rives d'aucun côté pour tirer les Batteaux qui vont contre le Courant ; lesdites Rives devant cependant appartenir, tant à l'égard de la propriété qu'à tous autres égards aux Souverains respectifs des deux côtés de ladite Rivière, qui seront libres chacun de leur côté, de faire telles Réparations qui seront jugées nécessaires pour les fortifier moïennant que ces Réparations ne prédominent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forcent point le Courant de la Rivière contre le côté opposé, & qu'il ne sera jamais permis au Roi de Sardaigne *sous tel prétexte que ce soit, de faire de tels Ouvrages qui puissent empêcher la libre entrée des Eaux dans le Canal ou Ruisseau qui est du côté de Sa Majesté la* Reine de Hongrie *& qui conduit ces eaux à* Milan.

Il jouira desdits Païs en pleine Propriété & Souveraineté, comme Sa Majesté la Reine de Hongrie *& ses Prédécesseurs en ont joui jusqu'ici, lesquels Païs Sa Majesté la* Reine de Hongrie *démembre pour toujours de ses Païs Héréditaires & de l'*Etat de Milan, *dérogeant pour cet effet, autant qu'il sera besoin, à toute chose qui puisse en aucune manière être contraire à ceci, sauf toujours la Jurisdiction directe de l'*Empire.

X. En outre, comme il est important pour la Cause publique que Sa Majesté le Roi de Sardaigne *ait une immédiate communication de ses Etats par mer avec les* Puissances Maritimes, *Sa Majesté la* Reine de Hongrie *& de* Bohème *lui cède tous les Droits qu'elle peut avoir d'aucune manière & sur-*

aucun Titre que ce soit, sur la Ville & Marquisat de Final, lesquels Droits elle cède & transfère sans aucune restriction quelconque audit Roi de Sardaigne de la même manière qu'elle fait les Païs décrits dans le précèdent Article, dans la juste attente que la République de Gènes facilitera, autant qu'il sera nécessaire, une disposition si indispensablement requise pour la liberté & sureté de l'Italie, en considération de la Somme qui sera trouvée être due à cette République, sans que Sa Majesté le Roi de Sardaigne ni Sa Majesté la Reine de Hongrie soient obligés de contribuer au paiement de ladite Somme, pourvu néanmoins que la Ville de Final soit & demeure pour toujours un Port libre, comme celui de Livourne, & qu'il sera permis au Roi de Sardaigne d'y rétablir les Forts qui en ont été démolis, ou d'en faire bâtir d'autres, suivant qu'il le jugera le plus convenable.

XI. Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, Sa Majesté la Reine de Hongrie & Bohème, & Sa Majesté le Roi de Sardaigne s'engagent de ne pas faire la Paix, ni Trève, sans y comprendre en propres paroles toutes les Cessions mentionées & sans aussi stipuler l'entière restitution au Roi de Sardaigne de toutes les parties des autres Etats qui ont pû être saisies ou occupées en haine de son Union avec les Alliés, pourvu que le Roi de Sardaigne se tienne pour le présent dédomagé pour les Revenus qu'on pourroit lui retenir, par ceux des Païs qu'on lui cède & transfère par le présent Traité.

XII. En reconnoissance Sa Majesté le Roi de Sardaigne restera fermement & indispensablement uni & attaché aux intérêts & à la Cause commune des Alliés, non seulement aussi longtems que la Guerre peut durer en Italie, mais jusqu'à la conclusion de la Paix entre la Grande-Bretagne & l'Espagne; & ceci est la principale condition pour les Cessions qu'on lui a faites ci-dessus par le IX. & X. Articles de ce Traité, lesquelles Cessions n'auront point leur pleine & irrévocable force que par son entier accomplissement, après lequel les Païs cèdés audit Roi lui seront censés garantis par ses Alliés pour toujours, comme ses autres Etats.

XIII. Et aussitôt que l'Italie sera délivrée d'Ennemis & hors d'apparence de danger d'être de nouveau envahie, Sa Majesté la Reine de Hongrie ne sera pas seulement en liberté de retirer une partie de ses Troupes, mais à leur place le Roi de Sardaigne lui fournira ses propres Troupes pour être emploïées pour la sureté de ses Etats en Lombardie, pour que de cette manière Elle puisse être en état de se servir d'un plus grand nombre de ses Troupes en Allemagne; de la même manière à la réquisition du Roi de Sardaigne, la Reine de Hongrie feroit passer quelque partie de ses Troupes dans les Etats de ce Prince, si elles étoient nécessaires pour en défendre les passages, qu'une Armée Ennemie voudroit tenter de forcer & pour délivrer d'Ennemis tous les Etats de Sa Majesté le Roi de Sardaigne & les rendre libres d'aucun danger de quelque nouvelle Invasion.

XIV. Dans aucun cas les Alliés ne pourront faire ni Paix, ni Trève, ni Accommodement quelconque avec l'Ennemi commun, que de concert & avec la participation

participation & avis de l'un de l'autre ni sans la garantie de telles Puissances qui puissent avoir part dans la Pacification, pour la Possession & Acquisition des Alliés *exprimées dans ce* Traité; *& après la conclusion de la Paix, la présente* Alliance *subsistera également d'une manière inaltérable pour la sureté de son exécution, comme en général pour la sureté mutuelle & constante des* Alliés.

XV. Sa Majesté le Roi de Sardaigne *& Sa Majesté la* Reine de Hongrie *&* de Bohème, *en reconnoissance de la part généreuse que Sa* Majesté Britannique *a prise à la Cause commune pour la sureté publique & pour la leur & pour celle de l'*Italie *en particulier, ne confirment pas seulement au sujet de la* Grande-Bretagne *les avantages du Commerce & de la Navigation, dont ils jouissent dans leurs Etats respectifs, mais promètent de leur en accorder d'autres, autant que cela sera jugé praticable, par un Traité particulier du Commerce & de la Navigation toutes fois & quantes que Sa* Majesté Britannique *les en requèrera.*

XVI. Les Seigneurs Etats des Provinces-Unies *étant déja sous les mêmes Engagemens envers la très Sérénissime* Maison d'Autriche *& aiant le même intérêt que Sa* Majesté Britannique *dans tous les objets du présent* Traité. *les* Alliés *les inviteront conjointement d'entrer dans cette* Alliance, *comme Parties Principales Contractantes.*

*XVII. Les autres Princes & Etats, qui auront à cœur la Paix, la liberté & la sureté de l'*Europe, *de l'*Empire *& de l'*Italie, *& qui auront envie d'entrer dans cette* Alliance, *y seront admis.*

XVIII. Le Traité d'Alliance *sera ratifié par tous les* Alliés *& les Ratifications en seront échangées dans l'espace de 6 Semaines, ou plustôt s'il est possible.*

En foi de quoi nous les Plénipotentiaires susnommés avons signé le présent Traité *de notre propre main & y avons apposé nos Cachets armoriés de nos Armes. A* Worms *le 3 Septembre 1743.*

CARTERET. OSSORIO. WASNER.

Le *Marquisat de Final*, dont il est question dans ce Traité, est un petit Etat que l'*Empereur* CHARLES *VI* avoit vendu aux *Génois* en 1713, dont il avoit alors reçu le prix, & dont il avoit fait expédier l'Investiture dans la forme la plus autentique. La Cession singulière, que la *Reine de Hongrie* faisoit au *Roi de Sardaigne* de ce Marquisat & de toutes ses dépendances, causa beaucoup d'inquiétude aux *Génois*, qui ne furent pas tranquillisés par l'offre que le *Roi de Sardaigne* leur fit de leur rembourser, dès qu'il seroit en possession, la Somme qu'ils en avoient donnée au feu *Empereur*. Il y mètoit une condition, qui ne permètoit pas d'accepter son offre. Il demandoit que la *Republique* lui livrât la Ville de *Final* au même Etat qu'elle l'avoit reçue. Elle en avoit dans le tems fait démolir le Château & (Inquiétude des Génois au sujet de ce Traité.)

VI. GUERRE En Italie.

Plaintes qu'ils en font au Roi d'Angleterre ; Ecrit public à ce sujet.

toutes les Fortifications, & pour les rebâtir, il en eût couté beaucoup plus que ce que le *Roi de Sardaigne* auroit remboursé. Avant la fin de cette année, la *République de Gènes* fit présenter, au *Roi d'Angleterre* par le S. *Gastaldi* son Ministre à *Londres*, un *Mémoire* dans lequel elle exposoit les raisons qu'elle avoit de se plaindre du tort qu'on lui faisoit par le *Traité de Worms*. Ce *Mémoire* fut suivi quelque tems après d'un Ecrit public en *Anglois* dont le Titre étoit : *LETTRE d'un GENTILHOMME GE'NOIS à un MEMBRE DU PARLEMENT*. C'étoit une Brochure *in*-8° de 15 Pages, dont l'objet étoit de faire voir l'injustice du procédé de la *Reine de Hongrie* à l'égard de la *République*, & qui portoit en substance : I. *Que* l'Empereur CHARLES VI. *avoit cédé à perpétuité à la* République de Gènes, *par un Contrat solemnel du* 30 *d'Août* 1713, *le* Marquisat de Final *avec tous ses Biens allodiaux & féodiaux, Forteresses, Droits & Attributs plus essentiels à la Supériorité Territoriale, sans donner atteinte aux anciens droits de la* République, *laquelle avoit autrefois possèdé ce* Marquisat, *Droits expressément reservés par ledit Contrat : Que l'aliénation de cet Etat avoit été faite par son Souverain en faveur d'un autre Souverain dans l'étendue de Souveraineté avec laquelle le* Roi d'Espagne *l'avoit possèdé ; que même les Prérogatives, qui par le Droit Féodal appartiennent aux Seigneurs Suprêmes, n'avoient été réservés à* l'Empereur *que du consentement des Contractans, & que par cette vente Sa* Majesté Impériale, *s'étoit engagée envers la* République, *tant pour elle que pour ses décendans, à l'éviction & à la défense perpétuelle de ce* Marquisat, *avec promesse de le faire spécialement comprendre parmi les autres* Etats d'Italie, *qui lui seroient assignés dans les futurs Congrès de Paix ; ce qui avoit été ponctuellement exécuté, entre autres dans le* Traité de la Quadruple-Alliance, *où le* Marquisat de Final *étoit nommément compris parmi les Etats & Droits que les Contractans garantirent à l'*Empereur *en* Italie, *& comme cédé à la* République *par Sa* Majesté Impériale, *avec la renonciation de la* Courone d'Espagne : II. *Que, quand même la Possession de la* République *ne seroit pas si incontestable, il n'en seroit pas moins dur qu'elle dût souffrir de se voir dépouillée, sans être écoutée, d'une partie de ses Etats qui coupoit & traversoit le reste de son Territoire : Que la* République *ne pouvoit concevoir que la* Reine de Hongrie, *obligée comme elle étoit par le Contrat solemnel du feu* Empereur *à l'éviction & à la défense de ce* Marquisat, *pût concourir à des mesures qui tendoient à le lui ôter, ou que l'*Empereur *à présent règnant pût ne pas avoir les égards dus aux Traités de son Prédécesseur & à la Foi Impériale engagée dans cette vente ; Qu'ainsi, bien loin de craindre que le Règne du* Roi de la Grande-Bretagne *dût devenir l'Epoque des malheurs de la* République, *elle se croïoit à l'abri d'une violence si manifeste, d'autant que le Droit le plus sacré de la Nature & des Gens & la Garantie contractée par l'*Angleterre, *la* France *& l'*Espagne *dans la* Quadruple-Alliance *acceptée par le* Roi de Sardaigne, *intéressoient trop la gloire du* Roi *& de la* Nation Britannique. III. *Qu'on ne pouvoit colorer l'irrégularité d'un tel procédé par des*

VI. GUERRE En Italie.

projets de restitution de prix. Que, personne n'ignoroit que la République *avoit anciennement possédé ce* Marquisat, *& qu'après des dépenses immenses & des peines infinies elle avoit jugé à propos de se faciliter la réintégration dans son ancienne Possession, par le déboursement d'une nouvelle Somme, & d'ajouter à ses anciens Titres le Contrat de 1713, lequel en étoit un nouveau des plus sacrés; Que, supposé même que le Droit de la* République *se bornât à la vente de 1713, on ne pourroit pas pour cela rompre à l'insu des Contractans, sans aucun prétexte, une Vente absolue, sans aucune reserve, passée & exécutée, depuis si longtems; Que, de plus il seroit inutile d'imaginer qu'aucune Somme fût capable de dédommager la* République *de la perte d'un Païs enclavé tout entier jusqu'à la mer dans son Territoire, fort proche de la Ville & Forteresse de* Savone *& situé de façon à exposer le reste de ses Etats & sa propre conservation aux dangers les plus affreux.*

Comme il ne se passa rien sur Mer qui soit digne d'attention, jetons les ïeux sur les Affaires de *Bohème.*

En Bohème. La Reine de Hongrie se fait couroner Reine de Bohème. 29 Avril; 12 Mai.

Le 29 d'Avril, la *Reine de Hongrie* fit son entrée dans *Prague*; & le 12 du mois suivant, elle y fut couronée *Reine de Bohème.* Il ne restoit plus dans ce Roïaume aux *Alliés* de l'*Empereur* que la seule Ville d'*Egra*, que le Comte de *Festetitz* avoit bloquée avec ses Hussards. L'attention des *Alliés*, depuis l'évacuation de *Prague*, fut de se maintenir en *Bohème* par la conservation de cette Place la plus forte de tout le Roïaume, & pour cet effet d'entretenir la communication entre les Armées qu'ils avoient en *Bavière* & le Corps de Troupes qu'ils tenoient dans le *Haut-Palatinat.* Le Prince de *Lobckowitz* ne négligea rien pour parvenir à couper cette communication & pour obliger la *Garnison Françoise* d'*Egra* à capituler. Enfin, il venoit de recevoir ordre d'en faire le Siége en forme, lorsque les *Alliés* faisant attention que la Garnison avoit besoin d'être renouvellée & que la Place commençoit à manquer de vivres, resolurent de lui procurer ce double secours. Le 15 d'Avril, le Maréchal de *Broglio* détacha de *Straubingen* sous les ordres du Marquis *Du Chayla* Lieutenant-Général, 13 Bataillons & 54 Escadrons, qui s'avancèrent le même jour à *Papemberg.* Le lendemain le Marquis *Du Chayla* marcha à *Pressac*, d'où son Avant-Garde força quelques Escadrons des Ennemis de se retirer. Il rencontra le 18, à *Mitterschich* un autre Corps de Cavalerie & de Hussards, qui se retira sans vouloir en venir aux mains. Le 19, il arriva à *Egra*, y fit entrer une grande quantité de Provisions, & remplaça l'ancienne Garnison par les Régimens de *Limousin*, de *Bourgogne*, de *Médoc* & de *Ponthieu*, qu'il y laissa sous les ordres du Marquis d'*Héronville.* Il fit son retour dans le même ordre & rejoignit l'Armée le 24, n'aiant perdu que quelques Traîneurs dans sa marche que le Prince de *Lobckowitz* ne se mit pas en devoir d'inquiéter. Quelque tems après le Comte de *Collowrath* fut chargé du Blocus d'*Egra.* Je ne m'arrêterai pas aux détails de ce Blocus qui n'ont rien de fort intéressant. Au mois de

Garnison d'Egra renouvellée. 15, 19 Avril.

Les Vivres com-

mencent à y diminuer. Juillet. La Viande y manque. Août.

Juillet, les Provisions introduites dans la Place par le Marquis *Du Chayla*, commencèrent à diminuer considérablement. *La Garnison* (1) *passa le mois d'Août sans Viande ; & les Soldats furent réduits, après avoir mangé les Chevaux, à se nourrir des Chats & des Chiens. Le Comte de* Collowrath *envoïoit quelquefois par politesse des pièces de Volaille à M.* d'Hérouville, *Commandant de la Place & au Comte de* Lanion *Colonel du Régiment de* Médoc. *Au fonds, on ne se faisoit pas grand mal de part ni d'autre. La Garnison auroit voulu être assiégée dans les formes : mais la* Reine de Hongrie *vouloit les forcer de se rendre Prisoniers de guerre, sans qu'on les honorât d'un coup de Canon. Les* François *regardant cela comme un Affront, aimoient mieux tout souffrir que de se rendre.*

Convoi pour la Place, enlevé par les Hussards. Août.

M. Des-Alleurs *Ministre de* France *à la* Cour de Dresde, *instruit du triste état de cette Garnison, entreprit de faire entrer un Convoi de* 50 *Bœufs & de quelques autres Provisions, dans la Place. Il écrivit au Commandant par le moïen d'un Déserteur à qui on promit sa Grace, & on l'instruisit de ce qu'il devoit faire pour recevoir ce Convoi. On le fit conduire jusques sur les Frontières de* Bohème. *Le jour fixé, le Gouverneur avoit fait un gros Détachement qui devoit s'avancer sur la Frontière pour recevoir le Convoi & l'amener : mais tout cela fut inutile. Le Détachement fut obligé de rentrer sans avoir vu le Convoi. Les* Hussards *les avoient prévenus ; &, sans égard pour la Neutralité de l'*Electorat de Saxe, *ils avoient été l'enlever sur les Terres de l'*Electeur *même.*

La Garnison est réduite à toute extrémité.

*Ce coup aiant manqué, la Garnison d'*Egra *se trouva à la dernière extrémité. Les Soldats étoient obligés de sortir à la dérobée pour aller chercher des racines aux environs de la Place; les* Croates, *qui les surprenoient, les massacroient : mais la faim les obligeoit de braver tous les périls. Les Habitans sortoient en foule de la Place ; & dès le mois d'Août, il n'en restoit pas* 200. *Comme ils avoient emporté avec eux tout l'Argent qu'ils avoient pu, la Garnison se trouva bientôt sans petite monnoie, ce qui obligea le Gouverneur à faire batre des demi-Sols d'Etain, qui servoient à païer le Soldat, pour acheter le peu que les Païsans se hasardoient d'apporter, & qu'ils vendoient à un prix exhorbitant, lorsqu'ils réussissoient à le faire parvenir dans la Place.*

Cette Garnison se rend. 7. Septembre.

Enfin, après avoir souffert trois mois de suite la plus cruelle famine, cette brave Garnison fut obligée de se rendre prisonière, le 7 *de Septembre. Les Officiers & les Soldats ressembloient à des Spectres, tant ils étoient maigres & décharnés. Ils couroient encore en foule à leurs Drapeaux que les* Autrichiens *avoient saisis. Ils les baisoient les larmes aux ïeux. Quelques-uns marchoient sur leurs armes qui étoient à terre, & les brisoient de rage & de douleur. On les fit sortir de la Place & on les dispersa dans le cœur de la* BOHE'ME. Il avoit été stipulé dans la Capitulation signée le 6, qu'ils ne feroient point conduits en *Hongrie*, & que les Officiers conserveroient leurs Armes & leurs Equipages. La reddition d'*Egra* mit fin à la Guerre de *Bohème*, commencée par

(1) Ce qu'on va lire est tiré des MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE. Tome I. P. 337

des succès auxquels les suites ne répondirent guère & ne laissèrent pas de combler de gloire les Généraux & les Troupes de *France*.

Cette Année devoit être malheureuse pour l'*Empereur*. A la fin de la précèdente ses Affaires étoient en assés bon état sur le *Danube*; & ses Troupes, sous les ordres du Comte de *Seckendorff*, mètoient la *Haute-Autriche* à contribution : mais les Forces de la *Reine de Hongrie* n'étant plus divisées, depuis qu'elle étoit maîtresse de la *Bohème*, elles se trouvèrent assés considérables pour faire changer les choses de face en *Bavière*, où le fort de la Guerre fut porté. Les Armées de part & d'autre étoient entrées en Quartier d'Hiver après la levée du Siége de *Braunaw*. Le Prince de *Lobekowitz* continua d'agir inutilement, pour couper la communication entre la *Bavière* & le *Haut-Palatinat*: mais il fut obligé d'abandonner une partie des Postes qu'il occupoit dans ce Païs, & de se retirer au-delà de la *Naab*. Il y eut entre ses Troupes & celles qui leur étoient opposées différentes petites Actions, qui ne décidèrent rien. Au mois d'Avril, le Prince CHARLES DE LORRAINE après avoir passé quelque tems à *Vienne*, se rendit à *Viltzhoven* à l'Armée du Comte de *Kevenhuller*; il se contenta d'y tenir un Conseil de guerre, & la quitta pour passer à celle du Prince de *Lobckowitz*. Alors le Comte de *Kevenhuller* marcha droit sur l'*Iser*, & s'étant rendu maître de *Dingelfing*, de *Landaw*, & de *Deckendorff*, il fit investir *Braunaw*. Les *Autrichiens*, aiant pris plusieurs autres Postes moins importans, furent maîtres de la Campagne; ce qui les mit en état de s'emparer pour la troisième fois de *Munich*, où le Général *Berencklaw* entra dans les premiers jours de Juin. *Braunaw* & *Straubingen* ne pouvant plus être secourus, capitulèrent dans le mois de Juillet; & l'*Empereur* n'eut plus dans ses Etats de *Bavière* de Place importante qu'*Ingolstadt*, qui fut investi dans le même mois & capitula le 2 de Septembre, à des conditions honorables, que le Comte de *Grandville* obtint après une vigoureuse défense. La prise de ces trois dernières Places avoit été précèdée d'une espèce de suspension d'Armes, dont les Articles ne furent pas bien connus, en conséquence de laquelle l'*Empereur* ordonna au Comte de *Seckendorff* de mener son Armée dans le Cercle de *Suabe* & de s'y comporter conformément à ce qu'il avoit écrit, le 25 de Juin, aux Directeurs de ce Cercle par une Lettre qui portoit en Substance; *Que Sa* Majesté Impériale *aiant résolu de séparer ses Troupes de celles de* France, *jusqu'alors Auxiliaires, & de déclarer en même tems que son Armée étoit une* Armée Impériale de l'Empire, *Elle avoit ordonné en conséquence au Welt Marêchal Comte de* SECKENDORFF *de la faire entrer sur les Terres de* l'Empire, *& d'y rester sans faire aucune Opération offensive de guerre, dans l'espérance qu'elles cesseroient aussi de la part du parti contraire: Que pour cet effet Sa* Majesté Impériale *avoit jugé à propos d'en donner part audit Cercle, afin que, non seulement ses Troupes y fussent admises & pussent y séjourner en sûreté, mais qu'on leur fournît aussi les Provisions nécessaires.* Cette

En Allemagne.

Inutiles efforts du Prince de Lobckowitz pour couper la communication entre les Armées Impériales & Françoises.

Le Prince Charles revient prendre le Commandement de l'Armée.

Avril.

Le Comte de Kevenhuller s'empare de différentes Places; & le Général Berenclaw de Munich.

Mai, Juin.

Les Autrichiens s'emparent d'Ingolstadt.

2 Septembre.

Suspension d'Armes entre l'Empereur & la Reine de Hongrie; Ordre de l'Empereur à ses Troupes de rester dans l'inaction.

Juin.

VI.
GUERRE
En Allemagne.

ANNE'E MDCCXLIII.

Les Troupes de France ont ordre d'évacuer la Bavière & le Haut-Palatinat.
Juillet.
Déclaration à ce sujet faite à l'Empire de la part du Roi de France.
26 Juillet.

suspension d'Armes devant vraisemblablement être suivie d'un Accommodement entre l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie*, les Troupes de *France* eurent ordre d'évacuer la *Bavière* & le *Haut-Palatinat* & de revenir vers le *Rhin*; & le 26 de Juillet, le S. de *La Noue*, Ministre de France à la *Diète de l'Empire* y déclara; *Que le* Roi Très Chretien, *informé de la résolution prise par les* Etats de l'Empire *d'emploïer leur Médiation pour faire cesser la Guerre en* Allemagne, *voïoit avec une extrême plaisir qu'il se présentât une voie si naturelle & si convenable pour procurer la Paix : Qu'il apprenoit avec une égale satisfaction, que l'*Empereur *& la* Reine de Hongrie *étoient en négociation pour ne s'occuper désormais que du soin de terminer leurs differens à l'amiable : Que comme les* Troupes Françoises *n'étoient entrées en* Allemagne *qu'en qualité d'Auxiliaires, à la réquisition du* Chef *& des plus puissans* Princes de l'Empire, *& comme celles de Sa* Majesté Impériale *étoient déja en neutralité, il n'avoit pas différé d'envoïer ordre à ses Armées de se retirer sur les frontières de son Roïaume; afin de donner en cette occasion au* Corps Germanique *un témoignage public de la droiture de ses intentions & de la résolution dans laquelle il étoit de concourir à ce que l'*Empire *paroissoit desirer, de même qu'à l'affermissement de la bonne correspondance & du bon voisinage entre la* France *& l'*Empire *& sur le fondement des anciens Traités.* Il parut quelque tems après un *Rescrit* de la *Reine de Hongrie*, par lequel elle essaïoit de donner une mauvaise interprétation à la Déclaration du *Roi de France*, & dans lequel elle rejetoit la Médiation de l'*Empire*; ce qui fit évanouir toutes les espérances que l'on avoit conçues d'une Paix prochaine : & l'on ne tarda pas à connoître que les véritables intentions des *Cours de Vienne* & *de Londres* étoient d'engager la *France* dans une Guerre qui lui fut personelle. Le Maréchal de *Broglio* exécuta les ordres qu'il avoit reçus; & toutes les divisions des Troupes qu'il commandoit s'étant réunies à *Donawert*, il en partit le 26 de Juin, pour aller à *Wimphen* sur le *Nekre*. Le 8 de Juillet, toutes les divisions s'y trouvèrent rassemblées; & le 9, le Maréchal après avoir remis le Commandement au *Comte de Saxe* Lieutenant-Général, partit pour revenir en *France*. Le *Comte de Saxe*, qui devoit commander ces Troupes sous les Ordres du Maréchal de *Noailles*, se mit aussitôt en marche pour aller à *Spire* & y arriva le 13. Dès le lendemain, il sépara ses Troupes en plusieurs Corps, lesquels marchèrent vers la *Haute* & la *Basse-Alsace*, & sur les Frontières des *Trois Evêchés*.

L'Armée Françoise se retire vers le Rhin.
Juin, Juillet.

Les *François* étant sortis du cœur de l'*Allemagne*, il paroissoit que la *Reine de Hongrie* & ses *Alliés* n'avoient plus aucun prétexte de continuer la Guerre, puisque l'objet de leur Alliance n'avoit été que de forcer les *François* à sortir de l'intérieur de l'*Empire*. Mais on crut toucher au moment où l'on feroit repentir la *France* des secours qu'elle avoit généreusement prêtés à l'*Electeur de Bavière*, pour le placer sur le Trône Impériale, & pour essaïer de le faire rentrer dans les Possessions de ses Ancêtres.

Le *Prince* CHARLES suivit l'*Armée Françoise* avec presque toutes les forces de la *Reine de Hongrie*, & s'approcha du *Rhin*, à dessein de porter la guerre dans les Etats du *Roi de France*. On comtoit enfin être en état d'exécuter la fameuse Diversion inutilement projetée l'année précèdente. On avoit obtenu des *Hollandois* 20 mille Hommes pour joindre aux Troupes des *Alliés*, & 6 mille pour remplacer les Garnisons de quelques Places des *Païs-Bas*, que l'on avoit réunies au Corps de l'Armée. Ce fut donc pour exécuter le grand projet enfanté par le Comte de *Stairs*, que dès le mois de Mai ce Général fit avancer vers le *Mein* l'Armée qu'il commandoit; pendant que les *Troupes Autrichiènes* marchoient du même côté sous les ordres du Duc d'*Aremberg*. Quand toute l'Armée eut passé cette Rivière, le *Roi d'Angleterre* s'y rendit le 19 de Juin, avec le *Duc de Cumberland*. Il établit son Quartier général à *Aschaffembourg*, Ville appartenant à l'*Electeur de Maïence*.

Le Prince Charles suit l'Armée Françoise. Juin.

Les Hollandois accordent des Troupes à la Reine de Hongrie.

L'Armée des Alliés marche vers le Mein.

Le Roi d'Angleterre joint son Armée. 19 Juin.

Dès que le Maréchal de *Noailles*, chargé du Commandement général sur le *Rhin*, fut instruit des dispositions du Comte de *Stairs*, il commença le 4 de Juin à faire passer le *Rhin*, à l'Armée qu'il avoit assemblée en *Alsace*. Le passage se fit à *Rhindurckeim*, à une lieue & demie au-dessus de *Worms*, & le seul endroit où l'on pouvoit établir un Port. Il continua sa marche après avoir fortifié la tête du Pont, dont il confia la garde aux *Bataillons Suisses*, qu'il avoit dans son Armée; & le 12, il alla camper à *Gerau*, Camp que le Comte de *Stairs* avoit abandonné la veille pendant la nuit, après avoir tenu son Armée en bataille pendant toute la journée. Le Maréchal se proposa d'observer les mouvemens du *Général Anglois*, auquel il renvoïa quelques Officiers, quelques Soldats & des Femmes qu'il avoit trouvés dans son Camp. Il resta dans cet état jusqu'au 19. Les deux jours précèdens, le Comte de *Stairs* quita son Camp de *Hoescht* au-dessous de *Francfort* pour marcher sur le *Haut-Mein*; & le 19, le Maréchal partit avec son Armée de *Gerau*. La troisième marche le conduisit dans la Plaine, vis-à-vis d'*Aschaffenbourg*, dont le Comte de *Stairs* avoit pu s'emparer, étant maître de cette Ville, laquelle étoit de son côté. L'Armée des *Alliés* étoit campée le long de la Rivière & n'en étoit éloignée que de deux portées de Carabine ou environ. Leur Camp étoit adossé à la Montagne. Ils avoient leur droite appuïée au Village de *Klein-Ortheim* & leur gauche à la Ville d'*Aschaffenbourg*. Ces deux endroits touchent la montagne & sont immédiatement sur les bords du *Mein*. Le *Camp François* étoit vis-à-vis du leur, le seul *Mein* entre deux. La droite étoit appuïée au Village de *Groot-Ortheim*, la gauche à celui de *Stockstadt*; & le Maréchal avoit placé 2 Brigades, vis-à-vis le Pont de pierre d'*Aschaffenbourg* pour le masquer. Telle étoit la position des deux Armées. L'impossibilité de marcher aux Ennemis qui bordoient la Rivière, laquelle a dans cet endroit au moins 60 Toises de large, fit prendre au Maréchal de *Noailles* le parti de les affamer dans

L'Armée d'Alsace passe le Rhin. 8 Juin, &c.

Elle va camper à Gerau. 12 Juin.

Ensuite dans la Plaine d'Aschaffembourg. 22 Juin.

Position des deux Armées. 22 Juin, &c.

Le Maréchal de Nouailles affame l'Armée des Ennemis.

leur Camp. Pour cet effet, il fit occuper sur le *Bas-Mein*; le *Groot-Welmizheim*; *Seligenstadt* & *Stenhain*, & sur le *Haut-Mein*, *Riderburg*, *Oberberg*, *Beyberg*, *Wart*, *Clingenberg* & *Miltenberg*. Cette dernière Ville étoit pour les *François* d'une extrême conséquence, à cause de la communication qu'elle pouvoit donner aux Ennemis avec les Troupes de la *Reine de Hongrie*, qui se trouvoient dans le *Haut-Palatinat*. Au moïen de ces précautions, toutes les subsistances qu'ils tiroient de *Maïence* par le *Bas-Mein* ou de la *Franconie* & du Païs de *Wurzbourg* par le *Haut-Mein*, leur furent entièrement coupées; desorte que pendant deux jours le Pain manqua dans leur Camp, & que les Soldats furent réduits à la demi-Ration. Le Comte de *Stairs*, voïant qu'il ne pouvoit pas rester plus longtems dans ce camp, se mit en mouvement la nuit du 26 au 27, pour marcher sur *Hanaw*.

Les Alliés décampent pour aller à Hanaw. 26. Juin.

Le Maréchal se dispose à les attaquer dans leur marche.

Le Maréchal en fut averti à une heure après minuit, il monta sur le champ à cheval & donna ordre aux Troupes de se tenir prêtes à marcher. Ensuite il alla lui-même observer les mouvemens des *Alliés*, en cotoïant le *Mein*, & vit qu'en effet ils étoient en pleine marche sur deux Colonnes & qu'ils prenoient le chemin de *Hanaw*, tant par la route ordinaire que par celle qu'ils s'étoient ouverte sur la pente de la montagne à travers des Bois. Il se rendit sur le champ à *Sélingestadt*, où il avoit deux Ponts, sur lesquels il fit passer le *Mein* aux 3 Brigades d'Infanterie d'*Auvergne*, de *Touraine* & d'*Orleans* campées en cet endroit, lesquelles furent jointes peu de tems après par celles des *Gardes Françoises* & de *Noailles*. Pendant que l'Infanterie passa les Ponts de *Sélingestadt*, 11 Escadrons de Cavalerie, 11 de Dragons & 6 de Hussards passèrent le *Mein* à des Gués, que le Maréchal avoit reconnus. Aussitôt que ces Troupes furent passées, il en fit une première disposition en plaçant une Brigade d'Infanterie, dans le Village de *Klein-Welmizheim* sur les bords du *Mein*, lequel fermoit sa droite. Il appuïa sa gauche à un bois, & la Cavalerie aiant occupé le centre; la plaine fut entièrement fermée. Après cette première disposition, le Maréchal repassa le *Mein* pour donner ses ordres aux Troupes, auxquelles il n'avoit pas encore fait passer le *Mein*, & pour observer les mouvemens des *Alliés*. Il découvrit qu'au lieu de continuer leur marche, ils se formoient sur plusieurs lignes composées alternativement sans aucun intervalle d'Infanterie & de Cavalerie; & sur ce qu'il vit qu'ils venoient d'abandonner le Village d'*Ettingen*, il envoïa ordre que l'on s'en emparât sur le champ. Il étoit encore en deça du *Mein*, lorsqu'il vit qu'au lieu d'exécuter son ordre, les Troupes s'avançoient au-delà de ce Village par un Défilé formé par un Ravin, sur lequel il n'y avoit qu'un seul Pont. Il courut aussitôt au Village d'*Ettingen* pour faire lui-même exécuter ses ordres, mais il n'étoit plus tems. Les 5 Brigades d'Infanterie & quelque Cavalerie avoient déja passé le Défilé. Il ne falut songer qu'à faire la meilleure disposition que le Terrain permètoit, n'étant pas possible de

Combat d'Ettingen 27 Juin.

repasser

repasser le Défilé sans en venir aux mains. Les Alliés étoient en Bataille. L'ordre fut donné de les laisser tirer les premiers & d'avancer ensuite sur eux. L'action commença à une heure & le feu des Alliés fut des plus vifs & des mieux servis. Les *François* allèrent trois fois à la charge, en se ralliant même sous le feu des Ennemis; mais comme il n'étoit pas possible de les rompre, parce qu'ils étoient sur plusieurs lignes appuïées au *Mein* & à des Bois qu'on ne pouvoit tourner, on pressa le Maréchal sur les 4 heures & demie d'ordonner la retraite. Il se rendit aux répresentations qui lui furent faites. Toutes les *Troupes Françoises* repassèrent le Défilé en ordre sans être suivies, se remirent ensuite en Bataille, & regagnèrent ainsi leur Camp, l'Infanterie en repassant le *Mein* sur les 2 Ponts de *Selingestadt* & la Cavalerie à gué.

Après cette Action, dont les Alliés se firent autant d'honneur que d'une Victoire éclatante (1), parce qu'ils étoient restés maîtres du Champ de Bataille, ils se mirent en marche pendant la nuit pour se rendre à *Hanaw*. C'est ce que le Comte de *Stairs* fit exécuter avec tant de précipitation, qu'il laissa sur le Champ de Bataille 2 Pièces de Canon & 600 blessés, que le Maréchal fit transporter dans ses Hôpitaux pour en prendre le même soin que des blessés de son Armée. Les *François* eurent dans ce Combat 600 Hommes de tués avec environ 12 cens de blessés. Les *Alliés* y perdirent environ mille Hommes. Le plus grand nombre fut tué par l'*Artillerie Françoise*, dont on avoit placé six Bateries le long du *Mein*. Le Général *Claiton* fut du nombre. Le Duc de *Cumberland* fut blessé à la Jambe d'un coup de feu & le Duc d'*Aremberg* à la Poitrine, l'un & l'autre légèrement. Les *François* y perdirent plusieurs persones de marque, entre autres le Duc de *Rochechouart* qui fut tué à la première décharge des *Alliés*, les Marquis de *Sabran*, de *Chabanes-Marioles*, de *Vaudreuil*, de *Wargemont*, de *Mesley*, de *Langey* & le Comte de *Coetlogon*. Les plus considérables d'entre les blessés furent le Comte d'*Eu*, les Ducs d'*Harcourt*, de *Boufflers* & d'*Ayen*; les Marquis de *Saint-Chamont*, de *Chabannes*, de *Merinville*, de *Custine*, de *Meaupeou*, de *Vaubecourt* & de *Balleroy*; les Comtes de *Beuvron* & de *Marignagne*, & le Vicomte de *Coetlogon*. Il y eut une grande quantité de *Gardes-du-Corps*, de *Gendarmes*, de *Chevaux-Legers*, de *Mousquetaires*, & de *Grenadiers-à-Cheval*, ainsi que d'Officiers de ces Corps & des Régimens des *Gardes* & du *Roi* tués ou blessés.

A ce récit j'ajouterai quelques circonstances tirées d'un nouveau Livre.

(1) Si l'Armée des *Alliés* crut avoir remporté une Victoire signalée, il paroit certain qu'on n'en pensa pas de même en *Angleterre*. Dans l'*Adresse* que le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun-Conseil de la Ville de *Londres* présentèrent au *Roi* le 30 de Novembre pour le féliciter sur son heureux retour dans le Roiaume, ils ne dirent pas un seul mot du Combat d'Ettingen.

que j'ai déja cité (1) : Elles feront voir que cette Action, qui ne servit qu'à faire périr du monde très inutilement, devoit être décisive pour les *François*. Il s'agissoit pour eux de profiter de l'espèce de désordre inévitable dans une marche précipitée, qui se fait en présence d'un Ennemi égal en forces, & d'empêcher du moins la jonction des Alliés avec un Corps de 6 mille *Hessois* arrivés depuis quelques jours à *Hanaw*, sous les ordres du *Prince* GEORGE DE HESSE. Voici les circonstances que je viens d'annoncer. *Le Village d'*Ettingen *est partagé en deux par un Ruisseau qui coule des Montagnes & qui va se perdre dans le* Mein. *Ce Ruisseau forme une espèce de Ravine au-dessus du Village, & ses bords sont remplis d'Arbres & de Haies vives. On y arrive par un chemin creux qui est un vrai Coupe-gorge. L'*Armée Alliée, *en défilant sur plusieurs Colonnes, ne pouvoit passer que par là. Le Maréchal, attentif à ses mouvemens, n'attendoit que le moment où l'Avant-Garde & la première Colonne se trouveroient engagées dans ce Chemin & en deça du Ruisseau, pour donner ordre à M. de* Grammont *de sortir de son poste* (du Village d'Ettingen) *& de se placer entre le Ruisseau & la Colonne, pour l'attaquer à dos, pendant que la* Maison du Roi *& toute la Cavalerie avec le gros de l'Infanterie, qui occupoient la Plaine entre le Village d'*Ettingen *& un Bois sur la gauche, la chargeroient en front; &, pour que les autres Colonnes ne pussent pas venir au secours de celle-là, il ne cessoit de les faire foudroïer par son Canon, qui causoit beaucoup de désordre dans les Troupes des* Alliés. *Outre cela M. de* Noailles *faisoit marcher quelques Brigades pour renforcer les Troupes qu'il avoit mises dans* ASCHAFFENBOURG, (dès qu'il avoit su que les Ennemis l'avoient évacué); *& elles devoient s'avancer sur les derrières de l'Ennemi, pour escarmoucher & l'amuser, pendant qu'on fraperoit le grand coup que le Maréchal méditoit. Il ne s'agissoit pas moins que de prendre le* Roi d'Angleterre, *qui étoit à la tête de la première Colonne, & 10 à 12 mille Hommes d'un seul coup de filet. Les mesures étoient si justes, que le succès en paroissoit infaillible. Qui croiroit que l'imprudente vivacité d'un seul Homme (à parler bien modestement) eût rendu inutiles des précautions si sages & si bien compassées. C'est cependant ce qui arriva; car le Duc de* Grammont, *qui commandoit les* Gardes Françoises, *ne fut pas plustôt arrivé à son poste, que, sans se souvenir des ordres du Maréchal de* Noailles, *il passa le Ravin; & son exemple entraîna la Cavalerie de la* Maison du Roi *& quelques Régimens de Cavalerie. Le tems que ces Troupes mirent à faire ces mouvemens, les embarras qu'elles trouvèrent dans leur passage, tout cela donna à l'Ennemi le loisir de se mètre en ordre... Lorsque le Maréchal de* Noailles *apprit la manœuvre de M. de* Grammont, *il en fut au désespoir: mais il n'y avoit plus moïen d'y remédier. Le dessein étoit éventé, le Ravin passé, il faloit vaincre ou périr. Il ne pensa plus qu'à faire soutenir M. de* Grammont. *Pour cet effet, il se posta près d'*Ettingen, *& ordonna au reste des Troupes d'avancer. Le terrain, qui, sans*

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, &c. T. I. p. 325.

au contretems, auroit dû être favorable aux François, leur devint désavantageux. Leur Artillerie même, si bien postée, leur fut inutile, dès le moment qu'on se mêla; car, comme elle ne pouvoit tirer que sur les flancs de l'Ennemi, ces coups auroient pû porter aussi bien sur les François, que sur les Alliés. Ils ne tirèrent guère pendant le Combat qu'avec quatre petites Pièces, qui fermoient leur Aile droite. L'Artillerie des Alliés, au contraire, fut placée avantageusement sur le front de la Bataille. Un Vent de Sud-Est, qui souffloit, portoit la fumée dans les yeux des François; & une Baterie, qui fut placée sur une Hauteur, foudroïa la gauche de l'Armée Françoise & causa une perte considérable. Du premier choc la Maison du Roi renversa la première & la seconde ligne de la Cavalerie Angloise; & elle l'auroit entièrement défaite si l'Infanterie avoit eu la même succès: mais, après avoir essuïé trois décharges de Canon & de Mousqueterie dans un terrain serré & inégal, sans tirer un coup de Fusil, les Gardes Françoises lâchèrent le pied & gagnèrent le bord du MEIN (malgré tout ce que firent pour les rallier leurs Officiers qui donnèrent dans cette Action de grandes marques de leur courage). Le reste de l'Infanterie tint ferme encore quelque tems: mais les Alliés, aïant percé par le vuide que la fuite du Régiment des Gardes venoit de faire, repoussèrent quelques Régimens qui s'étoient coulés le long du Mein pour les prendre en flanc, & tombèrent eux même sur le flanc droit des François. Leur Infanterie & une partie de la Cavalerie commença à se retirer du côté du Ravin, qu'elle repassa à la faveur du feu que faisoit la Maison du Roi. Cette vaillante Troupe n'a peut-être jamais paru avec plus d'éclat que dans cette funeste journée. Exposée à un feu si violent d'Artillerie & de Mousqueterie, qui la prenoit en front & en flanc, & à la faveur duquel la Cavalerie Angloise s'étoit ralliée, elle ne cessa de combatre, quoiqu'abandonnée de l'Infanterie & de la Cavalerie. Elle revint plus de six fois à la charge avec une entrépidité digne de sa réputation: mais tout cela ne servit qu'à augmenter le nombre des Morts. Il falut des ordres réitérés du Général, pour les Gardes-du-Corps, les Gendarmes, les Chevaux-légers, les Mousquetaires & les Grenadiers-à-Cheval qui souffrirent infiniment du Canon pointé sur la Montagne, qui portoit dans l'Aile gauche de l'Armée Françoise. Ils se retirèrent, après quatre heures de Combat & après avoir fait des prodiges de valeur, ils repassèrent le Ruisseau en bon ordre, & firent encore ferme sur une hauteur: mais M. de Noailles leur ordonna de repasser le Mein; ce qu'ils firent sans qu'on osât s'y opposer, tant leur contenance en imposoit encore à l'Ennemi.

Récompenses données par le Roi d'Angleterre. Juillet.

Très peu de tems après l'arrivée des *Alliés* à *Hanaw*, le *Roi d'Angleterre* conféra le Titre & les Honneurs de *Bannerêts* au *Duc de Cumberland*, au Duc de *Marlborough*; aux Comtes de *Stairs*, de *Dunmore*, de *Crawford*, de *Rothes* & d'*Albemarle*; aux Lieutenans-Généraux *Honeywood*, *Hawley*, *Cope*, *Ligonier*, & *Campbell*; au Major-Général *Bland*; & aux Brigadiers *Onslow*, *Pulteney* & *Husken*, en récompense de la bravoure qu'ils avoient fait paroître dans le Combat. Il fit aussi Chevaliers du *Bain*, le Général

VI. GUERRE En Allemagne.

Honeywood, & les Lieutenans-Généraux *Campbell*, *Cope* & *Ligonier*. Quelques jours après, il nomma le *Duc de Cumberland* Lieutenant-Général de ses Armées.

Fin de la Campagne.

Je suis dans l'obligation indispensable d'abréger encore plus que je n'ai fait jusqu'ici, parce que ce Volume devient insensiblement plus étendu qu'il ne doit l'être; c'est ce qui m'empêche de suivre l'Armée des *Alliés* dans tous les mouvemens qu'elle fit après ce Combat. Je me contenterai d'exposer en deux mots ce qui se fit pendant le reste de cette Campagne; & pour cet effet, j'emprunterai principalement les termes d'un des Journaux sur lesquels je travaille (1). *L'Armée des* ALLIE'S *alla passer le* RHIN *à* MAÏENCE *au commencement du mois d'Août, & campa le 27 du même mois à* OPPENHEIM. Le Maréchal de *Coigny* commandoit alors dans la *Haute-Alsace*, & concertoit avec le Maréchal de *Noailles* toutes les Opérations qu'il avoit à faire. Ce dernier, *aiant repassé le* RHIN *étoit allé camper à* WORMS, *sur la nouvelle de la marche du* Prince CHARLES DE LORRAINE, *qui s'avançoit vers le* NECKRE: *mais le danger ne le retenant point de ce côté, il eut le tems de faire rassembler la plus grande partie de ses Troupes sur la* QUEICH *entre* LANDAW *&* GEMERSTEIM *pour s'opposer aux* Alliés *qui marchèrent d'abord à* WORMS, *pour se joindre à une partie des Troupes que les* HOLLANDOIS *fournissoient à la* REINE DE HONGRIE; *puis à* SPIRE, *ensuite à* WORMS. *Le Maréchal de* NOAILLES *aiant consommé les Fourages de tout le Païs jusqu'à* SPIREBACH *& favorisé l'approvisionement de* LANDAW, *qui étoient les deux objets qu'il s'étoit proposés, il retourna sur la* LAUTER *à la fin de Septembre, & sépara son Armée en deux Corps. L'un resta sur le* LAUTER *aux ordres du Comte de* SAXE, *& il marcha avec l'autre sur la* MOTER. *Les* ALLIE'S, *au moïen de ces dispositions, ne jugeant pas qu'il fût possible d'assiéger* LANDAW, *& ne voïant pas d'apparence à pouvoir faire subsister leur Armée dans un Païs que les* FRANÇOIS *avoient ruiné, ils firent mine de vouloir attaquer les Lignes que le* Comte de SAXE *occupoit à* LAUTERBOURG: *mais, après les avoir reconnues, ils ne songèrent qu'à aller passer le* RHIN *à* MAÏENCE, *& à prendre des Quartiers d'Hiver. Les* HOLLANDOIS, *qui dès le mois de Mai s'étoient enfin déterminés à fournir à la* REINE DE HONGRIE *un secours de 20 mille Hommes, firent marcher ces Troupes vers le* MEIN *& elles achevèrent de joindre l'Armée des* ALLIE'S *sous les ordres du* Comte de NASSAU: *mais la Campagne étoit alors finie, & à peine tout eût-il joint, qu'elles reprirent le chemin des* PAÏS-BAS, *de même que les* TROUPES BRITANNIQUES; *les unes & les autres devant y être distribuées en Quartiers d'Hiver. Quant au* Prince CHARLES DE LORRAINE *il fit des tentatives inutiles pour passer le* RHIN. La plus considérable & la mieux concertée peut-être de ces tentatives fut celle de la nuit du 3 au 4 de Septembre. Le PRINCE tenta le passage en

Les Alliés vont camper à Oppenheim. 27 Août.

Et le Maréchal de Noailles à Worms. Août.

Il s'oppose aux Alliés qui marchent vers Spire. Août.

Il marche sur le Muter, & laisse un Corps d'Armée sur le Lauter sous les ordres du Comte de Saxe. Septembre.

Les Alliés renoncent au projet d'assiéger Landaw, & d'attaquer les Lignes de Lauterbourg. Septembre.

Tentatives inutiles du Prince Charles de Lorraine pour passer le Rhin. Septembre, &c.

(1) JOURNAL DE VERDUN; T. LV. p. 14, &c.

deux endroits. L'attaque de la droite se fit sous le feu du VIEUX-BRISACK, à l'Ile de REIGNAC, où les TROUPES AUTRICHIENNES s'étoient établies pour être à portée de jeter un Pont sur le bras du RHIN qui les séparoit de l'ALSACE. Dès que le Maréchal de COIGNY avoit su qu'elles étoient dans cette Ile, il avoit fait avancer sur le bord du RHIN les Troupes qu'il en avoit le plus à portée; & l'après midi du 3, il se mit en marche avec le gros de son Armée. Il fit établir vis-à-vis de l'Ile plusieurs Bateries & prit des mesures qui forcèrent le PRINCE à renoncer au dessein de passer par cet endroit. L'attaque de la gauche se fit vis-à-vis de NYFFERN dans la partie des bords du RHIN, où le Marquis de BALLINCOURT Lieutenant-Général commandoit. Le 4, à quatre heures du matin, un Détachement composé des Grenadiers & des meilleures Troupes des AUTRICHIENS passa le RHIN dans 140 Batteaux, suivi de tout ce qu'il faloit pour l'établissement d'un Pont. Les AUTRICHIENS ne furent pas plustôt débarqués qu'ils marchèrent, jetant de grands cris, vers la Redoute de RHINVILLER. Le Comte de BÉRANGER, à la tête du Régiment de Dragons Colonel-Général & de celui de l'HOPITAL, les attaqua par la droite, pendant que le Marquis de BALINCOURT & le Marquis de CARAMAN, à la tête des Brigades de CHAMPAGNE & de la SARRE, les tournoient par la gauche. Les FRANÇOIS chargèrent le Détachement la Baïonète au bout du Fusil, avec tant de courage, qu'à six heures & demie, il fut entièrement détruit. Cette action couta 3 mille Hommes aux AUTRICHIENS, tous ceux qui avoient débarqué aiant été tués, noïés, blessés ou faits prisoniers. On coula à fond une grande quantité de leurs Batteaux. Il y eut 16 Officiers & 214 Soldats de pris, sans compter les blessés qui restèrent dans les Villages. La perte des FRANÇOIS fut très peu considérable. Le 30 de Septembre le PRINCE fit vers l'ILE DESERTE une autre tentative qui ne lui réussit pas mieux. Enfin, *il reçut à propos ordre de séparer l'*ARMÉE AUTRICHIENNE, *qui retourna dans le même tems sur ses pas, pour aller prendre ses Quartiers d'Hiver en* BAVIÈRE *& dans le* HAUT-PALATINAT. Alors le Maréchal de NOAILLES envoia ses Troupes attendre les ordres de la Cour dans des Cantonemens sur la SARRE & la MOSELLE; & le Maréchal de COIGNY distribua les siennes dans la HAUTE & la BASSE-ALSACE, la LORRAINE & la FRANCHE-COMTÉ.

Je finis par rapporter les Réflexions d'un autre Ecrivain (1) sur la fin de cette Campagne, sans pourtant me rendre garant de ses décisions. *Il n'est pas possible*, dit-il, *de passer sous silence les fautes que les* Alliés *firent dans cette Campagne. Après avoir gagné la Bataille d'*Ettingen *contre toutes les règles, ils vont passer l'Eté à* Hanaw, *au nombre de* 58 *mille Hommes; & laissent passer le* Rhin *à l'*Armée du Roi. *Le* Prince CHARLES, *qui arrivoit de*

Réflexions sur la conduite des Alliés.

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, T. I. P. 348.

VI. GUERRE En Allemagne.

Bavière, *agissoit avec vigueur sur le* Haut-Rhin; *& les* Alliés *restoient tranquilles, lorsque la Guerre devenoit défensive. M. le Maréchal de* Noailles, *qui ne perdoit pas de tems, faisoit défiler des Troupes sur la* Sarre, *sur la* Moselle, *& remplacer sur le* Haut-Rhin *les Régimens, qui se trouvoient hors d'état de servir. Les* Alliés *sortirent enfin de leur létargie à la fin du mois d'Août; & après avoir passé le* Rhin, *au lieu de marcher en avant, ils restérent à* Worms, *tranquilles spectateurs du Ravitaillement de* Landaw, *& rendirent inutiles les projets du* Prince CHARLES. *Les* Alliés, *forts de 72 mille Hommes par la jonction des* Hollandois *& supérieurs de beaucoup à M. le Maréchal de* Noailles, *vinrent camper quinze jours à* Spire *pour s'en retourner à* Worms, *au lieu de faire un mouvement sur le* Lauter, *dont M. de* Noailles *leur avoit abandonné les Lignes, de peur de courir les risques d'une Action, dont le succès eût ouvert les portes de la* France *aux Vainqueurs. Quelle perspective pour les* Alliés. *Une Bataille gagnée; & le* Prince CHARLES *des bords de l'*Inn *sur ceux du* Rhin! *Il n'est pas possible de disconvenir que les* Alliés *n'aient manqué aux premiers élémens de la Guerre. Leur objet principal & même unique, après une Bataille gagnée, devoit être de profiter des avantages qu'elle offroit. Le passage du* Rhin *se présentoit;* Landaw, *qui manquoit de tout, ne pouvoit pas tenir. Le Poste de* Billichem *sur la Rivière de* Wilbach, *une fois occupé, le forçoit à se rendre. Quelles suites entrainoit la prise de* Landaw! *La perte d'une Place considérable sur le* Rhin *pour leurs Ennemis, un grand établissement, un entrepôt sur pour faire la Guerre en* Alsace *& établir des Contributions sur la* Sarre. *De plus, les* Alliés, *décidés à rester sur le* Rhin, *devoient, après avoir passé ce Fleuve à la fin d'Août, entreprendre sur la* Basse-Alsace. *Ils mètoient M. de* Noailles *dans l'impossibilité d'aider M. le Maréchal de* Coigni, *qui étoit pressé par le* Prince CHARLES. *La* Basse-Alsace *leur fournissoit de quoi subsister; dix Bataillons & trois Escadrons, qui composoient la Garnison de* Landaw *ravitaillé, n'étoient point suffisans pour les troubler & les arrêter. Je crois qu'il est certain que le* Prince CHARLES *eût mieux fait, si au lieu d'aller sur le* Haut-Rhin, *il avoit joint l'Armée des* Alliés *pour porter la Guerre sur le* Bas-Rhin. *Son objet principal étoit de le passer. Rien pour lors de si facile. Sa présence auroit éclairé & ranimé cette Armée de Peuples différens, & peut-être de sentimens opposés. Qu'en est-il arrivé? Le* Prince CHARLES *séduit par les ressources qu'il s'est imaginé trouver dans le* Brisgaw *& les Païs qui appartiennent à la* Reine, *a cru réussir. Cela auroit pu cependant arriver, si les* Alliés *l'eussent secondé. Le projet des* Alliés *n'étoit pas sans doute de se déclarer ouvertement. Ils ne cherchoient qu'à faire sortir de l'*Allemagne *les Armées du* Roi de France, *pour remplir leurs engagemens avec la* Reine, *en conséquence de ceux pris avec le feu* Empereur *son Père. Quelle supériorité & quels avantages négligés! L'état de nos Troupes, nos mouvemens, les ordres donnés d'abandonner* Lauterbourg *&* Weissembourg, *les Places de l'*Alsace *& des* Trois-Evêchés *hors d'état de défense, une Armée*

ANNE'E MDCCXLIII.

VI. GUERRE En Allemagne.

de nouvelles Levées, & une suite d'évènemens malheureux; tout cela ne se présentoit-il pas à l'Ennemi. Cependant il faut que M. le Maréchal de Noailles *pare à ces grands inconvéniens & profite des fautes des Ennemis. Les risques, que nous courions, prouvent que ce n'est pas ce qu'il y a de moins difficile dans la Guerre, que celle que l'on fait défensivement; & qu'il faut trouver dans son propre génie de quoi s'opposer aux desseins des Ennemis.*

ANNE'E MDCCXLIV.

I. TROISIE'ME SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II. Ouverture. 12 Decembre 1744. Discours du Roi.

I. LA Séance du *Parlement* pour cette année fut avancée comme elle l'avoit été les précèdentes, & l'ouverture s'en fit le 12 de Décembre par ce Discours du *Roi*.

MILORDS ET MESSIEURS,

DEPUIS votre dernière Séance j'ai fait, selon vos avis & par votre assistance, tous mes efforts pour défendre la Maison d'Autriche, *& pour rétablir l'Equilibre & maintenir la liberté de l'*Europe. *Il a plu au Tout-Puissant d'accorder un heureux succès à nos Armes, jointes comme Auxiliaires à celles de la* Reine de Hongrie. *Les Ennemis de cette Princesse & les puissantes Armées envoïées à leurs secours, ont entièrement évacué ses Etats, & même ont été forcées de se retirer de l'*Empire. *Dans cette conjoncture, c'est encore une grande satisfaction pour moi, que de pouvoir vous apprendre que j'ai été joint par un Corps de Troupes de mes bons Amis & Alliés les* Etats-Généraux. *Par une suite des mesures que j'ai prises, le* Traité définitif *entre moi, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne, *a été heureusement conclu, & il doit être remis devant vous. Les avantages qui peuvent résulter de cette Alliance en faveur de la Cause commune sont évidens. Elle contribuera particulièrement à l'intérêt de mes Roïaumes, en déconcertant les vues ambitieuses de la* Courone d'Espagne, *avec laquelle nous sommes engagés dans une guerre si juste & si nécessaire. Comme je ne doute pas que vous n'agissiés sur ces fondemens avec vigueur & constance, nous pouvons espérer avec raison de voir la tranquillité publique rétablie & d'obtenir une Paix générale, qui soit honorable je suivrai ces vues avec toute l'attention & la fermeté possible: mais afin de remplir ces grands objets, il est nécessaire de prendre des mesures vigoureuses; & j'attens de votre zèle que vous m'assisterés avec joie de la manière la plus efficace. Le Mariage de ma plus jeune Fille avec le* Prince Roïal de Danemarc, *ne peut que donner de la satisfaction à mes fidèles Sujets, comme tendant à cimenter cette union si nécessaire à l'affermissement de la Religion Protestante en* Europe.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai ordonné qu'on remît devant vous les Etats des dépenses pour le service de l'année suivante, & j'espère que vous m'accorderés des Subsides, *proportionés aux besoins publics & tels que l'honneur & la sureté de cette Nation l'exigent. Pour cet effet, je vous recommande particulièrement de me mettre en état de prendre des mesures convenables, & de contracter avec d'autres Puissances les Alliances & les engagemens qui peuvent être nécessaires pour le soutien de la* Reine de Hongrie *& le rétablissement de l'Equilibre du Pouvoir.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai tant de preuves de votre fidèle affection pour moi, comme aussi de votre zèle pour le bien de votre Patrie, qu'il seroit inutile de vous proposer d'autres motifs pour attirer votre attention sur des sujets si importans. L'union & l'harmonie parmi vous, ainsi que la vigueur & la promte expédition dans vos délibérations, sont indispensablement nécessaires dans de pareilles conjonctures. Que rien n'arrête & ne détourne votre ferme application aux grands objets, que je vous recommande; & soiés assurés que je ne perdrai jamais de vue l'affermissement de votre véritable intérêt.

Adresse des Seigneurs. 13 Décembre.

Le lendemain les *Seigneurs* présentèrent au *Roi* leur *Adresse* pour le remercier de sa Harangue. Elle portoit; *Que l'inquiétude, dont les cœurs de tous les fidèles Sujets de Sa Majesté avoient été remplis à cause des dangers, auxquels sa Personne sacrée s'étoit exposée, redoubloit la joie qu'ils avoient de son heureux retour dans le Roïaume: Qu'ils devoient remercier, premièrement, le Tout-Puissant de la conservation des jours du* Roi; *secondement, Sa Majesté des peines qu'elle prenoit pour l'avantage de la Cause commune: Qu'ils lui demandoient la permission de la féliciter sur l'heureux succès de ses Armes, pour le soutien de la* Maison d'Autriche *& pour la défense des Libertés de l'*Europe: *Qu'une étroite union entre le* Roi, *la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne *étoit si nécessaire dans la conjoncture présente, que c'étoit une grande satisfaction pour les* Pairs de la Grande-Bretagne *de la voir solidement établie, & qu'ils remercioient Sa Majesté de ce qu'elle vouloit bien leur communiquer le* Traité définitif *qu'Elle avoit conclu pour cet effet; Que la Guerre juste & nécessaire dans laquelle Elle étoit engagée contre l'*Espagne, *étoit d'une si grande importance, que ses Roïaumes ne pouvoient manquer de tirer un grand avantage des obstacles qu'on avoit opposés à l'exécution des desseins de cette Puissance: Que les* Pairs de la Grande-Bretagne *avoient une extrême reconnoissance de la bonté que le* Roi *avoit de déclarer à son* Parlement *ses vues sages & salutaires, pour procurer à l'*Europe *une Paix honorable: Que dans une Cause si glorieuse, leurs cœurs seroient toujours à la disposition de Sa Majesté: Qu'ils l'assuroient de*

I. Trois. Séance du Trois. Parlement.

leur zèle avec une résolution digne de la fermeté de la Chambre des Pairs; *& qu'ils lui promètoient de concourir avec joie à toutes ses vues & de le seconder par tous les moïens qui pouvoient faire obtenir une fin si glorieuse & si désirable: Qu'ils prioient Sa Majesté de leur permètre de la féliciter sur le Mariage de la* Princesse Louise *avec le* Prince Roïal de Danemarc *& sur l'accroissement de la Famille Roïale par la naissance d'un* Prince: *Que chaque évènement, qui fournissoit un appui à la Maison règnante, étoit une augmentation de sureté pour la* Grande-Bretagne, *puisque la conservation de la Religion, des Loix & des Libertés, dépendoit de l'affermissement de la Religion Protestante: Que la manière gracieuse, avec laquelle le* Roi *leur avoit recommandé l'union, étoit une nouvelle marque de sa tendresse paternelle pour son Peuple: Qu'ils feroient tous leurs efforts pour qu'aucunes divisions ne retardassent leurs délibérations, & qu'ils supplioient Sa Majesté de recevoir les sincères assurances de leur fidèle soumission, & d'être persuadée qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir aux mesures, qui pourroient procurer le plus efficacement l'honneur & la sureté de sa Persone, la tranquillité & la prospérité de la Patrie, & le maintien de l'Equilibre & des Libertés de l'*Europe. Le *Roi* leur répondit: Milords, *Je vous fais mes remerciements des marques de votre soumission & de votre affection. Les assurances, que vous me donnés de m'assister efficacement, produiront au dehors les meilleurs effets. Vous pouvés compter que je n'userai de votre confiance en moi que pour l'honneur & le véritable intérêt de ma Courone & de mes Roïaumes.* — Réponse du Roi.

Les *Communes* présentèrent leur *Adresse* le 14. Elle contenoit les mêmes choses que celle des *Seigneurs* & finissoit par promètre d'accorder avec tout le zèle, la diligence & l'unanimité possibles les *Subsides*, qui seroient nécessaires pour remplir les grandes vues de Sa Majesté. Le *Roi* leur fit la réponse suivante. Messieurs, *Je vous remercie de cette affectionée & fidèle* Adresse. *Le support unanime de mes fidèles* Communes *ne peut qu'ajouter un grand poids à mes efforts pour le Bien public, & sera le plus sur moïen de finir heureusement & d'une manière honorable le grand ouvrage, dans lequel je me suis engagé par votre avis.* — Adresse des Communes. 14 Décembre.

Le 16, les *Communes* résolurent unanimement d'accorder un *Subside* au *Roi*. Le lendemain, elles approuvèrent cette Résolution. Le 20, elles résolurent; *Que le nombre des Matelots pour le service de l'année* 1744, *seroit de* 40 *mille*, aux conditions ordinaires; ce qui devoit faire une dépense de 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 22 de Janvier 1744, elles résolurent *d'accorder au* Roi 634 *mille* 344 *Liv. St.*, 11 *Sh.*, *pour la dépense de* 21 *mille* 358 *Hommes effectifs des Troupes, qui devoient servir en* Flandre *pendant cette année*; 561 *mille* 794 *Liv. Sterl.*, 5 *Sh.*, 5 *Den.*, *pour l'entretien des* 19 *mille* 28 *Hommes emploïés à la Garde & dans les Garnisons de la* Grande-Bretagne *& des Iles de* Jersey & de Guernsey; *&* 206 *mille* 806 *Liv. Sterl.*, 10 *Sh.*, *pour les* 11 *mille* 550 *Hommes des Troupes de la Marine*, qu'elles continuèrent pour un an. Le 29, il fut proposé, *d'accorder* 393 — I. Subside accordé. 16, 17 Décembre. Matelots. 20 Décembre. Troupes de Terre; Troupes de la Marine. 22 Janvier 1744. Troupes d'Ha-

TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

novre.
29 Janvier.

mille, 773 *Liv. Sterl.*, *pour la dépense*, *depuis le* 25 *de Décembre* 1743; *jusqu'au* 26 *de Décembre* 1744, *des* 10 *mille* 755 *Hommes d'Infanterie & des* 5 *mille* 513 *Hommes de Cavalerie des Troupes d'*Hanovre *à la Solde de la* Grande-Bretagne, *y compris les Officiers Généraux & le train d'Artillerie.* Il y eut à ce sujet de très grands débats qui durèrent jusqu'après d'onze heures du soir. Enfin la Proposition aiant passé à la pluralité de 271 voix contre 226, ce *Subside* fut accordé. Le 12 de Février, les *Communes* résolurent *d'accorder* 200 *mille Liv. Sterl.*, *pour les engagemens pris avec le* Roi de Sardaigne; *pareille Somme pour la* Reine de Hongrie; 165 *mille* 428 *Liv. Sterl.*, 14 *Sh.*, 7 *Den.*, *pour la dépense de l'Artillerie de Terre pendant l'année* 1744; *&* 73 *mille* 924 *Liv. Sterl.*, 7 *Sh.* 7 *Den.*, *pour les dépenses extraordinaires de la même Artillerie*, *pendant l'année précédente*, *lesquelles n'avoient pas été prévues par le* PARLEMENT. Le 19, Elles résolurent, *Qu'on accorderoit* 400 *mille Liv. Sterl.*, *pour la Dot de la* Princesse de Danemarc; 142 *mille*, 834 *Liv. Sterl.*, 10 *Sh.*, 5 *Den.*, *pour le service de la Marine*, *y compris la demi-paie des Officiers de Mer*; 10 *mille Liv. Sterl.*, *pour l'Hôpital de* Greenwich; 55 *mill*, 827 *Liv. Sterl.*, 16 *Sh.*, 3 *Den.*, *pour faire bon la Nonvaleur du Fonds Général*; 69 *mille*, 258 *Liv. Sterl.*, 15 *Sh.*, 4 *Den.*, *pour remplacer au Fonds d'Amortissement une pareille Somme que l'on en avoit tirée en différentes occasions*; 11 *mille*, 934 *Liv. Sterl.*, *pour faire bon les Nonvaleurs des* Subsides *de l'année* 1743; 25 *mille Liv. Sterl. pour finir le Pont de* Westminster; *&* 4 *mille Liv. Sterl.*, *pour la réparation de l'Eglise de* Saint-Jean l'Evangeliste *de la même Ville.* Le 18 de Mars, les *Communes* accordèrent au ROI *un million*, 800 *mille Liv. Sterl. à lever*, *savoir* 12 *cens mille par des Annuités à* 3 *pour cent*, *&* 600 *mille par voie de Loterie avec des Annuités à* 3 *pour cent*, *lesquelles seroient transférables à la* Banque *& chargées sur le surplus des Taxes & sur les Droits ajoutés aux anciens Droits sur les Liqueurs fortes.* En même tems elles résolurent *d'accorder au* Roi 36 *mille Liv. Sterl.*, *qui restoient à l'Echiquier du produit de la Fabrique des Monnoies.* Le 29, il fut résolu *d'accorder* 524 *mille*, 23 *Liv. Sterl.*, 8 *Sh.*, 3 *Den.*, *pour les Dépenses extraordinaires des Troupes de* Flandre, *pendant les années* 1742 *&* 1743, *auxquelles le* Parlement *n'avoit point pourvu.* Cet Article excita de grands débats, après lesquels il passa à la pluralité de 182 voix contre 111. Le 1 d'Avril, on résolut; *Qu'il seroit accordé* 459 *mille*, 349 *Liv. Sterl.*, 11 *Sh.*, 8 *Den.*, *tant pour l'entretien des Garnisons de* Gibraltar, *de* Minorque, *d'*Annapolis, *de* Canso, *de* Plaisance *& de* Ratan, *que pour la défense de la* Nouvelle Georgie *& pour diverses Dépenses*, *concernant les Troupes auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu.* Le 20 du même mois, les *Communes* résolurent, *d'accorder* 35 *mille*, 607 *Liv. Sterl.*, 12 *Sh.*, *pour les Officiers réformés de Terre & de Mer*, *& pour le paiement des Pensions des Veuves d'Officiers*; *&* 31 *mille*, 445 *Liv. Sterl.*, *pour le Frêt des Bâtimens de transport*, *& pour la dépense des Vivres de Terre*, *depuis le* 1 *de Janvier* 1742, *jusqu'au*

Roi de Sardaigne; Reine de Hongrie; Artillerie.
12 Fevrier.

Dot de la Princesse Louise; Ordinaire de la Marine; Hopital de Greenwich; Nonvaleur du Fonds général; Remplacement au Fonds d'Amortissement; Nonvaleur des Subsides; Pont de Westminster; Reparations d'une Eglise.
19 Fevrier.

Annuités & Loterie; Restans à l'Echiquier.
18 Mars.

Dépenses extraordinaires des Troupes de Flandres.
29 Mars.

Garnisons de Gibraltar; Dépenses non prévues.
1 Avril.

Officiers Reformés; Pensions des Veuves d'Officiers; Fret des Bâtimens de transport; Vivres.
20 Avril.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Un million Sterling accordé sur le Fonds d'Amortissement. 24 Avril. Dépenses extraordinaires des Fourages. 1 Mai.

31 *de Décembre* 1743. Le 24, elles accordèrent *un million Sterling à prendre sur le Fonds d'Amortissement.* Le 1 de Mai, elles accordèrent 100 *mille Livres Sterling pour défraier la dépense extraordinaire des Fourages, Chariots*, &c. *survenue pendant l'année* 1743, *ou qui surviendroient pendant l'année* 1744. Les Sommes accordées dans cette Séance montoient ensemble à 9 millions 141 mille 151 Livres Sterling, 16 Shellings, 6 Deniers; ce qui revient à plus de 219 millions 380 mille Livres de notre Monnoie.

Moïens de lever le Subside. Taxe des Terres; 23 Décembre 1743. Taxe sur le Malt; 23 Janvier. Emprunt à la Compagnie des Indes-Orientales. 17 Février. Augmentation des Droits sur le Sucre. 24 Février. Excédens de Fonds accordés au Roi. 4 Mars.

A l'égard des moïens de lever le *Subside*, le 23 de Décembre 1743, les *Communes* résolurent en grand Committé; *Que la Taxe sur les Terres, Pensions, Emplois, Emolumens & Biens Personels seroit pour l'année suivante en* Angleterre *de* 4 *Shellings par Livre Sterling; & qu'on imposeroit une Taxe proportionée en* ECOSSE. Le 23 de Janvier, il fut résolu, *Que la Taxe sur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poiré & les autres Liqueurs seroit continuée pour un an, depuis le* 23 *de Juin* 1744, *jusqu'au* 24 *de Juillet* 1745. Le 17 de Février, les *Communes* résolurent, *d'accepter la proposition faite par la* Compagnie des Indes-Orientales *d'avancer un million Sterling au Gouvernement.* Le 24 du même mois, il fut proposé, *d'ajouter aux Droits sur le Sucre & la Cassonade apportée en* Angleterre *des Colonies de l'*Amérique, *un nouveau Droit de* 2 *Shellings*, 6 *Deniers par cent pesant*; ce qui causa quelques débats, & passa cependant à la pluralité de 176 voix contre 155. Ensuite les *Communes* prirent à ce sujet les Résolutions suivantes; *Qu'il seroit paié un Droit de* 7 *Shellings*, 6 *Deniers pour tout le Sucre blanc*, & 10 *Shellings*, *pour tout le Sucre candi & le Sucre rafiné double & simple en Pains, qui seroit apporté en* Angleterre *des Colonies de l'*Amérique *ou de quelque autre Païs étranger que ce fût; le tout indépendament des Droits déja établis; & avec cette* Clause, *que ces nouveaux Droits seroient restitués, lorsque l'on transporteroit ces différentes sortes de Sucre hors de la* GRANDE-BRETAGNE. Le 4 de Mars, les *Communes* résolurent *d'accorder au* Roi *ce qui resteroit à l'Echiquier du provenu, ou ce qui devoit provenir des Droits ajoutés sur les Liqueurs fortes, accordés à Sa Majesté par* Acte *de la dernière Séance du* Parlement, & *reservés ensuite à la disposition du* Parlement *par un autre* Acte *de la même Séance; à condition cependant que les Annuités dont ces Droits étoient chargés seroient préalablement paiées.*

Bills de cette Séance. Concernant les Directeurs des Pauvres. Contre les Vagabonds. Pour faciliter l'Equipement de la Flote. Au sujet des Recrues. Contre les Dé-

Outre les *Actes* concernant les *Subsides*, on travailla principalement aux suivans. I. ACTE, *pour obliger les Directeurs des Pauvres à produire des Etats de l'emploi des Sommes provenues des Charités.* II. ACTE, *pour corriger les Loix concernant les Vagabonds.* III. ACTE, *pour former & complèter avec plus de promtitude & de facilité les Equipages des Vaisseaux de la Flote du* Roi. IV. ACTE, *pour recruter plus promtement les Troupes de Terres & de Marine.* V. ACTE, *pour punir plus efficacement les Soldats mutins & les Déserteurs.* VI. ACTE, *pour en ratifier un autre intitulé :* ACTE, *pour recruter efficace-*

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

se tiennent dans de justes bornes: mais qui pourroient avoir de fâcheuses suites, si elles alloient jusqu'à autoriser des Etrangers à s'immiscer dans les Affaires de cette Nation, soit au Conseil, soit à l'Armée. Nous méprisons du plus profond de notre cœur & nous détestons cette basse & criminelle flaterie, qui excite & encourage ces Particuliers, au préjudice de l'honneur de la Nation & des intérêts de notre Païs; c'est pourquoi nous avons cru qu'il étoit nécessaire de faire enregistrer les raisons, qui nous portent à nous opposer à la continuation de l'entretien de ces Troupes stipendiaires, qui ont déja couté à la Nation, pour une seule Campagne, près de 700 mille Livres Sterling, & qui, à ce qu'il paroit, ont refusé de se soumètre aux Ordres Britanniques; *outre qu'elles sont entièrement incompatibles avec les* Troupes Angloises. *Comme nous nous flatons que nos votes & sentimens nous ont fait distinguer dans le Siècle présent, nous espérons aussi que nos Noms seront à cet égard transmis à la* POSTÉRITÉ ANGLOISE.

Contre de nouvaux engagemens avec la Reine de Hongrie. 26 Décembre.

Le 26, on proposa dans la CHAMBRE-BASSE, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour prier Sa Majesté de ne point engager la Nation plus avant en faveur de la* Reine de Hongrie *par rapport, à une Guerre sur le Continent; sans avoir au préalable conclu une Alliance avec les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *afin de porter ensemble les dépenses, conformément aux portions des forces, qu'on y stipuleroit, de la même manière que cela s'étoit pratiqué dans la dernière Guerre:* mais cette Proposition fut rejetée, après de grands débats, à la pluralité de 239 voix contre 182.

Le 22 de Janvier 1744, après que les *Communes* eurent accordé le *Subside* pour l'entretien des Troupes de Terre, on leur proposa, *d'ordonner qu'il seroit remis incessament devant la* Chambre *un Comte des dépenses extraordinaires faites l'année précédente pour le bien du service, auxquelles le* Parlement *n'avoit pas pourvu;* ce qui fut rejeté par la pluralité des voix.

Concernant le Traité de Worms. 4 Fevrier.

Le 5 de Février, on fit dans la *Chambre-Haute* la Proposition, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le supplier de faire remètre à la* Chambre *des Copies des Pouvoirs, Instructions, Lettres & Papiers, aiant rapport au* Traité définitif, *conclu à* Worms, *le 13 de Septembre précédent, entre Sa Majesté, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne, *comme aussi des Mémoires, Lettres, Papiers, Déclarations, Conventions, &c. depuis la conclusion de ce même Traité.* Cette Proposition fut rejetée, sans aller aux voix. Elle ne fut pas plus heureuse dans la *Chambre-Basse*, où la négative l'emporta de 207 voix contre 144. Le *Roi* avoit fait remètre aux deux *Chambres* dès le 29 de Décembre, des Copies du *Traité de Worms*.

Au sujet des Troupes d'Hanovre. 7, 11 Février.

Il fut question dans la *Chambre-Haute* encore une fois des Troupes d'*Hanovre*. Le 7 de Février, les *Seigneurs* procédèrent à l'examen de l'Etat de la dépense de ces Troupes; & l'on proposa, comme on avoit déja fait de demander au *Roi* par une *Adresse* qu'elles fussent congédiées; ce qui fut rejeté après de longs débats; & l'on résolut, *que l'examen de cet Etat de dépense seroit continué.* Le 11, on le reprit, & la Proposition fut faite;

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de résoudre que c'étoit l'opinion de la Chambre que la continuation des 16 mille Hanovriens à la Solde de la Grande-Bretagne, étoit préjudiciable au véritable intérêt de Sa Majesté, inutile à la Cause commune, & d'une dangereuse conséquence pour la prospérité & la tranquillité de la Nation. Après de grands débats qui durèrent jusqu'à 8 heures du soir, la Proposition fut rejetée à la pluralité de 86 voix contre 41. Les Lords Westmorland, Sandwich, Montjoy, Dunk-Halifax, Gower, Boyle, Orford & Mortimer, Foley, Huntingdon, Ancaster, G. C. Talbot, Thanet, Bridgewater, Chesterfield, Lichtfield, Harvey, Strafford, Stamford, Shaftsbury, Coventry, Denbigh, Aylesbury, Bedford, Abingdon, & Beaufort, firent enregistrer à ce sujet la Protestation que voici. Nous protestons: I Parce que nous croïons que la demande qui a été faite dans l'Etat de dépenses pour continuer encore pendant l'année courante, les 16 mille Hanovriens à la Solde de la Grande-Bretagne, rend l'interposition de cette Chambre d'autant plus nécessaire contre des mesures si fatales, qu'il paroît que c'est-là présentement l'unique moïen de les prévenir. II. Parce que nous sommes d'avis que tout Projet National auquel on prétend satisfaire par le moien de ces Hanovriens, pourroit être plus efficacement exécuté par un égal nombre de Troupes (supposé que ce nombre fût nécessaire) lesquelles seroient exemtes des mêmes objections, par exemple en prenant d'autres Mercenaires étrangers, qu'on empêcheroit par là de contracter des engagemens avec nos Ennemis; ce dont les Hanovriens n'étant plus à notre Solde ne pourront être soupçonnés; ou en prenant une partie de Mercenaires, &, ce qui est très praticable dans ce tems-ci, l'autre partie du grand & extraordinaire établissement des Troupes Nationales qui sont dans le Roïaume. III. Parce qu'on ne peut pas proprement dire que ces Hanovriens, quoiqu'à notre Solde aient été au service de la Nation. Quelques-uns d'entre eux ont refusé de se former dans la première ligne à la Bataille d'Ettingen & se sont retirés vers la seconde; d'autres ont refusé d'obéir aux ordres du Général Britannique, & de marcher après la Bataille à la poursuite des Ennemis; & le plus grand nombre d'entre eux, qui composoient avec une partie des Gardes Britanniques ce qu'on nomme l'Arrière-garde sous le commandement d'un Lieutenant-Général Hanovrien, prirent dans la marche d'Aschaffenbourg une route différente de celle de l'Armée; par où, non seulement ils lui furent inutiles lorsque les François l'attaquèrent par le front, mais ils l'auroient été également, si les François d'Aschaffenbourg, qui avoient le passage de côté-là, eussent attaqué l'Armée par l'Arrière-garde où ces Troupes avoient été mises, à ce qu'on prétend, comme dans le poste d'honneur. De plus les Hanovriens, non contens d'avoir évité de servir utilement, soit au Front, soit à l'Arrière-garde, & comme s'ils étoient déterminés à n'être d'aucun usage en quelque endroit que ce fût, firent alte aussitôt qu'ils se trouvèrent à la vue & à la portée de la Bataille, quoiqu'ils fussent pressés par l'Officier Britannique & animés par l'ardeur des Soldats Anglois, à prendre part à la gloire & à rendre complète,

Protestation de 25 Pairs.

comme ils auroient pû le faire, la Victoire de cette journée. Ces faits, ainsi que plusieurs autres dont nous ne faisons point mention, ont été avancés, dans les débats en présence de divers Lords *de cette* Chambre *qui ont servi dans la dernière Campagne; aucun d'eux ne les a niés & ils ont été confirmés en général par un Duc distingué par son rang & par son caractère. On en doit donc tirer la conséquence que ces Troupes sont inutiles, si on a dessein d'en venir à une Action; & nous ne voulons pas entrer dans les raisons qu'il pourroit y avoir de les emploïer, si l'on n'a pas dessein d'en venir à une Action.* IV. *Parce que si, comme on l'a insinué dans les débats, on ne peut pas compter sur d'autres Mercenaires à cause qu'ils appartiennent à des* Princes de l'Empire *affectionés ou engagés avec nos Ennemis, ces* Hanovriens, *ainsi que nous le croïons, seroient inutiles à la Cause commune, puisqu'il seroit au pouvoir de ces mêmes* Princes *de nous priver de ces Mercenaires, en faisant marcher seulement leurs Troupes vers les endroits convenables, pour les obliger de courir à la défense de leur propre* Electorat *ou les désarmer enfin par une seconde neutralité.* V. *Parce qu'il n'a point paru que l'Administration ait tâché d'avoir aucunes autres Troupes étrangères, nonobstant la notoriété du mécontentement général, profondément enraciné dans la Nation, au sujet des mesures présentes; négligence qu'on ne sauroit justifier, & d'autant plus surprenante, que nous craignons que la Nation n'ait plustôt lieu de soupçonner, qu'on n'a pas besoin d'autres Troupes, que de croire qu'on n'en pût avoir d'autres.* VI. *Parce que nous croïons qu'il ne sera plus possible désormais de faire coopérer nos Troupes Nationales avec ces Mercenaires, & qu'il seroit même dangereux de les joindre ensemble. C'est pourquoi nous nous croïons indispensablement obligés d'éloigner l'objet qui a donné lieu à tant d'exemples de partialité, où l'on a malheureusement distingué les* Hanovriens *& où nos braves Concitoïens, les* Troupes Britanniques, *ont été découragés, sans l'avoir mérité, la préférence aïant été donnée constament à ces premiers par rapport aux Quartiers, Fourages, &c. Nous souhaiterions fort qu'on ne nous eût point donné occasion de nous rappeller ces faits: mais nous ne pouvons passer sous silence que les* Gardes Hanovriènes *ont fait pendant quelques jours le service auprès de Sa Majesté à* Aschaffenbourg; *ce que nous regardons comme un très grand déshonneur pour Sa Majesté & la Nation. C'est pourquoi nous sommes surpris de voir que l'on continue sur l'Etat de la dépense une portion des* Gardes Hanovriènes *extraordinaires & inutiles à tout autre dessein.* VII. *Parce que nous croïons que les argumens allégués en opposition à cette question, nommément que* si l'on venoit à retirer ces 16 mille *Hanovriens*, on affoibliroit l'Armée la Campagne prochaine, on allarmeroit nos Alliés & l'on encourageroit les Ennemis; *sont pleinement prévenus par les moïens, dont nous avons fait mention ci-dessus, & dont quelques-uns du moins sont incontestablement praticables, nonobstant la négligence de l'Administration, qui nous paroît insoutenable; & nous ne pouvons absolument comprendre que l'éloignement des causes de la discorde & de la désunion tende à affoiblir le corps dont elles ont été éloignées; & nous sommes d'opinion*

d'opinion que nos Alliés ne regrèteront pas, l'année prochaine, (mais bien les Ennemis) la perte de ces Troupes, qu'ils ont trouvées par expérience, si inutiles l'année dernière. VIII. *Parce que nous craindrions qu'il n'en résultât des conséquences très fâcheuses, si la Nation venoit une fois à être imbue de l'opinion, que les découragemens & les mortifications, que nos Concitoïens ont essuïés à l'Armée, dérivoient de quelque méfiance ou dégout pour la* Nation Britannique. *Nous sommes bien éloignés d'admètre une pareille opinion, quoique certains degrés de partialité étrangère aient pu en effet donner lieu à ces découragemens & à ces mortifications, & quoique nous ne puissions pas nous empêcher de les attribuer aussi à quelque flaterie basse & à des déguisemens criminels, qui malheureusement ont donné lieu à cette partialité blamable par elle même, & par lesquels elle a été fomentée dans la suite: mais, quelque peu fondée que puisse être cette opinion, elle peut toujours prévaloir & les apparences que nous déplorons, peuvent produire les effets que nous craignons. Les motifs concernant les Affa res, qui ont été exprimés dans la* Chambre: *& ceux qu'on a fait paroître ailleurs au grand mécontentement de la Nation, sont en eux-même d'une grande importance, & tels qu'ils méritent, chacun en particulier, une sérieuse considération & une interposition convenable de cette* Chambre: *mais ils nous paroissent encore plus importans, lorsque nous les considérons rélativement à des choses d'une pareille nature, à la vérité moins apparentes, mais également réelles & peut être plus pernicieuses, si même elles ne sont pas plus déshonorantes pour la Nation. Elles peuvent être considérées comme plus déshonorantes, si un principe continué de conduite, par où les intérêts d'un Païs sont subordonnés à ceux d'un autre, constitue la véritable & mortifiante dénomination d'une Province. Nous ne voulons rappeller ici aucunes des précèdentes mesures de même espèce ni faire l'énumération des circonstances du tems où l'on a prodigué le sang & les trésors de la Nation, tandis que l'*Angleterre *n'y avoit pas le moindre intérêt & qu'il ne s'agissoit, comme nous le croïons, que d'un intérêt étranger. On en allègue quelques exemples dans les débats; la plûspart sont très connus & tous se trouvent aujourd'hui manifestes par la suite des évènemens. Les premiers ont été longtems cachés & déguisés sous un voile politique; mais ceux de ce tems-ci sont de nature à ne pouvoir l'être longtems, s'ils sont tels qu'ils sautent aux ïeux de tout le Militaire, depuis le plus haut Officier jusqu'au moindre Soldat, & emportent avec eux non seulement leur grieveté, mais aussi celle de tous ceux qui les ont précèdés. Ils sont tels dans notre opinion, qu'ils doivent affecter de la manière la plus fatale la paix & la sureté de Sa Majesté & de la Famille Roïale, de même que la Cause commune, dans laquelle nous nous trouvons engagés, & même celle ou nous pourrions l'être dans la suite. La présente Famille Roïale a été avec justice appellée au Trône de la* Grande-Bretagne, *afin de nous assurer nos Droits civils & Ecclésiastiques & pour éloigner de la Régence toute influence fausse & étrangère; c'est pourquoi le bonheur & la sureté, tant du* Roi *que du Peuple, consistent dans une inséparable union de tous ces intérêts avec ceux de la* Courone, *& dans la juste confiance que les uns*

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Nationales sont celles de la présente Famille Roïale. La Nation a fait tout ce qui dépendoit d'elle pour y adhérer; & elle a donné au feu Roi, *ainsi qu'à Sa Majesté Règnante, des Sommes bien plus considérables que celles qui avoient été données en pareille occasion à aucun des Rois leurs Prédécesseurs. Quiconque veut entreprendre de séparer les intérêts de la Courone de ceux de la Nation, est ennemi de l'un & de l'autre; & chaque mesure, qu'il prend pour cela, tend à détruire l'un & l'autre. C'est pour se mètre en garde contre de pareilles entreprises que notre zèle pour notre* Roi *& pour notre Païs se manifeste dans cette grande occasion; & notre desir le plus sincère est que le Trône de Sa Majesté se trouve établi dans le cœur de son Peuple. Nous sommes saisis d'horreur à chaque objet qui pourroit aliéner l'affection du* Roi *envers son Peuple ou celle de ses Sujets envers Sa Majesté. Les présentes malheureuses circonstances ont déja affoibli l'influence naturelle de la* Grande-Bretagne *sur la Cause commune de l'*Europe. *Cela n'est que trop visible & trop réel, & il n'en peut arriver autrement par la nature des choses. La* Grande-Bretagne *est un puissant Roïaume. Lorsqu'elle n'a agi que dans son véritable caractère & qu'elle n'a eu pour objet que cette noble & grande vue de maintenir la Balance entre les Puissances de l'*Europe, *pour l'intérêt commun, les effets ont répondu à la Cause; & son influence en* Allemagne, *sauvée par ses armes & appuïée par ses trésors dans la dernière Guerre, y a été supérieure, ainsi qu'elle a dû l'être & comme elle a toujours été par tout ailleurs: mais si une Principauté d'*Allemagne *a réellement la direction & l'exécution, tandis que la* Grande-Bretagne *n'a l'un & l'autre que de nom, un pareil changement dans la Cause doit nécessairement produire une différence déplorable dans l'effet; & ainsi* Hanovre, *qui ne peut donner ni force, ni considération à la* Grande-Bretagne, *doit diminuer l'une & emporter entièrement l'autre.*

Au Sujet des Négociations avec la Hollande. 12 Fevrier.

Le 12 de Février, on fit dans la *Chambre-Basse* la Proposition, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de faire remètre devant elle des Copies de tous les Mémoires, Représentations, Déclarations & Lettres, envoïées à Sa Majesté ou à ses Ministres par les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *avec les Réponses faites à ces Mémoires, &c. comme aussi des Copies de toutes les Lettres que les Secrétaires d'Etat de Sa Majesté avoient écrites à ses Ministres à* La Haie, *en tant qu'elles concernoient le* Traité *conclu à* Londres, *le* 18 *Novembre* 1742, *avec le* Roi de Prusse, *ainsi que le* Traité de WORMS: mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 214 voix contre 146.

Au sujet de l'Equipement des Vaisseaux en France. 2 Mars.

Le 2 de Mars, il fut proposé, *de demander communication de tous les avis reçus par le* Roi *ou par ses Ministres, depuis le* 10 *d'Avril de l'année précèdente, au sujet de l'Equipement des Flotes ou Vaisseaux de Guerre dans les divers Ports de* FRANCE; ce qui fut rejeté à la pluralité de 234 voix contre 141.

Concernant le Comte des Dépenses extraordinaires des Troupes mercénaires 27, 29 Mars.

Le 27 de Mars, il fut proposé dans la *CHAMBRE-BASSE*, *d'établir un Committé particulier pour l'examen du Comte remis à la* Chambre *des dépenses extraordinaires, non prévues par le* Parlement, *& faites pour les Troupes à la Solde de la* Grande-Bretagne *emploïées en* Flandre *& en* Allemagne, *pendant*

les années 1742 *&* 1743. Après de très grands débats, cette Propoſition fut rejetée à la pluralité de 137 voix contre 115; & le 29, la Propoſition *de renvoïer ce compte à l'examen du Committé du Subſide,* fut acceptée par 207 voix contre 146. Il fut encore propoſé le même jour *de reſoudre que c'étoit avoir mal emploïé l'Argent public & avoir donné atteinte aux Droits du* Parlement *que d'avoir païé, ſans le concours de ſon avis,* 40 *mille Liv. Sterl. au Duc d'*Aremberg, *pour mètre les* Troupes Autrichiènes *en mouvement:* mais la Queſtion aiant été miſe, *ſi l'on délibéreroit ſur cette Propoſition*, la Négative l'emporta de 232 voix contre 144.

Concernant l'argent donné au Duc d'Aremberg. 29 Mars.

Il faut parler à préſent d'une choſe très importante pour la *Nation Angloiſe*, & dont le *Parlement* fut très occupé cette année. Il s'agit du *Prince* CHARLES EDOUARD, Fils aîné du *Prétendant*. Il avoit quité l'*Italie* pour paſſer en *France*, & cet évènement devoit néceſſairement inquiéter le *Roi d'Angleterre*. Auſſi le 26 de Février, fit-il remètre par le Duc de *Newcaſtle* à la *Chambre-Haute*, le *Meſſage ſuivant*, ſigné de ſa Main.

Retraite du Prince Edouard en France; & Meſſage du Roi d'Angleterre au Parlement. 26 Fevrier.

GEORGE ROI.

SA Majeſté aiant reçu des avis indubitables que le Fils aîné du Prétendant *à ſa* Courone *eſt arrivé en* France; *que l'on y fait des préparatifs pour envahir ce Roïaume de concert avec des Perſones mal intentionées dans ce Païs, & que cette Invaſion doit être ſoutenue par l'Eſcadre des Vaiſſeaux de guerre* François, *qui a croiſé pluſieurs jours dans La* Manche; *Sa Majeſté a jugé à propos d'informer la* Chambre des Seigneurs *d'un avis de ſi grande importance à ſa Courone, de même qu'à la paix & à la ſureté de ſes Roïaumes. Sa Majeſté ne doute point que la* Chambre des Seigneurs, *vu ſon zèle, ſa fidélité, ſon affection, dont elle a tant donné de preuves, ne l'aſſiſte dans ces conjonctures & ne concoure à toutes les meſures qui ſeront néceſſaires, pour faire échouer une entrepriſe ſi dangereuſe, tant pour la ſureté de ſa Perſone & de ſon Gouvernement, que pour la Religion, les Loix & les Libertés de ſes Roïaumes.*

Auſſitôt après la lecture de ce *Meſſage*, les *Seigneurs* réſolurent de préſenter une *Adreſſe* au *Roi*. Le Committé, nommé pour la dreſſer s'en étant aquité ſur le champ, le Duc de *Marlborough* en fit le rapport & la *Chambre* l'approuva. Elle nomma en même tems deux Juges pour la porter aux *Communes*, & demander leur concours. Quand elle leur eut été remiſe, le S. *Horace-Walpole* répréſenta; *Qu'avant d'en faire la lecture, il convenoit que la* Chambre *délibérât s'il étoit néceſſaire d'examiner au préalable l'Etat de la Marine; & ſi ce n'étoit pas par négligence des Commiſſaires ou par le défaut d'avis que l'on n'avoit pas été en état d'empêcher l'Eſcadre de* France *de croiſer le long des Côtes de la* GRANDE-BRETAGNE. Cette Propoſition cauſa quelques débats. Pluſieurs Membres allèguèrent; *Qu'il n'étoit pas tems de faire*

Réſolution des Pairs de préſenter à ce ſujet une Adreſſe au Roi.

Ils demandent le concours des Communes, qui ſe joignent à eux. Propoſition ſur l'état de la Marine faite par le S. Walpole, & rejetée.

I. Trois. Seance du Trois. Parlement.

de pareilles recherches, & qu'il ne devoit être question pour le présent que de songer à la sureté de la Nation. Enfin la Proposition fut rejetée à la pluralité de 287 voix contre 123. Ensuite, on lut l'*Adresse* des *Seigneurs* qui fut unanimement approuvée & l'on accorda le concours de la *Chambre*. Le lendemain le Marquis d'*Harrington* en alla faire part aux *Seigneurs*; & le même jour, les deux *Chambres* en Corps allèrent présenter cette *Adresse*. Elle étoit conçue en ces termes.

Adresse des deux Chambres. 27 Février.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS, les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté *les* Seigneurs Spirituels & Temporels *& les* Communes *assemblés en* Parlement, *remercions très humblement* Votre Majesté *de ce qu'elle a bien voulu nous communiquer très gracieusement que* Sa Majesté *a des avis indubitables de l'arrivée du Fils aîné du* Prétendant *en* France, *& des préparatifs qui s'y font pour envahir ce Roïaume de concert avec quelques Persones mal-intentionnées. Comme cette marque de la juste confiance de* Votre Majesté *exige de nous la plus parfaite reconnoissance, nous ne pouvons regarder cette entreprise qu'avec horreur & une extrême indignation. La fidélité, le devoir & l'affection envers* Votre Majesté, *ainsi que notre propre intérêt & celui de notre Postérité, sont chacun en particulier des motifs puissans pour animer tous les* Bretons *& les* Protestans; *& nous oblige aussi à faire dans cette importante occasion, nos plus grands efforts, afin qu'avec la bénédiction du Ciel, nos Ennemis puissent être mis en confusion. Nous assurons donc* Votre Majesté *avec toute la sincérité & la fermeté possible que nous concerterons avec zèle & unanimité les mesures les plus efficaces pour contribuer à mètre* Votre Majesté *en état de faire échouer un projet si insolent & désespéré; & pour assurer & maintenir votre Persone Sacrée, ainsi que le Gouvernement, la Religion, les Loix & les Libertés de ces Roïaumes. Nous demandons la permission de déclarer à* Votre Majesté *& à l'Univers entier que nous sommes fermement résolus, & que c'est notre sincère intention de soutenir & de défendre, même au dépens de notre sang & de nos biens,* Votre Majesté *son Titre & son Droit incontestable à la Courone de ces Roïaumes, ainsi que la* Succession Protestante *dans la Maison Roïale de* Votre Majesté, *en dépit du* Prétendant, *de ses Adhérans & de tous les autres Ennemis de* VOTRE MAJESTE'.

Réponse du Roi.

Le *ROI* leur répondit; MILORDS ET MESSIEURS, *Je vous remercie de bon cœur de cette* Adresse *si remplie de zèle & d'affection. Je ne doute point que la vigueur & l'unanimité que vous avés témoignées à cette occasion ne me mètent en état, avec la grace de Dieu, de renverser les mauvais desseins de nos Ennemis. Vous pouvés être assurés que de ma part on n'a point négligé & qu'on ne négligera point de prendre tout le soin & les précautions nécessaires pour la défense & le bien de mes Roïaumes.*

ANNÉE MDCCXLIV.

I. Trois. Seance du Trois. Parlement.

La Ville de *Londres* s'empressa de donner dans cette occasion des preuves de son zèle; & le 29, le *Lord-Maire*, les *Aldermans* & les *Communes de Londres* allèrent présenter au *Roi* l'*Adresse* suivante.

Adresse de la Ville de Londres sur le même sujet. 29 Février.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très humbles & fidèles Sujets de Votre Majesté *le* Lord-Maire; *les* Aldermans *& les* Communes de Londres, *aiant appris que les Perturbateurs de la paix & de la tranquillité de l'*Europe *forment des entreprises en faveur d'un* Prétendant Papiste, *pour troubler le bonheur dont nous jouissons sous le Gouvernement de* Votre Majesté, *nous demandons très humblement la permission d'exprimer à cette occasion, combien nous y sommes sensibles & avec quelle horreur nous regardons l'indignité qu'on médite de faire à* Votre Majesté *& à ses Roïaumes. Nous ne doutons point que, moïennant la bénédiction du Ciel sur les Armes de* Votre Majesté, *nos Ennemis ne soient frustrés dans leur attente. Vos fidèles Sujets ne ressentent que trop le prix de la liberté & de la proprieté, dont ils jouissent sous l'heureux Règne de* Votre Majesté, *pour vouloir les changer contre un Gouvernement arbitraire & tirannique. Ainsi la fidélité & l'unanimité de vos fidèles Sujets, contribueront sans doute à faire échouer ces efforts désespérés qui tendent à détruire & à renverser notre excellente Constitution. C'est pourquoi nous demandons très humblement la permission d'assurer* Votre Majesté *de notre constant & sincère attachement à sa Sacrée Persone; à son Gouvernement & à l'heureux Etablissement présent dans l'Eglise & dans l'Etat; & que nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts, même aux dépens de notre sang & de nos biens, pour anéantir ces entreprises si préjudiciables, & pour assurer les Loix & les Libertés de ces Païs, & la* Succession Protestante *dans votre illustre Maison, jusqu'à la dernière Génération.*

Réponse du Roi.

Le Roi leur répondit; *Qu'il prenoit en très bonne part les marques qu'ils lui donnoient de leur zèle & de leur affection pour lui: Que la Ville de* Londres *pouvoit comter sur sa protection & sa faveur; & qu'il avoit la plus ferme confiance qu'ils emploieroient dans cette occasion leur autorité, pour mètre la Ville de* Londres *en sureté, pour y conserver la paix publique, & pour y maintenir son Gouvernement.*

Adresses des Réfugiés François sur même sujet. Mars.

Différentes autres Villes, & diverses Corporations imitèrent l'exemple de la Capitale. Les *Réfugiés François* ne furent pas des derniers à signaler leur zèle dans cette occasion. Quelques jours après que la Ville de *Londres* eut présenté son *Adresse*, ils firent présenter au *Roi* par le Général de *Saint Hippolite*, à la tête d'une nombreuse Députation, celle que voici.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

SIRE,

Vos très humbles & fidèles Sujets les Protestans François *Réfugiés, viennent avec empressement aux pieds de votre Trône vous renouveller les assurances de leur fidélité & de leur zèle. Attachés à* Votre Majesté *& à son Auguste Maison par les liens sacrés de la Religion, pour laquelle ils ont souffert, & par ceux de la reconnoissance, de l'inclination & du devoir; sensibles au bonheur dont ils jouissent sous votre Gouvernement, au milieu de l'illustre & de la généreuse Nation, dont ils font partie; ils n'ont pu regarder qu'avec horreur l'audacieuse & détestable entreprise en faveur du* Papisme *contre le Trône de* Votre Majesté, *la Religion, les Loix & la prospérité de ces Roïaumes; intérêts pour lesquels nous serons toujours prêts de sacrifier nos biens & nos vies. Nous nous assurons,* SIRE, *que le même Dieu, qui nous couvrit de sa protection dans le jour de l'alarme, dans ce jour où l'intrépidité & le courage héroïque de* Votre Majesté *se montrèrent avec tant de gloire; que ce Dieu enfin qui confondit vos Ennemis, saura dissiper de nouveau le conseil des Nations & mètre à néant les desseins des Peuples. Beni soit le Tout-Puissant, qui a formé vos mains au Combat & vos doigts à la Bataille, & qui vous a donné la victoire. Veuille à l'avenir le Seigneur avoir toujours* Votre Majesté *en sa sauve-garde; donner à ses desseins d'heureux succès, d'où résultent la paix & la tranquillité de vos Roïaumes; &, en prolongeant les jours de* Votre Majesté *pour le bonheur de ses Peuples, l'appui de la* Cause Protestante *& la considération de ceux qui l'ont à cœur, faire ensorte qu'il y ait toujours jusqu'à la fin des siècles, quelque Rejeton de votre Auguste Famille assis sur le Trône de ces Roïaumes, afin de suivre vos grandes vues & de marcher sur vos glorieuses traces.*

Papiers à ce sujet remis à la Chambre-Basse. 5 Mars.

Le 5 de Mars, le *Roi* fit remétre aux *Communes* par le *Chancelier de l'Echiquier* divers Papiers concernant ce qui faisoit l'objet de l'alarme publique. On fit sur le champ la lecture de ces Papiers, dont les principaux étoient une *Lettre* du Duc de *Newcastle* au S. *Thompson* chargé des Affaires de la *Grande-Bretagne* à la *Cour de France*; & deux *Lettres* de ce Ministre au Duc de *Newcastle*. Celle du Duc étoit en ces termes.

Lettre du Duc de Newcastle au S. Thompson Agent à la Cour de France.

SA MAJESTE' aiant été informée que le Fils aîné du Prétendant *étoit parti de* Rome *le 27 ou le 28 du mois dernier V. S., & qu'il étoit arrivé le 17 Janvier à* Antibes, *l'intention du* Roi *est que vous vous rendiés au plustôt auprès de M.* Amelot *pour lui dire que* Sa Majesté *vous ordonne de lui faire part de ces avis & de lui déclarer que, vu les engagemens que Sa* Majesté Très Chretienne *a contractés par rapport au* Prétendant *& à ses Décendans, le* Roi *ne doute pas qu'au cas que ces avis soient fondés, Sa* Majesté Très Chretienne *ne donne ses ordres pour que cette Persone soit obligée de quiter ses Etats, &c.*

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Le S. *Thompson* répondit par deux Lettres, dont voici la première en date du 18 de Février.

Première Lettre du S. Thompson. 18 Fevrier.

DANS le tems que je me disposois ce matin à aller chés M. Amelot, *j'ai reçu la Lettre dont Votre Excellence m'a honoré. La Conférence que j'ai eue avec ce Ministre a été courte. Je lui ai dit que la nouvelle, qui avoit été publiée ici la semaine dernière, étoit parvenue à* Londres : *que j'avois reçu ordre du* Roi *de lui faire part de tout ce que Sa Majesté a appris à cette occasion, & de lui représenter qu'en vertu des Traités solemnels contractés entre les Cours par rapport au* Prétendant *& à ses Décendans, Sa Majesté ne doutoit pas que, sur les représentations que j'avois ordre de faire, cette Persone ne fût obligée de se retirer de* France, *& que Sa* Majesté Très Chretienne *ne remplit ses engagemens à cet égard dans toute leur étendue. Je lui ai fait ensuite la lecture de votre Lettre, afin qu'il pût mieux connoître la nature de mes ordres. Sur quoi il m'a répondu.* « *A présent que vous me parlés, Monsieur, par ordre du* Roi *votre Maître, il* » *est nécessaire que je reçoive pareillement les ordres du mien. Je vous ferai sa-* » *voir les intentions de Sa Majesté* ».

La seconde Lettre du S. *Thompson*, du 25 de Fevrier, étoit en ces termes.

Seconde Lettre du même. 25 Fevrier.

JE n'avois rien appris depuis ma dernière touchant l'Affaire en question: mais étant allé ce matin à Versailles, *M.* Amelot *m'a fait, au nom de Sa* Majesté Très Chretienne, *la déclaration suivante.* « *Les engagemens* » *portés par des Traités n'obligent qu'autant qu'ils sont religieusement observés* » *de part & d'autre. Quand le* Roi d'Angleterre *aura donné satisfaction au* » *sujet des contraventions commises par ses ordres, contre les mêmes Traités,* » *qu'il a reclamés, & dont on lui a fait des plaintes réiterées, Sa* Majesté Très » Chretienne *donnera des ecclaircissemens sur la demande faite par M.* » Thompson *de la part du* ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE. »

Après la lecture de ces Lettres & des autres Papiers, les *Communes* résolurent; *Que l'on présenteroit une* Adresse *au* Roi, *pour prier Sa Majesté de vouloir bien dans une conjoncture si critique & si dangereuse, où la Nation se trouvoit menacée de la part des* François *d'une Invasion en faveur du* Prétendant à la Courone de la Grande-Bretagne, *augmenter ses Forces, tant par Mer que par Terre, de la manière que Sa Majesté jugeroit la plus convenable: & pour assurer le* Roi *que la* Chambre *feroit bon toutes les dépenses que Sa Majesté jugeroit nécessaires pour la défense de sa Sacrée Persone & la sureté de ses Roïaumes.* Il fut en même tems résolu; *Que les Membres de la* Chambre, *lesquels l'étoient aussi du Conseil-Privé, présenteroient cette* Adresse *au* ROI. Les *Seigneurs*, à qui les mêmes Papiers furent aussi communiqués, prirent

Résolution des Communes après la lecture de ces Lettres.

I. Trois Seance du Trois. Parlement.

une Résolution pareille à celle des *Communes* & dresserent une *Adresse* conçue à peu près dans les mêmes termes.

Le Lord Barrymore est arrêté; le Roi en fait part aux Communes; Bill pour autoriser le Roi à faire arrêter les Persones soupçonnées de trahison. 10, 11, 12, 13 Fevrier.

Le 10, le *Roi* fit savoir aux COMMUNES; *Qu'il avoit fait arrêter le Lord* Barrymore, *lequel étoit soupçoné de Haute-Trahison.* Là-dessus, il fut résolu, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le remercier d'avoir fait part à la* Chambre *des raisons qui l'avoient engagé à faire emprisonner ce Comte.* On fit après cela deux lectures de suite d'un BILL, *pour donner au* Roi *le pouvoir de faire arrêter tous ceux que Sa Majesté soupçoneroit de Conspiration contre sa Persone & son Gouvernement.* Le lendemain, on proposa *de renvoïer au* 18 *l'examen de ce* BILL: mais la Proposition aiant été rejetée à la pluralité de 151 voix contre 83, on fit au *Bill* quelques changemens, & le Rapport en fut fait & approuvé sur le champ. Le 12, les *Seigneurs* le lurent trois fois de suite & le passèrent.

Le 13, le *Roi* se rendit au *Parlement* pour donner son Consentement Roïal à ce *Bill*, avec lequel il en approuva plusieurs autres, tant publics que particuliers.

Le Roi de France déclare la Guerre à l'Angleterre.

Pendant que ces choses occupoient le *Parlement*, le *Roi de France* prit le seul parti qu'il crut convenable aux circonstances, dans lesquelles il se trouvoit depuis le commencement de la Guerre entre l'*Espagne* & la *Grande-Bretagne*. Les *Anglois* avoient plus d'une fois insulté son Pavillon & ses Ports; ils avoient saisi les Bâtimens d'un grand nombre de ses Sujets, tant en *Amérique* qu'en *Europe*, sous le prétexte spécieux qu'ils portoient des Provisions & des Munitions aux *Espagnols*. En vain avoit-on fait depuis trois ans toutes les démarches nécessaires pour obtenir, les satisfactions stipulées par les Traités. Il étoit d'ailleurs très difficile de ne pas croire que la Guerre entre l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie* auroit pu, même assés facilement, se terminer par un accomodement, si les intrigues du *Ministère Anglois* n'avoient continuellement allumé de plus en plus le feu de la Guerre. La démarche même que le *Roi d'Angleterre* avoit fait de venir, sans aucune apparence de nécessité, se mètre à la tête de l'Armée des Alliés assemblée dans les *Païs-Bas*, n'avoit que trop annoncé le dessein formé d'engager la *France* dans une Guerre qui lui fût persone1le, & l'on ne pouvoit pas douter que la *Cour Britannique* ne fût l'ame de ce dessein. Ces raisons déterminèrent le *Roi de France* à tourner ses Armes contre le *Roi de la Grande-Bretagne*, & même à le prévenir par cette *Déclaration de Guerre*, qui fut publiée le 30 d'Avril.

DE PAR LE ROI.

*DE'S le commencement des troubles qui se sont élevés après la mort de l'*Empereur CHARLES VI, *le* Roi *n'a rien omis pour faire connoître que* Sa Majesté *ne desiroit rien avec plus d'ardeur que de les voir promtement appaisés par* un

*un Accommodement équitable entre les Parties Belligérentes. La conduite qu'Elle a tenue depuis, a suffisamment montré qu'Elle persistoit constamment dans les mêmes dispositions; & Sa Majesté voulant bien ne former pour Elle-même aucune prétention qui pût mètre le moindre obstacle au rétablissement de la tranquillité de l'*Europe*, ne comtoit pas d'être obligée de prendre part à la Guerre, autrement qu'en fournissant à ses Alliés les secours qu'Elle se trouvoit engagée à leur donner. Des vues aussi désintéressées, auroient bientôt ramené la Paix, si la* Cour de Londres *avoit pensé avec autant d'équité & de modération, & si elle n'eût consulté que le bien & l'avantage de la* Nation Angloise : *mais le* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre *avoit des intentions bien opposées, & on ne fut pas longtems à s'appercevoir qu'elles ne tendoient qu'à allumer une Guerre générale. Non content de détourner la* Cour de Vienne *de toute idée de conciliation & de nourir son animosité par les conseils les plus violens, il n'a cherché qu'à provoquer la* France, *en faisant troubler par tout son Commerce Maritime, au mépris du droit des Gens & des Traités les plus solemnels. La* Convention d'Hanover, *du mois d'Octobre* 1741, *sembla cependant devoir rassurer Sa Majesté sur la continuation de pareils excès. Le* Roi d'Angleterre, *pendant le séjour qu'il fit dans ses Etats d'*Allemagne, *parut écouter les plaintes qui lui en furent portées, & en sentir la justice; il donna sa parole roïale de les faire cesser, & il s'engagea solemnellement à ne point troubler les Alliés du* Roi *dans la poursuite de leurs Droits: mais, à peine fut-il retourné à* Londres, *qu'il oublia toutes ses promesses, & aussitôt qu'il fut certain que l'Armée du* Roi *quitoit entièrement la* Westphalie, *il fit déclarer par ses Ministres que la* Convention *ne subsistoit plus & qu'il s'en étoit dégagé. Alors il se crut dispensé de tout ménagement. Ennemi personel de la* France, *il n'eut plus d'autres vues que de lui en susciter par tout; cet objet devint le point principal des Instructions de ses Ministres dans toutes les Cours de l'*Europe; *les Pirateries des* Vaisseaux de guerre Anglois *se multiplièrent avec cruauté & barbarie; les Ports du Roïaume ne furent plus même un asile contre leurs insultes; enfin les* Escadres Angloises *ont osé entreprendre de venir bloquer le Port de* Toulon, *arrêtant tous les Bâtimens, s'emparant de toutes les Marchandises qu'ils portoient, enlevant même les Recrues & les Munitions que Sa Majesté envoïoit dans ses Places. Tant d'injures & d'outrages ont enfin lassé la patience de Sa Majesté. Elle ne pourroit les supporter plus longtems sans manquer à la protection qu'Elle doit à ses Sujets, à ce qu'Elle doit à ses Alliés, à ce qu'Elle se doit à Elle-même, à son honneur & à sa gloire. Tels sont les justes motifs qui ne permètent plus à Sa Majesté de rester dans les bornes de la modération, qu'Elle s'étoit prescrite, & qui la forcent de déclarer la guerre, comme Elle la déclare par la présente par Mer & par Terre au* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre. ORDONNE *& enjoint Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Sujets du* Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre; *leur fait très expresses inhibitions & défenses d'avoir ci-après avec eux aucune Communication, Commerce*

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ni Intelligence sous peine de la vie, & en conséquence Sa Majesté a dès à présent révoqué & revoque toutes permissions, passeports, sauvegarde & saufconduits qui pourroient avoir été accordés par Elle ou par ses Lieutenans-Généraux & autres ses Officiers, contraires à la Présente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. MANDE & ordonne Sa Majesté à M. le Duc de PENTHIE'VE, Amiral de France, *aux* Marêchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux *de Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Marêchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses Gens de guerre, tant de cheval que de pied,* François *& étrangers, & à tous ses autres Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard dans l'étendue de leurs Pouvoirs & Jurisdictions: car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut & entend que la Présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, en tous ses Ports, Havres & autres lieux de son Roïaume & Terres de son obéissance, que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à* Versailles *le quinzième Mars mil sept cens quarante-quatre. Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. P. de Voyer d'Argenson.

Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre la France, 9 Avril.

Le 11 d'Avril, on publia à *Londres* la *Déclaration de Guerre contre le Roi Très Chretien.* La voici.

GEORGE ROI.

COMME les Toubles qui se sont élevés en Allemagne *au sujet de la Succession du feu* Empereur CHARLES VI, *ont été commencés & continués à l'instigation, à l'aide & par le soutien du* Roi Très Chretien, *en vue d'étendre sa dangereuse influence & de renverser l'Equilibre en* Europe, *& cela en violation directe de la* Garantie *solemnelle qu'il avoit donnée à la* Sanction-Pragmatique *en l'année* 1738, *pour prix de la* Lorraine; *Et de notre côté nous avons exécuté de bonne-foi, dont nous ne nous écarterons jamais, tous nos engagemens pour le maintien de cette* Sanction-Pragmatique, *en nous opposant aux attentats formés contre les Etats de la* Reine de Hongrie; *nous ne sommes pas surpris que notre conduite à cet égard nous ait attiré le ressentiment du* Roi Très Chretien *(qui a vu par-là ses ambitieux desseins frustrés en partie par l'assistance que nous avons donnée à notre Alliée si injustement attaquée par lui) ni qu'il en fasse le motif principal de la Guerre qu'il nous déclare.*

*Dans le tems que nous nous trouvâmes obligés d'entrer en Guerre avec l'*Espagne *pour le maintien des justes Droits de nos Sujets, le* Roi Très Chretien *bien loin d'observer une exacte Neutralité, comme nous aurions du nous y attendre de sa part, puisque les Traités l'obligeoient même à nous secourir, il a encouragé & aidé nos Ennemis, en connivant à ce que ses Sujets agissent en Armateurs contre les nôtres,*

sous des Commissions Espagnoles, *tant en* Europe *qu'en* Amérique, *& en envoïant en l'année* 1740, *une forte Escadre dans les* Mers d'Amérique, *afin de nous empêcher de poursuivre la juste Guerre dans laquelle nous étions engagés avec l'*Espagne : *& nous avons les preuves les plus autentiques que le Commandant de l'*Escadre Françoise *avoit un ordre exprès, non seulement d'agir hostilement contre nos Vaisseaux, soit conjointement avec les* Espagnols, *soit séparément, mais de concerter même des mesures avec eux pour attaquer une de nos principales Colonies; un double de cet ordre daté le 7 Octobre* 1740, *étant tombé entre les mains du Commandant ou Chef de notre Escadre dans les* Indes-Occidentales.

Un procèdé si injurieux fut aggravé par la Déclaration qui nous fut faite par le Ministre de France *à notre Cour, à l'occasion de l'envoi de cette Escadre, savoir que le* Roi Très Chretien *étoit fort éloigné de toute intention de rompre avec nous.*

Le Roi Très Chretien *persista dans la même conduite offensante envers nous, par son Escadre dans la* Méditerranée *en* 1741, *laquelle se joignit avec les Vaisseaux de nos Ennemis & les protégea à la vue de notre Flote qui se préparoit à les attaquer.*

Tous ces procédés insoutenables, l'infraction manifeste des Traités, en rétablissant les anciens Ouvrages & en construisant de nouveaux à Dunkerque; *les Hostilités ouvertes commises en dernier lieu contre notre Flote dans la* Méditerranée; *l'insulte qui nous a été faite, en recevant dans les Etats de* France *le Fils du* Prétendant à notre Courone, *& l'envoi d'une* Escadre Françoise, *dans* La Manche *pour soutenir cet embarquement & cette invasion, seront des monumens permanens du peu d'égard que la* Cour de France *a pour les engagemens les plus solemnels, lorsque leur observation ne s'accorde pas avec son intérêt, avec son ambition, ou avec son ressentiment.*

Nous ne pouvons passer sous silence les injustes insinuations contenues dans la Déclaration de guerre *du* Roi Très Chretien *contre nous, touchant la* Convention *faite à* Hanovre *en Octobre* 1741, *laquelle ne regardant que notre* Electorat, *n'avoit aucun rapport avec notre conduite, comme* Roi de la Grande-Bretagne. *Ce qu'on avance là-dessus, est également injurieux & malfondé; notre manière d'agir à cet égard aiant été parfaitement conforme à la bonne-foi, qui est & qui sera toujours la règle constante de nos actions.*

Il seroit superflu de répondre aux plaintes faites contre la conduite de nos Ministres dans les Cours étrangères, puisqu'il est notoire que le but & l'objet principal des Négociations des Ministres de France *dans les diverses Cours de l'*Europe, *a été, ou d'exciter des Commotions intestines dans les endroits où ils résidoient, ou de faire naître des mésintelligences entre ces Cours & leurs Alliés respectifs.*

Le reproche de piraterie, de cruauté & d'inhumanité fait à nos Vaisseaux de guerre, est aussi injuste que messéant, & nous avons tellement en horreur tous

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

procedés pareils, que si on nous en avoit porté la moindre plainte, nous n'aurions pas tardé à y mètre ordre & à donner un exemple des Coupables.

Nous voïant donc indispensablement obligés de prendre les Armes & nous reposant pleinement sur l'Assistance du Dieu Tout-Puissant, qui connoît la droiture de nos intentions, nous trouvons bon de déclarer, & par les Présentes nous déclarons la Guerre contre le Roi Très Chretien. *Et en conséquence de cette Déclaration, nous poursuivrons rigoureusement cette Guerre par Mer & par Terre, très assurés que nous sommes du promt & cordial concours de tous nos bons Sujets dans une si juste cause. Réquèrons par la Présente & enjoignons aux Généraux & Commandans de nos Armées, à nos Commissaires ordonnés pour exercer la Charge de* Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, *aux Gouverneurs de nos Forts & Places & à tous nos autres Officiers & Soldats servant sous eux, tant par Mer que par Terre, de commètre & exercer toutes sortes d'Hostilités, en poursuivant cette Guerre contre le* Roi Très Chretien, *ses Vassaux & Sujets, & de s'opposer à leurs attentats & entreprises: réquèrant & enjoignant à tous nos Sujets d'en prendre connoissance & leur défendant très expressément d'entretenir désormais aucune correspondance ou communication avec les Sujets du* Roi Très Chretien. *Ordonnons en outre à tous nos propres Sujets & avertissons toutes Persones quelconque, de quelque Nation qu'elles soient, de ne mener, ni transporter aucunes Troupes, Poudre, Armes, Munitions, ou autres Marchandises de Contrebande, à aucun des Territoires, Païs ou Plantations dudit* Roi Très Chretien; *déclarant que tous Vaisseaux ou Bâtimens qui se trouveront mener ou transporter aucunes Troupes, Poudre, Armes, Munitions ou autres Marchandises de Contrebande, à aucun des Territoires, Païs ou Plantations dudit* Roi Très Chretien *étant saisis, seront jugés être de bonne prise: mais, comme il y a dans nos Roïaumes plusieurs des Sujets du* Roi Très Chretien, *nous déclarons que notre intention est que tous les Sujets de* France, *qui se comporteront envers nous, selon le devoir, seront & demeureront assurés en leurs Biens & leurs Persones.*

Donné à notre Cour de Saint-James, *le vingt-neuvième jour de Mars (9 Avril)* 1745, *& de notre Règne le XVII.*

Discours du Roi au Parlement au sujet de la Déclation de Guerre. 14 Avril.

Le 14, après midi le *Roi* se rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées par son ordre, il adressa le Discours suivant aux deux *Chambres*.

MILORDS ET MESSIEURS,

LES préparatifs, que l'on a faits depuis longtems en France *pour envahir ce Roïaume en faveur d'un* Prétendant Papiste, *ont enfin été suivis d'une* Déclaration de Guerre *contre Moi de la part de cette Courone. L'affection, le zèle & la fidèlité pour ma Persone & ma Famille, qui sont exprimés, avec autant d'étendue que de cordialité, dans les Résolutions unanimes des deux* Chambres.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

du Parlement *& dans les fidèles* Adresses *de tous mes bons Sujets, doivent avoir convaincu nos Ennemis combien étoient peu fondées les espérances du succès, dont ils se sont flatés dans une pareille entreprise. C'est une véritable satisfaction pour moi, c'est une grande sureté pour mon Gouvernement, que des assurances & des gages si solemnels de l'affection & de la fidélité de mon Peuple, dans le tems que nous entrons en guerre. De quelque prétexte que l'on colore l'injurieux procédé de la* Courone de France, *je puis appeller à l'Univers entier de la droiture & de l'équité de ma conduite, laquelle a toujours eu pour objet la défense des anciens Alliés de ma Courone, conformément aux Traités; la conservation de la Balance & des Libertés de l'*Europe, *& le maintien du Commerce & de l'Intérêt essentiel de mes Roïaumes, selon l'avis de mon* Parlement; *sans empiéter sur les droits d'aucune autre Puissance. Dans ces circonstances j'ai déclaré de ma part la Guerre au* Roi Très Chretien; *& j'ai fait faire les réquisitions nécessaires à mes Alliés; particulièrement aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *dont je viens encore en dernier lieu d'éprouver la sincère amitié, pour qu'ils se joignent à moi & qu'ils remplissent leurs engagemens dans cette importante conjoncture.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je profite de cette occasion pour vous remercier de la promtitude avec laquelle vous m'avés dans cette Séance accordé des Subsides *si considérables, avec des arrangemens très avantageux au Public, quoique nous fussions alors menacés d'une invasion. Je ne puis être que très sensiblement touché de ce que nos dépenses vont être augmentées par cet évènement: mais, si vous jugés qu'il faille contribuer encore quelque chose pour le maintien de l'honneur de ma Courone & pour votre propre sureté dans la conjoncture présente, je comte sur votre zèle ordinaire, & que vous y pourvoirés.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*Dans une cause si juste, je me repose sur la Protection Divine & sur la vigueur & l'efficace de votre assistance. Que les Ennemis de la Paix, que l'on sait aspirer depuis si longtems à la Monarchie universelle de l'*Europe *& qui viennent de violer en particulier les Libertés & l'état florissant de mes Roïaumes, voient que la* Grande-Bretagne, *aidée de ses Alliés, est en état de s'opposer à leurs entreprises & de renverser tous leurs pernicieux desseins. J'y contribuerai de ma part. Je n'ai point en vue d'autre intérêt que le vôtre. Dans cette Cause commune, nous devons tous nous réunir.*

Quand le *Roi* fut retiré, les deux *Chambres* déliberèrent sur le Discours qu'elles venoient d'entendre; & les SEIGNEURS résolurent, *de* Adresses des

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

deux Chambres. 15 Avril.

présenter une Adresse *au* Roi; *Pour remercier Sa Majesté de son très gracieux Discours émané du Trône; & pour exprimer l'extrême indignation que la* Chambre *ressentoit du procédé de la* Cour de France, *en ce qu'une entreprise aussi injuste & aussi contraire à la foi des Traités que celle d'envahir les Roïaumes de la* Grande-Bretagne, *avoit été suivie d'une* Déclaration de Guerre *remplie d'expressions injurieuses à l'honneur de Sa Majesté & de la* Nation Britannique: *Pour assurer Sa Majesté que de pareilles mesures de la part de la* France *pouvoient encore mieux que tout autre motif animer de plus en plus la* Chambre *& pousser son zèle & son ardeur au plus haut période; qu'ainsi Sa Majesté pouvoit se reposer entièrement sur les plus grands efforts de son Peuple pour effectuer les assurances qu'il en avoit reçues depuis peu de l'assister efficacement à poursuivre avec plus grande vigueur la Guerre contre la* France: *Pour témoigner à Sa Majesté leur reconnoissance de ce qu'elle avoit bien voulu communiquer à la* Chambre *les réquisitions qu'elle avoit fait faire à ses Alliés, particulièrement aux* Etats-Généraux; *& pour la prier de continuer ses instances de la manière la plus forte, d'autant que la* Chambre *ne doutoit point que cette même amitié que la* République *avoit témoignée en dernier lieu pour la* Grande-Bretagne, *ainsi que le juste sentiment de l'intérêt commun & du danger imminent n'engageassent Leurs* Hautes Puissances *à se joindre à Sa Majesté, pour remplir leurs engagemens dans la présente Guerre: Pour remercier Sa Majesté de ce qu'Elle avoit si gracieusement déclaré, qu'Elle n'avoit d'autre intérêt à cœur que celui de ses Roïaumes; & pour l'assurer que la* Chambre *regardoit la défense & le soutien de Sa Majesté & la* Succession Protestante *dans la Maison Roïale, comme l'unique moïen d'affermir la Religion, les Loix & les Libertés de la* Grande-Bretagne, *& que tous les vrais* Bretons, *& les* Protestans *en général, s'uniroient sans hesiter, pour y concourir avec fermeté.* Les COMMUNES résolurent aussi le même jour, *de présenter une* Adresse *au* Roi; *Pour remercier Sa Majesté de son très gracieux Discours émané du Trône, & pour exprimer l'extrême indignation & le ressentiment de la* Chambre, *en voïant qu'après l'entreprise la plus injuste pour envahir inopinément les Roïaumes de Sa Majesté en faveur du* Prétendant, *le* Roi Très Chretien *avoit fait publier une* Déclaration de Guerre *conçue en des termes injurieux à l'honneur & à la dignité du Gouvernement de Sa Majesté, de sa Persone, & de sa Courone, en haine, sans doute, de ce qu'en vertu de ses engagemens, Sa Majesté avoit soutenu une Alliée opprimée par le* Roi Très Chretien, *contre la promesse qu'il avoit donnée solemnellement & qu'il s'étoit fait païer bien cher. Pour féliciter Sa Majesté du promt secours qu'Elle avoit en dernier lieu reçu des* Etats-Généraux; *& pour la remercier, de la part de la* Chambre, *de ce qu'Elle avoit soutenu l'honneur de la Nation, en déclarant la Guerre au* Roi Très Chretien; *de ce que dans cette importante occasion, Elle avoit fait faire les réquisitions nécessaires à ses Alliés, particulièrement aux* Etats-Généraux, *unis à la* Nation Britannique *par un intérêt commun & invaria-*

ble; que la Chambre *ne doutoit point que, par les instances réitérées de Sa Majesté, Leurs* Hautes Puissances, *vu leur fidélité reconnue à remplir leurs engagemens & leur parfaite connoissance du danger éminent, ne coopérassent avec Sa Majesté dans les mesures les plus vigoureuses & les plus efficaces pour réprimer les vues ambitieuses de la* France *& conserver les Libertés de l'*EUROPE. Ces *Adresses* furent présentées le 15; & le ROI dit aux SEIGNEURS, en leur répondant: MILORDS, *Je vous remercie de tout mon cœur de cette* Adresse, *dans laquelle vous me montrés le même zèle & la même affection, dont vous m'avés donné des preuves réitérées. Le concert unanime, avec lequel vous avés résolu de me présenter votre* Adresse, *augmente beaucoup la satisfaction qu'elle me donne. Je me repose sur vous de l'exécution des promesses, que vous me faites; & vous devés être persuadés que je ne négligerai rien pour soutenir cette Guerre de la manière la plus avantageuse pour mes Roïaumes.* Sa Réponse à l'*Adresse* des COMMUNES portoit, *Qu'il les remercioit de ces assurances réitérées de leur zèle & de leur affection: Qu'il ne doutoit point que dans cette occasion leur unanimité ne produisît un très bon effet envers ses Alliés; & qu'elles pouvoient comter sur ses soins pour que cette Guerre ne fût à charge à son Peuple, que le moins qu'il seroit possible.*

Réponses du Roi, Aux Seigneurs;

Aux Communes.

Le 17, les *Communes* ordonnèrent en Grand Committé; *Que l'on porteroit un* BILL *pour déclarer coupables de Haute-Trahison ceux qui seroient convaincus d'entretenir quelque correspondance avec le* Fils du Prétendant à la Courone *de Sa Majesté*. Ce BILL fut remis aux *Seigneurs* dans les commencemens de Mai. Le jour qu'ils en firent l'examen, il fut proposé d'y insérer une CLAUSE, portant; *Que l'effet d'un* ACTE *de la septième année de la* Reine ANNE, *intitulé:* « ACTE *pour affermir l'union des deux Roïaumes en ce qui regarde la confiscation de biens pour Haute-Trahison* », *seroit étendu jusqu'après la mort des* Fils du PRÉTENDANT. De longs débats n'empêchèrent point que la CLAUSE ne fût adoptée à la pluralité des voix. Sur quoi les Lords *Denbigh*, *Oxford & Mortimer*, *Rockingham*, *Macclesfield*, *Foley*, *Westmorland*, *Beaufort*, *Ward*, *Harvey*, *Lichfield*, *Warrington*, *Chesterfield*, *Bridgewater*, *Aylesbury*, *Talbot*, *Coventry*, *Bedford*, & *Thanet* firent enregistrer la Protestation suivante. *Nous protestons, I. Parce que cette* CLAUSE *établit la continuation d'un châtiment qui, quoique introduit quelquefois dans ce Païs & en d'autres, est néanmoins, selon nous, directement contraire aux premiers principes de la Nature, d'autant que c'est une règle fondamentale & incontestable que l'Innocent ne peut être puni pour le Coupable; ce qu'il seroit cependant impossible de prévenir par la nature de la chose. II. Parce que si l'on venoit à infliger à l'Innocent la punition due au Coupable, on renverseroit l'esprit de modération & de clémence qui éclate tant dans notre Loi, laquelle porte:* « *Qu'il vaut mieux que dix Coupables se sauvent que de faire périr un Innocent* ». *III. Parce que nous jugeons que de vouloir prolonger jusqu'après la mort des* Fils du Prétendant *l'effet de la* CLAUSE *insérée dans*

La correspondance avec le Fils du Prétendant déclarée Crime de Haute-Trahison. 17 Avril.

Clause ajoutée à ce Bill par la Chambre-Haute & Protestation de 19 Pairs contre cette Clause. Mai.

*l'*ACTE *de la ſeptième année de la* Reine ANNE, *c'eſt agir contre l'intention notoire de l'*ACTE *même, qui paroît avoir été une* Clauſe de mitigation & de clémence *& n'avoir eu pour objet que de faire ceſſer cette cruelle punition de Confiſcations de Biens & de Mort, peut-être contre des Perſones innocentes, après le décès du* Prétendant, *ou trois ans après la Succeſſion de la préſente Famille Roïale, comme étant un terme convenable & juſte; & nous croïons que le Mariage du* Prétendant *& la Naiſſance de ſes Enfans a été une époque, où l'on auroit du mètre ſur le tapis une telle précaution, ſi on l'avoit jugée juſte & néceſſaire. IV. Parce que nous comprenons que la crainte du châtiment empêche moins les Actions criminelles, qu'elle ne fournit des moïens d'en infliger à des Innocens. Et nous ne voïons pas que ceux à qui le penchant naturel pour ſa propre conſervation & l'horreur qui accompagne toujours le crime, ne peuvent pas ſervir de frein, puiſſent être retenus par de tendres ſentiments d'affection pour leurs Parens. V. Parce que nous jugeons qu'on ne peut pour le préſent alléguer aucun danger qui requière néceſſairement cette* CLAUSE, *dont l'effet ne doit commencer qu'après la mort du* Prétendant, *qui n'eſt âgé que de 56 ans; & nous ne voïons pas qu'il y ait aucune raiſon pour obvier à un danger fort éloigné (ſuppoſé même qu'il puiſſe jamais y en avoir), & établir préſentement la continuation d'une ſi ſevère Loi. VI. Parce que nous croïons qu'en continuant cette Loi, c'eſt en effet la rendre éternelle, d'autant que les raiſons que l'on allègue aujourd'hui pour l'établir pendant la vie des deux* Fils du Prétendant, *ſeront toujours jugées ſuffiſantes pour la faire durer tant que lui ou eux auront des Dêcendans. VII. Parce que nous jugeons que, comme cette* CLAUSE *ne peut avoir un effet immédiat, ſon établiſſement préſent paroîtroit pluſtôt une inſinuation de quelque mécontentement actuel, qu'une ſureté à cet égard; & une pareille inſinuation ſeroit, ſelon nous, très injuſte & peu convenable, après les témoignages unanimes de zèle & de fidélité envers la Perſone de Sa Majeſté & de ſon Gouvernement, que la Nation a donnés depuis peu, & dont le* Roi *a paru très ſatisfait. Ce ſont-là les raiſons qui nous ont engagés à transmètre à nos Dêcendans notre mécontentement contre une* CLAUSE, *qui leur eſt ſi préjudiciable. Nous ſongeons avec douleur à cette charge onéreuſe de Dètes & d'Impots, dont ils ſeront chargés, & nous voulons qu'ils ſachent que nous faiſons tous nos efforts pour mètre au moins à couvert leur innocence contre la ſévérité de ces Loix, auxquelles ils pourroient être expoſés à l'avenir.* Les *Seigneurs* qui ſignèrent cette Proteſtation avoient mis à la fin la *Clauſe* de l'*Acte* de la ſeptième année de la *Reine* ANNE; laquelle *Clauſe* porte; *Qu'après la mort du* Prétendant, *& trois ans après la mort de la* Reine, *nulle conviction de* Haute-Trahiſon *ne pourroit empêcher aucun d'hériter des biens de ſa Famille, ni préjudicier au droit de quelque perſone que ce fût, excepté du Coupable même pendant ſa vie.*

Clôture de la Séance. 23 Mai.

Le 23 de Mai, le *Roi* ſe rendit à la *Chambre des Pairs*, donna ſon conſentement à pluſieurs *Bills* publics & particuliers, & termina cette Séance par le Diſcours ſuivant.

MILORDS

ANNÉE MDCCXLIV.

I. TROIS. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

MILORDS ET MESSIEURS,

Discours du Roi.

Je ne puis mètre fin à cette Séance sans vous faire mes sincères remerciemens des preuves réïtérées que vous m'avés données de votre attention & de votre zèle pour le maintien de mon Gouvernement. Les grands préparatifs que la France *à faits du côté des* Païs Autrichiens, *doivent convaincre l'*Europe *entière des vues ambitieuses & pernicieuses que cette* Courone *fait paroître en commençant cette Guerre. J'emploïerai tous mes soins à prendre, de concert avec mes Alliés, les mesures les plus convenables pour faire échouer ces desseins de la* France, *& pour pousser la Guerre de façon qu'elle puisse procurer une Paix honorable & sure. Mes bons Amis les* Etats-Généraux *sont déja convenus, à ma réquisition, de fournir les secours stipulés par nos Traités; & j'ai reçu les plus fortes assurances de leurs justes sentimens, non seulement par rapport au danger commun, mais aussi touchant l'union inséparable de leurs intérêts avec ceux de ce Roïaume, que je ne manquerai pas de fortifier pour le bien général de la Cause commune.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Vos égards pour le Bien Public, & la grande diligence avec laquelle vous avés accordé des Subsides *pour l'année courante, me sont très agréables. Vous pouvés comter que ces Sommes seront exactement emploïées aux objets pour lesquels elles ont été destinées, & d'une manière qui puisse le plus contribuer à l'honneur & à l'avantage de la* Grande-Bretagne.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je dois vous recommander avec instance d'être attentifs dans vos différens emplois à conserver la Paix & le bon ordre dans le Roïaume. Je me promets que vous considérerés sérieusement que, dans la conjoncture présente, vous êtes particulièrement obligés par tous les motifs du devoir à exciter & à cultiver dans les esprits de mes Sujets un zèle sincère pour conserver & défendre notre sainte Religion & notre excellente Constitution contre les mauvais desseins de nos Ennemis.

Après ce Discours le *Lord-Chancelier* prorogea le *Parlement* juqu'au 25 de Juin suivant.

II. AFFAIRES DIVERSES. Charges données. 3 Janvier.

II. EN JANVIER; le 3, le *Roi* nomma le Lord *Edgecombe*, Chançelier du Duché de *Lancastre*; & le S. *Henri Finch* Intendant Général de ses Travaux, à la place du S. *Henri Fox*, fait depuis peu Commissaire de la Trésorerie.

II. AFFAIRES DIVERSES.

ANNE'E MDCCXLIV.

Fonte de Canons.

Le même jour, les Ordres furent envoïés à *Wolwich*, d'y jeter incessament en fonte pour le service de l'Armée du Roi pendant la Campagne prochaine, 30 pièces de Canon de 24 Livres de Bale, 20 de 18, & 10 de 12.

Augmentation des Troupes de Flandres, &c. 7 Janvier.

Le 7, il y eut des Ordres donnés pour prendre dans les Régimens, qui restoient en *Angleterre*, un certain nombre d'Hommes, afin de remplir plus promtement & plus aisément l'augmentation ordonnée de 12 Hommes dans chaque Compagnie des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui servoient en *Flandres*. On devoit d'ailleurs y faire passer 5 mille Hommes de Troupes & 16 cens Chevaux de remonte.

Armes pour Flandres. 10 Janvier.

Le 10, le Bureau de l'Artillerie eut ordre de fournir dans six semaines 10 mille Mousquets avec des Bales à proportion, pour transporter en *Flandres*.

Nouveau Conseiller-Privé. 30 Janvier.

Le 30, le Chevalier-Baronet *Jean Rushout*, nommé depuis quelques jours Conseiller-Privé, prit Séance au Conseil.

On envoïe des Troupes sur les Côtes Méridionales, &c. 15 Février.

En FEVRIER; le 15, plusieurs Régimens eurent ordre de défiler vers les Comtés de *Sussex*, de *Hamp*, & de *Dorset* & vers les Côtes Méridionales de la *Grande-Bretagne*. Cet ordre fut donné sur l'avis que l'on reçut qu'on avoit vu dans *La Manche* une *Flote Françoise* de 30 Vaisseaux de guerre.

Autres précautions au sujet de la Flote Françoise. 18 Fevrier.

Le 18, les Troupes, qui devoient passer en *Flandres* & s'embarquer le 26, eurent contre-ordre; & l'on enjoignit à tous les Officiers de se rendre à leurs Postes. Il y eut aussi des ordres expédiés en *Ecosse*, afin qu'on y prît toutes les précautions possibles pour n'être pas surpris, en cas que la *Flote Françoise* voulût entreprendre quelque chose de ce côté-là. Le Général *Cope* devoit commander dans ce Roïaume.

Nouveau Gouverneur de l'Hôpital de Greenwich. 25 Fevrier.

Le 25, le *Roi* nomma l'Amiral *Balchen* pour être Gouverneur de l'Hôpital de *Greenwich* à la place du feu Chevalier *Jean Chenneck*.

Le Comte de Stairs Général en Chef des Troupes en Angleterre. 4 Mars

En MARS; le 4, le Comte de *Stairs*, qui, sur la fin de l'année précédente s'étoit démis du Commandement de l'Armée de *Flandre*, fut nommé Général en chef de toutes les Troupes du *Roi* en *Angleterre*.

Précautions au sujet de l'Escadre Françoise. 5 Mars.

Le 5, on eut avis de *Rye* dans le Comté de *Sussex* qu'une Escadre de 14 *Vaisseaux François* avoit paru la veille sur les 5 heures du soir à la hauteur de ce Port, qu'elle avoit jeté l'Ancre sous *Dugeness* sur les frontières du Comté de *Kent*. Sur cet avis, l'Amiral *Norris*, que les Vents contraires faisoient rester à l'Ancre aux *Dunes*, eut ordre de se mètre en Mer; ce qu'il exécuta le lendemain à 7 heures du matin. Une tempête l'obligea de retourner le 8 aux *Dunes*.

Le Général Vade va prendre le Commandement de l'Armée en Flandre. 6 Mars.

Le 6, le Général *Vade* partit de *Londres* pour aller prendre le Commandement en chef de l'*Armée Angloise* dans les *Païs-Bas Autrichiens*: mais les Vents contraires le retinrent quelque tems sans qu'il pût mètre à la voile.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Le même jour, on apprit par les Paquebots venant de *Calais*, que l'*Escadre Françoise* de *Toulon* étoit sortie de ce Port le 20 du mois précèdent avec celle d'*Espagne*, & que 2 jours après l'Amiral *Matthews* les avoit attaquées. On verra le détail de cette Action dans l'Article de la Guerre.

Combat sur Mer de l'Amiral Matthews contre les Escadres de France & d'Espagne.

Le même jour, on publia deux Proclamations; l'une, pour célèbrer le 22 un Jeune solemnel; & l'autre, pour faire exécuter les Loix contre les *Papistes* & les *Non-jurans*, & leur ordonner de sortir de *Londres* & de *Westminster*, & de s'en écarter de 20 milles avant le 14. En exécution de cette dernière Proclamation, les *Juges de Paix* de la Ville & Liberté de *Westminster* s'assemblèrent le 11, & chargèrent les Connêtables de chaque Paroisse d'en faire visiter toutes les Maisons, & de prendre les Noms de tous les *Papistes* qui s'y trouveroient, ou de ceux que l'on regardoit comme tels.

Jeune solemnel; Ordre aux Catholiques & Non Jurans de s'éloigner de Londres & de Westminster. 6, 11 Mars.

Le 12, le *Roi* nomma Majors-Généraux de ses Armées les Sieurs *Alexandre Irwin*, *Richard Saint-George*, & *Jean Campbell*; & Brigadiers-Généraux les Sieurs *Guillaume Merrick*, *Comte de Crawford*, *George Churchill*, *Henri Skelton*, *Jean-Johnson*, *Richard Ingolchi*, *Edouard Wolfe*, *Antoine Lowther* & *Jean Wynyard*.

Promotion. 12 Mars.

Le 20, le Lord *Cadogan*, le S. *Jean Fobiot*, le Duc de *Richmont*, & le S. *Jean Guise* furent nommés Majors-Généraux de l'Armée, que l'on devoit former sous les ordres du Comte de *Stairs*; & le S. *Mordaunt Cracherode* fut fait Gouverneur du Fort de *Languard* & Capitaine d'une Compagnie d'Invalides.

Promotion & Gouvernement donné. 20 Mars.

En AVRIL; le 1, la Cour reçut un Exprès du S. *Thompson*, chargé des Affaires d'*Angleterre* à la Cour de *France*, lequel écrivoit qu'aiant été mandé à *Versailles*, le S. *Amelot* Secretaire d'Etat des Affaires étrangères lui avoit déclaré de la part du *Roi* son Maître, *que les choses étoient au point que Sa* MAJESTE' TRE'S CHRETIENNE *ne pouvoit se dispenser de déclarer la Guerre au* ROI DE LA GRANDE BRETAGNE; & que le S. *Thompson* avoit répondu, *Que Sa* Majesté Britannique *& toute la* Nation Angloise *étoient prêts à tout évènement.* Le Duc de *Newcastle* fit part de cette nouvelle au Lord Maire, aux Shériffs de *Londres* & aux Répréſentans de cette Ville au *Parlement*; & sur le soir les Chevaliers *Guillaume Calvert* & *Robert Ladbroke* allèrent par ordre de ce Ministre en instruire les principaux Négocians, afin qu'ils prissent les mesures convenables pour la sureté de leurs Vaisseaux & de leurs effets.

Nouvelles de la rupture de la part de la France; Suites. 1 Avril.

Le 9, l'Amiral *Balchen* fit saisir à *Plymouth* un *Vaisseau François* destiné pour la Côte de *Guinée*; & les ordres furent donnés d'en agir de même à l'égard de tous les *Vaisseaux François*, qui se trouveroient dans les différens Ports du Roïaume.

Vaisseaux François saisis. 9 Avril.

Déclaration de Guerre contre la France. 11 Avril.

Le 11, on publia, comme je l'ai dit ci-devant, la Déclaration de Guerre contre la *France*.

Déclaration de la République de Venise au sujet du Prétendant. 14 Avril.

Le 14, le S. *André-Pierre Capello*, Ambassadeur de *Venise*, remit au Duc de *New'castle* une Déclaration, qui portoit; *Que la* République de Venise *étoit une des Puissances qui n'avoient jamais reconnu pour* Roi d'Angleterre *la Persone, que l'on appelloit & que l'on traitoit comme telle à* Rome : *Que le Sénat avoit résolu de ne pas se départir, pour quelque sujet que ce fût, des Maximes qu'il s'étoit proposé jusqu'alors de suivre; & que les Ambassadeurs de la* République *à* Vienne, *à* Paris, *à* Madrit *& dans les autres Cours avoient ordre d'y faire une pareille Déclaration.* L'occasion de cette Déclaration fut une dispute qu'il y avoit eue quelque tems auparavant à *Rome* entre le Cocher de l'*Ambassadeur de Venise* & celui du second *Fils du Prétendant*.

Soldats enlevés de force. 17 Avril.

Le 17, on commença d'enrôler des Soldats par force pour recruter les Troupes de *Flandres*, en exécution de l'*Acte du Parlement* de cette année contre les Vagabonds & Gens sans aveu.

Soldats & Matelots enlevés de force. 25 Avril.

Le 25, on enleva de force dans les Rues de *Londres*, pour le service de Terre & de Mer plus de mille Persones, que l'on conduisit sur le champ dans les Prisons de cette Ville & de *Westminster*.

Le Roi de Sardaigne demande un nouveau Subside. 3 Mai.

En MAI; le 3, le Chevalier *Osorio*, Ministre du *Roi de Sardaigne*, demande de la part de ce Prince un nouveau Subside, pour être de plus en plus en état de faire échouer les desseins des *François* & des *Espagnols*.

Le Roi reste en Angleterre & le Duc de Cumberland fait la Campagne. 8 Mai.

Le 8, il fut décidé que, cette année, le *Roi* ne sortiroit point du Roïaume, & que le *Duc de Cumberland* feroit la Campagne.

Nouveau Pair. 15 Mai.

Le 15, le Lord *Lower* fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, sous le titre de *Comte de Leicester*,

Troupes & Chevaux pour Flandre. 27 Mai.

Le 27, un grand nombre de Bâtimens, chargés de 15 cens Chevaux & de 21 mille Hommes, mirent à la voile de *Gravesend* pour *Ostende*, sous l'escorte de 5 Vaisseaux de guerre; & 12 des Yachts du Roi partirent en même tems avec les Généraux *Pulteney*, & *Churchill* & plusieurs autres Officiers de distinction.

Nouveaux Chevaliers du Bain. 8 Juin.

En JUIN; le 8, le *Roi* tint à *Kinsington* un Chapitre de l'Ordre du *Bain*, dans lequel il créa Chevaliers de cet Ordre le Vicomte *Filtz-Willams*, & les Sieurs *Thomas Witmore, Henri Calthorne, Guillaume Morden-Harbord*, & *Charles Hernbury-Williams*.

Troupes pour Flandres. 8 Juin.

Le 8, il fut résolu d'envoïer en *Flandre* un nouveau Corps de *Troupes Angloises* de 5 à 6 mille Hommes formé des Détachemens que l'on tireroit des Régimens qui restoient en *Angleterre*.

Pension au Comte d'Orford. 1 Juillet.

En JUILLET; le 1, on passa au Grand-Sceau une Patente par laquelle le *Roi* accordoit au Comte d'*Orford* une Pension de 4 mille Liv. Sterl., en considération des longs & fidèles services qu'il avoit rendus à la Courone.

Troupes pour

Le 24, il fut résolu dans un Grand Conseil que toutes les Troupes

dont on pourroit se passer dans ce Roïaume, seroient transportées incessamment dans les *Païs-Bas*, afin d'y mètre les Alliés en état d'agir efficacement. Flandre. 24 Juillet.

En AOUT; le 4, six des 20 Vaisseaux de guerre que les *Hollandois* devoient fournir au *Roi*, en conséquence des Traités, arrivèrent à *Spithead*. Il en arriva 3 autres, le 5, & 3 le 27. Secours des Hollandois. 4, 5, 27 Août.

Dans le mois de SEPTEMBRE; on arrêta à *Portsmouth* un Homme, qui prenoit les dimensions des Canons sur la Plate-forme; & l'on trouva sur lui le Plan des Fortifications de cette Place. Espion arrêté. Septembre.

On enrôla 500 Hommes qui s'offrirent volontairement, & l'on en prit de force plus de 700, les uns & les autres devoient être transportés en *Amérique* pour la défense des Colonies. Recrues pour les Colonies. Septembre.

En OCTOBRE; comme les Vols étoient très fréquens à *Londres* & dans le Voisinage il se tint, le 15, un Grand Conseil dans lequel il fut résolu de publier une Proclamation qui promètroit une récompense de 200 Liv. Sterl. pour chaque Voleur qui seroit pris, & le pardon aux Voleurs qui déclareroient leurs Complices. En attendant, le Lord *Carteret*, eut ordre d'écrire des Lettres circulaires à tous les Juges de Paix & autres Officiers de Police, pour qu'ils veillassent avec soin à la sureté des Rues de *Londres* & des Grands-Chemins, & qu'ils fissent visiter tous les lieux suspects. On résolut aussi dans le même Conseil de faire exécuter l'*Acte du Parlement*, par lequel il étoit ordonné à chaque Maison de *Londres* d'entretenir pendant la nuit une Lanterne allumée. Les Juges de Paix s'assemblèrent aussi le même jour pour faire exécuter cet ordre; & le 24, le *Lord Maire* & les *Aldermans* allèrent à *Kinsington* présenter une Requête au *Roi*, pour le supplier d'accorder à ce sujet son secours & sa protection, pour mètre la Ville de *Londres* à l'abri des Vols & des Meurtres. Précautions contre les Vols, &c. 15 Octobre.

Le 29, la Duchesse Douairière de *Marlborough* mourut à sa Maison du Parc de *Saint-James* dans la 85e. année de son âge. Le Duc de *Marlborough* son Petit-Fils hérita par sa mort de 30 mille Liv. Sterl. de rente, du Château de *Bleinheim*, de la Maison du Parc de *Saint-James* avec tous les Meubles, & de la Pension de 5 mille Liv. Sterl. assigné par *Acte du Parlement*, pour maintenir la Dignité de cette Noble Famille. Le Lord *Spencer*, Frère de ce Duc, hérita aussi d'un bien considérable. La Duchesse de *Marlborough* passoit à juste titre pour la plus riche Particulière de l'*Europe*, puisque, outre ses Terres & ses autres Possessions, elle avoit un million & demi Sterling en Fonds placés sur le Gouvernement. Elle fit des Legs très considérables, entre autres de 3 mille Liv. Sterl. de rente au Marquis de *Blandfort* Fils aîné du Duc de *Marlborough*. Elle laissa tous ses Joïaux à la Duchesse de *Leeds* sa Petite Fille, 20 mille Liv. Sterl. au Comte de *Chesterfield* avec sa belle Maison de *Wimbleton*, 10 mille Liv. Sterl. au S. *Guillaume Pitt* Membre du Parlement, 10 mille Liv. Sterl. à la Demoiselle Mort de la Duchesse de Marlborough 29 Octobre.

II. AFFAIRES DIVERSES.

Bidley sa Femme de Chambre avec 300 Liv. Sterl. de Pension viagère. Le Comte de *Marchmont*, l'*Evêque d'Oxford*, le Docteur *Stephens*, & le S. *Brown* Avocat furent les Exécuteurs de son Testament. Elle laissa au Docteur *Stephens* 15 mille Liv. Sterl., avec une Pension de 300 Livres Sterling. Les trois autres Exécuteurs eurent chacun 2 mille Liv. Sterl., les Bijoux légués à Duchesse de *Leeds* furent estimés 150 mille Liv. Sterl.; & l'on faisoit monter en tout la Succession de la Duchesse de *Marlborough* à 2 millions 800 mille Livres Sterling. Le Corps de cette Dame fut transporté à *Bleinheim*, afin d'y être inhumé sans aucune pompe, ainsi qu'elle l'avoit ordonné. Le Corps du feu Duc de *Marlborough* son Epoux déposé dans un Caveau de la Chapelle d'*Henri VII*, devoit être aussi transporté à *Bleinheim*; & l'Evêque de *Rochester*, Doïen de *Westminster* en accorda la Permission. Par le Testament de la Duchesse, les Sieurs *Richard Glover* & *David Moesset* furent chargés d'écrire la Vie du feu Duc de *Marlborough*; & la Duchesse leur faisoit en cette considération à chacun un Legs de 500 Livres Sterling. Cette Histoire qui devoit commencer à la Révolution qui mit *Guillaume III* sur le Trône, devoit être composée sous les ïeux du Comte de *Chesterfield* & ne paroître qu'avec l'approbation de ce Seigneur & celle des 4 Exécuteurs Testamentaires.

Le Lord Carteret quitte la Charge de Secretaire d'Etat. 5 Decembre.

En DECEMBRE; le 5, le Lord *Carteret*, devenu Comte de *Granville* par la mort de la Comtesse de *Granville* sa Mère, arrivée le 29 de Septembre précèdent, remit au *Roi* les Sceaux de sa Charge de Secretaire d'Etat; & le Comte d'*Harrington* Président du Conseil fut nommé pour le remplacer. Le *Roi* fit au Lord *Carteret* une Pension de 3 mille Livres Sterling.

Charges données.

Dans le courant de ce mois, le Comte de *Lincoln* fut nommé Garde des Joïaux du Roi, à la place du feu Lord *Abergavenny*; & le Duc de *Devonshire*, revenu de sa Vice-Roïauté d'*Irlande*, fut fait Grand-Maître de la Maison du Roi, à la place du Duc de *Dorset* devenu Président du Conseil.

III. MARINE. Renfort pour l'Amiral Matthews; &c. 2 Janvier. Vivres pour la Flote 8 Janvier. Escadre d'observation.

III. EN JANVIER; le 2, il partit de *Sainte-Hélène*, pour aller renforcer l'Amiral *Matthews*, 5 Vaisseaux de guerre dont 2 étoient de 90 Canons, 2 de 81, & 1 de 70. Deux autres Vaisseaux de guerre partirent avec une Flote Marchande; un troisième fit voile pour *Lisbone*. Le 8, les Commissaires des Vivres contractèrent pour la livraison de 5 mille Bœufs & de 10 mille Quartes de Farine. Le tout devoit être remis dans un mois pour le service de la Flote. Le 10, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent que l'on achevât d'équiper au plustôt 7 Vaisseaux de guerre, dont on vouloit former une Escadre d'observation. Deux étoient de 70 Canons, 3 de 60, & 2 de 50. Le 14, il y eut des ordres envoïés dans tous les Chantiers du Roi, de réparer ou de rebatir tous les Vaisseaux de guerre,

Réparation des

qui s'y trouvoient, & de les mètre en état d'être emploïés au Printems prochain. Le 28, on fit publier dans la Gazette de *Londres* un ordre très précis à tous les Officiers & les Matelots de 20 Vaisseaux de guerre, de se rendre immédiatement à bord de leurs Vaisseaux, soit qu'ils eussent des Congés ou non, à peine de perdre leurs Gages & d'être arrêtés & punis selon les Loix contre les Déserteurs. Le 29, on ordonna d'équiper en toute diligence & de pourvoir de Vivres trois de ces Vaisseaux, afin qu'ils fussent en état de mètre en Mer au premier ordre.

Vaisseaux de guerre.
14 Janvier.
Ordres aux Officiers & Matelots de se rendre à leurs Bords.
28 Janvier.
Vaisseaux équipés & approvisionés.
29 Janvier.

En FEVRIER; le 7, les *Commissaires de la Marine* fretèrent plusieurs Bâtimens, pour transporter à *Ostende* 500 Hommes & autant de Chevaux que l'on envoïoit à l'Armée de *Flandre*. Le 11, on publia à *Londres* une Liste des Vaisseaux de guerre que l'Amiral *Matthews*, avoit alors sous ses ordres. Ils étoient au nombre de 50, parmi lesquels il y en avoit 4 de 90 Canons, 9 de 80, 12 de 70, 6 de 60, 5 de 50, 9 de 40 & 5 de 20. Il avoit outre cela 3 Galiotes à Bombes, 3 Brulots, 1 Vaisseau de Provisions, 1 Vaisseau d'Hôpital & 3 Chaloupes armées; ce qui faisoit en tout 61 voiles. Le 13 on reçut avis par un Exprès, qu'une *Escadre Françoise*, composée de 17 Vaisseaux de ligne & de 3 Frégates, laquelle étoit partie de *Brest*, avoit été vue entre *Ouessant* & *Scilly*. Sur cet avis, il se tint à *Withead*, un Conseil à l'issue duquel on envoïa ordre aux Vaisseaux du Port de *Portsmouth* de mètre en Mer avec toute la diligence possible. Sur le même avis, on emploïa le même jour 18 Chaloupes à presser des Matelots sur la *Tamise*. Quelques jours auparavant, on en avoit chargé 16 Alléges d'aller dans les différens Ports en enlever sur les Navires Marchands nouvellement arrivés. La Flote qu'on rassembloit à *Spithead*, consistoit alors en 33 Vaisseaux, dont 3 étoient de 100 Canons, 4 de 90, 6 de 80, 6 de 70, 4 de 50, 4 de 40 & 6 de 20, outre les Galiotes à Bombes, les Brûlots & les Alléges. Le 14, le Chevalier *Jean Norris* se rendit à *Portsmouth* pour prendre le Commandement de cette Flote; & l'on fit partir pour le même Port un grand nombre de Troupes de Marine, que l'on y devoit embarquer pour les *Indes-Occidentales*. Le 15, on eut avis que l'Escadre de *Brest* avoit été jointe le 9 au matin, vers le milieu de *La Manche* entre *Ouessant* & la pointe des Terres d'*Angleterre*, par une Escadre de 10 Vaisseaux de Ligne, partie de *Rochefort*; & qu'ensuite toute la Flote avoit fait voile au Sud. En conséquence les *Commissaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre aux Capitaines de 8 Vaisseaux dont les équipages étoient complets & les Provisions achevées, de mètre à la voile pour observer la *Flote Françoise*. Ils dépêchèrent en même tems des Exprès dans les Ports de l'*Ouest*, afin qu'on y hatât l'équipement & l'approvisionement des Vaisseaux. Le même jour, les Contre-Amiraux *Harwich* & *Stewart* & plusieurs Capitaines qui devoient servir sous l'Amiral *Norris* partirent pour *Spithead*, & l'on renouvella les ordres de presser à force les Matelots, pour com-

Bâtimens de transport frétés.
7 Fevrier.
Etat de la Flote de l'Amiral Matthews.
11 Févier.
Ordre aux Vaisseaux de Portsmouth de mètre en mer; Matelots pressés; Etat de la Flote de Spithead.
13 Fevrier.
Le Ch. J. Norris prend le Commandement de cette Flote; Troupes pour l'Amérique.
14 Fevrier.
Inquiètude au sujet des Escadres Françoises; Ordre à 8 Vaisseaux de partir; Départ des Officiers-Généraux; Matelots pressés, &c.
15 Fevrier.

Vivres pour la Flote. 21 Fevrier. Promotion. 23 Fevrier.

pleter sans délai les Equipages de la Flote. Le 21, les *Commissaires des Vivres* contractèrent pour 5 mille Cochons & mille Bœufs à livrer incessament à la Flote. Le 23, l'Amiral *Matthews* fut fait Amiral de l'*Escadre-Blanche* & *Contre-Amiral d'Angleterre*, & l'Amiral *Vernon*, Amiral de l'*Escadre-Bleue*. Le 25, le Lieutenant du *Montmouth* Vaisseau de guerre de 70 Canons vint apprendre au Bureau de l'Amirauté, que le 19 ce Vaisseau avoit rencontré la *Flote Françoise*, dont le Commandant avoit détaché deux Vaisseaux pour sommer le *Capitaine Anglois* de lui envoïer sa Chaloupe, d'amener son Pavillon & de le saluer; ce que le Capitaine n'avoit pu se dispenser de faire: qu'il avoit salué de 15 coups le *Commandant François*, lequel l'avoit à son tour salué de 11 coups: que la Chaloupe, étant arrivée à bord du *Commandant François*, l'Officier qu'elle portoit avoit été reçu de la manière la plus gracieuse, & que ce Commandant avoit offert de donner des rafraichissemens au Capitaine du *Montmouth*, s'il en avoit besoin. Le même jour, l'Amiral *Norris* mit à la voile avec sa Flote composée d'un Vaisseau de 100 Canons, de 3 de 90, de 3 de 80, de 4 de 70, de 5 de 60, d'un de 50, de 4 de 40, d'un de 20, de 3 Chaloupes de guerre, de 3 Galiotes à Bombes & de 3 Brûlots, ce qui faisoit en tout 31 Voiles. Deux autres Vaisseaux de guerre, dont l'un étoit de 90 Canons & l'autre de 60, devoient en même tems partir du *Nore* pour joindre cette Flote, dans laquelle 4 Vaisseaux portoient Pavillon, savoir la *Victoire* de 100 Canons monté par l'Amiral *Norris*, le *Duc* de 90 Canons monté par l'Amiral *Charles Hardy*, le *Sandwich* de 90 que le Contre-Amiral *Martin* montoit, & le *Scruchdery* de 80, monté par le Contre-Amiral *Dawer*. Comme les Matelots étoient fort rares, & que l'on ne pouvoit pas en avoir le nombre suffisant aussi promtement que les circonstances le demandoient, on résolut dans ce mois d'y suppléer en faisant embarquer le Regiment du Lord *Henri Beauclerc*, afin d'accélerer par-là le départ de la Flote.

Respects que l'Escadre Françoise se fait rendre; Départ de la Flote de l'Amiral Norris. 25 Fevrier.

Régiment emploié pour compléter les Equipages de la Flote. Fevrier.

En MARS; le 18, deux Bâtimens, chargés de Munitions de guerre pour les Troupes de *Flandres*, partirent de *Wolwich*. Le 20, les *Commissaires de l'Amirauté* nommèrent un Vaisseau de guerre pour escorter les Navires que la *Compagnie des Indes-Orientales* envoioit à la *Chine*. Le 23, le Chevalier *Charles Hardy* & le Contre-Amiral *Martin* firent voile des *Dunes* vers l'Ouest avec plusieurs Vaisseaux de guerre.

Munitions pour Flandre. 18 Mars. Escorte pour les Indes Orientales. 20 Mars. Le Chev. Hardy & le Contre-Amiral Martin mètent à la voile. 23 Mars.

En AVRIL; le 11, les *Commissaires de l'Amirauté* donnèrent avis au Public qu'en conformité des Lettres Patentes du Roi, passées au Grand-Sçeau, ils accorderoient tant aux Sujets de Sa Majesté, qu'à tous autres, qui voudroient armer des Vaisseaux, des Lettres de Marque ou de Représailles pour courir sur les Navires & enlever les effets des Sujets du *Roi de France* & du *Roi d'Espagne*.

Représailles contre les François & les Espagnols. 11 Avril.

Départ inutile

Le 13, le Chevalier *Charles Hardy* fit voile de la Rade de *Sainte-Hélène* avec

du Ch. Ch. Hardi. 13, 20 Avril.

avec plusieurs Vaisseaux de guerre, escortant un nombre considérable de Bâtimens de transport chargés d'agrès & de Vivres pour la Flote de la *Méditerranée* : mais le jour suivant les vents contraires l'obligèrent de regagner cette Rade. Il remit à la voile le 30. Le 17, les *Commissaires de la Marine* ordonnèrent de tuer incessament 500 Bœufs & 5 mille Cochons à *Douvres* & pareil nombre de l'un & de l'autre à *Portsmouth*, pour l'avitaillement de l'Escadre destinée à croiser dans *La Manche* sur les *François* : Les *Commissaires de l'Amirauté* donnèrent ordre que les petits Bâtimens, armés pour empêcher la contrebande & le transport clandestin des Laines, fussent mis en état d'aller croiser contre les petits *Armateurs François*, de peur que, comme dans la Guerre précèdente, ils n'infestassent les Côtes d'*Angleterre* & n'enlevassent les Vaisseaux Marchands lorsqu'ils entreroient dans les Ports, ou lorsqu'ils en sortiroient : Toutes les Alléges des Vaisseaux du Roi eurent ordre aussi d'avoir au plustôt leur nombre d'Hommes complet, afin d'aller croiser contre les Ennemis, jusqu'à ce qu'on les emploïat ailleurs. Le 24, les *Commissaires de l'Amirauté* ordonnèrent qu'un Vaisseau du premier rang auroit son département dans *La Manche* comme Garde-Côte, & qu'il prendroit à bord deux Compagnies de Marine : Le Gouvernement contracta avec quelques Particuliers, pour construire en toute diligence 10 Chaloupes, dont 6 devoient être bâties sur la *Tamise*, 2 à *Southampton* & 2 à *Chatam*. Le 29, on ordonna que tout ce qu'il y avoit d'Alléges & de Chaloupes au service du *Roi* eussent à mètre à la voile pour protéger le Commerce ; & que l'on équipât & pourvût de Vivres au plustôt un Vaisseau de guerre actuellement réparé, pour qu'il allât soutenir ces petits Bâtimens dans *La Manche*.

Vivres pour l'Escadre de La Manche ; Petits Bâtimens armés contre les François ; Alléges complétées. 17 Avril.

Vaisseau du premier rang établi Garde-Cote ; Construction de Chaloupes. 24 Avril.

Ordre aux petits Bâtimens d'aller croiser. 29 Avril

En MAI ; le 1, on comtoit dans le Port d'*Tarmouth* plus de 150 Bâtimens, prêts à mètre à la voile pour la Pêche du Harang, lesquels étoient retenus par la crainte des *Armateurs François*. Le 3, le Chevalier *Charles Hardi* fut obligé par les Vents contraires de relâcher à *Torbay* avec 60 Vaisseaux Marchands qu'il avoit sous l'escorte de son Escadre. Le 8, aiant reçu ordre de croiser dans *La Manche*, il détacha quatre de ses Vaisseaux pour conduire dans la *Méditerranée* plusieurs Bâtimens de transport chargés d'agrès pour l'Amiral *Matthews*. Le tout mit à la voile le 12. Le même jour, le Chef-d'Escadre *Harvey* partit de *Portsmouth* avec 2 Vaisseaux de 60 Canons, 1 de 50 & 1 de 20 pour aller protéger le Commerce aux *Indes-Orientales*. Le 23, il y eut deux Proclamations publiées. Par l'une, le *Roi* promètoit le pardon aux Contrebandiers en état de porter les armes lesquels s'offriroient volontairement avant le 1 de Juillet, pour entrer dans le Service de Terre ou de Mer. L'autre rappelloit tous les *Matelots Anglois* qui servoient dans les Païs étrangers, & défendoit à tous ceux qui se trouvoient alors dans le Roïaume de passer au service d'aucun autre Etat.

Bâtimens retenus par la crainte des François. 1 Mai.

Le Chev. Hardi relâche a Torbay. 3 Mai.

Agrès pour l'Amiral Matthews. 8 Mai.

Vaisseaux de guerre pour les Indes Orientales. 12 Mai.

Proclamations pour l'augmentation des Gens de terre & de mer. 23 Mai.

ANNE'E MDCCXLIV.

Retour du Chev. Hardi; Vaisseaux pour les Indes Orientales. Flote pour la Manche sous l'Amiral Balchen; Renfort pour l'Amiral Matthews. 16 Juin.

En Juin; le 8, le Chevalier *Hardi* rentré depuis quelques jours à *Portsmouth*, arriva à *Londres*: Deux Vaisseaux de guerre mirent à la voile de *Spithead* pour les *Indes-Orientales*. Le 16; le Chevalier *Jean Balchen*, fut nommé pour commander la Flote qui devoit servir dans *La Manche*; & l'on ajouta 2 Vaisseaux aux 5 qui devoient partir de *Portsmouth*, sous les ordres de l'Amiral *Martin*, pour aller joindre l'Amiral *Matthews* dans la *Méditerranée*. Le 26, l'Amiral *Dawers* eut ordre de mètre incessament à la voile avec son Escadre, pour aller à *La Jamaïque* relever le Chevalier *Chaloner Ogle*. Le 27, les *Commissaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à *Portsmouth*, d'en faire partir 13 Vaisseaux de ligne, pour aller croiser dans *La Manche* contre les *Armateurs François*; & à *Spithead*, pour qu'il en partit incessament 3 Vaisseaux de guerre pour *Terre-Neuve*, *Boston* & *La Virginie*, afin d'escorter les Navires Marchands destinés pour ces Colonies.

Vaisseaux pour croiser dans la Manche; Autres pour Terre-Neuve &c. 27 Juin.

Promotion. 2 Juillet. Provisions pour Gibraltar, &c. 7 Juillet. Flote de Spithead.

En Juillet; le 2, le Chef-d'Escadre *Anson* & les Capitaines *Towonsalt* & *Metley*, revenus depuis peu de leur long voïage, furent faits Vice-Amiraux. Le 8, on fréta plusieurs Bâtimens pour porter des Provisions & des Munitions de guerre à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*. Le 10, il y avoit à *Spithead* une Flote de 20 Vaisseaux de guerre destinée pour une Expédition importante & qui n'attendoit que l'ordre de mètre à la voile. Le 14, la Cour fit ordonner dans tous les Ports d'enlever tous les Matelots qui s'y trouveroient; & les Officiers furent chargés en même tems d'enrôler tous ceux qui seroient dans les Campagnes; parce qu'on avoit résolu d'augmenter de 10 mille le nombre de ceux de cette Flote, que l'on destinoit pour une expédition secrète, & sur laquelle il y eut ordre d'embarquer 200 Ingenieurs & Canoniers. Le 16, on ordonna de construire plusieurs Vaisseaux de guerre tant sur les Chantiers du *Roi* que sur ceux des Marchands.

Ordre de presser des Matelots, &c. 14 Juillet.

Ordre de construire des Vaisseaux. 16 Juillet.

Requête de l'Equipage du Chef-d'Escadre Anson. 5 Août.

En Aout; le 5, les Matelots revenus avec le Chef-d'Escadre *Anson* présentèrent une Requête aux *Commissaires de l'Amirauté* pour être exemtés de servir cette année, en considération de leur longue absence & des grandes fatigues qu'ils avoient souffertes. Le 7, l'Amiral *Balchen* partit de *Spithead* pour *Saint-Hélène* avec 18 Vaisseaux de guerre, dont 9 Anglois & 9 Hollandois. Le 13, tous les Commandans des Vaisseaux du Roi qui restoient à *Spithead* eurent ordre de se rendre à leurs bords sans différer. Le 18, il partit de *Portsmouth* 3 Vaisseaux de guerre avec une Galiote à Bombes, aiant sous leur Convoi 150 Navires Marchands.

Départ de l'Amiral Balchen. 7 Août. Ordres aux Capitaines de se rendre à leurs Bords. 13 Août. Vaisseaux Marchands escortés. 18 Août.

Retour de l'Amiral Matthews. 30 Septembre. Vivres pour la Flote. Septembre.

Le 30 de Septembre, l'Amiral *Matthews* arriva de la *Méditerranée* à *Londres*. Dans le courant du mois, les *Commissaires du Bureau des Vivres* contractèrent pour que l'on fournît à la Flote dans deux mois 2 mille 200 Bœufs & 12 mille Cochons.

ANNÉE MDCCXLIV.

III. MARINE.

Naufrage d'un Vaisseau de guerre. Octobre.

Vers les derniers jours d'OCTOBRE, le *Colchester*, Vaisseau de guerre de 50 Canons, en sortant de *Harwick* échoua sur un Banc de sable & périt: mais l'Equipage, à la réserve de 40 persones, fut sauvé par un autre Vaisseau de guerre qui se trouvoit à portée.

Flote pour l'Amérique. 25, 29 Novembre. Renfort pour l'Amiral Rowley; Vaisseaux pour croiser sur les Côtes d'Irlande. Novembre.

En NOVEMBRE; le 25, la Flote destinée pour les *Indes-Occidentales*, commandée par l'Amiral *Dawers*, fit voile de *Spithead* pour la Rade de *Saint-Hélène*. Elle en partit le 29. Dans les premiers jours de ce mois, les *Commissaires de l'Amirauté* envoïèrent ordre à 8 Vaisseaux de guerre de mètre incessament à la voile pour aller joindre l'Amiral *Rawley*, que le mauvais tems avoit obligé de relâcher à *Port-Mahon*. Ils ordonnèrent en même tems à 5 Vaisseaux de 50 Canons d'aller croiser sur les Côtes d'*Irlande*.

Le S. Lee quite le poste de Commissaire de l'Amirauté; Mort du Chevalier Hardi; l'Amiral Norris premier Commissaire de l'Amirauté. 8 Décembre.

En DECEMBRE; le 8, le S. *George Lee*, Membre du *Parlement* pour *Saint-Maws* en *Cornouailles*, Président du Committé des Elections & des Priviléges dans la *Chambre-Basse*, & l'un des Commissaires de l'Amirauté, résigna ce dernier Poste. Le Chevalier *Charles Hardi*, Membre du *Parlement*, Vice-Amiral de l'Escadre-Rouge, & l'un des Commissaires de l'Amirauté, mourut à *Londres* ce même jour, aux environs duquel le Chevalier *Jean Norris* Amiral d'*Angleterre*, fut fait Premier Commissaire de l'Amirauté à la place du Comte de *Winchelsea*, qui s'étoit démis. Le 27, l'Amiral *Medley* mit à la voile de *Spithead* avec 6 Vaisseaux de 70 Canons, 2 de 60 & 1 de 50 pour les *Indes-Occidentales*.

Départ de l'Amiral Medley. 27 Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Dividende. 26 Mars, 1 Octobre.

IV. LE 26 de MARS, il se tint une Assemblée générale des Intéressés de la BANQUE, dans laquelle il fut résolu; *Que* le Dividende des Actions de cette Compagnie, pour la demie année échéant le 5 du mois suivant, seroit de 2 & 3 quarts pour cent, païables le 30 du même mois. Le Dividende de la demi-année suivante fut fixé de même dans une autre Assemblée du 1 d'Octobre, pour être paié le 28.

Comp. des Indes-Orientales. Prêt fait au Gouvernement. 13 Févier.

Le 13 de FEVRIER, la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES tint une Assemblée générale dans laquelle il fut résolu, *qu'en reconnoissance du Renouvellement de la Charte de la Compagnie pour 14 ans, on prêteroit au Gouvernement un million Sterling.* En MARS; le 11, la Compagnie perdit un de ses Vaisseaux, qui périt à la Hauteur de *Falkstone*. Il revenoit de *Bengale* & de *Bencolen*, & sa charge consistoit principalement en Poivre. Le 18, les Directeurs prirent 3 Vaisseaux au service de la Compagnie. Le 25, ils en prirent deux autres. Le 9 d'AVRIL, il y eut une Assemblée générale dans laquelle il fut résolu; *Que les Propriétaires des Actions auroient la liberté d'augmenter leur Capital de 20 pour cent, qu'ils donneroient en Argent, pour être emploïés au paiement du million Sterling, qu'il faloit fournir au Gouvernement; & qu'on leur assureroit cette augmentation de Capital par des Obligations portant un Intérêt de 3 pour cent.* Le 16 de SEPTEMBRE, les Directeurs prirent plusieurs

Vaisseau perdu. 11 Mars. Vaisseaux frétés. 18, 25 Mars. Emprunt fait aux Actionaires. 9 Avril. Vaisseaux frétés.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

ANNÉE MDCCXLIV.

16 Septembre. Argent pour les Indes-Orientales. 25 Decembre

Vaisseaux au service de la Compagnie. Le 25 de DECEMBRE, ils déclarèrent à la *Douane* 325 mille Onces d'Argent en Espèces étrangères, qu'ils devoient envoïer aux *Indes-Orientales*.

Comp. du Sud. Dividende. 6 Février; 30 Juillet.

Le 6 de FEVRIER, la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, dans une Assemblée générale, fixa le *Dividende* de la demi-année échue à Noël précédent à 1 & 3 quarts pour cent païables le 18 de ce même mois. Le Dividende de la demi-année suivante fut fixé de même dans une autre Assemblée générale le 30 de JUILLET, pour être paié le 18 d'Août. Une troisième Assemblée, qui se tint le 8 d'OCTOBRE, établit un *Committé* de sept Persones pour examiner les Statuts de la Compagnie.

Committé pour l'examen des Statuts. 8 Octobre.

V. COLONIES. Terre-Neuve. Prises des Anglois & des François. Juin. Canoniers envoïés en Terre-Neuve. 30 Septembre. Prises sur les François. Août.

V. EN JUIN, un *Vaisseau de guerre Anglois* arriva à TERRE-NEUVE avec cinq Prises qu'il avoit faites sur les *François*, lesquels de leur côté s'étoient emparés depuis peu dans ces quartiers-là de 44 *Bâtimens Anglois* de différentes grandeurs. Le 30 de SEPTEMBRE, on fit partir d'*Angleterre* 23 Canoniers pour aller à *Saint-Jean* en *Terre-Neuve*, afin d'y ériger une Baterie de 20 Canons pour protéger le Commerce de la Pêche, & on leur donna d'avance 6 mois de paie. Vers la fin du mois d'AOUT, le Capitaine *Guillaume Young*, Commandant d'un Vaisseau de guerre, mit à bord d'une Prise qu'il avoit faite 160 Hommes & 20 Canons, & l'envoïa avec 3 Armateurs, aiant ensemble 300 Hommes, pour enlever quelques *Navires François* qui étoient dans le Port de *Fishotte*. Il y en eut 5 de pris, lesquels étoient chargés de 18 mille Quintaux de Poisson salé & 80 Tonneaux d'Huile. Les *Anglois* perdirent dans cette occasion 10 Hommes qui furent tués. Ils en eurent 30 de blessés. C'est ce que portoient les Lettres du Capitaine *Young* écrites de *Saint Jean*. Elles ajoutoient qu'on ignoroit combien les *François* avoient eu de gens tués : mais qu'on leur avoit fait plus de 200 Prisoniers. En NOVEMBRE le feu prit aux Magasins du Roi à *Plaisance*, & les fit sauter en l'air.

Magasins de Plaisance brûlés Novembre.

Antigoa. Prises faites par les François & les Anglois. Août, &c.

En OCTOBRE, l'*Escadre Françoise*, partie de *Brest* pour les Mers de l'*Amérique*, prit un *Navire Anglois* venant de *Pitcataqua*, & 5 autres allant tous à ANTIGOA. On les coula à fond, après en avoir fait passer les Equipages sur les Vaisseaux de l'Escadre. Quelque tems auparavant le Chef-d'Escadre *Warren* avoit conduit à *Antigoa* 6 Bâtimens de *La Martinique*, & 2 de l'Ile d'*Hispaniola*, tous assés richement chargés.

Rhode Island. Prise sur les Espagnols. Février; Juin; Octobre.

En FEVRIER, les *Armateurs Anglois* de RHODE-ISLAND y revinrent avec trois *Navires Espagnols* richement chargés. En JUIN un autre Armateur de la même Colonie, donna la chasse avec un Armateur de *La Jamaïque*, à un *Vaisseau de Registre Espagnol*. Après un combat de plusieurs heures ils le firent échouer; & le *Capitaine Espagnol* se rendit par composition. En OCTOBRE, un troisième Armateur de *Rhode-Island* s'empara d'un *Vaisseau Espagnol*, qui alloit de *La Vera-Cruz* à *La Havane*.

Montserrand.

Dans le mois d'OCTOBRE, un *Armateur Anglois* de MONTSERRAT prit

un *Vaisseau François*, qui venoit de *Guinée*, chargé de 311 Nègres. Prise sur les François.

En OCTOBRE, un *Armateur Anglois* de l'Ile de LA PROVIDENCE y conduisit une *Chaloupe Françoise* chargée de Sucre. Octobre. *Ile de La Providence.*

Le 10 d'OCTOBRE, on fit embarquer en *Angleterre*, pour aller recruter les Troupes de la NOUVELLE-ECOSSE, un grand nombre de gens que l'on avoit enrôlés par force. Prise sur les François. Octobre. *Nouvelle-Ecosse.* Recrues. 10 Octobre.

Au mois de MAI, le Gouverneur & le Conseil de la Province de LA VIRGINIE renouvellèrent les anciens Traités d'Alliance avec les *Indiens* de 6 Nations voisines; ce qui ne s'étoit pas fait depuis 30 ans. *Virginie.* Traité avec les Indiens. Mai.

Le 30 de SEPTEMBRE, on embarqua à *Blackwal* en *Angleterre* 170 Hommes de recrues, pour les envoïer à LA NOUVELLE-YORCK. *Nouvelle-Yorck.* Recrues. 30 Septembre.

Vers la fin de FEVRIER, le Chef-d'Escadre *Warren* fit voile de *Boston* dans LA NOUVELLE-ANGLETERRE avec plusieurs Vaisseaux de guerre pour une Expédition secrète. En JUIN, 500 *François* accompagnés de 800 *Indiens* firent le siége de *Canso*, dont la *Garnison Angloise* se rendit après s'être défendue pendant quelques jours. Les *François* brûlèrent cette Place, ainsi qu'une Chaloupe de guerre dont le Capitaine avoit été tué. Les Prisoniers furent conduits au *Cap-Breton*. En SEPTEMBRE, les *François* commandés par le S. *Vivian*, assiégèrent *Annapolis-Roïale*, & pressèrent si fort la Place qu'ils obligèrent la Garnison de capituler: mais, étant survenu quelques difficultés dans l'exécution de la Capitulation, les hostilités recommencèrent; &, le secours que la Place attendoit de *Boston*, aiant eu le tems d'arriver, les *François* furent obligés de se retirer. Les Armateurs de *Boston* prirent dans ce même mois sur les *François*, les uns 16 petits Bâtimens, qu'ils conduisirent à *Saint-Jean* en *Terre-Neuve*, & les autres 40 Barques occupées à la Pêche. Un de ces Armateurs s'empara seul de 3 *Navires François* allant de *Bordeaux* au *Canada*, chargés de Vin, d'Eau-de-Vie, & de Fer. Le 13 de NOVEMBRE le Capitaine *Clayton* Commandant d'un Vaisseau de guerre, amena à *Boston*, un *Navire François* qui venoit de la Côte de *Guinée* avec 700 *Nègres*. Dans le même tems, le Chef-d'Escadre *Warren*, dont l'Expédition secrète s'étoit bornée à croiser, prit un autre *Bâtiment François* chargé de Sucre, qu'il envoia à *La Virginie*. Après quoi il alla continuer de croiser au *Nord*, pour donner la chasse à quelques autres Navires qui faisoient voile pour le *Cap-Breton*. Dans le même tems encore une Galiote à Bombes, après avoir conduit à *Boston* un *Armateur François* monté de 100 Hommes, en repartit pour escorter quelques Bâtimens chargés de Mâts, que l'on envoïoit à *Antigoa* pour le service du Roi. Dans le mois de DECEMBRE, le Chef d'Escadre *Warren* revint à *Boston* avec une *Fregate Françoise* de 30 Canons & deux gros Armateurs, dont il s'étoit rendu maître après un combat de 3 heures. Il avoit eu 100 Hommes tués dans cette Action.

La Nouvelle-Angleterre. Départ du Chef d'Escadre Warren. Fevrier. La Ville de Canso prise & détruite par les François. Juin. Tentative sur Annapolis-Roïale. Septembre. Prises sur les François. Septembre. Autres prises. 13 Novembre, &c. Combat entre les Anglois & les François &c. Decembre.

Au commencement de cette année, ou peut-être dans les derniers jours *La Jamaïque.*

Prises faites par les Espagnols. Janvier.

de la précédente, un *Armateur Espagnol* s'empara de 3 *Armateurs Anglois* de LA JAMAÏQUE qui se radouboient dans le voisinage de *Curacao*, & les conduisit dans ce Port. En MAI, l'Escadre du Chevalier *Chaloner Ogle* prit & conduisit à *La Jamaïque* 3 *Armateurs François*, & un *Vaisseau de Registre Espagnol*, que l'on avoit pris allant de *Cadix* à *La Vera-Cruz*. Dans le même mois un autre *Vaisseau de guerre Anglois* prit 2 *Armateurs Espagnols* à bord desquels il trouva beaucoup d'Argent. Il s'empara de même d'un *Vaisseau Hollandois* revenant avec une riche Cargaison de *La Vieille-Espagne*. Le 29 de JUILLET, on conduisit à la *Banque* trois chariots chargés d'Argent, venu depuis peu de *La Jamaïque* pour le comte des Marchands de *Londres*. Dans le même mois, le *Roi* reçut une Requête du Gouverneur & du Conseil de cette Colonie, qui le supplioient de leur envoïer au plustôt un Corps de 4 mille hommes des Troupes de Marine; & les ordres furent donnés en conséquence pour les embarquer sur l'Escadre de l'Amiral *Dawers*, destinée pour ce Païs. En SEPTEMBRE, un *Armateur Espagnol* s'empara d'un Navire de *La Jamaïque*. En OCTOBRE, des Armateurs de cette Colonie y conduisirent deux *Bâtimens François* qu'ils avoient pris comme ils faisoient route pour le *Canada*. Leur charge consistoit en munitions de guerre. Ils en prirent encore un autre, parti de *La Martinique* pour le *Cap-Breton*, chargé de Poisson sec & d'Huile; & enfin un quatrième aiant à bord 270 *Négres*, de la Poudre d'Or & des Dents d'Elephant. Ils estimoient cette dernière Prise 70 mille Livres Sterling.

Prises sur les François & les Espagnols. Mai.

Argent venu de La Jamaïque à Londres. 26 Juillet.

On demande des Troupes à La Jamaïque. Juillet.

Prise sur les Anglois. Septembre.

Prises sur les François. Octobre.

La Caroline Méridionale & La Nouvelle Georgie. Magasins brulés. 2 Avril.

Le 2 d'AVRIL, le plus grand Magasin de Bombes de *Frederica* dans LA GEORGIE, sauta en l'air, ainsi qu'un Magasin de Poudre, lequel étoit considérablement éloigné du premier, sans que l'on pût découvrir comment & par qui le feu y avoit été mis. On soupçonna un *Irlandois* d'être l'auteur de ce double incendie, parce que quelques jours auparavant il étoit arrivé de *Charles-Town*, Capitale de LA CAROLINE-MERIDIONALE, & qu'il s'étoit éclipsé dès que les deux Magasins eurent sautés. Plusieurs Maisons furent très endommagées par les éclats des Bombes: mais il n'y eut persone de tué. En JUIN, on fut informé à *Charles-Town* que les *Espagnols* équipoient en diligence 4 Vaisseaux de guerre à *La Havane*, & plusieurs Bâtimens de transport pour mètre incessament à la voile sous les ordres de l'Amiral *Reggio*. Ce qui fit que l'on prit des précautions dans *La Caroline* & dans *La Georgie*, pour n'être pas surpris. En SEPTEMBRE, le Général *Oglethorpe*, Gouverneur de *La Georgie*, lequel étoit encore en *Angleterre*, fréta une Frégate de 26 Canons, pour transporter dans son Gouvernement des Munitions de guerre & des Recrues pour ses Troupes, ainsi que des présens pour les *Indiens* amis des *Anglois*. Dans le même mois, le *Roi* fit au Lord *Carteret* la concession de la huitième partie de *La Caroline*, à condition que ce Seigneur & ses Héritiers paieroient à perpétuité, le jour de la *Toussaint*, au *Roi* & à ses Héritiers ou

Armement à La Havane. Juin.

Munitions & Recrues pour la Georgie. Septembre.

Concession d'une partie de la Caroline au Lord Carteret. Septembre.

COLONIES

Succeſſeurs une Rente d'une Livre Sterling, 13 Shellings, 4 Deniers. Environ dans le même tems, les *Armateurs Eſpagnols* de *Saint-Auguſtin* s'emparèrent ſur les Côtes de *La Caroline Méridionale* de pluſieurs *Bâtimens Anglois* appartenans la pluſpart à cette Colonie.

Priſes ſur les Anglois. Septembre.

VI. La Guerre va nous offrir, au commencement de cette année, une de ces Actions éclatantes, où les deux Partis peuvent ſe flater de quelque avantage: mais qui réellement ne produiſent rien de déciſif. Je veux parler du *Combat naval* que ſe donnèrent, à la vue de *Toulon*, le 22 de Fevrier, la *Flote Angloiſe* commandée par l'Amiral *Matthews*, & les Eſcadres unies de *France* & d'*Eſpagne*. En voici d'abord une Relation, imprimée à *Londres*, le 3 d'Avril, par ordre du Gouvernement, & tirée d'une Lettre de l'*Amiral Anglois*, écrite de *Port-Mahon* le 11 de Mars & remiſe, le 31, aux *Commiſſaires de l'Amirauté*.

VI. GUERRE *Sur Mer*. Combat de l'Amiral Matthews contre les Eſcadres de France & d'Eſpagne. 22 Février.

L'Amiral Matthews *fut informé*, (à la Rade d'Hiéres) *le 19 Février, que le jour précèdent il étoit arrivé trois Exprès à* Toulon, *& que le lendemain la Flote combinée devoit mètre en mer. Peu après, le Capitaine* Marsh *aiant fait le ſignal qu'une partie de la Flote appareilloit, nos Vaiſſeaux démarèrent & ſe rangèrent en ordre de Bataille. Vers le ſoir, le même Capitaine fit le ſignal qu'il voïoit 19 voiles; & à 2 heures après minuit, il fit ſavoir à l'Amiral* Matthews, *qu'ils avoient jeté l'ancre au Cap* Sepet.

Relation de l'Amiral Matthews.

*Le 20, à la pointe du jour, les Flotes combinées parurent au nombre de 34 Voiles. Comme l'*Amiral *s'attendoit qu'elles s'avanceroient vers lui, il mit auſſi à la voile avec un Vent d'Oueſt fort frais: mais il s'apperçut bientôt que ce n'étoit pas leur deſſein, puiſque pluſieurs de leurs Vaiſſeaux les plus expoſés avoient calé toutes leurs Voiles. Ainſi l'*Amiral *ne fit que louvoïer dans la Baie pendant tout le jour; &, la nuit s'approchant, il jeta l'ancre, après avoir ordonné à quelques-uns de ſes Vaiſſeaux d'obſerver les Ennemis.*

*Le 21 au matin, l'*Amiral *appareilla avec un petit vent de* Nord *pour s'approcher des Ennemis, dont on n'apperçut que 15 Voiles, le reſte étant caché derrière l'Ile de* Porquerole. *Ceux-ci de leur côté s'avancèrent vers la* Flote Angloiſe, *à l'aide des petits Briſans qui venoient de l'*Oueſt. *Il ſurvint un Calme, qui dura 2 heures & qui fut ſuivi d'un petit Vent d'*Eſt, *dont les Flotes profitèrent pour s'approcher l'une de l'autre. Les Ennemis venoient en ordre de Bataille. Mais, comme le vent tomba & que la Mer devint fort groſſe, l'*Amiral, *qui avoit fait pendant tout le jour le ſignal du Combat, le retira vers le ſoir, & amena à la diſtance d'environ trois portées de Canon des Ennemis. Il ordonna au Vaiſſeau l'*Eſſex *de ſe poſter ſous le vent à un mille d'eux, & au* Winchelſea, *de demeurer à la portée du Mouſquet au deſſous de ce dernier, afin d'obſerver enſemble les mouvemens des Ennemis. Ceux-ci étoient ſi proches*

VI. GUERRE Sur Mer.

adressée de *Nice* le 7 de Mars. Elle parut imprimée par ordre de sa Cour le 24 de Mars dans une des Gazètes de *Londres*. La voici.

MONSIEUR,

Aiant apperçu ce soir un gros Vaisseau en Mer à quelque distance de ce Port, je m'y suis aussitôt fait conduire pour le connoître. C'étoit le Guernesey, *commandé par le Capitaine* Cornish, *qui m'a donné la Relation suivante du Combat auquel il avoit assisté.*

« SUIVANT *l'ordre de Bataille, l'Amiral* Matthews *devoit être au centre:* » *mais il fut obligé de former l'Avant-Garde, à cause que le vent ne permit* » *pas à l'Amiral* Lestock *de le joindre avec sa division. Ce fut le 22 Février* » *à une heure après midi que le Combat s'entama. L'Amiral* Matthews *attaqua* » *d'abord l'Amiral* Navarro. *L'Action, qui fut très vive & sanglante, dura* » *quelques heures. Le* Réal Philippe *perdit pendant ce tems là son Mât d'Ar-* » *timon & celui de Mizaine. Ensuite, l'Amiral* Matthews *fit approcher un* » *Brûlot, mais, le feu y aiant été mis trop tôt, il sauta sans causer de dommage* » *à l'Ennemi. Peu après que le Combat eut commencé, l'Amiral* Rowley *s'a-* » *vança à une portée de Pistolet de M. de* Court, *& l'attaqua. L'Action fut* » *vive pendant une heure: mais à la fin l'*Amiral François *abandonna sa Li-* » *gne, laissant les* Espagnols *se tirer d'affaire comme ils pourroient. Vers les* » *5 heures du soir, le Vaisseau qui secondoit l'Amiral* Navarro *& qui étoit de* » *66 Canons, fut obligé de se rendre après avoir perdu tous ses Mâts. De 900* » *Hommes, dont son Equipage étoit composé, il ne resta que le Capitaine &* » *200 Hommes. L'Amiral* Matthews *les fit passer à son Bord, & ordonna* » *qu'on brûlât le Vaisseau. La nuit suivante, ainsi que le jour du 23, la Mer fut* » *fort grosse; & les Ennemis se trouvèrent éloignés de plus de 4 lieues, sans que* » *l'Amiral* Matthews *pût venir à bout de les atteindre. Vers le soir, le vent* » *se renforça & la Mer fut encore plus agitée. Le jour suivant, on les perdit* » *entièrement de vue, & l'Amiral* Matthews *dépêcha plusieurs Vaisseaux* » *pour s'informer de la route qu'ils avoient prise* ».

Le Capitaine Cornish, *qui m'a donné cette Relation, avoit eu ordre d'aller du côté de* Barcelone: *mais y aiant été, il n'a apperçu aucun Vaisseau Ennemi. En quittant cette Plage, il rencontra un Navire qu'il prit pour un* Vénitien; *& dont le Patron l'assura que M. de* Court *étoit arrivé avec son Escadre à la Rade d'*Alicante: *mais qu'il n'y avoit aucune nouvelle des* Espagnols. *Le Capitaine* Cornish *a ajouté que sur cela il avoit fait force voiles pour en informer l'Amiral* Matthews, *qui étoit allé d'abord du côté de* Roses, *où il ne l'avoit point trouvé; qu'il s'étoit ensuite avancé vers les Iles d'*Hières, *d'où il a été poussé jusqu'à la Hauteur de cette Rade; mais il ne s'y est arrêté que le tems nécessaire pour me communiquer cette Relation. Il m'a aussi rapporté que le Capitaine* Cornwal, *Commandant du Vaisseau le* Marlborough, *a été tué,*

VI. GUERRE Sur Mer.

ainsi que son Neveu, premier Lieutenant; que le Capitaine Russel, *qui étoit à bord du* Vaisseau Amiral *a eu le bras droit emporté; que les Amiraux* Matthews & Rowley *ont été frapés par des éclats de Bois; & le Lord* Forbes *blessé au pied: mais il ignoroit le nombre des Officiers subalternes & des Matelots, qui ont été tués ou blessés. Les* Anglois *conviennent que les* Espagnols *se sont batus avec une valeur digne d'admiration; mais que les* François *n'en ont pas fait de même. Si l'Amiral* Lestock *avoit pu donner avec sa division consistant en 17 Voiles, aucun des Vaisseaux Ennemis n'auroit pu se sauver. J'espére que dans peu nous aurons une Relation plus circonstanciée, car le Capitaine* Cornish *m'a assuré que l'Amiral* Matthews *a résolu d'envoier ici au plustôt quelques Vaisseaux.*

Relation publiée à Paris.

Il faut joindre à ces deux Relations la suivante, qui se trouve à l'Article de *Madrid*, daté du 2 de Mars, dans la *Gazette de France* du 14 de ce même mois.

LES Escadres de France & d'Espagne, *composées, celle de* France *de 15 Vaisseaux de ligne, de 4 Fregates & de 3 Brûlots, & celle d'*Espagne *de 12 Vaisseaux, sortirent du Port de* Toulon *le 19 du mois dernier (Février). Elles profitérent du vent qui leur étoit favorable pour joindre l'*Escadre Angloise, *commandée par l'Amiral* Matthews *& composée de 45 Navires, dans le nombre desquels il y avoit 30 Vaisseaux de ligne & 11 de trois Ponts: mais elles ne purent, avant la nuit, approcher des* Anglois, *qui s'étoient mis au large; &, le Vent étant tombé, le calme, qui dura le 21, obligea ces Escadres de passer tout le jour en panne vis-à-vis de celle des* Anglois. *Le 22, l'Amiral* Matthews, *aiant l'avantage du vent, fit ses dispositions pour venir attaquer les deux Escadres, & il mit ses plus gros Vaisseaux dans le corps de Bataille & à l'Avant-Garde. Les* Anglois *commencérent entre Midi & une heure le Combat & attaquérent l'*Escadre Espagnole, *laquelle, destinée à former l'Avant-Garde des deux Escadres, étoit par le changement du vent devenu l'Arriére-Garde. L'Amiral* Matthews *avec cinq de ses plus gros Vaisseaux de trois Ponts attaqua le Vaisseau le* Réal *& ses Matelots* (1) *Trois autres* Vaisseaux Anglois *de trois Ponts attaquérent en même tems le* Terrible *& ses Matelots: mais le S. de* Court, *Lieutenant-Général des Armées Navales du* Roi de France, *& qui montoit le* Terrible, *obligea les trois* Vaisseaux Anglois *de se retirer. Pendant le combat du Vaisseau de l'Amiral* Matthews *& des autres de sa Division avec le Vaisseau le* Réal *& ses Matelots, le S. de* Court *fit signal à son Avant-Garde de virer de bord, pour secourir les* Espagnols; *&, comme il jugea que la fumée pouvoit empêcher cette Avant-Garde, qui étoit un peu éloignée, de voir le signal, il alla avec sa Division au secours du Vaisseau le* Réal, *sur lequel Don* Juan-Joseph de Navarro, *Chef-*

(1) C'est ce que la Relation de l'Amiral *Matthews* appelle *les Seconds*.

d'Escadre, Commandant l'Escadre Espagnole, avoit reçu deux blessures légères & le Capitaine du Pavillon étoit blessé à mort. Ce mouvement du S. de Court rallentit l'attaque des Anglois, & les détermina à abandonner le Vaisseau Espagnol le Poder, lequel, étant entièrement démâté, avoit été obligé de se rendre. L'Amiral Matthews s'éloigna pour lors le plus qu'il lui fut possible, sans oser poursuivre le Vaisseau le Réal ni les autres Vaisseaux Espagnols, quoi qu'il y en eût plusieurs de maltraités dans leurs Mâtures, principalement le Réal. Le combat finit vers les cinq heures & demie. Le reste du jour, ainsi que pendant la nuit, l'Escadre de France couvrit celle d'Espagne; & on envoïa à Don Navarro des Charpentiers & des Calfats pour réparer son Vaisseau. Le 23 à la pointe du jour, le S. de Court, au bruit du Canon qu'il entendit, alla délivrer le Vaisseau Espagnol, l'Hercule, de trois Vaisseaux Anglois parmi lesquels il s'étoit mêlé pendant la nuit, les aïant cru Vaisseaux de son Escadre. Le S. de Court donna ensuite ses ordres pour faire retirer du Vaisseau le Poder 3 à 400 Espagnols & les Anglois qui y avoient passé pour le manœuvrer; & ensuite on y mit le feu. Vers le milieu du jour, l'Amiral Matthews parut en ordre de Bataille, mais à une distance très-grande des Escadres de France & d'Espagne, lesquelles, aïant le vent contre elles, ne purent prendre d'autre parti que celui d'attendre que les Anglois vinssent les attaquer. Le 24, le S. de Court continuant toujours de couvrir avec ses Vaisseaux l'Escadre Espagnole, il s'éleva un vent du Nord-Est très-fort, qui lui fit perdre de vue l'Amiral Matthews, & qui obligea les Vaisseaux François & Espagnols de se retirer vers les Côtes de Catalogne. Les deux Escadres navigèrent ensemble pendant tout le jour; & le soir, le S. de Court mit à la cape, après en avoir fait le signal par le Canon & par les Fanaux. Les Vaisseaux François apperçurent le signal & joignirent le S. de Court: mais les Espagnols suivirent leur route, le Vaisseau la Sainte-Elisabeth remorquant le Réal. On a vu le lendemain l'Escadre Espagnole au-dessous de Barcelone: mais, quoi qu'on n'en ait eu depuis aucune nouvelle, on est persuadé que l'Amiral Matthews n'a pas suivi les Espagnols, & que les Anglois ne leur ont pris aucun Vaisseau, à l'exception du Vaisseau le Poder qu'ils ont été obligés d'abandonner. Les Relations, par lesquelles on a reçu ici (à MADRID) ces nouvelles, sont remplies des éloges de Don Navarro & des Capitaines des Vaisseaux de son Escadre, qui ont en cette occasion donné les plus grandes marques de courage. On a su depuis que le Vaisseau le Neptune étoit arrivé à Barcelone; que les Vaisseaux le Constant, l'Hercule & l'Orient étoient à Cartagène; & on s'attend d'apprendre incessament l'arrivée des Vaisseaux le Réal & la Sainte-Elisabeth, ainsi que des autres Vaisseaux de l'Escadre. On compte recevoir en même tems un détail de tout ce qui s'est passé dans ce combat, pendant lequel chaque Vaisseau Espagnol a été attaqué par deux ou trois, & même par quatre ou cinq VAISSEAUX ANGLOIS.

Suite de la même Relation.

Cette Relation est continuée ainsi dans la *Gazette* du 4 d'Avril, Article de *Madrit*, daté le 17 Mars.

VI. GUERRE Sur Mer.

Il est arrivé ces jours-ci de Cartagène *un Courier par lequel on a appris que, le 11 de ce mois, l'Escadre, qui est sous les ordres de Don* Joseph Navarro, *étoit entrée dans ce Port avec l'*Escadre Françoise, *commandée par le S. de* Court, *lequel a rejoint l'Escadre du Roi près du Cap de* Palos. *Le Vaisseau le* Neptune, *qui avoit été obligé de relâcher à* Barcelone, *est arrivé aussi à* Cartagène; *& l'on travaille avec toute la diligence possible à le réparer, ainsi que les autres Vaisseaux de l'Escadre, qui n'ont pu que beaucoup souffrir, vu la supériorité du nombre des Vaisseaux par lesquels ils ont été attaqués. Don* Joseph Navarro *a envoïé au* Roi, *par le Courier qui a apporté ces nouvelles, une Relation circonstanciée de tout ce qui s'est passé par rapport aux deux Escadres combinées, depuis leur sortie de* Toulon *jusqu'à leur arrivée à* Cartagène. *Cette Relation confirme que l'Escadre de Sa Majesté a coulé à fond un Vaisseau de trois Ponts de l'*Escadre Angloise, *nommé le* Marlborough, *& un Brûlot qui s'étoit approché du Vaisseau le* Réal, *pour y mètre le feu; qu'un autre* Vaisseau de guerre Anglois *a été entièrement démâté, & plusieurs extrèmement maltraités, entre autres un de 90 Canons; que les deux* Escadres de France *&* d'Espagne *ont mis deux fois l'Amiral* Matthews *dans la nécessité de reprendre le large, & que le lendemain du combat elles demeurèrent en ligne pendant tout le jour à la vue des* Anglois, *qui se tinrent éloignés à une très grande distance quoiqu'ils eussent le dessus du vent. Depuis que le vent violent de* Nord-Est, *qui s'éleva le 24 du mois dernier, a contraint les deux Escadres de faire voile vers les Côtes de ce Roïaume, elles n'ont découvert aucun Vaisseau des Ennemis: mais on a été informé que leur Escadre a regagné* Port-Mahon. *Le* Roi *a nommé Lieutenant-Général de ses Armées Navales Don* Joseph Navarro, *qui s'est conduit avec une habileté & une valeur, auxquelles on ne peut donner trop d'éloges.*

Les *Anglois* eurent dans ce combat 700 Soldats & Matelots de blessés, & l'Amiral *Matthews* les fit mètre à terre dès qu'il fut arrivé à *Port-Mahon.* Dans la Lettre que cet Amiral écrivit aux *Commissaires de l'Amirauté*, & dont on a vu l'Extrait plus haut, il louoit beaucoup plusieurs des Officiers de son Escadre & sur tout le Contre-Amiral *Rawley*: mais il se plaignoit du Vice-Amiral *Lestock* & de divers autres Officiers. L'*Escadre de France*, après avoir accompagné celle d'*Espagne* à *Cartagène*, reprit la route des Côtes de *Provence* & mouilla le 13 d'Avril dans la grande Rade de *Toulon*, amenant avec elle quatre *Vaisseaux Marchands Anglois*, qu'elle avoit pris dans sa route. Il reste à savoir qui véritablement eut l'avantage dans ce combat Naval, ou des Escadres combinées, dont le seul objet étoit de remètre les *Vaisseaux Espagnols* dans les Ports d'*Espagne*, lesquelles ne combatirent, que parce qu'elles ne purent l'éviter, leur dessein les obligeant de n'en venir au combat que dans ce cas; & qui réussirent si bien dans ce projet, que l'*Escadre Françoise* revint tranquillement dans son Port après l'avoir exécuté; ou de la *Flote Angloise*, dont l'unique but devoit être de détruire les deux *Escadres*, ou du moins de les

Retour de l'Escadre Françoise à Toulon. 13 Avril.

forcer à rentrer dans le Port de *Toulon;* laquelle ne réussit point dans son dessein, & qui fut si maltraitée que du reste de la Campagne elle ne pût rien entreprendre de considérable. L'Amiral *Matthews* regagna dès qu'il le put la Rade d'*Hières*, pour être en état de veiller à ce qui se passoit en *Italie;* & les exploits des Vaisseaux détachés de son Escadre, se bornèrent à faire de nouvelles violences aux *Génois*, qui, quoiqu'Amis des *Anglois*, leur paroissoient mériter leur indignation, parce que loin de se soumètre humblement à l'arrangement du *Traité de Worms*, & de livrer le *Marquisat de Final* au *Roi de Sardaigne*, ils le garnissoient de Troupes, & se mètoient en état de ne se pas laisser dépouiller aisément de leur bien.

Violences contre les Genois.

Prise d'un Vaisseau de guerre Anglois. 19 Mai.

Le 19 de Mai, deux *Vaisseaux de guerre François*, commandés par le Chevalier de *Conflans* & le S. *Perier* attaquèrent un *Vaisseau de guerre Anglois* de 70 Canons; ils s'en emparèrent & le conduisirent à *Brest* le 3 du mois suivant. Ce Vaisseau étoit de l'Escadre du Chevalier *Hardi*, qui l'avoit détaché, comme son meilleur Voilier, pour donner la chasse à un petit Bâtiment. Il le poursuivoit, lorsqu'il fut rencontré par les deux *Vaisseaux François* à 72 lieues des *Berlingues* à l'*Ouest*. Il avoit le vent sur eux, ce qui fit qu'ils l'attendirent sous *Pavillon Anglois*. Ils commencèrent à tirer sur lui vers les cinq heures après midi après avoir arboré *Pavillon François*. Le combat dura jusqu'à neuf heures du soir. Le S. *Thomas Watson*, Capitaine du *Vaisseau Anglois*, mourut le lendemain des blessures qu'il avoit reçues. Outre plusieurs Officiers il y eut beaucoup de gens de l'Equipage tués ou blessés. Les *François* eurent trois Officiers blessés légèrement; & les Equipages des deux Vaisseaux n'eurent en tout que 7 Hommes tués & 27 blessés.

Vaisseaux Hollandois pris par les Espagnols.

Au commencement de Novembre, une *Escadre Espagnole* commandée par le S. d'*Auteuil*, prit dix *Vaisseaux Hollandois*, qui faisoient partie d'un Convoi destiné pour la *Flote Angloise* de la *Méditerranée*. Ils étoient chargés d'Agrès & de Munitions de guerre. Le reste du Convoi, que deux Vaisseaux de guerre escortoient, se sauva du côté de l'*Afrique* & fut poursuivi.

Guerre en Italie.

Voïons présentement ce qui se fit en *Italie* pendant cette année. Dans les derniers jours de Février, le *Duc de Modène* revint au Camp de *Fano* se mètre à la tête de l'*Armée Espagnole*, qu'il avoit laissée pendant deux mois sous les ordres du Comte de *Gages*. Quelques *Frégates Angloises*, qui depuis quelques tems étoient venues croiser dans la *Mer Adriatique* & sur les Côtes de *Toscane*, ôtèrent aux *Espagnols* la facilité qu'ils avoient de recevoir des subsistances par la Mer, & les Vivres devinrent si rares dans leur Camp, que, le 7 de Mars, ils furent obligés de se replier vers *Lorett*, pour s'approcher de l'Abbruzze Ultérieure. Le Prince de *Lobckowitz*, qui par les renforts qu'il venoit de recevoir d'*Allemagne*, se voioit à la tête de 30 mille Hommes, suivit les *Espagnols* dans leur retraite, pour les enga-

Les Espagnols abandonnent leur Camp de Fano. 7 Mars.

ger dans quelque Action, dont il pût tirer avantage : mais il y eut seulement le 10 une Escarmouche entre leur Arrière-Garde & ses Hussards. L'Action fut assés vive & chacune des deux Armées y perdit environ 120 Hommes. Le *Roi des deux Siciles* qui, se tenant prêt à tout évènement avoit mis ses Places Maritimes en état de défense, & fait marcher des Troupes vers *Aquila*, fit déclarer à peu près dans ce tems au S. *Allen*, Consul de la *Nation Angloise* à *Naples*; *Qu'il persistoit dans la résolution de demeurer neutre, par rapport aux circonstances de la conjoncture actuelle : mais que si les Puissances du* Traité de Worms *avoient formé quelque dessein, dont l'exécution pût troubler la tranquillité de son Roïaume, il n'étoit pas moins résolu, dès qu'il en seroit instruit, de mètre toutes ses forces en état de repousser de telles entreprises.* Il ne tarda pas à se voir dans la nécessité d'entrer en guerre. *L'Armée Espagnole* aiant passé le 18 le *Tronto*, qui sépare l'*Etat Ecclésiastique* du *Roïaume de Naples*, & s'étant postée sous le Canon de *Pescara*, le Prince de *Lobckowitz* la suivit jusqu'au bord du *Tronto*, qu'il ne différa de passer que jusqu'au retour d'un Courier qu'il avoit fait partir pour *Vienne*, afin d'avoir les ordres de la *Reine de Hongrie* sur le parti qu'il avoit à prendre. Pendant ce tems le *Roi des deux Siciles* envoïa ses Troupes joindre celles d'Espagne, & lui-même vint se mètre à leur tête au Camp de *Pesaro*. Le jour même qu'il partit de *Naples*, il fit publier & tenir à ses Ministres dans les Cours Etrangères le Manifeste que voici.

Escarmouches. 10 Mai.

Précautions de la Cour de Naples

Déclaration du Roi des deux Siciles au Consul Anglois.

Les Espagnols se retirent dans le Roïaume de Naples.

Le Prince de Lobckowitz les suit.

Le Roi des deux Siciles joint ses Troupes à celles d'Espagne & les commande lui-même.

LA situation présente des Affaires en Italie *est un motif qui porte le* Roi des deux Siciles *à informer le Public de la ponctuelle exactitude avec laquelle Sa Majesté, tant l'année dernière que celle-ci, a sacrifié tous les liens de la tendresse, de la reconnoissance & de l'attachement qui la lient à Sa* Majesté Catholique *son auguste Père, pour ne s'attacher qu'à la plus exacte observation de la Neutralité qu'il avoit promise en 1742 à Sa* Majesté Britannique *de garder entre les Puissances qui sont en guerre au sujet de la Succession de l'*Empereur CHARLES *VI de glorieuse mémoire.*

Manifeste de ce Prince. 15 Mars.

Toute la malignité, dont les Hommes sont capables, ne peuvent obscurcir les preuves éclatantes que Sa Majesté a données de sa droiture, dans toutes les occasions qui s'en sont présentées. Il a été permis aux Anglois *de négocier en toute liberté dans les Etats de Sa* Majesté Siciliène, *& même de s'y pourvoir de tout ce qu'ils ont voulu pour leurs Escadres dans la* Méditerranée. *La* Cour de Vienne *a su que ses Sujets pouvoient jouir de la même liberté dans les* deux Siciles *& sur la Côte de* Toscane. *On n'a point permis aux* Armées Espagnoles *de tirer des Etats de Sa Majesté, ni Armes, ni Soldats, ni aucunes Munitions de guerre ; & toute l'*Europe *est informée des dangers & des malheurs auxquels l'Artillerie & les autres Munitions des* Espagnols *ont été exposées en Mer & sur les Côtes d'*Italie, *parce qu'il ne leur étoit pas libre de se servir des Ports ni des Païs que Sa* Majesté Siciliène *possède en* Italie.

La position des Ennemis de Sa Majesté Catholique *dans ce Païs-là, pendant tout le tems du Printems, de l'Eté & des deux Hivers, a été sans doute un état sensible, non seulement pour un Fils, mais pour toute autre persone qui eut eu tant soit peu d'attachement pour l'Auguste* Maison de Bourbon. *Cependant rien n'a ébranlé la constance de Sa Majesté. Elle a voulu conserver une impartialité rigoureuse dans un tems où, sans cette circonstance, les Etats & les Forces de la* Maison d'Autriche *auroient reçu le coup mortel, que l'Armée du* Comte de Gages *auroit été en état de leur porter, s'il eût reçu un renfort médiocre.*

Après des sacrifices si publics & une bonne-foi si marquée, dont les exemples sont si rares, & qui est d'autant plus estimable que la pratique n'en pouvoit que coûter beaucoup à un cœur comme celui de Sa Majesté Sicilième, *Elle croïoit qu'ils lui auroient attiré le retour & la gratitude des Puissances intéressées: qu'elles auroient rendu justice à la droiture du Roi, à sa constance & à son honneur, qui sont la règle unique & invariable de sa conduite.*

Mais quelque immuable que soit la vertu en elle-même, ses voies ne sont pas toujours uniformes. Elle perd de son prix, elle cesse d'être une vertu & dégénère en un véritable vice, quand elle ne prend pas un sage conseil dans l'occasion, & qu'elle ne change pas de mesures dès que les choses prennent un cours different.

Sa Majesté n'a pas cru que la nouvelle situation des Affaires en Allemagne, *& surtout en* Italie *lui permit, en qualité de Père prudent & de Monarque qui voit le feu de la guerre s'allumer de plus en plus dans le voisinage des Peuples que Dieu lui a confiés, de différer de prendre les précautions & d'emploïer les moïens nécessaires pour entretenir la tranquillité dans ses Etats; moïens dont jusqu'alors n'avoit pas eu besoin un Prince pacifique, qui ne prend aucune part aux prétentions de tant de Puissances.*

Le Roi *ne pouvoit voir sans une vive douleur que le fléau de la Guerre pénètrât dans ses Etats, affligeât ses Sujets & les mît à la discrétion des cruautés & des brigandages, qui sont les effets attachés aux incursions des Armées ennemies & aux Batailles, si Sa Majesté ne se trouvoit elle-même présente & à portée d'aider, de secourir & de défendre ses chers Sujets, & de pourvoir à leur sureté. Cette assistance néanmoins ne pourroit produire que peu d'effet, si elle n'étoit accompagnée de la force, qui dans les tems de troubles & de malheurs tient lieu de raison & de loi, & qui est l'unique interprète de la justice.*

Outre cette nécessité, qui est commune à Sa Majesté & à tous les Souverains qui voient le feu de la Guerre approcher de leurs Etats, Sa Majesté a encore un autre motif. Les Ministres de la Cour de Vienne *ont laissé échapper beaucoup d'indices des vues qu'ils avoient sur les* deux Siciles. *Ils se sont même conduits de façon que toute l'*Europe *a pu combiner aisément le bruit qui s'est répandu partout de cette manœuvre, avec la répugnance opiniâtre que cette Cour a marquée pour l'observation d'une sincère & parfaite Neutralité; & l'on en sait assés pour conclure quel soupçon contribue à mètre les armes entre les mains du* Roi.

Comme

Comme cette résolution de Sa Majesté est l'effet des plus mures réfléxions qu'Elle a faites sur ce qu'exigent d'Elle, d'un côté les règles & les usages de la Neutralité qu'Elle a promise, & de l'autre le devoir que lui imposent les Loix Divines & Humaines pour la défense de ses Peuples, Elle n'aura jamais d'autre but que celui de procurer la sureté & la tranquillité de ses Etats; & son unique desir sera de cultiver sincèrement & indistinctement l'amitié des Puissances qui se renfermeront dans les bornes des Loix, & qui se croiront obligées d'user des mêmes égards qu'Elle a pour elles.

Donné à Naples *le 25 Mars* 1744.

Le Prince de *Lobckowitz* ne fut pas plustôt instruit des intentions de sa Cour, qu'il agit en conséquence. Il laissa sur le bord du *Tronto* 2 mille Hommes sous les ordres du Comte de *Traun;* & prit avec le reste de son Armée le chemin de la *Campagne de Rome*, à dessein de pénètrer dans le Roïaume de *Naples*, par la Ville de *San-Germano*, qui fait la frontière de la *Terre de Labour*. Il comtoit d'être favorisé dans l'exécution de son projet par l'*Escadre Angloise* de la *Méditerranée*. Ce mouvement des *Autrichiens*, fit résoudre dans un Conseil de guerre, qui se tint le 11 ou le 12 d'Avril à *Chieti*, que les deux Armées combinées se épareroient; & que les *Troupes Napolitaines* iroient camper à *San-Germano*, tandis que celles d'*Espagne* se rendroient à *Celano*, pour se rejoindre ensuite, si l'Armée de la *Reine de Hongrie* s'avançoit sur les Terres du *Roïaume de Naples*. Cette résolution fut exécutée promtement; &, le Prince de *Lobckowitz* étant arrivé, le 2 d'Avril, avec toutes ses Troupes à *Monte-Rotondo*, celles d'*Espagne* & de *Naples* se réunirent en Corps d'Armée & se disposèrent à marcher au devant de l'Ennemi. Le *Roi des deux Siciles* avec 17 mille Hommes se campa près d'*Arpino*; & le Comte de *Gages*, suivi d'un pareil nombre de Troupes, entra dans l'*Etat Ecclésiastique*, & fit occuper par des Détachemens les Villes de *Frosinone*, de *Firenzino*, de *Valmontone*, de *Zaguerola* & quelques autres jusqu'à *Tivoli*. Pendant que les *Espagnols* & les *Napolitains* s'éloignoient du *Tronto*, le Comte de *Traun* avec mille Hommes d'Infanterie de son Détachement, auxquels il fit passer cette Rivière, mit l'*Abbruzze Ultérieure* à contribution; & peu de tems après il alla rejoindre le gros de l'*Armée Autrichiène*. Celle des *Alliés* quita le Camp d'*Arpino* pour en aller occuper un autre sous *Velletri*, dans lequel elle se mit à l'abri de toute insulte, soit par la situation naturelle du lieu, soit par les retranchemens dont elle se couvrit de toutes parts. Le Prince de *Lobckowitz* de son côté s'étant rendu le 6 de Juin, sur les Hauteurs de *Fagiola*, vis-à-vis de *Velletri*, répandit dans l'*Etat Ecclésiastique* & sur les frontières du *Roïaume de Naples* ce *Rescrit* de la *Reine de Hongrie*, pour essaïer de soulever les *Napolitains*.

Le Prince de Lobckowitz tente d'entrer dans le Roïaume de Naples. Avril.

Mouvemens des Espagnols & des Napolitains.

L'Abbruzze ultérieure mise à contribution par les Autrichiens. Avril.

Les Alliés vont camper à Velletri. Mai.

Le Prince de Lobckowitz va camper vis-à-vis des Alliés. 6 Juin.

VI. GUERRE En Italie.

ANNÉE MDCCXLIV.

Rescrit de la Reine de Hongrie, contre le Roi des deux Siciles.

MARIE-THERESE, &c. *Il est connu de quelle manière le* Roi Catholique *& le* Roi des deux Siciles, *sans égard pour leur accession au* Traité définitif, *conclu à* Vienne *en* 1738, *entre l'*Empereur CHARLES VI *notre* Père *& le* Roi Très Chretien, *ont refusé de nous reconnoître en qualité de légitime Héritière des Etats, qui nous appartiennent par le Droit de la Nature & par celui de Succession. Ils ont tenté, sous des prétextes recherchés & contre la disposition des Traités les plus solemnels, à envahir la* Lombardie, *pour en former un Patrimoine à l'*Infant Don PHILIPPE. *Le mauvais succès de cette entreprise, & la crainte d'un Bombardement dont la Ville de* Naples *fut menacée il y a deux ans, obligèrent le* Roi des deux Siciles *de rappeller ses Troupes dans l'intérieur de son Roïaume & de promètre l'observation d'une exacte Neutralité; engagement qui ne le mètoit à couvert qu'autant qu'il seroit attentif à ne point s'en écarter; puisqu'il n'y avoit aucun engagement réciproque de notre part, ou de celle du* Roi de la Grande-Bretagne. *Le* Roi des deux Siciles *a enfraint cette Neutralité par les secours qu'il a fait parvenir à l'*Armée Espagnole, *au moïen de feintes Désertions & par de petits Détachemens qui prenoient des chemins détournés pour s'y rendre. Il a ensuite recueilli cette Armée dans ses Etats, & a fait marcher des Troupes pour la soutenir, achevant par là de rompre toute Neutralité.*

Fondée sur des motifs si légitimes & considérant que nous sommes pleinement rétablie dans tous nos Droits, par la conduite injuste de nos Ennemis, nous avons résolu, avec l'assistance du Tout Puissant, de conquérir les Roïaumes de Naples *&* de Sicile, *afin d'y ramener la paix & la tranquillité, dont on ne doit point espérer de jouir tant qu'une Branche de la* Maison de Bourbon *règnera en* Italie. *En nous rendant aux Peuples de ces deux Roïaumes, nous ne pensons nullement à leur donner une Amnistie du passé. Ils ne nous ont point offensée, & nous n'avons rien à leur pardonner. Nous sommes assurés de l'attachement sincère & inaltérable, qui est gravé pour nous dans leurs cœurs. Nous n'avons donc à leur faire éprouver que les effets de notre protection & de notre bienveillance, en exauçant leurs justes souhaits & en remèdiant à leurs Griefs. S'il s'en trouve parmi eux que la contrainte d'un état forcé met dans le cas du pardon, nous le leur accordons avec autant d'étendue qu'ils peuvent en avoir besoin, persuadée qu'ils s'en rendront dignes par leur fidélité & par leur attachement.*

Le reste de ce *Rescrit* n'étoit qu'un long détail des graces que la *Reine de Hongrie* promètoit aux Sujets des *deux Siciles*, pour les animer à la révolte. Un Historien de qui j'emprunte quelquefois les idées (1), ajoute, *qu'il faut convenir qu'il est émané de la* Cour de Vienne *peu d'Ecrits aussi violens que celui-ci.* La *Reine*, en l'envoïant au Prince de *Lobckowitz*, qu'elle y nommoit son *Viceroi de Naples & de Sicile*, l'accompagna d'une riche Epée,

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, &c. T. II. p. 88.

VI. GUERRE En Italie.

afin, dit l'Auteur que je viens de citer, *de l'exciter à mètre en usage toute sa valeur & tous ses talens pour le succès d'une Cause si juste.*

Quelque magnifiques & quelque flateuses que fussent les promesses de la *Reine de Hongrie*, son Conseil eut tort de se flater qu'elles dussent produire quelque Révolution dans les *deux Siciles*. Bien loin qu'elles séduisissent persone, les Magistrats de plusieurs Villes crurent qu'il étoit de leur devoir de faire brûler publiquement ce *Rescrit* injurieux à leur Souverain; & le Peuple applaudit à ces justes exécutions. Les Habitans des deux Roïaumes n'avoient pas oublié que les *Allemands* les avoient traités plustôt en Esclaves qu'en Sujets du même Souverain; & d'ailleurs leur génie s'est toujours mieux accommodé de la *Domination Espagnole* que de toute autre. Tout le monde resta donc dans le devoir, & l'*Europe* put voir que les *Napolitains* & les *Siciliens* n'avoient pas moins d'attachement & de fidèlité pour leur *Roi*, que leur *Roi* n'avoit de confiance en eux.

Peu de fruit du Rescrit de la Reine de Hongrie.

Les deux Armées ennemies restèrent quelque tems en présence couvertes de retranchemens difficiles à forcer; ce qui surtout étoit vrai pour celle des Alliés. Comme elles étoient à peine éloignées d'une Lieue, on ne cessoit de se canoner de part & d'autre, & tous les jours il se passoit quelques petites Actions entre leurs divers Détachemens. En voici les plus considérables. Le 6 de Juin, le Prince de *Lobckowitz* fit un mouvement pour s'approcher de *Velletri*. Les *Troupes Espagnoles* & *Napolitaines* sortirent de leurs Retranchemens: mais les *Autrichiens* ne jugèrent pas à propos de les attaquer; & le tout se termina par des Escarmouches entre quelques Corps de Cavalerie légère. Le lendemain un Détachement considérable de *Dragons Espagnols* fondit avec tant de vivacité sur la *Cavalerie Hongroise*, qu'il en mit en fuite & dispersa totalement trois Escadrons, sur lesquels il fit plusieurs Prisoniers. Le 9 & le 10, les *Autrichiens* eurent leur revanche. Les *Waradins* de leur Armée aiant attiré dans une Embuscade un Corps de *Miquelets*, en tuèrent 40 & les mirent en fuite. Le lendemain un Régiment de *Cavalerie Napolitaine* fut coupé par un Régiment de *Hussards*, & perdit quelques Hommes, en s'ouvrant un passage pour regagner le Camp. Le 11, le Prince de *Lobckowitz*, apparament à dessein d'engager les *Alliés* dans une Affaire embarassante, ou peut être seulement pour avoir ses subsistances plus aisément, recula son Camp de celui des *Alliés*, & retira les Détachemens qu'il avoit placés sur les Hauteurs, vis-à-vis de *Velletri*. Quelques *Troupes Espagnoles* allèrent sur le champ s'en emparer. Le meme jour le *Roi des deux Siciles* tint un Conseil de Guerre, pour examiner s'il étoit à propos de présenter la Bataille aux *Autrichiens*. Les avis furent partagés. Le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, dirent, *Qu'ils ne voïoient aucune raison de risquer une Action générale : Que le Prince de* Lobckowitz *ne pouvoit, sans courir de grands risques entreprendre de forcer le Camp de Sa* Majesté Sicilière : *Que vraisemblablement il seroit bientôt*

Différentes petites Actions. 6, 7, 9, 10 Juin.

Le Prince de Lobkowitz s'éloigne du Camp des Espagnols. 11 Juin.

Conseil de Guerre où les Alliés se déterminent à ne point livrer Bataille.

réduit, par la rareté des subsistances, à prendre le parti de se retirer; & que la retraite lui pourroit être aussi désavantageuse que la perte d'une Bataille. Cet avis aiant prévalu, le *Roi des deux Siciles* fit ajouter de nouveaux retranchemens à ceux qui couvroient déja son Camp.

Le Prince de Lobckowitz tente de faire une double diversion, qui lui réussit mal. Juin.

Quelques jours après, comme le Prince de *Lobckowitz* vit qu'il ne pouvoit rien entreprendre, tant que toute l'Armée des *Alliés* resteroit dans le Camp qu'elle occupoit, il fit passer un Détachement au-delà du *Tronto* jusqu'à *Civitella*, tandis qu'un autre s'avançoit vers *San-Germano*. Cette double diversion devoit diviser les Forces des Ennemis & pendant qu'il en marcheroit deux Détachemens considérables vers ces deux Postes, le Prince de *Lobckowitz* se proposoit d'attaquer lui-même avec le gros de son Armée le Camp des *Alliés*; dans lequel il ne seroit pas resté suffisament de Troupes pour le défendre. Le Comte de *Gages* ne prit point le change. Il laissa les deux *Détachemens Autrichiens* faire un mouvement inutile; & pendant ce tems, il fit attaquer par trois endroits différens les Retranchemens garnis de Bateries, que les *Autrichiens* avoient construits sur la Montagne de *Notre-Dame des Anges*. Dès que le Prince de *Lobckowitz* en eut avis, il envoïa deux Régimens au secours des *Hussards* & des *Croates* qui défendoient ce Poste. Il les fit ensuite soutenir par un troisième Régiment, parce que le Détachement des *Alliés* avoit reçu du renfort: mais les *Espagnols* & les *Napolitains*, animés par la présence du *Roi des deux Siciles* qui commandoit lui-même l'attaque des Retranchemens, chargèrent si vivement le premier Régiment qu'ils eurent en tête, qu'ils l'enfoncèrent & le mirent en déroute. Sa retraite précipitée porta le désordre dans les deux autres; & les *Autrichiens*, obligés de fuir, abandonnèrent non seulement le Poste de *Notre-Dame des Anges*, mais encore deux autres qui n'en étoient pas éloignés. Ils eurent en cette occasion un grand nombre d'Officiers & de Soldats tués ou blessés. Ils y perdirent 4 pièces de Canon de Bronze; & les *Alliés*, qui n'eurent que peu de monde de tué, leur firent 600 Prisoniers, entre lesquels étoient un Lieutenant-Général, l'Ingénieur en chef de l'Armée, un Colonel, un Lieutenant-Colonel & plusieurs autres Officiers. Cet avantage remporté par les *Espagnols* & les *Napolitains* jeta la consternation dans les *Troupes Autrichiènes*; & même quelques-uns de leurs Bagages s'étant retirés avec précipitation à *Rome*, y causèrent une telle alarme, que l'on en ferma les Portes à midi, pour ne les rouvrir que sur le soir.

Les Alliés chassent les Autrichiens d'un Poste avantageux. 17 Juin.

Le Prince de Lobckowitz tente inutilement de reprendre les Postes qu'il avoit perdus. 18 Juin.

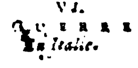
Le premier soin des *Espagnols* fut de se fortifier dans les trois Postes dont on venoit de se rendre maître; & ce fut inutilement que, le lendemain, le Prince de *Lobckowitz* fit attaquer à deux différentes fois le Poste de *Notre-Dame des Anges*. Ses Troupes furent repoussées avec perte; & dans ces deux attaques, où les *Espagnols* n'eurent qu'un Capitaine & 4 Soldats tués, ils firent Prisoniers plusieurs Officiers & 50 Soldats. Après

Les deux Armées

cette Action les deux Armées se cantonèrent; & pendant quelque tems elles ne firent rien qui mérite d'être rapporté. Les *Espagnols* & les *Napolitains* ne s'écartèrent point de *Velletri*: mais le Prince de *Lobckowitz*, qui se trouvoit trop serré dans son Camp, s'étant retiré du côté de *Rome*, établit son Quartier général à *San-Marino*, tandis que ses Bagages allèrent à *Monte-rotondo*. Son Armée étoit alors réduite à 13 ou 14 mille Hommes, & sa Cavalerie presque démontée par une maladie qui s'étoit répandue parmi les Chevaux. Se cantonnent.

Les *Espagnols* & les *Napolitains* restèrent tranquilles dans leurs Cantonemens jusqu'à la fin de Juillet. Alors une grande quantité de Bâtimens de transport que les *Anglois* avoient pris soin de rassembler à *Fumicino*, joints aux mouvemens de plusieurs Régimens que le Prince de *Lobckowitz* avoit fait marcher du côté de la Mer, donnant lieu de croire qu'il vouloit faire un embarquement pour tenter une décente sur la Côte du *Roïaume de Naples*, obligèrent les *Alliés* à redoubler leur attention sur ses véritables projets, dont ils furent bientôt instruits. Faux mouvemens des Autrichiens.

La nuit du 10 au 11 d'Août, les mêmes Troupes qui marchoient vers la Mer, sous le commandement du Comte de *Braun*, lesquelles étoient composées de 6 Bataillons, de 22 Régimens de Cavalerie, de 4 Régimens de *Hussards* & de mille *Esclavons*, changèrent subitement de route; & par une Marche forcée, se trouvèrent à portée d'attaquer par la gauche le Camp du *Roi des deux Siciles*. Le Quartier, où la Brigade d'*Irlande* étoit avec 2 Régimens de Dragons, fut surpris, & cette Brigade extrêmement mal traitée. Le Comte de *Braun* pénètra jusques dans la Ville de *Velletri*, qui n'étoit défendue que par un petit nombre de Troupes, parce que l'on avoit cru nécessaire de songer principalement à la garde de la Montagne de *Fagiola*. Pendant que le Détachement du Comte de *Braun* s'occupoit au pillage, & brûloit les Maisons occupées par les *Officiers Espagnols*, le Prince de *Lobckowitz* attaqua de son côté la Montagne par différens endroits. Le Comte de *Gages*, à la tête de quelques *Brigades Espagnoles* soutint ces attaques & repoussa par tout les *Autrichiens*. La Brigade de la *Reine* & le Régiment des *Albanois* se distinguèrent d'une manière particulière en cette occasion. Mais il eut été difficile que le Comte de *Gages*, beaucoup plus foible que le Prince de *Lobckowitz*, eût pu conserver la Montagne, si le *Roi des deux Siciles* ne fût venu lui-même charger les *Allemands* à la tête de son Régiment des *Gardes-Espagnoles*. Sa présence encouragea tellement les *Espagnols* & les *Napolitains*, qu'ils obligèrent les *Autrichiens* à se retirer. Ce fut d'ailleurs en vain que le Corps, entré sous la conduite du Comte de *Braun* dans *Velletri*, s'étoit flaté de rester Maître de la Place. Il en fut chassé par le Duc de *Castro-Pignano*, qui, secondé de Don *Placide de Sangro* Lieutenant-Général & de Don *Guillaume Lacy* Maréchal de Camp, tomba sur ce Corps avec tant de Attaque du Poste de la Montagne de Fagiola. 11 Août.



furie, que les *Allemands* eurent à peine le tems de se reconnoître. Ils prirent la fuite. Le Duc d'*Atrisco*, qui commandoit une partie de la *Cavalerie Espagnole*, se joignit au Duc de *Castro-Pignano* pour les poursuivre; & toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie*, tant celles-ci, que celles avec lesquelles le Prince de *Lobckowitz* avoit essaïé de déloger les *Espagnols* de la Montagne, furent poussées sans relâche jusqu'au-delà de leur Camp. Les *Alliés* prirent 800 Soldats & beaucoup d'Officiers, parmi lesquels on comtoit le Général *Novati*. Les *Autrichiens* eurent environ 3 mille Hommes tués ou blessés; le Général d'*Olonne* fut du nombre des premiers, & le Comte de *Braun* du nombre des seconds. Du côté des *Alliés*, le Comte de *Beaufort* Lieutenant-Général mourut de ses blessures; & le Comte *Mariani*, que la Goute retenoit malade à *Velletri*, fut fait Prisonier. Il y eut plusieurs Officiers de blessés, sur tout dans le Régiment des *Gardes Wallones* qui se batit avec sa valeur ordinaire & fit un grand nombre de Prisoniers. Telle fut le succès de cette entreprise, que la sagesse des mesures du Prince de *Lobckowitz* rendoit digne sans doute d'en avoir un meilleur. Un Historien, que je copie quelquefois (1), dit que, *si l'on en croit les* Autrichiens, *ils n'ont manqué que de quelques momens le* Roi des deux Siciles *& le* Duc de Modène; *mais que ce qui n'est pas douteux, c'est que les* Espagnols *ont perdu beaucoup plus que les Ennemis.* Il ajoute même: *De tous les Ecrits qui ont paru sur l'Affaire de* Velletri, *la Lettre d'un* OFFICIER AUTRICHIEN *m'a paru mériter toute préférence.* Voici cette Lettre qu'il rapporte, & dont il dit, *qu'on s'appervra facilement que la prévention n'influe pas beaucoup dans le jugement* de son Auteur.

Lettre d'un Officier Autrichien sur la meme Affaire.

POUR réduire au point du vrai l'évènement de ce qui s'est passé, le 11 de ce mois, entre notre Armée & celle combinée des Espagnols *& des* Troupes Napolitaines, *je puis vous assurer, en confidence, que dans l'Affaire de la* Montagne *nous avons perdu sans en rien rabatre environ 15 cens Hommes, & dans celle sous* Velletri *au-delà de 500. Nous serions infailliblement venus à bout d'emporter la* Montagne, *puisque le Régiment d'*Andreasi, *après quatre heures de feu, se trouvoit déja sous le Canon; & qu'il ne restoit plus, sur les neuf-heures, que le dernier Retranchement à forcer: mais, comme ce Régiment ne fut point soutenu par un secours de 500 Hommes de Troupes fraiches, que le Général* Andreasi *avoit fait demander jusqu'à trois fois, & que d'ailleurs il manquoit de Munitions, il fut obligé de se retirer. C'est par une suite de jalousie contre ce Général & pour lui enlever la gloire qu'il étoit prêt de remporter, qu'on empêcha ce secours; à l'occasion de quoi on fit jouer certains ressorts, dont il est inutile de faire ici mention. Il suffit de dire que ce Général a combatu pendant l'espace d'une heure & demie; qu'il a été blessé; & que son Régiment, qui a plus souffert qu'aucun de ceux qui ont donné, a perdu 500 Hommes. C'est ainsi que pour des pointilles, la* Reine

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE. T. II. P 257, &c.

se trouve mal servie. Nous aurions même enlevé dans Velletri *le* Roi des deux Siciles, *le* Duc de Modène *& M. de* Gages, *si les Régimens de* Miglio *& de* Birlichingen *n'avoient pas retardé leur jonction d'une heure au delà de ce qui leur avoit été fixé. Si l'exécution eût répondu au projet, il est sur que nous nous serions rendus Maîtres de la* Montagne; *que les* Espagnols *& les* Napolitains *auroient été perdus, & que nous ne nous trouverions pas aujourd'hui dans le cas de continuer à souffrir bien du mal & de la misère. Il est certain que, selon le rapport de bien des gens, la perte des* Espagnols *& des* Napolitains *ne monte en tout, Morts, Blessés & Prisoniers compris, qu'à 2 mille 500 Hommes. Nous sommes tous dans de grandes inquiétudes, parce qu'il nous est revenu que M. de* Gages *veut avoir sa revanche; & que l'on craint qu'il ne surprenne notre Quartier général; ce qu'on sait pouvoir aisément lui réussir.*

Il seroit difficile de deviner sur quel fondement l'Ecrivain, qui me prête cette Lettre, prétend que la perte des *Alliés* fut beaucoup plus considérable que celle des *Autrichiens;* puisque cette Lettre assure que les *Alliés* ne perdirent pas plus de 2 mille 500 Hommes en comtant Morts, Blessés & Prisoniers, & qu'elle avoue que dans les deux attaques, les *Autrichiens* eurent plus de 2 mille Hommes de tués. Qu'on joigne à ce nombre ceux qui périrent dans la retraite précipitée de leur Armée poursuivie par un Ennemi vainqueur, les Blessés & les Prisoniers de guerre, on verra que leur perte a du passer de beaucoup celle de leurs Ennemis. Au reste la crainte où les *Autrichiens* étoient d'être attaqués dans leur Camp, n'avoit aucun fondement. Il ne paroît pas que les *Alliés* en eussent formé le dessein; il semble même qu'ils s'en tenoient à la résolution, prise dans le conseil du 11 de Juin, de mètre le Prince de *Lobckowitz* dans la nécessité de se retirer. Les deux Armées restèrent donc en repos dans leurs Camps, sans qu'il se passât autre chose que quelques Escarmouches de tems en tems. Le dessein du Prince de *Lobckowitz* étoit de se retirer dans la *Lombardie* ou dans le voisinage de ce Païs: mais il vouloit dérober sa Marche aux *Alliés*, pour n'être pas inquiété dans sa retraite. Ce fut pour cette raison que dans le cours du mois d'Octobre, il fit défiler à différentes fois ses Bagages, & qu'enfin, le 30 du même mois, après divers mouvemens par lesquels il sembloit vouloir engager les *Alliés* au combat, il fit attaquer sur le soir un Poste avancé, par un Corps de *Hussards*, qui furent repoussés, & pendant qu'il occupoit ainsi les Ennemis, il se mit en marche pour aller à *Monte-Rosso*. Ce ne fut que le lendemain matin que le *Roi des deux Siciles* apprit que les *Autrichiens* étoient décampés. La plus grande partie de sa Cavalerie étoit alors au fourage; ce qui fut cause qu'on ne put les poursuivre assés tôt, & qu'ils eurent le tems de passer le *Tibre* & d'en rompre les Ponts, avant que d'être atteints. Comme on achevoit de les détruire, l'Avant-garde des *Alliés* composée de

Le Prince de Lobckowitz se retire en Lombardie. 30 Octobre.

VI. GUERRE En Italie.

Dragons & de *Miquelets*, arriva sur le bord du *Tibre*. Le feu fut très vif de part & d'autre, & les deux Armées eurent quelques Officiers & plusieurs Soldats tués ou blessés. Le Prince de *Lobckowitz* continua sa marche vers *Viterbe*; & ce ne fut que le 5 d'Octobre que les *Alliés* après avoir jété deux Ponts sur le *Tibre*, purent le passer. Toutes leurs Troupes ne furent rassemblées qne le 7 dans le Camp que les Ennemis avoient quité le 3. Je ne suivrai point ces deux Armées dans leurs Marches. Le Prince de *Lobckowitz* exécuta son dessein, mais ce ne fut pas sans essuïer quelques Escarmouches, qui lui furent toutes désavantageuses, comme il est presque inévitable pour une Armée qui se retire poursuivie par un Ennemi supérieur en force. Après que le Prince de *Lobckowitz* fut arrivé dans le *Bolonois*, les *Espagnols* allèrent prendre leurs Quartiers dans le Duché de *Spolète*. Les *Napolitains* avoient repris quelque tems auparavant la route de leur Païs.

On loua beaucoup la conduite du Comte de *Gages* durant cette Campagne. Quoique pendant longtems il eut eu moins de Troupes que le Prince de *Lobckowitz*, il sut conserver sa petite Armée, malgré les tentatives de l'Ennemi pour l'entamer; & la faire subsister avec abondance malgré les efforts de ce même Ennemi pour lui rendre les Vivres difficiles. Il se maintint dans la *Romagne* jusqu'à ce que les *Troupes Napolitaines* fussent à portée de le joindre. On le vit toujours attaquer à propos, & n'attaquer jamais sans en retirer quelque fruit. Ce qui fut le plus loué, c'est l'attention qu'il eut de réparer les pertes continuelles que différentes petites Actions, les Désertions & les Maladies occasionoient à sa petite Armée. Comme il ne pouvoit recevoir, d'*Espagne*, & même très rarement, que de petits Renforts, il leva des Soldats dans le Païs même, & prit les *Napolitains* qui se présentèrent préférablement, à tous autres. Il les incorpora dans ses *Régimens Espagnols*, & parvint au moïen des petits avantages qu'il remportoit continuellement, à persuader aux *Napolitains* que les *Allemands* n'étoient rien moins qu'invincibles.

En Piémont.

Si la Campagne du Prince de *Lobckowitz* ne procura pas beaucoup de gloire aux Armes de la *Reine de Hongrie*, elle fut très utile à la Cause commune, parce que, si les *Espagnols* avoient pu pénétrer dans la *Lombardie* & de là dans les Etats du *Roi de Sardaigne*; ce Prince auroit été hors d'état d'empêcher les *Troupes Espagnoles* & *Françoises* de passer les *Alpes*, pour se porter ensuite en *Lombardie*.

Les Troupes réunies de France & d'Espagne passent le Var. 1 Avril.

Le *Roi de France* aiant joint aux *Troupes Espagnoles* commandées par le Marquis de *La Mina* sous l'*Infant Don* PHILLIPPE, une *Armée Françoise* aux ordres du *Prince de Conti*; ces deux Armées réunies s'assemblèrent dans le mois de Mars au Camp de *Saint-Laurent* sur le bord du *Var*, qui sépare la *Provence* du *Comté de Nice*. Une partie de cette Armée passa cette Rivière le 1 d'Avril & les jours suivans, pour aller camper à *Sainte-Marguerite*, d'où quelques

quelques Troupes furent détachées pour s'emparer du Château d'*Apremont* & de quelques autres Postes. Ce fut alors que 8 Bataillons, qui composoient la Garnison de *Nice*, en sortirent pour se retirer dans les Retranchemens que le *Roi de Sardaigne* avoit fait construire près de *Ville-Franche* & de *Montalban*; & le Parlement de *Nice* envoïa des Députés à l'*Infant*, pour l'assurer de la soumission des Habitans du *Comté*, dont cette Ville est la Capitale. Deux *Frégates Angloises*, qui s'étoient approchées de la Côte, incommodèrent un peu l'Aile droite de l'Armée des *Alliés*; mais quatre Pièces de Campagne qu'on leur opposa, les forcèrent bientôt de s'éloigner & l'on couvrit le flanc de l'Armée d'une autre Baterie de 4 Canons de 24 Livres de Bale, qui ne leur permit pas de se rapprocher. Le 12, les *François* & les *Espagnols* allèrent se poster devant les Retranchemens de *Ville Franche*, & l'on fit les dispositions nécessaires pour les attaquer la nuit du 13 au 14: mais un Orage qui survint avec une pluïe abondante, obligea de remètre au 19 l'exécution de ce dessein. On garnit de Troupes les Hauteurs de *Sainte-Marguerite*; on en fit marcher d'autres vers *Castel-Novo* pour s'opposer à la diversion que le *Roi de Sardaigne* pouvoit faire au débouché du *Col de Tende*; on pourvut à la Garde du Chemin d'*Antibes* & du Pont que l'on avoit sur le *Var*; & l'on établit différens Postes pour se garantir des entreprises de l'Amiral *Matthews*, qui croisoit alors avec une partie de la Flote à la hauteur de *Ville-Franche*. Le reste des Troupes marcha sur six Colones pour se mètre à portée de commencer l'attaque le 20 à la pointe du jour. Une septième Colone eut ordre de faire une fausse attaque du côté de *Nice*. On y réussit; & les Ennemis abandonnèrent, non seulement leurs Retranchemens, mais aussi *Ville-Franche*, en ne laissant que quelques Troupes dans la Citadelle & dans le Fort de *Montalban*. Ils s'embarquèrent le 21 sur des Bâtimens de transport qu'ils avoient eu soin d'assembler dans le Port de *Ville-Franche*, & se retirèrent à *Oneille*. Les *Troupes Alliées* s'emparèrent le même jour des Retranchemens & marchèrent à *Ville-Franche*. Le 23, on batit le Fort de *Montalban*, qui ne fit aucune défense & se rendit sur le champ par Capitulation. La Citadelle de *Ville-Franche* se rendit le 25; & la Garnison, au nombre de 16 cens Hommes fut prisonière de guerre. On y trouva, de même que dans le Fort de *Montalban*, une quantité considérable d'Artillerie & de Munitions. Pendant ce tems un Détachement des *Troupes Espagnoles* s'avança vers *Vintimiglia*, pour observer les mouvemens des *Piedmontois* à *Oneille*. La principale attention des *Alliés*, après ces premières conquêtes, fut de resserrer les *Piedmontois* dans leur Poste, & de leur couper la communication avec le *Col de Tende*. Ils s'avancèrent en même tems sur les Terres de la *République de Gènes* dans les environs de *San-Remo* & d'*Albinga*. Les chemins qui menoient vers la Vallée de *Saint-Martin*, le *Col de Tende* & la Ville de *Coin* furent mis en bon état, tandis

On s'empare du Château d'Apremont & de quelques autres Postes.

1 Avril.

Nice se soumet à Don Philippe.

3 Avril.

Attaque des Retranchemens de Villefranche.

20, 20 Avril.

Les Piedmontois abandonnent leurs retranchemens & Villefranche.

21 Avril.

Montalban se rend.

23 Avril.

La Citadelle de Villefranche se rend.

25 Avril.

VI. GUERRE En Piémont.

qu'un gros Détachement marcha vers le *Briançonois*, pour faire une diversion du côté de *Château-Dauphin*. A l'approche des *Espagnols*, les *Piedmontois* abandonnèrent *Oneille*, que *Don* PHILIPPE fit occuper, pendant que le *Prince de Conti* se mit à la poursuite des Troupes qui venoient d'abandonner cette Place. Il en envelopa 15 cens Hommes dans un Poste très avantageux, mais dans lequel ils ne pouvoient pas se maintenir longtems faute de Munitions. Dans le même tems le Bailli de *Givri*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, s'empara de la Ville de *Saorgio*, dont il assiégea le Château.

Prise d'Oneille. Juin.

Prise de Saorgio.

Raisons qui font renoncer au dessein d'entrer en Italie par le Territoire de Gênes.

Tout étoit ainsi disposé pour entrer en *Italie* par le Territoire des *Génois*, lorsque l'on se crut dans l'obligation de changer de mesures. L'Amiral *Matthews* menaçoit d'agir hostilement contre la *République de Gènes*, si l'Armée des *Alliés* entroit en *Italie* en passant sur ses Terres; l'*Escadre Angloise* croisoit continuellement à la hauteur d'*Oneille* & de *Port-Maurice*, visitoit tous les Bâtimens qui se présentoient, & les arrêtoit pour peu qu'ils pussent être soupçonés de porter quelques Provisions aux *Alliés*; & par là leur Armée, qui ne pouvoit se fournir de Vivres par terre que très difficilement, couroit risque d'être affamée. C'est-là ce qui fit prendre le parti de ne laisser de Troupes dans le *Comté de Nice* que ce qu'il en faloit pour garder les Conquêtes, & de faire marcher le reste de l'Armée sur les pas du Détachement qu'on avoit envoïé dans le *Briançonois*. Elle fut partagée en huit ou dix Colones, qui, suivant différentes routes, jetèrent les *Piedmontois* dans l'embaras. Ils ne surent de quel côté porter plus ou moins de Forces, pour faire leur principale défense. Toute l'Armée des *Alliés* se rassembla sous *Briançon*, *Guillestre*, *Tournons* & dans le *Comté de Beuil*. Dans cette position, elle avoit deux passages à forcer, celui de la Vallée de *Sture* & celui de la Vallée d'*Anchal* & de *Château-Dauphin*. Ce fut par ce dernier que les *Piedmontois* s'imaginèrent que l'on s'efforceroit de passer, & le *Roi de Sardaigne* s'y porta lui-même avec l'élite de ses Troupes. Il se trompa dans ses conjectures; & ce fut par la Vallée de *Sture* que *Don* PHILIPPE & le *Prince de Conti* entreprirent, la nuit du 18 au 19 de Juillet, de pénétrer en ITALIE. *Pour se former à peu près une idée des difficultés de cette entreprise*, dit un Historien (1), *& afin de pouvoir juger de la gloire dont se sont couverts les deux* Princes *qui la conduisoient, il faut remarquer que la Vallée de* Sture, *située dans le* Comté de Beuil *ou de* Boglio, *qui va du* Dauphiné *en* Italie, *est formée par deux Montagnes escarpées, distantes l'une de l'autre par le bas d'environ 20 ou 25 toises; que cette Gorge est coupée par trois Digues de terre, larges de 12 pieds de hauteur égale, construites à quelque distance l'une de l'autre; que ces Digues étoient alors renforcés par des Arbres & de grosses pierres & jointes ensemble par des Ponts étroits*,

Les Alliés forcent le passage de la Vallée de Sture, & les retranchemens de Château-Dauphin. 19 Juillet.

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 167.

qui établissoient une communication de l'une à l'autre; & enfin, que chaque Digue étoit surmontée d'une Grille de fer qui fermoit le tout. Tout le monde convient que 500 François *auroient arrêté dans ce Poste & détruit une Armée de* 50 *mille Hommes; & l'on convient aussi que, pour les forcer il faloit être conduit par M. le* PRINCE DE CONTI. Le 18 de Juillet, toute l'*Armée Alliée* se rendit sur huit ou dix Colones dans cette Vallée, dans celle de *Mayre* & dans celle de *Château-Dauphin* vers *Balleins*. Les Troupes envoïées dans les Postes de ces deux dernières Vallées n'avoient pour objet que d'y retenir les *Piedmontois* & de les empêcher de donner du secours à leurs Retranchemens de la Vallée de *Sture*. Pendant que les Colones de *Villemur* & d'*Aremburu* faisoient au front des Barricades une fausse attaque, le Marquis de *Castellar* & le Comte de *Lautrec*, à la tête de deux autres Colones, les tournèrent par la droite & par la gauche. Les *Piedmontois*, qui se virent envelopés & qui couroient risque d'être faits Prisoniers de guerre, abandonnèrent les Barricades. Ils chargèrent, en se retirant, le Comte de *Lautrec* qui s'étoit avancé vers la Gorge des Barricades avec 5 Bataillons: mais ce Combat fut de peu d'importance. Pendant ce tems, un Officier, détaché pour aller porter cette heureuse nouvelle au Bailli de *Givri*, qui commandoit les Troupes qu'on avoit fait marcher vers la Vallée de *Château-Dauphin*, s'étant précipité du haut des Rochers, cet Officier Général qui ne put être averti de ce qui se passoit, attaqua les Retranchemens de la *Tour du Pont* & de *Belleins*; &, quoique blessé d'un coup de feu dont il mourut depuis à *Ambrun*, il les força de toutes parts. Les Troupes, qu'il commandoit, montrèrent une valeur prodigieuse, & surtout le Régiment de *Poitou* s'y couvrit d'une gloire immortelle. Les *Piedmontois* firent dans cette Action une perte considérable. Le *Lieutenant-Général*, qui les commandoit en chef & plusieurs Officiers de distinction furent tués. On fit prisoniers un Brigadier & beaucoup d'Officiers avec un grand nombre de Soldats, & l'on prit deux pièces de Canon. Les *François* perdirent le Marquis de *La Carte* Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de *Conti*, & le S. de *Salis* Colonel du *Régiment Suisse* de son nom. Outre le Bailli de *Givri*, le Duc d'*Agenois* & le Vicomte d'*Aubeterre* Colonel du Régiment de *Provence*, furent blessés. Au reste cette Action fut meurtrière pour les *François*. On comta que les *Piedmontois*, dans les différentes attaques de leurs Retranchemens & dans leur retraite, avoient perdu environ 2 mille 500 Hommes. Le *Prince de Conti* fit détruire les Barricades de la Vallée de *Sture*.

Prise du Fort de Demont. 17 Août.

Les *François* & les *Espagnols*, s'étant ainsi rendus maîtres des deux passages, marchèrent par Détachemens vers *Démont*, première Place du *Marquisat de Saluces*, située au-delà de la *Sture*, au Confluent de la *Verminagna* dans cette Rivière, à 12 lieues au Midi de *Turin* & à 4 au Couchant de *Coni*. La Tranchée devant le Fort de *Démont* fut ouverte la nuit du 9 au 10

d'Août; & le 17, un Boulet rouge aiant, vers les 3 heures après midi, mis le feu dans un Magasin de Mèches, les flâmes firent en peu de tems un progrès si rapide, qu'elles se communiquèrent à la Maison du Gouverneur, entourée d'une très grande quantité de Bois de Blindage & de Fascines. Comme le feu pouvoit aisément gagner trois Magasins à poudre, qui n'étoient pas éloignés, la Garnison craignit d'être ensevelie sous les ruines du Fort, se précipita vers la Porte, &, malgré la résistance des Officiers, s'empressa si fort à vouloir sortir de la Place, que le Gouverneur eût à peine le tems de faire arborer le Drapeau blanc. Il se rendit à discrétion, & fut reçu prisonier de guerre avec toute la Garnison composée de mille Soldats, de 132 Canoniers & Bombardiers & de 52 Officiers. Les Assiégeans évacuèrent aussitôt les Tranchées pour n'être point incommodés des éclats du Fort, si le feu prenoit aux Magasins à poudre : mais heureusement cette précaution fut inutile. L'incendie dura toute la nuit, sans s'étendre jusqu'à ces Magasins; &, dès qu'il fut appaisé, le 18 au matin, on prit possession de la Place, & l'on acheva d'éteindre le feu. On trouva dans ce Fort 56 pièces de Canon, dont 48 étoient de Bronze & 14 de 24 Livres de Balle, 8 Mortiers, 150 milliers de Poudre & beaucoup d'autres Munitions nécessaires à l'Artillerie. Grace à l'heureux accident, par lequel on se trouva maître de ce Fort, on fut en possession d'une Place, dont les Fortifications étoient entières, & qui sans doute eût couté d'autant plus de tems & de monde, qu'outre l'avantage de sa situation, elle étoit fournie de Vivres & de Munitions pour six mois, & qu'elle avoit été presque entièrement rebâtie depuis quelques années.

Don Philippe & le Prince de Conti courent risque d'être brûlés dans leur Quartier. Août.

Quelques jours avant la prise de ce Fort, le feu prit en quatre endroits différens du Village d'*Ison*, où l'*Infant Don* PHILIPPE & le *Prince de Conti* avoient établi leur Quartier. Les *Princes* coururent risque d'être envelopés dans les flâmes, & 60 Chevaux ou Mulets du *Prince de Conti* furent brûlés. On arrêta quelques persones que l'on soupçonoit être les Auteurs de cet incendie : mais l'opinion la plus commune fut que les *Vaudois*, autorisés depuis peu par une Ordonnance du *Roi de Sardaigne* à faire des courses sur le Territoire de *France*, avoient mis le feu dans ce Village.

Siége de Coni 12, 13 Septembre.

Aussi-tôt après qu'on fut maître de *Démont*, l'Armée marcha vers *Coni*, dont le Siége fut commencé la nuit du 12 au 13 de Septembre. *Cette Ville* (1) *est située au Confluent de la Rivière de* Gesse, *dans la Rivière de Sture, sur la Montagne qui règne entre les deux Rivières. C'est une des plus fortes Places du* Piedmont, *tant à cause de son Assiète, que par ses Fortifications du côté des deux Rivières. Sa Fortification consiste en de grands Bastions & des Redoutes. La Citadelle se trouve dans la fourche, vers le Confluent. Elle est composée de deux Demi-Bastions & de quelques Redoutes : mais elle doit sa plus sure*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 169.

défense à sa droite escarpée. Deux Poligones assés réguliers, avec une Demi-Lune, plusieurs Lunètes & un Chemin-Couvert environnent cette Place du côté de la Plaine, qui étoit le Front de la première Attaque. Les deux Poligones forment un Angle saillant, vers la Campagne, par le Bastion du milieu. Ce Bastion est couvert d'une Lunète, d'un Chemin-Couvert & d'une Contre-Garde qui est au pied du Glacis. Peu de tems avant ce dernier Siége, on construisit à 50 Toises de ces Ouvrages un Avant-Chemin-Couvert, avec une grosse Redoute au milieu; & à 50 Toises de cet Avant-Chemin-Couvert, on trouve à droite & à gauche deux Lunètes avancées, entourées de Fossés. Les Travaux devant cette Place furent poussés avec toute la diligence possible malgré les obstacles que les pluies fréquentes, suivies du débordement des Rivières, opposoient à leurs progrès. Le 15, les *François* batoient la Place avec 12 Canons & 8 Mortiers, & les *Espagnols* achevèrent le 18 d'établir une Baterie de 6 Mortiers & de 6 Canons. Le même jour la seconde Parallèle fut poussée jusqu'à 20 Toises des Lunètes & le Marquis *Pignatelli*, lequel étoit à *Centale* avec 2 mille Hommes de Cavalerie & mille Grenadiers, pour observer les mouvemens du *Roi de Sardaigne*, repassa la *Sture*, & par ce moïen la Ville, qui n'étoit pas enfermée du côté de *Mondovi*, fut entièrement investie. Le 23, les deux Lunètes, auxquelles on avoit attaché le Mineur, étant ruinées on reconnut que la Place étoit beaucoup plus forte de ce côté qu'on ne l'avoit cru; ce qui fit prendre le parti de faire une nouvelle attaque, que le *Prince de Conti* avoit proposée dès le commencement du Siége. Elle fut retardée par une pluie abondante, qui survint la nuit du 25 au 26, dura 36 heures, & fit déborder la *Gesse*. Après l'écoulement des eaux, on avança les Travaux de cette Attaque avec une vivacité, qui donnoit lieu d'espérer que la Place que l'on pressoit par son côté le plus foible, ne tiendroit pas longtems. Sur ces entrefaites, le *Roi de Sardaigne*, qui, depuis ses divers Retranchemens forcés, avoit rassemblé son Armée sous *Saluces* dans un Camp très avantageux, reçut quelques renforts de *Troupes Allemandes* qui lui vinrent de la *Lombardie*; &, résolu de faire lever le Siége, il marcha vers *Coni* pour présenter la Bataille aux *Alliés*. Ses Troupes consistoient en 35 Bataillons, & 32 Escadrons. Dès que les *Princes* furent informés qu'il venoit pour les attaquer, ils laissérent 18 Bataillons, tant *François* qu'*Espagnols*, à la garde des Travaux & du Parc d'Artillerie, & marchèrent, avec 20 Bataillons des *Troupes* d'*Espagne*, 18 de celles de *France* & 60 Escadrons, dont 25 étoient *François*, jusqu'au Couvent de la *Madonna del Ulmo*. Ils appuièrent leur droite à ce Couvent, & leur gauche à une Cassine, le centre fut placé derrière une autre Cassine fortifiée. L'Infanterie ne fut pas suffisante pour garnir la première Ligne; & l'on emploïa de la Cavalerie des deux Nations à la renforcer. Le lendemain, 30 de Septembre, on découvrit sur les onze heures du matin la tête des Ennemis qui s'approchoient sur deux Colo-

Combat sous Coni. 30 Septembre.

nes. Le *Roi de Sardaigne* plaça son Infanterie au centre, le long d'une Chaussée; & sa Cavalerie sur les ailes, derrière quelques coupures, qu'il couvrit, ainsi que le front de sa Bataille, de quelques Chevaux de Frise. On se canona de part & d'autre pendant quelque tems; &, vers une heure après midi, les Grenadiers du *Roi de Sardaigne* attaquèrent le Poste de la *Madonna del Ulmo* & les Cassines. Ils furent repoussés de toutes parts à différentes fois. Sur les 5 heures du soir, le Combat devint général entre toute l'Infanterie des deux Armées. Les précautions du *Roi de Sardaigne* rendirent la Cavalerie des *Alliés* inutile. On se batit des deux côtés avec une extrême valeur: mais enfin les *Espagnols* & les *François* mirent l'*Infanterie Piedmontoise* en désordre. Alors le *Prince de Conti*, à la tête de la Cavalerie, s'avança pour achever d'enfoncer leur première Ligne. Arrêté par les Chevaux de Frise, il fit replier la Cavalerie, fit avancer six Régimens d'Infanterie, avec lesquels il retourna à la charge. Ce fut dans ce moment qu'on s'empara d'une Baterie des *Piedmontois*, que l'on ne put pas conserver à cause de la violence du feu, qui partoit de quelques Cassines qu'ils occupoient. Le Combat dura jusques dans la nuit. Sur les dix heures, les *Piedmontois* étant extrèmement affoiblis & ne pouvant plus se maintenir dans leur Poste, le *Roi de Sardaigne* résolut d'abandonner une partie de son Artillerie & la multitude prodigieuse de ses Chevaux de Frise, & de se retirer: mais il eut la précaution de laisser des Détachemens de Grenadiers, qui favorisèrent sa retraite, en continuant de tirer sur les *Alliés*. Leur feu ne cessa qu'à minuit; &, dès la pointe du jour, l'Infant détacha le Marquis de *Corbulan* avec mille Chevaux, pour harceler le *Roi de Sardaigne*. Ce Détachement, soutenu d'un Corps de Cavalerie des deux Nations, sous les ordres du Marquis *du Chayla* & du Marquis *Pignatelli*, continua de poursuivre les *Piedmontois*, auxquels il enleva 5 Pièces de Canon. Le *Roi de Sardaigne*, à qui cette Journée fit beaucoup d'honneur, y perdit environ 5 mille Hommes, tués ou blessés. Les *Espagnols* & les *François* n'eurent que 8 à 9 cens Hommes de tués & environ 12 cens de blessés. Les principaux *Officiers François* blessés furent, le Marquis de *Senectère* Lieutenant-Général, le Chevalier *Chauvelin* Brigadier, & le Marquis de *La Force*. Pendant le Combat, la Garnison de *Coni* fit une sortie: mais le feu qu'elle essuïa de la première Parallèle la fit rentrer avec précipitation. Le but du *Roi de Sardaigne* avoit été, ou d'obliger les *Alliés* à lever le Siége, ou de faire entrer du secours dans la Place.

Les Alliés reçoivent du renfort. Octobre.

Quelques jours après ce Combat, le Marquis de *Mirepoix* joignit l'Armée des *Alliés* avec un Corps de 6 mille Hommes qui conduisoit un gros Convoi de Vivres. Il venoit de *Provence* par le *Comté de Nice*; & dans sa route il avoit forcé l'important passage de *Saorgio*, que l'on regarde comme la Clef du *Col de Tende*.

ANNE'E MDCCXLIV.

Les Princes (1), *informés le* 11 *d'Octobre de la prochaine arrivée de ce renfort, assemblèrent le même jour le Conseil de Guerre pour examiner la conduite qu'il faloit tenir dans cette conjoncture. Il y eut partage d'opinions de la part de ceux qui composoient le Conseil. Quelques-uns furent d'avis, qu'eu égard à la saison avancée, au mauvais tems, à l'abondance des Neiges que l'on devoit craindre, il convenoit de retirer les Troupes de devant* Coni, *& d'aller prendre des Quartiers d'Hiver dans le* Dauphiné; *en se contentant de laisser de bonnes Garnisons dans le* Château-Dauphin *&* Démont, *pour être en état, lorsqu'on le jugeroit à propos, de revenir en* Piedmont. *Le* Prince de Conti *déclara;* « *Que cet avis étoit bien éloigné du sien: Que, quelque incommodité* » *qu'on eût soufferte devant* Coni, *un nouvel effort pouvoit assurer tout-à-coup* » *la récompense de tant de peines: Que les défenses de la Place étoient déja* » *extrêmement maltraitées; & que,* Coni *une fois rendu, rien n'empêchoit* » *l'Armée d'aller prendre ses Quartiers dans le* Mondovi, *& de les étendre* » *aussi loin qu'elle voudroit, puisque la communication avec la* France *de-* » *meureroit alors pleinement conservée de* Coni *sur* Demont, *& de* Demont » *sur* Château-Dauphin: *& qu'à l'égard des neiges, dont on redoutoit si* » *fort l'incommodité, les Troupes seroient toujours à même, si elles ne prenoient* » *pas* Coni, *de se mètre en Quartiers de Cantonement, & de se baraquer dans* » *les Vallées de* Sture *& de* Demont; *au lieu qu'en suivant l'avis de repasser* » *en* Dauphiné, *on perdroit le fruit de trois années emploïées à venir à bout* » *des obstacles qu'il avoit falu surmonter, pour venir jusqu'au point où l'on se* » *trouvoit* ». L'Infant Don PHILIPPE *déclara qu'il étoit du même avis. Le Marquis de* La Mina *s'y conforma, en entrant dans toutes les raisons du* Prince de Conti: *mais ce Général fut d'opinion que, pour se maintenir en* Piedmont *pendant l'Hiver, il étoit nécessaire, indépendamment du succès du Siége de* Coni, *d'obliger le* Roi de Sardaigne *à repasser le* Pô *& à retirer ses Troupes du* Marquisat de Saluces.

Les Alliés délibèrent s'ils leveront le Siége de Coni. 11 Octobre.

Depuis ce Conseil, les incommodités, que l'Armée souffroit, augmentèrent à un point, qu'il étoit visible que, si les Généraux ne prenoient la résolution de lever le Siége, la plus grande partie de l'Armée ne pouvoit manquer de périr. Le débordement de la Gesse *& de la* Sture, *qui avoient déja emporté leurs Ponts, recommença; &, coupant derechef toute communication avec* Démont, *l'Armée se trouva de nouveau sans Vivres & obligée de se nourrir de Chataignes. En un mot, les Tranchées étoient remplies d'eau, & les Torrens formés par les eaux des deux Rivières, inondèrent tellement la Vallée de* Coni, *qu'il n'y resta aucun endroit, où les Troupes pussent être à sec. Ainsi il falut se résoudre à lever le Siége.* Les *Alliés* décampèrent le 21 d'Octobre, & se retirèrent sous *Démont* sans être inquiétés dans leur marche. L'impossibilité de conserver cette Forteresse fit prendre le parti de la démolir;

Les incommodités de la saison forcent à lever le Siége. 21 Octobre.

Demont démoli.

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 173.

en sorte que (1) *le* ROI DE SARDAIGNE, *non seulement y perdit une Artillerie considérable & toutes les Munitions qu'on trouva dans la Place, mais encore un Fort qui lui avoit couté des sommes immenses & qui fermoit l'entrée du* Piedmont. *Les effets des Mines furent si prodigieux, que les Rochers où étoit ce Fort, furent renversés; & le Terrain mis en un tel état, qu'on ne pût rétablir les ouvrages démolis, sans une dépense encore plus grande & sans y emploïr beaucoup de tems.* Après la démolition de *Démont*, l'Armée se mit en marche pour aller prendre des Quartiers d'Hiver. Les *Espagnols* s'établirent dans la *Savoie* & dans le *Comté de Nice*, & les *François*, partie en *Provence*, partie en *Dauphiné*, pour être en état de se joindre aux *Espagnols*, dès que la saison permètroit de rentrer en Campagne.

Le Roi de Sardaigne est mis en possession des Etats que la Reine de Hongrie lui avoit cédés par le Traité de Worms, 27 Janvier; 4 Fevrier.

Avant que d'en venir à rapporter ce qui se passa cette année en *Allemagne* & en *Bohème*, il est à propos de dire ici que le 27 de Janvier & le 4 de Février, le *Roi de Sardaigne* avoit été mis en possession des Païs qui lui devoient être cèdés, en vertu du Traité de *Worms*, savoir du *Vigevanasque*, du *Haut-Novarrois*, de la Ville de *Plaisance* & de la partie du *Parmésan* située au delà du *Pô*. Ce furent des Commissaires nommés par la *Reine de Hongrie* qui firent cette Cession avec les formalités ordinaires, aux Commissaires choisis par le *Roi de Sardaigne*. Il n'y eut que la Ville & le *Marquisat de Final* qui ne purent pas être remis à ce Prince, à cause de l'opposition des *Génois*, qui, comme je l'ai déja dit, se préparèrent à défendre leur bien.

En Allemagne & en Bohème.

La Cour de Vienne refuse toutes voies d'accommodement.

On peut se ressouvenir des conditions onéreuses pour lui-même, auxquelles l'*Empereur* avoit offert, l'année précèdente, à la *Reine de Hongrie* d'établir une neutralité pour l'*Empire*. On s'étoit flaté qu'après tous les avantages, que les *Troupes Autrichiènes* avoient remportès pendant la Campagne de 1743 en *Bavière* & dans d'autres parties de l'*Allemagne*, l'Hiver feroit prendre à leur Souveraine des sentimens plus pacifiques; mais toutes les offres de l'*Empereur*, & les Propositions que la *Cour de France* fit faire, furent également rejetées. La *Cour de Vienne*, non contente d'être enfin parvenue à forcer les *Troupes Françoises* de se retirer sur le *Rhin*, vouloit encore signaler sa vengeance; &, comtant sur l'assistance qu'elle recevoit de ses Alliés, elle ne doutoit pas qu'elle ne pût bientôt faire repentir le *Roi de France* des secours, que d'anciens Traités l'avoient obligé de fournir à un Prince son Parent & son ancien Allié. Quand le *Roi de France* vit enfin qu'on avoit perdu toute espèrance d'accommodement; & que la *Reine de Hongrie*, uniquement guidée par les conseils de l'*Angleterre*, bien loin de vouloir rendre à l'*Empire* le repos que l'*Empereur* & Sa *Majesté Très Chretienne* lui vouloient procurer, ne songeoit qu'à faire tomber sur la *France* tout le poids d'une Guerre

(1) Ibid. p. 176.

dans

dans laquelle elle avoit été jusqu'alors sans intérêt propre, il crut qu'il étoit juste & même nécessaire pour l'honneur de sa Courone, qu'après avoir déclaré la Guerre au *Roi d'Angleterre*, il prévint la *Reine de Hongrie* en lui déclarant aussi la Guerre. C'est ce qui fut fait par cette *Déclaration* datée du 26 d'Avril & publiée le lendemain

DE PAR LE ROI.

Ordonnance du Roi (de France), portant Déclaration de Guerre contre la Reine de Hongrie. 26 Avril.

Lorsque Sa Majesté *s'est trouvée dans l'obligation, après que toutes les voies de conciliation ont été épuisées, d'accorder à la* Maison de Bavière *les secours qu'elle étoit engagée de lui fournir, pour l'aider à soutenir ses droits sur quelques-uns des Etats de la Succession du feu* Empereur Charles VI, *Elle n'avoit aucun dessein de se rendre partie principale dans la Guerre. Si le* Roi *eût voulu profiter des circonstances pour étendre les frontières de son Roïaume, persone n'ignore combien il lui eut été facile d'y parvenir, soit par la voie des Armes, qui n'auroient alors éprouvé qu'une foible résistance, soit en acceptant les offres avantageuses & réiterées qui lui ont été faites par la* Reine de Hongrie *pour le détacher de ses Alliés. Mais, bien loin que la modération de Sa Majesté ait produit les effets qu'on devoit s'en promètre, les procédés de la* Cour de Vienne *envers la* France *ont été portés à un tel point d'aigreur & de violence, que Sa Majesté ne peut différer plus longtems d'en faire éclater son juste ressentiment. Les Ecrits scandaleux dont cette Cour & ses Ministres ont inondé l'*Europe, *l'infraction de toutes les Capitulations, la dureté des traitemens qu'elle a exercés envers les* Prisoniers François *qu'elle retient contre les stipulations expresses du Cartel, enfin ses efforts pour penétrer en* Alsace, *précédés de Déclarations aussi téméraires qu'indécentes qu'elle a fait répandre sur les frontières pour exciter les Peuples à une révolte; tant d'excès redoublés forcent aujourd'hui Sa Majesté, pour la vangeance de sa propre injure, la défense de ses Etats & le soutien des droits de ses Alliés, de déclarer la Guerre, comme elle la déclare par la Présente à la* Reine de Hongrie, *tant par terre que par mer, & d'attaquer indistinctement toutes ses Possessions. Ordonne & enjoint Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Sujets de la* Reine de Hongrie, *leur fait très expresses inhibitions & défenses d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie; & en conséquence Sa Majesté a dès à présent révoqué & révoque toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes & Saufconduits qui pourroient avoir été accordés par elle & par ses Lieutenans-Généraux & autres Officiers contraires à la Présente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne Sa Majesté à M. le Duc de* Penthièvre, Amiral de France, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux *pour Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Marêchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Con-*

ducteurs de ses Gens de guerre, tant de cheval que de pied, François *&* *Etrangers & tous ses autres Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la Présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs Pouvoirs & Jurisdictions; car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut & entend que la Présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres & autres lieux de son Roïaume & Terres de son obéïssance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.*

Fait à Versailles *le 26 Avril* 1744. signé LOUIS. & plus bas, AMELOT.

Déclaration de Sa Majesté Très Chretienne aux Etats de l'Empire. 19 Mai.

Le 19 de Mai, le S. *Malbran de La Noue*, Ministre de *France* auprès de la *Diète de l'Empire*, remit à cette Assemblée par ordre de Sa *Majesté Très Chretienne* une Déclaration portant; *Que le* ROI DE FRANCE, *en retirant ses Troupes d'*Allemagne *avoit lieu d'espérer que la* Reine de Hongrie *profiteroit des moïens de conciliation que l'on avoit offerts pour terminer ses differens avec l'*Empereur, *par la médiation du* Corps Germanique*; mais que cette Princesse, loin de répondre aux desirs de la* Diète, *avoit, non seulement refusé avec hauteur d'accepter cette médiation, mais encore tourné ses armes contre la* France, *sous prétexte des secours que cette Puissance avoit fournis à Sa* Majesté Impériale: *Qu'ainsi le* Roi Très Chretien, *obligé de repousser la force par la force, avoit jugé ne devoir pas différer de déclarer la Guerre à la* Reine de Hongrie*; & qu'il ne doutoit pas que les* Etats de l'Empire *ne reconnussent la justice & la nécessité de cette résolution: Que comme Sa* Majesté Très Chretienne *n'avoit d'autre intention que de continuer d'agir de concert avec l'*Empereur, *elle comtoit que le* Corps Germanique *ne pourroit concevoir aucune inquiétude à l'occasion des mesures qu'Elle prendroit, pour défendre ses Etats & pour soutenir la Guerre avec succès; & qu'elle persistoit dans la volonté de donner de plus en plus à l'*Allemagne *les témoignages les plus indubitables de ses dispositions constantes à contribuer à la tranquillité & à l'avantage de l'*EMPIRE.

En lisant la *Déclaration de Guerre* du *Roi de France*, on voit que ce fut une absolue nécessité qui le força seule à prendre le parti d'agir offensivement contre la *Reine de Hongrie*; & qu'il ne s'y détermina qu'après avoir épuisé toutes les autres voies. Les Procédés injurieux de la *Cour de Vienne* envers le *Roi Très Chretien* étoient si notoires, que l'*Europe*, loin de blâmer la résolution de ce Prince, trouva peut-être, qu'il n'avoit écouté que trop longtems les conseils de la modération. *Il s'étoit écoulé plus d'un an* (1) *entre la mort de* Charles VI *& l'entrée des Troupes auxiliaires dans l'*Empire, *quoique le* Roi de France *fût expressément garant de quelques-uns des Etats de la Succession du défunt* Empereur, *par le* Traité de Munich *fait en* 1727 *entre les* Cours de France *&* de Bavière, *auquel celui de* 1738 *n'avoit nullement*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 30.

dérogé. La Reine de Hongrie *même en avoit si bien senti la validité, qu'elle fit offrir la Cession de tous les* Païs-Bas, *tant pour la* Couronne de France *que pour l'*Electeur de Bavière, *au cas que le* Roi de France *voulût abandonner les intérêts de l'*Electeur *à la* Diète. *Persone n'ignore que le peu de succès des Négociations du Baron de* Wasner *(son Ministre en* France*) la détermina enfin à se tourner vers l'*Angleterre. *Ce fut alors que parurent impunément, dans les Ecrits publics de la* Cour de Vienne, *ces sortes de traits injurieux que les Souverains punissent avec raison, lorsqu'ils ne regardent que leurs Sujets, bien loin de devoir permètre qu'ils attaquent leurs Persones sacrées, ou qu'ils soient revêtus du Sceau autentique de leur autorité. Le* Roi Très Chretien *rappelle dans sa* Déclaration *les* Manifestes *des Colonels* Mentzel *&* Trenck. *Ils mètent l'esprit de la* Cour de Vienne *dans tout son jour, & prouvent que le* Roi de France *auroit pu avec justice agir depuis longtems offensivement contre la* Reine de Hongrie. *Le Colonel* Mentzel, *en s'adressant aux Provinces Frontières de l'*Allemagne *(en 1743) leur dit:* « *Que la* Reine de Hongrie, *étant » venue à bout non-seulement de déloger de ses Etats les Armées Ennemies qui » les avoient envahis injustement, mais aussi de les chasser de tout l'*Empire, *& » de leur faire passer le* Rhin *avec autant de fraïeur que de précipitation, & » aiant fermement résolu de profiter des victoires & des avantages que Dieu lui » avoit accordés sur ses Ennemis; Sa Majesté a trouvé à propos de lui ordonner » de pénètrer dans les Etats & Païs que la* Couronne de France *a arrachés » à l'*Empire *par ses intrigues & artifices: C'est pour quoi elle fait savoir aux » Provinces de l'*Alsace, *de* Bourgogne, *de* Franche-Comté, *de* Lorraine *& » de* Bar, *aux* Evêchés de Metz, Toul *&* Verdun, *& aux Païs qui ont appartenu ci-devant au* Duché de Luxembourg, *que l'intérêt de Sa Majesté n'est » aucunement d'exercer des représailles dans ces Etats, pour le salut desquels la »* Maison d'Autriche *s'intéresse toujours & s'en réserve toute la propriété; Elle » a eu au contraire intention de faire voir à ses Sujets en* France, *combien Elle » est touchée de les voir gémir sous un joug si insupportable, & combien il a été » sensible à l'*Empire *d'y voir toujours le théâtre de la Guerre établi, d'être toujours attaqué au milieu de ses Provinces, & de devenir l'objet de toutes les » Guerres que l'ambition de la* France *a suscitées, tant dans l'*Empire *même que » dans les Etats de la* Maison d'Autriche; *Guerres qui ont couté la vie à tant » de millions d'ames & qui ont fait tant de millions de malheureux. A* CES CAUSES, *voulant d'abord donner à ces premiers dès preuves de la clémence de Sa » Majesté la* Reine, *on leur fait savoir, en vertu de ces Présentes Lettres Patentes, que tous & chacun, & en particulier les Habitans du plat Païs, qui » demeureront tranquilles chés eux, se comporteront amiablement, ne prendront » pas les Armes, paieront les Contributions & livreront exactement les Vivres » & les Fourages qui leur seront demandés, n'aliéneront pas leurs biens & effets » & n'abandonneront pas leurs Habitations; on leur fait savoir, dis-je, & on » leur promet, au nom & de la part de Sa Majesté la* Reine, *tant à la Noblesse*

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

» qu'au Clergé, &c. qu'ils peuvent comter sur la clémence de Sa Majesté, &c. » Les vues justes & débonnaires de Sa Majesté n'aiant d'autre objet que de » rétablir la tranquillité de l'Empire, troublé par les violences & les attentats » de ses Ennemis; c'est pourquoi, afin d'y parvenir, la Reine propose maintenant » de rétablir & de replacer les Provinces susdites dans leur ancien Sistême, & » de renfermer par-là la France dans ses anciennes bornes, afin que l'envie ne » lui prenne plus de s'immiscer dans les Affaires de l'Empire, sous prétexte de » Médiation ou de bons Offices pacifiques, & n'entreprenne plus de diriger à sa » fantaisie, d'appuïer les Elections d'Empereur, pour se fraïer toujours le chemin » de la Monarchie Universelle, à laquelle elle vise depuis tant d'années. On » veut lui épargner ces peines pour l'avenir, & la mètre dans l'état de ne s'oc- » cuper que de sa propre conservation, & d'avoir le même intérêt que les autres » Puissances à la conservation de l'Equilibre de l'Europe. Quant à ceux qui » s'opposeront aux Armes glorieuses de nos Hauts Alliés & de ma très gracieuse » Souveraine, continue MENTZEL, & ne s'y soumètront pas, il sera procédé » contre eux à la rigueur, &c. & s'ils ne s'y conforment pas, non seulement on » en tirera raison par le fer & par le feu : mais on obligera tous ces Aggresseurs » des ordres gracieux de Sa Majesté la Reine, de se couper les oreilles & le nés » les uns aux autres, après quoi il seront pendus comme rebelles, &c. ». Je passe sous silence l'autre Ecrit public du Baron Du TRENCK, qui est au moins aussi rempli d'Epithètes injurieuses que le précèdent; & je demande si l'on peut s'empê- cher de regarder ces Manifestes comme de véritables Déclarations de Guerre, & les exécutions qui les suivent de près, comme de véritables Hostilités? Si on s'y refuse, il faut convenir que c'est renverser le nom & la nature des choses. Par conséquent la Déclaration de Guerre, de la part de la Couronne de France, n'aiant été qu'une suite de ces différens attentats, & leur étant postérieure de 8 à 9 mois, il est visible que l'aggression est venue toute entière de la part de la Cour de Vienne, & des Cours qui favorisoient directement ses entreprises. Du reste, ces Manifestes produisirent plusieurs bons effets. Ils ouvrirent les ïeux sur les vastes desseins de la Reine de Hongrie & de ses Alliés. Ils animèrent les Peuples des Provinces qu'on attaquoit, à redoubler leurs efforts pour s'empêcher de devenir la proie d'Ennemis, qui s'y prenoient par des voies aussi injustes. Ils déterminèrent plusieurs Princes puissans à se liguer, pour arrêter le progrès des Armes Angloises & Autrichiènes, qui, après avoir dépouillé l'Empereur, cherchoient à affoiblir si considérablement le principal Allié de l'EMPIRE.

Quoique les *Manifestes* publiés en 1743 par les Colonels *Mentzel* & *Du Trenck* pussent suffire pour faire connoître les prétentions de la *Reine de Hongrie*, son Conseil crut que l'*Europe* avoit besoin d'être instruit d'une manière un peu plus circonstanciée. C'est à quoi l'on fit servir la *DECLARATION de Guerre contre la FRANCE*, que l'on va lire. Elle avoit été dressée par le Baron de *Bartenstein*, Secretaire d'Etat de la *Reine de Hongrie* pour les Affaires Etrangères ; & signée par cette Princesse le 16 de Mai.

ANNÉE MDCCXLIV.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohème.

Déclaration de guerre de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohème, contre le Roi de France, 16 Mai.

MARIE THERESE, par la Grace de Dieu Reine de HONGRIE, de BOHEME, de DALMATIE, de CROATIE *&* d'ESCLAVONIE *&c.*; Archiduchesse d'AUTRICHE; Duchesse de BOURGOGNE, de BRABANT, de MILAN, de STIRIE. de CARINTHIE, de CARNIOLE, de MANTOUE, de PARME *&* de PLAISANCE, de LIMBOURG, de LUXEMBOURG, de GUELDRE, de WURTEMBERG, de la HAUTE & BASSE SILE'SIE; Princesse de SUABE, & de TRANSILVANIE; Margrave du SAINT-EMPIRE-ROMAIN, de BURGAU, de MORAVIE, de la HAUTE & BASSE-LUSACE; Princesse *&* Comtesse de HAPSBOURG, de FLANDRE, de TIROL, de PFIED, de KYBOURG, de GORTZ, de GRADISCA, & d'ARTOIS; Comtesse de NAMUR; Dame de la MARCHE-VINIDIENE, de PORTENAU, de SALINS *&* de MALINES *&c.*; *par mariage* Duchesse de LORRAINE *&* de BAR; Grande Duchesse de TOSCANE; *&c. &c. &c.*

*SAVOIR faisons à quiconque il appartiendra. Il est notoire avec combien de religion & de scrupule Nous nous sommes appliquée, depuis notre avènement au Trône de nos Ancêtres, à remplir les Traités de Paix, d'Amitié & d'Alliance que notre Maison avoit contractés avec toutes les Puissances de l'*Europe. *La chose est même tellement au-dessus de toute contradiction, que plusieurs ont cru que nous avions poussé trop loin la complaisance. Tant d'égards cependant, dont Nous avons usé, n'ont point été capables d'empêcher la* Couronne de France *de violer la Paix qu'elle avoit jurée peu d'années auparavant; d'attaquer la Succession héréditaire, qu'elle Nous avoit solemnellement garantie; de machiner les desseins les plus pernicieux au préjudice de notre Maison Archiducale, non seulement dans toutes les Cours des* Princes Chretiens, *mais même à la* Porte Ottomane, *au grand scandale de cette dernière, qui, se piquant de fidélité & de bonne-foi, n'a pu manquer d'en témoigner son aversion; d'allumer la Guerre dans le* Nord, *pour nous frustrer du secours que Nous en pouvions attendre; d'inonder avec de nombreuses Armées nos Roïaumes & Etats Héréditaires, qu'elle s'étoit chargée de Nous garantir; de les épuiser jusqu'au dernier sou, ainsi que ses Généraux s'en sont vantés; de distribuer, selon son bon plaisir, à d'autres la plupart de nos Etats; de dire hautement qu'elle Nous forceroit sur les Remparts de* Vienne *de signer ces iniques conditions: de prétendre, non seulement que notre Maison Archiducale étoit éteinte, mais de travailler en effet à sa destruction de la manière qu'il a été dit; en un mot, de troubler l'*Empire, *toute l'*Europe *& la* Chretienté, *en mètant tout en combustion. Le souvenir de ces Entreprises si peu chretiennes est trop récent pour avoir besoin de preuves: mais, puisque le Parti adverse a franchi absolument toutes les règles de bienséance, Nous ne manquerons pas de mètre incessament au jour plusieurs secrets, qu'on a voulu dérober à la connoissance du Public, & que des égards outrés & superflus Nous ont empêché jusqu'à présent de divulguer. En attendant, il n'y a persone au monde qui ne doive être convaincu que les Histoires ne fournissent aucun exemple d'un semblable procédé, & que la*

Postérité aura peine à le croire. Mais ce qui doit paroître incompréhensible à tout le monde, est de voir couvrir du voile de l'amitié, un procédé si inoui & si incroïable; & que, comme pour se moquer de tout ce qu'il y a de gens raisonables on s'efforce de leur persuader qu'il n'est pas incompatible avec la modération, l'amour de la Paix, & les intentions les plus innocentes & les plus pures; c'est-à-dire que les Traités de Paix solemnellement jurés ne souffrent aucun préjudice de ces Hostilités poussées à l'excès. Des artifices si palpables & si évidens n'ont jamais été capables de Nous en imposer pour un seul moment, ni de Nous faire oublier ce que Nous nous devons à Nous-même, à notre Postérité, à nos très fidèles Sujets, à nos bons Alliés, à l'Allemagne *notre Patrie & à toute la Chretienté. Et, quoique Nous soïons très éloignée de tous sentiments de haine & de vangeance, qui n'ont jamais prévalu ni ne prévaudront jamais à l'avenir dans notre esprit sur un état durable & véritablement heureux de paix & de prospérité; néanmoins toutes les voies amiables aiant été orgueilleusement rejetées par le Parti adverse, qui s'est contenté d'opposer à* l'Exposition des Matieres de Droit, *après les avoir écoutées avec dédain, d'un côté la grande supériorité de nos Ennemis réunis, & de l'autre la foiblesse de notre Maison Archiducale, qu'on comtoit généralement abandonnée; Nous n'avons pu nous dispenser de faire les derniers efforts pour la défense qu'on Nous a forcée de faire; dans la ferme confiance que Nous avons en Dieu, qui punit presque toujours l'orgueil, la perfidie & le parjure, que quand même tout secours humain viendroit à nous manquer, son Bras Tout puissant seul pourroit Nous en tenir lieu.*

Nous n'avons point été frustrée dans notre attente, sans que les heureux succès, que Dieu nous a accordés, aient cependant diminué en rien nos sentimens pacifiques. Nous nous sommes expliquée depuis de la même façon, que Nous avions fait auparavant; & Nous n'avons insistée que sur un dédommagement, tel qu'il en faut indispensablement, à cause de l'insuffisance de tant de Promesses, Traités, Garanties, Sermens, en un mot des Engagemens les plus forts que l'Esprit Humain soit capable d'imaginer, & dont Nous avons éprouvé si sensiblement la foiblesse, afin de Nous mètre efficacement à l'abri pour l'avenir de semblables Entreprises Hostiles & des maux infinis, qui en sont la suite. Nos Ennemis n'étoient pas dans les mêmes dispositions. Ils s'opiniâtroient au contraire si fort à vouloir opprimer entièrement notre Maison Archiducale, qu'ils refusèrent constament toutes Propositions d'Accommodement; qui n'étoient pas de nature à leur faciliter le dessein qu'ils conservoient de détruire tôt ou tard notre Maison Archiducale. On a même révoqué, à la fin de la dernière Campagne, tous les propos pacifiques, qu'on avoit feint de tenir auparavant; & on a mis derechef tout en œuvre, pour donner de la crainte aux uns & pour entretenir de la jalousie chés d'autres, toujours dans la vue de parvenir au but qu'on s'étoit proposé dès le commencement; savoir, d'empêcher nos Alliés, non seulement de remplir leurs engagemens; mais aussi de penser à la sureté publique & à leur propre sureté en particulier; d'intimider quelques Cours, qui pensoient en bons Patriotes Germani-

ques; *d'inspirer à d'autres des idées d'aggrandissement, aux dépens de la Constitution fondamentale de leur Patrie; enfin, d'affoiblir tellement les* Allemands *par des* Allemands, *& le reste des Puissances l'une par l'autre, que rien au monde ne seroit plus capable de les soustraire au joug de la* Maison de Bourbon.

On n'a plus hésité, en conséquence de ce que Nous venons de dire, d'en agir envers Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne *de la même façon, qu'on avoit fait envers Nous, & de violer les Traités les plus solemnels, au mépris de toute bonne-foi; car le Débarquement, projeté pour l'*Angleterre, *aiant manqué, on a résolu d'attaquer hostilement l'*Electorat d'Hanovre, *& l'on s'est efforcé d'établir de nouveau le théâtre de la Guerre en plusieurs endroits de l'*Empire Germanique; *ainsi qu'on n'en peut plus douter depuis la Publication de la* Déclaration de Guerre *contre Sa Majesté le* Roi de la Grande-Bretagne, *non seulement comme tel, mais aussi comme* Electeur d'Hanovre.

Nous n'aurions donc pas tardé, après un évènement de cette nature, de déclarer à notre tour, en vertu des assurances que nous avions données d'exécuter fidèlement les Traités, la Guerre à la Courone de France *& à ses Adhérans, quand même elle s'en seroit tenue là & n'auroit pas jugé aussi favorablement de notre fidélité & de notre sincérité comme elle le devoit dans le fond, & quand même, dans la ferme persuasion où l'on a été que Nous ne nous séparerions jamais de nos Alliés, & que rien ne pourroit Nous détourner de maintenir la Liberté Publique, on n'auroit pas pris la résolution de nous déclarer dans les formes la Guerre, que l'on nous a déja faite pendant quelques années en Nous attaquant de toutes forces d'une manière parjure & contraire à tout Droit Divin & Humain.*

Quoi que ce qu'on a publié, à dessein de donner quelque couleur à ladite Déclaration, *soit de nature à ne pouvoir faire aucune impression que sur ceux qui sont bien aises de se faire illusion à eux-même, & qui sont déterminés à forger leurs propres fers, à trahir leur Patrie, & à renoncer absolument à tout bon sens; Nous ne manquerons pas de faire répondre à tous les points, article par article. Mais, pour ne point manquer, en attendant à ce que Nous devons à notre Dignité Suprême, à nos fidèles Alliés, à la Constitution fondamentale de l'*Empire Germanique, *& au maintien de la Liberté Publique; Nous ne pouvons ni ne voulons plus tarder de déclarer, comme nous faisons par la Présente, à notre tour la Guerre à la* Courone de France *& à ses Adhérans.*

C'est pourquoi Nous ordonnons & enjoignons à tous & à chacun de nos Sujets, Serviteurs & Vassaux, de quelque état & condition qu'ils soient, principalement à tous nos Commandans & Gens de Guerre, tant de cheval que de pied, de considérer comme Ennemis les Sujets de la Courone de France *& de ses Adhérans, & de leur faire tout le mal & dommage qu'ils pourront, leur faisant expresses inhibitions & défenses d'avoir avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie ou d'encourir des punitions corporelles.*

Nous renouvellons aussi nommément & expressément les Ordonnances publiées

le 12 Décembre 1733 par feu Sa Majesté Impériale, *notre très cher Seigneur & Père d heureuse mémoire, pour nétoïer tous les Roïaumes & Etats Héréditaires de la* Maison d'Autriche *des Sujets de cette Courone Ennemie & de ses Adhérans; ordonnant très expressément & voulant.*

I. Qu'après la Publication qui sera faite de notre présente Ordonnance Roïale dans chacune de nos Provinces, tous Sujets de la Courone de France *notre Ennemie, ceux de ses Alliés & Adhérans, soit Hommes ou Femmes, Ecclésiastiques ou Séculiers, de quelque rang ou condition qu'ils soient, principalement les Laquais & autres Vagabonds qui s'y trouvent actuellement, sortent sans faute de tous nos Roïaumes & Etats Héréditaires, tout auplustard dans le terme de 15 jours; au défaut dequoi ils seront considérés comme aiant méprisé notre commandement & défense, & on procèdera contre eux en toute rigueur.*

II. *Nous ne prétendons point comprendre sous cet ordre les Ecclésiastiques, qui se trouvent dans les Chapitres & Monastères & qui, par la Profession qu'ils y ont faite, doivent être censés incorporés à nos Roïaumes & Etats Héréditaires, dont les Chefs, Gardiens & Supérieurs sont suffisament assurés, & seront euxmême caution envers Nous, qu'ils n'entreprendront rien, par correspondance ou autrement, qui puisse être contraire ou préjudiciable au bien & aux intérêts de notre Persone & de notre Maison Archiducale.*

III. *Nous ne comprenons point non plus sous cet ordre ceux de la* Nation Françoise *& de ses Adhérans, qui sont établis depuis longues années dans nos Etats, à condition néanmoins qu'ils s'abstiendront de toute correspondance suspecte, sous de grièves peines corporelles, & même sous peine de la vie, selon l'exigence du cas.*

IV. *Mais si quelqu'un osoit donner retraite à quelque Sujet Ennemi, outre ceux qui seront tolérés, comme il est dit ci-dessus, & lui accorder domicile, ou si, connoissant la retraite d'une telle persone, il n'en informe pas sur le champ le Magistrat du lieu, pour qu'il s'en puisse assurer, ou si celui-ci négligeoit d'en faire incessament rapport à la* Commission Aulique, *que nous avons établie & autorisée dans chacun de nos Roïaumes & Etats Héréditaires; les uns & les autres seront rigoureusement châtiés, selon l'exigence du cas, comme Transgresseurs malicieux de notre Commandement Roïal.*

V. *De plus, Nous ordonnons & voulons que tout Commerce & Trafic, soit qu'il se fasse par Lettres, Billets de Change, ou de quelque autre manière que ce puisse être, avec les susdits Ennemis déclarés de notre Persone & de notre Maison Archiducale, & avec leurs Adhérans & Partisans, cesse entièrement, & que, non seulement l'entrée de toutes les Marchandises & Effets, qui viennent directement ou indirectement de tous ces Païs Ennemis, & qu'on ne pourra pas prouver avoir été ordonnés avant la Publication de la* Déclaration de Guerre, *sera défendue, sur quelque prétexte ou de quelque manière que ce soit, à peine de Confiscation.*

VI. *Mais aussi que tous nos Vassaux & Sujets qui ont eux-même de semblables Marchandises,*

Marchandises, Dètes ou Effets, de quelque nature qu'ils soient, venant de France *ou d'autres Païs Ennemis, ou qu'ils n'en soient que Commissionaires, ou bien qui savent que d'autres en ont, ou qui doivent en païer dans lesdits Païs, seront tenus & obligés de déclarer fidèlement & sans faute les Marchandises, Effets & Dètes aux Procureurs Fiscaux qui se trouvent dans chacun de nos Roïaumes & Etats Héréditaires, ou à la* Commission Aulique *expressément établie pour cela, sans en rien cacher ou envoïer secrètement hors du Païs, sous peine de confiscation de leurs propres Biens & Effets.*

VII. *Quoiqu'il soit superflu de faire mention expresse dans la présente* Déclaration *que les sommes confiées à la* Banque *de cette Ville, & appartenant à des Gens de quelque Nation que ce soit, Amis ou Ennemis, ne sont pas sujètes à confiscation, parce qu'il est notoire que cette Exemption est stipulée dans l'Acte d'établissement de ladite* Banque, *& a été observée jusqu'à présent; Nous voulons bien cependant déclarer pour surcroît par la Présente, que ladite Institution demeurera en vigueur & surtout le IXe. Article des Patentes publiées en* 1705 *& confirmées dans la suite, & que Nous y tiendrons la main; ledit IX. Article étant conçu en ces termes:* Les Sommes que des Persones étrangères, ou sujètes à une Jurisdiction ou Domination étrangère, sans aucune distinction de Nation, ont dans cette *Banque*, soit qu'elles y aient été mises par elles-mêmes, ou qu'elles leur aient été assignées, transportées ou cédées par d'autres, seront exemtes, en cas de Rupture, de Guerre & d'Hostilité ouverte avec leur Nation ou avec leur Souverain, de la Saisie ou Confiscation des Biens appartenans aux Sujets Ennemis, qui en est ordinairement une suite, & on n'y touchera jamais: mais toutes les Sommes déposées dans ladite *Banque de Vienne*, soit qu'elles appartiennent à des Amis ou à des Ennemis, y seront de droit & de fait en sureté, en tout tems, les unes aussi bien que les autres.

VIII. *De plus, tous les Magistrats Ecclésiastiques & Séculiers seront obligés de veiller, autant qu'il leur est possible, à ce que l'Ennemi ne reçoive directement ou indirectement de nos susdits Etats Héréditaires aucuns Chevaux, Bleds, Farines ou Bestiaux, & moins encore des Armes, de la Poudre, du Plomb, du Souffre, du Salpêtre, ou autres Marchandises que ce soit, sous peine de Confiscation desdits Effets, & de décrèter contre les Transgresseurs, des amendes ou peines corporelles, & même, suivant l'exigence du cas, la peine de mort.*

Au reste, Nous avons donné des ordres rigoureux & précis, par tout où il appartient, concernant toute sorte de correspondance défendue; & Nous enjoignons particulièrement par ces Présentes à tous & un chacun, principalement aux Maîtres des Postes & à tous Voituriers, qu'ils prennent sur tout soigneusement garde de ne fournir ni recevoir aucun Courier ou Domestique ennemi ou suspect ou aucun autre Passager inconnu, sans être pourvus de bons Passeports: mais qu'ils en informent le Magistrat le plus voisin, & demandent son assistance

pour faire arrêter ces sortes de persones, & qu'ils déclarent les Transgresseurs qu'ils pourront découvrir pour être punis exemplairement.

Et sera notre présente Déclaration de Guerre, *avec l'Ordonnance y jointe, publiée dans tous les Roïaumes & Etats Héréditaires soumis à notre Domination, de la manière accoutumée en chaque endroit, afin que persone n'en prétende cause d'ignorance, mais que chacun en son particulier, & pour autant qu'il dépend de lui, s'y conforme exactement & ne fasse rien au contraire, ni ne permète qu'il y soit contrevenu par les siens ou par quelque autre, de quelque manière ou en quoi que ce puisse être, sous peine d'encourir notre haute indignation & disgrace, & d'en porter les dommages; Car telle est notre sérieuse volonté.*

Donné dans Notre Résidence Roïale de Vienne, *le* 16 *Mai de l'An* 1744, *de nos Règnes le quatrième.*

(Signé) MARIE-THERE'SE.

(Paraphé) C. COMTE D'ULEFELD.

Par ordre exprès de sa Sacrée Majesté Roïale,

(Signé) JEAN-CHRISTOPHLE BARTENSTEIN.

Remarques sur cette Déclaration de Guerre.

La modération, dit un *Journal* étranger (1), *avec laquelle est écrite cette* Déclaration *véridique, a été universellement applaudie. Elle est un peu longue: mais pouvoit-on exprimer en moins de termes tant de Griefs si importans, qui sont autant de raisons justificatives d'une démarche, qui doit extrêmement couter à tous les Souverains, qui ont une conscience aussi délicate qu'éclairée?* On reconnoit à ce langage un Ecrivain, qui né *François* & devenu par choix Sujet de la *République d'Hollande*, semble s'être fait un devoir d'orner ses Ouvrages de réflexions injurieuses à la *France*. Sans me charger ici du soin de le réfuter, je puis me contenter de mètre sous les ïeux des Lecteurs, les Remarques suivantes que j'emprunte d'un autre Ecrivain (2). *La* REINE DE HONGRIE *fait une si longue énumération des Griefs, qu'elle a contre la* France, *qu'il faudroit des Volumes pour y répondre. Il y en a cependant qu'il n'est pas possible de passer sous silence. (Tels sont) les reproches, que cette Princesse fait au sujet des Troupes Auxiliaires que le* Roi *a fournies à ses Alliés, (lesquelles) sont, dit la* Reine, *de véritables Actes d'Hostilité. Mais peut-elle ignorer que ce soit un principe généralement reçu par toutes les Puissances, qu'on peut fournir contre un Tiers des Troupes Auxiliaires, sans entrer en guerre directement? La* Reine de Hongrie *ne disconviendra pas sans doute, que les* Hollandois *n'aient pas prétendu rompre avec la* France, *lorsqu'ils ont*

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXVI. p. 447.
(2) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 56.

fourni à cette Princesse des secours aussi considérables qu'ils l'ont fait depuis le commencement de cette Guerre. La Cour de Dresde *n'a jamais rompu avec celle* de Berlin, *quoiqu'elle ait fourni une Armée considérable pour attaquer le* Roi de Prusse *dans ses Païs conquis & même Héréditaires. L'*Impératrice de Russie, *en s'y joignant, n'a pas cru de même rompre ses Traités avec le* Roi de Prusse. *De plus encore, les* Anglois *se sont toujours persuadés qu'ils ne rompoient pas avec la* Courone de France, *avec la* République de Gènes, *avec le* Roi de Naples, *lorsqu'ils détruisoient les* Galères Espagnoles *dans le Port de* Saint-Tropès *en* Provence, *qu'ils enlevoient l'Artillerie d'*Espagne *dans la Ville de* Gènes *même, & qu'ils alloient insulter le* Roi des deux Siciles *jusques dans son Palais. Le* Roi d'Angleterre *n'a pas cru rompre avec le* Chef de l'Empire, *en soulevant, s'il avoit pu, toute l'*Europe *contre lui. L'Histoire de la Guerre présente est remplie de pareils procèdés, de la part des Princes, auxquels on n'a cependant jamais supposé une Rupture avec les autres Puissances. La* Reine de Hongrie *n'est pas mieux fondée à reprocher à la* Maison de Bourbon *de vouloir s'agrandir aux dépens des autres Puissances. Cette Princesse sait que le* Roi de France *a préféré l'intérêt de ses Alliés & la fidelité à ses engagemens aux offres réitérées, qu'elle lui fit faire après la mort de* Charles VI. *En ce qui concerne l'invasion de l'*Angleterre, *dans la supposition qu'elle fût aussi véritable qu'elle est peu vraisemblable, n'étoit-ce pas une suite nécessaire à l'invasion bien réelle de l'*Alsace, *qui avoit été depuis longtems projetée par le* Roi d'Angleterre, *& qu'il voulut même exécuter en persone? Envain allègue-t-on la sainteté prétendue des* Traités de Riswick, d'Utrecht *&* de Vienne. *Etoient-ils plus sacrés pour la* France, *que pour les autres Puissances qui y ont accèdé? Peut-on mètre en question que les Traités ne soient obligatoires, qu'autant qu'ils sont exécutés par toutes les Parties contractantes, avec une fidélité respective? Je passe sous silence les autres Griefs contenus dans le* Manifeste *de la* Reine de Hongrie, *parce que le simple exposé suffit pour en faire appercevoir le peu de fondement.* Je n'ajouterai rien à ces remarques, qui sont plus que suffisantes pour le but que je puis avoir; & je passe rapidement aux Opérations de Guerre que l'on fit cette année en *Allemagne* & dans le *Roïaume de Bohème.* Je ne ferai qu'indiquer les évènemens. Plus j'approche du terme où je me suis proposé d'arriver, & moins il m'est permis de m'étendre.

La Neutralité, dont l'*Empereur* & la *Reine de Hongrie* ètoient convenus l'année précèdente, fut cause que la Campagne commença tard en *Allemagne.* Pendant les mois d'Avril & de Mai, le *Prince* CHARLES fit assembler au Camp d'*Hailbron* l'Armée qu'il devoit commander. Les *Troupes Impériales*, qui devoient être sous les ordres du Welt-Maréchal Comte de *Seckendorff*, se retranchèrent sous *Philisbourg*, dont il ètoit Gouverneur; & leur position ètoit telle, qu'elles pouvoient aisément se joindre à l'*Armée Françoise* commandée par le Maréchal de *Coigny.* La *Reine de Hongrie* joignit dans le même tems un Régiment d'Infanterie & 20 mille *Waradins*

Inaction au commencement de la Campagne. Position des Armées. Avril, Mai.

aux Troupes qu'elle tenoit en *Bavière* sous le Commandement du Général *Bathiani*. Le Maréchal de *Coigny* s'étant avancé dans le *Spireback*, avoit établi son Quartier Général à *Spire*. De trois Corps considérables qu'il avoit détachés de son Armée, l'un étoit près de *Manheim*, sous les ordres du Marquis de *Balincour*; & le second, près d'*Oppenheim*, sous ceux du Marquis d'*Epinay*. Le troisième commandé par le Marquis de *Montal*, étoit dans les environs de *Worms*. Le terme de la Neutralité finit le 6 de Juin. Alors on pensa de part & d'autre à poursuivre la Guerre avec vigueur. Elle fut toute offensive de la part de la *Reine de Hongrie*; les *François* & les *Impériaux* se tinrent longtems sur la défensive.

Traité de Confédération entre l'Empereur, le Roi de Prusse, le Roi de Suède, comme Landgrave de Hesse-Cassel, & l'Electeur Palatin. 22 Mai, Juin.

Le 1 du même mois fut ratifié dans les Cours intéressées, un *Traité de Confédération* conclu le 22 du mois précédent à *Francfort*, entre l'*Empereur*, le *Roi de Prusse*, le *Roi de Suède* comme *Landgrave de Hesse-Cassel* & l'*Electeur Palatin*. Les trois derniers de ces Princes convinrent par le I & le II Articles, *d'emploïer toutes leurs forces, pour défendre l'Autorité & les Prérogatives de la Dignité Impériale, pour maintenir les Loix & les Constitutions fondamentales de* l'Allemagne; *& pour contraindre la* Reine de Hongrie *de reconnoître l'*Empereur, *de remètre les Archives de l'*Empire, *& de restituer à Sa* Majesté Impériale *ses Etats Héréditaires, qu'elle retenoit contre tous les Pactes observés précèdemment entre les* ELECTEURS. Le III Article portoit; *Que les Puissances Contractantes agiroient de concert, afin que les différens, survenus à l'occasion de la Succession de l'*Empereur CHARLES VI. *fussent terminés par la Médiation des* Etats de l'Empire, *ou décidés par le Jugement que ces mêmes* Etats *prononceroient après un examen juridique; & qu'en attendant, il y eut une suspension d'Armes entre l'*EMPEREUR *& la* REINE DE HONGRIE. Par le IV & le V Articles, les Hauts Contractans se garantissoient réciproquement tous leurs Etats, & s'engageoient, *en cas que l'un d'eux fut attaqué par l'une des Puissances, auxquelles leur union pouvoit déplaire, à secourir sans délai & de tout leur pouvoir la Partie lésée, jusqu'à ce qu'elle eût reçu de l'Aggresseur la satisfaction qu'elle seroit en droit d'exiger*. Par le VI & dernier Articles, il étoit dit; *Que l'on inviteroit tous les* Electeurs, *& particulièrement ceux de* Cologne *&* de Saxe, *d'accéder à ce* Traité de Confédération, *& que tous les autres* Etats de l'Empire, *qui voudroient entrer dans cette Alliance, y seroient admis.*

La Reine de Hongrie se plaint de ce que le Roi de Prusse étoit entré dans cette Confédération; ce qui l'oblige à s'en justifier.

La *Reine de Hongrie* se plaignit de cette Alliance, & prétendit que, de la part du *Roi de Prusse*, elle étoit une infraction du *Traité de Breslaw*. Ce qui lui fit surtout redoubler ses plaintes, ce furent les trois Corps d'Armée auxquels presque aussitôt après la ratification du nouveau *Traité*, ce Prince ordonna de s'assembler; l'un en *Silésie*; le second, à *Magdebourg*; & le troisième à *MarienWerder* dans la *Prusse*. Un Rescrit envoïé par la *Reine* à ses Ministres des différentes Cours, & dans lequel les couleurs, que la *Cour de Vienne* avoit alors coutume d'emploïer, servoient à peindre

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

la conduite du *Roi de Prusse*, mit ce Monarque dans la nécessité de se justifier. Il s'acquita de ce juste soin par le *Manifeste* suivant, qui fut publié dans les premiers jours de Juillet sous ce Titre: *EXPOSE' des motifs qui ont obligé le ROI DE PRUSSE à donner des Troupes Auxiliaires à l'EMPEREUR.*

Manifeste du Roi de Prusse. Juillet.

LE ROI se croit obligé d'informer l'Europe *du parti, que les conjonctures présentes l'obligent de suivre pour le bien & la tranquillité publique.*

*Sa Majesté, ne pouvant voir plus longtems avec indifférence les troubles qui désoloient l'*Allemagne*, après avoir tenté inutilement toutes les voies de conciliation, se voit obligée de se servir des Forces que Dieu lui a données, pour rétablir la paix & l'ordre, pour remètre les Loix en vigueur & le* Chef de l'Empire *dans son autorité.*

Depuis les succès que les Troupes Hongroises *ont eus en* Bavière, *la* Reine de Hongrie, *bien loin d'en user avec l'équité & la modération qui lui convenoient, a traité les Etats Héréditaires de l'*Empereur *avec une dureté & une cruauté infinies.*

Cette Princesse & ses Alliés ont conçu des desseins démesurés d'ambition, dont le but pernicieux étoit d'enchaîner pour jamais la Liberté Germanique; *ce qui a fait, depuis plus d'un Siécle passé, l'objet principal de la Politique dangereuse de la* Maison d'Autriche.

On n'a qu'à examiner les faits qui se sont passés depuis deux ans, pour juger de la malignité des intentions de la Cour de Vienne, *& pour voir clairement que dans toutes ses démarches elle en a agi d'une façon entièrement contraire aux Loix & aux Constitutions de l'*Empire.

*L'*Allemagne *s'est vue inondée de Troupes étrangères; on les a fait subsister au grand détriment des* Princes neutres de l'Empire; *on les a fait marcher sans envoïer préalablement les* Réquisitoriales *usitées.*

La Reine de Hongrie *a conclu des Alliances pour dédommager certaines Puissances des secours extraordinaires qu'elles lui ont fournis, & ces dédommagemens ont consisté, tant en des Fiefs de l'*Empire, *qu'en des espérances fondées sur de certains Evêchés.*

Les Généraux de cette Princesse ont voulu s'emparer de force de Villes Impériales; *ses Ministres ont menacé des* Electeurs *& en ont voulu séduire d'autres, & bouleverser par ce moïen cette République, composée de tant de Souverains & que l'union seule a fait résister jusqu'à ce jour aux secousses qui l'ont ébranlée si souvent.*

A quel point ne se joue-t-on pas de la foi publique, en enfraignant la Capitulation de Braunau, *en attaquant les* Troupes Impériales *sous les* Villes Impériales *neutres & sous les Forteresses de l'*Empire, *& en les forçant même de se retirer hors des limites de l'*Empire, *dont leur Maître est le Chef? Sans comter que c'est bien en vouloir directement à Sa* Majesté Impériale *& la rendre mépri-*

sable, que de souffrir que des Officiers des Troupes de la Reine de Hongrie *la traitent avec indignité, comme il n'y en a que trop d'exemples.*

Enfin, pour mètre le comble aux insultes faites par la Cour de Vienne *à la Majesté de l'*Empire Romain, *on n'a qu'à lire les* Protestations *de cette Cour remises à la* Dictature *de l'*Electeur de Maïence, *par lesquelles la* Reine de Hongrie *déclare l'Election de l'*Empereur *nulle de toute nullité, quoique faite unanimement; & prétend que la* Diète *présente de* Francfort *est illégitime, en voulant soustraire par là tous les* Etats de l'Empire *à l'obéissance qu'ils doivent au Chef qu'ils ont élu.*

Tant de faits & tant de démarches, ouvertement contraires à l'honneur & à la gloire du Nom Allemand *& aux Constitutions du* Corps Germanique, *dénotent assés clairement que le dessein de la* Cour de Vienne *est d'usurper, en faveur d'un Prince étranger & non possessioné en* Allemagne, *la Dignité suprême, dévolue, par le choix unanime & libre de toute la* Nation Germanique, *au Sérénissime* Electeur de Bavière.

Ce sont des attentats, qu'il est contre l'honneur & contre la dignité de tout Electeur *& de tout* Prince d'Allemagne *de tolérer plus longtems; & ce seroit une lâcheté affreuse pour les Membres sacrés de ce Collège auguste, institué depuis un tems immémorial dans l'autorité d'élire ses Chefs, de souffrir le despotisme & la violence avec lesquels la* Reine de Hongrie *veut leur ravir ce droit, en opprimant si ignominieusement Sa* Majesté Impériale.

*Ce n'est point à l'*Empereur *que la* Reine de Hongrie *fait injure, mais bien à ceux qui l'ont élu, & que cette Princesse méprise assés pour les croire insensibles à leur honneur, & d'une foiblesse assés grande pour ne point soutenir, dans la Persone de Sa* Majesté Impériale, *la plus noble de leurs Prérogatives.*

Le Roi *n'a aucune discussion particulière avec la* Reine de Hongrie. *Il n'a aucune prétention à sa charge; il ne veut rien pour lui, & il n'entre qu'en qualité d'Auxiliaire, dans une querèle qui ne regarde que les Libertés de l'*Empire; *& la Guerre ouverte, que la* Reine de Hongrie *vient de déclarer à l'*Allemagne *par les Hostilités que ses Troupes y ont commises, seroit une raison suffisante, s'il n'y en avoit point d'autres, pour justifier la conduite de Sa Majesté.*

Si le Roi *se croit aujourd'hui obligé par ces raisons de prendre un parti violent, ce n'est qu'à regret & après avoir épuisé toutes les voies de conciliation.*

Il a fait des tentatives auprès du Roi d'Angleterre, *lorsque ce Prince étoit campé à* Hanau.

*L'*Empereur *déclaroit même que, par amour pour la Paix, il renonceroit à jamais à toutes les prétentions qu'il avoit à la charge de la* Maison d'Autriche, *moïennant la restitution de ses Etats Héréditaires.*

Ces conditions avantageuses & pleines de modération, furent rejetées nètement du Ministère Anglois; *marque certaine que l'intention du* Roi d'Angleterre *n'étoit point de rendre le calme à l'*Empire, *mais plustôt de profiter de ses troubles.*

Le Roi *a offert depuis sa Médiation, conjointement avec celle de l'*Empire, *aux* Puissances Maritimes, *pour trouver une issue à cette Guerre fatale: mais la* République de Hollande, *sentant les obstacles qu'elle rencontreroit dans la roideur des* Cours de Vienne *&* de Londres, *l'a déclinée d'une façon assés cathégorique.*

*Sa Majesté, toujours remplie du même zèle & travaillant avec la même activité à tout ce qui pouvoit rétablir le repos de l'*Allemagne, *crut, qu'en faisant immédiatement des Propositions de Paix justes & équitables à la* Reine de Hongrie, *ce seroit le moïen le plus abregé de faire éclore ses salutaires desseins.*

Les Propositions, que l'on avoit faites à Hanau, *furent réitérées à* Vienne. *L'*Empereur, *qui ne veut que le bien de l'*Empire *s'offrit à tout; & ce Prince magnanime, en vrai Père de la Patrie, étoit déterminé à lui sacrifier ses propres intérêts. Action généreuse, qui justifie à jamais le choix qu'on avoit fait de lui! Le* Roi *appuïa cette Négociation par les remontrances & les persuasions les plus pathétiques & les plus fortes: mais plus l'*Empereur *marquoit de modération, plus l'on voïoit dans la* Reine de Hongrie *une fierté inflexible.*

Aussi cette Princesse ne doit-elle s'en prendre qu'aux maximes despotiques de son Conseil, qui suscite de nouveaux Alliés à ses Ennemis.

Mais, si elle attaque les Libertés Germaniques, *elle en réveille les Défenseurs; &, comme elle entreprend de dépouiller les principaux Membres de l'*Empire *de leurs droits, elle doit trouver juste qu'ils se servent des moïens qu'elle les oblige de choisir pour les maintenir.*

La race de ces anciens Germains, *qui ont défendu tant de Siècles leur Patrie & leur Liberté contre toute la Majesté de l'ancien* Empire Romain, *subsiste encore, & elle les défendra tout de même aujourd'hui contre ceux qui osent y attenter.*

C'est ce qu'on voit par la Ligue de Francfort, *où les Princes les plus respectables de l'*Allemagne *se sont unis pour s'opposer à son bouleversement.*

Le Roi *s'est joint à eux, jugeant qu'il est du devoir & de l'intérêt de tout Membre de l'*Empire, *d'en maintenir le sistême & de secourir les foibles contre les oppressions des puissans.*

Sa Majesté croit que l'usage le plus noble & le plus digne qu'elle puisse faire des Forces, que Dieu lui a confiées, est de les emploïer au soutien de sa Patrie, à laquelle la Reine de Hongrie *veut donner des fers; à vanger l'honneur & les droits de tous les* Electeurs, *que cette Princesse leur veut ravir; à donner des secours puissans à l'*Empereur, *pour le soutenir dans tous ses droits & sur ce Trône, dont la* Reine de Hongrie *veut le faire décendre.*

En un mot, le Roi *ne demande rien, & il ne s'agit point de ses intérêts personels: mais Sa Majesté n'a recours aux Armes, que pour rendre la liberté à l'*Empire, *la dignité à l'*Empereur, *& le repos à l'*EUROPE.

Il faut joindre à ce *Manifeste* une autre Pièce adressée par le *Roi de Prusse*, à son Ministre auprès de la *Cour d'Angleterre* & rendue publique à

Londres sous ce Titre : RESCRIT *de Sa Majesté le* ROI DE PRUSSE *à M.* ANDRIE' *son Ministre à* LONDRES, *pour exposer au* ROI, *au* MINISTE'RE BRITANNIQUE *& à la* NATION ANGLOISE, *les motifs des résolutions de Sa* MAJESTE' PRUSSIE'NE.

Rescrit du Roi de Prusse à son Ministre à Londres sur le même sujet. 8 Août.

DEPUIS *la conclusion du* Traité de Breslaw, *qui a terminé mes differens avec la* Cour de Vienne, *le principal objet de mon attention a été constament de cultiver avec soin, & de fortifier par toutes les attentions possibles la bonne intelligence que je venois de renouer avec Sa Majesté la* Reine de Hongrie; *de la faire renaître entre elle & Sa* Majesté Impériale; *& d'arrêter par une paix équitable & durable le cours des troubles, que leur dispute sur la Succession du feu* Empereur CHARLES VI *avoit occasionés, & dont les meilleures Provinces des Parties Belligérantes, aussibien que plusieurs* Etats neutres de l'Empire, *n'avoient que trop ressenti les funestes effets.*

Je ne saurois que me louer de la facilité que j'ai rencontrée à ce sujet de la part de Sa Majesté Impériale. *Ce Prince, en vrai Père de la Patrie, plustôt que de la voir souffrir pour ses intérêts, avoit déja pris la généreuse résolution de sacrifier toutes ses prétentions au rétablissement de la tranquillité publique. Mais la* Cour de Vienne *montra des résolutions bien differentes. Elle écouta avec répugnance toute proposition d'Accommodement; & elle fit voir clairement par sa conduite qu'elle ne vouloit point de Paix, qui ne la rendît de nouveau l'Arbitre de l'*Allemagne *& ne lui assujetît la liberté & les droits du* Corps Germanique. *Ses vastes & dangereux desseins se dévelopèrent, à mesure que la prospérité de ses Armes augmentoit & qu'elle paroissoit assurer leur succès. Elle ne garda dès lors plus de ménagement. Elle insulta de la façon la plus outrageante la Majesté du* Chef Suprême de l'Empire, *de même que les droits & les prérogatives du* Collége Electoral. *J'eus beau l'avertir que, ni moi, ni aucun autre* Prince de l'Empire, *qui prît à cœur la conservation du sistême de la Patrie, ne pourroient jamais souffrir qu'on en attaquât ainsi le Chef; & qu'à la longue je ne pourrois pas me dispenser moi-même de remplir les devoirs primitifs, que m'imposoit le rang que je tiens parmi les Membres du* Corps Germanique; *obligation à laquelle toute autre considération devoit céder. Trop entêtée de ses vastes desseins pour prêter la moindre attention à nos remontrances amiables, la* Cour de Vienne *déclara nul & invalide, & d'abord avec obscurité, mais ensuite sans détour, le choix unanime que les* Electeurs *avoient fait, sans sa concurrence, de la Persone de l'*Empereur. *Elle ne prétendoit pas moins que de casser son Election & de le faire décendre du Trône, ou bien de le forcer à y recevoir un Associé, qui en usurpât toute l'autorité. Après avoir dépouillé l'*Empereur *de tous ses Etats, jusqu'à la moindre partie, elle chassa à force ouverte, du Territoire de l'*Empire, *par un attentat sans exemple & au mépris des Loix, les Troupes de ce* Chef de l'Empire. *Les Princes, qui se refusèrent à ses idées, furent traités indignement & d'une manière injuste; & elle n'épargna ni menaces, ni intrigues, pour porter*

*les uns & les autres à une espèce de Confédération contre l'*Empereur, *dont l'union avec les Membres de l'*Empire *fait la principale cause du bonheur du* Corps Germanique.

*Toutes ces entreprises n'aiant pu que révolter étrangement les Membres de l'*Empire, *zèlés pour la gloire de leur Patrie & pour le maintien de sa Constitution ; divers Princes puissans & respectables ont jugé nécessaire de s'unir plus étroitement avec l'*Empereur, *& de combiner leurs Forces pour soutenir sa dignité, son autorité & ses droits, & pour s'opposer aux machinations de ceux dont les vues tendent manifestement à la ruine & au renversement total du sistême de l'*Empire. *Ma gloire, mon honneur & mon devoir, en qualité d'un des principaux* Electeurs *& Membres du* Corps Germanique, *m'ont obligé d'y accèder ; & je n'aurois pu, sans y manquer, me dispenser, en conséquence de ce concert, de fournir, à l'exemple de l'*Angleterre *& de la* République de Hollande, *une bonne partie de mes Troupes, pour servir en qualité d'Auxiliaires de Sa* Majesté Impériale. *Mon intention n'est point d'ailleurs de rompre la* Paix de Breslaw, *ni d'entrer en Guerre avec Sa Majesté la* Reine de Hongrie.

*Comme je suis bien aise de rendre le Public juge de cette démarche, j'ai trouvé bon de l'informer des motifs qui m'y déterminent. C'est ce qui fait le sujet de l'*Exposé *joint à la présente. Vous aurés soin d'en faire part aux Ministres de Sa* Majesté Britannique ; *& de vous en expliquer, en conformité du contenu, dans les entretiens que vous aurés avec eux, ainsi que partout ailleurs où l'occasion s'en présentera, & que vous le jugerés convenable à mes intérêts.*

Vous y ajouterés les protestations les plus fortes ; Qu'il n'entre dans la résolution que je viens de prendre, ni passion, ni intérêt personel, ni aucune vue d'agrandissement ou de conquête ; l'unique dessein, que je me propose, étant de remplir le devoir d'un bon Patriote & d'un Membre fidèle du Corps Germanique, *de conserver la dignité de son Chef, en prévenant sa ruine totale, de garantir le sistême de l'*Empire *& sa liberté contre le danger qui les menace de près, & d'en rétablir & assurer le repos par une Paix juste & raisonable, dont la solidité & la durée puissent affermir l'état chancelant de la* Liberté Germanique : *Que je me flate au reste qu'aucun* Anglois, *judicieux & zèlé pour la Constitution de sa Patrie, ne pourra méconnoître la justice de ma résolution : Que, pour en être convaincu, il ne faut que transporter en* Angleterre *le théâtre de la scène, qui se passe à présent dans l'*Empire : *Que de la même manière que tout bon* Patriote Anglois *envisageroit avec indignation les trames qui se feroient dans sa Patrie, pour précipiter du Trône la Famille regnante & y placer le* Prétendant, *& qu'il s'y opposeroit de tout son pouvoir, de même aucun* Prince *puissant & Patriote de l'*Empire *ne peut, à plus forte raison, regarder avec indifférence ni souffrir tranquillement qu'un autre Membre de l'*Empire, *tel qu'est la* Reine de Hongrie, *s'efforce de dépouiller de sa dignité & de son autorité un* Empereur *légitimement élu, afin d'en revêtir un Candidat, auquel manquent les qualifications les*

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

plus essentielles pour remplir le Trône Impérial, *& qui ne sauroit y monter que par le renversement total du sistême de l'*Empire, *de sa liberté, de ses prérogatives, & des droits de ses principaux Membres : Que, comme par le même principe aucun* Prince d'Allemagne *n'est en droit de se mêler des arrangemens intérieurs de la* Grande-Bretagne *& de la Constitution de son Gouvernement, j'ai lieu d'espérer que la* Nation Angloise *ne s'ingèrera pas non plus dans les Affaires domestiques de l'*Empire, *& qu'elle ne s'opposera point aux efforts, que, moi & les autres Etats bien intentionés, avons résolu d'emploïer pour y conserver & maintenir la dignité du Chef, le respect du aux Loix & aux Constitutions de la Patrie & les droits & prérogatives de ses Membres : Que je m'en flate avec d'autant plus de justice, que l'*Angleterre *n'a aucune raison de se mêler de cette querèle, ni par la considération de son Commerce, ni autrement ; & que, quand même elle auroit plus de panchant pour une* Cour d'Allemagne, *que pour une autre, je la crois trop raisonable pour prétendre que des Princes aussi puissans & aussi respectables, que ceux de l'*Empire, *dussent se règler sur les inclinations de ceux d'entre la* Nation Angloise, *lesquels s'efforcent à faire entrer leurs Compatriotes dans des querèles étrangères, qui ne regardent en nulle façon du monde la* Grande-Bretagne : *Qu'au surplus, la résolution, que je viens de prendre, n'aiant rien de commun avec la Guerre où l'*Angleterre *se trouve engagée avec d'autres Puissances, dont je ne me mêlerai point à son préjudice, l'entreprise présente ne dérangera aussi en rien les engagemens dans lesquels je me trouve à son égard, & que je suis fermement résolu de remplir avec toute la ponctualité possible, tant que l'*Angleterre *elle-même, n'en rompra pas les liens : Et encore que je paierai jusqu'à la dernière obole les Dètes de* Silésie, *desquelles je me suis chargé par le* Traité de Breslaw. *A* Berlin *le* 8 *Août* 1744.

Exposé de la conduite de l'Empereur & de celle de la Reine de Hongrie.

Les raisons exposées dans ces deux Ecrits de la *Cour de Berlin* devoient être d'autant plus frapantes *que* (1) *toute l'*Europe *savoit que l'*Empereur, *aiant résolu de sacrifier à la Pacification générale de l'*Empire *ses propres intérêts & ceux de ses Décendans, avoit eu recours en* 1743 *à la Médiation du* Roi d'Angleterre, *& que la Négociation entamée par le* Landgrave de Hesse-Cassel (*le* Roi de Suède), *fut continuée par le Baron de* Hallang, *& échoua entièrement dès que le* Traité de Worms *eût été conclu. L'*Empereur *étoit disposé à renoncer à tout, excepté à la* Courone Impériale *& à la restitution de ses Etats Héréditaires. Il offroit même de joindre* 15 *mille Hommes de ses propres Troupes à l'Armée des Cercles pour le maintien de leur Neutralité, & d'engager les* Armées Françoises *à évacuer entièrement l'*Empire. *Par là il se remètoit entièrement & sans aucune sureté à la discrétion des* Cours de Londres *&* de Vienne.

La grandeur de ce sacrifice, la facilité avec laquelle il fut fait, les suites de la

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 104, &c.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohème.

Bataille d'Ettingen, *la conclusion du* Traité de Worms; *mais plus que tout cela, l'attachement des* Cours de Maïence *& de* Chambourg *aux intérêts de celle* de Vienne, *& l'indifférence avec laquelle* l'Electeur de Cologne *voioit la décadence de sa Maison, enhardirent les* Ministres Anglois & Autrichiens *à porter leurs vues plus loin. La* Reine de Hongrie *avoit des desseins sur la* Bavière, *sur la* Courone Impériale *& sur plusieurs Provinces de* France. *Le* Roi d'Angleterre *projetoit un établissement en* Flandre *& l'agrandissement de sa Maison dans le Cercle de* Westphalie. *Il ne s'agissoit donc que de profiter de la supériorité qu'on se flatoit d'avoir aquise sur les* Cours de Francfort *&* de Versailles. *Pour exécuter des projets si vastes & pour s'assurer de cette supériorité, on acheva de gagner les* Electeurs de Cologne & de Maïence. *Celui ci par un* Traité de Subside *conclu en* Westphalie, *le 27 Avril 1744; l'autre, par un* Traité d'Alliance & de Subside, *conclu à* La Haie, *le 4 Juillet 1744, entre cet* Electeur *& les* Puissances Maritimes; *& le 11, du mois suivant le* Ministre Autrichien *signa à* Londres *une nouvelle* Convention, *par laquelle on augmenta considérablement les* Subsides *accordés auparavant à la* Reine de Hongrie.

Vues de la Reine de Hongrie & du Roi d'Angleterre.

Les Electeurs de Maïence & de Cologne prennent des engagemens contre l'Empereur.

27 Avril; 4 Juillet.

Augmentation des Subsides du Roi d'Angleterre à la Reine de Hongrie.

11 Août.

*Pendant ces Négociations, on frapa un coup bien plus dangereux pour l'*Empereur CHARLES VII. *La* Reine de Hongrie *fit porter subrepticement à la* Dictature de Maïence *(le 23 de Septembre 1743) un* Acte de Protestation de nullité *contre l'Election unanime de ce Prince; & l'insertion de cet Acte dans les Registres de l'*Empire *fut favorisée & justifiée publiquement par l'*Electeur de Maïence, *par le* Roi d'Angleterre *& même tolérée par l'*Electeur de Cologne, *Frère de l'*Empereur. *Un attentat de cette nature ouvrit enfin les ïeux aux* Princes Allemands, *bien intentionés pour la conservation du sistême fondamental de leur Patrie. Ils reconnurent que ce n'étoit ni au Prétendant de la Succession d'*Autriche *qu'on en vouloit, puisque* Charles VII *avoit offert d'éteindre ses prétentions par une rénonciation générale & irrévocable; ni à l'Allié de la* France, *puisqu'on avoit offert de renoncer à cette Alliance: mais qu'on en vouloit directement au* Chef de l'Empire, *qu'on s'efforçoit de dépouiller de la Dignité Impériale; & à l'*Electeur de Bavière, *qu'on avoit dessein de forcer à échanger ses Etats Héréditaires avec quelque Principauté d'*Italie *ou des* Païs-Bas. *Ils se réunirent, tant pour maintenir* Charles VII *sur le Trône Impérial, que pour lui procurer la restitution de la* Bavière *& du* Haut-Palatinat. *On se flatoit que le Frère & le Beau-Frère de l'*Empereur *y accéderoient. On se trompa. Le Frère (l'*Electeur de Cologne) *conclut avec les* Puissances Maritimes *le Traité, dont nous avons parlé; & le Beau-Frère (le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe) *prit de nouveaux engagemens, tant avec ces Puissances qu'avec la* Cour de Vienne, *qui donnèrent dans la suite occasion au* Traité de Varsovie.

Protestation de Nullité contre l'Election de l'Empereur, &c.

23 Septembre 1743.

La Ligue de Francfort *déconcerta toutes les mesures des* Cours de Vienne *&* de Londres; *mais elle ne vainquit pas leur obstination. L'*Electeur de

L'Electeur de Maïence s'excuse

auprès de l'Empereur.

Maïence *surtout craignit le juste ressentiment d'un* Empereur *qu'il venoit d'offenser si cruellement, en portant à sa* Dictature *des Ecrits si injurieux au* Chef de l'Empire *& à tout l'*Empire *même, & en concluant contre lui le* Traité de Subside *du 27 Avril. Il fit donc un Voïage à* Francfort, *où il n'oublia rien de ce qui pouvoit dissiper les soupçons que l'*Empereur *avoit conçus contre sa fidélité : mais à peine* Charles VII *fut-il arrivé à* Munich, *que le même* Electeur *se livra plus que jamais aux impressions des* Cours de Vienne *&* de Londres; *& on le vit bientôt après à la tête d'une Contre-ligue, formée dans le cœur de l'*Empire *même, pour opposer à celle de* Francfort.

Contre-Ligue, dont l'Electeur de Maïence est le Chef, opposée à la Confédération de Francfort.

La Faction, attachée à la Maison d'Autriche, *poussa ses intrigues beaucoup plus loin. L'*Electeur de Brandebourg (Roi de Prusse) *étoit devenu le principal objet de sa haine; elle ne respiroit que vangeance contre l'*Electeur Palatin; *elle forma donc le projet d'envahir leurs Etats sur le* Bas-Rhin, *pour y ménager une diversion utile à la* Reine de Hongrie. *L'objet dominant de la* Ligue de Francfort *étoit de rétablir bientôt la paix dans l'intérieur de l'*Empire, *en maintenant* Charles VII *sur son Trône, & en lui procurant la restitution de ses Etats. Le but des Contre-ligues étoit, au contraire, d'y perpétuer la Guerre.*

But de la Ligue de Francfort.

But de la Contre Ligue.

Mémoire de la Reine de Hongrie à la Diète, pour interpréter sa Protestation du 22 Septembre 1743.

Juin.

J'interromps ces observations pour dire que la *Reine de Hongrie* envoïa, vers la fin de Juin, à la *Diète de l'Empire* un *Mémoire*, dans lequel elle se plaignoit que l'on avoit mal interprété sa *Protestation* du 23. de Septembre précédent, en supposant qu'elle avoit eu dessein d'attaquer les Prérogatives de l'*Empire*. Ce *Mémoire* portoit; *Que l'intention de la* Reine *n'avoit pas été de donner atteinte aux droits de qui que ce fût, & qu'elle n'avoit cherché qu'à mètre les siens à couvert, étant bien éloignée de renouveller les anciennes querèles : Qu'après la Paix faite, elle regarderoit ce qui se seroit passé comme non avenu, dans l'espérance que les Puissances avec lesquelles elle étoit en guerre, en feroient autant de leur côté : Qu'elle se tenoit fortement attachée aux intérêts du* Collége Electoral, *& qu'elle s'opposeroit à tout ce qui leur pourroit être préjudiciable : Qu'elle répètoit que tout ce qu'elle avoit ci-devant dit au sujet de la* Déclaration *faite à la* Diète de l'Empire *par le S. de* La Noue, *de la part du* Roi de France, *ne concernoit point le* Chef Suprême de l'Empire : *Que, dans les Actes émanés de la* Cour de Francfort, *on ne l'avoit nommée que* Grande-Duchesse de Toscane; *& que par cette raison on ne devoit pas trouver étrange qu'elle se fût dispensée de donner à l'*Empereur *les Titres qu'il pouvoit exiger : Qu'elle se prêteroit volontiers à faire une parfaite reconciliation, lorsqu'on lui proposeroit des conditions qu'elle pût accepter; & qu'elle ne desiroit rien avec plus d'ardeur que de voir les* Electeurs, Princes *&* Etats de l'Empire *porter l'*Empereur *à terminer leurs querèles par un accommodement raisonable : Qu'elle déclaroit que par sa* Protestation *elle avoit prétendu seulement attaquer la forme de l'Election de Sa* Majesté Impériale, *& non l'Election elle-même : Enfin, qu'elle étoit disposée à se désister de son opposition, dès qu'on auroit joint à la satisfaction qu'elle demandoit pour le passé,*

des suretés pour l'avenir au sujet de la Voix Electorale de BOHÊME. La *Cour de Vienne* n'avoit adouci son ton, que pour gagner quelques *Princes de l'Empire*, & former, comme elle fit, une Contre-Ligue.

Continuons ce que j'avois interrompu. *Les ménagements excessifs & déplacés, que* l'Empereur *avoit pour ses Ennemis & pour ceux qui se déclaroient ouvertement contre lui, soit qu'ils partissent de son bon cœur, soit qu'il faille les attribuer à des Conseillers, dont on a découvert ensuite toute la perfidie, il est certain qu'ils étoient très funestes à sa Cause & à la Cause publique. Le Général* Schmettau, *qui se trouvoit alors auprès du* Roi de France, *présenta quelques Mémoires, pour démontrer la nécessité de changer de conduite, si on vouloit faire changer la fortune de l'*Empereur *& fixer en bien le sort de l'*Empire. *Il proposa donc de faire avancer une* Armée Françoise *auxiliaire dans la* Franconie *& vers le* Bas-Rhin, *tant pour couvrir les* Duchés de Clèves, de Juliers & de Berghe, *que pour détacher les* Electeurs de Maïence & de Cologne *de leurs nouvelles Alliances; & pour forcer, ainsi qu'il le dit expressement, les* Cours d'Hanovre, de Vienne & de Londres *à des conditions qui auroient mis des bornes à leur ambition; & pour partager, entre les* Maisons de Brunswick, de Brandebourg, & d'Autriche, *l'équilibre de l'*Allemagne *& par conséquent de l'*Europe, *& mètre les* Puissances Maritimes *hors d'état de brouiller plus longtems l'*Empire. *L'*Empereur, *n'espérant plus de gagner les* Electeurs *qui violoient depuis si longtems leurs engagemens, fit marcher enfin dans leurs* Electorats *ses* Troupes Auxiliaires. *Ils s'en plaignirent vivement: mais, comme ils avoient accordé sans difficulté aux Alliés de la* Reine de Hongrie *& à des Puissances étrangères le passage & les Quartiers d'Hiver, qu'ils refusoient aux Troupes auxiliaires de l'*Empire *& de leurs* Coélecteurs, *L'*Empereur *étoit très bien fondé à les regarder comme déchus de la neutralité, & à prétendre qu'ils ne reclamoient que contre lui. Il étoit même en droit d'éxiger par la force ce qu'ils accordoient aux autres Puissances contre tous leurs engagemens.*

Aprés avoir offert aux Lecteurs ce tableau des évènemens politiques, qui concernent l'*Allemagne* pour cette année, il est question de leur offrir un détail très abregé des principales opérations militaires qui se firent dans ce Païs & dans la *Bohème*. J'y suivrai l'ordre des mois.

JUIN. Dès que le terme de la Neutralité fut expiré, le 6 de ce mois, les Hostilités recommencèrent, comme je l'ai dit; & quelques Détachemens des Troupes de la *Reine de Hongrie* attaquèrent divers Postes avancés des *Impériaux*: mais ils furent repoussés par tout. L'*Armée Impériale* étoit alors dans la position que j'ai dite, adossée au *Rhin*, appuïée d'un côté à *Philisbourg* & de l'autre à un Village bien fortifié; & aiant son front couvert d'un Marais. Commencement des Hostilités. 6 Juin, &c.

Le même jour 6, l'*Armée Autrichiène* décampa de *Sintzheim*. Quelques jours après elle passa le *Neckre*, & l'Avantgarde alla, sous les ordres L'Armée Autrichiène quite Sintzheim, & mar-

che vers le Rhin. 6 Juin, &c.

du Baron de *Berenklau*, se poster à *Kersch* sur les bords du *Rhin*. Divers détachemens de Cavalerie de cette Armée s'avancèrent dans les environs de *Maïence*; & plusieurs dispositions faites par le *Prince* CHARLES firent conjecturer qu'il avoit dessein de tenter le passage du *Rhin* vis-à-vis le *Weissenau*; ce qui fut cause que le Maréchal de *Coigny* fit marcher un Corps considérable de Troupes de ce côté, pour empêcher les *Autrichiens* d'y jeter un Pont. Dans le même tems, le *Prince* CHARLES en fit construire un sur le *Mein*.

Dispositions pour passer ce fleuve. Juin.

Pont sur le Mein. Juin.

Alarme à Francfort, suites. Juin.

Dans le courant du mois, quelques *Détachemens Autrichiens* s'avancèrent jusqu'aux Portes de *Francfort* & jetèrent l'alarme dans cette Ville, où l'on fut obligé de fermer plusieurs Portes & de renforcer les Gardes de celles qui restèrent ouvertes. Cette insulte faite à la *Diète de l'Empire* assemblée dans cette Ville, fit prendre à ce Corps une résolution en conséquence de laquelle l'*Electeur de Maïence* écrivit au *Prince* CHARLES, pour le prier de la part de cette Assemblée, *d'ordonner que les Couriers qui viendroient à* Francfort, *ou ceux qui sortiroient de cette Ville, ne fussent point inquiétés dans leurs courses; Que les Troupes de la* Reine de Hongrie *n'approchassent de cette Ville qu'à certaine distance; & que les chemins fussent libres pour tous ceux qui voudroient y conduire des Denrées & des Marchandises*. Le *Prince* CHARLES promit de *faire observer le premier & le dernier de ces Articles; sur tout d'empêcher que ses Troupes ne troublassent le Commerce des Habitans de* Francfort, *à condition cependant qu'ils ne fourniroient aucune espèce d'Armes ni de Munitions aux Ennemis de SA MAJESTÉ HONGROISE*.

L'Electeur de Maïence déclare à la Diète qu'il veut observer une exacte neutralité. Juin.

Le même *Electeur de Maïence* fit déclarer à la *Diète* par son Ministre; *Qu'il vouloit observer une exacte Neutralité; que pour cet effet il avoit renouvellé ses instances auprès du* Prince CHARLES, *du Comte de* SECKENDORFF *& du Maréchal de* Coigny *pour que les Troupes des Puissances Belligèrantes ne formassent aucun Camp sur les Terres de sa dépendance*.

Détachement Autrichien dans l'Ile du Héron. Juin.

Quatre mille *Autrichiens* s'établirent dans l'Ile *du Héron* & s'y retranchèrent, vis-à-vis des Postes occupés par les *Troupes Françoises* que le Marquis de *Montal* commandoit.

Prise de la Ville de Rothemberg; & attaque du Château. 20, 21 Juin.

Un Corps de *Troupes Hongroises* commandé par le Général *Hans*, aiant investi *Rothemberg*, Ville appartenant à l'*Empereur* & dont la Garnison étoit composée de 400 *Bavarrois*, donna le 20 un assaut au retranchement qui couvroit la vieille-Ville & se rendit Maître de la Place. La Garnison se retira dans le Château, que les *Autrichiens* commencèrent à batre le lendemain avec trois Pièces de Canon qu'ils avoient trouvées sur les Remparts de la Ville.

Mort du Colonel Mentzel. 26, 27 Juin.

Le 26 & le 27 furent remarquables par la Mort du Colonel *Mentzel*. Voici comme elle est rapportée par un de mes Auteurs, (1) *Le* Land-

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE. Tome II, p. 315, &c.

VI. GUERRE. En Allemagne & en Bohême.

grave de Hesse-d'Armstadt *étoit venu voir le Camp du Général* Berenklau *à* Stochstadt. *Les* Troupes Autrichiènes *le reçurent en bataille, & le Général* Berenklau *à la tête. Il pria ensuite ce Prince de lui faire l'honneur de diner à son Quartier. Le* Landgrave *l'accepta, en témoignant qu'il verroit avec beaucoup de satisfaction que les principaux Officiers du Corps de ce Général, & particulièrement le Colonel* Mentzel, *fussent du repas. Le Prince fit à* Mentzel *toutes les caresses dont les Grands ont coutume d'aveugler ceux qui se prêtent à leurs desirs. Les santés les plus distinguées y furent bues, au bruit du Canon & aux fanfares des Trompètes & des Timbales. Le Colonel* Mentzel *après avoir bu plusieurs fois à la prospérité de cette Campagne & avoir fait éclater l'ardeur de son zèle, voulut, à l'issue du repas en donner une marque. Il se rendit dans l'Ile* du Héron; *&, aiant sondé le gué avec une perche, il monta sur le Parapet du Retranchement, construit au bord Occidental de cette Ile, & se mit à défier les* François *qui étoient à l'autre bord, en leur criant tout ce que la disposition où il étoit alors pouvoit lui suggérer de plus fort. De trois coups que l'on visa sur lui, il y en eut un qui l'atteignit dans le Bas-Ventre & qui le lui perça. On ramena le Colonel* Mentzel *à* Stochstadt, *où il mourut le lendemain vers les 3 heures du matin, après avoir montré beaucoup de regret de ne pas mourir dans quelque occasion plus utile pour le service de la* Reine. *Il regrètoit aussi de n'avoir pu exécuter le projet singulier qu'il avoit formé, il y avoit plus de 2 ans, de faire une course avec quelques Régimens de Hussards jusqu'à* Paris, *d'entrer dans cette Capitale; &, ce qui est encore plus singulier, de la mètre sous contribution. La mort prévint l'exécution de ce projet insensé, & il périt dans les regrets.* Mentzel *ne devoit point sa fortune au rang ni à la naissance. Il étoit Fils d'un simple Chirurgien d'Armée, & il s'étoit élevé par dégré au poste dans lequel il est mort. Il servit d'abord le feu* Roi de Pologne, *ensuite la* Cour de Russie; *& il accompagna le Général* Munich *dans son Expédition devant* Dantzic *& dans ses belles Campagnes contre les* Turcs *& les* Tartares. *A la recommandation de ce Général, il fut envoïé deux fois en* Perse, *chargé de Commissions secrètes auprès de* Thamas Koulican, *qui voulut le retenir auprès de lui. On fait monter à plus de 3 millions de Florins le butin qu'il a fait depuis le commencement de la Guerre, tant en* Bavière, *que sur le* Rhin, *& dans la course qu'il fit le long de la* Sarre *& du côté de* Metz. *Tous ses exploits sont marqués au coin de la plus grande cruauté. La* Bavière, *& la* Bohème *se souviendront longtems des ravages qu'il y a faits. Toujours prêt à être utile à la* Reine de Hongrie *sa Souveraine, les voies lui étoient égales, il ne connoissoit point de danger. Le projet qu'il avoit conçu de venir faire contribuer* Paris, *donne une idée du Héros.*

Le Prince Charles passe le Rhin. 1 Juillet, &c.

JUILLET. Toute l'ambition du *Prince* CHARLES étoit de passer le *Rhin* & de porter la Guerre dans l'*Alsace* & dans les Provinces voisines. Pour y parvenir, il n'avoit pas laissé, depuis le commencement de la Campagne, de fatiguer la plus grande partie de ses Troupes par des

VI. GUERRE. En Allemagne & en Bohême.

marches & des contremarches continuelles, tandis que les différens Détachemens, dont j'ai parlé plus haut retenoient une grande partie des *Troupes Françoises* dans différens Postes qu'elles ne pouvoient abandonner sans livrer un passage à l'Ennemi. Enfin, en faisant décendre 25 mille Hommes sous les ordres du Général *Berenklau* jusqu'à *Trébar* à 2 lieues de *Maïence*, en envoïant tous les Grenadiers à *Stochstadt*, avec ordre de jeter un Pont sur le grand Bras de l'Ile *du Héron*, en avançant son Aile droite jusqu'à *Ladenbourg* & 5 lieues plus bas, en transportant lui-même son Quartier à *Ladenbourg*, le *Prince* trouva moïen de tromper la vigilance des *Généraux François* & *Bavarois*, & de leur faire croire que c'étoit véritablement par l'Ile *du Héron* qu'il vouloit tenter le passage; ce qui fut cause qu'ils firent filer presque toutes leurs Troupes vers *Maïence*, *Oppenheim*, *Worms* & *Otteslat*, & qu'ils dégarnirent presque entièrement le *Rhin* au dessus de *Gemersheim*. Ce fut alors que le *Prince* put exécuter le dessein qu'il avoit de passer au Village de *Schrech* à quatre lieues au dessus de *Philisbourg*. Le 30 de Juin, le *Rhin* fut couvert en cet endroit de Pontons que l'on tenoit cachés depuis longtems dans un Bois voisin: & pendant la nuit de ce jour au lendemain, le Général *Nadasti* avec un Corps de *Waradins*, de *Croates* & de *Pandoures*, soutenus de deux Régimens d'*Infanterie Hongroise*, passa de l'autre côté, & sur le champ on construisit un Pont qui fut achevé sans obstacle dans la journée. La nuit du 2 au 3, un gros Corps de Troupes règlées défila sur ce Pont; & dès qu'elles furent passées, le Lieutenant-Colonel Baron *Du Trenck*, à la tête d'un Dètachement, attaqua les Postes avancés dès *Bavarois*, qu'il n'eut pas de peine à forcer. Le Comte de *Seckendorff* les avoit garnis de ses moindres Troupes. *Des Gens, qui paroissent instruits* (1) *prétendent qu'il étoit d'intelligence avec le* Prince CHARLES, *de même que le Major-Général (Prince) de* La Tour-Taxis, *qui y laissa sacrifier son Régiment, pour faciliter le passage. Comme ces sortes d'éclaircissemens ne sont jamais avantageux, je me bornerai à dire simplement qu'après le passage forcé ou convenu, le* Prince CHARLES *fit passer ses Troupes sur trois Colones.* On avoit achevé, le 3 à minuit, de construire un second Pont. Pendant qu'il faisoit exécuter ce passage, le Général *Berenklau*, malgré la résistance qu'il avoit trouvée, avoit eu le bonheur, la nuit du 1 au 2, de passer avec sa division au dessous de *Stochstadt* près de *Weissenau*, partie dans des Barques, partie sur deux Ponts qu'il avoit fait jeter. Son passage avoit été favorisé par le Général Comte de *Daun* qui, posté dans l'Ile de *Maulber*, près de *Stochstadt*, avec les Grenadiers & 600 Miliçiens de la *Theisse*, avoit fait un feu continuel, tant de sa Mousqueterie que de son Canon. Dès le 4 le *Prince* CHARLES s'empara des Lignes de *Weissembourg*,

Les Postes avancés des Bavarois sont forcés. 3 Juillet.

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE. Tome II. p. 113.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême

de *Lauterbourg*, de la *Lauter* & du Village d'ALTSTATT. *On prétend* (1) *que M. de* Gensac (*qui commandoit dans* Lauterbourg) *ne fit pas une défense aussi longue qu'il auroit dû. Mais ses Apologistes prétendent démontrer que sa défense est un chef d'œuvre de l'Art Militaire; que jamais on ne fit une plus belle manœuvre; qu'il prévit à tout par ses sages dispositions: mais, que les secours du Maréchal de* Coigny *n'étant pas arrivés assés promtement, il ne lui avoit pas été possible de faire une plus longue défense. Tout ce que l'on pourroit d'ailleurs alléguer contre la valeur de M. de* Gensac *ne détruira jamais le jugement avantageux que le Conseil de Guerre, tenu devant* Fribourg, *a porté en sa faveur. Il est devenu l'écueil de toutes les satires faites ou à faire.*

les s'emparé de Weissembourg, de Lauterbourg, des Lignes de la Lauter, &c. 4 Juillet.

Le 5, le Maréchal de *Coigny*, qui s'étoit mis en marche dès qu'il avoit eu la nouvelle que les *Autrichiens* avoient passé le *Rhin*, les attaqua dans tous les Postes qu'ils occupoient depuis la veille. Il y eut trois attaques. La première fut celle de *Weissembourg*, qui se fit par le Marquis de *Montal* Lieutenant-Général & les Marquis de *Brun* & de *Maulévrier* Maréchaux de Camp avec 5 Régimens d'Infanterie, 4 *François* & un *Bavarois*, soutenus d'un Corps de Cavalerie. La seconde attaque fut celle d'un Moulin entre *Weissembourg* & le Village d'*Altstatt*. Elle fut confiée à 7 Régimens d'Infanterie soutenus de la Gendarmerie & d'un Détachement de Cavalerie, sous les ordres du Comte de *Clermont-Tonnère* Lieutenant-Général & de deux Maréchaux de Camp, qui furent le Marquis de *Refuge* & le *Prince des Deux-Ponts*. Le Comte de *Seckendorff* se chargea lui-même de l'attaque du Village d'*Altstatt*, avec 13 Bataillons, 10 *Impériaux* & 3 *François*, soutenus de tous les Régimens de Dragons. Les trois attaques commencèrent en même tems vers les 5 heures du soir, & réussirent également. On emporta *Weissembourg* l'épée à la main, sans être obligé de se servir du Canon. Il en fut de même à l'attaque du Moulin. Celle du Village d'*Altstatt* couta d'avantage. Les *Autrichiens* se défendirent quelque tems avec valeur; mais le Comte de *Seckendorff* les força d'abandonner ce Poste. Les Vainqueurs entrés par trois endroits dans les Lignes, campèrent dans la Plaine, la gauche appuiée au Village d'*Altstatt* & la droite à la hauteur de *Cockzberg*. Les *Autrichiens* perdirent en cette occasion environ 3 mille Hommes, & l'on en prit 600 dans *Weissembourg*, avec 2 Drapeaux. La perte des *Impériaux* & des *François* fut peu considérable. Cette glorieuse Journée n'eut aucunes suites avantageuses, parce que toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie* aiant passé le *Rhin*, le Maréchal de *Coigny*, que leur supériorité mètoit hors d'état de défendre les Lignes, fut obligé, le 7, de se replier sur *Haguenau*, & de camper le centre à cette Place, la droite à *Drusenheim*, & la gauche, occupée par les *Impériaux* s'étendant sur la *Lauter*. Le Quartier Général fut

Les François reprennent Weissembourg. 5 Juillet.

Les Impériaux & les François vont camper sous Haguenau. 7 Juillet.

(1) Ibid. Tome II. p. 111.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

Le Prince Charles fait faire des courses en Alsace. Dispositions du Roi de France pour s'opposer aux progrès de ce Prince.

établi à *Bichevoillers*. Le *Prince* CHARLES tira de l'exécution de son projet tous les avantages qu'il pouvoit, en faisant faire des courses jusques dans l'*Alsace*. Ces évènemens firent prendre au *Roi de France*, qui commandoit en persone son Armée en *Flandre*, le parti de courir lui-même à la défense de ses Provinces que le danger menaçoit. Il détacha 26 Bataillons & 33 Escadrons de son Armée, pour passer en *Alsace*; & le Duc d'*Harcourt* qui commandoit 11 Bataillons & 46 Escadrons dans le Païs entre la *Meuse* & la *Sambre*, eut ordre de marcher du même côté.

Le Prince Charles marche pour attaquer les François & les Impériaux, qui ne l'attendent pas. 28 Juillet.

Le *Prince* CHARLES, que la retraite des *Armées Impériale* & *Françoise* avoit laissé le maître des Lignes, y resta jusqu'au 28, qu'après les avoir comblées & détruit tous les Ouvrages de *Lauterbourg*, il se mit en marche pour aller attaquer les *François* dans leur Camp retranché sous *Haguenau*. Le Maréchal de *Coigny* & le Comte de *Seckendorff*, avertis à tems de son projet, laissèrent quelques Troupes dans leurs Retranchemens pour arrêter un peu de tems les *Autrichiens*, & se retirèrent à *Lampersheim* derrière la *Sorn* & la *Brusch*, à une lieue & demie de *Strasbourg*. Par cette position ils couvroient la *Haute-Alsace* & tous les débouchés par lesquels les Troupes qui venoient de *Flandre*, pouvoient arriver.

Le Roi de France part pour Metz. 19 Juillet. Le Roi arrive à Metz & y tombe malade. 4 Août, &c.

Le *Roi de France* partit le 19 de *Dunkerque* pour *Metz*, rendés-vous général des Troupes qu'il faisoit passer en *Alsace*.

AOUT. Ce Prince arriva le 4 à METZ. *Accablé (1) des fatigues de la Campagne & du voïage* (il y tomba malade le 8). *Sa grande sensibilité sur le passage du* Rhin *ne pouvoit qu'augmenter son mal. On craignit pour ses jours depuis le 11 jusqu'au 22; & l'on peut dire que jamais consternation ne fut plus générale. Tout le monde le regrètoit véritablement, & faisoit l'éloge de ses bonnes qualités. On reconnoissoit alors que les véritables intentions du* Roi *n'avoient eu pour but que le bonheur de ses Sujets. Quoique ce soit le sort ordinaire des bons Princes de ne jouir de leur réputation que lorsqu'ils ne sont plus, le* Roi *en fut excepté; & il eut cette satisfaction au point de n'en pouvoir douter ... Ce Prince fut malade près de six semaines; & il eut la consolation de voir combien il étoit aimé de ses Sujets, lorsque les forces lui permirent de se montrer à son Peuple. Il fut témoin des vœux sincères & des actions de graces qu'il faisoit pour lui. On dit même que ce Prince ne put s'empêcher de s'attendrir à ce Spectacle. Le Ciel le rendit enfin à son Peuple pour le bonheur & le salut de son Roïaume.*

L'Armée Prussiéne marche pour aller en Bohême. 6 Août.

Le 6, le *Roi de Prusse* mit en mouvement une Armée, qui marcha sur quatre Colonnes de 20 mille Hommes chacune, pour se rendre devant *Prague*. Il devoit commander cette Armée en persone. En même tems il destina 22 mille Hommes pour entrer en *Moravie*.

Arrivée des Trou-

Le 10 & le 12, les Troupes détachées de *Flandre* arrivèrent à portée

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 90.

de l'Armée du Maréchal de *Coigny*. Le Duc d'*Harcourt* se posta sur les Hauteurs de *Phalsbourg*; & par ce moïen il mit les Ennemis hors d'état de pénétrer en deça des *Vauges*, dans la *Lorraine* & dans les *Trois Evêchés*. Le *Prince* CHARLES étoit alors dans son Camp d'*Hotbfeld*, aiant devant lui la *Sorn*; & le Général *Nadasti* s'étant, depuis quelques jours, emparé de *Saverne* avec 10 à 12 mille Hommes, occupoit cette Ville ainsi qu'une partie de la Montagne qui conduit à *Phalsbourg*, & sur laquelle il avoit fait faire des abbatis d'Arbres & des Retranchemens. Sur l'avis, que l'on eut le 13 que le *Prince* CHARLES s'étoit mis en mouvement avec son Armée, le Duc d'*Harcourt* crut qu'il ne devoit pas tarder à chasser les 10 à 12 mille Hommes, commandés par le Comte *Nadasti*, de leur Camp de *Saverne*. Il fit attaquer de front & par les revers tous leurs Retranchemens sur la Montagne, lesquels n'étoient gardés que par des *Croates* & des *Pandoures*. Ils furent emportés l'Epée à la main. On poursuivit les Ennemis jusqu'à *Saverne*, où l'on entra pêle-mêle avec eux. On les força d'en sortir. Ils furent même poussés à un quart de lieue au delà. Le Duc d'*Harcourt* fit faire alte alors, pour se remètre en Bataille. Le *Prince* CHARLES, dont le mouvement n'avoit eu pour but que de se procurer plus facilement des subsistances, fut informé sur le champ de ce qui se passoit; & comme son Aile droite n'étoit qu'à 2 lieues de *Saverne*, il la fit marcher sous les ordres du Général *Berenclau*, pour aller secourir le Comte *Nadasti*. A l'approche d'un nombre si supérieur, qui venoit sur 2 colones, le Duc d'*Harcourt* fit sa retraite en si bon ordre que son Arrièregarde ne put être entamée. Il ramena ses Troupes dans son Camp, qui n'avoit pas été détendu. Les *Autrichiens* perdirent dans cette Affaire environ 12 cens Hommes, & les *François* n'en eurent que 128 de tués.

pes de Flandres. 10, 12 Août.

Le Duc d'Harcourt chasse les Autrichiens de Saverne, qu'il est ensuite obligé d'abandonner sur le champ. 13 Août.

Le 15, & la nuit du 15 au 16, furent remplis par les mouvemens des différentes Armées. Le *Prince* CHARLES, aiant repassé la *Sorn*, alla camper entre *Bicheveillers* & *Drusenheim*, pour être plus à portée des Ponts qu'il avoit à *Benheim*, & sur lesquels il avoit déja fait passer une partie de son Aile gauche. Sur les 10 heures du soir du 15, le Baron de *Berenclau* se retira de *Saverne* avec toutes les Troupes qu'il commandoit; & le lendemain le Duc d'*Harcourt* fit occuper ce Poste. Le Maréchal de *Noailles* aiant joint le 9 les Troupes venues de *Flandre*, leur fit traverser le 15 la Ville de *Strasbourg*, pour aller se poster au Ruisseau de *Souffleviergè*, & passer le *Rhin* sur 2 Ponts qu'il avoit fait construire. Pendant ce tems-là le Maréchal de *Coigny* & le Comte de *Seckendorff* passèrent la *Bruch* & se campèrent à la gauche des Troupes commandées par le Maréchal de *Noailles*. Le Duc d'*Harcourt* se mit en mouvement aussi pour se joindre au gros de l'Armée. La résolution étoit prise de marcher aux Ennemis.

Le Prince Charles se dispose à repasser le Rhin; Le Baron de Berenclau abandonne Saverne; Les Troupes venues de Flandre s'avancent vers les Autrichiens; Le Maréchal de Coigny passe la Bruch. 15, 16 Août.

Hhhh ij

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohême.

ANNÉE MDCCXLIV.

Le Maréchal de Noailles attaque le Prince Charles. 21, 23 Août.

Le Maréchal de *Noailles* arriva le 21 à *Brumpt* avec toute l'Armée; qu'il fut obligé d'y laisser reposer le lendemain. Il envoïa seulement trois Détachemens, chacun de 2 mille Hommes d'Infanterie & de mille de Cavalerie, sous les ordres du Chevalier de *Belle-Isle*: du Comte de *Löwendalh*, & du S. *Berchini*, Lieutenans-Généraux, pour inquièter l'Arrière-garde du *Prince* CHARLES, dont les mouvemens donnoient lieu de croire qu'il se disposoit à repasser le *Rhin*. Les *Autrichiens* se retirant à mesure que les Détachemens approchoient d'eux, le Maréchal de *Noailles* se posta sur les Hauteurs de *Haguenau*. Le Comte de *Löwendalh*, qu'il trouva à *Bicheveillers* eut ordre de passer par *Drusenheim*, & les deux autres Détachemens, de s'avancer vers le *Fort-Louis*, en marchant par *Suffelsheim*. Un grand nombre de *Troupes Autrichiènes* étant dans ce Village, couvertes de Retranchemens formés d'abbatis d'Arbres, le Maréchal envoïa de nouvelles Troupes au Chevalier de *Belle-Isle;* fit marcher en même tems la Brigade des Gardes par *Drusenheim*, pour soutenir le Détachement du Comte de *Löwendalh*, & se mit en marche avec le reste de l'Armée pour aller attaquer le *Prince* CHARLES, lequel avoit sa gauche à ses Ponts de *Benheim* & la droite au Village de *Rechwangle*. Les Retranchemens de *Suffelsheim* furent emportés avec la plus grande valeur. L'attaque de ceux du Village d'*Angenheim* eut le même succès, & les *Grenadiers François*, après les avoir forcés, poursuivirent les Ennemis jusqu'à dix heures du soir. *L'Armée de France* resta toute la nuit en bataille. A la pointe du jour, elle se mit en marche; & comme elle commençoit à passer le défilé qui conduit à *Benheim*, elle apprit que le *Prince* CHARLES avoit profité de la nuit pour repasser le *Rhin*. Les *Autrichiens* perdirent aux attaques de leurs Retranchemens environ 3 mille Hommes, outre un grand nombre de Prisoniers. Les *François* n'eurent que 200 Hommes de tués ou de blessés. Le *Grand-Prieur de France* fut du nombre de ces derniers. Il reçut un coup de Fusil dans la cuisse. La retraite précipitée du *Prince* CHARLES eut pour motif des ordres qu'il avoit reçus de la *Cour de Vienne* de marcher au secours de la *Bohème*. On avoit en même tems ordonné au Général *Bathiani* de se transporter dans ce Roiaume avec toutes les Troupes qu'il commandoit en *Bavière;* & le Gouverneur de *Prague* avoit eu ordre de prendre toutes les mesures convenables pour se mètre en état de soutenir le Siége dont la Place étoit menacée par la marche de l'*Armée Prussiène*. Le 24, une partie de l'*Armée Françoise* passa dans l'Ile *du Marquisat* & l'*Armée Impériale* marcha vers *Gemersheim* pour passer le *Rhin* sur les Ponts de Batteaux qu'elle avoit à *Philisbourg*. Les deux jours suivans furent emploiés à jeter des Ponts vis-à-vis du *Fort-Louis;* & depuis le 26 jusqu'au 29, l'Armée de *France* passa le *Rhin* sur ces Ponts; &, marchant en plusieurs divisions, elle alla camper dans différens postes sur la route de *Stoloffen* à *Mulberg*. Divers Dé-

Le Prince Charles repasse le Rhin. 23, 24 Août.

Raisons de sa retraite.

L'Armée Françoise passe le Rhin. 24, 29 Août.

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohème.

tachemens marchèrent à la poursuite des Ennemis qu'ils ne purent joindre.

Le Roi de Prusse investit Prague. 29, 20 Août, &c.

Le 28, trois colones de l'*Armée Prussiène* arrivèrent à portée de *Prague*; & les deux jours suivans la Ville fut investie du côté Septentrional du *Moldaw*. Le *Roi de Prusse* arriva lui-même quelques jours après avec sa quatrième Colonne; & la Place fut enfermée de l'autre côté. Dans le même tems à peu près, la seconde Armée de ce Prince composée de 25 mille Hommes, entra dans la *Moravie* sous les ordres du Général *Marwitz*, pendant qu'une troisième Armée d'un pareil nombre de Troupes s'assembloit sous *Magdebourg*.

Une Armée Prussiène entre en Moravie. Août.

Expédition des François dans l'Autriche Antérieure. 30 Septembre, &c.

SEPTEMBRE. Le Chevalier *de Belle-Isle*, sur les ordres qu'il avoit reçus du Maréchal de *Coigny*, se rendit le 10 à *Villinghen* que les Ennemis avoient évacuée. Il prit ensuite possession au nom de l'*Empereur* du Comté de *Nullembourg*, & de toute la partie de l'*Autriche Antérieure* entre le *Haut-Danube* & le Lac de *Constance*. Il marcha de là à *Waldshut*, l'une des quatre Villes Forestières, qui se soumit à l'*Empereur* sans résistance. *Sickingen* & *Loffenbourg* suivirent cet exemple. *Rinfeldt* seule entreprit de se défendre. Elle fut emportée d'assaut, & la Garnison se retira dans le Chateau, lequel étant au milieu du *Rhin* sur un Roc vif, avoit toujours passé pour imprenable. En attendant des Mortiers pour bombarder ce Fort, le Chevalier de *Belle-Isle* voulut essaïer, sous la protection de son feu supérieur à celui des Ennemis, de rétablir un Pont, qu'ils avoient rompu, lequel communiquoit au Château. Une partie de la Charpente subsistoit encore, & servoit au dessein du Chevalier. Les Ennemis, qui s'apperçurent de l'usage qu'il en vouloit faire, y mirent le feu: mais le vent portant sur eux, les flames se communiquèrent au Toit du Donjon avec tant de violence & de rapidité, que le Commandant fut obligé de batre la Chamade & de se rendre Prisonier de guerre avec toute la Garnison.

L'Armée Impériale marche vers le Danube. 13 Septembre.

Le 13, l'*Armée Impériale* commandée par le Welt-Maréchal Comte de *Seckendorff*, s'étant séparée des Armées Auxiliaires de *France*, partit [illegible] *Lauffen* pour aller vers le *Danube*, & devoit être jointe quelques jours ap[illegible] à *Dunkelopiel* par les *Troupes-Hessoises*.

Le Roi de Prusse prend Prague. 16 Septembre.

Le 16, le *Roi de Prusse* se rendit maître de *Prague* après cinq jours & demi de tranchée ouverte. Dès la veille le Comte d'*Ogilvi*, qui commandoit dans la Place, aiant fait batre la Chamade, avoit offert de rendre la grande Ville jusqu'au Pont, & de se retirer avec toute la Garnison dans la petite Ville & dans le Chateau. Son offre ne fut point acceptée; &, comme il cherchoit à gagner du tems en faisant de nouvelles Propositions, le *Roi de Prusse* lui fit dire; *Que l'Armistice & les Conférences dureroient autant qu'il voudroit; mais que pendant ce tems-là les Assiégeans continueroient de travailler à leurs Bateries.* Les Hostilités recommencèrent, & les nouvelles Bateries aiant été perfectionées, elles tirèrent le 16 à la pointe du jour. Leur

VI. GUERRE. *En Allemagne & en Bohême.*

dispofition fit juger aux Affiégés, qu'une plus longue réfiftance feroit inutile. Ils batirent une feconde fois la Chamade, & le Commandant propofa d'abandonner la Place, pourvu qu'on le laiffât fortir avec les honneurs de la Guerre. Le *Roi de Pruffe* fit répondre au Comte d'OGILVI; *Qu'il avoit attendu trop longtems, & que s'il s'obftinoit à fe défendre ce feul jour, il feroit donner le foir un affaut général, & que la Garnifon feroit paffée au fil de l'Epée.* Il y avoit en effet à la principale attaque du côté du *Moldaw* un Quai, où l'on pouvoit en peu d'heures faire une brèche fuffifante. Ce fut par là que l'on fit le feu le plus vif; & les Affiégés intimidés forcèrent le Commandant d'arborer fur le midi le Drapeau blanc, & de confentir que la Garnifon fut prifonière de Guerre. Elle étoit compofée de 16 mille Hommes, confiftant en 22 Bataillons de Troupes règlées, 2 mille *Croates*, 400 Hommes de Cavalerie & 300 Huffards. On trouva dans la Place 70 Canons de fonte avec une très grande quantité de Munitions. Le *Roi* ne s'arrêta que trois jours à *Prague*, & le 20, il en partit avec fon Armée pour aller s'emparer de *Pifseck*, de *Frawemberg*, de *Budweiff* & de *Tabor*, qui ne firent point ou prefque point de réfiftance.

Le Roi de Pruffe marche vers Budweiff & Tabor. Septembre.

Fribourg eft investi. 17, 20 Septembre.

Du 17 au 20 la Ville de *Fribourg* fut inveftie par l'Armée, que le Maréchal de *Coigny* commandoit; & l'on s'occupa d'abord à détourner le cours de la Rivière qui paffe dans cette Place. Cette entreprife fit perdre du tems à caufe des pluies & de la fonte des neiges qui, groffiffant cette Rivière, rompirent plufieurs fois la Digue & les autres ouvrages que l'on conftruifoit pour faire couler les eaux dans un nouveau Canal. *Fribourg*, Capitale du *Brifgaw*, eft fituée, à 4 lieues de *Brifach*, fur la petite Rivière de *Threfein*, à l'extrémité d'une plaine, au pied d'une Montagne, où commence ce que l'on appelle les *Montagnes Noires.* Elle a 4 Portes & 8 Baftions Roïaux avec des Demi-Lunes qui couvrent les Courtines. Quatre Forts, qui fe commandoient les uns aux autres, étoient placés fur la Montagne, dont les deux flancs étoient auffi fortifiés de quelques Ouvrages affés confidérables. On ouvrit la tranchée le 30; & dans les trois jours fuivans on perfectiona la première parallele, au de-là de laquelle on fit quelques ouvrages pour fe mètre à portée de commencer la feconde.

Ouverture de la Tranchée, &c. 30 Septembre, &c.

Relation du Siége de Fribourg. 5 Octobre.

OCTOBRE. *Plufieurs Bateries* (1) *compofées d'environ* 100 *pièces de Canon ou Mortiers, furent en état de tirer le* 5 *& le* 6. *La nuit du* 7 *au* 8 *on commença à travailler à deux demi-Parallèles, qui furent réunies par une Parallèle entière, les jours fuivans; pendant lefquels la crue des Eaux & les Pluies, auffi abondantes que continuelles, forcèrent les Affiégeans à ne s'occuper que de la perfection des* Sapes. (Le *Roi de France* parfaitement rétabli de fa Maladie, étant partit de *Metz* le 29 de Septembre, arriva le 11 de ce mois d'Octobre devant *Fribourg*, dont le Siege fe continua fous fes ordres.) *Enfin, le*

Le Roi de France arrive devant Fribourg. 11 Octobre. Attaque du Che-

(1) MEMOIRES pour fervir à l'Hiftoire de l'EUROPE. Tome II. p. 128.

19, *on attaqua les 3 Angles Saillans du Chemin-Couvert, dont on chassa les Assiégés; & on se logea, malgré les Bombes, le feu continuel de la Mousqueterie de la Place, & deux Fougasses qui étoient dans le Chemin-Couvert. On perdit beaucoup de monde de part & d'autre dans cette attaque. Les Ennemis étoient revenus dans les deux Angles rentrant de la droite & de la gauche du Chemin-Couvert, d'où on les délogea, le* 20, *mais avec moins de perte que dans la première attaque. Le* 21, *on commença à former une nouvelle Parallèle, qui fut bientôt perfectionée. Le Mineur fut attaché aux Ouvrages de la Contrescarpe, & on y découvrit deux Fougasses. Le* 23, *les Bateries pour batre en brèche le Corps de la Place, furent établies & ne purent tirer que le* 25 *& le* 26. *On y établit aussi* 15 *Pierriers &* 18 *Mortiers. Le* 27, *on établit des Bateries contre les faces & les flancs du* (Bastion appellé) *le Bastion du Roi, auquel on fit deux brèches. On y fit monter la nuit du* 2 *au* 3 *Novembre plusieurs Compagnies de Grenadiers, qui furent obligés de se retirer, tant par rapport à la pluie excessive, que par le feu extraordinaire de la Place. La nuit du* 4 *au* 5, *on se logea dans une des Demi-Lunes de la Place; & tandis qu'on se préparoit à batre en brèche le* Bastion de la Reine, *& à élargir les deux brèches de celui du* Roi, *le Baron de* Damnitz, *qui en étoit le Gouverneur, prit le parti d'arborer le Drapeau, & la Capitulation fut signée le* 6 *de Novembre & exécutée le lendemain. En conséquence la Ville fut remise au* Roi, *avec toute l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvèrent; & la Garnison se retira dans les Châteaux, entre lesquels & la Ville on convint d'une Suspension d'Armes de* 15 *jours, afin d'informer la* Cour de Vienne *du véritable état de la Place, des motifs qui avoient engagé le Gouverneur à Capituler & des conditions de la Capitulation. Après le terme expiré, la Citadelle capitula le* 25. *La Garnison, forte de* 7 *à* 8 *mille Hommes, se rendit prisonière de guerre & évacua la Place. Le* 28, *le* Roi *instruit par le passé, fit sauter les Fortifications de la Ville & des Châteaux. Après la Capitulation du* 6 *de Novembre, le* Roi *reprit le chemin de* Paris, *où il arriva le* 13. *Jamais joie ne fut plus universelle & n'éclata par de plus vifs transports, que celle que le retour du* Roi *causa dans cette Capitale. Les différens Corps & les Particuliers cherchèrent à se surpasser.*

Pendant que le *Roi* poussoit le Siége de *Fribourg*, le *Comte de Clermont*, Prince du Sang, fut détaché pour aller faire celui de *Constance*, Ville d'*Allemagne*, située sur le Lac de même nom, & la Frontière du *Tirol*, & séparant d'avec la *Suisse* le Cercle de *Suabe*, dont elle fait partie. Mais à l'approche des *Troupes Françoises* la Ville ouvrit ses Portes, & reconnut l'*Empereur* pour son Souverain.

Revenons sur nos pas; le 15 de Septembre, une Compagnie-Franche des Troupes de l'*Empereur* commandée par le Partisan *Geskbrey* surprit la Ville de *Neumarck*, & tailla en pièces la Garnison que la *Reine de Hongrie* y tenoit.

Dans le même tems à peu près, les Troupes de cette Princesse qui

Marginal notes: min-couvert. 19 Octobre. — On commence à batre en Brèche. 25 Octobre. — Attaque du Bastion du Roi. 2, 5 Novembre. — La Place capitule. 6 Novembre. — Suspension d'armes entre la Ville & les Châteaux. — La Citadelle capitule. 25 Novembre. — Les Fortifications sont démolies. 28 Novembre. — Le Roi retourne à Paris. 6, 13 Novembre. — Constance se soumet à l'Empereur. Octobre. — Neumarck surprise. 15 Septembre. — Les Troupes Hon-

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohème.

ger une Bataille. 26 Octobre.

son Avant-garde s'avança jusqu'à un quart de lieue du Camp des *Autrichiens*. Les *Prussiens* se postèrent sur les hauteurs voisines de celles que les Ennemis occupoient : mais s'en trouvant séparés par des Marais impraticables, il ne leur fut pas possible de les attirer au combat. Dans cet état, l'*Armée Autrichiène* se mit à défiler par la gauche. On la suivit : mais sans pouvoir l'approcher, parce qu'on en fut toujours séparé par des Etangs, des Ravines & des Fondrières; ce qui fit prendre au *Roi* le parti de retourner dans son Camp.

Les Prussiens s'emparent de Cammersbourg.

Pendant que ces choses se passoient, le *Comte de NASSAU*, détaché par le *Roi*, pour s'emparer de *Cammersbourg*, fut averti dans sa marche que le Prince *Esterhasi* s'étoit venu camper dans les environs de ce Poste. Il résolut sur le champ de l'attaquer, & pour cet effet il fit passer à son Infanterie quelques défilés, qu'elle franchit sans obstacle. La Cavalerie suivit l'Infanterie; & l'on étoit prêt d'attaquer les Ennemis, lorsque le Prince *Esterhasi*, qui n'avoit point d'Artillerie & qui vit que les *Prussiens* en amenoient avec eux, abandonna son Camp, après avoir retiré la Garnison de *Cammersbourg*. Le *Comte de Nassau* fit occuper ce Poste; & le même jour il s'empara de celui de *Sazawa*. Quelques jours auparavant, un Détachement de 15 cens *Grenadiers Autrichiens*, soutenu de 600 *Hussards*, tenta d'emporter d'assaut la Ville de *Parduwitz* : mais il fut repoussé par la Garnison, commandée par le Colonel *Zimmernow*, qui reçut deux blessures considérables.

Les Autrichiens repoussés de Porduwitz. 19 Octobre.

NOVEMBRE. Pendant que le Comte *Bathiani* se retiroit sous *Braunau*, l'*Empereur* fut joint par un Corps de *Troupes Palatines* avec huit pièces de Canon. Au lieu de suivre le Comte *Bathiani*, l'*Armée Impériale* se mit en marche le 6 de Novembre pour aller vers *Passau*, afin de s'emparer de la Forteresse d'*Oberhaut*, & de s'assurer du cours du *Danube* : mais, comme le Comte *Bathiani* avoit un poste avancé à *Burghausen*, le Comte de *Saint-Germain* fut détaché pour chasser les *Autrichiens* de cette Place & la soumètre à l'*Empereur*; ce qu'il exécuta le 20. De 15 cens Hommes qui composoient la Garnison, il y en eut 450 de tués, plus de 400 de blessés; & les autres, Prisoniers de guerre à l'exception de 80 qui se sauvèrent. Les *Impériaux* & les *François* n'y perdirent que quelques Officiers & très peu de Soldats. Après cette Action la saison étant trop avancée pour entreprendre rien de considérable, l'*Armée Impériale* fut distribuée dans ses quartiers d'Hiver.

Prise de Burghausen. 20 Octobre.

Le Roi de Prusse se rapproche de l'Elbe. Novembre.

Retournons au *Roi de Prusse*. Après avoir inutilement tenté de donner Bataille, il renforça la Garnison de *Prague*, & quitta les bords de la *Sazawa*, pour recevoir plus facilement les Convois qui lui venoient tant par l'*Elbe*, que par le Cercle de *Buntzlau*. Le *Prince CHARLES* profita de son éloignement pour passer la *Sazawa* : mais le *Roi* gagna sur lui deux marches, & s'empara des Postes de *Kollen* & de *Podiebrat*, pour conserver la commu-

Le Prince Charles passe la Sazawa. Novembre.

nication avec la *Silésie*, laquelle fut en même tems assurée par quelques autres Postes au-delà de l'*Elbe*, qui furent occupés par le *Comte de Nassau*. Le 6, le *Roi*, se trouvant à la pointe du jour en présence des Ennemis, mit son Armée en Bataille pour les recevoir en cas qu'ils vinssent l'attaquer. Il n'y eut que quelques Escarmouches entre les *Hussards*. Les deux jours suivans, les Armées restèrent en présence. Le 9 au matin le *Prince* CHARLES fit un mouvement pour s'approcher de l'*Elbe*; & la nuit suivante le *Roi* repassa cette Rivière, après avoir laissé 15 cens Hommes à *Podiebrat* & 12 cens à *Kollen*. Dans un Conseil de guerre que le *Prince* CHARLES tint le 14, il fut résolu de tenter le passage de l'*Elbe*. Les Troupes se mirent en marche dès la nuit suivante, afin d'arriver avant le jour sur le bord de cette Rivière; & le Baron *Du Trenck* fut détaché vers *Kollen*, pour faire croire au *Roi* qu'il ne s'agissoit que de l'attaque de ce Poste. Malgré la justesse des mesures que l'on avoit prises, les mauvais chemins ne permirent pas que les Pontons arrivassent assés tôt; ce qui força de différer le passage. Pour que le mouvement de l'Armée ne fût pas en pure perte, le *Prince* fit attaquer *Kollen* par le Baron *Du Trenck*, qui fut repoussé par la Garnison, & blessé considérablement. Le 18, les *Autrichiens* s'approchèrent des *Saxons*. Les *Troupes Prussiènes* étoient alors cantonées; & le *Duc de Saxe-Weissenfels* qui commandoit l'*Armée Saxone*, avoit eu soin de s'informer exactement de leurs différentes positions. Il reconnut le même jour, 18, l'endroit où l'on avoit projeté de passer l'*Elbe*; & vers les 9 heures du soir le Comte de *Schulembourg*, Lieutenant-Général de son Armée, alla par son ordre se poster, avec de l'Artillerie & des Pontons, entre *Kwalewitz* & *Sadeckowitz*. Le Baron de *Haxtausen* Major-Général de la même Armée, fut en même tems détaché avec 29 Compagnies de Grenadiers & plusieurs pièces de Campagne pour occuper les hauteurs de *Tschelitz*. Le 19 à 6 heures du matin, toutes les Troupes arrivèrent sur le bord de la Rivière & furent distribuées selon les arrangemens que l'on avoit pris. Quatre Bataillons & quelques *Escadrons Prussiens* étoient en bataille vis-à-vis de *Tschelitz*. On fit sur eux un feu très vif de deux Bateries qui les prenoient en front & en écharpe. Dans le même tems, on se mit à jeter les Pontons; & quelques Compagnies de Grenadiers aiant passé, malgré le feu des *Prussiens*, elles furent suivies de quelques Régimens qui furent très maltraités par les Escadrons qu'ils avoient en tête, & qui ne s'établirent de ce côté de l'*Elbe* qu'avec beaucoup de peine. Enfin l'Officier, qui commandoit le *Détachement Prussien*, voiant ses efforts inutiles parce qu'il n'étoit pas à portée d'être soutenu, prit le parti de se retirer. On construisit aussitôt cinq autres Ponts, sur lesquels toute l'Armée passa. Le *Prince* CHARLES continua de marcher les jours suivans, & le 24 il campa près de *Clumez*. Dès que les *Autrichiens* & leurs Alliés eurent passé l'*Elbe*, le *Roi de Prusse* se fit rejoindre par les Troupes qu'il avoit laissées à *Kollen*, à *Nimbourg*,

Les Armées sont en présence. 6, 7, 8 Novembre.

Le Roi de Prusse repasse l'Elbe. 9, 10 Novembre.

Le Prince Charles veut tenter le même passage, & ses Troupes sont repoussées devant Kollen. 14, 15 Novembre.

Les Autrichiens & les Saxons passent l'Elbe. 18, 19 Novembre.

Ils vont camper à Clumez. 24 Novembre.

Le Roi de Prusse

VI. GUERRE En Allemagne & en Bohème.

marche vers la Silésie. Novembre.

à *Podiebrat*, à *Parduwitz*, & décampant de *New-Bietzow*, il se replia vers *Konisgratz*. Il y campa quelques jours, après lesquels il se rapprocha de la *Silésie*, & distribua ses Troupes de manière qu'en couvrant cette Province, elles étoient également à portée de pénètrer dans la *Saxe*, & de retourner, quand il le faudroit, dans l'intérieur du *Roïaume de Bohème*. Pendant qu'il faisoit ces dispositions, le Baron d'*Ensiedel*, Gouverneur de *Prague*, sortit par son ordre de cette Ville, la nuit du 26 au 27, avec les Troupes qui composoient la Garnison, & les conduisit à *Leutmeritz*. Il les y fit embarquer sur un grand nombre de Batteaux qu'il avoit eu soin d'assembler, & suivit l'*Elbe* pour rentrer dans le *Brandebourg* par la *Saxe*. Quand il fut arrivé sur la Frontière de cet *Electorat*, il fit demander le passage mais la Régence répondit qu'elle ne le lui pouvoit accorder qu'à condition que les Soldats marcheroient sans armes, & qu'ils seroient accompagnés d'un Corps de *Troupes Saxones* Il ne jugea pas à propos d'accepter cette Proposition; &, prenant par sa droite, il traversa le Cercle de *Leutmeritz*. Le 4 de Décembre, il arriva dans les environs de *Ziltau* avec toutes ses Troupes; & le 5, un Corps considérable d'Infanterie & de Cavalerie s'avança pour les recevoir au débouché des Gorges de *Friedland*. Le *Chevalier de Saxe*, que le *Prince* CHARLES avoit envoïé pour inquiéter le Baron d'*Ensiedel* dans sa retraite, ne jugea pas à propos de hasarder une Action contre des Troupes supérieures en nombre; & le Baron regagna sans obstacle la Frontière de *Silésie*.

Les Prussiens quittent Prague. 26, 27 Novembre.

Ils rejoignent l'Armée en Silésie. Decembre.

Le Roi de Prusse retourne à Berlin, & fait publier les raisons de sa conduite. 14 Décembre.

DECEMBRE. Le *Roi de Prusse* fut de retour le 14 de ce mois à *Berlin*, où l'on avoit publié depuis quelques jours un *Exposé des raisons* qui l'avoient déterminé à faire replier ses Troupes vers la *Silésie*. Il étoit dit dans cet Ecrit; *Que lorsque Sa Majesté s'étoit approchée des Hauteurs voisines de* Kuttemberg *pour s'en emparer, Elle avoit trouvé que les Ennemis les occupoient; ce qui l'avoit empêché de se saisir de ce Poste, dont il étoit nécessaire qu'elle fût maitresse pour conserver la Ville de* Prague *& se maintenir en* Bohème: *Qu'après s'être retirée en deça de l'*Elbe, *il n'avoit plus été possible, qu'Elle empêchât l'Armée de la* Reine de Hongrie *de passer cette Rivière, à cause du grand nombre de gués qui sont entre* Kollen *&* Parduwitz: *Qu'aiant appris le passage des Ennemis, Elle avoit rassemblé ses Troupes au Village de* Wishanjowitz *près de* Clumez: *Que le 24 de Novembre, le* Comte de Nassau *l'avoit rejointe avec 13 Bataillons & 30 Escadrons; & que, l'Armée n'aiant plus de pain que pour 3 jours, & les Farines amassées à* Parduwitz *étant presque entièrement consumées, les circonstances ne permètant pas de faire venir les Provisions du Magasin de* Leutmeritz, *& la Cavalerie ne pouvant plus subsister dans un Païs ou 160 Escadrons vivoient depuis 12 jours, Sa Majesté avoit pris la résolution de distribuer à ses Troupes des Quartiers d'Hiver le long de ses Frontières.*

VI.
GUERRE
En Flandre.

ANNÉE MDCCXLIV.

Il ne me reste plus pour finir cette année qu'à parler de la Campagne de *Flandre*.

Le *Comte de Saxe*, qui fut fait *Marêchal de France* au commencement d'Avril, eut le commandement d'une Armée en *Flandre*. Le Marêchal de *Noailles* & le Duc d'*Harcourt* furent nommés pour en commander deux autres dans le même Païs. Le *Roi de France* devoit aller lui-même se mètre à la tête de la plus grande Armée qui s'assembloit sous les ordres du Marêchal de *Noailles*. Je vais encore suivre ici l'ordre des mois. Le Comte de Saxe fait Marêchal de France & le Commandement d'une Armée en Flandre. Le Marêchal de Noailles & le Duc d'Harcourt en commandent deux autres.

AVRIL. Le 18, les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* résolurent, en conséquence du *Mémoire* que le S. *Trevor* Envoïé extraordinaire & Plenipotentiaire du *Roi d'Angleterre* leur avoit remis le 14, d'accorder à ce Prince à l'occasion de la Guerre que le *Roi de France* venoit de lui déclarer, un secours de 20 Vaisseaux de guerre, outre les 6 mille Hommes qu'ils avoient fait passer en *Angleterre*. Ils avoient accordé quelque tems auparavant 20 mille Hommes à la *Reine de Hongrie*, & la résolution avoit été prise de former une Armée d'observation sur la Frontière. Secours accordés à la Reine de Hongrie & au Roi d'Angleterre par les Etats-Généraux. 18 Avril, &c.

Le 21, le Marêchal de *Noailles* partit de *Paris* pour aller prendre le Commandement de l'Armée qui s'assembloit en *Flandres* sous ses ordres. Départ du Marêchal de Noailles. 21 Avril.

Le 23, le Marquis de *Fenelon*, Ambassadeur de *France* à *La Haie*, eut une Audience publique des *Etats-Généraux*, dans laquelle après les avoir assurés, que Sa *Majesté Très Chretienne*, quelque parti qu'elle fût obligée de prendre, conserveroit toujours les mêmes principes sur lesquels elle avoit règlé sa conduite à l'égard de la République; & leur avoir rappellé les divers sujets qu'ils avoient eus de se plaindre de la *Cour de Vienne*, & toutes les marques que Sa *Majesté Très Chretienne* leur avoit données de son attention, non seulement à ne faire aucune démarche qui leur pût causer de l'inquiétude, mais encore à les faire jouir de tous les avantages qu'elle avoit pu leur procurer par son intervention dans leurs différens avec le feu *Empereur* au sujet de la *Compagnie d'Ostende*; il leur déclara; *Que si la Neutralité des* Païs-Bas *n'étoit pas assurée, comme en* 1739, *ce n'étoit pas que le* Roi *son Maitre n'eût fait connoitre à diverses reprises la disposition dans laquelle il étoit de continuer à poser pour base de tous ses projets la conservation de la tranquillité dans les Provinces voisines des Frontières de la* Hollande: *Que les* Etats-Généraux *savoient tout ce que Sa* Majesté Très Chretienne *avoit fait tenter auprès d'eux par son Ambassadeur, en rendant leurs principaux Ministres les dépositaires de ses plus secrètes pensées, soit pour rendre la paix à l'*Europe, *soit pour assurer leur repos en particulier: Qu'en secourant ses Alliés, Elle ne s'étoit proposé que de ne les pas laisser traiter moins favorablement que les Princes, auxquels la* Reine de Hongrie, *par les conseils de la* Cour de Londres, *s'étoit crue obligée de faire des cessions importantes, dans lesquelles cette Princesse n'avoit* Déclaration faite par l'Ambassadeur de France aux Etats-Généraux. 23 Avril.

rien trouvé d'incompatible, tant avec le droit qu'elle prétendoit avoir de succèder seule à tous les Etats du feu Empereur, *qu'avec l'Indivisibilité que la* Pragmatique Sanction *avoit établie : Que si le* Roi de France, *lorsqu'il donnoit du secours à ses Alliés, avoit été capable de se laisser séduire par l'ambition d'agrandir ses Etats, il en avoit eu des moïens offerts par la* Reine de Hongrie, *lesquels ne s'accordoient pas plus avec l'étendue qu'elle donnoit à cette* Pragmatique, *qu'avec ses promesses aux* Hollandois *touchant les* Païs Bas; *mais que Sa* Majesté Très Chretienne *n'avoit eu d'autre desir que de procurer la satisfaction de ses Alliés par un accommodement juste & raisonable : Qu'elle n'avoit point douté que le moment de la leur faire obtenir ne fût arrivé, lorsqu'en dernier lieu l'*Empereur *eût accepté la médiation que l'*Empire *avoit offerte, & dont on avoit invité les* Etats-Généraux, *ainsi que le* Roi de la Grande-Bretagne, *de partager l'honneur : Que le* Roi de France *demandoit ce qu'on devoit penser de l'éloignement de la* Reine de Hongrie *pour un moïen de conciliation, si conforme à ce que les Constitutions du* Corps Germanique *prescrivent en pareille conjoncture; & quelle Puissance on devoit regarder comme ennemie des Libertés de l'*Europe, *ou celle qui souhaitoit l'exécution de ces Constitutions, ou celle qui s'y opposoit : Que Sa* Majesté Très Chretienne, *en retirant ses Armées d'*Allemagne, *dès que l'*Empire *eût offert sa médiation, avoit montré suffisament combien elle desiroit la fin de la Guerre; mais qu'elle n'en avoit recueilli d'autre fruit que de voir les Troupes de la* Reine de Hongrie *venir insulter les Frontières de la* France, *& tenter de pénètrer dans le cœur du Roïaume : Qu'on ne lui avoit su aucun gré de la marque de confiance qu'il avoit donnée aux* Etats-Généraux *en proposant de remètre à leur garde la Ville de* Dunkerque, *ce qu'il auroit exécuté volontiers, étant dans la résolution de ne prendre qu'à l'extrémité le parti d'y rétablir des Fortifications capables de garantir cette Ville contre le projet que la* Cour de Londres *annonçoit hautement avoir formé de la réduire en un Hameau de Pêcheurs, & qu'elle avoit articulé formellement dans un* Mémoire *remis aux* Etats-Généraux *par l'Ambassadeur de Sa* Majesté Britannique : *Que les marques de la retenue & de la modération du* Roi de France, *& tous ses efforts pour ramener l'esprit de paix, n'avoient fait qu'enorgueillir les* Cours de Vienne *& de* Londres, *& les rendre plus audacieuses à enfraindre toutes les règles, & même les bienséances les plus communes : Que les tentatives faites à la fin de la dernière Campagne par ces deux Cours pour attaquer l'*Alsace, *les Déclarations, aussi téméraires qu'indécentes, répandues sur les Frontières du* Roïaume de France, *& les autres excès auxquels ces deux Cours s'étoient portées, n'avoient pas permis au* Roi Très Chretien *de différer plus longtems à déclarer la Guerre à ces deux Puissances : Qu'on ne devoit point s'attendre qu'il négligeât aucun des moïens que la Guerre autorise : Qu'il ne connoissoit point de Loi qui permît aux Auxiliaires de la* Reine de Hongrie *de faire des entreprises contre ceux de l'*Empereur, *& qui défendît aux Auxiliaires de l'*Empereur *d'attaquer ceux de la* Reine de Hongrie, *& que les Loix, qui fondent la tran-*

quillité des Nations, étoient violées par ceux qui commètoient gratuitement des Hostilités contre un Etat lequel n'étoit en guerre déclarée avec aucune Puissance, & non par ceux qui ne faisoient qu'user de représailles : Que la Cour de Londres *s'annonçoit par tout comme la protectrice de la liberté de la Navigation, & que toute sa conduite, tendant à l'anéantissement de cette même liberté, n'étoit qu'une violation ouverte & continuelle de tous les Traités : Que, sous prétexte de la Balance & de l'Equilibre du Pouvoir, elle voudroit s'attribuer un Despotisme universelle, & que, pour exercer ce qu'elle appelloit la défense des Libertés de l'*Europe, *elle se proposoit de détruire celle de l'*Empire : *Qu'elle opprimoit une République d'*Italie, *dont elle n'appréhendoit point le ressentiment ; & qu'elle en avoit usé de même envers la* Suède, *quand elle l'avoit vue accablée par des Ennemis auxquels cette Puissance ne pouvoit résister : Que l'intérêt particulier de la* Grande - Bretagne *devenoit toujours pour elle la Cause commune, & que son zèle pour l'indépendance des autres Puissances, ne regardoit que celles qui vouloient bien se dévouer aveuglément à tout ce qu'elle exigeoit de leur part : Que la Constitution actuelle de la* République de Hollande *n'étoit peut-être pas ce qui se concilioit le mieux avec les vues sécrètes du* Roi de la Grande-Bretagne : *Que peut-être il étoit des desseins cachés, dont la haine contre la* France *étoit le voile, & qui pourroient contribuer de plus d'une manière au bouleversement de cette Constitution ; & que les Annales de la République indiquoient suffisament ce qu'il étoit inutile de rappeller : Que le* Roi de France *auroit voulu pouvoir se dispenser d'attaquer la* Reine de Hongrie *dans ses Possessions des* Païs - Bas ; *mais qu'on ne l'avoit pas laissé le maître de s'en abstenir : Que c'étoit uniquement, en prévenant ses Ennemis, qu'il pouvoit se garantir de l'usage qu'on ne tarderoit pas à faire, pour envahir ses propres Frontières, de ces mêmes* Païs-Bas, *qu'elle auroit respectés : Que les* Etats - Généraux *ne pouvoient s'attendre avec justice, qu'il n'attaqueroit pas ses Ennemis dans un Païs où lui-même n'avoit aucune sureté qu'il ne seroit point attaqué : Que la persuasion même de l'inclination déterminée, que les* Etats-Généraux *conserveroient pour maintenir la tranquillité dans les* Païs-Bas, *ne pourroit le rassurer contre les vues de ceux dont toutes les démarches avoient montré si publiquement & si constament qu'ils n'aspiroient qu'à rendre la Guerre générale : Que les* Etats-Généraux *avoient été les premiers à prendre l'alarme du transport des Troupes de la* Grande - Bretagne *dans les* Païs-Bas : *Que cependant c'étoit le transport de ces mêmes Troupes qui, par des progrès successifs, avoit conduit les* Etats-Généraux *à joindre un Détachement de leurs Troupes à celles des Ennemis du* Roi Très Chretien : *Que la Déclaration, faite de la part des* Etats-Généraux *en* 1741 *à la* Cour de France *par leur Ambassadeur, n'avoit pas empêché que les augmentations de leurs Troupes n'eussent facilité le succès de la demande qu'on leur faisoit d'un Corps de 20 mille Hommes pour la* Reine de Hongrie, *quoique les Puissances, à la disposition desquelles ce Corps de Troupes devoit passer, ne le destinassent à rien moins qu'à partager l'invasion de l'*Alsace *& de la* Lorraine : *Que dans ces circonstan-*

ces le Roi de France *ne pouvoit faire dépendre sa sureté de la persévérance des* Etats-Généraux *dans leurs résolutions, la constitution de leur Gouvernement ne les laissant pas toujours libres de détourner les inconvéniens qu'ils vouloient éviter.* Deux jours après cette Audiance, le Marquis de *Fenelon* qui devoit servir dans une des Armées de *Flandre*, en qualité de Lieutenant-Général, prit congé des *Etats-Généraux* par un Mémoire qu'il leur fit remètre; & l'Abbé de *La Ville* resta chargé des Affaires de *France*.

Lettre du Roi d'Angleterre remise aux Etats-Généraux. 29 Avril.

Le 29, le S. *Trevor*, remit à l'Assemblée des *Etats-Généraux* une Lettre par laquelle le *Roi d'Angleterre*, après leur avoir donné de nouvelles assurances de sa reconnoissance pour les 6 mille Hommes qu'ils avoient fournis à sa première réquisition, leur témoignoit; *Qu'il espéroit que, le* Roi de France *venant de lui déclarer ouvertement la Guerre, ils assisteroient la* Grande-Bretagne *de toutes leurs Troupes & de tous leurs Vaisseaux;* en conséquence des Engagemens qu'il prétendoit qu'ils avoient contractés par les Traités de 1678 & de 1715.

Le Roi de France va se mètre à la tête de son Armée. 14 Mai.

MAI. Le 14, le *Roi de France*, parti de *Versailles* le 3, se rendit au Camp de *Cisoing*, où les Troupes cantonées dans le voisinage s'étoient réunies le 12 & le 13.

Les deux Armées se mètent en mouvement. 17 Mai.

Le 17, les deux Armées, celle que le Maréchal de *Noailles* commandoit sous le *Roi*, & celle qui devoit agir sous les ordres du Maréchal *Comte de Saxe* se mirent en marche.

Courtrai ouvre ses Portes. 18 Mai. Menin est investi. 18 Mai.

Le 18, cette seconde Armée s'étant avancée jusqu'à *Courtrai*, les Magistrats de cette Ville vinrent en présenter les Clefs au Maréchal *Comte de Saxe*. Il y établit son Quartier général. Le même jour la Ville de *Menin* fut investie par l'Armée du Roi, dont une Division fut postée depuis *Gelwe* jusqu'à *Courtrai* pour entretenir la communication avec l'Armée du *Comte de Saxe*.

Le Roi d'Angleterre demande que le Prince Charles commende en Flandre. 31 Mai.

Le 31, le S. *Onslow Burrish* Résident d'*Angleterre* à *Bruxelles*, eut Audiance de l'*Archiduchesse* Gouvernante des *Païs-Bas*, pour la prier, de la part de Sa *Majesté Britannique*, de joindre ses instances à celles de la *Cour de Londres*, pour engager la *Reine de Hongrie* à consentir que le *Prince* CHARLES revînt dans les *Païs-Bas* prendre le Commandement de l'Armée des *Alliés*.

Cette Armée, s'étant assemblée sous *Ninove*, étoit allé depuis quelques jours camper à *Kosselaër* près d'*Oudenarde*.

Reddition de Menin. 4, 5, 7 Juin.

JUIN. Le 4 *Menin* capitula. La tranchée avoit été ouverte le 28 du mois précèdent; &, la première attaque avoit été faite sur le front de la Porte d'*Ypres* sous les ordres du *Roi*, qui resta dans la Tranchée jusqu'à deux heures du matin. La seconde attaque avoit été faite, sous les ordres du *Comte de Clermont*, à la droite de la première, du côté de l'Ouvrage à cornes, qui couvre la Porte de Lille. Le tems étoit peu favorable à cause des pluies, & la *Lis* étoit débordée. Cela n'avoit pas empêché

VI. OUVRAGES En Flandre.

pêché que les Ouvrages à cornes de la droite & de la gauche n'eussent été emportés le 1 de Juin. Le 3, on avoit commencé de batre en brèche du côté de l'attaque du *Comte de Clermont*; ce qui fut cause que le 4 à trois heures après midi le Baron d'*Echtern* qui commandoit dans la Place, demanda à se rendre. La Capitulation fut signée à minuit par le *Roi*. La Garnison obtint les honneurs de la Guerre, & d'être conduite au Fort de l'*Ecluse* avec une Escorte. Il fut permis au Gouverneur d'emmener 4 pièces de Canon & quatre Obutz aux Armes des *Etats-Généraux*, avec 20 coups à tirer pour chaque pièce & pour les Troupes. Le 5 au matin, deux Compagnies de Grenadiers des *Gardes Françoises* avec une des *Gardes Suisses* prirent possession de la Porte de *Bruges*. Le 7, le *Roi* se rendit à *Menin*; & la Garnison défila devant lui sur les 10 heures du matin. Il entra ensuite dans la Ville, dont il sortit le même jour après en avoir visité les Remparts & les Fortifications. On trouva 150 milliers de poudre, 20 mille Boulets, 46 Canons de fonte avec 10 de fer & quelques Mortiers dans cette Place, dont le *Roi* donna le Commandement au S. de *La Bazeque*, Maréchal de Camp & Commandant de la Citadelle de *Lille*.

Le 27, la Ville d'*Ipres* capitula. En conséquence de la résolution prise le 5 par le *Roi* de faire investir cette Place, le *Comte de Clermont-Prince*, chargé de l'exécution des ordres du *Roi*, marcha le 6 au matin avec 20 Compagnies de Grenadiers, 20 Piquets, 300 Maîtres de la Maison du *Roi*, 600 Hommes de Cavalerie & 600 Dragons. Le S. *Desgranges* fut détaché pour le même objet de l'Armée du Maréchal *Comte de Saxe* avec 20 Compagnies de Grenadiers, 20 Piquets, mille Hommes de Cavalerie, 200 Dragons & 100 Hussards. Le Maréchal avoit pris lui-même les devans pour reconnoître le terrain, avec une Escorte de 100 Dragons & de 100 Hussards. A une lieue de la Place, l'Avant-garde de son Escorte l'avertit qu'une Troupe d'Infanterie venoit de sortir de la Ville. Il la fit attaquer; & cette Troupe aiant été soutenue par un second Détachement, le Maréchal fit charger ces deux Troupes, dont le feu fut assés vif pendant quelque tems. Les Ennemis perdirent en cette occasion un Officier & plusieurs Soldats; & l'on leur prit 4 Officiers, 2 Sergens & 64 Soldats. Les *François* ne perdirent pas un seul Homme. Le *Comte de Clermont* de son côté s'empara dans sa marche de la Redoute de *Dickebasch*. Le Maréchal de *Noailles* qui devoit avoir la conduite du Siége se rendit le 9 devant *Ipres*. Comme il craignit que les *Alliés*, supérieurs de beaucoup à l'Armée d'Observation que le *Comte de Saxe* commandoit, ne fissent quelque tentative contre elle, à la faveur de 5 Ponts qu'ils avoient sur l'*Escaut*, il fit ouvrir plusieurs chemins sur *Rousselaer* & sur *Courtrai*, pour être en état de se porter au secours de cette Armée en cas qu'elle fût attaquée. Le *Roi* se rendit au Camp le 17; & le 18, il fit ouvrir la Tranchée à l'atta-

Reddition d'Ypres. 27 Juin.

que Roïale. Elle l'avoit été la veille à l'attaque du *Comte de Clermont*. La nuit du 18 au 19, on s'empara d'une Demi-Lune, qui s'opposoit à la continuation des travaux. Les autres Ouvrages extérieurs furent emportés successivement avec tant de rapidité, que le 24 les Assiégés furent chassés des deux Chemins-Couverts, qui répondoient aux deux Attaques. Vers les 5 heures du soir du même jour le Comte d'*Aumale*, qui commandoit le Génie, trouva le moïen d'introduire quelques Grenadiers dans l'Ouvrage à cornes de la Basse-Ville, qu'ils trouvèrent abandonné. Quinze Compagnies de Grenadiers les y suivirent, s'y logèrent ; & pendant la nuit elles y dressèrent une Baterie de 2 Canons & de 6 Mortiers. Le 25, les deux attaques furent réunies, & l'on commença vers les 8 heures du matin à batre le Corps de la Place, on fit même entrer dans la Basse-Ville 18 pièces de Canon & 14 Mortiers que l'on comtoit mètre en état de tirer pour le lendemain : mais vers les 8 heures du soir le *Prince de Hesse-Philipps-Thal*, Gouverneur de la Place, fit arborer le Drapeau blanc. Les Otages furent donnés de part & d'autre le 26 au matin ; & la Capitulation signée le 27. Le *Roi* accorda les honneurs de la Guerre, 4 Pièces de Canon & 4 Mortiers à la Garnison ; & deux Canons au *Prince de Hesse*. Il marqua ce même jour combien il étoit satisfait de ses Troupes, en accordant des Gratifications aux Officiers qui s'étoient trouvés à l'attaque des deux Chemins-Couverts, & faisant distribuer de l'argent aux Soldats. Il voulut aussi voir quel soin on avoit des blessés ; & se transporta pour cet effet à l'Hopital établi dans le Village de *Boesingue*, interrogea plusieurs Soldats, sur la manière dont on les traitoit ; &, content d'apprendre par leur propre témoignage qu'on ne négligeoit rien pour leur procurer tous les secours qui leur étoient nécessaires, il renouvella ses ordres pour que l'on continuât de soigner les Blessés & les Malades avec la plus grande attention. Le 29, la Garnison d'*Ipres* sortit ; & lorsque le *Roi* l'eût vue défiler, il fit son entrée dans la Ville, dont il donna le Gouvernement au S. de *Ceberet*, Lieutenant-Général.

Prise du Fort de La Kenoque. 29 Juin.

Le 29, le Fort de *La Kenoque* se rendit par Capitulation. Le Duc de *Boufflers*, Maréchal de Camp, avoit été détaché le 26 pour assiéger ce Fort, situé sur le Canal d'*Ipres* à *Nieuport*. Il avoit ouvert la Tranchée le 28 ; & les Assiégés ne s'étoient pas crus en état de tenir plus longtems. Le Duc de *Boufflers* fut nommé Lieutenant-Général le 1 du mois suivant.

Prise de Furnes. 10 Juillet.

JUILLET. Le 10, la Ville de *Furnes* demanda à capituler. Le *Comte de Clermont* l'avoit investie le 29 de Juin. Le Maréchal de *Noailles* aiant fait toutes les dispositions nécessaires pour le Siége, & la résolution étant prise de former deux attaques, la tranchée fut ouverte le 7 de ce mois de Juillet ; & les travaux furent avancés avec tant de diligence, que les Assiégés, malgré la vivacité de leur feu, furent obligés d'abandonner le Chemin-Cou-

vert dès la nuit du 9 au 10; ce qui porta le Comte de *Schwartzemberg*, Gouverneur de la Place, à faire arborer le Drapeau blanc. Ses Propositions furent envoïées à *Dunkerque* au *Roi* par le Comte de *Clermont*; & Sa Majesté consentit que la Garnison sortit avec les honneurs de la guerre, emmenât 4 Canons & 2 Obutz aux Armes des *Etats-Généraux*, & fût conduite sur le Canal de *Bruges*, pour aller ensuite à son choix au Fort de l'*Ecluse* ou bien à *Breda*. Ce fut cette dernière Place qu'elle choisit. Elle sortit le 13, en présence du *Roi*, par la Porte de *Nieuport*, pour se rendre à sa destination par le chemin de *Gand*.

FURNES étoit la quatrième Ville, & la cinquième Place fortifiée, en y comprenant le Fort de La Kenoque, *dont le* Roi *s'étoit rendu maître en 39 jours. La rapidité avec laquelle le* Roi *faisoit la conquête des* Païs-Bas *avoit lieu de surprendre toute l'*Europe. *La moindre de ces Villes avoit autrefois arrêté la grandeur & les forces de* Louis XIV, *presque autant de tems que son Successeur en avoit mis pour en prendre cinq. Si la présense du* Roi *n'avoit pas été nécessaire ailleurs, il n'y a point à douter que ses succès n'eussent continué sur le même pied* (1).

Le Maréchal de Saxe est chargé de la défense des Païs-Bas.

Ce fut alors que le *Roi* fut informé que le *Prince Charles* avoit passé le *Rhin*, & que l'*Alsace* étoit en danger d'être envahie. On a vu plus haut les mesures que cette nouvelle lui fit prendre, pour porter le fort de la Guerre sur le *Rhin*; & ce qui suivit son départ de *Dunkerque*, qu'il quita le 19 de ce mois pour se rendre à *Metz*. En même tems que le *Roi* voloit avec une partie considérable de son Armée à la défense d'une de ses Frontières, il falut pourvoir à la fureté de celle qu'il quitoit. Le soin en fut commis au Maréchal COMTE DE SAXE. *Jamais*, dit l'Auteur que je viens de citer [2], *Général ne se trouva dans des circonstances plus critiques & plus embarassantes. Il étoit question de tenir tête à un Ennemi, qui lui étoit supérieur de près de la moitié, de conserver de nouvelles Conquêtes, & d'empêcher les entreprises qui devenoient si nécessaires aux* Alliés *dans les circonstances du passage du* Prince Charles. *Les* Alliés, *de plus, avoient en tête un Général habile, entreprenant & intéressé à tenter quelque coup d'éclat. Ainsi la gloire du* Maréchal de Saxe *doit en recevoir un nouveau lustre, puisqu'il sut borner toutes les entreprises de son Ennemi à quelques contributions. Tout le monde en général a rendu justice à la manœuvre du* Comte de Saxe. *On ne parle que de la Campagne de* Courtrai; *& ceux même, qui par des raisons d'Etat, cherchent à dissimuler la gloire de ceux qui les commandent, n'ont pu le faire qu'en supposant une mésintelligence entre les Ennemis, ou de certains ordres, qui lioient les mains au* Général Hollandois, *de façon qu'il ne lui étoit permis que de se tenir sur la défensive. En vain allègueroit-on qu'une Bataille gagnée seroit plus honorable pour le* Maréchal de Saxe; *parce qu'il est de principe, en fait de Guerre, qu'il ne s'agit pas toujours*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, Tome II. p. 36.
(2) Ibid. p. 131.

de batre les Ennemis & de faire des Conquêtes: mais que c'est faire beaucoup plus & servir l'Etat plus avantageusement, en empêchant l'exécution de leurs entreprises, surtout lorsqu'on n'est pas le plus fort, & lorsqu'avec des dépenses médiocres on les oblige à en faire sans succès, d'infiniment plus considérables, qui les épuisent & les forcent à se désister de leurs prétentions ou à se tenir sur la défensive.

Les Alliés passent Lescaut. 31 Juillet.

Les *Alliés* qui, campés depuis quelque tems près d'*Oudenarde*, avoient été tranquilles spectateurs des Conquêtes des *François*, furent enhardis, par le départ du *Roi* & d'une partie considérable de son Armée, à passer l'*Escaut* le 31 de Juillet. Ils campèrent, la gauche appuïée à cette Rivière près de *Gavre*, & la droite s'étendant jusqu'à *Peteghem* à 3 lieues de *Courtrai*.

Position de l'Armée des Alliés. 10 Août.

AOUT. Ils ne restèrent dans ce Camp que quelques jours. Après avoir reçu divers renforts, tant par l'arrivée de plusieurs *Régimens Hollandois*, que par les Garnisons de diverses Places qui joignirent l'Armée, ils firent un mouvement & se postèrent de manière que l'Armée étoit adossée à la Rivière de *Marque*. L'Aile droite composée des *Troupes Angloises* étoit appuïée à *Pont-Tressin*; le Centre étoit à *Saint-Gin-Melantois*, où le Duc d'*Aremberg* qui commandoit les *Troupes Autrichiènes* avoit son Quartier; & l'Aile Gauche s'étendoit jusqu'à *Freting*. Le Général *Wade* sous les ordres duquel étoient les Troupes de la *Grande-Bretagne*, avoit son Quartier à *Anstem*; & celui du *Comte MAURICE DE NASSAU*, Général des *Troupes Hollandoises*, qui formoient l'Aile gauche, étoit à l'Abbaïe de *Cisoing*. Par la revue que les Généraux firent, le 15, de toute l'Armée, elle se trouva forte d'environ 60 mille Hommes. Un Corps d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, posté entre le Camp & *Tournai*, entretenoit la communication avec cette Place. Pendant ce tems, le *Maréchal de Saxe* étoit toujours campé sous *Courtrai*; & les *Alliés* s'étant étendus par la gauche du côté d'*Orchies*, le Maréchal fit avancer des Troupes sur la *Deule*, pour couvrir le Païs en deça de la *Scarpe*. Il se passoit de tems en tems de petites Actions entre les Partis des deux Armées. Ceux du Régiment de *Grassin*, entre autres, brulèrent plusieurs Magasins considérables de Fourage, que les *Alliés* avoient dans les environs de *Gand* & de *Bruges*.

Fourage entre la Lis & l'Escaut; inquiétude des Alliés. 4, 5, 6, 8 Septembre.

SEPTEMBRE. Le 3, le *Prince de Pons*, Lieutenant-Général, fut détaché par le *Comte de Saxe* avec une Brigade d'Infanterie, 2 Brigades de Cavalerie, un Régiment de Dragons & 6 Pièces de Canon; & campa le même jour devant *Oudenarde*. Il marcha le lendemain à *Saint-Denis* vis-à-vis de *Gand*, où le Régiment de *Grassin* le joignit avec des Pontons; & le 5, il passa la *Lis*, pour aller camper à *Marikerke* & protéger un Fourage que le Maréchal faisoit faire entre l'*Escaut* & la *Lis*. Le 6, le *Prince de Pons*, aiant passé le Canal de *Bruges*, alla camper à *Lovendeghem*; le 8,

ANNE'E MDCCXLIV.

il repassa le Canal, pour se poster à *Ballem*, & s'étendit ensuite entre *Deynse* & *Neuille*. Il fut alors renforcé de deux Brigades de Cavalerie; & les *Alliés*, que sa position inquiétoit, détachèrent un Corps d'environ 12 mille Hommes, qui marcha du côté de *Gand* & d'*Oudenarde*.

Les Fourageurs des Alliés attaqués. 5 Septembre.

Le même jour, 5, le Comte d'*Estrées*, Lieutenant-Général, averti que les *Alliés* devoient faire un Fourage dans les environs du Village d'*Auchi* situé entre *Orchies* & leur Camp, y marcha avec 600 Hommes de Cavalerie & 200 d'Infanterie, & mit en fuite les Gardes avancées des *Alliés*, auxquels il prit 80 Chevaux & 50 Prisoniers, sans comter les morts & les blessés.

Les Alliés décampent. Un de leurs Détachemens est batu. 29 Septembre.

Le 29, les *Alliés* décampèrent, pour aller occuper un Camp entre *Oudenarde* & *Gavre*. Quelques jours auparavant, un de leurs Détachemens, composé de 400 *Anglois* & de 200 *Hanovriens*, tomba dans une embuscade d'un *Détachement François*, qui, sortant d'un Bois Taillis, le chargea si vigoureusement, qu'il le mit en déroute. Les *Anglois* & les *Hanovriens* perdirent plusde 80 Hommes, sans comter plusieurs Officiers & Soldats qui furent faits Prisoniers.

Les Alliés vont camper à Saint-Denis près de Gand, & commencent à se séparer. 13 Octobre, &c.

OCTOBRE. Le 13, les *Alliés*, quitèrent leur Camp d'*Oudenarde* pour aller se poster à *Saint-Denis* près de *Gand*. De violens Ouragans que l'Armée essuia dans ce Camp, aiant mis en Pièces la plupart des Tentes, & les Pluies abondantes ne permètant plus de tenir la Campagne, les Troupes commencèrent, avant le 20, à se séparer pour se rendre à leurs Quartiers d'Hiver. La séparation fut achevée le 22.

Position de l'Armée du Maréchal de Saxe. Octobre.

Pendant ce mois, le *Maréchal de Saxe* resta toujours sous *Courtray* avec le gros de l'Infanterie de son Armée, & sa Cavalerie consuma sous *Ypres* les Fourages que l'on y transportoit du *Franc de Bruges*. Le Comte d'*Estrées* quita le Camp qu'il occupoit sous *Lille*, pour passer du côté de *Maubeuge* avec le Corps de Troupes qu'il commandoit. Dès que l'on fut assuré que les *Alliés* s'étoient séparés, & qu'ils marchoient vers leurs Quartiers d'Hiver, il ne fut plus question que de distribuer l'*Armée Françoise* dans les siens.

ANNE'E MDCCXLV.

I. QUATRIE'ME SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT CONVOQUE' PAR GEORGE II. Ouverture. 8 Decembre, 1744. Discours du Roi.

I. LA Séance du *Parlement* pour l'année 1745 ouvrit le 8 de Décembre 1744, par ce Discours que le *Roi* fit aux deux *Chambres* assemblées.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'EST dans tous les tems une grande satisfaction pour moi de vous assembler en Parlement, *& je la ressens encore plus particulièrement dans cette conjoncture*

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

*où les Affaires de l'*Europe *méritent vos plus sérieuses considérations. Les évènemens de cette année ont été si variés, plusieurs ont été si préjudiciables à la Cause commune & leurs suites sont si difficiles à prévoir, que vous ne pouvés y faire trop d'attention, & qu'il est nécessaire de prendre les mesures convenables pour prévenir les effets qui pourroient en résulter. Conformément à vos avis réitérés, j'ai fait tous mes efforts pour défendre la* Reine de Hongrie *& pour soutenir la Guerre juste & nécessaire dans laquelle nous sommes engagés. Sa* Majesté Hongroise *attaquée par des Puissances dont elle croïoit ne devoir rien craindre, a fait voir une constance extraordinaire, & le* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *en exécution de ses engagemens avec cette Princesse, a fait marcher à son secours un Corps de Troupes considérable. Le* Roi de Sardaigne, *assisté de ma Flote, a fait tête aux Forces combinées de* France *& d'*Espagne, *avec une magnanimité & une intrépidité supérieure aux plus grandes difficultés. Il a fait enfin heureusement échouer une entreprise formée pour le perdre & pour réduire sous le pouvoir de la* Maison de Bourbon *l'*Italie *entière avec les plus considérables Ports de la* Méditerranée. *Quoique nos succès n'aient pas répondu tout à fait à notre attente, il est certain que les espérances & les vastes desseins de nos Ennemis, fondés sur de nouvelles Alliances & sur l'augmentation de leurs Forces, n'ont pas encore réussi. J'espère même qu'avec la Protection Divine & l'assistance que vous me fournirés, la* Grande-Bretagne *& ses Alliés viendront à bout de renverser ces projets. Mon dessein est de continuer la Guerre si vivement que nous puissions après avoir rendu tous ces projets inutiles, obtenir une Paix honorable & solide. Je n'ai que ces seuls objets en vue, & je suis dans la ferme résolution de ne jamais abandonner mes Alliés & de procurer, autant qu'il dépendra de moi, la sureté de la Religion, de la Liberté & du Commerce de mes Roïaumes. Pour cet effet, je n'ai pas cessé d'insister, comme j'insiste encore actuellement auprès de mes Alliés, & sur tout auprès de mes bons Amis les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *afin qu'on règle de concert le nombre des Troupes & les sommes que chacun des Confédérés devra fournir pour la continuation de cette Guerre également juste & nécessaire.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné que l'on préparât & que l'on remît devant vous les Etats pour le service de l'année prochaine. Je desire que vous m'accordiés des Subsides *tels que les exigent le bien de la Nation, la nécessité de suivre les Opérations projetées & la circonstance extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons. Je suis sensiblement touché des Charges qu'on impose sur mes bons Sujets; & vous pouvés être persuadés que je ne négligerai jamais aucun des moïens de les soulager aussitôt qu'on le pourra, sans exposer à trop de dangers leurs propres & véritables intérêts.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai fait connoître mes vues & mes intentions. Ce n'est qu'en concourant avec moi pour en assurer l'effet, que vous pouvés manifester votre zèle pour la Cause Commune, seconder efficacement nos Alliés, & donner un fondement solide à la prospérité de votre Patrie; & rien n'aquerera tant de poids à vos Résolutions, que votre unanimité, jointe à la promtitude avec laquelle vous expédierés les Affaires.

Adresse des Seigneurs. 9 Décembre.

Après que le *Roi* fut retiré, les deux *Chambres*, selon l'usage, dressèrent leurs *Adresses* de remerciement. Celle des *Seigneurs* fut présentée le 9. Ils y disoient au ROI; *Que la vivacité de leur zèle pour Sa Majesté, leur amour pour la Patrie & l'intérêt qu'ils prenoient à la liberté de l'*Europe, *leur avoient fait regarder avec une extrême inquiétude les évènemens de l'Eté précèdent: Que la nécessité de prendre des mesures, pour prévenir les suites des évènemens, leur paroissoit manifeste, & qu'ils feroient tous leurs efforts pour y parvenir: Que c'étoit avec la plus grande satisfaction qu'ils avoient vu, non seulement l'ardeur avec laquelle Sa Majesté s'étoit portée à soutenir une Guerre juste & nécessaire, mais encore la constance & le courage que la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Sardaigne *avoient montrés dans les plus épineuses difficultés: Qu'ils recevoient avec la plus vive reconnoissance la déclaration faite par Sa Majesté à son* Parlement, *au sujet de la résolution qu'elle avoit prise d'emploïer, de concert avec ses Alliés, les moïens les plus efficaces pour procurer une Paix solide & glorieuse: Que, comme son attachement constant à ses Alliés devoit les porter à remplir leurs engagemens avec exactitude, son attention continuelle à protéger la Liberté & le Commerce de ses Roïaumes devoit exciter aussi dans tous les cœurs de ses Sujets l'affection la plus tendre pour sa persone Sacrée: Qu'ils apprenoient avec une véritable joie que Sa Majesté réitéroit ses instances auprès de ses Alliés, & sur tout auprès des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *pour les déterminer à convenir des sommes & du nombre de Troupes que chacun des Confédérés fourniroit pour le soutien de la Cause commune.* Le ROI répondit aux SEIGNEURS; *Qu'il les remercioit des marques qu'ils lui donnoient de leur soumission & de leur fidélité: Que le zèle qu'ils témoignoient pour sa Persone & pour son Gouvernement, & la disposition dans laquelle ils étoient de l'aider à continuer la Guerre, & de secourir efficacement ses Alliés, ne lui pouvoit être que très agréable: Que l'unanimité de leurs sentimens sur ce point important ne pouvoit manquer de produire de très bons effets, tant au dedans qu'au dehors.*

Réponse du Roi.

Adresse des Communes. 10 Décembre.

Le 10, les *Communes* présentèrent au *Roi* leur *Adresse* qui contenoit les mêmes assurances que celle des *Seigneurs*, & disoit ensuite; *Que Sa Majesté pouvoit compter sur l'assistance & le zèle de ses fidèles* Communes, *pour maintenir l'honneur & la dignité de sa Courone, soutenir efficacement ses Alliés,*

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Réponse du Roi.

*& contribuer à tout ce qui seroit nécessaire & propre à faire cesser, d'une manière aussi juste que raisonable les Troubles dont l'*Europe *étoit agitée.* La Réponse, que le *Roi* fit aux *COMMUNES*, portoit; *Qu'il les remercioit de leur affectionée & fidèle* Adresse: *Qu'elles pouvoient être assurées que les* Subsides, *qu'elles jugeroient à propos d'accorder, seroient emploïés avec la plus grande économie, & serviroient au soutien de ses Alliés & des véritables intérêts de son Peuple.*

Subside. 11, 14 Décembre; Nombre des Matelots.

Le 11, les *Communes* résolurent d'accorder un *Subside* au *Roi.* Cette Résolution fut confirmée le 14. Deux jours après, elles résolurent en Grand Committé; *d'accorder* 40 *mille Matelots pour le service de l'année suivante;* ce qui faisoit, comme on l'a vu l'année précèdente, une dépense de 2 millions 80 mille Livres Sterling. Le 27 de Janvier 1745, il fut résolu, *Que le nombre effectif des Troupes pour les Gardes & Garnisons de la* Grande-Bretagne *& des Iles de* Jersey *& de* Guernsey *pendant cette année, seroit de* 15 *mille* 768 *Hommes, y compris les Officiers en Commission & sans Commission, &* 18 *cens* 15 *Invalides; qu'on accorderoit pour leur entretien* 499 *mille* 936 *Liv. St.,* 6 *Sh.,* 7 *D.; & qu'on accorderoit aussi pour la Dépense du Bureau de l'Artillerie* 195 *mille* 8 *Liv. St.,* 11 *Sh.,* 7 *D.; & pour la dépense extraordinaire de l'année précèdente à cet égard, à laquelle il n'avoit pas été pourvu par le* Parlement, 68 *mille* 426 *Livres Sterling,* 6 *Deniers.*

Troupes des Garnisons de la Grande-Bretagne, &c, Artillerie. 27 Janvier.

Troupes, & Hopital de Flandre; Troupes de Marine; Nonvaleurs. 3 Fevrier.

Le 3 de Février, les *Communes* accordèrent *pour l'entretien de* 28 *mille* 107 *Hommes en* Flandre *pendant l'année courante,* 881 *mille* 698 *Liv. St.,* 16 *Sh.,* 2 *D.; pour la Paie & le Fourage des Officiers de l'Hopital de ces Troupes,* 3 *mille* 761 *Liv. St.,* 18 *Sh.,* 8 *D.; pour* 11 *mille* 550 *Hommes de Troupes de Marine,* 206 *mille* 253 *Liv. St.,* 15 *Sh.; pour faire bon la nonvaleur des Droits additionels sur le Papier timbré* 65 *mille,* 265 *Liv. St.,* 13 *Sh.,* 4 *D.; & pour la nonvaleur des Droits sur les Sirops & Liqueurs douces* 15 *mille* 957 *Livres Sterling,* 19 *Shellings,* 2 *Deniers.*

Ordinaire de la Marine; Hopital à Portsmouth; Garnisons de Gibraltar, &c. 8 Février.

On accorda le 8 du même mois, 200 *mille* 479 *Liv. St.,* 9 *Sh.,* 10 *D. pour l'ordinaire de la Marine, pendant l'année courante;* 12 *mille Liv. St., pour bâtir un Hopital près de* Portsmouth; *&* 290 *mille* 528 *Liv. St.,* 3 *Sh.,* 1 *D. pour l'entretien des Garnisons de* Minorque, *de* Gibraltar *& des différentes Colonies.*

Nonvaleur du Subside de 1744. 12 Février.

Le 12, les *Communes* résolurent *d'accorder au* Roi 177 *mille* 421 *Liv. Ster., pour faire bon la nonvaleur du* Subside *de l'année précèdente.*

Dépense extraordinaire des Troupes soudoïées; Officiers reformés; Veuves d'Officiers; Pont de Westminster. 22 Fevrier.

Le 22, elles accordèrent *pour la dépense extraordinaire des Troupes à la solde de la* Grande-Bretagne, *lesquelles avoient servi pendant la dernière Campagne en* Flandre, 85 *mille* 847 *Liv. St.,* 4 *Sh.,* 4 *D.; pour les Officiers reformés des Troupes de Terre & de Marine, pendant l'année courante,* 26 *mille* 775 *Liv. St.,* 15 *Sh.,* 10 *D.; pour les Pensions des Veuves d'Officiers réformés morts sur l'établissement de la Demi-paie dans la* Grande-Bretagne, 3 *mille* 864 *Liv. St.; & pour finir le Pont de* Westminster 25 *mille Livres Sterling.*

Subsides pour la Reine de Hongrie, le Roi de Sardai-

Le 1 de Mars, les *Communes* résolurent d'"*accorder au Roi pour remplir ses engagemens à l'égard*

l'égard de la Reine de Hongrie, 500 *mille Liv. St.*; *du* Roi de Sardaigne, 200 *mille Liv. Sterl.*; *de l'*Electeur de Cologne, 24 *mille* 299 *Liv. St.*, 1 *Sh.*, 4 *D.*; *de l'*Electeur de Maïence, 8 *mille* 620 *Liv. St.*; *pour les dépenses extraordinaires des Troupes de Terre de la* Grande-Bretagne, *de* Minorque *&* *de* Gibraltar, *pendant l'année* 1744, *auxquelles il n'avoit été pourvu par le* Parlement, 38 *mille* 839 *Liv. St.*; *& pour défraïer la dépense extraordinaire des Fourages, Chariots & autres, survenues depuis la fin de la dernière Campagne, ou qui surviendroient pendant la Campagne prochaine*, 100 *mille Livres Sterling*. Le 5, elles accordèrent 10 *mille Livres Sterling pour l'entretien de l'Hôpital de* Greenwich; *&* 57 *mille* 965 *Livres Sterling pour le retour en leur Païs des Troupes d'*Hanovre *congédiées le* 25 *de Décembre précèdent*. Lorsque ces Résolutions furent confirmées le 8, il y eut quelques débats au sujet de la dernière concernant les Troupes d'*Hanovre*: mais elle passa à la pluralité de 244 voix contre 40. Le 12, les *Communes* accordèrent 23 *mille* 360 *Liv. St. pour perfectioner le Port de* Rye. Le 31, elles accordèrent 13 *mille* 845 *Liv. St.*, *pour la dépense des Vivres des Troupes de Terre*, *depuis le* 1 *de Janvier* 1743 *jusqu'au* 31 *de Décembre* 1744; 10 *mille Liv. St.*, *pour la dépense des* 6 *mille Hommes des* Troupes Hollandoises *pendant leur séjour en* Angleterre; 10 *mille Liv. St.*, *pour la dépense des mêmes Troupes pendant le tems que le* Roi *continueroit de les garder à son service en* Flandre; 100 *mille Liv. St.*, *pour satisfaire aux engagemens du* Roi *avec le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe; *&* 500 *mille Liv. St.*, *pour faire honneur à tous les autres engagemens que le* Roi *pourroit contracter avec ses Alliés*, *comme aussi pour les dépenses extraordinaires que la Guerre pourroit occasioner pendant cette année.* Ces derniers *Subsides*, ainsi que ceux accordés le 1 de ce mois au *Roi* pour le mètre en état de satisfaire à ses différens engagemens avec ses Alliés; avoient été demandés par le *Roi* dans le Discours suivant, qu'il fit aux deux *Chambres* le 25 de Février, après avoir donné son consentement Roïal au *Bill* pour la continuation de la Taxe sur le Malt.

gne, & les Electeurs de Cologne & de Maïence; Dépenses extraordinaire des Troupes de Terre, &c. 1 Mars.

Hopital de Greenwich; Retour des Troupes d'Hanovre. 4 Mars.

Port de Rye. 12 Mars.

Vivres des Troupes; Troupes Hollandoises; Engagemens du Roi avec ses Alliés. 31 Mars.

Discours du Roi pour demander une augmentation de Subside. 25 Fevrier.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'est avec beaucoup de plaisir que je profite de cette occasion, pour vous marquer combien je suis satisfait de la promtitude & de l'unanimité que vous apportés à l'expédition des Affaires, & combien j'approuve le zèle que vous témoignés pour la Cause commune, ainsi que pour l'honneur & pour l'intérêt de la Grande-Bretagne.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avés déja su pourvoir à

une partie si considérable des Subsides, & je ne doute pas que les dispositions, où vous êtes, ne vous portent à me mètre en état de remplir les engagemens que j'ai contractés avec les Puissances mes Alliées, ainsi qu'à contribuer à toutes les mesures qui seront nécessaires pour défendre la Reine de Hongrie *& pour continuer cette Guerre avec une vigueur, qui puisse enfin procurer une Paix honorable & sure.*

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ai conclu, conjointement avec la Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux, *un* Traité *avec le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *& j'ordonnerai qu'on vous en remète la Copie. Je vous recommande de continuer de tenir dans vos délibérations la même conduite que vous avés tenue jusqu'à présent. Cette conduite, en ajoutant un grand poids à nos efforts, ne pourra qu'encourager extrémement nos Alliés.*

Les *Adresses* des deux *Chambres* pour remercier le *Roi* de ce Discours, n'avoient pour objet que de l'assurer qu'il pouvoit comter sur leur concurrence. Enfin, pour achever ce qui regarde le *Subside*, le 16 d'Avril, les *Communes* résolurent d'*accorder* 33 *mille* 961 *Liv. St.*, 2 *Sh.*, 11 *D.*, *pour* 2 *Compagnies de Chasseurs, pour une de Montagnards, pour des Bateliers & des Demi-Galères pour la Géorgie, &c.* Les sommes accordées dans cette Séance montent à 6 millions 583 mille 412 Livres Sterling, 19 Shellings, 2 Deniers; ce qui fait en argent de *France* environ 157 millions 900 mille Livres.

Moïens de lever le Subside. Taxe des Terres; Clauses. 18, 23 Decembre 1743.

A l'égard des moïens de lever le *Subside*, les *Communes* résolurent, le 18 de de Décembre 1744, *que la Taxe sur les Terres, Charges, Pensions, Emolumens, &c. seroit de* 4 *Shellings par Livre Sterling*; & le 23, elles ordonnèrent, *que l'on insérât dans le* Bill *de cette Taxe deux* Clauses; *l'une, de crédit; & l'autre, pour faire bon sur les* Subsides *de l'année* 1745, *les nonvaleurs de cette Taxe pour l'année* 1743. Ce *Bill* reçut le consentement Roïal le 31 du même mois.

Taxe sur le Malt; 29 Janvier. 1745.

Le 29 de Janvier 1745, les Droits sur le Malt, le Mum, le Cidre, le Poirée, &c. furent continuées pour un an.

Droits sur le Sel, les Harangs, &c. continués. 17 Février.

Le 17 de Février, les Droits sur le Sel, les Harangs & autres Poissons salés, que l'on avoit précèdement continués jusqu'au 25 de Mars 1753, furent encore continués jusqu'à pareil jour 1759.

Nouveaux Droits sur les Vins. 3 Mars.

Le 3 de Mars, les *Communes* résolurent *d'accorder au* Roi, *par forme d'addition aux anciens Droits*, 8 *Liv. St. par Tonneau sur tous les Vins de* France, *&* 4 *Liv. St. sur tous les autres Vins qui seroient transportés dans la* Grande-Bretagne; *& que ce nouveau Droit seroit engagé pour* 2 *millions Sterling, qu'on leveroit cette année par des Annuités & par une Loterie.*

Emprunt fait au Fonds d'Amortissement.

Le 2 d'Avril, on résolut *de prendre* 800 *mille Livres Sterling du Fonds d'Amortissement pour contribuer à la levée des*

Subsides *de cette année.* Le 9, il fut résolu, *que l'on appliqueroit au* Subside *accordé pour cette année, 21 mille, 244 Liv. St., 13 Sh., 8 D., qui restoient dans l'Echiquier du surplus des Droits sur le Malt, & que l'on inséreroit à ce sujet une* Clause *dans le* Bill *pour prendre* 800 *mille Liv. St. du Fonds d'Amortissement.* 2 Avril.

Outre les *Bills* dont j'ai fait mention, on travailla dans cette Séance à beaucoup d'autres *Actes*, dont voici les principaux. I. ACTE *pour empêcher plus efficacement de receler les effets volés, & pour assujètir les Prêteurs sur Gages à de certaines Regles.* II. ACTE *pour expliquer, corriger & rendre plus efficaces les Loix contre les Jeux excessifs, & les fraudes qui se commètoient au Jeu.* III. ACTE *pour rendre plus efficaces les Loix établies pour la sureté des Chemins publics.* IV. ACTE *pour punir les Déserteurs & les Soldats mutins, & pour mieux règler le paiement & les Quartiers de l'Armée.* V. ACTE *pour mieux recruter les Troupes de Terre & de Marine.* VI. ACTE *pour donner une récompense à celui ou ceux qui découvriroient un passage aux* Indes-Orientales *par le* Nord-Ouest *de l'*Océan Septentrional *de l'AMERIQUE.* Les Marchands avoient présenté dès le commencement de Février une Requête à la *Chambre-Basse* pour demander d'étre encouragés à chercher ce passage; le 22 de Mars il fut délibéré sur ce sujet, & le *Bill* en question fut résolu. VII. ACTE *pour abolir les Droits sur la Marc de Savon.* VIII. ACTE *pour mieux qualifier les Juges de Paix.* IX. ACTE *pour accorder une gratification à ceux qui transporteroient des Toiles hors des Roïaumes de la* Grande-Bretagne *& d'*Irlande. Cette gratification étoit d'un demi-sol par verge sur les Toiles de la valeur de 12 sols jusqu'à 18 inclusivement. X. ACTE *pour défendre l'usage des Toiles de* Cambrai *après un certain tems, & pour mètre un Droit additionel sur toutes les Toiles étrangères & sur les Linons de* France, *à l'exception de celles de ces Marchandises qui devoient être transportées hors du Roïaume.* XI. ACTE *pour ordonner qu'après le 24 de Juin suivant le Droit de 4 Sh. par livre sur tout le Thé qui se consumoit dans la* Grande-Bretagne *seroit éteint; & qu'on paieroit en la place 1 Sh. par Livre, & 25 pour cent sur le prix en gros de tout le Thé qui seroit tiré du Magasin pour être mis en vente publique, & que ces nouveaux Droits seroient appropriés aux mêmes usages que celui de 4 Sh. par Livre de Thé; qu'après le 24 de Juin la restitution de ce dernier Droit ne seroit plus accordée; qu'il seroit permis à la* Compagnie des Indes *de faire venir du Thé de toutes les parties de l'*Europe: *qu'en cas que la Compagnie n'en eût pas une quantité suffisante dans le Roïaume, le* Roi *seroit autorisé à accorder des Licences à d'autres persones, pour en faire venir de quelque endroit de l'*Europe, *sous certaines conditions; & que ce Thé seroit sujet aux mêmes Droits que s'il étoit apporté des* Indes. Ce *Bill* fut résolu sur une Requête présentée par les Marchands de Thé des Villes de *Londres* & de *Westminster*, à la *Chambre*, laquelle en avoit fait la lecture le 7 d'Avril & l'avoit renvoïé à la considération du Committé. XII. ACTE *pour empêcher les délais & les dépenses inu-*

Actes auxquels on travailla dans cette Séance.
Au sujet des Receleurs & des Prêteurs sur Gages.
Au sujet du Jeu.
Pour la sureté des Chemins publics.
Au Sujet des Déserteurs, &c. de la paie & des Quartiers des Troupes.
Concernant les Recrues.
Concernant la découverte d'un Passage à la Chine par le Nord Ouest de l'Océan septentrional de l'Amérique.
Concernant le Savon.
Concernant les Juges de Paix.
Au sujet du transport des Toiles.
Au sujet des Toiles de Cambrai, &c.
Changement des Droits sur le Thé.
Au sujet des

I. Quatr. Séance du Trois. Parlement.

Vaisseaux de bonne prise.
Concernant le Règlement de la Flote & les Conseils de guerre.
Sur les entrées de Marchandises sans païer les Droits.
Au sujet de la Piraterie.

tiles & déraisonables par rapport aux Vaisseaux qui seroient déclarés de bonne prise. XIV. ACTE *pour expliquer & corriger un* Acte *de la treizième année du Règne de* Charles II *au sujet du Règlement des Vaisseaux de la Flote du Roi, & des Procédures des Conseils de Guerre.* XIV. ACTE *en faveur de ceux qui se trouvoient coupables d'avoir fait entrer dans le Roïaume des Marchandises sans avoir païé les Droits de la* Douane. XV. ACTE *pour corriger un Acte concernant la Piraterie.*

Proposition rejetée au sujet du Parlement annuel.
9 Fevrier.

Le *Parlement* ne fut presque occupé dans cette Séance que des affaires relatives à la conjoncture présente; & je n'y trouve qu'une Proposition qui fut rejétée dans la *Chambre-Basse*, après de grands débats, à la pluralité de 177 voix contre 113, & pour laquelle on avoit demandé *que le* PARLEMENT ANNUEL *fût rétabli.*

Affaire au Parlement au sujet du Combat naval près de Toulon du mois de Février.
Pièces concernant cette Affaire demandées par les Communes, &c.
22 Mars.

Le Combat Naval, donné près de *Toulon* au mois de Février 1744 entre la Flote d'*Angleterre* commandée par l'*Amiral Matthews* & les Escadres réunies de *France* & d'*Espagne*, donna quelque occupation à la *Chambre-Basse*. Le 22 de Mars, les *Communes* résolurent unanimement *d'examiner la cause des mauvais succès de la Flote dans cette occasion; & pour cet effet de supplier le* Roi *par une* Adresse, *de leur faire remètre les Copies des Lettres écrites à l'Amiral* Matthews, *au Vice-Amiral* Lestock, *& aux autres Officiers de la Flote par les Secrétaires d'Etat ou par les Commissaires de l'Amirauté relativement à cette Action.* Elles ordonnèrent aussi, *qu'on leur remit une Copie de la Ligne de Bataille; une Liste des Témoins que les Amiraux* Matthews *&* Lestock *avoient demandés aux Commissaires de l'Amirauté, en distinguant ceux qui se trouvoient dans le Roïaume, & ceux qui en étoient absens; des Copies de tous les Journaux envoïés aux Commissaires de la Marine à l'occasion de cette affaire; & que le Vice Amiral* Lestock *comparût le 16 devant la* CHAMBRE.

Ordre aux Témoins de comparoitre.
17 Mars.
Le Vice-Amiral Lestock remet son Journal à la Chambre.
23 Mars.

Elles ordonnèrent le 17, *que les Témoins comparoîtroient le* 23. Ce jour-là le Vice-Amiral *Lestock* remit à la *Chambre* son JOURNAL; & déclara, *Que, comme le* Journal *du Vaisseau de guerre le* Neptune *étoit entre le mains du Capitaine alors absent du Roïaume, il ne pouvoit le présenter ainsi que la* Chambre *l'avoit ordonné: mais que son propre* Journal *étoit tout-à-fait conforme à celui-là.* Le Vice-Amiral répondit ensuite à quelques questions que la *Chambre* lui fit & se retira. Le 24, il fut ordonné, *que le Committé chargé de cette affaire seroit autorisé à l'examiner de la manière la plus solemnelle, & que pour cet effet il entendroit toutes les persones qu'il jugeroit propres à donner quelques lumières.* En conséquence le Committé travailla le 25 & le 30; & sur le Rapport qu'il fit le 21 d'Avril, les *Communes* résolurent en grand Committé; *Que c'étoit l'opinion de la* Chambre *que la Flote du* Roi *dans la* Méditerranée *étoit, lors du Combat de* Toulon, *fort supérieure en forces à celles de* France *&* d'Espagne: *Qu'il paroissoit par les preuves les plus évidentes que l'on devoit imputer le mauvais succès de ce Combat à la conduite blâmable de plusieurs Commandans & Officiers de la Flote; & que c'étoit une chose aussi des-*

Ordre au Committé d'ouir les Temoins, &c.
24 Mars.

Exécuté.
25, 30 Mars.
Résolutions de la Chambre.
21 Avril.

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

honorante pour les Armes du Roi, que préjudiciable à l'intérêt de la Nation & de la Cause commune. Le 23, elles résolurent encore, *de présenter une* Adresse *au* Roi *pour prier Sa Majesté de faire procèder dans des Conseils de Guerre & selon les Loix Militaires, à l'examen de la conduite de l'Amiral* Matthews, *du Vice-Amiral* Lestock, *des Capitaines* Burrish, Norris, Williams, Ambrose, Frogmare & Dalh, *des Lieutenans du Vaisseau de Guerre le* Dorset, *& de plusieurs autres Officiers, afin de punir selon la rigueur de ces mêmes Loix ceux qui n'avoient pas rempli leur devoir dans ce Combat.* Le lendemain leur *Adresse* fut présentée & le *Roi* leur répondit; *Qu'il donneroit des ordres convenables pour faire tenir promtement des Conseils de Guerre, comme elles le desiroient : Qu'il étoit persuadé de quelle conséquence il étoit de conserver une exacte discipline dans la Flote, & de la nécessité de faire punir ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans cette importante occasion.*

Autre Résolution. 23 Avril.

Adresse des Communes & Réponse du Roi. 22 Avril.

On a pu remarquer que dans l'article du *Subside* il n'est, contre l'usage ordinaire, fait aucune mention de la *Compagnie Roïale d'Afrique.* Elle avoit cependant présentée, le 2 ou le 3 de Mars, sa Requête à la *Chambre-Basse,* comme elle avoit coutume de faire tous les ans; & la *Chambre* s'étoit ensuite fait rendre un comte exact de l'état des Affaires de cette Compagnie. Pour quelque raison que ce puisse être, la *Chambre* ne lui fit aucun don cette année en accordant les différentes parties du *Subside*; mais elle y suppléa le 7 de Mai par une *Adresse* présentée au *Roi, pour le prier de faire païer à la* Compagnie Roïale d'Afrique *une somme qui n'excèdât pas 10 mille Livres Sterling pour l'aider à maintenir ses Forts & ses Garnisons sur la Côte d'*Afrique; *&, pour assurer Sa Majesté que la* Chambre *les lui passeroit en comte sur les* Subsides *que le* Parlement *accorderoit l'année suivante.*

Adresse des Communes en faveur de la Compagnie d'Afrique. 7 Mai.

Le 15 de Mars, les *Seigneurs* résolurent *de présenter une* Adresse *au* Roi *pour qu'il plût à Sa Majesté d'ordonner qu'on leur remît un Papier intitulé :* REGLEMENT concernant les Prises faites sur Mer, & la Navigation des Vaisseaux neutres pendant la Guerre, *signé par le* Roi de France *au Camp devant* Fribourg *le 21 d'Octobre de l'année précèdente; en cas qu'il s'en trouvât quelque Copie dans les Bureaux Publics.* Le 22, le *Roi* leur fit dire par le Grand-Maître de Sa Maison *qu'il donneroit des ordres conformément à leur* ADRESSE. Quelque tems après il fit remètre aux *Seigneurs* ce *Règlement,* que voici.

Les Seigneurs demandent communication du Règlement du Roi de France concernant les Armateurs &c. 15 Mars.

Réponse du Roi. 22 Mars.

DE PAR LE ROI.

Règlement (du Roi de France) concernant les Prises faites sur mer, & la Navigation des Vaisseaux neutres pendant la Guerre, en date du 21 Octobre 1744.

Le ROI *s'étant fait répresenter le* REGLEMENT *du* 23 *Juillet* 1704, concernant les Prises faites en Mer, & la Navigation des Vaisseaux Neutres & Alliés pendant la Guerre, *Sa Majesté auroit reconnu que les dispositions de ce* Règlement *étoient alors également sages & convenables, & que même il seroit à désirer, pour le bien de son Roïaume, qu'elles pussent être toutes renouvellées pendant la présente Guerre; mais, comme il en est plusieurs qui ne sauroient*

s'accorder avec les Traités *&* Conventions *qu'Elle a faits avec les différentes Puissances, depuis son avènement à la Courone, & que Sa Majesté s'est toujours fait une Loi d'observer ses engagemens avec la fidélité la plus exacte, Elle croit devoir faire céder ses intérêts à la foi qu'Elle doit aux* Traités. *D'un autre côté Sa Majesté ne pouvant pas douter que ses Ennemis ne se servent du Pavillon & des Passeports de quelques Etats Neutres, contre la volonté & l'engagement de ces mêmes Etats, & Sa Majesté considérant que des Conventions faites entre des Souverains, uniquement pour l'avantage & la sureté de leurs Sujets respectifs, ne peuvent jamais avoir eu pour objet de faciliter des fraudes dont le préjudice ne peut être douteux, Elle se croit d'autant plus fondée à empêcher ces fraudes, qu'il n'est pas moins contre l'honneur & contre la dignité, que contre les intérêts des Etats Neutres, que des Sujets téméraires compromètent leur droit, en abusant de leur Pavillon & de leurs Passeports.*

Dans ces circonstances Sa Majesté a jugé à propos de rappeller dans le présent Règlement les dispositions de celui de 1704, *en distinguant celles qui ne doivent être exécutées qu'à l'égard des Etats avec lesquels il n'a point été fait de Convention, d'y en ajouter de nouvelles, conformes aux Traités qu'Elle a faits avec d'autres Etats, & d'y joindre même celles du* Règlement *du* 17 *Février* 1604, *afin que ceux de ses Sujets qui armeront pour la course, soient pleinement informés des Règles qu'ils doivent observer. Par ces considérations Sa Majesté a ordonné & ordonne ce qui suit :*

I. *Fait Sa Majesté défenses aux* Armateurs François *d'arrêter en Mer & d'amener dans les Ports de son Roïaume les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, sortis d'un des Ports de leur Domination & chargés, pour le comte des Sujets desdits Princes Neutres, de Marchandises du Cru ou Fabrique de leur Païs, pour les porter en droiture en quelque Etat que ce soit, même en ceux avec qui Sa Majesté est en guerre, pourvu néanmoins qu'il n'y ait sur lesdits Navires aucune Marchandise de Contrebande.*

II. *Leur fait pareillement défenses d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, sortis de quelque autre Etat que ce soit, même de ceux avec lesquels Sa Majesté est en guerre, & chargés, pour le comte des Sujets desdits Princes Neutres, de Marchandises qu'ils auront prises dans le Païs ou Etat d'où ils seront partis, pour s'en retourner en droiture dans un des Ports de la Domination de leur Souverain.*

III. *Comme aussi leur fait défenses d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets des Princes Neutres, partis des Ports d'un Etat Neutre ou Allié de Sa Majesté, pour s'en aller dans un autre Etat pareillement Neutre ou Allié de Sa Majesté, pourvu qu'ils ne soient pas chargés de Marchandises du Cru ou Fabrique de ses Ennemis ; auquel cas les Marchandises seront de bonne prise & les Navires relâchés.*

IV. *Défend pareillement Sa Majesté auxdits Armateurs d'arrêter les Navires appartenans aux Sujets desdits Princes Neutres, sortis des Ports d'un Etat*

Allié de Sa Majesté ou Neutre, pour aller dans un Port d'un Etat Ennemi de Sa Majesté, pourvu qu'il n'y ait sur lesdits Navires aucune Marchandise de Contrebande, ni du Cru ou Fabrique des Ennemis de Sa Majesté, dans lequel cas lesdites Marchandises seront de bonne prise & les Navires seront relâchés.

V. *Si dans les cas expliqués par les Articles I, II, III & IV. de ce* Règlement *il se trouvoit sur les susdits Navires Neutres de quelque Nation qu'ils fussent, des Marchandises ou Effets appartenans aux Ennemis de Sa Majesté, les Marchandises ou Effets seront de bonne prise, quand même elles ne seroient pas de Fabrique du Païs Ennemi, & néanmoins les Navires relâchés.*

VI. *Veut Sa Majesté que tous Vaisseaux pris, de quelque Nation qu'ils soient Ennemie, Neutre, ou Alliée, desquels il sera constaté qu'il y a eu des Papiers jetés à la Mer, soient déclarés de bonne prise, avec leur Cargaison, sur la seule preuve constante des Papiers jetés à la Mer, & sans qu'il soit besoin d'examiner quels étoient ces Papiers, par qui ils ont été jetés, ni s'il en est resté suffisament à bord pour justifier que le Navire & son Chargement appartient à des Amis ou Alliés.*

VII. *On aura aucun égard aux Passeports des Princes Neutres, auxquels ceux qui les auront obtenues, se trouveront avoir contrevenu, & les Vaisseaux qui navigeront sur lesdits Passeports, seront déclarés de bonne prise.*

VIII. *Un Passeport ou Congé ne pourra servir que pour un seul Voïage, & sera considéré comme nul, s'il est prouvé que le Navire pour lequel il auroit été expédié, n'étoit lors de l'expédition dans aucun Port du Prince qui l'a accordé.*

IX. *Tous Connoissemens trouvés à bord, non signés, seront nuls & regardés comme Actes informes.*

X. *Tout Navire qui sera de Fabrique Ennemie, ou qui auroit eu un Propriétaire Ennemi, ne pourra être censé Neutre ni Allié, s'il n'est trouvé à bord quelques Pièces autentiques passées devant les Officiers Publics, qui puissent en assurer la date, qui justifient que la Vente ou Cession en a été faite à quelqu'un des Sujets des Puissances Alliées ou Neutres, avant la Déclaration de Guerre, & si ledit Acte translatif de propriété de l'Ennemi au Sujet Neutre ou Allié n'a été duement enregistré devant le principal Officier du lieu du départ, & n'est soutenu d'un pouvoir autentique par le Propriétaire, dans le cas où il n'auroit pas fait lui-même ladite dernière Vente. A l'égard des Navires de Fabrique Ennemie qui auront été pris par nos Vaisseaux, ceux de nos Alliés & de nos Sujets, pendant la présente Guerre, & qui auroient été ensuite vendus aux Sujets des Etats Alliés ou Neutres, ils ne pourront être réputés de bonne prise, s'il se trouve à bord des Actes en bonne forme, passés par des Officiers Publics, à ce préposés, justificatifs, tant de la prise que de la vente ou adjudication qui en auroit été faite ensuite aux Sujets desdits Etats, Alliés ou Neutres, soit en France, soit dans les Ports de nos Alliés; faute desquelles Pièces justificatives, tant de la prise que de la vente, lesdits Navires seront de bonne prise, sans que dans un autre cas les Pièces qui pourroient être rapportées par la suite, puissent faire aucune foi ni être d'aucune*

utilité, tant aux Propriétaires desdits Navires, qu'à ceux des Marchandises qui pourroient y avoir été chargées.

XI. *On n'aura aucun égard aux Passeports accordés par les Princes Neutres ou Alliés, tant aux Propriétaires qu'aux Maîtres des Navires Sujets des Etats Ennemis de Sa Majesté; s'ils n'ont été naturalisés & n'ont transféré leur domicile dans les Etats desdits Princes avant la Déclaration de la présente Guerre. Ne pourront pareillement lesdits Propriétaires & Maîtres des Navires ou Sujets des Etats Ennemis, qui auront obtenu lesdites Lettres de Naturalité, jouir de leur effet, si, depuis qu'elles ont été obtenues, ils sont retournées dans les Etats Ennemis de Sa Majesté, pour y continuer leur Commerce.*

XII. *Seront de bonne prise tous Navires étrangers sur lesquels il y aura un Supercargue, Marchand, Commis ou Officier-Marinier d'un Païs Ennemi de Sa Majesté, ou dont l'Equipage sera composé au de-là du tiers de Matelots Sujets des Etats Ennemis de Sa Majesté, ou qui n'auroient pas à bord le Rôle de l'Equipage arrêté par les Officiers Publics des Lieux Neutres d'où les Navires seront partis.*

XIII. *N'entendons comprendre dans la disposition du précèdent Article, les Navires dont les Capitaines ou les Maîtres justifient par Actes trouvés à bord, qu'ils ont été obligés de prendre des Officiers-Mariniers ou Matelots dans les Ports où ils auront relâchés, pour remplacer ceux du Païs Neutre morts dans le cours de leur Voïage.*

XIV. *Les Navires appartenans aux Sujets du* Roi de Danemarck *& ceux appartenans aux Sujets des* Etats Généraux des Provinces-Unies, *pourront naviger librement pendant la présente Guerre, soit de leurs Ports à des Ports d'autres Etats Neutres ou Ennemis, ou d'un Port Neutre à un Port Ennemi, pourvu que ce ne soit pas à une Place bloquée, & que dans ces deux derniers cas ils ne soient pas chargés, en tout ou en partie, de Marchandises réputées de Contrebande par Traité, & ce nonobstant ce qui est porté par les* IV premiers Articles *du présent* Règlement, *duquel néanmoins les* Articles VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, *seront exécutés à leur égard; & dans le cas qu'ils se trouveroient chargés, en tout ou en partie, de Marchandises de Contrebande, allant à un Port Ennemi, soit qu'ils fussent partis d'un autre Port Ennemi ou d'un Port Neutre, lesdites Marchandises seront de bonne prise, sans que les Navires & le surplus de leur Cargaison, ni leurs Biens & Effets puissent être retenus, quand même ils appartiendroient aux Ennemis.*

XV. *Il en sera de même à l'égard des Navires appartenans aux Sujets du* Roi de Suède, *& de ceux appartenant aux Habitans des* Villes Anséatiques, *dans lesquels néanmoins toutes Marchandises, sans distinction, appartenant aux Ennemis, quand même elles ne seroient pas de Contrebande, seront de bonne prise; sans toutefois que les Navires & le surplus de leur Cargaison, ni leurs autres Biens & Effets puissent être retenus.*

XVI. *Tous Navires sortis des Ports du Roïaume, qui n'auront à bord d'autres*

tres Denrées & Marchandises que celles qu'ils y auront chargées; & qui se trouveront munis de congés de l'Amiral de France, *ne pourront être arrêtés par les* Armateurs François, *ni ramenés par eux dans les Ports du Roïaume, sous quelque prétexte que ce puisse être.*

XVII. *En cas de contravention par les* Armateurs François *aux défenses à eux faites par le présent* Règlement, *veut Sa Majesté qu'il soit fait main-levée aux Sujets des Princes Neutres, des Navires à eux appartenans & des Marchandises du Chargement, dans les cas où elles ne seroient pas sujètes à confiscation, & que lesdits Armateurs soient condamnés en leurs dommages & intérêts.*

Veut au surplus Sa Majesté que le Titre des Prises, *de* l'Ordonnance de la Marine *du mois d'Août 1681, soit exécuté suivant sa forme & teneur, en ce qui n'y est dérogé par le présent Règlement.* MANDE *& ordonne Sa Majesté à M. le Duc de* PENTHIEVRE, Amiral de France, *de tenir la main à son exécution, & aux Officiers de l'Amirauté de le faire publier, afficher & enregistrer par tout où besoin sera, à ce que nul n'en ignore. Fait au Camp devant* Fribourg *le vingt-un Octobre mil sept cent quarante-quatre.*

Signé LOUIS

Et plus bas

PHELIPPEAUX.

Les *Seigneurs* examinèrent ce *Règlement* dans lequel ils crurent voir plusieurs irrégularités, qui furent l'objet des Répréséntations qu'ils firent au *Roi.* Je ne puis rendre comte de ce qu'elles contenoient, ne les aiant trouvées nulle part. Tout ce que m'apprend un des *Journaux* du tems, c'est que le *Roi* envoïa ordre au Comte de *Chesterfield* & au S. *Trévor*, ses Ministres Plénipotentaires à *La Haie*, d'en conférer avec les *Etats-Généraux*; & voici le *Mémoire* qu'ils leur présentèrent à ce sujet.

Ce Règlement est examiné dans la Chambre Haute. Avril.

Les Ministres d'Angleterre à La Haie, ont ordre d'en conférer avec les Etats-Généraux. Avril.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE ROI *notre Maître n'a pû voir sans étonnement que dans le X.* Article *d'un* Règlement *fait & publié par la* Cour de France *le 21 Octobre de l'année passée,* concernant les Prises faites sur mer & la Navigation des Vaisseaux neutres pendant la Guerre, *il est déclaré que tout Vaisseau de Fabrique Ennemie, ou qui auroit appartenu à un Ennemi, quoiqu'appartenant au tems de sa capture aux Sujets d'une Nation amie ou neutre, seroit condamné comme de bonne prise; à moins que par de bons documens trouvés à bord du Vaisseau, il ne constât que la vente & l'acquisition en auroit été faite antérieurement à la Déclaration de Guerre.*

Mémoire des Ministres d'Angleterre. 12 Avril.

Une innovation si injuste en elle-même, si contraire au Droit des Gens, aux Loix de la Guerre, & dont les suites pernicieuses peuvent rejaillir indirectement

QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

sur ses propres Sujets, met Sa Majesté en plein droit & lui impose même la nécessité d'user de la voie de retorsion. Le Roi *a donc résolu de faire publier une pareille* Ordonnance *contre les Vaisseaux de* Fabrique Françoise, *ou qui auront appartenu à des* Sujets François; *mais, comme c'est toujours avec répugnance, que Sa Majesté se porte à quelque résolution ou à quelque démarche qui peut incommoder les Sujets des Etats & des Princes Alliés ou Neutres, Elle veut bien par considération pour eux, & particulièrement pour les Sujets de* VOS HAUTES PUISSANCES, *suspendre la publication de cette* Ordonnance, *jusqu'à ce qu'Elle ait vu quelles instances* VOS HAUTES PUISSANCES *auront faites à la* Cour de France, *pour le redressement d'une nouveauté, aussi gênante pour la Navigation de leurs propres Sujets, qu'incompatible avec les Traités qui subsistent entre elles & ladite Cour; & jusqu'à quel point ces instances de leur part se feront fait respecter par cette Courone. Fait à* La Haie *ce* 22 *Avril* 1745.

CHESTERFIELD.

ROBERT TREVOR.

Voila tout ce que j'ai pu trouver concernant cettte Affaire.

Résolution des Seigneurs au sujet des Maisons de Jeu. 10 Mai.

Le 10 de Mai, les *Seigneurs*, pour contribuer de plus en plus à l'exécution de l'*Acte* CONTRE LES JEUX EXCESSIFS, &c. résolurent & déclarèrent, *Que persone ne pourroit se prévaloir du Droit de la* Pairie *pour empêcher les poursuites qui se feroient contre les Maisons Publiques & autres où l'on joueroit aux Jeux défendus par les Loix alors en vigueur.*

Traités remis au Parlement.

Le *Roi* fit remètre le 2 de Mars à la *Chambre-Haute* & le 12 à la *Chambre-Basse* des Copies & des Traductions de quatre *Traités* conclus depuis le mois de Mai de l'année précédente. I. TRAITÉ *entre le* ROI & *l'*ELECTEUR DE MAÏENCE *touchant le concert des mesures proposées aux Cercles de l'*EMPIRE, *signé à* Whitehall *le* 8 *Mai* 1744. II. TRAITÉ *entre le* ROI, *les* ETATS-GÉNÉRAUX & *l'*ELECTEUR DE COLOGNE, *signé à* La Haie *le* 4 *Juillet* 1744, *pour fournir dix-mille Hommes de Troupes aux ordres des* Puissances Maritimes, *dans le cas spécifié par ce Traité, touchant la prestation du secours.* III. TRAITÉ *entre le* ROI & *la* REINE DE HONGRIE, *signé à* Londres *le* 22 *Août* 1744, *pour mieux effectuer les arrangemens pris en faveur de cette Princesse.* IV. *Le* TRAITÉ *de la* QUADRUPLE-ALLIANCE, *signé à* Varsovie *le* 8 *Janvier* 1745.

J'ai fait connoître ci-devant les deux premiers de ces Traités, autant qu'ils avoient besoin de l'être. Le troisième avoit pour objet d'augmenter le subside que le *Roi d'Angleterre* donnoit à la *Reine de Hongrie*. A l'égard du quatrième le plus important de tous, & celui qu'on opposoit précisement à la *Confédération de Francfort*, je devrois, suivant mon usage, le rapporter

ici tout entier : mais il faut que je me contente d'en donner une idée. Ce Volume, qui devient immense, m'oblige à me restraindre de plus en plus. Le S. *Thomas Villiers* pour le *Roi d'Angleterre*, le Comte d'*Esterhasi* pour la *Reine de Hongrie*, le Comte de *Bruhl* pour la *Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe*, & le S. *Corneille Calkoen* pour les *Etats-Généraux*, convinrent aux Noms de leurs Maîtres; I. *Qu'il y auroit entre eux une Alliance ferme, constante, inaltérable* : II. *Qu'ils prendroient dès lors les mesures les plus efficaces pour le rétablissement de la Paix en* Europe, *& particulièrement dans l'*Empire, *ainsi que pour leur défense mutuelle* : III. *Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *garantiroit la* Sanction-Pragmatique *de* Charles VI, *de la même manière que le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *l'auroient garantie, & qu'il concourroit de toutes ses Forces pour empêcher qu'on n'y portât désormais aucune atteinte* : IV. *Qu'à cet effet, il fourniroit* 30 *mille Hommes de Troupes Auxiliaires pour la défense du* Roïaume de Bohème *actuellement attaqué* : V. *Que pour les frais d'un Armement si considérable, le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *lui fourniroient, à commencer du* 1 *de Janvier* 1745, *un Subside annuel de* 150 *mille Liv. Sterl., dont Sa* Majesté Britannique *paieroit les deux tiers & les* Etats-Généraux *le surplus* : V. *Qu'aussitôt que la* Bohème *& l'*Electorat de Saxe *n'auroient plus rien à craindre, il feroit marcher dans les* Païs-Bas *ou dans l'*Empire, *selon que le* Roi de la Grande-Bretagne *ou les* Etats-Généraux *le jugeroient nécessaire à la Cause commune, un Corps de* 10 *mille hommes entretenus à ses frais, moïennant un Subside de* 90 *mille Liv. Sterl. païable, comme le Subside de l'Article précédent* : VII. *Que si par une suite des engagemens présens, ses Etats étoient attaqués, ou qu'ils fussent envahis, les trois autres Puissances contractantes, outre l'assistance offensive, qu'ils lui donneroient pour sa défense immédiate, s'efforceroient de lui procurer une entière satisfaction de la part de l'Agresseur, & ne mètroient pas les armes bas jusqu'à ce qu'il l'eut obtenue : comme de sa part, il persisteroit dans ses engagemens, tant que les Etats des autres Contractans seroient exposés à quelque danger* : VIII. *Que si les mesures prises de concert étoient suivies d'heureux succès, le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *participeroit aux avantages par des convenances qu'on lui procureroit, & que ses Alliés prendroient à la Pacification générale tous les soins possibles de ses intérêts & de ceux de sa Maison* : IX. *Que la présente Alliance subsisteroit après la paix pour toujours* : X. *Que l'*Impératrice de Russies *& le* Roïaume *& la* République de Pologne *seroient dès lors invités d'accèder à la présente Alliance, comme Parties principales contractantes ; & que tous les autres Princes & Etats, affectionés à la conservation du repos de l'*Europe *& de l'*Empire, *y seroient admis* : XI. *Que les Lettres de Ratification de ce Traité seroient échangées à* Dresde, *dans deux mois ou plustôt s'il se pouvoit.*

Le 13 de Mai, le *Roi* donna son consentement Roïal à 40 Bills, tant Clôture de la

QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Séance. 23 Mai.

publics que particuliers, & fit ensuite le Discours suivant aux deux *Chambres*.

Discours du Roi.

MILORDS ET MESSIEURS,

La diligence, le zèle & l'unanimité, que vous avés fait paroître dans vos délibérations, aiant heureusement terminé les Affaires publiques, & la Saison se trouvant déja fort avancée, il est nécessaire de mètre fin à cette Séance du Parlement. *Je suis extrêmement satisfait de pouvoir vous apprendre que, depuis qu'elle a commencé, la face des Affaires est considérablement changée à l'avantage de la Cause commune. Les succès, dont les* Armes Autrichiènes *ont été depuis peu favorisées en* Allemagne, *& l'Accommodement fait entre la* Reine de Hongrie *&* l'Electeur de Bavière, *sont les fondemens sur lesquels on peut établir l'espérance d'autres succès encore plus heureux. Ces évènemens ont considérablement diminué l'influence de la* France *sur* l'Empire; *& nos anciens & naturels Alliés sont en chemin de recouvrer la force & le pouvoir, qui doivent contribuer à rétablir la Paix & l'équilibre en* Europe. *La résolution, prise par nos bons Amis les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *de concerter avec moi leurs efforts, & les engagemens dans lesquels ils sont entrés, en règlant la juste proportion des Troupes & des frais, ne peuvent manquer d'animer & de rendre plus efficaces les Opérations de nos Armées. Ces bons commencemens me font espérer qu'avec la bénédiction de Dieu, les succès de cette Campagne nous mètront en état de renverser les projets ambitieux, que la* Maison de Bourbon *a formés contre la liberté de l'*Europe *& surtout contre mes Roïaumes. C'est dans cette confiance que j'ai résolu, conjointement avec mes Alliés, de continuer vigoureusement cette Guerre, aussi nécessaire que juste, jusqu'à ce qu'elle soit terminée par une Paix honorable & sure.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous remercie de tout mon cœur des grands Subsides que vous avés accordés avec tant d'affection pour le service de l'année courante; & vous pouvés être persuadés qu'ils seront exactement emploïés aux grandes fins auxquels ils ont été destinés.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je me repose entièrement sur votre attachement & votre fidélité, dont j'ai déja reçu tant de preuves convainquantes. Je vous recommande à chacun de cultiver & d'augmenter ces heureuses dispositions dans vos différentes Provinces, pour le soutien de mon Gouvernement & pour la conservation du bon ordre & de

I. QUATR. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

la tranquillité dans le Roïaume. De mon côté, je ne négligerai rien pour redoubler votre bonheur & le rendre durable.

Après ce Discours, le *Grand-Chancelier*, par ordre du *Roi* prorogea le *Parlement* jusqu'au 1 Juillet.

II. AFFAIRES DIVERSES. Nouveau Garde du Petit Sceau. 5 Janvier. Nouveaux Conseillers Privés. 7 Janvier. Charges données. 14 Janvier.

II. EN JANVIER; le 5, le *Roi* nomma le Lord *Gower*, Garde du Petit-Sceau, à la place du Lord *Cholmondeley*, qui fut fait Trésorier d'*Irlande*.

Le 7, le Duc de *Bedford* & le Lord *Gower* prêtèrent serment dans un grand Conseil, qui se tint à *Saint-James*, & prirent séance en qualité de Membres du Conseil-Privé.

Le 14, le *Roi* tint un grand Conseil dans lequel il déclara qu'il avoit nommé Grand-Maître de sa Maison le Duc de *Devonshire*, revenu depuis peu de sa Vice-Roïauté d'*Irlande*; Président du Conseil-Privé, le Duc de *Dorset*; & Viceroi d'*Irlande*, le Comte de *Chesterfield*, qu'il avoit aussi nommé pour aller en *Hollande*, en qualité de son Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire, exécuter une Commission importante.

Mort de l'Empereur CHARLES VII. 20 Janvier.

Le 20, l'Empereur CHARLES VII mourut à *Munich*, âgé de 47 ans 5 mois & 13 jours, n'aiant occupé le Trône Impérial que 3 ans moins 4 jours. Il avoit eu le 18 une violente attaque de Goute, accompagnée d'accidens si fâcheux, que les Médecins emploïèrent inutilement tout leur art à lui procurer quelque soulagement. La Goute étant remontée en peu d'heures parut absolument incurable; & l'*Empereur* attendit la mort avec tous les sentimens d'une parfaite résignation à la volonté Divine. Ce Prince, le quatrième *Electeur de Bavière*, s'appelloit CHARLES-ALBERT. Il étoit né, le 6 d'Août 1696, à *Bruxelles*, de MAXIMILIEN-EMMANUEL, *Electeur de Bavière*, mort le 26 de Février 1726, & de THÉRÈSE-CUNEGONDE SOBIESCA, Fille de JEAN III SOBIESKI, *Roi de Pologne*, morte le 10 de Mars 1730. Il avoit épousé, le 5 de Décembre 1722, MARIE-AMÉLIE D'AUTRICHE, Fille de l'*Empereur* JOSEPH & de GUILLELMINE-AMÉLIE D'HANOVRE. Il laissa de ce Mariage 1°. le *Prince Electoral* MAXIMILIEN-JOSEPH, Fils unique, né le 28 de Mars 1727, lequel est à présent *Electeur de Bavière*; 2°. MARIE-ANTOINETTE-WALPURGE, née le 19 de JUILLET 1725; 3°. MARIE-JOSEPHINE, née le 7 d'AOUT 1734; 4°. JOSEPHINE-ANTOINETTE, née le 10 de Mars 1739. Si l'on en croit un *Journaliste-Politique* (1), l'*Empereur* ne mourut pas dans des dispositions trop favorables pour la *France*. Je vais rapporter les paroles de cet Auteur, & les *Lecteurs François* en feront le cas qu'elles peuvent méri-

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXVIII. p. 72.

ter. *Ce Prince*, dit-il, en parlant de l'EMPEREUR, *n'a été malade que quelques jours,....* L'Impératrice *n'a point quité le chevet de son lit. Attentive à lui donner tous ses soins le jour & la nuit, cette Princesse voïant que la Goute remontoit à vue d'œil & que les Médecins ne concevoient plus d'espérance, elle s'abandonna à un torrent de larmes, & dit à l'*Empereur; « *Que, comme il » venoit de se reconcilier avec Dieu, la seule grace qu'elle avoit à lui demander, » au Nom du Tout-Puissant, étoit qu'il voulût bien se reconcilier sincèrement » avec la* Reine de Hongrie: *Qu'elle le supplioit de lui en faire l'aveu, en » présence de quelques-uns de ses Ministres, avec promesse d'oublier le passé & » de le ratifier, en cas que Dieu lui rendît la santé* ». L'Empereur *lui répondit:* « *Dieu seul sait quelle a toujours été ma volonté à cet égard; & que, si je » ne m'étois pas trouvé enchaîné par de malheureux engagemens que l'honneur » de ma dignité m'a empêché de rompre ouvertement, il y a longtems que j'aurois » renoncé à tout pour rendre la paix à l'*Empire *& jouir des douceurs de cette » reconciliation, que je ne dois plus espérer que dans l'autre vie. Faites savoir à la »* Reine de Hongrie *quels sont mes sentimens, & assurés-la bien qu'intérieu» rement je n'ai jamais été en guerre avec cette Princesse, & que Dieu m'est » témoin que je meurs sincèrement reconcilié avec elle* ». *L'*EMPEREUR *ordonna qu'on fît entrer le* Prince Electoral, *à qui il fit la même déclaration, & ajouta de plus;* « *Qu'il lui recommandoit expressément de faire cesser les hostilités, de » se reconcilier avec sa Cousine la* Reine de Hongrie *& de vivre avec elle dans » une parfaite harmonie, afin d'attirer sur lui les Bénédictions Célestes & de » procurer la tranquillité à ses pauvres Sujets de* BAVIE'RE ». *Le* Prince *qui ne pouvoit retenir ses larmes, promit d'un grand cœur d'accomplir les dernières volontés de l'*Empereur *son Père.* La mort de l'*EMPEREUR*, laquelle *laissoit*, dit un autre Ecrivain (1) *le Trône Impérial vacant dans le tems, que toute l'*Allemagne *se trouvoit sous les Armes & que plusieurs Princes s'étoient armés pour le maintenir dans la* Maison de Bavière, *remètoit à certains égards les choses au même état où elles étoient après la mort de l'*Empereur CHARLES VI. *La mort de l'*Empereur CHARLES VII *devança l'exécution des projets du* Traité d'Union *signé à* Francfort. *Les Puissances Contractantes avoient fait jusqu'alors tous leurs efforts pour remplir leurs engagemens. Ces efforts sont connus de tout le monde. Ils avoient déja procuré à l'*Empereur *la restitution de la plus grande partie de ses Etats Héréditaires. Ils lui avoient conquis tout le* Brisgaw, *à la reserve d'une seule Place, & lui en avoient même assuré la possession par la démolition d'une Forteresse qui en étoit regardée comme la Clef, en ce que cette démolition laissoit à ses Alliés une entrée libre pour y porter un secours prompt & efficace, au cas qu'il y fût attaqué de quelque côté.*

Troupes pour

En FE'VRIER; le 16, il y eut des ordres donnés pour faire partir le

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, &c. Tome II, p. 187.

19. 25 Hommes de chaque Compagnie de tous les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie qui étoient dans le Roïaume, afin de les envoïer en *Flandre*. Flandre. 16 Fevrier.

En MARS; le 2, les Généraux, Comte de *Stairs* & *Wade*, & les Lieutenans-Généraux, Comte de *Dummore* & *Honeywood*, refusèrent de servir en *Flandre* sous les ordres du Welt-Maréchal Comte de *Königsegg*, qui devoit commander l'*Armée Autrichiène*. Officiers Généraux refusent de servir sous le Comte de Konigsegg. 2 Mars.

Le 9, le *Roi* déclara que son intention étoit de donner au *Duc de Cumberland* le Commandement en Chef de toutes ses Troupes en *Flandre*; & qu'entrant dans cette Guerre, en qualité d'*Electeur d'Hanovre*, comme Partie principale, il devoit fournir des Troupes suivant la proportion dont on conviendroit. Le Duc de Cumberland Général en Chef en Flandre, où le Roi fait la Guerre comme Electeur d'Hanovre.

Le 12, le Baron de *Schwigeld*, Ministre Plénipotentiaire du *Roi*, dans sa qualité d'*Electeur d'Hanovre*, auprès des *Etats-Généraux*, leur déclara; *Que Sa* Majesté Britannique, *persistant dans le dessein de continuer & même de redoubler ses efforts pour la défense de la Cause commune & pour le maintien du sistême chancelant de l'*Europe, *avoit résolu de prendre part directement en sa qualité d'*Electeur d'Hanovre, *dans le plan des Opérations, qui devoient se concerter en* Hollande; *& de fournir pour cet effet son contingent de* Troupes Allemandes: *Qu'en outre, il feroit marcher un autre Corps, dont l'emploi dépendroit de l'usage qu'on trouveroit à propos d'en faire, indépendament des secours directs que Sa Majesté pourroit donner à la* Reine de Hongrie & de Bohème: *Qu'à l'égard des* Troupes Electorales, *qui marchoient pour joindre l'Armée des Alliés sur le* Rhin, *elles agiroient de la manière dont on conviendroit dans les Conférences, soit dans les* Païs-Bas, *soit dans l'*Empire, *indépendament ou conjointement avec la grande Armée en* Flandre, *suivant les circonstances; & que pour ces raisons, Sa* Majesté Britannique, *comme* Electeur d'Hanovre, *demandoit d'être admise & reconnue sur le pied de Partie Principale Contractante, dans tout ce qui seroit concerté contre l'Ennemi commun; & que lui, Ministre Plénipotentiaire, étoit muni des Pleins-Pouvoirs nécessaires pour assister aux Conférences que les Alliés tiendroient à* La Haie *au sujet de leur défense mutuelle.* Déclaration du Roi aux Etats Généraux. 12 Mars.

Le 19, le Ministre de la *Czarine* présenta au Roi un *Mémoire* dans lequel il offroit la Médiation de cette Princesse pour terminer à l'amiable les différens survenus entre le *Roi de Prusse* & la *Reine de Hongrie*; il faisoit aussi mention des autres troubles de l'*Europe*, que la même Princesse souhaitoit de terminer par ses bons offices. La Czarine offre sa Médiation, &c. 19 Mars.

Le 23, le *Roi* ordonna de passer au Sceau une Patente, par laquelle il constituoit *Son Altesse Roïale*, *GUILLAUME-AUGUSTE*, *Duc de Cumberland*, Capitaine-Général de toutes les Troupes levées ou à lever dans le Roïaume de la *Grande-Bretagne*, comme aussi de toutes les Troupes qui Le Duc de Cumberland fait Capitaine Général, &c. 23 Mars.

feroient emploïées au dehors avec celles des Alliés de Sa Majesté.

Mort du Comte d'Orford. 29 Mars.

Le 29, le *Comte d'Orford*, connu précèdemment sous le nom de Chevalier *Robert Walpole*, Chevalier de l'Ordre de la *Jarretière* & l'un des Membres du Conseil-Privé, mourut à *Londres* dans la soixante-&-unième année de son âge. Il laissoit trois fils; le Lord *Walpole* & les S[rs] *Edouard* & *Horace Walpole*. Le Lord lui succèda dans la pluspart de ses Biens & dans ses Titres, & fut, en sa place, élu Sénéchal d'*Tarmouth* & de *Lyun-Regis* dans le Comté de *Norfoclk*. Il y avoit trois ans, comme on l'a vu ci-devant, que le Comte d'*Orford* s'étoit démis de tous ses Emplois; & le *Roi* l'avoit gratifié, malgré lui, d'une Pension de 4 mille Livres Sterling, qui revint par sa mort à la Courone. Il avoit eu la principale part à la direction des Affaires sous le Règne de *George* I, & sous celui du *Roi* Règnant jusqu'à ce qu'il eût pris le parti de se retirer. Les Etrangers se sont unis avec les *Anglois* pour le mètre au rang des plus habiles Ministres. On peut même ajouter que les Ennemis que son grand crédit & ses Emplois multipliés, encore plus que la supériorité de sa réputation, lui suscitèrent pendant le tems qu'il fut à la tête des affaires, ne purent dans ce tems-là même & lorsqu'ils travailloient à le perdre, s'empêcher de rendre justice à l'étendue de ses lumières & de sa capacité. Quoique depuis 18 mois la santé de cet Homme célèbre fût dérangée au point de faire juger qu'il n'avoit pas encore longtems à vivre, sa mort fit cependant le bruit que fait ordinairement celle de tous ceux que l'on a vu jouer avec applaudissement un grand Rôle sur le Théâtre du Monde. Son élévation à la dignité de *Comte d'Orford*, qui signala sa retraite, fut une preuve de la bienveillance, &, l'on peut le dire d'un *Roi d'Angleterre*, de la reconnoissance d'un Monarque qu'il avoit toujours trop bien servi pour qu'il ne fût pas ensuite extrêmement sensible à sa mort.

Disposition des Etats-Généraux en faveur du Duc de Cumberland. 1 Avril.

En AVRIL; le 1, on apprit par un Exprès du Comte de *Chesterfield*, que les *Etats-Généraux* étoient convenus unanimement de conférer, autant qu'il dépendroit d'eux, au Duc de *Cumberland*, le Commandement en chef de l'Armée confédérée en *Flandre*.

Nouveau Chevalier de la Jarretière. 1 Mai.

En MAI; le *Duc de Saxe-Weissenfelz*, Général en chef des Troupes de *Saxe*, fut élu Chevalier de la *Jarretière* dans le Chapitre de cet Ordre, qui se tint le 1.

Départ du Roi. 14, 21 Mai.

Le 14, le *Roi* s'embarqua pour passer en *Hollande*, & fit voile le 21.

Renfort pour l'Armée de Flandre. 25 Mai.

Le 25, on embarqua trois Regimens d'Infanterie, & l'on prit des mesures pour en faire partir deux autres avec un Détachement de 15 Hommes par Compagnie des 4 Bataillons des Gardes à Pied, afin de renforcer l'Armée de *Flandre* affoiblie par la *Bataille de Fontenoy*.

Augmentation de Subside pour le Roi de Sardaigne.

Le 28, les *Lords-Régens* de l'avis du Conseil-Privé résolurent d'accorder au *Roi de Sardaigne* un Subside de 60 mille Liv. St. outre les 200 mille

mille qu'on lui donnoit déja par an. Le but de cette augmentation étoit de mètre ce Prince en état de faire agir ses Troupes plus efficacement. 28 Mai.

En JUIN, il y eut une Promotion dans l'Armée ; & le *Roi* nomma 12 Lieutenans-Généraux, 8 Majors-Généraux & 10 Brigadiers. Promotion. Juin.

En AOUT ; le 12, sur l'avis que l'on eut que le *Prince* EDOUARD, Fils ainé du *Prétendant*, avoit fait voile d'un Port de *France* pour passer en *Irlande* ou en *Ecosse*, les *Lords-Régens* firent publier une Proclamation, qui promètoit une récompense de 30 mille Livres Sterling à quiconque se saisiroit de lui, mort ou vif, s'il débarquoit dans quelqu'un des trois Roïaumes. Proclamation contre le Prince Edouard. 12 Août.

L'allarme qu'on prit bientôt après en *Anglèterre* au sujet de ce Prince, dont le passage, soit en *Irlande*, soit en *Ecosse*, étoit regardé comme certain, quoiqu'on ignorât sa marche, fut cause que dans ce mois, les *Lords-Justiciers d'Ecosse*, sur les ordres des *Seigneurs-Régens*, firent arrêter dans ce Roïaume une grande quantité de Seigneurs & de Gentilshommes. Seigneurs arrêtés en Ecosse. 24 Août, &c.

En SEPTEMBRE ; le 11, le *Roi*, revenant d'*Hanovre* débarqua sur les 4 heures du Matin à *Margate*, & sur les 2 heures après midi il se rendit à *Kensington*, après avoir traversé la Ville de *Londres*. Retour du Roi. 11 Septembre.

Le 13, malgré les Protestations du *Roi de Prusse* & de l'*Electeur Palatin* contre l'*Illégalité* de l'Assemblée du *Collége Electoral* qui se tenoit à *Francfort*, l'*Electeur de Maience* ne laissa pas de procéder avec les *Ambassadeurs Electoraux* de *Trèves*, de *Cologne*, de *Bohème*, de *Bavière*, de *Saxe* & d'*Hanovre*, à l'Election d'un *Roi des Romains*. Les suffrages se réunirent en faveur du *Grand-Duc de Toscane*. Le 23, il fut déclaré *Empereur*. Le *Roi de France* refusa de le reconnoître dans cette qualité. Election du Grand-Duc de Toscane pour Roi des Romains & Empereur.

Le 28 & les jours suivans, plusieurs Bataillons de *Troupes Hollandoises* débarquèrent à *Gravesend*. Troupes Hollandoises en Angleterre. 28 Septembre.

Pendant ce mois ; il fut résolu de faire revenir incessamment dans le Roïaume 12 Régimens des *Troupes Angloises* de l'Armée de *Flandre*. Les ordres furent expédiés en conséquence, & les Bâtimens de transport mirent à la voile pour les aller prendre à *Flessingue*. Troupes rappellées dans le Roïaume. Septembre.

On fit publier une Proclamation, par laquelle on enjoignoit à tous les Papistes & reputés Papistes, de s'éloigner de 10 milles des Villes de *Londres* & de *Westminster* ; & l'on ordonnoit l'exécution des Loix contre les séditions & les tumultes. Proclamation contre les Papistes, &c. Septembre.

Le Comte de *Stair* fit publier par ordre du *Roi* que tous ceux qui voudroient prendre volontairement parti dans les Troupes du *Roi*, tant de Cavalerie que d'Infanterie, auroient leur congé dans deux ans, à comter du jour qu'ils seroient entrés dans le Service. Enrôlemens volontaires. Septembre.

En OCTOBRE ; le 5, il fut résolu dans un Grand Conseil qui se tint à *Kensington*, de faire revenir de *Flandre* toutes les *Troupes Angloises* ; & l'on Ordre au Duc de Cumberland de ramener toutes

les Troupes de Flandre. 5 Octobre.

depêcha sur le champ un Courier au *Duc de Cumberland*, pour qu'il les tint prêtes à pouvoir être embarquées au premier avis.

Assemblée dans le Comté d'Yorck & de Lancastre, dans les Villes de Londres & de Westminster. 5 Octobre, &c.

Le même jour, il y eut à *Yorck* une très nombreuse Assemblée composée de la plus grande partie de la Haute Noblesse, des Gentilshommes & du Clergé de ce grand Comté; dans laquelle il fut unanimement résolu *d'armer, d'habiller & d'entretenir 4 mille Hommes pour la défense & le soutien de la Persone & du Gouvernement du Roi, contre le* Prétendant *& ses Adhérans;* & pour fournir aux dépenses nécessaires de ce Corps de Troupes on souscrivit une somme de 45 mille Livres Sterling. Quantité de Gentilshommes s'engagèrent à servir à leurs dépens. L'*Archevêque d'Yorck*, présent à cette Assemblée, y fit un discours très pathétique. A peu près dans le même tems, les Gentilshommes du Comté de *Lancastre* s'engagèrent par une pareille Souscription de lever & d'entretenir 3 mille Hommes. La Ville de *Westminster* & les Fauxbourgs de *Southwarck* & de *Spithefields* à *Londres* s'associèrent pour fournir à leurs dépens plusieurs Compagnies. On prit ces différentes mesures parce que le Général *Cope* avoit été batu en *Ecosse* par le Parti *du Prince* EDOUARD.

Souscription de la Ville de Londres pour lever un Régiment. 11 Octobre.

Le 11, on ouvrit à *Londres* une Souscription de 250 mille Liv. St. destinées à lever, armer, habiller & entretenir un Régiment pour la garde de la Ville. Plusieurs riches Marchands & d'autres Citoïens souscrivirent ce jour-là même pour 15 mille Livres Sterling.

Retour du Duc de Cumberland & des Troupes de Flandre. 29 Octobre.

Le 29, le *Duc de Cumberland* arriva de *Hollande* au Palais de *Saint-James;* & les Troupes, qui revenoient de *Flandre*, débarquèrent en divers Ports d'*Angleterre*.

On assemble les Miliciens. Octobre.

Pendant ce mois; on renouvella les ordres expediés, le mois précèdent, à tous les Gouverneurs des diverses Provinces d'*Angleterre* & du Païs de *Galles*, pour qu'ils mîssent au plustôt les Milices de leurs Gouvernemens sur pied.

On enrôle par force les Vagabonds. Octobre.

Les Connétables de *Londres* & de *Westminster* enlevèrent de force pour le service du *Roi* tous les Vagabonds & Gens sans aveu.

Plusieurs Seigneurs lèvent des Regimens. Octobre.

Les Ducs de *Bedfort* & de *Montagu*, les Lords *Herbert*, *Kildare* & divers autres Seigneurs levèrent des Regimens pour la défense du Roïaume. Celui du Duc de *Bedfort* étoit de mille Hommes.

Le Général Cope remplacé. Octobre.

Le Général *Handaside* fut nommé pour aller, à la place du Général *Cope* qui fut rappellé, commander les Troupes assemblées à *Berwick* sur la frontière d'*Ecosse*.

Offre faite au Roi par des Particuliers. Octobre.

Les Propriétaires de deux Vaisseaux armés en course offrirent au *Roi* 700 mille Liv. St. pour être emploïées immédiatement à son service; & leur offre fut acceptée.

Suppression des Passeports des Ministres étrangers, &c. Octobre.

On fit notifier à tous les Ministres Etrangers, qu'on n'auroit aucun égard aux Passeports qu'ils pourroient donner; que lorsqu'ils voudroient dépêcher des Couriers, il faudroit qu'ils les fissent munir de Passeports

signés par un des Secretaires d'Etat ; que les Couriers qui viendroient des différentes Cours seroient obligés d'avoir des Passeports de Sa *Majesté Britannique*. On défendit en même tems à tous les Maîtres des Navires de recevoir sur leurs bords aucun Passager qui ne fût pas pourvu de pareils Passeports.

Proclamation contre le Prince Edouard. Octobre.

Le Comte de *Chesterfield*, Viceroi d'*Irlande*, fit publier dans ce Roïaume une Proclamation, par laquelle on promètoit une recompense de 50 mille Liv. Sterl. à quiconque pourroit se saisir du Fils ainé du *Prétendant*, mort ou vif, en cas qu'il entreprît de débarquer en *Irlande*. Elle fut suivie d'une autre pour défendre le transport de toutes sortes de Vivres.

Naissance & batême d'un Fils du Prince de Galles. 7, 30 Novembre.

En NOVEMBRE; le 7, la *Princesse de Galles* accoucha d'un Prince, & le Lord *North & Guildfort* en alla sur le champ informer le *Roi* de la part du *Prince de Galles*. Le jeune Prince fut batisé le 30 & nommé *Henri-Frédéric*. Il eut pour Parrains le *Roi de Danemarc* & le *Prince d'Orange* représentés par les Ducs de *Queensburi* & de *Chandos*; & pour Marraine la *Princesse de Hesse* représentée par la Vicomtesse de *Torrington*.

Offres des Quakers en faveur des Troupes ; Souscription pour le même sujet. Novembre.

Pendant le cours de ce mois, plusieurs des plus fameux *Quakers* de *Londres* offrirent de fournir à leurs dépens des Vestes de Flanelle aux Soldats qui marchoient vers le *Nord*, afin de les garantir du froid. On accepta leurs offres, & d'abord ils fournirent 10 mille de ces Vestes, & promirent d'en livrer un pareil nombre dans quelques jours. Leur exemple excita le zèle des autres Citoïens; & l'on ouvrit à *Londres* une Souscription pour fournir aux Troupes, qui pour lors étoient en Campagne au nombre de près de 25 mille Hommes, dequoi les garantir de l'humidité de la terre & du froid, savoir une paire de Bas, une paire de Souliers, une Veste de Flanelle, à chaque Soldat, 2 Couvertures par Tentes, & 30 Redingotes par Régiment pour les Sentinelles. Le tout fit une somme de 10 mille 505 Livres Sterling. Les *Quakers* entrèrent dans cette Souscription pour les Vestes de Flanelle.

Le Lord Dervenwater est mis à la Tour. 17 Décembre.

En DECEMBRE; le 17, le Lord *Dervenwater*, pris quelques jours auparavant à bord d'un *Armateur François*, fut amené à *Londres* & renfermé dans la *Tour*.

Proclamation contre les Jésuites & les Prêtres Papistes, &c. 17, 18 Décembre.

On publia, le 18, une Proclamation du *Roi*, datée de la veille, pour mètre en exécution les Loix contre les *Jésuites* & les *Prêtres Papistes*. On y promètoit une recompense de 100 Liv. St., pour chacun d'eux qui seroit pris dans *Londres*, dans *Westminster* & dans le Faubourg de *Southwarck*, ou à 10 milles aux environs de ces deux Villes. On n'exceptoit que les Prêtres qui, n'étant pas nés Sujets du *Roi d'Angleterre*, étoient au service des Ministres des *Puissances Catholiques*. Ces Ministres, dont plusieurs avoient pour Chapelains des Prêtres nés *Anglois* ou *Irlandois*, firent au Secretaire d'Etat des Affaires Etrangères des Représentations au sujet de cette Proclamation, relativement à ce qui regardoit l'arrêt des *Prêtres Catholiques*,

II. AFFAIRES DIVERSES.

quoique reputés être de leur Maison; & lui remirent ensuite un *Memoire* ou *Protestation* dans toutes les formes sur le même sujet. Ils prétendirent le Droit des Gens intéressé dans cette affaire; & résolurent d'engager les Ambassadeurs des *Puissances Protestantes* d'y prendre part; ce qui se fit par une Lettre Circulaire que le Chevalier *Capello*, Ambassadeur de *Venise* leur adressa. S'il se trouve quelque suite de cette Affaire, j'aurai soin d'en rendre comte.

III. MARINE. Charges données & Promotion. 12 Février; 4 Mai.

III. LE 5 de JANVIER, le *Roi* nomma le Duc de *Greenville*, le Lord *Archibald Hamilton* & le Lord *Baltimore*, Commissaires de l'Amirauté; le S. *Oswal*, Commissaire de la Marine; & le S. *Dodington*, Trésorier de la Marine, poste qu'il ne remplit que jusqu'au 12 de Février, que le S. *Jean Tacker*, Membre du *Parlement* pour *Yarmouth*, fut nommé pour lui succèder. Le 4 de MAI, le *Roi* nomma dans l'*Escadre-Blanche* les Sieurs *Rowley* & *Guillaume Martin* Vice-Amiraux, & le S. *George Anson* Contre-Amiral; dans l'*Escadre Rouge*, les Sieurs *Jaques Stevart*, *Thomas Davers* & *George Clinton* Vice-Amiraux; & le Lord *Vere-Beauclair* Contre-Amiral; dans l'*Escadre-Bleue*, les Sieurs *Isaac Townshend* & *Henri Medley* Vice-Amiraux, & le S. *Perry Maine* Contre-Amiral.

Vaisseaux en Commission & rebâtis.

Dans le cours de cette année, les *Commissaires de l'Amirauté* mirent en Commission ou firent rebâtir un très grand nombre de Vaisseaux dans les différens Chantiers. Je puis m'épargner d'entrer dans le détail.

Flotes sorties & rentrées. 11, 13 Janvier; 3 Février; 4, 10 Mars; 3, 26 Avril; 23 Mai; 12 Septembre; 25 Octobre; 15 Novembre; 12 Décembre.

Un objet plus important, ce sont les Flotes & les Escadres qui sortirent des Ports d'*Angleterre*, ou qui y rentrèrent. Le Contre-Amiral *Medley* partit de la Rade de *Portland* avec 14 Vaisseaux de guerre, le 11 de Janvier, & revint à la Rade de *Portsmouth* le 3 de Février, après s'être emparé dans sa course d'un *Navire François* du port de 250 tonneaux, venant de *La Martinique*. Il remit à la voile le 4 de Mars avec plusieurs Vaisseaux Marchands sous son escorte: mais une tempête qu'il essuïa, l'obligea de regagner *Portsmouth* le 10, pour s'y radouber. Il en repartit le 26 d'Avril. Le 3 de ce même mois d'Avril, le Contre-Amiral *Martin* mit à la voile avec 8 Vaisseaux de guerre pour aller croiser; & s'empara le 6, de 3 *Vaisseaux François* venant de *La Martinique*. Il en prit ensuite quelques autres avec lesquels il rentra dans le Port de *Plymouth*, le 23 de Mai. Le 25 d'Octobre, son Escadre fut renforcée de 3 Vaisseaux de guerre. Il étoit alors depuis quelques jours à la Rade de *Torbay*, qu'une tempête l'avoit forcé de regagner promtement, plusieurs de ses Vaisseaux aiant beaucoup souffert. Il en fit voile le 15 de Novembre avec 8 Vaisseaux de guerre pour aller croiser à l'embouchure de *La Manche* & recevoir les Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, lesquels étoient depuis quelque tems en *Irlande* dans le Port de *Gallwai*. Il rentra dans le Port de *Plymouth* le 12 de Décembre avec 3 Vaisseaux, aiant laissé les

III. MARINE.

autres en petit nombre croîser dans *La Manche*, où l'on en avoit envoïé d'autres en differens tems. Le 12 de Septembre, l'Amiral *Vernon* mit à la voile & se rendit aux *Dunes* avec 6 *Vaisseaux de guerre Anglois*, 2 *Hollandois* & 2 Brûlots. Dans le mois suivant on le renforça de trois autres Vaisseaux de guerre. Dans le même tems, à peu près, l'Amiral *Bing* mit à la voile avec 9 Vaisseaux de guerre pour aller croîser vers le Nord, afin d'intercepter les *Navires François* & autres qui pourroient porter des Armes & des Provisions aux Rebelles d'*Ecosse*. Le 13 de Janvier, le Chef d'Escadre *Hamilton* arriva aux *Dunes* avec 5 Vaisseaux de guerre & la Flote Marchande de *Portugal* composée de 90 Navires. Il avoit emploïé 16 jours au trajet, sans qu'un seul Navire se fût écarté de la Flote; ce que l'on attribuoit à son habileté.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

IV. LES Dividendes des Actions des différentes Compagnies furent les mêmes que les années précèdentes.

Banque, Argent venu de La Jamaïque. 16 Juin. Faveur donnée aux Billets de Banque. 7 Octobre.

LA BANQUE reçut le 16 de Juin, trois Chariots d'Argent apportés depuis peu de *La Jamaïque*. Le 7 d'Octobre les Fonds publics aiant considérablement baissé, un grand nombre des principaux Negocians de *Londres* résolurent de donner faveur aux *Billets de Banque*, en declarant qu'ils les recevroient en paiement pour quelque somme que ce fût.

Comp. d'Afrique. Projet pour le paiement de ses dètes, &c. 2 Mars.

Le 2 de *Mars*, il fut résolu dans une Assemblée générale de la COMPAGNIE D'AFRIQUE, *de charger la* Cour des Assistans *de préparer un projet des moïens d'aquiter les dètes, & de lever des Fonds suffisans pour étendre à l'avenir le Commerce de la Compagnie.*

V. COLONIES.

Annapolis-Roïale. Troupes. 14 Février. Elle est assiégée par les François. Mai.

V. LE 14 de Février, on embarqua en *Angleterre* des Troupes pour ANNAPOLIS-ROÏALE. En Mai, un Corps de mille *François* & *Indiens* assiégea cette Ville par terre, pendant qu'il y avoit dans le Bassin 40 Bâtimens & des Canots, avec lesquels les *François* s'étoient emparés d'un Vaisseau parti de *Boston* pour cette Ville. Je n'ai point trouvé la suite de cette Expédition.

La Jamaïque. Embargo. 7 Juin.

Le 7 de Juin, le Gouvernement de LA JAMAÏQUE, informé que 9 *Vaisseaux de guerre François* étoient arrivés à *Leogane*, mit un Embargo sur tous les Vaisseaux qui se trouvoient dans l'Ile. Le 17 du même mois, les Négocians faisant le Commerce des *Indes-Occidentales*, présentèrent à *Londres* une Requête *aux Lords-Régens*, pour les supplier d'ordonner que l'on envoïât à *La Jamaïque*, un nombre de Vaisseaux suffisant pour y protéger le Commerce contre les *Armateurs Espagnols* & *François*. Ils obtinrent leur demande; & l'on fit partir, dans l'année, divers Vaisseaux pour cette destination.

Vaisseaux demandés pour la protection du Commerce. 17 Juin.

VI. GUERRE

VI. Passons à l'Article de la Guerre, & l'abregeons le plus qu'il sera possible.

En Amérique.

Conquête du Cap-Breton par les Anglois. 11 Mai, 25 Juin.

Ce qui se fit cette année de plus considérable en *Amérique*, fut la Conquête que les *Anglois* firent au mois de Juin de l'*Ile Roïale*, autrement *Le Cap-Breton*. Après que 3 Vaisseaux de guerre & quelques Frégates eurent bloqué pendant deux mois le Port de *Louisbourg*, Capitale de cette Ile, le Chef-d'Escadre *Warren* & le Général *Pepperel* entrèrent le 11 de Mai dans la Baie de *Gabaray* avec 100 Voiles & 6 mille Hommes de débarquement, qui furent mis à terre quelques jours après, & s'emparèrent presque sur le champ de la Baterie Roïale qui couvroit le Port, & dont l'Artillerie, montant à 27 Pièces de gros Canons & plusieurs Mortiers, leur servit, avec une partie de l'Artillerie de la Flote, à batre la Place. Le S. *Du Chambon*, Lieutenant de Roi de l'Ile & Commandant dans *Louisbourg*, après avoir fait une défense honorable, se vit contraint, aiant perdu toute espérance de recevoir du secours & se voïant prêt à manquer de Munitions & de Vivres, de capituler le 25 de Juin, aux Conditions les plus honorables pour lui, pour la Garnison & pour les Habitans de l'Ile. Les *Anglois* s'engagèrent, entre autres choses, à le renvoïer en *France* avec la Garnison montant à 600 Hommes & ceux des Habitans qui voudroient y repasser. Au mois de Juillet, le S. *Warren* fut fait Vice-Amiral de l'*Escadre Bleue*: & le S. *Pepperel* fut déclaré *Baron de la Grande Bretagne*.

Décente des François dans l'Ile d'Anguilla; bonne foi du Gouverneur.

Dans le même tems, les *François* firent une tentative sur l'Ile d'*Anguilla*, qui n'eut pas le même succès. On applaudit en *Angleterre* à la bonne foi du S. *Hodge*, Gouverneur de cette Ile. Dès qu'il eut rassemblé quelques Troupes, il leur dit, en les menant au Combat: MESSIEURS, *comme je n'entens rien à la guerre, je vous recommande uniquement de charger & de tirer aussi promtement que vous pourrés, & de vous seconder mutuellement pour la défense de votre Païs; pour le reste, je prie Dieu qu'il bénisse vos efforts.* Cette petite harangue anima si bien sa foible Troupe, que la vivacité du feu qu'elle fit sur 600 *François*, décendus à terre sous les ordres du S. de *La Touche*, les obligea de regagner promtement leurs Vaisseaux.

Vaisseaux Marchands François à la Martinique, &c. 11 Novembre.

L'Amiral *Thownsend*, Commandant aux *Iles sous-le-Vent* une *Escadre Angloise* de 8 Vaisseaux de guerre depuis 56 jusqu'à 80 Canons, de 2 Frégates de 40 à 50, & de deux autres Navires, croisoit dans ces Mers pour enlever la Flote Marchande, partie de *France* pour *La Martinique*, au nombre de 43 Navires sous l'escorte de 2 Vaisseaux de guerre, l'un de 74 Canons & l'autre de 50. Le Comte *Du Guay*, qui montoit le premier & commandoit toute la Flote, aiant apperçu, le 11 de Novembre, l'*Escadre Angloise*, comme il s'approchoit de l'entrée de la Rade de *Fort-Roïal*, profita de l'avantage du vent, qu'il sut toujours se conserver, pour se porter à toutes voiles sur les Ennemis, que la hardiesse de sa manœuvre tint pendant quelque tems dans l'inaction: mais, quand ils eurent reconnu que ces

deux Vaisseaux étoient seuls; ils se mirent en devoir d'aller attaquer les Navires Marchands, évitant d'en venir au combat avec les Vaisseaux de guerre. La manœuvre de ceux-ci qui couvroient la Flote pour lui laisser le tems d'entrer dans la Rade, l'auroit infailliblement sauvée toute entière, si quelques Navires n'avoient cru trouver leur sureté dans différentes Anses, au lieu de faire voile pour le *Fort-Roïal*. Cette inexécution des ordres du Commandant fut cause que les *Anglois* en prirent 16; les 27 autres gagnèrent le *Fort-Roïal* sans inconvénient. Les deux Vaisseaux de guerre s'y rendirent le lendemain sans avoir reçu de dommage du Canon des *Anglois*. Le Comte *Du Guay* ramena la Flote à *Brest* le 18 d'Avril de l'année suivante, sans avoir rencontré aucun Vaisseau de guerre des *Anglois*; & leur aiant pris dans sa route un Navire chargé de 410 Boucaux de Tabac.

En Italie.

La rigueur de l'Hiver ne fit pas renoncer les *Espagnols*, commandés par le Marquis de *Castelar*, sous les ordres de l'*Infant Dom* PHILIPPE, au projet d'entrer en *Italie*. Ce Prince s'étant rendu le 24 de Décembre 1744, à *Nice*, en détacha le Marquis de *Castelar* avec 18 *Bataillons* tant *François* qu'*Espagnols*, pour s'emparer d'*Oneille & de Loano*. La première de ces Places fut abandonnée le 31, par les *Troupes Piedmontoises*; & le lendemain, 1 Janvier 1745, les Magistrats vinrent apporter les clefs au Marquis de *Castelar*, qui, le 3, s'empara de *Loano*. Le reste du mois fut emploïé à soumètre les Païsans des Vallées d'*Oneille* & de *Muro*, ainsi qu'à chasser les Troupes du *Roi de Sardaigne*, de tous les Postes qu'elles occupoient dans ces Cantons. C'est ainsi que les *Espagnols* s'ouvrirent la route de l'*Etat de Gènes*, dont ils croïoient être bientôt en état de se servir par le succès d'une Négociation qui se faisoit alors, en conséquence de laquelle les *Gènois*, après avoir pourvu à la défense du *Marquisat de Final*, avoient mis sur pied 20 mille Hommes & rempli divers Magasins de Vivres & de Munitions de guerre.

Prise d'Oneille & de Loano, &c. 13 Janvier, &c.

Pendant que les Troupes de l'Infant s'avançoient insensiblement vers *Gènes*, en attendant qu'il fut joint par l'Armée *Françoise* qui s'assembloit en *Piedmont*; les *Troupes Espagnoles & Napolitaines*, lesquelles avoient passé l'Hiver dans l'*Etat Ecclésiastique*, se mirent en mouvement à la fin du mois de Mars, & quitèrent leur Camp entre *Perouse* & *Viterbe*, pour suivre le Prince de *Lobckowitz*, lequel étoit décampé des environs d'*Imola*, pour repasser le *Panaro*. Le Comte de *Gages*, dépositaire des intentions de sa Cour, avoit pour objet de se joindre à l'*Infant* par la *Lombardie*. Le Prince de *Lobckowitz*, dont l'Armée étoit fort inférieure à celle du Comte, se proposoit de l'arrêter dans sa marche, sans en venir pourtant à aucune action décisive; c'est ce qui l'obligea de se retirer sans cesse devant l'Ennemi, de manière à se conserver la possibilité de se joindre au *Roi de Sardaigne* au moment qu'il le faudroit. Les deux Généraux reçurent des renforts dans leur marche: mais, le Comte de *Gages* conservant toujours sa supériorité, le

Le Duc de Modene & le Duc de Gages marchent en Lombardie pour joindre l'Infant Avril.

Prince ne put que continuer à se retirer en bon ordre. Les *Espagnols* passèrent le *Panaro* le 13 d'Avril, sur trois Colones, à *Vignole*, à *Spilimberto*, & à *San-Cesario*. Le *Duc de Modène* étoit venu reprendre le commandement de cette Armée quelques jours auparavant. Aidé de ses Sujets, il ne tarda pas à surprendre *Castelnuovo* Capitale de la Province de *Grofognana*; & les *Espagnols* se rendirent maîtres en même tems du Fort de *Monte Alfonso*, dont la possession leur facilitoit l'entrée de la *Lombardie*, & pouvoit assurer leur réunion avec *Dom* PHILIPPE: mais la position du Prince de *Lobckowitz*, qui, sous le Canon de la Citadelle de *Modène*, occupoit un Camp très fortifié, les força d'abandonner ce projet.

Le Comte de Gages change de dessein & prend sa route par l'Apennin. 23 Avril, &c.

Ce fut par l'*Apennin* & l'*Etat de Gènes* que le Comte de *Gages* résolut d'exécuter les ordres dont il étoit chargé. Le 20 d'Avril, après qu'il eut fait distribuer à chaque Soldat un *Paole* avec de la viande pour 2 jours & du pain pour 6, & qu'il eut déclaré que dès ce jour jusqu'à nouvel ordre, la paie seroit double, toute l'*Armée Espagnole* & *Napolitaine* se mit en marche, en défilant sur sa gauche & cotoïant les Montagnes du *Duché de Reggio*, pour s'avancer vers la *Lenza*, & se porter ensuite sur la *Trebia*. Le Prince de *Lobckowitz* se hâta d'entrer dans le *Parmésan* & campa le 25, dans les environs de *Parme*, pour être à portée d'examiner les mouvemens du Comte de *Gages*. Celui-ci continua sa route & franchit l'*Apennin* par des chemins presque impratiquables & par un tems affreux, harcelé continuellement en queue par les *Hussards* & les *Licaniens* de l'*Armée Autrichiène*. L'*Armée Espagnole*, trouvant dans l'*Etat de Lucques* des Vivres & du Fourage en abondance, se rétablit aisément, & campa le 7 de Mai à *Sarsane* sur le bord de la *Magra*, qu'elle passa le 9, sans autre obstacle qu'une légère Escarmouche de 7 à 8 Compagnies de Grenadiers qui fermoient son Arrière-Garde contre un Détachement de 12 cens *Autrichiens* que le Comte *Gorani* commandoit; & que ces Compagnies reçurent avec un feu si vif, qu'elles l'eurent bientôt dissipé. Le Comte de *Gages* continua sa route tranquilement; & le 14 il arriva dans un des Fauxbourgs de *Gènes*. Il se rendit ensuite par les dehors de la Ville, sans passer le long des murs, au Fauxbourg de *Saint Pierre d'Arène*, où toute l'Armée fut rassemblée le 24. Elle campa dans ce Fauxbourg & dans celui de *Bisagnano*, en attendant l'arrivée de l'Artillerie, dont une partie vint par la Mer, dans le Port de *Gènes*, sans que les *Vaisseaux Anglois* qui croisoient à la hauteur du Port pussent l'empêcher. Le Prince de *Lobckowitz*, de son côté, marcha vers le *Piedmont* pour se joindre au *Roi de Sardaigne*, qui s'étoit porté lui-même dès le 19, à *Ceva*, & avoit fait avancer un Corps considérable de Troupes vers *Novi*, pour faciliter cette jonction.

Il arrive à Gènes. 14, 24 Mai.

Les Genois déclarent la Guerre au Roi de Sardaigne.

Un peu avant l'arrivée de l'*Armée Espagnole*, les *Génois* aiant conclu avec les Courones de *France*, d'*Espagne* & des *deux Siciles*, un Traité par lequel ces Puissances leur garantissoient tous les Etats qu'ils possédoient,

& particulièrement

Suites de cette Déclaration. Juin.

& particulièrement le *Marquisat de Final*; ils prirent le parti de déclarer la Guerre à l'ancien Ennemi de leur liberté, & rendirent comte à toute l'*Europe* des motifs de leur démarche, par un Manifeste, dans lequel ils exposoient en très peu de mots la conduite du *Roi de Sardaigne* à leur égard. *Les Troupes de ce Prince campées sur les confins de leur territoire; là défense faite aux Sujets de* Piedmont, *de fournir des Vivres à ceux de la* République; *le dessein de la dépouiller du* Marquisat de Final; *les Magasins brûlés dans* Vintimille, *l'avoient engagée à prendre la résolution pour sa propre sûreté, de joindre un corps de Troupes à celle de ses Alliés.* Le Manifeste déclaroit en même tems qu'*en prenant ce parti, la* République *étoit bien éloignée de vouloir donner le moindre mécontentement au* Roi de la Grande-Bretagne *& à la* Reine de Hongrie, *pour lesquels elle conservoit le respect dû à leur haute Dignité, en même tems qu'elle desiroit d'entretenir avec leurs Sujets les liaisons de Commerce & d'amitié qui subsistoient depuis si longtems.* Des Déclarations conformes à ce Manifeste furent faites dans les *Cours de Turin, de Londres* & *de Vienne*. Le *Roi de Sardaigne* répondit, *qu'il s'attendoit depuis longtems à la démarche dont la* République *cherchoit à se justifier, & qu'il étoit fâché qu'elle se fût exposée à toutes les suites funestes qu'elle pouvoit avoir.* La réponse de la *Cour de Vienne*, à peu près semblable pour le fonds, ajoutoit *que, malgré la considération que les* Gènois *témoignoient pour la* Reine de Hongrie, *elle ne pourroit se dispenser de les traiter comme Ennemis, puisqu'ils donnoient des secours aux Puissances qui lui faisoient la Guerre.* On n'a point su quelle fut la réponse du *Roi d'Angleterre:* mais la suite des évènemens & les hostilités que les *Gènois* avoient éprouvé précédemment de la part de ses Vaisseaux de guerre, ne laissent pas lieu de douter qu'elle ne ressemblât à celles des deux autres Courones. En même tems que l'on remètoit au Ministre de la *Reine de Hongrie* à *Gènes*, la Déclaration dont j'ai parlé, le Gouverneur de *Novi* eût ordre du Sénat d'en faire, au nom de la *République*, une pareille au Comte de *Schullembourg*, qui depuis peu avoit pris, à la place du Prince de *Lobckowitz*, le commandement de l'*Armée Autrichiène*, campée près de cette Ville. Ce nouveau Général retint le Gouverneur de *Novi* prisonnier jusqu'à ce qu'il eut eu réponse de la *Cour de Vienne*; & sur le champ il envoïa un Détachement de Grenadiers enlever la Garnison de *Novi*, qui ne consistoit qu'en 60 Hommes, exigea des contributions des Bourgeois, & mit dans la place un Gouverneur au nom de la *Reine de Hongrie*. Il ne jouit pas longtems de sa nouvelle conquête. Une partie de l'Armée commandée par le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, aiant passé quelque jours après *La Bochetta*, força tous les retranchemens que les *Autrichiens* avoient faits de distance en distance dans l'espace d'une lieue & demie, aux environs de *Novi*. Le Comte de *Schullembourg* fut par-là forcé d'abandonner les terres de la *République* pour se retirer du côté de *Tortone*. Avant de sortir de *Novi*, ses Troupes non-seulement, se firent rendre

VI. GUERRE EN ITALIE.

l'Argent de tout ce qu'elles avoient acheté, lorsque les *Gènois* ne s'étoient pas encore déclarés; mais aussi les Soldats & même plusieurs Officiers enlevèrent, le pistolet à la main, la bourse aux maîtres des maisons dans lesquelles ils étoient logés. Dès qu'ils eurent quité *Novi*, les *Troupes Gènoises* commandées par le Marquis de *Cecile*, Lieutenant Général de la *République*, s'en approchèrent. Dans le même tems, 10 Compagnies de Grenadiers de l'Armée de l'*Infant* s'emparèrent de l'*Altare*, Poste appartenant au *Roi de Sardaigne*; & le Maréchal de *Maillebois*, qui pour lors occupoit avec l'*Armée Françoise* les Hauteurs voisines de *Final*, fit avancer 7 à 8 mille Hommes du côté de la *Pieve*. Toutes ces choses se passèrent dans la dernière semaine de Juin. Dans les premiers jours de ce mois, le Maréchal de *Maillebois*, après avoir remis le commandement de l'Armée d'*Allemagne* au *Prince de Conti*, étoit venu se mètre à la tête de celle d'*Italie*.

Opérations des Armées combinées. Juillet.

Dès les premiers jours de Juillet, l'Armée de l'*Infant*, composée de *Troupes Françoises* & *Espagnoles*, & l'Armée du *Duc de Modène* composée de *Troupes Espagnoles* & *Napolitaines*, commencèrent à agir de concert; & les *Gènois* joignirent 10 mille Hommes de leurs Troupes, avec un train d'Artillerie de Campagne, à l'Armée du *Duc de Modène*. Le 5, 3 mille 500 *Espagnols* entrèrent dans *Novi*. Le lendemain l'Armée de l'*Infant* vint camper à *Bego*; & sa marche fit abandonner aux *Troupes Autrichiènes* & *Piedmontoises*, tout le Païs jusqu'à *Acqui*. Le *Roi de Sardaigne* avoit joint la plus grande partie de ses Troupes à celles du Comte de *Schullembourg*; & 20 Bataillons, qu'il avoit laissés sur le *Haut Tanaro*, furent tenus en échec par un nombre suffisant de *Troupes Françoises* que le Maréchal de *Maillebois* laissa dans la Vallée de *La Bormida*. Quelques *Détachemens Piedmontois*, qui voulurent s'opposer aux différentes marches de l'*Infant*, furent ou taillés en pièces ou mis en déroute. Le 9, le Lieutenant Général Marquis *Pignatelli* s'empara d'*Acqui*, dont le Château se rendit le lendemain; & l'Armée y vint camper le 14. Dans le même tems, les Païsans de l'*Etat de Gènes* aiant témoigné beaucoup d'ardeur pour la défense de l'intérieur du Païs & de la Côte, la *République* consentit de les armer, & l'Infant leur envoïa les Armes qu'il avoit prises aux *Piedmontois*. L'*Armée Espagnole* & *Françoise* etant venu camper le 19 à *Rivalta*, le *Duc de Modène*, le *Comte de Gages*, le Duc de *La Viefville*, Général des *Troupes Napolitaines* & le Marquis de *Brignolé*, Commissaire Général Commandant les Troupes de la *République*, s'y rendirent le lendemain; & dans le Conseil de guerre qui se tint chez l'*Infant*, il fut résolu que l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* iroit camper à *Sezzolo* le 21, & que celle d'*Espagne* & de *Naples* se porteroit à *Bosco*, qu'elle y placeroit sa droite, & qu'elle étendroit sa gauche jusqu'à demi-lieue de la droite du Camp de l'*Infant*. Le 24, le S. de *Seves*, Lieutenant Général des *Troupes Napolitaines*, alla faire le Siége de *Serravalle* qui ne tint que peu de jours. A peu près dans le même tems,

un Détachement de l'*Armée Françoise* reprit *Dolce-Aqua* avec son Château & un Poste voisin, dont les *Piedmontois* s'étoient emparés depuis quelques jours. Les *Anglois* de leur côté, tenant la mer avec une Escadre de 10 à 12 Vaisseaux de guerre, se présentèrent le 19 à la vue de Port du *Gènes*: mais, voïant qu'on s'y tenoit en état de défense, ils s'en éloignèrent le surlendemain pour aller bombarder *Savone*. Ils s'en approchèrent le 25 au soir, & jetèrent des Bombes pendant toute la nuit: mais la Ville & la Forteresse n'en furent que très légèrement endommagées. De la part des *Anglois*, les Galiotes à Bombes, qui tiroient à l'abri d'un Rocher, ne reçurent aucun dommage du Canon de la Forteresse. Leur principal but étoit de brûler 2 *Bâtimens Espagnols* chargés de Poudre, qui se trouvoient dans le Port: mais le Gouverneur de *Savone* y pourvut; &, quand les *Anglois* furent retirés, on établit différentes Bateries sur le Golfe de *Vado*, pour être à l'abri d'une seconde tentative de leur part. Pendant que ces différentes choses se passoient, le Comte de *Schullembourg*, campé entre *Alexandrie* & *Tortone*, avoit fait jeter des ponts sur le *Pô*; & l'*Armée Espagnole* étoit venue camper à *Fregarollo*, qui n'est éloigné que d'une lieue d'*Alexandrie*. Le Comte de *Gages* & le Maréchal de *Maillebois* s'avancèrent, le 25, à la tête d'un Détachement de 2 mille *Espagnols*, pour reconnoître eux-même la position des Ennemis, pendant que les Ingénieurs, soutenus par un autre Détachement, alloient examiner les environs d'*Alexandrie*. Il y eut à cette occasion quelques Escarmouches, où les *Autrichiens* & les *Piedmontois* ne remportèrent aucun avantage.

On arrêta les projets de la Campagne sur la connoissance de la position des Ennemis; & le 9 d'Août, on ouvrit la Tranchée devant *Tortone*, que le *Duc de Modène* avoit investie quelques jours auparavant. Cette Ville capitula le 14, & la Garnison tint dans le Château jusqu'au 3 de Septembre. Prise de Tortone, 9, 14 Août; 1, 3 Septembre.

Le 12 du même mois de Septembre, la Ville de *Plaisance* fut prise par le Duc de *La Viefville*, qui l'assiégeoit depuis quelques jours. Il prit aussi presqu'en méme tems la Citadelle. Les Garnisons de ces deux Places furent obligées de se rendre à discretion. Le 14, les *Autrichiens*, informés de cette nouvelle, abandonnèrent *Parme* & sa Citadelle, que l'*Infant* fit occuper sur le champ; & par là, le *Parmésan* & le *Plaisantin* furent soumis à la domination du *Roi d'Espagne*. La nuit du 21 au 22, le *Duc de Modène*, à la tête d'un Détachement, entra dans *Pavie* par un Aquéduc & s'en rendit maître. Une partie de la Garnison fut Prisonière de guerre, & le reste se jeta dans le Château qui tint peu. Ces succès faisant craindre au Comte de *Schullembourg* que les *Espagnols* n'entreprissent de lui couper sa retraite vers le *Mantouan*, il repassa le *Pô* pour se rapprocher du *Roi de Sardaigne*. Ensuite, tournant toute son attention sur le *Milanez*, il se sépara des *Piedmontois*, & repassa une seconde fois le *Pô*, pour couvrir ce Païs. L'*Infant* & le Maréchal de *Maillebois* profitèrent de ce mouvement, Prise de Plaisance; Parme abandonnée par les Autrichiens; Pavie occupée par le Duc de Modène; le Comte de Schullembourg se sépare du Roi de Sardaigne; Piedmontois battus à Bassignana. 26, 27 Septembre, &c.

pour obliger le *Roi de Sardaigne* à s'éloigner d'*Alexandrie*, dont ils vouloient former le Siége. La nuit du 26, ils partirent du Camp de *Castelnuovo*, sur six Colonnes; & passèrent le *Tanaro* à différens gués. Le lendemain matin, ils furent à portée de livrer Bataille aux *Piedmontois*, auprès de *Bassignana*, & remportèrent une Victoire complète, qui força ces derniers d'abandonner *Monte-Castello*, & les sépara du Comte de *Schullembourg*, auquel on avoit ôté les moïens de les secourir.

Prise d'Alexandrie & de Valence; les Piedmontois battus; Final & San-Remo bombardés.

6, 11, 19, 30 Octobre. &c.

Le 4 d'Octobre, l'Armée victorieuse marcha vers *Alexandrie*. La Tranchée fut ouverte la nuit du 6 au 7, & le Gouverneur de la Place, en sortit le 12 pour se retirer dans la Citadelle, qui fit peu de résistance. Pendant ce tems, l'*Infant* fit assiéger *Valence*, où la Tranchée fut ouverte le 19, & dont la Garnison capitula la nuit du 29 au 30. D'un autre côté, le Comte de *Lautrec*, Lieutenant Général dans l'Armée de *France*, remporta sur les *Piedmontois* un avantage considérable dans un combat qu'il leur livra le 11, près de *Josseau*, dans la Vallée de *Pragelas*. Dans ce même mois l'*Escadre Angloise* bombarda *Final* & *San-Remo*. La première de ces Villes ne fut aucunement endommagée: mais 600 Bombes jetées sur la seconde, y firent beaucoup de ravage; & les *Anglois* y coulèrent à fonds 3 Bâtimens & en prirent 5 autres.

Prise de Cazal & d'Asti; retraite du Roi de Sardaigne; La Bastie bombardée.

4. 8, 17, 29 Novembre. &c.

L'Armée combinée d'*Espagne* & de *France* s'avança le 4 de Novembre vers *Cazal*, investi depuis quelques jours. A son approche, la Garnison se retira pour aller joindre l'Armée du *Roi de Sardaigne* à *Villanova*. Le Château se rendit le 29, après 7 jours de Tranchée ouverte. Le 8, le S. de *Chevert*, s'empara de la Ville d'*Asti*, & le lendemain il commença l'attaque du *Château*, où la *Garnison Piedmontoise* s'étoit retirée & se défendit jusqu'au 17. Le *Pô* s'étant alors débordé, le *Roi de Sardaigne* fut obligé de se retirer avec son Armée du côté de *Trin* & de *Crescentin*. Le Prince de *Lichtenstein*, qui commandoit depuis peu les *Troupes Autrichiènes*, en qualité de Général en Chef, étoit alors campé avec la plus grande partie de son Armée, entre la *Sesia* & la *Gogna*, dont les eaux considérablement grossies, le mètoient hors d'état de faire aucun mouvement. Pendant que le S. de *Chevert* s'emparoit d'*Asti*, l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* commença à se séparer pour aller prendre des quartiers de Cantonement depuis *Valence* jusqu'à *Cazal*, & depuis *Cazal* jusqu'à *Monte-Calvo*. Le 17 de ce mois, l'*Escadre Angloise*, au nombre de 15 Vaisseaux y compris 4 Galiotes à Bombes, se présenta à la hauteur de *La Bastie* que les Rebelles de l'Ile de *Corse* tenoient bloquée. Le *Commandant Anglois*, à son arrivée, fit proposer au Commissaire Général de la *République*, de remètre la Place aux Rebelles, sinon qu'il la réduiroit en cendres. Sur le refus de se soumètre à de pareils ordres, il canona & bombarda la Place pendant 17 heures, & la maltraita si fort, que le Commissaire Général & la Garnison furent obligés d'en sortir. L'Escadre se retira dans le Port de *Livourne* en mauvais état; aiant été très endommagée par le Canon de la Ville; & l'Amiral aiant, entre

autres, reçu trois coups à fleur d'eau. Les Rebelles s'emparèrent de *La Bastie*, après la retraite de la Garnison; & se rendirent maîtres aussi de *San-Fiorenzo*. Ces pertes étoient d'autant plus de conséquence pour les *Génois*, qu'ils avoient dans ces Places des Magasins considérables: mais les suites en furent peu fâcheuses, parce que les autres Habitans de l'Ile refusèrent de se joindre aux Rebelles & prirent les Armes pour la *République*.

Prise de Lodi & de Milan, &c. Decembre, &c.

Le Prince de *Lichtenstein*, voïant les *Troupes Espagnoles* & *Françoises* dans leurs Quartiers de Cantonement, crut devoir s'éloigner du *Roi de Sardaigne* pour conserver sa communication avec le *Milanez*; & craignant aussi de perdre celle avec le *Mantouan*, il quita les bords de la *Sessia*, dès que les eaux furent diminuées, & marcha par le *Novarois* vers le *Tesin*, qu'il vouloit passer entre *Olegio* & *Turbigo*. Dès qu'il fut en mouvement, le Duc de *La Viefville* qui commandoit 22 mille Hommes à *Pavie*, se porta sur *Vigevano*, & par les mesures qu'il prit, il obligea le Prince de *Lichtenstein* d'aller passer le *Tesin* à *Sesto*. Pendant ce tems un *Détachement Espagnol* s'étant emparé de *Lodi*, mit les *Autrichiens* hors d'état de couvrir *Milan*. L'*Infant* aiant de son côté fait avancer quelques Troupes vers cette Ville, un Détachement s'empara, le 12 de Décembre, des deux principales Portes, & l'*Infant* y vint lui-même le 19, recevoir le Serment de fidélité, du Sénat & des Habitans. Il fut ensuite question de songer à faire le Siége du Château où la Garnison, forte de 2 mille Hommes, s'étoit retirée: mais ce Siége, dont on fit les préparatifs, ne fut point exécuté par les circonstances où l'on se trouva l'année suivante.

EN BAVIÈRE. Etat de ce País à la fin de 1745, au tems de la mort de Charles VII.

Jetons présentement les ieux sur ce qui se fit en *Bavière* au commencement de cette Campagne; & pour cet effet, qu'il me soit permis de copier ici quelques Pages d'un *Journal* connu (1), lesquelles suffiront pour donner une idée de la suite des Evènemens. *L'*Empereur CHARLES VII. *sur la fin de l'année* 1744, *étoit rentré en possession de la plus grande partie de la* Bavière, *& s'occupoit dans sa Capitale, de différens soins. Il travailloit d'un côté à ramener la tranquillité & le bon ordre dans l'intérieur de ses Etats, & cherchoit les moïens de chasser les* Troupes Autrichiènes, *des Postes qu'elles y occupoient encore, ou de les empêcher du moins de s'y étendre d'avantage. D'un autre côté, il publioit différens Rescrits, dont les uns avoient pour objet de manifester à l'*Europe, *& surtout à l'*Allemagne, *l'obstination avec laquelle la* Cour de Vienne *se refusoit à toutes les propositions d'accommodement; & dont les autres ne tendoient qu'à rassurer les* Electeurs de Maience *&* de Cologne, *& quelques autres Princes, sur la marche de l'*Armée Françoise, *à la tête de laquelle le Maréchal de* Maillebois *s'avançoit vers le* Bas-Rhin, *pour garantir le* Palatinat, *dont le Baron de* Thungen *avoit pris la route avec un Corps considérable de* Troupes Autrichiènes, *détachées de l'Armée du* Prince CHARLES DE LORRAINE. *Ce Corps de Troupes étoit déja sur les Frontières du* Palatinat; *& malgré toutes*

(1) JOURNAL DE VERDUN; T. LIX. p. 17-21.

*les mesures de l'*Empereur, *le Comte* Bathiany *avec un autre Corps de* Troupes Autrichiènes, *étoit sur le point de pénétrer de nouveau dans la* Bavière, *lorsque Sa* Majesté Impériale . . . . *mourut* . . . . *Cet Evènement parut d'abord ne devoir rien changer aux Affaires d'* Allemagne, *en ce qui regardoit du moins les intérêts de la* Maison de Bavière . . . *En effet, le* Roi de Prusse, *le* Roi de Suède, *comme* Landgrave de Hesse-Cassel, *& l'*Electeur Palatin, *firent aussitôt après la mort de l'*Empereur, *assurer l'*Electeur de Bavière *son Fils, que la perte qu'il venoit de faire ne changeroit rien à leurs dispositions en faveur de Sa* Maison Electorale; *& qu'ils exécuteroient fidèlement l'Article de la* Ligue de Francfort, *qui avoit pour objet d'obliger la* Reine de Hongrie *à lui rendre justice sur ses prétentions à la Succession de l'*Empereur CHARLES VI. *L'*Electeur *lui-même déclara aux Ministres Etrangers qui résidoient à sa Cour, qu'il ne se prêteroit à aucun accommodement que de concert avec les Puissances ses Alliées. Cette Déclaration fut postérieure à des Propositions de Paix que la* Reine de Hongrie *lui avoit déja fait faire; mais qui, étant toutes semblables à celles que le feu* Empereur *avoit toujours rejetées, ne devoient point être acceptées par son Fils. L'*Electeur, *rélativement à cette Déclaration, adressa à ses Ministres dans les Cours Etrangères un long* Rescrit, *dans lequel il rappelloit dans le plus grand détail, tout ce qui s'étoit passé entre le feu* Empereur *son Père, la* Reine de Hongrie *& le* Roi de la Grande-Bretagne; *& rendoit comte de la conduite que les* Cours de Vienne *&* de Londres *avoient tenues pour éluder l'exécution de tous les projets d'accommodement que proposoit Sa* Majesté Impériale, *pour le bien de la Paix. A la fin de ce* Rescrit, l'Electeur *déclaroit;* « *Qu'à l'exemple de l'*Empereur *son Père, il chercheroit avec empressement tous les moïens de parvenir à » une paix solide: mais que, quoiqu'il n'eût pas encore pris en entier les Titres qui devoient lui appartenir comme Héritier du feu* Empereur *son Pere, à l'exception » d'un* (celui d'ARCHIDUC D'AUTRICHE), *qui, par son essence, contenoit le tout, » il n'avoit cependant rien cédé de ses Droits Héréditaires, & qu'il étoit résolu de » les maintenir, se les réservant sans conséquence & préjudice* ». *La* Reine de Hongrie, *qui, sur l'espérance que l'*Electeur de Bavière *accepteroit sans hésiter les Propositions d'accommodement qu'elle lui faisoit, avoit donné ordre au Comte* Bathiany *de suspendre les Hostilités dans la* Bavière, *envoïa un contre-ordre à ce Général, qui y pénétra à la tête des Troupes qu'il commandoit; & y fit sans obstacle, tant de progrès, qu'il parvint bientôt jusqu'aux Portes de* Munich, *& y arriva le 15 d'Avril, les Troupes* Electorales *& les* Troupes Françoises *s'étant retirées, à mesure qu'il s'avançoit, de la plus grande partie des Places qu'elles occupoient. Cette retraite inattendue de l'*Armée Electorale *devant un Ennemi qu'elle pouvoit arrêter à chaque pas, surprit tout le monde: mais quelques jours après, on fut encore plus surpris d'apprendre que l'*Electeur *avoit conclu, le 18 du même mois, à* Fuessen *en* Suabe, *son* Traité d'accommodement *avec la* Reine de Hongrie. *Ce Traité portoit entre autres choses;* « *Que l'*Electeur *demeureroit » neutre; que les* Troupes Françoises, Hessoises *&* Palatines *sortiroient de*

Rescrit du jeune Electeur de Bavière contre la Cour de Vienne. Février.

Hostilités suspendues. Fevrier.

Elles recommencent. Mars, &c.

Les Autrichiens rentrent dans Munich. 15 Avril.

Traité de Fuessen entre la Reine de Hongrie & l'Electeur de Bavière. 26 Avril.

» *la* Bavière : *mais qu'elles ne pourroient être troublées dans leur retraite par celles* » *de Sa* Majesté Hongroise ; *que celles de l'*Electeur *se sépareroient, & qu'elles* » *seroient distribuées dans des Quartiers de Cantonement ; que la* Reine de Hon- » grie *retireroit ses Troupes de la* Bavière *& du* Haut-Palatinat, *& qu'elle* » *laisseroit seulement des Garnisons dans les Places fortes, où elles demeureroient* » *jusqu'à ce qu'on fût convenu des Articles d'un* Traité définitif de Paix, *pour* » *la conclusion duquel on auroit recours à la médiation du* Roi de la Grande- » Bretagne *& de la* République de Hollande ; *que l'*Electeur *consentiroit au* » *rétablissement de l'activité du suffrage de l'*Electorat de Bohème *à la Diète* » *d'Election du futur Empereur, & qu'il donneroit sa voix au* Grand-Duc de » Toscane, *&c* ». *On sait comment les Articles de ce Traité, qui étoient à la charge de la* Reine de Hongrie, *furent exécutés. Je ne rappellerai point ici l'Histoire de toutes les infractions qui y furent faites de sa part; elles me meneroient trop loin, & je ne dois m'arrêter qu'aux Faits principaux.*

Combat de Pfaenhoffen. 15 Mars.

Mon devoir est le même que celui de ce *Journaliste*, & j'ajouterai peu de chose à ce que l'on vient de lire. Il y eut, le 15 de Mars, une Action en *Bavière* qui fit honneur aux *François*. Le Comte de *Segur* qui les commandoit, aiant eu ordre de l'*Electeur* de lever tous les Quartiers, à l'exception de ceux de *Rain* & de *Donawert* ; les mouvemens qu'il fit n'échapèrent pas à la vigilance du Comte *Bathiany*, qui se proposa de détruire cette petite Armée quand elle seroit en marche ; ou du moins, de l'empêcher de joindre les *Bavarois*. Ses mesures furent bien prises. Celles du Comte de *Segur* ne le furent pas moins. Leur sagesse & le courage de ses Troupes le mirent en état de soutenir trois Combats depuis le matin jusqu'à six heures du soir, en se retirant devant une Armée des deux tiers plus forte que la sienne. Les *Autrichiens*, auxquels il eut affaire, étoient au nombre de 15 mille, tant Infanterie que Cavalerie. Il n'avoit en tout, en comtant quelques *Troupes Palatines*, que 5 mille Hommes d'Infanterie, & 12 cens Chevaux. Il passa la *Paar* à la vue des *Autrichiens*, qui n'osèrent le poursuivre au delà ; marcha toute la nuit pour arriver à *Rain* le lendemain matin ; &, continuant sa route, il se rendit à *Donawert* après avoir repassé le *Lech*, & rompit le Pont qu'il avoit sur cette Rivière : mais la communication avec l'*Armée Bavaroise* fut coupée. C'est l'avantage que le Comte *Bathiany* retira de cette journée, qui lui couta plus de 15 cens Hommes. Le Comte de *Segur* en perdit environ 11 cens avec 9 pièces de Canon. Le Marquis de *Rupelmonde*, après avoir fait voir durant le cours de toute l'Action autant d'habileté que de courage, fut tué dans le troisième combat, d'un coup de Fusil qui lui traversa le Corps.

Je ne dirai rien de ce que le Maréchal de *Maillebois* fit dans les environs de *Maience*, pour tenir en échec les Troupes réunies de la *Reine de Hongrie*, d'*Hanovre* & de *Hollande*. Lorsqu'il fut parti pour aller en *Italie*, le *Prince de Conti* vint prendre le commandement de cette Armée, dont le but étoit d'assurer la

liberté des Suffrages dans la prochaine Election de l'*Empereur*. L'Armée des *Alliés* avoit pour objet de faire élire le *Grand-Duc*. Ces deux Armées passèrent la Campagne à s'observer ; & comme il ne se fit rien de considérable entre elles, nous les laisserons s'occuper de marches & de contre-marches, pour nous arrêter aux Exploits des *Armées Prussiènes*.

En Boheme, en Silesie & en Saxe.

Prise de Neufstadt, de Jagernsdorff, de Troppau, &c. 9, 17 Janvier, &c.

Le 10 de Janvier, le *Prince d'Anhalt-Dessau*, commandant les Troupes du *Roi de Prusse* en *Silésie*, se rendit maître de *Neustadt*, Ville sur la Frontière de la *Haute-Silésie* & de la *Bohème*. Il s'empara de même en peu de jours de tous les Postes que les *Autrichiens* occupoient sur la *Neiss*, qu'il avoit passée le 9 avec 36 mille Hommes. *Jagernsdorff* & *Troppau* tombèrent au pouvoir des *Prussiens* le 19 ; ensuite de quoi les *Autrichiens* abandonnèrent tous les Postes qu'ils avoient le long de l'*Oder*, pour se rejoindre au gros de leur Armée campée sous le Canon d'*Olmutz*. Le *Prince d'Anhalt-Dessau* ne négligea rien pour engager une affaire générale, que le Comte de *Traun* évita avec le même soin. Il prit même le parti de se retirer dans les Montagnes, dont il rendit les avenues inaccessibles par des coupures & des abbatis d'Arbres. Il fallut que les *Prussiens* se bornassent à la petite Guerre. Il ne se passa presque point de jours de ce mois sans qu'il y eût quelque action. Les *Autrichiens* furent batus par tout ; & le 25, la *Haute-Silésie* fut entièrement évacuée par les Troupes de la *Reine de Hongrie*. Alors le *Prince d'Anhalt-Dessau* distribua des Quartiers d'Hiver à son Armée.

Contributions levées en Bohème. Février.

Dans le mois de Février, la rigueur du froid ne l'empêcha pas de faire marcher un Détachement considérable, qui pénètra dans la *Bohème* & rapporta de fortes contributions qu'il avoit éxigées de plusieurs Bourgs & Villages.

Arrivée du Roi de Prusse en Breslaw. 17 Mars.

Le *Roi de Prusse* se rendit à *Breslaw* le 17 de Mars, pour présider lui-même aux opérations de la Campagne, à la tête de 70 mille Hommes auxquels il avoit ordonné de s'assembler dans la *Haute-Silésie*.

Autrichiens & Insurgens batus.

Le mois suivant, quoique les *Autrichiens* ne quittassent pas encore tous leurs quartiers, les *Prussiens* ne laissèrent pas d'avoir quelque occupation. Deux mille *Insurgens* de *Hongrie* furent surpris dans leur Poste au delà de l'*Oder*, par le Lieutenant Général *Hautcharmois*, qui leur tua 300 Hommes & fit 200 Prisoniers. Dans le même tems l'Adjudant Général *Winterfeld* défit à *Shelitz* un *Détachement Autrichien*. Avant ce tems le Général *Caroli*, à la tête d'un Corps considérable d'*Insurgens*, attaqua le Bourg de *Rosemberg* dans la *Haute-Silésie*. Le grand feu de l'Artillerie & de la Mousqueterie des *Prussiens* ne l'empêcha pas de faire ses approches. Il fut repoussé dans quatre assauts ; ce qui lui fit prendre le parti de mètre le feu aux quatre coins du Bourg. Le Major *Schaffstedt* en sortit alors avec 300 Hommes qu'il commandoit ; se rangea en Bataille dans la plaine, & quoiqu'il n'eût presque plus de Munitions, il refusa de se rendre à discrétion & força le Général *Caroli* de lui offrir une Capitulation couvenable.

Rosemberg, brûlé par les Insurgens. Avril.

Un instant

ANNÉE MDCCXLV.

Un instant après, 200. Hommes qui venoient à leur secours furent obligés de se rendre Prisoniers de guerre après s'être défendus vaillament. VI. GUERRE EN BOHEME, EN SILESIE & EN SAXE.

L'Armée de la *Reine de Hongrie* s'étant assemblée près de *Könisgratz* en *Moravie*, le *Prince* CHARLES DE LORRAINE s'y rendit le 4 de Mai; &, marchant vers les Frontières de la *Silésie*, il fut joint par les Troupes de l'*Electeur de Saxe*. Le *Roi de Prusse*, dont toutes les Troupes s'étoient réunies les derniers jours d'Avril, près de *Neiss*, laissa ce Prince entrer en *Silésie*; &, feignant de se retirer à son approche, il alla l'attendre au pied des Montagnes de *Friedberg*. Pendant cette double marche & dans le cours de ce mois, il y eut de petites actions dans le voisinage de *Neustadt* & de *Jagernsdoeff*. Cette dernière Place fut même attaquée vigoureusement par les *Insurgens*. Les *Autrichiens* furent batus par tout. La plus considérable de ces actions fut celle du 22, à quelque distance de *Neustadt*, où 8 mille *Prussiens* commandés par le *Margrave* CHARLES, & 20 mille *Autrichiens* commandés par les Généraux *Esterhasi*, *Keil*, *Festeitz* & *Splein* & distribués dans différens Postes qu'il faloit que le *Margrave* traversât pour se rendre à *Neustadt*. On fondit sur lui de toutes parts; non seulement il repoussa les différentes attaques, mais il remporta une victoire signalée & se rendit à *Neustadt* après avoir passé quelques heures sur le champ de Bataille. Le Prince Charles entre en Silésie; différentes actions. 4, 22 Mai.

Enfin le 25 de Juin, les *Armées Autrichiènes* & *Prussiènes* se trouvèrent en présence dans la plaine au pied des Hauteurs de *Friedberg*. Le *Roi de Prusse* ne manqua pas l'occasion d'engager une Bataille, l'une des plus remarquables qui se soient données dans le cours de cette Guerre. Il n'eut pas 200 Hommes de tués, mais ses blessés allèrent à 12 cens. Le *Prince* CHARLES eut 4 mille Hommes de tués & l'on lui fit 7 mille Prisoniers. On estima sa perte à plus de 2 mille Hommes en y comprenant les Déserteurs. Les *Autrichiens* se firent cependant beaucoup d'honneur par le courage avec lequel ils se batirent. Ils laissèrent leur Artillerie sur le champ de Bataille, & se retirèrent dans les Gorges des Montagnes qui séparent la *Bohème* de la *Silésie*. Ce qui met cette Bataille au rang des plus distinguées, c'est que tous les Corps de part & d'autres se batirent. Les *Troupes Autrichiènes* & *Saxones* auroient immanquablement été détruites après cette affaire, si le *Roi de Prusse* n'avoit pas été obligé de rallentir l'ardeur avec laquelle il les poursuivoit d'abord, afin d'assurer des subsistances à son Armée. Le *Prince* CHARLES se retira précipitament en *Bohème*, détruisant tout sur sa route, pour arrêter l'Ennemi par le manque de Vivres & de Fourage; & se hâta d'aller occuper un Camp très avantageux derrière *Könisgratz*. Le *Roi de Prusse* l'atteignit bientôt; & le 21 il alla le reconnoître dans cette nouvelle position. Voïant que ce Prince se mètoit en bataille, il fit ses dispositions pour en venir aux mains: mais sur le champ, le *Prince* CHARLES repassa l'*Adler*, & ne laissa que quelques Troupes destinées à la défense de *Könisgratz*. Le *Roi de Prusse* le suivit le Bataille de Friedberg. 4 Juin. Le Prince Charles évite une seconde Bataille. 20 Juillet. &c.

VI. GUERRE. En Bohême, en Silésie & en Saxe.

lendemain; &, la nuit du 22 au 23, les deux Armées se canonèrent. Les *Armées Autrichiènes* & *Saxones*, résolues de ne point engager d'affaire décisive, furent obligées de se replier sur *Parduwitz*, où elles allèrent camper le 2 de Juillet.

Avantages des Prussiens; le Roi de Prusse passe l'Elbe sans être inquieté; Raisons de l'inaction du Prince Charles. Juillet.

Ce mois se passa tout entier en mouvemens des deux Armées & en petites actions, tant en *Bohème* qu'en *Silésie*, où les *Prussiens* eurent toujours le dessus. Le *Prince Charles* campé au Confluent de l'*Elbe* & de l'*Adler*, laissa tranquillement le *Roi de Prusse* jeter 16 Ponts sur la première de ces Rivières & la passer le 20 avec toutes ses Troupes. Il ne troubla pas même un Fourage général que l'*Armée Prussiène* fit le 22. Son Armée étoit foible & les *Saxons* mal aguerris. La perte de la Bataille de *Friedberg* avoit causé quelque découragement aux Troupes; & la prudence ne vouloit pas que l'on risquât aucune action considérable dans un tems où les *Prussiens* remportoient tous les jours quelques legers avantages. Il faloit d'ailleurs conserver la communication avec *Prague*; & ce fut pour être en état d'empêcher le *Roi de Prusse* d'y marcher, que le Prince rappella toutes les Troupes qu'il avoit en *Moravie*, & qu'il fit occuper les passages par divers Détachemens.

Vues du Roi de Prusse dans cette Campagne.

On trouva quelque singularité dans la conduite du *Roi de Prusse*, qui n'entreprit rien sur *Kënisgratz* ni sur *Parduwitz*, quoique la supériorité de ses forces le mît en état de tout entreprendre. Tout ce qu'il fit depuis la victoire de *Friedberg* jusqu'à la fin de Juin, fut regardé comme une espèce d'inaction, qui fit penser que ce Prince savoit mieux vaincre qu'user de la victoire. Mais on ne faisoit pas réflexion que l'*Union de Francfort* se trouvoit en quelque sorte rompue par la mort de l'*Empereur* CHARLES *VII*, & plus encore par le *Traité de Fuessen*, auquel de mauvais conseils avoient obligé le jeune *Electeur de Bavière* de consentir. Si, dès le moment de la conclusion de ce Traité, la *Cour de Vienne*, prenant avis de la prudence, eût achevé d'évacuer la *Silésie* & fait rentrer ses Troupes en *Bohème*, il est à croire que l'accommodement du *Roi de Prusse* avec la *Reine de Hongrie* eût pu se faire d'autant plus promtement, que ce Prince n'avoit jamais eu dessein de réduire cette Princesse à toute extremité; & qu'il étoit aisé de voir qu'il ne vouloit que se conserver tous les avantages qu'il s'étoit procurés par le *Traité de Breslaw*. En conséquence il avoit en vue pour cette Campagne deux objets principaux; l'un de chasser les *Autrichiens* de la *Silésie* & de les mètre hors d'état d'y revenir; l'autre de forcer le *Roi de Pologne, Electeur de Saxe*, à retirer les Troupes qu'il avoit jointes à celles de la *Reine*. Le premier objet se trouva presque rempli à la fin de Juillet, où les *Autrichiens* n'avoient plus en *Silésie* de Poste considérable que *Cosel*; & les mouvemens continuels que le *Roi de Prusse* fit faire jusqu'alors à son Armée, n'eurent pour but que de vivre aux dépens de l'Ennemi, de consumer entièrement les Vivres & les Fourages dans la partie de la *Bohème* limitrophe de la

VI. GUERRE EN BOHEME, EN SILESIE, & EN SAXE.

Silésie, où son dessein étoit de rentrer avec son Armée, & d'y consumer par de petites marches tout ce qui s'y trouveroit, afin d'ôter aux Ennemis les moïens d'y subsister, en cas qu'il leur prît envie d'y rentrer, lorsqu'il seroit occupé des moïens de faire réussir la seconde de ses vues. Ce fut pour cela qu'il fit continuellement des démonstrations d'offensive, & que cependant il n'entreprit rien. Cette conduite équivoque, avec une Armée victorieuse, fit croire que sa reconciliation avec la *Reine de Hongrie* se traitoit alors par la médiation du *Roi d'Angleterre* : mais il fit cesser le bruit qui s'en répandoit, en publiant un Ecrit dans le mois de Juillet, par lequel il déclaroit; *Que comme la Paix devoit toujours être le but des démarches de tout Prince équitable & juste, il étoit prêt d'y donner les moïens aux conditions suivantes : I. Que pour servir de base à l'accommodement, on le feroit précéder de la confirmation du* Traité de Breslaw *& des Garanties accordées en conséquence : II Que le dommage & les excès commis par les* Troupes Hongroises *en* Silésie *seroient réparés : III. Qu'en conséquence de la juste réparation qu'il demandoit, on lui céderoit le reste du Territoire de cette Province, que la* Reine de Hongrie *s'étoit réservé par le* Traité de BRESLAW.

Sa Déclaration sur les Conditions auxquelles il traitera avec la Reine de Hongrie. Juillet.

Peu de tems après la publication de cet Ecrit, une *Armée Prussiène* de 26 mille Hommes, qui s'étoit assemblée dans le Duché de *Magdebourg*, marcha vers la *Saxe* sous les ordres du *Prince d'Anhalt-Dessau*. En arrivant dans les environs de *Hall*, elle se trouva n'être qu'à deux lieues de 15 à 16 mille *Saxons* que le *Roi de Pologne* avoit fait avancer de ce côté, pour défendre l'entrée de ses Etats. La marche du *Prince d'Anhalt-Dessau* fut accompagnée d'un Ecrit que la *Cour de Berlin* fit publier sous le titre de MANIFESTE de *Sa Majesté le* ROI DE PRUSSE *contre la* COUR DE DRESDE. Cet Ecrit exposoit les raisons que le *Roi de Prusse* avoit de déclarer la Guerre à la *Saxe*, & portoit : *Que comme la* Reine de Hongrie *étoit dans l'usage de traiter en Ennemis ceux qui fournissoient des secours aux Puissances avec lesquelles elle avoit Guerre, le* Roi *s'étoit cru suffisamment autorisé à tenir la même conduite à l'égard de la* Saxe : *mais que ne voulant pas irriter la* Cour de Vienne, *il avoit eu beaucoup de répugnance à prendre ce parti : Que bien loin de se laisser entraîner à l'animosité, il avoit, aussitôt après la mort de l'*Empereur, *fait à l'*Electeur de Saxe *des propositions d'accommodement, par lesquels il offroit à ce Prince les moïens de procurer des avantages considérables à sa Maison : Que ces démarches pacifiques n'avoient rien produit, & que des vues & des passions particulières avoient empêché la* Cour de Dresde *de consulter ses véritables intérêts : Que le* Roi de la Grande-Bretagne *s'étant engagé par le* Traité de Varsovie, *de mêtre le* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *en état d'entretenir une Armée en* Pologne *& de rendre ce Roïaume Héréditaire ; & la* Reine de Hongrie *aiant promis par le même Traité, de partager avec Sa* Majesté Polonoise, *toutes les Conquêtes qu'elle feroit sur le* Roi ; *l'*Electeur de Saxe, *séduit par ces espérances, avoit consenti que ses Troupes fissent avec celles de la* Reine de Hongrie *une in-*

Une Armée Prussiène entre en Saxe ; Manifeste du Roi de Prusse à ce sujet ; Dispositions du Roi de Pologne ; Démarches des deux parts à la Cour de Russie ; Prise de Cozel en Silésie par les Prussiens. Août.

vasion en Silésie *: Que tout le monde étoit informé des cruautés inouies que ces Troupes avoient commises dans cette Province : Que le Ciel avoit puni ces horribles excès par la glorieuse victoire que les* Prussiens *avoient remportée à* FRIEDBERG. La *Cour de Dresde* pour justifier les procédés que le *Roi de Prusse* lui reprochoit en cet endroit de son *Manifeste*, avoit avancé que les *Saxons* n'avoient fait qu'user de représailles, & que le *Roi* le premier avoit commis un Acte d'Hostilité contre la *Saxe*, en la faisant traverser par son Armée. Le *Manifeste* répondoit ; *Qu'on savoit que les* Troupes Prussiènes *ne s'étoient présentées sur les frontières de* Saxe *qu'après avoir observé les formalités prescrites lorsqu'il s'agit de passer sur les terres d'une Puissance amie : Que d'ailleurs, les engagemens du* Roi, *les conjonctures présentes & la situation du Païs ne laissoient pas la liberté de choisir entre les chemins que l'Armée pouvoit prendre : Que les* Saxons *n'avoient aucun reproche à faire aux* Prussiens *qui n'avoient rien pris sans le païer, à l'exception des Fourages : Que si le* Roi *avoit conçu quelque dessein contre la* Saxe, *60 mille* Prussiens *pouvoient aisément désarmer le petit nombre de Troupes qui gardoient le Païs ; Que ce n'étoit point aux* Saxons *à supposer de si noirs projets ; & qu'ils ne devoient pas avoir oublié qu'il avoit couru, dans la Bataille de* Czalaw, *tous les hasards d'une* Affaire *générale, pour garantir la* Saxe *des incursions des Troupes de la* Reine de Hongrie, *quoiqu'il eût reçu des* Saxons *un exemple contraire, lorsqu'ils l'avoient abandonné dans la* Moravie, *& s'étoient retirés vers le cercle de* Saatz; *Que l'*Electeur de Saxe *prétendoit que, même indépendament de ce que les* Troupes Prussiènes *avoient, sans son consentement, traversé la* Saxe, *il pouvoit faire entrer ses Troupes dans la* Silésie, *parce que cette Province ne faisoit point partie des Etats Patrimoniaux du* Roi ; *que la foiblesse de ce raisonnement étoit manifeste ; que la* Silésie *étoit un Héritage des* Ancêtres du Roi; *qu'il l'avoit répétée & conquise après l'extinction de la* Maison d'Autriche, *& que cette Province n'étoit pas moins réunie aux Etats du Roi, que les Païs du* Zeitz *& de* Merschbourg *ne l'étoient à la* Saxe*: Que de plus on ne pouvoit nier que la* Nouvelle-Marche *possédée par le feu Roi, ne fût une Province Patrimoniale; que cependant les* Troupes Saxones *venoient d'y porter la guerre : Que Sa Majesté passoit sous silence une infinité d'autres sujets de plainte : Qu'elle ne cherchoit point à rappeller les intrigues criminelles par lesquelles on avoit tenté d'aliener d'Elle les* Polonois *ses anciens Alliés.* Enfin il étoit dit à la fin de ce MANIFESTE ; *Que le* Roi, *par compassion pour un Peuple voisin & malheureux, mais innocent des offenses qu'il avoit reçues, avoit suspendu, le plus longtems qu'il avoit pu, les effets de son ressentiment ; mais qu'enfin il étoit tems que sa modération & sa patience eussent un terme : Qu'il ne lui restoit plus d'autre parti que celui de repousser la force par la force, & de faire éprouver aux Sujets de l'*Electeur de Saxe *les mêmes maux que ce Prince avoit cru pouvoir impunément causer aux* Prussiens : *Que l'intention du* Roi *étoit de contraindre ce Prince à prendre des sentimens modérés ; & que, quelques avantages que ses Troupes pussent remporter, il seroit toujours en disposition d'écouter toutes propositions équitables*

& compatibles avec sa gloire. Dès qu'on eut à *Dresde* la nouvelle que le *Prince d'Anhalt-Dessau* se mètoit en mouvement, le *Roi de Pologne* rappella le *Duc de Saxe-Weissenfels* avec 10 mille Hommes des Troupes unies à celles du *Prince Charles*. On assembla, dans le même tems, un Corps d'Armée près de *Leipsick*, sous les ordres du Comte de *Rutowsky*, qui se flata, par la manière dont il se posta, d'empêcher les *Prussiens* de pénétrer plus avant dans l'*Electorat*. En même tems, un Corps considérable forma un Camp dans la *Lusace*; & le *Roi de Pologne* fit déclarer à ses Alliés; *Que, nonobstant l'invasion faite en* Saxe, *il étoit dans la résolution de continuer de remplir ses engagemens, ne doutant pas que ses Alliés de leur côté ne lui fournîssent au plustôt les secours stipulés par le dernier Traité qu'ils avoient fait avec lui*. Pendant que ces choses se passoient, le Baron de *Mardefelt*, Envoyé extraordinaire de *Prusse* à *Petersbourg*, remit aux Ministres de la *Czarine* un *Mémoire* portant: *Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *n'étoit pas en droit de réclamer le secours de la* Russie, *attendu les engagemens qu'il avoit pris contre la* Maison de Brandebourg *par le* Traité de Varsovie, *& l'invasion faite en* Silésie *par ses Troupes: Que si Sa* Majesté Prussiène, *par une juste représaille, envoïoit une Armée dans l'*Electorat de Saxe, *cette démarche ne pouvoit être regardée que comme une suite des mesures indispensables auxquelles sa propre sureté le forçoit d'avoir recours: Que son objet n'étoit point de s'agrandir par aucune conquête; & qu'il ne vouloit que faire échouer les desseins de ses Ennemis, & forcer la* Cour de Dresde *à ne se plus laisser guider entièrement par celle de* Vienne: *Qu'il étoit persuadé qu'après une pareille déclaration de sa part*, l'Impératrice *n'écouteroit point la demande faite par le* Roi de Pologne Electeur de Saxe; *& qu'il avoit d'autant plus lieu de s'en flater, que, lorsque les* Saxons *avoient attaqué la* Silésie, *l'*Impératrice *n'avoit point accordé de secours à la* Prusse, *quoiqu'elle lui eût garanti la possession de cette Province*. Ces différentes choses se passèrent dans le mois d'Août. Le 29 du même mois, une *Armée Prussiène*, commandée par le Général *Nassau*, commença le Siége de *Cosel* en *Silésie*. La Garnison ne tint que jusqu'au 5 de Septembre, qu'elle fut obligée de se rendre prisonière de guerre. Les deux Armées opposées se conduisirent en *Bohème*, pendant le mois d'Août & la plus grande partie de Septembre, à peu près comme elles avoient fait pendant le mois de Juillet.

Entreprise des Autrichiens sur Neustadt, manquée; le Roi de Prusse repasse l'Elbe; Bataille de Soor ou Prandnitz; Avantages en Silésie; le Roi de Prusse marche en Bohême. 8, 18, 27, 29 Septembre.

Les *Autrichiens* voulurent avoir leur revanche sur *Neustadt*. Ils se présentèrent, le 8 de Septembre, au nombre de 12 mille hommes devant cette Place: mais le Major *Tawerzin* s'y défendit avec tant de valeur, que le Général *Dumoulin* eut le tems de le secourir, & de forcer les Ennemis à lever le Siége. Comme cette Place manquoit d'eau, il la fit démanteler par ordre du *Roi* & retira les Troupes qui la gardoient. Le *Roi* cependant fit divers mouvemens jusqu'au 18 qu'il passa l'*Elbe*. Le *Prince Charles* aiant enfin pénétré le dessein du *Roi de Prusse*, voulut lui couper sa

VI. GUERRE. *En Silésie, en Bohême & en Saxe.*

retraite en *Silésie*, & se mètre même en état, selon les ordres qu'il en avoit reçus de la *Reine de Hongrie*, de l'attaquer quand il quiteroit la *Bohème*. Pour cet effet, il avoit fait avancer vers *Schatzlar*, *Braunau* & *Schenidberg*, trois Corps commandés par le Colonel *Franchini*, par le Baron *Du Trenck*, & par le Comte *Nadasty*. Le *Roi de Prusse* leur avoit opposé trois Détachemens sous les ordres des Généraux *Du Moulin*, *Lewald* & *Winterfeld*. Le *Prince* CHARLES se porta, le 27, sur *Königshoff*. Le *Roi* crut d'abord que ce Prince avoit seulement intention de soutenir les Troupes qu'il avoit postées en avant : mais aiant appris, le 29 au matin, qu'il se disposoit à s'approcher du Camp des *Prussiens*, il envoia à la découverte; &, comme l'intention du *Prince* CHARLES étoit de surprendre ses Ennemis, ce que l'on rapporta engagea le *Roi* à donner ordre qu'on se tint prêt à marcher le lendemain. Mais le 30, à 5 heures du matin, un Corps de *Hussards Autrichiens* aiant paru sur les Hauteurs, le *Roi* fit prendre les armes à toutes ses Troupes, ce qui s'exécuta si promptement que le *Prince* CHARLES n'eut pas le tems d'avancer plus près du Camp & que les *Prussiens* les allèrent attaquer sur les différentes Hauteurs qu'ils occupoient. La Bataille dura peu. Les *Autrichiens*, malgré l'avantage de leur position & de leur supériorité du nombre de 35 mille contre 25 mille, ne purent résister à l'ardeur des *Prussiens* qui les mirent en déroute, leur tuèrent plus de 7 mille Hommes & leur en prirent plus de 2 mille avec 10 Drapeaux, 2 Etendarts & 21 Canons. Cette Action porte le nom de *Bataille de Soor* ou de *Prandnits*, Villages voisins. Le *Prince* CHARLES fut poursuivi jusqu'au premier de ces Villages. Ce même jour 30 de Septembre devoit être favorable de toutes parts aux *Prussiens*. Pendant qu'ils batoient les *Autrichiens* en *Bohème*, le Général *Nassau* remporta sur eux deux avantages considérables en *Silésie* à *Lobschits* & à *Jögerendorff* où il s'empara d'un gros Magasin; & le Lieutenant-Colonel *Stechau* surprit dans un Village de *Bohème* 400 *Autrichiens*, dont il en tua 40 & fit 115 Prisoniers.

Le Prince Charles marche en Lusace; la Czarine accorde des secours au Roi de Pologne; déclaration du Roi de Prusse à la Cour d'Angleterre. Octobre.

Après la Victoire de *Prandnitz*, le *Roi de Prusse* exécuta le dessein qu'il avoit de se retirer en *Silésie*, pour y distribuer ses Troupes dans des Quartiers; & le *Prince* CHARLES, de son côté, ne parut occupé que du soin de rétablir son Armée dans des Quartiers en *Bohème*, qui ne fussent pas trop éloignés de la Frontière de la *Silésie*. Les choses furent en cet état jusqu'au 25 d'Octobre, qu'il détacha le Welt-Maréchal de *Hoheneims* avec une partie de son Aile droite, pour s'avancer à *Jaromitz*. Le même jour & les jours suivans jusqu'au 30, il fit lui-même quelques mouvemens avec une partie de l'Armée, & le Prince de *Lobckowitz* marcha avec le reste. Enfin, le 3 de Novembre au matin, il se mit en marche vers la *Lusace*; & le *Roi de Prusse* ne douta point que ce ne fût à dessein de pénétrer en *Silésie* par cette Province. On êtoit sûr alors que la *Czarine* fourniroit du secours à l'*Electeur de Saxe*; & l'on vouloit emba-

rasser les *Prussiens* en *Silésie*, pour donner au secours le tems d'arriver. Le 11 de ce même mois d'octobre, le Baron de *Mardefeldt* avoit renouvellé les protestations du *Roi de Prusse* à la *Cour de Petersbourg*; ce qui n'empêcha pas que le 20, la *Czarine* ne tint un Conseil dans lequel il fut décidé qu'elle fourniroit au *Roi de Pologne Electeur de Saxe* les secours stipulés dans les Traités qu'elle avoit faits avec lui. En conséquence, elle écrivit au *Roi de Prusse* pour l'en avertir, en lui protestant qu'elle n'en étoit pas moins dans l'intention d'emploïer ses bons offices pour rétablir la Paix entre deux Princes ses Alliés. Le même jour, elle écrivit au *Roi de Pologne* pour l'avertir de sa résolution, & fit remètre aux Ministres étrangers, résidans dans sa Cour, un *Mémoire* qui portoit; *Que l'IMPE'RATRICE voïoit avec peine que tous les soins qu'elle avoit pris pour rétablir la bonne intelligence entre les* Cours de Berlin *&* de Dresde *n'avoient pas réussi comme elle l'avoit espéré : Que le* Roi de Prusse, *par le Manifeste qu'il avoit publié contre Sa* Majesté Polonoise, *& par la Déclaration que le Baron de* Mardefeldt *avoit faite au Grand-Chancelier de* Russie, *avoit donné lieu de reconnoître un dessein formé d'attaquer la* Saxe, *sous prétexte que les* Troupes Saxones *jointes à celles de la* Reine de Hongrie, *avoient fait une invasion en* Silésie: *Que Sa* Majesté Impériale *ne pouvoit pas voir cette jonction du même œil que le* Roi de Prusse : *Que ce Prince avoit déclaré plusieurs fois & particulièrement par un Ecrit du 26 de Mai, que la mort de l'*Empereur CHARLES VII *ne changeroit rien à sa conduite, & qu'il étoit dans la ferme résolution de tenir tous les engagemens qu'il avoit contractés avec ses Alliés : que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *jouissoit du même droit, & que tout ce qu'il avoit fait en conséquence de ses Alliances devoit d'autant moins être regardé comme une Déclaration de Guerre contre la* Prusse, *que ce Prince, bien loin d'avoir jamais rien entrepris contre les Etats Héréditaires de la* Maison de Brandebourg, *avoit toujours été dans la disposition d'observer les Loix d'un bon voisinage avec Sa* Majesté Prussiène : *Qu'on ne pouvoit donc nier que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *ne reclamât avec justice les secours que la* Russie *lui devoit fournir en consequence des Traités; & que l'*Impératrice *avoit prévenu là-dessus le* Roi de Prusse, *en lui faisant répresenter qu'aiant rompu la* Paix de Breslaw *de laquelle il tenoit ses nouvelles aquisitions de la* Silésie *& du Comté de* Glatz, *il ne devoit pas se plaindre de ce que les* Troupes Saxones *agissoient de concert avec celles de la* Reine de Hongrie, *pour aider cette Princesse à recouvrer ces Provinces : Qu'ainsi Sa* Majesté Impériale, *dans le desir constant de ne donner à ses Alliés aucun sujet de se plaindre d'elle, n'avoit pu refuser d'exécuter les conditions du Traité qui subsistoit entre Elle & le* Roi de Pologne Electeur de Saxe; *mais que, comme elle n'avoit rien plus à cœur que de contribuer à rétablir une sincère union entre ce Prince & le* Roi de Prusse, *elle avoit ordonné à ses Ministres dans les deux Cours de renouveller les offres de ses bons offices, pour prévenir les suites fâcheuses que les diffé-*

VI. GUERRE. *En Silesie, en Boheme & en Saxe.*

rens de ces deux Princes pourroient produire; & qu'elle espéroit qu'étant également ses Alliés, ils chercheroient, en se prêtant à des voies de conciliation, à lui prouver leur affection & leur estime. Le *Roi de Prusse* de son côté, dans les premiers jours de ce mois, prévoiant sans doute le parti que la *Cour de Russie* prendroit, avoit fait déclarer par son Ministre à *Londres* aux Ministres de cette Cour; *Qu'il rejeteroit constamment toutes les Propositions qu'on lui feroit de conclure une Paix particulière; qu'il n'entreroit jamais dans aucune négociation d'accommodement que de concert avec le* Roi de France; *& que de plus il ne signeroit aucun Traité dans lequel il ne trouveroit pas une juste satisfaction pour le passé, & pour l'avenir une sureté suffisante.*

Retour du Roi à Berlin; il retourne en Silésie; il entre en Lusace; il bat un Corps de Troupes Saxones & se rend maître de la Haute-Lusace; Autre Armée Saxone batue.

Novembre.

Quelles que fussent les intentions du *Roi de Prusse* en faisant cette Déclaration qui prévint celle de la *Czarine*, il ne crut pas devoir attendre que les secours promis aux *Saxons* par cette Princesse fussent arrivés. Il étoit revenu à *Berlin* le 1 de Novembre. Dès qu'il eût appris que le *Prince* CHARLES étoit entré dans la *Lusace*, il envoïa ordre à ses Troupes cantonées dans la *Silésie* & distribuées de manière à se rassembler en deux jours, de se tenir prêtes à marcher; & le 16, il partit lui-même pour en aller prendre le commandement. Le 20, il entra dans la *Lusace*, & le 23, à la tête de son Avantgarde, il tomba sur les *Troupes Saxones*, qui faisoient la tête de l'Armée du *Prince* CHARLES; il les batit entièrement & leur prit 4 Canons, 3 Drapeaux, 2 Etendarts & deux Paires de Timbales, avec près de 11 cens Hommes. Le reste fut tué, blessé & dispersé. Le lendemain 24, il continua sa marche droit à *Gorlitz*, pour y combatre les *Autrichiens* qui ne l'attendirent pas. Ils se retirèrent promtement vers les frontières de la *Bohème*, abandonnant le reste des Troupes Auxiliaires des *Saxons* & tous leurs Magasins. Pendant qu'un Détachement les poursuivit sous les ordres du Comte de *Rottembourg* & leur prit une partie de leurs Bagages, d'autres Détachemens s'emparèrent de *Gorlitz*, d'*Ostritz* & de *Zittau*. Le *Roi*, se trouvant ainsi maître de la *Haute-Lusace*, fit marcher un Corps de Troupes sous les ordres du *Prince d'*ANHALT-DESSAU, pour aller combatre l'*Armée Saxone* que le Général *Renard* avoit assemblée près de *Leipsick*. Cette Armée fut batue & dispersée; & le *Prince d'*ANHALT s'empara de *Leipsick*, dont il exigea deux millions d'Ecus de contribution. Pendant ce tems, le *Roi* après avoir fait poursuivre le *Prince* CHARLES jusqu'aux Montagnes de *Gabel*, laissa reposer ses Troupes pendant quelques jours dans la *Lusace*, pour qu'elles se remissent des fatigues excessives qu'elles avoient souffertes.

La Cour de Dresde se retire à Prague; Le Roi de Prusse entre en Saxe; Les Troupes Saxones vont se joindre au Prince Charles;

Dès que la *Cour de Saxe* fut informée que le *Prince d'*ANHALT étoit maître de *Leipsick*, elle prit le parti de quitter *Dresde* pour se retirer à *Prague*. Le *Roi de Prusse* ne continua sa marche vers *Dresde* que le 4 de Décembre. Les *Troupes Saxones*, sous les ordres du Comte de *Rutowski*, avec un Corps d'*Autrichiens* commandés par le Général *Grune*, s'étoient,

depuis

ANNÉE MDCCXLV.

VI. GUERRE. *En* SILESIE, *en* BOHEME *&* *en* SAXE. Conduite des Prussiens en Saxe; Déclaration du Roi à ce sujet; Il assure la liberté du Commerce; Victoire de Kesseldorff; Prise de Meissen; La Silésie évacuée par les Autrichiens; Le Roi de Prusse entre dans Dresde; Son Accommodement avec le Roi de Pologne & la Reine de Hongrie.

Décembre.

depuis quelques jours repliées sur cette Place pour la couvrir: mais, à l'approche du *Roi*, elles se retirèrent. Pendant qu'il s'avança vers cette Capitale, le *Prince d'*ANHALT suivit le Comte *Rutowski* & le Général *Grune*, dans le dessein d'engager une Affaire, qu'ils prirent soin d'éviter en passant promptement l'*Elbe* pour se joindre au *Prince* CHARLES, qui quita les environs de *Prague* pour venir à leur rencontre, & prit son Camp à *Leutmeritz*. Les différens Corps d'Armée des *Prussiens* observèrent par tout la discipline la plus exacte; & le *Roi* déclara lui-même à ses Généraux qu'il ne vouloit point rendre les *Saxons* responsables de la conduite de leur Souverain, ni les punir pour des fautes dont ils n'étoient point coupables. Il fit dire en même tems aux Magistrats de *Leipsick*, que les Négocians de cette Ville pouvoient continuer leur Commerce, & que la communication avec les Etats voisins seroit aussi libre qu'elle l'étoit avant que les Troupes fussent entrées en *Saxe*. Comme le *Prince* CHARLES marchoit lui-même de *Leutmeritz* & faisoit avancer les autres Troupes qui se trouvoient en *Bohème* sous les ordres du Prince de *Lobckowitz* & du Général *Hoheneims* pour se joindre tous au Comte *Rutowski* & au Général *Grune*, le *Roi* crut qu'il étoit à propos d'attaquer ces derniers, avant qu'on les eût joints. Le *Prince d'*ANHALT n'en eut pas plustôt reçu l'ordre, qu'il passa les défilés qui le séparoient de l'*Armée Saxone*, & prit de si justes mesures qu'il fut en présence des Ennemis, avant qu'ils fussent instruits de ses mouvemens. Il tomba sur les *Saxons* sans leur donner le tems de se mètre en bataille. L'Action fut vive de part & d'autre; &, malgré la résistance des Ennemis & les désavantages du lieu, les *Prussiens* remportèrent une victoire complète. Les *Saxons* laissèrent 3 mille morts sur le champ de bataille. Ils eurent 15 cens blessés; & on leur prit 200 Officiers, outre 5 mille Soldats, avec 5 Drapeaux, 3 Etendarts, une paire de Timbale & 48 Canons de tout calibre. Les *Prussiens* ne perdirent qu'environ mille Hommes: mais ils en eurent 2 mille 500 de blessés. L'Armée du *Prince d'*ANHALT n'étoit guère que de 36 mille Hommes: mais il n'y eut que les *Troupes Saxones* qui combatirent, parce que les *Autrichiens* commandés par le Général *Grune* étoient postés à la droite & que tous les efforts des *Prussiens* se portèrent contre l'Aile gauche. Trente Escadrons, avec lesquels le Prince de *Lobckowitz* avoit joint les *Saxons* depuis quelques jours, n'eurent aucune part à l'Action, pour des raisons qu'on ignore; & le *Prince* CHARLES qui n'étoit éloigné que d'une demi-lieue de l'endroit du Combat, ne vint point au secours des *Saxons*, quoique le Comte *Rutowski* l'en fit solliciter à diverses reprises. Cette Bataille se donna le 15 & porte le nom de *Kesseldorff*, d'un Village où l'Aile gauche des *Saxons* étoit appuïée. Avant cette Bataille, le Général *Lewald* avec 6 mille Hommes avoit assiégé *Meissen*, dont la Garnison avoit capitulé le 12. Pendant ce tems, le Comte de *Nassau* & le Major-Général

VI. GUERRE EN SILESIE, EN BOHEME & EN SAXE.

Winterfeld, commandant chacun un Corps d'Armée dans la *Silésie*, achevèrent de chasser les *Autrichiens* des Postes qu'ils occupoient encore dans cette Province, & les forcèrent de rentrer en *Bohème*. Après la déroute de *Kesseldorff*, le Comte *Rutowski* & le Général *Grune* rallièrent leurs Troupes à la faveur de la nuit; &, le *Prince* CHARLES les aiant joints, ils s'allèrent poster près des Fauxbourgs de *Dresde*: mais à l'approche du *Roi de Prusse* ils se retirèrent en diligence vers la *Bohème*, pour ne pas exposer cette Ville au pillage, en cas qu'ils fussent forcés dans leur camp. Le *Roi* fit son entrée dans *Dresde* le 18, plustôt en Souverain qui rentre dans sa Capitale qu'en Vainqueur qui s'empare des Etats de son Ennemi. Tout offrit dans *Dresde* l'image de la Paix. Les *Prussiens* n'y commirent aucun désordre; l'ordre ordinaire de toutes choses y fut conservé; les plaisirs publics même ne furent pas interrompus. On fit 4 mille Prisoniers dans la Ville, dont toute l'Artillerie fut transportée à *Berlin*; & le *Roi* fit païer 240 mille Ecus de Contributions à la *Lusace* & 150 mille à chacun des Cercles de l'*Electorat de Saxe*. Dès que le *Roi de Pologne* vit tous ses Etats Héréditaires au pouvoir du *Roi de Prusse*, il fit des propositions d'accommodement à ce *Prince*, qui se montra si peu difficile que dès le 25 de ce mois de Décembre le Traité en fut signé à *Dresde*, de sa part par le Comte *Henri de Podewils*, son Ministre d'Etat & de Cabinet, & Chevalier de son Ordre de l'*Aigle-Noir*; & de la part du *Roi de Pologne*, par le S. *Frédéric-Gothard de Bulow* son Ministre de Conférence & d'Etat, & le Comte *Guillaume-Auguste de Stabenberg* son Vice-Chancelier. Ce Traité portoit: *I. Qu'il y auroit une Paix solide & une reconciliation & amitié sincère & union étroite de bon voisinage entre les deux Puissances: II. Qu'il y auroit entre elles & leurs Etats, Païs & Sujets respectifs une amnistie générale & un oubli éternel de tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de la présente Guerre, de quelque nature que ce pût être; que ni l'une ni l'autre Puissance ne demanderoit aucun dédommagement, & que toutes les prétentions occasionées, soit par l'entrée ou le passage des Troupes de part & d'autre dans les Etats respectifs, soit pour Contributions, Fourages, Magasins, Excès ou autres dommages de quelque nature que ce pût être, demeureroient entièrement éteintes, annullées & anéanties: III. Qu'à comter du jour de la date du Traité, toutes les Hostilités cesseroient de part & d'autre; Que les* Etats de Saxe *& de la Ville de* Leipsick, *sous la garantie spéciale du* Roi de Pologne Electeur de Saxe, *s'engageroient à païer au* Roi de Prusse, *outre les autres impositions exigées, un million d'Ecus d'*Allemagne, *à raison de 24 gros l'Ecu, laquelle somme seroit aquitée sans rabais, liquidation, compensation ou exception quelconque, à la prochaine Foire de* Leipsick, *avec les intérêts à raison de 5 pour 100, à compter du 23 de ce mois, moïennant quoi le* Roi de Prusse *avoit fait cesser dès la veille toute espèce de Contributions dans tout l'*Electorat de Saxe *& notamment dans la* Haute *&* Basse-Lusace; *& que si, malgré les précautions qu'il avoit prises,*

Traité entre le Roi de Prusse & le Roi de Pologne.

VI.
GUERRE EN SILESIE, EN BOHEME & EN SAXE.

il arrivoit que les Corps de ses Troupes, trop éloignés pour recevoir à tems ses ordres, eussent fait contribuer quelque Ville ou District depuis la Paix signée, l'Article en question n'en auroit pas moins son plein effet; Que les Armées Prussiènes *sortiroient des Etats du* Roi de Pologne; *que toutes ses Places lui seroient remises dans l'état qu'elles étoient; Que les Armes appartenantes aux Habitans leur seroient rendues, & non celles, ou appartenantes au* Roi de Pologne, *ou achetées des* Déserteurs Prussiens; *Que* Dresde *seroit évacuée immédiatement après l'échange des Ratifications, &* Leipsick 8 *jours après; Que les Vivres & les Fourages seroient fournis gratis aux* Armées Prussiènes, *tant qu'elles seroient dans le Territoire de* Saxe; *& qu'il en resteroit à* Meissen *un Détachement pour y garder dans un Hôpital général leurs Malades & Blessés, lesquels y resteroient & seroient ensuite transportés aux dépens de Sa* Majesté Prussiène: *IV. Que tous les* Officiers *&* Soldats Saxons, *faits Prisoniers, seroient rendus sans rançon, excepté ceux qui s'étoient enrôlés dans les* Troupes Prussiènes, *parmi lesquelles on rendroit cependant les Miliciens aiant leur établissement dans les Etats de* Saxe: *V. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *accèderoit purement & simplement pour lui & pour ses Successeurs à perpétuité à la* Convention *faite à* Hanovre *le* 28 *d'Août de cette année, entre Sa* Majesté Prussiène *& Sa* Majesté Britannique. *VI. Que dans l'espace de* 3 *semaines la* Reine de Pologne Electrice de Saxe *donneroit un Acte solemnel de cession, pour elle & ses Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, des droits éventuels qu'ils pourroient, après l'extinction de la Postérité de la* Reine de Hongrie, *prétendre, en vertu de la* Pragmatique-Sanction *de* Charles VI *aux Etats & Païs cédés à perpétuité par le* Traité de Breslaw *à Sa* Majesté Prussiène *& à ses Successeurs & Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, promètant de ne les troubler jamais dans la possession desdits Etats: VII. Que pour obvier aux contestations qui s'étoient souvent élevées entre les deux Puissances au sujet du* Péage de Furstemberg *sur* l'Oder, *& du* Passage de Schildo, *le* Roi de Pologne *pour lui & pour ses Successeurs, les cèdoit à perpétuité au* Roi de Prusse, *moïennant un équivalent en Terres & Sujets, dont il seroit convenu par des Commissaires de part & d'autre, dans l'espace de* 6 *semaines, à comter du jour de la signature de ce Traité; Que ni l'une ni l'autre Puissance ne pourroit, sous quelque prétexte que ce fût, revenir contre la disposition du présent Article, & que le* Roi de Pologne *ne pourroit établir aucun autre* Péage *sur* l'Oder, *ni en incommoder de quelque manière que ce fût, le libre cours & la navigation: VIII. Que la* Religion Protestante *seroit maintenue & conservée, suivant la teneur de la* Paix de Westphalie, *dans tous les Etats respectifs des deux Puissances: IX. Que le Cartel conclu en* 1741 *à* Breslaw *entre les deux Puissances, subsisteroit dans toute sa vigueur: X. Qu'on redresseroit réciproquement & de bonne foi tous les abus qui s'étoient glissés dans le Commerce au préjudice des Sujets respectifs des deux Puissances; & que le* Roi de Prusse *accorderoit au* Roi de Pologne, *sur ses Passeports*

VI. GUERRE EN SILESIE, en BOHEME & en SAXE.

ANNE'E MDCCXLV.

ou ceux de sa Cour, le libre passage par la Silésie *pour tout ce que ce Prince envoiroit en* Pologne *ou en feroit venir : XI. Que tous les Vassaux & Sujets de Sa* Majesté Prussiène *& ses Officiers Civils & Militaires, aiant des Capitaux sur ce qu'on appelle* Sach-Sische Ober Stever Eihame, *seroient fidèlement rembourses de leurs Capitaux & Intérêts aux termes portés par leurs Obligations : XII. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *agiroit en faveur de la* Maison Electorale Palatine, *conformément à l'Article XI de la* Convention d'Hanovre *du 28 Août de cette année : XIII. Que l'*Impératrice de toutes les Russies, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas *seroient invités par les deux Puissances de garantir le présent Traité, qui ne laisseroit pas de subsister dans toute sa vigueur, quand même ces Garanties ne pourroient être obtenues : XIV. Que les Ratifications de ce Traité seroient échangées dans l'espace de 8 ou 10 jours au plus.* Le même jour 25 de Décembre, le *Traité de Paix* entre l'*Impératrice Reine de Hongrie* & le *Roi de Prusse*, fut signé à *Dresde*, de la part de la *Reine*, par le Comte *Frédéric de Harrach*, son Conseiller-Privé actuel, Grand-Chancelier du *Roïaume de Bohème* & Chevalier de la *Toison d'Or*; & de la part du *Roi*, par le Comte de *Podewils.* Dans ce Traité conclu par la médiation du *Roi d'Angleterre*, il étoit dit : *I. Qu'il y auroit une Paix constante, perpétuelle & inviolable, aussi bien qu'une véritable amitié & une union sincère entre les deux Hautes Parties Contractantes, leurs Héritiers & Successeurs, & leurs Roïaumes & Etats respectifs ; & que l'un des deux ne pourroit, sous quelque prétexte que ce fût, former aucune entreprise au préjudice de l'autre ; qu'elles ne fourniroient aucun secours aux Ennemis de l'une ou de l'autre, & qu'elles s'efforceroient au contraire à se procurer réciproquement leurs avantages & leur sureté mutuelle : II. Que les* Articles Préliminaires *de la* Paix de Breslaw *du 11 de Juin* 1742, *& le* Traité définitif *signé en conséquence à* Berlin *le 28 de Juillet suivant, le* Règlement des Limites *arrêté peu de tems après, & la* Convention d'Hanovre *du 28 d'Août de la présente année serviroient de base au présent* Traité définitif, *tous les précèdens Traités étant renouvellés & confirmés par celui-ci de la manière la plus forte & la plus solemnelle, avec toutes les* Renonciations *faites par des Actes solemnels, tant de la part de la* Maison Roïale de Prusse *&* Electorale de Brandebourg, *que de la part des* Etats de Bohème, *lesquels Actes subsisteroient à perpétuité dans toute leur étendue, comme s'il n'y avoit jamais eu de differens entre la* Reine de Hongrie *& le* Roi de Prusse; *Que cette Princesse renonçoit pour Elle & ses Successeurs à toutes les prétentions qu'elle pourroit former sur les Etats de Sa* Majesté Prussiène, *& particulièrement sur ceux qui lui avoient été cèdés par le* Traité de Breslaw, *de même qu'à toute indemnité des pertes & dommages qu'elle avoit souffertes & à la demande de ce qui est encore dû des Contributions ; que les expectatives & survivances accordées par l'*Empereur CHARLES VI *sur des Fiefs, Terres & autres Biens situés en* Silésie, *ne pour-*

Accommodement du Roi de Prusse avec la Reine de Hongrie.

roient jamais être réclamées & demeureroient éteintes; Que le Roi de Prusse *renonçoit pareillement pour lui, ses Héritiers & Successeurs, à toutes les prétentions qu'il auroit pu former sur les Etats & Païs de la* Reine, *ainsi qu'à toute indemnisation des pertes & dommages qu'il avoit soufferts, & à toutes demandes pour les arrérages des Contributions: III. Qu'il y auroit de part & d'autre une Amnistie générale de toutes Hostilités, pertes, dommages & torts, de quelque nature qu'ils pussent être; que les Sujets de part & d'autre n'en seroient jamais inquiétés; & que tous les Biens confisqués ou sequestrés de part & d'autre seroient rendus à leurs Propriétaires: IV. Que toutes Hostilités cesseroient de part & d'autre le* 28 *de ce mois en* Bohème, *en* Moravie, *en* Silésie *& dans le* Comté de Glatz; *Que* 12 *jours après la signature de ce Traité, la* Reine *feroit retirer les Troupes qu'elle avoit encore dans les Païs cédés au* Roi, *qui dans le même tems feroit sortir les siennes des Etats de cette Princesse; & qu'immédiatement après l'échange des ratifications elle restitueroit au* Roi *la* Baronie de Tournhaut *dans le* Brabant *avec ses dépendances, revenus, recètes, Archives, Papiers & tout ce qui pourroit avoir été détourné depuis la confiscation de cette Baronie: V. Que tous les Prisoniers faits durant la Guerre, de quelque rang qu'ils fussent, seroient remis en liberté sans rançon; que les Blessés, dont on dresseroit des listes exactes, le seroient après leur guérison; & que les Vaisseaux & Sujets du* Roi *pris par les Armateurs d'*Ostende *seroient aussi rendus: VI. Que la* Reine *& le* Roi *s'engageoient mutuellement à favoriser réciproquement, autant qu'il seroit possible, le Commerce entre leurs Etats respectifs: VII. Que le* Roi *promètoit de reconnoître le* Grand-Duc de Toscane *en qualité d'*Empereur *& de* Chef de l'Empire, *comme aussi l'activité de la* Voix Electorale de Bohème; *la* Reine *promêtant de son côté de porter le Prince son Auguste Epoux, à accorder au* Roi *& à Sa* Maison Roïale *&* Electorale *les prérogatives, avantages, privilèges & droits qu'il avoit accordés aux* Maisons Electorales de Saxe & d'Hanovre; *& de l'engager à confirmer, ensuite d'une Convention particulière à faire, tous les avantages accordés par l'*Empereur CHARLES VII *au* Roi de Prusse *& à Sa* Majesté Electorale de Brandebourg: *VIII. Que la* Reine *garantiroit sans exception tous les Etats du* Roi, *& qu'il garantiroit seulement ceux qu'elle posédoit en* Allemagne: *IX. Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *outre la garantie qu'il donnoit au présent Traité, voudroit bien joindre ses soins à ceux des deux Hautes Parties Contractantes pour le faire garantir, non seulement par les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, *mais aussi par l'*Empire; *& pour faire comprendre dans le futur* Traité de Paix Générale, *par toutes les Puissances qui y prendroient part, le* Traité de Breslaw *& le présent, avec tous les Etats respectifs de la* Reine *& du* Roi: *X. Que le* Roi de Pologne Electeur de Saxe *seroit compris dans cette Paix sur le pied de la* Convention d'Hanovre: *XI. Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *comme* Electeur de Brunswick-Lunebourg *y seroit aussi compris, ainsi que la Sérénissime* Maison de Hesse-Cassel, *avec tous ses Païs & Etats en* Allema-

VI. GUERRE *En* SILESIE, *en* BOHEME *&* *en* SAXE.

gne : *XII. Que l'*Electeur Palatin *étoit nommément & spécialement inclus dans le présent* Traité de Paix *avec tous ses Païs & Etats, qui lui seroient entièrement restitués, & dans lesquels toutes hostilités cesseroient, dès qu'il auroit, ainsi que le* Roi, *reconnu l'*Empereur *& l'activité de la* Voix de Bohème : *XIII. Que ce Traité seroit ratifié de part & d'autre & les Ratifications échangées dans l'espace de* 10 *jours.* Ces deux Traités eurent bientôt leur exécution. Il suffit de l'annoncer, sans entrer dans aucun détail. Il est tems de voir ce qui se fit cette année dens les *Païs-Bas.*

Dans les PAÏS-BAS. Ouverture de la Campagne ; Tournai investi.

Vers le milieu du mois d'Avril, le Maréchal *Comte de Saxe*, vint se mètre à la tête de l'*Armée Françoise*, qui s'assembloit sur la frontière des *Païs-Bas.* Aux premiers mouvemens qu'il fit faire aux Troupes, les *Alliés*, commandés en chef par le *Duc de Cumberland*, quitèrent leurs Quartiers, & vinrent camper dans la Plaine d'*Anderlecht*, à une demi-lieue de *Bruxelles* ; & le *Comte de Saxe* les tenant en suspens, par les différentes marches de diverses Colones de son Armée, fit tout-à-coup investir *Tournai* le 25, par le Duc d'*Harcourt.*

Siége & Prise de Tournai ; Bataille de Fontenoy ; Suites. Mai.

Cette ouverture de la Campagne, à laquelle on ne s'attendoit point, obligea les *Alliés* à se rassembler promptement. Le *Duc de Cumberland* se rendit au Camp d'*Anderlecht* le 1 de Mai, dans le dessein de faire lever le Siége de *Tournai*, devant lequel on avoit ouvert la tranchée la nuit même. Il se hâta de s'approcher de l'*Armée Françoise*, & vint camper le 5 à *Cambrai*, où son Armée fut renforcée de 20 mille hommes tirés des Garnisons de *Namur*, *d'Anvers*, *de Mons*, *de Gand & de Charleroi.* Le *Roi de France*, parti le 6 de *Versailles* avec le *Dauphin*, arriva le 7 à *Douai* ; & le lendemain à 9 heures du matin, il se rendit au Siége. Le Maréchal l'informa des desseins des Ennemis, annoncés par leurs mouvemens, & des dispositions qu'il avoit faites pour les recevoir, s'ils se présentoient pour l'attaquer. Il avoit reconnu lui-même le terrain le plus propre à lui servir de Champ de Bataille. C'étoit la Plaine d'*Antoin*, sur la rive gauche du *Haut-Escaut. Antoin* est un Village à une lieue de *Tournai. Fontenoi*, autre Village, est dans la Plaine à 800 Toises d'*Antoin.* A 500 Toises de *Fontenoi* sur la gauche, est la pointe des Bois de *Bari.* Ces trois endroits forment un Angle. Le Maréchal avoit fait retrancher *Antoin* & *Fontenoi*, & garnir l'espace d'entre deux de 3 Redoutes à distance égale les unes des autres. Deux autres Redoutes couvroient la droite & la gauche des Bois de *Bari.* Il avoit aussi fait retrancher le Village de *Rumignies*, lequel est dans la Plaine, à une demi-lieue, sur la gauche de la pointe des Bois de *Bari* ; & le tout étoit garni de Canon. Ces dispositions furent approuvées du *Roi*, qui sur le champ, ordonna que la plus grande partie de la Cavalerie allât camper de l'autre côté de l'*Escaut*, où le Maréchal avoit envoïé la veille l'Artillerie de Campagne. Le 9, les Alliés marchèrent à

Vezon. Dès qu'on en fut informé, le *Roi* fit passer à la droite de l'*Escaut* les Troupes campées à la gauche de cette Rivière, & celles qui étoient à la droite s'avancèrent dans la Plaine d'*Antoin*, où toute l'Armée se rendit le lendemain. Il resta devant *Tournai* pour continuer le Siége, & pour veiller à la garde des Retranchemens des Ponts du *Haut* & *Bas-Escaut*, 27 Bataillons & 17 Escadrons, sous les ordres du Marquis de *Brezé* Lieutenant-Général. Comme les *Alliés* continuoient de s'approcher au nombre de plus de 65 mille hommes, l'*Armée Françoise* rangée en bataille, passa la nuit dans la Plaine. Le 11, dès le grand matin, les deux Armées furent en présence, & commencèrent à se canoner entre 5 & 6 heures; ce qui dura jusqu'à plus de 9 heures, avec une vivacité toujours égale. On en vint ensuite aux mains. Le Plan dans lequel je suis obligé de me renfermer, m'empêche d'entrer dans le détail de cette Action, où les Généraux firent voir également des deux parts leur habileté dans l'Art de la Guerre, & où toutes les Troupes qui combatirent acquirent un égal honneur, vaincues ou victorieuses. Les *Anglois* furent surtout ceux d'entre les *Alliés* qui signalèrent le plus leur courage. Ils y firent un malheureux essai de cette redoutable Colone, que quelques *Tacticiens* modernes ont prétendue invincible. Le front de celle qu'ils formèrent de leur Infanterie, étoit de 3 Bataillons, & les flancs en étoient extrèmement garnies. La *Maison du Roi* & les *Carabiniers* l'attaquèrent de front, pendant qu'une partie des meilleures Brigades d'Infanterie la prirent par les deux flancs. La Colone fut pénétrée de toutes parts; &, forcée d'abandoner le champ de Bataille, elle assura par sa fuite la Victoire au *Roi de France*. Les *Alliés* perdirent dans cette Action environ 15 mille hommes, tués, blessés ou faits prisoniers, avec un grand nombre d'Officiers de marque. On leur prit aussi, soit ce jour-là même, soit le lendemain en les poursuivant, 40 pièces de Canon & 150 Chariots chargés de Poudre, de Munitions, d'Affuts de rechange, & d'autres choses nécessaires au service de l'Artillerie; 32 Caissons de Vivres; & 40 Chariots d'Equipages. La perte des *François* fut d'environ 4 mille hommes tués ou blessés. Les *Alliés* gagnérent en hâte les Bois & les Défilés de *Vezon*, & ne furent point inquiétés dans cette première retraite, qu'ils faisoient par un Païs coupé, où la Cavalerie n'auroit point eu d'avantage. Comme ils n'étoient éloignés que d'une demi-lieue, le *Roi* demeura sur le champ de bataille avec les Troupes jusqu'à 10 heures du soir, qu'il apprit que ses Ennemis s'étoient tout-à-fait retirés vers *Leuze*. Pendant qu'il fut sur le champ de bataille, il parcourut tous les rangs, & donna lui-même à sa Maison & aux Brigades d'Infanterie, auxquelles on devoit le gain de la Bataille les justes louanges qu'elles avoient méritées. Le MARECHAL DE SAXE, *quoiqu'incommodé*, dit une Relation auten-

tique (1) *a été à cheval pendant toute l'Affaire, à laquelle on a donné le nom de* BATAILLE DE FONTENOI. *Il s'est porté par tout avec un courage admirable, qui lui a concilié l'estime générale.* Les *Alliés* décampèrent de *Leuze* à 11 heures du soir pour se retirer vers *Ath.* Dès que le Maréchal *Comte de Saxe* en fut instruit, il envoïa le Comte d'*Estrées*, Lieutenant-Général avec mille hommes de Cavalerie, 8 Compagnies de Grenadiers & le Régiment de *Grassins* pour les poursuivre. Ce Détachement trouva qu'ils avoient achevé d'abandonner *Leuze.* Les Partis détachés par le Comte d'*Estrées* à droite & à gauche, ramenérent 15 cens prisoniers, dont le plus grand nombre étoit des blessés. Les *Grassins* en particulier s'emparèrent du Château de *Brissoeil*, où les Ennemis avoient la plus grande partie de leurs blessés, & presque tout leur Hôpital. Le *Roi* se rendit encore le 12 sur le champ de bataille, qu'il examina de nouveau très attentivement; & dit entre autres choses au *Dauphin* qui l'accompagnoit: *Mon Fils, ce que vous voïés vous ait connoître de quel prix sont les Victoires.* Les Blessés des deux partis, & les Prisoniers faits sur les *Alliés* furent conduits à *Lille* & à *Douai.* Le *Roi* voulut que l'on prît des Blessés ennemis le même soin que des *François;* & les Habitans de *Lille* signalèrent leur bon cœur à cette occasion. A mesure que les Blessés arrivèrent, ils allèrent en si grande foule porter aux Hôpitaux avec tant d'abondance, du Linge, du Vin, de la Viande, & les autres secours qui pouvoient être nécessaires, que l'on fut obligé de mètre des bornes à leur zèle par des défenses, & de poser des Sentinelles aux portes des Hôpitaux, de peur que l'excès de nourriture ne fît périr les Blessés. Le 12 au soir, toutes les Troupes reprirent leurs postes devant *Tournai*, dont on pressa le Siége avec tant de vigueur que le 22 à 4 heures après midi, le Baron de *Brackel*, Commandant de la *Garnison Hollandoise*, voïant les Assiégeans en état d'élargir la brèche qu'ils avoient faite au Corps de la Place, demanda à capituler. Le *Roi* lui fit dire que pour obtenir les honneurs de la Guerre, il falloit rendre la Citadelle avec la Ville: mais cet Officier ne pouvant pas prendre sur lui jusques là, demanda la permission d'écrire aux *Etats-Généraux* pour recevoir leurs ordres; & le 23, il évacua la Ville & se retira dans la Citadelle avec 7 mille hommes qui lui restoient de sa Garnison. Il y eut une suspension d'armes jusqu'au 31 que le Baron de *Brackel* déclara qu'il avoit ordre de défendre la Citadelle jusqu'à la dernière extrémité. On commença la nuit suivante à la batre. Elle tint jusqu'au 19 de Juin, que la Brèche se trouva de 20 toises & pratiquable; & le Commandant, après avoir fait jusqu'alors tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave Officier, arbora le Dra-

(1) RELATION *attribuée à Monseigneur le* DAUPHIN. Elle est dans les MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE. T. II. P 262. Voyez la page 267

peau blanc, & remit le lendemain la Citadelle au *Roi*, qui voulut bien accorder les honneurs de la guerre à la Garnison avec 4 pièces de canon & 2 Mortiers aux Armes de *Hollande*, 12 coups par pièce & 24 par homme; à condition que les Troupes qui composoient cette Garnison ne pourroient servir contre le *Roi*, ni faire aucune fonction militaire, pas même de Garnison dans les Places, à comter du jour de la Capitulation jusqu'au 1 de Janvier 1747; & que pendant tout ce tems les Officiers ni les Soldats ne pourroient être incorporés dans d'autres Régimens, ni passer dans aucun service étranger. *La présence de l'Armée des* ALLIE'S, dit la Relation que j'ai citée plus haut, *n'a servi qu'à illustrer les prises de la Ville & de la Citadelle de* TOURNAI. Pendant que l'on continuoit le siége de cette Ville, ils s'étoient occupés sous *Ath* à rétablir leur Armée le mieux qu'ils avoient pu.

Les Alliés au Camp de Lessines; Fourage fait sous leurs ieux; Conférences inutiles pour l'Echange des Prisoniers. Juin.

Ils étoient ensuite venus, les premiers jours de Juin, camper à *Lessines*; &, quoiqu'assés près de l'*Armée Françoise*, ils ne purent empêcher que le *Comte de Saxe* ne fit faire, au de-là de l'*Escaut*, un Fourage presque sous leurs ieux. Le 17 il s'en fit un autre à leur vue dans la plaine de *Leuze*. Le Roi lui-même, accompagné du *Dauphin*, le commanda. Ni l'un ni l'autre ne furent troublés par les *Alliés*. Les dispositions qu'on avoit faites, ne leur permirent pas de hasarder de sortir de leur Camp, dans la crainte d'engager une seconde Action, qui n'eût fait sans doute qu'ajouter à leur malheur. Il y eut le 12 à *Courtrai* une Conférence entre des *Commissaires François & Anglois*, pour règler l'échange des Prisoniers: mais on ne pût y convenir de rien, parce que les *Anglois* voulurent traiter sur le pied du Cartel de *Francfort* arrêté par le feu *Empereur*; & que les *François* soutinrent qu'il ne pouvoit plus avoir lieu, parce que le *Roi d'Angleterre* l'avoit enfraint lui-même, en faisant arrêter le Maréchal & le Chevalier de *Belle-Isle*, au mois de Décembre de l'année précèdente, lorsqu'ils traversoient une frontière de l'*Electorat d'Hanovre*. Les *Commissaires Anglois*, n'aiant aucun pouvoir pour traiter de cette affaire, la Conférence fut inutile. Pendant tout le reste de ce mois l'*Armée Françoise* resta dans son camp de *Tournai* pour se remètre des fatigues qu'elle avoit essuiées.

Autres suites de la Bataille de Fontenoi; Combat de Meslo; Prise de Gand & d'Oudenarde; Bruges & plusieurs autres Villes se soumètent; Les Etats de Brabant paient des Contributions; Embaras des Alliés. Juillet.

Les *Alliés* avoient rassemblé dans *Gand* tous les Bleds, Avoines, Foins & Pailles de plus de 10 lieues à la ronde. Les *Anglois* y avoient tous leurs Effets, leurs Equipages & leurs Munitions de bouche & de guerre. Des Canons qu'ils avoient fait venir d'*Angleterre* pour remplacer ceux qu'ils avoient perdus, 27 étoient dans cette Ville & le reste étoit sur le Canal dans des Balandres, remplies d'ailleurs de toutes sortes de Munitions. Par leur position à *Lessines* ils couvroient *Gand*, se conservoient le *Brabant* & la meilleure partie de la *Flandre*, avec la communication de l'*Angleterre* par *Ostende* & *Nieuport*. Le 1 de Juillet, l'*Armée Françoise*

quita le Camp de *Tournai*, pour marcher aux Ennemis, & le lendemain elle fit halte. Les *Alliés* prirent l'alarme; &, la nuit du 2 au 3, ils abandonèrent leur Camp de *Lessines* & passèrent la *Dendre*. Je ne détaillerai point les Marches des deux Armées, & ne parlerai point de quantité de petites Actions où les *François* eurent toujours l'avantage. Le dessein du *Maréchal de Saxe* étoit de surprendre *Gand*, & d'en détourner l'attention des *Alliés*; il réussit dans son projet. L'Armée campa, le 8, à *Beß*; les *Alliés* étant alors sous *Grammont*. La nuit suivante, le Marquis *Du Chayla* fut détaché avec 14 Escadrons & 2 Brigades pour aller jeter un Pont dans l'Anse de l'*Escaut* entre *Oudenarde* & *Dendermonde*, & le Comte de *Löwendalh* marcha d'un autre côté avec 4 Régimens de Dragons & 4 Régimens de Grenadiers Roïaux. Le S. *Grassin* avec 800 hommes de son Régiment se porta vers *Aloß* pour couvrir la marche du Marquis *Du Chayla*. Six mille, tant *Anglois* qu'*Hanovriens*, tenoient le meme chemin, allant de *Ninove* à *Gand*. Cinquante de leurs *Hussards* qui marchoient en avant furent batus par un petit parti de *Grassin*; on crut des deux côtés qu'il ne s'agissoit que de ces deux Partis; & chacun continua sa route. Après midi les *Anglois* rencontrèrent les 800 *Grassins* qui se jetèrent à la hâte dans une Cense entre *Aloß* & *Gand*. Le *Général Anglois* ne douta point qu'ils ne se rendissent dès qu'ils seroient sommés: mais ils firent, pendant deux heures, une si vigoureuse résistance, qu'ils les forcèrent de continuer leur chemin. Ils les suivirent & ne cessèrent de les harceler jusqu'à 7 heures du soir, que les *Anglois* se trouvèrent sur la Troupe du Marquis *Du Chayla*, occupée à camper auprès de l'Abbaïe de *Mesle*, à une lieue de *Gand*. Les *François*, quoique surpris, attaquèrent les *Anglois* avec tant de furie, qu'après un combat opiniâtre, ils les mirent en fuite, leur tuèrent 600 hommes, leur firent 14 cens 75 prisoniers avec un Lord & 25 Officiers & leur prirent leurs Canons & leurs Bagages. Les Fuïards étoient tellement étourdis, qu'au lieu de gagner la *Dendre*, ils allèrent vers l'*Escaut* & tombèrent dans les *Partis François*. De ces 6 mille Hommes, il s'en rendit à peine 800 au Camp des *Alliés*. Celà se passa le 19. Le lendemain au soir, le Comte de *Löwendalh* fut à portée de *Gand*; &, le 11 à deux heures du matin, il en fit attaquer le front, entre la Porte *Saint-Pierre* & l'*Escaut*. Un fossé large, profond & plein d'eau n'arrêta point l'impétuosité des Soldats; ils s'y jetèrent avec toute la vivacité possible, & se rendirent maîtres de la Place, sans autre perte que d'un Lieutenant tué d'un coup de fusil & de 2 Dragons noïés. Au signal convenu, le Marquis *Du Chayla* s'approcha de la Place, dont les *François* lui ouvrirent les Portes. Soixante Officiers & 600 Soldats, avec beaucoup de *Femmes Angloises*, furent faits prisoniers. Cinq cens *Anglois* & 200 *Autrichiens* se retirèrent dans le Château: mais ils mirent les armes bas, le 15, au moment qu'on alloit tirer le Canon contre

eux. Les ordres du Comte de *Lowendahl* & les attentions des Officiers garantirent la Ville du Pillage. On s'empara de toutes les Balandres qui étoient sur le Canal ; & l'on trouva dans la Ville, outre les choses dont j'ai parlé plus haut, 12 mille Habits neufs avec tous les Equipemens complets pour plusieurs Régimens. La prise de *Gand* fit abandonner la *Dendre* aux *Alliés*, pour se retirer entre *Alost* & *Ninove*. Le 12, l'*Armée Françoise* occupa les avenues d'*Oudenarde*, devant laquelle le Comte de *Lowendahl* fit ouvrir la tranchée la nuit du 18 au 19. La Place capitula le 21, & la Garnison fut prisonière de Guerre. On y trouva 36 pièces de Canon & plus de 100 mille Rations de Fourage, avec une grande quantité de Grains. Le 13, un Détachement des *Uhlans* du *Maréchal de Saxe* enleva plusieurs Baillis dans les Faubourgs de *Bruxelles* ; ce qui fut cause que les Villes d'*Alost*, de *Grammont* & de *Ninove* se hâtèrent de se soumètre ; & que les *Etats de Brabant* vinrent offrir au *Roi* les Contributions. Pendant ce tems, le *Duc de Cumberland*, qui commandoit en Chef les *Alliés*, passa 3 jours & 3 nuits sans dormir, très incertain du parti qu'il devoit prendre, & ne trouvant aucune ressource dans les conseils des autres Généraux. Il alla camper le 14 au-dessous de *Bruxelles* ; le 15, au-dessus ; le 16, près d'*Anderlecht* ; le 17, entre *Anvers* & *Malines* ; le 18, entre *Bruxelles* & *Wilvorden*, & fit passer à *Louvain* un Corps d'Armée avec les gros Equipages. La nuit du 17 au 18, le *Prince de Pons*, qui commandoit un Corps d'Armée séparé, fit marcher un Détachement vers *Bruges*, dont les Bourgeois ouvrirent leurs Portes & se soumirent au *Roi*. Le 28, l'*Armée Françoise* quitta le Camp de *Bost* pour aller camper à *Ordegem*.

Prise de Dendermonde ; le Prince de Waldeck battu à la tête d'un Détachement ; Camp de Lippeloo ; Inaction forcée des Alliés ; Prise d'Ostende.

Août.

Le 3 d'Août, elle campa près d'*Alost* en disposition de passer la *Dendre*, comme en effet elle la passa le 7. Le même jour, *Dendermonde* fut investie. Le 11 sur les 10 heures du soir, on ouvrit la Tranchée sous les ordres du Duc d'*Harcourt* ; & le 12 à 4 heures du soir, la Place se rendit, la Garnison s'obligeant de ne faire aucune fonction militaire pendant 18 mois. On trouva dans cette Place 50 milliers de Plomb, 70 milliers de Poudre, 20 mille Bombes & Boulets, 8 Mortiers de fer & 40 Pièces de Canon, dont 32 de fonte. Le 11, le *Prince de Waldeck*, Général des *Troupes Hollandoises*, s'étant avancé vers *Asche* avec 15 cens Hommes, fut rencontré par un *Parti François*, qui le força de se retirer avec précipitation à *Bruxelles*, après avoir eu une soixantaine d'Hommes, tant Soldats qu'Officiers, tués & beaucoup plus de blessés. Le 17, le *Roi* mena son Armée camper à *Lippeloo*, à portée de celle des *Alliés*, qui depuis le 18 du mois précédent étoient campés entre *Bruxelles* & *Wilvorden*. A l'approche du *Roi*, ils firent porter tous leurs malades & tous leurs effets de *Bruxelles* à *Anvers*, élevèrent des Redoutes le long du Canal, & se retranchèrent de plus en plus. Ces précautions étoient

GUERRE Dans les Païs-Bas.

sages: mais on n'avoit pas dessein de les forcer dans leur Camp; on ne vouloit que les y faire rester dans l'inaction, pendant qu'on exécuteroit ce que l'on avoit projeté. Je passe de petits Faits qui mériteroient quelque attention, s'il ne faloit me hâter de voir la fin de cette Campagne. Le 4, le Comte de *Löwendalh* se porta sur *Bruges* avec un Détachement de 23 Bataillons, d'un Bataillon d'Artillerie & d'un Régiment de Dragons pour aller former le Siége d'*Ostende*, cette Ville si célèbre par celui que les *Hollandois* y soutinrent, depuis 1601 jusqu'en 1604, pendant l'espace de 3 ans 2 mois & 15 jours, contre les forces d'*Espagne* commandées par l'Archiduc *Albert*. Il s'empara le 8 du Fort de *Plassendal*; &, s'étant rendu maître tout de suite des *Dunes* jusqu'à *Ostende*, il ouvrit la Tranchée le 13 devant cette Place qui ne tint que 10 jours, quoiqu'elle eût une Garnison de près de 5 mille Hommes de *Troupes Angloises*, qu'elle fût continuellement rafraichie par la Mer, & qu'une Escadre de 5 Vaisseaux de guerre incommodât les Assiégeans de son Canon. La Capitulation fut signée le 23 après midi.

Prise de Nieuport; Le Roi de France retourne à Versailles. Septembre.

Après que le Comte de *Löwendalh* eut établi Garnison dans *Ostende*, il marcha, le 28 d'Août, avec le reste de ses Troupes, vers *Nieuport* qu'il investit le 30. La nuit du 31 de ce mois au 1 de Septembre, la tranchée fut ouverte; & les travaux furent poussés avec tant de vivacité, que le 5 à la pointe du jour le Commandant, voïant les Assiégeans fort près du Corps de la Place & maîtres du Fort de *Vilwort*, fit bâtre la Chamade, & signa la Capitulation, par laquelle la Garnison fut prisonière de guerre. Les *François* n'eurent à ce Siége que 50 Hommes tués ou blessés. La prise d'*Ostende* & de *Nieuport* fut un coup de foudre pour les *Alliés*, & surtout pour les *Anglois*, qui depuis plus d'un siècle avoient formé le dessein de se les approprier, parce qu'en leur donnant un pied dans le Continent, elles leur auroient assuré le Commerce des *Païs-Bas Autrichiens* & leur auroient procuré le moïen de contenir la *Hollande* & le *Nord*. Ils croïoient si bien se les être aquises, par les sommes immenses qu'ils avoient avancées à la *Reine de Hongrie* pour les frais de la Guerre, qu'ils avoient promis au Gouverneur d'*Ostende* une récompense de 10 mille Livres Sterling, s'il conservoit cette Place. Dès qu'elle fut assiégée, le *Roi d'Angleterre* fit dire aux *Etats-Généraux*, par le S. *Trevor*, qu'il espéroit que ses Alliés auroient égard aux grandes dépenses qu'il faisoit pour la défense d'*Ostende* & de *Nieuport*. Les *Alliés* croïoient tellement que la première étoit imprenable, que dans la *Gazette d'Utrecht* du 22, veille de la Capitulation, après avoir rendu comte de l'état du Siége, on finissoit la Feuille par dire: *Le Siége d'*OSTENDE *ira au moins jusqu'à l'année prochaine*. Cette conquête termina la Campagne du *Roi de France*, qui partit de *Lippeloo* le 1 de Septembre, avec le *Dauphin*, pour rétourner à *Versailles*, laissant au *Maréchal de Saxe*

ANNÉE MDCCXLV.

la conduite des Opérations qui devoient terminer la Campagne.

Prise d'Ath. Octobre.

Après le départ du *Roi*, le *Maréchal* fit toutes ses dispositions pour le Siége d'*Ath*, la seule Place qui restât alors à la *Reine de Hongrie*, de tous les Païs qu'elle possédoit depuis la *Dendre* jusqu'à la Mer. Le Marquis de *Clermont-Gallerande*, fit commencer la nuit du 1 au 2 d'Octobre des travaux qui s'attirèrent l'attention des Assiégés : & la nuit du 2 au 3, il fit ouvrir la tranchée d'un autre côté. Le *Duc de Cumberland* vouloit au moins conserver cette Place ; & pour cet effet il fit avancer le 2 à *Hall* un Détachement de 4 mille Hommes, qu'il augmenta depuis jusqu'à 12 mille, avec de l'Artillerie : mais les précautions que le *Maréchal de Saxe* prit, empêchèrent ce Prince d'exécuter le dessein qu'il avoit de sécourir *Ath*, qui capitula le 9. Le Comte de *Wurmbrand*, commandant dans cette Ville, obtint les honneurs de la Guerre avec 2 Canons & 1 Mortier. Par cette Conquête les *Troupes Françoises* s'assurèrent des Quartiers d'hiver aussi tranquilles qu'abondans.

ANNÉE MDCCXLVI.

I. CINQUIÈME SÉANCE DU TROISIÈME PARLEMENT. Ouverture. 28 Octobre 1745. Discours du Roi.

I. LA Séance du *Parlement* pour cette année fut ouverte par le *Roi*, le 28 d'Octobre 1745. Dans le Discours qu'il fit aux deux *Chambres*, il leur dit ; *Que la Rébellion d'*Ecosse *l'avoit obligé de les assembler plustôt qu'à l'ordinaire ; & qu'il ne les entretiendroit pour lors que de ce qui concernoit leur sureté commune au dedans, se reservant à leur parler, dans une autre occasion, des autres affaires sur lesquelles elles avoient à délibérer*. Après une invective, telle qu'on la devoit attendre du Possesseur de la Courone, contre l'entreprise du *Prince* EDOUARD, & contre ceux qui l'assistoient, il dit ; *Que le zèle & l'affection, que ses fidèles Sujets avoient toujours fait voir avec tant d'unanimité pour sa Persone & pour son Gouvernement, ne lui laissoient aucun lieu de douter, que le* Parlement *ne se fût assemblé dans la résolution d'agir avec la vivacité convenable aux circonstances, & qu'il n'emploïât ses efforts pour confondre ceux qui s'étoient engagés dans la révolte*. Il dit ensuite quelque chose de son attention à se conformer aux Loix du Païs ; & s'étonna *de ce que, pendant qu'il n'étoit occupé que de la conservation de tous les droits de son Peuple, quelques-uns de ses Sujets Protestans, qui connoissoient par experience tout l'avantage du Gouvernement actuel, & qui n'ignoroient pas de quel grand danger le Roïaume avoit été délivré par l'heureuse révolution de 1688, se fussent laissés séduire au point d'entrer dans des mesures, dont l'objet étoit de détruire du même coup leur Religion & leurs Privilèges, d'introduire le* Papisme *& le Pouvoir arbitraire, & de leur faire subir un joug étranger*. En demandant aux *Communes* les *Subsides* que l'occasion présente exigeoit, il témoigna *que de toutes les fâcheuses conséquences, qui pouvoient résulter de la perfide entreprise qui mètoit la guerre dans l'in-*

V. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

térieur du Roïaume, aucune ne le touchoit plus sensiblement, que les charges extraordinaires qui seroient imposées à cette occasion sur ses fidèles Sujets. Mais, ajouta-t-il, *qu'on en accuse ceux dont la trahison y donne lieu: Que mon Peuple sache ce que l'on doit à ces Perturbateurs de notre repos, qui s'efforcent de rendre ce Roïaume un théâtre sanglant de désordre & de confusion.* Il finit par parler aux deux *Chambres* de la confiance avec laquelle il se reposoit sur leur zèle & sur la fermeté de leurs Résolutions; & par les assurer *que tous ceux qui se distingueroient, en agissant avec autant de sincerité que de vigueur, dans cette Guerre juste & nationale, pourroient toujours comter sur sa protection & sa faveur.*

Bill pour suspendre la Loi Habeas corpus. 28, 29, 30 Octobre.

Dès que le *Roi* se fut retiré, les deux *Chambres* résolurent, chacune de leur côté, de lui présenter des *Adresses* de remerciement; &, comme la conjoncture présente demandoit les premiers soins du *Parlement*, les *Communes* lurent deux fois de suite un *BILL pour suspendre, pendant six mois, l'exécution de la Loi HABEAS CORPUS, afin que le Gouvernement pût, avec plus de facilité, s'assurer des persones suspectes.* Le lendemain, elles en firent la troisième lecture. Les *Seigneurs* le passèrent le 30; & le *Roi* l'autorisa par son consentement, le 1 de Novembre.

Adresses des deux Chambres. 29 Octobre.

Le 29 d'Octobre, les deux *Chambres* présentèrent leurs *Adresses*. Celle des *Seigneurs* portoit; *Que s'ils avoient été touchés d'un côté de la plus vive douleur, par la Rebellion qui s'étoit manifestée en* Ecosse, *ils avoient eu de l'autre la plus grande joie, de ce que les vœux ardens de la Nation avoient été remplis par l'heureux retour de Sa Majesté: Qu'ils manquoient de termes pour exprimer l'indignation que l'attentat formé contre le Gouvernement leur inspiroit: Que tout l'effet qu'il produiroit en eux, seroit de redoubler leur courage & leur unanimité dans des circonstances si critiques: Que les marques de zèle pour le* Roi, *déja données par la Nation, & dont on n'avoit vu d'exemple que dans la Révolution operée par* Guillaume III, *prouvoient clairement que la Nation étoit déterminée à conserver l'édifice bâti sur ces glorieux fondemens: Que ceux qui s'étoient flatés que la* Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne *participeroit à leurs desseins, se trouveroient trompés dans leur attente: Que les* Pairs *étoient convaincus des égards paternels du* Roi *pour les Loix du Païs & pour les Droits de son Peuple, & qu'ils en avoient la plus vive reconnoissance: Que pleins de ces sentimens qui les animoient, qu'inébranlablement attachés à leurs principes, ils protestoient d'unir & de risquer leurs biens & leurs vies pour la défense de la Persone & du Gouvernement de Sa Majesté, & qu'ils concourroient sans relâche à toutes les mesures qui seroient jugées les plus efficaces pour éteindre la Rebellion, pour ôter à toute Puissance étrangère, l'espérance de la faire réussir, pour rendre le repos à la* Grande-Bretagne, *& pour affermir de plus en plus la Constitution de l'Eglise & de l'Etat, que les ennemis de la Nation tâchoient de détruire.* Les *Communes*, après avoir étalé dans leur *Adresse* les mêmes sentimens que les *Seigneurs*, ajoutoient,

Cinq. Séance du Trois. Parlement.

Qu'elles accorderoient au Roi *tous les* Subsides *dont il auroit besoin pour s'opposer aux desseins de ceux qui faisoient d'une partie du Roïaume le théâtre d'une Guerre intestine : Que la Religion, les Loix & la Liberté de la Nation étant attaquées, les fidèles Sujets du* Roi *se croïoient obligés de contribuer en tout ce qui dépendroit d'eux, à la défense de Sa Majesté : Que le* Roi *pouvoit se fier entièrement au zèle de la* Chambre : *Que toutes les persones dont elle étoit composée, feroient voir par leur conduite, combien elles étoient persuadées que la Constitution présente du Gouvernement étoit la plus avantageuse, & combien elles desiroient de la faire durer.* Le *Roi* répondit aux *Seigneurs* : *Qu'il les remercioit de tout son cœur des vives & fortes assurances qu'ils lui donnoient de leur attachement & de leur fidélité : Qu'il étoit aussi sensible à l'intérêt qu'ils prenoient à la Constitution du Gouvernement, qu'à leur zèle pour sa Persone : Qu'il s'y confioit entièrement, & qu'il ne doutoit pas que, moïennant la Bénédiction Divine & leur assistance, cette Rébellion ne fut promtement étouffée, & la paix & la tranquillité rétablies dans son Roïaume.* Il dit aux *Communes* ; *Qu'il leur faisoit ses sincères remercimens de leur* Adresse : *Que le zèle & l'ardeur qu'elles témoignoient avec tant d'unanimité, le mettoient, avec la Bénédiction du Ciel, en état de faire cesser au plustôt la Révolte en* Ecosse : *Que, quelques forces qu'elles lui confiassent, elles pouvoient être assurées qu'il ne les emploieroit qu'à procurer le bonheur de ses Sujets, en leur conservant la jouissance de leur Religion, de leurs Loix & de leurs Libertés.*

Réponses du Roi.

Sans m'arrêter aux démarches de félicitation que les *deux Chambres* firent le 9 & le 11 de Novembre auprès du *Roi* & du *Prince de Galles*, au sujet de la naissance du Prince Fils de ce dernier, je passe au *Subside*. La *Chambre* des *Communes* commença d'y travailler le 1 de Novembre 1745, & prit sa dernière Résolution à ce sujet, le 20 de Juin 1746. Les différentes Sommes qui furent accordées, montèrent ensemble à 625 mille 277 Livres Sterling, 1 Shellings, 8 Deniers ; ce qui revient environ à 87 millions de Livres Tournois. Les circonstances firent prendre des mesures extraordinaires. Le nombre effectif des Troupes de Terre fut fixé, pour l'année 1746, à 49 mille 229 Hommes, y compris les Officiers, & les 18 cens 15 Invalides ; & l'on accorda pour leur entretien 1 million 298 mille 100 Livres Sterling, 14 Shellings, 7 Deniers. On accorda de plus 64 mille 360 Livres Sterling, 13 Shellings, pour la paie, pendant 122 jours, de 13 Régimens d'Infanterie levés & commandés par divers Seigneurs ; 13 mille 176 Liv. St. 10 Sh., pour la paie pendant le même tems, de 2 Régimens de Cavalerie, levés de même ; & 35 mille 951 Liv. St. 10 Sh., pour la paie de 20 Compagnies indépendantes, durant 365 jours, à compter du tems qu'on en avoit fait la levée. Ensorte que la dépense des Troupes de Terre fut cette année d'un million 411 mille 789 Livres Sterling,

Subside. 1 Novembre 1745. 20 Juin 1746.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. *Subside.*

7 Shellings, 7 Deniers; ce qui monte à près de 34 millions Tournois; somme immense pour un Etat peu riche par lui-même, quoique ses Sujets le soient beaucoup. Cet Article ainsi que ceux du nombre des Matelots, qui fut le même que les années précèdentes & des Troupes de Marine, auxquelles on ne fit aucune augmentation, furent expédiés du 1 au 13 de Novembre. L'affaire du *Subside* fut ensuite retardée pendant plus de 2 mois, à cause des longs ajournemens des deux *Chambres*, occasionés par l'absence d'un très grand nombre de leurs Membres, qui servoient dans les différens Corps d'Armée, que l'on avoit opposés aux progrès du *Prince* EDOUARD.

Second Discours du Roi au Parlement. 25 Janvier.

Enfin le *Parlement* se remit sérieusement au travail le 19 de Janvier; & le 25 le *Roi* s'y rendit & fit aux deux *Chambres* un Discours qui portoit; *Qu'à l'ouverture de cette Séance, il avoit cru ne devoir entretenir le* Parlement *que de ce qui concernoit immédiatement la révolte & la sureté de l'intérieur de ses Etats: Que le téméraire attentat formé depuis par les Rebelles contre l'*Angleterre *même, aiant heureusement échoué, leur fuite précipitée devant un petit nombre de ses Troupes, avoit déconcerté leurs adhérans* (1): *Que la fidélité, dont la Nation avoit donné des preuves qu'il n'oublieroit jamais, leur avoit prouvé combien l'espérance qu'ils avoient conçue, de rendre par une pareille entreprise leur parti plus nombreux, étoit vaine & peu fondée.* Ensuite, après avoir dit un mot des mesures qu'il avoit prises & qui lui faisoient croire que la Rébellion seroit bientôt éteinte & que leurs Ennemis renonceroient au dessein de l'invasion dont ils les menaçoient, il parla de l'Election de l'*Empereur*, comme d'un évènement d'une aussi grande importance pour la liberté de l'*Europe*, que pour le soutien de la *Maison d'Autriche*; s'étendit sur ce qu'il avoit fait pour rétablir la bonne intelligence entre les *Cours de Vienne*, *de Berlin* & *de Dresde*, & dit; *Que son principal soin seroit, comme il l'avoit été, de mètre la première de ces Cours en état de profiter de cette heureuse circonstance, pour faire marcher des secours en* Italie: *Qu'il travailleroit avec la même ardeur à favoriser les mesures, par lesquelles la* République de Hollande, *l'anciène & naturelle Alliée de la* Grande-Bretagne *& l'un des principaux appuis de la* Cause Protestante, *pouvoit se garantir de sa ruine: Que les* Etats-Généraux *requéroient son assistance de la manière la plus pressante, & que les dangers auxquels ils étoient exposés, méritoient les plus sérieuses réflexions de sa part & de celle du* Parlement: *Que par cette raison, il les avoit fait assurer qu'autant que le besoin de ses propres Etats le lui permètroit, il s'oppo-*

(1) Après une Action qui se passa le 29 de Décembre 1745 près de *Louther-hall* en *Angleterre*, entre un Corps commandé par le *Duc de Cumberland* & l'Arrièregarde du *Prince* EDOUARD; ce dernier reprit le chemin de l'*Ecosse*, quoiqu'il eût eu quelque espèce d'avantage dans cette Action.

seroit

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. *Subside.*

seroit de tout son pouvoir aux progrès que les Ennemis communs faisoient dans les Païs-Bas, *& mètroit la* République de Hollande *à couvert des desseins ambitieux de la* France: *Qu'il concertoit actuellement avec les* Etats-Généraux *les moïens de les secourir, de sa part, le plus promtement & le plus efficacement qu'il seroit possible, & de se procurer, de la leur, une augmentation de Forces proportionnée à ce que les circonstances exigeoient.* Il fit sentir ensuite, que c'étoit principalement par le moïen de ses Flotes, qu'il comtoit réussir dans ce qu'il projetoit; & ce fut là-dessus qu'en témoignant beaucoup de regret d'être obligé de charger son Peuple de nouveaux *Subsides*, il dit aux COMMUNES; *Que la défense & la conservation de ses Peuples dépendant des arrangemens sur lesquels il leur proposoit de délibérer, il se persuadoit qu'elles ne négligeroient rien pour les faire réussir & qu'il leur recommandoit instament de redoubler leurs soins pour soutenir le crédit Public dans cette conjoncture.*

Adresse des Seigneurs. 26 Janvier.

Le lendemain il reçut les *Adresses* des deux *Chambres. Les Seigneurs* lui disoient; *Que les soins de Sa Majesté, pour défendre ses Roïaumes, étoient de nouvelles preuves de sa bonté pour ses Peuples, dont le bonheur dépendoit de sa conservation & du maintien de la Succession Protestante dans sa Maison.* Après l'avoir félicité sur l'heureux succès de ses Armes & sur l'inutilité de l'entreprise du *Prince* EDOUARD, & l'avoir remercié de la reconnoissance qu'il témoignoit de la fidélité de ses Sujets, qui se trouvoient par là de plus en plus engagés à persévérer dans les mêmes principes, ils l'assuroient; *Que les* Pairs *ne faisoient que remplir leur devoir & se conformer à ce que leur propre intérêt exigeoit d'eux, lorsqu'ils lui promètoient de la manière la plus forte, de concourir avec zèle à faire échouer les desseins de la* Maison de Stuart, *& de tous ceux qui s'efforçoient de la soutenir: Qu'ils reconnoissoient la grande sagesse de Sa Majesté dans les efforts qu'elle avoit faits pour procurer l'Election de l'*Empereur, *& pour ménager la paix entre l'*Imperatrice, *le* Roi de Prusse *& le* Roi de Pologne, Electeur de Saxe; *paix d'autant plus favorable, qu'elle mètoit les* Alliés *en état de secourir l'*Italie, *de soutenir le* Roi de Sardaigne, *& d'emploïer une partie de leurs Troupes à la sureté des* PROVINCES-UNIES. Ils témoignoient ensuite combien ils étoient satisfaits des mesures qu'il prenoit avec les *Etats-Généraux*, & promètoient de donner une attention particulière à l'équipement d'une nombreuse Flote. Ils finissoient par dire; *Que la déclaration faite par le* Roi, *du regret qu'il avoit d'augmenter les charges de son Peuple & du sensible plaisir qu'il auroit d'en pouvoir diminuer le poids, augmentoient la juste confiance qu'ils avoient dans ses sentimens; & qu'ils le supplioient d'être persuadé que les entreprises de ses Ennemis ne servoient qu'à redoubler le zèle de ses Peuples pour sa Cause & pour les intérêts de la Patrie.* La Réponse du ROI fut; *Qu'il remercioit les* Lords *des témoignages qu'ils lui donnoient de leur affection & de leur fidélité: Que les dispositions dans lesquelles ils parois-*

Réponse du Roi.

1. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. *Subside.*

soient être de s'opposer aux progrès des Rebelles, d'assister ses Alliés, & de faire échouer les desseins de ses Ennemis, le satisfaisoient extrêmement : Qu'il se fioit à leurs promesses, & qu'ils pouvoient, de leur côté, se reposer sur la persévérance avec laquelle il veilleroit à la gloire & aux véritables intérêts de ses Roïaumes.

Adresse des Communes. 27 Janvier.

L'*Adresse* des *Communes* portoit; *Que le succès des Armes de Sa Majesté; causoit à ses sujets une joie générale : Que la* Chambre *ressentoit la plus vive satisfaction du bonheur avec lequel l'Election de l'*Empereur *avoit été conduite, & la tranquillité rétablie dans l'*Allemagne; *Que par ce moïen l'*Impératrice *se trouvoit en état de se soutenir elle-même en* Italie *& d'y secourir ses Alliés, particulièrement le* Roi de Sardaigne : *Que la* Chambre *savoit que les intérêts de la* Grande-Bretagne *étoient les mêmes que ceux des* Etats-Généraux, *& qu'elle fourniroit les* Subsides *convenables, pour mètre la* Hollande *en sureté : Qu'elle remercioit le* Roi *de l'attention avec laquelle il promètoit d'entretenir ses forces navales, dont on avoit tiré de si grands avantages, & dont on avoit droit d'espérer les services les plus importans.* Le ROI leur répondit; *Que le zèle qu'elles lui témoignoient & les assurances qu'elles lui donnoient de le soutenir avec vigueur dans les mesures qu'il avoit prises pour éteindre la Rebellion & pour assister ses Alliés, lui donnoient beaucoup de satisfaction : Qu'elles pouvoient être certaines que dans tout ce qu'il entreprendroit pour parvenir au but qu'il se proposoit, il n'auroit pas moins d'égards pour les facultés de son Peuple, que pour le véritable intérêt & la sureté de ses Roïaumes.*

Réponse du Roi.

Débats au sujet de cette Adresse des Seigneurs.

L'*Adresse*, dont je viens de rendre comte, ne passa pas tout d'une voix dans la *Chambre-Basse*. Voici comme on y parle au sujet de ce qui regarde la *Hollande* : VOTRE MAJESTE' *peut être assurée que ses fidèles* Communes *sont entièrement persuadées que les véritables intérêts des* Etats-Généraux *sont les mêmes que ceux de ce Roïaume ; & qu'à proportion de ce que les circonstances pourront permètre, elles fourniront à* Votre Majesté *les moïens de donner aux* Provinces-Unies *un secours, qui, joint à des efforts convenables & vigoureux de leur part, soit capable d'arrêter les progrès des armes de la* France *dans les* Païs-Bas, *de leur procurer une sureté suffisante contre leurs Ennemis, & de parvenir à une Paix honorable & sure.* Au lieu de ces paroles, il fut proposé de mètre : VOTRE MAJESTE' *peut être assurée que ses fidèles* Communes *sont entièrement persuadées que les véritables intérêts des* Etats-Généraux *sont les mêmes que ceux de ce Roïaume : Qu'elles s'appliqueront sur le champ à examiner sérieusement l'état de la Nation ; & qu'à proportion de ce que les circonstances permètront, elles fourniront à* Votre Majesté *les moïens de donner aux* Provinces-Unies, *nos Alliées naturelles, le secours qui paroîtra à* Votre Majesté *& à son* Parlement *le plus praticable & le plus efficace dans notre situation présente, pour arrêter les progrès des armes de la* France *dans les* Païs-Bas, *pour leur procurer une sureté suffisante contre leurs Ennemis, & pour parvenir à une Paix honorable & sure.* Après quelques débats, cette Pro-

position fut rejetée à la pluralité de 249 voix contre 53; & la *Chambre* approuva le projet, tel qu'il avoit été d'abord proposé.

Avant que le *Roi* fit le Discours sur lequel on lui présenta les *Adresses* dont je viens de rendre comte; il avoit envoïé le 30 de Décembre précèdent aux deux *Chambres* un *Message*, qui portoit; *Que Sa Majesté avoit des avis certains qu'à* Dunkerque *& en d'autres Ports de* France, *on faisoit des préparatifs pour envahir son Roïaume avec un nombre considérable de Troupes, afin de favoriser la Rébellion, qui s'y étoit élevée en faveur du* Prétendant *à sa Courone, & que quelques* Troupes Françoises *étoient déja débarquées en* Ecosse *sous les ordres d'un Homme, qui par un Message aux Généraux des Troupes du* Roi, *leur avoit déclaré qu'il étoit venu pour faire la guerre à Sa Majesté par ordre du* Roi Très Chretien: *Que le* Roi *aiant pris l'Eté précèdent à son service 6 mille Hommes de* Hesse, *il avoit ordonné qu'ils fussent transportés dans le Roïaume, afin de repousser cette invasion, conjointement avec les Troupes nationales, & de faire cesser la Rébellion plus promtement; & que Sa Majesté, comtant sur le zèle, l'attachement & l'affection de son fidèle* Parlement, *ne doutoit aucunement qu'il ne la mît en état de satisfaire au Traité fait avec le* Roi de Suède *dans sa qualité de* Landgrave de Hesse-Cassel, *en continuant à la soutenir & à concourir à toutes les mesures, qui seroient jugées nécessaires pour déconcerter & faire échouer un pareil attentat.* Les *Adresses* des deux *Chambres*, au sujet de ce *Message*, furent remplies de protestations de se conformer à ce que le *Roi* desiroit. Ce ne fut pas cependant sans quelques débats que la *Chambre-Basse* accorda, le 2 de Février, 161 mille 607 Liv. St., 17 Sh., 1 D. pour la dépense des *Troupes Hessoises* depuis le 5 Janvier 1746 jusqu'à pareil jour 1747, & pour le paiement du *Subside* qu'on devoit donner au *Roi de Suède*. Je ne dois pas oublier de dire que les *Communes* dans la Résolution de leur *Adresse* sur le *Message* du 30 de Décembre, avoient arrêté de la finir par promètre *de faire bon tous les frais que l'on auroit faits au sujet des Troupes de* Hesse; & qu'il avoit été proposé d'ajouter ces termes; *dans la ferme confiance que Sa Majesté, suivant ses soins paternels, déchargeroit la Nation, aussi-tôt qu'il seroit possible, du fardeau des Troupes Etrangères; & pour représenter à Sa Majesté, que la* Chambre *croïoit que les Forces Nationales du Roïaume étoient le plus naturel, le plus légitime & le plus sur moïen pour défendre la Religion & les Loix, & pour maintenir la Persone & le Gouvernement de Sa Majesté, ainsi que la Succession Protestante dans Sa Maison Roïale.* Mais cette Proposition fut rejetée à la pluralité de 190 voix contre 44.

Message du Roi aux deux Chambres au sujet des preparatifs qui se faisoient en France pour secourir le Prince Edouard, & des Troupes de Hesse, que le Roi avoit fait venir en Angleterre.
30 Décembre 1745.

Débats au sujet des Troupes de Hesse.
2 Fevrier.

Il y eut encore deux Articles, qui, dans cette Séance occasionèrent des débats assez forts. Parmi les diverses Résolutions, touchant l'affaire du *Subside*, formées le 13 de Mai, il y en eut une par laquelle on accorda 21 mille 545 Liv. St., pour les *Troupes Hollandoises*, qui depuis l'année

Débats au sujet des Troupes Hollandoises, & d'un Subside extraordinaire pour le Roi.
13, 16, 20 Mai.

précèdente servoient en *Angleterre*. Cette Résolution fut attaquée le 16, & les débats durèrent très longtems. Elle fut enfin confirmée à la pluralité de 109 voix contre 71. Le 20, après des débats très vifs & très longs, 163 voix contre 41 firent résoudre *d'accorder au* Roi 500 *mille Liv. St., pour le mètre en état d'agir plus efficacement contre les Rébelles, & de poursuivre la guerre avec vigueur, tant par mer que par terre; comme aussi pour remplir les engagemens résultans des Traités qu'il avoit faits ou qu'il pourroit faire avec ses Alliés.*

Moïens de lever le Subside. Empiunt fait à la Banque. 2 Fevrier.

Quant aux moïens de lever le *Subside*, les Taxes ordinaires furent continuées; & l'on résolut de plus, le 2 de Février, d'accepter l'offre faite par la *Banque*, en conséquence d'une Assemblée générale du 21 de Janvier, d'un million Sterling d'avance sur les Taxes du Malt & des Terres, à 4 pour cent d'intérêt.

Droits sur les différentes sortes de Verres, sur les matières servant à le composer, sur les Vins gâtés, & sur les Entrées du Vin & des Liqueurs fortes, &c. 4 Mars.

Le 4 de Mars, les *Communes* résolurent, 1°. *Que l'on révoqueroit l'Acte de la première année du* Roi *régnant, lequel défendoit l'entrée des Vins en Flacons ou Bouteilles; & que pour contribuer à la levée du* Subside *on paieroit* 8 *Sols par Livre sur tous les Verres plats, ou Verres de Roche, ou Verres blancs, &* 2 *Shellings par douzaine, sur les Flacons & Bouteilles que l'on feroit venir dans le Roïaume; qu'on paieroit de plus* 9 *Sh.* 4 *D. par cent pesant de toutes les matières servant à faire des Verres blancs, &* 2 *Sh.* 4 *D. des matières servant à la composition des autres sortes de Verres; lesquels Droits seroient païés par ceux qui les feroient*: 2°. *Qu'il seroit païé divers Droits sur chaque Galon de Vins gâtés, & d'Esprits tirés de toutes sortes de Boissons*: 3°. *Que les Droits de* 10 *Sh. par Tonneau sur tous les Vins, Vinaigre, Cidre, Bierre, &c. seroient continués pour* 7 *ans, afin de suppléer aux* 15 *mille Liv. St. accordées pour les dépenses des Monnoies du* Roi: 4°. *Que sur les Droits spécifiés dans les deux premiers Articles, on leveroit* 3 *millions par le moïen d'Annuités & d'une Loterie.*

Argent pris sur le Fonds d'Amortissement, & Billets de l'Echiquier &c. 23 Mai.

Il fut encore résolu le 23 de Mai; *Qu'on emploieroit un million Sterling du Fonds d'Amortissement; & que le* Roi *seroit autorisé à lever* 500 *mille Liv. St. par emprunt ou par des Billets de l'Echiquier, lesquels seroient assignés sur les premiers* Subsides, *qui seroient accordés dans la prochaine Séance.*

Actes auxquels on travailla dans cette Séance. En faveur de la Cour des Sessions d'Ecosse.

Voici les principaux des *Actes* auxquels on travailla dans celle-ci, outre ceux des *Subsides* & celui de la suspension de l'*Habeas corpus*. I. Acte *pour relever la* Cour des Sessions d'Ecosse, *de ce que, forcée par les circonstances présentes, elle ne s'étoit pas assemblée dans le cas prescrit par les Loix, & pour l'ajourner à un tems plus convenable.*

Au sujet d'une maladie contagieuse des Bestiaux.

II. Acte *pour empêcher que la Maladie qui règnoit parmi les Bestiaux, ne se répandit dans tout le Roïaume.* Ce Bill fut ordonné le 28 de Janvier par les *Communes*, qui, la veille avoient résolu *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de donner ses ordres afin d'empêcher, autant qu'il seroit possible, que la Maladie des Bestiaux ne se répandît davantage.*

Contre les Rebelles.

III. Acte *pour juger plus facilement & plus promtement ceux qui avoient pris ou qui prendroient les Armes contre le* Roi.

ANNÉE MDCCXLVI.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

IV. ACTE *pour continuer pendant 7 ans l'Acte de la cinquième année de* George II, *pour encourager le Plantage du Caffé dans les Colonies d'*Amérique, *& l'Acte de la sixième année du même Règne pour encourager le Commerce du Sucre dans les mêmes Colonies.* V. ACTE *pour punir plus efficacement les Soldats mutins & les Déserteurs.* VI. ACTE *pour mieux assurer & proteger le Commerce & la Navigation en tems de Guerre.* Ce *Bill* fut ordonné sur une Requête présentée le 8 de Mars aux *Communes* par les Marchands, pour se plaindre des pertes qu'ils avoient faites depuis le 1 de Novembre précèdent, par la prise de leurs Vaisseaux : mais après la seconde lecture, les *Communes* le rejetèrent le 29 de Mars à la pluralité de 185 voix contre 80. VII. ACTE *pour prévenir plus efficacement les Juremens profanes & les Blasphèmes.* Ce *Bill* fut dressé par les *Seigneurs.* VIII. ACTE *pour mieux entretenir les Ports & les Grands Chemins, & pour rendre les Rivières navigables en* Angleterre. IX. ACTE *pour mieux règler l'Enregistrement des Contrats & Testamens faits par des* Catholiques-Romains. X. ACTE *pour mieux règler les Elections des Membres du* Parlement, *pour les Villes d'*Angleterre *aiant titre de Comtés.* XI. ACTE *pour encourager les Manufactures de Toiles à Voiles.* XII. ACTE *pour prévenir les infâmes pratiques des Agioteurs.* XIII. ACTE *pour indemniser ceux qui pendant la présente Rébellion auroient agi d'eux-même pour la défense de la Persone & du Gouvernement du* Roi, *& pour la conservation du repos & de la tranquillité du Roïaume.* XIV. ACTE *pour prévenir les fraudes dans le mesurage du Charbon.* Il fut imprimé divers Papiers qui contenoient des objections contre ce *Bill*, & qui furent remis à la *Chambre-Basse* le 11 de Mai. La lecture en aiant été faite en partie, les COMMUNES décidèrent; *Que ces Papiers étoient remplis de réflexions insolentes sur les Procédures de la* CHAMBRE. Elles ordonnèrent ensuite; *Qu'on feroit une recherche exacte de l'Auteur, de l'Imprimeur & du Distributeur de ces Papiers.* XV. ACTE D'ATTEINDER *contre le Comte de* KELLIE *& plusieurs autres Rébelles, mentionés dans cet* Acte. XVI. ACTE *pour accorder un délai à ceux qui avoient négligé de se qualifier pour leurs Emplois, en prêtant les Sermens prescrits par les Loix.* XVII. ACTE *pour corriger diverses Loix contre les Banqueroutiers.* XVIII. ACTE *pour empêcher plus efficacement que des Pasteurs ou Ministres ne fissent le Service Divin dans les Eglises Episcopales en* Ecosse, *sans y être duement qualifiés ; & pour punir ceux qui fréquenteroient les Eglises dans lesquelles officieroient des Ministres ou Pasteurs qui n'auroient pas les qualités requises.* Ce *Bill* fut présenté le 30 de Juin aux *Seigneurs* par le Duc d'*Argile.* XIX. ACTE *pour permètre aux Commissaires de la Marine d'acheter, pour le service du* Roi, *les Provisions Navales qui seroient apportées par les Vaisseaux des Puissances Neutres.* XX. ACTE *pour rétablir & pour mieux règler la Milice dans les* Comtés d'Angleterre, *& pour autoriser le* Roi *à faire servir à la défense du Roïaume ce qu'il en jugeroit être le plus en état.* Le nombre de Fantassins qui devoient être levés

Pour encourager le Commerce de Sucre des Colonies, &c.

Au Sujet des Déserteurs, &c.

Pour la protection du Commerce.

Contre les Blasphèmes, &c.

Au sujet des grands Chemins & des Rivières.

Concernant les Contrats, &c. des Catholiques.

Concernant les Elections Parlementaires.

Au sujet des Toiles à Voiles

Contre les Agioteurs.

En faveur de ceux qui ont agi pour le Roi, &c.

Au sujet du Charbon.

Libelles contre ce Bill examinés. 11 Mai.

Acte d'Atteinder, &c.

Au sujet des Sermens.

Contre les Banqueroutiers.

Concernant le Service Divin en Ecosse.

Concernant les Provisions Navales.

Concernant la Milice.

dans les Comtés en vertu de cet *Acte* étoit de 38 mille 558; & le Préambule portoit: *Qu'il étoit d'une nécessité absolue pour l'*Angleterre *d'avoir constamment sur pied un Corps de Soldats expérimentés, natifs de ce Roïaume; à qui seuls la défense en pût être légitimement confiée sous Sa Majesté, ses Héritiers, &c.*

La nécessité d'abréger me force de supprimer quantité de choses qui devroient se trouver ici. Je ne parlerai donc point des diverses démarches du *Parlement*, au sujet de l'entreprise du *Prince* EDOUARD, ni du Procès fait par la *Chambre-Haute* à plusieurs *Pairs d'Ecosse*, ni des différentes Propositions qui furent rejettées dans les deux *Chambres*. Je vais finir en peu de mots ce qui concerne cette Séance du *Parlement*.

Ecrits du Prétendant & du Prince Edouard condamnés au feu. 13, 14, 23 Novembre 1745.

Le 13 de Novembre 1745, on remit aux *Seigneurs* divers Ecrits répandus dans le Roïaume, pour favoriser l'entreprise du *Prince* EDOUARD. Il y en avoit deux signés JAQUES ROI & datés de *Rome* le 23 Décembre 1743, & quatre autres signés CHARLES P. R. (*Prince Régent*), datés, le premier le 16 Mai, le second le 22 Août, le troisième le 9 Octobre & le quatrième le 10 du même mois 1745. Les *Seigneurs*, après les avoir lus, résolurent, *Qu'en détestation des indignes pratiques fomentées par ces Ecrits, ils seroient brûlés par la main du Bourreau, le 23 de Novembre, devant la Bourse Roïale.* Cette Résolution fut communiquée aux *Communes* par une Conférence à ce sujet entre des Députés des deux *Chambres*, & le lendemain elle fut approuvée des *Seigneurs* & des *Communes*.

Augmentation des Revenus du Duc de Cumberland. 24, 25, 26 Mai, 15 Juin.

Au sujet de quelques avantages remportés par le *Duc de Cumberland* en *Ecosse*, les deux *Chambres*, & surtout la *Basse*, aiant fait voir dans leurs *Adresses de félicitation* combien elles étoient satisfaites de la conduite de ce Prince, le *Roi* profita de la bonne disposition des *Communes* pour envoier aux deux *Chambres*, le 24 de Mai, un *Message*, qui ne demandoit rien aux SEIGNEURS *que leur concurrence dans les mesures qui seroient jugées les plus convénables*: mais qui disoit de plus aux COMMUNES; *Que Sa Majesté s'étoit persuadée qu'Elle se conformoit à l'inclination de la* Chambre, *en lui recommandant d'assigner une augmentation de Revenu au* Duc *son Fils & à ses Enfans mâles sur le Fonds que la* Chambre *jugeroit convenable.* Le 25 les *Communes* aiant pris ce Message en considération, résolurent unanimement *d'accorder au* Duc de Cumberland *& à ses Enfans mâles une augmentation de revenu de 25 mille Liv. St., & de l'assigner sur les Droits qui composoient le Fonds aggregé.* Cette Résolution fut approuvée le 26; & l'on ordonna d'en porter un *Bill*, qui reçut le consentement Roïal le 15 de Juin.

Clôture de la Séance. 25 Août.

Le 25 d'Août le *Roi* se rendit à la *Chambre-Haute*, & dans le Discours qu'il y fit pour terminer cette Séance, il remercia les deux *Chambres de la conduite qu'elles avoient tenue dans leurs délibérations, & du zèle &*

ANNÉE MDCCXLVI.

I. CINQ. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

de la vigueur qu'elles avoient fait voir pour éteindre la Rébellion, & pour amener les coupables à la Justice. Il s'applaudit du bon succès de ses mesures secondées par le *Parlement*; il témoigna combien il étoit fâché que la saison trop avancée ne leur eût pas permis de terminer plusieurs affaires d'une grande importance. Il les instruisit ensuite de l'état des affaires au dehors, & des espérances que quelques heureux succès en *Italie* & le retour d'une partie des *Troupes Angloises* dans les *Païs-Bas* donnoient lieu de concevoir; enfin il témoigna la plus grande satisfaction aux *Communes* qu'il combla de louanges. Après son Discours, le *Grand Chancelier* prorogea le *Parlement* jusqu'au 11 d'Octobre suivant.

II. AFFAIRES DIVERSES. Résolutions prises dans un Grand Conseil au sujet des Affaires générales de l'Europe, & des Alliés de la Grande Bretagne. 13 Janvier.

II. EN JANVIER; ensuite de plusieurs Conférences sur la situation présente des affaires générales de l'Europe, & surtout au sujet de la sureté des *Païs-Bas Autrichiens* & des frontières des *Provinces Unies*, auxquelles le Baron de *Wasner*, Ministre de la *Reine de Hongrie*; & le Baron de *Boetzelaar*, Ministre des *Etats-Généraux*, avoient assisté régulièrement, & sur le rapport qui fut fait au *Roi* du résultat de ces Conférences, il fut résolu, dans un Grand-Conseil qui se tint le 13; *Que, comme la Paix qui venoit d'être heureusement conclue entre les* Cours de Vienne, de Berlin *&* de Dresde, *avoit changé la face des Affaires en faveur de la Cause Commune; il convenoit de faire les plus grands efforts, pour pousser la Guerre avec vigueur contre la* Maison de Bourbon; *& qu'en conséquence il étoit nécessaire d'assister puissamment les Alliés de la* Grande-Bretagne, *tant par mer que par terre; Que pour remplacer les* Régimens Anglois, *que les circonstances avoient obligé de retirer des* Païs-Bas; *Sa* Majesté Britannique *prendroit à sa solde* 40 *mille Hommes de Troupes étrangères, outre celles qu'on devoit négocier avec les* Cours de Dresde *&* de Bonn, *conjointement avec les* Etats-Généraux, *& des Subsides desquelles la* Grande-Bretagne *paieroit les deux tiers: Enfin qu'on envoieroit de plus* 14 *mille Hanovriens dans les* PAIS-BAS. Au sortir du Conseil, on remit des Copies de ces Résolutions aux Ministres de *Vienne*, de *Hollande* & de *Sardaigne*, qui sur le champ firent partir des Exprès pour en informer leurs Cours.

Le Marquis de Twedale quite la Charge de Secretaire d'Etat d'Ecosse. 15 Janvier.

Le 15 le Marquis de *Twedale*, s'étant demis de la Charge de Secretaire d'Etat pour l'*Ecosse*, en remit les Sceaux au *Roi*.

Liberalité du Prince de Galles en faveur des Soldats, &c. 20 Janvier.

Le 20, le *Prince de Galles* fit remètre au Lord-Maire de Londres un Billet de Banque de 500 Livres Sterling, pour la Souscription qui s'étoit ouverte ce jour là même à la Maison de Ville, en faveur des Soldats emploïés contre les Rebelles d'*Ecosse*.

Lettres de Bourgeoisie de Londres, pour le Duc de Cumberland. 3 Février.

EN FEVRIER; le 3 le Commun Conseil de la Ville de *Londres* résolut unanimement de faire présent au *Duc de Cumberland* de Lettres de Bourgeoisie dans une Boete d'Or.

Le Duc de Cum-

La nuit du 5 au 6, le même Prince partit de *Londres* pour aller pren-

II. AFFAIRES DIVERSES. [...]berland va commander en Ecosse. 5, 6, 9 Février.

dre le Commandement des Troupes en *Ecosse*. Il arriva le 9 à *Edimbourg*, accompagné des *Seigneurs de la Session d'Ecosse*, du Comte de *Lowndown* & de plusieurs autres Gens de distinction, qui étoient allés à sa rencontre.

Révolution dans le Ministère, &c. 20, 21, 22, 23, 24 Février.

Je vais emprunter ici les termes du *Mercure-Historique & Politique* (1) pour rendre comte d'une Révolution arrivée dans le Ministère. SA MAJESTÉ *voulant pourvoir aux moïens de pousser la Guerre avec vigueur & donner l'exemple le premier, afin d'encourager ses Alliés & de leur ôter tout prétexte de se soustraire à leurs engagemens, convoqua le 20 un Grand Conseil à* Saint-James. *On y délibéra sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour profiter de la déroute des Rebelles. Quelques Membres dirent;* « *Qu'il* » *étoit tems d'aviser aux moïens les plus propres pour parvenir à une Paci-* » *fication générale, & qu'il convenoit de faire sans délai des Propositions sur* » *ce sujet aux Puissances Belligérantes* ». *Ce sentiment fut appuïé par 5 ou 6 autres Membres: mais d'autres furent d'un sentiment opposé & dirent;* « *Qu'ils* » *étoient surpris de voir que des premières Têtes d'*Angleterre *adoptoient une* » *Proposition aussi déshonorante pour la* Grande-Bretagne: *Qu'il seroit hon-* » *teux à jamais de proposer une Négociation à une Puissance, qui cherchoit à* » *ravir la Courone au* Roi, *& à culbuter la Famille Roïale, la Religion &* » *les Loix: Qu'il ne s'agissoit pas d'une représaille de Guerre; mais d'un sou-* » *flet que tous, & chacun en particulier, avoient reçu: Qu'ainsi il faloit s'en* » *laver dans le sang de l'Ennemi, faire ses derniers efforts pour le mètre à la* » *raison par la voie des Armes: Que comme la Rébellion d'*Ecosse *étoit comme* » *éteinte en quelque façon, rien n'empêcheroit de renvoïer des Forces dans les* » *Païs-Bas, ni d'en prendre de Subsidiaires en* Allemagne, *à l'effet de quoi* » *chacun devoit sacrifier jusqu'à son dernier Shelling* ». *Ceux du sentiment contraire représentèrent,* « *Que la Rébellion n'étoit pas aussi près de sa fin qu'on se* » *l'imaginoit, puisque les Rebelles avoient pris la fuite sans être défaits ni ba-* » *tus, & qu'on ignoroit encore quelles pouvoient être leurs vues* ». *Tout ceci & d'autres choses excitèrent de nouveaux débats, & le parti des Pacifiques, ne pouvant résister, déclara;* « *Qu'ils désaprouvoient absolument l'avis de ceux qui* » *étoient pour la continuation de la Guerre, attendu que la Nation, qui souf-* » *froit depuis longtems des préjudices considérables, n'aspiroit qu'après le mo-* » *ment de se voir soulagée* ». *Le* Roi, *que ces longs débats impatientoient, déclara;* « *Que quiconque étoit capable de donner des Conseils de foiblesse pour* » *se racommoder avec un perfide Ennemi, manquoit d'ame, puisqu'il agissoit* » *au deshonneur de la Courone & de la Nation, & qu'ainsi il ne pouvoit* » *regarder comme Patriotes, ceux qui pensoient de la sorte* ». *Le Conseil fini, les* Seigneurs *mécontens se rassemblèrent chez le Duc de* Newcastle, *& y formèrent une espèce d'association, pour remètre tous leurs Emplois entre les mains*

(1) Tom. 120. p. 351.

du

du Roi. *C'est ce que firent le lendemain les deux Secretaires d'Etat* (le Duc de NEWCASTLE & le Comte de HARRINGTON), *& le S.* Henri Pelham *Chancelier & Vice-Trésorier de l'Echiquier. Le* Roi *donna d'abord les Sceaux au Comte de* Granville, *Vicomte* Carteret, *que Sa Majesté nomma premier Secretaire d'Etat. Le Comte de* Winchelsea *& le Comte de* Bath, *ci-devant* Pulteney, *entrèrent en considération pour remplir les deux autres Places: mais le 22, neuf* Ducs (1), *Membres du Conseil-Privé & d'autres* Seigneurs, *qui y ont Séance, le* Grand-Chancelier *& plusieurs Grands Officiers de la Courone prirent part dans cette affaire, & parurent à la Cour ce jour-là, pour remètre au* Roi *leurs Commissions. Le* Roi, *étonné de cette espèce de conspiration qui fait l'éloge de l'amour de la Nation pour sa liberté, à laquelle ces Seigneurs sacrifioient des Revenus considérables, refusa de les recevoir & leur déclara; « Que son intention étoit qu'ils continuassent d'en faire les fonctions ». Comme ces Seigneurs étoient très disposés à s'y conformer, si le Duc de* Newcastle *& le Comte d'*Harrington *étoient rétablis dans leurs Emplois; le Comte de* Granville, *qui sentoit quelle étoit la source de ce mécontentement général, pria le* Roi *de reprendre les Sceaux & se retira, ainsi que le Comte de* Bath. *Le* Roi *fit appeller les anciens Secretaires & les continua dans leurs Emplois, ainsi que tous ceux qui avoient menacé de quiter les leurs. C'est ainsi qu'en trois jours toute la Cour changea trois fois de face. Les Ministres étrangers, qui avoient dépêché des Courriers à leurs Cours peur y porter la nouvelle du jour, furent obligés d'en expédier d'autres le 24 pour porter le contraire. Le rétablissement des choses sur l'ancien pied a rétabli la tranquillité dans les deux* Chambres du Parlement, *surtout dans les* Communes, *où il y avoit une grande fermentation, causée par les créatures des* Pelham, *qui sont en grand nombre.*

Dans le courant du mois de MARS, les Troupes envoïées par les *Etats-Généraux* en *Angleterre*, s'embarquèrent pour retourner en *Hollande*. — Les Troupes Hollandoises repassent en Hollande. Mars.

Les Habitans d'*Alborough* dans le Comté de *Sussex* résolurent de faire, par voie de souscriptions volontaires, un Fonds suffisant pour relever une Baterie de 8 Canons de 18 Livres de Bale, qui servoit autrefois à la défense de leur Port & des Bâtimens qu'on y recevoit; comme aussi pour établir un Magazin, qui fût toujours fourni d'une quantité suffisante de Poudre & de Boulets pour le service de cette Baterie. — Les Habitans d'Alborough se chargent de relever une Baterie pour la défense de leur Port, &c. Mars.

En AVRIL; les Vivres furent extrêmement chers en *Irlande*. — Cherté de vivres en Irlande. Avril.

Le ROI conféra au *Comte de Malton*, la dignité de *Marquis de la Grande-Bretagne*, sous le titre de *Marquis de Rockingham* dans le Comté de *Northampton*. — Titre de Pairie, donné. Avril.

(1) De ce nombre étoient les Ducs, de *Devonshire* Grand-Maître de la Maison du Roi, de *Dorset* Président du Conseil, & de *Bedford* Premier Commissaire de l'Amirauté.

II.
AFFAIRES DIVERSES

ANNE'E MDCCXLVI.

Droit de Bourgeoisie d'Yorck donné au Duc de Cumberland, &c. 19 Mai.

En MAI; le 19, le Lord-Maire, les Aldermans & le Commun Conseil de la Ville d'*Yorck* résolurent unanimement dans leur Assemblée générale, de présenter au *Duc de Cumberland*, des Lettres de Bourgeoisie, dans une Boete d'Or; & le lendemain ils dépêchèrent un Exprès à ce Prince pour le prier de leur faire l'honneur de passer par leur Ville, quand il retourneroit à la Cour.

Présent des Négocians au Duc de Cumberland. Mai.

Dans ce Mois; les Marchands, qui commerçoient en *Ecosse*, résolurent de faire présent au *Duc de Cumberland*, de son Portrait enrichi de Diamans.

Le Comte de Stair se retire des Affaires. 30 Juin.

En JUIN; le 30, le Comte de *Stair* obtint du *Roi* la permission de se retirer entièrement des affaires, à cause de son âge avancé.

Mort du Roi d'Espagne. 9 Juillet.

En JUILLET; le 9 à deux heures après midi, *PHILIPPE DE FRANCE*, *Roi d'Espagne & des Indes* mourut presque subitement au Palais du *Buen Retiro*, dans la 46me année de son Règne; il étoit âgé de 62 ans, 6 mois & 20 jours, étant né le 19 de Décembre 1683. Ce Monarque, Oncle de *LOUIS XV Roi de France*, étoit le second fils de *LOUIS Dauphin* & de *MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIERE*. Il portoit le nom de *Duc d'Anjou* lorsque *CHARLES II Roi d'Espagne* le déclara son Héritier universel. Le 4 de Décembre 1700, il partit de *Versailles* pour aller prendre possession de la Courone. Il arriva à *Madrit* le 18 de Février de l'année suivante, & fut proclamé *Roi*, sous le nom de *PHILIPPE V*, dans tous les Païs de la *Monarchie d'Espagne*. Il fut quelques années sans pouvoir jouir paisiblement de ses Etats; & soutint, aidé des forces du *Roi de France* son Bisaieul, une longue guerre contre *CHARLES Archiduc d'Autriche*, que l'*Empereur JOSEPH* son Frère, avec les forces de presque tout l'*Empire* & les secours de l'*Angleterre* & de la *Hollande*, vouloit établir sur le *Trône d'Espagne*. Après différens succès, la mort de cet *Empereur*, auquel l'*Archiduc CHARLES* succéda, changea les vues de ses Alliés, qui reconnurent *PHILIPPE V* pour *Roi d'Espagne & des Indes* par le *Traité d'Utrecht* en 1713. L'*Empereur CHARLES VI* le reconnut dans cette même qualité en 1725. Le 15 de Janvier de l'année précèdente, *Philippe V* avoit abdiqué la Courone en faveur de *LOUIS Prince des Asturies*, & s'étoit retiré au Château de *Saint-Ildefonse*: mais la mort de ce Fils, arrivée quelques mois après, le fit remonter sur le Trône. Il avoit été marié la première fois en 1701 avec *MARIE-LOUISE-GABRIELE DE SAVOIE*, fille de *VICTOR-AME'DE'E* alors *Duc de Savoie* & depuis *Roi de Sardaigne*. Cette Princesse, née le 17 de Septembre 1688 & morte le 14 de Février 1714, fut Mère de *LOUIS I Roi d'Espagne & des Indes* né à *Madrit* le 25 Août 1707 & mort dans la même Ville, le 31 d'Août 1724.; de *Don PHILIPPE*, *Infant d'Espagne*, né le 2 de Juillet 1709 & mort le 8 du même mois; de *Don PHILIPPE-PIERRE-GABRIEL Infant d'Espagne*, né le 7 de Juin 1712, & mort le 29 de Décembre 1719;

& de *Don* FERDINAND, né le 23 de Septembre 1713, devenu par la mort de ses Frères *Prince des Asturies* & Successeur à la Courone sous le nom de FERDINAND VI. En 1714, PHILIPPE V épousa en secondes noces ELISABETH FARNESE, Fille d'ODOARD FARNESE II, *Duc de Parme & de Plaisance*, née le 25 d'Octobre 1692. Il en eut *Don* CARLOS, *Infant d'Espagne*, aujourd'hui *Roi des deux Siciles*, né le 10 de Janvier 171[illegible]; *Don* FRANÇOIS, *Infant*, né le 21 de Mars 1717 & mort le 25 d'Avril suivant; *Don* PHILIPPE, *Infant*, aujourd'hui *Duc de Parme & de Plaisance*, né le 15 de Mars 1720; *Don* LOUIS-ANTOINE-JAQUES, *Infant*, Cadinal, Archevêque de *Tolede* & de *Seville*, dit le *Cardinal de Bourbon*, né le 25 de Juillet 1727; MARIE-ANNE-VICTOIRE, *Infante*, née le 30 de Mars 1718 & mariée le 19 de Janvier 1729 au *Prince du Brésil*; MARIE-THERESE-ANTOINETE-RAPHAELE, *Infante*, née le 11 de Juin 1726, mariée le 23 de Février 1745, à LOUIS *Dauphin de France*, & morte en couches le 22 Juillet de cette année 1746; & MARIE-ANTOINETE-FERDINANDE, *Infante*, née le 17 de Novembre 1729. PHILIPPE V fut inhumé dans l'Eglise Collégiale de *Saint-Ildefonse*, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son Testament. Le lendemain de sa mort, *Don* FERDINAND fut proclamé *Roi*. C'est la seule Cérémonie que l'on fasse pour les *Rois d'Espagne*. Les Auteurs de cette Nation disent que leurs Rois naissent Rois, & qu'il n'est besoin ni de Sacre ni de Couronement pour leur assurer l'obéissance de leurs Sujets.

Dans ce mois; le *Duc de Cumberland* fut fait Grand-Veneur du Parc de *Windsor* à la place du feu S. *Jean Spencer*, Frère du Duc de *Marlborough* & Membre du *Parlement* pour *Woodstock*, lequel étoit mort depuis quelques jours à sa Terre de *Wimbleton*. Charge donnée au Duc de Cumberland. Juillet.

Le *Roi* nomma le S. *Henri Pelham*, le Comte de *Middlesex*, & les Sieurs *George Littleton*, *Henri Legge*, & *Jean Campbell*, Commissaires de la Trésorerie. Nouveaux Commissaires de la Trésorerie. Juillet.

En AOUT; le 5, le *Duc de Cumberland*; que des circonstances heureuses pour la Maison règnante & malheureuses pour celle de *Stuart*, avoient mis en état de pacifier l'*Ecosse*, arriva à *Kensington*; où le *Roi* le reçut avec beaucoup de tendresse. Retour du Duc de Cumberland à Kensington. 5 Août.

Le 6 à 6 heures du matin, CHRISTIERN VI, *Roi de Danemarc & de Norwege* mourut subitement au Château de *Christianbourg* dans l'Ile d'*Hirschalm*, où depuis quelques mois il s'étoit retiré, pour y faire plus tranquillement & plus commodément les remèdes qu'un Medecin d'*Hanovre* lui prescrivoit pour le guérir de l'Hidropisie. Il étoit âgé de 46 ans, 7 mois & 7 jours, étant né le 30 de Novembre 1699, & avoit règné 15 ans, 9 mois & 25 jours. Ce Prince, le onzième Roi de la *Maison d'Oldenbourg*, étoit Fils du *Roi* FREDERIC IV & de LOUISE DE MECKELBOURG, Fille de GUSTAVE-ADOLPHE *Duc de Meckelbourg-Gustrau*, mort Mort du Roi de Danemarc. 6 Août.

le 15 de Mars 1731. Il avoit été proclamé *Roi* le lendemain de la mort de son Père, arrivée à *Odensée* dans l'Ile de *Funen*, le 12 d'Octobre 1730. Il avoit épousé le 7 d'Août 1721 *SOPHIE-MADELENE DE BRANDBOURG*, Fille de CHRETIEN-HENRI, *Margrave de Brandebourg-Culmbach-Bareith*, née le 28 de Novembre 1700; & de ce mariage il avoit eu FREDERIC, *Prince Roïal de Danemarc*, aujourd'hui *Roi de Danemarc & de Norwege*, sous le nom de *FREDERIC V*, né le 31 de Mars 1723, & marié, comme on l'a vu ci-devant, à *LOUISE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG*, *Princesse d'Angleterre* fille de *George II*, & Mère d'un Prince & d'une Princesse quand le *Roi* son Beaupère mourut; *LOUISE*, née le 19 de Juin 1724 & morte le 21 de Décembre de la même année; & la *Princesse Roïale*, aussi nommée *LOUISE*, née le 19 d'Octobre 1726.

Nouveau Comte. Août.

Dans ce mois; le Lord *Hobard* fut créé *Comte de la Grande Bretagne*, sous le Titre de *Comte de Buckingham*.

Proclamation pour un Jeûne d'actions de graces, &c. 8 Septembre.

En SEPTEMBRE; le 8, on publia une *Proclamation* du *Roi*, pour faire célèbrer, le 20 d'Octobre, dans tout le Roïaume, un Jeûne Solemnel en Action de graces de l'entière extinction de la Rébellion en *Ecosse*.

Titre donné. Octobre.

Dans le courant d'OCTOBRE; le *Roi* conféra le Titre de *Chevalier-Baronet de la Grande-Bretagne* au S. *Guillaume Gooch*, Lieutenant-Gouverneur de *La Virginie*, lequel devoit servir en qualité de Major-Général dans une Expedition que l'on avoit projeté de faire dans l'*Amérique-Septentrionale*.

Lettres de Bourgeoisie d'Aberdeen données au Duc de Cumberland. Octobre.

Les Magistrats d'*Aberdeen* en *Ecosse* firent présent au *Duc de Cumberland* de Lettres de Bourgeoisie de leur Ville, enfermées dans une Boète d'or.

Changement dans le Ministère. 9 Novembre.

En NOVEMBRE; le 9, le Comte d'*Harrington*, pria le *Roi* de vouloir bien accepter sa démission de la Charge de Secretaire d'Etat, à cause que son grand âge & ses infirmités ne lui permètoient plus de suffire au travail. Le *Roi* trouva bon qu'il se démît, & lui donna pour Successeur le Comte de *Chesterfield*, qui dès le même jour prit possession de cette Place. Quelques jours après le *Roi* nomma le Comte d'*Harrington*, Viceroi d'*Irlande*, à la place du Comte de *Chesterfield*.

Ordre de completer les Troupes. Novembre.

Dans le cours de ce mois, on expédia des ordres de complèter au plustôt les Troupes Nationales de la *Grande-Bretagne*; & l'on prit toutes les mesures nécessaires, pour mètre sur pied dans les *Païs-Bas* une puissante Armée, en cas que les Conférences qui se tenoient alors à *Bréda*, n'aboutissent à rien, & que l'on fût encore obligé de faire une Campagne. En ce cas le *Roi d'Angleterre*, devoit fournir dans ce Païs-là 20 mille *Anglois* & pareil nombre de *Troupes Hanovriènes* & *Hessoises*; & la *Reine de Hongrie* comtoit augmenter son Armée jusqu'à 60 mille Hommes.

Ecossois transportés dans les Colonies. Décembre.

En DECEMBRE, le Gouvernement fit un contrat avec les Propriétaires des *Plantations Angloises* en *Amérique*, par lequel ils s'engagèrent d'y faire passer 800 *Rebelles Ecossois*, & de les y emploïer.

ANNÉE MDCCXLVI.

III. MARINE.

III. Dans le détail de ce qui concerne la *Marine* pour cette année, je ne m'arrêterai point à tout ce que l'on fit pour avoir de grandes forces en Mer. On se doute bien que les Résolutions prises à ce sujet par le *Roi* & le *Parlement* furent exécutées.

Vaisseaux destinés à croiser le long des Côtes de France. Fevrier.

Au commencement de Février, les Marchands de *Londres* remirent aux *Commissaires de l'Amirauté*, des représentations touchant les grandes pertes qu'ils avoient faites depuis 2 mois & demi, lesquelles ils estimoient plus de 500 mille Livres Sterling; surquoi les *Commissaires* expédièrent, le 15, des Ordres pour que 3 Vaisseaux, l'un de 70 Canons, un autre de 60 & le troisième de 44, partissent incessamment pour aller croiser sur les *Armateurs François*, dont un grand nombre étoit sorti depuis peu de *Saint Malo*. Il fut en même tems résolu d'envoïer, non seulement devant cette Place, mais aussi le long des Côtes de *France* jusques dans la Baie de *Biscaie*, divers Vaisseaux de guerre pour empêcher les Armateurs de sortir de leurs Ports.

Nomination des Commissaires de l'Amirauté. Mars, Juillet.

Dans le mois de Mars, les Commissions pour l'exercice de la Charge de *Grand-Amiral* étant expirées, le *Roi* nomma pour *Commissaires de l'Amirauté*; le Duc de *Bedford*, le Comte de *Sandwich*, le Lord *Vere-Beauclerc*, les Sieurs *George Anson*, *George Greenville*, *Henri Legg*, & le Vicomte de *Barrington*, auxquels le Vicomte de *Duncannon* fut ajouté dans le mois de Juillet.

Ordre du Roi & des Commissaires de l'Amirauté, de ne point attaquer en Mer les Vaisseaux Hollandois, &c. Mars.

Quelques *Vaisseaux Anglois* s'étant emparés dans les Mers d'*Amérique* de plusieurs *Navires Hollandois*, sous prétexte qu'ils portoient des Vivres & d'autres Provisions dans les *Colonies Françoises*, les Sieurs de *Bottzelaer* & *Hop*, Ministres des *Etats-Généraux*, firent à ce sujet dans le mois de Mars, des représentations au Lord *Harrington*, qui, par ordre du *Roi*, écrivit aux *Commissaires de l'Amirauté*, pour leur faire savoir; *Qu'après plusieurs ordres ci-devant donnés, Sa Majesté avoit appris avec surprise que ses bons Amis les* Etats Généraux *se plaignoient de l'inobservation du* Traité de Commerce & de Navigation *de l'année* 1746, *fait entre eux & la* Grande Bretagne; *Que l'intention du* Roi *étoit, que les Sujets de la* République *ne fussent troublés en aucune manière dans leur Commerce & leur Navigation, tant qu'ils se tiendroient dans les bornes prescrites par ce Traité: Que Sa Majesté requéroit les* Commissaires de l'Amirauté *d'examiner les cas dont on se plaignoit; de faire rendre, autant qu'il seroit possible, les Vaisseaux arrêtés & détenus; de renouveller les ordres qu'ils avoient déja donnés à ce sujet; &, d'y ajouter, que ceux qui ne s'y conformeroient pas encourroient l'indignation de Sa Majesté.* Les *Commissaires de l'Amirauté* agirent en conséquence de cette Lettre; &, leurs ordres n'aïant pas été partout bien exécutés, ils en envoïèrent dans le mois de Novembre de nouveaux à *Port-Mahon*, touchant la conduite que les Capitaines des Vaisseaux de

Guerre & les Armateurs devoient tenir à l'égard des *Vaisseaux Hollandois*. Ils leur enjoignirent très expressément *d'observer avec la dernière exactitude les Traités qui subsistoient entre le* Roi *& leurs* Hautes-Puissances *rélativement au Commerce & à la Navigation des Sujets respectifs, avec défense de maltraiter ceux de la* République de Hollande, *ou de leur donner le moindre juste sujet de plainte, sous peine d'être cassés & punis arbitrairement selon l'exigence des cas.* Ils écrivirent en même tems aux Officiers de l'Amirauté qui residoient à PORT-MAHON, *de communiquer ces ordres au S.* Desagulier *Consul de la* Nation Hollandoise, *& d'avoir soin qu'ils fussent ponctuellement executés, afin qu'il ne fût fait aucun tort aux Maîtres ni aux Equipages des Vaisseaux de cette Nation, comme aussi de rendre à un* Navire Hollandois, *que l'on retenoit à* Port-Mahon, *la liberté de se retirer quand le Capitaine le jugeroit à propos.*

Le Vice-Amiral Lestock est jugé & fait Amiral; Le Vice Amiral Matthews est condamné.
14 Juin; 2 Novembre.

Le 14 de Juin, le Conseil de Guerre de Marine assemblé à *Deptfort*, mit fin au Procès, intenté, sur plusieurs plaintes du Vice-Amiral *Matthews*, contre le Vice-Amiral *Lestock*, à l'occasion du *Combat de Toulon*, & pour lequel le *Roi* avoit, à la prière du Parlement de 1744, ordonné que le Conseil de Guerre s'assembleroit. Il fut dit par la Sentence; *Qu'il paroissoit au Conseil que les faits sur lesquels on avoit fondé l'accusation contre cet Officier, étoient destitués de fondement: Que les Dépositions des Témoins, que l'on avoit produits pour constater ces faits, n'étoient pas suffisantes, & que, comme un grand nombre tendoient plustôt à réfuter les Accusations, qu'à confirmer ce que leurs Chefs exposoient, les Dépositions des Témoins produits par le Prisonier détruisoient entièrement ce qu'on avoit allégué contre lui: Qu'en consequence, le Conseil le déchargeoit unanimement des accusations intentées contre lui & l'en aquitoit honorablement.* Quelques jours après, ce Vice-Amiral fut déclaré Amiral de l'*Escadre-Bleue*. De ce que le Conseil de Guerre lui fut favorable, on présume aisément qu'il ne dût pas l'être au Vice-Amiral *Matthews*. Après deux mois emploïés à l'examen de son Procès, le Conseil de Guerre s'assembla le 2 de Novembre à *Deptford*, & lui prononça sa Sentence, par laquelle il le déclaroit *incapable de servir le Roi*. Cet Officier pria le Conseil de lui donner une copie des Procèdures faites contre lui: mais on lui répondit qu'il faloit s'adresser aux *Commissaires de l'Amirauté* pour en obtenir la permission.

Retour des Flotes Marchandes de Portugal, &c. d'Amerique; des Indes Orientales & de Russie
14, 29 Juillet; Août; Septembre; Octobre.

Le 14 de Juillet, la Flote Marchande venant d'*Oporto*, de *Lisbone* & du *Détroit*, au nombre de 65 Bâtimens, arriva aux *Dunes* sous l'escorte de deux Vaisseaux de Guerre, sans avoir couru de risque. Le 29 du même mois, une autre Flote Marchande de 50 Navires aborda à *Falmouth*, revenant d'*Antigoa*, de *Saint-Christophle* & de *La Barbade*. Elle avoit été 40 jours à faire la traversée, avec deux Vaisseaux de Guerre qui la convoïoient. Quarante-cinq autres Navires Marchands, partis de

la Jamaïque sous l'Escorte de 2 Vaisseaux de Guerre, arrivèrent aux *Dunes*, aiant à bord 300 mille Livres Sterling. Dans le mois d'Août, la plûpart des Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*, convoïés par 2 Vaisseaux de Guerre, & la Flote envoïée par la *Compagnie de Russie* dans la *Mer Baltique*, arrivèrent, les premiers aux *Dunes* après avoir relâché quelques tems à *Gallwai* en *Irlande*; & la seconde à *Yarmouth*, après être partie du *Sund* le 18 de Juillet. Il revint encore en Octobre sous l'Escorte de 2 Vaisseaux de Guerre, une autre Flote Marchande de la *Mer Baltique*. Passons aux Escadres qui furent envoïées en Mer cette année.

Le 16 de Mars, le Vice-Amiral *Medley* sortit de *Port-Mahon* avec 15 Vaisseaux de Guerre, pour aller croiser devant *Cartagène* & bloquer le Port, afin d'empêcher l'*Escadre Espagnole* d'en sortir. Escadre commandée par le Vice-Amiral Medley.

Le 3 de Mai, l'*Amirauté* fut avertie qu'une Escadre de 30 Vaisseaux, partie de *Brest*, avoit paru à l'entrée de *La Manche*. Le 15, le Vice-Amiral *Martin* mit à la voile de *Plymouth*, avec 9 Vaisseaux de Guerre, dont 2 de 90 Canons, 2 de 70, 3 de 60, 1 de 50 & 1 de 40, pour aller croiser dans *La Manche* vers le *Sud*. Il y vit 6 *Vaisseaux de guerre François* à la hauteur du Cap *Lizard*. Le 31, on fit partir de *Plymouth* 6 Vaisseaux pour l'aller renforcer à l'entrée de *La Manche*; & le même jour l'*Amirauté* reçut une Lettre de lui, par laquelle elle apprit que l'Escadre de *Brest* étoit encore à *Rochefort*, où 8 *Vaisseaux de guerre Espagnols* l'avoient jointe. Il revint ensuite à la Rade de *Sainte Hélène*, où l'on le renforça de 2 Vaisseaux, l'un de 90 Canons & l'autre de 70, qui partirent de *Spithead* le 11 de Juin. Il revint le 17 de Juillet à *Plymouth*, avec 9 de ses Vaisseaux, les autres étant allés chercher des Vivres en *Irlande*. 16 Mars, &c. Escadre de Brest dans la Manche; Escadre commandée par le Vice-Amiral Martin qui lui est opposée, &c. 15 Mai, &c.

L'Amiral *Lestock*, après avoir été jugé, ne tarda pas à se voir de l'Emploi. Le 30 de Juillet, il arbora son Pavillon à *Portsmouth*, & le 12 d'Août, il mit à la voile de *Spithead*, avec tous les Bâtimens de transport & les Navires Marchands assemblés dans cette Rade, lesquels il devoit escorter avec son Escadre composée de 9 Vaisseaux de Guerre, d'une Galiote à Bombes & d'un Brûlot. De ses Vaisseaux de guerre, 2 étoient de 90 Canons, 1 de 80, 3 de 60, & 3 de 40. On le croïoit chargé d'une Expédition secrète. Le 4 de Septembre, il partit de la Rade de *Sainte-Hélène*; &, après avoir été vu le 6 entre l'Ile de *Wight* & *Saint-Albans*, il relâcha le 9 à *Plymouth* sur un ordre qu'il avoit reçu de la Cour de revenir avec sa Flote, & de se joindre à l'Amiral *Anson*. Celui-ci, parti le 7 du même Port pour aller croiser dans *La Manche* avec 7 Vaisseaux de guerre & 1 Brûlot, y revint le 11. Il avoit avec lui 2 mille Hommes de débarquement, & l'Amiral *Lestock* en avoit 5 mille. Deux Bataillons des Gardes à pied partirent le même jour, 11, Escadres sous le commandement de l'Amiral Lestock & de l'Amiral Anson. 13 Juillet, &c.

III. MARINE.

de *Londres* pour se rendre à *Plymouth*. Comme les Officiers avoient ordre de ne point prendre de Chevaux avec eux, on crut dans le Public qu'il s'agissoit de tenter une décente sur les Côtes de *France*, & que les 2 Amiraux avoient été rappellés pour aller soutenir cette entreprise. Le 16, l'Amiral *Anson* repartit avec ses 7 Vaisseaux de guerre & 1 Brûlot, & fit voile vers l'*Ouest*. Le 21, les deux Bataillons des Gardes à pied & les autres Troupes s'embarquèrent à *Gravesend* pour *Plymouth*. Les Soldats, en allant à bord, témoignèrent leur contentement par des acclamations réitérées de *Vive le Roi & la Famille Roïale! Vive le Duc de Cumberland!* Ce Prince étoit présent à leur embarquement & leur fit distribuer une somme considérable. Le 1 d'Octobre, l'Amiral *Lestock* remit à la voile, après avoir pris sur son bord plusieurs Pilotes qui connoissoient les Côtes de *France* & particulièrement celles de *Bretagne*. Nous verrons ailleurs ce que ces préparatifs produisirent. Le 4 de Novembre, l'Amiral *Lestock* revint des Côtes de *Bretagne* à *Spithead* avec 7 Vaisseaux de guerre; & le 9, l'Amiral *Anson* ramena son Escadre à *Plymouth*. Il en repartit le 20 pour aller croiser. Il essuïa le 15 de Décembre à 50 lieues environ à l'*Ouest* du Cap *Lizard* une tempête, qui maltraita beaucoup plusieurs de ses Vaisseaux dans leurs Mâts & dans leurs Agrès. Deux furent obligés de gagner le Port de *Lisbone*. Un autre arriva le 16 à *Plymouth* en très mauvais état.

Mort des Amiraux Haddock & Davers. 7 Octobre, &c.

Le 7 d'Octobre, le S. Nicolas *Haddock*, Vice-Amiral de l'*Escadre-Bleue* mourut. A peu près dans le même tems mourut aussi l'Amiral *Davers*, qui commandoit les Forces Navales en *Amérique*; & dans le mois de Décembre l'Amiral *Bing* partit pour aller lui succèder.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.* Création de nouvelles Actions & d'Annuités, &c. 2, 21 Janvier.

IV. Les Dividendes des Actions des différentes Compagnies furent les mêmes que les années précèdentes, à l'exception de ceux de la *Compagnie du Sud* qui furent augmentés d'un quart. Le 2 de Janvier, les Intéressés de la Compagnie de la BANQUE tinrent une Assemblée générale, dans laquelle, après quelques débats, ils résolurent, *d'autoriser les Directeurs à dresser un Plan pour la conversion en Annuités à 4 pour cent de la Somme de 986 mille Livres Sterling, prêtée au Gouvernement à 3 pour cent, & assignée sur le produit des Droits de Licence pour la vente des Liqueurs fortes; & pour leur donner pouvoir de créer de nouvelles Actions pour une pareille Somme, afin que par ce moïen on fût en état de prêter encore au Gouvernement un million Sterling, qui seroit assigné sur les Taxes du Malt & des Terres, & dont l'intérêt n'excèderoit pas 4 pour cent.* Ces Résolutions furent confirmées dans une autre Assemblée du 21, laquelle autorisa les Directeurs à s'engager pour mille Livres Sterling dans la Souscription proposée par le Lord Maire, en faveur des Soldats emploïés contre les Rebelles. Un des jours de ce Mois, on conduisit à la *Banque* 14 Chariots chargés de l'Argent

Argent pris sur un Vaisseau François. Janvier.

IV. BANQUE, ET COMPAGNIES DE COMMERCE. *Banque.*

gent trouvé sur un *Vaisseau François* pris au *Cap-Breton*, où il avoit relâché, venant de la *Mer du Sud*. En Février; le 9, il fut résolu dans une Assemblée générale; *Que les Propriétaires des Actions paieroient* 10 *pour cent d'augmentation sur leur Capital, en deux fois; le* 11 *de Mars, & le* 8 *d'Avril suivant*. Le 1 de Septembre, une autre Assemblée générale arrêta; *Que comme quelques-uns des Propriétaires d'Actions n'avoient pas paié les* 10 *pour cent demandés par les Résolutions du* 9 *de Février, les Directeurs seroient autorisés à vendre une partie du Capital de ces Propriétaires, proportionnée aux* 10 *pour cent.*

Augmentation du X Capitale des Actions. 9 Février.

Nouvelle Résolution au sujet des 10 pour cent. 1 Septembre.

Le 20 de Mars, la COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES résolut dans une Assemblée générale, *de paier* 4 *pour cent d'intérêt de toutes les Obligations de la Compagnie à l'exception de celles dont on avoit arrêté le remboursement.* Le 6 d'Octobre une autre Assemblée générale établit un Committé de 7 persones, pour travailler à l'examen des Statuts de la Compagnie.

Comp. des Indes Orientales. Intérêt des Obligations de la Compagnie. 20 Mars. Committé pour l'examen des Statuts. 6 Octobre.

V. Vers la fin de Juillet, les *Indiens* firent une invasion dans le Comté d'*Albanie*, Province de la Colonie de la NOUVELLE-ECOSSE, & brulèrent environ 100 Maisons à *Hosier* & à *Sanckajac*.

V. COLONIES. *Nouvelle-Ecosse.* Invasion des Indiens dans le Comté d'Albanie. Juillet.

Dans les mois de Mai & de Juin la *Colonie* d'ANTIGOA manquoit de beaucoup de choses nécessaires, à cause du grand nombre de Prises que les *Vaisseaux de guerre François* & les Armateurs de *La Martinique* avoient faites dans ces Mers-là, même à la vue d'*Antigoa*.

Antigoa. Embaras de cette Colonie. Mai, Juin.

En JUIN; les *François* & les *Indiens* firent une incursion sur les frontières de la NOUVELLE-YORCK, & détruisirent un Village appellé *Saratogo*, lequel étoit habité par une trentaine de Familles.

Nouvelle-Yorck. Incursion des François & des Indiens. Juin.

En MAI; le Gouvernement de la NOUVELLE-ANGLETERRE résolut de lever 5 mille Hommes de Troupes de Terre, pour sa défense. Les Colonies de *Rhode-Island*, de la *Pensilvanie* & de *La Virginie* imitèrent cet exemple, & résolurent dans le même tems de mètre un pareil nombre de Troupes sur pied, pour être en état de s'opposer à l'Ennemi commun. Elles résolurent aussi d'unir une partie de leurs Forces à celles de la *Nouvelle-Angleterre*, pour faire ensemble une Expédition dans *Le Canada*. La *Nouvelle-Yorck* arma 10 mille *Européens* & 500 *Indiens* pour le même sujet. La Province de la *Nouvelle-Angleterre* emprunta pour cet effet 60 mille Livres de la Monoie du Païs; & les Provinces de *Rhode-Island*, de *Jersey* & de *Pensilvanie*, s'engagèrent de fournir 6 mille 600 Livres. Mais le mois suivant ce projet fut abandonné parce que leurs Troupes ne purent pas arriver à tems, & que d'ailleurs, sur l'avis que l'on eut qu'un Corps de quelques mille *François* & *Indiens* s'assembloit à *Menis* & sembloit avoir dessein d'attaquer *Annapolis-Roïale*, on fut obligé, dans la *Nouvelle-Angleterre*, de prendre des mesures pour la défense de

Nouvelle-Angleterre. Résolution de lever des Troupes, imitée par les Colonies de la *Nouvelle-Yorck*, de *Rhode-Island*, de la *Pensilvanie*, & de la *Virginie*. Mai.

Projet sur le Canada abandonné, repris & abandonné de nouveau. Juin, Juillet & Août.

V. COLONIES. *Nouvelle-Angleterre.*

cette Place & de tout le Païs. Au commencement d'Août, on reprit le projet auquel on avoit renoncé, & le 12, les Bâtimens de transport chargés de Troupes, de Provisions & de Munitions étoient prêts à mètre à la voile pour aller faire une décente dans *Le Canada:* mais on fut encore obligé de renoncer à ce dessein. Une *Escadre Françoise*, commandée par le Duc d'*Amville*, se promenoit dans ces Mers, & s'étant arrêtée quelque tems sur les Côtes d'*Acadie*, elle ne permit pas aux *Anglois* des Colonies, de risquer de se mètre en Mer avec leurs petits Bâtimens. En Octobre; un *Empereur* & 2 *Rois* avec environ 100 Guerriers de la Nation des *Indiens*, appellée *Creck* & limitrophe des Etablissemens des *François* près de *La Floride*, vinrent à *Charles-Town*, pour renouveller les Traités de Paix avec le Gouverneur & la Régence de la *Nouvelle-Angleterre;* ce qui fut aussi-tôt conclu.

Traités renouvellés avec les Crecks. Octobre.

La Jamaïque. Vaisseaux pris par les Espagnols. Janvier.

Dans les premiers jours de Janvier, les *Espagnols* s'emparèrent de 5 Vaisseaux de LA JAMAÏQUE, qui alloient trafiquer en fraude sur la *Côte Espagnole*, & dont la Cargaison étoit estimée 100 mille Livres Sterling. Par des Lettres datées de *La Jamaïque* le 25 de MARS, on apprit à *Londres*, dans le courant de Mai, qu'on avoit su depuis peu par un Vaisseau venant de *Cartagène*, qu'on avoit appris dans cette Ville par des Lettres de *Lima*, que le Chef d'Escadre *Burnet* étoit arrivé dans la *Mer du Sud* avec les Vaisseaux qu'il commandoit, & qu'il s'y étoit rendu maître de 4 *Vaisseaux Espagnols*, sur lesquels il avoit trouvé 8 millions de Pièces de 8.

Voïage du Chef d'Escadre Burnet dans la Mer du Sud, où il fait une prise considérable sur les Espagnols.

Iles sous le Vent. Leur fâcheuse situation.

Pendant cette année, les ILES SOUS LE VENT souffrirent beaucoup faute de Provisions. Elles avoient une très grande quantité de Sucre prêt à être transporté; & qu'elles ne pouvoient embarquer, parce que les *François* s'étoient emparés de presque tous leurs Vaisseaux.

Le Cap-Breton. Ingénieurs, Canoniers & Bombardiers envoïés au Cap Breton. Mai.

Troupes pour le même endroit. 4, 5 Juin; 5 Juillet.

Dans le courant du mois de Mai, le Gouvernement d'*Angleterre* ordonna que l'on embarquât 140 Ingenieurs, Canoniers & Bombardiers, commandés par un Capitaine, un Capitaine-Lieutenant & plusieurs Lieutenans, pour envoïer au CAP-BRETON, & servir pour une Expédition dans *Le Canada*. Le 4 & le 5 de Juin, on embarqua, à *Spithead* & à *Portsmouth*, un grand nombre de *Soldats Anglois* avec un Régiment de Montagnards d'*Ecosse*, pour le même endroit. Cinq Vaisseaux de guerre furent destinés à les escorter. Toute la Flote mit à la voile, de *Sainte-Hélène*, le 5 de Juillet. Elle arriva, dans le courant du mois d'Août, au Port de *Louisbourg*, où le Chef d'Escadre *Knowles*, étoit avec 10 Vaisseaux de guerre. Au moïen de l'arrivée de ces Troupes & des Provisions, de différentes sortes, que la Flote avoit apportées, la Garnison de *Louisbourg* se trouva forte de 2 mille Hommes de Troupes règlées, & la Place pourvue de tout ce qu'il faloit pour une longue & vigoureuse défense.

VI. GUERRE SUR MER.

Dans les Indes Orientales; Affaires du S. de La Bourdonnaye.

7 Juillet; 17, 19, 21 Août; 13, 14, 15, 17 Septembre; 23 Octobre, &c.

VI. Le 7 de Juillet, le S. de *La Bourdonnaye*, parti de l'Ile de *Bourbon* le 4 de Mars, arriva à la Côte de *Coromandel* avec une Escadre composée d'un Vaisseau de Ligne de 60 Canons & de 8 Frégates, dont une de 36 Canons, 3 de 34, 1 de 30, 2 de 28 & 1 de 26. En arrivant, il eut, à la pointe du jour, connoissance de 6 *Vaisseaux de guerre Anglois*, dont 1 de 64 Canons, 1 de 54, 2 de 50, 1 de 40 & 1 de 20. Quoique les *Anglois* eussent l'avantage du Vent, ils n'attaquèrent que l'après-midi. L'action commença vers les 4 heures & demie, & ne finit qu'à la nuit après un feu également vif. L'*Escadre Françoise* se tint à la cape pendant toute la nuit, croïant que le Combat recommenceroit avec le jour : mais les *Anglois*, après avoir resté quelque tems en présence, aiant profité de l'avantage du Vent pour faire fausse route, le S. de *La Bourdonnaye* prit le parti de se rendre à *Pondichery*, où il arriva le 9. Il y apprit que les *Anglois* étoient allés se rafraîchir dans un Port de l'Ile de *Ceylan*, & remit à la voile pour les aller combattre. Le 17 d'Août, il découvrit leur Escadre à *Negapatan*, & lui donna la chasse jusqu'à la nuit, sans pouvoir l'atteindre. Le lendemain, il s'en falut peu qu'il ne les surprît à l'ancre : mais le vent aiant changé, il ne put engager le Combat. Le 19, ils s'éloignèrent de la Côte; & l'avantage du Vent étant pour eux, les *François*, qui les auroient inutilement poursuivis, retournèrent le 21 à *Pondichery*. Pendant que le S. de *La Bourdonnaye* y sejournoit pour rétablir sa santé, il envoïa son Escadre croiser sur *Madrass*, d'où elle ramena deux prises. Il en reprit le commandement le 13 de Septembre; &, le 14, il fit dêcendre une partie de ses Troupes près de *Coublon*, situé environ à 5 lieues de *Madrass*. Du 15 au 17, le reste des Troupes débarqua entre cette Place & *Saint Thomé*, & plusieurs Bateries de Canons & de Mortiers aiant été promtement élevées & bien servies, le S. *Morse*, Gouverneur de *Madrass*, qui les voïoit secondées de l'Artillerie des Vaisseaux, se rendit ce même jour, 27, à discretion, sur la promesse que le S. de *La Bourdonnaye* lui fit de convenir du rançonement, & des conditions auxquelles la Place seroit exemte du Pillage. Quelques jours après, il fut convenu; *Qu'il seroit païé à la* Compagnie des Indes *de* France 11 *cens mille Pagodes d'or, & qu'on en donneroit en outre* 500 *mille en Marchandises & Munitions de guerre & de bouche.* Comme il survint des difficultés pour l'exécution des conditions, le S. de *La Bourdonnaye*, craignant que son Escadre n'eut trop à souffrir sur cette Côte, où un coup de Vent avoit fait périr un de ses Vaisseaux, leva l'ancre le 23 d'Octobre. Les Troupes entrées dans la Place, y restèrent aux ordres du S. *Despremenil*, que le S. *Dupleix*, Commandant Général des *Etablissemens François* dans les *Indes*, avoit envoïé à *Madrass* chargé de ses pouvoirs, pour y commander & faire exécuter les conditions du rançonement.

VI. GUERRE SUR MER.

ANNÉE MDCCXLVI.

Combats du Chevalier de Conflans contre des Escadres Angloises. 14, 15, 16, 17, 24 Août; 29 Octobre.

Le Chevalier de *Conflans* Capitaine de Vaisseau, aiant escorté, avec une Escadre de 2 Vaisseaux de ligne & de 2 Fregates, un Convoi parti de l'Ile d'*Aix*, & conduit à *La Martinique* les Navires destinés pour cette Ile, s'étoit rendu à *Saint-Domingue* avec le reste de la Flote. Le 14 d'Août, comme il alloit de la Côte de l'*Ouest* de cette Ile à la Côte du *Nord*, il découvrit une *Escadre Angloise* composée d'un Vaisseau de 80 Canons, de 2 de 70, d'un de 60 & d'un de 40, outre plusieurs Corsaires répandus le long de la Côte. Il jugea, par la manœuvre des *Anglois*, qu'ils se préparoient au Combat: mais, comme ils n'approchoient pas, il força de Voiles contre eux, & les aiant éloignés de la Flote qu'il escortoit, il continua sa route pendant la nuit. Le lendemain, les 5 *Vaisseaux de guerre Anglois* reparurent, & prirent chasse pendant toute la journée, le Chevalier de *Conflans* se contentant de les écarter, en couvrant sa Flote. Le 16, ils firent la même manœuvre, & comme il étoit clair qu'ils ne cherchoient qu'à séparer la *Flote Françoise*, le Chevalier de *Conflans* alla les attaquer. Comme le Vaisseau qu'il montoit étoit le meilleur voilier, il les joignit le premier, & combatit seul, pendant plus de 3 quarts d'heure, leurs trois plus gros Vaisseaux. Les deux autres commençoient à faire feu, lorsque l'autre Vaisseau de Ligne de l'*Escadre Françoise* fut à portée de partager le combat. Le feu des *François* fut si vif & si bien servi, qu'à 9 heures du soir les *Anglois*, ne pouvant plus tenir, se retirèrent à force de voiles. Les Frégates n'eurent point de part à cette Action, & furent occupées, pendant qu'elle dura, à couvrir la Flote contre les Corsaires. Comme il n'eut pas été prudent de l'abandonner, le Chevalier de *Conflans* ne poursuivit pas les *Anglois*. Il fit réparer pendant la nuit les manœuvres de ses deux Vaisseaux de ligne, dans l'intention de recommencer le combat le lendemain : mais l'*Escadre Angloise* avoit été si maltraitée, qu'on ne la revit que le 20. Les *François* voulurent inutilement l'attaquer ce jour là & les suivans jusqu'au 24, que se trouvant vis à vis de la Rade du *Cap*, lieu de leur destination, ils y entrèrent sans avoir pu approcher les Ennemis. Le lendemain du combat, le Chevalier de *Conflans* s'empara d'un *Corsaire Anglois*. Le 29 d'Octobre, comme il revenoit de *Saint-Domingue* en *France*, il rencontra une *Flote Angloise* escortée par 2 Vaisseaux de guerre. Il attaqua ces derniers, & en prit un de 56 Canons. Le mauvais tems l'empêcha de poursuivre l'autre. Il prit aussi quelques Navires de la Flote & revint à *Brest* avec ces Prises & d'autres qu'il avoit faites dans le cours de sa Navigation.

Combat du S. DuBois de La Mothe contre une Escadre Angloise. 29, 30 Novembre.

Il y eut encore cette année un autre Combat dans ces Mers. Un Convoi, parti des Ports de *France* le 6 d'Octobre, sous le commandement du S. *Du Bois de La Mothe* Capitaine de Vaisseau, étant arrivé, le 28 de Novembre, devant le *Fort-Roïal* de *La Martinique*, le Comman-

VI. GUERRE Sur Mer.

dant y fit entrer les Navires destinés pour cette Ile & continua sa route pour *Saint-Domingue* avec le reste de la Flote. *Le lendemain à 8 heures du matin*, dit une GAZETTE (1), *il apperçut quatre Vaisseaux au vent, qui venoient à toutes voiles sur lui. Comme il n'avoit alors que le Vaisseau* le Magnanime *de 74 Canons & la Frégate* l'Etoile *de 40 Canons, il fit signal à toute la Flote de forcer de voiles avec la Frégate. Il mit en même tems en panne pour arrêter les Vaisseaux ennemis à mesure qu'ils approcheroient; & ce ne fut que quand tous les Navires Marchands & la Frégate furent passés de l'avant, qu'il fit servir sous les deux Huniers sur le ton. Deux des Vaisseaux ennemis l'aiant approché, il tira ses Canons de retraite sur eux Ils y répondirent par leurs bordées & le combatirent tout de suite par les hanches. Le S.* Du Bois de La Mothe *s'apperçut dans cette conjoncture que plusieurs Navires de la Flote s'étant ébranlés, se trouvoient exposés à tomber entre les mains des Ennemis. Il prit sur le champ le parti d'attirer sur lui seul la chasse des quatre petits Vaisseaux ennemis. Les manœuvres qu'il fit dans cette vue lui réussirent; & après avoir fait arriver tous les Bâtimens, qui restoient avec lui, il donna ordre à la Frégate de les suivre, afin de les mètre à couvert des Corsaires qu'ils pourroient rencontrer aux Atterrages de* Saint-Domingue, *où il leur indiqua un rendés-vous. Il ne s'occupa plus que de se défendre contre les Vaisseaux ennemis, de telle sorte que sa Flote eut assés de tems pour se sauver. Il redoubla son feu contre les Bâtimens qui le canonoient; & il les força enfin, à 3 heures après minuit, de tenir le vent, pour s'éloigner & attendre les 2 autres. Le 30 de Novembre au matin, ils reparurent tous quatre. Il n'y en eut encore que 2 qui purent l'approcher; & ceux-ci se tinrent à une certaine distance jusqu'à 4 heures après midi, que, voiant que les 2 autres ne pouvoient pas se joindre à eux pour attaquer le* Magnanime, *ils se déterminèrent à quitter la chasse. C'est ainsi que le S.* Du Bois de La Mothe, *avec ce seul Vaisseau, par l'habileté & la hardiesse de ses manœuvres, a sauvé sa Flote contre 4 Vaisseaux, dont un étoit de 80 Canons, 2 de 60 & l'autre de 50. Il continua sa route pour le rendés-vous qu'il avoit donné à sa Flote sur la Côte de* Saint-Domingue. *Sur ce qu'il avoit remarqué que plusieurs Navires s'étoient dispersés, il règla sa Navigation de manière à pouvoir rallier ceux qui se rencontreroient dans les Parages par où il devoit passer; & il en rallia en effet 25, avec lesquels il entra au* Cap. *A l'égard des autres, ils se sont rendus avec la Frégate* l'Etoile *dans d'autres Ports de* Saint-Domingue, *à l'exception de 3 qui ont été pris par les Corsaires ennemis sur la Côte du* Sud *de cette Ile, & de 3 autres dont on n'avoit point eu de nouvelles & qui étoient attendus.*

Les succès de l'année précédente, en *Italie*, en promètoient de plus considérables encore pour celle-ci: mais les choses y changèrent bien de face. EN ITALIE.

(1) GAZETTE *de* PARIS de 1747. p. 107.

ANNÉE MDCCXLVI.

Avantages des Génois sur les Piedmontois, &c. Janvier

Vers la fin de Janvier, un *Détachement Piedmontois* aiant attaqué le Poste de *Castel-Franco* sur les Hauteurs de *San-Remo*, la *République de Gènes* y fit marcher 2 mille Hommes, qui forcèrent ce Détachement à prendre la fuite, & s'emparèrent ensuite du Bourg de *Pigna*, qu'ils pillèrent après en avoir chassé 400 Hommes qui le défendoient. A peu près dans le même tems, il arriva à *Gènes* 20 Bâtimens venant de *Naples*, de *Catalogne* & de *Provence*, chargés de Troupes, d'Artillerie, de Munitions de guerre & de Vivres de différentes sortes.

Guastalla, Borsello, Gualterio, Castelnuovo, Regio, &c. se soumètent au Roi d'Espagne; Siége du Chateau de Milan, &c. Fevrier.

En Février, le Comte de *Gages* étant parti de *Milan* avec un Corps considérable de Troupes pour chasser les *Autrichiens* du *Novarois*, les força de se retirer précipitament après qu'ils eurent jeté quelques Troupes dans *Novare*. Leur retraite mit les *Espagnols* en état de s'emparer, le 13, de *Guastalla*, de *Borsello* & de *Gualterio*. *Castelnuovo*, *Regio* & plusieurs autres Postes se soumirent en même tems au *Roi d'Espagne*. Environ dans le même tems, l'*Infant Don* PHILIPPE fit ouvrir la Tranchée devant le Château de *Milan*, dont il falut bientôt après lever le Siége. Avant la fin du mois, 20 *Bâtimens Espagnols* arrivèrent, partie à *Gènes*, partie à *Savone*. Ils avoient à bord 2 mille Hommes de recrue pour l'Armée de l'*Infant*.

Asti pris par le Roi de Sardaigne; Don Philippe abandonne Milan & va à Pavie; les Autrichiens reprennent Guastalla & Cazal, & investissent Parme; Mesures pour secourir cette Place. Mars.

Le *Roi de Sardaigne*, qu'une tentative inutile sur *Asti* n'avoit pas détourné du dessein de recouvrer cette Place, rassembla ses Quartiers au commencement de Mars; & faisant penser aux *Espagnols* & aux *François*, par différentes dispositions & des marches faites en conséquence, qu'il vouloit jeter du secours dans le Château d'*Alexandrie*, dont la Garnison manquoit de Vivres, il s'empara du Pont par lequel la *Garnison Françoise* d'*Asti* conservoit sa communication avec l'Armée commandée par le Maréchal de *Maillebois*, dont le Quartier général étoit à *Valence*. Ensuite il se porta devant *Asti*, dont il forma l'investissement le 5. Le Marquis de *Montal*, qui commandoit dans cette Place, fut obligé de se rendre Prisonier de guerre avec la Garnison. Cet évènement, & les différentes dispositions des Ennemis obligèrent *Don* PHILIPPE à quiter *Milan* pour se rendre à *Pavie*, où il arriva le 20, après avoir fait transporter dans cette Ville son Artillerie, ses Magasins, & ses Hôpitaux. Son Armée campa dans le *Pavésan*, en appuiant sa gauche au *Tesin*. Le 27, le Général *Nadasty* se rendit maître du Pont de *Beccanella*, sur le *Crostollo*, malgré la vigoureuse résistence de 300 *Espagnols* qui le gardoient. Cet avantage mit le Comte de *Brown* en état d'investir le même jour la Ville de *Guastalla*, que le Comte *Caraffa*, qui y commandoit, fut obligé de rendre le lendemain, parce que le Marquis de *Castellar*, aiant fait avancer 3 mille Hommes pour secourir cette Place, n'avoit pu réussir dans son projet. Le Général *Nadasty* avoit marché au devant avec un Détachement considérable; & les *Espagnols*, après une action très vive,

aiant été obligés de se retirer, les *Autrichiens* les avoient poursuivis jusqu'à *Borsello*, sans pouvoir leur faire beaucoup de mal, parce qu'ils tournèrent tête de tems en tems & que la vivacité de leur feu mit plusieurs fois les Hussards en désordre. Dans le même tems, le Général *Platz* faisoit le Siége du Château de *Cazal*, qui se rendit le 27; & la *Garnison* fut prisonière de guerre. Aussitôt après la prise de *Guastalla*, le Comte de *Brown* alla former l'investissement de *Parme* où le Marquis de *Castellar* étoit avec 5 mille Hommes des Troupes d'*Espagne*. L'*Infant* n'en fut pas plustôt informé, qu'il fit marcher 12 Régimens au secours de cette Place; & le Comte de *Gages* marcha lui-même à la tête d'un Corps considérable, pour le même dessein. Ces mouvemens se firent dans les derniers jours de Mai, & dans les premiers du mois suivant.

Don Philippe marche au secours du Marquis de Castellar; Parme abandonnée; Belle retraite du Marquis de Castellar; Prise de Valence; Affaires des Genois. Avril.

L'*Infant*, qui s'étoit avancé de *Pavie* jusqu'à *Plaisance*, marcha lui-même, avec le reste de ses Troupes, pour secourir *Parme* ou favoriser la retraite du Marquis de *Castellar*, s'il n'étoit pas possible de défendre cette Place. En effet le Comte de *Brown* aiant été renforçé d'un Corps commandé par le Baron de *Berenclau*, & devant être joint incessament par le Prince de *Lichtenstein*, à la tête de toutes les Troupes qu'il avoit pu tirer de *Pizzighitone*, de *Milan* & de *Mantoue*, le Marquis de *Castellar* ne dut songer qu'à sortir de *Parme* pour se joindre au Comte de *Gages*. Après avoir forcé deux Postes, où les Ennemis firent une perte considérable, il laissa 400 Hommes dans le Château de *Parme*, & ses malades dans la Ville; &, la nuit du 19 au 20, il se mit en marche pour aller joindre le Comte de *Gages*. Les Ennemis, avertis de son dessein, prirent toutes les précautions imaginables pour lui couper sa retraite: mais ses Troupes, ausquelles il avoit défendu de faire feu sans un ordre exprès, se firent jour par tout la Baïonète au bout du Fusil, & n'eurent que 300 Hommes de tués, en passant au travers du Camp des Ennemis, qui firent une perte bien plus considérable. Le Marquis de *Castellar* prit sa route par *Pontremole* & par *Sarzanne* où il arriva le 28, & passa la *Magra* sans obstacle. Le Comte de *Gages* avoit dans le même tems remonté le *Taro* du côté opposé à celui que les Ennemis occupoient; & les deux Généraux s'étant joints, ils se rapprochèrent du Camp de *Don* PHILIPPE, qui s'étendoit depuis *Borgo San-Donino* jusqu'à *Gibello* où étoit le Quartier Général. Les 400 Hommes laissés dans le Château de *Parme*, ne pouvant y tenir longtems, se rendirent Prisoniers de guerre le 22. Pendant que ces choses se passoient, un Corps considérable d'*Autrichiens*, commandé par le Général *Groff*, s'étant avancé à *Godogno*, Bourg du Duché de *Milan*, avec de l'Artillerie, le Marquis *Pignatelli* alla, avec 8 mille Hommes, les déloger de ce Poste, qu'ils défendirent de maison en maison: mais ils furent enfin mis en déroute; eurent 6 cens Hommes

XI. GUERRE EN ITALIE.

de tués, & 2 mille 400 Prisoniers, du nombre desquels fut le Général *Groff* lui-même. On leur prit aussi 12 Canons, un Mortier, 11 Drapeaux, 1 Etendart, un grand nombre de Chevaux & tous leurs Bagages. Le *Roi de Sardaigne*, de son côté, fit faire le Siége de *Valence* par le Général *Leutrum*; & le Maréchal de *Maillebois*, qui depuis la prise de *Casal* s'étoit retiré entre *Tortone* & *Novi*, se mit en marche le 30 de ce mois pour faire lever le Siége de *Valence*: mais le Général *Leutrum* aiant redoublé ses efforts pour en hâter la prise; la Garnison, après une vigoureuse résistance, capitula le 2 de *Mai*, & rendit la Place à condition d'en sortir avec tous les honneurs de la Guerre, & de ne servir d'un an contre le *Roi de Sardaigne* & ses Alliés.

Déclarations de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne en faveur des Rebelles de l'Ile de Corse. Déclaration contraire du Roi de France. Avril.

La *Reine de Hongrie* & le *Roi de Sardaigne* aiant, le mois précèdent, répandu dans l'Ile de *Corse* des Ecrits par lesquels, déclarant qu'ils prenoient sous leur protection les Rebelles de cette Ile, ils en exhortoient les autres Habitans à les imiter; le *Roi de France* fit remètre à diverses Puissances une Déclaration, portant; *Que l'*Europe *avoit du voir avec surprise les Ecrits publiés par ordre de la* Reine de Hongrie *&* du Roi de Sardaigne, *pour promètre du secours aux Rebelles de l'Ile de* Corse: *Qu'il étoit évident que ces deux Puissances ne pouvoient, sans violer les Loix de la Justice & le Droit des Gens, fomenter la Révolte de ces Insulaires contre leur Souverain, avec lequel elles n'étoient point en guerre; Que les égards dus par la* Reine de Hongrie, *à la mémoire de l'*Empereur *son Père, rendoient encore plus condannable cette entreprise, odieuse en elle-même: Que Sa* Majesté Très Chretiène *& l'*Empereur CHARLES VI. *s'étoient engagés de concert à maintenir la* République de Gènes *dans la possession du* Roïaume de Corse: *Que ç'avoit été sous la médiation de ces deux Monarques, que la tranquillité avoit été rétablie dans cette Ile: Qu'en* 1738, *ils avoient garanti l'observation des Règlemens accordés alors aux* Corses: *Que cette considération auroit du suffire pour s'opposer à la Rébellion, bien loin de l'entretenir; mais que la raison & l'equité n'étoient point écoutées, quand on vouloit satisfaire son ressentiment & sa vengeance: Que le* Roi de France, *bien éloigné de se conduire par de pareilles maximes, n'avoit jamais traité comme Ennemis déclarés les Puissances qui fournissoient des secours à la* Reine de Hongrie, *tandis que cette Princesse & le* Roi de Sardaigne *exerçoient contre les* Genois *les vexations les plus illégitimes, par la seule raison qu'ils étoient Alliés & Auxiliaires des Alliés de Sa* Majesté Très Chretiène: *Que ces motifs l'obligeoient de donner en cette occasion, aux* Corses *fidèles, de nouvelles assurances de sa protection, & d'aider la* République *à faire rentrer dans le devoir ceux qui, séduits par les* Cours de Vienne *&* de Turin, *avoient osé ou oseroient s'en écarter; Que son intention étoit de soutenir, par tous les moïens convenables, l'autorité légitime de la* République de Gènes, *& de contribuer le plus promtement & le plus efficacement qu'il seroit possible,* au

au rétablissement de la tranquillité, de l'ordre & de la subordination dans l'Ile de Corse: *Que la fidélité de Sa* Majesté Très Chretiène *pour ses Alliés, sa modération & le desir constant qu'elle avoit de pacifier l'*Europe, *au lieu d'en multiplier les troubles, étoient les fondemens solides de la confiance que les* Corses *dociles & soumis devoient mètre dans la droiture & l'équité de ses dispositions, & que son Trône seroit toujours un asile assuré pour toutes les Puissances qui lui seroient unies & dont on attaqueroit les Droits & les Prérogatives.* La *République*, se voiant appuïée par la *Cour de France*, crut devoir publier un *Manifeste* au sujet des mêmes Déclarations des *Cours de Vienne* & *de Turin*. On disoit dans ce *MANIFESTE; Que deux Ecrits publiés sous le nom de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne, *pour exciter les* Corses *à la révolte, étoient, selon les apparences, faussement attribués à cette Princesse & à ce Prince: Que l'objet de ces Ecrits étoit si scandaleux, & les termes, dont on s'y servoit, si peu mesurés, qu'on ne pouvoit y reconnoître le stile de deux Puissances respectables: Que la* République *étoit persuadée que désaprouvant l'abus qu'on avoit fait de leurs noms, en cette occasion, elles n'avoueroient point des Ouvrages aussi préjudiciables à leur honneur, que contraires à la bienséance & aux égards que l'on doit observer même pour ses Ennemis: Qu'elle avoit vu cependant avec surprise que le nommé* Rivarola, *lequel avoit eu permission, en* 1744, *de lever un Régiment dans l'Ile de* Corse, *pour le* Roi de Sardaigne, *étant revenu dans cette Ile au mois d'Octobre de l'année précèdente à dessein de corrompre la fidélité des Habitans, avoit osé dire hautement qu'il faisoit cette démarche par ordre de la* Cour de Turin: *Qu'il étoit difficile de s'imaginer que le* Roi de Sardaigne *& ses Alliés eussent adopté des principes si directement opposés aux Droits, qui sont les plus sacrés parmi les Nations: Que ces Puissances étoient certainement fort éloignées de vouloir accorder une protection dont l'exemple étoit si dangereux, & de consentir que leurs noms fussent mis à des Libelles, dans lesquels on ne se contentoit pas de blâmer la conduite que la* République *avoit tenue précèdemment en gardant la neutralité; mais où l'on alloit même jusqu'à lui supposer des sentimens d'aversion & d'envie, si contraires à sa moderation reconnue, en peignant des plus noires couleurs le parti qu'elle avoit pris de joindre un corps de Troupes, avec un train d'Artillerie, à celles de* France, *d'*Espagne *& de* Naples: *Qu'elle avoit cependant donné des preuves suffisantes de son impartialité, lorsqu'elle avoit accordé le passage sur son territoire aux Troupes de la* Reine de Hongrie *& du* Roi de Sardaigne, *laissé ses Ports ouverts à leurs Vaisseaux, & permis le passage des Vivres & des Munitions pour leur service: Que dans la suite ces deux Puissances avoient formé le projet de la dépouiller d'une partie de ses Etats; & qu'il n'étoit pas extraordinaire qu'elle eût contractée des engagemens avec le* Roi Très Chretien, *& le* Roi Catholique, *pour se garantir du danger dont elle étoit menacée: Qu'elle pouvoit aussi se justifier aisé-*

Manifeste des Gènois sur le même sujet. Avril.

ment à l'égard des traitemens dont on l'accusoit d'avoir usé contre les Corses; *& qu'elle pouvoit produire divers témoignages incontestables de sa fidélité dans l'exécution des promesses faites aux Rebelles, en cas qu'ils rentrassent dans l'obéissance; que non seulement elle avoit continué, mais même augmenté considérablement les graces qu'elle avoit accordées à ces Insulaires; mais qu'il étoit d'autant moins nécessaire de montrer l'insuffisance des calomnies avancées à ce sujet, que ni les Auteurs de ces calomnies ni les Puissances dont ils empruntoient les noms, n'avoient aucun droit de s'ériger en Juges dans cette matière.*

Avantages du Maréchal de Maillebois sur les Piedmontois; Le Marquis de Castellar arrive au Camp de Plaisance; Le Prince de Lichtenstein passe le Taro; Les Autrichiens chassés une seconde fois de Codogno; L'Infant demande la jonction de l'Armée Françoise. Mai.

Le Maréchal de *Maillebois*, n'aiant pu arriver assés tôt pour secourir *Valence*, chassa les *Piedmontois* de divers Postes qu'ils occupoient, s'empara de celui d'*Acqui*, dont il fit sauter les Fortifications, & retourna établir son Quartier général à *Novi*. Il en détacha dix *Bataillons François* pour aller renforcer l'Armée de *Don* PHILIPPE, que le Marquis de *Castellar* avoit enfin rejoint à *Plaisance*, en passant par l'Etat de *Gènes*. Sa retraite, depuis *Parme* jusqu'au Camp de l'*Infant*, fut regardée comme une des plus belles Actions de cette guerre. Il n'y perdit que 4 à 500 Hommes, quoique continuellement attaqué dans sa marche par les Troupes qui le poursuivoient. Pendant que les *Autrichiens* s'occupoient à cette vaine poursuite, le Prince de *Lichteinstein*, s'étant avancé avec le gros de son Armée, rejoignit le Corps de Troupes du Comte de *Brown*; &, le 9, il passa le *Taro* sans éprouver aucun obstacle de la part du Comte de *Gages*, qui s'étoit retiré dans le Camp sous *Plaisance* dès qu'il avoit été joint par le Marquis de *Castellar*. Le Prince de *Lichtenstein* alla camper à *San-Lazaro*, & s'y rétrancha. Quelques jours après, l'*Infant* détacha le Marquis *Pignatelli* & le Marquis de *Mirepoix* avec 12 mille Hommes, qui passèrent le *Pô*, pour aller chasser les Ennemis qui étoient venus s'emparer de nouveau de *Codogno*: mais les *Autrichiens* ne les attendirent pas, & se retirèrent à *Pizzighitone*, en abandonnant leurs Magasins & quelques Pièces de Canons. L'*Infant*, que la position des *Autrichiens* campés à *San-Lazaro* incommodoit beaucoup, parce qu'elle rendoit les Vivres très difficiles à son Armée, résolut de les attaquer, & pour cet effet il envoïa ordre au Maréchal de *Maillebois* de le venir joindre avec son Armée.

Le Maréchal de Maillebois joint Don Philippe; Novi mis à contribution par le Roi de Sardaigne; Les Armées Espagnoles & Françoises attaquent le Prince de Lichteinstein dans ses retranchemens, & sont repoussées;

En exécution de ces ordres, le Maréchal de *Maillebois* fit transporter à *Tortone* tous les Magasins qu'il avoit établis à *Novi* & dans les environs. Cette dernière Ville devant rester sans défense par la retraite des *François*, les principaux Habitans en sortirent avec leurs plus précieux effets. L'*Armée Françoise* se mit en marche le 10. Elle ne fut pas plustôt décampée, que le *Roi de Sardaigne* passa le *Tanaro*, & qu'aiant masqué *Tortone* par quelques Détachemens, il se porta avec 5 mille Hommes à *Novi*, dont il exigea une forte contribution. Quelques jours

auparavant; des Détachemens de son Armée avoient attaqués trois Postes entre *Final* & *Savone*: mais ces Postes aiant été secourus à propos, on leur fit un grand nombre de Prisoniers. Le Maréchal de *Maillebois* joignit l'*Infant* le 14, & dans une Conférence qu'il eut aussitôt après son arrivée avec ce Prince, le *Duc de Modène* & le Comte de *Gages*, il fut resolu; *Qu'il étoit d'autant plus nécessaire d'attaquer les Ennemis dans leurs retranchemens, que le* Roi de Sardaigne, *avoit suivi l'*Armée Françoise *dès qu'elle avoit quité* Novi, *& qu'il n'étoit éloigné que de deux marches.* L'Attaque fut arrêtée pour le 16; & le 15, à l'entrée de la nuit les Armées combinées de *France* & d'*Espagne* se mirent en marche sur 7 Colones, dont 4 *Espagnoles* & 3 *Françoises*. Le Marquis d'*Arembura*, à la tête d'une *Colone Espagnole*, attaqua vigoureusement la Cassine de *Saint-Dominique*, qui couvroit la gauche des *Autrichiens*, & qui étoit fortifié d'un Rétranchement, au devant duquel on avoit placé 15 Pièces de Canon. Dans le même tems les *Colones Françoises*, aiant chassé les Ennemis de tous les Postes qu'ils tenoient en deça du *Refudo*, le passèrent; & dans le moment qu'elles se disposoient à soutenir la *Colone Espagnole*, le Maréchal de *Maillebois* s'apperçut qu'elle avoit été obligée de se replier, ne pouvant soutenir l'effort de la Cavalerie ennemie & du feu prodigieux de l'Artillerie placée devant la Cassine. L'*Infanterie Françoise* soutint, pendant quelque tems, l'impétuosité de cet effort: mais un nouveau Corps de Cavalerie l'aiant prise en Flanc, la mit en désordre. Le Maréchal, qui combatoit à la tête des Dragons auxquels il avoit fait mètre pied à terre, prit un Drapeau qu'il porta en avant de la Ligne, dans l'espérance de ranimer le courage des Troupes & de les remener à la charge: mais n'aiant pu réussir, il se retira avec l'infanterie en deça du *Refudo* & du *Rio commun*, & ce ne fut que derrière ce *Navile* qu'il parvint à rallier ses Troupes. Pendant que cela se passoit à la droite, le Comte de *Gages*, qui s'étoit chargé de l'ataque de la gauche, s'empara deux fois des deux Redoutes de *San-Lazaro*, & deux fois il en fut chassé; ce qui fit prendre à l'*Infant* le parti de ramener ses Troupes à son Camp sous *Plaisance*, où les *François* le suivirent. Quelques jours après ce Combat, *Don* PHILIPPE fit jeter 4 Ponts sur le *Pô*, passa cette Rivière avec son Armée, & s'avança du côté de *Pizzighitone*. Le Prince de *Lichteinstein* reçut, le 22, un renfort de 4 mille Hommes, après avoir fait la veille un mouvement pour s'approcher de la *Trebia*, où le *Roi de Sardaigne* s'étoit porté le 19: mais il retourna bientôt après occuper son Camp de *San-Lazaro*.

Elles décampent, & passent le Pô; Le Prince de Lichteinstein reçoit des renforts, & s'approche du Roi de Sardaigne. Juin.

Il le quitta, le 16 de Juillet, tant à cause de la difficulté d'y subsister, qu'à cause de l'infection causée par les Cadavres enterrés dans les environs, & se mit en marche sur 3 Colones pour s'approcher de l'*Armée Piedmontoise*, qui pour lors étoit toute réunie. Le lendemain,

Le Prince de Lichteinstein quite son Camp de San Lazaro; Le Roi de Sardaigne prend le comman-

dement général des deux Armées; Position des Armées de France & d'Espagne; Entreprise des Piedmontois sur Zuccarello & Castelvecchio; Plaisance bombardée; Les Autrichiens & les Piedmontois repassent le Pô; Ils attaquent les Ponts des Espagnols & sont repoussés; Position des différentes Armées.

Juillet.

le *Roi de Sardaigne* se rendit à celle des *Autrichiens*, dont il fit la revue; &, le 18, il prit le Commandement général des deux Armées. Leur réunion ne changea rien à la position des *Troupes Espagnoles* & *Françoises*. Le Quartier général de l'*Infant* étoit à *Codogno*, & celui du Maréchal de *Maillebois* à *Cazal Pustallengo*. Dans cet intervalle, 6 Bataillons de *Troupes Françoises* arrivèrent sur la Côte & marchèrent vers *Novi*, pour renforcer l'Armée du Maréchal de *Maillebois*. Le 21, le Marquis *Philippe de Carreto*, détaché avec quelques Troupes règlées & un Corps de *Milices Piedmontoises* pour aller s'emparer des Châteaux de *Zuccarello* & de *Castelvecchio* appartenans à la *République de Gènes*, surprit en chemin le Bourg de *Cisano*, qu'il abandonna au pillage. Le 22 il attaqua par 3 endroits le Bourg & le Château de *Zuccarello*, dont la Garnison se rendit à condition d'avoir les honneurs de la guerre. Pendant ce tems, une partie de sa Troupe marcha vers *Castelvecchio*. Le S. *Saoli*, Commissaire Général d'*Albinga*, fit marcher quelques Piquets & quelques *Milices Gènoises* au secours de ces deux Postes; & le S. *Astengo*, qui commandoit ce secours, n'aiant pu arriver assez tôt pour sauver *Zuccarello*, profita du du désordre des *Milices Piedmontoises* qui s'étoient répandues de tous côtés pour piller, & résolut de reprendre *Zuccarello*, où le Marquis de *Carreto* étoit avec ses Troupes règlées. Après avoir mis en fuite les *Barbets*, & fait occuper les Hauteurs voisines de ce Château, il fit sommer le Marquis de se rendre Prisonier de guerre avec ses Troupes. Ce dernier voulut tenter de s'ouvrir un passage l'épée à la main: mais il fut repoussé & contraint de subir les conditions qui lui avoient été proposées. D'autre part, le S. *Franchi*, Lieutenant-Colonel, commandant dans *Castelvecchio*, fit une si belle défense, qu'après plusieurs sorties il força les *Piedmontois* de se retirer. Ces derniers eurent, dans ces deux attaques, 60 Hommes tués; on leur fit 384 prisoniers, parmi lesquels étoient 21 Officiers, non compris le Marquis de *Carreto*. Ils en perdirent encore plus de 250 par désertion. Le premier fruit de la réunion des *Autrichiens* au *Roi de Sardaigne*, fut le bombardement de *Plaisance*, qui dura 4 jours par intervalle, & n'y causa que très peu de dommage. Quelques jours après, les *Troupes Autrichiènes* & *Piedmontoises* repassèrent le *Pô*. Le Marquis de *Botta*, qui commandoit les premières, fit transférer les Hôpitaux de *Parme* dans le *Mantouan*; le *Roi de Sardaigne*, dont l'Armée s'affoiblissoit par la désertion & les maladies, alla camper alors entre *Pavie* & la Rivière d'*Ambro*. L'*Infant* transporta son Quartier général de *Codogno* à *Hospitaletto*, dans le dessein de rétablir la communication entre la *Lombardie* & l'*Etat de Gènes*, & de disputer au *Roi de Sardaigne* le passage de l'*Ambro*. Quelques jours auparavant, les *Piedmontois* avoient attaqué deux des Ponts qu'il avoit sur le *Pô*: mais ils avoient été repoussés avec une perte considérable.

Une partie de l'*Armée Piedmontoise* s'étant avancée à *Sant-Angelo*, on ne douta point que le dessein du *Roi de Sardaigne* ne fût de s'emparer de *Lodi*, pour empêcher les Armées combinées de *France* & d'*Espagne* de continuer à tirer des Contributions du *Milanez* & des Vivres de l'*Etat de Venise*. L'*Infant*, que ce mouvement mètoit hors d'état de faire subsister son Armée, parceque les Magasins qu'il avoit à *Plaisance* ne pouvoient fournir de Vivres que pour trois semaines, & qui n'étoit pas à portée dè secourir *Lodi*, envoïa, le 7 d'Août, ordre aux Troupes qui défendoient cette Place de l'abandonner; & le lendemain il se mit en marche pour aller repasser le *Pô* sur 3 Ponts entre la *Trebia* & l'embouchure du *Tidon*; ce qui s'exécuta, le 9, à la vue des Ennemis. Le 10 au matin, l'Armée combinée passa le *Tidon*, & continua sa marche vers *Castel San-Giovani*. Le Marquis de *Botta*, qui pendant la nuit s'étoit avancé à *Rottofreddo* avec toutes les Troupes qu'il commandoit, vint reconnoître les *Espagnols* & les *François*; &, se flatant de pouvoir leur couper le chemin de *San-Giovani*, il passa le *Tidon* & fondit sur l'Aile que le Marquis *Pignatelli* commandoit. Le feu des Grenadiers de cette Aile l'aiant arrêté, le Marquis de *Senectere*, Lieutenant Général de l'*Armée Françoise*, fit avancer deux Brigades d'Infanterie, en distribua plusieurs Piquets sur une Chaussée dont le Marquis de *Botta* se vouloit rendre maître, & plaça des Troupes dans les Cassines à droite & à gauche de la Chaussée. Ensuite, avec le reste des deux Brigades, il chargea si vivement les Ennemis, qu'aiant été chargés en même tems par la *Cavalerie Espagnole* & par un *Escadron François*, ils furent obligés de repasser le *Tidon* en désordre. Lorsqu'ils se furent reformés, ils passèrent une seconde fois cette Rivière, & le mouvement qu'ils firent pour tourner les Cassines, que le Marquis de *Senectere* avoit garnies de Troupes, obligea ces Troupes de les abandonner: mais elles furent bientôt reprises l'épée à la main; &, les principales forces des *Allemands* s'étant portées de ce côté, l'Infanterie combinée qui étoit à cette Aile, soutint leurs efforts avec valeur, & fut soutenue à propos par la *Cavalerie Françoise*, qui contraignit l'Infanterie Ennemie de reculer. Pendant que cette Infanterie se replioit, elle essuïa par le flanc un feu si vif, de trois *Bataillons François*, qu'elle fut tout-à-fait ébranlée & n'osa revenir à la charge. Après ce combat, qui dura depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi, & dans lequel les *François* & les *Espagnols* perdirent environ 2 mille Hommes, & les Ennemis environ 6 mille, l'Armée combinée se remit en marche, & le marquis de *La Chetardie* resta sur le champ de Bataille, avec un Corps de *François* & les *Gardes Espagnoles*. Il fit ensuite l'Arrière-garde sans que les Ennemis entreprissent de l'inquiéter. Dans le moment qu'il replioit ses Troupes, le Marquis de *Castellar*, sorti la veille de *Plaisance* avec 6 mille Hommes pour venir rejoindre l'*Infant*, vint

L'Infant repasse le Pô à la vue des Ennemis; Le Marquis de Botta veut lui couper le chemin; Il est batu & repoussé; L'Infant va camper à La Stradella, ensuite à Voghera, puis entre Seravalle & Gavi; Deux Châteaux sont pris par les Piedmontois & les Autrichiens, qui forcent ensuite le passage de La Bochetta; Les Armées Espagnole & Françoise se retirent dans le Comté de Nice.

Août.

occuper le Terrain où les Armées combinées avoient combatu, & s'y maintint jusqu'à la nuit. Quand les Ennemis se furent retirés de l'autre côté du *Tidon*, il suivit le Marquis de *La Chetardie*. La nuit même, toute l'Armée à la reserve de l'Arrièregarde qui s'arrêta à *Castel San-Giovani* sous les ordres du Marquis de *Campo-Santo*, alla camper à *La Stradella*; &, le 12, elle marcha sur 3 Colones pour aller camper à *Voghera* près de *Tortone*. *Le projet*, dit un JOURNAL du tems (1), *de passer le Pô entre deux Armées ennemies, également attentives à s'opposer à ce passage, est un des plus hardis que jamais aucun Général ait formé, & l'exécution de ce projet peut être comptée au nombre des Exploits de guerre, qui méritent le plus qu'on en conserve la mémoire. La sagesse des dispositions, par lesquelles les Généraux des Troupes combinées, après avoir passé le Fleuve, ont assuré la marche de l'Artillerie & de tous les Equipages, ne fait pas moins d'honneur à leur science dans l'Art militaire.* Le Marquis de *La Mina*, nommé par le nouveau *Roi d'Espagne* pour commander son Armée sous l'Infant *Don* PHILIPPE, en vint prendre le commandement le 14; & le Comte de *Gages* & le Marquis de *Castellar*, rappellés en *Espagne*, allèrent s'embarquer à *Gènes*. Aussi-tôt après l'arrivée du nouveau *Général Espagnol*, l'*Infant* ne se trouvant pas à *Voghera* dans une position propre à s'opposer aux entreprises des Ennemis, alla camper entre *Seravalle* & *Gavi*. Quelques jours après, les Ennemis s'emparèrent du Château de *Seravalle*, & bloquèrent celui de *Gavi*. Le 22, *Don* PHILIPPE se rendit à *Gènes*, &, le 24, il y tint un Conseil de guerre avec le *Duc de Modène*, le Maréchal de *Maillebois*, le Marquis de *La Mina* & le Comte de *Cecile*, Général des Troupes de la *République*. En exécution de ce qui fut resolu dans ce Conseil, l'*Infant* prit quelques jours après la route d'*Antibes*, & les Troupes combinées défilèrent vers le *Comté de Nice*, où le défaut de Fourages avoit déja obligé d'envoïer une partie de la Cavalerie. Avant qu'elles partissent, la prise de *Seravalle* aiant ouvert aux *Armées Autrichiène* & *Piedmontoise* une entrée dans l'Etat de *Gènes*, le *Roi de Sardaigne* décampa, le 23, de *Rivalta* & arriva, le 25, dans les environs d'*Acqui*, où il fut joint par 12 Bataillons du Corps commandé par le Comte de *Brown*. Dans un Conseil, qui se tint dans ce Camp d'*Acqui*, il fut resolu, *Que le Roi pénètreroit dans l*'Etat de Gènes *par la Vallée de* La Bormida *pendant que les* Impériaux *tenteroient de forcer le double passage de* La Bochetta, *défendu par* 24 *Compagnies de* Grenadiers François, 40 Piquets Espagnols *&* François *&* 4 *mille Hommes de* MILICES GENOISES. Le Comte de *Brown* se chargea de les en déloger; &, conduit par deux exilés de *Gènes* qui lui montrèrent, par le Mont *Parcy*, un passage qui n'étoit connu d'aucune des Armées, il se vit en état de se rendre maître de celui de *La*

(1) GAZETTE *de* FRANCE. Année 1746, p. 417.

Bochetta, qui n'avoit jamais été forcé. Ce fut alors que les Troupes combinées se retirèrent vers le *Comté de Nice*.

Les Gènois se rendent à discrétion à la Reine de Hongrie; Ses Troupes & celles du Roi de Sardaigne sont en peu de jours la conquête de tous les Etats de cette République; Le Roi de Sardaigne poursuit les Troupes combinées. Septembre.

Dès qu'on sut à *Gènes* que *La Bochetta* étoit forcée, le Gouvernement députa, le 5 de Septembre, quatre Senateurs au Marquis de *Botta* pour se soumètre à discrétion à la *Reine de Hongrie*, & le lendemain ces Deputés signèrent, au Camp de *Lagnasco*, une *Capitulation provisionelle*, portant en substance; *Que la* République *s'engageoit de recevoir dans le Port de* Gènes, *tous les* Vaisseaux Anglois *& ceux des autres Nations Alliées de l'*Imperatrice Reine; *d'accorder dans toutes les occasions, tant que la guerre dureroit, le libre passage aux Troupes de cette Princesse, par toutes les Places, Forteresses, Villes & Lieux de la dépendance de la* République; *d'ordonner aux* Troupes Gènoises *qui défendoient la Ville & le Château de* Gavi, *de se rendre prisonières de guerre; de remètre en liberté tous les Prisoniers faits sur celles du* Roi de Sardaigne, *& de rendre tous les Déserteurs de celles de l'*IMPERATRICE. Il étoit dit d'ailleurs par l'Article IX; *Que le* Doge *& 6 des principaux Senateurs partiroient dans l'espace d'un mois pour se rendre à la* Cour de Vienne, *afin de demander pardon des fautes passées, & d'implorer la clémence de l'*IMPERATRICE. Après la signature de cette Capitulation, le *Roi de Sardaigne* entra le 9 dans *Savone*, & le 15 dans *Final* pour en prendre possession. En moins de 8 ou 10 jours les *Piedmontois* & les *Autrichiens* furent maîtres de presque tout l'*Etat de Gènes*, où persone ne leur résistoit. Après le retour d'un Courier de *Vienne*, le *Roi* se mit, le 20 ou le 21, à la tête de son Armée pour entrer dans le *Comté de Nice*, à la poursuite des Troupes combinées de *France* & d'*Espagne*, que des *Détachemens Autrichiens* & *Piedmontois* n'avoient cessé de harceler dans leur retraite. Elles souffrirent beaucoup, n'aiant ni Bagages, ni Artillerie, ni provisions; & furent obligées de se retirer jusqu'au *Var*. Nous reprendrons, dans l'année suivante, les Opérations de ces Troupes; & nous nous contenterons de rendre comte ici des vexations qui furent faites aux *Gènois*.

Vexations exercées contre les Gènois.

Le Général Comte *Nadasty* se présenta, le lendemain de la signature de la Capitulation, devant *Gènes*, dont on lui remit les Portes du *Fanal* & de *Saint-Thomas*. Sans égard pour la différence que le Droit des Gens met entre les Nations qui sont Parties principales dans une guerre, & celles qui n'y sont qu'Auxiliaires, la *Cour de Vienne* en usa de la manière la plus rigoureuse envers la *République de Gènes*. Outre les conditions arrêtées par la Capitulation, le Marquis de *Botta* exigea de la *République*, par forme d'indemnisation des frais de la guerre, 3 millions de *Génuines*, revenant à 24 millions Tournois, païables en trois paiemens égaux, le premier dans les 48 heures après la Sommation faite, le second dans l'espace de 8 jours, & le troisième dans la quinzaine, à comter du 8 de Septembre, date de la Sommation que le Comte de *Choteck* Lieutenant Général & Commissaire-Administrateur de la Caisse

générale de guerre en *Italie* pour la *Reine de Hongrie*, en fit faire au *Doge* & au *Sénat*. Cette Princesse fit d'ailleurs témoigner qu'elle desiroit, que les Pierreries sur lesquelles elle avoit emprunté des Sommes très considérables à *Gènes* lui fussent remises, & que la *République* habillât 30 mille Hommes de ses Troupes. La *République*, justement offensée de vexations si déraisonables, peignit son état malheureux dans un Ecrit, en forme de Lettre, daté du 27 de Septembre, comme il est court je le rapporterai tout entier, tel qu'il est traduit dans les *Memoires pour servir à l'Histoire de l'Europe* (1). Le voici. *L'impossibilité dans laquelle le Gouvernement s'est trouvé d'abord de païer les trois millions de* Génuines, *exigées par le Commissaire des guerres de* l'Armée Impériale, *avoit fait prendre au* Sénat *la résolution d'envoïer à* Vienne *quatre Nobles, savoir MM.* Cesar Cattaneo, Augustin Lomellino, Matthieu Franzoni *&* Augustin Gavotto, *afin d'obtenir quelque soulagement, de la générosité & de la modération de* l'Impératrice Reine. *A cet effet, on a demandé les Passeports nécessaires aux Généraux de son Armée, sans avoir pu jusqu'à présent les obtenir. Ainsi il a falu faire un effort commun, dont personne n'a été exemt, & l'on est parvenu enfin à païer le tiers de l'imposition, consistant en un million de* Génuines. *Quant aux deux autres, nous ne savons où les trouver. La Caisse publique, qui ne sauroit même subvenir aux dépenses des tems les plus tranquilles, est surchargée de dètes depuis 16 ans. On est obligé de puiser dans la bourse des Particuliers, ressource à laquelle nous avons été obligés de recourir, à l'occasion de la malheureuse Rébellion de* Corse. *Notre Commerce a été, non seulement interrompu dans ces derniers tems, mais presque entièrement détruit. L'Article du* Traité de Worms, *concernant* Final, *Article fatal qui est la cause des malheurs que nous essuïons aujourd'hui, nous a engagés dans des dépenses irréparables. Le tout considéré, comment trouver les deux millions qu'on nous demande encore ? La moitié même de cette somme nous embarrasse extrêmement. Il faut ajouter à ces disgraces la rareté & la cherté extraordinaires des vivres, & toutes les misères accablantes qu'occasionent le désordre & les pillages soufferts à la retraite de l'Armée des trois Courones, ainsi que la licence des Soldats & des Troupes irrégulières, que la plus exacte discipline ne sauroit contenir. Les Détachemens de* l'Armée Impériale *viennent de se rendre dans tout le territoire de la* Rivière du Levant; *de sorte que notre petit Etat, tant à* l'Orient *qu'à* l'Occident *& au* Nord, *se trouve rempli de Troupes étrangères qui y vivent à la charge des Communautés.* Dans le même tems que cette *Lettre* fut rendue publique, la *République* justifia sa conduite par un espèce de *Manifeste* qu'elle fit répandre de tous côtés. Elle y montroit, *Que l'inutilité des représentations qu'elle avoit faites aux* Cours de Vienne *& de* Turin *sur l'Article du* Traité de Worms, *concernant le* Marquisat de Final, *avoit été la seule*

(1) Tom. III. P. I. p. 244-6.

cause qui l'avoit obligée de renoncer à la neutralité qu'elle avoit observée jusqu'alors, & qui de tout tems avoit été la loi fondamentale de son Gouvernement: Que menacée d'être dépouillée de ce Domaine, elle n'avoit pu refuser les secours offerts par les Courones de France *&* d'Espagne *pour le lui conserver; & qu'un motif aussi pressant excusoit suffisamment sa conduite aux ïeux du monde impartial: Qu'au reste, après s'être déterminée à se mètre sous la protection de la* France *& de l'*Espagne, *elle n'avoit jamais commis aucun Acte d'hostilité contre l'*Impératrice Reine; *& qu'elle n'avoit agi contre le* Roi de Sardaigne, *qu'après que des Détachemens des Troupes de l'une & l'autre Puissance avoient enlevé les Bleds des Habitans de* Novi, *& cessé de traiter en Païs neutre le territoire situé entre cette Place & les défilés des Montagnes de* LA BOCHETTA. Malgré la justice des raisons comprises dans ces deux Ecrits, il fallut païer le second million de *Génuines*. Après ce malheur, le Gouvernement, non content des démarches qu'il avoit faites auprès de toutes les Puissances & du Public, en fit de particulières à *Londres* & à *La Haïe*, pour engager le *Roi d'Angleterre* à leur accorder sa protection auprès de l'*Impératrice*, afin d'obtenir de cette Princesse qu'elle modérât ses prétentions, & pour porter les *Etats-Généraux* à s'emploïer, dans la même vue, auprès de la *Cour de Vienne*. Le *Mémoire* que le Marquis de *Guastaldy* remit au *Roi d'Angleterre* ressembloit pour le fond des choses à celui-ci, que le Secretaire *Villavecchia* remit aux *Etats-Généraux*.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LES malheurs qui affligent la Sérénissime République de Gènes, *ne sont pas une suite d'ambition ni de projet contraire aux maximes de repos & d'équité qui ont toujours fait la base de ses actions. La justice de sa cause est connue de toute l'*Europe, *& l'on ne sauroit assez la plaindre dans la dure nécessité où elle se trouve malheureusement réduite. Si tous les Princes en général doivent être touchés du sort de cette illustre & infortunée* République; *jusqu'à quel point ne le sera point une Puissance qui se conduit par les mêmes raisons & principes nécessaires; une autre République? Vous concevrés,* HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, *combien importe pour vos Etats la conservation de cet ancien asile de la liberté & du Commerce de la* Méditeranée. *L'intérêt immédiat d'une grande & considérable partie de vos Sujets parle en sa faveur. Les maux qui l'accablent n'étant point soulagés, ne pourroient fournir que de funestes exemples dans les fatalités de la Guerre. Quelle nouvelle difficulté l'oppression & la ruine de cette* République *ne produiroient-elles pas au salutaire ouvrage de la Pacification générale, l'équilibre universel exigeant trop qu'elle soit restituée dans ses droits & dans son lustre.* Vos Hautes Puissances *sont trop sages & trop justes, pour ne pas voir toutes les tristes conséquences qui résulteroient d'un si fâcheux inconvénient, & pour y re-*

fuser du remède. C'est dans cette confiance, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS; *que ma Souveraine se promet que vous voudrés bien emploïer vos soins équitables & vos bons offices à adoucir, autant qu'il est possible, la rigueur de son infortune, en retour de la vénération qu'elle a toujours eue pour votre Auguste République, & des vœux qu'elle forme pour votre bonheur, Fait à* La Haie *le 27 Septembre 1746.*

VILLAVECCHIA.

Les *Etats-Généraux*, sur ce *Mémoire*, ordonnèrent au S. *Burmania* leur Ministre à *Vienne*, de déclarer aux Ministres de cette Cour; *Que considérant l'intérêt que les Sujets de la* République des Provinces-Unies *en particulier, & la plusparl des Nations de l'*Europe *en général, avoient au Commerce de* Gènes, *ils ne verroient pas volontiers que l'on y donnât atteinte; & que par cette raison ils espéroient que l'*Impératice Reine *voudroit bien ne pas accabler cette* République *qui s'étoit remise entièrement à sa discrétion.* La *République de Venise* & les *Suisses* firent aussi quelques démarches en faveur des *Génois.* Pour le *Roi d'Angleterre*, on ignore s'il eut quelque égard aux prières qui lui furent faites. Tout l'adoucissement que les bons offices des *Etats-Géneraux* produisirent, fut que la *Reine de Hongrie* consentit que les Quittances des Sommes qu'elle avoit empruntées des *Génois* entrassent en comte dans le montant des Contributions qu'elle leur demandoit: mais elle refusa de recevoir en paiement les Fonds qu'ils avoient en *Allemagne.* Lorsque la *République* fit remontrer au Marquis de *Botta*, qu'elle étoit dans l'impossibilité de satisfaire au dernier paiement, il menaça la Ville d'exécution militaire. Tout l'argent de *Gènes* aiant passé dans les mains des Etrangers, les paiemens de la Banque de *Saint-George* furent interrompus; & l'on fut dans la nécessité de prendre jusqu'à l'Argenterie des Eglises pour en fabriquer de nouvelles espèces, afin de pouvoir faire une partie de ces paiemens. D'ailleurs les Officiers des *Troupes Autrichiènes* exigeoient encore des Contributions particulières des Communautés, dans tous les lieux de leur passage ou de leur séjour, exerçant d'ailleurs toutes les vexations que la supériorité de leurs Forces les mètoit en état d'exercer. Le Marquis de *Botta* déclara de plus au Gouvernement que les *Troupes Autrichiènes* prendroient des Quartiers d'Hiver dans l'*Etat de Gènes*, & qu'il faudroit leur fournir les subsistances dont elles auroient besoin. Les choses étoient en cet état, lorsqu'au milieu du mois d'Octobre le Marquis de *Botta* fit marcher 30 Bataillons pour aller renforcer l'*Armée Piedmontoise* dans le *Comté de Nice.* Dans les derniers jours du même mois, la *Reine de Hongrie* fit proposer au Gouvernement une Alliance offensive & défensive, offrant à cette condition de lui garantir la possession de tous ses Etats: mais le Gouvernement, malgré l'état d'oppression

dans lequel il se trouvoit, répondit; *Que la démarche que la* Cour de Vienne *lui proposoit, indépendemment de ce qu'elle étoit trop dangereuse pour la* République *à cause du voisinage de la* France, *ne pouvoit s'accorder avec l'intérêt que la Ville de* Gènes *avoit de conserver son Commerce avec* l'Espagne; *& que l'on ne pouvoit se conformer aux intentions de l'*Impératrice Reine, *sans s'exposer à de nouveaux malheurs.* La *Reine de Hongrie* se tint offensée de cette réponse, &, sans égard pour les sollicitations que le *Pape* & les *Etats-Généraux* faisoient en faveur des *Génois*, elle envoïa des ordres précis au Marquis de *Botta*, de les forcer par les voies les plus rigoureuses à païer le reste des Contributions. Ce Général menaça, si l'on différoit de païer, de faire entrer 10 Bataillons dans *Gènes*; ce qui détermina le Gouvernement à donner encore un à comte de 200 mille *Génuines*. On négocia cependant pour obtenir une remise sur ce qui restoit du dernier paiement : mais la *Cour de Vienne* refusa de rien accorder ; & l'on voulut encore exiger de la *République*, qu'outre le 3 millions de *Génuines*, elle fournît 100 mille Livres par mois pour les 5 mille Hommes de *Troupes Allemandes* restées dans le Païs, & la plus grande partie des subsistances nécessaires pour l'Armée qui, sous les ordres du Comte de *Brown*, étoit allée joindre le *Roi de Sardaigne*. Le 26 de Novembre, le Marquis de *Botta* se rendit maître, à main armée, du Fort de *Saint-Benigne*, situé sur une Hauteur près de *Gènes* à côté du Fanal; & il y mit une nombreuse Garnison. Comme le Peuple remuoit sourdement dans la Ville, il craignit qu'il ne se portât à quelque entreprise; & pour plus grande sureté, il renforça les Corps de garde qu'il avoit aux Portes, & força la *République* d'envoïer ses Officiers lui prêter serment; *de n'agir ni directement ni indirectement contre l'*IMPERATRICE. Ces précautions étoient sages : mais elles n'empêchèrent pas que le Peuple, qui n'attendoit que le moment favorable, n'éclatât dès qu'il l'eut trouvé.

Révolution de Gènes. 1-16 Decembre.

Le 1 de Décembre, le Marquis de *Botta* demanda au *Sénat* 40 Pièces de Canons de Baterie & un certain nombre de Mortiers, pour les envoïer au Comte de *Brown*. Le *Sénat* répondit qu'il n'étoit pas dans le dessein de s'opposer aux volontés de la *Cour de Vienne*. Le 5, les *Allemands*, après avoir enlevé des Remparts de *Gènes* les 12 plus gros Canons, appellés les *douze Apôtres*, s'emparèrent aussi de quelques Mortiers. Pendant qu'ils en conduisoient un par une rue étroite & fort peuplée, l'affût se brisa. Plusieurs Habitans se présentèrent aussi-tôt pour remèdier à cet accident. Le travail n'allant pas aussi vîte que le desiroit l'Officier qui commandoit le *Détachement Allemand*, cet Officier frapa d'un coup de cane un des Habitans, & celui-ci justement indigné de cet affront, y répondit par un coup de couteau, en criant *aux armes* en même tems. Aussi-tôt une grande multitude s'assembla, & les

VI. GUERRE EN ITALIE.

Allemands envelopés virent pleuvoir de tous côtés sur eux une grêle de pierres. Plusieurs furent dangereusement blessés, & le reste eut peine à se sauver par la fuite. Malgré les efforts du Gouvernement pour appaiser le tumulte, cette multitude courut du même pas à l'Arsenal, en brisa les portes, se pourvut d'armes & de munitions, se répandit dans les différens Quartiers, & fit main basse sur tous les *Allemands* qu'elle rencontra. Le massacre dura toute la nuit. Douze cens *Autrichiens* restèrent sur la place, & 15 cens furent blessés. Le 6 au matin, les Habitans établirent une Baterie de 8 Canons contre la porte de *Saint-Thomas*. En même tems, ils attaquèrent, la baïonète au bout du fusil, un Poste voisin où le Marquis de *Botta* se tenoit avec 4 Bataillons de Grenadiers. Le 7, quoique ce Général se fût renforcé dans ce Poste de deux Bataillons, les *Génois* recommencèrent l'attaque & furent encore repoussés. Le feu continuá d'être très vif de part & d'autre, parce que les *Génois* avoient élevé plusieurs Bateries, dont ils incommodoient beaucoup les *Allemands*. Le Marquis de *Botta* voulut donner un Assaut au Rétranchement dont la partie des Habitans qui l'avoit attaqué s'étoit couverte : mais, aiant appris que ce n'étoit pas le seul obstacle qu'il eût à surmonter pour se rendre maître de la Ville, il demanda, le 8 au soir, uue suspension d'Armes de 3 jours. Les *Génois* ne voulurent d'abord l'accorder que pour 3 heures; ils consentirent ensuite qu'elle durât jusqu'au lendemain au soir, dans l'espérance d'un accommodement qui leur convînt: mais, comme ils s'obstinèrent à demander que les *Allemands* leur remissent la Porte de *Saint-Thomas* & le Fort de *Saint-Benigne*, qu'ils leur rendissent l'Artillerie qu'ils avoient enlevée, & leur donnassent des Otages, le Marquis de *Botta* rejeta constamment ces propositions, & l'on recommença de part & d'autre les hostilités. Le 10 au matin, le *Sénat*, pour retablir le calme, fit arrêter plusieurs Habitans, dont quelques-uns même furent pendus. Les autres n'en furent que plus aigris; &, la colère redoublant leur courage, ils attaquèrent les *Allemands* avec tant de furie, qu'ils les forcèrent d'abandonner la Porte de *Saint-Thomas*, le Fort de *Saint-Benigne* & celui du *Fanal*. Une autre Troupe attaquoit en même tems les Troupes logées dans le Fauxbourg de *Saint-Pierre d'Arena*. Celles-ci ne furent pas plus heureuses que les premières; & les *Allemands*, après avoir perdu dans les différentes attaques 2 mille 700 Hommes, en y comprenant les Prisoniers, furent obligés de reprendre le chemin du passage de *La Bochetta*. Ils n'y purent arriver que le 12, aiant été contraints de se faire jour, l'épée à la main, à travers les Païsans qui s'étoient attroupés en armes, dès qu'ils avoient su ce qui se passoit dans la Ville. Le 13, les *Génois* de la Ville & de la Campagne se réunirent & forcèrent le Poste de *La Bochetta*. Les *Allemands*, qui s'y croïoient en sureté, n'eurent d'au-

VI. GUERRE EN ITALIE.

tre ressource que de s'enfuir vers *Gavi*, en laissant aux *Génois* leurs Equipages & leur Artillerie. Cette brave Populace, quoiqu'elle n'eut point de Chef apparent, n'en resta pas là. Les *Troupes Autrichiènes*, distribuées dans des Quartiers le long de la *Rivière du Levant*, eurent le même sort que les autres; une partie fut taillée en pièces & l'autre s'enfuit précipitament à *Luques*. La Garnison de *Sarzane*, se mit à l'abri de tout inconvenient par une prudente retraite. Du 5 au 14, les *Allemands* perdirent en tout 5 mille Hommes. Dès le 15, la tranquillité fut rétablie dans *Gènes*; & le 16, on y rouvrit les Boutiques. Le Marquis de *Botta*, qui ne respiroit que vangeance, manda toutes les Troupes qui se trouvoient dans le *Milanez*, dans le *Mantouan* & dans le *Modenois*, pour être promtement en état de réduire *Gènes*. Nous verrons dans l'année suivante quelles furent les suites de cette Révolution.

Dans les PAÏS-BAS. Prise de Bruxelles. 30 Janvier - 23 Fevrier.

Les *Païs-Bas* vont nous offrir un spectacle moins varié. Dès le cœur de l'Hiver, la Prise de *Bruxelles* annonça les succès que les Armes de *France* devoient avoir pendant toute la Campagne qui suivroit. C'étoit une conquête que le Maréchal *Comte de Saxe* avoit projetée depuis longtems. Le 28 de Janvier, les Troupes qu'il devoit emploïer à cette expédition se mirent en marche; &, le 30, *Bruxelles* fut investie de toutes parts. L'Artillerie ne put arriver que le 2 de Février, & la Tranchée fut ouverte le 7 à 6 heures du soir vis-à-vis de l'Ouvrage à Cornes de Porte de *Scharbuk*. La conduite du Siège fut confiée au Marquis de *Brezé* Lieutenant Général. Le 20, les Brèches, faites tant au Corps de la Place qu'à l'Ouvrage à Cornes, étant pratiquables, la Garnison arbora le Drapeau blanc; &, le lendemain, elle fut obligée de se rendre Prisoniere de guerre, à la vue d'une Armée qui s'assembloit pour la secourir. Dix-sept Officiers Généraux, qui se trouvèrent dans la Ville, subirent le même sort. Le Géneral *Vander-Duyn*, qui commandoit la *Garnison Hollandoise*, avoit demandé au *Maréchal de Saxe* une suspension d'Armes de 4 jours pour donner avis au *Prince de Waldeck* de la situation des Assiégés, & pour savoir s'ils pouvoient comter sur le secours qu'il leur avoit promis pour le 20 & qui n'étoit pas arrivé. Ce Général en même tems insista pour que la Garnison sortît avec les honneurs de la guerre, 6 Canons, 4 mortiers & 12 Chariots couverts, & qu'elle pût se retirer à *Anvers*: mais le *Maréchal de Saxe* aiant rejeté ces propositions, il fut convenu; *Que les Officiers conserveroient leurs chevaux & leurs armes, & que celles des Soldats, au service de la* République des Provinces-Unies, *seroient déposées dans un Magasin pour leur être rendues, lorsqu'ils seroient échangés: Que les Equipages & les autres effets de la Garnison seroient conduits à* Anvers, *à* Maestricht *& à* Breda, *aux dépens de la Province: Que les malades & les blessés pourroient rester dans la Ville, jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis, & que le Païs fourniroit des voitures pour les*

VI. GUERRE. Dans les Païs-Bas.

transporter: Que le Comte de Lannoy, *Gouverneur de* Bruxelles, *les Officiers Généraux, les Gouverneurs de Villes ou de Provinces, & généralement tous les Officiers des Troupes de la* Reine de Hongrie *& des Puissances ses Alliées, lesquels étoient enfermés dans la Ville pendant le Siége, subiroient, ainsi que l'Etat Major de la Place, le sort de la Garnison; mais qu'ils pourroient se retirer sur leur parole où bon leur sembleroit: Que la même condition auroit lieu pour les Officiers d'Artillerie, les Ingénieurs, le Contrôleur des Fortifications, l'Auditeur Général, les Officiers du Commissariat & de la Secretairerie de guerre, le Trésorier des Troupes, leurs Commis & tous autres Emploïés par la* Reine de Hongrie *ou par ses Alliés: Que le Cartel arrêté entre Sa* Majesté Très Chretiène *& Sa* Majesté Britannique, *seroit suivi par rapport aux Hôpitaux des Troupes de la* Grande-Bretagne *& des* Provinces-Unies *& pour les persones dépendantes de ces Hôpitaux: Qu'en considération du* Duc de Cumberland, *les Domestiques de ce Prince pourroient sortir avec ses Equipages, sans être arrêtés ni visités sous aucun prétexte, & qu'on leur donneroit les Escortes, Passeports & secours nécessaires: Que le Comte de* Kaunitz *auroit la même liberté pour sa Persone, pour sa Maison & pour ses Effets: Que les Ministres, les Conseillers des Conseils Collatéraux, les Officiers de la Chambre des Comtes, & les Commis des Bureaux de la Secretairerie d'Etat, qu'il nommeroit, auroient la permission de le suivre; mais que les Officiers chargés de la recète des Deniers publics seroient exceptés, & qu'ils demeureroient dans la Ville, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu comte de leur administration: Que les Equipages, Effets & Papiers du* Prince CHARLES DE LORRAINE *seroient conduits à* Anvers *aux frais de la Province; & que les Domestiques de ce Prince seroient libres de ne point sortir avant 3 mois, qu'on leur accorderoit des Passeports, s'ils en demandoient, & qu'il ne leur seroit fait aucun préjudice: Que les Conseillers des Conseils Collatéraux & de la Chambre des Comtes; les autres principaux Habitans de* Bruxelles, *soit qu'ils possèdassent des Emplois, soit qu'ils n'en possèdassent pas; la Compagnie des Hallebardiers de la Garde & généralement toutes les persones, qui n'étoient pas de condition militaire, auroient le choix de rester dans la Ville ou d'en sortir, pourvu que dans quatre mois elles se déterminassent sur le parti qu'elles voudroient prendre: Que celles qui se retireroient de* Bruxelles, *continueroient de jouir des biens qu'elles y possèdoient, en y laissant leurs Familles: Que le Palais, son Orangerie, les Archives, la Bibliothèque, le Magasin des Antiquités, & généralement tous les Bâtimens Roïaux, soit dans la Ville soit au dehors, avec leurs appartenances & dépendances, seroient conservés dans leur entier; qu'on n'en pourroit dégrader les Peintures, les Statues, ni les autres ornemens, & qu'on n'en détourneroit rien, à l'exception des Effets Militaires qui s'y rencontreroient: Que l'Artillerie & les Munitions, appartenantes en propre à la Ville, lui seroient laissées: Qu'à l'égard du rachat des Cloches, Sa* Majesté Très Chretiène *n'entendoit pas que l'on don-*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

nât atteinte aux Droits du Grand-Maître de son Artillerie : Qu'il ne seroit rien innové dans l'exercice de la Jurisdiction du Conseil de Brabant, *& que le cours ordinaire de la Justice seroit maintenu dans tous les Tribunaux : Que les Officiers de ces Tribunaux seroient confirmés dans leurs Charges, à moins que des raisons particulières n'obligeassent à les en priver : Qu'on se conformeroit à l'usage établi dans la Ville par rapport aux Logemens des Gens de guerre, autant que cela s'accorderoit avec le besoin des Troupes : Qu'il en seroit de même pour l'exemption de logement dans les Maisons de la Noblesse : Qu'à l'égard des Immunités & Priviléges des Prélats, Abbaïes, Chapitres & Communautés Religieuses, & des Droits de la Bourgeoisie, ce seroit au* Roi Très Chretien *d'en ordonner : Qu'on ne dérogeroit point à ce qui s'étoit pratiqué jusqu'alors pour la sureté des Dépôts d'argent ou d'autres Effets, concernant les Procès ou destinés à des usages pieux : Que Sa* Majesté Très Chretiène *seroit suppliée de consentir qu'on ne levât aucune imposition dans la Ville de* Bruxelles *& dans le* Brabant, *sans consulter les Etats de la Province ; qu'on ne leur ôtât point le droit de faire percevoir les impôts par leurs Receveurs ; & que les Traités & Engagemens conclus entre les Etats & diverses Compagnies ou Persones particulières, continuassent d'avoir leur exécution : Que le S. de* Travest, *Secretaire de la Légation de la* République des Provinces-Unies, *pourroit demeurer dans la Ville avec les Equipages, Effets & Meubles du S. de* Kinschot, *Résident de cette* République, *jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres des* Etats-Généraux : *Qu'il seroit libre aux autres Sujets de la* République *de retourner chés eux, & aux* Bateliers Hollandois *d'emmener leurs Bateaux : Que, le* 21, *la Porte de* Flandres *seroit remise aux Assiégeans, & que le même jour ils pourroient faire entrer des Détachemens de Cavalerie dans la Place, pour recevoir les Chevaux des Cavaliers & Dragons de la Garnison.* Cette Capitulation fut signée du *Maréchal de Saxe* & du Général *VANDER-DUYN.* Le 23, & les deux jours suivans, la Garnison sortit ; & le 25 le *Maréchal de Saxe* entra dans la Place, dont il donna le Commandement au Comte de *Löwendalh*, Lieutenant Général, qui, quelques jours auparavant, s'étoit emparé de *Louvain.* On trouva dans *Bruxelles* toute l'Artillerie de Campagne des *Hollandois*, un nombre prodigieux de Canons & de Mortiers de tout calibre, les Provisions de bouche de toute l'Armée des *Alliés* pour 4 mois, toutes les Munitions nécessaires avec un Butin immense. Le *Maréchal de Saxe* exigea de cette Ville une Contribution de 2 millions qu'il fit aussitôt distribuer aux Soldats. La perte des *François*, pendant ce Siége, ne passa pas 800 Hommes morts ou de maladie ou de leurs blessures. *L'Histoire*, dit un Ecrivain de ce tems (1), *cite peu d'exemples d'un Projet plus savant & mieux exécuté que celui de cette Expédition. Un Militaire un peu instruit y trouve*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE. Tome III. P. I. p. 83.

tout ce qui caractérise le grand Général ; la pénétration & l'activité à profiter de la faute qu'a faite un Ennemi de prendre un Quartier d'Hiver en l'air & sans protection ; un secret d'autant mieux ménagé, que le mouvement même des Troupes ne le décèle pas ; une combinaison admirable dans les manœuvres de guerre ; une prévoïance concertée qui prévient tous les besoins ; une fermeté supérieure à tous les obstacles qui surviennent ; une hardiesse presque incroïable, mais judicieuse pour l'entreprise ; un ménagement singulier des Hommes, qui trouvent dans l'aisance qu'on leur procure, un préservatif contre les rigueurs de l'Hiver & du mauvais tems ; enfin, ce qui ne paroît pas vraisemblable, 28 mille Hommes d'Infanterie, qui par la sagesse de celui qui les mène, en obligent 12 mille à se rendre prisoniers de guerre. En commençant ce Siége & pendant les premiers jours, après la Tranchée ouverte, les *François* s'emparèrent, outre *Louvain*, de *Wilworden* & de tous les Postes que les Ennemis occupoient sur le Canal de ce nom. Après la reddition de *Bruxelles* & les ordres nécessaires donnés, le *Maréchal de Saxe* rétourna à *Versailles*, où il arriva le 13 de Mars, pour concerter la suite des opérations de la Campagne de cette année. Le Prince de *Waldeck* qui, malgré les dispositions qu'il avoit faites, n'avoit pu, comme il l'avoit fait espérer, secourir *Bruxelles* le 20, parce que les renforts qu'il attendoit n'avoient pas pu le joindre assés tôt, ne songea qu'à prendre des mesures qui le fissent rester maître de la *Rupel* & de la droite de l'*Escaut*, afin de garder une position propre à couvrir la Ville d'*Anvers*.

Les François s'emparent de Louvain & de Malines, &c ; Anvers se soumet ; Prise de sa Citadelle ; Les Alliés se retirent du côté de Breda ; Résolution prise dans l'Armée Françoise de ne point combattre les Ennemis. Mai.

Le *Maréchal de Saxe* alla se remètre à la tête des Troupes dans le courant du mois d'Avril. Le *Roi de France* partit de *Versailles* le 2 de Mai, & fit son entrée le 4 dans *Bruxelles*. Comme cette Campagne fut extrêmement féconde en évènemens, quelque envie que j'eusse de la détailler, je suis forcé d'y renoncer, & de me restreindre à parler des principaux faits. Les Villes de *Louvain* & de *Malines*, où l'on n'avoit point laissé de *Garnison Françoise*, parce qu'on n'avoit eu besoin d'en être maîtres que pour favoriser le Siége de *Bruxelles*, furent une seconde fois abandonnées par les Ennemis, à l'approche des Détachemens que l'on envoïa pour s'en emparer. Les *François* entrèrent dans la première le 6 de Mai, & dans la seconde le 12. Ensuite on emporta successivement divers Postes sur la droite & sur la gauche entre *Anvers* & *Malines* ; ce qui fit que la Garnison d'*Anvers* s'étant retirée dans la Citadelle, les Magistrats envoïèrent, le 19, des Députés pour se soumètre au Roi, qui quelques jours après fit son entrée dans cette dernière Ville. La nuit du 25 au 26, le *Comte de Clermont* Prince du Sang, fit ouvrir la Tranchée devant la Citadelle, qui capitula le 31. La Capitulation portoit ; *Que la Garnison, uniquement composée de* Détachemens Autrichiens, *sortiroit avec les honneurs de la guerre, 2 pièces de Canons &*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

un Mortier, pour se rendre à l'Armée des Alliés; *& que le Commandant de la Citadelle s'engageoit à livrer le Fort* Sainte-Marie, *situé sur la rive gauche de* l'Escaut *à l'opposite du Fort* SAINT-PHILIPPE. Par cette Conquête, tout le *Brabant* se trouva sous la domination de la *France.* Dès que les *François* se furent rendus maîtres de *Malines*, la position de leurs différentes Troupes faisant craindre aux *Alliés* qu'ils n'eussent dessein de les enveloper, le Feldt-Maréchal Comte de *Bathiany* & le Prince de *Waldeck* exécutèrent la résolution, formée dans un Conseil de guerre tenu le 26, de prendre une position par laquelle on pût couvrir les *Provinces-Unies*, se retirèrent du côté de *Breda*, & campèrent, après diverses marches, entre *Gertruydenberg* & la *Dauge*; &, comme ils ne pouvoient plus tirer leurs subsistances que des Etats de la *République de Hollande*, ils établirent leurs Magasins à *Breda*, à *Berg-op-zoom* & à *Bos-le-Duc.* Cette position, qui fut prise le 23 ou le 24, avoit encore un autre objet, c'étoit de faciliter la jonction aux *Troupes Hanovriènes* que l'on attendoit incessament, & à celles que la *Reine de Hongrie* envoïoit sous les ordres du Comte de *Königsegg.* Pendant les differens mouvemens des *Alliés*, le *Roi de France* tint un Conseil de guerre dans lequel on examina si l'on iroit attaquer les Ennemis, qu'il paroissoit vraisemblable que l'on devoit batre, l'Armée du *Roi* se trouvant très supérieure. L'avis contraire prévalut, sur ce que les Ennemis avoient fait travailler à des Rétranchemens le long des Digues, derrière lesquelles ils pouvoient subsister longtems au moïen des vivres que la *Hollande* leur fournissoit. C'est ce qui faisoit craindre d'intéresser la gloire du *Roi*, parce que les environs de *Breda* n'étant que des Bruières, il pouvoit arriver que l'affaire tirant en longueur, il fût obligé, faute de vivres, de se retirer. Il fut donc resolu qu'on ne marcheroit point aux Ennemis, & que pour emploïer les Troupes à quelque chose d'avantageux on envoieroit un gros Détachement assiéger *Mons* sous les ordres du *Prince de Conti.*

Siége de Mons; Position de l'Armée du Roi; Jonction des Hanovriens aux Alliés; Retour du Roi à Versailles. Juin.

En conséquence de cette Résolution, le Duc de *Bouflers* fut détaché, le 2 de Juin, avec 17 Bataillons & 9 Escadrons, pour marcher vers *Bruxelles* où 16 Escadrons devoient le joindre. Le 1, le Comte d'*Estrées* à la tête du Corps d'Armée qu'il commandoit, étoit parti de *Louvain.* Ces différentes Troupes s'étant réunies à portée de *Mons*, en formèrent l'investissement le 7. Les pluies continuelles rétardant nécessairement les opérations, la Tranchée ne put être ouverte que le 24. Cependant l'Armée du *Roi* se mit en marche, le 7, sur 6 colones, pour aller camper derrière le Canal de *Herentals*, la droite au Village d'*Otteghem*, & la gauche à celui d'*Emersem*; position favorable pour veiller également à ce qui se passeroit, tant sur la *Meuse* que du côté d'*Anvers*, supposé que les *Alliés* voulussent former quelque entreprise sur cette Ville ou

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

se porter du côté de *Mastricht*, après qu'ils auroient été joints par les Troupes qu'ils attendoient. Ils le furent en effet, du 12 au 18, par les *Hanovriens*. Le *Roi de France*, que les Couches prochaines de la *Dauphine* appelloient à *Versailles*, avoit quitté son Armée dès le 10.

Les Troupes Hessoises joignent les Alliés; Reddition de Mons; arrivée du Prince Charles à l'Armée des Alliés; Siége de Charleroi; Prise de Saint-Guillain; Renforts arrivés aux Alliés; Le Prince Charles de Lorraine vient prendre le commandement de l'Armée; Le Maréchal de Saxe le prévient au Camp de Gemblours. Juillet.

Le 2 de Juillet, les Troupes de *Hesse* joignirent les *Alliés*, qui firent ensuite quelques mouvemens, lesquels furent cause que, le 8, le *Maréchal de Saxe* fit repasser à l'Armée du *Roi* la *Nèthe* au dessus & au dessous de *Liere* sur 4 Colones, pour prendre une position encore plus favorable au dessein qu'il avoit de prévenir tout ce que les Ennemis pourroient vouloir entreprendre. Le 10, *Mons* se rendit. Les divers mouvemens, que les Troupes commandées pour en faire le Siége avoient faits, aiant fait croire au Gouverneur de cette Place, qu'on en vouloit à *Charleroi*, il y avoit fait passer, le 2, deux Bataillons, par où sa Garnison, réduite à 3 mille 600 Hommes, n'avoit pas pu faire une longue résistance. La Tranchée avoit été ouverte la nuit du 24 au 25 de Juin devant l'Ouvrage à corne de *Bertemont*, & vis-à-vis la Porte de *Nimy*. Le 4 de Juillet, on commença à batre le corps de la Place; & le 10, le Comte de *Nava*, qui commandoit pour la *Reine de Hongrie*, fut obligé d'arborer le Drapeau blanc. On convint par la Capitulation; *Que la Garnison seroit Prisonière de guerre, & que tous les Militaires qui se trouveroient dans la Ville, subiroient le même sort, quoiqu'ils ne fussent pas de la Garnison: Que la Porte d'*Havré *seroit remise aux* Troupes Françoises, *qui n'entreroient pas dans la Ville tant que la Garnison y resteroit: Que celle-ci sortiroit, le 13, pour être conduite où Sa* Majesté Très Chretiène *l'ordonneroit: Que les Officiers conserveroient leurs Equipages & qu'on leur fourniroit la facilité de les faire transporter: Que les malades & les blessés resteroient dans la Ville, pour être soignés aux dépens de leurs Souverains; & que les Généraux, aux ordres desquels ils étoient, pourroient leur laisser les Médecins & les Chirurgiens nécessaires, lesquels, conformément au Cartel de* Francfort *du 18 de Juillet 1743, ne seroient point Prisoniers: Qu'il seroit permis de laisser aussi dans la Ville un nombre d'Officiers suffisant, tant pour veiller sur la conduite des malades, que sur leurs intérêts: Qu'on accorderoit en route à la Garnison les Etapes, de même qu'aux* Troupes Françoises, *à condition que tout ce qui lui seroit fourni seroit remboursé par la* Reine de Hongrie *& par les* Provinces-Unies: *Que les Officiers Généraux & les Brigadiers des Troupes de la Garnison, ainsi que les Officiers de l'Etat Major de la Place & les Ingenieurs, auroient la liberté de se retirer où bon leur sembleroit, en donnant leur parole d'honneur de ne point servir jusqu'à ce qu'ils fussent échangés ou rançonés, ce qui se feroit le plustôt qu'il seroit possible, sur le pied du Cartel de* Francfort: *Qu'il seroit remis un état exact des Chevaux de toutes les Troupes de Cavalerie; & que, s'il y en avoit eu quelques-uns d'achetés ou de changés depuis le commencement du Siége, ils seroient*

VI. GUERRE Dans les Pais-Bas.

vendus par les Officiers ou par les Bourgeois qui les auroient achetés ou troqués : Que le Comte de Nava *& le* Prince de HESSE-PHILIPS-THAL (qui commandoit les *Troupes Hollandoises*, faisant partie de la Garnison) *laisseroient des Otages & donneroient caution, soit pour les Dètes du Fisc, soit pour celles des Troupes : Que la* Reine de Hongrie *tiendroit conte des désordres que ses Troupes pourroient avoir commis dans les Villages de* France *soumis aux Contributions, & qui les avoient fidèlement païées à chaque terme : Que les Magasins de vivres & de Munitions de guerre seroient, sans aucune exception, livrés au Commissaire autorisé pour cet effet par le* Prince de Conti : *Que les Femmes, Enfans & Domestiques des Officiers & autres pourroient sortir de la Ville en même tems que la Garnison, ou dans le terme de 6 mois, avec leurs Meubles & Effets, & qu'il leur seroit donné* gratis *des Passeports & des Escortes : Que le Directeur de la Poste & ses Commis ne seroient nullement inquiètés au sujet de leur Administration ; mais qu'ils seroient obligés de se retirer avant le 15 du mois suivant : Que tous les Meubles & les Equipages du Duc d'*Aremberg, *Grand Bailli de* Hainaut *& Gouverneur de* Mons *y resteroient sous la garde des Domestiques préposés à cet effet ; & que, lorsqu'il le desireroit, on lui fourniroit des Passeports, des Escortes & des Voitures, pour les faire transporter.* Le Comte de *Nava* & le *Prince de Hesse-Philips-Thal* avoient demandé ; 1°. *Qu'on accordât à la Garnison 2 Chariots couverts, qui ne pussent être visités sous aucun prétexte :* 2°. *Que les Officiers & Soldats de la Garnison, faits prisoniers pendant le Siége fussent échangés contre les prisoniers que la Garnison avoient faits sur les Assiégeans avant la reddition de la Place :* 3°. *Que les Soldats des Troupes de la Garnison ne pussent être mis dans des prisons ou dans d'autres lieux fermés, lorsqu'ils seroient arrivés, où Sa* Majesté Très Chretiène *ordonneroit qu'ils fussent conduits.* Les deux premiers Articles furent refusés & sur le troisième, le *Prince de Conti* répondit ; *Que le* Roi de France *en ordonneroit : mais que les traitemens faits aux Garnisons des autres Places, dont Sa* Majesté Très Chretiène *s'étoit emparée, devoient rassurer la Garnison sur celui qu'on lui feroit éprouver.* Le Comte de *Nava* ne fut point prisonier de guerre, par un Article que le *Prince de Conti* fit ajouter à la Capitulation en ces termes : *Pour donner à M. de* Nava *une preuve d'estime pour sa Persone & sa Défense, il sera toujours le maître, jusqu'à la sortie de la Garnison, de faire usage des offres qui lui ont été faites, de n'être point prisonier de guerre & de pouvoir rendre libre, à son choix, un Officier au dessous du grade de Colonel.* Cette Capitulation fut signée le 11. Pendant qu'elle se négotioit, le *Prince de Conti* détacha de son Armée le Marquis de *La Fare*, Lieutenant Général, pour aller faire le Siége de *Saint-Guillain*, qui ne tint que quelques jours. On reçut la nouvelle de sa prise le 27 à la *Cour de France*. Le 16, *Charleroi* fut investi. Le *Prince de Conti* conduisit lui-même ce

VI. GUERRE Dans les PAIS-BAS.

Siége, & fit ouvrir la Tranchée le 27. Les *Alliés* s'étant mis en marche le 17, furent joints, le 22, au Camp de *Walkanswärd*, par une partie des Troupes venues d'*Allemagne* sous les ordres du Prince de *Lobckowitz*; &, le même jour, le *Prince Charles de Lorraine* vint prendre le commandement de toute l'Armée, qui se remit en marche, le 23, comme pour aller du côté de *Maestricht*. Le grand objet du *Maréchal de Saxe* fut alors d'être instruit à tems de leurs mouvemens : mais il n'étoit pas aisé d'en avoir des nouvelles certaines, parce que le *Prince Charles* avoit poussé toutes ses Troupes legères sur la petite *Gette*, avec ordre de ne laisser venir persone du côté des *François*; & ce ne fut que le 30 au matin, que l'on sut que ce Prince continuoit d'avancer dans le dessein d'occuper le Camp de *Gemblours*. Pour le prévenir, le *Maréchal de Saxe* se mit en marche le même jour, à 9 heures du soir, avec 10 Compagnies de Grenadiers, 10 Piquets, les Carabiniers, 1 Régiment de Cavalerie, 1 de Dragons & 1 de Hussards. Il arriva, le lendemain, à 5 heures du matin, à la hauteur de *Conroi*, où le Comte d'*Estrées* le joignit avec le Corps qu'il commandoit. Il marqua son Camp dans la Plaine de *Gemblours*, la droite en arrière de *Sauveniay*, la gauche au Village de *Nielle-Saint Martin*, & le Quartier général à *Velhem*. Il avoit laissé l'ordre à l'Armée de partir à minuit, pour le suivre sur cinq colones; & dès le soir, du 31, elle fut toute rassemblée. Cette marche, quoique de 7 lieues, se fit sans confusion, malgré la difficulté des chemins. Les Corps, que le *Comte de Clermont* & le Comte de *Löwendalb* commandoient, se réunirent le même jour à l'Armée, qui se trouva forte de 108 Bataillons & de 194 Escadrons, sans comter 8 Bataillons & 38 Escadrons avec lesquels le Comte d'*Estrées* alla masquer le passage du *Mazy-sur-l'Orneau*. Le *Maréchal de Saxe*, par cette position, fermoit le passage du Défilé des *Cinq-Etoiles*, seul chemin par lequel les Ennemis pussent entrer dans la Plaine. Les *Alliés*, qui s'étoient approchés, le 29, du bord de la *Méhaigne*, passèrent cette Rivière le lendemain, & se rendirent, le 1 d'Août, à *Suarle*, où ils campèrent, la droite appuïée à *Ostain*, & la gauche aux Hauteurs du *Mazy*; la Rivière de l'*Orneau* couvrant leur front.

Tentative malheureuse des Alliés sur le Poste des cinq Etoiles; Reddition de Charleroi; Divers mouvemens des deux Armées; Les Alliés repassent la Meuse. Août.

Le même jour 1 d'Août, le Général *Trips*, à la tête d'un Gros d'Infanterie & de Hussarts, se présenta pour s'emparer du Poste des *Cinq Etoiles*. Le *Maréchal de Saxe* l'étoit venu reconnoître une heure auparavant; &, n'y trouvant pas suffisament de Troupes, il avoit ordonné que le Comte de *Löwendalb* vînt occuper cette Trouée avec son corps de Troupes. Comme il se portoit ensuite au de-là d'*Orbais*, il entendit tirer du côté des *Cinq Etoiles*; il y revint sur ses pas, & soutint lui-même l'attaque à la tête du Détachement qui lui servoit d'Escorte, jusqu'à ce que le Comte de *Löwendalb* fût arrivé. A son approche les

Ennemis se retirèrent. Le Comte de *Löwendalh* campa derrière la Trouée & fit élever deux Redoutes pour masquer les deux débouchés, & couvrir le front de son Camp. Le 2, *Charleroi* manqua d'être pris d'assaut & capitula. La Garnison fut prisonière de guerre. Le *Prince de Conti* ordonna sur le champ à ses Troupes de se tenir prêtes à décamper la nuit suivante, pour se réunir à la grande Armée. Il partit en effet, le 3, à 2 heures du matin; & le lendemain il alla camper à la droite du *Maréchal de Saxe*, à une demi lieue du Camp des *Alliés*, l'*Orneau* entre deux. Je ne suivrai point les deux Armées dans leurs différens campemens. Ce détail, propre à faire voir toute l'habileté des Généraux, me meneroit trop loin. Le *Maréchal de Saxe* méditoit de se rendre maître de *Namur*; &, pour y réussir, il falloit forcer les Ennemis à quiter leur Camp de *Suarle*, qui, s'étendant jusqu'aux Hauteurs du *Mazy*, étoit inattaquable de vive force. Le *Prince de Conti*, étant parti pour retourner à la Cour, ses Troupes furent incorporées à la grande Armée. Le *Roi*, que la mort de la *Dauphine* retenoit à *Versailles*, ne pouvant pas revenir prendre le commandement de son Armée, le *Maréchal de Saxe* resta seul maître des opérations du reste de la Campagne. Un mouvement qu'il fit, le 17, obligea le *Prince Charles* de s'étendre le long de la *Méhaigne*. Il la repassa bientôt après. Alors le Maréchal s'approcha de cette Rivière: mais, comme il étoit difficile d'attaquer les *Alliés* derrière cette Rivière, le *Maréchal* ne songea qu'à leur ôter les subsistances qu'ils tiroient du Païs de *Liége*; &, le 20, il détacha le Comte de *Löwendalh* pour s'emparer de *Huys*, dont il se rendit maître le lendemain, malgré les précautions que le *Prince Charles* avoit prises pour conserver cette Place, où l'on trouva 80 Caissons & 80 mille Rations de Pain. Le 20, le *Prince Charles*, qui prévit qu'il alloit être dans l'impossibilité de subsister dans son Camp, jeta quelque secours dans *Namur*, & s'en éloigna pour aller passer la *Meuse*, le 28 & le 29, sur 3 Ponts à 2 lieues de *Huys*. Il fit mine de vouloir se retirer dans le Duché de *Luxembourg*: mais son dessein étoit, comme on le sut bientôt, d'aller camper sous *Maestricht*. Le 31, le *Maréchal de Saxe* campa à *Breff*.

Le 4 & le 5 de Septembre, le *Prince Charles* campa sous *Maestricht*; &, le 6, le *Maréchal de Saxe* occupa le Camp de *Tongres*. La veille, le *Comte de Clermont* avoit investi *Namur*. La nuit du 12 au 13, la Tranchée fut ouverte; &, le 19, le S. de *Commelin*, qui commandoit dans la Ville, fit arborer le Drapeau blanc, & signa la Capitulation, par laquelle il fut convenu; *Qu'aussitôt, après la signature, les Portes de* Bruxelles *& de* Saint-Nicolas, *seroient remises aux* Troupes Françoises, *& que la Garnison seroit obligée de se retirer, pendant les 2 jours suivans, dans les Châteaux avec les Domestiques, Equipages & effets qui lui appartenoient:*

Position des deux Armées; Siége & Prise de Namur & de ses Châteaux. Septembre.

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

Que les Munitions de guerre & de bouche étant dans la Ville ne pourroient être transportées dans les Châteaux, & qu'elles seroient livrées aux Commissaires préposés par le Comte de Clermont *pour les recevoir : Que le Prince de* Gavres, *Gouverneur & Grand-Bailli du* Comté de Namur, *pourroit se retirer où il jugeroit à propos, avec sa Famille, ses Domestiques, ses Equipages & les seuls Papiers concernant ses Affaires particulières : Que l'on se conformeroit au Cartel de* Francfort *pour les Officiers & Soldats blessés de la Garnison, & pour ceux de l'Armée du* Prince CHARLES, *qui se trouvoient dans la Ville, ainsi que pour les Médecins, Chirurgiens, Apoticaires & Entrepreneurs des Hôpitaux : Que les Prisoniers, faits de part & d'autre pendant le Siége, seroient échangés : Qu'on suspendroit tout acte d'Hostilité pendant les deux jours, accordés à la Garnison, pour se retirer dans les Châteaux : Que, lorsque les Châteaux seroient attaqués, la Ville pourroit tirer sur les Châteaux & les Châteaux sur la Ville.* On commença, le 24, à tirer sur les Châteaux, & la nuit du même jour on ouvrit la Tranchée. Ils ne tinrent que jusqu'au 29, que le Commandant arbora le Drapeau blanc; &, par la Capitulation qui fut signée le 30, on convint; *Que les Troupes qui les avoient défendus, seroient prisonières de guerre; qu'elles sortiroient le lendemain par la Porte de l'*Eau; *qu'elles mètroient les armes bas à la barrière; & qu'elles passeroient ensuite la* Sambre *au Pont de* Salsines, *d'où elles seroient conduites par une Escorte, la première journée à* Gemblours, *& la seconde à* Mons : *Qu'on leur fourniroit, aux frais du Païs, soit par eau soit par terre, tous les secours dont elles auroient besoin; & qu'il seroit permis aux Officiers d'emmener leurs Equipages & Effets : Qu'aussitôt, après la Capitulation signée, tous les Ouvrages extérieurs seroient remis aux Assiégeans, avec une Porte des Châteaux, au choix du* Comte de Clermont; *& que l'Artillerie & les Magasins seroient livrés aux Commissaires d'Artillerie & aux Commissaires des guerres que ce Prince nommeroit pour les recevoir : Que tous les Prisoniers, faits par les Assiégés pendant le Siége de la Ville & pendant celui des Châteaux, en quelque occasion ou dans quelque Poste que ce pût être, seroient mis en liberté; & que personne de part ni d'autre ne pourroit entrer dans la Ville ni dans les Châteaux, qu'après l'expiration du terme donné pour la sortie de la Garnison.* Par un Article, ajouté le lendemain de la signature, il fut dit; *Que la Garnison laisseroit en ôtage un Officier Major d'un Régiment, un Capitaine & un Auditeur, pour la sureté du paiement des dètes du Fisc & de celles des Troupes : Qu'un tiers des Officiers pourroit se retirer sur leur parole d'honneur, où ils jugeroient à propos : Qu'on accorderoit la même liberté à tous les Officiers de l'Etat Major de la Ville & des Châteaux, & qu'on leur expédieroit les Passeports nécessaires.*

Bataille de Raucoux, &c. 11 Octobre, &c.

Après différens mouvemens des deux Armées, le Maréchal *Comte de Saxe* apprit, le 8 d'Octobre au matin, que les Ennemis étoient campés, leur droite vers *Houtain*, & leur gauche à *Grace* au dessus de *Liége*,

aiant la *Mense* sur leur derrière, à laquelle ils ne communiquoient que difficilement. Il fut en même tems informé que leur Camp avoit peu de profondeur, & que leur centre étoit coupé par deux Ravines qui se rapprochoient vers *Milmont*, & ne laissoient qu'une Trouée très étroite pour toute communication d'une moitié de l'Armée à l'autre. Le *Maréchal de Saxe*, resolu de profiter de cette mauvaise disposition des Ennemis, auxquels il avoit fait croire qu'il ne pensoit point à leur livrer bataille, fit marcher, le 10, son Armée sans Equipages, passa le *Jard* & campa le même jour entre deux Chaussées qui conduisent à *Liége*, la droite appuiée à la Chaussée de *Saint-Tron* à *Liége*, & le Village de *Sebendermale* étant au centre de la Ligne, dont la gauche débordoit la Chaussée de *Tongres* à *Liége*. Un Corps de réserve prit son camp en troisième Ligne derrière le Village de *Houté*, où le Quartier général étoit établi. Un autre Corps de réserve, commandé par le Marquis de *Contades*, campa en quatrième Ligne. Les Troupes commandées par *le Comte de Clermont* & celles qui marchoient aux ordres du Comte d'*Estrées*, campèrent en avant de l'Armée sur la Chaussée de *Saint-Tron* à *Liége*. Le Marquis de *Clermont-Gallerande* & le Comte de *Mortaigne* furent placés à la gauche, avec les Troupes qu'ils commandoient chacun. Le *Prince* CHARLES, à qui ces différentes dispositions ne laissèrent plus lieu de douter du dessein des *François*, mit son Armée en bataille sur trois Lignes, dont les *Troupes Autrichiènes* formèrent le centre, les *Angloises* & *Hanovriènes* formèrent l'Aile droite, & les *Hollandoises* avec celles de *Bavière* & de *Hesse* l'Aile gauche. Cette Aile étoit à *Ance*, & son extremité étoit appuiée au Faubourg de *Saint-Valburge*, dépendant de la Ville de *Liége*, & dans lequel étoit un Corps considérable, chargé de le défendre. Le front de l'Armée étoit couvert par les Villages de *Raucoux*, de *Liers* & de *Varoux*, fortifiés & remplis de beaucoup de Troupes. Le 11, à la pointe du jour, le *Maréchal* fit batre la Générale; &, deux heures après, toutes les Troupes s'étant mises en mouvement, l'Armée marcha sur 10 Colones parallèles jusqu'à la Hauteur du Village de *Lontain*, donné pour point de direction de la marche de chaque Colone. Lorsque l'Armée fut arrivée à l'endroit d'où l'on devoit marcher à l'Ennemi, la Cavalerie des deux Ailes se mit en Bataille; & l'Infanterie, chargée des attaques, resta en Colones par Bataillons. Les Ennemis, en même tems, aiant fait leurs dispositions, s'avancèrent à 500 pas du front de leur Camp, en conservant les Postes qu'ils avoient sur les Hauteurs. Sur le midi, le Canon de la droite des *François* commença à tirer avec beaucoup de vivacité, ce qui dura jusqu'à 2 heures, que le *Comte de Clermont* & le Comte d'*Estrées* marchèrent avec 6 Brigades d'Infanterie au Village d'*Ance* & au Faubourg de *Sainte-Valburge*, d'où les Ennemis furent dé-

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

postés presque aussitôt que l'Attaque en fut formée. Les Troupes des *Alliés*, qui défendoient les Villages de *Raucoux* & de *Varoux*, ne purent resister à l'impétuosité de 8 Brigades *Françoises*, qui, sous les ordres du Marquis de *Maubourg* & du Marquis d'*Hérouville*, les forcèrent la Baïonète au bout du Fusil. Pendant cette Action, l'Artillerie placée en avant de l'Armée, ne cessa pas un moment de tirer, & causa beaucoup de désordre dans la *Cavalerie Hollandoise*, dont la fuite précipitée mit une grande confusion dans le reste de l'Armée des *Alliés*, laquelle, abandonnant la plus grande partie de son Artillerie, ne songea qu'à se retirer par les derrières du Village de *Liers*. Il étoit 5 heures du soir, lorsque la *Cavalerie Françoise* eut ordre de poursuivre les Ennemis: mais la nuit survenue & 2 Ravins impraticables empêchant de les joindre, on se contenta de les canoner dans leur retraite, qui leur couta beaucoup de monde, parce que le Comte d'*Estrées* avoit fait avancer considérablement de Troupes vers leurs Ponts. Leur perte, dans cette Bataille, fut de plus de 13 mille Hommes en y comprenant 3 mille Prisoniers, & ceux qui périrent dans la Retraite. On leur prit 9 Drapeaux, un Etendart & 64 pièces de Canons. La perte des *François* fut de 3 mille Hommes, tant tués que blessés.

Après cette Bataille on ne songea des deux parts qu'à prendre des Quartiers d'Hiver. Le *Maréchal de Saxe* avoit èxécuté le projet qu'il avoit formé de renvoïer les *Alliés* au delà de la *Meuse*; & ceux-ci n'étoient plus en état de rien entreprendre.

Décente des ANGLOIS en BRETAGNE. Octobre.

Une *Escadre Angloise*, commandée par les Amiraux *Anson* & *Lestock*, & composée de 54 Vaisseaux tant de guerre que de transport, de plusieurs Frégates & Brigantins & de 2 Galiotes à Bombes, étant partie d'*Angleterre*, le 26 de Septembre, parut, le 30, à la Hauteur d'*Ouessant* & mouilla, le 1 d'Octobre, dans la Baie du *Poulduc*. Le même jour, le S. de *Sinclair*, qui commandoit les Troupes de débarquement, fit débarquer 5 mille Hommes, qui s'emparèrent le soir du Château du *Coidor*, éloigné de la Ville de *L'Orient* d'environ 2 lieues. Le 2, le reste des *Troupes Angloises*, montant à 2 mille Hommes, étant débarqué, le Général *Sinclair* marcha, avec tout son monde, du Château de *Coidor*, pour aller occuper le *Moulin de la Montagne* & le Bourg de *Plomeur* à une lieue de *L'Orient*. Le 5, ils s'emparèrent du Bourg de *Guidel*; & formèrent entre ces deux Bourgs un camp, dans lequel ils se retranchèrent. Ils avoient fait, la veille, avancer du Canon & sommer la Ville de se rendre à discrétion. Les Habitans, aidés de quelques Compagnies de Cavalerie & de Dragons & des Compagnies Gardes-Côtes, se mirent en état de se défendre; & les Ennemis, après s'être contentés, le 5, de tirer quelques coups de Canons contre la Ville, s'en approchèrent jusqu'à un quart de lieue, & commencèrent, le 6, à se fortifier

VI. GUERRE EN BRETAGNE.

tifier dans un nouveau Camp. Le Comte de *Voluire*, Maréchal de Camp, commandant dans la *Province*, s'étoit rendu, le 5, dans la Ville, & avoit fait établir 3 différentes Bateries de 36 pièces de Canon. Le 7 à la pointe du jour, les *Anglois* jetèrent quelques Bombes dans la Ville, & firent, du peu d'Artillerie qu'ils avoient, le feu le plus vif qu'ils purent. Leur feu cessa tout-à-coup vers le soir; & le Comte de *Voluire* aiant envoïé reconnoître leur Camp, apprit qu'ils l'avoient abandonné pour retourner au Château du *Coidor*. Le 8 & le 9, ils se rembarquèrent sans obstacle. On trouva dans leur Camp 4 Canons de 11 Livres de bales, un Mortier de 9 pouces de Diamètre, une Fournaise à Boulets rouges & plusieurs Boulets & Pots à feu. Le 10, ils quitèrent la hauteur de l'*Orient*; &, le 11, 52 de leurs Vaisseaux allèrent border les Côtes depuis *Saint-Gildas de Ruis* jusqu'à *Quiberon*. Ils firent en cet endroit une seconde dêcente, qui ne leur réussit pas mieux que la première; &, le 28, ils se rembarquèrent, n'emportant pour tout fruit d'un armement si considérable, que l'honneur d'avoir enlevé quelques Bestiaux & brûlé quelques Chaumières. Cette tentative fit prendre des mesures pour la sureté de la *Bretagne*. Treize Bataillons & 14 Escadrons, détachés de l'Armée du *Maréchal de Saxe*, furent envoiés dans cette Province, sous les ordres des Sieurs de *Contade*, de *Saint Pern* & de *Coetlogon*.

EXPÉDITION DU PRINCE EDOUARD EN ECOSSE, *pendant les Années 1745 & 1746.*

EXPEDITION DU PRINCE EDOUARD EN ECOSSE. MDCCXLV.

JE ne rapellerai point ici ce que j'ai dit ci-devant des alarmes que la nouvelle de l'arrivée du *Prince* EDOUARD en *Ecosse* causa dans *Londres*, & des précautions qu'elle fit prendre au Gouvernement d'*Angleterre*.

Arrivée du Prince Edouard en Ecosse. Juillet.

Le *Prince* EDOUARD, après avoir croisé pendant quelques jours sur un petit *Vaisseau François*, le long de la Côte occidentale d'*Ecosse*, à la hauteur des Iles d'*Ust* & de *Bara*, mouilla, vers la fin de Juillet, dans les environs de la Province de *Lochabir*, & débarqua entre les Iles de *Mull* & de *Skie*. Il avoit avec lui le Général *Macdonel* & 6 autres persones de considération. Aussitôt après son débarquement, il fut joint par plusieurs Seigneurs & Gentilshommes attachés aux intérêts de sa Maison.

Déclaration du Prétendant publiée par le Prince son Fils; Effets de cette Déclaration. Juillet, Août.

Son premier soin fut de publier une Déclaration, par laquelle le Prince son Père réclamoit ses droits aux Courones d'*Angleterre*, d'*Ecosse* & d'*Irlande*, & l'autorisoit à les faire valoir sous le titre de Gouverneur Général. L'effet de cette Déclaration fut d'animer le zèle des Habitans de la Côte, depuis les Montagnes de *Lochabir* jusqu'au Comté de *Ross*. Ceux de *Kilmary*, de *Lothe*, d'*Arkegg*, de *Castel-Tlan*, de *Glentarff* & de plusieurs autres lieux considérables se déclarèrent en faveur du *Prétendant*.

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

postés presque aussitôt que l'Att
Alliés, qui défendoient les Villa
resister à l'impétuosité de 8 B
du Marquis de *Maubourg* &
la Baïonète au bout du Fusil
en avant de l'Armée, ne cess
de désordre dans la *Caval*
une grande confusion d
abandonnant la plus gra
retirer par les derrières d
que la *Cavalerie Fran*
nuit survenue & 2 P
contenta de les car
monde, parce qu
de Troupes ver
de 13 mille F
périrent dan
64 pièces
tant tués c

Après
Quartie
avoit f
toien

Décente des ANGLOIS en BRETAGNE. Octobre.

U
cor
Fr
gl
m

[illegible]

[illegible] à la pointe du jour [illegible] 7 milles au dessous d [illegible] & les Troupes marcherent à grands [illegible] elles essuierent le premier feu. S'étant ensuite avancé[es] [illegible] elles firent une décharge générale ; après la[quelle] [illegible] en jettant de grands cris, la baïonète au bout [illegible] avec tant de fureur, qu'en moins d'un quart [illegible] & mirent en déroute les *Anglois*, en sabrèrent [illegible]

[illegible] que



:, qui combatit vaillamment: mais qui ne put résister EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c.
eux des Troupes qu'elle avoit en tête. Dans cette MDCCXLV.
ommandoit le Centre, le Duc de *Perth* l'Aile droite,
Murray l'Aile gauche. Dès que la Victoire se fut dé-
.it cesser le carnage. Les *Anglois* eurent 307 Hom-
)lessés. On leur fit 83 Officiers & 14 cens Soldats pri-
:ent de plus tous leurs Canons & leurs Mortiers, plu-
& Drapeaux, un grand nombre de Chevaux & d'Ar-
rs Equipages.

ie la perte de cette Bataille, jeta l'alarme dans *Londres.* Suites de cette Victoire.
occasion, que dans un grand Conseil, qui se tint à *Ken-*
ésolu, comme je l'ai dit ci-devant, de faire revenir les
ses qui servoient en *Flandres*; & l'on envoïa l'ordre au *Duc*
d de les mètre en état d'être embarquées au premier avis,
prêt à venir prendre lui-même le Commandement géné-
ipes en *Angleterre.* En attendant son retour, le *Roi* nomma
Vade pour commander en chef en *Ecosse*, le Général *Ligo-*
y commander la Cavalerie, & le Lord *Tirawley* pour se mè-
.e de l'Infanterie. Il donna ordre en même tems de faire par-
l'*Ecosse*, un Corps de Troupes considérable. Cette Armée, en
c les Troupes de *Flandres*, les secours de *Hollande* & de *Hesse*,
des engagemens pris par différens Seigneurs, & par différentes
.es & Villes pour lever des Régimens, pouvoit en moins de 3
es monter à 20 mille Hommes.

Prince, qui sembloit devoir, après sa victoire, entrer en *Angle-* Le Prince Edouard assiège le Château d'Edimbourg.
& diriger sa marche vers *Londres*, en suivant les exemples de tous
qui, dans les siècles précèdens, avoient opéré des révolutions en 10 Octobre.
leterre, crut qu'il étoit alors plus important pour lui de s'assurer de
.osse, en se rendant maître du Château d'*Edimbourg.* Ce fut pour
.te raison, qu'après s'être arrêté quelques jours à *Musselbourg* & à *Du-*
ngton, il marcha pour faire le Siége de ce Château. Plusieurs Déta-
.hemens en formèrent l'investissement le 10 au soir; &, le 13, ils ou-
vrirent la tranchée. Le 14, les Assiégés firent une sortie, & s'emparè-
rent d'un Poste occupé par les Assiégeans. Ils s'y maintinrent jusqu'au
lendemain, & trouvèrent le moïen de faire entrer dans le Château 20
Bœufs & quelques autres Provisions. Le *Prince* en étant averti, ren-
força de mille Hommes les Troupes du Blocus, dans le dessein de res-
serrer tellement la Garnison, qu'elle fût dans la nécessité de se rendre,
faute de Vivres: mais le Gouverneur du Château sut se mettre à cou-
vert de ce danger. Il étoit convenu, du consentement du *Prince*, avec
les Magistrats d'*Edimbourg*, qu'on permètroit aux Habitans de fournir,
en paiant, des Vivres à la Garnison, qui, de son côté, ne causeroit au-
cun dommage à la Ville, à moins qu'on n'attaquât le Château de ce
côté. Le Gouverneur, se voïant bloqué de toutes parts, fit tirer, le 15,
à boulets rouges sur la Ville, & le feu prit en plusieurs endroits. Dès

Aaaaa ij



EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV. Ordre d'arrêter les persones suspectes; Les Troupes du Roi d'Angleterre s'assemblent. Août.

& se joignirent au *Prince* EDOUARD, au nombre de plus de 3 mille.

La première attention de ceux qui gouvernoient sous l'autorité du *Roi d'Angleterre*, fut d'empêcher que le Parti, qui se formoit, ne grossît; &, pour cet effet, de faire arrêter plusieurs persones soupçonées de le favoriser. En même tems, tout ce qu'il y avoit en *Angleterre* de Troupes règlées, s'assembla entre *Sterling* & *Dumblain*, sous les ordres du Chevalier *Jean Cope*, Général de toutes les Forces du *Roi d'Angleterre* en *Ecosse*.

Le Prince Edouard est proclamé Prince Régent à Perth, &c. 15 Septembre.

Ces précautions n'empêchèrent pas que le Parti du *Prince* EDOUARD n'augmentât considérablement. Il avança dans le Païs; &, le 15 de Septembre, il fut proclamé, dans la Ville de *Perth*, *Prince Régent*, sous l'autorité du *Roi* son Père. Le Duc de *Perth* le joignit alors avec 400 Hommes, & le Marquis de *Tullibardine* avec la Milice du Comté d'*Athol*.

Il marche vers Edimbourg, &c. 22 Septembre, &c.

Le 22, le *Prince* se mit en marche pour aller à *Dumblain*, qui n'est éloigné de *Perth* que de 20 milles. Le 23, il passa la Rivière de *Forth* à *Frews*, 5 milles au dessus de *Sterling*: mais, le lendemain, il se replia sur la gauche, & marcha par *Falkirk* vers *Edimbourg*. Le 27, il campa à *Greysmille*, qui n'est éloigné que d'une petite distance de cette Capitale.

Les Magistrats d'Edimbourg demandent à capituler. 27 Septembre. La Ville est escaladée, & le Prince en prend possession. 28 Septembre.

Quelques Magistrats d'*Edimbourg* vinrent le trouver dans ce Camp pour se soumètre & lui demander le tems de dresser une Capitulation. Il ne leur accorda que 4 heures pour lui rendre une réponse positive. Ce délai ne fut pas plustôt passé, qu'il chargea un Détachement d'escalader la Ville pendant la nuit, ce qui fut exécuté, le 28, dès la pointe du jour. Les Soldats du Détachement, gens déterminés & bien armés, s'emparèrent d'une Porte & de la grande Garde. Le Général *Guest*, qui commandoit dans la Ville se retira dans le Château avec tous les Bureaux publics & les plus riches effets des Particuliers. Le Prince y fit son entrée, & prit possession du Palais Roïal. Comme il n'avoit point d'Artillerie pour faire dans les formes le Siége du Château, il laissa 600 Hommes en Garnison dans la Ville, & marcha au devant du Général *Cope*, qui s'avançoit avec 2 mille Hommes d'Infanterie, 2 Régimens de Dragons & 900 Montagnards.

Bataille de Preston pans où le Général Cope est batu. 2 Octobre.

Il le joignit, le 2 d'Octobre à la pointe du jour, dans la Plaine de *Preston-pans* près de *Seaton* à 7 milles au dessous d'*Edimbourg*. Le signal fut aussitôt donné, & ses Troupes marchèrent à grands pas vers l'Ennemi, dont elles essuièrent le premier feu. S'étant ensuite avancées à la demi-portée du Pistolet, elles firent une décharge générale; après laquelle, elles fondirent, en jètant de grands cris, la baionète au bout du Fusil, sur les Ennemis avec tant de fureur, qu'en moins d'un quart d'heure elles culbutèrent & mirent en déroute les *Anglois*, en sabrèrent une partie & poursuivirent le reste au delà du Champ de Bataille. La seconde ligne de l'Armée du Prince ne put pas avoir part à cette action. La Victoire fut due à la valeur d'environ 2 mille Montagnards, qui dispersèrent une Armée de 4 mille Hommes. Les Régimens de Dragons du Général *Cope*, & ses Montagnards firent peu de résistance. Il n'y eut que

son Infanterie règlée, qui combatit vaillamment : mais qui ne put resister aux efforts prodigieux des Troupes qu'elle avoit en tête. Dans cette Action, le *Prince* commandoit le Centre, le Duc de *Perth* l'Aile droite, & le Lord *George Murray* l'Aile gauche. Dès que la Victoire se fut déclarée, le *Prince* fit cesser le carnage. Les *Anglois* eurent 307 Hommes tués & 450 blessés. On leur fit 83 Officiers & 14 cens Soldats prisoniers. Ils perdirent de plus tous leurs Canons & leurs Mortiers, plusieurs Etendarts & Drapeaux, un grand nombre de Chevaux & d'Armes, & tous leurs Equipages.

Suites de cette Victoire.

La nouvelle de la perte de cette Bataille, jeta l'alarme dans *Londres*. Ce fut à cette occasion, que dans un grand Conseil, qui se tint à *Kensington*, il fut résolu, comme je l'ai dit ci-devant, de faire revenir les *Troupes Angloises* qui servoient en *Flandres* ; & l'on envoïa l'ordre au *Duc de Cumberland* de les mètre en état d'être embarquées au premier avis, & de se tenir prêt à venir prendre lui-même le Commandement général des Troupes en *Angleterre*. En attendant son retour, le *Roi* nomma le Général *Wade* pour commander en chef en *Ecosse*, le Général *Ligonier* pour y commander la Cavalerie, & le Lord *Tirawley* pour se mètre à la tête de l'Infanterie. Il donna ordre en même tems de faire partir, pour l'*Ecosse*, un Corps de Troupes considérable. Cette Armée, en attendant les Troupes de *Flandres*, les secours de *Hollande* & de *Hesse*, & l'effet des engagemens pris par différens Seigneurs, & par différentes Provinces & Villes pour lever des Régimens, pouvoit en moins de 3 semaines monter à 20 mille Hommes.

Le Prince Edouard assiége le Château d'Edimbourg. 10 Octobre.

Le *Prince*, qui sembloit devoir, après sa victoire, entrer en *Angleterre* & diriger sa marche vers *Londres*, en suivant les exemples de tous ceux qui, dans les siècles précèdens, avoient opéré des révolutions en *Angleterre*, crut qu'il étoit alors plus important pour lui de s'assurer de l'*Ecosse*, en se rendant maître du Château d'*Edimbourg*. Ce fut pour cette raison, qu'après s'être arrêté quelques jours à *Musselbourg* & à *Dudington*, il marcha pour faire le Siége de ce Château. Plusieurs Détachemens en formèrent l'investissement le 10 au soir ; &, le 13, ils ouvrirent la tranchée. Le 14, les Assiégés firent une sortie, & s'emparèrent d'un Poste occupé par les Assiégeans. Ils s'y maintinrent jusqu'au lendemain, & trouvèrent le moïen de faire entrer dans le Château 20 Bœufs & quelques autres Provisions. Le *Prince* en étant averti, renforça de mille Hommes les Troupes du Blocus, dans le dessein de resserrer tellement la Garnison, qu'elle fût dans la nécessité de se rendre, faute de Vivres : mais le Gouverneur du Château sut se mettre à couvert de ce danger. Il étoit convenu, du consentement du *Prince*, avec les Magistrats d'*Edimbourg*, qu'on permètroit aux Habitans de fournir, en païant, des Vivres à la Garnison, qui, de son côté, ne causeroit aucun dommage à la Ville, à moins qu'on n'attaquât le Château de ce côté. Le Gouverneur, se voïant bloqué de toutes parts, fit tirer, le 15, à boulets rouges sur la Ville, & le feu prit en plusieurs endroits. Dès

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

que le *Prince* en fut informé, il parut sensible à ce que les Habitans souffroient, & fit retirer les Troupes qui formoient le blocus du Château du côté de la Ville. La conduite du Gouverneur avoit son excuse dans une Proclamation que le *Prince* avoit fait publier, depuis le blocus commencé, pour défendre à qui que ce fût, sous peine de la vie, d'entretenir aucune correspondance avec la Garnison, & de lui fournir des Vivres ni d'autres Provisions.

Le Lord Ogilvi se joint au Prince. Octobre.

Il étoit alors campé avec le gros de son Armée à *Haddington*, où le Lord *Ogilvi* le vint joindre avec 700 Hommes. La Ville de *Glasgow* lui fournit un Subside de 5 mille 500 Livres Sterling. Plusieurs autres Villes suivirent cet exemple & fournirent des sommes proportionnées au nombre & à la richesse de leurs Habitans. Il fut en même tems réglé que les Propriétaires des Terres paieroient un cinquième de leurs revenus, & les ordres furent donnés aux différentes Communautés d'amener les Vivres nécessaires à l'Armée.

Chef du Conseil du Prince; Ses Secretaires du Cabinet; Officiers Généraux de ses Troupes. Octobre.

Ce fut dans le même tems que le *Prince* nomma le Marquis de *Tullibardine* Président du Conseil, & les Sieurs *Sheridan*, *Jaques Macdonel*, *Sullivan* & *Kelly* ses Secretaires du Cabinet. Les Lieutenans Généraux de ses Troupes étoient le Duc de *Perth*, & les Lords *Ogilvi*, *George Murray*, *Elcho*, *Cardross* & *Lochdanald*. Les Lords *Glengarie* & *Courie*, le Chevalier *Donald Macdonel*, & les Sieurs *Robinson de Schwan* & *Murray de Broughton* étoient Majors Généraux. Les Brigadiers étoient le Lord *Dilton* & les Sieurs *Seaton*, de *Dubside*, *Walhup*, de *Netheris* & *Charteris*.

Augmentation considérable des Forces du Prince. Octobre.

Le 15, le Major Général *Gordon* se rendit avec 14 cens Hommes au Camp du *Prince*, où plusieurs Gentilshommes de la Province d'*Angus* arrivèrent le même jour avec leurs Vassaux. Le 17, les Colonels *David Tulloch* & *Jean Hamilton* y conduisirent 480 Hommes. Le Lord *Pitsligo* joignit aussi le *Prince* avec 400 Hommes d'Infanterie & 200 de Cavalerie, tous bien armés & bien montés. L'Armée fut encore augmentée, dans le cours de ce mois & dans les premiers jours du suivant, de toute la Tribu des *Macras* & d'un Corps des *Mackensies*, sous la conduite des Seigneurs de *Coul* & de *Fairborn*; de la Tribu des *Frasers*, commandée par le Lord *Fraser d'Inverallachie*; de celle des *Mackintoshs*, sous les ordres des Seigneurs de *Borlum* & de *Banespich*; d'un troisième Bataillon, de 600 Hommes, levé par le Duc d'*Athol*, qui le joignit à la Tribu des *Macphersons*, composant environ 500 Hommes; des Tribus des *Macdonalds* & des *Macleods*, qui faisoient ensemble près de 3 mille Hommes; d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes des Provinces Occidentales & Méridionales, qui se rendirent successivement au Camp; enfin, des Gentilshommes de la Province de *Bamff*, qui tous, sans exception, montèrent à cheval, & dont plusieurs, à l'exemple des Sieurs *Gordon de Bockie* & *de Ranas*, avoient fait des levées de Cavalerie. Le *Prince* en fit aussi lever 4 Escadrons dans les Provinces d'*Aberdeen* & de *Merns*.

Défense aux Sujets Ecossois d'assister au Parlement d'Angleterre.

Je ne dois pas oublier de dire que, pendant que ces différens renforts s'assembloient, le *Prince* fit défense à tous les *Ecossois*, sous peine de confiscation de biens, d'assister aux délibérations du *Parlement d'Angleterre*,

Octobre.

Le Prince se met en marche pour aller en Angleterre.

Le 30, il laissa 7 mille Hommes devant le Château d'*Edimbourg*, & fit marcher son Armée à *Dalkeit*, dans le dessein de s'avancer vers l'*Angleterre*. Il campa pendant quelques jours à *Eccleseigthon*, pour attendre l'Artillerie qui lui venoit de *Montross*.

30 Octobre.

Proclamation pour abolir tout ce qui s'étoit fait contre la Maison de Stuard, &c.

1, (11) Novembre.

Ce fut dans ce Camp qu'il signa le 1 de Novembre, V. St., une PROCLAMATION, dont voici le Préambule.

CHARLES EDOUARD, *par la grace de Dieu, & par la nomination volontaire de Très Haut & Très Puissant Prince* JAQUES III, Roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *Défenseur de la Foi, notre très honoré Père & Seigneur*, Prince de Galles, Régent, Protecteur & Lieutenant Général *des* Roïaumes d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *à tous ceux qui ces présentes liront, Salut. Il est notoire à tous, qu'en* 1688, GUILLAUME, Prince d'Orange, *entreprit de ravir au Sérénissime Prince* JAQUES II, *notre très honoré Aieul & Seigneur de glorieuse mémoire, les Courones de la* Grande Bretagne & *d'*Irlande, *qui lui avoient été transmises par la naissance & du consentement unanime du bon Peuple desdits trois Roïaumes.*

Que ledit Prince d'Orange, *contre toutes les Loix divines & humaines & sans aucun droit, fit une décente en* Angleterre, *avec une Armée étrangère de* 25 *mille Hommes, & chassa du Trône le Souverain dont il avoit l'honneur d'être Gendre :*

Que la Providence aiant permis, en punition des péchés de la Maison Roïale & des trois Nations qui lui étoient sujètes, que le Parti le plus juste ne fût pas le plus heureux, l'Usurpateur se maintint, par plusieurs Victoires sur les Trônes envahis :

Que pour éloigner de plus en plus de ces Trônes, le Monarque qu'il en avoit fait décendre & toute sa postérité, il s'efforça de répandre un doute, aussi criminel que destitué de toute vraisemblance, sur la naissance du Prince de Galles, *aujourd'hui* Roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *notre très honoré Père & Seigneur :*

*Que cette fable fut rejetée si universellement par la plus grande partie de nos Peuples, par toute l'*Europe, *& même par la* Princesse ANNE, *notre Tante, qui porta la Courone d'*Angleterre *après la mort dudit Usurpateur, qu'aucun Homme de bon sens n'oseroit plus l'avancer dans nos trois Roïaumes, sans s'exposer au mépris public:*

Que de même GUILLAUME *inventa & fit passer, le* 23 *Mars* 1701, *un prétendu* Acte de Parlement, *pour appeller* SOPHIE DE BAVIERE-PALATIN, *Fille d'*ELISABETH, Electrice Palatine, *Petite Fille de* JAQUES I, & *mariée, en* 1658, *à* ERNEST AUGUSTE Duc de Brunswick-Lunebourg, *Evêque d'*Osnabrug, *& la Postérité Protestante de ladite* SOPHIE *& dudit* ERNEST AUGUSTE, *à la Succession des mêmes Roïaumes, & pour en exclure à jamais notre Roïale Maison :*

Que ladite Princesse Anne, *agitée par les remords continuels de sa conscience, avoit pris les mesures propres à nous assurer la Succession de nos Roïaumes; mais qu'en vertu de l'*Acte*, obtenu par les intrigues dudit* Guillaume, *ces trois Roïaumes passèrent, en* 1714, *après la mort de notre Tante, sous la domination des* Allemands, *au mépris des Droits de notre Roïale Maison, de ses Protestations, des véritables intérêts de nos Peuples & des oppositions qu'ils firent, même à main armée, à l'exécution de cet* Acte *si contraire aux Constitutions de la* Grande Bretagne *& à l'ordre de Succession établi de tout tems dans nos trois Roïaumes:*

Que les deux Etrangers, qui, en vertu de cet Acte, *envahirent les Trônes qui nous appartiènent si légitimement, ont abusé de leur pouvoir, pour transporter en* Allemagne *toutes les richesses de la* Nation Angloise; *ont emploïé ces richesses à y aquérir de nouvelles Principautés; ont engagé la même Nation dans des Guerres étrangères, soit par la réunion à la* Courone d'Angleterre *de plusieurs Etats d'*Allemagne, *litigieux ou injustement possédés par la* Maison de Brunswick-Hanovre, *soit pas plusieurs* Traités de Garantie, *onereux à la* Grande Bretagne, *& par plusieurs autres moïens contraires à la conscience & aux véritables intérêts de cette Courone; que le* Conseil, *qui a rédigé la dernière Harangue faite par le* Duc de Brunswick-Hanovre *au* Parlement de Londres, *a prétendu sans doute tourner son Maître en ridicule, en faisant donner par ce Prince, né à* Hanovre *& dont les Ancêtres n'ont règné que dans un petit coin de l'*Allemagne, *à notre très honoré Seigneur & Père, né à* Londres *& dont les Ancêtres ont porté depuis si longtems les Courones de nos trois Roïaumes, le titre odieux d'Etranger:*

*Que, quand même l'*Acte *du* 23 *Mars* 1701, *qui appelloit à la Succession de ces Roïaumes une Maison étrangère, au préjudice de notre Maison Roïale, auroit été légitime, & que le motif sur lequel on a prétendu le fonder, auroit été juste & vrai; ce motif, savoir, le danger de la Religion Protestante dans nos trois Roïaumes, venant à cesser dans notre Persone, l'*Acte *qui en fut la suite, perd sa force radicale & est revoqué & anéanti* ipso facto:

Que l'on se trompe grossièrement, lorsqu'on donne le nom odieux de Rebelles aux persones armées pour procurer ce rétablissement, parce qu'il ne s'agit pas, dans le cas présent, de prendre les armes contre un Supérieur légitime, en faveur d'un Sujet mécontent, d'un Prétendant, ou d'un Usurpateur dépourvu d'un juste titre; mais il s'agit de favoriser le Supérieur légitime, fondé sur des titres anciens, incontestables & dont il ne s'est jamais désisté, contre un Usurpateur, qui n'a pour lui qu'une Possession contredite, récente & dont il a même abusé au grand détriment de nos trois Roïaumes:

Qu'il seroit absurde de soutenir que la Possession d'environ 30 *années, qui, comparée à plusieurs siècles, n'est, pour ainsi dire, qu'une Possession momentanée, puisse avoir éteint en faveur d'une Branche féminine collatérale, très éloignée, telle qu'est la Postérité d'*Elisabeth, *Fille de* Jaques I *notre très honoré Trisaieul de glorieuse mémoire, les droits aquis par la masculinité & par une Succession de Père en Fils, à la Ligne directe & masculine, Héritière incontestable des* Maisons d'Yorck *&* de Lancastre, *telle qu'est la Po-*

stérité masculine de CHARLES I, *notre très honoré Seigneur & Bisaieul de glorieuse mémoire, & Frère d'*ELISABETH, *de même qu'il auroit été absurde de prétendre que la Possession paisible du* Roïaume de Portugal *par la* Maison d'Autriche *eût entièrement ôté aux* Portugais *le droit de rappeller la* Maison de Bragance; *ou que la Possession violente de* CROMWEL *& de* RICHARD *son Fils eût privé nos trois Roïaumes du droit de rétablir sur le Trône de la* Grande-Bretagne *ladite Postérité masculine de* CHARLES I:

Que les raisons alléguées autrefois, dans ces deux cas, par la Maison d'Autriche, *par* CROMWEL *& par leurs Adhérans, étant précisément les mêmes que celles qu'allèguent aujourd'hui les fauteurs de la* Domination étrangère Allemande, *n'ont pas aujourd'hui plus de force contre notre Roïale Maison, qu'elles en avoient du tems de l'Usurpateur* CROMWEL *& de son Fils, & ne lient pas plus nos Sujets envers la* Maison de Brunswick, *qu'ils étoient autrefois liés à la Maison de cet Usurpateur, & que les* Portugais *étoient liés à la* Maison d'Espagne:

Qu'il seroit ridicule, enfin, d'avancer que par notre rétablissement la Nation est en danger de devenir la proie du Pouvoir arbitraire; comme si elle n'avoit pas plus à craindre de la part d'un Prince que tient l'Allemagne *à ses gages, qui par la Rivière de* Brème *peut faire des embarquemens considérables & renouveller chaque jour l'invasion des anciens* Saxons, *que de la part d'un Prince, qui n'auroit, pour se maintenir sur le Trône paternel, d'autre ressource que le cœur de ses Sujets.*

A CES CAUSES, *Nous, au nom du Sérénissime & Très Puissant Prince* JAQUES III, Roi d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, *Défenseur de la Foi, & Héritier incontestable des* Maisons d'YORCK & de Lancastre, *notre très honoré Père & Seigneur, en vertu du pouvoir attaché à notre Charge de* Régent, *de* Protecteur *& de* Lieutenant-Général *desdits trois Roïaumes; du consentement libre de la plus saine & de la plus nombreuse partie des* Ecossois, Anglois & Irlandois, *qui nous ont appellé à la jouissance de nosdits Roïaumes, & à les aider à secouer le joug tirannique des* Allemands; *& par le droit imprescriptible que la Nature & les Loix positives accordent aux Enfans de réclamer, en tout tems & contre tous Usurpateurs de mauvaise foi, l'Héritage & les Courones de leurs Ancêtres, déclarons ce qui suit.*

Suivent XVIII Articles dans lesquels le *Prince* déclare; *I. Qu'il casse, révoque & annulle les* Actes *passés en* 1689 *& les années suivantes, sous l'Usurpation de* GUILLAUME, Prince d'Orange, *contre la Persone, la Famille & l'autorité de* JAQUES II, *& tous les* Actes *faits en conséquence tant avant & après la mort de cet Usurpateur, qu'avant & après la mort d'*ANNE STUARD *& pendant l'Usurpation des deux* Princes de BRUNSWICK-HANOVRE, *& nommément l'*Acte *du* 23 *de Mars* 1701, *par lequel la* Princesse SOPHIE *& sa Postérité Protestante furent appellées au Trône d'*Angleterre: *II. Que, pour rétablir plustôt la tranquillité dans les trois Roïaumes & calmer la conscience des Peuples, à l'égard des Procédures injustes faites contre sa Maison Roïale, il consent à reconnoître pour légitimes les* Parlemens *assemblés depuis la Révolution de* 1688, *& que, sans déroger aux Loix fondamentales de la Nation,*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

il accorde à ces Parlemens, *convoqués par des* Rois de fait, *le même Pouvoir Législatif dont les* Parlemens *convoqués par des* Rois de fait & de droit, *doivent jouir, & qu'en conséquence il confirme tous les* Actes *passés depuis la Révolution à l'avantage des Peuples, sans y comprendre néanmoins ceux auxquels il déroge par ces Présentes, & ceux auxquels, après son entier rétablissement, il jugera à propos de déroger de l'avis de ses* Parlemens: *III. Qu'il veut qu'à l'avenir les* Parlemens *des trois Roïaumes soient triennaux, sans pouvoir être continués plus longtems sous quelque prétexte que ce soit: IV. Qu'il promet de ne permètre jamais que dans ses trois Roïaumes persone ait quoique ce soit à souffrir par rapport à sa Religion quelle qu'elle puisse être: V. Qu'il confirme toutes les Loix faites pour la conservation de la* Religion Anglicane *en* Angleterre *& de la* Religion dominante *en* Ecosse, *sur le pied qu'elles y sont établies, & de prendre, de concert avec les* Parlemens, *avec les Prélats & autres Ecclésiastiques qu'il appartiendra, les mesures les plus propres à le maintenir dans un état florissant; n'entendant aucunement annuller l'*Acte *du 23 de Mars 1701, quant à ses motifs; savoir, quant au projet d'assurer la Succession dans une Maison Protestante; mais seulement quant au moïen, savoir l'exclusion de sa Famille Roïale, en faveur d'autres Maisons Protestantes étrangères: VI. Qu'il promet au Clergé de ses trois Roïaumes la permission d'assembler des Sinodes Diocesains, Provinciaux ou Nationaux, pour y délibérer librement sur la Foi & la Discipline; Droit dont la* Domination Allemande *leur avoit refusé la jouissance: VII. Qu'il promet de consentir à un* Bill *par lequel les Persones attachées à la Cour par des Charges ou des Pensions, seront, tant qu'elles en jouiront, privées du droit de voter dans aucune des deux Chambres du* Parlement: *VIII. Qu'il promet de faire rendre un comte exact des deniers publics à ceux qui les ont administrés pendant l'*Usurpation Allemande: *IX. Qu'il promet un pardon général, une amnistie sincère & une entière abolition à l'égard de tout ce qui peut avoir été fait par le public ou par les particuliers, contre lui & sa Maison Roïale, depuis* 1688: *X. Qu'il n'entend cependant pas comprendre, dans cette abolition générale, les particuliers, de quelque état & condition qu'ils soient, qui, persévérant dans leur revolte dénaturée, contre lui & sa Maison, ont levé ou leveront des Troupes contre son service; & qu'il permet à ses fidéles Sujets, si ces persones acharnées à maintenir la* Domination Allemande, *ne licentient pas, dans l'espace de deux mois, les Troupes levées à leurs dépens, de leur courir sus, & de les détruire elles & leurs biens par le fer & par le feu: XI. Qu'annullant & cassant les sermens, nuls de droit, par lesquels ses Sujets pouvoient être liés à ses Ennemis, il exhorte tous les bons* Anglois, Ecossois *&* Irlandois, *de quiter le service de terre dans l'espace de six semaines, & celui de mer dans l'espace de trois mois, à conter du jour de la publication des présentes, sous peine de confiscation de corps & de biens, ou d'exécutions militaires sur les Maisons & Terres de leurs dépendances: XII. Qu'il ordonne à tous ceux qui sont engagés au service des Puissances étrangères, de le quiter au plustôt pour se rendre auprès de lui, & venir l'aider à délivrer la Patrie du joug étranger; leur promètant des récompenses proportionées à leurs services:*

ces: XIII. *Qu'il prioit les Puissances étrangères, qui avoient de ses Sujets à leur service, de leur permètre de se rendre auprès de lui & de leur en faciliter les moïens, promètant de rendre les dépenses qui seroient faites à ce sujet, & même les Corps de Troupes, après qu'il seroit rétabli sur ses Trônes : XIV. Qu'il exhortoit les Persones de ses Roïaumes, bien intentionnées pour sa Maison Roïale, de lui prêter au plustôt les secours qui dépendroient d'elles, leur promètant tous les encouragemens possibles : XV. Que tout Officier Général qui se rendroit auprès de lui, y conserveroit son Grade ; que tout Officier inférieur seroit avancé d'un Grade ; que les simples Soldats, aiant au moins 4 ans de service, seroient emploïés pour Sergens ; que chaque simple Soldat qui prendroit parti dans ses Troupes, auroit un congé de 3 ans & 12 Liv. St. d'engagement ; que quiconque voudroit servir dans ses Troupes y seroit admis, moïènant 8 Liv. St. d'engagement, pourvu qu'il s'engageât à servir au moins un an ; que tout Fantassin, qui déserteroit des Troupes ennemies, auroit 8 Liv. St. de recompense, & tout Cavalier, qui déserteroit avec son cheval & ses armes, auroit 12 Liv. St., soit qu'ils prissent ou ne prissent point parti dans ses Troupes : XVI. Que tous les Capitaines des Vaisseaux de guerre, au service & aiant commission de l'Ennemi, qui se rendroient sous son Pavillon avec leurs Vaisseaux & Equipages, seroient déclarés Chefs d'Escadre ; que tous ceux qui ameneroient un ou plusieurs Vaisseaux pour son service, auroient le grade & les récompenses dus à la grandeur de leurs services ; & que ceux, de ses Capitaines ou de ses Armateurs, qui prendroient sur l'Ennemi un Vaisseau de guerre, ou autre, seroient récompensés à proportion de la valeur de la prise qu'ils auroient faite : XVII. Que, par ces présentes, il faisoit savoir à l'Ennemi qu'il traiteroit les Prisoniers de guerre de la même manière que les siens seroient traités par l'Ennemi, & que, si l'on avoit la cruauté d'en condamner aucun des siens à mort, lui,* Prince Régent, *feroit pendre sur le champ ou en envoieroit dans les* Roïaumes de Maroc *ou autres lieux de l'*Afrique *pour être vendus comme Esclaves, deux des Prisoniers de l'Ennemi pour un des siens que l'Ennemi auroit osé faire mourir ou transporter ; qu'il défendoit au surplus très expressément à ses fidèles Sujets de porter leur zèle pour lui & pour sa Maison Roïale, jusqu'à se servir du poignard ou du poison contre aucun des Princes de la* Maison de Brunswick-Hanovre, *ou aucun de leurs Ministres ou Adhérans ; menaçant ceux qui auroient recours à de pareils attentats de les faire punir lui-même avec autant de rigueur qu'ils pourroient l'être par ses Ennemis ou par leurs Officiers : XVIII. Qu'à l'égard du* Traité *fait, en* 1707, *pour la Réunion de son* Roïaume d'Ecosse *avec celui* d'Angleterre, *en vertu duquel celui* d'Ecosse, *devenu comme une Province de l'autre, avoit été privé du droit d'assembler ses propres Parlemens ; il promètoit de convoquer, après la Paix, une Assemblée des Personages les plus notables des deux Roïaumes, pour examiner de nouveau & terminer à l'amiable ce grief, & y apporter les remèdes convenables, soit en cassant ou réformant ledit* Traité d'Union, *soit en le confirmant, sauf à augmenter, s'il en étoit besoin, le nombre des* Pairs *& des* Réprésentans des Communes d'Ecosse *dans les* Parlemens de la Grande-Bretagne, *& à règler que lesdits* Parlemens *siégeroient alternativement à* Lon-

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c.
MDCCXLV.
Le Prince marche en Angleterre; il s'empare de Carlisle.
13-26 Novembre.

dres *&* à Edimbourg, *afin de rétablir par là la* Courone d'Ecosse *dans son ancien lustre.*

Le 13, l'Armée du *Prince* se remit en marche sur trois Colones pour pénètrer en *Angleterre*. Ses Troupes se réunirent, le 20, & vinrent occuper, à 4 milles de *Carlisle*, un Camp, où l'Artillerie qu'il avoit laissée à *Peebles*, arriva le même jour. Le 21, il fit sommer les Habitans de *Carlisle* de se soumètre: mais ils renvoïèrent, sans réponse, l'Officier chargé de cette Proposition. Le *Prince*, après avoir fait reconnoître, le 22, les environs de la Place, se remit en marche, le 23, vers *Brampton*, où quelques nouvelles Troupes le joignirent le jour suivant. Le 25, il se rapprocha de *Carlisle*, l'investit & fit ouvrir la tranchée le même jour. Les travaux furent poussés si vivement, que le lendemain, à 10 heures du matin, la Garnison se retira dans le Château. Les Habitans se rachetèrent du pillage, en païant 2 mille Liv. St. de Contribution. Le Château ne résista que quelques heures, & la Garnison ne put obtenir d'autres conditions que de sortir désarmée & de s'engager à ne point servir contre la *Maison de Stuard*. Le *Prince* trouva dans cette Place 20 pièces de Canon, environ 80 Barils de poudre, quelques autres Munitions de guerre, & des armes neuves pour 15 mille Hommes, sans comter celles de la Garnison.

Le Général Wade rassemble l'Armée Roïale près de Newcastle; il envoie le Général Ligonier en Détachement pour observer les mouvemens du Prince; Il fait assembler sous les ordres de ce Général une nouvelle Armée; Autres Troupes en Ecosse sous les ordres du Comte de Lowndown; Le Général Wade marche trop tard au secours de Carlisle; il envoie un Détachement pour s'emparer d'Edimbourg; il revient à Newcastle.
12 Novembre. 2 Décembre.

Pendant que le *Prince* s'avançoit vers *Carlisle*, le Général *Wade*, chargé de commander en *Ecosse*, en attendant l'arrivée du *Duc de Cumberland*, assembla son Armée, qui fut réunie, le 12 de Novembre, près de *Newcastle*. Elle consistoit en 10 Régimens d'Infanterie, un Régiment des Gardes à pied, 3 de Cavalerie & 4 de Dragons, avec la Compagnie des Chasseurs Roïaux du Comté d'*Yorck*. Sept *Régimens Hollandois* grossissoient cette Armée en qualité de Troupes auxiliaires. Le tout montoit à 16 mille Hommes effectifs. Les Lieutenans Généraux qui servoient sous le Général *Wade* étoient le S. *Wenworth* & le Comte d'*Albemarle*; & les Majors-Généraux les Sieurs *Willettbolton*, *Heuke*, *Howard*, *Oglethorpe*, *Ewertzen*, *Mordaunt* & *Cholmondeley*. Le Général Comte de *Nassau*, commandoit en chef les *Troupes Hollandoises*, aiant sous lui le Lieutenant-Général Baron de *Schwartzemberg*. La Cour fit conduire dans ce camp, près de *Newcastle*, 40 Pièces de Campagne, avec un grand nombre de Chariots chargés de différentes Munitions. Le Général *Wade*, qui pénétra les desseins du *Prince* EDOUARD, détacha le Général *Ligonier* pour aller, avec 2 Régimens de Dragons, se poster à *Wooller* & à *Whittingham* afin de mieux observer les *Ecossois*; &, quand il fut sur que le *Prince* en vouloit à *Carlisle*, il envoïa ordre aux Troupes de ces quartiers-là de se rassembler sous les ordres du Général *Ligonier*, qui se vit en peu de jours à la tête de 8 mille 250 Hommes d'Infanterie & de 2 mille 200 de Cavalerie, consistant en 7 Regimens d'anciène Infanterie, & 5 de nouvelles levées, 4 Compagnies de son propre Régiment de Cavalerie, 2 Régimens de Cavalerie nouvellement levés, & 2 Régimens de Dragons, avec lesquels il marcha vers le Comté de *Lancastre*, aiant pour Ar-

tillerie 30 Canons de 6 & de 3 Livres de Bale. Les Officiers, qui commandoient sous ses ordres, étoient les Sieurs de *Richemont* & de *Sinclair*, Lieutenans-Généraux; les Sieurs *Schelton* & *Blaud*, Majors-Généraux; & les Sieurs *Sempill*, *Blighs* & *Douglas*, Brigadiers. Pendant le même tems, le Comte de *Lowndown* étoit à *Invernesse*, au Nord de l'*Ecosse*, avec un Corps de Troupes assés considérable, composé principalement des Habitans de *Sutherland* & d'autres Provinces d'*Ecosse* attachées à la Maison règnante. Le Général *Wade* ne décampa que le 27 de *Newcastle*, espérant arriver assés tôt pour sauver *Carlisle*, ou du moins le Château: mais la valeur impétueuse des *Ecossois* ne lui en donna pas le tems, puisqu'ils étoient maîtres de l'un & de l'autre dès la veille. En même tems il détacha 15 cens Hommes de son Armée pour aller réprendre *Edimbourg*. Il apprit, le 29, la reddition de *Carlisle* & de son Château; & les mauvais chemins des défilés qu'il lui faloit passer, étant devenus presque impraticables par les neiges, il prit le parti, de l'avis du Conseil de Guerre, de retourner à *Newcastle*, où toute son Armée fut rendue le 2 de Décembre.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLV.

Proclamation du Roi d'Angleterre portant Amnistie pour ceux qui avoient pris le parti de la Maison de Stuard; Peu d'effet de cette Proclamation. Novembre.

Pendant que le Général *Wade* assembloit son Armée, le *Roi d'Angleterre* fit publier, à *Londres*, une *Proclamation* par laquelle *il promètoit une Amnistie à tous ceux qui, aiant pris les armes pour la* Maison de Stuard, *quiteroient l'Armée du Fils ainé du* PRETENDANT; & déclaroit en même tems, *que ceux qui voudroient s'engager dans ses Troupes recevroient 5 Liv. St. d'engagement.* Cette *Proclamation* fut envoïée sur le champ au Général *Wade* qui la fit publier dans son Armée & dans tout le Païs. Le *Prince* EDOUARD, n'en fut pas plustôt informé, qu'il la rendit publique dans son Camp, en y faisant ajouter; *Qu'il laissoit ceux qui voudroient prendre parti dans l'Armée commandée par le Général* Wade, *les maîtres de s'y rendre, & qu'il ne conserveroit contre eux nul ressentiment.* Aucun des Soldats de ses Troupes ne fut déterminé, par cette Déclaration, à passer dans celles du Général *Wade*. Elle ne servit qu'à faire donner au *Prince*, par toute son Armée, les assurances les plus fortes de zèle & d'attachement.

Le Prince Edouard fait revenir auprès de lui les Troupes qui assiégeoient le Chateau d'Edimbourg, & cette Ville rentre sous l'obeïssance du Roi. Novembre.

Environ dans le tems que cette *Proclamation* se publioit de part & d'autre, le *Prince* EDOUARD fit venir, au gros de son Armée, les 6 mille Hommes qui faisoient le Siége du Château d'*Edimbourg*. Aussitôt le Général *Handaside* se rendit, avec 2 Régimens d'Infanterie & 1 de Dragons de *Berwick*, à *Edimbourg*, dont il s'empara. Après avoir fait publier que le *Roi* pardonnoit à tous ceux qui s'étoient déclarés pour la *Maison de Stuard*, il obligea les Magistrats à prêter un nouveau Serment de fidélité. Plusieurs aimèrent mieux sortir de la Ville que de se soumètre à cet ordre.

Convoi arrivé de Dunkerque à Montross 5-8 Décembre.

Un Convoi parti, le 26 de Novembre, de *Dunkerque*, arriva dans le Port de *Montross* & dans les Ports voisins, le 5, le 6 & le 8 de Décembre. Les Troupes, dont les Bâtimens de ce Convoi étoient chargées, débarquèrent sans aucun obstacle, le Lord *Gordon*, Frère du Duc de ce

Expédition du Pr. Edouard, &c. MDCCXLV.

nom, s'étant avancé, avec 2 mille Montagnards, pour favoriser leur décente. Les Troupes, jointes à ces Montagnards, emportèrent un poste important occupé par 600 Hommes, qui n'évitèrent d'être faits Prisonniers de guerre, qu'en s'engageant de ne point servir contre la *Maison de Stuard*, pendant toute cette guerre. Les mêmes Troupes furent ensuite renforcées par un grand nombre d'*Ecossois*, avec lesquels elles formèrent un Corps de 6 mille Hommes.

Le Prince marche vers le Comté de Chester; Une partie de ses Troupes va camper à Lancastre; Le Duc de Cumberland prend le commandement général des Troupes du Roi; les Troupes du Prince s'avancent, à Liverpool, à Wigan, à Manchester, à Macclesfield, & se replient ensuite vers le Nord de l'Angleterre; Le Duc de Cumberland se met en marche pour aller l'attaquer; L'Avantgarde du Duc de Cumberland attaque l'Arrièregarde du Prince à Loutherhall; On combat sans avantage. 1-29 Décembre.

Cependant le *Prince* EDOUARD, que la position du Général *Wade* à *Newcastle* empêchoit de continuer par ce côté sa route vers *Londres*, fit quelques mouvemens qui donnèrent lieu de croire qu'il vouloit entrer dans le Comté de *Chester*, pour y combatre le Général *Ligonier*. Une partie de ses Troupes, commandée par le Lord *George Murray*, arriva, le 1 de Décembre, à *Penrith*, marcha, le 3, à *Kendale*, & campa le 5, à *Lancastre*. Il la suivoit lui-même avec le reste de son Armée: mais il fut bientôt obligé d'abandonner les projets qu'il pouvoit avoir formés du côté de l'*Angleterre*. Le *Duc de Cumberland*, revenu des *Païs-Bas*, partit de *Londres*, le 7 de Décembre, pour aller prendre le Commandement général des Troupes du *Roi*; &, le 8, il se mit à la tête de l'Armée que le Général *Ligonier* commandoit. Les Troupes du *Prince* s'avancèrent le même jour à *Liverpool*. Le lendemain elles allèrent à *Wighan*, &, le 10, à *Manchester*, où le *Prince* se rendit le même jour. Il marcha, le 12, à *Macclesfield*, obligeant les Païsans de jeter des Ponts sur les Rivières que son Armée devoit passer. Le 19, le *Duc de Cumberland* se mit en marche pour l'aller attaquer, ce qui le mit dans la nécessité de se réplier vers le Nord de l'*Angleterre*. Il fut de retour à *Penrith*, le 28, étant suivi par le Général *Oglethorpe*, que le *Duc de Cumberland* avoit détaché, avec 3 mille hommes de Cavalerie, pour l'inquièter dans sa marche. Le 29, ce Détachement de Cavalerie, que le reste de l'Avantgarde du *Duc* avoit joint, après une marche de 10 heures consécutives, se vit à portée de l'Arrièregarde du *Prince*, un peu au delà de *Louther-Hall*. L'endroit n'étant pas propre à soutenir une défense, une partie des Troupes de ce *Prince* se retira dans le Village de *Clifton*, à 3 milles de *Penrith*. Le *Duc* fit attaquer ce Village par des Dragons, auxquels on fit mètre pied à terre. Après un Combat de près de 2 heures, dans lequel la perte fut à peu près égale, le *Prince* abandonna ce Village aux *Anglois* & se retira à *Carlisle*, où toutes ses Troupes se rendirent, sans avoir été poursuivies, tant à cause de l'obscurité de la nuit, que parce que le Païs étoit couvert de bois, & que les *Anglois* étoient extremement fatigués,

MDCCXLVI. Le Prince rentre en Ecosse; Le Duc reprend Carlisle; Siége du Chateau de Sterling; Le Duc de Cumberland distribue une partie de ses Troupes

Le 2 de Janvier 1746, le *Prince* partit de *Carlisle* pour rentrer en *Ecosse* avec son Armée; &, comme il n'avoit laissé dans cette Place que 400 Hommes avec 3 Pièces de Canon pour couvrir sa retraite, le *Duc* en forma le même jour l'investissement, & la Place fut obligée de se rendre, le 10, sans aucune Capitulation pour la Garnison, qui fut obligée de se remètre à la clémence du *Roi*. Le *Prince* arriva, le 3, à *Dum-*

freis, & campa, le 6, auprès de *Glasgow*. Pendant cette marche, le Lord *Drummond* alla former le Siége du Château de *Sterling*. Dès que le *Duc de Cumberland* fut assuré que le dessein du *Prince* étoit de rentrer en *Ecosse*, il renvoïa deux Corps de ses Troupes dans les Comtés de *Kent* & d'*Essex*, & les distribua de manière qu'ils formoient une chaîne depuis *Chichester* jusqu'à *Douvres*, *Cantorbery* & *Rochester*, afin d'être en état de s'opposer au débarquement, dont les Côtes de ces Comtés paroissoient menacées. *Ce n'est pas*, dit un Historien (1), *que bien des gens sensés se soient jamais persuadés que la* France *ait jamais eu d'autre dessein, dans ces grands préparatifs* (qu'elle faisoit alors à *Dunkerque* & dans le voisinage) *que de retenir en* Angleterre *des Régimens qui se préparoient à passer la Mer, ou à faire rappeller une partie de ceux qui l'avoient deja passée; de mètre de plus les* Hollandois *dans l'impuissance de faire en même tems les efforts nécessaires pour la défense de ce Roïaume, & de se borner simplement à la conservation des* Païs-Bas. *L'expérience a fait voir que l'on ne s'étoit pas trompé; car à la première nouvelle de ce feint Armement, la* Cour de Londres *prit l'alarme. Il est vrai que cela causa la réunion de deux puissantes Factions opposées, qui accordèrent unanimement des Subsides extraordinaires, & qui consentirent à l'augmentation des Forces de mer & de terre: mais cela fut toujours avantageux, en ce que cela fit perdre de vue la défense des* Païs-Bas, *en concentrant dans le sein de l'*Angleterre *même toutes les alarmes, toute l'activité, tous les soins & toutes les prévoïances du* Ministère Anglois; *avantages des plus considérables, & qui furent accompagnés d'un autre non moins important. On ordonna à M.* de Roquefeuille *de sortir de* Brest, *avec une forte Escadre, sous prétexte de favoriser le feint Armement de* Dunkerque. *Les approches de cette Escadre déterminèrent le* Ministère Anglois *à rappeller les Vaisseaux destinés à renforcer l'Escadre de l'Amiral* Matthews; *& tant que celle de M.* de Roquefeuille *a tenu la mer, les* Anglois *n'ont point entrepris de faire sortir de leurs Ports les Bâtimens destinés pour la* Mediterranée. *Le défaut de ce Convoi, retardé par cette manœuvre 7 à 8 mois, mit l'Amiral* Matthews *hors d'état de rien entreprendre de considérable, avec 45 Vaisseaux de guerre dont il avoit le commandement. Cet Amiral, ne pouvant plus tenir la mer faute de Vivres, d'Agrès & de Munitions, fut enfin obligé de se retirer au* Port-Mahon. *Ces besoins, cette retraite le mirent dans l'impossibilité de favoriser l'invasion du* Roïaume de Naples, *aussi promtement, aussi efficacement qu'il lui avoit été ordonné de le faire, & ne contribuèrent pas peu à faire échouer cette odieuse expédition. Quand la* Maison de Bourbon *n'auroit retiré, de la prétendue Décente en* Angleterre, *d'autre service que celui-là, un service de cette nature n'est-il pas assés important, pour justifier, dans toutes ses circonstances, le projet de cette Décente.*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD, &c. MDCCXLVI. dans les Provinces méridionales d'Angleterre; Raison de cette disposition, & de son inutilité. 2-10 Janvier, &c.

Vers le 8 de Janvier, il y eut près d'*Aberdeen* une rencontre entre un Détachement des Troupes du *Prince*, & celles que le Comte de *Lowndown* commandoit. Les premiers eurent l'avantage. Le 14, les Trou-

Escarmouche auprès d'Aberdeen, où les Troupes du Prince ont l'avantage; Le Prince

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, &c. T. III. Part. I. p. 46.

s'empare de Sterling; Bataille de Falkirck; Le Prince retourne à Sterling.

8-28 Janvier.

pes du *Prince* étant décampées de *Glasgow*, se rendirent les jours suivans dans les environs de *Sterling*. Le 18, la Ville se soumit; & le *Prince* forma le Siége du Château. Les *Anglois* firent diverses tentatives pour empêcher qu'il ne fût joint par son Artillerie, qu'il avoit fait amener de *Perth* sur des Radeaux, & qui étoit restée de l'autre côté de la *Forht*. Tous leurs efforts n'aiant servi de rien, ils jugérent que le seul moïen qu'ils eussent de faire lever le Siége, étoit de hasarder une Bataille. Dans ce dessein le Général *Hawley*, parti d'*Edimbourg* depuis quelques jours avec 8 à 9 mille Hommes, aiant été renforcé dans sa marche d'une partie des Troupes qui étoient dans le Nord d'*Angleterre*, des Montagnards du Comté d'*Argile* & de toutes les Milices de la Plaine, marcha, le 27, sur *Falkirck*, Ville de l'*Ecosse* méridionale, à 18 milles d'*Edimbourg*. Dès que le Prince fut informé de la marche de ce Général, il tint un Conseil de guerre dans lequel, de l'avis du Lord *Drummond*, le Commandant des Montagnards eut ordre d'aller, avec ce Corps, joindre le Lord *Kilmarnock*, campé près de *Falkirck* avec 16 à 17 cens Hommes. On fit ensuite des Détachemens de tous les Corps emploïés au Siége; ce qui put monter à 6 mille Hommes. Le *Prince* choisit un champ de bataille, propre à couvrir le Siége. Après y avoir attendu les Ennemis pendant deux jours, il prit le parti, le 28, d'aller à leur rencontre, en faisant garder à ses Troupes l'ordre dans lequel elles devoient combatre. Sa première Ligne étoit composée de 4 mille Montagnards & de 3 mille Hommes d'autres Troupes. La seconde, qui n'étoit que d'environ mille Hommes, avoit au centre 3 Piquets d'*Infanterie Ecossoise* & 3 d'*Infanterie Irlandoise*. Sa Cavalerie, partagée en 2 Corps de réserve, chacun de 220 Maîtres, étoit sur les Ailes entre les 2 Lignes. Comme il n'étoit qu'à un mille du camp des Ennemis, il les rencontra qui venoient à lui. A son approche, ils se postèrent sur les Hauteurs voisines. Leur Armée consistoit en 14 Régimens d'Infanterie, 2 de Cavalerie, 2 de Dragons, 18 cens Montagnards & 15 à 16 cens Hommes de Milices. Ils se formèrent sur 3 Lignes, dont la première fut presque toute de Cavalerie. Les 2 Armées s'avancèrent ensuite l'une contre l'autre avec beaucoup d'ardeur: mais on ne tira point qu'on ne fut à la demi portée du Pistolet. Quand on fut assés près, le *Prince*, qui étoit au centre, tira l'épée & dit assés haut, pour être entendu d'une grande partie de ses Troupes: *Mes amis, voici vos Ennemis & les miens. Je comte sur votre valeur & sur la justice de ma cause. Vangés vos Loix violées & vos Rois opprimés. Je vous accompagnerai partout.* On fit feu sur le champ, & la *Cavalerie Angloise* fut ébranlée, mais sans être rompue. Aussitôt les Montagnards du Parti du *Prince*, aiant jeté leurs Fusils, fondirent sur cette Cavalerie, le Sabre à la main, & la mirent en désordre. En fuïant, elle fut obligée de prêter le flanc, parce que les Chevaux ne purent décendre en droite ligne la Colline escarpée sur laquelle elle étoit rangée. Elle fut chargée si vaillament, que la moitié resta sur le Champ de bataille. Les Montagnards d'*Argile* & les 2 Régimens d'Infanterie, qui compo-

soient la seconde Ligne, furent culbutés en même tems; &, lorsque le *Prince* se préparoit à attaquer la troisième, qui avoit changé son ordre de bataille, & présentoit 2 épaisses Colones, les *Montagnards* de son parti se trouvant la plupart sans Fusils, & étant absolument rompus par l'impétuosité de leurs attaques, reculèrent en quelques endroits. Le Lord *George Murray*, qui commandoit la droite, les rallia promtement & les mena contre l'Ennemi, qu'ils attaquèrent avec tant de vivacité, qu'ils eurent bientôt mis en deroute tout ce qui se présenta devant eux de la troisième Ligne. Pendant que ces choses se passoient à la droite, les *Anglois* avoient l'avantage à la gauche, où les Troupes du *Prince* étoient si dispersées, qu'il ne paroissoit presque pas possible de les reformer. La chose étoit d'autant plus fâcheuse, que le *Prince*, qui y étoit accouru avec son Corps de réserve, pouvoit facilement être enlevé. La *Cavalerie Angloise* s'étoit ralliée; &, revenant pour prendre cette Aile en flanc, n'étoit plus qu'à la portée du Fusil, tandis qu'un Corps d'Infanterie s'avançoit pour attaquer de front. L'*Infanterie Ecossoise* & l'*Irlandoise*, placées au centre de la seconde Ligne, arrivèrent à propos, &, par un quart de conversion, firent face à la Cavalerie; ce qui donna le tems à l'Aile gauche de se mètre en état de soutenir l'attaque de l'Infanterie qui venoit contre elle. Dès que l'ordre fut rétabli dans les Troupes du *Prince*, la *Cavalerie Angloise* se retira en désordre, & l'Infanterie la suivit avec précipitation. Ce fut ainsi que 8 mille Hommes remportèrent une Victoire complète sur plus de 12 mille. Le Combat avoit commencé à 3 heures & un quart après midi, & finit à 4 & demie. Comme les Montagnards eurent besoin de tems pour retrouver leurs Fusils & rejoindre leurs Drapeaux, & qu'il en falut aussi pour reformer l'Armée, il fut entièrement nuit avant que le *Prince* pût se remètre en marche. Ses Troupes n'avoient ni Vivres ni Tentes, & la pluie tomboit en si grande abondance, avec un vent si violent & si froid, qu'elles auroient risqué de périr en passant la nuit sur le Champ de Bataille. C'est ce qui lui fit prendre la résolution, malgré la difficulté de l'entreprise, d'aller sans Canons, sans guides & dans l'obscurité la plus épaisse attaquer les Ennemis dans leur Camp. La situation en étoit très avantageuse & de forts retranchemens le défendoient: mais leurs Soldats, encore effraïés de la valeur impétueuse des Troupes du *Prince*, n'osèrent l'attendre & s'enfuirent vers *Edimbourg*, après avoir mis le feu au Camp. Ils avoient une heure & demie d'avance sur les *Ecossois*; &, quelques Troupes qu'ils avoient laissées dans *Falkirck*, disputèrent l'entrée de cette Ville, & leur donnèrent encore une heure, ensorte que la Cavalerie du *Prince*, n'étant pas avantageusement montée, ne put les suivre avec assés de vitesse, pour les atteindre. C'est ce qui fut cause qu'on ne leur fit qu'environ 600 Prisoniers, dont il n'y en avoit que 200 de Troupes règlées. On leur tua plus de 600 Hommes, les deux tiers de Cavalerie & de Dragons Le nombre de leurs blessés fut très considérable. On leur prit aussi 7 Canons, 3 Mortiers, 1 paire de Timballes, 2 Drapeaux, 3 Etendarts,

près de 600 Fusils, 4 milliers de poudre, une grande quantité de Grenades, 28 Chariots chargés de toutes sortes de Munitions de guerre, des Tentes pour 5 mille Hommes, & tous les Bagages que les flammes avoient épargnés. Les blessés de l'Armée du *Prince* ne montèrent qu'à 120, & les morts ne furent qu'au nombre de 32, tant Soldats qu'Officiers. Toute cette Action fut dirigée par les conseils du Lord *George Murray*. Le Lord *Drummond*, qui commandoit l'aile gauche se distingua beaucoup. A l'attaque de la Ville, il fit de sa main plusieurs Prisonniers, eut son cheval tué sous lui, & reçut au bras un coup de feu, qui lui fit une blessure peu dangereuse. Dès que les *Anglois* furent arrivés à *Edimbourg*, plusieurs de leurs principaux Officiers furent mis au Conseil de guerre, entre autre le Commandant de leur Artillerie, qui prévint son jugement en se coupant une Artère.

Le Prince retourne à Sterling & fait sommer une seconde fois le Commandant du Château de se rendre; Le Prince fait enlever toute la Farine du Païs, & laisse le Gros de son Armée du côté de Falkirck; Ordonnance du Lord Gordon pour l'augmentation des Troupes; Le Duc de Cumberland marche pour attaquer le Prince qui se retire au dedans de l'Ecosse; Raison de cette retraite. 30 Janvier; 13 Fevrier.

Le lendemain de cette Bataille, le *Prince* EDOUARD, avec un Détachement de son Armée, retourna à *Sterling*, & fit sommer, pour la seconde fois, le Général *Blackeney*, qui commandoit dans le Château, de se rendre. Ce Général répondit, comme il avoit déja fait, qu'il étoit Homme d'honneur & qu'il défendroit sa Place jusqu'à l'extrémité. Sur cette Réponse, les Assiégeans achevèrent l'établissement de leurs Bateries & se disposèrent à presser vivement le Château. A peu près dans le même tems le *Prince* fit enlever toute la Farine du Païs pour la subsistance de ses Troupes, ordonna que les gros Equipages fussent conduits à *Leckie*, & que le Gros de l'Armée campât dans les environs de *Falkirck*. Le Lord *Gordon*, de son côté, fit publier une Ordonnance par laquelle *il étoit enjoint à tous les Gentilhommes qui possèdoient des Terres dans les Comtés d'*Aberdeen *& de* Bamff, *de fournir, pour chaque 100 Livres, Monnoie d'*Ecosse, *de leur Revenu, un Homme équipé & armé, leur laissant néanmoins le choix de donner en la place 5 Livres, Monnoie d'*Ecosse, *pour chaque Homme; le tout sous peine d'exécution militaire*. Différentes circonstances furent cause que cette Ordonnance n'eut presque aucun effet. Le *Duc de Cumberland*, voulant réparer le dommage que la perte de la Bataille de *Falkirck* faisoit aux affaires du *Roi* son Père, se mit en marche, pour aller combatre les *Ecossois*, avec 14 Bataillons, 2 Régimens de Dragons & les Milices d'*Argile*. Lorsqu'il se fut avancé jusqu'à *Lintlitgow*, ses Espions lui rapportèrent qu'il y avoit encore à *Falkirck* un Corps considérable des Troupes du *Prince* EDOUARD. Au bruit même de l'approche des *Anglois*, une partie de ce Corps occupa les Hauteurs, & fit diverses dispositions sur lesquelles on jugea que le *Prince* vouloit engager une seconde Action: mais en même tems ces Troupes firent défiler leurs Bagages sur leurs derrières; &, la nuit du 11 au 12 de Février, elles abandonnèrent *Falkirck*, pour se retirer à *Thorwood*. Ensuite informées que le *Duc de Cumberland* venoit pour les attaquer, elles se replièrent précipitement vers *Sterling*; &, pendant que les *Anglois* se préparoient à les y joindre, le *Prince* EDOUARD décampa d'auprès de cette Ville avec toutes ses Troupes, après avoir fait enclouer le Canon de

de ses Bateries & fait sauter une partie de ses Poudres. Tout cela se fit dans la journée du 12. Le lendemain, le *Duc* se rendit à *Sterling*, où il trouva 2 Officiers & 20 Soldats blessés, faits prisoniers à la Bataille de *Falkirck*. Il donna des marques particulières d'estime au Général *Blackeney* & aux principaux Officiers de la Garnison, & fit distribuer des récompenses aux Soldats qui s'étoient le plus distingués durant le Siége. Le *Prince* EDOUARD, parti le 12 au soir de *Sterling*, fit tant de diligence, qu'il arriva, le 13, à *Perth* avec ses Troupes, & que le Brigadier-Général *Mordaunt*, envoïé pour le poursuivre, ne put l'atteindre, & n'enleva que quelques traîneurs de l'Arrièregarde. La raison de cette promte retraite étoit que le *Prince* n'avoit pas assés de Forces pour tenir tête au *Duc*; & qu'il se flatoit de recevoir incessament un renfort considérable.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI.

Cette retraite, qui parut un effet de l'affoiblissement du Parti du *Prince*, fut cause que le *Roi d'Angleterre* donna ses ordres pour faire repasser la mer aux *Régimens Hollandois* & aux *Troupes Hessoises*, qu'il avoit appellées à son secours: mais de nouveaux avantages, remportés par le *Prince*, firent bientôt changer ces mesures Comme il n'étoit pas aussi foible que les *Anglois* se l'imaginoient, il profita du tems que le *Duc de Cumberland* emploïoit à faire reposer ses Troupes, pour se rendre maître d'*Invernesse*, où le Comte de *Lowndown* se tenoit avec un Corps de Troupes. A son approche, ce Général, après avoir mis dans le Château une Garnison de 300 Hommes, passa, dans des Bateaux, la Rivière de *Neiss* & le *Firth de Murray*, bras de mer, emmenant avec lui 2 mille Hommes. Le *Prince* envoïa le lendemain à sa poursuite. Une Lettre du Comte de *Lowndown* au Duc de *Cumberland*, en date du 6 de Mars, détaille un peu plus cet événement, & justifie la retraite de ce Comte. Elle porte; *Que sur la nouvelle des mouvemens des Ennemis, il s'étoit porté en avant avec 15 cens Hommes, à dessein de surprendre quelques-uns de leurs Quartiers; mais, que des Soldats de son Avantgarde aiant fait feu contre ses ordres, son projet n'avoit pas réussi: Que, les Ennemis l'aiant attaqué, ses Troupes avoient été tellement dispersées, qu'en rentrant dans* Invernesse, *il ne s'étoit pas vu la moitié du monde qu'il commandoit: Qu'une Garnison si foible ne pouvant espérer, en défendant la Place, d'obtenir une Capitulation avantageuse, il avoit été forcé de se retirer pour la conserver & lui épargner le malheur d'être prisonière de guerre.* Quoiqu'il en soit de ce détail que je ne trouve nulle part ailleurs, je vais raconter de suite tout ce qui concerne le Comte de *Lowndown*, sans pouvoir dater les évènemens autrement que du mois de Février, du courant de Mars & du commencement d'Avril. Ce Général, après avoir passé le *Firth de Murray*, garda de son côté les Bateaux dont il s'étoit servi; ce qui força le Détachement, qui le poursuivoit sous les ordres du Duc de *Perth*, du Lord *Cromarty* & du S. *Sullivan*, de faire le tour du bras de mer. Le Comte profita de ce tems pour gagner le *Firth de Cromarty*, où, s'emparant de tous les Bateaux des environs, il fit passer son monde; &, pour empêcher qu'on ne le suivît, il continua de garder les Ba-

Ordre aux Troupes Hollandoises & Hessoises de repasser la mer; L'ordre est révoqué; Le Prince chasse le Comte de Lowndown d'Invernesse; Lettre de ce Comte au Duc de Cumberland; il fuit devant le Duc de Perth, qui le poursuit; & se retire à Dornoch; Enlèvement de ses Quartiers par le Duc de Perth. Fevrier, Mars, Avril.

teaux de son côté. Les Troupes du *Prince* furent obligées de tourner encore à *Firth*. Le Comte de *Lowndown* eut le loisir de gagner un troisième bras de mer, nommé le *Firth de Dornoch*, qu'il passa, & fit la même manœuvre à l'égard des Bateaux. Comme ce *Firth* entre dans les Terres beaucoup plus avant que les deux autres, il auroit falu 4 ou 5 jours de marche pour en faire le tour; & le Comte, pendant ce tems, n'auroit pas manqué de repasser le *Firth*, sans qu'on pût l'en empêcher, puisqu'il étoit maître de toutes les Barques. Les Troupes des deux Partis restèrent 3 semaines, les unes d'un côté du *Firth*, & les autres de l'autre, sans rien entreprendre. Enfin le Colonel *Waren*, l'un des Aides de Camp du *Prince*, & précèdemment Capitaine dans *Rooth*, *Régiment Irlandois* au service de *France*, proposa de rassembler des Bateaux pour les envoïer dans le *Firth de Dornoch*, afin de les emploïer à transporter les Troupes de l'autre côté. Ce Colonel, chargé de l'exécution de son projet, y réussit, par caresses ou par exécution militaire, & parvint à faire conduire, dans le petit Port de *Findorne*, jusqu'à 34 Barques qu'il ramassa de divers endroits de la Côte du *Firth de Murray*. Ce ne fut pas sans peine qu'il en vint à bout. Plusieurs *Vaisseaux de guerre Anglois* croisoient incessamment dans ces Parages; & quelque précaution qu'il apportât pour empêcher que son dessein ne s'éventât, les Vaisseaux de guerre en eurent quelque vent, sans pénétrer cependant à quelle fin on avoit assemblé ces Bâteaux. Le jour même que l'on comtoit partir pour le *Firth de Dornoch*, trois de ces Vaisseaux vinrent bloquer le Port de *Findorne*. Comme il faloit empêcher que le dessein ne s'éventât entièrement, ou que les *Anglois* ne missent, le lendemain, le feu aux Barques, on partit dès la nuit même en silence, au risque d'être coulé bas. Un calme, qui survint, favorisa l'entreprise; & les Barques, à la vue même des *Vaisseaux Anglois*, arrivèrent en 4 heures, à force de rames, dans une petite Anse du *Firth* située vis-à-vis de *Dornoch*, où le Comte de *Lowndown* avoit établi son Quartier général. Les Barques ne furent pas plustôt arrivées, qu'on embarqua 700 Hommes, qui passèrent heureusement à la faveur d'un brouillard épais, qui cacha leur passage & leur débarquement. Dans un second trajet, les Barques passèrent le reste des Troupes, montant, toutes ensemble, à 18 cens Hommes. Le Comte de *Lowndown* avoit environ 2 mille 500 Hommes, parce qu'il avoit été joint par le Lord *Sutherland* & le Lord *Ray* avec leurs Vaisseaux armés. Il se croïoit parfaitement en sureté, lorsqu'il fut surpris par la découverte, qu'il fit lui-même le premier, des Barques chargées d'Hommes armés qui s'avançoient vers *Dornoch*. Il n'eut que le tems de faire appareiller 5 Vaisseaux & d'assembler 600 Hommes, qu'il fit marcher sur la Plage, pour s'opposer au débarquement. Le Duc de *Perth* ne s'en fut pas plustôt apperçu, qu'il rangea ses Barques en ligne pour faire débarquer son monde en Bataille. Dès qu'on fut assés près de terre pour n'avoir plus que 3 ou 4 pieds d'eau, le Duc de *Perth* se jeta le premier à la mer, & toutes les Troupes suivirent son exemple. Elles marchèrent en bon ordre; &,

n'aiant plus de l'eau qu'à mi-jambe, elles se préparoient à faire leur première décharge, lorsque celles du Comte de *Lowndown*, étonées de tant de fermeté, épouvantées d'ailleurs par les premières Troupes débarquées qui s'avançoient en même tems pour les attaquer, se débandèrent de toutes parts sans en venir aux mains. Le Comte, abandonné de cette manière, se sauva lui-même vers la Montagne, ainsi que le Lord *Forbes* & le S. *Macclaod*. Ensuite, ne s'y trouvant pas en sureté, ils se réfugièrent dans l'Isle de *Skye*, où quelques Domestiques du Comte seulement les joignirent. Trois cens Hommes, qui composoient la Garnison de *Dornoch*, députèrent le Lord *Mackintosh* pour capituler. Il ne put rien obtenir, & la Garnison fut obligée de se rendre prisonière de guerre. Le Duc de *Perth* enleva de même tous les autres Quartiers du Comte de *Lowndown*, dont la pluspart des Soldats prirent parti dans les Troupes du *Prince*. Il s'empara aussi de quatre Bâtimens de transport, sur lesquels il y avoit 14 cens 50 Fusils, 18 cens Sabres, une grande quantité de Munitions de guerre & de bouche, avec une somme considérable. Quelques jours après cette Action, 2 mille Hommes des *Orcades* & du Comté de *Cathness*, que la position du Comte de *Lowndown* avoit empêchés d'avancer, se rendirent au Camp du *Prince* EDOUARD. A peu près dans le même tems, 250 Hommes, qui défendoient le poste le plus avancé du Camp du *Duc de Cumberland*, furent taillés en pièces par un Détachement du *Régiment Roïal-Ecossois* des Troupes de *France*.

Le Prince Edouard abandonne Perth & sépare son Armée en 3 Corps, pour se retirer plus avant dans l'intérieur de l'Ecosse. Février.

Pendant que le Duc de *Perth* cherchoit les moïens de détruire le petit Corps d'Armée du Comte de *Lowndown*, le *Prince* avoit été dans l'obligation, avant la fin de Février, d'évacuer *Perth*, de se tenir sur la défensive & de batre, pour ainsi dire, en retraite. Son Armée s'étoit séparée à *Creif* en 3 Corps, dont le premier, composé des Tribus, avoit passé à *Taybridge* & pris le chemin des Montagnes. Le second, composé des Gens du Plat-Païs & principalement de ceux des Comtés de *Bamff* & de *Dangus*, avoit marché à *Dunkeld* avec 4 Chariots couverts & 7 Canons, faisant alors toute l'Artillerie du *Prince*, qui avoit été obligé d'abandonner à *Perth* 15 Canons après les avoir encloués, & de jeter toutes ses Munitions dans la Rivière, parce qu'il manquoit des commodités nécessaires pour les transporter. Le troisième Corps avoit pris la route d'*Aberdeen*, sous les ordres du Lord *Jean Drumond*. Il étoit formé des *Troupes Irlandoises* & d'autres venues de *France*.

Le Duc de Cumberland marche vers Aberdeen; Le Prince reçoit quelques renforts; Le Duc de Cumberland s'empare du Château de Corgaif; Le défaut de Vivres le fait rester à Aber

Dans le même tems, le *Duc de Cumberland*, informé que le Comte de *Lowndown* avoit été forcé d'abandonner *Inverness*, avoit quité, dans les commencemens de Mars, les environs de *Sterling* pour s'avancer vers *Aberdeen* avec l'Armée qu'il commandoit; & il avoit fait occuper par des Détachemens tous les passages, par lesquels les Troupes du *Prince* EDOUARD pouvoient tenter de revenir dans la partie Méridionale de l'*Ecosse*. Pendant qu'il faisoit ces différens mouvemens, deux Vaisseaux

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI. deen ; Ordres par lesquels il enjoint à ceux qui avoient pris les Armes de les mètre bas ; Il est joint par le Lord Findlater & le Duc de Gordon ; Position de toutes ses Troupes ; Le Prince Edouard s'empare du Fort-Saint-George & du Fort-Auguste ; Il manque le Fort-Guillaume ; Position de ses Troupes ; Vaisseaux de guerre Anglois envoïés pour intercepter les secours ; Le Prince tombe malade & se retire à Elgin.

Mars.

avoient débarqué, l'un à *Peterhead*, l'autre à la Rade d'*Aberdeen*, de l'Artillerie, des Munitions de guerre & quelques Troupes, qui étoient allées joindre le *Prince* EDOUARD. Le 12 de Mars, le *Duc* étant arrivé près d'*Aberdeen*, détacha le Lord *Ancram*, avec 300 Hommes d'Infanterie & 100 Dragons, pour s'emparer du Château de *Corgarf*, à l'embouchure du *Don*, dans lequel le *Prince* avoit un magasin d'Armes & de Poudre. La Garnison se retira, sans attendre le Lord *Ancram*; &, comme elle avoit enlevé tous les chevaux des environs, on ne put profiter du magasin. Il falut jeter la Poudre dans la Rivière, & briser les Armes. Le *Duc* fut obligé de rester auprès d'*Aberdeen* plus longtems qu'il ne l'avoit projeté, parce qu'il n'avoit pas un nombre suffisant de subsistances, & qu'il eut besoin de quelques jours pour en faire amener de toutes parts à son Camp. En attendant qu'il fût en état de continuer sa marche, il fit publier des ordres par lesquels *il enjoignoit à tous ceux qui s'étoient vus forcés de servir sous les Drapeaux du Fils du* Prétendant, *de retourner incessamment chés eux*. Un effet de ces Ordres fut que le Lord *Findlater* & le Sieur *Grant*, Gendre de ce Lord, le vinrent joindre avec 600 Hommes bien armés; & que le Duc de *Gordon*, qui étoit sur ses Terres, s'étant échapé des Troupes du *Prince* qui l'observoient de près, se rendit à pied au Quartier Général du *Duc*. Pendant que le soin d'amasser des Provisions & que la neige, qui rendoit les chemins impraticables, retenoient les Troupes du *Duc* cantonées, au nombre de 14 mille Hommes, entre le *Vieux* & le *Nouvel Aberdeen*, & que les *Troupes Hessoises* avec un petit Corps d'*Anglois*, commandées par le Comte de *Crawford*, étoient cantonées de même aux environs de *Perth*, où le *Prince de Hesse* avoit son Quartier Général; des Détachemens de l'Armée du *Prince* EDOUARD s'étoient emparés, dans le voisinage d'*Inverness*, du *Fort-Saint-George* & du *Fort-Auguste*. Huit cens Montagnards, détachés pour prendre le *Fort-Guillaume*, avoient tenté d'y entrer par escalade : mais la Garnison, composée de deux Compagnies des Milices d'*Argile*, s'étoit défendue avec tant de valeur, que les Montagnards avoient été forcés de se retirer. Le *Prince* étoit alors, avec le Corps qu'il commandoit lui-même, à 12 milles de *Blaire*, occupant toutes les avenues qui conduisent à *Inverness*. Le Lord *Jean Drummond*, qui s'étoit retiré d'auprès d'*Aberdeen* à l'approche du *Duc de Cumberland*, occupoit le Château de *Gordon*; & les Troupes du Plat-Païs, au nombre de 3 mille Hommes, s'étoient cantonées sur les deux bords de la *Spey*. *Inverness* & les Forts, dont on s'étoit rendu maître, étoient aussi garnis de Troupes; & l'on attendoit de nouveaux renforts. Mais, pour empêcher qu'il n'en vînt par la mer, 3 Vaisseaux du *Roi* vinrent croiser à l'entrée du *Firth de Murray*, & se mirent en état d'intercepter les secours, qui pourroient tenter d'aborder à *Inverness*. Une maladie, qui survint au *Prince* & le mit dans la nécessité de se faire transporter à *Elgin*, suspendit l'exécution de ses projets; & ses Troupes, auxquelles

il avoit ordonné de se tenir prêtes à marcher, restèrent dans la même position le long de la *Spey*.

Dès que la fonte des neiges & l'écoulement des eaux eurent rendu les chemins praticables, le *Duc de Cumberland* partagea son Armée en 3 Corps. Il resta avec le premier à *Aberdeen*. Le Major-Général *Blandt* alla camper à *Strathbagie* avec le second composé de 6 Bataillons & de deux Régimens, l'un de Cavalerie & l'autre de Dragons. Trois Bataillons, qui formoient le troisième Corps sous les ordres du Brigadier-Général *Mordaunt*, allèrent camper à *Old Melbrun*. Les Troupes de *Hesse* firent en même tems un mouvement en avant, qui fit retirer celles des Troupes du *Prince*, qui s'étoient avancées jusqu'à *Dunkeld*; mais il en fut dédommagé par la prise du Château de *Keith*, dont quelques-autres de ses Troupes s'emparèrent. Ce succès fut suivi d'un autre. Le *Duc de Perth* batit un Détachement de *Hessois*, auquel il tua 800 Hommes. D'autre part, quelques *Détachemens Anglois*, qui s'étoient portés aux environs d'*Athol*, y furent surpris par les *Ecossois* & taillés en pièces ou faits prisoniers. Une Troupe des Milices d'*Argile* eut le même sort au pied du Mont *Konach*. Trois autres Partis des mêmes Milices furent aussi surpris & défaits à *Blaire*, à *Fettié* & à *Canoachun*. Le Lord *George Murray*, à la tête d'un Corps de Montagnards, se rendit maître du Château de *Blaire*. Cependant le *Prince* manquant d'argent, ses Troupes furent plusieurs jours sans recevoir de paie. Les subsistances leur manquoient aussi. Ce fut afin de remèdier à cet inconvenient, qu'on eut recours à des exécutions militaires, pour tirer de l'argent des Seigneurs & des Gentilshommes du voisinage, attachés au Parti du *Roi*; & que l'on enleva des Provisions de tout genre dans les Provinces de *Murray*, d'*Invernesse*, de *Sutherland* & de *Cathness*. Toutes ces choses se passèrent avant le 15 d'Avril.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI. Le Duc de Cumberland partage son Armée en 3 Corps; Les Troupes de Hesse s'avancent vers Dunkeld, que les Gens du Prince abandonnent; il s'empare du Château de Keith; Les Hessois batus par le Duc de Perth; Détachemens du Duc de Cumberland taillés en pièces à Athol, à Blaire, &c; Prise du Château de Blaire; Contributions imposées par le Prince. Mars, Avril.

Des pluies continuelles aiant grossi les eaux des Rivières, le *Duc de Cumberland* fut obligé de garder sa position jusqu'au 18 du même mois. Je ne m'arrêterai point à compiler ici le détail épars dans les différentes Nouvelles du Tems, sur les Opérations des *Anglois*. Nous touchons à la *Bataille de Culloden*, & l'on trouvera dans l'*Ecrit*, que je vais copier, tout ce qu'il faut pour remplacer ce que je supprime. Cet *Ecrit* a pour titre : *RELATION de la* Bataille de CULLODEN, *entre le* Prince EDOUARD *&* le Duc de CUMBERLAND, *donnée le* 16 (27) *Avril* 1746, *ou* LETTRE *d'un Officier du Parti du* Prince *traduite de l'*ANGLOIS. Comme cette Bataille termina d'une manière funeste une Expédition commencée sous des auspices assés heureux, pour donner au *Roi d'Angleterre* de vives inquiétudes, & jeter l'alarme parmi ses Sujets affectionés, je n'avois rien de mieux à faire que d'en donner ici la seule *Relation* détaillée que je connoisse, & de l'em-

Opérations du Duc de Cumberland; Bataille de Culloden, où le Prince Edouard est batu. 18-27 Avril.

prunter d'un Livre (1) qui m'a déja fourni beaucoup d'autres choses. La voici donc.

De LOCHABER, *le 22 Avril (3 Mai).*

Si j'avois pu prévoir, MONSIEUR, *la fin de notre entreprise, je ne me serois jamais engagé à vous en raconter, dans le détail, tous les évènemens. Je n'ai eu jusqu'ici qu'à vous dépeindre un Héros heureux & qui mérite de l'être par ses grandes qualités. Aujourd'hui, pour satisfaire à mon engagement, je dois vous parler de la malheureuse* Bataille de CULLODEN. *Elle a décidé du sort de ce grand Prince & de tous ceux qui s'étoient attachés à sa personne & à ses intérêts. Qui auroit pu penser que tant de succès, tant de gloire, tant de valeur, tant de prudence, tant de générosité ne fût couronnée que par un revers si funeste?*

Je m'attacherai, sans beaucoup d'ordre, à vous expliquer plus clairement les faits qui vous font quelque difficulté, selon que vous me le témoignés par votre derniere Lettre.

La situation de l'Armée du Prince *n'étoit pas ignorée du* Duc de Cumberland. *Depuis cinq semaines nous manquions de tout. Son parti étoit pris de nous laisser périr de faim & de misère, ou du moins de nous laisser languir, pour avoir enfin meilleur marché de nous.*

Il changea de résolution, sur l'avis qu'on lui donna que la France *envoïoit au Prince une grosse somme d'argent par des Vaisseaux en état de se défendre. Il sut de plus que le* Prince, *n'étant pas informé de cet envoi, s'étoit déterminé à rassembler son Armée, qui s'étoit divisée en gros Détachemens, éloignés les uns des autres, tant pour subsister plus commodément, que pour ne point laisser derrière lui des Ennemis sans les réduire. Son dessein étoit de marcher droit* au Duc de Cumberland.

Le Duc, *de son côté, résolut d'attaquer le* Prince, *avant que toute son Armée fût assemblée; &, au lieu de publier, comme il faisoit depuis un mois, qu'il partoit pour* Inverness, *il ordonna que son Armée fût prête de passer en revue le 8 (19) d'Avril. Il partit le même jour, fit faire à ses Troupes une marche forcée, & se rendit le quatrième jour à* Cullen *qui est sur le Bras de mer de* Murrayfirth. *Il amenoit avec lui, par mer, une trentaine de Vaisseaux, grands & petits, chargés d'Artillerie & de toutes sortes de Munitions de guerre & de Provisions de bouche. Il fut joint en cet endroit par le Général* Blandt *avec 4 mille Hommes, qui étoient campés, depuis un mois, à* Strathbagie, *petite Ville à la même hauteur que* Cullen, *mais à 10 milles de la mer.*

Le lendemain 12 (23), *le* Duc de Cumberland *se rendit avec toute son Armée, sur les bords de la Rivière de* Spey, *distante de* Cullen *de 8 milles. Cette Rivière est quelquefois très grosse; mais, comme elle est enflée par les Torrens qui viennent des Montagnes, elle est si rapide, que 6 heures après*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, &c. Tome III. Part. I. p. 109-125.

ses plus grandes eaux, elle devient guéable en cent endroits differens.

Elle l'étoit, lorsque le Duc de Cumberland *y arriva. Milord* Jean Drummond *en gardoit le passage avec 3 mille Hommes d'Infanterie & toute la Cavalerie, à l'exception de celle que le* Prince *avoit retenue auprès de lui, pour la garde de sa Personne.*

Ses ordres portoient d'arrêter le Duc de Cumberland, *autant qu'il lui seroit possible, afin de donner au* Prince *le tems dont il avoit besoin pour rassembler son Armée, sans cependant engager d'affaire, & de se replier sous* Invernesf, *lorsqu'il ne pourroit plus tenir.*

En conséquence, il posta un Corps d'environ 15 cens Hommes vis-à-vis de l'endroit, où le Duc de Cumberland, *arrivant avec toute son Armée & quelques Pièces de Canon, la mit aussitôt en bataille sur le bord opposé de la Rivière, s'y avança lui-même à la tête d'une Troupe, & se préparoit à la passer par plusieurs endroits.*

Alors Milord Drummond *envoia ordre à tous les Postes le long de la Rivière, de se retirer en éventail à un petit Village, qui faisoit le centre de leur réunion; & dans le même tems, il s'y rendit lui-même avec le Corps qu'il conduisoit, d'où il se retira à* Elgin, *à 6 milles de la* Spey, *avec une perte très médiocre.*

Dans le moment, le Duc de Cumberland *fit passer la Rivière à un Corps de Dragons, de Cavalerie légère & de Montagnards de la Province d'*Argile, *qui nous suivirent quelque tems, mais sans oser nous attaquer; & cependant le reste de son Armée passoit la Rivière à force & sans discontinuer.*

Milord Jean Drummond, *en étant informé, poussa tout de suite une partie de ses Troupes jusqu'à* Forhes *à 10 milles plus loin, pour la commodité des logemens.*

Toute l'Armée du Duc de Cumberland *aiant passé la Rivière le même jour & s'étant campée de l'autre côté, il la fit marcher, le lendemain 13 (24) dès la pointe du jour, & elle arriva sur les 2 heures après midi à* Forhes, *d'où notre Arrièregarde se retirait, lorsque son Avantgarde y arrivoit.*

Le même jour, nous allâmes coucher à Naïrne, *d'où pour n'être pas partis asses-tôt, le 14 (25), il pensa nous en coûter cher. Un Renfort de* Mackintoshs, *de* Fraisers, *& de* Macdonalds, *qui nous avoit joints & qui faisoit monter notre petite Armée à environ 5 mille Hommes, nous avoit donné un nouveau courage; & nous tînmes ce Poste, jusqu'à ce que toute l'Armée ennemie, d'où nous n'étions separés que par une très petite Rivière, fût en vue.*

Le Duc de Cumberland, *voulant nous enveloper, envoïa après nous toute sa Cavalerie, qui faisoit environ 3 mille Hommes, pour tâcher de nous amuser, & donner le tems à un gros Corps d'Infanterie d'arriver sur nous.*

Mais, malgré tous leurs efforts, nous continuâmes notre route sur deux Colones, aiant laissé derrière nous une Garde de toute notre Cavalerie & de 15 cens Hommes d'Infanterie, composée de Volontaires choisis de chaque Corps. L'Escadron de Filtz-James *y fit des merveilles. Il étoit monté sur des* Gadogans, *que nous avions pris dans les 2 Batailles précèdentes. La Cava-*

lerie du Prince, *presque toute composée de Gentilshommes & ne cédant en bravoure à aucune autre Troupe, copioit cependant les manœuvres réglées de cet Escadron. M. de* Sullivan, *qui avoit porté ce jour-là les ordres du* Prince *à Milord* Drummond, *contribua beaucoup à l'économie de cette retraite. Un Piquet du Régiment de* Berwick, *commandé par M.* Adelaïdthe, *qui avoit été posté pour la garde d'un Pont sur la Rivière de* Naïrne, *fit l'Arrière garde de l'Infanterie & se comporta avec distinction.*

La Cavalerie Ennemie nous poursuivit l'épée dans les reins, pendant 4 milles jusqu'à un Défilé, où le terrain devenoit difficile pour les chevaux. L'entrée en étoit bordée des deux côtés par un Rideau, sur la crête duquel Milord Drummond *fit ranger une partie de l'Arrièregarde, pendant que le gros de l'Armée continuoit son chemin.*

La Cavalerie des Ennemis jugea à propos de retourner en-de-ça de Naïrne, *où le* Duc de Cumberland *avoit déja formé son Camp.*

Ce soir-là même, nous arrivâmes à Culloden, *à 8 milles de* Naïrne *& à 2 milles d'*Inverneſſ, *où le* Prince *vint, le même soir, avec le gros de son Armée.*

Il la fit passer cette nuit sous les Armes, aiant raison de craindre que le Duc de Cumberland, *par une marche forcée, ne vînt l'attaquer.*

Le jour suivant, 15 (26), *nous attendions l'Ennemi avec impatience; mais inutilement. Il ne vint pas; & le Soldat fut obligé de se contenter d'un morceau de biscuit pour toute nourriture.*

La Saison étoit mauvaise; nous n'avions point de Tentes, & nous n'osions prendre de Quartiers, aiant l'Ennemi si proche de nous. Tout cela, joint au défaut de Vivres, fit prendre au Prince *la résolution d'aller attaquer l'Ennemi dans son Camp. Cette nuit-là même, nous partîmes dans ce dessein, sur la brune, le* Prince *à la tête de son Armée: mais, par la faute des Guides, au lieu d'être en état de tomber sur l'Ennemi, au milieu de la nuit, la tête de notre Armée en étoit encore, à la pointe du jour, à 3 milles.*

Alors on répresenta au Prince *le risque d'attaquer le* Duc de Cumberland *avec des Forces si inégales, & les suites d'une Bataille perdue; & on lui proposa de retourner sur ses pas. Il n'en voulut rien faire, & ordonna qu'on allât en avant.*

Mais Milord George Murray, *par un mal entendu, fit marcher l'Armée par un chemin qui nous remit à* Culloden, *à 9 heures du matin, excédés de faim & de sommeil.*

Le Prince *ordonna qu'aucun Soldat ne quitât la Troupe. Il avoit pris des arrangemens pour faire apporter d'*Inverneſſ *des Vivres, dont son Armée avoit grand besoin: mais la nécessité, plus forte que les ordres du* Prince, *avoit forcé un tiers de nos Gens à se jetter dans les Villages voisins & dans* Inverneſſ, *pour manger & s'y reposer.*

Cependant le Duc de Cumberland *se renforçoit tous les jours; & ces Vaisseaux, que nous avions supposés chargés de Provisions, lui avoient déchargé la veille beaucoup de Canon & 3 Régimens d'Infanterie. Se voïant donc supérieur,*

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI.

supérieur, il se mit en marche à la pointe du jour, & arriva sur nous, le 16 (27), vers les 11 heures du matin.

Le Prince *fit tout ce qu'il put pour rassembler son Armée : mais on avoit beau assurer les Troupes dispersées que l'Ennemi venoit à nous, elles n'en voulurent rien croire, parce qu'on s'étoit déja servi de cette feinte pour les rassembler sous leurs Drapeaux & les tenir ensemble.*

Le Prince *tint Conseil, pour délibérer si l'on se retireroit à* Invernesſ, *ou si l'on attendroit l'Ennemi. Il n'avoit plus d'argent, & du pain que pour 3 jours, au bout desquels il auroit falu nécessairement se séparer. Cet avenir prochain & cruel commençoit à décourager l'Armée ; ainsi la délibération ne fut pas longue, &* S. A. R. *jugea que, malgré la supériorité des Forces de l'Ennemi, il faloit l'attendre dans le Poste où nous étions, qui lui parut le plus avantageux de tous ceux qu'il pouvoit occuper aux environs.*

L'Armée du Prince *étoit sur une ligne, la droite appuïée contre un petit Hameau, la gauche à un Bois entouré d'une muraille assés basse ; & la droite & la gauche également défendues en avant par un Marais, que la Cavalerie ne pouvoit passer que difficilement, quoiqu'il ne fût pas absolument impraticable.*

Le Duc de Cumberland, *pour éviter l'inconvénient des 2 Batailles précédentes, où nous étions tombés sur eux avant qu'ils fussent prêts, mit son Armée en bataille sur 2 lignes, à un quart de lieue de nous, & toute sa Cavalerie sur les aîles.*

Il s'avança ensuite sur nous à petits pas, toute son Armée en bataille ; & fit jouer son Artillerie, qui nous incommoda. Ils ont prétendu que la nôtre ne fit aucun effet ; cependant je suis sur d'avoir vu un de leurs Escadrons mis en désordre par nos canons.

Quand le Duc de Cumberland *vit nos Montagnards marcher à lui, avec une vîtesse & une bravoure à laquelle il est difficile de résister, il fit avancer la seconde Ligne sur la première, ensorte que les Baïonètes donnoient dans le dos des Soldats de la première Ligne.*

Lorsque les Montagnards furent à peu près à la portée du Fusil, la seconde Ligne fit un feu roulant, de la droite à la gauche, la première s'étant couchée par terre, elle se releva, & fit sa décharge. Les Montagnards, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu, ne firent la leur qu'à bout touchant, & tout de suite ils tombèrent sur l'Ennemi à grands coups de Sabre.

Un choc si impétueux & si violent, qui devoit naturellement mètre l'Ennemi en déroute, ne fit point l'effet auquel nous nous attendions, parce que la seconde Ligne forçoit à coups de Baïonètes la première à tenir ferme & à nous faire face ; & elle exécutoit cet ordre avec d'autant plus de zèle & de sévérité, qu'elle se mètoit par-là à couvert du bras & de la fureur des Montagnards.

D'ailleurs les rangs étoient si serrés, que ceux que les Montagnards avoient coupés en morceaux, ne tomboient pas ; & les Vivans, les Blessés & les Morts composoient un Corps si solide, que les Montagnards furent obligés de renoncer à l'espérance de les percer.

En même tems que se faisoit cette attaque, notre Aîle droite, commandée

par Milord George Murray, *s'étant mise en marche en avant du Hameau; fut flanquée par un Corps de Montagnards d'*Argile *Ennemi, qui la fit plier; & le mouvement se communiqua de l'Aîle droite au Centre, & du Centre à l'Aîle gauche, laquelle tint bon cependant, autant qu'il lui fut possible.*

Elle étoit commandée par Milord Duc de Perth, *qui, à pied, à la tête des* Macdonalds, *combatit avec tant d'intrépidité & de courage, que son exemple & sa bonne conduite ne contribuèrent pas peu à la résistance opiniâtere que fit cette partie de l'Armée.*

Il fut bien secondé par les Piquets Irlandois *que le* Prince *avoit détachés du Corps de Réserve au commencement de l'Action, pour renforcer la gauche, qu'il voïoit prête à être envelopée par un gros Corps de Cavalerie. M.* Stapleton, *qui étoit à leur tête, s'y distingua & fut blessé.*

Les Montagnards sont sur le pied de ne se jamais rallier. L'utilité de cette Troupe consiste dans la vivacité de l'attaque: mais sur la défensive, elle ne montre plus la même ardeur. Ici elle se retira avec précipitation & en désordre.

Lorsque l'on vit la Bataille décidément perdue, ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on persuada au Prince *de se retirer, après avoir fait des prodiges de valeur & des efforts inutiles pour rallier ses Troupes, en exposant sa Persone, comme il le faisoit en toute occasion, à beaucoup trop de dangers.*

Il faut encore dire un mot du Corps de Réserve qui étoit aux ordres de Milord Louis Drummond de Melfort. *Il n'étoit donc plus composé que du* Régiment Roïal-Écossois, *& de 2 Régimens du Plat-Païs, & ne faisoit que 3 mille Hommes. Il garda toujours son Poste, sans s'avancer. Le* Duc de Cumberland, *aïant vu leur contenance, & étant décidé à ne rien risquer, fit marcher son Armée toujours en bataille, & prit possession de notre terrain.*

Alors le Corps de Réserve commença à se retirer un peu en désordre. Milord Melfort *reçut un coup de feu à la cheville du pied. Cette Troupe ne laissa pas de se rallier jusqu'à trois fois, en tirant sur l'Ennemi, moïennant quoi toute la Plaine, qui étoit d'une lieue jusqu'à la Montagne, se trouva éclaircie.*

Milord Jean Drummond, *dont le Poste étoit au Centre de la Ligne, après la retraite de l'Armée, avoit pris le commandement du Corps de Réserve, avec lequel il tourna vers la droite, passa la Rivière de* Naïrne, *& gagna une Colline qui le conduisit à la Montagne, sans avoir perdu autant de monde qu'on l'auroit cru, aïant été suivi longtems par un Corps de Dragons.*

Les Piquets Irlandois *ne pouvant se résoudre à tourner le dos, furent coupés par les Ennemis qui occupoient le Centre, & ne purent se retirer qu'à* Invernefs, *où le Marquis (de* Boyer) d'Aiguille *(chargé d'une Commission du* Roi de France *auprès du* Prince) *leur ordonna de se rendre Prisoniers de guerre.*

La Bataille commença à midi & dura environ une heure & demie.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI, &c.

Pendant l'Action, le Duc de Cumberland *parut sur une hauteur derrière son Armée, d'où il pouvoit voir tout ce qui se passoit.*

Dans cette Affaire, nous n'avons pas perdu plus de 800 *Hommes, tués, blessés, ou prisoniers, par la complaisance des Ennemis qui n'ont fait aucune poursuite.*

Ma première Lettre vous rendra comte des funestes suites d'une Bataille, qui met bien du désordre dans les Affaires d'un Prince, *dont la bravoure, la conduite, & le sang froid dans les plus grands dangers mériteroient un meilleur sort, & laisse une Nation valeureuse en proie au ressentiment d'un Ennemi jaloux & irrité.*

Le Prince Edouard abandonne l'Ecosse ; Ce Roïaume se soumet au Roi ; les Troupes Hessoises & les Régimens Anglois repassent en Flandres. Mai, Juin, Juillet.

Après la perte de la Bataille de *Culloden*, le *Prince* EDOUARD n'étant plus en état de tenir la Campagne, se retira dans la Province de *Lochabir*. Il y reçut même quelques secours; mais trop foibles pour le mètre en état de rétablir son Parti, Je ne me piquerai point de comter ici tout ce qui s'est débité dans le tems sur la manière dont ce Prince se conduisit pour se tirer d'*Ecosse* & repasser en *France*. Il suffit de dire qu'après avoir erré quelques mois dans les Montagnes, il s'embarqua vers le milieu de Septembre à bord d'une Frégate, qui le mit à terre sur la Côte de *Bretagne*. Pendant les mois de Mai, de Juin & de Juillet, toutes les Conquêtes faites par ce *Prince* rentrèrent sous l'obéïssance du *Roi d'Angleterre*; & le Parti de la *Maison de Stuart* fut entièrement dissipé. Dès la fin de Mai, les *Troupes Hessoises* étoient sorties d'*Angleterre*, & tous les Régimens qu'on avoit fait revenir de *Flandres*, avoient eu ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour y retourner.

Procès faits aux Prisoniers.

Il y avoit eu beaucoup de Prisoniers faits dans les différentes occasions; les *François*, aussi-bien que les *Irlandois* & les *Ecossois* servant dans les Troupes de *France*, lesquels avoient eu permission d'aller au secours du *Prince* EDOUARD, ne pouvoient incontestablement être regardés que comme Prisoniers de guerre. Pour tous les autres, la *Cour d'Angleterre* se crut en droit de les traiter comme des Rebelles; & plusieurs Tribunaux furent établis à *Londres* & dans d'autres Villes pour leur faire leur procès. La *Chambre des Pairs* jugea les Comtes de *Kilmarnock* & de *Cromarty*, & les Lords *Balmerino* & *Lovat*. Ce dernier avoit été pris au mois de Juin 1746, avec son Secretaire, & tous ses Papiers, & ne fut jugé que dans la Séance de 1747. Les *Pairs* des trois Roïaumes ne peuvent avoir pour Juges que la *Chambre-Haute*, présidée par le *Grand-Stewart*. C'est le suprême Officier du Roïaume sous le *Roi*. Il n'exerce ses Fonctions qu'au Couronement, & dans les Procès des *Pairs* accusés de Haute-Trahison. La Charge de *Grand-Stewart*, ou de *Lord-Senéchal* étoit autrefois perpétuelle: mais depuis plusieurs Siècles les Rois ont su se débarrasser d'un Officier, dont le pouvoir contrebalançoit le leur, en quelque sorte. Il étoit par sa Charge, Chef de la Justice, Grand-Maître de la Cour & Généralissime des Armées de la Nation. Dans les occasions, où les Loix exigent la présence d'un *Grand-Stewart*, le *Roi* nomme, pour en faire les Fonctions,

Ce que c'est que le Grand-Stewart.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI, &c.

un *Pair*, dont la Commission ne dure qu'autant que la chose dont il s'agit. Pour les Procès faits aux *Pairs*, c'est ordinairement le Lord *Grand-Chancelier* qu'il charge de cette Commission. Ce fut lui qui préfida aux Jugemens des quatre *Pairs d'Ecosse*, que j'ai nommés. Les trois premiers furent jugés le 12 d'Août de cette année. Les Comtes de *Kilmarnock* & de *Cromarty* se reconnurent coupables, & se remirent à la clémence du *Roi*. Le dernier pria même ses Juges d'intercèder pour lui. Le Lord *Balmerino* se prétendit innocent. Après les Formalités qui s'observent dans la prononciation de ces sortes de Jugemens, le *Grand-Stewart* leur fit un long Discours, pour les convaincre de la justice de la Sentence rendue contre eux par la *Chambre des Pairs*. Ensuite il la leur prononça dans ces termes : *Le Jugement de la Loi dit, & cette Haute-Cour ordonne, que vous* GUILLAUME, Comte de Kilmarnock, GEORGE, Comte de Cromarty *&* ARTHUR Lord Balmerino, *retourniés à la Prison de la Tour, d'où vous êtes venus; Que de là vous soïés traînés au lieu du supplice ; que lorsque vous y serés, vous y soïés pendus par le col, mais non pas jusqu'à ce que mort s'ensuive, puisque vous devés être détachés de la Potence, pendant que vous serés encore en vie ; ensuite on vous tirera les entrailles du corps pour être brûlées devant vous; après quoi, on vous coupera la tête, & vos corps seront écartelés, lesquels resteront à la disposition du* Roi. *Le Tout-Puissant veuille avoir pitié de vos ames.* Après la Prononciation de cette Sentence, le *Grand-Stewart* rompit sa Baguète en deux morceaux, pour marquer que sa commission étoit finie. En considération de la Dignité de *Pairs*, le *Roi* commua la peine des coupables, & ordonna qu'ils auroïent la tête tranchée : mais les sollicitations que toute la Cour fit en faveur du Comte de *Cromarty*, lui firent obtenir sa grace, dont les Lettres furent expédiées le 1 de Septembre. Ses biens restèrent confisqués jusqu'à ce qu'il plût au *Roi* d'en ordonner autrement.

Le Comte de Cromarty obtient sa grace. 1 Septembre.

Le Comte de Kilmarnock & le Lord Balmerino sont exécutés. 29 Août.

Le 29 d'Août jour fixé pour l'exécution du Comte de *Kilmarnock* & du Lord *Balmerino*; lorsqu'ils sortirent de la Tour, pour être conduits à l'Echaffaut, le Gouverneur dit, selon l'usage : *Dieu benisse le Roi* GEORGE. Le Comte de *Kilmarnock*, pour témoigner qu'il formoit le même vœu, fit une inclination de tête : mais le Lord *Balmerino*, qui n'avoit point voulu se reconnoître coupable, cria à haute voix : *Vive le Roi* JAQUES. Le Comte de *Kilmarnock* monta le premier sur l'Echaffaut, & fit une harangue au Peuple, dans laquelle il s'avoua coupable envers le *Roi* & la Patrie, & témoigna beaucoup de repentir & de résignation. Sa tête fut abbatue d'un seul coup. Le Lord *Balmerino* fut ensuite conduit sur l'Echaffaut. Il lut l'Inscription que l'on avoit mise sur son cercueil, donna aux Sheriffs un Papier, par lequel il déclaroit qu'il persistoit dans son attachement aux intérêts de la *Maison de Stuard*, & se mit avec la contenance la plus assurée en posture de recevoir la mort. Sa tête ne fut emportée qu'au troisième coup. Le Jugement du Lord *Simon Lovat* fut prononcé de même le 30 de Mars 1747 ; & fut exécuté dans le mois suivant. Ce Lord, âgé de plus de 80 ans lorsqu'il fut arrêté, par-

Jugement & Exécution du Lord Lovat. Mars, Avril 1747.

ſoit pour un des principaux Chefs de la Rébellion. Quelque tems après qu'il eut été conduit à *Londres*, on publia les *Mémoires de ſa Vie*, écrits ou ſuppoſés écrits par lui-même. *On y voit*, dit un Journal Politique (1), *ſes Intrigues à la* Cour de Saint-Germain; *la protection qu'il trouva le moïen d'aquérir auprès de Madame de* Maintenon; *ſon voïage en* Ecoſſe *après la mort du* Roi JAQUES II, *& les mouvemens qu'il s'y donna pour exciter une rébellion; ſon retour en* France, *où il fut mis à la* Baſtille, *à cauſe des correſpondances contradictoires qu'il entretenoit avec les deux Partis; ſon abjuration, après laquelle, aiant témoigné de l'inclination à vivre dans l'Etat Eccléſiaſtique, il fut admis dans une Société célèbre, & s'arrêta pluſieurs années à* Saint-Omer, *juſqu'à ce que la découverte de certaines turpitudes, obligea de le congédier; ſon ſecond voïage en* Ecoſſe, *où il ſe déclara en faveur du* Roi GEORGE *dans la Rébellion de* 1715, *non par principe de zèle pour la Maiſon Roïale, mais par oppoſition à* Fraſerdale, *qui étoit en poſſeſſion du Patrimoine des* Lovats *& qui s'étoit déclaré en faveur du* Prétendant; *circonſtance dans laquelle le Lord* Lovat *rendit néanmoins pluſieurs ſervices au Gouvernement, en batant les Rebelles & diſſipant ceux qui s'étoient aſſemblés dans le* Nord; *ce qui lui procura l'avantage d'être remis en pleine poſſeſſion de ſes Biens patrimoniaux; ſituation en laquelle il eſt demeuré juſqu'à ces derniers tems, où il s'eſt déclaré de nouveau pour le Parti du* Prétendant. *L'inaction où il ſe trouva, après la Rébellion de* 1715, *ne convenant point à un caractère auſſi remuant que le ſien; les* Mémoires de ſa Vie *font connoître ingénuement que, pour remplir cet intervalle, il ſe rendit le fléau & la terreur de ſes voiſins, aiant avec eux des commotions & des chicanes perpétuelles, & donnant de terribles marques de reſſentiment à ceux qu'il rendoit les objets de ſa vangeance.* Il y eut auſſi beaucoup d'Officiers des Troupes du *Prince* EDOUARD, qui furent condamnés dans les différens Tribunaux, érigés pour cet effet. Quelques-uns furent exécutés, & le *Roi* fit grace à quelques autres.

EXPEDITION DU PR. EDOUARD. MDCCXLVI, &c. Idée de la vie de ce Lord.

Enfin quand la tranquillité parut entièrement rétablie, le *Roi* fit, en conſéquence d'un *Acte du Parlement*, publier, au commencement de Juillet (1747), une Déclaration portant; *Que Sa Majeſté, aiant déja fait voir ſon inclination à la clémence, par les Graces particulières accordées à divers Priſoniers d'Etat, avoit réſolu, pour tranquilliſer l'eſprit de ſes Sujets, de pardonner de la manière la plus étendue à ceux qui n'avoient été entraînés que par l'artifice & par la ſéduction à ſe revolter contre ſa Perſone & ſon Gouvernement: Qu'elle ne doutoit point que cette conduite n'excitât en eux une juſte reconnoiſſance, & qu'elle eſpéroit que ſes Peuples en ſeroient plus diſpoſés à l'obſervation des Loix, ainſi qu'à la fidélité & à l'obéïſſance.* Il y avoit 59 Perſones nommées dans cette Déclaration, leſquelles ne devoient point avoir part à l'Amniſtie, non plus que celles compriſes dans les *Actes d'Atteinder* donnés par le *Parlement*, & celles que l'on avoit tranſportées dans les Colonies, avant le terme de la Trinité de cette année.

Amniſtie accordée par le Roi d'Angleterre. Juillet 1747.

(1) MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, Tome CXXI. p. 215.

I. DERNIERE SEANCE DU TROISIE'ME PARLEMENT. Ouverture. 29 Novembre 1746. Discours du Roi.

I. La Séance du *Parlement* pour cette année, fut ouverte par le *Roi* le 29 de Novembre 1746. Dans le Discours qu'il fit aux deux *Chambres*, il leur dit; *Que pendant qu'ils avoient été séparés, il avoit donné tous ses soins à rétablir la tranquillité dans l'intérieur du Roïaume, en éteignant les restes de la Rébellion, & qu'il avoit tout lieu d'attendre de leur zèle que la prudence de leurs délibérations suppléeroit à ce qu'il n'avoit pas encore pu faire.* Il leur rendit comte ensuite en peu de mots de l'état des affaires au dehors, & leur parla de l'irruption qu'il faisoit faire actuellement sur les Côtes de *France*, laquelle, *en augmentant*, dit-il, *les calamités de ce Roïaume, va procurer en même tems une puissante diversion en faveur des* PAÏS-BAS. Nous avons vu quel avoit été le succès de cette entreprise assés mal concertée. Le *Roi* s'étendit ensuite sur les Conférences de *Bréda*, par lesquelles il avoit eu dessein d'essaïer *si leurs Ennemis étoient dans la résolution de se prêter à des conditions compatibles avec l'honneur de la Couronne, l'intérêt de ses Sujets & les engagemens qu'il avoit contractés avec ses Alliés.* Il ajouta; *Que, tandis que l'on traitoit de la Paix, la saine Politique demandoit qu'ils se préparassent à continuer la Guerre: Qu'en conséquence, il travailloit à concerter avec ses Alliés, les mesures qu'il convenoit de prendre pour la prochaine Campagne, en cas que l'opiniâtreté de leurs Ennemis la rendît nécessaire: Qu'il souhaitoit que ces arrangemens fussent règlés le plustôt qu'il seroit possible; que les préparatifs qui se feroient en* Angleterre *fussent promts; que l'Armée confédérée des* Païs-Bas *pût être augmentée de bonne heure, & que les Opérations du côté de l'*Italie *fussent poussées avec efficacité: Que de sa part, il ne négligeroit rien pour emploïer ses Forces Maritimes de la manière qui seroit en même tems la plus avantageuse à la défense de ses Roïaumes, ainsi qu'à l'augmentation du Commerce de ses Sujets, & la plus nuisible à ses Ennemis.* Après avoir assuré les COMMUNES *qu'il ne doutoit point qu'elles n'accordassent les* Subsides *nécessaires, tant pour leur propre sureté, que pour l'accomplissement des mesures, que les conjonctures présentes exigeoient que l'on prît*; il leur témoigna; *Que c'étoit avec chagrin qu'il se trouvoit obligé de les informer que depuis quelques années, par des incidens inévitables & par une suite de la Guerre, les Fonds accordés pour le soutien de son Gouvernement, n'avoient pas produit les sommes que le* Parlement *avoit prétendu qu'il en retirât: Qu'il attendoit donc de l'affection des* Communes, *dont il avoit tant de preuves, qu'elles trouveroient les moïens de suppléer à ces non-valeurs.* Il finit, en assurant les deux CHAMBRES; *Que rien n'étoit plus nécessaire ni plus essentiel pour lui, qu'une vigoureuse assistance de leur part; qu'il y comptoit entièrement; & qu'il étoit persuadé qu'elles feroient éclater leur zèle, leur diligence & leur unanimité dans l'expédition des affaires.*

Adresse des Seigneurs. 30 Novembre

Le lendemain, les *Seigneurs* présentèrent au *Roi* leur *Adresse*, dans laquelle ils lui disoient; *Qu'ils étoient pénètrés de reconnoissance pour les soins emploïés par Sa Majesté à l'entière extinction de la Révolte; & qu'Elle pou-*

voit compter sur l'ardeur avec laquelle ils la seconderoient pour prévenir dans la suite de pareils malheurs, & pour rendre le repos & la sureté du Roïaume plus fermes & plus durables : Que les grands succès des Armes de l'Impératrice-Reine & *du* Roi de Sardaigne *en* Italie, *& l'irruption qui se faisoit actuellement en* France, *& dont il pourroit résulter de grands avantages pour la Cause commune, leur causoient le plus sensible plaisir : Qu'on ne pourroit être plus touché, qu'ils ne l'étoient, des tendres égards que Sa Majesté témoignoit pour son Peuple, en se montrant sincèrement disposée à procurer la Pacification générale à des conditions honorables & sures : Qu'ils s'unissoient très humblement à croire avec Sa Majesté, que la Raison & la saine Politique exigeoient qu'on se préparât de bonne heure à la Campagne prochaine, en cas que l'obstination des Ennemis la rendît nécessaire : Qu'ils remercioient le* Roi *des soins qu'il prenoit de concerter d'avance avec ses Alliés tout ce qu'il conviendroit de faire à cet égard, & de la résolution dans laquelle il étoit d'emploïer ses Forces Navales de la manière la plus efficace & la plus avantageuse.* Cette *Adresse* finissoit en invectivant, selon la coutume, contre la *France*, par les assurances que les *Seigneurs* donnoient au Roi *du zèle avec lequel ils concourroient à tous les arrangemens qui paroîtroient convenables pour le mettre efficacement en état d'obtenir une bonne Paix ou de pousser la Guerre avec vigueur ; & de la persuasion dans laquelle ils étoient, qu'après Dieu le salut des* Roïaumes Britanniques *dépendoit du soin de les prémunir contre les desseins ambitieux de la* France, *ainsi que de la conservation du Gouvernement de Sa Majesté & de la* Succession Protestante *dans sa Maison Roïale.* Le *Roi* leur répondit : *Qu'il les remercioit des assurances qu'ils lui donnoient de leur affection & de leur fidélité : Que les justes sentimens dans lesquels ils paroissoient être, au sujet de la situation présente des affaires, & les promesses qu'ils lui faisoient de le seconder, ainsi que ses Alliés, soit pour obtenir une Paix durable, soit pour continuer la guerre avec succès, lui causoient une extrême satisfaction : Qu'il feroit toujours usage de leur confiance pour l'intérêt de son Peuple.* Réponse du Roi.

Les *Communes* présentèrent leur *Adresse* le 1 de Décembre. Après avoir marqué la même reconnoissance & la même satisfaction, que les *Seigneurs*, au sujet de la tranquillité rétablie en *Ecosse*, des avantages remportés en *Italie*, & de l'irruption qui se faisoit en *France*; elles assuroient le Roi ; *Qu'elles accorderoient, le plus promtement qu'il seroit possible, les* Subsides *nécessaires à le mettre en état de continuer la Guerre de la manière la plus efficace, tant par terre que par mer, conjointement avec ses Alliés, ou d'obtenir la Paix à des conditions compatibles avec l'honneur de sa Couronne, ainsi qu'avec les engagemens qu'il avoit contractés, & le véritable intérêt de son Peuple : Qu'elles prendroient en considération les non-valeurs de la* Liste-Civile *& que dans cette Affaire, comme dans toutes les autres que Sa Majesté leur avoit recommandées, elles procéderoient avec tant de zèle, de promtitude & d'unanimité, qu'elles manifesteroient par ce moïen à tout l'Uni-* Adresse des Communes. 1 Decembre.

I. DERN. SÉANCE DU TROIS. PARLEMENT.

vers leur fidèle attachement à sa Personne & à son Gouvernement, & leur attention constante pour le salut & la prospérité du Roïaume. La Réponse du ROI fut; *Qu'il remercioit ses fidèles* Communes *de l'affection & du zèle, qu'elles faisoient paraître en cette occasion: Qu'il n'étoit pas douteux que leur fermeté n'eût tout l'effet que l'on desiroit: Qu'elles devoient être assurées que les secours, qu'elles jugeroient à propos de lui fournir, ne seroient emploïés que pour le bien du Roïaume & l'avantage de la Nation.*

Réponse du Roi.

Subside. 2, 5, 9 Décembre 1746 - 7 Avril 1747.

En conséquence des Résolutions du 2 & du 5 de Décembre, les *Communes* commencèrent, le 9, à délibèrer sur le *Subside;* & la dernière Résolution à cet égard fut formée le 7 d'Avril 1747. Les sommes, qu'elles accordèrent dans cette Seance, montèrent à 9 millions 320 mille 66 Liv. St., 9 Sh., 2 D.; c'est-à-dire plus de 320 millions Tournois. Ce qui fit que cette fois-ci les Impositions furent si fortes, c'est qu'outre que l'on augmenta considérablement le nombre des Troupes Nationales, en conservant les Troupes Etrangères que la *Grande-Bretagne* entretenoit à sa Solde, il falut donner cette année des *Subsides* à differens Princes. On accorda pour la *Reine de Hongrie*, 433 mille 333 Liv. St., 6 Sh., 8 D.; pour le *Roi de Sardaigne*, 300 mille Liv. St.; pour l'*Electeur de Cologne*, 24 mille 299 Liv. St., 1 Sh., 4 D.; pour l'*Electeur de Maïence*, 8 mille 260 Liv. St.; pour l'*Electeur de Bavière*, 26 mille Livres Sterling, 11 Shellings, 9 Deniers. Il falut aussi pourvoir aux Non-valeurs de la *Liste-Civile*, jusqu'à la fin de Juin 1746, & l'on accorda pour cet effet 456 mille Livres Sterling. En voilà plus qu'il n'en faut pour donner une idée des raisons qui portèrent le *Subside* si haut dans cette Séance. Toutes les Résolutions qui furent prises à ce sujet, passèrent sans contradiction, à la reserve de celles qui concernoient les *Subsides* de la *Reine de Hongrie* & du *Roi de Sardaigne*, & l'entretien des 18 mille Hommes de *Troupes Hanovriènes* emploïées dans les *Païs-Bas*. Ces Résolutions ne furent confirmées, le 7 de Février, qu'après de grands débats. Entre le 23 & le 28 de Décembre, le S. *Henri Pelham* fit dans la *Chambre-Basse* un long Discours, dans lequel il dit entre autres choses; *Qu'il étoit d'une absolue nécessité de pousser la guerre avec vigueur, parce qu'il n'y avoit nulle apparence que les Négociations pussent sitôt produire une Pacification générale.* Il ajouta; *Que les sommes, dont on avoit besoin, & qui montoient à 9 millions 350 mille Liv. St., en y comprenant celles que la* Chambre *avoit accordées depuis le commencement de cette Séance, étoient destinées à suppléer aux nonvaleurs de divers Fonds de l'année précédente, ainsi qu'à subvenir à plusieurs autres nécessités, dont on n'avoit pas encore pu faire une Liste exacte pour la remètre devant la* Chambre; *mais qu'en attendant, il pouvoit indiquer les moïens de lever ces sommes: Que l'on pouvoit emprunter 200 mille Liv. St. sur la Taxe des Terres; 750 mille sur celle du Malt; 100 mille sur les Fonds d'Amortissement; 100 mille par le moïen d'une* Loterie; *& par des*

Annuités

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Annuités 4 *millions*. Le *Ministère* prescrivit ainsi, sans beaucoup de façon, au *Parlement* ce qu'il vouloit qu'il fit dans cette Séance; & le *Parlement* remplit les intentions du *Ministère* avec assés de docilité, comme on l'a vu par les sommes accordées, & comme on le va voir par ce qu'il fit à l'égard des *Moïens de lever le Subside*, auxquels on travailla depuis le 14 de Décembre 1746 jusqu'au 5 d'Avril 1747.

Moïens de lever le Subside. 14 Décembre 1746. 5 Avril 1747.

La *Taxe sur les Terres*, &c. fut fixée à 4 Sh. par Liv. St. pour l'*Angleterre*, & proportionément pour l'*Ecosse*; & l'on inséra dans le BILL que l'on en fit une CLAUSE *pour autoriser le* Roi *à emprunter jusqu'à la concurrence du montant de ce que cette Taxe pouvoit rapporter pendant l'année* 1747, *& pour suppléer, hors des* Subsides *de la même année, les non-valeurs de l'année précédente.* On créa pour 4 millions d'*Annuités* à 4 pour cent; & la Résolution, prise à ce sujet le 28 de Décembre 1746, fut à peine rendue publique, que toute la Nation s'empressa de témoigner son ardeur à concourir aux vues du Gouvernement, & que l'on souscrivit en peu d'heures pour 6 millions, au lieu de 4. Les *Droits sur les Maisons*, accordés autrefois au *Roi* GUILLAUME & à la *Reine* ANNE, furent déclarés éteints au 5 de Mars 1747; &, pour les remplacer, il fut arrêté qu'on paieroit à l'avenir 2 Sh. pour chaque Maison habitée en *Angleterre*, & 1 Sh. par Fenêtre pour celles qui en avoient 10 & au-delà. On imposa d'ailleurs un nouveau Droit de 5 Liv. St. sur chaque Carosse, Berline & autre Voiture à quatre roues, & de 40 Sh. sur chacune de celles à deux roues; & l'on ordonna qu'il seroit levé sur le produit de ce Droit un million Sterling par voie de Loterie. Lorsque, le 10 de Mars 1747, les *Communes* procédèrent à l'examen du BILL, pour ce nouvel établissement, il fut proposé d'en ôter une CLAUSE qui portoit: *Que les Commissaires de l'Accise auroient la direction de la levée de ce Droit:* mais, après de grands débats, la Proposition fut rejetée à la pluralité de 196 voix contre 130. Le surplus des nouveaux Droits sur les Liqueurs Fortes, montant à 112 mille 508 Liv. St., 19 Sh., 2 D., fut appliqué au Service de l'année 1747; & l'on continua pendant un an, à commencer le 23 de Juin de la même année, les Droits sur le Malt, le Cidre, le Poiré, &c. On autorisa le *Roi* à emprunter 500 mille Liv. St. par des *Billets de l'Echiquier* qui seroient hipotéqués sur les premiers *Subsides*, que le *Parlement* accorderoit dans la prochaine Séance; & l'on ordonna d'emploïer pour le Service de l'année 1747 un million du *Fonds d'Amortissement*. Enfin, les Distillateurs des Villes de *Londres* & de *Westminster*, conformément à la Requête qu'ils avoient présentée aux *Communes*, eurent la permission de vendre en détail des Liqueurs fortes en moindre quantité que 2 Galons, en païant 5 Livres Sterling pour la permission.

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

ANNE'E MDCCXLVII.

Actes auxquels on travailla dans cette Séance.

Passons aux principaux *Actes* auxquels on travailla dans cette Séance.

Pour continuer la suspension de l'*Habeas Corpus*.

I. ACTE *pour autoriser Sa Majesté à faire arrêter ceux qu'elle soupçonnera coupables de Haute Trahison, ou de conspirer contre sa Persone ou son Gouvernement.* Le jour même de l'ouverture de cette Séance, après que les *Seigneurs* furent convenus de l'*Adresse* qu'ils devoient présenter le lendemain au *Roi*, il fut proposé dans leur CHAMBRE, *de continuer pendant un an la suspension de l'*ACTE D'HABEAS CORPUS; & sur le champ, les *Seigneurs* en lurent le BILL trois fois, le passèrent & l'envoïèrent aux *Communes*, qui, ce jour-là même en firent la première lecture; & résolurent, à la pluralité de 134 voix contre 35, *de le mètre en Committé pour le Jeudi suivant*, 1 de Décembre. Ce fut ce jour-là la première Affaire à laquelle elles travaillèrent. Après avoir lu le *Bill* pour la seconde & la troisième fois, elles le passèrent à la pluralité de 142 voix contre 134, avec le Titre que nous avons rapporté. L'après midi du même jour, le *Roi* se rendit à la *Chambre-Haute*, & donna son consentement à ce BILL.

Pour naturaliser les Protestans étrangers établis en Amérique.

II. ACTE *pour naturaliser les* Protestans *étrangers, établis en* AMÉRIQUE. Ce BILL fut attaqué par les Habitans de la Ville & Liberté de *Westminster* dans une Requête présentée aux *Communes* le 28 de Mars. Le Committé, chargé de l'examen de cette Requête & du BILL, en fit son rapport le 13 d'Avril. Après plusieurs heures de débats très vifs, il fut résolu par 78 voix contre 50, *de renvoïer à deux mois de là le plus ample examen de cette matière*; c'est-à-dire que le BILL fut abandoné.

Au sujet du Commerce d'Espagne.

III. ACTE *pour révoquer un* ACTE *de* PARLEMENT *qui défendoit le Commerce avec l'*ESPAGNE. Ce *Bill* fut occasioné par la situation où se trouvoient les Négociations avec la *Cour de Madrid*. Après la seconde lecture qui s'en fit le 6 de Mars, il fut proposé *de le mètre en Committé*; mais quelques débats, qui s'élevèrent à ce sujet, furent suivis de la résolution, *de présenter une* Adresse *au* Roi, *pour le prier de lever la défense de commercer avec l'*Espagne, *aussitôt que Sa Majesté seroit informée que la* Cour de Madrid *seroit dans le dessein d'en faire de même à l'égard de la* GRANDE-BRETAGNE. La même Affaire fut reprise en considération le 13 d'Avril; & l'on remit à délibérer dessus plus amplement dans deux mois.

Au sujet de la contagion parmi les Bestiaux.

IV. ACTE *pour empêcher que les Maladies contagieuses, qui règnoient parmi les Bêtes à Cornes, ne se répandissent davantage dans le Roïaume.*

Pour assurer une recompense à ceux qui feroient des prises sur mer.

V. ACTE *pour réserver une partie des Prises faites par les Vaisseaux du* Roi, *afin d'en emploïer le provenu à récompenser ceux qui prendroient des Vaisseaux de guerre aux Ennemis.*

Pour abolir les Jurisdictions héréditaires en Ecosse.

VI. ACTE *pour abolir les Jurisdictions Héréditaires en* Ecosse, *& les restituer à la Courone; comme aussi pour y faire mieux administrer la Justice.* Le projet de ce BILL fut présenté, le 21 de Février, à la *Chambre-Haute* par le Lord *Grand-Chancelier*; &, le 6 de Mars, les *Communes* ordonnèrent que l'on por-

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT. 1747.

feroit un BILL relatif au projet du *Grand-Chancelier*, & que le Titre en feroit : ACTE *pour abolir les Jurisdictions Héréditaires en* Ecosse, *& les restituer à la Courone, afin de rendre par là l'Union des deux Roïaumes plus parfaite, & pour dédommager les Propriètaires de ces Jurisdictions.* Le 25 d'Avril, les Comtes de *March* & d'*Eglintone* présentèrent des Requêtes à la *Chambre-Basse*, pour être ouis contre ce BILL par leurs Avocats. En leur accordant leur demande, on n'en procéda pas moins à la seconde lecture ; & le BILL fut mis en Committé. Le 25 de Mai, la troisième lecture fut suivie de la proposition, *de le passer* ; ce qui fit naître de grands débats : mais l'Affirmative l'emporta de 137 voix contre 63. Les *Seigneurs* le lurent, le 31, pour la première fois. Le 2 de Juin, après de longs débats, ils le mirent en Committé, à la pluralité de 79 voix contre 16. Ils approuvèrent, le 12, les changemens faits les jours précèdens, & résolurent d'ajouter une CLAUSE *pour obliger tous les Procureurs, Ecrivains, Agens ou Solliciteurs du* Roïaume d'Ecosse, *de prêter Serment au* Roi, *conformément aux dispositions de la Loi.* Ils ordonnèrent ensuite ; *Que tous les* PAIRS *seroient sommés d'assister à la troisième lecture.* Elle se fit le lendemain ; après quoi le BILL fut renvoïé aux *Communes* pour leur en faire approuver les changemens. Le 15, les *Communes* en firent l'éxamen ; & ce ne fut pas sans de grands débats. Quelques Membres proposèrent, *de renvoïer à deux mois à faire un nouvel examen de ce* BILL ; ce qui fut rejeté par 75 voix contre 20 ; & les changemens faits par les *Seigneurs* furent approuvés, à l'aide de quelques corrections. Il y eut, le 26, une Conférence entre les Députés des deux *Chambres* au sujet d'une de ces corrections qui faisoit quelque peine aux *Seigneurs* : mais sur le rapport qui leur fut fait des raisons des *Communes*, ils convinrent de ne plus insister sur ce changement, & passèrent le *Bill*, qui reçut le consentement Roïal, le jour de la clôture de cette Séance.

VII. ACTE *pour punir plus efficacement les Déserteurs & les Soldats mutins.* (Contre les Déserteurs, &c.) VIII. ACTE *en faveur des Ecossois, dont les Titres, Contrats ou Papiers avoient été enlevés ou détruits par les Rébelles.* (En faveur des Ecossois qui avoient perdu leurs Titres, &c.) IX. ACTE *pour bâtir un Pont sur la* TAMISE, *de* WALTON *à* SKEPPELTON. (Pour un nouveau Pont sur la Tamise.) Les Habitans de *Londres* présentèrent des Requêtes contre ce BILL ; &, le 11 d'Avril, les *Communes* aiant oui plusieurs Avocats, ne laissèrent pas de le passer. X. ACTE *pour empêcher que les Rebelles, qui seroient transportés dans les Colonies en* AMERIQUE, *ne revinssent dans le Roïaume, ou ne se retirassent dans les Païs des Ennemis.* (Au Sujet des Rebelles transportés dans les Colonies.) Le 13 d'Avril, les *Seigneurs* aiant renvoïé ce BILL à plus ample délibération, il n'en fut plus question dans cette Séance. XI. ACTE *en faveur des Débiteurs insolvables.* (En faveur des Débiteurs insolvables.) Le 24 d'Avril, après la troisième lecture & quelques débats, il fut rejeté par la *Chambre-Basse*, à la pluralité de 63 voix, contre 47. XII. ACTE *pour pourvoir au soulagement, & à l'entretien des Matelots estropiés ou devenus impotens au Service des Marchands.* (En faveur des Matelots estropiés.)

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Actes.

Au sujet des Terres dépendantes des Jurisdictions héréditaires en Ecosse.

Pour accorder des Avocats aux gens accusés de Haute Trahison.

Pour encourager le Commerce des Toiles

Au sujet de la succession du Chevalier Jekil.

Pour réunir les Biens des Rebelles à la Courone.

Au sujet des Manufactures de Soie & de Toiles à Voiles; des Droits d'Apprentissage & des Vaisseaux de bonne prise.

Au sujet des Agens pour les Prises.

Au sujet des Sermens.

Pour le recouvrement de la Taxe des Fenêtres

Au sujet de l'habillement des Montagnards d'Ecosse.

Amnistie pour les Rebelles d'Ecosse.

XIII. ACTE *pour abolir les Possessions des Terres, qui dépendoient des Jurisdictions Héréditaires en* Ecosse, *& pour en donner d'autres aux Propriétaires.* XIV. ACTE *pour permètre aux Persones accusées de Haute-Trahison d'emploïer des Avocats pour leur défense.* XV. ACTE *pour ordonner que les Gratifications accordées à ceux qui transporteroient hors du Roïaume, de grosses Toiles de la* Grande-Bretagne *&* d'Irlande, *continueroient, pendant 7 ans, d'être païées, conformément aux* ACTES *passés les* 15[e], 16[e] *&* 18[e] *années du* Roi Règnant. XVI. ACTE *pour autoriser le* ROI *à accorder aux Exécuteurs Testamentaires du Chevalier* JOSEPH JEKYL *la somme de* 13 *mille* 583 *Liv. St., hors du Capital que ce Chevalier avoit dans les* Compagnies des Indes-Orientales *&* de la Mer du Sud, *& qu'il avoit laissé par son Testament pour l'augmentation du* Fonds d'Amortissement. XVII. ACTE *pour réunir à la Courone les Biens confisqués de certains Rebelles.* XVIII. ACTE *pour ordonner que les divers* ACTES *faits afin d'encourager les Manufactures de Soie, & les Fabriques de Toiles à Voiles dans la* Grande-Bretagne, *continueroient d'être en vigueur, pendant 7 ans.* Ce BILL fut ordonné, le 5 Juin; &, le lendemain, les *Communes* y firent inserer 2 CLAUSES; l'une, *pour donner du tems à ceux qui n'avoient pas païé les Droits de leurs Actes d'Apprentissage, & pour mieux assurer, à l'avenir, le paiement de ces mêmes Droits;* l'autre, portant, *que les Vaisseaux légitimement déclarés de bonne prise, passeroient pour des Vaisseaux construits dans la* Grande-Bretagne. XIX. ACTE *pour indemniser ceux qui avoient omis de faire enregistrer leurs Procurations en qualité d'Agens pour des Prises sur Mer.* XX. ACTE *pour accorder un nouveau délai à ceux qui avoient négligé de prêter les Sermens nécessaires, pour se rendre capables d'exercer les Emplois dont ils étoient revêtus.* XXI ACTE *pour autoriser les Commissaires de la Taxe sur les Fenêtres à établir des Assesseurs, pour les aider dans le Recouvrement de cette Taxe.* XXII. ACTE *pour ordonner l'exécution des Loix précedemment faites au sujet de l'habillement des* MONTAGNARDS D'ECOSSE. Une CLAUSE, inserée dans ce BILL, leur laissoit encore pour deux ans l'usage de leurs habillemens ordinaires. XXIII. ACTE *pour accorder, au nom du* Roi, *le pardon général à tous ceux qui avoient été impliqués dans la dernière Rébellion, à l'exception de 59 Persones nommées dans l'*ACTE.

Autres Affaires.

Proposition rejetée au sujet de la Direction des Affaires de la Marine. 31 Janvier.

Erection d'un Monument au Capitaine Cornwall. 8 Juin.

Comme je ne me propose pas d'entrer ici dans le détail du Procès, fait par la *Chambre-Haute* au Lord *Simon Lovât* sur l'accusation intentée par la *Chambre-Basse*, je n'ai que très peu de choses à dire des autres Affaires dont il fut question dans cette Séance. Le 31 de Janvier, 184 voix contre 143 firent rejeter dans la *Chambre-Basse* la Proposition qui fut faite, *de nommer un Committé pour examiner la conduite de diverses persones chargées de la Direction des Affaires de la Marine.* Les *Communes* résolurent, le 8 Juin, *de présenter une* ADRESSE *au* ROI, *pour le prier d'ordonner que l'on érigeât dans l'Eglise de* Saint Pierre à Westminster

un Monument à la Mémoire du Capitaine JAQUES CORNWALL, *tué en* 1743 *au* Combat de Toulon, *en défendant avec beaucoup de bravoure le Vaisseau de Guerre le* Malborough; *& pour assurer Sa Majesté que la* CHAMBRE *feroit bon de la dépense qui seroit faite à ce sujet.* Le ROI fit dire aux COMMUNES par le Contrôleur de sa Maison, qu'il donneroit des ordres conformes au desir de cette *Adresse.*

Le 28 de Juin après midi, le *Roi* se rendit à la *Chambre-Haute*, où les *Communes* aiant été mandées, il donna son consentement à 57 *Bills*, tant publics que particuliers. Ensuite, pour mètre fin à cette dernière Séance du *Parlement*, il commença son Discours par témoigner aux deux CHAMBRES, *combien il étoit satisfait de la promtitude avec laquelle elles avoient terminé les Affaires, & des suites avantageuses que devoient avoir leurs soins pour éteindre entièrement la Rébellion d'*Ecosse, *pour affermir les fondemens de leur tranquillité commune, à l'avenir, & pour rétablir dans le* Nord *de la* Grande-Bretagne *l'Autorité du Gouvernement d'une manière qui pût assurer plus efficacement la liberté des Peuples qui l'habitent.* Il ne fit pas voir moins de contentement de ce que *par les efforts que le Parlement avoit faits pour le mètre en état de continuer vigoureusement la Guerre, il avoit montré qu'il ne s'occupoit pas moins des intérêts du dehors que de ceux du dedans.* Après avoir, de manière à donner beaucoup d'espérance de la prochaine conclusion de la Paix, parlé des divers événemens de la Campagne de cette année, les uns heureux, les autres moins malheureux qu'on ne devoit l'attendre, il remercia les COMMUNES, *de leur zèle dans l'établissement des* Subsides *pour l'année courante; de leur affection pour sa Persone prouvée par leur diligence à suppléer aux non-valeurs de la* LISTE CIVILE; & leur dit: *Qu'en accordant de si grandes sommes immédiatement après les dépenses extraordinaires que les Troubles du dedans avoient causées, elles avoient fait voir quel étoit le crédit de la Nation, & combien la* Courone de la Grande-Bretagne *étoit respectable, & pour ses Amis & pour ses Ennemis.* Ensuite, adressant la parole aux deux *Chambres*, il dit: *Qu'après les exemples de sévérité, que l'on avoit jugé nécessaires, il avoit saisi la première occasion de se conformer à sa propre inclination, en publiant une Amnistie, qui devoit achever de consolider les plaies & rétablir entièrement le calme dans ses Roïaumes, où ceux que la séduction avoit écartés de leur devoir, se trouveroient en sureté sous la protection des mêmes Loix qu'ils avoient voulu renverser, & disposés à témoigner leur reconnoissance de la grace qu'ils avoient reçue.* Deux mots suivirent sur le nouveau *Parlement*, qu'il s'agissoit d'assembler, après quoi le *Roi* termina son Discours par ces paroles: *Je me croirois inexcusable si je congédiois ce* Parlement, *sans vous avoir remerciés publiquement des preuves signalées que vous m'avés données de votre affection inaltérable pour ma Persone & pour mon Gouvernement, & de votre ferme attachement aux véritables intérêts de votre Patrie, ainsi qu'à la* Succession

Clôture de ce Parlement. 28 Juin.

Discours du Roi.

I. DERN. SEANCE DU TROIS. PARLEMENT.

Protestante *dans ma Famille. C'est avec la Bénédiction du Ciel & votre vigoureuse assistance, que j'ai fait échouer l'entreprise audacieuse, par laquelle on a tenté de renverser la Constitution présente; & que j'ai pu fournir en même tems à nos anciens & naturels Alliés des secours capables d'avoir déconcerté quelques-unes des vues ambitieuses, par lesquelles nos Ennemis se sont portés à commencer cette Guerre. Un amour, si marqué de votre part & dont je me ressouviendrai toujours avec reconnoissance; rendra la mémoire de ce* Parlement *chère à la Postérité. Les sentimens des mes bons Sujets, manifestés avec tant d'éclat, m'engagent à me reposer sur eux avec une entière satisfaction; & je ne doute pas qu'ils ne me donnent, dans le choix de leurs Représentans, de nouveaux témoignages de leurs dispositions à mon égard. Je n'ai rien plus à cœur que la conservation des Droits Spirituels & Temporels de mon Peuple, & le maintien de sa grandeur & de sa prospérité. Je ne m'écarterai jamais de ces principes, qui doivent être ceux de tout* véritable Breton: *qu'ils soient les vôtres dans la conjoncture présente, & ne souffrés point que d'artificieuses & sinistres insinuations aient le pouvoir d'interrompre ou d'affoiblir l'harmonie de mes vues & des desirs de mon Peuple, laquelle a produit & produira toujours les effets les plus salutaires.*

Convocation d'un nouveau Parlement. 29 Juin.

Après ce Discours le Lord *Grand-Chancelier* prorogea, pour la forme, le *Parlement* jusqu'au 20 de Juillet suivant; &, le lendemain même de la clôture de cette Séance, le *Roi* signa une *Proclamation* qui fut publiée le 30 de ce mois de Juin, par laquelle il étoit dit; *Que Sa Majesté dispensoit les* Seigneurs Spirituels *&* Temporels, *ainsi que les* Membres de la Chambre des Communes, *de s'assembler, le* 20 *Juillet, conformément à la dernière Prorogation; & qu'aiant résolu d'assembler le nouveau* Parlement *le plustôt qu'il seroit possible, Elle avoit chargé le* Grand-Chancelier *d'expédier à cet effet les Ordres nécessaires, lesquels seroient datés du 3 de Juillet, le Rapport des Elections devant être fait le 24 d'Août.* La *Proclamation* pour l'Election des 16 *Pairs d'Ecosse*, fixée au 12 d'Août, fut publiée en même tems.

II. AFFAIRES DIVERSES. Armes enlevées par des Contrebandiers. Janvier.

II. EN JANVIER; une Troupe de Contrebandiers enleva dans le Comté d'*Essex*, plusieurs petits Canons, & d'autres Armes à Feu pour les transporter en Païs Ennemi.

Officiers Généraux pour Flandre. Janvier.

Le *Roi* nomma les Officiers Généraux qui devoient être emploïés en *Flandre* sous les Ordres du *Duc de Cumberland* Généralissime des Troupes des Alliés. Ces Officiers furent, le Chevalier *Jean Ligonier*, depuis peu Général de Cavalerie, pour servir en cette qualité; le S. *Henri Hawlay* & le Comte d'*Albermale*, Lieutenans-Généraux; les Sieurs *Fuller*, *Huske*, *Howard*, *Blandt*, & le Comte de *Crawford*, Majors-Généraux; & les Sieurs *Bligh*, *Prits*, *Mordaunt*, *Hougton*, & *Douglas*, Brigadiers-Généraux.

ANNÉE MDCCXLVII.

En FEVRIER; le 3, mourut à *Londres*, le Lord *Patten-Bing*, Vicomte de *Torrington*. Membre du Conseil-Privé & Capitaine des Hallebardiers de la Garde. Il eut pour Successeur de son Titre & de ses Biens, le Fils aîné du S. *Jean Bing*, précèdemment, Gouverneur de *La Barbade*. La Compagnie des Hallebardiers de la Garde fut donnée, le mois suivant, au Lord *Falmouth*. Mort du Vicomte de Torrington. 3 Février.

Le 4, le Duc d'*Hamilton* & *Douvres*, Grand-Ecuïer du *Roi*, mourut à *Porsmouth*. Mort du Duc d'Hamilton. 4 Février.

Le 12, le *Duc de Cumberland*, revenu de *Hollande*, le 15 de Janvier, partit pour y retourner, afin de concerter les Opérations de la Campagne que l'on avoit dessein d'ouvrir de bonne heure. Départ du Duc de Cumberland. 12 Février.

Le 21, le Lord *Charles*, Comte d'*Aylesbury* & d'*Elgin*, Vicomte de *Bruce* & d'*Amphtill*, Baron de *Warthon*, de *Skelton* & de *Kinlosse*, Grand-Sénéchal Héréditaire d'*Amphtill*, mourut à *Londres*. Le Marquis de *Carnarvon*, Fils aîné du Duc de *Chandos*, lui succèda dans ses Biens & dans ses Titres. Mort du Comte d'Aylesbury. 21 Février.

Pendant ce mois, des Contrebandiers, qui s'assemblèrent jusqu'au nombre de 300, dans l'Ile de *Thanet*, firent de grands désordres dans les Comtés de *Kent*; & d'autres se répandirent dans le Comté de *Sussex*. Desordres des Contrebandiers. Février.

Le Comte de KILDARE, *Pair d'Irlande*, fut créé *Pair de la Grande-Bretagne*, sous le Titre de *Comte de Leinster* dans le Comté de *Bukingham*. Nouveau Pair. Février.

En MARS; Le Major-Général *Churchil*, fut nommé pour commander les Troupes en *Ecosse*, à la place du Major-Général *Huske*, qui devoit aller servir en *Flandres*. Major-Général Churchil, Commandant en Ecosse. Mars.

Le Comte de *Hartfort*, le Chevalier *Rich*, le Duc de *Montagu* & le Vicomte de *Mileworth*, furent faits Généraux de Cavalerie, & les Sieurs *Dalzer*, *Parker* & Comte d'*Harrington*, Généraux d'Infanterie. Promotion. Mars.

On fit en *Irlande* une Réforme dans les Régimens de l'Etablissement de ce Roïaume. Elle fut de 10 Hommes par Compagnie, pour la Cavalerie & les Dragons, & de 5 pour l'Infanterie. Réforme en Irlande. Mars.

En MAI; le 5. on reçut à *Londres* des Lettres de Hollande, par lesquelles on apprit que, le 3, les *Etats de Hollande* & de *Westfrise*, à l'exemple des Villes de *Ter-Were*, de *Flessingue*, de *Middelbourg*, de *Ter-Goes*, de *Ziriczée*, de *Leyde*, de *Delft*, de *Schiedam*, de *Dordrecht*, de *La Brille*, du *Gorcum*, d'*Alcmaer* & de *Gouda*, & forcés, pour ainsi dire, par une Emeute Populaire à *La Haie*, avoient d'un *consentement unanime* (l'Acte le dit ainsi) nommé *Stathouder*, *Capitaine-Général* & *Amiral de la Milice de la Province, tant par Mer que par Terre*, le Prince GUILLAUME-CHARLES-HENRI-FRISON, *Prince d'Orange* & *de Nassau* Gendre du *Roi d'Angleterre*. Aussi-tôt après la reception de cette nouvelle, le *Prince de Galles* alla complimenter le *Roi*, qui reçut aussi sur Réjouissances à l'occasion de l'élevation du Prince d'Orange au Statouderat des Provinces-Unies. 5 Mai

le champ les complimens des Ministres Etrangers & de plusieurs Persones de distinction. L'élevation du *Prince d'Orange* répandit une joie inexprimable dans *Londres*. Elle y fut d'autant plus grande, qu'on ne pouvoit douter que la *Cour d'Angleterre* n'en eût été, quoiqu'en secret, le principal mobile. Presque tout le monde porta des Cocardes de couleur d'orange, sur lesquelles on lisoit : *Pro Patria*. Quelques-unes de ces Cocardes se vendirent jusqu'à une demi-Guinée. Les *Etats-Généraux* prirent, le 4, une Résolution pareille à celle que les *Etats de Hollande* & de *Westfrise* avoient prise la veille, & nommèrent le PRINCE D'ORANGE, *Stathouder, Capitaine-Général & Amiral de la Milice des* PROVINCES-UNIES, *tant par Mer que par Terre*. Quelques jours après le Baron de *Boetzelaer* & le S. *Hop*, leurs Ministres à *Londres*, en firent la notification au *Roi*. Les marques de la joie publique se renouvellèrent à cette occasion.

Le Général Huske Commandant en Chef en Zélande. Mai.

Dans le courant du mois, le Général *Huske* fut nommé Commandant en Chef des Troupes, que le *Roi* avoit en *Zélande*, & qu'il y eut ordre de renforcer de quelques Bataillons.

Mort du Comte de Stairs. Mai.

Le Général Comte de *Stairs*, Pair du *Roïaume d'Ecosse*, mourut dans une de ses Terres, près d'*Edimbourg*.

Le Roi entre dans la 21 année de son Règne. 22 Juin.

En JUIN; le 22, le *Roi* entra dans la 21[e] année de son Règne. C'est ici, suivant le Titre de cet Ouvrage, que je devrois le finir. Je ne laisserai pas de conduire cet Article & les suivans jusqu'à la fin de l'année.

Nouveau Pair. 24 Juin.

Le 24, le Vice-Amiral *George Anson* fut fait *Pair de la Grande-Bretagne*, sous le Nom & le Titre de *Lord* ANSON *Baron de Soberton* dans le Comté de *Northampton*; &, le 26, il prit Séance dans la *Chambre-Haute*, avec les Cérémonies accoutumées.

Nouvelles Compagnies indépendantes en Angleterre & en Ecosse. Juin.

Dans le cours de ce mois; il y eut ordre de lever en *Angleterre* 12 Compagnies Indépendantes, aiant chacune 1 Capitaine, 3 Lieutenans & 1 Enseigne, qui devoient être pris parmi les Officiers, que l'on avoit remerciés en dernier lieu. L'ordre fut aussi donné d'en lever 2 en *Ecosse*, composées d'un Capitaine, de 3 Lieutenans, de 4 Sergens, de 4 Caporaux, de 2 Tambours & de 100 Soldats.

Gouvernemens donnés. Juin.

Le *Roi* donna au S. *Strafford-Eyres*, Capitaine dans un Régiment d'Infanterie, le Gouvernement de la Ville & du Port de *Galloway* en *Irlande*; & au Lord *Tyrawley*, Lieutenant-Général, le Gouvernement de *Minorque*, vacant par la mort du Comte de *Stairs*.

Nouveaux Pairs. Juin.

Le *Roi* créa *Pairs de la Grande-Bretagne*, le Chevalier *Jaques Bouvrie*, & le Chevalier de *Revensworth*, sous les Noms & les Titres; le premier, de

de *Lord Baron de Longford* & *Vicomte de Fokelston*; & le second, de *Lord Baron de Revensworth.*

Le S. *George Greenville* fut fait Commissaire de la Tréforerie. Charge donnée. Juin

En AOUT; le 31, on embarqua à la *Tour* 17 Pièces de Canon & une grande quantité de Poudre & d'autres Munitions pour les envoïer à *Berg-op-Zoom*, avec 70 Canoniers & Bombardiers, lesquels attendoient à *Wolwick* que les mêmes Bâtimens les allassent prendre. Artillerie, Munitions, Canoniers, &c. pour Berg-op-Zoom. Août.

En SEPTEMBRE; le 24, le Comte de *Hasland*, Ministre de l'*Electeur de Bavière*, porta des plaintes au Comte de *Chesterfield*. Secretaire d'Etat, au sujet d'un Article d'une Feuille de l'Ecrit Périodique intitulé, *Daily-Avertisser*. Cet Article portoit; *Que la Ville de* Berg-op-Zoom *n'avoit été prise que par la trahison de quelques* Troupes Bavaroises *qui, postées sur le Ravelin de* Dedem, *avoient laissé les* François *s'en rendre maîtres sans obstacle; ce qui leur avoit facilité le moïen d'entrer dans les Brèches des Bastions de la* Pucelle *& de* COEHOORN. Le Comte de *Hasland* dit; *Que cette calomnie étoit d'autant plus condamnable, qu'il étoit certain que les trois* Bataillons Bavarois, *dont le Gazetier vouloit parler, étoient sortis de la Place, la veille de sa prise, pour entrer dans les Lignes.* Il exigea que l'Auteur, non seulement vînt en son Hôtel en demander pardon à l'*Electeur* dans la persone de son Ministre, mais aussi qu'il se retractât publiquement dans son Journal. L'un & l'autre fut exécuté dès le lendemain. Réparation exigée d'un Gazetier de Londres par la Cour de Munich. 24 Septembre.

Dans le courant du mois; le Général *Blakeney*, qui commandoit en *Ecosse*, fut nommé Gouverneur de *Gibraltar*, à la place du Général *Antrusther*, mort depuis peu. Gouvernement donné, Septembre.

En OCTOBRE; le *Roi* fit une Promotion d'Officiers Généraux dans les Troupes de Terre, & déclara Lieutenans-Généraux, les Sieurs *Read*, *Hamilton*, Comte de *Rhotes*, *Onslow*, *Pulteney*, *Howard*, *Bragge*, *Huske*, *Frampton*, *Irwin*, de *Saint-George*, *Campbell*, *Blakeney*, *Blandt*, *Oglethorpe*, Lord *Delaware*, Duc de *Marlborough*, Comte de *Crawford*, *Churchill*, *Shelton*, *Johnson*, *Woolf*, & *Wyniard*: & Majors-Généraux, les Sieurs *Bligh*, Chevalier *Gooch*, *Powlet*, *Fowkes*, Vicomte de *Torrington*, *Fleming*, *Price*, *Mordaunt*, *Cholmondeley* & *Draugues*. Promotion. Octobre.

En DECEMBRE; le 2, le Général *Wenworth*, Ministre Plénipotentiaire du *Roi* auprès du *Roi de Sardaigne* pour les Opérations Militaires, mourut à *Turin*. Mort du Général Wenworth. 2 Décembre.

Durant ce mois; le *Margrave de Bade-Dourlach*, qui depuis quelque tems étoit à *Londres*, le Baron de *Solenthal*, Ambassadeur de *Danemarc*, & le Comte de *Lincoln* furent reçus Membres de la Société Roïale. Nouveaux Membres de la Société Roïale. Decembre.

ANNÉE MDCCXLVII.

Promotion. Janvier.

III. LE 24 de JANVIER, les Capitaines *Henri Osborne*, *George Berkley*; *Miles Stapleton*, *Thomas Smith*, *Curtis Burnet*, & *Thomas Griffin* furent nommés Amiraux.

Provisions pour Gibraltar, &c. 27 Février.

L'Amiral Anson essuie une tempête. Février.

Le 27 de FEVRIER, environ 100 Navires chargés de Provisions pour *Gibraltar*, *Port-Mahon* & les *Indes-Occidentales*, partirent de *Cork* en *Irlande* sous l'Escorte de 4 Vaisseaux de guerre. Dans ce mois; il y eut une violente tempête, dont l'Escadre de l'Amiral *Anson* fut très maltraitée. Quatre de ses Vaisseaux furent forcés de relâcher à *Portsmouth* & 3 autres à *Plymouth*. L'Amiral lui-même regagna les *Dunes* en désordre avec le seul Vaisseau qu'il montoit, sans savoir ce qu'etoient devenus 4 autres, qui faisoient le reste de son Escadre. Cette tempête dura 6 jours entiers & causa beaucoup de dommage. Un grand nombre de Navires d'un Convoi, parti depuis peu, échouèrent, autant par la malhabileté des Pilotes, que par l'agitation de la Mer. Il en périt même quelques-uns.

Départ de l'Amiral Bing. 3 Mars.

L'Amiral *Bing*, parti, le 28 de Février, de *Portsmouth* avec 3 Vaisseaux de guerre pour aller à *Sainte-Hélène* attendre le reste de son Escadre, mit à la voile de cette dernière Rade, le 3 de MARS, aiant sous son Convoi une Flote Marchande de plus de 60 voiles.

Départ de l'Amiral Anson. 18 Avril.

Le 18 d'AVRIL, l'Amiral *Anson* partit avec son Escadre, composée de 7 Vaisseaux du troisième rang; de 10, du quatrième; de 2, du cinquième; de 6, du sixième; & de 2 Brûlots. Cette Escadre, à bord de laquelle il y avoit quelques Troupes de débarquement & dont on ignoroit la destination, fit voile pour l'embouchure de *La Manche*. Elle rentra dans les Ports d'*Angleterre*, le 27 du mois suivant, avec quelques *Vaisseaux François* qu'elle avoit pris.

Vaisseaux de guerre envoiés au secours de la Zélande. Mai.

En MAI; à la sollicitation des *Etats-Généraux* qui demandoient un promt secours, & par l'ordre du *Roi*, les *Commissaires de l'Amirauté* firent partir 8 Vaisseaux de guerre, pour aller à la défense de la Côte de *Zélande*; où, par les mesures que l'on avoit prises, les *Anglois* devoient avoir dans peu 40 Vaisseaux de tout rang.

Départ de l'Amiral Warren fait Chevalier du Bain, &c. 9, 14 Juin, &c.

Le 9 de JUIN, l'Amiral *Warren*, rentré depuis peu dans les Ports d'*Angleterre*, fut créé Chevalier du *Bain*; &, le 14, il partit de *Spithead* pour *Sainte-Hélène*, avec une Flote sur laquelle on avoit embarqué, la veille, la moitié d'un Régiment d'Infanterie. Il fut joint, le 17, à la hauteur de *Plymouth* par plusieurs Vaisseaux de guerre, & la Flote se trouva composée de 19, dont 1 de 90 Canons, 3 de 70, 2 de 66, 5 de 60, 4 de 50, 1 de 40, 1 de 20 & 2 Chaloupes armées. Il devoit être renforcé de 7 autres Vaisseaux de Guerre, qui l'attendoient à la hauteur du Cap *Ortugal*.

Prises faites sur

Le 8 de JUILLET, quelques Vaisseaux de guerre de l'Escadre com-

mandée par le Chef-d'Escadre *Fox*, rentrèrent dans le Port de *Plymouth* avec plusieurs *Navires François*, pris, le 1 & le 2 de ce mois, sur une Flote Marchande qui revenoit de *Saint-Domingue* en *France*. Dans ce mois, le *Roi* fit une grande Promotion, par laquelle il déclara, dans l'*Escadre-Blanche*, le Chevalier *Chaloner Ogle*, & les Sieurs *Jaques Stewart* & *George Clinton*, Amiraux; le S. *Pery Maine* & le Chevalier *Warren*, Vice-Amiraux; les Sieurs *Edouard Hauke*, *Guillaume Chambers*, & *Charles Knowles*, Contre-Amiraux: dans l'*Escadre Bleue*, les Sieurs *Guillaume Rowley*, *Guillaume Martin* & *Isaac Towshend*, Amiraux; le S. *Jean Bing*, Vice-Amiral; & les Sieurs *Jean Forbes* & *Edouard Boscawen*, Contre-Amiraux: dans l'*Escadre-Rouge*, le S. *Henri Medley* & le Lord *Vere Beauclerc*, Vice-Amiraux; & les Sieurs *Henri Osborne*, *Thomas Schmits* & *Thomas Griffin*, Contre-Amiraux. Quelques jours après cette Promotion, on apprit que le S. *Henri Medley*, qui commandoit l'Escadre devant *Gènes* & qui venoit d'être nommé Vice-Amiral, étoit mort à *Vado*; & que l'Amiral *Bing* s'étoit chargé du commandement.

les François. 1, 2, 8 Juillet.

Promotion. Juillet.

Mort de l'Amiral Medley.

Le 11 de SEPTEMBRE, l'Amiral *Pierre Warren* fit voile de *Spithead* avec 3 Vaisseaux de guerre, un Brûlot & une Chaloupe; & les Vaisseaux qui se trouvoient à *Portsmouth*, eurent ordre de mètre sur le champ à la voile pour aller joindre cet Amiral, qui tomba malade le 19 à *Sainte-Hélène*, & revint à *Portsmouth* avec le vaisseau qu'il commandoit. Le lendemain son Escadre partit, au nombre de 6 Vaisseaux de guerre, 2 Brûlots & une Chaloupe, sous les ordres du Capitaine *Nyston*. Elle devoit être jointe, dans sa route, par 7 Vaisseaux, partis quelques jours auparavant de *Plymouth*, sous le commandement de l'Amiral *Chambers*, & dont deux, aiant eté maltraités dans leurs Mâts & dans leurs Agrès, furent obligés de regagner leur Port. Dans ce mois; la Flote Marchande de *Portugal*, au nombre de 23 Navires, arriva à *Portsmouth* sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre, sans avoir couru de risque.

Départ de l'Amiral Pierre Warren, &c. 11 Septembre, &c.

Retour de la Flote de Portugal. Septembre.

Le 23 d'OCTOBRE, on fit partir de *Wolwich* 13 Chariots chargés de diverses sortes d'Outils & d'Instrumens servant à la Guerre, pour être embarqués sur une Escadre que l'Amiral *Boscawen* devoit conduire aux *Indes Orientales*. Dès le mois précèdent, on avoit détaché de *Wolwich* plusieurs Ingenieurs, Canoniers & autres gens de l'Artillerie, pour servir sur cette Escadre, qui s'assembloit à *Spithead* & qui devoit incessament partir avec les Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales*. Elle devoit composer, avec les Vaisseaux de Guerre que les *Anglois* avoient actuellement aux *Indes*, la Flote la plus nombreuse que l'*Europe* eût jusqu'alors envoïée dans ces Mers-là. Elle partit, vers le milieu du mois suivant, au nombre de 11 Vaisseaux de guerre, avec les Vaisseaux de la *Compagnie*. Un gros tems la dispersa d'abord, au sortir de *La Manche*: mais elle se rassembla promtement & continua sa route.

Préparatifs pour les Indes-Orientales. 23 Octobre, &c.

III. MARINE.

Procès du Capitaine Fox. Novembre.

En NOVEMBRE; les ordres furent expédiés pour assembler à *Portsmouth* un Conseil de Guerre de Marine, dont l'Amiral *Stewart* seroit Président, afin d'examiner la conduite du Capitaine *Fox*, Commandant du Vaisseau de Guerre le *Kent*, dans le Combat Naval, du 25 d'Octobre, entre l'*Escadre Angloise*, aux ordres de l'Amiral *Hauke*, & l'*Escadre Françoise*, commandée par le S. de *Lestenduer*. La première fois que le Capitaine *Fox* parut devant le Conseil de Guerre, il déclara; *Qu'il avoit fait tout ce que son devoir pouvoit exiger de lui, puisqu'il avoit pris* 2 VAISSEAUX FRANÇOIS. Le *Roi* créa le Contre-Amiral *Hauke* Chevalier du *Bain*, & ordonna que la Médaille de cet Ordre, que l'on préparoit pour cet Officier au Bureau des Joïaux, fut enrichie de Diamans.

L'Amiral Hauke fait Chevalier du Bain. Novembre.

Tempête. 10 Décembre.

Le 10 de DECEMBRE, il y eut sur les Côtes d'*Angleterre*, une violente tempête, par laquelle 3 Vaisseaux de guerre, venus de *Spithead* à *Douvres*, & 2 Vaisseaux de la *Compagnie des Indes-Orientales* furent très endommagés. Il en périt d'ailleurs quelques autres. Dans ce mois; le Magasin, que la Marine avoit à *Port-Mahon*, fut réduit en cendres; ce qui força plusieurs Vaisseaux, qui comtoient y prendre leurs provisions, d'attendre qu'il leur en fût venu d'*Angleterre*. Une Flote Matchande, venant du *Cap-Breton* sous le Convoi d'un Vaisseau de guerre, arriva à *Plymouth*. Des *Armateurs Anglois* conduisirent, à *Corck* en *Irlande*, un Galion d'*Espagne*, aiant à bord 200 Caisses enregistrées, remplies d'Or & d'Argent, & quantité de Marchandises de grande valeur.

Magasin de Port-Mahon brulé. Décembre.

Flote marchande du Cap-Breton. Décembre.

Prise d'un Galion Espagnol. Décembre.

IV. BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.

Banque. Dividende. Argent porté à la Banque. 7 Mars, 7 Juillet, 10 Décembre.

IV. LE *Dividende* des Actions de la BANQUE fut pour les deux Sémestres de cette année de deux & demi pour cent. Le 7 de Mars on conduisit à la *Banque* 6 Chariots chargés de l'argent trouvé sur un *Navire François*, qu'un *Vaisseau de Guerre Anglois* avoit pris à la hauteur de *Madère*, & qu'il avoit amené depuis peu à *Plymouth*. L'Amiral *Anson* y fit porter, le 7 de Juillet, 200 mille 40 Livres Sterling en Espèces, trouvées sur quelques *Vaisseaux François* dont il s'étoit emparé. Cette Prise avoit été si considérable, qu'on prétendoit que l'Amiral avoit eu pour sa part 60 mille Livres Sterling. Enfin le 10 de Décembre, une forte Escorte conduisit encore à la Banque 10 Chariots chargés du Trésor, que les Vaisseaux de Guerre, revenus depuis peu de *Lisbone* en avoient apporté. Une partie en avoit été prise à bord de quelques Vaisseaux Ennemis dont les Armateurs, appellés *la Famille Roïale*, s'étoient emparés.

Comp. des Indes-Orientales. Argent reçu des Païs étrangers; Autre envoïé aux Indes. 23 Janvier, &c. Armateurs arrêtés. Mars.

La COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES reçut, au mois de Janvier, 280 mille onces d'argent, qui lui vint des Païs Etrangers; &, le 23 du même mois, elle fit charger à la Banque 22 Chariots de celui qu'elle devoit envoïer aux *Indes*. En Mars, elle obtint du Gouvernement qu'il fit arrêter & mètre en séquestre trois Armateurs de 40 Canons chacun, qui se disposoient à partir de *Douvres* pour les *Indes-Orientales*. Les Direc-

BANQUE ET COMPAGNIES DE COMMERCE.
Comp. des Indes Orientales.

teurs représentèrent que ces Armateurs pourroient y faire le Commerce, sous prétexte de croiser contre les Ennemis; ce qui êtoit contraire aux Privileges de la *Compagnie.* Cette affaire fit d'autant plus de bruit à *Londres,* qu'on assuroit que ces Armateurs avoient des Commissions de quelques Puissances Etrangères, pour agir contre le *Grand-Mogol* & d'autres Princes, avec lesquels Sa *Majesté Britannique* êtoit en bonne intelligence, & chés qui la Nation faisoit un Commerce considérable. La nouvelle que les *François* avoient pris *Madrass,* le Fort *Saint-George* & la *Factorerie* que la *Compagnie* avoit dans le voisinage fut cause qu'il y eut, le 1 Mai, une Assemblée des Directeurs; &, les 25 de Juin & 15 de Juillet, deux Assemblées Générales pour délibérer sur ce que la *Compagnie* devoit faire à cet égard. Il ne se fit rien que dans la dernière, où les Directeurs aiant exposé que la Prise du Fort *Saint-George* êtoit pour la *Compagnie,* une perte de 180 mille Liv. Sterling; & que le Gouverneur avoit été forcé de racheter le pillage de la *Factorerie* par une rançon très considérable, il fut résolu; *Qu'on ne ratifieroit aucune rançon ni pour ce Fort, ni pour aucune autre des Places de la* Compagnie, *dont les Ennemis pourroient se rendre maitres.* Cet évenement au reste fut cause que la *Compagnie* fit cette année un Armement plus considérable que les précédentes; & qu'au mois de Septembre, les Directeurs ordonnèrent; Que chaque Vaisseau seroit monté de 40 pièces de Canon, de 180 Hommes d'Equipage & de 100 Hommes de Troupes de Marine.

Augmentation de l'Armement.

Le Dividende de la COMPAGNIE DE LA MER DU SUD, fut, pour les deux termes de cette année, de deux pour cent.

Comp. du Sud. Dividende.

V. JE ne m'arrêterai point aux Prises faites par les Armateurs des *Colonies Angloises de l'Amérique* sur les *Espagnols* & les *François,* ni à celles que les *François* & les *Espagnols* firent sur les Habitans des Colonies, ou bien à la vue de leurs Côtes.

V. COLONIES.

Dans le mois de Janvier, on fit partir de *Boston* dans la NOUVELLE-ANGLETERRE 700 Hommes, pour aller tenir en échec les *François* établis aux environs de *Munis,* Fort situé entre *Annapolis-Roïale* & le *Canada.* Peu de tems après leur arrivée, ces Troupes furent surprises par les *François,* qui leur tuèrent la moitié de leurs gens & firent le reste prisoniers de guerre, à l'exception de quelques uns qui se sauvèrent à *Boston.* Quelques jours après, les Prisoniers furent renvoiés, à condition de ne pas porter les Armes contre la *France* pendant six mois.

Nouvelle-Angleterre. Troupes envoïées contre les François & batues. Janvier, &c.

Au mois de Juin, un grand nombre d'*Indiens* de la Nation de *Chabtan,* amie des *François,* se rendirent à *Charles-town,* Capitale de LA CAROLINE-MERIDIONALE, pour faire la Paix avec les *Anglois.* Ils avoient à leur tête un Roi, une Reine & une jeune Princesse. On les reçut au bruit du Canon; le Traité se fit de la manière la plus solemnelle; &, quand ils partirent, on les combla de présens.

La Caroline-Méridionale. Paix avec les Indiens. Juin.

VI. GUERRE sur Mer.

Combat Naval auprès du Cap Finistère. 14 Juin.

VI. LE 14 de Juin de cette année 1747, il y eut près du Cap *Finistère* un Combat entre les Vaisseaux commandés par le Marquis de *La Jonquière*, Chef-d'Escadre des Armées Navales de *France* & l'*Escadre Angloise* commandée par l'Amiral *Anson*. Je ne puis en faire mieux connoitre le détail, qu'en le copiant dans la *Gazette* de France du 1 de Juillet 1747. *Le Marquis de* LA JONQUIERE, y dit-on, *aiant découvert dès le matin plusieurs Voiles, & aiant reconnu que c'étoient des Vaisseaux Ennemis, fit signal aux Navires Marchands de la Flote qui étoit sous son escorte, de passer à sa poupe pour se mètre au large, pendant que les Vaisseaux de Guerre arrêteroient l'*Escadre Angloise. *Cette manœuvre fut exécutée lentement par les Navires Marchands. L'*Escadre Angloise *avançant toujours, le Marquis de* La Jonquière *prit le parti de donner ordre à la Flote de forcer de voiles avec la Frégate* L'Eméraude, *qu'il détacha pour diriger la route; &, voïant que le Combat étoit inévitable, il fit des dispositions pour le soutenir aussi longtems qu'il seroit possible contre des forces si supérieures, & pour donner le tems à la Flote de se sauver. Dans cette vue & pour n'être pas environné dès le premier moment par l'Escadre Ennemie, forte de 16 Vaisseaux de Ligne & de plusieurs Frégates, il forma une ligne de 9 Bâtimens, savoir les Vaisseaux de Guerre*, Le Sérieux, *de 74 Canons, qu'il montoit;* L'Invincible, *de 74;* Le Diamant, *de 56, &* Le Jason, *de 50: la Frégate* La Gloire, *de 46;* Le Rubis, *armé seulement en Flute avec sa seconde Baterie de 24 Canons; & les 3 Vaisseaux de la* Compagnie des Indes, L'Apollon, Le Philibert, *&* La Thétis, *de 30 Canons chacun; & il fit tenir la ligne par l'ordre de retraite. Les Ennemis, qui eurent bientôt reconnu la foiblesse des* Vaisseaux François, *se mirent en état de les attaquer. D'abord, l'*Amiral Anson *détacha ses meilleurs Voiliers, afin d'interrompre leur marche. Les Navires* L'Apollon *&* La Thétis *furent les premiers atteints, mais tout de suite dégagés par le Vaisseau* L'Invincible. *Ce Vaisseau fut alors attaqué lui-même, ainsi que* Le Sérieux, La Gloire *& les autres Vaisseaux. Le Combat devint général, & chacun des* Vaisseaux François *se trouva exposé au feu de plusieurs* Vaisseaux Anglois. *Ce fut principalement contre* Le Sérieux, *que les Ennemis réunirent leurs plus grands efforts. Il eut affaire à trois, quatre & cinq de leurs Vaisseaux à la fois; &, quoiqu'il se trouvât accablé par le nombre & par la supériorité des forces de ces Vaisseaux, ce ne fut qu'après 3 heures de la résistance la plus vive, qu'il amena, aiant perdu sa mâture, ses agrès & la plus grande partie de son Equipage, & se trouvant en un si mauvais état qu'aiant été mis sur le côté par un élan, il ne fut plus possible de le manœuvrer, & que, l'eau étant entrée par les Sabords, plusieurs Canoniers de la première Baterie se noïèrent dans l'Entrepont. La Frégate* La Gloire, *dont le Commandant, le S de* Saliez *Lieutenant de Vaisseau, avoit été tué, amena aussi en même tems, étant totalement désemparée, & aiant perdu la moitié de son Equipage. Le* Vaisseau L'Invincible, *commandé par le S. de* Saint-George, *Capitaine de la* Compagnie des

Indes, *soutint encore le Combat pendant une heure contre plusieurs Vaisseaux, du nombre desquels étoient* Le Prince George, *de* 90 *Canons, monté par l'Amiral* Anson, *&* Le Devonshire, *de* 80, *que commandoit le Contre-Amiral* Warren; *& il ne se rendit qu'après que son grand mât eut été coupé à 6 pieds au dessus du Gaillard, & aiant 6 pieds d'eau dans sa Calle.* Le Jason *&* Le Rubis, *aux ordres des Sieurs* Beccard *&* Macarti, *furent pris tout de suite, également désemparés, ainsi que les Navires* L'Apollon, Le Philibert *&* La Thetis. *Le S.* Hocquart, *Commandant* Le Diamant, *se rendit le dernier à* 8 *heures du soir, aiant été entièrement rasé, & dans un si mauvais état que les* Amiraux Anglois *mirent en délibération de l'abandonner. Le Marquis de* La Jonquière *fut dangereusement blessé à la fin du Combat par une bale de Fusil, qui lui traversa le col. Outre le S. de* Saliez *on comta parmi les Officiers tués, le S. de* La Clocheterie, *Lieutenant de Vaisseau sur* Le Sérieux; *le S. de* Belmont, *Officier d'Infanterie sur le même Vaisseau; le S.* Magnan, *Lieutenant de la Frégate, & le S.* Eurry de La Perelle, *Officier d'Infanterie sur* Le Rubis; *& parmi les Officiers blessés, le S. de* La Galernerie, *Enseigne de Vaisseau; & les Sieurs* Daillebout *&* Shonherr, *Officiers d'Infanterie, tous trois sur* Le Sérieux; *le S. de* La Vignebuisson, *qui eut la cuisse fracassée sur* L'Invincible, *& le Chevalier de* Grasse, *Enseigne de Vaisseau, sur la Frégate* La Gloire. *Il y eut sur les Vaisseaux de Guerre, environ* 800 *Hommes tués ou blessés. On ignora la perte des Ennemis : mais elle ne put être que fort considérable par le feu continuel de Canon & de Mousqueterie, que les* Vaisseaux François *avoient fait durant le Combat, & par le mauvais état, où les Vaisseaux de l'Escadre* Angloise *se trouvèrent. A l'égard de la Flote Marchande, que le Marquis de* La Jonquière *avoit mise sous l'Escorte particulière de la Frégate* L'Emeraude, *la longue défense des Vaisseaux de Guerre lui donna le tems de continuer sa route; & les Vaisseaux, que l'Amiral* Anson *avoit envoïés à sa poursuite après le Combat, n'enlevèrent que 2 petits Bâtimens, dont l'un fut repris par un* CORSAIRE FRANÇOIS.

Nous avons parlé dans l'Article de la Guerre de l'année précèdente d'un Combat que le S. *Du Bois de La Mothe*, Capitaine de Vaisseaux, avoit soutenu, le 9 de Novembre, à quelque distance de *La Martinique* avec le seul Vaisseau *Le Magnanime*, qu'il montoit, contre 4 *Vaisseaux de Guerre Anglois* qu'il obligea de se retirer, sans qu'ils pussent entamer la Flote Marchande qu'il conduisoit à *La Martinique*. Il se rendit au *Cap*, où les Vaisseaux du Roi *L'Alcide* & *L'Arc-en-Ciel* le joignirent ensuite. Il en repartit, le 4 d'Avril de cette année 1747, avec ces deux Vaisseaux, la Frégate *Le Zéphire* & plusieurs Navires Marchands destinés pour les Ports de l'*Ouest* de *Saint-Domingue*. Le lendemain, *L'Arc-en-Ciel* enleva un Bâtiment chargé de *Nègres*, à un *Corsaire Anglois*, qui s'en étoit emparé quelques jours auparavant. Ce Corsaire aiant averti des Vaisseaux de Guerre de sa Nation qui se tenoient à la

Le S. Du Bois de La Mothe arrive à Brest, &c. 7 Juillet.

Côte, le S. *Du Bois de La Mothe* en rencontra, le 5, trois sur le Môle *Saint-Nicolas*, lesquels couroient sur lui en tenant le plus près du vent. D'abord, il fit signe à la Frégate *Le Zéphire* de forcer de voiles en couvrant les Navires Marchands, pour les défendre contre les Corsaires. Il mit en même tems ses trois Vaisseaux en ligne, en se tenant au centre, suivant l'ordre que les Ennemis avoient pris, & vira sur eux, pour leur épargner du chemin. Le Combat fut engagé vers midi & demi par une bordée de *L'Alcide*, qui fut suivie de celles du *Magnanime* & de *L'Arc-en-Ciel*. Chacun revira ensuite par la contre-marche, *Le Magnanime* serrant toujours le plus qu'il pouvoit les Ennemis. Cette manœuvre fut répètée six fois. *L'Alcide* & *L'Arc en-Ciel* s'étant trouvés sous le vent, dès les premières bordées, *Le Magnanime* essuïa longtems seul le feu des *Anglois*, qui, sur les cinq heures, prirent le parti de tenir le vent pour gagner *La Jamaïque*. Le S. *Du Bois de La Mothe*, après avoir remis dans les différens Ports de l'*Ouest* les Navires partis avec lui du *Cap*, revint dans ce Port avec tous les Bâtimens chargés pour *France*. Il partit, le 4 de Mai, du *Cap* avec 163 Navires Marchands; & sa Navigation ne fut troublée par aucun accident jusqu'au 1 de Juillet, qu'étant à 140 lieues à l'*Ouest* de *Belle-Ile*, il eut connoissance dès le matin de plusieurs Voiles sous le vent, qui n'étoient pas de sa Flote. On reconnut bientôt après que c'étoit *9 Vaisseaux de Guerre Anglois*. Par sa première manœuvre, le S. *Du Bois de La Mothe* ne songea qu'à tenir le vent, pour éviter les Ennemis pendant le jour, afin de pouvoir en revirant de bord durant la nuit, leur cacher sa marche. C'est ce qu'il fit en effet: mais il ne fut suivi que d'une partie de sa Flote, parce qu'il n'avoit pas été possible de faire aucuns signaux de nuit, pour ne pas donner connoissance de sa marche aux *Anglois*. En sorte qu'il n'avoit le lendemain sous son escorte que 64 Navires avec lesquels il arriva, le 7, à Brest. La plus grande partie de ceux qui ne l'avoient pas suivi, gagnèrent différens Ports de *France*. Le *Vaisseau de guerre Anglois*, nommé *Le Maidstone* commandé par le Lord *Keppel* & monté de 50 Canons & de 400 Hommes d'Equipage, périt à l'entrée de la *Loire* en poursuivant quelques Navires de la Flote. Les Officiers & l'Equipage, à l'exception d'environ 20 Hommes qui furent noiés, se sauvèrent à l'Ile de *Noirmoutiers*.

Combat entre huit Vaisseaux de guerre François & vingt Vaisseaux de guerre Anglois. 25 Octobre.

Le 18 d'Octobre, le S. de *Lestanduère*, Chef-d'Escadre des Armées Navales du *Roi de France* partit de la Rade de l'Ile *Daix* avec une Escadre composée de 8 Vaissaux de Ligne, savoir, *Le Tonnant*, qu'il montoit; *L'Intrépide*, commandé par le Comte de *Vaudreuil*, Capitaine de Vaisseaux; *Le Monarque; Le Terrible; Le Trident; Le Neptune; Le Severn*, & *Le Fougueux;* & de la Frégate *Le Castor*. Il avoit sous son escor-

te 252 Navires Marchands. Il étoit, le 25, à la distance de 88 lieues du Cap *Finistère*, qu'il avoit au *Sud-Est*, lorsqu'à la pointe du jour, il apperçut 20 *Vaisseaux Anglois*, qui venoient à toutes voiles sur sa Flote. Il avoit jusqu'alors laissé les Navires Marchands au vent, en formant une Ligne sous le vent avec son Escadre. Pour mètre la Flote à couvert, il la fit passer sous le vent, en lui faisant signal de forcer de voiles; & il se prépara à soutenir le Combat contre l'*Escadre Angloise*. Cette manœuvre obligea les Vaisseaux de guerre de se tenir éloignés les uns des autres, pour laisser passer entre eux tous les Navires Marchands; & les *Vaisseaux Anglois* les joignirent, avant qu'il leur eût été possible de se rapprocher assés pour serrer la Ligne. A ce premier exposé j'ajouterai la Relation du Combat, telle qu'elle est dans la *Gazette* de France du 25, Novembre 1747, Article de LONDRES. *Le Vice-Amiral* HAWKE *étant à* 47 *degrés* 49 *minutes de Latitude Septentrionale, le Vaisseau* L'Edimbourg *avertit par un signal qu'il découvroit* 4 *Vaisseaux au* Sud-Ouest. *Aussitôt toute l'Escadre fit force de voiles, pour leur donner la chasse. Vers les* 10 *heures du matin, le Vaisseau* La Princesse-Louise *fit signe qu'il en appercevoit* 6; *& peu après le Capitaine* Fox, *Commandant le Vaisseau* Le Kent, *donna avis qu'il en comtoit* 8 *& une Frégate. On vit en même tems la Flote Marchande, à laquelle* l'Escadre Françoise *servoit d'escorte & qui avoit déploïé toutes ses voiles pour s'échaper pendant que cette Escadre, afin de lui en faciliter les moïens, se préparoit au combat. L'action s'engagea à midi, & elle commença par les Vaisseaux* Le Lion *&* La Princesse-Louise, *qui attaquèrent le Vaisseau Ennemi* Le Severn, *de* 50 *Canons. Le Vice-Amiral* HAWKE, *qui montoit* Le Devonshire, *s'avançoit pour attaquer* Le Tonnant, *de* 80 *Canons, &* Le Monarque, *de* 74, *lorsqu'il apperçut* L'Aigle *&* L'Edimbourg, *qui, aiant perdu le premier son Beaupré, & le second son Gouvernail, vinrent se réfugier sous son feu. Il ne laissa pas d'attaquer* Le Tonnant, *dont le feu prodigieux endommagea considérablement les Bateries du* Devonshire. *Le Capitaine* Harland, *commandant* Le Tilbury, *aiant pris en même tems* Le Tonnant *par l'autre flanc, lui lâcha plusieurs bordées. Le Vaisseau* Le Kent *eut ordre de s'avancer contre le même Vaisseau, pendant que le Vice-Amiral* HAWKE *fit feu sur* Le Trident, *de* 64 *Canons, qu'il mit hors de combat. Après que* Le Trident *&* Le Severn *se furent rendus,* 4 *Vaisseaux se joignirent aux* 6 *qui étoient aux prises avec* Le Monarque, Le Neptune *&* Le Fougueux; *& ces derniers Bâtimens, aiant été entièrement démâtés, ne purent faire une plus longue résistance. Dans le tems qu'on s'empara du* Terrible, *la nuit survint & les* Vaisseaux Anglois, *étant alors dispersés, le Vice-Amiral* HAWKE *fut obligé de cesser le Combat.* Durant cette Action, *L'Intrépide, Le Terrible*, & *Le Trident* formoient l'Avant-garde de l'*Escadre Françoise*. *Le Tonnant* étoit au centre. *Le Monarque*,

Le Neptune, *Le Severn* & *Le Fougueux* étoient à l'Arrièregarde. Ils furent environnés dès le commencement du Combat, & furent les premiers pris. *Le Tonnant* fut attaqué, pendant un tems, par 5 Vaisseaux à la fois, auxquels il résista par un feu continuel & des plus vifs de Canon & de Mousqueterie; &, comme il étoit presque entièrement désagréé & que ses Mâts n'avoient plus de Cordages, il auroit peut-être été forcé de se rendre, si le Comte de *Vaudreuil*, qui commandoit *L'Intrépide*, s'étant apperçu de l'état auquel *Le Tonnant* étoit réduit, n'eût pris le parti de venir à son secours, en revirant de bord & se faisant jour au travers de 8 *Vaisseaux Anglois*, qu'il écarta par son feu. Le feu réuni du *Tonnant* & de *L'Intrépide* força les *Anglois* de s'éloigner, & ces deux Vaisseaux profitèrent de cet intervalle, pour faire vent arrière en coupant la Ligne des Ennemis; ce qu'ils firent sans qu'aucun de leurs Vaisseaux entreprît de les combatre. Ce ne fut qu'ensuite que 3 se détachèrent pour les attaquer de nouveau: mais ces 3 furent bientôt repoussés. A la faveur de l'obscurité de la nuit, *Le Tonnant* & *L'Intrépide* voulurent se raccommoder & se mètre en état de défense pour le lendemain: mais *Le Tonnant* étoit si fort endommagé, qu'il fut obligé de se faire remorquer par *L'Intrépide*. Ils se trouvèrent, le lendemain, en cet état à la portée de 4 *Vaisseaux Anglois*, qui ne les attaquèrent pas; & ce ne fut que plusieurs jours après qu'ils purent se raccommoder. Ils arrivèrent à la Rade de *Brest* le 9 de Novembre. Il y eut à bord de ces deux Vaisseaux 34 Hommes de tués, du nombre desquels furent le S. *Barras*, Garde-Pavillon sur le *Tonnant*, & le S. *Bayette*, Commandant des Gardes de la Marine sur *L'Intrépide*. *Le lendemain du Combat*, ajoute la Relation que j'ai interrompue, *le Vice-Amiral* HAWKE *fut informé que la Flote Marchande* (suivie par la Frégate LE CASTOR) *étoit hors de portée d'être atteinte. Quoiqu'il eût 20 Vaisseaux sous ses ordres, il n'avoit pas jugé à propos d'en envoïer aucun à la poursuite de cette Flote, afin de conserver une plus grande supériorité sur* l'Escadre Françoise. *Il s'étoit contenté de détacher une Frégate au Chef-d'Escadre* Legg, *aux* Iles sous le Vent, *pour l'avertir de se préparer à faire ensorte d'intercepter cette Flote, lorsqu'elle arriveroit dans les Mers de* l'Amérique, *supposé qu'il ne pût lui-même l'empêcher d'y arriver. Les Vaisseaux* Le Monarque, Le Terrible, Le Neptune, Le Trident, Le Fougueux *&* Le Severn, *qu'on prit aux Ennemis, étoient, les 3 premiers, de 74 Canons & 680 Hommes d'Equipage chacun; le quatrième & le cinquième, chacun de 64 Canons & de 650 Hommes; le dernier de 50 Canons & de 500 Hommes. La plupart des* Vaisseaux Anglois *furent considérablement endommagés. Le Vice-Amiral* HAWKE *fut blessé, ainsi que deux Capitaines de Vaisseaux & quelques Officiers inférieurs. Le Capitaine* Somares, *commandant le Vaisseau* Le Nottingham, *fut*

tué. (1) *Il y eut, sur le Vaisseau* Le Devonshire, 14 *Hommes tués &* 52 *blessés; sur* Le Kent, 1 *tué &* 10 *blessés; sur* L'Aigle, 11 *tués &* 42 *blessés; sur* Le Glocester, 6 *tués &* 15 *blessés; sur* Le Windsor, 8 *tués &* 59 *blessés; sur* Le Lion, 20 *tués &* 79 *blessés; sur* Le Montmouth, 18 *tués &* 70 *blessés; sur* La Princesse-Louise, 12 *tués &* 62 *blessés. Ces Vaisseaux, à l'exception de quelques-uns que le Vice-Amiral* HAWKE *conduisit à* Spithead, *furent fort maltraités dans leurs Agrès & dans leurs Mâtures, & rentrèrent dans le Port de* Plymouth, *afin d'être réparés. Le* Roi *fit présent de* 500 *Guinées au Capitaine* Moore, *qui apporta la nouvelle du Combat, & le Commandement du Vaisseau* Le Kent *fut donné à cet Officier. Il fut ordonné de tenir à* Portsmouth *un Conseil de Guerre, pour examiner la conduite du Capitaine* Fox, *qui commandoit ce Vaisseau dans l'Action, & contre lequel le Vice-Amiral* HAWKE *avoit porté des plaintes très graves.*

Combat du Douvres & de la Renommée. 25 Septembre.

Avant ce Combat, une *Frégate Françoise* de 30 Canons, nommée *La Renommée*, avoit été prise par un *Vaisseau de guerre Anglois* de 44 Canons, appellé *Le Douvres.* Cette Frégate, commandée par le S. de *Saint-Allouarn*, Lieutenant de Vaisseau, & portant, comme passager, le Chevalier de *Conflans*, Gouverneur de *Saint-Domingue*, étoit partie de l'Ile *Daix* le 20 de Septembre; &, le 23, elle s'étoit batue contre la Frégate *L'Amazone*, qu'elle avoit fort maltraitée. Le lendemain, elle fut attaquée par *Le Douvres.* Le Combat dura d'abord deux heures. Le feu du Canon & de la Mousqueterie fut si vif, de la part de *La Renommée*, que le Capitaine *Shirley*, commandant *Le Douvres*, fut obligé de se retirer pour réparer ses manœuvres. Ce qu'il fit avec beaucoup de diligence. *La Renommée* ne put pas se réparer aussi promtement, étant déja endommagée du Combat de la veille. *Le Douvres* aiant recommencé le Combat, elle se défendit encore trois quarts d'heures, après lesquels elle fut forcée de se rendre. Elle étoit en si mauvais état, que, faisant eau de toutes parts, elle étoit prête à couler bas, & que tous ses Mâts tombèrent un instant après. Le Capitaine *Shirley* fut obligé de la conduire à *Plymouth* à la remorque, après avoir fait réparer les voies d'eau & mis des bouts de Vergue à la place des Mâts. *Le Douvres* & *L'Amazone* perdirent beaucoup de leurs Equipages dans leurs Combats contre *La Renommée*, laquelle eut 12 Hommes tués & 26 blessés. Le Chevalier de *Conflans* reçut un coup de feu à la Cuisse, & le S. de *La Monneraye*, Enseigne de Vaisseau, eut le bras coupé.

Autre Combat

Deux autres *Frégates Françoises* furent plus heureuses dans la *Mer Sau-*

(1) Ce qui suit est tiré de la *Gazette* du 2 Décembre 1747, Article de *Londres*, en date du 7 de Novembre.

près l'Isle de Ré. 3 Octobre.

vage. Le 3 d'Octobre, *La Mutine* & *La Galatée*, chacune de 24 Canons, commandées par le Chevalier *Des Roches* & par le Chevalier de *Tourville* & revenant d'escorter un Convoi dans la Rivière de *Bordeaux*, rencontrèrent à la *Pointe des Balènes* de l'Ile de *Ré*, un Vaisseau de guerre de 56 Canons & une Frégate de 30. Ces deux *Batimens Anglois* les attaquèrent. Elles en soutinrent l'attaque avec tant de vigueur, qu'après un long Combat, elles forcèrent, quoique très inférieures en force, les *Anglois* à s'éloigner, avec leurs Bâtimens très endommagés. Les *Frégates Françoises* souffrirent aussi beaucoup dans leurs Mâtures, dans leurs Voiles & dans leurs Agrès; & surtout *La Mutine*, qui pendant plus d'une heure avoit été sous le feu des deux Bateries du Vaisseau de 56 Canons. Elle eut deux Officiers tués, & plus de 40 Hommes le furent sur les deux Frégates.

Combat d'un Navire Marchand François contre un Corsaire Anglois. Novembre.

Vers la fin du mois de Novembre, *Le Marin*, Navire Marchand revenant de *La Martinique*, fut attaqué par un *Corsaire Anglois* de 150 Hommes d'Equipage, à la vue de l'*Ile-Dieu*. Le Capitaine *Huardon*, qui commandoit ce Navire, n'eut pas plustôt apperçu le Bâtiment Corsaire, qu'il cargua ses basses voiles, & se mit en travers pour l'attendre; &, quand il le vit à la demi-portée du Canon, il lui lâcha sa bordée. Le Corsaire s'approcha jusqu'à la portée du Pistolet, pour empêcher par le feu continuel de ses Fauconneaux & de sa Mousqueterie de charger le Canon. Le Capitaine *Huardon* n'avoit que 40 Hommes en état de combatre & de manœuvrer; le reste de son Equipage étant malade du Scorbut. Il ne laissa pas de faire un feu si vif, que l'Anglois ne le put soutenir; & qu'il passa par l'Arrière du *Marin*, dans le dessein d'en venir à l'abordage. Sur le champ le S. *Huardon* fit arriver, pour présenter le Bas-bord; &, s'étant mis en devoir de brasser lui-même le Perroquet, il reçut dans l'Epaule droite un coup de Fusil qui la traversa de part en part. Dans le même tems, le Corsaire, maltraité dans ses Manœuvres par une bordée qu'il venoit de recevoir, fut obligé de s'éloigner. Il revint à l'attaque une heure après, en se servant de ses Avirons parce qu'on étoit en calme. Ce second Combat dura près de 2 heures: mais le S. *Huardon*, quoique blessé, donna de si bons ordres, & son foible équipage seconda si bien ses intentions, que le Corsaire fut obligé de se retirer, après avoir fait une perte considérable.

EN ITALIE & en PROVENCE.

J'ai rendu comte dans l'année précèdente de tout ce qui concernoit les *Génois*, jusqu'à l'heureuse Révolution opérée dans leur Ville par le seul courage du Peuple; & j'ai laissé les Armées, combinées de *France* & d'*Espagne*, se retirer vers le *Comté de Nice*. Elles y étoient dans le mois d'Octobre 1746; & le Comte de *Browne*, à la tête d'un Corps d'*Autrichiens*, s'étoit joint aux *Piedmontois* pour les suivre. Avant le milieu

Les Piedmon-

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

de ce mois, ces derniers attaquèrent le Poste de *La Turbie* & furent repoussés avec une perte considérable: mais les *François* & les *Espagnols* l'abandonnèrent ensuite, ainsi que le Château de *Menton*, & la Ville de *Vintimille*, dans le Château de laquelle ils laissèrent 300 Hommes, aux ordres du S. *Dieffenthaller*, Commandant du troisième Bataillon du *Régiment Suisse* de *Vigier*, & sortirent du Comté de *Nice* pour rentrer en *Provence*. Quelques jours après leur retraite, le *Roi de Sardaigne* se rendit à *Nice*, où il tint plusieurs Conseils, dont le résultat fut d'ordonner à 6 ou 700 Hommes de ses Troupes de passer le *Var*: mais, aiant été envelopés par un *Détachement François*, commandé par le Marquis de *Crussol*, deux Compagnies franches furent faites Prisonières, & le reste taillé en pièces. Pendant ce tems, un Corps de l'*Armée Piedmontoise* assiégeoit le Château de *Vintimille*. La Garnison y fit une défense des plus belles. Ce fut le 23 d'Octobre, que le S. *Dieffenthaller* arbora le Drapeau blanc à 8 heures du soir. Il y avoit huit jours que le dedans de cette Forteresse avoit été tellement ruiné par les Bombes, qu'il n'y restoit pas un seul endroit à mètre un Homme à couvert. La Garnison ne laissa pas de tenir; &, les Boulets aiant manqué, le Commandant en fit deterrer 600 de ceux que les Ennemis avoient tirés, pour s'en servir contre eux. Il ne voulut se rendre qu'à la dernière extrémité, après avoir eu, de ses 300 Hommes, 118 tués ou blessés, & lorsque la Brèche fut si considérablement augmentée, qu'il n'étoit pas possible de se défendre plus longtems. Quelques jours avant qu'il capitulât, il avoit soutenu un Assaut, dans lequel les *Piedmontois* avoient perdu 500 Hommes. Il fut fait prisonier de guerre avec sa Garnison, & relâché sur sa parole, parce qu'il étoit malade. D'autre part l'*Infant Don PHILIPPE*, étant tombé malade, avoit quité l'Armée pour se retirer à *Antibes*, où le *Duc de Modène* l'avoit accompagné; & le Maréchal de *Maillebois* avoit écrit en Cour pour demander à se demètre du Commandement. Dans le même tems, les *Troupes Françoises* avoient reçu quelques renforts; & plusieurs Régimens des *Troupes Espagnoles* s'étoient embarqués pour se rendre dans le *Roïaume de Naples*. Une autre partie des mêmes Troupes avoit pris la route de la *Savoie*, & le Marquis de *La Mina* étoit resté joint à l'*Armée Françoise* avec 10 Bataillons seulement.

tois repoussés à La Turbie; Les François & les Espagnols l'abandonnent, ainsi que Vintimille & le Château de Menton; Le Roi de Sardaigne arrive à Nice; Détachement Piedmontois batu; Prise du Château de Vintimille; Don Philippe & le Duc de Modène se retirent à Antibes; Le Maréchal de Maillebois demande son rappel; Une partie des Espagnols s'embarque pour Naples, & une autre partie se retire en Savoie. Octobre 1746.

En Novembre 1746, le Maréchal de *Maillebois* obtint ce qu'il demandoit; & le *Maréchal Duc de Belle-Isle*, qui depuis son retour d'*Angleterre* avoit eu de fréquentes Conférences avec le *Roi* & ses Ministres, fut nommé pour lui succèder. Le ROI, dit un Historien (1), *fit son éloge & ses succès, en choisissant M. le* Maréchal de Belle Isle *pour aller rétablir*

Le Maréchal de Belle-Isle va prendre le commandement de l'Armée; Prise de la Citadelle de Villefranche; Etat de l'Armée Autri-

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE. Tome III. P. II. p. 86-88.

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

chiène & Piedmontoise dans le Comté de Nice ; Tentatives inutiles pour s'établir en deçà du Var ; Elle reçoit des Vivres de Gènes ; Etat de l'Armée Françoise, que les Troupes Espagnoles, parties pour la Savoie, ont ordre de rejoindre ; Efforts de la Provence ; Précautions pour la conservation des Oliviers & des Muriers ; Don Philippe & le Duc de Modène se rendent à Arles ; Le Roi de Sardaigne a la Petite-Vérole à Nice ; L'Armée Autrichiène & Piedmontoise passe le Var.
Novembre 1746.

*les Affaires d'*Italie; *& l'on peut ajouter qu'il travailloit autant pour sa propre gloire, que pour celle du Marêchal; car on ne peut disconvenir que les Monarques, qui veulent gouverner avec succès & monter à l'Héroïsme, doivent nécessairement mètre de Grands Hommes à la tête de leurs Armées, ou du Gouvernement de l'Etat. Toutes les persones bien intentionés applaudirent au choix du Roi : mais on sentit combien les circonstances ètoient critiques; car, lorsque l'on désepéroit en quelque façon, on prit confiance en M. de* Belle-Isle, *& l'on vit les jalousies (peut-être fatales à son mérite dans d'autres circonstances) cèder à la nécessité. Tout le monde, & jusqu'à ses plus grands ennemis, s'abandonnèrent à sa capacité. Le* Marêchal de Belle-Isle, *aiant arrêté avec le* Roi *le plan des opérations qu'il croïoit nécessaires en* Italie, *partit vers la fin de Novembre pour se rendre à l'Armée, qui étoit réduite à environ 20 mille Hommes. Le* Chevalier de Belle-Isle *fut nommé pour aller commander en* Provence, *sous les ordres de son Frère le* Marêchal, *qui le chargea de l'embarquement des Troupes que l'on destinoit pour son Armée. Le* Marêchal *trouva à son arrivée que les Troupes combinées de* France *& d'*Espagne *avoient abandonné le* Comté de Nice, *dont le* Roi de Sardaigne *s'étoit emparé dans le même tems. Comme ce Général se trouvoit hors d'état de s'opposer aux entreprises des Ennemis, jusqu'à l'arrivée des* 40 *Bataillons que le* Roi *envoïoit pour renforcer son Armée, il prit le parti de se tenir sur la défensive.* Pendant que le *Marêchal de Belle-Isle* se disposoit à se rendre en *Provence*, les *Piedmontois* forcèrent la Citadelle de *Ville-Franche* à capituler, à condition; *Que la Garnison seroit conduite en* France; *& que pendant* 18 *mois, elle ne porteroit point les Armes contre la* Reine de Hongrie *ni contre ses Alliés.* Au reste l'Armée combinée du *Roi de Sardaigne* & de la *Reine de Hongrie*, étoit fort mal à son aise dans le *Comté de Nice*, d'où les *François* & les *Espagnols* avoient enlevé tous les Vivres & tous les Fourages, en se retirant; &, la désertion se joignant à la disète des Vivres, cette Armée diminuoit considérablement de jour en jour. Plusieurs Détachemens avoient à différentes fois passé le *Var*, pour s'établir en *Provence* : mais ils n'avoient pas pu trouver le moïen d'y subsister. Heureusement pour leur Armée, il arriva de *Gènes* dans le Port de *Ville-Franche*, sous l'escorte de 2 *Vaisseaux de guerre Anglois*, plusieurs Bâtimens qui leur apportèrent, des Vivres, des Munitions de guerre & 40 Pièces de Canon de Campagne. Les Vivres ne pouvoient pas arriver plus à propos; on en manquoit absolument; & les neiges, tombées depuis quelque tems, avoient empêché qu'un Convoi de 600 Mulets ne pût passer par les Défilés. Dans le même tems, les 30 *Bataillons Espagnols*, qui avoient pris la route de la *Savoie*, reçurent ordre du *Roi d'Espagne* de retourner joindre les *Troupes Françoises*, dont le *Marêchal de Belle-Isle* alloit prendre le Commandement; & qui devoient, quand elles auroient reçu les

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

renforts qui leur venoient de *Flandre* & de *Franche-Comté*, être composées de 78 Bataillons & de 50 Escadrons. Outre les Troupes règlées, il y avoit 15 mille Hommes de Milices destinés à la Garde des Côtes; la Ville de *Marseille*, avoit, avec la permission du *Roi*, levé deux Régimens qu'elle entretenoit à ses dépens; & la Ville d'*Aix*, Capitale de la Province, en avoit aussi levé deux, dont l'un étoit aux frais du Parlement, & l'autre aux frais de la Bourgeoisie. Le *Chevalier de Belle-Isle*, étoit alors à la tête de l'*Armée Françoise*, dont, en attendant l'arrivée du *Maréchal* son Frère, il avoit pris le Commandement, aussitôt après le départ du Maréchal de *Maillebois*. Comme les Oliviers & les Muriers sont la principale richesse de la *Provence*, ce nouveau Général songea d'abord à leur conservation; & fit publier une défense à tous Soldats, sous peine de la vie, de causer le moindre dommage à ces Arbres. En reconnoissance, la Province s'engagea de conduire & de fournir gratuitement à l'Armée tout le bois, dont elle auroit besoin. L'*Infant Don* PHILIPPE, rétabli de sa maladie, se rendit avec le *Duc de Modène* d'*Antibes* à *Arles*. L'*Armée Autrichiène* & *Piedmontoise*, que le manque de Vivres avoit obligée de s'éloigner du *Var*, s'en rapprocha, sous les ordres du Comte de *Browne*, dès qu'elle en eut reçu par la voie de la Mer; &, pendant que la Petite-vérole retenoit le *Roi de Sardaigne* à *Nice*, elle se mit en mouvement, le 30 de Novembre, & marcha sur 6 Colones pour se porter en-deçà de cette Rivière. *La Colone de la droite* (1), *composée de* 18 Bataillons Piedmontois, *passa au-dessus de* La Baronne *; & 3 autres, formées par l'*Infanterie Autrichiène, *passèrent au-dessus & au-dessous de l'ancien Pont, & le long de la Mer. La dernière de ces 3 Colones étoit flanquée de deux Colones de Cavalerie, qui portoient en croupe une partie des Troupes irrégulières; & la* Flote Angloise, *postée en travers dans l'embouchure du* Var, *favorisa le débarquement d'un Corps de* Hussards *& de* Croates *L'Armée du* Roi, *commandée par le* Maréchal Duc de Belle-Isle, *laquelle s'étoit retirée à* Grasse, *le 14 de Novembre, avoit laissé 3 Détachemens sur les bords du* Var, *& 3 Brigades à* Villeneuve *sous les ordres du Marquis de* Mirepoix, *disposées par échelons pour soutenir ces Détachemens. Les plus grands efforts des Ennemis se tournèrent contre le Poste de* Saint-Laurent, *occupé par le Marquis de* Langeron, *qui eut à soutenir le feu d'une Baterie de 12 pièces de Canon de 24 livres de bale & de toute l'Artillerie des* Vais-

(1) Ce Recit est tiré de la *Gazette de France*, 1746 N°. 52. Art. *Du Camp du Luc, le 12 Décembre*. L'Auteur des MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, &c, qui, dans sa Préface, proteste qu'il n'a pas eu besoin des Recueils des Nouvelles Publiques, & qu'il avoit d'ailleurs plus de Mémoires qu'il ne faloit pour composer son Ouvrage, a copié ce morceau, comme une infinité d'autres mot à mot, & l'a, comme il a fait par tout, défiguré par de fausses dates & des Noms propres estropiés.

VI.
GUERRE
EN ITALIE & EN
PROVINCE.

seaux Anglois. *Le Marquis de* Langeron *n'abandonna ce Poste qu'à l'extrémité, & après avoir été sommé plusieurs fois de se rendre; &, quoiqu'étant poursuivi vivement par les Ennemis, dont il emmena 13 Prisoniers, il se retira en bon ordre à la faveur d'un Ravin qu'il avoit reconnu. Il trouva à* Aigues, *le S. de* Péreuze, *qui y commandoit des Grenadiers & des Piquets des* Brigades de Poitou *&* de la Reine; *&, y aiant tenu ferme pendant plus d'une heure, ils se replièrent ensemble sur* Villeneuve, *où le Marquis de* Mirepoix *les attendoit avec ses 3 Brigades. Ce Lieutenant-Général leur fit repasser la Rivière du* Loup; *& d'une hauteur il observa les mouvemens des Ennemis jusqu'au soir, que ceux-ci aiant occupé* Caignes, *il marcha à* Châteauneuf. *S'étant reporté le lendemain à* La Napoule, *il y fut joint par la* Brigade d'Anjou *& par le Régiment de* Dragons de la Reine. *Pendant que le Marquis de* Langeron *avoit défendu le Poste de* Saint-Laurent, *le S. de* Don-Germain, *de dessus les hauteurs du Château de* La Gaude, *avoit contenu jusqu'à 10 heures du matin la Colone droite des Ennemis, qui avoit passé le* Var *à la pointe du jour. Il s'étoit retiré ensuite sur* Saint-Jeannet, *avoit repassé la* Caigne, *& étoit venu, ainsi que le S.* Bertelet *qui commandoit les Postes de* La Baronne, *rejoindre à* Vence *le Marquis de* Crussol, *qui y étoit avec la* Brigade de la Roche-Aymont.

L'Armée Françoise va camper à Tournon; Les Ennemis passent la Caigne & le Loup, & campent sous Antibes; Ils s'emparent de Grasse; Ils bloquent Antibes; Le Marquis de Mirepoix s'approche de Fréjus, ensuite de Vidauban, & toute l'Armée Françoise se met en marche pour aller camper au Luc; Détachement des Ennemis mis en fuite; Marche d'un Corps de leurs Troupes; Differentes Escarmouches; Conseil de Guerre à Aix; L'Evêque de Vence se charge de païer les Contributions pour sa Ville; Les Anglois s'emparent des Isles de Sainte Marguerite; Les Ennemis avancent dans la Provence;

Tous les Postes aiant été repliés, l'Armée du Roi *marcha, le 1 de Décembre (1746), de* Grasse *à* Tournon; *& les Ennemis campèrent sur la hauteur du* Pillon *en-deçà de* Saint-Laurent, *pour se donner le tems de construire leurs Ponts. Le lendemain, après avoir passé la* Caigne, *ils firent avancer des* Hussards *& des* Croates *en-deçà du* Loup. *Ils vinrent, le 3, camper au* Biot *sous* Antibes, *où, quoique la marche fût très courte, ils ne purent, à cause du mauvais tems, arriver que fort avant dans la nuit; & ils envoïèrent à* Grasse *18 Bataillons. Le 4, plusieurs Détachemens de leur Armée commencèrent le Blocus de la Ville d'*Antibes. *Le Corps de Troupes de Sa Majesté, lequel étoit aux ordres du Marquis de* Mirepoix *& qui tenoit la droite de l'Armée du* Roi, *se retira, le 7, sur* Fréjus; *& en même tems, l'Armée marcha à* Saint-Pons, *sans être inquiétée par les Ennemis, qui ne purent passer la* Caigne. *Le 8, le Marquis de* Mirepoix *fit une seconde marche à* Vidauban, *laissant un Détachement au* Muy, *& l'Armée se porta à* Lorgues, *derrière l'*Argentz, *tenant* Draguignan *à la gauche de cette Rivière avec une tête avancée au-delà du* Col de Calus. *Les Troupes du* Roi *s'étant reposées, le 9, le* Marechal Duc de Belle-Isle *se rapprocha, le 10, du Corps du Marquis de* Mirepoix; *& il fit camper l'Armée au* Cannet *& au* Luc, *conservant toujours les mêmes Postes en avant. Le S. de* Puysignieux, *après avoir relevé tous les Postes de la Montagne & du* Haut-Var, *se retira à* Castelane *& à* La Pallu, *où il couvrit la gauche de l'Armée & les Défilés le long du* Verdon. *Les* Espagnols *s'avancèrent à* Saint-Maximin, *& une tête de leurs Troupes arriva,*

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

Quelques Détachemens repoussés des bords de l'Argentz, des Villages du Carmet, du Moutier, &c.; Antibes assiégée; Les Ennemis abandonnent Draguignan & les bords du Verdon, &c. Décembre 1746.

arriva, le 12, à Brignole. *Le* Marêchal Duc de Belle-Isle (1), *garda, depuis le* 8 *jusqu'au* 17, *sa position derrière la Rivière d'*Argentz, *& laissa plusieurs Détachemens de l'autre côté de cette Rivière. Le Détachement du Centre, composé de* 11 *cens Hommes, étoit à* Draguignan *sous les ordres du Marquis de* Crussol, *qui avoit, sur le* Col de Clavières, *un Poste avancé de* 150 *Hommes, commandés par le S. de* Palmarole. *La Cavalerie campoit au* Muy, *avec des Détachemens par échelons jusqu'à* Fréjus *& à* Lesterel; *& le S. de* Puysignieux *étoit posté sur le* Verdon, *entre* Moutier *&* Castelane. *Un Détachement de* 150 *Hommes des Ennemis s'étant avancé, le* 11, *pour faire contribuer cette Ville, fut mis en fuite par le S. d'*Anfrenet, *Capitaine dans le Régiment de* Lionnois. *Le* 14, *le Corps, que commandoit le Général* Novati, *& qui étoit composé de* 18 *Bataillons, d'un Régiment de Cavalerie, d'un de* Hussards *& de* 2 *mille* Esclavons, *marcha vers* Draguignan; *&, le S. de* Palmarole *aiant été attaqué, le lendemain à la pointe du jour, il se replia sur* Saint-Pons, *où étoit le Comte de* Choiseul. *Les Ennemis traversèrent en Colones la Plaine de* Saint-Pons, *aiant sur leurs flancs leurs Troupes légères; & le Marquis de* Crussol, *qui s'étoit avancé pour soutenir le Comte de* Choiseul, *se retira avec lui à* Draguignan, *& de là à* Lorgues, *que le Chevalier de* Groslier *occupoit avec* 8 *Compagnies de Grenadiers. Pendant cette retraite, qui fut conduite par le Marquis de* Crussol *avec toute la sagesse & toute l'habileté possible, les Troupes firent ferme à tous les Défilés, & eurent des Escarmouches continuelles & vives à soutenir avec les Ennemis, qui y perdirent beaucoup plus de monde que les* François. *Le* 16, *le Marquis de* Crussol *repassa l'*Argentz, *rompit les Ponts de* Lorgues *& de* Carces, *& rejoignit l'Armée au* Luc. *Les Troupes du* Roi *s'étant mises, le* 17, *en marche pour se porter à* Gonfaron, *le Corps, qui étoit aux ordres du Marquis de* Mirepoix, *vint occuper le Camp du* Luc, *laissant son Arrièregarde au* Cannet. *Le* 18, *l'Armée se rendit au* Puget, *le Marquis de* Mirepoix *à* La Carnoule, *& l'Arrièregarde du Corps de ce Lieutenant-Général à* GONFARON. Pendant que cette Armée étoit campée au *Luc*, l'*Infant Don* PHILIPPE & le *Duc de Modène* se transportèrent, avec quelques Officiers-Généraux des Troupes d'*Espagne*, d'*Arles* à *Aix*, où le *Marêchal de Belle-Isle* & le Marquis de *La Mina* se rendirent le 13; &, dans un Conseil de Guerre qui s'y tint, on arrêta le plan de toutes les Opérations de défensive, que l'on avoit à faire jusqu'à l'arrivée des Troupes qu'on attendoit, pour être en état d'agir offensivement. Durant cet intervalle, les Ennemis levèrent des Contributions dans les endroits dont ils étoient maîtres. La Ville de *Vence* fut taxée à 60 mille Livres; & l'Evêque se chargea de les païer pour les Habitans, qui

(1) Ibid N°. 53. Art. *De Paris, le* 31 *Décembre* 1746.

n'étoient pas en état de donner une si grosse somme. Le 14 à une heure après midi, les *Anglois* commencèrent à bombarder le Fort des Iles de *Sainte-Marguerite.* La nuit du 14 au 15, ils mirent à terre 2 mille Hommes à la pointe de l'Ile où le Fort est situé. Le S. *Andry*, Commandant de ces Iles, tint ce jour tout entier: mais, le 16, il se rendit par capitulation avec sa Garnison, & les Prisoniers d'Etat détenus dans le Fort. Je ne dois pas oublier que, lorsque le Comte de *Browne* s'étoit avancé jusqu'auprès d'*Antibes*, il avoit fait aller un Corps de Troupes à la portée du Canon du *Fort-Carré:* mais que le S. *Du Bouchard*, qui y commandoit, aiant fait faire plusieurs décharges, l'avoit obligé de reculer son Camp & ses Gardes avancées. Je reviens aux Iles de *Sainte-Marguerite.* Leur possession mit les *Anglois* en état d'entrer librement dans le *Golfe-Juan*, Rade où leurs Vaisseaux se trouvoient très en sureté, & qui leur donnoit la facilité de débarquer des vivres à *Cannes*, où les *Autrichiens* avoient leur principal magasin. Ce fut encore à l'aide de ce Poste que, le 19, ils commencèrent à bombarder *Antibes:* mais le Comte de *Sade*, qui commandoit dans cette Place une Garnison de 16 cens Hommes, se fit voir en état de se défendre si bien, que, malgré le feu continuel des Vaisseaux & les propositions avantageuses du Comte de *Browne*, il força ce Général de l'assiéger en règle. Le Siége, secondé du côté de la mer par les *Anglois*, ne dura que jusqu'au moment que l'on apprit que le *Maréchal de Belle-Isle* s'étoit mis en marche pour s'avancer vers le *Var*. Les *Autrichiens* le levèrent alors précipitament, & l'*Escadre Angloise* s'éloigna de la Côte. L'Armée du *Maréchal de Belle-Isle* resta pendant quelque tems dans sa dernière position; & les Ennemis, dont le gros de l'Armée étoit à *Cannes*, firent avancer trois Corps de Troupes, l'un à *Draguignan*, sous les ordres du S. *Magloire*; un autre, commandé par le Marquis d'*Ormea*, sur le *Verdon*; & le troisième, aiant en tête le Comte *Andalre*, vers *Fréjus*. Un Détachement de l'un de ces trois Corps se porta sur l'*Argentz* vers *Carces:* mais il fut empêché de passer la Rivière par le S. de *Larnage*, Maréchal de Camp, que le *Maréchal de Belle-Isle* y avoit fait avancer avec 20 Compagnies de Grenadiers, que 8 Escadrons, détachés en même tems par le Marquis de *Mirepoix*, avoient joints. Le 26 à la pointe du jour, le Village du *Cannet* fut attaqué par un autre Détachement Ennemi. Le S. de *Garsin* y commandoit le Bataillon de Milices de *Saint-Tropez*; &, par sa vigoureuse défense, il donna le tems au S. de *Marseillas*, Lieutenant-Colonel du Régiment de *Vivarez*, de venir à son secours avec deux Compagnies de Grenadiers & quelques Piquets. Les Ennemis furent mis en fuite & forcés d'abandonner un Pont dont ils s'étoient emparés. Ils attaquèrent pareillement le *Meunier*, & furent repoussés avec perte par le

S. d'*Anfrenet*, Capitaine au Régiment de *Lionnois*, qui commandoit dans ce Poste une Compagnie de Volontaires. Le Corps de Troupes qui s'étoit porté sur le *Verdon* sous les ordres du Marquis d'*Ormea*, s'empara d'abord de *Châteauneuf* & de *La Pallu*: mais il fut bientôt obligé d'abandonner ces deux Postes & de s'éloigner des bords du *Verdon*. Le Détachement, qui s'étoit emparé de *Draguignan*, fut aussi contraint de se retirer. Ces divers Corps avoient peine à subsister, & le gros de l'Armée Ennemie n'avoit pas les vivres & les fourages en abondance. Ainsi quelques dispositions que le Comte de *Browne* fit pour donner à croire qu'il vouloit se retrancher dans les Bois de *Lestrelles*, on ne douta point que son véritable dessein ne fût de sortir au plustôt de *Provence*. Le *Maréchal de Belle-Isle* de son côté, s'occupoit dans son Camp du *Puget*, en attendant les Renforts qui lui devoient venir, à donner les ordres nécessaires pour vaincre les obstacles, qui jusqu'alors avoient empêché de transporter commodément les Vivres & les Munitions.

Etat des Genois; Bon ordre entretenu par les Chefs du Peuple; Quarante mille Hommes sous les Armes; Defiance que le Peuple a de la Noblesse; Penchant du Sénat à s'accommoder avec la Reine de Hongrie; Autrichiens répoussés de La Bochetta & des environs de Voltri; D'autres se retirent précipitament après avoir brulé quelques Maisons du Faubourg de Bisagno à Gênes; Nouveaux soins des Chefs du Peuple; Préparatifs pour une vigoureuse défense en cas de Siége. Décembre 1746.

Pendant que ces choses se passoient en *Provence*, la tranquillité s'étoit rétablie dans *Gênes*, après l'expulsion des *Allemands*; &, quoique tout y fût tranquille, le *Peuple* continua d'être sous les Armes, aiant établi son Quartier-Général au Collége des *Jésuites*. Les *Chefs du Peuple*, choisis parmi d'anciènes Familles Plebéiènes, renommées de tout tems par leur zèle pour le Bien Public, donnoient tous les ordres pour ce qui regardoit le Militaire & la sureté de la Ville; &, pour prévenir les désordres, ils avoient posé des Corps de garde en divers endroits. Au reste, ils ne cessèrent pas un instant de marquer un extrême respect pour le *Doge* & le *Sénat*. Ils ne se bornèrent pas à pourvoir à la sureté de la Ville de *Gênes*. Ils songèrent à la défense des autres Places, & renforcèrent considérablement le Corps qui gardoit le Défilé de *La Bochetta*. Par leurs soins, il y eut en peu de jours dans les Etats de la *République* 40 mille Hommes armés, qui ne vouloient entendre parler que des moïens d'en défendre l'entrée aux *Allemands*. Persone de la *Noblesse* ne se joignit au *Peuple*; & deux raisons purent en être cause. La première est que tous les *Nobles* étoient suspects au *Peuple* lequel, dans sa première fougue, avoit pillé les Maisons de plusieurs *Sénateurs*, qui s'empressoient de lui représenter les suites que le parti qu'il prenoit pouvoit avoir. La seconde est, que le *Sénat* qui n'avoit pas perdu de vue le desir de se racommoder avec la *Cour de Vienne*, vouloit continuer à donner des témoignages de sa considération pour la *Reine de Hongrie*; &, pour cet effet, il faisoit instance auprès du *Peuple* pour qu'il rendît la liberté, du moins aux *Officiers Allemands* que l'on avoit fait prisoniers. Le Marquis de *Botta*, pendant ce tems, avoit ses Quartiers à *Gavi*, à *Novi* & à *Voltaggio*, avec un Corps avancé du côté de *Fiascone*. Les *Troupes Piedmontoises* qui, sous

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

les ordres du Comte de *La Roque*, avoient fait le Siége de la Citadelle de *Savone*, étoient aux environs de cette Place, dont la Garnison avoit été conduite à *Mondovi*. Le Marquis de *Botta* fit attaquer un Poste du Défilé de *La Bochetta*, par 6 mille Hommes de ses Troupes, contre lesquels 180 *Corses* se defendirent avec tant de valeur, qu'ils donnèrent le tems aux *Troupes Génoises* des Postes voisins, de venir à leur secours; & que les *Allemands* furent repoussés. Un autre Détachement des mêmes Troupes trouva le moïen de pénètrer du côté de *Voltri*, & y commit beaucoup de désordres: mais les Païsans des environs, s'étant assemblés promtement, mirent en fuite ce Détachement, sur lequel ils firent beaucoup de prisoniers. Un troisième Détachement, à peu près dans le même tems, se fit jour par ailleurs; &, s'étant avancé jusqu'au Faubourg de *Bisagno*, pilla & brûla plusieurs Maisons. Il fit ensuite sa retraite avec tant de précipitation, qu'il ne put être joint par les Troupes qui le poursuivirent. Ces tentatives, du Marquis de *Botta*, redoublèrent les attentions des *Chefs du Peuple*. Ils divisèrent les Bourgeois armés en 120 Compagnies de 60 Hommes chacune, lesquels commencèrent, le 26 de ce mois de Décembre, à monter des Gardes régulières. Ils formèrent aussi des Compagnies de Grenadiers, sous le Commandement d'Officiers Etrangers, & leur donnèrent les Armes & les Bonnets des *Grenadiers Allemands*, tués ou faits prisoniers depuis la Révolution. Ils firent aussi dresser un Rôle de tous les Habitans en état de porter les armes, dans la Ville & dans les Fauxbourgs. En très peu de jours il y en eut plus de 40 mille qui se firent inscrire. Plusieurs vouloient que le *Peuple*, avec ses seules forces, entreprît d'enlever *Savone* au *Roi de Sardaigne*, qui paroissoit avoir quelque inquiétude pour cette Place, puisqu'il avoit fait rompre les chemins qui pouvoient y conduire de *Gènes*. En cas que l'on voulût entreprendre ce Siége, les Vallées de *Bisagno* & de *Polsevera* offrirent, l'une 6 mille Hommes & l'autre 8 mille. Les *Chefs du Peuple* eurent encore soin d'établir plusieurs nouvelles Bateries; &, dans les premiers jours de l'année suivante les Remparts, depuis le Poste de *San-Benigno* jusqu'au Faubourg de *Saint-Pierre d'Arena*, se trouvèrent garnis de 90 pièces de Canon.

Entrons présentement dans l'année 1747, qui nous offrira de toutes parts des évènemens heureux.

L'Armée Françoise est renforcée dans son camp du Puget; Charteuil repris sur les Ennemis, qui quitent les environs de Riez; Hussards & Croates batus; Marche de l'Ar-

Le *Maréchal Duc de Belle-Isle* reçut, dans son camp du *Puget*, une partie des Renforts qu'il attendoit, & se vit en état de marcher à la tête de 65 Bataillons & de 12 Escadrons. Il y avoit d'ailleurs un Corps séparé de quelques Escadrons & de 15 cens Hommes d'Infanterie. Au commencement de Janvier, il fit marcher du côté de *Riez*, le S. de *Chevert*, Marêchal de Camp, avec 12 Bataillons & 10 Escadrons, à l'approche

mée Françoise & de l'Armée Espagnole ; Autrichiens surpris dans Castelane ; Les Ennemis s'éloignent de l'Argentz, & les deux Armées Espagnole & Françoise vont camper à Lorgues ; Elles se remètent en marche ; Diverses petites Actions désavantageuses aux Ennemis, qui abandonnent Fréjus ; Ils sont chassés des Postes du Verdon ; On campe à Faïance, & les Ennemis à Tournon ; l'Armée Françoise se remet en marche.

Janvier.

desquels les Ennemis abandonnèrent quelques Bourgs & Châteaux qu'ils occupoient dans les environs. Le 7, ils étoient encore maîtres du Poste de *Charteuil*, en de-çà de *Castelane*. Le Détachement, commandé par le S. d'*Anfrenet*, emporta ce Poste l'épée à la main. Le Baron de *Kert*, qui y commandoit, fut fait prisonier. Dans le même tems, le S. d'*Anfrenet* attira dans une ambuscade, près de l'*Argentz*, un Détachement de *Hussards* & de *Croates*, dont le Commandant fut tué. *Le* Maréchal de Belle-Isle (1) *aiant levé toutes les difficultés qui retardoient sa marche, l'Armée décampa du* Puget, *le 21 de ce mois (de Janvier), & se porta à* Gonfaron. *L'Avantgarde, commandée par le S.* d'Arnaud, *Maréchal de Camp, s'avança jusqu'au Pont du* Cannet *avec tout ce qui étoit nécessaire pour jeter divers Ponts sur l'*Argentz ; *& le Corps de Réserve qui étoit à la droite, sous les ordres du Marquis de* Mirepoix, *Lieutenant Général, alla camper au* Luc. *En conséquence de ce qui avoit été réglé entre le* Maréchal Duc de Belle-Isle *& le Marquis de* La Mina, *qui avoient eu la veille ensemble une conférence, les* Troupes Espagnoles *se mirent le même jour en mouvement sur deux Colonnes. Celles qui étoient à* Saint-Maximin *& à* Brignoles, *marchèrent au* Val, *& les autres à* Barjol, *d'où elles poussèrent une Avantgarde à* Salerne. *Sur l'avis qu'il paroissoit, de l'autre côté de l'*Argentz *vis-à-vis de* Vidauban, *un Corps Ennemi, qui faisoit mine de se préparer à disputer le passage, le Marquis de* Poulpry, *s'étant porté sur le bord de cette Rivière avec l'Avantgarde du Corps de Réserve du Marquis de* Mirepoix, *fit tirer quelques coups de Canon, qui mirent en désordre* 500 Hussards. *Aussitôt les* Hussards *des* Troupes Françoises, *soutenus du Régiment de* Dragons de la Reine, *passèrent la Rivière, partie à gué, partie à la nage, & chargèrent l'Ennemi, quoique fort supérieur. Ils le culbutèrent, tuèrent beaucoup de monde, & firent plusieurs prisoniers. Les* François, *dans cette occasion, n'eurent que* 6 Dragons *&* 6 Hussards *tués &* 11 *blessés. Pour tenir le Comte de* Browne *dans l'incertitude, sur l'endroit où l'on avoit dessein de passer l'*Argentz, *le* Maréchal de Belle-Isle *avoit eu la précaution de montrer à la fois* 5 *têtes de Troupes, & de faire avancer sur* Aups *un Détachement d'environ* 2 *mille Hommes. Le même jour que l'Armée du* Roi *quita le Camp du* Puget, *le Comte de* Maulévrier, *Lieutenant Général, qui, à la tête de* 13 *Bataillons & des* Dragons du Roi *&* d'Aubigné, *avoit marché pendant la nuit, se présenta sur les Hauteurs de* Castelane, *où arrivèrent en même tems les* Suisses *au service d'*Espagne, *qui venoient de* Savoie. *Le Marquis de* La Mina, *afin de les mètre à portée de joindre le Comte de* Maulévrier, *étoit convenu, avec le* Maréchal de Belle-Isle *de leur faire prendre la route de* Senez *au lieu de celle*

(1) GAZETTE *de* FRANCE. Année 1747, N°. 5. Art. *Du Camp de Lorgues, le* 24 *Janvier* 1747.

de Manosque; *& il avoit recommandé au Marquis de* Taubin, *qu'il avoit choisi pour les commander, de suivre en tout les ordres du Comte de* Maulévrier. *Les mesures avoient été si bien concertées, que le Baron de* Neuhoff, *Lieutenant-Général des Troupes de la* Reine de Hongrie, *lequel commandoit dans* Castelane, *ne fut informé de l'approche de ces Troupes, que lorsqu'elles l'attaquèrent, le 21 à la pointe du jour. Après une Action très vive, qui dura trois heures & dans laquelle les Troupes du Comte de* Maulévrier *& celles du Marquis de* Taubin *se comportèrent avec la plus grande émulation, la Ville fut forcée. Les 3 Bataillons de* Palfy, *de* Hagendach *& de* Berencklau, *de l'Armée de la* Reine de Hongrie, *& celui de* Cazal, *des* Troupes Piedmontoises, *étoient dans ce Poste, avec un Corps considérable de Troupes irrégulières. Les Ennemis y firent une très grande perte, & le Baron de* Neuhoff *fut du nombre des prisoniers. Dans le dessein d'assurer le succès de l'entreprise contre* Castelane *& de resserrer les Ennemis, en leur fermant l'entrée des Vallées d'*Entrevaux, *le* Marechal de Belle-Isle, *avant que l'Armée se mît en marche, avoit détaché le S. de* Puysignieux *avec 12 cens Hommes pour occuper les Postes importans de* Saint-Auban, *de* Soleillas, *du* Brage *& de* Briançonnet. *Le 22, le Marquis de* Mirepoix *alla camper à* Vidauban, *& le* Maréchal de Belle-Isle *au* Luc, *l'Avantgarde de l'Armée aiant passé l'*Argentz, *& aiant porté en avant un Détachement qui obligea les Ennemis de s'éloigner de cette Rivière. Les deux Colones des* Troupes Espagnoles *s'avancèrent en même tems à* Carces *& à* Salerne. *On séjourna, le 23, pour avoir le tems de perfectioner les Ponts, qui devoient servir pour le passage de l'Armée. Le 24, elle passa l'*Argentz *pour aller camper à* Lorgues; *& l'Avantgarde marcha à* Draguignan *d'où les Ennemis s'étoient retirés fort précipitament. Les* Espagnols *les suivirent pendant 2 lieues, en tuèrent plusieurs & ramenèrent quelques Prisoniers. Le Comte de* Maulévrier, après s'être arrêté un jour ou deux à *Castelane*, y laissa les *Suisses* de l'*Armée Espagnole*, & marcha vers *Ragon* avec la Division qu'il avoit à ses ordres. Les Ennemis, de leur côté firent un mouvement, de *Cannes* à *Grasse*, où ils se retranchèrent. *L'Avantgarde de l'Armée du* Roi (1) *s'avança, le 25, jusqu'au* Col de Calus; *&, sur l'avis que plusieurs Détachemens des Troupes de la* Reine de Hongrie *s'étoient assemblés dans les environs, le* Maréchal Duc de Belle-Isle *fit soutenir cette Avantgarde par les* Brigades de la Marine *& des* Gardes Lorraines *& par 8 pièces de Canon. Elle trouva de l'autre côté d'un Ravin les Ennemis en Bataille, qui firent mine de vouloir le défendre, mais qui au premier coup de Canon se retirèrent précipitament. Aussitôt le S. d'*Arnaud, *qui commandoit l'Avantgarde, passa le Ravin, & l'on fit 30 prisoniers du nombre desquels fut un Capitaine de*

(1) Ibid. N°. 6. Art. *Du Camp de Faiance, le 27 Janvier.*

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

Croates. *Le Comte* Ferrari, *aiant poussé un Corps de* Cavalerie Allemande, *le batit & prit un Capitaine de* Carabiniers *&* 11, *tant* Cuirassiers *que* Hussards. *Le même jour*, *le Marquis de* Mirepoix, *avec sa Réserve*, *marcha à* Fréjus, *que les Ennemis avoient abandonné la nuit précèdente. Les Troupes, qu'ils avoient dans ce Poste, furent suivies par l'Avantgarde de ce Lieutenant-Général jusqu'au Bois de* Lestrelle, *où l'on joignit leur Arrièregarde, dont on enleva* 45 *Hommes. En même tems, le Comte de* Maulévrier *acheva de se rendre maître de tous les Postes entre* Lesteron *& le* Verdon. *Pendant que les* Troupes Françoises *firent ces divers mouvemens*, *l'Avantgarde des* Espagnols, *sous les ordres du Marquis de* Campo-Santo, *se porta sur* Clavières *& sur* Bargemont. *Le Marquis de* Mirepoix, *aiant découvert, le* 26, *quelques Barques sur lesquelles les Ennemis faisoient conduire à leur Camp une grande quantité d'Armes des Habitans du Païs, il fit tirer plusieurs coups de Canon sur ces Bâtimens, & s'en empara. Il fit avancer dans le Bois de* Lestrelle *le S. de* Péreuse, *lequel, y aiant trouvé* 4 *Compagnies de Grenadiers & beaucoup de Troupes irrégulières, les attaqua, la Baïonète au bout du Fusil, dans leurs Retranchemens. Toutes ces Troupes furent taillées en pièces, à l'exception d'un Capitaine & de* 60 *Grenadiers qui rendirent les Armes. Comme on apprit par ces Prisoniers que le S.* Odonel *étoit retranché dans le plus épais du Bois avec plusieurs Bataillons, le Marquis de* Mirepoix *y marcha, la nuit du* 26 *au* 27, *avec les* Brigades de Poitou *&* d'Anjou *& avec de l'Artillerie. Un Détachement de la Réserve de ce Lieutenant-Général chargea, le* 26, *un Régiment de* Cuirassiers, *qui fut presque entièrement détruit. Le S.* d'Arnauld, *avec l'Avantgarde de l'Armée du* Roi, *se porta le même jour à* Seillan; *& toute l'Infanterie suivit par échelons à* Bargence *& au* Col de Clavières; *le Comte de* Maulévrier *étant allé camper à* Bargence, *& les* Espagnols *s'étant avancés à la même hauteur à* Broues, *il ne parut que quelques Détachemens de* Hussards *des Troupes ennemies, qui se retirèrent toutes à* Tournon *sur la* Caigne. *Le* 27, *l'Armée du* Roi *continua sa marche vers cette Rivière.* Elle campa ce même jour à *Faiance*, & s'y reposa jusqu'au 29. Depuis qu'elle s'étoit mise en mouvement, les pluies n'avoient pas discontinué; ce qui avoit fatigué les Troupes & retardé considérablement l'arrivée des Convois de Fourages. *L'Armée* (1) *aiant continué sa marche pour s'approcher de la* Caigne, *& les Ennemis aiant été poussés au-de-là de cette Rivière, le* Marêchal Duc de Belle-Isle *fit prendre poste, le* 30, *à l'Avantgarde sur les Hauteurs de* Tournon, *pendant que le Marquis de* Mirepoix *s'avança sur* La Napoule. *Afin de donner aux Colones de la gauche, & aux Détachemens qui faisoient le tour des grandes Montagnes, le tems de se rendre au point fixe qui avoit été déterminé, on séjourna, le* 31, *dans le Camp, où l'on étoit arrivé la veille.*

(1) Ibid, N°. 7. Art. *Du Camp de Grasse, le* 3 *Février.*

VI.
GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

Le Mortier enlevé par le Marquis de Botta, est reconduit à sa place en grande pompe ; Les Allemands repoussés à La Bochetta ; Prétentions du Peuple ; Leger avantage remporté par le Marquis de Botta ; Diverses autres petites Actions ; Cruautés des Allemands ; Effet qu'elles font sur le Peuple de Gènes ; Bon état des Affaires en Corse ; Prise d'une Barque de Sardaigne.

Janvier.

ANNÉE MDCCXLVII.

Une folie du *Peuple* signala le commencement de cette année à *Gènes*. Le 9 de Janvier, le Mortier, dont l'enlévement avoit occasioné la Révolution, fut conduit avec grand appareil dans les principales rues de *Gènes*, étant précèdé de 700 Fusiliers, & suivi de 2 Compagnies, l'une de Grenadiers, & l'autre de Cavalerie. Ensuite, on alla le replacer à la Baterie de *Carignan*, d'où le Marquis de *Botta* l'avoit fait ôter. Quelques jours après, les *Allemands* s'avancèrent en grand nombre du côté de *Voltaggio*, pour tâcher de surprendre le Défilé de *La Bochetta*: mais ils furent repoussés avec une très grande perte par 6 mille Païsans. Malgré le courage & la vigilance du *Peuple* de sa Ville & de la Campagne, il s'en faloit bien que tous les esprits ne fussent tranquilles ; &, presque tous les jours, différentes persones abandonnoient *Gènes* pour se retirer à *Pise* & à *Livourne*. Ces marques de fraïeur ne changèrent rien à la disposition du *Peuple*, qui, devenant plus hardi, voulut se faire respecter de la *Noblesse*, & demanda que tous ceux de ce Corps, qui relevoient du *Roi de Sardaigne* ou *de la Reine de Hongrie* par des Fiefs situés dans les Etats de ces deux Puissances, fussent exclus du Petit Collége & de la participation au Gouvernement. Quelques-uns même furent d'avis de faire établir que dans la suite tous les Actes, émanés du Gouvernement, seroient au nom du *Sénat* & du *Peuple*, & qu'à l'exemple de ce qui se faisoit anciènement à *Rome* on mètroit à la tête de ces Actes : *Senato & Popolo Genovese*. Le 15, un Corps de Troupes du Marquis de *Botta* aiant surpris les Postes de *Bussella* & de *Borgo di Fornari*, ce Général tomba sur quelques Troupes de la *République*, qu'il força de se replier à *Ponte-Decimo*, & s'empara de *Pietra-Lavezara*. Il ne garda pas ce Poste : mais, bientôt après, il y renvoïa un Détachement qui s'y maintint pendant quelque tems. D'autre part, 300 Hommes, qui gardoient un des Défilés de *La Bochetta*, se retirèrent dans un Village voisin, parce que, n'aiant ni Tentes, ni Barraques, ils n'avoient pu résister au froid extrême qu'il faisoit. Le lendemain, 4 mille *Allemands*, aiant passé ce Défilé, s'avancèrent dans la Plaine de *Polsevera*. Aussitôt on sonna le Tocsin dans toutes les Eglises, on courut de toutes parts aux armes ; &, pendant qu'on faisoit marcher des Troupes à *Ponsanela*, 3 mille Païsans de la Vallée de *Bisagno* allèrent occuper les hauteurs. Ces dispositions intimidèrent les *Allemands*, qui, dans la crainte qu'on ne leur coupât leur retraite, prirent la fuite avec précipitation. Au reste ils se conduisirent alors dans ce Canton, comme ils avoient fait en tant d'autres endroits durant le cours de cette Guerre. *Non contens* (1) *de tailler en pièces tous les* Génois, *qui tomboient entre leurs mains, ils commètoient tous les jours des excès in-*

(1) GAZETTE de FRANCE 1747. N°. 8. *De Gènes, le 21 Janvier*.

connus

connus parmi les Nations policées. Ils firent mourir à coups de bâton un des principaux Habitans de Rossiglione, *fort âgé & qui étoit retenu au lit par la Goute; & l'on trouva, le 16 (de ce mois de Janvier), à* Pietra-Lavezara, *qu'ils avoient abandonnée, les membres d'un jeune Enfant qu'ils avoient coupé par morceaux, ses Parens n'aiant pas eu le tems de l'emmener. La Communauté de* Novi *étant dans l'impuissance de païer 300 mille Livres que le Marquis de* Botta *en exigeoit par mois, ce Général fit mètre aux fers les Députés de cette Communauté; & il ne leur accorda la liberté, qu'après qu'ils se furent engagés, sous peine de passer par les baguettes, à païer ce qui étoit dû des Contributions. De si grandes cruautés irritèrent tellement le* Peuple de Gènes, *qu'il voulut massacrer tous les Officiers des Troupes de la* Reine de Hongrie, *qui étoient prisoniers de la* République; *& on ne put leur sauver la vie, qu'en plaçant une nombreuse Garde au Couvent du* Saint-Esprit, *où ils étoient enfermés. Le* Petit-Conseil *aiant ordonné, le 16, qu'on rétablît, pour s'en servir à tout évènement, les Fours qui étoient anciènement dans le Palais, quelques mal-intentionés répandirent le bruit que le* Sénat *pensoit à s'y fortifier, pour faire son accommodement particulier avec la* Reine de Hongrie, *& cela pensa exciter une Emeute; mais le désordre fut bientôt appaisé.* Depuis la Révolution, les *Rebelles de Corse*, ennuiés de se sacrifier, pour satisfaire les caprices & l'ambition de leurs Chefs, parurent dans la disposition de rentrer sous l'obéissance de la *République;* & les secours & les exhortations, tant des *Anglois* que des Commissaires des *Cours de Vienne* & *de Turin* ne purent les engager à rien entreprendre de considérable. Dans ce mois une Barque de *Sardaigne* chargée de Bled pour l'Armée du Comte de *Browne*, fut obligée, par une tempête, de relâcher dans le Port de *Calvi*. Elle fut prise, & sur le champ on l'arma pour en aller saisir quelques autres, que la tempête avoit jetées vers *San-Bonifacio*.

Les Ennemis évitent d'être attaqués, en se retirant pendant la nuit; L'Armée Françoise & Espagnole va à Grasse; On fait beaucoup de prisoniers aux Ennemis; Le Marquis de Mirepoix fait entrer un Détachement dans Antibes; Disposition du Maréchal de Belle-Isle pour une Action générale que le Com-

En PROVENCE, *il avoit été résolu* (1) *d'attaquer, le 1 de Février à la pointe du jour, les Ennemis par 5 endroits différens: mais pendant la nuit, ils abandonnèrent leurs Retranchemens. Sur l'avis qu'on eut de leur retraite, les Grenadiers passèrent la* Caigne *à gué, pour les poursuivre; & l'on ramena une centaine de prisoniers. Toutes les Colones étant arrivées par les différens chemins reconnus dans les Montagnes, l'Armée passa la Rivière. Elle marcha en même tems à* Grasse, *où l'on fit un grand nombre de prisoniers; & le Marquis de* Mirepoix *s'avança à* Antibes, *où il fit entrer un Détachement. Le retard des Convois obligea le* Maréchal Duc de Belle-Isle *de séjourner encore le 2 de ce mois: mais il porta en avant des Détachemens considérables; &, les Déserteurs aiant assuré que toutes les Troupes des Ennemis se*

(1) Ibid. N°. 7. Art. *Du Camp de Grasse, le 3 Février.*

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

ANNÉE MDCCXLVII.

te de Browne évite ; L'Arrièregarde des derniers est attaquée & rompue ; Les Ennemis abandonnent la Provence, Position des deux Armées, & leur séparation.

Février.

rassembloient sur la Caigne, *il fit de nouvelles dispositions pour les y aller combatre. Un Corps de* Troupes Espagnoles *eut ordre de marcher à* Vence; *le Comte de* Maulévrier *s'avança à* Saint-Jeannet; *& le* Chevalier de Belle-Isle *se porta du côté de* Villeneuve *& de* Saint-Paul *avec* 10 *mille Hommes, parmi lesquels étoient tous les Grenadiers de l'Armée, les* Volontaires Roïaux *&* 5 Escadrons Espagnols. *Il devoit attaquer, le* 3 *au matin, ces* 2 *Postes, & être non-seulement secondé par le Marquis de* Mirepoix, *à qui il avoit été ordonné de le joindre au* Biot; *mais encore être soutenu de toute l'Armée. L'Action auroit été générale, le Marquis de* La Mina *étant convenu d'attaquer par* Vence, *& les Troupes combinées de* France *& d'*Espagne *devant se réunir sur* Caignes *où étoit l'Armée Ennemie. La nuit du* 2 *au* 3, *le* Chevalier de Belle-Isle *s'apperçut que les Ennemis évacuoient le Château de* Villeneuve; *&, quoiqu'il eût fait passer aussitôt une partie de ses Troupes à gué, il ne put atteindre l'Arrièregarde du Comte de* Browne *qu'à* Saint-Laurent. *Il l'attaqua si vivement, qu'il la culbuta & se rendit maître du Pont, que le Comte de* Browne *avoit établi sur le grand Bras du* Var. *Les Retranchemens faits par les Ennemis, dans une Ile de l'autre côté de ce Pont, ne permirent pas de les poursuivre plus loin : mais on se maintint en possession du Pont; &, à l'exception des prisoniers, il ne resta plus un seul* Allemand, *ni un seul* Piedmontois *en* Provence. ANTIBES, secourue à tèms, fit échouer une entreprise dont les Ennemis avoient annoncé le succès comme certain. Diverses petites Actions qu'ils eurent à soutenir dans leur retraite hors de *Provence*, leur coutèrent environ 6 mille Hommes, y compris les Déserteurs & les Prisoniers. Les Officiers & les Soldats des *Troupes Françoises* & *Espagnoles* supportèrent avec beaucoup de courage les fatigues d'une marche très longue & très penible, & souhaitoient tous avec une égale ardeur d'en venir aux mains dans une Action générale : mais les Ennemis l'évitèrent en fuïant toujours devant eux. Le Comte de *Browne* retrancha ses Troupes sur la rive gauche du *Var*, où il éleva plusieurs Bateries. Le S. d'Arnaud, avec l'Avantgarde de l'*Armée Françoise*, occupa *Saint-Laurent* & la partie du Pont qui traversoit le grand Bras du *Var*; & 20 Bataillons de la même Armée campèrent le long de la rive droite de cette Rivière depuis la mer jusqu'au *Brock*. La rareté des Fourages & la difficulté de faire transporter des Vivres obligèrent le *Maréchal de Belle-Isle* de suspendre ses opérations, & de séparer l'Armée. Il envoïa dans la *Basse-Provence*, dans le *Languedoc* & dans le *Dauphiné* 30 Bataillons & toute la Cavalerie, ne gardant auprès de lui qu'un Régiment de Dragons & les *Hussards*. Les *Troupes Espagnoles* allèrent prendre des Quartiers en *Languedoc*; & le *Maréchal* auroit séparé totalement l'Armée, s'il n'avoit pas cru nécessaire d'avoir un Corps considérable sur le *Var*, pour inquiéter les *Allemands* & les *Piedmontois*, & pour achever de ruiner leur Armée, en la

forçant de rester dans le *Comté de Nice*. Elle étoit en effet en train de se ruiner. Il y règnoit beaucoup de maladies, & l'on comtoit, le 18 de ce mois, plus de 10 mille Soldats dans leurs Hôpitaux. Il en étoit mort d'ailleurs un si grand nombre, que leurs plus forts Bataillons n'alloient pas à 300 Hommes. Les Fourages leur manquoient absolument; & le Comte de *Browne* avoit été forcée de faire reprendre la route de la *Lombardie* à toute la Cavalerie, laquelle étoit en très mauvais état. Les Hommes étoient obligés de mener par la bride leurs Chevaux, dont la plusspart, exténués par le manque de nourriture, tomboient morts dans le chemin. A peine en sauva-t-on le tiers. Cette Cavalerie passa par le *Col de Tende*; &, comme les Vivres n'étoient guères plus abondans que les Fourages, 11 Bataillons de la même Armée marchèrent vers *Savone*.

La nuit du 1 au 2 de ce mois, on apprit à *Gènes* que, le matin, les *Allemands* devoient attaquer les Postes de *Langasco*, de *Vittoria* & de *Croce-d'Orero*. Ces Postes furent renforcés sur le champ par plusieurs Compagnies de Grenadiers, par quelques menues Troupes règlées & par un grand nombre de Païsans. On fit avancer en même tems quelques Troupes vers *Pietra-Lavezara*. Le Détachement, qui s'en étoit emparé, se défendit depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi, qu'il l'abandonna. Les *Autrichiens* tentèrent le lendemain de se rendre maîtres de *Vittoria* & de *Croce-d'Orero*: mais ils furent repoussés, & l'on leur fit plusieurs prisoniers. Ils furent même coupés dans leur retraite par 3 mille Païsans, des mains desquels ils eurent bien de la peine à se tirer. Le 4, on chassa le Corps de Troupes de la *Reine de Hongrie* posté à *Campo* au-dessus de *Voltri*, & les Païsans furent envoïés à sa poursuite. Ces mauvais succès & la rareté des subsistances obligèrent le Marquis de *Botta* à faire passer dans le *Parmesan* tout ce qu'il avoit distribué de Cavalerie autour de *Novi* & de *Voltaggio*. Ensuite, ne pouvant rien gagner par la force, il voulut y suppléer par l'adresse. On intercepta des Lettres, qu'il écrivoit à quelques-uns des Habitans de la Vallée de *Polsevera*, qui furent arrêtés; & l'on découvrit par les interrogatoires de plusieurs, que le Marquis de *Botta* avoit répandu 30 mille *Génuines* dans cette Vallée pour engager une partie des Païsans à se joindre à ses Troupes, au lieu de s'opposer à ce qu'elles entreprenoient. Cette découverte engagea les *Chefs du Peuple* à faire venir de la Côte Orientale 4 mille Hommes, pour les emploïer à contenir les Habitans de la Vallée de *Polsevera*. Sur ces entrefaites, le Marquis de *Botta*, rappellé par la *Reine de Hongrie*, remit le Commandement au Comte de *Schullembourg* nommé pour le remplacer. Le 11, ce nouveau Général fit avancer à *Pietra-Lavezara* un Détachement, qui s'y retrancha avec quelques pièces de Canon. Les *Génois* ne jugèrent pas à propos de l'en

Les Autrichiens répoussés à l'attaque de différens Postes, & chassés de quelques-uns de ceux qu'ils occupoient; Une partie de leur Cavalerie passe dans le Parmesan; Intrigues du Marquis de Botta pour faire soulever quelques-uns des Sujets de la République; Précautions prises à ce sujet; Le Comte de Schullembourg succède au Marquis de Botta; Reprise de Pietra-Lavezara par les Autrichiens; Ils sont batus auprès de Voltri; Nouvelle Convention entre les Autrichiens, les Piedmontois & les Anglois pour faire le Siége de Gènes; Propositions de la part de la Reine de Hongrie rejetées; Diverses entreprises manquées par les Autrichiens; Ils sont chassés de presque tout ce qu'ils occupoient en deça de La Buchetra; Ils sont batus à Campo-Morone, &c.
Fevrier.

déloger. Ils aimèrent mieux le prendre par famine, & se contentèrent de lui couper toute communication avec le Comte de *Schullembourg*. Aux environs de ce jour, 200 *Allemands* furent surpris & taillés en pièces sur les hauteurs de *Voltri*. On apprit alors à *Gènes* que les *Cours de Vienne, de Londres* & *de Turin* avoient règlé par une nouvelle Convention : *Que l'on entreprendroit incessamment le Siége de cette Ville : Que le* Roi de Sardaigne *fourniroit pour cet effet* 14 *Bataillons & 40 pièces de Canons de Baterie : Que les* Anglois *favoriseroient le Siége du côté de la Mer : Que la* Reine de Hongrie *renforceroit l'Armée commandée par le Comte de* Schullembourg *de toute l'Infanterie, dont le Comte de* Browne *pourroit se passer dans le* Comté de Nice : *Et qu'aucune des Puissances contractantes ne pourroit, sans le consentement des deux autres signer avec la* République *aucun Accommodement*. Quelques jours après, le Comte de *Schullembourg* fit aux *Génois*, de la part de la *Reine*, quelques propositions qui ne furent point écoutées. Cette Princesse vouloit, qu'*avant tout on commençât par lui remètre tous les Prisoniers de Guerre que les* Génois *avoient entre les mains, & qu'on lui paiât ce qu'elle prétendoit qu'on lui devoit légitimement pour le reste des Contributions, exigées par le Marquis de* BOTTA. Le SENAT répondit : *Que l'exécution du premier Article ne dépendoit pas de lui, mais du* PEUPLE, *qui sans doute n'y consentiroit que quand il auroit des suretés suffisantes pour sa liberté : Que pour la seconde prétention de la* Reine, *il étoit absolument impossible d'y satisfaire*. Le Comte fit ensuite entendre : *Que Sa* Majesté Impériale *se contenteroit que la* République *demeurât neutre dans la Guerre qui se feroit en* ITALIE ; à quoi le SENAT fit réponse : *Que les* Génois *n'avoient jamais cessé d'observer la Neutralité : & qu'ils n'avoient jamais pensé qu'à veiller à la conservation de leurs Droits légitimes & de leurs Possessions, dont il avoit plu à la* Cour de Vienne *de disposer en faveur du* ROI DE SARDAIGNE. Ces choses se passèrent avant le 16. La nuit de ce jour au 17, un *Détachement Autrichien* envelopa 500 *Païsans Génois* : mais, aiant été promtement secourus, ils se firent jour à travers les Ennemis. La même nuit, un autre Détachement attaqua dans les Montagnes un Poste, que 130 Fusiliers défendirent avec tant de valeur que les *Allemands*, très supérieurs en nombre, ne purent s'en emparer. La nuit suivante, toutes leurs Troupes irrégulières s'avancèrent sur 7 Colones : mais les Milices les chargèrent par tout avec une égale vigueur, & les repoussèrent en leur tuant beaucoup de monde. Pour profiter de ces différens avantages, le *Peuple* fit marcher la moitié des Compagnies de la Bourgeoisie de *Gènes*, & 40 Compagnies des Milices de *Bisagno*, qui chassèrent les *Autrichiens* de tous les Postes, qu'ils occupoient entre *Gènes* & *La Bochetta*. Il y eut même 25 de ces Compagnies qui pénétrèrent jusqu'à *Campo-Morone*, où 600 *Allemands* furent taillés en pièces. Dans les différentes petites Actions, qui se passèrent durant

ce mois, on leur fit plus de 700 Prisoniers. Les Païsans de la Vallée de *Polsevera*, que les cruautés exercées par les *Croates* & les *Pandoures* avoient irrités, voulurent faire main basse sur les prisoniers, qu'ils avoient faits; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on les empêcha d'user de représailles.

Autrichiens dépostés de divers endroits; Les Pêcheurs Génois font des courses; Barques Génoises reprises aux Anglois; Prise d'un Navire Piedmontois; Secours arrivés de France; Diverses petites Actions; L'Armée Autrichiène marche pour déboucher dans la Plaine de Gènes; Le mauvais tems l'arrête.

Mars.

Au commencement de Mars, les *Allemands* furent encore chassés de deux Postes, dans l'un desquels il y avoit 200 Hommes, qui furent presque tous faits prisoniers, & dans l'autre 600, qui furent obligés de se retirer après avoir fait une perte considérable. Presque tous les Pêcheurs de la Côte Orientale de l'*Etat de Gènes* se déterminèrent à faire la Course; &, dans les 9 ou 10 premiers jours de ce mois, ils conduisirent plusieurs Prises à *Portofino*. Le 10, une Galère de la *République*, à la vue de deux Vaisseaux de Guerre du Roi de la *Grande-Bretagne*, enleva aux *Anglois* trois *Barques Génoises*, dont ils s'étoient emparés. Le Gouvernement rendit la liberté aux Matelots trouvés sur ces Barques, & leur donna des Passeports pour se retirer où ils voudroient. Dans le même tems un *Chebeck Génois* prit un Navire destiné pour *Villefranche*, dont la Charge fut estimée plus de 60 mille Livres. Un Convoi parti de *Marseille* & de *Toulon*, essuïa, le 20, une tempête dans le Golfe, par laquelle tous les Bâtimens en furent dispersés. Quelques-uns furent interceptés par les *Anglois*. Le plus grand nombre se réfugia dans les Ports d'*Antibes* & de *Monaco*. Ils gagnèrent ensuite presque tous *Gènes*, *Portofino*, *Sestri di Levante*, & *La Spécie*, & mirent à terre dans ces différens endroits 5 mille 400 Hommes de *Troupes Françoises* & *Espagnoles*, avec une grande quantité de Provisions & de Munitions de guerre. L'arrivée de ce secours, redoubla l'ardeur du *Peuple*. Tous les états ne respirèrent plus que la guerre, & parurent résolus de se sacrifier pour la défense de la Patrie. Il se forma tous les jours de nouvelles Compagnies de Volontaires; & le *Sénat* accepta le Titre de Colonel d'un nouveau Régiment de 4 Bataillons de 600 Hommes chacun, dans lequel on n'avoit reçu que des Fils d'honorables Bourgeois. Dans le même tems, 4 mille Païsans attaquèrent à *La Casella* 12 cens *Allemands*, qui, bien que secourus par 2 mille des leurs, furent obligés de prendre la fuite, après avoir perdu beaucoup de monde. Le Chevalier *Balbi*, à la tête de 900 *Génois*, défit presque entièrement un *Détachement Autrichien* très supérieur. Six cens Hommes des Troupes, qui revenoient du *Comté de Nice*, surprirent auprès des Hauteurs de *Voltri* 150 *Corses*, qu'ils forcèrent de se batre en retraite : mais le Partisan *Barbarossa*, qui faisoit la course dans ce Canton, accourut si promtement au secours des *Corses* que les *Allemands* furent bientôt dispersés, à l'exception de 200 qui se réfugièrent dans un Château. Ce Partisan les y força, tua 30 Hommes & ramena 60 Prisoniers, parmi lesquels étoient 5 Officiers, dont un au service du *Roi de Sardaigne*, un autre, Aide de Camp du Gé-

néral *Nadasti*. Le 12, l'*Armée Autrichiène*, forte de 25 mille Hommes, se mit en mouvement sur 3 Colones avec de l'Artillerie, pour s'avancer vers *Gènes*. Elle continua sa marche, le lendemain, en la dirigeant sur *Pietra-Lavezara*, *Voltaggio*, *Langasco* & *Ponte-Decimo*. Le point de réunion étoit au dernier endroit, & le mauvais tems la força d'y camper pendant quelque tems, & même de changer de mesures.

Détachement Autrichien batu par le Partisan Babarossa; Le Comte de Schullembourg pénètre du côté de Bisagno & s'empare de plusieurs Postes; Les Génois abandonnent la Montagne des Deux-Frères, qu'ils retournent occuper le lendemain; Combat contre les Croates; Poste enlevé au Comte de Schullembourg; Ecrit de ce Général aux Génois, & leur Réponse; Divers Postes repris sur les Autrichiens; Les pluies empêchent le Comte de Schullembourg de se retirer; Arrivée du Duc de Boufflers à Gènes. Avril; Mai.

Le 8 d'Avril, le Partisan *Barbarossa*, attira dans une embuscade un nombreux Détachement des *Allemands*, qui s'étoit emparé d'une hauteur voisine de *Campo*. Il les mit en fuite, après leur avoir tué ou pris 40 Hommes, & se rendit maître du Poste qu'ils occupoient. Le Comte de *Schullembourg* n'aiant aucune espérance de pouvoir pénètrer par la Vallée de *Polsevera*, tourna ses vues du côté de *Bisagno*. Toute son Armée, que l'arrivée de plusieurs renforts faisoit monter à 5 mille Hommes, se mit en marche, le 11, deux heures avant le jour. Elle étoit partagée en 3 Colones. La première, aïant manqué *Langasco* qu'elle vouloit emporter d'assaut, elle le tourna & continua sa route. La seconde, suivant la Côte de *San-Cipriano*, arriva le lendemain près de *Marigallo*. La troisième pénètra jusques dans la Montagne du *Diamant*, située vis-à-vis de celle des *Deux-Frères*. Pendant cette marche, de 42 heures, les *Autrichiens* furent presque continuellement obligés de combatre, & les *Génois* ne cédèrent nulle part le terrain qu'après une longue résistance, & se repliant toujours en bon ordre de poste en poste. Le Comte de *Schullembourg* fit halte, & cessa les attaques, le 12 à 11 heures du soir. Ses Troupes avoient besoin de repos. Comme sa disposition paroissoit annoncer qu'il avoit dessein de couper la communication à quelques Postes avancés que les *Génois* conservoient encore, ils les abandonnèrent, & se retirèrent même de la Montagne des *Deux-Frères* : mais, les Commandans des *Troupes Espagnoles* & *Françoises* leur aiant fait sentir combien il leur importoit d'empêcher les Ennemis de s'établir sur cette Montagne; ils en reprirent possession, le 14, y construisirent des Retranchemens & élevèrent des Bateries. Ils en placèrent de même une, composée de Mortiers, à *Pioggia*. Le même jour, aiant fait les dispositions d'une attaque générale, le gros de leurs Troupes, secondé des *François* & des *Espagnols* & renforcé d'un grand nombre de Païsans accourus de divers endroits, sortit de la Ville en ordre de bataille; & après un Combat très vif contre les *Croates*, enleva un des Postes des *Autrichiens*. Le lendemain le Colonel de *Blonquet*, Aide Major-Général du Comte de *Schullembourg*, se rendit avec 2 autres Officiers au premier Poste avancé des *Génois*, & demanda qu'on le fît parler à quelqu'un de marque. Un *Noble Génois*, un *Officier François*, & un Député du *Peuple* s'étant présentés, il leur remit un Ecrit, que le Comte de *Schullembourg* adressoit à la Ville de *Gènes*, & dans lequel il disoit : *Que l'Armée de l'*Impératrice Reine *s'étant avancée*

dans les environs de cette Place, & devant être suivie d'une nombreuse Artillerie qu'elle recevroit dans peu de jours, on vouloit bien, avant que d'en venir aux dernières rigueurs de la Guerre, rappeller aux Habitans combien Sa Majesté Impériale *leur avoit donné de preuves de sa grande clémence; & combien ceux que le repentir de leur erreur raméneroit à leur devoir, pourroient se flater d'éprouver encore les effets de la même clémence: Que dans l'occasion présente même* l'Impératrice-Reine *étoit prête à marquer de nouveau ses dispositions à cet égard, & qu'elle desiroit bien plus de pouvoir oublier son juste ressentiment, que de le faire éclater par la ruine de tout le Païs, & par celle d'une des plus belles & des plus florissantes Villes d'*Italie*: Qu'ainsi l'on faisoit savoir aux Habitans qu'ils étoient encore à tems pour recourir à l'inépuisable bonté de Sa* Majesté Impériale, *qui, n'écoutant que ses sentimens Chretiens, pardonneroit les offenses qu'elle avoit reçues, oublieroit tous les outrages, & conserveroit la Ville & le Païs: Qu'au contraire, si les* Génois *persistoient jusqu'à l'extrémité dans leur obstination, s'ils différoient jusqu'à l'arrivée de l'Artillerie destinée à les attaquer, ils ne devoient plus s'attendre qu'à voir désoler leurs Campagnes, brûler leurs Maisons de Plaisance, leurs Citoïens périr, & leur Capitale même subir enfin le juste châtiment que sa persévérance dans son délit auroit mérité.* Cet Ecrit, où l'on diroit qu'un Souverain rappelle ses Sujets revoltés à leur devoir, fut communiqué au Quartier Général; &, ce Peuple libre & connoissant les droits comme le prix de la liberté, déclata, tout d'une voix: *Qu'il s'exposeroit plustôt aux plus affreux dangers, que de se fier à une Capitulation.* Le 17, le *Petit-Conseil* s'assembla pour délibérer sur la réponse qu'il convenoit de faire au Comte de *Schullembourg;* &, le lendemain on dressa cette réponse, qui portoit: *Que les mesures, auxquelles la* République *avoit été forcée de recourir dans la Guerre présente, n'avoient point eu d'autre objet que de conserver ses justes Droits & ses Possessions, sans qu'elle se fût départie des égards par lesquels elle avoit voulu marquer son attention pour toutes les Puissances engagées dans la Guerre: Que toute l'*Europe *étoit instruite de quelle manière les Troupes de l'*Impératrice-Reine *étoient arrivées à* Gènes *dans le mois de Septembre de l'année précédente, comment on les avoit reçues, & quelle déférence on avoit eue pour cette Princesse en cette occasion: Que l'on n'étoit pas moins instruit de la nécessité des motifs, que la* Nation *avoit eus d'emploïer les derniers & seuls moïens qui lui restassent, pour se mètre à l'abri d'une destruction d'autant plus contraire à la gloire, à l'équité de Sa* Majesté Impériale, *que les* Génois *l'avoient moins méritée: Qu'actuellement la Ville de* Gènes, *& tous ceux qui s'y trouvoient sous les Armes, ne faisoient que se servir, & même avec regret, du Droit de défense, que la Nature avoit rendu commun à tous les Hommes: Que dans ces circonstances, la* République, *se formant une haute idée de la justice de l'*Impératrice, *étoit fermement persuadée que la conduite passée des* Génois, *& la manière dont ils se comportoient actuellement, ne pourroient pas être l'objet du ressentiment de Sa* Majesté Impériale: *Que l'une & l'autre ne tendoient unique-*

ment qu'à la conservation de cette précieuse liberté, pour laquelle les Sujets de la République *ne pouvoient se dispenser de sacrifier, s'il le faloit, leurs biens & leur vie : Qu'au reste, ils mètoient leur confiance dans l'assistance du Dieu des Armées, qui règloit seul le sort des Etats.* Durant le reste de ce mois, 3 mille Païsans de la Vallée de *Polsevera* chasèrent les *Allemands* des Postes de *San-Cipriano* & de *Bolsanetto.* Dès que l'on en eut la nouvelle dans *Gènes*, on fit sortir un Détachement de Troupes règlées, qui reprit possession de la Montagne de *Notre-Dame de la Garde.* On recouvra dans la Vallée de *Bisagno*, les Postes de *Pino* & de *Morassana.* Un Corps de Païsans de la Rivière *di Levante*, soutenus des *Troupes Espagnoles* & *Françoises*, s'empara de 3 autres Postes voisins des Montagnes du *Diamant* & de *Creto.* Ces désavantages continuels mirent le Comte de *Schullembourg*, dont l'Artillerie n'arrivoit point, en balance sur le parti qu'il devoit prendre. Il fut tenté d'abandonner la Montagne du *Diamant*, sur laquelle il s'étoit retranché : mais l'abondance des pluies rendoit sa retraite trop difficile, par la trop grande quantité de Torrens dangereux qu'il auroit falu passer. Les choses étoient en cet état, lorsque, le 1 de Mai, le Duc de *Bouflers*, Lieutenant-Général des Armées du *Roi de France*, chargé de commander les Troupes que ce Prince destinoit au secours des *Génois*, arriva d'*Antibes* à *Gènes.*

Le Chevalier de Belle-Isle commande l'Armée en l'absence du Maréchal; Quelques Anglois font une décente en Provence & sont repoussés; Le Chevalier de Belle-Isle les chasse des Iles de Sainte-Marguerite; Retour du Maréchal de Belle-Isle en Provence; Dispositions pour le passage du Var Mars; Mai.

Le *Maréchal de Belle-Isle*, en quittant la *Provence* pour retourner à la Cour, avoit remis au *Chevalier* son Frère le Commandement de la partie de son Armée qu'il avoit laissée sur les bords du *Var*; & le premier soin du *Chevalier* avoit été d'élever sur la Côte, qui regarde les Iles de *Sainte-Marguerite*, différentes Bateries, afin de batre ces Iles, de priver les *Anglois* de la libre jouissance du *Golfe-Juan*, & de faciliter en méme tems l'arrivée des Convois qu'il faisoit venir pour remplir les Magasins nécessaires à l'ouverture de la Campagne. Les *Anglois* incommodés de ces Bateries voulurent tenter, dans le mois de Mars, de s'en débarasser. Pour cet effet, 100 des Grenadiers que le Comte de *Browne* avoit laissés dans le Fort de l'Ile de *Sainte-Marguerite*, traversèrent le bras de Mer qui la sépare de la Terre-ferme; & firent une décente à la pointe de *La Croisète.* Ils attaquèrent le Détachement, qui gardoit la Baterie de cet endroit : mais, ce Détachement aiant reçu du secours, ils furent repoussés & ne purent réussir dans leur projet d'enclouer le Canon de la Baterie. Ce n'étoit pas assés de veiller à la conservation des Bateries & des différens Postes répandus le long de la Côte; il faloit encore chasser les *Anglois* des Iles de *Sainte-Marguerite.* Ils y nuisoient à l'arrivée des Convois : mais 8 ou 10 de leurs Vaisseaux de Guerre & plusieurs Chebecks, Barques & Felouques armées, qui croisoient continuellement aux environs, rendoient cette entreprise très difficile. Le *Chevalier de Belle-Isle* ne laissa pas d'en former

le

le projet. *Il fit venir* (1) *de* Marseille *& de* Toulon *quatre Galères, deux demi-Galères, avec un grand nombre de Chaloupes, de Barques, & de Felouques. Il rassembla tous ces Bâtimens sous la protection des Bateries établies près de la Ville de* Cannes, *ainsi qu'au* Golfe-Juan *& à celui de* La Napoule; *& l'on embarqua sur cette Flotille l'Artillerie & les Munitions nécessaires pour l'exécution projetée. Elle ne pouvoit réussir, si un coup de vent n'obligeoit l'Escadre Ennemie de se retirer, & si à ce coup de vent ne succèdoit un calme qui tînt les* Anglois *éloignés pendant 12 heures. Ces deux hazards heureux étant enfin arrivés, le signal fut donné, le 25 de Mai à 7 heures du matin; & toutes les Troupes, destinées pour l'attaque, s'étant embarquées, partirent en 2 Divisions, précèdées chacune de 2 Galères, de 2 Felouques & de 6 Chaloupes armées. La Division de la gauche, sous les ordres du S. de* Chevert, *Maréchal de Camp, arriva la première à la pointe de l'*Est *de l'Ile de* Sainte-Marguerite. *Peu de tems après, la Division de la droite suivie du Convoi d'Artillerie & de Munitions, aborda à l'*Ouest *de cette Ile & de celle de* Saint-Honorat. *Le Canon des Galères que commandoit le Chevalier de* Pilles *Chef-d'Escadre, tira avec beaucoup de succès sur tous les Postes de la Côte: mais les Ennemis ne les abandonnèrent, pour s'enfuir dans le Fort de* Sainte-Marguerite *& dans la Tour de* Saint-Honorat, *que lorsqu'ils vîrent les* François *mètre pied à terre. Il étoit important de placer promtement de l'Artillerie aux extrémités des 2 Iles, afin de pouvoir éloigner les* Vaisseaux Anglois *lorsqu'ils reviendroient. Le travail fut suivi avec une telle activité, qu'en 3 heures, il y eut à l'*Est *& à l'*Ouest *plusieurs pièces de Canon & 2 Mortiers en bateries. Les Troupes s'étant mises à couvert du côté de la Mer par des Epaulemens & aiant occupé tous les Postes convenables, celles qui devoient attaquer la Tour de* Saint-Honorat, *s'en approchèrent, tandis que les 4 Galères la canonoient. Le Commandant se rendit prisonier de guerre avec la Garnison, composée de 60 Hommes. Lorsque les* François *furent maîtres de* Saint-Honorat, *tout le Convoi entra dans le Canal du* Frioul, *qui la sépare de celle* Sainte-Marguerite. *On commença à bombarder de ce côté le Fort de cette dernière Ile, contre lequel, du côté de la Terre, la Baterie de* La Croisète *faisoit un feu très vif. Sur le refus que le Commandant du Fort fit de se rendre, le* Chevalier de Belle-Isle, *que le S. de* Chevert *informa de l'état de l'attaque, ordonna d'établir des Bateries à 180 Toises du Corps de la Place; &, le lendemain à la pointe du jour, deux, dont l'une étoit de 4 pièces de Canon de 24 livres de bale, l'autre de 2 pièces à ricochet, furent en état de tirer. A 6 heures du matin, le Commandant du Fort fut sommé une seconde fois: mais, aiant découvert 6* Vaisseaux Anglois, *il dit qu'il ne pouvoit donner de réponse qu'à 5 heures du soir. Vers midi, 8 Vaisseaux des Ennemis arrivèrent à la pointe de l'*Est. *Aussitôt qu'ils eurent essuié quelques décharges des*

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747. N°. 23. Art.: *De Cannes, le 26 Mai.*

Bateries, *ils revirèrent de bord & prirent le large. Etant demeurés en panne le reste du jour, ils furent spectateurs de la Capitulation du Fort, par laquelle le Commandant & sa Garnison, consistant en* 450 *Hommes, furent faits prisoniers de guerre. Dans cette Expédition les* François *n'eurent que* 5 *Hommes de tués &* 4 *de blessés.* Elle avoit été précédée du retour du *Marêchal Duc de Belle-Isle* en *Provence.* Il s'étoit rendu à *Cannes*, le 23. Son premier soin avoit été de faire sortir les Troupes, restées dans la Povince, de leurs Cantonemens, pour s'avancer vers le *Var.* Comme ses ordres avoient prévenu son arrivée, il trouva 20 Bataillons rassemblés & prêts à passer cette Rivière. Pendant que la *Cavalerie Françoise* & les *Troupes Espagnoles* êtoient en marche pour se rendre, par différentes routes, dans les Postes qu'elle devoit occuper, le *Marêchal* fit disposer tout pour l'exécution de son projet.

Les Allemands abandonnent Sestri & Voltri ; Le Capitaine Berbarossa remporte différens avantages sur eux ; Des Vaisseaux Anglois leur mètent à terre quelque Artillerie ; Attaque de Retranchemens, où les Autrichiens sont repoussés ; Renforts arrivés par mer, malgré l'Escadre Angloise ; Barbarossa abandonne Voltri ; Les Autrichiens chassés de différens Postes de la Côte de Rivarola ; Nouveaux secours arrivés de Gènes, malgré les Vaisseaux Anglois ; Poste de La Scotera renforcé.

Mai.

Au commencement de ce mois, les *Allemands* abandonnèrent *Voltri* & *Sestri:* mais, après avoir ravagé tous les environs, ils laissèrent, en se retirant, 2 Piquets d'Infanterie dans le Château de *Pegli*, où le Capitaine *Barbarossa*, à la tête de 800 Païsans, les fit prisoniers de guerre, le 8. Deux jours après, il surprit un petit Détachement qu'il tailla en pièces; &, le même jour, il fut chargé par un autre Détachement assés considérable, contre lequel il se batit plus de 8 heures, & qu'il mit enfin en déroute. Quelques *Vaisseaux Anglois*, qui croisoient alors le long de la Côte, entre *Savone* & *Sestri*, y mirent à terre de l'Artillerie pour l'Armée de la *Reine de Hongrie.* On travailloit dans le même tems à perfectioner quelques Retranchemens à la tête du Pont de *Cornigliano*, pour couvrir le Faubourg de *Saint-Pierre d'Arena.* Le 14, un *Vaisseau de guerre Anglois* les canona depuis le matin jusqu'au soir: mais il tiroit de trop loin pour faire beaucoup de dommage. Il n'avoit pour but que de favoriser l'attaque de ces Retranchemens, que firent les *Croates*, qui furent repoussés avec vigueur & poursuivis jusqu'à *Coronato.* Le même jour, le Partisan *Barbarossa* fut obligé d'abandonner *Voltri*, parce que 800 *Piedmontois* avoient joint les *Allemands* postés dans le voisinage. Le lendemain, 40 petits Bâtimens, venant de *Monaco* avec mille Hommes de *Troupes* tant *Françoises* qu'*Espagnoles* & *Suisses* au service de l'*Espagne*, se présentèrent devant le Port de *Gènes.* Trois Galères & une Galiote, qui sortirent au devant de ces Bâtimens, les sauvèrent de quelques *Vaisseaux Anglois* qui s'étoient présentés pour les intercepter. La nuit du 21 au 22, le Comte de *Schullembourg* attaqua la Côte de *Rivarola*, qui s'étend le long de la Rivière de *Polsevera*, depuis la Montagne des *Deux-Frères* jusqu'à celle de *Belvedere.* Elle êtoit toute couverte de Maisons que l'on avoit fait occuper par des Milices, parce que, comme elles êtoient éloignées les unes des autres, & qu'elles recevoient peu de protection de la Ville, on n'avoit pas cru devoir y hasarder des Trou-

pes règlées. Au centre à peu près de la Côte, est un Couvent appellé de *La Misericorde*, où l'on avoit seulement mis 150 *Soldats Génois*. Son assiète le faisoit regarder comme le point de ralliement de toute la Côte. Les *Autrichiens*, après avoir tiré quelques volées de Canon à cartouches, débouchèrent, tant de front que sur la droite de la Côte, par plusieurs Troupes de 50 Hommes. Les Milices intimidées abandonnèrent leurs Postes, & les Soldats du Couvent de *La Misericorde* se replièrent à la Montagne de *Belvedere*, de peur d'être envelopés. Comme le Comte de *Scullembourg*, maître de la Côte de *Rivarola*, pouvoit, en pénètrant plus avant, incommoder beaucoup la Ville de *Gènes*, il fut question de l'en chasser & de se rendre maître d'un assés grand nombre de Postes autour des Montagnes des *Deux-Frères* & du *Belvedere*, pour pouvoir achever d'en perfectionner la défense. Le Duc de *Boufters* chargea de l'exécution de ce projet mille Hommes des *Troupes Françoises* & 300 *Espagnols* qu'il fit marcher sur 4 Colones, embrassant la totalité de l'attaque, de manière qu'elles pouvoient se réunir & se favoriser les unes & les autres. Ces Colones êtoient aux ordres du Chevalier *Chauvelin* Maréchal de Camp; du Comte de *Lannion*, Brigadier; du S. *Stockart*, Lieutenant-Colonel de *Roïal-Bavière* des Troupes de *France*; & du S. de *Reding*, Lieutenant-Colonel d'un *Régiment Suisse* au service d'*Espagne*. Ces Colones êtoient suivies de mille Païsans destinés à occuper les Postes dont elles se seroient emparées. Elles se mirent en mouvement, le 21, sur les 4 heures du soir. Le Comte de *Lannion*, chargé de l'attaque de la droite, après avoir forcé quelques redoutes, arriva au pied de la Montagne des *Deux-Frères*, où il se maintint jusqu'à la nuit. Des deux Colones du centre, celle que commandoit le S. de *Reding*, ne put que garder sa première position, parce que cet Officier fut tué presque au commencement de l'attaque; & la Colone du S. *Stockart* s'avança sans aucune opposition jusqu'à la Hauteur de *Montoio* qui domine le Village de *Rivarola*. Ensuite, elle poussa 400 *Piedmontois* sortis du Couvent de *La Misericorde* pour la prendre en flanc, & s'arrêta à la tête du Village de *Rivarola*. Le Chevalier *Chauvelin*, à la gauche, essuïa les plus grandes difficultés. Il envoïa 2 Compagnies de Grenadiers pour occuper le Couvent de *La Chartreuse*, & le S. de *La Faye*, Colonel de *Roïal-Comtois*, s'emparer, avec 150 Hommes, des Maisons qui bordoient la Rivière de *Polsevera*. Les Grenadiers exécutèrent leur ordre sans peine. Pour le S. de *La Faye*, quand il fut entré dans le Village, il s'y trouva de toutes parts envelopé du feu des Ennemis. Le Chevalier *Chauvelin* se porta lui-même à son secours. Pendant qu'il cherchoit à prendre en revers les Maisons d'où le feu partoit, il apperçut une Colone des Ennemis qui passoit la *Polsevera* pour attaquer le flanc gauche de la sienne, & sur la droite il vit un Détachement qui

défiloit par un chemin étroit. Il fit d'abord charger les Troupes qui avoient passé la Rivière; &, la vivacité du feu que l'on fit sur elles, les força de la repasser à la hâte. Pendant ce tems, le Duc de *Boufler*, qui s'étoit mis à portée de diriger lui-même les attaques, fit avancer, sous les ordres du Chevalier de *Belloy* & du S. de *Monteils*, tout ce que l'on put rassembler de Bourgeois & de Païsans armés. Le mouvement, que fit ce dernier, dégagea la droite du Chevalier *Chauvelin*, qui se vit en état d'attaquer les Maisons, dont le feu l'incommodoit, & d'en déloger les Ennemis. Il prit poste ensuite dans une ligne de Maisons parallèle au Couvent de *La Misericorde*, qu'il n'avoit pas été en état d'attaquer. Ainsi l'on recouvra le Village de *Rivarola* & plusieurs Postes importans. Comme il n'y avoit plus qu'une demi-heure de jour, le Duc de *Boufler*s fit cesser l'attaque qui avoit duré plus de 4 heures, pendant lesquelles le feu n'avoit pas discontinué de part & d'autre. On eut 90 Hommes tués & 200 blessés. Le Chevalier *Chauvelin* fut du nombre des derniers. Le S. *Franco Grimaldi*, Adjudant-Général de la *République*, qui commandoit un Piquet de la Colone de *Chauvelin*, fut fait prisonier avec quelques Soldats par une *Troupe Piedmontoise*. Le 28 & le 29, il arriva, dans le Faubourg de *Bisagno*, 2 mille 300 Hommes, débarqués, le 26, le long de la Côte. Les *Anglois*, qui n'avoient pu troubler leur navigation, les inquiétèrent dans leur marche en tirant un grand nombre de coups de Canon partout où ils découvroient du monde sur le rivage. Trois Pièces de Canon conduites à *Nervi* pendant la nuit, du 27 au 28, furent si bien servies, qu'elles forcèrent les *Vaisseaux Anglois*, qui s'étoient le plus approchés de la Côte, de se faire remorquer au large par les Chaloupes. Le 29, on apperçut 60 petits Bâtimens chargés de Troupes qui venoient de *Monaco*. L'*Escadre Angloise* rompit aussitôt son cordon & mit à la voile, pour les intercepter. Mais, outre que ce Convoi avoit le vent favorable, 4 Galères sorties du Port de *Gènes* à leur rencontre, écartèrent les *Vaisseaux Anglois*; & les 60 Bâtimens entrèrent à *Portofino*. Les 800 Grenadiers, qu'il amenoit, débarquèrent, le 30, au pied du Fanal. Le même jour, le Duc de *Boufler*s envoïa 800 Hommes vers *La Scofera*, pour soutenir les Milices, qui défendoient ce Poste & par qui les Ennemis avoient été repoussés trois fois. Le Comte de *Schullembourg* reçut, dans ce mois, différens renforts de *Troupes Piedmontoises*, & son Armée se trouva d'environ 22 mille Hommes.

Le Marêchal de Belle-Isle passe le Var, & se rend maître d'une grande partie du Comté de Nice; Prise de Montalbaban & de Ville-

Il y avoit dans le *Comté de Nice* assés de *Troupes Piedmontoises*, pour disputer à l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* le passage du *Var*. Le *Marêchal de Belle-Isle*, occupé du soin d'envoier par la mer du secours à *Gènes* & voulant d'ailleurs faire une diversion capable d'obliger le *Roi de Sardaigne* à rappeller les Troupes qu'il avoit devant cette

franche; L'Infante D. Philippe joint l'Armée; Prise de Vintimille. Juin.

Place, ne pensa plus, après la prise des Iles de *Sainte-Marguerite*, qu'à passer le *Var* au plustôt. Les neiges, qui fondoient alors, sembloient devoir faire reculer cette Opération, parce qu'ordinairement la Rivière est impraticable jusqu'à la mi-Juillet, à la réserve d'un petit nombre de gués si connus, qu'un Ennemi peut facilement les garder. Quoiqu'il en soit, le passage *se fit, le* 3 *de Juin* (1) *à la pointe du jour, sur* 5 *Colones, par* 44 Bataillons François, 2 Espagnols, 2 *Escadrons du Régiment de* Dragons d'Aubigné, 1 *Escadron de* Dragons Espagnols, *&* 2 *Escadrons de* Hussards François. *A la tête de ces* 5 *Colones étoient le* Chevalier de Belle-Isle, *le Comte de* Maulévrier, *le S. de* La Ravoie, *le Marquis de* Bissy *& le Comte de* Mailly-d'Haucourt. *Moïennant la précaution qu'on avoit prise de rassembler d'habiles sondeurs de gués, il n'y eut pas un seul Homme de noïé, quoiqu'en plusieurs endroits les Soldats eussent de l'eau jusqu'à la poitrine & que le courant fût d'une extrême rapidité. Les Postes des Ennemis, qui bordoient la Rivière, ne firent aucune résistance, & se retirèrent après avoir fait quelques décharges de distance en distance, le Païs étant extrêmement favorable à de pareilles retraites. Le Comte de* Leutrum, *Lieutenant-Général du* Roi de Sardaigne, *& qui commandoit dans la Province, n'aiant eu que le tems de sortir de la Ville de* Nice *avec la Garnison, composée de* 5 *Bataillons, les* Hussards de Ferrary, *qui étoient la Division du Marquis de* Bissy, *poursuivirent ce Comte, lui tuèrent* 60 *Hommes & lui firent un pareil nombre de prisoniers. La principale partie des Troupes passa la moitié du* Var *sur le Pont, qui traversoit le grand bras de cette Rivière & dont on s'étoit rendu maître, le* 2 *du mois de Février précèdent. Cela accèléra beaucoup le passage, qui ne dura que* 4 *heures. Le* Maréchal de Belle-Isle *avoit fait sortir des Galères d'*Antibes, *pour masquer le Port de* Villefranche *& pour intercepter les Bâtimens, qui cherchoient à s'en évader. Un Mortier de* 7 *pouces, que le Marquis de* Bissy *établit en baterie sur une Hauteur, aiant commencé à jeter des Bombes dans la Ville, tous les Bâtimens, qui étoient dans le Port, en sortirent: mais on ne put s'en emparer, parce qu'un vent violent, qui s'étoit élevé, avoit obligé les Galères de retourner à* Antibes. *Par l'attention que le* Maréchal de Belle-Isle *avoit eue, dès le mois de Février, de faire prépârer tous les Bois, les Fers, & les autres choses nécessaires, on se trouva en état de construire, en peu d'heures, un Pont sur lequel une partie de la grosse Artillerie passa, la nuit du* 3 *au* 4. *Dès cette même nuit, on commença l'établissement des Bateries, & l'on y apporta une telle diligence, que la Tranchée aiant été ouverte, le* 4 *au soir, devant le Fort de* Montalban, *on y tira des Bombes, le* 5, *à* 2 *heures après minuit, & que le Canon batit en brèche le matin, à la pointe du jour. Le* Maréchal de Belle-Isle *fit marcher plusieurs Détachemens en avant, pour profiter du désordre où sa marche avoit mis les Ennemis. Ces Détachemens se ren-*

(1) GAZETTE *de* FRANCE, 1747. N° 24. Art.: *Du Camp de Nice, le* 5 *Juin.*

dirent maîtres de La Turbie, *de* Luceran, *des Hauteurs de l'*Escarène, *&, pour ainsi, dire de presque tout le* Comté de Nice, *puisque le Comte de* Leutrum, *qui avoit été surpris, n'aiant pu rassembler ses Troupes, les unes s'étoient jetées vers le* Col de Tende *& les autres sous* Vintimille, *où elles travaillèrent nuit & jour à se fortifier.* Le 5 au soir, le Fort de *Montalban* se rendit au *Chevalier de Belle-Isle*, le Siége n'aiant pas duré tout-à-fait 24 heures. Le 6 à la pointe du jour, 6 Canons & 2 Mortiers commencèrent à batre la Citadelle de *Villefranche*; &, le 7 au matin, une autre Baterie de 5 Canons & de 4 Mortiers, la batirent en brèche. Le même jour, l'*Infant Don* PHILIPPE joignit l'Armée. Il étoit suivi de la première Division des *Troupes Espagnoles*. Les Fossés de la Citadelle de *Villefranche*, creusés dans le Roc, larges de 10 toises & profonds de 30 pieds, furent difficiles à combler; & le Glacis, qui n'étoit qu'un Roc raboteux & sans terre, rendit les approches fort difficiles. On ne laissa pas de se loger, la nuit du 10 au 11, dans le Chemin-couvert; &, le 11 à midi, le S. de *Rossi*, Lieutenant-Général des *Troupes Piedmontoises*, lequel commandoit dans la Place, capitula; & la Garnison fut prisonière de guerre. Le Comte de *Leutrum* rassembloit alors les 27 Bataillons destinés à la défense du *Comté de Nice*, & l'*Infant Don* PHILIPPE étoit d'avis que l'on tentât de surprendre *Vintimille*. L'entreprise ne parut pas praticable au *Maréchal de Belle-Isle*, qui jugea qu'il faloit être plus en Forces; &, pour cet effet, attendre la jonction des dernières Divisions de l'*Armée Espagnole*. Elles eurent ordre de hâter leur marche, & l'on fut en peu de tems en état d'agir: mais il falut surmonter de grandes difficultés, pour faire conduire sur la Montagne de *Castel-Appio* l'Artillerie destinée à l'attaque du Château de *Vintimille*. Huit Canons de 24 & 5 Mortiers commencèrent à tirer, le 26, contre la Demi-Lune & le Bastion de la gauche, &, la nuit suivante, on ouvrit la Tranchée. La Place ne tint que 5 jours; &, le 1 de Juillet, la Capitulation fut signée à condition que la Garnison seroit prisonière de guerre.

Précautions du Duc de Bouflers pour la défense de Gènes; Diverses petites Actions désavantageuses aux Autrichiens; Ils pénètrent jusqu'à Saint-Martin d'Albaro; Nouveaux Renforts; Baterie des Autrichiens détruite, Ecclésiastiques & Religieux armés; Mort du Duc de Bouflers; Levée du Blocus de Gènes; Raisons de la

Le Duc de *Bouflers* ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit servir à mètre *Gènes* en état de faire une longue défense, en cas qu'elle fût assiégée dans les formes. Il fit surtout travailler à des Rétranchemens du côté de la Mer, parce qu'il avoit appris des Déserteurs Ennemis, que l'Amiral *Medley* avoit ordre de bombarder la Ville, pendant que le Comte de *Schullembourg* l'attaqueroit par terre; & qu'auparavant, cet Amiral devoit s'approcher de la Côte pour y débarquer de l'Artillerie, dont quelques *Troupes Allemandes* devoient aller favoriser le débarquement. Il arriva, dans les premiers jours de ce mois de Juin, à *Portofino* quelques Gondoles de *Carapra* chargées d'environ 200 *Espagnols*. Le 11, l'*Artillerie Génoise* détruisit plusieurs Rétranchemens des Ennemis du côté de *Coronato*. Le lendemain, le Comte de *Schullembourg* fit trois at-

VI. GUERRE EN ITALIE & en PROVENCE.

taques, à *Coronato*, au *Belvedere* & à la Montagne des *Deux-Frères*; & ses Troupes furent repoussées par tout avec beaucoup de perte. Le même jour, le Comte de *Lannion*, qui commandoit à *La Scofera*, s'empara du Château de *Toriglia* situé en avant de ce Poste. Le 13, 800 Hommes de l'*Armée Autrichiène* & 3 mille Païsans des Fiefs de la *Reine de Hongrie*, du *Roi de Sardaigne* & du *Grand-Duc de Toscane*, s'avancèrent sur 3 Colones & fondirent sur différens Retranchemens. On s'y batit, durant plus de 5 heures, avec une égale vivacité de part & d'autre. Le Duc de *Bouflers* s'y porta lui-même à la tête d'un Bataillon de renfort. Les Ennemis, repoussés plusieurs fois, pénètrèrent enfin par la Montagne des *Camaldules* jusqu'à *Saint-Martin d'Albaro*, où ils s'établirent. Ils eurent 2 mille Hommes tués ou blessés. De la part des *Génois*, il n'y eut que peu de monde de tué; &, parmi les blessés, il n'y eut d'Officier de marque que le S. de *Taubin*, Commandant des *Troupes Espagnoles*. Le Duc de *Bouflers* pourvut à ce que les *Allemands* ne pussent tirer aucun avantage de leur nouveau Poste. Le 15, il arriva à *Portofino* un Bataillon de *Roïal-Bavière* & quelques autres *Troupes Françoises* au nombre de 900 Hommes. Le 18, 2 *Frégates* & 1 *Polaque Angloises* s'approchèrent de la Plage d'*Albaro*; &, malgré le feu d'une Baterie établie au de-là du *Lazaret*, elles débarquèrent plusieurs Canons & quelques Mortiers. Aussitôt on renforça considérablement la garde des Retranchemens de *Notre-Dame del-Mont*, Poste très important, que les *Autrichiens* attaquèrent plusieurs fois inutilement. Ils y furent surtout repoussés avec une perte considérable, la nuit du 25 au 26. Il y eut, la même nuit, des escarmouches très vives du côté d'*Albaro*; & dans une Action auprès de *Nervi*, un Détachement de *Croates* fut entièrement taillé en pièces. Un gros Ponton que le Duc de *Bouflers* avoit fait armer, & qui portoit 2 Canons & 2 Mortiers, sortit du Port de *Gènes*, le 26, & causa beaucoup d'inquiétude aux Ennemis. Il leur détruisit une Baterie qu'ils avoient établi sur le Rivage: mais le vent, devenu contraire, ne permit pas que l'on en tirât tout l'avantage que l'on pouvoit, & l'on fut forcé de le ramener dans le Port. Comme, lorsqu'il s'agit de la défense de la Patrie, toutes persones de tous Etats sont obligées d'y prendre part, les Boutiques furent fermées dans *Gènes* durant tout ce mois, les Marchands & les Artisans étant emploïés à la garde des Retranchemens; 600 Ecclésiastiques formèrent un Bataillon prêt à marcher dans les lieux où l'on pourroit avoir besoin de secours, & 800 Religieux prirent aussi les armes. Le Roi des *Deux-Siciles* envoia à *Gènes* 4 Brigantins bien armés & bien équipés, pour servir sous le Pavillon de la *République*. Le 26, le Duc de *Bouflers* tomba malade. L'effet de 3 saignées, en 2 jours, fit croire que sa maladie n'auroit point de suites fâcheuses; &, le 1 de Juillet, il parut entièrement hors de danger & travailla 2 heures avec

retraite du Comte de Schullembourg. Juin, Juillet.

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

ses Secretaires: mais la nuit suivante la Petite-Vérole parut, &, l'éruption n'aiant pu se faire, il mourut, le 2 à 8 heures & demie du matin, également regreté de la *Noblesse* & du *Peuple* de *Gènes*, disposés à ne jamais perdre le souvenir des grands services qu'il avoit rendus à la *République* & du zèle infatigable avec lequel il s'étoit emploïé pour la défense de leur Ville. *Joseph-Marie*, Duc de *Boufers*, Pair de *France*; Chevalier des Ordres du Roi; Lieutenant-Général de ses Armées; Gouverneur de *Flandre*, de *Hainaut*, & des Ville & Citadelle de *Lille*; Grand-Bailli & Gouverneur Héréditaire de *Beauvais* & du *Beauvoisis*, n'étoit âgé que de 42 ans. Les Ennemis, qui continuoient leurs travaux au tour de *Gènes* avec une ardeur incroïable, les cessèrent tous l'après-midi du jour de la mort du Duc de *Boufers*. En même tems, le Comte de *Schullembourg* commença à faire rembarquer son Artillerie, & à faire défiler les Equipages de l'Armée. Le 3 au matin, toutes les Troupes de la *Reine de Hongrie* décampèrent, leur Avantgarde aiant pris les devans, à une heure après minuit, pour marcher vers *La Bochetta*. Les *Grenadiers* & les *Croates* formoient l'Arrièregarde. Cette retraite, quoique précipitée, se fit en très bon ordre. Elle fut l'effet du parti que le *Maréchal de Belle-Isle* avoit pris, dans les derniers jours du mois précèdent, de tenter une diversion du côté du *Dauphiné* & de faire marcher des Troupes vers la Vallée de *Sture*. Ce mouvement aiant attiré l'attention du *Roi de Sardaigne*, il avoit tenu, le 30 de Juin, un Conseil dans lequel on avoit décidé qu'il ne pouvoit se dispenser de rapeller, pour sa propre défense, les Troupes qu'il avoit fournies au Comte de *Schullembourg*. Ce Général, instruit le 2 de Juillet, de cette résolution, jugea que, sans le secours des *Piedmontois*, il ne pouvoit pas continuer l'attaque de *Gènes*.

Attaque malheureuse des Retranchemens d'Exiles, où le Chevalier de Belle-Isle est tué; Position de l'Armée de ce Général & de celles du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie, &c; Divers mouvemens & petites Expéditions. Juillet; Août.

Le *Chevalier de Belle-Isle*, commandoit le Corps que le *Maréchal* avoit envoïé pour faire une Diversion du côté du *Dauphiné*. Ce Corps étoit composé des *Brigades de Bourbonnois, de Condé, de Poitou* & *de La Roche-Aymon*. Lorsque les différentes Colones furent arrivées au rendés-vous, on apprit que les Troupes, qui gardoient les Retranchemens construits par ordre du *Roi de Sardaigne* sur le *Plateau de l'Assiète* pour couvrir *Exiles*, devoient être renforcées de plusieurs Bataillons; c'est ce qui fit prendre au *Chevalier de Belle-Isle* le parti d'aller les attaquer, avant la jonction des Troupes qu'elles attendoient. *Il partit* d'Oulx, *le 18 à 2 heures après minuit* (1); *&, aiant passé par le* Col du Bourget, *où il fut joint par le S. de* Villemur *qui étoit venu avec sa Colone par la Vallée de* Queyras, *il continua sa marche par le* Col de Coste-Plane. *A l'approche des* François, *les* Piedmontois *replièrent un Poste, qu'ils avoient sur une Hauteur en avant des Montagnes. Lorsque le* Chevalier de Belle-Isle *eut*

(1) GAZETTE *de* FRANCE, 1747. N°. 34. Art.: *De Nice, le 5 Août.*

fait

fait occuper ce Poste, ses Troupes établirent leur Camp sur le panchant du Côteau. Pendant cette journée, il y eut du Brouillard & il tomba de la Neige. Le 19 à 5 heures du matin, le tems s'étant remis au beau, un Détachement alla, par ordre du Chevalier de Belle-Isle, *reconnoître le revers de la gauche des Retranchemens. Il fit marcher, vers les 10 heures, 2 Compagnies de Grenadiers pour tourner un Poste avancé des Ennemis; & 200 Hommes, qui étoient dans ce Poste, l'abandonnèrent avec précipitation après avoir fait leur décharge. Aussitôt, le* Chevalier de Belle-Isle *se porta à ce Poste, d'où l'on découvroit la plus grande partie des Retranchemens, qui étoient en maçonnerie à pierres sèches avec une Palissade en dehors. Aiant fait ses dispositions & ordoné l'établissement de 2 Bateries, chacune de 4 pièces de Canon, il chargea le S. de* Villemur *de l'Attaque de la Droite, le S.* d'Arnaud *de l'Attaque du Centre, & le* Comte de Mailly *de celle de la Gauche. Les 3 Divisions se mirent en mouvement, à 4 heures après midi. Celle du Centre étant parvenue à 180 toises d'une Redoute, qui étoit à sa droite sur la crête du revers de la Montagne, essuïa un si grand feu des Ennemis, qu'impatiente d'en venir aux mains, elle déboucha avant que la Division de la Droite, qui avoit un grand tour à faire, fût à portée d'attaquer. Cette dernière Division & celle de la Gauche, aussitôt qu'elles le purent, secondèrent, avec toute l'ardeur qu'on avoit lieu d'attendre d'elles, les efforts de la Division du Centre, malgré la difficulté de grimper au haut des Retranchemens, auxquels on ne pouvoit arriver que par un Rocher d'une espèce d'Ardoise, sur lequel on avoit beaucoup de peine à se tenir. Mais, les 3 Attaques n'aiant pu commencer en même tems, aucune ne réussit; &, après être retournées plusieurs fois à la charge & avoir donné des marques de l'intrépidité la plus étonnante, les Troupes furent obligées de se retirer (avec une perte considérable). Les principaux Officiers tués dans cette Action furent le* Chevalier de Belle-Isle, *Lieutenant-Général, qui, s'étant mis à la tête de la Division du Centre, reçut 2 coups mortels, en plantant un Drapeau sur le bord du Retranchement; le S.* d'Arnaud, *Maréchal de Camp; le S. de* Grille, *Major-Général de l'Armée; le Comte de* Goas, *Colonel du Régiment de* Bourbonnois; *& le Marquis de* Brienne, *Colonel du Régiment d'*Artois.

Après cette malheureuse tentative, une partie des Troupes, qui composoient l'Armée du *Chevalier de Belle-Isle*, eut ordre de se rendre dans le *Comté de Nice* & dans les environs d'*Embrun*, de *Mont-Dauphin* & de *Guillestre*. Deux Brigades d'Infanterie, composées de 10 ou 11 Bataillons, restèrent dans le *Briançonnois* sous les ordres du Comte de *Mailly d'Haucourt*. Deux autres Corps furent campés, l'un près de *Gap*, aux ordres du Marquis *d'Argouges*; & l'autre, commandé par le S. de *Villemur*, dans la Vallée de *Barcelonète*. Le *Maréchal de Belle-Isle*, fit construire des Retranchemens dans tous les passages qui conduisent de la Vallée de *Prez* à celle d'*Oulx*, & du *Col de Servières* à la Vallée de *Queyras*. Vers le commencement d'Août, le *Roi de Sardaigne* tira des

Retranchemens du *Col de l'Assiète* près d'*Exiles* plusieurs Régimens, & n'y laissa qu'un Bataillon du sien & ceux de *Montferrat*, de *Casal* & de *Chablais*, avec 4 *Bataillons Autrichiens*. Toutes les autres Troupes, à l'exception de celles que le Baron de *Leutrum* commandoit, se rassemblèrent dans les environs de *Coni*, où le Comte de *Browne* les joignit avec 24 Bataillons, 3 Régimens de *Dragons* & 3 de *Hussards*, après avoir laissé du côté de *Valtaggio* le Général *Nadasti* avec 16 Bataillons, 1 Régiment de *Dragons*, 2 de *Hussards* & la Compagnie Franche du Comte de *Soro*. Quatorze autres Bataillons des Troupes de la *Reine de Hongrie*, restèrent joints au Général Baron de *Leutrum*, campé dans la *Principauté d'Oneille*, depuis le *Col de Pizzo* jusqu'à *Port-Maurice*. Le *Roi de Sardaigne* vint prendre lui-même le commandement de la grande Armée. Il arriva le 24 d'Août à *Borgo*, & commença par visiter le Camp des *Troupes Autrichiennes*, commandées par le Comte de *Browne*. Il fit ensuite la revue générale de l'*Armée Piedmontoise*. Une pluie continuelle, qui tomba les 5 jours suivans, empêcha qu'on ne fît aucun mouvement. On fit seulement avancer, le 26, un Détachement de 560 Hommes à *Isone* & à *Vinay*, sous les ordres du Comte de *Pampara*. Le même jour, un Détachement de l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne*, composé de 17 cens Hommes d'Infanterie, & de 300 de Cavalerie, brûla deux Magasins de fourages à *Berzes*. Il voulut ensuite aller détruire le *Pont-Bernard*: mais il en fut empêché par le Comte de *Pampara*, que quelques renforts avoient joint. Le 28, le Marquis d'*Ormea* marcha à *Entraque* avec 16 cens *Hussards* & quelques pièces de Campagne; &, le lendemain, il continua sa route vers la *Madonna de Finestre*. Le Général *Picolomini* se rendit, le 29, du côté des Barrières avec 13 *Bataillons*, 9 *Allemands* & 4 *Piedmontois*. Le 30, le Baron de *Pitzen* marcha vers la frontière de l'*Etat de Gènes* avec 3 autres *Bataillons Allemands*. Il se fit, le 31, un mouvement général de toutes les Troupes. Le *Roi*, à la tête des *Piedmontois*, alla camper à *Démont*, où son Quartier-Général fut établi. Le Comte de *Browne* avec les siennes s'avança à *Vinay*; & son Avantgarde, aiant passé le *Col de l'Argentière*, prit poste à *La Maison-Meane*. Le Baron de *Leutrum* de son côté se porta à *Bordighera*, où il appuïa sa gauche, en étendant sa droite vers *Dolce-Aqua*. Le même jour, un *Détachement François* surprit, auprès du Château d'*Invrea*, 3 Compagnies de *Milices Piedmontoises*. Ces Compagnies, qui se refugièrent précipitament dans le Château, furent poursuivies & forcées de se rendre prisonières de guerre. Pendant tout ce tems, l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne*, forte de 80 Bataillons, prit une position par laquelle elle appuïoit sa droite à *Eze* près de *Villefranche*, & sa gauche au *Var*. Le Marquis de *Pignatelli*, Lieutenant-Général de l'Armée d'*Espagne*, commandoit la Droite. Le S. de *Carajal*, autre Lieutenant-

Général de la même Armée, commandoit le long du Torrent de la *Guethe* au débouché de *La Turbie*; le Comte de *Maulévrier* aux Retranchemens du *Drapt*; le Comte de *Rieux* à *Labadie*; le S. de *La Ravoye* à *Castelnovo*; le S. de *Larnage* à *Hevense*; & le S. de *La Mothe-d'Hugues* à *Loreta*. Les trois principaux objets à défendre étoient le Torrent de la *Guethe* & les Retranchemens du *Drapt* & de *Castelnovo*. Pour la sureté de tous ces Postes, on avoit établi plusieurs Bateries sur toutes les Hauteurs & sur le bord du *Paglion*. Tous les Retranchemens étoient de 8 pieds de hauteur & flanqués de fortes Redoutes.

Aussitôt après la mort du Duc de *Bouflers*, le S. de *Mauriac*, Maréchal de Camp des Armées de *France*, fut reconnu pour Commandant en chef, en attendant que l'on fût informé des intentions de Sa *Majesté Très Chretiène*. On envoia des Troupes à la poursuite des Ennemis, pour les empêcher de s'étendre du côté de *Nervi* & de *Portofino*. L'*Escadre Angloise* s'éloigna de la Côte presque aussitôt qu'ils se furent retirés. Le 19, le *Doge* tint Chapelle publique dans la Cathédrale de *Gènes*, & l'on y chanta le *Te Deum*. Il fut ensuite règlé; *Que tous les ans, en actions de graces de la protection visible que Dieu avoit accordée à la* République, *le Clergé Séculier & Régulier feroit le jour de la Conception de la Vierge, une Procession générale, & que la veille on observeroit un Jeûne dont persone ne pourroit s'exemter.* GENES reprit en peu de jours la face d'une Ville tranquille, les Boutiques furent rouvertes, & le Commerce fut rétabli. Dans le même tems environ, des *Bâtimens Génois* s'emparèrent d'un Paquebot venant de *Port-Mahon* avec des dépêches & 16 mille Sequins pour le Commandant de l'*Escadre Angloise*, & d'une Tartane, qui portoit des Vivres aux Troupes de *Piedmont*. On reçut aussi par la mer 2 mille Barils de Poudre & beaucoup d'autres Munitions de guerre pour les *Troupes Françoises*. Le 15 au soir, le Marquis de *Bissy*, Maréchal de Camp, arriva de *Villefranche* avec 320 Hommes de *Troupes Françoises*, aiant échapé à la vigilance des *Anglois*, qui bordoioient de la Côte de *Gènes* à *Monaco*. Le lendemain, il prit le Commandement des Troupes à la place du S. de *Mauriac*, qui avoit demandé à retourner en *France*. Les *Allemands*, pour assurer leur retraite, avoient conservé leurs Postes de *Notre-Dame del Monte*, de la Montagne du *Diamant*, & de la Colline de *Coronato* avec quelques-uns dans la Vallée de *Polsevera*. On ne jugea pas à propos de forcer ces Postes, parce qu'ils auroient couté trop de monde. La difficulté d'avoir des voitures, qu'il faloit faire venir de la *Lombardie*, retarda la marche des *Allemands*. Ce ne fut que le 18, qu'après avoir fait défiler les Equipages à *Novi*, ils abandonnèrent *Sestri*, *Pegli* & *Voltri*; & que leur Avantgarde prit la route de *Vado*. Le 19, toute l'Armée suivit l'Avantgarde; &, le 20, elle repassa les Défilés de *La Bochetta*. Les *Allemands*, dans

Commandant à Gènes après la mort du Duc de Boufleis; Troupes envoïées à la poursuite des Ennemis, Eloignement de l'Escadre Angloise; Actions de graces rendues à Dieu pour la retraite des Ennemis; Institution d'un Jeûne & d'une Procession generale en mémoire de cet évènement; Prises sur Mer; Postes conservés par les Autrichiens, dans lesquels on les laisse tranquilles; L'Armée Autrichiène repasse La Bochetta; Arrivée du Marquis de Bissy pour commander à Gènes; Processions solemnelles; Bâtimens attaqués par les Anglois; Nouveaux Renforts; Courses des Croates; Témoignage de reconnoissance pour le Duc de Bouflers; Retour de deux Galères avec une Prise Angloise, Arenzano canoné; Troupes Françoises envoïées à Campomorone & à Maggione avec de l'Artillerie; Autrichiens chassés des Hauteurs de Voltri; Arenzano canoné une seconde fois; Arrivée de Canoniers

VI. GUERRE. EN ITALIE & EN PROVENCE.

& de Munitions; Diverses Fortifications construites. Juillet, Août.

leur retraite, brûlèrent plusieurs Maisons, ravagèrent entièrement les Campagnes, & coupèrent les Vignes, les Oliviers & la plus grande partie des autres Arbres fruitiers. Ils abandonnèrent, quelques jours après, *Voltagio*; &, laissant une Garnison suffisante dans *Gavi*, & 5 mille de leurs blessés dans *Novi* & dans les Villages voisins, ils prirent la route d'*Alexandrie*. Le 23, en action de graces de la délivrance de la Ville, on fit une Procession générale, où plus de 900 Ecclésiastiques, sans comter les Religieux, se trouvèrent. Le *Doge*, les Colléges & toutes les Compagnies de la Bourgeoisie y assistèrent. Lorsqu'elle fut arrivée au Môle, il y eut une salve de toute l'Artillerie des Remparts, des Galères & de tous les Bâtimens qui étoient dans le Port. Cette salve fut répètée, lorsqu'après être rentré dans la Cathédrale, on chanta le *Te Deum*. Le soir il y eut des Illuminations dans toute la Ville; &, le S. *Grimaldi*, Général des Armes de la *République*, traita splendidement les principaux *Officiers François* & *Espagnols*. Le 28, on fit la Procession qui se fait tous les ans, le 8 de Décembre, & que les circonstances avoient obligé, l'année précèdente, de différer jusqu'à ce que l'on fût plus tranquille. Le 30, on fit encore, par ordre de l'Archevêque, une nouvelle Procession générale & des Prières publiques, pour remercier Dieu de la délivrance des Etats de la *République*. Environ dans le même tems, un Convoi, parti pour aller chercher de nouvelles Troupes à *Nice*, fut poursuivi par 10 Chaloupes de guerre des *Anglois*, & forcé de relâcher à la Côte de *San-Remo*. Deux Félouques de *Lipari* firent tête aux *Anglois*, pour donner le tems aux Equipages de se sauver à terre, & reprirent ensuite le large pour retourner à *Gènes*. Les *Anglois* s'emparèrent des Bâtimens abandonnés. Le 2 d'Août, par l'arrivée de 13 cens Hommes tant *François* qu'*Espagnols* qui furent apportés par 6 Chebeck & 4 Gondoles de *Caprara*, les Troupes règlées montèrent dans les Etats de la *République* à 12 mille Hommes. Les *Croates* aiant recommencé des courses en deça de *La Bochetta*, on envoïa 2 Bataillons à *Campo-Morone*. Dans les premiers jours de ce mois, en reconnoissance des services du Duc de *Boufflers*, le *Grand-Conseil* inscrivit sa Famille parmi celles de la première Noblesse de la *République*. Le 14, le Capitaine *Spinola*, Commandant de 2 Galères, qui, depuis quelque tems, pour éviter d'être attaquées par les *Anglois*, avoient relâché à *Livourne*, profita d'un brouillard pour revenir à *Gènes*, & s'empara, dans sa route, d'un *Pinque Anglois* de 14 Canons, que les Galères remorquèrent. Le même jour, 2 Galères du *Roi de Sardaigne*, soutenues de 4 *Vaisseaux de guerre Anglois* se présentèrent devant *Arenzano*, & se retirèrent après avoir lâché plusieurs volées de Canon contre ce Bourg. Ce fut aussi le 14, qu'une Troupe de *Croates* décendit des Montagnes du côté de *Voltri* pour exiger des Contributions. Deux *Bataillons François* marchèrent à leur

rencontre & leur firent quelques prisoniers. Parmi les gens qu'on leur tua, se trouva un *Colonel Piedmontois*, dont le *Roi de Sardaigne* envoia demander le corps au Marquis de *Bissy*. Quelques jours après, pour contenir un Corps de Troupes Ennemies, qui, se maintenant toujours entre *Novi* & *Gavi*, faisoit souvent des courses jusqu'à *La Bochetta*, le Marquis de *Bissy* fit avancer quelques Bataillons *François* à *Campomorone*, & 900 Hommes avec quelques pièces de Campagne à *Maggione*. Ces Détachemens firent 104 prisoniers dans ces 2 Postes & forcèrent les *Allemands* à se retirer de toutes les Hauteurs voisines de *Voltri*. Le 27, les deux Galères du *Roi de Sardaigne*, soutenues d'un *Vaisseau de guerre Anglois* se présentèrent une seconde fois devant *Arenzano*, envoièrent sommer les Habitans de leur fournir des Contributions & demandèrent des Otages pour la sureté du paiement. Sur le refus que l'on fit d'acquiescer à leur demande, ces 3 Bâtimens tirèrent contre la Place près de 200 coups de Canon, qui ne firent qu'un leger dommage. L'Eglise Cathédrale & quelques Maisons des plus apparentes souffrirent un peu, & il n'y eut qu'une persone tuée & une autre dangereusement blessée. Après cette Expédition, les 2 Galères se retirèrent à *Vado*, & le *Vaisseau Anglois* resta à la Hauteur d'*Arenzano*. Le lendemain, deux *Chebecks Catalans* entrèrent dans le Port de *Gènes*, aiant à bord 24 Canoniers, avec une grande quantité d'Armes & de Munitions de guerre. Durant ce mois, afin de défendre les approches de la Ville, on travailla à construire plusieurs Retranchemens, Redoutes & autres Fortifications sur le *Belvedere*, sur les Montagnes des *Deux-Frères*, du *Diamant*, & de *Ratti*, autour du Couvent de *Notre-Dame del Monte*, & à la gauche de l'embouchure de la *Polsevera*.

Divers mouvemens des Troupes Autrichiènes & Piedmontoises opposées au Maréchal de Belle-Isle; Le Prince de Carignan prend le commandement d'un des Corps d'Armée; Les Troupes laissées dans le Briançonnois & dans la Vallée de Barcelonette, rejoignent pour la plusspart l'Armée combinée de France & d'Espagne; Le Poste de l'Arche pris sur cette Armée, & repris ensuite; Contributions exigées dans le Briançonnois; Riti-

Au commencement de Septembre; 2 Bataillons des Troupes du Comte de *Browne*, allèrent joindre treize Bataillons, faisant partie de l'Armée du Baron de *Leutrum* & campés sur les Hauteurs près de *Vintimille*, avec la *Brigade de Savoie*, sous les ordres du Général *Novati*. L'Avantgarde, qui s'étoit avancée à *L'Argentière*, se replia à *Berzes*, où le Général *Saint-André* établit son Quartier, ne laissant dans le premier Poste que quelques *Hussards* & *Varadins*. Le Baron de *Leutrum*, campé à *Dolce-Aqua*, fit construire plusieurs Retranchemens & plusieurs Redoutes au Poste de *Balsi-Rossi*, pour y placer le Canon qu'il attendoit de *Savone*. Il fit occuper *Formaggina* par la *Brigade de Montferrat*, sous les ordres du Comte d'*Entremont*; & 500 Hommes de cette Brigade furent détachés pour garder le *Col de Raus*. La *Brigade de Piedmont*, commandée par le Comte de *Tana*, alla camper sur le *Col de Perus*, près de *Sospello*. Le Comte *Martinengo*, qui commandoit à *Exiles*, fit aussi prendre une nouvelle position à ses Troupes, qui s'étendoient depuis *Berdonasche* jusqu'au *Col de la Chausse*. Huit Compagnies de Grenadiers

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

ANNÉE MDCCXLVII.

mens pris par les Anglois ; Ouragan qui endommage le Camp du Baron de Leutrum ; Le Commandant du Château de Vintimille fait une sortie dont un accident empêche l'effet ; Distribution des Bataillons de l'Infanterie Espagnole.

Septembre.

furent postées à *Champlas-du-Col* ; 6 Bataillons à *Champlas-Sequin* ; 300 Hommes avec 1 Compagnie de Grenadiers à *Saint-Marc* au dessus d'*Oulx* ; une autre Compagnie de Grenadiers & 200 Fusiliers à *Milavre*. Des Milices & plusieurs Compagnies de *Vaudois* occupèrent les Postes en avant. Le S. de *Rossié*, à la tête d'un Détachement de Troupes règlées & de *Vaudois*, s'avança dans la Vallée de *Queyras*, exigea des Contributions de plusieurs Communautés, & enleva 60 Bêtes à cornes. L'Armée du *Roi de Sardaigne* garda sa position à *Démont*, le camp s'étendant le long du chemin qui conduit à *Vinay*. Il en fut seulement détaché quelques Bataillons pour renforcer le Corps avec lequel le Marquis d'*Ormea* étoit à *Saint-Martin* dans la Vallée de *Lantosque*. Quelques jours après la jonction de ces Bataillons, le *Prince de Carignan* alla prendre le commandement de ce Corps d'Armée. Un Corps de Troupes de l'Armée du Comte de *Browne* marcha, le 14, sous les ordres du Comte de *Königsegg*, pour aller soutenir le Poste de *L'Argentière* ; & fut suivi, le 17, par un Détachement de 11 cens Grenadiers & de 250 *Hussards*. Cinq mille Hommes de la même Armée s'avancèrent jusqu'à *L'Arche*, que 2 mille Hommes, tant *François* qu'*Espagnols* occupoient ; & qu'ils abandonnèrent, avec perte de 40 Mulets qui leur furent enlevés : mais, quelques jours après, un autre Détachement de la même Armée, surprit ces 5 mille Hommes & les tailla presque entièrement en pièces. Il tomba ensuite sur l'Arrièregarde du Corps commandé par le Comte de *Königsegg*, & l'auroit détruit sans un promt secours, qui l'obligea de se retirer. Dans le même tems, le Général *Brigneras que* mit à contribution quelques Villages des Frontières de *France* dans le *Haut-Briançonnois* Les Troupes qu'on avoit laissées dans ce Canton, ainsi que dans la Vallée de *Barcelonète*, avoient pour la plus-part rejoint la grande Armée, commandée par l'*Infant Don* PHILIPPE & par le *Maréchal de Belle-Isle*. Vers le 20, l'Armée du Baron de *Leutrum* fut encore renforcée, quoi qu'il eût suffisamment de monde pour continuer de bloquer le Château de *Vintimille*. Dans le même tems, les *Anglois* enlevèrent un *Corsaire François* & une Barque de *Monaco*. Le Commandant de *Monaco* réclama cette Barque : mais le Contre-Amiral *Bing* refusa de la rendre. Le 29, il y eut un Ouragan si violent, que le vent emporta les Tentes des Officiers & les Baraques des Soldats dans le Camp du Baron de *Leutrum*. Le Commandant du Château de *Vintimille*, voulant profiter de ce désordre, fit sortir 150 Hommes pour surprendre les Corps de garde Ennemis : mais, l'Officier qui commandoit, aiant été blessé dans une des premières décharges, le Détachement rentra dans le Château après avoir tué seulement quelques Soldats. Pendant ce mois, l'*Infant Don* PHILIPPE distribua son Infanterie de cette manière ; 3 Bataillons, à *Monaco* ; 2, à *La Turbie* ; 1, à *Notre*

Dame de Laghetto; 14, à *Eze*; 8, sur la droite du *Drapt*; 9, à la gauche du Château de ce nom; 5, à *Sainte Catherine*; 12, à *La Trinité*; 12, à *Castelnovo*; 5, à *Tourette*; 8, à l'Abbaïe de *Saint-Pons*; 6, à *Levenzo*; & 4, à la garde des Ponts du *Var*.

Garnison de Sarzane renforcée; Le Marquis de Bissy & le Général de la République vont visiter Portofino; Le Marquis de Bissy va reconnoître le Camp du Général Nadasti, & chasse les Autrichiens de Fiascone; Course dans le Parmesan, où l'on établit des Contributions; Expédition du Chevalier Chauvelin, sur le territoire du Roi de Sardaigne; Déclaration du Marquis de Bissy adressée aux Fiefs relevans de l'Empire; Un Détachement François force les Rebelles de Corse à lever le Siége de la Bastie; Arrivée du Duc de Richelieu.

Septembre.

Dans les premiers jours de ce mois de Septembre, sur l'avis que 6 mille *Autrichiens* s'avançoient vers *Sarzane*, le Gouvernement de *Gènes* renforça la Garnison de cette Place, y fit aller deux Ingénieurs & la pourvut d'une augmentation d'Artillerie & d'une grande quantité de Munitions de guerre. Le Marquis de *Bissy* & le S. *Jaques Grimaldi* Général des Armes de la *République*, se rendirent à bord d'une Galère à *Portofino*, pour y donner leurs ordres sur ce qu'il y avoit à faire, afin de mètre cette Place en état de défense. Le 9, le Marquis de *Bissy* alla reconnoître le Camp du Général *Nadasti* à *Voltaggio*; &, sur le chemin, il chassa du Village de *Fiascone* les *Troupes Autrichiènes* qui l'occupoient, & les poursuivit jusqu'à leur Camp. Environ dans le même tems, on vit revenir à *Gènes* un Détachement de mille *Soldats François*, *Espagnols*, *Génois* & *Corses*, qui, le 2, sous les ordres du Chevalier *Du Belloy*, Maréchal des Logis des Troupes de *France*, avoit marché à *Sestri di Levante*, sans que l'on sût sa destination. Il avoit pris sa route par la Montagne de *Cento-Croci*, & s'étoit porté dans le *Parmesan*, après avoir été joint par les *Compagnies Franches Génoises*, & par plus de 2 mille Païsans. Cette Troupe s'étoit emparée des Châteaux de *Campione*, de *Bardi* & de *Val-di-Taro*, avoit pris 2 pièces de Canon & fait 160 prisoniers, parmi lesquels étoit un *Colonel Allemand*. Elle avoit fait contribuer le Païs jusqu'à 3 lieues de *Parme*. Elle en avoit enlevé plus de mille Bestiaux, en rapportoit 150 mille Livres en Espèces, & ramenoit plusieurs Otages pour la sureté des Contributions qui n'avoient pas été païées. La nuit du 17 au 18, le Chevalier *Chauvelin* se mit en marche vers la Montagne de *La Bochetta* avec un Corps de Troupes assés considérable. Lorsqu'il fut dans les environs de *Campomorone*, il tourna sur sa gauche, comme pour aller surprendre les Détachemens Ennemis par lesquels les Piquets, postés à *Maggione* & sur les Hauteurs de *Voltri*, étoient sans cesse inquiétés: mais il s'avança tout-à-coup à *Sassello*, où il exigea 100 mille Livres de *Piedmont* de Contribution; fit 100 prisoniers, parmi lesquels étoient 16 Officiers; enleva plusieurs Mulets, qui portoient des Draps pour habiller les Soldats de la *Reine de Hongrie*; & emmena une grande quantité de Bestiaux. Avant la fin du mois, le Marquis de *Bissy* envoïa aux Habitans des Fiefs relevans de l'*Empire* une Déclaration, par laquelle il leur ordonnoit de mètre bas les Armes sous peine d'être traités avec toutes les rigueurs de la Guerre. Plusieurs Bourgs & Villages, loin de vouloir se conformer à cet ordre, refusèrent de recevoir le Tambour qui le leur portoit.

VI. GUERRE En Italie & en Provence.

Vers le commencement de ce mois, le Comte de *Choiseul-Beaupré*, que le Marquis de *Bissy* avoit fait passer en *Corse*, avec 550 Hommes, pour secourir la Ville de *La Bastie* que les Rebelles, sous la conduite du Capitaine *Rivarola*, tenoient assiégée, fondit sur eux, leur tua 800 Hommes & les dispersa entièrement. Il eut dans cette affaire 300 Hommes tués ou blessés. Dans les derniers jours du mois, le Duc de *Richelieu*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, nommé par le *Roi* pour succèder, à *Gènes*, au feu Duc de *Bouflers*, arriva dans cette Ville.

Nouvelle position du Roi de Sardaigne & du Comte de Browne; Quels avoient été les desseins du Roi de Sardaigne; Leur inutilité; Le Comte de Browne retourne dans la Lombardie; Le Maréchal de Belle-Isle avec toute l'Armée Françoise & Espagnole jète du secours dans Vintimille; Nouveau Camp du Baron de Leutrum; Le Prince de Carignan se retire vers Dolce Aqua; Diverses petites Actions; Séparation des Armées; L'Armée de Leutrum se cantone; Disposition des Troupes combinées dans le Comté de Nice; Poste de la Madonna delle Grazie manqué par les Troupes Françoises & Espagnoles; Les Piedmontois entreprenent de détruire un Pont sur la Roia & ne peuvent y réussir; Convoi enlevé par les Piedmontois & recouvré en partie; Retranchemens des Piedmontois au Col de Raus détruits; Communication entre deux de leurs Postes, rompue par les neiges; Entreprise de Milices Pied-

Au commencement d'Octobre, en conséquence d'un Conseil tenu le 28 de Septembre, le *Roi de Sardaigne* transporta son Quartier de *Démont* à *Coni*; les *Troupes Allemandes* & *Piedmontoises*, qui étoient dans la Vallée *de Sture*, en décampèrent à cause des neiges; on n'y conserva que quelques Postes en avant sous les ordres du Comte de *La Trinité*; & le Comte de *Browne* fit rapprocher ses Troupes de *Borgo-San-Dalmazzo*, pour être plus à portée de retourner prendre ses Quartiers d'Hiver dans la *Lombardie*. Tous les mouvemens des différentes Armées, soumises aux ordres du *Roi de Sardaigne*, avoient eu pour but, en forçant l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* à sortir du *Comté de Nice*, de s'introduire dans la *Provence* & dans le *Dauphiné*: mais, les attentions du *Maréchal de Belle Isle* aiant fait voir aux Ennemis, depuis quelque tems, qu'ils formoient d'inutiles projets, ils s'étoient bornés à tâcher de reprendre *Vintimille*. C'étoit dans cette vue que le Baron de *Leutrum* avoit bloqué cette Place, en occupant toutes les Hauteurs dont elle est environnée: mais on avoit eu la précaution en la pourvoïant de toutes sortes de Munitions pour plusieurs mois, de la mètre en état de soutenir un long Siége; &, pour la secourir, on n'attendoit que le moment où les pluies & les neiges forceroient les Ennemis à quiter les Montagnes. Les Troupes de la *Reine de Hongrie*, commandées par le Comte de *Browne*, n'eurent pas plustôt, avant le 14 du mois, repris le chemin de la *Lombardie*, qu'on fit les dispositions nécessaires pour exécuter le projet de secourir *Vintimille*. Enfin le Corps d'Armée, qui campoit à *Lantosque* se disposant à se retirer, L'*Infant Don* PHILIPPE, par le conseil du *Maréchal de Belle-Isle* & du Marquis de *La Mina*, fixa le 18 pour le mouvement qu'il faloit faire; &, dès le 17, toutes les Troupes se portèrent aux différens Postes, où elles devoient déboucher, pour aller en avant. La disposition fut faite pour marcher sur 4 Colones. Celle de la droite, consistant en 20 *Bataillons*, dont 12 *Espagnols* & 8 *François*, étoit commandée par le Marquis *Pignatelli*, Lieutenant-Général des Troupes d'*Espagne* & par le Comte de *Maulévrier*, Lieutenant-Général des Armées de *France*, aiant sous eux les Marquis de *Morangies* & de *Crillon*, Maréchaux de Camp de l'*Armée Françoise*. Vingt *Bataillons*, dont 16 *Espagnols* & 4 *François*, formoient la seconde Colone, commandée

montoises sur un Convoi, manquée; Les François attaquent inutilement Ayroles; Gain son de Breglio renforcée; Edit du Roi de Sardaigne au sujet des Vivres fournis aux Autrichiens; Divers Réglemens du Marquis de Mirepoix dans le Comté de Nice.

Octobre, Novembre, Décembre.

commandée par le Marquis de *Carvajal*, Lieutenant-Général de l'*Armée Espagnole*, & par le S. de *Frémur* Maréchal de Camp de celle de *France*. La troisième Colone étoit de 20 *Bataillons François* sous les ordres du Marquis *Du Châtel*, Lieutenant-Général, & des Marquis de *La Chétardie* & de *Mailly d'Haucourt*, Maréchaux de Camp. Le S. de *La Ravoye*, Lieutenant-Général, & le S. de *Chevert*, Maréchal de Camp, étoient à la tête de la quatrième Colone, consistant en 14 *Bataillons François*. L'Avantgarde de la première Colone étoit conduite par le S. de *Cadijal*, Maréchal de Camp de l'Armée d'*Espagne*; celle de la seconde, par le S. de *Frémur*; celle de la troisième, par le Marquis de *La Chétardie*; & celle de la quatrième par le Marquis de *Péreuze*, Brigadier. La première Colone, partant de *La Turbie* devoit suivre le chemin de la Mer jusqu'à *Menton*. La seconde partoit de *Peigle* & marchoit sur *Sainte-Agnès* & *Castellao*. La troisième, partant de *L'Escarenne*, marchant sur *Sospello* & serrant par sa droite *Castillon*, avoit pour objet d'observer les Bataillons de la Droite des Ennemis, & de les empêcher de rien entreprendre sur la Gauche de l'Attaque. La quatrième, partant de *Berra* & se portant au *Moulinet* sur la *Bevera*, devoit tenir en échec la Droite de l'Ennemi, qui étoit à la plaine de *Breglio*. Les 4 Colones & leurs Avantgardes, partirent le 18 à minuit; &, le matin, *on attaqua* (1) *les Hauteurs de* Sospello, *& les Postes de* Castellao, *de* Castiglion *& du* Moulinet. *La résistance des Ennemis fut par tout également foible. On les poursuivit, & l'on s'empara presque sans obstacle de toutes les Sommités de* Castellao. *On coupa entièrement la retraite aux Troupes, qui étoient dans* Castillon, *& on les mit dans la nécessité de se rendre prisonnières de guerre. Celles qui occupoient* Le Moulinet, *mirent les armes bas, aussitôt que le S. de* La Ravoye *se présenta devant ce Poste. La résolution aiant été prise, le 19 à midi, de chasser les Ennemis des Hauteurs de* Balsiroffi, *il fut réglé que, le lendemain deux heures avant le jour, les 4 Colones se remettroient en marche, afin d'être à portée de soutenir les Grenadiers & les Piquets, qui, au nombre de 6 mille Hommes & en 4 Divisions, devoient attaquer en même tems tous les Postes. Dans le dessein d'assurer le succès des différentes Attaques, l'*Infant Don PHILIPPE *fit passer la* Bevera *au S. de* La Ravoye, *avec ordre de se porter sur* Pervis, *où il y avoit un Camp de 7* Bataillons Piedmontois; *tandis que le Marquis* Du Châtel *avec sa Colone longeroit la Rivière par la rive droite à la même hauteur. L'objet de cette disposition étoit de persuader au Baron de* Leutrum, *qu'on vouloit brûler ses Magasins de* Breglio, *& lui couper la communication avec le* Col de Tende. *Le Général Ennemi y fut effectivement trompé. Sur la première nouvelle de ce mouvement, il dé-*

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747, N°. 47, Art.: *Du Camp de Menton le 18, Octobre.*

tacha les Troupes de sa droite pour couvrir Breglio; *&, ainsi qu'on le sut depuis, il envoïa ordre au Baron de* Molck, *Major-Général des Troupes de la* Reine d'Hongrie, *& qui commandoit tous les Postes que l'on vouloit attaquer, de se replier dès que l'on avanceroit en force. Le* 20, *selon ce que le* Maréchal Duc de Belle-Isle *étoit convenu avec le Marquis de* La Mina, *on forma* 3 *Attaques, dont* 2 *furent exécutées par* 5 *mille Hommes, commandées l'une par un* Maréchal de Camp Espagnol, *l'autre par le S. de* Frémur. *La troisième Attaque, composée seulement de mille Hommes, étoit de simple diversion. Ces Attaques étoient soutenues par* 12 Bataillons François *& par un pareil nombre de* Bataillons Espagnols. *Seize autres Bataillons, dont une partie devoit agir du côté de la Mer, composoient la Réserve. A peine les Troupes eurent-elles débouché, que les Ennemis se retirèrent, à un signal donné par le Baron de* Molck. *Ils furent suivis avec tant de vivacité, que les* Grenadiers François *&* Espagnols *arrivèrent en même tems qu'eux sur les Hauteurs de* Vintimille. *On ne leur donna pas le tems de s'y établir, & ils n'entreprirent pas de les défendre. On leur fit plus de* 500 *prisoniers, parmi lesquels étoient plusieurs Officiers. La promtitude avec laquelle on marcha à la poursuite des Ennemis, fut sans doute ce qui détermina le Baron de* Leutrum *à faire couper le Pont qu'il avoit eu tant de peine à faire construire sur la* Roïa. *Pour réussir dans toutes ces Attaques, il falut que les Troupes franchissent des chemins, dont la seule vue auroit effraïé des Soldats moins zélés pour la gloire de leurs Souverains. L'ardeur avec laquelle elles surmontèrent tous les obstacles, contribua extrêmement au succès des sages dispositions du* Maréchal Duc de Belle-Isle *& du Marquis de* La Mina. *Si cette ardeur avoit pu être augmentée, elle l'auroit été par la présence de l'*Infant Don PHILIPPE, *qui, ainsi que le* Duc de Modène, *fut toujours à la tête de la principale Attaque, & ne dêcendit point de cheval depuis* 3 *heures du matin jusqu'à* 2 *heures après midi.* Le Baron de *Leutrum* rassembla son Armée dans un Camp, appuïant sa gauche à la Mer & sa droite au Bois d'*Abeglio*. Les Troupes qu'il avoit à *Olivetta*, à *Penna*, à *Ayroles* & dans les autres Postes entre la *Roïa* & la *Bevera*, vinrent le joindre dans ce Camp. Le *Prince de Carignan* resta quelques jours dans le Poste de *Brois*: mais, à l'approche d'un Détachement des *Troupes Espagnoles*, il se retira à *Breglio*. Le même Détachement continuant à s'avancer vers lui, il laissa quelques Compagnies de Volontaires dans *Breglio* & se retira vers *Dolce-Aqua*. Aussitôt après sa retraite, 6 Compagnies de Grenadiers avec une Compagnie franche des *Troupes Espagnoles* s'approchèrent de *Breglio*, pour en surprendre la Garnison, qui fit une défense si vigoureuse, qu'elles furent obligées de se retirer. Les *Espagnols* continuèrent de faire des courses dans les environs de cette Place. Ils placèrent un Corps considérable à *Sospello*, & un autre sur les Hauteurs le long de la *Bevera*. Dans le même tems à peu près, un Détachement de *Miquelets*, soutenu de quelques Compagnies de

de Grenadiers, partit de *Vintimille* & tomba sur un Poste avancé des *Allemands* entre la *Roia* & le Torrent de *Nervia*. Le feu fut extrêmement vif de part & d'autre, & les *Allemands* se maintinrent dans leur Poste. La perte ne fut pas considérable, puisqu'il n'y eut que 150 Hommes tués ou blessés de chaque côté. Le *Roi de Sardaigne* aiant ordonné d'établir des Bateries sur le rivage de la Mer près de *Vintimille*, dans le voisinage de la *Bevera*, pour empêcher que l'on ne tentât quelque débarquement de ce côté; le Château de *Vintimille* fit un feu si vif sur les Travailleurs, qu'ils furent obligés d'abandonner l'ouvrage. Il restoit sous *Bera* un Poste, où l'*Infant* ne voulut point laisser les Ennemis. Il y fit marcher un Détachement qui ne fut pas attendu; & ce Poste ne coûta pas même un coup de Fusil. La Saison devenant fâcheuse par les pluies continuelles, il falut songer, de part & d'autre, à séparer les Armées. Les *Troupes Allemandes* & *Piedmontoises* se retirèrent, partie dans la *Lombardie* & partie dans la portion de l'*Etat de Gènes*, dont le *Roi de Sardaigne* étoit encore maître. Il n'en resta sur les frontières du *Comté de Nice*, que ce qu'il faloit pour les garder. L'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* reprit le chemin de la *Provence* pour prendre des Cantonnemens entre le *Var* & l'*Argents*. Vingt Bataillons restèrent dans le *Comté de Nice*, pour être à portée de secourir *Vintimille*, en cas qu'on l'attaquât. Le Marquis de *Mirepoix*, Lieutenant-Général fut chargé du Commandement de toutes les Troupes. L'*Infant Don* PHILIPPE, le *Duc de Modène*, le *Maréchal de Belle-Isle* & le Marquis de *La Mina* se rendirent, le 19 de Novembre, à *Nice*, d'où, quelques jours après, l'*Infant* partit pour aller à *Montpellier*; le *Maréchal de Belle-Isle*, pour *Paris*; & le Marquis de *La Mina*, pour *Madrid*. Vingt *Bataillons Espagnols* & toute la Cavalerie de cette Nation allèrent prendre leurs Quartiers en *Savoie*. Après le départ des Généraux & lorsque les Troupes défiloient pour rentrer en *Provence*, le Général *Leutrum* fit entrer les siennes dans leurs Quartiers de Cantonement, le long de la Rivière entre *Dolce-Aqua* & *Port-Maurice*, où il établit son Quartier Général. Par la disposition que le Marquis de *Mirepoix* fit des Troupes qui devoient hiverner dans le *Comté de Nice*, il y eut 3 Bataillons à *Nice*, 2 à *Villefranche*, 1 à *L'Escarenne*, 1 à *Luceran* & 1 à *Castellao*. La Garnison de *Monaco* fut composée, pour l'Hiver, de 2 *Bataillons François* & d'un *Bataillon Espagnol*. Le 10 de Décembre, un Corps de *François* & d'*Espagnols* s'avança sur le Mont *Gigno* jusqu'à *la Madonna delle Grazie*, dans le dessein de surprendre ce Poste: mais le Chevalier *Massel*, qui y commandoit, fut assés tôt averti pour se préparer à recevoir ces Troupes; lesquelles, le trouvant sur ses gardes, se retirèrent sans rien entreprendre. Quelques jours après, un Détachement, composé de la Compagnie de Grenadiers, & de 2 autres Compagnies du Régiment de *Piedmont*, s'avança jusqu'à *Libri* dans le terri-

toire de *Penna*, pour détruire un Pont construit sur la *Roia*: mais les matériaux se trouvèrent si durs & si bien cimentés, que la Mine pratiquée pour le faire sauter ne produisit aucun effet. Dans le tems que l'on mètoit le feu à cette Mine, un Corps de *François* & d'*Espagnols* tomba sur ce Détachement, qui ne se retira qu'avec beaucoup de peine, en perdant plusieurs Soldats & quelques Officiers. Le 19, des *Milices Piedmontoises* surprirent, dans les environs d'*Utelle*, un Convoi de 36 Mulets chargés de Farine, & tuèrent le Commandant & 4 Soldats de l'Escorte. Les *Officiers François*, qui commandoient à *Belvedere* & à *Roccabigliera*, n'en furent pas plustôt informés, qu'ils détachèrent 100 *Suisses* pour donner la chasse à ces Milices. Elles abandonnèrent les Farines, & s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'on ne pût les atteindre. Les *Suisses* se portèrent ensuite au haut du *Col de Raus*, où ils ruinèrent les Rétranchemens que les *Piedmontois* y avoient construits. La grande quantité de neige qui tomba, le 23, rompit entièrement la communication entre la Vallée de *Lantosque* & *Saorgio*. Un autre Parti de *Milices Piedmontoises* s'avança, le 27, vers le *Col de Brois*, pour enlever un Convoi que l'on conduisoit de *Sospello* à *Penna*. L'Escorte se trouvant trop forte pour qu'elles osassent l'attaquer, elles se retirèrent précipitament: mais elles ne purent éviter une décharge, qui leur tua 12 Hommes. Un *Détachement François* passa la *Roia*, le 29, pour enlever le Poste d'*Ayroles* à quelques Compagnies d'Infanterie qui le gardoient. Après une attaque, dans laquelle il y eut, de part & d'autre, un Officier tué, & quelques Soldats bleſſés, il se retira. Avant la fin du mois, le Général *Leutrum* renforça la Garnison de *Breglio*, de quelques Détachemens des Troupes règlées. Dans le cours du mois, le *Roi de Sardaigne* fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit à ses Sujets, *de ne fournir des subsistances aux Troupes de l'*Impératrice Reine, *qu'autant qu'elles paieroient, en argent comtant, les Vivres & les Fourages qui leur seroient livrés.* Il ordonnoit aussi; *Que, si ces Troupes usoient de violence, pour se faire donner ce dont elles auroient besoin, on eût à recourir d'abord à la voie des représentations: mais que, si ce moïen ne produisoit aucun effet, on repoussât la force par la force.* Le Marquis de *Mirepoix*, de son côté, commanda; *Que, dans l'étendue de la partie des Etats du* Roi de Sardaigne *conquise par les Troupes qu'il commandoit, toutes persones, de quelque qualité qu'elles fussent, eussent à porter, sous peine de la vie, leurs Armes à feu chés le Commandant de la Ville la plus proche de leur habitation.* Il enjoignit en même tems à toutes les Communautés, *d'avertir de tous les mouvemens que les Troupes de la* Reine de Hongrie *&* du Roi de Sardaigne *feroient sur le territoire de ces Communautés, sous peine, à celles qui n'auroient point averti, de païer le double des dommages que ces Troupes pourroient causer, soit aux Communautés voisines, soit aux Troupes de* FRANCE *& d'*ESPAGNE. Il défendit encore, *d'en-*

tretenir, sous quelque prétexte que ce fût, aucune correspondance avec le PIEDMONT.

Audiance publique du Duc de Richelieu; *Te Deum*, où il est invité; Expédition des Génois & de leurs Auxiliaires dans le Tortonois & dans les environs, où ils exigent des Contributions; Capitulation des Garnisons qu'ils avoient laissées dans Zavatarello, & dans Nebbiano; Secours arrivé à Gènes; Le Duc de Richelieu visite les environs de Gènes; Etat des Fortifications de cette Ville; Première Expédition du Duc de Richelieu, que des obstacles insurmontables empêchent d'exécuter ce qu'il avoit projeté; Troupes envoïées à La Spécie; Conférence infructueuse pour l'échange des Prisoniers; Vivres & Munitions.

Octobre.

Le 2 d'Octobre, le Duc de *Richelieu* eut son audiance publique du *Doge*; &, le 4., il fut invité d'assister au *Te Deum* qui se chanta ce jour là dans l'Eglise Métropolitaine, pour remercier Dieu des heureux succès qu'il avoit accordés, cette année, aux Armes de Sa *Majesté Très Chretiène*. Le 8, les *Autrichiens* forcèrent 148 Hommes qui gardoient le Château de *Zavatarello* de se rendre prisoniers de guerre. Cette Garnison faisoit partie d'un Corps de *Troupes Françoises*, *Espagnoles* & *Génoises*, qui, vers le milieu du mois précèdent, avoit marché vers *Tortone*. Le 25, ces Troupes s'étoient avancées à *Borgo-Novo*; &, aiant forcé la plupart des Habitans de les suivre à *Ottone*, le lendemain, elles s'étoient rendues à *Torriglia*, où 600 Soldats avec un grand nombre de Païsans armés, les avoient jointes. Le 27, elles avoient poussé jusqu'à *Brola*, à 2 milles de *Varzio*; &, le 28, elles s'emparèrent de *Bobbio*, où elles s'arrêtèrent pour établir des Contributions. Elles en exigèrent d'assés fortes de *Montalto* & des Villages voisins, sous peine d'exécution militaire. Elles firent païer 18 mille Livres par la Communauté de *Varzio*, 14 mille par celle de *Zavatella*, & 6 mille par celle de *Godiasco*. Tous les Bestiaux des Districts de *Brono* & de *La Stradella* furent enlevés; & ces Troupes, s'étant ensuite portées à *Castel-Giovani*, s'emparèrent des Equipages de 3 Compagnies du Régiment de *Dragons de Piedmont*. Leurs courses durèrent jusqu'au 4 de ce mois d'Octobre. Aussitôt que le Gouverneur de *Tortone* avoit été informé de la marche de ces Troupes, il en avoit donné part au Général *Nadasti*, lequel avoit envoïé contre elles 2 Bataillons par *Seravalle* & le Val de *Retti*; & l'on avoit fait marcher du *Milanès* 2 Détachemens d'Infanterie du côté de *Bardi* & de *Capione*, & un Détachement de *Hussards* vers *Brono* & *La Stradella*. Le 4, le Marquis de *Malespina* fit prendre les armes à 3 mille Païsans, & s'étant mis à la tête avec le Régiment de *Trips*, il força les *Troupes Françoises*, *Espagnoles* & *Génoises* d'abandonner *Bobbio* & *Varzio*, & de se retirer de l'autre côté du Pont de *Gravasso*. Les 148 Hommes, qu'elles avoient laissés dans le Château de *Zavatarello*, se voïant hors d'état de résister à ceux qui venoient les attaquer se rendirent prisoniers de guerre, le 8, comme je l'ai dit: mais, par une Capitulation assés singulière pour en rendre comte, il fut convenu; *Que les Officiers conserveroient leurs Armes & pourroient aller où bon leur sembleroit, sous des Passeports du Comte* Nadasti, *auquel on écriroit pour cet effet: Qu'ils emmeneroient leurs Chevaux, leurs Mulets & leurs Equipages, après qu'on en auroit fait la visite: Qu'on laisseroit aux Soldats leur argent & les autres effets qui leur appartiendroient: Que les Déserteurs seroient rendus, & qu'on leur accorderoit leur amnistie, pourvu qu'ils n'eussent rien emporté lors de leur désertion: Qu'on ne répèteroit rien des Contributions levées*

en nature dans le Païs, & que la Garnison auroit consommées : Que les Soldats malades recevroient tous les secours dont ils auroient besoin : Qu'on fourniroit aux Officiers les Chevaux & les Voitures nécessaires pour le transport de leurs Equipages : Qu'une Escorte de Troupes règlées, en nombre suffisant, seroit chargée de la conduite des Prisoniers : Qu'à l'égard du Bétail, des Mulets & des autres effets appartenans à des Particuliers, lesquels se trouveroient encore dans le Château, les principaux Otages en feroient la reconnoissance, afin d'éviter la licence à laquelle le Peuple pourroit se porter : Que les Assiégeans ne prendroient possession du Château qu'après que la Capitulation seroit entièrement exécutée ; & que les Portes leur seroient remises quand on auroit satisfait à tous les Articles : Que la Garnison ne déposeroit ses Armes que dans la seconde enceinte, & qu'elle seroit conduite à GAVI. La même Capitulation fut accordée à 88 Hommes enfermés dans le Château de *Nebbiano*. Dans le même tems, un Bataillon d'*Infanterie Françoise* arriva à *Caprara* ; & l'on reçut de *Calabre* une grande quantité de Bombes, la seule chose dont on manquât à *Gènes*. Le premier soin du Duc de *Richelieu* fut de visiter les environs de cette Ville & les Postes avancés. Il trouva qu'au moïen de 3 nouveaux Forts que l'on achevoit de construire & des Ouvrages qu'on avoit ajoutés aux anciènes Fortifications, il n'étoit pas possible d'en former la circonvallation avec moins qu'une Armée de 150 mille Hommes. Le 15, toutes les Troupes auxiliaires se mirent en marche sur 3 Colones, dont la première, avec 4 pièces de Canon de 36 Livres de bale & plusieurs pièces de Campagne, se porta vers *Campomorone* ; la seconde à *Notre-Dame de la Garde*, & la troisième à *Voltri*. Quatre mille Travailleurs les accompagnoient, pour applanir les chemins & traîner l'Artillerie dans les endroits où l'on ne pourroit pas se servir de Chevaux & de Mulets. Le Duc de *Richelieu* se rendit à *Campomorone* en même tems que la première Colone. Des obstacles insurmontables s'opposant à ce qu'il pouvoit avoir projeté, il se contenta de chasser les Ennemis de différens Postes, où l'on fit plusieurs Prisoniers. Il parcourut ensuite les Hauteurs de *Voltri*, reconnut *Campofredo*, *Rossiglione* & *Voltaggio*, & retourna, le 23, à *Gènes*. Le 29, les 3 Galères de la *République* transportèrent à *La Specie* mille Hommes de *Troupes Françoises* & *Espagnoles* ; & passèrent, sans être attaquées, à la vue de 4 *Vaisseaux de guerre Anglois*, qui croisoient à la hauteur de *Portofino*. Le même jour, un *Officier Allemand*, envoïé par le Général *Nadasti*, eut une longue Conférence avec le Duc de *Richelieu*, pour l'échange des Prisoniers ; mais on ne put convenir de rien, parce que le Duc de *Richelieu* vouloit que les *Prisoniers François* fussent conduits à *Gènes* ; & que le Général *Nadasti* les vouloit remètre au *Maréchal de Belle-Isle*, sous prétexte qu'il ne convenoit pas de les envoïer dans une Ville que la *Reine de Hongrie* continuoit de regarder comme bloquée. Dans le cours de ce mois,

malgré toute l'attention de l'*Escadre Angloise*, il arriva dans les Ports de la *République* une très grande quantité de Barques chargées de Vivres & de Munitions.

Précautions prises contre les entreprises des Allemands & des Anglois; Petite Action près d'Arenzano, désavantageuse aux Piedmontois; Vivres arrivés; Bâtiment enlevé au Roi de Sardaigne; Le Duc de Richelieu visite la Côte.

Novembre.

On s'occupa principalement, pendant le mois de Novembre, à garnir de Troupes tous les endroits par où les *Allemands* pouvoient pénètrer le long de la *Côte Orientale*. On fut surtout attentif à metre *Sarzane* & *La Specie* en état de soutenir un long Siége; & l'on ne négligea rien de ce qui pouvoit soustraire le Golfe aux entreprises des *Anglois*. Dans une petite Action, qui se passa, le 7, du côté d'*Arenzano*, les *Piedmontois* eurent 25 Hommes tués; & l'on leur fit 46 Prisoniers parmi lesquels étoient quelques Officiers. Ces Prisoniers furent renvoïés, le même jour, à *Savone* pour être échangés contre quelques-uns des *Génois* qui étoient à *Mondovi*. Les Galères de la *République*, qui, le mois précèdent, avoient porté des Troupes à *La Specie* étoient allées ensuite à *Livourne*. Elles en revinrent, dans le commencement de ce mois de Novembre, avec 21 Barques chargées d'une grande quantité de Vivres; & s'emparèrent en chemin d'un Bâtiment, aiant à bord une charge considérable de Bled, & plusieurs Officiers au service du *Roi de Sardaigne*. Vers la fin du mois, le Duc de *Richelieu* alla visiter toute la Côte, & revint de ce voïage le 3 du mois suivant.

Neuvaine de la Fête de la Conception, célèbrée plus solennellement que de coûtume; Anniversaire de la delivrance de Gènes; Prise d'un Vaisseau Hollandois; Nouveaux secours; La Garnison de Sarzane augmentée, & les Maisons de Campagne des environs rasées; Nouveau Régiment Génois avec un Colonel François; Fortifications de La Specie & de Voltri augmentées; Prise d'une Tartane Piedmontoise; Prise du Château de Lavenza, dans le Duché de Massa-Carrara, dont on tire des Contributions.

Decembre.

La neuvaine de la Fête de la Conception de la Vierge, aiant été, l'année précèdente interrompue par la Révolution, le Gouvernement voulut qu'elle fût célèbrée cette année avec plus de solemnité que de coutume. Le *Doge*, accompagné du *Sénat*, entendit tous les jours l'Office dans l'Eglise Cathédrale; &, le 9, il assista à la Procession générale de tout le Clergé séculier & régulier, qui alla de cette Eglise à celle de *Saint Pierre*. Au retour de la Procession, on distribua des Dots à 30 jeunes Filles, dont les Pères avoient été tués en défendant la Patrie. Le 10, on célèbra l'Anniversaire de la Révolution. Le Saint Sacrement fut exposé, & l'on chanta le *Te Deum* dans toutes les Eglises. Le *Doge* & *les Collèges de la Noblesse* assistèrent à tout l'Office dans l'Eglise de *Notre-Dame de Lorète*. Il y eut le soir des Illuminations & des Réjouissances publiques; & l'Artillerie des Remparts fit plusieurs salves. Le 12, un Vent de Sud porta vers *Arenzano* un *Navire Hollandois* destiné pour *Final*. Le Comte de *Carcado*, Colonel d'un *Régiment François*, lequel commandoit dans ce Poste, fit embarquer aussitôt, sur tous les Bateaux qu'on put rassembler, un Détachement qui se rendit maître de ce Navire. On y trouva 800 mines de Bled, plusieurs autres Marchandises & 10 pièces de Canon pour le *Roi de Sardaigne*, outre l'Artillerie dont le Bâtiment étoit armé. Il fut conduit, le 19, à *Gènes*, où un *Commissaire des Guerres François* en prit possession pour Sa *Majesté Très Chretiène*, par ordre du Duc de *Richelieu*. Environ dans le même tems

VI. GUERRE EN ITALIE & EN PROVENCE.

que ce Navire fut pris, 2 *Bataillons Suisses* des Troupes de *France*, attendus depuis longtems arrivèrent à *Gènes*. Il y avoit plus de 3 mois que le Convoi, chargé de les transporter, avoit fait voile de *Villefranche*: mais il avoit été dans la nécessité de relâcher en différens Ports, tantôt à cause des Vents contraires, tantôt pour éviter d'être attaqué par les *Anglois*. Il avoit ensuite été dispersé par une tempête, & plusieurs de ses Bâtimens avoient été jetés sur la Côte d'*Espagne*. Aiant cependant trouvé le moien de se rassembler à *Toulon*, il remit à la voile, le 15 de Novembre; &, malgré le grand nombre de *Vaisseaux Anglois* qui croisoient pour l'intercepter, il gagna l'Ile de *Corse* où les Troupes furent débarquées; & des Gondoles de *Caprara* les transportèrent à *Gènes*. Le Duc de *Richelieu*, sur l'avis de quelques mouvemens des Ennemis du côté de *Sarzane*, renforça la Garnison de cette Place de 400 Hommes, & fit raser les Maisons de Campagne des environs. Il fit ajouter en même tems de nouveaux Ouvrages aux Fortifications de *Sestri* & de *La Specie*. Par sa permission & celle du Gouvernement, le Chevalier de *Belloy* leva dans les Etats de la *République* un nouveau Régiment, dont il fut Colonel, & qui fut complet avant la fin du mois. Une *Tartane Piedmontoise* fut prise par une Galiote de la *République*. Le 19, le Comte de *Lannion*, qui commandoit à *La Specie*, s'empara du Château de *Lavenza* sur le bord de la *Magra*, & priva par ce moïen les *Allemands* de 7 mille Rations qu'ils avoient exigées du *Duché de Massa Carrara*. La Duchesse de ce nom, surprise de l'entreprise des *François* sur son territoire, en fit porter des plaintes au Duc de *Richelieu*, qui lui fit répondre; qu'on ne s'étoit emparé de ce Poste que pour empêcher les Ennemis de s'en rendre maîtres; & que, dès qu'on le pourroit, on le lui rendroit en meilleur état qu'on ne l'avoit trouvé.

Voila tout ce qui se fit pendant cette Campagne de plus intéressant tant du côté de *Gènes*, que de celui du *Comté de Nice*. Dans des Païs qui ne semblent propres, par la nature du terrain, qu'à ce qu'on appelle la *Guerre de chicane*, on n'a pas du s'attendre qu'il s'y fût passé de ces grands évènemens militaires, qui s'attirent, malgré qu'on en ait, l'attention des Lecteurs. On aura dequoi se satisfaire davantage dans le recit de la Campagne des *Païs-Bas*, qui ne fut pas moins heureuse pour la *France* que les précèdentes.

DANS LES PAÏS-BAS. Le Duc de Cumberland arrive à La Haie. 16 Février.

Le *Duc de Cumberland* quita *Londres* dès le mois de Février, & se rendit, le 16, à *La Haie* pour y concerter, avec les *Etats-Généraux*, les Opérations de la Campagne.

Le Maréchal de Saxe, se rend à l'Armée. 28 Mars.

Le *Maréchal Comte de Saxe* partit de *Paris* le 28 de Mars, pour aller prendre le Commandement de l'*Armée Françoise*, qui s'assembloit dans les *Païs-Bas*. Elle étoit composée de 100 Bataillons & de 68 Escadrons, y compris les Garnisons de *Louvain*, de *Malines* & de *Bruxelles*.

Le

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS.

ANNÉE MDCCXLVII.

Le Duc de Cumberland quite La Haie pour aller à Bois le-Duc, & de-là à Tillebourg, où il établit son Quartier Général; Mémoire remis de la part du Roi de France aux Etats-Généraux; Le Comte de Lowendahl entre dans le Païs de Waes; Prise des Forts de l'Ecluse, du Sas de Gand, de Saint-Antoine, d'Issendeck, de La Perle; Précautions prises par les Etats-Généraux; Mouvemens de toutes les Troupes des Alliés & leur Position; Position du Maréchal Comte de Saxe. Avril.

Le *Duc de Cumberland*, après avoir eu plusieurs Conférences avec les Généraux des *Alliés*, partit de la *Haie*, le 7 d'Avril, pour aller à *Bois-le-Duc*. Il se rendit quelques jours après à *Tillebourg*, où il établit son Quartier général. Par les dispositions qu'il avoit arrêtées avec les autres Généraux, les Troupes de la *Reine de Hongrie* marchèrent, pour camper dans les environs de *Liége*; les *Troupes Angloises*, pour camper auprès de *Bois-le-Duc*; & celles de la *République de Hollande*, sous *Bréda*. Le *Roi de France* avoit alors raison d'être peu satisfait de la conduite des *Hollandois*, qui n'étoit pas conforme aux engagemens qu'ils avoient contractés par les Traités de 1732. Ils passoient les bornes prescrites par ces Traités aux secours, qu'ils devoient fournir à leurs Alliés; & donnoient retraite dans leurs Villes à toutes les Troupes des Ennemis de la *France*, qui par là se déroboient à la poursuite des *Généraux François*, & profitoient de la proximité des lieux, pour faire des courses dans les Païs que les *Armes Françoises* avoient conquises, pendant que les Ambassadeurs des *Etats-Généraux* ne cessoient pas d'assurer le *Roi*; *Que la* République *desiroit ardemment d'entretenir une bonne intelligence avec Sa* Majesté Très Chretiène; *& que les augmentations qu'elle faisoit dans ses Troupes ne devoient causer aucune inquiétude, puisque Leurs* Hautes Puissances *n'avoient en vue que de conserver l'amitié, l'alliance & la paix avec la* FRANCE. Il n'étoit que trop visible que ces assurances n'avoient rien que de spécieux, parce que dans le même tems ils fournissoient aux Ennemis de cette Courone, tout ce qui pouvoit les aider à continuer la guerre; & qu'outre des subsistances de toute espèce, ils prétoient à la *Reine de Hongrie* plus de 40 mille Hommes sous le nom d'Auxiliaires. Le *Roi*, prêt à partir pour s'aller mètre à la tête de son Armée des *Païs-Bas*, crut devoir instruire les *Hollandois* des sujets de plainte, qu'il avoit contre eux, & du plan des Opérations qu'il avoit projetées. Ce fut pour ce dessein que l'Abbé de *La Ville*, son Ministre auprès des *Etats-Généraux*, leur fit remètre, par le S. *Chiquet* Agent de *France*, un *Mémoire* accompagné d'une *Déclaration* du *Roi*, laquelle portoit; *Que, bien que le* Roi de France *eût eu jusqu'alors les plus justes sujets de se plaindre des secours illimités que les* Provinces-Unies *fournissoient à la* Reine de Hongrie, *il n'avoit pas voulu regarder les* Etats-Généraux *comme ses Ennemis directs: Que les égards, qu'il n'avoit pas cessé d'avoir pour eux, & les propositions, que ses Ministres leur avoient faites en différentes occasions, étoient des monumens de la disposition sincère dans laquelle il avoit toujours été, non seulement d'éloigner le Théâtre de la Guerre du Territoire & même du voisinage des* Provinces-Unies; *mais aussi de leur procurer la gloire de contribuer à rétablir la paix: Que, dans cette vue si salutaire, il avoit, dès le mois de Juillet 1742, rendu les* Etats-Généraux *dépositaires de ses intentions & des conditions justes & raisonables, auxquelles il consentoit alors de terminer les troubles dont toute l'*Eu-

rope étoit malheureusement agitée : Que, pour ne laisser aucun doute sur la confiance entière qu'il vouloit bien leur accorder, il avoit même offert de remètre Dunkerque à la garde de leurs Troupes : Que, depuis cette époque, il avoit montré constamment la même modération & les mêmes desirs de conciliation, sans avoir eu la consolation d'inspirer aux Provinces-Unies des sentimens, aussi conformes à l'intérêt particulier de leur République, qu'à l'avantage commun de toutes les Nations : Que, non content d'exciter par des démarches secrètes le zèle des Etats-Généraux, il leur avoit proposé, par un Mémoire public, que son Ministre leur avoit remis en 1745, l'Assemblée d'un Congrès, pour travailler au grand ouvrage de la Paix, de concert & sans aucun délai : Qu'enfin, il n'avoit pas été possible de porter les ménagemens plus loin : Que ces menagemens subsisteroient encore, si la raison de la Guerre & la sureté des Conquêtes, faites sur la Reine de Hongrie, n'exigeoient pas absolument, de la part de Sa Majesté Très Chretiène, les précautions les plus promtes & les plus efficaces, pour se garantir des desseins de ses Ennemis : Que, sans l'asile que la République leur avoit donné sur son Territoire, & sans les secours abondans qu'ils en tiroient en tout genre, le Roi ne se trouveroit pas dans l'indispensable nécessité d'interrompre ces moïens multipliés de perpétuer une Guerre, qui n'avoit déja que trop duré : Que ce n'étoit donc que parce que les circonstances & la conduite des Provinces-Unies l'y forçoient, que Sa Majesté Très Chretiène avoit permis au Général de ses Troupes de prendre indistinctement toutes les mesures, que son expérience dans l'Art Militaire pourroient lui suggérer, pour empêcher l'Armée ennemie de troubler la possession légitime de ses Conquêtes & pour affermir le repos des Peuples nouvellement soumis à sa domination : Qu'elle auroit été, dès le commencement de la dernière Campagne, en droit de se porter avec son Armée sur le Territoire des Etats-Généraux, lorsqu'ils avoient permis aux Troupes ennemies de la France de s'y retirer ; mais que Sa Majesté, persuadée que les démarches, qu'ils faisoient alors auprès d'Elle pour parvenir à la Paix, étoient sincères, avoit suspendu l'exécution d'une entreprise que les loix de la Guerre & le mauvais état de l'Armée des Alliés auroient également justifiée : Que Sa Majesté Très Chretiène avoit préferé l'idée avantageuse, qu'Elle avoit de la candeur & de la bonne foi de la République, à l'opinion généralement répandue en Europe, que, sous le voile spécieux d'une Négociation, la véritable intention des Etats-Généraux étoit de se préparer à de plus grands efforts, afin de continuer la guerre : Que ces soupçons étoient confirmés par les difficultés que l'on avoit fait naître avec affectation dès l'ouverture des Conférences de Bréda ; difficultés non moins imprévues, que contraires aux engagemens formels qu'on avoit pris avec Sa Majesté Très Chretiène, & qu'il sembloit qu'on n'avoit imaginées que pour embarasser de plus en plus les Négociations de la Paix, & pour en reculer la conclusion : Que, quoiqu'il en fût de ce motif, rendu trop vraisemblable par l'évènement, les Troupes Hollandoises étant entrées, en 1744,

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

dans les Plaines de Lille *&* *de* Cisoing, *sans que, par cette invasion, les* Etats-Généraux *eussent prétendu faire une guerre directe au* Roi, *Sa Majesté déclaroit qu'en prenant le parti forcé d'entrer sur le Territoire de la* République, *son dessein n'étoit pas de rompre avec les* Etats-Généraux, *mais uniquement d'arrêter ou de prévenir les dangereux effets de la protection qu'ils accordoient aux Troupes de la* Reine de Hongrie *&* *du* Roi d'Angleterre: *Qu'il ne seroit pas juste d'exiger que le* Roi *portât le scrupule au point de respecter, à son préjudice, la prétendue Neutralité des Puissances auxiliaires de ses Ennemis, tandis que ces derniers exerçoient les plus grandes vexations contre ses Alliés, & même contre des Païs qui n'étoient jamais sortis des bornes d'une exacte impartialité: Que cependant, pour concilier, autant qu'il seroit possible, ce que le* Roi *se devoit à lui-même avec la bienveillance qu'il conservoit encore pour les* Etats-Généraux, *les Commandans de son Armée avoient ordre de faire observer à ses Troupes la plus rigoureuse discipline, & de règler toutes leurs Opérations sur la nécessité des circonstances: Enfin que, pour donner une preuve encore plus convainquante de la sincérité de ses desseins, q i n'avoient pour but que de rendre inutile la mauvaise volonté de ses Ennemis & de vaincre leur répugnance inflexible aux voies de conciliation, Sa* Majesté Très Chretiène *déclaroit qu'Elle ne regarderoit les Places & Païs, qu'Elle se trouveroit obligée d'occuper, que comme un dépôt qu'Elle s'engageoit à restituer, dès que les* Provinces-Unies *donneroient des preuves, non équivoques, qu'Elles ne fournissoient plus aux Ennemis de sa Courone ces secours de toute espèce, l'une des principales causes de la continuation de la Guerre: Que le* Roi, *ne desirant que le rétablissement du repos public sur des fondemens justes & solides, & prenant intérêt à la sureté des* Etats-Généraux, *verroit avec regret qu'ils continuassent à sacrifier à des considérations étrangères, à des passions injustes, leurs Finances, leurs Troupes, leurs Possessions, leur repos & peut-être la forme de leur Gouvernement.* Cette *Déclaration* fut remise, le 17, aux *Etats-Généraux.* Le même jour, les *Troupes Françoises*, qui s'étoient assemblées à *Gand* sous les ordres du Comte de *Löwendalh*, s'étant mises en marche pour entrer dans le Païs de *Waes*, ce Comte établit son quartier à *Aerdemberg;* & le Régiment de *La Morlière* s'empara des deux Redoutes de *Boucoutaven* & de *Zaydick*. On trouva 7 Canons dans la dernière, dont la Garnison s'étoit retirée au Fort de *Philippine*. Le Comte de *Löwendalh* fit, le même jour, avec 20 Bataillons, l'investissement du Fort de l'*Ecluse* & du *Sas de Gand*. La première de ces Places capitula, le 21, & la Garnison de la seconde se rendit prisonière de guerre, la nuit du 30 de ce mois au 1 du suivant. Le 19, le *Régiment de Rochefort* s'empara du Poste de *Laustrice-Poder;* &, dans le même tems, le S. de *Vaux*, Brigadier, reconnut le Poste de *Rendenemdam*, dont il obligea la Garnison de se rendre prisonière. Le Fort de *Saint-Antoine*, où l'on fit 30 prisoniers, fut emporté le lendemain l'épée à la main. Un Détache-

ment de 10 Compagnies de Grenadiers & de 500 Fusiliers, aux ordres du Comte d'*Hérouville*, Maréchal de Camp, s'étant embarqué, le 17, à *Anvers*, prit poste, le 18 à la pointe du jour, à *Doël*, sans aucune opposition de la part de la Garnison du Fort de *Liefkenhoëck*. Quelques Canons, que le Comte d'*Hérouville* mit en baterie, firent retirer les Frégates que les *Hollandois* avoient sous le Fort de *Lillo*. Le 24, les Forts d'*Issendick* & de *La Perle*, que le Marquis de *Contades* assiégeoit, capitulèrent; & les Garnisons, l'une de 300 Hommes & l'autre de 200, furent prisonières de guerre. L'entrée du Comte de *Löwendalh* sur les terres de la *République* jeta l'alarme dans tous ses Etats & sur tout dans la Province de *Zélande*. Le 21, les *Etats-Généraux* furent assemblés à *La Haie* très longtems, & firent expédier des ordres aux Colléges de l'Amirauté, d'envoïer sur les Côtes de *Zélande* tous les Vaisseaux de guerre & toutes les Frégates en état de servir, afin de s'opposer aux dêcentes que les *François* pourroient tenter de faire dans cette Province. Le 23, il se tint un Conseil d'Etat extraordinaire, après lequel on manda au *Prince de Waldeck* de faire avancer un Détachement de 5 mille Hommes d'Infanterie & de mille Dragons du côté de la *Flandre Hollandoise*. La veille, le *Duc de Cumberland*, après avoir fait la revue des *Troupes Angloises, Hanovriènes* & *Hessoises*, avoit marché vers *Alphen*, où il avoit établi son Quartier Général. Les *Troupes Hollandoises* sortirent, le même jour, de leurs Cantonemens, pour aller camper dans les environs de *Cham* & de *Strybeeck*. Celles de la *Reine de Hongrie* se mirent, le 23, en mouvement; &, le 25, toute l'Armée des *Alliés* se trouva rassemblée dans le Camp de *Baël-Hertog*. L'Aile droite, composée des *Allemands*, étoit appuiée à *Poppel*, où le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* avoit son Quartier. L'Armée du *Roi d'Angleterre* formoit la gauche & s'étendoit jusqu'à *Hoogstraten*. Les Troupes de la *République* étoient au centre devant le Village de *Baël*. En même tems que les Troupes faisoient ce mouvement, on renforça considérablement les Garnisons de *Berg-op-Zoom*, de *Hulst* & d'*Axel*; les Quartiers-Maîtres-Généraux allèrent reconnoître les bords de la *Schynder*, & le *Duc de Cumberland* fit visiter quelques-uns des Postes situés à la droite de l'*Escaut*. Toute l'Armée s'étant ensuite approchée d'*Anvers*, le *Maréchal Comte de Saxe* resserra les Cantonemens des Troupes qu'il commandoit, & se mit en état de les rassembler, en 4 heures, sur la *Dyle*, sur laquelle il avoit fait jeter plusieurs Ponts.

Reddition du Fort de Philippine; Le Comte de Löwendalh marche à Anvers; Petite Action devant le Fort de Santberg, qui se rend;

La nuit du 5 au 6 de Mai, le Fort de *Philippine* capitula. La Garnison, consistant en 580 Hommes, fut prisonière de guerre, & l'on trouva dans la Place 27 Canons de fonte. Le Comte de *Löwendalh* l'avoit fait investir, le 17 du mois précèdent; &, le 25, il avoit fait offrir à la Garnison des conditions honorables. Sur le refus du Commandant, il avoit fait

VI. GUERRE *Dans les* PAIS-BAS.

Retraite des Troupes qui le protégeoient, & prise de leur Camp; Marche & position des Alliés; Secours demandés par les Hollandois au Roi d'Angleterre; Nouvelles Fortifications à Maëstricht; Dispositions du Comte de Saxe; La tranchée ouverte devant Hulst; Autrichiens & Hollandois pris à Stopeldick; Prise de Raerpe & de Hulst; Le Marquis de Contades, Commandant de Hulst & du Païs voisin; Etat d'Anvers; Bâtimens assemblés au Sas de Gand, pour transporter 20 mille Hommes; Diverses positions & divers mouvemens des Armées; Secours Anglois en Zélande; Ordre aux Vaisseaux de guerre Anglois d'escorter les Navires Hollandois; Augmentation des Forces des Hollandois; Ordre d'attaquer les Vaisseaux François; Arrivée du Roi de France à Bruxelles.

Mai.

aprocher des Troupes; &, la nuit du 2 au 3 de ce mois, on avoit ouvert la tranchée. Le Comte de *Löwendalh* avoit remis la conduite de ce Siége au Comte de *Montmorin*; &, dès que le *Sas de Gand* eût capitulé, il avoit marché avec 8 Bataillons à *Anvers*, que les Ennemis sembloient menacer. Deux jours avant la reddition de *Philippine*, le Marquis de *Contades*, qui faisoit le Siége du Fort de *Santberge*, aïant, pour assurer ses derrières, un Corps détaché entre *Liefikenboëck* & le Moulin de *Doël*, fit attaquer, par 6 Compagnies de Grenadiers, une Redoute en avant de *Santberge*. Les Grenadiers s'en emparèrent d'abord, & firent même le Commandant prisonier; mais, s'étant laissés emporter plus d'un quart de lieue à la poursuite de 80 fuïards, ils tombèrent vis-à-vis d'un Camp de 3 Bataillons ennemis, qui coururent aux armes, les repoussèrent & reprirent la Redoute. Quatre Piquets, que le Marquis de *Contades* fit sortir de la Tranchée, facilitèrent la retraite des Grenadiers, dont il y eut 40 tués ou blessés. L'Avant-Chemin-Couvert du Fort de *Santberge* fut emporté, la nuit du 5 au 6, l'épée à la main; & l'on y établit le Logement, que les Troupes ennemies, campées à portée, s'efforcèrent en vain de reprendre. Dans cette Attaque, qui dura depuis 9 heures du soir jusqu'à 2 heures du matin, les Assiégeans perdirent 150 Hommes, tués ou blessés; & les Ennemis en perdirent, de leur aveu, plus de 600. Sur les 3 heures du matin, le feu prit à des trainées de poudre, & se communiqua à des Barils, qui blessèrent, en sautant, 113 Hommes. Le désordre, causé par cet accident, pouvant favoriser quelque entreprise de la part des Assiégés, le Marquis de *La Tour-Dupin*, les contint en se jetant au milieu des flammes avec le premier Bataillon de son Régiment. Le 9, à 6 heures du soir, la dêcente dans le Fossé étant favorable, le Commandant arbora le Drapeau blanc; &, sur le champ, on prit possession du Fort, où l'on fit 83 prisoniers. Dès que 7 Bataillons, dont 3 étoient *Anglois*, destinés à protéger le Fort de *Santberge*, virent que les *François* s'en étoient rendus maîtres, ils s'avancèrent en bataille sur 3 colones: mais ce mouvement n'eut pour objet que de masquer leur retraite, qu'ils firent précipitamment, partie sur *Stopeldik*, partie du côté du *Polder-Sainte-Anne*. Le Marquis de *Contades* fit sortir sur eux des Détachemens, qui trouvèrent une partie de leur Camp encore tendue. Ils en enlevèrent 400 Tentes, 20 Canons & 2 Mortiers. Le 1 du mois, l'Armée des *Alliés* s'étoit mise en marche pour s'approcher d'*Anvers*. Le *Duc de Cumberland* établit son Quartier Général au Château de *Westmalen*, qui n'en est qu'à 4 lieues. Il appuïa sa droite à *Royen* en étendant sa gauche vers la *Petite-Nethe* au dessus de *Lière*. Les Troupes de la *Reine de Hongrie* firent avancer plusieurs Corps sur la *Gète*; & le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* détacha le *Prince de Brunswick-Wolfenbuttel* avec 12 Bataillons & 8 Escadrons pour se poster à *Schilden*,

où le Général *Trips* avoit auparavant son Quartier, qu'il avoit transféré à *Broëchem*. Le 4, les *Etats-Généraux* résolurent de demander au *Roi d'Angleterre* les secours stipulés par les Traités; & des ordres en conséquence furent expédiés aux Ministres, qu'ils avoient à *Londres*. Le Conseil d'Etat, en même tems, ordonna qu'on ajoutât les Ouvrages nécessaires aux Fortifications de *Maëstricht*. Sur les mouvemens des *Alliés*, le *Maréchal Comte de Saxe* fit rapprocher de lui la *Maison du Roi* & la *Gendarmerie*. L'une se cantona à *Allost* & l'autre à *Halle*. les *Cantabres* furent envoïés à *Ruppelmonde*, avec ordre de protéger la communication de l'*Escaut* & celle d'*Anvers*. Les Régimens de Cavalerie, qui étoient dans cette Place, allèrent aux environs de la *Tête de Flandres*; & l'on fit marcher un Détachement au *Petit-Villebrock*, pour y veiller à la Navigation de la *Ruppel*. La nuit du 9 au 10, le Comte de *Montmorin* ouvrit la tranchée devant *Hulst* du côté de *Saint-Jean de Steene*. Le 10, par ordre du Marquis de *Contades*, une partie du Régiment de *La Morlière* s'avança à *Stopeldick*, où 250 Hommes de l'*Infanterie Hollandoise* & 150 *Dragons Autrichiens* étoient restés, à cause que, la Marée étant trop basse, ils n'avoient pu s'embarquer. Après une légère résistance, ils mirent les armes bas & se rendirent prisoniers. Le 11, le Duc de *Broglie* marcha, avec 2 mille Hommes d'Infanterie & le Régiment de *La Morlière*, pour achever d'investir *Hulst*; &, sur la sommation qu'il fit au S. de *La Roque*, Gouverneur de la Place, celui-ci consentit de la rendre avec les Forts qui en dépendoient. Il fut convenu par la Capitulation; *Que, le lendemain, les* Troupes Françoises *prendroient possession de* 3 *Portes: Que, le* 15, *le S. de* La Roque, *ses Adjudans &* 400 *Hommes, armés sans Drapeaux & sans Etendarts, sortiroient de la Ville, pour se retirer en* Zélande, *avec* 3 *Canons de* 3 *livres de bale & des Munitions pour* 12 *coups par pièce; & que le reste de la Garnison, consistant en* 97 *Officiers &* 16 *cens* 81 *Soldats, resteroit prisonier*. Le 9, le *Duc de Cumberland*, après avoir reconnu la position des Troupes qui faisoient le Siége de cette Place, ordonna à 3 Régimens d'Infanterie, de s'y jeter: mais, aiant appris, le 10, que le Fort de *Santberge* s'étoit rendu, il envoia un contre-ordre à ces Régimens. Le 12, le *Maréchal Comte de Saxe* se rendit à *Hulst*; il en visita les travaux, & retourna à *Bruxelles*. Il fit ensuite marcher 3 Bataillons des Places de la troisième Ligne, pour aller servir de Garnison dans *Hulst*, dont le Commandement, ainsi que du Païs voisin, fut confié au Marquis de *Contades*, avec 2 Régimens de Dragons sous ses ordres pour la garde des Côtes. Les Troupes, qui avoient fait le Siége de cette Place, marchèrent aussitôt pour attaquer *Axel*. Il y avoit alors 28 Bataillons dans *Anvers* ou bien à portée de s'y jeter. Le Comte de *Löwendalh*, à l'approche des Ennemis, y étoit entré pour y commander, & avoit fait travailler avec tant de diligence à la réparation & à l'augmentation des For-

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

tifications, qu'il l'avoit mise en état de faire une longue défense. On avoit, en même tems, rassemblé dans le Port du *Sas de Gand*, sous les ordres du S. de *Lage*, 200 Bâtimens sur lesquels on pouvoit embarquer 20 mille Hommes. L'Armée des *Alliés*, de son côté, s'étoit portée en avant, pour occuper le Camp de *Grewenwesel*, la droite appuiée à *Braxschaten*, & la gauche s'étendant jusqu'à *Sandhoven*. Ils portèrent ensuite leur droite à *Keissel*, & leur gauche à la Hauteur de *Diteghem*. Ils gardèrent quelque tems cette position entre les deux *Nethes*, en faisant par leur droite, par leur gauche & par leur derrières de fréquens mouvemens, qui n'avoient pour objet que d'assurer leurs Convois. Le Corps, commandé par le Général *Barionay*, étoit sur leur droite; & celui du Général *Trips*, en avant sur leur gauche. Avant la fin de ce mois, le *Marêchal de Saxe* fit camper son Armée, la gauche appuiée à la *Basse-Dyle* au dessous de *Malines*, & la droite s'étendant jusqu'au coude, formé par cette Rivière, entre le Moulin de *Rousselaer* & *Veeterem*. *Malines*, où étoit le Quartier-Général, fut couverte par un Corps d'Infanterie & par quelques Régimens de Dragons; & quelques Régimens de Cavalerie sortirent d'entre la *Dendre* & la *Senne*, pour prendre des Cantonemens plus près de cette Ville. Deux Bataillons des *Gardes Françoises* marchèrent à *Stall*, à *Wekel*, à *Westermall* & à *Botteadall*; & deux Bataillons des *Gardes Suisses*, à *Tervure*, à *Anderghem* & à *Rouge-Cloître* dans les Bois de *Soignies*. Le Comte de *Lowendalh*, renforcé de quelques Régimens de Dragons, & le Marquis de *Contades* continuèrent de demeurer, le premier à *Anvers*, & le second dans le Païs de *Vaes*. Pendant que ces choses se passoient, il arriva d'*Angleterre* en *Zélande* un secours de *Troupes Angloises*; & les Vaisseaux de Guerre du *Roi d'Angleterre*, destinés à servir d'escorte aux Navires Marchands de ses Sujets, eurent ordre de prendre sous leur Convoi tous les *Navires Hollandois*, qui pourroient en avoir besoin. La *République*, de son côté, résolut d'envoïer 12 mille Hommes en *Zélande*, sous les ordres du S. *Smissaart*, Lieutenant-Général; & d'augmenter en tout ses Forces de 30 mille Hommes. Les Etats de *Zélande* firent publier à *Middelbourg* un ordre d'attaquer tous les Vaisseaux qui viendroient des Ports & des Côtes de *France*; & cet ordre fut communiqué au S. *Mitchel*, Commandant de l'Escadre, envoïée par le *Roi d'Angleterre* pour concourir à la défense de cette Province. Le *Roi de France*, parti le 30 de *Compiegne*, arriva, le lendemain à 5 heures du soir, à *Bruxelles*; &, sur le champ, il tint conseil avec le *Marêchal Comte de Saxe*, le Marêchal Duc de *Noailles* & le Comte d'*Argenson*, Ministre & Secretaire d'Etat.

Le Comte de Clermont va camper à Vavres, ensuite à Meldert; La Maison du Roi se

Le 1 de Juin, le *Comte de Clermont*, Prince du Sang, après avoir laissé dans *Namur* & dans *Charleroi* de fortes Garnisons d'Infanterie & de Dragons, se porta à *Marbaix*; &, le lendemain à *Vavres* avec une partie des

ANNÉE MDCCXLVII.

rapproche de l'Armée; Mouvement de toute la Cavalerie; Marche de divers Corps; Petites Actions; Convention pour l'échange des Prisoniers; Bonne conduite des Troupes Françoises dans le Territoire Hollandois, attestée par les Magistrats du Païs; Le Roi de France va se mètre à la tête de son Armée; Prise de Lière; Mouvement de toute l'Armée Françoise; Le Roi de France se rend à Tongres.

Juin.

Troupes qu'il commandoit. Le 6, ce Prince alla camper dans la Plaine de *Meldert*. Le 9, toute la Cavalerie changea de position & prit de nouveaux Cantonemens, qui la raprochèrent de l'Infanterie. Un Détachement de 4 Bataillons de *Grenadiers-Roïaux*, de 2 Brigades d'Infanterie, de 4 Régimens de *Hussards* & des Régimens de *Grassin* & de *La Morlière*, passèrent la *Dyle*, le 11, sous les ordres du Comte d'*Estrées*, Lieutenant-Général; &, le lendemain, il alla camper, la droite vers la *Gethe* & la gauche à *Sainte-Catherine d'Houtem*. Le 15, le Comte de *Saulx*, à la tête de 12 Bataillons, alla se poster dans le Bassin en avant de *Malines*, qu'occupoient auparavant 16 autres Bataillons, qu'on avoit envoïés rejoindre la Ligne. Dans l'intervalle de ce mouvement, les Ennemis se présentèrent au Pont de *Pasterug*: mais ils furent contraints de se retirer avec perte. Le 16, le *Comte de Clermont* se porta à *Linter* sur la *Gethe* au dessous de *Tirlemont*; & le Comte d'*Estrées* alla camper entre les 2 *Gethes*, sur le chemin de *Saint-Tron*. Le même jour, le Comte de *Saint-Germain*, à la tête de 3 Brigades d'Infanterie & d'une Brigade d'Artillerie, passa la *Dyle* près du Moulin de *Roussélaër*; &, le lendemain, aiant longé la *Demer*, il arriva à *Halem*. Ce Poste étoit occupé par 2 mille Hommes d'Infanterie & 8 Compagnies de Grenadiers, commandées par le S. de *Rougé*, Colonel du Régiment de *Vermandois*. Cet Officier, avec son Détachement, alla rejoindre le Corps du Comte de *Clermont*, lequel, appuiant sa droite à *Halem*, & sa gauche à la *Grosse-Gethe*, couvrit *Tirlemont*. Le 18 au matin, le Marquis de *Sallières* marcha vers *Arschot* avec 2 Brigades d'Infanterie. Il devoit agir sous les ordres du Comte de *Saint-Germain*, qui, les jours suivans, s'empara d'*Arschot* & de *Sichem*. Pendant ces divers mouvemens, le *Prince de Brunswick-Wolffenbuttel* s'approcha de la droite des *Alliés*, avec le Corps qu'il commandoit, & vint camper à l'Abbaïe d'*Everborde*; le Général *Trips* occupa le Camp, que ce Prince avoit quité; & le Général *Barroniay* s'avança jusqu'à *Tongerloo*. Le *Prince de Wolffenbuttel* s'avança ensuite sur le *Demer*, pour soutenir le Poste de *Dist*, que le Comte de *Saint-Germain* se contenta de masquer; & toute l'Armée des *Alliés* prit les armes & s'étendit le long de la *Nethe*, croïant que l'*Armée Françoise* alloit passer la *Dyle* & le *Demer*: mais quand les *Alliés* furent instruits de la manœuvre du Comte de *Saint-Germain*, ils rentrèrent dans leur Camp. Deux Brigades d'Infanterie, & les 2 Divisions d'Artillerie de la Droite & du Centre, allèrent, sous les ordres du Chevalier de *Courten*, camper, avec la Cavalerie que le Marquis de *Clermont-Tonnerre* commandoit, aux environs de *Louvain*. Dans les premiers jours de ce mois, le Welfdt-Maréchal Comte de *Bathiany* aiant proposé une Conférence pour convenir de l'échange des *Prisoniers Autrichiens* & *François*, le Marquis de *Brezé*, Lieutenant-Général, fut envoïé à *Duffel* pour conférer avec le Comte

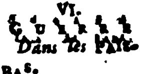
Comte de *Ternaco*, Commissaire de la part de la *Reine de Hongrie*. Ils signèrent, le 14, une Convention, par laquelle les Officiers des deux Nations, renvoïés de part & d'autre sur leur parole, furent déclarés libres, dès le moment même. Les *François* se comportant sur le Territoire de la *République* de la manière que le *Roi* l'avoit promis dans sa *Déclaration aux Etats-Généraux*, les Bourguemestres & Echevins des Villes d'*Axel* & de *Ternense* l'attestèrent par un Acte du Juridique signé de leur Greffier. Cet Acte portoit; *Que les* Troupes Françoises *répandues dans leurs Villes & dans leurs Territoires, observoient la discipline la plus exacte: Que le Gouvernement de ces Villes & de la Campagne, ainsi que le libre exercice de la Religion, sur lequel aucun des Habitans n'avoit été troublé, subsistoient dans le même état, que lorsque le Païs étoit sous la domination des* Etats-Généraux*: Et qu'en pressant les Magistrats de rappeller les Habitans de leurs Villes & de leurs Territoires, le* Roi Très Chretien *leur avoit permis de donner, à ceux qui voudroient y revenir, les assurances les plus fortes, qu'il ne leur seroit fait aucun préjudice.* Les Magistrats du *Sas de Gand*, de *Hulst* & du Païs qui en dépend, de la Ville de *L'Ecluse*, du *Franc de L'Ecluse* & d'*Issendick* rendirent aussi le même témoignage par de pareils Actes authentiques. Le Comte d'*Estrées* s'empara, le 18, de *Hasselt*, & le Comte de *Saint-Germain* du Bourg de *Herck* sur la droite de *Halem*. Le 19, 700 *Pandoures* & 400 *Hussards* attaquèrent l'Abbaïe de *Kosendaël* près du Pont de *Walen*, que le S. de *Barre*, Capitaine dans le *Régiment Suisse* de *Diesback*, occupoit avec 120 Volontaires. Le S. *Duplessis*, Capitaine au Régiment de *Piedmont*, l'aiant joint, avec une autre Troupe de Volontaires, ces 2 Officiers soutinrent, pendant une heure, l'effort des *Pandoures*, qu'ils repoussèrent jusqu'à trois fois, la Baïonète au bout du Fusil. Pendant le Combat, le S. de *Saint-Maurice*, Capitaine au Régiment de *Touraine*, survint avec un troisième Détachement, chargea les Ennemis en flanc; &, malgré leur supériorité de nombre, les força de prendre la fuite, après avoir perdu 300 Hommes, dont 80 restèrent sur le Champ de bataille avec le Commandant des *Pandoures*. Le S. de *Barre* fut tué; & 40 Volontaires tués ou blessés. Le Corps aux ordres du Comte d'*Estrées*, se porta, le 20, à *Tongelberg*; &, ce Lieutenant-Général, s'étant, en même tems, emparé du Poste de *La Commanderie*, poussa en avant un Détachement, qui fit repasser le *Demer* aux Compagnies Franches & aux Partis de *Hussards* des *Alliés*. Cent-cinquante de ces derniers voulurent se défendre dans *Bilsen*, & furent taillés en pièces par le S. *Polleresky*, Mestre de Camp d'un Régiment de *Hussards* au service de *France*. Le Duc de *Broglie* marcha, le lendemain, à ce Poste, qu'il trouva abandonné. Le *Comte de Clermont*, qui s'étoit rendu, le 20, à *Saint-Tron*, s'avança, le 22, à *Tongres*; &, pendant qu'il marchoit à *Saint-Tron*, le Comte de *Saint-Germain*, renforcé de 2 Brigades de Cavalerie,

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas.

alla camper entre *Tirlemont* & *Leaw*. Le 22 à 7 heures du matin, le *Roi de France* précédé de la *Brigade des Gardes Françoises*, partit de *Bruxelles* à la tête de la Cavalerie de sa *Maison*; traversa, sur le midi, la Ville de *Louvain*, à la porte de laquelle il reçut les hommages des Magistrats, & dont les clefs lui furent présentées, suivant l'usage, par une jeune Fille de distinction; & se rendit, à une heure après midi, à l'Abbaïe *du Parc*, où il établit son Quartier-Général. Pour plus grande précaution, on avoit posté, durant cette route, un Régiment de Dragons & un de *Hussards* entre la Chaussée & la Forêt de *Soignies*, & plusieurs Partis d'Infanterie dans cette Forêt. Le même jour, le *Maréchal Comte de Saxe* transporta son Quartier à *Louvain*. Le 23, le Comte d'*Estrées* marcha à *Heydenhilsen*, à deux lieues de *Maëstricht*. Le lendemain, sur l'avis que les *Alliés* avoient fait un mouvement par leur gauche, le Marquis de *Clermont-Tonnerre* eut ordre de se porter sur *Tirlemont* avec un Corps considérable d'Infanterie & de Cavalerie; & le Comte de *Saint-Germain*, de décamper de *Leaw* pour aller à *Saint-Tron*. Par le mouvement que les *Alliés* avoient fait, ils campèrent, la Droite à *Tongerloo*, & la Gauche à *Gheel*. Ils marchèrent ensuite le long du *Demer*; & le Général *Baroniay* passa cette Rivière, près de *Diest*, avec la plus grande partie des Troupes qu'il avoit sous ses ordres. Le 26, le Marquis de *Senectère*, Lieutenant-Général de l'Armée de *France*, eut ordre de marcher à *Tirlemont* avec 20 Bataillons & 16 Escadrons. Le lendemain, le Marquis de *Vence*, Brigadier d'Infanterie, se rendit maître de la Ville de *Lière*; & le Régiment de *Beausobre* entra dans *Herentals*, où il fit 70 prisoniers & enleva quelques Chariots. Le 28, les *Alliés* quitèrent leur Camp de *Diest*, pour s'approcher de *Hasselt*. Dès que le *Roi de France* en fut informé, il prit la résolution de se porter sur *Tongres*, avec toute son Armée, afin de soutenir le Corps du *Comte de Clermont*, en cas que le *Duc de Cumberland* vînt l'attaquer. Le 29, le Marquis de *Clermont-Tonnerre* & le Marquis de *Senectère*, eurent ordre de marcher, à *Tongres* pour y joindre le *Comte de Clermont*; & le reste de l'Armée, commandé par le *Comte d'Eu*, partit à 10 heures du soir & prit la route de *Tirlemont*, où le *Comte d'Eu*, reçut ordre du *Maréchal Comte de Saxe*, de s'avancer à *Tongres*. Le 30 au matin, le *Roi* partit du Camp du *Parc* pour se rendre à *Tirlemont* avec la Réserve, commandée par le *Prince de Dombes* & composée de la *Maison du Roi*, de la *Gendarmerie* & des *Carabiniers*. Les nouvelles qui vinrent de la part du *Maréchal de Saxe*, le firent repartir de *Tirlemont* à 7 heures du soir; &, pour donner le tems à l'Artillerie de passer la *Grosse-Gethe*, il s'arrêta à *Otsmaël*, où les Troupes, qui l'accompagnoient, passèrent la nuit au Bivouac.

Bataille de Lawffelt. 2 Juillet.

Le *Roi* arriva, le 1 de Juillet à midi, à *Tongres*. Le *Maréchal de Saxe* s'étoit porté en avant dans l'intention d'attaquer un Corps considérable



des *Alliés*, qui paroissoit sur les Hauteurs depuis la *Grande-Commanderie* jusqu'au Village de *Rosmaël*. Le *Roi* l'alla joindre sur le champ, & reconnut avec lui la position des Ennemis; approuva les dispositions qu'il avoit commencées, & fit venir le reste de l'Armée, laissant à *Tongres* le Comte de *Saint-Germain* avec 12 Bataillons & 50 pièces de Canon. Il y eut, pendant toute la journée, des Escarmouches très vives entre les Troupes legères des deux parts. Pendant ce têms, on commença à ranger l'Armée en bataille. L'Infanterie du Marquis de *Senectère* fut placée sur le Plateau d'*Elderen*, avec 20 pièces de Canon devant elle, & 20 Bataillons en seconde ligne. Dix autres Bataillons furent mis en retour sur la droite du Plateau. La Cavalerie fut placée dans la plaine sur la droite & sur deux lignes, & se porta par delà la grande Vallée de *Passant*, appuiant sa gauche à la Hauteur d'*Elderen*, & faisant face au Village de *Vlitingen* & à la *Grande-Commanderie*, où étoit le Quartier du Welfdt-Maréchal Comte de *Bathiany*. La droite tiroit vers le Village de *Montenaken*, où le *Comte de Clermont* avoit posé une Brigade d'Infanterie. L'Infanterie & la Cavalerie de la *Maison du Roi*, la *Gendarmerie* & les *Carabiniers* furent mis en réserve, aiant leur gauche à *Elderen*. Le Corps du *Comte de Clermont* occupoit *Remst*, aiant sur sa droite celui du Comte d'*Estrées*, à qui l'on renvoia, pendant la nuit, les *Grenadiers Roïaux de Châtillon*, & le Détachement du Régiment de *La Morlière*, qu'il avoit laissé dans le Hameau d'*Elcht*, & qui y fut remplacé par 7 Compagnies de Grenadiers, & 7 Piquets des Troupes du Marquis de *Senectère*. Sur les 6 heures du soir, les *Alliés* tentèrent de s'emparer du Village de *Remst*: mais, après l'avoir canoné pendant plus d'une heure sans succès, ils renoncèrent à leur entreprise. L'Armée des *Alliés*, dont la Droite étoit à la *Grande-Commanderie* & la Gauche du côté de *Maestricht*, occupoit les Villages de *Groot-Spawen*, de *Rosmaer*, de *Lawffelt* & de *Vilre*. Le Village de *Lawffelt* étoit en avant de la Ligne des *Alliés*. Les Revêtemens terrassés, qui faisoient une espèce de Citadelle de chaque Verger de ce Village; les Flancs naturels qui s'y trouvoient & qui donnoient des feux croisés à ceux qui y étoient postés; l'élite des *Troupes Angloises*, *Hanovriènes* & *Hessoises* qui le défendoient avec quelques *Régimens Hollandois*; toute l'Armée du *Roi d'Angleterre* qui le soutenoit; une Pluie froide & presque continuelle, qui rendoit le terrain glissant au point qu'on avoit peine à marcher, faisoient que l'attaque en souffroit de grandes difficultés. Le *Comte de Clermont* en fut chargé; & son Corps, pour cet effet, fut renforcé de quelques Brigades d'Infanterie & de Cavalerie. Il se mit en mouvement, pendant que le Comte d'*Estrées* se porta sur *Vilre*, dont il étoit essentiel de s'emparer pour déborder la Gauche des Ennemis. L'Action commença à 10 heures du matin. Malgré le feu de l'Artillerie, 4 Brigades d'Infanterie parvinrent au pied des Re-

tranchemens de *Lawffelt*. Trois, sous les ordres du Marquis de *Lautrec* & du Comte de *Berrenger* Lieutenans-Généraux, & des Marquis de *Laigle* & de *Froulay*, Maréchaux de Camp, attaquèrent en meme tems la Droite, la Gauche & le Centre. La quatrième, commandée par le Marquis de *Beaupreau*, Maréchal de Camp, resta en réserve pour soutenir 2 Bateries, chacune de 10 pièces de Canon, qui batoient la droite & la gauche de *Lawffelt*. La première Attaque eut d'abord un heureux succès, & les Ennemis furent forcés d'abandonner la moitié du Village: mais, comme ils recevoient des renforts qui les soutenoient en colone, les *Brigades Françoises* furent obligées de se retirer. La Brigade de réserve les joignit pour une seconde Attaque, qui ne réussit pas mieux que la première, & l'on ne put se maintenir dans le Village, où les Ennemis faisoient filer continuellement de nouvelles Troupes. Le *Maréchal de Saxe* aiant reconnu par lui-même la force de ce Poste, fit avancer deux autres Brigades sous les ordres du Comte de *Montbarey*, Maréchal de Camp, lesquelles se joignant aux 4 autres, firent une troisième Attaque & furent encore repoussées: mais en conservant une petite partie du Village. Alors le *Maréchal*, après avoir fait avancer une Baterie de gros Canon, fit soutenir les 6 Brigades par deux autres, sous les ordres du Comte de *Thomond*, Lieutenant-Général, & du Comte de *Flitz-James*, du Comte de *Rooth* & du Duc d'*Havré*, Marechaux de Camp. Le *Comte de Clermont* se mit lui même à leur tete. Ces dernières Brigades, & les 6 autres, formèrent une nouvelle Attaque, & s'emparèrent de la plus grande partie du Village. Alors toute la Gauche de l'*Infanterie* du *Duc de Cumberland* vint en colone pour forcer les *François* à se retirer. Aussitôt, 3 Brigades d'Infanterie, commandées par le Marquis de *Sallières*, Lieutenant-Général, & par le Comte de *Lorges* & le Marquis de *Guerchy*, Maréchaux de Camp, se portèrent par ordre du *Maréchal*, sur le flanc droit de cette Colone, qu'elles chargèrent si vigoureusement, qu'elle en fut culbutée & le Village emporté. En même tems, la Cavalerie, rangée derrière ces 3 Brigades, s'avança & chargea non seulement la Colone d'Infanterie, mais encore un Corps de Cavalerie qui venoit pour la soutenir. Quand les Ennemis virent le Village sur le point d'être emporté, ils essaièrent de faire une diversion, en attaquant la Cavalerie du Comte d'*Estrées* & celle que le Comte de *Segur* commandoit. Le *Maréchal de Saxe* s'y porta bientôt avec le *Comte de Clermont*, & les *Carabiniers* eurent ordre de le suivre. On acheva de mètre en déroute la *Cavalerie Angloise*, que les premières Charges avoient ébranlée; & le désordre ne tarda pas à gagner le reste de l'Aile gauche de l'Armée des *Alliés*. Elle étoit sur 2 lignes de Cavalerie & d'Infanterie à la hauteur du Village de *Westerwezel*; & fut poursuivie jusqu'à *Maestricht* par le Comte d'*Estrées*, qui, dès le commencement de l'Action,

avoit chassé les Ennemis du Village de *Vilre*. Jusqu'alors, l'Aile droite des *Alliés*, composée des *Troupes Autrichiènes*, commandées par le Welfdt-Marechal Comte de *Bathiany*, & les *Troupes Hollandoises*, qui, sous les ordres du *Prince de Waldeck*, étoient au Centre, n'avoient presque fait autre chose que d'être tranquilles spectatrices du Combat. Le Comte de *Bathiany* s'étoit contenté de faire attaquer le Hameau d'*Elcht*, que le Détachement, qui l'occupoit, avoit ordre d'abandonner à la première Attaque; ce qu'il fit en très bon ordre, à la faveur de 3 Corps de Cavalerie qui le soutenoient. Aussitôt que les *Autrichiens* furent maîtres de ce Hameau, ils y menèrent du Canon, qui blessa quelqu'un de la suite du *Roi*, sur la Hauteur d'*Elderen*, d'où ce *Prince* donnoit ses ordres. On leur riposta sur le champ par quelques pièces de Canon postées sur cette Hauteur, lesquelles firent cesser leur feu. Le *Prince de Waldeck*, de son côté, s'étoit présenté plusieurs fois avec une Colone d'Infanterie en dehors & le long des Haies de *Vlitingen*: mais l'Artillerie, qui couvroit deux Brigades d'Infanterie placées au devant de ce Village, l'avoit toujours forcé de se retirer. Après la déroute de l'Aile gauche, le *Comte de Clermont*, le Comte d'*Estrées* & le Comte de *Clermont-Tonnerre* débouchèrent, par ordre du *Roi*, avec les Corps qu'ils commandoient, par la droite entre les Villages de *Lawffelt* & de *Monpertin*; tandis que le reste de l'Infanterie marcha, en bataille & de front, aux Ennemis entre les Villages de *Rosmaër* & de *Groot-Spaven*. Ce mouvement fut inutile. Dès que *Lawffelt* avoit été pris, le Comte de *Bathiany*, précèdé des *Troupes Hollandoises*, avoit commencé sa retraite, & fait tant de diligence, qu'il s'étoit mis en peu de tems hors d'état d'être attaqué. Le *Roi*, qui s'étoit avancé à la tête des Troupes, envoia le Comte de *Clermont-Tonnerre* & le Marquis de *Clermont-Gallerande*, pour suivre cette Aile droite des *Alliés*, sur laquelle on fit plusieurs prisoniers. L'Attaque du Village de *Lawffelt* dura plus de 2 heures. La perte des *François* monta à 6 mille Hommes, & celle des *Alliés* à 10 mille, parmi lesquels il y eut 800 Prisoniers; & de ce nombre furent le Général *Ligonier* qui commandoit la *Cavalerie Angloise*; le S. d'*Isembourg*, Major-Général des *Troupes Hessoises*; le Lord *Robert Sewton*, & le Fils du Comte d'*Albemarle*. Du côté des *François*, le *Comte de Bavière*, Lieutenant-Général; le Marquis de *Froulay*, Maréchal de Camp; les Sieurs d'*Autichamp*, d'*Aubeterre* & de *Dillon*, Colonels, furent tués. Parmi les blessés, on comta le Comte de *Lautrec*, Lieutenant-Général; les Marquis de *Créqui* & de *Guerchy*, Marechaux de Camp; les Marquis de *Bonnac*, de *Fénelon*, de *Segur*, de *Rochambault*, de *Bellefond* & de *Cernay*; les Comtes de *Balleroy* & de *La Tour Dupin*, & le Chevalier de *Dreux*, Colonels. Les *François* prirent aux *Alliés* 29 Canons, 2 paires de Timbales, 9 Drapeaux & 7 Etendarts. Le *Roi* coucha ce soir-là à *La Commanderie*, où il établit son

Quartier; & toutes les Troupes passèrent la nuit, dans la position où elles se trouvèrent; la plus grande partie néanmoins entre les Villages de *Monpertin* & de *Heff*, le reste entre *Lawffelt* & *Ristel*. La *Maison du Roi* se porta en avant de *La Commanderie*, où le *Maréchal Comte de Saxe* passa la nuit. En y arrivant, il fit une disposition nouvelle, relative à l'idée qu'il avoit que les *Alliés* se replieroient sur *Maëstricht*. Le Comte de *Saint-Germain* eut ordre de marcher sur le champ avec les Pontons, 3 Brigades d'Infanterie, 2 de Cavalerie & 1 Régiment de Dragons, pour se porter sur *Reckem*, & y jeter un Pont sur la *Basse-Meuse*, au dessus de la *Gueul*. Le Comte d'*Estrées*, avec son Corps de Troupes renforcé de 15 Bataillons, eut ordre d'aller droit sur *Viset* & de prendre Poste de l'autre côté de la *Haute-Meuse*. Par là *Maëstricht* eût été investi. C'étoit le but de toutes les opérations, que le *Maréchal de Saxe* avoit faites depuis le commencement de la Campagne: mais, le 3 au matin, il fut informé que les *Alliés* étoient derrière cette Place, ce qui lui fit envoïer ordre au Comte de *Saint-Germain* de camper à *Kistel*, en avant du Centre; & au Comte d'*Estrées*, de se tenir à *Heur-le-Romain* pour occuper l'entre-deux de la *Meuse* & du *Jaar*. Ce dernier y campa 6 Bataillons & 15 Escadrons sur 2 lignes, la Droite au Ravin du Ruisseau de *Grond-Za*, & la Gauche au Ravin proche la Cense de *Fromont*, faisant face à *Halle-Baille* & à la *Meuse*. Sept Bataillons, avec 10 pièces de Canon, campèrent depuis l'Escarpement de la *Meuse* au dessus du Château de *Loine*, jusqu'à l'Escarpement du *Jaar*, près de *Vonk*. Le Régiment de *La Morlière* occupa *Nay* & *Liesc*, & les *Grassins*, *Hermaël*. Un Régiment d'Infanterie & les *Grenadiers Roïaux de d'Aullan* masquèrent les débouchés de *Herstal* & de *Coronmeuse*. Le gros de l'Armée campa, le même jour, sur 2 Lignes; la Droite à la hauteur d'*Ermaër* sur le *Jaar*, & la Gauche à *Cleyn-Spawen*. L'Artillerie parqua sur le front du Camp, en 3 divisions. La Cavalerie de la *Maison du Roi* & les *Carabiniers* occupèrent le Plateau depuis *La Commanderie* jusqu'à la hauteur de *Bilsen*; & la *Brigade des Gardes* fut mise, partie sur le flanc droit de *La Commanderie*, partie sur ses derrières, pour faire face au *Demer*. Le Corps du *Comte de Clermont*, appuïa sa Droite à *Rosmaër* & sa Gauche à *Cygen-Bilsen*. Les *Grenadiers-Roïaux* allèrent occuper *Tongres*, pour entretenir la communication avec *Saint-Tron* & *Tirlemont*, qu'une Brigade de Milices & une Brigade de Cavalerie occupoient. Le 4, le *Maréchal* établit son Quartier à *Hoeffelt*. Les Dragons du *Colonel-Général*, campèrent sur la Hauteur, pour le couvrir. Les *Volontaires de Saxe* cantonèrent dans les environs entre *Dippenbeck* & *Tongres*; & le Régiment de *Beausobre* alla camper, aux ordres du Comte de *Saint-Germain*, à sa gauche, attenant le Village de *Heff*. Le 7, le *Roi* fit chanter le *Te Deum* dans son Camp, en action de graces de la Victoire remportée à *Lawffelt*; &, le

soir, il y eut des Réjouissances. Je n'entrerai point dans le détail de tous les différens mouvemens que les Armées firent après la *Bataille de Lawffelt*. La position que les *Alliés* avoient prise, obligea de renoncer, pour cette Campagne, au Siége de *Maëstricht*; & le *Maréchal de Saxe* dirigea toutes ses operations pour assurer la prise de *Berg op Zoom*, que le Comte de *Löwendalb* étoit chargé d'assiéger. Le 10 de Juillet, le Corps, commandé par le Comte d'*Estrées*, fut renforcé d'une Brigade de Cavalerie, détachée du Corps du Comte de *Saint-Germain*; &, le 13, le Comte d'*Estrées* marcha avec 8 Compagnies de Grenadiers, 4 Piquets de Cavalerie & 50 *Hussards*, pour reconnoître les environs du Fort de *Saint-Pierre*. Il se porta, dans ce dessein, avec une Compagnie de Grenadiers, un Piquet de Cavalerie & les *Hussards* jusques sur la Hauteur de ce Fort, aiant placé le reste de ses Troupes de manière à favoriser sa retraite en cas qu'il fût attaqué Trois cens *Hussards*, soutenus d'un pareil nombre de Dragons, vinrent en effet l'attaquer. Les Troupes, qui l'accompagnoient, résistèrent courageusement au premier choc; & se replièrent en bon ordre sur les Grenadiers, qui, par la vivacité d'un feu continuel, obligèrent les Ennemis de se retirer. Les *François* eurent en cette occasion 6 Officiers blessés & 25 Soldats tués ou blessés. La perte des Ennemis fut beaucoup plus considérable. Le Comte de *Löwendalb*, renforcé, ou devant l'être de plusieurs Bataillons & de plusieurs Escadrons, que le *Roi* détacha de son Armée, le 8 & les jours suivans, alla camper, le 9, la Droite à *Marcheim* & la Gauche à *Eckeren*. Il marcha, le 10, à *Ossendrecht*, où ses Troupes se reposèrent, le lendemain. En passant aux Hauteurs de *Santvliet*, il détacha le S. de *Lally*, à la tête de quelques Compagnies de Grenadiers & d'une Compagnie de *Grenadiers-Roïaux*, pour se rendre maître de ce Fort. La Garnison, après avoir tiré quelques coups de Canon, s'enfuit, partie à *Lillo* & partie au Fort *Fréderic-Henri*: mais, pour qu'aucun Bâtiment ne put sauver les Troupes enfermées dans ces Forts, le Comte de *Löwendalb* fit établir des Bateries sur les 2 rives de l'*Escaut*. Le 12, il prit poste vis-à-vis de *Berg-op-Zoom*, depuis l'*Escaut* jusqu'aux inondations de la *Zoom*. La veille, le *Prince de Saxe-Hildburghausen*, avec le Corps qu'il commandoit, s'étoit approché de la même Ville, où il avoit appuié sa droite, sa gauche s'étendant vers *Steinberghem*.

SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Berg op Zoom, Ville située sur la frontière occidentale du *Brabant-Hollandois*, est aussi forte par sa situation que par les Ouvrages qui la défendent. Une partie de la Place est sur une petite Montagne, & l'autre sur la *Zoom*, qui se jète dans l'*Escaut* après avoir traversé la Ville. Huit Bastions couvrent son enceinte; elle est environnée d'un Fossé; & plusieurs Ouvrages extérieurs la défendent du côté d'*Anvers*. Une grande Demi-Lune s'étend jusqu'à un Fort; & ce Fort est garni de 4 Rédoutes & bordé

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

de Canon. Par un Canal qui joint la Place à la Mer, elle peut continuellement recevoir du secours, sans que les Assiégeans puissent en empêcher. Onze Forts, bien garnis de Canon, sont placés entre la Ville & la Mer. Il y a quantité de Redoutes & de Palissades du côté de *Steinberghen* & le long de la Digue. Cette Place a d'ailleurs de grands Dehors bien fortifiés, avec des Redoutes & des Retranchemens ; & la Rivière de *Zoom*, par le débordement de ses Eaux, rend presque tous les environs marécageux. Cette description annonce une Ville imprenable ; & *Berg-op-Zoom* passoit en effet pour l'être. Il est certain que le Siége en devoit souffrir des difficultés inouies *& (1) que l'obligation d'assiéger une Ville, soutenue d'une Armée aussi forte que celle des Assiegeans, & ravitaillée sans cesse en tout genre par la* Hollande *& par l'*Angleterre, *ont rendu cette entreprise une des plus mémorables & des plus capables d'immortaliser la Nation.*

Ouverture de la Tranchée, &c. 15 Juillet, &c.

La Tranchée fut ouverte, la nuit du 14 au 15 de ce mois de Juillet. On fit 13 cens Toises d'Ouvrage & l'on n'eut qu'un Soldat de tué, un Lieutenant de Grenadiers & 10 Soldats blessés. Du 15 au 18, les travaux furent poussés jusqu'à 80 Toises du Chemin-Couvert. La dernière Parallèle & les Communications furent achevées, la nuit du 18 au 19 ; & l'on mit en baterie 42 pièces de Canon & 14 Mortiers. La nuit suivante, on forma un Boïau à la gauche de la seconde Parallèle, qui s'étendoit 90 toises le long de la Mer ; & l'on perfectiona les Bateries, qui tirèrent, le 20, avec autant de succès que de vivacité. Le 21, on travailla aux Communications d'une troisième Parallèle, qui furent achevées, la nuit suivante ; & l'on construisit une nouvelle Baterie à 8 embrasures, afin de batre le Port & la droite du Camp retranché, que le *Prince de Saxe-Hildburghausen* occupoit avec ses Troupes. Cette Baterie ne fut pas plustôt en jeu, que les Bâtimens, qui étoient en grand nombre dans le Port de *Berg-op-Zoom*, en sortirent pour se mètre hors de la portée du Canon. La nuit du 22 au 23, on déboucha de la troisième Parallèle sur les 2 Capitales des Bastions *La Pucelle* & *Le Coehorn*, embrassés par le front de l'Attaque ; on commença les débouchés de la seconde Parallèle sur les Capitales des deux Lunètes du Retranchement, & l'on établit des Bateries de Haubitz. Avant l'ouverture de la Tranchée, les Assiégés avoient fait, le 12, une Sortie de 800 Hommes, qui furent répoussés avec une perte considérable, & se retirèrent en désordre. Du 16 au 24, ils firent deux autres Sorties qui n'eurent pas un meilleur succès. Leur feu fut, au reste, très vif toutes les nuits.

Mouvemens d'une partie de l'Armée du Roi, & des Troupes Hollandoises. 15-24 Juillet.

Pendant ce commencement de Siége, le *Maréchal de Saxe* fit faire quelques mouvemens à plusieurs des différens Corps d'Armée qu'il commandoit en chef sous les ordres du *Roi*. Le Marquis de *Contades*

(1) MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de l'*EUROPE, &c. T. III. Part. II. p. 172.

eut

VI. GUERRE. *Dans les PAÏS-BAS.* SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

eut ordre de joindre le Comte de *Löwendalh*, avec une partie des Troupes qu'il avoit à ses ordres. Le *Prince de Waldeck* aiant fait faire un mouvement aux *Troupes Hollandoises* en dêcendant la *Meuse* vers *Doërmonde*, le Comte de *Saint-Germain* changea de position, avec ordre de règler ses mouvemens sur ceux du *Prince de Waldeck*. Le *Comte de Clermont*, Prince du Sang, se rapprocha de la grande Armée.

Suite du siége de la Ville. 23-25 Juillet.

Pendant la nuit du 23 au 24, on continua les Zigzags sur les Capitales du Bastion de la Porte d'*Anvers*, de la Demi-Lune du Centre, & de la seconde Demi-Lune du Camp rétranché; l'on fit deux autres Zigzags, pour déboucher sur la Capitale de la Demi-Lune du Centre; l'extrémité de la troisième Parallèle fut continuée par un Boïau, communiquant avec un autre Boïau; & l'on établit une nouvelle Baterie de 8 Mortiers. Les Zigzags de la troisième Parallèle de la Droite sur la Capitale du Bastion furent portés, la nuit suivante, jusqu'à 35 toises du Chemin-Couvert; ceux du débouché sur la Capitale de la Demi-Lune du Centre, à 15 toises de l'Angle-Saillant; & ceux de la Gauche, à 30 toises de la Demi-Lune du Camp retranché.

On ouvre la Tranchée devant le Fort de Rouwers. 25 Juillet.

On ouvrit, durant la même nuit, devant le Fort de *Rouwers*, deux Boïaux, que l'on joignit par une Parallèle; & l'on construisit, en même tems, une Baterie de 8 pièces de Canon sur la droite & une de 4 sur la gauche.

Suite du siége de la Ville. 25-27 Juillet.

La nuit du 25 au 26, on prolongea les Zigzags de l'Attaque de la Place, & l'on poussa les Sappes jusqu'à 15 toises des Angles Saillant. La nuit suivante, aux extrémités des Zigzags, qui partoient de la troisième Parallèle, on commença plusieurs Boïaux pour en former une quatrième; les Zigzags de la gauche, dirigés sur la droite du Camp retranché, furent continués; on éléva, dans le centre de la seconde Parallèle, une Baterie de 4 Canons, pour batre ce Camp à ricochet; & le Mineur fut attaché sur les Capitales des 2 Bastions & de la Demi-Lune.

On commence à tirer contre le Fort de Rouwers. 27 Juillet.

Le 27 au matin, les 2 Bateries établies contre le Fort de *Rouwers*, tirèrent avec succès, tant contre ce Fort, que sur le Camp des Ennemis, qui se déplaça sur le champ.

Suite du siége de la Ville. 27-30 Juillet.

La nuit du 27 au 28, on joignit les Boïaux commencés à droite & à gauche, ce qui forma la quatrième Parallèle, sur laquelle on éléva 2 Cavaliers de Tranchée; du côté de la Mer, à l'extrémité des Zigzags de la gauche, on forma un Boïau de 40 toises, lequel embrassoit l'Ouvrage qui couvroit la droite du Camp retranché; & l'on plaça une Baterie de 6 Mortiers dans le Boïau de la Droite vis-à-vis du Bastion de l'Attaque. Toute la journée du 28, fut emploïée à faire, sur la droite de la quatrième Parellèle, dans une partie qui étoit enfilée par le feu du Chemin-Couvert, 4 Traverses tournantes; & l'on dé-

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

boucha de la quatrième Parallèle à la tête des 3 Sappes. On construisit, en même tems, trois nouveaux Cavaliers de Tranchée, l'un à la droite de la Sappe du Centre, les 2 autres à droite & à gauche de la Capitale de la Lunète placée entre le Bastion gauche & la Demi-Lune. Les mêmes Ouvrages furent continués, la nuit du 29 au 30; & l'on ne fut plus éloigné du Chemin-Couvert, à la Droite que de 12 toises, au Centre de 9, & à la Gauche de 4. Les Assiégés tentèrent de faire une Sortie: mais le feu des Grenadiers & des Dragons, qui soutenoient les Travailleurs, les obligea de rentrer en désordre. Le 30, on fit sauter une Mine, dans l'entonnoir de laquelle on en commença une autre.

Le Prince de Waldeck remet le Commandement de l'Armée Hollandoise au Baron de Schwartzemberg. 31 Juillet.

Le 31, le *Prince de Waldeck*, arrivé de la veille à *Uacht*, avec les Troupes qu'il avoit sous ses ordres, en remit le commandement au Baron de *Schwartzemberg*, & partit pour retourner dans ses Etats en *Allemagne*. Le choix, que le *Stathouder* avoit fait du Baron de *Cromstrom*, pour défendre *Berg-op-Zoom*, fut la cause de la retraite du *Prince de Waldeck*.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 31 Juillet.

Ce même jour, à l'attaque du Fort de *Rouwers*, on élargit & l'on perfectiona la Tranchée; & la nuit suivante, on fit une seconde Parallèle de 60 toises qui fut continuée jusques vis-à-vis une Baterie que les Assiégés avoient sur la droite de cette Attaque. Une de leurs Bombes aiant fait sauter quelques Barils de poudre, qui ne causèrent aucun dommage, le Comte de *Löwendalh*, pour prévenir de pareils accidens, ordonna qu'à l'avenir on couvrît la Poudre avec des peaux.

Suite du Siége de la Ville. 31 Juillet, 1 Août.

Pendant la même nuit, on fit, à l'Attaque de la Place, deux Débouchés sur la droite & sur la gauche de la Demi-Lune. Le 1 d'Août, on fit sauter la Mine de la droite; le Mineur en commença une nouvelle dans l'Entonnoir de cette Mine; & l'on prolongea de 10 toises la Sappe sur la Capitale du Réduit, à la gauche de la Demi-Lune.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 1 Août.

Le même jour, le Canon des Assiégés aiant détruit l'entrée de la Tranchée devant le Fort de *Rouwers*, on travailla à la rétablir; on déboucha du centre de la seconde Parallèle par 2 Zigzags, & l'on établit sur la gauche une Baterie pour démonter celles que les Assiégés venoient de démasquer.

Suite du Siége de la Ville. 2 Août.

Le 2 à 9 heures du soir, on fit jouer la Mine qu'on avoit pratiquée au Débouché du Centre sur la Capitale de la Demi-Lune de la Place, & dont l'Entonnoir formoit une ouverture de 3 toises. La quatrième Parallèle fut, en même tems, prolongée & terminée par un crochet.

Suite de l'Attaque de Rouwers. 2-4 Août.

A la gauche du dernier Zigzag devant le Fort de *Rouwers*, on forma une Traverse de 20 toises; &, la nuit suivante, on acheva de mètre en état une Baterie de 4 Mortiers, qui fut entièrement perfectionée, le 4 au matin.

VI. GUERRE: Dans les País-Bas. Siége de Berg-op-Zoom. Suite du Siége de la Ville; Attaque du Chemin-Couvert, &c. 5 11 Août.

Deux cens Hommes de la Ville firent, dans la même nuit, une Sortie du côté de la Mer. Ils attaquèrent une Baterie, & furent repoussés par les Grenadiers. Le 4, les Grenades lancées de la Place mirent le feu à la Mine du centre de l'Attaque; & cet accident causa quelque dommage au Chemin-Couvert, que les Assiégés réparèrent, le même jour. *Le 5 (1), le Comte de* Löwendalh, *aiant reconnu le progrès des Mines & des Ouvrages de la Tranchée, jugea qu'il étoit tems de déloger les Ennemis du Chemin-Couvert. Dix Compagnies de Grenadiers, précédées de 8 Mineurs & d'un pareil nombre d'Ouvriers, qui eurent ordre d'arracher les Saucissons des Mines des Assiégés, firent l'attaque, la nuit suivante, & se logèrent dans les Angles-Saillans. Cette Expédition ne couta que 30 Hommes tués & 400 blessés; & 3 Mines, que les Ennemis firent sauter, ne produisirent aucun effet. Dans la nuit du 6 au 7, on fit le Logement dans la Place d'Armes du Saillant au Bastion gauche, malgré le grand feu des Assiégés, lequel rendit ce travail très difficile. On établit, cette même nuit, une Baterie de 6 Mortiers dans la quatrième Parallèle. Le 7 à 5 heures du soir, les Assiégeans firent jouer une Mine, près de leur Couronement de la gauche. Une heure après, les Ennemis en firent jouer une autre à la droite de ce Couronement; &, dans le moment, il sortit de la Place 400 Hommes, qui débouchèrent par les Palissades à la gauche du front de l'Attaque. Après un feu de Mousqueterie des plus vifs, la première Compagnie de Grenadiers du Régiment de* Löwendalh *& une de* Chabrillant *les culbutèrent & les poursuivirent jusqu'au Réduit de la Gauche. Il se présenta aussi à la Gauche un Détachement considérable: mais à peine eut-il il essuïé quelques coups de Fusil, qu'il se retira. A 7 heures du soir, une Bombe des Assiégeans mit le feu à un Magasin à Poudre de la Ville. On se logea, pendant la nuit, sur les Contrescarpes du Bastion gauche & de la Demi-Lune. Une Mine des Assiégés sauta, le 8 au matin, sous le Logement des Assiégeans, vis-à-vis du Réduit de la Droite; & elle enleva quelques Grenadiers. Les Assiégés en firent sauter, l'après-midi, une nouvelle sur la droite du Saillant de la Demi-Lune. Ils formèrent, vers les 9 heures du soir, une tentative contre le Logement établi, la nuit précèdente: mais ce fut inutilement; &, pendant la nuit, les* François *se logèrent dans les deux Entonnoirs des Mines, qu'ils avoient fait sauter la veille, ainsi que dans la Place d'Armes entre le Bastion droit & la Demi-Lune. Le 9 à 9 heures du soir, une Bombe mit le feu à un Magasin de Grenades des Assiégés. A 11 heures & demie, un de leurs Magasins à Poudre éprouva le même accident. Le feu prit dans la Ville & dura plus de 2 heures. Deux nouvelles Bateries de Mortiers, placées dans la quatrième Parallèle, commencèrent, la même nuit, à tirer. On attacha le Mineur à la droite de la Demi-Lune, & l'on prolongea la communication du*

(1) Gazette *de* France. 1747, N°. 34. Art. *Du Camp devant Bergopsoom, le 11 Août.*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Couronement du Chemin-Couvert. Le 10, *une Bombe des Assiégés aiant mis le feu à une des Mines des Assiégeans, elle fit sauter la Contrescarpe. Sur les* 8 *heures du soir, ces derniers firent sauter à la droite une autre Mine, qui creva la Galerie majeure des Assiégés. On joignit, la nuit suivante, la communication du Couronement du Chemin-Couvert, depuis le Centre jusqu'à la Gauche.*

Suite de l'Attaque du Fort de Rouwers. 10 Août.

Pendant que ces choses se passoient, les Troupes, qui défendoient le Fort de *Rouwers*, firent un feu très soutenu : mais il commença le 10 à se rallentir. Dans le même tems, une Bombe des Assiégéans mit le feu au magasin d'une de leurs Bateries.

Mouvemens de l'Armée du Baron de Schwartzemberg, & des Troupes Françoises commandées par le Marquis de Contades & le Comte de Saint Germain ; Les Alliés envoient du renfort au Baron de Schwartzemberg, & le Maréchal de Saxe au Comte de Löwendalh ; Action de Woudt, où les Alliés échouent. 1-10 Août.

Après le départ du *Prince de Waldeck*, le Baron de *Cromstrom* aiant renforcé le Baron de *Schwartzemberg* de la Cavalerie qui étoit dans les Lignes, cette Armée d'Observation se porta entre *Oudenbosch* & *Rosendaël ;* ce qui obligea le Comte de *Löwendalh* à reconnoître les Débouchés par où l'on pouvoit venir à lui, & à faire rapprocher le Marquis de *Contades* & le Comte de *Saint-Germain.* Le Corps du Baron de *Schwartzemberg* multiplioit les difficultés du Siége, parce qu'il étoit en état de rafraîchir continuellement les Lignes & la Place, & d'inquiéter les Convois. C'est ce qui fit prendre au Comte de *Löwendalh* le parti d'envoïer ordre au Comte de *Saint-Germain* de se porter, avec une Brigade d'Infanterie & 32 Escadrons, entre *Bois-le-Duc* & *Gertruydenberg*, pour engager l'Ennemi à se diviser, ou pour aller rassurer les Peuples, que cette incursion devoit allarmer, ou pour rétablir la communication avec la *Meuse*, que ce Détachement devoit interrompre. Le *Maréchal de Saxe* songea d'ailleurs à mètre le Comte de *Löwendalh* en état de se défendre, s'il étoit attaqué; &, sur l'avis que l'on eut, le 7, que les *Alliés* avoient fait un nouveau Détachement pour renforcer le Baron de *Schwartzemberg*, le Marquis de *Montmorin*, Maréchal de Camp, eut ordre d'aller joindre le Comte de *Löwendalh* avec la *Brigade des Vaisseaux*, celle des *Milices de Bergerac* & celle de Cavalerie de *Roïal-Etranger*. Le 10, un Corps de l'Armée de SCHWARTZEMBERG, *composé* (1) *de* 15 *Compagnies de Grenadiers, de* 3 *Bataillons & de* 22 *Piquets, s'avança pour s'emparer du Village de* Woudt. *La première Division, dans laquelle il y avoit* 2 *Bataillons &* 5 *Compagnies de Grenadiers, attaqua une Redoute, que les* François *avoient sur la droite & qui aboutissoit à la Chaussée de* Rosendaël. *Cette Division fut repoussée avec une perte considérable, par une Compagnie de Grenadiers du Régiment de* Montboissier, *soutenue du second Bataillon du même Régiment, ainsi que des Piquets de celui des* Volontaires de Bretagne. *La Redoute du Centre fut attaquée par la seconde Division, qui étoit de* 6 *Compagnies de Grenadiers & d'un pareil nombre de Piquets, &, qui fut repoussée jusqu'à quatre fois, par la Compagnie de Grenadiers du Régiment d'*Angoumois, *& par* 100

(1) Ibid. Art. *Du Quartier du Roy à la Commanderie, le* 13 *Août.*

ANNE'E MDCCXLVII.

VI. GUERRE. Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Hommes du Régiment de Montboiſſier. *Quatre Compagnies de Grenadiers, un Bataillon,* 10 Piquets Anglois *&* 6 Piquets Ecoſſois, *qui formoient la troiſième Diviſion, attaquèrent la Redoute que les* François *occupoient ſur la Chauſſée de* Breda. *Ces dernières Troupes revinrent quatre fois à la charge, & elles furent repouſſées par* 2 *Piquets de* Montboiſſier *& par un d'*Angoumois. *Le feu d'une pièce de Canon, placée ſur la Chauſſée, acheva de mètre cette Diviſion en déroute. Les* Alliés *eurent dans ces Attaques plus de* 900 *Hommes tués ou bleſſés (ils en eurent plus de* 1500*); & on leur fit* 30 *Priſoniers. Le Comte de* Löwendalh*, qui s'étoit porté ſur les lieux, aiant appris que le reſte des Troupes, commandées par le Baron de* Schwartzemberg*, débouchoit dans la Plaine de* Niſpen*, & qu'elles ſe rangeoient en Bataille, comme ſi le deſſein du Général Ennemi avoit été d'engager une Action, il fit batre la Générale; &, aiant donné ordre à toute ſon Armée de ſe porter ſur le champ de bataille, que, quelque tems auparavant, il avoit marqué, il ne laiſſa au Siége de* Berg-op-Zoom *que le nombre des Bataillons néceſſaires pour la garde de la Tranchée. Sans attendre que ſes diſpoſitions fuſſent achevées, les Ennemis ſe retirèrent; & le Comte de* Löwendalh*, en conſequence, fit rentrer ſes Troupes dans leur Camp.* Ce fut la ſeule Action d'éclat que les *Alliés* tentèrent pendant le Siége de *Berg-op Zoom*. On ne douta point que leur intention, en attaquant le Village de *Woudt*, n'eut été d'engager le Comte de *Löwendalh* à y porter toutes ſes Troupes; ce qui leur auroit donné la facilité de venir, par la Droite, attaquer le Camp: mais on avoit pénètré ce deſſein &, dès le commencement de l'Action, le Duc de *Chevreuſe*, à la tête des *Brigades de Touraine* & de *Cuſtine*, & de celle des *Dragons Meſtre-de-Camp Céneral*, avoit été maſquer les Débouchés par où l'Ennemi pouvoit arriver au Camp.

Les Aſſiégés (1) *firent ſauter, le* 11 *vers les* 6 *heures du ſoir, à la droite de l'Angle Saillant de la Demi-Lune, une Mine, qui ne cauſa nul dommage aux Aſſiégeans. Quelques momens après, ceux-ci mirent le feu à une, dans l'Entonnoir de laquelle il ſe logèrent. Ils en firent jouer une ſeconde, le lendemain à* 6 *heures de matin, au milieu du Logement fait dans l'Angle Saillant du Chemin-Couvert. Pendant la nuit, on prolongea le Couronement du Chemin-Couvert par la droite du Centre. Deux Mines de la Place jouèrent, le* 12*; l'une, dans le Chemin-Couvert à droite de l'Angle Saillant du Baſtion; l'autre, à droite de l'Angle Saillant de la Demi-Lune. Elles ne firent aucun mal aux Aſſiégeans. Le* 13 *à* 4 *heures du matin, il en ſauta une troiſième, par laquelle le Logement de l'Angle Saillant de la Demi-Lune fut un peu endommagé. Afin de mètre les Mineurs en état de faire des progrès, on perfectiona les Sappes, & l'on finit le Couronement de toute la partie du Chemin-Couvert, qui embraſſoit le front de l'Attaque. On fit jouer, le même jour à l'entrée de la*

Suite du Siége de la Ville. 11-16 Août.

(1) Ibid. N°. 35. Art. *Du Camp devant Bergopſoom, le* 28 *Août.*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

nuit, vis-à-vis le Bastion de la Droite, une Mine, dont on couronna l'Entonnoir. Les Assiégés en firent sauter 2, qui ne produisirent que peu d'effet. Deux autres qu'ils firent jouer, le 14, ne nuisirent pas davantage. Une de celles des Assiégeans eut plus de succès; & elle renversa une partie de l'Angle Saillant de la Demi-Lune du Chemin-Couvert. Dans la nuit suivante, on augmenta d'une Traverse le Couronement du Chemin-Couvert, & l'on se logea dans les Entonnoirs des 2 Mines qu'on avoit fait sauter la veille. On fit, du côté de la Mer sur la gauche, un Ouvrage de 10 toises, pour servir d'emplacement à 2 pièces de Canon. Le 15 après midi, les Assiégeans firent sauter 2 nouvelles Mines, l'une sur l'Angle Saillant du Chemin-Couvert du Bastion de la droite, l'autre vis-à-vis du Bastion gauche. A 10 heures du soir, une troisième Mine renversa la face de la Lunète entre le Bastion gauche & la Demi-Lune. Le Comte de Löwendalh, *qui se porta à la Tranchée pour voir l'effet de cette Mine, ordonna sur le champ à 600 Volontaires de déboucher, avec 4 Mineurs & 6 Ouvriers, & de monter à l'Ouvrage; &, les Travailleurs les aiant suivis, ils y établirent un Logement, malgré la grande vivacité du feu de la Place. Il sauta, sur les 11 heures du soir, une Mine des Assiégés à la gauche de la dernière, que les Assiégeans avoient fait jouer. Les derniers n'en reçurent aucune incommodité, & travaillèrent à l'établissement de Bateries sur la droite de leur première Parallèle, pour batre le Bastion de la droite. Le 16 à 8 heures du matin, les Assiégés attaquèrent le Logement fait, la nuit précèdente, dans la Lunète: mais ils furent repoussés avec perte.*

Mort du S. de Lorme, &c. 16 Août.

Les Assiégeans en firent de leur côté une considérable dans la persone de *Simon de Lorme*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & le plus ancien Capitaine des Compagnies de Mineurs, lequel fut tué dans cette Attaque. Il étoit âgé de 72 ans, & ce Siége étoit le trente-huitième auquel on l'avoit emploïé.

Suite du Siége. 16 18 Août.

On (1) fit jouer une Mine, la nuit du 16 au 17, dans le Chemin-Couvert, vis-à-vis le Bastion de la droite. La Baterie de 4 Pièces de Canon & de 4 Haubitz, placée à la droite de la première Parallèle, commença, le 17 à la pointe du jour, à batre à ricochet le Bastion droit. Une autre Baterie de 2 pièces de Canon du côté de la Mer commença aussi à batre le Bastion gauche du front de l'Attaque. Le soir, 60 Volontaires furent commandés pour décendre dans la Demi-Lune, y fouiller les Mines & en arracher les Saucissons; ce qui fut exécuté. Ces Volontaires, aiant pénétré dans la Galerie Majeure, tuèrent les Mineurs & rompirent les Portes. Ils s'avancèrent jusqu'au pied du Réduit de la Lunète: mais, s'étant apperçus qu'il y avoit des Troupes en nombre supérieur, ils se retirèrent. Les Assiégés firent sauter une Mine, qui couta la vie à 3 Mineurs des Assiégeans.

Suite de l'Atta-

Il y avoit eu, la nuit du 15 au 16, à l'Attaque du Fort de *Rouwers* une

(1) Ibid.

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM. que de Rouwers. 16 Août.

sortie, & les *Piquets François* avoient repoussé les Assiégés jusques dans leurs Palissades.

Escarmouches des Troupes légères. 16 Août.

Il y avoit aussi eu, la même nuit, une Escarmouche entre un Détachement de *Hussards* des *Alliés* & les *Volontaires de Bretagne*, qui en tuèrent quelques-uns & firent plusieurs prisoniers.

Position de l'Armée Hollandoise; L'Armée du Roi décampe; Sa marche & Position des divers Corps qui en dependoient; Petites Actions. 13-20 Août.

Pendant ce tems, le Baron de *Schwatzemberg* êtoit campé, sa droite à *Oudembosch*, & sa gauche à *Nispen*. Les Renforts, qu'il recevoit journellement dans ce Camp, *engageant* (1) *à de fréquens Détachemens, & les Subsistances commençant à manquer, au point qu'il faloit faire* 10 *lieues pour en avoir, le* Maréchal Comte de Saxe *proposa au* Roi *de quiter la position dans laquelle se trouvoit l'Armée, & de se replier sur* Tongres, *tant pour la commodité des Fourages, que parce que, ce Poste êtant bon, l'on pourroit, sans rien risquer, faire tel Détachement qu'on voudroit. Le* Roi *l'aiant agréé, il fut ordonné que, le* 13, *les gros Equipages iroient parquer derrière* Tongres, *où l'on avoit fait d'avance des Magasins de Paille pour le Soldat. Chaque Brigade y avoit êté reconnoitre le terrain d'un nouveau Camp; & le* Maréchal *avoit indiqué lui-même les principaux points d'un Camp retranché qui devoit enveloper le* Tongleberg. *Le* 14 *à* 4 *heures du matin, les mêmes Equipages de l'Armée & ceux du Corps du* Comte de Clermont, *Prince du sang, commencèrent à défiler; &, dès qu'on batit l'Assemblée, l'Armée se mit en bataille à la tête du Camp. Le* Roi, *qui s'êtoit porté, à* 6 *heures du matin, sur la Hauteur de* Rosmaër, *envoïa l'ordre à l'Armée pour se mètre en marche. Elle le fit sur* 8 *Colones, dont* 2 *pour la Réserve, une troisième pour l'Aile gauche de Cavalerie,* 2 *pour l'Infanterie, une pour l'Artillerie, &* 2 *pour l'Aile droite de Cavalerie. Chaque Colone d'Infanterie avoit, pour son Arrièregarde particulière, un Détachement de Grenadiers & de Cavalerie, avec une Brigade d'Artillerie; & chaque Colone de Cavalerie êtoit terminée par un Détachement de Grenadiers. L'Armée n'eut ordre de se mètre en marche, que quand le Corps de Troupes du* Comte de Clermont, *qui march. sur* 2 *Colones, fut à la hauteur de la gauche de l'Armée. Le* Roi, *accompagné du* Maréchal de Saxe, *qui avoit mené son Régiment de Cavalerie légère, resta sur la Hauteur d'*Elderen, *jusqu'à ce que, voïant qu'il ne paroissoit point d'Ennemis, il se rendit à la Justice de* Tongleberg, *pour voir entrer les Troupes dans leur Camp. Sa Majesté alla ensuite à* Hamaël, *son nouveau Quartier. L'Avantgarde principale de l'Armée fut faite par* 20 *Compagnies de Grenadiers, mille Fusiliers,* 200 *Carabiniers,* 300 *Carabiniers de la Cavalerie, les Vieilles Gardes & Postes, un Détachement de Volontaires à pied & une Brigade d'Artillerie. Le* 16 *t se porta à l'Assemblée entre* Kistel *&* Montenaken, *aux ordres du Chevalier d'*Apcher, *Lieutenant-*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. p. 180-190.

VI. GUERRE. Dans les Païs-Bas SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Général de jour, & du S. de Manerbe, *Maréchal de Camp. Le Chevalier* d'Apcher *ne se mit en marche qu'environ une heure après le départ de l'Armée; &, quoiqu'il eût été seul pendant tout ce tems-là à une demi lieue seulement de* Maëstricht, *il ne parut persone pour l'inquiéter. Il retira, chemin faisant, les* Hussards de Pollereski, *que le* Maréchal *avoit fait avancer sur la Hauteur d'*Elderen. *En même tems que l'Armée fit son mouvement, le Corps du Comte d'*Estrées *se replia sur* Heur-le-Romain. *Comme il devoit toujours tenir l'entre deux de la* Meuse *& du* Jaar, *il avoit travaillé d'avance à mètre son nouveau Camp hors d'insulte, sa droite à l'Escarpement de la* Meuse, *au dessus du Château de* Loine; *sa gauche au dessus de l'Escarpement du* Jaar, *entre (le Ravin de)* Wonck *&* Basonge. *Cet espace a environ mille toises de long; & le Comte d'*Estrées *y campa sur 2 Lignes; sa première Ligne composée de 3 Brigades d'Infanterie, & la seconde de 16 Escadrons. Un Régiment de* Hussards *& un Bataillon firent face au* Jaar, *dont les bords furent gardés par des Détachemens qui se communiquoient avec ceux de l'Armée. Le Comte d'*Estrées *fit retrancher aussi les Haies d'*Hacour, *pour barrer la Plaine entre* Viset *& les Hauteurs de la* Meuse; *& ce terrain fut occupé par 2 Bataillons & 2 Régimens de* Hussards. *Le reste de ses Troupes borda la* Meuse, *depuis* Viset *jusqu'à* Coronmeuse. *L'Armée campa à* Hamaël. *Sa Droite, composée de la Réserve, appuïa au Ravin de* Schlings, *près de la Cense de* Couvency. *Sa Gauche fut fermée par le* Colonel-Général-Dragons *& le Marais de* Bedoë. *L'Infanterie fut placée derrière* Tongres, *ou dans le Retranchement en avant de cette Ville, à l'exception de la* Brigade de Navarre, *qui occupa les Haies de* Frère, *& de la* Brigade de Bettens, *qui campa, avec celle du* Colonel-Général-Cavalerie, *de l'autre côté du Ravin de* Schlings, *afin de former une espèce de communication de la Droite avec la Gauche du Comte d'*Estrées. *L'Artillerie fut partagée, partie derrière le Château de* Bethou, *où fut le Parc, partie en avant de* Tongres. *L'on mit aussi une Brigade en avant de la droite de* Navarre. *La* Brigade des Gardes, *couvrit le Quartier du* Roi, *faisant face à la Chaussée de* Saint-Tron *à* Liége. *Le Bataillon de* Grenadiers-Roïaux de Châtillon, *qui étoit dans* Tongres, *alla camper près de la Chaussée d'*Hasselt, *en avant du Château de* Bethou. *Le* Maréchal *prit son Quartier dans* Tongres. *Le Corps du* Comte de Clermont *appuïa sa droite à* Guycouen *& sa gauche au Moulin de* Womertinghen. *Ses Dragons campèrent à* Womertinghen, *près de la Barrière d'*Hasselt; *& ses* Hussards *entre* Guycouen *&* Doxpleuve; *& ce Prince envoïa le Régiment de* Rouergue *& la Compagnie de* Rossenberg *dans* Hasselt, *pour garder ce Poste, conjointement avec les* Cantabres. *Les* 50 Hussards, *qui y étoient auparavant, allèrent à* Eckenrode. *Dès qu'on fut arrivé à* Tongres, *le* Maréchal *fit travailler au Retranchement projeté en avant de cette Ville; & il fut en état en peu de jours.* Le 18, le Chevalier de *Courten*, Maréchal de Camp, partit de l'Armée avec les 2 *Brigades de Cavalerie du Roi* & *de Roïal-Pologne*, la *Brigade d'Infante-*

rie

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

rie de La Cour-au-Chantre, détachée du Corps du *Comte de Clermont*, le Régiment de *La Morlière*, tiré des Troupes du Comte d'*Estrées*, & les *Grenadiers-Roïaux de La Traîne* & *de Coincy*, pour aller camper à *Diest*, afin d'être à portée de joindre le Comte de *Löwendalh*, ou de revenir à l'Armée, selon que le besoin l'exigeroit. On renforça tous les Postes le long du *Démer*; & l'on y mit des Troupes légères, avec ordre de batre des Patrouilles en avant. Cependant, le S. *Fischer*, détaché du côté de *Diest* avec sa Troupe, rencontra, le 14, dans le Village de *Schaffen* le Capitaine *Maillard* ou *Magliarty* à la tête de 70 *Hussards Autrichiens*. Il l'attaqua, lui tua 27 Hommes, & fit 30 prisoniers, du nombre desquels furent le Capitaine, son Lieutenant & 2 Maréchaux des Logis. Il ramena 42 Chevaux, & n'eut que 3 Hommes tués & 7 blessés. Les *Troupes Angloises*, *Hanovriènes* & *Hessoises*, qui formoient la gauche de l'Armée des *Alliés*, s'avancèrent, le 19, sur les Hauteurs au dessus de *Viset*, & campèrent sur deux Lignes, la Droite du côté de *Moulau*, Village où ces Hauteurs se terminent, & la Gauche appuïée au Ravin creusé par le Ruisseau qui passe au pied de la Cense de *Sarrolea*. Elles laissèrent en avant *Viset*, le Village de *Richel* & le Château d'*Argentan*. Le Quartier du *Duc de Cumberland* fut au Château de *Serre*. Le lendemain, la Droite des *Alliés* changea de position, & porta sa gauche à *La Bervine* & sa droite vis-à-vis de *Maëstricht*. Ce mouvement n'occasiona point de changement considérable dans l'*Armée Françoise*. On se contenta de rapprocher du Comte d'*Estrées* les *Brigades de Bettens* & du *Colonel-Général* & de charger le *Prince de Dombes*, qui commandoit la Réserve, d'envoïer du secours au Comte d'*Estrées*, en cas qu'il fût attaqué. La *Brigade de Montmorin* fut envoïée, sous les ordres du Chevalier de *Pouas*, à *Eckeren* avec 2 Régimens de Dragons & le Régiment de *Beausobre*, afin de couvrir la communication, laquelle étoit, en même tems, protégée par une Brigade de Cavalerie postée à *Anvers*. Sur l'avis, que l'on eut alors, que les *Alliés* avoient des Troupes campées sur le *Jaar*, le S. *Du Blinsel*, Lieutenant-Colonel des *Grassins* & Brigadier, alla les reconnoître, & s'avança jusqu'à *Montenaken* & à *Vilre*, où il ne trouva qu'un Parti de *Hussards* qu'il batit, sans perdre un seul Homme. Le 21, les Ennemis firent un nouveau Détachement pour *Berg-op-Zoom*, de 18 Escadrons & de 14 Bataillons. En conséquence, le Chevalier de *Courten* eut ordre de quiter sa position sur le *Demer*; &, le 23, il marcha à *Lière*, où il reçut ordre du Comte de *Löwendalh* de s'approcher de lui. Il le joignit, le 29, après avoir laissé le Régiment de *La Morlière* à *Eckeren*.

Suite du Siége de la Ville. 18-26 Août.

Revenons à ce qui se fit au Siége de *Berg-op-Zoom* pendant ces Mouvemens des deux Armées. *La nuit* (1) *du 18 au 19 fut emploïée à*

(1) GAZETTE *de* FRANCE 1747. N°. 36. Art. : *Du Camp de Bergopsoom, le 26 Août*.

réparer toutes les Sappes, les Parallèles, les Communications & les Bateries. On courona, pendant la nuit suivante, l'Entonnoir d'une Mine qu'on avoit fait jouer, le 19, dans le Terreplein du Chemin-Couvert du Bastion gauche. A 10 heures du soir, on fit sauter l'Angle Saillant de la Lunète de la droite, & l'on se logea dans l'Entonnoir. En même tems, on déboucha du Couronement de droite & de gauche par 2 Boïaux, chacun de 8 pieds; on joignit par une Communication cet Ouvrage au Couronement du Chemin-Couvert; & l'on perça une Galerie de Mines des Assiégés dans le Terreplein du Chemin-Couvert de la Demi-Lune. Le Feu d'Artillerie & de Mousqueterie fut extrêmement vif de part & d'autre. Le 20, les Assiégés firent jouer 5 Mines: la première, entre la Lunète de la gauche & la Demi-Lune; la seconde, sur le Chemin-Couvert vis-à-vis la face gauche de ce dernier Ouvrage; la troisième, à la face droite; la quatrième, sur le Chemin-Couvert vis-à-vis la face droite du Bastion gauche; la cinquième, vis-à-vis la face gauche du même Bastion. Ces Mines ne causèrent aucun dommage aux Assiégeans, qui couronèrent l'Entonnoir de la quatrième; ce qui établit une Communication avec le Couronement par le même Débouché, qui communiquoit avec leur Logement. Dans la nuit du 20 au 21, on fit des Banquètes au Logement de la Brèche de la Lunète droite; & l'on prolongea celui de la Contrescarpe. Le matin du 21, les Assiégeans firent sauter sur l'arrondissement du Bastion droit une Mine, qui renversa dans le Fossé 5 toises de la Contrescarpe, & dont l'Entonnoir fut couroné. Une autre de leurs Mines jeta à bas une partie de la Demi-Lune, près de la Traverse de la Lunète gauche. On travailla, le 22, à réparer les Communications que 4 Mines des Ennemis avoient comblées, la nuit précèdente. La nuit du 22 au 23, les Assiégeans débouchèrent de l'Entonnoir qui étoit à l'extrémité d'une des faces de la Lunète gauche. Ils y étendirent leur Logement, en longeant la Contrescarpe jusqu'à celui de l'arrondissement de la Demi-Lune; & 2 de leurs Mines, qui jouèrent sur le prolongement des 2 faces de cet Ouvrage, eurent tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Une troisième Mine, qu'ils firent sauter, le 23 au soir, à l'extrémité de la face droite de la Lunète gauche, ruina, dans cette partie, la Galerie des Assiégés & la Massonerie de la Contrescarpe. Peu de tems après l'effet de cette Mine, les Assiégés mirent le feu à une, qui acheva de renverser la Massonerie dans le Fossé. Les Assiégeans firent, la nuit du 23 au 24, un nouveau Logement sur la Contrescarpe du Bastion gauche; &, cette même nuit, leurs Pierriers commencèrent à tirer. Le 24 après midi, ils firent sauter une nouvelle Mine à l'extrémité de la Branche gauche de la Lunète. Cette Mine fit un Entonnoir très considérable & jeta le mur par terre. Pendant qu'on travailloit à couroner l'Entonnoir, les Assiégés tentèrent d'en chasser les François *: mais les Grenadiers les repoussèrent avec beaucoup de valeur. La nuit du 24 au 25, on prolongea le nouveau Logement de la Contrescarpe du Bastion gauche; il y eut un incendie dans la Ville, & une Bombe des Assiégeans mit le feu à un Magasin de Grenades des Assiégés. Les premiers firent sauter, la nuit du 25 au 26, une Mine sur la Contrescarpe du*

VI. GUERRE *Dans les* PAÏS-BAS. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Bastion droit. Le Logement commencé dans le Fossé fut augmenté de quelques toises.

A l'Attaque du Fort de *Rouwers*, on ouvrit, le 23, un Boïau sur le flanc gauche des *Dunes*. Sur les 11 heures du soir du 24, un Détachement des *Alliés*, sorti du Fort de *Mortmont*, se présenta de ce côté : mais, à l'approche d'un *Détachement François*, il se retira sans tirer un coup de Fusil. Suite de l'Attaque de Rouwers. 23, 25 Août.

Au Siége de la Ville, les Assiégeans firent sauter, le 26, *deux Mines* (1), *l'une sur la Contrescarpe de la Demi-Lune, l'autre sur le Terreplein de la Lunète de leur droite. On prolongea le Logement de la face gauche de cette Lunète, ainsi que celui de la Contrescarpe de la Demi-Lune ; & l'on commença l'établissement des Bateries destinées à batre en Brèche. Dans la nuit du 27 au 28, une Mine des Assiégeans renversa environ 7 toises de la Contrescarpe, vis-à-vis la face gauche de la Demi-Lune. Ils travaillèrent, la nuit suivante, à une Communication, qui partoit de la quatrième Parallèle & s'étendoit jusqu'au Couronement du Chemin-Couvert de la face droite de la Lunète droite. Le Logement de la Contrescarpe de la face du Bastion droit fut poussé jusqu'à la Traverse de cette Lunète. Trois Mines des Assiégeans jouèrent, le 29 ; une, à l'extrémité de la face gauche de la Lunète ; une autre, sur le Réduit de la Lunète gauche ; & la troisième, sur le prolongement de la face gauche de la Demi-Lune. Cette dernière acheva de détruire totalement ce qui restoit de la Contrescarpe dans cette partie. La nuit du 30 au 31, on commença la dècente du Fossé à l'Angle Rentrant entre la Demi Lune & la Lunète gauche ; & l'on porta le Couronement du Glacis jusqu'à l'Entonnoir du Bastion de la Droite. On perfectiona, le 31, le Logement de l'intérieur du Rédmt de la Gauche, & l'on continua le passage du Fossé. L'Artillerie de la Place fit un feu des plus vifs, que l'on eut encore essuié depuis le commencement du Siége. Le 1 de Septembre, plus de 30 toises de la Contrescarpe de la face gauche de la Demi-Lune furent renversées par une Mine, dont les Assiégeans couronèrent l'Entonnoir. Une Mine des Assiégés causa, le lendemain, quelque dommage au Logement qu'on avoit établi dans cette Contrescarpe. Les* Mineurs François *percèrent la Galerie dans la partie de la droite, & en chassèrent ceux des Ennemis. On fit des Communications à l'extrémité de la face gauche de la Lunète droite, pour aller aux Puïts des Mines & à une nouvelle Baterie, qu'on se proposoit d'établir. En même tems les Assiégeans débouchèrent du Centre de la Parallèle de l'extrémité de la face gauche par un Boïau de 27 toises, qui fermoit entièrement la droite du Camp retranché. La nuit du 3 au 4, ils firent jouer une nouvelle Mine sur la Contrescarpe de la face droite de la Demi-Lune ; & ils achevèrent de renverser toute la Massonerie de cette Contrescarpe dans le Fossé. Ils établirent, en partant du centre du Débouché de la quatrième Parallèle sur la Capitale de la Demi-Lune,* Suite du Siége de la Ville. 26 Août-10 Septembre.

(1) Ibid. N°. 37. Art. : *Du Camp devant Bergopsoom, le 4 Septembre.*

ANNÉE MDCCXLVII.

une Communication à l'Angle Saillant de la Lunète gauche. Les Assiégés (1) *firent sauter, le 4 au soir, une Fougasse sur la Contrescape de la face gauche de la Demi-Lune. Les Assiégeans perfectionèrent la Communication entre le Débouché de la Capitale de cet Ouvrage & le centre du Débouché de la Lunète droite. Cinq Mines, qu'ils avoient pratiquées sur la Contrescarpe de la face droite du Bastion droit, reversèrent, le 5 au matin, toute cette Contrescarpe. Par le moïen de ces Mines, l'établissement de toutes les Bateries de Brèche fut entièrement assuré. Dans la nuit suivante, la Garnison jeta beaucoup de Bombes & de Grenades : mais ce grand feu n'empêcha pas les Assiégeans de faire sur la Brèche de l'Angle de la Lunète droite un Logement, un peu en avant du premier, avec une Banquète, pour chasser totalement du Terreplein l'Ennemi, qui vouloit encore s'y maintenir. Le 6, une Mine des Assiégés dérangea la Baterie, que l'on avoit établie à l'extrémité de la droite de cette Lunète. Ils se présentèrent dans le dessein d'arracher les Gabions & d'y mètre le feu. Cette entreprise ne leur réussit pas; &, malgré les obstacles qu'ils essaïèrent d'apporter au travail des Assiégeans, ceux-ci achevèrent de réparer leurs Débouchés & leurs Communications. Deux Bateries de 8 Mortiers, placées dans la cinquième Parallèle, commencèrent, le 7 au soir, à batre la Demi-Lune. Le 9 à 6 heures du matin, 5 Bateries de Brèche commencèrent aussi à tirer; la première, de 5 pièces, contre le Bastion de la gauche; la seconde, de 4, contre la face droite de la Demi-Lune; la troisième, de 4, contre l'Epaule de la face droite du Bastion droit; la quatrième, aussi de 3 pièces, contre l'Epaule de la face gauche du Bastion gauche; & la cinquième, de 4, contre la face droite du Bastion de la Droite. On continua, avec tout le succès desiré, les décentes des Fossés. Les Assiégés aiant attaqué, le 10, l'Entonnoir du Bastion droit, furent repoussés avec perte. Les Mineurs, qui avoient été attachés à la Lunète droite, trouvèrent une Galerie; &, l'aiant percée, ils coupèrent le Saucisson d'une Mine chargée & prête à jouer. Cette découverte mit la Baterie de la droite des Assiégeans en sureté, & leurs Mineurs en état de pousser plus loin leur travail sous le Réduit. Le mur étoit alors ouvert dans tous les endroits où l'on batoit en brèche.*

Précautions prises contre les courses des Hussards des Alliés 7-17 Septembre.

Durant tout ce tems, les *Hussards* des *Alliés* faisant des incursions continuelles du côté de *Bruxelles*, & de l'Armée du *Roi*, dont ils vinrent même quelquefois attaquer les Grandes-Gardes, le Marquis d'*Armentières*, Lieutenant-Général, & le Chevalier de *Muy*, Marêchal de Camp, furent envoïés, le 7, avec une Brigade de Cavalerie & un Régiment de *Hussards*, vers *Herentals* où ils arrivèrent, le 10. Ils furent renforcés, le 11, d'une autre Brigade de Cavalerie, d'un Régiment de *Hussards* & du Regiment de *La Morlière*. Cinq cens Volontaires, postés dans les environs, eurent ordre de se concerter avec le Marquis d'*Armentières*, qui de son côté en devoit en faire au-

(1) Ibid. N°. 38. Art. *Du Camp de Bergopsoom, le 21 Septembre.*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

tant avec les Troupes campées près d'*Eckeren*. Par ces précautions, on voulut, non seulement arrêter les courses des *Hussards*, mais aussi rendre aux *Alliés* la communication de *Maëstricht* avec *Bréda* plus difficile. Le 17, le Marquis d'*Armentières*, que le S. de *La Marche* avoit remplacé à *Huy*, marcha d'*Héremals* à *Bruxhaten*; &, le lendemain, il arriva à *Putte*. Je passe sous silence quantité de petites Actions des Troupes légères, où l'avantage fut tantôt d'un côté & tantôt de l'autre; & je me hâte d'arriver à la Prise de BERG-OP-ZOOM.

Suite du Siége de la Ville; Les Brèches rendues propres à l'Assaut. 11-15 Septembre.

On travailla (1) *pendant la nuit, du* 11 *au* 12, *à faire un Epaulement à la Baterie de la Droite, pour la mètre à couvert du feu des Ouvrages collatéraux. Le* 12 *au soir, une des Mines des Assiégeans joua sous le Réduit de ce côté. Les Assiégés en firent sauter une à la droite du dernier Entonnoir, où les* François *avoient établi un Logement. Ils formèrent, dans la nuit, une tentative contre la Gauche & contre le Centre des Assiégeans; &* 50 *Hommes de la Garde vinrent jusqu'à une Baterie de Mortiers: mais ils furent repoussés. On leur tua* 30 *Soldats, & l'on fit* 4 *Prisoniers. Deux nouvelles Mines des Assiégés sautèrent, le* 13, *l'une à la droite, l'autre sous le Réduit de la Lunète. Les Assiégeans se logèrent dans l'Entonnoir de la première. L'autre combla la moitié du Réduit, de manière que les Assiégés perdirent toute espérance de pouvoir y revenir. La nuit du* 14 *au* 15, *fut emploiée à faire un Logement dans ce Réduit, afin de pouvoir plonger dans le Fossé. On travailla en même tems à écrêter toutes les Brèches, & à perfectioner les Débouchés par lesquels on pouvoit y arriver. Les Brèches aiant été reconnues praticables, le* 15, *le Comte de* Löwendalh *fit ses dispositions pour monter, le lendemain à l'Assaut.*

Dispositions pour l'Assaut. 15 Septembre.

En conséquence, il ordonna à 14 *Compagnies de Grenadiers,* 13 *Bataillons,* 100 *Volontaires &* 900 *Travailleurs, de se rendre, le soir, au Dépôt de la Tranchée, & d'être en état de marcher dès que le jour paroîtroit.* Il avoit eu la précaution de faire approcher le Marquis d'*Armentières*, afin d'avoir un Corps de Cavalerie capable de contenir l'Ennemi, pendant que son Infanterie seroit emploïée à l'assaut. Les trois Attaques de cet assaut furent au Bastion de la droite, dit *La Pucelle*; au Bastion de la gauche, dit *Le Coëhorn*; & à la Demi-Lune entre deux, qui faisoit le Centre. Le S. de *Rayne*, Major de Tranchée, fut chargé de conduire les Troupes de l'Attaque du Bastion de *La Pucelle* à leur Débouché. Six Compagnies de Grenadiers, aux ordres du S. de *Saint-Afrique*, Lieutenant-Colonel, étoient suivies de 3 Bataillons, commandés par le S. *Faucon*, Brigadier. Après ces 3 Bataillons, marchèrent 3 Brigades de Sappeurs, un Officier, 20 Canoniers, 8 Ouvriers avec des Haches, des Pinces & des Masses; & 300 Travailleurs, conduits par les Ingénieurs. Ces der-

(1) Ibid. N°. 39. Art.; *De Bergopsoom, le* 17 *Septembre.*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP ZOOM.

niers étoient suivis de 3 autres Bataillons, qui s'arrêtèrent au Débouché du Fossé, pour attendre les ordres du Général. Les Bataillons emploïés à cette Attaque furent les premiers des Régimens de *Normandie*, de *Montboissier*, d'*Eu*, de *Montmorin*, des *Vaisseaux* & de *Beauvoisis*. Les premiers Bataillons des Régimens *Roïal*, de *Touraine*, de *Custine*, de *Limosin*, d'*Orléans* & de *Rochefort* furent destinés à l'Attaque du Bastion de *Coëhorn*. Les Troupes de cette Attaque furent conduites à leur Débouché par le S. de *Saint-André*, Major de Tranchée. Le S. de *Piath*, Lieutenant-Colonel, marcha le premier à la tête de 6 Compagnies de Grenadiers, que suivirent 3 Bataillons, sous les ordres du S. de *Tondu* Brigadier. Ceux-ci furent suivis de 3 Brigades de Sappeurs, d'un Officier d'Artillerie, de 20 Canoniers, de 8 Ouvriers avec leurs Outils, & de 300 Travailleurs que les Ingénieurs conduisoient. Trois Bataillons marchèrent après les Travailleurs jusqu'au Débouché seulement. Le S. *Du Verdier*, Major de Tranchée conduisit les Troupes de l'Attaque de la Demi-Lune. Cent Volontaires marchèrent à la tête, divisés en deux Troupes, la première aux ordres du S. *Surtaut*, Lieutenant dans *Roïal*, étoit suivie de la deuxième Compagnie de Grenadiers du Régiment de *Montmorin*; & la seconde Troupe, commandée par les Sieurs *Vaillon* & *Godart d'Helincourt*, fut suivie d'une Compagnie de *Grenadiers de Coincy*. Le tout étoit soutenu de la troisième Compagnie de Grenadiers de *Dauphin*, & du premier Bataillon de ce Régiment, à la suite duquel marchoient 2 Brigades de Sappeurs, 6 Canoniers & 300 Travailleurs. Cette Attaque étoit confiée au S. de *Courbuisson*, Brigadier. Les ordres, que le Comte de *Löwendalh* avoit donnés par écrit pour l'Attaque des 2 Bastions portoient; *Que les 6 Compagnies de Grenadiers, destinées à former chaque Attaque, déboucheroient au moment du signal, suivies, comme on l'a marqué ci-dessus; & qu'elles iroient se former au pied de la Brèche, monteroient avec vivacité, suivies des trois premiers Bataillons qui devoient les soutenir: Que de ces 6 Compagnies, la première monteroit par la Brèche de l'Epaule du Bastion, pour chasser les Ennemis du Flanc-bas; & qu'à cet effet elle seroit munie de Grenades: Que les Compagnies de Grenadiers enfonceroient tout ce qui se trouveroit devant elles, dans le Terreplein du Bastion, & qu'elles en attaqueroient la Gorge, sans hésiter, quand même ils la trouveroient retranchée: Que, lorsqu'elles seroient parvenues sur le Rempart, elles s'y mètroient en bataille sans outre-passer le Bastion collatéral, & sans s'éloigner des 3 Bataillons, qui se mètroient en bataille dans la Gorge, ou qui se formeroient sur le Rempart, en cas que les 3 Bataillons, restés au Débouché, eussent reçu ordre de venir occuper la Gorge du Bastion: Que les Officiers contiendroient, avec grande attention, les Grenadiers & Soldats, & ne permètroient pas qu'aucun quitât son rang.* A l'égard de l'Attaque de la Demi-Lune, les ordres étoient; *Que les 50 premiers Volontaires & la Compagnie de Grenadiers de* Montmorin *décendissent dans le Fossé, & se formassent sur*

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

la droite: Que les 50 autres Volontaires & les Compagnies de Grenadiers de Coincy *débouchassent immédiatement après dans le Fossé, & se formassent à la gauche de la première Troupe: Que les deux Troupes se séparassent dans l'instant: Que la première, prenant sur sa droite, marchât le long du Fossé de la Demi-Lune, qu'elle tourneroit par sa gauche, pour la venir prendre par derrière & l'attaquer par la Gorge: Que la seconde Troupe marchât par sa gauche, le long du Fossé de la Demi-Lune, qu'elle tourneroit par sa droite, pour venir aussi l'attaquer par la Gorge: Que ces deux Troupes, réunies derrière la Demi-Lune, attaquassent ensemble, chacune de leur côté, la communication ou Caponière, qui étoit entre la Demi-Lune & la Courtine, dans le grand Fossé de la Place; & qu'elles tâchassent de s'emparer de la Poterne, qui étoit sous la Courtine: Que, dès que cette Avantgarde auroit débouché dans le Fossé, le S. de* Courbuisson, *précédé des deux Compagnies de* Dauphin, *montât à la tête du premier Bataillon de ce Régiment par la Brèche de la Demi-Lune; qu'il fît attaquer tout de suite le Réduit, s'il y en avoit, & qu'on observât de ne pas tirer dans le Fossé entre la Demi-Lune & la Courtine, où les Volontaires & les Grenadiers, qui les suivoient, devoient attaquer la Communication.* Pendant que l'on feroit ces différentes Attaques, le Comte de *Relingue*, Maréchal de Camp, devoit commander la Tranchée, avec le deuxième & le cinquième Bataillon de *Normandie*, le Régiment de *Laval*, 6 Compagnies de Grenadiers Auxiliaires, 2 Piquets de Dragons & 2 de Cavalerie. Ses ordres étoient, *de porter un Bataillon tout-à-fait à la droite des Parallèles, & les deux autres tout-à-fait à la gauche, pour ne pas embarasser la Communication, & pour être à portée d'observer de là les mouvemens des Assiégés.* La Tranchée du Fort de *Rouwers* étoit garnie du deuxième Bataillon de *Touraine*, avec 1 Compagnie de Grenadiers, 2 Piquets d'Infanterie & 2 de Dragons. Pour mieux contenir la Garnison de ce Fort & celles des Forts de *Mortmont* & de *Pinsen*, le Marquis de *Custine* s'étoit approché avec un Corps de Troupes.

Assaut; Prise de la Ville & des Forts de Zende, de Rouwers, de Mortmont & de Pinsen, &c. 16 Septembre.

Le 16 à quatre heures & demie du matin, deux Salves de Mortiers & de longues Fusées aiant donné le Signal, les Troupes de l'Assaut débouchèrent, & les 3 Attaques commencèrent en même tems. Les Soldats enfoncèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage; forcèrent les Retranchemens, que les Ennemis avoient faits dans les Bastions & sur la Demi-Lune, & se mirent en bataille sur les deux Bastions, & sur les Remparts à droite & à gauche. Il n'échapa persone des Troupes Ennemies qui défendoient la Demi-Lune. Les Volontaires & les Grenadiers, qui s'étoient emparés de la Caponière, leur avoient coupé la retraite. Dès qu'on fut maître d'une partie des Remparts & des Portes d'*Anvers* & de *Bréda*, quelques Bataillons entrèrent l'Epée à la main dans la Ville, où les Volontaires & les Grenadiers avoient déja pénétré par la Poterne de la Courtine, & poussé tout ce qu'ils avoient trouvé dans les premières rues. La Garnison s'étoit retirée sur la Place & dans des Maisons, d'où elle faisoit un feu très vif.

VI. GUERRE Dans les Païs-Bas. SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.

Elle fut chassée partout & dispersée entièrement. Tout ce qui ne mit pas les armes bas fut passé au fil de l'Epée. Les Régimens de *Rechteren* & de *Colliart*, entre autres, restèrent presque entiers sur la place, après s'être batus pendant deux heures. Quelque ordre qu'on y voulût apporter, il fut impossible d'empêcher le pillage de la Ville. Le *Prince de Hesse*, qui fut blessé, & le Baron de *Cromstron* eurent bien de la peine à se sauver, & perdirent tous leurs Equipages. La perte des Assiégés fut de 5 mille Hommes, dont 100 Officiers & 17 cens Soldats prisoniers. Les *François* n'eurent que 137 Soldats tués & 260 blessés. Aussitôt qu'on fut entré dans la Ville, le S. de *Lugeac*, Colonel de *Beauvoisis*, fit occuper la Porte du Port & somma le Commandant du Fort de *Zende*, qui se rendit à discrétion. Le Fort de *Rouwers* capitula, dès que la Place fut prise; & ceux de *Mortmont* & de *Pinsen* furent emportés l'Epée à la main par les Troupes que le Marquis de *Custine* commandoit. On trouva dans la Ville & dans les Forts 200 Bouches à feu avec une grande quantité de Munitions; & l'on prit dans le Port 17 Bâtimens chargés de toutes sortes de Provisions. Les *François* eurent à peine emporté d'assaut *Berg op-Zoom* que les Troupes des *Alliés*, campées dans les Lignes, les abandonnèrent avec tant de précipitation & de désordre, que la pluspart y laissèrent leurs Armes, leurs Tentes & leurs Bagages. On trouva même dans le Camp les Equipages des Généraux & les Caisses Militaires de plusieurs Régimens; ce qui rendit le butin, que firent les Soldats, très considérable. Tout ce qui se sauva de la Ville & des Lignes se retira au Camp d'*Oudenbosch*, dont le Baron de *Cromstron* prit le Commandement, en arrivant. Le *Roi* fut informé, le 17 au matin, dans le Camp d'*Hamael*, de la prise de *Berg-op-Zoom*; &, sur le champ, il nomma le Comte de *Löwendalh*, Maréchal de *France*. Le Fort de *Kikendenpot* se rendit, le même jour, à discrétion. *Telle fut l'issue* (1) *d'un Siége à jamais mémorable, par les obstacles qui se multiplièrent si souvent dans le cours de cette entreprise, qu'une partie de l'*Europe *douta si elle réussiroit. On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse des dispositions du Maréchal de* Löwendalh, *& à la valeur avec laquelle les Troupes les exécutèrent .... Le Maréchal de* Löwendalh *est d'autant plus admirable dans la Prise de* Berg-op-Zoom, *que cette grande Expédition fut uniquement son ouvrage; qu'il l'entreprit sur ses seules lumières, & l'exécuta, pour ainsi dire, autant en dépit des Ennemis, que d'un grand nombre de ceux qui devoient s'intéresser à la Prise de cette Place. Ce Général rompit tous les desseins des Ennemis, parce qu'il les avoit prévus. Il emporta en 2 mois* (2) *une Place devant la-*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. pp. 199-200.

(2) L'Auteur dit: *en cinq Semaines de tems.* C'est une erreur, qu'il faloit corriger. Du 14 de Juillet, que la Tranchée fut ouverte devant *Berg op-Zoom*, au 16 de Septembre que cette Place fut emportée d'Assaut, il y a deux mois révolus.

quelle

quelle avoit échoué le Prince de Parme *& le Marquis de* Spinola, *les deux plus grands Hommes de leur tems; Place d'ailleurs, que tous les connoisseurs jugeoient imprénable. On peut ajouter qu'il triompha de toutes les forces de l'Art & de la Nature .... La Ville de* Berg-op-Zoom *subit la Loi inévitable aux Villes prises d'Assaut. Les grandes précautions, que prit le Maréchal de* Löwendalh, *ne purent qu'abreger ses malheurs. Persone n'ignore qu'il arrive souvent que, dans les Assauts, la valeur des Assiégeans va plus loin qu'on ne l'a prévu; & que le Général n'est pas souvent le maître de la fureur du Vainqueur. Alors la Ville tombe dans le malheur le plus épouvantable qu'elle ait pu appréhender. Tous s'y règle par la rage & le désespoir, ou, si l'on veut, par le droit des Armes. Tout ce que peut faire alors le Général, est d'y apporter l'autorité de son caractère & d'y emploïer toute la sévérité de la Discipline.*

Le Roi de France retourne à Versailles; Mouvemens des Troupes; Prise du Fort Frederic-Henri; Les Troupes & les Garnisons Hollandoises renforcées; Le Maréchal de Saxe se dispose à séparer son Armée; Déclaration du Roi de France aux Etats Généraux, & leur Réponse. Septembre, &c.

Les Opérations importantes de cette Campagne étant finies par la Prise de *Berg-op-Zoom*, le *Roi de France* quita son Armée, le 23 de Septembre, & partit du Château d'*Hamael*, pour retourner à *Versailles*, où il arriva, le 26. Dès que les Ouvrages de *Berg-op-Zoom* furent reparés, les Troupes du Camp devant cette Place, le Corps du Marquis de *Contades*, & celui du Marquis d'*Armentières* se mirent en marche, le 25, sur 3 Colones pour aller camper, la droite à *Wineghem* & la gauche à *Cappellen*. Le Maréchal de *Löwendalh* avoit fait marcher, le 23, la *Brigade d'Orléans*, Infanterie, & le Régiment de *Diesback*, pour aller joindre le Bataillon de *Mantes* à *Samvliet* & se disposer à l'Attaque du Fort *Frédéric-Henri*. La Tranchée y fut ouverte, la nuit du 28 au 29. Ce Fort ne tint que quelques jours, & la Garnison fut prisonière de guerre. Aussitôt après la Prise de *Berg-op-Zoom*, un Corps de Troupes, déraché de l'Armée des *Alliés*, avoit été renforcer le Camp d'*Oudenbosch*; ensorte que le Baron de *Cromstron* s'y vit à la tête de 17 Bataillons d'Infanterie & d'une Cavalerie composée de 6 *Escadrons Hessois*, d'un Régiment de *Cuirassiers*, d'un de *Dragons* & de 500 *Hussards*. L'Armée des *Alliés* garda pendant quelques jours encore sa position auprès de *Maëstricht*: mais elle fit marcher ses Equipages vers *Ruremonde* & *Venlo*. Dans le même tems, il arriva deux Régimens d'*Infanterie Angloise* avec des recrues pour les *Régimens Hessois* au service des *Etats-Généraux*; la Garnison de *Ter-Veer* fut augmentée d'un *Régiment Hollandois* & de 2 *Compagnies Angloises*; & l'on fit entrer dans *Flessingue* 16 cens Hommes des *Gardes Angloises* & le Régiment *Roïal d'Ecosse*. Le 29, le *Maréchal Comte de Saxe* fit partir la Cavalerie de la *Maison du Roi*, &, le lendemain, la *Brigade des Gardes Françoises*, pour *Louvain*. Le 30 au matin, la grosse Artillerie & les Bagages les plus embarassans se mirent en marche. Les succès de cette Campagne ne changèrent rien au penchant, que la *Cour de France* avoit fait voir pour la Paix; & le 27 de Septembre, le S. *Chiquet*, chargé des Affaires de cette Cour à *La Haie*, remit au Comte de *Rechteren*, Président de l'Assemblée des *Etats-Géné-*

raux, un *Mémoire* de l'Abbé de *La Ville*, Ministre de Sa *Majesté Très Chretiène*. Ce *Mémoire* étoit accompagné d'une *Déclaration* du *Roi*, laquelle portoit; *Que Sa Majesté n'avoit point changé de principes: Que, toujours animée du desir de rendre la paix & la tranquillité, non seulement à ses Sujets, mais encore à toutes les Nations qui souffroient les malheurs de la Guerre, Elle n'avoit rien négligé pour que ses Ennemis & leurs Alliés entrassent dans le même esprit: Que les demarches, qu'elle n'avoit point cessé de faire en conséquence, depuis près de 5 ans, surtout auprès des* Etats-Généraux, *étoient connues de toute l'*Europe; *mais que jusqu'alors ses intentions, toutes pures qu'elles étoient, n'avoient trouvé que de l'inflexibilité dans ses Ennemis; & qu'on n'avoit attribué ses avances, pour terminer la Guerre, qu'à l'impossibilité de la continuer: Qu'Elle avoit espéré que sa* Déclaration, *du 17 Avril précèdent, produiroit quelque effet; & que ce n'étoit pas sans peine qu'Elle avoit vu que l'on n'avoit cru devoir y répondre que par des mesures & des procédés très opposés aux dispositions qu'elle avoit fait paroître: Que le silence obstiné des* Etats-Généraux *sembloit annoncer qu'ils avoient préferé la haine à l'amitié, la désolation de leur Païs au repos de leurs Peuples, l'illusion à la vérité, des intérêts particuliers à la félicité du Corps entier de la* République: *Que le* Roi *cependant avoit bien voulu suspendre son jugement sur ces apparences, & que le changement, arrivé dans l'intérieur de la* République, *n'en avoit point apporté dans les sentimens de Sa Majesté; mais que, tout aiant des bornes, il croïoit devoir à la sureté de ses Sujets & des Peuples qu'il avoit conquis, de continuer à se servir des moïens capables de tarir les ressources de toute espèce, que ses Ennemis trouvoient avec tant d'abondance dans les Etats de la* République, *& fort au delà de la teneur des Traités, qu'elle avoit si souvent allegués: Qu'Il vouloit bien encore prévenir les* Etats-Généraux, *que les motifs qui l'avoient, au commencement de la Campagne, forcé de faire entrer ses Troupes sur le Territoire des* Provinces-Unies, *pourroient exiger que dans la suite le Général de son Armée prît, en se conformant au même plan, des mesures tant pour les Opérations de Guerre, que pour la subsistance des Troupes: Que Sa* Majesté Très Chretiène, *plus touchée du malheur public qu'occupée de son agrandissement, souhaitoit toujours avec le même empressement que les* Etats-Généraux *ne fissent usage de leur puissance & de leur crédit auprès de leurs Alliés que pour leur inspirer le desir d'une conciliation générale; & que c'étoit avec le plus sensible regret qu'Elle se voïoit toujours obligée de recourir à la force, pour parvenir enfin à cette Paix, qu'Elle devoit attendre de sa seule modération & des sentimens d'humanité, qui devroient être communs à toutes les Nations.* Les *Etats-Généraux*, comme si réellement ils n'eussent jamais donné lieu à la *France* de se plaindre de leur conduite à l'égard de ses Ennemis, répondirent dans les commencemens de Novembre; *Que réduits à la nécessité d'emploïer les moïens que Dieu leur avoit mis en main pour conserver leur Liberté & leur Religion, ils étoient dans la ferme résolution de risquer leurs Biens, leurs Vies & même absolument tout jusqu'à la dernière extré-*

mité, pour leur légitime défense : Qu'ils agiroient réciproquement de la même manière que Sa Majesté Très Chretiène *en agiroit à leur égard : Qu'ils s'efforceroient de détruire, autant qu'il leur seroit possible, toutes les ressources qui pourroient mètre la* France *en état de continuer avec des Forces supérieures ses entreprises contre la* République : *Qu'au reste, ils n'étoient pas plus dans l'intention de rompre avec le* Roi Très Chretien, *qu'il ne l'étoit lui-même de rompre avec eux : Que leur unique objet étoit de protéger leurs Sujets contre l'oppression ; & qu'ils seroient toujours disposés, comme il l'avoit été jusqu'alors, à travailler au rétablissement de la tranquillité publique & de la Paix générale, dès qu'ils verroient jour à pouvoir la conclure à des conditions justes & raisonables.*

Le Stathouder va au Camp d'Oudenbosch, ce qui retarde la séparation de l'Armée Françoise ; Prise du Fort de Lillo ; Marche des Troupes du Duc de Cumberland ; Prise du Fort de La Croix ; Séparation des Armées ; Conférences pour la Paix transportées de Bréda à Aix-la-Chapelle.

Octobre.

Le 7 d'Octobre, le *Stathouder* partit de *La Haie* pour aller au Camp d'*Oudenbosch*, dont le Baron de *Cromstron*, en retournant à son Gouvernement de *Bois-le-Duc*, avoit remis le Commandement au Général Comte de *Bathiany*. Ce Voïage du *Stathouder*, semblant annoncer quelque projet de la part des *Alliés*, obligea le *Maréchal Comte de Saxe* à suspendre la séparation de ses Troupes. Le *Stathouder* arriva, le 10, au Camp d'*Oudenbosch* ; il se contenta d'y faire la revue des Troupes, d'aller visiter les Lignes de *Bréda*, les Postes de *Nispen*, d'*Assen* & de *Won*, les Fortifications de *Williemstadt* & les Digues voisines avec les Redoutes que l'on y avoit bâties ; &, le 16, il se rendit à *Bréda*, pour retourner, le lendemain, à *La Haie*. Sa présence à l'Armée n'empêcha pas que, le 12, le Fort de *Lillo* ne se rendît. La Tranchée avoit été ouverte, le 2, & les dispositions étoient faites pour donner l'Assaut, lorsque le Commandant arbora le Drapeau blanc, & se rendit prisonier de guerre avec sa Garnison composée de 700 Hommes. Pendant ce tems, les Troupes restées sous le Commandement du *Duc de Cumberland*, se mirent en marche. Le Fort de *La Croix* suivit bientôt l'exemple de celui de *Lillo*, & la Garnison en fut aussi prisonière de guerre. Ces Opérations, & le départ du *Stathouder* pour *Bréda*, fixèrent la séparation des *Armées Françoises*. Dès le 15, le *Maréchal Comte de Saxe* fit partir l'Artillerie de *Louvain* pour *Douai*. L'Infanterie de la *Maison du Roi* la suivit de près. Le *Maréchal* fit ensuite défiler le reste des Troupes vers la *Haute-Meuse*, les Frontières de la *Champagne* & la *Flandre Hollandoise* ; ensorte que celles qui devoient hiverner dans les *Païs-Bas*, furent rendues, le 1 de Novembre, dans leurs Quartiers. Les *Alliés* décampèrent peu de jours après les *François*. Les *Hollandois* prirent leurs Quartiers en *Zélande* & laissèrent quelques Bataillons dans *Maëstricht* & dans *Bois-le-Duc*. Les *Anglois*, aiant avec eux 25 Bataillons & 12 Escadrons des mêmes Troupes, occupèrent les *Duchés de Luxembourg* & de *Limbourg* & le Païs de *Stavelo*. Quatorze Escadrons se rendirent dans l'*Electorat de Trèves* ; & 6 Bataillons avec 36 Escadrons de *Hussards* furent répandus dans le Païs de *Liége* & dans les environs sur

VI. GUERRE Dans les PAÏS-BAS.

ANNÉE MDCCXLVII.

les deux rives de la *Meuse*. Dans le cours de ce mois d'Octobre, le Comte de *Sandwich*, Ministre Plénipotentiaire du *Roi de la Grande-Bretagne* auprès de *Etats-Généraux* & aux Conférences qui s'étoient tenues depuis l'année précèdente à *Bréda*, pour travailler aux conditions de la Paix, écrivit au Marquis de *Puysieulx*, Ministre & Secretaire d'Etat du *Roi de France*, pour l'informer; *Que Sa* Majesté Britannique *agréoit le choix d'*Aix-la-Chapelle, *pour y reprendre les Conférences de la Paix; & qu'Elle savoit que non seulement ses Alliés n'y formeroient aucune opposition, mais qu'ils étoient dans la disposition d'y faire aller leurs Ministres pour y traiter de leurs intérêts.* Le Marquis de *Puysieulx* répondit; *Que Sa* Majesté Très Chretiène, *desirant toujours avec la même sincérité tout ce qui pouvoit tendre au rétablissement du repos public, avoit appris avec satisfaction que le* Roi de la Grande-Bretagne *étoit dans l'intention de reprendre les Conférences dans la Ville d'*Aix-la-Chapelle: *Que, comme Elle savoit que cette Ville conviendroit au* Roi Catholique, *ainsi qu'aux autres Puissances alliées des deux Courones, son Ministre & ceux de ses Alliés s'y rendroient en même tems que le Ministre d'*Angleterre *& ceux des Puissances alliés de cette Courone.* Le Marquis de *Puysieulx* demandoit dans la même Lettre au Comte de *Sandwich*, qu'il lui adressât les Passeports de Sa *Majesté Britannique*, de la *Reine de Hongrie* & des *Etats-Généraux* pour les Ministres-Plénipotentiaires de *France*, d'*Espagne*, de *Gènes* & de *Modène*; & offroit les Passeports de Sa *Majesté Très Chretiène* pour les Ministres de la *Grande-Bretagne* & de ses Alliés. La Lettre finissoit par représenter; *Que pour éviter toute discussion & tout retardement dans l'expédition réciproque des Couriers, il faudroit préalablement que le* Roi d'Angleterre, *la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux *convinssent avec le* Roi de France *& ses Alliés, que la communication seroit entièrement libre pour les Exprès, que les différens Ministres voudroient envoïer à leurs Cours.*

ANNÉE MDCCXLVIII.

I. GUERRE Sur Mer, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES.

Le Magnanime Vaisseau de guerre pris par les Anglois.

11 Février.

Le Magnanime, Vaisseau de guerre du Roi de *France*, après avoir été séparé par un vent violent de *Sud-Ouest*, des Vaisseaux *L'Alcide* & *L'Arc-en-Ciel* & de la Frégate *Le Cumberland*, avec lesquels il alloit à l'Ile de *France*, essuia, depuis le 1 jusqu'au 9 de Février de cette année, six tempêtes par lesquelles il eut ses Mâts de Hune rompus & ses voiles emportées. Prêt à perdre ses grands Mâts & la Barre de son Gouvernail, son unique ressource fut d'abandonner la route de sa destination, & de s'efforcer de gagner le Port de *Brest*, le seul qui lui pût fournir tous les secours dont il auroit besoin. Il faisoit cette route du mieux qu'il pouvoit, malgré la violence du vent, lorsque, le 11, n'étant plus qu'à 100 lieues de *Brest*, il se vit, à la pointe du jour, au milieu d'une *Escadre Angloise* de 9 Vaisseaux de guerre. L'Amiral *Hawke*, qui la commandoit, détacha *Le*

I. GUERRE *Sur Mer, en* AMERIQUE *&* aux INDES ORIENTALES.

Portland de 50 Canons, pour combattre *Le Magnanime*; & le Combat commença à 9 heures du matin. Quoique le *Vaisseau François* ne pût se servir que de sa seconde Baterie & des Canons de ses Gaillards, il ne laissa pas de faire un feu si vif contre l'*Anglois*, qu'il le maltraita beaucoup & l'obligea, sur les 4 heures après midi, de se retirer pour racommoder ses manœuvres. Il revint une heure après; & le Marquis d'*Albert*, qui commandoit *Le Magnanime*, se préparoit encore à faire une vigoureuse défense, lorsque ses derniers Palans furent brisés. Il prit alors le parti d'amener, pour ne pas sacrifier inutilement le reste de l'Equipage. le Combat dura 8 heures, pendant lesquelles *Le Magnanime* tira près de mille coups de Canon, & eut 160 Hommes tués ou blessés. Le S. *Beaussier d'Ayraud*, Capitaine en second, fut du nombre des premiers.

Prise du Fort du Port-Louis à Saint-Domingue par l'Amiral Knowles. 19 Mars.

Le 18 de Mars, l'*Escadre Angloise*, commandée par l'Amiral *Knowles*, se rendit devant le *Port-Louis* à la Côte méridionale de l'Ile de *Saint-Domingue*. Le lendemain, elle canona avec beaucoup de vivacité le Fort qui défendoit cette Rade, & la Garnison fut forcée de capituler. Il fut convenu; *Qu'elle sortiroit avec Armes & Bagages; mais qu'elle n'emmeneroit ni Canons ni Mortiers; & que, pendant un an, elle ne pourroit servir contre la* GRANDE-BRETAGNE. Aussitôt que la Capitulation fut signée, l'Amiral *Knowles* fit prendre possession du Fort par le Major *Scott*. Un Détachement du Régiment de *Trewlaney* y entra d'un côté, pendant que la Garnison sortoit de l'autre. On y trouva 78 Canons & 5 Mortiers; & l'on prit dans le Port 3 Navires Marchands & 2 Chaloupes armées en course. Cette Conquête couta aux *Anglois* 60 Hommes de blessés & 19 de tués.

Expédition du même Amiral à l'Ile de Cuba. 8 Avril, &c.

L'Amiral *Knowles* fit voile ensuite pour pour l'Ile de *Cuba* avec 2 Vaisseaux de 80 Canons, 2 de 70, 4 de 60 & 2 Frégates de 40; &, le 8 d'Avril, il se présenta devant le Port de *Sant-Jago*. Le lendemain, il tenta d'en forcer l'entrée: mais, s'étant avancé à la portée du Fusil du Château de *Morro*, il essuïa un feu si vif d'Artillerie, qu'il fut obligé de se retirer, après avoir eu un de ses plus forts Vaisseaux coulé à fonds. Le 10, il fit une seconde tentative qui ne lui réussit pas mieux. Il reprit ensuite la route de *La Jamaïque*.

Combat du même Amiral contre une Escadre Espagnole. 12 Octobre.

Au mois d'Octobre suivant, le même Amiral eut à combattre une *Escadre Espagnole*, commandée par l'Amiral *Reggio*. Voici comment la chose arriva. Dans les premiers jours de ce mois, une Flote Marchande partit de *La Jamaïque*, pour revenir en *Angleterre*, sous l'escorte du Vaisseau de guerre *Le Lenox*. Le 11, l'Amiral *Reggio*, qui l'attendoit au passage, s'en approcha; & s'empara de quelques Navires Marchands, pendant ce jour & la nuit suivante. Le 12 à la pointe du jour, le Commandant du *Lenox* apperçut à l'Ouest 6 Vaisseaux de guerre, que les Signaux lui firent reconnoître pour être l'Escadre de l'Amiral *Knowles*. Il la joignit aussitôt avec sa Flote; &, dans le même tems, les *Espagnols* firent leurs

I. GUERRE SUR MER, EN AMERIQUE & AUX INDES ORIENTALES.

dispositions pour l'attaque. *Le Cornouaille* de 80 Canons & de 600 Hommes d'Equipage, que l'Amiral *Knowles* montoit ; *Le Tilbury*, *Le Stafford*, *Le Warwich* & *Le Cantorbery*, de 60 Canons & de 400 Hommes; *Le Lenox* de 56 Canons & de 300 Hommes, composoient l'*Escadre Angloise*. L'*Escadre Espagnole* etoit composée des Vaisseaux, *L'Afrique* de 74 Canons & de 710 Hommes, monté par l'Amiral *Reggio ; L'Invincible* de 74 Canons & de 700 Hommes; *Le Conquérant*, *Le Dragon*, *La Nouvelle-Espagne* & *La Famille-Roïale* de 64 Canons & de 610 Hommes; & *Le Galgo* de 36 Canons & de 300 Hommes. L'Action, qui commença vers 3 heures après-midi, ne finit qu'à 9 heures du soir. Après un Combat très opiniâtre, *Le Warwich* & *Le Cantorbery* forcèrent l'*Amiral Espagnol* d'aller échouer sur la Côte ; & d'autres *Vaisseaux Anglois* se rendirent maîtres du *Conquérant*, lequel avoit perdu ses Mâts & ses Vergues. Les *Espagnols*, après avoir fait sauter leur Amiral, se retirèrent à *La Havane*. Le lendemain de ce combat, l'Amiral *Knowles* prit un *Bâtiment Espagnol*, qui portoit en *Amérique* la nouvelle de l'*Accession* du *Roi d'Espagne* aux *Articles Préliminaires de la Paix*, signés à *Aix-la-Chapelle*, le 30 d'Avril. Si cette Action fut désavantageuse aux *Espagnols*, & si la prise du *Magnanime* fut une perte pour la *France*, l'une & l'autre Courone eurent dequoi s'en consoler, par la très grande quantité de Navires que leurs Armateurs enlevèrent cette année aux *Anglois*, surtout dans les Mers d'*Amérique*. C'est un détail dans lequel je me suis dispensé d'entrer, parce qu'il auroit été trop long.

Expédition de l'Amiral Griffin & de l'Amiral Boscaven, aux Indes Orientales.

Passons à ce que les Amiraux *Griffin* & *Boscawen* firent cette année dans les *Indes-Orientales*. Les *Anglois* vouloient avoir leur revanche de la prise de *Madrass* & n'avoient rien épargné pour se dédommager sur les *Etablissemens François* de la perte qu'ils avoient faite. L'Amiral *Griffin*, avec 5 Vaisseaux de guerre de 50 à 60 Canons & quelques Navires Marchands, armés en guerre, tint, pendant plusieurs mois de l'année 1747, la Côte de *Coromandel*, & croisa dans le Golfe de *Bengale* jusqu'à la fin d'Octobre, sans faire aucune prise & sans rien entreprendre contre les Etablissemens des *François*. Il disparut ensuite de ces Cantons, sans que l'on sût dans quels Ports de la partie de l'*Est* il avoit passé les mois de Novembre & de Décembre. On savoit seulement que plusieurs de ses Vaisseaux avoient beaucoup souffert par les coups de vent du mois d'Octobre, & que leurs Equipages étoient considérablement diminués. Le 17 de Février 1748, il fut de retour à *Bengale* avec les Vaisseaux guerre, *La Princesse-Marie*, *L'Yorck* & *Le Medway*, de 60 Canons; *Le Harwick*, de 50; *Le Preston*, *L'Eltham* & la *Prise du Medway* de 40 ; *Le Lively*, de 20 ; & les Navires de la *Compagnie de la Mer du Sud*, *L'Oxford*, *Le Colchester*, *Le Winchelsea*, *L'Exeter*, *Le Benjamin*, & *Le Bombay-Castle*. Il s'assura dans cet endroit pour le service du *Roi*, des Bâtimens *Le Vrai-Breton*, *Le Prince-Guillaume* & *Le Porto-Bello*, appartenans à la *Compagnie*

I. GUERRE Sur Mer, en Amerique & aux Indes Orientales.

des *Indes-Orientales*, lesquels étoient au Fort de *Saint-David*.

L'Amiral *Boscawen*, qui s'étoit rendu dans les mêmes Mers, se présenta, le 3 de Juillet, devant l'Ile de *FRANCE*. *Le 4 au soir*, (1) *il mouilla au vent du Port du Nord-Ouest, avec 26 Vaisseaux, dont 4 avoient* Pavillon Hollandois. *Cette Escadre rangeant la Côte en ligne, canona vivement toutes les Bateries : mais ce grand feu ne blessa persone, & aucune des Bateries ne fut dérangée. Elle tint le mouillage pendant 4 jours complets ; &, après avoir tenté inutilement une décente en plusieurs endroits, elle se retira ; la bonne contenance des Troupes & des Habitans & les préparatifs faits, pour s'opposer aux entreprises des* Anglois, *les aiant déterminés vraisemblablement à prendre ce parti. Le 9 au matin, ils levèrent l'ancre. Dès que leur Escadre fut sous voiles, les* 4 Vaisseaux Hollandois *parurent faire une différente route & s'en séparer. Pendant & après le séjour de l'Amiral* Boscawen, *plusieurs Navires, qu'on jugea avoir été détachés de sa Flote, parurent au vent du Port du Sud-Est ; &, le 22, on vit encore sous le vent de l'Ile 3 Vaisseaux avec* Pavillon Hollandois. *Lorsque* l'Escadre Angloise *parut à l'Ile de* France, *il y avoit dans le Port du Nord-Ouest le Vaisseau du Roi* L'Alcide, *commandé par le S. de* Kersaint ; 4 *Navires de la* Compagnie des Indes (*de* France) *& un autre Bâtiment. Après le départ de cette Escadre, les Vaisseaux du Roi* L'Arc-en-Ciel *&* Le Cumberland *arrivèrent heureusement à l'Ile de* France, *ainsi que tous les Vaisseaux de la Compagnie & ceux frétés pour son comte, qui avoient été expédiés de* France *depuis le mois d'Août* 1747 *jusqu'en Avril* 1748. Avant cette tentative infructueuse de l'Amiral *Boscawen*, le S. *David*, Gouverneur des Iles de *France* & de *Bourbon*, avoit fait partir, sous les ordres du S. *Bouvet*, 8 Vaisseaux, dont 3 du *Roi* & 5 de la Compagnie armés en guerre, du nombre desquels étoit *Le Centaure*, monté de 80 Canons. Ils alloient porter à *Pondichery* les secours d'Hommes, d'Argent & de Munitions, dont cette Place pouvoit avoir besoin. Le 21 de Juin au soir, le S. *Bouvet* se trouva, par le travers de *Goudelour*, à la vue de 22 Vaisseaux commandés par l'Amiral *Griffin* ; & n'aiant pas assés de Forces, pour risquer une Action, il se rendit à *Madrass*, où, le lendemain, il débarqua son argent & 450 Soldats, & laissa un Vaisseau de transport chargé de Munitions. Il reprit ensuite la route de l'Ile de *France*, où il fut de retour, le 25 de Juillet. Je passe d'autres menus détails pour en venir à la *RELATION du Siége de PONDICHERY*. Je me servirai de celle que le *Bureau d'Adresse* a publiée à *Paris*, le 10 de Mai 1749 ; & j'y ferai quelques legers changemens dans le stile.

L'Amiral Boscawen tente une décente dans l'Ile de France. 4 Juillet, &c.

L'AMIRAL Boscawen, *après avoir renoncé à son entreprise sur l'Ile de* France, *parut, dès le 4 d'Août, à la Rade du Fort* Saint-David, *à quatre lieues de* Pondichery *du côté du Sud, avec deux de ses plus gros Vaisseaux ; &, peu*

RELATION du Siége de PONDICHERY. Arrivée de l'Amiral Boscawen di

(1) GAZETTE de FRANCE, 1749. N° 5. Art. : *De Paris, le 1 Février.*

I. GUERRE. Sur Mer, en Amerique & aux Indes-Orientales. Rel. du S. de Pondichery. la Rade de Saint-David; Préparatifs du Chevalier Dupleix pour la défense de Pondichery; Résolution de défendre le Fortin d'Ariancoupan; Les Anglois marchent vers Pondichery, & vont camper à Archiouac; Détachement envoïé pour leur disputer le passage de la Rivière de Chounambark. 6 - 20 Août.

de jours après, il y fut joint par les autres Navires de son Escadre au nombre de vingt & un. L'Amiral Griffin l'attendoit à ce rendés-vous, avec plusieurs Navires de la Compagnie des Indes-Orientales, qu'il devoit escorter en Europe. Il lui laissa 4 de ses meilleurs Vaisseaux, & 400 Hommes de Troupes règlées. Le Chevalier Dupleix, Gouverneur de Pondichery & Commandant-Général des Forts & Etablissemens François aux Indes-Orientales, ignora, pendant quelque jours, si cet Amiral attaqueroit ou Pondichery ou Madrass; mais, aiant pourvu à l'approvisionement & à la défense de ces deux Places, & s'étant mis en état de disputer le terrain à l'Ennemi pied-à-pied, il se détermina à garder le Fortin d'Ariancoupan, qui est à une lieue de Pondichery sur le chemin du Fort Saint-David; &, quoique ce ne fût qu'un Pâté sans Angles flanqués, il y fit bâtir une Poudrière à l'épreuve de la Bombe, qui se trouva achevée, lorsque les Anglois s'y présentèrent. Le 18, trois Vaisseaux, un Brigantin & une Champane, se rendirent dans la Rade de Pondichery; &, le 20, on y reçut avis, vers les 3 heures après-midi, que les Anglois, au nombre de 3 mille Hommes de Troupes règlées étoient sortis de Goudelour, Ville où est le Fort Saint-David; & qu'ils se mètoient en marche avec un Corps de 10 mille Cipayes ou Paliagares, Troupes du Païs. Le S. Dupleix fit sortir sur le champ un Détachement de quelques Noirs; & il apprit, dès le soir même, que les Cipayes commençoient à paroître, que l'Avantgarde de l'Armée n'étoit pas éloignée, & qu'on pouvoit juger qu'elle camperoit près du Village d'Archiouac, pour y passer la nuit. Il étoit essentiel d'arrêter l'Ennemi dans tous les endroits, où l'on le pourroit avec avantage; & le passage de la Rivière de Chounambark, peu éloignée du Fort d'Ariancoupan, sous lequel les Troupes Françoises pouvoient se replier en moins d'un quart d'heure, offroit une position trop favorable pour la négliger. La Compagnie de Dragons d'Auteuil, & celle des Cipayes Cavaliers de Chekassem, montèrent à cheval, & furent suivies de quelques Cipayes à pied, pour disputer le gué: mais, pendant la nuit, les Anglois ne firent aucun mouvement. Le S. d'Auteuil, pour connoître au juste quelles pouvoient être leurs forces & le motif de leur inaction, passa la Rivière, à la petite pointe du jour; &, s'étant avancé assés loin, il trouva un gros de Cavalerie Noire, qu'il poussa quelque tems devant lui: mais, jugeant qu'on avoit dessein de l'attirer dans quelque embuscade, il fit faire alte & cessa de poursuivre. Deux heures après, il fit passer la Rivière à 300 Cipayes à pied, & il les plaça dans un ancien Camp à 250 toises du gué, avec ordre de se replier sur lui, si l'Ennemi les débusquoit de ce poste. On fit sortir, le même jour, la Compagnie de Grenadiers de 150 Hommes, commandée par le S. de La Tour, & celle des Volontaires de Bussy, pour aller joindre les Dragons. Peu après, une Compagnie d'Infanterie & celle d'Artillerie se rendirent sur les bords de la Rivière d'Ariancoupan, avec 4 pièces de Campagne. Ces deux dernières avoient ordre de se placer dans les 2 Redoutes que le S. Dupleix y avoit fait élever, quelques mois auparavant; &, en cas

que le S. de La Tour *eut été forcé, il devoit les y joindre.*

*Le 21 & le 22, les Ennemis brûlèrent le Village d'*Archiouac *& quelques autres Villages voisins; &, pendant ces 2 jours, ils parurent plusieurs fois rangés en bataille à la tête de leur Camp. Le 23, sur les 8 heures du matin, 14 Vaisseaux vinrent mouiller vis-à-vis d'*Ariancoupan; *&, sur les 2 heures après-midi, on crut voir quelque mouvement dans leur Camp. C'étoit en effet un Corps de mille ou 12 cens* Noirs *qui s'ébranloit, & qui marcha droit au Poste où les* Cipayes François *étoient retranchés. On les attendit de pied ferme & ils furent repoussés jusques à trois fois: mais, toute l'Armée s'avançant en Colone avec du Canon, le S. de* La Tour, *qui étoit en deça de la Rivière, envoia ordre de se retirer, & détacha un peloton de 25 Grenadiers, la Compagnie de Dragons, & 50 Volontaires, pour favoriser la retraite, qui se fit avec tout le succès possible, puisqu'on n'y perdit qu'un seul* Cipaye, *& qu'il n'y eût que quelques Dragons blessés. Le S.* Pichard, *Lieutenant du S. d'*Auteuil, *se distingua dans cette Action; &, aiant demandé la permission de passer la Rivière avec ses Dragons, il tomba sur les Ennemis le sabre à la main; &, faisant toujours l'Arrièregarde des* Cipayes *sous le feu de 2 mille Hommes & de 6 pièces de Canon qui ne cessoient pas de tirer, il ne repassa le gué, que lorsqu'il vit tout le monde hors de danger. On assura que les 3 Attaques de ce vieux Camp avoient couté 150 Hommes aux* Anglois. *Les* Troupes Françoises *retirées dans les Redoutes de la Rivière d'*Ariancoupan, *y furent tranquilles pendant toute la nuit.*

*Le lendemain 24, elles virent passer la Rivière à toute l'Armée ennemie, malgré le feu continuel des Canons du Fortin d'*Ariancoupan. *Les* Anglois, *qui d'abord avoient gagné un Bois, qui n'en est éloigné que de 200 toises, ne tardèrent pas à en déboucher. Un Corps de 12 à 13 cens Hommes s'étant avancé jusqu'aux deux tiers de la portée du Canon, 4 Compagnies de Grenadiers s'en détachèrent pour aller, par des routes différentes, s'emparer des Angles du Fort & gagner le Chemin Couvert. Cette Attaque couta cher aux* Anglois, *qui ne s'étoient pas même munis d'Echelles ni de Grenades. Le feu du Canon, toujours chargé à mitrailles, obligea le Corps, qui étoit en bataille, de se retirer; & les 4 Compagnies de Grenadiers abandonnées furent extrêmement maltraitées par 2 cens* Cipayes, *cachés derrière le Fort à l'opposite de l'Attaque, lesquels tombèrent sur elles. Les pièces de Campagne, qui étoient dans les Redoutes & qui les prenoient en flanc, achevèrent de les mètre en désordre, & les contraignirent de regagner, comme elles purent, le Village où les autres Troupes s'étoient refugiées. Les* Anglois *y dressèrent une Baterie de quelques pièces de Canon au dessous de l'Eglise des* Jésuites, *pour batre les bords de la Rivière, comme s'ils eussent voulu la passer. Le S. de* La Tour, *craignant que ce ne fût leur dessein, fit aussitôt retirer 2 pièces de Canon, qu'il avoit dans la Redoute de l'Est, un peu au-dessous du gué; & il se rangea en bataille sur le bord de la Rivière vis-à-vis des Ennemis. La vivacité, avec*

I. GUERRE. Sur Mer, en Amerique & aux Indes-Orientales.

Rel. du S. de Pondichery.

Les Anglois brûlent quelques Villages; 14 Vaisseaux mouillent vis-à-vis d'Ariancoupan; Les François attaqués dans leur Poste avancé; ils se retirent; Cette Action couté cher aux Anglois.

21 23 Août.

Les Anglois passent a Rivière de Chounambar; Attaque du Fort d'Ariancoupan, dont ils se retirent avec peine; Ils tentent inutilement le passage de la Rivière d'Ariancoupan.

24 Août.

ANNÉE MDCCXLVIII.

laquelle ces 2 Canons furent servis, leur tua beaucoup de monde, & les obligea de se retirer avec leur Canon, & de gagner le côté de la Mer, où tous leurs Noirs *s'étoient déja rendus, & où l'on a vû que leurs Vaisseaux avoient mouillé. L'Artillerie du Fort ne contribua pas peu à cette Retraite précipitée; & cette journée fit beaucoup d'honneur au S. de* La Touche, *qui y commandoit, ainsi qu'au S. de* La Borderie, *son Lieutenant, & au Chevalier* Law, *qui avoit demandé à s'y renfermer avec ces deux Officiers.*

Nouvelles dispositions pour disputer le passage de la Rivière d'Ariancoupan; On prend soin des blessés Anglois & l'on enterre leurs morts. 24., 25 Août.

Cependant le S. de La Tour, *jugeant que les* Anglois *pourroient bien chercher un autre gué à une demi-lieue au-dessous d'*Ariancoupan, *fit replier ses Troupes du côté des limites de la Ville, ramena son Artillerie, & détacha toute la* Cavalerie Blanche *&* Noire *pour cotoïer la Rivière & observer les mouvemens des Ennemis. Le S.* Paradis, *Ingénieur en Chef, qui, par plusieurs actions de valeur, avoit gagné la confiance du Soldat, fut alors envoïé par le S.* Dupleix, *pour examiner l'état des choses. Il reconnut que le S. de* La Tour *pouvoit avoir pris le change & qu'il avoit quité trop tôt un Poste avantageux. Il en alla rendre comte au Chevalier* Dupleix, *qui le chargea du Commandement de toutes les Troupes du dehors. Le S.* Paradis *les replaça dans les Redoutes, où il fit transporter deux Canons de six, qui, joints aux 4 pièces de Campagne, batoient la Rivière de l'Est à l'Ouest. Le S. de* La Touche, *voïant l'Ennemi éloigné, fit sortir un Sergent & quelques Soldats, pour recueillir les blessés à qui l'on pourroit donner quelque secours. Il s'en trouva plusieurs, que les Ennemis avoient été obligés d'abandonner & que l'on envoïa à l'Hôpital de* Pondichery. *Le nombre des morts, parmi lesquels se trouvoit un des quatre Capitaines des Grenadiers qui s'étoient présentés à l'Attaque du Fort, engagea le S. de* La Touche *à écrire au* Général Anglois; *Que, s'il vouloit les faire enlever, il défendroit de tirer sur ceux qu'il enverroit à cet effet: mais ce Général se contenta de le prier, par une réponse extrémement polie, d'ordonner lui-même la sépulture de ses Soldats, que le manque de voitures l'avoit contraint d'abandonner. Les* Anglois *avoient perdu dans cette Action plus de* 200 *Hommes de leurs meilleures Troupes, tant tués que blessés; & du nombre de ceux-ci étoit le Commandant de leur Artillerie, lequel avoit eu le gras de la jambe gauche emporté d'un coup de Canon. Les* Cipayes François *firent 6 prisoniers. Le S.* Paradis, *auquel le S.* Dupleix *recommanda par des Lettres réitérées de ne pas abandonner les bords de la Rivière & de rendre la défense du Fort aussi longue qu'il seroit possible, travailla à s'y retrancher; &, persuadé que ce ne seroit qu'après avoir emporté* Ariancoupan, *que les* Anglois *se résoudroient à tenter le passage de la seconde Rivière, il voulut opposer Baterie contre Baterie, & rester toujours le maître de les combatre quand ils se présenteroient. Il fit à cet effet border la Rivière d'*Ariancoupan, *depuis la redoute de l'Est jusques auprès de l'embouchure; & il posa des Corps de Garde de distance en distance. Le 25, les Enne-*

I. GUERRE. Sur Mer, en Amerique & aux Indes-Orientales. Rel. du S. de Pondichery.

mis ne parurent pas. Ils étoient occupés à faire débarquer 18 *cens Matelots; &, ce renfort aiant fait naître quelques soupçons pour l'embouchure de la Rivière, le S.* Dupleix *rappella* 150 *Hommes d'Infanterie qu'il envoïa pendant la nuit au-delà du Bastion de* Saint-Laurent *; & qui retournèrent, le lendemain à leur premier Poste.*

Un faux avis fait abandonner le projet de brûler le Parc d'Artillerie des Anglois; Mesures pour les empêcher d'attaquer le Corps de la Place, & d'y arriver par l'embouchure de la Rivière; Ils se retranchent & élèvent des Bateries pour batre le Fort d'Ariancoupan; On leur oppose d'autres Bateries, &c. 26-29 Août.

Le 26, *on apperçut beaucoup de mouvement parmi les Vaisseaux de l'Escadre, & ceux qui avoient apareillé de la Rade de* Goudelour, *vinrent se joindre à ceux qui étoient mouillés devant* Ariancoupan. *Le S.* Paradis, *sur le rapport qu'on lui fit alors que les* Anglois, *informés que les Bastions de* Saint-Laurent *& de* Saint-Louis *n'étoient pas défendus par des Fossés, & que la meilleure partie de la Garnison étoit hors de la Ville, avoient résolu d'y présenter l'escalade, pendant la nuit, fit les plus vives représentations au S.* Dupleix *; &, au lieu d'exécuter, cette nuit même, le projet dont ils étoient convenus, de brûler le Parc d'Artillerie des Ennemis, ce qui n'eût pas manqué de réussir par la sagesse des mesures que l'on avoit prises, on fit entrer* 200 Cipayes *dans la Ville ; & le S.* Paradis, *pour n'être pas coupé si l'on venoit par l'embouchure de la Rivière, forma une longue chaîne de* Troupes Blanches, *entremêlées de* Cipayes, *entre lesquels il plaça de distance en distance* 4 *pièces de Campagne, & fit rentrer dans les limites toute la Cavalerie pour la porter où le besoin l'exigeroit. Le S.* Dupleix, *de son côté, fit placer* 2 *Canons chargés à mitrailles sur la Langue de terre qui communique de la Rivière à la Mer. L'avis donné au S.* Paradis *n'étant pas fondé, & la nuit s'étant passée sans aucun mouvement de la part des* Anglois, *toutes les Troupes reprirent leurs Postes à la pointe du jour. Le* 27, *on découvrit qu'ils avoient fait des Retranchemens autour d'un Bouquet de Bois, un peu au dessous de l'endroit où l'on fait ordinairement la pêche ; & qu'ils avoient même commencé d'élever une Baterie. Aussitôt, on tira quelques coups de Canon sur leurs Travailleurs ; & le S.* Paradis *leur opposa un petit Cavalier capable de porter une pièce de six, pour batre le pied de leurs Retranchemens. Ce travail fut achevé en peu d'heures. Pendant la nuit, les* Anglois *perfectionèrent leur: Ouvrages; & placèrent, le* 28, 4 *pièces de Canon, dont* 2 *ne cessèrent pas de batre, toute la journée, le Fort d'*Ariancoupan, *quoique sans effet. Pendant ce tems, les* 2 *autres batirent les Redoutes de l'Est & de l'Ouest. Comme le calibre des Canons des* François *étoit inférieur à celui des leurs, le S.* Paradis *se hâta de dresser une nouvelle Baterie de* 4 *pièces, à la gauche du Fort ; & l'ardeur, avec laquelle on y travailla, fit que, dès le lendemain* 29, *son feu devenu supérieur, fit taire celui des Ennemis, qui de leur côté profitèrent de la nuit pour ouvrir une Tranchée, qu'ils poussèrent bien près du Village, afin d'y établir également une Baterie.*

Les François forcent les Retranchemens des

Le 30, *pour prévenir leur dessein, le S.* Paradis *fit passer la Rivière à un Détachement de* 500 Caffres, *& de* 400 Cipayes *à pied, qui furent sou-*

I. GUERRE, *Sur Mer, en* AMERIQUE *&* *aux* INDES-ORIENTALES.
REL. *du S. de* PONDICHERY.
Anglois, & sont ensuite obligés de se retirer; Le feu, qui prend à quelques-uns de leurs Chariots chargés de Poudre, les oblige d'abandonner le Fort d'Ariancoupan, & de faire rentrer les Troupes dans les Limites de la Ville; Mesures que l'on prend pour cacher aux Ennemie qu'on avoit fait une faute.
30 Août, - 6 Septembre.

tenus des Dragons d'Auteuil, *& des* Volontaires de Bussy. *Ce Détachement suivit exactement la route qui lui avoit été prescrite: mais aiant été découvert, avant de pouvoir déboucher par l'extrémité du Village, & l'Ennemi aiant fait une décharge extrémement vive, les* Cipayes *se débandèrent, sans qu'il fût possible de les rallier. Les* Dragons *& les* Volontaires *mirent le Pistolet & le Sabre à la main, tombèrent sur les* Anglois*; & bientôt, secondés des Volontaires à pied qui n'avoient pas pu aller aussi vîte, ils les chassèrent de leurs Retranchemens, qui furent jonchés de morts & de blessés. Plusieurs Officiers des Ennemis y furent tués; & le Major de* Goudelour, *qui commandoit ce Poste, fut fait prisonier avec le Capitaine d'une Compagnie Franche de Marine, & 6 Soldats. Le tems ne permit pas d'en faire davantage; & ce petit Corps de 70 Hommes fût trop heureux de regagner par le même chemin les Redoutes, d'où il étoit parti il n'y avoit qu'une heure, vis-à-vis d'un nouveau Corps de 12 cens Hommes des meilleures Troupes Ennemies, qui avoient été témoins de cette Action, & qui s'avançoient pour secourir les leurs. Le S.* Cochinat, *Officier de Dragons, n'aiant pu se dégager de dessous son Cheval tué sous lui de sept coups de feu, fut fait prisonier par les* Anglois, *ainsi que deux Dragons & deux Volontaires; & quelques autres furent blessés. Ce succès fut suivi d'un accident fâcheux; un Boulet des Ennemis étant tombé sur un Chariot de Poudre, le fit sauter en l'air, ainsi que deux autres Chariots, qui n'en étoient pas éloignés. Les éclats tuèrent 46 Hommes, & la Poudre en brûla presque un égal nombre, de manière à les rendre méconnoissables. Le désordre, causé par cet accident, n'eût pas manqué d'avoir des suites très funestes, si, pour en dérober la connoissance aux* Anglois, *le S.* Puymorin, *Lieutenant de Grenadiers, n'eût pas redoublé la vivacité de son feu. Si l'on empêcha les Ennemis de tirer avantage du désordre, qu'on leur cachoit, il ne fut pas aussi facile de rassurer les Soldats; & le S.* Paradis, *qui connoissoit leur esprit & qui savoit que le moindre évènement pouvoit abatre ou relever leur courage, jugea qu'une promte retraite étoit nécessaire; & qu'il faloit éloigner les Troupes d'un endroit qui leur rappelleroit sans cesse une idée capable de les décourager. Le S.* Dupleix, *qui sentoit de quelle conséquence étoit la conservation des Postes, que le S.* Paradis *venoit d'abandonner, lui donna ordre aussitôt de les reprendre. Il n'étoit plus tems. Les ordres, que le S.* Paradis *avoit donnés, n'avoient été que trop ponctuellement exécutés. Le S. de* La Touche *avoit, malgré lui, fait sauter les Poudres de son Fort, & brûlé tous les Ustenciles. Le S.* Puymorin, *à qui l'on avoit voulu faire enclouer les Canons de sa Redoute, étoit venu à bout, avec quelques Soldats d'Artillerie & quelques Volontaires, de les ramener dans les Limites; & toutes les differentes Troupes s'y étoient réunies. Il fut question alors de couvrir une faute qui ne pouvoit être reparée; &, pour faire croire aux Ennemis qu'on ne s'étoit retiré* d'Ariancoupan, *que dans le dessein de défendre avec plus de Forces les approches de la Place & de les*

engager à passer, afin qu'ils eussent deux Rivières derrière eux, on commença plusieurs Ouvrages dans l'étendue des limites, indépendamment d'un abatis d'arbres, dont on avoit déja fait une espèce de chaîne.

Les Anglois passent la Rivière d'Ariancoupan; Leurs dispositions pour le Siége de la Place; Toutes les Troupes Françoises rentrent dans la Ville; Sortie pendant la nuit; Les Anglois s'approchent de la Ville & sont forcés de s'éloigner; Ils font tirer des Bombes de dessus la Mer contre la Ville, mais l'éloignement les rend inutiles; Sortie de jour, où les Anglois sont repoussés.

7-10 Septembre.

L'Amiral Boscawen *eut tout le tems de prendre ses mesures; & ce ne fut que le 7 de Septembre, qu'il fit passer la Rivière à son Armée. On crut d'abord qu'il viendroit attaquer la Place par le chemin le plus court, & ses Bateries étoient bien préparées de ce côté-là: mais, après avoir essuïé quelques volées de Canon, il tourna brusquement sur la gauche; & ; lorsqu'il eût gagné le village* d'Oulgaré, *on vit toute son Infanterie en bataille sur le Coteau que sa* Cavalerie Blanche *&* Noire *avoit d'abord occupé. Quelque tems après, deux ou trois Pelotons se détachèrent de l'Armée avec du Canon & des Mortiers pour forcer la barrière de* Charoune; *défendue alors par la seule Compagnie des Volontaires & 2 petites pièces de Canon. Le S.* Dupleix, *qui s'étoit rendu à la Porte de* Valdaour, *examinoit du haut du Bastion les différentes manœuvres de l'Ennemi, sur lesquelles le S.* Paradis *régloit les siennes en-dedans des Limites; &, par les ordres qu'il donna, les Troupes de celui-ci tinrent toujours celles des* Anglois *en échec. Pendant ce tems, les* Volontaires de Bussy *essuïèrent plusieurs volées de Canon & quelques Grenades Roïales; mais ils firent ferme jusqu'à la nuit. Alors toutes les Troupes, dispersées dans les Limites, se replièrent, chacune sous la Porte dont elles étoient le plus près, aiant auparavant mis le feu à toutes les Cases ou mauvaises Maisons, qui étoient voisines de la Place, & retiré tout le Canon. Cette Retraite se fit dans le meilleur ordre; & chacun se rendit au Poste, qui lui étoit indiqué, sans la moindre confusion. Durant cette même nuit, où il sembloit que l'on eût abandonné la Campagne aux Assiégeans, on fit une sortie considérable pour aller enlever des Munitions qu'ils avoient déposées au bord de la Mer, au lieu même où s'étoit fait le débarquement des Matelots, & qui étoient gardées par quelque Infanterie, & pour bruler les Bateaux plats qui les avoient apportées: mais tout avoit été, le soir même, transporté à* Ariancoupan, *& les Bateaux renvoïés aux Vaisseaux. Le* 8, *on ne put connoître encore par quel endroit la Place seroit attaquée. Les Ennemis s'étoient contentés de descendre le Côteau, & de former leur Camp dans la Plaine à quelques cens toises de nos Limites. Un Mortier, transporté à la Porte de* Valdaour *qui faisoit face à leur Camp, aiant jeté quelques Bombes au milieu de leurs Tentes & tué quelques Soldats, les obligea de se retirer, durant la nuit, pour se mètre hors de portée; & leur Camp fut assis à demeure sur le Côteau, pour tout le tems du Siége. Le* 9, *les* Dragons *& les* Volontaires François, *suivis de quelques* Cipayes, *poussèrent en vain jusqu'aux Limites, pour engager quelque Peloton d'*Infanterie Angloise *à en venir aux mains. Durant la nuit, une Galiote à Bombes vint se joindre aux* 4 *Vaisseaux, mouillés dans la Rade; &, comme elle s'approchoit beaucoup de la Ville, les Bateries l'obligèrent d'al-*

I. GUERRE. *Sur Mer, en* AMERIQUE *&* *aux* INDES-ORIENTALES. REL. *du S. de* PONDICHERY.

ler se placer hors de la volée. Elle commença à bombarder, vers les 3 heures après minuit : mais toutes les Bombes ne firent aucun effet, & ne causèrent qu'un moment d'inquiétude pour le S. Dupleix, *qui vit crever une Bombe à quatre pas de lui. Pendant toute la journée du* 10, *la Galiote continua de jeter des Bombes qui ne firent aucun dommage. Sur les 8 heures, on fit sortir* Abdoulraman, *Colonel des* Cipayes *à pied, &* Chekassem *son Frère, Commandant de la* Cavalerie Noire, *lesquels aiant trouvé divers Corps de* Cipayes *ou* Paliagares *des* Anglois *dans l'intérieur des Limites, les poussèrent vivement & si loin, qu'ils se procurèrent le moïen de transporter, à la vue de l'Armée ennemie, & de ramener dans la Place une pièce de Canon de douze, que l'on avoit été, faute d'un train, obligé d'enclouer, le soir que toutes les Troupes s'étoient repliées dans la Ville.*

Ouverture de la Tranchée ; Sortie mal conduite & malheureuse, les François y perdent plusieurs Officiers, & leur Ingenieur en chef ; Les Anglois ne peuvent profiter du désordre des Troupes Françoises ; Nouvelles Bateries pour la défense du Corps de la Place.

11 14 Septembre.

Le 11 *à 6 heures du matin, on s'apperçut que les* Anglois *ouvroient la Tranchée à la gauche d'un petit Village un peu au Nord du Bastion de* Saint-Joseph, *à 6 cens toises de la Place. Aussitôt tous les Canons, qui pouvoient batre cet endroit, firent feu. Le S.* Dupleix, *s'étant alors transporté sur le Bastion gauche de la Porte de* Madrass *& aiant reconnu la situation de la Tranchée, assembla quelques Officiers de confiance & résolut avec eux que, vers les 4 heures du soir, on feroit une sortie, afin de combler les Ouvrages commencés. Les Compagnies de Grenadiers de* La Tour *& de* Goupil, *faisant partie du Corps de Réserve, les* Dragons d'Auteuil, *les* Volontaires de Bussy *& les* Cipayes *à Cheval, eurent ordre de se tenir prêts à marcher; & l'on prit un Piquet de tous les Postes avec tous les* Caffres *& quelques* Topas *pour traîner deux petites pièces de Campagne, destinées à batre le Village, & à balaïer la Tranchée. Un Officier fut envoïé pour reconnoître les chemins; &, sur son rapport, on choisit malheureusement le plus long & le plus difficile. Les Troupes furent trop tôt découvertes ; un Fonds marécageux embourboit à chaque instant les deux pièces de Campagne ; & la Cavalerie trouvoit le même obstacle à avancer. Au lieu d'avoir affaire à une Garde ordinaire, on eut sur les bras les deux tiers de l'Armée, qui avoit eu le tems de filer jusqu'à la Tranchée. Une partie attendoit dans le Village, une autre partie dans le Boïau la Baïonète au bout du Fusil. Malgré l'inégalité du nombre & la difficulté du Terrain, l'Avantgarde, composée des Grenadiers & des Volontaires, fondit bravement dans le Village, où elle essuïa 3 décharges consécutives ; & les* Cipayes, *quoique peu faits à des Attaques de cette espèce, ne se rebutèrent que lorsqu'ils virent une partie des Officiers tués ou blessés. Les Sieurs* Puymorin *&* Astruc, *Officiers des Grenadiers, & le S.* Fombert, *Officier des* Volontaires, *furent du nombre de ces derniers. Le S.* Roche, *Lieutenant de la Compagnie de* La Tour, *fut tué sur les bords du Retranchement : mais la perte la plus considérable que les Assiégés pussent faire dans cette occasion, fut celle du S.* Paradis, *qui, dès la première décharge, reçut une Balle de Mousquet dans la tête, dont il mourut deux jours après. Les Soldats*

I. GUERRE SUR MER, EN AMÉRIQUE & AUX INDES-ORIENTALES. REL. du S. de PONDICHERY.

ne le voïant plus à leur tête & le bruit s'étant répandu qu'on l'emportoit mort, il ne fut plus possible de les retenir. Les Canons furent abandonnés; &, sans la fermeté du S. de Krangal, *Officier d'Artillerie, du S.* Schonamille *& de deux Volontaires, ils seroient restés au pouvoir des Ennemis. Ceux-ci voulurent profiter du désordre des* Troupes Françoises *& sortir du Village pour les poursuivre: mais elles se rallièrent enfin; & le feu du Canon de la Ville, qui batoit les Ennemis de tous côtés, les fit rentrer dans le Village & dans leurs Retranchemens. La perte, aux Officiers près, fut assés égale. Depuis le* 11 *jusqu'au* 14, *il ne se passa rien de considérable, quoique toutes les nuits fussent marquées par quelques sorties, & que les Dragons, les Grenadiers, & les Volontaires, avec les* Caffres, *inquiétassent continuellement les Ennemis. Cependant, comme la position fixe de leur Attaque ne laissoit pas douter qu'ils n'en voulussent réellement au Bastion de* Saint-Joseph *& à la Porte de* Valdaour, *le Chevalier* Dupleix *fit construire des Bateries en terre dans le milieu des deux Courtines; & cet Ouvrage, quoique long, fut élevé au-dessus du Cordon avant que l'Ennemi se trouvât en état de batre les murs, parce qu'en même tems le feu des Bastions empêchoit le progrès de leurs Travaux.*

Prisonniers faits aux Anglois; Nouvelles Bateries des Assiégés 14-20 Septembre.

Le 14, *des* Cipayes, *qui batoient l'estrade à une lieue & demie de la Ville dans la partie du Nord, surprirent sur le bord de la Mer quelques Matelots dêcendus à terre. Ils en firent quatre prisoniers, avec un Ecrivain des Vaisseaux de Guerre. Les autres se jetèrent dans leurs Bateaux, & essuïèrent quelques coups de Fusil. La nuit du* 18, *on dressa, en rase Campagne & en face de leur Camp, une petite Baterie qui les incommoda beaucoup; &, le soir, le Canon fut ramené dans la Ville. Le lendemain, on en éleva une seconde, qui fut portée* 100 *toises par delà; & l'on ajouta quelques Mortiers, qui firent un très bon effet. Le Chevalier* Dupleix *en fit établir encore une autre à* 160 *toises de la Porte de* Madrass; *& celle-ci, qui prenoit en écharpe une partie de la Tranchée & le Village sur lequel elle étoit appuïée, ne cessa pas d'inquiéter les* Anglois, *jusqu'au moment de leur retraite. Toutes ces Bateries furent parfaitement bien servies par le S.* Dancy, *Capitaine d'Artillerie, aidé du S.* Mainville, *Capitaine d'Infanterie.*

Les Assiégeans commencent à tirer sur les Bastions; On leur répond par un Feu très vif; Les Bombes tirées de dessus la mer, sont toujours inutiles. 21-26 Septembre.

Tel étoit l'état des choses, le 21, *lorsque les* Anglois *commencèrent à faire tirer sur les Bastions une Baterie de gros Mortiers. On leur répondit vivement de la Place, dont le feu, suivant le rapport des* Espions *& d'un Brigadier de* Dragons Anglois *qui déserta, leur fit perdre beaucoup de monde. Du* 21 *au* 26, *il n'y eut rien d'extraordinaire. Chaque jour les* Cipayes *firent quelques prisoniers. La Galiote, quoiqu'elle continuât de tirer toutes les minutes, ne fit aucun mal; & les Vaisseaux de guerre, qui avoient passé dans la partie du Nord de la Rade, n'y servirent qu'au dépôt des Munitions.*

Tentative des Assiég.s pour enlever quelque Convoi; Petite Action qui se fait

On s'étoit proposé d'enlever aux Assiégeans quelques Convois dans le transport du bord de la Mer jusqu'à leur Camp. Abdoulraman *avoit eu ordre de se glisser jusqu'au bord des Limites, d'observer le chemin de ces Convois, &*

I. GUERRE. Sur Mer, en Amerique & aux Indes-Orientales. Rel. du S. de Pondichery. honneur à leurs Cipayes.

de les couper s'il en trouvoit l'occasion. Ce projet fut exécuté. Un gros de Cipayes Anglois, *qui faisoient l'Avantgarde du Détachement, passant à la portée du Pistolet des Limites, derrière lesquelles* Abdoulraman *& ses gens étoient embusqués, essuïa tout leur feu; & six Pelotons* d'Infanterie Angloise *de 25 Hommes chacun, s'étant avancés pour soutenir leurs* Cipayes *furent obligés de plier. Soixante* Anglois *restèrent sur la place, avec quelques Officiers; & le nombre de leurs blessés fut considérable. Au bruit de cette Mousqueterie les Ennemis se hâtèrent de détacher un Corps de 6 à 7 cen Hommes avec toute leur Cavalerie: mais, à la vue de quelques Troupes, sorties de la Place, lesquelles s'étoient rangées en bataille dans les Limites, pour protéger la retraite des* Cipayes, *tout ce renfort fit alte; & la Cavalerie, n'osant soutenir le feu de ces braves* Noirs, *se retira avec précipitation, en laissant échapper en désordre les 6 Pelotons d'Infanterie qui avoient été si maltraités. Cette Affaire, dans laquelle les Assiégés n'eurent que quelques* Cipayes *blessés, acheva d'aquérir, à ces derniers, la plus grande réputation, & de les rendre redoutables à tous ceux des Ennemis, qui furent d'autant plus sensibles à ce qui venoit d'arriver, que l'Action s'étoit passée sous les ieux d'un* Seigneur Mogol, *qui, depuis deux jours, étoit venu à leur secours, avec quelques centaines de Chevaux, & 2 ou 3 mille Fantassins.*

Officiers blessés par une Bombe; Nouvelles Bateries des Assiégeans & des Assiégés. 27, 28 Septembre.

La nuit du 27 au 28, le S. Le Marchand, *Officier des Troupes de la Marine, fut blessé à la tête par l'éclat d'une Bombe, qui tomba à ses côtés, & qui cassa le bras gauche au S.* Le Vayer, *jeune Officier du même Corps, qui s'étoit distingué, deux ans auparavant, à l'Affaire de* Saint-Thomé. *Cette même nuit, les Ennemis établirent deux Bateries de Canon pour démonter celles que les Assiégés avoient au dehors de la Place; & elles jouèrent dès la pointe du jour. A la faveur d'un Rideau, ils travaillèrent à en former deux beaucoup plus considérables, pour faire brèche au Bastion de* Saint-Joseph *& à la Courtine attenante: mais, dès que ce dessein fut connu, le Chevalier* Dupleix *leur en fit opposer deux autres, l'une sous la Capitale de ce même Bastion, & la seconde sous celle du Bastion du* Nord-Ouest; *de sorte que, lorsqu'ils démasquèrent leurs embrasures, ils ne furent pas peu surpris, au lieu du feu de deux Bastions, auquel ils s'attendoient, d'avoir à faire à 30 pièces de Canon.*

Artillerie enlevée aux Anglois par les Cipayes François. 2 Octobre.

Le 2 d'Octobre, on eut avis que les Vaisseaux devoient mètre à terre quelques pièces de Canon; & qu'il partiroit, au point du jour, un Détachement du Camp pour les aller prendre sur le bord de la Mer. Abdoulraman *fut encore choisi pour aller attaquer ce Détachement. Outre cent* Caffres, *que l'on joignit à ses* Cipayes, *les deux Compagnies de Grenadiers, les* Volontaires de Bussy, *les* Dragons d'Auteuil, *& 50 Soldats de Marine, furent commandés pour le soutenir. Ceux-ci avoient ordre de se tenir dans les Limites, & de n'en sortir qu'en cas que les* Cipayes *fussent poussés trop vivement, ou qu'il vînt un Corps de Troupes assés fort pour les couper. Comme l'Affaire du 26 avoit un peu ralenti*

l'ardeur des Ennemis, ils respectèrent nos Limites, & il fallut les aller chercher loin. Abdoulraman *prit si bien ses mesures, qu'après un Combat assés leger, il les rompit, & s'empara de deux Pièces de vingt-&-quatre que l'on venoit de débarquer, & qui étoient déja en état d'être transportées. Cette action se passant à près de 3 quarts de lieues de la Troupe, qui devoit soutenir les* Cipayes, *toute la Cavalerie Ennemie accourut au grand trot, pour les couper, & fut suivie d'un Corps d'Infanterie. Le S.* de La Tour *ne les eut pas plutôt apperçu, qu'il détacha un Peloton de Volontaires, avec les 50 Soldats de Marine, pour aller au secours des* Cipayes; *& le S.* d'Auteuil, *à la tête de ses Dragons, arrêta tout court la Cavalerie, sans que malgré sa supériorité, elle osât mètre le Sabre à la main.* L'Infanterie Angloise *se contenta de même de voir la Troupe du S.* de La Tour *en bataille; &* Abdoulraman *eut pour témoin de sa victoire, & cette partie considérable de l'Armée Ennemie, & tous leurs Vaisseaux, qui lui avoient vu enlever les deux pièces de Canon.*

Le 6, le Général Anglois *fit batre, avec 12 pièces de Canon de vingt-&-quatre, le Bastion gauche de la Porte de* Valdaour, *dont le feu incommodoit considérablement son Camp, & la face gauche du Bastion de* Saint-Joseph. *Le Revêtement de ce dernier en fut un peu maltraité, & les Merlons de l'autre presque entièrement ruinés. La nuit on répara le dommage; & le feu aiant été encore plus vif, le lendemain, le Chevalier* Dupleix, *qui se transporta dans ces deux endroits, donna de si bons ordres, que, le 8 au matin, le Revêtement du Bastion de* Saint-Joseph *fut remis dans son premier état; &, outre que les Merlons du Bastion de la Porte furent refaits & remplacés par des sacs à terre, sa face entière fut blindée avec des Cocotiers, Arbre admirable pour ces sortes d'Ouvrages. Le même jour, tous les Vaisseaux de guerre de l'Escadre vinrent s'embosser devant la Ville, dont ils occupèrent toute la face; &, le Commandant aiant mis un pavillon de combat, ils tirèrent chacun quelques volées, auxquelles on se dispensa de répondre, parce qu'ils étoient hors de la portée, & que les trois quarts de leurs Boulets ne parvenoient pas jusqu'au Rivage. Ils s'approchèrent, le lendemain; & l'Histoire fournit peu d'exemples d'une pareille Canonade. Depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, tous ces Vaisseaux ne cessèrent pas une seule minute de tirer; & la Galiote de jeter des Bombes. L'on n'impose même en aucune façon, en disant que, sans conter les Boulets tombés dans la Mer ou perdus sur le Rivage & dans les dehors de la Place, il en fut porté dans la Citadelle 14 mille de tout calibre, qui avoient été ramassés dans la Ville. On essuïa peut-être cet orage avec un peu trop de tranquillité; car, si l'on n'avoit pas supposé un peu légèrement que la plus grande partie des Vaisseaux étoient hors de la portée, on en eût sans contredit considérablement endommagé quelques-uns. En revanche, nos Bateries du côté de l'Attaque de terre ne furent pas oisives; &, malgré le feu terrible des Ennemis, qui vouloient, ce jour-là, distinguer les efforts de toute leur Artillerie, un bon nombre de leurs Pièces fut démontée; & ils furent contraints de se taire les premiers. La nuit fut*

I. GUERRE *Sur Mer*, en AMERIQUE & aux INDES-ORIENTALES. REL. *du S. de* PONDICHERY.

Bastions endommagés & reparés; Toute la Flote Angloise s'approche de la Ville & la canone pendant deux jours, sans y causer beaucoup de dommage; Feu très vif des deux parts à l'Attaque de Terre; Celui des Assiégeans diminue; ils cessent de batre la Place du côté de la Mer, & se disposent à faire retraite. *à 10 Octobre.*

I. GUERRE. *Sur Mer, en* AMERIQUE *&* *aux* INDES-ORIENTALES. REL. *du S. de* PONDICHERY.

emploïée à réparer les dommages, qui se trouvèrent assés legers; & ce qui doit paroître heureux, c'est que, malgré la quantité de Bombes que 22 Mortiers jetoient depuis 2 jours uniquement sur le front des 2 Bastions & de la Porte de Valdaour, *& la quantité de Boulets trouvés dans la Ville, il n'y périt pas un seul Homme. Ce fut le 10, que cette Baterie, élevée au milieu de la Courtine du Bastion de* Saint-Joseph *de laquelle on a parlé ci devant, commença à répondre de l'endroit précisément où les Ennemis vouloient faire brèche. Ils s'attachèrent tout le jour à la ruiner, sans l'endommager que très foiblement: mais ce qui acheva de leur faire perdre toute espérance, ce fut quand, le lendemain, ils virent une autre Baterie pareille, qui avoit été élevée dans l'autre Courtine, & dont le feu n'étoit pas moins bien dirigé. La Galiote, qui avoit jeté mille Bombes, ne tiroit plus depuis le 8, parce qu'elle faisoit eau de tous côtés. Les Vaisseaux avoient pris le large, depuis qu'une des Bombes de la Place, tombée sur un des plus forts, avoit pensé le faire sauter. Une Lettre de l'Amiral* Boscawen *au Commandant de la Rade, interceptée le 10, faisoit connoître ses dispositions à la retraite.* Abdoulraman, *qui s'étoit introduit déguisé dans le Camp des* Anglois, *avoit vu emporter quelques Mortiers. On savoit que le* Seigneur Mogol, *venu à leur secours dans l'espérance d'avoir quelque part au butin, s'étoit retiré; & la saison, qui s'avançoit, ne laissoit aucun doute sur le parti que les Ennemis seroient obligés de prendre.*

Le feu des Assiégeans devient toujours plus foible; ils sont couvris le bruit qu'ils veulent tenter l'Escalade, & l'o se prépare à les recevoir; ils embarquent leur gros Canon, & l'on tâche en vain de les en empécher; ils rembarquent leurs Matelots, & quitent la Tranchée.
11-15 Octobre.

Les 11, 12 & 13, ils ne tirèrent que de 10 pièces de Canon, & de 5 ou 6 Mortiers; & quelques Déserteurs, passés dans la Ville, s'accordoient, tous à confirmer leur prochain départ. Ils assûroient cependant, en même tems, que le Général, avant d'abandonner tout-à-fait la partie, tenteroit un coup de main & l'escalade, pendant l'obscurité de la nuit. Quoique le Chevalier Dupleix *sût parfaitement à quoi s'en tenir, cependant, pour ne pas paroître mépriser un avis qu'on devoit regarder comme important, il fit rentrer dans la Place le Canon des Bateries extérieures; &, après avoir distribué toutes les Troupes du Corps de Réserve dans les différens Postes de la Ville, il eut soin de les faire garnir de Piques, de Grenades, de Pots à feu, de Carcasses, de Faulx de revers, de Cercles d'Artifice, & généralement de tout ce qui peut servir à repousser un assault. Le 14, tout le feu des Assiégeans se réduisit à celui de quelques pièces de Campagne, placées à la droite & à la gauche de leurs Retranchemens, & ils profitèrent de la nuit pour enlever le gros Canon, qu'ils avoient dans leurs Bateries, & qui n'étoit pas hors de service. L'intention n'étoit pas de les laisser rembarquer à leur aise. Les* Cipayes, *au nombre de 13 ou 14 cens, furent commandés pour sortir des Limites & pour couper le Convoi, s'ils en trouvoient l'occasion. On fit marcher, pour les soutenir, les 2 Compagnies de Grenadiers, les Volontaires, les Dragons & 100 Hommes de la Marine: mais, soit que ce Détachement fût sorti trop tard, ou que les* Cipayes *superstitieux regardassent ce jour comme un jour malheureux, ou qu'enfin ils fussent las d'être si fréquemment exposés, ils se contentèrent de reconnoître l'Ennemi & rentrèrent dans*

les Limites, sans qu'il fût possible à leur Chef de les déterminer à attaquer. Les autres Troupes rangées en bataille aux Postes des Limites, vouloient réparer la faute des Cipayes : mais il y eut eu de l'imprudence à laisser agir leur ardeur, & le Chevalier Dupleix leur envoia ordre de rentrer dans la Place. Dans cette même journée tous les Matelots Anglois se rembarquèrent. La nuit du 14 au 15, les Cipayes François s'emparèrent de la Tranchée, que l'Ennemi avoit absolument abandonnée pour se retirer dans son camp, & ils y mirent le feu. Ils y trouvèrent 10 pièces de Canon de vingt-&-quatre toutes démontées, preuve du succès de l'Artillerie de la Place.

Le 17, toute l'Armée se replia vers Ariancoupan. Les Cipayes & les Dragons ne cessèrent pas d'en inquiéter l'Arrieregarde : mais cette marche étoit si courte, & elle fut faite en si bon ordre, qu'il ne fut pas possible d'engager quelque action. Le 18, les Anglois évacuèrent le Fort d'Ariancoupan, & les Troupes Françoises qui s'en emparèrent, les poursuivirent jusques au-delà de la Riviere de Chounambark. Ce même jour, leurs Vaisseaux quitèrent la Rade, pour retourner à celle de Goudelour.

Les Anglois lèvent totalement le Siége, & leur Flote retourne à la Rade de Goudelour. 17 Octobre.

Ainsi fut levé le Siége de Pondichery, après 38 jours de Tranchée ouverte. On ne peut trop louer la conduite du Chevalier Dupleix, non seulement pendant le Siége, mais encore pendant tout le tems de la Guerre. Il a heureusement contribué en cette occasion à porter au plus haut point la gloire du Nom François dans l'Inde. En rendant justice à la bravoure des differens Corps de Troupes, on s'apperçoit bien que tous n'eurent pas les mêmes occasions de se distinguer. Les Grenadiers de La Tour & de Goupil, les Volontaires de Bussy, & les Dragons d'Auteuil partagèrent avec les braves Cipayes d'Abdoulraman & de Chekassem, toutes les fatigues du Siége, comme les Sieurs Dancy, Krangal, d'Or & Grand-Maison eurent tout le travail de l'Artillerie; & la suite du bonheur du S. de La Touche, qui avoit si bien fait au Fort d'Ariancoupan, lui fit encore tomber en partage le Poste d'honneur pendant le Siége. Il commanda à la Porte de Valdaour, à laquelle les Ennemis avoient fixé leur Attaque; & quoiqu'il tombât, pendant 20 jours consécutifs, une grêle de Bombes & de Boulets sur ce Poste, où il n'y avoit pas un seul endroit pour se mètre à couvert, ni lui ni ses Officiers ne voulurent jamais être relevés. Parmi ces Officiers étoient le S. de Kerjean, Neveu du Chevalier Dupleix, & le S. Vincent. Si le calcul, que l'on fit de 40 mille coups de Canon, est peut-être au-dessous de ce que les Ennemis en tirèrent dans le cours de leurs differentes Attaques, on fut du moins sur d'avoir comté avec exactitude, que la Galiote seule avoit jeté mille Bombes, & les Mortiers de terre 3 mille 8 cens. Sur le rapport assés uniforme des Déserteurs, on jugea que, soit par Maladie, soit par le Feu de la Place, ou dans les différentes Actions, les Anglois avoient perdu au delà de 15 cens Hommes. Parmi les Prisoniers faits sur eux, furent les Sieurs Laurent, Major de Goudelour; Bruce, Capitaine d'une Compagnie de Marine; & Burnet, Ecrivain des Vaisseaux de guerre. Les François eurent 101 Soldats tués,

Eloge des Officiers François ; Perte des deux parts.

I. GUERRE. *Sur Mer, en Amérique & aux Indes-Orientales.* Rel. du S. de Pondichery.

avec le S. Paradis, *Commandant de* Ravical *& Ingénieur en chef de* Pondichery; *& les Sieurs* Roche, *Lieutenant de Grenadiers, & de* Passy, *Enseigne. Les Sieurs* Puymorin, *Lieutenant de Grenadiers;* Astrac *&* Foubert, *Enseignes;* Le Marchand *&* Le Vayer, *Officiers des Troupes de Marine; &* Chenassem, *Colonel des* Cavaliers Cipayes, *avec 87 Soldats, furent blessés.*

Convention entre le Roi d'Angleterre & ses Alliés. 26 Janvier.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui se fit cette année par terre en *Europe*, il est à propos de rendre comte d'une Convention que les Ministres du *Roi de la Grande-Bretagne*, de la *Reine de Hongrie*, du *Roi de Sardaigne* & des *Etats Généraux des Provinces-Unies* signèrent, le 26 de Janvier de cette année 1748. Il y étoit stipulé; *Que le* Roi de la Grande-Bretagne, *la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux *fourniroient chacun 60 mille Hommes pour l'Armée des* Païs-Bas: *Que 50 mille Hommes des Troupes de la* Reine de Hongrie *seroient prêts à s'assembler, le 1 de Mars; & qu'elle fourniroit le reste dans le cours du mois d'Avril: Que, si les 37 mille Hommes, que la* Czarine *devoit fournir en conséquence d'un Traité fait avec elle par le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux, *n'arrivoient pas aussitôt qu'on le désiroit, on ne pourroit pas accuser Sa* Majesté Britannique *& les* Etats-Généraux *de n'avoir pas rempli leurs engagemens à cet égard: Que la* Reine de Hongrie *& les* Etats-Généraux, *outre leurs Contingens pour l'Armée des* Alliés *dans les* Païs-Bas, *seroient tenus d'avoir des Garnisons suffisantes dans diverses Places; & que, s'il étoit nécessaire de renforcer ces Garnisons, ce seroit avec les Troupes de la Puissance, à laquelle ces Places appartiendroient: Que pour les dépenses de l'Artillerie & de son transport, pour la livraison de la Paille & du Bois aux Troupes, pour les Voitures & les Chevaux que l'on tireroit du Plat-Païs, on se conformeroit aux arrangemens faits, l'année précèdente, entre le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux: *Que ces derniers armeroient 10 ou 12 Vaisseaux de guerre, pour les joindre à la Flote de Sa* Majesté Britannique, *Qu'outre les Troupes destinées pour l'Armée des* Païs-Bas, *la* Reine de Hongrie *auroit en* Italie *60 autres mille Hommes, sans compter les Garnisons des Places de* Lombardie: *Qu'Elle assembleroit ces Troupes le plustôt qu'il seroit possible; & que, le 1 de Mars, Elle seroit remètre aux* Puissances Contractantes *une Liste des Bataillons & des Escadrons dont ce Contingent seroit composé: Que les Troupes du* Roi de Sardaigne, *sans y comprendre aussi les Garnisons de ses Places, monteroient à 30 mille Hommes: Que ce dernier Contingent, ainsi que celui de Sa* Majesté Hongroise, *seroit prêt à se mètre en Campagne, au plus tard, le 1 de Mai: Que le* Roi de la Grande-Bretagne *fourniroit, comme l'année précèdente, 30 Vaisseaux de ligne, ou bien au lieu de quelques-uns de ces Vaisseaux un certain nombre de petits Bâtimens propres à seconder les Opérations sur les Côtes de* France *& d'*Italie, *& dont on se serviroit pour empêcher les transports de Troupes & les Convois des Ennemis: Que pour aider la* Reine de Hongrie

à subvenir aux dépenses pour ses Troupes, Sa Majesté Britannique *lui païeroit un subside de* 400 *mille Livres Sterling, savoir* 150 *mille immédiatement après la signature de la* Convention, 100 *mille, quelques jours après l'échange des* Ratifications; 50 *mille un mois après; & les autres* 100 *mille, lorsque les Officiers de cette Princesse auroient donné des preuves certaines que chacun de ses Contingens, tant aux* Païs-Bas *qu'en* Italie, *auroit ses* 60 *mille Hommes effectifs: Que si le nombre des* 120 *mille Hommes ne se trouvoit pas complet, on diminueroit la somme du dernier paiement, à proportion du nombre de Soldats qui manqueroit dans ces Contingens: Que le* Roi de Sardaigne *recevroit aussi du* Roi de la Grande-Bretagne *un Subside de* 300 *mille Livres Sterling, aux mêmes conditions que la* Reine de Hongrie: *Que les* Puissances Contractantes, *afin d'être plus assurées de leur fidélité réciproque à remplir leurs engagemens, ordonneroient à leurs Généraux de se communiquer respectivement de tems en tems les Listes des Troupes, qu'ils commanderoient: Que le* Duc de Cumberland *& le* Prince Stathouder *décideroient de concert de tout ce qui concerneroit le Commandement des Armées dans les* Païs-Bas; *& que toute l'Armée en* Italie *seroit sous les ordres du* ROI DE SARDAIGNE.

Venons presentement au détail de la Campagne, & commençons par *Gènes*, où l'Hiver n'interrompit point les Opérations militaires. Le 4 de Janvier, 2 Galères & 10 Felouques parties du Port de *Gènes* débarquèrent, quelques heures avant le jour, à quelque distance de *Varaggio*, 30 Piquets de *Troupes Françoises* sous les ordres du Marquis de *Roquepine*, chargé de l'Expédition. Un autre Détachement des mêmes Troupes, de celles d'*Espagne* & des Milices de la *République*, commandé par le Comte de *Carcado*, s'avança par terre en même tems, & ces deux Troupes s'étant réunies, attaquèrent *Varaggio*. Six cens Hommes, qui défendoient ce Poste, n'aiant aucune espérance de retraite, furent obligés de se rendre Prisoniers de guerre, après avoir eu 180 des leurs tués. On ne conserva ce Poste que jusqu'à 2 heures après-midi, parce qu'on fut averti qu'un Corps des *Troupes Piedmontoises* s'avançoit & qu'il devoit être secondé par 2 *Vaisseaux Anglois* sortis du Port de *Vado*. Le Marquis de *Roquepine* prit le parti de se retirer à *Voltri* avec 409 Soldats, & 12 Officiers que l'on avoit fait Prisoniers de guerre. Le Comte d'*Arignano*, chargé de recouvrer *Varaggio*, n'arriva qu'après le départ des Troupes victorieuses. Il ne crut pas devoir les poursuivre. Il se contenta de mètre un plus fort Détachement dans *Varaggio* & de garnir de Milices quelques Postes en avant. Ces précautions n'empêchèrent pas qu'il ne falût, quelques jours après, abandonner tous ces Postes, à l'approche d'un Corps considérable de *Troupes Françoises*, contre lesquels le Comte d'*Arignano* ne fut pas en état de se défendre. Les *François* entrèrent dans *Varaggio*, dès qu'il en fut sorti: mais ils ne s'y établirent pas; & se retirèrent après

En ITALIE & en PIEDMONT. Varaggio surpris deux fois; Prisoniers faits sur les Piedmontois; Troupes arrivées à Gènes; Mouvemens des Troupes, & préparatifs des Autrichiens; Course sur les Frontières de Toscane; Etat des Troupes de Gènes.

Janvier.

avoir détruit les murailles qui fermoient ce Bourg du côté de la mer. Les *Piedmontois*, le voiant tout ouvert, ne crûrent pas devoir l'occuper de nouveau. Ils se contentèrent de renforcer tous les Postes des environs. Le 19, 150 hommes de *Troupes Françoises* arrivèrent à *Gènes* par la Mer; &, quelques jours après, on débarqua, tant à *Gènes* que le long de la Côte, 2 mille Hommes *François* & *Espagnols*. Pendant ce tems, le Duc de *Richelieu* aiant assemblé près de 7 mille Hommes du côté de *La Specie*, les Généraux de la *Reine de Hongrie* firent avancer quelques Régimens dans les environs de *Fornovo*, pour soutenir ce Poste dans lequel ils avoient des Magasins. Les divers préparatifs du Comte de *Browne* annoncèrent le projet de quelque nouvelle entreprise contre la Ville de *Gènes*. Il fit transporter quantité de Munitions de guerre & 26 Canons à *Novi*; forma des Magasins très considérables à *Borgo-di-Taro* & à *Sulca*; renforça les Postes les plus exposés aux insultes des *Génois*; fit défiler des Troupes vers le Fort d'*Aulla*, dont le Commandant avoit été sommé, quelques jours auparavant, de déclarer s'il tenoit cette Place située sur le Territoire de *Toscane*, pour la *Reine de Hongrie* ou pour le *Grand-Duc*. Le Comte de *Browne*, fit aussi construire 2 Ponts sur le *Pô*. D'autre part quelques *Troupes Françoises* firent une course sur la Frontière de *Toscane*, où la neutralité n'étoit rien moins qu'exactement observée. Les Habitans de *Pontremole* & des environs prirent les armes à cette occasion; ce qui n'empêcha pas les *François* de piller quelques Maisons & d'enlever un grand nombre de Bestiaux. Le Duc de *Richelieu* fit exposer à la *Régence de Toscane*, par un Officier qu'il dépêcha exprès, les raisons qu'il avoit eues de faire faire cette course. Il y avoit dans l'Etat de *Gènes*, à la fin de ce mois de Janvier, 16 mille Hommes de Troupes règlées, indépendamment des Païsans, dont on forma de nouvelles Compagnies de 50 Fusiliers.

Attaque d'un Poste des Piedmontois par la Garnison de Vintimille; Détachement Piedmontois enlevé; Poste d'Ayroles forcé, puis abandonné; Les Piedmontois y reviennent; Bateries pour opposer au feu du Château de Vintimille; Deux Postes enlevés aux Piedmontois. Janvier.

Le 14 de Janvier, quatre cens *François* de la Garnison de *Vintimille*, attaquèrent le Poste avancé des *Piedmontois* au Couvent de *Saint-Augustin*. Ceux qui le défendoient, donnèrent le tems par leur résistance à quelques Compagnies de Grenadiers de venir à leur secours, & les *François* se retirèrent après avoir perdu 15 Hommes. Quelques jours après, le Chevalier de *Castiglione*, aiant passé la *Roia* avec quelques Volontaires, fut enlevé par un *Parti François*. La nuit du 20 au 21, un *Détachement François* tomba sur le Poste d'*Ayrolles* dans le voisinage de *Breglio*, & força 50 Hommes, qui le gardoient, à se rendre à discrétion après s'être défendus quelque tems. Les *François* aiant abandonné ce Poste, le Baron de *Leutrum* le fit occuper par quelques Compagnies de Grenadiers, & plaça d'autres Troupes à portée de les soutenir. D'ailleurs, comme le feu du Château de *Vintimille* ne cessoit d'incommoder ses Postes avancés, il fit élever quelques Bateries pour le faire taire. A peu près dans le même tems, une

I. GUERRE. En Italie & en Piedmont.

partie des *Troupes Françoises*, qui étoient à *Sospello* & dans les environs, se mit en marche sur 4 Colones, dont une alla camper sur les hauteurs du *Col de Gignio*, à la droite de *Breglio*. Une autre s'empara du Poste de *Pietra-Acuta*, & y fit quelques prisoniers. La troisième, ayant marché par la gauche, investit *Breglio* depuis la Porte de *Nice* jusqu'à celle de *Turin*. Après cela, 400 *Miquelets*, dont la quatrième Colone étoit composée, se portèrent par le chemin de *Saorgio* jusqu'à *Rivo-Seno*, qu'ils tournèrent. Au point du jour, ils changèrent de position; ce qui donna la facilité au Commandant de *Saorgio* de faire avancer quelques Détachemens de Volontaires, qui furent suivis d'un autre de Grenadiers, & d'un Corps qui gagna les Hauteurs. Les *François* qui ne s'étoient avancés que pour reconnoître les lieux, se replièrent à la vue de ces Troupes sur les Hauteurs situées vis-à-vis la Porte de *Nice*. & se contentèrent d'enlever un Poste dans lequel ils firent 15 Prisoniers.

Renforts arrivés à Gênes; Fort construit à l'embouchure de la Magra; Sarzanello palissadé; Le Duc de Richelieu va visiter La Specie; Détachemens Autrichiens sur les Frontières de La Lunegiana; Etat des Troupes de la Reine de Hongrie; Les Autrichiens veulent s'emparer de Voltri, & sont obligés d'y renoncer; Argent envoïé par le Roi d'Angleterre pour une entreprise sur La Specie; Nouveaux Renforts & Provisions.

Février.

Dans les premiers jours de Février, 3 Félouques de *Lipari* débarquèrent, dans le Port de *Gènes*, un grand nombre d'Officiers, & 52 Grenadiers. Le Gouvernement fit construire un Fort à l'embouchure de la *Magra* & palissader le Poste de *Sarzanello*. La nuit du 7 au 8, le Duc de *Richelieu* alla par mer visiter *La Specie*, dont les Ennemis paroissoient se disposer à faire le Siége. Dans le même tems, le Comte de *Browne* fit avancer sur les frontières de *La Lunegiana* quelques Détachemens, pour observer les mouvemens des Troupes de *France* d'*Espagne* & de *Gènes*. Les Troupes que la *Reine de Hongrie* avoit alors en *Lombardie* consistoient en 25 Régimens d'Infanterie, 4 de Cuirassiers, 4 de Dragons, 2 de *Hussards* & 8 Bataillons de *Varadins* & de *Carlstadiens*. Il y eut, le 18, à *Voltri* une petite Action qui mérite d'être détaillée; & je vais, suivant le droit que je m'en suis arrogé, copier ce que j'en trouve. *Le Comte* Nadasti (1) *aiant reçu ordre du Weldt-Maréchal Comte de* Browne *de s'emparer de* Voltri, *il fit sortir de leurs Quartiers, le 17 de ce mois de Février, les Troupes de la* Reine de Hongrie, *qui étoient à* Novi, *à* Ottagio, *à* Ovada *&* *à* Camposredo; *& il en forma un Corps de 4 mille Hommes, avec lesquels il se mit en marche, à l'entrée de la nuit, sur 3 Colones. Celle de la Droite, commandée par le Comte de* Sorre, *se porta de* Camposredo *à la Chapelle de* Mazone, *d'où, en longeant les sommités des Montagnes, elle s'avança vers le Poste retranché des* Capucins, *situé entre les Vallons de* L'Aqua-Santa *&* *de* La Céruse. *Le Comte* Nadasti, *à la tête de la Colone du Centre, suivit un Chemin pratiqué dans la Montágne & se rendit à l'Oratoire de* Mello. *La Colone de la Gauche, sous les ordres du Général* Petrazzi, *après être décendue dans la Vallon de* L'Aqua-Santa, *remonta sur les Plans de* Negroni, *dans le dessein de s'étendre sur les Hauteurs*,

(1) GAZETTE de FRANCE 1748. N°. 14. Art.: *De Gènes, le 2 Mars*.

qui dominent ce Vallon jusqu'à la Mer, & d'intercepter ainsi la communication de Gènes *& de* Voltri. *Le 18 à 9 heures du matin, les* Autrichiens *attaquèrent en même tems le Poste de* Mello *& celui des* Capucins. *Comme leurs mouvemens avoient été exécutés en un seul jour, le Marquis* Monti, *qui commandoit dans* Voltri, *dont la Garnison étoit composée du Régiment* Roïal-Comtois *& de 3 Bataillons du Régiment* Roïal-Bavière, *n'avoit eu que des avis généraux de leurs préparatifs. Aussitôt il dépêcha un Officier au Duc de* Richelieu; *& il manda au Comte de* Carcado, *qui étoit à* Paggi *avec le Régiment de* Bresse, *de venir le joindre & de laisser au* Col du Loup *un Détachement suffisant pour défendre ce Poste. Cent cinquante Hommes, lesquels occupoient le Village de* Mello, *ne pouvans résister à la grande supériorité des* Allemands, *se replièrent le long de la Rive gauche de* L'Aqua-Santa, *jusqu'à la hauteur de* Voltri; *& le Marquis* Monti *fit protéger leur retraite par deux Compagnies de Grenadiers. Le S. de* Stokart, *Capitaine de* Roïal-Bavière, *& déja connu par plusieurs actions d'éclat, se distingua fort en cette occasion, ainsi que le S. de* Tiniat, *Capitaine de Grenadiers de* Roïal-Comtois. *Les Ennemis aiant pris possession du Village de* Mello, *la Colone, que commandoit le Général* Petrozzi, *se prolongea sur le* Colletto *& de là sur les Hauteurs de* La Mandola, *d'où elle dominoit le rivage de la mer & par conséquent le grand Chemin qui conduit de* Gènes *à* Voltri. *Pendant ce tems, la Colone de la Droite s'empara d'une Maison, où étoit la Garde avancée du Poste des* Capucins. *Le Marquis* Monti, *qui connoissoit l'importance de ce Poste, de la défense duquel la conservation de* Voltri *dépendoit principalement, s'y transporta & y soutint les efforts des* Allemands. *La nouvelle de leur Attaque arriva à* Gènes *à midi; & le Duc de* Richelieu, *aiant fait sur le champ batre la Générale, rassembla les Troupes, envoïa à* Voltri *le Chevalier* Chauvelin *& le Marquis de* Roquépine, *fit avancer les* Espagnols *à* Saint-Pierre d'Arena *pour garder la* Polsevera, *& marcha lui-même avec* 8 Bataillons François, *&* 1 Bataillon Suisse *au service d'*Espagne. *Le Chevalier* Chauvelin, *en arrivant à* Voltri, *jugea, par la diminution du feu des Ennemis, que, rebutés d'attaquer depuis plus de 6 heures sans succès le Poste des* Capucins, *ils ne différeroient pas d'abandonner cette Attaque. Cela le détermina à retirer de ce Poste le Régiment de* Bresse, *qui y avoit joint le Marquis* Monti, *& à envoïer ce Régiment à* Palmara *pour couvrir la communication avec* Gènes *& pour assurer la jonction du Duc de* Richelieu. *La Colone des Ennemis, qui étoit sur les Hauteurs de* La Mandola, *pouvant tenter de s'emparer du Palais de* Durrazzo *& de forcer* Voltri *dans cette partie, le Chevalier* Chauvelin *tourna de ce côté sa plus grande attention. Il renforça de 200 Hommes les Troupes qui occupoient le Palais de* Durazzo *& les Maisons voisines; il posta divers Détachemens dans celles de la rive droite de* l'Aqua-Santa; *& il chargea 2 Compagnies de Grenadiers de la garde des Palissades qui barroient le lit de ce Torrent. Cependant le Duc de* Richelieu

s'étoit

s'étoit avancé avec son corps de Troupes & avoit garni par échelons les Hauteurs depuis Gènes *jusqu'à* Voltri. *Il avoit placé* 100 *Hommes à la Chapelle de* Saint-Albert *& à* La Madonna del Gazo *; il avoit fait marcher* 2 *Bataillons au* Col du Loup*, & un autre à* Proto*; il avoit détaché* 5 *Compagnies de Grenadiers en avant de* Palmara *; & s'étoit rendu, avec le reste de ses Troupes, à* Peggi. *Ces différentes dispositions ôtant aux Ennemis l'espérance de réussir dans leur entreprise, ils cessèrent totalement leur feu ; & le Comte* Nadasti*, craignant que la Colone qui s'étoit prolongée sur les Hauteurs de* La Mandola*, ne fût tournée par le* Col du Loup*, la fit retirer à* Mello*, où il la suivit, pendant la nuit, avec toutes ses Troupes. Dès qu'on fut assuré de sa retraite, le Chevalier* Chauvelin *& le Marquis de* Crussol*, que le Duc de* Richelieu*, après son arrivée à* Peggi*, avoit envoïé à* Voltri *pour examiner les manœuvres des* Allemands *& pour lui en rendre compte, allèrent le rejoindre. En passant à* Palmara*, le Marquis de* Crussol *fit occuper les Hauteurs de* La Mandola *par le Régiment de* Bresse*, & donna ordre au Comte de* Carcado *de pousser des Détachemens jusqu'aux Plans de* Negroni. *Sur les informations que le Duc de* Richelieu *reçut du Chevalier* Chauvelin *& du Marquis de* Crussol*, il fit partir les* 2 *Bataillons du Régiment* Roïal-Italien*, pour soutenir le Régiment de* Bresse*, & il renvoïa à* Voltri *le Chevalier* Chauvelin*, avec des informations pour le Marquis de* Roquépine. *Le* 19*, le Comte* Nadasti*, qui se trouvoit en danger de voir sa retraite coupée si un Détachement des* Troupes Françoises *arrivoit avant lui à la Chapelle de* Mazone*, reprit avec précipitation le chemin de cette Chapelle ; & de là il retourna à* Campofredo*, d'où il renvoïa ses Troupes dans leurs Quartiers. On ne le poursuivit pas, parce qu'il n'auroit pas été prudent d'engager les Troupes pendant la nuit dans les Défilés des Montagnes ; &, à la pointe du jour, les Ennemis avoient déja trop d'avance, pour qu'on pût se flater de les atteindre. Tous les Déserteurs assurèrent que leur perte montoit à plus de* 500 *Hommes. Il n'y eut du côté des* Génois *que* 127 *Hommes tués ou blessés .... Le Duc de* Richelieu*, après avoir reconnu tous les Postes des environs de* Voltri*; &, après avoir pris les mesures convenables pour s'opposer aux nouvelles tentatives des Troupes de la* Reine de Hongrie*, retourna à* Gènes *le* 14 *au soir. Les* Troupes Espagnoles*, qui s'étoient avancées dans la Vallée de* Polsevera*, retournèrent aussi dans leur Quartier de* Bisagno *.... Cependant les* Allemands *continuèrent de menacer d'attaquer les Etats de la* République *par* Novi*, par* Sestri di Levante *& par* Sarzane. *Il arriva même, dans ce tems, à leur Armée un Commissaire du* Roi de la Grande-Bretagne *avec une somme considérable, pour subvenir à la dépense de l'entreprise qu'ils méditoient contre* LA SPECIE. Le 19, un Schebec entra dans le Port de *Gènes* amenant de *Nice* 180 Hommes. Il fut suivi, la nuit du 25 au 26, de 20 Gondoles de *Caprara*, venant de *Monaco* avec 900 Soldats ; &, quelques jours après, d'une Barque, qui portoit 310 Grenadiers. Ces Troupes

coururent de grands risques dans leur traversée de *Monaco* à *Gènes*; & les Bâtimens, qui les portoient, eurent continuellement la chasse de deux *Vaisseaux de guerre Anglois*, qui s'en approchèrent presque à la portée du Canon Peu s'en falut qu'une des Barques du Convoi ne fût prise. Elle ne se sauva qu'à la faveur de la nuit, & fut obligée de relâcher à *Porto-fino*. Quelle que fût cependant la vigilance des *Anglois*, il arriva, pendant ce mois, de toutes parts des provisions à *Gènes*, sans qu'il y eût un seul Bâtiment de perdu.

Les Postes des Autrichiens dans le voisinage de Voltri, renforcés; Le Comte de Browne persiste dans la résolution de s'emparer de ce Poste, &c; Le Duc de Richelieu le va visiter; Le Marquis d'Ahumada observe les mouvemens des Autrichiens; Le Duc de Richelieu va visiter Sestri di Levante; Il fait une tentative sur Savone; Prisoniers faits sur les Piedmontois; Renforts.

Mars.

Dans les premiers jours de Mars, les *Autrichiens* aiant renforcé, de plusieurs Bataillons, les Troupes que le Comte *Nadasti* commandoit à *Campofredo* & dans les environs, & leurs Déserteurs rapportant que le Comte de *Browne* persistoit dans la résolution de s'emparer de *Voltri*, de *Peggi*, de *Sestri di Ponente* & d'*Arenzano*, le Duc de *Richelieu* retourna visiter tous ces Postes, dont il renforça les Détachemens, avec ordre d'y construire de nouveaux Ouvrages. Le Marquis d'*Ahumada*, Commandant des *Troupes Espagnoles*, se rendit, en même tems, à *Chiavari* pour observer les mouvemens, que les *Autrichiens* faisoient vers la Montagne de *Cento-Croci*. Vers le milieu du mois, le Comte de *Browne* fit défiler des Troupes du côté de cette Montagne, de *Fornovo*, & de *Borgo-Val-di-Taro*. Le Duc de *Richelieu* n'en fut pas plustôt instruit, qu'il alla lui-même, le 20, à *Sestri-di-Levante* observer leurs mouvemens. Mais, comme il ne perdoit point de vue une entreprise dont il avoit conçu le dessein, il ordonna, en partant, que l'on rassemblât, le 23 & le 24, dans le Port de *Gènes*, tous les Bâtimens qui se trouveroient le long des deux Rivières. Le 25 au soir, on y fit embarquer 2 mille 500 Hommes des *Troupes Françoises* & 800 de celles d'*Espagne*. Toutes les Troupes qui étoient à *Saint-Pierre d'Arena* marchèrent en même tems, les *Espagnoles* vers *La Bochetta*, & les *Françoises* vers *Voltri*, où le Duc de *Richelieu* les alla joindre par mer. On fit partir aussi plusieurs pièces de Canon & tous les Officiers d'Artillerie. Le dessein du Duc de *Richelieu* étoit d'arriver à *Savone*, avant le jour, & de surprendre cette Place. On devoit, dès que l'on y seroit entré, jeter plusieurs Compagnies de Grenadiers dans les Palissades de la Citadelle, afin d'ôter à la Garnison la facilité de s'y retirer. Pour empêcher le Comte *Nadasti* de porter, de *Campofredo*, du secours à *Savone*, le Duc de *Richelieu* l'avoit forcé, par l'augmentation qu'il avoit faite aux Détachemens de *Voltri*, de ne songer qu'à sa propre défense. Cette entreprise manqua, bien que prudemment concertée. L'agitation de la Mer, qui dura jusqu'au soir du 26, empécha les Troupes embarquées d'arriver assés tôt; & le Commandant de *Savone*, informé de leur approche, eut le tems de prendre ses précautions. Le Duc d'*Agénois* s'approcha cependant des murailles de la Ville jusqu'à la portée du Fusil, brûla-

quelques Magasins & fit 200 prisoniers. Le Duc de *Richelieu* fut de retour à *Gènes*, le 19, avec toutes ses Troupes. Pendant cette Expédition & quelques jours auparavant, 2 Pinques amenèrent de *Marseille* 2 Compagnies de Grenadiers avec 4 mille Fusils & 4 mille Baïonètes; & d'autres Bâtimens amenèrent 920 Hommes.

Prises de Tartanes Piedmontoises, &c; Barques chargées de Troupes Françoises, échapées aux Anglois; Ceux ci canonent Arenzano; Renforts venus d'Espagne; Garde Bourgeoise établie dans Gènes; Chemins de La Spécie rendus praticables aux Charois; Retranchemens & Fortifications faites en plusieurs endroits; Prisoniers de guerre faits sur les Piedmontois; Bâtimens Génois enlevés par les Anglois; Pinques & Recrues du Roi de Sardaigne pris par les Génois.

Avril.

Le 6 d'Avril, une *Galiote Génoise*, armée en course sous Pavillon de *France* & commandée par le Capitaine *Romero*, s'empara, sous le Canon de *Savone*, de 2 Tartanes qui portoient des Provisions & des Munitions dans cette Ville. Quelques jours après, 2 Schebeks, que le Duc de *Richelieu* avoit fait armer, enlevèrent 4 Gondoles de *Caprara* chargées de Provisions que le Colonel *Rivarola*, l'un des Chefs des Rebelles de *Corse*, envoïoit à *Savone*. Plusieurs Barques, parties de *Monaco* & chargées de 500 Soldats pour *Gènes*, aiant été poursuivies inutilement par 2 *Vaisseaux de guerre Anglois*, ceux-ci s'approchèrent de la Plage d'*Arenzano*, où ces Barques s'étoient réfugiées, & tirèrent plus de mille coups de Canon contre ce Bourg, dont une Maison fut presque rasée entièrement & plusieurs autres considérablement endommagées. Pendant ce tems, les Soldats que les Barques avoient à bord, dêcendirent à terre & se rendirent à *Gènes*, le jour suivant. La nuit du 11 au 12, quelques Compagnies franches des Troupes de *France* attaquèrent, dans le Poste de *San-Martino* du côté de *Savone*, un *Détachement Piedmontois*, qui se rendit prisonier de guerre, après s'être défendu pendant quelques heures. Le 13, d'autres Compagnies Franches firent prisoniers du côté de *Sassello* 3 *Officiers* & 40 *Soldats Piedmontois*. Le même jour, 4 Barques *Catalanes* parties de *Barcelone*, débarquèrent, dans le Port de *Gènes*, 700 *Soldats Espagnols*. Une cinquième, qui les accompagnoit, aiant perdu son grand Mât, avoit été obligée de relâcher à *Villefranche*. A peu près dans le même tems, pour ne pas fatiguer les Troupes règlées, le Gouvernement ordonna que les Compagnies de la Bourgeoisie montassent la Garde aux Portes, à l'Arsenal & dans les endroits où l'on gardoit les prisoniers; & le Duc de *Richelieu* fit travailler à rendre les Chemins, qui conduisoient à *La Specie*, praticables aux Charois. Ce fut aussi dans le même tems, que le *Roi de Sardaigne* renforça de 2 Bataillons la Garnison de la Citadelle de *Savone*; & qu'il fit arrêter plusieurs des principaux Habitans de cette Ville & charger ceux des Villages circonvoisins de Contributions exorbitantes, parce que l'on soupçonnoit les uns & les autres d'avoir favorisé la tentative que le Duc de *Richelieu* avoit faite, le 26 du mois précèdent. Ce Général, à peu près encore dans le même tems, visita les Hauteurs de *Viaregio*, y fit construire plusieurs Retranchemens; & fit fortifier divers Postes dans les environs de l'Ile de *Palmerie* & le long de la *Magra*. Le 15, les *Anglois* s'emparèrent d'une *Polaque Génoise*, qui portoit des Munitions

de guerre dans l'Ile de *Corse*. Quelques jours après, ils enlevèrent, à 6 mille de *Recco*, une Barque venant de *San-Bonifacio* & chargée de Munitions de guerre appartenantes aux *Espagnols*. Ce Bâtiment, qu'ils poursuivoient depuis la *Gorgone*, ne fut pris que parce que l'Antenne de son grand Mât se rompit, en faisant force de voiles. Les Bâtimens au service de la *République* prirent de leur côté 3 Pinques, à bord desquels il y avoit des Recrues pour le *Régiment Corse* au service du *Roi de Sardaigne*.

Les Troupes de l'Infant D. Philippe renforcées Avril.

Durant ce mois, une vingtaine de *Bâtimens Espagnols*, chargés de recrues pour l'Armée de *Don PHILIPPE*, entrèrent dans les Ports de *Nice* & de *Villefranche*.

Mouvemens & dispositions de l'Armée Autrichiène; Précautions du Duc de Richelieu; Son Quartier général à Sestri, & celui des Espagnols à Chiavari; La Garnison de La Specie & les Détachemens de divers Postes renforcés; Nouveaux Renforts arrivés; Secours envoïés en Corse, où les Allemands & les Piedmontois avoient investi La Bastie; Ces derniers abandonnent le Siége de cette Place. Mai.

En conséquence des résolutions prises dans un Conseil de guerre, les Troupes de la *Reine de Hongrie*, qui s'étoient mises en mouvement depuis quelques jours se disposèrent, en commençant le mois de Mai, à former 3 Camps, l'un dans le *Modenois*, l'autre près de *Novi* & le troisième à *Borgo-Taro*; &, pour cet effet, ils marchèrent sur 3 Colones. La première, sous les ordres du Weldt-Maréchal Comte de *Browne*, s'avança vers *Girola*. La seconde, commandée par le Général *Litzen*, se porta de *Fornovo* à *Bercetto*, pour aller à *Brugnetto* par *Pontremoli*. Le Général *Keil*, à la tête de la dernière Colone, prit la route de *Montecchio*, pour y passer la *Lenza*. Avant le 7 du mois, l'Avantgarde, composée de *Varadins* & d'autres Troupes légères, étoit à peu de distance de la Côte Orientale de l'*Etat de Gènes*. Sur les premières nouvelles que l'on eut à *Gènes* que les *Autrichiens* se mètoient en mouvement, le Duc de *Richelieu* envoïa, dès le 29 & le 30 du mois précèdent, 5 *Bataillons François* & 3 *Bataillons Espagnols*, avec 12 pièces de Campagne & quantité de Munitions de guerre à *Sestri-di-Levante*; ensorte que l'on eut, depuis cet endroit jusqu'à *La Specie*, 12 mille Hommes de Troupes règlées & 12 mille Païsans bien armés & très disposés à faire leur devoir. On prit en même tems les mesures nécessaires pour mètre hors d'insulte, les Postes de *La Scoffera*, de *Coronato* & de *Polsevera*; & l'on renforça de plusieurs Compagnies la Garnison du Fort de *Saint-Thècle*. Le 7 de ce mois, le Duc de *Richelieu* établit son Quartier Général à *Sestri*; & le Marquis d'*Ahumada* prit le sien à *Chiavari*. Quelques jours après, la Garnison de *La Specie* fut renforcée de 2 Bataillons. Le 11, il arriva de *Monaco* un nouveau renfort de 750 Hommes des Troupes de *France*, qui furent envoïés par terre à *La Specie*. Comme les Montagnes ètoient couvertes de neige, le Comte de *Browne* ne pouvoit que faire des préparatifs & n'ètoit pas encore en état de rien entreprendre de considérable. Le 21, on fit partir, sous l'escorte de 2 Galères, plusieurs Bâtimens chargés de Troupes & de Munitions de Guerre pour *La Bastie*, où l'on avoit envoïé, le mois précèdent, 800 Hommes. Dès le 15,

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

les Troupes, que les ordres des *Cours de Vienne* & *de Turin* avoient fait passer en *Corse*, s'étoient rendues devant cette Place, dont elles avoient formé l'investissement. Elles étoient secondées par un Corps considérable de Rebelles aux ordres des Sieurs *Garforio* & *Matra*. Le 24, le Chevalier de *Cumiana*, qui commandoit en chef les *Troupes Autrichiènes* & *Piedmontoises*, fit offrir au S. *Jean-Ange Spinola*, Commandant de la Place, une Capitulation honorable, le menaçant, en cas de refus, de traiter les Habitans & la Garnison avec la dernière rigueur, & ne lui donnant que 3 heures pour se résoudre. Le S. *Spinola* répondit à cette Sommation; *Qu'il ne pouvoit rendre la Place qu'à la Puissance qui la lui avoit confiée, & qu'il se défendroit jusqu'à l'extrémité.* Les Assiégeans avoient, sur cette réponse, établi plusieurs Bateries de Mortiers & 3 autres chacune de 4 Canons de 18 Livres de Bale; & la Ville essuïa plus de 300 Bombes & de 12 cens coups de Canon. Quoique, pendant les 9 premiers jours, le S. *Spinola* manquât de Munitions de guerre & qu'il fut même obligé de se servir de la Vaisselle d'Etain & du Plomb des Canaux pour faire des Bales, il ne laissa pas de faire une si belle défense, qu'il força les Assiégeans de lever le Siége.

Nouveaux Postes occupés dans les Montagnes du Comté de Nice par les Piedmontois; Troupes Piedmontoises envoïées à Saluces & à Coni. Mai

Le 4 de ce même mois de Mai, un Détachement des *Troupes Françoises* alla reconnoître les Retranchemens que le Roi *Roi de Sardaigne* avoit fait construire dans les *Cols de Raus* & de *Villète*; & le Marquis d'*Ormea*, chargé de la défense de cette partie de la frontière, fit occuper en avant 2 Postes très avantageux, par plusieurs Compagnies de Grenadiers. Dans le même tems, les *François* renforcèrent considérablement le Poste de *Bolena*; &, les divers mouvemens qu'ils firent faire à leurs Troupes, aiant causé de l'inquiétude au Baron de *Leutrum*, le *Roi de Sardaigne* fit défiler plusieurs Bataillons vers *Saluces* & vers *Coni*. Ces mouvemens n'eurent, dans ce mois, aucune suite.

Fours & Magasins des Autrichiens détruits & brûlés, & prisoniers faits sur eux; Marche & position de l'Armée Autrichiène; Signature des Préliminaires de la Paix; Arrangemens pour la suspension d'Armes, différés; Action entre les Espagnols & les Autrichiens; Suspension d'Armes arrêtée; Convention pour le Terrain neutre; Publication de l'Armistice. Juin; Juillet.

Le 2 de Juin, 2 Détachemens des *Troupes Françoises* & *Espagnoles* sortirent de *La Specie* & de *Sarzane*, traversèrent, pendant la nuit, les Montagnes & passèrent la *Magra* pour se porter à *Villafranca* & à *Feletto*. Ils firent prisonières les Garnisons de ces deux Postes, détruisirent tous les Fours que le Comte de *Browne* y avoit fait construire; &, après avoir donné le tems aux Habitans de se retirer avec leurs effets, ils brûlèrent les Magasins établis par ce Général. Le 4, l'Avantgarde de l'*Armée Autrichiène*, s'avança de *Cento-Croci* à *Varese*, sous les ordres du Comte de *Königsegg*; les *François* & les *Espagnols* aiant fait replier, à son approche, les Postes avancés, elle entra dans *Varese*, & le Comte de *Königsegg*, poussa un Détachement à *San-Pietro di Vara*. Peu après, le Comte de *Browne* se rendit avec toute son Armée à *Varese*, où il établit son Quartier général, & fit publier une défense, sous de rigoureuses peines, d'insulter les Terres & les Maisons habitées. Ce mouvement n'a-

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

voit pour objet que l'honneur des Armes de la *Reine de Hongrie*. Les *Articles Préliminaires* de la Paix avoient été signés à *Aix-la-Chapelle*, le 30 d'Avril, entre les Plénipotentiaires de *France*, de la *Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux*. La *Reine de Hongrie* y accèda dans les premiers jours de ce mois; & son accession fut suivie de celle que le Marquis *Doria*, Ministre-Plénipotentiaire de *Gènes*, fit, peu de tems après, au nom de cette République. Il ne s'agissoit donc plus en *Italie* que de prendre des arrangemens convénables pour la Suspension d'Armes; &, comme on différoit à convenir de ces arrangemens, un *Détachement Autrichien* tenta de s'emparer, sur les Hauteurs de *Chiavari*, de divers Postes occupés par les *Espagnols*. Le 13, le Marquis d'*Ahumada* marcha contre les *Autrichiens*; &, après une Action assés vive, les chassa de quelques-uns de leurs Postes avancés. Ils y perdirent 400 Hommes, outre 150 Prisonniers. Pendant que l'on faisoit des préparatifs pour quelque autre Expédition, on reçut avis, le 16, que tout ce qui concernoit la Suspension d'Armes avoit été règlé, la veille, avec le Comte de *Browne*. En conséquence, le Duc de *Richelieu* & le Marquis d'*Ahumada* quitèrent leurs Quartiers pour retourner à *Gènes*, & se disposèrent à distribuer leurs Troupes dans des Quartiers de rafraichissement. Les Commissaires, nommés par le Duc de *Richelieu* & le Weldt-Maréchal Comte de *Browne* pour règler les Limites du Terrain neutre, étoient convenus; *Que la Rivière de* Vara, *depuis la source de sa branche gauche jusqu'à son confluent avec la* Magra, *serviroit de barrière entre les Troupes du* Roi de France *& du* Roi d'Espagne, *& celles de* l'Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème: *Qu'aucun Détachement des uns ni des autres ne pourroit, sous quelque prétexte que ce fût, passer cette Rivière; mais qu'on pourroit, de part & d'autre, s'étendre dans les parties que l'on occupoit, & changer de Quartiers, selon que la commodité l'exigeroit: Qu'on ne mètroit de part ni d'autre aucunes Troupes dans le Village de* San-Pietro di Vara, *destiné pour les Conférences tant présentes qu'à venir: Que les Troupes, que* l'Impératrice-Reine *avoit à* Monte-Bocco, *y demeureroient & conserveroient leur communication par* Scurtabo, *sans empiéter en aucune manière sur celles que Sa* Majesté Très Chretiène *avoit dans cette partie: Que le Païs entre* Monte-Bocco *& le Corps du Général* Nadasti *ne seroit point occupé, ni d'une ni d'autre part, autrement qu'il ne l'étoit dans le moment de la Signature de la* Convention: *Que la barrière naturelle de la* République de Gènes *seroit celle des deux Partis; & qu'à reprendre au premier Poste occupé par les Troupes de l'*Impératrice-Reine, *toutes les positions de part & d'autre resteroient les mêmes, & formeroient la lisière jusqu'à la* Mer du Ponent: *Enfin, qu'aucune Persone, appartenante aux 2. Armées, ne pourroit passer le le Cordon établi, sans en avoir averti préalablement & sans avoir obtenu le consentement du Général du Parti opposé.* L'Armistice fut publié, le 26, à *Tortone*; &, le 28, à *Savone*. Le 3 de Juillet, on en fit la publication à

Gènes, & tout de suite la communication fut rétablie avec la *Lombardie* & les Etats du *Roi de Sardaigne*.

Suspension d'Armes dans le Comté de Nice.
Juin, Juillet.

Le Maréchal Duc de *Belle-Isle* étant arrivé à *Nice*, le 28 de Mai, fit toutes ses dispositions pour attaquer l'*Armée Piedmontoise*. Le Baron de *Leutrum*, informé de ce qui se passoit, écrivit à ce Général; *Que le* Roi de Sardaigne *avoit envoïé ordre à son Ministre à* Aix-la-Chapelle, *d'accéder aux* Préliminaires de la Paix; *& qu'il le prioit de suspendre les Hostilités, qu'il lui paroissoit prêt à commencer*. Les *Troupes Françoises* n'étant en ce Païs qu'auxiliaires d'*Espagne*, le *Maréchal* voulut conférer avec le Marquis de *La Mina* sur la Réponse qu'il devoit faire au *Général Piedmontois*, qui, dans l'intervalle lui récrivit; *Que l'affaire de l'Accession du Roi son Maître étoit terminée*. On convint en conséquence; *Que, toutes choses restant en l'état où elles étoient, les* Troupes Françoises *continueroient d'occuper leurs Postes en deça de la* Roia, *& les* Piedmontoises *les leurs de l'autre côté de cette Rivière, sans que les unes ni les autres pussent la passer*. Le 12 de Juillet, on publia à *Breglio* la *Convention* au sujet de l'Armistice entre les Troupes d'*Espagne* & celles de *Sardaigne*. Il y étoit stipulé; *Que la cessation d'Hostilités qui déja s'étoit observée provisionellement, seroit confirmée par un Acte formel: Qu'elle s'étendroit à tous les Navires portant* Pavillon François, Espagnol, Napolitain *&* Génois *qui se présenteroient dans les Ports & Parages de Sa* Majesté Sarde, *& réciproquement aux Bâtimens appartenans aux Sujets du* Roi de Sardaigne, *lesquels navigeroient sur les Côtes de* France *& d'*Espagne, *sur celles du* Roi des Deux-Siciles *& sur celles de la* République de Gènes: *Que les uns & les autres recevroient, dans les lieux où ils aborderoient, tous les secours dont ils auroient besoin: Que dans le second Article on comprenoit le* Pavillon Napolitain, *parce que, bien que le* Roi des Deux-Siciles *n'eût jamais eu guerre directement avec le* Roi de Sardaigne, *il avoit été Auxiliaire de l'*Espagne: *Que le Commerce dans le* Comté de Nice, *le* Duché de Savoie, *le* Piedmont, *le* Val d'Aost *& la* Rivière du Ponent *seroit rétabli généralement pour tous les Particuliers sans aucun empêchement: Que les Officiers & Gens de Guerre devroient, en allant d'un lieu à un autre, être pourvus de passeports: Que les Postes continueroient d'être gardés par les Troupes de l'un & de l'autre Parti, qui les occupoient actuellement, les choses à cet égard devant demeurer* in statu quo, *sans innovation de position ni de nombre de Troupes, lesquelles ne pourroient être augmentées en nul endroit, sous quelque prétexte & pour quelque motif que ce pût être: Que, quand même il seroit avantageux aux deux Partis d'établir dans la suite quelque nouveau Poste, cet établissement ne pourroit se faire par un Parti sans le consentement du Général de l'autre Parti: Que, conformément à ce que le Maréchal Duc de* Belle-Isle *& le Baron de* Leutrum *avoient précédemment réglé pour ce qui regardoit les* Troupes Françoises *&* Piedmontoises, *le Torrent de la* Roia *serviroit de Limites jusqu'à*

I. GUERRE EN ITALIE & EN PIEDMONT.

Breglio; *& qu'en* Savoie *les Limites seroient depuis le* Petit-Saint-Bernard *en suivant par la gauche, jusqu'au* GRAND *&* PETIT-MONT-CENIS. Le 13 de ce mois de Juillet, la Suspension d'Armes entre les Troupes de l'*Impératrice Reine*, du *Roi d'Espagne* & du *Roi de Sardaigne* fut publiée dans le *Comté de Nice*; &, le 17, elle le fut dans le *Duché de Savoie*.

Cessation des Hostilités dans la Mediteranée; & départ de la Flote Angloise pour l'Angleterre. Juillet, Août.

Le 24 de Juillet, étant le terme prescrit, pour la cessation des Hostilités dans la *Mediterranée*, les *Vaisseaux de guerre Anglois*, qui n'avoient point cessé de croiser à la vue du Port de *Gènes*, disparurent entièrement, dès le soir du jour précèdent; & se rétirèrent à la Rade de *Vado*. Le 21 d'Août, l'Amiral *Bing* fit voile pour l'*Anglèterre*, avec 11 Vaisseaux de son Escadre. A son départ, il fut salué d'une décharge générale de l'Artillerie du Château. Il ne resta que 5 Frégates sous les ordres du Contre-Amiral *Forbes*, qui devoit rester à *Vado* jusqu'à la conclusion du *Traité Définitif*.

Affaires de Corse. Juin, Juillet, Août.

Dans les derniers jours de Juin, une partie de la Garnison de *La Bastie* sortit, pour attaquer le Poste de *Borbaggio*: mais le Chevalier de *Cumiana* fit aller à la rencontre de ces Troupes un Détachement, qui les obligea de se retirer, & qui les poursuivit jusqu'à peu de distance de la Ville. Trois ou quatre jours après, le S. *Jean-Ange Spinola*, Commandant de *La Bastie*, fit sommer les Habitans de *Borbaggio* de rentrer sous l'obéissance de la *République*. Leur réponse fut, *Qu'ils ne le pouvoient sans encourir l'indignation des autres* Corses, *qui, comme eux, avoient secoué ce joug*. Sur cette réponse, le S. *Spinola* détacha quelques Compagnies de Grenadiers, pour forcer le Retranchement dont ce Bourg étoit couvert; mais ce fut encore une tentative inutile. Les *Génois* perdirent dans leur retraite un Officier & plusieurs Soldats, & ne remportèrent d'autre avantage de cette Expédition, que d'enlever quelques Bestiaux. A peu près dans le même tems, ils embarquèrent à bord de 2 Galères, d'une Galiote & de 4 Gondoles, 500 Hommes de Troupes règlées avec quelques pièces de Canon, pour aller surprendre la Tour de *La Paludella*. Lorsque ces Troupes furent à terre, on fit de la Tour un si grand feu, qu'elles n'osèrent former leur attaque & qu'elles regagnèrent leurs Bâtimens. Leur Commandant, après avoir fait canoner pendant quelque tems la Tour, fit savoir au S. *Battisti*, qui commandoit dans cette Forteresse, qu'il desiroit avoir une conférence avec lui. Après les Otages donnés, le S. *Battisti* se rendit auprès du Commandant, qui ne négligea rien pour lui persuader de se rendre. Ce fut inutilement; & le S. *Battisti*, craignant qu'on n'usât de violence pour le retenir Prisonier, dit au Commandant, qu'il avoit ordonné à sa Garnison, si elle ne le revoïoit pas dans 2 heures, de pendre les Otages au haut de la Tour; &, que ce terme étant prêt d'expirer, il n'y avoit point de tems à perdre pour leur sauver la vie. Il fut aussitôt congedié; & les Otages aiant été rendus, les *Génois* remirent à la voile. La nuit du 12 au 13 de

de Juillet, 200 Hommes des *Troupes Génoises* se portèrent aux Moulins de *Negro*, d'où ils enlevèrent quantité de sacs de grains. Le Chevalier de *Cumiana* n'en fut pas plustôt averti, qu'il fit embarquer à *San-Fiorenzo* un *Détachement Allemand* pour aller faire paier aux Habitans de *Negro* & de *Farinola* les Grains pris par les *Génois*. Un *Détachement Corse* marcha, en même tems, vers ces Villages : mais, comme les *Génois* les occupoient encore, ces Détachemens furent obligés de se retirer sans rien entreprendre. Le 18, les *Génois* surprirent à l'embouchure du Golfe de *San-Fiorenzo*, le Poste de *Nouza*, où ils laissèrent plusieurs Compagnies Franches. Le lendemain, 500 *Balagnois* marchèrent pour les en chasser, & furent suivis, le 20, de quelques autres Troupes, commandées par les Sieurs *Matra* & *Giuliani*. Le 22, on forma le Blocus de *Nouza*, à la faveur d'un *Vaisseau de Guerre Anglois*, qui s'en étoit approché pour le canoner. Le 32, 50 *Corses* attaquèrent le Couvent de *L'Olmetta*, & firent Prisoniers 20 Soldats, qu'ils y trouvèrent. Le soir, le Faubourg de *Nouza* fut emporté d'emblée, & le canal qui conduisoit de l'eau douce à la Garnison, fut coupé. L'Officier, qui la commandoit, ne pouvant plus se maintenir dans ce Poste, l'abandonna, après avoir laissé dans le Château quelques Soldats afin de masquer sa retraite. On s'en apperçut ; & les *Corses*, qui le poursuivirent, lui firent plus de 60 Prisoniers. Le Château ne résista pas beaucoup ; & les Assiégeans aiant mis le feu des deux côtés, les Soldats qui le défendoient se rendirent à discrétion. Les *Génois* eurent, au commencement d'Août, leur revanche à *La Paludella*, qui leur fut remise par la Garnison en l'absence du S. *Battisti*. Ils n'en furent pas plustôt maîtres que le S. *Matra*, l'un des principaux Chefs des Rebelles, vint investir la Tour : mais il fut, quelques jours après, abandonné de ses Troupes & se retira presque seul dans la Piéve d'*Aleria*. Vers la fin de ce mois, ou le commencement du suivant, la Suspension d'armes fut publiée en *Corse*.

Dans les Païs-Bas. But du Roi de France dans cette Campagne.

Les Conférences, que l'on avoit tenues pour la Paix à *Bréda*, les années précédentes, & que l'on avoit rompues parce que toutes les Puissances ne sentoient pas également le besoin qu'elles avoient de faire la Paix, furent reprises au mois de Mars de cette année à *Aix-la-Chapelle*. Le *Roi de France*, qui n'avoit pas cessé de desirer & de proposer la Paix, crut qu'afin d'empêcher que ces nouvelles Conférences ne fussent encore infructueuses, il étoit à propos de frapper quelque grand coup, qui fit sentir aux *Hollandois* combien il étoit de leur intérêt de terminer une Guerre, qui ne pouvoit desormais se continuer qu'à leur préjudice ; & tout le plan de la Campagne de cette année dans les *Païs-Bas* n'eut pour objet que de forcer enfin ces Républicains & leurs Alliés à consentir à la Paix. Mais, avant que d'en venir à ce qui fixa les ïeux de toute l'*Europe*, il est à propos de parler de ce qui précéda l'ouverture de la Campagne.

I. OUVERTS. Dans les Païs-Bas.

Action à l'occasion d'un Convoi parti d'Anvers pour Berg-op-Zoom ; Le Maréchal Comte de Saxe arrive à Bruxelles ; de là à Anvers ; Précautions pour cacher son dessein aux Alliés.

Mars.

Le 14 *de Mars* (1), *le Marquis* de Rougé, *Brigadier dans les Armées de* France, *partit d'*Anvers *avec* 6 *Compagnies de Grenadiers ; un pareil nombre de Piquets d'Infanterie &* 300 *Hommes de Cavalerie des Régimens de* La Reine, *de* Grassin *& de* La Morlière, *pour escorter un Convoi de* 260 *Chariots que l'on envoïoit à* Berg-op-Zoom. *Il trouva à* Santvliet *une nouvelle Escorte d'Infanterie à peu près de même force que la sienne, & qui étoit sortie de* Berg-op-Zoom, *sous les ordres du S. de* Piat, *aussi Brigadier. Aiant joint à cette nouvelle Escorte* 100 *Cavaliers du Régiment de* La Reine *& aiant remis le Convoi au S. de* Piat, *il continua, le* 15, *sa marche, afin de couvrir celle du Convoi. À son arrivée au Moulin d'*Hoguereide, *le S. de* Bourgmarie, *Lieutenant-Colonel du Régiment de* La Morlière, *qui l'y attendoit avec* 6 *Compagnies de Grenadiers*, 6 *Piquets d'Infanterie*, 300 *Chevaux &* 4 *pièces de Canon, lui annonça qu'on avoit apperçu plusieurs Troupes de* Hussards, *formées derrière les Dunes. Le Marquis de* Rougé *disposa aussitôt son Infanterie sur* 3 *Colones composées chacune de* 4 *Compagnies de Grenadiers & de* 4 *Piquets, son Artillerie de droite & de gauche de la Colone du Centre ; & il ordonna au S. de* Bourgmarie *de mettre* 300 *Cavaliers en bataille à portée de l'Infanterie du côté d'*Huberguène *& d'en placer* 200 *autres par échelons jusqu'à la Cense du* Pasteur. *A peine cette disposition étoit faite, qu'on entendit à une lieue en avant quelques coups de Fusil, qui, un instant après, furent suivis d'un feu très considérable de Mousqueterie. La tête du Convoi venoit alors de dépasser le Moulin d'*Hoguereide, *& il parut en même tems de l'Infanterie ennemie, qui dirigeoit sa marche vers la Cense du* Pasteur. *Dans cette circonstance, le Marquis de* Rougé *y fit avancer* 2 *Compagnies de Grenadiers &* 2 *Piquets du Régiment de* Piedmont, *& poussa en avant, avec* 200 *Chevaux, le S. de* Grandmaison, *Capitaine au Régiment de* Grassin, *auquel il donna ordre de se porter où le feu s'étoit fait entendre & de lui envoïer des nouvelles. Le S. de* Grandmaison *ne tarda pas à l'informer qu'on voïoit des Détachemens nombreux d'Ennemis, & que le Convoi, selon les apparences alloit être attaqué. Sur cet avis, le Marquis de* Rougé *aiant retiré l'Infanterie qu'il avoit postée à la Cense du* Pasteur *& au Moulin d'*Hoguereide, *ordonna au S. de* Bourgmarie *de marcher droit aux Ennemis, & il le suivit avec le reste de l'Escorte. On découvrit bientôt sur la droite plusieurs Troupes de* Hussarts, *suivies d'Infanterie ; & le feu commença à la tête du Convoi. Alors, par ordre du Marquis de* Rougé, *le S. de* Ponsonet, *Commandant du Bataillon de* Milice de Blois, *se rapprocha du Convoi avec une Division d'Infanterie, afin d'en protéger la queue. Le Marquis de* Rougé *se disposoit à marcher où se passoit le Combat : mais le feu, qui s'étoit fait entendre à l'Avant-garde, aiant cessé, il se détermina à faire face aux Troupes, qu'il avoit sur son flanc. La tête du Convoi entroit déja dans* Berg-op-Zoom, *lorsqu'on vint rapporter au Marquis de* Rougé *qu'il étoit resté dans la*

(1) GAZETTE de FRANCE No. 14. Art. : *D'Anvers, le* 22 *Mars.*

chemin 60 Chariots sans attelage. Il écrivit sur le champ au Comte de Vaux, pour lui en donner avis, & pour le prier de renvoïer les premiers attelages qui étoient arrivés dans la Place. Mais il apprit que le Comte de Vaux étant sorti à la tête d'un Détachement dans le dessein de favoriser le Convoi, avoit été enveloppé par des Troupes supérieures en nombre & obligé de se rendre Prisonnier; ce qui avoit causé le bruit des premières décharges de Mousqueterie qu'on avoit entendues. Par ce contretems, le S. de Grandmaison n'avoit point trouvé d'Infanterie pour le protéger, & ses Troupes avoient été dissipées par le nombre prodigieux de Cavalerie, dont il étoit accablé. Le S. de Bourgmarie, qui avoit été détaché afin de le soutenir, n'avoit pû faire assés de diligence pour remplir cet objet: mais du moins il étoit arrivé assés tôt pour rassurer le Convoi & pour en imposer aux Ennemis, qui, avertis de sa marche, se persuadèrent que le Marquis de Rougé le suivoit de fort près. Dès que le S. de La Bubaraye, Commandant du Bataillon de Milice de Dinan, & qui commandoit l'avant-garde du Convoi, avoit vû que les Ennemis se préparoient à l'attaquer, il avoit fait doubler les Chariots les uns sur les autres & s'étoit formé un Parc. Il s'y défendit, jusqu'à ce que le S. de Bourgmarie le joignit avec 200 Cavaliers, qui, aiant été placés de façon qu'ils pouvoient être protégés par le feu de l'Infanterie, contraignirent les Ennemis de renoncer à cette Attaque. Ne perdant point l'espérance de réussir dans une autre partie, ils portèrent leurs principales Forces à l'endroit où étoit le Corps de Troupes auquel le Marquis de Rougé faisoit face. Lorsqu'ils reconnurent qu'il n'avoit point marché en avant, & qu'ainsi ils ne pouvoient se flater de trouver la queue du Convoi dégarnie, ils n'osèrent plus rien entreprendre. Le Marquis de Rougé ne se retira, que lorsqu'il fut certain que tout le Convoi étoit entré dans Berg op-Zoom, à l'exception de quelques Bestiaux que les Ennemis emmenèrent, & de 8 ou 10 Chariots, dont même ils ne profitèrent pas. Le même jour 14, le *Maréchal-Comte de Saxe* prit congé du *Roi* à *Versailles*; &, le 18, il partit de *Paris* pour *Bruxelles* où il arriva le 20, pendant que toutes les Troupes de *France* marchoient vers la Frontière. Une partie de ces Troupes fut d'abord cantonée à *Vavres*, à *Louvain*, à *Bruxelles*, à *Malines* & à *Liere*, sous les ordres des Marquis de *Brezé*, de *La Tour-Maubourg*, *Du Chayla*, de *Graville* & de *Contades*, Lieutenans Généraux. L'autre partie, qui se rassembloit sous les ordres du Maréchal de *Löwendalh* entra, le 1 d'Avril, dans le *Duché de Luxembourg*. Elle marchoit en 6 Divisions, dont la première étoit sortie de *Namur* avec le Maréchal de *Löwendalh*. Le Marquis de *Montbarrey*, le Comte de *Lorges*, le Marquis de *Montmorin*, le Comte de *Tyrconnel*; & le Comte de *Saint-Germain*, Maréchaux de Camp, étoient partis avec les autres de *Givet*, de *Sedan*, de *Carignan*, de *Montmédi*, & de *Longwy*. Le dessein du *Maréchal Comte de Saxe* étant de faire croire aux *Alliés* qu'il vouloit assiéger *Breda* ou *Steenbergen*, il ordonna aux Troupes, qui avoient hiverné dans le Païs conquis, de se rassembler sur la *Dyle* & sur la *Nethe*; & à celles des *Trois*

I. GUERRE. Dans les Païs-Bas.

Evêchés de marcher vers le *Hainaut* & le *Brabant*. C'étoit pour faire prendre plus surement le change aux Ennemis, qu'il avoit fait préparer un train d'Artillerie & des Magasins considérables à *Anvers*, où il se rendit, le 30 de ce mois de Mars, avec son Etat-Major, & qu'il fit courir le bruit que le Maréchal de *Löwendalh* devoit l'y rejoindre. Le lendemain, il envoïa le Comte d'*Estrées* dans les Bruïères de l'autre côté de la *Nethe*.

Le Maréchal de Saxe fait entrer un Convoi dans Berg-op-Zoom; différentes marches de ses Troupes Maëstricht investi; Description de cette Place; Siége de Maëstricht; Mouvemens de différens Corps pendant le Siége; La Place se rend. Avril, Mai.

Le 3 d'Avril, il se mit lui-même à la tête des Troupes qui devoient protéger un Convoi destiné pour *Berg-op-Zoom*. Un Corps de 25 mille Hommes, qui se disposoit à attaquer ce Convoi, n'aiant point paru, il revint le même jour à *Anvers*, après avoir visité *Berg-op-Zoom*. Il alla, le lendemain à *Tirlemont*, où la première Division, commandée par le Marquis de *La Tour-Maubourg*, s'étoit rendue. Il y fut joint, le 4 & le 5, par les 2 Divisions que le Comte de *Lautrec* & le Marquis de *Graville* conduisoient. Il marcha, le 5, à *Saint-Tron*, &, le 6, à *Tongres*, sans rencontrer d'autres Troupes des Ennemis sur sa route, que quantité de *Hussards* qui se retirant à son approche, firent connoître que les *Alliés* ne s'attendoient pas que l'on ouvrît si tôt la Campagne. Une nouvelle Division étant arrivée, le 7, à *Tongres*, le *Maréchal de Saxe* en partit, le 8, à la tête de l'Avantgarde de l'Armée, & se porta à *Sueermaans* sur la *Basse Meuse*, qu'il fit passer sur le champ à quelques Compagnies de Grenadiers, qui s'emparèrent du Château d'*Opharen*, qu'il étoit nécessaire d'occuper pour couvrir la tête d'un Pont, qui fut établi pendant la nuit suivante. On apperçut alors les Troupes des *Alliés*, qui défiloient en confusion vers la *Gueule*: mais, comme on manquoit de Bâteaux pour passer la Cavalerie, on ne put pas envoïer d'abord à leur poursuite. Ce ne fut qu'après que le Pont fut fini, que le *Comte de Saxe* fit marcher après eux sous la conduite du S. de *La Vallette*, Brigadier, mille Hommes d'Infanterie & 800 Chevaux. Les Divisions, qui l'avoient suivi, campèrent derrière le Ruisseau de *Lonaken*. Le 9, une autre Division, qui venoit le long du *Demer*, sous les ordres du Comte de *Filtz-James*, se rendit à ce Camp; & le Marquis de *Brezé* s'avança vers la Montagne de *Saint-Pierre*, pour la masquer & pour favoriser la construction d'un Pont, qui fut jeté sur la *Haute-Meuse*, au dessous de *Viset*. Le Maréchal de *Löwendalh* étoit posté, le 8, avec ses Troupes entre *Dalem* & *Liége*; & les divers mouvemens qu'il avoit faits, avoient obligé les Troupes, que les *Alliés* avoient dans cette partie, à abandonner leurs Quartiers & leurs Magasins. Le 9, ce Maréchal arriva de l'autre côté de la *Meuse* à la hauteur du *Maréchal de Saxe*. Comme il n'étoit pas possible d'investir *Maestricht* (c'étoit le but de ces différens mouvemens des *Troupes Françoises*) tant que les *Alliés* auroient une Armée derrière cette Place, le dessein du *Maréchal de Saxe*, en faisant marcher le Maréchal de *Löwendalh* par la rive droite de la *Meuse* étoit de prendre de revers le Camp que les Ennemis avoient formé sous *Maestricht*, s'ils

I.
GUERRE
Dans les Païs-Bas.

s'opiniâtroient à le conserver, ou d'attirer leur attention vers la *Haute-Meuse*, afin que l'on pût jeter plus facilement un Pont au dessous de la Ville. Pendant ce tems, le Comte d'*Estrées*, après avoir menacé *Breda*, se porta sur *Puer* & sur *Bray* pour tenir en respect les Troupes, que les Ennemis avoient dans *Breda* & dans *Bois-le-Duc*, en cas qu'elles voulussent décendre sur *Maëstricht*. Le Marquis de *Contades* étoit alors sur le *Demer*, & le Marquis *Du Chayla* dans le Bassin de *Malines*. Après plusieurs marches, qui cachoient la véritable intention du *Maréchal-Comte de Saxe*, le Maréchal de *Löwendalh* acheva, le 13, d'investir *Maëstricht* par la rive droite de la *Meuse*. Il établit son Quartier à *Burgharen*, où étoit sa gauche, laquelle étoit couverte par les Postes de *Gronsfeldt*, de *Merlans* & d'*Oost*. Sa droite s'étendoit jusqu'à *Reulem*, aiant *Berg* en avant. Le *Maréchal de Saxe* étoit alors campé sur 2 Lignes à la rive gauche de la *Meuse*, aiant sa Droite appuïée à cette Rivière & au Ruisseau de *Lanaken*, & sa Gauche à *Oberkam*. Son Quartier étoit à l'Abbaïe de *Hocht* & n'étoit éloigné que d'un quart de lieue de celui du Maréchal de *Löwendalh*. Le Marquis de *Brezé* occupoit sur les Hauteurs du Fort de *Saint-Pierre* le même Camp, que le Comte d'*Estrées* avoit occupé, la Campagne précèdente, entre la *Meuse* & le *Jar*; & ses mesures étoient prises pour jeter un Pont vis-à-vis d'*Oost*. Le Comte de *Saint-Germain* avoit marché, le 11, avec 2 Régimens d'Infanterie, les Dragons, & tous les Hussards, à l'exception d'un Régiment, pour aller consommer, conjointement avec le Détachement du S. de *La Vallette*, qu'on avoit renforcé de 900 Chevaux, un Magasin que les Ennemis avoient laissé à *Fauquemont*. Les Troupes des *Alliés*, qui s'étoient mises en mouvement, dès le 1 de ce mois, continuoient de se rassembler à *Ruremonde*. Ils s'étoient flatés de prendre la même position que l'année précèdente; & pour cet effet ils avoient fait dans les environs de *Maëstricht* des Magasins considérables de Foin, d'Avoine, de Paille & de Bois. Il y avoit dans la Place 12 Bataillons de la *Reine de Hongrie*, 7 *Bataillons Hollandois*, & 4 des Troupes de l'*Electeur de Bavière :* mais très peu de Cavalerie. *MAESTRICHT (1) est à 5 lieues au dessous de* Liége, *& à 6 d'*Aix la-Chapelle. *La* Meuse, *qui traverse cette Ville, la coupe en deux parties qui ont des noms différens. La partie qui est sur la rive gauche de cette Rivière, s'appelle proprement* Maëstricht. *On nomme* Wyck *celle qui est sur la rive droite. Ces deux parties sont jointes par un très beau Pont, dont une Arcade du côté de* WYCK, *est de bois & peut se rompre en très peu de tems, lorsqu'on veut, en cas de besoin, empêcher la communication entre les 2 parties de cette Ville. Elle appartient aux* Hollandois. *C'est une des plus fortes Places & la principale clef de la* République *sur la* Meuse. *Ses*

(1) MEMOIRES pour servir à l'Histoire de l'EUROPE, &c. Tome III. P. II. pp. 212.

Remparts consistent dans une ancienne Muraille, terrassée & flanquée de plusieurs petites Tours & de Bastions à l'antique, de distance en distance : mais la principale force du Corps de la Place, consiste en plusieurs Bastions détachés, tant grands que petits, & en des Ouvrages à Cornes & à Couronne. Cette force est encore augmentée par un Chemin-Couvert, qui est double en quelques endroits & triple en d'autres; & tous ces Ouvrages sont minés. L'approche de la Ville est défendue par deux inondations considérables, qui se font par le moïen d'une petite Rivière. Une de ces inondations se fait du côté de Liége *entre la Ville & le Fort de* Saint-Pierre, *& s'étend depuis la* Meuse *jusqu'à la porte de* Tongres. *L'autre inondation est du côté de la Porte de* Bois-le-Duc *& s'étend depuis le Bastion de* Dopf *jusqu'à la* Meuse. WICK *est une dépendance de* Maëstricht, *quoiqu'il en soit séparé par la* Meuse. *Ce Quartier est aussi très bien fortifié. Son Rempart est flanqué de 3 grands Bastions, attachés au Corps de la Place. Il est aussi défendu par une autre enceinte de terre, flanquée de plusieurs Bastions & de divers Ravelins, avec un bon Chemin-Couvert. Au dessus du Pont, il y a une Ile fortifiée par quelques Redoutes; & au dessous, il y en a une autre environée de bonnes murailles. A 2 portées de Fusil de la Ville, du côté de* Liége, *est le Fort* Saint-Pierre, *qui est sur la croupe d'une Montagne & qui fait face à la Ville. Il consiste en un grand Bastion casematé, avec sa Contrescarpe & son Chemin-Couvert. Il y a des Lignes de communication & des Retranchemens à droite & à gauche, qui aboutissent à l'inondation, qui est entre ce Fort & la Ville. Les* Hollandois *l'ont enlevée aux* Espagnols *en* 1632. Louis XIV, *qui s'en étoit emparé en* 1673, *la leur avoit rendue à la Paix.*
Le 14, le *Marêchal Comte de Saxe* ordonna les dispositions, pour former les Brigades suivant l'ordre de Bataille; &, le 15 au soir, la Tranchée fut ouverte par 4 mille Travailleurs à la rive gauche de la *Meuse* & par 2 mille à la rive droite. On fit, pendant la première nuit, 17 cens toises d'ouvrage d'un côté & 900 de l'autre. La Tranchée de la rive gauche, appuïée à la *Meuse*, alloit gagner la hauteur vers la Porte de *Tongres;* & celle de la rive droite, commençant à la *Meuse*, s'étendoit le long du chemin de *Maëstricht* à *Ruremonde*. Les Assiégés ne s'apperçurent point de ces premiers Travaux, & ne commencèrent à tirer que le 16, entre 4 & 5 heures du matin. Le *Marêchal Comte de Saxe* & le Marêchal de *Lowendalh* se trouvèrent à l'ouverture de la Tranchée de la rive gauche. La nuit du 17 au 18, à une heure après minuit, les Assiégés firent une sortie; comblèrent une partie de la Parallèle, qu'on avoit formée la nuit précèdente, & dérangèrent les Travaux commencés, le 17 au soir. Le 19, le *Marêchal de Saxe* alla visiter les bords de la *Gueule* jusqu'à son embouchure; & reconnoître le Champ de bataille, où il se proposoit de combatre les Ennemis, s'ils venoient l'attaquer; à son retour, il donna ses ordres pour que l'on élevât 20 redoutes de son invention, qu'il destinoit à couvrir le front du Camp de la rive gauche de la *Meuse;* & ces

I. GUERRE Dans les Païs-Bas.

Redoutes furent achevées, le 24. Pendant ce tems, le Comte d'*Estrées*, après avoir obligé les Ennemis de brûler leurs Magasins de *Peer* & de *Bray* & leur avoir fait dans les Bruïères plusieurs Prisoniers, se replia sur *Hasselt*, pour tirer des subsistances & pour donner quelque repos à ses Troupes extrêmement fatiguées. Aussitôt que le Comte de *Saint-Germain* fut arrivé à *Fauquemont*, le S. de *La Vallette* marcha avec son Détachement à *Beck* sur le grand chemin de *Maëstricht* à *Sittard*. Il trouva dans les environs plusieurs Magasins des Ennemis; &, le 14, il revint au Camp devant la Place. On fit alors marcher divers Partis d'Infanterie à *Beck*, afin de tenir les *Hussards* des *Alliés* en respect. Leurs Troupes s'assembloient derrière la *Roër*, & le *Duc de Cumberland* avoit établi son Quartier à *Hellenrouck*, Un Parti d'*Infanterie Françoise* qui se porta trop avant vers la *Roër* fut fait Prisonier : mais un autre Parti, qui se conduisit plus prudemment, ramena plusieurs *Hussards* des *Alliés*. Les Compagnies Franches de la *Reine de Hongrie* s'avancèrent du côté du *Demer* : mais, informées que le Marquis de *Contades* gardoit cette Rivière avec un Corps considérable, elles se retirèrent précipitamment. Les Travaux du Siége alloient cependant toujours leur train, quoique retardés par le mauvais tems; & les Bateries aiant été mises en état, 500 Bouches à feu commencèrent, le 21 au matin, à tirer sur la Ville. Le 28 à 3 heures du matin, les Assiégés firent une sortie de mille Hommes d'Infanterie & de 200 Chevaux. L'Infanterie s'étant jetée sur sa gauche, attaqua la droite de la Tranchée, pénétra par les embrasures, encloua 6 Canons d'une Baterie & 3 d'une autre; & mit le feu au Magasin à poudre de la première de ces Bateries. Pendant cette Expédition, leur Cavalerie se mit en bataille près des Potences; & quelques Troupes de *Hussards* s'avancèrent à la portée du Camp. On leur tua ou blessa 20 Hommes dans leur retraite. Du côté des Assiégeans, le S. de *Beauchamp*, Commandant du second Bataillon du Régiment de *Lowendalh* fut blessé d'un Boulet de Canon à l'Épaule. Le même jour, on résolut l'attaque de la Flêche de la Droite; & les deux premières Compagnies de Grenadiers du Régiment de *La Tour-du-Pin* furent chargées de l'attaquer par la droite, pendant que la première Compagnie de Grenadiers du Régiment de *La Couronne* tourneroit cet Ouvrage par la gauche. Le Signal fut donné, sur les 9 heures & demie du soir, par 8 Bombes; & ces Compagnies débouchèrent, suivies des Travailleurs. A leur approche, les Assiégés abandonnèrent la partie d'où l'on avoit dessein de les chasser : mais, bientôt après, ils revinrent & firent un feu très vif, qui n'empêcha pas que les Assiégeans ne se logeassent sur la Capitale de l'Angle Saillant du Chemin-Couvert. La Flêche fut entourée de droite & de gauche par un Boïau de communication; on prolongea le Débouché de la troisième Parallèle, & l'on combla une espèce d'Avant-Fossé que l'on rencontra à la gauche. Pendant ces Opérations, le Marquis de *Bissy*, Lieu-

I. GUERRE Dans les Païs-Bas.

tenant-Général de Tranchée, eut une jambe fracassée d'un éclat de Bombes. Il en mourut, le 3 du mois suivant. Le 29, à 4 heures & demie du matin, les Assiégés voulurent ruiner les Ouvrages, que l'on avoit faits pendant la nuit: mais ils furent repoussés avec une perte très considérable. Ils mirent le feu, cette même nuit, à une Fougasse, qui ne produisit que peu d'effet. Le 30, on joignit les 3 Parallèles, afin d'en former une quatrième; & les Assiégés firent jouer 3 Fougasses. En même tems que l'on déboucha, le 1 de Mai, de la quatrième Parallèle sur l'Angle Saillant de la Fleche de la Droite, on continua le couronement du Chemin-Couvert, & l'on se rendit maître d'une Traverse, qui fut ensuite reprise par les Assiégés. On se préparoit, le 3, à faire l'Attaque du chemin-Couvert, lorsque, le matin, le Lord *Sackeville*, Colonel dans les *Troupes Angloises*, vint apporter au *Maréchal Comte de Saxe* des Dépêches du *Duc de Cumberland*, & au Baron d'*Aylva*, Gouverneur de la Place, un Ordre du même Prince pour la rendre, si l'on vouloit accorder à la Garnison les honneurs de la Guerre. Comme cet Ordre n'étoit point signé des *Etats-Généraux*, le Baron d'*Aylva* demanda le tems d'envoïer à *La Haye*, & l'on convint d'une Suspension de deux fois 24 heures. Cet Ordre du *Duc de Cumberland* étoit l'effet de la signature des *Préliminaires de la Paix*, qui s'étoit faite le 30 d'Avril à *Aix-la-Chapelle*. L'Ordre des *Etats-Généraux* étant arrivé, le 5, le Baron d'*Aylva* fit arborer le Drapeau blanc; & la journée du 6 fut emploïée à convenir des Articles de la *Capitulation* suivante, qui fut signée, le lendemain.

CAPITULATION pour le Gouverneur de MAESTRICHT & les Troupes de LEURS HAUTES-PUISSANCES.

I. COMME *les Affaires sont sur le point d'une entière reconciliation & restitution prochaine de Conquêtes, le* Général *de la Ville de* Maëstricht, *de la Place de* WYCK *& des Forts qui en dépendent, demande que la Place soit occupée par une Garnison mi-partie, la moitié des Troupes de Sa* Majesté très Chretiène; *& l'autre, des Troupes de l'*Etat, *sous le Commandement de leurs Chefs nécessaires.*

REFUSÉ. La Ville & les Forts, qui en dépendent, seront livrés en entier aux Troupes de Sa *Majesté Très Chretiène.*

II. QUE *Les Troupes de l'*Etat, *excèdantes la moitié de celles qui seront mises en Garnison de la part de Sa* Majesté Très Chretiène, *sortiront avec Armes complètes & toutes marques d'honneur, ainsi que les Munitions nécessaires, Bagages & Effets ordinaires, comme elles ont coutume en changeant de Garnison.*

REFUSÉ, par rapport au premier Article.

III. QUE *les Magasins, Arsenaux, Armes, Canons & généralement tous les Attirails de Guerre, ainsi que les Fortifications & ce qui en dépend, resteront dans le même état qu'elles seront délivrées & indiquées aux Commissaires de Sa* Majesté Très Chretiène, *sans les diminuer, afin qu'elles puissent être*

être restituées dans le même état qu'au commencement de l'entrée de la Garnison Françoise.

Refusé. On fera simplement un Inventaire de bonne foi des Effets & Munitions, qui sont dans la Place.

IV. *Le nombre excèdant l'équivalent des Troupes de l'*Etat, *qui seront mises en garnison dans la Ville, sortira de la manière marquée à l'Article II, 3 fois 24 heures après que la présente Capitulation sera signée & arrêtée; & ce nombre de Troupes aura la liberté d'aller; ou sera conduit avec une Escorte convenable à* Bois-le-Duc *par le plus court chemin & par les Villages d'*Asch, La Vilète de Brée, Agelem, Valkenswеert, Genthouen, Boxtel *& autres lieux dans le voisinage, capables de loger ce nombre, qui, étant dépourvu de Tentes, sera obligé de cantoner. Ce transport se fera dans l'espace de 6 jours, un jour ou deux non compris, si la nécessité l'exige.*

Accordé pour toute la Garnison, qui sortira, le 10 du courant, avec les honneurs de la Guerre. Et par considération pour la persone de M. le Baron d'*Aylva*, Gouverneur, il pourra emmener avec lui 2 Mortiers & 4 pièces de Canon, dont 2 de 12 Livres de Bale, & 2 de 3 Livres; le tout avec ses Effets & 24 coups à tirer par pièces.

V. *Les Malades & les Blessés, qui ne pourront point souffrir le transport, résteront dans les Hôpitaux établis en cette Ville, avec les Médecins, Chirurgiens, Directeurs & autres gens nécessaires pour les soigner jusqu'à leur entière guérison & rétablissement, sans que leur nombre soit compris dans l'évacuation de la mi-partie: mais ceux excèdans la moitié seront renvoïés, après leur rétablissement, dans la même Ville où le reste de la Garnison aura été conduite.*

Accordé pour toute la Garnison, mais à ses frais.

VI. *Les Prisoniers, qui ont été faits de part & d'autre pendant le cours du Siège, seront rendus réciproquement & de bonne foi.*

Accordé.

VII. *Les Receveurs, Commis & Suppôts, & les Emploïés des Magasins, des Arsenaux, des Ecluses, Péages & Hôpitaux; les Entrepreneurs des Fourages & Vivres, avec les autres gens de cet ordre, qui ne seront point nécessaires pour le service des Troupes de l'Etat qu'on y laissera en garnison; comme aussi les Fusiliers & les Officiers qui n'appartiennent point à la Garnison, pourront rester quelque tems dans la Ville pour règler leurs Affaires particulières; &, eux trouvant à propos de se retirer ailleurs, seront munis des Passeports nécessaires, avec les Chevaux & Voitures nécessaires, pour le transport de leurs Persones, Papiers, & Effets, vers la Ville de la Domination de* Leurs Hautes Puissances *la plus voisine.*

Accordé pour 3 mois; & on leur fournira Passeports & Voitures, en paiant.

VIII. *On laissera à l'Officier Général, au Gouverneur & à toute la Gar*

I. GUERRE Dans les Païs-Bas.

nison, surnumeraire à celle qui doit rester, la faculté de laisser leurs Effets, Bagages & Famille même en Ville, jusqu'à ce qu'ils trouvent à propos de les faire transporter ailleurs; auquel cas, ils seront pourvus des Voitures & Chevaux nécessaires, qui leur seront fournis gratis, *& avec lesquels ils pourront passer librement, sans être inquiétés ou visités, sous quelque prétexte que ce soit.*

ACCORDÉ, comme l'Article précèdent.

IX. *LA Garnison surnumèraire de l'*Etat *sera pourvue de 6 Chariots couverts & de 12 Charètes couvertes, qu'on ne pourra visiter pour quelques raisons que ce puisse être.*

REFUSÉ.

X. *LEURS Bagages ou autres Effets ne pourront être arrêtés à cause de dètes ni pour quelque autre raison.*

ON laissera des Otages pour le paiement des dètes.

XI. *LA Ville de* Maëstricht, *les trois Païs d'*Outre-Meuse, *partag des* Leurs Hautes-Puissances; *de même que le* Comté de Neuenhoff; *les onze* Bancs de Saint-Servais, *les Villages de* Redensfchout, *les Chapitres de* Saint-Servais *& de* Notre-Dame, *avec tous leurs Suppôts, continueront à jouir des mêmes Prérogatives, Privilèges & Exemptions dont ils sont en Possession. Et, comme il se pourroit que lesdits Païs, Villages, Bancs &c, seroient chargés, depuis l'investissement ou Siége de cette Ville, de quelques Contributions, qu'ils n'auroient pas pu païer jusqu'à présent, on prie de leur accorder la rémission des Arrérages, tant en considération d'une Paix prochaine, que des dégats, qu'ils ont souffert pendant les troubles de la Guerre.*

ILS seront traités comme le reste des *Païs-Bas* conquis.

XII. *LE Clergé, & le Gouverneur de* Maëstricht, *des Païs, Villages & Comtés, marqués dans l'Article XI, qui seront de la* Religion Reformée, Luthériène, *ou* Ménoniste; *seront maintenus sur le même pied où ils se trouvent actuellement, & qui leur a été accordé par* Leurs Hautes-Puissances.

ACCORDÉ.

XIII. *LES Bourgeois & Habitans de la Ville ou Plat-Païs auront la faculté de rester dans leurs Maisons & Possessions, ou bien de pouvoir se retirer ailleurs, quand bon leur semblera avec tous leurs Effets.*

CEUX qui voudront se retirer, auront 3 mois pour le faire.

XIV. *S'IL arrivoit qu'après la Signature de cette* Capitulation, *quelques Canoniers, Mineurs, ou Soldats des Troupes de l'*Etat *vinssent à déserter vers celles de Sa* Majesté Très Chretiène, *elles ne les recevront pas; mais les enverront & les feront remètre à l'Officier-Général Gouverneur; & de même ceux qui viendront à déserter du côté de Sa* Majesté Très Chretiène, *seront remis incessament à l'Officier commandant les Troupes de Sa* Majesté Très Chretiène.

ON promet de ne point débaucher le Soldat.

XV. *On n'usera d'aucune représailles, de quelque nature qu'elles puissent être, ni sous quelque prétexte & motifs imaginables, envers le Général Gouverneur, les autres Gouverneurs de l'*Etat, *Garnison, ou qui que ce soit, qui sont compris dans cette* Capitulation.

TOUT se passera dans la bonne-foi.

XVI. *Tous les Articles de cette* Capitulation, *qui pourroient être expliqués d'une manière équivoque ou obscure, ou qui seroient susceptibles de plus d'un sens, seront interprêtés & exécutés à l'avantage des Assiégés.*

TOUT sera règlé par l'équité & la justice.

XVII. *A quelles fins on se conduira envers la Garnison de l'*Etat, *sans détour, de bonne-foi & avec distinction.*

ACCORDÉ.

XVIII. *A ces conditions l'Officier-Général, Gouverneur de la Ville, s'engage à recevoir la Garnison de Sa* Majesté Très Chretiène, *à livrer la Ville avec les Forts qui en dépendent, les Fortifications, les Magasins, les Arsenaux, sans aucune exception, & le tout dans le même état qu'il se trouve actuellement; toutefois sous les conditions & réserves exprimées dans l'Article II.*

REFUSÉ, quand à la mi-partie de la Garnison: mais l'on fera, ainsi qu'il a été dit, un Inventaire des Arsenaux, de l'Artillerie & des Magasins.

XIX. *Pour cet effet, je consens que les Assiégeans viennent prendre possession d'une Porte.*

LES deux Portes de *Wyck* & de *Brabant* seront livrées immédiatement après la Signature de la *Capitulation*.

XX. *Sans néanmoins pouvoir entrer, avant que le nombre de la Garnison ait été fixé; & que le surnumeraire, pour prévenir toute confusion, soit sorti; & l'on placera une Barrière devant la voute de la Porte, du côté extérieur, laquelle sera gardée de part & d'autre.*

IL sera placé dans le dedans de chaque Porte une Barrière, qui en partagera l'intérieur, & qui sera gardée de part & d'autre.

XXI. *En attendant, on recevra dans la Ville les Persones & Commissaires nécessaires, pour leur indiquer & remètre en dépôt les Mines, Magasins, Arsenaux & autres choses semblables, le tout de bonne-foi & sous les réserves stipulées aux Articles III & XVIII.*

LES Commissaires entreront sur le champ dans la Ville, pour s'aquiter de leurs fonctions; & il leur sera remis, de bonne-foi & sans aucune réserve, un Etat de tous les Effets qui sont dans la Place.

Fait au Camp devant Maëstricht, *le 7 de Mai* 1748.

MAURICE COMTE DE SAXE.

H. VAN AYLVA.

I. GUERRE. *Dans les Païs-Bas.*

ANNÉE MDCCXLVIII.

La Place fut remise, le 10, au *Maréchal Comte de Saxe*, & le Commandement en fût donné au Maréchal de *Löwendalh*. Pendant qu'on travailloit à la *Capitulation*, les *Troupes Hollandoises* prirent la même position, que l'on avoit résolu de leur faire prendre avant que les Préliminaires fussent signés. Elles occupèrent le Camp de *Veer* & s'étendirent par delà *Peelt* & *Hamon* jusqu'à *Gestel*. Les Troupes de la *Grande-Bretagne* campèrent dans la Mairie de *Bois-le-Duc*, en attendant de nouveaux ordres. La marche de celles de *Hesse*, qui devoient s'avançer vers la *Meuse*, fut suspendue; &, comme il n'y avoit encore rien de conclu qu'entre le *Roi de France*, le *Roi de la Grande-Bretagne* & les *Etats-Geéraux*, le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* dépêcha un de ses Adjudans à la *Reine de Hongrie* pour savoir la conduite qu'il devoit tenir dans les circonstances présentes. Le 11, lendemain du jour que les *François* étoient entrés dans *Maëstricht*, la cessation des Actes d'Hostilité fut publiée dans les Armées de *France*, d'*Angleterre* & de *Hollande*; & l'on convint d'envoïer des Officiers Généraux à *Maseick*, pour règler les Limites d'un Terrain neutre qui sépareroit les différentes Armées, & dans lequel elles ne pourroient entrer. En conséquence de la cessation des Hostilités, le *Maréchal de Saxe* distribua des Quartiers de cantonement à ses Troupes; & se rendit, le 19, à *Bruxelles*. Dans le même tems, le *Duc de Cumberland* transféra son Quartier de *Saint-Enderode* à *Erp* & cantona ses Troupes dans les environs. Celles de la *Reine de Hongrie* logèrent dans les Bourgs & les Villages voisins du Château de *Baxtel*, où le Weldt-Maréchal Comte de *Bathiany* établit son Quartier. Il est inutile de suivre les Troupes dans les différentes positions, qu'elles prirent jusqu'à la conclusion du *Traité Définitif*. Passons à ce qui concerne la *Paix Générale*.

II. PAIX.

II. LES Ministres-Plénipotentiaires du *Roi de France*, du *Roi de la Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux des Provinces-Unies*, qui s'étoient assemblés à *Aix-la-Chapelle*, vers la fin de Mars & le commencement d'Avril, avec les Ministres-Plénipotentiaires des autres Puissances intéressées, signèrent, le 30 d'Avril, l'Acte des *Préliminaires de la Paix*, lequel étoit conçu en ces termes

ARTICLES PRÉLIMINAIRES. 30 Avril.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

SA Majesté Très Chretiène, *Sa* Majesté Britannique, *& les Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *également animés du desir sincère de se reconcilier & de contribuer au promt rétablissement de la Paix générale en* Europe, *& persuadés que les autres Puissances, qui ont été jusqu'à present ennemies, concourront avec le même empressement à des démarches aussi salutaires que celles qui doivent mètre fin aux calamités publiques, & ne feront point*

II. PAIX.

difficulté d'accéder à des arrangemens, dont le bonheur des Peuples est l'objet; ont pour cet effet donné leurs Pleins-Pouvoirs, savoir, Sa Majesté Très Chretiène *au Comte de* Saint-Severin d'Aragon, *Sa* Majesté Britannique *au Comte de* Sandwych, *les* Etats-Généraux *au Comte de* Bentinck *& au S.* Hasselaer, *lesquels après une mûre délibération, sont convenus des présens* Articles Préliminaires.

ARTICLE I. *Les* Traités de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht, de Bade *&* de la Quadruple Alliance *serviront de base à la Négociation, & sont renouvellés dans toute leur teneur, à la réserve des Articles ausquels il a été ci-devant, ou sera dérogé par les présens* Articles Préliminaires.

ART. II. *On restituera de part & d'autre toutes les Conquêtes qui ont été faites depuis le commencement de la Guerre tant en* Europe *qu'aux* Indes-Orientales *&* Occidentales, *dans l'état où elles sont.*

ART. III. Dunkerque *restera fortifié du côté de la Terre en l'état qu'il est actuellement, & il sera mis du côté de la Mer sur le pied où il doit être en vertu des anciens Traités.*

ART. IV. *Les* Duchés de Parme de Plaisance *&* de Guastalla *seront cédés à l'*Infant Don PHILIPPE, *avec une Clause de Réversion aux présens Possesseurs, en cas que ce Prince passe au Trône des* Deux-Siciles, *ou qu'il meure sans postérité.*

ART. V. *Le* Duc de Modène *sera remis en possession de ses Etats, Biens, Rentes, Prérogatives & Dignités, de la même manière qu'il les possédoit avant la présente Guerre, ou il lui sera donné un dédommagement de ce qui ne pourra lui être rendu.*

ART. VI. *On rendra à la Sérénissime* République de Gènes *tout ce dont elle étoit en possession avant la présente Guerre, avec les mêmes Droits, Priviléges & Prérogatives dont elle jouissoit en* 1740.

ART. VII. *Sa Majesté le* Roi de Sardaigne *restera en possession de tout ce dont il jouissoit anciènement & nouvellement; & particulièrement de l'aquisition qu'il a faite, en* 1743, *du* Vigevanasque, *d'une partie du* Pavésan *& du* Comté d'Anghiera, *de la même manière que ce Prince le posséde aujourd'hui, en vertu des cessions qui lui ont été faites.*

ART. VIII. *Sa* Majesté Britannique *sera comprise dans les présens* Articles Préliminaires, *en qualité d'*Electeur d'Hanovre.

ART IX. *Sa* Majesté Britannique *aiant, en qualité d'*Electeur d'Hanovre, *des prétentions à former sur la* Courone d'Espagne, *pour des Sommes d'argent, Sa* Majesté Très Chretiène *& les* Etats-Généraux *s'engagent d'emploïer leurs bons offices auprès de Sa* Majesté Catholique, *pour procurer à Sa* Majesté Britannique *la liquidation & le paiement de ces Sommes.*

ART. X. *Le* Traité de l'Assiento *pour la Traite des* Nègres, *signé à* Madrid, *le 26 de Mars* 1713, *& l'Article du* Vaisseau annuel *sont spécia-*

ment confirmés par les présens Articles Préliminaires *pour les années de non-jouissance.*

ART. XI. *L'Article du* Traité de Londres, *du 2 Août* 1718, *concernant la Succession au Trône de la* Grande-Bretagne, *est renouvellé par ces* Préliminaires, *de la même façon que s'il y avoit été inséré mot à mot.*

ART. XII. *La prétention de l'*Electeur Palatin, *pour les dédommagemens qu'il demande, est renvoïée au Congrès général.*

ART. XIII. *Le* Roi de France, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *emploieront leurs bons offices pour faire discuter dans le Congrès, le différent au sujet de la Grande-Maitrise de l'Ordre de la* Toison d'Or.

ART. XIV. *L'*Empereur *sera reconnu en sa* Dignité Impériale, *par les Puissances qui ne l'ont pas encore reconnu.*

ART. XV. *Les differens au sujet des Enclaves du Territoire de* Hainaut; *de l'Abbaie de* Saint-Hubert, *&c. seront renvoïés au Congrès général.*

ART. XVI. *Toutes les Hostilités entre les parties Belligérantes cesseront par Terre dans l'espace de 6 semaines, à comter du jour de la Signature des* Articles; *& sur Mer, dans le tems indiqué par l'Acte signé à* Paris, *le 19 Août* 1712 (1).

ART. XVII. *Les Restitutions, dont il a été parlé à l'*Article II, *n'auront lieu qu'autant que les Parties intéressées accèderont à cette* Convention Préliminaire.

ART. XVIII. *Les Cessions & Restitutions spécifiées ci-dessus, ainsi que l'établissement pour l'Infant* Don PHILIPPE, *seront exécutées dans le même tems.*

ART. XIX. *Toutes les parties intéressées dans la présente* Convention *renouvelleront la Garantie de la* Pragmatique-Sanction *dans son entier, dont on excepte néanmoins les Etats déja cédés, ou ceux qui, en vertu des* Préliminaires, *devront l'être.*

ART. XX. *Le* Duché de Silésie *& le* Comté de Glatz *seront garantis au* Roi de Prusse, *par toutes les Parties contractantes.*

ART. XXI. *On mètra généralement en oubli tout ce qui s'est fait pendant la Guerre, & chacun sera rétabli dans la pleine possession de ce qu'il a eu auparavant.*

ART. XXII. *Tous les Princes, aiant intérêt dans cet arrangement, seront invités d'y accèder le plustôt qu'il sera possible.*

ART. XXIII. *Et de même tous les Princes intéressés à cette* Convention Préliminaire *en garantiront respectivement l'exécution.*

ART. XXIV. *Les Ratifications de ces* Préliminaires *seront échangées dans*

(1) On trouvera plus bas la Proclamation du Roi de la Grande-Bretagne, rapportée, p. 912.

le terme de 3 *semaines, à comter du jour de la Signature. Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 30 *Avril* 1748.

SAINT-SEVERIN D'ARRAGON.

SANDWICH.

W. BENTINCK. G. A. HASSELAER.

Les mêmes Plénipotentiaires signèrent, le même jour, un *Article séparé & secret*, contenant: *Qu'en cas de refus ou de délai de la part de quelqu'une des Puissances intéressées aux présens* Articles Préliminaires, *les trois Puissances concerteroient ensemble les moiens les plus efficaces pour l'exécution de ce qui étoit convenu entre elles; & que, si quelque Puissance persistoit à n'y pas consentir, elle ne jouiroit pas des avantages procurés par lesdits ARTICLES.*

L'*Article V* du *Traité de Londres*, dont il est fait mention à l'*Art. XI* des *Préliminaires*, contient ce qui suit par rapport à la Succession au Trône de la GRANDE-BRETAGNE. *Sa Sacrée* Majesté Impériale, *Sa Sacrée* Majesté Très Chretiène, *& les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, *s'engagent pour eux, leurs Héritiers & Successeurs, à maintenir & garantir la Succession au Roïaume de la* Grande-Bretagne, *telle qu'elle est établie par les Loix du Roïaume, dans la Maison de Sa* Majesté Britannique, *à présent règnante; comme aussi de garantir tous les Etats & Païs que Sa* Majesté Britannique *posséde, & de ne donner & accorder aucun asile ni retraite, dans aucune partie de leurs Etats, à la Persone, qui, pendant la vie de* Jaques II, *a pris le titre de* Prince de Galles; *&, depuis sa mort, le titre de* Roi de la Grande-Bretagne; *ni aux Dècendans de ladite Persone, au cas qu'elle vînt à en avoir: Promètant pareillement pour eux, leurs Héritiers & Successeurs, de n'aider jamais ladite Persone ni ses Dècendans, directement ni indirectement, par mer, ni par terre, par conseil, secours, ni assistance quelconque, soit en Argent, Armes, Munitions, Vaisseaux, Soldats, Matelots, ou en quelque autre manière que ce puisse être, & d'observer la même chose à l'égard de qui que ce soit qui pût avoir ordre ou commission de ladite Persone, ou de ses Dècendans, pour troubler le Gouvernement de Sa* Majesté Britannique, *ou le repos de son Roïaume, soit par une Guerre ouverte, soit par des Conspirations secrètes, ou en excitant des Séditions & des Rebellions, ou en exerçant la Piraterie contre les Sujets de Sa* Majesté Britannique, *&c.*

Le 13 de Mai, le *Roi de la Grande-Bretagne* reçut à *Londres* au Palais de *Saint-James* les Complimens de la principale Noblesse, sur la Signature de ces *Articles Préliminaires;* &, 3 jours après, il signa la *Proclamation* que voici, laquelle fut publiée les jours suivans.

II. PAIX.

ANNÉE MDCCXLVIII.

Proclamation du Roi d'Angleterre pour l'Armistice. 16 Mai.

GEORGE ROI.

COMME les Préliminaires *pour rétablir une Paix générale ont été signés à* Aix-la-Chapelle, *le* 30 *Avril dernier, par les Ministres de notre part, du* Roi très Chretien, *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *& pour mètre fin aux calamités de la Guerre, aussitôt & aussi-loin qu'il sera possible, il a été arrêté entre* Nous, *Sa* Majesté très Chretiène, *& les* Etats-Généraux, *ce qui suit;* Que les Hostilités cesseroient par Terre, aux termes & de la manière stipulée dans ces *Articles Préliminaires*, & que par Mer elles devroient cesser aux termes & aux lieux respectifs, ainsi qu'il est spécifié ci-après, savoir: Que, pour prévenir tout sujet de plainte & les disputes qui pourroient s'élever à l'égard des Vaisseaux, des Marchandises & des autres Effets, qui seroient pris sur Mer, il a été arrêté, que tous Vaisseaux, Marchandises, & Effets qui seront pris dans *La Manche* & dans les *Mers Septentrionales*, après l'espace de 12 jours, à comter du jour de la Signature des *Préliminaires;* tous les Vaisseaux, Marchandises & Effets qui seront pris après six Semaines dudit jour, au-delà de *La Manche*, les *Mers Britanniques*, & les *Mers Septentrionales*, jusqu'au Cap *Saint-Vincent*: l'espace de six Semaines de plus au-delà de ce Cap, jusqu'à la *Ligne Equinoctiale*, soit dans l'*Océan*, soit dans la *Méditerranée;* & l'espace de six mois, à comter dudit jour, au delà de la *Ligne Equinoctiale*, ou *Equateur*, & dans tous les autres lieux du Monde, sans exception, ou autre distinction plus particulière de tems ou de lieu, seront tous lesdits Vaisseaux & Effets restitués de part & d'autre. *Et comme en conséquence de cet arrangement, les Hostilités ont cessé dans les* Païs-Bas, *de la manière dont on est convenu par ces* Préliminaires, *Nous avons jugé à propos, suivant l'avis de notre Conseil-Privé, d'en faire part à tous nos fidèles Sujets. Nous déclarons que c'est ici notre volonté & notre intention Roïale: Et nous ordonnons & commandons expressément à tous nos Officiers, tant de Mer, que de Terre, & à tous nos autres Sujets, quels qu'ils soient, de cesser tous Actes d'Hostilité, soit par Mer, soit par Terre, contre Sa* Majesté très Chretiène, *ses Vassaux, ou Sujets, au tems & après les termes marqués ci-dessus, sous peine d'encourir notre haute indignation. Donné à notre Cour de* Saint-James *le cinquième (seizième) jour de Mai, dans la vingt-&-unième année de notre Règne, & l'an de* Notre Seigneur 1748.

Le Roi fait part au Parlement de la Signature de la Ratification des Préliminaires. 24 Mai.

Le *Parlement* étant alors assemblé, le *Roi* différa jusqu'au jour de la Clôture de la Séance, à lui faire part de la Signature & de la Ratification des *Préliminaires*. Le 24 de Mai, il se rendit à la *Chambre des Pairs*, & les *Communes* aiant été mandées, il adressa le Discours suivant aux deux *Chambres*.

MILORDS

MILORDS ET MESSIEURS,

A l'ouverture de cette Séance, je vous annonçai que les Puissances engagées dans la Guerre, avoient donné leur consentement à la tenue d'un Congrès. Aujourd'hui, j'ai la satisfaction de vous apprendre que les Articles Préliminaires *pour le rétablissement de la Paix générale ont été signés par mon Ministre & par ceux du* Roi très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *& qu'ils ont pour base la restitution réciproque des Conquêtes faites de part & d'autre pendant la Guerre. En conséquence de ces* Préliminaires, *que les Parties Contractantes ont ratifiées, on a déja cessé les Hostilités dans les* Païs-Bas *& dans* La Manche; *&, selon l'usage, on a fixé les termes dans lesquels elles doivent cesser pour les autres parties du Monde. Je me suis principalement proposé dans cette Négociation de rétablir la tranquillité dans l'*Europe, *d'assurer le bonheur de mes Roïaumes & de procurer à mes Alliés les conditions les plus avantageuses, qu'ils pussent attendre des évènemens de la Guerre, qui n'ont pas en quelques endroits eu le succès que l'on desiroit. Je n'ai caché, pendant le cours de la même Négociation, à ces Puissances aucune de mes vues ni de mes démarches; & j'ai lieu de me flater que, lorsqu'elles auront murement réflechi sur la situation des Affaires, sur la nécessité de se résoudre au parti que j'ai pris, & sur mon attention à ménager leurs intérêts, non seulement elles ne différeront point d'accéder aux* Articles Préliminaires, *mais encore elles concourront à la conclusion de la Paix. Les puissans secours, que vous m'avés donnés, pour soutenir la guerre, m'ont mis en état d'avancer cet ouvrage salutaire. Toutes nos mesures n'ont tendu qu'à cet objet; & l'on ne peut reprocher à la* Grande-Bretagne *de s'en être jamais écartée. Pour l'intérêt de la Cause commune autant que pour le sien propre, elle a supporté les charges de la Guerre, d'une manière dont on n'a guères vu d'exemples dans les têms précédens. J'espère qu'avec le concours de mes Alliés, mes espérances seront bientôt remplies; & j'ai résolu d'entretenir avec eux la plus parfaite union, & de fortifier tellement les liens de notre amitié, que la Paix en soit plus solide & plus durable.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Je vous dois des remerciements particuliers pour les Subsides *que vous avés accordés aux besoins de cette année. Rien ne pouvoit contribuer plus efficacement à mettre fin aux calamités de la Guerre, ainsi qu'à diminuer les dépenses à l'avenir. Ces* Subsides *seront emploïés avec l'économie la plus prudente, & vous pouvés être persuadés que le plaisir le plus sensible pour moi sera de saisir l'occasion de décharger mon Peuple d'une partie du fardeau qu'il porte.*

II. PART.

ANNÉE MDCCXLVIII.

MILORDS ET MESSIEURS,

Il me seroit difficile de vous exprimer combien je suis satisfait de la conduite que vous avés tenue. Je vous recommande d'assurer les Habitans de vos Provinces, qu'on a pris de justes mesures pour leur procurer du soulagement & du repos. Mes plus ardens desirs sont de voir la Grande-Bretagne *conserver, soit dans la Guerre soit dans la Paix, l'éclat & la puissance qu'elle a droit de prétendre; & mes bons Sujets jouir de tous les avantages d'une vie paisible & d'une prospérité constante.*

Echange des Ratifications. 21 Mai.

Le 21, le Comte de *Saint-Severin d'Arragon*, le Comte de *Sandwich* & les Plénipotentiaires des *Etats-Généraux* avoient fait, à Aix-la-Chapelle, l'échange des *Ratifications* de leurs Souverains dans une Conférence qu'ils avoient eue exprès.

Accession de l'Imperatrice Reine de Hongrie aux Préliminaires, & Déclaration en conséquence. 25 Mai.

Le 25, le Comte de *Kaunitz-Rittberg*, Ministre Plénipotentiaire de l'*Impératrice-Reine*, accéda purement & simplement aux *Articles Préliminaires*; &, par un Ecrit, qu'il remit aux Plénipotentiaires de *France*, de la *Grande-Bretagne* & des *Provinces-Unies*, il déclara; *Que* l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème *avoit bien voulu, dans la vue de parvenir à la Paix & de faire cesser les calamités, que tant de Nations éprouvoient depuis si long tems, adopter sans restriction les* Préliminaires: *mais sans entrer dans des engagemens, qui n'avoient rien de commun avec les différens que les Parties Belligérantes avoient eus entre elles.*

Publication de l'Armistice en France. 29 Mai.

Par une Ordonnance, que le *Roi de France* signa, le 29, la suspension d'Armes fut publiée dans tous ses Etats.

Accession du Roi de Sardaigne aux Préliminaires. 31 Mai.

Le 31, le Comte de *La Chavanne*, Ministre-Plénipotentiaire du *Roi de Sardaigne*, accéda pour ce Prince aux *Préliminaires*.

Publication de l'Armistice en Hollande. 13 Juin.

Le 13 de Juin, les *Etats-Généraux des Provinces-Unies* firent publier l'Armistice dans tous les Etats de la *République*.

Accession du Roi d'Espagne & de la République de Gênes. 28 Juin.

Le 28, le Marquis de *Soto-Mayor*, Ambassadeur & Plénipotentiaire du *Roi d'Espagne*, & le Marquis *Doria*, Ministre-Plénipotentiaire de la *République de Gênes*, signèrent de la part de leurs Maîtres, l'Accession aux *Articles Préliminaires*. L'Acte, signé par le dernier, portoit; *Que la* République *n'aiant eu connoissance, que le 18 Mai, de ces* Articles, *n'avoit pu prendre plus promtement ses résolutions: Que pour contribuer, en ce qui dépendoit d'elle, au rétablissement de la tranquillité générale, elle accèdoit sans aucune réserve à ce que les* Articles Préliminaires *avoient réglé; Qu'elle s'engageoit en même tems à faire cesser toutes Hostilités de la part de ses Troupes contre celles de* l'Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *dans le terme de 3 semaines à comter du jour de son* Accession, *ou plustôt s'il étoit possible; en cas que la Suspension d'Armes n'eût pas eu déja lieu, suivant la teneur de* l'Article XVI. *des* Préliminaires: *Que le Marquis* Doria *promètoit de rapporter dans un mois la* Ratification *de cette* Accession, *signée par la* REPUBLIQUE. Les Mi-

nistres-Plénipotentiaires des *Etats-Généraux des Provinces-Unies* remirent au Marquis *Doria* l'*Acte d'Acceptation* de l'*Accession* des *Génois*. Il étoit dit dans cet *Acte*; *Que les Plénipotentiaires de* l'Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *du* Roi de la Grande-Bretagne *& des* Etats-Généraux *acceptoient l'*Acte d'Accession *de la* République de Gènes: *Qu'au nom des* Etats-Généraux, *leurs Ministres Plénipotentiaires admètoient, adjoignoient & associoient cette* République *aux* Préliminaires: *Que les* Etats-Généraux *promètoient de concourir de tout leur pouvoir à l'exécution de toutes les conditions énoncées dans ces* Préliminaires, *à l'égard d'une* République *pour laquelle ils avoient tant de considération.*

Convention entre la France & Angleterre pour le rétablissement du Commerce des Indes. Juin.

Sur la fin de ce mois de Juin, les *Cours de France* & d'*Angleterre* convinrent; *Que, quoique les Hostilités par Mer ne dussent cesser, en vertu des* Préliminaires, *que dans certains termes, réglés proportionellement aux distances des lieux, cependant, dans la vue de rétablir le plustôt qu'il seroit possible & sans attendre ces différentes époques, la liberté de la Navigation & du Commerce entre les deux Nations, Sa* Majesté très Chretiène *& Sa* Majesté Britannique *accorderoient réciproquement & dès-lors des Passeports aux Sujets des deux Puissances, lesquels voudroient faire voile vers les* INDES ORIENTALES *ou* OCCIDENTALES. Cette *Convention* fut rendue publique, le 9 de Juillet; & les Passeports réciproques furent échangés & délivrés de part & d'autre.

Convention au sujet de la Cessation d'Hostilités par Mer, envoiée à l'Amiral Bing. 8 Juillet, &c.

La veille, les Ministres Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre*, & des *Provinces-Unies* signèrent une *Convention*, par laquelle il étoit dit: *Que comme par* l'Article XVI. *des* Préliminaires *on se rapportoit à l'*Article III. *de la* CONVENTION pour la Suspension d'Armes, *arrêtée le 19 d'Août 1712 entre la* France *& la* Grande-Bretagne, *& que malgré cela les hostilités n'avoient peut-être pas cessé, 6 Semaines après la Signature des* Préliminaires, *soit dans la* Méditerranée, *soit dans l'*Ocean Septentrional *jusqu'au Cap* Saint-Vincent, *& depuis ce Cap jusqu'à la* Ligne, *on nommeroit de part & d'autre, dans l'espace de 2 mois, des Commissaires suffisamment autorisés, qui s'assembleroient à* Saint-Malo, *ou dans tel autre endroit dont Sa* Majesté très Chretiène, *Sa* Majesté Britannique *& les* Etats-Généraux *conviendroient, pour ordonner la Restitution réciproque ou l'Indemnité des Prises faites, tant dans la* Méditerranée *que dans l'*Ocean Septentrional *jusqu'au Cap* Saint-Vincent *& depuis ce Cap jusqu'à la* Ligne, *au delà du terme de 6 Semaines, à comter du jour de la Signature des* PRELIMINAIRES.

Publication de l'Armistice dans les Etats du Roi de Sardaigne. 12, 17 Juillet.

Le 12 & le 17 de Juillet on publia, comme on l'a dit ci-devant, dans les Etats du *Roi de Sardaigne* l'Armistice entre les *Troupes Piémontoises* & celles d'*Espagne*, de *France*, & de l'*Etat de Gènes*.

Le *Roi de la Grande-Bretagne* étant alors dans ses Etats d'*Hanovre*, les *Lords-Regens* firent publier, le 17, en son nom, en vertu de l'*Accession* du *Roi d'Espagne* & de la *République de Gènes*, la *Proclamation* suivante.

Proclamation, publiée par les Lords Régens pour la Suspension d'Armes par Mer 17 Juillet.

GEORGE ROI,

Nous enjoignons & commandons expressément à tous nos Officiers & à tous nos autres Sujets, quels qu'ils soient, de cesser tous Actes d'Hostilités contre Sa Majesté Catholique *& la* République de Gènes, *ou aucun d'eux, & contre les Vassaux ou Sujets de l'une & de l'autre, dans & après les termes suivans, c'est-à-dire, après l'espace de 12 jours, à comter du 17 Juin dernier V. St. dans* La Manche *& dans les* Mers du Nord; *après l'espace de 6 semaines, à comter dudit jour, au delà de* La Manche, *des* Mers Britanniques *& des* Mers du Nord, *jusqu'au Cap* Saint-Vincent; *& dans 3 mois, à comter du 17 Juillet, au delà dudit Cap jusqu'à la* Ligne Equinoctiale, *soit dans l'Ocean, ou dans la* Méditerranée: *Et après l'espace de 6 mois, à comter dudit jour, au delà de la* Ligne *& dans toutes les autres parties du Monde, sans aucune exception, ou distinction plus particulière de tems, ou de lieu. Et nous déclarons que tous les Vaisseaux, Marchandises & Effets appartenans à Sa* Majesté Catholique *& à la* République de Gènes, *ou aux Vassaux de l'une & de l'autre, qui ont été pris, ou qui le seront ci-après, contre le véritable sens de cette* Proclamation, *seront respectivement restitués. Donné à* Whitheall, *le 15 Août 1748, & dans la vingt-&-deuxième année du Règne de Sa Majesté.*

Rétablissement de la Correspondance des Lettres entre la France, l'Espagne & l'Angleterre, &c 29 Juillet, &c.

La Correspondance des Lettres entre l'*Angleterre* & la *France* fut rétablie, le 29 de ce mois de Juillet; & les Paquebots, qui devoient porter ces Lettres, eurent ordre de se charger en même tems de celles pour l'*Espagne*, la *Suisse* & l'*Italie*. Le Commerce n'étoit pas encore ouvert alors avec l'*Espagne*: mais il étoit arrivé des Passeports provisionels signés de Sa *Majesté Catholique*, au moïen desquels les *Navires Anglois* avoient la liberté de relâcher dans les Ports d'*Espagne*, de s'y pourvoir de Vivres & d'Eau, & même de s'y radouber s'ils en avoient besoin. On en avoit averti les Négocians par des Affiches mises à la Bourse de *Londres*; & plusieurs d'entre eux, avant la fin de ce mois, étoient prêts à faire embarquer une grande quantité de Marchandises de toute espèce, pour les envoïer dans les Païs de la *Domination Espagnole*, aussitôt que le Commerce seroit libre. La Proclamation par laquelle le rétablissement en étoit annoncée, fut publiée, le 5 de Septembre.

Convention au sujet des Troupes Russiènes, &c. 2 Août.

Le 2 d'Août, les Ministres Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre* & des *Provinces-Unies* signèrent encore une *Convention* par laquelle il fut stipulé; *Que le Corps de 37 mille* Russiens, *que le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *avoient pris à leur solde, s'en retourneroit vers la* Russie, *immédiatement après la Signature de cette* Convention; *& que, pendant qu'il seroit à leur solde, il ne passeroit au service d'aucune autre Puissance, & ne pourroit être emploïé, sous quelque raison ou prétexte que ce fût, contre le* Roi de France *ou ses Alliés: Que de son côté,* Sa Majesté Très Chretiène *s'enga-*

geoit à rappeller dès lors des Païs-Bas 37 *mille Hommes, & à les réformer, ou un pareil nombre, dans le cours d'un mois après qu'elle auroit su d'une manière autentique que les* Russiens *étoient en chemin pour retourner dans leur Païs.* Le 4, un Courier dépêché d'*Hanovre* par le Comte de *Czernichew*, arriva à *Petersbourg* avec des Lettres par lesquelles ce Ministre informoit sa Souveraine; *Que l'ouvrage de la Pacification générale étant près de sa conclusion, le* Roi de la Grande-Bretagne *& la* République des Provinces-Unies *avoient jugé qu'il n'étoit pas nécessaire que les* 37 *mille* Russiens, *qu'ils avoient pris à leur solde, continuassent leur marche vers les* PAÏS-BAS. Les mêmes Lettres ajoutoient; *Que, comme ces Puissances étoient convenues avec le* Roi Très Chretien *de faire retourner ces Troupes en* Russie, *il avoit été résolu de les faire passer par la* Pologne *avant le commencement de l'Hiver.* Le Lord *Hinford*, Ambassadeur du *Roi d'Angleterre*, eut sur le même sujet une Audiance particulière de l'*Impératrice de Russie*, qui lui témoigna; *Qu'elle apprenoit cette nouvelle avec d'autant plus de satisfaction qu'elle avoit toujours impatiemment desiré de voir la Paix rétablie en* Europe; *& que l'unique sujet de regret qu'elle pût avoir, étoit que ses Troupes fussent privées de témoigner leur zèle & d'emploïer leur bravoure pour le service des PUISSANCES MARITIMES.* Le lendemain de cette réponse, faite au Lord *Hinford*, l'*Impératrice* fit écrire à ses Ministres auprès du *Roi de la Grande-Bretagne* & des *Etats-Généraux*, pour les charger d'assurer ces Puissances; *Qu'elle acceptoit volontiers la proposition qu'elles lui faisoient au sujet du Corps de Troupes qu'elle leur avoit fourni.* Quelques jours après, dans une Conférence que le *Grand-Chancelier de Russie* eut avec le Lord *Hinford* & le S. *Zwart* Envoïé-Extraordinaire des *Etats-Généraux*, il leur insinua; *Que, dans le cas où ces Troupes ne pourroient pas être de retour en* Russie *avant l'Hiver, Sa* Majesté Impériale *espéroit que Sa* Majesté Britannique *& les* Etats-Généraux *leur feroient assigner des Quartiers convenables, dans lesquels elles pussent s'arrêter, jusqu'à ce que la Saison leur permit de continuer leur marche.* Il ajouta; *Que l'*Impératrice *ne demandoit en cela rien qui ne fût conforme aux termes du Traité qu'elle avoit fait avec ces Puissances.* Le Lord *Hinford* & le S. *Zwart* promirent d'en écrire à leurs Maîtres. En attendant la réponse à leurs Dépêches, la *Cour de Russie* fit partir un Courier pour le Général *Liewen* qui commandoit les Troupes, dont il s'agissoit, avec un ordre de l'*Impératrice* portant; *Que comme Sa* Majesté Impériale *avoit trouvé bon d'accepter la proposition qui lui avoit été faite par les* Puissances Maritimes, *pour le renvoi de ses Troupes, il lui étoit enjoint de les faire repasser par la* Bohème, *la* Moravie *& la* Pologne, *aussi promtement qu'il seroit possible, & de ne leur laisser prendre que les jours de repos qui seroient jugés absolument nécessaires pour ne point trop fatiguer ce Corps de Troupes.*

Signature du Traité définitif de la Paix. 18 Octobre.

Le *Traité définitif de la Paix* fut enfin signé, le 18 d'Octobre, par les Plénipotentiaires de *France*, d'*Angleterre* & des *Provinces-Unies*. *D. Joseph Masones de Lima y Soto-Mayor*, Ambassadeur Extraordinaire du *Roi Catholique* accèda, le 20, au nom du Roi son Maître. L'Ambassadeur de l'*Impératrice-Reine* accèda, le 23. L'Accession du *Roi de Sardaigne* se fit, le 7 de Novembre, par *Don Joseph Osorio* & le S. *Joseph Borré*, Comte de *La Chavanne*, ses Ambassadeurs & Plénipotentiaires. Le *Duc de Modène* accèda, le 25 d'Octobre, par son Ministre-Plénipotentiaire, le Comte de *Monzone*. Enfin le Marquis *Doria*, Ministre-Plénipotentiaire de *Gènes*, accèda pour sa République, le 28 d'Octobre.

Avant que de rapporter ce *Traité*, il n'est pas inutile de rendre compte de quelques incidens particuliers, qui le concernent.

Les Plénipotentiaires du Roi de Sardaigne ne signent pas en même tems que les autres; Acte à ce sujet. 24 Octobre.

Lors de la Signature du *Traité*, les Ministres-Plénipotentiaires du *Roi de Sardaigne* ne crurent pas pouvoir donner l'*Accession* du Roi leur Maître, sans en avoir reçu de nouvelles Instructions. C'est pour cela que les Ambassadeurs de l'*Impératrice-Reine* & de la *Grande-Bretagne*, dans le dessein de prévenir les suites qui pourroient résulter de la délicatesse des Ministres de la *Cour de Turin*, ou de quelque autre semblable, arrètèrent, quelques jours après la Signature du *Traité*, la *Convention* que voici.

Les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne, *du* Roi Très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies *ont conclu & signé, le 18 du présent mois d'Octobre, un* Traité Général & Définitif de Paix, *sur le fondement & en conformité des* Préliminaires *convenus & arrêtés d'abord entre eux, le 30 du mois d'Avril dernier, en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle, *& ensuite acceptés & ratifiés par toutes les Puissances engagées dans la Guerre; auquel* Traité, *l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du* Roi Catholique *a donné l'*Accession *de ce Prince, le 20 de ce mois, & l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème *a donné pareillement l'*Accession *de cette Princesse, le 23 de ce mois. Et comme, tant dans ledit* Traité, *que dans lesdites* Accessions, *il n'a été & il n'est porté aucune atteinte à ce qui avoit été stipulé, convenu & arrêté par lesdits* Préliminaires, *acceptés généralement; les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de l'*Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *& du* Roi de la Grande-Bretagne *sont convenus; Que, dans le cas où quelqu'une desdites Puissances, engagées dans la Guerre, refuseroit ou différeroit son* Accession *audit* Traité, *desorte, que l'on pût craindre du retardement à l'accomplissement des arrangemens convenus & faits dans ledit* Traité; *Leurs Majestés, de concert tant entre Elles qu'avec les Puissances, soit Contractantes, soit Accédantes du* Traité, *emploieront les moïens les plus efficaces pour l'exécution desdits arrangemens, & pour que toutes les Parties, soit Contractantes,*

soit Accédantes, se trouvent, aux termes fixés par ledit Traité, *en pleine & paisible possession de tout ce qui doit leur revenir & appartenir, soit par Restitution, soit par Cession. En foi dequoi, Nous soussignés Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de* l'Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème *& du* Roi de la Grande-Bretagne, *en consequence des intentions de nos Souverains respectifs, avons signé le présent Acte, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 24 *Octobre* 1748.

C. de KAUNITZ-RITTBERG.

SANDWICH. TH. ROBINSON.

Echange des Ratifications. 19, 20 Novembre; 6 Décembre.

Les *Ratifications*, signées par le *Roi de France*, le 27 d'Octobre, à *Fontainebleau*; par le *Roi de la Grande-Bretagne*, à *Hanovre*, le 12 (23) d'Octobre; & par les *Etats-Généraux*, le 13 de Novembre; par le *Roi d'Espagne*, à *L'Escurial*, le 1 de Novembre; par l'*Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème*, le 3 du même mois, à *Vienne*; par le *Duc de Modène*, le 15, à *Paris*; &, le 27, à *Gènes*, par le *Doge*, les *Gouverneurs* & le *Conseil de la République*; furent échangées à *Aix-la-Chapelle*, le 19 & le 20 de Novembre, entre les Ambassadeurs & Plénipotentiaires de ces Puissances. Ce ne fut que le 6 de Décembre, que se fit l'échange de celle du *Roi de Sardaigne*, signée à *Turin*, le 28 du mois précèdent.

Protestations & Mémoires des Ministres de l'Impératrice-Reine & de ceux du Roi de Sardaigne au sujet de l'Alternative dans les Actes de la Paix. 6 Décembre.

Lorsque le Comte de *Kaunitz*, Ministre-Plénipotentiaire de l'*Impératrice-Reine* & ceux du *Roi de Sardaigne*, firent l'échange des *Ratifications* signées par ces deux Puissances, le premier crut devoir déclarer aux seconds; *Qu'il ne se prêtoit à l'Alternative du rang entre* l'Impératrice *sa Souveraine & le* Roi de Sardaigne, *que pour ne pas retarder le rétablissement de la tranquillité générale.* Il fit, en même tems, remètre aux Ministres des autres Puissances, soit Contractantes soit Accèdantes, un *Mémoire*, par lequel il leur notifioit; *Que, sachant qu'il agiroit toujours conformément aux intentions de* l'Impératrice Reine de Hongrie *&* de Bohème, *en contribuant à l'accélération de l'ouvrage de la Paix, il avoit toujours dirigé ses démarches vers ce but dans toutes les occasions qui s'étoient présentées: Que c'étoit par ce motif qu'il avoit accédé, sans délai, au* Traité Général & Définitif, *& qu'il avoit alterné dans les* Actes d'Accession *&* d'Acceptation *échangés avec les Plénipotentiaires du* Roi de Sardaigne; *Que l'Alternative n'aiant pas eu lieu entre ce Prince & quelques autres Puissances Contractantes ou Accèdantes, il ne pouvoit se dispenser de déclarer, de la manière la plus solemnelle, qu'il n'avoit consenti à l'Alternative en question avec les Ministres dudit Prince, qu'afin de ne pas arrêter les* Accessions *au* Traité Définitif; *Que, par conséquent, ce qui étoit arrivé dans la cir-*

*constance présente ne devoit & ne pourroit en aucun tems tirer à conséquence ni être allégué, sous quelque prétexte que ce fût, au préjudice de l'*Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème, *sa Souveraine.* Les Ministres Plénipotentiaires du *Roi de Sardaigne* ne furent pas plustôt instruits de ce que le *Mémoire* du Comte de *Kaunitz* renfermoit, qu'ils écrivirent aux autres Ministres Plénipotentiaires; *Qu'en répondant à la Déclaration, que le Comte de* Kaunitz *leur avoit faite, de vive voix seulement & après l'exécution de l'échange des* Ratifications *de leurs Cours respectives, ils lui avoient à leur tour signifié, que dans lesdits* Actes l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème *n'avoit fait, par rapport à l'Alternative, que se conformer à ce qui se trouvoit établi déja par plusieurs Traités solemnels: Qu'ils regardoient donc comme nul tout ce que le Comte de* Kaunitz *leur avoit dit à ce sujet; & que sa* Déclaration verbale *& son* Mémoire *ne pouvoient, ni pour le présent ni pour l'avenir, affecter en rien le* Roi *leur maître, ni donner la moindre atteinte au* Droit d'alterner, *dont il étoit en possession.* Le Comte de *Kaunitz*, instruit du contenu de cette *Lettre*, fit distribuer à tous les Plénipotentiaires un nouveau *Mémoire*, lequel portoit; *Que les Ministres-Plénipotentiaires du* Roi de Sardaigne *insistant principalement dans leur* Lettre *sur ce qu'il ne leur avoit fait sa Déclaration qu'après l'échange des* Ratifications, *il devoit supposer qu'ils appuïoient sur cette circonstance, parce qu'ils la croïoient digne d'une attention particulière: Que, pour mètre les autres Ministres-Plénipotentiaires en état de juger de l'égard qu'on y devoit avoir, il ne pouvoit se dispenser de les informer que, la veille du jour de l'échange des* Ratifications, *il avoit averti le Chevalier* Osforio *& le Comte de* La Chavanne, *qu'il feroit de vive voix la déclaration en question; qu'en même tems, il la feroit par écrit à tous les Plénipotentiaires, & que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il pouvoit faire avec eux l'échange des* Ratifications *de sa Cour & de celle de* Turin: *Qu'il avoit donc prévenu de cette manière le Chevalier* Osforio *& le Comte de* La Chavanne, *& qu'ils n'avoient pas laissé de procéder le lendemain à l'échange.* Le Comte de *La Chavanne* répondit à ce *Mémoire* par une *Lettre* adressée à tous les Ministres-Plénipotentiares, dans laquelle il disoit; *Que n'aiant eu connoissance du nouveau* Mémoire *du Comte de* Kaunitz *qu'après le départ du Chevalier* Osforio, *il étoit obligé de leur écrire seul ce qu'il leur auroit mandé de concert avec ce Chevalier, si ce dernier étoit encore à* Aix-la-Chapelle: *Que, lorsque le Comte de* Kaunitz *avoit annoncé au Chevalier* Osforio, *ainsi qu'à lui, les ordres qu'il avoit reçus de* Vienne *au sujet de l'Alternative, ils avoient répondu d'une manière claire & positive qu'ils ne pouvoient admettre ni recevoir aucune sorte de declaration, de quelque nature qu'elle pût être, avant que les* Ratifications *fussent échangées; que ce n'étoit que sous cette expresse condition qu'ils exécuteroient l'échange, leurs Instructions ne leur permètant pas d'y procéder autrement; Qu'il étoit évident qu'ils ne pouvoient pas ensuite s'empêcher*

cher d'entendre ce que le Comte de Kaunitz *jugeroit à propos de leur dire & qu'il n'avoit pas plus dépendu d'eux de le priver de la liberté d'en faire part aux autres Ministres-Plénipotentiaires.*

Protestation du Ministre Plénipotentiaire de Gênes au sujet du rang de sa République, & Déclaration en conséquence des autres Ministres. 28 Octobre.

Cette discussion sur le rang ne fut pas la première qui se présenta dans la conclusion de ce *Traité Définitif.* Le *Duc de Modène* y est nommé, comme dans les *Articles Préliminaires*, avant la *République de Gènes.* Le Marquis *Doria* ministre de cette Puissance, en accèdant au *Traité*, le 28 d'Octobre, remit en même tems à tous les autres Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accèdantes la *Protestation* suivante.

Le soussigné Ministre-Plénipotentiaire de la Sérénissime République de Gènes, *aiant remarqué dans l'arrangement du* Traité Définitif, *conclu & signé en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle, *le* 18 *de ce mois, par les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de Sa* Majesté Très Chretiène, *de Sa* Majesté Britannique *& des Hauts & Puissans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *que la* Sérénissime République *y a été placée après le Sérénissime* Duc de Modène, *il ne peut se dispenser de déclarer; Que, quoique ces sortes d'arrangemens ne puissent jamais servir de règle par rapport au Rang & à la Préseance entre les Etats Souverains, ni être capables d'y donner la moindre atteinte; cependant, par surabondance de précaution & pour obvier à ce qu'on pourroit dans la suite vouloir inférer dudit arrangement au préjudice du rang & de la préférence de la* Sérénissime République, *il ne peut se dispenser de protester, comme, en vertu des Pleins-Pouvoirs dont il est muni, il déclare & proteste, par le présent Acte, dans la meilleure forme qu'il se puisse & de la manière la plus forte & la plus solemnelle, que l'arrangement dudit* Traité Définitif, *en tout ce qui regarde la Sérénissime* République de Gènes *& le Sérénissime* Duc de Modène, *ne doit ni ne pourra en aucun tems tirer à conséquence, ni être cité ou interprêté, sous quelque prétexte qu'il se puisse, au préjudice des Droits, de la Dignité & du Rang de la* Sérénissime République *parmi les Puissances Souveraines en* Europe. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 28 *Octobre* 1748.

FRANÇOIS-MARIE, MARQUIS DORIA.

Les prétentions de la *République de Gènes* pour la Préséance sur le *Duc de Modène*, sont fondées sur ce qu'elle possède en toute Souveraineté & Indépendance le *Roïaume de Corse.* La *Protestation* du Marquis *Doria* fut admise, sans aucune difficulté, par tous les Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accèdantes; & ceux de *France* en particulier donnèrent au Marquis *Doria* la Déclaration suivante.

Les soussignés Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de Sa Majesté Très Chretiène *aux Conférences pour la Paix à* Aix-la-Chapelle,

déclarent que la nomination du Sérénissime Duc de Modène *avant la Sérénissime* République de Gênes, *qui se trouve faite dans le Préambule, Clauses & Articles du* Traité Définitif, *conclu en cette Ville, le* 18 *du présent mois d'Octobre, ne doit point être considérée comme devant ou pouvant apporter quelque sorte d'innovation ou préjudice que ce puisse être, au Rang que ces Souverains ont eu entre eux de tout tems & entre tous ceux de l'*Europe. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 28 *d'Octobre* 1748.

SAINT-SEVERIN D'ARRAGON. LA PORTE DU THEIL.

Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne, au sujet de la Grande-Maîtrise de l'Ordre de la Toison d'Or. 20 Novembre.

Dans l'*Article XIII.* des *Préliminaires* il est dit, comme on l'a vu plus haut; *Que le* Roi de France, *le* Roi de la Grande-Bretagne *& les* Etats-Généraux *emploieront leurs offices pour faire discuter dans le Congrès le différent au sujet de la Grande Maîtrise de l'Ordre de la TOISON D'OR.* Le *Roi d'Espagne* aiant observé que cette Stipulation mètoit ses Droits en question, au lieu de les sauver, il n'en fut fait aucune mention dans le *Traité Définitif.* La *Cour de Madrit* jugea cependant que, pour maintenir dans toute son intégrité le Droit de Sa *Majesté Catholique*, il étoit à propos de protester contre l'*Article XIII* des *Préliminaires.* C'est ce que fit le Marquis de *Soto-Mayor* par l'Acte suivant, qui fut présenté par le Chevalier d'*Abreu*, Secretaire d'Ambassade.

LE Soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiare du Roi d'Espagne *&* des Indes, *aux Conférences d'*Aix-la-Chapelle *pour la Paix générale déclare; Que Sa* Majesté Catholique, *par un effet de son amour pour le repos de l'*Europe, *a donné, le* 20 *de Juin son* Accession *aux* Préliminaires *signés en cette Ville, le* 30 *du mois d'Avril dernier, nonobstant l'*Article XIII *de ces* Préliminaires, *qui posoit en doute & mètoit en négociation les Droits & la Possession de Sa Majesté de la Souveraineté & Grande-Maîtrise de l'Ordre de la* Toison d'Or: *Que Sa Majesté, toujours conduite par ce même amour du repos de l'*Europe, *a donné depuis sa pleine* Accession *au* Traité Définitif, *conclu, le* 18 *du mois d'Octobre dernier; & d'autant plus volontiers qu'Elle a reconnu qu'on s'y étoit abstenu de mètre de nouveau en question sondit Droit & sadite Possession de la Souveraineté & Grande-Maîtrise de l'Ordre de la* Toison d'Or.

*SA MAJESTE' ne reconnoit aucune Puissance sur la Terre, à qui il appartiène de les lui contester, & encore moins d'en juger, ni par conséquent de qui la reconnoissance ou non-reconnoissance soient capables de les valider ou de les invalider: Protestant seulement contre toutes inductions, que quiconque, peu instruit des Droits & Attributs des Courones, pourroit tirer, tant de l'*Article XIII *des* Préliminaires *que du silence du* Traité Définitif, *au préjudice d'un Droit & d'une Possession attachés inséparablement à*

la Courone d'Espagne. *Fait à* Aix-la-Chapelle, *le* 20 *Novembre* 1748.

Le Marquis de Soto-Mayor.

Protestation de l'Electeur de Bavière, au sujet du Duché de La Mirandole & du Marquisat de La Concordia. Novembre.

Quelques jours après, le Baron de *Spon*, Conseiller-Intime de l'*Electeur de Bavière*, remit à tous les Ministres Plénipotentiaires des Parties Contractantes & des Parties Accédantes du *Traité Définitif* une *Protestation*, au nom de l'*Electeur*, laquelle portoit; *Que* MAXIMILIEN I, *Electeur* de Bavière, *en reconnoissance des services importans qu'il avoit rendus aux* Empereurs FERDINAND *II.* & FERDINAND *III*, *avoit obtenu du dernier de ces Princes l'Expectative de la Succession du* Duché de La Mirandole & *du* Marquisat de La Concordia, *en cas que le* Duc ALEXANDRE, *alors Règnant, & son Frère* JEAN *mourussent sans laisser des Dêcendans mâles légitimes: Que cette Expectative étoit transmissible, après le décès de* MAXIMILIEN *I, à tous ses Dêcendans mâles légitimes, à l'infini; &, à leur défaut, aux Agnats dénommés dans le Diplôme expédié à cet effet dans le Château de* Brandeiss, *le* 22 *de Septembre de l'année* 1637: *Que, non seulement elle avoit été confirmée depuis, à chaque mutation, par les Successeurs de l'*Empereur FERDINAND *III; mais que, par un* Traité *particulier conclu à* Vienne, *le* 1 *de Septembre* 1726, *l'*Empereur CHARLES *VI en avoit reconnu la validité: Que même, comme par le* Traité d'Evacuation, *signé à* Utrecht & *rappellé dans celui de* Bade & *dans celui de* Vienne *avec le* Roi d'Espagne, *on étoit convenu qu'en* Italie *toutes choses demeureroient dans l'état où elles étoient, cet* Empereur *s'étoit engagé, lorsque* l'Electeur de Bavière *seroit dans le cas de réclamer son Expectative, de lui donner une juste satisfaction, soit en lui accordant l'Investiture du* Duché de La Mirandole & *du* Marquisat de La Concordia, *soit en lui procurant un Equivalent en Terre ou en Argent: Que* l'Electeur de Bavière, *actuellement règnant, aiant appris qu'il avoit été stipulé par l'*Article V *des* Préliminaires, & *par l'*Article XIII *du* Traité Définitif de Paix, *que le* Duc de Modène, *dont la Maison a aquis de l'*Empereur CHARLES *VI les Etats en question par un Contrat d'achat, seroit remis en possession de toutes les Provinces & de tous les Domaines, dont il jouïssoit avant la Guerre, & que par conséquent le* Duché de La Mirandole & *le* Marquisat de La Concordia *lui seroient rendus, ledit* Electeur *ne pouvoit se dispenser de mètre ses Droits à couvert, tant pour le présent que pour l'avenir, & de protester contre tous les Actes, qui avoient été ou qui pourroient être conclus au préjudice des Droits précèdemment énoncés: Que de plus il déclaroit qu'il se réservoit en entier la liberté de les faire valoir & de s'y maintenir par tous les moïens & expédiens libres.*

Protestation pour la conservation des Droits de la Maison de La Tremoille au

Ces dernières *Protestations* avoient été précèdées d'une, que la *Duchesse de La Tremoille* avoit cru devoir faire remèttre à Paris à l'Ambassadeur du *Roi des Deux-Siciles* pour la conservation des Droits du *Duc*, son Fils, & de

Roïaume de Naples. 6 Novembre.

la *Maison de La Trémoille* au *Roïaume de Naples*. Elle étoit conçue en ces termes.

NOUS, *MARIE-VICTOIRE-HORTENSE DE LA TOUR-D'AUVERGNE*, Duchesse Douairière de La Tremoille, *Veuve de Très Haut, très Puissant & très Illustre Prince, Monseigneur* CHARLES-RENÉ-ARMAND Duc de La Tremoille & de Thouars, *Pair de* France, Prince de Tarente, *Comte de* Laval, *de* Monfort, *de* Guines & *de* Jonvelle, *Baron de* Vitré & *de* La Ferté-sur-Perron, *Marquis d'*Attichy, *Vicomte de* Berneuil, *Seigneur des Terres de* Souvigné, Le Molan & Le Grand-Parc, *Président-né des* Etats de Bretagne, *Premier-Gentilhomme de la Chambre du* Roi & *Gouverneur de l'*Ile de France; *en qualité de Mère & Tutrice Honoraire de Très Haut, Très Puissant & Très Illustre Prince, Monseigneur* JEAN-BRETAGNE-CHARLES-GODEFROI Duc de La Tremoille & de Thouars, *Pair de* France; Prince de Tarente, *Comte de* Laval, *de* Montfort, *de* Guines, & *de* Jonvelle, *Baron de* Vitré & *de* La Ferté-sur-Perron, *Marquis d'*Attichy, *Vicomte de* Berneuil, *Seigneur des Terres de* Souvigné, Le Molan & Le Grand-Parc, *Président-né des* Etats de Bretagne:

ET NOUS, *ANNE-CHARLES-FRÉDÉRIC DE LA TREMOILLE*, Prince de Tallemond, *Duc de* Châtelleraud, *Comte de* Taillebourg & *de* Benon, *Premier Baron de* Saintonge & *de* Tonnai-Boutonne, *Seigneur des* Essarts, *de* La Grève, *&c. Gouverneur pour le Roi des Ville & Forteresse de* Sarre-Louis & *Païs en dépendans; en qualité de plus proche Parent Paternel dudit Seigneur & Prince* Duc de La Tremoille, *& comme tel Substitué aux Droits dudit Seigneur & Prince sur le* Roïaume de Naples:

A TOUS CEUX qui ces présentes Lettres verront, SALUT. *Il est notoire à toute l'*Europe *que les Seigneurs* Ducs de La Trémoille, Princes de Tarente, *Prédécesseurs du Seigneur & Prince* Duc de La Trémoille, *Mineur, & de Nous* Prince de Talmond, *n'ont rien oublié pour tâcher de maintenir & de conserver, autant qu'il a dépendu d'eux, le droit qu'ils avoient au* Roïaume de Naples, *lequel droit appartient actuellement audit Seigneur & Prince* Duc de La Trémoille, *Mineur*.

C'est dans cette vue que lesdits Seigneurs Ducs de La Tremoille *ont envoïé aux Congrès ou Assemblées, tenues à* Munster, *à* Nimègue, *à* RISWICK, *à* Utrecht, *& à* Bade, *des Procureurs chargés de leurs Pleins-Pouvoirs, pour faire connoître leur droit aux Ambassadeurs & Plénipotentiaires qui composoient ces Assemblées; & en particulier, aux Ambassadeurs & Plénipotentiaires des Princes Médiateurs, lorsqu'il y en avoit.*

Ce droit ne pouvoit être contesté, parce que les Ducs de La Trémoille *décendent en Ligne directe, de* CATHERINE D'ARRAGON, Princesse de Tarente & *Comtesse de* Laval, *laquelle étoit Fille de* FRÉDÉRIC D'ARRAGON Roi de Naples, *& la seule des Enfans de ce Prince, qui ait laissé postérité & comme le* Roïaume de Naples *appartenoit de droit à ladite* Princesse

CHARLOTE, ce droit a passé sans difficulté à ses Dêcendans.

FERDINAND, Roi d'Arragon, *qui n'avoit aucun droit sur ce* Roïaume, *en avoit dépouillé le* Roi *FRE'DE'RIC par les moïens & les artifices dont toutes les Histoires font mention ; &, tant lui que ses Successeurs*, Rois d'Espagne, *se sont maintenus par la force dans la possession de ce* Roïaume, *sans avoir égard à la Justice ni au droit des Dêcendans de CHARLOTE D'ARRAGON.*

C'est ce que les Ancêtres & Prédécesseurs dudit Seigneur & Prince Duc de La Trémoille, *Mineur, ont très souvent répresenté aux Assemblées des Plénipotentiaires qui ont traité de la Paix entre la plupart des Princes & Souverains de l'*Europe; *& ils l'ont fait avec la permission & le consentement des* Rois Très Chretiens, *leurs Souverains Seigneurs : Mais, comme ils n'ont jamais eu de réponse satisfaisante, ils n'ont pû faire autre chose que de protester dans la meilleure forme qui leur a été possible. L'existence de ces* Protestations, *de même que des Pleins-Pouvoirs qu'ils avoient donnés à leurs Envoïés, est prouvée par les Actes les plus autentiques, qui ont été faits à* Munster, *à* Nimègue, *à* RISWICK, *à* Utrecht, *& à* Bade.

Le feu Seigneur & Prince, Duc de La Tremoille, *dernier décèdé, ne put en user de même; lors du* Traité *fait à* Vienne *en* 1738, *par lequel le* Roïaume de Naples *fut cédé à Sa* Majesté Siciliène, *qui en est actuellement en possession. Il n'y eut point alors d'Assemblée de Plénipotentiaires, & ce ne fut qu'une Négociation particulière, dont le Public n'eut connoissance qu'après qu'elle eut été terminée.*

L'on se trouve aujourd'hui à peu près dans la même situation, le Traité Définitif *venant d'être signé à* Aix-la-Chapelle, *sans Congrès & sans que Sa* Majesté Siciliène *y ait envoïé d'Ambassadeur.*

Dans les circonstances présentes, Nous avons jugé ne pouvoir prendre d'autre parti que de dresser le present Acte qui sera signé de Nous, contresigné par nos Secretaires & scellé de nos Sceaux; lequel Acte sera remis dans les mains de Monseigneur le Prince d'Ardore, *Ambassadeur de Sa* Majesté Siciliène *auprès du Roi notre Souverain Seigneur, par lequel Acte, Nous, déclarons très respectueusement à Sa* Majesté Siciliène, *en la persone de son Ambassadeur, que nous persistons dans les poursuites faites ci-devant par notre Maison dans tous les tems, & que nous les renouvellerons dans toutes les occasions où il nous sera possible de le faire : Protestons, de la manière la plus solemnelle & la plus autentique qu'il nous est possible, contre tout ce qui peut être contenu & stipulé au préjudice du droit que ledit Seigneur & Prince*, Duc de La Tremoille *a sur le* Roïaume de Naples; *tant dans le* Traité *conclu à* Vienne l'an 1738, *que dans celui qui vient d'être conclu à* Aix-la-Chapelle, *& généralement dans tout ce qui pourroit être fait, sans que notre Maison y fût appellée, ou y fût intervenue; à ce que lesdits* Traités *ne puissent aquérir un plus grand droit à Sa* Majesté Siciliène *sur ledit* Roïaume de Naples, *ni diminuer celui que ledit Seigneur & Prince*, Duc de La Tremoille, *ses Dêcendans ou Représentans ont*

sur ledit Roïaume, *& qu'ils ne puissent sous quelque prétexte que ce soit, recevoir aucun préjudice dans les Dignités, Rangs & Prérogatives, que ledit droit leur doit donner.*

*Déclarons en outre, que nous envoïons & enverrons des Copies du présent Acte aux Ministres des Cours Etrangères, & que nous le rendrons public par tous les moïens qu'il nous sera possible, afin que toute l'*Europe *connoisse que nous sommes fort éloignés d'abandonner les Droits qui nous ont été transmis par nos Prédécesseurs : Nous réservant de les soutenir & de les faire valoir dans un tems plus favorable par tous les moïens & raisons que nous déduirons alors.*

Donné à Paris, *le 6 Novembre, l'an de grace* 1748.

M. V. H. DE *LA TOUR-D'AUVERGNE*, *DUCHESSE DOUAIRIERE* DE *LA TREMOILLE*.

A. C. F. DE *LA TREMOILLE*, *PRINCE* DE *TALMOND*.

Par leurs Altesses

TREUIL. *DE MEILLERAYE.*

Le Roi annonce la conclusion du Traité Définitif au Parlement, le jour de l'Ouverture; Son Discours & Adresses des deux Chambres.

10, 11, 12 Décembre.

L'Ouverture de la Séance du *Parlement* pour l'année 1749, se fit le 10 de Décembre 1748; & la conclusion de la Paix Générale fut le principal objet de ce Discours, que le *Roi* fit aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS,

A la fin de la dernière Séance du Parlement, *Je vous informai que mon Ministre & ceux du* Roi Très Chretien *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies *avoient signé des* Articles Préliminaires *pour la* Pacification Générale; *& que l'*Impératrice Reine de Hongrie *& de* Bohème, *les* Rois d'Espagne *& de* Sardaigne *& les autres Puissances engagées dans la Guerre, y avoient ensuite accédé. Grace à la Bénédiction du Ciel, j'ai réussi, malgré les difficultés qui se présentoient, à consommer, durant le cours de l'Eté, cet important ouvrage, dans lequel il s'agissoit de règler finalement & d'un consentement commun les divers intérêts de tant de Puissances. J'ai la satisfaction aujourd'hui de vous annoncer que mes Ministres, ceux de* France *& ceux des* Etats Généraux *ont signé le* Traité Définitif, *concerté préalablement avec mes Alliés, & que toutes les autres Puissances intéressées ont accédé sans réserve à ce* Traité. *J'ai principalement eu pour but, en mètant fin aux calamités de la Guerre, d'assurer de la manière la plus efficace les droits & les intérêts de mes Sujets, & de procurer à mes Alliés les plus favorables conditions, que la situation des Affaires permît d'espérer. C'est un grand plaisir pour moi, de pouvoir vous apprendre que j'ai trouvé toutes les Puissances engagées dans la*

Guerre, sincèrement disposées à conduire la Négociation à l'heureuse fin, que je me proposois. Ces circonstances nous mètent en droit d'espérer qu'avec le secours du Tout-Puissant, nous jouirons longtems des douceurs de la Paix, pourvu que nous en fassions un usage convenable.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

On a déja réduit les dépenses publiques, autant que les conjonctures le permètoient. Tout ce que je vous demande, est de m'accorder les Subsides nécessaires, non seulement pour le Service de l'année courante & pour votre propre sureté; mais encore pour satisfaire aux engagemens que l'on a contractés & dont vous avés eu communication. S'il est un tems convenable pour travailler à la diminution des Dètes Nationales, *& pour nous mètre en état de ne point craindre les évènemens à venir, c'est le tems de la Paix. Les moïens les plus surs & ceux que je vous recommande le plus d'emploïer pour parvenir à ces fins, sont l'amélioration des Revenus publics & le maintien de mes Forces Navales.*

MILORDS ET MESSIEURS,

*Il ne m'est pas possible de vous parler de l'heureux rétablissement de la tranquillité générale, sans vous faire des remerciemens des grands secours que vous m'avés fournis avec tant d'affection, pour soutenir une Guerre, entreprise pour la Cause Commune de l'*Europe *& dans laquelle notre indépendance & nos intérêts les plus essentiels étoient si fortement engagés. Comme les fardeaux extraordinaires, imposés à mes bons Sujets, m'ont fait un véritable déplaisir, je desire que mon Peuple en soit déchargé le plustôt qu'il sera possible. De quelque nature qu'aient été les suites de la Guerre, mes Troupes n'ont pas laissé de se distinguer en toute occasion par leur bravoure, d'une manière qui perpétuera l'honneur qu'elles se sont aquis; & les avantages importans, remportés sur Mer, doivent rendre immortelle la gloire de la* Marine Britannique; *ce qui mérite d'autant plus d'attention de votre part, que nos Forces Navales doivent être regardées comme le soutien de la Nation. Vous devés aussi considérer que des Hommes si braves, après avoir si bien servi sur terre & sur mer, ne peuvent plus à présent être emploïés & n'en sont que plus dignes de votre protection & de votre faveur. Mes premiers soins aiant été de prendre de bonne heure des mesures, afin que mon Peuple recueillît, le plus promptement qu'il seroit possible, les fruits de la Paix, je ne doute pas que de votre côté vous ne concouriés avec empressement à perfectioner ce louable ouvrage. Je vous recommande donc l'avancement du Commerce & la culture des Arts. Vous pouvés comter que j'y contribuerai de tout ce qui dépendra de moi. Je n'oublierai rien pour rendre ces avantages durables, en remplissant avec ponctualité les engagemens que je viens de prendre, ainsi qu'en conservant la plus parfaite union avec les Amis & les Alliés de la* Gran-

II. PAIX.

de-Bretagne. *L'expérience, que j'ai faite de votre zèle me répond de la promtitude & de l'unanimité de vos délibérations ; & la connoissance de mes intentions vous assure que je ne négligerai rien pour vous rendre un Peuple heureux & florissant.* Dans l'*ADRESSE* que les *SEIGNEURS* présentèrent au *ROI*, le lendemain, ils lui dirent ; *Qu'il ne se pouvoit rien ajouter à la joie, que tous les Fidèles Sujets de Sa Majesté ressentoient de son retour : Que rien aussi ne pouvoit égaler leur satisfaction en voïant ce retour accompagné d'une Paix Générale, digne fruit de la prudence & de la fermeté du* Roi, *secondées du concours de ses Alliés : Que les* Pairs de la Grande-Bretagne *félicitoient de tout leur cœur Sa Majesté sur la conclusion de ce grand Ouvrage, & qu'ils reconnoissoient avec toute la gratitude possible la sagesse & les travaux infatigables du* Roi *dans la conduite d'une Guerre, soutenue pour maintenir la liberté de l'*Europe *& pour assurer l'indépendance & les intérêts les plus essentiels de la* Nation Britannique : *Qu'ils étoient également sensibles aux tendres égards, que Sa Majesté faisoit voir pour son Peuple : Que les difficultés, qui s'étoient pu rencontrer dans une Négociation de cette étendue & de cette importance, ne leur étoient pas inconnues : Qu'ils regardoient comme l'effet de la vigilance & de l'activité des soins de Sa Majesté pour le bien public, que, dans un si court espace de tems, cet Ouvrage eut été conduit à sa perfection, de concert avec tant de Puissances : Que c'étoit avec les sentimens de la plus vive affection, qu'ils remercioient le* Roi *de ses dispositinos au sujet des fardeaux qui surchargeoient son Peuple ; & de la tendresse paternelle qui lui faisoit desirer que l'on profitât de la première occasion pour diminuer les Impôts : Qu'animés d'un tel exemple, qu'excités par l'amour de la Patrie, les* Pairs de la Grande-Bretagne *assuroient Sa Majesté qu'ils concourroient avec ardeur aux mesures qui pourroient tendre à mètre la dernière main à ce que sa prudence avoit commencé : Qu'ils faisoient les vœux les plus sincères, pour que le Commerce de la* Nation Britannique *devînt de plus en plus florissant, & pour que l'harmonie & la tranquillité fussent parfaitement rétablies dans l'intérieur de la* Grande-Bretagne : *Que par le zèle, avec lequel ils travailleroient à procurer ces avantages à la Patrie, ils prouveroient combien ils étoient attentifs à l'honneur de la Courone, à l'affermissement du Trône de Sa Majesté, & à la sureté de ses Roïaumes : Qu'ils avoient une juste estime pour la valeur avec laquelle les Troupes s'étoient distinguées pendant la Guerre, tant sur terre que sur mer : Qu'ils les regardoient comme l'honneur & la force de leur Païs, & qu'ils applaudissoient à la bonté que Sa Majesté leur avoit témoignée, en recommandant à la protection du* Parlement *celles dont les services se trouvoient actuellement inutiles : Que ses sentimens au sujet des* Forces Navales *étoient dignes d'un* Roi de la Grande-Bretagne, *à qui la gloire & les intérêts de la Nation étoient chers : Que les succès de la*

Flote

Flote Britannique *& les conséquences qui pouvoient en résulter pour le maintien de la Paix, étoient des preuves évidentes de la nécessité de conserver une puissante Marine: Que* les Pairs *demandoient à Sa Majesté la permission de lui renouveller les assurances de leur inviolable fidélité: Qu'ils lui promètoient de faire tous leurs efforts pour le mètre en état de maintenir la tranquillité, qu'Elle avoit rétablie dans ses Roïaumes, d'entretenir son union avec les Amis & les Alliés de la* Grande-Bretagne; *& d'assurer la gloire & le bonheur de son Règne.* Les *COMMUNES* firent voir les mêmes dispositions dans leur *ADRESSE*, qui fut présentée, le 12. Elles y disoient au *ROI; Qu'elles avoient toute la reconnoissance possible pour la constante attention avec laquelle il travailloit au bien de son Peuple: Qu'elles le félicitoient sur l'heureux succès des efforts, qu'il avoit faits pour rendre la Paix à l'*Europe *par la conclusion du* Traité Définitif, *auquel tous les Alliés de la* Grande-Bretagne *avoient concouru sans réserve: Qu'en cette occasion, on ne pouvoit qu'admirer la sagesse de la conduite de Sa Majesté, qui, dans si peu de tems, avoit concilié des intérêts si divers: Qu'elles remercioient très humblement le* Roi *de la tendresse qu'il témoignoit pour ses Sujets, en voulant profiter des circonstances, afin de diminuer les dépenses publiques: Qu'elles reconnoissoient la prudence de Sa Majesté dans l'exhortation, qu'Elle avoit faite au* Parlement *de s'attacher à l'économie, ainsi qu'à l'amélioration des Revenus de l'Etat, l'une & l'autre étant absolument nécessaires, dans les circonstances actuelles, pour réduire les* Dètes Nationales, *pour soulager le Peuple & pour se précautioner contre les évènemens à venir: Qu'elles ne négligeroient rien de ce qui pourroit contribuer à ces fins importantes & salutaires: Que c'étoit avec le plus grand plaisir qu'elles avoient entendu le* Roi *faire l'éloge de la valeur de ses Troupes, tant de terre que de mer: Qu'elles auroient de leur côté tous les égards dus aux services de tant de braves gens, qui s'étoient si glorieusement signalés dans la défense de leur Païs: Qu'elles étoient véritablement sensibles aux succès éclatans des Armes de Sa Majesté sur Mer, & qu'elles étoient pleinement convaincues de la nécessité de maintenir la Marine dans un état à la faire respecter: Qu'elles accorderoient les* Subsides *qui seroient jugés nécessaires pour rendre la Paix ferme & durable, pour affermir le Gouvernement présent, pour conserver la gloire de la Nation, & pour satisfaire aux engagemens, dans lesquels on étoit entré: Qu'elles prendroient surtout en considération l'avancement du Commerce, la culture des Arts & l'accroissement du Crédit public.*

Après avoir rendu comte des Sentimens de la *Nation Britannique* sur le retour de la Paix, il ne me reste plus qu'à rapporter ici le *Traité de Paix* même. Le voici donc avec la *Ratification* du *Roi de la Grande-Bretagne.*

GEORGE SECOND, *par la grace de Dieu,* Roi de la GRANDE-BRETAGNE, de FRANCE *&* d'IRLANDE, Défenseur de la Foi, Duc de BRUNSWICK *&* de LUNEBOURG, Architrésorier, Prince *&* Electeur du Saint-Empire Romain, *&c. A tous & chacun de ceux à qui ces présentes Lettres parviendront*, SALUT. *Comme nos Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, & les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de nos bons Amis & Alliés, les* Hauts & Puissans Seigneurs ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES DES PAÏS-BAS, *d'une part; & de l'autre, les Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de notre bon Frère, le* ROI TRE'S CHRETIEN, *assemblés à* Aix-la-Chapelle, *munis, de part & d'autre, de Pleins-Pouvoirs & suffisamment autorisés, ont conclu & signé dans le même lieu, le dix-huitième jour (Nouveau Stile) du présent mois d'Octobre de l'année mille sept-cens quarante-huit, un* Traité Définitif de Paix Générale, *& deux* Articles séparés *appartenans audit* Traité, *dans la forme, la teneur & les termes qui suivent.*

GEORGIUS SECUNDUS, Dei gratia, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ & HIBERNIÆ *Rex*, *Fidei Defensor*, *Dux* BRUNSWICENSIS & LUNEBURGENSIS, *Sacri Romani Imperii Archithesaurarius* & *Princeps*, *Elector*, &c. Omnibus & singulis ad quos præsentes hæ literæ pervenerint, SALUTEM. Quandoquidem Legati nostri Extraordinarii & Plenipotentiarii bonorum amicorum & fœderatorum nostrorum, *Celsorum ac Præpotentium Dominorum* ORDINUM GENERALIUM UNITARUM BELGII PROVINCIARUM, ex una parte; ex altera vero Legati Extraordinarii & Plenipotentiarii boni fratris nostri REGIS CHRISTIANISSIMI, *Aquisgrani* congressi, atque hinc inde mandatis & autoritate sufficienter instructi atque muniti, *Tractatum* quemdam *Definitivum Pacis generalis* duosque *Articulos separatos* ad dictum *Tractatum* spectantes, die decimo octavo hujus-ce mensis Octobris (Stylo novo) anno millesimo septengentesimo quadragessimo octavo, eodem in loco concluserint, signaverintque, forma, tenore & verbis quæ sequuntur.

TRAITÉ GÉNÉRAL ET DÉFINITIF DE PAIX.

AU NOM DE LA TRE'S SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ PERE, FILS ET SAINT-ESPRIT. AINSI SOIT-IL.

*SOIT notoire à tous ceux qu'il appartiendra, ou peut appartenir en manière quelconque. L'*Europe *voit luire le Jour que la Providence divine avoit marqué pour le rétablissement de son repos. Une* PAIX GÉNÉRALE *succède à la longue & sanglante Guerre, qui s'étoit élevée entre le Sérénissime & Très Puissant Prince* LOUIS XV, *par la grace de Dieu*, Roi Très Chretien de FRANCE *&* de NAVARRE, *d'une part; le Sérénissime & Très Puissant*

Prince GEORGE II, *par la grace de Dieu*, Roi de la GRANDE-BRETAGNE, de FRANCE *&* d'IRLANDE, Duc de BRUNSWICH *&* de LUNEBOURG, Architrésorier *&* Electeur du SAINT-EMPIRE-ROMAIN; *& la Sérénissime & Très Puissante Princesse* MARIE-THÉRESE, *par la grace de Dieu*, Reine de HONGRIE *&* de BOHEME, *&c.* Impératrice des ROMAINS, *de l'autre: Comme aussi entre le Sérénissime & Très Puissant Prince* PHILIPPE V Roi d'ESPAGNE *&* des INDES, *de glorieuse mémoire, &, après son décès, le Sérénissime & Très Puissant Prince* FERDINAND VI, *par la grace de Dieu*, Roi d'ESPAGNE *&* des INDES, *d'une part; le* Roi de la GRANDE-BRETAGNE, *l'*Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME; *& le Sérénissime & Très Puissant Prince* CHARLES-EMMANUEL III, *par la grace de Dieu*, Roi de SARDAIGNE, *de l'autre: à laquelle Guerre s'étoient intéressés les Hauts & Puissans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des PAÏS-BAS, *comme Auxiliaires du* Roi de la GRANDE-BRETAGNE *& de l'*Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME; *& le Sérénissime* Duc de MODENE *& la Sérénissime* République de GENES, *comme Auxiliaires du* Roi d'ESPAGNE. *Dieu, dans sa miséricorde, a fait connoître à toutes ces Puissances, en même tems, la voie par laquelle il vouloit qu'elles se reconciliassent & rendissent la tranquillité aux Peuples, qu'il a soumis à leur Gouvernement. Elles ont envoïé leurs* Ministres-Plénipotentiaires *à* Aix-la-Chapelle, *où ceux du* Roi Très Chretien, *du* Roi de la GRANDE-BRETAGNE *& des* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *étant convenus des* Conditions Prélimiminaires *d'une* Pacification Générale, *& ceux du* Roi Catholique, *de l'*Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME, *du* Roi de SARDAIGNE, *du* Duc de MODENE *& de la* République de GENES *y aiant accédé, une* Cessation Générale d'Hostilités *par Mer & par Terre en est heureusement résultée. A l'effet de consommer, dans le même lieu d'*Aix-la-Chapelle, *le grand Ouvrage d'une* Paix, *aussi convenable à tous, que solide, les* Hauts-Contractans *ont nommé, commis & muni de leurs Pleins-Pouvoirs les Très Illustres & Très Excellens Seigneurs, pour leurs* Ambassadeurs-Extraordinaires *&* Ministres-Plénipotentiaires, *sçavoir; Sa Sacrée* Majesté Très Chretiène, *les Seigneurs ALPHONSE-MARIE-LOUIS* Comte de *SAINT-SEVERIN D'ARAGON, Chevalier de ses Ordres, & JEAN-GABRIEL DE LA PORTE DU THEIL, Chevalier de* Notre-Dame de Mont-Carmel *& de S.* Lazare de Jérusalem, *Conseiller du Roi en ses Conseils, Secretaire de la Chambre & du Cabinet de Sa Majesté, des Commandemens de Monseigneur le* Dauphin *& de* Mesdames de France: *Sa Sacrée* Majesté Britannique, *les Seigneurs, JEAN* Comte de *SANDWICH*, Vicomte d'*HINCHINBROOCK*, Baron *MONTAGU DE SAINT-NEOTS, Pair*

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

d'Angleterre, *Premier Seigneur Commissaire de l'Amirauté, l'un des Seigneurs-Régens du Roïaume, son Ministre-Plénipotentiaire auprès des Seigneurs* Etats Généraux des Provinces-Unies, *&* THOMAS ROBINSON, *Chevalier du très honorable Ordre du* Bain, *& son Ministre-Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté* l'Empereur des ROMAINS *& de Sa Majesté* l'Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME : *Sa Sacrée* Majesté Catholique, *le Seigneur Don* JAQUES MASONES DE LIMA Y SOTO-MAYOR, *Gentilhomme de la Chambre de Sadite* Majesté Catholique *& Maréchal de Camp de ses Armées : Sa Sacrée Majesté* l'Impératrice Reine de HONGRIE *&* de BOHEME, *le Seigneur* VENCESLAS-ANTOINE, Comte de KAUNITZ-RITBERG, Seigneur de ESSENS, STEDSDORFF, WILLMUND, AUSTERLITZ, HUNGRISCH, BROD, WIETE, *&c. Conseiller d'Etat Intime de Leurs* Majestés Impériales : *Sa Sacrée Majesté le* Roi de SARDAIGNE, les Seigneurs Don JOSEPH OSSORIO, *Chevalier Grand Croix & Grand-Conservateur de l'Ordre des* Saints-Maurice & Lazare, *& Envoïé Extraordinaire de Sa Majesté le* Roi de SARDAIGNE *auprès de Sa Majesté le* Roi de la GRANDE-BRETAGNE; *&* JOSEPH BORRE' Comte de LA CHAVANNE, *son Conseiller d'Etat & son Ministre auprès des Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies des PAIS-BAS : *Les Hauts & Puissans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies, les Seigneurs GUILLAUME Comte de BENTINCK, Seigneur de RHOON *&* PENDRECHT, *du Corps des Nobles de la* Province de HOLLANDE & de WEST-FRISE, *Curateur de* l'Université de LEYDEN, &c. &c. &c., FREDERIC-HENRI Baron de WASSENAER, Seigneur de CATWYCKE ET ZAND, *du Corps des Nobles de la* Province de HOLLANDE & de WEST-FRISE, Hoogheemrade de RHYNLANDE, *&c. &c. &c.* GERARD-ARNOUT HASSELAER *Bourg-Mestre & Conseiller de la Ville d'*AMSTERDAM, *Directeur de la* Compagnie des Indes-Orientales; JEAN Baron de BORSSELE, *Premier Noble & Répréséntant de la Noblesse dans les Etats, au Conseil & à l'Amirauté de* ZELANDE, *Directeur de la* Compagnie des Indes-Orientales; ONNOZWIER VAN HAREN, Grietman de WEST-STELLINGWERF, *Conseiller-Député de la* Province de FRISE *& Commissaire-Général des* Troupes Suisses *&* Grisones, *au service desdits Seigneurs* Etats-Généraux, *& Députés respectifs en l'Assemblée des* Etats-Généraux *& au Conseil d'Etat de la part des* Provinces de HOLLANDE ET WEST-FRISE, de ZELANDE *&* de FRISE : *Le Sérénissime* Duc de MODENE, *le Sieur* Comte de MONZONE, *son Conseiller d'Etat, Colonel à son service, & son Ministre-Plénipotentiaire auprès de Sa* Majesté Très-Chretiène : *La Sérénissime* République de GENES, *le Sieur* FRANÇOIS-MARIE, Marquis DORIA, *Lesquels, après s'être duement communiqué leurs*

Pleins-Pouvoirs en bonne forme, dont les copies sont ajoutées à la fin du présent Traité, *& avoir conféré sur les divers objets que leurs Souverains ont jugé devoir entrer dans cet Instrument de* Paix Générale, *sont convenus des* Articles, *dont la teneur s'ensuit.* TR. GEN. ET D.F. DE PAIX.

ARTICLE I. IL y aura une Paix chretiène, universelle & perpétuelle, tant par mer que par terre, & une amitié sincère & constante entre les huit Puissances ci-dessus nommées, & entre leurs Héritiers & Successeurs, Roïaumes, Etats, Provinces, Païs, Sujets & Vassaux, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux ni de persones; en sorte que les *Hautes-Parties-Contractantes* apportent la plus grande attention à maintenir, entre elles & leursdits Etats & Sujets, cette amitié & correspondance réciproque, sans permètre que de part ni d'autre on commète aucune sorte d'Hostilités, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être; & évitant tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusément rétablie entre elles, & s'attachant au contraire à procurer en toute occasion, ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection, directement ni indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre desdites *Hautes-Parties-Contractantes.*

ART. II. IL y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis pendant la Guerre qui vient de finir; & chacun, au jour de l'échange des *Ratifications* de toutes les Parties, sera conservé ou remis en possession de tous les Biens, Dignités, Bénéfices Ecclésiastiques, Honneurs, Rentes, dont il jouissoit ou devoit jouir au commencement de la Guerre, nonobstant toutes dépossessions, saisies ou confiscations occasionées par ladite Guerre.

ART. III. LES *Traités de Westphalie* de 1648; ceux *de Madrid*, entre les *Courones d'Espagne & d'Angleterre*, de 1667 & de 1670; les *Traités de Paix de Nimègue* de 1678 & 1679; *de Ryswick* de 1697; *d'Utrecht* de 1713; & de *Bade* de 1714; le *Traité de la Triple-Alliance de La Haie* de 1717; celui *de la Quadruple-Alliance de Londres* de 1718; & le *Traité de Paix de Vienne* de 1738, servent de base & de fondement à la *Paix Générale* & au présent *Traité*: &, pour cet effet, ils sont renouvellés & confirmés dans la meilleure forme, & comme s'ils étoient inférés ici mot à mot; en sorte qu'ils devront éxactement être observés à l'avenir dans toute leur teneur, & religieusement exécutés de part & d'autre, à l'exception cependant des points ausquels il est dérogé par le présent *Traité.*

ART. IV. TOUS les Prisoniers faits de part & d'autre, tant sur terre

que sur mer, & les Otages, éxigés ou donnés pendant la Guerre & jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon, dans six semaines au plus tard, à comter de l'échange de la *Ratification* du présent *Traité*, & l'on y procédera immédiatement après cet échange; & tous les Vaisseaux, tant de guerre que marchands, qui auront été pris depuis l'expiration des termes convenus pour la cessation des Hostilités par mer, seront pareillement rendus de bonne-foi, avec tous leurs Equipages & Cargaisons; & il sera donné de part & d'autre des suretés pour le paiement des dètes, que les Prisoniers ou Otages auroient pu contracter dans les Etats où ils auroient été détenus jusqu'à leur entière liberté.

ART. V. TOUTES les Conquêtes, qui ont été faites depuis le commencement de la Guerre, ou qui, depuis la conclusion des *Articles Préliminaires* signés, le 30 du mois d'Avril dernier, pourroient avoir été ou être faites, soit en *Europe* soit aux *Indes-Orientales* ou *Occidentales*, ou en quelque partie du Monde que ce soit, devant être restituées sans exception, conformément à ce qui a été stipulé par lesdits *Articles Préliminaires* & par les *Déclarations* signées depuis, les *Hautes-Parties* s'engagent à faire incessamment procèder à cette restitution, ainsi qu'à la mise en possession du Sérénissime *Infant Don* PHILIPPE dans les Etats, qui lui doivent être cèdés en vertu desdits *Préliminaires*: lesdites Parties renonçant solemnellement, tant pour elles que pour leurs Héritiers & Successeurs, à tous droits & prétentions, à quelque titre & sous quelque prétexte que ce puisse être, à tous les Etats, Païs & Places, qu'elles s'engagent respectivement à restituer ou à cèder; sauf cependant la Reversion stipulée des Etats cèdés au Sérénissime *Infant Don* PHILIPPE.

ART. VI. IL est arrêté & convenu que toutes les restitutions & cessions respectives en *Europe* seront entièrement faites & exécutées de part & d'autre, dans l'espace de six semaines, ou plustôt si faire se peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du présent *Traité* de toutes les huit Parties ci-dessus nommées; de sorte que dans le même terme de six semaines, le *Roi Très Chretien* remètra, tant à l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, qu'aux *Etats-Généraux des Provinces-Unies*, toutes les Conquêtes qu'il a faites sur eux pendant la Guerre.

L'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME sera remise en conséquence, dans la pleine & paisible possession de tout ce qu'elle a possèdé, avant la présente Guerre dans les *Païs-Bas* & ailleurs, sauf ce qui est règlé autrement par le présent *Traité*.

Dans le même tems les Seigneurs *Etats-Généraux des Provinces-Unies* seront remis dans la pleine & paisible possession, & telle qu'ils l'avoient avant la présente Guerre, des Places de *Berg-op-Zoom* & de *Maëstricht*,

& de tout ce qu'ils possèdoient, avant la présente Guerre, dans la *Flandre* dite *Hollandoise*, & dans le *Brabant* dit *Hollandois*, & ailleurs.

Et les Villes & Places dans les *Païs-Bas*, dont la Souveraineté appartient à l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, dans lesquelles *Leurs Hautes Puissances* ont le droit de Garnison, seront évacuées aux Troupes de la *République* dans le même espace de tems.

Le *Roi de* SARDAIGNE sera de même, & dans le même terme, entièrement rétabli & maintenu dans le *Duché de* SAVOIE & dans le *Comté de* NICE, aussi-bien que dans tous les Etats, Païs, Places & Forts conquis & occupés sur lui, à l'occasion de la présente Guerre.

Le Sérénissime *Duc de* MODENE & la Sérénissime *République de* GENES seront aussi, dans le même terme, entièrement rétablis & maintenus dans les Etats, Païs, Places & Forts conquis ou occupés sur eux, pendant la présente Guerre; & ce, conformément à la teneur des *Articles XIII* & *XIV* de ce *Traité*, qui les concernent.

Toutes les restitutions & cessions desdites Villes, Forts & Places, se feront avec toute l'Artillerie & Munitions de Guerre qui s'y sont trouvées au jour de leur occupation dans le cours de la Guerre, par les Puissances, qui ont à faire lesdites cessions & restitutions; & ce, suivant les Inventaires qui en ont été faits, ou qui en seront délivrés de bonne-foi de part & d'autre: bien entendu, qu'à l'égard des Piéces d'Artillerie, qui ont été transportées ailleurs pour être refondues ou pour d'autres usages, elles seront remplacées par le même nombre de même Calibre, ou poids en métal: bien entendu aussi, que les Places de *Charleroi*, *Mons*, *Ath*, *Oudenarde* & *Menin*, dont on a démoli les Ouvrages extérieurs, seront restituées sans Artillerie. On n'exigera rien pour les frais & dépenses emploïés aux Fortifications de toutes les autres, ni pour autres Ouvrages publics ou particuliers, qui ont été faits dans les Païs qui doivent être restitués.

ART. VII. EN considération des restitutions que Sa *Majesté Très Chretiène* & Sa *Majesté Catholique* font par le présent *Traité*, soit à Sa Majesté l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, soit à Sa Majesté le *Roi de* SARDAIGNE, les *Duchés de* PARME, *de* PLAISANCE & *de* GUASTALLE appartiendront à l'avenir au Sérénissime *Infant Don* PHILIPPE, pour être possèdés par lui & ses Dècendans mâles, nés en legitime Mariage, en la même manière, & dans la même étendue qu'ils ont été ou dus être possèdés par les présens Possesseurs; & ledit Sérénissime *Infant* & ses Decendans mâles jouiront desdits trois Duchés, conformément & sous les conditions exprimées dans les *Actes de Cession* de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, & du *Roi de* SARDAIGNE.

Ces *Actes de Cession* de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME

& du *Roi de* SARDAIGNE feront remis, avec leurs *Ratifications* du préfent *Traité*, à l'*Ambaffadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du* ROI CATHOLIQUE; de meme que les *Ambaffadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du* ROI TRE'S CHRETIEN & *du* ROI CATHOLIQUE, remètront, avec les *Ratifications* de Leurs Majeftés, à celui du *Roi de* SARDAIGNE les ordres aux Généraux des *Troupes Françoifes* & *Efpagnoles* de remètre la *Savoie* & le *Comté de Nice* aux perfones commifes par ce Prince, à l'effet de les recevoir; de forte que la reftitution defdits Etats & la prife de poffeffion des *Duchés de* PARME, PLAISANCE & GUASTALLE, par, ou au nom du Séréniffime *Infant Don* PHILIPPE, puiffe s'effectuer dans le même tems, conformément auxdits *Actes de Ceffion*, dont la teneur s'enfuit.

NOUS MARIE-THÉRESE *&c.* *Savoir faifons & atteftons par les Préfentes; Que, comme, pour terminer une funefte Guerre, les Miniftres Plénipotentiaires du Séréniffime & Très Puiffant Prince & Seigneur* LOUIS quinzième, Roi Très Chretien de FRANCE *&* de NAVARRE, *& du Séréniffime & Très Puiffant Prince & Seigneur* GEORGE fecond, Roi de la GRANDE-BRETAGNE, Duc de BRUNSWICH *&* de LUNEBOURG, Electeur du SAINT-EMPIRE ROMAIN, *ainfi que des Hauts & Puiffans Seigneurs les* Etats-Généraux des Provinces-Unies des PAÏS-BAS, *feroient convenus, le trentième jour d'Avril de cette année, de certains* Articles Préliminaires, *lefquels auroient enfuite été ratifiés par tous les Princes, qu'ils concernent; & que la teneur du* quatrième *de ces* Articles *feroit conçue en la manière fuivante:*

NOS MARIA-THERESIA, &c. Notum teftatumque vigore Præfentium facimus. Cum finiendo funefto bello intra Miniftros Plenipotentiarios Sereniffimi & Potentiffimi Principis Domini LUDOVICI *decimi quinti*, FRANCIÆ & NAVARRÆ *Regis Chriftianiffimi*, & Sereniffimi ac Potentiffimi Principis Domini GEORGII *fecundi*, MAGNÆ BRITANNIÆ *Regis*, *Ducis* BRUNSWICENSIS & LUNEBURGENSIS, SANCTI ROMANI IMPERII *Electoris*; nec-non Celforum & Potentium *Statuum Generalium Unitarum* FŒDERATI BELGII *Provinciarum*, trigefima Aprilis die hujus anni, de certis quibufdam *Articulis Præliminaribus* conventum, hique poft hac ab omnibus quos illi concernunt, Principibus, rati habiti; tenor autem *Articuli* eorumdem *quarti* fequentem in modum conceptus fit:

Les Duchés de PARME, de PLAISANCE & de GUASTALLE *feront cédés au Séréniffime* Infant Don PHILIPPE, *pour lui tenir lieu d'établiffement, avec le droit de réverfion aux préfens Poffeffeurs, après que Sa Majefté le* Roi des DEUX-SICILES *aura paffé à la* Courone d'ESPAGNE, *ainfi que dans*

dans le cas où le Sérénissime Infant Don PHILIPPE *viendroit à mourir sans Enfans.*

Neque minus subsecuto post hac *Definitivo Pacis Tractatu*, vigore ejusdem *Articulorum*, diversa hanc materiam concernentia rerum capita, communi eorumdem quorum interest consensu, ea quæ sequitur ratione explanata fuerint:

Et comme par la teneur des Articles *du* Traité Définitif de Paix, *qui seroit ensuivi, les divers chefs qui concernent cette matière, auroient été du commun consentement de tous ceux qui y ont intérêt, expliqués de la manière qui suit:*

En considération des restitutions que Sa Majesté Très Chretiène *& Sa* Majesté Catholique *font par le présent* Traité, *soit à sa Majesté l'* Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME, *soit à Sa Majesté le* Roi de SARDAIGNE, *les* Duchés de PARME, de PLAISANCE & de GUASTALLE *appartiendront à l'avenir au Sérénissime* Infant Don PHILIPPE, *pour être possedés par lui & ses Decendans mâles, nés en légitime Mariage, en la même manière & dans la même étendue qu'ils ont été ou du être possedés par les présens possesseurs; & ledit Sérénissime* Infant, *ou ses Decendans mâles, jouiront desdits trois* Duchés, *conformément & sous les conditions exprimées dans les Actes de Cession de l'*Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME, & du Roi de SARDAIGNE.

*Ces Actes de Cession de l'*Impératrice Reine de HONGRIE & de BOHEME & du Roi de SARDAIGNE, *seront remis, avec leurs* Ratifications *du présent* Traité, *à l'*Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire *du* Roi Catholique, *de même que les* Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires *du* Roi Très Chretien & *du* Roi Catholique *remètront avec les* Ratifications *de leurs Majestés, à celui du* Roi de SARDAIGNE, *les Ordres aux Généraux des* Troupes Françoises & Espagnoles, *de remètre la* Savoie & *le* Comté de Nice *aux persones commises par ce Prince, à l'effet de les recevoir; de sorte que la restitution desdits Etats & la prise de possession des* Duchés de PARME, PLAISANCE & GUASTALLE, *par, ou au nom du Sérénissime* Infant Don PHILIPPE, *puissent s'effectuer dans le même tems, conformément auxdits Actes de Cession.*

Hinc est quod Nos satisfacturæ iis, ad quæ nos præinsertis *Articulis* obstrinximus, ac spe certa fretæ; vicissim à *Regibus Christianissimo, Catholico*, & futuro præfatorum *trium Ducatuum Possessore*, ejusque Descen-

C'est pourquoi, voulant satisfaire aux obligations que nous avons contractées par les Articles *ci devant insérés, & fondées sur l'espérance certaine que les* Rois Très Chretien & Catholique, *ainsi que le futur* Pos-

sesseur des trois Duchés *susdits*, *&* *ses Dêcendans mâles*, *rempliront à leur tour de bonne-foi* *&* *dans sa totalité la teneur des* Articles *susmentionés*, *&* *que les Etats* *&* *Places*, *qui nous doivent être restitués en vertu de ces mêmes* Articles *&* *des* Articles second *&* dix-huitième *des* Préliminaires, *nous seront également* *&* *dans le même tems restitués*, *pour nous* *&* *nos Successeurs*, *aux conditions stipulées*, *tant dans les* Articles *ci-dessus insérés*, *que dans les autres dont on vient de faire mention*; *Nous* CEDONS, *&* *nous renonçons à tous Droits*, *Actions* *&* *Prétentions*, *qui*, *à quelque titre* *&* *pour quelque cause que ce soit*, *nous peuvent compéter sur les trois susdits* Duchés de PARME, de PLAISANCE *&* de GUASTALLE, *par nous ci-devant possédés*; *&* *nous transportons*, *de la manière la meilleure* *&* *la plus solemnelle qui se puisse*, *lesdits Droits*, *Actions* *&* *Prétentions au Sérénissime* Infant des ESPAGNES DON PHILIPPE *&* *à ses Dêcendans mâles qui naîtront en légitime mariage*: *Dispensant tous les Habitans en général desdits* Duchés, *du serment* *&* *de l'obéissance qu'ils nous ont prêtée* *&* *due*, *&* *qu'ils seront tenus de prêter* *&* *devront à l'avenir à ceux à qui nous avons cédé nos Droits*. *Tout ce que ci-dessus ne doit cependant être entendu que de l'espace de tems*, *où ledit Sérénissime* Infant des ESPAGNES Don PHILIPPE, *ou l'un de ses Dêcendans*, *ne sera pas encore monté sur le* Trône *ou* des Deux-Siciles *ou* des Espagnes; *car pour ce tems-là*

dentibus masculis, ante memoratorum *Articulorum* tenorem bona fide ex asse adimpletum, pariterque ad normam eorumdem, tum *Articuli secundi* & *decimi octavi Praeliminarium*, ditiones & loca nobis restituenda æqualibus passibus nobis restitutum iri, pro nobis & Successoribus nostris sub iis, quæ in supra insertis & memoratis *Articulis* sancitæ sunt, conditionibus, CEDIMUS & renunciamus omnibus Juribus, Actionibus & Prætentionibus, quæ nobis quocumque titulo aut quacumque demum de causa in præfatos tres *Ducatus* PARMÆ, PLACENTIÆ & GUASTALLÆ, antehac à nobis possessos, competunt, eademque Jura, Actiones & Prætentiones in Serenissimum *Hispaniarum Infantem* PHILIPPUM, ejusque Descendentes masculos ex legitimo matrimonio nascituros, quo fieri potest meliore & solemniore modo, transferimus: absolventes & obsequio & juramento quod nobis præstiterunt, universos prædictorum *Ducatuum* incolas, qui id in posterum iis, quibus Jura nostra cessimus, præstare tenebuntur. Quæ omnia tamen non nisi de eo temporis intervallo intelligenda sunt, quo vel prædictus Serenissimus *Hispaniarum Infans* PHILIPPUS, vel unus ex ejusdem Descendentibus, vel *utriusque Siciliæ* vel *Hispaniarum* thronum necdum conscenderit, quippe quo tempore & illo, quo sæpe memoratus *Infans*

absque Descendentibus masculis decesserit, Nos, nobis nostrisque Hæredibus & Sucessoribus, omnia Jura, Actiones ac Prætentiones, quæ nobis in eosdem *Ducatus* prius competierunt, ac proinde reversionis Jus per expressum reservamus.

In quorum omnium fidem roburque, &c. &c. &c.

& pour celui où le susdit Infant *viendroit à décèder sans Enfans mâles, Nous reservons expressèment sur les* Duchés *sus-mentionés à Nous & à nos Héritiers & Successeurs, tous les Droits, Actions & Prétentions que nous y avions ci-devant, & par conséquent le Droit de Réversion.*

En foi de quoi & pour fortifier, &c.

CARLO-EMMANUELE &c. Il desiderio di contribuire dal canto nostro al più pronto ristabilimento della publica tranquillità che gia ci mosse ad accedere à gli *Articoli Preliminari* segnati li trenta Aprile scaduto, tra i Ministri di sua *Maestà Christianissima*, di sua *Maestà Britannica*, e de'i Signori *Stati Generali delle Provincie-Unite*, come sotto il di trenta-uno Maggio scorso v'abbiamo per mezzo del nostro Plenipotenziario acceduto, portandoci ora al compimento di quanto dee farsi da noi in dipendenza di essi, e singolarmente per l'esecuzione del disposto all' *Articolo quarto* de' i medesimi, in vigore di cui devono essere ceduti al Serenissimo Principe *Don* FILIPPO *Infante di* SPAGNA, i *Ducati di* PARMA, PIACENZA, e GUASTALLA, per tenergli luogo di stabilimento, col Diritto di riversibilità ai presentanei possessori, tosto che Sua Maestà il *Rè delle* DUE-SICILIE sara passato alla *Corona di* SPAGNA, o che il nominato *Infante* venisse à morire senza Figliuoli maschi: per il presente *Atto*, in conformità

CHARLES-EMMANUEL, *&c. Le desir de contribuer de notre part au plus promt rètablissement de la tranquillité publique, Nous a ci-devant engagés à accèder aux* Articles Préliminaires *signés, le* 30 *Avril dernier, entre les Ministres de Sa* Majesté Très Chretiène, *de Sa* Majesté Britannique *& des Seigneurs* Etats-Généraux des Provinces-Unies, *comme nous y avons en effet accèdé le* 31 *Mai dernier par le moïen de notre Plénipotentiaire. Or, comme il s'agit d'accomplir ce qui doit se faire de notre part, en consequence de ces* Articles, *& particulièrement pour exécuter la disposition de l'*Article IV *des mêmes* Préliminaires, *en vertu duquel les* Duchés de PARME, de PLAISANCE & de GUASTALLE *doivent être cèdés au Sérénissime Prince* Don PHILIPPE, Infant d'ESPAGNE, *pour lui tenir lieu d'établissement, avec le Droit de Réversion aux présens Possesseurs, aussitôt que Sa Majesté le* Roi des DEUX-SICILES *sera passé à la* Courone d'ESPAGNE, *ou que ledit* Infant *viendra à mourir sans Enfans mâles: Nous, par le présen*

di quanto sopra; rinunziamo, cediamo, e trasportiamo per Noi e nostri Successori al predetto Serenissimo *Infante Don* FILIPPO, ed a suoi Figliuoli maschi, da me desimi nati di legitimo e constante matrimonio, la Città di *Piacenza* ed il *Piacentino* di Noi posseduto, per tenerlo e possederlo in qualità di *Duca di* PIACENZA, rinunziando à questo effetto à tutti i Diritti, Azioni, e Pretese, che sopra di essi ci competono, riservato però espressamente à Noi, ed ai nostri Successori la ragione di riversibilità ne'i casi sopra detti.

In fede di che, &c.

Acte, *conformément à tout ce que dessus, renonçons, cèdons & transportons, pour Nous & nos Successeurs, audit Sérénissime* Infant Don PHILIPPE, *à ses Enfans mâles, & à ceux qui seront nés d'un Mariage légitime & constant, la Ville de* Plaisance *& le* Plaisantin, *que Nous possèdons, pour être tenus & possèdés par lui, en qualité de* Duc de PLAISANCE; *Renonçant, pour cet effet, à tous Droits, Actions & Prétentions qui nous compètent sur lesdites Ville & Païs; Et réservant cependant expressément à Nous & à nos Successeurs le Droit de Réversion dans les cas ci-dessus mentionés.*

En foi de quoi, &c.

ART. VIII. POUR assurer & effectuer lesdites restitutions & cessions, on est convenu qu'elles seront entièrement exécutées & accomplies de part & d'autre en *Europe*, dans l'espace de six semaines, ou plustôt si faire se peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* de toutes les huit Puissances: bien entendu que quinze jours après la Signature du présent *Traité*, les Généraux ou autres persones que les *Hauts Contractans*, de part & d'autre, jugeront à propos de commètre à cet effet, s'assembleront à *Bruxelles* & à *Nice*, pour concerter & convenir des moïens de procèder aux restitutions & mises en possession, d'une façon également convenable au bien des Troupes, des Habitans & des Païs respectifs: mais aussi de sorte que toutes & chacune des *Hautes-Parties-Contractantes* se trouvent, conformément à leurs intentions & aux engagemens contractés par le présent *Traité*, en possession tranquille & entière, sans rien excepter, de tout ce qui doit leur revenir, soit par restitution, soit par cession, dans ledit terme de six semaines, ou plustôt si faire se peut, après l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*, de toutes lesdites huit Puissances.

ART. IX. EN considération de ce que, nonobstant l'engagement mutuel pris par l'*Article XVIII* des *Préliminaires*, portant que toutes les restitutions & cessions marcheront d'un pas égal, & s'exécuteront en même tems, Sa *Majesté Très Chretiène* s'engage par l'*Article VI* du

présent *Traité*, à restituer dans l'espace de six semaines, ou plustôt si faire se peut, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*, toutes les Conquêtes qu'Elle a faites dans les *Païs-Bas*, pendant qu'il n'est pas possible, vu la distance des Païs, que ce qui concerne l'*Amérique* ait son effet dans le même tems, ni même de fixer le terme de sa parfaite exécution, Sa *Majesté Britannique* s'engage aussi de son côté à faire passer auprès du *Roi Très Chretien*, aussitôt, après l'echange des *Ratifications* du présent *Traité*, deux persones de Rang & de Considération, qui y demeureront en Otage, jusques à ce qu'on y ait appris d'une façon certaine & autentique la restitution de l'*Ile-Roïale*, dite le *Cap-Breton*, & de toutes les conquêtes, que les Armes ou les Sujets de Sa *Majesté Britannique* pourroient avoir faites, avant ou après la signature des *Préliminaires*, dans les *Indes-Orientales* & *Occidentales*. Leurs *Majestés Très Chretiène* & *Britannique* s'obligent pareillement de faire remètre, à l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*, les Duplicata des Ordres adressés aux Commissaires nommés pour remètre & pour recevoir respectivement tout ce qui pourroit avoir été conquis de part & d'autre dans lesdites *Indes-Orientales* & *Occidentales*, conformément à l'*Article II* des *Preliminaires*, & aux *Déclarations* des 21 & 31 Mai & 8 Juillet dernier, pour ce qui concerne lesdites Conquêtes dans les *Indes-Orientales* & *Occidentales* : Bien entendu néanmoins, que l'*Ile-Roïale*, dite le *Cap-Breton*, sera rendue avec toute l'Artillerie & Munitions de guerre, qui s'y seront trouvées au jour de sa reddition, conformément aux Inventaires qui en ont été dressés, & dans l'état où étoit ladite Place ledit jour de sa reddition.

Quant aux autres restitutions, elles auront leur effet, conformément à l'esprit de l'*Article II* des *Préliminaires*, & des *Déclarations* & *Conventions* des 21 & 31 Mai & 8 Juillet, dans l'état où se seront trouvées les choses le 11 Juin, nouveau Stile, dans les *Indes-Occidentales* & le 31 Octobre, pareillement nouveau Stile, dans les *Indes-Orientales*. Toutes choses d'ailleurs y seront remises sur le pied qu'elles étoient ou devoient être avant la présente Guerre.

Lesdits Commissaires respectifs, tant ceux pour les *Indes-Occidentales*, que ceux pour les *Indes-Orientales*, devront être prêts à partir au premier avis que Leurs *Majestés Très Chretiène* & *Britannique* recevront de l'échange des *Ratifications*, munis de toutes les Instructions, Commissions, Pouvoirs & Ordres nécessaires pour le plus promt accomplissement des intentions de Leursdites Majestés, & des engagemens qu'elles contractent par le présent *Traité*.

ART. X. LES Revenus ordinaires des Païs qui doivent être restitués ou cédés respectivement, & les Impositions faites dans ces Païs

pour le Traitement & les Quartiers d'Hiver des Troupes, appartiendront aux Puissances qui en sont en possession, jusqu'au jour de l'échange des *Ratifications* du présent *Traité;* sans néanmoins qu'il soit permis d'user d'aucune voie d'exécution, pourvu qu'il ait été donné caution suffisante pour le paiement: Bien entendu que les Fourages & Ustenciles pour les Troupes se fourniront jusqu'aux évacuations. Au moïen de quoi toutes les Puissances promètent & s'engagent de ne rien répèter ni exiger des Impositions & Contributions, qu'elles pourroient avoir établies sur les Païs, Villes & Places qu'elles ont occupées dans le cours de la Guerre, & qui n'auroient point été païées au tems que les évènemens de ladite Guerre les auroient obligées à abandonner lesdits Païs, Villes & Places; toutes prétentions de cette nature demeurant, en vertu du présent *Traité*, anéanties.

ART. XI. Tous les Papiers, Lettres, Documens & Archives, qui se sont trouvés dans les Païs, Terres, Villes & Places qui seront restituées, & ceux appartenans aux Païs cédés, seront délivrés ou fournis respectivement de bonne-foi dans le même tems, s'il est possible, de la prise de possession, ou au plus tard deux mois après l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*, de toutes les huit Parties, en quelque lieu que lesdits Papiers ou Documens se puissent trouver, nommément ceux qui auroient été transportés de l'Archive du Grand-Conseil de *Malines*.

ART. XII. SA Majesté le *Roi de* SARDAIGNE restera en possession de ce dont il jouissoit anciènement & nouvellement, & particulièrement de l'aquisition, qu'il a faite en 1743, du *Vigevanasque*. d'une partie du *Pavéjan* & du Comté d'*Anghiera*, de la manière que ce Prince les posséde aujourd'hui, en vertu des cessions qui lui ont été faites.

ART. XIII. LE Sérénissime *Duc de* MODENE, en vertu, tant du présent *Traité* que de ses Droits, Prérogatives & Dignités, prendra possession dans six semaines ou plustôt, si faire se peut, après l'échange des *Ratifications* dudit *Traité*, de tous ses Etats, Places, Forts, Païs, Biens & Rentes, & généralement de tout ce dont il jouissoit avant la Guerre: lui seront rendus pareillement dans le même tems, ses Archives, Documens, Ecrits & Meubles de quelque nature que ce puisse être, comme aussi l'Artillerie, Attirails & Munitions de guerre, qui se seront trouvés dans ses Païs du tems de leur occupation. Quant à ce qui manquera, ou qui aura été converti en une autre forme, le juste prix des choses, ainsi ôtées & qui doivent être restituées, sera païé en argent comtant; lequel prix, ainsi que l'équivalent des Fiefs que le Sérénissime *Duc de* MODENE possédoit en *Hongrie*, s'ils ne lui sont pas remis, sera règlé & constaté par les Généraux ou Commissai-

res respectifs, qui, suivant l'*Article VIII* du présent *Traité*, doivent s'assembler à *Nice* quinze jours après la Signature, pour convenir des moïens d'exécuter les restitutions & mises en possession réciproques; de sorte que dans le même tems que le Sérénissime *Duc de* MODENE prendra possession de tous ses Etats, il puisse entrer aussi en jouissance, soit de ses Fiefs en *Hongrie*, soit dudit équivalent, & recevoir le prix des choses qui ne pourroient lui être restituées. Lui sera pareillement fait justice dans ledit terme de six semaines après l'échange des *Ratifications*, sur les *Allodiaux* de la *Maison de Guastalle*.

ART. XIV. LA Sérénissime *République de* GENES, en vertu, tant du présent *Traité* que de ses Droits, Prérogatives & Dignités, rentrera en possession, six semaines, ou plustôt si faire se peut, après l'échange des *Ratifications* dudit *Traité*, de tous les Etats, Forts, Places, Païs, Biens de quelque nature que ce puisse être, Rentes & Revenus, dont elle jouïssoit avant la Guerre: spécialement tous & chacun des Membres & Sujets de ladite *République* rentreront dans le terme susdit, après l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*, en possession, jouissance & liberté de disposer de tous les fonds qu'ils avoient sur la Banque de *Vienne* en *Autriche*, en *Bohème*, ou en quelque partie que ce soit des Etats de l'*Impératrice Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME, & de ceux du *Roi de* SARDAIGNE; & les intérêts leur seront païés exactement & régulièrement, à comter du jour de l'échange des *Ratifications* du présent *Traité*.

ART. XV. IL a été arrêté & convenu entre les huit *Hautes-Parties* que, pour le bien & l'affermissement de la Paix en général & pour la tranquillité de l'*Italie* en particulier, toutes choses y demeureront dans l'état où elles étoient avant la Guerre, sauf & après l'exécution des dispositions faites par le présent *Traité*.

ART. XVI. LE *Traité de l'Assiento* pour la *Traite des Nègres*, signé à *Madrid* le 26 Mars 1713 & l'*Article* du *Vaisseau annuel*, faisant partie dudit *Traité*, sont spécialement confirmés par le présent *Traité*, pour les quatre années pendant lesquelles la jouissance en a été interrompue depuis le commencement de la présente Guerre, & seront exécutés sur le même pied & sous les mêmes conditions qu'ils ont été ou du être exécutés avant ladite Guerre.

ART. XVII. DUNKERQUE restera fortifié du côté de terre, en l'état qu'il est actuellement; &, pour le côté de mer, sur le pied des anciens *Traités*.

ART. XVIII. LES prétentions d'argent que Sa *Majesté Britannique* a, comme *Electeur d'*HANOVER, sur la *Courone d'Espagne*; les différens touchant l'Abbaïe de *Saint-Hubert*, les Enclaves du *Hainaut* & les Bu-

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX. Bureaux nouvellement établis dans les *Païs-Bas ;* les prétentions de l'*Electeur* PALATIN, & les autres articles qui n'ont pû être règlés, pour entrer dans le présent *Traité*, le seront incessamment à l'amiable, par les Commissaires nommés à cet effet de part & d'autre, ou autrement, selon qu'il en sera convenu par les Puissances intéressées.

ART. XIX. L'ARTICLE V du *Traité de la Quadruple-Alliance*, conclu à *Londres* le 2 Août 1718, contenant la garantie de la *Succession* au *Roïaume de la Grande-Bretagne* dans la Maison de Sa *Majesté Britannique* à présent règnante, & par lequel on a pourvu à tout ce qui peut être relatif à la persone qui a pris le titre de *Roi de la* GRANDE-BRETAGNE & à ses Dècendans mâles des deux Sexes, est expressément rappellé & renouvellé par le présent *Article*, comme s'il y avoit été inséré dans tout son contenu.

ART. XX. SA *Majesté Britannique*, en qualité d'*Electeur de* BRUNSWICH-LUNEBOURG, tant pour lui que pour ses Héritiers & Successeurs, & tous les Etats & Possessions de Sadite Majesté en *Allemagne*, sont compris & garantis par le présent *Traité de Paix*.

ART. XXI. TOUTES les Puissances, intéressées au présent *Traité*, qui ont garanti la *Sanction-Pragmatique*, du 19 Avril 1713, pour tout l'Héritage du feu *Empereur* CHARLES VI, en faveur de sa Fille l'*Impératrice-Reine de* HONGRIE & *de* BOHEME actuellement règnante, & de ses Dècendans à perpétuité, suivant l'ordre établi par ladite *Sanction-Pragmatique*, la renouvellent dans la meilleure forme qu'il est possible ; à l'exception cependant des cessions déja faites, soit par ledit *Empereur*, soit par ladite Princesse, & de celles qui sont stipulées par le présent *Traité*.

ART. XXII. LE *Duché de* SILESIE & le *Comté de* GLATZ, tels que Sa *Majesté Prussiène* les posséde aujourd'hui, sont garantis à ce Prince par toutes les Puissances parties & contractantes du présent *Traité*.

ART. XXIII. TOUTES les Puissances contractantes & intéressées au présent *Traité*, en garantiront réciproquement & respectivement l'exécution.

ART. XXIV. LES *Ratifications* solemnelles du présent *Traité* expédiées en bonne & due forme, seront échangées en cette Ville d'*Aix-la-Chapelle*, entre toutes les huit Parties, dans l'espace d'un mois, ou plustôt s'il est possible, à comter du jour de la Signature.

En foi dequoi, Nous soussignés leurs Ambassadeurs Extraordinaires *&* Ministres-Plénipotentiaires, *avons signé de notre main en leur nom, & en*

vertu

ANNÉE MDCCXLVIII.

vertu de nos Pleins-Pouvoirs, le présent Traité Définitif, *& y avons fait apposer le Cachet de nos Armes.* TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

FAIT à Aix-la-Chapelle, *le dix-huit Octobre mil sept cens quarante-huit.*

ST. SEVERIN D'ARAGON.	SANDWICH.	W. BENTINCK.
LA PORTE DU THEIL.	G. ROBINSON.	G. A. HASSELAER.
		J. V. BORSSELE.
		O. Z. VAN-HAREN.

ARTICLES SÉPARÉS.

ARTICLES SÉPARÉS.

I. QUELQUES-UNS des Titres emploiés par les *Puissances Contractantes*, soit dans les Pleins-Pouvoirs & autres Actes, pendant le cours de la Négociation, soit dans le Préambule du présent *Traité*, n'étant pas généralement reconnus, il a été convenu, qu'il ne pourroit jamais en résulter aucun préjudice pour aucune desdites *Parties-Contractantes*; & que les Titres, pris ou admis de part & d'autre, à l'occasion de ladite Négociation & du présent *Traité*, ne pourront être cités ni tirés à conséquence.

II. IL a été convenu & arrêté que la *Langue Françoise* emploiée dans tous les Exemplaires du présent *Traité*, & qui pourra l'être dans les *Actes d'Accession*, ne formera point un exemple qui puisse être allégué, ni tiré à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière, à aucune des *Puissances-Contractantes*; & que l'on se conformera à l'avenir à ce qui a été observé, & doit être observé, à l'égard & de la part des *Puissances* qui sont en usage & en possession de donner & de recevoir des Exemplaires de semblables *Traités* & *Actes*, en une autre Langue que la *Françoise*: le présent *Traité* & les *Accessions*, qui interviendront, ne laissant d'avoir la même force & vertu, que si le susdit usage y avoit été observé; & les présens *Articles séparés* auront pareillement la même force que s'ils étoient insérés dans le *Traité*.

EN foi de quoi, Nous soussignés Ambassadeurs - Extraordinaires & Ministres - Plénipotentiaires *de Sa* MAJESTÉ TRE'S CHRETIENE, *de Sa* MAJESTÉ BRITANNIQUE *& des Seigneurs* ETATS - GÉNÉRAUX DES PROVINCES - UNIES, *avons signé les présens* Articles séparés, *& y avons fait apposer le Cachet de nos Armes.*

FAIT à Aix-la-Chapelle, *le dix-huit Octobre mil sept cens quarante-huit.*

ST. SEVERIN D'ARAGON.	SANDWICH.	W. BENTINCK.
LA PORTE DU THEIL.	G. ROBINSON.	G. A. HASSELAER.
		J. V. BORSSELE.
		O. Z. VAN-HAREN.

TR. GEN. ET DEF. DE PAIX.

NOUS, *après avoir vu & examiné le* Traité *& les deux* Articles séparés *ci-dessus transcrits*, *les avons approuvés*, *ratifiés*, *agréés & confirmés dans tous & chacuns leurs Articles & Clauses*, *comme par ces présentes nous les approuvons*, *ratifions*, *agréons & confirmons pour nous & nos Héritiers & Successeurs ; nous engageant & promètant en parole de Roi d'exécuter & observer sincèrement & de bonne foi toutes & chacune les choses contenues dans ledit* Traité *& dans les deux* Articles séparés ; *& de ne jamais permètre*, *autant qu'il est en nous*, *que qui que ce soit les viole*, *ou fasse*, *de quelque manière que ce puisse être*, *rien qui leur soit contraire. Pour plus grande foi & sureté de tout ce que dessus*, *Nous avons signé de notre main Roïale & fait sceller de notre Grand-Sceau de la* Grande-Bretagne, *ces Présentes*, *qui ont été données dans notre Palais à* Hanovre, *le douzième (vingt-&-troisième) jour du mois d'Octobre*, *l'an de Notre Seigneur mil sept cent quarante-huit*, *& de notre Règne le vingt-&-deuxième.*

GEORGE R.

NOS, visis perpensisque *Tractatu*, duobusque *Articulis separatis* supra scriptis, eosdem in omnibus & singulis eorumdem articulis & clausulis approbavimus, ratos, gratos, firmosque habuimus, sicut per præsentes pro nobis, hæredibus & successoribus nostris, eosdem approbamus, ratos, gratos, firmosque habemus, spondentes, & in verbo regio promittentes, nos omnia & singula quæ in prædicto *Tractatu*, duobusque *Articulis separatis* continentur, sincerè & bona fide præstituros & observaturos; neque permissuros unquam, quantum in nobis est, ut ea à quopiam violentur, aut ut ullo modo iisdem in contrarium eatur. In quorum omnium majorem fidem & robur, præsentibus manu nostra regia signatis, magnum nostrum *Magnæ Britanniæ* sigillum appendi fecimus. Quæ dabantur in Palatio nostro apud *Hanoveriam* duodecimo (vicesimo tertio) die mensis Octobris, anno Domini millesimo septengentesimo quadragesimo octavo, regnique nostri vicesimo secundo,

GEORGIUS R.

La Guerre avoit commencé par l'*Espagne* & l'*Angleterre*; & le *Traité de Paix* ne décide, par rapport à ces deux Courones, que ce qui n'est à l'égard de leurs Intérêts en *Amérique*, qu'un simple Accessoire. Le point principal, la première origine de la Guerre, êtoit ce que les *Espagnols* ont appellé la *Contrebande des Anglois*; & les *Anglois*, les *Déprédations des Espagnols*. On en a vu naître, dans la première Partie de ces *Mémoires*, la Question de la *Visite* ou de la *Non-Visite des Vaisseaux Anglois* en *Amérique*; & l'on a vu de combien de Négocations, aussi longues qu'infructueuses, cette Question & ses dépendances avoient été l'objet,

Tout vient enfin d'être terminé par un *Traité de Commerce*, signé, le 5 d'Octobre de cette Année 1750 à *Madrit*, entre les Ministres du *Roi d'Espagne* & le S. *Benjamin Keene*, Ministre-Plénipotentiaire de Sa *Majesté Britannique*. Ce *Traité*, dont l'*Angleterre*, à ce que l'on prétend, ne doit pas être mécontente, & qui n'est pas moins avantageux qu'honorable à l'*Espagne*, ne sera, dit-on, rendu public qu'après l'échange des *Ratifications*. On sait seulement, par ce que le *Gouvernement Anglois* en a laissé transpirer, que le *Roi d'Espagne* doit donner à la *Compagnie de la Mer du Sud* 100 mille Liv. St., tant pour la dédommager de l'inexécution du *Contrat de l'Assiento*, que pour suppléer à la non-jouissance du *Vaisseau de Permission*, dont, par une disposition du *Traité définitif de Paix*, cette Compagnie devoit encore jouir pendant quatre ans. Tous les autres *Traités*, précédemment faits entre les deux Courones, depuis celui de 1667 jusqu'à celui de 1721, continueront d'avoir leur exécution à l'égard du Commerce & de la Navigation des *Anglois* dans les Ports de Sa *Majesté Catholique*, qui veut qu'ils y soient traités comme la Nation la plus favorisée. Le *Roi de la Grande-Bretagne*, après s'être arrêté, cette Année, plus longtems qu'à l'ordinaire dans son *Electorat d'Hanovre*, étant revenu, le 15 de ce mois de Novembre 1750 à *Londres*, on expédia, le 17, un Courier à *Madrit*, pour y porter la *Ratification* de ce nouveau *Traité du Commerce*.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & l'Espagne. 5 Octobre 1750.

FIN

DES MÉMOIRES POUR LE REGNE DE GEORGE II.

